DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

SIXIÈME SESSION
DE LA VINGT ET UNIÈME LÉGISLATURE

1 ELIZABETH II, 1952

•

VOLUME I, 1952

DU 28 FÉVRIER AU 4 AVRIL 1952

VOL. CCXXXIV DE LA SÉRIE 1875-1952

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DU

I ELIZABETH II, 1952

VOLUME I, 1952

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable W. Ross Macdonald, Orateur

Le jeudi 28 février 1952

OUVERTURE DE LA 6e SESSION DE LA 21e LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 29e jour de décembre 1951, se réunit ce jour à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la salle des séances du Sénat à trois heures, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

VACANCES DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu durant l'intersession des communications de plusieurs députés m'informant que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre:

L'honorable Gabriel-Édouard Rinfret, représentant de la circonscription électorale d'Outremont-St-Jean, à la suite de sa nomination à un poste rémunéré par la Couronne.

M. Louis Orville Breithaupt, représentant de la circonscription électorale de Waterloo-Nord, qui a démissionné.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre des brefs d'élection pour ces circonscriptions.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Carl Olof Nickle, député de la circonscription électorale de Calgary-Ouest, est présenté par MM. George A. Drew et D. S. Harkness.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Nous nous rencontrons à un moment où la population du Canada pleure, avec les autres peuples du Commonwealth, la mort de son regretté souverain, le roi George VI. Feu Sa Majesté était très aimée de tous Ses sujets canadiens, qui conservent un vif souvenir de Sa visite en ce pays et des nombreux liens qui l'unissaient à Son peuple canadien. Nulle part au Commonwealth n'a-t-on éprouvé plus que chez nous le sentiment d'un deuil personnel. Je me joins à vous pour exprimer de profondes condoléances à Sa Majesté la Reine, à la reine Elizabeth la reine mère, à la reine Marie, à la princesse Margaret et à tous les membres de la famille royale.

Le peuple canadien a déjà eu l'avantage de rencontrer sa nouvelle souveraine. Au cours de Sa visite en notre pays, il y a quelques mois, Sa Majesté a créé, chez Ses sujets canadiens, une impression profonde et durable. En assumant Ses lourdes responsabilités, Sa Majesté peut être assurée de la loyauté et du dévouement tout entiers du peuple canadien.

Je suis profondément sensible à l'insigne honneur que m'a fait Sa Majesté en me désignant comme Son représentant personnel dans mon pays natal. J'assume mes fonctions de représentant de la Reine avec un vif plaisir à la pensée des relations que j'aurai désormais avec vous. J'apprécie haute-

ment l'avantage d'être associé aux travaux que vous accomplissez au Parlement pour le bien-être et le bonheur du peuple canadien.

La situation internationale ne cesse de causer de l'inquiétude et d'obliger mes Ministres à consacrer beaucoup d'attention à nos affaires extérieures. Le Gouvernement demeure convaincu que les nations du monde libre doivent continuer d'augmenter leur puissance conjuguée, afin de garantir une paix et une sécurité durables en décourageant réellement l'agression.

En Corée, il n'a pas encore été possible d'en venir à un armistice, mais les négociations tendant à cette fin se poursuivent toujours. Les troupes canadiennes, de concert avec leurs camarades d'autres membres des Nations Unies, continuent de servir avec distinction dans ce pays malheureux.

Une formation de l'Armée canadienne fait maintenant effectivement partie des forces intégrées de l'Alliance de l'Atlantique-Nord en Europe; d'autres éléments du Corps d'aviation royal canadien sont graduellement acheminés outre-mer. Des modifications à la législation relative à nos forces armées seront soumises à votre approbation.

Vous serez aussi invités à approuver une nouvelle contribution du Canada au Plan de Colombo et une aide technique aux pays insuffisamment développés.

Un traité de paix avec le Japon a été signé et sera soumis à votre examen.

Au pays, notre économie est encore très active. Le commerce extérieur et les mises de fonds atteignent des niveaux sans précédent. De façon générale, l'emploi reste à un niveau élevé. Les pressions inflationnistes se font toujours fortement sentir et elles exigent le maintien de mesures anti-inflationnistes.

Par malheur, la fièvre aphteuse est apparue chez les bestiaux dans un secteur peu étendu de la Saskatchewan. On a pris immédiatement des mesures pour circonscrire la zone atteinte, pour extirper la maladie et pour faire face à l'état de choses découlant de l'interdiction des envois de bétail et de viande aux États-Unis sous l'empire de la loi de ce pays.

Un conseil d'ingénieurs a été établi pour préparer une demande à soumettre à la Commission mixte internationale relativement à la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

A titre de mesure destinée à favoriser la mise en valeur de nos ressources naturelles, vous serez invités à étudier des dispositions législatives tendant à permettre au Chemin de fer national-canadien d'aménager un embranchement entre Terrace et Kitimat, en Colombie-Britannique.

Vous serez invités à étudier des mesures législatives visant à modifier la loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants et la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.

On vous soumettra un projet de loi tendant à reviser la loi de l'immigration. Si l'on réussit à disposer de ce bill au cours de la présente session, vous serez saisis d'amendements connexes à la loi sur la citoyenneté canadienne.

Vous serez invités à approuver un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces de nouveaux accords relatifs à la location de domaines fiscaux.

Vous serez invités à étudier une mesure pourvoyant au rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

Vous serez priés d'étudier un projet de revision complète du Code criminel préparé par une commission qui y travaille depuis trois ans.

On présentera un projet de loi en vue d'autoriser certaines mesures préliminaires à l'établissement d'une bibliothèque nationale.

[M. l'Orateur.]

On soumettra également un projet de loi relatif aux marques de commerce.

Vous serez saisis d'autres mesures comportant des modifications à la loi des aliments et drogues; à la loi des grains du Canada; à la loi des installations frigorifiques; à la loi du prêt agricole canadien; à la loi de la pension du service civil; à la loi du cours monétaire; à la loi de la marine marchande au Canada; à la loi des Territoires du Nord-Ouest; à la loi de l'aéronautique; à la loi sur la radio; à la loi d'indemnisation des employés de l'État (1947) et à la loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de pourvoir, pour la prochaine année financière, à tous les services essentiels, ainsi qu'à la défense du pays et à l'exécution des engagements que nous avons contractés sous l'empire de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations.

MOTION TENDANT À ÉTABLIR LA PRIORITÉ DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain et que, à moins que la Chambre n'en ordonne autrement, il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation de bills et d'avis de motions du Gouvernement, jusqu'à conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

FEU LE ROI GEORGE VI

ADRESSE DE CONDOLÉANCES ET DE LOYAUTÉ À SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II—MESSAGE DE CONDOLÉANCES À SA MAJESTÉ LA REINE MÈRE.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends maintenant la parole afin de présenter deux motions que mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Drew), a bien voulu appuyer. Peut-être la Chambre trouvera-t-elle commode, en ce qui concerne les discours qu'on va prononcer à ce sujet, que nous examinions simultanément ces deux motions.

Lorsqu'ils se sont réveillés le matin du 6 février, tous les Canadiens ont été atterrés d'apprendre que leur roi était mort. Nous savions combien mauvaise avait été la santé du roi et, durant quelques mois, nous nous sommes beaucoup inquiétés à ce propos. Puis, petit à petit, ce sentiment d'inquiétude a fait place au soulagement qui nous venait de ce qu'il semblait se relever graduellement de sa maladie. Mais aujourd'hui le roi George VI n'est plus.

La première fonction, le triste honneur qui nous échoit est d'exprimer à Sa Majesté la reine Elizabeth II les regrets profonds que nous

éprouvons à cause de la perte qu'elle vient de subir et de lui exprimer aussi notre loyauté et notre allégeance. Nous adressons également nos sincères condoléances à Leurs Majestés la reine mère et la reine Marie, à la princesse Margaret et à tous les autres membres de la famille royale.

Le Canada pleure la perte d'un grand roi et d'un homme de bien. Et nous ne sommes pas les seuls à être affligés. Dans tout le Commonwealth, de fait partout dans le monde libre, le roi George VI jouissait de la plus haute estime et de la plus grande affection. Il n'est pas difficile d'en savoir le pourquoi.

Ne croyant pas être appelé à régner sur le Commonwealth des nations britanniques, il a succédé au trône dans des circonstances qui étaient sans précédent et qui ont dû lui être pénibles, comme elles l'ont été à beaucoup de ses sujets. Il avait espéré, j'imagine, que même s'il avait bien des devoirs à remplir en tant que frère du monarque régnant, il pourrait sans être au premier plan mener une vie familiale assez tranquille mais utile. Il n'en a pas été ainsi. Mais, à la gloire immortelle du roi George VI, il faut dire qu'il a répondu à cet appel du devoir d'une manière dont nous pouvons tous être fiers et, je crois, dont nous pouvons tous être reconnaissants.

Son règne a coïncidé avec une des périodes les plus tourmentées de l'histoire: marasme économique, guerre, angoisse, crainte et inquiétude. Cependant, durant cette période, il est demeuré calme et resté ferme dans sa foi à la liberté et au progrès de l'homme. Il suffit de lire les discours qu'il a prononcés chaque année, le jour de Noël, pour se faire une idée nette de l'idéal de cet homme de bien.

Alors que nous évoquons sa mémoire aujourd'hui,—nous nous souviendrons de lui pendant bien des années à venir,—nous songeons à son sens du devoir, à son magnifique courage, à l'exemple qu'il a donné comme époux et père, à sa bienveillance et au souci qu'il a manifesté pour le bien-être de ses sujets partout. Il s'intéressait particulièrement à l'avenir de ses plus jeunes sujets. On se souvient que le 24 mai 1939 le roi George VI s'est adressé de Winnipeg par radio à tous les peuples du Commonwealth. En terminant il a adressé quelques mots aux plus jeunes de ses auditeurs. Il leur a dit:

> La vie est une grande aventure et chacun de vous peut être un pionnier frayant une piste de progrès par la pensée et par le service. Restez fidèles à tout ce qui est juste et de bonne réputation dans l'héritage que vous ont laissé vos pères mais efforcez-vous par ailleurs d'augmenter et de répartir équitablement cet héritage pour tous les hommes et toutes les femmes de demain. N'oubliez pas non plus que la clef de tout véritable progrès se trouve dans la foi, l'espoir et l'amour.

Feu le roi lui-même "est resté fidèle à tout ce qui est juste et de bonne réputation". Il avait foi également en l'avenir.

Les Canadiens n'ont pas oublié la visite que leur a faite le roi en 1939 accompagné de la reine. Ceux qui se trouvaient à la Chambre lors de sa visite se rappellent s'être rencontrés avec lui, l'avoir entendu parler, sanctionner des lois qui avaient été adoptées par les deux chambres du Parlement. A travers tout le Canada des centaines de milliers de Canadiens ont été en mesure de voir et d'acclamer leur monarque pour la première fois. Les Canadiens n'ont pas oublié non plus le grand nombre de contacts que le roi a établi avec nos soldats au cours de la guerre.

Ces constatations,—on pourrait en nommer beaucoup d'autres,—ont grandement renforcé l'attachement de la population du Canada à la Couronne.

La Couronne est, bien entendu, le lien constitutionnel qui unit les membres du Commonwealth. Mais elle est plus que cela: elle est aussi le symbole de l'unité au sein de chacune des nations du Commonwealth. C'est au nom du roi,—maintenant de la reine,—que nous nous acquittons, au Canada, des fonctions du gouvernement.

Nous avons, dans les pays du Commonwealth, un régime de gouvernement aussi libre que tout autre au monde: dans nos Parlements et dans nos débats publics, nous ne restreignons guère les querelles de parti; mais heureusement, dans cette Chambre, pour ne pas dire dans notre pays, tous les partis politiques dignes du nom ne font qu'un pour ce qui est du dévouement à la Couronne et de l'attachement au Commonwealth.

Comme M. Churchill nous le rappelait dans l'allocution qu'il a prononcée à la radio le lendemain de la mort du roi, il est d'importance vitale que "celui qui occupe le trône soit à la hauteur des responsabilités augustes et indéfinissables que comporte ce poste suprême".

Nous nous rappelons avec gratitude combien le roi que nous pleurons aujourd'hui a su s'acquitter de ces responsabilités. Nous savons aussi quel appui et quel soutien il a trouvés, durant tout son règne, à vrai dire durant toutes les années de son mariage, chez sa chère épouse. Notre sincère sympathie est acquise à la reine mère, qui a si pleinement partagé la vie de feu notre roi.

Les honorables députés remarqueront que la seconde des deux motions dont le chef de l'opposition et moi-même nous faisons les parrains aujourd'hui, est couchée dans les mêmes termes que le message de condoléances

qui fut adressé à la reine mère, à l'occasion de la mort de feu le roi George V, il y a un peu plus de seize ans.

Je suis sûr que la reine Elizabeth, la reine mère, sera heureuse de savoir que les membres de la Chambre des communes canadienne voyaient en feu notre roi le digne fils d'un digne père et qu'ils ont pour elle la même admiration, la même sympathie et la même affection qu'ils ont témoignées à son illustre devancière, la reine Marie, il y a seize ans.

Et maintenant nous saluons notre nouveau monarque, Sa Majesté la reine Élizabeth II.

Nous nous rappelons tous les jours heureux qu'elle et son mari ont passés parmi nous, il y a à peine quelques mois, et nous savons combien elle s'est fait aimer de ses sujets canadiens. Bien qu'elle soit jeune quant au nombre des années, Sa Majesté possède les qualités voulues pour suivre les traces de son illustre père. Et elle est pleinement consciente de ses nombreuses responsabilités.

Portant la parole pour la première fois devant son conseil privé au Royaume-Uni, elle a déclaré (je cite les paroles mêmes de Sa Majesté):

Je m'efforcerai toujours, comme mon père l'a fait pendant tout son règne, de maintenir le gouvernement constitutionnel et d'assurer plus de bonheur et plus de prospérité à mes peuples.

On ne pourrait trouver meilleur exemple ni promesse plus digne. Tous les députés sont convaincus, j'en suis certain, que la Couronne repose sur une tête qui lui apportera une gloire et un honneur nouveaux. Tout comme son père, Sa Majesté la reine Elizabeth II accède au trône à un moment où le monde traverse une période des plus difficiles et des plus pénibles. Je suis sûr d'être le porte-parole de tous les membres de la Chambre des communes du Canada en affirmant combien nous sommes désireux de l'appuyer et de la soutenir dans l'accomplissement de la tâche et dans l'exercice des lourdes responsabilités qu'elle vient d'assumer.

Je propose maintenant, appuyé par le chef de l'opposition, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la reine, ainsi qu'il suit:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons respectueusement exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction que vous a causée la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Les Canadiens, dont nous sommes les représentants, partagent personnellement le deuil de Votre Majesté et de la Famille royale. Le Roi George VI a été un grand roi et un homme de bien. Par

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Sa fidélité au devoir, Son courage marqué, l'exemple qu'Il a donné comme époux et comme père, l'intérêt qu'Il portait au bien-être de ceux sur lesquels Il régnait, Il s'est rendu très cher à ses sujets canadiens. Nous n'oublierons pas la visite qu'Il a faite en notre pays en compagnie de Votre Mère bien-aimée; les Canadiens n'oublieront pas non plus les liens heureux et nombreux établis durant la période où Il a régné sur nous. En communion avec toutes les parties du Commonwealth, nous chérissons à jamais et profondément Sa mémoire.

Nous accueillons avec joie l'accession de Votre Majesté au Trône et nous désirons Vous exprimer sincèrement notre loyauté et notre dévouement. Lorsque, accompagnée de Votre Époux, Vous avez visité notre pays, il y a quelques mois, Vous avez produit sur le peuple canadien une impression profonde et durable. Nous sommes certains que Votre Majesté s'efforcera toujours de favoriser le bonheur et le bien-être de tous Ses sujets. A titre de membres du Parlement du Canada, nous avons le désir et la détermination de soutenir et d'appuyer Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de nos capacités, et nous prions la Divine Providence de Vous assister dans l'exercice de Vos lourdes responsabilités.

Je propose également, appuyé par M. Drew, que le message de condoléances suivant soit envoyé à Sa Majesté la reine mère:

Gracieuse Majesté,

Nous, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons respectueusement la permission d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve de la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George VI, qui était grandement aimé de tous Ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté soit réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a valu au défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de redire dans l'autre langue officielle de notre Parlement ce que je viens de dire en anglais, mais je crois qu'il convient de répéter, en français, les termes des deux adresses que le chef de l'opposition (M. Drew) et moi-même soumettons à nos collègues pour être adoptées, parce que, à mon avis, elles expriment véritablement les sentiments de tous les Canadiens dont nous sommes les représentants ici à la Chambre, quelle que soit la langue qu'ils parlent habituellement dans leurs foyers respectifs. Ces adresses se lisent ainsi:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons respectueusement exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction que vous a causée la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Les Canadiens, dont nous sommes les représentants, partagent personnellement le deuil de Votre Majesté et de la Famille royale. Le Roi George VI a été un grand roi et un homme de bien. Par Sa fidélité au devoir, Son courage marqué, l'exemple qu'Il a donné comme époux et comme père, l'intérêt qu'Il portait au bien-être de ceux sur lesquels Il régnait, Il s'est rendu très cher à Ses sujets canadiens. Nous n'oublierons pas la visite qu'Il a faite en notre pays en compagnie de Votre Mère bien-aimée; les Canadiens n'oublieront pas non plus les liens heureux et nombreux établis durant la période où Il a régné sur nous. En communion avec toutes les parties du Commonwealth, nous chérissons à jamais et profondément Sa mémoire.

Nous accueillons avec joie l'accession de Votre Majesté au Trône et nous désirons Vous exprimer sincèrement notre loyauté et notre dévouement. Lorsque, accompagnée de Votre Époux, Vous avez visité notre pays, il y a quelques mois, Vous avez produit sur le peuple canadien une impression profonde et durable. Nous sommes certains que Votre Majesté s'efforcera toujours de favoriser le bonheur et le bien-être de tous Ses sujets. A titre de membres du Parlement du Canada, nous avons le désir et la détermination de soutenir et d'appuyer Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de nos capacités, et nous prions la Divine Providence de Vous assister dans l'exercice de Vos lourdes responsabilités.

Voici maintenant le message de condoléances à la reine mère:

Gracieuse Majesté,

Nous, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons respectueusement la permission d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve de la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George VI, qui était grandement aimé de tous Ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté soit réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a valu au défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

(*Traduction*)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a justement exprimé les sentiments de tous les membres de la Chambre des communes lorsqu'il a déclaré que tous les Canadiens dignes de ce nom ont pour notre nouvelle souveraine une loyauté et une affection profondes.

Dans les adresses que le premier ministre a lues et dont j'ai l'honneur d'appuyer l'adoption, le Canada exprime à Sa Majesté la reine Elizabeth II des sentiments de sympathie, de loyauté et d'espoir et transmet un message de profonde sympathie et de sincère affection à la reine mère qui, pendant toute la durée du règne de Sa Majesté le roi George VI, a si parfaitement secondé l'œuvre remarquable que ce monarque a accomplie non seulement pour nous, non seulement pour le Commonwealth, mais pour tous les hommes et toutes les femmes libres du monde.

Comme l'a dit le premier ministre, le roi fut à la fois un grand homme et un homme de bien. Le premier ministre a dit que nous avons tous été consternés d'apprendre que le roi était mort pendant son sommeil. Cette nouvelle, qui a plongé dans la consternation et la douleur les peuples du Commonwealth a été partagée, plus vivement qu'on aurait pu s'y attendre, par les citoyens de tous les peuples libres du monde et aussi, je suis porté à le croire, par les peuples qui aspirent à la liberté bien qu'ils ne soient pas libres en ce moment.

Nos pensées se reportent vers celui qui a symbolisé pour nous et pour le Commonwealth la monarchie traditionnelle qui, d'année en année, a consolidé ses assises et qui demeure toujours l'expression de notre forme de gouvernement démocratique. Le roi était véritablement aimé de tous ses sujets. Tout le monde libre avait pour lui une admiration sincère. Je soupçonne que les nations qui vivent sous un régime différent du nôtre l'enviaient beaucoup.

C'était un homme d'un grand courage; non seulement possédait-il la forme de courage qui se mesure ordinairement à la bravoure physique, mais cette autre forme plus élevée du courage que lui imposaient les devoirs de sa tâche et qui, dans son cas, étaient extrêmement lourds. A la bataille de Jutland, le jeune prince a servi en qualité d'officier de marine chargé de commander la tourelle A du navire de guerre *Collingwood*. Il a participé pleinement à l'une des plus terribles et des plus grandes batailles navales de tous les temps et il a accepté toute sa part de risques. Au cours de la dernière guerre, alors qu'il avait accédé à la monarchie, il a partagé sans restriction les dangers de ceux qui défendaient le bastion de la liberté. Il a partagé non seulement les dangers mais encore les privations des hommes et des femmes qui, par leur force d'âme, ont acquis de si grands titres à notre reconnaissance.

En offrant nos condoléances à la reine mère, nous nous rappelons sa gentillesse et son amabilité et les mots qu'elle a trouvés en maintes occasions pour exprimer l'affection qu'elle porte au Canada et à sa population. Le souvenir du jeune couple qui nous a rendu visite au printemps de 1939 est encore très vif à notre mémoire; chaque Canadien en a gardé une profonde impression qui s'accompagnait non seulement du respect dû à la Couronne mais encore de l'affection que nous portions à un homme et à une femme dont

la conduite était pour nous le symbole du mode de vie toute de dignité que, sans exception, nous voulons conserver.

Sa vie est un chef-d'œuvre de bonté et de simplicité. Le lendemain de sa mort, comme j'étais de passage aux États-Unis, j'ai été profondément impressionné de ce que les Américains semblaient partager notre deuil, nos sentiments et manifestaient de mille manières qu'ils considéraient sa mort comme une perte pour eux-mêmes. De tout ce qu'on a dit et écrit, peu d'hommages pouvaient être plus touchants, plus émouvants que ceux que lui ont rendus les grandes publications ou les grands hommes publics des États-Unis. A cause de la conscience que la population des États-Unis a semblé prendre alors des liens de profonde affection qui nous unissent, j'ai confiance qu'elle est aujourd'hui plus proche de nous du Commonwealth qu'à toute autre époque depuis 1776.

Un rapprochement extraordinaire a semblé s'opérer entre les peuples du monde entier. Je doute qu'on puisse trouver un témoignage plus frappant de l'immense influence exercée par l'esprit prédominant de bonne entente qui semblait faire à tel point partie du caractère même du roi, que celui qu'a donné l'Égypte en étant un des premiers pays à annoncer, après sa mort, une période de deuil officiel, alors que dans ce pays depuis quelques semaines toutes les lèvres semblaient n'avoir que des propos amers et de la haine à l'égard de tout ce qui était britannique. C'est tout à l'honneur des nobles causes que la monarchie défend et de l'emprise qu'elles exercent que le calme semble à ce point régner aujourd'hui en Égypte et que les pourparlers s'y poursuivent d'une façon si ordonnée que nous avons lieu d'espérer une solution au problème qui se pose dans cette partie du monde.

Les regrets que nous cause la mort du roi s'adressent aux membres de sa famille. Nous nous joignons tous au premier ministre pour exprimer nos condoléances à tous les membres de la famille royale. Nous avons particulièrement à l'esprit aujourd'hui, je crois, l'image de trois femmes. L'une des photographies les plus touchantes qu'on ait jamais prises est celle que nous avons tous vue et qui représente trois femmes en noir: une mère portant le deuil de son fils bien-aimé, une épouse, veuve de celui auquel elle était profondément attachée, et une fille pleurant le père qu'elle adorait et dont la vie avait toujours été pour elle un modèle et une source d'inspiration. Ces trois femmes occupent aujourd'hui une grande place dans le cœur et dans l'esprit de tous les Canadiens. Au cours des ans, la famille royale s'est rapprochée de nous par l'expression d'une simple humanité comme celle que nous révèle la photo que j'ai mentionnée. La radio, le cinéma et la télévision se joignent maintenant à la presse pour les mettre constamment en évidence devant nous et le monde entier.

C'est grandement à l'honneur de notre famille royale qu'elle ait vu s'accroître de jour en jour, sous la lumière crue d'une telle publicité, l'attachement de ceux qu'elle sert. Jamais cette ancienne monarchie n'a tenu une place aussi élevée dans notre estime, ainsi que dans l'estime du monde entier. La Grande-Bretagne vit des jours sombres. Sa population passe par une période difficile. Mais ce n'est pas la première fois qu'elle traverse des jours sombres et qu'elle fait face à des difficultés. Il y a de cela plus d'un siècle, un grand Américain a prononcé à Manchester un discours célèbre, à un moment où la situation de l'Angleterre semblait aussi mauvaise, aussi grave et peut-être plus menaçante qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est pourquoi je voudrais rappeler les mots qu'a prononcés alors Ralph Waldo Emerson. Voici ce qu'il a dit:

> Ainsi donc, messieurs, tels sont mes sentiments à l'égard de cette vieille Angleterre, riche de possessions, d'honneurs et de trophées, mais qui se voit menacée des infirmités d'une existence de mille ans, irrémédiablement attachée à une foule de coutumes anciennes qu'on ne peut brusquement changer, aux prises avec l'évolution du commerce et un nombre incalculable de nouvelles méthodes, matières, techniques, machines et populations qui font concurrence. Je ne la vois pas déprimée ni faible, mais se souvenant qu'elle a déjà connu des jours sombres, possédant même une sorte d'instinct qui la rend plus perspicace dans les heures difficiles et lui donne une vigueur secrète et un cœur de fer pour affronter la bataille et l'infortune. Malgré son âge elle ne se sent pas décrépite, mais encore jeune; elle conserve sa foi dans son aptitude à résister et à progresser.

Ces paroles prophétiques, prononcées il y a plus d'un siècle, se sont révélées tout à fait justes. La Grande-Bretagne a connu une grande expansion et a accru son commerce; une grande prospérité a suivi ces jours sombres et elle est devenue le centre d'une grande communauté de nations à laquelle nous sommes fiers d'appartenir. Nous entrons maintenant dans une ère nouvelle. Nous savons tous que pour une raison quelconque, quelle qu'elle soit, le règne des reines de notre Commonwealth a toujours été marqué d'une période de progrès, d'expansion et de puissance accrue. Nous entrons maintenant dans une nouvelle ère élizabéthaine. Peut-être notre espoir s'accroît-il parce que l'une des plus grandes périodes d'expansion du passé est survenue pendant le règne d'une autre Élisabeth, à un moment où des hommes et des femmes hautement inspirés se sont lancés à la recherche de nouvelles occasions, de commerce nouveau et de richesses nouvelles.

[M. Drew.]

Le premier ministre a cité les paroles suivantes de feu le roi: "Chacun de nous peut être un pionnier". Il incombe en effet à chacun de nous qui exprimons aujourd'hui notre loyauté envers la reine Elizabeth II, d'être des pionniers dans cette nouvelle et grande ère d'aventures qui ne nous obligera peut-être pas à traverser des mers comme dans les temps anciens mais qui surtout imposera aux hommes et femmes de bonne volonté du Commonwealth et du monde entier la tâche de découvrir de nouveaux moyens de s'entendre mutuellement et de consolider les fondements de la paix.

Notre Commonwealth, nous le savons tous, réunit des hommes et femmes de toutes races, couleurs, croyances et langues. Cette réunion elle-même défie toute imagination. Notre Commonwealth, qui encercle le monde, et groupe dans une solidarité commune des peuples d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie, de tous les coins du monde, peut non seulement assurer le bonheur, la sécurité et la prospérité à ceux d'entre nous qui vivent dans son sein mais peut aussi donner un exemple qui entraîne les autres nations à suivre la même voie et à créer la même solidarité dans la liberté par tout le monde. Il y a plusieurs siècles, Shakespeare a dit de la première reine Elizabeth:

> Le bien croît avec elle. En son règne, tout homme prendra en paix ses repas sous la vigne qu'il aura plantée de sa propre main; il chantera à tous ses voisins les joyeuses chansons de la paix. Dieu sera connu en vérité et tous ceux qui l'entourent apprendront d'elle les parfaites voies de l'honneur.

Que cette antique prophétie se réalise pour notre nouvelle reine! Il se peut que les dangers qui nous attendent soient grands, que nous ayons à traverser des jours difficiles. La paix ne se laissera pas gagner sans peine, mais je suis persuadé qu'en ce moment c'est avec espoir, avec foi, voire avec confiance, en vérité, que tous nous disons: "Dieu sauve la reine!"

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti désirent se joindre à leurs collègues de la Chambre pour approuver l'adresse et les résolutions si opportunes que le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition (M. Drew) ont présentées. Nous nous unissons à eux pour exprimer nos condoléances à Sa Majesté la reine, à la reine mère, à la reine Marie et à tous les membres de la famille royale en deuil. Des millions de personnes, de par le monde, ont pleuré avec eux le décès d'un roi qui n'était pas seulement un grand homme, mais qui était aussi un homme bon. De sa vie, passée au service des nations et des peuples qui forment le Commonwealth, on se souviendra avec gratitude et fierté longtemps après que sera disparue la génération sur laquelle il a régné.

A Sa Majesté la reine Elizabeth II, les membres du Parlement du Canada, réunis ici et représentant le peuple de son royaume du Canada, rendent aujourd'hui un respectueux hommage. La reine règne mais ne gouverne pas. Pour nous, la monarchie n'est pas l'instrument d'un pouvoir autocratique mais un symbole tangible de l'unité qui existe entre les peuples de diverses races, langues, religions et couleurs qui forment environ le quart du genre humain. Quel magnifique Commonwealth! De concert avec le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, les Bermudes, la Nigéria, le Ceylan, et bien d'autres pays encore le Canada reconnaît en Sa Majesté le chef vivant d'un groupement mondial et libre. Les parlements et les gouvernements se succèdent, mais l'ancienne Couronne reste au-dessus des querelles et des luttes de partis; signe de la continuité, elle nous rappelle pourtant sans cesse la voie antique que nous devons encore suivre dans notre recherche d'une liberté, d'une démocratie et d'une paix complètes.

Sa Majesté la reine est jeune. Que son règne soit long, glorieux et remarquable afin que l'humanité puisse enfin ...

> Ring out old shapes of foul disease;
> Ring out the narrowing lust of gold;
> Ring out the thousand wars of old,
> Ring in the thousand years of peace.
>
> Ring in the valiant man and free,
> The larger heart, the kindlier hand;
> Ring out the darkness of the land,
> Ring in the Christ that is to be.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, il convient parfaitement qu'un de nos premiers gestes, au début de cette nouvelle session, soit d'approuver les deux humbles adresses dont nous sommes saisis. Nous avons entendu d'excellents discours cet après-midi et je n'ai pas grand chose à y ajouter. Cependant, le groupe que j'ai l'honneur de diriger à la Chambre tient à ce que je me déclare parfaitement en faveur des résolutions.

La mort du roi George VI donne à chacun de nous l'impression qu'il a perdu l'un des siens. C'était vraiment un grand roi, un homme de bien et un père exemplaire. Conscients de ces qualités, nous comprenons d'autant mieux la douleur profonde que ressentent Sa Majesté la reine Elizabeth, la reine mère et tous les membres de la famille royale. Nous voudrions qu'ils sachent que notre sympathie leur est assurée et que nous partageons toutes leurs épreuves. D'autre part, nous nous

réjouirons avec eux de leurs succès et de leurs triomphes dans les années à venir. Nous présentons particulièrement nos condoléances à la reine mère, dont le fardeau sera le plus lourd vu les années de solitude qui l'attendent.

Nous saisissons l'occasion qui nous est ici offerte d'assurer notre nouvelle souveraine, la reine Elizabeth II, de notre fidélité et de notre dévouement et de lui souhaiter un règne long, heureux et prospère. Nous prions Dieu de lui donner la force d'exercer les lourdes fonctions dont elle aura à s'acquitter.

M. l'Orateur: Dois-je déclarer les motions adoptées à l'unanimité?

(Les motions sont adoptées.)

Le très hon. M. St-Laurent: Les députés auraient peut-être le sentiment de prendre part plus intimement à ce témoignage de condoléances et de fidélité, si nous nous levions pour chanter ensemble *Dieu garde la Reine.*

(*Sur quoi, la Chambre se lève et entonne: Dieu garde la Reine.*)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose maintenant que la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi. Il conviendrait, je crois, que nous remettions à demain les communications, dont, habituellement, il est fait part à la Chambre le jour de l'ouverture de la session, de même que le dépôt quasi-traditionnel de documents. Avant que nous passions au discours du trône, dont l'étude a été reportée à demain, les députés voudront sans doute consacrer quelques instants à l'éloge de leurs collègues de Victoria-Carleton (M. Hatfield) et de Brome-Missisquoi (M. Gosselin), décédés pendant l'intersession. J'espère que Votre Honneur nous permettra de le faire avant que nous passions à l'examen du discours du trône, demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures et 40 minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 février 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LE MINISTÈRE

MINISTRE DES POSTES ET ADJOINT PARLEMENTAIRE AU MINISTRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Règlement et la coutume nous demandent d'aborder maintenant trois ou quatre questions, avant que nous passions à l'ordre du jour.

Tout d'abord, je désire annoncer officiellement aux fins de publication dans le compte rendu que l'honorable G.-Édouard Rinfret a résigné ses fonctions de ministre des Postes, le 13 février 1952, et que, le même jour, M. Alcide Côté, représentant de Saint-Jean-Iberville-Napierville, a été nommé ministre des Postes. Qu'il me soit permis de déposer le décret du conseil établissant la nomination.

Je désire annoncer, aux fins de publication dans le compte rendu, que M. G. J. McIlraith a démissionné de son poste d'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense, le 5 février 1952, et que M. John Horace Dickey, député senior d'Halifax, a été nommé à ce même poste, le 12 février 1952. Je dépose les décrets du conseil pertinents.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Fournier (Hull), Harris (Grey-Bruce), Casselman, Shaw et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'hon. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'hon. Douglas Abbott, ministre des Finances, l'hon. J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'hon. F. G. Bradley, secrétaire d'État du Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: loi concernant la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de la Production de défense (M. Howe):

Que M. Louis-René Beaudoin, député de la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges (P. Q.) soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ÉLOGES FUNÈBRES

FEU HEBER HAROLD HATFIELD—FEU HENRI-A. GOSSELIN

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis la dernière session du Parlement, deux députés sont disparus. Il s'agit, évidemment, des anciens députés de Victoria-Carleton et de Brome-Missisquoi.

C'est avec un profond regret que, tous, nous avons appris le décès de M. Heber H. Hatfield, dont la santé laissait depuis longtemps à désirer. Né en 1885, à Middle-Simonds (N.-B.), où il fit ses études, M. Hatfield s'établissait bientôt à Hartland, où il allait devenir un important producteur et commerçant de pommes de terre et de produits de pommes de terre. Après avoir servi plusieurs années dans le domaine municipal, M. Hatfield a été élu membre du Parlement pour la circonscription électorale de Victoria-Carleton, aux élections générales de 1940; il a été réélu en 1945 et 1949.

Tout en s'occupant toujours attentivement de tous les travaux du Parlement, M. Hatfield s'est efforcé en tout temps d'intéresser non seulement le Canada mais aussi les autres parties du monde aux produits de sa province natale. Il a ainsi contribué dans une large mesure à accroître la prospérité d'une foule d'habitants du Nouveau-Brunswick et la renommée du Canada comme producteur de pommes de terre de choix aux fins de semence. M. Hatfield sera regretté de ses commettants, de ses associés dans le commerce, des producteurs de pommes de terre de toute la région des provinces Maritimes et de tous

les membres de son parti et autres avec qui il a été étroitement associé en tant que membre du Parlement. Le monde des affaires et le Parlement conserveront le souvenir de cet homme, non seulement à cause de sa carrière fructueuse, mais aussi de son sens de la justice et de son intégrité incontestée.

A M^me^ Hatfield et à sa famille, tous les membres de la Chambre offrent leurs plus entières condoléances.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, la mort de M. Henri-A. Gosselin a causé une douloureuse surprise à ses nombreux amis qui le croyaient en assez bon état de santé.

M. Gosselin naquit à Lee, Massachusetts, en 1887, de parents canadiens-français. Quelques années plus tard, sa famille revint au Canada et il fit ses études à Sherbrooke.

En 1914, il entrait au service des chemins de fer du Pacifique-Canadien et, tout en remplissant ses fonctions d'expéditeur de trains, à Farnham, il consacrait beaucoup de temps à l'agriculture.

Durant de nombreuses années, M. Gosselin a participé activement à la vie politique de sa ville, de sa province et de son pays. De 1928 à 1938, il fut maire de Farnham; de 1939 à 1948, il représenta le comté de Missisquoi à la législature de la province de Québec; et, en 1949, il fut élu député au Parlement pour le comté de Brome-Missisquoi.

Sur le parquet de la Chambre, il parlait avec calme et aisance, avec sobriété et un jugement sûr, dans nos deux langues officielles.

Pendant le temps relativement court qu'il siégea avec nous, M. Gosselin s'est mérité notre respect et notre amitié. Aussi, je suis certain que vous désirez tous vous joindre à moi pour offrir à sa veuve et à sa famille nos plus sincères condoléances.

(Traduction)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'unis ma voix à celle du premier ministre (M. St-Laurent) pour dire quel regret nous cause, à tous, la perte de deux membres de la Chambre, M. Heber Hatfield et M. Henri Gosselin. Comme chacun de nous se souviendra, M. Hatfield, modèle du spécialiste bien renseigné dans un domaine qui lui tenait à cœur, a beaucoup contribué aux travaux de la Chambre, parce qu'il savait non seulement parler des progrès de l'industrie de la pomme de terre et de ses sous-produits, mais également de son comté et de sa province, et ce d'une façon qui a beaucoup aidé celle-ci, tout en favorisant l'intérêt général du pays, ainsi que l'a déjà dit le premier ministre.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

En plus des travaux dont nous avons fréquemment entendu parler à la Chambre, le nom de M. Hatfield était associé à beaucoup d'entreprises. Il semble, en effet, qu'il participait dans la ville de Hartland à la plupart des œuvres dignes d'intérêt. Il possédait en outre un avantage que n'ont pas la plupart d'entre nous. Non seulement était-il homme public, mais il avait aussi des intérêts dans un journal, ce qui lui permettait d'exprimer une grande partie de ses idées par une voie dont ne dispose pas la majorité des autres députés. C'était un travailleur infatiguable dans l'intérêt de ses mandants. Les ministres de la Couronne sont mieux en mesure que quiconque d'affirmer que, quelle que fût l'opinion politique de ceux qui avaient recours à lui, il les représentait avec beaucoup de persistance dans les divers ministères; il servait bien ses électeurs en s'efforçant d'obtenir ce que, à leur avis, pouvaient accorder les divers ministères de l'État.

Comme la chose se produit si souvent, M. Hatfield jouissait d'une grande expérience dans les affaires municipales; il avait été préfet de son comté, maire d'Hartland et membre de nombreux organismes bénévoles qui jouent un rôle si important dans notre vie sociale. Il a fait preuve d'un grand courage supérieur à celui qu'exigent les obligations quotidiennes ordinaires. La plupart des honorables députés comprennent, j'en suis sûr, que pendant très longtemps, il lui a fallu beaucoup de courage pour assister aux délibérations de la Chambre et accomplir son travail avec la courtoisie et bonne humeur dont il a fait preuve.

En m'unissant au message de condoléances que le premier ministre a adressé au nom de tous les membres de la Chambre à Mme Hatfield et à sa famille, je me permets de signaler que Mme Hatfield mérite la reconnaissance à laquelle ont droit un si grand nombre d'épouses de députés. Elle mérite notre admiration surtout à cause de la façon dont elle a soutenu son mari et l'a réconforté, pendant une longue période durant laquelle elle savait mieux que lui que ses jours étaient comptés.

De concert avec le premier ministre et aussi, j'en suis sûr, avec tous les députés, j'adresse nos condoléances aux membres de la famille éprouvée. J'espère sincèrement qu'ils trouveront un certain réconfort en apprenant que les confrères de M. Hatfield à la Chambre partagent leur douleur, à un moment où leurs pensées se tournent sans doute vers Ottawa et leur rappellent les occasions où ils ont accompagné M. Hatfield à l'ouverture de la session.

Je désire également m'associer aux condoléances qu'a exprimées le premier ministre à la famille de M. Gosselin. Ce dernier s'était acquis ici-même de nombreux amis qui le regretteront beaucoup. Il avait bien servi sa collectivité, comme M. Hatfield, ce qui montre bien comme l'expérience sur le plan municipal prépare souvent à la représentation dans la sphère plus vaste. Il avait bien servi sa municipalité non seulement à titre de conseiller et de maire, mais aussi en qualité de député à l'Assemblée législative de la province de Québec. Cette expérience multiple lui a permis de porter des jugements bien fondés sur les questions dont il eut à s'occuper à la Chambre des communes. Tous les membres de la Chambre regrettent que ce fidèle serviteur de sa collectivité ne soit plus parmi nous.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous exprimons à notre tour nos condoléances aux familles des deux députés qui nous ont quittés pour un autre monde. A l'ouverture de chaque session, invariablement, nous avons à pleurer la perte de quelques-uns de nos collègues, ce qui ne manque pas de nous rappeler le caractère transitoire de l'existence. Dans les hommages qu'on vient d'exprimer en cette circonstance-ci on a, je pense, bien formulé les sentiments que tous nous éprouvons à l'endroit des deux députés défunts et de leur œuvre au Parlement.

M. Hatfield était député depuis plusieurs années déjà. Son siège n'était guère éloigné de l'endroit où je me trouve en ce moment. J'ai appris à le connaître assez bien et à apprécier comme il convient l'intérêt qu'il prenait à nos travaux, notamment dans le domaine qu'il connaissait particulièrement bien. Je sais quels efforts il a déployés au nom de ses commettants.

M. Gosselin était des nôtres depuis moins longtemps, mais il avait, lui aussi, fait une certaine impression sur ses collègues. Nous reconnaissions chez lui l'intérêt très vif qu'il portait aux simples ouvriers de sa circonscription. Il avait été, en effet,—le premier ministre (M. St-Laurent) vient de le rappeler,—à l'emploi d'un de nos grands chemins de fer.

Nous exprimons à notre tour nos condoléances aux familles éprouvées. On me permettra aussi de les offrir au premier ministre et au chef de l'opposition officielle (M. Drew) qui, l'un et l'autre, ont perdu un collègue à la Chambre.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les membres de mon groupe m'ont prié de dire quelques mots en hommage à la mémoire de ces deux distingués disparus. J'avais l'occasion d'être en contact assez étroit avec M. Hatfield, vu que les pièces que nous occupions donnaient sur le même couloir, et de temps à autre nous échangions nos vues. L'*Observer* d'Hartland (N.-B.), en date du 10 janvier 1952, a mis en évidence dans sa première page un article intitulé: "Un dernier et impressionnant hommage a été rendu, dimanche, au député H. H. Hatfield". J'y lis les mots suivants:

> Un homme qui a aimé sa localité et ses gens, qui les a bien servis, repose aujourd'hui dans le paisible cimetière de campagne niché dans les collines balayées par le vent de la petite ville d'Hartland, dans la vallée du fleuve Saint-Jean.
>
> Alors que les ombres d'un jour hivernal s'étendaient silencieusement sur le coteau, les restes mortels d'Heber Harold Hatfield, premier citoyen de la ville, ont été affectueusement déposés en terre, pendant que des parents et des amis inclinaient la tête.
>
> Une heure avant le service, l'église United Baptist était comble et des centaines de personnes n'ont pu y trouver place.

Il m'a semblé qu'il serait tout à fait approprié de mentionner ici ces observations qui ont été faites par ceux qui connaissaient le mieux M. Hatfield. Je suis persuadé par ailleurs que tous les députés approuveront certaines paroles prononcées par le chef provincial de l'opposition dans le Nouveau-Brunswick à propos de M. Hatfield. Il a parlé en effet de "son grand pouvoir d'action" et de "son aptitude à susciter la confiance", de son honnêteté, de sa bienveillance et de son esprit de tolérance. Je crois que d'une façon générale tous les membres de la Chambre ont pensé la même chose de M. Hatfield.

Il ne me semble pas très nécessaire de revenir sur les points dont ont déjà parlé le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition (M. Drew) au sujet de nos collègues défunts. Nous voulons nous joindre à eux pour adresser à Mme Hatfield et à tous ceux qui ont été affligés par la perte de cet homme distingué, nos sincères condoléances Nous adressons également nos condoléances au chef de l'opposition qui perd un partisan de valeur.

Pour ce qui est de M. Gosselin nous n'avons pas eu l'occasion de le connaître beaucoup. Lorsque des députés siègent peu de temps avec nous, nous n'avons pas l'occasion de les connaître vraiment. J'ai eu cependant l'impression que cet homme était courageux, consciencieux et qu'il avait un bel idéal. A tous ceux que sa mort afflige nous adressons également nos condoléances. Nos condoléances vont d'autre part au premier ministre qui perd en lui un bon partisan.

LE BÉTAIL

ÉPIDÉMIE DE LA FIÈVRE APHTEUSE DANS LA RÉGION DE REGINA

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient au tout début de la session de formuler à la Chambre une déclaration au sujet de la récente manifestation de la fièvre aphteuse chez le bétail de la région de Regina.

Autant qu'on se souvienne, c'est la première fois que cette maladie se manifeste au Canada. Même si dans presque tous les autres pays du monde, y compris les États-Unis, cette maladie s'est parfois manifestée et même si dans plusieurs pays elle est endémique, jusqu'ici le Canada avait réussi, grâce à des mesures préventives soigneusement appliquées, à conserver une patente nette. Je crois que ces résultats remarquables font honneur au zèle et aux soins de ceux à qui il incombe d'appliquer le règlement.

Au moment opportun, j'exposerai en détail comment on a découvert et décelé cette épizootie dans la région de Regina. Pour l'instant, je me bornerai à dire que dès qu'on a soupçonné que la maladie vésiculaire qui avait été décelée dans cette région pouvait être la fièvre aphteuse, le directeur général vétérinaire, invoquant le loi des épizooties, a mis en quarantaine une superficie assez grande pour comprendre tous les cas connus et tous les récents déplacements des bestiaux vers l'extérieur de cette superficie ont été suivis.

Je tiens à insister sur le point suivant: la région est très restreinte puisqu'elle ne comprend que cinquante milles carrés, soit un cinquantième des terres colonisées de la Saskatchewan. Je tenais à le signaler parce que, tout en reconnaissant qu'il faut entourer l'épizootie d'une publicité suffisante, je crains que la publicité qui a déjà été faite ne donne l'impression que la maladie est beaucoup plus répandue au Canada que ne semblent l'indiquer jusqu'ici les faits. On a établi l'existence de vingt-trois cas de maladie. Tous se sont déclarés à l'intérieur d'une région de cinquante milles carrés dont Regina serait à peu près le centre. Des rumeurs voulaient que la maladie eût été découverte ailleurs au pays. Nous avons fait enquête dans chacun des cas. Jusqu'à présent, aucun cas de maladie n'a été découvert hors de la région dont j'ai parlé. Je suis très heureux de pouvoir affirmer que jusqu'ici la maladie ne semble pas avoir débordé la région mise en quarantaine et que dans cette zone aucun nouveau cas ne s'est déclaré depuis plusieurs jours. Toute rumeur voulant que la maladie se soit déclarée en dehors de la région est immédiatement vérifiée et au moindre soupçon la quarantaine est imposée.

Dès qu'on a commencé de soupçonner l'existence de la fièvre aphteuse, le Gouvernement a également informé les autorités américaines et un vétérinaire des États-Unis s'est rendu immédiatement sur les lieux. Nous voulions non seulement bénéficier de l'aide compétente du *Bureau of Animal Industry* des États-Unis qui s'est acquis une longue expérience au Mexique où la maladie s'est manifestée de façon sérieuse ces dernières années, mais encore assurer le gouvernement des États-Unis que nous ne négligions rien pour enrayer la maladie, s'il était prouvé qu'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse.

Nos laboratoires de Hull nous apprenaient, dimanche dernier, que la maladie vésiculaire était bien la fièvre aphteuse; la nouvelle a été communiquée au public le lendemain. On a également annoncé que l'on était en train d'abattre les animaux atteints et ceux qui auraient pu être en contact avec la maladie, que les cultivateurs allaient être indemnisés et les fermes en cause désinfectées. On donne actuellement suite à ces décisions.

Entre temps, comme nous l'avions prévu, le gouvernement des États-Unis a interdit l'entrée des envois canadiens de bêtes à cornes, de moutons et de porcs vivants ainsi que de ces animaux tués et de leur viande fraîche ou congelée. L'entrée du foin, de la paille et de certains produits animaux est également assujétie à certaines restrictions. On peut se procurer des précisions sur ces règlements que je ne tenterai pas d'expliquer pour l'instant. Le gouvernement des États-Unis a bien établi cependant que l'interdiction ne s'applique pas aux céréales.

L'interdiction en cause ainsi que les autres restrictions sont imposées en vertu d'une mesure législative obligatoire qui est en vigueur aux États-Unis depuis un bon nombre d'années.

Pour ce qui est du pouvoir discrétionnaire de restreindre l'interdiction à certaines zones ou régions, la loi ne laisse au gouvernement des États-Unis aucune faculté de le faire. L'interdiction doit s'étendre à tout le pays. Aux termes de la loi des États-Unis, l'interdiction ne peut être levée avant que le secrétaire à l'Agriculture ait donné avis que la maladie a cessé d'exister dans le pays étranger. Nous avons également appris qu'en vertu de l'ordonnance édictée par le *Bureau of Animal Industry* des États-Unis à l'égard du Canada, l'interdiction ne peut être levée

que soixante jours après qu'il aura été déclaré qu'il n'y a plus de fièvre aphteuse au Canada.

Il importe d'ajouter que, depuis qu'on a pensé que la maladie pouvait exister, les autorités des États-Unis se sont montrées très sympathiques et secourables. Je suis bien sûr qu'elles désirent aussi ardemment que nous que le fléau soit réprimé et que reprennent le plus tôt possible nos relations commerciales régulières.

Même si j'espère que les mesures prises remportent plein succès, il est certain qu'on subira certaines pertes avant que la maladie soit réprimée et que soit levée l'interdiction visant les exportations aux États-Unis. Je le répète, les agriculteurs dont les animaux doivent être abattus, seront indemnisés. En outre, le Gouvernement se rend bien compte des graves pertes qui peuvent résulter des entraves à la vente des bestiaux et des produits animaux aux États-Unis.

Nous surveillons la situation avec grand soin et nous recourrons à toute mesure nécessaire en vue de protéger les intérêts des producteurs. On a étudié quelles mesures il faudrait prendre au besoin.

Je dirais ici que le Gouvernement estimera très difficile de régler son activité en soumettant à la Chambre selon la méthode ordinaire, chaque mesure qu'il envisage avant d'y donner suite. A mon avis, c'est facile à comprendre. Nous nous réunissons par exemple aujourd'hui pour ne nous assembler de nouveau que lundi. Des affaires de la plus haute importance peuvent surgir entre temps et il sera peut-être nécessaire de prendre des mesures sans attendre d'en faire part à la Chambre. Toutes ces questions ont été étudiées d'une façon aussi approfondie que le permettent les circonstances, et nous sommes prêts à agir quand ce sera nécessaire. A notre avis, il est peu sage de faire des déclarations au sujet de mesures qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de prendre.

Les agriculteurs feraient bien de ne pas s'affoler et vendre leurs animaux. Le Gouvernement n'a pas l'intention de laisser porter à cette importante branche de l'industrie canadienne de l'élevage, tout le fardeau de ce malheur. Nous nous efforçons de trouver d'autres débouchés pour nos bestiaux et nos produits animaux. Jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse, les cultivateurs devraient, autant que possible, restreindre leurs livraisons de bestiaux. Il devrait être évident, et à mon sens c'est un point important que les animaux livrés à l'abattoir avant d'être prêts ne peuvent être retournés pour qu'on les engraisse davantage. En d'autres termes, les cultivateurs devraient, jusqu'à nouvel ordre, garder sur leur ferme les animaux qui ne sont pas prêts à être abattus, car je pense qu'il sera absolument nécessaire d'abattre tous les animaux expédiés aux abattoirs dans certaines régions, qu'ils soient ou non prêts à l'abattage. Il en résultera nécessairement un bénéfice moins élevé pour les cultivateurs qui livrent leurs animaux dans cet état.

Il convient peut-être que j'ajoute quelques mots au sujet des mesures intérieures destinées à enrayer la propagation de l'épizootie au Canada. Le Gouvernement est d'avis que les autorités fédérales sont le mieux en mesure de prendre les dispositions relatives à la quarantaine. Il y a une loi à cet égard qui a régi toutes les dispositions que nous avons prises jusqu'ici dans ce domaine. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour nous acquitter de nos responsabilités à cet égard. Nous estimons qu'il serait préférable de laisser les autorités fédérales s'occuper de la quarantaine.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur me permet-il de poser une question? Le ministre vient de déclarer qu'on verserait des indemnités aux cultivateurs dont les bovins ont été sacrifiés soit parce qu'ils étaient atteints soit parce qu'ils avaient été en contact avec des animaux malades. Plusieurs éleveurs de la région intéressée m'ont adressé des télégrammes pour me demander quelles seront les indemnités. Ils veulent surtout savoir si le Gouvernement songera à accorder une compensation spéciale en plus de la valeur commerciale dans le cas des bovins laitiers de race ou des sujets d'exposition également de race. Si le ministère n'accorde pas d'indemnité de ce genre, les pertes que subiront les gens de cette région seront très lourdes, car la plupart des troupeaux sont surtout des animaux de race.

Lorsque le ministre répondra à la question, je crois qu'il devrait également jeter un peu de lumière sur un autre point. Les journaux de la Saskatchewan ont affirmé que déjà, en novembre, on soupçonnait la présence de cette maladie et qu'on avait demandé à des vétérinaires de vérifier s'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse. Le ministre nous dira-t-il si tel est bien le cas et ce qui s'est produit de novembre à février? Nous dira-t-il pourquoi on n'a pas pris de mesures plus tôt pour protéger l'ensemble du pays de la catastrophe qui le menace en ce qui a trait à l'industrie animale?

M. Coldwell: Avant que le ministre prenne la parole, puis-je poser une autre question qui se rapporte directement au même sujet. Des gens m'ont également parlé des indemnités. Les journaux nous ont appris que les abattoirs atteints recevraient des compensa-

tions. Cela est-il vrai? Si tel est le cas, les employés des abattoirs en question entreront-ils en ligne de compte car la perte d'emploi est aussi sérieuse pour eux que la perte d'affaires pour les abattoirs. Je pose ces questions car on me les a soumises.

Le très hon. M. Gardiner: Pour répondre à la première question, monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire que le Gouvernement se propose de présenter une mesure législative. Nous nous rendons compte que la loi actuelle n'a pas été rédigée en vue de pourvoir à une telle situation. Tout ce que je puis dire en ce moment c'est que le Gouvernement se propose de présenter une mesure. Cela doit suffire, je crois, pour le moment. C'était l'une des choses auxquelles je pensais lorsque j'ai dit que nous ne voulions pas être liés par la méthode habituelle qui veut que nous donnions avis à la Chambre avant de prendre des mesures à ce sujet. Il nous faudra peut-être faire certaines déclarations sur lesquelles la Chambre ne s'est pas encore prononcée de façon définitive. Par suite des observations qu'on vient de faire,—et d'autres formuleraient des observations semblables s'ils en avaient l'occasion,—nous avons raison de croire que la Chambre est d'avis que certaines mesures s'imposent. Cette opinion en soi indique que nous ne sommes pas satisfaits des dispositions présentes et qu'il faudra agir autrement.

M. Diefenbaker: C'est sûrement insuffisant.

Le très hon. M. Gardiner: Pour ce qui est de l'autre question, celle du temps, c'est une de ces maladies qui n'ont jamais sévi au Canada auparavant, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration. Mais, à diverses reprises, l'autre maladie a existé chez nous, celle qu'on appelle la stomatite; cependant, elle n'est pas si grave et l'on en a eu raison sans difficulté. Suivant le premier diagnostic qu'on a fait en Saskatchewan, il s'agissait de la stomatite. Il faut un peu de temps pour s'occuper d'une situation de cette nature. Jusqu'à la semaine dernière, la principale autorité de la province de la Saskatchewan soutenait qu'il s'agissait vraiment de cette maladie. Telle était la situation il y a une semaine à peine. C'est une raison de croire, à mon sens, qu'on ne pouvait espérer voir les vétérinaires, ceux du ministère ou ceux de la région, en arriver à une conclusion différente.

M. Diefenbaker: Qui a pris la décision finale?

Le très hon. M. Gardiner: La décision finale a été rendue à notre laboratoire de Hull.

M. Coldwell: Quelle est la principale autorité en Saskatchewan?

[M. Coldwell.]

Le très hon. M. Gardiner: C'est le vétérinaire de Saskatoon qui est attaché à l'université. Je ne sais pas exactement qui a fait la déclaration. Je pense que c'est M. Fulton, mais il faudrait que je m'en assure. La déclaration m'a été communiquée alors que je me trouvais à Vancouver, et je me suis senti un petit peu soulagé lorsque je l'ai lue dans les journaux .

M. Coldwell: Est-ce votre ministère qui a fait cette déclaration?

Le très hon. M. Gardiner: Non, elle émanait de l'autorité de l'université à Saskatoon car c'est l'université qui analyse le virus vu qu'elle dispose des installations pour le faire. La plupart de nos analyses en Saskatchewan sont faites, je crois, à la ferme de l'université. C'est de cette façon qu'on a procédé dans ce cas. Quand il faut déterminer en définitive s'il s'agit de la fièvre aphteuse, il n'y a à ma connaissance qu'une façon de le faire. En vertu des règlements internationaux certains sérums ne doivent être mis en culture que dans certains endroits car si on les utilisait sans les précautions voulues on pourrait parfois faire plus de mal que de bien. Sauf erreur, le sérum qui permet de faire l'épreuve du sang est fourni par la Grande-Bretagne. Lorsque les enquêteurs ont pensé qu'il se pouvait que ce fût la fièvre aphteuse ils se sont rendus aussitôt sur les lieux pour se procurer des échantillons du virus qu'ils ont ramenés ici et dans l'intervalle ils ont fait venir du sérum de Grande-Bretagne.

M. Diefenbaker: Quand cela?

Le très hon. M. Gardiner: La semaine dernière. Si je comprends bien, on injecte le virus aux animaux, puis le sérum. C'est la réunion des deux qui permet de s'assurer si l'animal est atteint de fièvre aphteuse. Il a fallu recourir à ce test avant de se prononcer catégoriquement. On a pu se prononcer dimanche dernier à la suite de l'expérience faite la veille. Voilà comment s'explique le retard.

M. Coldwell: Quand a-t-on soupçonné pour la première fois quelque chose d'insolite?

Le très hon. M. Gardiner: C'est le 26 novembre, je crois, qu'on a découvert les premiers cas de stomatite. On s'est occupé constamment de la question depuis ce temps.

M. Argue: Puis-je poser au ministre de l'Agriculture une autre question qui porte sur un point un peu différent? Une des choses qui inquiètent le plus les éleveurs en ce moment, c'est l'instabilité du marché par suite de la découverte de cette maladie et de l'interdiction américaine touchant l'importation de bovins. Le ministre et le Gouverne-

ment se préparent-ils à prendre des mesures sous le régime de la loi des pouvoirs d'urgence, afin de stabiliser le prix du bétail et de la viande si la situation actuelle se perpétue?

Le très hon. M. Gardiner: Le Gouvernement vérifie tous les faits nouveaux qui pourraient avoir rapport à la question et les étudie en tenant compte de ce qui se fait ailleurs et dont les effets se font sentir sur nos marchés.

M. Coldwell: Le ministre peut-il me dire quand a commencé l'enquête fédérale sur cette épizootie? Certaines découvertes ont eu lieu le 26 novembre. Quand les soupçons ont-ils été éveillés et à quel moment a-t-on pris des dispositions en vue d'enquêter pour établir si le virus en cause était celui de la fièvre aphteuse?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, M. Waas en constatant la maladie l'a signalée à son propre vétérinaire. A cette époque son propre vétérinaire était malade et n'a pu prescrire de traitement qu'au téléphone. Si je comprends bien, les animaux auraient réagi au traitement comme ils l'auraient fait dans le cas de la stomatite et les manifestations ont disparu beaucoup plus rapidement qu'on ne l'aurait cru possible dans le cas de la fièvre aphteuse. Dans ces conditions, on fut plutôt porté à croire qu'il s'agissait de l'autre maladie et non de la fièvre aphteuse. M. Waas n'en fit pas moins rapport aux autorités à Regina, peut-être les autorités relevant du gouvernement fédéral; celles-ci ont alors commencé à examiner sa ferme, examen qui se poursuit depuis ce temps-là.

M. Ross (Souris): Une autre question qui fait suite à ce que vient de nous dire le ministre. Il a dit que la question de la quarantaine doit relever des autorités fédérales. Beaucoup d'éleveurs d'animaux de race s'inquiètent fort au sujet des expositions d'animaux de race et des ventes publiques qui doivent avoir lieu d'ici quelques semaines à Brandon, par exemple, à Regina, Calgary et à d'autres endroits des provinces des Prairies. Le ministre ou ses hauts fonctionnaires prétendent-ils que ces expositions doivent être contremandées à présent? Les éleveurs sont dans une situation très embarrassante. Beaucoup d'entre eux se sont inscrits depuis plusieurs mois; dans les circonstances actuelles, ils ne veulent pas expédier leurs animaux et croient que le ministère fédéral devrait leur donner une directive. Ces organismes doivent-ils persister dans leur dessein au sujet des expositions et des ventes en question qui doivent commercer d'ici quelques semaines ou bien l'abandonner?

Le très hon. M. Gardiner: Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous proposons que des questions comme la quarantaine soient confiées au gouvernement fédéral. Si l'épizootie se restreint à une région peu étendue (en somme, il ne s'agit que de vingt-trois têtes de bétail, dans la région en cause), n'est-ce pas chercher à se créer des embarras là où il pourrait ne pas y en avoir que d'essayer de prendre des mesures à l'égard de quelque chose qui se passe à 2,000 milles?

M. Ross (Souris): C'est à quelques milles de Regina.

Le très hon. M. Gardiner: Oui, mais c'est à 2,000 milles de toute localité de l'Est où pourrait se tenir une de ces foires. J'hésiterais à dire que quiconque dirige une foire doit la fermer, mais, en même temps il se peut qu'en Ontario on soit d'avis que quelques animaux porteurs de la maladie aient été emmenés dans une région donnée et qu'il vaudrait mieux se passer de foire. Je ne voudrais pas dire quoi que ce soit pour que, là où on a ce sentiment, on hésite à supprimer la foire, mais, par ailleurs, je ne pense pas que nous devions prendre sur nous de déclarer que toutes ces manifestations doivent être supprimées. Ainsi, par exemple, si lui et moi nous étions à Moose-Jaw, au beau milieu de la région atteinte, il conviendra que nous ne serions pas, évidemment, à la foire. Or, sans exposants il n'y aura pas de foire, quoi qu'on fasse par ailleurs. Il me semble que cette question se réglera facilement d'elle-même sur le plan local. Je crois que cela répond bien à la question.

M. Harkness: Le ministre s'est-il renseigné, a-t-il décidé si la constitution permet à certaines des provinces d'interdire l'entrée chez elles du bétail et de la viande préparée en provenance des trois provinces des Prairies? Peut-il nous renseigner sur cet aspect de la question?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, le Gouvernement a étudié ce point et a reçu des avis. Malheureusement, il est très difficile d'obtenir une opinion définie quant à la situation, en général. Comme la Chambre le sait, les deux autorités ont le droit de légiférer sur l'agriculture et l'immigration. Mais, suivant l'interprétation générale, lorsque les deux autorités ont légiféré, la loi fédérale l'emporte sur la loi provinciale. Or nous avons légiféré toutes deux en la matière. Bien que nous disions que la loi fédérale l'emporte sur la loi provinciale, nous avons adopté comme ligne de conduite, par le passé, de tenir compte des circonstances particulières à chaque cas avant d'intervenir à propos des me-

sures qu'établit la province. Une province peut prendre une mesure qui ne s'applique qu'à elle-même, qui n'intéresse qu'elle-même et non pas les habitants des autres provinces. Nous avons été portés à ne pas critiquer les provinces à cause de cela et à ne prendre aucune disposition qui eût annulé leurs mesures. Dans le cas qui nous occupe, nous avons examiné la question sous tous ses angles possibles. Nous croyons avoir trouvé un moyen efficace de régler la question, tout en n'entravant pas les mesures raisonnables que les provinces ont prises. J'espère que nous pourrons faire une déclaration à ce propos.

M. Harkness: En ce qui concerne les pouvoirs dont jouissent les provinces d'imposer un embargo, établit-on une distinction entre les bestiaux vivants et les viandes habillées?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne voudrais pas donner une consultation à ce sujet, mais il y a une distinction à faire en ce qui concerne la façon dont nous nous en sommes occupés jusqu'à présent. Quelqu'un a dit que l'Ontario nous a demandé de faire certaines choses et que nous avons fait certaines choses. Il est vrai que l'Ontario nous a demandé de faire certaines choses, mais tout ce que nous avons fait nous l'avons fait avant que l'Ontario nous l'ait demandé. Certes nous avons autorisé la livraison du bétail dans les parcs à bestiaux et les abattoirs de Winnipeg, mais nous n'avons pas autorisé l'expédition de bétail sur pied en dehors de ces parcs. Cela revient tout simplement à dire que les animaux doivent être abattus et débités. Nous n'avons pas interdit l'expédition de cette viande en dehors des parcs et c'est pourquoi du bœuf en provenance de Winnipeg est expédié dans l'Ontario à l'heure actuelle bien qu'il n'y soit expédié aucun bétail sur pied.

M. Harkness: Et la situation en Colombie-Britannique?

Le très hon. M. Gardiner: La situation est pratiquement la même en Colombie-Britannique, sauf que cette province est allée un peu plus loin. La Colombie-Britannique a décidé, et je ne sais pas si elle en a le droit, d'éliminer la viande de bœuf aussi bien que le bétail. Cependant je ne suis pas certain qu'elle donnera suite à cette décision. Elle peut le faire en vertu de ses lois, si celles-ci sont constitutionnelles.

M. Cruickshank: Puis-je poser une question supplémentaire? Si la Colombie-Britannique a l'intention d'agir ainsi, les autorités fédérales y verront-elles des objections?

Le très hon. M. Gardiner: Non, monsieur l'Orateur, si nous suivons la ligne de conduite que nous nous proposons actuellement, notre intervention ne sera pas nécessaire.

[Le très hon. M. Gardiner.]

M. Charlton: Le ministre peut-il nous dire à quelle date on a tout d'abord pris des mesures en vue de mettre effectivement cette région en quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Il y a eu une semaine mercredi dernier.

M. Charlton: On n'a donc rien fait entre le 26 novembre et il y a eu une semaine mercredi dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. Gardiner: Les choses en seraient restées là au moins jusqu'à Noël prochain, si on n'avait pas eu la preuve qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse.

M. White (Middlesex-Est): Étant donné qu'un éleveur de l'Ontario occidental a perdu son troupeau par suite d'une maladie des tropiques, cet éleveur sera-t-il indemnisé de même que ceux dont les animaux sont atteints de la fièvre aphteuse?

Le très hon. M. Gardiner: Voici dans quelle situation se trouve l'éleveur du comté d'Oxford dont les animaux atteints ont été abattus et enterrés hier. Il va de soi qu'on a l'intention de rédiger la mesure législative dont la Chambre sera saisie de façon à prévoir ce cas aussi bien que les autres.

M. Harkness: J'ai une autre question à poser à ce sujet. Le ministre a dit...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne voulais pas limiter le nombre des questions posées à ce sujet car c'est un sujet important. A mon avis, on ne devrait pas en ce moment poser des questions peu importantes. Je crois que les députés de Calgary-Est (M. Harkness) et de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) ont des questions à poser. J'espère que l'interrogatoire prendra fin avec ces questions.

M. Harkness: Voici ma question. Le ministre a dit que les États-Unis n'avaient pas établi d'embargo sur les céréales. Il me semblait pourtant que les journaux avaient annoncé que les États-Unis avaient interdit l'importation de céréales. Laissent-ils entrer les céréales ou, comme l'ont dit les journaux, en interdisent-ils l'importation?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, les États-Unis laissent entrer les céréales et n'ont pas donné ordre qu'il en fût autrement. Certains fonctionnaires, le long de la frontière, ont peut-être mal interprété les ordres et bloqué certains envois; à ma connaissance, ce seraient les seuls cas.

M. Coldwell: Je me permets de rappeler au ministre que j'ai posé une question supplémentaire dans laquelle je demandais si on songeait à donner suite aux propositions

des journaux qui préconisent le versement d'indemnités aux préparateurs de viandes. Est-il question d'indemniser les employés de ces établissements à l'occasion des pertes de salaires qu'ils subissent?

Le très hon. M. Gardiner: Nous sommes à élaborer les instructions destinées aux entreprises de préparation de viande de la région soumise à la quarantaine et du reste du pays. Je ne puis dire rien de plus avant que notre étude soit terminée.

M. Cruickshank: J'ai une autre question à poser, une question qui me semble aussi importante, sinon plus, que n'importe quel autre sujet qui pourra venir sur le tapis au cours de la session. Si les autorités agricoles et législatives de la province de Colombie-Britannique décident d'interdire l'importation de bovins ou de viande de bœuf de l'Alberta et de la Saskatchewan, prendra-t-on des mesures pour empêcher une hausse exorbitante des prix? Ce point ne relève peut-être pas du ministre de l'Agriculture. Quoi qu'il en soit, je pose ma question au ministre intéressé. On dit que si la Colombie-Britannique prend cette décision, c'est-à-dire si elle interdit l'importation de bétail et de bœuf des régions atteintes par l'épizootie, il en résultera vraisemblablement une hausse de prix. Verra-t-on à s'assurer que les approvisionnements abondants de viande de bœuf que les abattoirs ont en réserve actuellement ne seront pas vendus à des prix exorbitants et empêchera-t-on que ces établissements exploitent le public en prétextant la disette de bœuf causée par l'interdiction d'en importer de l'Alberta et de la Saskatchewan? Je m'étonne que le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) ne se soit pas déjà levé pour nous dire que les pêcheries de la Colombie-Britannique sont sans égales.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Cruickshank: Je demande une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a posé une question à laquelle le ministre peut répondre s'il le juge à propos.

L'hon. M. Gardiner: A la suite de ce que l'on vient de dire, le Gouvernement n'a pas demandé à la Colombie-Britannique de faire quoi que ce soit à cet égard. L'entière responsabilité de ce qui a été fait retombe donc sur ceux qui en ont eu l'initiative.

M. Cruickshank: Mais non; pas en ce qui concerne la fixation des prix.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

M. l'Orateur: Le rapport des délibérations de la commission de régie interne de la Chambre des communes pour la période écoulée entre le 9 octobre et le 31 décembre 1951.

M. l'Orateur: Le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement.

M. l'Orateur: Le rapport du directeur général des élections pour l'année 1951.

(*La liste complète des rapports des ministères déposés figure aux Procès-verbaux, n° 2, du 29 février 1952.*)

CHAMBRE DES COMMUNES

PERCEPTIBILITÉ DES DÉBATS—INSTALLATION DE HAUT-PARLEURS

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer le décret C.P. 1084, autorisant le ministre des Travaux publics à conclure un accord avec la société Tannoy Rentals Limited, de Londres, et la société Cossor (Canada) Limited, d'Halifax, Nouvelle-Écosse, aux termes et conditions que contient l'avant-projet ci-annexé, en vue d'assurer l'installation et le fonctionnement d'appareils pour l'amplification du son à la Chambre des communes.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

ACCIDENT SURVENU DURANT LA CONSTRUCTION DU NOUVEL IMMEUBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics que j'ai prévenu. Peut-il donner des précisions à la Chambre au sujet de l'écroulement d'une partie du nouvel immeuble de l'Imprimerie nationale qui est survenu mardi soir dernier à Hull?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, avec sa courtoisie habituelle, le chef de l'opposition m'a averti qu'il me demanderait si j'étais en mesure de formuler une déclaration sur cet événement qui s'est produit dans la ville que j'habite. Je suis très heureux qu'il ait soulevé la question, car cela révèle comme il se préoccupe lui aussi de cet accident.

L'accident a entraîné la mort d'un citoyen estimé de ma ville. Je désire exprimer mes plus sincères condoléances à la famille du défunt et je puis leur assurer que toute la population de Hull participe à ce témoignage envers ces gens dans le malheur de même

qu'envers les autres victimes de l'accident qui ont reçu des blessures plus ou moins graves.

A la suite de cet événement, j'ai donné ordre aux employés de mon ministère de faire enquête sur les causes de l'accident et de présenter un rapport. Cette enquête se poursuit depuis mercredi soir. Comme un homme a perdu la vie dans l'accident, la loi exige qu'il y ait enquête du coroner et audition publique de témoins afin de découvrir les causes de l'accident, les responsabilités s'il en est et tout particulièrement en pareil cas la négligence criminelle. Cette enquête aura lieu, je crois, dans quelques jours. J'ai donné ordre aux employés du ministère qui s'occupent de l'entreprise de fournir toute l'assistance possible au tribunal provincial dans cette enquête. S'il est établi qu'il y a eu négligence criminelle, le droit criminel suivra son cours et les parties responsables seront mises en accusation et déférées au tribunal. S'il n'y a pas eu négligence criminelle, la responsabilité d'établir les dommages restera de la compétence des tribunaux civils des provinces.

Au point où nous en sommes, j'hésiterais à prendre des mesures intéressant toute question qui relève de la compétence provinciale. Telle est la méthode suivie dans les cas d'accidents mortels. Il ne faut pas conclure que le ministère arrêtera son enquête et qu'il ne fera pas rapport au ministre touchant la compétence des exécuteurs du contrat. Je communiquerai à la Chambre tout rapport que mes fonctionnaires me présenteront à la suite de cette enquête, car je souhaite tout aussi vivement que n'importe quel autre honorable député voir les faits intégralement exposés.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a probablement lu les journaux; aussi sait-il que l'architecte qui a fait les plans de cet immeuble est l'un des plus éminents de nos architectes non seulement de Québec mais de tout le Canada. Sa réputation a franchi nos frontières. M. Cormier, de Montréal, qui a dressé les plans de l'immeuble de la Cour suprême a également été l'architecte de l'Université de Montréal. Sauf erreur, il vient de terminer les plans de deux gros immeubles de Toronto. M. Cormier est un architecte si réputé que lorsque l'organisation des Nations Unies a décidé d'élever son immeuble à New-York, il a été appelé à faire partie du groupe des architectes-conseils.

L'entrepreneur en cause est la *Concrete Construction Limited* de Montréal. Autant que je me rappelle, c'est en 1930 que la société a exécuté pour la première fois du travail dans la région. Elle a alors construit l'édifice Confederation, rue Wellington. Elle a également érigé les immeubles de l'hôpital de Sainte-Anne de Bellevue. C'est une société bien connue et dont la réputation est excellente au pays surtout en matière d'ouvrages en béton.

La maison qui a fait l'analyse de tous les matériaux qui entrent dans la construction de cet immeuble est la *Canadian Inspecting and Testing Company Limited,* de Montréal. On me dit que l'accident ne peut avoir pour cause un défaut dans les plans ni dans les matériaux. L'enquête du coroner établira, j'en suis sûr, toutes les responsabilités et je pourrai, par la suite, présenter un autre rapport à la Chambre.

M. Drew: Je sais gré au ministre des renseignements qu'il a fournis. Il est naturel que même en dehors des responsabilités de son ministère, l'affaire le préoccupe beaucoup. Toutefois, c'est la difficulté qu'on a éprouvée à obtenir des renseignements qui a provoqué ma question. La chose se comprend maintenant, vu les circonstances dont le ministre a parlé concernant l'activité du coroner. Puis-je insister pour qu'on formule à la Chambre, indépendamment des constatations du coroner, au moins une déclaration publique pour que nous ayons l'assurance que toutes les difficultés seront aplanies avant que la construction de l'immeuble suive son cours.

L'hon. M. Fournier: Volontiers. Je communiquerai tous les renseignements que désire le député. Je consigne au compte rendu une clause qui figure dans le contrat relatif à la construction de cet immeuble. La clause 23 se lit ainsi qu'il suit:

> L'entrepreneur, ses mandataires et tous les ouvriers et toutes les personnes par lui employés ou relevant de lui prendront bien soin qu'il ne survienne pas d'accident aux personnes ni de dommages à la propriété et qu'il ne soit empiété sur aucun droit dans l'exécution du travail, et l'entrepreneur sera seul responsable de tous dommages-intérêts, réclamés par qui que ce soit, à l'égard de blessures aux personnes ou de dommages aux terrains, immeubles, structures, clôtures...

La clause se termine sur ces mots:

> ...et l'entrepreneur devra indemniser et mettre Sa Majesté à couvert à l'égard de toutes réclamations, pertes, frais, dommages, actions, procès ou autres poursuites intentées, engagées ou exercées par qui que ce soit et de quelque façon et fondées sur tout tel dommage, blessure ou empiètement, ou en découlant ou y étant attribuables.

L'ASSURANCE-SANTÉ

QUESTION AU SUJET DE L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Formera-t-on bientôt le comité parlementaire spécial relatif à l'assurance-santé que, d'après ce qu'a dit le ministre le 21 juin dernier, il espérait voir instituer à la présente session?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon collègue ne m'a pas donné l'avis habituel de sa question et il se peut qu'en conséquence ma réponse ne soit pas aussi complète qu'elle pourrait l'être.

M. Knowles: Le ministre a eu huit mois pour y songer.

L'hon. M. Martin: J'ai dit (le député l'a rappelé en partie) que le Gouvernement prendrait en considération l'institution d'un tel comité. Le député n'a pas employé ces termes-là en posant sa question. Le Gouvernement a pris la question en sérieuse considération et il a décidé de ne pas instituer un tel comité en ce moment.

J'ajoute en passant que le Gouvernement n'a pas encore reçu tous les relevés relatifs à la santé que les dix provinces ont entrepris aux frais du gouvernement fédéral. Quatre provinces doivent encore faire parvenir leurs rapports. Aux paliers supérieurs du gouvernement, on n'a pas encore étudié à fond le contenu d'aucun de ces rapports. J'en profite pour annoncer au député que le relevé relatif à la maladie dont j'avais parlé à la même occasion, n'est pas terminé, lui non plus.

LE BLÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT D'AUTRES INSTALLATIONS DE SÉCHAGE POUR LE BLÉ HUMIDE ET GOURD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question dont il n'a reçu avis. Que fait-on pour établir dans les prairies d'autres installations de séchage pour le blé humide et gourd, et pour garantir que les grandes quantités de blé gourd humide emmagasinées dans les élévateurs locaux en soient enlevées afin de faire place à la récolte qui dans les conditions actuelles devrait commencer d'ici trois ou quatre semaines?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): On est en train d'aménager des installations de séchage supplémentaires à la tête des lacs et, si je ne me trompe, à Vancouver. Malheureusement, le temps manque pour pouvoir secourir efficacement cette année la région en cause. On a pris des dispositions afin d'acheminer dix millions de boisseaux de blé humide en provenance des provinces des Prairies vers Duluth pour profiter de la capacité de séchage disponible à cet endroit. Dès l'ouverture des voies navigables, on transportera d'autres quantités de blé humide à Buffalo, où se trouvent également des installations de séchage.

M. Diefenbaker: Combien?

Le très hon. M. Howe: Une très grande quantité. Je ne pourrais dire au juste quelle est la capacité des séchoirs de Buffalo, mais nous transporterons assez de blé dans cet endroit pour en tirer tout le parti possible. Au début de la saison, il semblait impossible de sauver tout le blé mouillé qu'on livrait; mais à l'heure actuelle, je crois qu'on y parviendra. Je m'attends à ce qu'il n'y ait aucune perte. Toutefois, je ne puis vous indiquer exactement les quantités de céréales humides dont on s'occupera. Il est extrêmement difficile de fournir des données exactes, mais je crois que nous sommes maîtres de la situation.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

RESTRICTION IMPOSÉE AUX IMPORTATIONS PAR LES ÉTATS-UNIS—ATTITUDE PRISE PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Je désire poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné avis. Peut-il nous dire si la nouvelle que la radio a annoncée ce matin et qui émanait de Genève, je crois, est exacte? On a déclaré que le Canada interdit l'importation de certains produits agricoles en provenance des États-Unis, parce que les États-Unis ont restreint l'exportation de certains produits laitiers à destination de ce pays.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je remercie le député de Melfort de m'avoir prévenu de sa question. Comme le sujet est délicat, j'ai lu avec beaucoup d'inquiétude les dépêches émanant de Genève que les journaux ont publiées; j'ai également écouté à la radio les nouvelles fondées sur ces dépêches et que le député a mentionnées. Vu que le Gouvernement s'intéresse au bien-être de notre industrie laitière, il n'a cessé de se préoccuper des restrictions que les États-Unis ont imposées à l'importation de certains produits laitiers. Parmi les produits

touchés, les dérivés du lait écrémé et le fromage cheddar intéressent particulièrement le Canada. Dans les circonstances actuelles, cependant, il a été décidé de ne pas recourir à des mesures de représailles commerciales contre les États-Unis. En fait le Gouvernement n'a autorisé aucune déclaration touchant notre ligne de conduite. La situation n'est pas telle que des mesures de représailles seraient appropriées ou efficaces. Par conséquent je tiens à assurer aux députés que la nouvelle en question est erronée et qu'elle ne reflète aucunement les vues du gouvernement canadien.

Une mesure législative est actuellement à l'étude aux États-Unis en vue de demander la loi sur la production de défense en abrogeant l'article 104 qu'on appelle couramment l'amendement Andresen. C'est cet article qui prévoit des restrictions à l'égard de l'importation de certaines catégories de graisses, d'huiles et de produits laitiers. Le comité de la banque et de la monnaie du sénat des États-Unis a examiné plus avant cette semaine le projet de rectification. On croit savoir que le comité a de nouveau appuyé ce projet. Avant de le renvoyer au sénat des États-Unis le comité n'a pas jugé nécessaire de demander de nouveaux témoignages publics. C'est un fait très encourageant.

Les restrictions que le gouvernement des États-Unis impose à ces importations ont soulevé des problèmes au Canada. Le gouvernement canadien déplore le fait qu'en établissant ces nouvelles restrictions aux importations le gouvernement des États-Unis a pris une mesure qui est en opposition directe avec son accord commercial avec le Canada. Cet accord stipule clairement que des restrictions quantitatives de ce genre ne seront pas imposées à l'égard des importations. De plus, en mettant en vigueur ces restrictions à l'importation, le gouvernement des États-Unis a gravement diminué la valeur de certaines concessions douanières qui ont été négociées avec le Canada à Genève en 1947 et à Torquay en 1951.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris note des efforts qu'a faits le gouvernement américain pour élucider la situation. Nous avons été grandement encouragés par l'appui manifeste qu'on a donné, au congrès des États-Unis, au bill visant à abroger l'article 104 de la loi sur la production de défense. Les rapports entre le Canada et les États-Unis sont cordiaux de part et d'autre et, contrairement à ce qu'on a dit, le gouvernement canadien n'a pas jugé à propos de menacer son voisin de représailles à l'égard d'une question que le sénat américain envisage en ce moment avec esprit pratique. Pour cette raison, le Gouvernement déplore profondément les rumeurs dénuées de fondement lancées par les journaux et la radio, dont le député a parlé.

[Le très hon. M. Howe.]

LES PÊCHERIES

CHASSE AUX PHOQUES DANS L'ATLANTIQUE—SAISON DE 1952

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. S'est-on entendu sur la date d'ouverture de la saison de chasse aux phoques dans l'Atlantique, en 1952? Je n'ai appris que cet après-midi que la flotte de la Nouvelle-Écosse avait pris la mer.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Je regrette de ne pouvoir donner de réponse précise pour l'instant. Je fournirai une réponse lundi.

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, PROPOSÉE PAR M. E. W. GEORGE, APPUYÉE PAR M. ANDRÉ GAUTHIER

La Chambre passe à l'examen du discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. E. W. George (Westmorland): Monsieur l'Orateur, les hommages rendus dans cette Chambre à notre regretté roi et souverain reflètent les sentiments qui animent tous les Canadiens. Pour la population du Canada qui n'a jamais oublié la visite que le roi et la reine lui rendirent en 1939 et leurs nombreuses rencontres avec nos troupes durant la guerre, le roi était à la fois un grand roi et un homme de bien. Le Canada et les autres pays du Commonwealth ne sont pas les seuls à avoir pris le deuil car ce deuil est observé partout dans le monde libre. La période de service que le roi a passée dans la plus ancienne des trois armes au cours de la première Grande Guerre joint aux épreuves et aux peines qui ont été son lot pendant la deuxième guerre mondiale en font véritablement une victime de la guerre.

Son sens du devoir envers sa famille et ses peuples lui avait gagné la profonde affection de tous. A sa mère, la Reine Marie, à son épouse affligée, devenue la Reine Mère et à la Princesse Margaret Rose nous offrons nos sincères condoléances. A Sa Gracieuse

Majesté la Reine Elizabeth II nous offrons également nos sincères condoléances, l'assurance de notre loyauté et de notre dévouement et nos prières pour qu'un long règne lui soit accordé.

L'un des événements importants de l'an dernier a été la visite de la reine Elizabeth, alors princesse Elizabeth, et de son époux marin, le prince Philippe. Il est malheureux qu'un événement si agréable ait été sitôt suivi d'un événement triste. On se rappellera longtemps leur voyage au Canada qui a attaché plus que jamais les Canadiens à la famille royale.

Je tiens à remercier sincèrement le premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues de m'accorder l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je me rends compte que cet honneur est un hommage à mes commettants plus qu'à moi-même. Je suis fier, en ce moment, non seulement parce que c'est un honneur pour mes commettants et pour moi, mais aussi parce que l'Adresse que je vais proposer est destinée, pour la première fois, dans l'histoire du Canada, à un Gouverneur général né au pays.

Tous les Canadiens regrettent beaucoup sans nul doute, le départ de l'ex-gouverneur général, lord Alexander, dont les fonctions sont terminées et qui est retourné dans son pays. Le feld-maréchal Alexander a le renom d'un grand soldat. Il s'est élevé au sommet de la carrière et il est hautement estimé, non seulement dans son pays, mais dans tous les pays du monde. Certains d'entre nous ont eu l'honneur de servir sous son commandement et il était respecté de tous sans exception. Les Canadiens souhaitent à lord et à lady Alexander, ainsi qu'à leur famille, beaucoup de bien, où qu'ils soient, et ils n'oublieront jamais les services qu'ils ont rendus au Canada en temps de guerre comme en temps de paix.

Le 14 janvier, le Canada a eu l'honneur de recevoir la visite du très honorable Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne. M. Churchill n'est pas un étranger chez nous et c'est avec plaisir que nous lui avons souhaité de nouveau la bienvenue au Canada. Au cours des journées sombres de la seconde guerre mondiale, il est devenu beaucoup plus que premier ministre de Grande-Bretagne. Pour nous tous, sa voix était celle de la liberté humaine. Il est devenu le symbole du courage indomptable d'un peuple libre qui passait par des jours terribles. Au Canada, notre premier souci extérieur est de préserver entre le Canada et les États-Unis les relations les plus étroites et les plus amicales. C'est avec gratitude que nous constatons qu'aucun homme vivant actuellement n'a fait plus que lui à cette fin.

Hier, nous avons été témoins d'un événement historique qui figurera dans nos annales. Pour la première fois, notre souverain se fait représenter par un Canadien dans son royaume du Canada. Le très honorable Vincent Massey ancien soldat, industriel, professeur, diplomate, mécène, chancelier d'université, a érigé le canadianisme en acte de foi dont il est l'apôtre depuis sa jeunesse. Il a été président de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada et le rapport de la Commission royale est lui-même un hommage à celui qui a présidé à ses travaux. Il convient de féliciter le Gouvernement de l'avoir choisi à ce haut poste de représentant personnel de Sa Majesté dans son royaume du Canada.

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la mort du représentant de Victoria-Carleton. M. Hatfield représentait cette circonscription depuis 1940 et s'était acquis l'estime de ses commettants. C'était un homme qui n'hésitait pas à se déranger pour aider son prochain; il a ainsi aidé les cultivateurs qui, alors que les prix des pommes de terre était faibles, ne possédaient aucune ressource financière. En plus d'aider à la transformation de sa circonscription en une des plus grandes régions productrices de pommes de terre, il s'est intéressé à plusieurs autres entreprises. On le regrettera sincèrement; nous offrons nos sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Le décès du représentant de Brome-Missisquoi a privé la Chambre d'un membre affable possédant une vaste expérience dans les questions législatives. L'expérience qu'il avait acquise pendant qu'il était maire de Farnham et membre de l'Assemblée législative de Québec et pendant qu'il occupait un poste important au Pacifique-Canadien avait fait de lui un des députés les mieux renseignés de la Chambre. Nous offrons nos sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Je félicite chaleureusement le représentant de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Côté). Il avait rempli une carrière enviable dans les affaires municipales et civiques avant de devenir député; son expérience de l'administration lui sera fort utile dans son nouveau poste. J'adresse mes plus sincères félicitations à mon bon ami et collègue le député senior d'Halifax (M. Dickey). Nous tous des provinces Maritimes et beaucoup d'autres Canadiens ont été très heureux de sa nomination à titre d'adjoint parlementaire au

ministre de la Production de défense, et nous lui souhaitons tout le succès possible. Nous savons qu'il maintiendra les meilleures traditions des autres célèbres Canadiens originaires de la Nouvelle-Écosse qui l'ont précédé. Nous avons appris avec un vif regret que le représentant d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) a été contraint de démissionner comme adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense, parce que d'autres tâches l'absorbaient, mais nous sommes heureux qu'il ait gardé son poste d'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. L'honorable député a été l'objet d'un insigne honneur en étant nommé chef de la délégation du Canada à la réunion qui doit avoir lieu à Karachi le mois prochain relativement au plan de Colombo.

La circonscription de Westmorland remonte aux premiers temps de notre histoire; c'est là qu'ont surgi quelques-unes des premières colonies en Amérique du Nord. Le premier Européen qui s'est rendu à Chignectou,—c'est le nom de l'isthme qui unit le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse,—a été le Portugais Diego Homan qui, en 1558, a remonté la baie de Fundy dans son bateau à voile et dressé une carte de la baie de Chignectou.

Les explorateurs qui vinrent ensuite à la baie de Fundy et dont on soit sûr sont de Monts et Champlain qui s'y rendirent en 1604. C'est à la Baie Verte en 1619 que se seraient installés ceux qui les premiers ont habité dans la région de Chignectou. Le deuxième centre de peuplement fut fondé dans l'île de Tongue aux environs de 1672 par un certain La Vallière. En 1677, Frontenac nomma La Vallière gouverneur d'Acadie qu'il gouverna de son domaine dans l'île de Tongue. Ainsi Chignectou, le centre géographique précis des provinces Maritimes devint la capitale de l'Acadie environ soixante-dix ans avant que Cornwallis établisse le peuplement d'Halifax.

Par le traité d'Utrecht en 1713 l'Acadie fut cédée à la Grande-Bretagne et du fait que les frontières n'étaient pas déterminées, en peu de temps les Français eurent un fort à Beauséjour et les Anglais en eurent un à Fort-Lawrence. Des escarmouches se produisirent continuellement jusqu'en 1755 lorsqu'eut lieu en un endroit actuellement nommé Pointe du Bute, la véritable bataille dont l'enjeu était l'isthme. Peu après les Français se rendirent et l'Acadie devint possession anglaise lors de la chute de Louisbourg en 1758. Le général Monckton commandait les Anglais et c'est à lui que la ville de Moncton doit son nom.

[M. George.]

Il est intéressant de noter que la plupart des centres de population qui existent aujourd'hui dans la circonscription existaient déjà alors. Le village du Upper Sackville où j'habite s'appelait Tantramar et c'était un centre de peuplement acadien. Les chroniques relatent que le 15 novembre 1755 les Anglais ont détruit l'établissement de Tantramar. Ils incendièrent 97 maisons et un immeuble communal. Ils détruisirent aussi la plupart des villages de l'isthme. Tous ces événements sont survenus alors que la paix régnait entre la France et l'Angleterre. La déportation des Acadiens a eu pour résultat qu'environ quatre mille habitants de ce qu'est aujourd'hui la circonscription de Westmorland ont été expulsés du pays.

Le 1er octobre 1755, 86 Acadiens réussirent à s'échapper du fort Beauséjour. Or, fait qu'il convient de noter particulièrement, l'un des descendants directs d'un de ces Acadiens, le père Clément Cormier, est aujourd'hui président de l'Université Saint-Joseph, à Saint-Joseph. L'antagonisme qui régnait autrefois est donc chose du passé et les représentants des deux grandes races vivent dans l'harmonie la plus complète. Voici ce que disait à cet égard le père Cormier, à l'occasion de l'ouverture de l'aile John Clarence Webster du musée du Fort Beauséjour, le 2 août 1949:

> Je crois que c'est en des occasions comme celle-ci que les descendants des deux grandes races qui ont déjà lutté pour la possession du sol que nous foulons peuvent travailler le plus à créer un esprit de véritable citoyenneté et de compréhension mutuelle.

Le Canada doit beaucoup à feu J. Clarence Webster, de Shédiac, autrefois président de la Commission des lieux historiques et des monuments du Canada, qui a tant fait pour préserver les souvenirs historiques de notre région. C'est en grande partie à ses efforts qu'on doit l'aménagement du musée du Fort Beauséjour qui s'élève sur l'emplacement du vieux fort.

La population de la circonscription de Westmorland est de 80,012, soit 24 p. 100 de plus qu'en 1941. Les principales industries sont l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et les industries qui s'y rattachent. C'est à Moncton que se trouvent le quartier général de la zone de l'Atlantique des chemins de fer Nationaux du Canada ainsi que les ateliers régionaux de ce réseau. Les premiers ateliers de chemins de fer dans la région avaient été installés à Shédiac mais on les a plus tard déménagés à Moncton. Quand ils ont été détruits par le feu, au début du siècle, feu l'honorable H. R. Emmerson était ministre des chemins de fer dans le cabinet de sir Wilfrid Laurier. En dépit de

fortes pressions en faveur de leur reconstruction ailleurs, M. Emmerson a usé de son influence pour les faire reconstruire à Moncton. On les a maintes fois agrandis depuis. Les ouvriers de ces ateliers font de l'excellent travail et on me dit que leur rendement n'est nulle part dépassé. Ma circonscription a contracté une dette de reconnaissance envers feu l'honorable M. Emmerson, comme aussi envers son fils, le sénateur H. R. Emmerson, mon prédécesseur à la Chambre.

Le poste de transmission de Radio-Canada, dans les provinces Maritimes, se trouve à Sackville. C'est à ce même endroit qu'on a installé le poste d'ondes courtes de la Société qui irradie des émissions dirigées vers tous les points du globe. Ma circonscription compte également trois fabriques de poêles, deux à Sackville et une à Moncton. Il est intéressant de remarquer que, même si ces établissements doivent se procurer une bonne partie de leurs matières premières en Ontario et dans Québec, ils peuvent vendre leurs produits dans ces deux provinces, ainsi qu'ailleurs au Canada.

Nous avons deux universités: l'Université Saint-Joseph, à Saint-Joseph, et l'Université Mount Allison, à Sackville. Ce sont d'excellentes universités dont les diplômés se trouvent dans toutes les parties du monde. La Chambre apprendra avec joie, j'en suis sûr, que, le 13 mai prochain, l'Université Mount Allison conférera le dégré honorifique de docteur en droit civil à un très éminent Canadien, dans la personne du très honorable Louis St-Laurent, notre premier ministre. Les subventions que le gouvernement fédéral accorde à ces universités ainsi qu'au Collège d'Acadie, de Moncton, et au Collège de l'Assomption, de Moncton, sont appréciées à leur juste valeur et leur permettront de maintenir la haute qualité de leur enseignement.

A la tête de la baie de Fundy s'étendent quelques-unes des meilleures régions agricoles du globe, qu'on appelle les marais ou marécages. Ces terres sont formées des dépôts laissés par les marées au cours de longs siècles. Les premiers colons ont été attirés dans ces régions par les milliers d'acres de terres marécageuses qu'il n'y avait pas lieu de défricher. Il fallait cependant les récupérer sur la mer, ce qui amena les Français à construire, en 1753, le premier aboiteau sur la rivière Aulac. Des milliers de bestiaux y furent élevés et exportés aux États-Unis et en Angleterre. L'industrialisation progressive du Canada a empêché les cultivateurs de se procurer la main-d'œuvre nécessaire pour conserver ces marécages, qui ont commencé à se détériorer. Une grande partie de ces terres ont été reprises par la mer au cours de la dernière guerre, par suite de la pénurie de main-d'œuvre. C'est alors que le gouvernement fédéral a mis en œuvre un régime qui permettra, grâce à des méthodes perfectionnées de construction, de les récupérer. Les travaux se poursuivent actuellement, le gouvernement fédéral soldant les frais réels de cette récupération des terres. Je sais que je me fais le porte-parole de tous les agriculteurs de la baie de Fundy quand en leur nom j'exprime au gouvernement et au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) leurs sincères remerciements pour les travaux en voie de réalisation.

La *Canada Cement Company* vient de terminer dans ma circonscription la construction d'une des fabriques de ciment les plus perfectionnées au monde, fabrique qui est déjà en activité. La société en cause s'est rendu compte, comme bien d'autres, que cette région des provinces Maritimes constitue un centre naturel de distribution.

Le long du détroit de Northumberland se trouvent plusieurs milles de plage, la région de Shediac offrant l'une des plus belles plages naturelles du monde. Elle fait l'objet de beaucoup de réclame en vue d'attirer les touristes. Chaque année, le festival du homard fait de la réclame à l'industrie du homard et à ces centres de tourisme; les deux industries jouent un grand rôle dans la vie économique de la circonscription.

La ville de Moncton, deuxième ville du Nouveau-Brunswick par le chiffre de sa population, est généralement connue comme le cœur des provinces Maritimes. Elle porte ce titre non seulement parce qu'elle est presque le centre géographique de ces provinces, mais aussi parce qu'elle est le centre du transport de l'Est. Tout le transport ferroviaire à destination de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve passe par cet endroit. Air-Canada et les *Maritime Central Airways* utilisent l'aéroport de Lakeburn. En outre, de temps à autre, le champ d'aviation sert à des envolées transatlantiques. Autrefois, le port de Moncton était très important; il sert surtout aujourd'hui aux navires côtiers. Les recettes postales sont souvent un indice de l'importance des affaires auxquelles se livre une localité et, détail intéressant, en 1950, le revenu postal de Moncton a dépassé de plus de $293,000 la somme des recettes combinées des deux autres villes importantes du Nouveau-Brunswick.

Moncton est une ville ambitieuse; elle est l'un des centres des provinces Maritimes à s'accroître le plus rapidement. Afin de régir cette croissance et celle de la région avoisinante, on a institué la Commission municipale d'urbanisme de la région métropolitaine de Moncton. Cette commission accomplit d'excellente besogne; les générations futures sau-

ront apprécier ses efforts et en bénéficier. Elle est l'auteur d'une proposition dont je tiens à faire part au Gouvernement et aux dirigeants du National-Canadien. La principale gare de triage et à voyageurs se trouve à quelques cents pieds à peine du centre de la ville et elle est sans cesse la cause de beaucoup de bruit, sans parler de la fumée. Il y a beaucoup plus de manœuvres le soir et, même si les habitants semblent s'y être habitués, tel n'est pas le cas des touristes. On a songé à bien des moyens de remédier à la situation; mais la principale objection qu'on a fait valoir, c'est ce qu'il en coûterait pour établir la gare à un endroit plus propice.

La commission d'urbanisme et le *board of trade* ont proposé d'aménager un raccourci de Jones' Siding jusqu'à Bouctouche-Junction, afin d'y faire passer tous les trains qui vont au delà. En outre, il faudrait aménager un nouveau centre de triage, afin de supprimer le bruit et la fumée du centre de la ville. J'espère fermement que lorsque ce vœu sera présenté au Gouvernement et au National-Canadien, on fera l'enquête qu'a proposée la commission Turgeon et qu'il sera possible d'obtenir l'aide fédérale et pour l'enquête et pour l'aménagement du raccourci.

La semaine dernière, les joueurs de curling des écoles secondaires canadiennes se sont réunis pour un tournoi à Moncton, dont les clubs de curling étaient les hôtes. Le trophée Sifton, emblême des joueurs de grande classe du pays est échu à l'équipe de Saskatoon (Saskatchewan). Je présente mes sincères félicitations au capitaine Garry Thode et à son équipe.

Je serais injuste envers la province du Nouveau-Brunswick si je ne rendais pas hommage à notre représentant au sein du cabinet fédéral, l'honorable député de York-Sunbury (M. Gregg). Il a débuté dans la carrière des armes comme simple soldat dans le 8e Hussard de la princesse Louise (Nouveau-Brunswick), régiment que j'ai maintenant l'honneur de commander. Au cours de la première guerre mondiale, il s'est vu décerner la Croix Victoria qui est la plus haute distinction honorifique de l'Empire; pendant la seconde guerre mondiale, il a accédé au grade de brigadier. Le commandement du centre d'instruction d'officiers de Brockville ainsi que du centre d'instruction de l'infanterie, à Vernon (C.-B.), lui a permis de prendre contact avec la fleur de notre jeunesse canadienne, et il l'a bien formée. Après la guerre il est devenu président de l'Université du Nouveau-Brunswick, puis député et ministre des Pêcheries. Son apport en qualité de ministre des Affaires des anciens combattants est bien connu, surtout des ex-militaires eux-mêmes.

[M. George.]

Le plus beau témoignage a été rendu à sa compétence lorsque le premier ministre a demandé à M. Gregg de devenir ministre du Travail, à la mort de M. Humphrey Mitchell, malgré la menace d'une grève ferroviaire. Nous sommes fiers de lui, et je veux le féliciter sincèrement de sa nomination au poste de colonel honoraire du régiment dont il a fait partie durant la première Grande Guerre et au début de la seconde, le R.C.R.

Le Canada était autrefois un pays essentiellement agricole et même si son économie s'industrialise rapidement, l'agriculture n'en demeure pas moins un secteur extrêmement nécessaire et important de notre économie. Je suis cultivateur moi-même et ce qui intéresse le cultivateur avant tout c'est de savoir ce qu'il retirera de ses produits. Il ne le sait pas, il ne sait même pas s'il pourra les vendre. La malheureuse épidémie de fièvre aphteuse en Saskatchewan est très grave et je compatis au sort de ceux qui ont des animaux malades. Que résultera-t-il, pour l'élevage, de l'embargo imposé par les États-Unis sur les animaux canadiens? Nous n'en savons rien, mais tout cela nous fait bien comprendre encore une fois combien la situation des cultivateurs est instable. A ce sujet, je voudrais citer à la Chambre une déclaration formulée à Halifax, le 1er février 1952, par M. James Muir, président de la Banque royale du Canada:

> Nous entendons parfois les producteurs se plaindre que les marchandises bon marché venant de l'étranger menacent leur bien-être. Les importations en provenance de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis menacent les cultivateurs, nous dit-on. Mais il doit y avoir sûrement quelque chose qui cloche dans l'échelle des prix d'un grand producteur agricole comme le Canada, quand la Nouvelle-Zélande peut expédier au Canada du bœuf et du beurre à des prix inférieurs à ceux que nos producteurs demandent. Le porc, les produits du porc, le bœuf et la volaille des États-Unis ne viennent pas d'aussi loin, mais les importations des dernières semaines et des derniers mois font ressortir davantage un fait essentiel; les prix de nos produits agricoles semblent disproportionnés. Pourquoi? Je l'ignore. Je me bornerai à demander si l'expansion de l'industrie canadienne a amenuisé notre puissance de production agricole au point que nous devions devenir un gros importateur de vivres. Ou bien le cultivateur a-t-il été indûment désavantagé par les salaires plus élevés et les heures de travail plus courtes qui sont le lot du travailleur industriel, ce qui fait hausser les prix des articles que le cultivateur doit acheter? Ou bien l'abondance au cours des années où le vendeur a tenu le haut du pavé a-t-elle émoussé le stimulant à produire, chez le cultivateur?

Je ne saurais répondre à ces questions; mais il me semble que la Chambre devrait immédiatement étudier ce problème, surtout si l'on songe à l'interdiction imposée par les États-Unis.

Aucun Canadien n'ignore les faits qui incitent le Canada à jouer un rôle dans les préparatifs de défense effectués en vue de faire face aux méthodes agressives des pays qui ne désirent pas la paix. Le très honorable Winston Churchill nous a rappelé, dans le discours qu'il a prononcé à Ottawa, que notre premier ministre a joué un rôle important dans l'élaboration du traité de l'Atlantique-Nord. La réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui s'est terminée à Lisbonne voici seulement quatre jours est un témoignage tout récent de la possibilité, pour les pays libres de l'Ouest, de travailler ensemble, dans une atmosphère de collaboration et de compréhension non seulement au maintien de la paix et de la sécurité en face de la menace que constitue l'impérialisme russe, mais à l'accroissement du bien-être et de la prospérité des populations de la communauté atlantique. Nous faisons cause commune avec nos alliés du Commonwealth britannique, les États-Unis et les autres nations qui se battent en Corée. Nous conjuguons nos efforts afin que la guerre ne devienne pas inévitable.

La conjoncture internationale ne permet pas au Canada d'alléger le programme de préparation militaire qu'il a entrepris. Les pays libres commencent seulement à posséder la force dont ils ont besoin pour détourner ou contenir l'agression.

Je tiens à rendre hommage aux Canadiens qui luttent si vaillamment pour notre cause dans la guerre de Corée. La marine s'acquitte superbement de sa tâche et la 25e brigade fait noblement honneur aux traditions établies par nos combattants dans le passé. La 426e escadrille du C.A.R.C. s'acquitte glorieusement de son rôle dans le ravitaillement aérien du Pacifique. Le ministre du Travail a rendu un juste hommage aux combattants de nos trois armes, dans son message du Nouvel An, quand il leur a décerné le titre d'hommes de l'année.

Le Canada est fier également de voir la 27e brigade se ranger, en Europe, aux côtés des troupes des autres pays atlantiques, comme il est fier de l'arrivée au Royaume-Uni de notre seconde escadrille d'avions de combat à réaction affectée à l'OTAN. Ce sont là autant de témoignages concrets qui démontrent que le Canada sait jouer son rôle de membre de l'OTAN afin d'assurer une paix durable.

Non seulement il nous faudra maintenir nos effectifs militaires au pays même, en Corée et en Europe, mais il faudra même les accroître pour faire face aux besoins de l'OTAN, surtout en ce qui a trait à l'aviation, afin d'être en mesure de parer à toute éventualité. Nous devrons donc dépenser sans arrêt d'énormes montants. Les Canadiens trouvent peut-être bien lourds les sacrifices qu'ils doivent s'imposer en vue de la défense, mais ils peuvent s'inspirer du courage dont font preuve les Anglais dans le même domaine. Ils consentent à ces sacrifices, alors qu'ils traversent eux-mêmes des difficultés, avec un courage et une magnanimité que nous devons envisager non seulement avec sympathie, mais avec une admiration vraiment sincère. Il nous faut être prêts, nous aussi, à consentir de plus grands sacrifices et à en mesurer le coût en fonction de la liberté qui est en jeu plutôt qu'en fonction de ce qu'il nous faut payer pour sauvegarder notre liberté.

L'expérience que nous avons acquise au cours des deux Grandes Guerres prouve la grande valeur de nos forces de réserve puisque, sans elles, il nous serait impossible de former à temps les troupes dont nous avons besoin pour notre défense. Les normes de nos forces de réserve sont aujourd'hui plus élevées que jamais. La plupart des unités comptent assez d'officiers expérimentés, assez de sous-officiers, brevetés et autres, et assez d'hommes de troupe pour pouvoir, au besoin, mobiliser et former les effectifs nécessaires. Ces tâches représentent, en somme, le rôle de l'armée de réserve. Grâce au programme du Gouvernement actuel et surtout à la clairvoyance du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), notre armée de réserve a assez de matériel et d'équipement et dispose d'assez de fonds pour le paiement de soldes. A mon avis, ces mesures suffisent abondamment à assurer le maintien d'un rendement élevé de la part de nos effectifs de réserve.

La plupart des Canadiens savent gré au Gouvernement d'avoir décidé d'entreprendre seul, au besoin, la canalisation du Saint-Laurent. Personne ne peut nier que cette entreprise favorisera l'expansion économique de toute la nation. Pour cette même raison, le prolongement de cette même entreprise jusqu'aux provinces Maritimes serait tout aussi avantageux. Il y a plusieurs années, M. W. A. S. Melanson, de Moncton, a publié un plan dit de "l'entreprise marémotrice de St. Mary's". L'exécution de ce projet donnerait plus d'un million de chevaux-vapeur et l'industrialisation qui s'ensuivrait rendrait nécessaire l'aménagement d'un canal dans l'isthme de Chignectou. Il faudrait cependant que ce canal fût aménagé entre Moncton et Shédiac. Le ministère des Ressources et du Développement économique a fait une étude préliminaire de ce projet mais c'était avant la mise en exploitation du minerai de fer

du Labrador et avant l'établissement d'une administration de la voie navigable du Saint-Laurent. Pour que les industries des provinces Maritimes deviennent plus nombreuses, il nous faut plus d'énergie électrique. J'engage donc fortement le gouvernement fédéral à prendre l'initiative et à offrir une aide financière et technique aux gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse afin qu'un relevé complet soit effectué.

Nous des provinces Maritimes avons de la fierté et de l'ambition aussi bien pour l'ensemble du Canada que pour la partie du pays que nous habitons. Nous voulons que les provinces Maritimes marchent de pair avec le reste du Canada; la réalisation de ce projet, qu'on pourrait fort bien appeler le prolongement maritime de la voie d'eau du Saint-Laurent, nous donnerait les industries dont nous avons si grand besoin et ouvrirait en même temps la baie de Fundy et les ports de la Nouvelle-Angleterre aux navires des Grands lacs.

Au cours de la dernière session, le Parlement a relevé les pensions des anciens combattants. Il convient de le féliciter de vouloir reviser la loi des allocations aux anciens combattants. Les anciens combattants qui bénéficient des dispositions de cette loi n'ont pas d'autres moyens d'existence; ceux dont la part a été si généreuse ont des titres à notre reconnaissance.

Des progrès notables ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de la santé, grâce aux subventions fédérales versées au titre du programme de la santé nationale. Il n'y a pas quatre ans que ce programme était annoncé pour la première fois à la Chambre, mais des progrès remarquables ont déjà pu être accomplis dans toutes les provinces.

Les subventions fédérales ont apporté une aide considérable puisqu'elles ont permis d'augmenter de 36,000 le nombre de lits dans les hôpitaux. Grâce à ces subventions, 3,400 préposés à l'hygiène sociale ont reçu leur formation, 4,300 ont été appelés à faire partie du personnel de la santé publique des provinces et des municipalités et les services de santé des provinces se sont trouvés, d'une manière générale, grandement renforcés.

La présente année restera mémorable dans l'histoire du progrès social au Canada grâce aux mesures que les Canadiens prennent actuellement par l'intermédiaire de leurs gouvernements, à l'égard de leurs vieux concitoyens.

En janvier dernier, deux mesures importantes sont entrées en vigueur; la pension versée par le gouvernement fédéral à toutes les personnes d'au moins 70 ans et l'assistance-vieillesse accordée sous le régime fédéral-provincial à tous les gens de 65 à 69 ans qui en ont besoin. On me dit que, depuis l'entrée en vigueur de cette pension de vieillesse, bon nombre de nos citoyens d'âge moins avancé se rendent compte que le principe dont s'inspire la pension de vieillesse est sain et achètent des rentes viagères de sociétés privées pour compléter la pension qu'ils toucheront de l'État à l'âge de 70 ans.

Le nouveau programme, dont bénéficient près de 700,000 personnes, atteindra, au cours de l'année, un chiffre de dépense supérieur à celui des allocations familiales et deviendra le chef de dépense le plus considérable du Canada au titre de son programme social. Le Gouvernement et le Parlement peuvent s'enorgueillir à juste titre d'avoir préparé et réalisé de telles mesures. Par son étendue, l'importance des prestations, l'absence de l'évaluation des ressources, ainsi que par la simplicité de son application, le nouveau programme de pension du Canada à 70 ans vient en tête de tous les programmes analogues aujourd'hui en honneur dans le monde.

Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Lac Saint-Jean (M. Gauthier), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans appréhension que j'ai accepté le redoutable honneur d'appuyer l'Adresse, en réponse au discours du trône. Quand je vois tous mes collègues que je crois, pour la plupart, mieux qualifiés que moi, tant par le talent oratoire que par l'âge et l'expérience, j'ai l'impression que le privilège qui m'échoit en est un que je n'ai pas mérité.

Ce m'est une raison de plus pour remercier, avec toute l'effusion dont je suis capable, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues de m'avoir confié une tâche que je considère supérieure à ma compétence, mais que je n'estime pas moins comme une distinction enviable, surtout pour un jeune député relativement nouveau dans cette enceinte.

Cependant, tout en ayant un certain doute sur mes aptitudes à m'acquitter convenablement d'une telle charge, je me rends compte que le très honorable premier ministre et ses collègues ont dû penser, en me la confiant, au si intéressant comté que je représente à la Chambre.

(Traduction)

Bien qu'il ne se soit écoulé que très peu de temps depuis la dernière session, il est pourtant survenu nombre d'événements importants dont je crois devoir dire quelques mots en cette Chambre.

Je veux parler d'abord de la disparition imprévue et subite du roi George VI.

Notre regretté souverain avait accédé au trône dans des circonstances difficiles et avait consenti à sacrifier ses goûts personnels pour consacrer sa vie à l'accomplissement des devoirs de sa lourde charge. Toute sa vie, il avait été un exemple vivant du véritable chef de famille et s'était acquis l'admiration et l'amitié de tous ses sujets.

De Sa Majesté le Roi George VI, la Couronne n'a reçu que de l'honneur. Je me fais un devoir de me joindre au motionnaire de l'adresse pour offrir, au nom de tous les membres de la Chambre des communes, à Sa Majesté la Reine ainsi qu'à la Reine mère et à la Reine Marie, l'hommage de notre très vive sympathie et de notre profond attachement. Sur sa tombe à peine refermée, nous déposons nos regrets.

Cette épreuve, si pénible soit-elle, a été de nature à nous rappeler et à raffermir les liens qui nous unissent à la Couronne et aux autres nations du Commonwealth.

A notre nouvelle Souveraine Elizabeth II, nous souhaitons un règne long, paisible et fructueux. La population canadienne se rappelle avec émotion la mémorable visite du couple royal au cours de l'automne dernier. Partout notre souveraine a fait rayonner son charme, sa grâce, sa distinction, par lesquels elle s'est acquis l'affection que le peuple canadien portait à son distingué père.

Le vicomte Alexander, notre gouverneur général depuis 1946, a été rappelé pour occuper d'importantes fonctions dans le gouvernement de son pays. Les Canadiens conserveront longtemps le souvenir de ce grand militaire qui a rempli ses fonctions avec tant de tact et de courtoisie. Avant son départ, il a été créé membre du conseil privé du Canada, ce qui lui conserve des liens avec notre pays. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la nouvelle tâche qui l'attend.

(Texte)

Le 24 janvier 1952, le peuple canadien apprenait avec satisfaction que le Roi, sur recommandation de notre Gouvernement, avait choisi, pour le représenter auprès de notre pays, le très honorable M. Vincent Massey, le premier citoyen canadien à détenir cette charge. Tout le Canada se réjouit de l'honneur bien mérité qui rejaillit sur notre illustre compatriote. La brillante carrière du chancelier de l'Université de Toronto le désignait au plus haut poste dans son pays natal. Membre d'une famille qui a fait sa marque dans l'histoire de l'industrie canadienne, le très honorable M. Vincent Massey a occupé deux des plus importants postes de notre service diplomatique.

La sagesse, l'habileté et le discernement avec lesquels il a représenté notre pays à Washington avaient déjà attiré sur lui l'attention de ses compatriotes, et l'on sait quel succès il a remporté à Londres comme haut-commissaire canadien, de 1935 à 1945.

Toute sa vie, il s'est appliqué à favoriser l'essor de l'enseignement supérieur et le développement des arts et de la vie culturelle au Canada. Il était donc tout naturel qu'il fût appelé à présider la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Lettres, Arts et Sciences. Son nom demeurera à jamais lié à ce monument culturel et à l'œuvre de l'unité canadienne dans sa diversité de culture, anglaise et française. C'est avec une légitime fierté que les Canadiens ont accueilli l'honneur qui était conféré à l'un des fils les plus éminents du pays, et le Gouvernement mérite des félicitations pour l'excellence de son choix, car il a prouvé, par le fait même, que le Canada est devenu la nation adulte qu'il prétend être.

Monsieur l'Orateur, je désire rendre hommage à l'un de nos collègues disparu depuis la dernière session, le député de Brome-Missisquoi, M. Henri Gosselin. Pendant plus de vingt ans, tant dans le domaine provincial que fédéral, il a été au service de la population de la province de Québec, et particulièrement au service des électeurs de Brome-Missisquoi. Je veux exprimer à madame Gosselin et aux membres de sa famille nos condoléances. La mort de notre collègue nous a tous profondément affligés. Son souvenir restera vivace parmi nous.

Il manque aujourd'hui à la Chambre une figure familière; je veux parler de l'honorable M. Édouard Rinfret. Son désir constant de rendre service lui avait valu l'amitié de tous ses collègues. Il fera, sans aucun doute, honneur à la magistrature comme il l'a fait à la Chambre des communes, dont il a été un membre distingué pendant plusieurs années.

Le très honorable premier ministre a choisi, pour le remplacer, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Côté).

En plus de posséder une belle culture et une excellente réputation comme membre du Barreau, le nouveau ministre des Postes jouit d'une grande expérience. Directeur de l'Association du Barreau rural, membre-fondateur et président de la Chambre de commerce junior de Saint-Jean et Iberville, les contribuables de Saint-Jean lui confiaient, en 1945, la charge de premier magistrat.

Grâce à l'expérience qu'il a acquise, tant comme membre et conseiller des différentes sociétés de sa ville natale qu'en qualité de maire de la ville de Saint-Jean, de 1945 à 1949, il est très bien préparé pour veiller à l'administration d'un ministère. La solidité de son jugement, son dévouement et sa compétence reconnus justifient, sans l'ombre d'un doute, l'excellence du choix du premier ministre. Toute la population rurale se réjouit particulièrement de la nomination d'un de ses représentants au Cabinet.

Je tiens à signaler la nomination du député d'Halifax (M. Dickey) au poste d'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il est appelé à une brillante carrière parlementaire. Étant donnée l'importance du ministère auquel il est adjoint, sa nomination constitue, à elle seule, un hommage à ses qualités et à son mérite.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de me prévaloir de cette circonstance pour vous parler un peu du comté de Lac-Saint-Jean, que j'ai l'honneur de représenter ici.

Vous avez sans doute entendu maintes fois mes prédécesseurs vanter les beautés de la région du lac Saint-Jean. Vous avez aussi, il est certain, entendu parler de l'excellente population qui l'habite. Je dis excellente, et il me semble que c'est bien le mot propre, car je parle d'un peuple courageux, industrieux et possédant les plus belles vertus civiques que l'on puisse souhaiter au sein d'une nation. Vos nombreuses occupations vous ont empêché, jusqu'à présent, de visiter ce beau coin de notre pays, qui m'est particulièrement cher; il a été donné, par contre, à plusieurs membres du gouvernement, dont le très honorable premier ministre, de le faire à différentes reprises. Tous ces messieurs ont pu apprécier les qualités maîtresses de cette population de pionniers, dont notre pays a tant de raisons d'être fier.

Avant de pousser plus loin mon exposé, il serait sans doute bon que je vous donne un aperçu de la situation géographique du comté de Lac-Saint-Jean. Disons d'abord que ma circonscription est située au nord de la province de Québec, à quelque 320 milles de Montréal. Mentionnons aussi que mon comté forme un demi-cercle autour de cette grande nappe d'eau azurée qui s'appelle le lac Saint-Jean, alors que la circonscription de mon honorable ami, le vice-président de la Chambre, le député de Roberval (M. Dion), occupe l'autre hémicycle.

Mon honorable ami de Roberval, dans une occasion similaire en 1947, a déjà fait à la Chambre une description assez complète de ce qui était, dans le temps, son propre comté. Il vous a dit, par exemple, que le père Jean de Quen, un missionnaire récollet, avait été, en 1647, le premier blanc à atteindre les bords du lac Saint-Jean. Il vous a raconté aussi que cette belle région devait cependant attendre quelque deux cents ans avant que la colonisation ne s'y implantât pour de bon. En effet, c'est un brave curé du village de Kamouraska qui devait y amener les premiers colons, et ce fut alors la fondation de Notre-Dame d'Hébertville, paroisse-mère de toutes celles de mon comté, laquelle a fêté son centenaire il y aura trois ans en juillet prochain. La vérité historique m'oblige toutefois à rappeler que, bien avant la fondation de Notre-Dame d'Hébertville, l'industrie forestière s'était déjà implantée chez nous. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que s'il n'y avait pas encore de colonisation proprement dite dans nos parages, il y avait du moins des habitations.

On sait, en effet, que dès lors, les MM. Price avaient commencé à exploiter nos forêts. Comme on le voit, ce n'est pas d'hier que la grande compagnie Price Brothers, qui exploite un moulin à papier à quelques arpents de ma propre ville, Saint-Joseph-d'Alma, est établie chez nous.

L'agriculture ne fut pas longue à s'épanouir dès les premiers essais de colonisation, et le touriste peut admirer aujourd'hui plus de cinquante belles paroisses agricoles riches et prospères échelonnées tout autour du lac Saint-Jean. D'ailleurs, la Providence, en créant fertiles et fécondes ces terres qui forment le bassin du lac Saint-Jean, a grandement aidé la ténacité du colon.

L'élevage du bétail et l'industrie laitière sont les deux principales sources de revenu du cultivateur de ma région. Le fromage du Lac-Saint-Jean n'est-il pas un mets recherché du consommateur canadien et britannique? L'an dernier, grâce à la coopération et la bienveillance du ministère de l'Agriculture, les producteurs de fromage ont pu exporter directement en Angleterre, sans être obligés de passer par un groupe d'intermédiaires, ce qui leur a permis de réaliser un profit additionnel équivalant à $15,000 par année.

L'agriculteur, chez nous, joint à son habileté, sa vaillance et sa ténacité, un esprit d'initiative peu ordinaire, et je n'en veux pour preuve que le monument qu'il a érigé à Saint-Bruno, en construisant ce magnifique abattoir qui porte le nom de Chaîne Coopérative du Saguenay. Mille huit cent membres ont coordonné leurs efforts, leur énergie et leur capital pour édifier cette construction de $800,000. On prévoit qu'en 1952, on y abattra plus de 50,000 têtes: porcs, bœufs ou moutons. Cette réalisation, il est vrai, fut facilitée au début par un octroi fédéral de $115,000, mais je dois rendre justice aux cultivateurs de ma région et dire qu'ils ont été les principaux artisans de la réussite de cette entreprise. Ils ont donné aux autres Canadiens un exemple de foi dans l'avenir de leur pays, un exemple de coopération, d'initiative et de prévoyance.

Si l'agriculture a été la principale source de revenus au Lac-Saint-Jean, durant le premier siècle, la région semble promise à un merveilleux développement industriel.

L'*Aluminum Company of Canada* a fait œuvre de pionnière dans ce domaine. C'est elle qui, la première, a découvert les énormes possibilités industrielles de cet immense bassin de 10,000 milles carrés.

Les ingénieurs de l'*Aluminum Company* ont sillonné la région en tous sens, et les rivières qui alimentent le lac, tout autant que celles qui le relient à la mer, ont révélé un potentiel d'énergie électrique considérable. Nous avons vu d'abord l'érection, à l'Isle-Maligne, d'une centrale d'une capacité de 540,000 chevaux-vapeur, ce qui a valu à Riverbend un moulin a papier où l'on produit chaque jour plus de 700 tonnes de papier journal.

En vue d'assurer un débit constant aux grandes centrales hydro-électriques et de régulariser le niveau du lac Saint-Jean en tout temps de l'année, un gigantesque barrage a été construit sur la rivière Péribonka, à l'endroit surnommé Passe Dangereuse. En réalité, on peut emmagasiner dans tout le bassin du Lac-Saint-Jean 400 milliards de pieds cubes d'eau. Les derniers développements dans le domaine de la houille blanche consistent en deux barrages situés sur la rivière Péribonka, lesquels sont actuellement en voie de construction à la Chute-du-Diable et à la Chute-Savane. Personne n'ignore que l'*Aluminum Company* dépense actuellement pour le harnachement de ces chutes une somme approximative de 100 millions de dollars.

Avec ces ressources hydro-électriques, il va de soi, cette compagnie emploie l'énergie qu'elle produit. C'est ainsi qu'en 1943, elle érigeait à l'Isle-Maligne une vaste usine d'aluminium. Un agrandissement en cours triplera la production de ces dernières années. D'ailleurs, les nouveaux barrages, qui se termineront au cours des années 1952 et 1953, augmenteront la capacité de production hydro-électrique de 500,000 chevaux-vapeur, et des usines viendront s'implanter dans le comté comme supplément naturel et logique de tous ces développements.

La population augmente tous les ans et le Parlement canadien, en 1947, a voulu consacrer d'une façon officielle le prodigieux développement de la région du Lac-Saint-Jean en doublant le nombre de ses représentants, ce qui m'a d'ailleurs valu l'honneur de siéger dans cette Chambre.

J'ai mis quelque insistance à vous décrire le développement industriel de ma circonscription; c'est que le tableau du progrès qui se réalise dans ce coin de notre patrie représente très bien le progrès que l'on voit par tout le pays.

J'allais oublier de vous signaler les grandes réserves forestières qui permettent aux cultivateurs, durant la saison morte, et aux bûcherons de profession de retirer un gain considérable mais bien mérité. En 1950, le Gouvernement élargissait les cadres de l'assurance-chômage et acceptait d'appliquer cette loi aux bûcherons. Cette classe de travailleurs méritait davantage l'attention du Gouvernement, à cause du caractère passager et incertain de son emploi. En ajoutant les bûcherons au nombre de ceux qui bénéficient des dispositions de la loi, le Gouvernement a fait preuve de sagesse et de prévoyance.

La nomenclature des richesses que renferme le Lac-Saint-Jean serait incomplète si je ne vous parlais pas du bleuet. En plus d'être un fruit succulent et délicieux, le bleuet, que l'on a surnommé la manne bleue, rapporte à notre population un revenu annuel d'au moins un million de dollars, qui s'est même élevé, en 1945, à deux millions et demi.

Je ne puis vraiment clore mes observations relatives au comté de Lac-Saint-Jean sans vous parler de son élément le plus stable, de son actif le plus important, sa population.

Elle est presque entièrement d'origine française; elle est agricole dans une proportion de 60 p. 100; elle est saine, intelligente, débrouillarde et elle a conservé les meilleures traditions françaises. La paroisse-mère du comté, Notre-Dame d'Hébertville, détient un record pour la natalité: on me rapporte que la moyenne par famille est de dix enfants, et que 50 p. 100 de sa population est d'âge scolaire. La classe ouvrière est laborieuse et respectueuse des lois. Elle reconnaît la liberté d'entreprise, mais défend avec opiniâtreté son droit à la liberté syndicale. On peut affirmer, d'une façon générale, que

la génération actuelle de ma région dirige son activité en fonction du bien commun. Ses regards se portent vers l'avenir, et son ambition est de développer, perfectionner et agrandir l'héritage que lui ont légué ses ancêtres. Je suis fier de lui rendre hommage devant le Parlement de mon pays.

Avant de passer à la législation énoncée dans le discours du trône, je désire signaler la mise en vigueur de l'une des plus importantes mesures qu'un parlement ait adoptées depuis la Confédération. Je veux dire la loi de la sécurité de la vieillesse. De tous les coins de ma circonscription, j'ai entendu des éloges à l'égard du Gouvernement, qui a contribué par là à élargir les cadres de son programme de sécurité sociale.

Le gouvernement actuel reste attaché à son idéal de travailler sans relâche à l'amélioration de l'état de toutes les classes de la population, et je suis heureux d'exprimer la reconnaissance particulière de toute la population âgée de mon comté envers le Gouvernement que dirige, avec habileté et sagesse, le très honorable premier ministre.

Tous mes commettants approuveront sans doute le Gouvernement de présenter un projet de loi tendant à créer une Bibliothèque nationale. Un certain nombre de Canadiens souffrent de sous-alimentation intellectuelle. Le goût de la lecture s'acquiert; il s'agit de préparer l'opinion publique à mieux comprendre les fonctions de bibliothécaires bien formés et spécialisés. La création d'une Bibliothèque nationale est certainement de nature à favoriser l'essort de la science et de la culture; elle aidera, à n'en pas douter, à mieux préparer les Canadiens aux responsabilités nouvelles qui leur incomberont par suite de l'importance de plus en plus grande que prend le Canada dans le domaine international.

Comme on l'a appris récemment, le projet de canalisation du Saint-Laurent, approuvé en principe à la dernière session a franchi en peu de temps une nouvelle étape, grâce à la création d'un conseil d'ingénieurs ayant pour mission de préparer une demande qui sera soumise à la Commission mixte internationale au sujet du développement hydro-électrique dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

Le discours du trône nous laisse entrevoir l'intention du Gouvernement de légiférer en matière d'allocations aux anciens combattants, ce qui nous porte à croire qu'une attention toute particulière sera accordée, à brève échéance, aux Canadiens qui ont fait leur noble part pour défendre notre liberté et qui méritent bien cette marque de reconnaissance.

[M. Gauthier (Lac-Saint-Jean).]

Une autre mesure annoncée dans le message que nous a transmis le gouverneur général, prévoit une contribution plus importante au plan Colombo. Le Gouvernement vise, de cette façon, à atteindre deux buts: fournir une aide aux pays arriérés, ce que préconisent d'ailleurs des voix aussi autorisées que celle de Sa Sainteté le Pape, par exemple, et, ensuite, contribuer à l'amélioration des conditions matérielles et morales de ces populations, afin que leur développement économique bénéficie à l'ensemble de l'économie mondiale.

Tous les députés ont appris l'apparition récente d'une épidémie de fièvre aphteuse au sein de certains troupeaux de la Saskatchewan. Le ministère de l'Agriculture a pris immédiatement les mesures qui s'imposent pour circonscrire la maladie. Il est à souhaiter que l'industrie de l'élevage n'en souffre pas trop et que le marché du bétail redevienne bientôt florissant comme par le passé.

Comme tous le savent, monsieur l'Orateur, le Canada continue de travailler, avec les autres membres des Nations Unies, à la poursuite de son objectif, la préservation de la paix dans le monde. Nous croyons encore aux conférences et aux pourparlers, mais tous les Canadiens, j'en ai la certitude, sont convaincus plus que jamais que la force militaire constitue le moyen sûr de décourager l'agression.

La concentration continue de nos ressources humaines, financières et économiques dans ce travail de préparation; tel est, à mon avis, le seul moyen d'atteindre ce but. La proportion de notre budget affectée au service de la défense sera sans doute encore élevée au cours de la prochaine année, alors que le programme de production de défense va en s'accélérant et que nos effectifs militaires continuent de s'accroître.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à l'hommage que vient de rendre l'honorable député de Westmorland (M. George) à nos troupes en Corée. Par leurs exploits militaires dans ce pays éloigné et farouche, où l'intégrité des Nations Unies a été le plus ouvertement menacée, les Canadiens ont de nouveau prouvé leur courage et leur habileté à combattre les ennemis de la liberté.

Le communisme est toujours à l'affût des points faibles dans les remparts de la liberté. Or, la protection d'une partie de ces remparts nous a été confiée. Je suis convaincu, que grâce à une vigilance constante et à une indéfectible détermination, nous verrons le jour où le règne de la crainte et de la

méfiance sera disparu, et nous pourrons alors vivre de nouveau à l'abri de la menace d'une force agressive.

Il y a quelques instants, je vous ai brossé le tableau du développement intense de ma région. Il représente aussi l'image du Canada tout entier, qui jouit, dans le moment, d'une expansion économique générale dont nous avons raison d'être fiers. Nos ancêtres ont eu assez de foi et de prévoyance pour édifier un grand pays, et il est heureux qu'à cette époque particulière de notre histoire, ce soit le premier ministre actuel, le très honorable M. Louis St-Laurent, qui préside aux destinées de notre pays. Sous son administration sage et éclairée, l'évolution constitutionnelle et économique du Canada progresse à pas de géant.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne à 5 heures et 30 minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Thomas Russell Montgomery au poste de greffier adjoint de la Chambre des communes, en remplacement de M. Edward Russell Hopkins, qui a résigné ses fonctions.

REMERCIEMENTS DE M. HARRIS (DANFORTH) À L'OCCASION DES FÉLICITATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES LORS DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION AU PARLEMENT

M. J. H. Harris (Danforth): Monsieur l'Orateur, au nom de mes commettants qui, par un vœu unanime, m'ont prié de le faire, je tiens à remercier le premier ministre (M. St-Laurent), le chef de l'opposition (M. Drew) et ceux qui dirigeaient les partis de la C.C.F. et du Crédit social à ce moment-là, des paroles qu'ils ont prononcées le 6 décembre dernier à l'occasion du trentième anniversaire de mon élection au Parlement.

Je voudrais vous dire par la même occasion combien j'apprécie les observations bienveillantes qu'a faites le whip de notre parti ainsi que les lettres que j'ai reçues de vous, monsieur l'Orateur, et d'un grand nombre d'autres députés. Mes commettants me demandent de m'acquitter de cette tâche, et je le fais en toute sincérité.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais, afin de ne pas retenir la Chambre en une autre occasion, remercier le Gouvernement d'avoir eu la grande amabilité de mettre à ma disposition les services du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui, samedi dernier, a fait à la ville de Toronto l'honneur d'assister à une assemblée d'environ 1,500 personnes, qui s'étaient réunies afin de rendre hommage au magnifique travail qu'il a effectué dans le domaine de la santé et du bien-être de notre pays.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

DÉCRET DU CONSEIL C. P. 1234—BÉTAIL ET PRODUITS DE LA VIANDE

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je dépose sur le bureau des exemplaires en anglais et en français du décret du conseil C. P. 1234, en date du 3 mars 1952, adopté sous le régime des dispositions de la loi sur les permis d'importation et d'exportation et de la loi sur les pouvoirs d'urgence et visant le bétail et les produits de viande.

FÊTES LÉGALES

PROPOSITION TENDANT À FAIRE CÉLÉBRER LA FÊTE DU DOMINION ET LE JOUR DE VICTORIA LES LUNDIS SUIVANT LE 30 JUIN ET LE 23 MAI

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill nº 2, visant à modifier la loi de la fête du Dominion et la loi du jour de Victoria.

Des voix: Explications!

M. MacDougall: J'ai pris le temps d'expliquer l'objet du projet de loi en des occasions précédentes. J'ai la certitude que tout le monde à la Chambre en connaît les fins autant que moi-même; je n'estime donc pas nécessaire d'ajouter une nouvelle explication à la double explication que j'ai déjà fournie.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 3 qui tend à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales).

Des voix: Explications!

M. Knowles: Le bill a pour objet d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 du code national du travail. Il prévoit l'insertion dans le code national du travail d'une disposition

qui existe déjà dans un certain nombre de codes provinciaux du travail et qui a trait au prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LA JURIDICTION EN MATIÈRE DE DIVORCE

COMPÉTENCE DE LA COUR D'ÉCHIQUIER DANS LES CAUSES DE DIVORCE ÉMANANT DE QUÉBEC ET DE TERRE-NEUVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° 4 pourvoyant à la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada en matière de divorce.

Des voix: Explications!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

D'autres voix: D'accord!

M. l'Orateur: Je conclus que l'honorable député a la permission de présenter ce bill?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION PRÉVOYANT LE PAIEMENT AU TITRE DE L'EMMAGASINAGE SUR LES FERMES

M. H. R. Argue (Assiniboia) demande à déposer le bill n° 5 tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, 1935 (paiement au titre de l'emmagasinage sur les fermes).

Des voix: Expliquez-vous.

D'autres voix: Adopté.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

DISPOSITION VISANT À ÉVITER LES INJUSTICES EN RAISON DE LA RACE, DE LA RELIGION OU DE LA COULEUR

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton Ouest) demande l'autorisation de déposer le bill n° 6 tendant à favoriser les justes méthodes d'emploi au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Knowles.]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION D'UNE MESURE RELATIVE À LA FIÈVRE APHTEUSE

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme la loi actuelle ne prévoit pas une indemnisation suffisante dans le cas de la fièvre aphteuse, ainsi que certains députés l'ont donné à entendre vendredi dernier, je demande à présenter le projet de résolution et le bill qui permettra de corriger cette situation. Le projet de loi ne comprend vraiment qu'un article, outre les dispositions nécessaires à sa mise en application. Je demande la permission de présenter cette mesure aujourd'hui même, car il importe d'établir les rouages à cette fin dans le plus bref délai possible.

Nous convenons que cette façon de procéder n'empêchera pas une discussion complète de la question à l'étude soit à propos de l'Adresse soit à propos de mes crédits. Nous pourrons ainsi éviter une double discussion et il est probable que si nous discutons ce problème immédiatement nous n'aurons pas à l'aborder de nouveau plus tard au cours de la session. Je demande donc la permission de présenter le projet de résolution et de lui faire franchir les étapes ordinaires, puis de présenter le projet de loi immédiatement après pour lui faire subir les diverses lectures; de cette façon, la mesure prévue entrera en vigueur immédiatement. J'ai consulté les chefs des trois partis de l'opposition à ce sujet et leurs commentaires m'ont paru favorables à cette solution.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cette façon de procéder est quelque peu inusitée, mais la requête a trait à une situation fort extraordinaire. Je suis heureux de donner mon assentiment quant à la façon de procéder que le ministre a indiquée. Il va sans dire que mes remarques ne se rapportent pas au projet de loi, mais seulement à la requête nous invitant à étudier la mesure dès maintenant. En disant que mes remarques ne se rapportent pas au contenu du bill, je ne cherche pas, bien entendu, à restreindre la discussion relative aux dispositions de la mesure, dont les députés ne sont d'ailleurs pas encore saisis. Je suis heureux de ce que la Chambre ait été saisie si rapidement d'une mesure destinée à parer à un péril extrêmement grave et à rétablir la confiance dans la région atteinte.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Nous sommes enchantés de nous rendre au désir du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui nous a demandé de consentir à passer à l'examen de la mesure et à lui faire franchir toutes ses étapes aujourd'hui même. Pour-

tant, certains problèmes se sont posés en cette affaire dans l'Ouest et il serait bon, je pense, qu'on nous donne présentement là-dessus quelques précisions. Il me semble qu'on doit en parler. Peut-être le ministre profitera-t-il de l'étape de la résolution pour nous expliquer clairement les circonstances de la découverte de la maladie et toutes ses conséquences.

Je serai heureux de faciliter l'adoption de la mesure aujourd'hui même, mais nous devrions avoir l'occasion d'aborder certains points qui viennent à l'esprit, non seulement des députés, mais encore des habitants des régions atteintes. Il serait utile que le ministre nous donnât une explication complète et autorisât la Chambre à discuter quelque peu la question. Cela ne nous empêcherait pas d'adopter la mesure à la séance d'aujourd'hui. Nous collaborerons en ce sens, j'en ai la conviction.

Le très hon. M. Gardiner: Dans ces conditions, me permettra-t-on de proposer qu'on réserve ses questions pour le moment habituel, c'est-à-dire pour le moment où la Chambre, formée en comité plénier, sera saisie du projet de résolution? Je n'ai pas l'impression de pouvoir ajouter grand chose à ce que je disais vendredi, mais je serai tout à fait disposé, si je le puis, à répondre à toutes les questions qu'on voudra bien me poser.

ÉPIZOOTIES

MESURE VISANT À LA PROPHYLAXIE ET À L'EXTIRPATION DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de la prophylaxie et de l'extirpation de la fièvre aptheuse et tendant à assurer à ce propos le versement d'une indemnité, à même les deniers votés par le Parlement, aux propriétaires des animaux abattus, de même qu'à l'égard de tout bâtiment, fourrage, grain ou autre chose dont la destruction est ordonnée.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion.

M. Coldwell: Le ministre va-t-il faire une autre déclaration?

Le très hon. M. Gardiner: Peut-être devrais-je donner lecture de la mesure qui suivra la résolution:

Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes, décrète:

1. Le ministre de l'Agriculture peut faire abattre tout animal lorsqu'il le juge nécessaire pour prévenir la propagation de la fièvre aphteuse au Canada ou pour en extirper l'épidémie actuelle.

2. (1) Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable, à déterminer de la manière prescrite par des règlements établis par le gouverneur en conseil et après un rapport d'un bureau d'estimateurs nommé par le gouverneur en conseil.

(2) Le ministre de l'Agriculture peut aussi ordonner qu'une indemnité juste et raisonnable, à déterminer ainsi que le prévoit le paragraphe premier, soit payée à l'égard de tout bâtiment, fourrage, grain ou autre chose dont la destruction est ordonnée selon la Loi des épizooties ou les règlements établis sous son régime en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse.

3. L'indemnité exigible aux termes de la présente loi doit être payée sur les deniers votés par le Parlement.

4. La présente loi est censée entrée en vigueur le dix-huit février mil neuf cent cinquante-deux et doit être abrogée à une date que le gouverneur en conseil fixera par proclamation.

Maintenant, en ce qui concerne la déclaration qu'on me demande, je dirai que je ne saurais guère en faire de plus complète que celle que j'ai formulée vendredi dernier au sujet de la découverte de la maladie et des mesures prises depuis lors jusqu'au moment où on l'a identifiée comme étant la fièvre aphteuse. En résumé, disons que le 26 novembre, on a constaté que le bétail qui se trouvait sur la ferme de M. Waas souffrait d'une maladie quelconque. M. Waas a appelé son vétérinaire, alors malade. Prenant pour acquis qu'il s'agissait d'une affection appelée stomatite, le vétérinaire a préparé son ordonnance en conséquence. Les animaux malades ont semblé prendre du mieux. Plus tard, le cultivateur a consulté un vétérinaire de Regina et c'est alors qu'on s'est adressé aux autorités fédérales.

M. Coldwell: Quel jour était-ce?

Le très hon. M. Gardiner: Peu de temps après le 26 novembre; vers le 2 ou le 3 décembre, je crois. Je n'en suis pas très sûr; c'est pour cela que je dis qu'il me serait bien difficile de faire maintenant une déclaration. Il me faudrait obtenir tous ces renseignements de Regina. De toute façon, cela se passait peu de temps après le 26 novembre.

L'un de nos fonctionnaires a fait enquête sur la maladie. Il était de l'avis de ceux qui avaient étudié les cas précédemment, savoir, qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse. Tous ceux qui ont eu affaire avec la chose partageaient cette opinion, jusqu'à

une certaine date postérieure au premier de l'an. C'est alors qu'on a fait observer qu'il semblait s'agir de la fièvre aphteuse.

M. Coldwell: A-t-on institué un régime de quarantaine après le premier examen?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, la quarantaine a été immédiatement instituée, le 26 novembre, et elle est en vigueur. En présence d'affections contagieuses, fièvre aphteuse ou toute autre affection, on ordonne immédiatement la quarantaine, tout comme on le fait pour les humains atteints de la rougeole.

M. Coldwell: L'a-t-on maintenue pendant toute cette période?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, la quarantaine a été maintenue sur la ferme en question pendant toute cette période. Il se peut qu'on l'ait levée certains jours. Voilà pourquoi j'hésite à faire une déclaration en ce moment. De toute façon, les bestiaux de ce cultivateur ont fait l'objet d'une vérification durant toute la période. Puis, notre fonctionnaire, le Dr Childs, qui s'était rendu dans cette région plus tôt, y retourne pour effectuer une nouvelle vérification. Il croyait qu'il y avait plus de raisons de croire que ce pouvait être la fièvre aphteuse et la région fut mise en quarantaine. C'est-à-dire qu'on vérifia tous les cas qu'on avait signalés comme étant des cas de stomatite; ils étaient tous dans la région de neuf municipalités. Cette région a été mise en quarantaine il y a eu une semaine mercredi dernier. On apporta le virus à Ottawa et l'on fit venir de Grande-Bretagne le sérum servant à l'épreuve du sang. Cette épreuve s'est effectuée il y a eu une semaine samedi, je crois, et c'est dimanche qu'on a établi qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse. Immédiatement, les autorités américaines fermèrent la frontière à l'expédition des bestiaux canadiens.

M. Coldwell: Le docteur Childs s'est rendu deux fois dans la région?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, oui.

M. Coldwell: Pendant cette période, a-t-on prélevé des échantillons de sang chez les animaux atteints? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on eu recours aux laboratoires de l'Université de la Saskatchewan pour déterminer si le virus était d'un type différent de celui qu'on croyait reconnaître tout d'abord?

Le très hon. M. Gardiner: ...Tout d'abord je dois rectifier une affirmation que j'ai formulée l'autre jour sous toutes réserves. Le député de Rosetown-Biggar, chef du groupe

cécéfiste, m'a demandé le nom du représentant du ministère. Pour plus d'exactitude, je me permets de citer un passage de la page 14 du hansard:

M. Coldwell: Quelle est la principale autorité en Saskatchewan?

J'avais dit que jusqu'à la semaine dernière la principale autorité en Saskatchewan soutenait que la maladie était la stomatite. Si, en réponse à cette question, j'avais tout simplement dit "le Dr Fulton", je crois que j'aurais eu raison. Mais il y a d'autres fonctionnaires là-bas à part le Dr Fulton. Je songeais alors à une déclaration parue dans les journaux et que j'ai lue à Vancouver. Elle a paru dans le *Daily Province* de Vancouver, numéro du 21 février 1952, sous le titre "La maladie n'est pas mortelle". C'est une nouvelle de la *Presse canadienne,* datée de Saskatoon et ainsi conçue:

Le Dr J. L. Millar, du laboratoire des épizooties, à l'Université de la Saskatchewan, a dit mercredi que la stomatite infectieuse dont on a rapporté la présence chez le bétail de la région de Regina, n'est pas considérée grave par les vétérinaires, bien que ses symptômes ressemblent à ceux de la fièvre aphteuse.

Il a dit que la maladie était rarement mortelle et que, sans traitements, elle disparaissait généralement, sans laisser de séquelle, près une période d'environ dix jours durant laquelle les animaux ont la bouche irritée et pleine de bave.

Telle est l'opinion que j'ai citée vendredi. Elle décrit la maladie et établit la distinction entre les deux affections. J'ignore sur quoi il s'est fondé mais, sauf erreur, il était convaincu que la stomatite était bien la maladie en cause.

M. Coldwell: Jusqu'à ce moment là, avait-on eu recours à l'Université de la Saskatchewan, lui avait-on demandé d'examiner des spécimens de sang, de salive ou d'autres substances afin de déterminer si le virus en cause était celui de la stomatite, comme le pensaient, semble-t-il, à peu près tous ceux qui avaient eu à s'occuper du problème?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne saurais le dire parce que, règle générale, quand une épizootie, quelle qu'en soit la gravité, se déclare dans une province, quelqu'un nous en fait rapport et nous prenons les mesures nécessaires pour qu'un examen ait lieu. En Saskatchewan ces examens ont lieu à Saskatoon. J'ignore si on a procédé de cette façon dans ce cas-ci. Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que nos fonctionnaires de Saskatoon ne seraient pas en mesure d'établir définitivement s'il s'agit ou non de la fièvre aphteuse. Seul notre laboratoire de Hull peut l'établir avec certitude et encore faut-il qu'il fasse venir du sérum de Grande-Bretagne,—seul endroit où ce sérum est fabriqué,—et qu'il injecte d'abord

le virus, puis le sérum, aux animaux. Ce n'est que par la réunion du virus et du sérum dans un même animal qu'on peut déterminer si la maladie est réellement la fièvre aphteuse. Quand, d'abord, on a eu l'impression qu'il ne s'agissait pas de fièvre aphteuse, on n'a pas jugé nécessaire de recourir à cette épreuve. Cependant, dès que le Dr Childs fût retourné là-bas et qu'il eût,—d'après ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu dire, je suppose,—soupçonné la présence de cette maladie, il a demandé au ministère de mettre toute la région en quarantaine. Il s'est ensuite procuré du sérum et, à la suite de l'examen qu'il a fait il y a eu une semaine vendredi et samedi, il a déclaré que la maladie était bien la fièvre aphteuse.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, je veux me borner à quelques observations d'ordre général, vu notamment que la région en cause est attenante au territoire de ma propre circonscription ou rentre dans ses limites.

Le Parlement doit toujours, en cas d'urgence, passer efficacement à l'action. Il l'a prouvé encore une fois aujourd'hui. Le Parlement se doit de maintenir, entre autres choses, l'assurance que lorsque des mesures d'ordre national sont reconnues nécessaires elles seront prises, nonobstant les règles de la procédure qui, pour efficaces et nécessaires qu'elles soient, sont souvent d'application difficile en période critique.

Après avoir écouté le ministre l'autre jour poser la question au sujet de l'indemnisation qui tourmente l'esprit et le cœur des cultivateurs de la Saskatchewan, après avoir de nouveau écouté le ministre aujourd'hui quand il a répondu à l'honorable député de Rosetown-Biggar, conscient qu'il est comme nous tous de la terrible catastrophe qui s'abat sur notre commerce par suite de la nature indéterminée de cette maladie, je déclare que si un ministère a jamais fait preuve de négligence, de lenteur, c'est bien celui-ci. La découverte en novembre dernier aurait dû attirer l'attention immédiatement. S'il n'y a pas négligence, on peut alors affirmer que le Gouvernement n'a pas tenu compte des terribles répercussions qui se feront sentir sur le marché des bestiaux comme il se devait de le faire.

Le ministre dit qu'il n'a pas sous la main les précisions voulues sur les dates de ces diverses apparitions de la maladie. J'ai obtenu certaines des dates pertinentes ce matin. Elles suffisent à révéler un ordre de choses qui exige plus que les renseignements que le ministre de l'Agriculture a fournis jusqu'ici en passant. La maladie a fait son apparition pour la première fois le 26 novembre 1951 sur la ferme de M. Waas à McLean. Durant tout le mois de novembre et le mois de décembre la fièvre aphteuse faisait le sujet des conversations des cultivateurs de la région. Ils avaient des craintes. Le dernier jour de novembre, ils sont entrés en relations avec le vétérinaire du gouvernement fédéral à Regina. Le 1er décembre, deux vétérinaires fédéraux ont visité la ferme en cause et, le 2 décembre, cette ferme était assujétie à la quarantaine. Le ministre dit aujourd'hui que la loi des épizooties prévoit la quarantaine en cas de stomatite. Ce n'est pas ainsi que j'interprète la loi. Les cultivateurs se demandaient pourquoi on ne prenait aucune mesure précise. Maintes fois ils ont soumis aux divers vétérinaires qui relèvent du Gouvernement des échantillons de salive et des parties des animaux atteints de la maladie. Voici, à ce qu'on me dit, la réponse qu'on leur faisait: "En fin de compte, nous avons assez d'échantillons de ce genre".

Le 2 décembre, la quarantaine; le 3 décembre, l'épizootie se déclare sur les fermes de MM. Wood et Smith, à McLean, agriculteurs qui étaient allés aider à la ferme Waas. J'affirme donc qu'il y a eu des retards impardonnables à l'égard d'une question intéressant le commerce d'exportation du pays. On aurait dû comprendre que la négligence à parer à la menace de la fièvre aphteuse entraînerait immédiatement la fermeture de nos marchés aux États-Unis.

Il paraît que le 25 décembre, ou vers cette date, on a relevé l'épizootie dans un abattoir de Regina. Mais du 25 décembre au 29 janvier, on n'a rien fait. La maladie s'est répandue le long du ruisseau Wascana. Le ministre affirme qu'on ne saurait déclarer qu'il s'agit de la fièvre aphteuse tant qu'on n'a pas reçu le sérum d'Angleterre. Combien faudra-t-il d'heures ou de jours pour l'obtenir?

La plus grave menace visait notre commerce de bétail, et le Gouvernement a pris tellement de temps à agir qu'il niait, par le fait même, l'urgence qui existait.

Le très hon. M. Gardiner: Qu'il me soit permis de mentionner combien de jours il faudra. L'ordonnance de quarantaine a été rendue mercredi. On peut évidemment transporter le sérum par avion, et c'est ce qu'on fait. C'est vendredi et samedi qu'on a effectué la vérification.

M. Diefenbaker: Cela confirme exactement ce que je disais: pourquoi ne l'a-t-on pas constaté pendant les mois de décembre et janvier, au moment où les agriculteurs se plaignaient de cet état de choses et de l'étendue que prenait l'épizootie. Étant donné les symptômes, on aurait pu certainement le faire. Sans être un spécialiste, je suis en mesure

de les indiquer. Entre la stomatite et la fièvre aphteuse il n'y a guère de différence dans les symptômes. Les symptômes étant à peu près les mêmes, il y aurait lieu de s'attendre à ce qu'on fasse venir immédiatement d'Angleterre le sérum qui permettrait de déterminer s'il s'agissait effectivement ou non de la fièvre aphteuse.

Les choses ont traîné jusqu'à mercredi de la semaine dernière; le Gouvernement attendait, sans rien faire. Finalement le 20 février, on a mis en vigueur la quarantaine générale dont le ministre a parlé. Le 25 février, c'est-à-dire cinq jours plus tard, on annonçait l'existence de cette épizootie dont souffriront les Canadiens de toutes les provinces, par suite de l'exclusion de notre bétail du marché américain. C'est un exemple de ce que nous, c'est-à-dire l'opposition, avons dit au sujet du danger que représentait au cours des dernières années, le fait que le principal débouché de notre agriculture se trouvait aux États-Unis et pouvait nous être fermé à tout moment.

Voici un cas ou ce marché était en danger par négligence et inertie. Mais le ministre de l'Agriculture a déclaré: nous n'avions aucune certitude. D'après mes renseignements, lorsqu'il existe un doute au sujet de l'existence de cette épizootie aux États-Unis, et qu'il y a lieu de la déterminer, on procède immédiatement à une inoculation qui révèle ce qu'il en est dans un délai de trois à six jours. Il ne s'agit pas de renseignements isolés et spécialisés, connus seulement des spécialistes en agriculture; on les trouve dans les archives du ministère américain de l'Agriculture. Il n'était pas nécessaire d'attendre d'envoyer des échantillons en Angleterre; nous avions tout ce qu'il fallait. L'explication que le ministre a donnée du retard qu'on a mis à agir constitue l'un des plus graves reproches qu'on puisse adresser au gouvernement actuel. Le sort de notre importante industrie du bétail était dans la balance. Or cette maladie l'a menacée du 26 novembre au 20 février, mais les fonctionnaires ne sont contentés d'en examiner les symptômes généraux. Il est vrai, comme l'a signalé le ministre, que les symptômes étaient semblables à ceux de l'autres maladie, mais au lieu de s'en assurer définitivement, on a tergiversé et la maladie se propageait.

On transporte un immigrant d'un endroit à un autre au Canada; n'eût-il pas été plus simple de procéder à une analyse de ses vêtements et de ses chaussures sans le faire voyager de cette façon? Si l'on trouve sur lui des traces de la maladie sans qu'il fasse d'aveu, qui pourra dire si le virus de la maladie n'a pas infecté ses vêtements pendant qu'il travaillait à cette ferme? A mon avis, tout ce va-et-vient a pour objet de détourner l'attention des Canadiens d'une situation très grave et de l'inaction qui entraîneront tôt ou tard de lourdes pertes pour les cultivateurs de l'Ouest.

[M. Diefenbaker.]

Le Québec et l'Ontario, pourront, par une entente, instituer des interdictions. Comme l'Ontario produit un excédent et que le Québec a besoin d'une bonne partie de la production ontarienne pour satisfaire la demande de viande, ces deux provinces pourront conclure une entente entre elles. Mais l'Ouest se trouve dans une situation qui constitue un danger pour son économie. A mon avis, le Gouvernement doit être tenu responsable en grande partie de cet état de choses pour n'avoir pas su agir.

On présente un projet de loi d'indemnisation. Tout comme le chef de l'opposition, j'approuve tout à fait le but du bill et je reconnais la nécessité de l'adopter; le projet n'en demeure pas moins un modèle d'imprécision. Rien n'indique ce que le cultivateur obtiendra. Il n'est fait mention d'aucune base devant servir à l'établissement des indemnités. Aucune disposition ne permet d'établir une différence dans les prix versés à l'égard des animaux ordinaires et ceux qui le sont à l'égard des sujets de race. La loi, non un décret du conseil, devrait établir le principe selon lequel seront fixés les montants que les cultivateurs toucheront pour leurs animaux sacrifiés.

J'ai examiné le projet de loi il y a à peine quelques minutes et mes observations ne sont peut-être pas celles qui résulteraient d'une étude plus détaillée. Voici ce qu'on y lit:

> Nonobstant les dispositions de la loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse une indemnité juste et raisonnable.

La loi des épizooties,—je parle de mémoire car je ne l'ai pas consultée,—prévoit un paiement minimum de $40 par tête de bétail ordinaire à $100 par tête de bétail pur sang, en plus de la valeur commerciale de l'animal abattu. Cette loi ne spécifie pas ce que recevra le propriétaire de bétail pur sang.

La loi ajoute:

> ...l'indemnité est à déterminer de la manière prescrite par les règlements établis par le gouverneur en conseil...

Il faut que le Parlement sache sur quelle base ces versements seront établis. Je continue:

> ...et après un rapport d'un bureau d'estimateurs nommé par le gouverneur en conseil.

A l'égard de l'indemnité à verser, le Parlement ne devrait pas laisser au bureau d'estimateurs le soin de décider que tel cultivateur

touchera telle somme et tel autre, une autre somme. Aussi l'on énonce d'une façon générale que l'éleveur d'animaux de race pure touchera la valeur économique de ses animaux, et que l'éleveur d'animaux de qualité commerciale,—c'est-à-dire d'animaux élevés en vue de la vente et non de la reproduction et d'autres fins,—recevra la valeur de vente. Confier au ministre ou au gouverneur en conseil le soin de déterminer cette valeur (le bureau d'estimateurs étant comptable au patron), c'est laisser au ministre de l'Agriculture un pouvoir beaucoup trop étendu.

L'alinéa suivant se lit ainsi qu'il suit:

Le ministre de l'Agriculture peut aussi ordonner qu'une indemnité juste et raisonnable, à déterminer ainsi que le prévoit le paragraphe premier, soit payée à l'égard de tout bâtiment, fourrage, grain ou autre chose dont la destruction est ordonnée.

Le même argument vaut également ici. Le projet de loi devrait énoncer, de façon générale, le principe du mode d'indemnisation.

On pourrait alors convenir que les autres questions de détail feraient l'objet de décrets du conseil. Qu'on me permette de donner lecture...

Le très hon. M. Gardiner: Selon vous, quelle doit être la compensation maximum?

M. Diefenbaker: Puisque j'ai évoqué la question, peut-être me permettra-t-on de lire une lettre, à titre d'exemple. On n'y verra assurément pas d'inconvénient. Cette lettre vient d'Adams, Saskatchewan...

Le très hon. M. Gardiner: J'aimerais poser une question. Selon vous, quel doit être le montant maximum de l'indemnité?

M. Diefenbaker: Il me semble qu'en estimant la valeur des bêtes reproductrices, on devrait s'arrêter à la valeur effective, plutôt qu'à...

L'hon. M. Abbott: Par qui?

M. Diefenbaker: Si le Parlement fait en sorte que le montant de l'indemnité reste incertain, si l'éleveur de bêtes de race en arrive à croire qu'il n'en touchera que la valeur marchande, serait-ce là une façon de nous assurer la collaboration des cultivateurs de l'Ouest du Canada quand leurs bestiaux sont atteints d'une maladie? Comment nous attendre qu'ils signalent au ministère la présence du mal en dehors de la région mise en quarantaine? S'ils soupçonnent que leurs animaux sont atteints, rien ne les incitera à en faire part à personne.

Voilà où en était l'épidémie de morve il y a environ quarante ans. Tant qu'on n'a pas pourvu à la compensation qui serait versée, il a été impossible d'enrayer cette épidémie. Ceux qui possédaient des chevaux de prix qu'ils soupçonnaient atteints de morve ne le rapportaient pas, parce qu'ils craignaient de ne recevoir que le prix d'un cheval de trait ordinaire, plutôt que la compensation qu'aurait méritée un cheval de race.

Voici maintenant une lettre d'un cultivateur d'Adams (Saskatchewan), en date du 27 février 1952. On y lit ceci:

Vous êtes au courant, à l'heure qu'il est, de la nouvelle tragique que nous venons d'apprendre dans notre région.

A ce propos, voici quelques renseignements que j'aimerais signaler à votre attention. Mon propre troupeau de 36 Aberdeen Angus de race devra être abattu, après avoir semblé se rétablir. Mon troupeau à moi et ceux d'un certain nombre de cultivateurs qui habitent le long du ruisseau Wascana ont été atteints par cette maladie du 24 au 27 janvier. Toutes ces fermes emploient ce ruisseau comme source d'eau. Même là et en des circonstances antérieures, il a été impossible de faire intervenir le service de l'hygiène vétérinaire. Notre propre vétérinaire non plus n'a pas pu s'assurer de la collaboration de ce bureau.

Au début de janvier, les parcs à bétail de la *Burns and Company*, à Regina, étaient mis en semi-quarantaine lorsque la maladie y a éclaté. Il s'agissait d'environ 200 bêtes à cornes. Le public n'en a jamais rien su. Les cultivateurs pouvaient livrer leur bétail dans leurs camions, traverser le bureau des ventes sans avertir et aller ensuite où ils voulaient.

En d'autres termes, les cultivateurs établis dans la région atteinte par la fièvre aphteuse ont poursuivi leur activité. La lettre se poursuit dans ces termes:

Mais le public devrait savoir où cette viande est allée? En outre, pourquoi a-t-on attendu que les parcs à bestiaux de cette société fussent vides pour rendre publique l'existence de cette épidémie?

Il parle ensuite de la vente.

J'aimerais que la question soit soumise au Parlement si vous le jugez à propos. De plus, nous accordera-t-on une indemnité pour nos bestiaux? Quand nous la versera-t-on?

Il a abordé ensuite un autre sujet que je signalerai au ministre des Finances, car ce dernier a manifesté de l'intérêt à ce propos il y a un instant.

Le très hon. M. Gardiner: Quelle est la date de la lettre?

M. Diefenbaker: Il dit ensuite:

Classera-t-on cela comme revenu imposable pour 1952 ou le versera-t-on en un montant global que nous pourrons répartir sur quelques années. Je dois dire en passant que j'ai commencé ce genre d'activité en 1937 avec une vache pur sang, j'ai constitué un troupeau d'exposition et maintenant je suis plumé. J'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour faire élucider cette importante question.

Cette lettre est signée Hubert Beatty. C'est un homme qui a perdu tout ce qu'il a amassé depuis les jours qui ont fait suite à la dépression. Cette lettre indique ce que ressentent

ces gens-là! Ils désirent savoir quel genre de compension ils recevront. Aucune indication n'est donnée dans le bill qui nous occupe.

Les cultivateurs de l'Ouest canadien demandent qu'on les dédommage pour les pertes qu'ils ont subies à l'égard de ce bétail. En ce qui concerne l'autre question soulevée par l'auteur de la lettre,—et c'est une question qui préoccupe de nombreux cultivateurs de la Saskatchewan,—ils se demandent aujourd'hui, à propos de la destruction de leur bétail décrétée par le Gouvernement, si oui ou non une disposition sera prise en vertu de laquelle la somme qu'ils recevront ne sera pas considérée comme le revenu de l'année courante.

Le très hon. M. Gardiner: Je demande à nouveau la date de cette lettre.

M. Diefenbaker: Elle est récente, elle est datée du 27 février 1952. On n'a rien fait depuis en matière de promesses de dédommagement, qui pourrait préciser la réponse nébuleuse que le ministre a faite l'autre jour quand j'ai posé une question au sujet du dédommagement et rien dans le bill ne le précise.

Le très hon. M. Gardiner: Je puis répondre que j'ai reçu un télégramme de M. Beatty. J'y ai répondu et je n'ai été saisi d'aucun grief depuis lors.

M. Diefenbaker: Possible; mais, si le ministre a précisé, dans sa réponse, la somme que touchera M. Beatty, que ne fournit-il également des précisions lorsqu'il soumet un projet de loi au Parlement, afin que le pays tout entier sache à quoi s'en tenir? Le ministre nous dira-t-il quand ce télégramme a été reçu et ce qui, dans son télégramme, a pu laisser l'impression que tout s'arrangerait pour le mieux? Il arrive souvent que les déclarations du ministre laissent une telle impression, que l'événement ne vient pas confirmer.

Comme d'autres éleveurs de la région, ce cultivateur a également soulevé, dans sa lettre, la question de l'impôt sur le revenu et de la situation des cultivateurs en face du fisc, en 1952.

M. Graydon: Le ministre des Finances ferait bien de télégraphier lui aussi!

M. Diefenbaker: Le ministre riait. Il n'y a pourtant pas matière à rire.

L'hon. M. Abbott: Je ne riais pas. J'écoutais attentivement.

Le président: A l'ordre!

M. Diefenbaker: Je laisse la question de la compensation et de l'impôt sur le revenu pour passer à autre chose, savoir,—et mes remarques s'adressent au ministre et au Gouvernement,—qu'il y a lieu de prévoir des prix minimums pour le bétail sur pied, afin de sauvegarder l'économie de l'Ouest et, tout particulièrement, de protéger les éleveurs de bovins mi-gras dans la région en cause.

A l'heure actuelle, un prix minimum imposé à l'égard de l'animal abattu ne protégera pas le cultivateur de tout l'Ouest qui vit des recettes que lui assure l'élevage des animaux mi-gras.

Je crois qu'il convient aussi que le Gouvernement nous dise quelles mesures seront prises ou ont été prises en vue d'assurer l'écoulement au Royaume-Uni d'une partie de notre bœuf excédentaire, étant donné que le marché des États-Unis nous est maintenant fermé. Il faut sûrement trouver d'autres débouchés, étant donné que le marché américain nous est fermé et que la production s'est accrue lorsque ce marché était disponible. Lorsqu'il parlera de cette question, le ministre devrait donner à la Chambre des communes des renseignements qui soient de nature à donner de l'espoir aux cultivateurs.

Le ministre a affirmé l'autre jour qu'il n'y avait pas d'interdiction à l'égard des céréales de provende. Il y en a cependant une pour ce qui est des céréales de provende des régions mises en quarantaine. Je crois que le ministre en conviendra. Si la maladie se répand, comme cela se produit souvent, si elle se transmet d'un endroit à un autre avant la mise en quarantaine, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder des avances ou des versements à l'égard de l'entreposage des céréales. Ces questions atteignent un grand nombre de personnes des provinces de l'Ouest, bien qu'elles n'intéressent particulièrement que les régions mises en quarantaine. Afin d'être doublement sûr que les cultivateurs n'auront pas à s'en remettre à l'interprétation du ministre ni à celle d'autres membres du Gouvernement pour ce qui est du montant de la compensation, je propose que la norme, l'échelle ou le barème soit énoncé de façon générale dans le projet de loi et ne puisse varier que si les circonstances l'exigent, la seule méthode d'y pourvoir étant le recours à des règlements.

Voilà, ce que dans l'ensemble, je propose au nom des régions éprouvées de la Saskatchewan. Le problème ne touche pas seulement la Saskatchewan mais bien tout le pays. L'une des grandes industries du pays court le danger d'être ruinée sans pouvoir se relever avant des années. Je ne puis faire autrement que répéter que les délais, la négligence à se procurer le sérum, les remises de semaine en semaine, de mois en mois,—alors que six jours auraient suffi si on avait fait venir le sérum,—n'ont pas encore été expliqués par le Gouvernement comme c'est son devoir de le faire.

M. Coldwell: Je trouve que l'attitude du ministre de l'Agriculture cet après-midi est difficile à comprendre. D'habitude, quand une question qui intéresse son ministère vient sur le tapis, il connaît son sujet sur le bout des doigts et peut nous fournir tous les renseignements nécessaires. Je lui ai posé certaines questions et le député de Lake-Centre a indiqué plusieurs des dates au sujet desquelles je voulais me renseigner. C'est le 19 janvier qu'on a déclaré qu'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse. Je trouve donc pour ainsi dire inconcevable qu'aujourd'hui, 3 mars, le ministre ne soit pas encore en mesure de nous dire comment la maladie a été découverte et quelles mesures de quarantaine son ministère a prises.

Le très hon. M. Gardiner: Le député me permet-il de l'interrompre?

M. Coldwell: Je ne vous accorde qu'un instant.

Le très hon. M. Gardiner: C'est à propos du point même qu'a mentionné le député. Ce matin, le député de Brant-Wentworth m'a envoyé le texte d'une question qu'il se propose de me poser à l'appel de l'ordre du jour aujourd'hui, si jamais nous y parvenons. Voici ce qu'il veut savoir:

Quand la division d'hygiène vétérinaire de la Saskatchewan a-t-elle été pour la première fois informée qu'on avait découvert une affection vésiculaire chez les bestiaux?

Quand l'a-t-on appris à Ottawa?

A quelle date des fonctionnaires d'Ottawa sont-ils allés visiter la région infectée, pour la première fois?

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été livré au laboratoire de pathologie animale de Hull?

Les questions me sont parvenues environ une heure et demie avant la séance. J'ai demandé à mes fonctionnaires s'ils pouvaient me fournir les réponses à ces questions. On m'a répondu qu'il n'était guère possible, en raison de la forme sous laquelle elles se présentaient, de me donner les réponses aujourd'hui même avant l'ouverture de la Chambre, mais qu'on s'efforcerait de me les communiquer dans le plus bref délai. Jusqu'à ce que je vienne à la Chambre, il m'était absolument impossible de savoir que j'aurais à transmettre des renseignements, étant donné notamment ce qui m'est arrivé vendredi dernier lorsque j'ai essayé de répondre à une question sans connaître exactement les faits.

M. Coldwell: Voilà qui ne parle pas en faveur du ministère en cause. Les questions en jeu sont si graves que tous les renseignements qui s'y rapportent devraient être immédiatement transmis au ministre dès qu'il les demande. A mon avis, le ministre n'a fait que révéler une très forte négligence dans son propre ministère. J'en suis très étonné, car j'ai toujours eu le plus grand respect pour le personnel de ce ministère. A mon jugement, tant de choses laissent à désirer relativement à la découverte de cette maladie dans la province de Saskatchewan qu'il y a lieu de réunir immédiatement le comité de l'agriculture et d'y faire comparaître les fonctionnaires du ministère. On pourrait alors obtenir toutes les données disponibles. Je ne possède aucun renseignement officiel, mais l'honorable député de Lake-Centre dispose de renseignements qui se rapprochent beaucoup par leur nature, de ceux que j'ai moi-même.

Je tiens mes renseignements d'un vétérinaire retraité de la Saskatchewan pour lequel j'ai la plus haute estime. Le ministre conviendrait, je crois, si j'en révélais le nom, que c'est l'un des vétérinaires les plus éminents du Canada à l'heure actuelle. J'ai appris de lui qu'on disposait à l'Université de Saskatchewan des laboratoires voulus et de vétérinaires très compétents qui auraient pu, s'ils avaient eu l'occasion d'examiner le sang ou la salive des animaux contaminés, déclarer qu'il ne s'agissait pas de stomatite, mais d'une autre maladie, même s'il leur avait été impossible de diagnostiquer la fièvre aphteuse.

Je ne comprends pas qu'un des chefs de la division de l'hygiène vétérinaire se soit rendu en Saskatchewan en décembre sans rapporter les échantillons aux laboratoires de Hull en vue de déceler quelle était la maladie qui, comme le dit l'honorable député de Lake-Centre, avait éveillé les soupçons des simples profanes, des cultivateurs de cette région de la Saskatchewan. La question devrait, je crois, faire l'objet d'un examen approfondi de la part du comité permanent de l'Agriculture. Le comité devrait être formé immédiatement et les fonctionnaires du ministère sommés de comparaître devant lui.

Je conviens avec l'honorable député de Lake-Centre que le problème est très grave pour les cultivateurs dont on abat les troupeaux, pour ceux qui sont assujétis à la quarantaine et pour ceux qui ne peuvent vendre leur provende, foin ou autre produit, en dehors de la région. Il y en a d'autres cependant qui sont atteints et auxquels le projet de loi n'offre aucune indemnité. Je songe aux producteurs laitiers de la région. Quelles mesures va-t-on prendre à leur égard, ainsi qu'à l'égard des agriculteurs, à qui il est interdit d'expédier des céréales de provende, et des éleveurs, qui devront garder leurs bestiaux sur leurs fermes, des mois peut-être, sans pouvoir les vendre? Ces bestiaux sont pourtant à point pour la vente et chaque jour de retard signifie une perte (non pas com-

plète, admettons-le) pour ceux qui doivent se plier aux exigences de la quarantaine et garder leurs animaux sur leurs fermes. Voilà pourquoi j'affirme que les personnes frappées par l'épizootie sont bien plus nombreuses que celles dont les animaux ont été abattus ou les denrées détruites.

Selon moi, si l'épizootie n'est pas réprimée,—j'espère bien qu'elle le sera,—le Canada sera frappé de la plus terrible calamité qu'il ait connue depuis la grande sécheresse qui a sévi de 1930 à 1939. Je ne puis comprendre la négligence de la Division de l'hygiène vétérinaire; je veux surtout parler du haut fonctionnaire qui s'est rendu sur les lieux en décembre. On me rapporte que la quarantaine a été instituée, puis supprimée; pendant que la quarantaine a été supprimée, des agriculteurs qui avaient visité la ferme ont transporté des animaux mi-gras ou destinés à le devenir, à l'établissement Burns, à Regina. Ces bestiaux ont ensuite été transportés de cet établissement à des fermes où par la suite, l'épizootie est apparue. Si c'est exact, cela révélerait une grande négligence de la part des responsables. Je ne comprends pas bien comment, en dépit de tous les vétérinaires qui soignaient les bestiaux dans cette région et des premiers rapports envoyés à la Division fédérale de l'hygiène vétérinaire, on n'a pu faire le diagnostic de l'épizootie que le 19 février ou aux environs de cette date. Le ministre a beau dire qu'il fallait obtenir certains sérums d'Angleterre afin de faire le diagnostic exact de cette maladie, cela m'étonne. J'aurais cru que dans les pays comme les États-Unis et le Canada, où se trouvent de vastes ranches et des centaines de milliers de bestiaux, il y aurait des vaccins ou des antidotes, ou pour le moins, l'on disposerait des sécrétions nécessaires aux fins d'identification, ce qui aurait permis d'effectuer le diagnostic rapide de cette terrible épizootie.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Lake-Centre lorsqu'il déclare que les dispositions de ce projet de loi ne sont pas suffisantes. A mon avis, en versant l'indemnité nécessaire, il faudra tenir compte de la valeur physique de l'animal. S'il s'agit d'un animal de race, on devrait payer le prix d'un animal de race. La population canadienne s'attend, je crois, à ce que les gens dont les animaux seront abattus et tous ceux qui souffriront indirectement par suite de ces abattages reçoivent des indemnités suffisantes.

Je suis aussi d'avis, comme je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre, que tous nos œufs se trouvaient dans le même panier au moment où nous avons perdu les débouchés britanniques d'outre-mer à l'égard des produits du porc et d'autres viandes. A mon sens, nous devrions tenter tous les efforts possibles en vue d'écouler tout excédent de viande au Royaume-Uni. Je sais que par suite de l'attitude de diverses administrations canadiennes, l'imposition de droits douaniers et autres, les Anglais ont eu de la difficulté à vendre leurs produits au Canada et à obtenir ainsi les dollars nécessaires à l'achat de notre bacon et de nos autres produits de la viande. Il se peut que nous devions, au moyen de prêts ou autrement, leur avancer les fonds nécessaires à l'achat de ces produits. Mais nous ne pouvons laisser ces denrées se perdre ni permettre l'accumulation d'énormes excédents. Nous devrons en disposer. Peut-être pourrons-nous en écouler plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici au Canada même, mais nous ne devons pas procéder à une espèce de "vente à rabais" à l'égard de ces produits. Il faut établir des prix minimums. A mon avis, la mesure que le ministre a annoncée ce matin au sujet du classement des porcs sera très utile, mais je pense qu'il faudra aussi établir des prix minimums et nous efforcer d'écouler ces excédents de bœuf et d'autres viandes sur un nouveau marché. Le marché américain a toujours été incertain. Par conséquent, même si nous devons, pour l'instant, faire nous-mêmes les frais de ces ventes, je pense qu'il convient d'examiner tous les moyens possibles d'assurer la stabilité de cette importante industrie.

Le très hon. M. Gardiner: J'aimerais dire un mot au sujet d'une couple de points qu'on vient de soulever. Le chef de la CCF a proposé que le sujet à l'étude soit déféré au comité de l'agriculture. Je ne m'y oppose pas et je suis certain que le Gouvernement ne soulèverait aucune objection. Mais on ne devrait pas permettre que ce renvoi au comité retarde l'adoption de la mesure dans ses termes actuels. Si l'acceptation du renvoi de cette question au comité de l'agriculture durant la session actuelle doit hâter l'adoption de la mesure, je n'y vois aucune objection.

On a soulevé un certain nombre de points qui m'inquiètent moi-même, la question des dates par exemple et de la suite des événements. Le représentant de Lake-Centre a dit que la région en cause comprend une partie de sa circonscription. Elle englobe également une partie de la mienne; de plus, j'étais en Saskatchewan, de fait en plein centre de la région, du 4 au 8 février, si je me souviens bien. J'étais alors dans la ville de Regina.

M. Fraser: Vous a-t-on désinfecté par la suite?

Le très hon. M. Gardiner: Ce que je vais dire montrera comme mon honorable ami a plus besoin que moi de désinfection. J'étais à Regina en plein cœur de la région où ces rumeurs sont censées avoir pris naissance. Tout le monde savait que j'étais là; les journaux en parlaient tous les matins. Pas un seul cultivateur, personne n'a jamais parlé de la possibilité d'une épidémie de fièvre aphteuse dans la région de Regina. En outre, pendant toute la semaine suivante je me trouvais sur ma propre ferme, située à une cinquantaine de milles de celle de M. Waas. Afin d'y arriver en voiture il faut passer par McLean. Je l'ai fait deux fois au cours de la semaine. Personne ne m'a parlé de la présence possible de fièvre aphteuse dans cette région. J'ose dire que si les gens y étaient vraiment aussi inquiets qu'on l'a prétendu ici cet après-midi, quelqu'un serait certainement venu m'en parler. Mais, autant que je sache, cela ne préoccupait personne là-bas. On semblait bien persuadé que quelle que fût la maladie dont était atteint le bétail, il ne s'agissait pas de fièvre aphteuse.

Vers le 16 ou le 17 février, je m'en suis allé plus loin vers l'Ouest. Le lundi suivant j'ai, pour la première fois, entendu dire que quelqu'un craignait qu'il ne s'agît de fièvre aphteuse dans la région de Regina. De là où j'étais, j'ai donné à mes fonctionnaires l'ordre d'imposer la quarantaine qu'ils jugeraient utile, encore que personne n'eût déclaré, jusque-là, qu'il s'agissait effectivement de fièvre aphteuse.

M. Diefenbaker: Cela se passait-il à Regina?

Le très hon. M. Gardiner: Non; j'étais alors à Vancouver. On m'a rejoint d'Ottawa par téléphone et ce sont là les instructions que j'ai données. Dès qu'il a pu le faire le gouvernement a imposé la quarantaine.

M. Cardiff: Combien stricte était la quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Aussi stricte qu'elle l'est actuellement. On ne pouvait pas amener de bétail dans la région ni en faire sortir. Il était interdit de transporter de la provende sauf d'une ferme à une autre, lorsque toutes deux appartenaient à la même personne.

M. Gardiff: Les gens avaient la faculté de se déplacer?

Le très hon. M. Gardiner: Non, si ce n'est qu'ils pouvaient aller au village pour y faire leurs emplettes ordinaires. Les restrictions imposées en vertu de la quarantaine normale s'appliquaient alors et s'appliquent encore.

Le seul point que je veuille faire ressortir, c'est qu'il n'y a pas eu autant de discussions que l'a laissé croire le représentant de Lake-Centre. Autrement, je suis bien sûr que quelques-uns de ces cultivateurs seraient venus me voir car je les connais très bien.

L'hon. M. Rowe: Je ne veux pas interrompre le ministre, mais quand a-t-il donné ordre d'imposer la quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Il y a une semaine mercredi dernier et non pas mercredi dernier comme le député de Lake-Centre l'a donné à entendre, par inadvertance je crois. La quarantaine s'applique; elle a été très efficace. De fait, je m'explique facilement les enquêtes auxquelles s'est livré l'honorable député de Lake-Centre, tout comme je comprends l'inquiétude de l'honorable député de Rosetown-Biggar.

Il va de soi que moi-même je me suis un peu inquiété à ce sujet.

L'hon. M Rowe: Mais seulement pendant dix jours.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai commencé à m'inquiéter lorsqu'on m'a d'abord annoncé qu'on croyait que la fièvre aphteuse existait dans la région et je suis tantôt dans cette région tantôt en dehors.

M. Charlton: Puis-je poser une question au ministre? Quand cela s'est-il produit?

Le très hon. M. Gardiner: A quelle date?

M. Charlton: Quand avez-vous reçu ce renseignement pour la première fois?

Le très hon. M. Gardiner: Lorsque mon propre personnel me l'a communiqué par téléphone à Vancouver.

L'hon. M. Rowe: Il y a environ une semaine.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a deux semaines aujourd'hui.

L'hon. M. Rowe: Alors vous n'êtes pas inquiet depuis très longtemps.

Le très hon. M. Gardiner: Personne ne s'est inquiété bien longtemps. Les autres députés qui ont pris la parole ignoraient la chose eux aussi; si quelqu'un leur en avait parlé, ils auraient dû m'en faire part.

Je crois que nous nous éloignons un peu du sujet en ce moment, en vue de chercher à établir une thèse. Je ne m'oppose pas à ce que les députés agissent ainsi; c'est leur droit. Mais je crois qu'il convient tout d'abord de consigner cette mesure au recueil des lois. Occupons-nous d'abord du cas présent. Le comité de l'agriculture peut étudier l'autre question, le débat pouvant être mené de façon efficace par les représentants du Gou-

vernement et de l'opposition lorsqu'ils seront en possession de tous les faits. J'avoue en toute franchise, nonobstant les affirmations des députés de Rosetown-Biggar et de Lake-Centre, que je ne dispose pas de toutes les données que j'aimerais posséder avant de m'engager dans un débat sur la question. De même que les membres du comité de l'agriculture, c'est aux fonctionnaires de mon ministère que je devrai m'adresser pour me renseigner. Je ne puis admettre qu'on perde son temps à débattre ce point particulier alors que l'important c'est que la fièvre aphteuse a fait son apparition au pays. Nous devons combattre la maladie, la combattre résolument. Plus vite nous adopterons la loi, plus vite nous pourrons agir.

J'en arrive aux dispositions qui doivent être incluses dans la loi. La loi actuelle prévoit le versement d'environ $40 dans le cas du cheptel ordinaire,—il s'agit là du maximum,—et de $100 au maximum dans le cas d'animaux de race, le tout s'ajoutant à la valeur commerciale de l'animal. Si la chair de l'animal peut être vendue en vue de la consommation humaine,—comme cela arrive dans le cas de certaines maladies,—le cultivateur reçoit donc pour le bétail ordinaire le montant de $40 en plus de la somme qu'il obtient pour l'animal abattu. Dans le cas des animaux de race, l'éleveur reçoit ce qu'il peut obtenir pour l'animal abattu, plus le montant maximum de $100.

Il y a deux ans environ, nous avons jugé que ces dispositions ne suffisaient pas dans certains cas. Nous avons modifié la loi de façon qu'il nous soit possible de verser au cultivateur la valeur commerciale d'un animal dont l'abattage est décrété sous le régime de la loi des épizooties. On peut invoquer, à l'égard de la valeur commerciale, le même argument que celui qui a été exposé cet après-midi. Il faut que quelqu'un détermine quelle est cette valeur. Or cette charge est confiée à nos fonctionnaires. En somme, puisque c'est nous qui versons l'argent, il est logique que nous ayons notre mot à dire quant à l'évaluation.

Pour la fièvre aphteuse, les choses sont un peu différentes. Sous le régime de la loi telle que nous l'avons appliquée à l'égard d'autres maladies, il suffisait de détruire l'animal condamné, en totalité ou en partie, et de verser le paiement. Dans ce cas-ci, ce n'est plus du tout la même chose. Nous ordonnons l'abattage de tout animal qui est venu en contact avec un autre animal contaminé. Autrement dit, quand un animal d'un troupeau de vingt ou trente bêtes, logées dans une même étable ou envoyées au même pâturage, est atteint par la fièvre aphteuse, c'est le troupeau tout entier qu'il faut abattre.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Je ne voudrais pas assumer la responsabilité de déterminer, dans la mesure projetée, le montant maximum qui peut être versé au cultivateur en pareilles circonstances.

M. Beatty, le cultivateur dont on a parlé, possédait trente-six bovins. Mon interprétation s'écarte un peu de la lettre dont on a donné lecture. J'ai compris que M. Beatty avait trente-six têtes de bétail, que vingt-quatre étaient enregistrées et que la plupart était des animaux d'exposition. Ce troupeau a une grande valeur. Bon nombre de cultivateurs sont dans le même cas. A cette époque de l'année, chaque génisse ou vache pleine du troupeau a en réalité la valeur de deux animaux. Le cultivateur dont la vache a été saillie par le taureau de grand prix qu'il possède en propre ou non sait que dans un mois environ elle aura un veau. Personne ici n'osera certes affirmer que cet homme n'a droit à d'autre paiement que celui qui correspond à la valeur de la vache vendue comme vache laitière ou vache d'élevage. Il faudra que quelqu'un examine tous les faits et prenne une décision.

Tous les membres de la Chambre conviendront également avec moi, je pense, que les membres du gouvernement ne peuvent se permettre en cette affaire de laisser l'entière responsabilité à un petit groupe de gens. Pour autant qu'il s'agisse de nous, les membres du gouvernement, nous sommes censés, ayant la responsabilité des deniers publics, savoir à quelles fins et pour quelles raisons nous les versons. De fait la mesure à l'étude prévoit la création d'un bureau, ce qui est déjà fait. Puisque l'honorable député de Lake-Centre veut savoir ce que j'ai dit à M. Beatty, je lui ai dit qu'un bureau, créé à cette fin, siégerait jusqu'à nouvel ordre dans le bureau de M. George Robertson dans l'édifice du syndicat du blé. "Vous avez pleine liberté, ai-je dit, d'interjeter appel au bureau, et d'invoquer devant lui tous les arguments que vous voudrez." Ces arguments feront l'objet d'un examen sérieux et rapport m'en sera fait en ma qualité de ministre. Autant que je sache, cela satisfait M. Beatty, puisqu'il n'a fait...

M. Drew: A quelle date cela s'est-il passé?

Le très hon. M. Gardiner: Vendredi dernier, après que votre lettre fut rédigée. C'est pour cette raison que je me suis enquis de la date de la lettre.

M. Diefenbaker: Peut-être le ministre donnera-t-il lecture du télégramme d'approbation de M. Beatty dont il a parlé.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas parlé d'un télégramme. J'ai dit que, n'ayant reçu depuis aucune protestation de M. Beatty, je

présume qu'il approuve cette ligne de conduite. M. Beatty me connaît personnellement...

L'hon. M. Rowe: Évidemment.

Le très hon. M. Gardiner: ...et s'il avait une protestation à formuler il n'hésiterait pas à me téléphoner par interurbain. Il semble n'avoir eu aucun grief après avoir reçu le télégramme et je présume qu'il s'est adressé au bureau. Chacun des animaux en cause sera examiné par un inspecteur compétent qui soumettra son estimation au bureau, lequel en fera l'examen. Deux membres du bureau habitent la région...

M. Diefenbaker: Quels sont les membres de la commission?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai demandé au Conseil du Trésor de nommer un membre à cette commission; il y a consenti volontiers. M. G. W. Stead remplira ces fonctions.

M. Diefenbaker: Quels sont les autres?

Le très hon. M. Gardiner: M. Raymond Youngman, directeur des pâturages établis sous le régime de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et M. G. W. Stead, du Trésor. Le président est M. George W. Robertson, du syndicat du blé de la Saskatchewan. Tous ces messieurs ont compétence en ce qui a trait au bétail et au versement des deniers, les deux questions dont il s'agit en l'occurrence. La Commission fera rapport au ministre de l'Agriculture, lequel proposera au cabinet les montants qui devront être versés.

On voudrait que les agriculteurs soient mis au courant des versements qui seront effectués. J'ose dire qu'une fois la mesure adoptée, il faudra peu de jours, peut-être même peu d'heures, pour s'occuper du cas de M. Beatty. Quand on s'en occupera, il n'y aura aucune raison de ne pas publier les faits dans la presse locale. Les gens sauront alors comment ils seront traités. Chacun pourra faire ses calculs et se rendre compte de sa position en la comparant avec celle de M. Beatty, beaucoup plus facilement que ne peuvent le faire les députés; chacun pourra évaluer à $5 ou $10 près par tête, ce qu'il obtiendra pour son bétail dans des conditions analogues.

M. Diefenbaker: Pourquoi n'énoncerait-on pas une règle d'application générale?

Le très hon. M. Gardiner: Il existe une règle d'application générale. Elle consiste à envoyer quelqu'un examiner le bétail, pour l'évaluer et en faire le rapport à qui de droit. L'affaire est en fin de compte déférée au Gouvernement qui en décide.

L'hon. M. Rowe: Il existe, entre les troupeaux de M. Beatty et ceux de l'Ouest canadien, un écart de plus de $5 ou $10 par tête.

Le très hon. M. Gardiner: Pas pour le bétail de race, du moins généralement.

L'hon. M. Rowe: Mais si.

Le très hon. M. Gardiner: Le bétail de pure race pourra en général se comparer favorablement avec le troupeau de M. Beatty. Celui de M. Beatty est destiné aux expositions. Il aura donc une valeur relativement élevée. Comme je viens de le dire tantôt, je connais M. Beatty. Je ne le connais que par correspondance étant donné qu'il a exposé ses bestiaux, etc. Mais je sais que l'exploitation de ce cultivateur se compare avantageusement avec celle de plusieurs autres de la région. Quand les cultivateurs connaîtront le montant auquel le troupeau de M. Beatty est évalué, s'il est satisfait de ce montant, bien d'autres exploitants de la région seront sûrs d'être traités équitablement. Je signale, en passant, que je ne saurais dire quelle est l'affiliation politique de M. Beatty, pour le cas où mes honorables amis seraient enclins à se poser la question.

M. Drew: Mais le ministre fera de son mieux.

Le très hon. M. Gardiner: Il sera considéré comme cultivateur et éleveur de bestiaux et pas autrement. Quand il touchera ses indemnités, tous les autres cultivateurs en connaîtront le montant, je pense. Ils seront alors mieux au courant de la situation que si nous insérions un montant maximum dans le projet de loi, car il est impossible d'y indiquer un montant quelconque.

M. Diefenbaker: Pas de montants maximums. On devrait établir comme principe que les cultivateurs toucheront la valeur commerciale ou la valeur économique de leurs animaux. Il y a certes lieu d'établir un principe d'application générale.

Le très hon. M. Gardiner: Si nous n'avions pas voulu leur verser davantage, nous n'aurions pas eu besoin de cette mesure. La loi actuelle nous autorise à leur verser la valeur commerciale.

M. Diefenbaker: Mais vous n'êtes pas autorisés à verser d'indemnité à l'égard d'animaux qui sont simplement en contact avec des animaux malades. Voilà la différence.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons le droit de verser l'indemnité à l'égard des animaux dont nous ordonnons l'abatage.

M. Diefenbaker: Si.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons le droit de verser la valeur commerciale des animaux dont nous ordonnons l'abatage. Si c'est tout ce que nous voulions faire, nous n'aurions pas besoin de nouvelle mesure. Il nous faut une nouvelle loi parce que nous voulons verser davantage; c'est la seule raison. C'est le seul point en cause. Que la Chambre adopte donc la mesure pour qu'on puisse effectuer les paiements.

M. Diefenbaker: Nous avons déjà agi de cette façon par le passé et nous avons découvert par la suite que les choses n'étaient pas telles que nous l'avions cru. Voici où je veux en venir: pourquoi ne pas inclure dans le bill une disposition prévoyant que la valeur estimative sera égale à la valeur économique?

L'hon. M. Abbott: Qu'est-ce que c'est que ça?

M.. Diefenbaker: C'est très simple. Cette disposition ne laisserait pas au ministre la liberté de trancher la question. On pourrait déterminer les montants à partir d'un principe.

Le très hon. M. Gardiner: Le texte actuel dit: "une indemnité juste et raisonnable" qui pourrait être plus élevée que la valeur commerciale, ou plus faible, selon le cas.

M. Diefenbaker: Oui, ou plus faible selon le cas.

Le très hon. M. Gardiner: Revenons à ma vache pleine. Ces vaches, ou du moins bon nombre d'entre elles, valent en ce moment $500 pièce, au moins. La valeur du veau dépend pourtant du taureau qui a fait la saillie.

L'hon. M. Rowe: Pas complètement.

Le très hon. M. Gardiner: Dans une large mesure. Ce sont là des faits dont devront tenir compte ceux qui cherchent à déterminer ce qu'est une valeur juste et raisonnable. Le projet de loi prévoit tout cela. Je ne crois pas qu'on puisse trouver des termes plus généraux que "juste et raisonnable". Ajouter une précision quelconque, c'est faire une restriction; il ne peut pas en aller autrement.

M. Blackmore: Monsieur le président, les membres de notre groupe partagent, avec tous leurs collègues à la Chambre, l'inquiétude que suscite cette grave épizootie. Nous ne voulons pas prolonger la discussion. Je ne veux pas décrire avec précision la méthode qu'on emploiera pour découvrir justement ce que nous voulons. Mais nous voulons que le Gouvernement ne néglige rien, d'abord pour découvrir la source de l'infection, ensuite pour fixer la responsabilité de ce qui semble être une négligence, troisièmement pour assurer la disparition totale de la maladie et, quatrièmement, pour empêcher que soit compromise notre industrie de l'élevage. Tous ceux qui ont participé au débat jusqu'ici ont parlé de ces exigences. Nous allons voir ce qui va maintenant se passer.

M. Argue: J'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration que le ministre de l'Agriculture vient de formuler. Le ministre pose la question suivante: pourquoi prescririons-nous les montants à verser aux propriétaires de troupeaux? Il affirme aussi qu'il ne serait pas opportun de fixer la valeur maximum du bétail atteint. A quoi je réponds que ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre connaissent très bien le ministre de l'Agriculture. Nous savons qu'il aime bien se présenter devant le Parlement pour demander l'adoption de projets de loi qui lui confèrent certains pouvoirs auxquels il n'a pas ordinairement recours. Mais quand il les exerce, il ne le fait pas de façon à assurer des prix de soutien, une compensation ou quoi que ce soit dont l'industrie agricole puisse être satisfaite.

Dans les déclarations qu'il vient de faire, le ministre a abondamment démontré à chacun de nous et à tout le monde au pays que son ministère a gravement failli à sa tâche en ce qui concerne la constatation de la maladie. Le ministre nous dit: quand je me trouvais à Regina le 14 février, personne n'est venu me trouver pour me dire qu'il pouvait s'agir de la fièvre aphteuse. Si les fonctionnaires du ministère faisaient bien leur besogne, ils auraient pu lui apprendre, non pas le 14 février mais bien des semaines auparavant qu'il s'agissait effectivement de la fièvre aphteuse, puisqu'on les avait avertis le 2 ou le 3 décembre. C'est alors qu'il eût fallu prendre des mesures pour réprimer la maladie.

J'aimerais savoir, par exemple, quelles mesures prend le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, afin de s'assurer que les personnes immigrant au Canada et venant de régions où sévit la fièvre aphteuse subissent un examen convenable et si l'on prend les précautions voulues pour que cette maladie ne soit pas introduite au Canada. L'immigrant soupçonné d'avoir apporté cette maladie au Canada a été employé sur la ferme en question jusqu'au 21 novembre. La maladie s'est déclarée cinq jours plus tard. Environ une semaine plus tard, on a fourni aux autorités fédérales des preuves attestant qu'une maladie s'était déclarée sur cette ferme. Cependant, durant onze jours, on n'a rien fait pour savoir qui avait pu introduire cette maladie ni pour s'assurer que la propagation de cette maladie pouvait être enrayée. Je suis bien content de

savoir que la question sera déférée au comité permanent de l'agriculture. Nous pourrons y apprendre la raison de ce délai et prendre des mesures afin qu'un tel retard ne se reproduise pas à l'avenir.

Je me préoccupe de cette maladie, non seulement parce qu'elle menace gravement l'industrie de l'élevage dans tout le Canada, mais aussi parce que ma situation est la même que celle du député de Lake-Centre et du ministre de l'Agriculture: une partie de la région mise en quarantaine est située dans ma circonscription. Le ministre a dit que la région atteinte n'est pas étendue. Elle a cinquante milles de longueur et cinquante milles de largeur, soit 2,500 milles carrés. Je ne sais pas combien de fermes s'y trouvent atteintes. J'ai lu qu'il y en avait 25 ou 30. La région mise en quarantaine comprend probablement plus de 2,000 cultivateurs. Nous voulons d'une part une indemnité appropriée pour le cultivateur dont le bétail est infecté et d'autre part un dédommagement approprié pour les cultivateurs qui résident dans la région mise en quarantaine et qui perdent de l'argent du fait que certaines fermes avoisinantes sont contaminées.

Je me demande ce qu'envisage le Gouvernement à l'égard des autres pertes que subiront éventuellement les cultivateurs de cette région, à savoir les cultivateurs dont les fermes ne sont pas contaminées mais qui y ont d'importants stocks de grain humide. Quel genre de dédommagement le Gouvernement accordera-t-il à ces cultivateurs si, comme je ne le souhaite pas, ce grain humide vient à se gâter au printemps par suite de la prolongation de la quarantaine?

Bien d'autres pertes vont résulter de cette épidémie. Si la mise en quarantaine est maintenue en vigueur pendant quelques mois, et que les cultivateurs ne sont pas en mesure de vendre leur bétail; une partie de ce bétail qui a déjà dépassé le poids qu'il faut pour la vente et se trouve en bonne condition pour être vendue devra être maintenue en cet état par le cultivateur sans en obtenir un meilleur prix au moment de la vente.

La déclaration qu'a faite le ministre de l'Agriculture, ce matin, lorsqu'il a parlé de modifier le poids requis pour les normes de classement des porcs, constitue un pas dans la bonne voie. Je crois que cela permettrait d'indemniser suffisamment les éleveurs de porcs, à condition que la quarantaine ne dure pas trop longtemps.

Le cultivateur qui devra nourrir encore quelques mois un porc ayant atteint la pesanteur marchande ne sera pas désavantagé pour avoir un porc qui pèsera cinquante ou cent livres de plus. Mais, à mon sens, la mesure que nous sommes invités à appuyer et à adopter est loin d'être assez précise. Les cultivateurs devraient être assurés de toucher l'indemnité minimum et la mesure à l'étude devrait leur donner cette assurance. Il ne suffit pas de dire qu'on fera ce qui est juste et raisonnable.

Le très hon. M. Gardiner: Le minimum étant déjà inscrit dans la loi, toute indemnité ici prévue vient s'ajouter à ce minimum.

M. Argue: En d'autres termes, le minimum est de $40 dans le cas des animaux sacrifiés et jetés à la fosse.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas là le minimum. Le minimum correspond à la valeur marchande de l'animal, plus $40.

M. Argue: Mais l'animal jeté à la fosse n'a pas de valeur marchande. Tout est là.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas ainsi qu'on interprète la loi. Ainsi que le savent les cultivateurs de l'Ontario pour ce qui est de la tuberculose, on accorde une somme correspondant à celle que l'animal aurait rapportée s'il avait été vendu sur le marché. C'est là la valeur marchande, à laquelle vient s'ajouter le versement de $40.

M. Argue: Pourquoi alors le ministre n'insère-t-il pas une disposition semblable dans le projet de loi à l'étude?

Le très hon. M. Gardiner: Cela figure déjà dans la loi des épizooties. Cette disposition y est et celle-ci est en plus de la disposition que renferme cette loi.

M. Argue: Elle ne renferme rien de tel. Je donne lecture de l'article au ministre:

> Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable, à déterminer de la manière prescrite par des règlements établis par le gouverneur en conseil et après un rapport d'un bureau d'estimateurs nommé par le gouverneur en conseil.

Le très hon. M. Gardiner: Cela signifie exactement ce que j'ai dit. Même si la loi prévoit déjà l'autre indemnité, le cultivateur touchera une indemnité en vertu de la mesure à l'étude.

M. Argue: Les mots sont "Nonobstant les dispositions". Nonobstant les dispositions de la loi des épizooties le cultivateur touchera quelque chose de nébuleux qui est juste et raisonnable.

Le très hon. M. Gardiner: Il touchera un montant plus élevé.

M. Argue: Peut-être; du moins, espérons-le. Si le ministre se montre aussi généreux qu'il le dit, il n'hésitera pas à déterminer le montant dans la loi.

Un autre point intéresse tous les éleveurs du Canada. Qu'adviendra-t-il du prix que toucheront les cultivateurs d'ici six mois, un an ou deux ans? Dans de pareilles circonstances exceptionnelles, le Gouvernement devrait garantir aux éleveurs, à l'égard de tous les bestiaux, la même valeur commerciale que celle qui avait cours sur les marchés du pays avant l'apparition de cette maladie. La fièvre aphteuse aura des répercussions économiques sur tous les cultivateurs canadiens, d'un bout du pays à l'autre. On devrait donc établir, dans la mesure projetée, un prix minimum du bétail applicable à tous les producteurs au Canada pour une période d'au moins deux ans.

Si le Gouvernement décide jamais de stabiliser le prix du bétail, c'est-à-dire d'établir un prix minimum, je l'engage à se montrer un peu plus généreux que lorsqu'il a fixé un prix minimum pour le porc. A mon avis, le prix minimum qu'on a établi il y a quelques semaines à l'égard du porc a été fixé tellement bas qu'il prive le cultivateur d'un bénéfice raisonnable. L'industrie du bétail réclame un prix minimum suffisant, aussi élevé que le prix qui avait cours sur le marché au moment de l'apparition de la fièvre aphteuse.

Il faut que les cultivateurs dont les troupeaux sont contaminés reçoivent une compensation et que des prix minimums soient assurés convenablement partout au pays au sein de l'industrie de l'élevage. Le Gouvernement doit faire en sorte que les cultivateurs habitant la région mise en quarantaine et incapables de vendre leur bétail, leurs porcs, leurs céréales puissent compter sur un certain revenu et une certaine compensation pour les pertes qu'ils subiront par suite de l'apparition de la maladie.

M. Dewar: N'étant pas spécialiste en la matière, comme le sont certains des préopinants, je ne me proposais pas de prendre la parole. D'autre part, j'arrive de la circonscription de Qu'Appelle, dans laquelle se trouvent les deux tiers des établissements agricoles mis en quarantaine. Pour mieux situer le problème, partons du commencement. Voici tout d'abord comment j'ai été saisi de la question à titre de député. MM. Waas et Smith sont tous deux mes amis. Je leur rends visite, ils viennent me voir. J'ajouterai qu'ils ont tous deux voté pour moi. Jeudi dernier, M. Smith m'a demandé par téléphone de bien vouloir lui accorder une entrevue. Je l'ai invité chez moi. Nous avons parlé durant deux heures mais pendant tout ce temps, M. Smith n'a formulé aucune des critiques injustes prononcées ici aujourd'hui par certains membres de l'opposition. Il m'a relaté les faits relatifs à son troupeau, et, en substance, ce sont ceux dont le ministre de l'Agriculture nous a fait part aujourd'hui. Le troupeau de M. Waas a été contaminé, puis peu après celui de M. Smith. Comme l'a dit le ministre, les deux cultivateurs se sont soumis de bonne grâce à la quarantaine, sachant bien qu'elle s'imposait. Ils ont accepté la mesure et ont respecté la consigne. Pour ce qui est du troupeau de M. Smith, moins de trois semaines se sont écoulées entre l'apparition de la maladie et le moment où elle a cessé de sévir.

En d'autres termes, nulle perte de poids n'était plus visible. Ni M. Smith, ni M. Waas n'ont perdu une seule bête. Il n'y a pas un député ni personne qui, ne sachant pas que la maladie et l'infection ont sévi dans la région, pourrait constater quelque chose d'anormal dans ces troupeaux. Pas moins de sept vétérinaires ont examiné le troupeau de M. Smith; ils ont été unanimes à déclarer que le troupeau en question ne souffrait pas de la fièvre aphteuse.

J'incline à partager leur opinion et cela pour la raison suivante: si en novembre dernier soixante-quinze ou quatre-vingt-cinq animaux avaient été atteints de la fièvre aphteuse, il s'en trouverait sûrement, aujourd'hui, au moins un chez qui l'on pourrait déceler un indice ou un signe laissé par la maladie. Parmi ces animaux, certains auraient pu mourir alors qu'en réalité aucun n'est mort.

Je répète que l'affaire m'a été signalée jeudi dernier, le 28 février. Le 29 février, M. Waas m'a appelé au téléphone et nous avons parlé longuement. Il ne se préoccupait pas alors de voir que le Gouvernement n'avait pas désigné cette maladie comme étant la fièvre aphteuse ou l'avait appelée d'un tout autre nom. Il se préoccupait uniquement de savoir ce que renfermerait la mesure à l'étude. J'admets que l'inquiétude des intéressés était causée par l'abatage éventuel de leurs troupeaux. Au fond, la question de l'indemnisation qu'ils allaient recevoir constituait leur principale préoccupation. J'ai dit que je ne pouvais pas et que personne, à mon avis, ne pouvait alors formuler une déclaration raisonnable à ce sujet. J'ai ajouté cependant,—et j'ose dire qu'on a accepté l'idée avec joie,—qu'à mon avis le Gouvernement ne chercherait pas la solution du problème dans les dispositions de la loi des épizooties, mais plutôt qu'il aurait recours à une autre mesure législative. La Chambre doit être saisie du projet de loi en cause. J'ai dit que le Gouvernement réglerait le problème d'une manière convenable.

[M. Argue.]

Dans sa réponse à certaines des observations déjà formulées, le ministre a répondu à une question que j'avais l'intention de poser. J'allais demander ce qu'il adviendrait des vaches pleines dans le cas des veaux de race pure. La question m'ayant été posée par les cultivateurs en cause, j'ai répondu: "Comment pouvons-nous vous payer quelque chose que vous n'avez pas? Les veaux ne sont pas encore nés".—"C'est vrai, ont-ils admis, mais ils existent".—"Je ne sais pas s'ils existent, ai-je poursuivi, personne ne le sait". Je présume ai-je signalé, qu'on formera une commission ou un organisme quelconque. La chose est déjà annoncée. On nous a dit que la commission s'assurera de l'existence des veaux et en fera l'estimation suivant leur valeur commerciale propre, plus une valeur générale. On ne saurait préciser chacun de ces détails. Au cours de ces conversations, les gens m'ont dit qu'ils étaient très heureux de sacrifier leurs veaux dans cette région et qu'ils espéraient que le Gouvernement leur accorderait une indemnité raisonnable. A mon avis, le bill contient tout ce qu'il faut à cette fin. Il n'y aura pas deux troupeaux qui auront valeur égale. Mes animaux peuvent être plus lourds et ceux d'un autre plus légers. Mais je crois qu'en dernière analyse on conviendra que la meilleure façon de fixer les prix sera la méthode préconisée par le ministre, c'est-à-dire l'établissement d'un comité à qui les personnes intéressées présenteront leurs cas.

Je crois que dans ces circonstances-ci le Gouvernement fera ce qu'il convient de faire, comme il l'a fait lors de l'inondation de Winnipeg et du désastre de Rimouski. Il s'agit bien ici d'un désastre et toutes les considérations d'ordre politique que soulèvent certains vis-à-vis ne contribuent nullement à améliorer la situation.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, avant que le député de Brant-Wentworth poursuive ses remarques, je tiens à consigner au compte rendu la réponse aux questions dont il a été fait mention plus tôt. Si le comité le permet, je lirai les questions et les réponses que je possède maintenant. Voici la première question:

Quand la division de pathologie animale de la Saskatchewan a-t-elle été pour la première fois informée qu'on avait découvert une affection vésiculaire chez les bestiaux?

La réponse est: le 2 décembre 1951. La question suivante:

Quand l'a-t-on appris à Ottawa?

La réponse est: le 7 décembre 1951. Puis, voici la question suivante:

A quelle date des fonctionnaires d'Ottawa sont-ils allés visiter la région infectée, pour la première fois?

Je fais remarquer que la question emploie le terme "d'Ottawa". Certains de nos fonctionnaires de Regina ont pu se rendre sur les lieux plus tôt. En tout cas, voici la réponse à la question telle qu'elle a été posée:

Le 15 janvier 1952. Le docteur Childs s'est rendu à l'établissement 23E, Burns and Company, Regina (Saskatchewan). Aucun rapport n'a été établi à l'époque, la maladie ayant été considérée comme une stomatite vésiculaire courante.

Puis vient la question suivante:

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été remis au laboratoire de pathologie animale de Hull?

Je crois avoir lu deux questions en même temps. La réponse à la question concernant le moment de la première visite des fonctionnaires d'Ottawa dans la région contaminée est la suivante:

Le 15 janvier 1952.

La réponse suivante est ainsi conçue:

Le 17 février 1952. Dr. Childs. A trouvé à ce moment-là des preuves cliniques suffisantes pour justifier la mise en quarantaine de la région où se trouvaient les troupeaux contaminés, et par conséquent, a ordonné la quarantaine immédiate.

La dernière question est ainsi conçue:

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été livré au laboratoire de pathologie animale de Hull?

La réponse est la suivante:

L'échantillon infecté a été livré à l'institut de recherches vétérinaires à Hull (P.Q.) le 16 février 1952.

M. le Président suppléant: Plaît-il au comité d'accepter la réponse maintenant?

Des voix: Oui.

M. Charlton: Je remercie le ministre d'avoir répondu aux questions. Il nous déclare les avoir reçues seulement une heure et demie avant l'ouverture de la séance, mais je signale qu'il était censé les recevoir par messager, ce matin à 11 heures et demie.

Je regrette d'avoir à dire que la situation est pitoyable, extrêmement pitoyable. Elle est malheureuse pour les cultivateurs qui ont placé leur confiance dans le ministère de l'Agriculture. Elle l'est aussi pour les cultivateurs qui s'attendaient que le ministère veillerait à leurs intérêts et les protégerait contre des situations comme celle-ci, comme il l'a si bien fait par le passé.

Vendredi dernier, il m'a semblé que le ministre de l'Agriculture cherchait à cacher quelque chose. Je constate, d'après la réponse qu'il a donnée, qu'Ottawa a été averti de l'existence de la maladie dès le 7 décembre.

Même si personne d'Ottawa n'est allé visiter cette région avant le 15 janvier, je désire signaler que cette partie de la Saskatchewan

compte de nombreux inspecteurs vétérinaires. Il n'était pas absolument nécessaire qu'il vienne quelqu'un d'Ottawa.

M. Diefenbaker: Il y en avait deux le 1er décembre.

M. Charlton: On a dit qu'il y avait deux inspecteurs sur ces fermes le 1er décembre et ils ont adressé un rapport à Ottawa le 7 décembre, d'après les réponses fournies. Vendredi dernier, ainsi qu'en fait foi la page 15 du hansard, le ministre disait:

Suivant le premier diagnostic qu'on a fait en Saskatchewan, il s'agissait de la stomatite.

C'est-à-dire la stomatite vésiculaire.

Il faut un peu de temps pour s'occuper d'une situation de cette nature. Jusqu'à la semaine dernière, la principale autorité de la province de la Saskatchewan soutenait qu'il s'agissait vraiment de cette maladie. Telle était la situation il y a une semaine à peine. C'est une raison de croire, à mon sens, qu'on ne pouvait espérer voir les vétérinaires, ceux du ministère ou ceux de la région, en arriver à une conclusion différente.

Vendredi dernier le ministre a aussi eu quelque chose à dire de l'autorité qui avait compétence en ce domaine. Selon lui il s'agissait incontestablement de la division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture et non de la province. Dans ces conditions il essaie de faire porter la responsabilité du diagnostic sur les vétérinaires provinciaux de la Saskatchewan plutôt que sur les vétérinaires de ses propres services. Je l'affirme parce que ce n'est pas M. Fulton qui est chargé des services vétérinaires fédéraux en Saskatchewan, mais M. Christie. Je pense que M. Fulton doit être un vétérinaire provincial et qu'il n'a rien à voir ici, sinon à collaborer avec les autorités fédérales. D'après la réponse fournie cet après-midi, le directeur général des services vétérinaires, M. Childs, ne s'est rendu là-bas que le 15 janvier. J'avais cru comprendre qu'il y était allé avant Noël. De fait, si j'ai bien compris, il s'est rendu dans l'Ouest trois fois.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami a pu tirer cette impression de ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y est allé deux fois; de ces deux voyages, un aurait eu lieu avant Noël. Or il semble que son premier voyage a eu lieu en janvier et l'autre, en février. Je pense que cela comprend tout.

M. Charlton: Le ministre a déjà dit ce qu'il nous dit maintenant. Il se peut que cette impression me vienne de ce qu'il a dit. Selon le ministre, il a fait deux voyages et, bien entendu, il en a fait un autre le 16 février, juste avant l'imposition de la quarantaine. Disons qu'il n'y soit pas allé la première fois avant le 15 janvier. Que s'est-il passé entre le 15 janvier et le 16 février? N'a-t-il pas procédé à une analyse sur place? J'ai ici une lettre en date du 18 avril 1951 et signée du directeur général des services vétérinaires. Je ne la lirai pas toute, mais voici un court paragraphe qui traite du diagnostic; je le trouve significatif:

Le diagnostic est confirmé par des inoculations effectuées sur des animaux à l'endroit où l'épidémie existe ou que l'on soupçonne atteints. Les animaux soumis à l'épreuve viennent de régions éloignées où les maladies vésiculaires n'ont pas existé. Des vétérinaires spécialement formés à cette fin effectuent les inoculations servant aux épreuves. L'introduction de la fièvre aphteuse au Canada serait désastreuse à l'industrie de l'élévage, surtout si l'on ne pouvait la localiser et l'extirper promptement.

On a dit que M. Childs s'était rendu dans cette région le 15 janvier. Les directives données à tous les vétérinaires du Canada au sujet de la fièvre aphteuse sont les suivantes:

Les praticiens doivent se rappeler *a*) que toute maladie vésiculaire des animaux peut être très dangereuse; *b*) qu'elle doit être promptement signalée au vétérinaire du ministère le plus proche, lequel sera heureux de vous voir collaborer à la prise de mesures appropriées en vue de prévenir la propagation de la maladie.

J'aimerais répéter le premier point:

a) Toute maladie vésiculaire des animaux peut être très dangereuse.

Cette lettre, portant la signature de M. Childs, directeur vétérinaire général, a été adressée à tous les vétérinaires; il s'est rendu lui-même dans la région le 15 janvier. Si le danger est si grand, d'après lui, pourquoi n'a-t-on pas effectué des épreuves sur place? Je crois comprendre que cela est possible bien que le ministre ait dit aujourd'hui qu'il est impossible de faire le diagnostic de la maladie sans le sérum. Je désire sur ce point contredire le ministre car il n'est pas nécessaire d'avoir du sérum pour diagnostiquer cette maladie. Le sérum sert à déterminer le type du virus.

Le très hon. M. Gardiner: Afin d'établir le diagnostic.

M. Charlton: Non, le sérum n'est pas nécessaire pour établir le diagnostic. Il sert seulement à définir le type de virus dont le bétail est atteint. Je ne crois pas que la connaissance de ce type soit bien importante. Une fois que l'on sait qu'il s'agit de fièvre aphteuse, c'est de la fièvre aphteuse quel qu'en soit le type. Puisque l'on peut déterminer l'existence de cette maladie en une courte période de quatre à six jours au moyen de piqûres effectuées sur les animaux, pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt? Quelqu'un est sûrement coupable. Ce n'est pas à moi de dire qui est cette personne, mais

je crois que les éleveurs de bétail du Canada ont le droit de savoir qui est responsable. Cette personne devrait être convoquée devant le comité permanent de l'agriculture et elle devrait justifier les mesures qui ont été prises. C'est pourquoi je recommande fortement l'établissement d'une enquête sérieuse afin que soient mises à jour les causes et les personnes responsables du retard injustifié qui s'est produit dans l'application de la quarantaine.

Il est évident que les deux vétérinaires du ministère fédéral de l'agriculture ont dû avoir des soupçons le 2 décembre, lorsqu'ils ont visité la ferme dont on a parlé, car ils l'ont effectivement mise en quarantaine. Sauf erreur, la quarantaine n'a pas été trop rigoureuse. Cependant, sachant qu'ils se trouvaient en présence d'une affection dangereuse, ils ont décidé de mettre la ferme en quarantaine jusqu'à ce que la nature exacte de l'affection fût connue. On nous dit que du 2 décembre au 15 janvier personne d'autre ne s'est occupé de l'affaire. Le 15 janvier, le directeur général vétérinaire s'est rendu dans la région. Ne jugeait-il pas l'affaire assez importante pour s'y rendre plus tôt? Je ne saurais le dire. J'aimerais savoir ensuite la conclusion mentionnée dans le rapport de ce fonctionnaire. Il a apparemment conclu qu'il s'agissait de la stomatite vésiculaire. Le ministre a dit que le Dr Childs avait eu un mot à dire dans la mise en quarantaine. S'agit-il de la mise en quarantaine ordonnée le 2 décembre? A-t-on maintenu la première ou en a-t-on décrété une seconde? Vendredi dernier, le ministre nous disait que les mesures de quarantaine n'ont été prises que le 20 février.

Le très hon. M. Gardiner: Pour la région, sur une étendue de cinquante milles carrés.

M. Charlton: C'est pourquoi j'ai interrogé le ministre là-dessus vendredi dernier. Il m'a dit que la mise en quarantaine avait été décidée il y a eu une semaine mercredi dernier, c'est-à-dire le 20 février. Vendredi dernier également, le ministre a parlé des autorités de la Saskatchewan. Vu l'importance de la question, je tiens à revenir là-dessus. Vendredi dernier, le ministre a dit effectivement que ces cas ne relevaient pas beaucoup de l'autorité provinciale. On a parlé assez durement des gouvernements provinciaux qui imposent des interdictions et ainsi de suite; on a dit que ces gouvernements ne devraient pas être autorisés à prendre de telles mesures, qu'ils ne possédaient pas l'autorité voulue et ainsi de suite.

Le très hon. M. Gardiner: Je tiens à rectifier l'assertion de mon honorable ami. Je n'avais pas l'intention de dire que quelqu'un avait été négligent. Je crois que les députés admettront que je n'ai pas dit cela. Autant que possible, j'ai évité de rejeter une certaine responsabilité sur les provinces, sauf que j'ai dit qu'un certain monsieur de Saskatoon a formulé une déclaration à l'intention des journaux.

M. Coldwell: N'expliquait-il pas simplement en quoi consistait le diagnostic?

M. Knight: Puis-je interrompre pour faire suite à ce point? Il y a à peu près une heure, le ministre a parlé du docteur Fulton. Il a fait erreur je crois; il aurait dû dire le docteur Miller qui, a-t-on dit, aurait déclaré publiquement que la maladie n'était pas grave. Je crois citer fidèlement les paroles du ministre. Le docteur Miller parlait de la stomatite et je crois qu'il ne parlait que de façon générale. Je prierais le ministre de nous dire si le docteur Miller a donné cet avis après qu'un autre eût diagnostiqué la maladie comme étant la stomatite ou s'il a eu lui-même l'occasion d'examiner le bétail pour faire son propre diagnostic avant de formuler cette observation.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne saurais le dire. Tout ce que je sais c'est qu'en Saskatchewan comme dans toutes les autres provinces, on prévient le ministère provincial chaque fois que se présente un cas de maladie grave. Généralement, au moindre doute, on envoie un spécimen à un laboratoire compétent. Sauf erreur, celui de la Saskatchewan se trouve à Saskatoon. C'est ainsi que les choses se passaient de mon temps et je ne crois pas qu'il y ait eu changement. Je suis porté à croire que ce qui s'est produit là est semblable à ce qui arrive tous les jours ici. Tout le monde parlait de la fièvre aphteuse. Un représentant de la *Presse canadienne* s'est rendu à l'Université et a demandé au seul spécialiste qui était sur les lieux, le Dr Miller, quelle était son opinion. Le Dr Miller a dit qu'il s'agissait selon lui de cette autre maladie. Faut-il en conclure qu'il avait fait, sur les lieux mêmes, une enquête personnelle Le hansard établit que j'ai dit ne rien en savoir et que tout ce que j'avais vu était un article de journal affirmant qu'il ne s'agissait probablement pas de la fièvre aphteuse, malgré ce qu'en disaient certains de nos fonctionnaires.

M. Charlton: J'espère que je n'ai pas donné l'impression que les déclarations au sujet des provinces provenaient du ministre lui-même. Je n'ai pas voulu le donner à entendre. J'ai dit qu'on avait formulé une foule de déclarations mais je n'ai pas dit qu'elles émanaient du ministre. Bien des énoncés ont été faits sur les interdictions provinciales et le ministre a dit très clairement que de telles décisions ne sont pas de la compé-

tence des provinces, que le ministère fédéral pourrait les renverser à son gré, mais qu'il ne voulait pas le faire. Je vais citer les paroles que le ministre a prononcées vendredi dernier au sujet de celui qui exerçait l'autorité en Saskatchewan:

Le très hon. M. Gardiner: C'est le vétérinaire de Saskatoon qui est attaché à l'Université.

Il a ajouté qu'il ne savait pas exactement qui a fait la déclaration.

M. Coldwell: Est-ce votre ministère qui a fait cette déclaration?

Le très hon. M. Gardiner: Non, elle émane de l'autorité de l'université à Saskatoon, car c'est l'université qui analyse le virus, vu qu'elle dispose des installations pour le faire. La plupart de nos analyses en Saskatchewan sont faites, je crois, à la ferme de l'université. C'est de cette façon qu'on a procédé dans ce cas.

Le ministre a dit carrément que l'examen a été fait. Je veux savoir à quelle date et quels en ont été les résultats.

Quand il faut déterminer en définitive s'il s'agit de la fièvre aphteuse, il n'y a, à ma connaissance, qu'une façon de le faire.

Le ministre a ensuite parlé du sérum, qu'il faut, a-t-il dit, importer d'Angleterre. Je le répète, pour diagnostiquer la maladie, il suffit de donner une injection à quatre animaux. Pour en déterminer la nature, il faut recourir au sérum mais pour établir le diagnostic, il suffit de pratiquer une injection sur quatre animaux, un cheval, une vache, un cobaye et une truie. Cela suffit à déterminer s'il s'agit d'une de ces trois maladies. Règle générale, la stomatite vésiculaire atteint plus gravement les chevaux que les bovins mais elle ressemble beaucoup à la fièvre aphteuse. On trouve aussi, chez les porcs, l'exanthème vésiculaire qui ressemble également d'assez près à la fièvre aphteuse. Il faut donc diagnostiquer ces trois affections et établir la distinction. On aurait sans doute pu pratiquer l'injection sur ces quatre animaux dans la région même. C'était certes le devoir du vétérinaire régional du gouvernement fédéral en Saskatchewan, le Dr Christie, je crois, de s'en assurer. S'il était impossible de procéder à cette épreuve sur les lieux mêmes et si aucun spécialiste du ministère fédéral n'était disponible, les fonctionnaires étaient certes tenus de faire parvenir des spécimens à un laboratoire, soit en Saskatchewan soit à Hull, afin qu'on sache à quoi s'en tenir. Voilà ce qu'on aurait dû faire au lieu de rester dans l'inaction pendant au moins soixante-seize jours après avoir annoncé l'apparition de la maladie.

Cette négligence, monsieur le président, de quelque nom que vous l'appeliez, pourrait coûter des millions de dollars au cultivateur canadien, non seulement en raison de la perte résultant de l'abattage des animaux contaminés mais encore de la perte des marchés qui, au cours des quelques dernières années, se sont révélés très avantageux pour les éleveurs du Canada notamment pour ceux qui s'intéressent à l'élevage de troupeaux laitiers de race pure.

Voilà la situation. Le ministre aurait tenté de rejeter la responsabilité sur le vétérinaire provincial, mais il a admis, je crois, que la tâche incombait à son propre ministère. Je répète que quelqu'un doit assumer la responsabilité de cette grave erreur; j'espère que le ministre donnera suite à sa proposition de soumettre la question au comité de l'agriculture de la Chambre.

L'honorable député de Qu'Appelle a parlé de l'impossibilité de découvrir les symptômes de la maladie. Voilà un point sur lequel je veux m'arrêter; j'aimerais que l'honorable député fût en ce moment à la Chambre. On voit toute la folie de si grands retards. Les manifestations cliniques de la maladie décelables dans la bouche ne durent probablement que quatre ou cinq jours. Ces lésions guérissent très rapidement; il ne reste donc aucun symptôme de la maladie et le taux de mortalité est très bas. Voilà ce qui prête le plus le flanc à la critique dans toute cette affaire. Bon nombre de ces animaux ont déjà eu la maladie, ils ont passé le stade de la fièvre pendant lequel les vésicules apparaissent sur la langue, les lèvres, le nez, les pieds; ils paraissent donc de nouveau parfaitement sains. Dans ces cas, à moins d'être au courant des antécédents, comment peut-on savoir si ces animaux ont été contaminés? C'est impossible. Il n'y a vraiment pas moyen de le savoir, et pourtant il y a des agents qui véhiculent les germes de la maladie, tout en ne présentant aucun indice d'en avoir déjà souffert. Il n'y a aucune vérification qui permette de juger si un animal est porteur de la maladie; on ne peut compter que sur la chance et vraisemblablement sur bien des travaux d'expérimentation ou d'essai.

On ne saurait minimiser la gravité de la maladie qu'on appelle fièvre aphteuse. Elle s'attaque à tous les animaux fissipèdes, notamment le bœuf, le mouton et le porc, ainsi qu'à beaucoup d'animaux sauvages comme le bison, le daim et l'orignal. On se rend facilement compte qu'il serait à peu près impossible de réprimer la maladie, si on la laissait s'attaquer aux animaux sauvages si abondants dans le nord du pays.

L'épizootie a pour particularité d'amener la formation de vésicules ou d'ampoules aux muqueuses de la langue, des babines, des bajoues, du palais ou d'autres tissus à l'intérieur de la bouche de l'animal, à la peau au-

dessus et entre les sabots du pied, ainsi qu'aux trayons et au pis des femelles. Chez les porcs, les lésions apparaissent le plus souvent aux pieds, mais assez souvent au museau, au-dessus du groin. Quant aux moutons, aux chèvres et aux daims, l'infection a lieu, le plus communément, aux pieds.

Règle générale, ces vésicules ou ampoules font éruption au bout d'une journée. Chez le bétail, ils amènent la salivation, la bave et l'écume. Les lésions à la bouche guérissent d'ordinaire rapidement, mais il se produit souvent des infections secondaires aux pieds. L'emploi de tant d'antibiotiques, de nos jours, empêche l'épizootie de se manifester de façon clinique et rend d'autant difficile le moyen de la découvrir. D'ordinaire, les morts ne dépassent pas 5 p. 100 des animaux atteints, peut-être 8 p. 100 chez les jeunes animaux. Dans le cas d'une épidémie grave, si l'épizootie amène des lésions au cœur, la mortalité peut alors s'élever jusqu'à 50 p. 100.

L'agent contagieux de la fièvre aphteuse est un virus filtrable, imperceptible au microscope, même puissant, qui passe à travers les filtres retenant même les plus petites bactéries. Le virus est présent dans le liquide vésiculaire et la matière recouvrant les vésicules, ainsi que dans le sang de l'animal pendant le stage initial de fièvre, ou stage fébrile, de la maladie. La salive, le lait, l'urine ou d'autres sécrétions peuvent également contenir ce virus. Le liquide vésiculaire et la matière qui recouvre les vésicules de l'animal perdent généralement leur qualité contagieuse dans les quatre à six jours après l'apparition des lésions; mais le grand danger consiste en ce que les matières en provenance du corps peuvent rester vivaces pendant plusieurs mois, selon la température. Une fois éliminées du corps et tombées à terre, elles peuvent rester actives pendant plusieurs mois, selon la température. Dans une température qui correspond à celle du corps par exemple, le virus peut rester actif de vingt-quatre à quarante-huit heures; dans une température de chambre, il vivra probablement de huit à dix semaines et dans des conditions de réfrigération ou de gel, il pourra garder son activité pendant des années. C'est d'ailleurs la façon dont on le préserve à des fins d'expériences. Comme je l'ai déjà dit, vous vous rendrez compte du danger qu'il peut présenter dans nos climats si on le laissait se transmettre à nos animaux sauvages.

Certains chercheurs estiment que certains animaux peuvent être porteurs de germes, comme je l'ai déjà signalé, et qu'ils peuvent retenir le virus longtemps après leur guérison. Cependant, le nombre de porteurs de ce genre est plutôt faible, croit-on, mais il existe de bonnes raisons à l'appui de cette théorie, car la maladie s'est parfois développée un an plus tard. Il se peut que le virus soit répandu par le lait, la viande et les abats de boucherie provenant d'animaux infectés. Étant donné les récentes déclarations relatives à l'interdiction provinciale, il convient, je pense, de signaler que la moelle peut retenir le virus pendant 42 jours, après avoir été réfrigérée ou traitée au sel ou à la saumure et qu'elle peut le retenir jusqu'à 76 jours, si elle est conservée à l'état congelé. Même si les journaux ont affirmé qu'il n'y a aucun danger...

Le très hon. M. Gardiner: Qu'il n'y a aucun danger à manger la viande.

M. Charlton: Je n'ai pas parlé de manger la viande. Le danger consiste à répandre la maladie par l'expédition de la viande d'une province à une autre.

Le très hon. M. Gardiner: Autant que je sache, on n'a formulé aucune déclaration, si ce n'est pour signaler que personne ne peut contracter la maladie en mangeant la viande.

M. Charlton: Ce point aussi est très discutable. Certains manuels affirment que les êtres humains résistent à cette maladie; d'autres vont même jusqu'à déclarer qu'il est impossible que les humains la contractent. D'autres encore prétendent que cela est possible. Je ne veux pas m'avancer plus loin dans cette discussion, je la laisse aux médecins. Il n'en reste pas moins que, dans de nombreux cas, la moelle provenant de viande congelée pendant 76 jours a transmis cette maladie à des bovins; elle avait nécessairement conservé sa capacité d'infection.

Comme je l'ai déjà dit, on peut transporter la maladie sur de grandes distances. A-t-on abattu en Saskatchewan des animaux malades? Les abattoirs de Regina ont-ils jamais signalé de symptômes de la maladie? A-t-on expédié vers l'ouest ou le sud de la viande atteinte? Nous n'en savons rien. Le ministre devrait répondre à ces questions. Il pourra peut-être y répondre plus tard mais il faut retrouver cette viande peu importe l'endroit où elle est rendue si elle provient d'animaux malades.

Malheureusement il n'existe pas de vaccin pratique ni de remède contre cette maladie qui se propage avec la rapidité de l'éclair et qu'il faut enrayer rapidement et efficacement pour empêcher une épidémie. Tout éleveur devrait avoir quelques notions de la fièvre aphteuse. D'après les différents rapports, et d'après ce que j'en sais, il est évident que des cultivateurs en savaient plus long que

certains vétérinaires. On a dit que des éleveurs avaient mentionné aux vétérinaires qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse. Les cultivateurs la craignaient, mais il semble que certains vétérinaires aient estimé qu'il ne s'agissait que de stomatite vésiculaire. On n'a procédé à aucune épreuve pour obtenir confirmation. Les cultivateurs se sont contentés de se dire que, les vétérinaires en sachant plus long qu'eux là-dessus, il n'y avait qu'à laisser faire.

Il importe au plus haut point, monsieur le président, que tous les éleveurs soient renseignés sur la fièvre aphteuse. Je propose donc que le Gouvernement fasse connaître, d'une façon satisfaisante, les symptômes et manifestations cliniques de la maladie de façon que les éleveurs soient en mesure de signaler les cas suspects aussi rapidement que possible. Je signale en outre qu'il existe deux autres maladies, comme je le disais tout à l'heure, la stomatite vésiculaire et l'exanthème vésiculaire des porcins, qui présentent de très grandes analogies avec la fièvre aphteuse. Il n'est pas difficile, cependant, de déceler ces maladies grâce à des inoculations, mais sans inoculation, la chose est impossible. Il est extrêmement dangereux, on le conçoit, de s'en tenir au seul diagnostic visuel.

La situation actuelle a déjà, du point de vue économique, été catastrophique pour des milliers d'éleveurs canadiens. Ils ont perdu, non seulement parce que bon nombre de troupeaux ont dû être abattus... Voilà justement où intervient le dédommagement. C'est en cela que le projet de loi se révèle insuffisant. Il n'y est indiqué aucun chiffre de compensation. Ce qui va arriver c'est que bon nombre de personnes chercheront à dissimuler qu'ils avaient des animaux malades. Si ces animaux étaient malades il y a deux mois, il est impossible de prouver maintenant que ce bétail a déjà été atteint, à moins de connaître les antécédents ou que l'homme soit prêt à admettre qu'il a eu des animaux malades. Dans ce cas-là, on pourrait probablement les détruire. Mais pensez-vous qu'un homme qui vient de payer un taureau $15,000, pour lequel il a probablement reçu quittance, qui possède un troupeau de quarante ou cinquante vaches laitières, va avouer que le mal existe dans son troupeau lorsqu'il sait que ce taureau de $15,000 ne lui sera payé que $200 ou $300? Personne ne pourrait lui reprocher de n'en rien faire. Pourtant, la mortalité n'est que de 5 p. 100 environ. Le bétail se remet rapidement. Pendant 4 à 6 jours, les bêtes ont des vésicules dans la bouche et à moins qu'une infection ne s'étende aux pieds, vraisemblablement, la maladie ne se remarquera même pas. Au pâturage, personne ne le verrait. Encore une fois, le bétail en réchappe. Il est alors difficile de le soigner.

A moins que les gens ne sachent qu'ils vont obtenir la pleine valeur de leurs bestiaux, ils essayeront peut-être de dissimuler l'existence de la maladie ou se débarrasser de ces bêtes le plus tôt possible en les vendant à quelqu'un qui ne se doute de rien. Il est très, très important que chaque cultivateur, chaque éleveur connaisse les symptômes cliniques de la maladie. Il faudrait lui dire d'une façon bien claire, lui faire bien comprendre qu'il va obtenir la pleine valeur de ce bétail. Autrement, il sera porté à dissimuler la présence de la maladie, à ne pas la faire connaître. Je demande donc instamment au Gouvernement de prendre des engagements fermes au sujet de la valeur et de les mentionner dans le projet de loi. Nous ne voulons pas retarder l'adoption de la mesure. Nous n'y songeons nullement. Soit dit en passant, bien que le ministre nous ait blâmés de retarder l'adoption de la mesure cet après-midi, je crois qu'il a parlé plus longtemps que tout autre député au cours du débat.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai blâmé personne.

M. Charlton: Le projet de loi sera adopté sans aucun doute, en ce qui me concerne; mais je prie de nouveau le ministre d'y insérer une disposition plus précise. Sinon, je crains, ainsi que je l'ai dit, que des cultivateurs ne soient portés à dissimuler que leurs animaux ont pu être atteints de la maladie.

M. Fair: Monsieur le président, la majeure partie de la discussion qui s'est déroulée jusqu'ici cet après-midi semble indiquer qu'il s'agit d'une affaire de famille dans la province de la Saskatchewan. A mon sens, cependant, la question intéresse au plus haut point les habitants de toutes les provinces. Elle intéresse non seulement les cultivateurs, mais aussi les habitants des villages, des petites et des grandes villes. Le député qui vient de reprendre son siège nous a fourni beaucoup de renseignements. Je crois que c'est nécessaire car, autant que je sache, c'est la première fois que nos bestiaux sont atteints de cette redoutable fièvre aphteuse qui sévit dans la région de Regina. Bien que ma circonscription soit à des milles de cette région, elle touche à la Saskatchewan. Voilà pourquoi j'estime que je dois dire au moins quelques mots.

Pas plus tard que ce matin j'ai reçu une résolution du secrétaire de l'une des associations d'éleveurs; il y a un grand nombre de groupements de ce genre dans ma circonscription, le secrétaire et les membres de

cette association sont très inquiets au sujet de l'interdiction prononcée contre l'expédition du bétail d'une province à l'autre et, au nom des membres de l'association le secrétaire préconise la suppression de cette interdiction. Il fait également remarquer que par suite de l'état des céréales dans cette région,—dont une grande partie, battue à l'état gourd, gît encore sous la neige soit en andains soit sur pied,—on s'en sert pour nourrir les animaux. Il fait remarquer que les cultivateurs ont constitué la plupart de leur cheptel à un prix qui varie entre 27 et 30c. par livre et, à moins que des mesures ne soient prises en vue de fixer un prix minimum, un grand nombre de cultivateurs ayant constitué un cheptel seront ruinés. Il recommande donc vivement l'abolition de l'interdiction dont sont frappées les expéditions interprovinciales de bestiaux et il conseille également un prix de soutien. J'espère que le prix de soutien ne sera pas seulement réservé aux propriétaires d'abattoirs comme cela s'est produit par le passé à l'égard des prix de soutien du porc.

Il y a une autre question vitale dont j'aimerais parler actuellement et dont je reparlerai peut-être un peu plus tard dans le courant de la semaine. Il s'agit du dédommagement accordé aux cultivateurs dont le cheptel sera ou a déjà été détruit.

On nous dit que le ministère des Finances sera représenté au sein de l'organisme appelé à se prononcer sur ces cas. Il aura son mot à dire au sujet des sommes qui seront versées, mais il verra aussi,—si l'on en juge par le passé,—à enlever aux cultivateurs une partie de l'argent qui leur sera versé pour leurs animaux et autres produits.

Vu qu'il s'agit ici d'un état de choses auquel les cultivateurs ne peuvent rien et qui va nettement à l'encontre de leurs intérêts, le Gouvernement,—le ministre des Finances, le ministre du Revenu national et leurs collègues,—devraient songer à soustraire à l'impôt sur le revenu toute somme qui leur sera versée à titre d'indemnité. C'est là une initiative qui s'impose. S'il n'agit pas en ce sens, l'État se trouvera à percevoir un impôt sur le revenu à l'égard d'un capital engagé. Les cultivateurs ne pourront refaire leurs troupeaux tant que tout danger d'épidémie ne sera pas disparu, mais ils emploieront éventuellement l'indemnité à la reconstitution de leurs troupeaux. Cet argument, qui me paraît solide, mérite de retenir l'attention du Gouvernement.

Ce n'est pas parce que les cultivateurs vendent actuellement leur bétail à d'assez bons prix, de très bons prix même, comparativement à ceux qu'ils touchaient pendant la crise économique et que des membres du Gouvernement ont utilisés par le passé à des fins de comparaison, qu'il convient de tuer la poule aux œufs d'or. Toutes les régions du Canada comptent sur les produits du bétail des provinces de l'Ouest. Il est vrai qu'on expédie certains animaux sur pied vers d'autres régions du pays pour les engraisser, mais les provinces des Prairies sont les principales sources d'approvisionnement.

Je crois que le Gouvernement ferait bien de prendre ces conseils en considération. On ne devrait rien négliger, à mon avis, en vue d'enrayer cette maladie aussitôt que possible. S'il en coûte quelque chose à l'État pour obtenir ce résultat, je crois que c'est très bien. L'industrie du bétail doit survivre. Elle vaut actuellement des millions de dollars. Le Gouvernement a perçu de cette industrie, sous forme d'impôt sur le revenu, des millions. Je crois que l'un des premiers devoirs de l'État, c'est de faire enrayer la maladie afin que l'industrie du bétail puisse continuer à prospérer.

M. Cruickshank: Monsieur le président, j'ai un mot à dire à ce sujet en me plaçant à un point de vue probablement différent. Je représente une région d'industrie laitière, non pas une région d'élevage de bovins de boucherie et je ne voudrais pas que l'impression se répandît au pays que les cultivateurs prennent ici figure de quémandeurs. On a peut-être agi ainsi par le passé. Je crois que certains ont attaché trop d'importance à ce que les cultivateurs ont fait par le passé. J'ignore si l'individu en cause est porteur de germes de la maladie ou non. Il n'y a à la Chambre que deux ou trois médecins qui soient en mesure d'en décider. Supposons qu'il ait été un vecteur. Il venait de Vancouver et, si on en croit les journaux, il cherchait du travail dans une ferme. S'il cherchait du travail sur la terre, le premier endroit où il songerait à aller serait la vallée du Fraser. L'honorable député de Lake-Centre rit. Je parle sérieusement; je ne m'en tiens pas au point de vue étroit de la compensation à verser à un ou deux cultivateurs. On reste en deçà de la vérité en disant que les trois quarts du lait consommé dans toute la Colombie-Britannique viennent de la vallée du Fraser. Par exemple, tout Coast-Capilano reçoit son lait de la vallée du Fraser.

M. MacDougall: Que faites-vous de Burrard?

M. Cruickshank: Ne nous emballons pas! Les habitants de Vancouver seront fiers de ce qu'on ait mentionné Burrard. Comme notre zone laitière a 65 milles de longueur, elle n'est pas toute dans ma circonscription et une partie doit forcément empiéter sur la circonscription de New-Westminter.

Une voix: Quel rapport tout cela a-t-il avec la fièvre aphteuse?

M. Cruickshank: Je ne vous ai pas interrompu. Elle a 35 milles de largeur. Les répercussions sur les consommateurs pourraient être bien graves. Nous expédions du lait jusqu'à Kamloops, Skeena, Prince-Rupert, Victoria et Nanaïmo. Il est facile d'imaginer quels inconvénients l'apparition de la maladie aurait pour la population de la Colombie-Britannique, pour les mères de famille notamment. Comme je l'ai dit, si la maladie faisait son apparition au centre de la vallée, il suffirait d'une couple de jours ou à peu près pour qu'il faille mettre toute la vallée en quarantaine et priver toute la Colombie-Britannique de lait liquide, car la région en cause ne mesure que 35 milles sur 65 milles. Il ne s'agit pas seulement d'indemniser le cultivateur. Les députés des circonscriptions où les consommateurs dominent devraient avoir leur mot à dire.

Ce ne sont pas tant les événements passés qui me préoccupent mais, soit dit en passant, je sais ce que je ferais de deux ou trois fonctionnaires du ministère de l'Agriculture s'ils étaient à mon emploi. Je les congédierais et je leur supprimerais toute rémunération si je les jugeais aussi incompétents qu'on le dit. Rien ne sert de se lamenter sur le passé. J'espère que les gouvernements fédéral et provinciaux prendront toutes les mesures nécessaires, les mesures les plus énergiques qu'il faudra, sans ménager personne, pour empêcher que notre industrie laitière ne soit ruinée à tout jamais. Nous avons attrapé un coup il y a une couple d'années. Un certain groupement a failli ruiner l'industrie laitière. Si jamais cette maladie atteint nos troupeaux laitiers,—je laisse aux éleveurs de bétail le soin de se défendre,—les consommateurs en subiront un terrible contrecoup. J'espère que le ministre de l'Agriculture aura recours aux mesures qui s'imposent, à son avis, et qu'il laissera les ministres provinciaux prendre les moyens, si énergiques soient-ils, qu'ils jugeront nécessaires pour empêcher la maladie de se répandre.

M. Pearkes: Quand nous avons appris, en décembre, que cette maladie avait fait son apparition, les cultivateurs de la Colombie-Britannique étaient très inquiets. Le député de Fraser-Valley vient de nous énumérer quelques-unes des raisons de cette inquiétude. Durant l'été, nos bestiaux sont en pâturage tout le long des contreforts et du versant des montagnes. Ces forêts sont habitées par beaucoup d'animaux sauvages, orignaux, élans et chevreuils, et, plus haut, par des moutons, des chèvres et d'autres animaux. Si cette maladie atteint les animaux sauvages, il faudra des années et des années pour l'enrayer, sans compter que nos bovins et nos troupeaux laitiers seront continuellement exposés à la contamination. Pour cette raison, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a immédiatement interdit l'importation des animaux, viandes et autres produits des provinces des Prairies susceptibles de répandre l'infection. Je lis avec étonnement dans le journal de ce soir que, si l'on en croit la déclaration faite ce matin par le ministre de l'Agriculture, l'interdiction à l'importation au Canada des viandes, animaux d'élevage et autres produits des États-Unis pourrait forcer les provinces à lever leurs interdictions. Je tiens à déclarer que nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral oblige le gouvernement de la Colombie-Britannique à supprimer ses restrictions et nous expose de la sorte à ce que la maladie gagne nos troupeaux, de vaches laitières ou d'animaux de boucherie, ou encore qu'elle contamine notre gibier. Rien ne me paraît plus grave qu'une telle attitude.

Je ne peux comprendre l'attitude du gouvernement cherchant à contraindre la province de la Colombie-Britannique à lever les restrictions que ce gouvernement provincial a jugé bon d'imposer pour la protection de son industrie laitière et de son industrie de la viande de boucherie. La Colombie-Britannique ne produit pas assez de viande pour approvisionner la grande ville de Vancouver et les autres villes de la province. Comme l'a dit l'honorable député de Fraser-Valley, cette région envoie ses produits laitiers dans toute la Colombie-Britannique; or si la maladie atteignait les troupeaux laitiers de Fraser-Valley, toutes les régions de la province s'en ressentiraient. Je ne peux donc comprendre ce qui pousserait le gouvernement, selon une nouvelle de la *Presse canadienne* parue dans un journal d'Ottawa, à chercher la levée des restrictions que les provinces de Québec et de la Colombie-Britannique ont imposées au commerce interprovincial des viandes et animaux d'élevage. J'espère sincèrement que le Gouvernement ne prendra aucune mesure en vue de restreindre l'emploi des méthodes très sages et très raisonnables auxquelles recourt le gouvernement provincial pour empêcher la maladie de se propager à la Colombie-Britannique.

J'ai une question à poser au ministre. Pendant son séjour en Colombie-Britannique, la semaine dernière, certaines directives, émanées non pas du ministre mais de la division de l'hygiène vétérinaire, interdisaient l'exportation aux États-Unis des animaux à fourrure et des peaux du Canada. Je sais que

les éleveurs d'animaux à fourrure ont essayé d'atteindre le ministre pendant son séjour en Colombie-Britannique. J'ignore s'ils y ont réussi. Peut-il nous dire si une interdiction frappe l'exportation des peaux ou des animaux à fourrure?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne saurais le dire. Avant la séance du soir, j'irai aux renseignements à ce sujet. J'imagine qu'il s'agit du même problème.

M. Pearkes: Oui, à cause de cette maladie.

Le très hon. M. Gardiner: Pour ce qui est de l'autre question, on m'a demandé plusieurs fois ce matin, au cours d'une entrevue accordée aux journalistes, si l'intention était bien celle qu'on a prétendue. Je n'ai pas dit que telle était l'intention, mais que tel en pouvait être le résultat.

M. Wright: Je n'ai pas l'intention de parler longuement de la question, pour l'instant, mais j'ai une ou deux choses à dire. Je tiens d'abord à féliciter notre collègue de Brant-Wentworth de son excellent discours et des renseignements qu'il a communiqués au comité en ce qui concerne cette maladie. J'ignorais moi-même qu'on aurait pu déceler la maladie aussi facilement, simplement en recourant à la méthode qu'il nous a décrite. Des renseignements qu'on avait donnés jusqu'ici à la Chambre j'avais cru comprendre que, pour reconnaître la maladie, il fallait beaucoup de temps. Si ce que nous dit l'honorable député de Brant-Wentwort est exact,—et je pense que ce doit l'être puisqu'il est lui-même vétérinaire,—on a d'autant plus de mal à comprendre pourquoi on n'a pu reconnaître plus tôt le mal. Il doit y avoir négligence quelque part.

Si le ministre y consentait (je crois qu'il y a consenti), la question pourrait être étudiée au comité de l'agriculture où des témoins viendraient exposer en détail ce qui en est. La Chambre accepterait volontiers que la question y soit étudiée. Je ne pense pas que l'opposition officielle veuille retarder l'adoption de la mesure. Telle n'est pas notre intention, en tout cas. Il faut que les personnes qui demeurent dans la région infectée, sachent qu'on prend des mesures immédiates.

Il y a une autre question que je veux soumettre à l'attention du ministre, ainsi qu'à celle du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je suis revenu d'Europe il y a quelques jours. J'ai remarqué qu'avant de monter dans l'avion, à Prestwick, en Écosse, on m'a demandé de déclarer que je n'avais pas été dans une région où sévit la fièvre aphteuse. Avant de descendre de l'avion, en Islande, les autorités de ce pays ont demandé à tous les voyageurs désireux de faire une courte escale, de signer un document attestant qu'ils n'avaient pas été dans des régions infectées; sans cela, ces voyageurs n'auraient pas eu la permission de descendre de l'avion, fût-ce pour quelques instants.

On n'a pas pris une telle précaution lorsque je suis arrivé au Canada; on ne m'a pas demandé si j'avais été dans une région quelconque d'Europe où sévit la fièvre aphteuse.

Nous apprenons que l'épizootie aurait été importée par un immigrant, bien que le fait ne soit pas encore nettement établi. Il semble néanmoins probable. Au cours de l'année dernière, l'immigration de Hollande et d'Allemagne a été considérable. Nous savons, d'autre part, que la maladie en cause règne dans ces deux pays. Je doute que des mesures de précaution appropriées aient été prises au moment où ces immigrants d'Allemagne, de Hollande et d'autres pays d'Europe ont débarqué au Canada ou qu'on ait fait des recherches aux fins de savoir s'ils venaient de régions dans lesquelles l'épizootie existait depuis longtemps.

Ces gens se sont rendus dans nos fermes. D'après mes renseignements, je suis persuadé qu'il y a eu là de la négligence, ou mettons de l'insouciance, lorsqu'on n'a pas soumis les immigrants arrivant au Canada à un examen plus serré. Nous connaissons la gravité de l'épizootie. Nous nous rendons compte que l'industrie de l'élevage est une des industries fondamentales du Canada; tenant compte de ces renseignements, j'affirme qu'on aurait dû prendre toutes les précautions, afin de protéger notre industrie de ce fléau.

La seconde question que je désirerais poser au ministre a trait au fond du projet de loi lui-même. A mon avis, nous pouvons laisser au ministre et à la commission le soin de veiller au versement d'une indemnité équitable. Si elle ne l'est pas, de nombreuses critiques se feront certainement jour au moment où l'on règlera les réclamations. Autant que je sache, le projet de loi ne comporte aucune indemnisation à l'égard des habitants de la région qui, bien qu'ils ne soient pas directement atteints par la maladie, subiront de lourdes pertes financières par suite de la quarantaine. Avant l'adoption du projet de loi, je prie le ministre de nous dire si ces gens, qui seront grandement gênés par la mesure et subissent des pertes financières, seront indemnisés de leurs pertes, même si leurs troupeaux ou leurs fermes ne sont pas directement atteints et si aucun de leurs animaux n'est détruit.

Ces gens subiront de lourdes pertes. Par conséquent, avant l'adoption du bill, j'espère que le ministre nous dira que la commission qui sera instituée aura le pouvoir de régler les cas de ce genre. A mon avis, le projet

de loi ne renferme aucune autorisation à cet égard; si le ministre ne peut nous affirmer qu'il renferme les pouvoirs nécessaires, il devrait présenter un amendement, afin d'insérer de tels pouvoirs dans le bill.

Ces situations se présenteront, car les cultivateurs de la région qui ont des troupeaux laitiers ne pourront vendre leur lait. D'autres ne pourront vendre leurs porcs. Pour ce qui est des porcs, je signale que le règlement proposé sera utile. Cependant, ces dispositions ne résoudront pas tout à fait le problème. L'interdiction visant la région atteinte ne sera probablement pas levée avant le 1er janvier 1953, le ministre en conviendra sûrement.

Dans l'intervalle, il faudra garder les animaux sur les fermes. A mon avis, le bill devrait contenir une disposition qui permettrait au bureau qui sera désigné d'accorder des indemnités à ceux qui subiront des pertes d'argent même si leurs biens ne sont pas sacrifiés.

Voici les deux points que je désirais signaler au Gouvernement. Premièrement, je ne crois pas qu'on prenne les précautions qui s'imposent dans le cas des immigrants. Ces mesures devraient être appliquées immédiatement. Et si le projet de loi ne renferme aucune disposition de la nature de celle que j'ai proposée, le ministre devrait être disposé à le modifier en ce sens.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je proposer que nous adoptions le projet de résolution avant six heures pour que nous puissions être saisis du projet de loi?

Des voix: Non.

M. Fleming: Pouvons-nous avoir le bill tout de suite, que la résolution soit adoptée ou non? Le bill ne nous servira pas à grand chose si nous ne pouvons le voir avant qu'il subisse la deuxième lecture.

Le très hon. M. Gardiner: Je crois qu'on en a distribué une vingtaine d'exemplaires et je serai heureux d'en faire parvenir un à l'honorable député.

M. Fleming: Tous les membres ne peuvent-ils pas en obtenir un exemplaire?

Le très hon. M. Gardiner: Je propose qu'on procède à la première lecture; le bill pourra alors être distribué au plus de députés possible avant huit heures.

M. Drew: Il ne devrait pas être difficile de faire polycopier le projet de loi de façon à en déposer un exemplaire sur chaque pupitre.

[M. Wright.]

Le très hon. M. Gardiner: Si nous adoptions immédiatement le projet de résolution, on pourrait communiquer le bill aux honorables députés dès ce soir.

M. Drew: Non, nous aurons tout le temps de parler de la question ce soir. Nous n'avancerons nullement l'étude du bill en adoptant tout de suite le projet de résolution. Il en est qui ont des discours à prononcer; certains en ont manifesté l'intention.

M. Ross (Souris): Me permettra-t-on de dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Harris: Juste avant six heures, le représentant de Melfort a parlé de la possibilité d'une intervention du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'égard des immigrants. Sans chercher à expliquer les difficultés que cela pose en ce moment (somme toute, l'examen de l'immigrant en question n'est pas encore terminé), je pense qu'il y a lieu de souligner deux faits. Tout d'abord, il était essentiel que nous retracions cet immigrant le plus tôt possible, afin de l'examiner. Les observations que formulait cet après-midi l'honorable député de Lake-Centre, plutôt méprisantes à l'endroit des efforts actuellement tentés en ce sens, m'ont paru vaines. Si, en ce moment, nous n'avions pas pris des mesures pour retrouver cet homme, nous aurions, j'en suis sûr, été accusés d'indifférence à l'égard de ce qui constitue vraiment un problème très grave dans l'Ouest. Cela dit sans vouloir en aucune façon donner à entendre que l'immigrant en question a pu causer l'épidémie de fièvre aphteuse.

Voici les faits: Willi Bruntjen s'est présenté au bureau de l'immigration à Vancouver la semaine dernière. Depuis il a collaboré entièrement avec nous en vue d'expliquer ses déplacements et tout ce que nous lui avons demandé de nous expliquer. Il a collaboré en permettant que ses vêtements et effets personnels soient examinés. Il a obtenu un visa en Allemagne le 18 septembre. Ayant fini de travailler le 13 octobre, il s'est embarqué pour le Canada où il est arrivé le 29. Il est allé directement dans la région de Regina; il a été placé sur la ferme le 2 novembre, où il est demeuré jusqu'au 5. D'après ce qu'on a dit ici, je crois comprendre que la maladie a été remarquée pour la première fois le 26 novembre.

Comme tous le savent, je crois, au cours des cinquante dernières années, nous avons accepté de trois à quatre millions d'immigrants venus de l'Europe continentale. Nous avons également reçu un grand nombre de visiteurs de l'Europe et beaucoup de Canadiens revenus au pays. Il semble donc bien improbable que cette maladie ait été introduite comme on l'a dit. Néanmoins, dans les circonstances, nous avons jugé bon de prendre d'autres précautions pour l'instant. A compter d'aujourd'hui, aucun cultivateur, aucun ouvrier agricole désirant immigrer chez nous ne sera recruté ni choisi à l'étranger, s'il vient d'une région où sévit la fièvre aphteuse. Deuxièmement, aucun cultivateur, aucun ouvrier agricole désirant immigrer chez nous et déjà choisi à cette fin, ne sera, s'il vient d'une région étrangère contaminée par cette maladie, placé sur la ferme avant d'avoir passé par un centre de désinfection, avec tous ses effets. Des députés se rendront compte, je sais, que le mouvement des ouvriers agricoles s'en trouvera peut-être ralenti; mais je suis sûr qu'on acceptera cet inconvénient, vu que nous devrons être particulièrement prudents jusqu'à ce que toutes les autres causes possibles aient fait l'objet d'une enquête.

M. Ross (Souris): Je crois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a mal compris le représentant de Lake-Centre ou qu'il n'a pas été très juste envers lui. J'ai écouté le représentant de Lake-Centre...

Le très hon. M. Gardiner: Le représentant de Melfort.

M. Ross (Souris): Il a parlé en même temps du représentant de Melfort et du représentant de Lake-Centre. Le représentant de Lake-Centre a exprimé exactement les mêmes doutes que j'ai lorsqu'il a demandé comment le ministère allait établir au moyen de l'examen de laboratoire effectué à Hull si cet immigrant venu d'Allemagne a recueilli le virus dans la ferme de la Saskatchewan où il a travaillé ou s'il l'a apporté de son pays. J'ai exactement les mêmes doutes. J'ai lu dans les journaux que l'immigrant en question a fait des déclarations à la gendarmerie royale selon lesquelles il est très ennuyé de ce qui se passe. Il aurait travaillé juste avant son départ d'Europe dans une ferme où le troupeau entier était atteint de la fièvre aphteuse si redoutée. Telle est la déclaration qu'il a faite.

Ce que je me demande c'est comment le ministère compte établir par le moyen d'un examen de laboratoire si l'immigrant a apporté le virus au Canada ou s'il l'a recueilli dans la région de Regina. Je ne crois pas que le ministre puisse me fixer là-dessus. Cela est-il possible? J'en doute et je ne crois pas que l'on puisse prouver quelque chose au moyen des recherches que l'on effectue actuellement au laboratoire de Hull.

Lorsque le ministre de l'Agriculture a formulé sa déclaration, vendredi, il a dit que le Canada avait été extrêmement heureux de ne pas avoir eu à déplorer de maladie aussi terrible avant aujourd'hui. Après avoir écouté ses explications et le débat qui a eu lieu ici aujourd'hui, je conviens avec lui que le Canada a été extrêmement heureux à cet égard. De fait, les renseignements que nous avons pu obtenir jusqu'ici me font douter de la protection assurée à nos éleveurs de bestiaux contre l'importation d'une telle maladie du Mexique, de l'Europe ou d'ailleurs. Ces renseignements dénotent que nous ne sommes guère protégés contre l'importation au pays de ce virus ou de cette affection.

Je représente une circonscription voisine de la Saskatchewan. L'élevage y est important, tant pour les animaux de race pure que pour les animaux de boucherie. Les éleveurs de bétail de race ont accompli d'importants progrès ces dernières années, surtout dans l'Ouest du pays. Ils ont édifié une industrie très importante. Jamais, que je sache, une industrie importante n'a été frappée comme celle-là vient de l'être par l'annonce de la présence au pays de cette terrible maladie. Toute l'industrie du bétail en est atteinte et notre économie nationale en sera elle-même atteinte beaucoup plus fortement que nous ne l'imaginons à l'heure actuelle. J'ai écouté attentivement l'allocution que le ministre a prononcée à la radio ce matin, l'appel qu'il a lancé au pays. Si je souscris dans une large mesure à ce qu'il a dit au sujet de l'extension à accorder à notre programme de vente des porcs, son allocution m'a vivement déçu pour le reste. Je crois, en effet, que le point le plus important, pour l'heure, c'est d'encourager les éleveurs de bétail, d'éviter qu'ils s'affolent. Il est vrai que le projet de loi prévoit certaines choses pour les éleveurs dont les troupeaux sont abattus. Nous voulons tous que ces gens soient convenablement indemnisés, mais ce qui importe c'est que le Gouvernement du jour prenne, en ce moment, des mesures en vue de favoriser et de stabiliser cette importante industrie.

Dans la région que j'habite, il n'y a pas de manifestation de cette maladie et j'espère qu'il n'y en aura pas, mais je sais que mes voisins prennent les choses au tragique et que beaucoup d'entre eux voudraient maintenant cesser de faire l'élevage. Ce serait, à mon avis, une mauvaise chose pour eux et pour le pays. J'espère donc que le Gouvernement pourra avant longtemps prendre des

mesures, en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles ou d'une mesure semblable, en vue d'établir des prix minimums.

Du 26 novembre jusqu'au jour où on a annoncé l'apparition de la redoutable maladie, coïncidence à observer, pour une raison ou pour une autre le prix du bétail a fléchi de $50 à $60 par tête en moyenne. Depuis lors, le prix a baissé encore de $50 à $60 par tête à l'égard d'une bête moyenne, soit à peu près de 5c. la livre pour le bétail sur pied. Il est facile d'imaginer les conséquences d'une telle baisse pour ceux qui ont mis l'industrie sur pied et qui y ont consacré d'importantes ressources. En plus de la mesure dont nous sommes saisis, il importe donc que le Gouvernement assure immédiatement aux producteurs du pays un prix minimum afin de soutenir cette importante industrie. Je le répète, jamais nouvelle n'a plus bouleversé le pays. L'industrie de l'élevage est l'une des plus importantes au Canada. Si elle est atteinte, le reste de notre économie en souffrira.

Je me demande comment le bureau dont il est question pourra prendre les décisions prévues par le bill. J'ai entendu ce matin le ministre nous donner à la t.s.f. la liste des membres de cet organisme. Ce sont des hommes remarquables mais j'ai été surpris de voir que pas un ne représente l'industrie de l'élevage du bétail. Il est vrai qu'un des membres s'est déjà occupé des pâturages communaux dont il est question dans la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est un homme digne de notre estime. M. Robertson, secrétaire du syndicat du blé de la Saskatchewan, est certes, lui aussi, un homme d'une compétence exceptionnelle. En outre, le bureau compte un fonctionnaire du Trésor. En toute justice envers les éleveurs cependant, on aurait dû, il me semble, nommer un de leurs représentants. J'ai entendu à la radio,—c'était vendredi soir, je crois,—l'entrevue dans laquelle M. Beatty a raconté comment il a découvert la maladie et où il a fait part de ses projets. Il a dit comment il avait constitué son troupeau, ajoutant que jamais plus il ne se livrerait à l'élevage. Beaucoup de ceux dont les animaux ne seront pas abattus prendront la même attitude. Ils estiment que les risques sont trop grands. Je crains fort pour l'avenir de cette importante industrie si le Gouvernement n'agit pas sans retard.

Pour ce qui est d'établir la valeur d'un animal, c'est moins difficile dans le cas du bétail élevé à des fins commerciales que dans le cas d'animaux de race enregistrés. Au cours des dernières années, on a payé des sommes fabuleuses, des milliers de dollars même, pour des reproducteurs de race, voire pour les femelles, tandis que les animaux élevés à des fins commerciales ne rapportent que quelques centaines de dollars. Les députés peuvent donc se faire une idée des difficultés auxquelles se heurtera le bureau quand il tentera d'en arriver à un règlement raisonnable à l'égard de l'abattage de ces animaux.

Le projet de loi me semble conférer des pouvoirs très étendus; aussi conviendrait-il, à mon sens, d'observer une grande prudence. Je tiens à signaler encore une fois que la teneur de cette mesure me déçoit. Les membres du comité sont certes des hommes éminents, mais leur connaissance de l'élevage me cause une vive déception. Le ministre m'a également déçu quand je l'ai entendu dire, ce matin, que notre Gouvernement allait immédiatement interdire l'importation de viande et d'animaux d'élevage des États-Unis, surtout si je rapproche sa déclaration de celle que le ministre du Commerce a faite vendredi après-midi en réponse à une question de l'honorable député de Melfort. Les journaux ayant prétendu que le Gouvernement avait l'intention d'user de représailles à l'égard des États-Unis en interdisant l'importation au Canada de produits laitiers et autres de provenance américaine, le ministre du Commerce avait rétorqué que le Gouvernement du Canada n'allait sûrement pas user de telles représailles à l'égard des États-Unis même si les mesures que ce pays a prises au sujet de nos denrées alimentaires ne sont pas de son goût. La déclaration faite aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture parlant au nom du Gouvernement ne me paraît pas conforme à la ligne de conduite annoncée par le ministre du Commerce. Pour moi l'annonce de cette interdiction a pour objet de dissimuler le fait que le Gouvernement n'a pas voulu faire face à la situation que créent les restrictions imposées par les provinces. Pour ma part, tout en comprenant la situation des provinces, je déplore ces interdictions. Comme l'a signalé cet après-midi l'honorable député de Nanaïmo, la Colombie-Britannique a été très prompte à agir, parce qu'elle craignait que la maladie ne gagnât la province et qu'il ne fût impossible de l'enrayer si elle se répandait parmi le gibier.

M. MacDougall: La Colombie-Britannique est toujours prompte à agir.

M. Ross (Souris): C'est bien beau; toutefois, sa décision cette fois est tout à fait anticonstitutionnelle. Quoi qu'il en soit, cette décision des provinces a aggravé les ennuis des éleveurs de bestiaux car, une fois la

situation réglée, il ne sera pas facile de décider les autorités américaines à lever l'interdiction qui frappe nos produits lorsqu'elles constateront qu'il existe chez nous des interdictions provinciales d'un littoral à l'autre. Je ne pouvais pas m'empêcher de me faire la même réflexion cet après-midi en écoutant l'honorable député de Qu'Appelle. Certains des animaux contaminés se trouvent, dit-il, dans sa circonscription. Je connais assez bien la vallée de Qu'Appelle. Les troupeaux en cause dans le voisinage de Regina se trouvent sur des terres non boisées; toutefois, si la maladie se propageait plus loin dans la vallée où abonde le cerf-mulet et autre gibier je me demande si l'on pourrait jamais en avoir raison.

Le problème est très grave. Les éleveurs de bestiaux du pays seraient certes heureux qu'on adoptât la proposition faite en cette enceinte, cet après-midi, et que la question fût déférée au comité permanent de l'agriculture. Je ne prétends pas qu'on doive retarder l'adoption du bill à l'étude jusque-là; mais on pourrait ainsi étudier la question à fond et recueillir les témoignages des hauts fonctionnaires au courant du problème. Mon collègue de Brant-Wentworth a rendu un grand service à la Chambre et aux éleveurs, cet après-midi, lorsqu'il a prononcé un savant discours et consigné des détails précieux au compte rendu. Il a fourni des renseignements fort utiles, à mon avis; l'effort qu'il a déployé lui fait honneur. S'il était possible de poursuivre l'étude au comité de l'agriculture, il me semble que beaucoup de renseignements importants pourraient y être obtenus, non seulement pour la gouverne des députés qui s'intéressent à la question, mais aussi et plus particulièrement pour la gouverne des éleveurs.

J'insiste auprès du Gouvernement pour que, outre les indemnités qu'il doit verser à ceux qui perdent leurs troupeaux, il encourage les éleveurs de bétail de race (de bétail destiné au commerce, également), afin qu'ils soient jusqu'à un certain point assurés qu'ils bénéficieront au moins d'un prix minimum. Voilà un point qui, à mon sens, est très important pour les éleveurs et pour l'économie de la nation.

M. McIvor: Monsieur le président, depuis que je suis membre de la Chambre c'est la première fois qu'un projet de loi contient aussi peu d'expressions techniques et de termes juridiques. On serait porté à penser qu'il a été rédigé par un cultivateur ou par sa femme. Il n'est qu'un mot que certains cultivateurs ne comprendraient peut-être pas, le mot "extirper". Leur femme leur dirait sans doute immédiatement que c'est le mot qui désigne ce qu'on fait à la moutarde qui envahit nos terres, l'arrachage. Le bill est rédigé en termes simples et on en comprend la portée sans grande explication. Quand je songe aux cultivateurs qui ont perdu leurs troupeaux, et que je me représente les cadavres d'animaux empilés au fond d'immenses fosses, je ne puis que souhaiter que les cultivateurs soient indemnisés le plus tôt possible. J'espère donc que tous les discours qui suivront seront aussi brefs que le mien.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le député de Battle-River a déclaré, cette après-midi, que ce n'était pas là un problème de famille; en d'autres termes, qu'il n'intéressait pas seulement la Saskatchewan, mais toutes les provinces de notre pays. A mon avis, il ne s'agit pas davantage d'une question rurale seulement, mais d'un événement qui touche de près chaque Canadien car il se peut que nous nous trouvions face à face avec un état critique d'envergure nationale. Si l'on considère que nous avons perdu nos débouchés américains pour le bœuf de boucherie, on se rendra compte qu'il s'agit d'un état de choses qui intéresse chacun de nous d'une façon ou d'une autre. Ceux que la situation touche directement sont les agriculteurs de la région mise en quarantaine. D'autres qu'elle atteint sont les producteurs de céréales de provende et, naturellement aussi les commerçants qui dépendent d'eux.

Mais il y a d'autres gens que l'événement intéresse d'une façon tout aussi directe et tout aussi adverse. Je me réfère à la question qu'a posée vendredi dernier à la Chambre le député de Rosetown-Biggar, le chef de mon parti. Il a demandé si le gouvernement s'était décidé à adopter une ligne de conduite à l'égard des employés des abattoirs de Regina qui chômaient sans qu'ils y soient pour quelque chose. Le ministre a répondu que le Gouvernement avait l'intention d'introduire une mesure législative à ce sujet. J'ai quelque difficulté à me rendre compte de quelle façon cette mesure touchera les ouvriers en chômage. A Regina, deux établissements ont fermé leurs portes; le plus petit étant l'*Inter-Continental*, le plus important, *Burns*. Environ trois cents familles d'ouvriers de salaisons pâtissent directement de la découverte de la fièvre aphteuse dans notre pays.

Je reconnais qu'il convient d'indemniser les cultivateurs qui ont subi des pertes, mais j'estime également qu'il faudrait dédommager les ouvriers atteints. J'aimerais connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet. Sauf erreur, le directeur national des ouvriers des salaisons, M. Dowling, s'est entretenu avec les sociétés, afin de savoir ce qu'elles entendaient faire. Mais, comme on pouvait s'y

attendre, elles ne sont pas disposées à faire grand chose. Le ministre de l'Agriculture et le premier ministre ont reçu des télégrammes vendredi de M. F. W. Dowling, qui est, je le répète, directeur national des ouvriers syndiqués des salaisons du Canada. Le télégramme est ainsi conçu:

Sauf erreur, le Gouvernement a fait part de son intention de dédommager les cultivateurs et les salaisons des pertes subies par suite de la quarantaine résultant de la fièvre aphteuse. Veuillez nous faire savoir si l'on songe à accorder une indemnité semblable aux employés des salaisons qui doivent chômer.

Je n'ai aucun moyen de savoir si les intéressés ont répondu au télégramme, mais j'aimerais que le ministre nous dise si le Gouvernement a l'intention de dédommager les employés qui doivent chômer en raison de la fièvre aphteuse.

M. Hees: Monsieur le président, ceux qui ont pris la parole jusqu'ici étaient pour la plupart des agriculteurs et ils ont traité à fond l'aspect du problème qui les intéresse. J'aimerais maintenant parler à titre de consommateur et de citoyen qui s'occupe d'entreprises industrielles pour exposer l'influence qu'exercera cette grossière négligence de la part du Gouvernement sur l'économie de l'ensemble du pays. D'après les témoignages apportés à la Chambre cette après-midi, il est évident pour tous les députés qu'on a diagnostiqué en Saskatchewan une maladie très semblable à la fièvre aphteuse dès le 7 décembre. Comme l'a si bien signalé cette après-midi le représentant de Brant-Wentworth, on aurait pu facilement déterminer en moins de six jours s'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse.

Il me semble que lorsqu'il s'agit d'une épizootie aussi grave, les employés du ministère auraient dû faire une épreuve décisive qui leur aurait révélé si c'était bien la fièvre aphteuse. On n'a rien fait pendant deux mois et demi. Durant cet intervalle, on a laissé errer un nombre incalculable d'animaux porteurs de la maladie. Il se peut fort bien qu'un bon nombre d'entre eux aient été expédiés dans d'autres parties du pays. Ils sont peut-être présentement en train de propager la maladie. Comme l'a dit le représentant de Brant-Wentworth, il n'existe aucun moyen d'établir si oui ou non ils propagent la maladie.

De ce retard, il résultera vraisemblablement qu'il s'écoulera des années avant que la frontière américaine s'ouvre de nouveau au bétail canadien. Si on avait reconnu ce mal dans les six jours qui ont suivi sa première manifestation le 7 décembre, il est bien évident, d'après ce qu'on nous a dit ce matin, que la région aurait pu être mise en quarantaine et l'épizootie circonscrite. Notre pays perdra des centaines de millions de dollars pour chaque année où notre bétail ne pourra entrer aux États-Unis. Cette perte sera ressentie par chaque consommateur, chaque ouvrier industriel et chaque industriel autant que par chaque cultivateur du Canada. A vrai dire, elle sera ressentie par tous les Canadiens. Le volume du pouvoir d'achat chez nous en sera réduit d'autant. Le commerce de détail et l'emploi seront sérieusement atteints. Toute notre économie sera sérieusement secouée. De cette négligence coupable, voire criminelle, le Gouvernement aura bientôt à répondre devant la population.

En ma qualité d'homme d'affaires, j'aimerais formuler quelques observations au sujet du projet de loi. On n'entend pas préciser la formule selon laquelle sera versée une compensation aux éleveurs qui peuvent déclarer qu'ils possèdent des bêtes infectées. Il est évident à chacun de nous que, si on a la faculté de les déclarer ou de ne pas les déclarer, surtout quand ces bêtes coûtent cher, la tentation de ne pas les rapporter sera très grande, à moins qu'on ne sache sur quoi se fondera la compensation. Tout bien considéré, nous sommes tous humains. Quand quelqu'un a placé des milliers de dollars dans du bétail et qu'il risque de n'en recevoir que quelques centaines de dollars, il va y penser deux fois avant de les envoyer de son plein gré à l'abattage. La seule solution juste, c'est de renseigner les cultivateurs sur le prix qu'ils obtiendront du bétail qu'ils rapporteront de leur propre chef. Seulement de cette façon-là pourrons-nous empêcher la dissémination de vecteurs de maladie d'un bout à l'autre du pays. C'est seulement par ce moyen-là que nous pourrons enrayer la maladie dans un délai raisonnable et faire rouvrir la frontière des États-Unis. C'est d'une importance vitale pour toute l'économie canadienne. De ce point de vue, je prie le Gouvernement d'indiquer la base des paiements afin que les cultivateurs rapportent les cas de maladie et que toutes les bêtes atteintes soient détruites le plus tôt possible.

M. Knight: Revenons un moment à une question qui peut paraître relativement peu importante au regard des grands problèmes mais que j'estime importante puisque la réputation professionnelle d'un vétérinaire qui habite la même ville que moi peut en être compromise. Je parle de M. J. L. Millar, vétérinaire à l'Université de la Saskatchewan. Je tiens à tirer les choses au clair et je pense que le ministre voudrait que j'agisse ainsi.

A mon avis, le ministre n'a pas voulu laisser l'impression que M. Millar, ayant eu l'occasion d'établir le diagnostic de cette maladie en particulier, ait ensuite déclaré que la stomative bovine n'est pas grave. Il est possible de tirer cette impression des propos du ministre. Ce n'est pas probable mais c'est possible. Le ministre a parlé de la nouvelle de presse qu'il avait lue dans un journal de Vancouver, mais il ne l'a pas citée.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai lu ce compte rendu cet après-midi à la Chambre.

M. Knight: Le ministre aura amplement l'occasion de s'expliquer. S'il veut bien me le permettre, je vais consigner au hansard le texte même de la dépêche parue dans le numéro du jeudi 21 février 1952 de la *Daily Province* de Vancouver. Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne,* émanant de Saskatoon. Voici:

Le Dr J. L. Millar, du laboratoire de pathologie animale de l'Université de Saskatchewan, a déclaré mercredi que la stomatite infectieuse...

Je vous prie de noter ce qui suit immédiatement, monsieur le président.

...qu'on aurait découverte chez des bestiaux de la région de Regina, n'est pas jugée dangereuse par les vétérinaires, bien que les symptômes de cette maladie ressemblent à ceux de la fièvre aphteuse.

Voilà la partie importante de la dépêche parue dans la *Daily Province* de Vancouver. Je me reporte maintenant au numéro du 20 février du *Star-Phoenix* de Saskatoon. Les termes ne sont guère différents, mais encore une fois je vous prie de noter la forme conditionnelle "qu'on aurait découverte":

Le Dr J. L. Millar, du laboratoire de pathologie animale de l'Université de Saskatchewan, a déclaré mardi que la stomatite infectieuse, qu'on aurait découverte chez des bestiaux de la région de Regina, n'est pas jugée dangereuse par les vétérinaires.

Ce qui ne signifie nullement que le Dr Millar ait établi lui-même le diagnostic de la maladie, ou qu'il ait eu l'occasion de l'établir.

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, je suis sensible aux faibles applaudissements que j'entends; ils m'assurent que certaines personnes au moins s'intéressent à ce grand désastre d'envergure nationale. Je ne peux m'empêcher de songer à la gravité du problème. Quiconque a eu l'avantage de se livrer à la culture ou d'observer l'économie générale de notre pays n'a pas pu ne pas entendre dire depuis de longues années que l'agriculture est l'industrie de base du Canada. J'ai toujours été cultivateur. J'ai toujours vécu sur la ferme. Bien que mes amis prétendent que je m'intéresse à certains autres problèmes et qu'un grand nombre de réalisations canadiennes aient retenu mon attention, rien ne me touche pourtant d'aussi près que l'agriculture.

Il suffit de posséder quelques notions d'agriculture pour savoir que l'industrie de l'élevage est l'élément de base de l'agriculture. Depuis un quart de siècle j'entends les députés de l'Ouest nous parler de nos grandes ressources pour la culture du blé et nous dire que le Canada est la corbeille à pain du monde entier. J'ai entendu le ministre de l'Agriculture lui-même nous parler du blé, nous dire que le blé pouvait à lui seul faire vivre les gens, que le pain, à l'exclusion de tout autre aliment, suffisait à entretenir la vie et que l'industrie de l'élevage une fois ruinée, on pourrait se nourrir uniquement de céréales. Je suis sûr qu'il se rappelle ce discours qui fut l'un de ses meilleurs. L'avenir paraissait sombre et il pensait que même les Canadiens pouvaient ne vivre que de blé. Toute atteinte à l'industrie animale est un coup porté au fondement même de l'agriculture. Si je n'ai accompli rien d'autre durant ma vie, j'ai du moins tenté de faire l'élevage du bétail. Le représentant d'une circonscription de Toronto a parlé du consommateur. Je l'ai écouté avec intérêt à titre de cultivateur et d'éleveur d'animaux de race pure. Je n'ai pas plus raison qu'un autre de m'attendre de la part du Gouvernement à quelque chose à quoi je n'aurais pas droit si mes troupeaux étaient atteints de cette terrible maladie. Personne ne pensera, je crois, que je me place à un point de vue purement personnel. L'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, qui est à son siège, a plus d'animaux que moi; même s'ils ne sont pas d'aussi haute qualité, il s'attend de s'en défaire rapidement. Il subira probablement une perte plus lourde que la mienne; toutefois, ni lui ni moi ne soupçonnions qu'il nous faudrait un jour subir une aussi lourde perte.

Le problème dépasse de beaucoup le plan politique. Il met en cause l'économie même du pays, une industrie qui rapporte chaque année à elle seule de 125 à 150 millions de dollars, sans parler des multiples bienfaits qui en découlent. Je me rappelle, comme se le rappelle aussi sans doute le ministre de l'Agriculture, qu'un membre de notre groupe, devenu depuis sénateur, disait que les Canadiens de l'Ouest ne tarderaient pas à constater que le blé ne suffit pas au maintien d'une saine agriculture. Vous vous souvenez, monsieur le président, qu'il a parlé de l'agriculteur qui ne garde ni vaches, ni porcs, ni poulets et dit qu'il est impossible de rendre sa fertilité au sol, à moins d'avoir un bon troupeau. Certains députés de notre côté de la Chambre se rappellent que j'ai, pendant des années, parlé de l'importance qu'il y a de

pratiquer une agriculture équilibrée et de garder un bon troupeau. J'ai tellement rabâché le sujet que j'en suis venu à croire que j'en étais obsédé: m'étant toutefois rendu compte de la conversion du ministre de l'Agriculture devenu, lui aussi, à la fin, un fervent du bétail, j'ai cessé d'exposer mes opinions, parce que je croyais la bataille gagnée. Je me rends maintenant compte que le Gouvernement et le parti qui siège à votre droite, non seulement ont presque ruiné l'industrie du bétail par l'importation de beurre de Nouvelle-Zélande, en 1935, mais aussi qu'ils ont déjà presque ruiné l'industrie laitière au moyen de la margarine. Je n'ose pas dire pourquoi.

J'ai écouté l'exposé habile du ministre de l'Agriculture, cet après-midi. Je ne l'ai jamais vu parler en cette enceinte de façon aussi calme et avec si peu de gestes. Le connaissant si bien, je sais que ses arguments étaient faibles. Autrement, on l'aurait vu parler sur un ton bien plus élevé. Il a touché la question délicatement. Il s'étonnait des erreurs commises par les vétérinaires de la région, de la bureaucratie établie dans son propre ministère, en se demandant à qui revenait le blâme, bien qu'il n'ignorât pas, au fond de lui-même, que quelqu'un était à blâmer de la catastrophe qui peut signifier la perte de millions de dollars, à un moment où notre économie accuse une légère régression et où les affaires se ralentissent quelque peu.

J'ai écouté le député de Fort-William. Je connais quelque peu cette ville. Il n'y a pas autant de vaches dans ce district que d'électeurs. Je sais qu'il pouvait facilement glisser sur la question mais, dans ma circonscription, les choses sont fort différentes. Quand nous sommes à Fort-William, nous nous efforçons tous deux de trouver du travail pour un grand nombre de gens, de les établir de façon agréable et d'assurer aux ouvriers de l'industrie un niveau d'existence élevée. Mais la situation est différente dans Dufferin-Simcoe, comme en d'autres endroits que je pourrais vous nommer dans notre pays, par exemple dans la circonscription du député qui, lui-même spécialiste de la médecine vétérinaire, a pris la parole cette après-midi (je parle du député de Brant-Wentworth) et qui a parlé clairement à la Chambre d'une façon plutôt scientifique que politique. Cette maladie atteint à sa base même l'économie des circonscriptions du député de Brant-Wentworth, de l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, du député qui siège à ma gauche et de plusieurs autres députés qui m'entourent. Des cultivateurs ont vendu $400, $500 et $600 chacune aux États-Unis leurs génisses laitières et de race pure. Bien des cultivateurs en ont vendu pour $5,000, $6,000 et $7,000.

M. McCusker: Combien d'impôt paient-ils sur leurs revenus?

L'hon. M. Rowe: Je ne sais trop; mais, quand on sait que vous envoyez à leurs trousses des inspecteurs qui s'acharnent contre eux pour leur enlever tous les dollars qu'ils réalisent, quand on sait que vous dépensez cet argent avec plus d'insouciance qu'ils ne le feraient s'ils le gardaient, je suis sûr qu'ils en paient assez. Ces gens sont fort inquiets, monsieur le président. Je sais que le représentant de Middlesex-Ouest ne s'inquiète pas autant, car il appartient à la catégorie des cultivateurs qui peuvent perdre $50,000 ou $100,000 sans sourciller; mais beaucoup d'autres cultivateurs sont inquiets. Bien de ces gens ont lutté; leurs épouses ont travaillé ferme et ont trait les vaches pendant des années. Je dois le reconnaître, je n'ai pas trait beaucoup de vaches. Je puis les traire, mais je n'aime pas ce travail. J'élève toujours des vaches Shorthorn parce que je vante toujours la race d'animaux dont je suis responsable... (*Rires*). J'aime mieux m'occuper d'un bon troupeau de Shorthorns que d'être aussi irréfléchi que certains députés le sont à l'égard de cette importante question. Je n'ai pas l'intention de faire des plaisanteries à ce propos. Le sympathique collègue qui siège à ma droite, représentant de Portneuf, ne saurait probablement pas faire la différence entre une vache Shorthorn et une vache Polled-Angus. Je ne cherche pas à faire une plaisanterie, monsieur le président, et pendant que j'ai la parole, je ne permettrai à aucun autre député de faire une plaisanterie sur ce qui va ruiner financièrement des centaines de cultivateurs à travers tout le Canada. Il y en a des quantités dans ma propre circonscription, il y en a des quantités dans d'autres circonscriptions. Vous rendez-vous compte de ce qui arrive à l'industrie laitière et à l'élevage de pur sang au Canada? Je connais des cultivateurs, et je les connais bien, qui ont déjà perdu $50,000 à cause de ce désastre tragique. Un grand nombre d'entre eux sont établis à au moins 1,000 ou 2,000 milles des régions infestées.

Il n'est pas question de la valeur de l'animal contaminé. Il est vrai que j'ai dit en plaisantant à quelqu'un qui se trouvait derrière moi que j'espère qu'un ami du ministre de l'Agriculture qui lui parle au téléphone et qui, il nous l'assure, sera satisfait quand il aura terminé, sera satisfait. Si le bétail de ma ferme est contaminé et, si je ne peux pas m'approcher du ministre de l'Agriculture,

j'espère que M. Beatty voudra bien intercéder pour moi. J'espère qu'il obtiendra un traitement équitable. Le ministre de l'Agriculture dit qu'il ne sait pas comment il va voter. Je sais que le ministre ne s'inquiète pas actuellement de la façon dont il va voter car, monsieur le président, il n'y aura pas d'élections cette année, vu cette tragédie.

Il ne s'agit pas de la perte que représente la valeur des animaux atteints. Dans le style logique et serré qu'on lui connaît, le député de Lake-Centre, cet après-midi, ...

Une voix: Oh, oh!

L'hon. M. Rowe: Mon honorable ami peut rire, mais je ne l'ai jamais entendu exposer un argument avec une logique aussi serrée que celle dont fait preuve le député de Lake-Centre même dans les propos les plus ordinaires. Cet après-midi, il a souligné ce qui va se produire. Cependant, je ne me préoccupe pas outre mesure de la question de savoir si le cultivateur qui a perdu un animal commun touchera $50 plus l'indemnité, tandis que l'éleveur de bétail de race touchera $100. Comme le ministre de l'Agriculture le signalait aujourd'hui, ce régime remonte à une autre époque. Nous savons comme lui.—et il convient de dire qu'il s'est montré fort juste en le rappelant,—que le régime date un peu. D'autre part, une trop grande latitude m'inspirerait beaucoup de craintes. Je m'occupe un peu d'élevage. Je sais un cultivateur qui a touché au moins $5,000 pièce pour quatre animaux, dans la région atteinte. J'ai plusieurs bêtes qui m'ont coûté beaucoup plus que ce que je pourrais en obtenir aujourd'hui.

Me rappelant ce qui s'est passé dans dans l'Ouest ces dernières années, je ne voudrais pas, en dépit de toute la confiance que m'inspire le ministre de l'Agriculture, laisser à ce dernier la liberté d'indemniser les intéressés comme il l'entend, car je doute que son jugement en matière de bétail soit, vu ses réalisations, aussi solide que son jugement en matière de politique.

Le très hon. M. Gardiner: Il va falloir que je compare mes shorthorns avec les vôtres.

L'hon. M. Rowe: Eh bien! j'ai remarqué que ni l'un ni l'autre de nous deux n'a eu le courage de les comparer avec ceux des autres. Si nul d'entre eux n'est aussi bon qu'il devrait être, c'est probablement parce que lui et moi ne passons pas assez de temps chez nous. Je ne vante pas mes shorthorns. Toutes les fins de semaines que je passe chez moi, je constate qu'ils pourraient être meilleurs. C'est la première fois que j'entends le ministre se hasarder à vanter les siens. Si nous faisions un simple échange ce soir, aucun des troupeaux ne vaudrait autant qu'il valait l'an dernier, car cette maladie a porté un tel coup à l'industrie de l'élevage qu'il lui faudrait des années pour s'en remettre. Je crois qu'il faudrait hausser le prix du bœuf de boucherie. Je parle des montants de $40 et de $100. Comme le disait le député de Lake-Centre, je crois qu'il faudrait verser le montant d'une valeur marchande raisonnable. Je ne crois pas qu'un éleveur qui a le cran de payer $30,000 ou $40,000 pour une génisse shorthorn, une Aberdeen Angus ou un taureau Holstein doive s'attendre à toucher $40,000 car, en somme. c'est une question de jugement. Je possède quelque expérience en cette matière et souvent c'est une question de concours entre l'acheteur et le commissaire-priseur. A mon avis, nous ne devrions pas nous attendre que le bureau du trésor, je regarde maintenant le ministre des Finances car je sais le zèle qu'il met à conserver les excédents qu'il possède.

L'hon. M. Abbott: Très bien!

L'hon. M. Rowe: Je ne crois pas qu'il devrait verser des montants fabuleux. Il ne devrait pas être influencé en particulier par le propriétaire du bœuf qui est tué. Si une grande liberté était accordée, particulièrement au cours d'une année juste avant les élections et malgré la confiance que m'inspire le Gouvernement, je crois qu'on pourrait un peu favoriser certains amis qui auraient perdu un troupeau de grande valeur. Mais, monsieur le président, les choses vont beaucoup plus loin que cela. Je dis en toute sincérité que cette affaire est l'une des plus importantes dont la Chambre puisse être saisie au cours de la présente session.

Je sais que le ministre de l'Agriculture vous parlera de sa visite dans l'Ouest canadien et qu'il vous dira que personne ne lui a parlé de ce problème. J'ai souvent été à des endroits où personne ne parlait de l'élevage des bestiaux, de l'élevage des chevaux, de l'agriculture ou d'autres choses qui auraient pu m'intéresser personnellement, particulièrement si je parlais de politique.

Je sais que le ministre de l'Agriculture était dans l'Ouest pendant ces jours critiques. Je songe à la période qui a suivi le décès du roi. Je doute fort que le ministre ait parlé d'autres questions à ce moment-là. Mais, monsieur le président, les faits sont là; ils crèvent les yeux. Ainsi, le 26 novembre dernier, on a découvert dans l'Ouest canadien des traces d'une maladie que les vétérinaires ont désignée stomatite vésiculaire. Il est vrai que la plupart des gens de l'endroit, y compris les vétérinaires, croyaient qu'il s'agissait de symptômes d'une maladie passagère, qui n'atteindrait pas trop fortement les troupeaux ni les

expéditions à destination de l'Ontario, de cette partie de la province que j'habite et celle que représentent les députés de Middlesex et d'autres députés. On était d'avis que la maladie n'était pas contagieuse ou du moins qu'elle n'était pas grave.

Je me souviens que dans ma jeunesse, quand j'étais grand comme un de ces pages, chaque fois qu'une vache du troupeau de mon père était malade, qu'elle bavait ou renvoyait, en un mot quand on s'apercevait qu'elle n'était pas bien, qu'elle maigrissait, nous nous demandions toujours avec crainte si elle était atteinte de fièvre aphteuse.

Il n'y a pas un seul député, avocat, médecin ou d'une autre profession, qui a vécu sur la ferme, qui ne s'en souvienne pas. Je me le rappelle aussi bien que si cela s'était produit hier soir. Lorsque, encore tout jeune écolier, je questionnais mon père sur la fièvre aphteuse, il me disait que c'était là un des pires fléaux qui pouvaient atteindre le bétail.

Les vétérinaires examinaient les animaux et disaient: "Non, je ne crois pas que ce soit cela. C'est autre chose." Nous avons bien progressé depuis ce temps-là. Nous avons aujourd'hui un laboratoire à Hull, un autre à Saskatoon et d'autres encore à différents endroits au pays. Nous ne le cédons en rien aux autres pays en ce qui concerne nos connaissances techniques et notre culture. Nous ne sommes inférieurs à aucun pays dans la science médicale et dans l'art vétérinaire.

Personne n'appuiera ces remarques avec plus de force que le ministre de l'Agriculture. Cependant nous sommes aux prises avec cette situation qui est apparue depuis trois mois, cet état où les vaches bavent, où elles portent des vésicules sur la langue, somme toute, où elles manifestent tous les symptômes de la maladie connue sous le nom de fièvre aphteuse.

Je ne me propose nullement de critiquer ces savants. Je n'irai pas jusqu'à dire que le ministre en est responsable, lui qui a bien d'autres chats à fouetter. Mais, quelqu'un chez nous est responsable de ce mal terrible qu'on a mis trois mois à reconnaître après son apparition. Peut-être sont-ce nos bureaucrates? On ne saurait échapper au moins à une certaine responsabilité dans une conjoncture où, du jour au lendemain, on voit supprimer nos exportations de 125 millions vers les États-Unis. A cela il faut ajouter les 200 millions que perdent ceux qui se livrent chez nous à cette grande industrie essentielle qu'est l'élevage. On leur dit maintenant qu'ils ne peuvent livrer leur bétail dans les autres provinces. On nous dit, en ce qui concerne les États-Unis, que nous ne pouvons expédier vers ce pays. Tout cela a consterné tous les éleveurs canadiens. Je songe non seulement à ceux qui élèvent des bovins de boucherie, mais encore aux éleveurs de bétail laitier, de porcs, de moutons et de chevaux.

Même les Américains qui sont venus chez nous cet hiver faire courir des chevaux ne pourront ramener ceux-ci aux États-Unis! Certains d'entre nous qui ont inscrit des chevaux dans des courses américaines s'aperçoivent maintenant qu'ils ne pourront plus y participer.

Voyons ce que fait Québec. Je ne reproche pas à cette province ce qu'elle fait. Au moins son premier ministre ne craint pas de faire ce qu'il juge à propos, lorsqu'il y a une question de principe en jeu. Il ne veut pas voir contaminer le gibier de sa province. Il ne veut pas voir contaminer ses troupeaux de vaches laitières. Et, naturellement, comme mesure de précaution, il interdit l'importation de viande de bœuf de l'Ontario. Cette mesure ne vise pas particulièrement la province d'Ontario. Il est vrai qu'elle n'aide guère ceux de l'Ontario qui se livrent à l'élevage des bovins. Cependant, le premier ministre du Québec est libre d'agir ainsi. Cela est conforme à son point de vue sur l'autonomie provinciale, qu'il défend jalousement.

Puis l'honorable député de Fraser-Valley a dit que la province avait parfaitement le droit de se protéger. C'est vrai. Elle a le droit de protéger la vallée du Fraser et les autres régions de la Colombie-Britannique qui sont prospères grâce à l'agriculture. Comme l'a dit l'honorable député, elle a le droit de protéger le gibier de la province car il sait quelles seraient les conséquences si l'on ne prenait pas cette mesure.

Je me souviens d'avoir été à la Chambre en d'autres occasions quand le marché des États-Unis s'est fermé à la grande industrie canadienne de l'élevage du bœuf. Mais, monsieur le président, quels changements peuvent survenir en quelques années! Je me rappelle le temps où fut imposé le tarif Fordney-McCumber. Cela se passait, je crois, en 1922, année où nous avons perdu la moitié de notre marché aux États-Unis. C'était l'époque où les éleveurs de l'Ouest canadien cédaient presque à la panique, comme aussi ceux de l'Ontario.

Puis je me rappelle le temps où le gouvernement a été prié de faire quelque chose pour mettre un terme à l'importation de bœuf en conserve en provenance des États-Unis. On nous a répondu: "Oh! non. Il ne faut pas faire ça. C'est un pays ami et cela pourrait susciter des complications internationales". Je me rappelle aussi le fameux

tarif Hawley-Smoot qui, du jour au lendemain, nous fermait l'accès au marché américain.

Une voix: Et n'oubliez pas 1911.

L'hon. M. Rowe: Vous devriez l'oublier, car vous avez obtenu votre réponse cette année-là. Je me le rappelle aussi bien que vous. Mais je ne me laisserai pas écarter de mon sujet par de petites interruptions comme celles-là, ni par des allusions à la réciprocité. Ce qui m'intéresse, c'est l'attitude du Gouvernement. Je suis intéressé, non seulement à titre d'éleveur, mais pour d'autres motifs. A compter de maintenant, l'intérêt que je porte à l'élevage n'aura peut-être pas une telle importance. Ce qui m'intéresse, ce sont les jeunes gens et les jeunes filles de cette province qui élèvent encore des animaux et qui, ce soir, sont découragés, presque désespérés. Je m'intéresse à l'avenir et à ce qui se produira.

J'ai été en quelque sorte stupéfié de ce que j'ai vu quelques fois à la Chambre. Ayant siégé à la Chambre pendant bien des années, je me demande parfois pourquoi je viens ici aussi souvent.

Une voix: Nous nous le demandons tous.

L'hon. M. Rowe: Mes honorables amis peuvent rire.

Une voix: Très rarement.

L'hon. M. Rowe: Même si cela se produit très rarement je crois que je suis bien plus utile que vous quand vous êtes ici. Je prétends en toute bienveillance pour le Gouvernement que pendant que le Parlement est en session, tant que dure notre régime démocratique de gouvernement, il n'est pas nécessaire trois heures avant l'ouverture d'une séance de la Chambre qu'un ministre dise qu'il aimerait mieux parler à la radio que de parler à la Chambre. Et je le dis en tout bien tout honneur au ministre de l'Agriculture. Il y a lieu d'admirer sa technique politique. Si j'avais eu une telle technique je serais sans doute bien plus avancé dans ma vie publique que je ne le suis. Mais personne n'est aussi agile ni plus que le très honorable député. C'est pourquoi je sais qu'il doit penser que sa cause est faible quand sa voix se fait aussi doucereuse qu'elle l'a été cet après-midi. Mais à la radio, ce matin, il dit aux éleveurs de bétail du Canada: "Je vais interdire l'importation au Canada de bœuf des États-Unis". Oh! monsieur le président, je me rappelle le jour où, en 1929, nous avons demandé à celui qui était alors ministre de l'Agriculture de frapper d'un droit de douane le bœuf de conserve, dont l'importation atteignait 17 millions de dollars. Le très honorable M. King n'a pas voulu en entendre parler. Il était aussi habile que le ministre actuel de l'Agriculture, un peu plus habile même. Ils formaient une paire de disciples, dont l'un cherchait à imiter l'autre. Resté seul, le ministre de l'Agriculture tient la place des deux. On nous a répondu à l'époque qu'on n'osait pas relever le droit de douane.

M. Diefenbaker: Il ne fallait pas provoquer les États-Unis.

L'hon. M. Rowe: Comme le dit le député de Lake-Centre, il ne fallait pas provoquer les États-Unis. Le ministre des Finances de l'époque, M. Dunning, disait: "Non, non, il ne faut pas les provoquer, il ne faut pas user de représailles. Nous pourrons appliquer plus tard un droit compensateur, mais nous ne devons pas user de représailles". Mais ce nouveau champion de l'industrie agricole du Canada déclare sans ambages que nous allons user de représailles, qu'alors même que nous ignorons combien de temps durera cette épidémie, nous allons leur interdire d'expédier du bœuf au Canada, qu'il s'agisse de conserves ou d'animaux sur pied, de bœuf abattu ou non. Rien n'entrera plus au pays. Quelle différence en l'espace de quelques années! En 1929, il ne fallait pas user de représailles, il ne fallait pas provoquer les États-Unis, mais nous venons de les provoquer au cours des dernières vingt-quatre heures. Pourquoi? Je le demande au ministre de l'Agriculture. Je le demande à son adjoint parlementaire. Le prix des 500 bœufs gras qu'il engraisse actuellement ne montera pas de $5 parce qu'il sait, comme le sait tout député qui se livre à l'élevage, que, même si l'on n'interdit pas l'importation du bœuf américain, Peel, Middlesex et Dufferin-Simcoe ne recevront pas de bœuf ni de bestiaux des États-Unis. Pourquoi en est-il ainsi? C'est parce que, à cause de la négligence du ministère jusqu'à un certain point et du malheur qui est arrivé, le prix du bœuf a baissé de 12c. la livre. Croyez-vous que les producteurs des États-Unis vont se hâter de nous expédier leur bétail pour le vendre sur un marché où les cultivateurs d'Ontario ne peuvent pas vendre? Pourquoi cela? Il n'y a pas de marché là-bas à l'heure actuelle. Nous ne cherchons qu'à les alimenter. Nous pouvons leur fournir beaucoup d'animaux. Le député de Middlesex-Ouest pourrait inonder le marché en une semaine, s'il le voulait. Lorsqu'il ne met pas ses animaux sur le marché, je reconnais sa loyauté pour le plus grand bien des autres éleveurs qui ne connaissent pas le problème aussi bien que lui. Mais pourquoi cela a-t-il été fait?

M. Sinnott: Allons, montez sur vos pattes de derrière et répondez-lui.

L'hon. M. Rowe: Je sais que vous n'avez rien à ajouter. Si vous ajoutez quelque chose à votre façon, vous le déprécierez. Tous les députés qui m'entendent savent pourquoi cela s'est fait. La bonté du député de Fraser-Valley, qui est toujours très bon, l'a empêché de vous dire pourquoi. Il sait que sa propre province, la Colombie-Britannique, ne produit que le dixième de ses besoins en bœuf. Il a déclaré aujourd'hui à fort bon escient: "Pourquoi nous obligerait-on à importer le bœuf avant que nous puissions être sûrs que nos troupeaux laitiers de la vallée du Fraser et nos animaux sauvages ne courent aucun danger?" Pourquoi les représentants de la province de Québec accepteraient-ils de tels envois? Il est vrai que de la sorte les producteurs de bœuf de l'Ontario bénéficieraient temporairement de certains avantages quant à l'envoi de bœuf dans Québec. Néanmoins, puisqu'on craint pour deux ou trois régions de l'Ontario, je ne puis reprocher à la province de Québec de décider d'attendre tant qu'il ne sera pas établi qu'elle peut en toute sécurité importer des animaux sains des autres provinces. Elle a au moins le droit souverain d'empêcher les importations et elle y recourra.

Sans consulter le Parlement, sans nous consulter, nous qui représentons la population, trois heures avant la séance régulière de la Chambre, le ministre de l'Agriculture déclare aujourd'hui qu'il y aura interdiction de l'importation du bœuf. Il croit convaincre ainsi les producteurs de bœuf de l'Ontario et les cultivateurs des régions éloignées qu'il veut leur bien. Les habitants de la Colombie-Britannique et de la province de Québec comprendront fort bien cependant que la mesure n'a pour but que de les forcer à l'obéissance par la faim, de façon à leur faire consentir à accepter le bœuf, qu'ils estiment ou non cette importation dangereuse. La mesure ne vient nullement en aide aux producteurs de bœuf du pays.

Il est vrai que le marché est fermé mais, pour quelques semaines encore, la province de Québec pourrait se procurer les biftecks et autres viandes de bœuf qu'elle est assez riche pour acheter. Elle pourrait s'approvisionner de bœuf pour ses camps de bûcherons et pour ses luxueux hôtels de Québec et de Montréal, et en consommer tout autant que les autres provinces qui en sont abondamment pourvues. Comme le sait le député de Fraser-Valley, la Colombie-Britannique peut importer du bœuf des États-Unis, du moins pour quelques mois en attendant le dénouement de la crise actuelle. Or voici maintenant qu'à quarante-huit heures d'avis, hors du Parlement, le ministre de l'Agriculture annonce qu'on interdit l'importation du bœuf au Canada. Il sait pourtant que l'Ontario, de toute façon, n'en aurait pas importé mais il empêche Québec et la Colombie-Britannique de s'en procurer parce qu'il veut ainsi, en l'affirmant, amener la population à se soumettre. Si vous ne laissez pas entrer la viande des États-Unis, dit-il, vous mangerez des nageoires de phoques de Terre-Neuve ou autre chose au lieu de rosbif.

Une voix: Plutôt la mort!

L'hon. M. Rowe: Le Canada est devenu en peu de temps un vaste entrepôt de bétail de pure race. Depuis quelques années, nous avons élevé plus de bestiaux de pure race que n'importe quel autre pays et c'est au Canada que la production s'est accrue le plus sensiblement. La France, la Belgique, l'Argentine,—qui a souffert de la sécheresse récemment,—et d'autres pays de l'Amérique du Sud importent très volontiers du Canada. Je suis convaincu que, depuis cinq ans, ma circonscription, à elle seule, a exporté pour plus de $75,000 d'animaux laitiers vers l'Amérique du Sud, sans compter le fort volume de nos exportations aux États-Unis. Or, on nous apprend maintenant que, du jour au lendemain, l'importation sera interdite, ce qui veut dire que, du jour au lendemain, la valeur des troupeaux de pure race de l'Ontario baissera de moitié.

Combien de temps faudra-t-il pour en sortir? J'ai mentionné, vous vous en souvenez, le tarif Fordney-McCumber et le tarif Howley-Smoot. Ces tarifs sont entrés en vigueur parce que les États-Unis avaient alors un excédent de viande de bœuf et qu'ils croyaient en agissant ainsi protéger les éleveurs de l'Oklahoma, du Texas et d'autres États américains. Ils n'ont jamais eu un si beau prétexte qu'aujourd'hui. J'ose affirmer que, lorsque l'interdiction aura été en vigueur pendant 60 jours, il sera difficile de la lever et que nos explications maladroites sur l'origine du désastre et les mesures prises à ce sujet par le Canada ne rendront pas la tâche plus facile. Pour ma part, j'y vois non seulement le coup de grâce pour l'élevage, élément fondamental de l'agriculture, mais encore le pire sujet de découragement que les éleveurs du Canada aient connu depuis cinquante ans. Le découragement ne vient pas seulement de ce que nous avons été contaminés par la redoutable fièvre aphteuse. Ce n'est pas ce qui me préoccupe le plus car, lorsqu'on a été victime d'un accident, il ne sert pas à grand chose de parler de l'auteur de cet accident.

Il vaut mieux se faire soigner et payer ses notes d'hôpital. Donc ce n'est pas ce qui me préoccupe beaucoup. Comme l'a si bien dit cet après-midi l'honorable député de Lake-Centre, vous avez cherché un immigrant d'un bout à l'autre du pays, de Montréal à Fort-William et de là à Montréal pour le trouver finalement à Vancouver. On a déjà fait sans doute l'examen de ses vêtements, de ses chaussures et de son chapeau et relevé ses allées et venues. Il a pu travailler sur une ferme contaminée par la fièvre aphteuse en Hollande, en Belgique, en Pologne ou en Allemagne, pays où, nous le savons, sévit cette maladie. Le ministre de l'Agriculture pourrait demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si les fonctionnaires chargés de faire le choix des immigrants qui entrent au Canada sont des hommes d'expérience. Il pourrait lui demander si les inspecteurs de l'immigration prennent des dispositions spéciales lorsqu'ils constatent qu'un groupe de jeunes cultivateurs viennent d'une région contaminée par la fièvre aphteuse, quand on sait que, même au Mexique, les gens qui viennent des régions contaminées sont obligés de faire passer leur automobile à travers une solution chimique afin de ne pas transporter la maladie.

Le très hon. M. Gardiner: Il semble que l'honorable député n'était pas à la Chambre ce soir au moment où le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a traité la question et annoncé qu'on prenait des mesures en ce sens.

L'hon. M. Rowe: Je me réjouis qu'on commence à le faire, mais il s'agit évidemment d'une décision toute récente. Je sais que le ministère a rappelé d'Europe certaines fonctionnaires de l'immigration dont la compétence laissait à désirer. Je me demande justement à quel point l'ensemble des rouages laisse à désirer. Dans tous les domaines, nous sommes témoins des mauvais effets d'un gouvernement qui jouit d'une majorité écrasante, d'un fonctionnarisme encombrant, d'une bureaucratie qui se marche presque sur les pieds. L'optimisme béat du Gouvernement est souvent cause des erreurs et des fautes que j'essaie de signaler en toute bienveillance.

Je vais jusqu'à penser qu'au fond, le ministre sait qu'il a pu y avoir négligence dans son ministère. Jusqu'ici, rien de ce que j'ai entendu ne me convainc qu'il n'y a pas eu négligence, complaisance, ni méconnaissance des faits, ni même pire que cela, au ministère de l'Agriculture, de sorte que la situation est devenue ce qu'elle est malgré l'avertissement suffisant reçu il y a trois mois. C'est bien beau au ministre de nous dire qu'il s'est entretenu avec Untel ou Untel, à Calgary, qui sont peut-être ses amis intimes et d'excellents citoyens (tous les gens là-bas ne le sont-ils pas?) et que, vu qu'ils ne lui ont parlé de rien, c'est donc que tout était bien.

Le ministre a parlé de la quarantaine qui a été déclarée. Si tel a été le cas pourquoi les enfants de M. Waas ont-ils pu continuer à fréquenter l'école tous les jours? Comment se fait-il que les gens de la région ont pu continuer à aller au magasin, où ils ont rencontré des personnes venant de fermes des autres régions? Pourquoi imposer la quarantaine, si l'on permet aux personnes en cause d'expédier des dizaines de wagons de bestiaux en Ontario, dans Québec et à Saint-Paul, aux États-Unis? Quelle est la région qu'on va agrandir de cinquante milles et où l'on va abattre tous les bestiaux, afin d'étendre la quarantaine. Il vaudrait mieux établir un rayon de cinquante milles autour de Saint-Paul, ou de London. Jetteriez-vous le blâme sur les populations de la Colombie-Britannique ou de la province de Québec parce qu'elles sont quelque peu inquiètes en apprenant qu'au cours de janvier et février, des envois de bétail en provenance de la région même qui était censée être en quarantaine ont eu lieu vers l'Ontario et le Québec?

Quelle sorte de garantie possédons-nous, en tant que revendeurs de bétail au Canada, d'être protégés à l'avenir? J'ai toujours cru comprendre que personne n'avait le droit de transporter des bestiaux à travers la frontière sans examen minutieux. Pendant cinquante ans, nous n'avons jamais eu l'idée que la fièvre aphteuse pouvait être importée des États-Unis dans notre pays. Si nos autorités en médecine vétérinaire sont incapables de reconnaître la fièvre aphteuse en moins de trois mois, qui peut nous garantir que le bétail importé des États-Unis n'est pas atteint de cette épizootie? Les vétérinaires à la frontière étaient-ils plus compétents que ceux de l'Ouest canadien? Étaient-ils plus compétents que le Dr Childs ou le Dr Mitchell ou les autres qui devraient unir leurs efforts afin de découvrir ce qui s'est passé?

Je signale la chose au ministre de l'Agriculture, car personne à la Chambre n'est plus en mesure que lui d'en comprendre l'importance. Si les États-Unis interdisent l'importation de nos bestiaux en raison de la fièvre aphteuse, ils ne lèveront pas l'interdiction plus tôt s'ils apprennent par un membre du Congrès que la maladie existait au Canada trois mois avant que nous l'ayons découverte. Songez à ce point. Un député américain peut

déclarer que, d'après les dossiers, on a constaté le 26 novembre l'existence d'une maladie ressemblant à tel point à la fièvre aphteuse que les vétérinaires locaux n'ont pu la reconnaître. En raison de l'attitude apathique ou béate du ministère de l'Agriculture et du service vétérinaire du Canada, on n'a pas reconnu qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse; on n'a même pas précisé de quelle autre maladie il s'agissait. Je sais que des cultivateurs de la région ont demandé aux vétérinaires s'il pouvait s'agir de la fièvre aphteuse; on en a donc parlé. Je dois avouer que le ministre pouvait avoir raison à un égard. J'ai lu certains discours prononcés dans l'Ouest par des gens au courant de la question et je sais que les vétérinaires de l'endroit estimaient qu'il ne s'agissait que de la stomatite vésiculaire. Mais en général les cultivateurs ont commencé à s'inquiéter et à réclamer une enquête en raison de la portée nationale de la question, qui revêtait une importance capitale du point de vue économique pour cette industrie de base. On aurait certes dû faire enquête. On aurait sûrement dû envoyer des échantillons à Regina, Saskatoon ou Hull, afin de s'assurer qu'il s'agissait bien de la stomatite vésiculaire et non de la fièvre aphteuse. A mon avis, quelqu'un a été négligent dans l'exercice de ses fonctions, et les conséquences de cette négligence se feront sentir pendant plusieurs années.

Je ne tiens pas à rester inactif pendant que notre pays devient un producteur de bétail secondaire. Nous avons les moyens de cultiver les céréales et le fourrage nécessaires pour alimenter de vastes troupeaux d'animaux. Nous avons des marchés et nous avons une industrie au pays. Nous avons d'importants marchés nationaux et chaque année il s'ouvre outre-mer d'importants marchés car on veut rétablir les troupeaux décimés au cours de la guerre. Que ces marchés se ferment à un moment où notre économie se contracte, constater que cela se produit sans que le ministère de l'Agriculture sache que faire, ou alors peut-être qu'il se montre négligent dans l'acquittement d'une responsabilité à l'égard de notre économie, cela est un dur coup.

Je ne sais pas si je puis en dire davantage au sujet de cette question, sauf que je me souviens très bien des excédents de 1932. Je me rappelle fort bien avoir parlé en ce temps-là de l'importance de l'élevage du bétail. Je me souviens que des députés de l'Ouest canadien ont dit que le prix du blé ne serait jamais inférieur à $1.25 le boisseau; cependant je me rappelle qu'il s'est vendu 40c. et même moins en certaines régions. Je me rappelle le temps où le tarif Hawley-Smoot a empêché l'exportation de notre bétail sur le marché des États-Unis. C'est la troisième fois que les États-Unis nous ferment leur marché. Les grands champions qui siègent à votre droite, monsieur le président, qui devaient s'assurer et conserver à jamais le marché américain et qui croyaient que ce marché était bien plus important que le marché anglais, s'aperçoivent que c'est la troisième fois que les États-Unis ferment leur marché au bétail canadien.

Tous les membres de la Chambre se demandaient en 1932 si nous pourrions trouver des débouchés. Maintenant que les États-Unis refusent notre bœuf,—et cela avec plus de raison qu'autrefois,—maintenant que par négligence nous avons laissé pendant trois mois une maladie dangereuse se répandre parmi nos troupeaux de sorte que nous ignorons jusqu'où elle exerce maintenant ses ravages, il est temps que le ministre de l'Agriculture prenne des mesures précises pour assurer un marché à nos excédents de bétail. Au lieu de nous préoccuper outre mesure des montants à verser pour les animaux contaminés, nous devrions trouver des pays chez qui la fièvre aphteuse a déjà sévi et auxquels, en nous soumettant à une inspection appropriée, nous pourrions expédier nos animaux. S'il nous faut vraiment accepter une situation peu agréable, le Gouvernement devrait du moins décider s'il convient d'affecter les fonds suffisants à l'exportation de nos excédents de bœuf, dussions-nous les donner. Nous pourrions nous assurer qu'aucune viande contaminée ne sort du pays.

Je ne dirai pas qu'il y a là lâcheté mais j'affirme qu'il n'est guère courageux de vouloir régler le problème en interdisant l'importation de produits des États-Unis. Nous nous exposons à une foule de complications internationales, à des représailles, etc. C'est nous qui devons régler le problème: il ne faut donc pas en faire porter la responsabilité par les États-Unis. N'essayons pas d'affamer les habitants de la province de Québec et de la Colombie-Britannique. Ces provinces ont le droit d'exercer leur autonomie. L'Ontario n'a pas à se préoccuper car il n'aura pas à accepter de viande à 12c. la livre moins cher. On ne devrait pas forcer la province de Québec à acheter du bœuf de l'Ontario ou d'ailleurs avant qu'elle le juge opportun.

Le très hon. M. Gardiner: Avant la suspension de la séance, le député de Nanaïmo m'a demandé de consigner certains renseignements au compte rendu. Je n'en ai pas encore eu l'occasion. On vient juste de me communiquer la teneur d'un message reçu de Washington en réponse à une demande d'information que nous avons adressée pendant l'heure du

déjeuner au sujet des fourrures et des animaux à fourrure. L'ambassade américaine, me dit-on, nous informe que, de l'avis d'un représentant américain, l'interdiction ne frappe pas les fourrures ni les animaux à fourrure. Les renseignements qu'on nous avait communiqués précédemment étaient de même teneur.

Je me crois tenu de signaler certains faits car je crains qu'on n'ait donné une fausse impression, non pas certes de propos délibéré, mais parce que je n'étais guère en mesure jusqu'ici de donner des détails. Je puis maintenant, je crois, fournir plus de renseignements. Tout d'abord, on donne à entendre que la fièvre aphteuse a été découverte sur la ferme de M. Waas ou sur celle de M. Smith, dans la même région, ou sur trois ou quatre autres fermes du voisinage. Ce n'est pas exact. Personne n'a encore prouvé que les animaux de M. Waas étaient atteints de fièvre aphteuse.

M. Harkness: N'a-t-on pas abattu ses animaux?

Le très hon. M. Gardiner: Non, ses bestiaux n'ont pas été abattus. Certains le seront peut-être demain, mais jusqu'ici aucun ne l'a été. Il n'a pas été établi que la fièvre aphteuse avait sévi sur la ferme de M. Waas. De fait, le 26 novembre dernier, M. Waas a pour la première fois appelé un vétérinaire au sujet d'une maladie dont souffraient ses animaux. Comme je l'ai déjà dit l'autre soir, le vétérinaire en question, étant malade, n'a pas pu se rendre sur les lieux, mais il a prescrit un traitement pour la maladie connue sous le nom de stomatite. Les bêtes se sont rétablies.

Plus tard, soit le 2 décembre environ, comme on l'a vu aujourd'hui, je pense, M. Waas commença à s'inquiéter et il se mit en rapport avec les membres de notre service de vétérinaires à Regina. Je pense qu'un de nos vétérinaires se rendit chez lui ce jour-là et un autre jour, probablement le lendemain. Au cours de la dernière partie du mois de novembre et de la première partie de décembre, M. Waas et ses voisins avaient réuni sept vétérinaires différents qui procédaient dans la région à l'examen de leurs troupeaux. Les sept vétérinaires ont déclaré l'un après l'autre qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse. Sauf erreur, vers le 5 janvier ces éleveurs n'avaient plus sujet de croire que la fièvre aphteuse avait sévi sur leur ferme.

Pour autant que l'on puisse le savoir, l'affaire en serait restée là si la maladie ne s'était manifestée ailleurs. Ce n'est pas chez un cultivateur que la maladie a été constatée mais à la conserverie de viande de la *Burns Company* à Regina. Lorsque la maladie fut découverte à cet endroit...

M. Diefenbaker: Qui l'a constatée?

Le très hon. M. Gardiner: Un vétérinaire chargé d'inspecter l'établissement, je suppose.

M. Diefenbaker: Un de vos inspecteurs?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne l'affirmerai pas. Quelqu'un à l'usine, suffisamment compétent pour s'occuper de la question, a fait la découverte. Comme l'a dit le représentant de Lake-Centre, cet après-midi, on eut tôt fait de découvrir que la maladie avait fait son apparition le long du ruisseau Wascana. Il sait comme moi que certaines usines de la région de Regina déversent leurs déchets dans ce cours d'eau. J'ai toujours craint que quelque maladie ne se répande ainsi le long du ruisseau. De fait, dans le cas qui nous occupe, la maladie s'est ainsi manifestée en divers endroits.

M. Charlton: Le ministre peut-il nous dire la date à laquelle est apparue la maladie?

Le très hon. M. Gardiner: Je vous donnerai toutes les dates que vous voudrez dans un instant si vous voulez bien me permettre de les donner dans l'ordre que je veux.

Une voix: Assurez-vous qu'il la donnera.

Le très hon. M. Gardiner: La maladie a fait son apparition à l'abattoir Burns de Regina, dans la mesure où nous pouvons être certains, et peut fort bien ne pas être apparue sur la ferme de M. Waas. La seule raison qui nous porte à croire que la manifestation ait eu un certain rapport avec M. Waas provient de ce que sept jours avant qu'aucun de ses animaux n'ait été atteint d'aucune maladie, M. Waas a livré des animaux à l'abattoir Burns de Regina. Ce n'est que lorsqu'on a découvert que certaines traces de la maladie provenaient de l'abattoir de Regina qu'on a songé à M. Waas et à son voisin. On a naturellement établi que ses animaux provenaient de sa ferme et on a découvert que cette autre maladie existait sur sa ferme; depuis lors on étudie son cas mais ses animaux n'ont pas encore été abattus. C'est pour cela qu'on a suivi cet immigrant à travers le pays. La situation permet une interprétation bien différente de l'histoire si on découvre que cet individu transporte des traces d'un virus sur ses habits, ses chaussures, ou autrement. Cela prouverait une chose, savoir qu'il est possible que certains animaux aient été atteints de ce mal dans la ferme de M. Waas. Cela ne prouverait pas nécessairement qu'il a apporté le mal avec lui d'Allemagne chez nous, mais cela prouverait peut-être que dans cette ferme il est entré en con-

tact avec les animaux qui s'y trouvaient. Il était là, je pense, environ une semaine ou une semaine et demie avant livraison de ces bêtes à l'établissement Burns. De là on peut peut-être conclure que dans cette ferme il était entré en contact, d'une façon ou d'une autre, avec des animaux atteints de fièvre aphteuse. Le ministère a donc toutes les raisons qu'il lui faut pour pousser cette enquête jusqu'au bout et pour découvrir si cet immigrant a quelque chose à voir avec cette affection; s'il a été en contact avec elle chez M. Waas, ou en Allemagne avant de venir chez nous, ou s'il a été porteur de la maladie.

Je crois que, du point de vue de M. Waas, cela jette un jour tout à fait autre sur la question. S'il ne s'était passé que ce qui s'était passé dans le ferme Waas et dans ses environs immédiats, il est certain que nous n'assisterions pas ce soir à ce débat. C'est que ce troupeau avait été soigné et, à toutes fins pratiques, guéri. Je crois comprendre par ailleurs qu'il n'y avait pas aggravation du mal dans cette ferme-là en particulier. Il va de soi que cette situation pourrait changer du tout au tout en un temps très court.

Parce qu'il craignait qu'il n'y eût un rapport entre les deux, le Gouvernement est allé jusqu'à détruire le troupeau, mais avant de le détruire, nous aimerions savoir si, oui ou non, nous sommes arrivés à la source de la maladie. Nous n'en sommes pas tellement sûrs. Sept vétérinaires différents ont dit qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse. Les uns faisaient partie de nos services. D'aucuns exerçaient leur profession dans la région. Je ne suis pas sûr si certains d'entre eux étaient fonctionnaires de la province. De toute façon, sept vétérinaires différents ont été appelés et ont déclaré qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse.

Je n'hésite pas à dire que j'ai été heureux d'entendre les observations que l'honorable député de Brant-Wentworth a formulées cet après-midi. Il a rendu à tous les députés, comme à moi-même, un service signalé. Il m'a fourni, à l'égard de la maladie, des renseignements que je ne possédais pas et dont je le remercie. Par contre, je suis disposé à accepter l'opinion de sept vétérinaires des environs de Regina, qui ont visité la région et ont vu le bétail, avant celle d'un vétérinaire assis à la Chambre, sur la question de savoir si ce bétail a, oui ou non, la fièvre aphteuse.

M. Graydon: Mais vous abattez ces bêtes?

Le très hon. M. Gardiner: Nous allons abattre tout le bétail de la région qui nous paraît le moindrement suspect. La situation ne motive pas le genre de discussion que nous écoutons depuis un bon moment. Elle traduit faussement, à mon avis, le point de vue de certains excellents cultivateurs qui habitent près du centre de la région.

On a soulevé un ou deux autres points. Il a été question de la frontière des États-Unis et de sa fermeture. Le décret du conseil que nous avons rendu ne porte pas uniquement sur la fermeture de la frontière américaine.

M. Wright: Avant que le ministre poursuive, voudrait-il nous dire à quelle date on a découvert l'existence de la maladie à l'établissement Burns?

Le très hon. M. Gardiner: Je crois que tous ces renseignements ont été consignés au hansard. (*Exclamations*) Je les ai fournis cet après-midi.

M. Charlton: Vous avez dit que vous me les donneriez.

Le très hon. M. Gardiner: Si mon honorable ami veut bien me rendre mes notes, je lui fournirai les renseignements. Je lui ai fait parvenir mes feuilles. La réponse à la question du député se trouve dans les notes que je lui ai envoyées cet après-midi: elles mentionnent les jours où M. Childs s'est rendu à l'établissement Burns.

M. Charlton: Je le regrette, mais ce n'est pas là une des questions que j'ai posées au ministre cet après-midi.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député m'a demandé quand notre vétérinaire est allé là-bas et je lui ai répondu qu'il a visité l'établissement Burns à une certaine date.

Une voix: Le 17 février.

Le très hon. M. Gardiner: Et ensuite il y est retourné un mois plus tard.

M. Diefenbaker: N'était-ce pas en décembre?

Le très hon. M. Gardiner: Non. En réponse à ces questions, l'une des dates est, je crois, le 15 janvier et l'autre, le 15 février. Cependant je parle de mémoire. Mon honorable ami possède la réponse.

M. Hees: Le ministre me permettra-t-il de poser une question...

M. Wright: Ce que le ministre a déclaré c'est qu'on ne sait pas d'où venait l'infection qui a contaminé l'établissement Burns.

Le très hon. M. Gardiner: Certainement.

M. Wright: Il se peut que l'infection soit venue d'une région différente.

Le très hon. M. Gardiner: Nous soupçonnons qu'elle ait pu provenir du troupeau de M. Waas. Nous avons un autre doute, à savoir

qu'elle a pu provenir de quelque autre troupeau dans l'un des vingt-trois endroits où l'on a trouvé des symptômes de l'épizootie.

M. Coldwell: L'établissement Burns a vendu du bétail jeune à des cultivateurs. D'où venait ce bétail et la maladie a-t-elle fait son apparition là où ce bétail a été livré?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne tiens pas à entrer dans le détail de cette question en ce moment, mais nous irons au fond de la chose quand le comité permanent en sera saisi.

M. Coldwell: Je croyais que le ministre avait parlé de jeune bétail.

Le très hon. M. Gardiner: Non. Je n'ai pas parlé de jeune bétail. J'ai tout simplement dit que les abattoirs Burns avaient reçu au moins un animal atteint de la maladie. Selon les renseignements que nous possédons, la maladie aurait été transmise à partir de ces abattoirs. Je n'ai pas précisé comment elle a été transmise, car je ne suis pas pleinement renseigné. Je conviens avec le député de Lake-Centre que, comme il l'a dit cet après-midi, la maladie a fait son apparition le long du ruisseau Wascana. Mon honorable ami sait comme moi que les égouts de Regina s'écoulent dans ce ruisseau, ce qui ne laisse pas de nous préoccuper depuis des années. A l'assemblée législative provinciale, nous avons, il y a des années, eu des débats sur les épidémies que pourrait causer un tel état de choses. La ville de Regina a toujours été inquiète à ce sujet. Il ne fait aucun doute que la maladie aurait pu provenir des abattoirs, prendre le chemin des égouts pour aller atteindre les bestiaux le long du ruisseau.

M. Cardiff: Le ministre nous expliquera-t-il pourquoi l'analyse n'a pas été faite lors de la première visite du vétérinaire de l'État?

Le très hon. M. Gardiner: Cet après-midi, mon honorable ami a dit ce qu'auraient dû faire les vétérinaires. C'est peut-être ce qu'ils ont fait. Je sais qu'ils se sont rendus sur les lieux; toutefois, je ne sais pas ce qu'ils ont fait. (*Exclamations*) Il ne faut pas parler tous ensemble, parce que...

M. Cardiff: L'analyse n'a été faite que la semaine dernière ou la semaine précédente.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député parle d'autre chose. L'honorable représentant de Brant-Wentworth dit qu'il n'est pas du tout nécessaire de recourir à cette analyse pour juger s'il s'agit de la fièvre aphteuse. Il dit que...

M. Cardiff: L'analyse n'a jamais été faite.

Le très hon. M. Gardiner: ...tout vétérinaire aurait pu le faire en inoculant le virus à divers animaux, porcs, moutons, bêtes à cornes ou autres. Cela peut se faire, dit-il, sans obtenir le sérum de Grande-Bretagne.

M. Charlton: J'ai dit et je maintiens qu'on peut établir le diagnostic sans le sérum.

Le très hon. M. Gardiner: Oui, et sept vétérinaires...

M. Charlton: Le ministre tourne dans un cercle vicieux. Il nous dit à présent que l'épizootie qu'on a diagnostiquée le 17 janvier, était la suite de celle qui a nécessité une visite le 2 décembre 1951.

Le très hon. M. Gardiner: Je mentionne tout simplement que sept vétérinaires se sont rendus dans la région. En toute déférence pour le député. je crois qu'ils sont d'aussi bons vétérinaires qu'il l'est lui-même; ils jouissent d'une excellente réputation, l'ayant acquise dans la région d'où viennent certains de mes honorables vis-à-vis. Les vétérinaires en question ont étudié l'épizootie qui sévissait alors dans la région et ils ont trouvé qu'ils ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse.

M. Cardiff: Le directeur général s'est rendu sur les lieux. Pourquoi n'a-t-il pas fait l'épreuve?

Le très hon. M. Gardiner: Le directeur général s'y est rendu en janvier et il a étudié quelque peu la situation, lui aussi.

M. Cardiff: Il a jeté un coup d'œil!

Le très hon. M. Gardiner: J'ignore s'il s'est contenté de cela. Mes collègues savent, ce me semble, quelle belle tâche a accompli le Dr Childs pendant qu'il était en Ontario. C'est à cause de cela qu'il occupe le poste qu'il détient aujourd'hui et je suis bien convaincu, à moins qu'on me prouve le contraire, qu'il accomplit encore d'excellente besogne. Si l'on peut prouver au comité de l'Agriculture ou ailleurs que ce n'est pas le cas, je pourrais alors commencer à le critiquer. A mon avis, lui-même et quiconque savait ce qu'il en était à l'époque, (quant à moi, je ne le savais pas) avaient parfaitement raison de considérer l'opinion de sept vétérinaires différents comme la preuve passablement concluante de l'inexistence de l'épizootie.

Je reviens maintenant à la question que j'avais entamé tantôt, c'est-à-dire l'attitude des États-Unis. Il y a là un représentant de ce personnel des États-Unis qui a combattu l'épizootie pendant des années... Je crois comprendre que le député qui a pris la parole il y a quelques instants était aux États-Unis dans son enfance au moment où l'on se

préoccupait de la fièvre aphteuse. C'est là qu'a sévi pour la plupart du temps la fièvre aphteuse que nous avons eue sur ce continent.

L'hon. M. Rowe: Non, il me faut rectifier l'affirmation du ministre. Je n'ai pas importé la fièvre aphteuse au Canada. Je suis arrivé ici à l'âge de deux ans.

Le très hon. M. Gardiner: Vous vous souviendrez peut-être de ce qu'a pu constater votre père aux États-Unis, en vous rappelant ce qu'il vous a raconté après son retour.

L'hon. M. Rowe: Je m'en souviens quelque peu.

Le très hon. M. Gardiner: La fièvre aphteuse a sévi dans vingt-trois différents États de l'Union américaine. On sait qu'il y a quelques années encore, c'est-à-dire à peu près avant l'époque où j'ai assumé mes fonctions au ministère, on nous refusait le droit d'envoyer des bestiaux en Angleterre pour toute autre fin que l'abattage, parce qu'il y avait eu des cas de fièvre aphteuse aux États-Unis, mais non pas dans notre pays. En d'autres termes, si vous expédiez une cargaison de bouvillons et de génisses à Glasgow, ces animaux devaient être abattus dans un certain délai et vendus comme bœuf. On ne pouvait les garder pour l'élevage. Un règlement semblable visait le bétail expédié à Manchester ou Londres. Pendant plus de trente ans, je pense, on en a interdit l'importation. On nous empêchait d'exporter en Grande-Bretagne à cause de l'existence de la fièvre aphteuse aux États-Unis. C'était surtout parce qu'on croyait que nous ne pouvions empêcher la maladie de se propager au Canada, comme on l'avait déjà constaté par expérience. Pendant plusieurs années, au cours de cette période, le parti libéral n'était pas au pouvoir. C'était un gouvernement conservateur qui dirigeait les affaires du pays. Mais, pendant toutes ces années, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, tant au gouvernement fédéral que provincial, ont réussi à prévenir l'introduction de la fièvre aphteuse au Canada. Cela n'a pas empêché les Anglais d'interdire l'importation de notre bétail d'élevage parce que la maladie sévissait sur le continent américain.

Nous revenons à ces dernières années. Occupons-nous maintenant de nos amis les Américains et de leur attitude dans toute cette histoire. L'an dernier, ils ont acheté 404,000 bovins, soit vivants, soit abattus. Pourquoi s'inquiéteraient-ils des exportations de bovins et de viande de bœuf du Canada? Ils vont s'inquiéter plutôt du manque de 404,000 bovins aux États-Unis par suite de la présence de la fièvre aphteuse au Canada.

[Le très hon. M. Gardiner.]

L'hon. M. Rowe: Pourquoi l'interdiction alors?

Le très hon. M. Gardiner: En d'autres termes, ils auront de la difficulté à approvisionner leurs propres gens par suite de la présence déjà reconnue de la fièvre aphteuse au Mexique. Je puis dire à mes honorables amis qui sont à la recherche d'un endroit d'où la maladie aurait pu venir, qu'elle existe au Mexique. Comment elle s'est transportée d'un endroit à un autre, je ne le sais pas, mais il me semble qu'il serait bien plus logique qu'elle provienne du Mexique que de croire qu'elle a été introduite par un immigrant, alors que la maladie s'est manifestée à un endroit qui est le point le plus éloigné qu'on puisse trouver d'un port de mer canadien.

L'hon. M. Rowe: La distance du Mexique est à peu près la même.

Le très hon. M. Gardiner: La distance n'est pas aussi grande du Mexique. De fait, le sud-ouest de l'Ontario est plus près du Mexique que de la Saskatchewan et les oiseaux pourraient aussi bien transporter la maladie de ce pays que de la Saskatchewan.

M. Harkness: Pas à ce temps-ci de l'année.

Le très hon. M. Gardiner: Peut-être pas à ce temps-ci de l'année. L'argument maintes fois présenté aujourd'hui, selon lequel l'événement s'est produit tout seul, ne me paraît pas bien logique. La maladie est parvenue en Saskatchewan d'une façon quelconque. Nous ne savons pas comment mais nous cherchons à trouver la méthode de propagation. Nos amis d'un peu partout, mettons ceux de la Colombie-Britannique, s'effrayent de ce que la fièvre aphteuse ait été découverte dans la région qui entoure Regina. Sauf erreur, par la voie que j'empruntais pour aller de Regina à Calgary en automobile, il y a environ 650 milles. La distance est considérable de Calgary à Vancouver. D'autre part, de la région en quarantaine au Montana, il n'y a que 48 milles. Pourquoi craindrait-on plus d'importer en Colombie-Britannique des bovins venant de l'Alberta, province éloignée de 500 ou 600 milles (et même de 1,000 milles si on établit ses calculs à partir de la partie de l'Alberta la plus éloignée), que d'importer des bovins du Montana en Colombie-Britannique? Il ne me paraît pas logique d'argumenter de la sorte au sujet de la question dont nous sommes saisis.

Nous n'avons pas décrété qu'on ne peut désormais plus importer de viande ou de bétail des États-Unis. Nous avons dit que ceux qui désirent en importer, non seulement des États-Unis, mais de n'importe où, doivent

préalablement obtenir un permis. Ce permis est exigé que l'importation se fasse des États-Unis, de l'Australie, d'un pays européen, ou d'ailleurs. Il faut un permis d'importation.

M. Drew: Je ne veux pas interrompre le ministre, mais n'est-il pas vrai qu'à sa conférence de presse ce matin il a déclaré ne pas avoir l'intention de délivrer de permis?

Le très hon. M. Gardiner: Pas pour l'instant, mais je n'ai pas précisé le sens de "pour l'instant"; je n'ai pas dit s'il s'agissait de trois jours ou de trois mois. Pour l'instant nous ne délivrons aucun permis; nous attendons d'être fixés sur toute cette histoire.

L'hon. M. Rowe: Pourquoi le ministre dit-il que la Colombie-Britannique ne devrait pas craindre davantage l'importation du bétail de l'Alberta que celui du Montana quand, en fait, Calgary est un des grands marchés à bestiaux de l'Alberta et qu'il vient de dire que c'est là qu'est apparu le mal?

Le très hon. M. Gardiner: Non, c'est à l'établissement Burns de Regina, pas à celui de Calgary. L'établissement le plus important de Regina est l'établissement Burns; il y en a, en outre, un plus petit. Ils sont tous les deux fermés en ce moment. C'est à l'établissement Burns de Regina que le mal a fait son apparition.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre me permet-il une question relativement à la délivrance de permis? J'aimerais l'interroger au sujet de Terre-Neuve, qui importe une grande quantité de bœuf et de porc salés des États-Unis. A-t-on maintenant l'intention d'empêcher l'importation de ces denrées des États-Unis. A mon avis, les conditions de l'union protègent cette importation.

Le très hon. M. Gardiner: C'est peut-être la raison pour laquelle l'interdiction est libellée dans cette forme-là. Il peut y avoir des cas où des permis doivent être délivrés. Je ne sais pas si c'en est un. Mais nous examinerons et réglerons en conséquence tous les cas où il se pose un problème.

Mon honorable ami a dit, avec raison, que le secteur élevage de l'industrie agricole est l'un des plus importants. Nous comptons sur lui pour assurer notre subsistance plus que sur tout autre élément. Tout le monde conviendra, je pense, qu'il importe d'assurer un marché aux éleveurs. Or le seul marché qui leur soit accessible, pour l'instant, est le marché canadien.

Le Gouvernement s'efforce de protéger autant que possible les gens de toutes les parties du Canada, afin que la maladie ne se transmette pas de la région où elle sévit aux régions qu'ils habitent. C'est ce qui nous préoccupe. Je ne puis que répéter ce que j'ai déclaré à la radio ce matin. Soit dit en passant, je ne m'excuse pas de l'avoir déclaré à la radio. Tout d'abord, la Chambre ne siégeait pas ce matin. En second lieu, les marchés auxquels je me suis adressé ouvrent à environ neuf heures. Il ne faut l'oublier, lorsqu'il est onze heures ici, il est neuf heures dans l'Ouest canadien. Il était important pour les cultivateurs de ces régions de connaître la situation à neuf heures ce matin, au lieu d'avoir à attendre jusqu'à cet après-midi. Et je suis sûr qu'il leur aurait fallu beaucoup de temps pour connaître la situation, s'ils avaient été obligés d'attendre après le genre de discussion que nous avons eu ce soir.

C'est en songeant à cette situation que nous avons adopté la ligne de conduite que j'ai dit, vendredi, que nous suivrions probablement, alors qu'il est devenu nécessaire de prendre des dispositions à cet égard. J'ai dit que nous agirions le plus promptement possible et que la mesure serait appliquée aussitôt que possible. C'est ce que nous avons fait.

Qu'il me soit permis de le répéter, notre principal objectif en agissant ainsi a été d'assurer un marché aux cultivateurs. Nous espérons que les autres mesures annoncées ce matin permettront à ce marché d'absorber le bœuf, le porc, le mouton et l'agneau mis en vente au Canada.

Tel est notre principal objectif. Nous pensons que les mesures annoncées nous permettront de l'atteindre. Je suis certain que ce qu'a dit cet après-midi le représentant de Melfort,—et je puis dire que j'ai été surpris que personne ne l'ait dit avant lui, étant donné les sources dont provenait une grande partie des critiques qui ont été formulées,—mérite d'être soigneusement étudié. Il a dit qu'il est tout à fait sûr que si nous ne nous traitons pas équitablement ces gens-là, il faudra nous attendre à la critique. Je suis persuadé moi aussi que c'est le cas. Si nous ne traitons pas équitablement les cultivateurs, ceux dont les animaux sont abattus, il nous faudra faire face à la critique.

Aussi est-il important, tout d'abord, de les traiter équitablement, et deuxièmement, de ne pas nous laisser entraîner par ces considérations à utiliser une trop grosse part des fonds publics pour résoudre ce problème. Nous devons dépenser ce qui est absolument essentiel pour traiter ces gens-là équitablement, mais par ailleurs nous ne devons pas dépenser plus que ce qui est absolument nécessaire à cette fin. C'est pourquoi nous avons créé un organisme qui à notre avis permettra d'atteindre ces deux aspects de

notre objectif à savoir: les traiter équitablement tout en veillant, ce faisant, à ne pas gaspiller les deniers publics.

M. Blackmore: Puis-je poser une question au ministre? J'avais l'impression qu'il allait nous parler d'une personne qualifiée qui était venue des États-Unis.

Le très hon. M. Gardiner: Je sais gré au député d'avoir mentionné ce point. On me pose tellement de questions de tous côtés qu'il m'arrive de m'écarter un peu du sujet. Un des spécialistes qui sont venus des États-Unis nous prêter main-forte a prononcé un discours à Winnipeg ou à Regina (je ne me souviens pas exactement) vendredi ou samedi soir. Au cours de son discours, il a dit que vingt-trois États de la république voisine avaient été atteints par la maladie et il a félicité la population du Canada, son gouvernement et tous ceux qui luttent ici contre cette affection de l'avoir décelée alors qu'elle n'intéressait encore qu'une région de cinquante milles carrés.

Il a souligné que, si nous pouvions la circonscrire à cette petite région et l'enrayer, nous rendrions service, non seulement au pays, mais au continent tout entier. Je suis également de cet avis. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied une organisation qui réalisera précisément ce qui, tantôt, faisait sourire quelques-uns.

Que nous pouvions ou non établir que les cas où l'on a posé le diagnostic de la stomatite étaient, en fait, des cas de fièvre aphteuse, nous nous proposons d'abattre les animaux atteints de cette autre maladie ou reconnus comme en étant atteints. Nous rendrons service, non seulement aux intéressés, mais à tout le pays, en ne prenant aucun risque dans une situation comme celle-ci et en voyant à faire abattre les animaux atteints.

Il convient de dire que nous avons aussi un devoir à remplir envers ces particuliers. Ce devoir ne consiste pas simplement à détruire leurs bestiaux. Si leurs immeubles sont infectés de cette maladie, ils seront détruits aussi. Avant de commencer à détruire les bestiaux, il faut être passablement sûr qu'ils sont atteints de la maladie. S'il est positivement établi que les bestiaux sont atteints, nos dépenses seront loin de se limiter aux versements effectués à l'égard des animaux abattus.

Je ne crois pas qu'on prétende qu'il faut se hâter d'abattre les animaux dans une région, si cette région est bien mise en quarantaine. Si personne n'a su établir que la maladie qui sévit dans une ferme est la fièvre aphteuse, il ne faudrait pas trop nous hâter, si nous pouvons démontrer que cette maladie n'y a jamais existé. Car ces gens possèdent tous de l'outillage qu'ils ne tiennent pas à faire détruire. Ils savent qu'ils ne pourraient pas le remplacer au prix qu'ils l'ont payé.

Il faut faire attention et c'est ce que nous faisons. Je répète que nous n'améliorons pas les choses en disant que quelqu'un a manqué de zèle en ne s'occupant pas de la maladie à ses débuts. En dépit d'une minutieuse vérification, ce n'est qu'en février que le premier cas de fièvre aphteuse a été diagnostiqué. Bien qu'on puisse reprocher à nos fonctionnaires de ne pas être intervenus, mettons deux semaines plus tôt,— je dis nos "fonctionnaires" parce que le Gouvernement n'avait aucune raison de supposer qu'il existait des cas de fièvre aphteuse,—on exagère passablement en parlant d'un retard de six semaines ou de trois mois. Rien ne prouve que quelqu'un ait manqué de jugement ou de compétence administrative entre le 26 novembre et, à tout le moins, la dernière moitié de janvier. On peut critiquer le retard survenu après ce temps. Quoi qu'il en soit, nous aurons l'occasion d'entendre les intéressés et il est probable que nous n'aurons plus rien à leur reprocher quand nous aurons entendu leurs dépositions devant le comité.

L'honorable député qui siège en face de moi a déclaré il y a quelques instants que le prix du bétail avait baissé de 12c. la livre. Je n'en sais rien. Tout dépend de la région dont il parle. Le prix a baissé sensiblement à certains endroits et son fléchissement a été moindre ailleurs. Si la situation reste ce qu'elle est en ce moment, je crains qu'il n'y ait autant de régions où le prix montera qu'il y en aura où le prix baissera. A moins que nous prenions des mesures à cet égard, les prix atteindront un niveau démesurément élevé à certains endroits et démesurément bas à d'autres. Je tiens à dire, toutefois, que le Gouvernement du Canada, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables du pays, ne doit pas assumer la pleine responsabilité des mesures prises à l'égard de régions très restreintes de notre territoire.

On a proposé d'éliminer le bétail de certaines régions en alléguant que ce serait tout à leur avantage; on ne semble pas avoir eu égard au fait que dans certaines des régions mentionnées il n'y a jamais eu beaucoup d'animaux d'élevage. Une grande partie des animaux dont on a parlé ce soir sont abattus à Winnipeg pour être ensuite expédiés vers certaines régions de l'Est du Canada. Le nombre des animaux expédiés sur pied pour être abattus dans certaines de nos plus grandes villes n'est pas aussi élevé qu'on l'a laissé entendre. Une grande partie de cette

viande vient d'animaux abattus dans l'Ouest du Canada. Je tiens à souligner ce que j'ai signalé cet après-midi, savoir que les conserveries des Prairies suffisent à abattre tous les animaux qui passent par leurs marchés. Non seulement ces conserveries peuvent abattre tous les animaux qu'on y achemine actuellement, mais elles ont pu suffire aux abattage du temps de guerre. Elles fonctionnaient alors à plein rendement. Elles n'ont plus jamais fonctionné ainsi depuis; si le reste du Canada déclare que tous les animaux d'élevage de l'Ouest du Canada doivent y être abattus, l'Ouest ne s'en portera pas plus mal ni ne s'en plaindra, car il en résultera de l'emploi pour un bien plus grand nombre de travailleurs que n'en compte actuellement l'Ouest canadien.

Les représentants de la région de Regina et celui de Winnipeg s'inquiètent un peu du salaire des hommes qui sont présentement en chômage dans la ville de Regina. Si nous continuons dans la voie où nous sommes engagés, loin d'être en chômage, ils auront très probablement du travail et même en surtemps.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ces établissements de Regina n'ont-ils pas fermé leurs portes?

Le très hon. M. Gardiner: Ils sont fermés en ce moment, mais si nous continuons au même rythme, il y aura de bonnes raisons pour qu'ils ouvrent leurs portes et c'est probablement ce qui arrivera.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ces hommes sont actuellement sans travail.

Le très hon. M. Gardiner: Je dis simplement qu'ils seront bientôt parmi les hommes les plus occupés du Canada.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Quand?

Le très hon. M. Gardiner: Cela viendra en son temps. On ne règle pas des problèmes de ce genre du jour au lendemain. Je dis qu'en d'autres régions du Canada des établissements peuvent être inactifs parce qu'on n'a pas d'animaux à abattre. Si le problème existe, ce n'est pas nous qui l'avons créé; c'est quelqu'un d'autre. Je soutiens encore une fois que le bétail de l'Ouest canadien est aussi à l'abri de la fièvre aphteuse que celui de tout autre pays du monde. Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas le transporter ailleurs et maintenir en activité les établissements qui abattent des bestiaux depuis des années. Nous n'allons pas prendre des mesures en vue d'empêcher cela, mais nous allons faire en sorte que tout le bétail transporté au marché, que ce soit vers l'Est ou vers l'Ouest, dans les provinces des Prairies ou ailleurs, soit abattu et transformé de manière à être vendu quelque part. Si nous nous apercevons que nous possédons de la viande qui doit être vendue quelque part, nous pouvons alors envisager le moyen de l'expédier en Grande-Bretagne ou ailleurs; mais, dans le moment, ce que nous voulons, c'est conserver ce débouché, car nous n'en avons pas d'autre. Nous devrons ensuite trouver tout autre débouché possible pour notre viande sous toutes ses formes et, malgré l'interdiction actuelle, nous sommes probablement en aussi bonne posture pour négocier que nous le serions autrement.

Nous espérons être en mesure de régler la question sur une telle base, ainsi que les problèmes qui s'y rattachent. Nous ne prévoyons aucune difficulté chez nos amis des États-Unis. Selon nous, ils trouvent très bien la lutte que nous livrons et sont d'avis que nous allons remporter la victoire. Ils croient que nous réussirons à nous débarrasser de l'épizootie dans la faible région en cause; nous allons tâcher de leur prouver que cela est possible et nous la vaincrons. Si nous y parvenons, j'espère que tout le pays nous accordera sa collaboration et qu'il fera en sorte que les marchés canadiens absorbent le plus possible de produits de notre viande. A mon avis, il y a lieu de mettre fin à l'inquiétude de la population à ce sujet. Beaucoup de gens ont l'impression que si un animal ayant passé à moins de mille milles de la ville de Regina arrive dans une autre partie du monde, quiconque possède des troupeaux à cet endroit les verra atteints de fièvre aphteuse.

J'ai eu, en effet, certains appels téléphoniques de Calgary, au cours des dernières vingt-quatre heures, de gens qui me conseillaient de faire appel aux ménagères en leur disant qu'il n'y a pas le moindre risque que la viande infecte les humains. On me conseille d'agir ainsi parce que les ménagères cessent d'acheter de la viande, afin de ne pas l'emporter à la maison. A mon avis, nous devrions mettre fin à la panique qu'on sème ainsi parmi la population, par tout le pays, puis traiter la question d'une façon raisonnable. Je crois que la façon la plus raisonnable consiste à adopter le projet de loi afin de nous mettre en mesure d'effectuer des paiements. Si les députés ne sont pas satisfaits, je leur dirai que d'ici vendredi, ils sauront à quoi s'en tenir. Nous allons régler les factures au cours de cette semaine. Je pense que nous débattrons encore le discours du trône vendredi prochain; rien n'empêchera donc tel ou tel député de présenter les griefs que certaines gens peuvent avoir au sujet des versements qui seront effectués à l'égard de leurs

troupeaux. Il n'y a aucune raison de ne pas les soulever au sein de cette assemblée, mais je me permets d'affirmer qu'on n'en aura guère à présenter; les gens seront contents du traitement que le Gouvernement leur accordera et ils l'estimeront équitable. Nous jugeons donc que la mesure à l'étude prévoit des versements aussi justes que raisonnables et je suis convaincu que neuf personnes sur dix qui sont intéressées à la question seront également d'avis qu'il y a lieu d'essayer cette méthode qui leur accordera un traitement équitable quand on la mettra à l'essai.

M. Harkness: Monsieur le président, c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole à ce sujet. Je vous assure que je ne parlerai pas aussi longtemps que le ministre et que mes remarques seront plus au point.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai parlé que vingt minutes. Si le député ne parle pas plus longtemps, nous n'aurons pas de reproches à lui adresser.

M. Harkness: Comme l'a signalé le ministre, nous sommes chanceux que la maladie soit jusqu'ici concentrée dans une région relativement peu étendue de la Saskatchewan. Comme lui, j'estime aussi qu'il faut le plus tôt possible rassurer les ménagères et les autres qui entretiennent des craintes sur la qualité de la viande qu'ils achètent. Le ministre et tous les députés devraient s'efforcer de dissiper les craintes des gens à l'égard des dangers provenant de cette source.

Il y a lieu de croire que la maladie n'atteint qu'une région peu étendue de la Saskatchewan, mais c'est peut-être à cause de la température. La maladie s'est déclarée en hiver et elle ne se propagerait sans doute pas aussi rapidement qu'en été, alors qu'il y a des mouches et des oiseaux. Par conséquent à mon avis, il ne faut pas envisager le problème trop à la légère, croire que la maladie n'atteint qu'une faible région et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Avec l'arrivée du temps chaud, la maladie se propagera très rapidement. Il y a donc lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter que cela se produise.

Même si la maladie ne s'est pas encore propagée très loin les répercussions économiques sont très graves pour l'élevage. Je crains même qu'elles ne deviennent encore plus graves et qu'elles atteignent toute l'économie du pays de façon désastreuse. Je n'aime pas à me répéter et je ne désire pas me répéter; mais je ne puis expliquer le retard de près de trois mois qu'on a apporté à effectuer un test au laboratoire au sujet de l'apparition de cette maladie. Plus le ministre parlait tout à l'heure, plus il tournait autour de la ferme de M. Waas et de ce qui a été fait et n'a pas été fait, plus la situation devenait confuse. Je voudrais lui demander si effectivement, comme j'ai cru comprendre, on n'a effectué aucun test de laboratoire pour établir si les bovins de M. Waas souffraient de fièvre aphteuse. Il semble inadmissible que tel soit le cas, mais le ministre vient de dire que les animaux n'ont pas été abattus et qu'on ne sait pas s'ils souffrent de fièvre aphteuse.

Le très hon. M. Gardiner: Je m'excuse de ne pas avoir éclairci la situation. On a identifié la maladie comme étant la stomatite. C'était en décembre et le 6 janvier les animaux ne souffraient plus d'aucune maladie. Il est impossible de faire subir l'épreuve à ces animaux. Mon honorable ami conviendra que lorsqu'une maladie n'existe pas chez des animaux, il n'y a pas moyen d'identifier le virus, parce qu'il n'est pas là.

M. Harkness: Je ne suis pas très au courant de l'aspect médical ou vétérinaire de la question, mais, si j'ai bien compris, le mal reste dans la moelle des os du bétail et peut être propagée pendant un temps assez long. Il me semble donc qu'il serait possible de faire procéder à des épreuves en laboratoire pour déterminer si ces animaux ont été atteints et s'ils sont toujours contaminés.

Cet après-midi et ce soir encore le ministre a parlé, assez longuement, de la quarantaine imposée. Si j'ai bien compris, cette quarantaine n'est vraiment pas très efficace et un grand nombre de cultivateurs de la région n'ont pas une confiance exagérée en ce qui la concerne. Je crois savoir que les habitants de la région isolée continuent de se rendre très facilement à McLean et à d'autres villes; leurs enfants n'ont pas cessé d'aller en classe. Or tout cela se passe depuis la première apparition du mal et se continue. On ne peut pas dire, en somme, qu'il y ait une quarantaine très sévère. En ce moment il y a toutes les chances pour que le mal s'étende au delà de cette région. A quoi sert de nous raconter qu'il y a une quarantaine sévère alors que, par ailleurs, on apprend ce qui se passe en réalité?

Un autre aspect qui m'a fort préoccupé a trait à ce que le ministre nous a dit ce soir, pour la première fois je pense. La maladie aurait fait son apparition à l'établissement Burns à Regina. D'après les renseignements que je possède, des bestiaux atteints de la maladie sont passés par les parcs à bétail et l'établissement Burns à Regina. De là, quelques-uns ont été expédiés à divers endroits au Canada. J'aimerais qu'un peu plus tard le ministre nous dise si ces expéditions ont été retracées et quel en a été le résultat.

L'aspect le plus sérieux de toute l'affaire, en ce qui concerne la propagation de la maladie, c'est qu'il y en a eu à cette salaison et dans ces parcs à bétail et que ces bestiaux ont été expédiés à divers endroits au Canada et aux États-Unis.

Un autre point, en ce qui concerne la propagation de la maladie, dont je n'ai pas encore entendu parler est la question de savoir si des mesures ont été prises, doivent être ou peuvent être prises en vue d'empêcher que l'épizootie ne s'étende dans toute la vallée de la Qu'Appelle, par l'intermédiaire des chevreuils ou autre gibier de la région. Je ne sais pas s'il existe d'autre gibier à part le chevreuil, mais il me semble que l'un des pires dangers, du point de vue de la propagation de la maladie d'un bout à l'autre du pays, lorsque le beau temps sera venu, vient précisément du gibier. Portée par le gibier, elle pourrait s'étendre de la vallée de la Qu'Appelle à toutes les autres vallées de l'Ouest canadien et de là gagner l'Est du Canada et, dans l'autre sens, la Colombie-Britannique. A mon avis, il faut prendre des mesures afin de s'assurer que cela ne se produira pas car la région actuellement en quarantaine que j'ai vue sur la carte s'étend jusqu'à la vallée de la Qu'Appelle.

On a beaucoup parlé des diverses interdictions qu'on a mises en vigueur. Nous des provinces des Prairies sommes dans une malencontreuse situation: de toutes parts les interdictions pèsent contre nous, et nous n'avons aucun débouché pour écouler nos bovins ou notre viande de bœuf. Dans ces circonstances, il se peut que le prix des bovins atteignent un niveau insignifiant dans les provinces des Prairies, comme le ministre le sait bien. Le projet de loi dont nous sommes saisis mentionne une indemnité juste et raisonnable. Si le marché des bestiaux s'effrondrait dans les provinces des Prairies, je crois que, quel que soit le prix qu'on obtienne, il ne sera pas considéré comme une indemnité juste et raisonnable pour les bestiaux qu'il faudra abattre. De fait, l'autre aspect de la situation présente aussi un certain danger. Nos marchés seront tellement restreints que les cultivateurs seront contents que leurs animaux soient condamnés afin de trouver un débouché. La chose se produira peut-être si ces interdictions continuent pendant longtemps, si nous ne savons pas où expédier nos animaux.

Il a été question de prix minimums. De façon générale, je n'ai jamais, ni à la Chambre ni ailleurs, beaucoup préconisé les prix minimums ni la réglementation de l'économie agricole ou de tout autre secteur de notre économie. Telle est mon attitude dans les circonstances ordinaires. Cependant, les circonstances sont loin d'être ordinaires, et je crois que les prix minimums à l'égard des bestiaux de toutes sortes sont bien motivés puisqu'il s'agit de protéger les producteurs de l'Ouest canadien. Si cela devient nécessaire l'excédent devra être retiré du marché par le gouvernement canadien et expédié outre-mer afin de venir en aide aux pays qui ont grandement besoin de nourriture.

Même le prix minimum qui existe aujourd'hui ne donne pas de bons résultats. Le prix minimum des porcs est de $26. Le prix versé effectivement jeudi dernier à Calgary pour des porcs de la catégorie A était de $22, soit $4 de moins que le prix minimum qui est en vigueur à Toronto. Pourquoi y a-t-il cette différence de $4? Je ne sais pas mais c'est peut-être là une autre question à laquelle le ministre pourra répondre lorsqu'il parlera à nouveau. Il est évident qu'il est inutile de fixer un prix minimum s'il ne donne pas de meilleurs résultats que dans le cas des éleveurs de porcs de l'Alberta.

Il me semble que la question des interdictions devrait être examinée à nouveau par ceux qui les ont mises en vigueur, et peut-être sans cet affolement qui les y a poussés tout d'abord. J'aime à croire qu'après un examen plus approfondi on pourrait supprimer quelques-unes de ces interdictions.

M. White (Middlesex-Est): J'ai suivi avec un vif intérêt, cet après-midi et ce soir, l'étude de ce grave problème auquel fait face l'agriculture. Le député de Calgary-Est a raison de dire que la situation est confuse. Je crois que les explications du ministre l'ont rendue encore plus confuse. De quel troupeau provenait l'animal chez lequel on a relevé la maladie aux abattoirs Burns? Le ministre a avoué que ces abattoirs ont reçu au moins un animal malade. Les abattoirs savent d'où proviennent les animaux qu'ils abattent, car il leur faut les payer. Le ministre devrait être en mesure de nous dire de quel troupeau venait l'animal en question. S'il l'ignore, c'est que l'organisation laisse à désirer. C'est d'ailleurs ce qui ressort du débat de cet après-midi.

Passons aux versements à effectuer à l'égard des animaux abattus. Comme l'a dit le ministre, les pertes ne se limiteront pas aux seuls animaux, car le problème comporte de multiples aspects. Cependant, la suspicion et le doute s'empareront de plusieurs cultivateurs si les sommes à verser sont laissées à la discrétion d'un bureau. Car enfin combien de cultivateurs connaissent les membres de ce bureau? Si compétents qu'ils soient, ils ne dissiperont pas le doute chez les cultivateurs,

parce que ceux-ci ne les connaissent pas. Il conviendrait donc d'établir une formule plus nette au sujet de ces versements.

J'ai sous les yeux un exemplaire du hansard du 29 février où j'ai demandé au ministre des renseignements au sujet de versements à l'égard d'animaux abattus à Kintore, comté d'Oxford, par suite d'une maladie connue sous le nom de trypanosomiase. D'après les renseignements disponibles, ce bétail, semble-t-il, venait de Calgary.

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je donner ce renseignement maintenant? Je me proposais de le donner mais en parlant d'autres questions, j'ai oublié de le faire. Je crois avoir dit l'autre jour que nous mentionnerions le montant du versement dans cette mesure législative, mais après avoir étudié la question on a finalement décidé qu'il vaudrait mieux accorder les versements actuellement prévus dans la loi, soit $40 ou $100, selon le cas, en plus de la valeur marchande actuelle. Si ces versements n'ont pas été accordés, ils le seront maintenant. Ensuite, nous inclurons dans les crédits supplémentaires un montant suffisant pour couvrir les montants prévus dans la mesure à l'étude.

M. White (Middlesex-Est): Les quinze animaux qui sont morts avant que le ministère eût terminé son diagnostic seront-ils compris?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'en suis pas sûr, mais nous considérerons tous les faits en vue d'un règlement raisonnable.

M. White (Middlesex-Est): Je crois, monsieur le président, qu'il est assez bien établi que cette maladie, qui se manifeste en Afrique équatoriale, est dangereuse non seulement pour les animaux mais pour l'homme aussi. Quant à moi, il est fort étrange que ces deux manifestations de la maladie se produisent en ce moment particulier et de façon si bizarre. Je suis de ceux qui s'alarment à l'idée que la guerre sourde a peut-être pris une tournure nouvelle. Je signale ce fait parce qu'il s'est produit tout près de chez moi et que la population est inquiète, surtout parce que la valeur commerciale de chaque animal adulte au Canada a baissé d'au moins $100 et cette estimation est peut-être bien en deçà de la réalité. On peut considérer ce montant comme perdu.

On a signalé ce soir que la situation actuelle tient sans doute, partiellement, au retard apporté dans le diagnostic. Il me semble cependant que la perte devenait inévitable dès que le diagnostic de fièvre aphteuse était posé. Les bestiaux dont j'ai parlé venaient de Calgary. Ils n'ont pas été élevés en Ontario. C'est là une autre raison pour laquelle je me demande pourquoi la maladie est apparue à ce moment-là plutôt qu'à un autre. Ces animaux sont venus de dix-sept fermes différentes à cette ferme de l'Ontario et ils ont tous contracté la maladie entre le moment où ils ont quitté Calgary et celui où ils sont arrivés à destination.

Je passe maintenant à un autre point. Quelques députés ont sans doute écouté hier après-midi et hier soir les émissions du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social sur la guerre bactériologique. Le 18 avril, le directeur général de la division d'art vétérinaire a adressé une lettre à tous les vétérinaires du Canada pour les renseigner sur les mesures à prendre pour combattre les maladies mêmes dont il est question en ce moment. On voulait ainsi démontrer que le ministère était prêt et pourtant aujourd'hui deux maladies différentes se déclarent presque en même temps. Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne soit pas présent ce soir. J'ai l'intention de demander l'autorisation de faire publier un exemplaire de cette émission au hansard car j'aimerais que tous les députés aient l'occasion de lire ce qui a été diffusé hier sur les ondes de Radio-Canada, grâce à l'argent des contribuables canadiens. Le ministre lui-même n'oserait donner lecture de ce document à la Chambre car il ne pourrait le soutenir. Quant à moi, j'appelle cela une ineptie. J'en donnerai le texte aux sténographes après en avoir cité une partie.

Une voix: Que l'honorable député le lise en entier.

M. White (Middlesex-Est): Non, je ne le lirai pas en entier. Il y a plusieurs mois, l'honorable député de Lanark nous a mis en garde contre les dangers de la guerre bactériologique. Il s'agissait d'une émission dramatisée tendant à ridiculiser les gens qui craignent que les choses dont nous parlons ce soir ne se produisent. Il est également étrange que l'incident ait lieu précisément pendant l'examen de ces problèmes. On a voulu, il me semble, donner aux gens l'impression que le danger n'est pas si grave qu'on pourrait le croire. Je vais donner lecture d'une ou deux phrases:

> Naturellement, un sujet comme celui de la guerre biologique est tout ce qu'il y a de mieux pour un groupe de ce genre, pétri de crainte, d'angoisse, d'ignorance et d'insécurité.

C'est ce que dit l'annonceur. Plus loin, il poursuit:

> Comment rassurer des gens si obtus? Même si vous leur dites la vérité, ils n'en croient rien. Même si on leur dit, par exemple, que non seulement nous savons comment nous défendre contre les bactéries de tous genres, mais...

Et puis, un peu plus tard, le fermier se fait de nouveau entendre:

Milly! Viens voir! L'avion du ministère de l'Agriculture s'en vient saupoudrer notre récolte! Regarde, c'est un hélicoptère; je crois que c'est comme cela qu'ils l'appellent!

Un peu plus tard, voici ce que dit l'annonceur:

Les Canadiens savent fort bien comment s'y prendre pour déceler les germes d'épidémie. Il n'y a pas seulement les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, mais aussi les industriels, commerçants et agriculteurs.

Voici ce que dit l'annonceur, un peu plus loin:

Et voilà pour M. Untel qui croit que personne ne sait comment combattre les germes. Nous faisons cela tous les jours. Un réseau complexe du service d'hygiène s'étend par tout le pays et l'on peut, n'importe quand, recourir à ses services ou aux services d'une partie du réseau pour une fin particulière. La guerre biologique n'a rien de mystérieux ni de secret. Ce n'est pas une arme extraordinaire contre laquelle il n'existe pas de défense. Au contraire, les savants mettent constamment au point des mesures préventives. Ainsi, ils ont mis au point un fluide qui immunise les gens contre le poison bien connu, le botulisme, ou permet d'y résister... D'autres s'occupent des précautions à prendre contre les personnes qui pourraient essayer de répandre des germes ou des poisons.

Les ingénieurs industriels savent que des saboteurs pourraient paralyser une usine de guerre en vaporisant des agents biologiques dans le système d'aération; ils ont donc conçu un mode spécial de protection contre une telle éventualité. Les hygiénistes savent que l'approvisionnement d'eau d'une collectivité est vulnérable; ils ont donc élaboré des mesures pour le protéger. La vente et la fabrication de drogues de toutes sortes et de composés biologiques sont rigoureusement réglementées et assujéties à l'inspection. Si l'on soupçonnait l'existence d'une forme quelconque de guerre biologique, tous les organismes de défense passive au Canada sont prêts à disséminer des renseignements, à donner des ordres et à se mettre à l'œuvre...

Monsieur le président, la semaine dernière j'ai eu l'occasion de visiter un centre de défense passive et je puis vous assurer qu'il n'est certes pas en mesure de prendre aucune des dispositions mentionnées ici. Je pourrais difficilement dire à la Chambre ce que je pense des opinions exprimées au cours de cette émission. L'annonceur a ajouté:

Les cultivateurs s'aperçoivent facilement de changements dans l'état de leurs récoltes ou de leurs animaux. Ils devraient signaler promptement tout état de chose inusité. Nous connaissons les moyens d'enrayer les maladies et nous pouvons y recourir sans retard.

M. Cardiff: Après un délai de trois mois.

M. White (Middlesex-Est): Monsieur le président, je demande l'autorisation de consigner le document au hansard.

M. le président suppléant: La Chambre accepte-t-elle que le document, cité par le député, figure au hansard?

Des voix: D'accord.

M. le président suppléant: Je voudrais demander au député de quelle longueur est le document. Il en a cité plusieurs extraits et il faudra le traduire. Si c'est un document de plusieurs pages...

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Qu'on le jette au panier.

Le très hon. M. Gardiner: Pourquoi le publier?

M. Drew: Je crois que cette stupidité devrait paraître au hansard pour montrer de quelle façon on gaspille de l'argent.

M. le président suppléant: A l'ordre. Il est inutile que je répète de nouveau que lorsque le président a la parole aucun autre honorable député n'a le droit de l'interrompre. Le représentant de Middlesex-Est a demandé, comme il convient, si on lui permettait de faire figurer ce document au hansard dans le corps de son discours. Je dois maintenant faire part au comité de la nature du document. Je voulais savoir combien il comprenait de pages. Les députés savent tous qu'un membre qui prend la parole doit exprimer sa propre opinion. S'il désire exposer un argument contenu dans un texte écrit par un autre, il peut le consigner au compte en tant que partie de son discours, à condition qu'il jouisse, pour cela, du consentement unanime de tous les députés. Je dois rappeler ici que le document en question a six pages et qu'il s'intitule: "Aux fins de l'hygiène combattons les parasites!" Cela dit, je vais prier les honorables députés de me dire s'ils consentent à ce que ce document soit imprimé au hansard dans le discours de notre collègue.

Des voix: Non!

M. Knowles: Dispensons-nous en.

M. le président suppléant: Sans consentement unanime, il faudra que l'honorable député se contente des extraits du document dont il a donné lecture.

M. Ross (Souris): Il peut le lire tout entier.

M. le président suppléant: L'honorable député sait que si le document tout entier se rapporte à la question dont nous sommes saisis, il peut en donner lecture tout entier.

M. White (Middlesex-Est): Il va bien falloir à present que vous passiez par là; je vous ai donné une occasion de vous en tirer à bon compte, mais vous nen avez pas voulu. Le document se lit ainsi qu'il suit:

Aux fins de l'hygiène,
Combattons les parasites.

Le très hon. M. Gardiner: J'invoque le règlement, monsieur le président. A mon avis, le document en question n'a rien à voir à la discussion. Je m'oppose même à ce qu'on en donne lecture.

M. le président suppléant: Au cours de ses observations, l'honorable député a fait observer que peut-être la maladie dont nous parlons actuellement, lors de l'étude de la résolution, a un certain rapport avec la guerre sourde et à l'irruption possible de la guerre bactériologique. A ce propos, il a mentionné le document qu'il a cité. Nous avons tous eu connaissance de cas semblables auparavant. Pour démontrer un point, il est tout à fait régulier de citer des documents, mais il n'est pas permis de faire de trop longues citations. On peut faire valoir son point et citer des documents, mais on ne doit pas lire un document de six pages ayant trait à une question dont le comité, strictement, n'est pas saisi pour l'instant.

M. Casselman: Le ministre de l'Agriculture a-t-il sorti le rouleau à vapeur?

Le très hon. M. Gardiner: Non. Faites-en ce que vous voudrez.

M. White (Middlesex-Est): Monsieur le président, je ne suis pas sûr que vous ayez déclaré que je ne peux pas lire ce document, mais la maladie appelée trypanosomiase a été diagnostiquée comme celle qui a été fatale à des bestiaux du sud-ouest de l'Ontario. Les spécialistes du laboratoire de Hull ont reconnu qu'elle est dangereuse pour les humains. Le point que je cherche à faire valoir, c'est que la bactérie introduite, d'une manière ou d'une autre, au Canada peut faire partie intégrante de la guerre sourde, comme la fièvre aphteuse dont nous parlons, et que nous verserons une indemnité à ces mêmes cultivateurs qui ont subi des pertes par suite de cette maladie. Le document que j'ai à la main est un texte lu par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au cours d'une émission radiophonique diffusée hier soir et portant sur la guerre bactériologique. En somme, on dit au public qu'il n'y a aucun danger et que le ministère peut faire face à toute situation. Ce qui s'est produit au cours des trois derniers mois a prouvé que cette déclaration est absolument erronée; c'est pourquoi je désire consigner ce document au hansard afin que les autres députés puissent voir le genre de propagande qui se fait et connaître le genre de choses pour lesquelles nous payons et que nous trouvons sur les réseaux radiophoniques et dans le service des relations extérieures du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois que cela est approprié et par conséquent j'attends votre décision.

[M. White (Middlesex-Est.]

M. le président suppléant: Je crois avoir essayé de persuader l'honorable député que s'il voulait citer des extraits du document afin de démontrer que cette épizootie est peut-être la conséquence de la guerre sourde qui a lieu actuellement dans le monde entier, cela serait très bien. S'il désire citer des passages du document qu'il a sous les yeux pour donner du poids à son argument, c'est très bien. Mais c'est une autre affaire que de consigner au hansard un document de six pages, et je pense que l'honorable député comprend cela.

M. White (Middlesex-Est): J'accepte votre décision.

M. Charlton: Je crois que le ministre a tiré une fausse impression de ce que j'ai dit. Je n'ai certes pas l'intention de blesser qui que ce soit. J'essaie de me rendre utile. Je cherche le plus sincèrement du monde à venir en aide, mais je veux poser encore quelques questions. Puisque le ministre s'est si bien renseigné, entre six heures et huit heures, je crois qu'il sera en mesure de répondre maintenant à ces questions. Le ministre essaie maintenant de dire, semble-t-il, que les premières manifestations qu'on a constatées le 1er décembre étaient celles de la stomatite vésiculaire. Il le dit maintenant de façon catégorique, mais il ajoute que la fièvre aphteuse n'a été diagnostiquée que le 17 janvier. Est-ce bien ainsi qu'il faut comprendre les choses?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il s'était rendu là-bas à deux reprises: le 17 janvier et, sauf erreur, le 15 février, deux mois différents. Le diagnostic n'a certes pas été posé la première fois, sans quoi il aurait mis l'abattoir en quarantaine. Il ne l'a fait qu'à la suite de sa seconde visite.

M. Charlton: Il n'en a pas été question à l'abattoir le 2 décembre. Retenons cela. La maladie a été diagnostiquée sur la ferme Waas le 1er décembre.

Le très hon. M. Gardiner: Le Dr Childs s'est rendu là pour la seconde fois en février et pour la première fois en janvier, selon les réponses qu'on vous a fournies cet après-midi.

M. Charlton: Oui, d'après les réponses que j'ai obtenues cet après-midi, mais non pas d'après les explications précédemment fournies par le ministre. Mais passons. Le point, c'est que ces deux vétérinaires à l'emploi du gouvernement fédéral ont diagnostiqué la maladie, du moins ils ont examiné les troupeaux de cette ferme le 1er ou le 2 dé-

cembre. Ils ont, n'est-ce pas, jugé l'affection assez grave pour que la ferme fût mise en quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Pendant un temps.

M. Charlton: Très bien. Mais ce n'est que le 15 janvier que, selon le ministre, le directeur général vétérinaire s'est rendu là-bas. Le ministre nous dit maintenant que le 15 janvier, à l'abattoir Burns de Regina, il a posé le diagnostic de fièvre aphteuse.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit cela; je n'ai dit rien de tel. J'ai dit qu'on a découvert à l'abattoir Burns un cas de la maladie et, en réponse à une question, j'ai dit que je ne savais pas au juste à quelle date cette maladie avait été découverte, mais le docteur Childs était là à la mi-janvier et il n'a pas diagnostiqué la maladie comme étant la fièvre aphteuse. Il s'y est rendu de nouveau à la mi-février alors qu'il a diagnostiqué la maladie comme étant de fait la fièvre aphteuse; du moins il le croyait. Puis il a rapporté le virus et, au moyen d'un sérum il a démontré par la méthode qu'il croit appropriée, qu'il s'agissait bien de cette maladie; mais mon honorable ami dit qu'il n'est pas d'accord à ce sujet.

M. Charlton: De fait, je ne crois pas que le Dr Childs ait finalement diagnostiqué la maladie; je crois que c'est le Dr Mitchell qui l'a diagnostiquée au laboratoire de recherche sur les animaux, à Hull.

Le rtès hon. M. Gardiner: Le Dr Mitchell a effectué l'essai sur le sang à Hull, mais c'est le Dr Childs, qui se trouvait à Regina, qui a prétendu que la maladie pouvait être la fièvre aphteuse.

M. Charlton: Où le diagnostic a-t-il été fait au juste, à Regina ou à Hull?

Le très hon. M. Gardiner: Tout dépend de quel diagnostic vous parlez. Vous avez dit que celui qui a été fait à l'aide du sérum rapporté de Grande-Bretagne n'est pas un diagnostic du tout.

M. Charlton: J'ai dit qu'il était nécessaire d'avoir le sérum pour procéder au diagnostic.

Le très hon. M. Gardiner: Vous avez dit que les diagnostics avaient été posés sur les lieux par différents vétérinaires, que n'importe quel vétérinaire était capable d'effectuer cette détermination et que ces vétérinaires y ont mis six jours; or sept vétérinaires ont établi le diagnostic; ils ont conclu qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse et ont levé, vers le cinq ou le six janvier, la quarantaine à laquelle ces hommes avaient été soumis. On leur a donné un certificat établissant qu'ils n'étaient atteints d'aucune maladie.

M. Charlton: Rien ne sert d'échanger ainsi des arguments d'un côté de la Chambre à l'autre. Je soutiens toutefois que le ministre n'a pas encore répondu à la question par laquelle je demandais quand on a donné pour la première fois aux animaux de la région les injections sans lesquelles on ne peut distinguer entre les trois maladies dont j'ai parlé cet après-midi. Quand a-t-on donné les premières injections?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne puis dire à mon honorable ami si on a donné ou non les injections qu'il aurait fallu donner selon lui. Tout ce que je puis dire, c'est que les meilleurs fonctionnaires du ministère ont fait les vérifications qui s'imposaient et...

M. Diefenbaker: Ils n'ont fait aucune vérification.

Le très hon. M. Gardiner: Ils en ont fait quelques-unes. Il ne faut pas formuler au hasard de telles déclarations quand on ne sait pas de quoi on parle.

M. Diefenbaker: Ce n'est pas une déclaration irréfléchie.

M. Charlton: Le ministre sait à quoi s'en tenir. Peut-il me dire quand ces tests ont été pratiqués? Il le sait, je crois.

M. Diefenbaker: S'il ne le sait pas, il devrait le savoir.

Le très hon. M. Gardiner: Pour dissiper toutes les inquiétudes de mon honorable ami, je tiens à lui dire que je ne le sais pas. Tout ce que je sais, c'est que nos fonctionnaires sont allés là-bas et qu'ils ont préparé leurs rapports. Pour ce qui est des tests que, selon mon honorable ami, ils auraient dû pratiquer, c'est une tout autre chose.

M. Charlton: L'idée n'est pas de moi; je tiens à le souligner énergiquement. Je suis encore capable de lire un manuel. Je n'ai pas cessé d'étudier. C'est dans les manuels que j'ai pris cette idée.

Le très hon. M. Gardiner: Parfait. J'imagine que nos employés lisent, eux aussi, les manuels.

M. Drew: Apparemment, ils n'en tirent pas grand profit.

M. Charlton: Que des vétérinaires du ministère ne jugent pas nécessaire de pratiquer ces tests pour poser un diagnostic, cela ne prouve pas que nous sommes tous des entêtés.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne crois qu'ils procèdent de cette façon. Ils se sont fondés simplement sur les renseignements qu'ils ont recueillis là-bas et ils en ont conclu qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse. Le Dr Childs est retourné en janvier et a procédé à un nouvel examen. Apparemment, il n'était pas convaincu qu'il s'agissait de cette maladie. Il y est retourné encore une fois en février et il a soupçonné la présence de fièvre aphteuse. Au premier soupçon, il a recommandé d'imposer la quarantaine, ce qui fut fait. Trois ou quatre jours après, il était en mesure de prouver hors de tout doute qu'il s'agissait d'un certain type de fièvre aphteuse; la région a été délimitée et la frontière des États-Unis, fermée. Rien n'a été changé à la région si ce n'est qu'on a ajouté une autre municipalité dans laquelle on avait découvert un nouveau cas, ce qui en porte le nombre à dix au lieu des neuf du début.

M. Charlton: Je soutiens que du 15 janvier au 16 février, soit au cours d'une période de plus d'un mois, on aurait pu établir la nature de la maladie. Il y eu négligence de la part du vétérinaire responsable quel qu'il soit; il aurait dû procéder aux inoculations nécessaires qui auraient permis d'identifier la maladie et d'établir un diagnostic précis en l'espace de trente jours. Le ministre devrait aller aux renseignements pour savoir quand la première inoculation a été faite en vue d'un diagnostic précis.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): De deux à trois cents familles de Regina sont aujourd'hui menacées de chômage. Le ministre peut-il dire quelque chose pour apaiser les craintes de ces gens? Peut-il me dire, pour commencer, quand rouvriront les usines Burns et Inter-Continental?

Le très hon. M. Gardiner: Si nous en finissons avant jeudi avec la mesure à l'étude, je me rendrai moi-même à Regina sur l'invitation du gouvernement de la Saskatchewan afin de me rendre compte de la situation qui y existe. Mais si nous devons continuer à discuter le projet de loi,—selon toutes apparences, nous n'en finirons pas ce soir,—si nous devons y consacrer encore un jour ou deux, je ne pourrai sans doute m'y rendre.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le ministre peut-il me dire quand les usines ouvriront leurs portes?

Le très hon. M. Gardiner: Non, je ne saurais le dire.

[M. Charlton.]

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le Gouvernement est-il prêt à rembourser ces hommes qui perdent, sans qu'il y ait de leur faute, leurs moyens de subsistance?

Le très hon. M. Gardiner: Nous réglerons le problème en temps et lieu. Les intéressés ne s'attendent pas sans doute que les honorables vis-à-vis débattent la chose ce soir.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le Gouvernement est prêt, avec raison, à indemniser les cultivateurs de leurs pertes. Les salariés cependant perdent leurs gains. Le Gouvernement est-il disposé à leur venir en aide? Songe-t-il à aider les salariés qui sont en chômage par suite de la fermeture des abattoirs?

Le très hon. M. Gardiner: Tout le problème fera l'objet d'un examen, mais je ne saurais dire avant qu'elle soit arrêtée quelle sera la ligne de conduite du Gouvernement.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le Gouvernement est prêt à rembourser aux cultivateurs l'argent qu'ils perdent; songe-t-il à indemniser également ceux qui perdent leur salaire?

Une voix: Et l'assurance-chômage?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Plaçons-nous au point de vue de l'assurance-chômage, cette misérable pitance dont les gens sont censés se contenter. Le Gouvernement est-il disposé à supprimer les neuf jours d'attente en faveur des hommes qui sont présentement en chômage, ou ces hommes doivent-ils attendre neuf jours avant de pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage?

Ces usines ont fermé leurs portes à la suite des mesures prises par le Gouvernement. Celui-ci est-il disposé à faire quelque chose afin de secourir les ouvriers des abattoirs et salaisons? Je pose la question au ministre du Travail parce que je ne peux obtenir de réponse du ministre de l'Agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Je puis dire que...

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je me suis adressé au ministre du Travail.

Le très hon. M. Gardiner: C'est notre Gouvernement qui a établi l'assurance-chômage et les ouvriers peuvent en bénéficier.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Et le Gouvernement a d'ailleurs mis assez de temps à le faire. Le ministre du Travail voudra-t-il me dire si son ministère est prêt à abroger le règlement ayant trait à la période d'attente de neuf jours en ce qui concerne les ouvriers des abattoirs de Regina?

L'hon. M. Gregg: Tout ce que le ministre du Travail peut dire au député, c'est que les employés des abattoirs et salaisons de l'Ouest

seront traités exactement de la même façon que les autres travailleurs au Canada qui perdent leur emploi à la suite de circonstances dont ils ne sont nullement responsables.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Si je comprends bien, la réponse est négative. Je demande au ministre de nouveau: le Gouvernement a-t-il adopté une attitude en ce qui concerne l'indemnisation de ces ouvriers? Est-il disposé à les aider en cette occasion?

Le très hon. M. Gardiner: L'attitude du Gouvernement est prévue par la loi sur l'assurance-chômage qui figure aux statuts. Tous les cas sont prévus par cette loi dans l'entre-temps. Nous ne pouvons régler cette situation aussi longtemps que nous ne saurons pas ce que nous ferons. Il se peut même que l'abattoir doive être détruit.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Il est entendu certes que personne ne sait quand nous sortirons finalement de cette période critique. Pourquoi le ministre n'introduit-il pas dans la loi une disposition prévoyant une assistance à ces ouvriers qui se trouvent sans emploi sans qu'il en soit de leur faute? Nous sommes disposés à accepter l'indemnisation des cultivateurs qui ont perdu leur source de revenus. Pourquoi ne consentirions-nous pas à aider les ouvriers des abattoirs qui sont privés de leur revenu pour la même raison? C'est sûrement là une question d'équité et de justice.

M. White (Middlesex-Est): Le ministre consentirait-il à nous indiquer de quelle ferme provenaient les animaux atteints de la maladie qu'on a reconnue comme étant la fièvre aphteuse?

Le très hon. M. Gardiner: Je conseille à l'honorable député d'inscrire la question au *Feuilleton* de façon que je puisse lui faire connaître le nom. J'obtiendrai le nom de tous ceux qui ont possédé des animaux atteints; il y en a vingt-trois. J'obtiendrai les noms des vingt-trois propriétaires d'animaux atteints.

M. White (Middlesex-Est): Ils ne sont pas tous dans une seule ferme?

Le très hon. M. Gardiner: Non. Nous trouverons la ferme à laquelle songe l'honorable député, ainsi que toutes les autres. De cette façon, il obtiendra tous les renseignements. Et, de façon aussi que nous restions au courant, je déposerai à l'occasion une liste des cultivateurs dont on a détruit les troupeaux, avec le montant touché par eux.

M. White (Middlesex-Est): Cela s'est produit pendant plus d'un jour ou plus d'une semaine? Cela ne s'est pas produit en une seule journée, de façon à atteindre vingt-trois fermes différentes?

Le très hon. M. Gardiner: Dès que nos hommes en ont entendu parler, le Dr Childs s'est rendu à Regina pour vérifier. La région a été mise en quarantaine.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

M. Drew: Non, la seule raison pour laquelle nous discutons encore la question à une heure aussi tardive c'est que le ministre de l'Agriculture, de propos délibéré, a évité de fournir des réponses précises depuis qu'il a présenté le projet de loi cet après-midi.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, si mon honorable ami veut être juste il me permettra de répéter ce que j'ai dit déjà: je n'ai pas les renseignements qu'on me demande. Rien ne m'oblige à les avoir à ce moment précis. Mais si mon honorable ami veut retarder l'adoption de la mesure jusqu'à ce qu'il ait obtenu chaque détail auquel il croit avoir droit, libre à lui, qu'il la retarde!

M. Drew: Voilà le genre d'observations qui a retardé nos délibérations toute la journée. Cela fait songer au vieux mélodrame que le ministre a sans doute vu lui-même et où deux personnes se battent en duel sur la scène. Alors qu'elle est serrée de près, l'une dit à l'autre: "Regardez donc cette corneille" et elle profite de ce moment de distraction pour transpercer son adversaire.

Voilà le genre d'argument qu'invoque le ministre. A-t-il seulement répondu directement à une seule question aujourd'hui? Voilà la raison, la seule raison, pour laquelle la question est encore à l'étude.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas là la raison.

M. Drew: Si. Le ministre de l'Agriculture n'a pas cherché à expliquer un fait bien simple ni à répondre à une question bien simple. Il ne s'agit pas d'une obscure maladie des tropiques ignorée des vétérinaires du Canada. Il s'agit d'une épizootie reconnue comme l'une des graves maladies qu'il faut enrayer et diagnostiquer à ses tout débuts.

Nous possédons au Canada de bons collèges vétérinaires. Nous avons de bons vétérinaires. Prétendre qu'il est impossible de diagnostiquer cette maladie sans sérum, c'est un pur non sens. S'il en était ainsi, nous n'aurions aucune protection contre l'importation d'animaux atteints de cette maladie. Nous avons supposé qu'on prenait en tout temps toutes les précautions voulues à cet égard. Si nous avons besoin de ce sérum au Canada pour

diagnostiquer la maladie, procurons-nous en ailleurs. Nous devrions en avoir au pays. Nous avons de grands laboratoires. Nous avons l'Institut Banting à Toronto.

Le très hon. M. Gardiner: La préparation en est régie par des règlements internationaux.

M. Drew: Rien n'empêche nos institutions de recherches de nous procurer les sérums de cette nature dont nous avons besoin. Quoi qu'il en soit, il suffit de douze à quatorze heures pour en importer d'Angleterre, au besoin. Il nous faudrait soit garder ce sérum ici pour parer à toute éventualité, soit en fabriquer nous-mêmes.

Si l'explication du ministre est exacte, c'est-à-dire s'il ne faut pas s'étonner qu'il ait fallu trois mois pour diagnostiquer cette maladie, tout ce qui nous est dit au sujet de la protection réelle qu'on assure, à nos frontières, contre l'importation possible d'animaux contaminés ou de bétail atteint de fièvre aphteuse, n'est que pure fantaisie.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas ce que je soutiens.

M. Drew: C'est l'un ou l'autre. Le ministre sait fort bien que tous les vétérinaires diplomés ont appris à reconnaître les symptômes de la maladie, car ils peuvent tous être appelés à inspecter des animaux à la frontière. C'est là une maladie qu'il faut déceler immédiatement, avant que permission de faire entrer les animaux soit donnée. Lorsque le ministre dit...

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je poser une question?

M. Drew: Non. J'en ai pour un moment.

Des voix: Il est onze heures.

M. Drew: Le ministre a l'habitude de dire qu'il va poser une question et il s'écarte ensuite complètement du point en discussion.

Le très hon. M. Gardiner: Tout le monde peut me poser des questions; vous n'avez pas à m'accorder cette autorisation si vous ne le voulez pas.

Des voix: Il est onze heures.

M. Drew: En posant des questions le ministre ne vise qu'à détourner l'attention des questions qui ont été soulevées.

Le très hon. M. Gardiner: Non.

M. Drew: Ce soir, on nous a laissé entendre qu'un délai de trois mois n'avait rien d'étonnant quand il s'agissait de diagnostiquer une maladie connue depuis de longues années et que les vétérinaires de tout collège de vétérinaires au Canada et dans les autres pays sont bien préparés à reconnaître et à traiter. Le ministre veut-il laisser entendre que si un médecin ne peut diagnostiquer une maladie bien connue chez un malade, il n'y aura pas lieu de le critiquer? Dans ce cas en particulier, il y a eu négligence coupable. Au lieu de tourner en rond comme on l'a fait aujourd'hui et de dresser un écran de fumée pendant que la population s'inquiète grandement des conséquences de cette maladie, le ministre aurait beaucoup mieux fait de mettre la Chambre au courant d'un fait évident, savoir qu'il y a eu négligence flagrante. Il aurait pu nous donner l'assurance que la chose ne se répétera pas; qu'on a pris des mesures pour prévenir toute nouvelle erreur; qu'on organisera une surveillance méthodique de notre cheptel et, enfin, qu'on a pris les moyens pour qu'à l'avenir toute maladie soit diagnostiquée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: J'imagine que la Chambre veut que le débat actuel se poursuive demain.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

INSTRUMENTS DIPLOMATIQUES

RECUEIL DES TRAITÉS DU CANADA—ACCORDS, ÉCHANGES DE NOTES, ETC.

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dépose des exemplaires français et anglais des instruments diplomatiques suivants:

Accord plurilatéral:

Convention (n° 88) de l'Organisation internationale du Travail concernant l'organisation du service de l'emploi. Ratifiée par le Canada le 24 août 1950.

Accords bilatéraux:

Ceylan: Échange de notes (26 janvier et 24 avril 1951) comportant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de Ceylan désireux de s'y établir.

France: Échange de notes (13 novembre et 8 décembre 1951) constituant un accord abrogeant l'accord du 22 mars 1946 relatif à la mainlevée du contrôle du Gouvernement canadien sur certains biens privés.

Inde: Échange de notes (10 septembre 1951) mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique de l'Inde sur une base coopérative.

Pakistan: (1) Échange de notes (10 septembre 1951) mettant officiellement en vigueur la déclaration de principes formulée d'un commun accord par les deux pays en vue du développement économique du Pakistan sur une base coopérative.

(2) Échange de notes (23 octobre 1951) entre le Canada et le Pakistan comportant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir.

Royaume-Uni: Échange de notes (27 juillet et 14 août 1951) comportant un accord étendant à certains territoires coloniaux l'accord relatif à la double imposition, intervenu le 5 juin 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni.

États-Unis: (1) Convention pour modifier et compléter la convention et le protocole qui l'accompagne en date du 4 mars 1942, tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée le 12 juin 1950.

(2) Convention pour modifier et compléter la convention en date du 8 juin 1944, tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur les successions et de droits successoraux, signée le 12 juin 1950.

Venezuela: Échange de notes (10 et 11 octobre 1951) constituant un accord portant renouvellement pour une autre année des dispositions du *modus vivendi* signé le 11 octobre 1950.

LE NATIONAL-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE PENSION À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre des Transports. Le Gouvernement a-t-il approuvé le nouveau programme de pensions à l'intention des employés du National-Canadien? Le ministre peut-il nous dire quand les détails du nouveau programme seront annoncés? Peut-il aussi nous dire si l'on se propose de relever le taux de la pension des employés déjà retraités?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): En réponse à la première question, je signale que le Gouvernement a étudié un nouveau règlement relatif à la pension des employés du National-Canadien et qu'il ne voit aucune objection au programme soumis par les administrateurs de la société. Sauf erreur, le nouveau programme améliorera sensiblement les conditions actuelles.

Pour ce qui est de la deuxième question, je crois que le président du National-Canadien fera connaître d'ici quelques jours les détails du programme.

La troisième question se lit comme suit:

Peut-il aussi nous dire si l'on se propose de relever le taux de la pension des employés déjà retraités?

En réponse, je dirai que le règlement revisé concernant la pension ne renferme aucune disposition au sujet des employés retraités.

M. Diefenbaker: J'aimerais poser une question supplémentaire. Comme le président du National-Canadien ne doit pas faire de déclaration relative aux pensions accordées aux employés du National-Canadien avant quelques jours et comme la pension minimum des employés actuellement retraités n'est que de $25 par mois, le ministre serait-il disposé à demander au président d'accroître de quelque façon les pensions actuelles, qui sont tout à fait insuffisantes?

L'hon. M. Chevrier: Je crois avoir dit, monsieur l'Orateur, qu'une déclaration sera formulée à ce sujet d'ici quelques jours, peut-être demain ou après-demain. La déclaration exposera quelle sera la situation d'après le plan revisé.

A propos de la question que l'honorable député a posée, j'ai toujours clairement signalé à la Chambre,—comme l'ont fait d'ailleurs les autres qui ont participé au débat,—qu'il appartenait aux administrateurs des chemins de fer Nationaux du Canada de décider s'ils désiraient nous adresser des instances. Après avoir soigneusement étudié les règles revisées, ils nous ont formulé certaines observations. S'ils veulent intervenir de nouveau, nous examinerons avec plaisir leurs observations lorsque l'occasion se présentera.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE À TORONTO ET À HAMILTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le ministre du Travail me permettra-t-il de lui poser une question dont je lui ai, d'ailleurs, donné avis plus tôt aujourd'hui? Le Gouvernement s'est-il occupé du grave problème que constitue le chômage qui sévit à Toronto? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les mesures de secours envisagées par lui?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Il faut que j'ajoute, d'ailleurs, que d'autres députés de Toronto ou de sa région métropolitaine m'ont signalé la chose, avant comme après le début de la session.

La situation existant à Toronto, si j'en crois les rapports reçus à ce sujet ce matin, manifeste des signes évidents d'amélioration. En effet, le nombre total de personnes ayant demandé des emplois a diminué de 700 entre les 21 et 28 février derniers. Au cours de l'hiver, la situation de l'emploi à Toronto, voire partout en Ontario, moins excellente qu'elle n'a été, a fait l'objet d'un examen constant. S'il est vrai que le mouvement régressif saisonnier dans cette région a été plus marqué cet hiver que l'hiver dernier, il ressort de tous les rapports reçus par moi que le chômage reste saisonnier dans une notable mesure. J'ai confiance que, dès le début de l'été, la demande de main-d'œuvre sera plus forte.

Les prestations normales d'assurance-chômage, plus les prestations supplémentaires auxquelles le Parlement a pourvu il y a deux ans en modifiant la loi sur l'assurance-chômage, améliorent beaucoup la situation. En décembre 1951 et janvier 1952, le total des paiements d'assurance, dans la ville de Toronto, s'établissait à $1,671,631.20. Il est vrai que les prestations d'assurance-chômage imposent à la ville le soin de s'occuper de ceux qui ne pourraient pas accepter d'emplois même s'il y en avait de disponibles et d'un nombre relativement petit de personnes qui n'ont pas droit aux prestations pour diverses raisons, dont les suivantes: (1) parce qu'elles ont reçu toutes les prestations auxquelles elles avaient droit: (2) parce qu'elles n'ont pas encore droit à des prestations; (3) parce que le montant payable aux termes de la loi sur l'assurance-chômage ne suffit pas à subvenir aux besoins de la famille.

Je suis heureux de dire qu'à Toronto le nombre de personnes qui entrent dans cette catégorie-limite a beaucoup diminué en février par rapport à janvier. D'après les chiffres fournis ce matin par des représentants de la ville de Toronto, il y avait 295 familles en février, contre 517 en janvier.

Ce matin, mon collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) et moi-même avons eu un entretien très utile avec les représentants de Toronto et d'Hamilton relativement à ce problème. Les commissaires David Balfour et Ford Brand représentaient Toronto; le maire Lloyd Jackson, les commissaires Samuel Lawrence et H. Arnott Hicks représentaient Hamilton.

Au cours de la discussion, les deux délégations ont exprimé l'avis que la Commission d'assurance-chômage pouvait, en vertu des pouvoirs dont elle jouit, faire plus qu'elle ne fait en ce moment pour régler la situation. J'ai donc demandé à un membre de la Commission de se rendre dans ces villes, d'y recueillir des témoignages ou d'y tenir les enquêtes nécessaires, afin de s'assurer qu'on jouit bien des avantages maximums prévus par la loi et les règlements sur l'assurance-chômage et de présenter un rapport sur ses constatations. La Commission a accepté de le faire très prochainement.

M. Fleming: Puis-je poser une autre question? Le ministre voudrait-il nous dire quelle ligne de conduite le Gouvernement a établie en vue de pourvoir à une catégorie de personnes qu'il n'a pas encore mentionnée, soit celle des sans travail qui affluent dans une métropole comme Toronto, où ils n'habitent pas normalement, et qui demandent naturellement à la ville de subvenir à leurs besoins durant leur période de chômage?

L'hon. M. Gregg: J'examinerai cette question, monsieur l'Orateur.

IMPÔT SUR LE REVENU

CULTIVATEURS—DÉDUCTION DES COTISATIONS VERSÉES AUX SYNDICATS DE CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre du Revenu national a-t-il été avisé que le bureau de l'impôt sur le revenu de la Saskatchewan a refusé d'admettre, en tant que partie pouvant être déduite du revenu, les cotisations que les cultivateurs versent chaque année au syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan? Le ministre peut-il nous dire si ces cotisations pourront être déduites du revenu de la manière indiquée par le ministre des Finances le 13 juin dernier.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question hier. La réponse à la première question est oui dans quelques cas par suite d'un malentendu provenant du mot "syndicat" dans le nom de l'organisme. L'organisme est le syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan.

La réponse à la deuxième question est oui, ainsi que l'a indiqué le ministre des Finances ce dont font foi les pages 4158 et 4159 du hansard du 13 juin 1951. Les droits d'adhésion peuvent être inclus dans les dépenses du cultivateur qui est à son propre compte. Elles ne peuvent être déduites en ce qui concerne le revenu d'un employé de ferme, car l'organisme n'est pas un syndicat ouvrier selon la définition qu'en donne la loi de l'impôt sur le revenu.

LES CÉRÉALES

QUESTION SUR LE RETOUR AU RÉGIME DU LIVRE DE RÉQUISITION DES WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Le ministre du Commerce étudiera-t-il l'opportunité de revenir au régime du livre de réquisition des wagons pour l'expédition des céréales et, s'il ne juge pas pratique d'y revenir, nous dira-t-il pourquoi un tel régime ne serait pas pratique et pourquoi on l'a interdit en décembre dernier?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je le ferai volontiers, et sous peu.

LA DÉFENSE NATIONALE

QUESTION AU SUJET DE L'EXPROPRIATION DE TERRES PRÈS DU CAMP DUNDURN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il prêt à aviser immédiatement les cultivateurs de la région du camp militaire de Dundurn, établis sur des terres à l'égard desquelles le Gouvernement a une faculté d'achat, si oui ou non leurs terres seront expropriées?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je compte que cette faculté sera exercée d'ici quelques semaines et que, dans les cas où la chose est désirée, des dispositions pourront être prises en vertu desquelles le Gouvernement ne prendra pas possession des terres avant la fin de l'année-récolte 1952.

M. Knight: Le ministre sait-il que ces cultivateurs ont besoin d'un versement en espèces maintenant pour obtenir d'autres terres,—où ils s'établiront,—et les préparer en vue des travaux du printemps? Sait-il qu'en ce qui concerne au moins un cultivateur, on a demandé une réponse à ce sujet, mais aucune réponse n'a été donnée?

L'hon. M. Claxton: Je ne savais pas que de telles demandes étaient restées sans réponse. Je verrai à ce que des réponses soient adressées immédiatement.

L'IRRIGATION

RIVIÈRE DE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au premier ministre. Je regrette de n'avoir pu lui en donner avis mais je suis sûr qu'un avis n'était pas nécessaire. Peut-il nous dire où en sont les travaux de la commission royale qui fait enquête sur l'aménagement possible des eaux de la rivière Saskatchewan-Sud? Peut-on supposer que le rapport de la Commission sera présenté avant l'ouverture de la prochaine saison de construction?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ai justement reçu ce matin une lettre de M. Gaherty, un des commissaires. Cette lettre revêt la forme d'un rapport préliminaire; je la déposerai volontiers sur le bureau de la Chambre afin que les députés puissent en prendre connaissance.

PRODUCTION DE DÉFENSE

MOTEURS DIESEL EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI AVEC DU SABLE DANS LE CARTER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): J'ai une question à poser au ministre de la Production de défense. Nous dirait-il quelle décision on a prise dans le cas des 56 moteurs diesel achetés de l'Angleterre? A l'arrivée des moteurs au Canada, on a découvert qu'il y avait du sable dans l'huile qu'ils contenaient.

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Comme on m'a prévenu qu'on poserait la question, je suis allé aux renseignements. Voici les faits:

La société *Canadian General Electric,* à laquelle le gouvernement a accordé un contrat direct, nous a prévenus qu'on avait trouvé des matières abrasives dans le fond du carter de 15 générateurs à moteur diesel qu'elle avait achetés de la société anglaise *Lister Diesel Company* pour le compte du sous-entrepreneur, *Mechron Engineering Products,* d'Ottawa. On a établi que ces matières ont été mises dans les moteurs avant leur départ de l'Angleterre. La société anglaise s'est engagée à remplacer ces quinze moteurs le plus tôt possible. La *Canadian General Electric* nous a dit que les moteurs de remplacement commencent à arriver et qu'elle n'aura pas à retarder son propre progamme de livraison de matériel de défense.

Je me permets de signaler que les 15 moteurs ont été retournés, que sept moteurs en parfait état nous sont parvenus et que les autres sont en cours de route.

DÉTROIT DE CABOT

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONSTRUCTION ET DU MODÈLE DU TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il me dire si on a adjugé un contrat pour la construction du transbordeur qui doit assurer le service dans le détroit de Cabot et si le modèle dont on nous a parlé il y a quelque temps a été modifié?

[M. Argue.]

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Le contrat a été adjugé à la *Canadian Vickers Limited,* de Montréal. Je ne sache pas qu'on ait apporté de modification importante au modèle.

LES PÊCHES

CHASSE AU PHOQUE DANS L'ATLANTIQUE — SAISON DE 1952

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ai posé une question au ministre des Pêcheries, il y a quelques jours, au sujet de la chasse au phoque dans l'Atlantique.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Vendredi dernier, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest m'a posé une question au sujet de la date d'ouverture de la saison de la chasse au phoque dans l'Atlantique en 1952.

Un accord provisoire a été conclu avec la Norvège au sujet des dates d'ouverture. Ces dates sont le 5 mars pour le golfe Saint-Laurent et le 10 mars pour la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador, généralement connue chez les pêcheurs sous le nom de "Front".

Plus tard cette année, nous espérons tenir des pourparlers avec le gouvernement norvégien et d'autres pays intéressés en vue d'examiner s'il n'y aurait pas moyen de conclure un accord officiel de caractère permanent portant sur des mesures de conservation des troupeaux de phoques.

LOI DES RENTES SUR L'ÉTAT

PRÉSENTATION D'UN BILL TENDANT À MODIFIER LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre peut-il nous dire si le bill tendant à modifier la loi des rentes sur l'État, qui a été présenté à la dernière session et qui est resté en plan, sera présenté de nouveau à la session en cours?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Lors de la prorogation, à la veille du Nouvel an, l'honorable député le sait, nous n'en étions pas encore arrivés au poste de l'ordre du jour relatif à la loi des rentes. C'en était donc fait du projet de loi en cause. Depuis, nous avons reçu des renseignements nouveaux qui font l'objet d'un examen soigné. Si, par suite de cet examen, le Gouvernement décide de présenter un nouveau projet de loi, avis en sera donné à la Chambre en temps et lieu.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. Gardiner: Il a été convenu hier soir, je crois, monsieur l'Orateur, que la Chambre poursuivrait aujourd'hui la discussion qu'elle avait entreprise au moment de l'ajournement. Je propose donc de nous en tenir à cette ligne de conduite.

M. l'Orateur: La proposition est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

EPIZOOTIES

MESURE VISANT À LA PROPHYLAXIE ET À L'EXTIRPATION DE LA FIÈVRE APHTEUSE

La Chambre se forme en comité et passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 3 mars, sur le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de la prophylaxie et de l'extirpation de la fièvre aptheuse et tendant à assurer à ce propos le versement d'une indemnité, à même les deniers votés par le Parlement, aux propriétaires des animaux abattus, de même qu'à l'égard de tout bâtiment, fourrage, grain ou autre chose dont la destruction est ordonnée.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je prie tout d'abord le chef de l'opposition de nous dire s'il désire continuer les remarques qu'il a interrompues, hier soir, ou s'il préfère que je réponde à certaines questions qui m'ont été posées hier soir.

M. Drew: Étant donné qu'un certain nombre de questions ont été posées et que le ministre de l'Agriculture a eu l'occasion de vérifier certains détails auprès des fonctionnaires de son ministère, il est peut-être préférable qu'il aborde ces questions dès maintenant. Les remarques que j'aurai à ajouter pourront venir ensuite. Il est bien possible que les réponses qu'il possède en ce moment aient trait exactement aux points que je veux soulever.

Le très hon. M. Gardiner: Tout d'abord, afin de donner à la Chambre l'aperçu, aussi complet que possible, des événements à date, en corrélation avec la fièvre aphteuse ou toute autre maladie qu'on ait pu découvrir dans la région, je voudrais que le texte suivant fût consigné au compte rendu:

Vers le 26 novembre, M. Waas, de McLean, a appelé le Dr Richard, d'Indian-Head, qui a prescrit un remède pour la stomatite vésiculaire. État donné que le Dr Hunter, de Regina, également appelé par M. Waas, était aussi d'avis qu'il s'agissait de la stomatite vésiculaire, il a continué le traitement. M. Waas a fait parvenir quelques jours plus tard un rapport au Dr Johnson, vétérinaire de la province, qui est demeuré d'accord avec le diagnostic de la stomatite vésiculaire.

Le 1er décembre, le Dr Johnson en a informé le Dr Christie, préposé à notre succursale de Regina. Le 2 décembre, le Dr James est parti, après avoir reçu les directives du Dr Christie, afin de faire une enquête, et il a exécuté une partie de l'examen indiqué hier à la Chambre comme étant la procédure appropriée en pareil cas. En d'autres termes, il a fait, dans la langue d'un cheval, une injection de matière infectée, qui a eu pour résultat l'apparition de la stomatite vésiculaire. Je crois comprendre que les vétérinaires en ont conclu qu'il s'agissait de stomatite vésiculaire et non pas de fièvre aphteuse. Il a ensuite examiné les animaux et déclaré qu'il s'agissait de stomatite. Puis, il a fait part des résultats au Dr Christie qui l'a envoyé le lendemain mettre la ferme en quarantaine; c'est-à-dire qu'il a procédé aux examens le 2 décembre, et déclaré la quarantaine de l'endroit en cause, le 3 décembre.

Le Dr James a ensuite procédé à l'examen des troupeaux dans la région avoisinante sans trouver, à ce moment-là, la moindre trace de l'épizootie. Le Dr James a déposé, le 7 décembre, un rapport au sujet de la même maladie dans le troupeau de M. Smith. Celui-ci était un voisin de M. Waas qui l'aidait à soigner son troupeau. La maladie a fait son apparition dans le troupeau de M. Wood le 12 décembre. M. Wood était un autre des voisins qui avaient aidé M. Waas à soigner ses animaux.

Le docteur James a de nouveau visité les troupeaux du voisinage et n'a rien trouvé de plus que la première fois. Plus tard en décembre, on a découvert un troupeau au nord-ouest en direction de Lumsden et aux environs du ruisseau Wascana...

M. Coldwell: A quelle date?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne connais pas la date exacte mais c'était à quelques jours d'intervalle. Parmi les fermes de McLean, c'est-à-dire celles de MM. Wood, Smith et Waas, celle de M. Waas a été libérée le 8 décembre. On a constaté qu'il n'existait plus aucun symptôme de la maladie le 8 décembre et on a levé l'interdiction sur cette ferme. La ferme de M. Wood a été libérée le 27 décembre et celle de M. Smith le même jour. La même maladie est apparue au parc d'engraissage de Burns, à la fin de décembre, et les animaux y ont été mis en quarantaine le 28 décembre pour stomatite. On n'a pu rien sortir des parcs à bestiaux avant la levée de la quarantaine le 17 janvier. Tous les animaux qui étaient

sortis de ces parcs depuis un certain temps ont été retracés et on s'est assuré qu'aucun d'eux ne portait la maladie.

Le Dr Childs s'est adressé à la société d'éleveurs à Regina le 17 janvier. Il a abordé avec les fonctionnaires du ministère la question de la maladie signalée. Il s'était rendu à la réunion annuelle de la société d'éleveurs pour parler de certaines maladies des chevaux et de la maladie de Newcastle. Personne, à la réunion, n'est venu lui dire que la fièvre aphteuse était apparue dans la région. Cependant il s'est renseigné sur les enquêtes faites au sujet de la stomatite et s'est assuré qu'effectivement le diagnostic était juste et qu'il ne s'agissait pas d'une autre maladie.

Le 13 février notre bureau de Regina a fait rapport par l'intermédiaire de M. Hall, qui, soit dit en passant, est l'adjoint du Dr Childs et avait assuré la direction des services en l'absence de son supérieur, lequel était d'abord à Regina, assistant à cette réunion, ensuite en congé statutaire, que le mal semblait empirer. On a recueilli des échantillons, envoyés à M. Mitchell, à Hull. Partis le 14 février, ils sont arrivés ici le 16. Le même jour, le Dr Childs rentrait. Le 16, ou autour du 16, ces prélèvements ont servi à des tests pratiqués sur des chevaux, des bovins et des porcs, ainsi qu'on l'avait conseillé.

Le 18 février il est apparu qu'il pouvait s'agir de fièvre aphteuse. Je dois préciser que le 18 on a procédé, à Regina, sous la direction du Dr Childs, à des tests pratiqués sur des bovins, des porcs et des chevaux. On a rapporté plus tard que ces injections n'avaient provoqué aucune réaction.

J'aurais dû dire que le Dr Childs a quitté Ottawa le 16 par avion pour Regina, y arrivant le lendemain. C'est ce déplacement qui constitue, en cette affaire, son voyage officiel. Il est resté dans la région ce jour-là, y séjournant jusqu'au mercredi soir, passant le dimanche en consultation avec les Drs Christie et Carlson. Cela l'a convaincu de la gravité de la maladie. Le lundi 8 février, il mettait six municipalités en quarantaine. Il y en avait dix mercredi, quand un décret du conseil à Ottawa a confirmé la quarantaine. La quarantaine existait déjà lundi. L'ordre de fermer l'établissement Burns date du 19 février. Bref, il est évident qu'il s'est écoulé sept jours entre le moment où l'on a rapporté que la maladie s'aggravait et celui où on l'a reconnue comme étant la fièvre aphteuse.

Il faut dire,—ce renseignement ne fait pas partie du présent dossier, je l'ai obtenu, au téléphone et autrement, juste avant d'entrer à la Chambre,—que les prélèvements qui ont permis de constater la présence de fièvre aphteuse dans la région provenaient de trois animaux venant de l'établissement Burns. C'est-à-dire que ces prélèvements ne venaient pas d'ailleurs. Les témoignages relatifs aux autres cas donnent à penser que peut-être il s'agissait de stomatite dans les diverses fermes dont je vais parler dans un instant. Il est possible que dans certaines fermes il y ait eu de la fièvre aphteuse. Nous manquons à cet égard de preuves absolues.

Les prélèvements obtenus en vue de faire un examen à Ottawa provenaient de trois bêtes à cornes qui se trouvaient sinon dans l'établissement Burns, du moins dans le parc à bétail, où le bétail est nourri un certain temps en attendant de l'abattre. Je crois comprendre que les bêtes malades provenaient de ce parc. On a fait l'analyse et l'on a constaté qu'elles souffraient d'une maladie quelconque. On a fait des prélèvements et l'examen a eu lieu à Ottawa.

M. Diefenbaker: D'où venaient ces trois animaux?

M. Coldwell: D'où provenaient ces animaux?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai cherché à savoir aujourd'hui d'où ils provenaient, mais je n'en étais pas sûr lorsque je suis entré à la Chambre. Je ne veux donc pas laisser entendre qu'ils viennent d'une ferme en particulier. Mon principal objectif au cours des enquêtes que j'ai faites a été de retracer les fermes d'origine. Mais je n'ai pu m'en assurer jusqu'ici.

M. Tustin: Y a-t-il eu d'autres manifestations de la maladie sur les fermes déclarées indemnes au cours de l'inspection?

Le très hon. M. Gardiner: Ces trois fermes sont encore indemnes; la maladie n'y a pas sévi.

M. Tustin: Il n'y a pas eu d'autres manifestations de la maladie?

Le très hon. M. Gardiner: Tard hier soir, des députés ont demandé, en outre, quels étaient les noms des cultivateurs dont les animaux avaient été examinés et trouvés atteints de l'une ou l'autre des maladies. Il y avait M. Leonard T. Waas, de McLean. Je ne sais si le comité veut que je mentionne le nombre de ses bovins. S'il veut que je consigne le renseignement au hansard, je le ferai volontiers.

M. Coldwell: Est-il bien nécessaire de consigner ces noms au hansard?

Le très hon. M. Gardiner: On me les a demandés hier soir et j'ai accepté de les communiquer; mais si le comité ne tient pas à

les connaître, c'est très bien, car j'ai des raisons de croire qu'il est probablement tout aussi bien de ne pas les indiquer.

M. Cruickshank: A-t-on expédié, de l'établissement Burns, des animaux vivants?

Le très hon. M. Gardiner: Comme je l'ai dit dans ma déclaration, on a noté la destination de tous les animaux qui ont été expédiés.

M. Cruickshank: Je ne pense pas qu'il faille indiquer le nom des propriétaires de ces bestiaux si on peut l'éviter. Mais j'aimerais savoir où sont allés les animaux qu'on a expédiés vivants.

Le très hon. M. Gardiner: On a minutieusement noté leur destination, quelle qu'elle fût.

M. Cruickshank: Puis-je avoir ce renseignement?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, mais je ne peux pas vous le fournir pour l'instant.

M. Cruickshank: Nous avons de nombreux fonctionnaires.

Le très hon. M. Gardiner: C'est vrai, mais je ne suis pas certain qu'ils puissent le fournir au député.

M. Cruickshank: Ils devraient être en mesure de le donner.

Le très hon. M. Gardiner: Non!

M. Cruickshank: Si!

Le très hon. M. Gardiner: Chose certaine, on a déterminé l'endroit exact où ce bétail est allé et il n'existe aucun élément de preuve indiquant qu'il était porteur de la maladie.

M. Cruickshank: Puis-je savoir où il a été expédié?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, en temps utile.

M. Cruickshank: La margarine nous a causé assez d'ennuis. Nous ne voulons pas que ce bétail soit expédié là-bas.

Le très hon. M. Gardiner: Le comité est-il d'avis que les noms ne doivent pas figurer au compte rendu?

M. Coldwell: Qu'on dépose le document.

Le très hon. M. Gardiner: Très bien, quand nous en aurons fini ici.

Je crois avoir fourni la plupart des renseignements qu'on m'a demandés hier soir, sinon tous. Si on a d'autres questions à poser, je puis faire appel, pour y répondre, aux trois fonctionnaires dont je me suis fait accompagner et qui sont les mieux au courant de cette affaire.

M. Graydon: A-t-on pris des précautions, en vue de déterminer de quelles fermes ces trois animaux sont venus au parc d'engraissage des abattoirs Burns?

Le très hon. M. Gardiner: D'après les renseignements que je possède, il y avait environ 80 animaux dans ce parc d'engraissage. Il faudrait examiner bien attentivement tous les dossiers remontant à un certain nombre de semaines, de mois peut-être. Je crois que les députés savent ce qu'est un parc d'engraissage, en ce qui concerne un abattoir. A l'arrivée des animaux, certains d'entre eux ne sont pas prêts à être abattus. On les engraisse jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids voulu pour l'abattage. Parfois il faut des semaines et parfois même deux mois. Toutefois, il s'agissait de trois de ces animaux. Je ne suis pas encore en mesure, ni personne d'ailleurs, de dire exactement d'où venaient ces trois animaux. On a tenté d'établir leur origine.

Ce renseignement, s'il existe, c'est la société Burns qui le possède. Jusqu'ici cette société n'a pas pu nous donner ce renseignement. Nous avons communiqué avec elle par téléphone à diverses reprises aujourd'hui.

M. Graydon: Puis-je demander pourquoi on n'a pas tenté avant aujourd'hui de savoir de la société Burns d'où venaient ces animaux au juste?

Le très hon. M. Gardiner: Je suis sûr que les députés qui livrent des animaux soit aux parcs à bestiaux, soit aux abattoirs seront d'accord avec moi lorsque j'affirme que ces animaux ont peut-être été livrés directement à la société Burns. C'est-à-dire qu'un trafiquant peut les avoir transportés et vendus à la société Burns. D'autre part, ils ont peut-être été conduits d'abord au parc à bestiaux, puis livrés à l'établissement de la société Burns. Je ne le sais pas. Du moins, la compagnie affirme n'avoir aucun document pouvant aider à établir de quelle ferme l'animal provenait. Elle pourrait, si on lui accordait le temps voulu, faire enquête auprès des camionneurs et des autres personnes qui ont conduit des animaux à l'abattoir et leur demander d'où venaient les animaux. Elle n'a pas encore pu le faire, mais nous avons tenté d'obtenir ces renseignements.

M. Diefenbaker: A-t-on expédié, des cours à bestiaux Burns, quelques-uns de ces animaux vivants après la levée de la quarantaine? On m'a dit que c'était le cas. Je puis même dire au ministre qui m'a rapporté le fait. Le ministre peut ne pas pouvoir dire quels sont les trois animaux en cause ni l'endroit d'où ils venaient, mais il devrait être en mesure de nous dire si,

après la levée de la première quarantaine, on a expédié des animaux vivants des cours Burns dans l'Est du pays ou aux États-Unis.

Le très hon. M. Gardiner: On m'a dit que deux animaux seulement avaient été expédiés entre les deux mises en quarantaine. Bien entendu, on n'a expédié aucun animal pendant la durée de la quarantaine.

M. Diefenbaker: Mais après?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y a pas "d'après" dans le cas de la seconde quarantaine. Elle est toujours en vigueur. C'est entre les deux quarantaines que se place l'expédition des deux animaux. On a trouvé où ils ont été expédiés et leur cas n'a donné lieu à aucune difficulté.

M. Diefenbaker: Le point qui importe, c'est de savoir où ces deux animaux ont été expédiés.

Le très hon. M. Gardiner: Il peut y avoir encore plus de motifs de taire ce renseignement qu'on n'a de raisons de ne pas dévoiler les noms des cultivateurs qui les ont vendus. Certains propriétaires de troupeaux ne voudraient pas que cette information fût publiée.

M. Graydon: Peut-on nous le dire privément?

M. Cruickshank: Pourrait-on me le dire privément, à moi aussi?

Le très hon. M. Gardiner: Ma foi, je ne sais pas!

M. Cruickshank: Nous avons droit, je crois, d'exiger que ce renseignement nous soit donné, privément ou publiquement.

Le très hon. M. Gardiner: Tous les députés ont droit à ce renseignement, pourvu qu'ils s'engagent à suivre mon exemple, c'est-à-dire à ne pas le communiquer publiquement.

M. Cruickshank: J'en prends l'engagement solennel, pourvu que ces animaux n'aient pas été expédiés dans la vallée du Fraser.

Le très hon. M. Gardiner: Je me rends compte maintenant que la question n'est pas aussi grave que je l'aurais cru. Je puis fournir ce renseignement. Les deux animaux ont été envoyés au parc d'engraissage de Moose-Jaw et ils ont été abattus depuis.

M. Harkness: Lorsque le ministre parle de deux animaux, s'agit-il des deux bêtes qui étaient contaminées ou veut-il dire que deux animaux seulement ont été expédiés depuis la cour durant la période de quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit de deux en tout. Deux bêtes seulement ont été expédiées au cours de cette période.

[M. Diefenbaker.]

M. Harkness: Aucun autre bétail n'a été expédié?

Le très hon. M. Gardiner: Non.

M. Graydon: Les affaires n'ont pas dû être très brillantes.

Le très hon. M. Gardiner: Pas nécessairement.

M. Aylesworth: Monsieur le président, on peut facilement remonter au lieu d'origine de ces bestiaux.

Des voix: Non.

M. Aylesworth: Ma foi, vous en savez probablement plus long que personne. Nous savons fort bien qu'une fiche est établie pour tout animal arrivant à l'abattoir, qu'il y soit amené en camion ou de toute autre manière, peut-être expédié directement par le cultivateur; sur cette fiche on indique le poids de l'animal, le prix des 100 livres de poids vif et le prix des 100 livres de poids net calculé dans chaque cas. Voilà comment on procède qu'il s'agisse d'un unique animal ou d'un groupe de cinquante acheté d'un cultivateur, d'un conducteur de bestiaux ou d'un camionneur.

Il est facile pour la société Burns ou pour toute autre personne de retracer exactement la provenance de ces bêtes.

Le ministre nous dit qu'on n'en a expédié que deux du parc d'engraissage. Ces animaux y avaient certes été placés par quelqu'un. Nous voulons savoir d'où ils provenaient, s'ils ont été livrés par un camionneur, transportés par wagon, ou expédiés directement par le cultivateur.

Quiconque est un peu au courant de l'industrie sait, j'en suis sûr, qu'on peut retracer l'endroit d'où sont provenus ces animaux. Je connais bien des cas où l'on a trouvé que quelque chose faisait défaut à l'égard d'animaux qui avaient été expédiés. Des vétérinaires régionaux sont venus me voir ou m'ont écrit, plusieurs mois parfois après les envois, pour obtenir des renseignements sur les cultivateurs dont les animaux avaient été achetés. La chose s'est toujours faite.

Je suis sûr qu'il n'y a à cet égard aucune difficulté; si les fonctionnaires du ministère tentent de nous faire croire que c'est impossible, ils ont absolument tort.

Le très hon. M. Gardiner: Je conviens volontiers que l'honorable député est aussi renseigné sur ce commerce que tout autre membre de la Chambre. Il est très au courant des méthodes employées, je ne suis évidemment pas aussi au courant de cette opération que l'est le député, car je n'ai pas procédé de la même façon. Toutefois, j'ai expédié du

bétail chez Burns. J'ajoute que, sauf sur un point, tout ce qu'on a dit est exact. On peut retracer les animaux jusqu'à un certain endroit, mais la maison Burns (en somme, c'est chez Burns qu'on les a reçus) se dit incapable d'affirmer d'où ils venaient.

M. Graydon: Est-ce là le dernier mot à ce sujet?

Le très hon. M. Gardiner: C'est ce que nous avons dû faire jusqu'à présent; mais nous n'avons pas abandonné la partie. Jusqu'ici, on nous a dit qu'il était impossible d'affirmer d'où venaient les animaux; on nous a dit cela il y a quelques instants à peine. Je ne saurais fournir au comité des renseignements que je ne puis obtenir des personnes en cause. Les animaux en question ont été livrés et nous avons à cet égard tous les renseignements disponibles dont il a été fait mention; nos dossiers indiquent jusqu'où nous pouvons retracer les animaux. Il resterait tout de même quatre-vingts bêtes dans le parc à bestiaux qui ne portent pas d'étiquettes. Certains pourraient s'inquiéter de savoir ce qu'il adviendrait de deux d'entre eux. On ne voulait pas les laisser sortir du parc; il s'agissait de les engraisser jusqu'à un certain point, puis de les envoyer à la boucherie. Il n'était pas question de les expédier à droite et à gauche. A l'occasion, on a pu en expédier, mais les dossiers indiquent que, d'une quarantaine à l'autre, deux seulement l'ont été. En ce qui concerne les trois animaux que nous avons examinés, on n'a pu jusqu'ici obtenir aucun renseignement sur leur lieu d'origine. Ce n'est pas par mauvaise volonté, mais parce qu'il était impossible de fournir ce renseignement. Je suis sûr qu'on s'efforcera de nous le donner et que nous l'obtiendrons le plus tôt possible.

M. Aylesworth: La maison Burns n'a-t-elle pas raison d'hésiter à dire ce qui en est? Le ministre a déclaré hier que les établissements Burns sont susceptibles de destruction totale. Il apparaît assez clairement que de bonnes raisons s'opposent à la découverte du lieu d'origine et à la divulgation de tous les renseignements requis.

Le très hon. M. Gardiner: Ils n'étaient pas en mesure de nous donner des indications, même avant ma déclaration.

M. Smith (Moose-Mountain): Je voudrais mettre au point la question de la livraison des bestiaux dans les parcs et aux abattoirs. J'ai livré du bétail en camion et parfois celui-ci n'était pas plein. J'ai acheté et payé des animaux que j'ai livrés au parc de l'Union, qui m'a versé des montants en mon propre nom. Aujourd'hui les parcs à bestiaux de l'Union, à St-Boniface, ne pourraient plus retrouver les traces de ces animaux, à moins que je ne veuille donner moi-même ces renseignements. Sinon, il leur faudrait demander à la Gendarmerie royale de m'obliger à fournir les noms de ceux auxquels j'ai acheté ces bêtes. Il est tout à fait erroné de dire que ces établissements possèdent des registres et sont en mesure d'indiquer le nom du cultivateur d'où ces animaux venaient.

M. Aylesworth: L'honorable député peut être renseigné au sujet de la livraison d'un camion de bestiaux, mais j'ai dit qu'on aurait des registres relatifs à cet envoi d'animaux par l'honorable député ou toute autre personne et qu'on pourrait retracer les animaux. On peut sûrement dire si l'on a reçu six bêtes de bétail d'un éleveur et l'honorable député pourrait dire de qui on les a obtenues.

M. Smith (Moose-Mountain): Mais les exploitants de parcs à bestiaux ne peuvent dire de quelle ferme les animaux proviennent.

M. Ayslesworth: Si l'honorable député m'avait écouté attentivement, il aurait compris que je n'ai pas dit cela.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Il semble que nous ne pouvons savoir de la compagnie d'où proviennent les animaux. Le ministre peut-il nous dire si les trois cultivateurs qu'il a nommés ont expédié des bestiaux à la société Burns à Regina du 26 novembre au 28 décembre, date à laquelle on a imposé la quarantaine à l'établissement Burns?

Le très hon. M. Gardiner: Les registres révèlent que le 23 novembre 1951, M. Waas a expédié cinq veaux à la société Burns à Regina. Je suppose qu'on a abattu ces veaux. De toute façon, ils n'étaient pas dans le parc.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Sont-ce là les seuls animaux expédiés ou en a-t-on expédié d'autres plus tard? Il ne s'ensuit pas que ces trois cultivateurs étaient les seuls dont les animaux aient été atteints.

Le très hon. M. Gardiner: Voilà exactement ce que j'ai dit hier soir. J'ai ajouté que je ne possédais pas de documents à l'appui mais les documents ne mentionnent pas que des animaux sont sortis de cette ferme après qu'on y a déterminé la présence d'une maladie quelconque.

M. Harkness: Le ministre n'a-t-il pas dit qu'ils provenaient de la ferme Waas le 17 décembre.

Le très hon. M. Gardiner: Non.

M. Harkness: Qu'a-t-il dit alors, que ces cinq animaux venaient de la ferme Waas?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit que c'était avant le 26 novembre. Je croyais que c'était plusieurs jours auparavant mais c'était le 23 novembre, seulement trois jours avant.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, lorsque le ministre dit qu'il est impossible d'obtenir ces renseignements, cela n'est pas exact. Le Gouvernement a le droit de demander le dépôt de ces documents et d'établir les faits. L'indifférence qu'on a manifestée pour établir ces faits démontre bien que l'attitude indifférente du Gouvernement se maintient. (*Exclamations.*) Si, si. La nature du problème auquel doit faire face le ministère de l'agriculture l'oblige à l'envisager sérieusement. On devrait trouver l'origine de ces animaux. Si la société Burns ne veut pas collaborer, le Gouvernement devrait alors intervenir et établir les faits dans l'intérêt d'une industrie canadienne qui est menacée. Le Gouvernement dispose de la Gendarmerie royale et de bien d'autres organismes. Cette question exige une intervention, mais il semble bien que le Gouvernement s'adonne toujours au même jeu de temporisation et d'inaction.

Je ne saurais opposer mes renseignements à ceux du ministre, qui peut s'appuyer sur ses fonctionnaires, mais, autant que je sache, on a effectivement expédié du bétail de ce parc vers diverses régions canadiennes et même à l'étranger après la première quarantaine provisoire. Le ministre nous dit que deux bêtes seulement ont été expédiées. Nous dira-t-il pourtant ce qui est advenu des soixante-dix-huit autres qui se trouvaient justement dans ce parc-là? Le ministre nous a dit que deux seulement avaient été envoyées à Moose-Jaw. Qu'a-t-on fait des soixante-dix-huit autres?

Il faut aller jusqu'au bout de cette enquête. Il faut absolument retrouver la trace de tous ces animaux. Autrement nous ne ferons qu'augmenter les craintes de voir apparaître ailleurs cette affection sans qu'on ait pris les mesures qui s'imposent. Le ministre, avec le concours de tous ses fonctionnaires, doit certainement être en mesure de nous dire ce qui est advenu des quatre-vingts bêtes qui se trouvaient dans ce parc. Où sont-elles allées? Quand les a-t-on abattues? D'où venaient-elles?

Le ministre nous dit qu'il ne saurait nous donner ces renseignements. Pourtant, si le Gouvernement avait tenu à les avoir, un de ses fonctionnaires aurait pu aller à l'établissement Burns y consulter les registres. Aujourd'hui l'honorable député de Frontenac-Addington, nous communiquant le fruit de sa longue expérience comme l'un des plus grands conducteurs de bestiaux au Canada, nous a dit qu'il ne connaît aucune raison pour laquelle ces renseignements ne seraient pas disponibles. Hier, l'honorable député de Brant-Wentworth, vétérinaire d'expérience qui a été vice-président de l'association des vétérinaires du Canada, nous a indiqué la ligne de conduite à suivre en pareil cas. Ces hommes d'expérience nous disent que la maladie peut se dépister. Il est certain que les raisonnements qu'ils exposent sont conformes à la raison et au sens des responsabilités. J'aimerais savoir ce qu'il est advenu de ces bêtes.

Le très hon. M. Gardiner: C'est simple. Elles ont été abattues par la Gendarmerie royale et enterrées, soixante-quatorze d'entre elles.

M. Coldwell: Le ministre nous dira-t-il quand elles ont été abattues?

Le très hon. M. Gardiner: Dimanche dernier, d'après ce que les dossiers nous permettent de croire.

M. Coldwell: De telle sorte que pendant des semaines après la découverte de la maladie à l'établissement Burns, le bétail malade est resté dans son parc?

Le très hon. M. Gardiner: Il est prouvé que la présence de la maladie a été constatée dans le parc le samedi ou le dimanche, il y a une semaine; il y a donc eu une semaine entre le moment où la maladie a été diagnostiquée et le moment où le bétail malade a été abattu. Pas une bête n'a été détruite avant que ce bétail ait été abattu. Ce bétail a été détruit le deuxième jour, sinon le premier. Or je donne le deuxième jour comme le dernier.

M. Coldwell: Aucun des animaux expédiés n'avait été en contact avec ces animaux dans l'intervalle?

Le très hon. M. Gardiner: Non.

M. Coldwell: C'est ce qui m'intrigue. Je crois comprendre que les symptômes de cette maladie sont semblables à ceux de la stomatite. J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas effectué les épreuves plus tôt, afin de déterminer si la maladie n'était pas beaucoup plus grave qu'on ne le croyait généralement, quelle qu'ait pu être l'opinion des divers vétérinaires. On a fait intervenir le D^r^ Christie dans cette affaire, le 1^er^ décembre, pour le compte du Service fédéral de l'hygiène vétérinaire. Ces manifestations se produisant de temps à autre d'après le relevé que le ministre a fourni à la Chambre il n'y a pas longtemps, pourquoi a-t-on tardé à effectuer les épreuves afin de s'assurer s'il s'agissait vraiment de la maladie dont on affirmait l'existence ou une maladie beaucoup plus grave ressemblant à celle-là? Pourquoi a-t-on couru ces risques? C'est

ce qui m'intrigue. Je sais qu'il est inutile de pleurer, que cela ne changera rien. La chose est faite et le problème se pose à nous. J'espère que la maladie sera réprimée, mais il me semble qu'il y a eu négligence quelque part. Lorsque l'occasion se présentera au comité de l'agriculture, nous devrons examiner très soigneusement toutes les circonstances et déterminer pourquoi, vu que la maladie diagnostiquée au début ressemblait à une maladie beaucoup plus grave, les épreuves n'ont pas été effectuées beaucoup plus tôt.

Le très hon. M. Gardiner: On a inoculé deux chevaux chez M. Leonard T. Waas le 3 décembre 1951. Nous ne pouvions pas le faire plus tôt, car la province ne nous a mis au courant de la maladie que le 1er décembre. Notre vétérinaire est allé sur les lieux le 2 décembre pour examiner les animaux et les autres vétérinaires lui ont dit qu'il s'agissait d'un cas de stomatite. Il fit alors l'épreuve habituelle, que l'on a décrite ici, hier, et qui consiste à inoculer le liquide dans la langue des chevaux. Il examina les chevaux le 4, le 5 et le 6 décembre et il ne découvrit aucune réaction. Le Dr N. B. James les examina à nouveau le 8 décembre 1951 et déclara que les chevaux avaient les symptômes de la stomatite. Si je comprends bien le représentant de Brant-Wentworth, c'est ainsi que l'on procède habituellement et la réaction indiquait bel et bien qu'il s'agissait de cette maladie. Le Dr N. B. James inocula, le 17 février, un cheval dans la propriété de M. K. Haun à Regina. Le docteur examina le cheval tous les jours mais aucune lésion n'apparut. Deux jeunes bovins et deux porcs furent inoculés le 18 février avec un sérum provenant des animaux d'un troupeau contaminé. Ces animaux n'ont pas réagi.

M. Charlton: C'était à quelle date?

Le très hon. M. Gardiner: Le 18 février. Ce sont là les trois cas où il y a eu intervention et chacun de ces cas a confirmé l'opinion exprimée par les vétérinaires de la région, savoir qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse.

M. Charlton: Il est agréable de constater que plusieurs députés trouvent sujet de satisfaction et de joie dans l'abattage de quatre-vingts bovins. (*Exclamations*) Je me demande si l'on est nombreux ici à se rendre compte de la gravité de la situation. Une réponse adroite donnée à une question légitime, et la moitié des députés ministériels pouffent de rire. Le ministre semble avoir obtenu une foule de renseignements depuis douze heures. S'il nous avait communiqué ces renseignements dès le début, il se serait probablement épargné beaucoup d'ennuis. Il dit que, selon moi, on a bien agi en inoculant deux chevaux. Je n'ai rien dit de tel. La façon de procéder, ai-je dit, était d'inoculer un cheval, une vache, un cobaye, un porc, non pas seulement deux chevaux. Nous constatons que, sauf pour deux chevaux, aucun animal n'a été inoculé avant le 16 février.

Le très hon. M. Gardiner: Le 17 février, à Hull.

M. Charlton: Non, le 16. On n'avait pas inoculé le nombre voulu d'animaux avant le 16 février.

Le très hon. M. Gardiner: Mais sur les lieux.

M. Charlton: Les animaux inoculés sur place ne l'ont pas été avant le 17. Il n'y avait rien de précis à rapporter à leur égard. Je crois qu'on a inoculé un cheval en même temps. L'inoculation d'un porc et d'un veau avec un même lot de substance ne vaut presque rien. Il faut inoculer les quatre animaux avec la même substance en même temps afin d'obtenir de bons résultats.

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je donner des précisions pour la gouverne du député et afin qu'il n'y ait pas de malentendu, bien que ce ne soit peut-être pas suffisant. On s'est servi d'une substance provenant de la même source à l'égard du cheval, le 17 février, et à l'égard des jeunes bestiaux et des porcs, le 18 février. On a jugé que c'était là la pratique ordinaire.

M. Charlton: Nous ne savions pas auparavant qu'un cheval avait été inoculé le 18 février.

Le très hon. M. Gardiner: Le 17 février.

M. Charlton: Je n'en avais pas entendu parler auparavant.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agissait d'un cheval sur la propriété de M. K. Haun. Je l'ai dit il y a quelques instants.

M. Charlton: Et on a utilisé la même substance, le 18, à l'égard du porc et du veau?

Le très hon. M. Gardiner: Une substance provenant de la même source.

M. Charlton: Et le ministre dit que ces essais n'ont pas donné de résultats?

Le très hon. Gardiner: En effet.

M. Charlton: Je crois savoir pourtant que deux chevaux seulement ont été inoculés, qu'aucun veau ni aucun porc ne l'ont été les 2 et 3 décembre.

Le très hon. M. Gardiner: Le 3 décembre.

M. Charlton: Tous deux manifestaient les symptômes de la maladie mais aucun des autres animaux n'a alors été inoculé. Rien n'établit encore qu'il n'y a pas eu négligence coupable en ce qui a trait à la découverte de cette maladie si grave pour notre élevage et dont les résultats atteignent tous les Canadiens.

Voici comment on nous décrit les événements. Le 26 novembre, un cultivateur fait part à un vétérinaire non employé par l'État que son troupeau est atteint d'une maladie qui lui semble suspecte. Le 2 décembre, deux vétérinaires à l'emploi du gouvernement fédéral visitent la ferme et imposent une quarantaine au moins partielle. Le 3 décembre, deux chevaux sont inoculés. Il est évident que les deux vétérinaires du gouvernement fédéral ont placé la ferme en quarantaine parce qu'ils soupçonnaient quelque autre maladie. Le 7 décembre, les bureaux d'Ottawa sont prévenus de l'existence de la maladie mais ce n'est que le 15 janvier que le directeur général du service des vétérinaires s'est rendu dans la région en cause. D'après ce qu'a dit le ministre hier il craignait que la fièvre aphteuse eût fait son apparition à l'abattoir ou dans les parcs d'engraissage de la société Burns.

Le ministre dit que deux animaux seulement sont sortis de ce parc et que 78 autres ont été abattus. Si je comprends bien, ces bêtes n'ont été tuées que le 2 mars et elles se trouvaient au parc Burns depuis le 17 janvier. La première inoculation complète n'a eu lieu que le 16 février à l'Institut de pathologie animale de Hull. Puis-je demander qui a pris des mesures pour que des spécimens soient envoyés à Hull? De toute évidence, le directeur général du service vétérinaire n'était plus tout à fait du même avis puisqu'il a quitté Ottawa pour la région infectée. Par une étrange coïncidence, c'est le jour même de son départ que les injections ont été pratiquées. Le 17 février, le directeur a ordonné la mise en quarantaine. Or ce n'est que plus tard, le 24 février, qu'on a connu les résultats de l'inoculation pratiquée à Hull.

Il y a quelque chose qui cloche, c'est bien évident. Pourquoi le directeur général du service vétérinaire n'est-il parti que le 16, jour même où ces animaux ont été inoculés à Hull? Pourquoi a-t-il ordonné la mise en quarantaine le lendemain même de son arrivée dans la région? Est-ce parce qu'il craignait la présence de cas de fièvre aphteuse ou parce qu'il était lui-même convaincu que cette maladie avait fait son apparition là-bas? Qu'on le veuille ou non, il est certes permis de douter de la compétence des services qui sont chargés de nous protéger contre pareille calamité.

M. Sinnott: Qu'est-ce que vous lisez?

M. Charlton: Je lis mes notes dont vous n'êtes pas l'auteur. Il faut enrayer cette maladie et la compétence de ceux à qui incombe cette responsabilité doit être au-dessus de tout soupçon. On peut excuser une erreur de diagnostic dans les premières phases de la maladie, mais rien d'évident ne permet de justifier le délai qui s'est produit. Du moment que l'on soupçonnait qu'il pouvait s'agir de la redoutable fièvre aphteuse, il incombait au chef du service vétérinaire de s'assurer, de façon certaine et le plus tôt possible, s'il s'agissait ou non de cette terrible maladie. Le flot d'excuses que le ministre nous a servies hier ne peut masquer le fait qu'en cette affaire il y a eu négligence et incompétence grossières.

M. Quelch: J'aimerais obtenir du ministre une explication sur la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard de l'abattage de ces animaux. Sauf erreur, bon nombre de ces animaux qui, pour ce qu'en sait le Gouvernement, ne sont pas atteints de la fièvre aphteuse, sont aujourd'hui abattus parce qu'ils ont été exposés d'une façon ou d'une autre à la contagion. Je crois que j'ai raison jusqu'ici. Dans ce cas, les animaux sont réputés sains et ne présentent, aux yeux du Gouvernement, aucun indice de la maladie. Pourquoi ces animaux ne pourraient-ils pas être isolés et assujétis à une quarantaine très rigoureuse au sein de la zone même de quarantaine? Si, après les y avoir gardés trois mois, on les juge encore sains, on n'aura certes pas besoin de les abattre.

Quelle ligne de conduite suit-on au sujet de l'importation au Canada de bovins provenant de pays où sévit la fièvre aphteuse? En Angleterre, par exemple, la fièvre aphteuse existe depuis longtemps. J'en sais quelque chose. Lorsqu'une personne achète des bovins en Angleterre et, qu'entre le moment de l'achat et celui de l'envoi en quarantaine en Écosse la fièvre aphteuse fait irruption dans le voisinage, qu'arrive-t-il? Les animaux sont gardés en quarantaine dans la région pendant trois mois. Si, après cette période de trois mois, on peut les déclarer sains, ils sont exportés en Écosse où ils sont mis en quarantaine pour une autre période de trois mois. Si, à la fin de cette période, ils ne sont pas atteints de fièvre aphteuse, ils sont expédiés au Canada. A leur arrivée au Canada, ils sont de nouveau placés en quarantaine pour une autre période de trois mois,

après quoi ils subissent une épreuve et, s'ils sont encore exempts de la maladie, ils sont expédiés au cultivateur.

Ne peut-on, dans le cas présent, adopter une méthode semblable? Si les analyses révèlent que ces bestiaux ne sont pas atteints de la fièvre aphteuse mais qu'ils ont été exposés à la contagion, ne pourrait-on les isoler et les mettre en quarantaine rigoureuse à l'intérieur même de la zone de quarantaine? S'il s'agissait de bestiaux ordinaires, la question ne se poserait peut-être pas mais, si je comprends bien, un bon nombre de ces bovins seraient des bêtes de prix, dont la valeur ne peut être établie en dollars. Ils sont le fruit du travail de plusieurs générations d'éleveurs. A mon avis, nous abattons actuellement du bétail qui n'est pas atteint de la fièvre aphteuse mais qui peut avoir été exposé à la contagion. J'aurais cru qu'il eût été possible d'imposer une quarantaine rigoureuse afin de sauver certains de ces bestiaux.

Le très hon. M. Gardiner: La réponse à cette question ne pose pas, je pense, de difficulté. Le député a mentionné exactement les précautions que nous avons prises à l'égard de la région mise en quarantaine, ainsi que de la zone tampon. Nous n'abattons d'animaux, au pays que dans une région de cinquante milles carrés ou à peu près. Nous n'abattons aucun animal ailleurs.

M. Quelch: Même s'ils sont atteints de fièvre aphteuse?

Le très hon. M. Gardiner: Aucun animal n'a la fièvre aphteuse, que nous sachions. Voilà pourquoi les seuls animaux abattus le sont à l'endroit que j'ai mentionné.

M. Quelch: Même si des animaux ont la fièvre aphteuse?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y en a pas, que nous sachions.

M. Quelch: Pourquoi les tuer, alors?

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'en tuons pas. Le seul endroit où nous abattons des animaux, c'est dans la zone en quarantaine, c'est-à-dire dans un rayon d'environ vingt-cinq milles à compter de Regina. Voilà la région où l'on abat les animaux.

L'hon. M. Rowe: Va-t-on les abattre tous?

Le très hon. M. Gardiner: Puis nous avons ajouté une superficie de trente milles, en moyenne, à cinquante milles de l'endroit le plus rapproché où nous avons relevé un cas d'épizootie: c'est la zone tampon. Aucun animal qui s'y trouve ne sera envoyé à l'engraissage, ni même expédié dans une autre région; on se bornera à l'expédier à l'abattoir pour y être tué immédiatement. C'est exactement ce qui se fait aujourd'hui en Écosse et ailleurs.

M. Quelch: Mais vous parlez du bétail qui se trouve dans la zone en quarantaine. Vous dites que pour autant que vous sachiez, le bétail qui se trouve en dehors de cette zone n'est pas atteint de fièvre aphteuse.

Le très hon. M. Gardiner: Je reviendrai sur la question dans un instant. Il s'agit d'éclaircir l'autre point. Cela signifie que sauf erreur, tout l'Ouest canadien est absolument libre de fièvre aphteuse à l'heure actuelle, à l'exception de la région de cinquante milles carrés aux alentours immédiats de Regina.

Pour en revenir à la question qu'a posée le député, nous n'avons rien fait en vue d'empêcher qu'on n'expédie des bestiaux hors du reste de la région; mais certaines de nos provinces ont malheureusement pris des mesures dans ce sens. Certaines d'entre-elles ont dit qu'on ne pouvait transporter des bestiaux à travers telle ou telle région; il s'agit des animaux qui ne risquent pas le moins du monde d'avoir la fièvre aphteuse maintenant plus qu'il y a un an.

En outre, on nous a dit ce matin qu'il est impossible d'expédier des bestiaux en passant par une certaine province afin de les acheminer de deux des provinces de l'ouest vers l'est du pays. C'est cependant de ces deux provinces-là que devra provenir la plupart du bétail destiné à l'abatage, ainsi que la plus grande quantité des porcs qui constituent l'excédent. On nous dit encore: "Vos expéditions ne traverseront pas notre région." C'est bel et bien de nous dire ce que nous devons faire, mais c'est là l'attitude prise jusqu'à présent.

Pour revenir à la région, on nous demande pourquoi nous abattons les animaux. La première raison, c'est que si nous ne les abattions pas, nous n'aurions aucune chance au monde de vendre de nouveau nos bestiaux sur le marché des États-Unis. C'est ainsi qu'on procède outre-frontière et c'est de cette façon que nous devrions procéder selon eux. Nous cherchons à pénétrer de nouveau sur le marché américain le plus tôt possible et, pour y arriver, nous avons décidé de suivre leur façon de procéder. Il est facile de dire qu'on procède de telle ou telle manière en Grande-Bretagne et de telle autre sur le continent. La maladie sévit depuis des générations sur le continent européen et depuis assez longtemps en Grande-Bretagne. On me dit que la plupart de ces pays ne procèdent pas comme nous. L'une des raisons pour lesquelles ils n'agis-

sent pas de cette façon, c'est qu'il n'y a aucun danger à manger cette viande, comme je l'ai signalé hier soir. Un être humain peut manger cette viande sans danger. Dans les pays où on a besoin de cette viande et où les gens n'ont pas les moyens de l'acheter, on l'utilise quand même.

Une voix: Ils la font cuire.

Le très hon. M. Gardiner: Ils la font cuire et la mettent en conserve; ils la salent ou la traitent autrement, mais ils s'en servent. Nous vivons sur un continent où on a adopté comme pratique, non seulement aux États-Unis, mais au Canada, de tenir ces deux régions exemptes de la fièvre aphteuse. C'est pourquoi les États-Unis ont toujours adopté comme principe de détruire tous les animaux qui viennent en contact avec la maladie, mais jusqu'ici nous n'avions pas eu à suivre leur exemple.

Si nous voulons retourner sur le marché des États-Unis dans un intervalle raisonnable, il nous faudra suivre cette ligne de conduite. Il y aura des cas douteux. Nous agirons ainsi même pour les animaux que nous soupçonnerons d'être porteurs de la maladie. A entendre les discours qu'on a prononcés ici, je suis assuré que beaucoup de membres de la Chambre sont plus convaincus que moi que tous ces animaux souffraient de fièvre aphteuse. Si eux-mêmes sont convaincus à ce point, on comprend fort bien quelle sera la réaction des gens si on permet dans les prochains six ou douze mois de sortir ces animaux de cette région et de les expédier dans d'autres parties du pays. C'est pourquoi nous prétendons que la meilleure chose à faire est d'abattre tous les animaux qui sont venus en contact avec la maladie, afin qu'on ne puisse les vendre. Nous pourrons ensuite dire non seulement au reste du Canada mais aussi aux États-Unis: "Vous ne courez aucun risque en acceptant des animaux de l'Ouest canadien pour les engraisser ou à d'autres fins."

M. Cruickshank: Puis-je dire quelques mots, monsieur le président? Il se peut que ce soit mon habileté exceptionnelle qui exige que huit députés siégeant de l'autre côté de la Chambre prennent la parole pour un seul de ce côté-ci dans le débat sur cette question. Il est un point sur lequel je ne suis pas de l'avis du ministre, bien que je ne sois pas totalement en désaccord avec lui. Il prétendra peut-être qu'en ce moment on n'abat pas d'animaux. Je connais une vieille vache qui est morte après être venue à pattes de Middlesex-Est, en ayant mangé une partie dans le restaurant là-haut. Je partage tout à fait les opinions exprimées hier par l'honorable député de Calgary-Ouest. Je l'affirme parce que,—et je ne vois rien d'amusant en cela,—il en est qui peuvent croire qu'il est dangereux de manger cette viande. En ce qui me concerne, l'honorable député de Calgary-Ouest peut m'envoyer toute la viande qu'il veut,—mais pas de la viande sur pied!—et il peut remplir comme il lui plaira la glacière de ma ferme. Pour ma part, j'annoncerai partout que j'ai cette viande-là.

En participant au débat le jour de l'ouverture de la session, je disais qu'à mon avis il était bien inutile de parler d'erreurs du passé. Qu'est-ce qui s'est passé? Je partage la plupart des avis exprimés en cette Chambre. Je regrette qu'il s'en soit trouvé pour vouloir battre monnaie politique sur cette situation. J'en suis désolé. Au cours d'une guerre nous devons nous conduire selon les circonstances. Or nous sommes en guerre. Il s'agit de partir à la défense de notre agriculture dans le meilleur intérêt du Canada, c'est-à-dire, selon moi, de notre économie tout entière. C'est pourquoi j'estime qu'il faut envisager cette question objectivement, peu importe le parti auquel nous appartenons. Le débat a tourné, le premier jour, autour du montant à verser aux éleveurs au titre du bétail qu'ils ont perdu et des autres pertes subies par eux. Je vois, en cette affaire, un désastre national. Je veux vous parler de trois sinistres nationaux que nous avons eus dans le Dominion du Canada. Remarquez que j'emploie le mot "dominion". Ces trois sinistres nationaux ont été les inondations en Colombie-Britannique, l'inondation de la Rouge et l'incendie de Rimouski. Qu'est-il arrivé. Le Parlement s'est montré très généreux et très juste envers la population des régions atteintes. Le peuple canadien a appuyé cette façon d'agir. Le Parlement, à mon avis, va se montrer très juste et très généreux envers les cultivateurs qui, malheureusement, perdent leur cheptel par suite de la tragédie qui nous atteint présentement.

Une voix: Le Parlement ou le Gouvernement.

M. Cruickshank: Le Parlement. Le Parlement est souverain et le Gouvernement l'a toujours reconnu. Je crois que si le Parlement ne le faisait pas de son propre chef, la population du Canada verrait à ce que nous soyons justes et généreux à l'occasion du désastre qui nous frappe actuellement.

Je regrette de dire que beaucoup trop de mes collègues n'envisagent pas la question avec autant de sérieux que moi. Comme je le disais le premier jour de la session (je vais maintenant répéter ces propos), nous sommes ici en présence de la mesure la plus

importante de la session. Heureusement, jusqu'ici, l'épizootie n'a pas exercé de grands ravages; une petite région seulement a été atteinte. Les cultivateurs intéressés ont toute ma sympathie. Pour commencer, je regrette qu'on ait publié leurs noms. Mais il s'agit d'une guerre, d'une guerre destinée à réprimer la maladie. En temps de guerre, malheureusement, il y en a toujours qui souffrent. Je suis sûr qu'il s'agit de citoyens honnêtes, de bons cultivateurs. Ils ont mon entière sympathie.

Dans la circonscription que je représente, on s'adonne à l'industrie laitière plutôt qu'à l'élevage des bovins de boucherie. Ma circonscription produit, au bas mot, les trois quarts du lait liquide utilisé en Colombie-Britannique. Bien entendu, je me préoccupe du sort de ces cultivateurs. Je ne me tracasse pas au sujet de la façon absolument ridicule dont, à mon sens, on s'est d'abord occupé de cette affaire. Malheureusement,—je le répète, que cela plaise ou non au ministre,—certains fonctionnaires ne devraient pas occuper les postes qu'ils détiennent actuellement là-bas. Mais, et c'est heureux, il est un emploi qu'ils peuvent occuper sans déchoir, un emploi plus à la mesure de leurs moyens et qui consiste à creuser à la pelle le lit du Saint-Laurent. Je ne m'excuse pas de parler ainsi. Nous avons des vétérinaires compétents au Canada; nous en avons en Colombie-Britannique et dans ma circonscription; mais nous en avons de très incompétents qui occupent des postes élevés au ministère de l'Agriculture, ici à Ottawa. Je sais ce que j'en ferais si j'étais ministre de l'Agriculture. Il est maintenant quatre heures et demie. A cinq heures moins sept minutes, si c'était suffisant, ils seraient congédiés. Je n'ai plus rien à dire à ce propos.

A quoi bon se tracasser au sujet du passé? Envisageons l'avenir. On a souligné l'autre jour,—et je suis sûr que le ministre de l'Agriculture appuiera sur ce point,—que la plus grande perte que nous ayons subie est celle du marché des États-Unis. Sauf erreur, l'interdiction vaut pendant soixante jours. Soit dit en passant, monsieur le président, pour la gouverne de mes commettants et afin que le hansard en fasse mention, je veux vous faire remarquer que je ne lis pas mon discours et que je ne m'inspire même pas de notes pour le prononcer. Je ne l'ai jamais fait. Je ne le ferai jamais. Si je devais le faire, je ferais comme d'autres députés: je donnerais une copie de mon discours aux membres de la tribune des journalistes et au service des *Débats* avant que je le prononce. Je le répète, notre plus grande perte jusqu'ici a été la perte de nos débouchés aux États-Unis. Je ne connais rien de la politique des États-Unis, mais j'ai assez vécu pour parier à égalité que l'interdiction durera au moins jusqu'à novembre de cette année, et j'ai certaines raisons de le croire. Je pense que l'interdiction durera très longtemps.

Comme l'a dit hier à la Chambre le ministre de l'Agriculture, il s'agit là de la quatrième calamité dont le Canada souffre depuis quelques années. La première a été les inondations du fleuve Fraser, la deuxième les inondations de la rivière Rouge et la troisième l'incendie de Rimouski. Je désire vous rappeler, monsieur le président, ce qu'on a fait lors des inondations de la rivière Rouge. Je dis cela à l'intention de quelques députés qui représentent des circonscriptions rurales dans les provinces de l'Ontario et du Québec et qui considèrent l'examen de cette question comme une perte de temps. Je veux vous rappeler ce que l'on a fait au Manitoba et dans la ville de Winnipeg lors des inondations de la rivière Rouge.

Une voix: Aucun rapport avec la fièvre aphteuse.

M. Cruickshank: On est allé cherché les ingénieurs les plus qualifiés qui avaient eu à s'occuper récemment du problème pour qu'ils donnent leur avis en matière d'inondations. J'espère que cela contentera l'honorable ami qui m'a interrompu. Si vous saviez ce qui s'en vient vous ne m'interrompriez pas, mais je ne crois pas que vous puissiez voir aussi loin. On est allé chercher les meilleurs ingénieurs que l'on pouvait trouver pour qu'ils donnent leur avis en matière d'inondations. Qu'a-t-on fait en ce qui a trait au rétablissement des sinistrés? On a fait venir deux hommes de la Colombie-Britannique qui avaient participé au travail de restauration à la suite des inondations du fleuve Fraser en 1948. Je suis très fier de ce que le gouvernement du Manitoba ait télégraphié au gouvernement de la Colombie-Britannique pour demander ces hommes et on les transporta immédiatement par avion. Je parle du colonel Baldwin et de M. W. L. Mackin qui étaient originaires de ma circonscription. Ils restèrent à Winnipeg aussi longtemps que le gouvernement du Manitoba désira leurs conseils en matière de restauration. Si j'ai rappelé ces faits, monsieur le président, c'est afin d'indiquer dans quel sens le gouvernement fédéral devrait agir, car il ne fait aucun doute que certains de ses fonctionnaires n'ont pas été à la hauteur de la situation. C'est là une chose du passé. Ils n'avaient pas les connaissances voulues ni, je crois, l'expérience nécessaire. Je n'insiste pas, voulant me montrer bienveillant.

Si j'étais ministre de l'Agriculture, je demanderais aux États-Unis de détacher un de leurs fonctionnaires compétents auprès de notre ministère. On a eu à lutter contre cette maladie là-bas. Je prierais les autorités américaines de détacher auprès de notre ministère leurs meilleurs vétérinaires. Je ferais appel à la Hollande, à la Grande-Bretagne et à divers autres pays d'Europe et je m'assurerais les services de leurs vétérinaires qui ont lutté contre cette maladie. Je suis sûr que les gouvernements de ces divers pays seraient heureux de nous faire bénéficier des services de leurs vétérinaires; ce serait un geste amical au titre du plan de Colombo ou, encore, une sorte de prêt-bail en sens inverse. Sans compter que nous pourrions affecter au transport de ces vétérinaires avertis quelques-uns des nombreux avions que certaines gens utilisent pour se rendre à l'étranger, pour accomplir ce que j'appellerais des voyages de plaisir.

Comme le dit le ministre, cette terrible maladie a été circonscrite. N'atteignant qu'une région peu étendue, elle n'a pas entraîné jusqu'ici une très lourde perte pour le pays, non plus que pour les cultivateurs en cause, mais il faut tenir compte de la perte du marché des États-Unis. Comment pouvons-nous amener les Américains à lever l'interdiction sous peu? A mon avis, la seule façon de faire lever l'interdiction, c'est de mettre à exécution ma proposition, c'est-à-dire de faire venir d'Europe des vétérinaires expérimentés, ainsi que du Mexique et du Royaume-Uni. Nous aurons alors accompli beaucoup pour être bien vus du Congrès des États-Unis; nous lui aurons montré que nous ne comptons pas exclusivement sur nos propres fonctionnaires, mais que nous consentons à faire appel aux gens d'expérience. Il est admis que nos vétérinaires ne possèdent pas l'expérience voulue, comme on l'a vue d'après ce qu'ils ont accompli jusqu'ici. Parlant au nom de ma circonscription, bien que beaucoup de mes collègues n'envisagent pas la situation du même œil que moi, je considère ce problème comme le plus grave que le pays ait à résoudre aujourd'hui. C'est la première chose que le Gouvernement devrait considérer et j'exhorte fortement le ministre à consulter certains de ces pays par l'intermédiaire de ses fonctionnaires. J'aimerais qu'on fasse exactement la même chose qu'on a faite lors de l'inondation de la vallée du Fraser, alors que le ministre du Commerce avait envoyé un ingénieur compétent en Colombie-Britannique. J'aimerais que ces vétérinaires expérimentés viennent ici, même si c'était à la seule fin de convaincre les Américains que nous sommes sincères dans nos efforts en vue d'enrayer cette maladie afin de faire lever l'interdiction.

[M. Cruickshank.]

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je dire un mot? Je réponds seulement à la proposition voulant qu'on fasse venir des vétérinaires. Nous avons déjà fait ce que propose le député, en ce qui concerne les États-Unis. On nous a envoyé le Dr Shahan, la plus grande autorité américaine, qui a mené au Mexique la campagne contre la fièvre aphteuse. Il ne reste pas toujours sur les lieux; il est tantôt dans la région, tantôt en dehors. Il conseille nos gens et leur vient en aide.

M. Cruickshank: Ne pourrions-nous pas recourir aux services de spécialistes européens? Je suis convaincu que les gouvernements intéressés nous les prêteraient si nous le demandions.

Le très hon. M. Gardiner: Nous estimons que les buts visés dans ces pays sont fort différents des nôtres et qu'il convient plutôt de se fier aux conseils des spécialistes des États-Unis. Nous adoptons le principe suivi par les États-Unis et cherchons à extirper entièrement la maladie de la région restreinte où elle existe. A cette fin, nous utilisons les services de nos meilleurs techniciens et des meilleurs spécialistes des États-Unis.

M. Stewart (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'on me permette une question au sujet de l'impossibilité dans laquelle se trouve la société Burns de nous dire d'où vient le bétail. Cela lui est peut-être impossible, mais j'en doute. Il importe certainement que le ministère sache aussi précisément que possible où la compagnie a acheté le bétail. Mon ami, le représentant de Selkirk, me dit que les préparateurs de viandes lui donnent des chèques en échange du bétail qu'il leur livre. Le ministère ne peut-il pas demander à la société Burns quels chèques elle a établis et au nom de qui durant la période visée, en vue de déterminer au moins qui est la personne qui a vendu les animaux à Burns. Le ministère pourrait faire enquête auprès des personnes de qui la société Burns a acheté du bétail. La société Burns consentirait volontiers, j'en suis sûr, à collaborer ainsi avec le Gouvernement. Qu'en pense le ministre?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne puis guère ajouter aux renseignements que j'ai fournis déjà. Je ne crois pas que la maison Burns hésite à nous communiquer tous les détails qu'elle possède. D'autre part, il ne fait aucun doute que nous avons fait tout notre possible pour obtenir tous les renseignements que cet établissement est en mesure de nous fournir. Or la compagnie Burns nous dit,—non sans raison, croyons-nous,—qu'il est bien difficile à un employé, qui chaque jour se rend au parc d'engraissage pour y choisir, parmi environ 80 animaux, ceux qui sont prêts pour l'abatage, de dire exactement de quelle ferme

provient chaque animal. Il faudrait pour cela qu'il conservât un dossier détaillé à l'égard de chacun des animaux qui passent par le parc d'engraissage. Si la maison Burns déclarait qu'un animal contaminé lui a été expédié d'une ferme où, jusqu'ici on n'a jamais découvert de maladie, elle s'exposerait à une action en justice de la part du propriétaire de la ferme. Il n'y a pas lieu de douter qu'ils seront prudents. Je suis sûr que s'ils le peuvent ils nous fourniront les renseignements le plus tôt possible.

M. Harkness: S'agit-il de bétail marqué au fer chaud?

Le très hon. M. Gardiner: Non, ces bestiaux ne sont pas marqués. Je ne devrais peut-être pas l'affirmer, car certains d'entre eux le sont peut-être. Certains viennent peut-être de petits ranchs situés au sud de Regina où les bêtes sont marquées au fer chaud.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je vois qu'il est difficile d'établir la provenance du bétail mais le problème est si grave qu'il ne faudrait négliger aucun moyen de se renseigner sur les conditions existant dans les fermes qui, à cette époque, ont livré des bestiaux à la maison Burns. On pourrait, par exemple, examiner les livres de la société et relever les noms de ceux à qui elle a envoyé des chèques.

M. Ferrie: Monsieur le président, je veux prendre la défense des conserveries. Certains députés prétendent que ces étiquettes sont délivrées. J'expédie, chaque année, pour des millions de dollars de bestiaux à l'usine Burns et je peux affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit là de leur moyen d'existence. C'est ce qu'ils tenteront et même tentent de faire, j'en suis sûr. Ils iront au fond des choses afin d'établir la provenance exacte de ce bétail.

La façon de procéder de ces acheteurs au parc à bestiaux diffère de celle qu'on suit dans l'Est canadien. Ils achètent par exemple dix ou douze animaux gras. Dans le même enclos peut se trouver ce qu'on appelle généralement un "soixante". C'est ainsi que procède l'acheteur; le numéro de l'enclos est inscrit sur l'étiquette. L'animal est ensuite pesé puis conduit au parc d'engraissage. Le seul homme capable de l'y retrouver est celui qui l'a élevé.

La maison Burns a un double devoir. D'abord, celui de protéger l'expéditeur du bouvillon et d'avoir la certitude absolue que l'animal provient de telle ferme. Le voisin peut prétendre que la ferme est contaminée par la fièvre aphteuse. Si la maison Burns faisait erreur, les conséquences en seraient pénibles pour le cultivateur. La maison Burns ne peut donc se permettre de se tromper.

Pourquoi des honorables députés disent-ils que la maison Burns se dérobe à son devoir et n'essaie pas de savoir d'où provenaient les animaux en cause? Dès qu'elle sera absolument sûre de la chose, la maison Burns mettra tout en œuvre pour produire l'étiquette indiquant la provenance de l'animal.

Je suis dans le commerce des bestiaux depuis aussi longtemps que je me souvienne et j'ai connu des épidémies de morve. J'ai été témoin de ce que nous avons appelé la gale des bovins alors que nous baignions tous les bestiaux d'une zone de trente milles à la ronde. J'ai entière confiance aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et à ceux de la province. Je suis bien sûr qu'ils vont remettre les choses en ordre. Soyons juste envers l'agriculteur, envers tous ceux qui ont été frappés en Saskatchewan. Cessons de discuter et adoptons le projet de loi, afin de venir en aide aux agriculteurs qui souffrent en ce moment.

M. Charlton: Quand a-t-on demandé au Dr Shahan, des États-Unis, de venir au Canada?

Le très hon. M. Gardiner: Quatre ou cinq jours avant que soit réellement diagnostiquée l'épizootie. L'avis a été donné dès que nous avons soupçonné qu'il s'agissait de l'épizootie en question. Il est venu immédiatement.

M. Charlton: C'était le 17 ou le 18 février?

Le très hon. M. Gardiner: Il est arrivé vers le 17 février.

M. Charlton: Combien de temps va durer la mise en quarantaine dans la région en cause?

Le très hon. M. Gardiner: J'allais reprendre l'honorable député de Fraser-Valley qui a dit que ce serait soixante jours. La quarantaine ne comporte pas le délai fixe. Elle existe et, sous le régime de la loi des États-Unis, elle ne peut être supprimée tant que le Département de l'Agriculture des États-Unis ne conviendra pas que nous avons réussi à extirper l'épizootie. Le règlement en vigueur aux États-Unis stipule que la quarantaine ne peut être levée à l'égard de notre pays, tant que les autorités américaines ne sont pas assurées que l'épizootie est disparue.

M. Charlton: Il me semble que le ministre a mal compris ma question. Il parle maintenant de l'interdiction. Les États-Unis n'ont rien à faire avec la quarantaine imposée à nos bestiaux.

Le très hon. M. Gardiner: Eh bien, une interdiction signifie la quarantaine chez nous pour aussi longtemps que sévit ici la fièvre aphteuse. Nous ne pouvons exporter d'animaux.

M. Charlton: C'est vrai, mais il s'agit d'une interdiction frappant l'envoi de notre bétail aux États-Unis.

Le très hon. M. Gardiner: C'est bien cela.

M. Charlton: Pendant combien de temps après le dernier cas maintiendrons-nous la quarantaine dans la zone qu'elle frappe à l'heure actuelle?

Le très hon. M. Gardiner: Il y aura lieu de la maintenir pendant un certain temps. A mon avis, les États-Unis lèveront plus vite l'interdiction si nous appliquons un règlement quasi-analogue au leur. Le délai devra être d'environ soixante jours peut-être.

M. Charlton: Après le dernier cas.

Le très hon. M. Gardiner: Après que la zone sera devenue, à notre avis, libre d'infection.

M. Charlton: Si à partir de ce jour nous ne trouvions plus un autre animal malade dans la zone en question, quand lèvera-t-on la quarantaine? Cela n'a rien de commun avec l'interdiction.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne pense pas pouvoir ajouter grand chose à ce que j'ai dit, savoir qu'à mon avis il est nécessaire d'appliquer à peu près le même règlement qu'aux États-Unis, en vue de convaincre non seulement les Américains, mais aussi les habitants des autres régions du Canada que nous maintiendrons la région isolée. En vertu du règlement en question, une fois que les autorités sont convaincues que la maladie n'existe plus dans la région, elles estiment qu'il faut maintenir l'interdiction en vigueur pendant au moins soixante jours encore.

M. Charlton: C'est-à-dire la quarantaine.

Le très hon. M. Gardiner: A leur point de vue, c'est une interdiction qui nous frappe. La loi américaine interdit l'entrée aux États-Unis de bétail provenant de tout pays où sévit la fièvre aphteuse. Le règlement y stipule en outre que l'interdiction ne peut être levée que soizante jours après que le ministère de l'Agriculture de ce pays est convaincu que la maladie a été supprimée. Appelez cela quarantaine ou interdiction, mais c'est là le règlement qu'on applique.

Nous devrons convaincre les habitants d'autres régions du Canada que nous avons pris les mêmes soins à l'égard de la région en quarantaine. Autrement, ils pourraient avoir raison de se plaindre si nous commencions plus tôt à expédier du bétail.

[M. Charlton.]

M. Charlton: Alors la quarantaine pourrait subsister dans la région atteinte tant que l'interdiction relative à l'exportation de nos bestiaux aux États-Unis n'aura pas été levée?

Le très hon. M. Gardiner: Non, les Américains ne la lèveront pas avant soixante jours. Je dirai tout simplement qu'il nous faudra peut-être nous conformer à leurs règlements et que nous pourrons abolir la quarantaine n'importe quand après un intervalle de soixante jours. Nous n'attendrons pas nécessairement qu'ils aient levé l'interdiction.

M. Argue: D'après ce qu'a dit le ministre cet après-midi et d'après ce qu'il vient de dire,—j'espère qu'il me corrigera si je fais erreur,—il me semble que la région mise en quarantaine, d'une superficie d'environ 2,500 milles carrés, demeurera probablement en quarantaine pendant plusieurs mois, ou comme a dit le ministre, pendant six ou douze mois. Si tel est bien le cas, j'ai quelques commentaires à formuler.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne crois pas avoir parlé de six ou douze mois. Je désire apporter seulement cette correction aux paroles de l'honorable député.

M. Argue: Si le ministre veut donner des précisions, je lui cède la parole.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit qu'il fallait nous conformer aux règlements américains. Ces règlements interdisent l'importation du bétail d'un pays où cette maladie existe. Ils disposent en outre qu'après qu'on s'est assuré de la disparition du mal, ils continueront de s'appliquer pendant soixante jours encore. Nous croyons bien pouvoir venir à bout de cette maladie en bien moins de trois mois, par exemple. Peut-être avons-nous tort. Puis, pendant un certain temps encore, il faudrait continuer à exercer une surveillance étroite.

M. Argue: Si j'ai bien compris, après extermination des dernières bêtes dans la dernière ferme de la région mise en quarantaine, où a sévi la maladie, il pourra y avoir une période d'attente de quatre-vingt-dix jours, précédant une autre période de soixante jours, si toutefois nous nous conformons ici au régime américain.

Le très hon. M. Gardiner: Je me demande où l'honorable député va chercher ses quatre-vingt-dix jours.

M. Argue: J'ai vu cela dans les journaux (*Exclamations*). Le ministre nous dira-t-il combien de temps s'écoulera entre le moment où on aura abattu la dernière bête dans la région mise en quarantaine et la suppression de celle-ci, à condition toutefois, bien

entendu, qu'il n'y ait pas eu de nouveaux cas? Quel est le délai minimum entre le moment où on aura abattu la dernière bête dans la dernière ferme de la région mise en quarantaine et celui de la suppression de celle-ci?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne pense pas que je puisse donner une réponse précise en ce moment; d'ailleurs, je ne pense pas que je le doive. Nous prendrons toutes les précautions afin de nettoyer la région le plus tôt possible; ensuite, nous ne négligerons rien pour assurer au reste de la population canadienne qu'il n'y a plus de danger à accepter de la viande, peut-être pendant une certaine période et, plus tard, à accepter du bétail vivant.

M. Argue: Il faudra au moins quelques mois au ministère pour régler la situation. Puis il faudra la période d'attente supplémentaire qu'exigeront les États-Unis. La période minimum de quarantaine dans la région pourra durer de cinq à six mois. Voyons un peu comment cette quarantaine va porter préjudice non pas seulement aux vingt ou trente cultivateurs sur la ferme de qui la maladie existe, mais encore aux deux mille autres cultivateurs de la région.

Le transport des céréales, dont une bonne partie est humide, est interdit. Des milliers et des milliers de boisseaux de céréales humides se trouvent dans les élévateurs de la région ou dans les fermes. Voici le printemps qui arrive; bientôt nous aurons une période pendant laquelle les céréales humides chauffent et se gâtent. Les cultivateurs qui ont des céréales humides peuvent perdre de l'argent à cause de la quarantaine tout autant que ceux dont le bétail est atteint.

Je veux que le ministre nous dise ce que le Gouvernement fera pour venir en aide aux cultivateurs ayant des céréales humides qui pourront se gâter par suite de la quarantaine. Beaucoup de cultivateurs de cette région ont encore sur leurs fermes ou dans leurs champs la majeure partie de leurs récoltes de 1951. Comment pourront-ils cultiver cette année vu qu'il leur est interdit d'expédier leurs céréales et que beaucoup d'élévateurs regorgent déjà? Quelles mesures le Gouvernement prendra-t-il pour assurer un revenu stable à ces cultivateurs ou une indemnité à l'égard des céréales humides qui se seront gaspillées?

Et les producteurs laitiers de la région où les bestiaux seront peut-être abattus? Ils recevront une indemnité pour leurs animaux; mais, aux termes de la mesure dans sa forme actuelle, ils ne seront pas dédommagés de la perte de revenus qu'ils subiront du fait qu'ils ne pourront produire de lait au cours des mois à venir.

Le très hon. M. Gardiner: La première question repose sur une hypothèse. Je n'ai pas dit,—et quiconque sera chargé de la gestion de la région ne le dira non plus,—que l'inspection des céréales, surtout des céréales qui seront vendues par l'intermédiaire des élévateurs, durera aussi longtemps que celle des bestiaux. Que la région soit mise en quarantaine pendant quatre ou cinq mois, cela ne nous empêche pas de modifier les conditions de la quarantaine de temps à autre. Il n'est pas nécessairement vrai que la quarantaine durera aussi longtemps à l'égard des céréales qu'à l'égard des autres choses.

Ceci dit je ne crois pas devoir parler de l'autre question. La question de savoir ce qu'il faut faire ou ce qu'on pourrait faire à l'égard des pertes occasionnées par les céréales humides ou gourdes peut être envisagée sous différents angles. Je ne pense pas qu'il faille prendre de décision avant l'adoption de ce bill en ce qui concerne ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire à cet égard. Le bureau qui doit être établi dans le but de déterminer le montant de la rémunération à accorder aux cultivateurs étudiera la question de la valeur du cheptel du cultivateur comparée aux revenus qu'il peut en tirer soit par le lait soit par autre chose. L'examen de cette question entraînera l'étude de bien des points.

M. Harkness: J'aimerais avoir encore quelques précisions au sujet d'un ou deux points. Le ministre a déclaré précédemment que cinq bovins de la ferme de M. Waas ont été envoyés à l'établissement Burns, le 22 novembre, je crois.

Le très hon. M. Gardiner: Le 23 novembre.

M. Harkness: La maladie constatée à la ferme de M. Waas a été signalée au vétérinaire le 26 novembre, soit trois jours plus tard. On nous a dit hier que la période d'incubation de cette maladie dure de quatre à six jours, ce qui signifie que les cinq bêtes livrées le 23 novembre se sont trouvées en contact avec les autres animaux qu'on a trouvé malades trois jours plus tard.

Il est évident que de nombreux animaux ont été expédiés hors de ce parc entre le 23 novembre, date à laquelle les cinq animaux provenant de la ferme de M. Waas ont été livrés, et le 28 décembre, date à laquelle on a imposé la première quarantaine.

Ces bestiaux ont pu être expédiés à titre d'animaux mi-gras ou à titre d'animaux destinés à l'abattage. Le ministre peut-il nous dire quelles expéditions ont été faites entre le 23 novembre et le 28 décembre et où sont allées ces expéditions?

Le très hon. M. Gardiner: Le député suppose, j'imagine, que les cinq animaux livrés par M. Waas ont été dans les parcs pendant un temps et qu'ils ont pu être mêlés à d'autres bestiaux qui ont été expédiés. D'après les renseignements que je possède, M. Leonard T. Waas a vendu à la société Burns, à Regina, le 23 novembre 1951, cinq veaux de boucherie, qui ont tous été abattus le lendemain. Ainsi ces animaux n'ont pas été mêlés à d'autres bestiaux et ils n'ont pas été expédiés. Pour ce qui est de l'autre question, je regrette de ne pas être en mesure de fournir tous les chiffres relatifs à l'activité de la société Burns entre le 1er décembre et le jour où la quarantaine a été imposée vers la fin de décembre.

M. Harkness: Le point à retenir, c'est que les cinq animaux qui ont été en contact avec d'autres bestiaux atteints sont arrivés à l'abbatoir Burns à ce moment-là et l'abattoir a fonctionné pendant quelque cinq semaines avant la mise en quarantaine. Le ministre dit que les cinq animaux ont été abattus le lendemain, mais cela signifie tout de même que ces animaux ont été en contact avec un nombre considérable de bestiaux dans les parcs avant d'être abattus. Hier, lorsque nous avons étudié cette question, le ministre a dit qu'on avait retrouvé tous les bestiaux expédiés des parcs Burns et découvert qu'ils n'étaient pas atteints. Puisque deux animaux seulement sont sortis de ces parcs depuis la mise en quarantaine jusqu'aujourd'hui, comme le ministre l'a dit cet après-midi, cela signifie sans doute que les animaux ainsi retrouvés sont sortis entre le 23 novembre et le 28 décembre. Le ministère a-t-il découvert quels envois ont été faits au cours de cette période, ainsi que leur destination? D'après ce qui a été dit hier, c'est apparemment ce qu'on a fait; or j'aimerais maintenant connaître les résultats de cette enquête.

Le très hon. M. Gardiner: Pour revenir à la déclaration que j'ai formulée, je signale que je ne parlais pas de l'établissement Burns lorsque j'ai dit qu'on avait trouvé la destination des animaux expédiés. C'est de la région de cinquante milles carrés que je parlais. On a trouvé où étaient rendus les animaux expédiés hors de la région en cause.

M. Harkness: Après la mise en quarantaine?

Le très hon. M. Gardiner: Pas seulement après la mise en quarantaine, mais dès qu'il a été évident qu'une maladie sévissait dans cette région. On a vérifié dans la mesure du possible l'état de santé des animaux expédiés hors de la région. Selon les renseignements dont je dispose présentement, le nombre des animaux expédiés par la société Burns n'a pas été élevé. La compagnie n'a pas pour but d'acheter des animaux en vue de les revendre vivants ailleurs. Elles les achète dans l'intention de les abattre pour en vendre la viande. Elle n'expédie pas d'animaux vivants, sauf par exception. Elle achète le bétail sur pied et vend la viande. C'est ce qu'elle a fait avant et pendant la mise en quarantaine. Cette mise en quarantaine signifiait que la société Burns ne pouvait expédier aucun animal pour n'importe quel motif. Elle ne pouvait même pas expédier les deux animaux envoyés à l'extérieur entre les périodes de quarantaine.

M. Harkness: Le ministre sait que je suis un peu au courant des méthodes adoptées par cette entreprise. Je sais que la société Burns s'occupe de la préparation des viandes et que normalement elle abat les animaux qu'elle achète. Mais il arrive très souvent que, pour une raison ou pour une autre, la maison Burns expédie, à Hull ou ailleurs dans l'Est du pays, des animaux qu'elle a achetés à Regina. Elle peut aussi acheter des animaux mi-gras et les revendre avant de les engraisser. Quoi qu'il en soit, le ministre ne m'a pas encore dit si oui ou non son ministère a fait enquête sur les bestiaux sortis de cet établissement entre le 23 novembre et le 28 décembre. C'est la première question à laquelle je désire une réponse précise.

Le très hon. M. Gardiner: On me dit que le ministère a fait des enquêtes. Autant que je sache, peu d'animaux, s'il en est, ont quitté l'établissement durant cette période. Il y a une distinction bien marquée entre la maison Burns de Calgary et la maison Burns de Regina. Comme le sait le député, la première est propriétaire de grands ranchs en Alberta depuis de longues années et elle abat son propre bétail en plus d'acheter des animaux pour l'abattage. A Regina, la maison Burns ne possède qu'un abattoir et un parc d'engraissage et tous les animaux qu'elle achète sont destinés à la boucherie. Il lui faut parfois les engraisser avant de les abattre. Elle les place alors dans son parc d'engraissage. Bien que toutes ces bêtes soient destinées à la boucherie, il peut arriver que quelques-unes soient expédiées à d'autres abattoirs. La compagnie Burns a aussi un établissement à Prince-Albert. Pour une raison ou pour une autre, il peut donc arriver qu'elle expédie du bétail ailleurs. On a vérifié tous ces envois dans la pleine mesure possible et nulle part on n'a trouvé de trace de maladie. Comme je l'ai dit, deux animaux

ont été expédiés à Moose-Jaw et ont été abattus immédiatement après leur arrivée. Voilà les renseignements qu'on nous a fournis.

Je comprends fort bien que les honorables députés veuillent être absolument sûrs que la maladie ne se répand pas à cause de ce qu'à fait la maison Burns ou quelqu'un d'autre. Je puis assurer à tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre, qu'on a fait tout ce qui était possible depuis qu'on a commencé de soupçonner la présence de la fièvre aphteuse.

M. Harkness: Il y a quelques instants le ministre a dit que la destination de tous les animaux en cause avait pu être établie et il a ajouté que deux d'entre eux avaient été envoyés à Moose-Jaw. S'il en est ainsi, le ministre pourrait alors nous donner le nombre des bestiaux qui ont été expédiés. Il doit avoir les chiffres en main. Peut-il nous dire combien d'animaux ont été expédiés de cet endroit et nous donner leur destination?

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami parle-t-il de la zone tout entière ou de l'établissement Burns?

M. Harkness: Je songeais, en particulier, aux bestiaux qui ont séjourné dans les parcs de la société Burns, qu'il s'agisse des parcs pour l'abattage ou des parcs d'engraissage.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne peux vous dire actuellement quel est le nombre de ces animaux, mais je puis me procurer les renseignements. On m'apprend que le nombre des animaux sortis de l'usine ou des parcs d'engraissage est insignifiant, qu'il est même très faible. La plupart des animaux ont été abattus; quant au petit nombre en question, on a pu en établir la destination dans la mesure où on s'en est occupé depuis que l'épizootie s'est déclarée. On a retracé également, me dit-on, les envois faits de la région même à d'autres régions du Canada et même aux États-Unis avant le 26 novembre. Je ne saurais préciser pour l'instant jusqu'à quelle date on a remonté.

M. Harkness: Une des raisons pour lesquelles je pose la question, c'est que nous entendons beaucoup parler d'un nombre assez considérable de bêtes. Le ministre dit que le nombre en est très faible. J'ai ouï dire que le nombre de ces bêtes pouvait dépasser la centaine. C'est le nombre qu'on aurait expédié du parc d'engraissage ou de l'enclos d'abattage durant la période en cause. On aiderait à dissiper les craintes des habitants d'autres régions du pays si l'on pouvait démentir catégoriquement ces rumeurs et mettre fin à ces soupçons. C'est pour ce motif que je demande des renseignements précis. Si le ministre ne les a pas, nous n'y pouvons rien; mais je lui demande certes de les obtenir le plus tôt possible et de les communiquer à la Chambre.

J'aborde un autre point. Dans son premier énoncé, le ministre a dit cet après-midi qu'on avait retracé les animaux expédiés du parc d'engraissage et qu'il est établi qu'aucun des animaux n'était porteur de germes de la maladie. Comment la chose a-t-elle été établie? Je pose cette question surtout parce qu'hier j'ai demandé si le troupeau de M. Waas avait subi l'épreuve; a-t-on enfin pris les moyens de savoir si les animaux de M. Waas ont souffert uniquement de stomatite, ou aussi de fièvre aphteuse? En d'autres termes, a-t-on effectué les examens de laboratoire dans le cas de ces animaux? A la page 78 du hansard d'hier, je relève ces paroles du ministre:

> On a identifié la maladie comme étant la stomatite. C'était en décembre et le 6 janvier les animaux ne souffraient plus d'aucune maladie. Il est impossible de faire subir l'épreuve à ces animaux. Mon honorable ami conviendra que lorsqu'une maladie n'existe pas chez des animaux, il n'y a pas moyen d'identifier le virus, parce qu'il n'est pas là.

S'il a été impossible de faire l'examen dans le cas des animaux de M. Waas, comment a-t-on pu savoir que les animaux expédiés de ce parc d'engraissage ne portaient pas de germes?

Le très hon. M. Gardiner: Ma seule erreur, jusqu'ici, a été de ne pas embrasser suffisamment de territoire. Tous les animaux expédiés hors des trois provinces des Prairies vers toute autre région du Canada ou vers les États-Unis ont subi un examen. Nous avons effectivement chargé quelqu'un de cet examen.

M. Harkness: Quelle est la nature de l'examen?

Le très hon. M. Gardiner: Laissez-moi continuer. On a pu constater qu'aucun des animaux n'était atteint ni de stomatite ni de fièvre aphteuse. Il n'est évidemment pas nécessaire de les soumettre à un examen pour constater s'ils bavent ou s'ils sont atteints de quelque maladie. On les a tous examinés et aucun de ces animaux n'était atteint. Je ne vois pas pourquoi nous aurions besoin d'autres preuves. Si ces animaux avaient contracté cette maladie, la région à laquelle ils étaient destinés aurait été mise en quarantaine. Ils n'étaient atteints ni de l'une ni de l'autre maladie; il n'y a donc pas eu de quarantaine.

On a beaucoup cité le nom de mon adjoint au cours de la discussion. Il possède probablement autant de bestiaux de l'ouest canadien que quiconque parmi les députés. Il vient de me dire, et il est entièrement libre de déclarer à la Chambre ce qu'il lui plaît, que les personnes qui ont effectué l'enquête avaient été dans toute sa région pour examiner le bétail. Cela dure déjà depuis un certain temps, et nous sommes certains que l'épizootie ne s'est pas répandue à la suite du transport de bestiaux.

M. Harkness: Ce que je voulais dire, c'était que le ministre a déclaré hier qu'il avait été impossible d'examiner certains animaux.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit que certains animaux n'étaient pas atteints de la maladie et qu'on ne pouvait les soumettre à une épreuve en vue de déceler une maladie qu'ils n'avaient pas. Je répète que si un animal n'est pas atteint de la maladie, même en Ontario, on ne peut le soumettre à l'épreuve. Il n'y a aucun moyen de vérifier. Ces enquêteurs se rendent dans les diverses régions et cherchent à savoir si les animaux ont été atteints de la stomatite ou d'une autre maladie ressemblant à la fièvre aphteuse. Aucun n'a été atteint de ces maladies.

M. Harkness: Alors, monsieur le président, ce que le ministre a dit dans son exposé initial, peu de temps après le début de la session,—savoir qu'on avait retracé les animaux et qu'on avait constaté qu'aucun ne portait le germe de la maladie,—signifiait qu'un examen visuel a révélé qu'aucun de ces animaux n'avait été atteint de stomatite ni de fièvre aphteuse.

Le très hon. M. Gardiner: Après un certain temps on a constaté qu'ils n'étaient pas atteints de la maladie, même s'ils venaient de la région contaminée.

M. Harkness: Autant que je puisse voir, cette enquête a été faite il y a au plus une semaine. Je ne comprends donc pas pourquoi le ministre affirme que les recherches se poursuivent depuis un certain temps.

D'après ce qu'on a dit, il semble que les animaux de M. Waas étaient au moins atteints de stomatite s'ils étaient exempts de fièvre aphteuse. Il semble donc que ces deux maladies sévissent dans la région en quarantaine. Je me demande si les fonctionnaires du ministère se fondent sur cette hypothèse dans leurs recherches à travers le pays, savoir que la stomatite et la fièvre aphteuse provenant de cette région peuvent être propagées ailleurs.

Le très hon. M. Gardiner: Nous nous sommes assurés que la maladie ne s'est pas propagée à l'extérieur de la région dans le passé. On pourra soutenir qu'elle s'est répandue dans cette région à partir de quelques cas localisés à un endroit. Si nous n'avions pas dépisté la maladie au moment où nous l'avons fait, elle aurait pu se propager à une région beaucoup plus étendue. Nous croyons l'avoir limitée à cette seule région. Nous sommes convaincus qu'elle ne s'est pas propagée ailleurs soit avant, soit après que nous l'avons diagnostiquée sur trois ou quatre animaux. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de prétendre qu'elle s'est répandue et nous sommes d'avis que nous la maîtrisons suffisamment pour l'empêcher de se propager.

M. Harkness: J'aimerais poser au ministre une autre question sur un autre aspect du problème. Il s'agit de l'interdiction que la province du Manitoba vient d'imposer aux animaux et à la viande en provenance des autres provinces. En ce qui a trait aux animaux importés dans la province, je suis porté à approuver l'interdiction que le Manitoba a imposée aux animaux en provenance de l'Ouest ou de la région en quarantaine. Par ailleurs, les bovins de l'Alberta sont absolument exempts de la maladie et je ne vois pas la raison d'être de cette mesure. Je ne vois pas pourquoi on devrait redouter ces animaux.

Cependant, l'expédition de viande d'une province à une autre se fait généralement par wagons frigorifiques scellés. Il me semble qu'on va un peu loin en interdisant ces expéditions. Le ministre pourrait-il nous renseigner là-dessus et nous dire si le Gouvernement se propose de prendre des mesures pour empêcher que ce grave état de choses ne se perpétue? Certes le transport, dans un wagon frigorifique, de viande refroidie ou congelée ne présente aucun danger d'infection.

Le très hon. M. Gardiner: Nous ne prenons pas d'autres mesures pour le moment mais nous cherchons à déterminer, aussi exactement que possible, quelle est notre situation vis-à-vis des provinces, au point de vue constitutionnel.

M. Herridge: Je suis à mon siège depuis hier après-midi, monsieur le président, écoutant avec intérêt cette discussion-ci. Je dois dire qu'avant d'arriver ici je ne connaissais le problème que par les journaux. Depuis le commencement du débat, j'ai beaucoup appris. Je dois dire qu'à l'instar de bon nombre de mes collègues, j'ai particulièrement goûté l'explication du mal que nous a fournie l'honorable député de Brant-Wentworth. Il nous a, je pense, passablement éclairés, surtout si on songe que le ministre avait

préalablement laissé l'impression qu'il fallait aller chercher en Angleterre les moyens de diagnostiquer ce mal.

Ayant écouté attentivement le débat, j'en suis venu à la conclusion que les membres de la division de l'hygiène vétérinaire ont fait preuve d'une négligence coupable. Je crois qu'en cette affaire certains des hauts fonctionnaires du ministre lui ont lamentablement fait défaut. J'ai été étonné, après que le débat se fût rendu au point où il en était, d'entendre le ministre défendre si énergiquement ses fonctionnaires sans chercher de nouveaux renseignements. Il m'a semblé évident que lorsque la discussion a commencé, le ministre n'était pas très bien renseigné sur la situation de fait.

Eu égard au fait que le directeur général des services vétérinaires a manifesté les plus vives inquiétudes au sujet de ce problème dans les rapports que, depuis plusieurs années, il présente à la Chambre, je m'étonne des retards apportés à combattre le mal. Afin de montrer à quel point le directeur général, M. T. Childs, V.S., D.V.M., craignait l'apparition de ce mal, je veux donner lecture d'un ou deux courts extraits de son rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 1950. Il disait notamment:

> Puisque le danger existe toujours que la fièvre aphteuse puisse s'introduire au Canada de pays où l'on en tolère l'existence et puisque, ces dernières années, la facilité et la rapidité avec lesquelles le transport aérien peut s'effectuer a aggravé ce danger, la présence de la maladie dans les pays avec lesquels le Canada entretient des relations commerciales suscite de graves inquiétudes. A ce propos, il est rassurant de constater que la fièvre aphteuse, qui a fait son apparition dans la République du Mexique en 1946 et qui s'est répandue sur des vastes régions dans ce pays avant qu'on ait pu prendre des mesures efficaces pour l'enrayer, a enfin été maîtrisée, grâce aux efforts communs des autorités mexicaines et américaines. Toutefois, comme il n'y a au monde que de rares pays dont on sache qu'ils sont entièrement libres de cette épizootie, il est essentiel que la plus grande vigilance s'exerce en tous temps afin d'empêcher que cette maladie ne pénètre au Canada par les voies commerciales normales.

Le directeur général dit que la plus grande vigilance s'impose. Après avoir écouté la présente discussion, monsieur le président, je suis sûr que personne ne pourrait honnêtement affirmer que la plus grande vigilance s'est exercée jusqu'ici, en ce qui concerne l'apparition de cette épizootie en particulier. Je tiens à citer un autre bref alinéa du rapport:

> Les viandes crues, réfrigérées ou congelées, ou les produits de viande comestibles venant de pays où la maladie existe sont particulièrement dangereux. L'importation de tout produit de cette nature est interdite au Canada.

Je tiens à faire remarquer que si sept vétérinaires du service du directeur général ont présenté sept rapports négatifs, ce seul fait suffit à faire naître des soupçons. Puisque sept vétérinaires ont été convoqués, on voit que le doute régnait dans l'esprit de ceux qui étudiaient le problème. A mon sens, lorsqu'il existait un doute, il eut fallu se montrer plus vigilant.

Je veux vous lire un extrait du rapport du directeur général vétérinaire, pour l'année terminée le 31 mars 1951. Voici ce qu'il déclare à la page 6:

> Le danger que présente l'introduction de la fièvre aphteuse au Canada, par les voies normales du commerce ou autrement, de sa transmission de pays où sévit cette maladie destructive, continue de nous préoccuper grandement. Cette maladie ne s'est jamais implantée au Canada. On peut donc dire que les bestiaux canadiens, c'est-à-dire les bovins, les autres ruminants et les porcs, sont nettement vulnérables. Par conséquent si cette maladie pénétrait au Canada elle serait probablement accompagnée d'une mortalité plus forte que la moyenne et les animaux atteints, s'ils survivaient, produiraient moins que ce n'est généralement le cas lorsque cette maladie sévit. Nous notons avec satisfaction et avec un grand soulagement que la situation de l'épizootie de fièvre aphteuse au Mexique semble être bien en main.

L'auteur du rapport poursuit ses observations au sujet de cette maladie. Du fait que le directeur général reconnaît l'existence de plus grands dangers par suite de la rapidité des transports aériens et, j'imagine, par suite de l'immigration et de ce genre de choses, il me semble qu'il aurait dû conseiller à son ministre de recommander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de prendre des précautions spéciales à l'égard des immigrants qui viennent des régions infectées de l'Europe. Le fait que des précautions de ce genre n'aient pas été prises,—alors qu'elles sont prises dans d'autres pays,—témoigne encore, à mon avis, de négligence à l'égard de cette très importante question.

Je ne retiendrai pas longtemps l'attention du comité. A mon sens (c'est aussi l'avis de nombre de gens qui s'intéressent à l'Agriculture, y compris un agronome), ce n'est pas le premier indice que nous avons que le service du directeur général ne fonctionne pas au mieux des intérêts de notre agriculture. Je veux parler de la maladie de Newcastle (chez les volailles), à l'égard de laquelle les États-Unis ont acquis une précieuse expérience. Un travail considérable a également été entrepris à ce sujet en Grande-Bretagne. Pourtant, le directeur général s'en est tenu à une ligne de conduite qui consistait à abattre des centaines de milliers de volailles et à verser des indemnités dans l'intention d'enrayer l'épidémie. Il est vrai que, cette année, la ligne de conduite a été modifiée et qu'on procède maintenant à la vaccination en masse des volailles au moyen de virus vivant. Voilà

comment on a agi, bien que de nombreux pathologistes, tant au Canada qu'à l'étranger, ne fussent pas en faveur de l'ancienne ligne de conduite, adoptée après plusieurs années d'étude. Un grand nombre de Canadiens qui s'intéressent à l'agriculture rationnelle estiment, je le dis franchement, que la collaboration laisse à désirer au sein du ministère, entre le service du directeur général et les divers laboratoires, par exemple. Le directeur général, comme le disait voici deux jours un agronome éminent, est porté à conserver les méthodes anciennes et il est extrêmement difficile de l'amener à renoncer aux méthodes désuètes. Je me suis entretenu avec des spécialistes canadiens en pathologie animale ainsi qu'avec un ou deux spécialistes américains. Les renseignements qu'ils m'ont fournis m'ont grandement intéressé. Ils ont vertement critiqué certaines de nos méthodes administratives, en particulier en ce qui concerne les services du directeur général.

Le ministre ferait bien d'étudier, sous tous ses angles, l'organisation de cette division du ministère. J'ai été heureux de constater que lui-même et tous ses collègues du cabinet qui étaient à la Chambre ont admis sans hésiter que la question devait faire l'objet d'une enquête de la part du comité de l'agriculture. Par suite du tort causé à notre avilculture par la maladie de Newcastle et par suite de cette apparition de la fièvre aphteuse, il me semble qu'on devrait charger le comité permanent de l'agriculture de faire une enquête sur la division de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je crois qu'il convient que je ne dise un mot que d'une ou de deux observations qui ont été formulées. Je suppose que le député était ici présent hier lorsque j'ai parlé des sept vétérinaires qui ont présenté des rapports. Tous les sept n'étaient pas des vétérinaires de l'État, fonctionnaires de mon ministère. Le premier était le vétérinaire de l'endroit, appelé par M. Waas. Le deuxième était le vétérinaire de l'endroit qu'on a appelé lorsqu'on s'est rendu compte que le premier était malade. Le troisième, c'était le vétérinaire en chef de la Saskatchewan, fonctionnaire du gouvernement provincial et non fédéral. Le quatrième, que le docteur Johnson a fait venir, était notre fonctionnaire à Regina, le docteur Christie qui a chargé un de ses fonctionnaires de procéder à une vérification complète. On voit donc que ce ne sont pas sept fonctionnaires de mon ministère qui ont fait les constatations. Trois hommes ont fait les constatations avant que nous fussions d'abord consultés à ce sujet. Ensuite, nos hommes n'ont fait que vérifier les constatations que les autres avaient faites en étudiant la maladie.

Voici l'autre question dont je veux dire un mot. Mon honorable ami a dit qu'il ignorait tout de cette affaire lorsque nous avons commencé à en parler.

M. Herridge: Sauf ce que j'ai appris par les journaux.

Le très hon. M. Gardiner: Oui, sauf par ce qu'il a appris par les journaux. Je crains fort qu'il n'ait pas bien lu les journaux, car il me reproche d'avoir dit au début du présent débat que le seul endroit où on pût obtenir le vaccin était l'Angleterre. Il semble avoir appris, soit par les journaux, soit ici, quelque chose de différent. Il est donc porté à douter. J'ai ici la déclaration formulée l'autre jour par le Dr M. S. Shahan, directeur des services de recherches sur les maladies virulentes des animaux, aux États-Unis. Elle a été formulée à Regina au cours d'un discours, mercredi dernier. Le compte rendu est daté du 28 février. En voici la teneur:

> Parlant de l'interdiction décrétée par les États-Unis au sujet de l'importation de bétail, M. Shahan a déclaré qu'elle ne serait levée que lorsque les fonctionnaires du gouvernement fédéral auraient déclaré que la maladie n'existe plus et que lorsque le gouvernement des États-Unis jugerait que c'est exact. "Tout dépend de la rapidité avec laquelle on supprimera la maladie."
>
> M. Shahan a déclaré fausses les déclarations voulant qu'on maintienne, à Chicago, un train contenant du vaccin contre la fièvre aphteuse et prêt à partir sans délai pour tout point aux États-Unis où il semble y avoir contamination. "Il n'existe pas aux États-Unis de vaccin contre la fièvre aphteuse", a déclaré le spécialiste américain en maladies virulentes. La loi interdit au département de l'Agriculture d'introduire au pays, même en vue d'expériences, le vaccin contre la fièvre aphteuse.

C'est une question que je ne puis débattre en connaissance de cause. Il s'agit de ce qu'on appelle la guerre bactériologique et des diverses méthodes de propagation de maladies. Il y a des règlements internationaux permanents dont je ne puis connaître pleinement les modalités d'application, pas plus qu'aucun autre membre de la Chambre. Ce règlement existe; c'est sur lui que nous devons nous fonder pour aller chercher, en Grande-Bretagne, le sérum dont nous avons besoin dans les dernières phases. Il est bien beau de dire qu'un vétérinaire ordinaire de la campagne a conclu à la stomatite et que chacun accepte son opinion. On en vient pourtant à découvrir quelque raison de penser différemment; aussi n'y a-t-il d'autre moyen d'établir nettement de quoi il s'agit que de se procurer le sérum à l'endroit qui convient. Le sérum a été obtenu du seul endroit où nous pouvions nous le procurer.

M. Diefenbaker: Je ne suis pas prêt à admettre, malgré les réponses spécieuses qui m'ont été fournies au sujet du sort réservé aux bestiaux, que je possède tous les éléments de l'affaire. Je ne tiens pas à retracer chaque animal. A tout le moins, le ministre a dit à l'honorable député de Calgary-Est que tous les animaux vendus et livrés par la maison Burns avaient été identifiés et trouvés indemnes de la maladie. L'ignorance des faits dont il a fait preuve au début de la journée a fait place à une autre attitude, une fois qu'il eût reçu, récemment ou au cours des quelques dernières heures, des renseignements selon lesquels on aurait bien retracé ces animaux et constaté qu'ils n'étaient ni atteints ni porteurs de la maladie.

Sur ce, on ne voudrait pas faire état au comité de renseignements dont on ne pourrait, même s'ils sont de bonne source, garantir la valeur. C'est la ligne de conduite que j'ai toujours suivie. Voilà pourquoi j'ai fait bon accueil hier à la promesse que le ministre nous a faite que le comité de l'Agriculture serait formé. Je conclus qu'il le sera immédiatement, sinon ...

L'hon. M. Abbott: Il s'agit d'un comité permanent.

M. Diefenbaker: Comme le dit le ministre des Finances, il s'agit d'un comité permanent qui, j'imagine, sera convoqué immédiatement afin de pouvoir recueillir tous les renseignements, et nous fournir l'occasion d'interroger le sous-ministre et les fonctionnaires du ministère sur les données qu'ils ont dû obtenir des abattoirs et d'ailleurs à ce sujet.

Je veux qu'il soit bien clair que le Parlement tient le Gouvernement responsable de la situation et non pas les fonctionnaires. Aucun fonctionnaire d'un ministère ne saurait être tenu responsable de ce qu'on appelle la négligence grossière qui devient de plus en plus manifeste à mesure que le ministre répond aux questions. On ne s'acquittera pas de cette responsabilité en la faisant retomber sur un fonctionnaire devenu bouc émissaire, parce que le Gouvernement doit assumer la responsabilité des défaillances des ministères qui relèvent de lui.

Les paroles de l'honorable député d'Assiniboïa m'ont impressionné. Il a exposé très clairement et très justement la situation qui règne dans cette région de quelque 2,500 milles carrés, où les cultivateurs connaîtront toutes sortes de difficultés par suite de leur incapacité à disposer de leurs récoltes et du fait que les élévateurs y sont, comme il l'a signalé fort justement, remplis, à l'instar de ceux du reste de la province, de céréales humides ou gourdes et donc plus difficiles encore à écouler.

J'en ai parlé hier, puis j'ai poursuivi en m'en tenant à l'objet même de la mesure. Hier, le député d'Assiniboïa a posé certaines questions au sujet de la teneur du premier paragraphe de l'article 2. Si j'ai bien compris les paroles du ministre, ce premier paragraphe de l'article 2 signifie qu'outre les montants qui seront versés sous le régime de la loi des épizooties, d'autres sommes seront versées, c'est-à-dire toute somme qui sera jugée juste et raisonnable par le bureau d'estimateurs. Sauf erreur, d'après ce que le ministre a dit hier, les sommes dont il est question dans le projet de loi seront versées en sus de $40 (ou $100, selon le cas), qui seront accordés en vertu de la loi des épizooties. Le député de Fort-William a eu raison de dire, je pense, que la mesure a été rédigée de telle sorte que tous puissent en saisir le sens. A mon avis, le premier paragraphe de l'article 2 ne prévoit pas de tels versements. Voici comme il se lit:

> Nonobstant les dispositions de la loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée...une indemnité juste et raisonnable...

A mon avis, le mot "nonobstant" ne devrait pas figurer là. Afin d'élucider le texte, on devrait dire: "En plus de toute disposition de la Loi des épizooties...". Je passe ce texte au ministre parce que je crois que le Parlement souhaite rédiger un projet de loi signifiant ce que le ministre et le Parlement désirent qu'il signifie. Je proposerais qu'il étudie la supression du mot "nonobstant" et son remplacement par le texte suivant:

> En plus de tout versement prévu par la loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée...une indemnité juste et raisonnable,...

Et ainsi de suite. Cela écarterait tout malentendu, de sorte que la majorité des agriculteurs sauraient que ce qu'ils vont recevoir viendra s'ajouter à ce que prévoit la loi des épizooties.

J'ai demandé hier au ministre si l'expression "une indemnité juste et raisonnable" n'accordait pas en fait au bureau d'évaluation ou au ministre, ainsi qu'au gouverneur en conseil, le pouvoir de déterminer cette indemnité sans barème, ce qu'une mesure législative ne devrait pas permettre. J'ai appelé l'attention du ministre sur ce point en signalant que certains animaux ont une valeur commerciale particulière; le ministre m'a donné raison; d'autres animaux, de pure race, auront une valeur encore beaucoup plus grande. Le ministre a également signalé que certaines vaches étaient sans doute gravides et qu'il fallait en tenir compte. Aujourd'hui, l'honorable représentant d'Assiniboïa a déclaré que les producteurs laitiers subiront des pertes, pour des raisons auxquelles ils sont

tout à fait étrangers; ils voient disparaître leur source de revenu, non seulement durant la quarantaine mais peut-être aussi pendant une période beaucoup plus longue et jusqu'à ce qu'ils puissent reconstituer leurs troupeaux. Quand j'ai pris la parole hier, je songeais qu'il incombe au Parlement d'édicter une mesure législative efficace, qui protégera ces cultivateurs contre des impondérables comme ceux dont le ministre et le représentant d'Assiniboïa ont parlé. En ce moment, le projet de loi prévoit le versement d'une indemnité juste et raisonnable; à mon avis, la façon dont la loi pourra être interprétée n'accordera aucun secours aux propriétaires de bestiaux atteints par les impondérables dont j'ai parlé.

C'est pourquoi, et afin de préciser la question, je donne avis maintenant, pour que le ministre puisse étudier la proposition, on devrait modifier cet article en y ajoutant certains mots. Cela s'ajoute aux propositions déjà formulées en vue de préciser le texte. Je ferai parvenir une copie de la modification au ministre pour qu'il puisse la consulter. Il remarquera qu'un des articles se lit comme suit en ce moment:

Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable, à déterminer de la manière prescrite par des règlements établis par le gouverneur en conseil et après un rapport d'un bureau d'estimateurs nommé par le gouverneur en conseil.

Je propose qu'on y ajoute les mots suivants:

et qui, en aucun cas, ne sera inférieure à la valeur économique de l'animal au moment où la maladie a été reconnue au Canada comme étant la fièvre aphteuse.

De cette façon, la valeur économique sera indiquée. Somme toute, c'est la valeur des pertes que subiront les cultivateurs de cette région. Deuxièmement, cette disposition indiquera que les versements se fonderont sur la valeur économique au moment où on a d'abord reconnu la maladie plutôt qu'au moment où l'estimation aura eu lieu, car il se pourrait que les prix aient fléchi à cette dernière époque.

Si je formule ces propositions, c'est afin qu'il soit bien entendu que les cultivateurs de cette région de la Saskatchewan n'auront pas à souffrir de leur situation géographique. Il leur sera versé une compensation grâce à laquelle leur situation financière ne subira aucune modification; ils se trouveront, du point de vue de leurs troupeaux, exactement au même point que si cette terrible maladie n'avait pas atteint leur région, leur infligeant des pertes à l'égard desquelles ils ne sont nullement responsables.

[M. Diefenbaker.]

Pendant que j'y suis, je voudrais évoquer une autre question. Si j'ai bien compris le ministre, il est tout à fait préoccupé des difficultés que provoquera fatalement l'imposition d'interdictions par les provinces. Je ne suis pas sans me rendre compte que l'agriculture, chez nous, ressortit à deux autorités compétentes, à la fois au pouvoir central et au pouvoir provincial. Mais il est une chose contre laquelle nous devons défendre tout particulièrement le Canada, c'est sa balkanisation possible.

Si on allait jusqu'aux extrêmes limites que la constitution semble autoriser en ce moment, on arriverait à un résultat qui est à coup sûr loin de celui que recherchaient ou qu'escomptaient les Pères de la Confédération. Nous nous trouverions à constituer des juridictions supérieures dans le domaine des relations entre les provinces.

Ce que j'en dis ne vise en rien à critiquer les restrictions établies, car, somme toute, les provinces se trouvaient dans l'obligation de se défendre, du moins en partie, contre les résultats que pouvaient avoir le retard à agir des autorités fédérales. La permanence de restrictions provinciales contient en elle des germes de désunion nationale. Si défendable, du point de vue constitutionnel, que puisse être le geste des provinces, je ferai observer au ministre que jusqu'ici les autorités provinciales ont toujours collaboré avec les autorités fédérales lorsqu'il s'agissait de questions intéressant l'agriculture. A mon avis, le ministre devrait, le plus tôt possible, réunir des représentants des divers ministères provinciaux de l'Agriculture pour qu'on s'entende sur la ligne de conduite à suivre. On pourrait alors s'en tenir à cette ligne de conduite, comme si elle émanait de l'autorité fédérale.

De la sorte se maintiendrait effectivement la collaboration qui doit exister et on préviendrait, pour l'avenir, tout danger qui pourrait surgir de l'exercice possible de l'autorité ou de la compétence provinciales. Je répète ce que j'ai dit auparavant: mes observations ne constituent pas une critique à l'endroit de ce que les provinces ont fait. Il fallait qu'elles interviennent. Il fallait que quelqu'un intervienne. Pour se protéger, elles ont agi conformément à leurs pouvoirs constitutionnels ou du moins conformément à l'idée qu'on se fait généralement de ces pouvoirs constitutionnels.

Maintenant que nous en sommes là, le ministre ne pourrait-il pas offrir ses bons offices en vue de la conclusion d'une entente avec les provinces et en vue de donner ainsi les ordres nécessaires afin de protéger les intérêts des provinces?

Je présente cet avis avec la même disposition d'esprit que j'ai manifestée lorsque j'ai proposé la modification du projet de loi car, dans sa forme actuelle, je ne crois pas qu'il protège comme il convient les intérêts des nombreux cultivateurs de la région atteinte qui, aujourd'hui, font face à une situation plus grave que jamais auparavant. Cette région a éprouvé catastrophe sur catastrophe pendant des années, pour ce qui est des récoltes. Ces cultivateurs demandent maintenant au Parlement de faire tout en son pouvoir pour que leurs pertes soient considérées entièrement comme un désastre national, au lieu de chercher simplement à les dédommager en fonction d'une évaluation commerciale juste et raisonnable des animaux qu'ils possédaient et qui sont maintenant abattus.

Lorsque le ministre répondra, il nous assurera, je l'espère, que le comité de l'agriculture sera établi immédiatement. S'il nous donne cette assurance, je serai très heureux de ne plus poser de questions sur des points qui doivent être élucidés. Il est toujours difficile de les élucider au comité plénier de la Chambre. C'est beaucoup moins difficile au comité permanent.

Le très hon. M. Gardiner: J'apprécie les observations de l'honorable député au sujet de l'établissement du comité de l'agriculture. Tous les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que lorsque le représentant de Rosetown-Biggar a formulé sa proposition au commencement du débat, je me suis levé immédiatement pour dire qu'il serait fort à propos de constituer le comité de l'agriculture le plus tôt possible en vue de mettre les faits en lumière dans cette affaire. Si je comprends bien ce qui a été dit ce matin, ni le Gouvernement ni le ministère de l'Agriculture n'ont jamais cherché à faire admettre qu'il y a lieu de convoquer ce comité. C'est le chef de la C.C.F. qui a dit, lorsqu'il a fait ses premières observations sur le sujet, que ce serait une bonne chose de convoquer un comité et nous nous sommes mis aussitôt d'accord sans autre discussion...

M. Diefenbaker: Le comité sera convoqué.

Le très hon. M. Gardiner: ...pour qu'il soit convoqué le plus tôt possible. Je crois que nous devrions attendre la discussion du bill pour étudier les modifications à apporter à la loi. Tout ce que je tiens à dire pour l'instant, c'est que, naturellement, nous tiendrons compte des propositions qui ont été faites. Comme l'a dit l'honorable député, l'un des projets de modification n'a pas d'autre but que d'élucider l'article, tandis que l'autre est un amendement de principe. Nous l'étudierons et nous nous prononcerons à son égard lorsque la Chambre sera saisie du bill. Je ne pense pas que nous devrions en dire plus à son sujet à ce stade de la résolution.

Je ne pense pas devoir dire autre chose. Je dispose maintenant des données relatives à la question qui a fait l'objet d'une longue discussion cet après-midi.

M. Diefenbaker: Je me demande si le ministre serait prêt à dire quelque chose quant à la convocation des autorités provinciales à une conférence.

Le très hon. M. Gardiner: Il va de soi que nous agirons en ce sens le plus possible et le plus tôt possible. Je disais hier soir qu'il me faudrait peut-être me rendre à Regina vendredi pour y étudier la question, simplement parce que le gouvernement provincial m'a prié de m'y rendre vendredi. De toute façon, je devais y aller lundi. C'est à tort que les journaux ont publié, ce matin, que je me rends là-bas pour y diriger les initiatives. Je ne prends pas sur moi de diriger ces initiatives. Quoi qu'on en ait dit, la chose relève des fonctionnaires du ministère, qui ont toutes les qualités voulues pour s'en occuper.

De toute façon, je me rendais là-bas lundi à une autre fin officielle; je m'y rendrai deux jours plus tôt, afin d'assister à l'autre réunion. Il s'agit d'une réunion des groupements agricoles que le problème intéresse. Il me faudra peut-être assister à cette réunion, convoquée par les autorités provinciales.

Après cela, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de tenir des conférences avec les provinces, si elles le jugent nécessaire. J'avoue que nous songions à la chose et je suis heureux de constater que les membres de l'opposition sont d'accord avec nous là-dessus.

Nous tenons tous, j'en suis sûr, à ce que, peu importe les moyens mis en œuvre, on fasse tomber le plus grand nombre possible de restrictions au mouvement des denrées à l'intérieur du pays. Tel est notre objectif.

L'autre question avait trait aux animaux qui sont sortis de l'abattoir Burns. Entre la semaine qui s'est terminée le 24 novembre, deux jours avant la découverte de la maladie, et la semaine qui s'est terminée le 31 décembre, soit un ou deux jours avant l'imposition de la première quarantaine, 109 bestiaux et 9 veaux sont sortis des parcs à bestiaux de la société Burns, non pas des parcs d'engraissage ni de l'abattoir, mais des parcs à bestiaux. Tous ces animaux devaient posséder leur certificat d'hygiène. Ils ont tous été

expédiés à des centres ruraux de la Saskatchewan, dans un rayon de cinquante milles de Regina pour la plupart. Aucun d'entre eux n'a été expédié à l'extérieur de la province. Il est à noter que presque tous les animaux expédiés ont été envoyés à des endroits situés dans ce que nous appelons la zone tampon.

M. Diefenbaker: Le ministre possède-t-il les chiffres se rapportant à la période comprise entre le 27 décembre et le 17 janvier, période de quarantaine temporaire aux établissements Burns?

Le très hon. M. Gardiner: Le député de Calgary-Est s'intéressait à la période comprise entre le jour de la découverte de la maladie et le jour où la première quarantaine a cessé. On a donné cet après-midi les chiffres relatifs à la période comprise entre le jour où la première quarantaine a pris fin et le jour où la seconde a été imposée. Je suppose que j'aurais pu obtenir les chiffres relatifs à diverses périodes, mais j'ai ici les chiffres que nous avons obtenus en téléphonant à Regina.

M. Diefenbaker: Ai-je raison de supposer que l'établissement Burns a été mis en semi-quarantaine du 27 décembre au 17 janvier?

Le très hon. M. Gardiner: La quarantaine n'a commencé que le 28 décembre. La période qui préoccupe le représentant de Calgary-Est est celle qui a précédé la mise en quarantaine, à partir de la découverte de la maladie jusqu'à la mise de l'établissement en quarantaine. Nous avons fourni les renseignements requis sur l'autre période.

M. Diefenbaker: Ma question se rapporte à la période allant du 28 décembre au 17 janvier. L'établissement Burns n'a pas alors vendu d'animaux mais il en a vendu par la suite. Combien d'animaux vendus après le 17 janvier ont été gardés dans les parcs, du 28 décembre au 17 janvier?

Le très hon. M. Gardiner: Les animaux ont été mis en quarantaine le 28 décembre et libérés de cette restriction le 17 janvier. Aucun n'a pu quitter l'établissement durant cette période. La quarantaine a été de nouveau imposée en février; entre le 17 janvier et le mois de février, seuls deux animaux sont sortis des parcs d'engraissage. On les a expédiés à Moose-Jaw, où ils ont été abattus.

M. Diefenbaker: Nous ne considérons pas la question du même angle. Je veux savoir combien d'animaux gardés à l'établissement Burns durant la quarantaine, soit du 28 décembre au 17 janvier, on été vendus vivants après le 17 janvier, jour où la quarantaine a été levée. Je ne songe pas seulement aux parcs d'engraissage mais à l'ensemble de l'établissement.

Le très hon. M. Gardiner: On conviendra, je crois, qu'aucun animal n'a pu être expédié hors de l'établissement pendant la période de quarantaine. Il y avait alors soixante-dix ou quatre-vingts bêtes dans les parcs d'engraissage. Deux en sont sortis. Aucun des autres animaux ne se trouvaient dans l'établissement proprement dit mais il y en avait peut-être quelques-uns dans les cours à bestiaux.

M. Diefenbaker: Le ministre peut-il nous dire combien d'animaux sont passés par les cours à bestiaux entre le 28 décembre et le 17 janvier?

Le très hon. M. Gardiner: Quel qu'en soit le nombre, la Chambre conviendra, je crois, que puisque les autorités avaient pris soin de s'assurer, en décembre, qu'aucune bête ne serait expédiée sans un certificat de bonne santé, on a dû prendre la même précaution à l'égard de tous les animaux expédiés pendant cette période.

M. Diefenbaker: Je voudrais qu'on me fournisse ces chiffres.

Le très hon. M. Gardiner: Peu importe que le nombre en soit de cent ou de cinquante, puisqu'on a pris les mêmes précautions pour tous les animaux.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Diefenbaker: Par égard pour l'honorable député de Fraser-Valley, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Comme en fait foi la page 55 du hansard, l'honorable député a dit:

> Comme notre zone laitière a 65 milles de longueur, elle n'est pas toute dans ma circonscription et une partie doit forcément empiéter sur la circonscription de New-Westminster.

Puis vient ensuite dans le hansard:

> M. Diefenbaker: Quel rapport tout cela a-t-il avec la fièvre aphteuse?

Cet énoncé n'est pas de moi. Je n'ai pas interrompu mon honorable et charmant ami. Je l'écoutais alors avec intérêt et les paroles qu'on m'a prêtées ont été prononcées par quelqu'un d'autre.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

Le très hon. M. Gardiner demande à déposer le bill n° 7 concernant la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

Le très hon. M. Gardiner propose la 2e lecture du projet de loi.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je ne veux pas retarder la deuxième lecture, monsieur l'Orateur, mais je veux revenir sur un point ou deux que j'ai signalés avant l'heure du dîner au sujet de certaines modifications à adopter. J'ai invité le ministre à étudier l'à-propos d'accepter certaines modifications afin que les dispositions du projet de loi donnent suite à l'intention générale de la Chambre. Je rappelle ce que j'ai déjà dit. Pour l'instant, je ne propose aucune modification, mais je voudrais savoir si le ministre étudiera l'à-propos d'accepter ma proposition, dont l'objet est d'assurer aux habitants de la région en cause une indemnité juste et raisonnable et de donner au bureau d'expertise, sous forme d'une loi du Parlement, des directives sur la façon dont doit se faire l'appréciation des animaux.

Lors de l'examen du projet de résolution au comité, on a demandé au ministre quelle était la portée générale du projet de loi. A la page 47 du hansard du 3 mars, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) expose sa thèse en ces termes:

> Les cultivateurs devraient être assurés de toucher l'indemnité minimum et la mesure à l'étude devrait leur donner cette assurance. Il ne suffit pas de dire qu'on fera ce qui est juste et raisonnable.
>
> Le très hon. M. Gardiner: Le minimum étant déjà inscrit dans la loi, toute indemnité ici prévue vient s'ajouter à ce minimum.
>
> M. Argue: En d'autres termes, le minimum est de $40, dans le cas des animaux sacrifiés et jetés à la fosse.
>
> Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas là le minimum. Le minimum correspond à la valeur marchande de l'animal, plus $40.
>
> M. Argue: Mais l'animal jeté à la fosse n'a pas de valeur marchande. Tout est là.
>
> Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas ainsi qu'on interprète la loi. Ainsi que le savent les cultivateurs de l'Ontario pour ce qui est de la tuberculose, on accorde une somme correspondant à celle que l'animal aurait rapportée s'il avait été vendu sur le marché. C'est là la valeur marchande, à laquelle vient s'ajouter le versement de $40.
>
> M. Argue: Pourquoi alors le ministre n'insère-t-il pas une disposition semblable dans le projet de loi à l'étude?
>
> Le très hon. M. Gardiner: Cela figure déjà dans la loi des épizooties. Cette disposition y est et celle-ci est en plus de la disposition que renferme cette loi.

Vu la nature de la mesure en cause, il me semble que le Parlement ne devrait pas s'en remettre à un bureau qui fonctionnera sous le régime d'un décret du conseil ou d'un règlement établi par le gouverneur en conseil, du soin de déterminer ce que seront les versements. Voici comment se lit l'article 2:

> Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable, à déterminer de la manière prescrite par des règlements établis par le gouverneur en conseil et après un rapport d'un bureau d'estimateurs nommés par le gouverneur en conseil.

Ainsi que je l'ai fait observer au comité, si la mesure à l'étude doit s'appliquer en sus des dispositions de la loi des épizooties, il faudrait le mentionner dans le texte. Au lieu d'employer les mots "Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties", il faudrait insérer la disposition suivante:

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais il me semble qu'il aborde maintenant les articles du projet de loi, ce qui n'est naturellement pas permis au cours de l'examen précédent la deuxième lecture. Cette discussion doit avoir lieu quand la Chambre étudie le bill en comité plénier.

Le très hon. M. Gardiner: Il me semble qu'étant donné les méthodes peu usuelles que nous suivons, le député doit penser qu'on ne devrait pas l'empêcher de dire ce qu'il est en train de nous exposer avant la deuxième lecture du projet de loi. Les députés désireront peut-être que le bill soit lu pour la deuxième fois; on pourrait alors indiquer à notre collègue qu'il convient de continuer le débat au sein du comité. Personne alors ne s'y opposera. Si le bill était lu pour la deuxième fois, la Chambre pourrait se former en comité.

M. Diefenbaker: Je me rends bien compte qu'on ne se reporte pas généralement aux articles d'un projet de loi au cours du débat précédant la deuxième lecture. C'est généralement le fond du bill qui fait l'objet du débat. Mais en ce qui concerne la présente mesure, destinée à parer à un état critique, les dispositions du Règlement de la Chambre ont été suspendues afin de permettre une discussion et une décision rapides en la matière. C'est pourquoi j'exposais mon avis sur le bill tel qu'il se présente. Toutefois, si Votre Honneur décide que, même étant donné les circonstances extraordinaires qui entourent notre examen, il ne faut pas se reporter à des articles en particulier, je me limiterai naturellement à la discussion des objectifs de la mesure tout en acceptant le principe général dont s'inspire le projet de loi.

Je tiens surtout à signaler à la Chambre que, comme tous les autres députés, nous approuvons le principe dont s'inspire le projet

de loi. Il est évident qu'il faut agir promptement pour remédier à une situation que nous considérons tous comme une menace à l'économie agricole et à la prospérité de tous les Canadiens. La situation dans cette région en quarantaine de la Saskatchewan exige qu'on verse une indemnité aux gens qui subissent des pertes par suite de cette maladie, qui cause des dégâts beaucoup plus considérables que nous ne l'aurions cru il y a à peine quelques mois. Pour ce qui est de l'indemnité, je suis d'avis qu'elle devrait se fonder sur les allocations ordinaires prévues dans la loi des épizooties, tout en assurant aux cultivateurs intéressés un dédommagement qui tienne compte des impondérables, à l'égard desquels il est difficile d'insérer des dispositions précises dans la loi.

Bon nombre de ces cultivateurs avaient amélioré leur troupeau laitier, surtout parce que la région en quarantaine est rapprochée de Regina. Non seulement verront-ils leurs troupeaux sacrifiés, mais ils seront probablement privés de gagne-pain pendant longtemps. Je suis d'avis que cette crise exige des indemnités qui soient non seulement égales à la valeur économique des animaux sacrifiés mais dédommagent aussi l'éleveur à l'égard de ces impondérables dont a parlé le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) durant l'étude de la résolution en comité, tels, par exemple, la progéniture éventuelle des animaux abattus; les indemnités devraient aussi comprendre une allocation relative aux pertes de revenus que subiront les gens de la région. De nombreux cultivateurs envisagent l'avenir avec crainte, car leurs troupeaux ont été sacrifiés ou sont susceptibles de l'être. Ils ne demandent pas au Parlement une aumône, la charité, mais une indemnisation des pertes qu'ils subiront et qui dépassent de beaucoup la valeur de leurs animaux. A mon avis, la loi devrait renfermer une disposition qui établira des normes raisonnables de compensation et sans laquelle la loi ne sera pas à la hauteur de la situation.

Je ne veux pas discuter tous les autres points qu'on a soulevés; je dirai tout de même que si le projet de loi contient une disposition prévoyant des indemnités destinées à ceux qui auront perdu des bâtiments, des fourrages ou des céréales, elle devrait également établir un principe suivant lequel les indemnités seront proportionnés aux besoins qui résulteront de l'apparition de ce fléau dans cette région. Les gens regardent l'avenir avec crainte mais non sans espoir. Ils se rendent compte qu'ils ne peuvent rien faire sur leurs fermes pour plusieurs mois à venir. Ils demandent que, dans l'interprétation du principe qui leur accordera des indemnités, les paiements soient conformes à la nature de leurs pertes plutôt que fidèles à la lettre de la loi rigoureusement appliquée.

En abordant ce problème comme il l'a fait, le Parlement, il me semble, mérite des félicitations. Il arrive qu'on le condamne en arguant de son inefficacité, en prétendant qu'il ne représente ni ne précède les vœux de la nation. Or depuis deux jours, à travers des interrogatoires et des débats, on a tiré au clair certains faits, on a étudié certaines circonstances et des représentants de tous les groupes ont cherché à manifester ce que normalement le Parlement doit manifester, savoir la volonté du peuple. Représentant d'une circonscription où se trouve une partie de la région atteinte, exprimant le sentiment des députés de l'Ouest en général et de ma propre province en particulier, j'affirme qu'il n'est pas un d'entre nous qui ne soit sensible à l'esprit de camaraderie et de collaboration qui s'est manifesté ici. Nous savons que cette mesure législative mettra un nouvel espoir au cœur des habitants d'une région frappée d'une plaie à peu près indescriptible. Je sais que je traduis fidèlement les sentiments de la population de la Saskatchewan quand, à tous les députés qui représentent ici toutes les régions du Canada, au nom des habitants de cette région qui ont aujourd'hui à souffrir des effets d'un mal auquel ils ne peuvent rien, je dis: "Merci."

M. J. H. Harris (Danforth): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de l'honorable député qui m'a cédé la place mais peut-être n'y a-t-il au Canada personne qui se soit mêlé plus intimement à ce domaine d'activité que votre humble serviteur, le député de Toronto-Danforth. Je n'entends pas retarder l'adoption du projet de loi ni son examen en comité, comme il convient; peut-être aurai-je alors l'occasion de dire un mot ou deux au sujet de l'article premier. Mais je tiens à vous dire, à vous, monsieur l'Orateur et aux autres membres de la Chambre que l'apparition de cette maladie constitue effectivement une grande tragédie. Je sais qu'on va y accorder toute l'attention possible.

Lorsque j'aurai l'occasion, plus tard, de dire un mot ou deux au sujet du projet de loi dont l'examen en comité va maintenant avoir lieu, j'ai l'intention d'exposer l'aspect plus ou moins humanitaire de la question. Ayant dans ma jeunesse abattu de mes propres mains 20,000 animaux, je m'inquiète un peu de la façon dont les choses se passent dans d'autres régions du pays. Je ne nommerai qu'un nom en ce qui concerne la façon dont la besogne à accomplir pourrait être accomplie. Je propose l'emploi du fusil

Greener recommandé par la Société pour la protection des animaux,—c'est une espèce de pistolet ·32,—à mesure que les animaux montent la passerelle. Disons en passant que bon nombre d'entre nous arrivent maintenant au bout de la passerelle. Je propose qu'on fasse passer les animaux sur la passerelle et qu'on les détruise avec humanité, comme nous avons appris à le faire, au lieu de charger un de ces hommes à la tunique rouge et quoi encore de les tirer au hasard. Si seulement j'étais assez jeune pour aller leur montrer comment on procède, comme j'ai eu l'avantage de faire ce travail pendant des années! Avant que le projet de loi subisse sa seconde lecture et soit déféré au comité, j'ai voulu dire que je m'inquiétais un peu de la façon dont on accomplit cette tâche. A mon sens, on peut faire beaucoup mieux dans ce domaine. Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire sur cet aspect de la question.

La seule chose qui me préoccupe, c'est le gaspillage considérable qu'entraîne la destruction de tous ces bovins; c'est une pure perte. Vu qu'il est nécessaire de s'occuper de tout, je sais que le gaspillage importe peu quand il s'agit de conserver la santé de nos gens. D'autre part, si l'on tient compte des millions de dollars que dépense le ministère de l'Agriculture, il devrait sûrement y avoir un moyen de chercher à éviter une partie du gaspillage qui se produit quand on détruit ces animaux, gaspillage au sujet duquel on ne fait rien du tout.

Lorsque nous serons formés en comité,—et je sais, monsieur l'Orateur, que vous et les députés avez grandement hâte que la Chambre se forme en comité,—j'espère qu'on tiendra compte des faibles observations que je viens de faire au sujet du gaspillage et de l'aspect humanitaire de la question. J'ai, de mes mains, abattu 20,000 chevaux et bovins, car lorsque 200 hommes travaillent dans les environs il est préférable qu'il n'y en ait qu'un qui tienne un fusil. Le pistolet Greener est la meilleure arme qu'on ait inventée pour éviter aux animaux de souffrir. Lorsque ces autres 600, 700 ou 1,000 animaux devront être abattus, j'espère qu'on ne confiera pas la besogne à ces hommes à la tunique rouge qui canardent le bétail et manquent leur coup. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder. Je sais bien, moi, comment il faut s'y prendre. J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) se préoccupera de la chose. Par ailleurs, j'aimerais qu'il songe aussi aux possibilités d'éviter une partie du gaspillage.

M. P. E. Wright (Melfort): Je serai bref, monsieur l'Orateur, mais je tiens à dire quelques mots au sujet du principe à la base du projet de loi à l'étude. Il s'agit, si je comprends bien, d'assurer une indemnité suffisante à ceux qui subissent des pertes du fait de la présence de la fièvre aphteuse dans la région mise en quarantaine en Saskatchewan. A mon sens, le projet de loi à l'étude ne permet pas de réaliser cet objet. Il prévoit une indemnité suffisante (à condition que les règlements à établir sous son empire prévoient des versements suffisants) pour ceux qui subissent directement des pertes, c'est-à-dire ceux dont les troupeaux, la paille, le foin, les engrais alimentaires ou autres matières sont atteintes. Là où la destruction de ces objets est ordonnée, l'État peut, aux termes du projet de loi, verser une indemnité suffisante. Mais, si j'interprète bien le texte, on n'a pas prévu le cas de ceux qui pourront avoir à souffrir de cette quarantaine, même si l'on n'ordonne pas la destruction du bétail, du fourrage, des bâtiments ou autres objets leur appartenant.

Le principe dont s'inspire le projet de loi devrait être assez large pour permettre à l'État, s'il le juge à propos,—si le bureau par lui institué juge à propos de lui soumettre un vœu en ce sens,—de verser une indemnité à des personnes autres que celles ayant à déplorer la perte de leurs biens ou l'abattage de leurs bestiaux. J'ai lu attentivement l'amendement proposé par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Les membres de notre groupe n'hésiteraient pas à appuyer un tel projet d'amendement, mais ils estiment qu'il est insuffisant, puisqu'il ne permettrait pas de verser une indemnité à ceux qui ne sont pas directement atteints. Quand l'article pertinent sera soumis à l'étude du comité, nous proposerons un amendement visant à étendre l'essence du projet de loi, afin que l'État puisse, sur le conseil du bureau d'estimateurs, accorder des versements à des personnes autres que celles dont les biens et les bestiaux ont été détruits ou abattus.

M. Robert Fair (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi ou tout autre membre de notre groupe de retarder l'adoption du projet de loi à l'étude. Le projet de loi a une portée assez vaste, ou acquerra une portée assez vaste dans la pratique, pour permettre d'assurer une indemnité suffisante non seulement à l'égard des troupeaux abattus mais, comme ce devrait être prévu, à mon avis, à l'égard des bénéfices qui auraient été réalisés si les troupeaux n'avaient pas été abattus. J'espère que l'État n'agira pas comme un Écossais, si je puis dire, à ce sujet.

Une voix: Ce n'est pas le mot qu'il faut.

M. Fair: On me dit que ce n'est pas le mot qu'il faut employer; tout de même je crois que les députés comprennent exactement ma pensée.

M. Fleming: Non. Ce n'est pas parlementaire.

M. Fair: Les Écossais autour de moi disent que je devrais employer le mot "parcimonieux" au lieu du mot "Écossais".

Une voix: C'est la même chose.

M. Fair: J'ignore si ces deux mots ont quelque chose de commun, mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

Il est un point que j'ai exposé hier et que je tiens à signaler de nouveau en ce moment. C'est que l'indemnité versée à ceux dont les animaux sont abattus ne doit pas être assujétie à l'impôt sur le revenu. Hier, j'ai signalé que les éleveurs dont les troupeaux sont abattus subiront d'assez lourdes pertes. L'indemnité reçue n'équivaudra qu'aux immobilisations du cultivateur. Quand il se sera écoulé assez de temps pour que l'agriculteur soit assuré que le danger de fièvre aphteuse est disparu, il se servira de l'indemnité reçue pour rentrer en affaires. Je le répète, l'agriculteur dont on a détruit le troupeau et qui a reçu une indemnité en conséquence, aura subi assez de pertes pour n'avoir pas à réclamer une exemption d'impôt sur le revenu à l'égard de ce montant.

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, je m'arrêterai quelques instants au principe dont s'inspire le projet de loi. J'ai été fort heureux d'apprendre pendant l'examen de la résolution, de la bouche du ministre, que le comité de l'agriculture de la Chambre aurait le loisir de faire enquête sur les retards qu'on a observés et de questionner les fonctionnaires du ministère, notamment ceux du service de pathologie animale. Ce sont là des points importants pour le bien-être des éleveurs de bétail du pays.

Pour ce qui est de la mesure elle-même, je crois qu'elle manque à la fois de précision et d'envergure. Elle est conçue en termes généraux, d'accord, mais il me semble que le ministre aurait dû inclure parmi les membres du bureau d'évaluation un représentant des producteurs. Il serait très important que cette personne fût au courant des problèmes de l'élevage d'animaux de race pure. Je n'ai rien à redire au sujet de la réputation ou de la compétence des membres du bureau; aucun ne me semble cependant s'être déjà occupé de la production et de l'élevage de cheptel de race pure au pays. De même que bien d'autres personnes, le ministre lui-même a signalé que certains des troupeaux qu'il a fallu détruire étaient des troupeaux dits d'exposition qui n'étaient devenus des troupeaux de race pure qu'après des années de sélection et d'amélioration.

Cela m'amène au point soulevé par le représentant de Battle-River (M. Fair). Il importe que le ministère du Revenu national s'occupe de la question, lui aussi, car les cultivateurs intéressés ont pris des années à constituer leurs troupeaux, qu'il s'agisse de vaches laitières ou d'animaux de race pure. Ce troupeau représente leur unique source de revenu. Si les animaux sont abattus et si l'indemnité que toucheront les cultivateurs pour cette perte est assujétie à l'impôt ordinaire, ces gens paieront beaucoup plus que leur part et il leur sera beaucoup plus difficile par la suite de retourner à l'élevage. Il importe donc de prendre ce fait en considération.

Je regrette l'absence d'autres dispositions propres à assurer l'avenir de notre grande industrie de l'élevage. J'ai écouté le bulletin de nouvelles de six heures, ce soir, à la radio. On y annonçait que, dans ma province, les grands établissements de préparation des viandes ont informé le tiers de leurs employés qu'ils seraient bientôt congédiés. J'ajoute que les mesures prises hier par le gouvernement de ma province m'ont quelque peu étonné. Le gouvernement a sans doute jugé qu'on lui forçait la main, car j'avais l'impression qu'il entendait collaborer étroitement avec les autorités fédérales. Quand on l'a interrogé hier à propos de la déclaration du gouvernement provincial, le ministre de l'Agriculture du Manitoba a dit qu'on avait décidé de prendre l'initiative afin de protéger la population et les producteurs du Manitoba. C'est aller loin, il me semble, que d'interdire non seulement l'importation de la viande et du bétail mais aussi leur simple transport à travers la province, sans un permis spécial. Si je ne me trompe, la Colombie-Britannique ne produit qu'environ le dixième de la viande qu'elle consomme.

Notre beau pays voit surgir en quelques jours une situation que je n'aurais jamais cru possible, quelles que fussent les circonstances. A mon avis, la viande de bœuf et les autres viandes commanderont des prix différents dans les diverses provinces, en fonction de la production provinciale. Je n'aurais jamais imaginé que les provinces pourraient imposer des restrictions aussi étendues. J'y vois une source de difficultés. Voici quelle sera la situation de certaines provinces qui ont un gros excédent de viande. Les producteurs de ces provinces ne recevront sûrement pas le prix moyen qui leur serait versé s'il existait, comme il se doit, un accord intéressant tout le pays. Par contre,

dans les provinces où il y a pénurie, les consommateurs seront probablement obligés de payer leur viande bien plus cher. J'espère donc que le gouvernement fédéral trouvera le moyen de consulter les représentants provinciaux compétents ou de tenir une réunion avec eux le plus tôt possible en vue de leur commune entente dans l'intérêt tant des producteurs de viande que des consommateurs de notre grand pays.

La question revêt une très grande importance. Je sais que la maladie a été soudaine. La réunion dont je parle devrait avoir lieu le plus tôt possible. Je reviens à nouveau à cette grande industrie de l'élevage à laquelle tant de gens ont consacré les économies de toute une vie. En matière de troupeaux de race pure, notre pays a réalisé ces quelques dernières années des progrès étonnants. Ces gens sont aujourd'hui découragés. C'est un rude coup porté non seulement à notre industrie agricole mais à toute notre économie nationale, parce que, même si l'on fait abstraction de la production bovine, notre agriculture accuse un fléchissement rapide depuis quelques mois. Le revenu des autres sphères de l'agriculture baisse tandis que les frais de production montent sans cesse. D'après le Bureau fédéral de la statistique, les frais généraux de la production agricole accusent pour l'année écoulée une hausse d'au moins 5 p. 100. Lorsqu'on songe que, de toute l'industrie agricole, la seule sphère qui rapporte encore des revenus est celle de l'élevage du bétail qui permet aux cultivateurs de poursuivre leur exploitation et qu'on se rend compte de l'étendue du désastre qu'elle subit aujourd'hui, on a une idée de la situation extrêmement précaire où l'agriculture se trouve plongée presque du jour au lendemain. Les prédictions faites par le Bureau fédéral de la statistique et le numéro courant de la revue agricole sur ce qui devait se produire en 1952 dans le domaine de l'agriculture canadienne n'ont plus aucun fondement après les événements des derniers jours. Il est donc de la plus haute importance que le Gouvernement prenne une décision immédiate afin de redonner espoir aux éleveurs de bétail et de les empêcher de décider à la légère de cesser leur exploitation. C'est une question d'importance capitale, monsieur l'Orateur, tant pour les producteurs eux-mêmes que pour l'économie nationale.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots seulement a la présente étape de la mesure à l'étude. Mon collègue, le député de Melfort (M. Wright), a le premier exposé l'avis de notre parti sur le sujet. Nous sommes heureux d'approuver le bill à l'étude, ainsi que l'amendement proposé par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Nous voudrions que tous ceux qui subiront des pertes par suite des mesures rendues nécessaires par l'épizootie dans la région atteinte, bénéficient des dispositions de la loi et reçoivent des indemnités.

Il est une question, toutefois, qu'a mentionnée le député de Souris (M. Ross) et qu'il importe de souligner à l'intention du Gouvernement qui devrait en prendre bonne note. Je veux parler des graves conséquences que comportent pour les provinces d'Alberta et de Saskatchewan les interdictions qu'ont posées des provinces avoisinantes à l'égard du transport du bétail, de la viande, et le reste, à l'intérieur de leurs frontières, surtout la décision qu'a annoncée aujourd'hui le gouvernement du Manitoba. Je fais remarquer au gouvernement fédéral que, sous le régime de nos lois, lorsqu'une épizootie grave se déclare ou que ce soit au Canada et que des animaux doivent être abattus et des indemnités versées aux agriculteurs, c'est aux autorités fédérales qu'il appartient de prendre la décision qui s'impose et d'indemniser les pertes qui s'ensuivent.

Il me semble, par conséquent, que les mesures prises par certaines provinces constituent une question que le Gouvernement et le ministère de la Justice devraient étudier afin d'établir avec soin la situation constitutionnelle du gouvernement fédéral et des provinces. Je prévois, en effet, que si l'on accepte cet état de chose et que l'on interdit l'acheminement du bétail, ainsi que d'autres produits de l'Alberta et de la Saskatchewan à travers le pays, même dans des conditions que les autorités fédérales considèrent comme écartant toute possibilité de propagation de l'épizootie, il arrivera deux choses: d'abord, les producteurs des deux provinces de l'Ouest n'auront accès à aucun débouché. Le résultat sera désastreux, non seulement pour ces producteurs, mais pour le Canada dans son ensemble.

En deuxième lieu, les approvisionnements en produits alimentaires de la Colombie-Britannique ainsi que des provinces centrales et orientales, dépendent quelque peu . . . et même à présent, à certains égards, dans une large mesure, du transport de produits en provenance de ces provinces des Prairies. A mon avis, le Gouvernement ne peut laisser passer ces interdictions sans mot dire. Il me semble qu'il doit assumer une certaine responsabilité en l'occurrence. Il devra étudier la question avec beaucoup de soin et veiller à ce que les fondements de la confédération soient maintenus. A mon avis, la base de la con-

fédération consistait à permettre que les denrées passent, sans entraves, d'une province à l'autre.

Étant donné que le parlement fédéral,—j'emploie le mot "parlement" plutôt que "gouvernement",—assume la responsabilité dans les cas de ce genre, qu'il décide d'indemniser les propriétaires d'animaux malades et de prendre les mesures nécessaires pour remédier de façon générale aux situations de ce genre, il me semble que les provinces reconnaissent, en ce qui concerne les épizooties, qu'il s'agit là d'une obligation fédérale, du moins du point de vue financier. S'il en est ainsi, puisque les autorités fédérales se chargent de la quarantaine et des divers secours dans ces circonstances, les provinces usurpent les droits du parlement et de l'autorité fédérale en interdisant l'écoulement des produits, même après une inspection appropriée en vue de protéger la santé dans les diverses provinces. Elles usurpent les prérogatives du Parlement en restreignant le droit légitime d'expédier des denrées d'une extrémité à l'autre du pays.

J'hésite à dire ces choses, mais je pense que quelqu'un doit les dire. On prétendra peut-être immédiatement que je m'exprime en champion de la centralisation de l'autorité aux mains du parlement fédéral. Je ne suis pas de cet avis. De fait, je pense que la démocratie suppose que les autorités locales jouissent de la plus grande autonomie possible, qu'il s'agisse de municipalités, de provinces ou d'autres sphères d'administration. J'estime cependant qu'il nous faut prendre garde que, sous le régime fédératif établi en 1867, les droits d'une partie de la population, —en l'occurence, la population de deux des provinces des Prairies,—ne soient lésés par des mesures qui dépassent la compétence attribuée par la constitution aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je ne suis pas spécialiste en droit constitutionnel mais je crois que les vues que j'ai exposées, en simple profane, sont logiques. Elles tiennent compte des intérêts de l'ensemble du Canada. Il me semble en outre que, dans l'intérêt de la population, le gouvernement fédéral doit prendre note de la situation et agir selon les besoins du moment.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, comme tout le monde à la Chambre, je désire fortement qu'on adopte immédiatement cette mesure afin de venir en aide à nos concitoyens aux prises avec une situation qui pourrait se révéler un terrible désastre, bien que nous espérions toujours que les résultats ne seront pas aussi néfastes que nos pires appréhensions nous portent à le croire.

Même si nous voulons qu'on agisse immédiatement, cela ne devrait pas nous empêcher d'étudier la mesure avec soin.

Il est un élément du projet de loi qu'il faut signaler à la Chambre, car il me semble qu'il s'agit encore une fois d'une manifestation de ce qui se produit souvent ici et fait du Parlement l'endosseur qui accorde pleins pouvoirs à l'exécutif.

Je veux attirer l'attention sur la teneur du bill; je veux simplement montrer ce qu'on nous demande d'accomplir. On nous demande d'autoriser le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à verser des indemnités justes et raisonnables établies au moyen d'un règlement édicté par un décret du conseil à la suite d'un rapport formulé par une commission d'évaluateurs qui sera désignée par le gouverneur en conseil. Tout ce que le Parlement doit faire, c'est d'accorder ce pouvoir discrétionnaire.

Or, il n'en a pas toujours été ainsi.

L'hon. M. Abbott: Et voter les deniers!

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai sous les yeux la loi des épizooties, qui, semble-t-il, a été adoptée en 1927. On pourrait croire qu'à l'époque le Parlement avait jugé bon d'indiquer certains chiffres dont devait s'inspirer le pouvoir exécutif dans l'exercice de ses fonctions. Aujourd'hui, au contraire, il apparaît qu'on doit se débarrasser de toute règle.

De tout cela, par voie de conséquence logique,—si on veut toutefois se donner la peine de considérer la logique en cette histoire,—il résulte que le Parlement devra désormais se contenter d'adopter des mesures tout à fait générales, habilitant le pouvoir exécutif à agir à sa guise. Ce genre de mesure comporte deux ou trois caractères particulièrement séduisants. D'abord, il permet l'économie d'une bonne somme de réflexion et de travail. Personne n'a plus à se préoccuper des suites de l'adoption de la mesure législative. Il suffira de dire que le ministre sera libre de faire ce qu'il estimera juste et raisonnable, et d'adopter quelques mesures générales qui autorisent n'importe quoi.

Ensuite, comme je le disais, on se dispense ainsi de beaucoup de travail; on s'évite ainsi la peine de réfléchir à toute la question, comme nous le faisions autrefois, en abandonnant de vastes pouvoirs à l'exécutif.

Tout cela, c'est le point de vue du Parlement. On va faire quelque chose et il n'est personne ici qui s'y oppose, mais je n'en persiste pas moins à croire qu'il est malheureux qu'on doive, pour cela, recourir à cette méthode si générale, si peu précise. Si nous acceptions la proposition de modification de

l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), ce serait une solution au moins partielle de la difficulté. Voilà pour le point de vue du Parlement.

Consacrons maintenant quelques instants à considérer le point de vue de ceux qui vont toucher une indemnité. Je suppose que les citadins comme moi-même se disent que l'agriculture, même dans les meilleures conditions, est une occupation pleine de risques. Il me semble que ces risques s'accroissent dans les Prairies; c'est pourquoi nous tenons davantage à ce qu'on fasse ce qui se doit. Mais, somme toute, ceux qui vont être dédommagés ne reçoivent aucune assurance, aucune indication de la façon dont l'indemnité va être versée.

Comme l'a signalé le représentant de Lake-Centre, il y a la valeur commerciale, la valeur économique et ce que le ministre de l'Agriculture a appelé l'impondérable. Tout ce qui reste au cultivateur, la seule assurance qu'il ait, c'est que le ministre va faire ce qui est juste et raisonnable. L'inconvénient, bien entendu, c'est que cela ouvre la porte à de vieilles connaissances: les pressions occultes et les inégalités de traitement.

Le ministre nous a fait hier un exposé très réconfortant de ce qui va se passer. Une première cause, a-t-il dit, fera jurisprudence et, semble-t-il, réglera tout le reste. Il a donné à entendre qu'il y aurait une règle bien établie, lors de cette première cause et que tout le reste irait tout seul. Je n'en suis pas bien sûr, mais je n'en dis pas plus long sur ce point. Je signale seulement que, par suite de cette mesure, ce que les cultivateurs obtiendront viendra, non pas du Parlement, mais de l'exécutif. C'est l'exécutif qui déterminera ce qu'il y aura à faire, parce qu'il jouit des vastes pouvoirs nécessaires.

L'hon. M. Abbott: L'argent viendra des contribuables.

M. Macdonnell (Greenwood): Oui. Je suis heureux de l'entendre dire au ministre des Finances (M. Abbott), car j'ai parfois l'impression qu'il ne se rend pas du tout compte qu'il y a des contribuables.

L'hon. M. Abbott: Il s'en rend compte beaucoup plus que mon honorable ami.

M. Macdonnell (Greenwood): Il m'arrive parfois de penser que le ministre des Finances est tout simplement dans les affaires, comme toute autre personne.

L'hon. M. Abbott: Il s'en tire très bien.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous parlerons des contribuables plus tard, le ministre et moi. J'y reviendrai. Lorsque le ministre a eu l'obligeance de m'interrompre, j'allais dire qu'on s'inspire d'un mauvais principe, à mon sens. Simplement parce que nous voulons agir promptement, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de présenter cette mesure vague et peu soignée, même si c'est devenu la mode ici.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt ce soir le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). J'ai l'impression qu'il a décrit de façon fort complète ce qu'il y a lieu de faire afin de dédommager comme il convient les cultivateurs de la région mise en quarantaine. Je crois que le Gouvernement devrait accepter les amendements qu'il a proposés. Ces amendements amélioreraient énormément le bill car ils énonceraient avec plus de précision les indemnités qu'il y aurait lieu d'accorder et ils garantiraient, sous réserve des conclusions du bureau des estimateurs, une valeur économique ou de remplacement pour le bétail qui a dû être abattu.

Je crois que la proposition, qui vise à ce que cette mesure accorde une compensation en plus de celle qui est déjà énoncée dans la loi des épizooties, est excellente. L'indemnité supplémentaire suffirait à pourvoir au remplacement des animaux qu'il faut abattre. Cependant, quand bien même le Gouvernement accepterait ces amendements, il n'en resterait pas moins que 99 p. 100 des cultivateurs de cette région mise en quarantaine subiraient des pertes de revenus. La région mise en quarantaine comprend quelque 2,000 cultivateurs. Environ 20 d'entre eux se trouvent avoir du bétail contaminé mais tout cultivateur ayant un cheptel se trouve menacé par suite de la quarantaine.

Les observations que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a formulées au sujet des mesures prises par les provinces sont parfaitement justes. Si, comme je le crois, la constitution reconnaît certains pouvoirs à l'État central, le Gouvernement ne peut laisser certaines provinces empiéter les unes après les autres sur les pouvoirs du gouvernement fédéral, au détriment des citoyens des autres provinces. La région qui, dans l'Ouest, produit un excédent de bœuf se voit coupée des marchés du reste du pays. Les effets de la fièvre aphteuse ne s'étaient pas encore fait sentir que le prix du bœuf baissait de $10 les cent livres ces derniers mois. Un récent numéro de la *Free Press*, que j'ai consulté, m'apprenait que les bouvillons de choix se vendaient, à Winnipeg, $24.50 les cent livres, soit $10 de moins que le prix en vigueur quelques mois plus tôt. L'État devrait assujétir le bœuf à un prix minimum, sans quoi le prix du bétail va continuer à baisser, surtout en Saskatchewan, quand les abattoirs rouvriront leurs portes.

Le Gouvernement devrait charger un régisseur de la surveillance d'un juste régime de prix minimums; il devrait lui confier le soin de voir à ce que les abattoirs versent un juste prix minimum. Il faut que les éleveurs continuent leur activité. Comme le disait le député de Battle-River, le prix minimum devrait être garanti au producteur et non pas à l'exploitant d'abattoirs, comme cela s'est invariablement produit par le passé.

Il existe une situation critique d'importance nationale, mais rien dans le projet de loi à l'étude n'indique que le Gouvernement est convaincu de l'existence d'une telle crise. On ne fait rien en vue de stabiliser le prix du bétail partout au pays. Le Gouvernement ne fait rien en vue de faire cesser la balkanisation du Canada, ainsi qu'on a désigné les mesures prises par les diverses provinces. Il est temps que le Gouvernement nomme un régisseur et fixe un prix minimum convenable et suffisant à l'égard du bœuf.

J'espère que le Gouvernement n'oubliera pas que le revenu des cultivateurs non directement atteints par la maladie en seront réduits. Et le cultivateur qui possède peut-être cinquante bœufs et qui habite la région mise en quarantaine? Il ne peut vendre ses animaux, même si certains d'entre eux ont le poids voulu pour la vente. Il ne possède aucune garantie quant au temps durant lequel il devra garder ces animaux dans sa ferme avant de pouvoir en tirer des recettes. Ces cultivateurs ne pourront pas transporter leurs bestiaux d'un quart de section à un autre. Il y a des vaines pâtures dans la région, mais les pâturages ne suffiront pas à ces agriculteurs, vu que le règlement interdit le libre mouvement du bétail dans les limites de la région.

Il en résulte un grave problème, car les éleveurs de bestiaux de la région mise en quarantaine risquent fort de perdre des montants considérables. Je suis heureux que le ministre ait dit que la question serait portée à l'attention du comité de l'agriculture. On a porté hier et aujourd'hui certaines accusations contre le Gouvernement relativement aux retards qu'on aurait mis à rapporter l'existence de la maladie ou à établir un diagnostic précis, etc. Tout cela est déjà de l'histoire ancienne. Ce que les cultivateurs de l'Ouest souhaitent surtout maintenant, selon moi, c'est que le comité examine tous les aspects du programme à établir et tous les éléments qui doivent compter dans la fixation de l'indemnité versée aux producteurs de bœuf de boucherie.

Je signale au ministre que les membres du comité devraient être en mesure d'étudier tous les aspects du problème, passés et futurs. Les revenus des producteurs de la région mise en quarantaine baisseront temporairement du moins. Il en sera peut-être de même des cultivateurs qui ne peuvent vendre leurs céréales pour le moment. Comme je l'ai dit, une bonne partie de ces céréales est humide et peut fort bien se gâter. L'économie entière de la région mise en quarantaine est immobilisée. Les cultivateurs auront besoin d'argent liquide pour se procurer les semences requises, pour procéder à la mise en jachères d'été et pour nourrir leur bétail jusqu'au jour où le marché sera rouvert.

Je propose d'ajouter aux responsabilités du bureau, telles qu'elles sont prévues dans le projet de loi. Il faudrait que le bureau ou un administrateur représente dans la région en cause le gouvernement fédéral avec l'autorisation de verser certains montants aux cultivateurs dont les revenus sont taris parce qu'ils ne peuvent vendre ni leur bétail ni leur grain. Tout comme on l'a fait pour les producteurs de porcs, il convient d'indemniser les producteurs de bétail qui ne peuvent vendre leurs animaux pour le moment. On autorisera les éleveurs de porcs à porter le poids des animaux qu'ils veulent mettre sur le marché, de 200 livres à 300 ou à 400 livres et même plus, sans s'exposer à l'amende de surpoids. Mais que peut faire le cultivateur qui a six ou huit bouvillons à vendre? Il ne peut pas les mettre sur le marché mais il lui faudra quand même les nourrir pendant des jours et des semaines, tant que durera la quarantaine. Non seulement son bétail ne lui rapportera rien, mais ses dépenses en seront accrues. Le Gouvernement ne devrait donc pas se contenter, dans la mesure à l'étude, de pourvoir au paiement d'indemnités à l'égard des animaux contaminés. Il ne devrait pas se contenter de verser au cultivateur l'équivalent de la valeur économique ou du prix de remplacement des bêtes abattues mais il devrait aussi indemniser les cultivateurs dont le revenu se trouve diminué. Il ne devrait pas hésiter non plus à fixer un prix minimum, applicable partout au Canada, à l'égard du prix du bétail. A moins qu'il n'agisse dès maintenant en établissant un prix minimum équitable, il aura manqué à son devoir, à mon avis, envers l'industrie canadienne de l'élevage.

M. W. F. Carroll (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas très longtemps, car à mon avis la discussion doit se circonscrire dans d'étroites limites. En des heures comme celles que nous vivons actuellement, la population du Canada se rend compte que lorsqu'un état de crise se produit dans n'importe quelle partie du pays, le Par-

lement, qui représente l'ensemble des Canadiens, est toujours disposé, et même empressé, à prêter son aide et désireux de le faire.

Le projet de loi à l'étude ne traite pas du droit des provinces à faire obstacle au transport des bestiaux d'une province à l'autre. La question est d'ordre constitutionnel. Il appartient à ceux qui ont des bovins, des porcs ou tout autre produit à exporter vers d'autres provinces et qui se heurtent aux décisions de ces provinces de s'assurer si les provinces en cause ont le droit d'agir comme elles le font. Je ne veux pas amorcer un débat sur cette question. Le bill à l'étude n'envisage pas, non plus, la stabilisation d'aucune industrie canadienne. Il vise uniquement à indemniser les malheureux habitants de l'Ouest dont on doit détruire les troupeaux ou les immeubles à cause de cette affreuse maladie.

La méthode qui consiste à fournir une assistance en pareille urgence au moyen d'une mesure législative est toute nouvelle au Canada. Quand un grand malheur s'est abattu sur la région de la rivière Rouge, du fleuve Fraser et sur Rimouski, la Chambre a été saisie de ces événements dans des circonstances spéciales; le Parlement s'est occupé de la situation et a fourni une assistance. Nos cultivateurs sont, à juste titre, dans une catégorie différente. La loi des épizooties prévoyait, il y a de nombreuses années, l'indemnisation des cultivateurs dont les bestiaux devaient être détruits pour cause de maladie. Avant de présenter le projet de résolution préliminaire au bill à l'étude, le ministre en était sans doute venu à la conclusion que l'indemnisation prévue dans la loi n'était pas suffisante pour compenser les pertes que l'Ouest subit aujourd'hui, ce qui est probablement juste.

J'ai pensé jusqu'au dernier moment que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) allait proposer une modification à la mesure. Le projet de loi ne tient compte que de deux principes ou plus exactement d'un seul. Il ne vise que la méthode suivant laquelle il y a lieu d'indemniser les cultivateurs de l'Ouest dont les animaux doivent être abattus et, en second lieu, ceux dont les céréales ou les bâtiments doivent être détruits. J'ai beaucoup de respect pour les bons vieux principes du droit coutumier en matière de dommages-intérêts et, à mon avis, la mesure que présente le ministre est bien conforme à ces principes.

Comment l'indemnité est-elle accordée? Sous l'empire du droit coutumier appliqué dans nos tribunaux, ou, dans certains cas, aux termes de lois qui modifient le droit coutumier, l'indemnité doit compenser justement et raisonnablement les pertes subies par ceux qui intentent l'action. Voilà pourquoi je dis que la mesure présentée par le ministre est tout à fait conforme aux principes du droit coutumier pour ce qui est de l'indemnisation. Le député de Lake-Centre propose un amendement dont le but est d'indiquer comment devront en définitive être évaluées les pertes. Je ne connais pas de principe plus juste ni plus équitable que celui qui s'inspire du droit coutumier et dont il est fait mention dans le projet de loi par les mots "juste et raisonnable".

Que signifient les mots "juste et raisonnable"? S'il faut abattre certains animaux qui ont une valeur autre que leur valeur marchande, il me semble que, sous le régime du bill à l'étude, il sera possible, pourvu que la Commission fasse preuve d'équité, d'accorder une indemnité supplémentaire. Ainsi, à supposer que quelqu'un voyageant en automobile dans une des régions agricoles de la Saskatchewan, écrase cinq ou six animaux de race, il aura à payer les pertes subies, non seulement les pertes que représente la valeur commerciale des animaux, mais aussi ce que pourrait être leur valeur supplémentaire future. Voilà pourquoi il me semble que le projet de loi à l'étude est absolument juste en ce qui a trait à l'indemnisation.

On a aussi parlé de la Commission. Dans un tel cas, la Commission fait office de jury. Si j'avais à nommer un tel jury, il ne se composerait pas entièrement de fonctionnaires de l'État, pas plus qu'il ne comprendrait que des agriculteurs intéressés en l'affaire. Mais c'est là une question qui relève du ministre et je ne doute nullement que la Commission traitera les intéressés de façon juste et équitable. Si je nourris quelque crainte à cet égard, monsieur l'Orateur, j'aurais peur, après avoir jeté un coup d'œil sur le curriculum du ministre chargé de l'agriculture de notre pays, que celui-ci ne soit enclin à accorder à la population de l'Ouest de trop fortes indemnités. Au cours des ans, il s'est toujours fait le champion des producteurs de céréales. Il y a quelques années, nous avons fait don de 65 millions de dollars, je ne dirais pas que nous l'avons fait afin de pacifier les producteurs de céréales ou quelque chose de ce genre, mais c'est ce qu'on leur a donné. Je n'ai toutefois aucune peur que cela se répète. Je sais que le ministre est aussi honnête qu'honorable et qu'il prendra la mesure qui s'impose. Si la Commission agissait autrement, je sais que le ministre y mettrait de l'ordre.

Au cas où les agriculteurs de l'ouest qui réclament des indemnités pour les animaux qu'on abat ou pour la perte de céréales,

soulèveraient quelques objections, je serais le premier à porter la question devant la Chambre des communes ou bien à appuyer une telle initiative, pour être sûr que ces cultivateurs obtiennent un traitement aussi juste qu'équitable.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Il n'est pas nécessaire que je répète tout ce qu'on a dit à maintes reprises au cours de la discussion au sujet de la mesure dans laquelle cette calamité intéresse tous les Canadiens, peu importe la région qu'ils habitent. Inutile de revenir sur ce point maintenant; qu'il suffise de dire que nous partageons tous la même inquiétude.

Nous sommes présentement appelés à nous prononcer sur le principe dont s'inspire le bill. Je me permets une observation d'ordre général au sujet du projet de loi, monsieur l'Orateur. Il porte tous les indices d'une mesure rédigée à la hâte. Je ne censurerai pas trop le Gouvernement, car le projet de loi a été rédigé en vitesse. On dirait que le Gouvernement n'a étudié sérieusement le problème que depuis peu et qu'il a rédigé le bill en toute hâte.

D'abord, il est regrettable que la mesure soit conçue en termes si nébuleux; en outre, comme bien d'autres mesures du Gouvernement, elle accorde des pouvoirs à l'exécutif sans préciser les droits des gens que le parlement désire ardemment secourir. A mon avis, la lacune la plus importante et la plus évidente du projet de loi, c'est qu'il ne précise pas suffisamment les droits des personnes que nous cherchons à aider, c'est-à-dire les cultivateurs dont les biens, bestiaux, bâtiments ou autres, sont atteints, ainsi que d'autres personnes aussi bien que les cultivateurs qui possèdent des troupeaux ou des biens atteints.

Il me semble qu'il convient d'approuver le principe dont s'inspire le projet de loi, comme tous ceux qui ont participé à l'étape de la deuxième lecture l'ont mentionné, tout en soulignant les lacunes du bill dans son application d'un principe sain. Ce principe veut que, dans un malheur de portée nationale comme celui-ci, qui se compare très bien à d'autres que le Parlement a déjà reconnus par le passé, le Parlement devrait recourir à toutes les ressources du pays. Examinons d'abord ce bill au point de vue de la portée du principe, des limites dans lesquelles ce principe sain pourra être appliqué.

Je signale tout de suite que le projet de loi ne reconnaît que les revendications des propriétaires de bovins, fourrages, céréales ou autres objets dont on ordonnera la destruction. Personne ne peut toucher d'indemnité en vertu des dispositions du bill si ses bovins, bâtiments, fourrages, céréales, ou autres biens, en tout cas un bien matériel qui lui appartient, ne sont pas détruits. Il me semble que c'est accorder une portée très insuffisante au principe recommandable que tous les députés ont appuyé durant le débat.

Que fera-t-on à l'égard des nombreuses autres personnes dont les droits seront lésés par l'application des pouvoirs que le bill accorde au ministre ou des pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi des épizooties, et dont les animaux ne seront pas sacrifiés ou les bâtiments, fourrages et céréales ne seront pas détruits. J'ose prédire qu'avant que nous soyons sortis de cette période désastreuse, si importantes que soient les pertes de ceux dont, aux termes des pouvoirs conférés par le projet de loi, on aura détruit les animaux, les bâtiments, le fourrage ou les céréales, des pertes bien plus grosses encore seront ressenties par ceux dont ni les animaux, ni les biens n'auront été détruits. Le projet de loi ne prévoit aucune compensation en ce qui les concerne. Si nous convenons,—et nous en convenons tous, c'est certain,—qu'il s'agit ici d'un désastre national et que le Parlement doit agir dans l'intérêt de la nation, qu'est-ce donc qui nous autorise à établir une distinction et à décréter qu'on ne versera de compensation qu'à ceux-là seulement dont on aura détruit les animaux, les bâtiments, le fourrage ou les céréales? Qu'en sera-t-il donc de ceux dont les droits auront été très sérieusement restreints, dont les biens auront sensiblement diminué de valeur par suite de l'exercice, par le ministre, des pouvoirs à lui conférés aux termes de la loi des épizooties.

Il faut songer à ces sévères ordonnances visant la quarantaine, dont les effets se font en ce moment sentir d'une façon aiguë et qui continueront d'atteindre bien des cultivateurs, bien des particuliers de l'Ouest dont les bêtes n'auront pas été détruites pas plus que les bâtiments, le fourrage ou les céréales. Il me semble que, si on examine le projet de loi à la lumière de ce principe, la portée en apparaît notablement insuffisante. Je prie instamment le Gouvernement,—car seul le Gouvernement peut intervenir dans une question de ce genre,—de donner au projet de loi la portée indispensable.

J'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il étende la portée du bill. Il n'est pas du ressort d'un simple député à la Chambre de présenter une modification qui aura pour effet d'accroître la dépense prévue au titre de la compensation. Mais je vous dirai, monsieur l'Orateur, que, dans la présente conjoncture, le Gouvernement a manifestement le devoir d'élargir la portée du projet de loi afin de

rendre admissibles à un dédommagement quelconque tous ceux qui vont ressentir les effets de la mesure et subir peut-être des pertes graves, du fait de l'exercice, de la part du ministre, des pouvoirs conférés aux termes du présent bill et de la loi des épizooties.

Il est un autre aspect de la question sur lequel la Chambre doit se pencher attentivement. Dans les observations qu'il a formulées ce soir comme à d'autres étapes de la discussion sur la mesure, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a souligné cet aspect de la question. J'aimerais partager l'enthousiasme et la confiance de l'honorable député d'Inverness-Richmond qui vient de parler du bill et de la latitude qu'il donne en ce qui concerne le dédommagement de ceux qui entrent dans la catégorie restreinte des personnes ayant droit à une compensation en vertu de ses dispositions. Je regrette de ne pouvoir partager la confiance qu'il a exprimée quant à la suffisance des dispositions que comporte le projet de loi.

Je signale à la Chambre que le rapport entre la mesure à l'étude et la loi des épizooties n'est pas bien défini dans le projet de loi; ce point reste indécis. La seule disposition qui établit un lien entre les deux mesures et qui précise le rapport existant entre le bill et la loi principale est celle qui, mentionnant les catégories limitées de personnes qui doivent avoir droit à l'indemnité en vertu de la mesure, énonce au début que l'indemnité sera versée nonobstant toute disposition de la loi des épizooties.

A mon sens, tout député qui a étudié les dispositions de la loi des épizooties ne peut être satisfait de dispositions restreintes comme celles-là. La mesure présentée ne suffit pas à préciser le rapport qui existe entre elle et la loi principale en ce qui concerne le droit à l'indemnité. Avant que les députés prennent une décision au sujet du projet de loi, je les invite à examiner soigneusement les dispositions des articles 13, 14 et 15 de la loi des épizooties. Ils y verront que cette loi renferme des dispositions bien définies et limitatives relativement au droit à l'indemnité et à la fixation de la valeur des animaux abattus aux termes de la loi. Je me demande si le ministre se rend bien compte que la loi des épizooties s'applique aux mesures prises en vertu des dispositions de cette loi.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que l'honorable député entre dans les détails, l'importance du dédommagement ou la base de calcul de l'indemnité. Si c'est le cas, je crois qu'il sera plus approprié de parler de ces choses lorsque le comité étudiera l'article en question. Pour l'instant la Chambre étudie le principe dont s'inspire le bill, lequel concerne l'abattage de certains animaux et le dédommagement. C'est au comité de décider le montant de l'indemnité, lequel est une question de détail.

Je profite de cette occasion pour dire également qu'un certain nombre de députés ont parlé des prix minimums applicables à certains produits agricoles. On a mentionné le bœuf en particulier, et le commerce interprovincial. Rien dans le principe dont s'inspire ce bill ne justifie de tels propos en ce moment. Je n'ai pas interrompu celui qui en a parlé, mais je crois que je dois attirer l'attention de la Chambre sur ce point. Nous nous occupons actuellement du principe dont s'inspire le bill.

M. Fleming: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je ne pensais pas parler des détails de ce bill. Je parlais du principe dont s'inspire le bill et de ce qui me semblait être, de façon générale, des lacunes en ce qui concerne le principe à la base de la mesure. Je répondais à l'argument présenté à la Chambre par le représentant d'Inverness-Richmond (M. Carroll), qui a péniblement essayé de démontrer que la base de l'indemnité prévue dans le bill est appropriée et qu'elle est conforme aux principes du droit coutumier. C'est cet argument en particulier que j'examinais, monsieur l'Orateur, sans entrer dans le détail de l'indemnité à accorder.

Je ne m'attarderai pas longtemps là-dessus. Le point que je signalais au ministre,—il n'en a pas été fait nettement état au cours de la discussion,—c'est que, pour ce qui est de l'indemnité versée à l'égard des animaux abattus, le projet de loi ne porte que sur l'abattage exécuté en conformité des dispositions qu'il renferme. Cela ne sera pas d'un grand secours pour ceux qui subiront des pertes du fait de mesures prises en vertu de la loi des épizooties. Avant de passer à autre chose, il nous faudra obtenir une définition beaucoup plus claire des rapports qui existent entre ces deux mesures.

Le député d'Inverness-Richmond prétend que la mesure à l'étude reconnaît essentiellement les dispositions du droit coutumier. Sauf le respect que je dois à l'honorable député,—je suis sûr que tous ici reconnaissent sa compétence en matière juridique,—je soutiens que le projet de loi à l'étude ne motive pas une telle confiance. Il ne donne pas un effet suffisant à un juste principe. Comment pourrait-on trouver suffisante l'indemnité qu'il prévoit et qui est établie en fonction des animaux abattus, des bâtiments, des céréales ou du fourrage détruits? Le projet de loi à l'étude a trait à cela. Son objet n'est pas de prévoir qu'une indemnité sera accordée

à des gens simplement parce qu'ils sont dans les affaires, comme le sont sans doute la plupart de ceux dont les propriétés seront détruites en vertu de la mesure à l'étude ou de la loi principale. Enlever un animal à quelqu'un et lui accorder une indemnité suffisante en retour, ce n'est pas du tout la même chose qu'abattre tout son troupeau, le priver de tout son capital tangible. Une indemnité accordée pour chaque animal abattu ne saurait dédommager un particulier dont tout le troupeau est abattu dans de telles conditions.

Il n'est pas prévu ici de principes semblables à ceux dont s'inspirent d'autres mesures législatives fédérales telles que la loi des expropriations. On ne reconnaît pas ici le droit de toute personne atteinte par cette loi, à quelque indemnité spécifique parce que ses biens sont pris de force. Ce n'est pas du tout la même chose que si le cultivateur vendait ses propres animaux à sa manière. Ici l'État intervient et, exerçant des pouvoirs particuliers conférés par des mesures extraordinaires comme celle-ci, il prive du coup le cultivateur de son troupeau ou de ses biens. Ce n'est pas du tout la même chose que ce qui est prévu aux articles relatifs aux indemnités figurant dans la loi des épizooties et je soutiens respectueusement que ce n'est pas du tout la même chose que ce qui est prévu aux dispositions relatives aux indemnités que renferme le projet de loi à l'étude.

Le Gouvernement est seul en mesure de proposer l'adoption de dispositions propres à élargir la portée du bill afin que les classes de gens dont il est ici question soient convenablement indemnisées. L'expression "indemnité juste et raisonnable" ne précise pas suffisamment l'indemnité qui doit être accordée en vertu de la mesure. Le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit qu'il ne fallait pas laisser au ministre, même s'il bénéficie des conseils d'un bureau d'évaluation, le soin de déterminer les montants. Il faut une définition plus complète des classes de personnes qui peuvent bénéficier des indemnités prévues et une définition plus étendue de ce qui donne droit à l'indemnité.

Le bill devrait donner une meilleure définition des droits à l'indemnisation de ceux qui ont subi des pertes ou sont lésés dans leurs intérêts à la suite de mesures prises conformément à la loi à l'étude ou à la loi des épizooties.

Je le répète, ni le Règlement de la Chambre ni l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne permettent aux simples députés de présenter le genre d'amendement qui s'imposerait pour que le principe dont s'inspire la mesure à l'étude fût vraiment appliqué. C'est le Gouvernement qui doit en prendre l'initiative. Je le prie de reconnaître de façon pratique un principe qui a l'appui, selon moi, de tous les membres de la Chambre.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Vous avez déjà donné à entendre, monsieur l'Orateur, qu'il serait peut-être difficile de définir exactement les points auxquels nous devons nous en tenir dans l'examen de la mesure dont la Chambre est maintenant saisie. Le titre même du projet de loi à l'étude vous donne amplement raison. En effet, la mesure est intitulée:

Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse.

Le projet de loi ne répond pas, en réalité, à cette définition. C'est donc un bien mauvais départ. La prophylaxie de la fièvre aphteuse relève du ministère de l'Agriculture, qui aurait déjà pris les mesures nécessaires, s'il s'était conformé aux lois existantes. En somme, la loi ne fait qu'autoriser le gouvernement à abattre les animaux qu'il juge nécessaire de détruire dans les circonstances actuelles et à indemniser, dans une certaine mesure, leurs propriétaires. Je mentionne ce point dès maintenant car j'ai des observations à formuler au sujet de l'opportunité d'étendre sensiblement la portée de la loi. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour y songer ni pour reconnaître qu'il ne s'agit pas uniquement de verser une indemnité équitable aux propriétaires d'animaux qu'il faut nécessairement abattre mais qu'il faut aussi prendre plusieurs autres mesures afin que les cultivateurs qui soupçonnent la présence de la fièvre aphteuse au sein de leurs troupeaux soient encouragés à en faire part le plus tôt possible à qui de droit. Voilà ce qu'il convient d'encourager par tous les moyens mis à la disposition du Gouvernement et du Parlement. Comme l'a déjà si bien fait observer l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) parlant du présent projet de loi, l'objectif réel à envisager consisterait à encourager, par tous les moyens, la plus étroite et la plus fructueuse collaboration possible entre les cultivateurs d'une part et, d'autre part, les divers représentants du Gouvernement sur lesquels retombe la responsabilité.

Je ne m'arrêterai qu'un moment sur les quelques paroles que vient de prononcer l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il s'est dit inquiet de voir les gouvernements des provinces du Canada élever des barrières qui font obstacle à la liberté du transport entre les provinces, liberté qu'on a

estimé essentielle à l'unité d'une nation formant une seule entité. Je prétends que les provinces n'ont jugé souhaitable et nécessaire d'imposer des restrictions au transport du bétail que parce qu'elles sont si convaincues que le gouvernement actuel est inférieur à sa tâche qu'elles ne veulent pas risquer de lui voir continuer, en une manière aussi grave, son habituelle négligence. Je prétends que si le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) avait révélé aux députés ce qu'il savait, il leur aurait appris pour quelles raisons la province de Québec a agi avec une telle rapidité. D'après les renseignements que je possède, la province de Québec avait des raisons très précises d'agir aussi promptement qu'elle l'a fait. A ce sujet, je rappelle qu'on n'a donné aucune réponse satisfaisante à ceux qui ont demandé pour quels motifs on interdisait l'importation de bestiaux des États-Unis. La *Presse canadienne* signalait hier, au sujet des énoncés du ministre de l'Agriculture, que de l'avis général la mesure visait moins à enrayer le mouvement des bestiaux des États-Unis qu'à contraindre les provinces à se rendre au désir du ministre de l'Agriculture et à lever les interdictions. Le ministre n'a pas dit un seul mot ni émis une seule idée pour tenter de dissiper l'impression qu'a laissée hier le commentaire de la *Presse canadienne*. Au contraire, ce qui a été dit ici tend beaucoup à confirmer cette opinion.

Lorsqu'on lui a signalé hier le danger qui pourrait découler de l'interdiction qui frapperait l'importation des bestiaux des États-Unis au moment où nous recherchions leur collaboration afin de pouvoir exporter nos bestiaux le plus tôt possible, le ministre de l'Agriculture a dit à la Chambre que la chose ne voulait rien dire; que les États-Unis, en fin de compte n'allaient pas exporter leurs bestiaux au Canada.

Il a dit en termes aussi clairs que possible qu'en ce qui concerne les États-Unis, la mesure ne constituait pas une interdiction. Il savait fort bien que, vu la perte de valeur des animaux chez nous, il n'y aurait pas, de toute façon, d'importations considérables en provenance des États-Unis aux prix qui pratiqués dans ce pays. Il admet, cependant, que les provinces de la Colombie-Britannique et de Québec, en particulier, qui ne produisent pas suffisamment de bestiaux pour satisfaire à leurs besoins, se tourneraient vers les États-Unis, surtout vers les États frontaliers où ils ont pris l'habitude d'aller chercher des bestiaux. Ce genre d'interdiction à l'égard des importations en provenance de ces États créerait une situation très grave pour les provinces du pays qui doivent ainsi importer.

A moins qu'on ne nous fournisse des explications avant la deuxième lecture du projet de loi, peu importe le principe dont il s'inspire, il reste que nous recourons à une interdiction qui, à nous en tenir aux explications fournies jusqu'ici, constitue une massue destinée à mettre les provinces au pas. Ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture, cet après-midi, vient à l'appui de cet avis qu'a énoncé la *Presse canadienne*.

Il a déclaré: "Malheureusement certaines provinces ont interdit le transport de bestiaux." Il a employé le mot "malheureusement." Il a ainsi nettement établi qu'il ne voulait pas de ces interdictions dont ne veulent assurément pas non plus la plupart des députés. Mais nous devons nous rappeler que l'agriculture est l'un des deux domaines que l'Acte de l'Amérique du nord britannique assujétit à des compétences égales et coordonnées. L'agriculture relève tout autant des provinces que du gouvernement fédéral.

Si le gouvernement fédéral a omis de faire son devoir et a fait preuve de négligence coupable, comme c'est le cas ici; s'il a négligé de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la production agricole de notre pays contre cette épouvantable épizootie et sa propagation, je suis d'avis que les provinces du Canada, les gouvernements provinciaux manqueraient à leur devoir s'ils négligeaient de prendre les mesures qu'ils considèrent propres à empêcher l'expansion de l'épizootie à un moment où le Gouvernement central se soustrait d'une façon flagrante à la tâche qui lui incombe.

Je me permets tout simplement d'ajouter que personne à la Chambre ne désire voir des barrières de ce genre s'ériger entre les provinces. Aucun de nous ne désire voir adopter comme précédent l'imposition de restrictions au libre mouvement des produits agricoles ou autres à l'intérieur du Canada, pris dans son ensemble. Cependant, nous devons reconnaître que les gouvernements de ces provinces puissent s'inquiéter, de même que les fonctionnaires des ministères provinciaux de l'Agriculture, ce qui est tout naturel, en constatant que le gouvernement fédéral a mis trois mois à diagnostiquer une maladie que tout vétérinaire compétent reconnaît comme dangereuse et qu'il faut toujours surveiller.

Je ne dis pas qu'il est facile de diagnostiquer cette maladie. Je sais que c'est difficile. On enseigne la chose dans les écoles de médecine vétérinaire du Canada. Je signale, en passant, que les écoles canadiennes de médecine vétérinaire sont parmi les meilleures au monde. On s'en rend facilement compte car ces écoles sont fréquentées par des jeunes

gens des États-Unis, de l'Amérique du Sud, de l'Europe et d'ailleurs, venus chez nous à cause de la grande réputation de nos écoles. Les diplômés de ces écoles peuvent sûrement diagnostiquer cette maladie et d'autres également. Ils possèdent la compétence nécessaire.

Cette maladie n'est pas un de ces fléaux qui nous surprennent sans crier gare. Sur notre continent, on s'en est toujours défendu avec beaucoup de soin. Elle existe à l'état endémique en Europe depuis nombre d'années. C'est une maladie qu'on a rarement réussi à extirper complètement de nombreux pays d'Europe. Cela est surtout vrai à la suite de tout grand dérangement des hommes et des animaux comme il s'en produit à la suite de guerres du genre de celle qui a eu lieu il y a quelques années à peine. Elle n'est cependant pas apparue à l'état endémique ni au États-Unis, ni au Canada. Il y a eu une épidémie aux États-Unis, il y a quelques années, et, en cette occasion, notre pays a pris toutes les précautions nécessaires pour l'empêcher de s'introduire au pays.

Un Canadien peut-il avoir confiance en quelqu'un qui voudrait lui faire croire qu'il n'y a rien de surprenant à ce qu'on prenne trois mois à diagnostiquer cette maladie. Si tel était le cas, il n'y aurait à peu près aucun moyen de protéger nos frontières. Mais nul d'entre nous n'ignore que tel n'est pas le cas. Et cela s'applique surtout au ministre de l'Agriculture.

Dans l'*Annuaire agricole* de 1952, publié par les États-Unis, je tire d'un article intitulé "Gardez vos animaux en santé" les remarques suivantes:

> Les êtres humains sont, immédiatement après les animaux et produits dérivés contaminés, les principaux agents de propagation de la maladie. On croit généralement que les hommes véhiculent le virus sur leurs vêtements ou leur personne.

Autrement dit, en 1942 et longtemps avant, on avait reconnu qu'après les animaux eux-mêmes, les meilleurs porteurs de la maladie étaient les vêtements et les effets des êtres humains.

Qu'est-ce qui s'est donc passé ici? Plusieurs fois au cours du débat, usant d'un procédé qui est l'une des caractéristiques de son comportement au cours d'une discussion et qui consiste à distraire habilement l'attention, le ministre de l'Agriculture a laissé entendre que certains des propos tenus ici pourraient peut-être troubler la population. Pour moi, rien de ce qui a été dit ici ne peut troubler la population autant que ne l'a fait la négligence du Gouvernement. En parlant ici comme on l'a fait, on a cherché, non seulement à obtenir du Gouvernement qu'il reconnaisse ses fautes en cette affaire, mais qu'il donne l'assurance qu'elles ne se répéteront plus. Pourtant, rien ne nous garantit cela, rien du tout. Au contraire on s'est dit on ne peut plus persuadé que tout ce qui devait être fait l'a été.

Il n'est personne ici qui ne doive être alarmé de ce que le Gouvernement n'ait pas donné la moindre preuve qu'il ait profité de cette désastreuse leçon et que, désormais, il saura adopter de meilleures méthodes pour déceler l'apparition du mal dans d'autres régions, au cas où cela se produirait. Selon le ministre, certaines déclarations dramatiques entendues ici sont de nature à alarmer les gens. Quoi de plus dramatique que cette romanesque histoire de la Gendarmerie royale poursuivant ce blond Teuton d'un bout à l'autre du pays! Que diable, il y avait toute l'atmosphère des romans policiers à dix sous dans les nouvelles qui ont alors paru: la Gendarmerie royale avait, disait-on, suivi sa trace jusqu'à Port-Arthur. Puis on le croyait en route vers Montréal, puis quelque part dans l'Est du Canada... et enfin on l'attrape à Vancouver.

Une question, aujourd'hui, est restée sans réponse. Le ministre de l'Agriculture a dit qu'il n'aimerait pas recourir à la Gendarmerie royale du Canada, lorsque le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) signalait qu'il aurait fallu prendre des mesures plus promptes et plus énergiques en vue d'obtenir des renseignements absolument essentiels. Non, on ne voulait pas employer la gendarmerie... mais on la mettait, dans tous les coins du pays, à la poursuite d'un petit immigrant allemand venu de la Westphalie, que quelque inspecteur avait accueilli. On l'a fait venir ici, semble-t-il, sans beaucoup examiner ses vêtements, ses intentions ni quoi que ce soit. C'est à dessein que je dis "ses intentions".

Est-il possible que la Gendarmerie royale du Canada soit intervenue dans cette affaire pour une raison autre que la crainte de la maladie? D'autres auraient pu examiner ses vêtements. Le service de l'immigration avait le droit de le faire. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait pu faire un tas de choses pour se renseigner au sujet de cet homme. Se peut-il que la Gendarmerie royale se soit intéressée à autre chose que ses vêtements? Dans le cas de l'affirmative, nous devrions le savoir car si, de fait, cet homme était porteur de la maladie, les ennuis que nous avons de ce côté tiennent en partie à la façon négligente dont s'est effectuée l'immigration chez nous depuis quelques mois.

Depuis que le projet de loi a été présenté, hier, du consentement de la Chambre, nous avons cherché à obtenir que le Gouvernement reconnaisse les défectuosités de son système et qu'il nous donne des garanties

que nous avons le droit, en tant que députés, et même le devoir sacré d'exiger en présence d'un désastre de ce genre.

C'est un sujet que nous trouvons exposé dans des ouvrages qui font autorité. Qu'il me soit permis de citer de nouveau un extrait du même volume que j'ai déjà mentionné, l'*Annuaire agricole* de 1942:

> En ne reconnaissant pas la maladie quand elle existe, on pourrait la laisser se propager au point que même des méthodes radicales ne l'élimineraient pas ou ne l'élimineraient qu'à de très grands frais. D'autre part, l'établissement d'un diagnostic inexact de la fièvre aphteuse entraînerait inutilement l'imposition de quarantaines et de restrictions rigoureuses et coûteuses sur les plans régional, national et international, en plus de l'abattage d'animaux. Voilà pourquoi, aux États-Unis, on se montre très prudent dans l'établissement du diagnostic.

On peut supposer que cet énoncé indique pourquoi le Gouvernement doit agir avec la plus grande prudence avant de déclarer qu'il s'agit de la fièvre aphteuse. Il doit certes le faire. Et parce qu'il doit agir avec la plus grande prudence, il doit encore moins, lorsqu'on découvre une des maladies dont les symptômes se ressemblent tellement, douter que ce n'est pas la fièvre aphteuse. Il n'a pas pris de dispositions, en ce cas, pour écarter ce doute. Qu'on me permette de citer un autre extrait du même ouvrage:

> Il n'existe que deux autres maladies qui produisent soit des inflammations dans les membranes muqueuses de la bouche soit des inflammations dans la peau des pieds ou les deux chez les bovins, les porcs, les moutons, les chèvres et autres animaux fissipèdes, et qui soient suffisamment semblables à celles de la fièvre aphteuse pour que l'observateur expérimenté ait des difficultés à établir un diagnostic. Ce sont les maladies à virus stomatite vésiculaire et exanthème vésiculaire du porc.

Cet ouvrage déclare simplement qu'il n'existe que trois maladies qui sont semblables et qui provoquent soit des inflammations dans les membranes muqueuses de la bouche soit des inflammations dans la peau des pieds ou les deux chez le bétail, les porcs, les moutons, les chèvres et autres animaux fissipèdes. Le simple fait que des précautions semblables soient prises pour se prémunir contre cette maladie indique pourquoi toutes les précautions possibles doivent être prises lorsque des symptômes de ce genre, à savoir l'inflammation des membranes muqueuses de la bouche ou de la peau des pieds de ces animaux, apparaissent au cas où il s'agirait de fièvre aphteuse.

Comme on l'a fait remarquer à juste titre, ce qui est fait est fait. Tout ce qu'on peut dire dans cette enceinte ne changera rien au fait qu'il y a de la fièvre aphteuse.

Notre souci est maintenant de faire en sorte que ceux qui constatent la présence possible de cette maladie en préviennent qui de droit, de nous assurer qu'aucun moyen n'est négligé en vue d'empêcher que la maladie ne gagne d'autres régions, en un mot de favoriser le dépistage le plus hâtif possible.

Sachant que la suppression de cette maladie dépend, dans une large mesure, de la prompte collaboration des cultivateurs eux-mêmes, nous devons reconnaître que le projet de loi doit prévoir, dans la mesure du possible, le dédommagement de toute perte pécuniaire que subiront les cultivateurs dont les biens seront atteints par cette maladie. Voilà pourquoi le projet de loi devrait prévoir que les versements seront effectués en fonction de la valeur économique de l'animal et qu'ils ne viendront, en aucun cas, diminuer les sommes qui seraient versées en vertu de la législation existante. La valeur des vaches laitières devrait être établie d'après les relevés de leur rendement. Le projet de loi devrait prévoir une indemnité à l'égard des veaux et des porcs à naître.

Il devrait également prévoir le versement d'une indemnité à l'égard des engrais alimentaires, de la paille, des bâtiments, des terrains, etc., qui pourront être détruits à titre de mesure préventive. Ce dernier point est important. Si l'on veut s'assurer la prompte collaboration des cultivateurs, il est sage, en présence d'un désastre qui pourra nous coûter des centaines de millions de dollars, de verser des indemnités suffisantes, afin que les cultivateurs viennent signaler de leur plein gré une maladie qui entraînera l'abattage de leurs animaux et peut-être aussi la destruction de biens précieux leur appartenant.

A moins que cette maladie n'atteigne des proportions qui dépasseraient tout ce que nous pourrions imaginer présentement, les sommes d'argent nécessaires pour faire face à une telle situation sont bien peu de chose à côté du malheur qui menace nos cultivateurs et nos gens en général.

Je tiens à signaler que, si le projet de loi à l'étude a principalement pour objet de prévoir l'abattage d'animaux dans les régions atteintes et d'indemniser les cultivateurs dont les animaux sont abattus, l'étendue de ce malheur ne saurait être mesurée par le nombre d'animaux abattus. Ce malheur frappe les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays. Il est tout naturel que je m'intéresse personnellement à cette question, car la circonscription de Carleton, région rurale à l'ouest d'Ottawa, que je représente, est l'un des grands centres d'élevage du bétail de notre partie du pays. Les éleveurs de bétail de cette circonscription ont perdu de l'argent pour la simple raison que les animaux ont perdu de leur valeur.

Ce malheur frappe toutes les provinces où l'élevage des bestiaux constitue une industrie importante. On ne peut comprendre l'étendue du malheur que si on se rend compte des énormes pertes déjà subies. La valeur de certains troupeaux de l'Ontario a baissé même de $150,000 par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse dans l'Ouest canadien. Cela indique l'importance de cette industrie dans certaines régions de l'Est canadien. Il ne suffit pas de dire que cela représente simplement la diminution actuelle de la valeur des troupeaux. Rien ne nous laisse prévoir que la situation s'améliorera bientôt de façon que ces troupeaux de race reprennent leur pleine valeur.

Un tel désastre,—et il s'agit bien d'un désastre,—exige la collaboration la plus étroite. Je me permets de signaler que la Chambre a fait preuve de collaboration hier en consentant à l'unanimité que la mesure fût étudiée. Rien n'a retardé nos délibérations sauf l'incapacité du ministre à fournir à la Chambre les renseignements et les promesses formelles que nous avons demandés, que nous demandons encore sans succès. La Chambre veut sincèrement collaborer. Je suis sûr que tous les députés approuvent en principe la mesure qui permettrait d'indemniser convenablement les cultivateurs dont les animaux et les propriétés sont détruits,—c'est à dessein que j'emploie le mot "propriétés",—afin que ces personnes soient portées à faire rapport sans retard à qui de droit de tout symptôme de maladie au lieu de s'empresser de vendre leurs animaux ou leurs propriétés dans l'espoir d'éviter des pertes financières. Il ne suffit pas de dire qu'après tout personne ne doit agir de la sorte quelle que soit la loi. Certains de ces cultivateurs sont dans une position désespérée et il nous incombe de les encourager à collaborer sans réserve à la solution du problème.

Je trouve également fort peu satisfaisante l'affirmation selon laquelle le ministre déclare qu'après s'être rendu à Regina et avoir réglé divers problèmes, il rencontrera peut-être les ministres provinciaux de l'Agriculture. Reconnaissant qu'on a maintenant dressé des barrières dont personne, au Canada, ne veut le maintien, et reconnaissant que les provinces ont cru devoir imposer une interdiction parce qu'elles estimaient que le gouvernement fédéral a manqué à son devoir et s'est rendu coupable d'une négligence flagrante, il serait temps, pour surmonter ces difficultés, de convoquer une réunion des ministres de l'Agriculture puisque, sous le régime de notre constitution, ils jouissent d'une compétence égale à celle du ministre fédéral, à l'égard de problèmes de cette nature. Le ministre de l'Agriculture devrait, sans plus tarder, convoquer une réunion de tous ces ministres provinciaux afin qu'on s'entende pour trouver moyen d'enrayer cette terrible maladie par des méthodes acceptables aux provinces et propres en même temps à assurer aussitôt que possible la reprise du transport des bestiaux. Comme tous les députés le savent, le temps viendra bientôt où, d'habitude, l'Ouest expédie vers l'Est des animaux mi-gras. Si ce mouvement ne peut se faire, il en résultera de graves conséquences. Voilà donc une raison pour convoquer immédiatement cette conférence de façon que les animaux mi-gras puissent être transportés vers l'Est et que la prospérité économique de cette section très importante de l'industrie de l'élevage ne soit pas compromise.

On devrait aussi s'entendre sur un plan de vente méthodique. J'entends par là que les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture devraient dresser un plan de vente méthodique afin d'empêcher une chute verticale du prix des bestiaux. J'espère qu'aucun Canadien ne croira gagner quelque avantage du fait que par suite d'un désastre de cette nature les prix de la viande pourraient se trouver momentanément réduits. Il finirait par payer beaucoup plus cher, pour des raisons qui sautent aux yeux. Que le marché s'effondre et que la panique pousse à la vente, les grands troupeaux d'élevage seront sacrifiés; tous les honorables députés savent qu'il faudra des années pour reconstituer les troupeaux d'élevage dans notre pays où cette industrie est si considérable. Pour maintenir la confiance des cultivateurs et conserver les grands troupeaux d'élevage d'où sortent des animaux qui ne sont inférieurs à aucun autre dans le monde entier, il faut que les ministères fédéral et provinciaux de l'agriculture s'entendent pour assurer la vente méthodique des produits de l'élevage; c'est l'une des conditions essentielles.

Un mot maintenant du bureau. On a déjà beaucoup parlé de ses pouvoirs vagues et mal définis. Je partage l'avis exposé par l'honorable député de Lake-Centre et les autres honorables députés qui ont jugé fort peu satisfaisantes les dispositions de ce projet de loi qui autorisent simplement le gouvernement à aller de l'avant et à prendre les mesures qu'il juge sages. Ce que nous avons déjà constaté ne nous permet nullement de croire que le gouvernement a abordé ce problème avec beaucoup de sagesse. Nous estimons que la mesure à l'étude devrait énoncer quelque principe bien defini propre à guider le bureau dans ses décisions. Le ministre a dit hier fort justement, j'espère qu'il se le

rappelle, que le Gouvernement doit accepter la responsabilité de la situation. Il doit l'assumer en entier au lieu d'essayer de s'en dégager sur les épaules de ses fonctionnaires ou de vétérinaires privés. Il doit se rappeler qu'il est responsable de l'insuccès du régime établi en vue de déceler une maladie de ce genre. Il appartient aussi au Gouvernement de faire connaître au bureau et aux cultivateurs de quel principe s'inspirera le bureau. Autrement, le bureau édictera ses règlements au fur et à mesure. C'est un peu comme les vagues règles internationales dont le ministre a parlé aujourd'hui et qu'il ne connaît même pas. J'espère que le hansard reproduira fidèlement son énoncé, car c'est une perle. Ces règles sont si secrètes, dit-il, que même lui ne les connaît pas; en vertu de ces règles cependant nous envoyons nos citoyens exécuter ces tâches.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas dit que je ne les connaissais pas, mais que j'en ignorais le libellé.

M. Drew: Le ministre n'en connaît pas le texte et cependant, en vertu de ces règles dont il ignore le libellé, des hommes reçoivent des instructions. Voilà pourquoi il est si impérieux, en l'occurrence, que le texte soit clair et le principe bien énoncé afin que le bureau sache réellement quelles sont ses fonctions et ses responsabilités.

Au sujet du bureau, je me permets de reprendre une proposition qu'on a déjà faite. Les personnes dont on a mentionné les noms sont certes d'une compétence reconnue; mais il me semble qu'aucune d'elles n'est spécialiste dans l'élevage des animaux de race. Etant donné qu'il se trouve dans la région infectée, à laquelle s'appliquera la mesure à l'étude, de nombreux troupeaux d'animaux de race, il me semble nécessaire qu'un représentant des éleveurs d'animaux de race fasse partie du bureau, afin qu'il puisse y exposer la réelle valeur économique de ces animaux lorsqu'on fixera les indemnités.

Mes paroles se sont inspirées de l'espoir que le ministre pourrait encore nous donner l'assurance qu'on prendra des mesures de nature à susciter la confiance par tout le pays. Mais au lieu de nous rassurer, le ministre nous a donné plus de raison que jamais d'être inquiets. Il affirme simplement qu'on a examiné les animaux et qu'on a diagnostiqué l'épizootie comme étant autre chose. On est retourné faire un autre examen et, de nouveau, on a prétendu qu'il s'agissait d'une autre épizootie. Il n'en reste pas moins qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse; c'est un fait incontestable. Il appartient au ministre d'appliquer maintenant un régime qui, à l'égard du reste du pays, ne se révèle pas défectueux comme celui auquel on a recouru; qu'il permette de déceler l'épizootie sans retard et d'en prévenir l'expansion. Les propositions que j'ai avancées valent la peine d'être étudiées, je pense, même s'il fallait retarder encore d'une journée l'adoption de la mesure. Il me semble qu'un tel retard est préférable à l'adoption d'une loi dont les dispositions ne sont pas au point et qui ne serait pas de nature à pousser les agriculteurs à faire part aux autorités de leurs moindres soupçons quant à l'existence de l'épizootie, ce qui, en somme, assure un diagnostic hâtif.

M. G. M. Ferrie (Mackenzie): Je voudrais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, qui n'ont peut-être pas directement trait au principe dont s'inspire le projet de loi; mais étant donné que le débat a porté sur d'autres questions, il me semble qu'on devrait me permettre de m'exprimer à ce sujet. Un état de chose extrêmement critique s'est fait jour dans la partie nord-est de la province de la Saskatchewan, qui englobe en partie ma circonscription. Le Manitoba a porté un dur coup à la population de cette région en imposant l'interdiction à l'égard du bétail. De dix à cent wagons traversent chaque semaine cette région par la voie ferrée à destination de Dauphin, au Manitoba. On a prononcé ici bien des paroles inutiles, de sorte que le ministre n'a pas eu l'occasion d'essayer de remédier à l'état de chose qui s'est produit.

Les agriculteurs de la région possèdent des porcs qui atteindront un poids excessif s'ils les gardent encore une semaine ou deux; ils subiront ainsi une perte dont ils ne seront pas indemnisés. Je demande au ministre de prendre une mesure propre à alléger la situation intervenue au cours des deux ou trois derniers jours. La région où a lieu l'abattage et la vente pour la partie nord-est de la Saskatchewan est celle de Winnipeg. Ce n'est pas Saskatoon ni Regina. C'est bien Winnipeg, et il en a été ainsi pendant les cinquante dernières années. En ce qui concerne les troupeaux, cette région fait, en réalité, partie du Manitoba. Il faudrait agir le plus tôt possible, car samedi prochain est la date à laquelle ont lieu les expéditions destinées à la partie nord-est de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le ministre prend la parole, il mettra fin au débat.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je regrette de n'avoir pu être présent pour entendre toutes les remarques du chef de l'opposition. Je crois avoir entendu tout ce que les autres préopinants ont dit sur

la question. Si je n'ai pu assister à tout l'exposé du chef de l'opposition, c'est que je cherchais à prendre une décision et à obtenir l'avis d'autres membres du Gouvernement quant à la façon de donner suite aux propositions formulées par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et approuvées par des membres des deux autres groupes. Je crois avoir réussi à m'entendre avec le député de Lake-Centre sur un texte qui aura l'effet qu'il désire et que nous désirons, celui de préciser le sens que nous donnons tous à cette disposition.

En réponse à une question que l'honorable député m'a posée, je regrette de lui dire que nous ne pouvons accepter l'autre proposition. L'honorable représentant d'Eglinton avait sans doute raison de dire qu'elle était irrégulière. Elle le serait probablement, mais exception faite de ce point de vue, je pense qu'il ne serait pas sage d'apporter cette modification.

Ceci dit, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet des dernières remarques du chef de l'opposition. Nous sommes naturellement tout aussi désireux que n'importe quel membre de la Chambre de conclure des ententes satisfaisantes avec les provinces dans le plus bref délai possible. Je crois que la plupart des initiatives prises par les provinces l'ont été par crainte. Je ne suis nullement certain que des gens redoutant qu'il ne leur arrive quelque chose s'attachent beaucoup à savoir si leur gestes sont conformes ou non à la constitution. Ils cherchent plutôt à se protéger dans toute la mesure du possible. Ce que ces gens redoutent, c'est que cette maladie qui se rencontre chez des animaux sur une superficie restreinte ne se propage à d'autres parties du pays. Ils veulent simplement s'assurer qu'on ne laissera pas se répandre cette maladie; c'est la première chose dont ils veulent être certains.

A mon avis, l'établissement d'une zone et l'application de méthodes pour sacrifier les animaux atteints tout aussi bien que les animaux qui sont venus en contact avec les sujets malades, en plus de la certitude qu'on n'essaiera pas de transporter ces animaux devraient permettre de dissiper les craintes que les gens éprouvent à l'idée que quelqu'un va laisser transporter ces animaux dans d'autres parties du pays. Nous voulons mettre à exécution cette partie de l'entente avant de demander aux gens de collaborer avec nous dans toute la mesure de possible en ce qui a trait au transport des animaux. Nous estimons avoir pris des disposition satisfaisantes pour arriver à ce résultat et dès que nous serons en mesure d'en faire la démonstration aux représentants des diverses provinces, nous entrerons en contact avec elles. Si elles ont agi comme elles l'ont fait, c'est qu'elles avaient leurs raisons, dont certaines étaient peut-être excellentes. Jusqu'à ce que nous soyons en mesure de présenter notre point de vue d'une façon qui convainque, je doute fort qu'il y ait quelque avantage à tenir une réunion quelconque. Je puis assurer à la Chambre que dès qu'on aura mis sur pied l'organisation qu'il faut,—et on ne néglige rien pour s'assurer qu'il ne sorte pas de bétail de la région atteinte à destination d'autres régions du pays,—cette réunion aura lieu. Si j'allais dans l'Ouest en ce moment, ce ne serait que pour m'assurer, de concert avec la province où se trouve cette région, qu'on se conforme là-bas aux dispositions dont je viens de parler. Dès que cela sera fait, nous tiendrons l'autre réunion.

Pour ce qui est du but de la mesure visant la compensation à verser dans la région atteinte, on me permettra de dire qu'il ne s'agit justement pas de compensation en dehors de cette région. Il s'agit de compensation à l'intérieur même de la région où sévit le mal, la région mise en quarantaine. Cette région est à peu près tout entière comprise dans un rayon de vingt-cinq milles de Regina.

M. Diefenbaker: Ce n'est pas indiqué dans le bill.

Le très hon. M. Gardiner: A vrai dire, c'est tout ce dont il s'agit pour l'instant. Si le mal allait apparaître cinquante ou cinq cents milles plus loin, je ne serais habilité à intervenir dans ces régions-là que selon les modalités prévues pour la région actuellement en cause. Mais pour l'instant, en ce qui concerne l'état de choses actuel, cela ne s'applique qu'à la région en quarantaine. Personne, à mon avis, ne va s'imaginer que, si l'épizootie ne s'étend pas et si elle est réprimée dans la région où elle sévit actuellement, la mesure à l'étude m'autorise à me promener un peu partout au Canada pour distribuer des largesses. Je ne crois pas qu'on puisse agir ainsi aux termes de la loi et, pour ma part, je ne crois certainement pas que la loi telle qu'elle est libellée m'y autorise.

Quant à la question de savoir si la compensation sera suffisante pour persuader les cultivateurs qu'il y a lieu de signaler les cas de maladie, disons que je n'aurais pas été surpris si tous les députés avaient formulé la même critique que l'honorable député de la Nouvelle-Écosse. J'ai si souvent entendu critiquer à la Chambre que je m'attendais que les critiques prennent cette tournure-là plutôt qu'une autre. Je suis heureux de

voir qu'il n'en a pas été ainsi. Je parle de la critique selon laquelle le dédommagement sera trop élevé plutôt qu'autrement. Je sais gré à la Chambre de n'avoir pas, en cette occasion-ci, adopté cette attitude. Elle l'a déjà fait en d'autres occasions où j'ai eu a m'occuper de paiements à effectuer dans l'ouest du Canada. Cette fois-ci, cependant, on a laissé entendre que peut-être je ne donnerais pas assez. A peu près rien ne motive un tel point de vue. Je crois qu'on s'efforcera d'effectuer un versement juste et raisonnable, et rien de plus. C'est tout ce que ces cultivateurs espèrent. Et je suis bien sûr que la plupart d'entre eux, sinon tous, seront satisfaits de la façon dont ils seront traités en vertu de la mesure.

Les seules paroles que je devrais ajouter, je crois, seraient en réponse à certains députés qui ont exprimé de l'inquiétude au sujet d'autres personnes qui souffriront. Ce sont surtout les représentants d'Assiniboïa (M. Argue) et de Melfort (M. Wright) qui en ont parlé, mais d'autres députés ont partagé leurs craintes.

Nous avons pris quelques mesures qu'ont approuvées des députés siégeant en diverses parties de la Chambre. Le représentant de Mackenzie (M. Ferrie) a dit tantôt que des porcs devront rester sur les fermes au cours des deux ou trois prochaines semaines, ou qu'ils devraient peut-être y demeurer à cause des dispositions prises par le gouvernement du Manitoba. Nous avons prévu cette situation lorsque nous avons modifié nos règlements sur le classement des porcs et le versement des primes à cet égard. Nous avons déjà appris à toutes les personnes qui pourraient subir des inconvénients de ce chef que les porcs plus lourds seront classés de manière à permettre le versement à l'égard des porcs lourds. Je le répète, des députés siégeant en diverses parties de la Chambre ont approuvé cette mesure que nous avons prise et qui résout partiellement le problème dans le nord-est pour un temps limité, mais non pas pour très longtemps. Nous estimons donc que nous avons fait quelque chose à cet égard.

Quant aux autres difficultés économiques des personnes qui habitent dans la région et en dehors de la région, nous nous rendons tous compte que l'arrivée de la fièvre aphteuse dans notre pays ne nous aide d'aucune façon. Il se peut que certains obtiennent des prix élevés dans certaines localités pendant quelque temps du fait de l'épizootie; mais à la longue nous allons tous en souffrir. Personne ne va en bénéficier. Nous serons tous logés à la même enseigne. Le commerce va y perdre. Nos sociétés de transport vont y perdre. Les cultivateurs vont y perdre. Tout le monde va y perdre. Lorsque nous souffrons tous d'une calamité qui s'abat sur nous il est difficile d'élaborer un plan grâce auquel nous pouvons tous essayer de nous aider mutuellement, en ce sens que, par les mesures que nous prendrons, nous nous assurerons une meilleure rémunération. En d'autres termes, ce que nous devons faire, c'est de veiller à ce que le malheur des uns ne fasse pas le bonheur des autres et à ce que ceux qui subiront des pertes soient aidés autant que possible.

Malgré ce qu'a dit il y a quelques instants le chef de l'opposition (M. Drew) le Gouvernement, en fermant la frontière du Canada à l'importation de la viande et du bétail, n'a pas d'autre but que d'assurer aux producteurs canadiens le seul débouché qui leur est ouvert pour l'instant. Si, avec le temps, il devient possible de trouver un autre débouché, nous pourrons faire tomber cette restriction à l'égard de l'étranger. Il ne s'agit pas d'une restriction frappant ceux qui vivent au Canada. Si nous voyons tous à la juste répartition des aliments dont nous disposons, personne n'aura à en souffrir au pays. Mais si les Australiens, pour prendre cet exemple, devaient en souffrir, en ce sens qu'ils ne peuvent actuellement vendre ni mouton ni agneau au Canada, nous verrions à faire disparaître cette gêne le plus tôt possible, même pour les gens de là-bas. Cependant, je suis sûr que les gens de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et d'ailleurs se rendent compte que le Canada doit régler ce problème et que pour ce faire, il ne peut se dispenser de leur imposer certains inconvénients. Le seul objectif du Gouvernement en cette matière est de conserver aux producteurs canadiens le seul marché qui leur soit ouvert.

Il est manifeste que la demande, sur ce marché, n'est pas suffisante pour permettre la vente de tout notre bétail, de tous nos porcs. Cela saute aux yeux de quiconque examine les faits. Pour l'instant donc, le consommateur n'aura pas à se priver de nourriture: nous n'en manquons pas. Il n'aura à se priver que si l'on fait obstacle à la répartition des aliments convenablement protégés contre toute maladie qui pourrait exister au pays.

M. Diefenbaker: Est-ce que cela signifie des interdictions provinciales?

Le très hon. M. Gardiner: Lorsque je dis cela, je fais indirectement allusion à des interdictions provinciales.

M. Diefenbaker: C'est ce que j'avais cru.

Le très hon. M. Gardiner: Mais je crois qu'il existe un meilleur moyen de se débarrasser des interdictions provinciales que de dire tout

simplement demain matin: "Eh bien, aucune de ces lois que vous avez adoptées n'est constitutionnelle. Donc, elles n'existent pas." Je soutiens que ceux qui ont consigné cette mesure législative à leur recueil de lois provinciales ou qui, sans avoir recours du tout à une mesure législative, simplement en adoptant un décret du conseil,—et dans ces cas, bien entendu, ce ne sera probablement pas très constitutionnel, cela va de soi, mais néanmoins on a agi ainsi. (*Exclamations.*) Si on a dit cela, je ne sais pas quel avantage nous aurions à dire demain: "Eh bien, vous ne pouvez d'aucune manière mettre la mesure en vigueur, alors nous continuerons probablement d'agir quand même."

M. Diefenbaker: On a accompli bien des choses au moyen de décrets du conseil.

M. Macdonnell (Greenwood): Qui nous en empêcherait?

Le très hon. M. Gardiner: Il me semble que la méthode qu'a proposée le chef de l'opposition (M. Drew) est préférable à cela. Lorsque la chose sera possible, je pense que ce qu'il y aura de mieux à faire, ce sera de réunir les intéressés afin d'en parler avec eux et de tâcher d'en venir à une entente qui, à la fin, les satisfera. J'assure au chef de l'opposition et aux députés que c'est ce que nous ferons le plus tôt possible. Même s'il ne s'agissait que de faciliter la tâche de ceux qui doivent s'occuper de gouverner ici, cette façon de procéder sera beaucoup plus facile que toute autre. Que le projet de loi soit donc lu pour la deuxième fois dès maintenant et nous pourrons, au comité, étudier la modification proposée en ce qui a trait à l'article 2.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Dion, passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Animaux abattus.*

M. Argue: J'ai écouté avec un vif intérêt les observations du ministre de l'Agriculture. J'ai noté qu'il a eu recours à l'argument selon lequel tous les Canadiens souffriront d'une façon ou d'une autre des conséquences de la maladie. Il a ajouté qu'il n'existe pas de façon de nous indemniser les uns les autres en ce qui a trait aux souffrances et aux pertes de revenus occasionnées par l'épizootie. Ce que j'ai préconisé, c'est le versement d'indemnités supplémentaires pour compenser la perte de revenus subie par les cultivateurs des régions soumises à la quarantaine. Je n'ai pas proposé qu'on vienne en aide à tous les cultivateurs ni à tous les citoyens du pays mais aux quelque 2,000 cultivateurs de la région dont les revenus peuvent être diminués. Le ministre pourrait-il me fournir certains renseignements qui me seraient très utiles à moi et aux cultivateurs de la région mise en quarantaine? Que prescrivent les règlements de la quarantaine à l'égard du transport de bétail à l'intérieur même de la région? Un cultivateur peut-il, par exemple, conduire des animaux d'un quart de section à un autre, sur ses propres terres? Je connais des centaines de cultivateurs de la région qui, à la fin d'avril ou au début de mai, devront conduire leurs troupeaux de leur ferme aux pâturages d'été. Les règlements prévoient-ils le cas? Le ministre sait que, dans ce qu'on appelle les montagnes bleues au sein de cette région, les éleveurs de Truax et d'Avonlea doivent mener leurs bestiaux dans les pâturages des montagnes pendant l'été. Or ces pâturages se trouvent dans la zone mise en quarantaine. Je me demande donc si ces cultivateurs pourront y conduire leurs troupeaux.

Le très hon. M. Gardiner: En réponse à cette dernière question, je ne crois pas qu'ils puissent les y mener. De fait, j'en suis sûr, puisqu'ils ne peuvent pas déplacer leurs animaux de deux ou trois milles par exemple, ou les faire passer d'une région dans une autre. Ils ne peuvent que les mener d'une de leurs terres à une autre terre adjacente. Ils peuvent aussi leur faire traverser la route s'ils sont propriétaires d'un quart de section de l'autre côté du chemin mais je ne crois pas que le règlement leur permette de les conduire à des pâturages situés à cinq, six ou dix milles de la ferme.

M. Argue: Pourra-t-on acheter de la provende hors de la région mise en quarantaine pour nourrir ces animaux ce printemps? Je connais plusieurs familles qui ont 25 ou 30 animaux qu'ils ont gardés sur la ferme pendant l'hiver. Or il n'y a pas de pâturages dans le voisinage. Beaucoup d'entre eux doivent mener leurs animaux aux pâturages communs, à une distance de 15 ou 20 milles; ou à des terres en louage dans les montagnes bleues, au sud-ouest de Regina, c'est-à-dire dans la zone mise en quarantaine. Ces animaux mourront de faim en mai si on ne peut ni leur acheter de la provende ni les mettre en pâturage. Certes, le Gouvernement doit y voir.

Le très hon. M. Gardiner: Une disposition des règlements permet d'acheminer des aliments vers la région. Les denrées une fois déposées chez un particulier quelconque ne peuvent plus être transportées ensuite dans un autre endroit; des aliments peuvent donc être apportés de l'extérieur en vue de l'alimentation du bétail, et cela dans les conditions préconisées.

M. Argue: Je remercie le ministre de cette réponse. Elle corrobore ce que j'ai maintes fois répété, savoir que la présence de cette maladie dans la zone de quarantaine ajoute énormément aux dépenses de nombreux cultivateurs dont le troupeau n'a pas été atteint. Le Gouvernement et le ministre examineront-ils l'à-propos de fournir une assistance, sous forme d'aide au transport, d'aide financière ou de toute autre manière afin de permettre aux cultivateurs de faire pénétrer des aliments dans la zone de quarantaine et de garder leurs troupeaux en vie durant l'été.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne suis pas en mesure, à l'heure actuelle, d'en discuter intelligemment avec mon honorable ami. Voilà, sans aucun doute, l'une des questions que je discuterai vendredi à Regina. Nous tous ici savons qu'il y a déjà un régime de responsabilités bien établi à l'égard des calamités qui s'abattent sur l'Ouest canadien, comme la sécheresse et autres fléaux, régime selon lequel certaines mesures ont été prises par les provinces et certaines autres par le gouvernement fédéral. Une aide financière a été fournie grâce aux mesures des provinces et du gouvernement fédéral, mais je ne veux pas discuter la question plus longtemps tant que certaines discussions n'auront pas eu lieu. La mesure à l'étude n'avait pas prévu un problème de ce genre.

M. Argue: Je le concède. Le ministre va-t-il solliciter l'aide financière de la province pour indemniser les habitants de la zone de quarantaine des frais supplémentaires qu'entraînera l'alimentation du bétail?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne dis pas que je vais solliciter de l'aide; je dis que je vais conférer avec les provinces. J'ignore quel sera le résultat de nos délibérations.

M. Argue: Je crois qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le fardeau au gouvernement provincial. Je parle de toute indemnité versée à l'égard de dispositions prises en vertu de la mesure à l'étude. Le Gouvernement sait qu'il s'agit d'un problème d'ordre fédéral. Il nous l'a prouvé en invitant le Parlement à adopter le projet de loi. J'espère que le ministre de l'Agriculture traitera les cultivateurs en cause avec justice. Le Parlement veut les traiter avec équité et le ministre ne doit pas tenter de se décharger de sa responsabilité sur le gouvernement provincial.

M. Diefenbaker: Il y a une couple de questions de portée générale auxquelles le ministre peut sans doute répondre. Il les a soulevées au cours de ses dernières observations avant la deuxième lecture du projet de loi. Il s'agit, dans un cas, de l'aspect constitutionnel des interdictions provinciales. D'après les termes généraux qu'il a employés à l'égard d'une autre question, il a indiqué que les interdictions de la part des provinces vont à l'encontre de la constitution. Une telle opinion à cet égard émane-t-elle des légistes de la Couronne?

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'avons pas encore obtenu l'opinion définitive des légistes de la Courone. On leur a demandé leur avis il y a quelque temps; mais il ne s'agit pas ici d'une question où l'on donne un avis sans réflexion. Nous espérons savoir à quoi nous en tenir en temps utile; mais même si nous avions un tel avis, j'adopterais la même attitude que celle que j'ai prise il y a quelques instants, savoir qu'il vaut beaucoup mieux étudier la question avec les provinces afin d'en venir à une entente harmonieuse que de leur imposer l'observation de la loi.

Étant donné que mon honorable collègue a proposé de modifier l'article en discussion, j'aimerais, s'il n'y voit point d'inconvénient, que nous étudiions cet amendement une fois qu'il l'aura présenté.

M. Diefenbaker: Nous délibérons encore au sujet de l'article premier.

Le très hon. M. Gardiner: Je croyais que nous avions adopté le premier article.

L'hon. M. Abbott: Non, nous le discutons encore.

M. Diefenbaker: Le député de Mackenzie a soulevé une question importante à laquelle le ministre a répondu d'une façon générale dans sa réplique. Le ministère de l'Agriculture a-t-il approché le gouvernement du Manitoba afin de révoquer l'interdiction au transit des bestiaux par le Manitoba à destination d'un autre marché?

Le très hon. M. Gardiner: Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, s'est mis en rapport à deux ou trois reprises avec le ministre de l'Agriculture du Manitoba avant l'application de ce règlement. Ils ont discuté les questions que nous traitons en ce moment. Mais je n'ai pas eu d'entretien à ce sujet depuis l'application du règlement. Elle n'est intervenue qu'hier; aucune autre discussion n'a eu lieu en attendant la clôture du débat actuellement en cours à la Chambre et l'adoption d'une mesure qui me permettra de me rendre là-bas muni d'un programme complet pour parler aux intéressés.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, je pense qu'il s'agit surtout de crainte de leur part et de la part d'autres également. On s'est demandé si nous allions étendre la zone tampon à l'est d'Indian-Head. Nous l'avons étendue jusqu'à Wolseley. A ce moment-là,

plusieurs problèmes étaient à l'étude et, d'ici peu, nous serons en mesure de discuter ces questions avec les intéressés.

M. Coldwell: Pour faire suite aux paroles de l'honorable représentant de Lake-Centre, tant mieux si le ministre peut obtenir les résultats désirés grâce à des entretiens avec les provinces. J'espère qu'il réussira. A mon sens, cela vaudrait mieux que de recourir à des dispositions d'ordre constitutionnel. Mais je ne voudrais pas que la chose passe sans protestation car, comme nous le savons tous, notre constitution a évolué de précédent en précédent. Si l'on établit ainsi un précédent, et qu'on laisse les provinces agir de cette façon sans protester (de nouveau, je répète qu'il vaut mieux, à mon avis, régler la question au moyen de pourparlers), étant donné l'importance que la question revêt pour le Parlement, je ne pense pas que le gouvernement fédéral puisse laisser passer la chose sans protester. Il conviendrait de préciser la situation au point de vue de la constitution, même si le résultat désiré est obtenu par voie de négociations. Voilà ce à quoi je songeais plus tôt; je tenais tout simplement à le souligner.

M. Wright: Dans son discours prononcé cet après-midi en réponse à une question du représentant d'Assiniboïa, le ministre a mentionné que son ministère n'avait pas encore établi exactement la durée de la quarantaine après qu'on aura dépisté les derniers cas de maladie et sacrifié les derniers animaux dans la région visée. Bien des rumeurs circulent parmi les gens de cette région en ce qui concerne la durée de la quarantaine. Il existe beaucoup de malaise par suite de ces rumeurs et de ces rapports.

Le ministre a également dit que nous suivions en grande partie les méthodes qui ont été adoptées aux États-Unis où on a déjà été aux prises avec cette maladie. Ce pays a certes dû fixer certains intervalles durant lesquels la quarantaine a été maintenue jusqu'à ce qu'on ait réglé les derniers cas. Le ministre devrait posséder ces renseignements. Il ne suffit pas de dire que, en vertu de la loi, les États-Unis maintiennent l'interdiction pendant les soixante jours qui suivent la date où ils sont convaincus que la maladie a été enrayée au Canada. Cet intervalle peut fort bien s'appliquer ou ne pas s'appliquer à la quarantaine instituée dans leurs États ou dans les régions où on a signalé la maladie aux États-Unis. Le ministre devrait tout de suite ou le plus tôt possible édicter des règlements et annoncer au public la durée probable de la quarantaine. Cela ferait disparaître une bonne partie du malaise qui existe dans cette région et apaiserait les esprits au sujet des événements. Le ministre peut-il nous dire combien de temps a duré la quarantaine aux États-Unis lorsque cette maladie y est apparue? Le Gouvernement songe-t-il à une période de temps quelconque en ce qui concerne la quarantaine chez nous?

Le très hon. M. Gardiner: Il est très difficile d'indiquer quels sont les projets en ce sens d'une façon qui ne risque pas d'être mal comprise, voire mal interprétée à dessein. Je ne dis pas que ce risque existe à la Chambre, mais en dehors. Néanmoins je veux le courir en souhaitant qu'on n'aille pas me faire dire autre chose que ce que j'ai dit. Je crois que la période nécessaire pour supprimer complètement toutes les traces de la maladie dans une région donnée et assurer qu'elle ne se représentera jamais plus, est d'environ quatre-vingt-dix jours.

Il en est qui demanderont à quel moment on commence à compter. C'est très difficile à dire. A un certain moment, nous déclarons évidemment que le mal a disparu. Après quoi il reste à procéder à pas mal de nettoyages, ce qui prend un certain temps. Ensuite, on a une période au cours de laquelle il faut mettre à l'épreuve certains animaux entrant dans la région afin de voir s'ils ne pourraient pas contracter le mal. Tout cela prend à peu près quatre-vingt-dix jours. Je ne saurais guère être plus précis.

M. Wright: C'est la période prévue aux États-Unis?

Le très hon. M. Gardiner: Je crois comprendre que oui.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): A deux ou trois reprises, j'ai soulevé une question; j'espère qu'entre temps le ministre a eu l'occasion de réfléchir au cas pénible des gens qui travaillent dans les salaisons. Je parle en leur nom parce qu'ils sont entrés en contact avec moi et m'ont demandé de le faire.

Ces gens conviennent qu'il est juste et raisonnable que les cultivateurs directement atteints soient dédommagés. Il admettent qu'il est juste que les établissements soient fermés afin d'être fumigés et nettoyés. Ils font observer, cependant, que par suite de l'apparition de la maladie, ils sont eux-mêmes directement atteints et qu'ils perdent ce qui équivaut à leur capital: des heures de travail qu'ils ne pourront jamais reprendre. Ils vont chômer et rien n'est fait pour eux.

Je demande une fois de plus si le Gouvernement entend maintenant aider ces gens. Je ne parle que de ceux de Regina qui sont directement atteints.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne peux que répéter ce que j'ai dit hier soir. J'ai déclaré que, de l'avis du Gouvernement, la loi sur

l'assurance-chômage viendra également en aide à ces gens-là, car elle a pour objet de venir en aide pendant une longue période de temps aux personnes qui restent sans travail. Je crois que nous aurons amplement le temps de prendre en considération tout ce qui pourra se produire par la suite. Il n'est pas impossible que ces hommes aient plus d'ouvrage que par le passé. J'espère même qu'ils en auront par suite de certaines choses qui seront faites dans la région. Un certain nombre de députés se sont inquiétés à juste titre de ce qui va arriver aux animaux de cette région. Je crois que, s'il existe une région dans l'Ouest canadien où il n'y a pas suffisamment d'outillage et de main-d'œuvre pour s'occuper du produit qui va être mis sur le marché, c'est bien cette région. Et la question de savoir si l'on peut les employer de nouveau dans ces établissements en ouvrant ceux-ci devra être examinée par ceux qui combattent l'épizootie. Si ce n'est pas possible, il sera évidemment nécessaire de trouver des moyens de faire abattre les animaux, d'en assurer l'emmagasinage et de prendre toutes les autres dispositions du même genre. Je ne crois pas qu'il faille nous inquiéter du chômage pour l'instant. La loi relative au chômage vient en aide aux sans-travail. Nous pouvons étudier l'autre question, mais de toute façon le projet de loi à l'étude n'est pas la mesure qui s'applique dans ce cas.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Peut-être le ministre ne s'inquiète-t-il pas du chômage, mais il n'y a pas de plus dure épreuve pour un travailleur que d'être sans travail. En outre, les chômeurs doivent attendre neuf jours avant de toucher une prestation en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Le Gouvernement songe-t-il à élaborer un plan ou est-il vrai, comme l'ont publié les journaux, que les abattoirs seront dédommagés des pertes qu'ils ont subies?

Le très hon. M. Gardiner: L'établissement est fermé depuis le 18. S'il doit s'écouler neuf jours avant que les employés bénéficient de la loi, cette période est écoulée.

Quant à la deuxième question de l'honorable député, il n'a pas été décidé d'effectuer ce versement, pas plus d'ailleurs qu'il n'a été possible de décider de faire des versements aux ouvriers.

M. Coldwell: J'ai suivi avec un vif intérêt les observations du ministre, quand il a dit que les employés des abattoirs seraient probablement fort occupés prochainement dans cette région-là. Est-ce à dire que le ministère songe à quelque transformation des animaux dans la région, à leur utilisation d'une façon ou de l'autre? Je n'ai pas très bien saisi où le ministre voulait en venir.

Le très hon. M. Gardiner: Il faudra nourrir les gens de la région. On va y consommer de la viande et tous les animaux ne seront pas sacrifiés. Notre ami a formulé une proposition en ce sens un peu plus tôt. Sa proposition a du bon.

M. Bater: Les abattoirs *Intercontinental*, de Saskatoon, fonctionnent-ils comme à l'ordinaire?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, ces abattoirs de Saskatoon fonctionnent toujours. J'ignore s'ils reçoivent autant de bétail qu'auparavant, mais ils fonctionnent.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Indemnité à l'égard des animaux.*

M. Diefenbaker: Lors de l'étude en comité du projet de résolution, j'ai signalé la nécessité de modifier et de rendre plus clair cet article. J'ai formulé deux propositions. La première portait sur le texte plutôt compliqué des quatre ou cinq premières lignes de l'article. Je rappelais que, selon les explications du ministre, le cultivateur dont les animaux seraient abattus aurait droit à une indemnité en vertu de la loi des épizooties, en plus de celle ici prévue. L'opinion du ministre, telle qu'il l'a exposée, se trouve incorporée dans le projet de loi. La première modification que je propose est celle dont le ministre a parlé. Entre six heures et huit heures, cette partie a été rédigée de nouveau et il est proposé qu'elle soit modifiée en conséquence. La première modification que je propose se lit ainsi qu'il suit:

Que le paragraphe 1er soit modifié par l'addition, après le mot "aphteuse", à la cinquième ligne, des mots suivants:

"en plus de toute indemnité versée en vertu de cette loi, une autre indemnité, de manière que le total des indemnités soit juste et raisonnable."

Le paragraphe se lira donc comme il suit:

Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, en plus de toute indemnité versée en vertu de cette loi, une autre indemnité, de manière que le total des indemnités soit juste et raisonnable...

Ainsi, l'indemnité versée en vertu de la loi des épizoties continuerait d'être versée et en plus il serait versé une indemnité en conformité des dispositions du projet de loi à l'étude.

Le très hon. M. Gardiner: Je crois que par inadvertance, le député a omis une partie de son projet d'amendement tendant à rayer certains mots du texte actuel.

M. Diefenbaker: Le ministre a raison. Voici les mots qu'il faudrait supprimer:

...soit versée aux propriétaires d'animaux abattus en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable.

M. Coldwell: Nous jugeons cette modification satisfaisante et nous l'approuvons volontiers.

(L'amendement est adopté.)

M. Diefenbaker: Je veux proposer un autre amendement. A moins qu'on ne pourvoie à une indemnité fondée sur la valeur économique de l'animal, le cultivateur touchera peut-être, dans certains cas, moins que la valeur commerciale. A première vue, on peut être porté à croire que les mots "indemnité juste et raisonnable" signifient une somme pouvant dépasser la valeur commerciale, mais je persiste à soutenir que le bureau d'estimateurs aura le pouvoir de verser au cultivateur une indemnité inférieure à la valeur commerciale de l'animal.

Au premier abord, cette interprétation semble déraisonnable. Pourtant, le ministre a reconnu que l'expression "juste et raisonnable" pouvait ainsi s'interpréter. On peut le vérifier à la page 46 du hansard. J'avais soulevé la question un peu plus tôt en demandant:

Pourquoi ne pas inclure dans le bill une disposition prévoyant que la valeur estimative sera égale à la valeur économique?

L'hon. M. Abbott: Qu'est-ce que c'est que ça?

M. Diefenbaker: C'est très simple. Cette disposition ne laisserait pas au ministre la liberté de trancher la question. On pourrait déterminer les montants à partir d'un principe.

Le très hon. M. Gardiner: Le texte actuel dit: "une indemnité juste et raisonnable" qui pourrait être plus élevée que la valeur commerciale, ou plus faible, selon le cas.

M. Diefenbaker: Oui, ou plus faible selon le cas.

Autrement dit, le ministre définit lui-même le sens de l'expression de façon que l'évaluation des animaux puisse être inférieure à la valeur commerciale. J'affirme que l'indemnité versée aux malheureux cultivateurs de la région doit être au moins égale à la valeur économique des animaux abattus. C'est de la confiscation. Il ne s'agit pas d'expropriation ni de quelque chose du genre où le droit coutumier prévoit, comme l'a dit l'honorable député d'Inverness-Richmond, une indemnisation juste et raisonnable. Nous allons détruire le troupeau d'un cultivateur et lui enlever ses moyens d'existence. Dans ce cas, il y a sûrement lieu de l'indemniser en fonction de la valeur économique du troupeau en cause, valeur tenant compte des éléments impondérables dont on a déjà parlé. Je propose donc un nouvel amendement destiné à assurer que les cultivateurs ne recevront pas une indemnité moindre que la valeur commerciale des animaux. Je propose de faire suivre les mots "gouverneur en conseil" qui terminent le paragraphe 1 de l'article 2 du texte suivant:

Mais elle ne sera inférieure, dans aucun cas, à la valeur économique de l'animal ou des animaux au moment où la fièvre aphteuse a été reconnue comme telle.

M. Coldwell: Il est plus de onze heures, monsieur le président. Je pense que nous avons besoin d'un peu de temps pour réfléchir à la question. Il ne nous est pas possible de terminer ce soir l'examen de ce bill.

L'hon. M. Abbott: La proposition d'amendement est manifestement irrecevable.

M. Knowles: Nous pourrions le discuter pendant quelque temps.

M. Coldwell: De toute façon, nous ne pouvons finir d'étudier ce bill ce soir.

Le très hon. M. Gardiner: Serait-ce trop demander au comité que de l'inviter à siéger encore vingt minutes ou une demi-heure afin de vider la question. Nous désirons très vivement nous mettre en mesure de donner suite aux dispositions du projet de loi et nous ne gagnerons rien, je crois, à prolonger le débat. La proposition d'amendement comporte la dépense d'un plus fort montant que celui que prévoit le bill et il est évident pour tout le monde qu'il existe à cet égard une décision bien nette concernant les propositions d'amendement.

M. Coldwell: On a soulevé la question de savoir si la proposition est recevable et même ce point peut entraîner un débat. Je ne veux pas m'y lancer pour l'instant...

L'hon. M. Abbott: Le bien fondé de la mise au point du ministre est tout à fait évident.

M. Coldwell: ...mais il est déjà onze heures huit minutes et je ne crois pas que nous puissions terminer l'étude du projet de loi ce soir malgré notre désir de le faire. Il y aura peut-être même discussion à l'étape de la troisième lecture.

Le très hon. M. Gardiner: En dépit des propos tenus à la Chambre, en particulier, du côté de l'opposition, d'après lesquels nous n'aurions pas procédé comme nous aurions pu le faire, je signale que depuis quatre jours j'ai dû travailler longtemps après minuit pour revenir au travail le lendemain. Si le comité ne veut pas en finir, s'il ne veut pas mettre la mesure en vigueur, c'est son affaire; toutefois, je crois que nous devrions continuer et en finir.

M. Knowles: Il est onze heures.

M. le président suppléant: Je devrais sans doute rendre ma décision. Ou le projet d'amendement comporte une dépense supplémentaire de deniers publics, ou bien, à mon avis, il est absolument inutile. Il existe, à cet égard, une règle bien connue dans les *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne. Voici ce que dit l'alinéa 437 de la troisième édition:

> Aucun principe n'est mieux compris que l'obligation constitutionnelle qui fait reposer sur le gouvernement exécutif seul le soin de présenter les mesures qui imposent des charges au trésor public.

Puis, à la page 171 des *Journaux*, à l'alinéa 453, on trouve aussi la règle bien connue que voici:

> Depuis vingt-cinq ans, on a été porté, à la Chambre des communes, à déclarer irrégulière toute motion tendant à donner au Gouvernement un ordre direct qu'il ne peut exécuter sans la dépense de deniers.

Je le regrette, mais je dois déclarer le projet d'amendement irrecevable, parce que, ainsi que je l'ai dit, ou bien il comporte une dépense supplémentaire de deniers publics, ou bien il est absolument inutile.

M. Knowles: Il est onze heures.

Le président suppléant: L'article 2 modifié est-il adopté?

M. Diefenbaker: Non, monsieur le président. Maintenant qu'aucune question n'a été soulevée au sujet de l'exactitude de l'objection qui avait été faite, et étant donné que le ministre a déclaré que l'amendement aurait pour résultat le versement, par le trésor, d'un montant plus élevé, cela signifie que les agriculteurs n'obtiendront pas d'indemnité convenable aux termes de cette loi et qu'il ne sera pas tenu compte de la valeur réelle des animaux. C'est le seul point pour lequel nous avons l'intention de lutter et la seule façon dont nous pouvons le faire consiste à présenter, au cours du débat précédant la troisième lecture, une motion portant renvoi de la mesure à la Chambre pour que celle-ci ait l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si les agriculteurs recevront ou non une indemnité fondée sur la valeur économique de leurs bestiaux.

M. Wright: Je voudrais proposer une autre modification. Le député de Lake-Centre a déclaré qu'il avait l'intention de demander la mise aux voix avant la troisième lecture du bill. Je vous demanderais donc de déclarer qu'il est onze heures, monsieur le président. A mon avis, il ne serait pas raisonnable de s'attendre que nous siégions jusqu'à minuit; nous ne pourrions en effet pas mettre la mesure aux voix plus tôt. D'ailleurs, à moins que le ministre n'accepte le projet d'amendement que je vais proposer, il me semblera nécessaire de réclamer, moi aussi, la mise aux voix.

(L'article est réservé).

Rapport est fait de l'état de la question.

Sur la motion de l'hon. M. Fournier, la séance est levée à 11 heures et 10 minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu des communications de deux députés m'informant que la vacance suivante s'est produite à la Chambre:

M. Clovis-Thomas Richard, représentant de la circonscription électorale de Gloucester, à la suite de sa nomination à un poste rémunéré par la Couronne.

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT—DURÉE DE LA SEMAINE DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le secrétaire d'État pourrait-il s'informer si on donnera bientôt suite à l'ordre de dépôt de document qui a été adopté par la Chambre le 28 novembre 1951? Il s'agissait de la semaine de cinq jours dans les services de l'État.

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): Je me rendrai volontiers à la demande de l'honorable député.

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE—LES HEURES DE SÉANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'aimerais savoir si le comité institué à la dernière session en vue d'étudier la modification des heures de séance fonctionne toujours et s'il présentera un nouveau rapport prochainement?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que les comités ne sont institués que pour la durée de la session durant laquelle on les établit. Si l'on désire constituer de nouveau ce comité pour étudier la même question, il faudra présenter une résolution en ce sens.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le premier ministre songerait-il, si l'on décide de ne pas reconstituer le comité, à revenir aux heures de séance qui étaient en vigueur à la fin de la dernière session? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer un comité pour régler cette question. Sauf erreur, tous les députés sont du même avis sur ce point.

Le très hon. M. St-Laurent: Il appartient à la Chambre, et non au premier ministre, de se prononcer sur la question. Les résolutions qu'on avait adoptées ne se rapportaient qu'aux heures de séance durant la dernière session. Vers la fin de la dernière session, le comité a présenté un rapport sur lequel on n'a pris aucune décision. Le rapport contenait deux recommandations. La première, si je ne m'abuse, était unanime, mais la seconde ne l'était pas. Je me suis renseigné sur ce que le Règlement prévoyait à cet égard et on m'a dit que la Chambre ne saurait examiner le rapport sans adopter une motion tendant à l'en saisir au cours de cette session-ci. Voilà où nous en sommes.

J'ai discuté la question avec mon honorable collègue. Il en est beaucoup qui estiment qu'il y aurait lieu d'adopter les deux recommandations, mais qu'en adoptant seulement un de ces vœux, la Chambre diminuerait le nombre d'heures de travail sans faire quoi que ce soit pour raccourcir les débats. Par ailleurs, certains estiment qu'il ne faut pas toucher au temps de parole actuellement accordé aux députés. Le greffier m'a appris que si nous adoptons une mention tendant à saisir la Chambre du rapport, il faudra que celle-ci se constitue en comité plénier. Nous avons cru que, si le rapport était soumis au comité plénier, il s'ensuivrait un débat prolongé et que les perspectives d'en venir à des résultats pratiques ne seraient guère brillantes.

Si tous les membres de la Chambre étaient convaincus que nous pourrions aboutir à des résultats pratiques en décidant d'étudier ce rapport cette session-ci et de le déférer au comité plénier, nous serions tous heureux de faire en sorte d'obtenir ces résultats pratiques. Si, cependant, il nous faut supposer que cette décision entraînerait tout simplement un débat prolongé au comité plénier, il ne conviendrait pas, il me semble, que ce débat eût lieu au stade actuel de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de dire quelques mots à ce sujet, car il intéresse tous les honorables députés.

On se rappellera que l'entente provisoire permettait aux membres de la Chambre de compter sur deux soirées libres par semaine dont ils pouvaient disposer à leur gré. L'autre mesure qui a été étudiée proposait de diminuer la longueur des discours de façon à ce que la diminution des heures hebdomadaires de séance fût compensée par celle des discours.

M. Cruickshank: On préconisait aussi d'interdire la lecture des discours.

M. Drew: Il est manifeste que la dernière proposition ne recueillera pas l'unanimité, sans pourtant qu'intervienne la raison à laquelle songe certains membres. A mon avis, toute enquête établirait clairement que les chambres législatives qui accomplissent leurs travaux sous l'empire de règles semblables aux nôtres, sans imposer de limite aux discours mais en s'appuyant sur une organisation méthodique de leurs travaux, s'acquittent de leurs fonctions... (*Exclamations*) ...Je m'exprime avec le plus grand sérieux. Le rire de certains députés révèle tout simplement qu'ils n'ont pas songé à la Chambre des communes de Westminster sur laquelle nous nous réglons dans une large mesure et qui n'impose pas de limite aux discours; toutefois, si elle peut s'occuper des affaires extrêmement importantes qui lui incombent en y consacrant beaucoup moins de temps que nous, c'est parce qu'elle prévoit les débats qui auront lieu et en indique la date d'avance.

L'hon. M. Claxton: Elle s'en tient à un horaire.

M. Whitman: On n'y recourt pas à des manœuvres obstructionnistes.

M. Drew: Une telle réflexion ne fait réellement pas honneur au ministre qui l'a formulée, parce que, en l'occurrence, l'auteur de cette réflexion... (*Exclamations*) Certains changements surviennent si rapidement, monsieur l'Orateur, qu'il n'est que naturel de s'attendre à ce genre d'élévation.

M. Graydon: Il s'agit là d'une modification assez importante.

M. Cruickshank: Qu'on me nomme adjoint parlementaire.

M. Drew: J'avoue que la réflexion m'avait paru venir d'un autre député que l'auteur.

Je soumets cette proposition avec tout le sérieux possible, car j'espère que nous pourrons adopter des heures de séance qui permettront aux députés qui passent ici une partie si considérable de l'année d'entretenir leurs relations sociales ordinaires, lesquelles doivent faire partie intégrante de la vie de chaque député. On ne doit faire aucune tentative arbitraire en vue de restreindre la longueur des discours, car une telle formule ne donnerait aucun résultat. Advenant une tentative de ce genre, il y a bien des moyens d'annuler les effets d'une telle restriction. J'estime que nous pourrions nous entendre sur le choix d'heures satisfaisantes. Grâce à l'atmosphère plus amicale, puis-je dire, que cette attitude peut créer, nous pourrions peut-être réduire le total des heures de séance.

M. Knowles: Le premier ministre serait-il maintenant disposé à inscrire au *Feuilleton* une motion portant approbation de la première partie du rapport présenté l'an dernier par le comité?

Des voix: Non!

Une voix: Faites-le vous-même.

M. Knowles: Pardon. Une fois cette motion étudiée quant au fond, le premier ministre serait peut-être ensuite disposé à aller plus loin et à inscrire au *Feuilleton* une motion portant approbation de la seconde partie du rapport; de la sorte, on pourrait connaître l'avis de la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: La tradition veut, me dit-on, que dans le cas de la modification du Règlement, le rapport à cette fin soit déféré, pour étude, au comité plénier. J'apprends que c'est toujours ainsi qu'on procède et que vouloir aborder de toute autre façon une mesure quelconque applicable à plus d'une session serait considéré comme une dérogation plutôt grave à cette coutume.

M. Knowles: Le premier ministre consentirait-il à inscrire au *Feuilleton* une motion à cette fin, c'est-à-dire une motion portant étude du rapport en comité plénier?

Le très hon. M. St-Laurent: Pas à cette étape-ci de la session, monsieur l'Orateur, car les renseignements que je possède (et je crois que la réaction de la Chambre aujourd'hui tend à confirmer ces renseignements), l'étude en comité plénier prendrait beaucoup de temps.

M. Knowles: Pas en ce qui concerne la première partie du rapport.

Le très hon. M. St-Laurent: A mon avis, il semble aussi quelque peu regrettable que, par suite des circonstances malheureuses qui ont surgi juste avant l'ouverture de la session, la Chambre se soit vue dans l'obligation de s'écarter de l'usage traditionnel qui veut que le débat du discours du trône soit le premier

point à l'ordre du jour, une fois que la motion tendant à l'adoption de l'adresse en réponse à ce discours a été proposée et appuyée. Dès que nous aurons terminé l'étude de la mesure dont la Chambre est actuellement saisie, il me semble que tous souhaitent que nous entamions le débat sur l'Adresse.

PUBLICATION DES INDEX ANGLAIS DU HANSARD, 1951

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Qu'on me permette de dire en toute franchise, sans flatterie et en toute déférence, que vous êtes vraiment extraordinaire, monsieur l'Orateur. Le dernier jour de la dernière session, j'ai demandé de nouveau les index du hansard pour la première et la dernière sessions de l'an dernier. Je n'aurais jamais cru que je les trouverais sur mon bureau au début de cette session-ci. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, au nom de vos collègues de la Chambre des communes et au nom de tous les lecteurs du hansard, de votre diligence dans cette affaire.

LES PORCS

RÈGLEMENT DE CLASSEMENT—PRINCIPE RÉGISSANT LE VERSEMENT DES PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il me dire combien peuvent maintenant peser les porcs lourds et extra-lourds en vertu des nouvelles dispositions annoncées par le ministre? Peut-il aussi m'indiquer l'écart du prix par rapport au prix minimum de $24.50 pour les porcs de la catégorie A, à Saint-Boniface?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Dans la causerie radiophonique que j'ai prononcée l'autre jour à l'égard de cette question, j'ai employé des chiffres qui seront facilement compris des cultivateurs. Les chiffres que je vais consigner au hansard sont présentés de façon technique. J'ai dit, l'autre jour dans ma causerie, que nous ne voulons verser aucune prime à l'égard des porcs dont le poids vif est inférieur à 200 livres. Un cultivateur peut lui-même peser son porc et savoir s'il sera conforme à cette exigence, à condition bien entendu qu'il soit aussi conforme au règlement relatif au classement. Pour compléter la déclaration, j'ai dit que tous les porcs pesant de 200 à 240 livres et classés A bénéficieront chacun d'une prime de $2. Pour ce qui est de la catégorie B, il en sera de même pour autant qu'il soit possible de classer les porcs dans la catégorie B. Je pense que les cultivateurs comprendront mieux ces chiffres que ceux que je me propose de consigner dans les *Débats*.

Le règlement concernant le classement des porcs abattus, sous l'empire de la loi sur les animaux de ferme et leurs produits, est toujours en vigueur et prévoit que les porcs lourds pèsent plus de 185 livres et moins de 195 livres, tandis que les extra-lourds pèsent plus de 195 livres. La seule modification apportée a trait aux conditions d'octroi des primes.

Le prix de soutien des porcs intéresse les catégories A et B1. Les prix des autres catégories sont déterminés par l'offre et la demande. Les chiffres que j'ai fournis il y a quelques instants sont ceux qui nous guident dans le paiement des primes; nous pensons qu'en les accordant pour les porcs plus lourds on portera le cultivateur à attendre pour les vendre.

M. Fair: J'ai une autre question à poser. Les prix annoncés s'appliquent-ils au producteur ou au préparateur?

Le très hon. M. Gardiner: Au préparateur, mais c'est le producteur qui en verra le résultat, c'est-à-dire la prime.

M. Fair: Mais il n'y a rien qui empêche le prix du porc de tomber bien en deça du prix indiqué, en ce qui concerne le producteur.

Le très hon. M. Gardiner: Sauf, je le répète, que la prime ne sera versée que dans les établissements de salaison où le prix minimum est maintenu. J'aurais dû dire, en réponse à la deuxième partie de la question, que ce prix a été établi durant les deux semaines comprises entre le 16 février, je crois, et la fin du mois. Nous allons prendre cette période comme période-témoin.

M. Wright: J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui complète celle de l'honorable député de Selkirk. A-t-on modifié les exigences relatives aux porcs de la catégorie B, sauf en ce qui concerne le poids? Sinon, il y aura bien peu de porcs dans la catégorie B de plus de 241 livres. Naturellement, ils seront plus gras que ne le prévoit actuellement cette catégorie.

Le très hon. M. Gardiner: Un porc de la catégorie B peut être de n'importe quel poids, depuis le plus bas jusqu'au plus élevé possible. Mon honorable ami comprend pourquoi ils ne seraient pas classés dans la catégorie B. Il vient d'en mentionner la raison. Si le cultivateur les engraisse trop, ils ne seront pas classés B, quel que soit leur poids.

M. Harkness: J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une autre question au sujet du prix minimum des porcs. Peut-il nous dire pourquoi le prix minimum n'est pas appliqué en Alberta depuis une semaine ou plus? Je ne saurais dire exactement depuis quand?

Le très hon. M. Gardiner: Je crois que c'est en partie à cause des difficultés résultant de la fièvre aphteuse, mais je ne puis l'affirmer catégoriquement.

M. Harkness: Pourquoi une épidémie de fièvre aphteuse aurait-elle des effets sur l'application du prix minimum? Sauf erreur, le Gouvernement a garanti ce prix minimum. Je ne comprends pas que l'épidémie de fièvre aphteuse ait des répercussions à cet égard.

Le très hon. M. Gardiner: Si la viande n'est livrée qu'à Calgary et si l'on ne permet pas qu'elle soit expédiée ailleurs en dépit des règlements que le Gouvernement ou un autre organisme peut établir, je crois bien que le prix du porc baissera probablement. Il s'agit là d'une réglementation locale. Un boucher, par exemple, qui n'est pas assujéti à ces autres règlements achète et vend du porc au mieux. Il est difficile de faire respecter des règlements qui s'étendent à tout le pays sans nous débarrasser des mesures de réglementation imposées par les provinces.

M. Bryce: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je poserai une autre question au ministre. Dois-je conclure de ses explications que les prix versés, au cours de cette période de deux semaines, pour les porcs lourds et extra-lourds vont constituer les prix minimums à l'égard des marchés futurs?

Le très hon. M. Gardiner: Les prix minimums que nous appliquerons dorénavant à l'égard du porc pour contrôler les acheteurs reposeront sur les prix établis au cours de la période comprise entre le 16 février et la fin de ce même mois, alors que cette maladie est survenue. Nous nous guiderons sur ces prix pour vérifier si les abattoirs versent le prix minimum.

M. Harkness: Il n'y a pas de prix-plancher en Alberta.

LE CODE CRIMINEL

QUESTION RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE REVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice en ce qui concerne le travail monumental de la commission chargée d'étudier la modification du code criminel. Cette commission a-t-elle présenté un rapport? Qu'envisage de faire le ministre en ce qui concerne la soumission à un comité de la Chambre des modifications proposées par la commission qu'il a créée pour réviser le code criminel?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le travail dont parle mon honorable ami est maintenant terminé et le rapport est sous presse ainsi qu'un avant projet de loi. Nous espérons que l'impression en sera terminée d'ici trois semaines environ. Le conseil en sera saisi dès que l'avant projet de loi sera imprimé et la marche à suivre par la suite sera arrêtée.

M. Diefenbaker: Encore une question, monsieur l'Orateur. A-t-on l'intention de saisir la Chambre de ces modifications au cours de la présente session? Je ne prétends naturellement pas présumer ce que fera le conseil.

L'hon. M. Garson: Oui.

LES CÉRÉALES

QUESTION SUR LE RETOUR AU RÉGIME DU LIVRE DE RÉQUISITION DES WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier le député de Moose-Mountain (M. Smith) m'a demandé de formuler une déclaration au sujet de la suspension du régime du livre de réquisition des wagons dans l'Ouest canadien.

Voici. Le 4 décembre 1951, la déclaration suivante a été publiée au nom du régisseur des transports:

> Le régisseur des transports a ordonné aujourd'hui à tous les chemins de fer de l'Ouest canadien d'abandonner l'usage du livre de réquisition des wagons jusqu'au 31 juillet 1952. Cette mesure a été prise après que la Commission canadienne du blé et la Commission des grains eurent été consultées et qu'elles eurent approuvé la mesure au cours d'une réunion mixte où les deux commissions étaient représentées. Il a fallu donner ces ordres par suite de la très forte quantité de céréales humides dans les fermes ou entreposées dans les élévateurs, de la nécessité d'accorder la préférence à certaines instructions de la Commission du blé concernant l'expédition et de l'opportunité de venir en aide aux régions qui ne disposaient pas d'assez de wagons.

Comme l'indique la déclaration, le régime du livre de réquisition des wagons n'a été suspendu qu'à titre de mesure d'urgence à la suite de la récolte défavorable de l'automne dernier, alors qu'il a fallu adopter un programme d'expédition aussi exceptionnel que compliqué. Par exemple, après la fermeture de la navigation sur les Grands lacs, il a fallu interdire l'envoi à la tête des lacs de toute céréale, sauf celles qui étaient humides.

Il a fallu, pour ce qui est des envois de blé vers le littoral du Pacifique, se borner aux catégories qui pouvaient être écoulées dans cette région. On a jugé bon d'expédier certaines catégories inférieures de blé gourd et humide à certains élévateurs de l'intérieur pour procéder au séchage. Ce ne sont là que quelques exemples des expéditions exceptionnelles rendues nécessaires par la variation marquée de la qualité de la récolte de 1951 et par les grandes quantités de céréales qui contenaient une proportion extraordinaire d'humidité lors de la récolte.

Le régisseur des transports, la Commission du blé et la Commission des grains ont donc jugé que l'expédition à partir des élévateurs ruraux s'effectuerait avec plus d'efficacité si elle était placée sous l'autorité coordonnée des trois organismes dont je viens de parler, au lieu d'être laissée aux producteurs eux-mêmes, ceux-ci commandant aux endroits de livraison locaux les wagons nécessaires. Les circonstances anormales qui ont poussé le régisseur des transports à suspendre le régime du livre de réquisition existent toujours et il faut maintenir cette suspension. La Chambre peut être sûre qu'on reviendra au régime du livre de réquisition dès qu'on le pourra. Il convient d'ailleurs de noter que l'ordre du régisseur des transports expire le 31 juillet prochain.

LA STATISTIQUE

QUESTION SUR LA PUBLICATION DE LISTES DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce (M. Howe). Le ministre nous dira-t-il quand on permettra au Bureau fédéral de la statistique de publier des listes d'industries de transformation pour répondre à des demandes formulées par des organismes compétents tels que les chambres de commerce, les *boards of trade* et autres.

M. J. G. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): La représentante serait-elle disposée à attendre la réponse jusqu'à demain? Il s'agit de savoir si les renseignements désirés ne tombent pas sous le coup de l'interdiction mentionnée à l'article 15 de la loi sur la statistique. Il me faudra étudier la question; je serai probablement en mesure de présenter une réponse demain.

LES STATUTS REVISÉS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LEUR PUBLICATION ET DE LEUR DISTRIBUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Quand la nouvelle édition des *Statuts revisés* du Canada sera-t-elle publiée et distribuée?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je ne saurais répondre à cela au pied levé. Il vaudrait mieux que je me renseigne afin de donner une réponse exacte. Je puis dire, toutefois, que ce ne sera pas tout de suite. Il y a de gros travaux d'impression à faire. Cela devrait prendre quelques mois encore.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, je crois que nous allons poursuivre aujourd'hui l'examen de la mesure inscrite à la page 15 du *Feuilleton*, soit le bill n° 7, tendant à la prophylaxie et à l'extirpation de la fièvre aphteuse.

ÉPIZOOTIES

MESURE VISANT À LA PROPHYLAXIE ET À L'EXTIRPATION DE LA FIÈVRE APHTEUSE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, reprend l'examen, interrompu le mardi 4 mars, du bill n° 7 de l'hon. M. Gardiner, concernant la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse.

Sur l'article 2—*Compensation pour les animaux.*

M. le président: L'article 2, modifié, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. le président: Le paragraphe (1) est-il adopté?

M. Wright: Non; je croyais comprendre que l'honorable député de Lake-Centre avait proposé un second amendement et qu'on ne s'était pas encore prononcé là-dessus.

M. le président: Le paragraphe (1) de l'article 2 est-il adopté? L'honorable député de Melfort a la parole.

M. Wright: L'honorable député de Lake-Centre nous a dit qu'il allait proposer un second amendement. Le premier a été accepté par le ministre de l'Agriculture et incorporé dans le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis. L'honorable

député de Lake-Centre en a ensuite proposé un autre et je croyais comprendre que, lorsque la Chambre s'est ajournée, hier soir, cette proposition n'avait pas été déclarée irrecevable.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Oui, elle l'a été. Le président l'a jugée irrecevable.

M. Wright: En ce cas, alors, nous discutons le second amendement proposé par l'honorable député de Lake-Centre? Quand on lui aura fait un sort, j'entends, comme je l'ai dit hier soir, présenter une deuxième proposition tendant à la modification de l'article 2 (1) du projet de loi. Auparavant, toutefois, j'aimerais qu'on me dise si le président a déclaré irrecevable le second amendement présenté par l'honorable député de Lake-Centre.

M. le président: Le second projet d'amendement a été déclaré irrégulier, comme en fait foi la page 139 du hansard.

M. Wright: Cette proposition d'amendement étant écartée, j'aimerais en présenter une autre. J'espère que le ministre de l'Agriculture voudra bien agir ici comme il l'a fait pour la première proposition d'amendement présentée par l'honorable député de Lake-Centre. Elle pourrait alors être adoptée et incorporée dans le bill.

A notre avis, la seconde proposition d'amendement de l'honorable député de Lake-Centre n'élargissait pas assez la portée du bill pour qu'il puisse apporter un avantage réel aux gens qui se trouvent dans la région mise en quarantaine. En effet, d'après mon interprétation de la mesure et d'après l'exposé qu'en a fait le ministre de l'Agriculture, la seule compensation qui se puisse verser, à l'heure actuelle, est celle qui sera versée à ceux dont le cheptel est détruit ou dont les bâtiments, la provende ou autres biens seront détruits par suite de l'intervention du Gouvernement.

Le représentant d'Assiniboïa et beaucoup d'autres députés ont signalé que de nombreuses personnes dont les biens ne seront peut-être pas détruits ou dont les troupeaux ne seront pas abattus par suite de la maladie subiront néanmoins des pertes dans la région mise en quarantaine. Le ministre a dit hier que la question devrait être étudiée de concert avec les provinces, afin qu'on décide des mesures qu'il y aurait lieu de prendre.

Nous prétendons qu'il s'agit d'une obligation qui incombe uniquement au gouvernement fédéral et que les frais découlant de la mise d'une région en quarantaine, par suite de l'application de la loi des épizooties, qui est une loi fédérale, ne doivent retomber ni sur les municipalités ni sur les provinces. Les municipalités en cause auraient ainsi à dépenser de fortes sommes. A notre avis, il n'est pas raisonnable de s'attendre qu'elles aient à acquitter des frais résultant directement d'une intervention du gouvernement fédéral. Nous demandons donc au ministre d'accepter notre proposition d'amendement.

Cet amendement a pour objet d'ajouter, après le mot "abattus", paragraphe (1), les mots suivants: "ou à d'autres par suite de pertes subies". Le paragraphe se lirait ainsi:

> Nonobstant les dispositions de la Loi des épizooties, le ministre de l'Agriculture peut ordonner que soit versée aux propriétaires des animaux abattus ou à d'autres par suite de pertes subies en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, une indemnité juste et raisonnable...

Et le reste. Je ne prétends pas que l'amendement doive tenir le gouvernement responsable des pertes subies par les éleveurs de bétail dans le pays tout entier. Certains diront peut-être qu'en vertu de cet article le gouvernement pourrait prendre des mesures de ce genre. Cependant la loi elle-même est conçue en termes généraux et, en rédigeant l'amendement, je m'en suis inspiré dans les grandes lignes. Le ministre est donc entièrement libre de choisir en ce qui concerne le versement d'une indemnité. Il peut le limiter à la région mise en quarantaine, ainsi qu'il a déclaré vouloir le faire. Il peut également le faire appliquer à d'autres parties du Canada où il se pourrait que l'épizootie fasse son apparition, encore que nous ne le souhaitions pas, ce qui entraînerait la mise en vigueur des mesures de quarantaine.

Il est juste de modifier la mesure afin de permettre au ministère de l'Agriculture d'accorder des indemnités suffisantes. Je ne m'inquiète pas trop de l'indemnité que le ministre recommandera aux termes de la mesure. Comme je l'ai dit auparavant, je pense que le ministère est prêt à verser une indemnité suffisante, d'autant plus qu'il se peut que 1952 soit une année d'élection dans la Saskatchewan. Je n'ai jamais vu le Gouvernement se montrer mesquin lors d'une année d'élection. Quoi qu'il en soit, je persiste à croire que le principe énoncé dans la mesure n'a pas une portée suffisante dans sa forme actuelle. Il se peut que des éleveurs, dont les troupeaux ne sont pas directement contaminés ou dont le bétail et les biens ne seront pas détruits nécessairement, subissent de lourdes pertes. Il ne faut pas que ce soient les municipalités ou les provinces qui aient à s'occuper de ces pertes et à accorder un dédommagement raisonnable aux éleveurs.

J'ai demandé au ministre d'accepter ce projet d'amendement parce que je me rends compte que, si je propose l'amendement en ma qualité de simple député, il sera probablement déclaré irrégulier, tout comme l'a été une modification proposée par le représentant de Lake-Centre.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne serait pas sage, à mon avis, d'ajouter aux fonctions du bureau ici prévu la tâche énorme inhérente au règlement des nombreux problèmes que peut faire surgir l'abattage des animaux dans cette région-là. Nous tenons tous à ce que cette partie des dispositions envisagées soit exécutée dans le plus bref délai possible, car il y va de la sécurité de tous les éleveurs du Canada. Il ne convient pas, à mon sens, d'ajouter aux obligations du bureau ou de ceux qui s'occupent du problème. L'amendement serait régulier, qu'il me faudrait, je le crains, demander au comité de le rejeter. Les dernières paroles du député de Melfort ne laissent pas le choix au président: il lui faut déclarer le projet d'amendement irrecevable. Il a dit qu'il étendrait le champ d'action de l'organisme qui sera chargé d'appliquer les dispositions du projet de loi à l'étude.

M. Wright: Le projet d'amendement ne serait pas irrégulier si le Gouvernement jugeait à propos de l'accepter, comme il l'a fait pour le premier amendement proposé par le représentant de Lake-Centre. Cet amendement visait uniquement à rendre l'article plus clair; il n'ajoutait ni ne retranchait rien aux dispositions du projet de loi. En conséquence, je propose:

> Que le pragraphe 1er de l'article 2 du bill nº 7 soit modifié par l'insertion immédiatement après le mot "abattus", des mots suivants:
> "ou à d'autres par suite de pertes subies".

M. Coldwell: Étant donné ce que le ministre vient de dire au sujet de l'inopportunité de charger le bureau d'estimateurs d'autres responsabilités, puis-je demander si le Gouvernement étudiera le cas des personnes dont le député de Melfort a parlé, c'est-à-dire celles qui, par ailleurs, subiront des pertes? Je ne répéterai pas ce qu'a dit le député au sujet du genre de personnes qui subiront des pertes, mais je signale toutefois que le projet de loi à l'étude n'a pas une portée assez générale pour satisfaire les besoins de ceux qui subiront de lourdes pertes, même si leurs animaux ne sont pas abattus.

Il y a quelques instants on a déposé sur mon bureau un télégramme renfermant des détails au sujet des congédiements temporaires dans les abattoirs. Si les provinces ont pris des mesures en vue d'empêcher le mouvement du bétail, restreignant ainsi l'activité des abattoirs, la responsabilité devrait incomber aux provinces. Cependant, à Regina, où les congédiements atteignent déjà le chiffre de 225, la situation est attribuable à la quarantaine. Il ne suffit pas de dire que ces ouvriers toucheront des prestations d'assurance-chômage. Je ne dis pas que le gouvernement fédéral est responsable pour ce qui est des abattoirs des autres endroits non frappés de quarantaine, car les provinces ont pris leurs propres mesures, mais il n'en reste pas moins qu'on a déjà congédié 1,500 ouvriers dans les abattoirs des provinces des Prairies. Voilà qui indique la gravité de la situation et qui établit la validité de l'argument formulé par le représentant de Melfort, en ce qui a trait surtout aux cultivateurs de la région intéressée. La question présente une foule d'aspects.

M. le président suppléant: Le député a sans doute entendu la décision que j'ai rendue hier soir et dont on trouve le texte à la page 139 du hansard. Il convient de donner de nouveau lecture de l'alinéa 453, page 171 de la troisième édition des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne. Voici:

> Depuis vingt-cinq ans, on a été porté, à la Chambre des communes, à déclarer irrégulière toute motion tendant à donner au Gouvernement un ordre direct qu'il ne peut exécuter sans la dépense de deniers.

La Chambre convient, j'en suis sûr, que l'amendement aurait un tel effet. Voici l'alinéa 437 de la troisième édition de Beauchesne:

> Aucun principe n'est mieux compris que l'obligation constitutionnelle qui fait reposer sur le gouvernement exécutif seul le soin de présenter les mesures qui imposent des charges au trésor public.

Je déclare donc l'amendement irrecevable.

M. Fair: Le ministre a-t-il songé à permettre la déduction de ces versements aux fins de l'impôt sur le revenu?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai abordé la question avec le ministre des Finances. Sauf erreur, le problème ne se posera qu'au moment de la présentation des déclarations, l'an prochain. Il faudra étudier la question à la lumière des événements.

M. Argue: Plusieurs députés ont déjà mentionné que la portée de l'alinéa en cause est trop restreinte et n'accorde pas une protection suffisante aux agriculteurs victimes de l'épizootie. A une autre étape du débat, j'ai félicité le ministre de l'Agriculture d'avoir annoncé que le règlement relatif aux porcs sera moins rigide; toutefois, j'ai été fort désappointé, cet après-midi, lorsqu'il a déclaré

à la Chambre, que, bien qu'on ait modifié le règlement relatif au poids des diverses catégories, on ne versera tout de même la prime que si les porcs satisfont aux conditions antérieures en ce qui a trait à l'épaisseur du gras, à l'état général, et le reste. Ce que le ministre vient de dire signifie que je me suis fait jusqu'ici une trop haute idée de sa générosité. J'avais l'impression que les primes seraient versées sans égard au poids du porc. Tout le monde sait cependant qu'un porc de trois cents ou quatre cents livres ne répond certes pas aux normes de la catégorie B-1. Raison de plus par conséquent, à mon avis, . . .

Le très hon. M. Gardiner: J'imagine que le comité veut avancer dans l'examen du projet de loi. A mon avis, les observations du député ne se rapportent pas du tout à la question à l'étude.

(Le paragraphe 1 de l'article 2, modifié, est adopté.)

Sur le paragraphe (2) de l'article 2—*Indemnité pour les articles détruits.*

M. Diefenbaker: J'ai besoin de certains renseignements sur l'application de la loi des épizooties, car j'imagine que des doutes subsistent dans l'esprit des propriétaires d'animaux abattus sous le régime de cette loi. Dans le cas des animaux tuberculeux dont on ordonne l'abattage, on examine la viande, je crois, et on met sur le marché les parties de l'animal qui n'étaient pas atteintes par l'infection de sorte que le cultivateur touche, en plus de la valeur commerciale, $40 pour les animaux ordinaires et $100 pour les bêtes de race pure. Cependant, des cultivateurs m'ont écrit pour me dire que, lorsque l'animal est atteint d'une tuberculose tellement généralisée qu'il est impossible d'en tirer de la viande, le gouvernement ne paie pas la valeur commerciale de l'animal abattu.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas exact.

M. Diefenbaker: S'il en est ainsi, la situation se révèle grave. Avant de passer à l'autre phase, je veux demander au ministre de nous indiquer la bonne interprétation fondée sur l'expérience acquise par son ministère.

Le très hon. M. Gardiner: La bonne interprétation est celle que j'ai indiquée il y a deux ou trois jours. Lorsque le Gouvernement ordonne la destruction d'un animal, il paie un montant correspondant à la valeur commerciale de cet animal, calculée en fonction du produit qu'aurait donné sa vente sur le marché.

M. Diefenbaker: J'en viens maintenant à la question des règlements. Somme toute, si la mesure à l'étude est adoptée dans sa teneur actuelle, elle fournira tout simplement un cadre aux vastes pouvoirs d'interprétation et d'application conférés aux experts. Les pouvoirs en question ne seront restreints que dans la mesure où les règlements les restreindront. Le ministre peut-il nous dire si les règlements ont été élaborés, car à défaut du projet de règlements, le Parlement se trouvera à conférer au ministre et au bureau d'expertise des pouvoirs discrétionnaires très étendus. Je me rends compte que les règlements ne peuvent être promulgués avant l'adoption du projet de loi. Toutefois, vu la nécessité de leur assurer la plus large diffusion possible, ne devrait-on pas, en raison des circonstances extraordinaires et particulières qui entourent la présente situation d'urgence, les publier au hansard de manière à ce que chacun les connaisse et qu'ils soient parfaitement clairs pour ceux auxquels ils s'appliqueront.

Le très hon. M. Gardiner: Il a été impossible de terminer la rédaction des règlements, parce que ceux qui en sont chargés sont retenus à la Chambre depuis trois jours. Comme l'a dit l'honorable député, le projet de loi a été nécessairement rédigé à la hâte, mais dès que les règlements seront rédigés, le texte en sera déposé à la Chambre et publié dans le hansard.

M. Diefenbaker: Bon nombre d'éleveurs de bestiaux de diverses régions désirent obtenir plus de renseignements qu'ils n'en ont reçu jusqu'ici. C'est là un point qui ne se rattache pas réellement à l'article à l'étude. Les journaux agricoles que j'ai parcourus estiment à un an au minimum la durée de l'interdiction. Dans ce cas, des mesures s'imposent pour trouver des débouchés. Un des éleveurs les plus importants des Prairies . . .

Le très hon. M. Gardiner: S'agit-il de l'interdiction américaine?

M. Dienfenbaker: Oui. . . a demandé au nom de son groupement que j'appelle l'attention du ministre sur une question dont il est déjà au courant, c'est-à-dire que le contrat anglo-argentin visant l'achat du bœuf de boucherie doit expirer l'été prochain et que, d'après les derniers rapports obtenus, le gouvernement d'Argentine entend au moins doubler ses prix. Ce représentant des éleveurs de bestiaux m'a demandé d'obtenir du ministre une déclaration qui puisse jusqu'à un certain point donner espoir à ces éleveurs qui, ayant perdu leurs débouchés aux États-Unis, sont plus pessimistes que jamais. Je prie donc le ministre de nous dire quelles mesures on a prises pour reconquérir le marché de la Grande-Bretagne. Les

événements des derniers jours n'ont-ils pas indiqué que, même si les tenants du commerce des produits agricoles avec les États-Unis prétendent que nous avons là notre meilleur débouché, il n'en reste pas moins que ce débouché est sujet, non seulement à des événements comme ceux de ces jours derniers, mais aussi aux aléas qui peuvent se produire à l'occasion d'un changement de gouvernement? Que le ministre expose donc au comité les mesures auxquelles on recourt et ce qu'on a fait en vue d'étudier de nouveau la question d'augmenter nos envois en Grande-Bretagne, pays qui offrira, à vrai dire, le seul débouché disponible pour nous, si nous accumulons au Canada des excédents de bœuf de boucherie.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne connais que deux raisons pour lesquelles nous n'expédions pas de viande au Royaume-Uni. Celle sur laquelle on insiste toujours, c'est qu'on y a l'impression de ne pas avoir suffisamment de dollars pour acheter ici certains produits alimentaires, dont la viande. Les Anglais veulent bien acheter notre blé par exemple, mais pas de viande. Ils ont également fait l'acquisition de petites quantités de fromage, mais ils se sentent à court de dollars, quel que soit le prix exigé pour le produit. La seule autre raison est qu'ils peuvent acheter de la viande ailleurs à meilleur marché que chez nous. Je suis certain que mon collègue ne pense pas que nous devrions rabaisser nos prix. Jusqu'ici, il nous a été possible de vendre tous nos produits de boucherie aux prix que nous en recevions. Nous n'avons entrepris aucune initiative qui tendrait à rabaisser ce prix. Nous dépendons forcément du jeu de l'offre et de la demande pour fixer celui-ci. Jusqu'ici, nous avons pu obtenir le montant en question. On a dit que l'Argentine va doubler le prix qui figure dans son contrat. Je crois comprendre que même si elle le doublait, il serait encore moins élevé que le prix que l'on paye la viande au Canada. Que ce soit exact ou non, il en est à peu près ainsi. Jusqu'à ce jour, on n'a pas pu dire grand chose à cet égard. D'autre part, je ne suis pas en mesure d'indiquer les conséquences qui pourraient résulter de nos difficultés présentes.

Je puis assurer à tous les députés que le Gouvernement s'efforcera, dans la mesure du possible, de vendre tout excédent de viande sur tout marché disponible. Nous souhaiterions le vendre sur le marché anglais plutôt que sur n'importe quel autre.

M. Coldwell: Qu'on me permette de dire que j'ai cité tantôt des extraits d'un télégramme que j'avais reçu. Après n'y avoir jeté qu'un coup d'œil rapide, j'ai dit que j'indiquais le nombre des employés des abattoirs congédiés. J'aurais dû ajouter: "ou devant être congédiés" conformément aux estimations de ces employés. Je voudrais rectifier cette affirmation, afin de ne pas induire la Chambre en erreur.

M. MacLean (Queens): Le ministre peut-il me dire si l'interdiction imposée par les États-Unis à l'égard de la viande canadienne s'applique aux conserves de viande cuite? A propos de l'article à l'étude, le ministre peut-il nous dire combien de temps les cultivateurs de la région en quarantaine dont les troupeaux ont été abattus devront s'abstenir de faire l'élevage? Quand pourront-ils acheter des animaux en santé et reprendre leur élevage des bestiaux ou des moutons? L'indemnité qu'on versera tiendra-t-elle compte de la période durant laquelle ces éleveurs devront s'abstenir d'exploiter leur entreprise?

Le très hon. M. Gardiner: En réponse à la première question, je signale que les États-Unis permettront l'entrée de jambons désossés et traités d'une certaine façon. La seule autre viande qui sera acceptée sera la viande cuite en conserve. Il y a deux conditions: la viande doit être cuite et en conserve, autrement elle n'est pas acceptée.

Quant à l'autre question, je ne l'ai pas très bien comprise.

M. Murray (Cariboo): Selon une nouvelle publiée dans les journaux, le Yukon est privé de ses approvisionnements de viande par suite de l'interdiction imposée par la Colombie-Britannique. Le ministre pourrait nous dire qu'il y a des approvisionnements suffisants de viande dans la région de la rivière la Paix contiguë à la route de l'Alaska. Ces approvisionnements devraient suffire au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Les habitants du Yukon n'ont donc rien à craindre tant que la route de l'Alaska reste ouverte et elle l'est durant toute l'année.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai remarqué cet article dans les journaux de ce matin, monsieur le président, et on m'avait signalé auparavant que la Colombie-Britannique avait pris les dispositions nécessaires pour empêcher le transport de viande par camion sur la route de l'Alaska à travers la province. Je ne suis pas certain qu'il se transporte beaucoup de viande de cette façon à ce temps-ci de l'année; mon honorable ami est certainement plus au courant de la situation que moi à ce sujet. Si on transporte de la viande sur cette route il faut nécessairement passer à sa porte.

D'après ce que je sais de cette partie du pays, les gens ne s'inquiétent pas autant du prix que certains d'entre nous. Rien n'empêche le transport de la viande par avion d'Edmonton à Whitehorse et je suis assuré qu'il y a des gens de cette région qui trouveront le moyen de le faire. On transporte un tas de choses par avion dans cette région, et surtout à des endroits comme Dawson, parce que, à certaines périodes de l'année, il n'existe pas d'autre moyen de transporter les approvisionnements. Je crois qu'ils pourront y apporter de la viande, même si je comprends très bien que ce mode sera plus dispendieux que le transport par camion. Toutefois, cela ne nous regarde pas, car c'est la province qui est intervenue.

M. Brooks: Je ne sais pas si la question que je veux poser est bien pertinente, mais les cultivateurs des provinces Maritimes craignent que les expéditions de céréales de provende en provenance des provinces de l'Ouest ne soient arrêtées à cause de la fièvre aphteuse. Le ministre pourrait-il nous dire si cela se produira?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y a pas de raison de s'en préoccuper pour l'instant; je doute fort qu'on en arrive là. On peut trouver pas mal de céréales en dehors de la région. A vrai dire, il est peu probable qu'une quantité importante de céréales de provende s'accumule à l'intérieur de la région mise en quarantaine.

M. MacLean (Queens): Le ministre n'a pas jugé bon de répondre à la question que je lui ai posée en tenant compte de la forme que je lui avais donnée. Peut-être pourrait-il répondre à une autre question.

Le très hon. M. Gardiner: Peut-être l'honorable député ne m'a-t-il pas entendu; je disais que je n'avais pas compris la question.

M. MacLean (Queens): Je regrette. La voici. Le ministre peut-il nous donner une idée du temps qui va s'écouler avant que les cultivateurs dont on a détruit les troupeaux puissent s'acheter de nouveaux troupeaux sains et les faire paître dans les mêmes pâturages? Voilà la première partie de la question. La deuxième partie était la suivante. La compensation versée aux cultivateurs aura-t-elle quelque rapport avec le temps pendant lequel ils seront incapables de pratiquer l'élevage?

J'allais maintenant donner à ma question cette forme-ci. Lorsque la quarantaine sera supprimée, cela veut-il dire que les fermes où on sait que le mal est apparu ne seront plus soumises à aucune restriction?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne sais pas si l'honorable député se trouvait à la Chambre hier soir quand nous avons discuté la question. J'ai dit alors que dans cette affaire nous ferions à peu près ce que font les États-Unis. Je n'ai pas pu donner de date précise, mais les États-Unis déclarent qu'ils n'autoriseront pas l'importation de notre viande ou de notre bétail avant au moins soixante jours après qu'ils se seront convaincus que la maladie a été complètement réprimée. C'est la réponse la plus simple que je puisse donner.

Si nous voulons reprendre le plus tôt possible nos exportations de viande et de bétail aux États-Unis, le plus fidèlement nous nous conformerons à la méthode américaine, le plus tôt nous verrons se rouvrir ce marché. Par conséquent, c'est à peu près ce que nous allons faire. Cela s'applique à la deuxième partie de la question qui a trait à la durée de temps pendant laquelle ces fermes seront assujéties à ces règlements. Elles le resteront sûrement jusqu'à ce que nos fonctionnaires soient absolument convaincus que la possibilité d'une recrudescence de l'épizootie n'existe plus à cause de ce qui aurait pu se produire par le passé. Cela prendra, me dit-on, environ soixante jours. Je ne voudrais pas dire que cela nous lie pour l'avenir.

Quant à l'autre partie de la question, relative aux dispositions que prendra le bureau, je ne suis pas en mesure d'en indiquer la nature. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis bien convaincu que ceux qui sont chargés d'évaluer les animaux tiendront compte de toutes les données pertinentes.

M. Coldwell: Ainsi donc, le ministre n'ajoute pas foi aux bruits ou rapports qui courent un peu partout et dont on m'a déjà fait part par lettre? On rapporte que, le virus pouvant survivre dans le sol, il ne faudrait pas que ces terres servent au pâturage pendant au moins un an après que l'épizootie sera censée être complètement réprimée. Y a-t-il quelque fondement à cette rumeur? C'est, je pense, à quoi songe mon honorable ami.

Le très hon. M. Gardiner: On me dit que nos fonctionnaires ne croient pas que ce soit nécessaire, mais nous n'aimerions pas être tenus de ne pas imposer des restrictions spéciales en certains cas. De fait, on laisse paître ces animaux. A partir d'un moment donné, les vétérinaires leur font subir constamment des épreuves pendant une certaine période. S'ils constatent que la maladie ne se manifeste pas, ils estiment qu'elle n'existe pas.

(Le paragraphe (2) de l'article 2 est adopté.)

M. le président suppléant: Article 3.

M. Argue: Avant que vous mettiez l'article 3 en délibération, monsieur le président...

L'hon. M. Abbott: Il a été mis en délibération.

M. Argue: ... j'aimerais proposer un autre amendement, qui deviendrait le paragraphe (3) de l'article 2 du projet de loi. Comme je l'ai dit hier soir, lorsque nous avons discuté le sujet à la Chambre avec le ministre, je trouve que la mesure passe sous silence un important aspect de ce problème, soit la nécessité d'accorder un versement ou un dédommagement aux 2,000 cultivateurs ou plus qui, établis dans la région mise en quarantaine, sont atteints par suite des règlements de quarantaine. J'ai demandé au ministre si l'on permettrait aux cultivateurs de conduire leurs animaux, au sein de la région mise en quarantaine, de l'emplacement de leurs fermes aux pâturages d'été; le ministre a répondu que ce ne serait pas permis. Je lui ai demandé ensuite si le Gouvernement avait l'intention,—et je crois que c'est une question extrêmement importante,—de venir en aide aux 2,000 cultivateurs de cette région qui devront se procurer la provende nécessaire à leurs animaux sur leur propre terre, pendant toute la première partie de l'été et peut-être même pendant tout l'été. Je crois que cet aspect important de la question a complètement échappé au Gouvernement. J'ai demandé au ministre s'il allait solliciter une aide financière du gouvernement de la Saskatchewan pour faire venir dans la zone où la quarantaine est en vigueur de la provende et du fourrage. Voici ce qu'a répondu le ministre, ainsi qu'en fait foi la page 135 du hansard:

> Je ne dis pas que je vais solliciter de l'aide; je dis que je vais conférer avec les provinces. J'ignore quel sera le résultat de nos délibérations.

A en juger par cette déclaration, il me semble que le ministre va essayer, à Regina, d'alléger la responsabilité du Gouvernement en ce qui concerne la répression de la maladie dans la région mise en quarantaine. Les cultivateurs de cette région qui sont 2,000 ou plus vont avoir des dépenses terribles, car au printemps ils auront épuisé leur stock de fourrage d'hiver et il leur faudra faire venir de la provende et du fourrage de l'extérieur de la région mise en quarantaine afin de pouvoir nourrir leurs animaux tout au long des mois d'été.

Il y a là une obligation qui incombe au gouvernement fédéral par suite de la réglementation imposée là-bas. Cette réglementation procède directement de la loi fédérale des épizooties. Ayant imposé cette réglementation (comme il devait le faire), le Gouvernement doit avoir à remédier à tous ennuis sérieux auxquels les cultivateurs de la région peuvent être en butte du fait de la maladie et des règlements. Il n'est pas de problème plus important que celui-là, si l'on excepte celui que pose l'indemnité à verser aux cultivateurs dont les bestiaux ont été abattus. Le nombre des cultivateurs qu'il intéresse est beaucoup plus considérable que le nombre de ceux qu'atteint l'indemnité prévue dans la mesure à l'étude. Avec l'espoir que le ministre et le Gouvernement reconnaîtront cette obligation, je propose, appuyé par le représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart), la modification que voici:

> Que l'article 2 du bill nº 7 soit modifié par l'addition du paragraphe (3) suivant:
> "(3) Le ministre de l'Agriculture peut aussi ordonner et prévoir la fourniture d'engrais alimentaires et de fourrage aux propriétaires d'animaux dans toute région mise en quarantaine par suite de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse.

Cette modification préciserait qu'il s'agit là d'une obligation du gouvernement fédéral et que, en vertu de la mesure à l'étude, le ministre aurait le pouvoir de régler, ordonner et assurer la fourniture d'engrais alimentaires et de fourrage. Ce projet d'amendement diffère du dernier qui a été proposé lorsque le ministre a objecté que le bureau d'estimateurs avait déjà assez de travail à faire et qu'il ne pourrait pas fonctionner facilement si on lui accordait d'autres pouvoirs. Ce paragraphe supplémentaire qu'il est proposé d'insérer à l'article 2 du projet de loi ne donnerait au bureau ni pouvoirs ni responsabilités supplémentaires, mais accorderait de plus vastes pouvoirs au ministre de l'Agriculture lui-même.

Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture ait par le passé refusé d'accepter plus d'autorité ou plus de pouvoirs. Il semble s'intéresser à autant d'aspects de l'agriculture que possible, particulièrement dans l'Ouest canadien. Si nous n'appuyons pas toujours le ministre quant aux initiatives qu'il prend en exerçant certains de ces pouvoirs, j'ai rarement entendu qui que ce soit s'opposer à une proposition tendant à lui accorder de plus vastes pouvoirs. Je prierais donc le ministre de considérer s'il y a lieu oui ou non d'accepter ce paragraphe supplémentaire, afin qu'il ait le pouvoir d'ordonner et de prévoir que des engrais alimentaires et du fourrage soient fournis pendant tous les mois d'été dans la région mise en quarantaine. Je crois que cela constituera un important problème et que le ministre devrait posséder ce pouvoir et, ainsi, être en mesure, je crois, de rendre un véritable service à tous les cultivateurs de la région mise en quarantaine.

Le très hon. M. Gardiner: Qu'on me permette une précision. Je crois avoir dit hier soir qu'actuellement un cultivateur ne peut conduire son troupeau de la ferme à un pâturage qui peut être situé à deux, trois ou

quatre milles de distance. Si le pâturage touche à une ferme qu'il exploite ou à l'endroit où s'élève sa demeure, le cultivateur peut faire passer le troupeau d'une ferme à l'autre. Il n'est pas certain cependant qu'on permette de tels mouvements au début de mai ou en juin. Je ne suis pas en mesure de dire ce qu'on décidera alors. On aura peut-être supprimé plusieurs des restrictions actuelles de sorte que les cultivateurs pourront agir de façon bien différente de ce qu'il leur est loisible de faire aujourd'hui. Je ne puis donc rendre de décision.

Je signale cependant que tout ce qui serait permis selon le député, advenant l'adoption du présent amendement, l'aurait été sous le régime de l'amendement qui vient d'être déclaré irrecevable. Autrement dit, ces deux amendements ont en somme la même portée, puisqu'ils déclarent que le ministre peut faire à peu près ce qu'il veut au sujet de l'affectation des montants et du mode d'utilisation des fonds. Je suis convaincu que si l'un des amendements est irrecevable, l'autre l'est aussi. Or, le premier a précisément été déclaré irrecevable. Tout ce que nous avons à faire au cours de la présente session, c'est de continuer à perdre autant de temps, dans l'examen de toutes les mesures soumises à la Chambre, que nous en avons perdu jusqu'ici à l'étude de la mesure dont nous sommes saisis. On peut être sûr que nous serons encore ici pour pérorer sur tous les événements qui pourront survenir pendant que cette région restera en quarantaine.

M. Argue: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur l'Orateur, je tiens à protester contre cette insinuation du ministre. D'après lui, l'examen d'une question aussi importante que l'indemnisation à l'égard de cette terrible maladie serait une perte de temps. Tant que je serai membre du Parlement et tant que j'aurai l'impression qu'il est possible d'améliorer une mesure législative dans l'intérêt de la population que je représente ici, je continuerai à perdre du temps de cette façon.

M. Tremblay: Quel homme!

M. Argue: Le ministre a dit qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de recourir à ce pouvoir même s'il acceptait l'amendement. Il se peut, dit-il, que les bestiaux soient déplacés à la fin de mai ou qu'ils soient menés aux pâturages en juin. Cette déclaration démontre qu'il a réellement besoin de ce pouvoir pour le cas où les animaux ne pourraient pas être envoyés aux pâturages d'été avant juin ou plus tard. Il pourrait ainsi rendre service aux cultivateurs de la région, qui lui seraient reconnaissants d'avoir accepté cette idée, surtout s'ils savent que le ministre de l'Agriculture assume la responsabilité de leur venir en aide dans cette dure épreuve.

M. le président suppléant: Les honorables députés sont priés de se reporter aux commentaires 437 et 453 de *Beauchesne*, troisième édition. Je déclare la motion irrecevable.

(L'article modifié est adopté.)

Sur l'article 3—*Somme à voter.*

M. Diefenbaker: J'ai une autre question à poser; elle m'est arrivée aujourd'hui seulement par le courrier. Elle émane de cultivateurs de la région en cause, propriétaires de troupeaux laitiers dont ils craignent la destruction. Ils me demandent de saisir le ministre de la question. La mesure à l'étude autorise-t-elle le ministre à ordonner, au lieu d'une indemnité en espèces, de remplacer le bétail détruit par d'autres animaux s'en rapprochant le plus possible par la qualité et la catégorie? Les cultivateurs posent cette question parce qu'ils veulent se remettre à leurs affaires à la première occasion. Leur demande me paraît raisonnable. Ils veulent poursuivre leur production laitière, dès que les bêtes auront été remplacées. Voici ma dernière question. Qu'est-il advenu de l'immigrant allemand, témoin n° 1, et de l'examen qu'on lui a fait subir pour établir sa responsabilité à l'égard du désastre?

Le très hon. M. Gardiner: Je répondrai d'abord à la dernière question. N'ayant encore reçu aucun rapport sur l'immigrant venu de là-bas, nous ne savons que ce que publient les journaux. Je ne sais d'où ils tirent leurs renseignements, mais, pour ma part, je n'ai reçu aucun rapport au sujet de cet homme.

Pour ce qui est de l'achat de troupeaux laitiers, la mesure à l'étude ne prévoit qu'une indemnité juste et raisonnable pour les animaux détruits. Le cultivateur recevra l'argent; nous sommes réellement convaincus qu'il peut s'acheter d'autres animaux bien plus avantageusement que nous ne pourrions les acheter nous-mêmes, à sa place. Quels que soient les pouvoirs prévus par le projet de loi, nous n'avons pas l'intention de nous en servir pour acheter et distribuer du bétail. Si nous y venons plus tard, nous nous y prendrons autrement.

M. Diefenbaker: J'ai en main un article éditorial du *Leader-Post* de Regina, qui, à deux endroits, appuie l'idée de laisser le choix aux cultivateurs en cause. En voici un passage:

Ne serait-il pas possible et raisonnable de donner aux cultivateurs la faculté de recevoir du Gouvernement lui-même des animaux en remplacement de ceux qui ont été détruits?

L'article poursuit:

...si les cultivateurs ont cette faculté, un plus grand nombre d'entre eux peut-être auront tendance à demeurer dans l'industrie de l'élevage du bétail, ce qui est un point important; en même temps, ils pourront reprendre l'élevage du bétail et l'industrie laitière plus promptement que s'ils touchent de simples indemnités en espèces.

Deux cultivateurs m'ont écrit au sujet de cette idée, laquelle a certes l'appui du *Leader-Post* de Regina, journal qui n'est jamais hostile au Gouvernement. J'ai pensé qu'il valait la peine de signaler ces points au ministre afin de m'assurer s'ils sont prévus dans le projet de loi.

Le très hon. M. Gardiner: Évidemment, la proposition est digne d'examen; je ne crois pas, toutefois, qu'on puisse l'aborder au cours de l'étude du projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Brooks: Je veux poser une question au sujet de l'interdiction dont les États-Unis ont frappé nos animaux. Cette interdiction vise-t-elle les produits de la ferme autres que les animaux? Il n'y a pas longtemps, j'ai lu un article de journal d'après lequel l'interdiction frappe, dans certains cas, le foin et la paille de la région. Si tel est le cas en ce qui a trait à la région mise en quarantaine, l'interdiction qu'ont décrétée les États-Unis frappe-t-elle tout le Canada, en ce qui a trait au foin, à la paille et aux autres produits agricoles de ce genre?

Le très hon. M. Gardiner: La question se ramène à savoir si l'interdiction vise d'autres produits que les bestiaux, la viande, et le reste. Elle vise d'autres denrées, par exemple le foin et la paille, le poil et la laine, ainsi qu'une liste de produits animaux autres que la viande. Elle vise encore les sacs usagés et toutes les céréales contenues dans de tels sacs. Je n'énumère pas toute la liste, mais ce sont là certains produits que vise l'interdiction.

M. Brooks: Est-ce seulement à l'égard des produits de la région mise en quarantaine ou bien de tout le pays?

Le très hon. M. Gardiner: Aucun de ces produits en provenance du Canada n'est admis aux États-Unis. L'auteur d'un article de journal a exprimé l'avis, l'autre jour, que le virus de l'épizootie a pu être transporté au Canada dans des assiettes emballées dans de la paille. C'est possible, mais je n'en sais rien.

(L'article est adopté.)

L'article 4 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Le très hon. M. Gardiner: Dès maintenant.

(**Le très honorable M. Gardiner** propose la 3e lecture du projet de loi.)

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de passer en revue les faits qui se rapportent au projet de loi. Mais il est certain que les événements des deux ou trois derniers jours ont révélé un état de choses aux résultats graves, aux conséquences tragiques, et extraordinaire surtout parce que le Gouvernement a négligé de prendre une initiative en novembre dernier au moment où il aurait dû agir.

Il est étonnant que, se rendant compte du terrible danger que présentait ce virus et de la similitude des symptômes avec ceux de la fièvre aphteuse, le seul diagnostic intervenu ait été aussi superficiel; ce diagnostic n'a même pas tenu compte de la nécessité d'un examen extrêmement complet, minutieux et approfondi, de façon à pouvoir donner l'assurance que l'épizootie n'était réellement pas la fièvre aphteuse.

Le député de Brant-Wentworth (M. Charlton) a démontré de façon concluante que, si le Gouvernement avait agi comme il fallait, on aurait épuisé toutes les possibilités, au lieu de s'appuyer sur l'accord, aussi unanime qu'il pût être, entre plusieurs vétérinaires, dont aucun n'avait procédé à l'épreuve qui a finalement permis d'identifier l'épizootie. L'importance des suites de la négligence du Gouvernement, en l'occurrence, n'apparaîtra qu'au cours des prochains mois. Toutefois, certaines conséquences qui se sont déjà fait jour, indiquent pourquoi il aurait fallu prendre toutes les précautions et pourquoi tout délai intervenu depuis le 17 novembre est inexcusable.

Hier soir, le chef de l'opposition (M. Drew) a cité un extrait du *Year Book of Agriculture*, publication du ministère de l'Agriculture des États-Unis. A la page 268 du même ouvrage, il est dit que les États-Unis procèdent avec beaucoup de prudence lorsqu'il s'agit d'établir un diagnostic. On signale que l'inaction de la part des autorités peut gravement menacer, du point de vue économique, la production des bestiaux.

Malgré tous les efforts du Gouvernement en vue d'excuser le retard, les faits révèlent qu'il y a eu apathie, temporisation et même indifférence à l'égard de l'énorme danger et

des effroyables répercussions que peuvent entraîner un diagnostic inexact ou l'inaptitude à établir la distinction entre la stomatite vésiculaire et la fièvre aphteuse.

Mais tout cela est du domaine du passé. Ce qui importe maintenant, c'est d'assurer aux gens de la région atteinte,—et nous souhaitons tous que la maladie soit circonscrite dans la région en question,—que nous les aiderons par tous les moyens possibles. Il ne faut pas oublier, cependant, que des animaux se trouvaient pendant un certain temps dans les parcs à bestiaux de Regina, assujétis à une demi-quarantaine. Nous savons tous que les enclos en question étaient adjacents aux grands parcs; comme il est possible que la maladie se soit propagée, il convient tout au moins d'examiner la chose de près et d'enquêter à fond, surtout en ce qui concerne la destination de chacun de ces animaux.

A mon avis, le titre de ce projet de loi est mal choisi. Il se lit en effet: loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Il ne s'agit pas de cela du tout. Cette loi concerne l'indemnisation des pertes subies par des particuliers à la suite du sacrifice de leurs troupeaux ou de leurs animaux en vue de réprimer et d'extirper la maladie.

Ce que nous cherchons à faire, c'est d'accorder des indemnités raisonnables. Hier soir, j'ai proposé une modification qui, je le savais bien, serait déclarée irrégulière si le ministre disait qu'elle entraînerait pour la Couronne des dépenses additionnelles, au delà de ce que prévoit la loi. Le ministre est très justement convenu que tel était le cas. Jusqu'alors, bien des gens croyaient que les indemnités dépasseraient la valeur commerciale majorée des allocations prévues dans la loi des épizooties.

L'affirmation du ministre a toutefois confirmé l'opinion des députés qui siègent de ce côté-ci, selon laquelle les dédommagements prévus par la mesure à l'étude ne correspondaient pas à la valeur économique des pertes que les cultivateurs subiront par suite de la destruction de leurs troupeaux. Comme certains d'entre nous le disaient cet après-midi, quelque envie que nous ayons de verser une compensation, directe ou indirecte, aux cultivateurs qui habitent cette région,—et il me semble que, dans l'ensemble, les Canadiens sont favorables à cette compensation,—il n'est pas loisible aux simples députés de le proposer. C'est ce que prévoit notre procédure constitutionnelle.

Afin que nous sachions désormais exactement à quoi nous en tenir et parce qu'il m'apparaît avec évidence que les cultivateurs lésés ne toucheront pas une compensation proportionnée à leurs pertes économiques, c'est-à-dire à la valeur économique des animaux abattus, je propose, appuyé par l'honorable député de Brant-Wentworth (M. Charlton):

Que le bill nº 7 ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin qu'on y examine de nouveau la possibilité d'ajouter au paragraphe (1) de l'article 2 une disposition en vertu de laquelle la compensation prévue ne sera, en aucun cas, inférieure à la valeur économique de la bête ou des bêtes au moment où on a posé le diagnostic de ladite maladie.

Me fondant sur des autorités, je soutiens qu'on a souvent, par le passé, présenté cette sorte de proposition d'amendement. Elle donne à la Chambre l'occasion de proposer que la Chambre, en comité, songe à assurer que, si le prix devient acceptable, on versera la valeur économique des animaux détruits plutôt que d'obliger les cultivateurs à compter sur l'expression vague "indemnité juste et raisonnable", puisque cette expression peut s'interpréter de tant de façons.

D'après la page 46 du hansard, le ministre lui-même aurait dit:

Le texte actuel dit: "une indemnité juste et raisonnable", qui pourrait être plus élevée que la valeur commerciale, ou plus faible, selon le cas.

Mais nous voulons donner l'assurance que le cultivateur dont les animaux sont détruits recevra, en guise de compensation, la valeur économique de ces bêtes; cette expression comprend, en soi, les impondérables dont on a déjà parlé, tandis qu'aucun effort d'imagination ne permet de les inclure dans les mots "indemnité juste et raisonnable".

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de cette fièvre aphteuse. Je ne défendrai ni ne condamnerai le Gouvernement. Ceux d'entre nous à qui il incombe de représenter le peuple en cette enceinte auront l'occasion de le faire lorsque les fonctionnaires de l'État comparaîtront devant le comité, dont l'établissement a été demandé par le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et accepté par le ministre.

Il n'y a que deux choses que nous ferons en prolongeant le débat plus longtemps. Ou bien nous nous lamenterons en vain sur ce qui est irréparable, ou bien nous chercherons à tirer des avantages politiques de ce désastre. Chacun d'entre nous se doit, de par son mandat, de chercher à collaborer afin de régler cette situation.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Ora- intéressé hier soir. Il a fait des observations fort pratiques, ce qui n'est pas nouveau. Il a parlé des interdictions qu'ont établies les diverses provinces, y compris le Manitoba

Quelle que soit la circonscription que nous représentions, nous conviendrons tous, je crois, que nous devons nous mettre d'accord et faire tout ce qui est possible, afin que les cultivateurs et les consommateurs ne souffent pas. Il me semble que nous rendrions service aux cultivateurs du Canada, si nous terminions le débat dans peu de temps et laissions le ministre s'occuper de la situation. Ce matin, j'ai écrit une lettre au seul membre de l'Assemblée législative du Manitoba que je connais personnellement. J'aimerais consigner au hansard cette lettre que voici:

Ottawa, le 5 mars 1952

Monsieur John Pitt,
Assemblée législative,
Winnipeg (Manitoba)

Cher monsieur Pitt,

Au cours des deux jours qui viennent de s'écouler, toutes nos discussions à la Chambre des communes ont porté sur la fièvre aphteuse et j'imagine que cela va continuer pendant toute la journée, aujourd'hui.

Certains députés sont très déçus de constater que certaines provinces, y compris la vôtre, ont frappé d'une interdiction le bétail en provenance des autres provinces. Personnellement, j'estime que cette interdiction se justifiait peut-être au moment où elle a été mise en vigueur, mais j'espère que le gouvernement du Manitoba songe sérieusement à abroger la mesure.

Le seul débouché qu'ont les cultivateurs de ma circonscription, pour les produits de la viande, est la ville de Winnipeg où, par l'intermédiaire des parcs "Union", les produits y restent ou sont envoyés dans l'Est du Canada; or, par suite de cette interdiction du Manitoba, nous n'avons plus de débouché.

Je tiens à vous faire remarquer que le Manitoba n'a plus aucun risque à courir. Il courrait en tout cas un moins grand risque en laissant entrer les viandes qui arrivent par voie d'Estevan, que d'en accepter qui proviennent de Reston ou de Virden. Je crois que ce serait une erreur de laisser sortir des animaux de la région de la Saskatchewan mise en quarantaine, laquelle s'étend sur environ 25 milles dans les deux sens à partir de la ville de Regina; et il y a également une zone dite tampon d'une largeur de 15 milles. Cela étant, je suis sûr que le gouvernement du Manitoba verra la possibilité, dans un avenir très prochain, de permettre l'accès à Winnipeg des bestiaux en provenance de la partie orientale de la Saskatchewan, notre principal débouché depuis au moins un demi-siècle.

Je crois savoir que M. Gardiner se rendra dans l'Ouest par avion à la fin de la semaine pour y étudier ce problème avec les fonctionnaires du gouvernement de la Saskatchewan, qui l'ont invité à cette fin. Je suis sûr que, si le gouvernement du Manitoba l'en priait, il s'arrêterait également à Winnipeg, pour y étudier cet important problème.

Je n'ai pas à insister davantage sur la situation dans laquelle, pour un bon nombre en Saskatchewan, nous nous trouvons placés par suite de l'interdiction décrétée par le Manitoba. Je suis sûr que vous connaissez et mesurez la situation.

J'espère que vous ferez de votre mieux en cette affaire et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

J'exhorte tous les députés du Manitoba, et même ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, à conjuguer leurs efforts en vue d'obtenir, si possible, la levée de ces interdictions. On a dit, hier soir, que le gouvernement fédéral pourrait annuler l'intervention des provinces, mais c'est là une initiative que, à titre de partisan du Gouvernement, je ne favorise pas. C'est aux gouvernement provinciaux qu'il appartient de lever les interdictions qu'ils ont imposées.

Autre exhortation, à l'adresse, celle-ci, du représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et du député de Souris. Efforçons-nous de terminer le présent débat dès ce soir.

M. Diefenbaker: Immédiatement.

M. Ross (Souris): Nous sommes disposés à y mettre fin maintenant.

M. Smith (Moose-Mountain): Dans ce cas, je n'ai rien à ajouter.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; je ne veux pas participer au débat. La proposition d'amendement est ainsi conçue:

Que le bill nº 7 ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin qu'on y examine de nouveau la possibilité d'ajouter au paragraphe (1) de l'article 2, une disposition en vertu de laquelle la compensation prévue ne sera, en aucun cas, inférieure à la valeur économique de la bête ou des bêtes au moment où on a posé le diagnostic de ladite maladie.

C'est le même qui a été proposé au comité. Je crois que, d'après le Règlement, si un député met en doute une décision rendue par le président, lorsque la Chambre est formée en comité, ce député a le droit d'exiger que l'Orateur reprenne le fauteuil et invite la Chambre à se prononcer. Comme cela n'a pas été fait, il semble que la Chambre ait accepté à l'unanimité la décision rendue par le président à ce moment-là. Soulever de nouveau cette question, ce serait décider une seconde fois une chose qui a déjà été étudiée et décidée par les députés. Je doute fort qu'il convienne d'étudier cette question une seconde fois et de la mettre aux voix, puisque cette question a déjà été tranchée au cours de la présente session.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'amendement que j'ai proposé hier soir et dont on trouvera le texte à la page 138 du hansard a trait à l'addition des mots suivants:

Mais elle ne sera inférieure dans aucun cas à la valeur économique de l'animal ou des animaux au moment où la fièvre aphteuse a été reconnue comme telle.

Le ministre a aussitôt dit que l'amendement donnerait peut-être lieu à la dépense de deniers publics et qu'on ne pouvait donc pas le présenter en comité. On a présenté plusieurs motions presque identiques, toutes fondées sur le commentaire 708 de la troisième édition de Beauchesne, dont voici le texte:

Quand la Chambre est saisie d'un bill en vue de la troisième lecture, un député peut présenter une motion portant que le projet de loi ne soit pas lu immédiatement pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin qu'il y soit modifié dans un de ses détails.

La motion tendant à la troisième lecture est sujette à débat en vertu de l'article 38 du Règlement, ou il peut alors être ordonné que le bill soit réimprimé ou soumis à un comité spécial.

A mon avis, ma motion est conforme aux conditions posées dans ce commentaire ainsi qu'à la pratique habituelle. Je demande donc qu'elle soit maintenue.

M. Knowles: Si on veut bien me permettre un mot au sujet du rappel au Règlement, je signale, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture semble avoir l'impression que parce qu'un amendement est irrecevable à un stade de la discussion, il est irrecevable en tout temps. Il se trompe, à mon avis. Il y a des amendements qui peuvent être acceptables dans un cas et irrecevables dans un autre.

L'hon. M. Abbott: Les amendements comme celui-là sont toujours irrecevables.

M. Knowles: Le ministre des Finances déclare qu'il s'agit ici d'un amendement qui est toujours irrecevable. C'est sans doute parce qu'il suppose que si l'amendement était adopté et déféré de nouveau au comité plénier, son insertion dans le projet de loi entraînerait une dépense de fonds publics.

L'hon. M. Abbott: Cela ne peut se faire.

M. Knowles: Je signale au ministre des Finances ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur, que l'amendement à la motion dont nous sommes saisis en vue de la troisième lecture du projet de loi, amendement qu'a proposé le député de Lake-Centre, n'est pas, en soi, exécutoire. La motion renvoie tout simplement le projet de loi au comité plénier en le chargeant d'examiner à nouveau s'il ne pourrait y incorporer ces dispositions. J'avoue que le comité ne saurait incorporer de telles dispositions sans qu'un ministre de la Couronne n'y accorde la recommandation royale. Mais à l'heure actuelle l'honorable député de Lake-Centre propose tout simplement une motion qui ne prévoit aucun effet, qui ne légifère ni ne dispose. Elle se borne à renvoyer le projet de loi au comité en vue d'un nouvel examen. Je prétends qu'il a raison de fonder son droit d'agir ainsi sur les commentaires 708, 709 et 710 de Beauchesne, troisième édition.

[M. Diefenbaker.]

Je vous rappellerai, monsieur, qu'il existe des précédents. Mes notes ne portent pas sur tous les précédents qu'évoque ma mémoire, mais elles en signalent deux auxquels, fait assez intéressant, est mêlé le ministre des Finances.

L'hon. M. Abbott: Il doit s'agir d'excellents précédents.

M. Knowles: Ce sont du moins des mesures du ministre qui étaient l'objet de l'examen. Je suis heureux d'entendre le ministre des Finances dire que les précédents doivent être excellents, parce qu'ils ont modifié des projets de loi présentés par lui. Il ne s'est pas élevé contre la recevabilité des modifications proposées, bien qu'il ait voté contre elles. Le premier précédent que je vous signale, monsieur l'Orateur, se place le 24 février 1948, comme en témoigne la page 1604 du hansard. La Chambre était alors saisie d'une proposition tendant à la troisième lecture du bill nº 3 concernant les mesures d'urgence pour la conservation des ressources du Canada en devises étrangères. M. John Bracken, alors chef de l'opposition, a proposé, à titre d'amendement à la motion tendant à la troisième lecture du bill, "que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité" en vue de certaines modifications. Comme c'est un long amendement qui prend plus de trois pouces en fin caractère, je ne prendrai pas le temps d'en donner lecture. Il est bien clair cependant qu'il avait une portée financière.

L'hon. M. Abbott: Avait-il été proposé au comité?

M. Knowles: Je le crois.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député en est-il sûr?

M. Knowles: Je n'en suis pas sûr. Je suis sûr cependant que tel est bien le cas de celui dont je vais parler dans un instant. Je crois d'ailleurs qu'il en était bien ainsi dans ce cas également. Il me faudrait vérifier.

L'hon. M. Abbott: Il faut être sûr. L'honorable député ne doit pas trop se fier à sa mémoire.

M. Knowles: J'estime que cela n'a aucun rapport avec ce que prétend le ministre, qu'une motion de ce genre qui semble théoriquement comporter une dépense est toujours irrégulière. Une motion d'initiative parlementaire comportant une dépense n'est irrecevable que si elle est présentée à un moment où elle a un effet exécutoire ou législatif; or, il n'en est pas ainsi de la proposition d'amendement dont nous sommes saisis.

Le chef de l'opposition, à l'époque, M. John Bracken, a traité brièvement l'amendement qu'il avait proposé, de même que le ministre des Finances et le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). La Chambre a ensuite été appelée à se prononcer; soit dit en passant, l'amendement a été rejeté.

L'autre précédent dont je veux parler remonte au 8 juin 1948, alors que nous en étions au débat précédant la troisième lecture du bill nº 333 tendant à modifier le tarif des douanes. Là aussi il s'agissait d'un bill présenté par le ministre des Finances. J'ai ici le hansard de cette année-là. J'ai alors proposé un amendement avant la troisième lecture du projet de loi, amendement portant que le bill ne devait pas être lu dès maintenant, mais renvoyé au comité plénier, afin qu'il pût en supprimer une disposition accordant certains pouvoirs au gouverneur en conseil relativement aux droits douaniers applicables aux denrées de Grande-Bretagne et qui, il va de soi, avait un certain effet sur l'équilibre des voies et moyens. Personne n'a mis en doute le bien-fondé de l'amendement en question, parce que, même s'il avait alors été adopté, ainsi que je l'ai mentionné au sujet de l'autre cas, il n'aurait eu aucun effet exécutoire ou législatif, si ce n'est d'exiger de la part du comité une étude supplémentaire.

Voilà pourquoi je prétends que l'amendement que propose le député de Lake-Centre est parfaitement régulier. Le comité plénier a pris une décision à l'égard de la proposition dont je viens de parler; lors de la troisième lecture du bill, la Chambre a aussi été appelée à se prononcer sur le même sujet. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, nos règles et coutumes permettent, qu'à l'occasion d'une motion portant troisième lecture, la mesure soit renvoyée au comité plénier. Ainsi que le savent les députés qui appuient le Gouvernement, c'est une façon de procéder à laquelle ont souvent recours les membres du Parlement en général quand ils ne sont pas satisfaits des résultats d'une initiative du comité plénier. Elle nous permet de connaître l'avis de la Chambre sur le principe général, même si elle n'a aucun effet exécutoire ni législatif. Hier soir, lorsque le député de Lake-Centre a indiqué qu'il allait agir ainsi au cours du débat précédant la troisième lecture, j'ai cru voir le ministre des Finances incliner la tête affirmativement, comme si c'était bien la procédure à suivre.

L'hon. M. Abbott: Il était passé onze heures et je voulais rentrer me coucher.

M. Knowles: J'imagine que le ministre désire voir se terminer cette petite discussion; afin de lui faire plaisir, je dirai simplement qu'à mon avis, il serait juste que les députés proposent ce genre d'amendement au cours du débat précédant la troisième lecture, que ne devrait pas abréger le genre d'arguments qu'ont avancé le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances. A mon avis, tout argument tendant à démontrer que l'adoption de cet amendement entraînerait une dépense directe de deniers est oiseux, parce qu'il ne s'agit pas de ce genre de modification. Celle-ci n'est ni exécutoire ni législative mais, dans un sens, abstraite, donnant l'occasion à la Chambre d'exprimer l'opinion qu'une certaine question devrait être remise à l'étude, et je suis certain qu'elle est recevable.

M. Graydon: Excellent raisonnement.

M. Drew: Je veux faire porter mes remarques surtout sur l'allégation ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Afin d'éviter toute autre discussion, je signale que je suis enclin, pour l'instant, à reconnaître la validité de l'amendement. J'aimerais qu'on m'expose d'autres raisons en vue de démontrer qu'il est irrégulier.

M. Graydon: Vous êtes très sage, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'ai étudié la question avant qu'on soulève la motion d'ordre. A mon avis, il n'y a aucun doute que l'amendement serait irrégulier s'il comportait l'ordre de verser des fonds. Des amendements semblables ont été déclarés irréguliers, mais, autant que je me souvienne, dans chaque cas ils comportaient un ordre donné au Gouvernement. Je me reporte à la page 735 des *Procès-verbaux* de 1947:

> M. Bentley a ensuite proposé, appuyé par M. Green, que le bill nº 413 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau déféré au comité plénier...

Et je prie les députés de bien remarquer ces mots.

> avec instruction de modifier ledit bill de façon à étendre aux marins de la marine marchande les dispositions qui s'appliquent déjà aux anciens combattants dans ledit bill.
>
> Monsieur l'Orateur a déclaré la modification proposée irrégulière parce qu'elle comportait une dépense.

Les députés savent tous que très souvent les avis de motion présentés par les députés mentionnent que le gouvernement devrait étudier certaines questions comportant dépense d'argent et qu'on juge toujours ces motions recevables. L'amendement proposé à la Chambre, si je comprends bien, veut

que la Chambre renvoie le bill au comité pour que ce dernier puisse étudier de nouveau la possibilité d'y ajouter une disposition qui comporterait sans aucun doute des dépenses.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne veux pas interrompre Votre Honneur, mais si vous vous proposez de rendre une décision, j'aimerais dire un autre mot auparavant.

M. l'Orateur: J'allais justement dire qu'il me semblait que si on veut proposer un amendement à cet article en comité il faudra que ce soit un membre du Gouvernement qui en prenne l'initiative. Si c'était un simple député qui, en comité, proposait cet amendement, je crois comprendre qu'il serait irrecevable. C'est, si je ne m'abuse, la décision rendue par le président du comité. Loin de moi la pensée, pourtant, de décider ce que doit faire le président du comité. J'estime que si, en renvoyant la mesure au comité, on suppose une dépense, il faudrait que ce soit un ministre qui propose l'amendement.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne crois pas que la question soulevée par moi ait quelque rapport avec celle que nous sommes en train de discuter. Voici le point de vue que je défendais... Je regrette, soit dit en passant, de n'avoir pas eu le temps de chercher des commentaires à l'appui, mais je me fonde ici, simplement sur une longue habitude de la Chambre. Lorsque, donc, on propose, au comité, un amendement à une mesure législative et que le président a rendu sa décision en ce qui concerne sa recevabilité, voici ce qui se passe lorsqu'on en appelle de cette décision. L'Orateur reprend le fauteuil et il y a une mise aux voix sur la question de savoir si la décision du président doit être maintenue. Une décision est rendue l'Orateur étant au fauteuil. L'Orateur a maintenu ou infirmé la décision préalable du président. Généralement il la maintient, après quoi la Chambre, à son tour rend sa décision.

Je prétends que le comité a considéré la question hier soir. Le président a donné sa décision et personne n'a révoqué celle-ci en doute. J'ai donc conclu qu'on reconnaissait qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer la question à la Chambre. Tous les membres du comité sont alors convenus que la décision était définitive. Personne n'en a appelé à la Chambre. Autrement dit, le comité a déjà examiné et déclaré irrecevable la question dont on nous demande maintenant de ressaisir le comité. Je demandais seulement si nous n'enfreignions pas un peu les règles de la procédure parlementaire; je ne m'attaquais pas au contenu de la résolution.

[M. l'Orateur.]

M. Coldwell: Je m'étonne du raisonnement...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le président du comité plénier a rendu une décision qui me paraît correcte, et le comité l'a acceptée. Si le comité ne l'avait pas acceptée, il y aurait eu appel à la Chambre, non pas à l'Orateur.

Le très hon. M. Gardiner: D'après moi, sans le consentement unanime de la Chambre, il est interdit d'examiner de nouveau une question qui a déjà été tranchée au cours de la même session; telle est la règle générale.

M. l'Orateur: J'ai interrompu le chef de l'opposition; je ne sais pas s'il veut poursuivre ses observations.

M. Drew: Si l'on entend faire des commentaires à ce propos, j'aimerais naturellement poursuivre les observations que j'allais faire. J'avais la parole et j'aimerais continuer. D'autre part, si Votre Honneur a décidé que la motion est régulière, je n'aimerais pas retarder la Chambre.

Le très hon. M. Gardiner: J'accepte la décision, quelle qu'elle soit.

M. l'Orateur: Ma seule préoccupation, c'est que la décision que je rends soit judicieuse. La Chambre est saisie d'une motion visant à déférer cette question au comité. En vertu de nos règles de procédure, la Chambre a le pouvoir de déférer le projet de loi au comité pour qu'il l'examine en entier ou n'en étudie qu'un article, même si le comité plénier a déjà étudié l'article en question. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a raison de dire que, lorsque la Chambre en est arrivée à une décision sur la question, elle ne peut l'étudier de nouveau au cours de la même session sans la présentation d'une motion appropriée. Cependant, pour ce qui est d'examiner de nouveau les articles d'un bill après que rapport en a été fait par le comité, cette façon de procéder n'est pas applicable. De façon générale, le ministre de l'Agriculture a raison; mais la règle s'applique au projet de loi en général après qu'il est adopté.

Je le répète, la motion dont la Chambre est saisie vise à déférer le bill au comité et, d'après notre procédure, la Chambre a le droit de déférer la question au comité. Il est vrai que la question qu'on a proposé d'examiner a été étudiée au comité plénier, et le président du comité a déclaré l'amendement irrecevable parce qu'il a été présenté par un simple député. Si la Chambre décide

de renvoyer le projet de loi au comité et qu'un simple député propose de nouveau cette motion, je crois que la motion serait irrecevable. Cependant, quand le projet de loi est renvoyé au comité, la motion tendant à le modifier peut être proposée par un membre du Gouvernement, si le Gouvernement le juge à propos, et elle est alors recevable.

A mon avis, le projet d'amendement ne comporte pas de directives invitant le comité à prendre des mesures qui entraîneraient une dépense d'argent. Il vise simplement à renvoyer le projet de loi au comité, afin que ce dernier puisse étudier certaines questions qui ont déjà été étudiées, mais sur lesquelles il peut se prononcer, d'après le Règlement. Je déclare donc le projet d'amendement recevable.

La Chambre est-elle prête à se prononcer? Ceux qui sont en faveur de l'amendement diront "oui".

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire "non".

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "non" l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés.*)

M. l'Orateur: Faites l'appel des députés.

(L'amendement de M. Diefenbaker, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Adamson
Argue
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Churchill
Coldwell
Courtemanche
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Fair
Fairclough (Mme)
Ferguson
Gillis
Graydon
Harkness
Harris (Danforth),
Hees
Herridge
Higgins
Hodgson
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacLean (Queens)
McGregor
McLure
Nickle
Noseworthy
Nowlan
Quelch
Ross (Souris)
Shaw
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
Wright—(50)

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Abbott
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Balcom
Bater
Beaudoin,
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bradette
Bradley
Breton
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Cannon
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Claxton
Cleaver
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Cournoyer
Crestohl
Croll
Darroch
Decore
Denis
Dewar
Dion
Dubé
Dumas
Eudes
Eyre
Ferrie
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Gardiner
Garland
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
Gauthier (Sudbury)
George
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Hellyer
Helme
Henderson
Hetland
Hosking
Howe
Huffman
James
Jeffery
Kickham
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Larson
Leduc
Lefrançois
Lesage
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
MacNaught
Macnaughton
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McLean (Huron-Perth)
McMillan
Major
Maltais
Massé
Monette
Mott
Murray (Cariboo)
Murray (Oxford)
Nadon
Parent
Pearson
Pinard
Poulin
Pouliot
Prudham
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Roberge
Robertson
Rochefort
Ross (Hamilton-Est)
Rousseau
St-Laurent
Simmons
Smith (Moose-Mountain)
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Tremblay
Valois
Ward
Warren
Weaver
Welbourn
Whiteside
Winkler
Winters
Wood—(130)

M. Murphy: J'ai pairé avec le député de Fraser-Valley (M. Cruickshank). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Blair: J'ai pairé avec le ministre du Revenu national (M. McCann). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. McCubbin: J'ai pairé avec le représentant de Middlesex-Est (M. White). Si j'avais voté, je me serais opposé à l'amendement.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre consente définitivement à adopter le projet de loi à l'étude, je tiens à formuler quelques observations, après quoi je proposerai un amendement. Je crois qu'il ne serait guère utile en ce moment de passer en revue tous les événements qui ont amené la présentation du projet de loi à l'étude. Même si je crois que les fonctionnaires du ministère se sont rendus coupables de la plus grande négligence et qu'ils se sont révélés tout à fait incompétents, les cultivateurs, partout au pays, tiennent maintenant à savoir comment on agira envers eux, si leurs troupeaux viennent à contracter cette maladie.

Je ne saurais dire pourquoi les fonctionnaires du ministère ont mis tant de temps à agir. Je me demande, toutefois, s'ils n'ont pas cru que le risque qu'ils couraient en annonçant que la maladie était peut-être la fièvre aphteuse était si grand que le retard à faire les épreuves voulues en vue d'établir la nature de l'épizootie n'a pas été l'une des plus grandes aventures dans lesquelles on se soit jamais lancé au pays.

Afin non seulement d'accorder une aide supplémentaire aux cultivateurs de la région mise en quarantaine mais en plus de protéger les troupeaux qui pourraient être atteints de cette maladie plus tard, je crois que le Parlement devrait fournir de l'aide à ces gens pour qu'ils entretiennent leurs troupeaux jusqu'à ce que la quarantaine puisse être levée.

La situation des cultivateurs hors de la région mise en quarantaine est également très décourageante. Les interdictions décrétées par les provinces, la maladie elle-même, qui a amené la perte du marché des États-Unis, tout cela a fait fléchir considérablement les prix des bovins et des porcs dans plusieurs provinces, la semaine dernière. Le *Herald* de Calgary, numéro du 1er mars,—la semaine dernière,—rapporte que le prix des génisses et des bouvillons mi-gras a baissé de $5 les cent livres à Calgary. Le prix des taureaux a fléchi de $8 les cent livres, et celui des bouvillons mi-gras conduits au parc d'abattage a fléchi de $6 à $7 les cent livres. Bien que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ait établi un prix minimum pour le porc, les prix en vigueur à Calgary la semaine dernière ont baissé à $22 les cent livres pour la catégorie A. Le prix des truies est tombé dans certains cas à 11c. la livre pour les animaux sur pied.

Le Gouvernement devrait considérer l'épidémie de fièvre aphteuse comme une calamité publique, comme une période d'urgence aussi grave que celle qu'ont traversé les cultivateurs des provinces des Prairies lorsqu'il leur est devenu impossible de livrer leur récolte aux élévateurs. Quand le transport a posé des problèmes, le Gouvernement a eu la sagesse de nommer un régisseur. Je l'en félicite. Jusqu'à ce moment-là, beaucoup de membres des partis d'opposition,—il y en a même qui ont formulé des plaintes depuis ce temps,—avaient reproché au Pacifique-Canadien de ne pas répartir équitablement les wagons. Cependant, après sa nomination, le régisseur a été en mesure d'ordonner à ce chemin de fer de distribuer plus équitablement ses wagons.

Notre industrie du bétail a besoin, en ce moment, d'un régisseur. Il en va de même pour l'industrie du porc. Le Gouvernement peut recourir à la loi sur les prix minimums mais il faudrait, en plus, un régisseur pour ordonner aux abattoirs de ne rien acheter au-dessous des prix minimums fixés par l'État. J'espère donc que le Gouvernement songera à nommer un régisseur et à fixer, pour tout le Canada, des prix minimums équitables à l'égard du bétail et des porcs. Il pourrait donner à ce régisseur les pouvoirs nécessaires pour obliger tous les établissements de préparation de viandes, partout au Canada, à payer aux producteurs les prix minimums appropriés. On devrait empêcher ces établissements de se servir de la fièvre aphteuse comme prétexte pour abaisser le prix du porc au-dessous du prix minimum établi par le Gouvernement et de s'assurer, par leur spéculation, des bénéfices très élevés, lorsque seront levées les restrictions frappant le transport.

Comme je l'ai maintes fois répété, l'un des problèmes les plus importants et l'un de ceux qui préoccupent le plus les cultivateurs qui se trouvent dans la zone de quarantaine est celui que pose l'approvisionnement des troupeaux, en provende et en fourrage, au cours des mois d'été que, normalement, ils devraient passer dans les pâturages loin de la ferme. Parce que j'estime qu'il y a lieu d'agir, parce que le Parlement, à mon avis, doit faire savoir s'il juge que le Gouvernement devrait prendre ces mesures, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), l'amendement suivant:

Que le bill nº 7 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre qui examinera à nouveau l'à-propos d'y apporter une modification autorisant le ministre de l'Agriculture à ordonner qu'on assure la provende et le fourrage à tous les propriétaires d'animaux qui se trouvent dans une zone soumise à la quarantaine par suite de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse, et à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Si le gouvernement adoptait les mesures préconisées dans le projet d'amendement, le ministre serait alors en mesure, non seulement

d'assurer la provende et le fourrage dans la région actuellement en quarantaine, mais dans toute autre région qui serait atteinte par la maladie.

Vu qu'il n'en coûterait pas cher pour donner suite à la proposition et qu'il s'agit d'une crise nationale durant laquelle les cultivateurs doivent obtenir l'assurance que le Gouvernement ne leur fera pas défaut au cours des prochains mois où ils auront de la peine à nourrir leurs troupeaux, j'estime qu'une telle proposition d'amendement doit recevoir l'appui du Parlement.

M. l'Orateur: Je doute que la proposition d'amendement entre dans le cadre du projet de résolution, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de la prophylaxie et de l'extirpation de la fièvre aptheuse et tendant à assurer à ce propos le versement d'une indemnité, à même les deniers votés par le Parlement, aux propriétaires des animaux abattus, de même qu'à l'égard de tout bâtiment, fourrage, grain ou autre chose dont la destruction est ordonnée.

J'hésite un peu à admettre cette proposition d'amendement.

M. Argue: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous le savez, je ne suis pas spécialiste en matière de procédure parlementaire. Le projet de résolution préliminaire au bill donnait à entendre, sauf erreur, que le Gouvernement avait l'intention de prendre certaines dispositions en vue d'enrayer les ravages de la maladie. Le projet de loi prévoit une certaine indemnisation; toutefois la proposition d'amendement conférerait, en outre, au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et au Gouvernement, le pouvoir d'indemniser sous forme de provende et de fourrage les cultivateurs de la région atteinte par la maladie.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le point soulevé par le député d'Assiniboïa (M. Argue) répond à la question qu'a posée Votre Honneur. Le projet de résolution précédant la présentation du bill envisagerait, entre autres, le versement d'une indemnité pour le fourrage, les céréales et autres choses qu'on ordonne de détruire. Ce que mon collègue demande est sans doute une forme d'indemnité pour la provende et le fourrage dans les régions où le besoin s'en fait sentir, parce que le ministre a exercé les pouvoirs que lui confère le projet de loi. J'admets évidemment qu'il s'agit là d'une question délicate, d'un cas limite peut-être; mais il me semble qu'étant donné que l'amendement se rapporte à la provende et au fourrage, il rentre dans le cadre du projet de résolution qui a reçu la recommandation royale.

M. l'Orateur: J'ai écouté les discours des députés. J'ai relu le projet de résolution ainsi que le bill. Celui-ci a trait à l'abattage des bestiaux et aux indemnités versées aux propriétaires des animaux ainsi supprimés. A mon avis, l'amendement dépasse de beaucoup les dispositions du projet de résolution et du bill; c'est pourquoi je devrai le déclarer contraire au Règlement.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, si l'amendement qu'a proposé le député d'Assiniboïa (M. Argue) est irrégulier, tel ne sera certainement pas le cas de celui que j'entends proposer, puisqu'il a précisément trait au bill lui-même. Je vais tâcher de ne pas répéter ce qu'ont si bien exposé de nombreux députés. Accorder des indemnités aux personnes directement atteintes, bien que leurs animaux n'aient pas dû être abattus, est très important pour les gens de la région. Nous espérons que la chose ne se produira pas; mais si l'épizootie allait se propager et qu'il faille décréter la quarantaine ailleurs, la question revêtirait beaucoup d'importance pour les gens de ces régions. Voilà pourquoi, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose:

Que le bill nº 7 ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre en vue d'une nouvelle étude d'un amendement qui prévoirait le versement d'une indemnité à toutes les personnes qui subissent des pertes dans leur revenu en raison de l'existence, au Canada, de la fièvre aphteuse.

M. l'Orateur: Il me semble que cet amendement dépasse aussi la portée de la résolution. L'amendement propose que le projet de loi soit de nouveau déféré au comité plénier de la Chambre, pour réexamen d'un amendement audit projet de loi. En vertu des dispositions de l'amendement, toute personne,—qu'il s'agisse d'un cultivateur, d'un ouvrier ou même, comme quelqu'un l'a proposé, d'un avocat,—aurait droit à un dédommagement si son revenu diminuait par suite de cette maladie. Je ne crois pas que je puisse accepter l'amendement, car il dépasse la portée de la résolution et du bill. Je dois donc le déclarer irrégulier.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement. —Demain, nous reprendrons le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 5 heures et 50 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A PROPOS D'UNE DÉCISION DE M. L'ORATEUR AU SUJET D'UNE PROPOSITION D'AMENDEMENT DU 5 MARS

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de faire une brève déclaration. Hier, alors que la Chambre délibérait sur la motion portant troisième lecture du bill relatif à la fièvre aphteuse, M. Diefenbaker a proposé un amendement. Le ministre de l'Agriculture a soutenu que la proposition d'amendement était irrégulière. Cependant, je l'ai admise.

Depuis lors, j'ai examiné plus à fond la proposition d'amendement et, même si elle était régulière en principe, je doute du résultat pratique qui en eût découlé si elle avait été adoptée. Le comité eût examiné de nouveau un amendement nécessitant une dépense de fonds publics. Mais le comité n'aurait pu y donner suite sans une motion présentée par un membre du Gouvernement. Le Gouvernement avait déclaré qu'il ne proposerait pas un tel amendement. En conséquence, je doute qu'on eût fait œuvre utile en déférant de nouveau la question au comité.

La présente déclaration a pour objet de prévenir la Chambre que, pour les motifs que j'ai mentionnés et pour d'autres encore, si une proposition d'amendement semblable est présentée plus tard, je ne m'estimerai pas lié par la décision que j'ai rendue hier.

LOI CONCERNANT LA FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION

REMPLACEMENT DU MOT "DOMINION" PAR LE MOT "CONFÉDÉRATION"

L'ordre du jour appelle:

Présentation de bills—M. Arsenault—Bill intitulé: "Loi concernant la fête de la Confédération".

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Je n'ai pas l'intention de présenter ce bill maintenant, monsieur l'Orateur. J'aimerais que vous consentiez, ainsi que la Chambre, au retrait de cet avis.

Des voix: Très bien!

M. Arsenault: Je suis maintenant d'avis qu'il y a lieu de rédiger le bill à nouveau et qu'il serait opportun de remettre à plus tard l'examen de cette question.

M. Casselman: Qui vous a fait changer d'avis?

M. l'Orateur: Le projet de loi est retiré.

(Le projet de loi est retiré.)

JARDIN INTERNATIONAL DE LA PAIX

DEMANDE RELATIVE AU MAINTIEN D'UNE SUBVENTION DE $15,000

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique? Le ministre peut-il nous dire si le maintien d'une subvention de $15,000, accordée au Jardin international de la Paix, a fait l'objet d'un nouvel examen? Dans le cas de l'affirmative, cet examen a-t-il été favorable?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): La réponse à la première question est oui, la réponse à la seconde est non.

M. Knowles: C'est regrettable.

AIR-CANADA

NOUVELLES DE PRESSE SELON LESQUELLES LA LIBRE CIRCULATION DE CANADIENS AURAIT ÉTÉ GÊNÉE À L'AÉROPORT DE BUFFALO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, encore que je ne sois pas sûr si elle relève de son ministère, du ministère du Revenu national ou du ministère de la Production de défense, qui contrôle une partie de l'activité d'Air-Canada. Ma question découle d'une nouvelle parue aujourd'hui dans un quotidien du matin de Toronto. Selon ce journal digne de foi...

Des voix: Quel journal?

M. Graydon: ...quelque 60 Canadiens ont été détenus, sous la surveillance d'un cordon de police, pendant des heures à l'aéroport de Buffalo, dans un avion scellé. Plusieurs

personnes, dont deux hommes publics très en vue de Toronto, ont formulé des plaintes. Le ministre est-il allé au fond de cette affaire? A quoi tient cet incident?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai également lu la nouvelle, mais dans un autre journal. Nous sommes à nous renseigner auprès des autorités américaines sur ce qu'il y a de vrai et d'exact dans cette nouvelle.

ORGANISMES COOPÉRATIFS

DEMANDE DE CONSTITUTION EN CORPORATION D'UNE SOCIÉTÉ NATIONALE—PROCÉDURE RÉGISSANT LES QUESTIONS POSÉES À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Des organismes coopératifs ont-ils demandé au Gouvernement la permission de constituer en corporation une société coopérative nationale de crédit? Le Gouvernement approuvera-t-il la constitution en corporation d'une telle société?

M. l'Orateur: Avant que le ministre réponde à cette question, je tiens à dire qu'il me semble que cette question est du genre de celles qui devraient paraître au *Feuilleton*. Je ne sais pas trop au juste si la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'aurait pas dû elle aussi paraître au *Feuilleton*.

Pendant que j'y suis, qu'il me soit permis de dire que les questions posées aux ministres devraient être posées sous forme de questions et être brèves. Comme la Chambre le sait, les députés ne devraient pas citer ce qu'on entend dire à l'extérieur, que ce soit par les journaux ou autrement. Selon notre façon de procéder, on peut poser des questions aux ministres, mais je prierais les députés à l'avenir de s'efforcer de respecter le Règlement et, lorsqu'ils posent des questions à l'appel de l'ordre du jour, que ce soit effectivement des questions.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je crois que ma question était convenable. Elle résulte de...

M. l'Orateur: Le député parle du compte rendu qui a donné lieu à la question. Je ne crois pas qu'il en ait le droit. La question porte sur les affaires du ministère et il faudrait nécessairement que le ministre se renseignât auprès de ses subordonnés. On ne retarderait guère la réponse en inscrivant la question au *Feuilleton*.

[M. Graydon.]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui se dégage de l'avis que Votre Honneur vient d'exprimer? Pour nous permettre d'inscrire des questions au *Feuilleton* avec l'espoir d'une prompte réponse, ne pourrait-on réserver au moins un jour par semaine pour les réponses aux questions ainsi inscrites? Dans l'état actuel des choses, aucune de ces questions ne recevra de réponse avant la clôture du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le très hon. M. St-Laurent: Cette question intéresse toute la Chambre. Je me ferai un plaisir de conférer avec le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des autres groupes pour savoir s'ils estiment pouvoir donner satisfaction à la Chambre sur ce point.

LA STATISTIQUE

QUESTION RELATIVE À LA PUBLICATION DE LISTES DE FABRICANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (adjoint parlementaire au ministre du Commerce): La représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a posé hier une question portant sur la publication de listes de fabricants et d'entreprises de fabrication en ce qui a trait à un endroit déterminé, les renseignements devant être fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Je me suis occupé de la question, mais on m'a dit qu'il était impossible de fournir ces renseignements, la publication de telles données étant interdite par l'article 15 de la loi relative au Bureau fédéral de la statistique.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discusion, interrompue le vendredi 29 février, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter les motionnaires (MM. George et Gauthier, Lac Saint-Jean) de ce projet de résolution, non pas uniquement parce que je tiens à respecter les formes mais parce que je crois qu'ils ont louablement accepté la responsabilité dont ils ont été chargés. L'un et l'autre ont naturellement parlé des grands avantages de leur propre région. Voilà, à mon avis, la très saine manifestation de la confiance d'un chacun en sa propre collectivité dont l'ensemble fait la force d'une nation. Ils ne s'attendent pas, bien entendu, que tous les

autres honorables députés s'accordent entièrement avec eux sur les avantages que présentent leurs propres collectivités par rapport aux autres collectivités canadiennes, mais je partage l'opinion de ceux qui ont jugé qu'ils s'étaient acquittés de leur tâche d'une manière qui était tout à l'honneur de la Chambre.

A l'ouverture de la session, il y a quelques jours, nous avons rendu hommage à la mémoire d'un roi bien-aimé. Nous avons fait part de notre douleur et de notre sympathie aux membres de sa famille éprouvés par sa mort soudaine et nous avons exprimé nos sentiments de loyauté à sa fille, devenue notre souveraine. C'est pour nous une période de deuil et de consécration. Connaissant le courage, la simplicité et la bonté qui animaient le roi lorsqu'il a assumé ses lourdes et multiples fonctions, nous avons maintenant une idée du pouvoir de ces vertus dont il a donné l'exemple de même que de l'immense influence qu'a value à ce saint homme sa bienveillance inconstestée. Son désintéressement et son dévouement sont pour chacun de nous une invitation à nous consacrer, en usant de tous les moyens à notre disposition, c'est-à-dire par la pensée, par la parole et par l'action, au maintien et au progrès des institutions chéries qu'il a si bien servies.

C'est dans cette atmosphère solennelle que nous entreprenons l'examen du premier discours du trône soumis au Parlement du Canada sous le règne d'Elizabeth II. La solennité de l'occasion et sa signification historique ne changent rien au fait que le discours du trône n'est, en somme, qu'une déclaration dans laquelle le Gouvernement expose dans ses grandes lignes le programme de la session qui commence. Ce discours, lu par le représentant de Sa Majesté, revêt la forme exacte que lui a donnée le Gouvernement. C'est en tenant compte de cette seule considération que nous devons analyser aujourd'hui le discours du trône, tout comme le font habituellement notre Parlement et toutes les assemblées législatives régies par les mêmes coutumes parlementaires que nous.

Tous les membres de la Chambre approuveront avec enthousiasme les expressions de loyauté qu'il renferme. Il y a d'autres déclarations aussi qu'on accueillera favorablement. En effet, tous les députés conviendront que les forces canadiennes en Corée servent d'une manière qui donne aux Canadiens une nouvelle raison d'être fiers de la force morale et du courage de leurs jeunes concitoyens et concitoyennes.

Bien que la voie conduisant à la paix générale et à la sécurité internationale véritable ne puisse manquer d'être longue et difficile à parcourir, il a été encourageant de constater que les nations libres, et particulièrement les nations membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ont collaboré plus harmonieusement et avec un sens plus profond des réalités.

Il se peut fort bien que la conférence de Lisbonne ait marqué un tournant de l'histoire. La résolution d'établir une armée unifiée, dont les hommes porteront le même uniforme pour témoigner de son unité, peut fort bien se révéler décisive au cours des années à venir. Il semble également qu'on ait témoigné au cours des délibérations de beaucoup plus de sens pratique que par le passé.

Si l'on a fait preuve de sens pratique au cours des séances, c'est tout le contraire qui s'est produit à propos de la déclaration publiée par la conférence. Elle a été malavisée du point de vue international; elle a été malavisée du point de vue de nos gens et, pardessus tout, elle a été malavisée parce qu'elle renferme des affirmations non fondées sur les faits. Il est difficile de comprendre ce qui a poussé les auteurs de cette déclaration à annoncer que l'armée européenne comprendrait 50 divisions à la fin de cette année. Si nous acceptions une telle déclaration, nous nous abuserions tout simplement. Ce qui est bien sûr, c'est qu'elle ne bernera pas les Russes.

Pour mauvaise qu'elle soit, cette déclaration ne justifie en rien l'étonnant exposé de principes que le parti socialiste a communiqué à la presse avant hier. Il est fort bien de souligner le caractère peu satisfaisant de la déclaration de Lisbonne, mais il est inadmissible de prétendre que le Canada devrait s'opposer aux objectifs fixés à Lisbonne en vue de l'armement. Ceux qui ont pris connaissance, dans les journaux, du nombre des divisions communistes, de la qualité et du nombre des avions à réaction et de nouveaux bombardiers à réaction des soviets, sans compter leurs plus récents progrès en matière de chars de combat, devraient se rendre compte que ce n'est pas le moment d'abaisser notre objectif mais qu'il faut au contraire le relever de beaucoup en ce qui concerne notre véritable puissance de combat. Ce qu'il nous faut, ce dont nous avons désespérément besoin le plus tôt possible, c'est d'une certaine rationalisation des contributions militaires à la cause commune, afin que l'énorme potentiel industriel de notre continent soit utilisé au maximum et que l'immense réservoir humain de l'Europe soit efficacement utilisé. En disant cela je ne prétends pas que le Canada devrait en aucune façon se soustraire à ses devoirs et à ses responsabilités. Cependant, le transport de nos troupes à des milliers de milles, la nécessité de les nourrir, de les équiper et de les maintenir prêtes au combat, tout cela pose un problème

qu'il y aura probablement lieu de résoudre au moyen de simples données de logistique. Ce n'est cependant pas le moment d'entrer dans le détail de ces questions.

Je n'ai pas cru devoir passer sous silence ce malencontreux exposé de principe du parti socialiste, qui allie un sentiment antiaméricain à une explosion d'anti-militarisme en des termes qui ressemblent de façon surprenante à ceux qu'emploie, en Grande-Bretagne, l'élément le moins sérieux du parti socialiste. Il est réconfortant de savoir que cette politique dangereuse a été si catégoriquement répudiée par le parti socialiste anglais avant-hier. J'espère sincèrement qu'elle ne correspond pas à l'attitude des socialistes qui font partie de notre Chambre, car ils ont, jusqu'ici, exposé un point de vue différent.

Bien que la déclaration publiée à l'issue de la conférence de Lisbonne exagère manifestement l'importance de notre dispositif commun de défense, cela est plus que compensé par une autre nouvelle extrêmement réconfortante. Beaucoup plus importante que ces affirmations exagérées, auxquelles, malheureusement, nous sommes devenus habitués au Canada, est l'annonce récente de la mise au point et de la réalisation, par la Grande-Bretagne, d'un certain nombre de bombes atomiques. Voilà qui fera une grande impression sur les hommes du Kremlin et aura beaucoup plus de poids que les divisions fantômes dont on a fait état à Lisbonne.

Nous rappelant qu'on doit aux chercheurs et aux hommes de science anglais la réalisation des premières bombes atomiques et sachant que ces mêmes hommes de science sont maintenant revenus en Grande-Bretagne, où ils travaillent depuis quelque temps déjà à cette entreprise, nous pouvons tenir pour certain que ce nouvel apport à la puissance militaire des démocraties est propre à faire nettement pencher la balance du côté de la paix.

Un autre motif m'a poussé à mentionner cette question aujourd'hui. J'ose croire qu'on ne songe pas à nous faire donner dans le cadre du présent débat, par les ministres compétents, des exposés sur la conférence de Lisbonne et sur la défense. La discussion de la conférence de Lisbonne devrait faire l'objet d'un débat distinct, faisant suite à la présentation d'un projet de résolution en vue de l'approbation des engagements que le gouvernement du Canada a pu prendre à cette conférence.

Le problème de la défense, qui nous permettra d'obtenir les tout derniers renseignements,—du moins nous l'espérons,—et qui nous permettra aussi d'étudier les aspects de la défense qui n'entrent pas dans le champ d'action de l'OTAN, devrait faire l'objet d'un débat distinct. Ces deux débats devraient avoir lieu le plus tôt possible. Si on nous renseignait sur la date et le mode de leur présentation, je suis sûr que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône serait relativement court, car les députés sauraient alors que les sujets qui les intéressent beaucoup seraient étudiés prochainement. Considérons maintenant le discours du trône lui-même.

Les modifications projetées de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants seront bien accueillies par les députés qui depuis longtemps préconisent avec instance l'amélioration de ces lois, afin que les anciens combattants qui comptent sur les versements prévus puissent recevoir, dans une certaine mesure, l'aide qui se fait depuis longtemps attendre et qu'il leur faut pour faire face aux difficultés financières que suscitent des événements auxquels ils ne peuvent rien. Les députés qui siègent des deux côtés de la Chambre se réjouiront aussi de l'occasion qui nous sera fournie de reviser le Code criminel et d'effectuer le rajustement de la représentation à la Chambre des communes, ainsi que le Parlement est tenu de le faire après chaque recensement décennal.

A part cela, rien ne semble particulièrement important, rien certes qui n'a pas été signalé depuis quelque temps déjà au cours de nos discussions sur ce qui était à prévoir au cours de la présente session. C'est l'un des programmes les moins chargés qu'on ait jamais proposés aux membres de ce Parlement.

Il est fort à souhaiter que le Gouvernement ne garde en réserve aucune mesure législative déjà envisagée, afin de s'en servir comme excuse pour la tenue d'une seconde session cette année encore. Si cette pratique se maintient, l'efficacité de notre Parlement en sera beaucoup réduite.

La population du Canada ne refuse pas de reconnaître que les députés qui doivent s'éloigner de leur foyer font face à des dépenses exceptionnelles et que de toute façon le rôle de membre de la Chambre des communes impose de lourdes obligations financières. Je suis toutefois persuadé que les citoyens du pays, dont nous sommes les représentants, préféreraient que le fait fût reconnu d'une façon appropriée et qu'on cessât de recourir à un moyen qui décourage bien des gens de se présenter comme candidats au poste de député, puisqu'il allonge la période qu'il faut passer à Ottawa et donne

une impression d'inutilité parce que les sessions supplémentaires sont vouées d'avance à être inefficaces.

Le document, qui est censé annoncer le programme du Gouvernement, ne renseigne en rien, mais décourage beaucoup. Même quand on semble annoncer formellement un projet, on ne nous dit vraiment rien. Nous nous demandons encore si les modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants et à la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants incluront l'augmentation des versements que nous préconisons depuis si longtemps. Nous en sommes réduits aux conjectures en ce qui a trait aux changements qu'on apportera à la loi de l'immigration et à la loi de la citoyenneté canadienne. Je me permets d'ajouter qu'un événement récent révèle la nécessité de modifications importantes et de grande envergure. Même si on tient compte de ce que le discours du trône est ordinairement couché en termes généraux, il n'a jamais été aussi ambigu que cette année. Il est important non pas par ce qu'il dit mais par ce qu'il omet de dire.

Le Gouvernement se propose peut-être d'adopter certaines mesures appropriées à la gravité de la situation, mais le discours du trône est loin de refléter la responsabilité du Gouvernement envers le Parlement et la population en général. S'il y eut jamais un discours du trône qui méritât d'être critiqué énergiquement par tous les partis à la Chambre c'est bien celui dont nous abordons l'examen. Les graves événements que nous avons évoqués en cette Chambre ne sauraient motiver de notre part aucun relâchement dans la vigueur des critiques que nous devons formuler. Bien au contraire, ces événements mêmes, qui attestent que nos institutions parlementaires conservent leur solidité, doivent nous rappeler jusqu'à quel point la vigueur de notre démocratie dépend de la critique. A ceux qui réprouvent la critique, qu'on me permette de rappeler ce que disait le plus grand parlementaire de notre temps et peut-être de tous les temps. C'est M. Winston Churchill qui parle:

> La critique est à l'organisme politique ce que la douleur est au corps humain. La douleur est désagréable mais, sans elle, qu'adviendrait-il? La santé et la sensibilité disparaîtraient sans le correctif de la douleur et sans ses avertissements. La critique représente, pour les dictatures, le plus grand des dangers. C'est pourquoi elles la réduisent au silence au moyen du camp de concentration, de la matraque ou du peloton d'exécution. C'est ainsi que, très souvent, il ne faut faire connaître aux dirigeants que les faits qui leur sont agréables. On n'expose ni les scandales, ni la corruption, ni les lacunes parce que personne ne peut s'exprimer librement. Au lieu d'être mis en pleine lumière, ces maux continuent de s'envenimer sous la façade pompeuse de l'État.

Nous, les membres de cette Chambre, serons toujours disposés, je l'espère, quel que soit le parti qui gouverne, à collaborer pleinement avec le gouvernement en matière de législation ou de toute autre tâche parlementaire qui nous incombe, lorsqu'il est manifeste que le gouvernement agit dans l'intérêt bien compris de la population de notre pays. Au Canada comme dans tout autre pays libre, il appartient à l'opposition de faire valoir son droit et son devoir d'examiner et de percer ce qui se cache derrière la pompe et l'apparat de l'État. Ceux qui sont trop prompts à censurer la critique elle-même oublient quelquefois que chaque session du Parlement voit se réaliser une large mesure de collaboration à l'égard d'un grand nombre de questions dont le Parlement est saisi. Les honorables députés conviendront avec moi, je pense, qu'au cours de la présente session, nous avons pu voir une manifestation pratique de collaboration.

Toutefois, au moment où l'existence même d'une opposition est la marque distinctive de notre liberté parlementaire, tous les députés qui n'approuvent pas les actions ou les omissions du Gouvernement ont le devoir d'exercer leur droit de le critiquer. Cette vérité s'applique à tous les membres de la Chambre de quelque côté de l'Orateur qu'ils siègent. C'est dans les discours de ceux qui défendent leurs convictions contre un gouvernement issu du parti auquel ils appartiennent qu'on trouve les plus beaux exemples d'éloquence parlementaire et démocratique. Il n'existe pas de plus beaux exemples de discours de ce genre que ceux de M. Winston Churchill lui-même. Depuis quelques années la Chambre n'a connu aucun exemple très frappant de ce genre de discours. Il serait réconfortant et certes très utile d'entendre, au cours du présent débat, des députés signaler au Gouvernement, dans les termes les plus clairs, que bon nombre de ses tenants au Parlement sont d'avis que leurs commettants veulent des mesures pratiques et immédiates en vue de résoudre des problèmes auxquels le discours du trône ne fait même pas l'honneur d'une mention en passant.

Quel membre de la Chambre peut ignorer que les habitants de toutes les régions du pays s'inquiètent beaucoup du coût élevé de la vie, de l'inflation constante, du fardeau écrasant des impôts, du chômage et de la perte des marchés pour nos produits agricoles? Et cependant, où est-il fait mention de ces problèmes dans le discours du trône?

L'inflation poursuit son avance et, en conséquence, l'épargne populaire se trouve avilie. Tous les Canadiens ploient directement ou indirectement sous le lourd fardeau d'impôts excessifs et pourtant, ce problème et l'inflation qui en résulte jusqu'à un certain point, ne font l'objet, en passant, que de la simple observation que voici: "Les pressions inflationnistes se font toujours fortement sentir et elles exigent le maintien de mesures anti-inflationnistes." Un point, c'est tout: rien de plus. On ne donne aucune assurance laissant prévoir l'adoption de mesures concrètes en vue de donner au peuple, en ce moment, quelque espoir de soulagement.

Que dire de la crise très grave de chômage qui sévit dans certaines régions, surtout chez les immigrants à l'égard desquels on n'a pris aucune mesure satisfaisante en vue de leur procurer du travail. Il n'est question d'aucun programme. Voilà un point dont il n'est nullement fait mention. A la vérité, on y a passé outre en disant tout simplement que "de façon générale, l'emploi reste à un niveau élevé".

Et maintenant, que dire de la situation grave dans laquelle se trouvent nos agriculteurs, surtout nos producteurs laitiers, dont les débouchés traditionnels sont forts restreints, pour ne pas dire tout à fait supprimés? Rien ne laisse prévoir un programme quelconque de nature à rassurer ces agriculteurs qui dépendent des marchés d'exportation, au moment où ils établissent leurs plans de production pour l'année qui vient. On leur dit simplement que le commerce extérieur a atteint un niveau sans précédent.

Si, à la vérité, le discours du trône indique quel est le programme du Gouvernement à l'égard de la session en cours, il fournit en lui-même un réquisitoire irréfutable contre l'inaptitude du gouvernement actuel à faire face aux problèmes les plus urgents qui se posent en ce moment.

A la fin de 1951, le coût de la vie avait atteint, au Canada, un niveau sans précédent. C'est là une question qui inquiète fort tous les Canadiens. Pour un grand nombre de gens qui touchent un petit revenu fixe ou des pensions, c'est une tragédie. Les quelques dollars dont ils disposent leur permettront d'acheter beaucoup moins que la moitié des vivres qu'aurait représentées ce même montant immédiatement avant la guerre. C'est cependant à cette époque-là qu'on a fixé un grand nombre de ces petits revenus. Beaucoup de personnes qui se trouvent dans cette situation regrettable sentent plus durement que jamais la pression économique. Beaucoup d'entre elles ont vendu leurs obligations ou liquidé d'autres économies qui devaient les protéger dans leur veillesse. Certains ont appris pour la première fois que les obligations que le Gouvernement les avait invités à considérer comme le meilleur et le plus sûr placement, valent à l'heure actuelle beaucoup moins que leur valeur nominale en dollars et ne représentent peut-être en réalité pas plus de la moitié des sommes investies.

Après la possibilité d'une guerre elle-même, l'inflation représente pour nous la plus importante mise en demeure. De notre côté de la Chambre, nous avons fait ressortir ce fait à maintes et maintes reprises, surtout depuis qu'a éclaté la guerre de Corée. Nous avons maintes et maintes fois présenté des résolutions réclamant du Gouvernement une initiative qui tendrait à empêcher le coût de la vie de monter et à maîtriser l'inflation par tous les moyens dont il aurait disposé.

On n'a jamais eu de doute au sujet de la pression inflationniste qui se ferait sentir dès qu'il deviendrait nécessaire pour nous d'affecter à des fins militaires de grandes quantités d'argent et de ressources ainsi qu'une main-d'œuvre considérable. A ce point de vue, la situation du Canada n'est pas unique. La même chose arrive dans tous les pays, parce que retirer de l'activité de temps de paix une part de main-d'œuvre, de ressources et d'effort industriel crée invariablement des pénuries qui entraînent à leur tour une pression inflationniste. Mais il incombe au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires en vue d'enrayer l'inflation suscitée précisément par les mesures auxquelles il a recours pour protéger notre pays et notre économie. Nous avons demandé à maintes reprises au Gouvernement, qui dispose des services de ses fonctionnaires et des spécialistes canadiens, de prendre toutes les mesures possibles en vue de mettre un frein aux poussées inflationnistes. Il ne l'a pas fait. L'inflation a atteint un sommet inconnu jusqu'ici et elle poursuit sa marche. Nous avons été heureux d'apprendre avant-hier que l'indice du coût de la vie avait fléchi d'une fraction de point, mais cela ne diminue en rien la gravité de la situation.

Dans l'allocution annuelle qu'il adressait le 11 janvier aux actionnaires, le président de la Banque Royale du Canada, M. James Muir, a affirmé sans ambages que "la troisième vague de la marée inflationniste nous atteindra dans toute sa force seulement lorsque les dépenses aux fins militaires atteindront leur maximum". Voilà comment s'exprime un de nos banquiers les plus sages et les plus expérimentés. Nous savons que nous n'avons pas encore atteint ce point. On n'a pas encore pris de mesures efficaces pour enrayer l'inflation qui sévit déjà. Je ne signale pas la chose à la Chambre à la seule

fin d'embarrasser le Gouvernement. Les plus grands spécialistes financiers du Canada se sont exprimés dans le même sens en ces derniers mois. Le discours du trône n'offre aucun espoir qu'on prendra des mesures appropriées afin de parer à cette nouvelle menace encore plus dangereuse, puisqu'elle pourrait déclencher une série d'événements difficiles à maîtriser.

Le Gouvernement est directement responsable, dans une large mesure, de l'inflation avec laquelle nous sommes aux prises. Le Gouvernement a accru davantage le fardeau déjà lourd de la population en prélevant, en sus d'impôts déjà élevés, une somme de près de 700 millions au cours des neuf premiers mois de la présente année financière. Pour les trois premiers trimestres, le Trésor a accusé un excédent de $721,600,000 comparativement à l'excédent de 30 millions que prévoyait le ministre des Finances (M. Abbott) quand il a obtenu, l'an dernier, l'autorisation du Parlement de prélever les impôts pour l'année financière en cours.

On prétendra peut-être qu'il conviendrait mieux d'aborder ce sujet lorsque nous étudierons le nouveau budget. Je soutiens cependant que non seulement il convient mais aussi qu'il est de notre devoir d'aborder cette question présentement, sans attendre le nouveau budget, parce que le ministre des Finances a déjà affirmé catégoriquement qu'il ne considère pas pareille surimposition comme inflationniste. Au contraire, il nous dit que c'est tout simplement merveilleux. Devant cette affirmation du ministre des Finances, il nous faut instamment faire notre possible pour persuader le Gouvernement de la nécessité de formuler une déclaration nette et précise dans laquelle il dira qu'il abandonne cette ligne de conduite étrange et insultante qui laisse croire qu'il est sage pour un gouvernement d'accabler nos gens d'une surimposition pour les protéger contre leur folie et le gaspillage insensé de leur argent.

Les Canadiens doivent verser une telle proportion de leurs impôts sous des formes déguisées et cachées qu'il est bon parfois de se rappeler les sommes que nous versons au fisc en ce moment. Le budget courant prévoit des impôts de 3,730 millions de dollars. Pour nous rendre compte de ce que cela représente en termes plus connus, il est bon de rappeler que cette somme dépasse de beaucoup la valeur brute totale de tous les produits tirés des fermes, forêts, mines, pêches et usines hydro-électriques, dans tout le pays, en 1950. Si on songe à toute l'énergie humaine qu'a coûtée une production de ce genre, cette production nationale essentielle, et qu'on se dit que sa valeur totale est inférieure aux impôts prélevés aux termes du budget de l'an dernier, on commence à se rendre compte de ce qu'est véritablement le fardeau des impôts dont on charge notre population. Voilà dans quelle mesure l'argent que gagnent nos gens leur est retiré pour être confié à cette vaste bureaucratie.

Pour illustrer, de la façon la plus simple, ce que cela représente pour tous les particuliers, me permettra-t-on de signaler à leurs représentants, ici présents, que cela correspond, dans l'ensemble, à plus de $265 par année pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Exprimons la chose autrement. Cela veut dire qu'au moyen d'impôts de toutes sortes, manifestes ou occultes, le budget actuel retire au chef d'une famille de cinq personnes, la somme de $1,325 en un an.

Et ce n'est pas tout. Les Canadiens ont versé, en outre, environ 700 millions de trop en impôts au cours des neuf premiers mois de l'année financière. Cela veut dire qu'il faut ajouter aux chiffres que j'ai déjà donnés $50 par personne ou $250 pour le chef de la famille de cinq personnes. Voilà ce que les Canadiens payent actuellement. Si le Gouvernement veut savoir par où il convient d'abord de s'attaquer à l'inflation, qu'il supprime donc cet excédent d'impôt, qu'il diminue l'inflation en permettant qu'on dépense comme on l'entend son propre argent en s'inspirant de la sagesse qui vient de ce qu'on sait combien il est difficile de le gagner. Voilà le fardeau écrasant qu'il convient d'alléger. Voilà le fardeau écrasant qu'il faut alléger si l'on veut prendre la première mesure qui, de toute évidence, s'impose en vue de freiner l'inflation. A un moment où une conjoncture d'événements malheureux rend tant de Canadiens inquiets de l'avenir immédiat,—la discussion a porté sur quelques-uns de ces événements ces derniers jours, —le Gouvernement devrait sans tarder nous donner l'assurance qu'il va réduire ce fardeau paralysant d'impôts. J'espère que nous allons recevoir cette assurance de la bouche du premier ministre (M. St-Laurent), lorsqu'il prendra la parole à la Chambre cet après-midi.

Voilà l'aspect vraiment sérieux du problème. L'imposition excessive a non seulement contribué directement à l'inflation, elle a non seulement augmenté de beaucoup le coût de la vie et nui à notre commerce d'exportation en accroissant le prix de nos produits mais encore elle l'a fait sans l'autorisation des représentants élus du peuple réunis au Parlement.

Dans une allocution radiophonique prononcée il y a deux semaines, le ministre des Finances a fait savoir à la population du Canada qu'il avait employé cet excès d'impôts à d'importants remboursements de la

dette publique. Il a signalé qu'en l'absence d'un excédent de ce genre, il n'aurait pas pu effectuer ces remboursements. Est-ce à dire qu'il se croyait tenu de faire ces paiements? Dans le cas de l'affirmative, cela veut dire qu'il n'a pas fait part de ses projets aux membres de la Chambre au moment où il demandait la permission de percevoir des impôts de la population du Canada. C'est une belle chose, peut-être, que de payer ses dettes au moment voulu, mais lorsque le ministre des Finances entend percevoir des impôts à cette fin, il est de son devoir de faire part de son intention aux membres du Parlement avant que soit adopté un budget prévoyant des impôts de cette nature. Cet excès d'impôts non autorisés ne mate pas l'inflation, il l'aggrave. C'est ce que déclarent les dirigeants de certaines de nos plus grandes institutions financières. Cet excès d'impôts est une bombe inflationniste à retardement qui n'attend pour éclater que la pression de l'intérêt politique. A moins que le Gouvernement ne revienne sur sa dangereuse décision et retire immédiatement l'amorce, la bombe peut éclater à un moment où elle causerait des dommages irréparables à l'économie nationale.

A l'ouverture d'une nouvelle session nous avons le pressant devoir d'insister pour que les affaires de la nation soient replacées sous l'empire réel du Parlement canadien. Le dernier budget représente la plus grave erreur de calcul de l'histoire canadienne; il met en doute pour toujours l'exactitude et la crédibilité de tout exposé financier du gouvernement actuel, à moins qu'il ne s'agisse d'une supercherie provocatrice à l'endroit du Parlement. Ce ne peut être que l'une ou l'autre. Le ministre des Finances (M. Abbott) semblait presque dire, il y a deux semaines, à la radio, qu'il avait toujours reconnu la nécessité d'un tel excédent. Il ne veut certes pas dire que, lors de son exposé à la Chambre, l'an dernier, il savait qu'il aurait besoin d'argent à telle fin et qu'il a caché la chose aux membres du Parlement sans l'autorisation desquels il n'a pas le droit de lever un seul cent d'impôt. Cela me rappelle malheureusement un énoncé qu'il n'est pas facile d'oublier: "Si nous voulions nous le permettre, qui pourrait nous en empêcher?"

Ce qui, entre autres choses, rend si inexcusable l'excès actuel d'impôts, c'est que, le printemps dernier, lors du débat sur l'exposé budgétaire, on a maintes et maintes fois mis le ministre en garde contre la taxe de vente régressive, qu'il avait majorée de 25 p. 100, ainsi que contre les effets pernicieux de la taxe d'accise majorée à l'égard de certains articles de ménage essentiels comme les cuisinières et glacières électriques, et d'autres objets de ce genre. On a également mis le ministre en garde contre les effets d'impôts inutiles dont il frappait les automobiles, les cigarettes et d'autres denrées que certains peuvent considérer des objets de luxe, mais dont l'usage est si général, de nos jours, que l'effet de tels impôts amène nécessairement une augmentation appréciable du coût de la vie en général. Ses commettants eux-mêmes ne lui ont-ils pas laissé savoir leur avis au sujet de certains aspects que comportent des impôts de cette sorte? Et alors, même si le ministre peut ne pas tenir compte plus que cela des avis exprimés à la Chambre, espérons qu'il se rangera comme il convient à l'opinion qu'ont exprimée les commettants qu'il est appelé à servir.

L'hon. M. Abbott: Revenons au texte.

M. Drew: Le ministre des Finances bénéficie évidemment d'un grand avantage parce qu'il a pu lire un exemplaire de mon texte préparé d'avance. Sinon, il n'aurait, étant donné sa désinvolture habituelle à l'égard des débats parlementaires, probablement pas pris la peine de suivre les délibérations.

L'hon. M. Abbott: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai vu aucun exemplaire de ce texte.

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Abbott: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel: si le député veut dire qu'il m'a adressé un exemplaire de son discours, il ne l'a pas fait. Je n'ai pas vu ce texte.

M. Drew: Un des motifs qui rendent si inexcusable cet excès d'imposition tient à ce qu'au moment où on l'a mis en garde l'année dernière, il a traité ces avertissements avec désinvolture, sans faire aucune tentative de combattre, à l'aide d'arguments raisonnables, les propositions et les résolutions de caractère positif qu'on avait formulées.

De ce côté de la Chambre, nous n'avons jamais prétendu que toute restriction du crédit était peu souhaitable. Mais il y a une grande différence entre les restrictions de crédit qui limitent les achats inutiles, lorsqu'il existe une pénurie de denrées et celles qui, par leur sévérité, empêchent l'acquisition d'articles qui, dans notre vie quotidienne actuellement si complexe, sont devenus des objects de première nécessité. Des remèdes efficaces contre certaines maladies peuvent tuer le malade s'il en prend trop. Dans une certaine mesure, c'est ce qui s'est produit dans plusieurs cas par suite de la façon dont le Gouvernement a appliqué les restrictions

au crédit. Il les a rendues si sévères qu'elles ont entraîné le chômage en restreignant les ventes.

L'exposé budgétaire nous fera connaître les impôts que le Gouvernement se propose de percevoir l'an prochain; cependant, il devrait dès maintenant nous donner l'assurance qu'il supprimera certains impôts tout à fait inutiles et vexatoires qui ont entraîné du chômage, nui à la construction de maisons, accru l'inflation et, dans bien des cas, empêché l'achat d'articles qui sont maintenant considérés comme indispensables et pour la fabrication desquels il y avait des matières premières en abondance.

De plus, rien ne nous assure que le Gouvernement s'efforce réellement d'éviter le gaspillage et de restreindre les dépenses qui n'intéressent pas la défense. L'an dernier, le ministre des Finances a dit que le Gouvernement diminuerait ses dépenses aux fins non militaires, dépenses qui avaient tendance à s'accroître. Cependant, au cours des neuf premiers mois de l'année financière, ces dépenses se sont accrues de $37,400,000 au lieu de diminuer d'environ 35 millions, comme il l'avait promis.

Il y a beaucoup de choses à expliquer dans le cas des dépenses aux fins de la défense. Les hommes et les femmes qui servent dans l'armée, l'aviation et la marine justifient pleinement la fierté que nous éprouvons en face du courage et de la force de caractère des jeunes Canadiens. Mais que nous ont valu ces énormes dépenses? Nous pourrons étudier cette question en détails en d'autres occasions et j'espère, je le répète, qu'elle fera l'objet d'un débat distinct, d'une étude approfondie. Mais si les nouveaux engagements contractés envers l'OTAN sont approuvés et que nous ajoutons ces dépenses aux crédits déjà affectés à la défense, nous pouvons certes nous demander ce qu'il adviendra de notre économie si nous sommes tenus à des engagements encore plus importants et à des dépenses proportionnellement accrues. C'est pourquoi je réclame dès maintenant, pendant mon discours sur l'Adresse, l'institution immédiate du comité des dépenses aux fins de la défense, afin qu'on puisse réellement enquêter sur ces dépenses qui, en ce moment, constituent un fardeau si lourd pour les contribuables canadiens.

J'ai parlé de chômage. Cette situation s'aggrave beaucoup par suite du manque de programme d'immigration et de l'admission d'étrangers au pays alors qu'il n'existe pas d'organisation appropriée qui puisse les aider à se trouver de l'emploi. Les forts groupes d'immigrants sans emploi réunis en dehors de Toronto, Montréal et d'autres villes importantes ne font pas qu'ajouter à notre problème du chômage, car à mesure que les semaines et les mois passent sans qu'on leur offre d'emplois stables, on sème les germes du mécontentement et de l'aigreur dans les esprits des gens qu'on a encouragés à venir ici en leur faisant croire qu'ils auraient du travail dès leur arrivée. Je ne doute pas que ces personnes sont de celles qui donneront à notre pays des citoyens répondant à tous ses désirs. Mais il ne faudrait pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir semé en eux les germes de la méfiance et de la suspicion à l'endroit de notre démocratie.

Qu'est-il advenu du comité de l'effectif qui était, paraît-il, chargé de s'occuper des questions de ce genre? Les questions de main-d'œuvre, d'emploi et d'immigration sont tout à fait connexes. Or ce comité est tellement surchargé de fonctionnaires que les hommes d'affaires qu'on a invités à en faire partie semblent n'avoir eu que peu d'occasions de préparer des plans vraiment efficaces en ce qui concerne l'emploi intégral de notre main-d'œuvre. S'ils ont eu cette occasion, il n'en existe aucune preuve écrite.

A mon avis il importe de reconstituer ce comité sans y mettre de fonctionnaires. Ces derniers, qui sont bien en mesure de communiquer les renseignements qu'on leur demande, devraient être, en tout temps, à la disposition du comité, à cette fin; mais ce ne doit pas être à eux à décider de l'attitude de celui-ci face à la situation de la main-d'œuvre chez nous. Il y aurait lieu d'étendre la compétence de cet organisme au problème général du chômage chez nous et à l'étude de plans visant le choix, le contrôle et le placement des immigrants. On me permettra de dire que même si j'ai prôné l'immigration, même si, à l'époque où j'avais, en ce domaine, certaines possibilités d'action, j'ai cherché à favoriser une immigration sélectionnée, je n'ai jamais cessé de souligner à quel point il était indispensable qu'elle se fît d'une façon rationnelle et sélective. La méthode actuelle ne fait qu'aggraver le chômage déjà sérieux qui sévit en ce moment.

Étant donné qu'on en a si longuement parlé déjà, je n'ai pas l'intention d'en dire davantage au sujet de la catastrophe qui vient de s'abattre sur les cultivateurs de chez nous et que le discours du trône mentionne brièvement. Je me bornerai à signaler la gravité des répercussions qu'aura, sur notre économie tout entière, la terrible fièvre aphteuse, qui a maintenant atteint des proportions épidémiques dans une certaine région du Canada et à souligner son importance, du point de vue de notre commerce d'exportation.

Nos exportations aux États-Unis ont été très considérables. Or voilà qu'un important secteur de ce commerce d'exportation est

menacé. Pour l'instant, un important secteur de ce commerce d'exportation nous est interdit. Au même moment, nous semblons être en voie de perdre nos traditionnels marchés britanniques. Malgré la gravité de la situation, rien dans le discours du trône ne nous apprend qu'il se prend des mesures efficaces en vue de trouver moyen de poursuivre notre commerce, absolument essentiel, avec les îles Britanniques. On peut mesurer la gravité de la menace dirigée contre notre agriculture en général à ce que, depuis près de cent ans, nous vendons de grandes quantités de fromage à la Grande-Bretagne. Ce pays a été notre principal débouché pour ce produit très important qui occupe une place de premier plan dans notre industrie laitière. Jusqu'ici cette année, autant que j'aie pu m'en rendre compte, la Grande-Bretagne n'a pas placé de commande de fromage chez nous et l'on doute que les Anglais puissent acheter notre fromage. Ce serait un très dur coup porté à l'industrie laitière du Canada, qui s'ajouterait au coup très grave qu'elle a reçu d'une autre source et dont elle souffre présentement. C'est simplement un autre exemple des dangers qui menacent tous les secteurs de l'agriculture, parce que le Gouvernement n'a pas su conserver nos marchés en Angleterre.

J'ai touché des questions qui causent beaucoup d'inquiétude aux Canadiens en ce moment. Nos gens ont demandé qu'on agisse à l'égard de ces questions que j'ai mentionnées. Au lieu de faire droit à leurs demandes, le Gouvernement a réduit des milliers de Canadiens au chômage en prélevant des impôts. Il a plongé dans le marasme un grand nombre de nos industries par suite des impôts qu'il a établis. Son imposition excessive a été un mélange de supercherie et de futilité. Il a directement accru l'inflation de bien des manières, dont j'ai déjà parlé.

Puis-je rappeler au Gouvernement et aux membres de la Chambre que, pendant qu'on agissait ainsi, des groupements religieux, ouvriers, agricoles, sociaux, commerciaux, manufacturiers, miniers et autres groupements bien connus dans tout le Canada demandaient, très clairement et expressément, de soulager les contribuables du fardeau écrasant des impôts inutiles. Au lieu de s'occuper de ces problèmes urgents, le Gouvernement s'est efforcé de donner l'impression qu'il dotait le Canada d'un nouveau statut de maturité politique.

Tout cela a paru bien étrange à de nombreux Canadiens. La plupart des Canadiens pensaient en effet que le Canada avait atteint sa maturité depuis longtemps. Ils ne sentaient pas le besoin qu'on leur prouve que leur pays n'est plus dans son enfance. Ils se rappelaient leur propre histoire. Ils n'ont pas oublié que sir John Macdonald avait fixé une politique dite nationale, selon laquelle le Canada est, sans réserve, un État pleinement souverain et d'après laquelle il jouit du droit incontestable de défendre ses intérêts propres, même au détriment des peuples de la Grande-Bretagne, des États-Unis, ou de tout autre pays dans le monde. Bien avant le début de notre siècle sir John Macdonald a déclaré qu'en dépit de la sympathie et de l'affection qu'il pouvait avoir pour le peuple anglais, il se préoccupait en premier lieu, non pas des chômeurs d'un autre pays mais bel et bien des chômeurs du Canada. En disant cela, il a affirmé sa croyance, partagée de tous, que le Canada était un pays en pleine maturité, absolument maître de ses propres affaires. D'autres Canadiens n'ont pas oublié que le statut des dominions, défini dans le Statut de Westminster, n'a pas été rédigé ou imaginé à ce moment-là. Ce n'était qu'une réaffirmation, sous forme statutaire, de la déclaration que Balfour avait faite bien des années auparavant. Ce statut énonce mot pour mot la définition de l'égalité des nations au sein du Commonwealth, qui s'était révélée nécessaire par suite de l'insistance de sir Robert Borden pour que le Canada signe le traité de Versailles en 1919 à titre de nation souveraine à tous égards.

D'autres, nombreux, se rappelaient que tout l'apparat dont le ministère des Affaires extérieures nous donne actuellement le spectacle n'a rien de neuf comme signe du rôle tenu par le Canada sur la scène internationale, mais que c'est également sir Robert Borden qui a pris l'initiative de notre représentation diplomatique à Washington, commencement de notre représentation officielle dans les divers pays du monde.

Nombreux étaient les Canadiens qui croyaient que nous avions atteint une maturité assez marquée quand, dans un geste spontané, le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne, en 1914, en vue de protéger la liberté du Canada d'alors.

Aux nombreux Canadiens qui estimaient que le Canada était devenu nation adulte depuis longtemps et qui n'auraient jamais songé qu'il pût être nécessaire de prendre des mesures pour définir ou déclarer sa maturité, il semble possible que certains actes qui ont été posés l'aient été pour des motifs autres que ceux qu'on nous a exposés à l'époque.

De toute façon, on a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'égard de questions qui, d'après les éléments de preuve soumis à la Chambre, ne faisaient pas l'objet d'une grande demande, tandis que, en même temps, le Gouvernement ne tenait aucun compte de la

demande pressante et générale à l'égard de mesures relatives à la cherté de la vie, de l'inflation, de la surimposition, de l'embauchage et du maintien des marchés d'exportation. Ce n'était pas la première fois dans l'histoire qu'on offrait aux gens des spectacles et des bannières pour leur faire oublier leurs besoins immédiats et pressants.

Peu importe l'intention qu'on avait. Nous savons tous qu'une très forte proportion de nos gens en ont gardé cette impression. Peu importe jusqu'à quel point certains d'entre nous croient qu'il était peu souhaitable de mettre cette question à l'étude en ce moment. On ne peut pas ne pas tenir compte des résolutions qui ont été adressées au Gouvernement, dont des copies m'ont été envoyées ainsi qu'à d'autres députés, ni du très grand nombre de lettres venant de toutes les parties du pays et exprimant la crainte que les liens qui unissent le Canada à la Couronne et au Commonwealth n'aient été affaiblis par certains de ces événements.

Je tiens à signaler que je ne relève ici que des opinions formulées par des associations ou des personnes sérieuses. Les membres du Parlement ne peuvent en faire fi, quelle que soit l'opinion entretenue à leur sujet par les députés ou les membres du Gouvernement. Je rappelle que le premier ministre (M. St-Laurent) a reconnu que bien des Canadiens se préoccupaient de la question. Il a dit que l'importance qu'on y attachait était telle qu'il convenait qu'il fît une déclaration. C'est évidemment pour ce motif qu'il a abordé le sujet au cours de la conférence de presse du 25 janvier dernier. La tradition et le Règlement de la Chambre interdisent d'ouvrir ici un débat sur certains des sujets dont il a alors été question. J'espère qu'on se conformera à la tradition et au Règlement à cet égard.

Toutefois, nous pouvons et devons même ouvrir un débat sur un des sujets dont le premier ministre a parlé le 25 janvier, car on a là un exemple frappant d'une incertitude qui plonge bien des citoyens de toutes les parties du pays dans l'inquiétude. Le premier ministre, les membres du Gouvernement et, j'en suis persuadé, toute la Chambre, sont bien au courant de cette inquiétude, dont leur ont fait part les résolutions et les lettres qu'ils ont reçues.

Je parle ici surtout du désarroi et de l'incertitude qui entourent le mot "dominion". A la conférence de presse dont j'ai parlé, le premier ministre a dit:

> Nous sommes un dominion et ni moi ni le Gouvernement ni le Parlement ne peuvent rien y changer tant que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique demeurera en vigueur. Le Canada est un dominion et Ottawa, une ville. Nous ne disons pas toujours "la ville d'Ottawa" et les documents des conférences impériales parlent de notre pays comme étant le Canada.

Il a aussi formulé la déclaration très nette que voici:

> Le Gouvernement ne nie pas, ni n'a l'intention de nier que le Canada soit l'un des dominions du Roi.

Tout comme le premier ministre a jugé nécessaire de traiter cette question le 25 février, à la suite du malaise qui s'était manifesté et dont il a lui-même parlé, j'estime qu'il est de mon devoir de profiter de la première occasion qui m'est offerte au cours de la session actuelle pour traiter cette même question à mon tour.

Pour quiconque sait interpréter notre constitution, il est impossible de n'être pas d'accord avec les paroles du premier ministre que je viens de citer. Néanmoins, certains événements ont créé du malaise et certains changements sont survenus dans l'emploi du mot "dominion" dont on a manifestement voulu restreindre l'usage. Le recours au mot "royaume" nous a valu de nouveaux embarras. On s'en est servi dans la proclamation de l'accession au trône de notre nouvelle reine pour désigner les nations et les territoires du Commonwealth britannique, c'est-à-dire le Royaume-Uni, les Dominions, le commonwealth d'Australie, la République de l'Inde et tous les territoires qui, sous d'autres noms, doivent allégeance à la Couronne.

Rien n'indiquait dans cette proclamation que le mot "royaume" était substitué à des désignations aussi variées que celles de Royaume-Uni, Commonwealth, république ou dominion. Chaque pays garde la désignation qui figure dans sa propre constitution.

Notre constitution désigne encore notre nation fédérative comme un dominion sous le nom de Canada. Pour tous les Canadiens qui respectent la constitution, ce nom doit rester le nôtre à moins qu'il ne soit changé suivant la méthode établie par la constitution. L'Acte n'a pas été modifié. Il n'est donc pas question de décider si c'est le mot "dominion", le mot "royaume" ou quelque autre désignation qui convient le mieux au Canada. On a proposé d'autres noms, comme on en avait proposé d'autres, du reste, tant à Charlottetown qu'à Québec, avant la Confédération. Nous savons tous que sir John Macdonald voulait que notre pays s'appelât "le royaume du Canada". Sa proposition ne fut pas acceptée. Il fut décidé à l'unanimité que le Canada s'appellerait un "dominion" et ce mot de "dominion" figure encore dans notre constitution, comme l'a si justement souligné le premier ministre.

Il ne s'agit pas de savoir s'il convient d'adopter un vocable ou un autre. La question qui se pose pour chacun de nous est la suivante: le Gouvernement est-il autorisé à prendre des mesures en vue de remplacer dans les documents et communications officiels de tous genres, ou ailleurs, un mot quelconque de la constitution par un autre mot, sans le consentement non seulement du Parlement mais aussi des provinces pour lesquelles la constitution qui les régit est d'un très grand intérêt.

Une fois accepté le principe que le Gouvernement a l'autorité voulue pour remplacer un mot, il s'ensuivra qu'il disposera d'une égale autorité pour modifier l'emploi de tout autre mot, avec toutes les conséquences qu'entraîneront la modification et l'emploi de cet autre mot. Voilà ce que ne devraient pas oublier tous ceux qui tiennent la constitution comme un document de la plus haute importance pour tous les Canadiens.

Si innocent que soit le Gouvernement de toute tentative de détruire le caractère sacré de la constitution, l'opinion selon laquelle il a touché à la constitution s'est, depuis quelques mois, exprimée par un trop grand nombre de résolutions et par de trop nombreux citoyens pour qu'il soit permis de douter qu'un très grand nombre de Canadiens, point n'est besoin de le préciser, en sont venus à la conclusion que le Gouvernement a adopté, en l'espèce, l'attitude qu'il a affichée en une autre circonstance, dont j'ai déjà parlé, attitude qu'un de ses membres éminents avait exprimée à la Chambre en ces termes: "Si nous voulions le faire, qui nous en empêcherait?"

L'énoncé fait par le premier ministre, le 25 janvier, énoncé que j'ai déjà cité, semble vouloir répondre, je le répète, à l'incertitude manifestée par un si grand nombre; toutefois, le Gouvernement le sait, tout comme d'autres députés, le malaise persiste et il s'aggrave du fait que, peu importe les explications fournies au point de vue constitutionnel, il est de notoriété générale et publique que dans ses énoncés et documents publics le Gouvernement emploie de moins en moins le terme. A la vérité, cela est devenu si évident qu'au moins une revue à fort tirage du pays a substitué le mot "royaume" au mot "dominion", titre qu'elle avait l'habitude de donner à sa revue des événements du Canada.

Voilà un état de choses inquiétant. Nous dire, d'une part, que le Canada est un dominion et que ni le premier ministre (M. St-Laurent), ni le Gouvernement, ni le Parlement n'y peuvent rien changer sans que soit modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, pendant que, d'autre part, on pose des actes qui donnent l'impression que le nom est mis au rancart, voilà qui crée une atmosphère d'incertitude, de confusion et de désappointement qui peut avoir les conséquences les plus malheureuses.

[M. Drew.]

L'une des difficultés qui surgit lorsqu'on veut tenter de faire disparaître cette incertitude, c'est que le premier ministre a donné, en d'autres occasions, l'impression qu'il préconise la suppression de ce nom parce que beaucoup de loyaux Canadiens de tout le pays croient sincèrement que le mot "dominion" comporte l'idée de dépendance et de soumission. Le premier ministre a également souligné qu'il y en a pour qui le mot a un sens tout à fait opposé lorsqu'on l'applique au Canada: il donnerait l'impression que nous avons une autorité et une souveraineté complètes à l'égard de nos propres affaires.

Cette divergence d'opinions existe sans aucun doute; l'un et l'autre de ces points de vue ont été soutenus et exposés par des personnes dont on ne pouvait aucunement mettre en doute la loyauté envers la couronne, le commonwealth et le Canada. Toutefois, le point que j'estime être beaucoup plus important que la définition ou l'emploi du mot en question c'est l'effet constitutionnel de toute tentative que ferait le Gouvernement afin de changer ou d'atténuer d'une façon quelconque, la portée d'un seul mot ou d'une seule phrase de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est à la base de notre constitution. Quelque opinion qu'on peut avoir au sujet de l'emploi du mot "dominion", conserver intacte la constitution est un point à l'égard duquel tous les Canadiens devraient être d'accord, s'ils comprennent les conséquences possibles qui en résulteraient si le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement avait le droit d'usurper le pouvoir de changer l'ensemble ou une partie de la constitution.

Afin d'étudier la question du point de vue strictement constitutionnel en tenant compte de l'importance qu'attachent à ce sujet ceux qui considèrent notre constitution comme la charte sacrée des droits du peuple qui habite les dix provinces de notre vaste nation, je me propose de lire les premiers articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tels qu'ils ont été modifiés et tels qu'ils figurent à l'heure actuelle aux statuts, afin que nous puissions tous nous rappeler comment on est arrivé à employer cette désignation.

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de se fédérer en un dominion placé sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et régi par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni;

Considérant qu'une telle union contribuerait à la prospérité de ces provinces et favoriserait les intérêts de l'Empire britannique;

Considérant qu'il est à propos que le Parlement, en décrétant cette union, déclare non seulement comment le pouvoir législatif sera constitué, mais aussi quelle sera la nature du gouvernement exécutif dans le dominion;

Considérant qu'il convient de prévoir l'entrée éventuelle d'autres parties de l'Amérique du Nord britannique dans l'Union projetée;

I. Dispositions préliminaires

1. La présente loi pourra être citée sous le titre de "Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867".

2. Abrogé.

3. Il sera loisible à la Reine, sur et suivant l'avis du conseil privé de Sa Majesté, de déclarer par une proclamation que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick formeront et constitueront un dominion sous le nom de Canada à partir d'un jour qui y sera fixé et qui ne devra pas être postérieur aux six mois qui suivront l'adoption du présent Acte; et, à partir de ce jour, les trois provinces susdites formeront et constitueront en conséquence un dominion sous le nom de Canada.

Après les déclarations d'entrée en matière viennent les articles essentiels qui définissent le pouvoir législatif et exécutif, établissent la Chambre des communes et le Sénat, les assemblées législatives provinciales, la réservation de droits provinciaux spéciaux. Voilà ce qui fut et est encore notre constitution fondamentale. Certains soutiennent qu'il s'agit d'un pacte. D'autres estiment qu'il s'agissait seulement d'un statut et rien de plus. Quoi qu'il en soit, le fait demeure qu'il s'agissait de l'interprétation statutaire d'un accord solennel, conclu du consentement des représentants des quatre provinces primitives, avec l'autorisation et l'approbation des gens qu'ils représentaient. Si l'on ne s'était pas entendu sur les termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'existerait pas.

C'est uniquement en se fondant sur cette entente solennelle que cette nation, dont le territoire s'étend depuis la frontière des États-Unis jusqu'à l'Océan Arctique et de l'Atlantique au Pacifique, a pu être unifiée sous le seul nom de Canada.

Il a été convenu que ce statut ne pourrait être modifié que par une décision du parlement du Canada et du consentement des provinces lorsqu'il s'agit d'une question touchant leurs intérêts communs; autrement, on n'aurait pu en arriver à une entente, car ceux qui chérissaient les coutumes, lois et droits établis dans les différentes provinces désiraient que cette constitution fût une garantie inaltérable de ces droits, peu importe quel gouvernement dirigeait les affaires du pays à l'avenir.

Le texte de la constitution a été rédigé d'un commun accord entre les représentants des deux grandes races qui se sont unies pour constituer un Canada unifié. Dans l'extrait de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que j'ai cité, il est dit que les provinces, par l'entremise de leurs représentants, ont exprimé le désir,—et ce désir était unanime, —de se fédérer en un dominion assujéti à la Couronne. Le texte et la forme du statut ont été approuvés par les représentants des provinces avant qu'il devienne loi. On se souviendra que les premiers projets ont été modifiés, afin qu'ils se conforment aux opinions des représentants du futur Canada qui se trouvaient alors à Londres. Tout le monde n'était pas d'accord sur les termes et sur certaines dispositions. Comme je l'ai déjà dit, sir John Macdonald préférait le mot "Royaume" à "Dominion". Il désirait également une plus forte centralisation des pouvoirs que celle qu'on a finalement acceptée.

Ces divergences de vues tant à l'égard des détails qu'à l'égard des principes ont été conciliées par des hommes compétents et dévoués qui étaient désireux de réaliser l'unité de cette entreprise que représentait le Canada, une des plus vivifiantes et prometteuses que les hommes aient tentées. En vertu de cette constitution faite de concessions et d'ententes visant à préserver les droits chéris et à protéger les précieuses traditions locales, cet Acte est devenu la charte de notre mode de démocratie à nous. Les représentants responsables de la population canadienne doivent se rappeler aujourd'hui la façon dont cette constitution a été formée et ne doivent pas la changer en tout ou en partie, aussi longtemps que le Parlement fédéral et les gouvernements provinciaux ne seront pas convenus de la façon dont elle doit être modifiée.

Certaines déclarations formulées par le premier ministre à la Chambre ont causé de l'inquiétude et de l'incertitude. Parlant de l'Acte, il a dit:

"L'Acte est rédigé de façon à décrire notre pays non pas comme le dominion du Canada mais comme un dominion portant le nom de Canada. Ce nom nous suffit."

Il en est à qui échappe cette subtile distinction. Si nous sommes un dominion dénommé Canada, ils n'en persistent pas moins à croire qu'il n'est pas inexact de désigner notre pays le "dominion du Canada". Ils ont fait connaître leur sentiment. Je ne veux pas traiter à la légère cette grave question, mais je dois avouer que la distinction faite par le premier ministre n'est pas sans rappeler celle de Tweedledee dans *Alice au pays des merveilles* quand il a dit:

Inversement, si c'était ainsi, ce pourrait être comme ça, et si c'était comme ça, ce le serait, mais comme c'est pas comme ça, c'est pas comme ça. Ça, c'est de la logique.

Malheureusement il en est,—et ils ne sont peut-être pas rares,—à qui échappe la logique de ce point de vue.

Où que soit, en tout cas, la logique en cette affaire, voici où je veux en venir. S'il est bien un moment où il importe de ne pas faire indirectement ce qu'il convient de réaliser au moyen de méthodes manifestes et ouvertes, ici même, au Parlement, c'est bien celui-ci. Ce n'est pas le moment de laisser subsister quelque doute dans l'esprit de la population en ce qui concerne le titre officiel et le statut constitutionnel d'une nation dont tous,—et j'insiste sur ce dernier mot, "tous", —nous sommes si fiers. Nous aimons tous le nom du Canada. Il n'est pas un pays au monde dont les perspectives d'avenir soient plus brillantes que celles qui se déploient sous nos yeux aujourd'hui. Mais, au même titre que tous les autres pays, l'existence nationale du Canada est liée à une constitution qui précise quel genre de nation nous sommes. Si, de l'avis de quelques-uns des Canadiens, les noms employés, la répartition des pouvoirs, la réservation de certains droits ou quelque autre aspect de notre constitution ne sont pas satisfaisants, il est possible de les changer du consentement de la population exprimé par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement du Canada et aux assemblées législatives des provinces. Mais, de grâce, qu'aucun changement ne s'opère, directement ou indirectement, du fait de l'usurpation de pouvoirs inconstitutionnels par ce gouvernement-ci ou par un autre.

Désirons-nous des changements? Alors délibérons sur la nature de ces changements, dans un esprit de bonne volonté, en tant qu'êtres humains sérieux et raisonnables, en reconnaissant que nous ne sommes pas ici présents à titre de particuliers mais simplement à titre de représentants et de serviteurs du peuple. C'est de cette façon et de cette façon seulement qu'il y a lieu de changer la moindre chose à notre constitution. Le fait même que, parmi les premiers articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que je viens de citer, il y en ait un qui a été abrogé sert à étayer la thèse que j'expose maintenant. Qu'on ait pris les dispositions voulues en vue de rapporter l'article 2, alors que les autres mots dont j'ai donné lecture restent tels quels, voilà qui fait ressortir que le Parlement, chaque fois qu'il a été saisi de cette question, n'avait pas l'intention de modifier le libellé ni la forme de cet Acte sauf dans la mesure où ce libellé ou cette forme ont déjà été changés.

[M. Drew.]

J'ai évoqué cette question parce qu'il n'en est pas un seul d'entre nous qui puisse ne pas s'apercevoir que l'esprit de bien des gens est profondément troublé. Point n'est besoin de chercher à déterminer par des calculs d'arithmétique combien de personnes ont exprimé leur inquiétude à l'égard de ce même état de choses. Le premier ministre a reconnu que le problème avait atteint des proportions assez importantes, puisqu'il a jugé opportun d'en parler à une conférence de presse qui ferait connaître son point de vue et ses déclarations aux Canadiens. Voilà pourquoi je parle de ce sujet aujourd'hui.

Alors que notre pays se présente au monde entier comme un brillant exemple de la manière dont des gens de races et de traditions différentes peuvent s'unir dans l'harmonie et la bienveillance, chacun d'entre nous a le devoir sacré de ne rien faire qui puisse ébranler le fondement de cette unité et de cette entente. Comme le premier ministre l'a dit, la loi reste toujours la même. Puisqu'il en est ainsi, je n'ai pas l'intention de diviser la Chambre sur cette question. Au contraire, étant donné les incertitudes qui règnent,—il faut le reconnaître,—nous pouvons tous convenir sans réserve que, si des modifications s'imposent, aucun Canadien ne doutera que nous pourrons discuter les projets de modifications qu'on pourra soumettre à la Chambre d'une façon sensée, méthodique et amicale.

Quelle que soit la terminologie juridique ou autre que nous appliquons à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que nous l'appelions un pacte ou lui donnions un autre nom, c'est une entente sacrée qu'ont conclue nos provinces, établie et décrétée par leurs habitants; elle a donné naissance à notre nation qui manifeste fièrement sa force et son unité aux yeux du monde entier.

Il doit s'ensuivre qu'on ne doit ni ne peut modifier notre constitution, en changer un mot, en changer un principe, une disposition ou un corollaire, sans consulter les représentants du peuple au parlement fédéral et aux assemblées législatives des dix provinces ou sans obtenir leur approbation.

C'est leur propriété, leur protection, leur sauvegarde, l'Arche sainte de leurs libertés et de leurs droits et aucun groupe d'hommes, aucun gouvernement n'a le droit ni ne pourra jamais avoir le droit d'y apporter une modification de mot ou de syllabe qui pourrait d'aucune façon et même de très loin porter préjudice aux garanties, aux sauvegardes ou aux principes qu'elle renferme. C'est vraiment là qu'on peut dire avec Junius que lorsque la constitution est envahie, lorsque le

droit fondamental du peuple duquel découle toutes les lois est directement ou indirectement attaqué, il n'y a plus de droit, plus de sécurité pour personne. C'est en pensant à cela et à cause de la grande fierté que m'inspire l'unité à laquelle nous sommes parvenus sous l'empire de notre propre constitution que j'espère avec tant de ferveur que, quelles que soient les différences d'opinions qui peuvent surgir entre nous de temps à autre, tous les membres de la Chambre seront unanimes pour préserver cette charte de nos libertés.

Cette solennelle déclaration d'unité grâce à laquelle tant de millions de Canadiens ont vécu en harmonie, en paix et avec une sécurité grandissante, nous indique que cette grande nation souveraine, qui porte avec fierté le nom de Canada, est aujourd'hui un dominion faisant partie de cette confrérie mondiale d'hommes et de femmes libres dont le lien commun est leur loyauté envers sa gracieuse Majesté la reine Elizabeth II. Tel est actuellement le nom constitutionnel de notre grand pays bien-aimé auquel nous avons solennellement juré une loyauté et une fidélité à toute épreuve. Je propose, monsieur l'Orateur, appuyé par le représentant de Peel (M. Graydon):

Que soient ajoutés à l'Adresse les alinéas suivants:
"Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence

a) continuent de prélever des impôts excessifs, onéreux et injustes;

b) refusent de supprimer le gaspillage et la prodigalité et de réduire les frais d'administration de l'État;

c) négligent de recourir aux mesures propres à enrayer l'inflation et la hausse du coût de la vie."

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il m'est très agréable de m'unir au chef de l'opposition (M. Drew) pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. George et Gauthier (Lac-Saint-Jean)). Le député de Westmorland et le député de Lac-Saint-Jean comptent parmi les plus nouveaux membres de la Chambre, puisqu'ils sont entrés au Parlement pour la première fois après les élections générales de 1949, mais je crois que nous pouvons, tous, leur affirmer que leurs collègues sont fiers de la façon dont ils se sont acquittés de ce que le chef de l'opposition a appelé la tâche qui leur a été imposée. Il y a déjà un certain nombre de sessions que j'ai l'avantage d'inviter des députés à se faire les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône; j'ai invariablement constaté qu'ils n'estimaient pas que je leur imposais une tâche, mais plutôt que je leur accordais un honneur qu'ils étaient fiers d'accepter et dont, depuis que je siège ici, ils se sont acquittés, comme tous en conviendront je crois, d'une manière qui les honore, eux et les circonscriptions qu'ils représentent à la Chambre.

Je suis sûr que nous sommes d'accord avec le chef de l'opposition quand il dit que les deux députés dont je viens de parler ont fait honneur à eux-mêmes aussi bien qu'à leurs circonscriptions. Ils ont tous les deux évoqué les origines des régions qu'ils représentent, ainsi que les ressources naturelles que possèdent ces régions et les progrès industriels dont elles ont été la scène ces derniers temps. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, également, lorsqu'il affirme que, bien que, tous ici n'acceptent peut-être pas leur assertion selon laquelle ces deux régions compteraient parmi les plus favorisées du Canada, nous reconnaissons tous avec eux que ce sont des endroits très agréables à habiter. Ils ont parlé de l'essor industriel de ces régions sur un ton qui m'a paru plutôt modeste. Ils ont dit qu'ils en parlaient parce qu'ils se rendaient compte que cet essor représente bien ce qui se produit partout au pays, d'un océan à l'autre.

Je tiens aussi à féliciter le chef de l'opposition d'avoir prononcé devant nous un discours préparé avec beaucoup de soin, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Je ne commenterai pas toutes les idées que renfermait son discours et je dois vous avouer, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas venu ici muni de notes; je n'ai que celles que j'ai prises au cours de l'intéressant discours que nous venons d'entendre.

Parce qu'elle est bien plus fraîche en notre mémoire que le reste du discours du chef de l'opposition, il convient peut-être que je commente immédiatement l'affirmation qu'il a faite, et même répétée trois ou quatre fois, disant que je reconnais qu'il existe un malaise chez certains de nos concitoyens au sujet de l'emploi du mot "dominion" et que, si je ne l'avais pas reconnu, je n'en aurais pas parlé au cours d'une conférence de presse, le 25 janvier. Le chef de l'opposition, j'en suis sûr, a tenu des conférences de presse lui-même et je crois qu'il se rend compte autant que moi que les questions qu'on étudie à ces conférences de presse sont celles que proposent les journalistes présents. Ce sont eux qui posent les questions et c'est en réponse à des questions qu'on me posait à ce sujet que j'ai formulé les déclarations dont il a parlé.

Point n'est besoin d'un long discours pour convaincre la population du pays que ni le Gouvernement ni même le Parlement ne peuvent changer un mot à notre constitution,

sauf de la manière prévue par ladite constitution. Les changements, s'ils deviennent nécessaires, s'effectueront conformément aux méthodes constitutionnelles, lesquelles peuvent différer de la façon dont on a abrogé l'article 2 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'article a été abrogé tout simplement à l'occasion de la revision des lois anglaises, sans qu'il fût nécessaire de consulter les autorités canadiennes. On a supprimé l'article simplement parce qu'on l'estimait inutile. Les documents que nous avons et dans lesquels paraît le texte de la loi portent aussi des commentaires préparés par les légistes qui ont dirigé la publication de ces éditions.

Voici la note touchant l'article 2:

L'article 2 a été abrogé par la loi de revision des statuts, 1893 (chapitre 14).

Certaines abrogations ou certains changements apportés par les lois de revision des statuts ont causé de l'incertitude et des embarras mais les légistes me disent que, après un échange de lettres à ce sujet, ceux qui codifient ou qui revisent les statuts y mettent plus de soin et communiquent avec le Canada au sujet de tout ce qui concerne l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mais cela ne veut pas dire que, de fait, aucun changement n'a eu lieu depuis la Confédération. La nation canadienne n'est pas demeurée stationnaire depuis 1867. Il ne fait aucun doute que, sans que des changements aient été apportés aux termes de la constitution, on reconnaît que la situation du Canada et des autres dominions, telle que la décrit le Statut de Westminster, est différente de ce qu'elle était en 1867. Tant que j'en ferai partie, le gouvernement actuel ne tentera jamais d'apporter lui-même un changement à la constitution mais, de temps à autre, quand l'occasion s'en présentera, on pourra proposer que le Parlement modifie certaines lois dans lesquelles notre pays, que la constitution appelle simplement le Canada, est désigné sous le nom de Dominion du Canada. Voilà tout.

D'autres modifications se produiront, sans doute, dans les termes dont chacun de nous se sert pour exprimer l'idée qu'il se fait de la position actuellement occupée par notre nation au sein du Commonwealth des nations britanniques. A ce propos l'honorable député a mentionné l'emploi du mot "royaume" dans la proclamation publiée au Royaume-Uni le 6 février à la suite de la mort de notre regretté souverain bien-aimé, George VI. J'ai en main cette proclamation. En la parcourant, je n'ai pas pensé que le mot "royaume" devait comprendre la république de l'Inde, mais j'ai pensé qu'on avait voulu y inclure l'Inde en utilisant l'expression "chef du commonwealth". Nous n'avions eu aucun renseignement préliminaire sur la désignation qui figure dans cette proclamation. A ce sujet, on me permettra de dire ici, pour ne laisser planer aucun doute, que je n'ai eu aucune discussion à ce propos avec le très honorable Winston Churchill quand il était parmi nous. Il en a été fait mention, une seule fois, sur un ton enjoué, au cours du discours que M. Winston Churchill a prononcé lors du dîner qui lui a été offert au Château Laurier; j'ai pris pour un trait amusant de son discours ce qu'il a dit de son habitude d'employer le mot "dominion". J'ai été fort étonné de voir cette désignation dans la proclamation, mais nous eût-elle été communiquée à l'avance, nous n'aurions pas osé l'utiliser nous-mêmes dans notre proclamation car nous aurions estimé qu'il ne nous convenait pas de prendre la liberté de modifier quoi que ce soit dans les titres royaux du souverain britannique établis en vertu de lois. La proclamation est libellée en ces termes:

Attendu qu'il a plu au Dieu Tout-Puissant d'appeler à Sa Miséricorde Notre regretté Souverain Seigneur le Roi George Six, d'heureuse et glorieuse mémoire, dont le décès fait passer la Couronne uniquement et légitimement à la Haute et Puissante Princesse Elizabeth Alexandra Mary; en conséquence, Nous, les Lords spirituels et temporels de ce Royaume, assistés en cette circonstance par les Lords du Conseil Privé de feu Sa Majesté, les représentants des autres membres du Commonwealth, les autres Principaux Gentilshommes de Qualité, de concert avec le Lord-Maire, les Échevins et les Citoyens de Londres, proclamons par les présentes, d'une voix unanime et de consentement de bouche et de cœur, que la Haute et Puissante Princesse Elizabeth Alexandra Mary est maintenant devenue, par la mort de Notre regretté Souverain, d'heureuse mémoire, la Reine Elizabeth Deux, par la Grâce de Dieu, Reine de ce Royaume et de tous Ses autres Royaumes et Territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi...

La lecture du document m'a laissé bien convaincu qu'il ne visait pas à donner à entendre que l'Inde était l'un des autres royaumes et territoires de notre gracieuse souveraine, mais bien que la population de l'Inde, même si ce pays est devenu une république, reconnaissait encore le souverain du Commonwealth comme chef du Commonwealth.

Nous partageons tous, j'en suis sûr, l'opinion exprimée par le chef de l'opposition. Oh! il peut y avoir quelques exceptions, mais si peu nombreuses qu'elles ne sont pas d'une sérieuse importance à cet égard. Nous partageons tous la même ferme loyauté envers nos institutions monarchiques, dont notre gracieuse reine Elizabeth II est maintenant chef et souveraine. Cette

loyauté est d'autant plus répandue et générale au pays parce qu'elle n'implique l'acceptation d'aucun rang secondaire, mais bien le rang reconnu dans la déclaration de lord Balfour, au sujet de laquelle je suis bien prêt à reconnaître, avec le chef de l'opposition, beaucoup de mérite à sir Robert Borden qui, en sa qualité de premier ministre du Canada, a autrefois lutté pour la défense du droit du Canada de signer le Traité de Versailles à titre de nation. La loyauté incontestée envers la souveraine, envers la Couronne et envers nos institutions monarchiques est, je le répète, d'autant plus générale, ferme et sincère qu'elle reconnaît que les sujets de la reine au Canada sont égaux à ses sujets des autres royaumes répartis à travers le monde.

Il n'y a pas de doute qu'il y a de l'inquiétude en certains milieux, parce qu'on a pensé qu'il existait certain désir d'affaiblir les liens qui unissent les peuples libres du Commonwealth des nations britanniques. Mais il n'y a pas de doute non plus qu'il existe une certaine inquiétude chez d'autres, au Canada, qui pensent qu'on voit d'un mauvais œil l'obtention par les citoyens canadiens de l'égalité de statut par rapport aux sujets de Sa Majesté dans n'importe lequel de ses royaumes répartis à travers le monde. Nul doute que ces sentiments continueront de se manifester; mais il me semble que nous avons eu aujourd'hui un assez bon exemple du soin avec lequel les Canadiens désirent éviter tout ce qui peut soulever des controverses entre eux à cet égard, puisque l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault), —et je puis vous assurer qu'à ma connaissance, il a agi de son propre chef,—a demandé à retirer le bill dont il avait saisi la Chambre à deux ou trois occasions antérieures et dont l'objet était de modifier le nom statutaire du jour férié dont il est fait mention dans nos statuts pour le 1er juillet. Je crois qu'il y a lieu de féliciter le député parce que, malgré son sentiment, qu'il serait préférable de changer ce nom, il a décidé de ne pas insister en ce moment, ni de susciter des discussions inutiles sur des sujets concernant lesquels (je répète ici les termes employés par le chef de l'opposition) tous les Canadiens loyalement attachés à la Couronne et à nos institutions ont des opinions divergentes, auxquelles ils tiennent fortement. Je crois qu'il vaudrait mieux en rester là, monsieur l'Orateur, et que tous les députés veulent agir selon l'intention exprimée par le chef de l'opposition, c'est-à-dire ne pas essayer de nous diviser sur des questions de ce genre mais tâcher de continuer à étendre et à consolider l'unité de sentiments et d'objectifs parmi tous les Canadiens, en ce qui concerne leur dévouement et leur attachement à leurs institutions démocratiques, sous leur forme monarchique, en vertu de la constitution qui figure aux statuts de 1867.

L'honorable député a bien accueilli ce passage du discours du trône où il est dit que des modifications seront apportées à la loi des allocations aux anciens combattants et à la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants; mais il a affirmé que le discours du trône n'a pas révélé la nature de ces modifications. Je crois que l'honorable député admettra qu'il n'est pas d'usage d'exposer dans le discours du trône les détails d'une mesure législative. Je suis convaincu que la proposition qu'on soumettra au Parlement à ce sujet persuadera une forte majorité des membres de la Chambre que le Parlement est saisi de propositions raisonnables en vue de résoudre les difficultés qu'ont éprouvées, à cause des échelles des allocations versées jusqu'ici, bon nombre de ceux qui ont servi leur pays et leurs concitoyens.

Le chef de l'opposition affirme que cette déclaration est peu encourageante parce qu'elle ne mentionne pas quelles seront les modifications et en outre, comme il le dit, parce qu'elle ne révèle pas que le Gouvernement dispose d'une panacée à tous les maux qui affligent le monde en ce moment. Cela est très malheureux mais c'est vrai. Le Gouvernement ne connaît pas de panacée qui permettrait de remédier aux maux qui affligent le monde en ce moment. Peut-être est-ce là un sujet de critiques bien légitimes.

L'honorable député a dit qu'il incombait à l'opposition de collaborer avec le Gouvernement lorsqu'elle croyait que le Gouvernement accomplissait quelque chose de constructif, dans l'intérêt de la collectivité en général. Je le remercie de la mesure de collaboration qu'il nous a accordée durant les sessions antérieures et durant la présente session jusqu'ici. Je ne lui reproche pas de prétendre que l'opposition, voire tous les membres du Parlement, ont le devoir d'exprimer librement leur avis sur l'opportunité ou l'inopportunité des mesures administratives que la constitution fait un devoir au Gouvernement de prendre au nom du souverain. Nous chercherons à faire justice, du mieux que nous pourrons,—encore que je ne saurais promettre que nous nous acquitterons mieux de cette tâche que nous l'avons fait jusqu'ici,—des reproches qu'on nous a adressés à ce propos.

Le chef de l'opposition nous a ensuite parlé de la cherté de la vie. On me permettra de dire que nous avons cherché à lutter contre la cherté de la vie, notamment depuis le début de la guerre de Corée, qui, comme l'honorable

député l'a dit, a beaucoup fait monter les prix, non seulement chez nous, mais dans tous les autres pays libres du monde. Il me semble, monsieur l'Orateur, que dans le choix de nos mesures anti-inflationnistes nous avons été aussi heureux,—je ne dis pas aussi sages,—que qui que ce soit au monde, encore que nous n'ayons pu faire ce qu'on aurait voulu que nous fassions, c'est-à-dire mettre en œuvre des mesures anti-inflationnistes qui l'auraient emporté sur la poussée inflationniste. Il ne s'est passé chez nous que ce qui s'est passé dans tous les autres pays du monde. Encore une fois, je ne me vante pas. Il se peut que, tout simplement, nous ayons eu de la chance, mais notre chance n'en a pas moins été telle qu'elle a mérité des commentaires favorables des journaux de bien des pays. Peut-être n'est-ce là, pourtant, que la tendance, bien humaine, à trouver l'herbe plus tendre au sommet de la montagne.

Depuis une couple de mois, l'indice du coût de la vie publié par le Bureau de la statistique n'a rien eu de renversant, mais il semble y avoir une tendance à la stabilisation. A certains Canadiens, cela permet d'espérer que le sommet a été atteint et que les mesures que l'honorable député a qualifiées d'excessivement sévères ont commencé à produire l'effet salutaire qu'on en attendait.

Le chef de l'opposition a parlé d'impôts écrasants. Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national (M. McCann) a fait de son mieux pour percevoir le montant d'impôts prévu par le taux d'imposition établi par la Chambre des communes. Ne l'eût-il pas fait, il aurait failli à son devoir. Ce n'est pas le Gouvernement qui établit les impôts. Le Gouvernement conseille au Parlement quelle fiscalité établir, mais c'est le Parlement lui-même qui, lors du dernier budget, a voté les taux d'imposition qu'il y avait lieu d'appliquer aux contribuables canadiens. (*Exclamations*) Les honorables vis-à-vis peuvent rire, mais ils ne doivent pas penser qu'ils constituent à eux seuls tout le Parlement. Il y a plus de 250 députés au Parlement et ceux qui suivent la direction du chef de l'opposition sont moins de 50. A ce compte-là, donc, ils ne sont pas, par eux-mêmes, le Parlement. Tout autre député qui a été élu et qui siège en cette enceinte est l'égal, en tant que membre du Parlement, de l'honorable député d'en face qui représente la circonscription de Carleton.

M. Cruickshank: Plus que l'égal.

Le très hon. M. St-Laurent: Mon honorable ami propose une certaine forme de comparaison. Je crois qu'ici nous sommes tous égaux les uns aux autres en ce qui concerne notre statut de membre de la Chambre des communes et que nous sommes tous égaux les uns aux autres pour ce qui est de nos responsabilités envers les Canadiens en tant que membres du Parlement.

M. Ferguson: Le Gouvernement ne reconnaît pas cette égalité.

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. St-Laurent: Eh bien! la seule chose que le Gouvernement ne reconnaît pas, c'est qu'il n'y en pas autant qui sont élus pour s'opposer aux recommandations du Gouvernement qu'il y en a d'élus pour appuyer ces recommandations. C'est la seule différence; mais, évidemment, cela fait une différence pour ce qui est des résultats.

Comme je le disais, ces impôts ont été établis par le Parlement qui s'est prononcé, par la voix des personnes que les Canadiens ont envoyées ici pour les représenter. Le barème de ces impôts a été fondé sur les prévisions soumises par mon honorable ami le ministre des Finances (M. Abbott).

Une voix: C'est là l'ennui.

Le très hon. M. St-Laurent: Ah bien, si l'honorable député pense que c'est là l'ennui, je ne suis pas de son avis. Il est très heureux, à mon sens, que l'économie du pays ait été plus prospère en 1951-1952 que le ministre des Finances n'avait osé le prévoir lorsqu'il a présenté son exposé budgétaire. Ce peut être une cause d'ennui pour lui et pour moi, mais pour les Canadiens c'est bien loin d'être un ennui.

On prétend que ces taux sont tellement trop élevés qu'après neuf mois une somme d'environ 721 millions de dollars avait été inscrite au compte créditeur dans le grand livre.

M. Knowles: Des cacahuètes pour M. Abbott.

Le très hon. M. St-Laurent: Si mon honorable ami désire des cacahuètes il sait fort bien où il peut s'en procurer. Je ne pense pas qu'il en trouve dans mon discours.

M. Cruickshank: Tous les singes les adorent.

M. Knowles: Très bien.

Le très hon. M. St-Laurent: Dans un discours qu'il a fait à la radio le 5 février, le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) a étudié la question assez soigneusement et assez à fond. Le ministre des Finances devait lui répondre le 12 février mais, alors, des circonstances malencontreuses l'ont retardé d'une semaine. C'est donc le 19 février que le ministre des Finances y a répondu assez complètement.

Je n'ai pas le temps de lire tout ce qu'on écrit dans les journaux mais je reçois de nombreuses coupures qui me permettent de prendre connaissance d'une partie de ce qu'on y publie. On m'a présenté certaines coupures donnant à entendre que... Eh bien! je n'ajouterais pas grand chose si j'essayais d'expliquer la réponse fournie par le ministre des Finances au représentant de Greenwood, à cette occasion.

Le ministre y a affirmé que les inscriptions passées au débit, au cours des trois derniers mois de l'année, ne correspondent pas à la moyenne des neuf mois antérieurs et que cette somme de 721 millions de dollars sera sensiblement réduite quand on clôturera les comptes après le 31 mars; mais il y aura un excédent. Mon honorable ami m'a dit confidentiellement ce que sera vraisemblablement cet excédent, selon son estimation. Je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas encore un peu "conservateur" à cet égard, car il ne fait aucun doute...

M. Fleming: Il n'y a rien de "conservateur" chez M. Abbott.

Le très hon. M. St-Laurent: Le mot "conservateur" est comme le mot "dominion": il est des cas où il convient de l'employer.

Il ne fait aucun doute que le "P.N.B." (produit national brut) est sensiblement plus important que ne l'avait prévu le ministre des Finances l'an dernier. D'après ma propre évaluation en gros, cette forte augmentation se traduira par un revenu dépassant d'à peu près 300 millions celui qu'on avait prévu en se fondant sur un "P.N.B." moins important. Cela peut-être embarrassant pour le ministre des Finances et ceux qui lui aident à établir ses prévisions; cela donnera peut-être à certains le droit de lui dire: "Vous n'êtes pas très bon prophète", mais je crois qu'il est très heureux pour la population du Canada que son économie ait été à ce point plus active qu'on ne l'avait prévu.

Nous nous attendions à obtenir des États-Unis, aux fins du réarmement, probablement pour au moins 200 millions de dollars de matériel, dont la commande a été donnée et qui ne sera pas livré au cours de l'année financière 1951-1952, en dépit des prévisions, et qui, en conséquence, ne sera pas payé à même les dépenses de l'année 1951-1952. Voilà qui, encore une fois, causera peut-être quelque ennui au ministre de la Défense nationale. Je sais qu'au début de l'année financière il doutait fort que ses crédits suffisent pour payer ses acquisitions de l'année, mais il n'a pas eu ce matériel aussi vite qu'il l'espérait et, ces acquisitions, il n'a pas fallu les payer. Voilà donc qui explique, pour une bonne part, ce qu'on appelle la surimposition. Je ne crois pas être en mesure d'ajouter quoi que ce soit d'utile au sujet de cette question. Je le répète, pour ennuyeux que soit l'événement quant au Gouvernement, quant aux auteurs de ces prévisions, il est heureux pour nos gens qu'il en ait été ainsi. L'inverse se fût-il produit dans la même proportion, cela aurait été bien malheureux aussi pour le Gouvernement autant que pour la population.

On a prétendu que les impôts ont eu des effets inflationnistes. Sauf erreur, l'honorable député a affirmé qu'il en est résulté qu'on a enlevé la somme d'environ $250 par famille de cinq membres, somme dont les Canadiens auraient pu disposer pour leurs dépenses, ne la leur eût-on pas ainsi prise. Je ne suis pas économiste, mais j'ai toujours compris que la pression des prix résultait de la disproportion entre le pouvoir d'achat disponible et la quantité de denrées offertes. Si la quantité de denrées était demeurée la même et si chaque famille de cinq personnes avait bénéficié d'un pouvoir d'achat plus élevé de $250, dans ma simple logique, j'en viens à la conclusion que cela aurait ajouté à la poussée inflationniste, au lieu de croire qu'avoir retranché cette somme du pouvoir d'achat a eu cet effet.

Une voix: Mais non!

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député est peut-être plus renseigné que moi sur ces questions, mais son interruption ne me convainc pas de la fausseté de mon raisonnement. Il est sans doute regrettable que j'aie la tête si dure, mais c'est comme ça.

Nous regrettons tous, j'en suis sûr, que nous n'ayons pu ici au pays, en une période où il faut tant consacrer au réarmement, mettre au point des mesures anti-inflationnistes capables de l'emporter sur la poussée inflationniste, ce que n'a pu, du reste, aucun autre pays du monde. Nous n'avons pu y réussir et je ne crois pas que nous puissions y réussir à l'avenir. Il faut nous résoudre selon moi à faire face à ces poussées inflationnistes du mieux que nous pouvons afin de les contenir dans la mesure du possible.

Je ne crois pas qu'on puisse y parvenir au moyen de mesures de réglementation. Pour obtenir des résultats durables, il faut s'attaquer à la source du mal. Les honorables députés en conviennent, j'en suis sûr. Le moyen le plus efficace serait d'offrir plus de denrées en échange d'une puissance d'achat si largement distribuée entre les consommateurs. Tout le monde doit reconnaître que c'est le plus sûr moyen, sinon le seul, de combattre efficacement et d'enrayer l'inflation.

L'honorable député déclare que ni lui ni aucun membre du parti qu'il dirige n'a jamais contesté l'opportunité des restrictions apportées au crédit. Il estime cependant que nous sommes allés trop loin dans cette voie. Ces restrictions ont été imposées à une fin qui, dans une certaine mesure du moins, est reconnue nécessaire. Je ne puis affirmer si M. Muir en parle dans son exposé mais cela figure certainement dans le discours du président de la Banque de Toronto et dans celui du président de la Banque de Montréal. Ces mesures ont été efficaces, jusqu'à un certain point du moins, et elles ont atteint le but que nous envisagions.

Depuis trois ou quatre jours, je vois dans les journaux des annonces d'une pleine page adressées à M. St-Laurent et dans lesquelles on l'informe qu'il est très regrettable que les lessiveuses soient assujéties à des impôts. Je crois, en effet, que c'est regrettable. De fait, on peut en dire autant de tous les impôts sans exception, mais la suppression des impôts est un idéal qu'il est impossible de réaliser dans les conditions actuelles d'organisation de la société humaine.

L'honorable député a exprimé l'espoir que le premier ministre prendrait cet après-midi l'engagement de supprimer ce fardeau écrasant de l'impôt qui pèse sur la population. Le premier ministre ne peut prendre aucun engagement de ce genre. Sans doute le ministre des Finances (M. Abbott), ses conseillers et ses collègues examineront-ils l'ensemble de la situation et chacun des postes en particulier, et il est fort possible qu'ils fassent certains rajustements. Toutefois, tant que la situation mondiale restera ce qu'elle est, je ne puis faire espérer à notre population aucune réduction sensible du taux de l'imposition.

Tous les députés sont témoins qu'en dépit de tous nos efforts il y a un grand nombre d'entreprises réclamées que le gouvernement canadien ne réalise pas et qu'il ne pourrait réaliser au taux actuel de l'imposition. Au cours de la présente session, nous entendrons, j'en suis sûr, de très pressantes requêtes en vue d'augmentation dans plusieurs domaines où on dépense présentement de l'argent que nous procure l'impôt. Nous devrons les écouter et les examiner avec soin. Nous devrons également nous souvenir que le Gouvernement n'imprime pas la monnaie mais qu'il la tire des goussets des contribuables canadiens. Je crois que la plupart des contribuables canadiens estiment qu'en temps de demi-paix, ou même en temps de guerre froide, l'imposition a à peu près atteint, dans les circonstances, le plus haut niveau compatible avec leurs moyens.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

L'honorable député a mentionné qu'il voudrait l'institution, à une date prochaine, du comité chargé d'examiner les dépenses relatives à la défense. Il aura remarqué, j'en suis sûr, que j'ai donné avis de motion en vue de l'institution de ce comité et je présenterai la motion aussitôt qu'il semblera opportun de le faire, parce que, ce me semble, il est très convenable que ce comité examine avec soin les dépenses qui sont effectuées aux fins de la défense. Je suis sûr que le peuple canadien veut être assuré que ces sommes énormes (il s'agit de sommes énormes, en effet) sont dépensées judicieusement et qu'on ne l'invite pas, d'année en année, à porter ce lourd fardeau d'impôts uniquement pour se rendre compte qu'on n'a pas réussi à assurer comme il faut notre part de cet effort commun visant à sauvegarder la paix dans le monde et à vouer vraisemblablement à un échec toute agression contre nous.

L'honorable député a parlé du chômage. Il y a certaines régions où il s'est manifesté du chômage. Aucune région peut-être n'a été aussi gravement touchée que la ville de Toronto et la région avoisinante. Il n'existe aucune région où les gens aient affluer en aussi grand nombre qu'à Toronto, depuis que les commandes relatives à la production de défense ont commencé à être données, vu que c'est là que se trouvaient situées, plus qu'il ne s'en trouvaient ailleurs, ce qu'on appelle les industries de guerre.

Il y a du chômage. Il s'agit, je pense, de chômage saisonnier. Le chômage est plus accusé qu'en 1951, bien qu'il ne soit pas aussi prononcé qu'en 1950. A l'heure actuelle, le nombre de ceux qui travaillent est plus élevé qu'il ne l'a jamais été. On se rappellera les graves préoccupations qu'inspirait la situation en 1950. Un assez grand nombre de gens voulaient que le Gouvernement se lance dans un programme de travaux publics pour absorber le chômage. Cependant, en l'espace de quelques mois, la main-d'œuvre disponible était déjà utilisée à l'extrême limite.

L'honorable député a prétendu que le nombre des immigrants qui sont entrés au Canada avait ajouté au problème du chômage. Le nombre des immigrants qui se trouvent être par hasard sans travail ou qui n'ont pas été placés, représente un pourcentage minime du total des arrivants. Il est possible que, si d'autres n'étaient pas venus et n'avaient pas pris d'emploi, nous n'aurions pas autant de gens occupés au Canada que nous en avons à l'heure actuelle.

Il n'est pas toujours aisé d'équilibrer exactement les données d'un problème où l'élément humain a une importance tellement

considérable. En général, il me semble que le public canadien était heureux de constater l'étendue de l'immigration vers notre pays en 1951. Même s'il existe un petit pourcentage que la population canadienne n'a pas absorbé, je suis convaincu qu'il y serait remédié d'ici quelques semaines et que le résultat sera, dans son ensemble, profitable à la nation canadienne.

Ces questions doivent être constamment remises à l'étude. Je puis assurer à la Chambre qu'en ce qui concerne le Gouvernement elles sont soumises à un examen perpétuel. En dépit des allégations d'un de nos principaux journaux, parues ce matin et qui m'ont plutôt étonné, le Gouvernement se rend compte de sa responsabilité envers la Chambre des communes et des Canadiens. Je puis vous assurer qu'en ce qui concerne chacun de mes collègues ainsi que moi-même, nous ne nous dérobons à aucune partie de notre travail, et nous en abattons beaucoup. Nous nous rendons compte que nous sommes les mandataires du peuple canadien par le truchement de leurs représentants ici, à la Chambre. Personne parmi nous ne désire garder ses fonctions s'il ne peut s'en acquitter d'une manière qui lui donne en toute conscience la certitude qu'il ne laisse pas traîner les choses.

C'est la seule affirmation que je puisse faire au sujet des résultats des dispositions que nous espérons être en mesure de prendre à l'avenir. Nous n'avons pas de panacée à tous les maux de l'heure présente, mais nous nous y attaquerons avec le plus d'application et de diligence possibles. Nous recommanderons au Parlement toute mesure que nous croyons de nature à favoriser le bien-être général du peuple canadien.

Le chef de l'opposition a dit qu'il ne voulait pas parler des difficultés résultant de l'apparition de la fièvre aphteuse dans une certaine région de la Saskatchewan. Peut-être suis-je naturellement porté à l'optimisme. J'avoue que je me sens très confiant de ce que, jusqu'à aujourd'hui 6 mars, aucun nouveau cas n'ait été décelé depuis le 19 février. C'est très encourageant. Souhaitons que ce ne soit pas là un faux espoir. J'espère qu'il ne se révélera pas vain.

Il a d'abord fallu utiliser tous les moyens qui s'offrent à l'ingéniosité de l'homme pour supprimer la maladie. Il a ensuite fallu prendre les mesures pour secourir ceux qui ont été atteints plus gravement que d'autres par suite de la maladie. Nous nous en occupons. Je pense qu'il convient de mener une enquête très minutieuse au sujet des fonctionnaires qui ont eu à s'occuper de la situation survenue à Regina et dans la région.

J'ai toujours foi en la compétence et en l'efficacité des employés de la division d'hygiène vétérinaire au ministère de l'Agriculture. Je crois qu'il ne serait que juste, tant pour eux que pour le public, de les faire comparaître devant un comité qui leur demanderait ce qu'ils ont fait, quand ils l'ont fait et pourquoi ils ont fait cela et non pas autre chose. Ils occupent des postes importants. S'il était démontré qu'il y a eu relâchement, soit par manque de compétence soit par manque de diligence, on étudiera la question à fond pour ensuite prendre une décision.

Jusqu'ici, je crois qu'il serait injuste, tant pour le public que pour eux, de porter un jugement avant qu'on leur ait fourni l'occasion de présenter des témoignages complets devant le comité. J'espère que le représentant de Brant-Wentworth (M. Charlton) sera présent. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ses commentaires sur la maladie. J'espère qu'il fera partie du comité afin de s'assurer qu'on enquête comme il convient sur tous les aspects de ce qui aurait dû ou aurait pu être fait. J'espère qu'il sera démontré que nous n'avons pas mal placé notre confiance, confiance que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a exprimée au tout début du discours qu'il a prononcé sur le sujet à la Chambre, lundi dernier.

Dans l'ensemble, je crois que le personnel de l'État canadien s'acquitte de ses fonctions avec efficacité et conscience, à l'avantage de la population. Il se trouve quelquefois qu'un fonctionnaire se trompe ou qu'il fasse preuve de quelque négligence. Heureusement pour la population du pays, cela n'arrive que rarement. Je souhaite que cela continue d'être exceptionnel. J'espère que la confiance que le Gouvernement, le Parlement et la population ont,—et ont depuis des années,—dans la compétence, l'honnêteté et la fidélité des fonctionnaires canadiens continuera d'être bien placée.

L'honorable député a parlé ensuite,—et je veux laisser cette question pour la fin,—de la fermeture du marché britannique à l'agriculture canadienne. Cela est regrettable. J'ignore ce que l'histoire aura à dire du comportement de la population des îles Britanniques au cours des deux Grandes Guerres. Mais, à nous de cette génération-ci, il apparaît qu'elle s'est littéralement dépouillée de ses ressources pendant ces deux luttes pour la liberté. Malheureusement, il lui faut importer de grandes quantités d'aliments. Par le passé elle pouvait le faire grâce au rendement des placements qu'elle avait à l'étranger et de ses exportations vers l'étranger.

A cause des sacrifices consentis par elle au cours des Grandes Guerres, il lui est resté bien peu de placements à l'étranger qui lui rapportent des revenus. Il s'est trouvé aussi que des industries se sont installées dans d'autres pays du monde, augmentant par là la difficulté qu'elle éprouve à y écouler ses produits. L'Amérique du Nord, le Canada y compris, n'a pas compté pour rien les conséquences des sacrifices consentis, au nom de la liberté, par ce grand pays. Durant la guerre, notre petit pays a fait une contribution substantielle qui, bien que votée en argent, a été payée en nature, en choses produites chez nous qui lui ont été exportées. Après la guerre nous avons continué à agir de même. L'honorable député se rappellera que nous avons consenti un prêt d'un milliard et quart au moment où les États-Unis prêtaient, à ce pays, trois milliards et trois quarts.

Il se trouve, cependant, que les prévisions faites à l'époque ne se sont pas réalisées. Le Royaume-Uni s'est cru tenu, par l'honneur, de faire certaines importations dont on ne lui payait pas le prix, à certains pays où il avait contracté des dettes sterling au titre de son effort de guerre; il n'a tout simplement pas assez de dollars pour continuer d'acheter aux producteurs canadiens des approvisionnements dont il peut, à la rigueur, se passer. C'est regrettable. Vu l'état de choses qui existe actuellement chez nous, il nous serait difficile de fournir, sous forme soit de cadeau soit de prêt, des sommes supplémentaires destinées à acquitter le prix de produits canadiens qui ont été exportés mais qui ne nous ont pas été payés par les importateurs. Notre commerce pour l'an dernier va accuser un déficit général en ce qui concerne la balance des comptes; ce déficit se composera exclusivement des immobilisations américaines qui ont été faites chez nous au cours de l'année 1951.

Il s'agit encore là d'une situation à laquelle on pourrait remédier partiellement en absorbant davantage sur le marché canadien les exportations britanniques ou, à notre point de vue, les importations britanniques. En plus d'un milieu, on s'est plaint qu'une partie du chômage chez nous résultait de la concurrence faite par les importations en provenance de la Grande-Bretagne, concurrence à laquelle nos industries canadiennes ne pouvaient faire face. C'est aussi un facteur dont il faut tenir compte. Nous devons envisager les répercussions que ces choses peuvent avoir sur tous les secteurs de l'économie canadienne. Pouvons-nous absorber davantage les exportations du Royaume-Uni sans nuire à notre propre économie?

L'honorable député a dit que, il y a trois quarts de siècle, sir John A. Macdonald a déclaré que malgré l'amour et la sympathie qu'il avait pour les gens des îles Britanniques, s'il devait y avoir du chômage, il préférerait qu'il se produisît là-bas plutôt qu'au Canada. La nature humaine ne change guère. Quelles que soient les désignations que se donnent les partis politiques, la façon dont ils envisagent les répercussions de leurs actes sur ceux à qui ils sont comptables ne varie guère. Nous devons, d'une façon générale, adopter la même attitude que sir John A. Macdonald estimait devoir prendre à l'égard de son devoir, et notre devoir consiste à tenir plus compte des conditions qui existent au Canada que des conditions qui règnent dans tout autre pays du monde.

La seule autre façon de reconquérir le marché britannique consisterait à augmenter la somme des dollars que le Trésor britannique est en mesure de dépenser, soit sous la forme d'une aide mutuelle, soit sous la forme d'un prêt. Mais ce n'est pas seulement une question de dollars. Il faudrait que l'équivalent de ces dollars fût soustrait de la production annuelle du peuple canadien et tant que notre consommation et nos immobilisations iront au rythme actuel, il nous est absolument impossible d'équilibrer notre commerce international à moins de recevoir quelque chose en échange de ce que nous exportons. Je regrette de ne pas être économiste. Peut-être que si je l'étais, ma tâche serait plus facile. Je n'en suis pas sûr, cependant. Je crois que la situation de fait est telle que les connaissances supplémentaires que j'aurais pu acquérir, si j'avais effectué de longues études d'économie politique, ne suffiraient pas pour régler ces problèmes autrement que ne les règlent les gouvernements du monde entier.

Si nous ne remplissons pas notre tâche aussi bien que les autres gouvernements, il y a lieu de nous en blâmer, mais, si nous la remplissons aussi bien qu'eux, bien que ce ne soit pas l'idéal et bien qu'un grand nombre d'entre nous considèrent peut-être que nous pourrions ou devrions faire mieux, je crois que nous avons assez de sens pratique pour comprendre que nous remplissons notre tâche aussi bien qu'il soit possible de le faire dans les circonstances actuelles.

En terminant, je peux dire au chef de l'opposition et aux autres membres de la Chambre que nous n'avons rien de caché dans notre jeu et que, dans le discours du trône, nous avons en fait énoncé le programme législatif que nous avons l'intention de présenter au Parlement au cours de la présente session.

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 6 mars 1952.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à six heures du soir, pour donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J.-F. Delaute.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DE L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, si les félicitations que j'adresse aux motionnaires de l'Adresse (MM. George et Gauthier, Lac-Saint-Jean) sont brèves, elles n'en sont pas moins sincères. Je m'unis aux autres députés pour les féliciter. Mais, comme mon propre temps de parole est limité, je me bornerai à leur adresser mes félicitations.

Le discours du trône qui, de façon fort appropriée, exprime l'affliction ressentie à l'occasion du décès de Sa Majesté le roi George VI ainsi que notre loyauté envers Sa Majesté la reine Elizabeth II, mentionne diverses questions dont la Chambre sera saisie. Il exprime de l'inquiétude au sujet de la situation internationale, inquiétude que ressentent très vivement la plupart des citoyens de notre pays. Étant donné que je tiens à en dire un mot ce soir, je profite de cette circonstance pour noter que c'est après mûre réflexion que je formulerai une critique quelconque à l'encontre de la politique suivie, de façon générale, au sujet des questions internationales. On pourra fausser le sens de mes observations; mais ce sont des observations qu'il importe que quelqu'un formule.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Drew) a parlé d'une déclaration récemment rendue publique par le conseil national de la C.C.F. Je tiens à dire sans retard que j'étais présent lorsqu'elle a été rédigée et que je l'ai approuvée. Nous avons observé avec beaucoup d'inquiétude les récents changements apportés à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il est dit au tout début de notre déclaration que nous maintenons notre appui à l'OTAN et que nous approuvons toutes les promesses faites au nom du Canada par le Parlement en 1951.

Le chef de l'opposition a dit cet après-midi que notre attitude est semblable à celle qu'a prise M. Aneurin Bevan à la Chambre des communes d'Angleterre. Il n'en est rien. Les critiques de M. Bevan ont porté sur la façon dont l'Angleterre a poursuivi son programme de dépenses en vue du réarmement, l'an dernier. M. Churchill lui a même fait l'honneur d'affirmer, récemment, que la critique de M. Bevan a été formulée du mauvais point de vue, mais que sa critique générale de 1951, était motivée.

Nous estimons que le programme de l'OTAN est déterminé dans une trop large mesure par des considérations militaires à l'exclusion des éléments sociaux et économiques lorsqu'il s'agit de maintenir ou d'établir la sécurité collective des démocraties occidentales. Selon nous cette insistance était inopportune.

Et nous ne sommes pas seuls de cet avis. J'ai ici le *Times* de Londres, numéro du mardi 26 février. Dans ce numéro, qui remonte à un peu plus d'une semaine, on traite de la déclaration communiquée à l'issue de la conférence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord qui a eu lieu à Lisbonne. L'éditorial de ce journal conservateur ou indépendant bien connu est intitulé "L'armée fantôme". Je cite:

Il est difficile de comprendre le sens ou le but du communiqué publié, à Lisbonne, par le conseil de l'OTAN. En des termes qu'on semble pour ainsi dire avoir choisis pour leur ambiguïté,—c'est leur seule qualité,—on y déclare que les États membres mettront sur pied cette année environ cinquante divisions prêtes à entrer en action.

On parle ensuite du nombre de divisions déjà sur pied et on signale qu'il ne représente qu'environ la moitié de l'effectif prévu par les Nations membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. L'article ajoute:

On a sans doute voulu impressionner quelqu'un mais ces chiffres n'effraieront aucunement les Russes qui sont parfaitement au courant de la situation et qui ont assez de bon sens pour savoir que si ces plans de mobilisation étaient sérieux, on les garderait secrets. De fait, ce chiffre imaginaire, doublé d'une promesse encore plus imaginaire d'effectifs de 85 ou 100 divisions d'ici deux ans, renferme le plus d'effet provocateur possible et le moins d'effet préventif.

Le chef de l'opposition a fait observer, cet après-midi, que le fait d'avoir mentionné que d'après nous la déclaration aurait pu être inspirée par les représentants des États-Unis nous désignait à la critique. Voici pourtant ce qu'écrit le *Times* de Londres:

Même si elle ne vise qu'à impressionner le Congrès des États-Unis,—et tout le communiqué rend un son bien américain,—elle peut ne pas atteindre son objectif.

Je dis donc que les objections que nous avons élevées sont partagées non seulement par les socialistes, démocrates et autres, mais aussi par de nombreux conservateurs,—et autres,—dans le monde entier. Les membres de la Chambre se rappelleront que nous avons toujours mis l'accent sur l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord qui prévoit l'intégration des économies des pays qui y ont adhéré en vue d'assurer le maintien des bases économiques sur lesquelles doit reposer la sécurité de l'Europe occidental. Si l'on tente de donner suite aux propositions formulées dernièrement à Lisbonne, on mettra en danger la base économique sur laquelle repose tout le programme. Cet après-midi, le chef de l'opposition a prié la Chambre d'étudier avec beaucoup de soin les obligations économiques que le Parlement pourrait assumer sous forme de nouvelles dépenses pour fins de réarmement et d'autres. Il a prononcé les paroles suivantes, que j'ai notées: "Nous devons nous enquérir de ce qui arrivera à notre économie si nous acceptons d'autres engagements dans le cadre de l'OTAN".

Ainsi le chef de l'opposition exprime, sans que ce soit dans les mêmes termes, à peu près la même idée que nous avons essayé de faire accepter à la Chambre et au pays. Hier, à la Chambre des communes de Londres, M. Churchill a dit très clairement que la Grande-Bretagne avait été incapable de donner suite aux engagements que le gouvernement précédent avait pris en 1951. On l'a critiqué à la Chambre, en effet, pour avoir dit que le pays ne pouvait tenir ces engagements. Il a dit qu'il était impossible de réaliser dans le délai prévu le programme de réarmement déjà assumé et autorisé par le Parlement britannique.

D'après les journaux d'aujourd'hui, voici quelles ont été ses paroles:

[M. Coldwell.]

Il faudra beaucoup plus probablement quatre ans que trois pour réaliser le programme de réarmement.

Il est difficile de saisir la portée des décisions prises à Lisbonne selon lesquelles on aura environ cinquante divisions en Europe occidentale à la fin de l'année en cours et de quatre-vingt-dix à cent divisions à la fin de 1954, le tout au coût de 300 milliards. Et pourtant, on nous dit qu'il y a à peine vingt-cinq divisions là-bas, dans le moment. Répartissez cette somme de 300 milliards entre les pays membres de l'OTAN et vous verrez ce que cela veut dire. Je sais que l'un des plus compétents commentateurs du pays en matière de questions internationales, M. McGeachy, du *Globe and Mail* de Toronto, parlant à l'émission spéciale où l'on commente les nouvelles de la semaine, le dimanche soir, a traité les cinquante divisions d'armée fantôme, tout comme le *Times* de Londres avait dit que les dispositions relatives à cette armée fantôme prises à Lisbonne contenaient le plus d'effet provocateur possible et le moins d'effet préventif.

Il nous semble que le Canada devrait se montrer réaliste et, au besoin, critiquer sans vergogne; dans le présent cas, il faudrait critiquer le programme d'armement arrêté à Lisbonne, parce qu'il ne tient pas compte de la réalité. Nous de la C.C.F. sommes d'avis que tenter de mettre en œuvre un programme militaire excessif rendra impossible le relèvement économique de l'Europe et d'autres parties du monde et suscitera chez nous l'illusion d'une force et d'une sécurité inexistantes.

Il nous semble que l'OTAN a presque uniquement subi l'influence des facteurs domestiques et politiques existant aux États-Unis. C'est là-bas une année d'élections. La plupart des pays dépendent de notre grand voisin pour obtenir de l'aide financière et économique. Heureusement le Canada a pourvu lui-même à ses besoins et ne dépend aucunement de l'aide financière ou économique des États-Unis. Nous sommes donc dans la situation particulière de pouvoir prendre, au sein de l'OTAN, et même aux Nations Unies quand il le faut, des initiatives tendant à l'adoption de programmes plus raisonnables et plus pratiques que ceux qu'on y a élaborés jusqu'ici. Le gouvernement canadien mérite lui-même des critiques pour avoir accepté une politique qui, si elle était menée à sa conclusion logique, menacerait, à notre avis, le régime économique et social du monde entier. Il me semble que c'est exactement ce que désire le Kremlin et sur quoi il compte, c'est-à-dire l'effondrement des pays occidentaux d'Europe.

Permettez-moi de dire que les critiques que j'ai formulées à l'égard de la politique canadienne et de la direction des États-Unis ne signifient nullement un manque de sympathie envers le peuple américain, pour lequel nous éprouvons tous, je crois, beaucoup d'estime et de respect. Toutefois, il y a des moments où l'amitié qui existe entre nos deux pays devrait leur permettre de se parler franchement.

Il y a encore autre chose que je voudrais dire avant d'abandonner le sujet. Je n'ai pas vu les nouvelles de ce soir, mais je crois que la France n'a pas encore de gouvernement. Comme nous le savons tous, cet état de choses est dû à la situation économique de la France. Celle-ci ne peut supporter le fardeau supplémentaire que placerait sur ses épaules la complète exécution des engagements de Lisbonne. Nous avons donc osé dire ce que bien des Canadiens, non seulement de notre parti, mais d'autres partis également, pensent et disent dans le particulier.

Quelques mots au sujet de la Corée. Les gens sont fort déçus des négociations en Corée et de ce que nous n'ayons pas réussi à établir une trêve. Bon nombre de gens partagent sans doute l'opinion qu'a exprimée le 12 mars 1951 le commandant des armées de terre en Corée. Selon le rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1951, le général Ridgway a déclaré que les opérations en Corée aboutiraient probablement à une situation d'attente, puis il a ajouté, comme on le rapporte à la page 12 du document susmentionné:

> Ce serait une éclatante victoire pour les Nations Unies si nos troupes étaient maîtresses de tout le territoire jusqu'au 38e parallèle quand la guerre prendrait fin.

Ces paroles, rapportées par notre propre ministère des Affaires extérieures, ont été prononcées il y a un an par le général Ridgway. Le 27 novembre 1951, quand les belligérants se sont entendus sur les principes qui serviraient à établir la ligne de trêve, et qu'on a ensuite établi cette ligne, la plupart des gens espéraient qu'on réussirait très tôt à s'entendre. L'unanimité presque complète a accueilli l'intervention des Nations Unies en vue de réprimer l'agression déclenchée en Corée du Nord, en juin 1950. Partout on était décidé à repousser les envahisseurs au delà du 38e parallèle que les troupes communistes avaient franchi.

C'est en octobre 1950 qu'on a atteint cet objectif. Je parle en connaissance des faits car je me rappelle avoir été aux Nations Unies. On croyait alors que l'intervention des Nations Unies se terminerait par l'érection d'une ligne de défense au 38e parallèle, probablement un peu au delà. Ces espoirs se sont brusquement anéantis lorsque le général MacArthur a lancé inopinément une offensive en direction du fleuve Yalou et de la frontière chinoise. C'est à la suite de cette initiative que les troupes dites troupes volontaires chinoises sont intervenues dans la guerre en nombres considérables et il en est résulté une situation encore beaucoup plus menaçante.

En février 1951, à mon avis, sur l'initiative et peut-être sous la pression des États-Unis, les Nations Unies ont déclaré la Chine pays agresseur. Avant de voter en faveur de cette déclaration, notre propre secrétaire aux Affaires extérieures a déclaré qu'elle était prématurée et peu sage. A ce moment-là les membres de notre groupement ont qualifié ce vote d'erreur, et je crois que les événements postérieurs ont justifié et raffermi cette opinion. Nous espérions, cependant, qu'on prendrait des mesures pour mettre fin à la guerre et certainement l'empêcher de dégénérer en un nouveau conflit mondial qui éclaterait probablement si on entreprenait une guerre contre la Chine.

Nous avons bien accueilli l'ouverture des négociations en vue d'une trêve et d'un armistice il y a environ huit mois. Tout comme les autres personnes qui ont suivi les événements, nous avons surveillé avec des appréhensions croissantes l'évolution de ces pourparlers. Mais nous avions bon espoir que le 17 novembre, lorsque les Chinois sont tombés d'accord sur une cessation d'armes juste au nord du 38e parallèle, le long d'une ligne que les troupes des Nations Unies occuperaient en attendant les pourparlers d'armistice, les autres questions en litige seraient réglées et qu'en définitive on en arriverait à un "cessez-le-feu" puis à la conclusion de la paix.

Nous étions voués à la déception parce que, sans cesse, les deux parties faisaient intervenir de nouveaux éléments. En cette affaire, mes reproches s'adressent également aux deux côtés. En ce qui concerne l'ensemble de la question de l'armistice et de la paix, les éléments introduits dans le débat depuis qu'on s'est mis d'accord sur la ligne de démarcation paraissent d'une importance bien secondaire. Lorsque les Nations Unies ont atteint l'objectif primitivement désigné par le général Ridgway au mois de mars dernier, il aurait dû être relativement facile de mettre fin à la guerre de Corée.

A notre avis, les questions qu'on a fait intervenir et qui, à l'heure actuelle, font l'objet de discussions, sont d'un caractère plus politique que militaire. Nous sommes d'avis depuis un certain temps,—je l'affirmais à Regina au cours de la première semaine de janvier,—que le moment est venu d'en faire

l'objet de négociations en quelque sorte politiques. Il devient de plus en plus évident que les chefs militaires, en Corée, en sont arrivés à une impasse et qu'il est temps que les représentants gouvernementaux ou politiques des nations qui participent activement à la guerre de Corée assument la responsabilité de pourparlers directs en vue de mettre fin aux hostilités et de signer un armistice avant qu'intervienne un traité de paix en Corée entre les Nations Unies et le gouvernement chinois de Pékin. Je veux exhorter notre Gouvernement à prendre l'initiative à cette fin. Je ne crois pas que l'intervention de l'Assemblée des Nations Unies ou du Conseil de sécurité soit possible ni désirable, à cause des discussions prolongées qui auraient lieu à l'Assemblée et à cause du veto au Conseil de sécurité. De fait, l'Assemblée des Nations Unies joue malheureusement de plus en plus le rôle d'organe de diffusion de la propagande soviétique et d'instrument de la politique internationale des États-Unis.

J'estime que la proposition que nous formulons mérite d'être étudiée. Il y a lieu, selon moi, de saisir le gouvernement de Pékin d'une proposition visant la tenue de négociations avec les nations dont les troupes, je le répète, participent activement à la guerre de Corée. Je pense que cette proposition pourrait émaner du Royaume-Uni car, ne l'oublions pas, le Royaume-Uni reconnaît le gouvernement de Pékin comme véritable gouvernement de la Chine. Je ne sais pas si cette proposition serait acceptée et si des pourparlers seraient entamés par la suite, mais il faut essayer. Encore une fois, le Canada pourrait, selon moi, en faire la proposition à nos alliés de la guerre coréenne.

Bien des déclarations formulées par d'importants porte-parole des États-Unis ont créé beaucoup d'inquiétude: on croit qu'un groupe puissant de ce pays, non seulement ne tient pas à réaliser la paix en extrême Orient, mais est résolu à étendre le conflit en Chine. En avons-nous la preuve? Je crois qu'il y en a beaucoup. Dernièrement, par exemple, M. Foster Dulles a comparu devant le comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis, alors que le traité avec le Japon faisait l'objet d'un débat, traité qu'il a établi et à l'égard duquel il a obtenu l'appui des nations. M. Dulles est donc un éminent ambassadeur itinérant des États-Unis. Il a déclaré, devant ce comité, que les États-Unis doivent assurer la suppression du présent gouvernement de Pékin. Je vais citer exactement les paroles qu'il a prononcées, comme les rapporte le compte rendu:

[M. Coldwell.]

> Nous ne pouvons nous attendre qu'un changement se produise automatiquement. Pour réaliser un tel changement, il faudra que les dirigeants du monde libre, notamment aux États-Unis, adoptent autre chose qu'une politique négative et purement défensive à l'égard de l'Asie.

Si l'on place la déclaration de M. Dulles en regard de la décision prise par le gouvernement japonais de reconnaître comme gouvernement de la Chine le gouvernement de Tchang-Kaï-chek, établi à Formose,—ce que n'a pas souhaité le gouvernement anglais, comme on le sait bien,—et en regard des protestations du gouvernement birman contre l'activité et l'armement des troupes chinoises nationalistes en Birmanie du Nord, et contre le réarmement du Japon, cette déclaration indique clairement que, si notre pays, le Royaume-Uni et d'autres pays suivent la direction des États-Unis en extrême Orient sans que nous fassions connaître notre avis et que nous adoptions une attitude qui nous soit propre à cet égard, nous nous exposons à être entraînés dans une aventure désastreuse qui permettra aux dictateurs communistes d'atteindre tous leurs objectifs. Nos voisins et amis, les Américains, ne se rendent pas compte, à mon avis, que les peuples d'Asie se sont réveillés et qu'ils sont décidés à se défaire du joug des puissances qui les dominent, aussi bien des impérialismes occidentaux qu'orientaux. Rien n'empêchera cette évolution.

Malheureusement, à l'exception de la clairvoyance des hommes d'État anglais qui ont réalisé l'évacuation de l'Inde, du Pakistan, de la Birmanie et qui ont accordé le statut de dominion à Ceylan, et de celle des Pays-Bas qui ont reconnu l'indépendance de l'Indonésie, l'appui que l'Occident a recherché ailleurs en Asie auprès des gouvernements réactionnaires et des groupes impérialistes a, je crois, privé de l'influence occidentale les masses asiatiques et je crains bien qu'il les a jetées en grande partie dans les bras de la Russie soviétique. Cependant, je suis convaincu que ni la Chine ni aucun pays asiatique ne restera ni ne deviendra un simple pantin de la Russie ni d'aucune autre nation européenne ou américaine, qu'elle soit communiste ou capitaliste. Il n'y a aucun doute que le gouvernement actuel de la Chine est une dictature communiste qui s'est attaché pour l'instant l'appui des masses déprimées de la Chine car elle a su instituer une réforme agraire ainsi que d'autres réformes qu'un régime démocratique chinois appuyé par l'Occident aurait dû et aurait pu instituer si nous en avions favorisé la formation au lieu d'épauler le régime corrompu de Tchang-Kaï-chek. On se souviendra que, voici quelques années, le général Marshall,

de retour de Chine, nous invitait à agir en ce sens. Il dit qu'il y avait des chefs démocratiques en Chine, et il préférait les appuyer, plutôt que d'armer Tchang-Kaï-chek, comme on l'a fait.

Depuis le bannissement de Tchang, tous les partis, au Royaume-Uni, envisageant froidement les faits et se guidant sur les précédents établis dans le domaine international, ont reconnu le nouveau régime de la Chine. Ils n'approuvent pas son idéologie, mais ils reconnaissent un fait. Nous aurions dû faire de même et, si nous devons entamer des négociations, nous serions bien avisés de suivre cet exemple. En effet, comment peut-on engager des négociations avec la Chine, en vue du règlement de la paix en Corée, sans reconnaître les chefs civils de son gouvernement?

Une fois la paix établie, le Canada pourrait appuyer l'admission aux Nations Unies du gouvernement de Pékin, comme le feraient, j'imagine, les autres pays, et préconiser le règlement général des problèmes asiatiques, y compris le droit des autochtones de Formose à disposer d'eux-mêmes, dans l'intérêt des populations asiatiques et de la paix mondiale. De fait, comme il est indispensable de reconnaître le gouvernement actuel de la Chine pour engager des négociations de paix avec lui, il faut bien, aux termes de la Charte des Nations Unies, que quelqu'un représente la Chine à l'Assemblée de l'ONU. Et, une fois qu'on aura reconnu le nouveau régime de la Chine (comme il faudra nécessairement le faire pour conclure la paix avec lui), c'est à ce régime qu'on devra accorder un siège à l'ONU.

M. Graydon: Peut-on reconnaître un agresseur?

M. Coldwell: Remarquez ce que j'ai dit. Une foix la paix obtenue, on ne peut plus considérer la nation comme ennemie, ni comme agresseur. C'est ce que révèlent le cas de l'Italie et celui du Japon. C'est aussi ce que révèle le cas des autres nations que nous avons combattues et avec lesquelles nous sommes en paix maintenant. Nous préconisons l'admission de ces nations à l'Assemblée des Nations Unies.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Nous devrions, d'après vous, reconnaître la Chine maintenant.

M. Coldwell: J'ai dit que, si nous devions négocier la paix, il faudrait, à mon avis, accorder la reconnaissance dès maintenant; l'admission aux Nations Unies devrait être renvoyée jusqu'après la conclusion de la paix.

M. Stick: Puis-je poser une question? Nous ne sommes pas officiellement en guerre avec la Chine, n'est-ce pas?

M. Coldwell: Nous ne sommes pas officiellement en guerre avec la Chine.

M. Stick: Alors, comment pouvons-nous négocier la paix avec ce pays?

M. Coldwell: Je ne crois pas que l'honorable député m'ait compris. Je suis sûr qu'il sait que des négociations sont en cours aujourd'hui entre les Nations Unies et la Chine. Nous participons dans cette guerre. Les résultats militaires étant nuls en Corée, j'affirme que les pays qui souffrent actuellement, qui perdent leurs hommes et épuisent leurs ressources, devraient s'efforcer de négocier une entente en vue de mettre fin à cette situation. Ensuite, si la paix était établie, une partie des vastes sommes que nous dépensons actuellement pour la guerre en extrême Orient pourrait et devrait servir à assurer une aide économique et technique aux peuples de l'Asie. Je tiens à répéter ce que j'ai dit si souvent, que ce n'est que par ce moyen que nous pourrons en fin de compte vaincre le communisme et la propagande communiste.

En attendant, nous ne devrions pas nous plier à des lignes de conduites comme celles que préconise M. Dulles pour les États-Unis. Bien qu'il soit difficile de préciser au juste quelles lignes de conduite les États-Unis adoptent effectivement dans l'ensemble, une déclaration comme celle que j'ai citée indique clairement que, si certaines personnes réussissent à prendre la haute main dans ce pays, il y a danger de provoquer une guerre avec la Chine et de permettre ainsi sans entrave la domination du monde par les communistes. Comme je l'ai déjà dit cependant, ce qui importe immédiatement c'est de mettre un terme aux hostilités en Corée; aucune considération d'ordre secondaire ne doit empêcher cet objectif de se réaliser. Si on donnait suite à ma proposition visant des pourparlers entre les dirigeants politiques supérieurs, on obtiendrait un résultat de plus, la détermination de la situation de la Russie. Si la Russie demandait à participer aux négociations auxquelles seraient invités les chefs politiques dont j'ai parlé, en vue d'en venir à un armistice, elle ne pourrait certainement pas réclamer par la suite, à titre de pays neutre, le droit de surveiller l'exécution des termes de l'armistice. On aurait ainsi bien établi la situation.

J'ai consacré plus de temps que je ne voulais ce soir à l'examen de ces questions parce que le chef de l'opposition en a abordé une cet après-midi et parce que je tenais à exposer mes vues aussi clairement que posible, cela, je tiens à le dire, après mûre réflexion. Nul

mieux que moi ne sait qu'advenant la victoire du communisme dans le monde entier, les premières victimes seraient ceux qui dans l'ensemble adoptent les idées auxquelles je suis attaché, sur les plans économique et social. Les démocrates-socialistes ont été les premières victimes à tomber lors de l'établissement des gouvernements communistes en Europe. Je ne me fais donc pas d'illusions à cet égard.

Je passe maintenant à une question d'ordre national. Je ne puis traiter que deux ou trois sujets ce soir car mon temps de parole est limité et, règle générale, quand j'aborde une question, j'aime à l'étudier assez à fond. A propos de cette question d'ordre national que j'estime très importante, je rappelle qu'en juin dernier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a déclaré à la Chambre que le Gouvernement songerait à établir cette année un comité chargé d'étudier une fois de plus le problème de l'assurance-santé. Il y a quelques jours, il a dit que le Gouvernement y avait réfléchi et qu'il ne jugeait pas à propos d'établir ce comité.

L'été dernier, nous avons cru qu'il n'était pas vraiment nécessaire de constituer cet organisme. Depuis des années que cette question est agitée, le Gouvernement a certes eu le temps de recueillir tous les renseignements voulus et il devrait être prêt à présenter, de concert avec les provinces, une mesure législative mettant à exécution un vaste plan qui, à mon avis, devrait faire partie intégrante d'un programme général de sécurité sociale. Or, apparemment, le Gouvernement semble d'avis qu'il importe de mener une autre enquête avant de prendre des mesures définitives. En juin dernier, quand le Gouvernement nous a promis l'établissement d'un autre comité, nous n'avons pu nous empêcher de songer que le parti libéral avait inscrit l'assurance-santé à son programme en 1919. Il y a trente-trois ans de cela.

M. Gibson: Donnez-lui le temps voulu.

M. Coldwell: L'honorable député dit de lui donner le temps voulu. Un tiers de siècle ne suffit peut-être pas au parti libéral pour réaliser certaines de ses promesses. Autre chose encore: avant les élections de 1945 une commission parlementaire avait recommandé des mesures législatives dont l'adoption a été annoncée à la population de diverses parties du Canada, advenant le retour au pouvoir du gouvernement. Il en a été ainsi dans ma propre province en particulier; le leader provincial actuel, M. Tucker, qui avait été président de la commission a fait voir un projet de loi qui avait été imprimé et distribué aux membres de la Chambre,—ce bill qui n'était pas de lui avait été diffusé ici même,—et où l'on affirmait que le projet de loi serait sûrement adopté si le gouvernement d'alors retournait au pouvoir. On n'en a plus entendu parler depuis.

En 1948, avant la tenue de trois importantes élections complémentaires, l'ancien premier ministre, M. King, annonçant l'octroi de subventions au titre d'un programme de santé dont nous nous sommes réjouis, le présentait comme le premier élément d'un programme national de santé. A cause de cela, je proposerai un amendement ainsi conçu:

Que le texte ci-après soit ajouté à l'amendement:

"La Chambre regrette, en outre, que les Conseillers de Votre Excellence aient omis de lui recommander l'instauration d'un programme national d'assurance-santé, prévoyant la participation des provinces."

Au cours des ans, on a mené bien des enquêtes et établi de nombreuses commissions. Toutes les commissions chargées de faire enquête sur l'hygiène publique au Canada ont, sans exception, affirmer la nécessité de l'assurance-santé. Ainsi, la commission royale formée en 1932 en Colombie-Britannique pour étudier l'assurance-santé et les prestations de maternité; les commissions gouvernementales chargées, en 1933 et en 1944, d'étudier la santé et les services médicaux en Alberta; un rapport de la Commission des assurances sociales de Québec; le comité spécial de la sécurité sociale formé par le parlement fédéral en 1943 et dont j'ai déjà parlé; les propositions du gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale concernant la reconstruction d'après-guerre, tous ont admis la nécessité d'un régime national d'assurance-santé. Tous ont constaté que le citoyen moyen, laissé à ses propres ressources, est incapable de s'assurer à lui-même et à sa famille des soins médicaux suffisants.

En outre, divers groupes représentant les ouvriers, les cultivateurs, les hommes d'affaires, les professionnels et les autres, de toutes les régions du pays, ont présenté des requêtes au gouvernement en faveur de l'assurance-santé. Il y a neuf ans, en 1943, la commission parlementaire dont j'ai parlé a entendu les dépositions de 117 témoins représentant 32 groupes différents. Chaque groupe s'est prononcé en faveur du principe de l'assurance-santé. Malgré tous ces témoignages de première valeur obtenus de groupes représentant tous les secteurs de notre population, malgré les travaux de recherche effectués pendant des années par un personnel compétent et malgré les rapports et les recherches d'initiative gouvernementale, le cabinet tergiverse,

pendant que, par suite de l'absence d'assurance-santé, les dépenses sur le plan social et économique montent chaque jour.

Pourquoi un tel retard? Une des excuses favorites du gouvernement fédéral, c'est qu'il n'a pas encore pu en venir à une entente satisfaisante avec les provinces. Une des raisons pour lesquelles on n'a pu en venir à une telle entente, ce sont, paraît-il, les difficultés que comportent les dispositions financières et administratives. On a déjà allégué ces difficultés pour excuser les retards dans bien d'autres domaines; cependant, lorsque la pression publique s'est faite assez forte, le Gouvernement a généralement trouvé moyen de résoudre ces difficultés. Si vous me permettez, je citerai feu M. Harry Cassidy, directeur de la *Toronto School of Social Work*, qui s'est exprimé de la façon suivante:

> Il s'ensuit que la controverse concernant les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces ne constitue par un obstacle aussi important qu'on le suppose généralement à la politique nationale de sécurité sociale... Un gouvernement fédéral qui s'engagerait fermement à favoriser l'initiative prévoyant la sécurité sociale serait presque certain de beaucoup accomplir.

On ne devrait pas permettre à des difficultés d'ordre constitutionnel d'entraver la voie menant à des mesures relatives à la santé de tous les Canadiens. Rien n'empêche le gouvernement fédéral de faire adopter une loi d'assurance-santé, qui pourrait être mise en vigueur dans chaque province dès que celle-ci adopterait une mesure habilitante. De cette façon, l'assurance-santé s'appliquerait dans tout le pays aussitôt que les diverses provinces adopteraient les lois nécessaires. C'est la méthode que l'on suit à l'heure actuelle à l'égard de la loi sur l'assistance-vieillesse. Certaines provinces n'ont pas encore conclu d'accord avec le gouvernement fédéral; mais personne ne songerait à affirmer que les provinces qui en ont conclu devraient attendre jusqu'à ce que toutes parviennent à s'entendre avec le gouvernement fédéral.

Il en va de même de l'assurance-santé. Il ne faudrait pas retarder l'adoption d'une mesure appropriée d'assurance-santé jusqu'à ce qu'on obtienne l'assentiment unanime de toutes les provinces. En 1945, le Gouvernement a même proposé à la conférence fédérale-provinciale de mettre le programme en œuvre à mesure que les diverses provinces y consentiraient.

Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer d'élaborer un programme auquel toutes les provinces pourraient collaborer.

Comme mon temps de parole est presque épuisé, je passe immédiatement à ma conclusion. La maladie coûte très cher à la société et à l'individu. Ainsi, quand le chef de famille est frappé par la maladie, sa famille est privée de revenu et souvent elle doit émarger à l'assistance publique. Dans bien des cas, on aurait pu éviter la maladie grâce à des mesures préventives, si l'intéressé avait pu s'en prévaloir sans se soucier de l'aspect financier. Les ouvriers de l'industrie perdent chaque année bien des heures de travail parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'assurer des soins et des remèdes propres à prévenir la maladie.

Il ne s'agit donc pas de nous demander si nous avons les moyens de mettre en œuvre un programme d'assurance-santé, mais plutôt de nous demander si nous pouvons nous en passer. Je suis d'avis, et les membres de la C.C.F. également, que nous ne pouvons nous permettre de procéder au petit bonheur et de la manière inefficace actuelle, lorsqu'il s'agit d'assurer la santé des Canadiens.

Pendant la dernière session, nous avons préconisé l'adoption d'un programme de santé nationale qui inclurait l'hospitalisation, les soins médicaux et l'assurance-santé. Fait regrettable, non seulement le Gouvernement, mais les deux autres partis de l'opposition ont rejeté notre proposition pour le motif,—qui mérite d'être signalé,—que notre amendement ne parlait pas de la collaboration des provinces. Nous voulions qu'il fût interprété de la sorte. Si l'amendement d'alors ne mentionnait pas cette condition, celui-ci le fait. Le parti cécéfiste croit que la seule façon d'assurer convenablement la santé des citoyens c'est de mettre en œuvre un programme national d'assurance-santé. Bien plus, nous sommes convaincus que la vaste majorité des citoyens est en faveur d'une telle loi. Nous avons donc présenté notre amendement afin de saisir la Chambre de la question et de fournir l'occasion d'un débat sur le sujet. Je souhaite que nous ayons avant peu, au pays, un régime complet de sécurité sociale avec tous les services qu'exige la santé nationale.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse, M. George et M. Gauthier (Lac Saint-Jean). A mon avis, ces deux députés se sont très bien acquittés de leur tâche. Leurs discours m'ont appris un tas de renseignements très utiles surtout à propos de leurs circonscriptions électorales. Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je ne savais pas grand chose sur ce sujet. On ne peut certes s'attendre que je sois totalement d'accord avec tout ce que renferment ces discours; je veux donc commenter quelques questions qu'a du moins abordées le premier motionnaire. Nous avons déjà expri-

mé le regret et la tristesse que nous a causés la mort de notre souverain bien-aimé. Je dis tout de suite que notre groupe approuve sans réserve les deux premiers paragraphes de l'Adresse. Nous avons également affirmé notre fidélité et notre attachement à notre nouvelle reine. Je ne m'attarderai donc pas davantage là-dessus.

Le discours du trône renfermait de très intéressantes remarques, parmi un tas de choses insignifiantes. J'aimerais cependant négliger ces détails et consacrer quelques minutes à certains problèmes que je considère très importants. Voici le premier. On a beaucoup parlé depuis quelques jours de l'événement malheureux qu'a été l'apparition de la fièvre aphteuse en Saskatchewan. C'est pourquoi je ne me propose pas d'en dire grand chose en ce moment. Je voudrais pourtant rappeler que les cultivateurs de l'Ouest,—comme d'ailleurs les cultivateurs du Canada tout entier,—ont à subir en ce moment une grande épreuve, du fait de l'apparition de ce terrible mal. Mais les cultivateurs de l'Ouest, plus particulièrement, son doublement éprouvés. C'est qu'il leur reste 150 millions de boisseaux de blé qui ne sont pas encore récoltés, auxquels il faut peut-être ajouter encore 135 millions de boisseaux d'avoine ou d'orge. Bon nombre de ces cultivateurs éprouveront certainement de grosses difficultés à financer leur prochaine campagne agricole. Notre sympathie est à coup sûr acquise à ces cultivateurs qui perdront certainement une grande partie de l'argent que, depuis quelques années, grâce à leur labeur énergique, ils ont mis de côté pour assurer leur situation.

Nous apprécions comme il convient, je tiens à le dire, les mesures que le Gouvernement a prises pour verser une compensation aux cultivateurs directement éprouvés par l'abattage forcé de leur troupeau. Je voudrais faire écho aux sentiments optimistes exprimés à ce propos par le premier ministre (M. St-Laurent). J'ai tout lieu de croire que par des mesures promptes et efficaces le Gouvernement circonscrira le mal et le supprimera tout à fait. Un pays comme le nôtre, qui depuis des dizaines d'années ne connaît pas cette plaie terrible, ne saurait se contenter de moins que de sa suppression totale.

J'aimerais le rappeler en terminant mes observations sur ce sujet en particulier, j'espère que le Gouvernement va étudier tous les moyens qui permettraient d'accroître, dans les îles Britanniques, la vente de notre bœuf, de notre porc et de notre excédent de viande. S'il le fait, il lui faudra être disposé à accepter en paiement des produits britanniques; il lui faudra adopter une tout autre attitude en ce qui concerne les restrictions ou les droits antidumping élevés sur les automobiles de la Grande-Bretagne. Il faudra adopter une attitude tout autre si nous espérons trouver et conserver même un semblant de marché au Royaume-Uni. Nous devrions faire en sorte que les gens là-bas obtiennent nos produits, que les cultivateurs et le public canadien en général n'aient pas à souffrir parce que nous aurons négligé les marchés qu'il était possible de trouver là-bas.

Nous avons été très heureux de constater que le discours de Son Excellence prévoyait une modification à la loi des allocations aux anciens combattants (1946) et une modification à la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants (1951). A mon sens, les députés devraient rougir de honte d'avoir laissé un si grand nombre de ces anciens combattants âgés, passer l'hiver,—je pourrais dire plusieurs hivers,—avec la misérable pitance qu'on leur a accordée en vertu de la loi alors que le dollar canadien avait vraiment de la valeur. Ces ex-militaires âgés ont fait de grands sacrifices pour nous. Je me suis souvent demandé pourquoi, vu ces sacrifices, on les a laissés se débattre si longtemps et chercher à joindre les deux bouts avec cette maigre pitance, surtout si l'on songe que des députés de tous les partis ont réclamé une augmentation de ces allocations. L'argent existait sûrement dans notre pays et la production suffisait pour garantir à ces ex-militaires âgés une certaine aisance dépassant ce que nous leur avons accordé. Au nom de mon groupe, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que le Gouvernement promet de prendre des mesures en ce sens au cours de la présente session. Nous espérons aussi que le montant sera important, qu'il placera ces ex-militaires à peu près sur le même pied que d'autres anciens combattants en ce qui concerne les allocations.

Je passe maintenant à un autre sujet, monsieur l'Orateur. Le motionnaire de l'Adresse a dit que c'est la première fois qu'on proposait une Adresse à un Canadien de naissance. C'est vrai. Le même monsieur n'a pas dit, cependant, s'il acceptait cette dérogation à la pratique traditionnelle. J'ai conclu qu'il l'avait acceptée sans protester. Qu'on me comprenne bien, monsieur l'Orateur, dans ce que je vais dire ici aujourd'hui je ne m'en prendrai nullement à celui qui détient actuellement le poste de représentant de la reine au Canada. Il est certain que le très honorable Vincent Massey est parfaitement apte à accomplir un excellent travail à ce poste élevé. C'est un homme illustre à mon avis et

je n'ai rien à dire contre lui. C'est plutôt au principe de la question que je m'en prends. J'estime qu'en ne consultant pas le Parlement, le Gouvernement, ainsi que l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), s'est arrogé le droit de modifier la constitution dans ses formes, ses désignations et ses titres, ce qui est devenu une pratique traditionnelle au cours des années et j'estime de plus qu'il a accompli le premier pas pour ravaler le poste symbolique le plus élevé du pays au niveau des querelles politiques. Il s'ensuit que le mode constitutionnel qui a présidé à notre activité pendant tant d'années risque d'être gravement atteint. Je crois qu'il eût été bien préférable de maintenir les titulaires de ce poste élevé et important à l'abri des influences politiques, tout au moins aussi longtemps qu'il y aurait comme maintenant tant d'autres choses pouvant nuire à l'esprit d'unité au Canada.

Un personnage distingué choisi dans toute autre partie du Commonwealth aurait été affranchi de toute influence politique au Canada. Il aurait donc, à mon avis, contribué à réaliser l'unité parmi les Canadiens et à renforcer les liens du Commonwealth. Par son geste, le Gouvernement a fait naître un autre sujet possible de désunion parmi nos gens, un autre sujet de désaccord et peut-être, à Dieu ne plaise, de lutte politique acharnée.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a voulu trouver dans l'exemple de l'Australie la justification de la nomination d'un Canadien au poste de gouverneur général. Je n'ai pas à rappeler au premier ministre ni à personne d'autre que l'Australie n'est pas le Canada. Les conditions ne sont pas les mêmes dans les deux pays: c'est un point à ne pas perdre de vue.

Le premier ministre, semble-t-il, a considéré qu'en s'écartant de la façon traditionnelle de nommer un gouverneur général on suivait tout simplement la marche normale du Canada du rang de colonie à celui de dominion autonome. Je lui signale, comme l'a fait le chef de l'opposition cet après-midi et afin de donner plus de force aux propos de ce dernier, que, pour un important secteur de notre population, cette dernière initiative met le comble à toutes celles que le Gouvernement a prises avec une impatience quasi-inconvenante pour détruire le moindre signe des liens qui nous unissent à l'Angleterre et de notre allégeance à la Couronne. Nombreux sont ceux qui, à tort ou à raison, voient ainsi la chose. Je ne compte plus les demandes et les messages qu'on m'a adressés pour me signaler cet état de choses et pour me demander que des mesures soient prises qui viennent enfin mettre fin à ces initiatives avant que soit complètement rompue notre allégeance à la Couronne. C'est ainsi qu'on m'a exposé la situation. Le premier ministre verra, lors de la tenue des élections générales au pays, que son parti libéral ne s'est certes pas assuré des votes au moyen de la série de mesures qui ont été prises.

En la personne de lord Alexander, le Canada avait un gouverneur général brillant et aimé de tous. Il a accompli peut-être plus que tout autre titulaire de ce poste jusqu'ici en vue d'assurer l'unité du peuple canadien. A mon avis, il a établi, dans l'accomplissement de sa tâche, une très haute norme qui sera difficile à égaler par ses successeurs. Nos souhaits les plus chaleureux accompagnent lord Alexander et les membres de sa famille qui ont tous su se faire aimer du peuple canadien. En même temps, je tiens à assurer à Son Excellence, notre nouveau gouverneur général, notre bienveillance et à profiter de cette circonstance pour lui souhaiter le succès, le bonheur et une satisfaction complète pendant toute la durée de ses fonctions.

M. Boisvert: C'est un bon début.

M. Low: J'aimerais maintenant consacrer quelques minutes à l'étude d'une autre question qui préoccupe les esprits de bon nombre de Canadiens depuis quelque temps. Je crois que le chef de l'opposition a très bien exposé cette question cet après-midi. Qu'il me soit permis de répéter une ou deux observations qu'il a formulées. Je crois qu'il importe de signaler l'importance de l'accumulation des excédents à même les impôts à un moment comme celui-ci. Je n'entends pas épuiser le sujet mais je tiens à aborder un point que le chef de l'opposition n'a pas traité. Je voudrais savoir, en quelques mots, comment s'explique l'excédent de plus de 700 millions dont on parle tant. Ramené à sa plus simple expression, cet excédent signifie que les contribuables ont dû fouiller plus à fond dans leurs goussets et céder à l'État, sous forme de taxes directes et indirectes, au cours des neuf premiers mois de l'année financière, 700 millions de dollars de plus que ce que le Gouvernement jugeait nécessaire pour toute l'année. Comme le disait le chef de l'opposition cet après-midi, si on établit le coefficient par tête, on constate que ce chiffre énorme représente pour chaque Canadien, hommes, femmes et enfants, la confiscation, —c'est le mot,—de $52 de plus que la somme dont le Gouvernement avait besoin pour équilibrer son budget cette année. Cela veut dire,—le chef de l'opposition l'a fait observer,—que chaque famille de quatre personnes a dû supporter un fardeau fiscal supplémentaire de $208.

Tout en reprochant au Gouvernement cette surimposition, je tiens à déclarer bien clairement qu'à mon avis il serait imprudent, dans les circonstances actuelles, de dresser un budget déficitaire. Sur ce point, je suis d'accord avec le ministre des Finances (M. Abbott). Je ne crois pas qu'il serait opportun de pourvoir à des dépenses dépassant les revenus et je n'approuverais pas cette pratique. Je vais même plus loin en déclarant que le ministre des Finances a raison de dresser ses prévisions en vue d'un excédent, pourvu que cet excédent soit maintenu dans de justes limites. Je reconnais néanmoins les graves difficultés auxquelles se heurte le ministre. De fait, il est certainement difficile en une période comme celle que nous traversons, de prévoir avec tant soit peu de précision à combien se chiffreront les revenus ou les dépenses; notamment en ce qui a trait à la défense. Je ne l'oublie pas. Le ministre des Finances est donc excusable en partie de n'avoir pu prévoir ces détails avec plus de précision.

De plus, selon moi, le ministre avait raison d'affirmer, lors de sa causerie à la radio, le 19 février dernier je crois, que nous étions heureux de disposer d'excédents liquides puisque nous pouvions ainsi mieux assurer notre défense, prendre soin du National-Canadien, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la Commission de contrôle des changes étrangers, sans qu'il nous faille emprunter des banques à charte du pays. Emprunter des banques à charte aurait eu un caractère inflationniste. Tous ceux qui s'y connaissent un peu en matière de finances le savent. Mais je suppose que le Canadien moyen trouve aussi agréable, tout comme le Gouvernement, d'avoir un peu d'argent en trop. Au fait, le ministre des Finances (M. Abbott) n'a-t-il pas dit qu'un excédent en espèces avait du bon puisqu'il lui permettait de constituer des stocks de laine, de caoutchouc, d'étain et d'autres matières en vue du programme de défense?

Je suis d'accord avec lui. Qu'on me permette, par la même occasion, de lui dire qu'il serait également bon que le Canadien moyen eût de l'argent en excédent afin de se constituer, lui aussi, certains stocks. Le ministre des Finances a fait en sorte que le citoyen canadien n'ait pas cet excédent, en lui enlevant son argent petit à petit. Il y a vraiment des centaines de milliers de ces Canadiens qui n'ont pas, à l'heure actuelle, les moyens de vivre convenablement.

M. Cruickshank: En Alberta, vous avez plus d'argent que vous n'en avez jamais eu de votre vie.

[M. Low.]

M. Low: Voilà pourquoi nous viendrons en aide à la Colombie-Britannique.

M. Gibson: Nous pouvons nous en passer. Nous nous tirerons d'affaire.

M. Low: Si j'en juge par la façon dont on s'y est comporté par le passé, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Gibson) siffle pour se donner du courage.

M. Gibson: Oh! non.

M. Low: Chacun se réjouit de ce que le Gouvernement tente un effort en vue de payer ses dettes. C'est réconfortant pour le citoyen canadien surtout s'il pense que, les dettes une fois payées, le Gouvernement aura le bon sens de n'en pas contracter d'autres. Il y a des heures cependant où le Gouvernement n'a pas raison de confisquer la puissance d'achat des gens simplement pour s'acquitter de ses dettes. Nous vivons une de ces heures.

Le Gouvernement se désintéresse complètement du bien-être de la population lorsqu'il accumule un énorme excédent de recettes, surtout grâce au genre d'impôt auquel recourt le ministre des Finances, alors que les impôts indirects ou occultes font inéluctablement monter les prix et le coût de la vie.

Lorsque, pour motiver l'excédent, le ministre dit: "J'ai affecté la somme de 310 millions de dollars, je crois, au paiement de la dette", je dis à la Chambre qu'il n'avait aucune raison de soutirer, cette année, ce montant d'impôt à la population pour acquitter cette dette.

A cet égard, je m'unis au chef de l'opposition (M. Drew) pour protester. Parfois, lorsque l'occasion s'y prête, on doit recourir à une telle méthode. Mais je n'admets pas qu'on doive permettre au ministre des Finances d'accumuler d'importants excédents et puis, alors qu'il est dans l'embarras à leur sujet, de trouver rapidement un endroit où en disposer. Puis, il s'en vient dire aux Canadiens qu'il s'en est servi pour rembourser la dette.

Selon moi, la principale critique qu'on peut adresser au ministre des Finances, c'est qu'il a accumulé son excédent surtout au moyen d'impôts occultes, c'est-à-dire les taxes d'accise, de vente et les autres. Ces taxes amènent sans contredit une superposition des prix et, dans bien des cas, elles dépassent ou gonflent les prix bien au delà de ce que l'État reçoit du rendement de telles taxes.

Le ministre des Finances a soutenu qu'en affectant une partie de l'excédent au remboursement de la dette, il a épargné en intérêts de fortes sommes à la population. C'est bien possible, j'en conviens. Mais à quoi sert-il, je le demande, d'épargner des inté-

rêts aux contribuables, si, par suite du moyen même dont se sert le ministre pour épargner ces intérêts, il oblige les contribuables, sous forme de prix plus élevés, à verser plus que le montant d'intérêt épargné? C'est la question à laquelle je voudrais que le ministre ou quelqu'un d'autre réponde.

Sur les 310 millions qu'on a, jusqu'ici cette année, remboursés de la dette à même les excédents, on a peut-être épargné un montant de $9,300,000 en intérêt. Mais les impôts qui ont constitué un excédent de $310 millions ont fait monter les prix et le coût de la vie du peuple canadien à raison de 30% au moins de ces $310 millions, soit, en chiffres ronds, de $90 millions; je crois que personne ne peut nier le fait.

Une voix: L'indice est-il faux?

M. Low: Non, l'indice n'est pas erroné, mais il n'a aucun rapport avec la question. Je dirais que c'est là un principe économique assez faible que d'épargner à la population des intérêts de $9 millions en la forçant à payer dix fois plus sous forme de prix élevés, à un moment où elle se débat avec le coût de la vie le plus élevé de notre histoire, et où des milliers de Canadiens doivent se priver de bien des produits que l'on considère de première nécessité pour une vie saine.

Si le ministre avait eu pour le bien-être de plusieurs millions de Canadiens dont les revenus rentrent dans la catégorie inférieure, la moitié de l'intérêt qu'il portait au maintien de son régime caduc (je répète le mot "caduc") il aurait proposé l'automne dernier, lorsqu'il pouvait prévoir son excédent, une mesure visant à supprimer ou à suspendre les impôts indirects pour une valeur de $200 ou $300 millions. Il aurait allégé ainsi quelque peu le fardeau qu'impose ce terrible coût de la vie.

Au lieu de cela il a accumulé un formidable excédent; naturellement, quand celui-ci commence à lui causer de l'embarras, il trouve un moyen d'en disposer avec célérité. Je voudrais dire un mot ou deux, monsieur l'Orateur, au sujet de l'imposition dans son ensemble, pour faire suite à ce qui a été dit cet après-midi à la Chambre par le chef de l'opposition.

Une voix: Les bons torys s'entraident.

M. Low: Ceux qui m'interrompent auront de bonnes raisons d'être plus modestes d'ici quelques mois.

M. Cruickshank: Ne me regardez pas; regardez de ce côté-là.

Une voix: Mais vous paraissez mieux, George.

M. Low: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'ensemble du programme fiscal du Gouvernement. Je signale d'abord que son attitude n'incite pas les Canadiens à produire, ce qui est grave.

Il faudrait accroître de beaucoup la production d'un grand nombre de denrées de consommation, ce qui abaisserait le niveau général des prix au consommateur et aiderait à payer nos importations. Tout récemment, le premier ministre (M. St-Laurent) a exhorté les cultivateurs canadiens à pousser leur production au maximum. Il se rend compte du besoin de produire de fortes quantités de denrées alimentaires aussi bien que de matériel destiné au programme de défense. Mais il ne semble pas comprendre que le maintien d'impôts élevés,—surtout lorsque les contribuables savent qu'une partie du moins des impôts prélevés n'est pas essentielle aux besoins du pays,—a pour résultat de restreindre le désir de produire, ce qui empêche d'atteindre notre objectif de production.

M. Laing: Mais le produit national s'accroît.

M. Low: Sa valeur augmente mais non son volume. L'économie canadienne a progressé rapidement depuis le début de la seconde guerre mondiale. Nous avons assisté, chaque année, à une expansion considérable des usines et des moyens de production. Voici maintenant la réponse à mon honorable ami: 1950 a été une bonne année...

M. Cruickshank: Bravo!

M. Low: On ne peut en douter.

M. Cruickshank: Sous un bon gouvernement.

M. Low: L'année 1950 a été bonne à ce point de vue. Mais les nouvelles immobilisations de capitaux au Canada en 1951, d'après le dernier rapport de la Banque du Canada, représentaient une valeur de 22 p. 100 supérieure à celle de 1950, tandis que l'augmentation du volume a été d'environ 9 p. 100. Mais, monsieur l'Orateur, la production de 1951 n'a augmenté que de 5 à 6 p. 100 par rapport à 1950. Comment se fait-il que l'augmentation effective de la production par rapport à 1950 n'atteigne que les deux tiers de l'accroissement des moyens de production? Cela demande une réponse.

M. Hellyer: Moins d'heures.

M. Low: "Moins d'heures"! Quelle plaisanterie! Les cultivateurs du pays vous tiendront des propos bien différents. Ils ont travaillé plus fort l'automne dernier que jamais auparavant. Ne dites pas "moins d'heures". J'affirme qu'une des principales raisons pour lesquelles la production n'a pas

été suffisante en 1951, en dépit de moyens de production accrus, c'est que le programme fiscal du gouvernement amortit l'initiative au pays de sorte que la production a été inférieure à ce qu'elle aurait pu être.

Le 29 février, la Chambre de commerce du Canada a présenté au ministre des Finances un mémoire relatif au programme d'imposition et au régime fiscal du Gouvernement. A la page 5 du mémoire, voici ce qu'on peut lire:

> Nous sommes sincèrement et intimement convaincus que même le niveau actuel de l'impôt est trop élevé et qu'il conviendrait de l'abaisser jusqu'au point où on pourrait de nouveau stimuler le rendement des individus comme celui des sociétés.

On reconnaît là que notre politique fiscale décourage l'effort productif.

> L'impôt sur le revenu des particuliers a dépassé son niveau maximum d'efficacité et diminue aujourd'hui l'initiative. L'impôt sur le revenu des sociétés ne saurait être augmenté sans provoquer des résultats tout à fait regrettables. Les taux actuels sont d'ailleurs beaucoup trop lourds dans un pays en plein développement. Il est certain qu'à l'heure actuelle il pèse d'un poids particulièrement lourd sur les industries qui ont le plus à souffrir des restrictions au crédit et des taxes d'accise. A leur niveau actuel ni l'impôt sur le revenu personnel, ni l'impôt sur le revenu des sociétés ne favorise l'épargne aux fins de placement dans notre programme d'immobilisations, ou de placements aventurés dans des entreprises constructives. Les taxes d'accise et autres droits indirects semblent sur le point d'atteindre, s'il ne l'ont déjà fait, un point où, désormais, leur rendement ira diminuant. Dans leur application ils ont provoqué des effets cumulatifs tout à fait indésirables. En outre, les taxes d'accises ont pour résultat la hausse du prix au consommateur des denrées imposées et, par conséquent, le renchérissement de la vie.

Si modérés que soient ces propos, ils constituent, à mon avis, une condamnation assez sévère du programme fiscal du gouvernement et une certaine confirmation, enfin, de la déclaration que j'ai faite et selon laquelle le Gouvernement se sert des impôts, peut-être de propos délibéré mais en tout cas avec énergie, comme moyen de rogner et de détruire, chez le peuple canadien, le goût de travailler. Les spécialistes en recherches de la Chambre de commerce du Canada ont consacré beaucoup de temps à étudier les effets des impôts au Canada et, selon moi, leurs constatations ont légèrement ébranlé même l'opiniâtre ministre des Finances. J'aimerais inviter mon aimable ami, le ministre des Finances (pour qui, je le répète, j'ai beaucoup d'estime, même s'il m'arrive, à l'occasion, de le taxer d'opiniâtreté) et son collègue, l'aimable ministre du Revenu national (M. McCann) à venir avec moi ou à aller seuls visiter ma circonscription de Peace-River.

[M. Low.]

L'hon. M. Abbott: Tous frais payés?

M. Low: Oui, Monsieur! Je les invite à se rendre là-bas et à causer avec les cultivateurs de ce bout-là du pays. Je leur garantis qu'après quelque temps, ils auront recueilli des renseignements de première main sur la façon dont leur programme fiscal entrave l'effort productif de la nation. En outre, je suis sûr qu'ils vont beacoup enrichir leur vocabulaire, de quelques bons vieux termes pittoresques du nord, surtout en ce qui concerne l'arrogance de certains représentants de la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national.

L'hon. M. Abbott: Ce n'est rien de nouveau; nous avons déjà entendu tout cela.

M. Low: J'ai déjà parlé maintes fois de cette question, et le ministre du Revenu national dit qu'il en a entendu parler. Je suis sûr que ces gens seraient capables de lui apprendre quelque chose.

L'hon. M. Abbott: J'en doute.

M. Low: Les gens de cette région disent que lorsqu'on reste quelque temps par là, on s'habitue à la brousse. Je crois que le ministre a besoin de s'y habituer un peu.

M. Knowles: Tous les membres du cabinet en ont besoin.

M. Low: J'ai parlé bien des fois de cette question à la Chambre, comme l'ont fait beaucoup d'autres représentants du peuple; mais on maintient, sans l'adoucir, ce programme presque diabolique d'impôt sur le revenu des cultivateurs. En conséquence, on décourage l'effort du pays dans le domaine de la production.

En second lieu, j'aimerais mentionner que la politique fiscale du parti libéral a été poussée, dans quelques cas, bien au delà du point du rendement non proportionnel. Ce qui est arrivé dernièrement l'a démontré de façon très concluante. La plupart des gens savaient, ainsi que le chef de l'opposition l'a laissé entendre cet après-midi, que l'inévitable effet de l'imposition rigoureuse des cigarettes serait la contrebande et l'emploi du tabac sous une forme assujettie à des impôts moins lourds, l'usage de la cigarette diminuant peut-être. Le Gouvernement n'a pas voulu comprendre quelque chose qui était aussi clair que le jour; aussi maintenant va-t-il lui falloir faire machine en arrière ou continuer à perdre des recettes.

M. Cruickshank: C'est la première fois que vous avez raison ce soir.

M. Low: Le peuple en jugera. Le troisième point que je voudrais soulever au sujet des impôts concerne les impôts indirects et occultes que le Gouvernement a établis et qu'il perçoit avec tant de ténacité. Ces impôts ont causé et ils causent encore une grave diminution du pouvoir d'achat d'un grand nombre de Canadiens. Prenons par exemple un fer à repasser électrique et l'on pourrait citer bien d'autres exemples. Prenons-en un qui soit fabriqué aux États-Unis, d'ailleurs un bon nombre de fers électriques sont fabriqués aux États-Unis. Supposons que son prix de fabrique se monte à $5, ce qui est à peu près le prix normal. A combien se monte le prix du fer à repasser au Canada lorsqu'il est vendu au consommateur?

Un droit de douane de 22½ p. 100 relève le prix de $1.12, pour le porter à $6.12. La taxe d'accise de 25 p. 100, imposée par le présent Gouvernement, s'établit à $1.53 et porte le prix à $7.65. Il faut ensuite ajouter la taxe de vente de 10 p. 100 sur la valeur à l'acquitté; le prix augmente encore de 61c., pour passer à $8.26. Le bénéfice du distributeur, d'environ un cinquième, porte le prix fait au détaillant à $9.91. Le détaillant prend un bénéfice d'environ 50 p. 100 sur les articles de ce genre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Oh, M. Thatcher!

M. Low: Le consommateur doit donc payer ce fer à repasser $14.86.

Des voix: Honte!

M. Low: Le prix du fabricant est $5, mais le consommateur canadien, qui doit acquitter taxes, frais de manutention, bénéfices, etc., paye cet article $14.86. Cependant, l'important n'est pas là. Les taxes représentent à elles seules $5.86, mais, et c'est là la partie la plus noire de l'affaire, l'État ne touche que $3.26. Autrement dit, le consommateur acquitte, en plus des impôts prélevés par l'État, un impôt fictif de $2.60 dont ne profite aucunement la population du Canada.

M. Cruickshank: Vous avez raison pour la seconde fois.

M. Low: Je m'améliore aux yeux de l'honorable député. S'il continue ainsi, nous serons peut-être amis. C'est cela que certains d'entre nous cherchent à démontrer depuis longtemps. C'est un élément dissimulé et très important dans le régime fiscal du Gouvernement qui a pour résultat la confiscation inutile et, disons-le, non économique du pouvoir d'achat des gens. C'est l'une des causes de l'importante diminution du pouvoir d'achat du dollar canadien.

Je tiens à répéter ce que j'ai souvent affirmé à la Chambre. Sl le Gouvernement ne prend pas bientôt des mesures efficaces en vue d'améliorer le pouvoir d'achat de notre dollar, beaucoup de nos gens et de nos commerçants auront bien de la difficulté à survivre. La revision de la politique fiscale en vue de supprimer ce mal dissimulé se range parmi les choses les plus importantes que le Gouvernement doit faire avant que le pouvoir d'achat du dollar puisse reprendre la valeur qu'il devrait avoir.

J'aborde maintenant mon dernier sujet. Le discours de Son Excellence nous rappelle ceci. Je cite:

> La situation internationale ne cesse de causer de l'inquiétude et d'obliger mes Ministres à consacrer beaucoup d'attention à nos affaires extérieures. Le Gouvernement demeure convaincu que les nations du monde libre doivent continuer d'augmenter leur puissance conjuguée, afin de garantir une paix et une sécurité durables en décourageant réellement l'agression.

Parlant de ce sujet, le motionnaire de l'Adresse (M. George) a dit, comme en fait foi la page 25 du hansard du 29 février:

> Le très honorable Winston Churchill nous a rappelé dans le discours qu'il a prononcé à Ottawa, que notre propre premier ministre a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du traité de l'Atlantique-Nord.

Je reconnais que c'est vrai. Depuis quelque temps, je me demande toutefois si lorsqu'il a lancé l'idée d'une alliance des pays de l'Atlantique-Nord, il a prévu certains résultats qui en découleraient inéluctablement. Je me demande s'il prévoyait ou s'il espérait que l'OTAN reléguerait dans l'ombre l'Organisation des Nations Unies. Il faut être bien dénué d'intelligence pour ne pas s'apercevoir que l'OTAN est devenu infiniment plus importante que les Nations Unies. Je me demande souvent si le premier ministre (M. St-Laurent), quand il a proposé l'établissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, s'est arrêté à l'idée que des forces puissantes se ligueraient pour faire de cette organisation une sorte de tremplin d'où le Canada et les autres nations libres seraient précipités vers une union fédérative et vers l'établissement d'un gouvernement mondial, lequel, dans les circonstances actuelles, ne pourrait que nous plonger dans une autre guerre totale, sinon pis. Les forces qui tendent vers la réalisation prochaine de ce rêve d'un gouvernement mondial sont sûres qu'une dictature modelée sur celle de l'Union soviétique émergerait d'un nouveau conflit général.

Or, des forces puissantes qui veulent utiliser l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord à cette fin même travaillent fiévreusement à cette tâche. Constatant que leur propagande porte fruit et que l'exécution de leurs plans

progresse étape par étape, elles deviennent fréquemment téméraires et, dans leur agitation, elles trahissent parfois leur jeu. Beaucoup de leurs innocents adeptes et de leurs collaborateurs empressés sont assez naïfs pour laisser sortir le chat du sac et nous permettre de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les coulisses.

Tout récemment, un certain Ted Leather,—le nom "Hell for Leather" lui conviendrait mieux,—député au Parlement de Grande-Bretagne...

Mme Fairclough: Il est originaire d'Hamilton.

M. Low: ...d'un air de triomphe déclarait à la B.B.C. et dans les colonnes libres de divers journaux que la Grande-Bretagne était trop faible pour protéger le Commonwealth et que par conséquent, elle devait se dessaisir en faveur d'une autorité supranationale qui aurait la haute main sur sa propre politique étrangère et sur sa défense. M. Leather est Canadien. Il explique l'appui qu'il donne à ceux qui veulent que l'OTAN soit utilisée comme une rampe permettant de lancer les nations libres vers une union fédérale en disant qu'il désire la "conservation de l'humanité" et veut "lui assurer la paix". Les deux prétentions de M. Leather sont bien puériles. Pour assurer le succès du programme, il faut absolument convaincre les Britanniques, les Canadiens et les autres que l'union fédérale ou le gouvernement mondial constitue pour l'humanité le seul moyen de salut et de paix. Il est également nécessaire de diffuser parmi la population des démocraties jouissant aujourd'hui de leur souveraineté des mensonges du genre de celui que M. Leather cherche à répandre en Grande-Bretagne par le truchement de la B.B.C., savoir que le peuple britannique n'est plus en mesure de mener sa propre politique étrangère et d'assurer sa propre défense.

M. Leather, j'imagine, répète innocemment cette fausseté. Toute cette histoire me paraît auréolée d'un double mystère. Peut-on m'expliquer, en premier lieu, pourquoi un Canadien a cherché d'abord, a réussi ensuite à se faire élire au Parlement de Grande-Bretagne étant, pour employer les termes d'un correspondant "un ardent propagateur d'une doctrine empoisonnée de miasmes subversifs". Second mystère, comment un membre du Parlement peut-il concilier son serment d'allégeance à sa souveraine non seulement avec d'idiots sarcasmes à l'endroit de la souveraineté nationale mais aussi avec son adhésion à une cause qui assujétirait et asservirait notre souveraine, la reine Elizabeth II et ses peuples à une combinaison cosmopolite de gens altérés de pouvoir. Voilà ce qui en est. Je me demande souvent pourquoi des gens comme M. Leather ne transportent pas carrément leur allégeance à la nouvelle Atlantide pour devenir effectivement citoyens du monde, titre auquel ils aspirent. Peut-être constateraient-ils bientôt, à l'instar du jeune Garry Davis, qu'ils ne sont citoyens nulle part, ou peut-être devraient-ils, à l'exemple des premiers communistes internationaux qui essayaient,—j'étais jeune à l'époque,—de se faire citoyens du prolétariat mondial, se chercher une seconde mère-patrie. Quiconque connaît un peu d'histoire sait que les communistes internationaux ont trouvé leur mère-patrie dans l'Union soviétique. Même Tim Buck, qui est logé et nourri par le Canada où il jouit de la liberté et d'autres avantages, reconnaît l'Union soviétique pour sa mère-patrie. Il semble contredire le vieux dicton: "Même la vermine s'attache au corps qui la nourrit".

Pour en revenir à M. Leather, je rappelle que, dans ses élucubrations à la B.B.C., il a cité à titre de modèle et de héros, celui qu'il appelle: "le grand secrétaire aux Affaires étrangères du Canada, Lester Pearson, qui est le plus grand champion de ce genre d'internationalisme dans le sens de l'OTAN". Clarence Streit n'est donc pas seul à prétendre que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est un chef éminent de cette campagne en faveur de l'établissement d'un gouvernement mondial par l'entremise de l'OTAN. M. Leather et ses copains considèrent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comme le géant, le demi-dieu des pays occidentaux qui s'en vient apporter la paix aux nations d'Europe chargées d'histoire. Certaines gens peuvent n'avoir pas encore saisi tout le ridicule d'une telle situation. Peut-on imaginer plus absurde qu'apporter la paix aux vieilles nations d'Europe en recourant tout simplement à leur extinction? Pensons-y.

Le 26 février 1951, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a prononcé un discours que j'ai qualifié de très éloquent, lorsqu'il a présenté le projet de résolution suivant:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer un congrès, auquel participeraient les délégués des démocraties signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et où seraient représentés les principaux partis politiques de ces démocraties, en vue d'examiner dans quelle mesure leurs populations et les populations de telles autres démocraties invitées par le congrès à s'y faire représenter, peuvent mettre en œuvre entre elles, dans le cadre des Nations-Unies, les principes d'une union fédérale.

Il a dit carrément ce qu'il préconisait alors, c'est-à-dire le recours à l'OTAN pour réunir les démocraties libres, tout d'abord en une union fédérale atlantique et, ensuite,

en un gouvernement mondial et ainsi mettre fin à ce qu'il a appelé "le mythe de la souveraineté nationale".

Immédiatement après le député de Winnipeg-Nord, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris la parole; plus je relis son discours et plus j'y réfléchis, plus je suis persuadé qu'il s'agissait d'une mise en garde à l'adresse du député de Winnipeg-Nord, afin qu'il abandonne le sujet pour le moment, étant donné qu'il fallait d'abord soigneusement préparer le terrain en vue d'obtenir que la population soit disposée et suffisamment endormie pour renoncer à sa souveraineté. En tout cas, le débat s'est terminé là-dessus, car le député de Winnipeg-Nord a retiré son projet de résolution.

Depuis le 26 février 1951, il s'est passé bien des choses importantes dans ce domaine. En premier lieu, le conseil de l'OTAN s'est réuni à Ottawa l'été dernier et le Conseil s'est fort intéressé à l'étude des voies et moyens d'obtenir une intégration aussi complète que possible des nations occidentales. Les réunions ont eu lieu à huis clos. En vérité on s'est efforcé de toutes manières d'en garder le secret. Toutefois, des renseignements ont pu percer assez commodément (et j'emploie ce mot à dessein) le voile du secret pour prendre le chemin de la presse mondiale. De plus, on a radiodiffusé les propositions longtemps avant que les divers gouvernements qui forment l'OTAN s'en soient rendus compte d'aucune manière. Quelqu'un a révélé des renseignements quelque peu secrets à Clarence Streit qui s'est hâté de publier dans sa revue *Freedom and Union* la nouvelle que le conseil de l'OTAN allait insister dans le sens de l'unification de la collectivité atlantique, (et je cite ici ses propres paroles) "non seulement au point de vue militaire, comme c'était le cas jusqu'ici, mais sur les plans politique, économique, social et culturel, et que le ministre des Affaires étrangères des États-Unis, M. Acheson, avait prononcé à ce propos des paroles dénotant une approbation chaleureuse".

Il faut se rappeler que M. Streit a été un des champions d'un monde unifié et d'un gouvernement mondial qui ont eu recours à la crainte de l'Allemagne comme ils utilisent maintenant la peur de la Russie pour essayer de précipiter les pays de l'Atlantique en une fédération politique. Dans son article paru dans la livraison d'octobre 1951 du périodique *Freedom and Union,* M. Streit était en mesure de communiquer un renseignement très confidentiel suivant lequel le Conseil de l'Atlantique a nommé un comité en vue de pousser la chose plus à fond. Le comité, disait-il, comprenait MM. Van Zealand, de Gasperi, Stikker, Lange et Lester Pearson.

J'en ai parlé ici même le 22 octobre dernier. On m'a dit que certaines personnes fidèles et dévouées en avaient été quelque peu consternées. On avoit prévu la visite à Ottawa d'un groupe de tenants éminents de l'union fédérale venant du Congrès et de diverses parties des États-Unis, visite, m'a-t-on dit, qui doit avoir lieu au printemps. Il serait intéressant de savoir quelle méthode ils proposent maintenant en vue de pousser les gens à surveiller avec tant de crainte la sombre situation internationale qu'ils ne s'apercevront pas de la transformation de la présente alliance, désignée sous le nom d'OTAN, en une union fédérale de l'Atlantique.

Je termine sur ce point. Quand j'ai abordé la question le 22 octobre dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) d'exposer en termes bien nets quels sont les buts ultimes de l'OTAN, mais jusqu'ici il ne m'a pas fourni la réponse. La population canadienne désire savoir où le Gouvernement conduit le pays. Elle a droit à une réponse complète, détaillée et immédiate. Les membres de notre parti favorisent la plus grande collaboration possible entre les démocraties pour toutes les fins justes et utiles. Parmi ces objectifs, signalons les mesures collectives de défense comme moyen d'éviter une agression qui pourrait dégénérer en conflit mondial ou qui pourrait menacer la sécurité d'une ou de plusieurs nations. Nous appuyons sans réserve tout effort en vue d'édifier en Europe occidentale les forces militaires conjuguées les plus puissantes possible afin de parer à l'agression. Nous nous opposons catégoriquement à toute tentative occulte ou patente d'assujettir économiquement et politiquement tous les pays de l'OTAN à un gouvernement supranational. Nous chérissons trop les libertés que nos ancêtres ont défendues au prix de leur sang et de leur vie. Nous apprécions par dessus tout et ferons tout en notre pouvoir pour garder intacts le droit et la liberté de tout homme d'adorer Dieu Tout-Puissant dans sa propre église à sa façon, de même que le droit de participer librement à l'administration de son pays. Nous prions les Canadiens de bien se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux et de se préparer à résister à toute tentative qui voudrait amoindrir ou supprimer ces précieuses libertés.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, c'est presque passer du sublime au terre à terre que d'entendre un simple député se mêler à la discussion après

que la grosse artillerie a tonné toute l'après-midi, atteignant parfois quelque chose. J'ai tout de même quelque chose à dire. Quiconque représente une ville de la tête des lacs, allante, honnête, grandissante, doit toujours avoir quelque chose à dire à la Chambre.

D'abord je veux faire observer qu'à mon avis le discours du trône a de grandes qualités. Il y est question, au début, des sentiments du cœur. Ceux d'entre nous qui étaient loyaux envers notre défunt roi se souviendront que lors de son accession des prophètes de malheur prédisaient la ruine prochaine de l'Empire britannique. Mais feu lord Bennett a dit cette vérité que l'Empire britannique ne dépend pas seulement du roi, mais de l'esprit dont sont animés roi et nation. Lorsque feu notre roi a accédé au trône il a montré son caractère chrétien et l'a fait sentir d'une extrémité à l'autre de l'Empire. Je crois qu'à cet égard, on a à se louer du discours du trône.

Puis il y est question de la reine Elizabeth II. En ce qui me concerne elle est la reine Elizabeth I du Canada. Celui-ci n'existait pas pendant le règne de la reine Elizabeth I. La reine Elizabeth II est la reine du Canada. Nous l'aimons et nous lui avons juré fidélité. Nous aurons pour elle les sentiments du plus profond respect.

Puis je constate que le discours du trône vise aussi certains problèmes particuliers; or nous aimons que les mesures législatives soient abordées de façon particulière. Tout d'abord, nous allons examiner la loi des allocations aux anciens combattants. La loi sur la citoyenneté canadienne va être modifiée, comme aussi le Code criminel. Nous allons examiner la loi d'indemnisation des employés de l'État, ainsi que le cas des fonctionnaires retraités, dont la pension n'a pas augmenté. Voilà un sujet qui a fait beaucoup parler à la tête des lacs.

M. Knowles: Il n'en est pas question dans le discours du trône.

M. McIvor: Il n'y a pas si longtemps, on m'a demandé pourquoi le dollar canadien est maintenant au pair avec celui des États-Unis ou peut-être même un peu plus haut. J'ai essayé d'en indiquer les raisons. Tout d'abord, la principale raison, à mon avis, en est le Gouvernement du Canada. L'opposition ne le dira pas, mais elle le pense quand même. Un gouvernement qui s'est montré sensé, stable et serviable a fait du beau travail. Il a fait savoir au monde que les gens qui habitent au Canada vont être bien soignés.

Puis il y a notre excédent. Les États-Unis n'en ont pas. La Grande-Bretagne n'en a pas. La France non plus, si ce n'est d'ex-premiers ministres. Nous, au Canada, nous avons un excédent et je vais en indiquer les raisons un peu plus tard. Il y a notre commerce qui s'accroît. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage là-dessus; le ministre du Commerce (M. Howe) pourra vous renseigner à souhait. Voilà l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement de l'Ontario appuie le projet de canalisation du Saint-Laurent.

La deuxième raison est l'absence de différends ouvriers au Canada. La collaboration est peut-être plus étroite que jamais entre patrons et employés. A Fort-William, nous avons de remarquables exemples de cette collaboration dans plusieurs établissements qui emploient de nombreuses personnes. Par suite de l'expansion de notre industrie, nous avons attiré des capitalistes des États-Unis et d'autres parties de l'univers qui ont voulu placer des fonds au Canada.

Une autre raison qui a fait monter notre dollar est la déclaration que le ministre des Transports (M. Chevrier) a faite lorsqu'il a dit que nous entreprendrions seuls l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Il y a quelque temps, à Washington, le ministre du Commerce a dit à un groupe: "Nous ne bluffons pas cette fois". L'exploitation pétrolière en Alberta et en Saskatchewan, l'exploitation minière en Colombie-Britannique et Ontario, celle de Steep-Rock, par exemple, et l'essor du Labrador sont d'autres causes de la hausse du dollar. Tout pays où règne une telle activité ne peut manquer de marcher la tête haute parmi les autres nations du monde.

On commence dans les autres pays à attacher de l'importance au gouvernement canadien. Sur la première page d'un journal local on peut lire ce soir qu'on songe à accorder le prix Nobel de la paix à deux des membres de notre Gouvernement. Cela prouve qu'ils se sont distingués et ce ne sont pas les seuls membres du cabinet ayant attiré sur eux l'attention du monde.

Je sais que les impôts sont élevés et je ne connais personne, à commencer par moi-même, qui aime à les payer. J'aimerais mieux donner un dollar à un homme pour qu'il s'achète à manger ou autre chose de son choix plutôt que de payer des impôts. Je crois cependant que certains impôts vont diminuer. Pourtant nous devons faire face à nos dépenses et lorsque le pays est prospère nous devons rembourser nos dettes de guerre. Grâce aux soins du bureau du ministre des Finances (M. Abbott) j'ai obtenu quelques

chiffres, bien que je ne sois pas expert en statistiques que je mélange généralement. Mais, au cours de l'année terminée le 31 mars 1947, l'État a versé $373,600,000. En 1948, il a versé $676,100,000; en 1949, 595 millions et demi.

M. Graydon: A quelle fin?

M. McIvor: Pour amortir la dette. En 1950, il a versé 131 millions et demi; en 1951, $211,300,000 et, jusqu'au 31 décembre 1951, encore 260 millions. Cela fait un grand total, depuis la fin de la guerre, de 2,248 millions. Alors que les prophètes de malheur croyaient que nous nous acheminions vers une crise économique, nous avons remboursé notre dette de guerre. N'y a-t-il pas lieu d'être fier de notre Gouvernement?

Monsieur l'Orateur, à tous les quatre ans je me paye des vacances. J'ai pensé à me rendre dans l'Ouest avec ma tendre moitié, me disant que nous serions tous les deux en bonne compagnie. En quittant Fort-William, nous nous demandions si nous trouverions dans certaines ville des trolleybus fabriqués à Fort-William. J'ai été étonné et enchanté de pouvoir monter, à Regina, dans un trolleybus de Fort-William et de faire de longues promenades dans un de ces autobus à Vancouver. On ne trouve pas mieux au Canada. Toute ville de chez nous, y compris Ottawa, serait bien avisée d'acheter des autobus à trolley fabriqués à Fort-William.

A Vancouver, j'ai fait de nombreuses et intéressantes constatations. La première, qui m'a vivement intéressé, c'est lorsque le Congrès des métiers et du travail a publié dans les journaux que le relèvement des salaires le préoccupait moins que la sécurité sociale pour les ouvriers, l'hygiène industrielle et la sécurité pour les ouvriers qui doivent cesser de travailler. Peu importe d'où vient cette attitude; même si elle vient de nos amis des syndicats, elle est très digne d'éloges. J'ai découvert autre chose à Vancouver. J'ai découvert un groupe de jeunes hommes d'affaires qui, dans le domaine de la réclame, unissaient leurs efforts en vue de faire apprécier la Colombie-Britannique du Canada et le Canada du reste du monde. C'est ce que la Chambre devrait faire. Elle devrait faire apprécier le Canada du reste du monde.

M. Brooks: Le Gouvernement nous déprécie.

M. McIvor: J'ai vu autre chose à Vancouver, soit le plus grand embouteillage de la circulation que j'aie jamais vu. C'était sur le côté sud du pont Marpole qui conduit à Sea-Island où se trouve sauf erreur, le champ d'aviation le plus actif au Canada. Du moins, c'est ce qu'on m'a dit à Vancouver. Par un après-midi où nous nous acheminions à cet endroit, nous avons vu des voitures presque immobilisées sur plus d'un mille de longueur. Mon ami, major dans l'Armée du Salut, m'a dit que j'étais loin d'exagérer, qu'il y avait des voitures sur bien plus d'un mille de longueur. Les automobiles avançaient à peine. J'espère que les députés de Vancouver, libéraux, conservateurs ou autres, le conseil municipal de Vancouver et les députés provinciaux verront à ce que la classe ouvrière de Sea-Island soit traitée tout aussi bien que les riches habitants de toute autre partie de Vancouver. Voilà pour l'embouteillage. J'ai d'autres renseignements à fournir sur Fort-William. Je ne crois pas qu'aucun endroit soit plus propice que la tête des lacs pour fonder un foyer, avoir des enfants et les élever chrétiennement. Je ne connais pas de meilleurs endroits pour atteindre cette fin que Fort-William et Port-Arthur. Il en est ainsi parce que les groupements religieux y sont très actifs et ne dirigent pas leurs efforts uniquement vers les vieillards et les personnes à l'aise. Les ministres du culte ne sont pas de ceux qui ne songent qu'à la corbeille des offrandes. Avec beaucoup de succès ils prennent soin des jeunes durant la période même où ils se forment à la vie.

J'ai parlé de la façon dont on prend soin des jeunes à Fort-William. Ottawa a pour maire une personne qui s'intéresse aux loisirs des jeunes. Comme les services de récréation d'Ottawa ont donné lieu à certaines difficultés, j'imagine que le maire d'Ottawa et le conseil municipal feraient bien d'envoyer une délégation à la tête des lacs afin d'observer ce qu'on y accomplit. A leur retour, les délégués seraient certainement écoutés avec attention.

Durant l'été, les terrains de jeu sont sous la surveillance de moniteurs. Ceux d'entre nous qui estimaient nécessaire l'existence de terrains de jeu ont obtenu qu'il en fût ainsi. Cette surveillance était autrefois bénévole et les personnes assignées s'absentaient à l'occasion. Notre surintendant des terrains de jeu,—je n'hésite pas à le nommer, c'est M. Art Widnall,—appuie le parti conservateur, mais il n'en est pas moins pour cela digne de respect. Il réunit quelques élèves d'école secondaire et, pendant un mois environ, il leur enseigne à diriger les récréations de groupements de jeunes, garçons et filles, et, en même temps, il leur met un peu de plomb dans la tête. Cette œuvre se poursuit pendant les mois de juillet et août. Durant l'hiver, nous avons 24 patinoires pour le jeu de hockey. Elles sont sous la surveillance de moniteurs. A côté de ces patinoires, un espace est réservé pour les simples patineurs.

Ces endroits de récréation ne laissent rien à désirer. Quand les garçons sont au jeu, on n'a pas besoin d'agents de police pour les surveiller. De fait, un de nos gros hommes de police s'occupe très activement de ce genre de récréation.

Nous avons deux grandes piscines de même que la rivière Kam où quelques-uns d'entre nous se rendent très souvent parce qu'on peut s'y baigner à l'aise dans une eau claire. Nous avons vingt équipes de tout petits, six de petits, cinq d'un peu plus grands, quatre de jeunes et deux d'adolescents à Fort-William. Il y a aussi deux équipes d'adolescents à Port-Arthur ainsi qu'une équipe de plus de 20 ans. Cette dernière équipe est la championne de la région cette année. Le ministre du Commerce (M. Howe) conviendra sans doute,—je ne l'ai pas consulté sur ce point,—que la région de la tête des lacs est peut-être de celles qui présentent aujourd'hui, au Canada, les plus belles perspectives pour les industries nouvelles. Nous avons de l'énergie électrique, des moyens de transport par eau et des chemins de fer. Fort-William s'enorgueillit du plus bel aqueduc au Canada. Notre eau nous vient d'un vaste lac, situé à un altitude de 800 pieds sur le mont McKay. Il a suffi de percer le roc et d'aménager des conduites, la pression étant assez forte pour nos besoins. Il n'a pas été nécessaire d'installer de pompes. L'eau est pure et fraîche. Nous avons dans notre collectivité deux hommes dont je voudrais faire mention: celui qui représente la province et s'occupe des agriculteurs, et celui qui, au nom du gouvernement fédéral, s'occupe des fermes d'expérimentation agricole. Tous deux, ils font œuvre précieuse et admirable en faisant comprendre aux jeunes gens qu'outre le saint ministère, aucune vie n'est préférable à celle de l'agriculteur. Ces messieurs s'acquittent de leur fonction de telle sorte que nos jeunes s'attachent à la terre. Je leur en rends le témoignage. Ils ont organisé des cercles de producteurs de pommes de terre, d'avoine et de graines de semence. On assiste en grand nombre aux réunions des cercles de producteurs de graines de semence qui accomplissent d'excellente besogne.

Nous avons besoin de certaines choses. Le sanatorium de Fort-William a reçu une subvention de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Celui qui est aujourd'hui ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a continué de verser la subvention. La subvention du sanatorium se monte à $200,000. Soixante-quinze Indiens s'y trouvent actuellement. Le sanatorium est maintenant deux fois plus grand et il a besoin de plus d'argent. On vient dire au député de la circonscription que le sanatorium a encore besoin d'argent. Je suis de cet avis et nous essaierons d'obtenir cet argent.

Fort-William a encore besoin d'argent pour le mont McKay. Ce mont est un précieux avantage pour notre ville et le serait encore bien plus si on l'utilisait comme parc national. Il y a là un excellent tremplin de ski. L'endroit se prête bien au ski sur une assez grande distance derrière le mont et tout autour. C'est ce que me disent les jeunes gens. Je ne chausse pas de skis et je ne patine pas très souvent. Les jeunes me disent que le mont McKay a d'aussi belles pentes qu'il peut y en avoir au Canada, mais que le mont McKay appartient aux Indiens. J'informe le ministre de l'arrivée prochaine d'une délégation. Nous irons alors lui rendre visite.

Autre besoin, cette fois pour notre industrie. Il nous faudrait un brise-lames en face de l'île nº 2 mais je ne m'étendrai pas maintenant sur ce point. Nous en avons besoin pour notre industrie de pâte à papier, de papier, nos scieries et pour la protection de notre bois en grume.

Je veux terminer par un mot de la situation mondiale. Nous sommes tenants de la démocratie et de la liberté, de la liberté bien entendue. Le nouveau chancelier de l'université Victoria, l'honorable L. B. Pearson, dans son allocution aux étudiants, a porté à leur attention la lutte des idées dont le monde est aujourd'hui le théâtre. Il s'est exprimé en ces termes:

> Le communisme ne saurait être vaincu au moyen de baïonnettes. Il faut l'attaquer au moyen d'armes intellectuelles et spirituelles et en éliminant la pauvreté et la misère où il se développe.

Puis, il a ajouté:

> La liberté doit comporter l'obligation de rendre des services à la société et de lutter contre le mal et l'injustice. Seule une telle conception de la liberté peut servir de base à une société libre et sûre.

Nous n'avons pas beaucoup d'athées au Canada; mais nous en avons quelques-uns, qui ne croient pas en Dieu. Il y a quelque temps j'ai reçu une lettre dont j'ai lu quelques lignes; dès les premières lignes l'auteur de cette lettre se donnait pour athée. Je jetai un regard au bas de la lettre pour voir de qui elle était, mais comme elle n'était pas signée, je n'en ai pas terminé la lecture. A tous je conseille de ne jamais lire une lettre anonyme. Quel bien en retirera-t-on et, d'ailleurs, quel mal fera-t-on à autrui? L'histoire enseigne que toute nation qui abandonne la foi en Dieu court à sa ruine. Que s'est-il produit lors de la première guerre? Qu'est-il arrivé à Hitler? D'après un prophète de Chicago, il y aura une révolution en Russie.

C'est ce qu'il a prédit il y a deux ans. Selon lui, il y aura révolution en Russie et la masse de la population sera traitée comme il convient.

Je me sens très honoré de prendre part au présent débat. Je suis sûr que nous entendrons beaucoup de discours et peu de répétitions. Si des députés ont l'occasion de venir à Fort-William, qu'ils daignent s'arrêter et ils seront reçus comme il convient de la part d'une ville en plein progrès. Ils y verront des paysages, à Fort-William même et dans les environs, qui ne le cèdent en rien à tout autre, pas même à ceux des Rocheuses.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de membre le plus récent de la Chambre, j'ai été, au cours de la semaine qui a suivi ma présentation, un observateur fort intéressé mais silencieux. Maintenant qu'il est temps de me faire entendre, permettez-moi de commencer par féliciter les députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais également vous dire que j'ai eu grand plaisir à écouter aujourd'hui les discours qu'ont prononcés le chef de l'opposition (M. Drew), le premier ministre (M. St-Laurent) et les chefs des autres partis de l'opposition. J'ajouterai, néanmoins, que je partage beaucoup plus les vues exprimées de ce côté-ci de la Chambre que celles qu'on a exposées de l'autre côté.

Permettez-moi de vous dire très sérieusement, qu'au nom de Calgary-Ouest, je voudrais exprimer mes remerciements à tous les députés pour l'hommage qu'ils ont rendu, au mois de décembre dernier, à la mémoire de feu Arthur LeRoy Smith, ainsi que pour les condoléances que M^me^ Sara Smith a reçues de tous les groupes

En sa qualité de député, Art Smith a bien servi son pays et sa circonscription. Il était sans doute un des députés les plus populaires et les plus respectés de notre Parlement. Il était l'un des citoyens les plus éminents de l'Ouest. En tant que parlementaire. qu'avocat, que philanthrope, en tant qu'homme moyen que marquaient les vertus et quelques-uns des défauts de l'homme moyen, en tant qu'homme d'esprit et tenant de la politique du bon sens, Art Smith a laissé à son pays un riche héritage.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion portant sur l'apparition de la fièvre aphteuse dans le sud de la Saskatchewan. C'est un rude coup qui peut avoir des conséquences désastreuses sur l'économie canadienne, un malheur qui atteint aussi durement l'Alberta que toute autre région du pays bien que, heureusement, on n'ait découvert aucun cas de fièvre aphteuse dans ma province. J'espère que le Gouvernement aura recours à la nouvelle loi, afin d'indemniser justement et convenablement tous ceux qui ont subi des pertes par suite de cette maladie. J'espère aussi qu'il prendra les mesures qui s'imposent en vue d'éviter que la fièvre aphteuse ne se propage à d'autres régions du pays.

L'Alberta occupe un des premiers rangs parmi les provinces qui s'intéressent à l'élevage du bétail. Calgary, où j'habite, est l'un de nos grands marchés aux bestiaux. Les Albertains se ressentent des effets néfastes de l'interdiction qui ferme les frontières est et ouest de l'Alberta et la frontière américaine au transport du bétail destiné aux autres provinces canadiennes par voie de l'Alberta. En ce moment, les Albertains ne peuvent expédier leurs bestiaux ni à l'est, ni à l'ouest ni au sud, mais seulement au nord. S'il n'y a pas d'autre solution, j'espère que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour convaincre les Esquimaux de manger du bœuf au lieu de la baleine.

Nous sommes également aux prises avec un autre problème qui atteint beaucoup plus de gens que l'épidémie de fièvre aphteuse. A Calgary, on appelle couramment cette maladie l'abbottite. Je puis dire au ministre des Finances (M. Abbott) que le nom donné à cette maladie, abbottite, ne veut pas dire chez les habitants de Calgary qui ont trouvé cette désignation que le ministre est le virus qui transporte la maladie à travers le pays, mais tout simplement que son nom est celui qui est le plus étroitement lié à sa propagation.

Tous connaissent naturellement les symptômes de l'abbottite. Ils comprennent la perte de poids, de porte-feuille et de compte de banque; ils comprennent aussi des accrocs à la bonne humeur et aux poignets, un niveau de vie à la baisse, des surplus encore plus élevés et une inflation plus prononcée. On peut dire, en un mot, que les causes de l'abbottite sont les erreurs budgétaires et les impôts excessifs. On discutera beaucoup sur les remèdes à la maladie plus tard durant la session et je compte bien en parler plus longuement à cette occasion.

Depuis une semaine que je suis à la Chambre, j'ai entendu beaucoup de choses sur un certain nombre d'autres circonscriptions de notre pays. Heureusement, mon titre de représentant de Calgary-Ouest ne m'oblige pas à prendre beaucoup de temps pour dire ce que Calgary-Ouest présente en richesses naturelles et en population. Mon prédécesseur à ce poste avait fait une bonne publicité à Calgary-Ouest. De fait, notre circonscription

compte environ 100,000 bons agents de relations extérieures, y compris tous les hommes, femmes et enfants du comté.

La partie ouest de la circonscription de Calgary-Ouest comprend le plus beau parc montagneux du Canada. Je songe, bien entendu, au parc national de Banff lequel se trouve situé juste au sud du parc national de Jasper. On me permettra de dire que les habitants du parc national de Banff n'envient qu'une chose aux habitants de celui de Jasper, c'est la part que ce dernier touche des crédits annuels votés au titre des parcs nationaux.

La ville même de Calgary, on le sait, est le centre de l'industrie agricole du sud de l'Alberta, le grand marché aux bestiaux de la province. C'est aussi le centre d'un grand nombre d'autres industries. La plus importante des industries nouvelles, qui occupe maintenant le deuxième rang parmi les industries albertaines, est celle du pétrole et du gaz naturel. Je vais consacrer ce soir la meilleure partie de mes observations à communiquer à la Chambre certains renseignements en ce qui la concerne. Mais auparavant il faut dire que moi j'appelle Calgary le centre de l'industrie du pétrole et du gaz de l'Ouest canadien. Je devrais peut-être ajouter que depuis quelques années la circonscription du ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) est devenue ce qu'on est véritablement en droit d'appeler la seconde capitale pétrolière du Canada...

L'hon. M. Prudham: Nous avons le pétrole.

M. Nickle: ...la grande capitale étant, cela va de soi, la circonscription que je représente. L'industrie du gaz et du pétrole, dont d'autres orateurs nous ont entretenus aujourd'hui et dont vous avez certainement beaucoup entendu parler par les journaux depuis quelques mois, a eu son origine dans la ville que j'habite. Cela a commencé il y a bien des années, en 1912, quand un certain nombre d'habitants aventureux de Calgary qui voulaient bien courir un risque se sont mis à faire des forages d'essai le long des rives du ruisseau Sheep, dans la vallée Turner. De ces premiers et lointains efforts, tentés surtout par des cultivateurs, des éleveurs et de petits hommes d'affaires de la région de Calgary est issue, avec le temps, la découverte de la vallée Turner comme premier grand gisement de pétrole et de gaz au Canada et dans l'Empire britannique.

Cela a éveillé aussi l'intérêt des grandes sociétés pétrolières, du Canada comme de l'étranger, envers les possibilités de l'Alberta, du point de vue du gaz et du pétrole. Par conséquent, pendant toute cette période en allant jusqu'à et y compris 1946, un grand nombre de sociétés, grandes et petites, se sont livrées à des sondages d'essai en Alberta et dans les autres provinces de l'Ouest, affectant à cette prospection un total d'environ 50 millions de dollars.

De ce programme de prospection sont issus quelques petites nappes de pétrole, plusieurs gisements assez importants de gaz naturel, deux ou trois grands gisements de gaz naturel,—tous situés dans l'Alberta,—mais rien d'assez considérable pour justifier les grands espoirs qui s'étaient formés lors de la découverte de la vallée Turner comme premier grand gisement.

Il y a cinq ans, en février de 1947, le tableau a changé quand l'*Imperial Oil* a découvert un gisement dévonien à Leduc, au sud-ouest d'Edmonton. Je vais vous citer quelques chiffres seulement qui, je le crois, vous donneront une idée de l'importance de la révolution économique qui s'est produite en Alberta et qui s'est étendue à d'autres parties du Canada au cours des cinq années écoulées depuis la découverte du puits Leduc. Au début de 1947, l'Alberta produisait 19,000 barils de pétrole par jour, soit moins du dixième des besoins du Canada en pétrole. Aujourd'hui, l'Ouest canadien peut produire plus de 250,000 barils de pétrole par jour, et l'Alberta peut assurer 95 p. 100 de cette production. Depuis un an, la production de pétrole a varié, selon les conditions du marché, d'un minimum de 100,000 barils à un maximum de 168,000 barils par jour, maximum qui a été atteint l'automne dernier.

A l'heure qu'il est, même si les Grands lacs sont fermés à la navigation pendant l'hiver, nos puits de pétrole de l'Ouest produisent environ 120,000 barils par jour. Dans deux mois, lorsque les Grands lacs seront ouverts à la navigation et que les travaux de printemps commenceront dans les Prairies, la production de pétrole accusera, pour la première fois depuis la découverte du puits Leduc, une augmentation 1,000 p. 100. Ce printemps, à compter du mois de mai, et jusqu'à ce que la navigation cesse de nouveau sur les Grands lacs à l'automne, l'Ouest canadien produira de 190,000 à 200,000 barils de pétrole brut par jour. Au milieu de 1954,—et ce chiffre se fonde sur les renseignements que nous possédons au sujet des puits et des réserves actuels, des progrès de la mise en valeur; il est également tenu compte des nouvelles découvertes qui seront nombreuses, sans doute,—l'Ouest canadien pourra vraisemblablement produire au moins 400,000 barils par jour, quantité qui suffira à la demande de tout le Canada cette année-là. En 1954, le rendement moyen, pour toute l'année, s'établira vraisemblablement à 280,000 barils par jour. Ce chiffre repose sur

les mesures qu'on a déjà prises ou qu'on est à prendre en vue d'assurer les moyens de transport et de raffinage qui permettront de faire un plus grand usage du pétrole de l'Ouest canadien.

Il y a cinq ans, on estimait à 100 millions de barils nos réserves de pétrole. A l'heure actuelle, l'Ouest canadien peut sans crainte chiffrer à environ 1,700 millions de barils ses réserves établies. Cela représente une augmentation de plus de 1,700 p. 100 en cinq ans. Je doute qu'une autre industrie canadienne ait enregistré un pourcentage d'augmentation aussi élevé au cours de la même période.

Pour ce qui est de l'avenir, nous pouvons dire qu'il y a, dans l'Ouest canadien, 400,000 milles carrés de territoire favorable à l'accumulation de pétrole et de gaz. Sur cet énorme total, moins de 5 p. 100 a fait l'objet d'une exploration suffisante.

Quant aux autres provinces, qu'il me soit permis de dire que la région où l'on peut trouver du gaz et du pétrole dans l'Ouest canadien s'étend de la frontière américaine presque jusqu'à l'océan Arctique et des montagnes Rocheuses jusqu'au bouclier canadien. Autrement dit, elle comprend presque tout l'Alberta, la moitié méridionale de la Saskatchewan, la partie sud-ouest du Manitoba, la partie nord-est de la Colombie-Britannique et s'étend au delà des Territoires du Nord-Ouest le long du bassin du Mackenzie, jusqu'à l'Arctique.

Les autres provinces espèrent aussi découvrir du pétrole chez elles. Peuvent contenir des gisements de gaz et de pétrole, d'après leur constitution géologique, les régions telles que l'Ontario occidental, où le pétrole a été découvert pour la première fois au Canada il y a environ 90 ans, la région de la baie James, en Ontario, la péninsule gaspésienne dans le Québec, la région de Moncton au Nouveau-Brunswick, où un modeste champ pétrolifère est en exploitation depuis bien des années, et les provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard. Il se trouve aussi, à Terre-Neuve et le long du littoral du Pacifique, en Colombie-Britannique, des régions qui, d'après leur constitution géologique, peuvent renfermer du gaz et du pétrole. Si riche que soit l'Alberta en gaz et en pétrole, ce n'est pas la seule partie du pays qui renferme peut-être des ressources pétrolières pour notre nation. Le pays s'intéresse de plus en plus au gaz naturel depuis quelques années. Depuis cinq ans on a découvert en Alberta plus de 125 gisements de gaz naturel. Les réserves de gaz naturel en Alberta varient présentement, estime-t-on, entre huit et douze trillions de pieds cubes. Personne ne peut prédire avec précision quelle quantité de gaz naturel on découvrira en Alberta ou dans sa voisine de l'est. Ce qui est certain, c'est que les découvertes se font de plus en plus nombreuses et que les géologues peuvent affirmer avec certitude que moins du vingtième de la région géologiquement propice à la présence de gaz a été explorée.

Bien des gens renseignés prévoient le jour où la production de pétrole au Canada suffira aux besoins du pays et où nous écoulerons même de vastes excédents de pétrole et de gaz chez nos voisins. Je suis porté à croire qu'avant dix ans l'Ouest du pays tirera plus de revenus de la vente de son pétrole et de son gaz naturel que de son agriculture, ce qui n'est pas peu dire puisque la valeur de l'industrie agricole est de l'ordre du milliard par année. L'an dernier, l'industrie pétrolière de l'Ouest du pays n'a produit que pour une valeur de 120 millions de dollars d'huile et d'essence.

Que fait-on pour atteindre le but visé, celui de rendre le pays indépendant à cet égard? Quelques chiffres présenteront sans doute de l'intérêt pour ceux qui ne viennent pas de ma province. L'an dernier, pour la sixième année consécutive, l'industrie pétrolière a atteint un nouveau sommet. Plus de deux cents sociétés ont consacré plus de deux cents millions de dollars à l'achat de propriétés, aux explorations géologiques et à la mise en valeur de bassins de pétrole et de gaz situés dans l'ouest du pays. Ils ont cherché les formations géologiques propices et ont effectué des sondages avec plus d'énergie que jamais.

Les sociétés pétrolières ont creusé 1,370 puits, dont 430 sans résultat. Il importe de noter que l'industrie du pétrole comporte encore de très grands risques. Cependant, si on a creusé des puits sans succès, on a aussi fait certaines découvertes qui dépassent tout ce qui s'est vu dans le passé. Au cours de la seule année dernière, on a découvert, dans l'Ouest, 108 puits de pétrole et de gaz, soit 40 dans le premier cas et 68 dans l'autre. L'Alberta vient en tête avec 98 découvertes, soit 35 puits de pétrole et 63 de gaz naturel. On a découvert cinq puits en Saskatchewan, deux au Manitoba,—ce sont les deux premiers jamais découverts dans cette province,—et deux dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

On est à établir de nouveaux records. Au cours des deux premiers mois de cette année, quinze nouveaux puits de pétrole ou de gaz ont été mis à jour dans l'Ouest du Canada. De fait, on annonçait hier une autre découverte importante,—la deuxième dans la circonscription de Calgary,—celle d'un puits de

gaz "humide", à trente milles au nord-ouest de Calgary. On rapportait, la semaine dernière, une autre découverte à quatre-vingt-dix milles au nord-est de Calgary.

Un mot maintenant au sujet du rythme des dépenses. Comme le Gouvernement dépense énormément depuis quelques années, les chiffres que je vais citer ne paraîtront peut-être pas très élevés au regard du budget de l'État.

L'entreprise privée de l'Ouest canadien, soit les entreprises de gaz et de pétrole, consacre 12 millions par mois à des travaux de forage et à des recherches d'ordre géologique et géophysique. Chaque mois, elle dépense encore plus de millions pour l'acquisition de terrains, l'option de baux et les loyers. On compte actuellement 237 installations de forage et leur nombre augmente de mois en mois. Il y a cinq ans, 19 seulement étaient en activité. Sur les 237 installations actuelles de l'Ouest, 89 sont en train de forer des puits irréguliers à la recherche de nouvelles nappes de gaz ou de pétrole.

Je puis affirmer que pour ce qui est du nombre des installations de forage en activité, le Canada se place aujourd'hui au deuxième rang parmi les nations du monde.

Les travaux de géophysique, qui entraînent l'utilisation des appareils suivants: sismographes, gravimètres et magnomètres, progressent aussi à une allure insurpassée et ont tous pour objet de rechercher les formations géologiques qui, d'après les géologues, méritent d'être forées. Cent cinquante-sept de ces groupes de géophysiciens parcourent actuellement l'Ouest du Canada contre une douzaine à peine il y a cinq ans. L'Alberta en compte 130; la Saskatchewan 19, le Manitoba 3 et la Colombie-Britannique 5. Les installations de forage se répartissent comme suit: Alberta 203, Saskatchewan 23, Manitoba 5 et Colombie-Britannique 6. Je me permets de signaler que la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique en sont encore aux premiers stades d'exploration et de mise en valeur par rapport à ma propre province d'Alberta.

Dans les cinq ans qui se sont écoulés depuis que la découverte de Leduc a déclenché l'emballement actuel au sujet du pétrole, plus d'un milliard de dollars ont été affectés à des immobilisations. Sur ce montant plus de 500 millions ont été consacrés à l'exploration et à la mise en valeur des terres. Le reliquat a été utilisé pour les pipe-lines, les pétroliers, les raffineries et autres installations réparties à travers le pays en vue d'assurer à l'industrie du gaz et du pétrole de l'Ouest les produits et les matières dont elle a besoin.

[M. Nickle.]

Certains événements s'annoncent qui aideront à orienter les destinées de l'industrie pétrolière. L'un de ces événements est l'aménagement du pipe-line destiné à la côte du Pacifique. Les travaux commenceront au printemps pour se terminer au printemps de 1954. L'événement suivant sera sans doute l'élaboration d'un programme quelconque d'échange de pétrole entre le Canada et les États-Unis. Ce n'est que grâce à un tel programme, ou à une formule analogue, que le Canada peut assurer son indépendance en matière de pétrole. Les marchés de l'extrême Est sont trop éloignés des champs pétrolifères de l'Ouest canadien et il en coûterait trop cher pour les atteindre.

L'étape suivante pourra être l'approbation par le gouvernement albertain, dans un avenir rapproché, je l'espère, de l'exportation de gaz naturel. Une fois cette exportation approuvée, le Parlement se chargera de décider si c'est l'Est, l'Ouest ou le Sud qui sera le premier à obtenir le gaz de l'Alberta. Viendra ensuite l'essor d'une vaste industrie pétroléochimique en Alberta. La question du pétrole et du gaz ne serait pas vidée si l'on n'ajoutait quelques mots sur les avantages qui résultent directement ou indirectement du pétrole pour les collectivités où l'on a trouvé ce produit et pour le pays tout entier. En Alberta, le gouvernement possède les neuf dixièmes des droits minéraux du sous-sol de la province. D'après la méthode qu'a adoptée le gouvernement de la province, le trésor court le minimum de risques et encaisse le maximum de bénéfices. Cette méthode permet aussi à ceux qui veulent se livrer à l'exploration et y placer des fonds, d'obtenir leur juste part. Ainsi, depuis la découverte des champs Leduc, il y a cinq ans, le trésor de l'Alberta a récolté, relativement au pétrole et au gaz, plus de 130 millions de dollars en espèces. J'ajoute que grâce aux réserves connues de pétrole et de gaz sur les terres domaniales, en Alberta, les redevances dues au gouvernement et les primes découlant de la vente de réserves de la Couronne, des loyers et des honoraires, devraient rapporter, au cours des dix prochaines années, au moins un demi-milliard encore au trésor de la province. Ce n'est pas là une invitation au gouvernement fédéral de trouver moyen d'imposer une taxe à la province d'Alberta.

M. Wylie: Ne le dites pas trop fort!

M. Nickle: Quant aux autres régions de l'Ouest, la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont commencé à percevoir des droits d'exploration, de location et des redevances. Tout comme en Alberta, elles participent aux avantages que

comportent les dépenses pour le pétrole et des emplois plus nombreux. De fait, au cours des cinq dernières années, l'industrie pétrolière a ajouté au nombre des personnes employées dans l'Ouest canadien plus de 10,000 travailleurs et ce nombre augmente rapidement d'année en année. L'Alberta nourrit le vif espoir que cette province deviendra l'une des grandes régions industrielles du Canada étant donné son pétrole, son gaz naturel et leurs sous-produits.

Comme le savent la plupart d'entre vous, on est en train de construire une usine de 50 millions de dollars à Edmonton, afin de transformer les gaz riches obtenus au cours du raffinage du pétrole brut de l'Alberta, en une vaste série de produits pétroléo-chimiques. A Fort-Saskatchewan, une nouvelle usine en voie d'aménagement utilisera le gaz albertain pour le raffinage des minerais de nickel que fournit le Manitoba. Des fabriques de soufre poussent à Turner-Valley et Jumping-Pound aux environs de Calgary. L'Alberta est devenue une des principales régions où l'on procède au raffinage du pétrole. Mais une des choses dont on ne se rend pas encore suffisamment compte dans ma province c'est que l'exportation du gaz permettra l'extraction, à partir du gaz brut, d'une grande quantité de sous-produits liquides et solides qu'on pourra employer en Alberta pour la fabrication des matières plastiques, du caoutchouc synthétique, des tissus, des détersifs et beaucoup d'autres produits de l'industrie pétroléo-chimique. En d'autres termes, l'exportation du gaz contribuera, à mon avis, à activer l'expansion industrielle de ma province.

Les consommateurs des provinces des Prairies (ceci peut intéresser tout particulièrement nos voisins de la Saskatchewan et du Manitoba) ont l'avantage de voir diminuer leurs factures de combustibles par suite du rabaissement du prix des produits pétroliers, grâce au pétrole de l'Alberta. La facture de combustibles des Prairies se monte à l'heure actuelle au moins à $50 millions par an de moins qu'elle ne coûterait sans le remplacement par le pétrole brut de l'Alberta du pétrole étranger dont le coût est beaucoup élevé.

A cette époque de lutte mondiale entre le communisme et la démocratie, il importe au moins tout autant d'accumuler d'abondantes réserves de pétrole et de gaz, d'édifier des moyens de transport et de raffinage et d'établir des industries connexes dans le centre du continent nord-américain. Ces ressources de l'ouest canadien constituent présentement une arme puissante et qui le sera encore davantage entre les mains des Canadiens et de leurs alliés lorsqu'il s'agira de faire la guerre et de remporter la victoire contre les forces du mal tapies derrière le rideau de fer.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Adamson	Graydon
Argue	Green
Aylesworth	Harkness
Beyerstein	Hees
Black (Cumberland)	Herridge
Blackmore	Higgins
Blair	Hodgson
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Johnston
Bryce	Jones
Cardiff	Knight
Casselman	Knowles
Charlton	Lennard
Churchill	Macdonnell (Greenwood)
Coldwell	MacLean (Queens, Î. P.-É.)
Courtemanche	McGregor
Dinsdale	McLure
Drew	Meeker
Fair	Murphy
Fairclough (Mme)	Nickle
Ferguson	Quelch
Fleming	Stewart (Winnipeg-Nord)
Gillis	Thomas
	Wright—45

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Garland
Anderson	Garson
Applewhaite	Gauthier (Portneuf)
Arsenault	George
Balcom	Gibson
Bater	Gingues
Bennett	Gour (Russell)
Bertrand	Gregg
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Harris (Grey-Bruce)
Blue	Harrison
Boisvert	Hetland
Boivin	Hosking
Bonnier	Hunter
Boucher	James
Bradette	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Brown (Essex-Ouest),	Kirk (Digby-Yarmouth)
Bruneau	Lafontaine
Byrne	Laing
Campney	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Carter	Langlois (Gaspé)
Corry	Lapointe
Côté (Matapédia-Matane)	Larson
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Leduc
Crestohl	Lesage
Cruickshank	Macdonald (Edmonton-Est)
Decore	McCann
Demers	McCusker
Denis	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Dion	McIvor
Dubé	McLean (Huron-Perth)
Eyre	Maltais
Ferrie	Monette
Follwell	Mott
Fontaine	Murray (Cariboo)
Fournier (Hull)	Murray (Oxford)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Power
Fulford	

Prudham
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Roberge
Rousseau
St-Laurent
Sinnott
Stick
Tremblay
Valois
Ward
Weir
Welbourn
Winters
Wood
Wylie—90

(L'amendement de M. Drew, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Adamson
Argue
Aylesworth
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cardiff
Casselman
Charlton
Churchill
Coldwell
Courtemanche,
Dinsdale
Drew
Fair
Fairclough (Mme)
Ferguson
Fleming
Gillis
Graydon
Green
Harkness
Hees
Herridge
Higgins
Hodgson
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Macdonnell (Greenwood)
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
McLure
Meeker
Murphy
Nickle
Quelch
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Wright—44.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Abbott
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Balcom
Bater
Bertrand
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bradette
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Campney
Carter,
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Crestohl,
Cruickshank
Decore
Demers
Denis
Dion
Dubé
Eyre
Ferrie
Follwell
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Garland
Garson
Gauthier (Portneuf)
George
Gibson
Gingues
Gour (Russell)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Hetland
Hosking
Hunter
James
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Larson
Leduc
Lesage
Macdonald (Edmonton-Est)
McCann
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIvor
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
Maltais
Monette
Mott
Murray (Cariboo)
Murray (Oxford)
Power
Prudham
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Roberge
Rousseau
St-Laurent
Sinnott
Stick
Tremblay
Valois
Ward
Weir
Welbourn
Winters
Wood—88.

M. Catherwood: J'ai pairé avec le député de Kent, Ontario, (M. Huffman). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Ross (Souris): J'ai pairé avec le représentant de Melville (M. Gardiner). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

(Sur la motion de l'hon. M. Abbott, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Je propose l'ajournement. Demain, nous ferons d'abord franchir une étape au projet de résolution inscrit au nom du ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham), c'est-à-dire la résolution officielle portant que Son Excellence a été informé de l'objet de la résolution, et le reste. Nous poursuivrons ensuite le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (Premier ministre): On m'a demandé hier si on ne pourrait pas prendre des dispositions quelconques pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* et pour présenter à la Chambre les motions tendant au dépôt de documents. J'ai promis de parler au chef de l'opposition (M. Drew) et aux chefs des autres groupes pour qu'ils me donnent leurs idées sur la question. Il va sans dire que si on en était arrivé au terme de l'ordre du jour spécial, la question ne se poserait pas, mais si le débat sur l'Adresse se poursuivait toujours je pense, monsieur l'Orateur, que mercredi prochain, avant l'appel de l'ordre du jour spécial, vous devriez appeler les questions et motions tendant au dépôt de documents.

LES CÉRÉALES

MANUTENTION DU BLÉ, DE L'AVOINE ET DE L'ORGE EN MAUVAIS ÉTAT

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet de la manutention des céréales en mauvais état qui restent de la récolte de 1951 dans les provinces des Prairies. Je fais cette déclaration au nom de mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) aussi bien qu'en mon propre nom.

La Chambre le sait, la récolte de céréales le 1951 dans l'Ouest s'est faite dans des circonstances très défavorables. Une bonne partie des céréales récoltées l'automne dernier ont été battues alors qu'elles étaient gourdes ou humides, ce qui a posé des problèmes sans précédent pour les producteurs eux-mêmes, pour la Commission canadienne du blé, pour la Commission canadienne des grains et pour les sociétés qui s'occupent de la manutention des céréales. En outre, d'après le Bureau fédéral de la statistique, il reste encore à battre environ 150 millions de boisseaux de blé et 135 millions de boisseaux d'orge et d'avoine.

D'après les registres de la Commission canadienne du blé, les élévateurs ruraux ont pris livraison d'environ 186 millions de boisseaux de blé, d'avoine et d'orge gourds ou humides. Durant la campagne agricole précédente, alors que le problème des céréales en mauvais état passait pour particulièrement grave, les élévateurs de campagne avaient accepté 100 millions de boisseaux de céréales gourdes ou humides.

L'écoulement du blé, de l'avoine et de l'orge gourds a beaucoup progressé, et l'on a séché environ 50 millions de boisseaux de céréales gourdes et humides aux élévateurs terminus de la côte du Pacifique, à la tête des lacs et aux élévateurs terminus de l'intérieur. En outre, on expédie du blé humide aux États-Unis pour le faire sécher. Cependant, il reste encore beaucoup de céréales gourdes et humides dans les entrepôts publics et il faudra quelque temps avant de pouvoir les écouler ou les sécher.

Outre les céréales gourdes et humides livrées à la Commission et les quantités de ces céréales livrées qui restent en entrepôt, une quantité considérable de céréales humides qui a été battue l'automne dernier demeure encore sur les fermes. D'après des relevés récents effectués par la Commission, il y avait environ 36 millions de boisseaux de blé humide battu sur les fermes des provinces des Prairies au milieu de février. De plus, il y avait sur les fermes d'importantes quantités de blé gourd battu, et d'avoine et d'orge battues mais gourdes et humides, qui n'avaient pas encore été livrées.

La prochaine période de soixante à quatre-vingts jours sera critique en ce qui concerne la livraison des stocks de céréales battues mais en mauvais état actuellement sur les fermes. On vise à assurer la livraison de ces stocks de céréales gourdes et humides détenues sur les fermes aussitôt que ce sera matériellement possible. Il sera difficile de terminer cette tâche avant le temps chaud. Les producteurs qui ont des céréales gourdes et humides sur leurs fermes devront apporter un soin extrême à maintenir ces stocks en bon état jusqu'à ce qu'ils puissent les livrer aux élévateurs ruraux. Voilà, dans ses grandes lignes, le problème que pose la manutention des céréales battues mais en mauvais état actuellement sur les fermes.

Vu les circonstances que je viens d'exposer, j'exhorte tous les producteurs ayant, à la ferme, des céréales non battues de faire en sorte que le battage du printemps ne vienne pas aggraver le problème que posent actuellement les céréales en mauvais état. Étant donné la situation actuelle, nous ne pouvons donner l'assurance qu'on pourra livrer promptement les céréales de la moisson du printemps si elles sont gourdes ou humides. Il convient de souligner que, si les céréales sont battues au printemps, alors qu'elles sont très humides et que le temps est chaud, il sera très difficile aux sociétés de manutention de maintenir ces céréales en bon état dans les élévateurs régionaux et pendant le transport jusqu'aux élévateurs terminus. Les producteurs devraient y songer sérieusement avant d'entreprendre le battage du grain qui se trouve encore dans les champs des provinces des Prairies.

Il est évident que, même si la récolte de printemps se limite au battage des céréales sèches, les livraisons de grain en mauvaise condition atteindront au moins 250 millions de boisseaux pour la campagne agricole 1951-1952. C'est là une quantité sans précédent de céréales en mauvaise condition par comparaison aux autres campagnes agricoles, et nos installations destinées à la manutention du grain seront donc surchargées jusqu'à la dernière limite. Tandis qu'un fort pourcentage de céréales en mauvais état déjà battues a été livré aux élévateurs ruraux, des réserves considérables se trouvent encore dans les fermes de certaines régions. Celles-ci sont, à l'heure actuelle, bien déterminées et l'on connaît l'étendue du problème qui reste à résoudre. La commission canadienne du blé, la commission canadienne des grains, le régisseur des transports, les sociétés de manutention et les chemins de fer continueront à s'efforcer de secourir de leur mieux ces parties du pays.

Si tous les intéressés collaborent, et si les producteurs surtout collaborent en ce qui concerne le battage du printemps, les pertes découlant de la récolte de 1951, qui comprenait tant de céréales en mauvaise condition pourront être réduites au minimum. L'arrivée d'un printemps hâtif favorisera beaucoup la solution dans l'ensemble du problème des céréales en mauvais état, mais rendra plus difficile aux producteurs la préservation du blé gourd et humide dans les fermes jusqu'à ce qu'il soit possible d'en effectuer la livraison.

M. Coldwell: A-t-on une idée de la quantité de céréales qui restent non fauchées ou non battues?

[Le très hon. M. Howe.]

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Coldwell: C'est-à-dire qui s'ajoutent à la quantité engrangée dans les fermes?

Le très hon. M. Howe: Il y a environ 150 millions de boisseaux de blé et 135 millions de boisseaux d'orge et d'avoine qui ne sont pas encore battus.

M. Argue: Je voudrais poser une autre question au ministre. Pourrait-il nous renseigner sur la disponibilité de petits séchoirs à céréales et nous dire jusqu'à quel point leur usage a réussi? Que valent-ils?

Le très hon. M. Howe: Oui. Je ne sais au juste combien on en a importés à ces fins, mais le chiffre atteint peut-être 40 ou 50. Ils n'améliorent guère l'ensemble de la situation et, à moins qu'ils ne soient utilisés par des spécialistes, il y a grand danger que ces séchoirs avarient le blé. Je sais que les journaux ont publié des photos montrant des pains fabriqués avec du blé ordinaire et d'autres pains fabriqués avec du blé provenant de ces séchoirs. Les photos révèlent que les séchoirs peuvent facilement cuire le blé au point où il perd toute valeur marchande. A mon avis, les petits séchoirs contribuent peu à améliorer la situation générale.

M. Fair: J'aimerais poser une autre question. N'est-il pas vrai qu'il y a quelques jours les journaux faisaient l'éloge des gens qui utilisaient ces petits séchoirs, signalant qu'ils n'avaient avarié que très peu le blé?

Le très hon. M. Howe: On m'a fait part des dégâts et non des bons résultats. Cependant, je suis certain qu'il y a une bonne proportion des uns et des autres.

M. Fair: Sauf erreur on a amélioré un ou deux séchoirs importés, quand on a constaté qu'ils n'accomplissaient pas un travail satisfaisant.

STATUTS REVISÉS

PUBLICATION ET DISTRIBUTION— RAPPORT COURANT

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a demandé de faire rapport des progrès réalisés dans la revision des statuts. J'ai alors répondu au pied levé que, à mon avis, il faudrait encore plusieurs mois mais que je me renseignerais davantage avant de communiquer un rapport plus complet que voici:

La commission chargée de la revision des statuts a été nommée en février 1949. Dès sa création, elle s'est attachée des avocats

et un personnel de bureau qui devaient l'aider à codifier et à reviser les statuts. Voici la succession des étapes qu'on a suivie dans l'accomplissement de ce travail:

1. Préparation d'une codification à même les textes officiels des statuts; 2. Impression de la codification; 3. Correction des épreuves en pages par le personnel de bureau et revision par la Commission de la première impression conformément à la loi concernant les statuts revisés; 4. Nouvelle impression du texte revisé; 5. Vérification de la nouvelle impression; et 6. Impression définitive et reliure.

Afin de terminer l'ensemble du travail le plus rapidement possible, on a, dans toute la mesure où l'ont permis les circonstances, mené de front ces divers stades.

Les trois premiers stades sont terminés et le quatrième l'est aux quatre cinquièmes. Le cinquième stade, c'est-à-dire la vérification de la réimpression, a commencé le 1er mars 1952 et on s'attend que le dernier stade, soit l'impression définitive et la reliure, commence d'ici la fin du mois.

La première codification a été préparée par un personnel juridique dont les services avaient été retenus par la commission, mais c'est cette dernière elle-même qui s'est occupé de la revision. La codification étant terminée, le personnel juridique de la commission ne comprend plus qu'une personne qui surveille l'impression et prépare les tableaux et index.

On estime que la réimpression des épreuves revisées sera terminée ce mois-ci, que l'imprimeur de la reine aura en main le bon à tirer d'ici la fin d'avril et que le tirage définitif et la reliure seront terminés vers la fin de cette année ou au début de 1953.

A la dernière session du Parlement, on a autorisé la commission à préparer un volume supplémentaire qui comprendrait les lois adoptées à la présente session. La préparation de ce supplément commencera à la fin de cette session-ci et il paraîtra en même temps que l'édition principale.

Pour ce qui est de la revision de 1927, il s'est écoulé environ cinquante mois entre la nomination des commissaires et la date véritable de la revision. On s'attend qu'il faudra un peu moins de temps pour effectuer la nouvelle revision, bien que le texte à reviser soit plus volumineux dans la proportion de 25 p. 100 et que la tâche que supposent la refonte et la revision ait été rendue quelque peu difficile, vu qu'au cours de la revision actuelle, le Parlement a siégé pendant de plus longues périodes de temps que ce n'avait été le cas les années qui ont immédiatement précédé la revision de 1927.

DÉCORATIONS

APPROBATION PAR SA MAJESTÉ DU PORT DE LA MÉDAILLE DE CORÉE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre seront intéressés de savoir que nous avons appris hier que Sa Majesté la reine a gracieusement approuvé le port de la Médaille de Corée, médaille que feu Sa Majesté le roi George VI avait autorisé les forces du Commonwealth à porter.

LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

PROROGATION DE LA LOI AUX ANNÉES 1952 ET 1953

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour étendre l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or aux années 1952 et 1953, et pour éclaircir les dispositions du paragraphe cinq de l'article trois en vue d'assurer l'aide prévue lorsque ce paragraphe a été édicté en 1951.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DOMMAGES DE GUERRE

DEMANDE VISANT LE DÉPÔT DU RAPPORT—PAIEMENTS RPOVISOIRES AUX REQUÉRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre avant que l'ordre du jour soit appelé. Va-t-on déposer le rapport intérimaire du juge Ilsley relativement aux réparations de guerre? Le premier ministre a dit le 20 novembre 1951 qu'il se trouvait entre les mains du Gouvernement. Dans le cas de l'affirmative quand pouvons-nous en attendre le dépôt? Le premier ministre est-il en mesure de nous dire quand des paiements provisoires pourront être versés aux requérants à l'égard de pertes dues à la guerre?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le 4 mars le rapport officiel du très honorable M. Ilsley sur les questions dont il avait été saisi à cet égard. C'est un document très complet qui comporte 166 pages ainsi que certaines annexes. Le rapport a été présenté aujourd'hui à une réunion du conseil de la

façon traditionnelle, pour transmission à Son Excellence le Gouverneur général. Nous avons décidé aussitôt de faire demander à l'imprimeur de la reine de nous fournir son avis quant à la méthode de reproduction la plus pratique et la plus rapide, soit par rotocalcographie, soit par impression, afin que le rapport puisse être communiqué aux intéressés.

Ce document renferme des centaines de recommandations sous forme de décisions prises par le commissaire en réponse aux questions que renfermaient les instructions, quant aux catégories de réclamations à étudier, à la façon de les présenter, de les approuver, etc. Je suis persuadé que tous ceux qui sont appelés à soumettre des réclamations trouveront dans ce rapport une indication précise de la façon dont ils devront procéder pour que les commissaires et les commissaires-adjoints examinent leurs réclamations; le rapport sera aussi d'une grande utilité aux commissaires et aux commissaires-adjoints dans l'étude de ces réclamations.

Il a été jugé impraticable d'établir des règlements d'avance en vue de décider quelles catégories de réclamations pressantes il y aurait lieu d'étudier, mais cette question est traitée dans le rapport définitif. Des méthodes sont proposées dans ce rapport qui permettraient d'étudier convenablement ces réclamations pressantes et de les régler dans le plus bref délai possible. On y indique les renseignements qui devraient être fournis à ceux qui prétendent avoir des réclamations de caractère pressant.

Dès que la chose sera possible, on a l'intention de déposer le rapport et d'en distribuer des exemplaires à ceux qui seraient réellement intéressés à en obtenir. Étant donné le très grand nombre de personnes qui soumettront probablement des réclamations, il faudra peut-être disposer de milliers d'exemplaires. La rotocalcographie fournit des textes bien lisibles. Encore une fois, nous voulons savoir si ce moyen serait le plus pratique et le plus rapide de mettre ce rapport à la disposition du public.

M. Drew: Comme le sujet est d'importance on me permettra de formuler la proposition suivante. Certains requérants, par suite de circonstances attribuables à la guerre, ne peuvent subvenir à leurs besoins qu'avec les plus grandes difficultés. Je n'ai pas à fournir d'exemples; le premier ministre est au courant du cas de certaines femmes que le manque de formation spéciale ou l'âge empêchent pour ainsi dire de se trouver du travail et qui sont par conséquent plongées dans le dénuement le plus profond.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je comprends qu'il soit difficile de régler l'ensemble des réclamations, surtout en ce qui a trait aux réclamations élevées soumises par des entreprises commerciales ou des hommes d'affaires, mais je souhaite qu'on élabore, avant même que le rapport soit déposé, une méthode quelconque qui permette d'accorder une avance provisoire aux personnes qui peuvent établir un besoin pressant.

Le très hon. M. St-Laurent: Le commissaire, qui se rendait compte de l'urgence de la situation, a été saisi de la question, mais il lui fallait d'abord définir les catégories de personnes qu'on pourrait autoriser à présenter des réclamations contre cette caisse. Le Fonds représente une assez forte somme, soit plusieurs millions de dollars. Ainsi, le commissaire voulait déterminer quelles personnes pourraient être considérées comme des Canadiens ayant droit de présenter des réclamations contre ce Fonds, actuellement entre les mains du gouvernement canadien. Certains cas, dignes de la plus sympathique considération, restaient indéterminés. Le commissaire a maintenant établi la ligne de démarcation. Avant d'avoir tracé cette ligne, il jugeait impossible de formuler des recommandations à l'égard de ces réclamations pressantes.

DÉFENSE PASSIVE

ACHAT DE SIRÈNES D'ALERTE POUR LA DÉFENSE PASSIVE DANS LA RÉGION DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Henry (Rosedale): Je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des nouvelles ont récemment parues dans les journaux au sujet de l'achat de sirènes d'alerte pour la défense passive dans la région de Toronto. L'adjoint parlementaire est-il prêt à faire un énoncé à ce propos?

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), retenu par la maladie, on me permettra peut-être de répondre à cette question. Étant donné les déclarations que les journaux prêtent au directeur de la défense passive pour la région de Toronto, le vice-maréchal de l'Air T. A. Lawrence, il serait peut-être utile de passer brièvement en revue les événements qui ont conduit au choix de certaines sirènes qui sont actuellement prêtes à être expédiées en grand nombre à Toronto.

Le choix d'une sirène d'alerte appropriée pour le Canada a été confié, il y a deux ans, au Conseil de recherche pour la défense. Après un examen approfondi des besoins des diverses villes du Canada et des caractéristiques de différents modèles, on a décidé, au début de l'an dernier, que la sirène la plus satisfaisante à tous égards est celle à double ton que la Grande-Bretagne a utilisé au cours de la seconde guerre mondiale. Cette décision a été prise en étroite collaboration avec les autorités de la défense passive du Royaume-Uni et des États-Unis qui effectuaient aussi des recherches très poussées dans ce domaine.

Détail intéressant, les sirènes dont on a fait le choix pour le Canada ont efficacement servi, durant la guerre, en Grande-Bretagne où elles sont de nouveau en usage. Comme on ne pouvait, à bref délai, acheter ailleurs les sirènes du genre autorisé, on a pris des dispositions en vue de leur fabrication au Canada par une société de Toronto. Le choix de cette sirène en particulier a été arrêté après des essais satisfaisants effectués à Ottawa et à Windsor. L'essai du prototype à Winnipeg a également donné des résultats satisfaisants.

D'une première commande de 200 sirènes, placée l'an dernier, la région de Toronto en a reçu 35. Lorsqu'elles seront convenablement réparties, les dirigeants de la défense passive à Toronto pourront déterminer le nombre dont ils auront encore besoin. Les sirènes de Toronto sont fabriquées en conformité des données techniques fournies, le 30 mai dernier, à Ottawa par la province d'Ontario. Le 18 février dernier, nous avons reçu avis que le comité de la défense passive de Toronto et York venait de terminer un rapport sur les sirènes. Ottawa n'ayant pas encore reçu le rapport, aucune modification n'a encore été apportée aux instructions données au fabricant sur la foi des recommandations présentées en mai dernier par la province d'Ontario.

J'ajoute que, samedi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le général Worthington ont tenu, à Toronto, une réunion avec le ministre d'Ontario dont relève la défense passive, le maire de Toronto et les membres du comité de Toronto et d'York qui est chargé de la défense passive. On a fait une étude complète de ce qui a trait au réseau d'alerte et aux autres aspects importants que comporte la défense passive. L'esprit de collaboration dont les trois secteurs du gouvernement ont fait preuve à cette réunion continuera sans doute de progresser dans ce domaine.

Évidemment, les fonctionnaires fédéraux de la défense passive étudieront à fond tous les autres vœux qu'ils recevront sur la mise au point d'un système satisfaisant de sirènes d'alerte pour certaines localités canadiennes. A cet égard, qu'il me soit permis de lire un télégramme daté du 5 mars et reçu de Toronto:

L'honorable Paul Martin,
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,
Ottawa.

Je tiens à vous remercier de nouveau de vous être entretenu avec le comité de la défense passive de Toronto et d'York, samedi dernier. La conférence a été très harmonieuse et fort utile, en ce qu'elle a permis de définir plus clairement le statut des trois secteurs du gouvernement quant à la défense passive. A propos de la déclaration parue dans le journal d'hier soir, je désire vous faire savoir qu'elle a été publiée par un employé rétribué du comité, sans l'autorisation et à l'insu du comité, et qu'elle n'exprime pas nos vues.

Le président du comité exécutif,
Allan A. Lamport, maire.

Je dois m'excuser d'avoir oublié de signaler que les représentants de Rosedale (M. Henry) et de Broadview (M. Hees) m'avaient prévenu de cette question. Je les remercie de m'avoir donné l'avis voulu.

IMMIGRATION

NOUVELLES DE JOURNAUX RELATIVES À L'EXAMEN DES IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Henry (Rosedale): A la suite de nouvelles parues récemment dans les journaux au sujet de l'examen médical des immigrants, l'adjoint parlementaire est-il prêt à faire une déclaration à ce sujet?

M. E. A. McCusker (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je pensais qu'on avait effectivement répondu à cette question dans le *Globe and Mail* du 5 mars, mais il serait sage peut-être que je fasse une courte déclaration au sujet de l'examen médical des immigrants. Les immigrants sont examinés outre-mer par une équipe de 43 docteurs canadiens employés à service continu. Lorsque des circonstances l'exigent d'autres docteurs canadiens qui effectuent des travaux post-universitaires outre-mer sont utilisés temporairement. Tous les immigrants âgés de plus de 11 ans doivent subir un examen radiographique. Lorsque les parents présentent des signes de tuberculose guérie ou établissent des antécédents, on fait subir l'examen radiographique également aux enfants.

L'examen médical a pour but d'empêcher l'admission au pays des épileptiques et des personnes atteintes de troubles mentaux, de

tuberculose, de trachome et de maladies vénériennes. Je dois dire que nous examinons non seulement la personne qui désire immigrer, mais également toute sa famille. Si donc le chef d'une famille désire faire venir au Canada sa famille d'Europe, on sait qu'elle est en bonne santé également. Tous les immigrants doivent présenter un certificat de vaccination au port d'embarquement. Les malades sont examinés aux ports d'entrée et mis en quarantaine dans les hôpitaux des points d'accès; ils n'en sortent qu'une fois guéris. Bien que l'immigration ait été la plus forte dans l'Ouest, au début de la colonisation de cette partie du pays, la tuberculose y a été moins fréquente que dans nos autres régions.

L'Ontario a reçu récemment beaucoup d'immigrants: 104,000 depuis un an et environ un demi-million depuis la fin de la guerre. Pourtant, la fréquence de la tuberculose y est extraordinairement faible: 13 par 100,000. La fréquence de la tuberculose chez les immigrants qui viennent s'établir au Canada est de .043 p. 100. Au cours des cinq dernières années, on a relevé 200 cas d'affections mentales chez un demi-million d'immigrants, soit un par 2,500 personnes.

A leur arrivée au Canada, les immigrants reçoivent les soins médicaux dont ils ont besoin jusqu'à ce qu'ils se trouvent un emploi. Nous supprimons les soins médicaux à ceux qui vont loger chez des parents dès leur arrivée au pays; mais, dans le cas d'immigration en masse de main-d'œuvre, les ouvriers et leurs familles sont soignés sur place par les fonctionnaires médicaux, jusqu'à ce qu'on leur trouve un emploi. Nous assurons ces soins médicaux en collaboration avec le ministère du Travail et celui de la Citoyenneté et de l'Immigration. A la lumière de ces faits, je ne crois pas que les reproches soient motivés.

M. Graydon: Monsieur l'Orateur, puis-je obtenir la permission de renvoyer le débat à une séance ultérieure?

M. McCusker: Certaines gens n'aiment pas à entendre la vérité.

HANS NEITZ

QUESTION AU SUJET DE LA CLÉMENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Je voudrais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné avis. Elle résulte d'une nouvelle parue dans les journaux d'hier soir. Le ministre est-il en mesure de dire quand on se prononcera sur le recours en grâce dans le cas de Hans Neitz, soldat allemand condamné à l'emprisonnement perpétuel pour avoir tenté de tuer un officier du C.A.R.C.? Les membres du tribunal qui ont condamné Neitz seront-ils consultés avant qu'une décision soit rendue?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Il convient peut-être que je réponde à cette question. Cette affaire a été étudiée pour la dernière fois le 12 septembre 1951, alors qu'il a été décidé de ne pas user de clémence à ce moment-là. Si l'affaire est étudiée de nouveau, on procédera, s'il y a lieu, de la façon ordinaire, c'est-à-dire que le tribunal sera consulté?

LOI SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPRÊME DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—VALIDITÉ DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): J'ai à poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné avis. Le ministère de la Justice en a-t-il appelé de la décision rendue par la Cour suprême de l'Île du Prince-Édouard et selon laquelle le bill nº 82, chapitre 16 des statuts de 1949, loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, dépasse les pouvoirs de notre Parlement, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Sinon, le ministère prendra-t-il cette mesure?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Nous avons suivi cette affaire et, d'après les renseignements que nous possédons, l'Office de la vente des pommes de terres de l'Île du Prince-Édouard a l'intention d'en appeler de cette décision. Nous interviendrons alors en faveur de la validité de la loi fédérale.

ROUTE TRANSCANADIENNE

SECTEUR RELIANT BONSHAW À CHARLOTTETOWN, DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'ai une question à poser au ministre des Ressources et du Développement économique Quel parcours la route transcanadienne suit-elle de Bonshaw à la ville de Charlottetown, dans l'Île du Prince-Édouard?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que le député devrait inscrire cette question au *Feuilleton.*

EXPLOSIFS

GARÇONNET D'OTTAWA VICTIME D'UNE BOMBE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Avant de partir, le ministre de la Défense nationale répondrait-il à une question? Se propose-t-il de tenir une enquête sur l'origine de la bombe qui en explosant, hier à Ottawa, a tué un garçonnet de treize ans?

Une voix: Lisez les journaux.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Les autorités municipales, qui feront sans doute enquête elles-mêmes, ne nous ont pas encore saisis de l'affaire. Si elles nous en font part, le ministère de la Défense nationale se mettra à leur entière disposition, comme il le fait en des cas de ce genre.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre croit-il possible que la bombe provienne des magasins militaires?

Une voix: Lisez les journaux.

L'hon. M. Claxton: S'il s'agit d'un engin militaire, il a nécessairement été, à un moment ou un autre, entreposé dans les magasins militaires. Nous ignorons quand il en est sorti, du moins on ne nous en a pas fait part.

LE NATIONAL-CANADIEN

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT REVISÉ DU RÉGIME DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre déposerait-il sur le bureau de la Chambre un exemplaire du Règlement revisé du régime de pension du National-Canadien, afin que nous puissions nous faire une meilleure idée de ce qu'est le nouveau plan, que ne nous l'ont permis les journaux hier.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Le règlement revisé qui régit le nouveau régime de pension constitue un document assez volumineux. On en a préparé un résumé et si la Chambre y consent nous le déposerons volontiers sur le Bureau.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 6 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je ne me propose pas de retenir longuement l'attention de la Chambre. A l'exception des deux motionnaires (MM. George et Gauthier),—soit dit en passant, je les félicite chaleureusement de leurs excellents discours,—les députés qui ont pris part au débat, surtout les membres des partis d'opposition, ont consacré beaucoup de temps à l'examen de questions qui, par leur nature, se rapportent au budget. En guise d'introduction aux quelques remarques que je désire formuler cet après-midi, j'estime qu'il serait peut-être utile d'annoncer, sous réserve, bien entendu, de tout événement imprévu, que je présenterai mon exposé budgétaire le mardi 8 avril, à l'heure habituelle. Les députés se rendent compte, j'en suis sûr, qu'à ce temps-ci de l'année, je suis fort occupé, avec mes fonctionnaires, à la préparation du budget. Il en est ainsi durant toute l'année; j'imagine cependant que dans les deux ou trois mois qui précèdent la présentation du budget, je dois recevoir moi-même des centaines de délégations et prendre connaissance d'un plus grand nombre encore d'observations écrites émanant de contribuables ou de groupes de contribuables. Je dis tout de suite qu'à mon sens, cet examen du budget fait essentiellement partie de sa préparation. Il est exact que le gouvernement dispose, grâce aux sources officielles et autres, de renseignements très complets sur la situation commerciale en général et sur les entreprises des particuliers, mais ces données ne peuvent remplacer un exposé détaillé des répercussions d'un impôt ou d'impôts sur les entreprises des particuliers. Pour cette raison, je suis heureux de recevoir ces données et je ne vois pas comment on peut, sans cette forme d'assistance, préparer un budget équitable. Un tel régime permet au ministre des Finances de s'acquitter de ce qui constitue, somme toute, son devoir et sa responsabilité essentiels dans la préparation d'un budget, soit de répartir le poids total des impôts inévitables au moyen d'une méthode aussi juste que permettent de la concevoir l'ingéniosité, la sagesse et l'esprit d'invention de l'espèce humaine; c'est ce que nous nous efforçons de réussir. Voilà, je le répète, le genre d'observations et d'assistance que j'accueille avec le plus de satisfaction.

Je dirai, en passant, que le Conseil du Trésor a terminé la semaine dernière son examen des crédits. Ils sont maintenant chez l'imprimeur et j'espère pouvoir les déposer à

la Chambre très prochainement. Dorénavant notre tâche consistera donc à décider s'il y a lieu de modifier notre régime fiscal et la forme à donner au budget.

Toutefois, il y a une sorte d'activité qui s'exerce surtout depuis deux ou trois ans, activité que je n'ai pas connue auparavant dans l'exercice de mes fonctions de ministre des Finances, et qui me cause beaucoup de soucis. Il s'agit d'une forme d'activité qu'exercent certains groupes particulièrement intéressés, dont on dit, j'imagine, qu'ils font les couloirs. Ce genre d'activité est beaucoup plus répandu en d'autres pays, je crois, surtout aux États-Unis où le mode de gouvernement diffère du nôtre. Ce qui me pousse à formuler ces observations, c'est le contenu d'une lettre circulaire dont je n'ai pris connaissance qu'hier matin. Je vais demander à la Chambre de me permettre de la lire en entier. La Chambre conviendra, je crois,—du moins je l'espère,—que par certains aspects cette circulaire insulte à l'intelligence des députés et met en cause leur intégrité.

La lettre en question est l'œuvre de la Fédération des associations de vendeurs d'automobiles du Canada. Je me hâte de dire que je compte beaucoup d'amis parmi les vendeurs d'automobiles. Un de mes plus anciens amis est, en effet, un vendeur d'automobile très prospère et je ne crois pas un seul instant que la plupart des vendeurs d'automobiles qui peuvent appartenir à l'association en cause souscriraient volontiers à la teneur de cette circulaire. Voici donc ce qui est écrit, en date du 27 décembre 1951, sous l'en-tête de la Fédération des associations de vendeurs d'automobiles du Canada, dont le bureau principal est situé à 145, rue Yonge, Toronto 1, Ontario. Elle se lit ainsi qu'il suit et plusieurs des mots (*voir italiques*) sont soulignées:

Bulletin nº 166

Aux membres des groupements associés

La Fédération est actuellement en pleine campagne en vue d'amener le Gouvernement à alléger les restrictions au crédit et les impôts injustes. Nous avons besoin de votre aide (et il nous la *faut*) pour faire saisir au public et au Gouvernement qu'une protestation *générale* s'élève contre une telle distinction injuste.

Je n'ai rien à redire à une déclaration comme celle-là.

Comme principale mesure à adopter au cours de cette campagne, nous vous invitons fortement à vous entretenir avec votre député au Parlement dès maintenant, au cours de l'intersession, de cette question qui vous intéresse au plus haut point, de même que toute la population. Parlez-lui par l'intermédiaire de votre Association. Si cela est impossible, parlez-lui personnellement. Ce qui importe surtout, c'est de le voir sans retard, à quelque parti politique qu'il appartienne.

[L'hon. M. Abbott.]

Je n'ai jusqu'ici rien à redire à la circulaire.

Nous avons retenu les services d'*Editorial Services Limited*, de Toronto, Montréal et Ottawa, afin de nous aider dans nos relations avec le public, de conseiller et d'assister la fédération au cours de cette campagne. L'entrevue que vous aurez avec votre député fédéral constitue une partie essentielle de notre programme.

Les députés comprennent, apprécient et estiment la bonne publicité. Nous vous demandons d'enrôler votre député pour qu'il se fasse notre avocat; quand vous y serez parvenu, nous lui ferons, par l'intermédiaire d'*Editorial Services*, une bonne publicité sur le plan *national* d'un genre qui lui plaira et qui *vous* fera beaucoup de bien.

Voici comment nous organiserons cette publicité:

1. Amenez votre député fédéral à autoriser des déclarations que les *Editorial Services* pourront utiliser à des fins publicitaires sur le plan national.

2. Il est probable qu'il nous sera possible de faire en sorte (par l'intermédiaire d'un bureau de conférence bien établi) que le député puisse parler sur la question devant un club important ou un autre organisme public. Ce discours fera l'objet d'une publicité analogue par tout le pays.

3. *Editorial Services* pourront peut-être organiser pour votre député une conférence radiodiffusée, une causerie, un *forum*, une entrevue. Il s'ensuivra le même genre de publicité d'un océan à l'autre.

4. Lorsqu'il exposera nos difficultés à la Chambre, un compte rendu de son discours sera adressé à tous les services de nouvelles, à tous les journaux et à tous les postes radiophoniques canadiens par l'entremise d'*Editorial Services*.

Il vous appartiendra de nous renseigner sur les intentions de votre député.

Les Editorial Services communiqueront immédiatement avec lui afin de disséminer son discours par tous les moyens possibles.

Les gens qui préparent le budget et qui modifieront ou maintiendront le traitement injuste dont notre industrie est présentement victime, et le public, tiendront compte de la pression exercée par l'opinion publique par l'entremise de la publicité sur le plan *national*. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance qu'il y a de signaler la valeur de la *publicité* à votre député.

Voici ce que nous vous demandons de faire

1. Prenez *sans retard* un rendez-vous avec votre député, immédiatement, pendant qu'il est chez lui. Le Parlement se réunira de nouveau vers le milieu de janvier: vous devez lui parler immédiatement.

2. Soyez bien au courant de la question avant de le voir. Voici les principaux points à mettre en lumière:

a) Les restrictions au crédit et les impôts sont injustes, ils imposent un fardeau inéquitable aux gens qui *ont absolument besoin* d'une auto pour leur travail ou leur commerce ainsi qu'à une industrie *essentielle*.

b) Ils placent les petits salariés et les gens à revenu moyen dans une situation pénible.

c) Ils créent des difficultés particulières au travailleur manuel. A ce sujet, vous pourrez lire à votre député, en entier ou en partie, le mémoire de M. D. A. Amory qui paraît à la page 38 du compte rendu de la réunion annuelle de la F.A.D.A. tenue en 1951.

Assurez-vous de bien lire et comprendre les faits qui y sont résumés et laissez-en un exemplaire à votre député.

3. Pendant l'entrevue, n'ennuyez ni ne confondez le député avec un lot de chiffres et de données statistiques. Le résumé que vous lui laisserez parlera pour vous.

4. Votre meilleure arme provient probablement de l'expérience que vous possédez dans votre propre domaine; elle vaut mieux que les exposés généraux qui ne touchent pas toujours un député. Il a plus à cœur les intérêts de ses propres commettants.

Placez votre entrevue sur le plan local.

a) Si les conditions de crédit vous embarrassent, dites-le à votre député et mentionnez-lui dans quelle mesure.

b) Il serait bon, si vous éprouvez des difficultés, de lui en dire l'importance. Il s'intéresse à vous de même qu'à tous les autres électeurs.

c) Signalez-lui le nombre de personnes de votre collectivité, de sa propre circonscription, qui ont besoin d'une automobile pour gagner leur vie.

d) Si vous connaissez des cas où des acheteurs éventuels subissent un réel *détriment* de ce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter une automobile dont ils ont absolument besoin, soit à cause des taxes de luxe, soit à cause des restrictions au crédit, soit pour ces deux raisons à la fois, informez-en votre député.

5. Nous voulons d'abord obtenir le relâchement des restrictions au crédit. On estime généralement que les paiements mensuels élevés sont le principal obstacle pour les acheteurs éventuels.

6. N'oubliez pas de souligner jusqu'à quel point le public souffre de ces distinctions injustes.

Il y a bien plus de *gens* ...que de marchands et, même si votre député peut prendre part à vos difficultés, il s'intéressera *davantage* à celles des *gens* que frappent les restrictions injustement apportées au crédit, de même que les impôts excessifs.

7. Enfin, demandez à votre député d'agir:

a) Qu'à Ottawa et ailleurs, si cela peut être utile, il se déclare ouvertement favorable à vos intérêts, à ceux des acheteurs en puissance lésés par les restrictions au crédit et par le fardeau des impôts, en somme, qu'il se dise favorable à l'*ensemble de la population*. La publicité qu'il se fera ainsi lui plaira, à lui comme à nous, d'ailleurs.

b) Qu'il insiste auprès du ministre des Finances pour que soient modifiées les restrictions au crédit (d'abord) dans le sens où *vous* croyez qu'on doit les modifier.

c) Qu'il promette de s'employer, dès son retour à Ottawa, à chercher du soulagement pour vous comme pour le public; qu'il vous envoie par écrit le résultat de ses efforts, à titre de renseignements comme de publicité.

8. Informez sans retard la Fédération de vos démarches et des résultats obtenus, de façon que nous et notre conseiller en matière de relations avec le public puissions profiter au maximum de toutes les occasions de réclame qui peuvent s'offrir.

9. Le temps presse. Prenez rendez-vous aujourd'hui même. Plus vite ce sera fait et plus vite nous pourrons agir sur l'opinion publique, plus vite nous serons soulagés.

10. Veuillez nous retourner le rapport sur la formule annexée, le plus tôt possible!

Je vous souhaite de réussir en cette entreprise et vous remercie de votre collaboration.

Le directeur général,
(Signature) Howard B. Moore.

Monsieur l'Orateur, je ne commenterai pas cette lettre, qui se passe d'explications. Je puis dire à la Chambre (je suis sûr que tous les députés partagent ce point de vue) que le ministre des Finances est particulièrement allergique aux pressions et aux groupements qui cherchent à l'influencer. Comme je le disais au début de mes observations, j'invite les contribuables, individuellement ou en groupes, à me dire ce qu'ils pensent. Mais je m'oppose énergiquement à cette tactique qui, je le crains, a souvent été employée sous d'autres cieux mais qui, à ma connaissance, ne se rencontre que depuis peu chez nous. Elle consiste à exercer indirectement une pression sur les membres du Parlement.

Voilà mon premier point; le deuxième s'y rattache. Il a trait au tabac et à la taxe sur le tabac. On a beaucoup dit que la taxe est trop élevée, ce à quoi je ne m'oppose nullement. Par deux fois, les producteurs de tabac sont venus me voir; ils m'ont présenté un mémoire très bien préparé et très utile que nous avons étudié avec soin. Voilà les observations que reçoit normalement le ministre des Finances; je ne m'y oppose pas.

Toutefois, j'ai aussi un dossier de lettres reçues de détaillants me disant qu'ils ont eu beaucoup de mal à s'approvisionner en cigarettes depuis quelques mois. Je dois dire que la plupart de ces lettres débutent à peu près dans les termes suivants: "Nous voulons vous communiquer ces renseignements; mais, comme nous ne voudrions pas nous attirer des ennuis auprès des fournisseurs de tabac, nous aimerions que vous considériez cette lettre comme confidentielle". C'est évidemment ce que j'ai fait. Cependant, d'autres lettres ne sont pas de cette catégorie. J'ai sous les yeux une des plus récentes. Datée du 28 février 1952, elle m'est adressée par M. Slaven, pharmacien de Sydney (Nouvelle-Écosse):

L'hon. D. C. Abbott, Q.C., M.P.
Ministre des Finances
Ottawa (Ont.)

Monsieur le ministre,

J'ai été très heureux d'apprendre par les journaux que vous étiez au courant des agissements des fournisseurs de tabac.

Bien que nous n'aimions pas manquer des ventes, il nous a été désagréable de constater que les grandes maisons cherchaient à tromper le Gouvernement et le public.

Il vous intéressera de savoir,—ce fait vient également à l'appui de vos déclarations,—que, peu après le règlement de la grève de l'*Imperial Tobacco Co.*, à Montréal, le représentant de cette société est venu diminuer notre stock: il a rapporté tous les produits sortis de la fabrique depuis plus d'un mois. D'ordinaire, nous avons en mains un approvisionnement de deux mois. La société a pris cette mesure à l'égard des détaillants le premier mois et à l'égard des grossistes le mois

suivant. Elle a cherché à nous faire accroire qu'elle agissait ainsi à dessin, afin de nous permettre d'avoir toujours des produits très frais en magasin. Après cela, nous avons constaté que nos commandes étaient réduites à environ le quart de nos besoins. La société a continué de réduire les commandes jusqu'au jour où vous avez déclaré, à la fin de l'année, qu'il n'y aurait pas de changement. C'est ainsi qu'après avoir eu des cigarettes de l'*Imperial Tobacco* pour trois jours seulement, notre stock s'est trouvé épuisé.

Achats du 1er oct. 1950 au 28 fév. 1951 — $2,396
Achats du 1er oct. 1951 au 28 fév. 1952 — $1,779

Différence — $ 617

Si l'on tient compte de l'augmentation du prix, la valeur de nos ventes aurait dû être bien plus importante qu'au cours de la période précédente.

Je ne fume pas mais je crois que l'impôt est trop élevé; cependant je trouve inadmissible la méthode qu'utilise la compagnie en essayant de vous intimider et de vous forcer la main.

Bien sincèrement,

George B. Slaven.

M. Slaven est un homme à mon goût.

M. Coldwell: Le ministre pourrait-il nous dire si cette lettre a été communiquée au ministre de la Justice (M. Garson) pour qu'il formule un avis sur la question de savoir s'il s'agit là d'une violation de nos lois?

L'hon. M. Abbott: Non, la lettre ne lui a pas été transmise. Je viens de la recevoir et je ne doute pas qu'on puisse examiner cette question. Je ne dispose pas de moyens me permettant de savoir si les affirmations contenues dans la lettre de M. Slaven sont exactes. Elles peuvent être exactes, mais elles peuvent être fausses, je ne suis pas en mesure de vérifier. Comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai reçu un grand nombre de lettres visant au même but. Si ces affirmations sont exactes, je dois déclarer à la Chambre que c'est là une façon très peu louable de chercher à influencer l'opinion publique quant à ce qu'il y a lieu de faire au sujet d'un impôt.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur. Je laisse à la Chambre le soin de décider les mesures qui s'imposent, à la lumière de l'exposé que je viens de faire, mais j'espère bien ne pas me laisser influencer par des faits de ce genre quand viendra le moment d'arrêter les propositions budgétaires qu'il convient de soumettre.

En terminant, je dirai que, quelles que soient les faiblesses du ministre des Finances, et elles sont nombreuses, on ne l'intimide pas facilement.

M. Graydon: Puis-je poser une question au ministre? J'aimerais obtenir copie de la première lettre dont il a donné lecture, car je suis sûr qu'elle nous intéresse tous. D'où le ministre l'a-t-il reçue, afin que je puisse m'en procurer une à la même source?

[L'hon. M. Abbott.]

L'hon. M. Abbott: Elle m'a été remise par un ami. Je pourrais en faire établir une copie pour le député, s'il y tient.

Des voix: Elle figure maintenant au hansard.

M. Ferguson: De même que le chef de la C.C.F., j'estime que cette lettre devrait être soumise au ministre de la Justice. C'est le producteur de tabac qui subit ici un préjudice.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député prend maintenant la parole, je devrai considérer qu'il a participé au débat.

M. W. G. Blair (Lanark): Je tiens tout d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. George et M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Ils ont prononcé des discours intéressants et fort bien rédigés. Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône me fournit l'occasion d'étudier le problème qui se pose à l'industrie textile, si importante pour la circonscription de Lanark et le pays tout entier.

La circonscription de Lanark compte douze fabriques de tissus et le recul des affaires dans cette industrie a été la cause de beaucoup de chômage, particulièrement vers la fin de 1951. Le chômage a atteint son point culminant au cours de janvier dernier. Les usines de cette région s'occupent principalement de la fabrication de tissus de laine et de tricots. Les commandes placées par le Gouvernement pour des tissus ont largement contribué à diminuer l'acuité de ce grand problème. De fait, certaines de ces usines auraient fermé leurs portes n'eussent été des contrats de la défense. Les contrats de la défense pour 26 millions de verges d'étoffe et 750,000 couvertures ont permis d'éviter que la situation ne s'aggrave. Plusieurs usines fonctionnent à temps réduit ou ont abandonné les secondes équipes. Certaines ont réduit les premières équipes au point où de 5 à 40 p. 100 des ouvriers ont été congédiés.

En face d'une concurrence aussi poussée, les usines n'ont pu obtenir les contrats qu'à la condition de réduire les frais. Autrement, elles auraient dû fermer leurs portes. Toutefois, les contrats de défense n'assurent qu'une activité temporaire et il faudra trouver autre chose pour maintenir les filatures en exploitation. Avant de passer en revue la situation actuelle de l'industrie du textile, il convient de rappeler à la Chambre l'importance de cette industrie tant dans le domaine de la production de textiles que dans celui de la pro-

duction en général. Cette industrie compte au pays 791 usines et emploie plus de 100,000 personnes. Ces usines sont réparties entre 269 collectivités du pays. Voici un tableau qui indique le nombre d'usines, le nombre de municipalités qui comptent de tels établissements et le nombre d'employés, le tout par province:

Fabriques primaires de textiles au Canada

	Filatures	Municipalités	Employés
Ontario	358	115	41,400
Québec	361	108	47,500
Provinces de l'Ouest	31	15	1,400
Provinces maritimes et Terre-Neuve ..	41	31	3,900
Totaux pour le pays	791	269	94,200

On notera que la plupart des filatures sont situées dans l'Ontario et le Québec mais que l'industrie prend de l'importance dans l'Ouest du pays et qu'elle emploie presque quatre mille personnes dans les provinces Maritimes et à Terre-Neuve. C'est la plus importante du pays d'après les salaires versés. En établissant une comparaison, il est intéressant de noter que la production annuelle brute de cette industrie dépasse 700 millions de dollars, soit cinq fois autant que la production d'or et plus que la valeur combinée de la récolte canadienne de blé et d'avoine. C'est surtout dans les villages et les petites villes qu'on trouve les filatures. Dans bien des cas, elles y représentent la principale source d'emploi. Le tiers des 791 fabriques sont établies dans des villes et des villages de moins de 5,000 âmes et la moitié dans des localités de moins de 25,000 habitants. Dans quelques villes de la vallée de l'Ontario, toutes les personnes employées par l'industrie manufacturière sont des ouvriers des textiles. Dans les centres plus populeux, les fabriques primaires de textiles emploient plus de gens que toutes les autres manufactures réunies.

Dans la seule année 1949, les filatures de la vallée de l'Outaouais ont versé trois millions de dollars en salaires et ont affecté $4,750,000 à l'achat de matières premières. Les employés des filatures canadiennes sont parmi les mieux rénumérés de tous les ouvriers des textiles. Depuis 1939, les salaires ont été majorés au point qu'ils s'établissent aujourd'hui à 280 p. 100 de ce qu'ils étaient alors. Pour ces employés comme pour tous les autres, cependant, la hausse du coût de la vie devient un grave problème. Par rapport à la moyenne canadienne des salaires, celle des employés des filatures primaires s'établit à 45 p. 100 en Grande-Bretagne, à 35 p. 100 en France, à 34 p. 100 en Italie, à 33 p. 100 en Tchécoslovaquie, à 32 p. 100 aux Pays-Bas, à 27 p. 100 en Allemagne et à 70 p. 100 au Japon, d'après les chiffres les plus récents. La rénumération moyenne des ouvriers de l'industrie primaire des textiles n'est pas tout à fait aussi élevée au Canada qu'aux États-Unis mais le même écart existe entre d'autres industries similaires du Canada et des États-Unis. Les droits de douane américains sur les textiles sont plus élevés par rapport aux droits canadiens correspondants que les salaires des ouvriers des filatures américaines ne le sont par rapport aux salaires canadiens.

La branche de l'industrie textile qui produit les articles de laine et de tricot emploie 42,500 personnes. Elle compte 567 fabriques réparties dans 170 localités. La production de ces filatures consiste principalement en couvertures, tapis, tissus de laine peignée, articles tricotés. L'industrie se développe; depuis 1945, elle a consacré 250 millions à son expansion et à l'achat de nouveau matériel. L'industrie textile est donc un élément très important de notre économie nationale.

En période de guerre ou de préparation à la guerre, une bonne industrie du textile acquiert une importance égale, par sa production de tissus, à celle des industries qui fabriquent des canons et des avions. Depuis 1939, l'industrie des textiles au Canada parvient à satisfaire à la fois aux demandes militaire et civile. Ses nombreux employés offrent aux produits agricoles du Canada un important marché.

Au cours de la guerre, soit de 1939 à 1945, presque tous les produits textiles utilisés par les militaires du Canada étaient de fabrication canadienne. Nous pouvons être fiers de cette industrie. A cette époque, ni la Grande-Bretagne, ni les États-Unis n'auraient pu satisfaire à la demande canadienne; de fait, l'industrie canadienne a été appelée à fournir des tissus à nos alliés en plus de répondre à nos propres besoins d'ordre civil et militaire.

Depuis six mois, l'industrie subit un fléchissement. Les importations de Grande-Bretagne, des États-Unis, d'Italie et d'autres pays européens font une vive concurrence à nos fabriques canadiennes. Notre droit douanier à l'égard des tissus est inférieur à celui de tout autre pays, sauf la Suède, où toutes les importations sont réglementées. Une forte proportion des lainages importés au Canada viennent de Grande-Bretagne; la quantité de ces importations n'est sujette à aucune restriction ni aucune réglementation. Les pays exigent en moyenne, à l'égard du prix f. à b. des quatre types réguliers de tissu de laine, le droit suivant: Australie, 32 p. 100; Belgique, 31 p. 100; Canada, 13·1 p. 100; France, 33·9 p. 100; Allemagne, 23·7 p. 100; Grande-Bretagne, 20·8 p. 100; Italie, 27 p. 100; Pays-Bas, 18·9 p. 100; Espagne, 126·6 p. 100; Suède, 5·6 p. 100; États-Unis, 36·4 p. 100.

La division de l'industrie qu'intéressent surtout les importations est celle des tissus de laine et de laine peignée. En 1949, les fabriques de lainages du Canada ont alimenté le marché intérieur dans une proportion de 63 p. 100; or, en 1951, cette proportion est tombée à 53 p. 100 et 2,500 ouvriers étaient en chômage. Pour ce qui est des tissus de laine peignée, l'apport des fabriques canadiennes au marché intérieur a fléchi de 47 p. 100 à 39 p. 100 en 1951. La Grande-Bretagne est le principal pays exportateur de lainages au Canada et son emprise sur notre marché intérieur augmente au point de représenter maintenant 86 p. 100 du chiffre total de nos importations. Le barème des salaires au Canada est deux fois plus élevé qu'en Grande-Bretagne, ce qui, outre les faibles droits de douane de 13½ p. 100 exigés à l'égard des lainages du Royaume-Uni, ne permet guère à nos fabriques de soutenir la concurrence. D'autres pays où les salaires sont peu élevés ont augmenté leurs ventes en conséquence.

Un récent rapport du Bureau de la statistique indique que l'importation des fibres et textiles s'est élevée à 483 millions et demi de dollars en 1951, comparativement à 364 millions et demi pour l'année précédente.

Les douze dernières années révèlent une situation intéressante en ce qui concerne les importations de tissus de laine. Avant et pendant la guerre, les chiffres ne sont pas trop importants. Mais l'industrie qui place des fonds, construit des usines et emploie du personnel ne saurait d'un bon œil voir rétrograder son commerce à un niveau précédent.

Voici le dossier des importations:

	Moyenne d'après-guerre 1946-1949	1950	1951
Production du Canada...	28·5	26·0	21·4
Importations	14·4	13·3	12·4
	42·9	39·3	33·8
Pourcentage de la production du Canada	66 p. 100	66 p. 100	63 p. 100

Les commandes de l'État influent, pour une part, sur la production au Canada. En voici les chiffres:

	Moyenne d'après-guerre 1946-1949	1950	1951
Production de défense ..	·5	1·5	4·1

Lorsque les chiffres relatifs à la défense sont inclus, ils compensent la régression subie par l'industrie canadienne sur le marché civil national. Si l'on élimine les chiffres relatifs à la défense, voici comment se lit le tableau:

	Moyenne d'après-guerre 1946-1949	1950	1951
Pourcentage du commerce canadien destiné aux civils	66 p. 100	65 p. 100	58 p. 100

La concurrence étrangère croissante à l'égard des tissus de laine peignée est révélée dans le tableau que voici:

	1950 (en millions de verges)	1951 (en millions de verges)
Production du Canada	5·6	4·8
Importations de Grande-Bretagne	5·6	5·7
Importations d'autres pays	·9	1·7
Total	11·9	12·2

Il ne suffit pas de déclarer que le Canada est une nation adulte au point de vue industriel. Il est vrai que grâce à nos usines mieux outillées, nous pouvons maintenant faire face à la concurrence. Mais, en ce qui concerne l'importation des textiles, la situation est beaucoup plus compliquée, à cause, surtout, de la concurrence britannique. Nous devons permettre aux Anglais de gagner de l'argent chez nous, afin qu'ils puissent acheter nos matières premières. Nous sommes en faveur d'un programme d'assistance à l'Angleterre qui aiderait cette nation à se rétablir en tant que grande puissance internationale. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde, l'Angleterre doit être forte. Toutefois, il y a lieu de tenir compte de ce qu'en Grande-Bretagne et dans les autres pays d'Europe, le prix de revient des textiles est moins élevé qu'au Canada, étant donné le moindre coût de la main-d'œuvre et une certaine mesure de subvention. Les textiles importés remplacent à l'heure actuelle les produits canadiens. Il semble injuste que ce soit l'industrie textile qui ait à supporter tout le poids des importations, au point d'en arriver au chômage.

Lorsque j'ai pris la parole au cours de l'étude du budget, le 1er novembre 1949, ainsi que le rapportent les *Débats* à la page 1387, j'ai fait (à noter qu'il y a de cela deux ans) la déclaration suivante:

> Dans la mesure où nos marchés canadiens peuvent absorber les textiles britanniques, j'estime qu'il faut aider autant que possible la Grande-Bretagne à gagner des dollars afin de lui permettre d'acheter nos produits primaires. Toutefois, il ne serait pas dans l'intérêt du pays que l'industrie textile soit forcée de fermer ses portes et que des ouvriers qui ont consacré plusieurs années de leur vie au progrès de cette industrie soient forcés de se chercher un autre emploi. Il importe d'étudier avec soin les conditions extérieures et les facteurs qui menacent cette industrie de la plus haute importance afin d'en surveiller sans cesse les effets. Car ce que j'ai signalé pourrait bien se réaliser.

Et j'avais dit plus tôt:

Cette industrie a joué un rôle très important dans l'effort de guerre du Canada. Le programme de notre défense économique future exige que nous maintenions cette industrie saine et vigoureuse.

Les importations de cotonnades augmentent. A un moment donné, avant 1939, nos filatures nous fournissaient 70 p. 100 des besoins du pays. L'an dernier, ce chiffre avait fléchi à 58 p. 100. En 1950, les États-Unis ont exporté 147 millions de verges de textiles au Canada; l'an dernier leurs exportations au Canada se sont accrues de plus de 10 millions de verges. Les pays où les salaires sont bas, comme le Japon, la Hollande et la Tchécoslovaquie, ont doublé leurs exportations de cotonnades au Canada.

La quantité de bas entièrement diminués provenant des États-Unis a augmenté. Les fabriques américaines peuvent vendre ces marchandises à pertes au Canada pourvu qu'elles se vendent au même prix aux États-Unis. C'est là une façon d'écouler les excédents.

Les États-Unis ont accru leurs exportations au Canada de vêtements féminins faits de tissus synthétiques. En 1949, nous avons importé 114,228 vêtements et en 1950, 186,502 vêtements ou robes. Les contingents à l'égard des importations canadiennes de vêtements ont été abolis au début de 1951. Les fabricants canadiens de tissus synthétiques sont d'avis que les filatures américaines utilisent le marché canadien pour se débarrasser de leurs excédents. Ce secteur de l'industrie emploie 20,000 personnes.

Le Japon a envahi le domaine des articles de tricot. L'an dernier, 30 p. 100 des gants vendus au Canada provenaient du Japon. Les ouvriers du textile au Japon reçoivent un salaire égal au douzième de ce que touchent les nôtres.

L'industrie textile, au Canada, dépend entièrement du marché canadien. Les exportations canadiennes de produits textiles sont faibles pour la bonne raison que le prix de revient au pays nous empêche de participer à la concurrence sur les marchés extérieurs. L'industrie canadienne produit tout un choix d'articles. Tout article de textile importé entre en concurrence avec nos produits. La statistique sur le nombre de verges l'indique bien. En 1949, nos filatures de tissus de laine fournissaient 64 p. 100 de la consommation nationale; cette proportion n'est plus que de 54 p. 100. Le secteur des articles de tricot a maintenant perdu un cinquième du marché.

Nous devons être prêts à accepter des importations en paiement de nos exportations. Il ne serait pas possible de parvenir au point où aucune importation nous ferait concurrence. Mais je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas fixer des normes de concurrence. Nous ne voulons pas parvenir à une situation où nous céderons une partie de nos débouchés anglais à d'autres pays lesquels accepteront les produits anglais en échange. L'industrie canadienne importe une grande quantité de filé et de laine. Il doit être possible de trouver le moyen d'encourager l'industrie canadienne sans rien enlever aux Anglais. Il ne faut pas pourtant, qu'en voulant faciliter les échanges commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne l'un des deux pays intéressés cherche à profiter indûment des difficultés de l'autre.

Les ouvriers canadiens du textile ont été plus durement frappés qu'auparavant. Les salaires de l'industrie textile chez nous étant parmi les plus élevés et les droits de douane exigés par nous étant moins importants que dans d'autres pays, il en est résulté du chômage. Les syndicats canadiens ont envoyé des délégations à Ottawa pour intercéder auprès du Gouvernement. Il importe de mettre en œuvre un programme quelconque à long terme faute de quoi nos filatures ne seront pas défendues contre les importations de textiles produits à meilleur compte à l'étranger.

Mais d'autres éléments que la concurrence ont provoqué la crise actuelle des textiles. Au début de la guerre de Corée on a assisté à une brusque hausse des prix. Les acheteurs ont acheté au delà de leurs besoins, croyant qu'il y aurait pénurie de drap. Le prix des matières premières a énormément augmenté tandis qu'on a eu du mal à s'en procurer. Sans doute estimait-on que le boom des ventes provoqué par le début de la guerre de Corée ne durerait pas, mais on n'avait tout de même pas cru à un si brusque affaissement des marchés.

Le consommateur canadien s'intéresse au prix des denrées, lequel tient souvent au prix des matières premières. Le prix de la laine a augmenté de 300 p. 100 au cours de la dernière saison, mais, en un temps très court, il était revenu au niveau de l'année précédente. De nouveau, à l'automne de 1951, il a brusquement monté de 60 p. 100 en une semaine. Les prix des vêtements au consommateurs ne fluctuent pas en conséquence et le prix de détail des tissus de laine, au printemps de 1951, ne correspondait pas au prix de la laine. Il faut se rappeler qu'il s'écoule une période d'environ 15 mois avant que la laine arrive entre les mains du détaillant, sous forme de produits ouvrés. Cela permet de faire la moyenne des frais.

Durant la période dont j'ai parlé, c'est-à-dire durant la guerre de Corée, le financement des inventaires coûtait de six à dix fois plus cher. Vers la même époque, les restrictions au crédit sont entrées en vigueur. Les clients ne pouvaient pas accepter de commandes et, quand les achats se sont ralentis, les filatures sont restées avec de gros stocks sur les bras. Les restrictions au crédit,—lesquelles s'appliquent surtout aux sociétés appartenant totalement à des Canadiens,—ont rendu encore plus difficile la tâche de trouver le capital d'exploitation nécessaire et de quoi acheter de nouveaux stocks. L'entrée en vigueur des restrictions au crédit a coïncidé avec la période de pointe pour les marchés de matières premières. Le problème financier s'est aggravé du fait qu'on avait à payer de fortes augmentations des salaires, des impôts et ainsi de suite.

Une hausse considérable du prix des aliments, du logement, du loyer et du coût de la vie en général a fait que le public ne pouvait plus acheter à ces prix-là. Un fléchissement de la demande mondiale pour les tissus, ce qui nécessite l'écoulement des stocks, est un problème commun à l'industrie du textile dans le monde entier. Il se pose aussi pour l'industrie canadienne. Le Canada n'exporte pas beaucoup de textiles et notre industrie compte presque entièrement sur le marché intérieur. A l'heure qu'il est, presque tous les industriels cherchant à liquider leurs stocks, les fabricants de l'Europe et des États-Unis établissent au Canada des prix avec lesquels le fabricant canadien ne peut rivaliser, sauf à l'égard de quelques spécialités qui doivent être livrées promptement. De nos jours, le drap italien remplace le drap anglais et canadien. Nos filatures, dont deux sont établies dans ma circonscription, fonctionnent au ralenti et ferment même leurs portes en certains cas.

Bien des Canadiens se demandent si le dumping est la cause de la situation présente et, s'il en est ainsi, jusqu'à quel point il en est la cause. Il y a quelques mois, un comité mixte de patrons et ouvriers du textile et de l'aiguillerie a protesté auprès du gouvernement canadien contre le dumping de marchandises américaines sur le marché canadien, marchandises qui se vendent à des prix avec lesquels il est impossible de rivaliser, et il a déclaré que cette pratique causait beaucoup de chômage dans l'industrie.

A cette époque, d'après les journaux, le sous-ministre adjoint des douanes aurait assuré à la délégation que les spécialistes du ministère avaient élaboré une méthode qui, à leur avis, remédierait à la situation. Si ces nouvelles ont un sens, elles donnent à entendre que le Gouvernement reconnaît l'existence du dumping et qu'il a trouvé une solution. Autant que je sache, le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour faire face à cette situation. Pendant ce temps, les filatures canadiennes continuent de fonctionner au ralenti ou ont cessé leur activité. Veut-on un exemple? Dernièrement, une partie de l'établissement Courtaulds, à Cornwall, a fermé ses portes pour une période indéfinie.

Il y a lieu d'en informer le Parlement, si le dumping se produit véritablement. Dans l'affirmative quelles mesures le Gouvernement se propose-t-il de prendre aux termes des lois actuelles en vue d'empêcher cette pratique. Dans l'industrie, le chômage va grandissant et il serait encore plus répandu si ce n'était le palliatif temporaire des commandes de défense qui permettent aux usines de fonctionner ne serait-ce qu'à temps partiel. Mais les commandes de défense ne sont pas permanentes. Il faut examiner l'ensemble du problème à la lumière de la concurrence actuelle. L'industrie textile du Canada constitue une partie essentielle de notre économie. Si la guerre froide actuelle se transformait en un conflit total cette industrie serait appelée à jouer son rôle comme elle l'a fait au cours de la dernière guerre. Il ne faut pas qu'on laisse mourir cette industrie simplement parce que le Gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires qu'il aurait pu prendre aux termes des lois actuelles.

M. Robert Fair (Battle River): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, je félicite d'abord les motionnaires de l'Adresse (M. George et M. Gauthier, Lac-Saint-Jean) de l'excellence de leurs exposés. Comme beaucoup d'autres, je ne me dissimule pas que le Canada se heurte actuellement à de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas la récente manifestation de la fièvre aphteuse dans la région de Regina. Je me suis réjoui de l'adoption, mercredi soir, du bill n° 7, tendant à la prophylaxie et à l'extirpation de la fièvre aphteuse.

L'adoption de ce projet de loi ne s'est faite qu'après un débat assez prolongé, car il y a eu étude des divers aspects de la question et obtention de nombreux renseignements. Nous espérons qu'on mettra maintenant tout en œuvre pour extirper cette maladie. Au cours des trois premiers jours de la semaine, il a beaucoup été question des fonctionnaires du ministère et des vétérinaires qui se sont occupés de cette maladie. Il n'entre pas dans mon propos de dénoncer ces fonctionnaires. Ils ne peuvent se défendre devant nous en ce moment,

mais ils témoigneront devant le comité de l'agriculture un peu plus tard et nous pourrons alors, après les avoir entendus, juger de leur compétence.

Je prie de nouveau le Gouvernement de rendre très généreuse l'indemnité versée aux cultivateurs qui ont perdu des bestiaux. Il encouragera ainsi les cultivateurs, dont les troupeaux seront peut-être atteints plus tard, à ne pas tarder à signaler toute manifestation de la maladie.

Il est une autre question que je veux aborder à ce sujet. J'espère que le ministre des Finances (M. Abbott), le ministre du Revenu national (M. McCann) et leurs collègues accueilleront favorablement l'idée de soustraire à l'imposition tout montant versé à ces cultivateurs, à titre d'indemnité. A mon sens, ce ne serait que juste, car ces cultivateurs perdent des sommes considérables ainsi que l'occasion de gagner de l'argent pendant que leurs fermes sont dépourvues de bestiaux. L'argent qui leur est actuellement versé, à titre d'indemnité, servira à acheter d'autres bestiaux pour reconstituer leurs troupeaux plus tard. J'estime qu'un tort irréparable a été causé par le long débat qui a eu lieu à la Chambre. Il aurait été bien préférable que le projet de loi fût adopté beaucoup plus vite car la publicité qui a été faite partout au Canada, aux États-Unis et ailleurs, ne sera pas à notre avantage. Il fallait agir à ce moment-là et j'espère qu'on agira maintenant sans plus de délai. Le discours du trône renferme le passage suivant:

> Vous serez invités à étudier des mesures législatives visant à modifier la loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants et la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.

Je suis heureux que le discours du trône nous fasse part de ce projet. Depuis des mois, nous insistons auprès du Gouvernement pour qu'il relève la pension d'épuisement versée à certains anciens combattants. Afin d'établir le bien-fondé des demandes présentées par ces gens, je me permets de verser de nouveau au compte rendu la promesse faite par sir Robert Borden aux soldats canadiens, à la crête de Vimy, en 1917. En voici un extrait:

> Jour et nuit, vous faites face à l'ennemi. Vous souffrez profondément de la fatigue, du surmenage et du manque de repos. Ce qui est étonnant, c'est que l'homme puisse supporter une telle tension sans fléchir. Vous avez tenu, pourtant, et l'histoire vous en saura gré... Je vous assure de ceci: vous n'avez pas à craindre que le Gouvernement ni le pays oublient d'apprécier comme il le convient les services que vous rendez à votre pays et à l'Empire, les services que vous avez déjà rendus et ceux que vous rendrez... Le Gouvernement et le pays estimeront que leur premier devoir est de faire connaître à ceux qui sont restés au Canada les mérites que vous vous êtes acquis par vos efforts et votre courage; nous nous efforcerons toujours de guider l'opinion publique afin que le pays appuie le Gouvernement lorsqu'il voudra montrer aux anciens combattants qu'il apprécie comme il le convient les services inestimables qu'ils ont rendus au pays et à l'Empire, de sorte que nul soldat, qu'il retourne au pays ou demeure dans les Flandres, ne pourra reprocher au Gouvernement d'avoir manqué à la promesse faite aux soldats victorieux et à leurs camarades tombés au champ d'honneur.

C'est la promesse qu'avait faite le premier ministre du Canada à l'époque. Il est vrai qu'elle remonte à trente-cinq ans mais, à mon avis, elle lie tout autant le gouvernement actuel et la population du Canada qu'elle les liait alors. Le 17 mai dernier, la Légion canadienne a présenté un mémoire au comité chargé d'étudier les affaires des anciens combattants. Elle a réclamé la majoration des prestations versées aux pensionnés prématurément usés, aux pensionnés invalides et à diverses autres catégories d'anciens combattants. Bien que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) ait présenté, à la dernière session, une mesure tout à fait satisfaisante touchant les pensionnés invalides, on n'a encore rien fait pour les pensionnés prématurément usés. Le ministre nous a déclaré cependant que le comité spécial serait reconstitué à cette session-ci et que le Gouvernement pourrait donner un effet rétroactif au 1er janvier de cette année à tout vœu du comité auquel il jugerait bon de donner suite.

Comme presque tous les Canadiens ont bénéficié de majorations de salaire et comme la valeur de notre dollar a baissé de moitié environ, j'estime que les pensionnés prématurément usés et les autres anciens combattants ont droit à une augmentation de leurs prestations. Beaucoup sont incapables de travailler. Beaucoup ont passablement souffert jusqu'ici et il est de notre devoir d'accroître leurs allocations au moins autant que celles des pensionnés invalides. J'espère donc qu'on s'attaquera sans retard à cette question.

Si je comprends bien, la province de l'Alberta serait actuellement en train de proposer le versement de pensions aux veuves nécessiteuses âgées de 60 à 65 ans, dans les cas où la nécessité d'une telle pension peut être établie. Bien que nous ayons étendu le bénéfice de la pension de vieillesse à un bien plus grand nombre de personnes, j'estime que nous pourrions relever encore le montant de cette pension. On ne semble pas s'occuper très activement d'abaisser le coût de la vie; aussi, suis-je d'avis, compte tenu de la valeur moindre du dollar, qu'une augmentation d'au moins $10 par mois serait très bien accueillie des bénéficiaires de la pension de vieillesse qu'elle aiderait à se tirer d'affaires.

Beaucoup d'entre nous réclament depuis quelque temps de l'aide pour un autre groupe. Je songe aux personnes physiquement inaptes mais je n'ai pas en vue les gens âgés d'au moins 60 ans. Je veux parler de tous ceux qui sont physiquement inaptes à gagner leur vie. Au Canada, bon nombre de gens ayant l'entier usage de leurs membres et de leurs facultés ont beaucoup de difficulté à gagner leur vie; on peut se rendre compte que la chose est encore beaucoup plus difficile pour ceux qui sont physiquement inaptes. Sauf erreur, les gouvernements provinciaux enquêtent depuis deux ans en vue de recueillir des renseignements sur ces gens. J'espère qu'on ne tardera pas à faire quelque chose pour eux, aussitôt que les résultats de l'enquête seront connus. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) présentera, avant la fin de la session, une mesure législative prévoyant le versement d'une pension à ces invalides.

Un autre sujet dont on a beaucoup parlé est celui de la route transcanadienne. D'après un article paru dans les journaux, il y a à peine quelques mois, on a encore un peu de difficulté au sujet du tracé qui franchit le pas du Cheval-qui-rue. S'il n'en avait tenu qu'à certains d'entre nous, à un stade antérieur de l'exécution du programme, la route transcanadienne n'aurait pas suivi ce tracé. Nous avons signalé, à maintes reprises, que la neige y est abondante en hiver et parfois même en été. On l'a très bien vu encore l'été dernier et je crois que le tracé du pas du Cheval-qui-rue présente actuellement des difficultés. On a blâmé, mais à tort je crois, le gouvernement albertain d'avoir approuvé ce tracé. Les provinces de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique étant en faveur du tracé méridional, le gouvernement albertain n'avait d'autre choix que d'approuver et d'aménager le tronçon intermédiaire.

La route desservira la région méridionale de l'Alberta, qui est loin d'être aussi peuplée que le centre ou le nord de la province. Toutefois, l'Alberta ne se contentera pas de cette route et son gouvernement a l'intention de doter la province d'au moins trois routes couvrant toute la province de l'est à l'ouest. On veut terminer pour la fin de l'été la route nº 16 qui relie Lloydminster à Edmonton. La majeure partie en est déjà pavée. Il en reste environ 46 ou 47 milles à paver, travail dont le programme du gouvernement prévoit le parachèvement au cours de l'été prochain. Sous la rubrique: "Les autorités de la Colombie-Britannique étudient la route du pas de la Tête-Jaune", voici ce qu'on lit dans le *Journal* d'Edmonton, en date du 8 février:

[M. Fair.]

Selon un rapport parvenu de Victoria, on étudie la possibilité d'aménager une nouvelle route transprovinciale en Colombie-Britannique, depuis la frontière de l'Alberta, route qui passerait par le pas de la Tête-Jaune et comprendrait la réseau routier actuel qui va de Kamloops à la côte du Pacifique.

Les spécialistes du ministère des Travaux publics et les représentants de la *Trans-Mountain Oil Pipeline Company* (cette société commencera bientôt l'aménagement d'un pipe-line à pétrole depuis Edmonton jusqu'à Vancouver, en passant par Jasper) sont réunis à Victoria. Ils tâchent de mettre au point les programmes routiers nécessaires, surtout en ce qui a trait à la vallée North-Thompson.

Les fonctionnaires des travaux publics à Victoria ont déclaré qu'une nouvelle route transprovinciale qui comprendrait la grande route de North-Thompson et longerait le pipe-line "sera certes aménagée".

Nous avions donc raison, je crois, il y a deux ou trois ans, comme nous avons encore raison aujourd'hui de préconiser le parcours par le pas de la Tête-Jaune. Nous aurons prochainement une route à revêtement ridige qui traversera les Rocheuses suivant le tracé le plus pratique et le plus convenable, soit au pas de la Tête-Jaune.

Je passe à un autre sujet qui m'est quelque peu familier, étant donné qu'il m'a touché de près pendant les trente-huit dernières années. Je voudrais discuter, pour un instant, la question de l'agriculture. On trouvera dans le numéro du 26 février dernier du *Rural Co-operator*, publié à Toronto, sous le titre "Ce sont les cultivateurs qui écopent", l'article de fond suivant:

Tout indique que le cultivateur canadien va recevoir un coup dur. Il en a d'ailleurs déjà eu l'avant-goût.

Les prix sont en baisse: les œufs, la volaille, le bœuf, les porcs, l'agneau, tous ces prix dégringolent.

Cela ne fait guère plaisir au cultivateur. Si d'autres groupes écopaient, eux aussi, il n'en serait peut-être pas plus heureux, mais il n'aurait pas une telle impression d'injustice et d'inéquité.

La main-d'œuvre industrielle au Canada reçoit encore des augmentations de salaire. Elle n'a perdu aucune grève depuis des années. Quand le coût de la vie monte, les ouvriers demandent plus d'argent et, avec ou sans grève, ils finissent généralement par en obtenir davantage.

La catégorie des capitalistes semble recevoir ses augmentations sans même les demander. L'année dernière, les bénéfices des sociétés par actions ont augmenté de près de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Mais le revenu des cultivateurs est en train de se comprimer.

Pourquoi?

Peut-être l'une des raisons en est-elle que le gouvernement canadien n'est pas, à l'heure actuelle, particulièrement intéressé à voir les prix agricoles se maintenir.

Il y a tout lieu de croire, au contraire, que le Gouvernement est, en son for intérieur, très satisfait de voir glisser ces prix.

Nous avons appris d'excellente source que certains économistes à Ottawa ont exprimé l'opinion que la façon la plus commode (et la plus sûre

au point de vue politique) d'arrêter l'inflation dans notre pays, serait de faire baisser les prix des produits agricoles.

Je signale, en passant, qu'ils réussissent à merveille.

Notre gouvernement peut avoir suivi leurs conseils. Notre gouvernement pourrait aussi mettre un frein à l'inflation en immobilisant les salaires et les bénéfices des sociétés.

Mais cela exigerait un courage politique extraordinaire. Les syndicats ouvriers sont puissants et disposent d'un grand nombre de votes. On dit aussi que les grands industriels exercent une influence, tout au moins modérée sur la colline parlementaire.

Il semble donc qu'Ottawa ait choisi le cultivateur comme bouc émissaire dans sa campagne contre l'inflation.

L'éditorial ne s'arrête pas là, mais je n'en citerai pas davantage. Disons d'abord qu'aucun groupe de Canadiens n'est plus loyal que celui des cultivateurs; cela vaut pour tous les cultivateurs de toutes les régions du pays et de toutes les provinces. Quiconque en doute n'a qu'à examiner leurs réalisations au cours des deux guerres mondiales. Si nous voulons savoir comment on les a traités, il suffit de nous reporter au début de 1946 pour constater comment la division de l'impôt sur le revenu a agi envers eux. On n'avait plus besoin de production à des fins de guerre. Des vieillards et des hommes inaptes au service militaire ont travaillé pendant des heures beaucoup plus longues qu'ils n'auraient dû le faire; ils ne savaient pas qu'ils devraient rendre compte à la division de l'impôt sur le revenu et acquitter l'impôt. Cependant, en 1946, immédiatement après les fêtes de Noël, les cultivateurs ont dû se présenter à certains endroits pour donner un compte rendu de leur exploitation depuis 1941. Ce fut un événement plutôt triste pour bon nombre de cultivateurs des provinces des Prairies; cette enquête se poursuit sous une forme ou une autre. Bien des cultivateurs sont d'avis que le ministère du Revenu national ne leur fait pas confiance. Le 29 juin dernier, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit, comme en fait foi la page 5042 des *Débats*:

Bien que nous ne soyons pas membres du parti au pouvoir, les gens s'attendent souvent que nous puissions répondre à des questions relatives à l'administration du pays. Je suis parfaitement de l'avis de mon collègue de Lake-Centre. Il semble qu'en Saskatchewan, on fasse plus de zèle à cet égard que partout ailleurs au pays.

L'hon. M. McCann: L'une des raisons, c'est qu'il semble qu'on ait un peu plus de difficultés en Saskatchewan à obtenir les renseignements nécessaires.

A mon avis, cette affirmation met en doute l'honnêteté des cultivateurs de cette province; et comme ma propre province et le Manitoba comptent un nombre semblable d'enquêteurs en campagne, le même discrédit est jeté sur les cultivateurs de ces provinces; je n'aime pas cela. Je me suis déjà exprimé très clairement à ce sujet à l'intention du ministre des Finances et du ministre du Revenu national et ce, en plusieurs occasions dans le passé. Nous espérons pouvoir en dire plus long sur la question au cours du débat sur le budget. On a discuté souvent l'application de la loi de l'impôt sur le revnu en ce qui a trait aux cultivateurs, mais il reste encore bien des points à éclaircir. Nous espérons que le ministre du Revenu national (M. McCann) répondra à quelques-unes de nos questions au sujet de l'application de cette loi au cours du débat sur le budget ou à l'occasion de l'examen des crédits de son ministère.

Veut-on un exemple de la façon dont on a traité les cultivateurs. Qu'on songe à l'accord relatif au blé intervenu entre les gouvernements canadien et britannique. Si nous comparons les prix payés aux termes de cet accord avec les prix payés pour le blé de la catégorie n° 2 vendu par la Commission du blé à des pays autres que la Grande-Bretagne, nous nous rendons compte que les cultivateurs ont perdu 367 millions. Par la suite on leur a versé en quelque sorte symboliquement 65 millions par acquit conscience! Au cours de la même période, soit de 1946 à 1949,—les deux années incluses,—parce que le gouvernement canadien a décidé de se montrer généreux avec l'argent des cultivateurs et d'approvisionner les meuniers canadiens en blé destiné à la consommation des riches comme des pauvres du Canada, les 232,000 producteurs de blé des provinces des Prairies ont perdu, par dessus le marché, 137 millions de dollars.

C'est alors qu'est intervenu l'accord international relatif au blé, le premier du genre. Je crois qu'en cette occasion on a commis une faute qu'on aurait pu éviter. Si j'en parle maintenant c'est pour qu'on sache s'en garantir si l'accord est renouvelé au cours de l'été prochain. Cette erreur coûte en ce moment aux cultivateurs environ 55c. le boisseau. C'est vraiment trop leur enlever surtout si on songe qu'ils souffrent en ce moment d'autres injustices encore. Il est vrai que pour toutes les années visées par l'accord il est prévu des prix maximums et minimums, mais l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) n'en a pas moins montré par où il péchait. On ne l'a pas écouté et il en est résulté, pour les cultivateurs, une perte de plusieurs millions de dollars. Et ils n'ont pas encore fini de perdre! On peut en dire autant du programme qui consiste à fournir du blé aux minotiers canadiens, en vue de la con-

sommation au Canada, au prix établi par l'Accord international relatif au blé. Là encore, ce n'est pas suffisant. Pourquoi 232,000 producteurs de blé des provinces des Prairies subventionneraient-ils les Canadiens de tout le pays jusqu'à concurrence de 55c. le boisseau, afin qu'ils puissent manger du pain à bon compte? Aux États-Unis, il existe un programme de prix de parité, pour les produits agricoles. Depuis un certain nombre d'années, bien des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre demandent l'institution au Canada d'un programme semblable. L'automne dernier encore, cependant, au moment où nous débattions la loi sur les produits agricoles, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a refusé de laisser modifier la loi sur le soutien des prix agricoles par l'addition d'une formule qui prévoirait des prix de parité pour les divers produits agricoles.

Bien des gens nous ont dit que notre pays devrait produire plus de vivres. Le premier ministre (M. St-Laurent) l'a déclaré à Montréal, lorsqu'il a pris la parole devant la Fédération canadienne des agriculteurs. Je ne vous lirai pas tout ce que le journal a rapporté à ce sujet; mais, encore une fois, voici une partie d'un article que le *Journal* d'Edmonton a publié le 23 janvier:

Soulignant la nécessité d'une productivité accrue sur les fermes canadiennes, il a déclaré, dans un discours qu'il avait préparé et qu'il a prononcé à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des agriculteurs:

"La population du monde entier s'accroît très rapidement; abstraction faite de toutes les rivalités politiques, je doute que nous puissions compter sur cette paix mondiale sûre que nous désirons tous si ardemment, tant qu'un grand nombre d'êtres humains pourront à peine s'assurer une existence voisine du niveau de subsistance ou, dans bien des cas, inférieure à ce minimum."

Heureusement, le Canada a pu suffire à ses propres besoins et exporter beaucoup de vivres.

"Mais les habitants de l'univers, qui ne sont pas aussi heureux que nous, habitants du continent nord-américain, se rendent de plus en plus compte de leur pauvreté par rapport à l'abondance dont nous jouissons...

"Nous pouvons améliorer davantage nos méthodes de culture et continuer d'accroître notre productivité, ce qui nous permettra de satisfaire à nos propres besoins et de participer à la solution de ce problème d'ordre mondial."

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que le premier ministre ne nous a rien dit des prix qu'on obtiendrait pour ces produits. Notre expérience nous apprend que, dès qu'il y a excédent, les prix des produits agricoles baissent et le cultivateur écope.

Dans le *Journal* d'Ottawa du 6 mars, sous le titre: "Les pays prospères doivent partager avec les pays moins fortunés, dit le directeur de CARE", figure une déclaration que le directeur de l'Union co-opérative a faite il y a quelques jours au Château Laurier. Il soulignait également la nécessité d'augmenter notre production.

M. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs, s'adressant au même auditoire, a également déclaré:

Nous ne pourrons pas vivre en paix chez nous tant que nous n'aurons pas aidé les autres pays à relever leur standard de vie au niveau du nôtre. Les peuples d'Asie recherchent la nourriture, la terre et la dignité humaine.

On pourrait encore dire bien des choses, mais si je donne lecture de ces déclarations c'est simplement pour souligner que les chefs d'organismes sérieux insistent sur la nécessité d'augmenter nos productions alimentaires. Il y a lieu peut-être de dire que lorsque M. Hannam s'est adressé à la Fédération canadienne des agriculteurs, réunie en congrès à Montréal, il n'a pas préconisé l'augmentation de la production.

Dans *The Western Producer* du 31 janvier 1952 figure un article intitulé: "Les délégués de la F.C.A. sont inquiets au sujet des marchés et des prix des vivres; fin du Congrès". L'article est ainsi libellé:

Les représentants de groupements agricoles organisés dans neuf des dix provinces du Canada ont envisagé avec inquiétude la situation en matière d'échanges internationaux, pendant toute la durée de leurs délibérations, lors du 16e congrès annuel de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenu à Montréal la semaine dernière.

Les perspectives inquiétaient nettement les délégués. Ils ont signalé plus d'une fois, au cours de leurs séances publiques, que les dirigeants nationaux et internationaux les invitaient fortement à produire plus d'aliments pour un monde affamé, mais que personne n'avait soin de leur dire comment ils vendraient leur production ni quel prix ils en toucheraient.

La personne la plus compétente que nous puissions trouver au pays en matière d'agriculture est, à ma connaissance, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). On l'a blâmé en plusieurs parties du pays; mais, s'il avait trouvé auprès du cabinet un peu plus d'aide et un peu moins d'opposition, il aurait établi, pour l'agriculture, un programme meilleur et plus judicieux. Le ministre s'y connaît en fait d'agriculture. Il sait aussi que la prospérité du Canada dépend de la prospérité de son agriculture. Voici ce qu'il disait en réponse aux questions qu'on lui a posées à la suite de son discours devant la Fédération canadienne de l'agriculture, à Montreal. L'article, intitulé: "Vues de Gardiner", est ainsi conçu:

Le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, envisageant la situation de façon pratique et lucide, a dit aux délégués qu'il ne formulait pas de propositions en matière de production. Il leur exposait

les faits tels qu'il les voyait: à eux d'arrêter leur ligne de conduite à la lumière de ces faits. Les cultivateurs sont prospères à l'heure actuelle. Le Gouvernement est disposé à les protéger contre des pertes désastreuses au cas où le marché accuserait un recul énorme, mais il n'est pas disposé à offrir des prix propres à stimuler la production. Les cultivateurs connaissent les perspectives du marché: à eux d'agir en conséquence.

A mon avis, c'est là un des plus grands blâmes qu'on puisse adresser à tout gouvernement. Notre pays est prospère aujourd'hui, mais on fait peu pour écouler nos excédents. Lors de la réunion de Rome de la FAO, qui a eu lieu dernièrement, le ministre, rapporte-t-on, a dit que le Canada pourrait accroître sa production mais qu'il doutait qu'il l'augmentât, car il n'était pas sûr de trouver des débouchés. D'après la déclaration dont j'ai donné lecture, il semble que le ministre n'a pas modifié ses vues. Je ne suis pas sûr que le Gouvernement mette en œuvre un programme en vue d'écouler nos excédents, mais, à mon avis, il faut qu'on prenne des mesures en ce sens. Un des meilleurs moyens d'aider le cultivateur serait de réduire le coût de la production.

Un mot au sujet des instruments aratoires. Toute observation que je formulerai à ce sujet ne constituera pas un blâme à l'adresse des agents des fabricants d'instruments aratoires, parce qu'aujourd'hui, si les prix des instruments aratoires sont à la hausse, certains agents du moins vendent leurs instruments aratoires à une commission fixe pour chaque unité. Par conséquent, toutes mes observations s'adressent aux fabricants d'instruments aratoires. Il y a un peu plus d'un an, le ministre de la Production de défense (M. Howe) nous a dit que les grands capitalistes étaient prêts. Je crois que ces fabricants d'instruments aratoires sont parmi les grands capitalistes. A mon avis, une enquête, une commission royale si vous voulez, devrait être instituée en vue d'étudier ces questions. Les prix des engrais, de la ficelle d'engerbage et de bien d'autres produits semblables sont beaucoup trop élevés. La tenue d'une enquête au sujet d'une de ces denrées contribuerait à faire baisser le prix des autres.

En 1950, les cultivateurs des provinces des Prairies ont vraiment été peu favorisés du sort. La neige a couvert leurs récoltes avant qu'on ait réussi à en battre la majeure partie. Il en a été de même en 1951. Je ne reviendrai pas là-dessus. Cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Howe) a donné un aperçu général de ce qu'on fait en ce domaine et indiqué quelle quantité de grain se trouvait encore sous la neige. Je suppose que les cultivateurs qui devront récolter au printemps ne le feront pas avant que la récolte soit en excellent état. Des millions de boisseaux entreposées dans les greniers ou entassés sur le sol risquent de se perdre lorsque les chaleurs reviendront parce que ces céréales contiennent trop d'humidité. Le problème n'intéresse pas seulement les cultivateurs, car les ouvriers n'auront de travail que si les cultivateurs peuvent acheter les produits de nos usines. Les hommes d'affaires doivent aussi se pencher sur le problème. Le prix des denrées agricoles a baissé au cours des derniers mois, mais le consommateur n'a pas bénéficié pleinement de ce fléchissement. Les prix ont baissé mais pas autant qu'ils auraient dû, de sorte qu'une fois de plus c'est le cultivateur qui écope, comme le signale un éditorial du *Rural Co-operator*.

J'aurais voulu traiter d'autres questions mais je constate que mon temps de parole s'écoule rapidement. Le coût de la vie a baissé de 191·5 à 190·8 en janvier. Ce fléchissement est attribuable, entre autres choses à la baisse du prix des œufs, du bœuf, du porc, du saindoux, des graisses, des vêtements d'hommes, des bas nylon, des meubles, des couvertures de laine et ainsi de suite. Comme presque tous ces produits viennent de la ferme, c'est encore le cultivateur qui écope. En dressant une série de comparaisons, je constate avec regret que l'agriculture en est encore à la période de crise, c'est-à-dire à 1939, car ce sont les chiffres de cette année-là qui servent de base à la comparaison et, à l'époque, l'agriculture était dans le marasme.

En terminant, je tiens à dire que, étant donné que les États membres de la FAO, y compris le Canada, ont rejeté l'idée d'un office international des vivres ou d'un centre de distribution des denrées, notre pays devrait prendre immédiatement des mesures pour accroître notre commerce de denrées alimentaires avec l'Europe, soit en échangeant des importations contre des exportations, soit en acceptant les devises européennes pour s'en servir ensuite aux fins d'achats ou de placements.

Le Canada devrait participer aux accords internationaux à l'égard des vivres afin que, si nos producteurs augmentent leur production, ils soient assurés de trouver des débouchés et afin que le prix des produits agricoles soit lié à l'indice général des prix des pays importateurs. Au moment de la signature de l'accord anglo-canadien, nous avons prévenu le Gouvernement que cette entente fermerait notre marché aux nations européennes. Le Gouvernement devrait reviser les lois touchant l'impôt sur le revenu afin de ne

pas décourager tout accroissement de notre production. A ces fins, je propose, a appuyé par le député d'Acadia (M. Quelch):

Que soient ajoutés à l'Adresse les mots suivants: Nous regrettons que les conseillers de Son Excellence n'aient pas:

a) Fourni de stimulants suffisants à l'expansion possible et essentielle de la production de denrées alimentaires au Canada, ni

b) Assuré l'écoulement et la distribution sur une base économique, de toute partie de notre production alimentaire qui pourrait constituer un excédent.

Si la situation actuelle représente ce que le gouvernement peut faire de mieux, je propose qu'on fasse un loyal et sincère essai du régime créditiste dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je tiens, comme d'autres députés l'ont fait avant moi, à féliciter sincèrement le motionnaire de l'Adresse (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Ils s'en sont tirés avec tous les honneurs.

Je fais appel au Gouvernement et lui demande de presser l'adoption des mesures législatives intéressant la loi des allocations aux anciens combattants. Je sais que beaucoup de dignes vieillards souffrent de ce retard. Tout en estimant que la mesure législative en cause aurait dû être présentée l'an dernier comme je l'aurais souhaité, j'espère que le Gouvernement fera maintenant diligence et en saisira bientôt la Chambre de manière à ce qu'en profitent ces citoyens âgés qui ont fidèlement servi notre pays.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur un autre problème qui se pose dans ma propre circonscription. Il s'agit notamment de la partie du parc Roblin qui a été lotie en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les habitations qui y ont été élevées ont été munies de fosses septiques pour l'évacuation des eaux d'égout. Le fonctionnement insuffisant de ces fosses durant l'hiver crée depuis cinq ans un problème grave. Des protestations ont été faites, de temps à autre, auprès du bureau de Winnipeg chargé de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour réclamer le redressement de cette fâcheuse situation. A mon avis, le principal obstacle a consisté jusqu'ici en l'insuffisance des fonds pouvant être affectés à l'amélioration des aménagements ou à leur réparation.

Le climat californien et la faible quantité de neige que nous avons eus cette année au Manitoba ont sans doute aggravé la situation. Bon nombre de fosses septiques ont gelé, dit-on, qui n'avaient jamais gelé auparavant. C'est là un grief qui n'est pas nouveau dans la région, même s'il y a lieu de tenir compte de ce facteur. Depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis le lotissement, il y a des fosses septiques qui gèlent et la situation s'aggrave chaque année. Le terrain, qui est un sol lourd, appelé sol gumbo n'est pas des plus propres à l'aménagement des services d'évacuation des ordures ménagères et il faut apporter aux travaux d'aménagement un soin particulier et s'assurer qu'on ajoute au sol une quantité suffisante de gravier. J'ai à mon bureau une pétition de 50 propriétaires de la région qui se débattent avec ce problème.

A mon départ de Winnipeg, il y a une dizaine de jours, les fosses septiques de 64 maisons sur 90 de la subdivision étaient gelées. En diverses circonstances, on a prétendu que certains intéressés n'avaient pas pris la précaution nécessaire de recouvrir leur champ de paille. Je me suis rencontré avec des gens qui ont suivi les bons conseils que leur ont donnés les administrateurs de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et dont les fosses septiques n'en gèlent pas moins.

Les anciens combattants en cause ont acheté leur maison avec l'assurance que l'égout fonctionnerait de façon satisfaisante. Le service d'hygiène provincial, que j'ai consulté, m'a assuré que s'il était bien aménagé le terrain d'évacuation des ordures ménagères donnerait entièrement satisfaction pendant 25 ans, sans qu'on ait à s'en occuper.

Un des points sur lequel quelques-uns ont appelé mon attention est que certains terrains n'ont pas été convenablement aménagés; C'est-à-dire que chaque terrain d'évacuation, devrait renfermer un certain nombre de verges cubes de gravier. Quelques-uns de ces hommes qui ont dû creuser et réaménager ces terrains, ont trouvé qu'il n'y avait pas de gravier ou très peu.

Une maison qui dispose d'un égout bien aménagé vaut, dans cette région, $1,000 de plus qu'une autre qui n'en possède pas. J'en appelle au ministère et au Gouvernement afin qu'on procède à une enquête sur ce point, et qu'on affecte suffisamment de deniers pour rectifier la situation. Si cette rectification n'a pas lieu, nous allons certainement avoir des ennuis. Pouvez-vous imaginer soixante-quatre hommes pompant toutes les deux nuits les eaux d'égouts qui s'étalent sur la neige? La semaine au cours de laquelle je suis parti pour Ottawa, il faisait assez doux, mais on pouvait sentir l'odeur. Que sera-ce donc lorsque la neige aura fondu et que surviendra le printemps? Comment s'étonner que les mamans fassent inoculer leurs enfants contre la typhoïde à cet endroit-là? Le gouvernement provincial va-t-il tolérer longtemps

un tel état de choses? Plusieurs familles ont quitté ce lotissement tout simplement parce qu'elles ne pouvaient pas endurer plus qu'un ou deux hivers un tel aménagement de fosses septiques. Plusieurs autres voudraient s'en aller, mais ayant placé leur argent dans ces maisons, elles ne peuvent les abandonner. Combien de temps les autorités du service d'hygiène de la province vont-elles tolérer un tel état de choses? Pourtant, la loi du Manitoba visant l'installation des fosses septiques, loi qui a été publiée sous les soins de l'imprimeur de la reine, dit, à l'alinéa *a*) du paragraphe 7 de l'article 179, en ce qui a trait à la plomberie et aux égouts:

Aucun égout ou affluent d'égout ne doit se déverser dans un ruisseau, une rivière, un lac ou un cours d'eau, sauf d'une façon approuvée et en vertu d'une autorisation écrite du ministre.

Le liquide provenant de ces soixante-quatre maisons est tout simplement pompé à l'extérieur sur la neige. Le même article de la loi dit encore:

Aucun égout ou affluent d'égout ne doit se déverser *b*) dans le sous-sol à moins de trente-cinq pieds de toute habitation, ou *c*) à la surface du sol à moins de cent pieds de toute habitation, ou *d*) dans le sous-sol ou à la surface du sol.

Cet état de choses existe depuis cinq ans. Les autorités provinciales ont hésité à prendre des dispositions mais la situation empire tellement qu'elles devront agir. Elle est devenue si grave que le gouvernement devra nécessairement s'en occuper. Je sais qu'on a apporté des améliorations dans certaines agglomérations en installant une fosse septique pour l'ensemble du service. Je songe à l'agglomération de Saint-Paul-Ouest. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour corriger la situation que j'ai décrite. L'installation d'une fosse septique pour l'ensemble de l'agglomération mettrait peut-être fin à toutes les difficultés.

Le service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a parfois conseillé de cultiver les terrains où se trouvent les fosses; il a ensuite proposé d'enherber les terrains. Jusqu'ici ceux qui se sont conformés à ces instructions n'ont pas obtenu de meilleurs résultats que les autres qui s'en sont abstenus. Si je ne m'abuse, durant le premier hiver trente-huit fosses ont gelé; il paraît qu'un nombre beaucoup plus grand gèlent depuis.

Il est donc évident qu'il s'agit de défauts de construction. La situation a été meilleure à l'égard des maisons dont les propriétaires ont creusé et répandu le gravier nécessaire. Mais ces travaux et l'acquisition d'une quantité suffisante de gravier entraînent des dépenses appréciables au propriétaire. Je suis tout à fait d'avis que le Gouvernement qui a vendu les maisons en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait voir à ce que ce service fonctionne. Je ne crois pas qu'un seul député refuserait l'octroi d'une faible somme d'argent en vue de mettre ce service d'égout en bon état. Je ne veux pas me répéter, mais j'ajouterai que c'est là un des plus beaux lotissements au pays. Les jardins et autres améliorations que ces hommes ont apportées sont tout à leur honneur. Mais lorsqu'on leur rend visite en hiver et qu'on voit les eaux d'égout qu'on pompe dans leurs cours, le tableau change du tout au tout.

Ces hommes, qui ont connu l'activité de service, savent l'importance de l'hygiène dans une agglomération. J'espère bien que le service chargé d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants interviendra et corrigera cette situation avant que nous ayons une épidémie de fièvre typhoïde ou autre. Ces hommes m'ont demandé de parler de cette situation au Gouvernement et de lui demander d'agir. Leur demande est juste et raisonnable. Ils ont acheté des maisons munies d'un système d'égout et si ce service ne fonctionne pas de façon convenable, il n'est alors que juste et raisonnable que l'organisation qui a vendu ces maisons installe un système qui fonctionnera, ou qu'elle abaisse le prix des maisons. Il ne suffit pas que le Gouvernement se borne aujourd'hui à dire qu'il n'y est pour rien. J'ai confiance que le ministre fera ce qui s'impose en faveur de ces hommes. J'insiste pour qu'on ne retarde pas davantage la chose mais qu'on prenne des mesures immédiates en vue d'étudier tout le problème et qu'on affecte une somme au redressement de cette situation.

J'aimerais signaler au ministre des Affaires des anciens combattants ce qui se passe à l'hôpital de Deer-Lodge, dans ma circonscription. J'habite d'ailleurs à deux rues de cet établissement. La plupart de ses employés ont bénéficié de la hausse récente des traitements des fonctionnaires. D'autre part les filles de salle, les filles de cuisine et les chauffeurs d'ambulance n'ont pas obtenu d'augmentation puisqu'il semble qu'ils ne soient pas assimilés à des fonctionnaires. Or ces personnes occupent les échelons inférieurs du barème des traitements et s'il en est qui avaient besoin de cette augmentation, c'est bien elles.

Je vois là un oubli de la part du ministère et je suis persuadé que le ministre verra à ce qu'on y mette bon ordre de façon qu'on ne puisse pas accuser les hauts fonctionnaires

d'appliquer un régime d'exception. On assurerait ainsi la bonne entente parmi les employés de l'hôpital.

J'espère aussi que le ministre pourra obtenir du Conseil du Trésor la permission d'ériger un édifice permanent là où se trouve actuellement l'annexe. Pendant mon séjour chez moi, en janvier, j'ai eu l'occasion de m'y trouver une ou deux fois et je puis témoigner qu'il y fait tellement froid que l'eau y gèle. Je sais que le Gouvernement a l'intention d'intervenir, mais on n'a rien fait jusqu'ici. J'aborde maintenant un autre problème, soit la situation critique résultant de la grave épidémie de fièvre aphteuse. Je crois que tous les députés m'appuieront lorsque j'affirme que c'est une situation critique et qu'elle exige des mesures énergiques. A mon avis, nous devrions avoir un régisseur ou un autre fonctionnaire fédéral responsable qui, agissant de concert avec une commission consultative composée de producteurs, de consommateurs et de transformateurs, réglementerait le mouvement du bétail et d'autres questions relatives à cette industrie.

Diverses provinces viennent d'imposer des interdictions. Il en résultera des excédents de viandes en certaines provinces et des pénuries dans d'autres. Dans certaines provinces on paiera trop cher, dans d'autres pas assez cher. Un régisseur pourrait réglementer le mouvement du bétail au cours de la présente situation critique. Bien des animaux devront être vendus d'ici peu. Il faut nourrir le pays. De la façon dont les choses vont actuellement, certaines provinces auront trop de viande, tandis que d'autres n'en auront pas assez.

Là où il y aura excédent de viande, le prix au producteur tombera en deçà du prix de revient. Là où il y aura disette, le consommateur ne pourra pas payer le prix élevé qu'on lui demandera. Je soutiens que dans une situation critique comme celle-ci, il faudrait un régisseur qui puisse fixer le prix, tant au producteur qu'au consommateur.

Sous le régime de l'entreprise libre, les gens achètent le moins cher possible et vendent le plus cher possible. En période de crise, les deux côtés peuvent en profiter. La nomination d'un régisseur ferait disparaître bien des difficultés. La Fédération canadienne des agriculteurs s'est prononcée à ce sujet; je cite, du *Citizen* d'Ottawa de ce matin, l'article suivant:

On tirerait profit d'une tragédie

Il serait "injuste" de demander aux éleveurs de bétail de supporter seuls tous les coups, a déclaré la Fédération dans un mémoire présenté au cabinet. Si le prix de la viande "s'effondrait", cela voudrait dire que les consommateurs tireraient profit d'une "tragédie" dont les producteurs sont les victimes.

La Fédération a demandé au Gouvernement de soutenir les prix du bœuf et de l'agneau aux niveaux qu'ils atteignaient une semaine avant l'annonce de l'épidémie. Cette mesure protégerait l'industrie de l'élevage et permettrait aux consommateurs d'acheter ces viandes à des prix "bien inférieurs" à ceux qu'ils ont payés en janvier ou en tout temps au cours du semestre précédent, a déclaré la Fédération.

Une semaine avant que se déclare la fièvre aphteuse, les éleveurs touchaient environ 10c. de moins la livre qu'au cours de la semaine précédente. C'est pour ainsi dire $100 de moins par animal. Ce qui m'intrigue, c'est que le consommateur n'a pas bénéficié de la baisse des prix. Un bouvillon ou une génisse pèsent environ 1,200 livres sur pied et à peu près la moitié de ce poids lorsqu'ils sont abattus. Si l'on payait le bouvillon ou la génisse sur pied 30c. la livre, l'animal reviendrait à environ 60c. la livre sur rail. L'abatteur aurait la tête, le cœur, le foie, les entrailles, le sang; de fait, tous les abats pour rétribuer ses services. Si le prix de la génisse ou du bouvillon baissait à 20c., la viande vaudrait 40c. et le consommateur pourrait l'obtenir 20c. meilleur marché. Dans de nombreux cas, le prix demandé au consommateur n'a baissé que de quelques sous, 5c. ou 6c. peut-être. Il semble que le détaillant ait augmenté son bénéfice de 15c. par livre.

J'ai eu précédemment l'occasion à la Chambre de blâmer les propriétaires des maisons de salaisons et d'abattoirs pour l'augmentation des prix, mais, lorsque je me suis entretenu avec ces gens-là à Winnipeg, ils m'ont assuré que c'est le détaillant qui est à blâmer. Je ne sais pas si c'est vrai, mais, ce que je sais bien, c'est que, lorsque le prix des bovins ou des porcs accuse une baisse, cette baisse n'apparaît pas, comme elle devrait, dans le prix qui est imposé au consommateur.

M. Murray (Cariboo): Ce n'est pas ce que vous avez dit la dernière fois.

M. Bryce: Je ne sais pas de quoi l'honorable député veut parler. Je suis prêt à prouver parfaitement tout ce que j'ai dit à la Chambre. Je suis dans ce commerce depuis 32 ans et, sans vouloir me vanter, je prétends que, lorsque je m'adresse à la Chambre, je parle de choses que je connais.

Les propriétaires d'abattoirs m'ont indiqué, dis-je, quel était le pourcentage du bénéfice du détaillant et cela m'a surpris. Je viens de dire que les consommateurs n'ont pas bénéficié des baisses de prix comme ils l'auraient dû. Les consommateurs ont toujours reproché aux cultivateurs le prix élevé de la viande, mais ils ont tort. Avec mon collègue, le représentant de Melfort (M. Wright), j'ai essayé de faire instituer une enquête au sujet

des abattoirs, mais les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi sur les coalitions n'ont pas jugé qu'il y avait encore de quoi se plaindre.

En une circonstance antérieure, j'ai signalé que le cultivateur touchait $18 de moins par porc qu'en août dernier, tandis que le prix à la consommation n'avait baissé que de quelques cents. L'éleveur de porcs fait face à la ruine. Je me réjouis de ce que le ministère de l'Agriculture ait décidé de modifier les catégories, afin de protéger le cultivateur. Je sais gré au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) d'avoir autorisé la livraison d'animaux abattus plus lourds. Mais cette mesure ne vaut que pour la première catégorie, la catégorie à bacon A; les animaux plus lourds ne rapporteront pas plus que les truies, qui se sont vendues, ces derniers jours, 11c. la livre, pour l'animal sur pied.

Je me demande ce que vont faire les producteurs, si on ne leur permet pas de disposer rapidement de leurs animaux. Voilà pourquoi j'estime qu'il conviendrait de nommer un régisseur. L'éleveur devrait être autorisé à disposer de ses porcs quand ils atteignent 250 livres. Ainsi que plusieurs députés le savent, un porc peut engraisser de deux livres par jour, ce qui veut dire que l'éleveur sera réduit sous peu à ne vendre que de la graisse.

Un régisseur verrait à ce que le consommateur paie des prix convenables, à ce qu'il ne soit pas exploité par qui que ce soit, et à ce que le producteur soit protégé contre toute perte inutile, afin que, quand prendra fin la situation d'exception, il soit en mesure de continuer à fournir des aliments aux Canadiens.

Je n'ai rien dit des produits laitiers. Si la maladie se répand, ils seront atteints. L'approvisionnement des villes, des fromageries en lait s'en ressentira. Des cultivateurs font l'élevage du mouton; si les engrais alimentaires se font rares, ils seront fortement atteints. J'ai étudié l'ensemble du problème attentivement et minutieusement, tant du point de vue du producteur que de celui du consommateur. C'est une situation critique et c'est une autorité fédérale qui devrait s'en occuper. Je sais que toutes les provinces ont de bonnes intentions et veulent diriger leurs propres affaires; c'est leur droit. En conséquence, appuyé par le député de Melfort (M. Wright), je propose:

Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition de l'alinéa suivant:

"c) Établit une autorité fédérale chargée de s'occuper de la viande et des produits laitiers au cours de la présente situation critique et ayant le pouvoir de fixer des prix minimums pour les producteurs, de protéger les consommateurs par la réglementation des prix de détail et de prendre les mesures voulues en vue de la répartition équitable de ces produits au cours de ladite situation critique.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Monsieur l'Orateur, je félicite tout d'abord les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le représentant de Westmorland (M. George) et le représentant de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier), de leurs excellents discours. Il s'agit là d'un honneur accordé à chaque session, à deux membres du parti ministériel, et je crois qu'ils s'en sont fort bien tirés. Je félicite également le nouveau ministre des Postes (M. Côté). Je suis convaincu qu'il remplira avec compétence les fonctions et attributions de son poste.

Le débat sur le discours du trône fournit aux députés l'occasion de parler de ce qui leur tient à cœur. J'estime qu'il convient de conserver aux sénateurs et aux députés cet avantage consacré par le temps. J'ai profité de l'intersession pour lire tous les discours prononcés durant la dernière session à l'occasion du débat sur l'Adresse. Je les ai lus avec attention: j'ai trouvé dans chacun des discours des propositions auxquelles le Gouvernement ferait bien de donner suite. Je souhaite donc qu'on ne restreigne pas à la légère un privilège reconnu depuis si longtemps. Certains estiment que les discours prononcés pendant le débat sur l'Adresse contiennent une foule de points communs. Je le reconnais, mais j'estime que de telles répétitions s'imposent dans bien des cas pour forcer le Gouvernement à prendre les décisions que les députés estiment de la plus grande importance pour le bien du pays.

Le débat sur le discours du trône n'est pas encore assez avancé pour qu'il nous soit possible d'analyser comme il convient la teneur de ce document. Cependant, le parcourant et comprenant comme il est peu possible que le Gouvernement y annonce toutes les mesures qu'il se propose de soumettre au Parlement, je n'en crois pas moins que, comme le signalait hier mon chef, le discours du trône se distingue plus encore par ce qu'il tait que par ce qu'il annonce. On n'y parle pas de plusieurs questions déterminées qui, à notre avis, auraient dû y figurer. Pour ma part, j'espérais que le Gouvernement serait en mesure d'annoncer qu'il entend collaborer avec les provinces en vue de venir en aide aux infirmes et aux invalides incapables de gagner leur vie. La nécessité de cette aide nous a été clairement démontrée, ici même, il y a deux sessions. Un groupe de ces infortunés, qui représentait un grand

nombre d'infirmes et d'invalides incapables de faire le voyage à Ottawa, est venu ici et a très bien plaidé sa cause. Nous envisagions tous leurs réclamations avec une sympathique considération et nous espérions que le Gouvernement présenterait une mesure pour venir en aide à ces gens.

Nous avons été très heureux d'apprendre que le gouvernement de l'Ontario a fait part de son intention de présenter un projet de loi à cette fin. Il mérite d'être chaleureusement félicité de cet effort noble et humanitaire mais, à mon avis, la grande envergure de cette question et les difficultés administratives qu'elle soulève en font un problème qui devrait relever du gouvernement fédéral. Si en Ontario, nous nous réjouissons particulièrement à la pensée qu'un rayon de soleil viendra éclairer la vie de ces gens, nous savons que plusieurs autres milliers de Canadiens ont encore besoin de cette aide. J'espère que le Gouvernement étudiera l'à-propos de collaborer en cette matière avec les provinces.

Au cours du bref intervalle qui s'est écoulé entre la clôture de la cinquième session et l'ouverture de la sixième, j'ai eu, comme beaucoup d'autres membres du Parlement, l'occasion de visiter bon nombre de gens de ma circonscription. Ce qui me faisait plus de bien au cœur que toute autre chose c'était, en pénétrant dans certains foyers où l'on recevait pour la première fois la pension de vieillesse, de constater la joie qu'elle apportait. Chose certaine, monsieur l'Orateur, le communisme n'osera jamais montrer sa tête hideuse dans les foyers où la pension est servie régulièrement. J'étais des plus heureux à la pensée que le parti progressiste conservateur avait grandement contribué à rendre cette mesure possible.

J'affirme cependant avec la plus grande énergie qu'il y a une limite au montant de l'impôt que les contribuables canadiens peuvent supporter. Je suis d'accord avec le premier ministre (M. St-Laurent) qui a fait observer hier que cette limite avait été atteinte, mais j'ajoute qu'elle a même été dépassée. Il faut que le Gouvernement prenne une conscience plus que jamais aiguë de la rapidité dangereuse avec laquelle nous entraîne la spirale inflationniste. Le moment est venu pour le Parlement et le Gouvernement en particulier d'examiner s'il n'y aurait pas moyen de comprimer les dépenses, car l'époque des recettes élevées, que nous avons connues en particulier l'an dernier, est maintenant révolue.

J'estime également que l'excédent accumulé au cours de l'année ne sert pas l'intérêt de la population. Peut-être bon nombre de députés ne partagent-ils pas mon opinion, mais je crois que la somme énorme que le Gouvernement a accumulée a causé de la misère à bien des Canadiens. De nombreuses industries, à notre connaissance, ont peine à poursuivre leur exploitation à cause du lourd fardeau de l'impôt. Je veux citer un article paru le 1er mars 1952 dans le *Financial Post* au sujet de l'entreprise de téléphone Bell. En voici un passage:

> La société Bell avait besoin d'un supplément de bénéfices nets d'environ 6·5 millions de dollars pour faire face à ses obligations envers les actionnaires... Cela entraînerait un léger relèvement du tarif courant...

L'auteur de l'article poursuit cependant qu'il faut percevoir 14·4 millions de dollars pour acquitter le supplément d'impôt à verser à l'égard des bénéfices supplémentaires. Ce n'est là qu'une des nombreuses sociétés canadiennes qui sont dans une situation analogue. Les états financiers de bon nombre d'autres sociétés révèlent qu'elles se trouvent dans une situation semblable; nous devons donc nous rendre compte que nous avons atteint la limite de l'imposition.

Tous les députés, j'en suis sûr, tiennent à ce que nous ayons des lois judicieuses; la plupart d'entre eux n'hésiteraient certes pas à appuyer l'adoption de telles lois à la Chambre. Aussi suis-je d'avis que le Gouvernement doit en ce moment mesurer ses dépenses avec plus de soin que jamais. Il faut nous rendre compte que les dépenses que nous avons contractées à l'égard de la défense sont nécessaires. A ce sujet, nous avons été heureux d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) annoncer qu'un comité sera institué aux fins d'étudier ces dépenses. Selon moi, les commissions parlementaires accomplissent une tâche très importante; leur rôle est grand et, pourvu que le Gouvernement collabore avec ces commissions et mette à leur disposition tous les renseignements disponibles, les mesures que nous adopterons seront meilleures et nous recevrons davantage pour nos dollars. Par conséquent, il nous sera possible de réduire quelque peu le fardeau des impôts.

Cet après-midi, le député de Lanark (M. Blair) a brossé un tableau de la situation de l'industrie textile au Canada. Je le félicite chaleureusement de ses efforts qui, à mon avis, devraient rallier l'appui partout où l'on reconnaît l'importance de cette grande industrie canadienne. Ainsi qu'il l'a mentionné, depuis vingt ans, un travailleur sur vingt, au pays, s'est trouvé intimement associé, directement ou indirectement, à cette industrie. Cette industrie s'est donc révélée un grand élément de stabilité économique et voilà pourquoi nous nous rendons compte combien il

est important de la maintenir prospère. Harold Smith, président d'une association de l'industrie textile, a dit en 1950 que si le marché se rétrécissait toujours, il y aurait lieu de protéger raisonnablement cette industrie aussi longtemps que ce serait le cas. Le ministre du Commerce d'Australie partageait son opinion; il a signalé qu'il fallait protéger l'industrie textile contre le *dumping* et contre les importations excessives. Notre propre ministre du Commerce a fait ressortir, il y a quelque temps, en s'adressant à l'industrie textile, combien il importait à la population du Canada de maintenir florissante cette industrie, et je suis fort heureux qu'il ait reconnu ce fait.

Nous avons au Canada un état de choses particulier. La demande de produits textiles atteint un sommet inégalé; néanmoins, cette industrie n'a jamais passé par une crise plus grave qu'aujour'hui. D'autres pays s'inquiètent également de l'importation des produits textiles à bon marché. Lord Barnby s'est exprimé l'autre jour d'une façon très catégorique à la Chambre des lords contre l'importation des produits textiles du Japon, qui aurait pour suite une crise dans toute cette industrie. Il a également mentionné la situation du Canada, où cette industrie est aux prises avec un chômage grave. L'Afrique du sud fait également face à une situation semblable, et son *board of Trade* s'est exprimé très vigoureusement au sujet des importations de produits textiles dans ce pays. Cette question étant extrêmement importante, il y aurait lieu, ainsi que l'a signalé cette après-midi le député de Lanark, d'étudier avec soin tous les aspects du commerce des textiles. Je souhaite que le ministre du Revenu national s'attache à ce problème de façon que nous puissions conserver l'une de nos plus anciennes industries, l'une de nos mieux établies, qui a joué un rôle aussi important dans le maintien de la vie économique de nos villes, petites et grandes. Nombreux sont les cas, à ma connaissance, où la filature constitue la seule industrie d'une ville ou d'un village. Il ne faut donc pas permettre que la situation s'aggrave et qu'une démoralisation complète s'empare de l'industrie. L'industrie du textile est exploitée aussi rationnellement que toute autre industrie canadienne, j'en suis persuadé. Elle ne réclame qu'une protection suffisante pour conserver une part raisonnable du marché intérieur.

On me permettra maintenant de dire deux mots de l'agriculture. Cet après-midi, le ministre des Finances (M. Abbott) a parlé de l'industrie du tabac. Il a aussi mentionné une question qui intéresse beaucoup la Chambre lorsqu'il a parlé de la lettre dont il nous a donné lecture à propos de la requête d'une société qui transforme le tabac. Sans doute, il n'est personne ici qui veuille approuver une intervention de ce genre, mais je n'en reste pas moins persuadé qu'il faut avoir certains égards pour les producteurs de tabac. Au mois de janvier de cette année, une délégation de l'Association de mise sur le marché du tabac jaune s'est rencontrée avec le ministre. C'était la deuxième fois qu'elle lui exposait son problème, soulignant à quel point il importait de réduire de beaucoup les impôts, surtout ceux qui frappaient les cigarettes. Elle a demandé qu'on réduise ceux-ci au point où un paquet de vingt cigarettes ne coûte plus que 30c., ce qui reste d'ailleurs plus élevé de moitié que le prix qui a cours aux États-Unis. Le ministre a écouté attentivement la délégation, sans laisser entendre, toutefois, qu'il donnerait à sa demande une suite favorable. J'ai confiance qu'au nom de la justice, du bon sens et dans l'intérêt de notre économie nationale et d'une grande partie de notre population agricole, le ministre envisagera la diminution de cet impôt si lourd, si déplaisant, si décourageant et si intolérable, conformément à la demande de l'association.

Ces impôts ont donné naissance, le long de nos frontières, à une nouvelle industrie qu'on pourrait appeler la *Smuggling corporation of America*. C'est une entreprise on ne peut plus sérieuse. Je me demande parfois si bon nombre d'honorables députés se rendent vraiment compte à quel point ces produits de tabac pénètrent frauduleusement chez nous. Cette industrie marche sans apporter quoi que ce soit au Trésor public, sans améliorer en rien le moral de la population. Grâce à elle, un grand nombre de nos citoyens participent à des actes illégaux en achetant des cigarettes de contrebande. Je crains fort que ce commerce ne continue de prospérer tant que durera cette fiscalité excessive. Il n'est pas douteux que le ministre lui-même ne tienne beaucoup à y mettre bon ordre. Nous savons combien les contrebandiers sont heureux en ce moment. Il appartient, je pense, au Gouvernement et au Parlement de les rendre très malheureux.

Au cours des quelques dernières journées, a eu lieu un débat extrêmement édifiant, sur l'une des maladies les plus graves qui aient jamais menacé l'élevage canadien. La situation est si sérieuse qu'elle a soulevé de graves inquiétudes chez nos gens. La perte du vaste marché américain atteindra directement ou indirectement nos quatorze millions d'habitants. Une grande catastrophe comme celle-ci ne peut manquer d'avoir des répercussions profondes sur la vie économique de nos gens. Elle souligne les inconvénients qu'il peut y

avoir à augmenter son commerce avec un pays en particulier et à négliger son commerce avec d'autres nations. La grande industrie agricole du Canada repose sur le commerce d'exportation; le geste des États-Unis, qui ont interdit l'importation de bétail, de porc et de produits laitiers (nous ne saurions le leur reprocher), devrait remettre vivement en mémoire au Gouvernement les nombreux discours que certains membres des partis d'opposition ont prononcés dans cette enceinte en tant d'occasion sur la nécessité de chercher d'autres débouchés commerciaux. Le Gouvernement, il me semble, devrait convenir de l'existence de ce problème et s'en occuper activement.

Cet après-midi, notre collègue de Battle-River (M. Fair) signalait que nous avons besoin de ce commerce et qu'il faudrait éviter de nous mettre à la merci du commerce avec un seul pays. On se souviendra que le 28 février 1950 le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) formulait la proposition suivante:

"La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures afin de convoquer aussitôt que possible une conférence des nations du Commonwealth britannique et des pays de l'Empire qui étudierait les moyens de rétablir nos marchés perdus et, partant, de fournir du travail à notre population canadienne."

Après qu'on eût discuté cette proposition de résolution, elle fut mise aux voix et battue par les députés du Gouvernement massés à l'unanimité contre les groupes réunis de l'opposition. A cette époque nous étions persuadés qu'il était regrettable que cette motion n'eût pas été retenue puisque, par là, on rendait plus ardue encore la possibilité d'augmenter nos relations commerciales avec les pays de l'Empire. Je ne crois pourtant pas que nous devions nous attarder aux fautes passées du Gouvernement. Il me semble malgré tout qu'il devrait profiter de ses erreurs de jugement et se montrer disposé à s'amender.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré cette semaine que tous les efforts possibles seraient tentés en vue de trouver de nouveaux débouchés pour notre viande et nos produits laitiers. Je lui conseille d'examiner sincèrement les possibilités évoqués par le représentant de Lake-Centre. Bien que la proposition de résolution remonte à deux ans, elle vaut autant aujourd'hui qu'alors. Une chose est certaine: une telle conférence ne saurait nuire en rien et même, elle pourrait donner de bons résultats. Nous avons perdu notre marché d'outre-frontière, pour assez longtemps peut-être. Il se peut que nous ne retrouvions jamais dans ce pays le marché que nous avions là-bas l'an dernier. J'espère que le ministre, qui a fort bien réussi par le passé à persuader à ses collègues de suivre son conseil et de s'en remettre à son jugement usera de son influence à cette fin. Le Canada est une nation dont l'existence même dépend de son commerce d'exportation.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Même s'il est presque six heures, monsieur l'Orateur, je ne veux pas perdre de temps. On nous dira peut-être qu'il nous faudra une autre session pour terminer nos travaux, c'est pourquoi je ne me rangerai pas parmi ceux qui perdent du temps. Peut-être pourrais-je poursuivre mes observations jusqu'à six heures. J'ai remarqué que le ministre des Transports (M. Chevrier) avait applaudi. Je n'applaudirais pas si j'étais à sa place, parce que je puis parler de la voie maritime du Saint-Laurent et soulever de nouveau ce problème.

M. Knowles: Ou parler du pont de Canso.

M. Gillis: Le pont est établi. Nous avons même décidé du nom qu'il portera.

Je profite de la circonstance, monsieur l'Orateur, pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Ils ont prononcé d'excellents discours à propos d'un document très faible. Le discours du représentant de Westmorland (M. George) m'a particulièrement intéressé. Député des provinces Maritimes, il a accompli une excellente besogne même s'il a soutenu une mauvaise cause. Il m'a intéressé quand il a parlé de l'entreprise de canalisation. Je suis heureux que, à son titre de député des provinces Maritimes, il y ait encore pensé au point de la mentionner dans son discours. J'espère que le ministre des Transports et les membres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, désignés pour réaliser le projet, accepteront l'avis du député. Il a dit que l'Administration devrait étudier soigneusement toutes les possibilités économiques qui pourraient se rattacher à cette entreprise, lorsqu'on en commencera la réalisation. C'est en somme ce que j'ai proposé lors du débat qui a eu lieu sur cette question au cours de la dernière session. Je suis heureux de constater que j'ai influencé au moins un député siégeant de ce côté-là de la Chambre qui avait assez de prestige pour qu'on lui confie la tâche de proposer l'Adresse.

Je tiens à féliciter le représentant de Lanark (M. Blair) de la déclaration qu'il a faite cet après-midi. Si les honorables députés ont écouté son discours ainsi que le dernier qui vient d'être prononcé ils se sont

rendu compte que les problèmes que posent l'industrie textile, l'industrie agricole et d'autres industries de chez nous ne peuvent être résolus au sein de notre pays. Ce sont des problèmes de caractère international. Je pensais que nous les avions résolus lorsque M. Churchill et feu le président Roosevelt inscrivirent leur célèbre déclaration dans la Charte de l'Atlantique. Ils fixèrent alors une charte en cinq points selon laquelle après la fin de la guerre il serait nécessaire de reconnaître que nous vivions dans un même monde, et que nous dépendions les uns des autres. Nous devions, à la fin de la guerre, nous réunir autour d'une table de conférence et ouvrir nos frontières à un libre échange de matières premières, alors qu'un organisme de réglementation devait répartir les ressources économiques du monde en fonction des besoins. Les choses ne se sont pas passées ainsi. Apparemment cette charte n'est qu'un document qui nous a permis de faire un pas en avant durant la guerre. Lorsque la guerre fut terminée ce document est devenu une déclaration de principe sans fondement juridique. Personne ne s'en est occupé. Le raisonnement du représentant de Lanark est donc absolument juste.

Le député a indiqué toute l'importance de cette industrie pour nos gens. Il nous a fait voir la situation qui existe à l'étranger, la concurrence internationale, l'écart entre les salaires versés dans divers pays. Impossible de résoudre cette difficulté au moyen de mesures intéressant seulement le Canada, seulement la Grande-Bretagne ou un pays quelconque. La même remarque vaut pour nos produits agricoles. Nous aurons beau nous ingénier à dresser des barrières douanières, nous n'y pourrons rien, le problème se posant à l'échelon mondial. Nous n'avons pas, à mon sens, suivi d'assez près l'objet de l'ONU. Nul pays ne peut, à lui seul, apporter une solution à ces problèmes et nous ne pourrons guère y remédier tant qu'on ne s'y attaquera pas sur le plan international.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Gillis: Lorsque la séance a été suspendue à six heures, j'avais commencé de formuler quelques observations portant sur le discours du trône. Au cours de la dernière session, lorsque j'ai pris part à un débat semblable, j'ai dit que le discours du trône d'alors pouvait fort bien passer pour un document électoral. Il renfermait quelque chose pour presque tous les secteurs de notre pays. Je suis sûr que la plupart des députés qui ne voulaient pas la tenue d'élections cette année seront portés à croire, à la lecture du discours du trône de cette année, qu'il annule tout à fait, à cet égard, le dernier document semblable que nous avons étudié. Je dirai catégoriquement que le discours du trône me donne l'assurance au moins que nous ne nous engagerons pas dans une lutte électorale cette année.

M. Byrne: Vous pouvez faire erreur tout autant que la première fois.

M. Gillis: Non. Il se peut que des choses se soient produites après la lecture du dernier discours du trône, qui ont porté le Gouvernement à changer d'avis. Cela, c'est permis. A la place du premier ministre, je ferais peut-être la même chose. Je ne le lui reproche pas; j'expose tout simplement l'impression que j'ai.

A mon avis, c'est un document qui a pour objet de mettre ordre à beaucoup de mesures législatives. Une chose y manque, à mon regret, et c'est ce qui me fait croire, que nous n'aurons pas à faire face à des élections cette année. Non seulement le Gouvernement n'a mentionné dans le discours du trône aucune mesure visant un programme de santé nationale mais de plus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous a assuré que le Gouvernement ne se proposait pas de constituer un comité en vue d'examiner la question. C'est pourtant selon moi le plus important problème qui se pose aujourd'hui dans notre pays.

J'ai dit qu'on semblait vouloir mettre de l'ordre dans certaines choses. Il est peut-être sage de le faire. Il est peut-être sage de s'arrêter un peu afin d'établir le bilan de la sécurité sociale et de déterminer jusque où nous pouvons aller. J'estime qu'il importe d'établir au pays un programme de santé nationale. Je suis plutôt déçu de ce que le Gouvernement ne veuille pas au moins constitué un comité pour approfondir la question au regard du programme de sécurité sociale dont nous bénéficions déjà. Les députés auraient ainsi l'occasion de préciser les besoins du pays, de déterminer combien les provinces sont en mesure de s'en occuper, d'établir combien il en coûterait pour rattacher un tel programme de santé nationale, que nous jugeons essentiel, aux mesures de sécurité sociale déjà existantes. Telle est en effet la prochaine étape à franchir. Je le répète toutefois, je crois qu'on réserve ce programme pour la prochaine campagne électorale.

Je suis convaincu de la nécessité d'étudier ce programme de sécurité sociale dans tout son ensemble; autrement, on finira à peine de résoudre un problème qu'un autre se posera. Quand la Chambre a adopté la loi qui supprimait l'évaluation des ressources pour les vieillards de 70 ans et abaissait à 65 ans l'âge d'admissibilité la plupart d'entre nous supposaient que le problème de la sécurité de la vieillesse se trouvait résolu, pour le moment du moins. Pourtant ce problème n'est pas résolu, pas même pour les personnes de 70 ans et plus, puisque de nouvelles difficultés ont surgi par suite d'un conflit entre cette loi et d'autres mesures législatives. On ne peut même pas dire que nous avons supprimé entièrement l'évaluation des ressources pour les personnes de 70 ans, bien qu'un millionnaire, parvenu à cet âge, puisse présenter une demande sans crainte que son revenu entre en ligne de compte. Mais la situation n'est plus la même quand il s'agit de personnes qui touchent d'autres pensions que la pension de vieillesse. C'est ainsi que les provinces,—tout au moins la Nouvelle-Écosse,—informent les aveugles pensionnés qui demandent la pension de vieillesse que leur nom est transféré de la liste des aveugles pensionnés à celle des vieillards pensionnés. Pourtant, à cause de leur cécité, ces gens touchaient de plein droit la pension des aveugles. Quand ils ont atteint l'âge de 70 ans, la pension de vieillesse leur est également acquise de plein droit mais, dans leur cas, on revient à l'évaluation des ressources puisqu'on tient compte des prestations que leur verse la Commission de la pension des aveugles. On porte leur nom d'une liste à l'autre, ce qui, à mon sens, équivaut à un retour à l'évaluation des ressources à l'égard de ces gens qui touchent un modeste revenu de $40 par mois à cause de leur infirmité. Il me semble que nous devrions envisager ce point afin de déterminer si ce n'est pas par oubli que nous avons permis cette application de l'évaluation des ressources à des personnes atteintes d'une cruelle infirmité et ne disposant que d'un bien faible revenu.

Nous la rencontrons encore dans l'application de la loi des allocations aux anciens combattants, où elle continue de jouer. Dès que le bénéficiaire de l'allocation aux anciens combattants atteint l'âge de 70 ans et réclame la pension de vieillesse, on l'avertit immédiatement que le revenu provenant de son allocation, sa seule source de revenus, peut-être, depuis des années, en souffrira. On ne se contente donc pas de retenir l'évaluation des ressources en matière d'allocations aux anciens combattants, mais on l'applique au revenu au titre de la loi sur la sécurité de la vieillesse d'où il ressort qu'il est faux de prétendre que l'évaluation des ressources a été complètement supprimée pour les personnes âgées de 70 ans. L'évaluation des ressources n'atteint pas le revenu du millionnaire mais elle pèse sur ceux qui touchent des pensions moins élevées, le titulaire de la pension de cécité et le bénéficiaire d'allocation aux anciens combattants, du fait qu'ils reçoivent $40 par mois d'une autre source.

Un autre article de la loi des pensions est aussi en cause. La pension d'invalidité ne subit aucun changement. Mais prenons, par exemple, le cas d'une veuve dans le besoin dont le fils a été tué outre-mer. Mettons qu'elle reçoit une pension de commisération de $60 par mois, par suite de la perte du fils qui aurait été son soutien s'il était revenu. Aussitôt qu'elle a atteint l'âge de 70 ans et qu'elle demande la pension de la sécurité de la vieillesse la Commission des pensions l'informe immédiatement que son revenu de cette source s'en ressentira et sera diminué de $40 par mois. Les trois catégories dont je viens de parler sont, parmi nos diverses catégories sociales, celles qui sont le plus durement atteintes, du fait du faible revenu mensuel de $40 que leur vaut leur malheur. Je songe ici à l'aveugle pensionné, à l'ex-militaire pensionné dont la santé est délabrée et qui se trouve dans l'adversité, à la veuve indigente qui touche une allocation de commisération. On devrait se préoccuper de ces trois catégories. Les sommes en jeu ne sont pas considérables, mais le principe en jeu est très important en ce qui concerne la suppression de l'évaluation des ressources dans l'application de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Quelqu'un qui occupe un poste de commande, tel peut-être le ministre des Finances (M. Abbott), lors de la préparation du budget, avisera, je l'espère, aux moyens de faire disparaître ces défauts et de nous donner réellement la pension de vieillesse à 70 ans sans égard au revenu.

L'âge de 65 ans est un autre point qui fera, je crois, surgir bien des difficultés. Il est nécessaire que les gouvernements provinciaux adoptent une loi habilitante. Certains de ces gouvernements, cependant, n'ont pas encore adopté une telle mesure législative, si bien que des milliers de Canadiens de diverses régions sont bien en peine. J'ai, mettons, 65 ou 68 ans et j'ai présenté une demande après avoir établi mon âge. Peut-être dois-je préciser que je ne parle ici que d'une personne imaginaire qui aurait présenté sa demande. (*Exclamations.*)

L'hon. M. Abbott: L'honorable député n'a pas l'air d'avoir cet âge.

M. Knowles: Il nous a inquiétés.

M. Gillis: Bon nombre de ces gens viennent me voir et je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en reçoit également beaucoup. Supposons donc qu'étant de ce nombre, j'ai présenté une demande. Le gouvernement fédéral a adopté la loi. Mais ces gens qui viennent nous voir ne comprennent pas comment il se fait que les gouvernements provinciaux n'ont pas adopté les mesures habilitantes nécessaires. Il s'ensuit qu'ils ne savent nullement quand ils recevront la pension. Ils croient que quelqu'un les maltraite.

Quant à l'obligation pour les provinces de verser les montants supplémentaires, j'ai peine à comprendre comment certaines d'entre elles y parviennent. L'examen des revenus de certaines provinces du pays nous révèle que quelque-unes,—Ontario, Québec, la Colombie-Britannique et, non sans quelque difficulté, une ou deux autres peut-être,—pourraient se permettre d'adopter une telle mesure permissive, puisqu'elles jouissent de revenus suffisants pour acquitter la note. D'autres, cependant, ne peuvent se permettre d'adopter une telle mesure.

Les personnes de toutes les provinces, sans distinction, qui appartiennent à ce groupe d'âge ont droit au même traitement. Si un gouvernement provincial est incapable d'acquitter la note et ne peut lever d'impôts suffisants, il appartient alors au gouvernement fédéral, à mon avis, de se demander ce qu'il faut faire pour assurer l'égalité de traitement à cet égard. S'il faut accorder de l'aide, qu'on y songe.

Un autre aspect du programme de sécurité sociale mérite notre attention. Il serait opportun de l'envisager, selon moi, à l'occasion de la revision des accords entre les provinces et le gouvernement central en matière de location de domaines fiscaux, accords qui, sauf erreur, doivent expirer à la fin du mois. Il est facile à comprendre qu'il ne peut y avoir d'égalité ni parmi ces services ni parmi les provinces, si l'une d'entre elles n'accuse qu'un revenu de 15 à 20 millions de dollars, tandis que, dans l'autre, les recettes se montent à plus d'un milliard de dollars.

En raison de son revenu plus modeste le gouvernement provincial n'est pas en mesure de traiter ses citoyens comme ils devraient l'être. Je n'ai jamais prétendu qu'on devait respecter à tout prix la souveraineté d'une province ni qu'on ne devrait pas toucher aux droits attribués aux termes de la constitution il y a soixante-dix ans, dans les conditions qui existaient alors. Il n'y a pas lieu de sauvegarder un principe qui néglige les pauvres d'une province, et ce, en nous appuyant sur une absurdité purement théorique concernant les droits des provinces. Ce que je souhaite, c'est la même égalité au sein de la fédération canadienne que celle qui existe entre les citoyens. Et s'il est nécessaire de modifier la constitution afin de sauvegarder les intérêts de la population de n'importe quelle province, je suis tout disposé à le faire sans égard pour les sentiments d'un particulier quelconque, dans n'importe quelle province, qui s'imagine devoir maintenir la souveraineté de celle-ci comme il l'entend. Je suis prêt à voir modifier la constitution. A mon avis, il sera nécessaire de la modifier afin de mettre toutes les provinces sur un pied d'égalité.

Quelques mots maintenant au sujet de la très importante proposition d'amendement de l'honorable représentant de Selkirk. Il s'agit d'une grave question à laquelle il convient de réfléchir quelques instants. Il a dit que le problème de la vente de nos bestiaux revêt un caractère de crise nationale. J'en conviens. A mon avis, la crise est non seulement d'envergure nationale, mais internationale.

La plus grande partie de notre bœuf provient de l'Ouest canadien où la maladie s'est déclarée. Dès son apparition, un de nos clients, les États-Unis, interdit l'importation du bétail canadien. En outre, certaines provinces canadiennes en ont interdit le commerce. En conséquence, les quatre cinquièmes de l'industrie du bétail,—qui fournit le bœuf aux marchés canadien et américain,—sont immobilisés dans deux provinces.

Comme le signale l'amendement, cette situation entraînera un énorme excédent dans cette région du pays et il se peut que, dans ces provinces, le prix fléchisse au-dessous du coût de production. Il s'ensuit aussi que vu la pénurie de bœuf dans les autres provinces, qui étaient approvisionnées dans une large mesure par cette région, les prix pourront atteindre un niveau très élevé.

Je ne crois pas que nous disposions en ce moment d'aucun organisme national en mesure de prendre la situation en mains. D'abord, à mon avis, en ces quelques dernières semaines, on a semé la crainte parmi les Canadiens. Comme le public est très peu renseigné sur la maladie, les gens ordinaires hésiteront à acheter du bœuf tant qu'on ne leur donnera pas l'assurance que la viande a été soigneusement examinée. Si l'interdiction entre provinces est levée, les gens voudront être certains que les animaux ont

été inspectés comme il convient et que des autorités compétentes les ont déclarés exempts de maladie et de toute contamination, et aptes à la consommation humaine.

Je ne crois pas qu'il existe d'organisme qui puisse fournir cette garantie. Le rouage actuel est celui qui a laissé apparaître l'état actuel et a permis le retard qui s'est produit entre le moment du diagnostic et celui où l'on s'est efforcé d'empêcher la propagation de la maladie. Le représentant de Selkirk a proposé avec beaucoup de bon sens qu'on institue une commission de gens compétents en ce domaine, dirigée par un régisseur jouissant du droit de surveiller le rétablissement de l'élevage, car il faudra en effet rétablir cette industrie.

J'ai affirmé que cette question revêtait un caractère international; cela est vrai à bien des points de vue. La portée en est internationale, non seulement parce que les Américains ont imposé l'interdiction à notre bétail mais aussi parce que la maladie elle-même a une importance internationale. J'ai écouté il y a une couple de soirs une causerie radiophonique d'un spécialiste qui fait autorité en France. Il a qualifié l'épizootie de fièvre aphteuse de cataclysme mondial. Il a signalé que la Grande-Brétagne avait découvert plusieurs foyers d'infection depuis 1945 et qu'elle n'avait pas encore réussi à les éliminer. On a toutefois limité la maladie à certaines régions. Il a ensuite signalé que la France en était pleine, que l'Europe tout entière avait à en souffrir, de même que l'Argentine et le Mexique, et qu'elle faisait justement son apparition dans le dominion du Canada.

Vu que depuis des années on combat la fièvre aphteuse dans les pays dont je viens de parler, sans être parvenu jusqu'ici à la faire disparaître, il me semble que nous devrions désigner les personnes les plus qualifiées au Canada en leur donnant tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre chez nous d'un programme scientifique de réglementation, de façon qu'on puisse faire disparaître cette difficulté le plus tôt possible.

Je crois que si le Gouvernement intervenait en ce sens aujourd'hui la population du Canada en recevrait l'assurance que ces interdictions disparaîtront bientôt, que le bétail atteint n'aura pas l'occasion de contaminer le bétail sain et que la viande dont on dispose est bonne pour la consommation humaine. Les autres pays dont j'ai parlé n'étant pas parvenus à faire disparaître ou à circonscrire le mal, notre gouvernement doit, il me semble, prendre les mesures que prévoit l'amendement, afin d'instituer des organismes spécialement chargés de s'occuper de ce problème.

[M. Gillis.]

Le député de Selkirk (M. Bryce) a exposé, au sujet des prix, une thèse assez convaincante; il a changé d'avis nous a-t-il dit, et ne croit plus les préparateurs entièrement responsables de la cherté de la viande. A mon avis, celui qui reconnaît avoir changé d'opinion fait preuve d'un esprit très évolué. Le sage change d'avis de temps à autre mais le sot persiste dans son erreur. L'honorable représentant vient de montrer qu'il est un sage. Il a consulté les établissements de salaison et a obtenu les renseignements pertinents. Il a découvert que, dans une large mesure, c'est le détaillant qui est responsable de la fixation des prix et de la cherté de la vie.

Ma femme fait toutes les courses, de telle sorte que je suis peu au courant du prix de la viande, mais je sais pertinemment que, dans certaines régions du pays, les détaillants se groupent en associations et fixent leurs prix. Non seulement fixent-ils les prix mais encore ils les annoncent. J'ai à la main une annonce parue il y a quelque temps dans le *North Shore Leader* de Newcastle (Nouveau-Brunswick). Il s'agit d'une annonce publiée par la *Newcastle Retail Meat and Grocers Association;* elle indique exactement qui est responsable de ces prix. L'annonce est ainsi conçue:

> Par suite de la hausse récente du prix du bœuf, il est devenu nécessaire de reviser les prix de détail.
>
> Les prix suivants se fondent sur les frais actuels et entreront en vigueur le samedi 21 avril 1951.

L'Association indique ensuite les prix suivants: gîte à la noix, 95c. la livre; culotte, 75c. la livre; aloyau et rôtis, $1.10; faux filet, $1.10. Tous les prix y sont mentionnés. Ce fait corrobore ce que le député de Selkirk a dit cet après-midi: l'intermédiaire prend une part plus considérable de la majoration. Ce fait confirme nettement, non seulement que les marchands forment des associations à cette fin, mais qu'ils annoncent audacieusement dans les journaux que les prix de la viande dans cette région resteront à ces niveaux jusqu'à ce que l'Association en ordonne autrement. Je me demande si ce n'est pas une infraction à la loi des enquêtes sur les coalitions. Je ne dis pas qu'il faille intenter des poursuites contre qui que ce soit, vu qu'il ne s'agit que d'une petite région du Canada; mais on voit nettement que la fixation des prix se pratique dans ce genre de commerce. Le fait corrobore ce que le député de Selkirk a dit cet après-midi.

Le ministre du Commerce (M. Howe) a beaucoup à faire avec le blé, la Commission du blé, la vente et le reste. Je le prie de persuader le ministre de l'Agriculture (M.

Gardiner), de qui cette question relève directement, d'examiner l'amendement proposé par le député de Selkirk. L'honorable député s'occupe de ce commerce lui-même et il connaît les problèmes. Le gouvernement fédéral a le droit, en cas d'urgence, d'établir une commission de personnes compétentes et de désigner un régisseur qui aurait l'autorisation, après avoir consulté la commission, de supprimer les interdictions qu'on a établies. Il aurait le pouvoir de faire transporter le bétail des régions de l'ouest canadien où ne sévit pas la maladie, lorsqu'on peut garantir que ces animaux ne contamineront pas d'autres régions du pays. Ainsi les voies commerciales seraient ouvertes le plus rapidement possible pour empêcher l'augmentation des prix dans les zones de pénuries ou leur diminution dans les zones d'excédents. Une telle mesure aurait pour effet de donner aux Canadiens l'assurance que le gouvernement s'occupe de la question de façon compétente.

J'aimerais dire un mot au ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham). Il y a un mois environ, j'ai été bien déçu de lire dans les journaux qu'on avait destitué le représentant ouvrier à l'Office fédéral du charbon. Je pense que le ministre du Commerce, sous la compétente autorité duquel cet Office a été établi, va approuver ce que je vais dire. Cet Office a été créé sur la recommandation des ouvriers. Il y a bien des années il y eut tant de querelles, de difficultés, de luttes et de désordres financiers dans l'industrie de l'extraction du charbon qu'une commission royale fut nommée. Le président en était le représentant d'Inverness-Richmond (M. Carroll).

La commission fit une enquête sur l'industrie d'un océan à l'autre. Ses membres s'entretinrent avec les chefs des syndicats et les représentants des exploitants des mines de charbon et avec d'autres personnes intéressées. Il s'agissait, sauf erreur, d'un rapport minoritaire, mais la commission y a tout de même recommandé au ministre du Commerce, qui à ce moment-là était chargé de la surveillance des subventions, l'institution d'un office du charbon ayant pour objet de s'occuper des subventions; de réunir un certain personnel technique, ingénieurs miniers et ainsi de suite; et d'aider l'industrie en général. Cet Office du charbon a été institué et il s'est assez bien acquitté de sa tâche. J'ai élevé des critiques lorsque l'Office composé de six membres a été institué parce que quatre d'entre eux étaient des exploitants de mines de charbon. Le président représentait le Gouvernement et le seul représentant des ouvriers à l'Office etait M. D. W. Morrison, décédé dernièrement.

M. Morrison avait fait partie du syndicat des mineurs de la Nouvelle-Écosse depuis plusieurs années. Malheureusement, il était malade au moment de sa nomination. Son décès créa une vacance. J'ai toujours cru que les hommes qui extraient le charbon de leurs mains ont autant le droit d'être représentés à cet Office que les exploitants eux-mêmes.

M. Graydon: Vous pourriez fort bien vous acquitter de cette tâche vous-même.

M. Gillis: On ne me la confiera jamais parce que j'en connais trop à ce sujet. J'ai censuré l'Office parce que je croyais que les intéressés devaient être également représentés. Personne ne connaît mieux l'exploitation houillère que le mineur qui sous terre extrait le charbon. J'espérais que la vacance causée par le décès de M. Morrison serait comblée par un représentant des mineurs. J'ai été fort désappointé de lire dans les journaux la déclaration du ministre des Mines et des Ressources où il annonce qu'un autre exploitant a été nommé pour remplir ce poste.

C'est là, à mon sens, une nomination fort peu judicieuse. Le petit exploitant qu'on a désigné est un bon ami à moi, mais il n'en reste pas moins que cette nomination va encore aux exploitants, alors qu'ils comptaient déjà les neuf dixièmes des représentants. C'est ce que je reproche au Gouvernement. Il a commis une erreur dont lui tiennent compte les mineurs de la Nouvelle-Écosse.

Dès que la nomination a été connue, on m'a adressé des résolutions la dénonçant, comme on en a sûrement adressé au ministre des Mines et Relevés techniques. Je ne soulèverais pas cette question si je n'étais pas sûr que les syndicats des houilleurs comptent une foule de membres compétents qui sont au fait des problèmes propres à l'industrie et dont on pourrait être assuré qu'ils agiraient comme il convient. On aurait pu faire appel à l'un d'eux pour remplir cette vacance. C'est là une erreur que le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) devrait rectifier le plus tôt possible. Nous avions réussi en effet à faire régner un peu de confiance et d'harmonie dans le domaine des relations industrielles dans notre province, mais des mesures comme celle-ci ramènent la situation qui a existé jusqu'à 1913. Tout s'est passé comme si le Gouvernement avait entièrement oublié qu'il y a au pays d'autres gens que les exploitants de houillères, que les patrons, ou avait décidé que les autres n'étaient pas assez intelligents pour exposer leurs problèmes aux commissions que le Gouvernement établirait. J'espère qu'on rectifiera cette erreur. Je le répète, la commission n'en sera que plus utile si elle com-

prend en nombre égal des représentants des deux parties intéressées, tandis que le président, M. Uren par exemple, serait une personne désintéressée, représentant le Gouvernement. Les résultats seraient alors meilleurs, car le problème serait présenté sous un jour plus fidèle.

Une foule de choses clochent dans la mise en œuvre du programme de mécanisation auquel le Gouvernement a consacré sept millions et demi. On n'obtient pas les résultats voulus. Les exploitants de houillères ne le reconnaîtront pas: les ouvriers qui utilisent l'outillage et sont aux prises avec les difficultés techniques peuvent seuls fournir les renseignements; c'est pourquoi j'estime que ce sont des hommes comme eux qui devraient faire partie de la commission. Nous ne demandons pas le droit d'examiner les bilans des exploitants de houillères ni d'autres documents; ce qui importe pour nous c'est de mieux accomplir notre tâche, d'extraire plus de houille et de faire rendre davantage aux montants placés dans l'industrie par le pays. C'est là l'attitude de l'ouvrier moyen. Il ne songe pas à sa propre prospérité. Il s'intéresse surtout à l'avenir de l'industrie et aux sommes qu'il a placées dans des écoles, des églises et ainsi de suite. J'espère que le ministre des Mines et Relevés techniques lira mes remarques et tentera de redresser cette erreur aussitôt qu'il le pourra.

Je l'excuse pour la bonne raison qu'il compte parmi les plus nouveaux membres de la Chambre et qu'il ne connaît pas encore cette industrie. Nouveau ministre, il est à la tête d'un ministère important et il ne lui est pas facile de reconnaître, du jour au lendemain, toutes les petites imperfections des services qu'il dirige. Maintenant qu'il est au courant des faits,—je lui transmets ce message au nom des mineurs de la Nouvelle-Écosse,—il rectifiera cette erreur, je l'espère, quitte à trouver un autre poste pour M. Hartigan afin de nommer un représentant du syndicat des mineurs au sein de la commisssion.

Je ne veux pas dépasser mon temps de parole mais je tiens à dire quelques mots de l'aide fédérale en matière d'enseignement. J'aborde ce sujet pour une excellente raison. Tout récemment, une regrettable grève d'instituteurs,—la première dans l'histoire de notre pays,—a eu lieu dans les régions rurales du Cap-Breton. Tous les députés qui ont suivi les événements pendant assez longtemps reconnaissent que les instituteurs ont été forcés de recourir à la grève. Ils étaient entièrement justifiables de prendre cette mesure, après avoir patienté et enduré pendant longtemps. D'aussi loin que je me rappelle, il y a eu

débat à la Chambre et dans les provinces sur l'insuffisance des traitements versés aux instituteurs, les difficultés de recruter des instituteurs compétents qui veuillent entrer dans la carrière et le nombre considérable de ceux qui quittent les rangs de la profession. Ici, dans cette assemblée, on a maintes fois souligné que l'instituteur est le plus grand architecte de notre société car c'est lui qui élève les futurs citoyens à qui nous confierons le soin du gouvernement et sur lesquels nous compterons pour améliorer et faire progresser ce que nous essayons aujourd'hui d'édifier.

Leur tâche est beaucoup plus importante que celle de construire des maisons. Pour dresser les plans de votre maison et la construire, vous exigerez les services d'un homme compétent; pourtant, depuis des années, nous laissons se développer un tel état de choses au sein de la plus importante cellule de notre société. Ceux qui forment actuellement nos futurs citoyens travaillent pour une très faible rémunération. Je ne veux pas m'attarder sur ce point, mais je tiens à signaler qu'une aide fédérale à l'enseignement permettrait seule de résoudre le problème des traitements des instituteurs. Lorsque dans notre pays il se trouve un premier ministre qui accepte pour des raisons d'ordre constitutionnel que les instituteurs ne reçoivent qu'un millier de dollars par an, il y a quelque chose qui ne va pas chez lui; nous devrions alors nous grouper et résoudre la question en modifiant la constitution canadienne.

M. Harkness: Il vaudrait mieux se défaire des premiers ministres.

M. Gillis: En cette matière, la décision appartient aux habitants des provinces. Depuis un demi-siècle, notre régime d'enseignement n'encourage pas les élèves à aller au delà de la huitième année d'études de façon qu'ils soient assez éclairés pour menacer leurs chefs et s'en débarrasser. Voilà peut-être ce qui entrait dans le plan.

Une voix: Que l'honorable député soit sur ses gardes.

M. Gillis: N'ayant pas beaucoup de temps à ma disposition, je veux m'en tenir au sujet principal. La solution du problème réside dans l'aide fédérale. Je ne critique pas les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ni de l'Île du Prince-Édouard. Elles tirent le meilleur parti possible de leur revenu qu'elles essaient de répartir dans tous les domaines.

M. Brooks: Cela reste à prouver.

M. Gillis: J'en suis convaincu pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse. J'en ai examiné les chiffres. Je n'ai pas à excuser le premier ministre de la province ni personne d'autre,

mais j'essaie au moins d'être juste dans mes paroles en toutes circonstances. Je sais que, dans le domaine de l'enseignement, la Nouvelle-Écosse est allée presque jusqu'à la limite de ses ressources. En proportion de son revenu, la Nouvelle-Écosse verse aujourd'hui, aux fins de l'enseignement un plus fort montant par personne et par élève que toute autre province du Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

Une voix: Laissons-le terminer.

M. l'Orateur suppléant: Il peut continuer s'il a l'assentiment unanime de la Chambre.

M. Blackmore: Qu'il poursuive.

M. Gillis: J'aimerais terminer l'exposé de la question, bien que je n'aime guère dépasser mon temps de parole.

M. Hees: Il est agréable de vous entendre.

M. Gillis: Merci beaucoup!

M. Brooks: Vous êtes chez des amis!

M. Gillis: La question de l'aide fédérale à l'enseignement me tient au cœur. Si j'en avais le temps, je pourrais citer les chiffres relatifs à chaque province, des chiffres qui indiquent l'écart entre les revenus des provinces et ce qu'elles versent au chapitre de l'enseignement; mais je vais m'en tenir à la Nouvelle-Écosse parce que c'est là qu'a eu lieu la grève, dans les régions rurales du Cap-Breton. La grève est venue bien près tout de même de s'étendre à toute la province. Les instituteurs sont des gens très sérieux et dès qu'un tel groupement quitte le travail et fait la grève jusqu'à ce qu'il ait obtenu une certaine satisfaction, c'est qu'au fond, il y a quelque chose qui ne va pas. Les instituteurs se sont montrés patients et endurants, car ils avaient soumis leurs réclamations à maintes reprises.

A mon sens, il s'agit là d'une question nécessitant l'aide fédérale. Il me semble impossible que la Nouvelle-Écosse puisse lever les revenus nécessaires pour verser au personnel enseignant le traitement auquel il a droit. Il est bien sûr que les municipalités ne le peuvent pas. Dans la région même où a eu lieu la grève, l'évaluation foncière s'élève à 12% à certains endroits. On ne peut pas exiger davantage. Une conférence fédérale-provinciale aura lieu au sujet des accords fiscaux; à mon avis, le gouvernement fédéral devrait étudier la question de concert avec les gouvernements provinciaux qui ne disposent pas des revenus nécessaires pour maintenir les services sociaux et l'enseignement au même niveau que les provinces du centre. Il me semble qu'on devrait ou reviser les accords, ou accorder une aide fédérale directe à l'enseignement. Il faut absolument faire quelque chose.

Une voix: Qu'ils augmentent leurs impôts; un point, c'est tout.

M. Gillis: Je viens de vous dire qu'ils ne sauraient les augmenter davantage. Il leur est impossible d'aller plus loin.

M. Blackmore: Parlez donc d'un sujet que vous connaissez.

Une voix: Il s'y connaît mieux que vous ne croyez.

M. Gillis: Lors de l'étude des accords fiscaux, on devrait, à mon avis, prendre des mesures pour arriver à un certain degré d'égalité. Je voudrais dire quelques mots à l'adresse des provinces de Québec et d'Ontario. Si les provinces éloignées sont incapables d'obtenir plus de revenu de sources fiscales c'est peut-être que la plupart de leurs revenus sont absorbés par les provinces centrales. Ainsi, la plus grande partie des richesses de l'industrie minière de la Nouvelle-Écosse sert à embellir le Mont-Royal à Montréal. Des habitants de Montréal touchent de gros salaires de l'industrie houillère et sidérurgique; c'est également là que sont acquittés les impôts des sociétés. Si la Nouvelle-Écosse disposait de ce revenu, et bénéficiait des droits successoraux et de l'uniformisation du tarif-marchandises, si nous gardions nos richesses et si nous percevions chez nous l'impôt s'y rapportant, je n'aurais peut-être pas besoin de parler comme je le fais en ce moment à la Chambre. Il en va de même en Ontario. Les industriels qui habitent cette partie du pays accumulent d'importantes richesses dans les provinces centrales. C'est dans ces provinces qu'ils acquittent les droits successoraux, tandis qu'ils ont gagné l'argent dans une autre région du pays.

Je ne veux pas en dire davantage. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de la courtoisie dont elle a fait preuve en m'accordant cinq minutes supplémentaires. Je tenais à exposer ces quelques points que j'estime importants; j'espère que les ministères intéressés en tiendront compte au moment opportun.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur la situation critique qui résulte de l'accroissement du chômage, d'un bout à l'autre du pays. Plusieurs villes sont aux prises avec le même problème que la ville de Toronto où j'habite; je me fonderai donc sur la situation qui y existe pour donner une idée de ce qui se produit dans plusieurs autres agglomérations canadiennes.

Toronto, le 21 février, comptait 32,000 personnes sans emploi inscrites au service national de placement. Il faut mettre ce chiffre en regard des 13,500 personnes enregistrées un an auparavant. Une augmentation de 140 p. 100 durant la dernière année suffit à démontrer que le problème du chômage sur le plan local et national s'aggrave de plus en plus et ne peut plus être négligé par le Gouvernement.

Des 32,000 personnes sans emploi inscrites à Toronto le 21 février, près des quatre cinquièmes avaient droit aux prestations d'assurance-chômage. Malheureusement, nombre de ces gens éprouvaient de graves difficultés pour l'une ou l'autre des raisons suivantes: d'abord un retard de plusieurs semaines, bien souvent, entre la date d'entrée en vigueur et le versement des premières prestations d'assurance; deuxièmement l'insuffisance des prestations lorsqu'il s'agit de familles nombreuses; troisièmement, la durée restreinte des prestations. Lorsque ces allocations prennent fin, il ne reste plus aucun moyen de subsistance.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des quatre cinquièmes qui avaient droit aux prestations d'assurance-chômage. Les autres personnes aptes au travail, qui ne bénéficiaient pas de l'assurance-chômage ne pouvaient compter sur rien du tout. Ces personnes se trouvaient dans une situation impossible. La municipalité, l'Armée du Salut, la mission Scott et autres institutions de charité se sont occupées de nourrir et d'abriter ceux qui n'émargeaient pas à la caisse d'assurance-chômage ou qui en retiraient trop peu. Dans bien des cas on a pu ainsi soulager des misères véritables, de vraies souffrances, mais on ne saurait vraiment prétendre qu'il s'agisse là d'une solution définitive. Ce que veulent ces chômeurs, c'est du travail qui leur permette de faire vivre leur famille et de conserver leur dignité d'homme. S'il n'y a pas de travail ils veulent au moins des prestations d'assurance-chômage qui leur permette de se tirer d'affaire jusqu'à ce qu'ils aient trouvé quelque chose.

Nous sommes bien en droit de nous demander le pourquoi de la croissance rapide et angoissante du chômage en une époque où nous devrions jouir d'une parfaite prospérité et d'un niveau maximum de l'emploi. Il faut s'en prendre aux vols et aux faux pas du Gouvernement. Il a pillé la population en la surchargeant d'impôts à tel point qu'elle ne peut désormais plus s'offrir les biens et services qu'elle s'offrirait autrement, ce qui a diminué la production et, par conséquent, diminué l'emploi. Il s'est fourvoyé en outre en imposant des restrictions au crédit qui avaient pour but de comprimer les achats du secteur civil afin de faciliter la production militaire, sans pourtant passer suffisamment de commandes militaires pour combler le vide ainsi produit. Il en est naturellement résulté du chômage.

La solution logique consisterait en ce que le Gouvernement corrige les erreurs qu'il a commises et ramène ainsi la production et l'emploi à un niveau normal. Toutefois, le Gouvernement n'admettra ni ne corrigera jamais une erreur, de telle sorte qu'il nous faut nous attendre à une aggravation du chômage qui résulte de ses programmes. Naturellement, la venue du printemps allégera dans une certaine mesure le problème du chômage, mais nous pouvons compter que la situation actuelle se représentera en novembre prochain, et peut-être avant.

Si nous voulons éviter les difficultés de ces derniers mois, c'est dès maintenant que nous devons préparer des plans. Ces plans, à mon avis, devraient prendre la forme suivante. Tout d'abord, il faut élargir le programme d'assurance-chômage de façon à englober un plus grand nombre de ceux qui ne sont pas visés actuellement. Deuxièmement, il faut augmenter les prestations d'assurance-chômage de manière à compenser la hausse du coût de la vie. Troisièmement, il faut maintenir à un maximum de cinq jours la période comprise entre la date de la demande et la date du premier versement. Quatrièmement, dès que l'admissibilité est établie, il faut verser des prestations en numéraire tout de suite, s'il est démontré que la famille se trouve dans une passe difficile. Cinquièmement, jusqu'à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux aient réussi à élaborer un programme permanent, il faut que le pouvoir central aide les municipalités à payer les secours rendus nécessaires par l'insuffisance du programme actuel d'assurance-chômage. A mon sens, il est temps que le Gouvernement s'attaque au problème du chômage en tenant compte des réalités au lieu de prétendre tout simplement que ce problème n'existe pas.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, le discours du trône souligne la nécessité d'accroître la puissance conjuguée des nations du monde libre, afin de réaliser une paix durable et de décourager les actes d'agression. Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le premier ministre (M. St-Laurent) et beaucoup d'autres ont signalé, maintes et maintes fois, que nous ne saurions espérer vaincre le communisme par la seule force des armes, mais que nous devons prendre des mesures

énergiques pour accroître le bien-être économique de bien des groupes de gens dans le monde entier. Cependant, tout en approuvant cette idée, je ne puis nullement dire que la pauvreté est la seule cause de la guerre. Je crois qu'il existe bien d'autres causes, comme par exemple les idéologies et la passion du pouvoir. Néanmoins je suis persuadé que nous ne pourrons jamais espérer réaliser une paix durable tant qu'il existera, n'importe où dans le monde, des populations affamées. La famine est un terrain propice à l'expansion du communisme.

Malheureusement on n'a pas fait grand chose jusqu'à présent pour résoudre ce problème. Il est vrai que nous avons les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations-Unies, la FAO, l'aide technique, le plan de Colombo. Nous avons eu l'UNRA et le plan Marshall. Je crois cependant que nous sommes prêts à reconnaître que les réalisations de ces organismes ne représentent qu'une goutte d'eau calme dans le torrent de nos difficultés. Il est certain que l'accélération de nos efforts de défense ne va qu'ajouter à ces difficultés, particulièrement en Europe, il va sans dire. Si cela se produit, d'aucuns pourront dire que nous venons en aide aux pays situés derrière le rideau de fer, car ces derniers aboutiront à leurs fins s'ils peuvent créer un surcroît de mécontentement dans le monde. C'est de cette façon qu'ils espèrent se faire des adeptes.

La nécessité d'accroître les approvisionnements de denrées alimentaires pose incontestablement un problème d'une importance primordiale de nos jours, c'est-à-dire plus de six ans après la fin de la seconde guerre mondiale. C'est à cet égard, à mon avis, que nous avons fait peu de progrès. A la conférence de la FAO tenue à Rome en novembre dernier on a insisté maintes fois sur la nécessité de produire plus d'aliments. C'est avec intérêt que j'ai lu un article intitulé "L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture", à la page 56 de l'édition anglaise du bulletin des Affaires extérieures, livraison de février. J'en cite le premier alinéa:

> Les cent dernières années ont vu un nouvel élément rendre plus aigu un problème aussi vieux que l'humanité, celui de la lutte pour la subsistance. La mise en œuvre progressive des connaissances scientifiques en vue de satisfaire les besoins matériels de l'homme et l'avènement rapide des réformes sociales ont eu pour résultat d'accroître la population à un rythme beaucoup plus rapide que celui de la production des aliments. Depuis quinze ans, la population du globe a augmenté de 12 p. 100 alors que la production alimentaire ne s'est élevée que de 9 p. 100. La population du globe s'accroît du centième chaque année. Cette fraction, transformée en données quantitatives, révèle, fait étonnant, qu'il y a de 55,000 à 65,000 nouvelles bouches à nourrir chaque jour.

On trouve à la page suivante:

> L'augmentation rapide de la population du globe signifie que les approvisionnements par tête sont inférieurs à ceux d'avant-guerre, déjà insuffisants.

Une telle affirmation confirme mes dires, savoir que nous avons réalisé peu de progrès. Nous pouvons même affirmer que nous avons perdu du terrain puisque l'approvisionnement par tête est inférieur à ce qu'il était avant la seconde Grande Guerre.

Que fait le Canada en face de cette tâche? Notre délégué à la conférence de la FAO, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), y a signalé que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la production de lait, de porc et de bœuf a diminué au Canada. Il ajoutait qu'on ne pouvait guère s'attendre à un relèvement de la production de la viande, à moins que les cultivateurs ne fussent assurés de pouvoir vendre cet accroissement de production. Ne voulant pas être accusé de présenter ses propos sous un faux jour, je les cite d'après le texte. Il s'agit du discours qu'il a prononcé le vendredi 23 novembre 1951, à Rome, devant la première commission de la conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Je cite la deuxième page:

> Bref, nous produisons environ 7 p. 100 plus de lait qu'avant la guerre et environ 7 p. 100 de moins que pendant la guerre.

Et, au sujet du porc,

> Au cours des cinq dernières années, la production de porc, au Canada, a été de la moitié plus élevée que pendant les cinq années qui ont précédé le conflit. Mais notre production est de 30 p. 100 inférieure à ce qu'elle a été pendant les cinq années de la guerre.

Voici ce qu'il déclare au sujet du bœuf:

> Le Canada produit environ un million de bovins de plus par an qu'avant la guerre et environ un million de moins que durant la guerre.

Le ministre ajoute que ce n'est pas une nouvelle très encourageante à transmettre à la conférence mais que, d'autre part, le tableau est moins sombre, pour ce qui est des céréales. Il déclare:

> Nos réserves d'orge sont plus abondantes que jamais et nos approvisionnements d'avoine dépassent la moyenne établie au cours d'une longue période. Notre stock de blé de provende aidant, nous serons en mesure de produire plus de viande et de laitages.
>
> Je signale que notre production excédentaire de céréales et de viande nous vient de l'Ouest du pays. Le sol y étant d'une grande fertilité, le problème des engrais ne se pose pas.
>
> Je crains que cet espoir d'une production plus forte de viande et de laitages ne se réalise pas, à moins que nos cultivateurs ne soient rassurés. Le producteur de viande et de laitages n'est pas

sûr qu'il pourra, au besoin, écouler son excédent. S'en remettant à son expérience passée, il suppose qu'il ne trouvera pas de débouché.

Ce tableau n'est guère encourageant pour les cultivateurs.

Lorsque le premier ministre a adressé la parole aux membres de la Fédération canadienne des agriculteurs à Montréal en janvier, il a signalé lui aussi le besoin d'accroître la production des aliments. Il a admis, d'autre part, que la distribution posait de graves problèmes, mais il a affirmé qu'un accroissement s'imposait dans l'intérêt de la paix et du bonheur dans le monde. Toutefois, l'important à retenir, à mon sens, c'est qu'il n'a donné aux cultivateurs de notre pays nulle assurance que, s'ils accroissaient la production des aliments, il y aurait un débouché pour les écouler. Je tiens à citer ses propres paroles au sujet de l'accroissement de la production des aliments et de ses effets sur la paix mondiale. Il a dit:

Je sais, bien entendu, ainsi que votre président vous l'a rappelé ce matin, qu'il se pose de sérieux problèmes de distribution. Mais les habitants de l'univers qui ne sont pas aussi heureux que nous, habitants du continent nord-américain, se rendent de plus en plus compte de leur pauvreté par rapport à l'abondance dont nous jouissons. On a dit à juste titre que "jamais auparavant on n'a reconnu de façon aussi générale l'étroite relation qui existe entre l'alimentation et la paix, l'alimentation et la justice, l'alimentation et le bonheur humain". Nous pouvons améliorer davantage nos méthodes de culture et continuer d'accroître notre productivité, ce qui nous permettra de satisfaire à nos propres besoins et de participer à la solution de ce problème d'ordre mondial.

Étant donné la situation décrite dans cet extrait des *Affaires Extérieures* et dans le discours du premier ministre, et l'attitude qu'a prise la conférence de la FAO, il est intéressant de constater ce qui s'est produit au congrès annuel de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenu à Montréal en janvier de cette année. Par exemple, quel conseil le ministre de l'Agriculture a-t-il donné lors de ce congrès? Quel conseil a donné au cours de ce congrès M. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs et ex-président de la Fédération internationale des producteurs agricoles? Pour ce qui est du ministre, il a refusé d'indiquer une ligne de conduite aux cultivateurs. Il a déclaré qu'il leur brosserait le tableau de la situation actuelle, puis que les groupements agricoles devaient juger le plus judicieusement possible des mesures à prendre. Il s'en tint à cette ligne dans son discours et ne donna aucun avis aux cultivateurs. Toutefois, il s'exprima de façon plus explicite au cours de la période de discussion, lorsque certains agriculteurs lui demandèrent à brûle-pourpoint quelle serait à l'avenir la situation du marché. Je cite un extrait du *Western Producer* du 31 janvier intitulé: "M. Gardiner dit que la responsabilité du programme de production incombe aux cultivateurs". Il s'agit d'une réponse du ministre de l'Agriculture:

[M. Quelch.]

Mettant les cultivateurs en garde contre un programme vivement accéléré visant la production de denrées alimentaires destinées aux marchés de l'intérieur, M. Gardiner a avoué avec le plus grand sérieux qu'il était exact que le Gouvernement voulait une hausse de la production, mais qu'aussi longtemps que la Grande-Bretagne manquerait de dollars pour acheter notre fromage, notre bacon et nos œufs, il n'allait pas conseiller aux cultivateurs d'augmenter la production des œufs ou du fromage. Tout cultivateur doit savoir comme le ministre que si le Canada produisait 15 p. 100 de plus de porcs, sans pouvoir exporter sur le marché britannique, le prix des porcs tomberait au niveau du prix américain.

C'est aux gouvernements qu'il appartient de résoudre la question du change international. Le ministre a dit qu'il était tout aussi désireux que quiconque de voir s'étendre les marchés d'exportation mais qu'il fallait que les cultivateurs voient les choses sous leur vrai jour.

Le président de la Fédération canadienne des agriculteurs, M. Hannam a, je crois, tracé un tableau très net lorsqu'il a adressé la parole à la convention. Il n'a pas mâché les mots. Voici une coupure du *Western Farm Leader*, numéro du 1er février 1952, qui est ainsi conçue:

M. Hannam déclare qu'un programme en matière de denrées s'impose.

Prétendre que le Canada et d'autres pays avancés devraient produire à plein rendement parce que les habitants de certains pays ont besoin du produit, c'est bien beau au point de vue humanitaire, mais ce n'est qu'une proposition abstraite et irréalisable sans l'existence d'un programme international en matière de denrées, en vue d'en organiser et d'en surveiller la distribution.

Il poursuit:

"Sans l'expansion des marchés d'exportation, dit le président, et la conférence de la FAO a insisté sur ce point, nos producteurs et ceux d'autres pays exportateurs sont dans une situation similaire; ils se voient contraints de passer outre à l'appel de la récente conférence, si vive que soit leur conscience des besoins mondiaux et ardent leur désir de collaborer à y répondre."

"Ils savent trop bien qu'une expansion de la production qui n'est pas accompagnée d'un marché pour écouler la production additionnelle comporte un risque beaucoup trop grand parce que l'excédent peut encombrer les marchés, affaiblir les prix et saper l'économie agricole." Sans marchés d'exportation, pareille politique aurait pour effet "l'extrême opposé de ce que les efforts des producteurs bien intentionnés devaient produire."

J'ai remarqué avec intérêt que, dans son discours aux fermières lors de l'assemblée de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, il a dit que les cultivateurs seraient bien

bêtes d'accroître leur production étant donné la situation actuelle. Qu'on me permette de citer ses paroles qui ont paru dans la livraison de janvier 1952 du *Rural Cooperator:*

"Si nous ne trouvons pas moyen de disposer de toute cette production supplémentaire, il sera insensé de notre part de l'avoir provoquée. Elle mettra en danger nos débouchés actuels pour nos excédents, fera languir notre marché intérieur et ruinera entièrement notre économie agricole. Voilà la vérité toute nue et il nous faut avoir assez le sens des réalités pour nous en rendre compte", a dit M. Hannam.

Le premier ministre réclame un accroissement de la production des vivres; la FAO de même. Nous nous rendons tous compte que, si la paix doit régner dans le monde, il faut augmenter la production. Je ne critique pas le ministre de l'Agriculture ni M. Hannam de dire ce qui en est à la Fédération des agriculteurs; mais je reproche amèrement au Gouvernement un programme qui permet de brosser un tel tableau. Le Gouvernement doit porter le blâme pour une telle situation; je ne m'en prendrais certes pas uniquement au ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture, de concert avec M. Hannam, préconise une espèce d'office mondial des vivres ou office international pour l'échange des produits qui serait chargé de répartir, d'emmagasiner ou de distribuer les excédents aux nations dans le besoin.

La FAO étudie la question depuis cinq ans. Les dirigeants de cet organisme ont, de temps en temps, présenté des propositions à la réunion des États membres qui, malheureusement, les ont rejetées. Qu'on me permette de faire un bref historique de la question. La première proposition qu'avait formulée la FAO comportait l'établissement d'un office international de l'alimentation qui achèterait les excédents en temps d'abondance et les mettrait en réserve afin de les distribuer quand se déclarerait une pénurie. Cette proposition semblait logique, mais les États membres ne se sont pas prononcés en sa faveur. Plus tard, on a proposé la création d'un office international pour l'échange des produits. Cette initiative a également été rejetée par les membres de l'organisation mondiale, y compris le Canada. Il est fort intéressant de relever les motifs qu'a donnés la conférence pour son rejet de cet office international d'échange. J'ai en mains le rapport de la conférence tel qu'il a paru dans le bulletin de la Fédération internationale des Producteurs agricoles, du mois de décembre 1949. Il a pour titre *Rapport de la cinquième conférence de la FAO,* qui a eu lieu à Washington du 21 novembre au 7 décembre 1949. Il contient la déclaration suivante:

En se prononçant contre les fonctions d'échange à court terme de l'Office international pour l'échange des produits, la conférence a fait observer.

a) Que l'accumulation de devises ne pouvant être converties, représentait pour les pays déficitaires une nouvelle charge de dettes comportant le fardeau d'un remboursement éventuel sous forme d'exportations supplémentaires de marchandises et de services, ce qui aurait pour effet de retarder la convertibilité générale.

De quel problème la conférence de la FAO a-t-elle été saisie? Il s'agissait de trouver les moyens d'accroître la production agricole et d'en assurer la distribution. La convertibilité des devises ne peut être motivée que si elle facilite la solution du problème. Que constatons-nous ici? On a rejeté le projet d'expansion de la production agricole et de sa distribution sous prétexte qu'il pourrait nuire à la convertibilité. C'est dire qu'on a confondu la proie et l'ombre, les moyens et la fin.

Le 27 décembre dernier, j'ai déclaré à la Chambre que le ministre de l'Agriculture avait voté contre la création de l'office international d'échange des produits, parce que le Canada pouvait réaliser les objectifs que comportait la création d'un tel office en vue d'acheter et de retenir les excédents pour les distribuer plus tard. Le ministre a protesté contre mes remarques, signalant qu'il n'avait parlé que du blé; il a catégoriquement affirmé qu'il n'avait jamais prétendu que le Canada pouvait faire une telle chose. Je n'ai pas formulé d'affirmation de ce genre sans avoir de bonnes raisons. Je savais fort bien que le ministre s'était exprimé de cette façon, mais malheureusement, à ce moment-là, je n'avais pas le texte de son discours sous la main à la Chambre. Je vais donc citer les paroles exactes que le ministre a prononcées à la conférence de la FAO lorsqu'il fut question d'établir l'office international d'échange des produits. J'ai ici un exemplaire de son discours. L'extrait suivant est tiré de la page 5:

Le Canada est donc disposé à étudier sérieusement toute initiative sur le plan international qui tendrait à favoriser la production et la distribution des aliments. A ce point de vue, nous nous intéressons à une proposition formulée par le directeur général en vue de la création d'un Office international d'échange des produits. Même si nous appuyons le principe dont s'inspire cette proposition, nous n'approuvons pas les moyens qu'on a proposés comme nécessaires pour atteindre ces objectifs. Sur ce point, nous pourrons sembler d'accord avec les déclarations formulées par les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis.

Il faudra que les gouvernements intéressés approuvent à la fois toutes les transactions auxquelles on se livrerait en vertu des fonctions visant les échanges à court terme et les grandes lignes desdites transactions. Dans ces conditions il semble bien inutile de créer un organe international qui vende ou achète directement des produits. On est même en droit de se demander s'il y a quelque intérêt à ce qu'un organe inter-

national intervienne de cette manière dans le marché des denrées. Il nous semble donc que la constitution, à cette fin, d'un important capital n'entre pas nécessairement en ligne de compte.

Et, plus loin.

Lord Boyd Orr, en présentant sa proposition tendant à la création d'un Office mondial de l'alimentation, songeait que le monde avait des excédents au cours de certaines périodes et des pénuries aiguës au cours de certaines autres. Il se proposait de stabiliser les revenus des producteurs et les prix aux consommateurs en mettant de côté les excédents au cours des bonnes années afin d'y puiser au cours des mauvaises. Comme on l'a rappelé à d'autres conférences, cependant, les gouvernements nationaux peuvent voir eux-mêmes à cela et le font effectivement. C'est pourquoi nous ne voyons pas comment la constitution d'un organe international pourrait, d'ici peu, améliorer un tant soit peu la situation actuelle.

Ainsi donc M. Gardiner ne voit pas en quoi il serait utile que l'office international pour l'échange des produits constitue une caisse en vue de l'achat de ces denrées. Il estime que les nations pourraient tout aussi bien s'en charger et ne voit pas en quoi il est nécessaire que l'office international pour l'échange des produits achète les excédents et les conserve parce que, selon lui, les gouvernements nationaux peuvent le faire. Il a fait observer que le Canada en avait agi ainsi à l'égard du blé.

Pour revenir à mon premier point, c'est-à-dire que le problème de première importance aujourd'hui est celui d'accroître la production de vivres et d'assurer leur distribution de par le monde, nous constatons que le tableau brossé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et par le président de la Fédération canadienne des agriculteurs ne peut manquer de mener à la conclusion qu'il serait peu sage d'accroître la production de certaines denrées alimentaires chez nous.

Je me rappelle qu'il y a quelques années nous parlions en cette enceinte de l'Organisation des Nations Unies. Certains députés ont exprimé l'avis que la raison pour laquelle la Société des Nations avait failli à sa tâche était qu'elle ne disposait pas d'une armée. Je me suis alors inscrit en faux contre ce point de vue; j'ai signalé qu'à mon avis la raison pour laquelle la Société des Nations avait abouti à un échec n'était pas qu'elle manquait d'une armée mais que les nations qui faisaient partie à la Société ne tenaient pas sincèrement à appliquer la politique qu'il était essentiel de suivre pour maintenir la paix. Je crois que c'est vrai de la Société des Nations, et je dis que c'est également vrai de l'Organisation des Nations Unies. Je doute fort que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) le nie, du moins pour ce qui est des États membres situés au delà du rideau de fer. Je dirais que c'est également vrai du Canada et des États-Unis, parce que nous reconnaissons qu'un des principaux problèmes est d'expédier des vivres aux gens qui en ont besoin. Et cependant nous ne sommes pas disposés à mettre en œuvre, en notre pays, un programme qui permettrait aux cultivateurs d'accroître leur production.

Et, comme l'a déclaré le président de la Fédération canadienne des agriculteurs, étant donné la situation, les cultivateurs seraient stupides d'augmenter la production des vivres. Toutefois, je ne suis pas prêt à reconnaître qu'en l'absence d'un office international des vivres, le Canada ne puisse pas tout mettre en œuvre pour accroître sa production alimentaire. Je préconise effectivement la création d'un organisme comme l'office international pour l'échange des produits; mais, si nous ne pouvons déterminer les nations amies à s'entendre sur la constitution d'un tel organisme, alors, à mon sens, le Canada doit être prêt à aller de l'avant et à assurer l'expansion de sa production agricole. Il doit veiller à ce que la production soit distribuée ou vendue aux gens qui en ont besoin.

Qu'on ne s'y trompe pas, je ne crois pas qu'un tel programme d'expansion fasse du tort à qui que ce soit. Je suis persuadé au contraire qu'il pourrait bien augmenter encore la prospérité de notre pays. La première chose à faire est d'essayer d'accroître les débouchés au Canada même. C'est fort bien de parler de la difficulté qu'il y a à vendre nos excédents aux pays étrangers, mais sommes-nous certains que nous avons tout fait en notre pouvoir pour accroître nos débouchés intérieurs?

Je suis persuadé que nous n'avons rien fait de la sorte et j'y reviendrai plus longuement dans un instant. Donc, dans la mesure où nous ne pouvons pas vendre tous nos produits au Canada ni les troquer pour les produits des autres nations nous devons accepter de vendre nos excédents en échange de la monnaie de ces nations. Dans la mesure où cette monnaie ne peut acheter leurs produits, nous devons la placer dans ces pays afin d'augmenter leur production pour qu'ils soient à même de payer en exportations les produits qu'ils importent.

Il y a deux choses à considérer sous ce rapport. Il se peut que les pays vers lesquels nous exportons des marchandises aient des marchandises à nous offrir en échange, mais des marchandises qui ne nous intéressent pas. Il se peut d'autre part que leur capacité de production soit si faible qu'ils ne puissent pas produire les marchandises qu'ils pourraient livrer en échange des produits qu'ils impor-

tent. Si leur capacité de production est faible et si nous disposons de denrées que nous pouvons leur exporter, nous devrions, à mon sens, employer à l'expansion de leur production les devises reçues de ces pays.

Mais, objectera-t-on, une telle ligne de conduite ne serait-elle pas coûteuse pour nous? Je réponds: non. Aucun capital ne s'en trouverait détourné du placement au Canada, étant donné qu'elle ne porterait que sur des denrées ne pouvant être consommées au Canada ni être échangées contre des denrées produites à l'étranger.

Comment le gouvernement du Canada paierait-il ces biens en excédent? Le Canada disposant d'une capacité de production excédentaire,—il peut faire appel à 300,000 ou 400,000 chômeurs pour accroître sa production,—et de stocks sans cesse accrus, la Banque du Canada pourrait financer, du moins en partie, les programmes d'engagements de fonds à l'étranger.

Dans la mesure où ces initiatives risqueraient de trop aggraver les forces inflationnistes, on pourrait les financer en empruntant les économies de la population. L'important, c'est qu'il ne serait pas nécessaire d'en faire les frais au moyen de l'imposition, car il s'agirait de capitaux engagés et, en réalité, d'une consommation différée. En outre, on pourrait considérer avantageux de contrebalancer les importants placements américains qui se font au Canada aujourd'hui en encourageant les placements canadiens à l'étranger de sorte qu'à l'avenir ces placements rapporteraient des richesses au Canada pour compenser les richesses que nous soutirent les placements américains. Cependant, je le répète, je ne crois pas du tout que nous tirions le meilleur parti possible de notre marché national. Lorsque je vois en notre pays de nombreux groupes de personnes soumises à un très bas niveau de vie, je suis convaincu que nous n'avons pas développé notre marché national au maximum.

Par exemple, alors que certains de nos vieillards ne touchent que $40 par mois, peut-on affirmer sans l'ombre d'un doute que ces gens consomment tout ce qu'ils désirent consommer ou qu'ils devraient être en mesure de consommer? Nous pourrions fort bien relever le montant de leur pension à $50 par mois et ces $10 supplémentaires contribueraient à fournir un débouché pour les denrées excédentaires dont le ministre de l'Agriculture s'inquiète tant.

Apparemment, le ministre pense qu'il ne serait pas prudent d'accroître la production à l'intention de notre marché national parce que ce marché ne pourrait pas l'absorber. Nous pouvons certainement relever le pouvoir d'achat de certains éléments de la population à revenu modique afin de leur permettre de jouir d'un régime alimentaire sain, tout en créant ainsi des débouchés pour une partie de ces excédents.

En plus des veillards pensionnés, nous avons les invalides. Ils ne reçoivent même pas $40 par mois. Aucune aide n'est prévue pour eux. Personne n'osera soutenir, j'en suis sûr, qu'un pays tel que le nôtre, qui se demande avec inquiétude comment écouler sa production excédentaire, ne peut verser des pensions aux personnes invalides.

Les anciens ocmbattants qui touchent des allocations doivent subsister à même le montant d'environ $40 par mois. On pourrait certainement leur accorder $50. Notre marché pourrait de la sorte absorber plus de produits canadiens. Je suis heureux de la décision du Gouvernement de créer un comité spécial des affaires des anciens combattants en vue d'étudier cette question. Ce n'est pas à l'honneur du Gouvernement d'avoir mis tant de retard à accorder à ces citoyens le niveau de vie convenable auquel ils ont droit.

En plus des diverses catégories dont j'ai parlé, il y a celle des chômeurs et des inaptes au travail. Nul doute qu'en assurant à ces citoyens des revenus convenables nous multiplierions les débouchés offerts à nos produits. La demande ainsi créée donnerait plus d'importance au marché national.

J'imagine que le ministre des Finances (M. Abbott) qualifiera cette idée d'inflationniste. Il ne peut avoir raison dans les deux cas. Si nous ne pouvons pas accroître notre production, faute de marchés, l'expansion du marché national ne favorisera pas l'inflation. Le premier ministre (M. St-Laurent) m'a semblé exprimer des idées un peu confuses l'autre jour quand il a parlé de l'inflation et du danger de l'accroissement de nos importations en provenance de la Grande-Bretagne. Voici ce qu'il a déclaré (p. 181 du hansard du 6 mars 1952):

> Le moyen le plus efficace serait d'offrir plus de denrées en échange d'une puissance d'achat si largement distribuée entre les consommateurs. Tout le monde doit reconnaître que c'est le plus sûr moyen, sinon le seul, de combattre efficacement et d'enrayer l'inflation.

Et plus loin, à la page 184:

> Il s'agit encore là d'une situation à laquelle on pourrait remédier partiellement en absorbant davantage sur le marché canadien les exportations britanniques ou, à notre point de vue, les importations britanniques. En plus d'un milieu, on s'est plaint qu'une partie du chômage chez nous résultait de la concurrence faite par les importations en provenance de la Grande-Bretagne, concurrence à laquelle nos industries canadiennes ne pouvaient faire face. C'est aussi un facteur dont il faut tenir

compte. Nous devons envisager les répercussions que ces choses peuvent avoir sur tous les secteurs de l'économie canadienne. Pouvons-nous absorber davantage les exportations du Royaume-Uni sans nuire à notre propre économie?

Encore là, il me semble que le premier ministre ne peut pas soutenir deux contradictoires. Si, d'une part, la puissance d'achat est trop forte pour les denrées offertes, l'importation de produits de la Grande-Bretagne pourrait certes absorber l'excédent de dollars qui se trouve entre les mains des consommateurs. Le premier ministre affirme qu'il faut augmenter la production pour que soit absorbé l'excédent de dollars mais, d'autre part, il prétend qu'en important plus de produits de la Grande-Bretagne nous nous exposerions au chômage.

Le ministre des Finances (M. Abbott) aime à parler du trop grand nombre de dollars dont disposent les consommateurs pour acheter une trop faible quantité de denrées. La situation qui existe en ce moment ne semble pas lui donner raison. De son côté, le ministre de l'Agriculture met les cultivateurs en garde contre un accroissement de leur production, de crainte, dit-il, que nous ne trouvions pas de débouchés. Nous constatons que l'industrie textile est dans le marasme et qu'elle cherche des débouchés. Nous voyons aussi grossir les stocks industriels. Il ne semble pas qu'il y ait d'une part surabondance de dollars et d'autre part pénurie de marchandises. Je crains que le ministre prenne un trop vif plaisir à nous peindre un tableau de ce genre; il monte sur ses grands chevaux et essaie d'attraper au lasso plus de dollars.

J'aimerais dire quelques mots sur les prix des produits agricoles. Je suis persuadé que si nous voulons accroître la production agricole nous devons être prêts à maintenir les prix de soutien à un niveau convenable, propre à assurer au cultivateur la part du revenu national qui lui revient. Je sais très bien que de nombreux économistes soutiennent qu'on ne peut réglementer les prix. Ils prétendent que la réglementation des prix va à l'encontre du jeu de l'offre et de la demande. Quand j'entends les gens parler de la loi de l'offre et de la demande, il me semble qu'ils ignorent complètement que le Gouvernement peut agir à la fois sur l'offre et la demande.

Le Gouvernement peut, suivant sa ligne de conduite, provoquer l'accroissement ou le fléchissement de la production. Il peut de même susciter une augmentation ou une diminution de la demande. Le Gouvernement étant en mesure de déterminer l'expansion ou la diminution de la production, l'accroissement ou la diminution de la demande, il peut maintenir les prix de soutien.

[M. Quelch.]

Les prix de soutien doivent être fondés sur la parité. L'établissement de tels prix assurerait l'essor de la production. Par ailleurs, si nous disons aux cultivateurs qu'ils doivent se soumettre à la loi de l'offre et de la demande nous n'obtiendrons aucun accroissement de la production. Pourquoi? Pour la seule raison que s'ils sont soumis à la loi de l'offre et la demande, chaque fois qu'ils intensifieront leur production en vue de constituer une réserve de vivres pour les nations nécessiteuses, les cultivateurs verront qu'on invoque cet argument pour abaisser les prix des produits agricoles au point que la production accrue leur rapportera moins qu'ils recevaient auparavant. L'effet naturel de cette attitude sera de décourager la production.

Au point de vue humanitaire, c'est bien beau de dire que les cultivateurs devraient accroître leur production de denrées alimentaires en vue de nourrir les peuples affamés. Toutefois, les cultivateurs veulent avoir l'assurance que leur surcroît de production trouvera un marché. Par le passé, nous avons demandé aux cultivateurs de sacrifier plusieurs centaines de millions de dollars en vue d'aider à fournir du pain, à bon compte, à la population de Grande-Bretagne et du Canada. Il est temps que nous consentions à payer aux cultivateurs un prix qui leur garantisse leurs frais de production et qui soit en juste rapport avec les prix qu'ils doivent payer à l'égard des articles dont ils ont besoin.

Le ministre de l'Agriculture a prévenu les cultivateurs que, s'ils accroissaient leur production, ils s'exposaient à ne pas avoir de débouchés. Le président de la Fédération canadienne des agriculteurs a averti les cultivateurs qu'ils seraient stupides de suivre une telle ligne de conduite. Vu la situation, voilà pourquoi j'appuie la proposition d'amendement du représentant de Battle-River (M. Fair), qui est ainsi conçue:

Que soient ajoutés à l'Adresse les mots suivants: Nous regrettons que les conseillers de Son Excellence n'aient pas:

a) Fourni de stimulants suffisants à l'expansion possible et essentielle de la production de denrées alimentaires au Canada, ni

b) Assuré l'écoulement et la distribution, sur une base économique, de toute partie de notre production alimentaire qui pourrait constituer un excédent.

J'appuie également la proposition de sous-amendement qui se lit ainsi:

Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition de l'alinéa suivant:

c) Établi une autorité fédérale chargée de s'occuper de la viande et des produits laitiers au cours de la présente situation critique et ayant le pouvoir de fixer des prix minimums pour les producteurs, de protéger les consommateurs par

la réglementation des prix de détail et de prendre les mesures voulues en vue de la répartition équitable de ces produits au cours de ladite situation critique.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le discours du trône révèle qu'on nous présentera fort peu de nouvelles mesures au cours de la présente session et que notre tâche consistera surtout à étudier des bills tendant à modifier des lois déjà inscrites dans nos statuts. La Chambre accueillera certes avec bonheur la mesure qui prévoit une autre contribution de la part du Canada au plan de Colombo et une aide technique aux régions peu évoluées. Il nous reste à espérer que cette aide dont il est fait mention dans le discours du trône ne sera ni trop faible ni trop tardive.

La Chambre est certes heureuse de l'annonce des mesures modificatrices dont il est question dans le discours du trône, surtout celle qui a trait à la loi des allocations aux anciens combattants. Beaucoup d'entre nous étions d'avis, lors de l'augmentation de la pension de base des ex-militaires, à la dernière session, qu'il aurait aussi fallu majorer les allocations des anciens combattants. Il est agréable d'apprendre que cette fois-ci les majorations seront accordées à partir du premier de l'an. Je souligne toutefois que nous espérons bien que, lorsque les modifications à la loi nous seront présentées, elles contiendront une disposition particulière visant un groupe de citoyens qui ne relèvent pas de la loi des allocations aux anciens combattants. Je veux parler des personnes qui reçoivent une pension d'ayant droit, surtout des parents qui, avançant en âge, reçoivent une pension à la suite de la perte, dans bien des cas, de leur fils unique qui, à un certain moment, était leur principal soutien. M'étant adressé au bureau de la Commission des allocations aux anciens combattants, je n'ai pu recevoir l'assurance que, même à l'heure actuelle, le Gouvernement envisage d'augmenter la pension des personnes à charge. J'exhorte fortement le ministre à inclure ce groupe particulier dans la catégorie de ceux qui reçoivent déjà des allocations d'anciens combattants.

Nous accueillerons volontiers la modification de la loi sur l'assurance-chômage. Sans doute, l'expérience qu'a pu nous donner l'application de cette loi démontre la nécessité d'améliorations radicales; avant de me rasseoir, je voudrais m'étendre quelque peu sur la nature des perfectionnements nécessaires. Le discours du trône a touché très légèrement à un sujet auquel la population de ma circonscription attache une grande importance. Je parle du chômage. La seule allusion faite au chômage dans le discours du trône était l'observation pleine de suffisance qu'en général, l'emploi restait à un niveau élevé. Le fait que trois ou quatre cent milles Canadiens, tout disposés à travailler, cherchaient de l'emploi sans pouvoir en trouver, n'a reçu que peu d'attention de la part du Gouvernement.

Ces trois ou quatre cent milles chômeurs représentent beaucoup plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants, que le chômage prive de leur revenu hebdomadaire. Les quatre cinquièmes d'entre eux environ touchent les modestes prestations d'assurance-chômage. Environ 200,000 Canadiens, n'ont même pas l'avantage de bénéficier de ces prestations. A mon avis, le Gouvernement n'a pas cherché sérieusement à assurer l'emploi intégral au Canada. De fait, j'estime que ni le Gouvernement, qui est si attaché à la libre entreprise, ni les organismes nationaux qui consacrent tant de temps, d'énergie et d'argent à vanter les mérites de la libre entreprise, ne se sont encore rendu compte qu'en temps de paix ce régime n'a jamais réussi à assurer l'embauchage intégral au Canada. La seconde Grande Guerre nous a sortis de la pire crise de chômage de notre histoire. Ce n'est que la guerre qui nous a permis de surmonter la crise de chômage des années 1930.

Avant la guerre de Corée, le chômage montrait de nouveau sa tête hideuse et menaçait des centaines de milliers de Canadiens. De nouveau, c'est le déclenchement de la guerre qui nous a permis de régler provisoirement le problème du chômage. Au cours de l'hiver dernier, bien que nous soyons en plein programme de réarmement, nous avons été de nouveau aux prises avec le même problème. Trois ou quatre centaines de milliers d'ouvriers sont en chômage. Il n'est donc pas étonnant que des milliers de Canadiens se demandent comment le Gouvernement réglerait le chômage si nous n'étions pas en plein programme de réarmement. Devons-nous accepter l'hypothèse qu'un régime libéral, qu'un gouvernement défenseur de la libre entreprise ne peut résoudre la crise du chômage qu'au moyen de dépenses militaires? Bien des gens commencent à le croire au Canada. Quand on a signalé au ministre du Travil (M. Gregg) le chômage qui sévit, surtout dans la région de Toronto, il a déclaré qu'heureusement l'arrivée du printemps nous aiderait à remédier à la situation. Il nous affirme que le chômage constitue un problème saisonnier, mais c'est un problème qui revient à chaque saison. Le Gouvernement n'a tenté aucun effort, n'a présenté aucun programme en vue de pré-

venir le chômage, le chômage saisonnier si l'on veut. Dès le début du printemps dernier toute personne quelque peu renseignée sur la situation se rendait bien compte que nous serions aux prises avec de nombreux chômeurs durant l'hiver; on n'a cependant tenté aucun effort pour guérir ce mal périodique autrement qu'en s'en remettant à l'assurance-chômage. Nous attendons ainsi jusqu'à ce que le chômage ait atteint son sommet au milieu de l'hiver; nous nous consolons à la pensée que le printemps approche et que le chômage disparaîtra. Puis nous ne faisons rien jusqu'à la saison suivante. Nous oublions tout du chômage qui revient à chaque hiver, jusqu'à ce qu'il se présente de nouveau.

A mon avis, cela ne suffit pas au peuple canadien. Si le régime de la libre entreprise ne peut pas de lui-même fournir de l'emploi à tous nos gens, il incombe alors au Gouvernemnet, dans l'intérêt des personnes qui l'ont élu, de prendre les mesures voulues pour étayer les efforts du régime de la libre entreprise au moyen d'un programme de travaux publics aussi utiles que nécessaires. Pareil programme devrait être prêt longtemps avant l'avènement du chômage. Depuis le printemps dernier, alors qu'il devenait évident que le chômage ferait son apparition cet hiver, le Gouvernement a eu tout le temps voulu pour prendre les moyens de compenser le fléchissement de l'embauchage. S'il n'était pas prêt à occuper ces gens à la production des armements il aurait pu avoir recours à d'autres entreprises publiques, incontestablement nécessaires et utiles à la collectivité. On aurait ainsi pu assurer du travail à ces gens au cours de l'hiver.

Au premier rang d'un tel programme de travaux publics se place, je pense, la construction d'habitations à loyer modique, M. Firestone, économiste conseil près le ministère du Commerce et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, disait à un auditoire de Toronto, ainsi que nous le rapporte le *Globe and Mail* du 21 septembre dernier, que même si, de 1949 à 1951, nous avions construit près de 100,000 logis par année, il faudrait qu'en 1955 nous construisions de 115,000 à 135,000 logis pour rattraper notre retard. Il nous a assurés qu'à la fin de 1951 environ un demi-millon de familles canadiennes étaient toujours sans logement.

On comprendra sans peine le rapport entre un tel programme de construction et le chômage, si on songe qu'en 1949, année où nous avons construit environ 90,000 maisons, nous avons donné du travail, à l'année longue, à 235,000 Canadiens,—et je cite ici les chiffres de M. Firestone,—employés, soit à construire les maisons, soit à fournir les matérieux et services indispensables. S'il faut en croire M. Firestone, la construction de 135,000 logis par année fournirait du travail pendant toute l'année à 300,000 Canadiens pour le moins. Si nous nous étions occupés, cette année, de construire 135,000 logis, au lieu d'en construire, en fait, moins que par le passé, bon nombre des problèmes de nos chômeurs seraient effectivement réglés.

Aux fins d'assurer de l'emploi, la mise en valeur de nos ressources et la construction de logements pour les Canadiens pourraient fort bien remplacer les dépenses militaires. A moins de vouloir en arriver à un point où il nous faudra compter soit sur la guerre soit sur les préparatifs de guerre pour assurer de l'emploi à nos gens, nous devons tourner notre attention vers quelques-unes des réalisations dont notre pays a besoin. Si nous voulons agir de la sorte, je pense qu'il faut commencer par reconnaître que l'habitation est un problème social. On ne peut pas considérer le logement surtout comme une activité commerciale. A la page 7 d'un rapport sur l'habitation préparé en 1949 par la Fédération canadienne des maires et des municipalités, on peut lire:

> Nous ne devons pas cesser de nous rappeler que le but de l'habitation est de loger les gens et de les loger de façon à encourager une saine vie de famille et à leur assurer le confort nécessaire à la santé, au bien-être et à l'esprit civique même si, pour ce faire, nous devons instituer des programmes publics qui ne font pas normalement partie d'une activité commerciale conçue en fonction de la rentabilité.

L'habitation était le principal problème qui se posait aux Canadiens et au gouvernement du Canada en 1949; il l'est encore aujourd'hui, à mon avis. Si nous nous fixons comme but de fournir aux Canadiens des logements suffisants à des prix qu'ils peuvent payer ou, s'ils ne peuvent les acheter, des habitations convenables à louer à des prix qu'ils peuvent payer, nous tendrons de façon pratique à réaliser un embauchage intégral plus assuré. En outre, nous donnerons à nos gens un intérêt vital et véritable dans notre démocratie.

On peut se demander immédiatement ce que le Gouvernement peut faire. Comme je l'ai déjà dit, nous devons tout d'abord reconnaître que l'habitation est une question sociale, que notre préoccupation doit être le bien-être des gens et non pas les bénéfices ni la sécurité de nos institutions de prêt. Cette préoccupation porte, par voie de conséquence, à libérer l'organisme d'État qui s'occupe du logement, la Société centrale d'hypothèques et de logement, de son asservissement aux institutions de prêt de notre pays. On peut faire cela ou encore on peut relâcher une partie

des restrictions relatives au crédit qui ont été imposées aux institutions de prêt par le Gouvernement par l'intermédiaire de la Banque du Canada. On pourrait construire beaucoup d'habitations aujourd'hui, même aux prix actuels. Les matériaux existent, la main-d'œuvre est disponible, mais ce sont les fonds qui manquent.

Hier encore j'ai lu des lettres en provenance de deux institutions de prêt parmi les plus importantes du Canada. Ces organismes n'ont pas la possibilité de fournir d'hypothèques très importantes pour la construction des maisons d'habitation. Tout ce qu'elles peuvent avancer à un entrepreneur c'est une somme d'argent lui permettant de construire de 10 à 15 maisons. Je tiens de bonne source que les institutions de prêt de la région d'Ottawa n'ont disposé cette année que d'environ $600,000 au titre des hypothèques pour la construction de maisons sous l'empire de notre plan national d'habitation. Partout au Canada les entrepreneurs en bâtiment se voient dans l'impossibilité de se procurer les fonds nécessaires pour construire les maisons que les Canadiens demandent à cor et à cri. Ces entrepreneurs disposent des matériaux et de la main d'œuvre pour construire ces maisons mais du fait que les institutions financières ont une telle emprise sur l'organisme d'État chargé de l'habitation cela pose des entraves. Je conseille au ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) et au ministre des Finances (M. Abbott) de se concerter afin de voir s'ils pourraient faire quelque chose pour que les entrepreneurs disposent des fonds nécessaires à la construction de maisons pour nos gens.

On peut aussi se demander dans quelle mesure le problème que pose actuellement le chômage découle directement de la politique fiscale du Gouvernement. Il ne fait aucun doute que la diminution constatée dans la construction de logements est directement imputable à la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, qui n'a pas encore arrêté un programme qui réponde à ce besoin en particulier. Alors que le ministre des Ressources vise à accroître la construction de maisons d'habitation, le ministre des Finances adopte des mesures qui restreignent notre programme de construction. Exception faite, peut-être, du cabinet, de l'Association des manufacturiers et de la Chambre de commerce, la plupart des Canadiens reconnaissent que le programme fiscal du Gouvernement en vue d'enrayer l'inflation est pratiqué au détriment de notre classe laborieuse. J'entends cette accusation portée contre la politique du ministre chaque fois que je circule parmi les ouvriers.

D'une part, le Gouvernement laisse les prix monter à des niveaux sans précédent. D'autre part, il enlève aux consommateurs, au moyen d'une imposition excessive, 700 millions de dollars, en vue de réduire leur pouvoir d'achat. Ensuite, en augmentant les taxes d'accise et de vente, en imposant des restrictions à l'utilisation du crédit, il porte les prix de plusieurs articles de première nécessité au delà du faible pouvoir d'achat dont peuvent encore disposer les gens à faible revenu. On sait quel effet ont eu les restrictions intéressant les automobiles. Je puis dire au ministre des Finances que je ne parle pas ici au nom de l'Association des vendeurs d'automobiles: aucun vendeur d'automobiles ne m'a chargé de défendre sa cause. Aucun marchand d'automobiles ne m'a promis de publicité gratuite ni quoi que ce soit, pour faire valoir son point de vue. Dans ma propre circonscription, je me suis entretenu avec bien des ouvriers désireux de s'acheter une automobile d'occasion afin de faire des promenades à la campagne avec leur famille ou pour se rendre à leur travail, mais ils ne peuvent pas du tout payer comptant la moitié du prix d'achat, ainsi que l'exige le Gouvernement. J'ai reçu des lettres de nombreux ouvriers de ma circonscription qui veulent acheter de nouvelles lessiveuses pour leurs épouses, mais ils ne peuvent se le permettre par suite de la politique fiscale du Gouvernement. Apparemment, le ministre des Finances considère qu'une lessiveuse est un article de luxe. Je tiens à lui assurer que dans le foyer de l'ouvrier, la lessiveuse n'est plus un luxe aujourd'hui. Les gens de ma circonscription qui perdent leur emploi par suite de la fermeture des portes des fabriques de lessiveuses blâment directement le Gouvernement de l'existence du chômage.

Le Gouvernement refuse avec persistance depuis bien des années d'imposer la réglementation des prix. Il est assez étrange de constater que le Gouvernement n'impose une réglementation directe des prix que dans le cas du prix global des maisons, alors qu'il ne s'efforce nullement de réglementer les prix des matériaux de construction. Apparemment, le Gouvernement compte, dans une large mesure, sur sa politique des impôts élevés et des restrictions au crédit pour enrayer l'inflation. Faut-il donc, à cette fin, faire chômer des centaines de milliers de citoyens canadiens? Faut-il astreindre des centaines de milliers de nos gens à la sous-alimentation pendant les longs mois de nos hivers rigoureux afin d'enrayer l'inflation? Voilà ce que le ministre des Finances (M. Abbott) et ses collègues forcent la population à faire. Pourquoi n'imposer de tels sacrifices qu'à une classe de gens? Les restrictions au crédit

n'incommodent nullement ou du moins bien peu les gens à l'aise. Ils peuvent acheter une ou plusieurs automobiles neuves ou d'occasion et tous les appareils électriques qu'ils souhaitent acquérir. Ce sont les personnes à faible revenu qui doivent consentir ces sacrifices sous le régime établi par le Gouvernement.

Répondant à une de mes questions, il y a quelques jours, le ministre a semblé trouver beaucoup de réconfort à la pensée que la majorité des sans-travail de Toronto touchaient les prestations d'assurance-chômage. Je sais, tout comme le ministre et toute la population, que ces prestations ont été du plus grand secours à des centaines de mille chômeurs. Personne n'en doute. Très souvent cependant, ces prestations sont insuffisantes, par exemple dans le cas de chefs de famille qui ne peuvent compter sur autre chose, même quand l'assuré retire le plein montant. Le maximum prévu pour les chefs de famille est d'environ $21 par semaine. Dans le comté d'York, la prestation correspond à ce qu'on verse en secours aux familles de trois personnes. Les assurés qui ont plus de trois personnes à charge touchent des prestations qui sont inférieures à ce qu'ils recevraient s'ils bénéficiaient de l'aide municipale aux sans-travail. Le chef d'une famille de six personnes touche $84 par mois d'assurance-chômage. Sous forme de secours direct, la municipalité lui verserait $145. Même s'il a cinq ou six enfants, le père de famille doit se contenter d'une prestation d'assurance-chômage d'environ $84 par mois.

Je propose au ministre de songer d'abord, s'il le peut, à majorer la prestation hebdomadaire, quand viendra le moment pour lui de prendre en considération la modification de la loi de l'assurance-chômage. La somme de $21 par semaine est insuffisante pour un chef de famille, étant donné surtout le niveau actuel des prix. Il est tout simplement impossible de vivre à même cette somme.

Ma deuxième proposition a trait à la période d'attente. En théorie, le chômeur doit attendre une semaine avant qu'il ait droit à l'assurance. Il lui faut ensuite patienter pendant une autre semaine, soit officiellement, seize jours en tout, un maximum de neuf jours étant fixé à partir du moment où les prestations sont payables. Des fonctionnaires du service d'assurance-chômage à Toronto et dans le canton d'York m'ont dit avoir eu connaissance de cas où des gens ont dû attendre jusqu'à 35 jours avant de toucher les prestations. Les bureaux de Toronto sont tout simplement incapables de suffire. J'y suis allé moi-même. Les escaliers étaient remplis de monde. Les deux bureaux où je suis allé, ceux de ma propre circonscription, se trouvent au premier étage. Les escaliers étaient remplis à craquer. Si un incendie se déclarait, ces gens n'auraient pas la moindre chance de s'échapper.

A l'étage supérieur, il y avait foule. J'y ai compté jusqu'à 800 personnes. J'ai vu les escaliers complètement bloqués et les gens déborder dans la rue et former une queue s'étendant sur presque toute la longueur d'un pâté de maisons. Ces bureaux sont tout simplement insuffisants pour le volume des affaires qui y ont été traitées l'hiver dernier. Je ne vois pas pourquoi les gens qui habitent aussi loin vers le nord qu'à Aurora, par exemple, qui deumeurent à l'extrémité nord-ouest de ma circonscription, seraient obligés de venir, chaque semaine, à Spadina pour toucher les prestations d'assurance-chômage. Rien ne s'oppose réellement à ce que nous ayons un bureau d'assurance-chômage aux environs de l'avenue Eglington, bureau qui serait facilement accessible aux gens qui habitent le nord de la ville et les banlieues. Ces mesures éviteraient l'encombrement dans les bureaux du bas de la ville. Les fonctionnaires me disent que tout le travail gagnerait en efficacité s'il y avait plus de décentralisation qu'il n'en existe à l'heure actuelle.

Je me demande si le ministre peut m'expliquer pourquoi le personnel de l'assurance-chômage ne pourrait pas prendre exemple sur le personnel de la commission des accidents du travail de l'Ontario. Lorsqu'un homme peut établir qu'il est en chômage, au lieu de le faire attendre neuf, quinze ou vingt jours, ne pourrait-on s'entendre avec les employés des services sociaux de la municipalité pour qu'ils lui avancent le montant de ses prestations, quittes à se faire rembourser par le bureau de l'assurance-chômage lorsqu'elles deviennent payables? Au lieu d'attendre deux ou trois semaines pour toucher ses prestations d'assurance-chômage, l'intéressé pourrait les obtenir des agents des services d'assistance. Ils collaboreront. Ils le font en ce qui concerne l'indemnisation des accidentés du travail.

Dans ma circonscription, un ouvrier qui a droit à une indemnité à l'égard d'un accident de travail n'est pas obligé d'attendre de toucher les fonds de la caisse. Il peut s'adresser aux fonctionnaires des services d'assistance. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail leur fournit une formule grâce à laquelle l'ouvrier peut toucher immédiatement l'indemnité à laquelle il a droit. Une fois que le cas a été étudié, si l'on constate que l'intéressé n'a pas droit à l'indemnité, c'est le township qui y perd, mais les fonctionnaires des services de bienfaisance me disent qu'ils sont prêts à accepter la perte. Ils ne peuvent voir les gens crever de faim faute de quelques dollars. Il n'est arrivé que

très rarement qu'ils n'ont pas été indemnisés par la Commission des accidents du travail. Pour ce qui est du Conseil du bien-être de ma circonscription, en particulier, je puis assurer au ministre qu'il peut compter sur son entière collaboration à la solution du problème que pose l'attente de neuf ou cinq jours dans le cas des chômeurs. Si tout pouvait se régler en cinq jours, ce serait facile, mais même si la période est réduite à cinq jours, cela voudra dire douze jours en tout.

Je veux que le ministre comprenne que dans la plupart des cas l'ouvrier n'a aucun revenu lorsqu'il cesse de toucher son salaire. Il n'a aucune réserve. Il n'a pas les moyens d'attendre dix ou quinze jours, ni deux ou trois semaines avant de toucher les prestations d'assurance-chômage. Dans bien des cas, il a dépensé son chèque avant de le toucher. S'il tombe en chômage et doit attendre, il n'a plus qu'à faire des dettes chez l'épicier et le boucher du voisinage.

Je veux signaler le plus rapidement possible un ou deux autres points. Il y a lieu, je crois, de faire en sorte que ceux qui versent leur cotisation à l'assurance-chômage pendant un certain nombre d'années ne deviennent pas inadmissibles aux prestations pour certains motifs de pure forme. Je sais que le ministère a pris toutes les précautions possibles. Toutefois, j'ai connu plusieurs cas de gens qui, après avoir versé pendant deux ou trois ans leur cotisation à l'assurance-chômage, sont redevenus employeurs. Je songe ici à un entrepreneur en construction qui a repris le travail et versé des cotisations d'assurance-chômage pendant quelque temps, mais s'est aperçu par la suite qu'il n'avait pas suffisamment de timbres pour avoir droit à des prestations. J'ai soumis ces cas à l'attention du fonctionnaire pertinent. Je souligne, pour le bon renom des fonctionnaires, que, dans tous les cas, ils se sont toujours donné la peine de faire des recherches. Dans certains cas, ils ont constaté des erreurs techniques et les prestations d'assurance-chômage ont été versées.

Mais qu'arrive-t-il? Ces bureaux sont tellement surchargés, ils ont tellement à faire pour s'occuper de 800 à 1,100 personnes qui se présentent chaque jour pour réclamer des prestations, que le simple mortel n'a pas la moindre chance de voir son cas étudié par le surintendant ou un préposé quelconque. Il faut expédier les affaires en vitesse, sans avoir l'occasion de les étudier comme il convient.

Il ne me reste qu'une autre proposition à faire à cet égard: les surintendants de l'assurance-chômage...

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): J'avais compris que le député était sur le point de terminer ses remarques. Je dois lui dire qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Noseworthy: Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur, et je ferai part de mes dernières observations au ministre en une autre occasion.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): La chambre est-elle prête à se prononcer?

M. P.-E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur je ne m'attendais pas à prendre part au débat à ce moment-ci. Toutefois, comme il semble que Votre Honneur était sur le point de demander à la Chambre de se prononcer, je crois devoir dire quelques mots au sujet de l'amendement qu'a proposé le député de Battle-River (M. Fair) ainsi que du sous-amendement proposé par le député de Selkirk (M. Bryce).

Si mes honorables collègues pouvaient voir mes notes afin de constater combien elles se rapprochent des observations formulées par le député d'Acadia (M. Quelch), je suis sûr qu'ils en seraient étonnés. Mais peut-être n'est-ce pas tellement étonnant, si l'on se rend compte que nous représentons tous deux des circonscriptions agricoles de l'Ouest canadien, que nous avons tous deux fait de la culture, et que nous connaissons donc certains des problèmes que présente l'agriculture.

Je ne rappellerai pas le grand nombre de citations qu'a consignées au compte rendu le député d'Acadia, quand il parlait de tout ce qu'ont dit le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et M. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs. Mais j'ai l'intention de faire ressortir certains arguments présentés par le député d'Acadia. Si j'agis ainsi, c'est parce qu'ils sont, à mon avis, fort importants et qu'ils expriment la façon actuelle de penser d'une grande partie de l'industrie agricole. J'ai passé quelque temps en Europe cet hiver, et je puis assurer à la Chambre que, à mon retour au pays, j'ai apprécié plus que jamais auparavant notre situation et notre aptitude à satisfaire nos besoins et à produire des excédents de nombre de denrées dont on a besoin non seulement en Europe mais aussi dans bien d'autres pays du monde.

Comme on l'a dit, la politique agricole du Canada en ce qui concerne la production des aliments, nous oblige à maintenir l'équilibre entre notre production de vivres et la quantité que nous pouvons espérer écouler sur notre propre marché, sans tenir aucun compte des besoins en denrées alimentaires que nous découvrons partout dans le monde de nos jours.

Cela n'est pas nouveau. Il en est ainsi depuis cinq ans. Depuis sir Boyd Orr, alors directeur général de la FAO, a déclaré que trois personnes sur quatre dans le monde avaient toujours faim lorsqu'elles se couchaient le soir. Aucune personne compétente n'a jamais démenti cette affirmation et je la considère donc comme un exposé exact de la situation qui règne dans le monde en ce qui regarde l'alimentation.

Mais le Canada semble incapable d'élaborer un régime financier qui permettrait de distribuer une partie de ce que nous pourrions produire si nous utilisions tous nos moyens de production. Je crois que certaines propositions du représentant d'Acadia sont bonnes. De fait, notre groupe avait formulé des propositions dans le même sens en 1946 et 1947. Notre chef, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), disait à l'époque que le Canada doit être disposé à exporter certains de ses produits et à accepter qu'on le paye en sterling ou en d'autres monnaies. Si les pays qui ont besoin de nourriture ne pouvaient obtenir les dollars nécessaires, disait-il, il faudrait songer à accepter leur propre monnaie, qui pourrait nous servir à aider ces pays à mettre en valeur certaines de leurs propres ressources.

Comme je le disais, nous défendions ce point de vue en 1946 et en 1947. Mais le Gouvernement n'a jamais jugé bon de le faire sien. On a formulé devant nous bien des beaux espoirs, divers ministres nous ont fait des discours pour montrer qu'il importe de faire échec au communisme et pour dire qu'il faudra pour cela nourrir certains peuples du monde qui ont faim. Mais on n'a pas beaucoup agi, on n'a guère pris de mesures pratiques afin de mettre en œuvre ce programme.

Je partage tout à fait l'avis de l'honorable député d'Acadia quand celui-ci nous dit qu'il est possible d'y arriver. Et à moins qu'on ne fasse quelque chose pour rétablir la situation, tant que le monde verra que le Canada peut produire davantage, mais que son ministre de l'Agriculture et les chefs de ses syndicats agricoles vont proclamant qu'il faut, malgré tout, réduire la production à un point qui permette de la vendre à nos propres gens à un prix raisonnable, alors que d'autres peuples ont faim, on se trouvera en somme, à inviter le communisme à gagner du terrain. Qu'on ne s'y trompe pas. Nous fournissons à ces peuples le genre de munitions dont ils ont besoin et qu'aucune armée ne peut arrêter, peu importe le montant que nous consacrons actuellement aux forces armées de par le monde. A moins que nous ne soyons disposés à faire beaucoup plus, je prétends qu'une bonne partie de l'argent que nous affectons aux préparatifs militaire, à la constitution de forces de défense sera gaspillé. C'est un point sur lequel il convient d'insister, à mon avis.

Un mot encore au sujet du marché domestique. Ce marché pourrait absorber une production plus grande. On a dit que l'allocation aux anciens combattants ne donne pas une puissance d'achat assez grande pour permettre à ceux qui la touchent de conserver un niveau de vie convenable. La pension de vieillesse de $40 ne fournit pas à bon nombre de nos vieillards une puissance d'achat suffisante pour conserver un niveau de vie convenable. Les invalides permanents et les inaptes au travail ne touchent aucune pension. On pourrait nommer bien d'autres classes de gens, comme les fonctionnaires retraités et les gens qui vivent de revenus fixes ou de rentes achetées vers les années 30 ou même au début des années 40, quand le dollar valait beaucoup plus qu'il ne vaut aujourd'hui. Ces gens constatent que, lorsque leur rente arrive à échéance, elle n'achète pas ce qu'il faut pour conserver un niveau de vie raisonnable. Toutes ces personnes pourraient consommer plus d'aliments qu'elles n'en consomment actuellement.

Et la consommation du lait? En 1946 et en 1947, alors que nous subventionnions la vente du lait et qu'on pouvait l'acheter 10c. à 12c. la pinte, notre consommation était beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Parce que ceux qui ont besoin de lait pour leurs enfants sont moins en mesure d'en acheter, la consommation du lait et des autres produits laitiers diminue. Nous ne pouvons faire augmenter la production du lait, à moins que le producteur ne touche un prix qui l'incite à produire.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a maintes fois déclaré que les prix minimums des produits agricoles n'étaient pas considérés comme des stimulants, que ce n'était pas la ligne de conduite du Gouvernement de soutenir les prix des produits agricoles en les fixant à des niveaux propres à stimuler la production, mais qu'elle visait simplement à prévenir une débâcle en ce qui concerne la vente des produits en question.

Si le cultivateur ne reçoit pas un prix attrayant, il ne produira à plein rendement ni pour le marché intérieur, ni pour le marché mondial. Nous sommes assurément assez intelligents, au Canada, pour trouver des moyens d'assurer des prix attrayants à nos producteurs de denrées alimentaires. Lorsque les propriétaires de mines d'or ont constaté que leurs frais de production ne leur permet-

taient pas de réaliser un bénéfice raisonnable, ils se sont adressés au Gouvernement et en ont obtenu une subvention qui les a stimulés à produire. Qu'est-ce qui est le plus important dans le monde d'aujourd'hui? La production de l'or ou la production des vivres? Qu'est-ce qui enrayera le plus vraisemblablement l'expansion du communisme dans le monde? A mon sens, il est presque ridicule de poser pareilles questions. Vous ne pouvez manger de l'or; vous ne pouvez vous en vêtir; vous ne pouvez rien faire avec de l'or, sauf l'enterrer dans un autre trou dans le sol.

Ce sont là d'importantes questions qui se rattachent directement à la proposition d'amendement du député de Battle-River (M. Fair). Voilà pourquoi notre groupe se propose d'appuyer cette proposition. Nous croyons que nous devrions avoir une production maximum chez nous. Comment pouvons-nous produire davantage? Je veux vous entretenir pendant quelques instants de la partie de la rivière Carrot qui traverse ma circonscription et le nord-ouest du Manitoba. Le nord-est de cette vallée renferme la plus grande zone nouvelle de terre productive accessible aujourd'hui au Canada. Cette zone s'étend le long de la vallée de la rivière Carrot, traverse l'estuaire de cette rivière et la rivière Saskatchewan pour se terminer au lac Winnipeg.

On estime que cette région renferme de deux millions et demi à trois millions d'acres de la terre la plus fertile qu'on puisse trouver au Canada. On peut mettre toute cette terre en valeur, pourvu qu'on établisse certains barrages et qu'on prenne des mesures en vue d'empêcher les inondations. L'an dernier, les ingénieurs du service chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont effectué des relevés. Je n'ai pas encore vu leur rapport, mais des gens habitant cette région et en qui j'ai confiance me disent que, sans aucun doute, on peut rendre cette terre accessible à la culture au coût d'environ $5 l'acre. Une telle dépense serait probablement au delà des moyens des gouvernements provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan, mais elle n'est pas au delà des moyens du gouvernement fédéral.

La mise en valeur de cette région ouvrirait à la culture une des régions les plus productives de l'Ouest. Ce n'est pas seulement quelque 16 boisseaux à l'acre (moyenne habituellement enregistrée pour l'ensemble de l'Ouest) qu'elle donnerait, mais 25 boisseaux à l'acre, rendement maintenu depuis vingt-cinq ans. En plus du blé, on peut y produire des céréales secondaires et les plus fortes récoltes de graine de trèfle odorant et de luzerne qu'on puisse faire au pays. On pourrait y pratiquer la culture mixte. Cette abondante production pourrait servir à nourrir une partie des populations que j'ai mentionnées, tant au pays qu'à l'étranger.

A mon avis, nulle région, au pays, ne pourrait être d'un tel rendement, compte tenu des capitaux engagés et sans exclure le pétrole, les minéraux ou d'autres entreprises. Le gouvernement fédéral devrait fournir les sommes nécessaires pour que cette mise en valeur puisse se réaliser au cours des deux ou trois prochaines années.

Je m'arrête un instant au sous-amendement proposé par le député de Selkirk (M. Bryce) et qui expose dans les termes que voici l'état de choses grave existant à l'heure actuelle:

c) Établi une autorité fédérale chargée de s'occuper de la viande et des produits laitiers au cours de la présente situation critique et ayant le pouvoir de fixer des prix minimums pour les producteurs, de protéger les consommateurs par la réglementation des prix de détail et de prendre les mesures voulues en vue de la répartition équitable de ces produits au cours de ladite situation critique.

Tout en réclamant qu'on prenne immédiatement ces mesures pour parer à la crise actuelle, nous sommes d'avis que le Gouvernement aurait dû y recourir il y a quelque temps déjà. De fait, l'été dernier, quand le prix du porc a subi un fléchissement désastreux sur le marché canadien, nous avons demandé que le commissaire de la division des enquêtes sur les coalitions fasse enquête. J'ai à la main une lettre que j'ai fait remettre au ministre de la Justice (M. Garson), ici même, le 15 novembre dernier. Je vais en donner lecture afin de montrer ce que je demandais à cette époque. Elle est adressée à l'honorable Stuart Garson, ministre de la Justice, et est ainsi conçue:

Monsieur,

Me serait-il permis, en conformité des dispositions de l'article 10A de la loi des enquêtes sur les coalitions, chapitre 26, Statuts revisés du Canada, 1927, de déposer la plainte suivante et de demander la tenue d'une enquête par le commissaire établi par la loi des enquêtes sur les coalitions. Entre le 21 juillet, cette année, et le 22 septembre, le prix des porcs de la catégorie A a diminuée de $40 les cent livres à $29 les cent livres sur le marché de Toronto. (Voir le tableau nº 1.) Une diminution semblable a été enregistrée dans tous les autres centres importants du Canada. Autrement dit, les prix des porcs au cours de cette période ont baissé d'environ 25 p. 100.

La cause de cette diminution n'est pas manifeste à première vue. Comme vous le constaterez d'après les chiffres hebdomadaires sur le total des animaux abattus inspectés (tableau nº 1) et d'après les chiffres comparatifs se rapportant aux trois années antérieures, il n'y a eu au cours de ces trois mois aucun accroissement anormal des ventes de porcs qui pourrait expliquer la diminution des prix. Si on se reporte au nombre des porcs

abattus inspectés qui ont servi à la consommation nationale on découvre que ce nombre est de 655,-176,000 pour l'année terminée le 1er octobre 1951, comparativement à 629,573,000 pour l'année précédente. Il est donc évident que la demande pour les produits du porc n'a pas fléchi appréciablement.

Qu'il me soit également permis de vous rappeler que pendant la période en cause le prix de détail au consommateur des produits du porc n'a pas baissé de façon correspondante (voir le tableau III). Entre juillet et octobre, on a observé un léger fléchissement, d'environ 10 p. 100, dans le prix de détail du jambon et l'épaule de porc, à Montréal. Les filets sont demeurés à peu près au même prix. Le prix des flèches de bacon a quelque peu monté. De toute façon, le prix de détail du porc n'a pas baissé de 25 p. 100. Lorsqu'il y a eu fléchissement, il n'est survenu que longtemps après la baisse du prix des porcs et n'a jamais été aussi marqué que cette baisse.

On dira qu'il s'écoule inévitablement de longs retards entre le moment où le prix du porc varie et celui où cette variation se réflète sur le marché de détail, le délai s'expliquant par le temps requis pour la préparation et la distribution du produit.

Je tiens à ce que la Chambre note bien ce qui suit.

Qu'on me permette cependant de faire observer que lorsque les prix de la viande, ceux du bœuf et du porc, ont monté sensiblement après la suppression des régies, vers la fin de 1947, et pendant la négociation de nouveaux contrats avec l'Angleterre, en 1948, on n'a pas tant tardé à rejeter sur les consommateurs le poids de cette majoration. Voici ce qu'on déclare à ce sujet à la page 108 du 3e volume du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix, de 1948:

"Les compagnies qui avaient du bœuf et du porc en entrepôt frigorifique à la fin de 1947 réalisèrent fortuitement des gains sensibles par suite de l'enchérissement des stocks, vu l'augmentation des prix du marché consécutive au relèvement des prix contractuels avec le Royaume-Uni... Les quatre firmes: la *Canada Packers*, la *Swift Canadian*, la *Burns* et la *Wilsil*, possédaient au delà des deux tiers de tous les stocks en entrepôt frigorifique. Les stocks de bœuf étaient à leur plus haut point le 1er janvier 1948; ceux du porc, bien que ne constituant pas un record, étaient relativement considérables."

La Commission royale signale que les trois principaux abattoirs canadiens ont réalisé, dans l'ensemble, des bénéfices nets de quatre millions trois cent mille dollars durant les quatre mois qui ont suivi la suppression des régies, comparativement à moins d'un million durant la période correspondante de l'année précédente. Elle ajoute qu'une part importante de cette augmentation est attribuable aux bénéfices d'inventaire.

Je demande donc que le commissaire fasse enquête et qu'il soumette un rapport:

(1) sur les raisons pour lesquelles les prix du porc ont baissé du quart entre la mi-juillet et la fin de septembre de cette année;

(2) S'il y a eu un accord ou une entente tacites ou avoués, entre toutes les grandes maisons de préparation de la viande ou quelques-unes d'entre elles en ce qui concerne cette diminution du prix du porc.

(3) Les raisons pour lesquelles la réduction du prix du porc au producteur n'a pas été transmise rapidement et dans la même proportion au consommateur.

[M. Wright.]

(4) S'il y a eu un accord ou une entente, tacites ou avoués entre toutes les grandes maisons de préparation de la viande ou quelques-unes d'entre elles en ce qui concerne la non-réduction des prix de détail dans le sens indiqué.

(5) S'il y a eu un accord ou une entente, tacites ou avoués, entre toutes les grandes maisons de préparation de la viande ou quelques-unes d'entre elles en ce qui concerne le maintien des prix de gros de la viande exigés des détaillants, partout au Canada ou dans certaines de ses régions.

J'ai reçu une réponse à ma lettre le 23 février, soit trois mois et une semaine plus tard et tout juste une semaine avant l'ouverture de la session actuelle. Je vais donner lecture d'une partie de la lettre du commissaire et je demanderai la permission de la consigner en entier au hansard. La lettre conclut en ces termes:

Je vous envoie plusieurs exemplaires de ma lettre et des pièces qui y sont jointes pour le cas où vous voudriez les porter à la connaissance d'autres personnes.

En d'autres termes, il voulait que sa réponse reçoive quelque publicité. J'ai des observations à présenter au sujet de certains paragraphes de sa lettre. Pour ne pas donner à penser que je n'agis pas loyalement ou que je sépare certains passages de leur contexte, je demanderai à la Chambre de me permettre de faire imprimer la lettre en entier afin que tous les membres aient également l'occasion de la parcourir et qu'elle reçoive la publicité que le commissaire souhaite pour elle.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Accordé.

M. Wright: Si on m'accorde la permission demandée, la lettre sera publiée de façon que tous les membres puissent en prendre connaissance.

M. Applewhaite: Comme il s'agit, je crois, d'un sujet qui intéresse la Chambre, l'honorable député de Melfort (M. Wright) conviendra avec moi, je l'espère, qu'il ne s'agit aucunement d'une opposition dirigée contre la personne ni contre le document qu'il se propose de consigner au hansard; mais si nous commençons à nous relâcher à ce sujet, tôt ou tard, nous produirons un compte rendu qui renfermera une quantité indéfinie de documents, de lettres, d'articles de journaux et autres que nous pourrons être tentés de déposer, faute de temps pour en donner lecture. C'est donc à regret que je ne puis donner mon consentement.

M. Coldwell: Je désire m'expliquer également sur un fait qui m'intéresse. Si l'on doit prendre cette attitude à l'égard d'une com-

munication du Commissaire aux enquêtes sur les coalitions relativement à un grief formulé en novembre dernier à la Chambre, j'ose dire qu'on ne doit permettre de consigner au hansard aucun autre document que ceux que le ministre dépose à la Chambre. Le document en cause est la réponse officielle à une déclaration faite à la Chambre par l'honorable député de Melfort (M. Wright) et je crois que cela suffit. Bien qu'il me répugne de le faire, chaque fois qu'un député autre qu'un ministre demandera de consigner un document au hansard, je m'y opposerai si je suis alors à mon siège. En l'occurrence, il s'agit en réalité d'un document public.

M. l'Orateur suppléant: Comme l'honorable député n'a pas le consentement unanime, je ne puis que lui dire que la chose ne peut se faire.

M. Wright: Je n'insisterai pas davantage pour que le document soit consigné au compte rendu. Je voulais simplement l'y consigner parce que le commissaire lui-même écrivait dans sa lettre: "Pour le cas où vous aimeriez signaler la lettre et les documents annexés à d'autres personnes, je vous en envoie plusieurs exemplaires". J'estime donc que je n'ai rien exigé d'extraordinaire en demandant l'autorisation de consigner la lettre au hansard.

Une voix: Lisez-la.

M. Wright: Non, je n'en donnerai pas lecture. Un député m'en a refusé la permission. Il en a parfaitement le droit s'il est de cet avis, mais je ne puis consigner la lettre dans les *Débats* à moins qu'il ne retire son objection. Je n'ai certes pas l'intention de donner lecture de la lettre. Cependant, elle indique très clairement, et le commissaire s'efforce de le prouver, que les prix exigés des consommateurs à l'égard de ces produits du porc ont fléchi. Et bien qu'on ait retardé cette réduction, le consommateur en venait à bénéficier des prix moindres versés au producteur. Mais à aucun endroit de sa lettre le commissaire s'efforce-t-il de démontrer que ces réductions comportaient la même proportion qu'avait accusée la majoration des prix payés par le consommateur lors de l'augmentation des prix à la production. J'espère qu'on ne qualifiera pas ma critique d'injuste parce qu'on ne peut pas lire la lettre elle-même. Quiconque désire la lire n'a qu'à se présenter à mon bureau où je lui en fournirai volontiers une copie. J'affirme que, dans cette lettre, le commissaire ne tente jamais de démontrer qu'une baisse des prix exigés du consommateur, lorsque diminue le prix du producteur, est proportionnée à la majoration qu'on exige du consommateur lorsque le prix de revient augmente.

Voilà le fond de la question. Il est bien beau d'affirmer que la loi infaillible de l'offre et de la demande assure l'équilibre des prix. A l'occasion, les prix montent lorsque s'accroît la demande et ils baissent si la demande décroît; mais l'intermédiaire, au Canada, peut empêcher le consommateur de bénéficier des avantages qui devraient lui revenir par suite d'une diminution des frais de production et peut lui faire porter rapidement le coût de toute augmentation du prix versé au producteur; c'est à cause de ce décalage qu'on encaisse des bénéfices. Ne nous illusionnons pas: on encaisse des bénéfices, ainsi qu'il a été démontré à la Commission d'enquête sur les écarts de prix, lorsque les régies ont été supprimées en 1946. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre au commissaire, il a été démontré à l'époque que le gain fortuit de plus de 3 millions qu'avaient réalisé les abattoirs du pays était dû à l'augmentation du prix de la viande qu'ils avaient déjà en stock, après l'avoir achetée aux éleveurs, aux prix en vigueur avant l'abolition des régies. La même chose s'appliquait l'été dernier à la viande de porc. Pourquoi le prix de celle-ci a-t-il baissé au mois de juillet? Cette baisse est intervenue parce que le Bureau fédéral de la statistique a publié un état indiquant le nombre des truies d'élevage ainsi que la quantité de porcs qu'on allait probablement mettre sur le marché à l'automne. A-t-on attendu que cette prévision se réalise? Non; les prix sont tombés immédiatement dans la semaine qui a suivi la publication de ces chiffres. Mais quand le Bureau fédéral de la statistique fait paraître des données indiquant qu'il y aura pénurie, croyez-vous que le marché réagisse immédiatement? Pas du tout; il attend pour réagir que la pénurie se fasse réellement sentir.

Ce sont là des choses qu'il y aurait lieu d'examiner en regard de la loi des enquêtes sur les coalitions, afin de déterminer le degré d'équité du traitement réservé aux consommateurs et aux producteurs par le distributeur de produits de viande au Canada. Tant que le commissaire ne sera pas disposé à agir promptement en ce domaine, nous pouvons compter que les critiques continueront de se faire entendre en ce qui concerne le prix que le producteur touche pour son produit et le prix que le consommateur paie ce produit. Ces faits sont bien connus; ils ont été maintes fois signalés à l'attention du Gouvernement et du commissaire aux coalitions. Jusqu'à ce qu'on fasse enquête là-dessus, jusqu'à ce que j'obtienne plus de

preuves que n'en renferme la lettre que j'ai voulu inscrire au compte rendu,—je suis sûr que l'honorable député qui s'est opposé à sa publication n'a pas rendu service à la Chambre,—je ne serai pas satisfait de l'état de choses actuel.

Le pays se trouve dans une situation critique du fait de la fièvre aphteuse. Nous allons de nouveau assister à de violentes fluctuations des cours. Une partie du Canada va payer la viande beaucoup plus cher qu'elle ne peut payer, tandis que l'autre partie, où il y en aura trop, va l'acheter à prix réduit. Entretemps, ceux qui règlent le rythme auquel les changements dans les prix se traduisent, soit par une réduction des prix au consommateur soit par un relèvement des prix au producteur, vont s'en mettre plein les poches, à moins que le Gouvernement ne soit disposé à nommer une commission ou un régisseur pour empêcher qu'on triche. Chose certaine, en face d'une pareille crise le Gouvernement devrait être prêt à prendre une telle mesure. Voilà tout ce que demande le représentant de Selkirk (M. Bryce). Il réclame justice pour le producteur comme pour le consommateur, en demandant l'institution d'une commission autorisée à empêcher que certaines personnes ne tirent un profit injuste de la catastrophe qui s'est abattue sur notre industrie de l'élevage. Car c'est bien d'une catastrophe qu'il s'agit. Je prétends être bien modéré lorsque je dis que le prix de tout animal laitier ou de boucherie au pays a baissé d'au moins $50 durant le dernier mois par suite de l'apparition de la fièvre aphteuse. Qui en retirera des avantages? Certainement pas le producteur, ni, quant aux prix, le consommateur non plus si le Gouvernement n'a pas le courage de voir à ce que tout se passe régulièrement.

Je désire insister sur la nécessité de créer maintenant un office ou de nommer un régisseur qui verrait à ce que justice soit faite pour empêcher qu'on ne retire du désastre que la fièvre aphteuse a entraîné pour l'élevage des profits auxquels on n'a pas droit. Je suis certain que c'est là le désir de la Fédération canadienne de l'agriculture. Je suis certain que c'est le vœu des consommateurs canadiens, et ce devrait être le vœu de tous les membres de la Chambre. J'espère que les membres du parti ministériel et des partis de l'opposition appuieront cette mesure.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, la Chambre est certes disposée à terminer ici la journée. Me permet-on de proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Knowles, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Je propose l'ajournement. Lundi, nous poursuivrons le débat sur l'Adresse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 50 minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RÉGISSANT LES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et je désire parler d'un discours prononcé à New-York par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) à propos...

M. l'Orateur: Il me semble que cela devrait faire l'objet d'une question adressée au ministère à l'appel de l'ordre du jour, plutôt que l'objet d'une question de privilège. Le malentendu vient sans doute de la procédure que j'ai autorisé de suivre lors de la dernière session et dont je dois assumer la responsabilité. Il n'y avait alors ni comité des subsides, ni comité de voies et moyens; c'est pourquoi j'ai accordé une grande latitude aux députés lorsqu'il s'est agi de soulever des questions de privilège et des questions d'un autre ordre à l'ouverture des séances. Je ne crois pas, cependant, que j'autoriserai cette façon de procéder au cours de la présente session.

Nous devons, à mon avis, respecter le Règlement car, en vertu de ses dispositions, les occasions ne manquent pas de poser des questions au ministère et de soulever des questions semblables à celle que vient d'énoncer le chef de l'opposition. Je crois que nous respecterions mieux la procédure établie, si nous nous en tenions aux dispositions du Règlement et des *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne.

M. Drew: Naturellement, je ne conteste nullement la déclaration que vous venez de faire, monsieur l'Orateur. Je vous signale, cependant, que si j'ai soulevé la question à ce stade, c'est parce que je me suis fondé sur la coutume suivie, autant que je sache, depuis que je siège à la Chambre, soit depuis peu d'années. Suivant cette coutume, des ministres et d'autres députés ont soulevé des questions de privilège au début des délibérations. Si nous convenons que les questions de privilège ou les questions importantes d'intérêt public doivent être soulevées à l'appel de l'ordre du jour, en même temps que des questions sont posées au Gouvernement, je crois que très naturellement nous suivrons tous la même ligne de conduite. Nous pouvons admettre, j'imagine, que votre déclaration règle la procédure relative aux questions de cette nature: qu'elles soient soulevées par des ministres ou d'autres députés, elles devront l'être à l'appel de l'ordre du jour, plutôt qu'au début des délibérations.

M. l'Orateur: Je veux qu'on me comprenne bien. Je ne sache pas qu'un article du Règlement prévoit qu'on puisse discuter une question à l'appel de l'ordre du jour. Les délibérations normales de la Chambre fournissent aux députés les occasions voulues de soulever des questions importantes. Le débat sur l'Adresse, présentement engagé, fournit l'occasion d'étudier des questions importantes. Une fois l'Adresse adoptée, il est tout probable que seront constitués un comité des subsides et un comité des voies et moyens: on pourra étudier ces sujets lorsque la Chambre aura été invitée à se former en l'un de ces comités.

Je sais qu'il s'est produit un changement au cours de la dernière session et que j'ai alors accordé beaucoup de latitude aux députés. Ils ne s'attendaient probablement pas à ce que je leur rappelle le Règlement aujourd'hui. Comme c'est la première fois, depuis le début de la session en cours, que la chose se présente, il convient probablement que nous permettions au chef de l'opposition de se faire entendre dès l'instant.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Puisque la Chambre n'y consent pas, je crois que le chef de l'opposition devra attendre l'appel de l'ordre du jour pour soulever la question qui l'intéresse.

DOMMAGES DE GUERRE

PAIEMENTS ANTICIPÉS AUX REQUÉRANTS DE CERTAINES CATÉGORIES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu le 7 mars à une question du chef de l'opposition au sujet des paiements provisoires pour dommages de guerre, dans tous les cas de besoins pressants; depuis lors j'ai procédé

à une enquête et je suis en mesure maintenant de fournir à la Chambre quelques renseignements complémentaires.

On a élaboré, à la suite du rapport provisoire de M. le juge Ilsley, un plan, selon lequel les demandeurs rentrant dans les catégories indiquées dans certains règlements régissant les indemnités, pouvaient recevoir des avances. Ces règlements étaient joints sous forme d'annexe au décret du conseil C.P. 667 du 4 février 1952, qui figure à la page 159, partie II de la Gazette du Canada du 27 février. Les requérants dont on connaît le nom et l'adresse ont reçu des formules et des lettres de demande concernant les dommages pour cause de décès ou de blessures. Jusqu'ici, treize personnes ont présenté des demandes d'avances.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il me semble que les députés que le sujet intéresse accueilleront avec plaisir la déclaration du premier ministre indiquant la mise au point effective d'une méthode. A mon avis, tous ceux d'entre nous qui comprennent la gravité très réelle de la situation de certains des intéressés espèrent qu'il sera possible de distribuer rapidement des avances dans des cas de réel besoin, qui sont connus du Gouvernement et dont beaucoup de nous sont au courant.

Le très hon. M. St-Laurent: Ainsi que je l'ai déjà dit, les personnes déjà connues de nous, qui réclament des dommages de guerre pour décès ou blessures, ont reçu l'avis ainsi que des formules, qu'elles peuvent employer pour leurs demandes d'avances, lorsqu'elles pensent que leurs cas particuliers sont visés par le règlement dont des exemplaires sont à leur disposition.

LOI DE LA DÉPUTATION

REMANIEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill n° 8 tendant au remaniement de la représentation à la Chambre des communes.

M. Knowles: Explication!

Le très hon. M. St-Laurent: Quand les honorables députés prendront connaissance du projet de loi, ils constateront que la forme de préambule est la même que celle des préambules des bills qui sont devenus les chapitres 54 du statut de 1933 et 71 du statut de 1947. Ils remarqueront que la mesure énonce que les résultats du dernier recensement nécessitent, conformément à la constitution, un remaniement de la représentation à la Chambre des communes. C'est là une obligation imposée non pas au Gouvernement, mais au Parlement. Sauf erreur, depuis la Confédération, la coutume veut que le chef du parti qui jouit de la majorité à la Chambre prenne l'initiative de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à remplir cette obligation établie par la constitution. Le bill a été rédigé dans la forme qui a été en usage dans le passé, aussi loin que j'aie pu me reporter.

Il prévoit la répartition entre les provinces du nombre de représentants déterminé par les règles établies dans la constitution. Aux fins de la représentation, les provinces seront divisées en districts électoraux représentés conformément à l'annexe. Comme ce fut toujours la coutume, le projet de loi prévoit tout simplement l'annexe, mais laisse à un comité spécial de la Chambre le soin de rédiger l'annexe appropriée.

Si le projet de loi est actuellement présenté, c'est qu'on estime, comme on l'a toujours fait, que le Parlement a le devoir d'étudier le problème dès qu'on connaît les résultats d'un recensement. Il s'agit ici d'un devoir tel, que même pendant la guerre (alors qu'on était généralement d'avis qu'il ne serait pas convenable de se livrer aux controverses auxquelles la question donne lieu parfois) on avait demandé à modifier la constitution de manière à autoriser le Parlement à remettre jusqu'après la cessation des hostilités, l'examen d'un projet de loi sur le remaniement de la représentation à la Chambre.

Le bill est toujours présenté au nom du Gouvernement; mais j'estime que c'est en ma qualité de chef du parti majoritaire à la Chambre plutôt que comme premier ministre, qu'il m'incombe de le présenter. C'est en effet un problème qui ne relève pas du gouvernement exécutif; il s'agit plutôt d'une responsabilité qui incombe au Parlement de résoudre quelque chose qui le regarde tout particulièrement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX

NOMINATION DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY EN QUALITÉ DE VÉRIFICATEURS

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) demande à déposer le bill n° 9 concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

DÉPUTATION DE LA SASKATCHEWAN—MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Pour la gouverne de ceux d'entre nous qui s'opposent au projet de loi qui vient d'être lu pour la première fois, et qui a trait au remaniement de la carte électorale peut-il nous dire comment il faut procéder pour modifier la constitution de façon que la province de Saskatchewan ne soit pas l'objet d'une diminution soudaine et désastreuse du nombre de ses députés?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): C'est là je le crains, une question d'envergure. J'étudierai les termes de la question et j'espère, lorsque le sujet reviendra sur le tapis, être en mesure de fournir à l'honorable député les renseignements désirés. Sauf erreur, sa question a trait à la procédure qu'il faut suivre pour modifier la constitution. Je m'efforcerai de traiter la question aussi à fond que possible la prochaine fois que le sujet viendra sur le tapis à la Chambre.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DISCOURS DE M. PEARSON À NEW-YORK LE 7 MARS—PROCÉDURE À SUIVRE POUR SOULEVER DES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur je voudrais maintenant revenir à la question dont j'ai déjà parlé, mais on me permettra auparavant de présenter une ou deux observations. Les décisions posent des précédents et il est certains points de procédure en cette enceinte qu'il importe que nous comprenions tous. J'avais l'impression qu'on a eu jusqu'ici l'habitude de statuer sur des questions de privilège avant l'appel de l'ordre du jour et c'est pourquoi je veux justement profiter de l'occasion pour en soulever une.

C'est à cause d'une observation que vous avez faite que je vous prie de ne pas oublier qu'il peut souvent se présenter des occasions où il serait impossible de profiter de tel ou tel débat pour soulever une question quelconque. A moins qu'on ne conserve l'habitude de poser la question de privilège comme on l'a fait sûrement depuis que je siège ici, il va être extrêmement difficile de soulever des questions de cet ordre, qui peuvent être très importantes. Il me semble que la décision qu'on va prendre doit tenir compte du fait qu'elle constituera désormais un précédent qui aura un effet tout à fait important sur nos travaux quotidiens. J'ai déjà dit que puisqu'il s'agissait d'une question de privilège intéressant tous les membres de la Chambre, je tenais à formuler des observations sur le discours prononcé à New-York vendredi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, discours dont les journaux du Canada ont fait grand état. Et voici pourquoi j'y tiens. Dans son discours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé de sujets extrêmement importants concernant la politique étrangère du Canada. Il a été signalé que nous attendions avec une certaine impatience l'occasion d'étudier un projet de résolution tendant à l'approbation des propositions du Gouvernement qui pourront résulter de la conférence de l'OTAN à Lisbonne et de toute proposition qui pourra être formulée au sujet de la politique étrangère du Canada.

Au moment même où nous attendons de recevoir un exposé de la question, nous lisons dans les journaux des déclarations annonçant de nouvelles lignes de conduite que la Chambre n'a jamais adoptées. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir si nous approuvons ou désapprouvons ces lignes de conduite. C'est l'autorité qu'exerce le Parlement lui-même sur ses propres affaires et particulièrement sur des questions d'importance aussi vitale que notre politique étrangère à l'heure actuelle. Sans trop m'étendre sur ce qui a été dit, je tiens à rappeler un paragraphe du discours prononcé à New-York vendredi, paragraphe qui renferme quatre énoncés positifs d'une politique qui, je l'affirme, n'a pas été adoptée par la Chambre. Je cite non seulement le rapport des journaux mais aussi un extrait du texte du discours remis par le ministère des Affaires extérieures. Voici:

> Pour ce qui est de la Chine, nous devrions prévenir le régime de Pékin que toute agression communiste donnera lieu à une résistance collective et que nul gouvernement de Pékin ne peut espérer être admis dans la communauté des nations s'il se livre à une telle agression; nous devrions rappeler au gouvernement de Pékin que nous ne sommes pas intervenus en Corée ni à Formose avec l'intention de le renverser par la force. Nous devrions faire en sorte qu'il fût bien clair que nous ne pouvons pas laisser la Chine communiste s'emparer de Formose pendant qu'une guerre agressive a lieu en Corée, mais que nous ne nous proposons pas d'utiliser nos propres forces militaires à la restauration en Chine du régime politique qui s'est réfugié à Formose après avoir été chassé du continent.

Je signale tout d'abord qu'il est nettement dit dans cette déclaration que les nations,—il s'agit sans doute des Nations Unies,—

devraient faire connaître à la Chine communiste l'attitude des pays occidentaux en face de l'agression et déclarer à la Chine qu'on opposera une résistance collective à toute agression. De telles déclarations n'auraient aucun sens si elles ne s'appliquaient pas à toute agression de la part de la Chine n'importe où en Asie, puisqu'on a déjà résisté avec succès à ses manœuvres d'agression en Corée et puisque le Canada participe déjà à la résistance collective à cette agression.

Dans le passé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est opposé énergiquement à toute idée de la participation du Canada à un pacte du Pacifique sous prétexte que c'est de l'Europe que nous devons nous préoccuper le plus et que des engagements d'une portée aussi générale à l'égard de l'Asie seraient inopportuns en ce moment. C'est, je crois, l'impression que la Chambre a gardée de ses explications. Que nous soyons ou non d'accord avec le secrétaire d'État, il est incontestable que cette interprétation ressort de la lecture de ses déclarations dans le hansard.

Le point suivant que le ministre a clairement exposé, c'est qu'aucun gouvernement de Pékin ne peut espérer être admis au sein de la communauté des nations s'il se rend coupable d'agression. Pour ma part, je saurais gré au Gouvernement de nous fournir une assurance claire et nette sur ce point. Nous savons que cette attitude est celle du gouvernement des États-Unis, mais qu'elle n'est pas celle du gouvernement du Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit, abstraction faite des opinions de chacun sur ce point, il me semble que c'est du Parlement que relève une décision de cette nature.

Je me contente de dire que la mention de Formose donne l'impression que nous nous sommes engagés à défendre cette île. C'est du nouveau pour moi.

Le ministre dit ensuite que "nous devrions faire en sorte qu'il fût bien clair que nous ne pouvons pas laisser la Chine communiste s'emparer de Formose pendant qu'une guerre agressive a lieu en Corée, mais que nous ne nous proposons pas d'utiliser nos propres forces militaires à la restauration, en Chine, du régime politique qui s'est réfugié à Formose après avoir été chassé du continent".

A ce propos, je ferai observer que si ces termes ont la signification qu'ils paraissent avoir, nous ne sommes pas prêts à envisager de donner notre accord à l'abandon de Formose tant que la Chine communiste restera coupable d'agression; mais les mots ne veulent rien dire à moins qu'on n'en puisse déduire que notre attitude à l'égard de Formose serait différente s'il était mis fin à l'agression. Autre chose: nous avons décidé de nous abstenir de participer à toute action que les forces de Chiang kai-chek, réfugiées à Formose, pourraient entreprendre contre le continent.

Je prétends que dans tous ces cas il y a matière à des déclarations de politique concrètes qu'il conviendrait d'annoncer à la Chambre avant de les exposer n'importe où ailleurs: il y aurait également lieu de soumettre à l'approbation de la Chambre des communes et du Parlement du Canada toutes les déclarations d'ordre administratif qui pourraient avoir des répercussions sur l'avenir du Canada. Il ne s'agit pas seulement de l'existence du Canada mais de l'existence de notre Parlement. A moins qu'ils ne jouissent d'un droit de regard sur les décisions mettant en cause l'avenir du Canada, les membres du Parlement ne pourront certes prétendre désormais exercer l'autorité au nom du peuple canadien. Je pose une question de privilège qui intéresse tous les membres. A la suite de la déclaration faite à New-York, vendredi dernier, j'espère de tout cœur, en quelque mesure que les membres de la Chambre puissent être d'accord sur les vues exposées, que le premier ministre se rappellera la proposition formulée il y a quelques jours et que dorénavant il annoncera qu'un débat relatif aux affaires extérieures aura lieu sur une motion visant l'approbation des propositions faites par le gouvernement et qu'à cette occasion seront présentées des propositions indiquant les mesures que nous avons prises, sous toutes réserves, à Lisbonne, et toutes autres propositions du même ordre, en vue de leur approbation ou de leur rejet par la Chambre.

Nous ne serions pas appelés alors, je le répète, à poursuivre négligemment, dans le cadre plutôt large du Discours du trône, un débat qui devrait porter sur un clair exposé de la politique que le Gouvernement veut faire approuver par la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant la réplique du premier ministre, j'ose faire observer que les remarques formulées par le chef de l'opposition révèlent clairement qu'il faut s'en tenir au Règlement. Je ne critique pas le chef de l'opposition d'avoir pris la parole, pour la bonne raison, je le répète, que j'ai permis la chose durant la dernière session. Il a parlé d'un discours prononcé par un ministre de la couronne en dehors de la Chambre. Un autre ministre peut prononcer un autre discours dès ce soir. Quelqu'un d'autre peut y trouver à redire et faire un discours à la Chambre sur le sujet. Le chef de l'opposition a passé très brièvement sur certaines parties de ce qui a été dit; il n'en a pas moins exprimé son sentiment. Je constate que l'honorable député de Rosetown-

Biggar veut parler du même sujet à son tour. J'ignore s'il veut faire des observations sur le discours; toutefois, je sais qu'il s'est levé pour prendre la parole avant le premier ministre. Ayant permis au chef de l'opposition de faire ses réflexions, je ne vois pas comment je pourrais empêcher l'honorable député de Rosetown-Biggar de le faire. Je ne vois pas comment je puis empêcher d'autres députés d'en faire autant. Il me semble que cette question aurait pu être soulevée au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et que ce qu'on a demandé au Gouvernement aujourd'hui aurait pu l'être durant ce débat. Je le signale simplement pour souligner que nous réaliserions plus de progrès à la Chambre, à mon avis, si nous respections les règles établies au lieu de nous en écarter.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement soulever une question de privilège pour formuler des observations que vous avez faites beaucoup mieux que je ne l'aurais pu moi-même. Je reprends donc mon siège.

LA CHINE

PROTECTION DES MISSIONNAIRES CANADIENS—PROTESTATION CONTRE LE SORT FAIT AUX RELIGIEUSES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. J'ai donné avis de ma question. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre tant pour protester contre la façon révoltante dont on a récemment traité cinq religieuses canadiennes à Canton que pour s'assurer que les missionnaires canadiens seront à l'avenir protégés contre de tels outrages?

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député a eu l'amabilité de me donner avis de sa question. A mon sens, on ne saurait ajouter que peu de choses aux déclarations formulées en cette enceinte par le premier ministre (M. St-Laurent) le 3 décembre 1951 et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) le 29 décembre 1951.

Toutefois, je suis autorisé à répéter que le Gouvernement déplore le sort abominable qu'on a fait subir aux missionnaires canadiens en Chine et qu'il a pris toutes les mesures qui lui étaient possibles pour protester auprès du gouvernement central du peuple de la république populaire de Chine. En l'absence de tout représentant direct du Canada en Chine, nous avons bénéficié du concours non seulement du chargé d'affaires du Royaume-Uni mais aussi de celui des représentants d'autres pays. A plusieurs reprises, ces messieurs ont présenté des observations très énergiques et certains signes donnent à penser que, dans une certaine mesure, ils ont réussi à améliorer le sort de certains prisonniers.

Les députés savent probablement que trois religieuses parmi celles qui ont été jugées à Canton se trouvent maintenant à Hong-Kong et des missionnaires de confessions diverses continuent d'affluer en ce lieu. Alors qu'au 1er janvier 1951 il y avait en Chine environ 400 Canadiens, il y en a maintenant environ 160, dont la plupart sont des missionnaires et un grand nombre de ces derniers ont demandé des visas de sortie.

Naturellement, la situation est très délicate et, comme l'ont fait remarquer par le passé le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les meilleurs renseignements dont dispose le Gouvernement donnent à croire qu'il y a peu à gagner et peut-être beaucoup à perdre d'un débat public passionné sur ces questions. Je sais que le Gouvernement partage entièrement l'indignation qu'engendrent naturellement ces événements, mais qu'il est obligé de recommander, comme il l'a fait, la plus grande prudence car il y va de la sécurité des Canadiens qui se trouvent encore en Chine.

LE BÉTAIL

NOUVEAUX CAS DE FIÈVRE APHTEUSE DANS LA RÉGION DE REGINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Ross (Souris): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture suppléant ou à l'adjoint parlementaire. Est-il exact qu'il y a eu de nouvelles manifestations de la fièvre aphteuse parmi les bovins de l'Ouest canadien? Dans le cas de l'affirmative, le virus prélevé parmi ces troupeaux a-t-il fait l'objet d'épreuves au laboratoire de Hull?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Il y a eu trois nouvelles manifestations de la maladie dans une région située à moins d'un mille de Regina. Le virus a été prélevé chez ces animaux et envoyé à Hull, mais j'ignore le résultat de l'examen.

WILLI BRUNTJEN—RÉSULTATS DES ÉPREUVES BACTÉRIOLOGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): L'honorable député pourrait peut-être également nous parler de Willi Bruntjen, le phénomène ambulant. Les examens bactériologiques ont-

ils eu lieu, et dans le cas de l'affirmative a-t-on déterminé si oui ou non il était porteur de la maladie?

M. Robert McCubbin (Adjoint parlementaire au Ministre de l'Agriculture): Je peux dire que Willi Bruntjen, l'immigrant et non le phénomène ambulant, a été examiné ainsi que ses vêtements. On n'a trouvé sur lui aucune trace du virus; il est donc libre de quitter Hull.

DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DES ABATTOIRS BURNS, À REGINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le directeur des abattoirs Burns de Regina a affirmé que nul diagnostic de fièvre aphteuse n'a été posé à l'égard des animaux se trouvant dans les parcs ou les immeubles de cette société. Cette déclaration a-t-elle été portée à l'attention du Gouvernement?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Mes renseignements en la matière se résument à ce que j'ai lu dans les journaux. Je ne saurais commenter la nouvelle pour l'instant.

M. Coldwell: Cette déclaration ne cadre pas avec ce qu'on nous a dit ici.

PRODUITS DU PORC

INTERPELLATION AU SUJET DU SOUTIEN DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Est-il vrai que les prix minimums prévus à l'égard du porc s'appliquent maintenant à divers produits du porc?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Je regrette de ne pouvoir répondre à la question posée par le député d'Assiniboïa. Cependant, je me renseignerai et lui répondrai plus tard.

LA DÉFENSE NATIONALE

BASE DE DÉFENSE DU CÔTÉ DU LARGE À SAINT-JEAN DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si on fera de considérables travaux d'aménagement à la base de défense du côté du large à Saint-Jean? Dans le cas de l'affirmative, le ministre aurait-il l'obligeance d'exposer les travaux projetés?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): On doit effectuer là-bas certains travaux. Un contrat a été adjugé en vue de l'aménagement d'un quai, de rampes et d'autres installations permanentes relatives à la défense du côté du large à Saint-Jean.

[M. Diefenbaker.]

M. Higgins: Le ministre nous dira-t-il quel est le montant du contrat?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que c'est là une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE LOGEMENT

PRÊTS DIRECTS AUX CONSTRUCTEURS DANS LES PETITS CENTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Quelles mesures, s'il en est, le Gouvernement a-t-il prises en vue de consentir des prêts directs aux constructeurs de maisons, aux termes de l'article 31A de la loi, dans les municipalités d'une population inférieure à 5,000 âmes? Je pose cette question à cause de la répugnance de plus en plus grande des compagnies d'assurance à prêter de l'argent.

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai pu entendre toute la question; trop de voix criaient "Au *Feuilleton*". D'après ce que les députés ont dit, cependant, je suppose qu'il s'agit d'une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Thatcher: Je ne le crois pas.

(*Plus tard.*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thatcher: Monsieur l'Orateur, tout à l'heure j'ai posé une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Sauf erreur, vous avez dit que vous ne pouviez me permettre de la poser. J'aimerais la poser de nouveau.

M. l'Orateur: J'ai dit que la Chambre semblait d'avis qu'il serait préférable de consigner la question au *Feuilleton*.

M. Thatcher: Si vous n'avez rendu aucune décision à ce sujet, monsieur l'Orateur, je me permets de résumer ma question en deux mots. Je pense que le ministre pourra y répondre aussi brièvement. Les gens habitant des villes de plus de 5,000 habitants qui sont incapables d'obtenir des prêts de sociétés d'assurance, peuvent-ils obtenir les prêts directement du gouvernement, aux termes de l'article 31A de la loi?

Des voix: *Feuilleton!*

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, l'hon. député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question et, si vous ne vous y opposez pas, j'essaierai de lui répondre.

Ce sont surtout les sociétés privées qui s'occupent des prêts hypothécaires; d'ailleurs, les institutions de prêts ont joué un grand rôle dans ce domaine. Cependant, au cours de la dernière année, les changements survenus dans le marché des valeurs ont rendu les hypothèques aux termes de la loi nationale sur l'habitation moins intéressantes qu'autrefois pour les institutions de prêts.

C'est pourquoi, en juin dernier, le Parlement a modifié la loi nationale sur l'habitation de façon à encourager les institutions de prêts de continuer à consentir des prêts sous l'empire des dispositions de cette loi en haussant les taux d'intérêt. En octobre, on a annoncé des augmentations dans les montants des prêts et des diminutions correspondantes des premiers versements. La Société centrale d'hypothèques et de logement était en même temps autorisée à accorder des garanties plus fortes aux maisons de prêts.

Ces mesures ont aidé à maintenir la circulation de l'argent aux fins d'hypothèque et, malgré les nombreux problèmes dont il faut reconnaître l'existence, j'espère que les maisons de prêts continueront à jouer leur rôle habituel dans ce domaine. Dans l'entretemps, la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de l'article 31A, article qui autorise la Société à consentir des prêts directs dans les domaines et dans les régions où les maisons de prêts n'interviennent normalement pas, a accru ses affaires de différentes façons dont les plus importantes sont l'octroi de prêts pour la construction de maisons destinées aux travailleurs de la défense, conformément à la ligne de conduite annoncée en octobre dernier et l'octroi de prêts pour les entreprises d'assurance-loyer.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE, POLITIQUE ÉTRANGÈRE—POSSIBILITÉ D'UN DÉBAT SUR CES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre nous dirait-il maintenant si nous tiendrons un débat distinct sur une motion tendant à approuver les préparatifs de défense et la production de défense du Gouvernement, et un débat distinct sur une motion visant à approuver la politique étrangère du Gouvernement?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition et moi avons des idées passablement différentes sur les attributions constitutionnelles d'un gouvernement monarchique par opposition aux régimes républicains. La coutume n'a jamais existé,—et nous n'avons pas l'intention de l'adopter pour la présente session,—que le Gouvernement demande au Parlement d'approuver la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités en conseillant le gouverneur général quant aux mesures administratives. La coutume est et sera de faire part à la Chambre des décisions du Gouvernement de sorte qu'elle puisse, dans l'exercice de son contrôle à l'égard du gouvernement responsable, renverser le Gouvernement si elle n'en est pas satisfaite. Telle a toujours été la coutume constitutionnelle, et tant que j'aurai autorité sur les décisions prises de ce côté-ci de la Chambre, telle demeurera la pratique constitutionnelle.

En ce qui concerne la question de savoir s'il y aura une, deux ou plusieurs délibérations et si celles-ci seront englobées dans le débat sur l'Adresse, j'ai cru qu'il se présenterait une occasion de discuter des sujets de ce genre au cours de l'étude de la présente motion, qui figure au *Feuilleton* et a trait à la création d'une commission chargée de scruter les dépenses aux fins de défense. La situation internationale, ou plutôt notre interprétation de cette situation, exige des crédits aux fins de la défense; nous les avons recommandés au Parlement. A mon avis, le Parlement a la responsabilité de veiller à ce que ces sommes soient utilisées avec sagesse et tendent à servir le but pour lequel le Gouvernement demande les crédits au Parlement.

En ce qui concerne les affaires extérieures, tout nouvel engagement jugé nécessaire, ou devant être recommandé par le Gouvernement, sera annoncé à la Chambre, et ne deviendra effectif que lorsque celle-ci aura eu l'occasion d'indiquer si elle a ou non confiance dans un Gouvernement qui est prêt à prendre cette sorte d'engagement. Le débat sur le discours du trône fournit à la Chambre cette occasion. Le secrétaire d'État au Affaires extérieures avait préparé un discours sous forme d'un rapport sur les pourparlers de Lisbonne. Jusqu'à jeudi, il espérait avoir l'occasion de le prononcer ici. Il voulait d'abord en faire part à la Chambre avant d'exposer des vues qu'il pourrait être appelé à exprimer dans l'allocution qu'il s'était engagé à prononcer devant la *Canadian Society* de New-York. Il avait accepté d'assister à cette réunion parce qu'il devait se rendre à Washington pour les affaires de son ministère. Il avait donc cru qu'il pourrait, sans inconvénient, avancer son départ d'une journée afin de se trouver à New-York vendredi. Malheureusement, il y a loin de la coupe aux lèvres. A cause d'une affaire extrêmement grave, il a fallu consacrer les trois premiers jours de la semaine à l'étude de questions

autres que le discours du trône et le ministre a dû quitter Ottawa avant d'avoir pu prononcer son discours.

Le ministre, à titre personnel, est également président du conseil qui s'est réuni à Lisbonne. Quand il se sert du mot "nous" dans son discours, il ne veut pas nécessairement dire les membres du cabinet canadien, ni le Parlement canadien ni même la population du Canada. Il parle en sa qualité de membre d'une collectivité, soit les Nations Unies soit le conseil du traité de l'Atlantique-Nord, et il exprime ses vues quant aux meilleurs moyens d'atteindre le but commun qui est de détourner l'agression. Il exprime son opinion à ce sujet. J'ai écouté attentivement l'exposé du chef de l'opposition (M. Drew). J'avais lu le compte rendu du discours sans rien y trouver de nouveau ni d'étonnant, ce qui n'est peut-être qu'une question d'interprétation.

Pour répondre expressément à la question, je dirai que le Gouvernement se propose, le premier jour où il en aura l'occasion, de présenter une motion tendant à l'établissement d'une commission parlementaire chargée de l'examen des dépenses relatives à la défense. J'ai cherché quelle autre question pourrait actuellement servir à amorcer un débat sur les affaires extérieures sans créer un précédent dont je ne suis pas disposé à accepter la responsabilité, notamment celui qui consisterait à demander au Parlement d'approuver à l'avance la ligne de conduite que doivent adopter les représentants du Canada à une réunion internationale. Force m'est d'avouer que je n'ai pas pu trouver la méthode qui ne s'écarterait pas de nos usages traditionnels.

La proposition tendant à la création d'une commission chargée de l'examen des dépenses relatives à la défense fournirait au moins l'occasion de discuter les problèmes intéressant le ministère de la Défense et probablement aussi celle d'étudier les raisons qui font que les lignes de conduite du ministère de la Défense sont de celles que le Gouverenement désire recommander au Parlement. Aussitôt que le budget des dépenses aura été déposé,—le ministre des Finances a déclaré l'autre jour qu'il était chez l'imprimeur et que le dépôt en serait effectué dès la livraison,— et à supposer qu'il le soit avant que le Gouvernement dispose d'un jour réservé à l'examen de son programme, on pourrait présenter une motion tendant à déférer les crédits du ministère des Affaires extérieures à un comité permanent. Cette mesure fournirait l'occasion d'entamer le débat préconisé. Toutefois je ne peux actuellement me permettre d'aller plus loin. La seule motion dont on puisse faire état maintenant en vue d'un tel débat est celle qui est inscrite au *Feuilleton*.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler au premier ministre pourquoi, à mon avis, il ne conviendrait pas d'amorcer le débat sur les préparatifs et la production de défense à l'appel de cette motion? La motion portant création de la commission parlementaire des dépenses relatives à la défense est conforme à la demande de l'opposition. Celle-ci appuie donc sans aucun doute une telle motion.

Le premier ministre dit qu'il ne connaît aucun précédent en vertu duquel une motion de ce genre comporterait des débats distincts sur la défense et la production de défense, et sur les affaires extérieures. Depuis la semaine dernière, des précédents existent à Westminster, car, dès leur retour de Lisbonne, les représentants de l'Angleterre ont présenté un rapport qui a fait l'objet d'un débat et d'un vote. Il y a eu également débat et vote sur la défense et la production de défense.

Pour ce qui est de la réflexion du premier ministre d'après laquelle nous aurions, au sujet de la constitution monarchique des opinions différentes qui ne sont peut-être pas conformes à la coutume suivie à Westminster, coutume que nous suivons sous réserve de certaines modifications, j'espère que nous sommes disposés à suivre l'exemple qui nous vient de cet organisme. Cet exemple ne constitue pas nécessairement un modèle pour nous, mais il n'en comporte pas moins un exemple de la manière dont nous devrions conduire nos délibérations et établir le Règlement de la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Si je ne me trompe, le règlement de Westminster diffère quelque peu du nôtre. Ayant consulté les comptes rendus des débats à Westminster, je suis porté à croire qu'on annonce là-bas certains postes du budget des dépenses et qu'on proclame qu'il y aura étude de telle ou telle question. Ainsi, j'ai sous les yeux le compte rendu du 28 février; à la page 1463 sous le titre "Travaux de la Chambre", je lis le passage suivant:

M. C. R. Attlee: Puis-je demander au leader des Communes d'énumérer les travaux pour la semaine prochaine?

Le ministre de la Santé (M. Harry Crookshank): La semaine prochaine nous aborderons les mesures suivantes:

Lundi, 3 mars—Subsides (Deuxième journée d'étude):

Examen au comité des crédits civils et des crédits destinés aux ministères à revenus, crédit provisoire, 1952-1953.

Il y aura un débat sur la nomination de lord Waverley au poste de président de la Commission royale sur l'imposition des bénéfices et des revenus.

Mardi, 4 mars—Subsides (Troisième journée d'étude) :
Étude du rapport sur les crédits civils et les crédits destinés aux ministères à revenus, crédit provisoire, 1952-1953.
Il y aura un débat sur la Fédération de l'Afrique centrale.

On annonce quel crédit sera mis en délibération, puis on s'entend pour discuter une question précise à propos de ce crédit. Le chef de l'opposition sait qu'à Westminster la façon d'étudier le budget des dépenses diffère de la nôtre. Certains postes sont mis en délibération, puis on s'entend pour en confier l'examen à un comité. Un certain nombre de jours sont réservés pour l'étude du reste du budget et, une fois la période expirée, les crédits sont présentés, sans autre discussion des détails. Si nous pouvions adopter une méthode semblable, ce serait une amélioration, tous en conviendront sûrement. Mais il faut que quelqu'un agisse comme une sorte d'arbitre et la méthode employée permet au Gouvernement de proposer, en tout temps, la mise aux voix de telle ou telle question, à une heure fixe. Je serais fort étonné si l'on ne prétendait pas que le recours à une mesure de ce genre, qui tend à mettre fin à la discussion, constitue l'utilisation abusive de la grande majorité dont le Gouvernement jouit à la Chambre. Si l'on peut décider quelque chose, il faudra que ce soit décidé d'avance entre les représentants des différents partis. Je puis assurer à l'honorable député que nous serions fort heureux, de notre côté de la Chambre, si l'on pouvait décider qu'un débat à tel sujet aurait lieu à telle date pour le terminer à tel moment de façon à ce qu'on puisse passer à une autre question. Mais je ne crois pas que j'essaierais d'imposer cette méthode aux partis de l'opposition au moyen d'un vote majoritaire.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, pourrais-je ajouter une observation, étant donné que la discussion a trait à la procédure que j'estime importante. Ainsi que l'a indiqué le premier ministre, l'usage diffère en d'autres occasions pour des raisons qu'on a déjà examinées. Je signalerais évidemment qu'à Westminster on doit nécessairement présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, analogue à celle que nous présentons ici, de sorte que la Chambre est saisie d'une motion. Je ne me préoccupe pas de la forme que prendra la motion pour autant qu'elle permette le débat complet d'un sujet donné.

Je signale au premier ministre qu'en laissant la question au point où elle en est, les députés ignorent s'il devraient, au cours du débat général relatif au discours du trône, parler de la défense, de la production aux fins de défense, des affaires extérieures ou s'il interviendra un débat déterminé d'avance, ainsi que l'a indiqué le premier ministre. Pour cette raison, je recommanderais avec insistance qu'en vue d'épargner du temps pendant le débat sur le discours du trône, de réserver une occasion pour discuter la chose le plus tôt possible au moment qui lui conviendra, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de présenter une motion permettant aux députés de déterminer s'ils doivent ou non aborder ces problèmes au cours du débat sur l'Adresse.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 6 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, de la lecture du discours du trône et de ce qui s'est passé jusqu'ici au cours de la session, je crois pouvoir conclure que le Gouvernement veut employer cette session-ci à décevoir le plus possible la population canadienne. Je songe particulièrement à des questions telles que l'assurance-santé, la fiscalité et autres questions dont j'aurai un mot à dire, si le temps le permet.

Je crois que l'une des plus grosses déceptions que le Gouvernement ait infligée à la population, c'est qu'après tant d'années il n'ait encore rien fait pour l'assurance-santé. Cette déception est d'autant plus amère que le Gouvernement n'a même pas jugé bon de donner suite à ses intentions du mois de juin dernier, qu'à cette session-ci on créerait un comité spécial de l'assurance-santé. Je connais les fonctions des commissions parlementaires. Il arrive qu'elles fassent du beau travail et que leurs travaux soient suivis d'excellentes mesures législatives. Par contre, l'établissement l'une commission parlementaire ne constitue, parfois, qu'une mesure de temporisation. Lorsque, par la bouche du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), le Gouvernement a annoncé, le 21 juin dernier, qu'un comité spécial serait formé à cette session-ci, j'ai compris que cela allait retarder d'au moins une autre année l'adoption d'une mesure relative à l'assurance-santé. Néanmoins, j'étais

heureux de voir qu'enfin nous en arrivions à cette étape qu'il nous faudra vraisemblablement franchir tant que le Gouvernement actuel restera au pouvoir. Nous aurions notre commission et, par la suite, nous pourrions avoir une mesure relative à l'assurance-santé. Malgré la déclaration formulée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 21 juin 1951 (on en trouvera le texte à la page 4583 du hansard de cette année-là) selon laquelle il exprimait l'espoir que le comité serait constitué à cette session-ci, il nous a dit, lorsque je lui ai demandé, le 29 février de cette année, quand le comité serait institué, que le gouvernement avait étudié la question mais qu'il avait décidé de ne pas établir de comité à cette session-ci du Parlement.

L'assurance-santé n'est pas un sujet à traiter à la légère, comme le Gouvernement me semble le faire. De fait, le Gouvernement semble vouloir s'en servir à des fins politiques et nous pouvons nous attendre à l'établissement d'un comité chargé de l'étude de cette question, l'an prochain, à la veille d'élections, alors que le parti libéral essaiera, encore une fois, de tromper la population au sujet de cette importante question. Il est temps qu'un gouvernement responsable se rende compte de l'importance qu'attache la population du Canada à l'établissement d'un régime plus satisfaisant de santé publique. On a accompli certains progrès, dans l'établissement de services d'hygiène publique, grâce surtout aux efforts des provinces qui ont l'aide de subventions fédérales. Mais ce programme ne sera pas complet et ne deviendra réellement efficace que lorsqu'on trouvera moyen de mettre à la portée des gens les installations où ils recevront les soins nécessaires; en d'autres termes de mettre nos gens en mesure d'aquitter les frais que requiert le soin de leur santé sur une base raisonnable ou rationnelle. C'est le coût excessif des soins médicaux qui en prive nos gens aujourd'hui, et c'est ce que comporte la demande de la population canadienne relative à l'assurance-santé, savoir qu'on intervienne à l'égard du coût de l'hospitalisation et des soins médicaux.

Ce n'est rien de neuf. Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a signalé l'autre jour que l'assurance-santé était au programme du parti libéral dès 1919, ce qui, même pour les libéraux lents à évoluer, n'est pas d'aujourd'hui. Plus tard, au cours des années 40, la question a soulevé de nombreuses discussions. Bien plus, au début des années 40, la Chambre a institué des comités qui devaient étudier la question. Nous avons été saisis de plusieurs documents dont un avant-projet de loi qui a été présenté vers la fin de 1943. En 1945, le gouvernement a présenté des projets en vue d'un programme national de santé dont l'assurance-santé était l'un des principaux articles.

Les députés qui étaient alors à la Chambre se rappelleront combien certains d'entre nous ont réclamé pendant les sessions qui ont suivi les propositions de 1945, l'adoption immédiate de mesures à l'égard de toute cette question de l'assurance-santé. C'est à cause de ces pressions, j'en suis convaincu, que le 14 mai 1948 M. King a parlé comme il l'a fait du programme fédéral de subventions à l'hygiène publique actuellement en vigueur. Je me souviens très bien de cette annonce; je l'ai d'ailleurs relue encore aujourd'hui. Il était évident, à chaque ligne de cette déclaration, que le programme dont on faisait part ce jour-là ne devait constituer que le premier pas dans l'instauration d'un régime national d'assurance-santé. M. King a passé en revue les promesses faites au cours des années précédentes. Il a exposé entièrement le but avoué de son gouvernement et du parti libéral en insistant sur cette assurance-santé, disant que c'était là le but visé par le programme dont il était question ce jour-là, ce programme devant constituer le fondement d'un programme national d'assurance-santé.

Dans les années qui ont suivi on a,—surtout nous qui siégeons dans ce coin-ci—prié le Gouvernement de franchir l'étape suivante, depuis si longtemps promise. Jusqu'ici pourtant rien n'a été fait en ce sens. Enfin, au mois de juin dernier, après trois jours de débats, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous disait, ici même, ainsi qu'en fait foi la page 4483 du hansard du 21 juin 1951,—et je le cite exactement:

> Nous approfondirons ce problème et, au cours de la session régulière de 1952, j'espère que nous pourrons,—je crois même pouvoir dire que nous étudions la question,—établir un comité parlementaire qui sera chargé d'examiner l'ensemble du problème.

Suivent quelques mots d'approbation de ma part, et les discours des honorables députés qui ont participé à la discussion ce jour-là indiquent que l'on a pris le communiqué du ministre pour de l'argent comptant et qu'ils étaient heureux d'entendre le ministre exprimer l'espoir que le comité serait constitué à cette session-ci du Parlement.

Le 29 février de cette année, j'ai demandé au ministre quand le comité serait établi; il s'est reporté, dans sa réponse, à la déclaration de juin dernier et a prétendu qu'on avait promis seulement que le Gouvernement

étudierait la question et que, l'ayant étudiée, il avait décidé de ne pas constituer de comité à cette session-ci.

En relisant attentivement la déclaration que le ministre a formulée le 21 juin dernier, je constate qu'il a, en réalité, dit deux choses. Il a dit que, personnellement, il espérait que nous aurions ce comité à cette session-ci. Puis il a ajouté que le Gouvernement y songeait. Voici ce que j'aimerais savoir: Qui donc, au cabinet, a frustré l'espoir du ministre? Qui a dit: non?

Je trouve une expression de cet espoir non seulement dans les propos que le ministre tenait alors mais encore dans le rapport le plus récent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, déposé il y a quelques jours à peine. Il est vrai que ce rapport a trait à l'exercice financier terminé le 31 mars 1951, c'est-à-dire il y a environ un an, mais nous savons que ces rapports sont préparés après la fin de l'année financière et que, dans la mesure où ils renferment certaines observations, ils sont l'expression de l'opinion courante aussi bien qu'un exposé de ce qui s'est fait durant l'exercice financier en cause.

En parcourant le rapport, j'ai constaté avec intérêt qu'il y est question de l'assurance-maladie plus longuement que dans les récents rapports du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien que ces mentions n'aillent pas aussi loin que je l'aimerais, je trouve que le ministère a beaucoup étudié la question. On y donne à entendre que, de l'avis des fonctionnaires du ministère, le comité promis en juin dernier sera établi au cours de la présente session. Une déclaration que je trouve à la page 22 du rapport confirme ce que j'ai déjà dit à propos du programme national d'hygiène. En effet, je relève ce qui suit:

> Le programme national d'hygiène, en vertu duquel le gouvernement fédéral verse des subventions annuelles aux provinces pour leur permettre d'améliorer et d'accroître leurs services d'hygiène et d'hospitalisation, et pour établir les fondements de l'assurance-maladie...

Et le reste. Cet extrait indique que le ministère a reconnu que le programme actuel d'hygiène a pour objet d'établir les fondements d'un régime national d'assurance-maladie. Aux pages 61 et 62 du même rapport, sous la rubrique "Études sur les soins en matière d'hygiène", je trouve un long paragraphe conçu dans les termes suivants:

> C'est la direction des études en matière d'assurance-maladie qui est chargée de préparer les activités du ministère à l'égard des travaux d'assurance-maladie tandis que la division des recherches procède aux enquêtes.
>
> Au cours de l'année écoulée la proposition de 1945 relative à l'assurance-maladie a fait l'objet d'un nouvel examen; on a tenu compte, tout particulièrement, des systèmes en vigueur dans tous les pays, tant en ce qui concerne l'examen détaillé des programmes, qu'en ce qui a trait aux méthodes administratives utilisées, à la façon dont les objectifs sont atteints, aux principales difficultés rencontrées, ainsi qu'aux frais et aux méthodes de financement.

Pour celui qui parcourt les divers paragraphes de cet article, il est évident que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a donné beaucoup d'importance à l'étude de la question de l'assurance-maladie, beaucoup plus d'importance qu'il n'en a donné depuis plusieurs années. En lisant ces extraits du rapport, j'incline à croire que les fonctionnaires du ministère de la Santé ont pris à sa juste valeur la déclaration que le ministre a faite en juin dernier et qu'ils ont pensé qu'un comité spécial serait institué au cours de la présente session pour étudier la question.

De même, à la page 102 du rapport, sous la rubrique "Division des recherches", je constate que ce service s'est occupé pendant l'année, entre autres choses, de l'assurance-santé.

Et voilà. Nous avons là une promesse qui remonte à 1919, qui a été ressuscitée et renouvelée au cours des années 40, une promesse qui a été nettement formulée à la Chambre par M. King le 14 mai 1948, une promesse dont il a fréquemment été question pendant la campagne électorale de 1949, une promesse dont la déclaration faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 21 juin dernier nous laissait espérer au moins la réalisation prochaine. Mais on nous apprend, quand s'engage la présente session, que rien ne se fera dans ce domaine. Je ne puis condamner trop énergiquement pareille inertie.

Je sais bien que, l'an dernier, l'impression s'était répandue qu'il y aurait des élections en 1952: l'institution d'un comité à la veille des élections ne cadrerait pas trop mal avec la façon d'agir du parti au pouvoir. On a généralement l'impression, maintenant que les élections ont été remises à 1953, que l'étude de l'assurance-santé a également été remise à plus tard.

Je ne saurais dénoncer trop énergiquement la façon dont on fait un hochet politique d'une question qui revêt une si grande importance pour nos gens. J'applaudis aux progrès réalisés, à la multiplication de nos moyens d'hospitalisation et à l'amélioration des installations dont nous disposons en matière de soins médicaux. Mais, je le répète, tant que nous n'aurons pas un programme général comportant l'assurance-santé et prévoyant les moyens de permettre aux gens de s'assurer les soins médicaux dont

ils ont besoin, nous n'aurons pas le programme qu'il nous faut, le programme que le Gouvernement promet depuis bien des années. Cette question est des plus urgente. J'espère qu'on s'en occupera bientôt.

Au début de mes observations, j'ai dit qu'un autre domaine où le Gouvernement semble vouloir désappointer nos gens au cours de la présente session c'est celui des impôts. Il n'en a pas été question dans le discours du trône, mais le premier ministre (M. St-Laurent) a formulé une déclaration à ce sujet et le ministre des Finances a formulé une déclaration quelque peu indirecte. D'après ces deux déclarations, il est clair que l'impôt sur le revenu ne sera pas diminué considérablement au cours de la présente session de la législature en dépit de l'énorme excédent que le ministre des Finances a accumulé au cours de la présente année financière.

Tous les députés reconnaissent le besoin de prélever des sommes d'argent pour assurer les services que la Chambre veut fournir à nos gens; nous reconnaissons tous l'énorme fardeau que constituent nos dépenses relatives à la défense, mais il y aurait encore moyen de répartir plus équitablement le fardeau des impôts. En outre, puisqu'il y a des excédents énormes, le moment est certes venu de réduire au moins quelque peu les impôts. Ce que certains d'entre nous déplorent au sujet de cette question, je le répète, c'est la façon dont le Gouvernement fait un hochet politique de cette importante question. (*Exclamations.*) Certains députés s'élèvent contre une telle affirmation mais ils savent aussi bien que moi qu'entre les années d'élections le Gouvernement expose une foule de motifs pour lesquels il convient de maintenir les impôts à un niveau élevé, de réduire la dette nationale et de s'assurer d'un excédent de recettes, mais que les années d'élections, on consigne ces théories au rancart. Le Gouvernement s'efforce alors de réduire les impôts et d'accorder aux citoyens ce qui revient à une aumône, geste que bien des Canadiens commencent à considérer comme un moyen détourné d'acheter les votes, à même l'argent des contribuables, afin de les persuader de maintenir en fonctions le parti au pouvoir.

M. Sinclair: Le député sait sans doute qu'en 1949, année d'élections, le Gouvernement a sensiblement réduit la dette nationale?

M. Knowles: J'allais justement parler des années qui ont précédé 1949. Avant 1949, le gouvernement a proclamé et reconnu la théorie dite des budgets cycliques. La Chambre s'en souvient, bien que l'expression ne soit plus employée. On y voyait un moyen de réduire la dette nationale. On n'a donc pas réduit les impôts de façon appréciable. Nous avons toutefois cru, comme beaucoup de Canadiens, que le Gouvernement voulait créer un excédent assez élevé pour que, l'année des élections venant enfin, il puisse à la fois se vanter de réduire la dette nationale et faire bénéficier la population d'une diminution d'impôts assez marquée pour encourager les Canadiens à maintenir en fonctions le parti au pouvoir.

M. Croll: Pouvait-on l'en blâmer?

M. Knowles: Le député de Spadina veut-il qu'on lui dise si le peuple a eu tort de réélire le gouvernement? Poser la question, c'est reconnaître que la réponse est incontestablement affirmative. La population du Canada le sait et elle n'a pas oublié que, en dépit de son immense majorité à la Chambre, le gouvernement a recueilli un peu moins de la moitié des voix aux élections de juin 1949.

Qu'est-il arrivé après 1949? Nous nous sommes engagés dans la voie des budgets théoriques, de ces budgets qui se fondent sur un accroissement des impôts et sur une accumulation d'excédents. Année après année, le ministre se vante de ces excédents beaucoup plus élevés qu'il ne l'avait prévu. Il nous dit maintenant que c'est une bonne chose puisque le Gouvernement peut ainsi acquitter une partie de la dette nationale. Je n'ai rien à redire quand le gouvernement cherche à faire concorder la pratique avec la théorie, pourvu qu'il pousse ses théories jusqu'à leurs conclusions logiques. Tous les députés savent cependant que, dès que le Gouvernement a décidé d'en appeler au peuple, il laisse de côté ses théories et profite de ses énormes excédents pour réduire les impôts.

M. Laing: N'est-il pas vrai qu'en 1950, quand nous avons établi le comité de la sécurité de la vieillesse, le député a déclaré que nous étions en possession d'assez de renseignements sur toutes ces mesures de sécurité sociale et qu'il n'était donc pas nécessaire d'établir d'autres comités?

M. Knowles: La question de l'honorable député vise-t-elle l'impôt dont je parle actuellement ou la question de l'assurance-santé que j'ai traitée tantôt?

M. Laing: Vous parliez de l'établissement d'une autre commission.

M. Knowles: Je ne préconise pas la création d'une commission qui serait chargée d'étudier la question de l'impôt. Cependant, je déplorais qu'en ce qui concerne l'assurance-santé, le Gouvernement ne fût pas disposé à aller au moins jusque-là. Mon attitude est celle que mon chef a adoptée l'autre jour et

qu'il a traduite dans un amendement portant qu'au cours de la présente session nous ne devrions pas en rester à une commission mais édicter des mesures législatives proprement dites. Si le Gouvernement n'entend pas aller aussi loin, il pourrait au moins tenir sa promesse de créer une commission.

M. Laing: En 1950, l'honorable député a prétendu que le Gouvernement n'avait besoin d'aucune autre commission.

M. Knowles: Je partage l'avis de l'honorable député. Je ne vois pas la nécessité d'une commission. Le Gouvernement possède d'abondantes données sur la question de l'assurance-santé. Mais le Gouvernement veut agir de cette manière, soit procéder avec toute la lenteur qu'implique la création d'une commission. Jusqu'ici il n'est même pas disposé à faire ce minimum.

Pour en revenir au sujet de l'imposition, ce qui ennuie les Canadiens et leurs représentants au Parlement plus encore que le refus des gouvernements d'effectuer les remaniements fiscaux qui s'imposent et même plus que le refus de réduire l'impôt à la faveur d'un excédent si énorme, c'est l'impression que le Gouvernement joue simplement avec l'argent des contribuables à des fins politiques, qu'il essaie d'accumuler des excédents qu'il pourra utiliser pour réduire les impôts, en d'autres termes à des fins politiques l'année des élections. Je déplore une telle attitude et je proteste avec énergie que ce n'est pas le moyen de raffermir la démocratie à une époque où la démocratie a besoin de rassembler toutes ses forces.

Un autre domaine où le silence et le refus d'agir du Gouvernement, à la présente session, est une source de désappointement, je le dis à dessein en dépit de ce qu'en pensent certains députés, est celui de la pension de vieillesse qu'il y a lieu de relever tant en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse que de la loi sur l'assistance-vieillesse. Bon nombre de députés diront, je le sais, que ces lois n'ont été adoptées que l'an dernier et qu'il faut les laisser telles quelles pendant un certain temps. Le malheur, c'est qu'il y a beaucoup trop de Canadiens qui ne peuvent tout simplement pas se tirer d'affaires avec $40 par mois, et nous ne pouvons pas nous désintéresser de la question tant que le montant ne sera pas accru.

Quand, l'an dernier, les deux projets furent soumis au Parlement, (l'un au cours de la première session et l'autre pendant la deuxième session) j'ai signalé que depuis le jour où le comité de la sécurité de la vieillesse avait formulé ses avis et où l'on avait alloué $40, en 1949, immédiatement avant les élections le coût de la vie a monté et nous impose l'obligation impérieuse de verser un minimum de $60 par mois sous le régime de nos mesures visant la sécurité du vieil âge. J'en appelle au Gouvernement pour lui demander d'assumer ses responsabilités. Aujourd'hui on nous a parlé du gouvernement responsable. Fort bien, le Gouvernement devrait tenir compte de ses responsabilités vis-à-vis des Canadiens; j'en appelle à lui et je lui demande de faire face à ses responsabilités dans ce domaine et de présenter une mesure en vue d'augmenter le montant des pensions de vieillesse versées sous l'égide des deux lois en question.

Comme je l'ai signalé l'automne dernier, il n'en coûterait que 160 millions de plus par an, pour faire passer de $40 à $60 les sommes versées aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. C'est une somme considérable pour chacun de nous, en tant que simples particuliers; mais ce n'est qu'un montant infime dans le cadre des budgets que nous avons aujourd'hui. De même, l'augmentation du versement effectué en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse exigerait une somme d'argent assez faible en regard de l'importance qu'elle aurait pour les intéressés et si l'on tient compte qu'elle raffermirait la démocratie, ce que nous appelons parfois "notre mode de vie". Je formule cette demande avec toute l'insistance que je puis, et tous les députés savent que je continuerai de le faire jusqu'à ce qu'on agisse.

A propos de la pension de vieillesse, bien des gens ont été fort déçus de constater qu'on n'avait pas encore précisé la situation en ce qui concerne les recouvrements à même les successions des personnes titulaires de l'ancienne pension de vieillesse jusqu'au 31 décembre 1951. J'ai soulevé cette question à la Chambre le 23 juin 1951, comme on peut le voir en se reportant aux pages 4714 et 4715 du hansard de ce jour-là. Voici ce que j'ai déclaré alors:

> J'espère que le ministre ne dira pas qu'il faudra attendre à l'automne pour la régler, car elle présente actuellement un grand intérêt pour nos pensionnés. Quelle sera la situation à l'égard des privilèges sur la propriété des personnes qui ont maintenant 70 ans et plus?

Il y a eu ensuite une passe d'armes entre le ministre et moi par suite d'une confusion sur le sens que je donnais au mot "privilèges". Nous avons fini par élucider ce point. Il était alors évident,—et il l'est encore,—que les privilèges prévus par l'ancienne loi avaient été établis, non par le gouvernement fédéral, mais par les gouvernements provinciaux. Cependant on les y a établis parce qu'il existait une disposition dans la loi fédérale aux termes de laquelle les provinces devaient consentir à effectuer les recouvre-

ments à même la succession des pensionnés défunts. En d'autres termes, les provinces avaient besoin de ces privilèges pour donner suite à la requête fédérale. Lorsque nous eûmes fait disparaître cette confusion j'ai posé la question au ministre dans les termes directs ci-après. Je parlais des titulaires de l'ancienne pension de vieillesse.

Seront-ils tout à fait sur le même pied que les nouveaux titulaires de la pension universelle à compter de janvier?

Et voici ce qu'a répondu le ministre:

Cette question sera tranchée plus tard: je ne peux prendre de décision maintenant.

Ce qui est arrivé depuis lors, c'est que plusieurs provinces acceptant l'esprit de la nouvelle loi et désireuses d'instaurer un régime équitable, ont établi des règlements annulant tous les privilèges à l'égard des biens des personnes ayant reçu une pension en vertu de l'ancienne loi des pensions de vieillesse. Mais les provinces se sont rendues compte que malgré le droit qu'elles avaient d'annuler les privilèges, il leur était impossible de ne pas chercher à effectuer des recouvrements à même les successions de ces personnes après leur mort. Elles doivent continuer à effectuer ces recouvrements même après avoir supprimé les privilèges parce que le gouvernement fédéral a refusé d'effectuer des modifications dans les ententes qu'il a conclues avec les provinces ou d'amender les règlements ou la loi en vertu de laquelle ces ententes sont conclues.

Je rappelle aux députés qu'en 1943 M. Ilsley, qui, à titre de ministre des Finances, était alors chargé de l'application de la loi des pensions, nous avait exaucés dans une certaine mesure; il a signifié aux provinces que les recouvrements pouvaient dorénavant se limiter aux successions de plus de $2,000. Si le Gouvernement pouvait alors, en vertu de la loi et des règlements aussi bien qu'en vertu des ententes intervenues, décider que les recouvrements ne porteraient que sur les successions d'au moins $2,000, il a cette fois le pouvoir de dire aux provinces: "Vous n'avez plus à effectuer de recouvrements à même les successions de gens qui touchaient la pension avant le 31 décembre 1951." Plusieurs provinces, je le répète, se sont heurtées à cet état de choses. Je puis nommer, en particulier, la Saskatchewan et le Manitoba. J'ai ici un exemplaire des *Procès-verbaux* de l'Assemblée législative du Manitoba relatifs au 12 février 1952. On y relève une longue déclaration à ce sujet de la part du ministre provincial de l'Hygiène publique et du Bien-être social, l'honorable Ivan Schultz. En voici un extrait:

[M. Knowles.]

Pour ce qui est des réclamations de recouvrement à même la succession des pensionnés décédés et appartenant à ce groupe...

Il parle de ceux qui, aux termes de la loi des pensions de vieillesse, touchaient la pension avant cette année-ci.

...les mesures législatives adoptées par le gouvernement fédéral et les obligations que nous fait l'entente soumise à notre signature par le gouvernement fédéral obligent la province, conformément aux ententes semblables intéressant toutes les autres provinces, à percevoir certaines sommes sur la succession des pensionnés décédés, quand le chiffre net de la succession dépasse $2,000. Ni le Manitoba ni aucune autre province n'a le choix en la matière à l'heure actuelle.

En juin dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a contourné la question en disant que les droits de rétention étaient l'affaire des provinces. Très bien! Les provinces telles que la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et peut-être d'autres,—pour ce qui est de ces trois provinces, je suis au courant, ayant vu la mesure législative en cause,—ont abandonné leurs droits de rétention. Cependant, même si elles ont abandonné ces droits de rétention, elles se rendent compte qu'elles sont encore tenues, aux termes de l'entente fédérale, de chercher à faire des recouvrements à même les successions, à l'égard des pensions versées avant le 31 décembre 1951.

J'affirme que cela n'est pas du tout conforme aux vœux formulés par le comité de la sécurité de la vieillesse. Ce n'est pas du tout conforme au débat qui a eu lieu à la Chambre en juin dernier ni à ceux qui y ont eu lieu en octobre et novembre. J'exhorte le Gouvernement à prendre des mesures comme celles qu'a prises M. Ilsley en 1943 et à faire comprendre clairement aux provinces qu'à l'avenir, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1952, elles n'auront plus besoin de faire d'autres recouvrements à même les successions des pensionnés décédés.

Passons à un autre point dont on a parlé dans le discours du trône mais au sujet duquel il faut s'attendre sans doute à des déceptions. Il s'agit de la modification de la loi des allocations aux anciens combattants, que nous avons préconisée avec la plus grande énergie pendant la session d'automne de 1951. On me dira, je suppose, du côté du Gouvernement, d'attendre que le texte du projet de loi soit publié. J'aimerais le faire n'était-ce certains rapports que j'ai lus de presse au sujet de la portée probable de la mesure. La presse peut se tromper mais nos amis de la tribune des journalistes ont souvent des façons étonnantes d'apprendre la teneur des mesures législatives en préparation.

La nouvelle en question affirme que le Gouvernement a l'intention de porter les allocations à $50 pour les célibataires et à $85 pour les gens mariés. Ce sont des chiffres qui décevront amèrement. La Légion canadienne a demandé un minimum de $50 pour les célibataires et de $100 pour les personnes mariées. J'estime que ces chiffres étaient bien modérés, qu'ils étaient raisonnables et faisaient preuve de sérieux. La Légion aurait dû demander davantage, au moins $60 pour les célibataires et $120 pour les personnes mariées. Si, au regard des demandes de la Légion, le Gouvernement décidait de ne donner que $85 pour les pensionnés mariés touchant une allocation d'épuisement, ce serait un rude coup et une profonde déception et le Gouvernement mériterait une sévère condamnation. J'espère que la crainte d'une telle réprobation portera le Gouvernement à changer d'idée sur la question.

Selon une autre rumeur concernant le projet de loi sur les allocations aux anciens combattants, on relèverait légèrement le revenu maximum autorisé dans le cas des anciens combattants vieillis prématurément afin que ceux d'entre eux qui reçoivent la pension de vieillesse puissent toucher une plus forte part de leur pension militaire. Un cas assez fréquent à l'heure actuelle c'est celui de l'ancien combattant célibataire qui touchait jusqu'ici $40.41 par mois à titre de pension d'épuisement. Beaucoup d'entre eux ayant atteint l'âge de 70 ans ont droit à la pension de vieillesse. Il n'y a pas d'évaluation des ressources sous le régime de la loi sur l'assistance-vieillesse mais cette pratique est encore reconnue par la loi sur les allocations aux anciens combattants de sorte que les allocations de ces militaires ont été réduites de $40.41 à $10.83. On touche donc $40 en sécurité de vieillesse et $10.83 en indemnités de guerre, ce qui fait $50.83 pour les deux pensions. Il ne suffira pas de relever légèrement la somme du revenu supplémentaire autorisé par la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ce qu'il faut, c'est supprimer complètement l'évaluation des ressources à l'égard des allocations aux anciens combattants.

Depuis quelques mois, un nombre considérable de gens, notamment des personnes qui ne sont pas des anciens combattants, m'ont parlé de ce problème et m'ont maintes fois répété que la pension ainsi versée à des hommes ruinés ne devrait pas être assujétie à l'évaluation des ressources, qui est, je le sais, disparue dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. Il n'est guère facile d'expliquer au pensionné dont la pension d'invalidité se trouve réduite quand il touche la pension payable en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse que l'évaluation des ressources ne s'applique plus. Elle a peut-être été éliminée d'une loi, mais elle reste dans l'autre, si bien qu'en ce qui le concerne, elle continue de jouer. Je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement ne doit pas perpétuer une telle déception aux gens de notre pays; qu'il est mesquin d'agir ainsi à l'égard de nos pensionnés dont la santé est ruinée. J'invite le Gouvernement à ne lésiner d'aucune façon lorsque la mesure pertinente sera présentée.

J'estime également qu'il conviendrait de faire quelque chose à l'égard de l'article 33 de la loi des pensions dont le discours du trône, j'ai le regret de le constater, ne fait aucune mention. L'article 33 de la loi des pensions autorise le versement de pensions de commisération aux parents à charge, aux mères veuves en état de dépendance, etc. Il s'agit de l'article 33 de la loi des pensions, mais l'évaluation des ressources s'applique encore.

Lors de la discussion du problème, au cours de la session d'automne, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) de supprimer l'évaluation des ressources prévue à l'article 33. Il a prétendu que ce n'était pas vraiment nécessaire, étant donné que les membres de la Commission des pensions étaient désireux de servir de leur mieux l'intérêt des personnes visées par l'article en cause. Le 30 novembre 1951 (comme on le voit à la page 1569 du hansard) le ministre a dit:

> Ce n'est pas ce qui est arrivé à l'époque de la dernière majoration. Dans la plupart de ces cas, la Commission avait accordé une augmentation de la pension, après un nouvel examen des circonstances et elle avait pris sa décision à la lumière des majorations générales. J'ai tout lieu de croire qu'elle procédera encore de cette façon cette fois-ci. Mon honorable ami sait évidemment que le ministre n'a aucun pouvoir discrétionnaire à l'égard des décisions ou des actes de la Commission. Cependant, l'expérience passée indique que nous pouvons raisonnablement compter sur une attitude généreuse de sa part.

Ma foi, j'ai osé espérer que tel serait le résultat, et sans aucun doute il en a été ainsi dans certains cas. Ce sont les cas dont nous n'entendons pas parler. Mais nombre de cas m'ont déjà été signalés où des parents à charge de leurs enfants et touchant les pensions de vieillesse voient leurs pensions de personnes à charge réduites ou supprimées. Il y a quelques jours à peine, on m'a parlé de parents à charge qui touchaient autrefois, chaque mois, le père recevant une pension du Pacifique-Canadien de $36 par mois, et la mère une pension de $30 par mois, et un autre versement de $10. Le père a plus de 70 ans aujourd'hui, et il touche par conséquent la pension de sécurité de la vieillesse

de $40; mais on a supprimé la pension d'ayant droit, au montant de $30, qui était versée à la mère. C'est aller contre l'esprit de la déclaration que m'avait faite le ministre le 30 novembre 1951; plus que jamais, aujourd'hui, je suis persuadé que pour améliorer vraiment l'article 33 de la loi des pensions d'une manière satisfaisante, on devrait supprimer complètement l'évaluation des ressources et accroître les montants versés en vertu de cet article.

Un autre cas que je désire mentionner est celui d'une dame âgée de 81 ans, résidant dans une maison de vieillards au Manitoba. Depuis 16 ans environ, elle touche $50 par mois, aux termes de l'article 33 de la loi des Pensions. L'établissement qui prend soin d'elle percevait $45 par mois, lui laissant $5 pour ses besoins divers et ses dépenses personnelles. Qu'en est-il de son cas? Aujourd'hui, elle touche la pension de la sécurité de la vieillesse, se montant à $40, et les $50 prévus par l'article 33 de la loi des Pensions ont été abaissés par la commission à $35. Elle touche donc un montant total de $75 par mois; mais l'établissement prélève $70, ne lui laissant, comme naguère, que $5. Ce n'est pas suffisant.

Les cas de ce genre sont nombreux, d'où il suit que tant que l'évaluation des ressources sera prévue dans la loi des allocations aux anciens combattants et à l'article 33 de la loi des pensions, bien des Canadiens auront l'impression que même si elle est disparue de la loi sur la sécurité de la vieillesse, l'évaluation des ressources n'est pas encore éliminée pour eux. Je prie le Gouvernement d'agir à ce sujet, non pas par bribes ni d'une façon mesquine, mais d'une manière générale dès la présente session.

Mon temps de parole s'épuise et je devrai condenser dans une phrase ou deux mes observations sur bon nombre de sujets que je voulais aborder. J'ai dit au début que nous entrons dans une session de désappointements pour la population. Un autre groupe qui sera désappointé est celui des fonctionnaires à la retraite. L'honorable député de Fort-William (M. McIvor) en a parlé l'autre soir; toutefois, en faisant l'éloge du discours du trône, il n'a pas semblé se rendre compte qu'il n'y est nullement question d'une mesure en leur faveur. Je l'ai dit à maintes reprises, un grand nombre de ces gens, exactement 1,478, touchent une pension inférieure à $40 par mois; de même, il y a 2,647 veuves de fonctionnaires fédéraux dont la pension est inférieure à $40 par mois. Ne rien faire pour ces gens; leur répéter "on vous a mis au rancart; c'est bien malheureux, mais nous n'allons pas accepter de responsabilité envers vous", c'est ajouter encore aux déceptions qu'auront les Canadiens. Je suis du même avis sur l'attitude du Gouvernement envers les retraités du National-Canadien. Il est bel et bien que le ministre des Transports (M. Chevrier) se vante des perfectionnements apportés au programme des pensions du National-Canadien à l'égard des personnes encore employées, mais qu'en est-il des 3,256 fonctionnaires en retraite du National-Canadien, dont la pension ne se monte au total qu'à $25 par mois? Que dire des 7,245 retraités des chemins de fer Nationaux, y compris ceux que je viens de mentionner, dont la pension mensuelle reste inférieure à $40? J'ai scruté les comptes rendus de presse au sujet du nouveau plan de pensions, mais il me semble qu'ils indiquent très nettement que celui-ci ne contient rien qui tende à améliorer le sort les gens qui ont servi cette compagnie de l'État pendant tant d'années et qui doivent, à présent, comme leurs collègues, les fonctionnaires de l'administration fédérale, se débrouiller pour vivre avec des montants on ne peut plus ridicules.

Je vois que le temps qui m'est alloué tire à sa fin; je devrai donc garder mes autres questions pour une occasion future. Si j'avais disposé de plus de temps, j'aurais eu quelques mots à dire au sujet de la déception éprouvée par tant de gens, du fait que le Gouvernement n'apporte aucun changement à la loi des rentes sur l'État. J'aurais eu quelques mots à dire au sujet de l'échec du Gouvernement dans le domaine des logements. J'aurais parlé de l'apathie constante du gouvernement concernant la hausse du coût de la vie et des difficultés que rencontre la population du Canada...

L'hon. M. Abbott: Substituez "coût élevé" à "hausse du coût".

M. Knowles: Le ministre des Finances semble se féliciter de ce que, selon les derniers rapports, l'indice ne monte plus. Je lui rappelle qu'en dépit de la faible diminution de l'indice du coût de la vie le mois dernier, il n'en reste pas moins vrai que la puissance d'achat des ouvriers, compte tenu de leur salaire horaire,—non seulement à l'égard des quelques denrées alimentaires que le premier ministre a mentionnées à la dernière session, mais de toutes les marchandises qu'ils doivent acheter,—n'a guère augmenté depuis 1939. Étant donné les grandes améliorations techniques et autres survenues au cours de ces années, nous n'avons pas lieu, puisque le niveau d'existence de nos ouvriers s'est à peine amélioré, de nous enorgueillir de ce que nous appelons notre mode de vie.

J'ai terminé, monsieur l'Orateur. Je répète, cependant, qu'il est déplorable de constater que le Gouvernement traite les gens d'une façon aussi décevante quand ce n'est pas une année d'élections. Il lui incombe de répondre aux besoins de la population. Lorsqu'il faillit à la tâche il assène un rude coup à notre mode de vie démocratique, à un moment où la démocratie a besoin de toute sa vigueur.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de bonne volonté que je suis l'aimable coutume qui veut que nous félicitions les motionnaires de l'Adresse. Cela nous rappelle, comme le disait souvent M. Churchill, je pense, que malgré nos grandes divergences d'opinions les liens qui nous unissent sont plus forts que les questions qui nous divisent. Cette charmante coutume est une de ces choses qui nous le rappellent.

Je désire formuler quelques remarques au sujet du commerce extérieur puis au sujet d'une question qu'on a déjà beaucoup discutée, savoir les prix inflationnistes et l'influence qu'exercent sur eux les impôts et l'énorme excédent. Il sied, je crois, de parler ici du commerce extérieur, car demain le chancelier de l'Échiquier de Grande-Bretagne présentera son premier budget dans des circonstances dont la gravité cause énormément d'anxiété. Nous parlons souvent comme si nous étions à l'abri de toutes ces appréhensions. Je parlerai de cet aspect de la question tantôt.

J'aimerais d'abord rappeler aux honorables députés que le commerce a évolué de façon extraordinaire en ces dernières années. L'an dernier, les exportations sur les États-Unis représentaient environ 2,297 millions de dollars et les exportations destinées au Royaume-Uni, 631 millions, soit beaucoup moins du tiers. Il n'y a pas tellement d'années, les chiffres étaient à peu près au même niveau; je ne veux pas vous embarrasser avec un tas de détails, mais j'appelle l'attention sur ces chiffres parce que je crois qu'il y a matière à réflection.

Tout homme sensé doit chercher à prévoir et à considérer les conséquences de ses propres actes. Je voudrais formuler quelques commentaires sur cette situation du commerce. Le discours que le chancelier britannique prononcera demain s'associe dans l'esprit de chacun aux difficultés qui viennent soudainement de s'abattre sur l'Australie. Je ne comprends pas cette urgence, mais de toute façon les Australiens déploient beaucoup d'efforts pour réduire les importations, tout comme les Britanniques.

Mais en quoi cela nous intéresse-t-il? Il m'arrive parfois de croire,—et je parle ici en toute déférence envers le Gouvernement, —que celui-ci se sent porté depuis si longtemps par une vague de prospérité qu'il peut finir par croire, à tort, que ces périodes d'euphorie n'ont jamais de fin. Je me rappelle parfois le vieux cliché du docteur Coué qui disait: "Tous les jours et à tous les points de vue je vais de mieux en mieux." Je me demande parfois si le Gouvernement n'a pas du mal à trouver les choses aussi graves qu'elles le sont effectivement. Nombreux sont les groupements au Canada qui prennent très au sérieux l'état actuel de notre commerce. Ainsi les producteurs fromagers ont été absolument coupés du marché britannique. Les pomiculteurs de la Colombie-Britannique et des provinces Maritimes, comme les producteurs de céréales, voire la population tout entière, seront certainement en proie à une vive inquiétude. On peut dire que les provinces de l'Est et de l'Ouest seront plus particulièrement atteintes, mais il va de soi que nous des provinces du Centre auront aussi à souffrir, encore que moins sévèrement.

Je pose encore une fois la question. Cette situation nous préoccupe-t-elle suffisamment? Une vieille chanson de music-hall, que certains d'entre vous connaissent, dit que quand on veut, on peut de trois façons. D'autre part, si on ne veut pas, on ne peut pas du tout. Parfois, en lisant les journaux, en lisant ces dépêches dont nous avons tous l'impression qu'elles sont gentiment inspirées par des milieux dignes de confiance, j'ai l'impression que nous croyons planer au-dessus de toutes les inquiétudes qui hantent les gens de condition inférieure et ces pauvres malheureux aux prises avec les difficultés du moment.

Dernièrement, le ministre des Finances (M. Abbott) s'est rendu à Londres pour assister à la conférence du Commonwealth. Je suis sûr qu'on l'y a bien reçu. Une dépêche de la *Presse canadienne* commentait, le 12 janvier, le départ de M. Abbott. Je suis sûr que cette attitude n'est pas imputable au ministre mais voici ce que disait la nouvelle:

> Le ministre des Finances, M. Abbott, se rendra à Londres pour aider à résoudre les ennuis financiers de la Grande-Breatgne.

Je suis bien sûr que le ministre a prêté l'oreille aux Britanniques et de façon bien sympathique. La nouvelle poursuit:

> Les hauts fonctionnaires déclarent que le Canada faisant partie de la zone du dollar, estime qu'il n'est pas intimement mêlé à la crise actuelle, qui ne l'atteint qu'indirectement.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, voilà une dépêche qui émane d'une source dont on croit normalement qu'elle a accès à ces porte-parole dont le nom n'est jamais divulgué mais qui semblent parler en grande connaissance de cause. Voici ce que j'aimerais savoir: celui qui a écrit cette dépêche ou ceux qui en ont fourni la matière ont-ils réellement compris que le Royaume-Uni est notre deuxième meilleur client? De fait, ce pays est le meilleur client pour une foule de Canadiens. Si ce débouché, déjà gravement détérioré, se détériorait encore davantage, les conséquences,—pour m'exprimer avec modération,—seraient graves, de fait beaucoup plus que graves; elles pourraient avoir une importance vitale pour nous.

L'automne dernier, le ministre du Commerce (M. Howe) a prononcé des paroles rassurantes. Il a dit que nous faisons tout en notre pouvoir pour chercher d'autres débouchés, et je suis sûr qu'il parlait sérieusement. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a semblé un peu inquiet, car, selon la *Presse canadienne,* il a déclaré:

...que, au dire du ministre des Finances, M. Abbott, il fallait accroître la production. Je lui ai répondu qu'il ferait bien de se rendre en Grande-Bretagne afin de s'assurer s'il y aurait moyen de financer les achats pour que nous puissions accroître notre production.

Je me rappelle que, il y a quelques années, le ministre de l'Agriculture manifestait beaucoup d'impatience au sujet des entraves financières qui nuisaient au commerce. Selon lui, il fallait les supprimer. Ce n'est pas aussi facile que cela. D'après la nouvelle, le ministre a ajouté:

Sur la foi des nouvelles qui nous parviennent, j'incline à croire qu'il...

C'est-à-dire le ministre des Finances.

...a pu faire quelque chose dans ce sens.

Quelques jours plus tard la *Presse canadienne* mandait de Londres que M. Abbott avait déclaré qu'au cours des discussions entre les pays du Commonwealth on n'avait pas traité de façon détaillée du commerce anglo-canadien et qu'il était contraire à la réalité de s'attendre à voir les achats du Royaume-Uni s'accroître. Nous comprenons tous à quoi songeait le ministre lorsqu'il a dit cela, mais je reviens à l'idée que si nous acceptons cette situation, si nous croyons sincèrement que c'est bien là la situation et que nous n'y pouvons rien, alors nous ne ferons rien à son sujet. J'ai lu dans la *Free Press* de Winnipeg, en décembre dernier, que nous disposions d'un vaste marché extérieur pour nos exportations, lesquelles n'avaient jamais été aussi importantes. Voilà qui réconforte. Si nous en restons là nous pouvons aller notre chemin sans nous tracasser, mais je crois qu'au cours des derniers jours, à l'occasion du début d'épidémie de fièvre aphteuse, nous avons vu la rapidité avec laquelle les États-Unis peuvent agir lorsqu'ils s'alarment. Flattons-nous et réjouissons-nous de ce que nos échanges avec les États-Unis sont si importants, mais n'oublions pas que nos deux économies viennent en concurrence dans plus d'un domaine. N'oublions pas non plus que le chiffre élevé de nos exportations tient peut-être, dans une large mesure, à un état de grande prospérité, ni que les États-Unis, quand ils croient leurs intérêts menacés, peuvent imposer des interdictions brutales à l'importation.

Nous nous rappelons tous les tarifs Hawley-Smoot et Fordney-McCumber, adoptés il y a quelques années. Nous avons déjà la preuve que le Congrès gêne les moyens d'action du gouvernement des États-Unis et cherche à l'empêcher de donner pleinement effet à des ententes que nous croyions en vigueur. S'il est exact de dire que le Canada se tient, en principe, à l'écart, c'est toutefois manquer du sens des réalités que de ne pas accorder au rétablissement du marché anglais une attention de tous les instants. Comme je l'ai dit tantôt, lorsque nous nous rendons compte jusqu'à quel point notre économie dépend du marché britannique, nous devrions songer,—ce n'est pas un mot que j'aime employer, mais là-bas on a fait usage du vilain mot "banqueroute"; M. Churchill l'a employé,—à ce qui pourrait arriver si nous perdions le marché anglais et à ce que cela signifierait pour les provinces des Prairies, les provinces Maritimes et la Colombie-Britannique en particulier. J'affirme donc que l'une de nos plus grandes préoccupations devrait être de faire tout notre possible pour nous assurer ce marché de nouveau. L'échange de vues entre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre des Finances (M. Abbott) ne nous rassure pas tout à fait. Il a fait ressortir les différences d'opinion qui existent.

L'hon. M. Abbott: Il n'y pas de différence d'opinion.

M. Macdonnell (Greenwood): Eh bien, une divergence de vues ou de compréhension de ce qui s'est passé. Je vais tâcher d'employer un mot que le ministre acceptera car j'aime toujours lui plaire si c'est possible. Néanmoins, il est tout à fait clair que le ministre de l'Agriculture était troublé parce que le ministre des Finances n'a pu rien faire à ce sujet à Londres. J'espère que c'est là une affirmation juste.

L'hon. M. Abbott: La visite du ministre des Finances n'avait pas ce but.

M. Macdonnell (Greenwood): Il est facile de le dire. Le ministre de l'Agriculture, l'un des collègues du ministre et membre du même cabinet, semble penser que le voyage avait un tel but. Il me semble y avoir un regrettable malentendu. Il y a là, selon moi, l'indication que les affaires du Gouvernement ne sont pas menées de la meilleure façon qui soit,—c'est le ministre qui me pousse à préciser mes vues,—et il est possible aussi que la dissension règne au sein du cabinet, ou, ce qui pis, est que le cabinet n'ait aucune opinion.

L'hon. M. Abbott: Le député sait sans doute que le programme d'importation de l'Angleterre dépend de la politique intérieure de ce pays et non de celle du Canada.

M. Macdonnell (Greenwood): Il y a beaucoup de vrai là-dedans. Toutefois, pour revenir à mon sujet, tout cela me convainc de la vérité de ce que M. Perlmutter disait, "Qui veut la fin a trois moyens." Depuis un an environ les paroles du ministre donnent l'impression qu'on ne veut nullement la fin: nous perdons nos débouchés et nous ne faisons rien pour les conserver.

L'hon. M. Abbott: Il n'a rien dit de tel.

M. Macdonnell (Greenwood): Si c'est là une déclaration conforme aux faits, la situation est vraiment lamentable.

L'hon. M. Abbott: Mais ce n'est pas vrai, évidemment.

Une voix: Quels sont ces trois moyens?

M. Macdonnell (Greenwood): Qu'on le demande au Gouvernement. Il possède tous les renseignements. C'est de lui que vient cette affirmation. Pour ma part, je dis simplement que quand on veut réellement atteindre un but, le moyen d'y parvenir, j'en suis parfaitement convaincu, ce n'est certes pas de rester dans l'inaction. Pourtant, c'est ce que fait le Gouvernement en ce moment, au dire du ministre. Nous sommes en voie de perdre un marché. Quand un établissement commercial voit qu'un marché lui échappe, il ne néglige aucun effort pour le reconquérir.

L'hon. M. Abbott: Et il se fait payer ses marchandises.

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà ce que nous en pensons. Je le répète dans l'espoir que ni le ministre ni moi n'ayons à pousser cette discussion plus loin. Soit dit en passant, la Grande-Bretagne présente pour nous non seulement un intérêt économique mais un intérêt stratégique. Nous avons appris récemment qu'elle s'est engagée plus loin que nous le supposions dans le domaine de la guerre atomique et qu'elle fait de son mieux pour supporter pleinement sa part du fardeau. Personne ne guide notre commerce. Le faible murmure du ministre de l'Agriculture a vite été étouffé par le ministre des Finances. J'ajoute que le ministre de l'Agriculture n'a pas l'habitude de murmurer. Je voudrais plutôt qu'il fût d'humeur belliqueuse, comme cela lui arrive, et qu'il se lançât en rugissant dans la mêlée. Pour le moment cependant, il ne semble guère s'agiter.

Je ferai observer que d'une manière, par nos propres actes, notre propre négligence, nous avons rendu la situation du commerce plus difficile qu'elle ne l'aurait été autrement; les mesures que nous avons prises et ici je songe, en particulier, aux mesures relatives à l'impôt ont grandement augmenté les prix ou contribué à leur hausse. Nous savons tous que cette hausse a été forte l'an dernier.

Lors du débat sur l'exposé budgétaire, j'aimerais rappeler à la Chambre que la hausse rapide des prix avait créé une situation des plus tendues. D'une moyenne de 135 en 1947, l'indice était passé à 155 en 1948, 160 en 1949, 166 en 1950,—soit la moyenne de ces années-là; au mois de mars 1951 lorsque nous discutions la chose avec le ministre, la moyenne avait atteint 179. L'argument que nous avons alors fait valoir et que je reprends aujourd'hui consistait à montrer qu'il ne fallait pas à l'époque actuelle risquer une nouvelle hausse des prix, que la situation était déjà trop tendue et qu'il y avait lieu d'éviter d'ajouter à la tension. Nous nous souvenons que le ministre a, bien entendu, soutenu la thèse contraire. Nous lui avons alors donné bon nombre de sages avis. Je serais heureux si je pouvais penser que par le passé nous lui avons toujours donné des conseils aussi judicieux.

M. Sinclair: Que penser des avis que nous vous avons donnés?

M. Macdonnell (Greenwood): Les conseils que nous avons formulés l'an dernier étaient bons,—je me permets de le dire malgré les interruptions de l'honorable député de Coast-Capilano que je ne peux entendre. Nous pouvons les soutenir à la face du monde.

L'hon. M. Abbott: Que l'honorable député ne répète pas ce qu'il a consigné au hansard.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous avons alors signalé au ministre des Finances que ses mesures allaient faire monter les prix et il va sans dire que c'est exactement ce qui s'est produit. Je veux citer un chiffre général que, pour ma part, je trouve alarmant. Il révèle que même si nous avons eu une forte augmentation de ce qu'on appelle maintenant dans le jargon des statisticiens le

produit national brut, soit une augmentation de 3,200 millions de dollars ou de 17 p. 100, environ les deux tiers de ce chiffre ne sont que du vent, du vide ou que sais-je encore, attribuable à la hausse des prix. Ce n'est rien d'autre que la majoration des prix. Nous avons donc une inflation de 2 milliards de dollars, soit du dixième environ, en nous fondant sur un produit national brut d'un peu plus de 21 milliards. Nous avons donc pleinement contribué à la hausse des prix, laquelle est un des plus lourds fardeaux imposés à l'Europe occidentale. Nous le savons, les préparatifs de défense ont favorisé la hausse des prix et, à ce titre, nous avons certes fait notre part l'an dernier.

Lors de son discours à la radio, il y a quelques semaines, le ministre n'a pas imposé de lois comme il l'a fait précédemment. Il parlait réellement de quelque chose de beaucoup moins important. Il me répondait effectivement, ce qui m'honore beaucoup.

Il y avait une ou deux choses que j'avais avancées et que le ministre n'avait pas aimées. Il n'avait pas été content de m'entendre dire qu'il y avait de l'argent libre. J'admets que l'expression "non affecté" aurait été plus comme il faut, ou du moins se serait rapprochée davantage du langage de la haute finance. Mais il m'avait semblé que l'homme moyen comprendrait bien mieux le mot "libre" qu'il n'aurait saisi l'expression "non affecté". Je vais même répéter l'expression "argent libre"; j'y tiens, parce que c'était de l'argent non affecté. En outre, il y a bien entendu autre chose, qui m'ennuie beaucoup. Avec tout cet argent qui reste là, libre, le ministre (dont nous approuvons tous les efforts pour réaliser des économies, même s'ils échouent, parce que nous savons qu'il fait de son mieux et que sa parole)...

L'hon. M. Abbott: L'autre côté ne lui est pas d'un grand secours.

M. Macdonnell (Greenwood): Comme j'allais le dire, j'en crois toujours le ministre là-dessus. Mais avec tout cet argent qu'on laisse libre, il doit lui être bien malaisé de résister aux importunités de ses collègues. Comment par exemple pourrait-il se défendre contre les arguments plausibles du ministre des Travaux Publics (M. Fournier)? Quand les poches du ministre des Finances sont gonflées de l'argent soutiré aux contribuables, je comprends fort bien que le ministre des Travaux Publics se fasse irrésistible.

L'hon. M. Abbott: Il l'est tout à fait. C'est un homme des plus convaincants.

M. Macdonnell (Greenwood): Il semblerait que le ministre du Commerce (M. Howe) use de procédés tout différents. J'ignore s'il est aussi énergique avec le ministre des Finances (M. Abbott) qu'avec nous; mais je puis m'imaginer qu'il dise au ministre des Finances "Qui donc nous arrêterait?" En tout cas, le ministre se rendra compte que la difficulté de sa position est bien ce que j'ai à l'esprit.

J'en arrive maintenant à ce malencontreux état de choses, à cet excédent considérable, survenu en neuf mois. Je vous ai parlé de la montée des prix, et je vous ai dit que, pour des raisons de sens commun,—mais oui, de bon sens, de sens commun,—nous avons en avril insisté auprès du ministre pour qu'il s'efforce d'empêcher une nouvelle augmentation. Le ministre a obtenu ce milliard sous forme d'impôts supplémentaires au cours de l'année, et il y a eu, comme je l'ai déjà dit, cet autre montant; tout cela a créé de l'agitation et a fait augmenter d'autres prix. Le ministre a obtenu ce revenu par l'imposition, et naturellement, il l'a dépensé.

Une chose m'intrigue beaucoup... et je crois que le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) va s'en prendre à moi à ce sujet...

M. Sinclair: Je n'en attends que l'occasion.

M. Macdonnel (Greenwood): Je crois comprendre qu'on est encore disposé à considérer ces 700 millions de dollars comme réserve provisoire pouvant diminuer en une nuit,... ou même presque disparaître. Ce que je ne puis comprendre c'est que le ministre nous raconte en détail comment il a dépensé tout ce montant. S'il y a une forte réduction, j'aimerais savoir comment on pourra réduire un montant qui est déjà dépensé. Mais ce n'est là qu'un aparté. Je ne m'y arrêterai pas plus longuement, car j'ai déjà consacré à ces importantes questions du commerce extérieur plus de temps que je ne me l'étais proposé.

Un mot maintenant du cercle vicieux créé par les impôts prélevés par le ministre. Je me suis efforcé de traiter cette question clairement dans ma causerie radiophonique. En toute justice envers le ministre, je dois dire qu'il n'a pas répliqué à cette partie de ma causerie; c'est probablement parce qu'il accepte mes arguments. Je voudrais donner un exemple démontrant que les impôts accroissent les prix. J'ai cité, comme exemple, le prix d'une lessiveuse. Avant le budget, cette machine se vendait $159.50, mais après, le prix en était porté à $184.50. Avant le budget, la taxe d'accise était de $5.91, mais le budget l'a portée à $20.30. J'ai indiqué pourquoi et comment le prix augmente une fois qu'on ajoute les taxes.

La difficulté, c'est que les choses ne finissent pas là. Bien des gens ont droit à des augmentations de salaires dès que les prix

montent. Par conséquent, un grand nombre de gens ont réclamé un relèvement de salaire, ce qui a entraîné une nouvelle hausse du prix de revient. De nouveau, il a fallu que les fabricants augmentent leurs prix de vente; à leur tour les ouvriers ont réclamé une rémunération plus forte. On tourne ainsi dans un cercle vicieux. Le seul qui en éprouve de la satisfaction est le ministre des Finances. Il attrape sa part de toute l'affaire.

Comme je l'ai dit, lorsque l'inflation atteint deux milliards de dollars, il en tire toujours les mêmes centaines de millions en impôts. Ainsi il en est fait des manuels et des leçons qui, je regrette de le dire, semblent influencer le ministre. C'est très bien de n'en pas savoir trop long de l'économie, mais il convient de savoir un peu ce qui arrive aux particuliers qui acquittent les impôts. Le ministre prétend que lorsqu'on enlève de l'argent aux gens, si vous leur en enlevez assez, naturellement, la demande baisse et les prix fléchissent.

Je ne soutiendrai pas qu'il n'y a rien de vrai à cela. Je me contente de dire que ce sont des moyens détournés et vagues. Mais ce qui est bien sûr c'est que les taxes de vente et la taxe d'accise ont haussé les prix; le seul réconfort qu'il puisse en retirer, si c'en est un, est l'apparition du chômage dans une grande mesure.

Si le Gouvernement veut le chômage, ou désire l'entraîner, s'il peut créer suffisamment de chômeurs et maintenir cette situation assez longtemps, les prix baisseront. La ligne de conduite qu'il a annoncée ne mentionnait jamais cela cependant. Je doute fort qu'il se propose d'agir de cette façon. Il me faut dire cela pour lui rendre justice.

Bien entendu je me disais que le ministre des Finances s'étant trompé si lourdement il aurait pu s'excuser, dire qu'il regrettait. Je ne veux pas dire précisément qu'il aurait dû s'excuser, mais il aurait pu manifester au moins un certain regret. En fait, le premier ministre (M. St-Laurent) semble, lui, en montrer un peu. J'ignore si le ministre des Finances a lu ce qui suit, mais, s'il ne l'a pas fait, cela l'intéressera. Le 6 mars, le premier ministre disait:

> Je le répète, pour ennuyeux que soit l'événement quant au Gouvernement, quant aux auteurs de ces prévisions, il est heureux pour nos gens qu'il en ait été ainsi.

L'hon. M. Abbott: J'ai eu l'impression que le premier ministre faisait de la douce ironie. Je l'ai entendu.

M. Macdonnell (Greenwood): Il ne pensait pas à ironiser en disant que c'était heureux pour la population canadienne.

L'hon. M. Abbott: Bien au contraire.

M. Macdonnell (Greenwood): Je dois avouer que le ministre des Finances a droit à toute mon estime. En effet, il n'a pas présenté d'excuses. Comme le petit Jack Horner qui, ayant mis son pouce dans la tarte, en avait retiré une prune, il a dit: "Quel bon petit garçon je suis!" De fait, j'aurais soutenu devant le ministre des Finances que le Gouvernement a commis tant d'erreurs qu'il ne pourrait plus dire combien elles lui ont coûté, tout comme ce monsieur qui, à Londres, demandait à la téléphoniste: "Quel mauvais numéro faut-il composer pour avoir London Wall 6677?"

L'hon. M. Abbott: Elle a de la barbe.

M. Macdonnell (Greenwood): Oh, elle n'est pas nouvelle. Mais souvent ces choses s'améliorent avec le temps.

M. MacDougall: Comme le whisky d'Écosse.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre est incorrigible; il vient de dire que c'était une bonne chose. Il serait aussi facile de guérir le ministre que de guérir un ivrogne invétéré qui dit que chaque fois qu'il prend une cuite c'est pour son bien et celui de ses amis. On ne peut jamais guérir un tel homme.

Le premier ministre prétend que les contribuables ont été chanceux. Chanceux en quoi? Est-on chanceux quand on se fait enlever 700 millions de sa poche? En toute déférence, j'affirme que le ministre des Finances et le premier ministre aussi semblent aborder le problème d'un point de vue tout à fait faux.

Le ministre des Finances a annoncé cet excédent de 700 millions de dollars comme s'il avait exercé un commerce, comme si la compétence administrative lui avait permis de réaliser un excédent de 700 millions. J'ai lu attentivement le discours qu'il a prononcé à la radio, mais je n'y ai pas relevé le mot "contribuable". Le ministre n'a pas semblé songer du tout au contribuable. Le ministre a parlé du Gouvernement comme d'une entreprise commerciale. Eh bien! le gouvernement n'est pas une entreprise commerciale. Je vais vous le démontrer en vous rappelant les paroles de Philip Snowden, qu'on cite souvent. Selon Philip Snowden, un gouvernement n'a pas le droit de réaliser un excédent, sauf quand il signale au contribuable les choses pour lesquelles il a été imposé.

On peut alors se demander pourquoi les contribuables comptent verser des impôts. A mon sens, ils comptent verser des impôts pour payer le facteur, payer la pension de

vieillesse, les allocations familiales et d'autres dépenses du même genre. Mais, si vous dites au contribuable qu'il est imposé afin que le Gouvernement puisse consentir une avance à la Commission de contrôle du change étranger, il se rebiffera. Tout d'abord, il ne saurait pas de quoi il s'agit. Si vous lui fournissez des explications, il vous répondra: "Voulez-vous dire que je suis taxé pour payer cela?" Et je crois qu'il se rebiffera encore.

Le premier ministre dit que les contribuables devraient s'estimer heureux. Ils ne s'estiment pas tellement heureux. J'ai sous les yeux une coupure du journal *Le Matin* de Montréal. Je crois comprendre que ce journal n'est pas particulièrement sympathique au Gouvernement.

L'hon. M. Abbott: Disons plutôt qu'il s'agit de M. Duplessis.

M. Macdonnell: L'auteur y va peut-être un peu carrément, mais je crois qu'il y a du vrai dans l'article. Il est tiré du *Matin* du 3 mars 1952 et voici ce qu'on y lit:

> De nouveaux capitaux sont essentiels au développement et à la grandeur de notre pays. Le capital provient des épargnes publiques et non seulement Ottawa décourage et punit l'épargne aujourd'hui, mais il est devenu très difficile de pratiquer l'économie.
>
> Les impôts fédéraux et particulièrement les taxes d'accise ont provoqué une augmentation du prix de la nourriture et du coût de la vie en général. Ceux qui nous imposent prétendent qu'ils le font en vue de lutter contre l'inflation, mais en fait c'est le régime actuel des impôts qui favorise l'inflation.

C'est vrai.

> C'est comme si on voulait éteindre un feu avec des torches enflammées.

Et cette dernière phrase, qui ne manque pas de force:

> Le flux des impôts, au Canada, a maintenant atteint un point tel qu'on peut le qualifier de tragiquement ridicule. Ridicule, parce que notre politique financière est une absurdité,...

Ce n'est pas peu dire.

> ...tragique, parce qu'elle a causé des ennuis sérieux, particulièrement chez les gens à faible revenu, et qu'elle compromet l'avenir de notre pays en général.

On ne peut écarter en riant cette mention des gens à faible revenu, car elle correspond aux faits. Je donne un ou deux exemples au sujet de ce que pensent les gens qui devraient se réjouir de ce qu'on leur a soustrait 700 millions de plus. J'ai ici copie d'une annonce que tous, sans doute, ont lue. Elle est signée Kate Aitken. De fait, le premier ministre (M. St-Laurent) en a parlé l'autre jour. Je me permets d'y revenir.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

L'hon. M. Abbott: Il ne s'agirait pas ici, par hasard, d'un groupe qui cherche à exercer une pression? Qui a publié l'annonce?

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre s'y connaît mieux que moi pour ce qui est des groupes cherchant à exercer une pression.

L'hon. M. Abbott: Qui a fait paraître l'annonce?

M. Macdonnell (Greenwood): L'Association canadienne des fabricants de lessiveuses domestiques. Je ne connais rien de cet organisme, mais je crois que M[lle] Kate Aitken occupe une situation assez importante; elle a une belle réputation et bien des gens lisent ses articles. M[lle] Aitken pose une question qui, si elle a un effet un peu rhétorique, est fort intéressante. La voici:

> Avez-vous déjà passé la matinée à faire la lessive au-dessus d'un baquet fumant, monsieur St-Laurent?

Le premier ministre en a dit un mot l'autre jour. Ensuite, parlant des impôts qui frappent les lessiveuses, elle dit:

> Pour commencer, il y a une taxe de vente de 10 p. 100. Elle coûte à l'acheteur de $10 à $30 environ. On serait porté à croire que c'est suffisant pour causer un préjudice à la ménagère qui a besoin d'une lessiveuse. Mais le Gouvernement a imposé une autre taxe d'accise de 15 p. 100, ce qui ajoute encore de $15 à $50 au prix de l'appareil.

Voilà ce qu'a dit M[lle] Kate Aitken. Je tiens à citer brièvement un avis qui a été mentionné très souvent; c'est celui de M. Muir, de la Banque Royale. C'est un homme très en vue qui possède le sens des affaires. Voici en quels termes énergiques il s'exprime:

> Cet excédent, de fait, agit comme une bombe à retardement pour ce qui est de l'inflation, à moins qu'on ne le rende sans effet en le déposant à la banque centrale ou en l'utilisant pour diminuer la dette de l'État détenu par la banque centrale.

L'hon. M. Abbott: Je crois que mon honorable ami veut se montrer juste. Je le prierais donc de bien vouloir lire les deux phrases suivantes du discours de M. Muir.

M. Macdonnell (Greenwood): Je regrette, je n'ai pas ces phrases ici. Je me ferai un plaisir d'en entendre la lecture, toutefois.

L'hon. M. Abbott: Elles se rapportent de très près à la question. Voici les deux phrases qui suivent immédiatement le passage précédent:

> Ce qui complique le choix d'une politique déterminée, c'est que, dans les périodes de forte poussée inflationniste, l'élaboration d'un budget équilibré et même la préparation d'un budget excédentaire ne sont plus une garantie contre l'inflation. Tous reconnaissent, cependant, qu'un budget équilibré est moins favorable à l'inflation qu'un budget déficitaire et qu'un budget excédentaire l'est encore moins.

M. Macdonnell (Greenwood): Ce passage ne restreint en rien la portée de ce que j'ai dit.

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas dit qu'il restreignait la portée de ses paroles mais bien qu'il se rapportait à la question.

M. Macdonnell (Greenwood): Je partage les vues dont le ministre vient de donner lecture mais le passage n'infirme en rien ce qui a été dit ici. J'ai pris la peine de vérifier le sens de la condition posée: "à moins que ce montant ne devienne inactif sous forme de dépôt à la banque centrale." Je me suis enquis, dans la mesure où je l'ai jugé nécessaire, de la portée de cette déclaration. Il y a là, semble-t-il, des réserves assez importantes au sujet de la première déclaration. La meilleure explication qu'on a pu me fournir est que ce résultat serait produit par une faible proportion du montant, le dixième, mettons. En dépit de ce qu'a lu le ministre...

L'hon. M. Abbott: Telles étaient les deux phrases suivantes.

M. Macdonnell (Greenwood): Fort bien. Ce qu'affirme M. Muir c'est que l'excédent n'est à vrai dire qu'une bombe inflationniste à retardement si on ne le rend inactif. Le passage dont le ministre a donné lecture dit simplement la foi de l'auteur en un budget équilibré. C'est également mon avis. C'est contre l'excédent de 700 millions que je m'élève. J'ai lu ce que M. Muir en dit.

Je n'ai qu'un autre sujet à traiter, celui du chômage. Les impôts ont eu le malheureux résultat d'entraîner beaucoup de chômage, ou du moins ils en sont une des causes. Si cet état de choses dure assez longtemps, la panique est à craindre dans le domaine de la vente. Comme je l'ai dit déjà, je ne crois pas que le Gouvernement veuille faire baisser les prix en provoquant assez de chômage pour transformer entièrement le cours de notre économie au moyen d'une certaine panique chez les vendeurs. Jusqu'ici, il a prélevé des impôts qui ont fait monter les prix, avec le résultat que l'on sait.

Encore au sujet du chômage, on nous a décrit clairement la situation l'autre soir. On nous a dit que le bureau de Toronto était rempli de chômeurs. Je me suis rendu samedi matin, à Toronto, au bureau de la commission d'assurance-chômage. Il était fermé. Le ministre du Travail (M. Gregg) ne croit-il pas qu'en période d'urgence il serait raisonnable d'ouvrir ce bureau le samedi matin? On nous disait l'autre soir que les employés avaient peine à répondre aux demandes des centaines de chômeurs qui se présentent durant les heures habituelles.

Mon temps de parole s'épuise mais je n'ai qu'un autre commentaire à formuler. Cette imposition excessive a eu pour effet d'enlever aux Canadiens 700 millions de dollars qu'ils auraient pu placer. Il va de soi que la somme n'aurait pas été placée en entier, mais les ressources virtuelles de placement de la population n'en ont pas moins été réduites de 700 millions de dollars. C'est inopportun, parce qu'en temps d'expansion et de placements nouveaux il importe que les Canadiens possèdent la plus forte proportion possible des entreprises lancées au pays. Les épargnes des Canadiens n'y ont pas suffi.

Chacun se demande s'il est possible que l'impôt soit réduit. Le premier ministre et peut-être le ministre des Finances (M. Abbott) ont donné à entendre que la chose est peu probable. J'ai cité l'autre jour à la radio le témoignage de M. Petrie qui fait autorité en matière d'imposition. Il a employé des termes très énergiques pour dire que l'imposition actuelle étouffait le commerce. Je rappelle au ministre des Finances qu'il nous a dit franchement, l'an dernier, lorsqu'il a relevé les impôts sur les sociétés à leur niveau actuel, qu'il croyait ce niveau trop élevé. Ce sont, je crois, ses propres paroles.

Je pense que le contribuable trouvera d'autant plus difficile d'accepter la nouvelle que les impôts ne seront pas diminués que loin d'exprimer leur mécontentement et leur regret que le niveau des impôts ait produit un excédent de 700 millions cette année le ministre des Finances et le premier ministre ont tous deux approuvé et laissé entendre que c'était une bonne chose. Je crois qu'à ce sujet les opinions seront extrêmement variées et que cette opinion s'affermira du fait que le ministre des Finances et le premier ministre estiment tous deux que les Canadiens doivent se féliciter du fort excédent qu'on a réalisé.

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie d'abord mon voisin de pupître l'honorable député de Spadina (M. Croll) qui m'a fait place cet après-midi. Je n'avais nullement l'intention de prendre part au présent débat, mais voyant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) étendre le champ des idées qu'il développe généralement à la Chambre afin d'y inclure, pour la première fois, le ministère des Finances, j'ai pensé qu'il méritait une réponse immédiate. L'intérêt que tout député porte à la circonscription d'un autre député est pour celui-ci un sujet de satisfaction; il en va naturellement de même pour le ministre ou l'adjoint parlementaire lorsqu'ils constatent que des honorables députés s'intéressent à leur sphère d'activité.

Pour débuter, je voudrais conseiller au député de Winnipeg-Nord-Centre (Mr. Knowles) de bien vouloir consacrer des études plus approfondies au ministère des Finances et à la politique d'imposition, avant de se lancer dans un discours de trois quarts d'heure visant ce ministère. Il me souvient, par exemple, de l'avoir entendu dire que nous suivions une politique de budget cyclique, consistant à prélever des impôts fort lourds dans les années grasses pour rembourser nos dettes, suivant ainsi le vieux précepte biblique auquel se conforment les bons fermiers, les pêcheurs ou les ménagères, qui s'acquittent de leurs dettes en période de prospérité, afin de n'être pas pris au dépourvu quand l'horizon s'obscurcit. Il poursuivit en affirmant que cette ligne de conduite était abandonnée au cours des années d'élection et reprise durant les années où il n'y avait pas d'élections. Je crains qu'il n'étudie avec moins de soin les comptes publics que les autres documents officiels: en effet, aux pages 110 et 111 des comptes publics, on trouve un état de l'amortissement de la dette par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1867.

Tout particulièrement, au cours des années ayant suivi la guerre, à partir de 1945, on voit que la dette a été sérieusement réduite. Chaque année et non à la veille d'élections seulement. En 1949, cette réduction dépassait 500 millions; en 1950, elle était de 131 millions. Il est vrai qu'au printemps de 1949, à cause d'une économie en plein essor et aussi parce que les produits de consommation étaient de nouveau offerts en quantités suffisantes, on a réduit les impôts; mais des réductions semblables ont été portées au budget d'automne de 1949, ainsi qu'au budget du printemps 1950. Toutefois, en 1950, il survint un événement que l'honorable député semble oublier fort à propos de temps à autre. En juin 1950, ce fut la guerre de Corée; plus que tout autre facteur, cela changea la série des réductions d'impôts; mais on continuait toujours à entasser des excédents, l'essor économique autorisant à poursuivre une réduction progressive des impôts tout en multipliant les excédents affectés à la diminution de la dette.

Nous nous sommes efforcés de rappeler au peuple canadien le contre-coup que la guerre de Corée a fait subir à notre régime fiscal en faisant ajouter la surtaxe de défense à l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu personnel qui existaient déjà. C'est là un rappel constant et c'est la raison du renversement de la série des réductions d'impôt, et non pas celui d'employer des excédents à réduire la dette, mais la tendance à réduire les impôts au fur et à mesure que se développent l'économie et les échanges. Toutefois, je rappellerai encore ici que les députés se sont faits les avocats d'une réduction d'impôts. A cet égard, son opinion diffère quelque peu de celle qu'on voit exprimée dans un document que je lisais pendant qu'il avait la parole, et qui traitait des problèmes financiers du Royaume-Uni. Je remarque que le congrès des syndicats de Grande-Bretagne, qui est affilié au parti Travailliste, recommande, en effet, une augmentation de 6 pence par livre pour l'impôt sur le revenu, afin de faire face à l'état de choses critique dû à la guerre de Corée; il recommande aussi fortement au gouvernement de prévoir dans son budget un excédent substantiel, comme nous le faisons ici.

Néanmoins, le député, ayant terminé sa petite dissertation au sujet de l'imposition, a abordé le sujet principal de son discours que je puis résumer en disant qu'il s'est prononcé en faveur de dépenses de plus en plus importantes à même le Trésor. S'il peut, dans un de ses futurs discours officiels nous dire comment accomplir le miracle que promettent depuis des temps immémorables toutes les oppositions, soit de baisser les impôts tout en augmentant les dépenses, je suis certain que chacun parmi les députés l'écoutera avec la plus grande attention. Un ministre des Finances peut facilement se faire de la publicité à bon marché en abaissant les impôts, en augmentant les dépenses puis en laissant son successeur se débrouiller avec les difficultés. Cependant, dans le cas du ministre actuel des Finances (M. Abbott) son successeur sera libéral, peu importe quand il abandonnera son poste, et une administration libérale succèdera au gouvernement libéral actuel. C'est pourquoi nous tenons à maintenir un peu d'ordre dans nos affaires en vue de notre ultime objectif et éviter de nous gagner, pour un an ou deux, une popularité que nous pourrions nous attirer en adoptant un programme de réduction d'impôts accompagné de dépenses excessives.

Je suis des plus heureux de constater la présence du chef de l'opposition (M. Drew), car je désire profiter de l'occasion pour commenter brièvement les remarques qu'il a formulées le 6 mars au sujet des impôts. Le chef de l'opposition possède beaucoup de belles qualités, mais il manque certes du sens de l'humour. Je me permets de vous le signaler en donnant lecture d'un passage tiré de la page 167 des *Débats* de cette date. Voici:

C'est dans les discours de ceux qui défendent leurs convictions contre un gouvernement issu du parti auquel ils appartiennent qu'on trouve

les plus beaux exemples d'éloquence parlementaire et démocratique. Il n'existe pas de plus beaux exemples de discours de ce genre que ceux de M. Winston Churchill lui-même.

Je ne saurais être plus d'accord, mais je n'aurais ni l'audace ni le culot de parler ainsi si je lisais mot à mot un texte que j'aurais devant moi car je crois que le jeune Winston Churchill, même pendant qu'il étudiait à Harrow, aurait parlé spontanément et non pas en utilisant un texte tout rédigé d'avance. Détail encore plus important, un peu plus tard lorsque le ministre des Finances lui a demandé de revenir à son texte, il a formulé, dans un élan oratoire spontané et passionné, cette remarque très pertinente qui figure à la page 170 du hansard:

M. Drew: Le ministre des Finances bénéficie évidemment d'un grand avantage, parce qu'il...

Qu'on remarque bien ces paroles.

...parce qu'il a pu lire un exemplaire de mon texte préparé d'avance.

A quel bas niveau les débats parlementaires sont-ils tombés si le chef de l'opposition s'attend que le ministre des Finances puisse lire un exemplaire de son texte préparé d'avance. Ce discours extraordinaire, ou plutôt cette lecture du chef de l'opposition me rappelle une histoire qu'on contait dans les hautes terres d'Écosse d'où mes ancêtres et moi-même venons. Il s'agissait d'un pasteur qui cherchait à obtenir la cure vacante d'une petite paroisse. Il s'y présenta donc après nombre d'autres pasteurs et y prêcha un magnifique sermon. Toute l'assemblée resta bien impassible et, après l'office, il vit une vieille femme qu'il connaissait. Étant allé la trouver, il lui demanda: "Avez-vous aimé mon sermon, madame?—Pas du tout.—Non? Pourquoi?" La vieille dame répondit: "Il y avait trois défauts.—Oui? Lesquels?—Pour commencer, vous avez lu votre sermon; ensuite, vous l'avez très mal lu et enfin, il ne valait pas la peine d'être lu." Voilà qui décrit mieux le discours du chef de l'opposition que tout ce que je pourrais en dire.

Qu'en prenant maintenant la parole, je suive le "critique financier" de l'opposition, voilà qui m'intéresse particulièrement. Je me suis aperçu qu'il se servait de notes qu'il n'avait pu utiliser au cours de notre discussion de Radio-Canada, il n'y a pas si longtemps. J'ai donc envoyé chercher à mon bureau des notes dont je ne m'étais pas alors servi. Je pense que nous pouvons fort bien procéder à partir de là. Pour commencer, il a dit aujourd'hui que nous ne nous rendions pas compte que nous roulions sur la crête d'une vague de prospérité et que nous devrions faire plus attention à ses sages conseils. J'ai ici deux pages de sages conseils que j'ai tirés de vieux hansards. Chaque année, en sa qualité de critique financier, il a pris la parole pour nous prédire des choses sombres. Quand ce n'était pas l'effrondrement du marché britannique, c'étaient des difficultés à propos du change américain. Tout allait mal. Le ministre du Commerce (M. Howe) était trop optimiste parce qu'après la guerre il prédisait une hausse de l'emploi, des revenus et du commerce au Canada. J'ai ici plusieurs citations. Ainsi, en 1946, voici le sage conseil qu'il adressait au ministre des Finances, comme en fait foi la page 3243:

...nonobstant ses prédictions optimistes, je doute fort qu'il obtienne la production qu'il désire.

A la page 3246, il prédisait un chômage grandissant, un commerce qui allait diminuer et se prononçait très énergiquement contre le financement déficitaire. Cette année-là, nous avons terminé avec un excédent record, un bilan commercial record et un embauchage record, de sorte qu'on ne peut pas dire que ses sages avis eussent été si sages à l'époque. Bien entendu, ils le paraissent aujourd'hui en rétrospective. A la page 3245, il a dit que le tableau qu'avait brossé le ministre était teinté d'irréalité. Puis l'année suivante, en 1947, ainsi qu'en témoigne la page 2786, il sombrait de nouveau dans la mélancolie, disant:

La situation n'est pas aussi favorable que nous le font croire les chiffres cités par le ministre.

C'est en ces termes qu'il prédisait un excédent.

Nous nous trouvons dans une situation très difficile.

Et pourtant dans ce cas-là, encore une fois, l'excédent a dépassé le chiffre, pourtant très prudent, fixé par le ministre des Finances. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'à la page 2788 il se proclamait tout à fait partisan de l'amortissement des emprunts échus, à même les recettes courantes de l'État, ligne de conduite que nous avons suivie. En 1950, pourtant, encore une fois, il donnait de sages avis au ministre. Celui-ci avait prédit un excédent de 20 millions de dollars. Le critique financier s'est moqué de lui à ce propos et a dit, ainsi qu'en fait foi la page 1573 des *Débats* de cette année-là:

J'ai cherché à démontrer que la situation est nette, que le mieux que nous puissions faire, c'est de cesser le jeu à compte égal, même si les prévisions pour l'année prochaine sont bonnes.

Tout a bien marché cette année-là et nous avons fait bien mieux qu'équilibrer notre budget. Encore une fois nous avons réalisé un bel excédent au lieu du déficit qu'il nous prédisait si sombrement au début de l'année.

M. Macdonnell (Greenwood): L'honorable député nous lira-t-il ce que je disais juste après cela.

Une voix: Les deux lignes suivantes?

M. Drew: Les deux phrases suivantes:

M. Sinclair: Je reconnais qu'il a peut-être touché légèrement dans ce cas,—je n'ai pas toutes ses citations sous la main,—vu que je ne croyais pas qu'il fût nécessaire de lire ces autres lignes. Je serais très heureux, cependant, si le député voulait se lever pour lire les deux lignes suivantes de cet extrait dans son texte. Il ne semble pas aussi habile que le ministre des Finances, qui a pu terminer une citation du discours de M. Muir.

Il s'est ensuite attardé à parler du discours que M. Abbott a prononcé à la radio et du temps que le ministre avait mis à lui répondre, lui qui avait dit que c'était de l'argent libre. J'aurais pensé qu'il eût certainement terminé la citation dans son propre discours. Qu'on me permette de lire ce que le député a déclaré au cours de cette émission radiophonique. Ce n'était pas à l'occasion d'un débat, mais alors qu'il avait le microphone à lui tout seul, sans contrôle ni interruption:

> Qu'est-ce à dire lorsque les gouvernements ont des centaines de millions de dollars dont ils ne savent que faire, des dollars qu'ils n'avaient pas prévus, des dollars qui ne sont destinés à aucune fin précise, des dollars libres...

Mais le député ne s'est pas arrêté là. Il n'a pas dit "non affectés".

> ...dont les gouvernements peuvent disposer à leur gré.

Je crois que tous les membres du Parlement ici présents à l'exception peut-être de l'honorable député, se rendent compte que dans notre régime parlementaire les deniers publics doivent être affectés à une fin particulière. Cet argent, qu'il appelle à juste titre "fonds sans affectation déterminée", ne peut être utilisé que pour la réduction de la dette ou à des fins approuvées par le Parlement. Il a peut-être essayé d'en faire accroire aux gens à la radio, mais je ne crois pas qu'il en fasse accroire aux députés avec des déclarations de ce genre,—soit que le Gouvernement était libre de dépenser cet argent comme il l'entendait.

Puis il passe à la question des prévisions. Peut-être devrais-je mentionner le chef de l'opposition en ce qui concerne les prévisions. Dans le discours dont j'ai parlé l'honorable député a dit que les prévisions effectuées par le ministre à propos du dernier budget constituent le plus mauvais calcul dans toute l'histoire de notre pays. Il est très difficile de faire des prévisions budgétaires dans un pays comme le Canada. Le ministre des Finances doit tenir un juste milieu entre la tristesse et le pessimisme de l'opposition et l'optimisme de ceux qui siègent de notre côté et qui reconnaissent que le gouvernement du Canada est entre de bonnes mains et que les Canadiens vont de l'avant. Le ministre doit être prudent, car si l'impôt sur le revenu est, comme le nôtre, appliqué selon une échelle abruptement graduée et si nous percevons de lourds impôts sur les corporations, les recettes sont très sujettes à fluctuations quand le commerce vient à fléchir, ainsi que l'ont prédit les honorables députés d'en face au cours des récentes années.

Cependant, pour ce qui est de cette question, comme le chef de l'opposition a affirmé que nos annales ne renfermait pas de prévisions plus inexactes, j'ai pensé consulter les prévisions que d'autres ministres canadiens ont faites par le passé. En toute déférence pour le parti conservateur, j'ai examiné d'abord celles d'un très habile ministre des Finances, M. R. B. Bennett. Les recettes prévues par l'actuel ministre des Finances ont été dépassées de 8 p. 100, tandis que les dépenses, intéressant surtout la défense, ont été de 10 p. 100 inférieures aux estimations. Cependant, M. R. B. Bennett, quand il était ministre des Finances, se trompait invariablement, lui aussi. En 1931, il se trompait, non pas de 8 p. 100, mais de 17 p. 100 dans ses prévisions budgétaires, et les recettes n'étaient pas supérieures, mais inférieures à ses prévisions. L'année suivante, elles étaient encore inférieures de 17 p. 100 à ses prévisions, et il se retrouva en face d'un fort déficit.

L'économie de la république voisine est comparable à la nôtre. L'an dernier, le secrétaire à la trésorerie des États-Unis tablait sur un revenu estimatif de 37 milliards. De fait, il a encaissé plus de 48 milliards. Les recettes ont dépassé de 29 p. 100 ses prévisions, à rapprocher de 8 p. 100 chez nous. Mieux encore, regardons au pays même, car c'est bien de notre économie qu'il s'agit. Voyons les trois provinces qui ont ou avaient des ministres des Finances conservateurs. Il est plus facile aux provinces de prévoir leurs recettes, qui sont plus stables: impôt foncier, redevances forestières et minières, bénéfices découlant de la vente des boissons alcooliques, impôt sur l'essence et subventions fédérales. En Ontario, le premier ministre, M. Frost, est secrétaire à la trésorerie. Tous reconnaîtront, je crois, quelles que soient leurs affiliations politiques, que M. Frost est bien supérieur à celui qu'il a remplacé à la tête de la province. Ses recettes, qu'il avait prévues au montant de 228 millions de dollars, ont été, en réalité, de 265 millions.

C'était une erreur de 16 p. 100; l'erreur que renfermaient les prévisions fédérales est de 8 p. 100. Dans la province de Québec, M. Gagnon, trésorier de la province,—ceux d'entre nous qui se souviennent de l'axe Drew-Duplessis, savent, bien entendu, que l'Union Nationale est la branche canadienne-française du parti conservateur,—a prévu des recettes au montant de 201 millions. Elles ont été en réalité de 238 millions. Il avait fait une erreur de 18½ p. 100; tandis que l'erreur fédérale était de 8 p. 100. En Colombie-Britannique, M. Anscomb, le conservateur qui a été renvoyé depuis lors, mais pas pour avoir fait une erreur dans ses prévisions, a fait une erreur de 17½ p. 100 dans ses prévisions de recettes, et de nouveau il y eut un excédent.

La chose extraordinaire, cependant, d'après les normes du chef de l'opposition et du critique financier, c'est que ces trois ministres des Finances provinciaux, membres du parti conservateur, ne regrettent pas du tout leurs excédents; ils en sont très fiers. Ils s'en sont servis au temps des élections pour montrer dans quelle solide situation se trouvaient leurs finances provinciales, même si leurs prévisions renfermaient de plus graves erreurs que l'exemple que le chef de l'opposition prenait pour la pire erreur de calcul jamais faite dans l'histoire de notre pays.

J'aborde maintenant le point suivant qu'il a signalé au sujet de l'excédent de 722 millions se rapportant à la période de neuf mois. On appuie toujours sur l'expression "neuf mois" pour donner au public l'impression qu'à la fin de l'année l'excédent atteindra presque un milliard de dollars.

Reportons-nous une fois de plus aux faits afin de constater quelle a été la tendance. La perception des fonds publics est assez régulière pendant toute l'année mais les dépenses les plus fortes, qu'il s'agisse de l'État, des entreprises privées ou des particuliers, ont lieu pendant le dernier trimestre de l'année. En décembre 1949, nous avions un excédent d'environ 300 millions de dollars.

A la fin de mars, soit à la fin de l'année financière, sans qu'il y ait eu dépréciation ni gaspillage mais bien à la suite de dépenses autorisées par le Parlement, le chiffre était tombé à 131 millions, soit une diminution de plus de la moitié. En décembre 1950, l'excédent était de 420 millions. A la fin de l'année financière, il n'atteignait plus que 211 millions. En décembre dernier, l'excédent se chiffrait par 722 millions. Je ne veux pas faire de prédiction mais, si on se fie à la tendance des années passées, l'excédent tombera sans doute à 400 ou 450 millions à la fin de l'année, lorsqu'on aura effectué les dépenses autorisées par le Parlement.

M. Fraser: Le député me permettra-t-il une question? Comment peut-il dire que le ministre ne s'est trompé que de 8 p. 100?

M. Sinclair: De la façon la plus simple qui soit: en comparant la perception réelle à la perception estimative. Une étude un peu plus approfondie de la question révélera que les provinces ont surestimé les recettes probables et sous-estimé les dépenses prévues. Elles ont touché plus et dépensé plus que leurs prévisions. C'est le contraire dans notre cas. Nous avons dépensé beaucoup moins qu'il n'était prévu et perçu de bien plus forts montants que nous ne le pensions. De là vient l'écart observé. Je suis heureux d'être de quelque utilité au député. A l'heure actuelle, nos revenus sont de 8 p. 100 plus élevés et les dépenses, de 10 p. 100 moins fortes.

Cela nous amène à un autre point soulevé par le critique financier. Il a dit qu'ayant tout cet argent à sa disposition, notre sympathique ministre des Travaux publics (M. Fournier) serait évidemment tenté d'affecter de fortes sommes aux travaux publics. Une fois de plus, j'engage les députés à jeter un coup d'œil sur les crédits; ils y verront pourquoi, en Colombie-Britannique, nous appelons le ministre, amicalement, "Revote Fournier", à cause du grand nombre de crédits à voter de nouveau. Il reste chaque année un fort excédent de crédits non utilisés. Le ministre est donc bien loin de dépenser tout l'argent dont il dispose. Si j'ai bonne mémoire, on n'a affecté cette année aux travaux publics que les deux tiers de la somme effectivement votée à cette fin, non pas à cause des critiques formulées par les membres de l'opposition qui, tour à tour, réclament de plus fortes dépenses en travaux publics et, bien entendu, des impôts moins élevés, mais à cause du contrôle exercé par le conseil du trésor.

Un autre reproche qu'on adresse sans cesse au Gouvernement, c'est qu'il enlève aux contribuables leur argent, tout comme le ferait un voleur de grand chemin. En somme, le Gouvernement représente les contribuables et il se trouve que les Canadiens ont une lourde dette à cause de fortes dépenses antérieures. En 1945, notre dette nationale nette était de 13 milliards et demi. Comme le chef de l'opposition ne manque jamais d'occasion d'exprimer ces chiffres en fonction du chiffre de population, je signale que cette dette représentait une somme de $1,000 par tête. Pour employer l'exemple dont il se sert toujours, prenons une famille de cinq personnes qui doit faire face à une tranche de $5,000 de la dette nationale. Eh bien, cette tranche de $5,000 comporte le problème que

pose le versement d'un intérêt à 3 p. 100; cet intérêt prélevé sur la quote-part individuelle de la dette nationale se monte à $30 par personne. En examinant les comptes publics, on verra que ce chiffre est assez exact, parce que nous payons environ 427 millions de dollars d'intérêt du chef de la dette nationale. Nous sommes donc placés en face de ce fait que, même après la réduction de notre dette nationale, chacun au Canada doit aujourd'hui environ $1,000 de cette dette. Le Canada n'a jamais connu d'époque aussi favorable dans toute son histoire.

Que fait le brave citoyen aux époques de prospérité? Il paie ses dettes et c'est ce que nous faisons pour toute la nation. Fait intéressant à noter, si notre excédent en fin d'année est de l'ordre de 400 ou de 500 millions, il correspondra à peu près au montant de l'intérêt courant que nous avons à payer. Pour le Gouvernement le versement de $30 par tête au titre de l'intérêt aura comme contrepartie une réduction du principal d'environ $30. Je ne pense pas que les gens qui ont des hypothèques sur leurs maisons ou sur leurs entreprises croiraient agir bien sagement si dans les bonnes années comme celles dont nous jouissons actuellement ils se contentaient de payer l'intérêt dû sur leurs dettes sans en réduire le principal d'un montant égal à l'intérêt; voilà ce que nous faisons aujourd'hui au Canada.

Je veux ensuite m'arrêter à cette question des prix. Le critique financier a soulevé la question des prix des appareils électriques et il a cité Kate Aitken, parlant dans une annonce commanditée, comme une autorité en la matière. Il est exact que le prix de ces appareils a monté. Les salaires des ouvriers ont monté, ainsi que le revenu général des vendeurs de ces appareils. Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a utilisés aujourd'hui d'une façon fort négative montrent, d'après lui, que la puissance d'achat du salaire moyen est un peu plus élevée qu'en 1939. Ce qui importe, c'est qu'elle le soit encore.

J'aimerais dire un mot des prix des appareils électriques. Tous les membres de la Chambre, je crois, ont reçu des exemplaires de réclames extraites des journaux de Vancouver et annonçant d'importantes baisses des prix des appareils électriques. Il n'y a pas lieu d'en remercier le parti tory, vu qu'il s'est élevé si vigoureusement contre l'abolition du maintien des prix de revente en retardant indûment les délibérations l'automne dernier.

M. Fulton: Le maintien du prix de revente n'a rien à voir à la question.

[M. Sinclair.]

M. Sinclair: Je cherche le représentant de Kamloops (M. Fulton) depuis l'ouverture du Parlement. Nous venons de la même province, et j'ai pensé qu'il était peut-être malade. Cependant, je vois avec plaisir qu'il est revenu et qu'il est bien en voix. Je me rappelle parfaitement l'attitude courageuse de son parti sur le maintien de la fixation des prix de revente, ainsi qu'il l'a annoncée lui-même. Il a dit que son parti n'était pas en faveur de cette pratique, qu'il ne s'y opposait pas, mais il lui a fallu deux semaines pour prendre cette attitude lorsqu'il il s'est agi de combattre la mesure devant mettre fin à cette pratique. Lorsque le député s'est rendu dans sa circonscription et y a rencontré les ménagères, j'aurais cru qu'il leur aurait dit s'il était pour ou contre cette pratique. J'ai pensé qu'il se précipiterait à l'ouverture du Parlement pour leur démontrer qu'il était ici et qu'il était pour ou contre quelque chose d'autre.

Je n'ai pas un manuscrit aussi volumineux que celui dont disposait le chef de l'opposition quand il a porté la parole. J'ai un mot à dire d'un autre extrait d'un discours du critique financier de l'opposition. Je dois le reconnaître, ce n'est pas une situation heureuse que celle de critique financier des mesures de notre gouvernement: il lui faut repasser ses discours pour voir quand il a prédit de la tristesse, une crise, et l'effondrement du commerce, puis il se voit dans l'obligation de recommencer l'année suivante dans les mêmes conditions désavantageuses. Il se trouve dans une situation très difficile, et il a peut-être tendance à exagérer quand il parle de tout cet argent libre entre les mains du Gouvernement. Je suis porté à reconnaître, en ma qualité de membre du Gouvernement et d'adjoint au ministre des Finances, que j'ai peut-être tendance à voir les choses en rose. C'est pour cela que je suis content de disposer de ce critère impartial qu'a fixé le critique financier de l'opposition qui nous permettra de juger du budget.

Ainsi qu'en fait foi la page 3251 du hansard du 8 juillet 1946, le critique financier de l'opposition a déclaré ce qui suit:

> Il s'agit, en vue de déterminer la valeur du budget du ministre, de nous demander s'il aidera la production. Poussera-t-il les capitalistes à investir des fonds, les producteurs à produire et l'ouvrier à fabriquer le plus possible? S'il y arrive, ce sera un succès; sinon, il constituera un échec.

Prenons ces choses l'une après l'autre. Tout d'abord il y a la production. L'honorable député a fait remarquer que cette année notre produit national brut a été le plus important de toute notre histoire: 21 milliards de dollars. Il est vrai qu'il a dit qu'une partie

de cette somme est due à des prix plus élevés, ce qui a fait monter la valeur en dollars, mais la valeur réelle a augmenté de 6 p. 100. Tout pays qui peut accroître son produit national de 6 p. 100 est un pays qui se tire fort bien d'affaires; ainsi nous sortons victorieux de la première épreuve.

M. Macdonnell (Greenwood): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Sinclair: L'honorable député me permettra sans doute de terminer mon analyse, car il nous a donné un si bel exemple, un exemple si encourageant.

Le second critère intéresse les immobilisations. Tous les Canadiens savent sans doute que nous avons eu de plus fortes immobilisations par tête que tout autre pays, les plus fortes de notre histoire. Une nouvelle somme de 4 milliards et demi a été affectée à de nouvelles fabriques, de nouvelles mines, de nouveaux moyens de transport, de nouvelles centrales hydro-électriques, et le reste, depuis un an seulement. Sur cette somme, une tranche de 800 millions seulement représente du capital étranger; le reste est canadien et représente l'épargne, celle des particuliers et celle des sociétés.

Jetons un regard sur les épargnes de nos gens. Après l'ouverture des hostilités en Corée, elles ont subi un fléchissement d'environ 1 p. 100 du revenu disponible des particuliers par suite d'une panique dans les achats. L'an dernier, les épargnes ont atteint 5 p. 100 ou 700 millions et, cette année, les épargnes réelles des particuliers, pour le revenu disponible, atteindront au Canada un record de 10 p. 100, soit 1,400 millions de dollars. Ce montant n'a été dépassé qu'une fois ces dernières années et c'est en 1943, lorsque nous avons forcé la main des gens sous la forme d'épargnes obligatoires et d'obligations de guerre; le rationnement avait diminué les dépenses.

Nous avons parlé de la production; passons maintenant au critère: "le rendement maximum de l'ouvrier". Le critique financier a dit qu'il y a eu cette année des îlots de chômage. Il n'a pas signalé cependant que, d'après la moyenne générale, et c'est de l'ensemble du pays qu'il faut tenir compte, en dépit de tout cela, nous avons eu, l'an dernier, le plus haut niveau de l'embauche, le plus haut niveau des salaires et les meilleures conditions de travail pour notre main-d'œuvre. Ces normes impartiales, établies il y a deux ou trois ans par le critique financier, prophétisant ténèbres et catastrophes, ont servi de base aux budgets du ministre des Finances qui ont été d'éclatants succès. Je sens bien sans doute que ses présentes normes sont différentes.

Autre chose, dont je voudrais faire mention. Quand j'entends critiquer les excédents, je songe que nous rendrions la tâche fort aisée pour le critique financier et le chef de l'opposition, dans le présent débat, si, au lieu d'accuser des excédents, nous avions des déficits; si, au lieu d'avoir un revenu excédentaire de 8 p. 100 dû à des conditions toujours plus favorables, nous avions un déficit d'environ 722 millions. S'il en était ainsi, il serait impossible de contenir les conservateurs au cours du présent débat sur le discours du trône; ils n'auraient pas abandonné dès le premier jour la proposition d'amendement de leur chef.

J'estime que tous les députés devraient étudier les pages 110 et 111 des comptes publics; on y voit en effet l'œuvre financière accomplie par les partis qui se sont succédé au pouvoir depuis la confédération. Nous en avons la récapitulation qui nous montre qu'au cours des 37 années où les torys ont détenu le pouvoir, à partir de 1867, il n'y a eu que quatre années où un ministre conservateur des Finances ait réussi à obtenir un excédent et à amortir légèrement la dette nationale. Au cours de ces années-là, ils ont réussi à réduire la dette globale de 28 millions. Pendant le reste de leur mandat, les tories ont accru immensément la dette publique. Sur les 48 années que nous avons été au pouvoir, il y en a eu 16 au cours desquelles les excédents nous ont permis de réduire la dette de 2,280 millions.

Je renverrais, en particulier, les députés à la page 111 du document qui établit ce qu'a fait notre Gouvernement et surtout le ministre des Finances à l'égard de la réduction de la dette depuis la fin de la guerre. Nous avons terminé la guerre avec une dette nationale nette d'environ 13 milliards et demi de dollars. Depuis ce moment, nous avons, grâce à une politique courageuse de réduction de la dette au moyen du produit des impôts pendant les périodes d'abondance, réduit la dette nette de 2 milliards et demi de dollars. Au taux de 3 p. 100, cela signifie pour tous nos contribuables, une économie d'intérêt qui se monte, à elle seule, à 75 millions de dollars par an. C'est pour cette raison, plus que pour aucune autre, soit en conséquence, de la saine politique fiscale qu'a adoptée le Gouvernement, que l'argent se déverse à flot dans notre pays pour y être placé, en provenance de toutes les nations du monde, ce qui a eu pour résultat la hausse de la devise canadienne sur les marchés libres du monde, à un niveau meilleur que celui du dollar des États-Unis. Voilà les faits, et voilà la preuve réelle de notre politique financière.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai d'abord quelques mots à dire, monsieur l'Orateur, au sujet du discours que nous venons d'entendre, discours prononcé avec cet enthousiasme qui caractérise toujours l'honorable député, avec cette absence de notes à laquelle il a fait une allusion si émouvante. Il ne songeait aucunement à parler, monsieur l'Orateur, mais j'ai constaté que par coïncidence il avait sous la main des données statistiques qui révélaient que les renseignements n'étaient pas fournis au pied levé comme il a voulu le faire croire à la Chambre. En écoutant mon honorable ami s'exprimer en termes touchants au sujet de la fixation du prix de revente et de la fausse attitude du parti conservateur à ce sujet, j'ai songé à la réunion de l'Association libérale de la Colombie-Britannique, qui a eu lieu dans cette province en janvier dernier, après la dernière session du Parlement. Mon honorable ami assistait à cette réunion. L'Association libérale de la Colombie-Britannique a déclaré qu'elle ne pouvait approuver l'attitude de ses représentants à la Chambre des communes sur la fixation des prix de revente.

Le député a parlé ensuite de l'abaissement qui se produit en ce moment dans le coût de la vie. Il est vrai que le coût de la vie a fléchi. La raison, selon le bureau de la statistique, c'est que les cultivateurs touchent des prix moins élevés. Ce ne sont pas les prix des appareils électriques ou autres, assujétis à la fixation du prix de revente, qui baissent, mais bien les prix des produits agricoles qui sont inférieurs à ce qu'ils étaient il y a quelques mois. Voilà qui explique l'abaissement de l'indice du coût de la vie qui peut se produire. De fait, la récente diminution ne signifiera pas grand chose pour les gens à faible revenu. Si nous examinons les choses de près, nous constatons que l'économie, qui résulte pour une personne qui consacre en une année $2,000 à sa subsistance, représente 20 cents pour l'année à venir. Lorsque mon honorable ami a signalé, avec l'approbation de ses collègues qui l'ont acclamé, comme il était merveilleux pour les Canadiens d'avoir un excédent si considérable, il a oublié de dire que durant les neuf premiers mois de l'année, chaque Canadien a dû verser $50 de plus qu'il n'était nécessaire pour les frais de la défense et de l'administration du pays, pour obtenir ce surplus. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'il retourne parler aux gens à faibles revenus et de noter leurs sentiments.

Il a parlé de la diminution de la dette nationale. Quand a-t-on adopté cette ligne de conduite? Lorsque le ministre des Finances a prédit le printemps dernier un excédent possible de 30 millions de dollars, il n'était nullement question que des centaines de millions de dollars fussent affectés à d'autres fins. Aujourd'hui, alors que beaucoup de nos gens éprouvent des difficultés à faire face au coût de la vie, le dollar canadien dont mon ami parle en termes aussi fastidieux ne représente plus que 48 cents comparativement à ce qu'il valait il y a dix ans. Il est de mauvais goût de la part de ceux qui appuient le Gouvernement de s'enorgueillir de ce qu'ils ont enlevé à la population canadienne tant d'argent en plus de ce qu'ils étaient autorisés à prélever. Comme l'a signalé le représentant de Greenwood (M. Macdonnell), les impôts prélevés en 1951 ont haussé le coût de la vie des Canadiens. Pourquoi mon ami n'a-t-il pas dit comme le Gouvernement s'est trompé à l'égard de l'augmentation de la taxe sur les cigarettes? Pourquoi n'a-t-il pas répondu aux plaintes selon lesquelles l'augmentation d'impôt d'il y a un an a fait diminuer les rentrées parce qu'elle est devenue exorbitante, indéfendable? Qu'il aille donc parler dans n'importe qu'elle partie du pays pour justifier la surtaxe de 20 p. 100 sur le revenu, qu'on a établie sans nécessité. Au lieu de se vanter de tout l'argent qu'il a enlevé à la population du Canada au cours de l'année civile, le Gouvernement aurait dû manifester un regret qui n'est pas encore apparent et, les députés qui l'appuient, un certain désir de voir diminuer les impôts inutiles, sans préjudice des préparatifs militaires indispensables et des frais administratifs, sans doute, mais afin, malgré tout, de soulager les Canadiens aux revenus modestes, d'alléger le fardeau des impôts qui les empêche, aujourd'hui, de vivre comme ils le devraient.

Je voudrais maintenant parler d'une ou deux questions qui intéressent particulièrement les provinces des Prairies. Je voudrais tout d'abord parler d'une question qui intéresse en somme toutes les provinces, de la mesure qu'annonce le discours du trône, c'est-à-dire de la refonte de la carte électorale qui, si on lui donne suite sous sa forme actuelle, portera à ceux d'entre nous qui habitent les Prairies un coup si dur qu'on peut difficilement le justifier.

Je suis de ceux qui croient en la constitution et en la nécessité de lui conserver son intégrité. Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, la province de la Saskatchewan va perdre cinq de ses circonscriptions, soit une diminution de 25 p. 100 dans le nombre de ses représentants, pour exprimer la chose en pourcentages. Le Manitoba va perdre deux circonscriptions. Quand je vois ce qui se passe, je me demande si le

Parlement ne devrait pas dès maintenant songer à la nécessité d'adopter la modification constitutionnelle nécessaire en vue d'assurer une représentation juste et raisonnable à ces régions des Prairies qui actuellement perdent de leurs habitants mais où les gens reviendront dès que se seront réalisées les grandes exploitations qu'on met en œuvre en ce moment.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, étudiant de façon générale le remaniement de la carte électorale, je soumettais à la Chambre quelques vues et propositions personnelles. Si j'ai bonne mémoire, je signalais la nécessité de préserver et de maintenir la constitution de notre pays, nécessité inéluctable si l'on veut que la Confédération soit maintenue avec toute l'équité que supposent les relations entre le parlement fédéral et les provinces en particulier.

Il y aurait lieu d'intervenir auprès des provinces et de les consulter en vue d'en arriver à une juste entente aux termes de laquelle les secteurs où la population a diminué récemment seraient assurés de ne pas voir tomber leur représentation au-dessous d'un niveau déterminé, jugé indispensable.

En 1946, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) était président du comité.

L'hon. M. Harris: Non; en 1947, j'étais vice-président.

M. Diefenbaker: Je me suis trompé d'une année. J'ai dit alors que, comme le Gouvernement songeait à modifier la base de la représentation, les provinces avaient le droit d'être consultées en la matière. Cependant, telles n'étaient pas les vues du premier ministre actuel (M. St-Laurent), du premier ministre de l'époque, ni même du gouvernement. L'opinion était que la question de la représentation n'intéresse que le Parlement, que c'est une question fédérale et qu'elle n'exige pas la consultation et encore moins l'assentiment des provinces. Si telle est l'opinion du Gouvernement aujourd'hui, alors l'affaire pourrait être réglée au moyen d'une modification apportée à la constitution, à l'égard des questions fédérales qui font actuellement partie des questions relevant de la compétence du Parlement.

Je ne suis pas de ceux qui croient que cette question n'intéresse que le Parlement. Je reste d'avis que les provinces ont le droit d'être consultées pour ce qui est de tout changement de la base de la représentation. C'est pourquoi, au nom des gens des provinces des Prairies qui sont particulièrement atteints en ce moment, je propose la tenue d'une conférence fédérale-provinciale en vue d'assurer aux provinces, qui autrement perdront des représentants, que le nombre de leurs députés ne sera pas réduit au point où il le serait si on utilisait la base ordinaire de la représentation.

Vous me demandez ce que je propose en général? Pendant l'heure du dîner, j'ai essayé d'établir aussi clairement que possible un résumé de la représentation que j'aimerais et je n'offre ce résumé que pour qu'il soit pris en considération. Les provinces des Prairies ont aujourd'hui de très grandes circonscriptions. Sous le régime actuel, il est déjà très difficile de représenter à la Chambre quelques-unes des régions rurales de ma province, à cause de leur étendue. La situation s'aggravera d'autant si le nombre des députés est réduit du quart ou si, en d'autres termes, la superficie des circonscriptions est augmentée du quart.

Le même argument s'applique à la circonscription de Yukon-Mackenzie-River (M. Simmons). C'est un empire qu'il représente, une étendue qu'une seule personne ne peut certainement pas représenter convenablement. Il conviendrait d'examiner sérieusement l'à-propos de diviser cette région du Canada septentrional en deux circonscriptions.

La constitution renferme un principe en vertu duquel il est entendu que le nombre des représentants des provinces Maritimes ne sera pas réduit au delà d'un certain point, quelle que soit la diminution de la population. Sans mettre obstacle le moindrement du monde à l'augmentation à laquelle donne droit l'accroissement de la population de certaines provinces, j'estime qu'en toute justice on pourrait faire en sorte que la constitution interdît d'abaisser le nombre de députés de chaque province au-dessous d'un certain minimum, sans égard au chiffre de la population.

Cette méthode, qui ne déroge en rien aux principes dont s'inspire la confédération, assurerait une représentation équitable et préviendrait l'injustice dont les provinces des Prairies seront victimes si le régime actuel, que les hommes ont établi et que, par conséquent, ils peuvent démolir, n'est pas modifié avec l'assentiment des provinces.

Je soumets cette idée à la Chambre, non pas comme le fruit de mûres réflexions mais à titre de simple proposition. Aucune pro-

vince ne serait privée de la représentation à laquelle elle a droit. Plutôt, chacune des dix provinces serait sûre qu'à l'avenir sa représentation au parlement du Canada ne baissera pas au-dessous d'un niveau déterminé.

Peu importe l'allégeance politique, dans les provinces des Prairies, tout le monde s'entend sur ce point. Je suis sûr que j'exprime l'avis de gens qui ne siègent pas ici et dont les vues diffèrent des miennes quand j'affirme qu'en enlevant un certain nombre de sièges aux provinces des Prairies, on n'accorde pas à ces provinces toute la considération à laquelle elles ont droit de s'attendre. On devrait convoquer une conférence à cette fin qui examinerait la question afin de déterminer s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher que la Saskatchewan ne perde le quart de ses représentants et que les autres provinces ne perdent les leurs dans une moindre mesure.

J'en aurai plus long à dire au moment du débat tendant à la deuxième lecture du projet de loi. C'est une question qui dépasse toute considération politique. Elle met en jeu la vie même des provinces de l'Ouest et elle mérite que le Gouvernement lui accorde toute son attention pour faire en sorte, qu'après avoir consulté les provinces—la confédération n'est-elle pas fondée sur un accord— on aboutisse à une entente qui assurera que la représentation ne sera pas diminuée en deçà de certaines limites déterminées.

Je passe maintenant à deux autres problèmes qui revêtent une grande importance pour les provinces des Prairies. La semaine dernière, nous avons longuement discuté la question de la fièvre aphteuse à laquelle je m'arrêterai plus tard si j'en ai le temps. Un autre problème qui se pose à nous aujourd'hui est celui de l'écoulement du blé gourd et humide dont nous possédons une si grande quantité.

Il faut d'abord prendre des mesures pour en assurer le transport et le séchage, et pour en faciliter l'emmagasinage. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais j'ai sous la main le hansard de l'automne dernier qui montre que de semaine en semaine j'ai signalé le danger que courait le cultivateur de l'Ouest quand une si grande partie de son blé, de son orge et de son avoine était humide ou bien ensevelie sous la neige par suite du mauvais temps qui a sévi l'automne dernier. Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a maintes et maintes fois assurés, d'un ton à demi optimiste, qu'il n'y avait rien à craindre. Le 29 février, en réponse à une question que je lui posais, il a répondu comme en fait foi la page 19 du hansard:

> On est en train d'aménager des installations de séchage supplémentaire à la tête des lacs et, si je ne me trompe, à Vancouver. Malheureusement le temps manque pour pouvoir secourir efficacement cette année la région en cause. On a pris des dispositions afin d'acheminer dix millions de boisseaux de blé humide en provenance des provinces des Prairies vers Duluth pour profiter de la capacité de séchage disponible à cet endroit.

Le ministre espérait, dit-il, qu'il n'y aurait pas de gaspillage, mais cet énoncé ne me semble pas conforme à la réalité. La situation prend une tournure tragique. A l'approche du printemps les provinces des Prairies sont menacées de perdre des récoltes d'une valeur de 75 à 100 millions de dollars, pertes qui pourraient être évitées même maintenant si le Gouvernement, qui exerce le monopole de la vente, du transport et de l'emmagasinage du blé et des autres céréales, agissait avec diligence.

La raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui dans une telle situation vient de ce que la récolte de 1950 renfermait une forte quantité de blé humide et gourd, la différence entre les deux étant une question de deux ou trois p. 100 d'humidité de plus. Le blé en question a été entreposé dans les élévateurs des Prairies. Ce blé n'ayant pas été écoulé, bon nombre d'élévateurs étaient encore remplis, ou à moitié, du blé de l'année précédente au moment de la rentrée de la nouvelle récolte. Aucune mesure efficace n'a été prise par la Commission du blé ni par le Gouvernement pour parer à la crise qui, chaque cultivateur s'en rendait compte, menaçait l'Ouest canadien. Nous de l'opposition avons demandé, à maintes reprises, qu'on prenne des dispositions en ce sens. Les honorables députés qui siègent à notre gauche ont réclamé la nomination d'un régisseur du transport pour l'année 1951. On n'a rien fait avant le mois d'août. L'honorable député de Souris (M. Ross) a fait la même demande à plusieurs reprises; il n'a rencontré qu'apathie et indifférence.

Pendant l'automne tout entier nous nous sommes efforcés de signaler au ministre du Commerce et au Gouvernement la situation critique qui s'annonçait dans l'Ouest. Bon nombre de nos wagons à marchandises étaient aux États-Unis et il y avait une grande pénurie de wagons, surtout sur le réseau du Pacifique-Canadien. Les élévateurs régionaux n'offraient aucune possibilité d'emmagasinage. Nous avons demandé qu'on fasse quelque chose afin de permettre d'indemniser les fermiers pour l'emmagasinage et leur permettre de voir à leur propre entreposage, mais on n'a rien fait.

Aujourd'hui nous avons dans les Prairies 28 p. 100 du blé et 24 p. 100 de l'avoine et de l'orge qui sont humides et gourds. Aujourd'hui 28 p. 100 du blé et de l'orge de la Saskatchewan n'ont pas encore été récoltés,

et il y en a 33 p. 100 en Alberta et 6 p. 100 au Manitoba. Les chiffres totaux dépassent la centaine de millions de boisseaux.

Les élévateurs regorgent de céréales. La situation exige certes qu'on agisse, même à cette heure tardive. Les pertes vont être graves. Il aurait mieux valu que le Gouvernement se rendit compte plus tôt de la situation. Je recommande qu'on prenne certaines mesures incessamment. J'estime qu'il faudrait convoquer à une conférence, non seulement les représentants des provinces, mais encore les délégués du gouvernement fédéral et les représentants des sociétés d'élévateurs. Je sais qu'une réunion a eu lieu récemment à Regina, mais qu'on ne jouissait pas des pouvoirs nécessaires pour agir.

Il est temps de trouver d'autres débouchés pour ce blé. Nous devrions faire, en vertu du Plan de Colombo, ce que l'on a déjà fait pour la Grèce. Nous avons consenti un don de 750,000 boisseaux de blé, de la catégorie n° 5, à la Grèce; je propose de donner à l'Inde et aux pays du proche Orient une quantité beaucoup plus considérable sous le régime du pacte de Colombo.

Nous avons maintenant en Saskatchewan une zone en quarantaine qu'on pourrait presque appeler la colonie des animaux lépreux. On a imposé une interdiction complète qui a des conséquences graves pour les habitants de cette région. Les interdictions que l'on a prononcées à l'extérieur de cette région devraient être levées de façon que l'on puisse expédier des céréales aux États-Unis. Dans ma circonscription, il y a des agriculteurs qui pourraient y trouver des débouchés, mais on leur interdit ce marché parce que le gouvernement a défendu, il y a quelque temps, l'exportation aux États-Unis de blé gourd pour l'alimentation du bétail. Le besoin se fait sentir là-bas. L'agent agricole du *Chicago and Northwestern Railroad* a déclaré récemment qu'il y aurait, cette année, aux États-Unis, une pénurie de céréales de provende.

Certaines régions de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest n'ont pas reçu leur juste part de wagons-marchandises. A mon avis, il conviendrait d'y envoyer des wagons qui servent à transporter des marchandises rapportant un bénéfice plus élevé que le blé. Il conviendrait donc d'acheminer plusieurs de ces wagons vers l'Ouest, afin de transporter une plus forte partie de la récolte qui risque de se perdre à moins qu'on n'agisse sans retard.

Le ministre a formulé certaines déclarations optimistes. Il a dit, entre autres choses, qu'en février on avait fait des démarches en vue d'obtenir des moyens de séchage à Duluth. Il a dit qu'on enverrait 14 millions de boisseaux dans cette ville, mais quelques jours plus tard un représentant de la Commission du blé a dit qu'on pourrait y envoyer au plus 10 millions de boisseaux. On n'a pas utilisé les installations de Churchill. On aurait pu y envoyer pour séchage un demi-million de boisseaux, même s'il avait fallu y transporter le blé, aller et retour.

Les cultivateurs ont demandé en juillet, août et septembre derniers, au ministre du Revenu national (M. McCann) de leur permettre d'importer des séchoirs au Canada en franchise. Le Gouvernement a d'abord prétendu que ce ne serait pas permis. Il a ensuite modifié son attitude à cet égard et a permis leur entrée au pays moyennant remboursement, si je comprends bien.

L'hon. M. McCann: Rien n'a été fait pour en interdire l'entrée. Lorsque la question a été posée, on a exposé les modalités de la loi.

M. Diefenbaker: Je reconnais que cela est vrai. Mais en vertu des pouvoirs d'urgence, on apporte aux droits de douane des changements imposés par décret du conseil; l'emploi de ces décrets n'a jamais été étranger aux initiatives du Gouvernement. Finalement, le ministre a dit qu'il les laisserait entrer sous certaines conditions. Les cultivateurs ont alors commencé à utiliser les séchoirs puis la commission des grains a jugé que l'emploi des séchoirs risque de réduire la teneur en gluten et de donner au blé une odeur d'huile. Qu'aurait-on dû faire devant pareille crise? Il y a trois mois, j'ai demandé au Gouvernement, étant donné le monopole exercé sur la vente du blé au pays et la situation critique qui existait, s'il n'aménagerait pas de plus vastes séchoirs à Vancouver, Calgary, Regina, Moose-Jaw et ailleurs. Cela reste encore à faire. Voici la situation où se trouvent les provinces des Prairies: il y a encore 150 millions de boisseaux de blé sous la neige; ces céréales ne seront pas toutes moissonnées à moins que les conditions ne soient idéales au printemps; si on les récolte, elles ne pourront être apportées pour être vendues à cause de leur mauvais état.

Qu'on se serve des installations de Churchill! Qu'on se serve de ce qu'on voudra, mais, surtout, qu'on cesse de nous répéter, comme on le fait depuis l'automne, toutes ces déclarations optimistes, semaine après semaine, mois après mois. C'est seulement l'autre jour, le 7 mars, que le ministre a fini par reconnaître la gravité de la situation et par dire que les cultivateurs devraient tout

de même songer à se tirer d'affaires, sinon seuls, du moins en partie. Le monde demande de la nourriture, monsieur l'Orateur. Comment, dans ces circonstances, ne manquerions-nous pas à nos devoirs si nous n'assurions pas la mise en disponibilité, afin de faire face aux besoins mondiaux, d'une bonne partie, au moins, de ce blé-là, sinon la totalité. Dans la guerre des idées que nous menons contre le communisme, nous parlons de la possession de la bombe H. Mais ce que le communisme exploite avant toute chose c'est la bombe F, la bombe de la faim. Voilà un domaine où les communistes propagent leur doctrine.

Il me semble qu'il nous appartient de nous assurer de la mise en marche du mécanisme des échanges commerciaux, de voir à ce qu'on utilise du blé qu'on ne pourrait pas utiliser autrement, quand on aura les navires qu'il faut, pour nous acquitter des obligations que nous impose le plan de Colombo, d'une part et, d'autre part, empêcher la constitution d'excédents chez nous. Je saisis la Chambre de ces questions estimant que la situation existant dans les Prairies est grosse de périls, eu égard au nombre de boisseaux de blé qui restent à moissonner et au nombre, plus grand encore, de boisseaux de blé humide toujours dans les fermes, engrangé dans des conditions insuffisantes. Cette situation est mauvaise du point de vue de l'économie nationale; elle est pire encore dans une petite région autour de Regina. Les cultivateurs là-bas ont leurs troupeaux dans la zone-tampon. Ils sont incapables d'expédier le fourrage ou le blé dont ils disposent. Les moyens d'entreposage ne suffisent pas. Les cultivateurs demandent donc des égards spéciaux pour la région atteinte par la terrible fièvre aphteuse.

Le Gouvernement est tenu d'agir par l'intermédiaire de la Commission du blé car, en définitive, la Commission du blé n'est qu'un agent du Gouvernement, qui exécute actuellement le programme ministériel. Le séchage se faisant le plus rapidement possible, le plus qu'on pourra sécher en une semaine à Fort-William, sur le littoral du Pacifique et dans les installations disponibles en Ontario sera 3,400,000 boisseaux. Étant donné qu'il y a environ 100 millions de boisseaux de blé humide dans les Prairies ou dans les élévateurs-terminus, étant donné les 150 millions de boisseaux de blé, humide ou gourd, d'avoine et d'orge, il faudra environ quarante-cinq semaines au rythme présent et l'on sèche aussi vite qu'on peut à l'heure actuelle.

Voilà qui démontre la nécessité d'intervenir immédiatement. Les cultivateurs ne demandent rien au Parlement, mais ils veulent que le Gouvernement se rende compte de la situation et intervienne tout de suite. Si le Gouvernement était intervenu l'automne dernier, la situation ne serait pas aussi lamentable qu'elle l'est actuellement. Le Gouvernement eût-il agi en novembre ou en décembre, quand l'opposition a essayé de saisir le Parlement du problème, l'avenir paraîtrait aujourd'hui moins sombre dans les Prairies. Mais, même aujourd'hui, il y a un défi à relever, une occasion qui se présente. Le ministre du Commerce a été un grand bâtisseur d'élévateurs. Il s'est habitué au cours de la guerre à faire exécuter les choses promptement en raison des circonstances critiques. L'existence de plus de 100 millions de boisseaux de blé gourd et humide dans les provinces des Prairies suffit certes à pousser notre pays à mettre à contribution toutes ses ressources et son esprit d'initiative, afin qu'il agrandisse les installations de séchage au point de pouvoir épargner une grande partie, sinon la totalité, du blé et des céréales secondaires.

Il y a un instant, j'ai mentionné la fièvre aphteuse qui sévit aux environs de Regina. J'ai reçu des lettres d'une foule de gens qui me signalent leurs difficultés. L'autre jour, le ministre a annoncé que la terrible épidémie était enrayée. Radio-Canada avait à peine diffusé ses paroles que trois nouveaux cas se déclaraient dans diverses régions avoisinant Regina.

L'hon. M. Prudham: Le député peut-il mentionner la page du hansard où le ministre s'est exprimé ainsi?

M. Diefenbaker: Je n'ai pas dit que c'était dans le hansard. Radio-Canada ne diffuse pas le compte rendu du hansard. Je parlais d'une entrevue que le ministre a accordée et qui a été rapportée dans les journaux du pays.

L'hon. M. Abbott: A-t-il déclaré au micro de Radio-Canada que la maladie était finie?

M. Diefenbaker: Il a déclaré à Radio-Canada et dans les journaux que le plus dur était fait, qu'il n'y avait pas de cas nouveaux et qu'on ne s'attendait pas à en avoir d'autres, et avant même qu'il eût terminé sa déclaration il y avait trois nouveaux cas.

M. Ross (Souris): Il a déclaré que l'épidémie était complètement enrayée.

L'hon. M. Abbott: Pourquoi ne citez-vous pas le texte de l'émission?

M. Diefenbaker: Pourquoi je ne cite pas le texte de l'émission?

L'hon. M. Abbott: Lorsque le ministre n'est pas là il est très facile de paraphraser ce qu'il a dit.

M. Diefenbaker: S'il fallait garder devant soi toutes les allocutions radiodiffusées par tous les ministres et contenant toutes les déclarations semblables...

L'hon. M. Abbott: Vous détournez la question.

M. Diefenbaker: ...il serait impossible d'en avoir le dossier devant soi et le ministre sait que cela est vrai.

L'hon. M. Abbott: Quand je cite, je cite: je ne paraphrase pas.

M. Diefenbaker: Je laisse aux députés qui lisent les journaux, le soin de juger. J'espère qu'il arrive au ministre des Mines et Relevés techniques de lire les journaux. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit que l'épizootie était enrayée. Il ne s'agit pas de blâmer le ministre, mais de signaler tout le danger que comporte cette maladie, ainsi que la nécessité d'une prompte intervention. Plusieurs cultivateurs de la région en cause m'ont exposé une proposition à cet égard. C'est cette proposition que j'allais transmettre aux membres du Gouvernement quand ils se sont montrés si sensibles à la critique. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, avez-vous remarqué comme ils sont susceptibles quand ils entendent dire qu'on n'aurait pas dû laisser se répandre la fièvre aphteuse, qu'on n'aurait pas dû attendre trois mois avant d'intervenir? La proposition que je désire soumettre au Gouvernement était contenue dans une lettre que m'a adressée un habitant de cette zone-tampon. Je la lui soumets parce que je ne la crois pas sans valeur. Je cite:

> Une forte proportion des bestiaux de cette région sont vendus sur le marché en tant qu'animaux mi-gras et sont revendus à des gens d'un peu partout, qui les achètent en vue de les engraisser. Je ne crois pas que personne veuille courir le risque d'acheter des animaux mi-gras provenant de la région mise en quarantaine, pour les mettre à l'engraissage pendant un an ou deux. C'est aller au-devant des ennuis, tant pour nous que pour tous les intéressés, que de s'imaginer le contraire. Si tous les animaux de la région en quarantaine étaient marqués et numérotés...

Des voix: Le temps de parole du député est écoulé.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Abbott: Quarante-cinq minutes!

M. Diefenbaker: Très bien! Je ne savais pas que mon temps de parole était déjà écoulé.

M. l'Orateur: Je rappelais la Chambre à l'ordre. Le député de Lake-Centre peut continuer.

L'hon. M. Abbott: Qu'il finisse de donner lecture de la lettre.

M. Diefenbaker: Je voulais formuler une proposition d'ordre pratique.

L'hon. M. Abbott: On croirait qu'il est le seul député à recevoir des lettres.

M. Diefenbaker: Très bien, je ne poursuivrai pas. Je croyais que la Chambre aurait aimé entendre le reste.

M. l'Orateur: Il y a vraiment trop d'interruptions. Le député de Lake-Centre peut continuer et je prie la Chambre de lui permettre de terminer son exposé sans l'interrompre. Le temps de parole du député n'est pas écoulé.

L'hon M. Abbott: Bien!

M. Diefenbaker: J'écoute toujours mes honorables amis, mais ils semblent susceptibles. La lettre se poursuit ainsi:

> Si tout le bétail de la région mise en quarantaine était marqué et numéroté et si le gouvernement l'achetait en entier, on pourrait diriger les bêtes vers les abattoirs de Regina, les y inspecter et les abattre immédiatement. Le numéro de chaque animal serait ensuite rayé de la liste officielle de sorte que les autorités sauraient combien il resterait de bêtes dans la région et quels en seraient les propriétaires.

On épargnerait donc ainsi aux éleveurs de la région des pertes qui autrement seraient inévitables. La lettre contient une proposition de nature à venir en aide aux cultivateurs de la zone-tampon, qui sont aussi gravement atteints que ceux de la région mise en quarantaine puisqu'ils ne peuvent exporter de bétail. L'adoption d'un tel plan diminuerait grandement les pertes financières et les ennuis qui sont le lot de ces citoyens.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'approuve les remarques formulées par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) quant aux mesures que le Gouvernement devrait songer à prendre à l'égard de la nouvelle répartition de la représentation à la Chambre des communes. Il me semble que la Saskatchewan, qui renferme environ les deux cinquièmes de toute la superficie cultivée au Canada, ne serait pas suffisamment représentée si on lui enlevait, ne fût-ce qu'un seul des vingt sièges qu'elle détient actuellement. Le député de Lake-Centre dit avoir l'impression que tous les représentants de la Saskatchewan, à quelque parti qu'ils appartiennent, conviennent que notre représentation au parlement ne doit pas être réduite. Certes, elle ne devrait pas

être réduite de cinq sièges car ce chiffre représente le quart du nombre de députés de cette province.

Le *Leader Post* a étudié assez à fond la question de la représentation à laquelle la Saskatchewan devrait avoir droit. Le 17 janvier, dans un excellent éditorial,—un article avait paru sur le même sujet un mois auparavant,—ce journal expose des arguments, qui me paraissent très solides, contre la réduction du nombre des sièges attribués à la Saskatchewan. Je ne me propose pas de lire cet article au long; je me contente d'en citer un ou deux alinéas:

> La proposition récemment mise de l'avant par ce journal a depuis reçu un large appui; elle propose de s'écarter de la représentation à la Chambre des communes fondée sur la population afin de parer à la menace qui pèse sur la Saskatchewan et le Manitoba qui risquent de perdre la première cinq sièges au Parlement et le second un siège.

L'article continue en disant que si la Saskatchewan renfermait des villes comme Montréal ou Toronto ou quelque autre grande ville, on pourrait y découper des circonscriptions rurales d'étendue raisonnable que des députés pourraient représenter de façon satisfaisante en augmentant considérablement les circonscriptions urbaines quant au chiffre de la population. En Saskatchewan, notre problème diffère quelque peu de celui des circonscriptions rurales des autres provinces. Il y a des cultivateurs dans tout le sud-ouest de la Saskatchewan. Certaines des régions septentrionales renferment de vastes espaces où il n'y a presque personne. Dans la partie de la Saskatchewan qui a été mise en valeur il y a des gens dans presque toutes les sections et sûrement dans tous les townships. Le député qui veut représenter une circonscription rurale doit faire des milliers et des milliers de milles en voiture s'il entend la parcourir au moins partiellement.

Le Gouvernement pourrait, je crois, étudier l'à-propos de nommer une commission royale en vue d'examiner le problème que pose la représentation, afin d'arrêter quel doit être le nombre minimum de représentants de chaque province. Si le nombre des représentants était purement et simplement fondé sur le chiffre de la population, peut-être n'y aurait-il pas lieu de protester, mais d'autres provinces et régions jouissent d'un minimum essentiel. Les habitants de l'Ouest croient qu'ils devraient aussi bénéficier d'une disposition les protégeant quant au nombre de représentants auxquels ils auraient droit au Parlement.

J'ai pris la parole ce soir surtout pour réclamer un nouveau traitement, un traitement équitable en faveur de l'agriculture de l'Ouest. Les lois actuelles peuvent subir et ont besoin de nombreuses et importantes améliorations. Avant de parler de l'agriculture en particulier, je veux signaler certaines améliorations que les Canadiens demandent d'apporter à la législation sur la sécurité sociale et dont ils veulent et peuvent défrayer le coût. L'an dernier, le Parlement a adopté à l'unanimité la loi sur la sécurité de la vieillesse et la loi de l'assistance-vieillesse, lois qui ont sensiblement amélioré notre législation en matière de pension. Toutefois, le Gouvernement et le Parlement se sont abstenus de proposer un relèvement nécessaire de la pension de base de $40 par mois.

A partir d'avril 1949, il n'y a pas eu d'augmentation de la pension de base. Depuis ce temps-là le coût de la vie a monté rapidement. Les $40 ont perdu une bonne partie de leur pouvoir d'achat; si même il n'y avait pas d'autres motifs qui poussent à augmenter dès maintenant la pension de $40, afin de rétablir le pouvoir d'achat qu'elle représentait en 1949, j'estime que ce serait une raison suffisante pour accroître sans plus tarder la pension de vieillesse. Je ne pense pas que le Parlement et les Canadiens doivent se contenter de relever la pension de vieillesse au niveau exact nécessaire pour assurer à cette pension le pouvoir d'achat qu'elle avait à une date antérieure quelconque. Les pensions de vieillesse au Canada devraient toujours être reliées à la production canadienne. Chaque année nous augmentons notre vitesse; au fur et à mesure de cet accroissement, la fraction de la production destinée à nos aînés devrait augmenter d'une façon correspondante.

J'estime que pour être équitable aujourd'hui la pension que versent les Canadiens devrait facilement atteindre $60 par mois. Pour moi, j'estime que la pension devrait être augmentée sans délai et que nos vieux citoyens ne devraient pas avoir à attendre jusqu'aux mois précédant les élections pour obtenir l'augmentation projetée par le Gouvernement. C'est dès maintenant que les vieux pensionnés devraient toucher une augmentation; à mon avis, il faudrait augmenter la pension de $20 par mois pour l'établir à un niveau convenable. D'ici un an, si l'inflation continue, ces $60 devront être sensiblement relevés.

M. Cruickshank: Quelle est la pension qu'on paye en Saskatchewan?

M. Argue: En Saskatchewan, nous ajoutons à la pension de vieillesse un supplément de $2.50 par mois.

M. Cruickshank: En Colombie-Britannique, nous payons $10 par mois.

M. Argue: C'est très bien. La Colombie-Britannique est plus riche que la Saskatchewan.

M. Cruickshank: C'est une meilleure province, en plus de cela.

M. Argue: C'est une province plus riche, mais pas meilleure. Je suis heureux d'apprendre que la Colombie-Britannique puisse verser un supplément de 10 dollars. Je voudrais la voir payer 20 dollars. La Saskatchewan accorde un supplément de $2.50 par mois aux titulaires d'une pension à la suite d'une évaluation de leurs ressources; nous fournissons également aux pensionnés des soins médicaux à titre gratuit. Si l'on me demandait si nous en faisons assez, en Saskatchewan, je serais le premier à dire que non. Je constate simplement que nous faisons plus en Saskatchewan, par rapport à nos ressources que le Gouvernement fédéral du Canada en comparaison des siennes. Pour autant que chaque province et chaque gouvernement fera le mieux qu'il pourra, je crois que personne parmi nous n'aura droit de se plaindre.

M. Cruickshank: Mais pourquoi tout le monde quitte-t-il la Saskatchewan?

M. Argue: Un député me rappelle que l'hospitalisation ainsi que les soins médicaux sont offerts à titre gratuit également à certains de nos retraités dans la province de Saskatchewan.

Je passe du projet d'amélioration de la pension de vieillesse aux améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux services de santé à l'intention des Canadiens. En 1945, le gouvernement fédéral a présenté aux provinces des propositions relatives à un programme d'ensemble d'assurance-santé. La population canadienne attend depuis sept ans que le gouvernement fédéral mette en œuvre une partie importante de ce programme. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait offrir dès maintenant aux Canadiens un programme complet de santé de concert avec les provinces; ainsi toute province désireuse de collaborer à la mise en œuvre d'un programme du genre pourrait fournir à sa population tous les soins hospitaliers ou médicaux dont elle a besoin.

La Saskatchewan applique un programme d'hospitalisation à nul autre pareil; je n'exagère rien. Il n'est pas encore assez étendu. Au programme d'hospitalisation s'ajoutent des soins médicaux pour toute la population de la Saskatchewan, mais nous aimerions être en mesure d'assurer des services médicaux complets à tous les habitants de notre province. Si le gouvernement fédéral offrait, comme il l'a fait en 1945, des propositions précises, en vertu desquelles il travaillerait de concert avec la Saskatchewan, nous pourrions sous peu jouir de services médicaux complets. Je signale à la Chambre que la Saskatchewan n'assure pas encore tous les services médicaux qu'elle voudrait fournir. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral devrait adopter ses propositions et les transformer en mesure législative. Si le gouvernement fédéral ne présente pas de mesure prévoyant la collaboration avec les provinces à un programe de santé, la Saskatchewan n'a pas l'intention de se croiser les bras. Peu importe leurs attaches politiques, les gens de la Saskatchewan forment un groupe progressiste qui établira tous les services médicaux un à un, même si le gouvernement fédéral continue à dormir sur son énorme surplus et à ne prendre aucune intiative en vue de la mise en œuvre d'un programme de services médicaux.

J'en viens maintenant au troisième aspect de la sécurité sociale qui devrait être améliorée. Je n'ai jamais parlé des allocations familiales sans attribuer au gouvernement fédéral dirigé par Mackenzie King, de même qu'aux autres députés, tout le mérite de l'adoption de la loi de 1944 sur les allocations familiales. Je leur reconnais toujours ce mérite. Cette loi prévoit un versement mensuel minimum de $5 et maximum de $8 pour chaque enfant. Depuis 1945, en laissant libre cours à l'inflation, le gouvernement a graduellement abaissé d'au moins 40 p. 100 la puissance d'achat de cette allocation. Si le gouvernement fédéral se contentait seulement de présenter un amendement à la loi sur les allocations familiales de façon à rétablir la puissance d'achat des allocations familiales, la disposition devrait immédiatement hausser les prestations d'au moins 60 p. 100. Je concède au Gouvernement tout le mérite de l'institution des allocations familiales, mais l'institution ne suffit pas. J'ai inscrit au *Feuilleton* un projet de résolution demandant que les allocations familiales soient relevées de façon à rétablir leur puissance d'achat au niveau de celle de 1945. Si l'on agissait de façon à donner aux allocations familiales la puissance d'achat qu'elles avaient à leur institution en 1944, la prestation minimum devrait passer de $5 à $8 par mois, et la prestation maximum, de $8 à $13 par mois pour chaque enfant.

Le Gouvernement se demande toujours où il prendra les fonds. Le ministre des Finances (M. Abbott) jouit d'un excédent assez rondelet de 721 millions de dollars. Il prétend qu'il sera diminué de moitié avant la fin de la présente année financière, mais c'est tout de même un surplus. Avant la fin de la session, le ministre aura reçu une centaine de conseils

sur la façon d'utiliser cet excédent. A mon avis, le Gouvernement ne saurait l'utiliser à meilleure fin qu'en améliorant la pension de vieillesse, en inaugurant un programme complet d'assurance-santé et en augmentant les allocations familiales. Je sais qu'il faudrait encore plus d'argent que n'en indique l'excédent pour donner suite à toutes mes propositions; j'en suis persuadé. Le ministre des Finances,—je l'en félicite,—a néanmoins pu mettre au point une formule dite 2-2-2 pour compenser la suppression de l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de veillesse: 2 p. 100 d'augmentation de l'impôt sur le revenu, 2 p. 100 d'augmentation de l'impôt sur les sociétés, et 2 p. 100 de l'actuelle taxe de vente consacrés, désormais à couvrir les dépenses engagées aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse et de la loi sur l'assistance-vieillesse. Je ne pense vraiment pas que cette formule 2-2-2 puisse faire tort à qui que ce soit au Canada, mais les revenus qui en proviennent aideront certainement bien des vieux citoyens canadiens, particulièrement durant la période d'inflation que nous traversons.

Pour moi je crois qu'on pourrait trouver l'argent nécessaire à la mise en œuvre d'un meilleur régime de sécurité sociale, tout ce qu'il faut outre l'actuel excédent, sans que la population canadienne fasse de difficulté pour payer les impôts plus lourds encore qu'il faudrait pour cela. Je crois aussi que nos compatriotes sont en mesure de le faire. Mais ils réclament du Gouvernement que celui-ci prenne la tête du mouvement et leur donne l'occasion de contribuer à une caisse de sécurité sociale totale, qui leur assure, en somme, une véritable sécurité, tant par l'amélioration du programme d'assurance-vieillesse que par la mise en œuvre d'un régime universel d'hygiène publique et par l'augmentation de l'allocation familiale.

Je termine ici mes observations là-dessus, monsieur l'Orateur, afin de dire un mot au sujet de ce dont, à mon avis, les cultivateurs de l'Ouest ont besoin à l'heure actuelle. Dans le passé, j'ai, à l'occasion, avancé plusieurs idées à la Chambre. Le Gouvernement en a accepté quelques-unes, parfois presque tout de suite, parfois après une lutte assez longue et de nombreuses répétitions. Il en a rejeté un grand nombre. Je puis, cependant, en indiquer une ou deux qu'il a acceptées, ce dont je suis très heureux. Je veux parler, tout d'abord, de la permission accordée aux cultivateurs de déduire de leurs revenus les cotisations versées aux syndicats agricoles. A mon avis, c'est une bonne chose et je suis heureux que le ministre du Revenu national (M. McCann) nous en ait fait part l'autre jour.

[M. Argue.]

Au cours de la discussion de l'an dernier sur la loi de la commission des blés du Canada, j'ai présenté une proposition d'amendement invitant le gouvernement à fermer les livres de la caisse commune à l'égard du blé, de l'avoine ou de l'orge moins de soixante jours après la fin de la période de mise en commun. Le ministre du Commerce (M. Howe) a dit qu'il ne pouvait accepter ma proposition. La mesure telle que rédigée, a-t-il dit, ne visait que la vente de petites quantités, un millier de boisseaux de blé par ici, quelques milliers de boisseaux d'autres céréales par là. J'ai été heureux de voir, cependant, que le ministre du Commerce a fait fermer les livres de la caisse commune à l'égard de l'avoine, du blé et de l'orge même si, ce faisant, il a dû transférer quelques dizaines de millions de boisseaux et que les derniers paiements ont été faits quelques mois à peine après la fin de la campagne agricole. Je crois qu'on a appliqué une méthode commerciale judicieuse en liquidant ces caisses communes et en versant aux cultivateurs les fonds qui leur appartenaient de droit. Le ministre lui-même a établi un précédent qu'il maintiendra, je l'espère. Bien qu'il n'ait pas voulu modifier la loi dans le sens de ma proposition, j'ai néanmoins constaté avec plaisir que, dans la pratique, il s'en est inspiré.

Comme l'a déclaré ce soir le représentant de Lake-Centre, un des problèmes actuels, qui est presque une calamité pour les cultivateurs de l'Ouest, est la question des céréales humides. Le député de Lake-Centre a formulé certaines idées qui, ainsi qu'il l'a dit, aideraient probablement à remédier à cet état de choses. Je n'ai pas le temps de parler de toutes ces propositions; mais, à mon sens, le Gouvernement a fermé les yeux sur une importante méthode qui pourrait permettre de récupérer une bonne partie de ces céréales. Je veux parler du petit séchoir à céréales.

Au moyen de questions que des membres de notre groupe et d'autres groupes de l'opposition ont posées, nous avons cherché à obtenir, l'automne dernier, que le Gouvernement laisse entrer en franchise les séchoirs à céréales, mais nous n'avons pas réussi. Cependant, les séchoirs à céréales entrent maintenant en franchise si on les utilise et les garde au Canada. La Commission des grains et le ministre du Commerce ont ridiculisé, la semaine dernière, l'idée que les séchoirs à céréales utilisés sur les fermes avaient vraiment de la valeur. On me permettra de faire remarquer qu'il y a deux

sortes de séchoirs à céréales. On a utilisé, d'abord, le gros et coûteux séchoir à céréales, employé dans le commerce pour sécher les produits chimiques. Il est vrai qu'il n'a presque aucune valeur pour le séchage des céréales, certainement en ce qui concerne sa méthode normale de fonctionnement. Puis il y a le petit séchoir à céréales, celui qui est fabriqué dans le Nébraska. Il a subi victorieusement toutes les épreuves qu'ont rapportées les journaux. Cet appareil peut sécher de grosses quantités de céréales de telle sorte qu'elles soient en bonne condition. Je crois que la Commission des grains aurait dû étudier ces divers types d'appareils de séchage du grain sur la ferme, elle aurait dû leur faire subir des essais appropriés et aurait dû faire une estimation scientifique de leur valeur. Cela fait, elle aurait dû en favoriser l'emploi dans toute la mesure du possible.

J'ai beaucoup confiance en l'ingéniosité des cultivateurs. Si on leur donnait des directives et si on les encourageait, je crois qu'ils seraient en mesure d'installer pour leur usage personnel un dispositif de séchage des grains qui pourrait être extrêmement utile à la conservation de leurs céréales. Mais au lieu de faire des enquêtes appropriées, de chercher de la documentation et d'expliquer aux cultivateurs la meilleure façon de sécher le grain à la ferme, on a laissé les journaux publier de temps à autre des déclarations comme celles-ci: méfiez-vous des séchoirs individuels; les séchoirs individuels détériorent le grain. Le ministre lui-même, l'autre jour, a dit qu'à son avis les séchoirs individuels n'apportaient pas une solution dans la période critique que nous traversons. Je crois, à cet égard, que le ministère du Commerce et ses services ont fait une erreur.

Bientôt il sera temps pour le Canada et d'autres pays de négocier de nouveau,—et j'espère que cela se fera,—un accord international relatif au blé. Nous avons eu certains ennuis relativement à l'accord sur le blé que nous avons conclu avec la Grande-Bretagne et l'accord international sur le blé qui est actuellement en vigueur.

Les cultivateurs de l'Ouest sont mécontents de la façon dont on les a traités. Ils estimaient avoir droit à 25c. à titre de paiement final à l'égard du programme quinquennal de mise en commun. Ils considèrent comme moi qu'ils ont droit à un autre versement d'au moins 48 millions de dollars, soit 30c. le boisseau à l'égard des 160 millions de boisseaux de blé vendus au Canada, aux consommateurs de chez nous, au cours de cette période de cinq ans, à un prix inférieur à celui payé par la Grande-Bretagne. Au cours du débat sur cette question, les membres de notre groupe ont cherché à faire adopter par le Parlement une motion tendant à un versement de 25c. par boisseau, mais les députés libéraux ont, à l'époque, rejeté la motion. Il y a un an, je demandais, par une motion, que le prix global versé à l'égard de la récolte de 1950 fût porté à $2 le boisseau. Ma demande n'était pas exagérée, il me semble. Un tel prix restait, je crois, bien en deçà de la parité. Mais, cette fois encore, les députés libéraux ont cru bon de rejeter la motion.

Un des aspects les plus répugnants de la ligne de conduite actuellement suivie par le Gouvernement en ce qui concerne le blé, c'est que les cultivateurs de l'Ouest sont forcés de continuer à subventionner la consommation nationale, le prix du blé vendu au pays étant maintenu au niveau du prix prévu dans l'accord international sur le blé.

Le blé de la catégorie nº 2 se vend aujourd'hui plus de $2.30 le boisseau. Il s'est vendu $2.40 ou plus le boisseau. Au cours des deux dernières années qu'a duré l'accord britannique relatif au blé, les consommateurs canadiens ont payé $2 le boisseau le blé canadien; ils le paient aujourd'hui $1.80; mais depuis ce temps-là, le coût de la production a monté et le Gouvernement a maintenu comme ligne de conduite de forcer le producteur de blé à subventionner le consommateur du Canada. J'estime qu'il est temps que le Gouvernement modifie sa ligne de conduite afin que le consommateur canadien ne soit plus à la charge du producteur de blé de l'Ouest. Je ne demande pas la hausse du prix du pain; je ne demande pas que le consommateur soit contraint de payer plus cher le blé canadien, mais je crois que c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de subventionner le blé; la subvention du blé ne devrait pas être soutirée du producteur de blé de l'Ouest par le gouvernement.

On a parlé cet après-midi de la ligne de conduite du gouvernement à l'égard des prix minimums, surtout en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse. Notre groupe a toujours demandé des prix de parité. Nous croyons que la loi sur le soutien des prix agricoles et les crédits de 200 millions qui devaient être affectés aux fins de cette loi, peuvent et doivent servir à assurer des prix minimums justes pour les cultivateurs d'un bout à l'autre du Canada.

Quelle a donc été l'attitude du Gouvernement au sujet des prix minimums? Quand les prix des denrées agricoles se mettent à baisser subitement, il vient un moment où les prix sont tellement bas que la production tend à diminuer.

Le ministre de l'Agriculture intervient alors et fixe ce qu'on appelle le prix minimum pour ce qui est de la denrée en question. C'est ainsi, par exemple, que le prix minimum des œufs est de 38c. la douzaine. L'aviculteur de ma région reçoit donc 25c. la douzaine pour ses œufs, même lorsque le mercure tombe à 35 ou 40 degrés sous zéro.

C'est loin d'être là un prix minimum satisfaisant. La Fédération canadienne des agriculteurs a demandé que le prix minimum soit fixé à 44c. la douzaine. Au cours d'un débat, l'automne dernier, c'était je crois le 17 décembre, le ministre de l'Agriculture a déclaré que le prix minimum pour le porc était alors de $32.50 les cent livres, pour les flèches Wiltshire, sur le marché d'Halifax, ce qui correspond à $27.50 les cent livres, pour les porcs habillés, à Winnipeg. Le prix minimum était loin d'être assez élevé et les cultivateurs ont protesté auprès du ministre. Au lieu de relever le prix à un niveau satisfaisant, le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), qui remplaçait alors le ministre de l'Agriculture, a annoncé le 16 février dernier un nouveau prix minimum qui assurait $26 pour les porcs de la catégorie A, dans les parcs d'abattage publics de Toronto et de Montréal. La dernière livraison de la *Free Press* dit que le prix actuel des porcs à Winnipeg est de $24.50 les cent livres.

Autrement dit, le prix minimum a été réduit. Le Gouvernement a changé le prix minimum mais au lieu d'améliorer la situation, il a, de fait, réduit une fois de plus le prix minimum car les frais de production ont augmenté.

Nous sommes assaillis par la terrible fièvre aphteuse et des obstacles ont été dressés au transport du bétail par des provinces ainsi que par les États-Unis. Une fois de plus, le niveau des prix touchés par le cultivateur sur le marché est gravement compromis. Qu'a fait le Gouvernement pour assurer à l'éleveur un prix minimum équitable? Absolument rien.

En annonçant le prix fixé, le ministre des Ressources et du Développement économique a déclaré, entre autres choses:

> L'accumulation d'excédents invendables serait contraire à l'intérêt des producteurs. Nous reviserons notre prix minimum, si nous constatons qu'il donne ce résultat.

A la suite de l'apparition de la fièvre aphteuse et de la fermeture du marché américain à notre bétail, il se peut fort bien que des excédents s'accumulent. Qu'est-ce que le Gouvernement a promis aux cultivateurs du Canada? Si l'excédent de porc s'aggrave, a-t-il dit, il réexaminera la question du prix minimum en tenant compte de cette aggravation. Cela ne peut aboutir qu'à un seul résultat: un nouvel abaissement du prix minimum à l'égard du porc.

J'appuie volontiers l'amendement dans lequel le député de Selkirk (M. Bryce) réclame l'établissement d'une autorité fédérale qui serait chargée, au cours de la crise actuelle, de fixer des prix minimums à l'égard du bétail, de réglementer les prix de détail de la viande et de répartir équitablement cette denrée au Canada. Personne ne saurait nier que nous traversons une période critique puisque le marché américain nous est fermé. Le Gouvernement devrait donc établir des prix minimums équitables.

Il me reste encore quelques questions que j'aimerais traiter, mais comme mon temps de parole tire à sa fin, je ne les développerai pas maintenant. J'allais parler du retard relatif à l'obtention d'un rapport sur le projet de mise en valeur de la rivière Saskatchewan. J'ai parcouru la lettre que le premier ministre (M. St-Laurent) a déposée il y a quelques jours et dont l'auteur est un des commissaires. J'estime que les commissaires font de l'excellent travail dans le cadre de leur mandat. Leurs attributions étaient à peu près les suivantes: enquêter sur les nouvelles dépenses que le projet pourrait entraîner, vérifier si tous les levés des ingénieurs sont corrects et à jour, rechercher si les eaux de la Saskatchewan ne pourraient être employées à d'autres usages et, ces travaux une fois terminés, examiner si le gouvernement fédéral ne pourrait dépenser ces 100 millions de quelque autre façon en les consacrant à un projet qui pourrait présenter la même valeur pour les Canadiens.

Les commissaires accomplissent de bonne besogne. Ils effectuent toutes les enquêtes prescrites. Pendant ce temps-là, les mois fuient, la saison des travaux de construction approche et la réalisation de ce projet nécessaire subira un nouveau délai. J'ai appuyé avec plaisir, à la Chambre, le projet de canalisation du Saint-Laurent. Je ne retire aucunement mon appui à l'entreprise, mais si les Canadiens ont les moyens d'affecter 800 millions ou un milliard de dollars, ou toute autre somme colossale à une entreprise qui, dans l'ensemble, profitera à la population du centre du Canada, le Gouvernement peut certes affecter 66 millions, ou à peu près ce montant, à une entreprise qui est nécessaire au bien-être des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Un autre grief (beef) de l'Ouest...

L'hon. M. McCann: "Beef", c'est le mot.

M. Argue: Je veux parler de l'attitude du Gouvernement au sujet de la perception de l'impôt sur le revenu agricole. Au cours des

deux minutes qui me restent, je ne veux pas répéter l'exposé détaillé que j'ai fait l'automne dernier des effets d'une telle ligne de conduite. J'ai alors consigné au hansard une statistique établissant que la moyenne de l'impôt sur le revenu versé par un cultivateur, en 1949, était de $53 en Saskatchewan, de près de $29 au Manitoba, de $12 en Ontario et de 38c. dans la province de Québec.

J'ai convenu qu'il y avait des raisons pour expliquer une partie de l'inégalité, mais quelle raison peut-il y avoir, je le demande au ministre, pour qu'un cultivateur du Manitoba, par exemple, paie presque $29 sur un revenu net de $2,678, alors que le cultivateur d'Ontario, dont le revenu net est de $2,730, donc plus élevé que celui du cultivateur du Manitoba, ne paie que $12 en impôt sur le revenu. Je ne veux pas citer de chiffres pour insinuer, comme je l'ai dit alors, que le Gouvernement fait de l'impôt sur le revenu un hochet politique, qu'il y avait là quelque chose qui frisait le scandale.

L'hon. M. McCann: L'honorable député a tout aussi tort aujourd'hui que l'automne dernier.

M. Argue: Je mets le ministre au défi de réfuter mes accusations. Je le défie de me dire par où pèche la déclaration que j'ai faite et l'interprétation que j'ai donnée aux événements. Le ministre conteste-t-il les chiffres? Je ne crois pas qu'il le fasse, étant donné qu'ils émanent du Bureau fédéral de la statistique. Ce sont ses propres chiffres. Jamais je n'ai entendu un cultivateur de l'Ouest se plaindre d'avoir à verser le total de son impôt sur le revenu, conformément aux lois de notre pays; mais nous refusons d'être contraints de verser notre quote-part entière, alors qu'il semble bien que les cultivateurs des autres régions du Canada continuent à ne payer qu'un impôt sur le revenu négligeable.

Une chose encore, avant de reprendre ma place. Je tiens à signaler mon approbation d'une autre déclaration faite par le député de Lake-Centre: le Gouvernement devrait aviser aux moyens permettant de répartir les excédents de nourriture du Canada parmi les nations affamées de l'univers. Nous sommes engagés dans un programme de défense et je ne retire en rien l'appui que je lui ai accordé; mais j'affirme au Gouvernement que s'il disait aux agriculteurs canadiens de produire jusqu'à la limite de leurs possibilités dans le dessein de donner nos excédents de vivres aux peuples affamés, et s'il prenait ensuite les moyens de les leur faire distribuer, il adopterait l'un des procédés les plus efficaces pour l'établissement dans le monde de la démocratie et de la bonne entente, il ferait l'une des choses les plus pratiques pouvant contribuer à l'avènement de la paix universelle.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons passé les trois premiers jours de la semaine dernière à discuter la calamité qui s'est abattue sur notre pays lorsqu'on a découvert qu'il s'agissait de combattre la fièvre aphteuse. Je n'ai guère été surpris d'entendre lancer des accusations contre le ministère de l'Agriculture pour son manque d'efficacité. Je regrette d'être obligé de le dire, mais je vis, ainsi que le député de Lambton-Kent (M. MacKenzie), dans une circonscription où la maladie de Newcastle a d'abord été découverte, il y a quelques années; j'ai vu comment s'y prenait le ministère de l'Agriculture, et notamment la division qui s'occupe de l'application de la loi des épizooties ainsi que de la loi des aliments et des drogues. Au cours de l'année financière 1952, on a accordé à cette division un montant de $4,346,000, ce qui n'est pas une bagatelle.

Lorsqu'a éclaté cette malheureuse épizootie, le jeune homme qui tâchait de gagner sa vie en élevant des poulets a plus souffert, toutes proportions gardées, que ceux qui sont frappés par suite de la fièvre aphteuse. Le traitement que lui a infligé le ministère en question ne se prête guère aux louanges d'un député, et beaucoup moins encore de n'importe quel Canadien. Quand on soumettra cette affaire au comité de l'agriculture, j'espère que celui-ci n'hésitera pas à consulter les dossiers du ministère au sujet de l'autre problème. Peut-être ne voudra-t-il pas révéler ces renseignements, mais quand nous soumettrons cette division à une enquête, nous devrons tâcher d'aller jusqu'au fond de la question. Elle n'a pu arrêter la dissémination au Canada de la maladie de Newcastle. Il se peut qu'en dépit de sa maladresse, on réussisse à l'enrayer de façon qu'elle ne s'étende pas au delà de la région contaminée.

Nous avons été témoins d'un spectacle qui ne s'est jamais produit, à ma connaissance, au cours d'une session antérieure. Le premier ministre (M. St-Laurent), prenant part au débat sur l'Adresse, s'est déclaré indigné des grandes annonces publiées dans les journaux au sujet des lessiveuses, c'est-à-dire des droits de douane et de la taxe d'accise sur les machines à laver. Mais il n'a pas parlé du nombre d'ouvriers qui chôment à cause de la taxe d'accise imposée sur ces lessiveuses. Il a tout simplement parlé de l'annonce dont tout le monde pouvait prendre connaissance. Ce genre de réclame déplaisait. L'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) en

a parlé cet après-midi. Le ministre des Finances (M. Abbott) s'est alors demandé qui avait bien pu publier cette annonce, car en ce moment il est à l'affût des agents de couloirs.

Quelque temps plus tard, le ministre des Finances, prenant la parole à son tour, a cherché à créer un écran de fumée en disant que le Gouvernement devait se défendre contre les intrigues de couloirs, d'abord de la part de l'association des fabricants d'automobiles, puis des fabricants de cigarettes et de tabac. Je signale au ministre des Finances que certains Canadiens perdront toute leurs économies par suite des erreurs relatives à la fièvre aphteuse. Ces gens combattront acculés au mur. S'ils font la lutte, ce ne sera pas pour perdre, mais pour gagner. La chose vaut pour l'industrie automobile comme pour toute industrie.

Je ne suis jamais patient avec les gens qui font les couloirs en faveur de n'importe quel groupement intéressé, sans se soucier le moins du monde du bien général.

Une voix: Bravo!

M. Murphy: Que le député se tienne tranquille jusqu'à ce que son tour vienne de parler; j'écouterai alors tout ce qu'il voudra dire. Je ne l'ai pas encore entendu dire quoi que ce soit qui mérite d'être écouté. Le ministre des Finances s'est plaint amèrement de ces agents de couloir. Je viens de le dire, je ne crois pas qu'aucun député soit en faveur de certaines pressions, comme il s'en exerce outre frontière et sans doute dans d'autres pays. Je remarque que le ministre des Finances n'est pas ici, ni d'ailleurs son adjoint parlementaire.

Une voix: Il est juste en arrière de vous.

M. Murphy: Qu'il entre alors. Il est victime de cette pression à cause de sa politique fiscale. Il a forcé les gens à présenter des revendications et il a protesté cet après-midi à cause de l'annonce au sujet des machines à laver. Il s'est plaint que c'était l'œuvre des agents de couloirs. Pourquoi ces gens qui ont été réduits au chômage ne présenteraient-ils pas des revendications pour protéger leurs emplois? Ce ne sont pas les seuls qui sont touchés.

Le ministre a parlé des fabricants de cigarettes. J'affirme en toute sincérité que, s'il a parlé des observations qu'on lui a formulées en ces deux cas, c'est uniquement parce qu'il a voulu cacher au public canadien que ce public était surtaxé et, deuxièmement, dissimuler la calamité qui nous assaille par suite de la fièvre aphteuse. Le ministre a parlé des instances adressées par les marchands d'automobiles. Je crois qu'ils se sont montrés indélicats...

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami n'était pas ici lorsque j'ai pris la parole. S'il avait écouté mon discours, il saurait que je ne me plains pas des instances que m'adressent les marchands d'autos. Je les accueille avec plaisir. Ce dont je me suis plaint, c'est que ces marchands aient cherché à influencer les membres du Parlement en prononçant des discours à la radio, en faisant différentes démarches auxquelles ils n'étaient probablement pas capables de songer eux-mêmes.

Une voix: Qui prononce ce discours?

M. Murphy: C'est parfait. Je suis heureux que le ministre reconnaisse qu'on ait pu mal interpréter ses déclarations. J'était présent à la Chambre, lorsqu'il a porté la parole. Il ne s'est pas trouvé un seul membre du Parlement, je pense, qui ait mal compris ce qu'il a dit, qui ait mal compris le mémoire présenté par ces gens-là. Ce que je prétends moi, c'est que grâce à la forte taxe d'accise prélevée par le ministre sur les automobiles, —il sait cela aussi bien que moi,—des milliers d'employés de l'industrie automobile ont perdu leur emploi et les vendeurs d'automobiles ont été terriblement atteints. J'ai ici une lettre qu'il aimerait peut-être lire. Je ne tiens pas à la consigner au compte rendu, mais elle vient d'un de nos bons vendeurs de la ville de Sarnia.

Une voix: Pourquoi ne pas la consigner au compte rendu?

M. Murphy: Si l'honorable député veut bien se taire pour quelques minutes, je serai tout à fait remonté. Voici la lettre.

L'hon. M. Abbott: Je ne vous écoutais pas, mais je suis arrivé sur votre invitation.

M. Murphy: Merci beaucoup; j'en suis fort aise.

Une voix: Il parlait derrière le rideau depuis à peu près dix minutes.

M. Murphy: J'aime mieux voir le ministre assis à sa place; je puis le voir sourire et rire. Cette lettre que j'ai reçue est datée du 8 janvier. Elle a été envoyée après que le mémoire dont le ministre a parlé a été transmis à l'association des vendeurs de voitures.

L'hon. M. Abbott: J'espère que ce type-là n'a pas essayé de vous embrouiller avec toutes sortes de renseignements et de chiffres.

M. Fulton: Nous avons l'habitude de voir le ministre des Finances brouiller les cartes.

M. Murphy: Bien des Canadiens devront prendre des mesures plus rigoureuses qu'ils n'en ont pris jusqu'ici pour convaincre le ministre des Finances qu'il s'est fourvoyé. Je n'aime pas voir un ministre déclarer que ce genre de chose n'arrivera pas à le convaincre. Je ne reproche à personne au Canada de vouloir protéger ses intérêts. C'est ce que font ces gens et c'est le ministre qui les y a obligés.

L'hon. M. Abbott: Ma seule objection vient de ce qu'ils essaient de faire des députés des Charlie McCarthy.

M. Murphy: Le ministre serait le premier à le devenir. A mon sens, il est le Charlie McCarthy de ses conseillers. La lettre est ainsi conçue:

> Les six premiers mois de 1951 nous ont apporté un bénéfice net, l'impôt payé, de $61,000. Au cours des six derniers mois de 1951, nous avons subi chaque mois de grandes pertes, de telle sorte que notre bénéfice des six premiers mois a disparu. J'ai des états pour le prouver. De 1946 à 1950 inclusivement, j'ai versé à l'État une somme assez coquette en impôt sur le revenu, mais pour l'année 1951, je ne paierai pas grand chose. Je puis honnêtement affirmer que les impôts et les règlements relatifs au crédit, qui exigent le versement de la moitié comptant et du reste en douze mois, ont paralysé le commerce de tous les marchands.

Peut-il s'étonner de leurs protestations? Je n'aime pas qu'on appelle ces gens des agents parlementaires de couloirs. Ils le sont peut-être en un sens; mais, pour ma part, je ne les blâme nullement d'adresser des instances au ministre des Finances par l'intermédiaire de leur association. Le ministre dit qu'il accueille ces vœux avec plaisir, qu'il aime ces entrevues et le reste. Il affirme qu'il en a des centaines. J'ignore quel temps il lui reste pour faire autre chose s'il en a un aussi grand nombre. Ce n'est pas étonnant que nous ayons un excédent. Le budget n'a pas été bien préparé. Peut-être a-t-il également reçu la visite d'agents parlementaires délégués par l'industrie des boissons gazeuses. Je vais vous lire un ou deux extraits de lettres que j'ai reçues dernièrement. Leurs auteurs ont également souffert des impôts élevés. Une de ces lettres me vient de Sarnia, ville qui prend une expansion rapide et où les affaires devraient s'accroître. En voici un extrait:

> Notre perte commerciale en 1951, au regard de 1950, s'établit à 10,958 caisses, soit une diminution de 11·2 p. 100. Cette baisse est fort décourageante, puisque chaque année depuis les débuts de notre entreprise nous n'avions cessé d'enregistrer une augmentation...

Il parle ensuite des taxes d'accise élevées et demande un adoucissement. Je ne blâme pas ces gens. Je ne blâme aucune personne qui, souffrant par suite des mesures prises par le Gouvernement, adresse de pressantes instances au ministre des Finances ou à d'autres membres du Parlement. L'auteur de la lettre parle ensuite des cigarettes. Si quelqu'un, à la Chambre ou au pays, sait qu'il a commis une grave erreur en imposant une taxe d'accise supplémentaire sur les cigarettes il y a un an, c'est bien le ministre des Finances. Même le premier ministre a déclaré que le Gouvernement devrait apporter des modifications fiscales; mais, selon lui, il n'y aura pas de réduction générale des impôts. Il avait probablement visité des fermes dans l'Ontario où les cultivateurs ont perdu 1,000, 2,000 ou 5,000 dollars au cours des dernières semaines par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse qui a sévi dans l'Ouest canadien. Peut-être s'est-il rendu dans certaines régions industrielles où les ouvriers chôment depuis des mois. Peut-être a-t-il étudié le bilan de l'an dernier de certaines entreprises commerciales au Canada et a-t-il constaté la diminution des recettes de ces entreprises. C'est alors qu'il en est arrivé à cette conclusion. Après que le ministre eut présenté son budget au cours de la première session de 1951, j'ai dit qu'il serait déçu des recettes fiscales prélevées en 1951 dans l'industrie des cigarettes et il est déçu en effet.

L'hon. M. Abbott: En êtes-vous bien sûr?

M. Murphy: Au lieu d'obtenir les millions qu'il escomptait je suis persuadé qu'il obtiendra beaucoup moins.

L'hon. M. Abbott: Les choses ne vont pas si mal.

M. Murphy: Nous avons perdu en outre, une partie de nos débouchés d'exportation. Les planteurs de tabac ont déjà décidé de diminuer d'un tiers la superficie de leurs plantations. Ce n'est pas une situation bien saine. Il est possible que le premier ministre ou le ministre des Finances aient visité cette région et aient entendu parler des revenus plus faibles que ces gens-là vont obtenir. Peut-être que le premier ministre le savait lorsqu'il a dit qu'on ne diminuerait pas les impôts l'année prochaine.

Je n'hésite pas à affirmer qu'un seul moyen s'offre à l'État de se rattraper des pertes de revenu qu'il a subies du fait d'une consommation réduite de cigarettes canadiennes et d'une contrebande accrue: c'est d'abaisser la taxe suffisamment pour qu'un paquet de vingt cigarettes se vende 30c., et ce pendant un an. C'est là la période minimum à envisager. Si l'on n'applique pas ce moyen, je ne crois pas qu'on puisse remettre sur pied cette industrie qui s'est révélée d'une si grande importance pour notre économie. Il nous a fallu vingt

ans pour édifier l'industrie du tabac au Canada, mais il a suffi d'un an, je dirais, pour la mettre en pièces.

Il est d'autres questions que j'aimerais étudier si j'en avais le temps, mais je me contenterai de formuler quelques observations. Il est une proposition que je veux soumettre et qui, à mon sens, mérite de retenir l'attention de la Chambre. Il s'agit de l'opportunité de renvoyer à un comité, pour fins d'examen approfondi, les prévisions budgétaires soumises au Parlement. Un tel comité pourrait entendre les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de divers ministères, ce qui fournirait aux députés l'occasion de déterminer les données et les prévisions sur lesquelles sont établies les propositions budgétaires. Je fais cette observation avant d'aborder le fond de mon argument pour des raisons évidentes. Nous avons pu constater, ces dernières années, une tendance marquée à sous-évaluer la production nationale brute, le revenu national brut et l'importance de la consommation nationale. C'est pourquoi les recettes prévues par le ministre des Finances ont été sensiblement inférieures aux recettes réelles.

Il est agréable, j'en conviens, d'avoir une économie prospère qui nous apporte un embauchage presque intégral et une production plus grande que la production prévue, mais il reste que les députés, lorsqu'ils autorisent la perception d'impôts chez les Canadiens, devraient disposer de plus de renseignements sur le rythme prévu des affaires auquel ces impôts s'appliqueront. Les députés devraient savoir certaines choses. La production nationale brute du Canada, en 1952, sera-t-elle d'environ 22 milliards, 23 milliards ou 24 milliards? Le revenu national brut sera-t-il voisin de 18 milliards, comme on le prévoit actuellement, ou sera-t-il de 19 milliards?

C'est seulement lorsqu'ils disposeront des meilleurs renseignements disponibles en ce domaine que les membres de la Chambre pourront, en toute conscience, déclarer que la fiscalité proposée par le ministre des Finances est raisonnable et permettra de recueillir les revenus nécessaires pour couvrir les crédits votés par le Parlement.

Un autre service que pourrait rendre un tel comité serait de s'assurer, auprès des intéressés dans les divers ministères, jusqu'à quel point on s'efforce de réduire ou de renvoyer à plus tard les dépenses peu nécessaires aux fins autres que la défense. Dans son dernier exposé budgétaire, le ministre des Finances nous assurait que les dépenses n'intéressant pas la défense seraient renvoyées à plus tard. D'après le dernier rapport financier du contrôleur du Trésor pour les neuf premiers mois de l'année financière en cours, ces dépenses aux fins non militaires, qui devaient être réduites à cause du lourd fardeau imposé par notre réarmement, accusent une augmentation de 37·4 millions de dollars; et cependant on a tenu compte, dans les prévisions budgétaires, des frais supplémentaires nécessités par la pension des vieillards, la pension de cécité, les allocations familiales et d'autres services essentiels. Si nous voulons prendre des mesures efficaces en vue de restreindre au pays les dépenses n'intéressant pas la défense, il faut le faire lorsque la Chambre est saisie des prévisions budgétaires et avant que les dépenses soient effectuées et non pas deux ou trois ans plus tard, alors que les faits sont consignés dans les comptes publics.

M. Studer: D'où le député tire-t-il ses renseignements?

M. Murphy: Le député n'a peut-être pas prisé ce que j'ai dit du premier ministre et du ministre des Finances.

M. Studer: Non, nous n'avons pas prisé ce que vous avez dit au sujet du fond de votre argument.

M. Murphy: Cela me rappelle une anecdote, monsieur l'Orateur. Un enfant, qui achève son petit déjeuner, laisse deux pruneaux sur le bord de son assiette. Sa mère lui dit de les manger parce que c'est bon pour la santé. L'enfant refuse et la mère de dire: "Si tu ne manges pas ces pruneaux, je vais le dire au bon Dieu". Au même moment, un orage éclate accompagné d'éclairs et de tonnerre terrifiants. L'enfant va à la fenêtre et s'écrie: "Monsieur le bon Dieu, vous faites vraiment bien du tapage pour deux pruneaux!"

Depuis la réouverture du Parlement, le premier ministre et le ministre des Finances nous ont dit qu'il ne faut pas s'attendre à une réduction appréciable des impôts durant la prochaine année financière. On nous donne comme raison l'incertitude de la situation internationale. A première vue, cela semble plausible. Toutefois, malheureusement, il suffit d'analyser les faits pour établir que la situation financière du pays n'exige pas le maintien des impôts au niveau actuel. Quand le ministre des Finances a présenté son exposé budgétaire le 10 avril 1951 et annoncé les impôts actuels, qui sont excessifs, on s'attendait à ce que l'excédent des recettes fût de trente millions. On supposait que la production brute au pays se chiffrerait à 20 milliards, que le revenu brut, lui, serait d'environ 16 milliards et demi et que la somme dépensée par les consommateurs atteindrait à peu près 12 milliards. On se rend compte aujourd'hui que ces prévisions étaient bien

en deçà de la réalité. La production brute au pays a été de 21 milliards et demi au lieu de 20 milliards, le revenu national brut n'a pas été de 16 milliards et demi, mais de plus de 17 milliards. Quant à la somme dépensée par les consommateurs, elle a été de plus de 13 milliards au lieu de 12.

En conséquence, l'excédent représente plusieurs fois le chiffre prévu de 30 millions de dollars, même si l'on tient dûment compte de l'impossibilité où était le Gouvernement de dépenser tout l'argent qu'il avait affecté à la défense, impossibilité dont il avait été prévenu à la Chambre l'an dernier, au cours du débat sur l'exposé budgétaire. Le ministre des Finances et le premier ministre nous déclarent maintenant qu'il sera nécessaire de maintenir les impôts à ce haut niveau, sauf dans certains cas en particulier où des rajustements peuvent s'imposer, sans doute à cause du chômage qui résulte directement d'impôts exorbitants et de leurs répercussions sur les marchés. Les prévisions actuelles établissent à 23 milliards la production nationale brute du Canada pour l'année prochaine, comparativement à des prévisions de 20 milliards l'an dernier au moment où ces lourds impôts ont été décrétés. Quant au revenu national brut, on l'estime à 18 milliards, contre une estimation de 17 milliards au moment où le ministre des Finances a déclaré que le haut niveau actuel d'imposition était devenu nécessaire. Pour cette année, on estime à 14 milliards la somme que dépenseront les consommateurs, comparativement à une estimation de 12 milliards l'an dernier.

Il est donc évident que si le niveau actuel d'imposition,—niveau dont le maintien est nécessaire au dire du premier ministre et du ministre des Finances,—a rapporté un excédent de 700 millions au cours des neuf premiers mois de l'année financière, on ne pourra faire autrement que recueillir un excédent de centaines de millions de dollars l'an prochain, même si l'on tient compte des dépenses supplémentaires qui pourront survenir durant les trois derniers mois de l'exercise financier en cours, si le même barème d'imposition est maintenu à son niveau actuel en dépit de prévisions encore plus optimistes.

Le ministre des Finances avoue qu'il a peut-être fait erreur mais qu'il s'agirait dans ce cas d'une heureuse faute puisque l'argent a servi à amortir la dette. Son adjoint parlementaire a dit au cours d'une émission radiophonique que ce remboursement de la dette constituait un geste courageux. Ni le ministre des Finances ni son adjoint parlementaire n'ont jamais déclaré au Parlement envisager de prélever de lourds impôts sur la population du Canada alors qu'elle est aux prises avec le coût de la vie le plus élevé de son existence, et cela afin de réduire la dette. J'affirme qu'un budget établi dans ces conditions ne répond pas à la réalité. La réduction de la dette a sa place dans une politique fiscale, mais en temps et lieu. Pour pouvoir réduire la dette au titre de la politique fiscale, le Gouvernement devrait obtenir l'autorisation du Parlement. Si le ministre des Finances veut maintenir l'imposition au haut niveau actuel en vue de réduire la dette, il lui incombera, lorsqu'il présentera son budget, d'obtenir à cette fin l'autorisation du Parlement.

En outre, vu l'accroissement prévu pour 1952 de la production nationale brute, du revenu national brut et du chiffre d'affaires des consommateurs, vu aussi le rapport direct qui existe entre cet accroissement et le mode d'impôt indirect et régressif établi par le Gouvernement, le Parlement devra étudier sérieusement les propositions fiscales du ministre lorsqu'il présentera son exposé budgétaire. Les impôts indirects croissent rapidement au pays au point d'égaler les impôts directs. Bon nombre de ces impôts indirects ou occultes, telle la majoration de 25 p. 100 de la taxe de vente imposée il y a un an, sont rétrogrades et ont un effet direct et nuisible sur le coût de la vie.

Je suis tout à fait d'avis que le Canada doit jouer pleinement son rôle dans l'OTAN. Je sais qu'il en coûtera une somme considérable, qu'il faudra obtenir autant que possible par voie d'imposition. Toutefois, étant donné que notre pays n'a pas pu dépenser, cette année, pour la défense et le réarmement, les sommes que le Parlement avait votées, il faut veiller dans le prochain budget à ne pas surestimer nos dépenses simplement en vue de créer chez nos gens et chez nos alliés un sentiment de fausse sécurité. Autrement, l'échelle de l'impôt sera telle qu'elle ne pourra qu'extorquer d'énormes excédents à la population au moment où le coût de la vie est le plus élevé de notre histoire, et de même, aux entreprises commerciales, au moment où le pays connaît une expansion industrielle sans précédent, alors que lesdites entreprises devraient être libres de participer à cette expansion s'il leur restait assez de bénéfices une fois qu'elles ont acquitté l'impôt. L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a fort bien développé ce point cet après-midi.

Nous avons la bonne fortune aujourd'hui de recevoir un afflux bien plus considérable de capital contribuant à notre essor. Je

salue cet état de choses, car notre pays a besoin de ces capitaux pour l'exploitation de ses richesses. Toutefois, je veux signaler que les établissements canadiens existants devraient participer davantage à cet essor, qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Nous recevons avec plaisir les capitaux en provenance des États-Unis et d'ailleurs, qui contribuent à notre développement. Nous profitons de ce capital au Canada parce que nous avons donné l'assurance que capital et bénéfices pourront être rapatriés si on le désire et au moment voulu. Si on retirait de chez nous ce capital au moment où nos importations dépassaient nos exportations, nous devrions faire face à nos engagements en puisant dans nos réserves d'or et de devises étrangères, ce qui représenterait une perte sérieuse pour l'économie canadienne.

Il me semble désirable de placer le plus grand volume possible de capitaux canadiens dans les industries canadiennes qui prennent leur essor; ainsi, nous réduirions considérablement toute saignée éventuelle d'or ou de devises étrangères en distribuant les revenus provenant du placement de ces capitaux. Cette possibilité n'est pas si improbable; en effet, si l'afflux de capitaux chez nous ne contrebalançait pas l'excédent de nos importations sur nos exportations, nos réserves d'or et de dollars seraient soumis à une pression sévère.

Il découle clairement du discours du premier ministre et du ministre des Finances qu'il n'y aura pas d'élections cette année. Nous nous rappelons ce qui s'est passé avant 1949 (on y a fait allusion plus d'une fois aujourd'hui), alors qu'on disait aux contribuables que le Gouvernement était capable de réduire sérieusement les impôts. Ces réductions d'impôts sont dues cette année et ne devront pas être gardées en réserve à la convenance de l'organisation politique du parti libéral du Canada. C'est ce qui est arrivé en 1949, et nous ne voulons pas que le fait se répète en 1953 ou en 1954. Il me semble qu'il y aurait lieu d'en finir avec les budgets s'inspirant de considérations d'ordre politique.

Tant le ministre des Finances (M. Abbott) que le premier ministre (M. St-Laurent) ont toutefois admis qu'il sera nécessaire de procéder à certaines rectifications du niveau actuel de l'imposition. Il n'était guère possible de ne pas le concéder. A la suite de l'imposition excessive d'aujourd'hui, ou plutôt de ce que l'adjoint parlementaire (M. Sinclair) appelle cette courageuse politique fiscale, nous avons du chômage sporadique dans l'industrie textile, dans l'industrie automobile et dans celle des appareils électriques; de plus, si l'on se fie à certains symptômes, de nouveaux îlots de chômage se développeront rapidement dans d'autres domaines de notre économie. Nous avons sous les yeux un ministre des Finances frappant le tabac d'une taxe exorbitante et malavisée, et repassant au ministre du Revenu national (M. McCann) une mesure fiscale qui, en réalité, n'est pas applicable. Il en résulte dans notre pays un degré de contrebande qui rappelle les jours du *bootlegging*. Ce n'est là qu'un exemple des dangers qu'entraîne une imposition exagérée, qui devait rapporter des revenus accrus, mais qui a donné le résultat contraire.

Un autre problème d'intérêt vital pour le peuple canadien, et qui découle d'un excès d'imposition de la part du gouvernement fédéral, est l'état de choses qui se fait jour au sein des municipalités du pays. De nos jours, les administrations municipales éprouvent beaucoup de difficulté à fonctionner à même le revenu dont elles disposent. La plupart des députés sont sans doute de cet avis. Les impôts excessifs au palier fédéral, et surtout les taxes occultes ou frappant le chiffre d'affaires, visent précisément les gens auxquels incombent les charges financières relatives à l'administration des affaires municipales. Aujourd'hui, dans la plupart des grandes collectivités, les besoins de logements obligent les municipalités à effectuer de lourdes dépenses en vue d'assurer les services indispensables à toute entreprise d'habitations.

Le coût de l'enseignement est un autre fardeau qui croît sans cesse. Si l'on ne résout pas ce problème, d'abord sur le plan fédéral, car c'est aux autorités fédérales qu'il appartient de prendre les premières mesures, les municipalités se verront probablement contraintes de réclamer le droit de prélever une taxe de vente ou quelque autre taxe occulte ou indirecte, afin d'acquitter leurs engagements. Si les choses en viennent là et si nous devons acquitter sans cesse des impôts indirects accrus, qui s'opposent au progrès, le fardeau imposé aux propriétaires et aux hommes d'affaires canadiens, qui acquittent de lourds impôts municipaux, sera des plus onéreux.

Des entretiens auront sans doute lieu cette année entre les autorités fédérales et les administrations des provinces qui n'ont pas encore signé d'accord fédéral-provincial. Étant originaire d'une municipalité qui prend un essor rapide,—c'est sans doute le cas de bien des municipalités canadiennes en ce moment,—je suis d'avis qu'il conviendrait d'accorder une attention particulière, au cours de ces réunions, au point de vue des municipalités. Dans la plupart des endroits, les impôts sont tellement élevés qu'il n'est plus payant d'être propriétaire. La plupart

des députés conviendront avec moi que ces impôts sont destinés à s'accroître à mesure que notre population et notre évolution industrielle progresseront. Il me semble, en ce qui concerne l'Ontario du moins, qu'il faudrait étudier sérieusement la situation difficile dans laquelle se débattent les municipalités. Nous savons que, depuis quelques années, le gouvernement fédéral accapare une proportion de plus en plus considérable de notre revenu national, aux dépens des administrations inférieures, surtout des administrations municipales.

J'espère que, lors de l'étude de ces ententes, on n'imposera aux municipalités aucune restriction leur interdisant de recourir à d'autres modes d'imposition, comme on l'a déjà fait au moyen d'autres accords. Tout le monde sait, je crois, que les ententes déjà signées renferment une telle restriction et, à une ou deux exceptions près, aucune municipalité n'aura le droit de percevoir des impôts supplémentaires. Je ne préconise pas l'imposition d'une taxe de vente par les municipalités mais je soutiens qu'on devrait tenir compte de la situation difficile dans laquelle elles se trouvent.

J'aimerais consacrer quelques minutes, monsieur l'Orateur, à l'étude d'un état de choses qui existe dans ma circonscription et dans d'autres coins du pays. A Sarnia, nous sommes bien fiers d'avoir la grande société Polymer, qui revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens de même que pour les autres nations démocratiques qui sont nos alliés. Au cours de la session d'automne de 1949 nous avons été saisis de la formule Abbott visant les versements que doivent faire les sociétés de la Couronne en guise d'impôts. Nous l'avons tous accueillie avec plaisir; il ne s'est trouvé personne ici, autant que je sache, qui ait trouvé quelque chose à redire à la justice de la formule. Si je le dis, c'est que je sais que le ministre ne prendra pas en mauvaise part notre petite passe d'armes d'il y a un instant.

Chaque industrie qui s'établit dans une municipalité contraint cette dernière à fournir certains services, des écoles par exemple. Nous voulons des industries, nous sommes même heureux de leur venue. Jusqu'en 1949 nous ne pouvions pas nous fonder sur cette formule. Aujourd'hui les sociétés de la Couronne, à l'intérieur des municipalités, doivent conclure un accord aux termes duquel elles versent à ces dernières, au lieu d'impôts, une subvention juste et raisonnable. Personne ne peut trouver à redire à cela. Sarnia possède cette espèce d'empire chimique assez important, de 50 ou 60 millions. On reconnaît maintenant qu'il doit accepter ses responsabilités vis-à-vis de la municipalité. Mes collègues se souviendront que depuis 1945 j'ai, plus d'une fois, formulé ici même certaines protestations. Je savais ce qui se passait. Ainsi, par exemple, dans mon propre quartier, le long du lac, où il y avait jadis une école à classe unique, il y a maintenant une école à cinq classes. Les parents des élèves travaillent à la Polymer ou à une autre industrie. Voilà le problème qui se pose aux municipalités.

Jusqu'à l'an dernier, monsieur l'Orateur, la *Polymer* en particulier a versé au conseil municipal,—avant que la municipalité fasse partie de la ville,—la petite somme de $10,000 ou $25,000. Pour 1951, elle a versé à la ville de Sarnia la somme de $45,000. Il se trouve que la *Polymer Corporation* se trouve établie entre la *Dow Chemical* et l'*Imperial Chemical*, de telle sorte que rien ne permet mieux d'appliquer la formule Abbott. Nous avons là trois industries de produits chimiques, avec la *Polymer* au centre. Comme je le disais en décembre dernier, un jour que le ministre des Finances et le ministre du Commerce se trouvaient tous deux à leur siège, si la *Dow Chemical* a payé $40,000 ou $45,000, la *Polymer* devrait vraisemblament payer de cinq à sept fois ce montant. Je ne crois pas qu'on puisse contester cette affirmation puisque j'ai visité ces établissements.

Les sociétés de la Couronne ne sont pas toutes à Sarnia; il y en a aussi ailleurs au Canada. C'est pourquoi je crois qu'il faut l'appliquer équitablement. Ils ont effectué ce paiement l'année dernière. Je crois, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement ou le conseil d'administration de la société Polymer n'ont pas fait preuve de justice à l'égard de la ville de Sarnia, lorsqu'ils ont pris de telles dispositions. Le maire a dit en janvier, cette année, qu'il ne savait pas que les sociétés de la Couronne devaient payer des taxes ou plutôt, il a dit qu'elles n'étaient pas tenues d'effectuer des versements tenant lieu de taxes, bien que je lui aie dit en juin dernier qu'il devait conclure un arrangement avec la société de la Couronne,—à savoir la société Polymer,—en vue d'un versement tenant lieu d'impôt. Je lui ai envoyé le hansard qui renferme ce qu'a dit à ce propos le ministre des Finances, qui indique ce qu'est la formule Abbott. J'imagine que cette année des dispositions seront prises en vue de paiements tenant lieu d'impôts et calculés sur une base différente. Voici le point que je veux faire valoir, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas qu'il soit juste pour la municipalité où j'habite ni pour aucune municipalité du Canada d'être traitée par le gouvernement fédéral de cette façon, quelque juste et équitable que soit la formule Abbott; et je crois

que le Gouvernement aurait dû l'interpréter de cette façon. Si le maire ne savait pas, comme il aurait dû le savoir,—car, je lui avais fait parvenir la formule,—que ces sociétés étaient assujetties aux impôts, je crois qu'un gouvernement juste et raisonnable et un conseil d'administration équitable devraient dire: nous sommes responsables, et nous allons verser notre juste part. J'aimerais que cette question fît l'objet de l'étude qu'elle mérite, non seulement dans la ville de Sarnia mais ailleurs, afin que le même principe de justice s'applique à n'importe quelle société de la Couronne au Canada.

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, 1951, fera époque dans les annales de l'immigration au pays. Je saisis l'occasion qui m'est ici offerte de féliciter le ministre et le Gouvernement de la belle réalisation que constitue l'arrivée au pays, l'an dernier, de quelque 200,000 immigrants. Les meilleures années, du point de vue de l'immigration, avaient été avant cela 1913, avec 400,000 immigrants, et 1928, avec 166,000. J'ai tenu à prendre la parole pour appuyer le Gouvernement, afin que notre programme d'immigration ne reste pas sans lendemain, mais qu'il continue de nous fournir un grand nombre d'immigrants.

J'ai dit que 1951 a été, du point de vue de l'immigration, la meilleure année depuis 1913. Les chiffres sont impressionnants; mais, si nous remontons un peu dans le passé, nous constatons que le Canada recevait, il y a quarante ans, plus de deux fois le nombre des immigrants admis au pays en 1951. Je crois que la Chambre aimera savoir ce que sont devenus ces 200,000 immigrants ou, pour plus d'exactitude, ces 194,391 immigrants. Sur ce nombre, 114,786 sont des ouvriers. Le reste est constitué des personnes à leur charge. La main-d'œuvre du pays s'en est trouvée augmentée de 2 p. 100. Sur ce nombre, 25,890 ont trouvé du travail dans des fermes; 33,682 étaient des ouvriers spécialisés; 6,531 étaient des domestiques et 31,007 étaient des ouvriers non spécialisés ou à demi spécialisés qui n'ont guère contribué à aggraver le chômage saisonnier que nous constatons à l'heure actuelle. Certaines gens soutiennent que nous devrions restreindre l'immigration, que le pays ne peut assimiler un nombre d'immigrants aussi considérable que celui qu'il a reçu en 1951. Il nous incombe, je crois, de leur montrer qu'ils font erreur.

Il a été prouvé maintes et maintes fois que l'immigration est avantageuse pour un pays. Les immigrants ne prennent pas les emplois; ils en créent. J'ai été vivement frappé par un argument dont se sont servis le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Voici cet argument. On affirme qu'en 1949-1950 le chômage était plus aigu qu'il le sera probablement cette année, bien que le nombre des immigrants qui sont entrés au pays en 1949 fût approximativement 100,000 de moins qu'en 1951. Puisque j'en suis là, je crois qu'il serait avantageux d'élucider un point auquel songent un grand nombre de députés, sinon tous. Il ne faut pas oublier que même au plus fort de notre activité économique, il se trouvait au pays entre 150,000 et 250,000 personnes en chômage chaque hiver.

A la lumière des faits que j'ai exposés à la Chambre, je voulais signaler qu'en 1945 et 1950, les immigrants ont apporté en notre pays des capitaux au montant de 300 millions de dollars, ont établi 75 industries et créé au moins 6,000 nouveaux emplois. Nos pires périodes de chômage ont eu lieu entre 1931 et 1940 alors que l'immigration était nulle en notre pays. Notre embauchage a été le plus considérable, au début du siècle, lorsque notre immigration était le plus intense. J'estime qu'il est vrai que les immigrants ne peuvent pas être assimilés aussi facilement aujourd'hui qu'aux temps où nous disposions de terres pour tous. Cependant nos fermes aujourd'hui ont besoin immédiatement de 20,000 aides. Notre économie est maintenant industrielle. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'une économie agricole. Il importe bien plus d'établir les immigrants que de les absorber. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est d'être acceptés parmi nous et d'être compris. Ils ne demandent pas d'impressionnantes réceptions ni de sentir qu'on les protège. Ce sont des personnes seules qui entrent en contact avec de nouveaux milieux, avec des situations nouvelles, qui veulent se créer une nouvelle existence et devenir de vrais Canadiens le plus tôt possible.

Nous ne pouvons progresser économiquement sans ajouter chaque année à notre population un nombre considérable de représentants de groupements qui par le passé ont fait preuve de compétence, d'habileté et de fidélité au pays. Notre pays est l'un des plus grands commerçants du monde. Pour ce qui est des échanges internationaux, nous avons déjà été le troisième en importance. La France nous a fait passer au quatrième rang et l'Allemagne nous talonne de près. Le Canada est en première position pour ce qui est des exportations et des importations eu égard à la population. Il est toutefois important selon moi que nous reprenions le rang que nous avons perdu au sein des pays commerçants du monde et que de quatrième, nous revenions le troisième en liste. Il nous faut pour cela avoir une population plus forte.

Certains mettent le chômage sur le compte des immigrants. Pourtant ils ne sont pas la cause de cet état de choses temporaire. D'aucuns sont même allés jusqu'à les rendre responsables de l'épizootie de fièvre aphteuse. Il est facile d'en faire des boucs émissaires car ils ne peuvent se défendre que si nous, membres de la Chambre, prenons leur part au nom de la justice, car eux aussi souffrent du manque d'emplois.

Ceux qui disent que les immigrants inondent notre pays de main-d'œuvre à bon marché tiennent des propos indignes d'eux. Les avantages acquis aux ouvriers, soit par les syndicats soit autrement, sont jalousement gardés et sont pour nous tous un objet de préoccupation. Je n'ai rien entendu dire qui prouve que des immigrants aient recouru à des pratiques déloyales en acceptant des salaires moins élevés.

La Chambre sera sans doute intéressée à m'entendre exposer ce que je crois être l'attitude traditionnelle de la classe ouvrière à l'égard de l'immigration. Les travailleurs ont toujours approuvé l'immigration, sous les réserves suivantes: elle ne doit pas abaisser le niveau d'existence de la classe ouvrière qui a dû lutter fermement pour atteindre ce niveau; il ne faut pas permettre que s'établisse, au Canada, un centre de main-d'œuvre peu coûteuse et docile, et enfin, notre programme d'immigration doit tendre à la mise en valeur de nos ressources afin d'assurer plus de travail à nos gens.

Voilà comment j'interprète l'attitude de la classe ouvrière et le programme du Gouvernement. Ce programme devrait rallier tous les esprits. Je signale, en outre, aux syndicats ouvriers que la majorité des immigrants nous viennent, à l'heure actuelle, de pays où les syndicats sont anciens, solides et puissants, bien que, peut-être dans certains cas, leur régime ne soit pas aussi démocratique que celui de nos propres syndicats. L'occasion est belle d'enrôler ces travailleurs et de profiter de ce sang nouveau pour consolider les positions acquises et, avec le temps, les améliorer.

Au Canada, le chômage pose actuellement un problème. Dans l'ensemble, il s'agit de chômage saisonnier. Il découle, pour une part, de la saturation des marchés où s'écoulent les produits de certaines de nos industries et pour une autre part provient, je pense, de la répugnance des fabricants à réduire leurs marges de bénéfices. Les restrictions au crédit destinées à enrayer l'inflation et, dans une certaine mesure, les taxes d'accise ont eu quelque effet.

M. Ferguson: Puis-je poser une question? L'honorable député ne croit-il pas que la répugnance du gouvernemnt à réduire les impôts soit aussi pour quelque chose dans le chômage qui existe?

M. Croll: J'ai dit que les restrictions au crédit destinées à combattre l'inflation et la taxe d'accise avaient eu un certain effet. Le bouleversement de la production découlant de la production de défense et la pénurie de matières dans certaines industries, voilà des éléments qui ont contribué dans une certaine mesure à produire le chômage. Je crois que ce chômage se dissipera rapidement car il y a déjà des signes qui en témoignent. En attendant la reprise du travail, des mesures ont été prises à l'égard de ceux qui sont en chômage. Je dois cependant convenir que les prestations d'assurance-chômage ne sauraient tenir lieu d'un emploi, et qu'elles n'existent pas dans ce but.

Ceux qui prétendent que nous ne devons faire entrer au pays que les gens dont nous avons besoin veulent dire, en réalité, que nous devrions transporter notre service national de placement dans certaines villes d'Europe où nous demanderions et ferions entrer au pays tant de menuisiers ou tant de briqueteurs suivant les besoins de l'heure.

Ce n'est pas là une politique d'immigration qui contribuerait à l'édification de notre pays. Je me demande si les adversaires de l'immigration s'imaginent que le Canada est déjà surpeuplé, alors que notre territoire est plus vaste que celui des États-Unis et que notre population n'est que le dixième de la leur. La situation du Canada est l'inverse de celle de la vieille femme qui habitait une chaussure. Nous avons si peu d'enfants que nous ne savons que faire. Nous avons un pays aux vastes espaces que nous n'avons pas même commencé à remplir.

Je me demande souvent pourquoi nous redoutons l'avenir et pourquoi nous n'envisageons pas des problèmes comme celui de l'immigration avec courage et confiance. J'admets que la ville de Toronto est un peu surpeuplée. Mais pouvons-nous en dire autant de la province d'Ontario ou de celle de l'Alberta?

J'ai relevé certains chiffres intéressants que je vais citer lentement, parce que je les crois intéressants. Ils révèlent qu'avant 1950 53 p. 100 des immigrants entrés au Canada sont allés dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, 40 p. 100 sont allés dans les provinces d'Ontario et de Québec et 7 p. 100 dans les provinces Maritimes.

En 1951, 55 p. 100 des immigrants s'établirent en Ontario, 22 p. 100 dans Québec; les deux provinces du centre absorbèrent ainsi 77 p. 100 des immigrants. Par comparaison

des 53 p. 100 qu'elles avaient reçus avant 1930, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique n'en obtinrent que 13 p. 100 et les Maritimes 10 p. 100.

C'est là un revirement par rapport aux tendances traditionnelles en notre pays. Non seulement il en résultera des difficultés dans le domaine économique, mais, comme un orateur nous l'a dit ce soir, nous prévoyons les problèmes politiques qui vont se poser chez nous.

M. Brooks: De ces immigrants, combien sont demeurés au Canada? Le député nous a donné le nombre de ceux qui se sont établis au cours des années récentes, dans l'Ontario et d'autres régions du pays. Combien sont demeurés chez nous?

M. Croll: Plus tard, je citerai les chiffres montrant combien de personnes sont passées aux États-Unis; mais je ne sais s'il s'agit d'immigrants. Probablement pas. Il ne serait pas possible de citer ce chiffre, car je ne pense pas que la statistique soit établie de cette manière ou sur cette base. Toutefois je citerai plus tard tous les chiffres que je possède.

Les adversaires de l'immigration voudraient nous faire croire que nous n'avons au Canada qu'un nombre fixe de positions, de maisons d'appartements, que des quantités limitées de vêtements, de chaussures et de miches de pain. Ils professent que si nous admettons davantage d'immigrants, il n'y en aura pas pour tout le monde. Cependant, nous constatons qu'aujourd'hui le nombre de travailleurs au Canada a battu tous les records.

Pour en revenir à la question de la population, le nombre des habitants du Canada dépasse, à l'heure actuelle, quelque peu 14 millions. Pendant les dix dernières années, on a pu noter une augmentation de 2,502,774, soit 21·8 p. 100. Seule, la Colombie-Britannique dépasse de beaucoup le chiffre. L'Ontario et Québec atteignent juste la moyenne nationale. Le total de l'accroissement en population des provinces des Prairies se monte, pour les dix dernières années, à 4·5 p. 100; en Alberta, il s'élève à 17·6 p. 100, au Manitoba, à 5·8 p. 100, tandis qu'en Saskatchewan, le nombre des habitants accuse une perte de 7·5 p. 100. La Colombie-Britannique a gagné 41 p. 100, l'Ontario 20·5 p. 100, Québec 20·4 p. 100 et les provinces Maritimes 9·8 p. 100.

En ce qui concerne les provinces des Prairies en particulier, nous trouvons une région d'une superficie totale de 753,497 milles carrés qu'habitent 2,537,549 personnes, qui occupent un territoire grand comme la moitié de l'Inde, dont la population serait de moitié celle de la Suisse. Aujourd'hui, une nation qui ayant doublé sa population depuis 1913, est infiniment plus forte qu'alors, ne reçoit que la moitié du nombre d'immigrants que nous avons accueillis à l'époque. Je signale simplement ce fait à la Chambre, afin de démontrer qu'il est temps de briser ces limites imposées par la prudence. Les Canadiens doivent adopter une attitude ferme à l'égard de l'immigration, parce que notre pays peut produire plus de maisons, plus de vêtements, plus de chaussures, plus de pain. L'accroissement de notre activité dans ces domaines créera de nouveaux emplois. Il faudra donc plus d'ouvriers.

Le Canada a-t-il progressé depuis 1900? Sûrement, car la population a triplé depuis le début du siècle. Nous avons exploité sagement et intelligemment nos ressources naturelles et nous avons profité des occasions qui s'offraient à nous. Si nous n'augmentons pas notre population, nous ne pourrons continuer de progresser et de prospérer. J'estime que nous devrions tendre à une population de 25 millions et je veux dire avant la fin du siècle. Les démographes du Bureau fédéral de la statistique peuvent nous dire quel sera l'accroissement naturel de la population au cours des vingt prochaines années. L'écart entre ce chiffre et celui de 25 millions ne peut être comblé que par l'immigration. Nous pouvons y arriver en déployant un effort total.

Je suis convaincu que les Canadiens favorisent la venue au pays d'un plus grand nombre d'immigrants acceptables, du genre de ceux qui sont entrés au pays surtout cette année. Des douzaines d'importants organismes se sont prononcés en ce sens au cours des cinq dernières années. Je sais que le Canada a reçu un assez grand nombre d'immigrants. Tous ont été les bienvenus au Canada. De 1945 à 1950, le Canada a admis 568,000 immigrants, soit 95,000 par année en moyenne. Je fournis maintenant à l'honorable député le chiffre qu'il a demandé. Pendant la même période, 314,600 personnes ont quitté le pays par la porte arrière, je crois, pour se rendre aux États-Unis ou à d'autres endroits. Notre gain net a été de 268,100. Qui sont ces gens? Je ne le sais pas ni le Bureau de la statistique ne possède aucun moyen de le savoir. Ce sont les seuls chiffres que j'ai pu obtenir mais je crois qu'ils sont justes.

Quelqu'un peut-il soutenir sérieusement que ces nouveaux Canadiens n'ont rien apporté au pays et n'y ont rien trouvé eux-mêmes? Le simple bon sens nous démontre que nous pouvons absorber et recevoir plus de gens avec profit. Les habitants forment le plus grand actif d'un pays.

M. Brooks: Comment se fait-il que nous ne puissions retenir nos propres gens au pays?

M. Ferguson: Le Gouvernement libéral.

M. Croll: Cela remonte à bien longtemps; c'est parce qu'il y a toujours eu le grand attrait qu'exercent les États-Unis avec leurs salaires plus élevés et leurs plus grandes occasions d'amélioration. Nous retenons nos professionnels et nos techniciens beaucoup mieux que par le passé. Je crois que nous attirons aussi d'autres gens parce que le pays offre plus d'occasions aujourd'hui que jamais. J'espère que ce mouvement finira par se renverser, comme le comprend certes mon honorable ami, qui demeure dans les provinces Maritimes si rapprochées des États-Unis.

M. Brooks: Nous y envoyons nos matières premières et nos gens les y suivent.

M. Croll: Mais moi, je prétends justement que si nous avons ici les gens qu'il nous faut nous pouvons conserver nos propres matières premières et les transformer nous-mêmes. Ce qu'il faut chez nous, c'est une nouvelle perspective, un nouveau regard plus profond sur le vaste avenir qui s'ouvre devant nous. Il faut qu'au delà de problèmes transitoires comme le chômage et les troubles économiques nous puissions distinguer le but final auquel doit tendre une nation qui accomplit son destin et fait jouer toute sa puissance latente. L'enfantement et la croissance entraînent de la douleur et ceux qui protestent contre l'immigration massive oublient quelque chose que nous avons souvent entendu répéter à la Chambre et au pays, mais qui semble parfois avoir perdu de son sens, savoir que la véritable richesse d'un pays, ce sont ses gens.

Il est un peu étonnant qu'il s'en trouve qui s'inquiètent de l'arrivée d'immigrants au Canada. Il me semble qu'il faudrait commencer à s'inquiéter précisément le jour où on ne voudrait plus venir chez nous. Il y a quelques années les Canadiens pouvaient contempler les frontières bien établies de leur pays et s'étonner de l'espace qui attendait encore des millions de futurs arrivants. Depuis la guerre nous avons fait reculer la limite de la civilisation dans le nord-ouest, ajoutant à notre territoire des régions d'une richesse incroyable, une province insulaire, nous avons poussé notre frontière du nord-est au delà de la province de Québec dans un Labrador redécouvert. Nos frontières minérales et agricoles ont reculé jusqu'à dépasser nos plus fols espoirs. C'est le temps ou jamais d'appeler chez nous des immigrants. Sans habitants les champs restent en friche, les usines chôment, les mines et les forêts restent sans emploi.

Un mot au sujet de l'immigration britannique. A mon avis, ces chiffres ne manquent pas d'intérêt. Jusqu'en 1925, 62 p. 100 de nos immigrants étaient d'origine britannique; en 1948, ce pourcentage avait fléchi à 35; en 1951, il était tombé à 17. Il convient ici d'examiner la situation afin de voir pourquoi les immigrants britanniques ne viennent plus au Canada et ce qu'il faut faire pour corriger une situation qui a besoin d'être améliorée. Je suis de ceux qui estiment que l'avenir nous le fera regretter si nous n'installons pas au pays assez de personnes originaires de la Grande-Bretagne.

Pour commencer, bien entendu, il y a les restrictions monétaires. Le Royaume-Uni ne permet pas l'exportation de beaucoup de devises. Ensuite, le gouvernement britannique n'est pas trop, trop serviable lorsqu'il s'agit d'immigration. Il ne veut pas perdre ses ouvriers qualifiés et ses techniciens; or c'est précisément de ce genre d'immigrants que nous avons besoin. Je connais une maison de Toronto qui a fait venir quelques centaines de spécialistes. Elle a envoyé un représentant en Angleterre et a fait venir ces gens au pays et leur a versé de bons salaires, aux termes d'un contrat. Le contrat n'était pas plus tôt terminé que les Américains sont venus qui offraient presque le double. Ces gens sont partis. La compagnie de Toronto n'avait pas les moyens de payer les salaires qu'on offrait.

A mon avis, le Gouvernement peut faire plus qu'il n'a fait en ce qui concerne l'immigration britannique.

Des voix: Bravo!

M. Croll: A l'heure qu'il est, le Gouvernement avance les quatre cinquièmes du passage au chef de famille seulement. La famille doit attendre en Angleterre jusqu'à ce que le père ou le chef rembourse les quatre cinquième du passage que le Gouvernement lui a avancés et qu'il ait gagné assez d'argent pour payer le passage complet des autres membres de sa famille. Notre programme est très attrayant pour les célibataires, mais il ne l'est pas autant pour les gens mariés et ce sont ceux-là que nous voulons.

A cela nous devons opposer ce qu'offre l'Australie. L'Australie transporte tous les membres d'une famille moyennant un versement de $30 par personne. Elle paie le solde. C'est un don qu'il n'est pas nécessaire de rembourser. En conséquence, bien des immigrants qui ne veulent pas se séparer de leur famille se rendent en Australie. L'an dernier, nous avons reçu 13,427 immigrants britanniques, tandis que l'Australie en rece-

vait 75,000. Notre programme, je le répète, convient au célibataire, mais non au père de famille. Une autre difficulté tient à la pénurie de moyens de transport entre la Grande-Bretagne et le Canada. Le transport est plus facile à partir du continent qu'à partir de la Grande-Bretagne. Nous pouvons noliser des navires qui répondent aux exigences du continent, mais non à celles de la Grande-Bretagne. Il est bon que la Chambre sache qu'il est plus facile de faire venir des immigrants au Canada en hiver, car alors, les touristes étant moins nombreux, on trouve plus facilement des navires. En été, il est très difficile de trouver des navires pour le transport des immigrants. C'est pourquoi il arrive que les immigrants se fassent plus nombreux alors que le chômage saisonnier se fait sentir au pays, mais il s'agit là, par définition, d'un état de choses qui ne dure pas.

L'an dernier, nous avons dépensé quelque 6 millions de dollars pour venir en aide aux immigrants britanniques, tandis que l'Australie consacrait 40 millions à cette fin. L'ennui, bien entendu, vient de ce que nous avons un fonds automatiquement renouvelable se chiffrant à 6 millions: une fois cette somme épuisée, nous ne pouvons plus venir en aide à ces immigrants. L'an dernier, le fonds a été épuisé en novembre, de sorte que, pendant les mois de novembre et de décembre, il n'y avait plus d'argent disponible à cette fin.

M. Ferguson: Pas de programme d'immigration.

M. Croll: Il conviendrait de prendre des mesures spéciales en vue de favoriser l'immigration britannique, que nous voulons tous, je crois, favoriser le plus possible.

M. Hodgson: Le député pourrait-il nous citer les chiffres de l'immigration britannique à l'égard de l'Australie et du Canada, en 1946 et 1947?

M. Croll: Je puis fournir les chiffres se rapportant à tous les immigrants, mais je ne puis donner de chiffres concernant les immigrants britanniques. J'ai cru que cette année particulière prouverait le point que je veux faire ressortir. Je le répète, à quoi serviront toutes nos ressources naturelles, à quoi serviront nos industries et nos millions d'acres de terre si nous n'avons pas au Canada assez d'hommes pour les exploiter, pour en consommer la production et pour assumer une part du fardeau de nos responsabilités nationales et internationales. S'opposer à l'immigration est déraisonnable, inhumain, et contraire à nos intérêts bien compris. Je crois que les adversaires de l'immigration souffrent de myopie nationale, ce qui est une bien grave maladie pour un Canadien. Il est des gens au pays qui possèdent une maison, un emploi, qui sont bien nourris et ainsi de suite et pourtant ils s'opposent à toute autre immigration. Ils ont tout à fait tort. Se rendre à leur désir, ce serait rendre au Canada un mauvais service dont l'effet se ferait sentir un jour tout comme les effets de la très faible immigration, entre les deux guerres, se sont fait sentir en 1940, alors que nous manquions de main-d'œuvre pour remplir les emplois nécessaires.

L'occasion qui s'offre à nous est unique. Pour la deuxième fois en un siècle il nous est possible d'augmenter considérablement la population du pays. Nous avons mis à profit la première occasion avant la première Grande Guerre. C'est la seconde et sans doute la dernière chance que nous ayons. Nous avons déjà perdu six ans sans tirer parti de tous les avantages qui s'offraient à nous. Nous nous sommes tout à coup réveillés et avons adopté un programme logique d'immigration sélective conforme à notre capacité d'absorption. J'approuve ce programme, j'en préconise et j'en appuie la réalisation et je prie le Gouvernement de continuer à amener des immigrants au pays.

M. Ferguson: Me permet-on une question? Vous parlez d'un programme. Êtes-vous certain que le Gouvernement ait adopté un programme, un programme sain, en matière d'immigration? En êtes-vous bien sûr? Je n'en ai jamais entendu parler. Il n'a jamais adopté de tel programme.

M. Croll: J'en suis aussi certain qu'on puisse l'être. Je suis convaincu que le Gouvernement suit présentement un excellent programme d'immigration, qui vaut au pays le genre d'immigrants dont nous avons besoin. Ils peuvent arriver au pays en temps inopportun mais s'il en est ainsi, c'est à cause de circonstances sur lesquelles il est difficile d'influer. En général, cependant, le programme d'ensemble est sain et son application a déjà produit au pays d'heureux effets.

M. Ferguson: Le programme est-il de portée suffisante?

M. Gauthier (Portneuf): Trève d'interruptions!

M. Croll: Quant à la question de savoir si le programme actuel est suffisant, je me contente de demander qu'on continue, pour le moment, à accepter les immigrants au rythme de 200,000 ou plus chaque année. Gardons-nous bien, cependant, de descendre au-dessous de ce chiffre. Pour revenir à mon sujet, je disais que nous n'avons pas profité pleinement des occasions. Nous ne savons pas

combien de temps encore l'immigration pourra se poursuivre. Une chose est certaine; ce ne sont pas les occasions perdues qui nous permettront d'édifier un Canada plus fort. Qu'il soit bien entendu que nous ne pouvons tolérer un abaissement de nos normes sanitaires et idéologiques. Tout ce que nous demandons de l'immigrant éventuel, c'est qu'il soit sain physiquement et mentalement. Par mentalement sain, je ne veux pas dire simplement qu'il doit être exempt d'affections mentales mais qu'il se conduise démocratiquement; qu'il ait foi dans la démocratie et qu'il règle sa vie en conséquence; qu'il respecte ses engagements envers le Canada en acceptant du travail et qu'il se promette à lui-même de travailler plus fort au Canada qu'il n'a jamais travaillé auparavant.

Voilà la catégorie de gens qu'il nous faut. Pour ceux qui satisfont à ces conditions, il y a de la place au Canada. Nous voulons de ces immigrants qui deviendront plus tard de bons Canadiens. Aucune personne sensée ne saurait préconiser une immigration illimitée. On risquerait de ruiner notre économie et notre bonne entente sociale. Mais nous ne saurions réduire le nombre des immigrants en ce moment sans nuire à notre développement économique. Un brillant avenir nous attend que nous pouvons, sans inconvénient, partager avec d'autres, car il ne sera glorieux, à mon avis, que si nous permettons à un nombre de plus en plus grand de gens d'y participer. Au Canada, nous inscrivons des crédits au budget aux fins d'immigration comme à toute autre fin. Nous sommes en train d'organiser la grande famille canadienne et nous sommes pour les familles nombreuses. Nous avons besoin de plus de Canadiens. Pour cela, il nous faut plus d'immigrants. La politique du Gouvernement me paraît sage. Je lui demande de s'y tenir ferme et de continuer à nous amener des immigrants. Le Canada lui en sera éternellement reconnaissant.

Ici à la Chambre nous n'avons cessé, depuis 1945, de presser le Gouvernement d'agir comme il le fait actuellement et pourtant certaines rumeurs courent le pays voulant que le Gouvernement agisse avec trop de précipitation. Je le prie de n'en rien croire. La politique actuelle d'immigration jouit d'un entier et complet appui. Qu'on me permette en terminant de rappeler à la Chambre une phrase bien connue. Sir Wilfrid Laurier a prédit il y a déjà de nombreuses années que le vingtième siècle serait le siècle du Canada. En cette matière comme en tant d'autres, cet éminent libéral si clairvoyant avait vu juste; sa prédiction se réalise aujourd'hui. Dans cette deuxième moitié du vingtième siècle, nous constatons que le monde s'ouvre à nous. Notre voix s'élève dans les conseils internationaux. Notre prestige est grand. De tous côtés, on chante nos louanges. Dans le commerce mondial notre pays se classe au quatrième rang en tant que nation et au premier, compte tenu de sa population. Notre niveau d'existence est élevé et n'est surpassé que par celui des États-Unis. Nous sommes en excellente posture financière. Notre diplomatie a toujours été exercée en vue de favoriser un monde meilleur et plus honnête (le seul qui puisse permettre au Canada de prospérer) par un homme d'État dont la grandeur est parfois mieux reconnue dans les conseils internationaux qu'au pays même. Ma génération partage, j'en suis sûr, l'optimisme de sir Wilfrid Laurier. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui ce sont des habitants, en nombre de plus en plus grand. Je prie donc le Gouvernement de continuer à favoriser l'immigration.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que c'est assumer une tâche assez ingrate que de participer au débat à cette heure avancée, vu surtout le grand nombre d'honorables députés qui, comme l'Arabe, ont replié leur tente et levé le camp en silence. Je veux cependant prendre part au débat traditionnel sur le discours du trône.

La session dure déjà depuis plus d'une semaine. Nous avons quitté le ton solennel pour parler de crise et nous en sommes à la période critique du débat. Je regrette un peu de n'avoir pas participé à la discussion qui s'est déroulée, les trois premiers jours de la semaine dernière, sur la fièvre aphteuse, car à mesure que nous étudions les conséquences de cette épizootie, les répercussions de la maladie nous paraissent de plus en plus manifestes. Je dois avouer qu'à ce moment-là, la fièvre aphteuse n'était pour moi qu'un mot. Je dois dire également que j'ai été fort étonné de constater au cours de la discussion que ceux qui étaient chargés de surveiller et d'éliminer la maladie semblaient n'en connaître que fort peu les caractéristiques.

A mesure que le débat avançait, je songeais au vieux dicton: Faute d'un clou le fer a été perdu; faute d'un fer le cheval a été perdu; faute d'un cheval le cavalier s'est perdu; faute d'un cavalier la bataille a été perdue et la perte de cette bataille a été le point de départ du déclin d'une grande nation.

Il me semble que la négligence qui devient de plus en plus apparente à mesure que le débat progressait, va entraîner des conséquences fort graves pour l'industrie du bétail du Canada; de fait, ces conséquences fort graves se sont déjà faites sentir.

Ces quelques observations auront permis aux honorables députés de constater qu'il saute aux yeux que je suis, relativement parlant, un nouveau venu. On constate en effet que je persiste à croire quelque peu à l'infaillibilité des gouvernements qui ne peuvent, selon moi, commettre d'erreurs. Du point de vue du profane, cette idée prospère aujourd'hui au point de nuire à la bonne santé politique de la nation; car il va de soi qu'en nous rapprochant du foyer des débats de cette assemblée, nous percevons toujours mieux que l'idole a des pieds d'argile.

Je pense comme le premier ministre (M. St-Laurent) qui a dit l'autre jour qu'en réalité le Gouvernement n'a pas de panacée universelle capable de guérir les maux divers du monde. On s'en rend d'autant mieux compte, qu'on serre la situation de plus près. Néanmoins, comme nous l'a signalé plus tôt le député de Winnipeg Nord-Centre (M. Knowles), on s'est efforcé de donner l'impression (plus particulièrement en période électorale) que les gouvernements sont omniscients, que les gouvernements sont infaillibles (et surtout le nôtre) quand ils abordent les problèmes sociaux et politiques de la nation.

Si l'on quête l'approbation publique, on rencontrera. à l'heure actuelle, une réelle difficulté. Cette difficulté est du domaine des communications, parce que le monde avec lequel nous devons traiter est, en grande partie hors d'atteinte, hors de vue et loin de notre esprit. De fait, il me semble que beaucoup d'entre nous doivent percevoir la complexité de notre monde sous la forme d'images bien établies, que nous appelons parfois des clichés. Aujourd'hui, ces clichés sont fixés dans l'esprit du public par le truchement de moyens de communication comme la presse, la radio et le cinéma, bien qu'on m'ait dit qu'avec la venue de la télévision aux États-Unis il serait de plus en plus difficile au politicien de tromper le public. La télévision semble avoir l'heureuse qualité d'atteindre la nature même d'une personne, et elle introduit dans le contact de l'homme politique avec le public une intimité plus étroite encore que les rapports qu'il se crée dans sa circonscription, ou lorsqu'il se lance dans une campagne électorale. Mais, jusqu'ici, il a été facile d'établir, au moyen de la presse, de la radio et du cinéma, exactement l'impression sur l'esprit du public qui permettrait d'orienter son opinion dans n'importe quel sens.

Si l'on a l'impression que le Gouvernement est infaillible, si l'on a pu s'imaginer que ce Gouvernement possède une panacée pour tous les problèmes qui se posent dans le monde, je dirais qu'on a implanté délibérément cette idée, surtout au cours des campagnes électorales. De nos jours, les gouvernements s'attribuent une bonne part du mérite de la situation actuelle. Heureusement, au cours de la période d'après-guerre le Canada a joui d'une étonnante vague de prospérité. Je sais qu'à l'étranger les gens sont d'avis que la situation dont le Canada a joui pendant et après la guerre résulte des programmes favorables, bienfaisants et progressistes du parti au pouvoir. D'autre part,—et cela vaut probablement aussi pour les autres groupes de l'opposition,—le parti auquel j'appartiens a presque toujours été synonyme de crise et de porte-malheur pour la nation. Je me souviens, par exemple, avoir participé à une grande discussion sur les dates; on a alors cherché à démontrer que la crise avait débuté en 1930, tandis qu'elle a bel et bien commencé en 1929. Les intéressés avaient, il va sans dire, de bons motifs d'ordre politique pour prétendre qu'elle avait commencé en 1930.

Je crois avoir décelé les mêmes manœuvres dans le discours prononcé cet après-midi par le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair). On a tenté de faire croire cela si régulièrement et avec tellement de succès par les différents organes de diffusion que j'ai indiqués qu'on semble bien admettre aujourd'hui que tout ce que présente d'agréable notre mode de vie provient directement de l'administration du gouvernement. A un moment donné, j'ai cru que le Tout-puissant lui-même s'était joint au parti ministériel. C'est en juin dernier que je suis revenu sur cette opinion. Juste avant le 25 juin de l'an dernier, plusieurs membres du cabinet ont visité ma circonscription. Il faut dire que nous étions bien honorés d'avoir parmi nous autant de visiteurs distingués. Il a fallu parcourir la circonscription en avion et transmettre notre message aux gens de cette façon. Une mère de famille m'a dit que sa petite fille ayant entendu une voix sortant du haut-parleur de l'avion a couru vers elle pour lui dire: "Maman, le bon Dieu dit à tout le monde de voter pour M. Dinsdale." Jusqu'alors, j'avais cru que le Tout-Puissant nous avait abandonné et s'était mis de l'autre côté.

Quelle est la cause véritable de la prospérité que connait présentement le Canada? C'est une prospérité inattendue parce que tous les spécialistes, tous les économistes prévoyaient un recul immédiatement après la guerre. Cet état résulte de certaines choses inattendues telles que les retards apportés à satisfaire la demande et peut-être surtout de ce que, pendant la guerre, le centre d'influence dans le monde, sur le plan politique

et le plan économique, a passé du vieux monde pour se fixer solidement sur notre continent. Cette situation est aussi attribuable à ce qu'au cours de la deuxième Grande Guerre le Canada a été l'un des grands arsenaux d'où sortait tout ce qui est nécessaire à la guerre moderne, et de ce que, en outre, notre pays est plus riche en ressources que n'importe quel autre pays au monde. Cela nous a été rappelé très pertinemment l'autre soir par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Nickle) dans le premier discours qu'il prononçait à la Chambre. Il nous a donné, sur les progrès de l'industrie pétrolière depuis 1947, notamment en Alberta, des renseignements véritablement étonnants et inconnus de la plupart d'entre nous. Plutôt que d'attribuer à tel ou tel régime politique la situation du Canada en ce moment, il y a lieu de conclure qu'elle tient à des accidents historiques ou géographiques plutôt qu'à une intervention gouvernementale réfléchie.

Après avoir écouté le discours prononcé il y a quelques instants par notre collègue de Spadina (M. Croll) peut-être devrais-je conclure que si le pouvoir avait appartenu, au Canada, à un autre parti, le Canada aurait fait des progrès plus rapides, surtout dans le domaine de l'immigration, d'où est tiré l'élément essentiel à l'essor de n'importe quel pays, son capital humain. La situation change en ce moment. Ayant écouté les critiques du discours du trône et de la politique du Gouvernement,—dont certaines fort pertinentes,—je me suis dit que, de toute évidence, nous nous trouvons en ce moment en une période dont on pourrait dire qu'elle est d'équilibre instable entre les puissances d'inflation et celle de déflation. Pour la première fois depuis la seconde Grande Guerre, le Gouvernement fait face à des problèmes d'importance majeure. Pourtant, il règne toujours un certain esprit de facile optimisme que l'état de choses existant actuellement au Canada ne motive pas. Ce qu'on peut lire dans le discours du trône porte à croire que cet esprit d'optimisme insouciant a toujours cours dans les milieux gouvernementaux. En effet, nous y lisons ceci:

> Au pays, notre économie est encore très active. Le commerce extérieur et les mises de fonds atteignent des niveaux sans précédent. De façon générale, l'emploi reste à un niveau élevé. Les poussées inflationnistes se font toujours fortement sentir et elles exigent le maintien de mesures anti-inflationnistes.

Ce passage illustre bien l'optimisme insouciant qui a régné au Canada au cours des merveilleuses années de l'après-guerre. Pourtant, pendant que nous écoutions la discussion aujourd'hui, je suis sûr que, de plus en plus, nous avons eu le sentiment que les problèmes que pose l'inflation, qui se rattachent étroitement à celui des impôts élevés et du chômage qui se généralise, n'ont pas une importance purement transitoire. Peut-être y a-t-il en jeu des tendances plus profondes. J'aborderai tantôt les problèmes agricoles car la circonscription que je représente est essentiellement agricole.

Il est à peine nécessaire que je traite en détail de l'inflation, des impôts élevés, du chômage. Ces sujets ont été traités plusieurs fois dans les discours d'aujourd'hui, mais je tiens à dire que le sentiment exprimé dans le discours du trône à propos de l'activité de notre économie est plus artificiel que réel. Une des caractéristiques ordinaires de l'inflation est cet effet de prospérité. A des époques antérieures, alors que l'économie s'est effondrée par suite d'une inflation effrénée, comme lors de l'affaire des mers du Sud, l'économie est devenue si prospère qu'elle s'est dissipée. Dire avec insouciance et avec facilité que l'économie reste active, puis mentionner certaines des grandes difficultés que j'ai signalées, c'est se montrer un peu trop optimiste. Les Canadiens qui touchent un revenu fixe, les pensionnés ou les titulaires d'une allocation versée aux anciens combattants ne reconnaîtraient pas que l'économie est active en ce moment.

Je pourrais m'étendre longuement sur des sujets qui m'ont été signalés, surtout de la part d'anciens combattants qui doivent subsister à même la maigre allocation que l'État leur verse en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le Parlement doit étudier des modifications de cette loi au cours de la session. J'espère bien que le mémoire présenté par la Légion canadienne fera l'objet d'un examen sérieux. La Légion canadienne, dans toutes les démarches qu'elle a tentées au nom de l'ancien combattant, a fait preuve de modération aussi bien que du sens des responsabilités. De toute évidence, c'est elle qui est le plus en mesure de connaître les besoins de l'ex-militaire.

Parmi les forces inflationnistes les plus considérables, il faut ranger l'effet psychologique que le Gouvernement a recherché en donnant l'impression que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il arrive souvent que l'économiste le plus averti commette de grossières erreurs de calcul pour avoir refusé de reconnaître l'importance de l'effet psychologique. En dissimulant, aux époques de besoins particuliers, les faits et en affirmant que tout allait bien dans le meilleur des mondes et que tout continuerait d'aller bien avec le meilleur de tous les gouvernements,

on porte les gens à se laisser aller à un optimisme facile, créant ainsi des difficultés supplémentaires pour ceux qui doivent faire face aux effets de l'inflation effrénée. Mais, en dépit de cet état de choses, nous constatons que l'an dernier le niveau de vie est resté ce qu'il était en 1950. Il semble que le consommateur se soit imposé lui-même une certaine discipline. A ce sujet, il ne faut pas oublier les restrictions apportées au crédit. Notons aussi que le consommateur a épargné deux fois plus en 1951 qu'en 1950.

Le fait se rattache sans doute également aux restrictions relatives au crédit et peut d'une certaine façon être assimilé à une grève de consommateurs ou à un refus de verser les prix qu'il a fallu ou qu'on a voulu demander à la suite de l'imposition des taxes d'accise et des impôts occultes dont il a été question. En réduisant de propos délibéré ses dépenses et en augmentant le chiffre de ses épargnes le consommateur détruit l'argument selon lequel il faut lui enlever l'excédent d'argent dont il dispose. La seule façon d'interpréter cet argument c'est qu'on estime que les citoyens du pays ne sont pas assez sages pour qu'on leur confie l'administration des deniers qu'ils gagnent si péniblement. J'affirme que cette opinion a été démolie par les consommateurs, comme en fait foi l'analyse statistique de 1951.

Pour ce qui est des impôts, nous aurons amplement le temps d'en parler au cours du débat sur l'exposé budgétaire. Fait révélateur, cependant, les spécialistes nous disent que l'impôt ne peut, sans danger, dépasser le quart du revenu d'une nation. Des renseignements recueillis récemment indiquent que les impôts globaux,—sur les plans fédéral, provincial et municipal,—atteignent environ 40 p. 100 du revenu, ce qui semble indiquer que nous avons atteint le stade du rendement non proportionnel pour ce qui est de cette méthode de prélever des fonds pour les dépenses publiques. C'est un fait évident. Maintes et maintes fois déjà, nous avons signalé que le haut niveau actuel des impôts nuisait à l'initiative et à la productivité.

Je ne veux pas insister davantage sur ce point, parce qu'il a déjà été suffisamment traité. Je désire parler brièvement du chômage. Il en a déjà été question plusieurs fois, mais je veux simplement signaler une scène dont j'ai été témoin il y a à peine une semaine pendant mon séjour à Toronto, où j'étais invité à prendre une modeste part à l'ouverture de la semaine de l'enseignement. J'y ai vu pour la première fois depuis les années trente un groupe de quelque 200 hommes alignés à l'extérieur d'une église bien connue, la Woodgreen United Church, dont le pasteur est le révérend Ray McCleary, en vue de recevoir le dîner du dimanche soir. On m'a dit que cette pratique avait duré tout l'hiver. Cette scène m'a bouleversé; pour la première fois depuis les années 30, je voyais des gens faire la queue pour obtenir à manger. Je suis pourtant l'un de ceux qui ont su personnellement ce qu'étaient les conditions économiques qui existaient à cette époque. Le Gouvernement, avec son optimisme facile, parle de problème saisonnier et nous informe que tout ira bien dès qu'aura cessé le ralentissement dont souffre notre économie à la suite des bouleversements qu'entraîne inévitablement la réalisation d'un programme accru de défense et d'armement. On nous assure qu'une fois le chômage enrayé, tout ira de nouveau pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. L'honorable député de Lanark (M. Blair) nous a appris certaines choses en ce qui concerne le chômage dans les filatures. Des renseignements qu'il a consignés au compte rendu on pourrait conclure à l'existence d'une menace de chômage permanent dans cette industrie en particulier, à moins que le Gouvernement ne prenne des mesures plus rigoureuses qu'il n'en a prises jusqu'ici.

J'ai manifesté l'intention de dire un mot des problèmes agricoles. L'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et le représentant d'Assiniboïa (M. Argue) se sont arrêtés d'une façon plus particulière à ce problème aujourd'hui. L'apparition de la fièvre aphteuse, dont il a déjà été question, nous a obligés à nous pencher sur ces problèmes.

On me dit, monsieur l'Orateur, qu'il est maintenant onze heures. J'aimerais donc proposé l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Dinsdale, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Nous poursuivrons demain la présente discussion.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LES CIGARETTES

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE L'"IMPERIAL TOBACCO COMPANY"—PROCÉDURE

A l'appel des motions.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai lu vendredi dernier une lettre de M. Slaven, pharmacien de Sydney, Nouvelle-Écosse, qui s'élevait contre la méthode de distribution des cigarettes qu'a adoptée l'*Imperial Tobacco Company Limited.*

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Puis-je demander en vertu de quel article du Règlement le ministre fait ces commentaires?

L'hon. M. Abbott: Il convient peut-être que j'explique que j'ai l'intention de déposer une lettre que j'ai à la main. Je crois que c'est la coutume de déposer des documents à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Je comprends les observations formulées par le chef de l'opposition. Elles ont sans doute trait à la question dont la Chambre a été saisie hier, celle des déclarations formulées à l'ouverture de la séance.

L'hon. M. Abbott: Je ne mets pas en doute le bien-fondé de la question soulevée par le chef de l'opposition. Je disais que j'ai l'intention de déposer une lettre et je crois que cela est régulier en ce moment.

M. Drew: C'est bien mon opinion.

M. l'Orateur: On ne semble voir aucun inconvénient à ce que la lettre soit déposée. Je crois que le chef de l'opposition a posé une telle question parce qu'il tient au respect du Règlement en ce qui a trait aux débats et aux déclarations à la Chambre.

L'hon. M. Abbott: Je ne me propose pas de formuler une déclaration mais bien de demander la permission de déposer un document. Peu m'importe le moment, je suis prêt à le faire au moment qu'on jugera opportun. Je signale toutefois que, depuis sept ou huit ans, c'est toujours à l'appel des motions que j'ai déposé les documents.

M. l'Orateur: Je crois que le ministre peut déposer maintenant ce document.

L'hon. M. Abbott: Vendredi dernier, j'ai donné lecture de la lettre de M. Slaven, pharmacien de Sydney, qui s'est plaint du mode de distribution des cigarettes. Hier matin, j'ai reçu du président de l'*Imperial Tobacco Company,* l'entreprise dont on se plaignait, une lettre dans laquelle il explique les méthodes suivies par la société qu'il dirige et demandant...

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Pas de discours!

Une voix: Déposez le document.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition invoque le Règlement.

M. Drew: J'ai fait remarquer hier que la règle qu'on adoptait donnerait lieu à des difficultés. Je me permets de signaler qu'il nous faut précisément régler maintenant une de ces difficultés.

Une voix: Pas du tout.

M. Drew: Si le ministre désire déposer une lettre, qu'il le fasse. Dès qu'il commence à donner une explication, cependant, il se place dans la situation où nous nous sommes toujours trouvés jusqu'à hier, si je ne m'abuse.

L'hon. M. Abbott: Je n'insisterai pas là-dessus. On m'a demandé de formuler une déclaration... (*Exclamations*) Je ne vois pas le moindre inconvénient à...

M. Graydon: Faites venir un page.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre commente le rappel au Règlement.

L'hon. M. Abbott: Le président de l'*Imperial Tobacco Company* m'a demandé de déclarer à la Chambre qu'on ne peut trouver rien à redire à la façon dont cette société distribue ses cigarettes. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas faire de déclaration en ce sens mais que je déposerais sa lettre.

M. Drew: Auriez-vous l'obligeance de rendre une décision, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Je crois que le ministre des Finances devrait déposer la lettre.

L'hon. M. Abbott: Je demande à déposer cette lettre. En toute justice envers l'*Imperial Tobacco Company*...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Abbott: ...je demande...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: Le ministre des Finances désire déposer une lettre. J'ignore ce qu'il désire de plus, n'ayant pu entendre aucune observation.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, cela peut paraître amusant pour certains députés, mais il n'en reste pas moins que j'ai posé hier la question de savoir si l'on ne faisait pas obstacle à un usage qui remonte loin. Monsieur l'Orateur, étant donné la décision que vous paraissiez avoir au moins l'intention de prendre hier, il ne serait que juste, je pense, de maintenir cette décision ou de retourner aux usages antérieurs. Si la décision est maintenue, le ministre peut déposer la lettre, sans cependant rien y ajouter pour l'instant.

M. Cruickshank: Je propose que la lettre qui vient d'être déposée soit publiée au hansard.

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit à la lettre. J'en demandais tout simplement le dépôt en proposant, par simple souci de justice à l'égard de la société Imperial Tobacco, que la Chambre consente unanimement...*(Exclamations)*...à ce qu'elle soit publiée au hansard comme l'a été la lettre de M. Slaven. Je ne demande rien d'autre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: Ne vous fâchez pas.

L'hon. M. Abbott: Je ne me fâche jamais, en dépit des apparences.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la lettre soit imprimée dans le hansard?

Des voix: Accordé.

M. Coldwell: Je ne veux pas être injuste envers la société Imperial Tobacco, mais je ferai observer que l'autre soir le député de Melfort a essayé en vain de faire publier au hansard la lettre du commissaire aux enquêtes sur les coalitions; la Chambre lui a refusé son consentement.

M. McIlraith: Non, il a refusé d'en donner lecture.

M. Colwell: J'ai dit que je m'opposerais à toute nouvelle tentative de consigner des lettres au compte rendu et je suis tenu de m'y opposer en l'occurrence.

M. Cruickshank: L'honorable député avait refusé d'en donner lecture.

[L'hon. M Abbott.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'étais pas à la Chambre lorsque l'incident s'est produit; toutefois, le ministre des Finances a révélé la source de la lettre en cause...

M. Graydon: Et comment!

M. l'Orateur: ...et la Chambre a convenu de l'insérer au compte rendu.

M. Coldwell: J'ai dit, monsieur l'Orateur, que j'étais tenu de m'y opposer à cause de la décision que j'ai prise l'autre soir et je veux m'en tenir à cette décision. Je m'y oppose.

L'hon. M. Abbott: Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que le consentement unanime est requis pour que la lettre soit publiée au hansard. Je vais la déposer. J'ai cru qu'il serait plus juste de publier les deux lettres.

M. l'Orateur: Pour que la lettre soit publiée au hansard, il faut sans doute obtenir le consentement unanime. Dois-je conclure que nous n'avons pas le consentement unanime?

M. Coldwell: Non, monsieur l'Orateur. Il était injuste l'autre soir envers le commissaire aux enquêtes sur les coalitions de faire allusion à la lettre sans la publier dans le hansard; je dois adopter maintenant l'attitude que j'ai prise alors.

L'hon. M. Abbott: Je ne veux pas entamer de discussions menant à la controverse. Les députés peuvent constater que je ne suis pas chargé dans ce cas-ci de défendre les intérêts de l'*Imperial Tobacco Company*. Cependant j'ai lu l'autre jour une lettre se plaignant des procédés de la société. J'ai donné lecture de cette missive sans commentaires et je ne commenterai pas celle-ci; mais il me semble que, pour garder une balance équitable entre les deux parties, les députés devraient pouvoir consulter le texte de la lettre dans le hansard. C'est toujours ce que je propose.

M. Wright: La même chose exactement s'est produite pour la lettre que m'a envoyée le commissaire aux coalitions et qu'on m'a dénié la permission de faire publier dans le hansard. Le commissaire aux coalitions aurait été traité avec plus de justice si on avait publié la lettre mais un député libéral y a refusé son consentement et je m'oppose certainement à ce qu'on imprime d'autres lettres dans le hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre! De nombreux députés voudraient qu'on publie la lettre dans le hansard. S'il est exact (comme le signalent le député de Rosetown-Biggar et le député de Melfort) qu'il était malavisé d'interdire la publication de l'autre lettre, on ne mettrait pas les choses au point en suivant dans ce cas-ci une ligne de conduite tout aussi incorrecte.

M. Coldwell: Sauf le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, ce n'est pas cela que je soutiens. Je prétends que, si l'on se conforme au Règlement de la Chambre, il convient de s'y conformer toujours. C'est là mon opinion et je n'en démords pas.

M. Macdonnell (Greenwood): Est-ce que nous ne glissons pas vers un curieux état de choses? Il ne s'agit plus de faire un blanc de deux noirs, mais de faire résulter un blanc d'une grande quantité de noirs.

Le très hon. M. St-Laurent: Je pose la question du Règlement, monsieur l'Orateur. Il y aurait peut-être une solution. Dès que le comité de sélection aura déposé son rapport et que la Chambre l'aura adopté, nous aurons un Comité des impressions. Ce comité sera chargé de déterminer lesquels parmi les documents déposés au cours de la session devront être imprimés. On donnera probablement au comité l'occasion de décider si la lettre mentionnée vendredi dernier et celle dont il est question en ce moment devront ou ne devront pas être imprimées en tant que partie intégrante des documents mis à la disposition du public.

M. Drew: Puis-je formuler une autre proposition à la suite de celle qui a été faite hier? J'avais insisté sur le fait que le débat sur le discours du trône serait grandement facilité si nous instaurions un débat distinct sur la défense et la production de défense d'une part et les affaires extérieures, de l'autre; le premier ministre a alors indiqué qu'à son avis toute question pouvait être soulevée au cours du débat sur le discours du trône. Le ministre des Finances pourra bien attendre que...

L'hon. M. Abbott: Peu m'importe que la lettre ne soit jamais publiée.

M. Drew: ...le sous-amendement ait été mis aux voix. Il pourra alors donner lecture de la lettre au moment approprié du débat, quand nous examinerons la proposition d'amendement.

M. Sinclair: Lisez-la. C'est vous qui lisez le mieux de tous les députés.

M. Graydon: Pas mieux que vous, Jimmie.

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné les remarques que j'ai formulées hier, je suis probablement responsable de la confusion qui règne à la Chambre aujourd'hui. J'espère que mes remarques aideront les députés à respecter le Règlement et non à l'enfreindre. Si j'ai soulevé la question hier, c'est qu'à mon avis l'an dernier j'ai accordé trop de latitude; j'ai cru qu'il convenait durant la présente session, étant donné qu'il y aura un comité des subsides et un comité des voies et moyens, de chercher à respecter davantage le Règlement. Je demande donc la collaboration de tous les députés, afin que nous puissions examiner les travaux de la Chambre en conformité du Règlement.

L'hon. M. Abbott: La lettre est déposée, mais non publiée.

M. Garland: Voici les paroles qu'a prononcées le chef de la C.C.F., comme en fait foi la page 257 des *Débats* du 7 mars:

> ...j'ose dire qu'on ne doit permettre de consigner au hansard aucun autre document que ceux qu'un ministre dépose à la Chambre.

M. Coldwell: Il s'agissait d'un document ministériel.

LOI D'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

INDEMNITÉ EN CAS D'INVALIDITÉ OU DE DÉCÈS À LA SUITE DE MALADIES

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante:

> La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la Loi de 1947 sur l'indemnisation des employés de l'État, en vue d'élargir les dispositions relatives au paiement d'une indemnité, contenues dans l'article huit de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE.

LA FIÈVRE APHTEUSE—EMPLOYÉS D'ABATTOIRS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. F. Macdonald (Edmonton-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Est-il possible qu'on apporte des modifications à la loi sur l'assurance-chômage afin d'améliorer cette dernière, ainsi qu'on le laisse prévoir au discours du trône? Dans le cas de l'affirmative, ces modifications seront-elles adoptées rapidement et seront-elles, en outre, rétroactives, de façon que les prestations supplémentaires qu'elles autoriseraient...

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. Macdonald (Edmonton-Est): ...pourraient aller aux ouvriers provisoirement mis à pieds dans les établissements de préparation de viandes...

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. Macdonald (Edmonton-Est): ...par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse ?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Si vous jugez que je dois répondre, monsieur l'Orateur, il me sera permis de dire que notre collègue a eu la bonté de me faire tenir avis de sa question. L'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Viau) m'a aussi fait dire qu'il allait la poser lui aussi. Je pourrais peut-être leur donner à tous les deux une brève réponse.

Les modifications envisagées, pour ce qui est de la loi sur l'assurance-chômage, devront être étudiées davantage par la Commission ainsi que par son conseil consultatif avant d'être présentées à la Chambre.

Je ne crois pas qu'il soit possible de les faire intervenir à cet égard dans un avenir prochain. Entre temps, cependant, les deux services de la Commission de l'assurance-chômage, c'est-à-dire les prestations elles-mêmes et le service national de placement, font tout ce qu'ils peuvent pour aider à régler la situation née de l'apparition de cette épizootie.

La Chambre aimerait peut-être savoir où en est actuellement le chômage chez les ouvriers des abattoirs. Depuis l'apparition de la fièvre aphteuse, la Commission de l'assurance-chômage m'a régulièrement fait parvenir des rapports sur le nombre d'ouvriers des salaisons qui ont effectivement perdu leur emploi du fait de l'épizootie. J'insiste sur le mot "effectivement" car il y a eu bien des bruits et rumeurs quant à ce qui pourra arriver à l'avenir. Mais, en allant de l'est à l'ouest, voici où en est la situation:

	Total des ouvriers de salaisons au 1er janvier 1952	Total des ouvriers de salaisons, y compris les ouvriers des parcs à bestiaux, mis à pied au 10 mars 1952
Provinces Maritimes	585	0
Québec	4,173	66
Ontario	7,853	166
Manitoba	2,790	147
Saskatchewan	1,274	152
Alberta	3,218	227
Colombie-Britannique	1,396	63
Total	21,289	821

Il faut peut-être que je signale qu'on peut s'attendre à avoir plus de chômeurs à l'avenir dans le Manitoba que dans les autres provinces.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire: le Gouvernement a-t-il examiné la demande des ouvriers des abattoirs, demandant une compensation fédérale qui comblerait la différence entre les prestations d'assurance-chômage et les salaires réels dont l'épidemie de fièvre aphteuse a privé ces ouvriers?

[M. Macdonald (Edmonton-Est).]

M. Gregg: Non.

M. Knowles: Le Gouvernement n'a même pas étudié cette demande?

DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA FOURNITURE DE CIGARETTES AUX TROUPES POSTÉES EN ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): A-t-on signalé au ministre de la Défense nationale une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* de ce matin selon laquelle les membres de la 27e brigade, postés en Europe, n'ont pu obtenir les cigarettes qui avaient été commandées au pays, alors que les fabricants de tabac du Canada se plaignent qu'ils manquent de débouchés? Pourquoi les troupes postées en Allemagne ne peuvent-elles pas obtenir les cigarettes qui, d'après la nouvelle en question, ont été commandées il y a cinq ou six mois?

M. Cruickshank: Lisez la lettre.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je dois remercier le député de Cap-Breton-Sud de m'avoir signalé cet article du *Globe and Mail,* que je n'avais pas lu jusqu'à ce moment-là. Nous avons pris des dispositions pour que nos militaires puissent commander, des fabricants canadiens de tabac, des cigarettes qu'ils recevront en franchise; les montants de ces commandes seront déduits de leurs comptes de soldes. Cependant, la livraison a retardé un peu vu qu'elle se fait par navire; on ne peut nullement attribuer ce retard aux fabricants de tabac. Sauf erreur, nous prenons aussi des dispositions pour approvisionner de tabac et d'autres produits canadiens les cantines et les clubs qui desservent les troupes canadiennes. Dès que ces dispositions seront terminées, les soldats pourront acheter au comptant des cigarettes canadiennes et d'autres produits canadiens aux cantines et aux clubs.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Claxton: Si je pouvais compléter cette réponse, que j'ai donnée au député de Cap-Breton-Sud, je dirais que j'ai reçu depuis des renseignements supplémentaires selon lesquels, au début de février, des cigarettes en provenance du Canada ont été livrées aux soldats cantonnés en Allemagne et la situation leur donnait alors toute satisfaction.

VILLE D'OTTAWA

ÉTAT DES RUES CONDUISANT À LA COLLINE DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Je me demande si le ministre des Travaux publics pourrait nous dire quand la mairesse Charlotte Whitton d'Ottawa va se rendre compte de l'état dégoûtant de quelques-unes des rues qui conduisent à la colline du Parlement.

LA PÊCHE

DEMANDE RELATIVE À UNE AIDE FÉDÉRALE À LA SUITE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES TEMPÊTES, DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Le ministère des Pêcheries ou tout autre service du gouvernement fédéral a-t-il reçu d'une province quelconque ou d'un ministère provincial une demande de subvention aux fins de remettre sur pied l'industrie de la pêche dans les zones des provinces maritimes qui ont été gravement atteintes lors des récentes tempêtes?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Tout ce que je peux dire, c'est que j'ai reçu de Terre-Neuve un télégramme selon lequel l'un des ministres de cette province doit venir à Ottawa pour s'entretenir avec les autorités du ministère des Pêcheries au sujet des dommages causés par la tempête. Aucun autre gouvernement provincial ne m'a envoyé de demande semblable.

PRODUITS DU PORC

DÉCLARATION AU SUJET DU SOUTIEN DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Hier, le député d'Assiniboïa (M. Argue) a posé une question au sujet des prix minimums prévus à l'égard de certains produits du porc. Je puis lui assurer que ces produits sont visés par le prix-plancher prévu dans l'ordonnance du 16 février, dont il a sans doute pris connaissance. Nous avons décidé, en fin de semaine, d'acheter certains produits du porc au prix minimum en vigueur, en vue de la mise en conserve.

M. Fair: Le prix-plancher dont parle l'adjoint parlementaire s'applique-t-il en ce qui concerne le producteur?

M. McCubbin: Oui.

M. Fair: Le député veut dire à l'échelon du fabricant de conserves, non à l'échelon du producteur.

LE BÉTAIL

AU SUJET DE LA DÉCLARATION DU DIRECTEUR DES ABATTOIRS BURNS DE REGINA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Hier, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé une question au sujet de la présence de la fièvre aphteuse chez les animaux se trouvant dans les parcs ou les immeubles de la société Burns. Je puis lui affirmer que le diagnostic de fièvre aphteuse a été posé à l'égard d'animaux se trouvant dans les enclos d'engraissage aux abattoirs Burns de Regina.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 10 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance, hier soir, j'avais reconnu le bien-fondé de la récente affirmation du premier ministre (M. St-Laurent) selon laquelle les gouvernements ne possèdent pas de pierre philosophale qui leur permette de résoudre tous les problèmes politiques ou sociaux du monde. En même temps, je déplorais la tendance de notre Gouvernement à répandre l'idée que tous les progrès merveilleux et les avantages économiques réalisés par le Canada depuis la guerre ont eu un rapport direct avec ses programmes administratifs. Il va de soi qu'on ne peut avoir le drap et l'argent, et, aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous envisageons de véritables problèmes dont la motion proposée par notre parti expose les lignes générales.

A la fin de mes observations, hier soir, je parlais en particulier des questions agricoles, qui ont fait l'objet d'un assez long examen au cours de la présente session. Je tiens à signaler que l'industrie laitière continue à péricliter. La culture diversifiée est aussi à la baisse. En m'exposant leur cas, plusieurs cultivateurs m'ont affirmé que ce ralentissement de la culture diversifiée et toutes les conséquences désastreuses qu'il aura sans

doute sur cette industrie fondamentale, résultent de la politique de notre Gouvernement en matière d'impôt sur le revenu, particulièrement en ce qui concerne les cultivateurs des provinces des Prairies. Ils estiment n'avoir aucun avantage personnel à produire au delà d'une certaine limite de revenu parce que le fruit de leurs travaux supplémentaires leur est enlevé par l'impôt sur le revenu, qui est excessif. Bien entendu, l'élément main-d'œuvre n'est pas non plus à négliger dans ce domaine. Le représentant de Spadina (M. Croll) a signalé hier soir la rareté alarmante de nouveaux travailleurs agricoles compétents. Il nous a dit que, depuis la fin de la guerre, 77 p. 100 des immigrants se sont établis dans l'Est du pays, où l'industrie est florissante, au lieu d'aller habiter la région qui a le plus besoin de main-d'œuvre. On peut se faire une idée du problème par les récentes protestations des agriculteurs des Prairies. Je suis sûr que ces protestations, qui en trente ans ont donné naissance à deux mouvements politiques importants avec des répercussions sur l'unité nationale, seraient beaucoup plus énergiques si nous n'avions bénéficié d'une série ininterrompue de bonnes récoltes et de revenus relativement stables par suite de la rareté d'aliments qui se fait sentir dans l'univers.

J'en suis donc porté à conclure que l'Ouest du pays n'a jamais fait sien le mythe que notre gouvernement a si soigneusement propagé, selon lequel tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. En écoutant les observations des représentants des provinces Maritimes, j'ai constaté qu'ils prenaient à peu près la même attitude. Pour comble, on a inscrit hier au *Feuilleton* un projet de loi sur le remaniement de la carte électorale. On y constate que la Saskatchewan et le Manitoba sont menacés de perdre plusieurs représentants à la Chambre. J'ai ici des chiffres, publiés par le Comité manitobain du développement économique de la défense, sur la diminution de la population dans les provinces des Prairies. Voici comment ce comité envisage le situation:

> La preuve en est que la population des provinces des Prairies, qui s'établissait à 2,422,000 en 1941, avait baissé de 59,000, soit 2·4 p. 100, cinq ans plus tard, surtout à cause de cette migration. De 1946 à 1951 avant cet exode, la population des provinces des Prairies a augmenté de 175,000 âmes. Il est raisonnable de supposer que la demande d'ouvriers industriels dans les provinces centrales a attiré plus de 200,000 habitants des provinces des Prairies durant la guerre.

Ces chiffres prendront une signification toute particulière quand j'aborderai dans quelques instants le problème de l'industrialisation des provinces des Prairies.

[M. Dinsdale.]

La question du remaniement de la carte électorale n'est pas seule en cause, cependant, puisque celle de l'aide fédérale à l'instruction publique s'y rattache. Depuis des années, à la suite de cet exode de la crème de notre jeunesse rurale vers les villes, nous subventionnons en quelque sorte les provinces de l'Est en matière d'instruction publique. Dès que les jeunes gens sortent de nos high schools, ils vont se chercher du travail dans l'Ontario et le Québec, au lieu de contribuer à la mise en valeur des provinces des Prairies.

La lenteur du développement industriel dans les Prairies est à la base de ce problème. De fait, l'industrialisation commence à peine. Les derniers rapports, ceux notamment qui sont postérieurs à la guerre, sont très encourageants. Nous pouvons, par exemple, nous vanter de ce qu'en 1951 notre produit brut ait atteint 546 millions au Manitoba et que le nombre des ouvriers actuellement employés dans l'industrie manitobaine s'élève à 44,700, soit une augmentation de 87 p. 100.

Les Prairies commencent à s'acheminer vers une économie variée. Elles sont peut-être dans une situation analogue à celle où se trouvaient Québec et l'Ontario à la fin de la première guerre mondiale. A mon avis, monsieur l'Orateur, les multiples protestations agraires dont nous avons été saisis au cours de la première moitié du vingtième siècle ne peuvent être satisfaites de façon permanente qu'au moyen d'une économie diversifiée. L'énorme tâche de production de défense qui s'impose actuellement à nous me paraît fournir une excellente occasion de favoriser cette tendance industrielle déjà manifeste dans les Prairies.

Autres facteurs encourageants: la découverte récente de pétrole manitobain en deux endroits de ma propre circonscription, soit près des municipalités de Virden et de Reston, ainsi que la mise en valeur de gisements miniers dans la partie septentrionale du Manitoba. Grâce aux énormes contrats accordés en vue de la production de défense, nous avons l'occasion de favoriser la tendance qui s'accuse déjà sensiblement au Manitoba.

Un examen de la situation nous force à conclure que, jusqu'ici, aucun effort réel n'a été tenté à cet égard. Un article dû à la plume du rédacteur de la *Tribune* de Winnipeg et paru l'automne dernier dans la revue *Saturday Night* avait pour titre: "Le Manitoba est prêt et attend". Une statistique publiée dernièrement par le Comité manitobain des préparatifs de défense expose la situation d'une façon plus concrète. Le comité déclare:

Le Manitoba, dont la population équivaut à 5·7 p. 100 de celle du Canada et la capacité de fabrication à 4 p. 100, a reçu jusqu'ici (le 15 janvier 1952) 2·8 p. 100 de l'argent affecté aux contrats relatifs à la défense. Or, le tiers environ de cette quote-part de 2·8 p. 100 est affecté à l'aménagement de stations d'aviation et d'autres établissements militaires qui, même s'ils sont utiles, n'ont, en temps de paix, aucune valeur industrielle. En outre, une partie considérable des autres contrats octroyés dans la province vise l'habillement ou le travail aux aéronefs, dont le coût, pour une forte proportion, représente des matériaux, pièces, moteurs et autres, qui ont été fabriqués dans les provinces centrales.

J'ai lu avec plaisir dans un rapport de février, de la commission de la production de défense, qu'on avait accordé à Brandon son premier contrat réel de défense. A la page 3 de ce document, il est dit qu'on a signé un contrat avec la *Canadian Brown Steel Tank Company*, pour une commande d'environ $140,000. La seule note discordante de l'annonce est celle-ci: on a désigné Brandon comme Brandon, Ontario, alors qu'il s'agit de Brandon, Manitoba. J'en conclus que l'erreur doit être due à l'habitude.

Il me faut conclure. Les députés de l'Ouest, tout comme les députés venant des autres régions du Canada, ont donné leur appui chaleureux au projet de canalisation du Saint Laurent, quand il nous a été soumis au cours de la dernière session. Nous avons adopté cette attitude, nous rendant compte que l'effet immédiat de la mise à exécution du projet serait d'accroître la centralisation industrielle dans les provinces de l'Ontario et du Québec. Toutefois, nous savions que c'était important pour la défense du Canada; nous nous bornons à souhaiter que dans le cadre de l'essor industriel total du Canada, le Gouvernement insère un programme conscient d'exploitation des ressources nationales, nécessaire à une vie nationale bien équilibrée.

Nous sommes bien obligés de conclure, je pense, que jamais dans l'histoire de notre pays la centralisation n'a marché plus rapidement qu'elle ne l'a fait au cours des douze dernières années. Si nous voulons que notre population soit équitablement répartie afin de conserver la base de l'unité canadienne et de doter notre pays de remparts pour sa défense, il faut comprendre qu'un des éléments les plus essentiels en cette affaire c'est la dispersion des industries d'un bout à l'autre du pays, l'adjudication des contrats de défense d'une manière telle que l'économie en soit troublée le moins possible et que les résultats visés soient atteints de la façon la plus économique, en tenant compte de l'avenir tout aussi bien que des besoins du moment.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole soit expiré. J'ai autre chose à dire, mais d'autres occasions s'offriront certainement de participer à de nouveaux débats.

M. D. A. Riley (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais, tout d'abord, féliciter le motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône (M. George), ainsi que celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Pour nous, qui venons du Nouveau-Brunswick, il n'était guère étonnant de constater l'excellence du discours prononcé par le député qui a présenté la motion, puisque c'est un de nos collègues. Il s'est acquitté de sa tâche d'une façon particulièrement capable et il mérite, ainsi que le député de Lac-Saint-Jean, les louanges les plus sincères.

C'est avec satisfaction que nous avons appris par le discours du trône qu'au cours de la présente session, on présentera un projet de loi modifiant la loi des allocations aux anciens combattants. J'ai le sincère espoir que ce bill prévoira l'augmentation générale des montants payables aux anciens combattants que vise la loi. J'espère encore que ces augmentations, si elles se réalisent, seront conformes à l'esprit de cette loi et qu'elles accorderont aux bénéficiaires des allocations et aux personnes à leur charge des montants qui leur permettront de préserver leur indépendance et leur dignité.

Personne ne s'opposera au principe qui régit ces allocations. Celui-ci est admis depuis des années par les chefs nationaux, par les divers gouvernements et par la généralité des citoyens au Canada. Je songe au principe selon lequel l'État doit accorder une aide spéciale à ceux de nos concitoyens dont l'aptitude physique ou mentale a été réduite par suite de leur service militaire durant la guerre. Une fois le principe accepté, le Parlement a le devoir sacré d'établir un barème d'aide spéciale qui tiendra compte des besoins courants des intéressés. Comme je suis personnellement bien renseigné sur bon nombre de cas, je parle en connaissance de cause. Je m'intéresse d'une façon particulière à ceux qui ont des enfants; à mon avis, il y aurait lieu d'établir un tarif spécial en vue de pourvoir d'une façon normale aux enfants.

Cette question me préoccupe particulièrement, mais une autre m'intéresse également. Quand on décidera d'accorder des augmentations, j'espère qu'on relèvera le montant du revenu supplémentaire autorisé par la loi en plus de l'aide accordée.

Puisque je parle de cette question, je me permets de signaler qu'on devrait, à mon avis, accorder plus de latitute à la Commission des allocations aux anciens combattants; en outre,

celle-ci devrait se montrer plus large lorsqu'elle étudie et examine les demandes d'aide spéciale de la part des veuves d'anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, je m'arrêterai surtout aujourd'hui à la situation actuelle dans le port de Saint-Jean. De temps à autre, surtout en ces dernières années, les installations dans le port de Saint-Jean se sont révélées insuffisantes. Depuis le désastreux incendie qui a ravagé une bonne partie de nos installations, en 1931, on a peu à peu reconstruit les quais et les hangars le long du port. Mais ce réaménagement s'est accompagné d'une augmentation du nombre des vaisseaux qui entrent au port et en sortent. Saint-Jean est l'un des deux ports qu'on peut utiliser en hiver sur le littoral Atlantique au Canada. C'est pourquoi notre port et celui d'Halifax occupent une position de première importance pour l'économie du pays. Présentement 24 océaniques et 2 caboteurs peuvent mouiller dans notre port. Ce dernier compte quelque 10 quais sur un côté du havre et une couple d'autres du côté est. Au cours des dix dernières années, la quantité de marchandises qui a passé par le port a été de l'ordre de 33 millions de tonnes. L'an dernier, cette activité a eu tendance à s'accroître plus que jamais. C'est pour cette raison que je désire appeler l'attention de la Chambre sur notre port aujourd'hui.

La semaine dernière, j'ai reçu plusieurs plaintes de bon nombre d'hommes d'affaires, du maire de la cité de Saint-Jean et du président et de certains membres de notre *board of trade*. Tous ces gens se plaignaient de ce que le port était encombré en ce moment. Comme je l'ai dit, nous avons quelque 24 quais de mouillage pour océaniques. Lorsque j'ai reçu certaines plaintes la semaine dernière mentionnant qu'un certain nombre de vaisseaux étaient à l'ancre à distance des quais, j'ai vérifié la situation et découvert qu'il y avait 35 navires dans le port. Vingt et un d'entre eux étaient en voie de chargement ou de déchargement, six étaient à l'ancre, cinq attendaient des quais et trois étaient en voie de réparation. Les plaintes reçues la semaine dernière se fondaient surtout sur les retards apportés à l'exportation d'étais de mines de notre province ou bien sur les délais imposés aux navires qui allaient les emporter. Je me suis renseigné et j'ai appris qu'en cette occasion, la circulation ferroviaire ayant été très gênée par de grosses tempêtes de neige dans les provinces de l'Est et les autorités des ports en étant sans doute venus à une entente quelconque avec les expéditeurs, les chargements d'étais n'étaient pas expédiés avec toute la célérité possible. Il peut y avoir à cela une excellente explication, mais le cas s'est présenté à un moment où le port se trouvait, par ailleurs, congestionné, ce qui a vivement attiré l'attention non seulement des hommes d'affaires et des citoyens de Saint-Jean en général mais aussi des autorités provinciales sur ce problème, qui a trait au trafic d'exportation et d'importation qui se fait par notre port.

On peut se demander pourquoi des gens qui n'ont rien à voir à l'exploitation de notre port en soi peuvent s'intéresser à ce qui semble être un problème insignifiant. Mais je tiens à faire observer que le port de Saint-Jean fait partie intégrante de l'économie de notre province et constitute un élément très important de l'économie nationale. Il faut aussi se rappeler que, contrairement à ce qui arrive pour le port de Montréal, les problèmes qui se posent dans ce port atteignent gravement la population de Saint-Jean en général. Nous avons environ 5,000 dockers dont le gagne-pain dépend surtout du transport des marchandises à travers le port. Je m'explique fort bien pourquoi nos citoyens sont mécontents de voir que les installations portuaires de Saint-Jean ne suffisent pas actuellement au trafic qui passe présentement par les divers docks.

Je me suis parfois demandé si, en réclamant l'aménagement d'autres installations portuaires, je ne prêchais peut-être pas dans le désert. Je me suis demandé si le volume de marchandises qui y est généralement manutentionné au cours de l'année ne motivait pas les immobilisations considérables que le trésor fédéral devrait faire afin d'assurer d'autres postes de mouillage dans un port comme le nôtre. Mais, après m'être entretenu avec des expéditeurs et des agents maritimes et après avoir entendu dire, à diverses reprises, que des navires qui devaient accoster à Saint-Jean ont dû aller accoster ailleurs par suite de l'insuffisance des installations chez nous, j'ai conclu que le moment était venu de réclamer plus énergiquement l'aménagement d'autres installations.

J'ai eu l'occasion de signaler au cabinet la nécessité d'un programme permanent d'expansion des ports. Ces dernières années, on m'a appris que les programmes relatifs à l'expansion des ports devaient nécessairement subir une contraction parce qu'il fallait affecter de fortes sommes à la défense. Je soutiens que les immobilisations visant à l'expansion des aménagements portuaires, comme ceux que nous avons à Saint-Jean et à Halifax, l'emportent sur les besoins de la défense nationale. Les ports font partie intégrante de l'économie du pays et, à mesure que notre économie et notre commerce pren-

nent de l'expansion, nous devons être en mesure de manutentionner les marchandises qui arrivent dans nos ports ou qui en sortent.

Je mentionne en particulier deux quais délabrés, établis du côté oriental de notre port, qui devraient figurer au premier plan au programme de reconstruction de notre port.

Le quai de Digby et le quai de Reeds-Point sont dans un tel état de délabrement qu'ils sont une honte non seulement pour notre ville mais aussi pour notre pays tout entier. Je sais qu'il s'est présenté des cas où des navires auraient fait usage de nos installations portuaires si ces quais avaient été utilisables pour des navires océaniques. Lorsque je me suis trouvé à Saint-Jean, l'année dernière, avec une cinquantaine de députés, j'ai eu l'occasion de leur montrer, du haut de l'embarcadère Pugsley, le plus récent de nos embarcadères du côté est du port, le triste état de délabrement du quai Digby. J'ai à la main un agrandissement d'une photographie prise par l'un des visiteurs dont j'ai parlé. Il me représente en train de montrer au député de Leeds (M. Fulford) l'état lamentable de ce quai. Je me souviens qu'à ce moment-là il a exprimé de l'intérêt à ce sujet. Dans un port comme celui que nous avons à Saint-Jean nous devons emboîter le pas à notre expansion commerciale et disposer de ces postes de mouillage pour recevoir le type de navires qu'exige le commerce. Je me souviens qu'alors le représentant de Bruce (M. Blue) a exprimé des sentiments quelque peu semblables, ainsi que le représentant de Vancouver-Sud (M. Laing). Le représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) a exprimé les mêmes sentiments. Par conséquent si je porte à l'attention de la Chambre l'état de nos installations portuaires je porte le problème à l'attention de gens qui ont pu en juger par eux-mêmes.

Le ministre des Transports (M. Chevrier) est, je le sais, au courant de la situation. Au cours de visites d'inspection de notre port, il a constaté avec regret dans quel état se trouvent le quai à embarcations Digby et le quai de Reeds-Point. D'autre part, je sais que le ministre des Transports,—même s'il est bien disposé à notre égard et tient à l'expansion de nos installations portuaires, ce dont je ne doute pas,—n'arrête pas à lui seul la politique ministérielle. C'est pourquoi j'insiste auprès de tous les membres du Gouvernement pour qu'ils affectent des fonds suffisants à la remise en état du quai Digby et du quai de Reeds-Point. Ces travaux entraîneront peut-être une dépense de quelques millions de dollars et il se peut que notre programme de défense nécessite la réduction des travaux publics non essentiels, mais le Gouvernement doit affecter des fonds suffisants à la remise en état de ces quais, car ils sont aussi essentiels que la plupart des entreprises intéressant la défense et ils s'y rattachent directement.

En outre, la remise en état de ces quais devrait être le point de départ d'un programme suivi d'expansion du port de Saint-Jean. Le long quai qui se trouve du côté oriental du port est lamentablement détérioré, au point qu'un coup de coude le ferait glisser à l'eau. Du côté occidental du port, certains quais doivent être prolongés. Il nous faut de nouvelles places d'amarrage, en plus de celles que j'ai mentionnées, sur le côté oriental du port et il faut entreprendre des travaux d'aménagement dans la région de la baie Courtenay.

Ces demandes pour ma circonscription peuvent sembler déraisonnables, mais si le Gouvernement veut bien examiner pourquoi ces dépenses sont nécessaires, je suis sûr qu'il admettra avec moi qu'elles se rangent parmi les dépenses qu'il convient de faire en ce moment.

Un mot aussi au sujet de la défense du port de Saint-Jean. Au cours de la dernière guerre, alors qu'il nous fallait défendre nos côtes, un certain nombre de navires ont malheureusement été coulés dans la région d'Halifax. Nous savons que des sous-marins rôdaient le long des côtes à des moments où il importait de conserver soigneusement la ligne essentielle de communication des pays alliés. Parce que le port de Saint-Jean manquait d'installations, il était parfois nécessaire que sept ou huit navires restent à l'ancre, constituant ainsi des cibles parfaites pour les sous-marins. C'est par pur hasard que des navires n'ont pas été coulés juste à l'extérieur du port de Saint-Jean.

Cette affirmation semblera peut-être exagérée, mais je crois que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) reconnaîtra avec moi qu'à un moment où nous nous croyions en toute sécurité le long du littoral de l'Atlantique, un sous-marin ennemi a débarqué des hommes à quelques milles à peine au sud-est du port de Saint-Jean. A ce moment-là, il se trouvait sept ou huit navires échelonnés à quelques milles du point d'atterissage de ce sous-marin. Je suis persuadé que le seul motif pour lequel on n'a pas lancé de torpilles vers ces navires c'est que le capitaine du submersible ennemi avait ordre de débarquer les personnes en question et de repartir sans éveiller inutilement les soupçons des autorités chargées de la surveillance de cette zone de défense.

La partie principale de Saint-Jean couvre une pointe de terre, deux voies de communication, fort étroites, établies en partie sur des ponts, servant à la relier à l'extérieur. Une petite quantité d'explosifs suffirait à démolir ces ponts. Je ne suis pas au courant du programme de défense en ce qui a trait à nos ports du littoral de l'Est, et on a peut-être pris les précautions qui s'imposent. Si on ne l'a pas fait, j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'on porte une attention particulière au port de Saint-Jean et peut-être à celui d'Halifax également. La question est peut-être de la compétence des services de la défense passive et j'espère que les intéressés tiendront compte de mes paroles. La responsabilité est peut-être d'ordre municipal mais, comme Saint-Jean présente en temps de guerre et en temps de paix une importance extrême, le problème revêt une portée nationale.

Ce n'est pas simplement pour protéger nos familles et nos propriétés que nous insistons sur la nécessité de défendre la région de Saint-Jean, mais bien parce que la mesure s'impose dans l'intérêt du pays entier. Avant de terminer, j'engage le Gouvernement à prendre sans tarder des mesures en vue de parer à la grave situation qui existe en ce moment dans le port de Saint-Jean par suite du manque d'installations portuaires pour la manutention du volume toujours croissant de marchandises qui passent par ce port. Pour donner une idée de cet accroissement de volume, voici, exprimés en tonnes, les chiffres du transport, pour certains mois de l'an dernier et pour les mois correspondants, cette année:

	Tonnes
Janvier 1951	345,237
Janvier 1952	382,816
Février 1951	358,617
Février 1952	384,697

On voit que l'augmentation est appréciable. Encore une fois, je signale le danger d'une perte possible de ce commerce. Vendredi dernier, des expéditeurs de mes amis, qui habitent Saint-Jean, m'ont informé que deux navires avaient quitté le port parce que le chargement et le déchargement y étaient impossibles. Je ne sais pas où sont allés ces navires; aux États-Unis peut-être, ou à Halifax.

M. Dickey: Très bien!

M. Riley: Le député d'Halifax s'écrie "Très bien". Quand on veut donner un peu plus que d'habitude à un autre secteur des provinces Maritimes, j'approuve de tout cœur. J'appuie sans réserve le député. Beaucoup d'expéditeurs de mes amis cependant s'inquiètent gravement de la situation. La prospérité de leurs entreprises dépend de l'activité du port. Au surplus, ces gens s'intéressent aux affaires de la collectivité. Je voudrais être en mesure de leur dire, tout prochainement, que le Gouvernement que j'ai pour mandat d'appuyer...

M. Knowles: Vous avez mis longtemps à le dire.

M. Riley: ...s'intéresse essentiellement au bon état du port et prendra des mesures vraiment concrètes en même temps que correctives. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre prétend qu'il m'a fallu beaucoup de temps pour l'affirmer.

M. Laing: Oui, mais avec une conviction profonde.

M. Riley: L'honorable député de Vancouver-Sud dit que je parle avec une conviction profonde.

M. Knowles: Il s'en est rendu compte, mais si cela vous avait échappé.

M. Riley: Les électeurs de ma circonscription m'ont élu pour appuyer le gouvernement fédéral. Mes commettants ne m'ont jamais reproché d'avoir appuyé le gouvernement fédéral. Depuis mon entrée à la Chambre, j'ai pris mon travail très au sérieux, m'efforçant de faire tout ce que je pouvais pour mes commettants. Je n'ai pas cherché à devenir un spécialiste remarquable en matière de procédure parlementaire. Je me suis constamment attaché à remplir mes devoirs de membre du Parlement. Je n'ai jamais tenté d'usurper la place de l'Orateur; je ne croirai pas mériter les reproches si voilés soient-ils de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aussi longtemps que je continuerai à m'acquitter de mes fonctions de membre du Parlement en tant que membre du Parlement et non en tant que spécialiste de la procédure parlementaire.

M. Knowles: Seule votre hésitation à appuyer le Gouvernement présentait pour moi de l'intérêt.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je n'ai découvert que vers la fin de la matinée, monsieur l'Orateur, que j'aurais peut-être l'occasion de dire quelques mots cet après-midi. Invité ensuite à un déjeûner offert par le Conseil canadien d'horticulture et arrivé à la Chambre un peu après trois heures, j'ai dû griffonner quelques notes à la hâte. Après l'excellent déjeûner offert par ces charmants messieurs, je ne me sens pas très en forme pour prononcer un long discours, mais je ferai de mon mieux.

D'abord, j'apporte mon entier appui à la thèse très logique et bien documentée que mon chef a exposée à la Chambre sur les affaires extérieures. Je n'ajouterai pas grand chose à son excellent plaidoyer, mais j'ose

dire que beaucoup plus de gens que certains députés ne semblent le croire partagent le point de vue qu'il a exposé à la Chambre. Notre groupe approuve le programme de défense de l'Atlantique. Nous approuvons le réarmement aux fins de la défense. Nous appuyons les mesures de sécurité collective des démocraties en vue de la défense. Nous nous opposons à toute alliance avec les anciens nazis ou fascistes en vue de la défense de la démocratie.

Un bon nombre d'entre nous ont d'excellentes raisons de s'alarmer de la situation qui existe au sujet de la défense du monde occidental et des négociations tendant au rétablissement de la paix en Corée. Ce ne sont pas les mesures annoncées par le gouvernement des États-Unis ni par d'autres autorités responsables qui nous inquiètent, mais les énoncés que font les membres de certains cercles non politiques des États-Unis ou des gens qui jouent un rôle très important sur la scène économique d'autres pays où ils habitent.

Je voudrais éclaircir ce point en donnant lecture d'un ou de deux extraits de journaux. Je me reporterai d'abord au *Citizen* d'Ottawa, daté du 10 mars, et plus particulièrement à une dépêche de l'*Associated Press* en provenance de Washington; en voici le texte:

Les autorités gouvernementales des États-Unis combattent les arguments mis en avant par le groupement des bellicistes qui réclament une guerre immédiate et qui professent que les États-Unis devraient déclencher une attaque imprévue sur la Russie soviétique, afin de détruire le communisme par une guerre totale.

Les gouvernants américains font cela, monsieur l'Orateur, et nous estimons que les députés devraient leur accorder leur appui, puisque ces gens s'opposent à ceux qui veulent s'engager sans plus tarder dans une lutte sans quartier. Plus loin, on lit dans le même article:

Depuis plus d'un an, certains signes ont permis de deviner que certaines autorités militaires et civiles sont persuadées qu'une guerre avec la Russie est inéluctable et que, par conséquent, les États-Unis devraient frapper le premier coup. Le président Truman et ses aides ne manquent jamais d'intervenir pour étouffer dans l'œuf une thèse semblable. Elle s'oppose en tous points à la ligne de conduite officielle du Gouvernement qui essaye de conclure un accord avec la Russie sans avoir recours à la guerre.

En dépit de cette opposition, les rumeurs de guerre latentes persistent chez ceux qui pensent de la façon suivante:

"La Russie est décidée à dominer le monde. Quand elle sera assez forte, les chefs rouges enverront leurs armées et celles de leurs satellites contre le monde occidental. Cette guerre de conquête prendra comme Pearl-Harbor, sans déclaration préalable. Puisqu'il en est ainsi, les États-Unis devraient frapper les premiers et déclencher une "guerre préventive", afin de devancer la Russie et porter le premier coup."

Voilà, en résumé, la situation que met en lumière le journal du major-général Robert W. Grow, journal que les communistes ont réussi à lui voler l'année dernière. Grow a écrit ce journal lorsqu'il était attaché militaire des États-Unis à Moscou. L'armée indique que la propagande rouge emploie une partie de ces notes dans sa campagne contre les États-Unis. D'après l'un des extraits cités, Grow aurait écrit:

"Il me semble qu'il est temps de frapper un coup cette année... Il faut commencer par un coup bas. On ne pourra mener cette guerre selon les principes du Marquis de Queensbury."

Le point de vue qu'exprime le journal rappelle qu'à l'été 1950, un général d'aviation a reçu une réprimande pour avoir offert publiquement de détruire les centres de bombes atomiques de la Russie. Dans ce cas, le major-général Orvil Anderson, alors directeur de l'École de guerre aérienne, a donné un interview, au cours duquel il aurait dit:

"Donnez-moi l'ordre de le faire et en une semaine je peux détruire les cinq nids de bombes atomiques de la Russie et lorsque je monterai au ciel je crois que je pourrai expliquer au Christ que j'ai sauvé la civilisation."

Quelques jours plus tôt le secrétaire à la marine, qui était alors Francis P. Matthews, avait fait un discours dans lequel il avait dit que les États-Unis devraient être prêts éventuellement à déclencher une guerre pour "obliger les pays à collaborer à la paix". La Maison Blanche et le State department ont désavoué cette déclaration. Mais cette façon de penser persiste, bien que les chefs politiques et militaires l'aient répudiée à plusieurs reprises.

Notre groupe est d'avis que les hommes d'État et les gouvernements devraient avoir la haute main sur les programmes de réarmement et de défense; nous estimons également qu'il serait fort dangereux pour nous et pour les autres pays de permettre à ces militaires d'exprimer leur opinion et d'influencer les autres en ce sens. J'ai surveillé les journaux depuis que notre chef a exposé l'attitude de notre parti sur la politique étrangère. J'ai constaté que certains journaux ont apparemment mal interprété sa déclaration, sans doute parce qu'ils ne l'ont pas lue attentivement, tandis que d'autres l'ont approuvée. J'aimerais citer un éditorial publié le 10 mars dans le *Citizen* d'Ottawa. Il est intitulé "Le Canada devrait prendre l'initiative". A notre avis, l'éditorial expose bien la situation. Voici:

Vu la situation internationale actuelle, bien des Canadiens, de toutes les allégeances politiques, seront enclins à partager l'opinion du chef de la C.C.F., M. M. J. Coldwell, selon lequel le Canada devrait réclamer plus énergiquement des programmes d'ordre pratique. Prenant part au débat sur l'Adresse, M. Coldwell a proposé que le Canada exhorte ses alliés à entamer des négociations politiques directes en vue de mettre fin au conflit coréen. Il s'inquiète de constater qu'aux États-Unis on parle d'étendre le conflit à la Chine, attitude qui pourrait se révéler désastreuse car elle affaiblirait les puissances occidentales et favoriserait les régimes communistes. M. Coldwell est d'avis que l'OTAN se montre trop ambitieuse du point de vue militaire et qu'elle devrait affecter aux régions peu évoluées une partie des fonds

destinés aux armements. Il est certes évident qu'en Corée et en Europe occcidentale les programmes conçus sur le plan militaire se sont révélés désastreux du point de vue politique. L'OTAN a annoncé qu'elle se propose d'affecter 300 millions, à l'équipement d'environ 90 divisions d'ici trois ans. On est généralement d'avis que ce programme est trop vaste et ne tient pas compte de la réalité, même s'il est réalisable.

Même si on admet qu'il faut édifier une force de défense suffisante sur le plan militaire, il n'en reste pas moins que la sécurité collective exige d'énergiques efforts sur le plan économique et social.

C'est là une des principales critiques que notre groupe adresse aux réalisations accomplies jusqu'ici en vertu du pacte de l'Atlantique. On nous parle maintenant de ce que mêmes les journaux conservateurs qualifient de propositions militaires fantastiques, tandis qu'on n'a encore rien fait pour mettre en œuvre l'article deux du pacte de l'Atlantique qui prévoit l'assistance économique et le reste.

Comme le premier ministre M. St-Laurent l'a dit à la Fédération canadienne des agriculteurs en janvier dernier, "la paix stable dans le monde, que nous désirons tous", reste en danger tant qu'un grand nombre de gens sont affamés. Pour la semaine de l'éducation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. L. B. Pearson) a déclaré que "nos moyens de défense devraient comporter à la fois des idées et des armes". Par ailleurs, le Canada s'attend de consacrer des milliards aux armements et semble se contenter d'affecter 25 millions par année à une œuvre efficace comme le plan de Colombo.

Il est bien évident que des considérations d'ordre politique expliquent en partie le zèle qu'on a mis à dresser des plans militaires lors de la récente réunion du Conseil de l'OTAN à Lisbonne, notamment des considérations de politique américaine. C'est qu'en une année d'élections l'administration recherche au moins l'apparence de résultats tangibles en politique étrangère et que le Congrès aiguise la hache de l'économie. Les alliés de l'OTAN ne sauraient manquer de tenir compte des problèmes intérieurs de leurs partenaires. Mais il faut que la pensée et que l'action politiques se situent à un niveau bien plus élevé si on veut assurer que les affaires internationales soient administrées avec habileté, de façon à créer un climat favorable à la paix.

Je crois que le rédacteur de ce journal fait preuve, dans cet article, de l'esprit qui doit caractériser le véritable homme d'État. Je veux à présent dire un mot de la Corée. J'appuie les propos tenus à ce sujet par notre chef et les observations qu'il adressait aux chefs des gouvernements qui se livrent en ce moment à des négociations. On peut, je crois, mesurer le danger qu'il y a à confier ces négociations à des militaires, à la lecture d'un article de la *Presse canadienne*, daté de Séoul et du 10 mars. Je vais en citer un extrait pour montrer à quel point les chefs militaires sont incapables de comprendre le point de vue de leurs ennemis et de l'homme moyen:

[M. Herridge.]

Le général James A. Van Fleet a fait savoir samedi que les communistes chinois et coréens ont constitué une armée d'environ 900,000 hommes en Corée, mais que rien ne laisse prévoir une offensive du printemps. Le commandant de la huitième armée des États-Unis a déclaré, au cours d'une entrevue, que les Rouges ont plus d'hommes, plus d'armes et plus d'avions, mais que les alliés en ont assez pour bloquer toute attaque. Environ 450,000 Rouges, a-t-il dit, se trouvent en première ligne.

Le général Van Fleet a ajouté qu'il serait "étonné" si les communistes lançaient une offensive semblable aux attaques de grande envergure si coûteuses et si infructueuses qu'ils ont entreprises en avril et mai de l'an dernier.

"Je suis convaincu, a-t-il dit, que nous pourrions arrêter toute attaque que les communistes pourraient diriger contre nous. Ce serait une bonne chose si nous pouvions amener ces gens à sortir de leurs trous et abris pour les abattre comme nous le faisions en avril et mai derniers".

Voilà la façon de penser d'un homme qui est censé représenter les nations chrétiennes: il accueillerait avec plaisir, semble-t-il, l'occasion de faucher ses ennemis comme il le faisait en avril et mai derniers. Un général qui s'exprime en ces termes ne représente pas le point de vue de la majorité des peuples qui appuient la résistance à l'agression en Corée. A mon avis, il est honteux pour un commandant militaire d'une nation qui passe pour chrétienne d'exprimer des sentiments comme ceux-là. Ceux d'entre nous qui sont sincères croient qu'il faut s'opposer à l'agression, mais nous déplorons les pertes de vies que cela entraîne nécessairement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Vous les fauchez tout de même.

M. Herridge: Oui, mais nous ne nous en glorifions pas. Il ajoute:

"Nous avons encore le vif désir de le faire. Nous avons assez de matériel, d'hommes et de munitions à notre disposition. Nous pourrions le faire aussi efficacement que nous l'avons fait l'an dernier."

Je signale aux députés l'état d'esprit d'un homme comme celui-là et je demande quelle chance il a de poursuivre des négociations fructueuses en vue d'en arriver d'abord à un armistice puis, nous l'espérons, à la paix. Je mentionne ces faits à la Chambre pour lui signaler que certaines déclarations inquiètent gravement, non seulement un groupe comme le nôtre, mais beaucoup de Canadiens. Ma circonscription compte, outre des partisans de la C.C.F., un certain nombre de bons libéraux et des citoyens qui appuient le parti conservateur-progressiste. Je sais que quelques-uns approuvent de tout cœur la déclaration que mon chef a faite, il y a quelques jours, sur les affaires extérieures.

Je n'en dirai pas plus long sur ce point pour l'instant. Cependant, j'aimerais citer ce que le représentant de Rosetown-Biggar

(M. Coldwell) a dit à ce propos au cours du présent débat, car j'estime que, dans ce paragraphe paraissant à la page 186 du hansard, le député a mis le sujet au point en très peu de mots:

Il nous semble...

Et lorsque notre chef dit "nous" il parle du groupe de la C.C.F. à la Chambre et de nos partisans dans le pays.

...que l'OTAN a presque uniquement subi l'influence des facteurs domestiques et politiques existant aux États-Unis. C'est là-bas une année d'élections. La plupart des pays dépendent de notre grand voisin pour obtenir de l'aide financière et économique. Heureusement le Canada a pourvu lui-même à ses besoins et ne dépend aucunement de l'aide financière ou économique des États-Unis. Nous sommes donc dans la situation particulière de pouvoir prendre, au sein de l'OTAN, et même aux Nations Unies quand il le faut, des initiatives tendant à l'adoption de programmes plus raisonnables et plus pratiques que ceux qu'on y a élaborés jusqu'ici.

Voilà le point important. Notre parti croit que le gouvernement se trouve dans une situation excellente pour jouer un rôle de premier plan beaucoup plus que par le passé et pour proposer des programmes plus raisonnables et plus pratiques à l'égard des affaires extérieures, de notre réarmement en vue de la défense et de notre résistance à l'agression en Corée.

Je passe maintenant à des questions qui intéressent de plus près mes commettants, à la politique de clocher, selon l'expression dont se sert le rédacteur de la *Saturday Night* en parlant des députés qui s'arrêtent aux questions intéressant directement leurs commettants ou revêtant une importance particulière pour leurs circonscriptions respectives. Chaque intercession, comme tous les membres de notre groupe, je circule le plus possible parmi mes commettants, prenant la parole devant divers groupements et, surtout, me rencontrant avec mes gens. J'aime visiter les fermes, les mines, les camps d'exploitation forestière et les fonderies. J'aime me rencontrer avec les ouvriers et constater leurs sentiments en face des problèmes d'actualité. J'ai constaté que les gens désirent discuter une foule de questions avec moi et qu'un nombre considérable d'entre eux s'intéressent aux quelques sujets que je vais signaler à la Chambre.

J'ai eu l'occasion de prendre la parole devant un grand nombre de succursales de la Légion canadienne et de parler à plusieurs veuves, personnes à la charge d'anciens combattants et autres qu'intéresse tout ce qui se rattache à nos ex-militaires. J'ai constaté que des milliers d'anciens combattants et de personnes à la charge d'anciens combattants, d'un bout à l'autre du pays, portent un vif intérêt à la modification de la loi des allocations aux anciens combattants. Je me réjouis à la pensée que le Gouvernement se propose de présenter une mesure tendant à modifier cette loi. Les rapports que j'ai eus avec des centaines de gens et les lettres que j'ai reçues indiquent très nettement que le besoin se fait de plus en plus sentir de venir en aide à cet important secteur en besoin de notre population. Il y a deux ou trois jours à peine j'ai reçu une lettre d'une dame charmante de ma circonscription; c'est la veuve d'un ancien combattant qui a rendu de grands services à notre pays. Les deux époux sont venus au Canada il y a environ 45 ans, avec un petit pécule; dans sa lettre, la femme me raconte sa vie en détail. Elle me dit qu'ils avaient employé tout leur capital à l'exploitation de leur petit ranch; elle me décrit leurs épreuves; elle évoque l'envoi de son mari outre-océan, et dit qu'il y fut blessé et gazé. Après 25 à 27 ans de mauvaise santé, il mourut. Elle raconte dans quelle situation elle se trouve aujourd'hui. Bref, elle a écrit une lettre que des milliers d'autres femmes auraient pu écrire. Quand on a l'occasion de parler aux gens se trouvant dans la même situation; quand on reçoit des douzaines de missives semblables, on sent profondément la nécessité d'améliorer sérieusement la loi des allocations aux anciens combattants. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, monsieur l'Orateur, car lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi, nous aurons l'occasion d'exposer nos vues. J'espère que le Gouvernement ira même plus loin que les représentants de la Légion canadienne l'ont proposé au cours de leur dernière réunion avec les membres du Cabinet.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mentionné hier une chose qui, je l'ai constaté, cause aussi de l'inquiétude à beaucoup de nos vieillards. Il ne manque pas grand chose, monsieur l'Orateur. Il examine au microscope notre vie économique et sociale, après quoi il fait part à la Chambre de ses constatations. Le député a dit qu'il a vu un certain nombre de vieillards qui touchent la pension de vieillesse depuis une date antérieure au 31 décembre 1951 et qui sont fort inquiets au sujet du recouvrement à même les successions. J'ai constaté la même chose dans ma circonscription. Un certain nombre de gens sont bien incertains de ce qui va se produire. Ils touchent la pension depuis un certain nombre d'années et ils ont décidé, de leur propre chef, qu'il existe un droit de rétention à l'égard de leur propriété. Il existe, sauf erreur, une certaine confusion qui tient à la situation constitutionnelle ou à une entente fédérale-provinciale. Il me semble qu'au cours de la présente session le

Gouvernement devrait tranquilliser l'esprit de ces gens en faisant disparaître cet aspect de toute entente.

Ma circonscription compte un nombre considérable de fonctionnaires à leur retraite. Ils étaient au service des différents ministères qui ont des bureaux un peu partout, Travaux publics, Postes, Douanes, etc. Quelques-uns de ces pensionnés sont dans le besoin. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a dit hier que 1,478 fonctionnaires à la retraite recevaient moins de $40 par mois, et que 2,647 veuves de fonctionnaires étaient dans le même cas. J'espère que le Gouvernement se rendra aux vœux éloquents du député de Winnipeg-Nord-Centre et que dès la présente session il viendra en aide à ces personnes dans le besoin.

Tout comme les autres membres de mon parti, je trouve regrettable qu'on n'ait pas décidé cette année de créer un comité en vue de l'élaboration d'un programme de santé nationale. Certains députés seraient étonnés de voir comme on s'intéresse de plus en plus à un tel plan de santé nationale et comme on en demande l'adoption. L'expérience des provinces démontre que, même si elles font de leur mieux, tout indique que le manque de moyens et les circonstances nous empêcheront de bénéficier de services de santé et de services médicaux satisfaisants tant qu'on ne les groupera pas en un même plan de santé nationale.

Je tiens à dire que j'approuve assurément le sous-amendement dans lequel le député de Selkirk (M. Bryce) engage le Gouvernement à prendre des mesures pour stabiliser les prix et pour protéger consommateurs et producteurs. Immédiatement avant d'entrer à la Chambre, à trois heures, j'ai eu un entretien avec des gens de la Colombie-Britannique. Ils nous ont dit, à mon collègue le député d'Yale (M. Jones) et à moi, que le prix de la viande a déjà monté sensiblement dans notre province. Et ce n'est qu'un commencement. La situation ne fera que s'aggraver, si on juge nécessaire de maintenir l'interdiction à l'égard du transport d'une province à une autre. Je prie donc le Gouvernement de prendre en considération la proposition que le député de Selkirk formule dans son amendement.

Avant de terminer, je désire aborder quelques questions qui intéressent directement la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Pour la gouverne des députés des provinces des Prairies qui n'ont pas le bonheur d'habiter une aussi belle région que la mienne, je rappelle que la plus grande partie du bassin du Columbia se trouve dans ma circonscription. Ce fleuve est appelé à jouer au Canada le rôle qu'ont joué ailleurs le Nil, le Mississippi et d'autres grands cours d'eau.

Le bassin du Columbia s'étend sur 39,000 milles carrés, au Canada; il est richement pourvu de terres arables, de bois, de minéraux et de ressources hydro-électriques. Je me propose d'être bref, mais de donner une idée des énormes travaux de mise en valeur qui se poursuivent dans cette région,—je suis heureux que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) soit à son siège, car j'aurai une demande à lui soumettre,—j'exposerai, dans leurs grandes lignes, quelques-uns des progrès réalisés. Si je mets quelque chaleur dans mon ton, c'est que je viens d'une famille qui a vécu dans cette région près de cinquante ans et qui a attendu une cinquantaine d'années pour voir ce qui se produit aujourd'hui. Je suis très heureux que notre foi dans l'avenir nous ait permis d'attendre alors. Un barrage et une centrale électrique de 30 millions sont en construction au confluent des rivières Columbia et Waneta. La *Consolidated Mining and Smelting Company* consacre une somme de l'ordre de 10 millions à l'agrandissement de ses usines de Trail. Avec la *West Kootenay Power and Light Company,* cette société consacrera plus de 5 millions à l'établissement d'une ligne d'énergie allant à Kimberley et à la mine de Riondel. Sauf erreur, ces deux sociétés viendraient de terminer l'installation au-dessus de l'eau du plus long câble d'énergie qu'il y aurait au monde. Près de 3 millions seront affectés à la mise en valeur de la mine de Riondel. Une somme d'environ 10 millions ira à la mise en valeur d'autres mines, y compris la fameuse mine *Emerald* que l'on exploite actuellement sous la surveillance du gouvernement en vue de la production du tungstène. Les plans relatifs à la construction d'une fabrique de pâte et de papier qui coûtera 65 millions sont déjà bien avancés. La société en cause a demandé au gouvernement de la Colombie-Britannique un permis d'exploitation forestière intéressant une région de 300 milles de long sur 40 milles de large. De cette façon, on pourra utiliser tout le bois sur pied, tous les déchets tombés sur le sol et tous ceux des scieries et autres entreprises de coupe forestières.

Je signale la chose, monsieur l'Orateur, parce qu'une telle expansion exige une amélioration des services d'utilité publique. Un des problèmes qui se posent dans certaines localités de ma circonscription est celui de l'habitation. D'ici quelques années, la population de Castlegar augmentera d'environ 5,000 âmes. Certaines petites localités double-

ront leur population d'ici deux ou trois ans. Je signale au ministre que la Société centrale d'hypothèques et de logement devra faire plus qu'elle n'a fait par le passé pour desservir les petites collectivités non encore organisées. Je songe au village de Nakusp, près de chez moi, dont la population actuelle est d'environ 1,200 âmes. La population de l'endroit peut tripler d'ici trois ans et cependant elle ne jouit aujourd'hui d'aucune organisation municipale. Dans ces régions, il est extrêmement difficile d'obtenir des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société devra tenter un effort spécial en vue d'aider à la construction de maisons, surtout dans la zone non organisée, où il est impossible de satisfaire aux exigences de la loi qui prévoit la collaboration fédérale-provinciale. Je désire signaler au ministre des Travaux publics que l'essor de cet endroit entraînera un accroissement sensible des dépenses d'améliorations aux quais et aux immeubles, d'aménagement de nouveaux quais, ainsi que de travaux de réfection et de réparation. De plus, j'imagine que cette nouvelle drague à aspiration actuellement en voie de construction, en vue de son utilisation sur le lac Okanagan et sur les lacs Arrow, sera bientôt amenée aux lacs Arrow, c'est-à-dire lorsque les travaux seront terminés sur le lac Okanagan, afin d'approfondir le chenal qui sépare les lacs supérieurs des lacs inférieurs. Lorsque le temps viendra de faire passer les billots des lacs supérieurs aux lacs inférieurs, un million de pieds de bois descendront toutes les 24 heures par cet étroit chenal, emportés par un vif courant. Je crois que le Gouvernement devrait voir à approfondir ce chenal à temps pour que la compagnie qui a l'intention de s'en servir en bénéficie lorsqu'elle fera passer tout ce bois.

J'appelle également l'attention de la Chambre sur le fait que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour l'enlèvement des troncs d'arbres qui affleurent sur les lacs Arrow et Kootenay. J'espère que des prévisions budgétaires destinées à l'approfondissement de la rivière Duncan et à l'enlèvement des billes immobilisées seront encore présentées cette année.

C'est tout ce que j'ai à dire au sujet des travaux publics. Je voudrais dire quelques mots maintenant au sujet des bureaux de poste. Les bureaux de postes sont absolument indispensables. Je voudrais parler tout d'abord du bureau de poste de Trail. J'ai reçu des lettres du *board of trade* et d'autres organisations de cette ville. La ville de Trail a de plus en plus besoin de meilleurs services postaux. Je connais parfaitement les circonstances de cette affaire. Je sais que, depuis trois ou quatre ans, les prévisions budgétaires renferment un crédit destiné à l'achat d'un emplacement pour le bureau de poste de Trail. Je sais qu'on a eu beaucoup de difficulté à trouver un emplacement convenable. Je mentionne cette question en vue d'exhorter le Gouvernement à ne rien négliger pour se procurer un emplacement le plus tôt possible, afin qu'on puisse entreprendre la construction du nouveau bureau de poste ou immeuble fédéral et loger les services publics fédéraux à un endroit commode pour toute la collectivité.

Depuis deux ou trois ans, les prévisions budgétaires renferment un crédit relatif à l'agrandissement du bureau de poste de Nelson. Ce bureau de poste, suffisant jusqu'à ces dernières années, a été construit au début du siècle, alors qu'on édifiait, un peu partout au pays, des salles d'exercices, des bureaux de poste et autres immeubles quelque peu surchargés d'ornements. Actuellement, ce style ne répond plus aux besoins. Quant au bureau de poste de Nelson, l'agrandissement et l'amélioration en ont été retardés en raison des économies que nous oblige à réaliser notre programme de production de défense. J'insiste pour qu'on entreprenne ces travaux d'agrandissement et d'amélioration dès cette année. A Nelson, on trouve les immeubles fédéraux suivants: bureau de poste, bureaux de la douane et de l'accise et bureaux de l'assurance-chômage, logés dans un autre immeuble totalement insuffisant et dont le loyer s'élève à $3,000 par année. Il importe que l'agrandissement du bureau de poste de Nelson et les autres travaux d'amélioration soient effectués cette année.

Je désire parler aussi du bureau de poste de Salmo, devenue une importante localité minière. Je sais que le ministère étudie actuellement l'à-propos de louer des locaux convenables ou de construire un nouveau bureau de poste qui serait la propriété de l'État. Je tiens à déclarer qu'à mon sens, il se perd beaucoup de temps en échange de correspondance entre deux ministères. Le ministère des Postes signale qu'il a besoin de certains locaux, puis le ministère des Travaux publics se charge ensuite de l'affaire. Le service d'architectes de la Colombie-Britannique s'en occupe et envoie un représentant pour faire enquête. Il y a beaucoup d'allées et venues et une grosse perte de temps attribuables, à mon avis, au fait que trois ministères doivent quelquefois se mêler du même problème. De toute façon, je demande instamment d'examiner immédiatement l'à-propos de construire un nouveau bureau de poste à Salmo pour y desservir ces gens. Le bureau de poste actuel est une honte pour tout service d'utilité publique.

Quand on y pénètre, on a l'impression d'entrer dans une vieille vacherie abandonnée depuis cinq ans.

Il est un autre point que je tiens à signaler au sujet du service postal. Dans l'ensemble, nous avons un assez bon service postal à l'intérieur de la Colombie-Britannique et j'en attribue le mérite au ministère. Les services ont été beaucoup améliorés ces dernières années. Tout ce que je demande, c'est le rétablissement du service postal sur les lacs Arrow supérieurs entre Revelstoke et Nakusp. A l'heure actuelle, si l'on veut faire parvenir une lettre à Revelstoke, qui est situé à une distance de 71 milles de Nakusp, la lettre va d'abord à Nelson, soit à une distance de 102 milles. Puis, elle va à Calgary par le chemin de fer de Kettle-Valley et parvient à Revelstoke trois jours plus tard. Les lettres qui nous sont adressées parcourent le même chemin en sens inverse. Il faut souvent sept jours pour obtenir la réponse à une lettre adressée à Revelstoke.

Des bureaux du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral sont situés à Revelstoke. L'évaluateur y a ses bureaux de même que le percepteur, malheureusement, et certains autres fonctionnaires desservant cette zone provinciale. Les chambres de commerce associées de l'est de la Colombie-Britannique, les chambres de commerce des lacs Arrow, la chambre de commerce d'Arrowhead et la chambre de commerce de Revelstoke désirent fortement que le Gouvernement rétablisse un service postal direct entre Revelstoke et Nakusp. Cela veut dire en somme un sac de lettres à transporter de Revelstoke à Nakusp et ensuite à distribuer par camion vers le sud et deux sacs pour desservir les stations d'été de Saint-Léon et les sources thermales d'Halcyon deux fois par semaine pendant la période où fonctionne le vapeur. Je crois que c'est là une demande raisonnable, si l'on songe que dans la région du lac Arrow supérieur l'an dernier on a abattu et expédié des produits forestiers sous forme de bois de construction et de poteaux près de 2 millions de pieds de bois au cours d'une période d'environ sept mois.

Je termine par la mention de deux autres points.

M. Cruickshank: Le député me permet-il une question?

M. Herridge: Avec plaisir.

M. Cruickshank: Pour ce qui est des sciages, et si je me fonde sur ce que la vallée du Fraser produit, puis-je demander si c'est à l'aide de jeeps ou de véhicules du même genre qu'on a expédié ces deux millions de pieds-planche?

[M. Herridge.]

M. Herridge: Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, c'est au microscope que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) étudie les questions sociales et économiques, mais c'est à travers une loupe que le représentant de Fraser-Valley considère les problèmes de sa région. Voici ce qu'en toute bonté je lui dis. Un regard sur sa physionomie impassible et austère suffit pour me convaincre qu'aucun argument, aucun raisonnement ni rien de ce que je dis ne traversera les murs d'une tour d'ivoire de style moyenâgeux.

Je n'ai plus que deux points à aborder. Tout d'abord, l'aéroport de Castlegar. Le transport aérien prend de plus en plus d'importance dans notre région. L'aéroport de Castlegar est le plus important des aéroports de la partie sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

M. Cruickshank: Très bien!

M. Herridge: Je suis heureux de cette marque d'approbation de l'honorable député. L'an dernier, le gouvernement fédéral a accordé une subvention de $35,000 pour l'amélioration de cet aéroport, y compris le pavage et la réfection des pistes. L'aéroport est la propriété commune du port de la ville des Nelson et des villages de Castlegar et de Kinnaird.

Les gens de la région savent apprécier cette aide et ils ont demandé une nouvelle subvention de $50,000 cette année pour l'achèvement des travaux. J'engage le ministre et les fonctionnaires intéressés à prendre la question en sérieuse considération car, à cause de l'énorme expansion industrielle que connaît actuellement cette région, expansion qui se poursuivra pendant plusieurs années encore, il est essentiel que l'aéroport soit achevé et qu'il soit maintenu dans un état satisfaisant.

En terminant, je signale que la ville de Nelson se propose d'aménager une piste d'atterrissage pour les avions légers. Elle ne demande pas de fortes subventions, mais une petite somme qui lui permettrait d'améliorer l'aéroport municipal de façon qu'il puisse desservir les petits appareils des services de levés forestiers ou de gestion forestière, et ainsi de suite.

Enfin, je représente ici une région à production massive, source d'immenses richesses. Là où la production est abondante, le Gouvernement recueille une moisson d'impôts. Jusqu'à ces dernières années, on a considéré la région que je représente (et plus encore l'endroit où j'habite) comme des mares sta-

gnantes. Ainsi, ce n'est qu'exceptionnellement qu'un membre du Cabinet passe dans notre région...

M. Cruickshank: Quelle chance!

M. Herridge:... parce que ces messieurs empruntent ordinairement les lignes principales. Je demande au Gouvernment d'étudier l'énorme production de cette région et la production considérablement accrue qu'on prévoit pour l'avenir immédiat; qu'il se souvienne de nos besoins, quand il aborde la question des services publics et qu'il établisse les services qui sont de toute urgence indispensables si l'on veut accorder à la collectivité la part qui lui revient et qui lui permettrait d'être servie convenablement.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, il y a un certain temps que je n'ai saisi l'occasion de dire quelques mots au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Si je le fais aujourd'hui, c'est que j'ai une raison particulière.

Le 3 décembre dernier, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) m'a demandé si j'allais faire prochainement une déclaration au sujet du progrès des négociations en cours avec les États-Unis et le Japon au sujet du traité concernant les pêcheries. A l'époque, les fonctionnaires compétents n'avaient pas fini de rédiger l'accord, qu'on n'avait d'ailleurs pas encore soumis à mes collègues. Ce n'était donc pas le moment, à mon avis, de présenter un rapport à ce sujet. Je me suis engagé envers le député à faire un exposé à la Chambre dès que, ayant le texte complet, je l'aurais discuté avec mes collègues.

Même si l'accord a été déposé le 29 décembre, l'occasion appropriée de faire un rapport au sujet de ce traité ne se présente qu'aujourd'hui. Je suis heureux de faire maintenant cet exposé.

J'aurais voulu suivre les formalités d'usage et féliciter les circonscriptions de Westmorland et du Lac-Saint-Jean, ainsi que les députés qui les représentent et qui ont été en l'occurence les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. La Chambre reconnaît toujours le zèle, l'habileté et la compétence; elle est également toujours prête à reconnaître les caractéristiques du gentilhomme, dont ont fait preuve ces deux députés dans leurs discours. Ils ont fait l'historique de leurs circonscriptions, et indiqué ce qu'elles avaient accompli jusqu'à ce jour, ce qu'elles espéraient mettre en œuvre, en faisant ressortir que ces deux chaînons de la fédération sont vigoureux, solides et tout disposés à jouer leur rôle dans l'expansion du Canada. Ces paroles encourageantes ont été bien accueillies de tous les députés.

Quelques mots maintenant au sujet de l'entente tripartite sur les pêches intéressant les États-Unis, le Japon et le Canada.

Pendant un certain temps, on a cru que le traité de paix avec le Japon renfermerait des dispositions relatives aux pêches, non seulement sur le littoral occidental du Canada, mais dans d'autres régions du Pacifique également. Au début du printemps de 1951, j'ai été invité à me rendre à Washington, en compagnie du sous-ministre, M. Stuart Bates, en vue de discuter la question avec M. John Foster Dulles. Peu après le début des entretiens sur le sujet, nous nous sommes rendu compte que toute tentative d'inclure une disposition relative aux pêches dans le traité de paix même entraînerait un surcroît de travail et des retards interminables. Il aurait fallut un accord distinct entre le Japon et tous nos alliés, surtout dans le Pacifique. Nos entretiens avec M. Dulles nous ont convaincus qu'il avait raison et qu'il valait mieux chercher à négocier un accord distinct à l'égard des pêches. Après avoir examiné la question à fond, après l'avoir étudiée avec les représentants des pêcheurs et de l'industrie de la pêche sur le littoral du Pacifique, nous avons conclu que la meilleure solution serait de négocier un accord intéressant à la fois le Japon, les États-Unis et le Canada. Son Excellence le premier ministre du Japon avait écrit à M. Dulles, signalant qu'il consentirait à négocier un accord relatif aux pêches avec notre pays et d'autres nations immédiatement après la signature du traité de paix même.

Au cours d'un bref séjour que j'ai fait à San Francisco en compagnie de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le premier ministre du Japon nous a demandé si nous consentirions à nous rendre prochainement à Tokyo en vue d'entamer des pourparlers à ce sujet. Nous lui avons déclaré que nous y consentirions volontiers. En octobre dernier, nous avons reçu une invitation officielle. Par la suite et immédiatement avant notre départ pour le Japon, nous nous sommes de nouveau entretenus avec les représentants des pêcheurs et de l'industrie de la pêche. La délégation canadienne à Tokyo était composée du sous-ministre des Pêcheries, du conseiller juridique du ministère, M. Sam Ozere; de mon collègue, M. E. T. Applewhaite, représentant de Skeena; du chef de la station biologique de Nanaïmo, M. J. L. Hart; de M. John Buchanan, qui représentait l'industrie de la Colombie-Britannique, et de moi-même.

Je crois qu'il conviendrait ici de dire pourquoi il était nécessaire d'en venir à une entente quelconque. Ceux qui vivent sur le littoral du Pacifique se sont depuis longtemps inquiétés du danger que représentaient les pêcheurs japonais qui venaient en Colombie-Britannique pour pêcher notre saumon, notre flétan et notre hareng. L'excursion japonaise dans la baie de Bristol avant la guerre avait démontré que cela était possible et qu'on y pensait déjà. Cette excursion a également suscité beaucoup d'indignation contre les pêcheurs japonais. Même si les Japonais n'avaient jamais pêché le long de nos côtes, rien ne les en empêchait; au contraire il y avait tout lieu de croire qu'ils le feraient. Durant nombre d'années, le Japon a été le principal pays au monde dans le domaine des pêches et occupait le premier rang en ce qui concerne le volume des prises avant la seconde guerre mondiale. De plus, le Japon a besoin de ce qu'il retire de la mer pour alimenter sa population et ce, probablement, dans une plus grande mesure que tout autre pays. Sauf erreur, les quatre cinquièmes de ses protides viendraient de la mer. Ce pays a également besoin d'autres espèces importantes de poissons, le saumon et le thon par exemple, pour fins d'exportation et ses pêcheries ont subi de fortes pertes par suite de la dernière guerre, alors que la Russie a mis la main sur de très importantes pêcheries de saumon dont le Japon jouissait auparavant. Il était donc nécessaire de conclure une entente avec le Japon pour améliorer la sécurité et la stabilité de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique.

Le fondement de l'accord comportait deux questions de principe qu'il était difficile de concilier: le droit de toutes les nations à la liberté des mers, et la proposition contraire, qui consistait à empêcher les Japonais de pêcher près des rives canadiennes ou américaines. Pourtant, la solution du problème était tout proche. Au Canada comme aux États-Unis on se préoccupe depuis longtemps de conserver certaines espèces,—saumon, flétan ou hareng,—et il est exact de dire que les stocks alimentaires mondiaux seraient depuis longtemps privés de ces pêcheries si nous n'avions, depuis des années, fait respecter de très sévères mesures de conservation. Voilà longtemps que nous fixons pour nos pêcheurs certaines saisons de pêche bien définies, que nous interdisons toute pêche deux ou trois jours par semaine, que nous réglementons la longueur de leurs filets et les dimensions des mailles. Plus d'une fois on a laissé chômer équipement de pêche ou établissements à terre dans l'application de ces règlements. En outre le gouvernement canadien a consacré chaque année de gros crédits à l'étude scientifique de ces espèces. On a obligé les industries situées le long des fleuves à empêcher la pollution de l'eau et à aménager, à leurs propres frais, barrages et passages migratoires en conformité de nos règlements. De cette manière les poissons ont pu remonter librement vers leurs eaux de frai et y séjourner en toute sécurité. En outre le contribuable canadien a payé les patrouilles riveraines ou maritimes chargées d'assurer le respect de ces règlements. Le Canada et les États-Unis ont aussi conclu des accords internationaux visant la conservation et la propagation du saumon "sockeye" sur le Fraser, ainsi que la pêche au flétan. Le Canada dans son ensemble donc, et plus particulièrement les pêcheurs et l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique, sont intéressés, d'un point de vue pécuniaire, à ces trois espèces: saumon, flétan et hareng. Puisque nous nous livrons depuis des années à ces travaux ceux-ci nous ont fourni un argument convaincant dont nous avons usé en persuadant, facilement d'ailleurs, le Japon à abandonner, non pas la liberté de la mer, mais le droit de pêcher ces poissons dans les eaux du Pacifique oriental.

En remportant cette concession, nous avons obtenu pour l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique un avantage auquel elle tenait beaucoup et sur lequel elle insistait depuis assez longtemps. Nous l'avons obtenu non pas comme mesure de punition ni parce que le Japon était une nation vaincue; nous l'avons obtenu parce que c'était là une demande juste et raisonnable, une demande que, dans les mêmes circonstances, nous serions disposés à accorder à toute autre nation du Pacifique.

Certains adversaires de l'accord et, je crois, certaines personnes qui n'en sont pas les adversaires mais qui n'y ont pas réfléchi sérieusement, se sont posé une question que, je dois l'avouer, nous nous sommes posée nous-mêmes: pourquoi ne pas avoir une simple entente entre le Japon et le Canada, aux termes de laquelle chacun des deux pays s'engagerait à ne pas pêcher dans un certain rayon des côtes de l'autre pays? Cela paraît très simple et, j'en suis sûr, très raisonnable à bien des gens. Mais je vous prie d'y regarder à deux fois. Vous constaterez alors qu'une telle entente équivaudrait à compartimenter l'océan Pacifique. Le Japon comme le Canada seraient obligés de conclure des ententes distinctes, aux mêmes conditions, avec les autres nations. Qu'adviendrait-il? Pendant que je voyageais de Séoul à Tokyo par avion, le navigateur avait une carte sur son pupitre

et je lui ai demandé de me donner en chiffres ronds la longueur en milles du littoral japonais, par rapport au littoral canadien. Dans le littoral japonais, je comprenais la mer intérieure du Japon. En quelques minutes, il a pu me donner le nombre approximatif de milles. Vous seriez sans doute étonné de savoir que le littoral du Japon, exprimé en milles, est environ cinq fois celui du littoral de la Colombie-Britannique. Si toute la région du Pacifique était compartimentée comme on le propose, le Canada y perdrait puisque, de tous les pays du bassin du Pacifique, c'est lui qui a l'un des littoraux les plus courts.

D'autres soutiennent que cet accord est loin d'être parfait en ce qui concerne le Canada et les États-Unis. Nous ne le contestons pas, car il ne s'agit pas du tout d'un accord conclu avec les États-Unis. Nos relations avec les États-Unis ne s'en trouvent pas modifiées: nous gardons tous les droits et privilèges dont nous avons toujours joui à l'égard de ce pays. Notre accord l'énonce en termes précis. Nous y avons employé la même terminologie que dans la convention relative aux pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. Je cite:

> Rien dans la présente convention ne sera censé porter préjudice aux réclamations de toute partie contractante en ce qui concerne les limites des eaux territoriales ou la compétence d'un État côtier à l'égard des pêcheries.

Nous n'avons fait aucune concession aux États-Unis.

Cependant, ainsi que les États-Unis et le Japon s'en sont rendu compte et l'ont déclaré, les espèces de poisson sont si mélangées le long du littoral nord-américain qu'il serait impossible de les isoler d'une façon pratique du point de vue de l'administration. La conférence a donc convenu que, en aucune circonstance, le Canada et les États-Unis ne seraient priés de s'abstenir de capturer une espèce quelconque de poisson depuis le golfe d'Alaska et y compris ce golfe en direction du sud jusqu'au golfe du Mexique. C'est une décision très précieuse pour les pêcheurs canadiens.

Nous acceptons de ne pas pêcher le saumon rouge dans la région de la baie de Bristol. Les États-Unis soutiennent que cette espèce de poisson ne se mélange pas aux autres le long de notre côte ou de la côte asiatique. Si ce fait est prouvé par la Commission qui doit être établie en tant qu'organisme judiciaire et non pas à titre d'organisme de réglementation, jamais,—ou du moins tant que durera le présent accord,—nous ne pêcherons le saumon rouge dans cette région. Toutefois, si la Commission prouve que ces réserves de poisson sont entremêlées, nous serons libres alors, parce que les principes dont nous nous sommes inspirés en concluant cet accord entreront en jeu, de faire à notre gré la pêche dans ces eaux. Dans l'intervalle, nous avons le droit de pêcher, si nous en avons le désir, toute autre espèce de poisson dans la mer Behring, ainsi que de pêcher le saumon à l'ouest du 175e méridien.

Un autre grief qu'on formule parfois, c'est qu'il s'agit d'un accord quinquennal. L'accord est pour cinq ans si nous cessons d'employer les méthodes de conservation et les procédés d'exploitation auxquels nous avons recours depuis nombre d'années, mais si nous continuons, comme nous le ferons j'en suis sûr, de recourir aux mêmes mesures de protection, l'accord durera dix ans ou même indéfiniment.

Un autre point qu'on soulève, c'est que nous avons invité le Japon à pêcher la morue, le carrelet et d'autres poissons de fond le long de notre littoral. Un tel énoncé est, il va sans dire, très éloigné de la vérité. Le Japon, ou tout autre pays qui le désire, peut faire la pêche en dehors de la limite de trois milles de notre littoral ou du littoral de tout autre pays. Mais le Japon n'a jamais cru qu'il valait la peine de traverser presque 6,000 milles d'Océan Pacifique pour pêcher les espèces dont on vient de faire mention; je doute qu'il change d'attitude aujourd'hui, vu qu'il a abandonné ses droits à la pêche au saumon, au flétan et au hareng.

Dans le traité, nous avons introduit un principe qu'on peut aisément étendre à un quatrième et à un cinquième pays et à toute nation qui voudrait l'accepter. Je ne puis prétendre qu'on y soit arrivé sans dépenses. Cela nous a coûté plusieurs millions de dollars, millions qu'autrefois nous dépensions pour la conservation; mais nous ne débourserons pas d'argent supplémentaire aujourd'hui et nous ne consentons aucun nouveau droit. Sur ce chapitre, si nous n'avions pas veillé à la conservation et à la propagation sur la côte de l'Ouest nous n'aurions pu appuyer sur rien les demandes que nous adressons au Japon d'abandonner certains droits; c'est là tout ce que cela nous coûte. Il n'y a aucuns frais complémentaires. Les trois nations sont fermement convaincues qu'il est nécessaire de conserver les pêcheries de haute mer et que les nations du globe tireront toujours davantage, à l'avenir, leur nourriture du fonds des mers. L'accord permettra une exploitation maximum, tout en assurant des quantités stables de poissons.

Je n'ai pas l'intention (non plus j'imagine que le Gouvernement) de pousser à une ratification hâtive de l'accord et cela pour deux raisons: En premier lieu, la plupart des gouvernements ayant signé le traité de paix avec le Japon, à San-Francisco, devront rati-

fier ce traité avant qu'il soit possible d'aller plus loin. J'imagine que les députés se rendent compte qu'aujourd'hui le Japon n'est pas en mesure de signer cet accord, tant que le traité de paix n'aura pas été ratifié. Cela fait, nous verrons quand nous devrons réclamer la ratification de l'accord sur les pêcheries. Nous voulons ensuite assurer aux intéressés l'occasion de se faire entendre là-dessus.

Nous possédons un comité permanent des pêcheries et je souhaite qu'au cours de la session il soit convoqué et chargé d'examiner l'accord. Maintenant que j'ai fait cette déclaration à la Chambre,—ce qui, à mon avis, n'est que juste,—j'ai désormais tout loisir de me rencontrer avec d'autres groupes, particulièrement en Colombie-Britannique, pour discuter la question. J'ai voulu faire connaître à la Chambre, d'une façon aussi simple et aussi claire que possible, non pas le traité tout entier, mais le résultat de nos délibérations. Les détails d'ordre juridique et technique pourront être examinés par le comité de la marine et des pêcheries. Si la question intéresse les députés, ils peuvent, en outre, en parler davantage à la Chambre lorsque celle-ci sera saisie de la ratification du traité.

Je vous ai déjà donné les noms des délégués canadiens à la conférence de Tokio. On me permettra maintenant de les remercier le plus sincèrement que je puis. Ils ont beaucoup travaillé pendant toute la conférence de façon très profitable. Le Canada a été protégé au maximum, sans préjudice des intérêts de tout autre pays, et a obtenu ce qu'il ne possédait pas auparavant, c'est-à-dire la sécurité des principales pêcheries de la Colombie-Britannique. Je crois que les membres de la délégation méritent nos plus sincères remerciements.

Je voudrais également ajouter aux noms déjà mentionnés celui de M. Arthur Menzies, chef de la Légation canadienne à Tokyo, notre hôte, notre guide, notre ami et notre conseiller. J'inclus naturellement M^me^ Menzies. Dans les occasions de ce genre, on demande toujours aux dames de sacrifier leurs habitudes, si toutefois on peut parler d'habitudes dans ce genre de position. Nous avons reçu la meilleure impression du bon travail qui s'effectue à Tokyo au profit du Canada et, en particulier, à l'avantage des membres de nos militaires de Corée qui font de temps à autre des séjours dans cette ville.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le communiqué dont le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) vient de donner lecture. Les membres de la Chambre et la population de la Colombie-Britannique sauront gré au ministre, j'en suis sûr, d'avoir saisi la première occasion, au cours de la présente session, pour nous parler de cet accord difficile, très complexe et nettement controversé. Bien des personnes en Colombie-Britannique ont douté que l'accord soit heureux; comme le ministre lui-même l'a donné à entendre, on a révoqué en doute le bien-fondé de cet accord et soulevé à son égard certaines objections. Le ministre l'a fait observer déjà, cela tient peut-être à ce que la population de la Colombie-Britannique et les pêcheurs en particulier ne sont pas parfaitement au courant des détails de l'accord et des circonstances qui ont précédé sa conclusion. Le ministre s'est donné la peine aujourd'hui de nous exposer quelques-unes de ces circonstances et je suis sûr qu'on étudiera avec soin et intérêt les observations qu'il vient de formuler, même si ceux qui adoptent le point de vue contraire n'acceptent pas tout de suite son point de vue à lui.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre le ministre nous dire que le Gouvernement n'est pas pressé de faire ratifier l'accord et nous promettre d'en déférer l'examen au comité permanent de la marine et des pêcheries. Je souhaite que le comité ait toutes les occasions voulues de convoquer ceux qui s'intéressent particulièrement à la question.

Je ne me propose pas de m'étendre davantage sur le sujet cet après-midi. On m'a demandé, l'automne dernier, d'assister à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à titre d'observateur parlementaire. Pendant que j'étais à Paris, j'ai reçu une autre invitation me demandant d'assister également aux réunions de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui se réunissait à Strasbourg. Je désire profiter de cette occasion pour vous remercier, monsieur l'Orateur, de m'avoir transmis cette invitation; je remercie également la Chambre, qui m'a accordé le grand privilège, l'occasion extraordinaire d'assister aux réunions du Conseil de l'Europe. Je voudrais profiter du temps qui m'est accordé pour vous faire part, de même qu'à la Chambre, des impressions que j'ai recueillies à l'assemblée et décrire très brièvement les principales lignes du programme que le Conseil de l'Europe cherche à réaliser. Je le fais parce que j'étais le seul député à assister à ces réunions à titre d'observateur officiel. J'en ai retiré une expérience unique et extrêmement précieuse. J'aimerais donner, afin d'exposer les faits et non pour susciter de controverse, les impressions que j'ai recueillies au cours de ces réunions.

[L'hon. M. Mayhew.]

On sera peut-être intéressé à savoir, d'une façon générale, que peu après la cessation des hostilités, lors du second conflit mondial, M. Winston Churchill, parlant à Zurich, a réclamé la création d'un régime européen afin d'assurer une plus grande unité parmi les nations de ce continent. Cet appel a conduit à ce qu'on a appelé le "mouvement européen", puis à la création du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est à peu près unique en son genre. Il diffère de l'Assemblée des Nations Unies, ainsi que de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il comprend une assemblée consultative et un comité des ministres. L'assemblée consultative se réunit chaque année à Strasbourg, en Alsace, province française. J'aimerais faire ici une digression, afin de brosser un tableau de cette vieille ville de Strasbourg, car je crois qu'elle influe sur le résultat des pourparlers qui y ont lieu.

Strasbourg est une ville très ancienne. Le jour de notre arrivée, elle célébrait l'anniversaire de sa libération des Allemands, après la seconde guerre mondiale. Strasbourg a été capturée et libérée bien des fois au cours de sa longue histoire.

En arrivant à l'hôtel, nous avons aperçu des rangées de maisons dont les toits ressemblaient étrangement à ceux dont nous avons lu la description dans les contes de fée, ceux de Hans Anderson, par exemple. C'étaient des toits à pignons très élevés, à ardoises rouges et à faîtes très inégaux. Les pignons offraient de petites ouvertures ou fenêtres, le plus souvent sans carreaux. Au bout d'une longue perspective de toits de ce genre s'élevait, très haute, la cathédrale séculaire construite sur une élévation qui avait été consacrée au culte longtemps avant la naissance du Christ. La ville est entourée de canaux au débit très lent. On y voyait des barges qui les remontaient ou les descendaient, à peu près comme elles le font depuis un grand nombre d'années. Mais ces barges finissent par atteindre l'océan. Leur lenteur symbolise bien la lenteur avec laquelle le Conseil de l'Europe se meut vers un objectif. Toute cette ville baigne dans l'histoire et la tradition. C'est également à la lumière de l'histoire et de la tradition que l'Europe progresse à pas mesurés.

Je disais donc que l'assemblée consultative s'est réunie à Strasbourg. Elle se compose entièrement des délégations nationales des quinze États membres du Conseil de l'Europe. Autre fait intéressant, les États membres ne font pas tous partie des Nations Unies, non plus que de l'OTAN. Tous les délégués sont les représentants élus de leurs parlements respectifs. Voilà encore, à mon sens, un fait significatif, car c'étaient des gens qui devaient voir les choses du côté pratique. Ils ne pouvaient pas se montrer trop idéalistes ni trop devancer l'opinion publique dans les régions qu'ils représentaient. Ils ne représentaient pas seulement les gouvernements de leurs pays, mais aussi les partis de l'opposition, de sorte qu'un observateur venant du Canada avait l'occasion de parler à des représentants de tous les partis qui étaient là.

A l'Assemblée, les délégués sont placés par ordre alphabétique. Un délégué de la France peut siéger à côté d'un délégué de la Grèce simplement à cause de la lettre initiale de leur nom. Les délégués votent individuellement et non par pays; ainsi on ne vote pas en bloc comme cela se voit souvent aux Nations Unies. Les résolutions et les vœux adoptés par l'Assemblée sont ensuite soumis au comité des ministres, d'où, s'ils sont approuvés, ils sont transmis aux gouvernements des divers pays.

Comme je l'ai dit au début, le but du Conseil est d'assurer une plus grande unité parmi les pays européens. Au cours de la première session de l'Assemblée consultative, qui a eu lieu il y a trois ou quatre ans, il a été démontré qu'il n'y avait pas d'espoir d'établir une fédération de toute l'Europe à ce moment-là; on a donc formulé une contre-proposition connue maintenant sous l'appellation de méthode des commissions organiques. On entend par là l'institution d'autorités spécialisées destinées à assurer la collaboration européenne dans des domaines particuliers tels que l'agriculture, la défense, les rapports qui existent entre le transport et le commerce, et qui peuvent se charger d'étudier des questions bien déterminées en ces domaines. Ce serait aux gouvernements nationaux à accepter ou à rejeter en dernier ressort les propositions qui seraient faites. D'autre part, les fédéralistes, qui se recrutent surtout chez les délégués français et italiens, préconisent la création d'organismes supranationaux placés sous l'autorité d'une assemblée parlementaire internationale. Au cours du débat, on s'est rendu compte que l'adoption du principe dit des fonctions distinctes était la façon la plus pratique d'assurer l'unité entre les différents pays.

Le premier organisme spécialisé dont on a proposé la création est celui que prévoyait le plan Schuman relatif au charbon et à l'acier, présenté en 1950. A la même session, M. Winston Churchil a proposé à l'assemblée consultative la création d'une armée européenne, ce qui a donné lieu par la suite au plan Pleven, dont il sera sans doute question ici plus tard. C'est parce qu'il tenait à gagner

l'Allemagne de l'Ouest à notre cause que M. Churchill a formulé sa proposition. Voici ce qu'il a dit:

L'Europe ne peut revivre, nul d'entre nous ne peut être assuré de la liberté si nous ne faisons pas cause commune, si nous ne présentons un front ferme et uni. Je prie cette assemblée...

Il s'agissait de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

...d'assurer à nos amis allemands que, s'ils font cause commune avec nous, nous estimerons que leur sécurité et leur liberté sont aussi sacrées que les nôtres.

Des déclarations faites peu de temps auparavant et répétées plus tard par Herr Grotewohl, chef du parti allemand en Allemagne de l'Est, avaient beaucoup retenu l'attention. Il avait proposé la neutralisation de l'Allemagne et, par là, il entendait la création possible, dans ce pays, d'une sorte de vide où ne serait cantonnée aucune force militaire. Les troupes d'occupation de la Russie, de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis seraient retirées et une zone neutre serait constituée. On jugeait alors,—c'était l'avis, je crois, de la majorité de ceux qui faisaient partie du Conseil de l'Europe,—que cela équivaudrait à mettre l'Allemagne entière à la merci de l'Union soviétique et à céder ce vaste territoire aux communistes.

On jugeait donc que l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest à la collectivité européenne était d'importance capitale. Ce n'était qu'en acceptant l'Allemagne de l'Ouest dans le Conseil de l'Europe, sur un pied d'égalité avec les autres nations, qu'on pouvait redonner à l'Allemagne le prestige et l'autorité nécessaires. Comme on le sait, le gouvernement travailliste, alors au pouvoir en Angleterre, n'a pris part aux pourparlers ni sur le plan Schuman ni sur le plan Pleven. Le moment venu, le plan Schuman a été adopté et le traité a été signé. Dans l'entre-temps, le programme d'établissement d'une armée européenne avait progressé. Cette année, l'attitude des délégués britanniques à l'Assemblée consultative a été marquée par une collaboration étroite qui ne comportait pas, cependant, la participation sans condition, soit au plan Schuman soit au projet d'une armée européenne.

Je crois que lady Tweedsmuir, l'un des représentants britanniques et orateur très distingué, a fort bien résumé la position du représentant britannique quand elle s'est exprimée en ces termes:

Notre conception d'une alliance pratique en Europe nous semble juste non seulement parce que nous sommes actuellement aux prises avec l'adversité mais parce qu'elle l'est essentiellement. Nous n'avons pas toute confiance dans les traités puisque l'histoire montre qu'ils peuvent être violés. Ce qui importe réellement, c'est de savoir si à l'avenir la Grande-Bretagne sera aux côtés de tous ses amis dans les bons comme dans les mauvais jours; or je peux affirmer qu'elle y sera.

Je le répète, le fait que les Britanniques n'étaient pas disposés à accepter sans condition les propositions portant création d'une armée ou de la fédération européenne a causé quelque déception. M. Paul Reynaud a dit qu'il était profondément déçu de constater que le Royaume-Uni voulait simplement s'associer à ce mouvement. Un désappointement aussi ouvertement manifesté a conduit à la renaissance de l'idée d'une fédération continentale limitée groupant uniquement les pays européens désireux de se fédérer et disposés à le faire. L'attitude des États-Unis a encouragé cette tendance vers une fédération limitée.

Les États-Unis d'Amérique, vous le savez, avaient appuyé le plan Schuman dès le début et fortement soutenu le plan Pleven. De plus, certains membres du Congrès des États-Unis ayant rendu visite l'été dernier à un comité du Conseil de l'Europe réuni à Strasbourg avaient alors fermement appuyé l'idée d'une fédération européenne. Les honorables députés sont priés de se reporter à la description que j'ai déjà donnée de Strasbourg. Il y était question des canaux à circulation lente. Nous habitons ici un continent où de turbulents cours d'eau descendent des montagnes. Au cours des siècles, cependant, ces canaux à circulation lente ont conduit leurs barges, puis-je dire, jusqu'à l'océan de la réalisation. L'idée des membres du congrès des États-Unis au sujet d'une fédération immédiate des pays européens s'inspire, je crois, de la fougue avec laquelle le torrent se précipite de la montagne pour atteindre la mer. Les torrents des montagnes, on le sait, éclaboussent d'eau leurs rives avant d'atteindre leur embouchure.

Toutefois, les délibérations qui se sont poursuivies à l'assemblée ont révélé très clairement que les représentants des pays scandinaves, Norvège, Suède, Danemark et Islande, n'étaient pas prêts à accepter avec l'Europe continentale des liens plus étroits que ceux que le Royaume-Uni était disposé à accepter. Bien plus, les pays du Benelux, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg, avaient également peine à accepter une fédération à laquelle ne participerait pas pleinement le Royaume-Uni, lequel pourrait faire contrepoids à un conflit éventuel franco-allemand. Cette impasse a fait ressortir la nécessité d'un nouvel effort de la part de l'Assemblée consultative en vue de trouver cette année une solution pratique, même partielle, qui permettrait au Conseil de se rapprocher de son objectif ultime. Voilà les termes dont s'est

servi le Comité politique dans un de ses rapports. L'édification de l'unité européenne était la raison d'être du Conseil.

On a souvent exprimé l'avis que si, d'une part, les avantages d'une association étroite avec les États-Unis sautaient aux yeux, l'Europe deviendrait par ailleurs un partenaire plus sérieux et mieux capable de négocier avec les États-Unis sur un pied d'égalité si les diverses nations européennes étaient plus étroitement unies les unes aux autres. Je ne dis pas que les pays d'Europe n'éprouvent pas de reconnaissance pour l'aide considérable que les États-Unis leur ont accordée. J'affirme que ces pays veulent avoir voix au chapitre et pouvoir exprimer leur opinion sur la répartition entre eux tous de cette aide. Ils pensent que s'ils constituaient un groupement unifié, ils seraient mieux en mesure de négocier avec les États-Unis. C'est pour cela qu'on a demandé une fois de plus et avec insistance au Royaume-Uni non seulement de participer à la création d'une armée européenne, mais encore de se joindre aux nations de la collectivité européen.

J'ai également entendu M. Paul Reynaud déclarer que sans la participation de la Grande-Bretagne l'armée européenne n'obtiendrait pas l'approbation de l'Assemblée Nationale de Paris. Les craintes exprimées à la fin de l'an dernier ont été quelque peu apaisées; le gouvernement du Royaume-Uni a promis de coopérer en liaison étroite avec la collectivité de défense européenne quand celle-ci sera formée. M. Eden a annoncé sans ambages que la Grande-Bretagne ne peut se joindre à une fédération européenne. C'est pourquoi il nous faut chercher une solution pratique qui puisse remplacer la formule d'une fédération européenne limitée. Après tout ce que j'ai entendu à Strasbourg, il me semble que le point crucial du problème consiste à maintenir l'Allemagne à nos côtés, sans assujétir l'Europe à sa domination. Malgré les assurances d'étroite association qu'a données le Royaume-Uni, il existait en France, dans les pays du Bénélux et ailleurs, le sentiment très répandu que, sans la participation réelle de la Grande Bretagne, l'Allemagne deviendrait bientôt l'associé dominant de n'importe quelle fédération de caractère uniquement continental. On a pu voir beaucoup d'exemples de l'étonnante élasticité du peuple allemand et du relèvement industriel déjà réalisé en Allemagne occidentale. On a déclaré que l'ensemble de la production industrielle de l'Allemagne occidentale représentait environ 150 p. 100 de celle d'avant-guerre. J'ai eu, plus tard, l'occasion de faire une randonnée en automobile de 200 milles environ le long de la vallée du Rhin et de traverser l'importante région industrielle de la Ruhr. Les villes liées à l'industrie du charbon et de l'acier, telles qu'Essen et Dusseldorf, dont nous savions qu'elles avaient été presque détruites au cours des dernières hostilités, témoignaient de la manière dont de nouvelles usines avaient poussé sur les ruines mêmes des fabriques d'avant-guerre. Partout, on voyait de hautes cheminées crachant des nuages de fumée. Tout le long de la grand'route, on voyait beaucoup de produits commerciaux, transportés par des tracteurs, des camions à moteur diesel, qui traînaient parfois derrière eux une ou deux remorques. Afin de donner une idée du degré du relèvement financier en Allemagne, je me permets de citer un paragraphe du rapport d'une enquête effectuée par l'Organisation pour la coopération économique en Europe pour le compte du conseil de l'Europe et qui porte la date de novembre 1951. L'extrait suivant est tiré de la page 13:

La situation en Allemagne s'est améliorée si rapidement qu'à la fin de mai elle avait remboursé en entier l'avance spéciale que lui avait consentie l'EPU...

Il s'agit de l'Union européenne des paiements.

...et à la fin de septembre son déficit global vis-à-vis de l'EPU avait été ramené à 106 millions comparativement à 469 millions qu'il était à la fin de février.

C'est-à-dire février 1951.

On a donc résolu que les accords spéciaux qui régissent actuellement son commerce avec les pays membres prendront fin le 1er janvier 1952 et qu'elle s'affranchirait ensuite dans une grande mesure.

Je crois que cette petite citation et cette brève description de la situation telle qu'elle m'est apparue dans la Ruhr donneront une idée de la croissance et du relèvement extraordinaire de l'Allemagne occidentale. L'idée maîtresse de toutes les déclarations formulées à Strasbourg par les représentants de l'Allemagne occidentale a été la détermination des Allemands de redevenir une nation unie. Comme le savent les honorables députés, ils sont divisés présentement; leurs provinces de l'est sont en effet séparées et réparties entre la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Russie; la Russie occupe la partie centrale entre l'Elbe et l'Oder et Berlin forme un îlot au centre même de cette région tandis que les forces d'occupation de l'Ouest occupent la partie située entre l'Elbe et le Rhin. J'ai entendu le chef de la délégation de la république de l'Allemagne occidentale,—je crois qu'il se nommait Heindrich von Brentano,—dire que la division de l'Allemagne était une des principales causes de l'instabilité actuelle en Europe et constituait une menace perpétuelle de guerre. Il concluait à l'absolue

nécessité de l'unification de l'Allemagne. Bien des Européens craignent que l'Allemagne ne devienne de nouveau, presque inévitablement, l'élément principal de toute fédération européenne. C'est pour cette raison que divers délégués ont proposé, au lieu d'une fédération restreinte, la formation en Europe occidentale d'une sorte de commonwealth qui engloberait peut-être le Royaume-Uni.

Les événements se précipitent à un tel rythme en Europe et ils exercent une telle influence sur l'existence des Canadiens que je crois très important que nous profitions de toutes les occasions de nous tenir au courant de ces événements. Les réunions de l'Assemblée consultative constituent, je l'ai déjà dit, une occasion unique, pour celui d'entre nous qui est envoyé là, de rencontrer les principaux chefs d'État de bien des pays européens. Il a aussi la chance de tâter le pouls de l'Europe. Je suis très reconnaissant d'avoir eu l'occasion d'assister, l'an dernier, aux réunions de Strasbourg. Je conseille fortement au Canada d'accepter désormais toutes les invitations qu'on pourrait nous faire d'envoyer des observateurs aux futures réunions de cette assemblée. Je ne connais pas de meilleure façon d'assurer la bonne entente entre notre pays et les pays européens que de nous intéresser à leurs problèmes. Le conseil de l'Europe fournit le cadre essentiel de la collaboration politique et économique. Lorsqu'on fera ces invitations à l'avenir, j'espère que des députés, à quelque parti qu'ils appartiennent ici, pourront accepter de s'y rendre à titre d'observateurs.

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que nous allions poursuivre la discussion jusqu'à six heures et que mon tour viendrait après huit heures, mais puisqu'il reste dix minutes avant que six heures sonnent, j'aimerais, plutôt que de réclamer l'indulgence de la Chambre, entamer mes observations sur les divers problèmes qui se posent à la province de la Nouvelle-Ecosse. Des problèmes ont surgi par suite des graves dégêts causés par la tempête durant les mois de décembre, janvier et février. C'est juste avant Noël que j'ai pour la première fois signalé à l'attention de l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries (M. Mayhew) les lourdes pertes qu'ont subies les pêcheurs de homards. J'ai demandé qu'on fasse enquête sur les dégâts subis. Lorsque nous sommes revenus pour les quelques séances qui ont eu lieu entre Noël et le jour de l'An, j'ai demandé de nouveau si l'on avait commencé le relevé. Il m'a répondu que la question était encore à l'étude et qu'il faudrait quelque temps avant qu'il reçut un rapport. Je sais qu'en janvier les fonctionnaires locaux des Pêcheries et l'économiste du bureau régional du ministère, à Halifax, se sont rendus dans les comtés de Digby, d'Yarmouth, de Shelburne, de Queens, de Lunenburg et dans une région d'Halifax,—localités qui ont été durement frappées,—pour effectuer un relevé minutieux des pertes. J'ai eu maintes entrevues avec des fonctionnaires du ministère et le ministre intéressé, et je leur ai écrit souvent à ce propos. J'estime donc le moment venu de faire connaître les faits à la Chambre, afin que le public en général ait une idée des pertes énormes qu'ont subies ces laborieux pêcheurs indépendants de la Nouvelle-Écosse.

Dans ces cinq comtés et demi de Digby, d'Yarmouth, de Shelburne, de Queens' de Lunenburg et dans une région d'Halifax,—zone de la pêche au homard qu'on appelle la zone nº 4,—nous avons constaté que les dommages aux cages à homard seulement s'élèvent à environ $750,000. Une perte de $750,000, que subissent les pêcheurs indépendants de cinq comtés et demi, est une grosse perte. Je ne crois pas que bien des gens aient une idée du travail ou de l'argent qu'exige l'aménagement d'une cage à homard. Pour la gouverne de ceux qui ne représentent pas des circonscriptions de pêcheurs, je vais dire brièvement en quoi consiste une cage à homard et pourquoi le coût en est aussi élevé.

Le piège à homard ordinaire qu'on utilise dans nos eaux mesure environ 4 pieds de long. Il est formé de lattes. Il y en a de vissés. Il faut des clous, des longerons, des patins, des arceaux, de la lignette, de l'huile et de la peinture, trois nasières. Il faut des merlins, des broches, des sacs à hameçon, du lest, des émerillons, des crampons, des bouées submergées et des bouées de surface; ensuite un anneau galvanisé et des amarrages de 25 brasses de longueur. Le piège coûte environ $7. Je dois dire que ce prix ne tient pas compte de la main-d'œuvre.

Dans de nombreux cas, ce sont les marchands de la région qui fournissent les fonds ou le matériel aux pêcheurs. On a constaté, l'automne dernier, au cours de décembre, ainsi que des mois de janvier et de février, que les pertes sont telles que bon nombre de ces marchands ne peuvent plus faire crédit aux pêcheurs intéressés. Voilà donc les pêcheurs de cette région dans l'impossibilité d'obtenir de l'aide financière; or un bon nombre n'ont pas d'argent pour se construire d'autres cages. Autrement dit, pas d'argent, pas de cages. Ils ne peuvent faire la pêche, et naturellement, s'ils ne font pas la pêche, ils ne toucheront aucun revenu.

On me dit qu'à l'heure actuelle, aucune loi ne permet au gouvernement de venir en aide à ces pêcheurs. Je sais qu'aucune somme n'est prévue dans les crédits pour faire face aux pertes de ce genre. J'aurai d'autres observations à faire dans un instant, monsieur l'Orateur, au sujet des pertes subies par ces gens qui font la pêche au hômard.

Un mot des ouvrages de l'État: quais, brise-lames et voies de glissement, qui ont été endommagés, non seulement au cours des trois derniers mois, mais particulièrement au cours des tempêtes des 27 et 28 février. Ces tempêtes ont fortement endommagé un grand nombre de quais, de brise-lames et de voies de glissement. Les quais et les brise-lames ont subi des dégâts tels que les flottes de bateaux de pêche ne trouvent plus d'abri dans la région. Dans un village (j'en tais le nom) qui compte une petite flotte de 18 ou 20 homardiers, 75 pieds du bout du brise-lames ont été emportés en quelques heures; il s'agit de l'extrémité extérieure, mais l'autre extrémité a elle-même été fortement endommagée. Le mur de protection en béton a été endommagé et de la pierre est tombée sur les voies de glissement, de sorte qu'on ne pouvait y haler les barques.

Il est regrettable que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) ne soit pas ici en ce moment. J'ai beaucoup d'admiration pour ses fonctionnaires postés en Nouvelle-Écosse. Je ne me dissimule pas les difficultés auxquelles ils sont en butte, comme je sais qu'il ne doit pas être facile au ministre de garder à l'emploi du ministère des hommes de cette compétence, alors que des jeunes gens qui obtiendront leurs diplômes, au printemps, de nos écoles techniques ou de nos universités ont déjà signé des contrats leur accordant un traitement beaucoup plus élevé que celui que touchent ces ingénieurs, qui doivent, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, examiner ces ouvrages à marée basse, faire des recherches et ainsi de suite. Je sympathise avec lui. Puis-je dire ceci au ministre? Il y a à peine deux ou trois jours, j'ai porté à son attention un cas particulièrement grave qui s'est produit dans la région de Digby-Neck. On est actuellement en train de faire des réparations d'urgence. J'en suis reconnaissant et je sais que la population l'est aussi. J'aimerais demander au ministre que des instructions soient données à ses fonctionnaires et, dans les cas où les dégâts ont été considérables, que des mesures d'urgence soient prises et que des réparations soient faites, afin que ceux qui s'occupent de l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse ne soient pas retardés durant deux, trois ou quatre mois à cause du manque de production pour leurs bateaux de pêche.

Avant d'aborder les autres points qui précéderont mes observations principales, je vous prierais, monsieur l'Orateur, de déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Kirk (Digby-Yarmouth): Immédiatement avant la suspension de la séance, j'ai tenté de donner une idée des lourdes pertes qu'ont subies les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. J'ai dit que les pertes de pièges à homards représentaient à elles seules trois quarts de million de dollars. Beaucoup de députés ne se rendent peut-être pas compte de ce que signifie cette perte qui ne saurait s'exprimer en dollars. La matière première qui entre dans la fabrication d'un piège représente $6 ou $7, ce qui donne trois quarts de million pour une perte de 125,000 pièges. On peut se faire une meilleure idée du matériel perdu en songeant que ces pièges de quatre pieds, placés bout à bout, couvriraient une distance de cent milles le long du littoral.

Les pêcheurs sont profondément inquiets parce qu'en perdant leurs pièges ils ont perdu leur gagne-pain. Ils sont dans une situation tellement désastreuse qu'ils seront incapables de s'en tirer sans aide. J'ai aussi parlé des dommages causés aux installations de l'État et je me propose de dire un mot maintenant des dégâts qu'ont subis les propriétés de particuliers dans Digby-Yarmouth. J'ai reçu un nombre incalculable de lettres, de télégrammes et de pétitions dans lesquels on réclame de l'assistance après avoir exposé brièvement les problèmes créés par ce désastre. Qu'on me permette de donner lecture de trois alinéas extraits de l'une de ces pétitions:

> Nous, soussignés, pêcheurs, transformateurs et acheteurs de poisson d'East-Ferry du Comté de Digby en Nouvelle-Écosse, demandons par les présentes l'assistance du ministère fédéral des Pêcheries et du ministère du Commerce et de l'Industrie de la province de Nouvelle-Écosse en vue du rétablissement de l'industrie de la pêche d'East-Ferry, complètement détruite lors de la violente tempête qui a balayé notre côte le 27 février 1952.
>
> On trouvera ci-dessous la liste des pêcheurs, transformateurs et acheteurs de poisson ci-dessus mentionnés ainsi qu'un état des pertes subies par chacun d'eux. Ces pertes ont amené la destruction totale de l'industrie des pêches d'East-Ferry et créé une situation qui exige l'aide de quelque organisme gouvernemental si l'on entend

rétablir l'industrie et empêcher les gens de la collectivité d'East-Ferry de connaître de dures épreuves.

Nous recommandons instamment notre requête à votre prompte et favorable attention. Nous sommes dans une situation désespérée et nous avons un urgent besoin d'assistance.

Le village d'East-Ferry a essuyé la perte la plus sensible, mais ceux de Tiverton, Freeport et Westport ont également subi des dommages considérables. Au village d'East-Ferry, les établissements de transformation du poisson, l'outillage et les produits de ces établissements, les quais sur lesquels s'élevaient les établissements, tout a été soit endommagé, soit emporté par la mer. Il en résulte que la région n'a plus les moyens de vivre. Je voudrais vous lire l'extrait suivant d'une lettre que j'ai reçue d'une personne qui a été très touchée:

Le village d'East-Ferry, comté de Digby, a subi un coup terrible au cours de l'ouragan des 27 et 28 février, lorsque la tempête hurlante qui a déferlé sur le village à cette date a emporté ou transformé en brindilles ou en débris de métal presque toutes les installations de transformation, les entrepôts, les installations frigorifiques, les vannes et cages à homard, les barques et autre outillage de la pêche.

Ces établissements et ces installations représentent l'effort d'un grand nombre d'habitants de l'endroit au cours des vingt dernières années; dans les conditions actuelles, et si ces gens ne doivent compter que sur eux-mêmes, ces aménagements sont pour ainsi dire irremplaçables. Les gens qui ont subi cette lourde perte n'ont tout simplement pas les dollars nécessaires pour les reconstruire ou les remplacer.

Toutes ces lettres signalent des faits. Elles ont toutes la même teneur. Elles sont toutes écrites dans le meilleur ton et emploient un langage très poli. Elles demandent toutes de l'aide. J'ai parlé des installations, des quais et de l'outillage des installations; ces hommes ont également perdu leurs barques. La même tempête des 27 et 28 février a entraîné la perte d'un dragueur de 60 pieds et de plusieurs barques de 40 pieds. Des douzaines de vaisseaux ont été avariés et certains sont irréparables. Au moins dix personnes ont perdu la vie. J'offre mes condoléances aux familles de ceux qui ont péri et surtout à une dame, habitant un village dans le comté de Shelbourne, qui a perdu son père, son mari et deux frères.

J'ai parlé à des pêcheurs de la région et à des personnes intéressées à l'industrie de la pêche. C'est notre principale industrie et elle intéresse à peu près tout le monde. J'éprouve beaucoup de difficulté à expliquer à ces gens que nous pouvons fournir de l'aide à d'autres régions, à d'autres collectivités, à d'autres industries importantes, mais qu'il est difficile de leur en fournir. Sans entrer dans les détails, j'ajoute que les gens m'ont demandé d'expliquer comment il se fait qu'on a versé $300,000 lors de l'incendie de Cabano. Il est vrai que le gouvernement fédéral a versé la moitié de cette somme et la province de Québec l'autre moitié. Le gouvernement fédéral a également accordé deux millions et demi de dollars à Rimouski en plus de $330,000 pour les écoles de cette même ville. L'État a accordé de l'aide lors des inondations du Fraser et de la rivière Rouge. Je ne sais pas exactement combien de millions il a fallu pour réparer les avaries aux barrages et les autres dégâts. Je ne m'oppose nullement à ces dépenses. Les gens de ma circonscription ne s'y opposent pas non plus, mais ils ne comprennent pas très bien pourquoi on a accordé de l'aide à ces régions, alors qu'il semble si difficile de susciter de la compassion à l'égard de leur triste situation et d'obtenir l'aide dont ils ont un pressant besoin.

Peut-être devrait-il exister une mesure semblable à la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, aux termes de laquelle une certaine partie de la valeur de la prise serait versée dans une caisse spéciale destinée à ces cas, comme on le fait dans le cas des récoltes endommagées ou perdues dans l'Ouest. La semaine dernière encore, nous avons pu modifier l'ordre des travaux de la Chambre et consacrer trois jours au débat sur la violente épizootie de fièvre aphteuse. Je n'y vois pas d'inconvénient, mais j'espère qu'au cours du présent débat d'autres députés des provinces Maritimes, au courant de ce problème, voudront bien m'appuyer pour dire que la gravité du problème exige une aide de l'État.

En Nouvelle-Écosse, il se pose ce qu'on pourrait appeler un problème immédiat et un problème à longue portée. A mon sens, le problème à longue portée peut se résoudre au moyen d'une forme d'assurance. Le problème immédiat est celui qui tourmente la plupart de ces gens en ce moment. Les pêcheurs ne bénéficient ni de l'assurance-chômage, ni des indemnités versées aux travailleurs. Quand, au cours des années 30, d'autres régions recevaient une assistance ou des secours directs, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse n'ont rien touché du gouvernement fédéral ni d'aucun autre gouvernement. Ils ont lutté seuls parce qu'ils sont durs à la peine et indépendants. La perte qu'ils viennent de subir leur donne droit, à mon avis, à une certaine assistance.

En 1938, nous nous sommes trouvés en présence d'une situation analogue, lorsque de lourdes pertes se sont produites. Le gouvernement fédéral a alors consenti des prêts

[M. Kirk.]

aux commissions provinciales de prêts aux pêcheurs qui, à leur tour, ont consenti des prêts aux pêcheurs. Ainsi ils ont pu obtenir les fonds nécessaires pour réparer leurs bateaux endommagés, pour remplacer les bateaux et les attirails de pêche perdus ou endommagés. En lisant le compte rendu de débats antérieurs à ce sujet, j'ai trouvé maintes déclarations indiquant qu'une aide fédérale a été accordée lorsque le problème dépassait les ressources financières ou la compétence administrative d'une province. Ceux qui se trouvaient à la Chambre cet après-midi lorsque des questions ont été posées à l'appel de l'ordre du jour se souviendront que j'ai demandé au ministre des pêcheries (M. Mayhew) s'il avait reçu de l'une des provinces Maritimes ou de tout ministère provincial une demande d'aide financière relative à ces pertes en particulier, mais il semble que jusqu'à trois heures et quart cet après-midi aucune demande de ce genre ne lui était parvenue.

La situation est grave. Plusieurs pêcheurs n'ont pas le moyen de gagner leur vie; ils manquent d'argent et ne peuvent par conséquent acheter à crédit le matériel, les engins dont ils ont besoin pour aller de nouveau à la pêche au printemps. Je prie instamment les autorités, aux divers échelons du gouvernement, de se réunir en vue d'élaborer un plan ou quelque forme d'aide qui fera revivre l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse, particulièrement dans la partie sud-ouest de cette province.

Il est une autre question dont je voudrais parler ce soir; il s'agit du service de transbordement qu'on projette d'établir entre Yarmouth et une localité située dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Afin d'éclairer ceux qui ne connaissent pas très bien la géographie du littoral de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse, qui sont peu au courant des services de transport par navire à vapeur dont nous avons déjà bénéficié, je rappelle que, pendant plus d'un demi-siècle, un service direct par eau reliait été comme hiver Yarmouth et Boston. Durant la dernière guerre, on a dû interrompre le service pour employer les navires à d'autres fins. Dès la fin du conflit, la société *Eastern Steamship Comnay*, qui assurait le service depuis quelques années, a affecté un navire au parcours Boston-Yarmouth, trois fois la semaine, dans les deux directions.

Il y a quelques années, la société en question a annoncé qu'à la première occasion elle vendrait les navires qu'elle exploite, afin de cesser son activité. Chaque année la population de la Nouvelle-Écosse se demande avec crainte si c'est la dernière année qu'elle doit bénéficier des services qu'assure le navire dont j'ai parlé. Depuis une dizaine de jours, les journaux d'Halifax, de Yarmouth et de Boston parlent beaucoup de la nouvelle selon laquelle l'*Eastern Steamships* aurait vendu ses navires à une société brésilienne et que le service entre Yarmouth et Boston serait interrompu. Toutefois, la Commission maritime canadienne et le ministre des Transports (M. Chevrier) ont appris de l'*Eastern Steamships* que les navires n'avaient pas encore été vendus. La société a cependant confirmé que des négociations étaient en cours et qu'en cas de vente il n'y aurait plus de service de transport l'été prochain.

On s'imagine ce que cela voudra dire pour ceux qui veulent se rendre en Nouvelle-Écosse; pour la population de ma province qui veut attirer des touristes; pour les agriculteurs de la vallée d'Annapolis qui ont des produits à exporter en Nouvelle-Angleterre, et enfin, pour les gens d'Halifax et de l'île du Cap-Breton qui veulent expédier leur poisson par camion-remorque. Ils savent qu'ils ne peuvent pas dresser de plans précis, ni pour l'avenir immédiat ni pour plus tard, parce qu'ils ignorent si le service de transport fonctionnera.

Le 7 décembre 1949, le ministre des Transports a annoncé à la Chambre qu'on en était venu à une entente en vue de la construction d'un transbordeur pour le transport des automobiles entre Yarmouth et un port du Maine. Le coût devait en être assumé par la Nouvelle-Écosse et par le gouvernement fédéral, la part de la province étant fixée à un million et demi ou à la moitié des frais, suivant celui des deux montants qui serait le moins élevé. A l'automne de 1950, trois ou quatre mois après l'ouverture des hostilités en Corée, la pénurie d'acier est devenue tellement aiguë que le ministre a dû annoncer la remise à plus tard du projet. Au cours des quelques derniers mois, à la suite des ententes conclues en vue d'accroître la production d'acier aux États-Unis et au Canada, les gens de la Nouvelle-Écosse ont repris confiance et ils espèrent sincèrement que le ministre des Transports pourra annoncer, très prochainement, que, la pénurie d'acier étant beaucoup moins grave, il sera possible de demander des soumissions en vue de la construction du navire dont les plans sont déjà prêts.

C'est aujourd'hui seulement, en parcourant le journal du matin d'Halifax, que j'ai appris que l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, qui représente les habitants de la province de Nouvelle-Écosse, avait adopté à l'unanimité une résolution recommandant instamment d'entreprendre immédiatement les travaux relatifs au navire qui fera le service

entre Yarmouth et la Nouvelle-Angleterre. Nous nous rendons compte, comme le font également tous ceux qui réfléchissent, que dans l'état actuel de la situation internationale on a un besoin des plus pressants d'acier pour la défense. Loin de ma pensée, ou de celle de toute autre personne qui n'aurait pas des données complètes, de vouloir déterminer quand la situation prendra une telle tournure qu'il y aura lieu de construire ce navire. Toutefois après avoir parlé de la chose mainte et mainte fois avec les divers ministres intéressés, et très fréquemment au cours de la dernière semaine, j'espère sincèrement, de concert, je le sais, avec la population de la Nouvelle-Écosse, que le ministre des Transports pourra avant longtemps nous dire, ici à la Chambre, que la situation de l'acier s'est améliorée et annoncer que l'on demande des soumissions pour la construction du navire transbordeur qui sera affecté au service Yarmouth-Maine.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Depuis l'ouverture du débat, monsieur l'Orateur, nous avons entendu des discours sur bien des sujets. Il n'y a aucune proposition mentionnée dans le discours du trône sur laquelle on ne s'est pas, je crois, assez longuement arrêté. En parcourant ce discours, un des sujets qui a retenu mon attention est celui de l'inflation, au tout début. Je veux en parler pendant quelques instants. C'est un sujet qui, plus que tout autre, semble-t-il, préoccupe le premier ministre (M. St-Laurent). Le discours du trône en parle en ces termes:

> Les pressions inflationnistes se font toujours fortement sentir et elles exigent le maintien de mesures anti-inflationnistes.

Une des mesures dont le Gouvernement reconnaît la nécessité dès le début de la session et dont il fait mention dans le discours du trône est le maintien de ses mesures anti-inflationnistes. J'ai à peine besoin de rappeler à la Chambre et à la population que les mesures anti-inflationnistes, présentées à la Chambre lors du dernier exposé budgétaire, n'ont pas été aussi efficaces que l'espéraient la population ou le Gouvernement. Comme l'atteste la page 179 du hansard du 6 mars, au cours du débat sur l'Adresse, le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

> On me permettra de dire que nous avons cherché à lutter contre la cherté de la vie, notamment depuis le début de la guerre de Corée, qui, comme l'honorable député l'a dit, a beaucoup fait monter les prix non seulement chez nous, mais dans tous les autres pays libres du monde. Il me semble, monsieur l'Orateur, que dans le choix de nos mesures anti-inflationnistes nous avons été aussi heureux,—je ne dis pas aussi sages,—que qui que ce soit au monde, encore que nous n'ayons pu faire ce qu'on aurait voulu que nous fassions, c'est-à-dire mettre en œuvre des mesures anti-inflationnistes qui l'auraient emporté sur la poussée inflationniste, il ne s'est passé chez nous que ce qui s'est passé dans tous les autres pays du monde. Encore une fois, je ne me vante pas.

Puis le premier ministre poursuit en ces termes:

> Depuis une couple de mois, l'indice du coût de la vie publié par le Bureau de la statistique n'a rien eu de renversant, mais il semble y avoir une tendance à la stabilisation.

Je tiens à citer encore une fois un passage du discours du premier ministre pour le rappeler à la Chambre. Le voici:

> ...nous n'avons pu...mettre en œuvre des mesures anti-inflationnistes qui l'auraient emporté sur la poussée inflationniste.

Je ne suis pas étonné de constater que l'indice du coût de la vie est resté à peu près stationnaire depuis qu'il a atteint un niveau sans précédent. De fait, l'indice du coût de la vie n'a baissé que d'une fraction de point, soit de sept dixièmes.

Le premier ministre appelle notre attention là-dessus avec un certain orgueil et une certaine satisfaction; pour lui, il faut y voir la preuve que nous avons enfin atteint quelque stabilité. Sans doute, il avoue franchement que le Gouvernement n'a ni moyens ni méthodes capables de combattre les tendances inflationnistes; mais il me semble que nous pouvons inscrire à son crédit la franchise dont il fait montre, en admettant que le Gouvernement n'a pas trouvé la solution du problème.

Le premier ministre a naturellement mentionné les autres nations de l'univers; il affirme qu'elles subissent les mêmes ennuis que nous. Toutefois, ce n'est pas absolument exact. Les prix ont été plus sévèrement réduits aux États-Unis que chez nous; une comparaison entre les salaires aux États-Unis et les salaires au Canada permet de constater une grande différence. Voyez les normes d'existence des habitants des États-Unis, comparez-les à notre niveau de vie; il y a, là aussi, une sérieuse différence.

Il y a quelques esprits au Canada qui comprennent qu'une baisse de .7 dans l'indice du coût de la vie n'est pas le signe d'une courbe descendante et qu'elle n'indique pas que la situation se stabilise. Sous le titre "C'est bien, tant que ça dure", le *Citizen* d'Ottawa du jeudi 6 mars, écrit ceci:

> Les Canadiens accueilleront avec plaisir la nouvelle que l'indice officiel du coût de la vie publié tous les mois accuse une baisse de sept dixièmes de point; c'est la deuxième fois en trois mois que l'indice s'est écarté de la monotonie d'une marche toujours ascendante. La régression passe du chiffre record de 191·5 à 190·8 le 1er février.

Mais bon nombre de personnes retiendront leur jubilation. Elles s'y sont déjà laissé prendre. Plusieurs fois au cours des quelques dernières années, la marche de l'inflation a semblé vouloir s'arrêter, tandis que l'indice du coût de la vie accusait un léger fléchissement; mais il ne tardait pas à reprendre son ascension. Il est possible que la régression de sept dixièmes de point soit la baisse la plus forte qu'on ait notée au cours de neuf années. Bien qu'enrourageant, ce chiffre de -0·7 n'est pas encore très impressionnant par rapport aux statistiques mensuelles pour l'année 1951. Jusqu'en décembre, les changements étaient toujours ascendants: 2 points ·7, 4·5, 2·1, 0·2, 2·1, 3·5, 1·3, 0·9, 0·6, 0·8 et, enfin -0·1. Au mois de janvier, l'indice a remonté de 0·4 point.

Il sera temps de se réjouir quand les données officielles auront marqué une régression constante pendant quelques mois, et que la réduction ne se traduira pas uniquement par une fraction de point.

Je crois que cette attitude est bien sensée et, même si le premier ministre semble se réjouir du fléchissement de 0.7 point qu'a accusé l'indice officiel, il n'y a là aucune garantie que nous nous engageons dans une période de baisse.

Les mesures adoptées par le Gouvernement à l'occasion du dernier budget sont très bien connues de la nation. En premier lieu, la taxe de vente a augmenté de 25 p. 100. Le Gouvernement espérait par ce moyen réduire à son bénéfice tout ce qui constituait un excédent de pouvoir d'achat pour le consommateur et freiner la pression qui faisait monter les prix. Il ne s'est rien produit de tel; de fait, c'est exactement le contraire qui est arrivé. Le Gouvernement a aussi relevé la taxe d'accise de 15 à 25 p. 100. Non content de cela et croyant que le niveau de vie des gens était encore trop élevé, il a ajouté une surtaxe de 20 p. 100. Ce sont là des relèvement considérables, surtout lorsque les gens devaient déjà verser des sommes élevées chaque fois qu'ils acquittaient leur impôt sur le revenu. Cela n'aurait pas été si mal si l'effet visé s'était produit mais il ne s'est pas produit. Les faits démontrent bien que le coût de la vie a continué de grimper alors même que ces mesures étaient mises en vigueur.

Au cours d'une émission radiophonique que j'ai écoutée il y a deux ou trois mois, le premier ministre a demandé aux Canadiens d'accroître la production, affirmant qu'elle ferait baisser les prix. Si étrange que la chose puisse paraître, c'est exactement ce que les Canadiens ont fait. Parlant de mémoire, je crois que la production générale d'articles fabriqués a augmenté d'environ 16 p. 100 au pays. Nous en avons des preuves lorsque nous regardons autour de nous. Dans tous les magasins, nous trouvons des marchandises qui n'ont pu se vendre. Les lessiveuses et les réfrigérateurs se sont entassés dans les magasins. Il en a été ainsi des automobiles, à tel point que l'industrie de l'automobile a dû congédier des ouvriers. Pourtant, le coût de la vie a continué de monter. Les hommes d'affaires n'ont pu vendre les articles qu'ils fabriquaient. Il y a donc eu excédent de marchandises et insuffisance de pouvoir d'achat. Si le programme établi alors par le Gouvernement avait été efficace, nous aurions sûrement été témoins d'une baisse prononcée des prix; mais il n'en est pas été ainsi. Les prix n'ont cessé de monter d'une année à l'autre, et maintenant la baisse est de sept dixièmes de point. Cette baisse ne témoigne certes pas du succès des mesures que le Gouvernement a appliquées en vue d'arrêter l'inflation. Le premier ministre l'a reconnu lorsqu'il a dit: "Nous n'avons pu établir des mesures anti-inflationnistes qui pourraient l'emporter sur la poussé inflationniste". Lors de la présentation du prochain budget, nous pouvons espérer que le Gouvernement aura trouvé des mesures anti-inflationnistes efficaces. S'il n'en a pas trouvé, le pays aura vraiment raison de se plaindre.

Cependant je ne suis pas du tout surpris de ce que le programme du Gouvernement n'ait pas contrecarré l'augmentation du coût de la vie. Le Gouvernement a non seulement augmenté la taxe de vente et la taxe d'accise, mais il a imposé une surtaxe et il a appliqué des restrictions au crédit visant à empêcher la population d'acheter. Le premier ministre a demandé que l'on produise. Il a eu gain de cause. Mais, simultanément, il a empêché les Canadiens d'acheter les marchandises produites, ce qui a entraîné un excédent de toutes les marchandises.

Les mesures prises par le Gouvernement ont fait plus que de répondre aux besoins financiers de l'État; comme on le sait déjà, il existe un excédent budgétaire de près de 722 millions de dollars. Si le Gouvernement avait cru sincèrement que ces mesures contrecarreraient l'augmentation du coût de la vie, alors je crois qu'il eût valu la peine de les prendre, mais la vérité c'est que le coût de la vie n'a pas baissé et naturellement le peuple en a souffert. Le Gouvernement déclare que ceux qui ont cet argent,—et ne vous y trompez pas, le pauvre a été frappé plus que tous les autres,—ne savent pas que faire de leur pouvoir d'achat et c'est pourquoi il leur en a pris au moyen d'impôts, croyant, j'imagine, qu'il saurait mieux l'utiliser que ceux qui l'avaient gagné. C'est pourquoi cet énorme excédent de 722 millions de dollars s'est accumulé. Le ministre des Finances (M. Abbott) dit que nous allons affecter une partie de cet argent à la réduction de la dette nationale. Je n'ai pu m'empêcher de rire en entendant pareille affirmation, l'autre jour. Le gouvernement

fédéral ne se propose aucunement de réduire sensiblement la dette nationale. Il y a quelques années, le gouverneur de la Banque du Canada nous disait, au comité de la banque et du commerce, combien il serait insensé pour un pays de supprimer sa dette nationale, gage de prospérité, et il nous signalait le cas de l'Afrique. Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier porte-parole de l'État en matière de finance et il appuie le programme du Gouvernement.

Je me suis souvent dit que, si le ministre des Finances tenait vraiment à réduire la dette nationale, il aurait présenté une mesure législative prévoyant les moyens de la réduire et de l'effacer complètement. Le service de la dette nationale nous oblige à verser annuellement près d'un demi-millard de dollars au fisc. La suppression de la dette serait un bon moyen d'épargner aux contribuables le versement annuel d'une telle somme. On dira, je le sais, qu'il s'agit d'une dette envers la population du Canada. Allons donc! La majorité de nos gens ne détiennent pas d'obligations de l'État, ils ne sont pas les créanciers de l'État. Un certain nombre possèdent pour $100 ou $200 d'obligations et il peut s'en trouver quelques-uns qui en possèdent pour $500, mais rares sont ceux qui en détiennent plus que cela. Si le Gouvernement souhaitait sincèrement effacer la dette nationale, en vue d'épargner aux contribuables un demi-milliard de dollars par année, il pourrait prendre modèle sur l'Alberta.

En 1935, comme l'Alberta était une province peu importante, il lui fallait consacrer 51 p. 100 de ses revenus aux frais des intérêts. Elle a réduit cette proportion à 7 p. 100 et pris des mesures législatives selon lesquelles elle éteindra sa dette provinciale en 22 ou 23 ans. On épargnera ainsi à la population la moitié des impôts qu'elle versait, de sorte que ces montants seront affectués,— ils le sont déjà en partie,—aux services sociaux et à diverses autres fins de cet ordre. Si le Gouvernement voulait vraiment réduire la dette nationale, il présenterait des mesures législatives en vue de donner une portée pratique à ses promesses. Bien entendu, cela n'entre pas dans ses desseins.

Je tiens à examiner cette mesure favorable à l'inflation en me plaçant sous un angle différent. Mes paroles n'auront sans doute aucun effet sur les membres de la Chambre mais je n'en donne pas moins lecture d'un article publié dans l'*Albertan* de Calgary, numéro du samedi 8 septembre 1951. Soit dit en passant, il s'agit d'un bon journal libéral. L'*Albertan* est un journal libéral, le *Herald* de Cagalry est un journal conservateur. Il s'agit d'un discours du premier ministre Manning, qui sauf erreur, est reconnu au pays comme un spécialiste en économie: il a en effet bien établi sa compétence. Le discours dont il est question dans cet article est l'un de ceux qu'il a prononcés durant la campagne qui a précédé l'élection complémentaire de Calgary-Ouest. Voici ce qu'il dit de l'inflation et de la hausse du coût de la vie:

> Le premier ministre Manning s'en est pris à la campagne de propagande du parti libéral. Il a déclaré que "les sages de l'Est tenaient absolument à convaincre la population de l'Alberta qu'elle devait sa prospérité à la générosité du gouvernement libéral d'Ottawa plutôt qu'à sa propre initiative." Il ajouta que, dans cette campagne, le parti libéral s'attribuait le mérite de la sécurité sociale mais qu'il évitait soigneusement de débattre le problème le plus important, celui du coût de la vie."

Et plus loin, dans ce même compte rendu:

> Après avoir accusé le Gouvernement de ne rien faire pour enrayer la hausse du coût de la vie, il a déclaré: "Je n'hésite pas à dire que le problème est insoluble, sous notre régime financier actuel."

Quand on sait que le régime actuel ne peut subsister sans les dettes, on ne peut s'attendre à d'autres résultats que ceux que le gouvernement libéral a obtenus des mesures anti-inflationnistes du dernier budget. Ne nous y trompons pas. On ne pourra non plus s'attendre à de meilleurs résultats des mesures qui découleront du prochain budget. Notre régime actuel se heurte constamment soit à une crise économique soit à l'inflation, l'une et l'autre se succédant invariablement. Tout le long de notre histoire, la guerre seule, ou les préparatifs de guerre, a pu nous sortir de ce pétrin. Soit dit en passant, c'est aux préparatifs de guerre que nous devons la courte période de fausse prospérité que nous traversons en ce moment.

De crainte que certaines personnes ne pensent que les membres du crédit social sont les seuls de cet avis, je me permettrai de donner lecture d'un court article de fond. Depuis 1935, alors que j'entrais à la Chambre en même temps que la plupart des membres du parti du crédit social, de nombreuses occasions se sont présentées où les membres de ce parti, notamment le député d'Acadia (M. Quelch) et le chef de ce parti, le député de Peace River (M. Low), ont préconisé en termes non équivoques les mesures qui auraient résolu le problème de notre inflation si le gouvernement avait jugé bon de les appliquer. Les créditistes ne sont pas seuls intéressés à ce principe; il y en a d'autres aussi. Je tiens à donner lecture d'un éditorial paru dans le *Western Producer,* hebdomadaire qui a probablement le plus fort tirage du Canada, sûrement de l'Ouest. Voici le texte de cet article sur l'inflation:

L'inflation est le symptôme visible de la maladie dont souffre notre économie. Elle témoigne aux yeux de tous de l'écroulement du régime financier. La maladie évoluait depuis longtemps quasi invisible à tous sauf à l'observateur averti. Mais en cette période critique notre régime monétaire est en train de craquer sous la pression qu'il subit et il est fort possible qu'il s'effondre complètement sans qu'on en puisse prévoir les conséquences pour la société et les individus.

La semaine dernière, un éminent économiste américain a déclaré publiquement que dans une dizaine d'années ou à peu près le dollar des États-Unis ne vaudrait peut-être que 5c. en fonction de sa valeur actuelle.

Nous ne sommes pas de ceux qui prennent la parole d'un économiste pour celle de Dieu. Certains économistes ont tenu par le passé un langage très sot et ils sont capables de le faire encore. Néanmoins, si l'on fait la large part de l'exagération et de l'erreur, on ne peut pas faire fi de la prévision du dollar à cinq cents d'un spécialiste sérieux.

Le particulier, tout particulier, qui serait convaincu qu'on s'apprête à le voler se tiendrait en alerte et prendrait toutes les précautions voulues pour empêcher le vol et écrouer le voleur. Point n'est besoin d'éveiller son intérêt en une matière qui le touche de si près. L'inflation est tout comme un voleur, plus insidieuse, plus subtile, et pour le moins aussi efficace. A moins que l'ensemble des citoyens ordinaires prennent pleinement conscience de la menace qui plane sur eux, à moins qu'ils envisagent l'inflation sous son vrai jour, ils sont presque voués à payer cher leur ignorance ou leur optimisme béat.

Voilà l'opinion de quelqu'un qui n'est pas tenant du Crédit social, mais qui a suivi de près la situation économique.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir l'autorisation de la Chambre pour consigner au compte rendu deux courts tableaux. Le premier ne renferme que dix lignes et l'autre cinq. Ces tableaux font l'histoire d'une obligation d'épargne de $75 achetée, en 1940, aux États-Unis. La valeur du dollar au moment de l'achat est prise au pair. La première colonne de ce tableau indique la valeur en espèces de l'obligation, laquelle, comme on le voit, augmente chaque année, et la dernière colonne indique le pouvoir d'achat réel de la valeur en espèces, lequel a diminué très rapidement. Le tableau suivant, monsieur l'Orateur,—et tous ces chiffres sont établis d'après les statistiques de la Banque du Canada,—montre clairement que l'augmentation constante du revenu en espèces des travailleurs et des autres catégories de personnes au Canada n'est qu'un mirage. Le revenu réel a baissé de façon constante à mesure que l'inflation diminuait le pouvoir d'achat du dollar. Ces tableaux sont courts, monsieur l'Orateur. Puis-je avoir l'autorisation de les faire imprimer dans le hansard?

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle que cette autorisation soit accordée?

Des voix: Accepté!

M. Johnston: Voici les tableaux:

Année	Valeur en dollars des obligations avec intérêt	Puissance d'achat des mêmes dollars
1940	$75.00	$75.00
1941	76.00	70.89
1942	77.00	65.75
1943	79.00	63.83
1945	83.00	65.15
1946	86.00	63.46
1947	90.00	58.50
1948	94.00	57.43
1949	98.00	60.66
1950	100.00	57.00

Année	Revenu en espèces par tête	Indice du coût de la vie	Puissance réelle d'achat
1946	$786	123·6	$636
1947	822	135·5	607
1948	919	155	593
1949	935	160	582
1950	962	166·5	578

Monsieur l'Orateur, le premier tableau fait état d'une obligation de $75 achetée en 1940 et gardée jusqu'à 1950. Je parle du tableau établi à l'aide des statistiques du gouvernement des États-Unis et qui fait mention d'une obligation américaine. On l'a achetée en 1940 pour $75 et on l'a gardée jusqu'à 1950, époque où on la vendit pour $100. Il est exact qu'à l'acheteur de bonne foi on avait dit qu'il toucherait $100 pour ce titre s'il le détenait pour une période de 10 ans. C'est ce qu'il fit et il obtint les $100 promis. Mais qu'est-il arrivé à ces $100? Il a été établi qu'en 1940 le pouvoir d'achat d'une obligation de $75 était de $75, tandis qu'en 1950 ce pouvoir d'achat était descendu virtuellement à $57.

Il nous souvient, monsieur l'Orateur, que les choses en allaient de même au Canada, pendant la guerre. On adressait les mêmes exhortations aux Canadiens. Je me rappelle parfaitement ces campagnes de propagande. On disait aux gens de mettre de l'argent de côté, pour acheter des obligations d'État. On leur affirmait: "Si vous achetez une obligation, dans dix ans cela vous permettra d'acheter à votre femme un manteau de fourrure." On leur disait: "Placez votre argent en obligations d'État, ce sont des titres de père de famille grâce auxquels vous serez en mesure, dans dix ans, de vous acheter une nouvelle auto." Les gens ont cru aux promesses du Gouvernement. ils ont acheté les obligations. Ils se sont même parfois endettés pour le faire. Le Gouvernement savait fort bien à cette époque qu'un grand nombre de ceux qui avaient acheté les obligations ne pourraient les garder qu'une semaine ou un mois; dès le début, il avait passé un accord avec les banques à charte qui s'étaient

engagées à racheter les obligations détenues par le public. Je me souviens d'un homme qui, un jour, a passé chez moi, afin de me vendre une obligation. Quand je lui ai dit que je n'avais pas d'argent, il m'a répondu: "Vous n'avez pas besoin d'en avoir; allez à la banque, elle vous en prêtera." Qu'est-il arrivé, en somme? Lorsque les gens qui croyaient sincèrement et honnêtement au placement de père de famille que le Gouvernement préconisait, eurent acheté ces obligations, ils ont trouvé, à leur dépit, qu'en dix ans, ils n'avaient fait que perdre de l'argent. Ils ont découvert qu'ils en avaient perdu environ un tiers au lieu de le gagner. En réalité, monsieur l'Orateur, ce n'est qu'il y a deux ou trois semaines que la ville de North-Bay a publié une lettre,—une copie en a été envoyée au ministre des Finances (M. Abbott),—dans laquelle elle se plaignait d'avoir acheté pour $100,000 d'obligations (il me semble qu'il s'agissait bien de $100,000), et d'avoir perdu environ $5 sur chaque tranche de $100 en les vendant. Les intéressés avaient perdu environ $5,000 pour avoir pris le Gouvernement au mot. La ville en cause faisait, en outre, l'étonnante déclaration qu'elle donnait sa parole au ministre des Finances de ne jamais plus acheter une obligation émise par le Gouvernement et qu'elle ne conseillerait jamais à personne d'en faire l'acquisition. C'est là une condamnation, dont le Gouvernement devrait tenir compte.

Je me contenterai de dire à ce sujet que, si le Gouvernement persiste à soutenir ce vieux régime financier périmé et s'il continue à présenter le même genre de mesures que par le passé, il ne réussira pas davantage à freiner l'inflation. Les paroles du premier ministre ne seront alors que trop vraies; voici en effet ce qu'il disait, comme en fait foi la page 179 du hansard:

> ...encore que nous n'ayons pu...mettre en œuvre des mesures anti-inflationnistes qui l'auraient emporté sur la poussée inflationniste.

J'aimerais ajouter un mot ou deux au sujet de la fièvre aphteuse. J'espère que le Gouvernement a fait tout en son pouvoir pour combattre cette maladie. J'irai même jusqu'à dire qu'il a probablement réussi aussi bien que n'importe qui l'aurait pu dans les circonstances. Il a maintenant présenté une mesure qui améliorera la loi des épizooties et permettra d'accorder des indemnités justes et raisonnables à ceux qui ont subi des pertes. Je soutiens cependant, monsieur l'Orateur, que les indemnités que le Gouvernement accordera ne représenteront pas une compensation juste pour les gens à l'égard des pertes qu'ils auront subies. Par exemple, si un cultivateur possède un troupeau de bovins de boucherie et que ses animaux ou certains d'entre eux sont prêts pour le marché, il ne serait que juste de lui accorder leur valeur économique additionnée de $100 ou de toute somme qui serait juste et raisonnable dans le même ordre. Mais s'il a un troupeau de vaches laitières de pure race, comment le Gouvernement pourra-t-il le dédommager convenablement en lui versant la valeur économique du troupeau plus un léger supplément en espèces? C'est impossible, à mon avis. Il se peut que certains propriétaires de bestiaux comme ceux-là soient satisfaits d'un règlement de ce genre, mais je crois que la mesure devrait renfermer une disposition visant à faire indemniser entièrement par l'État celui qui subit une perte. Il me semble que le Gouvernement peut le faire. En agissant ainsi, il dédommagerait le cultivateur beaucoup plus équitablement qu'en lui accordant une faible indemnité en espèces en plus de la valeur économique de ses animaux. Il est très difficile d'établir la valeur économique d'une vache laitière, c'est-à-dire d'une laitière enregistrée, qui produit beaucoup. Mais le Gouvernement pourrait et devrait, en toute justice, remplacer cette vache si le cultivateur la perd. Il devrait faire de même à l'égard des autres bestiaux de race. L'État peut remplacer ces bovins et ces moutons. S'il le faisait, le cultivateur pourrait reconstituer ses troupeaux et livrer de nouveau ses animaux au marché lorsque la période de quarantaine serait terminée.

En outre, monsieur l'Orateur, on devrait dédommager de quelque façon les ouvriers qui souffrent des conséquences de la fièvre aphteuse, et ils sont nombreux, malgré ce qu'a dit aujourd'hui le ministre du Travail (M. Gregg), ceux qui perdent leur emploi par suite de la fièvre aphteuse. Je sais parfaitement que l'État ne peut dédommager tous ceux qui sont indirectement atteints; mais ces ouvriers qui ont perdu leur emploi ne sont pas atteints indirectement, ils le sont directement. Il est certain que les prestations d'assurance-chômage qu'ils reçoivent ne les mèneront pas loin. La quarantaine peut durer six mois, un an ou peut-être deux ans. Les gens qui travaillent dans les abattoirs et qui sont déplacés à cause de la fièvre aphteuse devraient recevoir une aide suffisante en conséquence.

Un mot au sujet de l'allocation aux anciens combattants. Cette allocation est de $40 par mois pour le célibataire et de $70 pour l'homme marié. Cependant, comme je le signalais tantôt, l'évolution inflationniste, la dépréciation du dollar, découlant directement de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, ce dernier doit être tenu responsable de

l'abaissement du niveau de vie des anciens combattants. Les sommes de $40 et de $70 sont nettement insuffisantes. Sauf erreur, on verse une autre somme de $10 à ceux qui sont dans le besoin, mais ce n'est pas assez. Le Gouvernement devrait se préoccuper de ceux qui souffrent par suite des programmes qu'il a adoptés. Il devrait, au moins, se rendant à la demande de la Légion, porter les versements à $50 pour le célibataire et à $100 pour l'homme marié. Ces versements n'assureraient pas encore à nos ex-militaires un niveau de vie convenable, mais ils leur apporteraient tout de même un soulagement.

Une autre catégorie de gens qui a un besoin pressant d'assistance, c'est celle des vieillards pensionnés. Nous avons adopté, au cours de la dernière session, une loi étendant la pension de vieillesse à toutes les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, sans évaluation des ressources. C'était là une heureuse initiative. Il a fallu bien du temps au Gouvernement pour agir en ce sens et il faut reconnaître que l'opposition l'y a fortement poussé. Il n'en reste pas moins qu'une pension de $40 par mois ne saurait assurer au titulaire un niveau de vie convenable. On vient de me transmettre une résolution de l'Association pour la pension de vieillesse de Calgary, dont M[lle] Ethel Baker est la secrétaire. L'association demande le relèvement de la pension de vieillesse. Elle est reconnaissante de la suppression de l'évaluation des ressources, c'est tout naturel. Nous en sommes tous reconnaissants mais il ne faut pas pour autant nous laisser aller à une vaine satisfaction. Nous avons donné $40 par mois mais ce montant ne vaut pas plus que $20 autrefois. Si l'Alberta peut relever de $10 le montant versé aux vieillards de la province le gouvernement fédéral peut certainement lui aussi augmenter de $10 la pension fédérale de vieillesse. L'Alberta a fait davantage: elle accorde $40 par mois aux veuves âgées de 60 à 65 ans. Elle a aussi étendu ces avantages aux personnes de 65 à 69 ans. Si le gouvernement de l'Alberta, qui, après tout, ne dirige qu'une province, peut faire bénéficier de tels avantages les personnes de 60 ans, le gouvernement fédéral peut certainement en faire autant. Non seulement l'Alberta abaisse l'âge d'admissibilité, mais elle fait bénéficier les pensionnés de services médicaux et de services de santé. Le gouvernement fédéral verse des pensions de $40 aux personnes de 70 ans et plus mais le gouvernement provincial en question assure à ces mêmes gens les soins médicaux et les services de santé et leur verse un supplément de $10. Le gouvernement fédéral, qui dispose d'un excédent de 722 millions, est-il vraiment trop pauvre pour assurer à nos vieillards des soins appropriés? Voilà quelques-uns des points auxquels je voulais m'arrêter.

J'ai aussi quelques mots à dire au sujet des coteries dont le ministre des Finances a parlé l'autre jour. Cela me rappelle un petit fait survenu récemment. Dans un magasin à succursales de Calgary, le *Jenkins Grocetaria*, où nous allons souvent faire des emplettes parce qu'il se trouve tout près de chez nous, j'ai constaté en maintes occasions qu'il n'y avait pas de cigarettes Players de l'*Imperial Tobacco* sur les étagères. J'ai demandé pourquoi et on m'a dit qu'il était impossible de s'en procurer du fabricant. Pour la même raison, on ne pouvait obtenir qu'une quantité limitée de tabac en boîte de l'*Imperial Tobacco*. Ce fait concorde exactement avec ce que le ministre des Finances disait l'autre jour au sujet des groupes qui cherchent à faire pression. J'espère qu'il ne se laissera pas facilement intimider.

J'aurais voulu en dire plus long sur cette question car j'aurais pu citer d'autres exemples analogues. Malheureusement, je n'en ai pas le temps. Je m'arrête donc ici. Je reviendrai sur ces points au moment de l'examen des crédits.

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord féliciter le motionnaire (M. George) de l'adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). J'ai écouté leurs deux discours, qui étaient excellents et tout à l'honneur de leurs circonscriptions respectives.

Je veux ensuite exprimer ce que je pense de la mesure de remaniement électoral mentionné dans le discours du trône. Tout en approuvant sans réserve les observations de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) au sujet de cette nouvelle répartition, je suis de ceux qui en tiennent pour la constitution. Aux termes de la mesure, la Saskatchewan doit perdre cinq sièges et le Manitoba deux. Le Parlement devrait maintenant étudier l'à-propos de modifier la constitution. Si le Gouvernement le désire, il peut assurer que les régions des Prairies qui vont perdre des députés à cause de leur population auront une représentation juste et convenable.

Il y a un principe de la constitution qui est actuellement appliqué en ce qui concerne les provinces Maritimes. La représentation de ces provinces ne tombera pas au-dessous d'un certain niveau, quel que soit par ailleurs le chiffre de leur population sans pour autant empêcher d'augmenter le nombre des représentants d'autres provinces du Canada qui

y auraient droit en raison de l'augmentation de leur population. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, de tenir une conférence fédérale-provinciale en vue de s'entendre sur une base de représentation appropriée et garantie. A défaut de quoi, le Parlement devrait modifier la constitution dans le sens voulu. C'est extrêmement important; en effet, comme on l'a signalé au cours de débats antérieurs aux Communes, la centralisation de l'industrie a aspiré bon nombre d'habitants des Prairies. En dépit de ce fait, la plus grande partie des denrées alimentaires destinées aux marchés intérieurs et à l'exportation sont produites par ces provinces.

Ce sont des régions si vastes qu'il est malaisé pour un député de les visiter et de représenter tous leurs habitants. C'est un problème fort important et le Parlement devrait l'aborder en suivant la voie que le député de Lake-Centre et moi-même avons indiquée. Comme mon collègue l'a affirmé, je suis convaincu qu'un grand nombre de Canadiens, d'un bout du pays à l'autre et sans considération de partis, y donnent leur appui.

Je voudrais maintenant évoquer la fermeture des marchés pour nos produits agricoles et le sort qui attend les producteurs agricoles canadiens et qui, à mon sens, empire avec rapidité. Pendant les six ans qui ont suivi la seconde guerre mondiale l'accroissement des approvisionnements de produits agricoles a été un problème d'importance primordiale. A cet égard, nous avons accompli fort peu de progrès. J'ai suivi de près les rapports de ceux qui ont assisté en novembre dernier, à Rome, à la conférence de la FAO. A maintes reprises au cours de la conférence on a insisté sur la nécessité d'accroître la production des vivres. On a signalé que depuis quinze ans l'accroissement de la population mondiale était de l'ordre de 12 p. 100 tandis que celui de la production des vivres n'était que de l'ordre de 9 p. 100. Bien des peuples de la terre sont sous-alimentés. C'est un fait reconnu partout. Notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit qu'il y avait eu fléchissement de notre production de lait, de porc et de bœuf depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il ne s'attend, dit-il, à aucun accroissement de la production des viandes à moins de pouvoir donner aux cultivateurs l'assurance qu'ils auront un marché où écouler le supplément de production.

La situation est un peu meilleure, dit le ministre, à l'égard des céréales. J'ai écouté ce qu'a dit le premier ministre (M. St-Laurent) au congrès de la Fédération canadienne des agriculteurs tenue à Montréal en janvier dernier. Il a signalé la nécessité d'accroître la

[M. Ross (Souris).]

production des vivres, tout en admettant, par ailleurs, que la distribution posait un grave problème. Selon lui la cause de la paix dans le monde réclamait une augmentation. Mais le premier ministre n'a pas donné aux cultivateurs la moindre assurance qu'ils trouveraient un marché s'ils augmentaient effectivement la production.

A la même réunion agricole le ministre de l'Agriculture a signalé que c'était aux divers pays qu'il appartenait de régler le problème des échanges internationaux. Il voulait bien voir augmenter les débouchés pour l'exportation, mais ajoutait qu'il fallait malgré tout que les cultivateurs se rendent compte de la réalité. Le Gouvernement, par ses programmes, peut augmenter ou diminuer la production et se trouve par conséquent en mesure de payer des prix de soutien.

Il y aurait lieu d'établir ceux-ci sur une base de parité. Les prix actuels de soutien en ce qui concerne les porcs, les œufs, le fromage et autres produits laitiers n'ont pas cette base et sont trop peu élevés. On s'est souvent demandé à la Chambre ce qu'est précisément la parité. J'ai ici un extrait tiré d'une déclaration faite en 1939 qui vaut également, il me semble, pour notre époque. La voici:

> L'orateur parlait à un endroit où ses paroles pourraient faire le plus de bien: à portée de voix de la rue St-Jacques. Il déclara;
>
> "Comme membre de ma profession, je considère avec anxiété l'absence de parité des prix et ce que je puis faire dans ce domaine. Ainsi, je sais que notre bloc le plus massif de clients,—les agriculteurs du Canada de l'Ouest,—vendent leurs produits à des prix qui sont insuffisants pour leur permettre d'acheter les marchandises offertes par d'autres; ma société ne peut devenir prospère sans un échange continu d'articles. Si nous voulons réaliser des bénéfices, les agriculteurs doivent pouvoir vendre du blé et acheter d'autres produits. Mais ils ne pourront le faire sur une grande échelle, tant que le niveau de leurs revenus ne montera pas.
>
> Cela me porte à croire que si les prix des produits agricoles ne montent pas très rapidement, le reste de la population devra envisager sérieusement une baisse des marchandises qu'ils achètent."

M. Gibson: En quelle année était-ce?

M. Ross (Souris): En 1939, comme je l'ai déjà dit. L'orateur n'était autre que sir Edward Beatty, G.B.E.

M. Gibson: Tous deux sont morts.

M. Ross (Souris): J'admets tout cela, mais le triste sort de l'agriculture reste inchangé. Je comprends que le Bureau fédéral de la statistique indique le gros revenu que touche aujourd'hui le cultivater canadien, mais il s'agit là d'un chiffre brut. J'aimerais voir calculer le revenu net de diverses entreprises

agricoles. La période d'inflation a créé des circonstances difficiles auxquelles le producteur rural doit faire face.

La division de l'économie du ministère de l'Agriculture a signalé au mois d'octobre dernier que les frais que comporte la production agricole augmenteront encore en 1952. Il me semble que tout le monde l'admet. Les frais de la production agraire montent et continueront à monter pendant l'année en cours. Par le passé, le Gouvernement a demandé au cultivateur canadien des sacrifices qui atteignent, au total, plusieurs centaines de millions de dollars, afin que la population du Canada et de la Grande-Bretagne puissent obtenir du pain à bon marché. La question a souvent fait l'objet de débats à la Chambre.

Aujourd'hui, les mêmes producteurs de blé subventionnent les consommateurs de 37 nations autres que le Canada, à raison de 59c. le boisseau, d'après le prix prévu par l'accord international relatif au blé. Le jour de l'ouverture de la présente session, le prix à l'égard de l'accord international relatif au blé était de $1.80⅛ le boisseau; cela vaut aussi pour le marché intérieur. Le blé de la catégorie n° 2 vendu aux autres pays était coté à $2.39⅛. On voit la différence entre les marchés. Le même jour, le prix du blé de l'Est, à Montréal, était de $2.56 le boisseau. Il s'agit là d'une catégorie inférieure de blé tendre d'hiver. Ces chiffres révèlent le grand écart qui existe entre les prix.

Sauf erreur, on négociera de nouveau l'accord relatif au blé cette année. S'il en est ainsi, j'exhorte les autorités à insérer dans l'accord une disposition ascensionnelle, afin d'éviter cet écart injuste dans les prix du blé canadien. Le cultivateur canadien ne devrait pas être appelé à subventionner les consommateurs du Canada, de la Grande-Bretagne et de plusieurs autres nations. Certains diront sans doute qu'il a bénéficié de subventions. Je signale qu'il doit soustraire du prix de tous ses produits le coût des frais de transport jusqu'au point de vente, tandis que ces mêmes frais de transport s'ajoutent à tout ce qu'il achète.

Selon le bureau de statistique Sanford Evans, durant la première année complète qui a suivi la fin de la seconde Grande Guerre, soit 1946, par suite des interdictions et des restrictions imposées par le Gouvernement canadien, l'écart entre le prix qui avait cours aux États-Unis et celui que le cultivateur canadien a touché pour ses bestiaux et ses céréales secondaires représentait une somme de 378 millions. Les cultivateurs subissaient cette année-là cette énorme perte de revenus. Les députés auront ainsi une idée de la situation désastreuse dans laquelle pourront se trouver les éleveurs durant la prochaine année. Je ne blâme pas tellement le Gouvernement de cette situation, mais on a là une idée du problème que les éleveurs connaîtront. Ils ont perdu l'occasion de toucher ces revenus à une époque où les marchés étaient à la baisse.

La prospérité du cultivateur canadien dépend des marchés d'exportation. Le 28 février 1950, le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a présenté la motion suivante:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures afin de convoquer aussitôt que possible une conférence des nations du Commonwealth britannique et des pays de l'Empire qui étudierait les moyens de rétablir nos marchés perdus et, partant, de fournir du travail à notre population canadienne.

Après la discussion, la question a été mise aux voix et rejetée par le vote massif des députés ministériels qui a renversé le vote réuni des partis de l'opposition. La situation des marchés d'exportation s'est aggravée depuis. Nous devons envisager maintenant le chômage et les soupes populaires. Le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) a parlé longuement hier de la perte des marchés et de ce que le Gouvernement devrait faire pour rétablir le commerce dans l'Empire britannique. Je regrette que le ministre des Finances (M. Abbott) n'ait pas accepté ces propositions comme il aurait dû. Des propos que le ministre des Finances (M. Abbott) adressait hier, du parquet de la Chambre, à l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), j'ai conclu que le cabinet fédéral n'est pas unanime sur la question de s'assurer les marchés d'outre-mer que nous désirons si vivement. Nous connaissons des difficultés à cause des interdictions et restrictions que d'autres gouvernements imposent à l'égard de notre bétail et de nos produits de la viande, du fait de la présence de la fièvre aphteuse au Canada. Je souhaite que, lorsque le comité permanent de l'agriculture sera appelé à enquêter sur les actes des fonctionnaires du service de l'hygiène vétérinaire, en ce qui concerne la façon dont ils ont découvert l'existence de la maladie et les trois mois qu'ils ont mis, après l'apparition de la maladie, pour déclarer qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse, je souhaite, dis-je, que les attributions du comité soient assez vastes pour que les fonctionnaires du service de l'immigration puissent aussi être interrogés sur la possibilité que cette terrible épizootie ait été apportée chez nous par des immigrants venus d'Europe.

Je sais que l'adjoint parlementaire nous a dit hier qu'un certain Willie Bruntjen, qui avait été l'objet d'un examen au laboratoire de Hull, est complètement exonéré. La nouvelle a été répandue partout au pays; elle laisse certainement l'impression que cet homme ne pouvait vraiment pas avoir apporté le virus ou la maladie au Canada. Je puis me tromper mais je ne crois pas que l'examen puisse prouver rien de tel. L'examen a démontré qu'aucun virus n'est présent, à l'heure actuelle, dans ces vêtements ou sur son corps. D'autre part, si les spécialistes avaient trouvé le virus, cette découverte n'aurait pas prouvé qu'il l'avait apporté d'Europe, ni qu'il l'avait recueilli sur la ferme, près de Regina, où il travaillait et où la maladie s'est manifestée en premier lieu. Il est assez important, à mon sens, que les gens le comprennent. Ce gaillard a déclaré que, dans la dernière localité où il a travaillé en Europe, tout le troupeau de bovins avait été condamné parce qu'il était atteint de la fièvre aphteuse. Je crois qu'environ quarante personnes habitant la même région, en Europe, sont venues au Canada à bord du même navire et, d'après les renseignements que j'ai obtenus, les autorités n'ont ni inspecté ni désinfecté leurs effets comme il convenait. A mon avis, cette question devrait également faire l'objet d'une enquête approfondie lorsqu'on interrogera les fonctionnaires du service de l'hygiène vétérinaire.

Certaines des quarante personnes que j'ai mentionnées se sont engagées à la même époque chez des éleveurs de la province du Manitoba. Je suis très heureux qu'il n'y ait pas encore eu de manifestations de la redoutable maladie. Cependant, je crois que nous devons tous toucher du bois. Hier, on a rapporté trois nouvelles manifestations de la maladie dans la région mise en quarantaine près de Regina, et cela après que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) eut déclaré que la maladie était parfaitement enrayée. Lorsque le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) en a parlé hier soir, je sais que plusieurs ministres et d'autres députés ont mis ses affirmations en doute et lui ont demandé de citer les paroles du ministre rapportées au hansard ou ailleurs. J'ai sous les yeux un certain nombre de journaux où paraît une dépêche de la *Presse canadienne* au sujet d'une entrevue que le ministre de l'Agriculture a accordée à son arrivée à Regina, vendredi dernier. Voici l'*Ontario Intelligencer*, de Belleville, en date du samedi 8 mars, le lendemain de l'entrevue. J'y lis ce qui suit:

> Les autorités fédérales croient que l'épizootie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée dans le sud de la Saskatchewan a été enrayée, a déclaré vendredi soir le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner.

[M. Ross (Souris).]

Un peu plus loin on lit ce qui suit:

> M. Gardiner, qui est allé en avion à Regina vendredi, a déclaré: "Nous ne pensons pas que l'épizootie de fièvre aphteuse va s'étendre. Nous croyons qu'elle est absolument enrayée."

Je ne blâme pas le ministre d'avoir fait cette déclaration s'il croyait dire la vérité, mais on ne saurait mettre trop en garde les gens quant aux possibilités d'extension de cette terrible maladie. Lors du débat qui a eu lieu le 3 mars, ainsi qu'en fait foi la page 73 du hansard, le ministre a également déclaré:

> ...les abattoirs Burns avaient reçu au moins un animal atteint de la maladie. Selon les renseignements que nous possédons, la maladie aurait été transmise à partir de ces abattoirs.

Il parla ensuite du ruisseau Wascana et d'autres choses, et je crois que l'adjoint parlementaire a étayé ce point de vue si j'ai bien compris sa réponse à une question qui lui a été posée aujourd'hui.

Dans son numéro du 7 mars, la *Free Press* de Winnipeg publiait en première page une déclaration du directeur des établissements de Regina de *Burns and Company*, M. R. Pearson. Je cite:

> Le directeur des établissements de Regina de *Burns and Company*, M. Pearson, a déclaré jeudi: "Il n'existe absolument aucune indication probante permettant de conclure que la fièvre aphteuse a d'abord été dépistée dans nos établissements de Regina, ni qu'elle se soit répandue à partir de ces établissements".

On donne un compte rendu assez long de sa déclaration. En présence de déclarations aussi contradictoires, les membres du comité de l'agriculture auront fort à faire quand ils entendront les fonctionnaires du service de l'hygiène vétérinaire. J'espère, je le répète, que le Gouvernement nous permettra d'entendre les fonctionnaires du service de l'immigration. En troisième page du numéro du 7 mars de la *Free Press* de Winnipeg, figure un article où je relève ce qui suit:

> Le commissaire à l'industrie de l'élevage du Manitoba, M. Connor, a dit que son service avait vainement tenté d'obtenir, des services compétents d'Ottawa, des directives précises en matière d'expositions et de ventes. La maladie, a-t-il ajouté, ne se répandra probablement pas avant le printemps, alors que les mouches et les oiseaux transporteront tout virus vivant qui pourra encore se trouver dans les régions atteintes.

Cela, à mon avis, est très important. Durant et après le dégel, il y aura une période critique qui durera quelques semaines. Si, après cette période, la maladie ne s'est pas répandue davantage, nous aurons eu bien de la chance. En ce qui concerne la déclaration de M. Connor, l'une des premières questions que j'ai posées au ministre au début de la session avait trait aux foires de Brandon, Regina, Calgary et d'ailleurs parce

que les éleveurs d'animaux de races pures étaient fort inquiets. J'ai été bien déçu de la réponse que m'a donnée le ministre de l'Agriculture. Il n'a certes pas donné de directives; il a laissé entendre que cette affaire dépend uniquement des intéressés.

La situation est très grave. C'est la première épidémie de ce genre que nous ayons au Canada. La perte des troupeaux atteints est grave en soi; en outre, elle aura, sur notre élevage qui a progressé considérablement, des effets qui se répercuteront dans l'économie de toute la nation. Voilà qui est fort important. C'est pourquoi nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous renseigner le plus possible au sujet de cette épizootie.

Un mot maintenant au sujet de l'inflation et de la surimposition. J'ai écouté attentivement le ministre des Finances, vendredi dernier, lorsqu'il a jeté, me semble-t-il, un écran de fumée, qualifiant de coulissiers les groupements de fabricants d'autos et de produits de tabac, donnant à entendre que ces derniers avaient dépassé les limites raisonnables. Comme tous les membres de la Chambre, j'ai peu de sympathie pour les coulissiers qui ne songent qu'à leurs propres intérêts et qui font fi du bien-être du pays en général. Je crois cependant que les griefs des fabricants d'automobiles sont fondés. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi il y avait un tel écart dans la taxe qui frappe les automobiles et dans le prix versé en fin de compte pour ces véhicules, au Canada et aux États-Unis. Depuis plusieurs années l'écart est vraiment trop marqué. Pour les cultivateurs et pour des gens, l'automobile ou le camion sont des nécessités. Qu'il me soit permis de reprendre la comparaison établie par le bureau de recherches des fabricants d'automobiles du Canada à l'égard du prix d'une voiture à conduite intérieure Chevrolet, en 1939 et en 1951. La taxe d'accise a grimpé de 7,305 p. 100 pendant la période en cause, passant de $4·81 à $356·22. La taxe de vente, qui était de $59.70, est maintenant de $142.49, soit une majoration de 138 p. 100. A cela sont venues s'ajouter les restrictions au crédit qui rendent très difficile à des gens qui en ont besoin pour assurer leur subsistance l'achat d'une voiture. Une bonne partie des impôts décrétés dans le dernier budget étaient, à mon avis, injustes et inéquitables. On nous a parlé longuement du fer électrique importé des États-Unis, où le prix de fabrique est de $5. Quand on ajoute les droits de douane, la taxe d'accise, la taxe de vente et les diverses majorations, le consommateur doit payer $14.86 au détail. Beaucoup de gens ne savent pas ce que représentent ces taxes de vente et ces majorations. Ce sont des impôts indirects qui sont à la base d'un régime d'imposition que je déteste et contre lequel je m'élève.

Ces majorations d'impôts ont accru les frais de production en même temps que le coût de la vie. Ces nouvelles taxes non nécessaires qui ont abouti à un excédent de 721 millions de dollars ont aggravé au delà de toute limite raisonnable les difficultés qui assaillent beaucoup de Canadiens. Je m'étonne que le ministre des Finances traite la question avec autant de légèreté. Pour bien des gens qui trouvent extrêmement difficile d'assurer leur propre subsistance et celle de leur famille, le problème est vraiment grave. Le premier ministre m'a déçu l'autre jour quand il a dit qu'il ne fallait pas s'attendre à d'importantes réductions d'impôts, pour le moment. Le régime d'imposition établi par le gouvernement actuel jette notre économie dans un grave déséquilibre, à mon avis.

Je veux maintenant parler du jardin international de la paix. Je suis heureux de voir que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) est à sa place. Il s'agit d'une superficie de 2,340 acres, soit 1,452 acres qui se trouvent au Canada et ont été donnés par le gouvernement du Manitoba, et 888 acres en territoire américain, donnés et par Washington et par l'État du Dakota-Nord. Le jardin est situé dans les monts Turtle, chaîne de montagnes qui s'élèvent à quelque 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer et s'étend sur 45 milles de l'est à l'ouest et sur 20 milles du nord au sud. Ces montagnes se trouvent également à mi-chemin le long de l'immense frontière de 3,987 milles qui séparent le Canada des États-Unis et contiguës à la circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Le jardin international de la paix a été constitué en société en vertu de lois du Manitoba et du Dakota-Nord et reconnu par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Tous les futurs travaux intéressant le jardin devraient incomber au gouvernement fédéral puisqu'il s'agit avant tout d'un projet d'ordre international. Le gouvernement fédéral a déjà consacré des sommes considérables à cette région par l'intermédiaire du gouvernement du Manitoba.

Il est intéressant de se rappeler un paragraphe du discours du trône qui a été prononcé lors de l'ouverture du Parlement du Manitoba le 29 février 1932, soit à peu près au moment de l'ouverture du jardin. Voici ce passage:

> Les mesures prises en vue de l'établissement du jardin de la paix de la région des monts Turtle, au Manitoba, et dans le Dakota-Nord, constituent un événement mémorable de l'an dernier.

Cette entreprise internationale devrait avoir une place prépondérante dans les chroniques de l'ère actuelle sur la paix, puisque toute personne qui réfléchit est obligée de se rendre compte que l'un des problèmes les plus importants qui se pose à notre civilisation est celui de la paix, de l'amitié et de la collaboration internationales.

Un article de fonds de la *Tribune* de Winnipeg, paru à la même date, est ainsi conçu:

C'est une noble et splendide entreprise qui jouit de l'approbation enthousiaste non seulement de la population du Manitoba et de l'Ouest canadien mais aussi d'autres millions de citoyens des deux pays. Certains des monuments les plus magnifiques du monde ont été élevés pour commémorer des causes perdues, des gloires évanouies et des espoirs détruits. Un jardin de la paix, espérons-le, symbolisera dans sa vivante beauté les relations toujours plus cordiales entre les deux grands pays.

Le 24 juillet 1932 on procéda à l'ouverture officielle du jardin; la foule se composait de gens venant de l'Est et de l'Ouest, Américains et Canadiens mêlés. Ces deux nations sont entraînées par une pente continue vers une collaboration plus étroite par suite de deux grandes guerres mondiales, les problèmes économiques et financiers qui en résultent, ainsi que des nécessités militaires éventuelles. Cette démonstration pratique établit sans équivoque que la paix entre les pays n'est pas un songe futile. C'est un fait accompli.

Si l'on a choisi ces sites, c'est entre autres pour les raisons suivantes: tout d'abord la beauté naturelle de ces paysages; deuxièmement, l'immense variété des arbres, des bosquets et des fleurs des champs qui poussent là; troisièmement, l'abondance de la faune, comprenant les oiseaux originaires de la région; quatrièmement, le grand nombre de petits lacs qu'on trouve dans les monts Turtle; en cinquième lieu, le fait que l'endroit est pour ainsi dire le centre géographique du continent nord-américain; sixièmement, le fait qu'il se trouve sur le parcours de la seule voie bétonnée de grande communication allant du nord au sud du Manitoba septentrional, traversant les États-Unis et descendant jusqu'au Mexique et aux pays de l'Amérique du Sud; en septième lieu, le fait que dans la région en cause, il n'y a aucun obstacle naturel: rivières, montagnes ou gorges, qui gêneraient les mouvements de la population frontalière. On a érigé une tablette portant l'inscription suivante:

AU SEIGNEUR, DANS TOUTE SA GLOIRE

Les deux nations consacrent ce jardin et prennent l'engagement qu'aussi longtemps que le monde existera, elles ne combattront jamais l'une contre l'autre.

Les plans comportent l'érection d'une tour internationale de la paix, symbole de la paix entre nos deux grandes nations et monument à la mémoire des milliers de jeunes gens qui ont donné leur vie au cours des deux dernières guerres mondiales pour défendre tout ce qui nous est précieux dans la vie. Une petite chapelle serait rattachée à ce monument, pour permettre à ceux qui ont perdu des amis chers d'y trouver un appui et une consolation. On a également prévu des logements pour les touristes, des terrains de pique-nique, ainsi que des endroits pour se rassembler ou se distraire. Des bureaux de la douane et d'immigration seront également établis sur les lieux, afin de faciliter le mouvement à la frontière.

[M. Ross (Souris).]

L'approbation du public se manifeste déjà de diverses façons. Des organisations féminines, des églises, des clubs d'entr'aide, des Chambres de commerce, des associations d'anciens combattants et d'autres sociétés analogues, ainsi qu'une grande partie du public ont indiqué leur désir d'appuyer ce digne projet. De plus en plus, le charme puissant de nos parcs nationaux attirera vers le nord des touristes américains; ceux-ci dépensent beaucoup en voyageant. Je voudrais signaler le fait curieux qu'au lieu d'être situé tout à fait à l'est ou dans les lointaines régions de l'ouest, le jardin en question se trouve à 30 milles du centre exact du continent nord-américain. C'est là sans doute, l'endroit approprié.

L'aménagement de ce jardin exigera encore une forte mise de fonds. Le gouvernement des États-Unis a affecté la somme de $100,000 à l'entreprise, tandis que le gouvernement canadien y consacrait une somme annuelle de $15,000. Le ministre des Ressources et du Développement économique a déclaré qu'aucune somme ne serait affectée à ce jardin durant l'année financière 1952-1953. Bon nombre de groupements,—comme les cercles de femmes, l'Ordre impérial des filles de l'Empire (IODE), l'*Eastern Star*, les Chambres de commerce et autres ont appuyé de tout cœur cette belle entreprise. C'était un projet très cher au défunt J. E. Matthews, de Brandon, car la ville de Brandon se trouve à une soixantaine de milles au Nord du jardin. Le projet intéresse donc d'une façon particulière les habitants de cette ville. Je me souviens fort bien d'avoir discuté la question avec M. Matthews et le ministre des Mines et Ressources en 1949, je pense, alors que le Gouvernement avait accepté d'inscrire un crédit à cette fin au budget des dépenses. Sauf erreur, le défunt M. Matthews avait fait partie d'une délégation qui s'était rendue à Washington quand le gouvernement américain avait décidé de s'intéresser financièrement au projet. J'ai sous les yeux une résolution du genre de celles que m'ont adressées divers groupements. Celle-ci m'est parvenue de la Société d'horticulture du Manitoba:

Attendu que le jardin international de la paix constitue dans notre monde troublé un témoignage vivant de la paix qui peut exister entre deux pays voisins, et

Attendu que les gouvernements du Canada et des États-Unis ont appuyé financièrement l'entreprise; et

Attendu qu'il a été annoncé publiquement que, en dépit de l'appui soutenu que le gouvernement des États-Unis offre à cette entreprise, le Gouvernement du Canada a décidé qu'il ne lui serait consacré aucune somme durant l'année financière 1952-1953, bien qu'il ait affecté des milliards aux préparatifs de guerre:

La 54e réunion annuelle de la Société d'horticulture du Manitoba exprime son profond désappiontement à l'égard de cette décision du Gouvernement du Canada et demande respectueusement que cette question soit de nouveau étudiée;

Elle décide en outre que des copies de la présente résolution seront expédiées au premier ministre du Canada, au ministre de l'Agriculture du Canada et aux députés du Manitoba, et qu'on en fera également parvenir une copie au ministre de l'Agriculture du Manitoba.

Je n'ignore sans doute pas qu'au cours de l'an dernier, depuis qu'on a appris qu'il n'y aurait rien dans les crédits pour ce jardin, certains députés sont intervenus auprès du ministre. Je crois que le président de cette association est un homme plein de talent, éminent. C'est M. D. G. McKenzie qui a été président de la Commission canadienne du blé et ministre de l'Agriculture au Manitoba. Je crois qu'en sa qualité de président de l'association il a personnellement parlé au ministre. Comme on l'indique dans cette résolution, le ministre n'a pas trouvé moyen de verser cette subvention. Je souhaite pourtant que, si troublée que soit l'époque que nous vivons, si énormes que soient les crédits que nous consacrons à la défense nationale, le ministre revienne sur la question et qu'il prévoie, dans les crédits supplémentaires, une subvention destinée à cette entreprise tout à fait louable.

Je crois qu'elle n'est pas sans importance. C'est qu'à Washington on pourra se demander pourquoi on devrait continuer à verser des crédits si le Canada n'est pas disposé à en faire autant. Je crois vraiment que le montant que nous avons reçu constituait une subvention symbolique tant il était faible. Je n'ignore pas que le ministre doit réduire ses dépenses, mais je souhaite, malgré tout, qu'il prête l'oreille aux observations que lui ont adressées toutes ces associations, toutes ces personnalités tout à fait respectables. Lorsqu'on préparera le budget des dépenses de cette année j'espère qu'il trouvera moyen d'inscrire ce crédit au budget supplémentaire; la cause est bonne.

M. J. H. Dickey (Halifax): Monsieur l'Orateur, si je prends part au débat, c'est tout particulièrement afin d'appuyer avec la plus grande énergie possible les observations faites cet après-midi et ce soir par le représentant de Digby-Yarmouth (M. Kirk). Cependant, monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord exprimer mes félicitations aux motionnaires (MM. George et Gauthier).

Le représentant de Westmorland (M. George) est un député qui s'est distingué non seulement lorsqu'il a pris la parole à la Chambre, mais aussi par sa participation aux travaux des comités. Il a certainement mérité l'honneur de proposer cette motion et la façon dont il s'est acquitté de sa tâche n'a fait qu'ajouter à son prestige et je suis sûr que cela a dû faire grand plaisir à ses commettants.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter sincèrement le jeune député de Lac-Saint-Jean (M. André Gauthier) qui s'est exprimé avec tant d'éloquence et de facilité dans les deux langues officielles de notre Parlement.

Il nous a fait une bonne description de la région du lac Saint-Jean qu'il représente si dignement dans cette Chambre. Il n'a pas manqué de mentionner les bleuets de son pays qui jouissent partout d'une si grande renommée.

Comme je parle en français, je désire féliciter aussi le président de cette Chambre du grand succès qu'il a obtenu l'an dernier, à titre d'élève au cours d'été de français de l'Université Laval. Nous, de langue anglaise, sommes fiers d'apprendre que le président de cette Chambre a consacré une partie de ses vacances à l'étude de la langue française et nous sommes très heureux des progrès qu'il a faits.

(Traduction)

Je tiens aussi, monsieur l'Orateur, à féliciter le représentant de Saint-Jean-Albert (M. Riley) de l'excellent discours qu'il a prononcé au cours de la discussion de cet après-midi. L'importance des ports des provinces Maritimes, pour le Canada, est si capitale qu'il importe au plus haut point de signaler à l'attention de la Chambre la nécessité d'entretenir et d'agrandir les installations portuaires des provinces Maritimes. Je suis sûr qu'il y a belle lurette que les besoins du port de Saint-Jean ont été exposés à la Chambre de façon aussi éloquente et aussi complète.

Monsieur l'Orateur, le représentant de Digby-Yarmouth a exposé, avec éloquence et beaucoup de bonheur, un problème qui non seulement l'intéresse immédiatement et de très près ainsi que ses commettants, qui intéresse non seulement les députés des provinces Maritimes mais aussi tous les députés et le pays tout entier. La pêche est l'une des industries de base dans notre économie nationale. Elle est importante pour les provinces

Maritimes et sur le littoral du Pacifique, et elle le devient de plus en plus dans le centre du pays, dans les grands lacs d'eau douce et dans les eaux salées de la baie d'Hudson, au nord de l'Ontario et du Manitoba.

Toutefois, l'industrie de la pêche revêt une importance spéciale, un intérêt particulier pour les provinces Maritimes parce qu'elle joue un si grand rôle comme moyen de subsistance d'un grand nombre de nos gens. L'industrie de la pêche doit faire face à de nombreux et difficiles problèmes à longue portée. Je suis heureux de déclarer que nous réalisons beaucoup de progrès en abordant ces problèmes d'une manière scientifique et pratique. Nous pouvons tous nous réjouir des progrès obtenus. Le problème immédiat porte sur les effets tragiques d'une série de tempêtes très destructrices qui ont balayé les provinces Maritimes ces quelques derniers mois. Les pêcheries et les pêcheurs du littoral ont grandement souffert de ces tempêtes. L'expression "pêcheries du littoral" sert à distinguer la pêche effectuée près des ports et des côtes des provinces Maritimes de la pêche en haute mer pratiquée sur les bancs les plus éloignés de nos côtes.

En général, les pêcheurs du littoral emploient de petites embarcations. Ils se servent des engins traditionnels de pêche, comme les filets amarrés, les chaluts, les casiers à homards et autres engins semblables. En plus d'aller pêcher en mer, ils fabriquent en majeure partie leur propre matériel qu'ils maintiennent eux-mêmes en bon état. La plupart de ces pêcheurs du littoral habitent de petites villes et des villages côtiers. Beaucoup de députés connaissent, pour les avoir vus, la beauté et le charme de ces localités enchanteresses.

Je suis sûr que tous les membres de la Chambre ont vu sur des photographies ou dans des tableaux le charme de ces localités qui s'alignent sur le littoral de nos provinces Maritimes, soit près des ports, des anses ou des baies. Lorsque les choses vont bien la vie des habitants de ces villages de pêche est aussi heureuse et satisfaite que la vie de n'importe quel autre Canadien, où qu'il soit. Mais la vérité tragique c'est que la situation économique de ces villages dépend exclusivement de la prospérité de l'industrie de la pêche sur le littoral. Lorsque des pertes sont subies, comme celles des derniers mois, l'effet en est ressenti non seulement par ceux qui s'occupent activement de la pêche mais par toute la population de ces villages, depuis le doyen du village jusqu'au plus jeune enfant; et dans bien des cas ce sont les enfants qui souffrent le plus.

[M. Dickey.]

Il y a bien des années que l'on n'avait vu une telle succession de tempêtes. La dernière tempête a entraîné la mort tragique d'un certain nombre de pêcheurs. Ces pertes de vie mettent en lumière les dangers de ce travail et elles donnent une idée de la violence exceptionnelle des tempêtes. Je suis persuadé que tous les membres de la Chambre se joindront à moi pour exprimer sincèrement leurs condoléances à ceux et celles qui ont été si tristement éprouvés.

Aux pertes de vie viennent s'ajouter les pertes d'outillage qu'ont subies plusieurs pêcheurs, ainsi privés des moyens d'exercer leur activité, et,—comme le signalait le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk),—les pertes de quais et d'établissements de transformation appartenant à de petits exploitants. Je n'ennuierai pas la Chambre en lui citant des chiffres et je me dispense d'évaluer le chiffre global de ces pertes d'outillage, car cela ne suffirait pas pour se faire une idée exacte de la situation. La perte des pauvres moyens dont disposaient plusieurs de ces pêcheurs exige une solution prompte et efficace.

Le député de Digby-Yarmouth a justement fait le rapprochement entre la situation dans laquelle se trouvent actuellement de nombreux pêcheurs des provinces Maritimes (et singulièrement de la Nouvelle-Écosse) et celle dans laquelle se trouvaient les habitants de la vallée du Fraser et ceux de la vallée de la rivière Rouge et de Winnipeg, après les inondations qui les ont si fortement éprouvés, ainsi que les habitants de Rimouski et de Cabano, après les incendies désastreux dont ils ont eu à souffrir. Il a également fait le rapprochement entre la situation des pêcheurs et celle dans laquelle la menace d'une épizootie de fièvre aphteuse place un grand nombre d'éleveurs et de cultivateurs qui tirent une forte partie de leur revenu de l'élevage du bœuf et du porc.

Il convient peut-être, monsieur l'Orateur, d'exposer en quelques mots les trois points qui indiquent combien juste est cette comparaison. Les cultivateurs dont les animaux ont été atteints de cette fièvre aphteuse ont perdu leurs biens et leur fonds de commerce. En deuxième lieu, ils ont perdu pour l'instant le moyen de gagner leur vie. En troisième lieu, se pose pour eux le problème de la reconstitution de leurs troupeaux de bestiaux à partir du commencement. On reconnaît,—et fort à-propos, je l'affirme,—que ces pertes exigent, pour ceux qui les ont subies, une indemnité et une aide. Les pêcheurs au nom desquels a parlé le député de Digby-Yarmouth et au nom desquels je parle, partout dans ma circonscription, partout en Nouvelle-Écosse

et partout dans les provinces Maritimes, ont eux aussi subi la perte de biens et de leur fonds de commerce. Eux aussi, ils ont perdu non seulement au cours de la dernière semaine, mais dans une large mesure au cours de plusieurs mois, les moyens mêmes qui leur permettaient de gagner leur vie et eux aussi sont aux prises avec la nécessité de reconstituer leur matériel, de remplacer leurs filets et leurs pièges et, dans plusieurs cas, leurs bateaux. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce rapprochement est complet et qu'on devrait reconnaître que cette situation tout comme l'autre exige une indemnité et une aide pour ceux qui souffrent des circonstances.

Que peut-on faire à cet égard? Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il devrait être disopsé à collaborer avec les autorités provinciales et municipales compétentes afin d'élaborer un programme efficace d'indemnisation immédiate. En second lieu, il convient de songer immédiatement à mettre en œuvre un programme de travaux publics. Une bonne partie des ouvrages de protection, des quais et des installations des zones de pêche des provinces Maritimes ont été soit endommagés soit détruits. Il faut absolument réparer et reconstruire immédiatement ces installations. En ce faisant, on atteindra deux buts: on remplacera les installations nécessaires et on assurera un peu de travail à des gens qui ont grandement besoin de secours immédiats.

J'ai formulé ces remarques parce que je veux particulièrement appuyer les revendications du représentant de Digby-Yarmouth, parce qu'il fallait mettre la Chambre, et surtout le ministre des Travaux publics (M. Fournier) et ses collègues du Cabinet, au courant de la situation afin de nous assurer de leur sympathique attention et de les convaincre qu'il faut recourir immédiatement à des mesures propres à remédier à cet état de choses.

Tout comme le représentant de Digby-Yarmouth l'a fait, je termine en signalant que ce n'est pas la première fois que l'industrie de la pêche éprouve de graves difficultés. Comme le reste du pays, nos pêcheurs côtiers ont été profondément atteints par la crise économique des années 30, cette période de famine. Il ne faut pas oublier que durant ces années difficiles les pêcheurs, ceux de la Nouvelle-Écosse en particulier, n'ont pas demandé d'aide. Pendant toute cette période de difficultés extrêmes, le gouvernement fédéral n'a pas versé un sou à la Nouvelle-Écosse sous forme de secours. Maintenant que ce besoin évident, précis et immédiat se manifeste, ces gens méritent de notre part la considération la plus sympathique.

M. W. J. Henderson (Kingston): C'est avec grand plaisir que je prends part au débat ce soir à titre de représentant de la ville de Kingston. Je tiens d'abord à féliciter mes deux bons amis, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

La ville de Kingston est fière de son passé et de ses institutions éducatives, militaires et pénitentiaires. Je le répète, Kingston peut s'enorgueillir d'une glorieuse histoire mais, au point où nous en sommes maintenant, il nous faut envisager l'avenir et dresser des plans. Je rends hommage au grand mérite de notre commission locale d'urbanisme et des associations qui se préoccupent du développement de la ville. Elles ont en ce moment beaucoup à faire puisque Kingston, comme tous les autres centres canadiens, prend de l'essor par suite de l'expansion industrielle et commerciale du Canada.

Nous en sommes à un stade où Kingston a besoin de l'aide de tous les gouvernements, fédéral, provincial et municipal, pour traverser sa crise de croissance. C'est ainsi que la ville a besoin d'aide en matière d'urbanisme. Qu'on me permette de m'arrêter à un discours dans lequel un citoyen de Kingston, M. T. A. André, signalait récemment que la ville a besoin de certaines connaissances techniques et d'une certaine assistance pour mettre à point son réseau de circulation. En énonçant cette idée, M. André fait preuve d'une grande clairvoyance. Envisageons la question étape par étape, c'est-à-dire quant aux moyens de communication par terre, par mer et par air.

Si nous nous plaçons au point de vue du transport par voie de terre, nous constatons que les voies ferrées qui pénètrent dans Kingston sont en place depuis de nombreuses années. La ville de Kingston a débordé sa gare.

M. Fulford: Elle n'est pas aussi vilaine que celle de Brockville.

M. Henderson: J'attendais cette réflexion de mon honorable ami.

M. Brown (Essex-Ouest): Ou la gare Windsor.

M. Bater: Ou celle de North-Battleford.

M. Henderson: Vu l'essor de Kingston, il nous faut établir un plan et garder un œil sur l'avenir quant à la nature des modifications qui seront apportées au chemin de fer et à sa gare. Les citoyens devraient être mis au courant afin d'encourager l'établissement rationnel des industries de manière que les industries et les habitations trouvent leur place légitime dans l'expansion industrielle qui a renouvelé l'aspect de notre vieille cité.

On peut en dire autant des routes. Laissons les responsables nous indiquer où aménager telle grande artère.

Nous avons la bonne fortune, à Kingston, de posséder un port naturel qu'il serait très facile d'agrandir, advenant la réalisation de la canalisation du Saint-Laurent et le dévasage de la rivière Cataraqui, au nord de la chaussée LaSalle.

Pour ce qui est du développement aérien de Kingston, nous espérons que des avions réguliers partiront de l'aéroport Norman Rogers après une entente fructueuse entre le très actif club d'aviation de Kingston, la municipalité de Kingston et les fonctionnaires du ministère des Transports. Grâce à la combinaison judicieuse d'artères de circulation bien aménagées, notre ville sera en excellente posture pour offrir à l'industrie tant légère que lourde les avantages qui accompagneront la canalisation du Saint-Laurent, dont j'ai déjà parlé.

Peut-être la Chambre sera-t-elle intéressée de savoir pourquoi j'aborde ces questions au moment où l'on insiste tant sur la conservation en vue de la défense et de la lutte contre le communisme. Si tous nos gouvernements continuent de préparer l'expansion à venir et de mettre les autorités municipales au courant de leurs projets de façon à ne pas retarder ni entraver notre progrès, tout ira pour le mieux. Dans le cas contraire, les communistes auront gagné une victoire partielle presque sans coup férir.

Au sujet de l'expansion des services de la ville de Kingston, je suis heureux d'apprendre à la Chambre que, le 1er janvier 1952, Kingston a annexé une région de quelque 10,000 acres, avec une population d'environ 10,000 âmes. La population de Kingston est donc aujourd'hui de 42,000 âmes au lieu de 32,000. Par suite de ces annexions, certains problèmes relatifs aux aménagements et services sont à l'ordre du jour et appellent une solution. Je ne parle pas dans mes remarques des services municipaux réguliers. Je parle surtout de la livraison du courrier dans la nouvelle zone, qui impose à la longue un surcroît de travail au service postal central. Je parle ici de l'aide à la construction de logements et au programme des facilités d'enseignement. Nous autres, habitants de Kingston, nous tenons beaucoup à ce que les citoyens des îles du lac Ontario et du Saint-Laurent viennent dans notre ville, pour s'y adonner à leurs occupations commerciales. Je songe surtout qu'il faudrait qu'il y ait des docks dans l'île de Howe et sur la terre ferme, afin que ces citoyens aient des moyens de transport convenables pour venir dans notre ville.

[M. Henderson.]

Puisque je représente une ville proche de la frontière américaine, je demande tout particulièrement à nos voisins du sud de prendre une décision définitive, d'un côté ou de l'autre, en ce qui concerne le plan de canalisation, car nous voudrions nous atteler à la tâche.

Je tiens à féliciter notre Gouvernement de sa politique financière; on a pu la critiquer de temps à autre, mais ce sont les résultats à longue portée qui comptent. Les autres nous jugent mieux que nous ne nous jugeons nous-mêmes. Je voudrais citer une dépêche parue dans le *Times* de New-York, et communiquée le 28 janvier par la *Presse Canadienne*. En voici le texte:

D'après le *New York Times* la parité absolue que le dollar canadien a atteinte par rapport au dollar américain n'est pas une simple fluctuation du marché des devises étrangères, mais une réussite reposant sur les faits.

"Au point de vue économique, cela signifiait la consécration des immenses gains au titre de la production qu'a réalisés notre grand voisin septentrional", disait le *Times* dans un article de fond.

"...D'un pays éminemment agraire, le Canada s'est transformé en l'une des plus grandes nations industrielles du monde..."

Je puis assurer aux honorables députés, monsieur l'Orateur, que nous, à Kingston, qui avons à faire avec les Américains, savons apprécier la parité du dollar canadien avec celui des États-Unis.

Je voudrais féliciter le ministère de la Justice, le ministre, le commissaire et ses collègues ainsi que le directeur Allan du pénitencier de Kingston et son personnel pour l'effort qui aboutira à l'inauguration de l'école pour le personnel des pénitenciers. Cette école ouvrira ses portes au cours des deux ou trois prochaines semaines. Dimanche dernier, j'ai eu l'avantage d'inspecter ce collège avec le commissaire adjoint, M. McCulley et je puis assurer aux députés que nous pourrons être fiers de notre service quand nous examinerons le programme d'études des officiers sur place et lorsque nous inspecterons les aménagements et les installations, en nous rendant compte qu'ils sont tous dus au travail des prisonniers dans tout le Canada; nous en conclurons que nos institutions forment leurs infortunés détenus de façon à ce qu'ils puissent mener une vie meilleure et plus utile à la collectivité.

Je peux dire, monsieur l'Orateur, en dépit des nouvelles des journaux, que la population de Kingston sait apprécier l'établissement des institutions pénitenciaires dans cette région.

C'est avec plaisir que j'ai lu dans le discours du trône qu'il doit y avoir au cours de la présente session un examen des modifications à apporter à la loi des allocations aux

anciens combattants et la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants. Comme le représentant de Saint-Jean-Albert, je conviens qu'il y aurait lieu de modifier ces deux lois.

J'aimerais, pendant quelques instants, m'arrêter à une question un peu différente de celles qu'on a traitées jusqu'ici. D'abord, je me permets de signaler à la Chambre que la ville de Kingston a eu l'honneur d'être choisie comme emplacement du temple international des gloires du hockey. Le comté de Frontenac a eu l'amabilité de donner un terrain à cette fin juste à l'Ouest de notre magnifique palais de justice, qui surplombe le terrain de cricket, connu de tous les Canadiens à cause des nombreux événements sportifs qui s'y sont déroulés.

Ce temple des gloires du hockey sera aussi réputé dans le monde sportif que le temple des gloires du baseball à Cooperstown, aux États-Unis. Le temple du hockey sera un monument élevé à la mémoire des grands hommes qui ont fait du hockey notre sport national. Il convient que ce temple se trouve à Kingston, ville réputée pour ses équipes de hockey, car l'un de ses citoyens les plus éminents, le capitaine James Sutherland, est reconnu de tous comme le père du hockey. L'importance de ce temple du hockey ne saurait être mieux soulignée qu'en citant un extrait du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. Le voici, à la page 147:

> S'il importe que les Canadiens connaissent le plus possible leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions... la conservation rationnelle de leurs anciens monuments et de leurs lieux historiques doit être l'objet d'une attention constante.

Le hockey est notre sport national. La richesse de notre pays ne se trouve pas seulement dans ses ressources naturelles et dans son industrie, elle réside également dans ses jeunes citoyens. Le hockey est un beau sport et un sport qui est toujours associé au Canada par tout le monde. Mais l'importance de ce sport est maintenant telle qu'il ne devrait plus être régi par des personnes et des organisations qui ne dépendent pas des représentants élus au Canada ni d'une commission comptable au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux.

Pourquoi peut-on dire à nos jeunes, dont nous sommes si fiers, de jouer ou de ne pas jouer pour telle ou telle équipe sans qu'on leur fournisse de raisons? Pourquoi peut-on inscrire leur nom sur la liste d'un club professionnel alors même qu'ils sont encore de jeunes garçons? Ils ne peuvent rien contre ces décisions s'ils veulent poursuivre leur carrière.

Je veux surtout parler d'un cas qui s'est produit l'an dernier et dont on a parlé d'un bout à l'autre du pays. On l'a qualifié de scandale du hockey et il intéressait plusieurs garçons de Kingston. Un sous-comité de l'*Ontario Hockey Association*, qui n'avait pas été établi conformément à la constitution de l'association, a rendu des soi-disant décisions. J'ai alors fait des recherches, mais je n'ai jamais pu découvrir si l'*Ontario Hockey Association* avait été instituée en corporation soit en vertu d'une charte fédérale soit en vertu d'une charte provinciale, même si elle prétend l'avoir été le 19 décembre 1896. Quelle surveillance les citoyens canadiens peuvent-ils exercer sur pareille organisation? Je suis certain qu'on peut poser la même question à l'égard d'autres sociétés sportives provinciales.

La photo et le nom de ces garçons, qui n'ont jamais eu l'occasion de défendre leurs droits comme il convient, sont parus dans les journaux, avec des légendes où il était dit qu'un tel avait été suspendu pour un an, un autre pour deux ans, etc. Ces suspensions n'ont pas été infligées par un tribunal véritable ou par une commission régulièrement constituée, mais par des personnes qui, ayant eu la chance de devenir membres d'une certaine association, estimaient avoir le droit de restreindre les droits d'autres citoyens canadiens sans avoir à répondre de leurs actions devant leurs concitoyens.

On a empêché ces garçons et bien d'autres comme eux, de jouer au hockey dans des associations régulières parce qu'ils n'ont pu obtenir un certificat de l'Association canadienne du hockey amateur parce qu'une association provinciale du hockey a refusé de le leur accorder. Aux termes de l'article 21 (d) des règlements de celle-ci, un membre du conseil d'une association provinciale de hockey peut, à sa guise, délivrer, révoquer ou refuser un tel certificat. Je sais qu'un article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique vise la propriété et les droits civils, mais il me semble qu'il est temps que nos gouvernements étudient l'ensemble de la situation des sports chez nous et voient à ce que nos citoyens ne soient pas privés du droit de participer à un sport qui doit servir le bien-être de notre jeunesse et de notre pays. Il faudrait que ces sports soient surveillés par un organisme responsable devant le gouvernement, lequel, à son tour, est responsable devant la population.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre du Revenu national (M. McCann) soit à la Chambre ce soir parce que mes observations l'intéressent tout particulièrement, lui et son ministère. Vendredi dernier, le représentant de Lanark (M. Blair) a exposé de façon très compétente un certain nombre de problèmes qui se posent à l'industrie canadienne du textile. Étant donné que ma circonscription compte un certain nombre de filatures, j'aimerais m'unir à lui pour demander au Gouvernement de prendre des mesures en vue de soulager ce qui équivaut à une véritable crise dans l'industrie du textile.

La principale cause de cette crise est le dumping légalisé de tissus américains. Je vais expliquer ce que je veux dire. Les filatures des États-Unis approvisionnent un marché quinze à vingt fois grand comme le marché canadien. Elles produisent en très grande quantité afin de profiter pleinement des méthodes de production massive. Comme elles ne peuvent pas prévoir exactement le nombre de verges d'un tissu de tel dessin ou de tel matériel qu'elles vendront, elles font en sorte de produire trop plutôt que d'avoir à installer leurs métiers une deuxième fois, ce qui coûte cher. Il faut qu'elles vendent la quantité que le marché américain ne peut absorber au prix régulier. La vente à prix réduit sur le marché américain retarderait la vente des nouveaux modèles, de telle sorte qu'il est avantageux d'écouler cette quantité excédentaire sur des marchés étrangers, dont le plus proche est le marché canadien.

Afin d'éluder nos lois antidumping, les filatures des États-Unis font une vente peu importante à un prix bien inférieur à celui auquel les marchandises se vendent régulièrement aux États-Unis. Les marchandises sont ensuite vendues sur le marché canadien à un prix artificiellement bas, qui est ordinairement bien inférieur au prix de revient dans la filature canadienne. Ce surplus de production, peu important quand on le compare à la consommation du marché américain, correspond généralement à un fort pourcentage de la consommation canadienne. C'est cet envahissement du marché canadien par des textiles américains écoulés à perte qui a privé de leur emploi de très nombreux ouvriers des filatures canadiennes.

Ces chômeurs de l'industrie textile ne pourront être remployés que lorsque les filatures qui leur donnaient du travail pourront équitablement soutenir la concurrence des filatures des États-Unis. Ce moment n'arrivera que lorsque le Gouvernement s'assurera que les textiles américains entrant au Canada se vendent aux prix régulièrement demandés aux États-Unis et non pas à des prix dérisoires en vue d'écouler une production excédentaire.

M. Benidickson: Le député voudrait-il nous définir le mot dumping?

M. Hees: Je viens d'en donner la définition. Si le Gouvernement veut enrayer ce dumping légalisé des textiles américains, il contribuera pour beaucoup à relever l'industrie textile et à rétablir l'embauchage à un niveau normal dans cette industrie. S'il refuse d'agir en ce sens, il devra assumer la pleine responsabilité quant au chômage d'un nombre sans cesse croissant d'ouvriers du textile. J'espère de tout cœur que le Gouvernement interviendra sans retard. L'existence de ce dumping légalisé est reconnue par les fonctionnaires chargés d'appliquer notre réglementation existante en matière d'anti-dumping. J'invoque à l'appui de ce que j'avance les comptes rendus publiés dans la presse le 23 janvier, à la suite d'une réunion tenue entre les représentants d'un comité mixte des industries du textile et de la couture et les fonctionnaires fédéraux,—ayant à leur tête le ministre du Travail (M. Gregg),—y compris des représentants du ministère du Revenu national et du ministère de la Production de défense.

A la suite de la réunion tenue à Ottawa le 22 janvier, les journaux du 23 janvier nous apprenaient que les fonctionnaires fédéraux avaient mis au point une ligne de conduite propre à faire face à ce dumping. Cette ligne de conduite a été soumise au ministre du Revenu national. Afin de ne laisser planer aucun doute là-dessus, je cite un bref extrait d'une dépêche de la *Presse canadienne* parue dans le *Citizen* d'Ottawa, livraison du 23 janvier.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je regrette d'interrompre le député, mais on vient de me signaler qu'il a déjà exposé ses vues sur le projet de sous-amendement.

Une voix: Nous y songions.

M. Hees: Non, monsieur l'Orateur, j'ai parlé lors du débat sur la motion principale. Ce n'est qu'après la mise aux voix du premier sous-amendement et du premier amendement que j'ai pris la parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Le hansard que j'ai sous les yeux indique qu'après que le député de Selkirk (M. Bryce) eût proposé son sous-amendement,—qui figure à la page 231 du hansard,—les orateurs suivants ont pris part au débat: MM. Catherwood, Gillis et Hees. Le discours du député de Broadview figure aux pages 241 et 242 du hansard du 7 mars. Ainsi, le député comprendra qu'il lui faudra attendre que la

Chambre se soit prononcée sur ce sous-amendement avant de pouvoir prononcer un autre discours.

M. Hees: Apparemment, j'ai fait erreur. J'avais presque terminé et, si on me permet de finir...

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je sais que le député n'a pas agi ainsi intentionnellement. Si on me l'avait signalé plus tôt, je lui aurais dit immédiatement que le Règlement ne lui permettait pas de prononcer un discours en ce moment. Toutefois, selon la manière dont le Règlement est interprété, aucun député ne peut parler deux fois sur la même proposition d'amendement et, en conséquence, je dois prier le député de reprendre son fauteuil pour l'instant.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, il est à regretter que le préopinant n'ait pu terminer son discours car il était à mettre en lumière avec beaucoup de compétence, pour le bien de la Chmbre et du pays en général, l'un des problèmes les plus troublants qui se posent à nous, celui d'un pays de 150 millions d'habitants, capable de produire presque tout ce qu'il lui faut et qui n'a pas vraiment besoin d'exporter, qui, délibérément, précipite sur le marché d'un pays ami comme l'est le Canada des envois massifs de produits de façon à compromettre gravement l'économie de ce petit pays de 14 millions d'habitants, et qui considère que sur le plan international une telle façon de procéder est digne d'approbation.

Le même pays s'est donné pour mission de persuader le reste du monde d'adopter des méthodes d'administration plus convenables afin de pouvoir survivre, mais il se conduit de façon on ne peut plus répréhensible envers son voisin immédiat. Pourtant, nous ne savons pas quelle mesure prendre. Bien plus, le Japon envahit nos marchés avec ses textiles. L'Allemagne est prête à en faire autant et d'autres pays ont déjà des ambitions analogues. Tout ce qu'il reste à faire c'est d'ouvrir toutes grandes les vannes de nos murs de protection afin que la concurrence étrangère s'exerce avec tant de force et d'efficacité dans tous les domaines que nos propres producteurs soient ainsi submergés.

Il faudra que la génération actuelle trouve une solution à ce problème sans quoi elle sera vouée au désastre. Il n'y a pas de doute sur ce point. Pas un membre du parti ministériel ni, autant que je sache, pas un membre du parti conservateur, ne peut proposer même un semblant de solution. Ils ne s'en pavanent pas moins, avec un petit air de supériorité, se croyant capables de gouverner le pays en cette époque qui est peut-être la plus critique de l'histoire du monde. Je regrette donc que l'honorable député n'ait pas eu l'occasion de terminer son excellent discours.

Le sujet que je désire traiter durant les quelques minutes qui restent hantent les esprits d'à peu près tous les citoyens de l'Amérique, et sans doute aussi, de tous les pays qui forment ce qu'on appelle le monde libre. Je veux dire quelques mots du Canada et de la lutte contre le communisme. Le Canada et les autres nations qui se plaisent à se dire libres commettent deux bévues inconcevablement dangereuses. Notre économie se fonde sur deux erreurs importantes. La première c'est que nous supposons à tort que l'offre crée la demande. Autrement dit, nous acceptons l'idée absolument fausse que la production de denrées, comme les pommes de terre, le bois de construction ou les chaussures, met automatiquement entre les mains des consommateurs assez d'argent pour qu'ils demandent et qu'ils consomment une part suffisante de ces produits.

Deuxièmement, une autre supposition, également fausse et peut-être encore plus dangereuse que la première, veut que le commerce international fondé sur la concurrence,—peu importe qu'il soit libre et protégé contre toute distinction injuste,—soit capable de distribuer, de façon satisfaisante, entre les nations de la terre, les denrées et les services que l'humanité peut et veut produire en ce moment.

Ces deux erreurs fatales ont plongé notre génération dans deux guerres mondiales ruineuses et l'ont entraînée dans une crise économique désastreuse. Huit ans seulement après la seconde guerre mondiale, ces deux théories funestes nous ont conduits au seuil même soit d'une troisième guerre mondiale dont la terreur dépassera tout ce qu'on peut imaginer, soit d'une seconde crise économique (le bon sens se révolte à cette seule pensée), soit à la fois de la guerre et de la crise, qui seront suivies, sinon accompagnées, de la dictature communiste étendue à tous les pays, dictature communiste sinon de nom, du moins de fait.

On ne saurait brosser tableau plus inquiétant. Mais c'est bien le tableau qu'il nous faut contempler en cette année de grâce 1952. Il s'agit de deux principes absolument fallacieux. J'aimerais savoir, s'il y a moyen, quel serait exactement le nombre des députés ici présents qui conviendraient avec moi de la spéciosité de ces principes, combien de fois leur faudra-t-il constater leur échec avant de se convaincre qu'ils pêchent par quelque côté.

Jetons maintenant un regard sur les signes révélateurs d'un état de choses qui existe

actuellement chez les hommes et qui offre au communisme un terrain extrêmement fertile. Il y a d'abord la pénurie dont souffrent des régions entières du globe, pénurie si grave que nous en retenons quasiment notre respiration de crainte que les intéressés ne s'en aillent derrière le rideau de fer de leur plein gré. Si les chiffres que je vais citer ne semblent pas révéler une pénurie existante, ils n'en indiquent pas moins une pénurie éventuelle qui se manifestera à moins que des mesures importantes soient prises.

D'après les chiffres que j'ai, il y aurait aujourd'hui 2 milliards 400 millions d'êtres humains; or un milliard seulement obtiendrait ce qui est nécessaire à son existence. Les chiffres de la FAO indiquent que 75,000 personnes naissent chaque jour; tel est l'excédent des naissances sur les décès. La population du globe s'accroîtrait donc au rythme de 27 millions par an. Cependant, au Canada, non seulement nous négligeons de stimuler notre production, mais nous permettons que se perpétuent des pratiques qui menacent de la détruire. L'exportation des textiles des États-Unis au Canada, par exemple, menace de donner le coup de grâce à notre capacité de production en matière de textiles. Ces textiles devraient aller à Java ou en Malaisie, ou enfin dans d'autres pays qui n'en ont pas. Le problème est de savoir comment les y acheminer et, si nous n'y réussissons pas, allons-nous laisser détruire une partie de notre capacité de production et même une partie de la production réelle qui se poursuit dans le monde? Il suffit certes de signaler cette tragique absurdité pour en faire saisir la gravité à toute personne réfléchie. La façon dont nous conduisons le commerce dans le monde souffre d'un vice radical. Nous devons également tenir compte de l'accroissement rapide de la population. Voici un tableau de ce qui se passe déjà réellement aujourd'hui dans certaines parties du monde. Daprès le *Journal* d'Ottawa, numéro du 6 mars 1952, le directeur exécutif adjoint de CARE, M. Paul Wiley Gordon, s'adressant au 3e congrès annuel de l'union coopérative du Canada, lors d'un banquet tenu à Ottawa, se serait exprimé en ces termes:

> Disant que la dernière décennie avait amené l'affreux cycle qui voit les armes faire place à l'armistice, qui à son tour fait place aux armes, l'orateur a déclaré qu'on a besoin, sur le plan personnel, d'une lutte véritable contre les causes de la guerre et que les pays qui ont des biens en abondance doivent les partager avec les pays moins favorisés.

Plus loin il aurait dit—

> Soulignant que la situation du monde était toujours mauvaise, en ce qui concerne la nourriture, il traça les grandes lignes des conditions existant dans diverses régions de l'univers. En 1952, l'Inde est de nouveau menacée d'une famine plus cruelle que celle de l'an dernier, alors que des milliers de gens en étaient réduits à manger des feuilles et de l'herbe. L'Angleterre, soumise à des rations austères depuis plus de dix ans, ne voit toujours pas poindre l'aube du jour où il lui sera permis de mieux manger. Plus de la moitié des humains se couchent chaque soir l'estomac criant famine. La faim est pour eux la chose essentielle qui colore leurs pensées et règlemente chaque journée de leur existence.

[M. Blackmore.]

Faut-il rappeler que la faim est le meilleur bouillon de culture du communisme? Lorsque, pouvant produire tant de biens, nous n'empêchons pas la faim d'exister dans le monde, nous aidons délibérément le communisme à se répandre, alors que nous sommes censés le combattre.

Voyons maintenant si les possibilités de production sont réellement abondantes. En 1942, s'est réunie, sauf erreur, à Great Falls, Montana, la conférence d'une association de chimistes qui compte des membres par tous les États-Unis. M. Charles M. A. Stine, vice-président de la société *E. I. Dupont de Nemours* y a pris la parole, en s'exprimant ainsi qu'il suit:

> Sous la pression des besoins de la guerre, ce qui, il y a deux ans, était encore inconcevable, est devenu aujourd'hui une réalité. Les chimistes américains sont en voie de découvrir de nouveaux continents et de nouvelles matières, de sorte que le monde de 1940 a déjà rejoint l'antiquité. Lorsque nous aurons gagné la guerre, nous disposerons de dix à cent fois la quantité de matières premières que nous possédions auparavant. Des matières plastiques nouvelles et plus versatiles, la synthèse de l'ammoniaque à haute pression, des engrais d'une telle puissance qu'ils pourront modifier les tendances de l'agriculture, du verre incassable qui flotte, du bois qui ne s'enflamme pas, des bas tissés d'air, des moustiquaires sans fil de fer. La guerre pousse à l'essor.

Nous serions fort impressionnés si M. Stine pouvait nous informer des progrès réalisés de 1942 jusqu'à ce jour. Ainsi la capacité du monde, ainsi que les ressources dont il dispose et la science chimique qu'il a élaborée, nous donnent lieu de croire qu'il serait possible de produire plus de marchandises que la population de la terre ne pourrait songer à consommer. Grâce au rapide essor de la science et aux connaissances que nous avons acquises dans la fabrication de la bombe atomique, nous serons en mesure de maintenir le rythme de la production à peu près égal à celui de l'augmentation de la population du globe. En cherchant à restreindre la production comme nous le faisons honteusement au Canada, nous commettons un grand crime contre notre génération et les générations futures.

J'ai ici une déclaration qui corrobore bien, je pense, ce que je viens de dire. Elle a trait à l'industrie sucrière. Ma citation est tirée de *Sugar Facts* du 3 mars 1952. L'article dont je vais donner lecture est intitulé:

"On discute à Londres un accord international sur le sucre. Un observateur du Canada assiste aux réunions internationales".

Des représentants des gouvernemnts qui s'intéressent à l'industrie sucrière assistent cette semaine, à Londres, à la réunion du conseil international du sucre. Ils discuteront la signature d'une nouvelle convention internationale destinée à éviter la création, dans le monde, d'excédents de sucre semblables à ceux qui ont motivé la première et seule entente internationale à l'égard du sucre, en 1937. Les représentants canadiens n'assistent à ces réunions qu'à titre d'observateurs. Au cours de plusieurs conférences qui ont eu lieu depuis la seconde Grande Guerre, le Canada s'est abstenu de se prononcer pour ou contre les propositions des grands pays exportateurs. La production estimative de sucre dans le monde, cette année, sera de 41,300,000 tonnes courtes, en comparaison de 34,516,000 pour la campagne agricole de 1936-1937, année du premier traité. Il y a seize ans, Java était l'un des principaux producteurs de sucre mais aujourd'hui ce pays ne compte plus. L'expansion que cette culture a connue dans d'autres endroits a plus que compensé la diminution dans Java. Cuba a haussé sa production annuelle de 3,379,000 à 7 millions de tonnes; Porto-Rico est maintenant un exportateur sur le plan mondial; le Mexique qui, autrefois, ne produisait que pour ses besoins exporte maintenant du sucre.

"Jusqu'ici, l'accroissement de la population a contribué à absorber l'augmentation de la production, affirment Lambor and Company, courtiers en sucre à New-York, mais les exportateurs de sucre sont désireux d'élaborer un programme pratique avant que la production dépasse la consommation." Ils tiennent à ce que la production ne dépasse pas les limites grâce auxquelles on obtient un prix intéressant du sucre écoulé sur les marchés du monde.

M. Lawrence Myers, directeur de la division du sucre du gouvernement américain, et le président Robert H. Shields, de l'Association américaine du sucre de betterave, assistent à la réunion. Ils s'intéressent certainement à la production mondiale à cause de ses effets sur les marchés des sucres aux États-Unis.

Le prix actuel du sucre raffiné, aux États-Unis, est environ de $1.50 les cent livres de moins qu'il ne devrait être si on voulait conserver le rapport de 1947 entre le prix du sucre et l'indice du prix au consommateur. Le ministère américain de l'Agriculture a, de propos délibéré, prévu un petit contingent pour les importations de sucre en 1952, afin d'affermir les cours intérieurs.

On a ici une industrie, l'industrie sucrière, capable de produire abondamment et, pourtant, les représentants des producteurs sucriers du monde se réunissent afin de trouver moyen d'empêcher que la production augmente à un moment où la population du monde s'accroît de 25 millions de bouches par année. Il me semble que quiconque observerait cette situation, de la planète Mars, nous trouverait complètement fous! Et pourtant nous contemplons avec calme des situations de ce genre. Il faut vraiment que notre génération trouve la solution au problème de la distribution, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales.

Qu'on me permette de citer un homme qui, à mon avis, mérite de passer pour une autorité. Il s'agit de M. R. F. Irvine, qui pendant vingt-cinq ans a enseigné l'économie politique à l'Université de Sydney (Australie). Dans son ouvrage intitulé *Afterthoughts*, il s'exprimait ainsi (cet ouvrage est de 1933 environ):

J'estime que les principes avancés par M. C. H. Douglas sont non seulement sains mais encore qu'ils fournissent le seul moyen pratique d'échapper au destin tragique qui, autrement, attend la civilisation occidentale tout entière.

Après vingt ans, ne sommes-nous pas en face de cette situation tragique? Sommes-nous, à l'heure actuelle, en plein dans cette situation? Le professeur Irvine était-il prophète trop pessimiste lorsqu'il prévoyait la conjoncture désastreuse dans laquelle nous nous trouvons maintenant? Pas du tout. Il y a vingt ans ou plus, il nous avertissait qu'il faudrait introduire les principes exposés par le major Douglas, c'est-à-dire les principes du crédit social.

Je cite de nouveau son article:

La raison pour laquelle la plupart des économistes ont repoussé avec dédain le diagnostic Douglas, c'est qu'il révoque en doute la doctrine la plus fondamentale de l'école classique, d'où sont dérivées les écoles postérieures. Cette doctrine affirme que "l'offre crée sa propre demande".

Comme je l'ai dit au début de mes observations, la première et la plus grave erreur sur laquelle se fonde notre opinion dans le domaine économique est la notion tout à fait erronée selon laquelle, lorsque les marchandises sont produites, le pouvoir d'achat ou l'argent nécessaire à l'achat des marchandises est automatiquement créé et accordé aux gens qui veulent acheter. Aucune parole, aucune persuasion ne suffit à faire comprendre aux hommes obstinés qui dirigent nos affaires l'absurdité affreuse de ce principe.

Les représentants de l'industrie sucrière ne devraient pas se réunir pour étudier les moyens d'amoindrir les approvisionnements mondiaux de sucre, afin de les adapter à l'argent dont l'univers dispose pour acheter ce produit. Ils devraient se réunir pour chercher à permettre à l'univers d'acheter la quantité supplémentaire de sucre qu'ils peuvent produire. En d'autres termes, ils devraient examiner les moyens de créer un supplément de pouvoir d'achat et d'en faire bénéficier les consommateurs éventuels, afin qu'ils puissent acheter du sucre. C'est aussi simple que l'abc. Un enfant de dix ans pourrait le comprendre. Cependant, je parierais cent contre un que vous ne pourriez faire entrer cette notion dans la tête du ministre des Finances (M. Abbott) en dix jours, ni dans celle du ministre du Revenu national (M. McCann). Le premier ministre (M. St-

Laurent) est certes bien loin de songer à cette idée. Cependant nous ne pouvons pas commencer à résoudre le problème qui se pose à nous en cette période d'abondance tant que nous n'aurons pas tous compris la fausseté de la notion voulant que lorsque des marchandises sont produites le pouvoir de les acheter est créé automatiquement. Dans le cas du sucre, si la conception classique est saine, la simple production du sucre devrait susciter le pouvoir d'achat permettant d'acheter ce sucre. Ces gens-là ont volontiers reconnu que ce n'est pas le cas.

Nous cherchons à savoir où nous entraîne cette première erreur qui est la plus grave. D'après le passage que je viens de lire, nous devons créer artificiellement une demande réelle. La deuxième idée du professeur Irvine est que nous devons créer une demande réelle, c'est-à-dire de la monnaie, de façon artificielle, afin d'absorber la production à laquelle nous pouvons donner le jour. Ensuite nous devons prévoir une répartition équitable de ce pouvoir d'achat entre les personnes qui désirent consommer les biens. Cela ne servirait à rien de mettre l'argent entre les mains des millionnaires qui ont déjà tout le sucre et les chaussures qu'ils désirent. Nous devons mettre cet argent entre les mains des gens qui n'ont pas tout ce qu'ils veulent.

Je crois qu'il serait bon que j'esquisse une fois de plus les principes énoncés par le major Douglas, de façon claire, simple et complète, afin que ceux qui désirent comprendre n'aient pas de difficultés. Le major Douglas a énoncé trois principes fondamentaux. Le premier principe c'est qu'il est pratique et de bonne guerre pour l'État de créer de la monnaie libre de dette et de tout intérêt conformément à l'excédent des marchandises et des services disponibles dans l'État. En deuxième lieu, il est rational et valide d'utiliser une partie de ce numéraire pour établir un juste régime des prix au moyen d'escomptes compensés et de subventions. En troisième lieu, il est rationel d'utiliser une partie de ce numéraire pour financer la consommation en accordant des dividendes aux consommateurs. Appliquons ces principes sur le plan mondial et nous verrons que si nous pouvions produire une surabondance de sucre, il serait rationel qu'un organisme mondial créât le numéraire nécessaire pour acheter ce sucre et mît ce numéraire entre les mains des gens qui désireraient l'acheter. Ces gens pourraient se trouver dans l'Inde ou dans tout autre pays qui a besoin de sucre. C'est bien simple.

Auquel de ces trois principes s'opposera-t-on le plus? Le principe à la base du crédit social qui prête le plus à la controverse est le premier principe, soit la création de numéraire par un État, libre de dettes et d'intérêt, et la mise en circulation de cet argent. Dès que nous préconisons l'application de ce principe, neuf députés sur dix affirment immédiatement que cela causera l'inflation, que ce sera l'inflation. Or cela ne constitue pas nécessairement l'inflation. S'il y a un excédent de denrées qui ne sont pas achetées au moyen de l'argent actuellement en circulation, la création d'autre numéraire et sa distribution parmi les pauvres tels que les vieillards pensionnés ou les estropiés d'une manière permanente afin qu'ils puissent acheter des pommes de terre, des conserves, du lait et d'autres denrées que nous pouvons produire en abondance, ne constituent pas l'inflation d'après toute définition intelligente de l'inflation. Je vois trois ou quatre membres de la Chambre sourire dédaigneusement. Ils se croient plus au courant de ces questions que moi qui leur ai consacré des années d'étude. Ils s'imaginent plus compétents que la major Douglas, qui était un excellent ingénieur. Ils s'estiment supérieurs au professeur Irvine, dont j'ai cité les œuvres. Ils pensent être plus savants que M. McKenna dont je vais rapporter les opinions. Ils trahissent ainsi la population du pays en refusant de se plonger dans l'étude des problèmes auxquels font face une foule de pays, le nôtre en particulier.

Qu'il me soit permis de rapporter les paroles que le très honorable Reginald McKenna, président de la banque Midland, adressait aux actionnaires de cette institution en 1936. Les députés qui voudraient vérifier cette citation n'ont qu'à se reporter au *Times* de Londres, numéro du 30 janvier 1936. Ils le trouveront à la bibliothèque du Parlement. Je cite la page 23:

> Cependant, les autorités peuvent maintenant mettre en circulation de la monnaie nouvelle, s'ils veulent bien exercer leurs pouvoirs. Il ne leur est pas nécessaire de tenir compte des réserves d'or de la banque centrale. Ainsi, le dix-neuvième siècle, qui a vu se généraliser un mode de paiement qui auparavant n'était guère connu qu'à Londres, nous fournit également le moyen d'assujétir la monnaie à un contrôle intelligent.

Dans ce même article, dont je crois bon de consigner certains extraits au compte rendu, l'auteur formule d'autres propositions. Je cite:

> Les principaux moyens de s'assurer si la puissance d'achat est suffisante sont la stabilité relative du niveau des prix et le degré d'utilisation de la capacité de production. A cet égard, le nombre de chômeurs peut fournir un indice.

Puis-je m'arrêter un moment à cette déclaration. De la discussion tenue jusqu'ici il ressort qu'il y a au Canada une énorme

capacité de production qui reste sans emploi. Nos chômeurs ne sont pas très nombreux mais les gens qui travaillent ne sont guère appelés à fournir plus de la moitié de leur rendement. Plus loin se trouve une autre déclaration que je veux aussi relever. Qu'on me permette d'abord de faire observer que l'honorable député de Peace-River (M. Low) me signale que nos chômeurs augmentent tout le temps; à cela le ministre des Finances (M. Abbott) répondra sans doute qu'il s'agit de chômage saisonnier. Peut-être. Qu'on me permette de donner lecture du passage suivant:

Une monnaie vraiment "saine" doit être assez abondante pour assurer le financement d'un volume commercial croissant normalement, sans cependant l'être suffisamment pour déclencher la hausse inflationniste des prix.

M. Coldwell: Est-ce là un passage du rapport de la banque Midland?

M. Blackmore: Oui. Il a paru dans le *Times* de Londres, numéro du 30 janvier 1936. Il me semble qu'au lieu d'employer le mot "commerce" le président aurait dû utiliser les mots plus appropriés de "production et consommation". Il ne s'agit pas uniquement d'une question de commerce. Il s'agit de mettre en circulation l'argent qui permettra aux gens de consommer une proportion toujours plus forte de la production.

Certains libéraux seront un peu surpris d'apprendre que leur chef bien-aimé, Mackenzie King, était sur le point d'enseigner cette doctrine même. De la page 103 de son ouvrage: *Industry and Humanity,* publié en 1918, j'extrais le passage suivant:

L'homme et non la nature est maintenant maître de la situation. Le problème relatif à la possibilité de tout produire sauf la richesse illimitée est déjà résolu.

C'est en 1918. Je poursuis:

Les progrès de l'intelligence humaine ont assuré cette réalisation. On peut certes s'en remettre à l'intelligence humaine du soin de trouver également une solution équitable au problème de la distribution dont la production de la richesse est un préliminaire nécessaire.

Les brillants successeurs de Mackenzie King n'ont pas encore commencé de s'attaquer au problème, ils ne sont même pas prêts à le regarder en face. Il dit encore, page 130, au sujet de la monnaie:

On parle souvent de la monnaie et du crédit comme étant du capital. Ils le sont non pas en eux-mêmes cependant, mais en vertu du pouvoir que comporte leur possession; ils comportent un pouvoir de mainmise parce qu'ils sont échangeables pour des denrées ou services désirés. Pour ce qui est des procédés réels de production,...

Ici, il aborde les questions monétaires.

...l'argent, ce sont des chiffres inscrits dans les registres, des signes et des chiffres imprimés sur du métal ou du papier.

Celui qui est dans l'intimité du premier ministre et qui peut s'en faire écouter pourrait le convaincre d'étudier quelque peu ces extraits tirés du livre de son illustre prédécesseur.

L'an dernier, au grand ennui du ministre des Travaux publics (M. Fournier), j'ai parlé à plusieurs reprises de la possibilité d'émettre de l'argent créé par l'État et libéré de toute dette. C'est que l'année dernière je pensais que les renseignements ayant trait à ce problème devraient être communiqués aux membres de cette assemblée; ainsi les responsabilités passeraient aux députés et j'en serais soulagé. J'ai fait publier les renseignements dans le hansard. Si les députés ne l'ont pas consulté, ils devront en répondre à leurs électeurs et aux enfants de ceux-ci qui seront les victimes de la prochaine guerre. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

J'ai pris la parole les 19 et 30 avril, les 1er, 3, 22 et 23 mai, les 4, 20 et 30 juin, au cours de la session de 1951. Le 20 juin j'ai discuté les *bradburies;* ce soir-là nous parvîmmes à engager le ministre des Finances dans un débat intéressant portant sur la création possible d'une monnaie d'État; mais après avoir essayé de répondre à deux ou trois questions, il se leva et quitta la salle. Puis, le 30 juin, lorsque nous avons essayé de l'engager à nouveau, il n'a pas paru. Il a confié la tâche à l'homme de peine ou au garçon de bureau. Ce fait révèle nettement que le ministre des Finances n'ose pas même essayer de répondre à la Chambre aux questions qui ont trait au crédit social. Il sait assurément que le crédit social a raison; mais plutôt que d'admettre le fait, il préfère mener son pays à n'importe quel degré de ruine, et ceux qui l'entourent et ont confiance en lui sont tout disposés à le laisser faire. Toutefois, j'estime jusqu'à présent avoir fait mon devoir.

J'entamerai maintenant la question des échanges. Le commerce, tel que nous le pratiquons aujourd'hui, ne permettra nullement de résoudre le problème de la distribution internationale et domestique. La manière d'agir des États-Unis à l'égard de notre industrie textile et le tort que lui fait le Japon constituent la preuve concluante de cette affirmation; ajoutons à cela le fait que la Grande-Bretagne a limité ses importations, aujourd'hui même, que la France et l'Australie ont restreint leurs achats à l'étranger. Tous ces faits indiquent de façon certaine que le commerce orthodoxe, en tant que moyen de distribution des denrées, a abouti à un échec

lamentable; le principe fondamental sur lequel reposent l'ONU, l'Organisation internationale du Commerce et Bretton-Woods ne sont que des illusions monstrueuses.

La question se résume à ceci: Le gouvernement canadien va-t-il faire face à cette réalité, et changer d'attitude en se conformant aux faits acquis? C'est ce qui reste à voir. De leur décision dépend le sort de centaines de milliers de jeunes Canadiens. Il faut que le commerce se fasse sur une base de collaboration et d'une manière avantageuse pour les intéressés et non pas sur une base de concurrence acharnée et nuisible pour les intéressés, ainsi que la chose s'est faite pendant des siècles et se fait encore, comme l'attestent les efforts des États-Unis à l'égard de notre industrie du textile. La difficulté consiste à trouver les moyens d'effectuer le commerce sur une base de collaboration et d'une manière mutuellement avantageuse. Autant que je sache, aucun député, à l'exception des créditistes, ne sait comment procéder pour y arriver. Cependant, il y a moyen de résoudre la difficulté à condition de s'attaquer honnêtement et humblement au problème, de ne pas adopter une attitude de fin finaud qui nous tient tout à l'écart.

Ce qu'il faut surtout se rappeler c'est qu'il est possible de résoudre les problèmes de pénurie ou de distribution des excédents. La chose est sans doute possible, comme l'affirme si bien M. Mackenzie King dans l'ouvrage qu'il a publié en 1918. Les méthodes utilisées doivent différer fondamentalement, à certains égards, de celles auxquelles on a recouru jusqu'ici. Je n'ai pas le temps de m'attarder à tous les détails de ces nouvelles méthodes, mais je les ai déjà exposées assez longuement, surtout l'automne dernier, quand je préconisais l'avance annuelle d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne durant cinq ans. J'ai abordé ce sujet les 12, 20 et 22 novembre. Le 22 novembre j'ai proposé qu'on fasse de la Grande-Bretagne une sorte de chambre de compensation, parce que ce pays a mis au point au plus haut degré le régime si parfait de la livre sterling comme devise internationale. J'ai alors signalé qu'on pourrait consentir à la Grande-Bretagne une avance de 5 milliards en cinq ans sans imposer d'autres taxes, sans ajouter à la dette et sans accroître la poussée inflationniste. J'ai signalé que le Trésor canadien avait acheté du blé pour une valeur de 50 millions de dollars durant la première guerre mondiale et qu'il l'avait prêté à la Grande-Bretagne. Je cite le rapport de la commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, qui explique cette transaction. A la page 21, on y lit:

> En 1917, il y eut une émission d'urgence de 50 millions de dollars de billets du Dominion pour financer les achats de guerre du Gouvernement britannique au Canada. Les billets étaient garantis par des bons du Trésor impérial. En temps opportun cette dette se liquida par les paiements de la Trésorerie anglaise. En 1927, toute cette émission se trouvait rachetée. Il ne fut pas apporté d'autres modifications à la loi des billets du Dominion depuis, sauf qu'une loi adoptée le 30 mars 1933 autorisa le Gouverneur en son conseil à suspendre le rachat en or des billets du Dominion et qu'un arrêté du Conseil fut rendu à cet effet le 10 avril 1933.

L'an dernier, dans mes remarques sur le même sujet, j'ai signalé que si la Banque du Canada est incapable aujourd'hui de faire ce que le Trésor du Dominion a fait sans la Banque du Canada lors de la première guerre, plus vite nous abolirons cette dernière mieux ce sera, car elle nuit ainsi à l'exécution de fonctions essentielles. Personne n'a encore pu réfuter l'argument.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Onze heures!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Coldwell: Puis-je proposer l'ajournement de la discussion?

L'hon. M. McCann: Je propose l'ajournement du débat.

M. Coldwell: Je l'ai fait le premier, mais je veux bien m'incliner devant le ministre. Mais je serai le suivant, malgré tout.

M. Fleming: Vous ne pouvez réserver des places comme cela.

(Sur la proposition de l'honorable M. McCann, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier (Hull): Je propose l'ajournement. Nous poursuivrons demain le présent débat. Puis-je demander aux honorables députés de réfléchir sur la pensée suivante? Si nous terminons ce débat jeudi soir, cela fera plaisir à bien du monde. Je puis assurer à la Chambre que vendredi prochain et la semaine prochaine nous pour-

rons entendre des discours très intéressants relativement aux importantes questions dont on a parlé cette semaine à la Chambre.

M. Green: Par exemple?

M. Macdonnell (Greenwood): Vendredi en huit?

L'hon. M. Fournier: Vendredi prochain et la semaine prochaine.

M. Green: Quelles questions?

L'hon. M. Fournier: On en a parlé et elles ont intéressé vivement les députés. Nous tenons beaucoup à faire plaisir à tout le monde.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 55 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR SOULEVER LES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. l'Orateur: Me serait-il permis de formuler une déclaration en ce moment? Il semble que certains députés aient compris aux observations que j'ai formulées lundi que notre façon de procéder pour ce qui est des affaires courantes en général était modifiée. Il n'était pas dans mon intention que mes observations eussent cet effet. Si j'ai formulé cette déclaration, c'est parce que j'ai cru qu'au cours de la dernière session, j'ai laissé s'implanter une façon de procéder qui permettait à un député de poser, à l'ouverture de la séance, une prétendue question de privilège et d'étudier certains événements qui avaient eu lieu à l'extérieur de la Chambre. Cette façon de procéder constituait une dérogation au Règlement et je n'ai pas cru qu'il fût dans l'intérêt du Parlement de la tolérer plus longtemps. Ainsi que le déclare *Beauchesne*, "la question de privilège devrait rarement être posée au Parlement". Il ajoute:

> La désobéissance volontaire aux décrets et règlements du Parlement dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles, les insultes et les obstructions faites au cours d'un débat, constituent des manquements aux privilèges de la Chambre.

Ces manquements aux privilèges, ainsi que d'autres, devraient être portés à l'attention de la Chambre lorsqu'ils se produisent et devraient être étudiés immédiatement et suivis de la motion appropriée. Je n'ai pas besoin de rappeler aux honorables députés qu'il n'y a pas question de privilège lorsqu'il s'agit de savoir si un député aurait dû ou n'aurait pas dû prononcer un discours à l'extérieur de la Chambre ou s'il aurait été préférable qu'il prononçât ce discours à la Chambre. Si le discours en question a été prononcé par désobéissance volontaire aux décrets et règlements du Parlement ou s'il renferme des calomnies à l'égard de députés, il donne lieu, bien entendu, à une question de privilège qu'il faut poser à la Chambre. Autrement, l'affaire devrait être portée à l'attention de la Chambre au moyen d'une question posée au député ou au cabinet, lors de l'appel de l'ordre du jour. Je demanderais aux députés de ne pas poser la question de privilège à moins d'être assurés qu'il s'agit véritablement d'une question de privilège.

Il ne faut pas accorder à ma déclaration de lundi une interprétation qui interdirait aux ministres, à l'appel des motions, de faire d'importants énoncés de politique publique. Il n'existe pas de règle précise à cet égard; c'est plutôt une pratique que l'usage a sanctionnée, tant au Royaume-Uni qu'au Canada. Par le passé, j'ai toujours permis au chef de l'opposition de poser des questions au sujet de ces énoncés. J'ai l'intention de m'en tenir à cette ligne de conduite. Bien entendu, il ne peut y avoir débat en pareille circonstance.

Mon seul souci est de ne pas restreindre indûment, par mes décisions, les droits et privilèges des députés; je suis sûr qu'ils continueront à m'accorder leur collaboration, pour que je puisse m'acquitter ainsi de mes fonctions.

LE NATIONAL-CANADIEN

RÉSUMÉ DU RÉGIME REVISÉ DE PENSION

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Transports, je dépose un résumé du régime revisé de pension du National-Canadien.

QUESTIONS

LE "INCH ARRAN" ET LE "THÉRÈSE"—TABLEAUX DE DISTRIBUTION

M. Brooks:

1. A-t-on expédié à Montréal les principaux tableaux de distribution des navires canadiens *Inch Arran* et *Thérèse*, actuellement à la cale sèche de Saint-Jean?
2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?
3. Quel a été le coût de l'encaissement et du transport à Montréal de chacun de ces tableaux de distribution?
4. Quels sont les nom et adresse de la société qui effectue les travaux susdits?
5. Les travaux sont-ils exécutés en régie intéressée ou à l'entreprise?
6. Quel en est le coût estimatif?

L'hon. Bradley:

1. Non.
2 et 3. Voir réponse au n° 1.
4. Bédard-Girard Limitée, Québec (P.Q.)
5. Contrat ferme.
6. $8,589.

CORÉE—UTILISATION DES INSTALLATIONS DE FORT-LEWIS

M. Coldwell:

1. Les États-Unis ont-ils demandé paiement au Canada pour l'utilisation, par les troupes canadiennes destinées à la Corée, des installations d'instruction de Fort-Lewis?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme a-t-on demandée au Canada, par personne et par jour, pour le logement, le matériel, l'entretien, le personnel d'instruction des États-Unis, etc.?

3. Quelle somme globale a-t-on demandée au Canada à ces fins jusqu'à ce jour?

4. Les autorités des États-Unis ont-elles demandé paiement au Canada pour l'utilisation des installations américaines en Corée par les troupes canadiennes en activité de service dans ce pays?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont les installations dont font usage les troupes canadiennes; *b*) quelle somme globale a-t-on demandée jusqu'à ce jour pour l'utilisation de chacune de ces installations; *c*) quelle somme a-t-on demandée, par personne et par jour, pour l'utilisation de chacune?

M. Campney:

1. Les États-Unis ont demandé paiement au Canada pour l'entretien et les services dont ont bénéficié les troupes canadiennes à Fort-Lewis (Washington).

2. $2.46 (devises américaines)

3. $2,519,883.78 (devises américaines)

4. Les États-Unis ont demandé paiement au Canada pour l'entretien, les approvisionnements et les services requis par les troupes canadiennes en Corée.

a) Services et approvisionnements	*b*) Montant global versé, du 7 nov. 1950 au 28 juillet 1951*	*c*) Montant par personne par jour			
		groupe d'avant garde 7 nov. 1950-17 déc. 1950	2e bataillon PPCLI 18 déc. 1950-16 fév. 1951	2e bataillon PPCLI 17 fév. 1951-5 mai 1951	25e Brig. can. inf. 6 mai 1951-28 juil. 1951
		En dollars des États-Unis			
Intendance	1,264,086.88	1.8862	2.0927	.8727	2.0532
Génie	54,423.50	.0848	.0812	.0812	.0812
Signaux	23,298.09	.1403	.1343	.1343	
Magasins militaires	2,323,363.98		3.0679	3.0679	3.6937
Services chimiques	26,682.04	.0293	.0281	.0281	.0439
Services médicaux	992,569.99	.0666	1.6422	1.6422	1.4699
Transports	598,323.02	.3527	.8753	.6853	.9502
Total	$5,282,747.50	$ 2.5599	$ 7.9217	$ 6.5117	$ 8.2921

*On est présentement à déterminer par voie de pourparlers le paiement à verser aux États-Unis pour les services et les approvisionnements fournis du 28 juillet à aujourd'hui.

CRÉANCES DES SOLDATS-COLONS

M. Fair:

1. Combien de soldats-colons de la première guerre mondiale avaient des dettes envers la Commission d'établissement de soldats, *a*) le 1er janvier 1951, *b*) le 1er janvier 1952?

2. Quel était le montant total de leurs dettes *a*) le 1er janvier 1951, *b*) le 1er janvier 1952?

3. Au cours de la période ci-dessus mentionnée, quel a été le montant total des remboursements?

4. Dans combien de cas a-t-on accordé des réductions de dette?

5. Au cours de 1951, quel a été le montant global de ces réductions?

6. Au cours de la période susdite, a-t-on effectué des saisies ou exigé des renonciations de titres? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le nombre dans chaque cas?

M. Mutch:

1. *a*) 1,272; *b*) 862.

2. *a*) $1,428,069.42; *b*) $950,725.33.

3. $375,382.50.

4. 388.

5. $196,983.68.

6. Non.

[L'hon. M. Bradley.]

ASSISTANCE-VIEILLESSE—PRESTATIONS AUX MALADES DANS DES INSTITUTIONS

M. White (Middlesex-Est):

1. Suivant quelle méthode s'effectuent les versements d'assistance-vieillesse à l'égard des bénéficiaires retenus dans *a*) les hospices de comté, *b*) les sanatoriums, *c*) les maisons de santé, *d*) les hôpitaux municipaux, *e*) les hôpitaux militaires?

2. Suivant quelle méthode s'effectuent les paiements aux malades indigents et quelle somme leur verse-t-on?

3. Suivant quelle méthode s'effectuent les paiements aux autres bénéficiaires et quelle somme leur verse-t-on?

M. McCusker:

1. *a*) Les versements d'assistance-vieillesse sont payés au bénéficiaire même s'il est en mesure de s'occuper de ses propres affaires. S'il en est incapable (suivant la décision de l'autorité provinciale) les versements d'assistance sont remis au fonctionnaire de l'hospice de comté ou à toute autre personne que l'autorité provinciale pourra désigner comme curateur pour le bénéficiaire. Dans ce dernier cas, s'applique la disposition pres-

crivant de payer une partie du versement au bénéficiaire *b*) La méthode employée est la même que celle qui est indiquée à l'alinéa *a*). *c*) Le paiement des versements d'assistance-vieillesse aux personnes qui se trouvent dans les maisons de santé tombe sous le coup de lois provinciales intéressant les pensionnaires de ces institutions. D'où il résulte que dans la plupart des provinces, les versements destinés aux malades des maisons de santé sont payés au curateur provincial officiel agissant au nom du malade. *d*) La méthode employée est la même que celle qui est exposée à l'alinéa *a*). *e*) La méthode employée est la même que celle qui est exposée à l'alinéa a).

2 et 3. Les versements aux malades indigents sont assujétis aux règles qui régissent tous les autres paiements. Sauf décision contraire de l'autorité provinciale arrêtée, en conformité du Règlement déjà mentionné, le malade a le droit de recevoir le paiement intégral du versement d'assistance qui lui est acquis au titre de la loi. La proportion de ce versement que le malade retient pour son propre usage et la proportion qu'il verse à l'institution pour les soins qu'il en reçoit est fixée par voie d'entente entre le malade et l'établissement intéressé. Lorsque l'autorité provinciale décide que le malade est incapable de s'occuper de ses propres affaires, elle peut désigner un curateur qui recevra le chèque d'assistance-vieillesse au nom du malade et lui fixer le montant à retenir pour les besoins personnels du malade ainsi que la somme à verser pour son entretien à l'établissement intéressé.

ALLOCATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS—INDIENS

M. White (Middlesex-Ouest):

1. Quel est le nombre des ex-militaires indiens, ne résidant pas dans des réserves, qui reçoivent des allocations d'ancien combattant?
2. Suivant quelle méthode leur verse-t-on ces allocations d'ancien combattant et combien les reçoivent *a*) sous forme de chèque mensuel, *b*) en des versements échelonnés?
3. Si les paiements sont effectués en versements échelonnés, en vertu de quelle autorité le sont-ils?

M. Mutch:

1. On n'établit pas de statistique concernant les Indiens, en tant que tels.

2. Les anciens combattants indiens qui n'habitent pas les réserves sont sur le même pied que tous les autres anciens combattants. L'allocation est versée sous forme de chèque mensuel, soit directement à l'ex-militaire, soit à un administrateur, si la Commission des allocations aux anciens combattants ou l'autorité régionale l'ordonne. L'administrateur peut être le bureau régional du ministère des Affaires des anciens combattants ou une personne digne de confiance désignée par la Commission ou par l'autorité régionale.

3. Voir réponse au nº 2.

SOMMES LAISSÉES EN DÉPÔT PAR TERRE-NEUVE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Higgins:

Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il des sommes laissées en dépôt auprès du gouvernement du Canada qu'il peut utiliser pour des fins de développement économique?

L'hon. M. Abbott:

Le paragraphe 2 de l'article 24 des conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada est ainsi conçu:

"(2) Terre-Neuve conservera son excédent financier sous réserve des conditions suivantes:

a) un tiers de l'excédent devra être mis de côté au cours des huit premières années à compter de la date de l'Union et déposé auprès du gouvernement du Canada pour n'être retiré par le gouvernement de la province de Terre-Neuve que dans la mesure nécessaire pour acquitter les dépenses imputables sur le compte courant, destinées à faciliter la continuation et l'amélioration des services publics de Terre-Neuve, et toute portion de ce tiers de l'excédent demeurant indépensée à la fin de la période de huit ans sera mise, sans la restriction qui procède, à la disposition de la province de Terre-Neuve;

b) le gouvernement de la province de Terre-Neuve disposera des deux tiers de l'excédent pour la mise en valeur des ressources et pour l'établissement ou l'expansion des services publics dans la province de Terre-Neuve; et

c) aucune partie de l'excédent ne devra servir à subventionner la production ou la vente de produits de la province de Terre-Neuve en concurrence déloyale avec des produits semblables d'autres provinces du Canada, mais rien dans le présent alinéa n'empêchera la province de Terre-Neuve d'aider l'industrie en lui prêtant, à des conditions raisonnables, des sommes destinées à son expansion, ou au moyen de services administratifs provinciaux ordinaires."

En retenant les soldes du gouvernement de Terre-Neuve, aux termes de ce paragraphe, le Gouvernement du Canada agit à la façon d'un banquier envers son client. Par conséquent, on estime qu'il ne convient pas que le Gouvernement du Canada fasse part du solde qui figure actuellement au compte de Terre-Neuve.

DETTE NATIONALE

M. McIvor:

1. Quel était le montant de la dette nationale du Canada au commencement de la première guerre mondiale?
2. Quel était le montant de la dette à la fin de la guerre?
3. De combien a-t-il été réduit jusqu'à la seconde guerre mondiale?
4. Quel était le montant de la dette nationale à la fin de la seconde guerre mondiale?
5. De combien a-t-il été réduit depuis lors?
6. Quel est le montant de l'intérêt que le gouvernement versera à l'égard de la dette au cours de cette année?
7. De combien l'État escompte-t-il réduire la dette cette année?

L'hon. M. Abbott:

1-5. Montant net de la dette du Canada (ensemble du passif moins les éléments d'actif).

31 mars 1914	$ 335,996,850.14
31 mars 1919	1,574,531,032.44
Augmentation 1914-1919 .	$ 1,238,534,182.30
31 mars 1939	$ 3,152,559,314.48
Augmentation 1919-1939	$ 1,578,028,282.04
31 mars 1946	$13,421,405,449.21
Augmentation 1939-1946	$10,268,846,134.73
31 mars 1951	$11,433,314,948.07
Diminution 1946-1951 ..	$ 1,988,090,501.14

6. L'intérêt versé à l'égard de la dette publique pendant les dix premiers mois de l'année financière (soit jusqu'au 31 janvier) s'est élevé à $302,413,909. Le ministre des Finances fournira le chiffre applicable à toute l'année quand il présentera son budget.

7. Dans le discours du budget, on annoncera également le montant dont on aura réduit la dette pendant la présente année financière.

BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ASSUJÉTIES À L'IMPÔT

M. Balcom:

1. Quels bénéfices globaux ont été réalisés par les sociétés assujéties à l'impôt en 1951 et en 1950?
2. Combien de sociétés, dont les bénéfices étaient de $100,000 et plus au cours de 1951, ont réalisé des bénéfices supérieurs à ceux de l'année précédente?
3. A quelles catégories ou classes industrielles, telles que manufactures, mines, établissements de détail, et ainsi de suite, appartiennent ces sociétés?

—Si on veut me le permettre, je désire retirer cette question pour le moment.

M. l'Orateur: La question est rayée.

[L'hon. M. Abbott.]

SUBVENTIONS VERSÉES EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS À L'ÉGARD D'ÉTABLISSEMENTS DE DÉFENSE

M. Balcom:

A l'égard de 1951, quelles subventions a-t-on versées à la cité d'Halifax, à la ville de Dartmouth, au comté d'Halifax, en remplacement d'impôts sur *a*) l'arsenal maritime, *b*) les immeubles de la Commission des ports nationaux, *c*) les autres établissements de défense?

M. Balcom: Je désire faire une nouvelle rédaction de cette question et je demande la permission de la retirer.

M. l'Orateur: Rayée.

PENSION DE VIEILLESSE—DIMINUTION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE

M. Fraser:

1. Quel est le nombre de pensions, s'il en est, qui ont été diminuées par la Commission canadienne des pensions depuis le 1er janvier 1952, parce que les bénéficiaires reçoivent la pension de vieillesse ne comportant pas l'évaluation des ressources?
2. Combien de ces pensions intéressent des anciens combattants de la première guerre mondiale?
3. Combien de ces pensions intéressent des personnes à la charge d'anciens combattants?
4. Quel est le nombre d'allocations, s'il en est, qui ont été diminuées par la Commission des allocations aux anciens combattants depuis le 1er janvier 1952, parce que les bénéficiaires reçoivent actuellement la pension de vieillesse ne comportant pas l'évaluation des ressources?
5. Quel est le nombre global des allocations qu'on a ainsi cessé de verser?
6. Quel en était le nombre versé *a*) aux anciens combattants de la première guerre mondiale, *b*) à des personnes à la charge d'anciens combattants?

M. Mutch:

1. Pensions d'invalidité, aucune; Pensions de veuves, aucune; pensions d'autres personnes à charge, 475.
2. Voir réponse au n° 1.
3. Voir réponse au n° 1.
4. Anciens combattants, 5,580; veuves, 1,163; total, 6,743.
5. Anciens combattants, 1,883; veuves, 141; total, 2,024.
6. *a*) 5,547; *b*) 1,163.

LA FRASER-BRACE TERMINAL CONSTRUCTION COMPANY—EMBAUCHAGE DES OUVRIERS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Higgins:

La *Fraser-Brace Terminal Construction Company* embauche-t-elle des ouvriers à St-Jean (Nouveau-Brunswick) pour ses entreprises à Terre-Neuve et au Labrador?

L'hon. M. Gregg: La *Fraser-Brace Terminal Construction Company* n'embauche pas pour le moment d'ouvriers à St-Jean (N.-B.) pour ses entreprises à Terre-Neuve et au Labrador.

ENVOLÉE SPÉCIALE DU C.A.R.C. DE TORBAY À GANDER (T.-N.)

M. Higgins:

1. Le C.A.R.C. a-t-il dépêché un avion Canso de l'aéroport de Torbay (Terre-Neuve) à l'aéroport de Gander, la nuit du 22 novembre 1951?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on demandé l'envoi dudit avion et qui a fait cette demande?
3. Si la demande a été agréée, qui a pris cette décision?
4. L'avion avait-il à son bord un ressortissant allemand du nom de Broun-Wogan, employé au ministère du Développement économique de Terre-Neuve?
5. Quel motifs a-t-on apportés pour justifier une telle envolée et qui a fait part de ces motifs?
6. Quel a été le coût de cette envolée et qui devait en acquitter les frais?
7. A-t-on fait parvenir une note à quelque personne ou groupement?
8. Dans le cas de l'affirmative, a) quand; b) a-t-elle été acquittée; c) à quelle date et par qui?

M. Campney:

1. Oui.
2. Oui.
3. Le ministre suppléant de la Défense nationale (M. Lapointe).
4. Oui.
5. Le 29 décembre 1951, citant une note du ministre suppléant de la Défense nationale (M. Lapointe), le très honorable L.-S. St-Laurent, premier ministre, a dit:

Après avoir étudié les circonstances de la demande et tenu compte de l'assurance qu'a donnée le premier ministre de Terre-Neuve qu'on ne pouvait obtenir d'avion civil, que l'envolée était urgente et qu'il s'agissait de transporter un fonctionnaire du gouvernement,—et non pas un homme politique,—j'ai cru qu'il ne serait pas juste de laisser à un officier subordonné de l'aviation la responsabilité de prendre une décision qui relevait surtout du ministre; j'ai donc autorisé l'envolée à condition que les frais courants fussent remboursés de la façon ordinaire.

6. $233.85 que doit acquitter le gouvernement de Terre-Neuve.
7. Oui, au trésorier provincial de Terre-Neuve.
8. a) Le 9 janvier 1952.

b) Le 7 mars 1952, le C.A.R.C. n'avait pas encore été payé.

c) Voir réponse à b).

CONCESSIONS DE PÉTROLE OU DE GAZ NATUREL DES RÉSERVES INDIENNES, EN SASKATCHEWAN

M. Wright:

1. Le Gouvernement a-t-il passé des contrats relatifs à l'expropriation ou à la location des concessions de pétrole ou de gaz naturel sur les réserves indiennes situées dans la province de la Saskatchewan?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-il demandé des soumissions dans chaque cas avant de passer ces contrats?
3. A-t-il accepté les plus hautes soumissions dans chaque cas?
4. Quels sont les noms des sociétés ayant obtenu de tels contrats et où sont situés les terrains cédés ou loués en vertu de ces contrats?

L'hon. M. Harris:

1. Le Gouvernement a passé des contrats relatifs à la location des concessions de pétrole et de gaz naturel sur certaines des réserves indiennes situées dans la province de la Saskatchewan.
2. Non, mais cette méthode est présentement en honneur.
3. Oui.
4.

Noms des sociétés	Situation des terrains	Permis
La California Standard Company	Réserve indienne de Kahkewistahaw	2
" " " "	Réserve indienne de Standing Buffalo	1
" " " "	Réserve indienne d'Ochapowace	4
" " " "	Réserve indienne de Piapot	1
" " " "	Partie concédée de Piapot (Baux)	7
" " " "	Réserve indienne de Sakimay	3
" " " "	Réserve indienne d'Assiniboine	5
Ajax Petroleums, Ltd.	Réserve indienne de White Bear	4
Canadian Superior Oil of California, Ltd.	Réserve indienne d'Ahtahkahkoop	5
Canadian Superior Oil of California, Ltd.	Réserve indienne de Kenematayo	3
Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd.	Réserves indiennes de Fort à la Corne et de Cumberland	5
Imperial Oil Limited	Réserves indiennes d'Okemasis et de Beardy	3
" " "	Réserve indienne de One Arrow	1
" " "	Réserve indienne de Cowessess	4
Socony-Vacuum Exploration Co.	Réserve indienne de Little Black Bear	2
" " " "	Réserve indienne d'Okanase	2
" " " "	Réserve indienne de Peepeekeesis	3
" " " "	Réserve indienne de Star Blanket	2
Petroleum Engineering Co. Ltd.	Réserve indienne de Piapot	2

ÉDIFICE PUBLIC À SAINT-JEAN (T.-N.)

M. Higgins:

Où en est-on rendu relativement à la construction ou à l'achat d'édifices publics fédéraux à St-Jean (Terre-Neuve)?

L'hon. M. Fournier: On procède actuellement à des pourparlers tendant à l'acquisition d'un terrain à St-Jean (Terre-Neuve) pour la construction d'un édifice public fédéral.

FONDS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Goode:

Quelles dispositions est à prendre le ministère du Travail en vue d'accorder des fonds pour la formation professionnelle au Canada en 1952?

L'hon. M. Gregg: Le ministère du Travail demande au Parlement de lui accorder des fonds pour la formation professionnelle en 1952. Ce crédit sera ajouté aux autres crédits accordés au ministère du Travail pour couvrir ses frais en 1952-1953 et sera déposé avec le reste des estimations budgétaires pour l'année financière 1952-1953.

ENRÔLEMENTS ET LICENCIEMENTS DANS LES FORCES ARMÉES

M. Harkness:

1. Quels étaient les effectifs de la Marine, de l'Armée et du Corps d'aviation au 31 janvier 1951?
2. Quel a été le nombre des enrôlements et des licenciements, au cours de 1951, à l'égard *a*) de la Marine, *b*) de l'Armée, *c*) du Corps d'aviation?
3. Des soldats enrôlés pour service spécial de courte durée en Corée, combien ont été licenciés et combien sont demeurés dans l'armée?

M. Campney:

1. Effectifs des forces canadiennes (active) au 31 janvier 1951:

Marine royale du Canada	10,332
Armée de terre (forces actives) ..	33,785
Corps d'aviation royal du Canada	20,120
	64,237

2. Voir tableau ci-dessous.

3. Licenciés et décédés, 2,984; Demeurant dans l'armée, 7,563.

AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DES FORCES ARMÉES (ACTIVE)
1951

—	Augmentations					Diminutions				
	Enrôlements		Autres augmentations*		Total	Licenciements		Autres diminutions		Total
	Officiers	Hommes	Officiers	Hommes		Officiers	Hommes	Officiers	Hommes	
(a) Marine.....	476	3,684	11	2	4,173	44	1,534	9	66	1,653
(b) Armée.....	1,132	19,716	508	1,494	22,850	187	5,767	32	3,593	9,579
(c) Aviation.....	2,700	10,017	572	49	13,338	651	1,331	10	659	2,651
TOTAL.....	4,308	33,417	1,091	1,545	40,361	882	8,632	51	4,318	13,883

* Y compris les désertions, les arrestations et les rectifications de grade entre hommes et officiers, l'octroi de brevets d'officiers à des non-gradés ou les rétrogradations.

PARCS NATIONAUX

M. Dinsdale:

1. Quels sont les noms des parcs nationaux dans chacune des provinces du Canada?
2. Quelles sommes le ministère des Ressources et du Développement économique a-t-il dépensées à l'égard de chacun de ces parcs au cours de l'année financière écoulée?

L'hon. M. Winters:

Île du Prince-Édouard, Parc National de l'Île du Prince-Édouard; Nouvelle-Écosse, Parc National des Hautes-Terres du Cap-Breton; Nouveau-Brunswick, Parc National de Fundy; Ontario, Parc National des îles de la baie Georgienne; Parc National de la Pointe-Pelée, Parc National des îles du Saint-Laurent; Manitoba, Parc National du mont Riding; Saskatchewan, Parc National de Prince-Albert; Alberta, Parc National de Banff, Parc National d'Elk-Island, Parc National de Jasper, Parc National des lacs Waterton; Colombie-Britannique, Parc National de Glacier, Parc National de Kootenay, Parc National du Mont-Revelstoke, Parc National de Yoho.

2. Parc national de l'Île du Prince-Édouard, $162,616.94; Parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, $1,273,100.48; Parc national de Fundy, $834,890.36; Parc national des îles de la baie Georgienne, $28,061.35; Parc national de la Pointe-Pelée, $70,308.13; Parc national des îles du Saint-Laurent, $42,619.27; Parc

national du mont Riding, $327,505.61; Parc national de Prince-Albert, $385,370.80; Parc national de Banff, $1,191,888.36; Parc national d'Elk-Island, $143,723.99; Parc national de Jasper, $2,054,511.44; Parc national des lacs Waterton, $297,613.23; Parc national de Glacier, $41,198.85; Parc national de Kootenay, $1,589,955.95; Parc national du mont Revelstoke, $47,812.77; Parc national de Yoho, $231,613.82.

ENVOLÉES DES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA DE MONTRÉAL À TORBAY (T.-N.)

M. Higgins:

1. Les Lignes aériennes Trans-Canada ont-elles pris des mesures pour établir des envolées sans escale de Montréal à Torbay (Terre-Neuve)?
2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'envolées hebdomadaires effectueront-elles et quand inaugureront-elles le service?

M. McIlraith:

1. et 2. Air-Canada se propose d'inaugurer le 27 avril 1952 un service journalier d'appareils North Star, entre Montréal et St-Jean (Torbay), Terre-Neuve, avec escales à Moncton et Sydney; il y aura en outre deux envolées quotidiennes de DC-3 entre Montréal et toutes les stations de Terre-Neuve.

NIVEAU DES EAUX DES GRANDS LACS

M. Lennard:

Le Gouvernement a-t-il reçu, depuis le 1er janvier 1950, des observations ou des plaintes concernant les dégâts causés par l'élévation du niveau des eaux des Grands lacs?

L'hon. M. Winters: Oui.

PARCS NATIONAUX À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Où en est-on rendu relativement à l'établissement de parcs nationaux à Terre-Neuve?

M. Winters: Les hauts fonctionnaires du ministère ont visité plusieurs endroits pour établir la possibilité de les transformer en parc national. On n'a pas encore décidé où et quand on aménagerait le parc.

INSTALLATION D'ÉPURATION CHIMIQUE DE L'EAU AU CAMP SHILO

M. Dinsdale:

1. A qui a-t-on accordé pour l'installation d'épuration chimique de l'eau au Camp Shilo, le contrat portant le numéro G-38-3A-494?
2. Quelles autres sociétés ont soumissionné à cette adjudication?
3. Quel était le montant de la soumission dans chaque cas?

M. Campney:

1. Ce contrat n'a pas encore été adjugé.
2. Voir réponse au n° 1.
3. Voir réponse au n° 1.

IMMIGRATION—HOSPITALISATION POUR CAUSE DE TUBERCULOSE

M. White (Middlesex-Est):

1. Combien d'immigrants, entrés au Canada au cours des deux dernières années et appartenant à l'une des catégories ci-dessous, ont été hospitalisés pour cause de tuberculose: *a*) immigrants en provenance des pays du Commonwealth, *b*) personnes déplacées, *c*) tous autres immigrants?
2. Combien de cas de tuberculose a-t-on découverts parmi les immigrants de chaque groupe dans les six mois de leur arrivée au Canada?

L'hon. M. Harris:

1. Cas signalés au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration:

a) 4; *b*) 2; *c*) 8; Total: 14.

2. *a*) 3; *b*) 1; *c*) 4; Total: 8.

PENSIONS EN FAVEUR DES INVALIDES

M. Fair:

1. Les divers gouvernements provinciaux ont-ils effectué une enquête en vue de déterminer, entre autres choses, le nombre des invalides au Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, cette enquête est-elle terminée?
3. Quels ont été les résultats de l'enquête concernant le nombre, l'âge et la situation financière de ces invalides?
4. Présentera-t-on, au cours de la présente session, un plan de pension pour venir en aide à ces personnes?

M. McCusker:

1. Tous les gouvernements provinciaux participent aux études nationales sur la santé et on s'attend que ces enquêtes fournissent des renseignements sur les invalides au Canada.
2. Non.
3. Voir la réponse au n° 2.
4. *Le Gouvernement ne se propose pas de présenter de programme de pensions d'invalidité à cette session-ci.

ACTIF DE LA BANQUE DU CANADA

M. Diefenbaker:

1. Quels sont chacun des item supérieurs à $500,000 contenus sous la rubrique *Autre actif*, à la page 19 du rapport de la Banque du Canada pour l'année 1951?
2. La Banque du Canada détenait-elle de l'or à la fin de l'année 1951? Dans le cas de l'affirmative, quel en était le montant?

L'hon. M. Abbott:

1. Intérêt couru de placements au Canada ..... $10,923,533.
   Chèques tirés sur banques à charte ..... 2,603,898.
   Obligations du gouvernement canadien et coupons en caisse ou en transit .. 1,076,278.
2. Non.

* *Voir aussi, page 1750.*

ALLOCATIONS D'ANCIEN COMBATTANT—COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Goode:

1. Quel est le nombre d'ex-militaires, au Canada, qui reçoivent actuellement l'allocation d'ancien combattant?
2. Quelle somme globale a-t-on versée à ce titre en 1951?
3. Quel est le nombre d'ex-militaires, en Colombie-Britannique, qui reçoivent l'allocation?
4. Quelle somme a-t-on versée à ce titre, en Colombie-Britannique, au cours de 1951?
5. Quel est le nombre d'ex-militaires, dans la municipalité de Burnaby, qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant?
6. Quel est le nombre d'ex-militaires, dans la municipalité de Richmond, qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant?

M. Mutch:

1. Anciens combattants ... 30,675
   Veuves 8,577
   Orphelins 147
   Ayants droit (Article 17(1) cas) 725
   Total 40,124

2. Passif annuel pour l'année civile 1951: $24,170,556.00
   Dépenses effectives:
   Du 1er avril 1950 au 31 mars 1951 ..... $22,923,331.95
   Du 1er avril 1951 au 29 février 1952: $21,774,642.58

3. Anciens combattants ... 7,570
   Veuves 1,466
   Orphelins ..... 4 (comptes)
   Ayants droit (Article 17(1) cas) 147
   Total 9,187

4. Passif annuel pour l'année civile 1951: $5,483,947.00
   Dépenses prévues:
   Du 1er avril 1950 au 31 mars 1951: $5,272,366.51
   Du 1er avril 1951 au 29 février 1952: $4,985,635.56

5 et 6. Les municipalités n'ont aucun dossier là-dessus.

IMMIGRATION—RENVOI DE FONCTIONNAIRES—IMMIGRANTS RENVOYÉS

M. Harkness:

1. A-t-on congédié des fonctionnaires de l'immigration par suite d'irrégularités depuis le 1er janvier 1950?
2. A quels endroits travaillaient ces fonctionnaires lors de ces irrégularités?
3. Quels sont les noms de ces fonctionnaires et quels traitements recevaient-ils?

[L'hon. M. Abbott.]

4. Outre le renvoi de ces fonctionnaires, a-t-on intenté des poursuites?
5. Quel a été le nombre des immigrants admis au Canada irrégulièrement par suite de la conduite de ces fonctionnaires?
6. Combien de ces immigrants a-t-on renvoyés dans leurs pays d'origine et quelles mesures se propose-t-on de prendre actuellement à l'égard des autres?
7. Willi Bruentjen en était-il au nombre de ces immigrants?

L'hon. M. Harris:

1. Trois fonctionnaires de l'immigration ont été congédiés par suite d'irrégularités dans leur travail au service de l'immigration.

2. Rome (Italie), Carlsruhe (Allemagne) et Montréal (P.Q.).

3. G. G. Wilson (Rome), Traitement initial, $2,904 par année; allocation provisoire, $984 par année; allocation de subsistance, $2,352 par année; allocation de loyer, $1,015 par année; total, $7,255 par année.

J. A. Cianci (Carlsruhe). Traitement initial, $2,568 par année; allocation provisoire, $984 par année; allocation de subsistance, $3,285 par année; total, $6,837 par année.

J.-M. Bourget (Montréal). Traitement, $2,904 par année.

4. Aucune jusqu'ici. L'enquête se poursuit.

5. L'enquête a révélé qu'à la suite des irrégularités commises par ces fonctionnaires à Rome et à Carlsruhe 75 immigrants ont été admis au pays.

6. Jusqu'ici 12 immigrants ont été renvoyés dans leur pays d'origine (11 ont été expulsés et 1 est retourné de son propre gré); on a ordonné l'expulsion de 17 autres, qui attendent les moyens de transport à destination de leur pays d'origine. On fait enquête au sujet des 46 autres immigrants.

7. Non.

PRODUCTION DE DÉFENSE—APPAREILS DE RADAR

M. Balcom:

1. Le ministère de la Production de défense a-t-il demandé des soumissions pour des appareils de radar, au cours de la période du 1er juillet au 31 décembre 1951?
2. Dans l'affirmative *a*) à quelles dates, *b*) quels sont les noms et adresses des sociétés qui ont soumissionné et quel est le montant de leurs soumissions respectives, *c*) quels sont le modèle et le type de ces appareils?
3. A qui a-t-on accordé le contrat ou les contrats?
4. A-t-on fabriqué les appareils au Canada? Sinon, où l'ont-ils été?

M. Dickey: Il est impossible de répondre à cette question dans sa forme actuelle. J'ai causé avec l'honorable député à ce sujet et il a convenu de retirer la question afin d'en faire une nouvelle rédaction.

M. l'Orateur: La question est rayée.

NOUVEL AÉROPORT À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Doit-on construire un nouvel aéroport à Terre-Neuve au cours de l'année courante?

L'hon. M. Bradley: Non.

TRANSFORMATION DE FRÉGATES ET DE RELEVEURS DE MINES

M. Balcom:

1. Quel est le nombre de frégates et de releveurs de mines ayant servi au cours de la seconde guerre mondiale qui sont en voie de réparation et de transformation?

2. Quels sont les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui exécutent ces travaux et quel est le montant de chaque contrat?

3. Sous la surveillance de quel ministère les travaux sont-ils exécutés?

M. l'Orateur: La question est rayée.

APPAREILS DE PLOMBERIE—IMPORTATIONS DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Adamson:

1. Quelle a été la valeur globale des importations d'appareils de plomberie en faïence ou porcelaine vitreuse en provenance de la Tchécoslovaquie depuis le 1er janvier 1950?

2. De ces importations de la Tchécoslovaquie, quel a été le nombre de baignoires, bassins de toilette éviers, cuves de blanchissage?

3. Combien d'établissements au Canada fabriquent des appareils de plomberie en faïence ou porcelaine vitreuse?

4. Ces établissements fonctionnent-ils à plein rendement?

5. Sinon, quel est le pourcentage de leur rendement actuel?

M. McIlraith:

1. et 2. Les importations d'appareils de plomberie en faïence ou en porcelaine vitreuse ne sont pas indiquées séparément dans la statistique commerciale canadienne. Elles font partie d'un poste général ainsi conçu:

"Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d."

et qui englobe des appareils de toute matière à l'exception du fer et de l'acier, vernissés ou non. Les importations en provenance de la Tchécoslovaquie admises en vertu de ce poste général depuis le 1er janvier 1950 ont été les suivantes:

Du 1er janvier au 31 décembre 1950, $4,708

Du 1er janvier au 31 décembre 1951, $2,652

3. Un seul fait rapport au Bureau fédéral de la statistique.

4. Le ministère ne possède pas de renseignements là-dessus.

5. Le ministère ne possède pas de renseignements à ce sujet.

TRANSPORT POSTAL ENTRE FISHERMAN'S HARBOUR ET PORT-HILLFORD (N.-É)

M. Low:

1. A-t-on demandé des soumissions pour l'entreprise de transport postal entre Fisherman's Harbour et Port-Hillford, dans le comté de Guysboro (Nouvelle-Écosse), au cours de l'année 1951?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel a été le nombre de soumissions reçues, *b*) quels sont les noms et adresses des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?

M. Langlois (Gaspé):

1. Oui.

2. (a) Le point de départ étant Port-Bickerton: 5; point de départ, Fisherman's-Harbour: 3.

(b) Point de départ, Port-Bickerton:

George Brinton Bingley, Fisherman's-Harbour	$1,200
Edward Archelaus Kaiser, Bickerton-West	1,225
Asa Harpell, Port Bickerton ..	1,399
Wilfred Harpell, Harpellville .	1,425
George Nathaniel Jack, Bickerton-West	1,800

Point de départ, Fisherman's-Harbour:

Asa Harpell, Port-Bickerton ..	1,399
Brinton Bingley, Fisherman's-Harbour	1,500
George Nathaniel Jack, Bickerton-West	2,000

TEINTURE DU PAIN BLANC EN PAIN BIS

M. Knowles:

1. Depuis le 24 octobre 1951, a-t-on fait des observations au Gouvernement pour demander une réglementation propre à assurer aux acheteurs de pain bis qu'ils achètent du pain de blé entier et non du pain blanc teint?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a fait de telles observations?

3. Où en est rendue l'étude de cette question depuis la dernière déclaration à cet égard, faite à la Chambre des communes le 24 octobre 1951?

M. McCusker:

1. Non.

2. Voir réponse ci-dessus au nº 1.

3. Le Règlement visant les normes à exiger pour la farine et le pain et l'étiquetage du pain a été revu et corrigé. On a convoqué pour le 1er avril les représentants des meuneries et des boulangeries et autres intéressés afin de discuter la chose avec eux.

PÉRIODES DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS INDUSTRIELS ET EMPLOYÉS DE BUREAU

M. Knowles:

1. Le Gouvernement possède-t-il une statistique plus récente que celle qui a été publiée dans les *Débats* du 3 décembre 1951 relativement au nombre *a*) des travailleurs industriels, *b*) des employés de bureau, assujétis au régime de travail de la semaine (i) de cinq jours, (ii) de cinq jours et demi, (iii) de six jours?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre des employés appartenant à chacune de ces catégories et relevant de chacun des régimes ci-dessus mentionnés?
3. Les chiffres cités en réponse à la deuxième question comprennent-ils les employés des banques et tous autres employés récemment assujétis au régime de la semaine de cinq jours?

L'hon. M. Gregg:

1. Nous ne possédons aucune statistique plus récente.
2. Voir réponse au nº 1.
3. Voir réponse au nº 1.

CONTRATS POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Balcom:

1. Depuis le 1er janvier 1951, quel a été le nombre de navires commandés en vertu du programme de construction navale?
2. Quelle valeur représentent ces commandes?
3. Par province, quelle est la valeur et quel est le modèle des navires commandés?
4. Quels sont les noms et adresses des sociétés de la Nouvelle-Écosse qui ont obtenu des contrats et quel en est le montant?

M. Dickey: Monsieur l'Orateur, il est impossible de répondre à cette question ainsi qu'à la suivante dans leur forme actuelle. J'ai causé à ce sujet avec l'honorable député et il a convenu de les retirer afin d'en faire une nouvelle rédaction.

M. l'Orateur: La question est rayée.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMMEUBLES DE LA DÉFENSE NATIONALE RASÉS PAR DES INCENDIES

M. Fraser:

1. A-t-on institué une commission en vue d'enquêter sur les incendies qui ont détruit des immeubles et des fournitures de défense?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom des membres de cette commission?
3. La Commission a-t-elle présenté un rapport? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ses conclusions?
4. A combien se sont élevées les pertes globales causées par des incendies aux édifices, au matériel et aux fournitures de défense, en 1951, à quels endroits y a-t-il eu des incendies et quel a été le montant des pertes dans chaque cas?
5. A combien se sont élevées les pertes globales causées par des incendies aux édifices, au matériel et aux fournitures de défense au cours des deux premiers mois de 1952, à quels endroits y a-t-il eu des incendies et quel a été le montant des pertes dans chaque cas?

M. Campney: Je dépose le document.

IMPORTATIONS DE PEAUX D'ANIMAUX

M. Lennard:

1. Quelle quantité de peaux d'animaux à fourrure a-t-on importée au Canada, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1951?

[M. Knowles.]

2. Quelle quantité de chaque espèce a-t-on importée et de quels pays provenaient ces importations?

M. McIlraith: Je dépose le document.

RENTES SUR L'ÉTAT—FRAIS DE RÉCLAME

M. Lennard:

1. Dans quels magazines, journaux ou autres périodiques le gouvernement fédéral a-t-il fait insérer des annonces relativement aux rentes sur l'État, au cours de la période du 1er janvier 1951 au 21 mars 1952?
2. Quel a été le coût global de cette publicité à l'égard de chacun de ces moyens de réclame?

PRÉCAUTIONS CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE

M. Charlton:

1. Au cours des douze derniers mois, des envois de marchandises emballées dans le foin, la paille ou tout autre produit brut du sol, en provenance de l'Europe, ont-ils été livrés à Regina ou à tout autre endroit de la Saskatchewan, alors qu'un vétérinaire compétent et autorisé du gouvernement du pays d'où provenaient ces marchandises ne les avaient pas déclarées dûment désinfectées avant leur expédition?
2. Aux ports d'entrée, procède-t-on à la désinfection des vêtements des immigrants qui viennent au Canada en provenance de tout pays où existe la fièvre aphteuse?
3. A-t-on importé du bétail de l'Angleterre, de l'Irlande ou de l'Écosse au cours des douze derniers mois? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et dans quelles conditions?

M. McCubbin: Je dépose le document.

CONCESSIONS DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL

M. Wright:

1. *a*) Le gouvernement du Canada, *b*) les chemins de fer Nationaux, ont-ils passé des contrats ou des baux avec l'*Imperial Oil Company Limited* quant aux concessions de pétrole et de gaz naturel dont ils sont propriétaires dans la province de la Saskatchewan?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de ces contrats?
3. A-t-on demandé des soumissions dans chaque cas?
4. L'*Imperial Oil Company Limited* a-t-elle fait des soumissions?
5. A-t-on accepté les plus hautes soumissions dans chaque cas?

IMPRIMERIE NATIONALE—CONTRATS SIGNÉS AVEC DES IMPRIMERIES PRIVÉES

M. Knowles:

1. Quelle valeur, en dollars, représente le volume global des impressions effectuées sous la direction de l'Imprimeur de la Reine, au cours de l'année 1951?
2. Quel a été le volume des impressions effectuées à l'Imprimerie nationale?
3. Quel a été le volume des impressions confiées à des imprimeries privées?
4. Dans le cas de ces dernières, quelles sociétés ont obtenu des contrats d'impression?
5. Quelle valeur, en dollars, représente le volume des impressions confiées à chacune des sociétés susmentionnées, au cours de 1951?

6. Quelles sont les imprimeries susmentionnées qui sont autorisées à faire usage de l'étiquette syndicale *Allied Printing Trades Council*?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

DEMANDES DE DOCUMENTS

BLÉ—VERSEMENTS D'ENTREPOSAGE SUR LA FERME

M. Coldwell:

Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces des Prairies, depuis le 1er octobre 1951 et le 1er mars 1952, concernant les propositions relatives au versement d'avances pour le blé emmagasiné dans les fermes et le paiement de frais d'entreposage aux cultivateurs résidant dans des régions où il n'y a pas d'espace disponible dans les élévateurs, ainsi que la correspondance de même nature ayant trait à la loi sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies, adoptée au cours de la cinquième session de la législature actuelle.

Le très hon. M. St-Laurent: Sous la réserve habituelle d'obtenir le consentement des autres gouvernements intéressés.

(La motion est adoptée.)

BREVETS APPARTENANT À DES ENNEMIS

M. Coldwell:

État donnant des précisions sur les brevets appartenant à des ennemis, confiés au Sequestre des biens ennemis par suite de la dernière guerre et subséquemment vendus par le gouvernement, ainsi que le nom des acheteurs et le prix de vente de ces brevets.

ASSISTANCE AUX CULTIVATEURS QUI N'ONT PAS TOUT RÉCOLTÉ OU LIVRÉ LEURS CÉRÉALES

M. Argue:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et le gouvernement de la Saskatchewan, le Syndicat du blé de la Saskatchewan, la Fédération des agriculteurs de la Saskatchewan et l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan, entre le 1er septembre 1951 et le 28 février 1952, concernant les méthodes d'octroi d'aide financière aux cultivateurs possédant des céréales non récoltées ou non livrées.

Le très hon. M. St-Laurent: Avec les mêmes réserves que dans le cas de la première motion.

(La motion est adoptée.)

SÉCHOIRS MOBILES—EXPÉDITION DE GRAIN HUMIDE

M. Argue:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le Gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et le gouvernement de la Saskatchewan, le Syndicat du blé de la Saskatchewan, la Fédération des agriculteurs de la Saskatchewan, l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan et les coopératives agricoles locales, entre le 1er septembre 1951 et le 28 février 1952, concernant *a*) l'importation et l'utilisation de séchoirs de grain mobiles *b*) l'expédition du grain humide aux séchoirs de terminus par les cultivateurs et les sociétés d'élévateurs.

Le très hon. M. St-Laurent: Avec les mêmes réserves.

(La motion est adoptée.)

MALADIES CONTAGIEUSES DU BÉTAIL DANS LA RÉGION DE REGINA

M. Diefenbaker:

Copie de toute communications échangées entre les vétérinaires provinciaux ou fédéraux et le ministère fédéral de l'Agriculture, ainsi que tous dossiers datés depuis le 17 novembre 1951, relativement à l'épizootie de stomatite vésiculaire ou de fièvre aphteuse dont est atteint le bétail en Saskatchewan et tous certificats ou comptes rendus d'analyses indiquant les conclusions de l'examen chimique subi par les animaux soupçonnés d'être atteints de l'une ou l'autre maladie.

Le très hon. M. Gardiner: Avec les réserves faites par le premier ministre.

(La motion est adoptée.)

CONCESSIONS DE PÉTROLE OU DE GAZ NATUREL DANS LES RÉSERVES INDIENNES, EN SASKATCHEWAN

M. Wright:

Copie de tout contrat passé par le Gouvernement relativement à la location ou à l'expropriation des concessions de pétrole ou de gaz naturel dans les réserves indiennes de la province de la Saskatchewan.

INDIENS AU SANATORIUM DE PRINCE-ALBERT

M. Wright:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications, adressés depuis le 1er septembre 1950 jusqu'à ce jour, par l'agence indienne de Meadow-Lake à tout Indien hospitalisé au sanatorium de Prince-Albert.

L'hon. M. Harris: L'honorable député voudrait-il réserver cette question jusqu'à ce que j'aie l'occasion d'en discuter avec lui.

M. l'Orateur: La question est réservée.

INONDATION DE LA RIVIÈRE ROUGE—INDEMNISATION DES PERSONNES LÉSÉES PAR LA CONSTRUCTION DES DIGUES

M. Knowles:

Copie de toute correspondance échangée entre le premier ministre et (ou) le gouvernement du Canada et le premier ministre et (ou) le gouvernement du Manitoba, datée depuis le 1er juin 1950, relativement au versement d'une indemnité aux propriétaires de maisons pour les dommages causés à leurs biens ou pour les pertes subies par suite de la construction de digues destinées à les protéger contre les inondations éventuelles de la rivière Rouge.

Le très hon. M. St-Laurent: Avec la même réserve que dans le cas de la première motion.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORT POSTAL ENTRE FISHERMAN'S HARBOUR ET PORT-HILLFORD (N.-É.)

M. Low:

Copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Postes et les personnes domiciliées dans le comté de Guysboro (Nouvelle-Écosse), relativement à l'entreprise de transport postal entre Fisherman's Harbour et Port-Hillford, au cours de 1951.

LE COMMERCE

CONFÉRENCE PRÉCONISÉE DES PAYS DU COMMONWEALTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Vu que le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud ont annoncé, au cours des dernières quarante-huit heures, des mesures visant à restreindre leurs importations en provenance du Canada, le ministre du Commerce nous dira-t-il si le Gouvernement songe à la convocation d'une conférence commerciale du Commonwealth britannique afin d'assurer le maintien du commerce?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à ce que je crois comprendre, les restrictions annoncées au cours des deux ou trois derniers jours résultent d'entretiens récents qui ont eu lieu entre les ministres des Finances des pays du Comonwealth. Elles n'étaient pas inattendues. Il a été convenu, je crois, que chaque dominion chercherait à se suffire à lui-même pour ce qui est de l'utilisation des dollars. Les déclarations qu'on vient de faire donnent suite à cette entente. Je ne vois pas l'utilité d'une autre conférence, car cette seconde conférence pourrait difficilement annuler les décisions prises à la première conférence.

M. Macdonnell (Greenwood): Mais, si j'ai bien compris, le ministre des Finances a déclaré que ces entretiens n'avaient rien eu à voir avec le commerce. J'aimerais demander au ministre des Finances si le ministre du Commerce a eu raison de dire que les ministres des Finances du Commonwealth ont effectivement parlé de questions commerciales à leur récente réunion de Londres.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Au cours de la conférence, les ministres des Finances ont parlé de questions financières et de l'aptitude de la zone sterling à obtenir des devises nécessaires pour effectuer des achats. Pour autant que les questions commerciales se rattachent au paiement de ce qu'on achète, je crois que nous en avons parlé.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je dire que, s'il est convenable de répondre à une question, il est tout aussi indiqué de répondre à cette question de façon à pouvoir être compris par tous les députés. On a posé une question au ministre du Commerce (M. Howe) concernant l'envoi éventuel d'invitations pour une conférence commerciale du Commonwealth britannique. Il a répondu que cette question avait déjà été débattue au cours des réunions des ministres des Finances. En réponse à une question ultérieure, le ministre des Finances (M. Abbott) a laissé la chose en l'air et n'a fait au problème qu'une simple allusion, affirmant que si on reliait les opérations commerciales aux finances, on pouvait dire alors que, à la réunion de Londres, les matières commerciales étaient englobées.

Monsieur l'Orateur, cela laisse la question sans réponse. Si la question était pertinente, il conviendrait d'y répondre. C'est pourquoi par votre truchement, je pose la question au premier ministre; je lui demande s'il examinera l'opportunité d'inviter les représentants des autres gouvernements du Commonwealth à une conférence tenue entre les nations appartenant à ce Commonwealth?

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, que l'honorable député se rassure: les problèmes qu'on soulève dans cette enceinte sont toujours pris en considération; mais je ne puis prendre aucun engagement quant à la décision à laquelle on s'arrêtera.

LES ARTS, LETTRES ET SCIENCES

VOEU CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): J'ai une question à poser au premier ministre. Vu les vœux soumis par la commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, aux pages 439 à 443 de son rapport, savoir qu'il conviendrait de créer un organisme qui remplirait le rôle d'une commission nationale de l'UNESCO, quand pouvons-nous attendre du Gouvernement une déclaration à ce sujet?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le député m'avait fait savoir qu'il poserait cette question. Voici tout ce que je puis lui dire: la façon et le moment de donner suite à ces recommandations sont

encore à l'étude. Il est peu probable que le Gouvernement propose au Parlement des mesures législatives en ce sens au cours de la présente session.

CANADAIR

RAPPORTS DE JOURNAUX QUANT À LA CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UNE USINE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Par suite de la nouvelle publiée dans les journaux de Vancouver selon laquelle la société Canadair envisage de construire une usine en Colombie-Britannique, usine qui servirait à la fabrication d'avions de transport, le ministre est-il disposé à faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): J'ai lu dans les journaux la nouvelle en question. Je ne sache pas que la société Canadair projette la construction d'une usine sur la côte du Pacifique.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE DES TEXTILES— IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS DE BAS DE NYLON

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Travail. Nous dirait-il si on fait enquête sur le chômage qui sévit actuellement dans l'industrie des textiles et sur les raisons pour lesquelles il en est ainsi? Lui a-t-on fait rapport sur la vente au pays de bas de nylon de fabrication américaine et sur les effets qu'elle a sur l'emploi au Canada?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Hier après-midi, mes collègues les ministres de la Production de défense, des Finances, des Transports et moi-même avons eu le plaisir de recevoir deux délégations venues nous entretenir des questions que soulève l'honorable représentante. Le Gouvernement étudie les mémoires qu'elles nous ont exposés. Je suppose que c'est le ministre du Revenu national qui pourrait trouver une solution à une partie de ces problèmes dont a parlé l'honorable représentante.

LE BÉTAIL

QUESTION AU SUJET DE LA LEVÉE ÉVENTUELLE DES INTERDICTIONS PROVINCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous exposer les résultats de ses efforts en vue d'obtenir la levée des interdictions provinciales qui frappent le transport du bétail?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je ne suis pas en mesure de faire un énoncé à ce sujet dans le moment.

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL À CHARLOTTETOWN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre nous dira-t-il quand sera construit notre nouvel édifice fédéral à Charlottetown?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse est positive, mais quand l'édifice sera construit, je l'ignore.

LES PORCS

QUESTION AU SUJET DE VERSEMENTS INFÉRIEURS AU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Le ministre de l'Agriculture sait-il que certains fabricants de salaisons achètent des porcs à un prix inférieur au prix minimum établi par le Gouvernement, soit 26c. la livre? Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement est-il disposé à imposer des sanctions aux acheteurs qui ne respectent pas le règlement concernant les prix minimums?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): J'ignore si tous les fabricants de salaisons du Canada versent les prix minimums, mais j'irai aux renseignements et j'en ferai rapport plus tard.

LA PENSION DE VIEILLESSE

RECOUVREMENT, À MÊME LES SUCCESSIONS, DES PAIEMENTS VERSÉS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1951

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le gouvernement du Manitoba, et peut-être aussi ceux d'autres provinces, ont-ils demandé au gouvernement fédéral d'être dégagés de l'obligation de recouvrer, à même les successions, les pensions versées, jusqu'au 31 décembre 1951, sous le régime de l'ancienne loi de la pension de vieillesse? Le Gouvernement avertira-t-il les provinces qu'elles peuvent se dispenser de...

Des voix: *Feuilleton!*

M. l'Orateur:. Il me semble que le député pourrait inscrire cette question au *Feuilleton*. Je ne vois pas pourquoi il agirait autrement.

M. Knowles: Un mot seulement, monsieur l'Orateur, et je m'inclinerai devant votre décision.

Une voix: Non, la décision ne peut donner lieu à un débat.

M. Knowles: Puis-je...

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis disposé à entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Le 3 mars, jugeant ce problème urgent, j'ai donné avis de ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais, depuis ce temps, le ministre a dû s'absenter pour cause de maladie. C'était avant que vous ayez demandé, monsieur l'Orateur, d'inscrire de telles questions au *Feuilleton*, et que des dispositions aient été prises à propos des questions inscrites aujourd'hui. Avis en ayant été donné au ministre, j'ai cru devoir porter ma question à l'appel de l'ordre du jour. Si telle est votre décision, je devrais l'inscrire au *Feuilleton*, la réponse en sera alors retardée à mercredi prochain. Vu les circonstances, peut-être le ministre voudra-t-il saisir l'occasion d'y répondre dès maintenant.

M. l'Orateur: Je m'en remets au ministre. S'il estime devoir répondre à la question, je l'autorise à le faire.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'honorable député m'a donné avis de sa question, monsieur l'Orateur, et l'honorable représentant de Provencher (M. Jutras) a également discuté l'affaire avec moi. Toute la question est assujétie aux dispositions de la loi existante, comme l'a si bien signalé l'honorable député lors de son discours à la Chambre, lundi dernier.

LES LIVRES

VENTE DE PUBLICATIONS INTERDITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre du Revenu national peut-il me dire si on lui a signalé un article que publie l'*Ensign* selon lequel des librairies vendraient ouvertement des ouvrages qui devraient être interdits. Un de ces livres est publié par la *Dell Publishing Company* des États-Unis.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): N'ayant pu saisir la question de

l'honorable député, je vais la regarder comme un préavis, monsieur l'Orateur, et je répondrai plus tard.

IMPÔT SUR LE REVENU

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL—NOUVELLE DE PRESSE À CE SUJET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les honorables députés ont pu remarquer, dans les journaux d'hier soir, un entrefilet ayant trait à l'exonération dont jouit le gouverneur général en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. J'ai appris que Son Excellence a également vu l'article en question, qu'il avait l'impression que seul le revenu officiel du gouverneur général était exempté de l'impôt sur le revenu et qu'il n'avait pas l'intention de bénéficier d'une exonération quelconque pour ce qui est de ses revenus personnels. Je fais cette déclaration pour dire que j'ai l'intention, lorsque les bills financiers seront à l'étude, de présenter la modification voulue à la loi de l'impôt sur le revenu.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi, 11 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le seul but que je poursuis à l'heure actuelle en prenant part au débat est de dissiper certains malentendus, certaine méconnaissance des faits et de réfuter certaines critiques visant l'administration du ministère du Revenu national.

Pendant le débat, un grand nombre de critiques ont été formulées; je ne m'oppose d'ailleurs pas au principe de la critique, mais il me semble qu'il s'agit plutôt d'une mauvaise interprétation des lois et des règlements qui régissent notre travail. Je parlerai, en premier lieu, de la division des Douanes et de l'Accise du ministère du Revenu national.

Au cours des délibérations, le problème de l'industrie textile a souvent fait l'objet de discussions. Hier soir, le dépt de Broadview (M. Hees) a déclaré à la Chambre, ainsi qu'en fait foi la page 358 du compte rendu, qu'il était heureux que je sois à la Chambre,

parce qu'il désirait faire certaines observations; il a dit ensuite qu'étant donné que sa circonscription comptait un certain nombre de filatures, il désirait s'unir à ceux qui demandaient au Gouvernement de prendre des mesures en vue de soulager ce qui équivalait à une véritable crise dans l'industrie textile. Il a ajouté que la principale cause de cette crise était le dumping légalisé de tissus américains.

Monsieur l'Orateur, c'est là une accusation passablement grave. Je ne crois pas que les faits démontrent qu'il se fait légalement du dumping au pays. Je sympathise tout à fait avec les fabricants et les ouvriers de l'industrie canadienne du textile car, comme l'honorable représentant de Lanark (M. Blair), je suis un des représentants de la vallée de l'Outaouais. Nous comptons principalement sur l'industrie textile, plus que sur toute autre peut-être, pour fournir du travail dans cette région. Il convient, je pense, d'exposer à la Chambre certaines raisons pour lesquelles l'industrie textile se trouve aujourd'hui dans la situation actuelle.

Ainsi, après le déclenchement des hostilités en Corée, en juin 1950, on craignait une pénurie de textiles. Qu'est-il arrivé? Les détaillants du pays,—les grands magasins à rayons,—ont accumulé des stocks inconnus jusqu'ici. Peu de temps après, la production de textiles a augmenté de plus de 30 p. 100. Que constatons-nous aujourd'hui? Ces mêmes détaillants ont en magasinn des stocks qu'ils n'ont pu encore écouler. Les données statistiques révèlent que les achats des consommateurs et les ventes au détail sont à leur niveau normal. Même si je ne cite pas de chiffres, en dollars, tout le monde sait qu'il en est ainsi. Vu cet état de choses, les détaillants ne sont pas en mesure, en ce moment, d'accroître leurs stocks de textiles.

Un autre facteur contribue à l'importation de textiles au pays, surtout en provenance des États-Unis. Je mentionne tout de suite que le marasme dans lequel se débat l'industrie textile au Canada en ce moment n'est pas un fait isolé. Les fabricants de tissus de Grande-Bretagne et des États-Unis se trouvent également dans la même situation. Comme je l'ai dit, il est une autre raison et cette raison est la parité presque parfaite des devises actuellement. Il y a deux ans, le change ne favorisait pas l'acheteur canadien; le taux du change était alors de 10 p. 100, ce qui favorisait naturellement le vendeur américain. Les conditions ont bien changé, et nous jouissons maintenant de la parité. L'écart de 10 p. 100, du change, équivalait à un droit additionnel de 10 p. 100 pour l'industrie canadienne pendant qu'il existait.

On a prétendu qu'il y a eu beaucoup de dumping au Canada. Voyons ce que signifie le mot dumping. L'article 6 du tarif douanier prévoit l'imposition d'un droit additionnel appelé "droit spécial ou anti-dumping" à l'égard des importations de marchandises d'une catégorie qu'on produit au Canada lorsque, mais seulement lorsque les circonstances dans lesquelles se font les importations, et qui sont définies dans l'article, rendent les articles importés passibles d'un droit additionnel.

On semble croire, un peu partout, surtout lorsque le marché favorise l'acheteur, qu'on pratique, au Canada, le dumping de marchandises étrangères qui concurrencent les nôtres, pour peu que le prix de ces importations soit inférieur à celui des produits canadiens et qu'on peut, par conséquent, faire valoir une autorité spéciale et latente en vue de frapper lesdites importations d'un droit anti-dumping.

Toutefois, contrairement à la croyance générale qui veut que l'application de ce droit supplémentaire tienne à une autorité latente et discrétionnaire, ce droit ne s'impose qu'en vertu d'une loi. L'imposition de ce droit se fait obligatoirement, *ipso facto*, chaque fois que sont réalisées certaines conditions prévues par la loi.

Généralement, à quelques exceptions près, l'article 35 de la loi des douanes précise la base sur laquelle sera calculée la valeur des marchandises importées, aux fins de la douane; la même formule sert à déterminer s'il y a lieu d'invoquer les droits anti-dumping. On se fonde, en somme, sur le prix de vente normal des marchandises dans leur pays d'origine. On impose un droit anti-dumping chaque fois que le prix de vente à l'importateur au Canada est inférieur à la juste valeur marchande du pays exportateur, aux termes de l'article pertinent. Dans la pratique le droit anti-dumping est égal à la différence entre la valeur à la douane et le prix de vente à l'importateur canadien, sans qu'il soit tenu compte de tous les frais y afférents après leur expédition de l'endroit d'où ils ont été exportés directement du Canada, mais ne dépassant pas 50 p. 100 *ad valorem*.

Pour mieux comprendre la base statutaire de l'évaluation des marchandises importées aux fins du commerce normal ou du dumping ainsi que les circonstances qui rendent les marchandises importées passibles de droits anti-dumping, l'article pertinent de la loi des douanes est l'article 35. Peut-être serait-il bon que j'en donne lecture.

35. (1) Lorsqu'un droit *ad valorem* est imposé sur des effets importés au Canada, la valeur imposable doit être la juste valeur marchande de ces effets ou des effets semblables, lorsqu'ils sont

vendus pour la consommation intérieure dans le cours ordinaire du commerce, dans des conditions de pleine concurrence, en quantités semblables et dans des conditions de vente comparables, à l'époque où le vendeur de l'extérieur a exporté ces effets à l'acheteur au Canada et à l'endroit d'où ils ont été ainsi exportés, ou, sauf dispositions contraires de la présente loi, le prix auquel le vendeur de l'extérieur a vendu les effets à l'acheteur au Canada, à l'exclusion de tous les frais y afférents après leur expédition de l'endroit d'où ils ont été exportés directement au Canada, selon le plus élevé des deux montants.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur aux termes de ce paragraphe, on peut le faire au moyen d'une autre méthode prévue dans cette loi. Voici:

2. Si la juste valeur marchande d'effets quelconques ne peut être déterminée selon le paragraphe premier, leur valeur imposable doit être l'équivalent constatable de cette valeur le plus rapproché.

Et, quand il n'est pas possible de déterminer la valeur, il y a un autre moyen, par exemple lorsque des marchandises semblables ne sont pas vendues sur le marché intérieur, mais sont produites exclusivement en vue de l'exportation. Dans ce cas, il y a deux façons d'en déterminer la valeur. L'article se continue dans les termes suivants:

3. Si la juste valeur marchande ou l'équivalent de cette valeur ne peut être constatée, la valeur imposable doit être le coût réel de production d'effets semblables à la date de l'expédition vers le Canada, avec un supplément raisonnable pour l'administration, les frais de vente et le profit.

Ou bien la valeur imposable ne doit pas comprendre le montant de toute taxe supplémentaire, par exemple les taxes d'accise et autres semblables. Il faut remarquer, monsieur l'Orateur, que l'estimation pour fins d'imposition se fonde tout d'abord sur les prix du marché intérieur ou, aux termes du paragraphe 3, sur le coût de production dans le pays exportateur.

L'article 6 de la loi du tarif des douanes, qui impose le droit anti-dumping, se lit en partie ainsi qu'il suit:

(1) Dans le cas de marchandises exportées au Canada d'une catégorie ou espèce fabriquée ou produite au Canada, si le prix d'exportation ou le prix réel de vente à un importateur au Canada est inférieur à la juste valeur marchande ou à la valeur imposable des marchandises établie sous le régime des dispositions de la loi des douanes, il doit, en sus des droits autrement établis, être prélevé, perçu et payé sur lesdites marchandises à leur importation au Canada, un droit spécial ou de dumping égal à la différence entre ledit prix de vente des marchandises pour l'exportation et leur dite valeur imposable;

C'est-à-dire la moitié de la différence entre le prix mentionné sur la facture et la valeur réelle des marchandises. Puis le paragraphe 2 stipule:

(2) Le droit spécial imposé en vertu du paragraphe premier ne doit jamais dépasser cinquante pour cent *ad valorem* et les marchandises suivantes seront exemptes de ce droit spécial, savoir:

(i) Marchandises d'une catégorie assujétie à un droit prévu dans la loi de l'accise;

(ii) Marchandises ou catégories de marchandises déclarées exemptes en vertu d'un arrêté ou d'un règlement édictés par le gouverneur en conseil.

(3) En estimant la valeur pour les fins dudit droit, il ne sera tenu aucun compte des droits et taxes imposés dans le pays exportateur.

(4) L'expression "prix d'exportation" ou "prix de vente" dans le présent article signifie le prix de l'exportateur pour les marchandises, à l'exclusion de tous les frais s'y rattachant après leur expédition de l'endroit où ces marchandises sont exportées directement au Canada.

Permettez-moi de faire remarquer que les dispositions de l'article 35 de la loi des douanes, dont j'ai donné lecture, et de l'article 6 du tarif des douanes sont conformes aux dispositions relatives à l'estimation de la valeur en vue de l'imposition de droits ordinaires et de droits antidumping, figurant à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, auquel ont adhéré le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Tchécoslovaquie et d'autres pays.

On a étudié la portée du mot "juste" dans l'expression "juste valeur marchande" qui figure à l'article 35 de la loi des douanes et à l'article 61, de la loi du tarif des douanes. On estime à bon droit que pour être "juste", une "juste valeur marchande" devrait comprendre au moins le coût de production des marchandises, avec un supplément raisonnable pour les frais administratifs, les frais de vente et le bénéfice. Selon le ministère de la Justice, qu'on a saisi de la question, la "juste valeur marchande" n'est pas nécessairement liée au coût de production.

Une valeur marchande qui est rationnelle, qui ne résulte pas de ventes dictées par une panique temporaire en présence de circonstances extraordinaires, peut fort bien être "une juste valeur marchande" au sens des articles 35(1) et 6(1), même si cette valeur se trouve inférieure au prix de revient. Tel est l'avis rendu par le ministère de la Justice.

Il est de pratique commerciale courante, tant aux États-Unis qu'au Canada, à l'égard de marchandises faisant l'objet d'un commerce saisonnier, les robes par exemple, de baisser les prix, sur le marché national, à mesure que la saison avance; le prix de vente peut alors être inférieur au prix de revient. De l'avis du ministère de la Justice, ces bas prix, quand ils répondent à une pratique commerciale courante et sont pratiqués, d'une façon générale, sur le marché national de l'exportateur, représentent une "juste valeur marchande". Les saisons plus hâtives aux États-Unis qu'au Canada font surgir une difficulté. Les réductions de prix pratiquées là-bas à la fin de la saison se généralisent à un

moment où les prix de début de saison resteraient encore en vigueur ici, à l'égard de nos propres produits, n'était la concurrence des produits importés des États-Unis.

L'article 43 de la loi des douanes renferme une disposition spéciale prévoyant la fixation de valeurs imposables arbitraires, sur autorisation. Ces valeurs sont fixées aux fins ordinaires de la douane et elles entraînent automatiquement l'assujétissement au droit antidumping. Aux termes de cet article, on peut établir des valeurs à l'égard de denrées importées non admissibles sous le régime du tarif de préférence britannique, dans les cas où les importations, même si elles sont conformes aux valeurs statutaires prévues à l'article 35, sont soumises à des conditions telles qu'elles portent préjudice ou atteinte injuste aux intérêts des fabricants ou producteurs canadiens. Les valeurs arbitraires, cependant, sont contraires aux dispositions concernant l'évaluation que renferment les accords généraux sur les tarifs et le commerce et on ne peut y avoir recours qu'à l'égard d'importations en provenance de pays signataires en vertu de la disposition abrogatoire, l'article 19, de l'accord. Cette disposition, cependant, prévoit aussi le retrait, par les pays signataires, d'une concession semblable consentie par eux à l'égard d'importations, de sorte que, si cette méthode était employée, on ne tarderait pas à user de représailles et à la longue nous serions peut-être les perdants.

Pour ce qui est de l'importation des denrées, l'importateur et l'exportateur doivent faire une déclaration sous serment, qui est remise aux services des douanes et de l'accise, déclaration qui atteste que les denrées ne sont pas vendues à un prix inférieur à leur valeur marchande et nous exigeons que dans chaque cas une facture soit signée par le vendeur et qu'elle soit produite à l'égard des denrées importées et qu'elle porte le certificat de valeur suivant:

Que ladite facture indique également la juste valeur courante de ces marchandises ou de marchandises similaires vendues pour la consommation intérieure dans le cours ordinaire du commerce et dans des conditions d'entière concurrence, en quantités semblables, et dans conditions comparables de vente au moment et à l'endroit de l'expédition directe vers le Canada, ou son équivalent; ou si cette juste valeur courante ne peut être déterminée, que la valeur mentionnée n'est pas inférieure au coût de production de marchandises similaires lors de l'expédition vers le Canada, plus une majoration raisonnable pour les frais d'administration et de vente et le bénéfice, et que ladite juste valeur courante.

a) exclut tout escompte ou déduction non spécifiée et accordée et déduite sur les factures se rapportant aux ventes pour la consommation intérieure au pays d'exportation dans le cours ordinaire du commerce; et

b) ne comprend aucune déduction pour une subvention ou une restitution des droits de douane, sous forme de drawback, octroyée par le gouvernemnt d'un autre pays, ou en raison d'une redevance dûment exigible à l'égard de ces marchandises vendues pour la consommation intérieure, mais non exigible lorsqu'elles sont exportées, ou en considération de leur exportation, ou pour toute autre raison spéciale;

Il y a aussi un affidavit presque semblable au précédent et qui est signé par l'importateur. Le voici:

Que la valeur imposable desdites marchandises, indiquée dans cette déclaration représente la juste valeur courante de ces marchandises ou de marchandises similaires vendues pour la consommation intérieure dans le cours ordinaire du commerce et dans des conditions d'entière concurrence, en quantités semblables et dans des conditions comparables de vente au moment et à l'endroit de l'expédition directe vers le Canada, ou son équivalent; ou si cette juste valeur courante ne peut être déterminée, que la valeur mentionnée dans cette déclaration n'est pas inférieure au coût de production de marchandises similaires lors de l'expédition vers le Canada, plus une majoration raisonnable pour les frais d'administration et de vente et le bénéfice, et que ladite juste valeur courante a) exclut tout escompte ou déduction non spécifié et accordé et déduit sur les factures se rapportant aux ventes pour la consommation intérieure au pays d'exportation dans le cours ordinaire du commerce; et b) ne comprend aucune déduction pour une subvention ou une restitution des droits de douane, sous forme de drawback, octroyée par le gouvernement d'un autre pays, ou en raison d'une redevance dûment exigible à l'égard de ces marchandises, ou exigible lorsque celles-ci sont vendues pour la consommation intérieure, mais non exigible lorsqu'elles sont exportées ou en considération de leur exportation; ou le montant de la provision ou la valeur monétaire de tout arrangement spécial intervenu entre l'exportateur et l'importateur, ou toute personne intéressée, à cause de l'exportation effective ou projetée de ces marchandises, ou pour toute autre considération spéciale; que si la valeur imposable de toutes marchandises mentionnée dans la présente déclaration, est autre que leur valeur spécifiée plus haut, cette valeur imposable a, autant que je sache, été fixée conformément à la loi des douanes à la valeur indiquée dans ladite déclaration.

Nous percevons effectivement les droits anti-dumping, là où la loi s'applique. L'an dernier, nous avons perçu $1,547,289. Il s'agissait là de droits supplémentaires, spéciaux ou anti-dumping.

M. Lennard: A l'égard de textiles?

L'hon. M. McCann: Oui, mais je ne pourrais pas donner de ventilation pour indiquer à quels articles ces droits anti-dumping se sont appliqués. Cependant, voilà le total perçu en ce qui concerne ces droits supplémentaires, spéciaux ou anti-dumping, comme on les appelle.

Je reconnais franchement ne pas connaître la solution du problème. Je sais, toutefois, que d'autres choix s'offrent à nous. L'un d'eux serait de relever les droits de douane

Le fait est que l'opinion générale parmi les pays du monde démocratique veut, comme l'ont démontré les réunions de Genève, qu'il y ait plutôt une tendance à rendre le commerce plus libre. A mon sens, nous serions mal avisés de partir du point de vue qu'il faut assurer, à l'heure actuelle, une protection plus grande à telle ou telle industrie canadienne.

M. Hees: Personne ne l'a conseillé.

L'hon. M. McCann: Je ne dis pas que l'honorable député nous l'a conseillé; je cherche seulement une autre solution. Une autre solution consisterait à évaluer arbitrairement les marchandises. Les fonctionnaires du ministère déclareraient arbitrairement quelle doit être la valeur des marchandises importées au pays.

A propos de la détermination des valeurs, je tiens à faire remarquer que nous avons des gens aux États-Unis et dans d'autres pays, y compris la Grande-Bretagne,—ils étaient autrefois plus nombreux qu'à l'heure actuelle,—qui nous renseignent constamment sur les justes valeurs marchandes dans ces pays. Nous recevons ces renseignements par l'intermédiaire des sources commerciales et de notre service diplomatique dans ces pays. On ne peut donc pas nous accuser de ne pas chercher à trouver quelles sont les justes valeurs marchandes et à imposer des droits lorsqu'il y a lieu. On ne peut nous accuser de ne pas faire tout en notre pouvoir pour protéger notre industrie, dans la mesure où cette protection est compatible avec les lois de notre pays.

Je crois avoir consacré tout le temps que je devais à cette question. J'aimerais maintenant parler de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national. Parlant à la Chambre, il y a quelques jours, le représentant d'Assiniboïa (M. Argue), entre autres griefs qu'il a voulu exposer,—je crois qu'il s'est servi du mot "beef",—a dit:

> L'autre grief (*beef*) dont je veux parler intéresse la Division de l'impôt et surtout l'imposition des cultivateurs.

Je ne connais pas exactement la définition du mot "beef" mais selon moi le mot signifie un genre de grief dont le plaignant a connaissance, mais dans la précision duquel il a peu confiance. Cependant, en décembre dernier lorsqu'il parlait de la même question l'honorable député a accusé les autorités du ministère du Revenu national de faire de la politique à l'égard des cultivateurs. Cette accusation est absolument sans fondement. Je désire la réfuter sur-le-champ; elle ne rend pas justice aux idées véritables du représentant d'Assiniboïa.

[L'hon. M. McCann.]

Comme je l'ai déjà dit, l'honorable député a profité de cette occasion pour critiquer l'administration en ce qui concerne l'imposition des cultivateurs. Comme je l'ai déjà dit, la critique honnête ne blesse personne, mais lorsque l'honorable député déclare, pour reprendre sa propre expression, que nous faisons de la politique en ce qui concerne les cultivateurs, le temps est venu de répondre.

Je dois tout d'abord dénier purement et simplement cette accusation d'intervention politique. Pendant les sept ou huit ans durant lesquels j'ai dirigé le ministère du Revenu national je n'ai jamais, ce dont je suis fier, tenu compte des considérations d'ordre politique. Mon seul désir a toujours été de remplir ma tâche complètement et honnêtement en dehors de toute politique. Je prétends y avoir réussi sur toute la ligne.

Chaque bureau régional de la Division de l'impôt est chargé de déterminer le revenu imposable des contribuables de la région et de percevoir l'impôt sur ce revenu, et il n'existe aucune entente, ni écrite ni orale, prévoyant qu'une catégorie d'assujétis échappera aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu ou sera traitée autrement que ne le prévoient ces dispositions. L'imposition des cultivateurs, d'un bout à l'autre du pays, échappe à tout parti pris politique, comme le savent bien ceux qui connaissent comment fonctionnent nos importants services gouvernementaux. Les décisions courantes qui relèvent du domaine administratif doivent, dans une large mesure, être prises par des fonctionnaires qui ne s'occupent aucunement de politique, ou sur l'avis de ces fonctionnaires.

C'est à ces fonctionnaires qu'il appartient, dans presque tous les cas, de faire preuve de discernement quant au point où mettre l'accent dans la perception de l'impôt sur le revenu, car ils sont les seuls à posséder les connaissances et l'expérience requises. Les fonctionnaires qui tranchent ces questions, à la division de l'impôt, ont toute ma confiance, et j'ai peut-être passé plus d'années parmi eux que tout autre ministre chargé de ce service.

Tous les députés qui ont eu affaire à ces fonctionnaires avoueront que ma confiance est bien placée. Mes fonctionnaires ne sont pas infaillibles; il leur arrive, comme à chacun de nous, de commettre des erreurs, mais ce sont des erreurs commises de bonne foi. Le Gouvernement, comme c'est son devoir, surveille étroitement les programmes administratifs de la Division de l'impôt, mais, je le répète, il n'est jamais arrivé, à ma connaissance, que ces fonctionnaires aient reçu instruction de favoriser telle catégorie de contribuables d'une région, ou d'être sévères à l'endroit de telle autre, pour quelque motif

que ce fût. Je puis déclarer sans réserve qu'on s'efforce tout aussi honnêtement de percevoir les impôts des cultivateurs de l'Est que les impôts de ceux de l'Ouest. Si les montants perçus sont plus faibles dans certaines provinces que dans d'autres, cela est attribuable à des circonstances particulières et pas du tout à une tendance du Gouvernement à faire de l'impôt un hochet politique ou à une tendance des fonctionnaires de l'impôt sur le revenu à négliger leurs devoirs.

Avant d'aller plus loin, je tiens à faire bien comprendre que les chiffres qu'on a cités, à titre d'impôts sur le revenu versés par les cultivateurs, ne représentent que les impôts déclarés volontairement. Les répartiteurs de l'impôt sur le revenu obtiennent des augmentations considérables qui, dans l'ensemble, à l'égard de toutes les catégories de contribuables, atteignent des dizaines de millions de dollars par année. La Division de l'impôt ne recueille pas, au sujet de ces augmentations, de renseignements sous une forme qui pourrait servir à faire des rapprochements détaillés entre les diverses catégories de contribuables dans les diverses parties du pays. Étant donné que le montant total de l'impôt sur le revenu perçu tous les ans se chiffre par milliards de dollars, les augmentations obtenues ne constituent pas une forte proportion du total perçu et c'est pourquoi la statistique publiée est bien satisfaisante pour les fins auxquelles elle est destinée. D'autre part, cette statistique n'indique pas suffisamment l'efficacité administrative de la Division de l'impôt; d'ailleurs, tel n'a jamais été l'objet de cette statistique.

Toutefois, je ne cherche pas à trouver à redire aux divers chiffres présentés; je veux plutôt désapprouver catégoriquement les conclusions qu'on en a tirées. Il convient d'abord de se rappeler que l'impôt sur le revenu n'est pas calculé d'après le revenu moyen d'un groupe de contribuables d'une localité mais d'après le revenu que touche effectivement chaque contribuable en particulier. Personne ne peut savoir combien il y a de contribuables d'une catégorie donnée dans une région ni quelle somme ce groupe de Canadiens doit verser au fisc, si ce n'est en établissant le revenu net de chaque membre du groupe et en appliquant à chaque cas en particulier les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

Les critiques fondées sur des moyennes peuvent induire en erreur. Ainsi, il serait possible d'établir, d'après les moyennes reconnues de revenu et d'abattements, que les cultivateurs de l'Est ne devraient payer aucun impôt sur le revenu et que ceux de l'Ouest devraient verser beaucoup plus que ce qu'ils paient en ce moment. Il serait tout à fait ridicule d'exposer cette thèse ici à la Chambre. Je ne mentionne ce fait que pour démontrer que les moyennes n'ont aucune signification et qu'elles peuvent induire en erreur si on s'en sert à contre-temps. J'affirme donc que les chiffres qu'on a cités à la Chambre, maintes fois déjà, ne prouvent qu'une chose, savoir que, dans l'ensemble, le Trésor perçoit beaucoup plus des cultivateurs de l'Ouest que des cultivateurs de l'Est.

J'en conviens immédiatement. Il en a été ainsi pour chaque année dont nous avons les statistiques, en remontant aussi loin que 1926. Même dans les années 30, malgré la sécheresse qui sévissait dans les Prairies et le prix très bas du blé, on a perçu plus d'impôts des cultivateurs des provinces des Prairies que de tous les autres agriculteurs canadiens. Il n'y a pas si longtemps que certains secteurs de la population critiquaient le ministère parce qu'à leur avis les impôts perçus des cultivateurs du Canada étaient trop faibles et révélaient la partialité ou du moins l'incompétence de nos services administratifs. Au cours des quelques dernières années, la situation des cultivateurs de l'Ouest paraît s'être améliorée au point que les impôts qu'ils versent atteignent maintenant des sommes considérables, ce qui fait que la critique se livre actuellement aux comparaisons entre l'Ouest et l'Est. Il me semble que l'explication logique de cet état de choses vient tout simplement de ce que dans la province de Québec et les provinces Maritimes l'agriculture n'est pas encore assez prospère, à quelques exceptions près, pour produire de très fortes recettes fiscales étant donné le niveau actuel des abattements à la base. Qu'on me permette de signaler que même dans les provinces des Prairies, considérées pourtant par la plupart des gens comme des provinces où l'agriculture prédomine, moins d'un cultivateur sur cinq est imposable et que le montant global des impôts payés par les autres habitants des Prairies est cinq fois plus élevé que celui que versent les cultivateurs.

Se servir des moyennes qui figurent dans le discours de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) en page 1624 du hansard du 3 décembre 1951 et tenter de prouver qu'un montant relativement plus élevé des impôts actuellement exigibles provient des cultivateurs de l'Ouest plutôt que des cultivateurs de l'Est, c'est tomber dans l'erreur. Il se peut que la Division de l'impôt touche une plus forte proportion de l'impôt payable des cultivateurs de l'Ouest que de ceux de l'Est. Je ne suis pas prêt à nier ni à confirmer la chose, parce que personne, ni moi ni un autre, n'a les données voulues pour établir ce qui en

est, mais je soutiens que les chiffres donnés n'ont aucune réelle valeur lorsqu'il s'agit de répondre à la question.

Certains honorables députés estiment que l'impôt n'atteint pas aussi efficacement les cultivateurs de Québec et d'Ontario que ceux de l'Ouest. Il y a cependant dans les bureaux de Montréal, de Québec et de Sherbrooke des équipes d'hommes qui se spécialisent dans le calcul des cotisations des cultivateurs, tout comme il y en a dans les régions de l'Ouest et ils recourent aux mêmes méthodes pour trouver de nouveaux contribuables et vérifier les déclarations déjà soumises. Il en va de même de l'Ontario. Je vais citer certains exemples de ce qui s'est fait.

Depuis plusieurs années, nous faisons des relevés dans les régions rurales de toutes les provinces canadiennes, tant de l'Est que de l'Ouest, afin de dresser la liste des cultivateurs imposables. Ces relevés comportent généralement l'examen,—je suis en train de divulguer certaines de nos méthodes,—du rôle d'évaluation municipale et l'obtention de renseignements relatifs aux exploitations spécialisées, telles la culture du tabac et l'industrie laitière. Dans la région d'imposition de Montréal, par exemple, un relevé de ce genre, effectué en 1946, a entraîné l'envoi de 30,000 demandes de renseignements aux cultivateurs et la réception subséquente de plus de 14,000 déclarations.

On a constaté que la grande majorité de ceux-ci n'étaient pas assujétis à l'impôt; à l'époque, les hauts fonctionnaires qui s'occupaient de la chose ne crurent pas qu'une enquête menée sur une grande échelle aboutisse à un accroissement du revenu. On a procédé à des enquêtes semblables (peut-être cependant sur une échelle plus modeste) d'une façon plus ou moins permanente au cours des années qui ont suivi, aussi bien dans la région de Montréal que dans d'autres régions du service de l'impôt sur le revenu. Les procédés employés varient avec les diverses régions du service, en tenant compte des faits et des circonstances; mais on peut dire sans hésiter qu'on a fait autant d'efforts sincères pour obtenir le paiement des impôts par les agriculteurs du Québec et de l'Ontario, qu'on en a fait pour percevoir l'impôt des cultivateurs des Prairies. Des répartiteurs qui s'occupent uniquement des agriculteurs forment un corps dont l'importance varie avec le volume des revenus prévus et l'importance de l'activité agricole de chaque localité, du point de vue de l'impôt sur le revenu. Il y a près de 80 de ces répartiteurs en Ontario, chiffre qui dépasse celui des autres provinces; il en a été ainsi depuis plusieurs années. Par ordre d'importance décroissante, c'est la Saskatchewan qui vient ensuite, avec près de 60 répartiteurs agricoles. Par comparaison, un personnel d'environ 20 répartiteurs dans le Québec peut sembler modeste. Toutefois une enquête menée en 1950 par les hauts fonctionnaires et portant sur le personnel nécessaire (enquête qui tient compte de tous les renseignements sur le revenu probable à percevoir des agriculteurs, ainsi que d'autres éléments se rapportant à la question) ne conclut pas à la nécessité d'une modification ou d'une augmentation sensible de ces chiffres.

[L'hon. M. McCann.]

Comme dans tout service administré sur une base commerciale, nous nous efforçons d'utiliser le plus avantageusement possible le personnel disponible dans nos divers bureaux d'impôt sur le revenu. Compte tenu de la valeur en dollars de l'impôt à percevoir, le nombre de répartiteurs agricoles en Ontario et dans la province de Québec est probablement élevé comparativement au nombre des répartiteurs dans les régions de l'Ouest. Nous nous croyons motivés d'employer un nombre plus grand de fonctionnaires, parce qu'il est relativement plus difficile de découvrir le petit nombre de cultivateurs imposables dans une région comme Québec que dans une région de l'Ouest; en outre, il est plus difficile de calculer le revenu réel sur lequel l'impôt se fondera. Voilà les raisons. Il en est ainsi parce qu'une plus grande partie des affaires se fait au comptant dans la province de Québec, que les livres de comptes sont généralement insuffisants et qu'il se vend une plus grande variété de produits.

Dans les régions les plus prospères de l'Ouest, le nombre de produits est généralement plus restreint, la majorité des ventes sont plus fortes, s'effectuent principalement au cours d'une seule saison et il est facile de se procurer des renseignements sur ces ventes. De toute façon, nous travaillons ferme dans toutes les régions et je puis vous assurer que nous continuerons d'agir ainsi. Comme je l'ai signalé plus tôt, nous enquêtons continuellement dans les régions rurales, en vue de découvrir d'autres contribuables-cultivateurs. Je puis aussi ajouter que nous effectuons continuellement des études très soignées de toutes les données statistiques, de l'intérieur et d'extérieur, qui se rapportent à la question. Si ces enquêtes démontrent qu'il conviendrait d'embaucher des fonctionnaires supplémentaires en vue d'examiner ce genre de déclarations, vous pouvez être assurés que nous prendrons les dispositions nécessaires.

On pourrait citer un autre exemple de critiques non fondées qui s'inspirent de certaines données générales de la statistique. Au cours de la dernière session, un député a signalé

que notre région d'Edmonton compte beaucoup plus de cultivateurs que celle de Calgary, mais que le revenu perçu de ces derniers, atteint six fois l'importance du revenu perçu des agriculteurs d'Edmonton. Le fait est que l'imposition des cultivateurs dans les deux régions s'effectue exactement de la même manière, avec la même efficacité, mais que les entreprises agricoles, de la région de Calgary quoique moins nombreuses sont plus grandes et plus prospères et qu'elles représentent par conséquent un revenu plus important malgré leur infériorité numérique. Ces chiffres démontrent combien il est vain de tâcher d'arriver à des conclusions, en se fondant uniquement sur des données statistiques, relativement au montant à prélever sous forme d'impôts sur les revenus des cultivateurs de régions différentes où les circonstances sont tout différentes.

Comme je l'ai déclaré plus tôt, il n'y a qu'une façon d'établir le nombre de cultivateurs qui doivent acquitter l'impôt sur le revenu en une collectivité quelconque, c'est de déterminer avec exactitude le revenu net imposable de chaque cultivateur. D'autre part, on n'a pas tenu compte de certains éléments en préparant les chiffres fournis à la Chambre le 3 décembre 1951, éléments qui expliquent en grande partie la différence entre l'impôt sur le revenu acquitté par les cultivateurs de l'Ouest et l'impôt acquitté par ceux de l'Est, notamment ceux du Québec.

Tout d'abord, l'étendue consacrée à l'agriculture et la superficie moyenne des terres sont sensiblement plus considérables dans les provinces des Prairies que dans l'Est du pays. C'est ainsi que l'Alberta compte une superficie cultivée qui dépasse celles du Québec et de l'Ontario combinées. De plus, les terres des provinces des Prairies sont en moyenne de 2½ à 3½ fois plus vastes que celles de l'Ontario et des provinces situées plus à l'Est.

C'est aussi un fait que les familles de cultivateurs comptent beaucoup plus d'enfants dans le Québec, par exemple, qu'en Saskatchewan, que le cultivateur du Québec doit, en moyenne, gagner $500 de plus par année pour que son revenu imposable atteigne celui du cultivateur de la Saskatchewan. Pour illustrer l'importance de ce seul élément, je souligne que le montant global des impôts perçus à la suite des déclarations des cultivateurs de la Saskatchewan en 1949 aurait été réduit d'environ un million et demi de dollars si chacun des 20,000 cultivateurs environ avaient eu droit à une exemption équivalente à celle dont jouit le cultivateur moyen du Québec.

Beaucoup d'autres éléments entrent en ligne de compte, notamment le revenu réel de la ferme, les frais d'exploitation, les dons aux œuvres de charité, le revenu supplémentaire provenant de placements, les frais médicaux, le jeu de dispositions spéciales de la loi comme, par exemple, le calcul d'une moyenne de revenu. Pour expliquer entièrement et correctement l'écart entre les sommes perçues de diverses localités, il faut prendre tous ces éléments en considération. Il est en quelque sorte impossible d'en estimer les répercussions de même que celles des nombreux autres facteurs qui influent sur le calcul du montant d'impôt. Cela suffit à démontrer cependant qu'il est imprudent de sauter aux conclusions en se fondant sur un ou deux seulement de ces éléments.

J'ai cru bon de donner cette explication afin de dissiper certains malentendus qui existent, je le sais, à l'égard de l'une et l'autre des deux divisions du ministère du Revenu national.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Vu que je compte être absent de la Chambre presque toute la journée demain et vendredi, je profite de l'occasion qui m'est offerte cet après-midi de participer au débat, à cause du discours que le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson) a prononcé à la radio hier soir. Je suis fort heureux de le voir à son siège cet après-midi; car autrement j'aurais peut-être hésité à prononcer les paroles que vous allez entendre.

Je tiens d'abord à remercier le ministre de m'avoir adressé un exemplaire de ce discours, dont la teneur m'a étonné. Jeudi dernier quand j'ai fait entendre certaines critiques à l'égard de la conférence de Lisbonne, j'ai déclaré que mes observations seraient sans aucun doute mal interprétées et mal reproduites, mais je n'ai jamais pensé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'abaisserait à salir délibérément ses adversaires comme il s'est plus à le faire hier soir.

Sur notre continent, il est devenu manifeste que les critiques constructives rendues nécessaires par les demandes des chefs militaires de l'OTAN sont invariablement interprétées comme de la propagande communiste. Je n'ai pas à me défendre contre cette accusation de communisme. J'en ai été un adversaire déclaré toute ma vie; mais laisser entendre que ce que j'ai dit l'autre soir et que ce qu'a déclaré, le conseil national de la C.C.F. s'inspirait de la politique du Kremlin, voilà qui n'est pas vrai, ainsi que le ministre lui-même doit le savoir. Je tiens à dire que j'approuve la déclaration du conseil national. Qu'on

n'aille pas dire que j'ai approuvé les déclarations publiées au sujet des affaires internationales parce que j'y ai été poussé par des membres de notre organisation. Lors de la convocation de la réunion j'ai demandé à notre secrétaire national de mettre au programme les affaires internationales. J'ai mis le sujet sur le tapis. J'ai d'abord formulé les critiques que renferme l'énoncé du conseil national et je rappelle cet après-midi que, pour ce qui est de l'OTAN du moins les critiques en cause étaient motivées et que le bien fondé peut en être prouvé. Hier soir, le ministre n'a tenté d'établir le bien fondé d'aucunes de ses critiques.

Après avoir dit qu'il n'y a aucun danger d'agression de la part de la Russie, mais que les Russes nous accusent d'essayer de conjuguer nos forces dans l'OTAN sous la forme d'une alliance militaire agressive, opinion que je ne partage pas, il a dit:

Il est triste de constater que la C.C.F. semble se rapprocher de cette attitude. Son conseil national a publié, mercredi dernier, la déclaration suivante: "Le programme de l'OTAN semble être tombé complètement sous l'emprise du pouvoir militaire." Pour lui la preuve de cette étrange assertion, c'est qu'à Lisbonne nous avons arrêté pour l'Europe occidentale un programme prévoyant 50 divisions pour la fin de 1952 et 90 à 100 divisions, y compris celles de l'Allemagne, pour la fin de 1954. La C.C.F. qualifie ces décisions "d'irréfléchies et désastreuses". C'est exactement ainsi que le Kremlin les qualifierait. Le parti de la C.C.F. insiste ensuite pour que le Canada s'oppose énergiquement aux objectifs d'armement fixés à Lisbonne, qui représentent, d'après lui, une amplification du programme militaire.

En réalité, ces objectifs ne représentent aucune amplification, mais une diminution par rapport à ceux qui ont été établis il y a un an et que la C.C.F. avait approuvés.

Jeudi soir, j'ai signalé un article de fond paru dans le *Times* de Londres, journal conservateur ou indépendant, comme on voudra le désigner, qui jouit d'une réputation internationale. Ce journal a critiqué les déclarations de Lisbonne en s'exprimant de la façon suivante:

Il est difficile de comprendre la signification ou le but du communiqué qu'a publié, à Lisbonne, le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. En des termes, qui semblent presque avoir été choisis pour leur ambiguïté, car ils n'ont d'autre vertu, ce communiqué déclare que les États membres fourniront cette année "environ cinquante divisions en état de participer au combat".

Seules les âmes naïves peuvent croire que le général Eisenhower aura vraiment en Europe, à la fin de l'année, 50 divisions prêtes pour le combat. C'est avec raison que les chiffres exacts sont tenus secrets; mais les forces existant à l'heure actuelle n'atteindraient même pas, croit-on, 25 divisions. Comment pourra-t-on accroître tangiblement ce chiffre, puisqu'on ne recrutera pas de divisions allemandes cette année, que les contributions de la Grèce et de la Turquie ne s'inscrivent pas dans ce total et qu'on a permis à la France de réduire son apport de 14 à 12 divisions. Il est hors de doute que la Grande-Bretagne n'enverra plus de divisions en Europe en 1952 et il serait bien surprenant que les États-Unis comblent la brèche. Il faut chercher une explication dans le fait que la phrase "en état de participer immédiatement au combat" tient compte non seulement des divisions dûment entraînées et équipées pour le combat, mais encore de celles qui n'ont subi qu'une formation incomplète et qui ne sont qu'à demi équipées, ainsi que des divisions de réserve semblables à nos propres unités territoriales et d'autres divisions encore qui n'existent jusqu'à présent que sur le papier. Sans aucun doute il convient de tracer à l'avance le programme d'une telle expansion, mais je ne vois pas pourquoi on l'annonce d'une manière si désinvolte.

[M. Coldwell.]

On y lit ensuite:

La déclaration avait probablement pour but d'impressionner quelqu'un; elle n'impressionnera pas les Russes qui connaissent fort bien la véritable situation et qui ont la finesse de se rendre compte que tout projet véritable en matière de divisions réelles resterait secret. En fait ce total imaginaire et cette promesse encore plus imaginaire de 85 à 100 divisions dans deux ans, semble comporter un maximum de provocation et un minimum d'effet préventif.

"Un maximum de provocation". Si c'est ce qu'on a fait n'est-ce pas de la folie? Et si le résultat est tel que l'a prévu le *Times* de Londres, ne sera-ce pas désastreux? J'ai employé ces deux mots, alors, "irréfléchies et désastreuses". C'est l'opinion du *Times* de Londres, et non la mienne ni celle de la C.C.F.

L'article poursuit:

On désirait peut-être impressionner les nations européennes qui croiront ainsi qu'on entreprend de grands travaux motivant leurs efforts et leurs dépenses. Malheureusement, il est fort probable que l'effet soit tout à fait opposé et qu'il entraîne un faux sentiment de sécurité et dissimule les faiblesses et les omissions dans les ententes actuelles de défense.

Cela ne serait-il pas désastreux? N'agirait-on pas d'une façon irréfléchie si l'on cherchait à leurrer ainsi les nations européennes.

Même si elle ne vise qu'à impressionner le Congrès des États-Unis,—et tout le communiqué a un ton bien américain,—elle peut ne pas atteindre son objectif, car il pourrait y avoir une réaction marquée quand les Américains se rendront compte que la promesse de cinquante divisions ne signifie réellement pas cinquante divisions et qu'il faudra consacrer encore beaucoup d'argent et d'effort en vue d'assurer la sécurité de l'Europe.

Si c'est là le résultat de cette déclaration, n'aura-t-elle pas des conséquences désastreuses pour la défense du monde libre? N'est-ce pas agir d'une façon irréfléchie que de leurrer nos grands voisins du Sud et d'autres également dans la mesure où la déclaration de Lisbonne les a leurrés? Je cite de nouveau l'article:

Une partie des difficultés provient sans doute d'une tentative mal conçue d'allier la sécurité militaire à la propagande politique. Le groupement de l'Atlantique, croit-on, devrait se comporter d'une façon franche et démocratique.

Il n'y a rien de franc ni de démocratique dans la façon dont on élabore ces programmes.

Cependant, pour être efficaces, tous préparatifs militaires, comme les Américains le savent bien lorsqu'ils abordent certaines questions, l'énergie atomique par exemple, exigent une certaine mesure de secret. Pour se dégager de ce dilemne, le Conseil de l'Atlantique a apparemment choisi le stratagème d'une fausse publicité qui prétend tout dire tout en ne revélant rien et se vante de posséder des divisions en chiffres ronds de cinquante et de cent sans toutefois donner de renseignements essentiels. C'est là un mauvais stratagème car on cache ainsi à la fois les progrès effectivement réalisés et les faiblesses qu'il faut combler. Cela nous porte aussi à croire que les dirigeants qui, jusqu'en novembre, parlaient, tous heureux, de 40 divisions pour 1952 et qui en demandent maintenant cinquante pour 1952 et de 85 à 100 pour 1954, ne savent pas exactement ce qu'ils veulent ni ce dont ils ont besoin. De tels calculs mal établis n'ont évidemment aucune relation avec le danger réel et précis qui menace l'Europe.

Pour souligner cette déclaration, me permettra-t-on de citer,—cette fois, plus brièvement,—certains journaux fort écoutés. Ainsi, l'*Economist,* l'un des plus grands journaux de son genre au monde. Dans le numéro du 8 mars, qui vient d'arriver par avion, on trouve un article intitulé: "Des divisions fantômes". Je dois dire que l'éditorial du *Times* s'intitulait: *"L'armée fantôme"*. L'*Economist,* donc, affirme:

Le Conseil de l'Atlantique, qui s'est réuni à Lisbonne, s'est oublié au point d'affirmer étourdiment qu'on aurait, à la fin de 1952, pour la défense de l'Europe de l'Ouest, "50 divisions convenablement prêtes au combat."

Comme on l'a fait remarquer de toutes parts si par "en état de combattre" on veut dire "prête à se battre immédiatement", il s'agit là d'une déclaration absolument contraire aux faits et, partant, sans excuse.

Irréfléchis et désastreux; voilà ce que je dis. Voici ce que disait le *Spectator* du 29 février 1952:

Parler de "cinquante divisions en état de combattre" comme du but à atteindre d'ici la fin de cette année, c'est parler d'une façon on ne peut plus ambiguë. Il n'est pas le moins du monde question que l'armée commandée par le général Eisenhower ou son successeur sur le continent européen à la fin de 1952, dispose d'effectifs d'une importance même voisine de celle-là.

Décevant, irresponsable et, à leur avis, désastreux. Je pourrais citer d'autres journaux, mais j'ai préféré citer des journaux conservateurs plutôt qu'un journal comme celui que j'ai ici, le *New Stateman and Nation.*

Voyons de plus près ce qu'a dit le ministre. Il a dit que le nouvel objectif de 50 divisions en 1952 ne représente pas une augmentation mais une diminution par rapport à l'objectif fixé il y a un an. La C.C.F. aurait, selon lui, approuvé cet objectif à la Chambre. Pour commencer, qu'on me permette de dire que je n'ai jamais entendu parler, à la Chambre, du nombre de divisions, ni qu'on nous ait demandé d'appuyer tel ou tel nombre de divisions. Au sujet des objectifs militaires, le *Times* de New-York du 25 novembre s'exprimait ainsi:

Primitivement, le général Eisenhower voulait avoir en 1954 soixante divisions ou plus. Les trois Grandes Puissances occidentales espéraient toujours réaliser cet objectif, mais elles conviennent qu'au cours de la prochaine année, il faudra songer surtout à avoir entre vingt-six et trente divisions sur pied de guerre. A l'heure actuelle, SHAPE dispose de ce qui équivaut en chiffres ronds à vingt divisions mais bon nombre d'entre elles sont composées de simples recrues.

M. James Reston, correspondant bien connu du *Times* de New-York écrivait le 5 décembre 1951 que le général Eisenhower a donné à entendre que l'Europe de l'ouest ne deviendra puissante que si les alliés de l'ouest parviennent à avoir soixante divisions pleinement équipées en juillet 1954 et à avoir au moins trente de ces divisions en 1952. Pour confirmer le *Times* de New-York a publié, en novembre dernier, un graphique, que je ne peux pas consigner au compte rendu, bien entendu. Que nous apprend-il? Qu'en février 1951, le général Eisenhower avait sept divisions de l'OTAN en Europe. Présentement, c'est à dire en novembre, il a vingt-deux divisions. L'objectif était de vingt-huit divisions pour la fin de 1952 et de soixante divisions pour la fin de 1954. On nous apprend soudain que nous devons avoir cinquante divisions cette année et cent en 1954. Le ministre affirme que depuis un an il n'y a pas eu augmentation, mais diminution du nombre de divisions projetées. Eh bien! j'ai toujours pensé que le chiffre quatre-vingt-dix était plus considérable que celui de soixante. J'ai toujours pensé que le chiffre cinquante était plus considérable que celui de vingt-huit.

Sur ces divisions postées en Europe, le maximum que les États-Unis auront à la fin de 1954, d'après le graphique, serait de six. Les autres seront levées en Europe. Le ministre prétend qu'il n'y a pas eu augmentation, mais diminution. Qu'a dit l'OTAN? A la fin de la conférence de Lisbonne, le 24 février dernier, cet organisme a publié un bulletin, dont j'aimerais citer les deuxième et troisième paragraphes du premier communiqué, qui ont trait au nombre de divisions:

Dans la résolution qu'il a adoptée au sujet du rapport de la Commission temporaire, le conseil de l'Atlantique-Nord est tombé d'accord sur des mesures et des plans précis en vue de l'édification de la puissance défensive de l'OTAN au cours de la présente année. Les nations de l'OTAN ont convenu de fournir environ cinquante divisions prêtes au combat et 4,000 avions de combat dans l'Ouest de l'Europe, ainsi que de puissantes forces navales. Elles ont, en outre, établi un programme bien déterminé en vue de prendre, cette année, les mesures nécessaires afin d'accroître la puissance défensive de l'OTAN les années suivantes. Cette force défensive ne comprend pas les contributions.

On a été d'accord, en général, pour reconnaître qu'une puissance défensive plus considérable exercera un effet préventif plus important et plus puissant contre l'agression. Il n'en a pas été spécifiquement question au sein du conseil à Lisbonne, mais on a reconnu que la puissance stratégique de l'aviation alliée contribue déjà puissamment à prévenir l'agression et qu'advenant une attaque elle ajoutera énormément au pouvoir défensif de l'Europe occidentale.

Si je ne m'abuse, le ministre a présidé la conférence. Comment, après la déclaration publiée par l'organisme lui-même, a-t-il pu dire à la population du Canada, dans l'allocution qu'il a prononcée à la radio, hier soir, que l'accord de Lisbonne prévoit, non une augmentation, mais une diminution?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le député me permettra de tirer la chose au clair, car je crois qu'il a, sans le vouloir, dénaturé mes paroles.

M. Coldwell: Non.

L'hon. M. Pearson: Il a cité un document publié par la conférence que j'ai présidée. Il est question, dans ce document, d'une augmentation. Je reconnais l'exactitude de cette nouvelle, car nous avons effectivement, dans ce document et à nos réunions, augmenté notre puissance, par rapport à ce qu'elle est à l'heure actuelle. Je parlais hier soir, non pas d'accroître nos effectifs militaires, puisque la décision en a été prise à Lisbonne, mais de donner de l'expansion aux programmes acceptés l'an dernier, ce qui n'est pas du tout la même chose.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, n'ayant pas été formé à la diplomatie, je ne puis m'exprimer comme le ministre. Je dirai qu'on ne saurait attacher à ses paroles d'autre sens que celui que je leur ai accordé. On dit que les gens se servent des mots pour masquer leur pensée. Nous avons probablement ici un exemple de cette pratique. Il n'en reste pas moins que le dénigrement que le ministre s'est permis, hier soir, l'a diminué aux yeux d'un grand nombre. Il a peut-être voulu dire par là à bon nombre de députés: "Gardez le silence ou on vous mettra dans le même panier"; car il est des gens en cette enceinte cet après-midi qui m'ont dit, après que j'eus prononcé mon discours jeudi soir,—certains d'entre eux se trouvent derrière lui en ce moment,—qu'ils appuyaient les vues que j'avais alors exposées. Qu'on ne s'y méprenne pas! Je suppose que le ministre est inquiet parce que nous avons eu le courage de dire en cette enceinte ce que beaucoup de gens pensent mais n'osent pas dire, sachant à quelle sorte de réplique ils s'exposeraient. J'ai couru ce risque, cependant, avec le résultat que j'avais prévu; toutefois, je ne m'attendais pas que ces observations viendraient du ministre.

L'hon. M. Pearson: Je n'ai pas parlé de votre déclaration dans mon discours.

M. Coldwell: Oh, il n'a pas été question de ma déclaration? Eh bien, laissez faire. C'est bien malheureux,—il n'a pas du tout été question de ma déclaration. Mais la déclaration qui a été rendue publique par le conseil national, j'y ai souscris, je l'ai approuvée, comme je l'ai dit à la Chambre vendredi dernier. Les observations que j'ai formulées à la Chambre jeudi soir étaient tout à fait conformes à la déclaration rendue publique par le conseil national. Cette excuse ne suffit donc pas du tout.

Autre chose. Apparemment, M. Dean Acheson n'avait pas l'opinion que le ministre lui attribue maintenant. J'ai sous les yeux une copie textuelle,—du moins, on le prétend,—du discours prononcé par M. Dean Acheson, le 29 février, sur le réseau de radiotélévision, à son retour de Lisbonne, au sujet de la question que nous étudions actuellement. Voici ce qu'il a dit, d'après le *Times* de New-York du 1er mars:

A Lisbonne, nous avons d'abord cherché à nous entendre sur un plan pratique visant à accroître les effectifs militaires de l'OTAN. Le commandement suprême doit être assuré du chiffre le plus élevé de troupes combattantes qu'il soit possible de mettre sur pied cette année. Nous voulions en même temps jeter des bases en vue de nouveaux accroissements...

Plus loin, il déclare:

Les estimations de 1952 ont été acceptés comme objectifs qu'il faut atteindre à tout prix.

Les objectifs ne servent leurs fins qu'en autant qu'on peut les atteindre, dans le monde où nous vivons aujourd'hui. On ne peut s'en tirer à si bon compte.

Je passe maintenant au point suivant. Le ministre déclare que les membres du parti C.C.F.,—et les autres députés aussi, bien entendu,—ont approuvé les décisions prises à Lisbonne. Qu'est-ce que nous avons approuvé? Jamais on n'a communiqué de chiffres à la Chambre sur les objectifs de l'OTAN. Le 5 février, l'an dernier, on nous a soumis des estimations concernant la cotisation du

Canada à cette organisation et touchant les troupes des Nations-Unies et nos propres forces de défense. Les crédits ont ensuite été approuvés par la Chambre et par les membres de notre parti. Après avoir pris connaissance du discours du ministre, j'ai parcouru soigneusement le compte rendu hier soir et j'ai constaté que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) nous avait exposé, dans ses grandes lignes, la proposition du Gouvernement. Voici ce que le ministre déclarait (p. 100 du hansard de l'an dernier):

Des consultations avec les onze autres nations ont permis de préciser le rôle du Canada dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-nord. Notre pays entend ne rien négliger pour s'acquitter de ses responsabilités. Le programme présenté ici comporte toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Voilà quel était le programme l'an dernier. En somme, il portait sur les engagements contractés par le Canada pour les trois prochaines années, soit des dépenses approximatives de cinq milliards de dollars. Le ministre de la Défense nationale déclarait:

Pour l'exécution de ces plans au cours des trois prochaines années, il faudra porter à 115,000 environ les effectifs des trois armes pour le service actif à temps continu et à 33,000 le nombre des civils.

C'est le programme que nous avons approuvé et que la Chambre a accepté. Le ministre nous a énuméré les dons qu'on avait décidé de faire à des pays européens en matière d'équipement et il ajouta:

Le programme est d'envergure, pour une petite population de quatorze millions d'habitants disséminés dans un pays qui travaille encore au développement de ses ressources naturelles et doit maintenir des services essentiels sur une superficie de trois millions et demi de milles carrés.

Il a dit que cette dépense s'éleverait à plus de 5 milliards. Nous avons voté les crédits nécessaires. La déclaration du conseil national que le ministre a critiquée hier soir affirme dans sa première phrase que "nous continuons à appuyer l'Organisation du Traite de l'Atlantique-Nord.

Une voix: A l'exemple de McCarthy.

M. Coldwell: Quelle calomnie! Elle a été entendue hier soir sur les ondes et diffusée largement par tout le pays.

Monsieur l'orateur puis-je m'écarter un moment du sujet en discussion. Dimanche matin, à l'église, j'ai par hasard ramassé le livret qui était sur mon siège. J'y ai lu l'histoire d'une femme qui avait mauvaise conscience. Elle avoua à son conseiller spirituel qu'elle avait répété les potins qui couraient sur ses voisins. Celui-ci lui recommanda d'aller au marché et d'acheter un poulet fraîchement tué. Vous le plumerez en marchant et lorsque vous aurez fini, vous reviendrez me voir. Elle revint et lui dit: "J'ai fait ce que vous m'avez dit, j'ai accompli ma pénitence. On lui dit alors de s'en retourner et de ramasser toutes les plumes. Elle répondit: "je ne peux pas. Le vent les a dispersées. Impossible de les rattraper". Voilà exactement le résultat des propos calomnieux et diffamatoires lancés hier soir à la radio par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). On ne peut réparer le tort causé ni retirer les calomnies qu'on a répandues. Il en reste quelque chose et il se trouvera des gens pour les répéter et pour y croire parce qu'ils veulent y ajouter foi. Si nous affirmons, dès le début, que nous continuons d'appuyer l'OTAN, nous voulons savoir si cela permet de croire que nous glissons vers l'attitude communiste. De toute évidence, le ton du discours prononcé hier soir par le ministre ressemble aux propos du sénateur McCarthy aux États-Unis où, déjà, des milliers de gens ont peur d'exprimer une opinion sincère parce qu'ils craignent d'être désignés comme éléments subversifs, comme communistes, comme ennemis de l'État et que sais-je encore. D'après l'énoncé de la C.C.F., l'objectif fixé à Lisbonne pour les armements aux fins, comme dit le *Times* de Londres, des accords militaires, renferme "le maximum de provocation pour le minimum d'effet préventif". Tel n'est pas mon avis, mais celui du *Times* de Londres, partagé par l'*Economist* et appuyé par le *Spectator* et d'autres journaux qui ont pris la peine d'étudier la question.

Qu'avons-nous préconisé? Nous avons préconisé ce que nous avons toujours prêché et soutenu depuis le début, c'est-à-dire, qu'on détourne de préparatifs militaires exagérés et ruineux une partie considérable des sommes que comportent ces nouveaux objectifs de l'OTAN pour les affecter à un programme nécessaire de reconstruction en Europe et ailleurs. Je rappelle au ministre et à la Chambre qu'il est impossible d'édifier la défense lorsque l'économie est en souffrance en Europe ou ailleurs. Nous tenons ce langage, parce que nous croyons sincèrement, et nous avons droit à cette opinion, que le programme élaboré à Lisbonne met en danger les objectifs de paix et de défense qui ont motivé la mise sur pied de l'organisation. Est-ce là une attitude communiste?

Même avant les réunions de Rome et de Lisbonne, presque tous les hommes d'État autorisés d'Europe avaient mis en garde contre ce que les engagements avaient d'excessif. Lors de son séjour à Ottawa en septembre dernier, à titre de prési-

dent de l'OTAN, M. Van. Zeeland a parlé, dans cette enceinte même, d'un facteur qui constitue une grave menace au sein même de l'organisation. Quel facteur, a-t-il invoqué? Les pressions financières et économiques agissant à l'intérieur des États membres et amenées par les programmes d'armement. M. Hugh Gaitskell, ancien chancelier de l'Échiquier de Grande-Bretagne a exprimé le même avis, ainsi que de nombreux hommes d'État français dont le pays ne peut trouver de gouvernement capable de garder le pouvoir plus de quelques heures à peine. C'est M. Churchill qui a fait l'importante déclaration, alors qu'il critiquait M. Aneurin Bevan qui, soit dit en passant, s'était opposé l'an dernier au programme de réarmement de la Grande-Bretagne. Nous autres, nous avons appuyé le programme du Canada. Mais M. Churchill a déclaré que M. Bevan avait étayé une thèse juste sur des motifs erronés. Comme je l'ai dit jeudi soir, M. Churchill a affirmé la semaine dernière aux Communes que la Grande-Bretagne ne pourrait mener à bien en trois ans son ancien programme triennal; il lui faudrait au moins quatre années. Combien de divisions les États-Unis se proposent-ils d'avoir en Europe en 1954? Six divisions. D'où viendront toutes les autres? D'Allemagne? Il va sans dire que la Grèce et la Turquie ne sont pas incluses dans le communiqué de Lisbonne. Qu'on me permette de demander ceci au ministre: il a appliqué le terme "désastreux" dans le corps de son exposé sur notre attitude à l'égard de l'OTAN, la rattachant au communisme; mais ne pense-t-il pas qu'il serait tout aussi désastreux de réarmer l'Allemagne avant qu'elle ait accompli son intégration au monde occidental? Cela ne serait-il pas désastreux? L'intégration ne devrait-elle pas venir d'abord? Et cependant les membres de l'OTAN réunis à Lisbonne songeaient à réarmer l'Allemagne avant qu'on soit parvenu à un accord quelconque sur l'intégration.

Et si, par suite des difficultés qui ont surgi en France, de Gaulle y prenait le pouvoir, qu'adviendrait-il? Car, chaque fois que les difficultés économiques augmentent en France, de Gaulle se rapproche de son objectif: le pouvoir. Nous savons tous qu'en ce qui concerne la zone sterling, cet important groupement de nations qui ne comprend pas seulement le Royaume-Uni et les membres du Commonwealth britannique à l'exception du Canada, mais les pays scandinaves, s'est trouvé, l'hiver dernier, dans une posture où son régime économique menaçait de s'effondrer. Les Pays-Bas sont dans un état pire que certaines autres nations de l'Europe occidentale.

[M. Coldwell.]

De temps à autre, le ministre a parlé de la nécessité d'une aide économique; mais je ne trouve pas qu'on a beaucoup progressé dans la voie de l'aide économique aux peuples du monde qui sont dans une situation précaire. C'est cependant le seul moyen de nous défendre contre le communisme.

Aussi, nos paroles énergiques étaient justifiées, et les termes que contenait la déclaration et dont je me suis servi jeudi soir étaient, de fait, vigoureux. N'avions-nous donc pas raison de dire que les déclarations de Lisbonne étaient, non pas à nos yeux, mais de l'avis des grands journaux que j'ai cités, irréfléchies, et qu'elles pouvaient même devenir désastreuses à la lumière de la situation économique qui se dessine en Europe?

J'aimerais répéter à peu près ce que j'ai dit l'autre soir. Ce n'est pas nous qui faisons le jeu du Kremlin; ce sont plutôt ceux qui exigent un supplément de sacrifices des peuples harassés de l'Europe occidentale, dont le fardeau est trop lourd et qui sont menacés de ruine économique. Le Kremlin, attend cet effondrement; il croit que les nations lui tomberont dans les mains, les unes après les autres, comme des fruits mûrs tombent d'un arbre surchargé.

Le ministre a soutenu que notre déclaration était inexacte et que nous conclusions étaient injustes et trompeuses. J'ai cité, je pense, assez de faits pertinents et de conclusions. Je défie le ministre ou tout autre de démontrer qu'ils sont inexacts, injustes et trompeurs. Je répète qu'on ne sert aucune fin utile, par des temps difficiles comme ceux que nous traversons, en cherchant à étouffer la critique honnête et bien documentée d'un programme quelconque, en ayant recours aux insultes et aux inexactitudes grossières comme dans le présent cas.

Je n'ai parlé que des critiques que le ministre a formulées au sujet de l'inexactitude des faits, de l'irresponsabilité et du désastre que le ministre fait découler de nos déclarations. J'aurais pu aborder la question des énormes dépenses projetées de 300 milliards. Je le ferai probablement quand nous parlerons de l'OTAN en une autre occasion. J'aurais pu analyser ces dépences et démontrer qu'il est impossible, surtout pour les nations européennes, d'assumer un fardeau, qui, ajouté à leur budget et à celui des États-Unis, atteint 212 milliards. On verra ce qui se produira quand on ajoutera 100 autres milliards à ce chiffre. Le Congrès des États-Unis déclare qu'il faut réduire les dépenses cette année. Sommes-nous prêts à accroître considérablement nos dépenses? Nous serions disposés, moi et mon

parti, à approuver des engagements supplémentaires aux fins d'une aide économique qui permettrait de soustraire les populations d'Europe et d'Asie à la propagande communiste de la seule façon qui réussirait, savoir, par l'amélioration de leur niveau d'existence. C'est tout ce que je voulais dire cet après-midi, mais, comme le comprendra le ministre, les calomnies que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a lancées hier soir à la radio me déplaisent souverainement.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas par simple formalisme que j'adresse mes félicitations les plus sincères aux motionnaires de l'Adresse (M. George et M. Gauthier Lac-Saint-Jean). Je voudrais aussi féliciter le dernier venu parmi nous, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Nickle) qui, dans son premier discours ici, jeudi dernier, a apporté ce qui me semble une contribution constructive et instructive aux connaissances générales de la Chambre et à la qualité de ses débats.

Si on décernait une palme aux discours du trône les plus vides de toute matière, celui-ci risquerait de passer avant tous les autres. A une époque comme la nôtre, c'est, en vérité, le plus insignifiant des documents. On y chercherait vainement quelque trace des grandes questions qui devraient préoccuper aujourd'hui le Parlement et qui préoccupe la population. Il n'en est nullement question.

Ces grandes questions sont celles des impôts trop lourds, de l'inflation, de la cherté de la vie et d'autres connexes. On chercherait en vain dans le discours du trône la preuve que le Gouvernement se rend compte de la nécessité d'agir vite et effectivement pour régler les problèmes qui se posent à la population par suite de ses programmes.

Monsieur l'Orateur, il y a lieu, à mon sens, de dire un mot des travaux de la Chambre à cette étape-ci de la session. A la dernière session, une commission parlementaire a étudié le Règlement de la Chambre. Cette commission a travaillé à tout le moins longtemps et ardûment; elle a présenté un rapport à la fin de la session; elle proposait que la Chambre adopte de façon permanente, sous forme de modification au Règlement, les heures de séances en vigueur, à titre d'expérience, au cours de la session d'automne. Elle a présenté aussi d'autres vœux. J'espère que les vœux relatifs aux heures de séance ne seront pas oubliés à cette session-ci, que l'expérience qui s'est révélée utile l'an dernier sera poursuivie et s'appliquera en vertu du Règlement.

Je demande instamment, comme je l'ai fait déjà, qu'on épargne le plus possible le temps de la Chambre par l'utilisation de commissions parlementaires chargées d'accomplir les travaux détaillés de la session. Le discours du trône propose l'examen, cette année, de deux mesures, savoir, la revision du Code criminel et la revision de la loi de l'immigration, qui me semblent devoir faire l'objet d'un examen de la part de comités spéciaux de la Chambre. J'insiste encore une fois, comme mon chef l'a fait jeudi dernier, pour qu'on tente tous les efforts en vue de faciliter les travaux de la Chambre. Pourvu que tous les députés y consentent, cela peut se faire de manière à éviter le chevauchement qui s'est produit par le passé au cours de la discussion.

Le chef de notre parti a mentionné, dans son discours de jeudi dernier, un aspect de la question sur lequel pour une raison ou pour une autre, le premier ministre (M. St-Laurent) n'a pas fait de commentaire. Après que le chef de l'opposition eut demandé qu'il n'y ait pas de session d'automne cette année, comme nous en avons eu une l'an dernier, on n'a fait aucune observation à ce propos. Je continuerai à me demander pourquoi le premier ministre n'a pas jugé bon de nous fournir l'assurance qui s'imposait à cet égard. Mais je tiens à répéter ce que le chef de l'opposition a dit: on ne peut s'attendre que le Parlement conserve le respect des Canadiens s'il songe à tenir une session d'automne cette année. Les projets mentionnés dans le discours du trône ne la motivent pas. Si les travaux de la Chambre sont organisés de manière à être exécutés efficacement, il n'y aura pas lieu d'imposer aux contribuables du pays la dépense d'une seconde session du Parlement cette année.

Une ou deux observations que le premier ministre a faites au cours du présent débat, le 8 mars, nous ont étonnés. En réponse à l'argument présenté par le chef de l'opposition, selon lequel il incombe aux simples députés, indépendamment de leur parti, ainsi qu'aux membres de l'opposition, d'examiner minutieusement ce que le Gouvernement fait ou propose à la Chambre, le premier ministre, comme on peut le voir à la page 179 du hansard, s'est exprimé dans les termes suivants:

> Je ne lui reproche pas...
>
> Il parle du chef de l'opposition.
>
> ...de prétendre que l'opposition, voire tous les membres du Parlement, ont le devoir d'exprimer librement leur avis sur l'opportunité ou l'inopportunité des mesures administratives que la constitution fait un devoir au Gouvernement de prendre au nom du souverain.

De belles paroles, monsieur l'Orateur, de très belles paroles! C'est presque une invite aux partisans du Gouvernement à la Chambre, à parler et à penser comme ils l'entendent. Mais, au cas où nous aurions pu nous

en laisser imposer par d'aussi belles paroles, nous n'avions qu'à porter notre regard vers les banquettes ministérielles pour y apercevoir, assis tout contre le premier ministre, le membre du Gouvernement qui, l'an dernier, sur un ton de souverain mépris, disait ici-même aux membres de l'opposition: "Si nous voulions le faire, qui nous en empêcherait?"

Nous avons eu tant d'abondantes preuves que la véritable attitude du Gouvernement à l'égard de la Chambre paraît, non pas dans les paroles doucereuses qu'a prononcées le premier ministre jeudi dernier, mais dans l'attitude composée et dédaigneuse que le ministre de la Production de défense (M. Howe) a prise à l'égard de la Chambre à cette occasion et en bien d'autres également.

Cependant, les députés qui ont jusqu'ici appuyé la politique du Gouvernement devraient voir là un avertissement. Le premier ministre en effet, à cette occasion, n'a pas voulu, au nom du gouvernement, prendre le blâme,—car il s'agit bien d'un blâme,—pour les méthodes financières gloutonnes de ce gouvernement qui ont pressuré les contribuables du Canada.

Il a cherché à partager la responsabilité avec ceux qui l'appuient à la Chambre, pour ce qui est de ce résultat malheureux et désastreux. Il a même dit que c'est à eux qu'incombe cette responsabilité. Eh bien, voici déjà quelque temps que nous, les membres de l'opposition officielle, disons que les députés libéraux qui, par leur acquiescement, leur timidité et leur silence ont permis au Gouvernement d'imposer aux contribuables canadiens ces taxes lourdes et exorbitantes, doivent partager avec le gouvernement une lourde responsabilité devant le tribunal de l'histoire.

Shelley a écrit, il y a plus d'un siècle, des vers qu'on peut parfaitement invoquer ici pour décrire la façon dont certains députés, par leur soumission, se sont laissé subjuguer par le Gouvernement. Je cite:

> Power, like a desolating pestilence,
> Pollutes whate'er it touches; and obedience,
> Bane of all genious, virtue, freedom, truth,
> Makes slaves of men, and, of the human frame,
> A mechanized automaton.

Il devient urgent, pour le Gouvernement, de s'attaquer à de très graves problèmes et de se préoccuper un peu moins de remplir des postes et d'accorder des faveurs politiques. Je crois que la Chambre apprendra avec intérêt ce que certains libéraux de Toronto disaient récemment au sujet de la façon dont le Gouvernement a toujours fait la sourde oreille aux demandes du beau sexe quant aux nominations. Je trouve dans le *Globe and Mail* du lundi 25 février le compte rendu d'une réunion de l'Association des femmes libérales de l'Ontario. Il se lit ainsi qu'il suit:

> Une accusation selon laquelle le gouvernement aurait invariablement tenu à l'écart les femmes actives dans les rangs du parti libéral, lorsqu'il s'agissait d'accorder des honneurs ou de faire des nominations, a été portée samedi soir par Mme Angus Gordon, convocatrice du Comité d'instruction politique de l'Association des femmes libérales de l'Ontario, lors d'une réunion du bureau qui a eu lieu ici. Mme Gordon a dit que c'était là principalement la raison pour laquelle l'Association a de la difficulté à recruter les jeunes femmes. "Nous comptons dans les rangs des femmes libérales, par tout le Canada, plusieurs femmes éminentes, heureuses et capables d'occuper des postes au sein des organismes nationaux et internationaux", a-t-elle dit. Elle a invité les femmes libérales "à s'unir et à exiger que soit reconnu le travail qu'elles ont fait et à ne plus consentir à jouer le rôle de scieurs de bois et de porteurs d'eau, pour ce qui est du travail politique".

On peut au moins admirer l'indépendance et les franches paroles de cette dame distinguée. Est-il trop tard, monsieur l'Orateur, pour espérer que certains simples députés, qui accordent leur appui politique au Gouvernement, fassent preuve de ce genre d'indépendance d'attitude?

M. Macdonnell (Greenwood): On traite les femmes comme si elles étaient des sauvagesses.

M. Fleming: "Scieurs de bois et porteurs d'eau" a-t-on dit. Cela montre peut-être que le Gouvernement, à cet égard comme à tant d'autres, n'est pas de son temps. Le ministre des Finances (M. Abbott) nous a annoncé qu'il présenterait son budget le 8 avril. Je n'aurai pas l'audace de dire au ministre des Finances quel genre de budget il devrait présenter à la Chambre à cette occasion. Il a montré à maintes reprises qu'il ne s'intéresse guère aux propositions que l'opposition peut lui présenter en ce sens. J'ai cependant quelques observations à formuler aujourd'hui sur cet important sujet. Je ne me laisserai nullement arrêter par la susceptibilité extrême que le ministre des Finances manifeste depuis quelque temps lorsqu'on critique les résultats des politiques qu'il a adoptées.

Au lieu de prendre en si mauvaise part les critiques qu'on lui adresse, le ministre des Finances devrait supprimer les causes du mécontentement des nombreux contribuables qu'il écrase sans cesse sous le poids de ses impôts arbitraires. On a là une excellente façon de vérifier si nous avons vraiment le droit de parler librement ici. Les remarques formulées vendredi dernier par le ministre des Finances semblent indi-

quer de sa part l'intention de jeter du discrédit sur les innombrables Canadiens qui critiquent les méthodes qu'il adopte. Il faudra attendre bien longtemps pour être témoins à la Chambre d'un exemple d'irréflexion plus marqué que celui que le ministre des Finances nous a servi vendredi dernier lorsqu'il a donné lecture ici d'une lettre envoyée par un particulier qui s'en prenait à une société commerciale, tout en disant qu'il ne se rendait nullement responsable du contenu de la lettre. Apparemment, il n'a pas fait la moindre enquête pour déterminer l'exactitude des renseignements contenus dans cette lettre. Il a simplement donné lecture de la lettre, assurant ainsi la plus grande publicité possible à des affirmations dont il dit lui-même qu'il ne peut se porter garant. A mon avis, il fait preuve d'absence complète du sens des responsabilités.

Quelle sorte de budget faudrait-il préparer pour cette année? Il faudrait assurer aux Canadiens la réduction de taxes qui s'impose, libérer la population des distinctions fiscales injustes et supprimer le gaspillage et la prodigalité. Le premier ministre (M. St-Laurent) a apparemment voulu faire taire les critiques à ce sujet quand il a tenté, le 6 mars, d'anéantir les espoirs du nombre énorme de Canadiens qui supportent le si lourd fardeau des impôts fédéraux. Me reportant à la page 182 du hansard, je constate que le premier ministre a dit:

> Toutefois, tant que la situation mondiale restera ce qu'elle est, je ne puis faire espérer à notre population aucune réduction sensible du taux de l'imposition.

Les Canadiens ne s'en laisseront pas imposer par des remarques de ce genre. Ceux d'entre nous qui ne se permettent pas de classer trop vite les souvenirs qu'ils gardent des attitudes du gouvernement actuel, l'interpréteront évidemment comme un indice qu'il n'y aura pas d'élections générales, cette année, et s'attendront également, vu les événements qui se sont produits au pays et à la Chambre au printemps de 1949 et malgré la tournure que la situation internationale peut prendre d'ici là, à voir le Gouvernement déclarer la veille de la dissolution des Chambres que la situation internationale s'est améliorée, que grâce aux recettes mirifiques disponibles, les coffres de l'État sont si bien remplis qu'il envisage enfin de réduire radicalement les impôts en alléguant à cette occasion, pas maintenant, que le Canada en bénéficiera. Voilà la petite prédiction que j'ose faire aujourd'hui.

Une voix: Nous avons déjà entendu ce discours.

M. Fleming: Vous l'entendrez à la Chambre l'an prochain, prenez-en ma parole, de la bouche même du ministre des Finances. J'espère que vous prendrez dûment note de ce qui se dit aujourd'hui en prévision de ce que vous entendrez alors.

Une voix: Nous l'entendrons, qu'il y ait ou non élections.

M. Fleming: L'honorable député semble croire que l'an prochain il y aura une réduction des impôts même sans la perspective d'une élection. Je puis lui affirmer que le gouvernement actuel a pour politique de faire payer les contribuables jusqu'à la veille d'une élection et de se rendre ensuite aimable en remettant à la population l'argent qu'il lui a enlevé au moyen des impôts.

M. Sinnott: C'est une absurdité.

M. Fleming: C'est de l'histoire. Si absurdité il y a, cette absurdité prend au Canada grâce au Gouvernement la forme de l'histoire.

M. Sinnott: Jetez un coup d'œil rétrospectif sur les quatre dernières années.

M. Fraser: Le Gouvernement a donné suite à cette absurdité.

M. Fleming: L'absurdité réside dans la ligne de conduite du Gouvernement et dans l'attitude soumise de ceux qui l'appuient à la Chambre.

Une voix: Y compris l'honorable député de Springfield (M. Sinnott).

M. Fleming: Que le Gouvernement ne parle plus de l'impossibilité de réduire le fardeau de l'impôt. Hier encore, au parlement de Westminster, le chancelier de l'Échiquier a trouvé moyen de réduire sensiblement l'impôt sur le revenu et de soulager ainsi les contribuables de Grande-Bretagne où les problèmes sont beaucoup plus graves qu'ici et où la situation financière à laquelle doit faire face le chancelier de l'Échiquier est beaucoup plus précaire que celle où se trouve notre ministre des Finances. Voilà pour celui-ci un exemple à suivre.

Pour ce qui est des restrictions imposées au crédit, je crois que personne ne s'est imaginé que de telles mesures fiscales pouvaient être appliquées sans faire mal à quelqu'un. Mais voyons comment le Gouvernement a appliqué ces mesures. Sans le faire au début d'une manière raisonnable, il a attendu et, lorsqu'il a décidé d'agir, il l'a fait subitement, d'une façon rigoureuse et très injuste. On voit la disparité de traitement à la façon dont ces restrictions au crédit choisissent certaines industries comme victimes de ces politiques ministérielles: l'industrie de l'automobile, l'industrie des articles en cuir, l'industrie du

tabac et l'industrie des accessoires électriques. Ces mesures n'ont pas été appliquées de façon uniforme. Elles comportent d'énormes et cruelles disparités de traitement. On nous a dit, à l'époque, que ces programmes, qui auraient pour effet de réduire la demande de matières aux fins de la production civile se raccorderaient merveilleusement bien avec la politique ministérielle au sujet du réarmement. Mais qu'avons-nous vu? Avons-nous vu se réaliser cet accord? Ces deux programmes n'ont pas de rapport du tout l'un avec l'autre et ces industries et les ouvriers qu'elles emploient ont été l'objet d'une dure disparité de traitement de la part du Gouvernement.

Il y a deux jours, le député de Coast-Capilano (M. Sinclair), dans une envolée oratoire vers les pures régions de la fantaisie, nous a affirmé que c'est par suite d'une loi adoptée par la Chambre en décembre dernier (dans le domaine de la fixation des prix de revente) qu'on voit en Colombie-Britannique certains détaillants en articles électriques consentir des crédits de $150 aux acheteurs d'une tasse et d'une soucoupe. Cela est absurde. Si le député consentait à scruter les faits; s'il voulait y employer ses talents plutôt que de se lancer ici dans des discours ampoulés, il découvrirait bientôt que ce qui se passe là-bas (ainsi que dans tout le Canada) n'est qu'un effort tendant à se conformer aux restrictions lourdes et encombrantes imposées au crédit par le Gouvernement. J'espère que les Canadiens comprendront que ces restrictions ne découlent pas de lois parlementaires, mais que c'est un décret du conseil qui les a imposées. Le Parlement a été informé après coup.

Entre temps, autre fruit de cette politique gouvernementale, le chômage augmente dans tout le pays, résultat immédiat et inévitable d'une ligne de conduite désordonnée suivie par le Gouvernement. Dans ma propre ville, d'après le dernier relevé, les chômeurs officiellement inscrits dépassaient 31,000 et la situation est comparativement tout aussi mauvaise dans d'autres municipalités urbaines. Je me refuse à comprendre comment le Gouvernement peut témoigner d'une si profonde indifférence en face d'un tel état de choses. Aux gens qui ont l'estomac vide et qui font la queue pour la soupe, on déclare: "Oh bien, votre problème est un problème saisonnier; vous êtes victimes d'un chômage saisonnier"; imagine-t-on que cela leur tient lieu de nourriture ou remplace un lit convenable pour la nuit?

La semaine dernière, le ministre du Travail (M. Gregg), a dit, en commentant ce sujet à la Chambre, qu'ils touchaient les prestations d'assurance-chômage. A l'heure actuelle le ministre devrait comprendre, n'est-ce pas, que l'assurance-chômage tarde beaucoup à effectuer ses versements. A Toronto, il a fallu compter de deux à cinq semaines pour l'étude de chaque demande. Je dirais même qu'on ne trouvera aucun exemple plus frappant d'incompétence gouvernementale que ces délais qui imposent un surcroît de difficultés à notre population qui aurait droit à un traitement plus favorable. Ce n'est pas de leur faute s'ils doivent chômer. C'est donner deux fois que de donner à temps; et ceux qui ont droit à la prestation d'assurance-chômage ne devraient pas être obligés d'attendre aussi longtemps. Il faut se rendre nettement compte que l'échelle des prestations d'assurance-chômage est insuffisante pour un chef de famille nombreuse.

J'ai alors interrogé le ministre au sujet des chômeurs qui arrivent dans les villes en des périodes comme celle-ci. Nous les appellons les "itinérants", même si le terme n'est pas exact. Ils arrivent dans les villes, parce qu'ils croient y trouver de l'ouvrage; ils entendent parler des contrats dits "de défense" et se rendent, naturellement, dans les centres industriels. J'ai demandé au ministre ce qu'il comptait faire à propos de ces gens.

Avec un air fort surpris et étonné, il s'est tourné vers moi et a déclaré qu'il n'était pas disposé à formuler de déclaration sur la question à ce moment-là. C'était jeudi dernier, mais aucune déclaration n'a encore été formulée. Pendant ce temps, comme le Gouvernement n'a pas réussi à harmoniser son programme fiscal et de restrictions au crédit avec son programme de production aux fins de la défense, il laisse aux municipalités le soin de s'occuper des chômeurs. C'est loin d'être satisfaisant. Il semble que le Gouvernement n'ait adopté aucun programme précis à l'égard des chômeurs aptes au travail. Il est grand temps, je pense, qu'il élabore un programme à leur égard au lieu de les laisser à la charge des propriétaires qui ploient déjà sous le fardeau dans les municipalités.

Quelques mots au sujet des dépenses. Je tiens à souligner que l'excédent budgétaire brut de 721 millions à la fin du neuvième mois de l'année financière actuelle ne résulte pas de réductions des dépenses ni d'économies de la part du Gouvernement. Il n'a aucunement réduit les dépenses ni pratiqué un programme d'économie. Il dépense plus que jamais, même à des fins qui n'intéressent pas la défense. La Chambre se souvient sans doute de ce moment dramatique où le ministre a annoncé, en avril dernier pendant son exposé budgétaire, qu'on prévoyait une petite diminution de quelque 35 millions de dollars sur l'année précédente, à l'égard des dépenses

n'intéressant pas la défense. Avec presque de l'émotion dans la voix, il s'est alors tourné pour remercier ses collègues des banquettes ministérielles qui avaient siégé tard le soir pour s'efforcer de diminuer les dépenses, comme s'ils avaient enfoncé leur couteaux dans ces crédits jusqu'à ce que le sang coulât. C'était vraiment un instant dramatique, mais que s'est-il produit? Bien loin de cette faible diminution de 35 millions de dollars dans les dépenses destinées à des fins autres que celles de la défense, ce qui représentait, on s'en souvient, moins de un pour cent du budget total de 3,700 millions, le ministre a dû nous présenter des chiffres qui révélaient que, durant les neuf premiers mois de l'année financière, les dépenses affectées à d'autres fins que celles de la défense dépassaient effectivement de 37 millions les dépenses engagées durant les neuf premiers mois de l'année financière antérieure. C'est pour cette raison que la Chambre de commerce du Canada a récemment écrit ce qui suit dans un mémoire adressé au ministre des Finances:

Le budget fédéral est maintenant si considérable et le fardeau des impôts si lourd que les impôts accrus modifient nos prix de revient plus rapidement que dans des circonstances moins astreignantes et se reflètent dans les prix qui montent. Ainsi, lorsqu'on a atteint des impôts élevés, l'influence stabilisatrice d'un budget équilibré tend à s'affaiblir et à être moins efficace.

La Chambre est donc d'avis qu'on devrait mener une enquête à fond sur les dépenses de tous les ministères; l'épargne dans l'administration est aussi importante pour la santé économique du pays qu'elle l'est dans les affaires.

Quant à la fiscalité et à son rôle dans notre régime les points de vue des deux partis dits vieux partis apparaissent maintenant, avec évidence, absolument opposés. On trouvera la doctrine du Gouvernement dans le discours que prononçait l'autre jour le premier ministre ainsi que dans bien d'autres discours prononcés par ses partisans. On sait que pour les neuf premiers mois de cette année chaque famille canadienne a payé, en impôts, $250 de plus qu'il ne fallait pour faire face aux légitimes dépenses de l'État. Le premier ministre disait donc, à ce propos, ainsi qu'en fait foi la page 181 du hansard:

Si la quantité de denrées était demeurée la même et si chaque famille de cinq personnes avait bénéficié d'un pouvoir d'achat plus élevé de $250, dans ma simple logique, j'en viens à la conclusion que cela aurait ajouté à la poussée inflationniste, au lieu de croire que c'est d'avoir retranché cette somme du pouvoir d'achat que cet effet en est résulté.

Et voilà! Le Gouvernement estime qu'il rend service à la population en la soulageant du fardeau d'une puissance d'achat excédentaire. Il prétend rendre ainsi service à la population; c'est lui, dit-il, qui gère l'économie et, par conséquent, qui pressure la population en proclamant que c'est pour son bien.

La façon dont le parti conservateur-progressiste aborde la question de l'imposition est diamétralement opposée à ce point de vue-là. Selon nous, les impôts doivent être destinés à satisfaire aux dépenses légitimes de l'État. Quant à la réduction de la dette, nous estimons qu'elle doit être prévue au budget, qu'il faut un plan précis visant la réduction systématique de la dette. Mais nous prétendons que ce sont les particuliers qui savent le mieux gérer leurs propres affaires et la preuve ne nous manque pas de ce que les Canadiens sont beaucoup plus économes dans la gestion de leur propre argent que ne l'est le Gouvernement dans la gestion des deniers publics. Qu'on me permette de citer brièvement ce que disait à cet égard le *Star* de Montréal du 20 février.

Le principe traditionnel dont s'inspire le régime financier de l'État c'est que le gouvernement doit prévoir ses dépenses avec soin et ne percevoir des contribuables que juste ce qu'il faut pour les douze prochains mois. Cet argent est le nôtre, pas celui du gouvernement et aucun gouvernement n'a le droit de prendre un sou de plus qu'il n'en a besoin pour assurer les services que le Parlement reconnaît comme nécessaires.

Nous, membres de l'opposition officielle, savons,—même si le Gouvernement l'ignore, —combien cette lourde imposition est préjudiciable aux contribuables. Le Gouvernement cherche aussi à expliquer l'excédent budgétaire. Il s'efforce de justifier un excédent avantageux, qu'il n'avait pas prévu dans son budget, tandis qu'il n'était pas prêt à le faire il y a un an, car il ne prévoyait qu'un excédent de 30 millions de dollars l'an dernier. L'honorable monsieur qui siège de l'autre côté n'a pas payé de paroles alors au sujet des avantages d'un gros excédent budgétaire. Le public, j'en suis sûr, ne se laissera pas confondre par toutes les âneries que le Gouvernement raconte à propos de la valeur de cet excédent, vu que le Gouvernement n'a pas assez réfléchi l'an dernier pour y tendre. Nous constatons que cet excédent budgétaire s'est élevé à 721 millions de dollars au cours de neuf mois. En d'autres termes, le ministre des Finances (M. Abbott) s'est trompé de 2,300 p. 100 dans ses calculs.

L'année n'est pas encore terminée. En face de ce fait, le Gouvernement cherche à faire parade des fruits de cette bévue grossière et monumentale. Nous du parti conservateur-progressiste envisageons bien autrement la question de l'excédent budgétaire. Nous voulons que le budget soit établi avec soin, avec précision. Nous demandons que le ministre des Finances mette fin à ces vagues con-

jectures. Nous voulons l'équilibre budgétaire et nous acceptons une diminution raisonnable de la dette publique inscrite dans les prévisions budgétaires, mais nous ne voulons pas que ces excédents avantageux tentent l'appétit dépensier du Gouvernement. Aux avertissements qui proviennent des ministres selon lesquels l'excédent du Gouvernement pourrait être réduit à la fin de l'année j'ajoute simplement qu'apparemment le Gouvernement cherche déjà le moyen de se débarrasser d'un excédent trop lourd en prévoyant une augmentation des dépenses. C'est ce qu'il a fait il y a un an. A ce moment-là il s'est rendu compte que l'excédent budgétaire allait s'élever à près de 18 fois ce qu'il avait prévu. Il se mit à l'œuvre et il trouva le moyen, aux dernières heures de l'année financière de dépenser 150 millions de dollars afin de réduire l'excédent à 10 fois ce que le ministre avait prévu.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, quels sont les chiffres de janvier? C'est la coutume de publier les chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses dans la *Gazette du Canada* vers le 20 du mois suivant. Nous n'avons pas encore vu les chiffres que nous attendions vers le 20 février. Nous sommes maintenant en mars, où sont donc les chiffres du dixième mois de l'année financière?

Comment cet excédent budgétaire s'est-il produit? Il résulte en premier lieu de prévisions budgétaires grossièrement ébauchées et dont l'imprécision trompeuse est impardonnable. Il résulte en deuxième lieu du taux exorbitant des impôts et en troisième lieu des augmentations parfaitement inutiles qui ont été effectuées l'an passé au chapitre des impôts. A l'époque, l'opposition officielle a dit au ministre des Finances que les augmentations qu'il avait décidées n'étaient pas nécessaires pour faire face aux dépenses accrues au chapitre de l'armement. Dans les affaires, un excédent est considéré comme une réussite, car il est ordinairement attribuable à une sage direction. Mais il n'en est pas ainsi pour l'État. L'excédent vient de ce que l'État a enlevé à la population des sommes plus fortes que celles qu'il lui fallait obtenir pour répondre aux besoins légitimes de la chose publique. Je me rappelle certaines paroles d'un grand chancelier de l'Échiquier, le chancelier de fer disait-on de lui, Philip Snowden. Dans un discours remarquable, il affirmait que le gouvernement qui prend à la population un sou de plus que ne l'exige son budget est coupable d'escroquerie. Que dire d'un gouvernement qui, en neuf mois, a soutiré aux contribuables vingt-trois fois plus d'argent que n'en demandait son budget.

[M. Fleming.]

Le député de Coast-Capilano a prononcé, voici deux jours, un discours fort enthousiaste. Il a vanté les bienfaits de cet excédent fortuit, et il a dénoncé les efforts de ceux qui, de ce côté-ci de la Chambre, voudraient que notre politique fiscale fût un peu plus pratique. Du commencement à la fin de son discours il a parlé de "nous"; nous avons accompli ceci, nous avons fait cela. Ces paroles semblaient un peu étranges dans sa bouche. Employait-il le "nous" des grands personnages et des directeurs de journaux. Je ne savais. Je n'oublie pas que le député ne jouit d'un certain prestige au sein du Gouvernement que depuis une couple d'années. Ceux d'entre nous qui faisaient partie de la législature précédente se souviennent du prix que le député a dû verser pour avoir fait preuve de trop d'indépendance dans l'expression de ses vues. S'il y eût jamais un député mis à l'écart par le Gouvernement c'est bien le député de Coast-Capilano. Il était la preuve vivante que les députés ministériels faisaient mieux de suivre les consignes. Depuis qu'il a pu rentrer au bercail, il se croit sans doute obligé d'une façon ou de l'autre de faire preuve du zèle du néophyte.

Il a formulé certaines déclarations extraordinaires, dont ou trouvera le texte à la page 284 du hansard. Je m'y arrête un instant:

Cependant, M. R. B. Bennett, quand il était ministre des Finances se trompait invariablement, lui aussi.

Vous voyez, il reconnaissait que son ministre aussi se trompait dans ses calculs.

En 1931, il se trompait, non pas de 8 p. 100, mais de 17 p. 100 dans ses prévisions budgétaires, et les recettes n'étaient pas supérieures, mais inférieures à ses prévisions. L'année suivante, elles étaient encore inférieures de 17 p. 100 à ses prévisions. L'année suivante, elles étaient encore inférieures de 17 p. 100 à ses prévisions, et il se retrouva en face d'un fort déficit.

Monsieur l'Orateur, les faits sont entièrement différents. En 1931, le gouvernement, qui n'était au pouvoir que depuis la fin de l'été précédent, devait administrer le pays dans les limites du budget présenté par le gouvernement King au printemps de 1930. C'était ce budget qu'il lui fallait appliquer pour l'année 1930-1931. Il vous intéressera sans doute d'apprendre, monsieur l'Orateur, que, dans ce fameux exposé budgétaire de mai, M. Dunning n'avait pas soufflé mot de ses prévisions quant au revenu. Ce fut un exposé budgétaire vraiment extraordinaire et j'engage les députés à s'y reporter. Le ministre a prononcé tout son discours sans donner à la Chambre et à la population une estimation des revenus de l'État. C'est ce

que M. Bennett lui a fait observer au cours des remarques qu'il a formulées à la Chambre, le 6 mai.

L'année suivante, M. Bennett a présenté un budget. Il est vrai qu'il avait estimé les revenus à $403 millions mais, par suite d'une situation que personne ne pouvait prévoir alors en pleine crise économique, les recettes n'ont atteint que 335 millions, soit un écart de 68 millions pour l'année. C'est bien peu puisqu'il suffit de trois semaines au Gouvernement actuel pour recueillir 68 millions de plus qu'il ne l'a prévu. Pourtant, le député de Coast-Capilano, qui appuie un gouvernement qui recueille en un mois 80 millions de plus que ce qu'il prévoyait, condamne M. Bennett parce que, aux prises avec une situation sans précédent, il s'est trompé de 68 millions pour toute une année. Il est vrai que l'année suivante M. Rhodes,—M. Bennett n'était plus ministre des Finances,—pendant une crise économique qui atteignait tous les pays du monde, a commis une erreur de 62 millions dans l'estimation des recettes. Cela n'atteint pas aux erreurs de calcul que le Gouvernement commet en deux semaines, en dépit des avertissement les plus clairs. Mais en voilà assez sur l'incursion de l'adjoint parlementaire au royaume de la fantaisie.

Je dois conclure rapidement. La politique de forte imposition a délibérément créé la hausse des prix. Voyez ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine de nos impôts indirects. Si nous payons certaines denrées beaucoup plus cher qu'aux États-Unis, la faute en est tout simplement à la lourde fiscalité indirecte qui pèse sur nous et que les États-Unis ne tentent pas d'imiter.

Et la contrebande est aussi très active à la frontière.

En raison de l'accroissement des impôts directs, la société de téléphone Bell demande et obtient un fort relèvement de son tarif. Pourquoi? Sans doute parce que le ministre des Finances l'a surchargée d'impôts. Le même problème se pose dans la ville de Toronto; nous sommes menacés d'un relèvement du tarif de la *Consumers' Gas Company*. Le pays doit faire face à un relèvement du tarif-marchandises des chemins de fer. Pourquoi? Parce que le Gouvernement s'acharne à alourdir le fardeau de l'impôt, direct et indirect. Nous l'avions averti, l'an dernier, des conséquences qui s'ensuivraient. Le moment est venu,—c'est mon dernier mot, monsieur l'Orateur,—de dire au Gouvernement de laisser les gens administrer leur propre argent. Nous voulons exploiter les ressources du pays. Il nous faut du capital, et celui-ci doit provenir des épargnes de la population ainsi que des bénéfices. Nous avons besoin de ce genre de capital. Nous avons besoin d'épargnes. Nous ne pouvons les avoir si le Gouvernement continue d'extorquer l'argent des contribuables par ces lourds impôts. Nous comptons beaucoup trop aujourd'hui sur le capital étranger pour mettre nos ressources en valeur. Nous voulons que l'exploitation les ressources du Canada se fasse avec une plus forte proportion de capital canadien. Les épargnes doivent augmenter. Nous devons augmenter les revenus. Nous ne pouvons y arriver aussi longtemps que le poids de l'imposition fédérale paralyse à ce point l'esprit d'entreprise des Canadiens.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je tiens à féliciter le motionnaire (M. George) de l'Adresse en réponse au discours du trône et son collègue qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-St-Jean). Au début de la session parlementaire, j'estime que le député du Nouveau-Brunswick a mérité nos éloges et que le député de Lac-St-Jean fait honneur à sa circonscription par l'effort qu'il a accompli ce jour-là.

En formulant mes observations cet après-midi, je me garderai bien de donner ici l'impression que j'entends critiquer le secours accordé chez nous à l'industrie agricole. Comme je l'ai déjà dit, la richesse de tout pays ne provient que de trois sources: de son sol, de la mer et de ses forêts. Les normes de vie de toute nation se fondent sur la prospérité des producteurs primaires. Je me réjouis de l'attention que le Gouvernement a accordée à l'industrie agricole et de l'assistance pécuniaire qu'il lui a consentie et qu'il lui consent toujours. Mes critiques ne portent que sur le point suivant; on dénie aux autres producteurs au premier degré le même traitement généreux.

Pour le moment mes observations se borneront presque exclusivement au problème de l'industrie de la pêche. Je tiens à dire que selon moi tous les pêcheurs des Maritimes approuveront les observations faites hier par le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk) et le député d'Halifax (M. Dickey); il convient de les féliciter de leur effort.

Je m'efforcerai de limiter mon exposé aux délais dont je dispose et de rendre justice à qui de droit. Je voudrais dire du ministère des Travaux public qu'il a fourni des quais et des brise-lames afin de protéger les flotilles de pêche dans un grand nombre d'endroits où la population s'adonne surtout à cette occupation. Je puis assurer au ministère que les pêcheurs éprouvent de la gratitude à son égard. Le ministère des Transports a procuré des bouées, des feux, des sifflets et autres balises, dont, je le répète les pêcheurs sont fort reconnaissants. On a également encou-

ragé la construction d'installations frigorifiques. L'aide fournie a secouru dans une faible mesure certaines parties des provinces Maritimes. J'aimerais, toutefois, consigner à ce propos au compte rendu certains secours que reçoit l'industrie agricole, depuis des années. Si je les mentionne, c'est afin de pouvoir faire la comparaison entre l'agriculture et la pêche. Le document que je vais citer est intitulé: "Secours à l'agriculture, pendant et après la guerre". C'est une publication du ministère de l'Agriculture et elle est tout à fait à jour. Les derniers changements figurent dans cette brochure. Je voudrais maintenant consigner au compte rendu une liste, ou plutôt un tableau, des différentes subventions prévues ainsi que les différentes façons dont on vient en aide à l'industrie agricole; je vais donc lire des extraits de la table des matières de la publication en cause.

L'aide au transport des aliments; subventions relatives aux aliments, céréales secondaires; drawbacks; transformation des aliments du bétail; pulpe de betteraves sucrières.

Engrais et chaux.

Produits laitiers; lait nature et concentré, beurre et fromage; exportation de fromage; primes sur le fromage et octrois aux fabriques.

Animaux de la ferme et produits dérivés; primes sur les porcs; aide au transport des porcs; amélioration du porc; exportation de bacon; aide au transport des bovins d'embouche et des agneaux; élevage du mouton, laine, exportation d'œufs.

Fruits et légumes: pommes, petits fruits à confiture; légumes à conserve; pommes de terre, construction d'entrepôts à pommes de terre; haricots secs blancs et jaunes; haricots blancs; déshydratation.

Semences.

Indemnités aux cultivateurs pour la culture de l'asclépiade.

Escomptes sur les machines de teillage du lin.

Programme de diminution des emblavures.

Programme de versements relatifs au revenu sur les fermes des provinces des Prairies.

Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

En plus de ces postes, je vais mentionner d'autres versements, mais je tiens à signaler que je ne critique aucunement l'aide accordée sous ces diverses rubriques. Outre les versements que j'ai indiqués, il y a un paiement de 65 millions que le ministère de l'Agriculture a fait, en 1951,—l'an dernier,—à la Commission canadienne du blé, somme qu'elle devait distribuer aux producteurs de blé de l'Ouest canadien. On a ensuite affecté 14 millions des deniers de la population canadienne à secourir les victimes des inondations de la vallée du Fraser. Il y a eu aussi l'inondation de la rivière Rouge. Je n'ai pas les chiffres qui s'y rapportent, mais le montant était à peu près le même. Il y a eu aussi plusieurs incendies désastreux et les sinistrés ont reçu de l'aide du gouvernement fédéral. J'approuve entièrement ces secours. Les cultivateurs de l'Ouest canadien ont obtenu de l'aide à l'égard du blé qu'ils n'ont pu moissonner l'automne dernier. J'appuie aussi de tout cœur ce genre de secours. Il y a à peine quelques jours, la Chambre a approuvé une mesure tendant à aider les gens qui ont subi des pertes par suite de l'apparition de la fièvre aphteuse dans l'Ouest canadien. De nouveau, j'approuve l'attitude que le Gouvernement a adoptée à cet égard.

Je pourrais dire que dans l'industrie de la pêche nous avons connu des maladies aussi préjudiciables peut-être pour nous que l'est la fièvre aphteuse pour les éleveurs de bétail de l'Ouest canadien. Cependant l'industrie de la pêche n'a jamais reçu d'aide financière. Au début des années trente il s'est produit une épizootie extrêmement grave parmi les sardines. Des milliers de tonnes de sardines furent condamnées par les inspecteurs aux établissements de mise en conserve, et les pêcheurs ne reçurent qu'un dixième de cent peut-être par livre de poisson vendu comme engrais. Nous sortîmes victorieux de ce mauvais pas. L'épidémie disparut quelque temps, mais elle se déclara à nouveau, et au cours des vingt dernières années nous avons dû la subir de temps à autre. Mais pendant tout ce temps, rien n'a été versé à même le Fonds du revenu consolidé pour venir en aide aux pêcheurs. La question a été portée à l'attention du Gouvernement a maintes reprises, mais j'imagine qu'on ne l'en a pas saisi avec suffisamment d'énergie.

Au cours des dix dernières années, on a dépensé vingt millions de dollars pour venir en aide aux producteurs de pommes de la vallée d'Annapolis. Je ne dirai pas grand chose là-dessus: il se peut que mes observations ne soient guère prisées par un assez grand nombre de mes collègues. Mais je veux simplement consigner ce montant au compte rendu. Plus de vingt millions, c'est vraiment énorme si l'on songe que cette somme n'est destinée qu'à un tout petit secteur de l'industrie agricole.

Au cours des débats qui se sont déroulés ici au sujet de la fièvre aphteuse, certains d'entre nous ont formulé des propositions qui, si elles avaient été adoptées, auraient mis les employés mêmes de salaisons en mesure de toucher des compensations. Ils auraient reçu de l'argent par suite de l'apparition de la fièvre aphteuse dans l'Ouest. Si le débat s'était poursuivi quelques jours de plus on aurait fini par inclure des milliers d'autres personnes! Pourquoi on songe, dans un cas comme celui-ci, aux employés des salaisons qui bénéficient de l'assurance-chômage, cela me dépasse. Si des personnes étaient sans travail et n'avaient rien pour vivre, je serais tout à fait disposé à les se-

courir, mais je crois que les lois que nous avons déjà dans nos recueils suffisent à régler ce problème.

On me permettra maintenant de me reporter à la page 2 du rapport dont je lisais des extraits il y a quelques instants, pour donner la liste de quelques denrées qui bénéficient d'une subvention du ministère de l'Agriculture: machines aratoires, ficelle d'engerbage, corde, sacs et tissu pour sac, provende, engrais, harnais et selles, bois, insecticides, pétrole et objets de bois, abeilles.

Lorsque, consultant cette liste, je vois une subvention à l'égard de la ficelle d'engerbage et des cordages qui servent à l'industrie agricole au Canada, je pense au comté que j'habite dans les provinces Maritimes et je me rends compte que les filets qui, en 1945, coûtaient 70c. la livre coûtent maintenant $2.40 la livre. Il n'a jamais été question d'une subvention pour aider les pêcheurs à acheter du fil. Pour chaque dix livres de ficelle qui servent dans l'Ouest canadien aux fins auxquelles on la destine, l'industrie de la pêche en emploie, tout le long du littoral, des milliers de livres.

Passons maintenant aux cordages. L'honorable député de Digby-Yarmouth (M. Kirk) a consigné au compte rendu, hier, le prix de revient des cages à homards. Ce prix comprenait la corde, qui est très nécessaire. Cette industrie emploie chaque année des milliers et des milliers de livres de corde. Aujourd'hui nous la payons presque quatre fois le prix de 1945. Il n'a jamais été question de verser une subvention de ce genre à ces pêcheurs.

La liste comprend un autre petit poste, les insecticides, ce qui m'amène à parler du goudron. L'industrie de la pêche emploie beaucoup de goudron. Je pense que les "insecticides" peuvent dans bien des cas remplir les mêmes fins que le goudron. Le goudron s'emploie pour protéger les filets et dans certaines régions des provinces Maritimes, les pêcheurs doivent immerger tout le casier à homard dans le goudron afin de les protéger contre les tarets. En 1946, nous l'avons payé $4.50 le baril, et je crois que le prix a augmenté à $5 la dernière partie de l'année. C'est un goudron très clair qui ne peut servir à aucune autre fin. Ce goudron se vend $22 le baril aujourd'hui et les pêcheurs paient encore la taxe de vente. J'ai signalé cette question au ministère du Revenu national. Les pêcheurs acquittent encore une taxe de plus de $2 à l'égard du baril de goudron. Là encore, le versement d'une subvention ou même la suppression complète de cette taxe serait d'un précieux secours à l'industrie de la pêche.

Le pétrole est un autre article mentionné ici. Je ne sais pas exactement le sens qu'il faut donner à ce mot ni quelle est l'importance du pétrole pour les cultivateurs, mais je puis vous assurer que l'industrie de la pêche en utilise beaucoup. Le gouvernement fédéral n'a jamais songé à venir en aide aux pêcheurs à cet égard. Un autre article mentionné est le bois d'œuvre. Il est impossible de dire ce que ce mot englobe, mais le bois d'œuvre est utilisé dans tous les secteurs de l'industrie de la pêche. Une subvention ou une aide accordée aux pêcheurs serait fort bien accueillie.

La page 3 du même rapport renferme la brève déclaration suivante:

> En vue de rendre disponible du crédit remboursable à brève et moyenne échéance, le Gouvernement fédéral a adopté en 1944 la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Les banques à charte possèdent des garanties contre les pertes jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du montant qu'elles prêtent en vertu de la loi (Un maximum de 250 millions de dollars).

Pour les provinces Maritimes, c'est une forte somme. Plus loin, à la même page, ont lit la déclaration suivante:

> Parmi les nouvelles initiatives de la période d'après-guerre, se range un engagement de la part du gouvernement fédéral à soutenir les prix agricoles. La loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles stipule que:
>
> "Lorsqu'il prescrit des prix, l'Office doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables en favorisant l'adaptation régulière des conditions de guerre aux conditions de paix, et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations."

Des paroles comme celles-là seraient vraiment très réconfortantes pour les pêcheurs. Ils seraient heureux d'apprendre que c'est à eux qu'on veut les appliquer. S'ils étaient sûrs que l'alinéa que je viens de lire concerne leur propre industrie, ils se sentiraient beaucoup plus en sécurité.

Qu'on me permette de me reporter quelques instants à un poste que j'ai retrouvé dans le budget des dépenses, où je cherchais au hasard quelques crédits qui pourraient me servir de point de comparaison. Il s'agit du numéro 43, page 6 du budget des dépenses de 1951-1952:

> Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable.

En prenant connaissance de ce crédit, je me suis dit immédiatement que les produits canadiens de l'érable ne représentent que bien peu de chose en regard de notre industrie de la pêche. L'examen de ce crédit m'a appris que cette industrie avait bénéficié pendant quelques années d'une subvention annuelle d'un demi-million. J'ai immédiatement cherché à savoir le pourquoi de cette subvention. On m'a dit hier qu'on a découvert

vert il y a quelques années que le sirop d'érable était de meilleure qualité lorsque tous les vaisseaux utilisés pour la fabrication étaient d'aluminium. Le gouvernement fédéral a par la suite affecté chaque année un crédit d'un demi-million à l'achat de contenants en aluminium à l'intention des producteurs de sirop d'érable. Je cite le fait à titre de comparaison.

En comparant cette industrie qui est en exploitation environ deux semaines sur cinquante-deux, avec l'industrie de la pêche, vous constatez qu'au cours de la même période, en 1951, l'Office de soutien des produits de la pêche a versé $240,000. Bon nombre d'honorables députés pensent peut-être que la loi de soutien des produits de la pêche s'applique comme la loi de soutien des prix agricoles. Je tiens à leur affirmer ainsi qu'à tous les Canadiens qu'il n'en est rien. Au cours de l'année 1951, une somme de $240,000 a été payée en vertu de cette loi et chaque dollar est allé à l'industrie de la morue salée de Terre-Neuve. Aucune des autres provinces n'a reçu un seul de ces dollars; ce montant ne représente pourtant que la moitié des sommes versées aux producteurs de sucre du Canada. Lorsque je remonte dans le passé et que je découvre une statistique comme celle-là,—prise au hasard, —je commence à me poser des questions. Je regarde ensuite un peu plus loin. Je vois là-bas le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank).

M. Cruickshank: Je désire poser une question.

M. Stuart (Charlotte): Parfait. Je me ferai un plaisir d'y répondre si je le peux.

M. Cruickshank: Le député consent-il à admettre que 55 p. 100 du poisson pêché au Canada vient de la Colombie-Britannique?

M. Stuart (Charlotte): Non. Je suis d'accord, quant à la quantité mais non quant à la qualité.

M. Cruickshank: Les registres le prouvent.

M. Stuart (Charlotte): J'affirme que les deux tiers du poisson mis en boîte dans les Maritimes, sont mis en conserve dans le comté que je représente et qui a une population de 25,000 habitants.

M. Cruickshank: Admettez-vous que 55 p. 100 du poisson canadien vient de la Colombie-Britannique?

M. Stuart (Charlotte): Je n'ai pas les chiffres ici. Je ne puis répondre, n'ayant pas les chiffres.

[M. Stuart (Charlotte).]

M. Cruickshank: En deuxième lieu: le député estime-t-il qu'il serait bon d'importer en franchise des huiles végétales à bon marché, qui feraient concurrence aux produits des agriculteurs?

M. Stuart (Charlotte): Je suis heureux de pouvoir répondre à cette question et je me réjouis de ce que le député l'ait posée. Dans le petit comté dont je suis originaire, se trouve l'industrie de sardine la plus importante de l'univers; elle emploie des millions de gallons d'huiles comestibles.

M. Cruickshank: Faudrait-il l'importer en franchise?

M. Stuart (Charlotte): Cette huile vient des États-Unis, étant donné que nous n'en produisons pas, au Canada, des quantités suffisantes pour répondre à nos propres besoins. Nous importons de l'huile de soya des États-Unis; tant que je ferai partie des Communes, je m'opposerai avec la dernière énergie à toute proposition visant à abolir l'entrée en franchise de cette huile.

M. Cruickshank: Moi aussi je protesterai.

M. Stuart (Charlotte): Très bien. Un peu plus loin dans le budget des dépenses, nous trouvons un poste d'un peu plus d'un million de dollars:

Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture.

Je constate que la plus forte partie de ce crédit était destinée à acheter des caisses, des barils et autres contenants à l'intention des producteurs de petits fruits de la Colombie-Britannique. Je ne m'y oppose pas. (*Exclamations*) J'ai dit que je ne m'y opposais pas. Cependant, les producteurs des provinces Maritimes achètent leurs contenants depuis longtemps. Dans les provinces Maritimes les gens qui s'adonnent à l'industrie de la pêche ont besoin de baquets, de barriques de réservoirs et d'autres contenants, mais je n'ai jamais entendu dire qu'on devrait leur verser une subvention à cet égard.

Je n'en veux pas à ces gens s'ils ont besoin de ces subventions. Mais à ce sujet, je trouve dans le même ouvrage que j'ai cité tout à l'heure une déclaration du ministre de l'agriculture (M. Gardiner) qui peut être intéressante:

En d'autres termes, le Gouvernement s'est chargé du côté financier de la production des petits fruits. Nous avons conclu une entente avec les producteurs et le gouvernement provincial, qui s'inquiétait beaucoup de la question, pour qu'on diminue la superficie de ces cultures au point où elle sera plus conforme aux possibilités du marché. Je puis ajouter que les superficies ont diminué par suite des inondations et on s'efforce de les restreindre encore davantage.

Voici le dernier alinéa:

Ce n'est pas un prix minimum qu'on a accordé dans le cas des petits fruits. De fait, la plus grosse partie de l'aide vise à payer les contenants dont nous garantissons le coût.

C'est là une déclaration extraite d'un rapport du ministère de l'Agriculture, et je la crois exacte. Encore une fois,—soit dit en passant,—je ne comprends pas que tous les secteurs de l'industrie agricole aient besoin de cette aide, tandis qu'on se désintéresse de l'industrie de la pêche. Cette question a été signalée à la Chambre par des députés de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de Québec et de la Colombie-Britannique; mais il a été absolument impossible de faire comprendre au Gouvernement que notre industrie de la pêche joue un grand rôle dans l'économie du pays. La moitié des pêcheurs se livrent à leur travail dans des conditions qui rebuteraient les cultivateurs. Je parle en connaissance de cause, car j'ai pêché en hiver comme en été. Je n'ai pas pêché pendant six ou huit mois, pour passer ensuite l'hiver dans le Sud avec ma famille. Je n'ai pas pêché pendant six ou huit mois, pour me reposer ensuite au coin du feu pendant le reste de l'année. J'ai pêché douze mois par année. Je suis donc en mesure de savoir tout ce que ces hommes ont enduré au cours des années.

On ne jugera pas, je pense, qu'ils réclament des privilèges spéciaux; non. Il ne me reste que deux ou trois minutes avant l'ajournement de six heures et je voudrais en profiter pour signaler que pendant ces années-là la pêche à la sardine dans les îles du Grand-Manan et de Campobello n'a à peu près rien donné. Ces pêcheurs, l'hiver dernier, ont pris ce qui leur restait des économies de toute une vie; ils ont acheté du matériel, soit le bois et la ficelle nécessaires à la confection de claies à sardines. Bon nombre d'entre eux ont emprunté de l'argent. Le printemps dernier, ils ont reconstruit leurs claies, mais l'industrie a subi un échec complet.

L'hiver a été venteux et pénible, cette année, le long du littoral. Il faut réparer ces installations. Mais là encore, par suite de l'échec complet subi l'an dernier, les pêcheurs n'ont pas d'argent comptant à y placer cette année et leur crédit est épuisé. L'avenir est plutôt sombre.

La question a été portée à l'attention du ministère des Pêcheries et j'espère qu'on trouvera moyen de leur venir en aide. La situation actuelle ne peut pas durer indéfiniment. En ce moment, un certain producteur de denrées de base bénéficie d'égards spéciaux, tandis que l'autre est complètement oublié. Un tel état de choses ne se défend pas en régime démocratique. Il faut assurer une aide égale à tout le monde.

Avant de proposer la renvoi de la discussion, me permettra-t-on de dire que, pour quiconque observe la situation, il apparaît avec évidence que ce sont ces producteurs de base qui constituent l'armature même du pays. Sans eux il n'y a rien. C'est ce qu'ils tirent du sol, de la mer ou des forêts qui assure la prospérité dont nous jouissons.

(Sur la motion de M. Stuart, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, nous poursuivrons le présent débat.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LE BÉTAIL

ÉPIZOOTIES DANS LA RÉGION DE REGINA—RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU "FEUILLETON" D'AUJOURD'HUI

A l'appel des motions.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Avant que nous passions aux motions, monsieur l'Orateur, je dois dire que le *Feuilleton* d'hier comprenait une question à laquelle je ne pouvais pas répondre. C'est, aujourd'hui, la question nº 2. Je crois que l'intérêt public exige que l'honorable représentant de Brant-Wentworth (M. Charlton) ait une réponse à cette question. Je prie la Chambre de m'autoriser à la déposer maintenant.

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Gardiner: Voici la question.

1. Doit-on signaler la stomatite vésiculaire aux termes de la loi des épizooties?

2. Les fonctionnaires de la Division de l'hygiène vétérinaire en Saskatchewan, ont-ils imposé l'isolement ou la quarantaine à la ferme de M. Leonard Wass, à McLean (Saskatchewan)? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. A-t-on effectué des injections d'épreuve sur des animaux dans le district de Regina? Dans le cas de l'affirmative, sur quels animaux?

4. Si les épreuves ont porté sur des chevaux, a-t-on obtenu des réactions positives? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et à qui a-t-on signalé la chose?

5. Quelque fonctionnaire de la Division de l'hygiène vétérinaire, en Saskatchewan, a-t-il refusé d'accepter, de la part de vétérinaires privés, des échantillons de substance contaminée? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quels motifs?

6. Les inspecteurs de la Division de l'hygiène vétérinaire ont-ils signalé des symptômes cliniques douteux à l'un ou l'autre des abattoirs de Regina? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la teneur de leur rapport et à quelle date a-t-il été reçu?

Voici la réponse.

1. Non.

2. Oui. La Division de l'hygiène vétérinaire, à Regina, a mis la ferme Wass en quarantaine le 3 décembre 1951.

3. Oui. 2 chevaux le 3 décembre 1951. 2 bovins, 2 porcs, le 18 février 1952. 2 chevaux, 1 taureau, le 24 février 1952.

4. Oui. Dans l'épreuve du 3 décembre, la réaction a été positive pour ce qui est de la stomatite vésiculaire; on a pu voir par là qu'il ne s'agissait pas de fièvre aphteuse.

A l'épreuve du 24 février, la réaction a été négative pour ce qui est de la stomatite, permettant de conclure à la possibilité de la fièvre aphteuse. Rapport a été fait à Ottawa.

5. Pas à la connaissance des bureaux de Regina ou d'Ottawa de la Division de l'hygiène vétérinaire.

6. Oui. Le 31 décembre 1951 on a rapporté la présence de stomatite à l'abattoir Burns, à Regina.

LES NATIONS UNIES

L'ORGANISATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE—RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DU CANADA

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dépose des exemplaires français et anglais du rapport relatif à l'activité du Canada, au cours de l'année 1951, en ce qui a trait à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

AIR-CANADA

NOUVELLES DE PRESSE SELON LESQUELLES LA LIBRE CIRCULATION DE CANADIENS AURAIT ÉTÉ GÊNÉE À L'AÉROPORT DE BUFFALO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de faire part à la Chambre des renseignements qu'il a obtenus sur la question que j'ai soulevée jeudi dernier? Il s'agit des Canadiens qui ont été détenus à l'aéroport de Buffalo, sous la surveillance d'un cordon de police.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Un rapport sur cette affaire nous est parvenu hier après-midi. Je pourrai, je l'espère, faire une déclaration là-dessus demain.

LA DÉFENSE NATIONALE

ACQUISITION DE CHARS DE COMBAT CENTURION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si le Canada a fait l'acquisition de chars de combat Centurion, de fabrication anglaise? Dans le cas de l'affirmative, combien en avons-nous reçu jusqu'ici?

L'hon Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Nous avons cherché à obtenir le plus grand nombre possible de chars de combat Centurion. Jusqu'ici, nous en avons reçu assez pour satisfaire les besoins de la 27e brigade en Allemagne. En outre, nous en avons reçu un petit nombre, cinq, pour des fins d'instruction militaire au Canada. Nous comptons en recevoir d'autres.

M. Harkness: Ces chars de combat Centurion qui sont expédiés au Canada serviront-ils exclusivement à des fins d'instruction militaire ou serviront-ils, comme on le prétend, de modèles pour leur production au Canada?

L'hon. M. Claxton: Non. Il n'est pas question de fabriquer de chars de combat au Canada en ce moment.

ACQUISITION D'ARMES PAR LES CIVILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il exact, comme les journaux le signalent ce matin, que la mitraillette dont s'est servi Jackson, le voleur de banque, ait été volée à l'armée? Le ministre a-t-il enquêté en cette affaire? Quelles mesures prend-on pour empêcher que des armes de ce genre ne servent à de telles fins?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je ne savais rien de cette affaire avant que l'honorable député m'en parle. J'ai vu des photos des mitraillettes qui ne me paraissent pas de modèle militaire. Une étroite surveillance est exercée, cela va de soi, sur les armes militaires; mais la corporation des biens de guerre en a écoulé un grand nombre depuis la fin des hostilités.

M. Fraser: Les mitraillettes vendues par cette corporation des biens de guerre n'ont pas été cédées à des particuliers, n'est-ce pas?

L'hon. M. Claxton: Non.

M. Fraser: Comment expliquer qu'elles soient tombées entre les mains de particuliers?

[L'hon. M. Pearson.]

EMPLOI DE CIVILS AUX AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Le ministre de la Défense nationale nous fera-t-il un exposé sur l'emploi des civils aux stations d'atterrissage permanentes des diverses régions du Canada?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): La question de l'honorable député ne me donne pas une idée assez exacte du genre d'exposé qu'il désire. Je n'ai aucunement entendu parler du chômage dont le député parle.

LE LOGEMENT

SAINT-JEAN (T.-N.)—ENTREPRISE DE CONSTRUCTION SUBVENTIONNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Sauf erreur, le ministre des Ressources et du Développement économique a annoncé ce matin un nouveau programme de construction subventionnée d'habitations à Saint-Jean. Le ministre nous dirait-il où ces habitations doivent s'élever et nous fournirait-il les autres détails qu'il possède à ce sujet?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Si j'ai bonne mémoire, il s'agit de 150 unités d'habitation construites sous l'empire de l'article 35 de la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral payant les trois quarts des frais de construction et d'exploitation, et le gouvernement provincial acquittant le reste, soit le quart. Les habitations s'élèveront sur des terrains déjà choisis par les deux parties intéressées, conformément au même article de la loi.

M. Higgins: Où se trouvent ces terrains?

L'hon. M. Winters: Je n'ai pas ce détail ici, mais je puis le fournir plus tard au député.

NÉGLIGENCE DES CONSTRUCTEURS À SE CONFORMER AUX NORMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le Gouvernement, par l'entremise du ministre des Ressources et du Développement économique ou autrement, a-t-il été saisi de protestations de la part de particuliers ou de la part de groupes d'acheteurs de maisons construites sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, au sujet de la négligence de certains constructeurs à respecter les normes de construction de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Si c'est le cas, qu'elles mesures a-t-on prises?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): L'honorable député de Mercier (M. Monette) m'a signalé le cas d'une habitation qui, a-t-on prétendu, ne répondait pas aux normes établies par la loi nationale sur l'habitation. Je voudrais qu'il fût bien compris que, comme dans les autres cas, l'acheteur d'une maison doit lui-même s'assurer qu'elle répond aux normes établies. Si j'ai bonne mémoire, c'est ce que tous les acheteurs ont fait. C'est donc contre l'entrepreneur que toute plainte doit être portée.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 12 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Au cours des brefs instants qui me sont accordés, je ne puis que résumer succinctement les conditions critiques en dépit desquelles certains de nos pêcheurs parviennent à survivre. Je voudrais proposer à la Chambre une ligne de conduite que le Gouvernement devrait suivre, s'il veut améliorer la situation, tout en traitant de la même manière tous les producteurs au premier degré.

J'aimerais établir une ou deux comparaisons. Tout d'abord, je veux signaler le paiement de 65 millions de dollars, accordé aux producteurs de blé de l'Ouest. Au cours de ces dernières années, la province du Nouveau-Brunswick a fait des progrès marqués en ce qui concerne l'état de ses routes, de ses écoles, de ses services sociaux et ainsi de suite. Tout cela a grandement accru notre dette publique. Soixante-cinq millions couvriraient presque les deux tiers de la dette provinciale du Nouveau-Brunswick. Restant toujours dans le domaine des comparaisons, je signale que la subvention versée par le gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick aux termes de l'accord fiscal représente un cinquième environ du montant que j'ai cité. En d'autres termes, les 65 millions de dollars versés aux producteurs de blé atteindraient cinq fois le montant annuel payé à la province du Nouveau-Brunswick aux termes de l'accord sur les subventions. Si je signale ce point, c'est afin de démontrer que d'énormes sommes d'argent ont été utilisées dans le seul but de secourir l'industrie agricole.

En réponse à une question posée, mardi dernier, par le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk), le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) a déclaré que Terre-Neuve était l'unique province qui aient fait des démarches, afin d'obtenir des secours à la suite des tempêtes désastreuses de l'hiver dernier. La déclaration tendait peut-être à faire ressortir que lorsqu'une aide devient nécessaire, le ministère agit généralement par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. J'ai pu remarquer qu'à la dernière page d'une publication intitulée "Assistance à l'agriculture", le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) parle des secours accordés à l'industrie des petits fruits de la Colombie-Britannique. Le dernier paragraphe de l'article est rédigé de la façon suivante:

Ils se sont adressés aux gouvernements...

Il s'agit des producteurs de petits fruits de la Colombie-Britannique.

...et nous ont demandé de nous porter garants de leurs engagements à la banque, afin qu'ils puissent acheter de l'engrais...

M. Cruickshank: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Même si je ne partage aucunement l'opinion de l'honorable député, j'aimerais qu'il y ait moins de bruit à la Chambre, afin que je puisse l'entendre. Il ne sait pas de quoi il parle, mais je voudrais quand même l'entendre.

M. Stuart (Charlotte): Pour la gouverne de l'honorable député, je vais répéter ce que je disais.

Ils se sont adressés au Gouvernement et nous ont demandé de nous porter garants de leurs engagements à la banque, afin qu'ils puissent acheter de l'engrais,—tout comme les producteurs de pommes,—ainsi que des paniers ou des boîtes pour y placer les baies lors de la cueillette, puis des barils pour l'expédition des baies. Ils ont signalé qu'à moins d'obtenir cette avance, dans les conditions qui existaient alors, ils ne pourraient régler les difficultés qui se présenteraient. Nous leur avons donc donné la garantie.

Rien n'indique dans cet extrait qu'un ministre du cabinet de la Colombie-Britannique a entrepris des démarches auprès du ministère fédéral de l'Agriculture. Je suis convaincu que certains détails de la question ont été réglés par la suite entre les représentants provinciaux et fédéraux. Je signale la chose afin de démontrer que dans les circonstances critiques certaines gens obtiennent de l'aide promptement, tandis que d'autres doivent attendre longtemps.

Autre point. Le ministre des Pêcheries a déclaré qu'un membre du gouvernement provincial de Terre-Neuve viendra à Ottawa discuter la question des dégâts causés par la tempête. Je ne comprends réellement pas pourquoi, alors qu'il y a sept députés de

Terre-Neuve au gouvernement fédéral, il faut que des représentants provinciaux viennent à Ottawa exposer les faits au ministère. Je ne parle que pour moi-même, et sans vouloir me flatter, je me crois aussi qualifié pour exposer les faits authentiques que n'importe quel député provincial de mon comté. Les députés provinciaux ont leurs propres problèmes et les ministres provinciaux sont également très occupés. J'avoue ne pas comprendre qu'il soit nécessaire que des députés provinciaux viennent à Ottawa exposer les faits au ministère intéressé.

M. Higgins: Pui-je poser une question à l'honorable député?

M. Stuart (Charlotte): Le député pourrait-il attendre que j'aie terminé?

M. l'Orateur: A l'ordre. On peut poser une question seulement lorsque le député cède la parole.

M. Stuart (Charlotte): Comme je le disais hier soir, certains secteurs de l'industrie de la pêche ont grandement besoin aujourd'hui d'aide financière. Je ne propose nullement que le Gouvernement accorde un simple don semblable à ceux qu'on a consentis en plusieurs autres circonstances, sauf dans des cas d'extrême nécessité. Je recommande fortement toutefois qu'on accorde des prêts à long terme aux intéressés, à un faible taux d'intérêt et avec le moins de formalités et d'embarras possible. J'estime que, dans les circonstances que j'ai exposées, la demande est raisonnable. Je pourrais ajouter que ces circonstances n'ont pas été exagérées.

J'espère que le Gouvernement et le cabinet étudieront la question que je leur ai signalée car, dans le comté que j'habite, la situation est extrêmement sérieuse. Il y a là-bas, ce printemps, des centaines de pêcheurs qui n'ont pas pu gagner leur vie l'an dernier; de fait, des centaines d'entre eux se sont endettés. Au terme d'un violent hiver et leur crédit étant épuisé, il leur sera tout à fait impossible de poser leurs installations cette année pour continuer à pêcher. Sans une aide financière quelconque, bien de ces hommes devront quitter leur foyer, qu'ils ont érigé de peine et de misère au cours des années, pour se chercher de l'emploi ailleurs au Canada. Il leur sera tout à fait impossible de continuer dans les conditions qui existent présentement.

Une dernière remarque en terminant. En remontant jusqu'à l'histoire ancienne, je constate qu'il y a près de 2,000 ans, les humbles pêcheurs étaient le peuple élu. Je regrette d'avoir à reconnaître, toutefois, qu'à l'heure actuelle du moins, les pêcheurs n'ont pas su conserver cette situation enviable au Canada.

M. Cruickshank: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur: L'honorable député y consent-il?

M. Stuart (Charlotte): Oui.

M. Cruickshank: Étant donné ce qu'il a déclaré, comme on peut le voir à la page 403 du hansard, lorsqu'il s'est attaqué aux cultivateurs, peut-il me dire dans quelle province on fait la pêche douze mois par année?

M. Stuart (Charlotte): Je serai heureux de répondre à cette question. Le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) m'a interrogé, j'imagine, à propos de l'importation des huiles comestibles.

M. Cruickshank: Oh! non.

M. Stuart (Charlotte): De quoi s'agit-il?

M. Cruickshank: Il vaudrait peut-être mieux que je cite les paroles du député.

M. Stuart (Charlotte): Citez-les, je vous prie.

M. Cruickshank: Le député a probablement oublié ce qu'il a cherché à dire inexactement. Voici ses paroles:

> Je n'ai pas pêché pendant six ou huit mois, pour passer ensuite l'hiver dans le Sud avec ma famille.

Ces paroles sont consignées à la page 403 du hansard d'hier. Puis, quelques lignes plus loin, je relève l'observation suivante:

> J'ai pêché douze mois par année...

J'aimerais savoir dans quel comté ou dans quelle province on pêche 365 jours par an.

M. Stuart (Charlotte): Il m'est bien facile de répondre à cette question et je suis ravi que l'honorable député l'ait portée à mon attention. Dans ma circonscription, les pêcheurs sont des pêcheurs; ce ne sont pas des cultivateurs qui pratiquent la pêche. Ce sont des pêcheurs qui exercent leur métier douze mois par an dans les divers secteurs de l'industrie. Au cours de l'hiver dernier, alors que le vent soufflait si fort et que le froid était si intense, ils ont pêché des milliers de tonneaux de sardines malgré les intempéries extrêmement pénibles auxquelles ils étaient exposés.

M. Cruickshank: Aimeriez-vous en connaître le montant en dollars?

M. Stuart (Charlotte): Je ne dispose pas de ce chiffre.

M. Cruickshank: Je peux vous le donner.

M. Stuart (Charlotte): Non, je ne crois pas que vous puissiez, car on ne dispose pas encore, à mon avis, dans cette circonscription, des chiffres relatifs à la pêche des sardines.

M. Cruickshank: J'en ai.

M. Stuart (Charlotte): Dans cette circonscription on forme des pêcheurs qui pêchent douze mois par an.

M. Higgins: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? Il a dit que, à la suite des dommages causés par la tempête, le gouvernement de Terre-Neuve se proposait d'envoyer un ministre à Ottawa et il se demandait la raison de ce geste, étant donné, je suppose, que Terre-Neuve compte cinq députés libéraux, y compris un ministre, ici à Ottawa. C'est bien celà?

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement dire que si un problème semblable s'était posé au ministère de l'Agriculture, je ne crois pas qu'il eût été nécessaire que des représentants provinciaux se rendent ici pour obtenir de l'aide. Je suis certain que les sept députés fédéraux de Terre-Neuve seraient tout aussi capables de présenter les faits au ministère intéressé que n'importe quel représentant provincial qui pourrait venir de Terre-Neuve. Voilà exactement ce que je voulais dire.

M. Higgins. Aucun rapport.

Des voix: A l'ordre:

M. Cruickshank: C'est simplement une sortie contre les cultivateurs.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député de Charlotte (M. Stuart) d'avoir cherché à faire obstacle à son intéressant discours; ça été un faux départ. Je dois dire à la Chambre que je ne m'étais pas proposé de participer au présent débat, estimant qu'il était entendu que nous aurions sous peu l'occasion d'étudier nos affaires extérieures et que je pourrais alors faire un exposé général sur ce sujet. J'espère encore faire cet exposé dans un avenir rapproché.

Ce qui m'a porté à prendre la parole aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est le discours prononcé ici, hier, par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef de la C.C.F. à la Chambre. Ce discours, ai-je cru, m'obligeait à participer au débat en vue de relever certaines déclarations précises que le député a faites hier et dont je ne saurais disposer de façon aussi précise si je remettais l'affaire à un autre débat.

Hier, le député m'a défié,—c'est le mot dont il s'est servi,—et je crois qu'il a défié n'importe qui, de démontrer que ses propos étaient inexacts, injustes ou décevants. Il m'a également défié,—encore qu'il n'ait pas employé ce mot dans ce cas,—de prouver que certaines déclarations que j'ai faites, non pas à la Chambre, mais à la radio, la veille, ne renferment pas des "inexactitudes grossières", selon ses propres paroles. Mes observations porteront uniquement sur les affirmations du député.

Je m'explique difficilement l'indignation du député qui, à propos du discours que j'ai prononcé à la radio et dont je viens de parler, s'attaque à moi personnellement et recourt aux mots "calomnies voulues". J'ai eu peine aussi à m'expliquer sa déclaration selon laquelle moi-même et d'autres voulons le réduire au silence, que nous l'avons accusé, lui et son parti, dans ce discours radiophonique, d'appuyer le communisme. De fait, il va jusqu'à dire que mes propos ressemblent à ceux d'un sénateur du Wisconsin, un certain M. McCarthy, en ce sens que,—dans ce discours, j'imagine,—je tente d'empêcher des Canadiens d'exprimer une opinion sincère en les désignant "comme éléments subversifs, comme communistes, comme ennemis de l'État et que sais-je encore."

Encore une fois, j'ai eu quelque peine à m'expliquer la vigueur des termes employés à propos d'une déclaration que j'ai formulée au sujet d'un rapport du conseil de la C.C.F., rapport au sujet duquel, disons-le, j'avais des opinions aussi arrêtées que celles que l'honorable député a exprimées dans ses observations d'hier et je pense que ma manière de voir était plus motivée, comme je vais m'efforcer de le démontrer. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député a participé à la discussion auparavant, il a dit (je cite la page 186 du hansard du 6 mars):

> Le gouvernement canadien mérite lui-même des critiques pour avoir accepté de suivre une politique qui, si elle était menée à sa conclusion logique, menacerait, à notre avis, le régime économique et social du monde entier.

Puis il a ajouté que, selon lui, c'est exactement ce que désire le Kremlin, ce sur quoi il compte.

En d'autres termes, il a dit que nous, le Gouvernement, suivions des lignes de conduite sur lesquelles compte le Kremlin. Or, si je le voulais, j'imagine que je pourrais employer des termes assez forts pour qualifier une telle conclusion, mais j'ai cru que ce n'était pas nécessaire. Je ne me suis pas trop ému non plus au sujet de l'emploi de tels mots au cours d'un débat comme celui-ci.

Pour ce qui est d'essayer de réduire le député au silence par la peur, ce que, d'après lui nous ferions, affirmation pour le moins injuste envers lui-même, l'émission à laquelle il s'est opposé n'avait aucun rapport avec sa propre déclaration à la Chambre. De fait, l'émission a été enregistrée avant qu'il formulât cette déclaration. Le discours qu'il a prononcé à la Chambre, sauf pour ce qui est du passage où il a dit, je le reconnais volontiers, qu'il appuyait fortement cette déclaration, était une chose au sujet de laquelle je n'étais pas disposé à trop m'émouvoir; mais la déclaration formulée par le conseil de la C.C.F. était une toute autre chose, comme je vais tenter de le démontrer, et j'estime qu'elle justifiait bien les mots que j'ai employés à son sujet au cours de l'émission.

Bien entendu, en parlant de la sorte je ne l'accusais, ni lui ni son parti, d'être communiste. Il n'avait pas non plus à se défendre, comme il l'a dit de façon aussi dramatique hier de l'accusation de communisme. Je ne sache pas qu'on ait porté contre lui une telle accusation. Une telle contre-attaque n'est toutefois pas satisfaisante car elle ne sert au fond qu'à nous faire perdre de vue le véritable problème. A mon sens, le véritable danger,—et je l'ai signalé au cours de mon allocution radiophonique, mardi soir,—c'est que son parti, en adoptant le principe inscrit dans la déclaration du conseil, fait exactement le jeu des propagandistes communistes. Dès le début, nous savions qu'un moment viendrait au cours de la mise à exécution de notre programme de défense où le danger d'agression de la part de l'Union soviétique semblerait diminuer et où le fardeau des impôts requis pour assurer notre défense nous paraîtrait des plus lourds. Nous savions que ce serait là un cap difficile à doubler pour l'alliance que nous voulons établir et que nous serions alors fortement tentés de diminuer nos efforts. Selon moi, il nous sera plus difficile de résister à la tentation ici au pays après cette déclaration du parti cécéfiste.

L'honorable député a formulé hier une autre déclaration qui, si elle avait été fondée, eût profondément nui au maintien de notre effort de défense sous le régime de l'OTAN. En peu de mots, et sans trop appuyer sur ce point, il a parlé du réarmement de l'Allemagne et des décisions prises à cet égard à Lisbonne. Qu'il me soit permis de dire bien carrément que ses affirmations ne reposaient sur rien, qu'au contraire la décision prise sur la question à Lisbonne est entièrement opposée à celle qui aurait été prise, d'après son discours d'hier. Je me permets de citer ses paroles, que l'on trouvera à la page 392 du hansard:

> Et cependant les membres de l'OTAN réunis à Lisbonne songeaient à réarmer l'Allemagne avant qu'on soit parvenu à un accord quelconque sur l'intégration.

La question du réarmement de l'Allemagne envisagée du point de vue général de la défense occidentale et de l'OTAN a fait l'objet des discussions les plus difficiles et les plus délicates qui aient eu lieu à Lisbonne. Nous avons abouti à une décision exactement opposée à celle dont a parlé l'honorable député. Nous avons décidé que l'Allemagne ne participera pas à la défense occidentale tant que des ententes politiques n'auront pas été conclues en vue de l'association des républiques fédérales et de la collectivité européenne de défense, que l'armée de l'Europe n'aura pas été formée pour devenir, ultérieurement, partie intégrante des forces de l'OTAN placées sous le commandement du général Eisenhower. Jusqu'à ce stade,—ce qui n'a pas encore été fait,—aucune décision de l'OTAN ne porte approbation d'un réarmement allemand permettant de recruter un seul soldat allemand aux fins militaires de l'OTAN. Il importe, à mon avis, d'établir nettement ce qui en est à ce sujet dès maintenant.

Monsieur l'Orateur, puis-je maintenant revenir à la déclaration de la C.C.F.? Le premier paragraphe est ainsi conçu:

> Tout en conservant son appui à la participation du Canada à l'OTAN...

Je prends note de cette affirmation avec plaisir.

> ...le parti de la CCF s'oppose à certaine évolution récente au sein de cette organisation.

Plus loin:

> La politique de l'OTAN semble être passée entièrement sous la main-mise des militaires et paraît se détourner des objectifs sociaux et économiques indispensables à l'aménagement de la sécurité collective du monde occidental.

Je répète: "Entièrement sous la main-mise des militaires". Monsieur l'Orateur, c'est là une affirmation fallacieuse; je crois être en mesure de parler de ce problème avec quelque autorité, étant donné que j'ai assisté à la réunion de Lisbonne où cette orientation se serait dessinée. J'affirme à la Chambre que cette orientation ne s'est pas manifestée et que l'OTAN n'est pas tombée entièrement sous la main-mise des militaires. Si elle était tombée entièrement sous leur main-mise, le Canada ne serait sans doute pas très désireux de prendre part à son activité.

Qu'est-ce qu'on entend, dans cet énoncé, par le "pouvoir militaire"? Un autre alinéa de l'énoncé du conseil de la C.C.F. jette un peu de lumière sur le sens de cette expression. En voici le texte:

Avant qu'il soit trop tard, il faut crier halte à la main-mise sur l'OTAN du pouvoir militaire et de certaines influences américaines qui mettent en danger les objectifs qui ont motivé la mise sur pied de l'organisation.

Ce passage ne dit pas qu'il nous faut être en garde contre toute tendance de ce genre, contre toute tendance à adopter une attitude trop agressive, trop belliqueuse, trop provocatrice. Il dit: nous devons arrêter la main-mise du pouvoir militaire de l'OTAN. S'il s'agissait simplement d'un appel à la prudence contre de telles tendances, je l'appuierais très chaleureusement. En réalité, au cours de l'émission dont l'honorable député a parlé et contre laquelle il s'est élevé avec tant d'énergie, j'ai dit textuellement:

Je sais, et vous savez, que si l'OTAN donnait des indices qu'elle tend à devenir agressive ou militariste, non seulement le Canada mais aussi d'autres membres s'opposeraient énergiquement à de telles tendances. J'irai plus loin, si la politique des États-Unis ou de tout autre pays qui nous est associé était, à notre avis, peu sage, mauvaise ou trop provocatrice, tout Canadien aurait le devoir d'exprimer son opposition à une telle politique en un langage amical mais franc, se souvenant toujours, il va sans dire, du fardeau énorme de responsabilités qui retombe sur les États-Unis en matière de défense des nations libres et de l'avidité des communistes à savourer et à exploiter tous les indices de désunion ou de désaccord au sein de notre coalition.

Voici le second alinéa de l'énoncé de la C.C.F.:

Cet ordre de choses...

On veut parler, j'imagine, de la domination militaire, et par voie d'induction,—induction raisonnable,—de la domination militaire des États-Unis...

Cet ordre de choses a atteint dernièrement son point culminant dans les décisions prises à Lisbonne de mettre sur pied, en Europe occidentale, environ 50 divisions pour la fin de 1952 et de 90 à 100 divisions pour la fin de 1954, programme qui doit coûter, dit-on, 300 milliards de dollars.

J'ignore où la C.C.F. a pris ce chiffre de 300 milliards de dollars, mais c'est une autre question. Je poursuis la citation de l'alinéa:

Ces décisions sont irréfléchies et désastreuses. Elles sont irréfléchies, parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs militaires prévus, tant pour les armements que pour le personnel. Elles sont désastreuses, parce que l'effort tenté en vue d'atteindre de tels objectifs ruinerait l'économie de tous les États européens qui sont membres de l'OTAN.

Elles sont donc irréfléchies, parce que, d'après la C.C.F., il est impossible d'atteindre l'objectif visé. De fait, les gouvernements représentés à Lisbonne (y compris les gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France) refusent d'admettre que ces objectifs ne peuvent être atteints. Nous avons tous admis au cours de nos discussions que l'affaire peut être malaisée et que divers problèmes économiques et financiers peuvent se dresser sur la route, mais nous ne pensons pas qu'on ne puisse atteindre les objectifs. Nous avons décidé d'un commun accord que nous ferions tous les efforts possibles afin de les atteindre. C'est là la décision prise par les gouvernements représentés là-bas, la décision qui, selon la C.C.F., serait irréfléchie.

En outre, la C.C.F., affirme que ces décisions sont désastreuses, car si on s'efforçait d'atteindre les objectifs fixés, cela causerait la ruine de tous les États européens qui sont membres de l'OTAN; on prétend que si nous poursuivons réellement la décision prise par les quatorze gouvernements à Lisbonne et qui représente le minimum nécessaire à la défense de la paix, si nous essayons vraiment d'atteindre les objectifs fixés, nous n'aboutirons qu'à détruire la presque totalité des États européens qui font partie de l'OTAN.

Et parce qu'ils adoptent cette attitude à l'égard des objectifs à atteindre, les auteurs de ce mémoire prétendent que nous devrions nous opposer à ces décisions.

M. Coldwell: Le ministre voudra-t-il lire la phrase suivante?

L'hon. M. Pearson: Avec plaisir. La phrase qui suit, je crois, celle qui qualifie de désastreuse la tentative d'atteindre ce but est rédigée ainsi:

Comme l'a dit le *Times* de Londres des accords militaires, l'objectif fixé à Lisbonne "renferme le maximum de provocation pour le minimum d'effet préventif".

C'est là le point de vue du *Times* de Londres à propos du communiqué de Lisbonne. Nous en avons entendu parler hier, et le député a droit à sa propre opinion, tout comme le *Times* de Londres à la sienne. Mais la déclaration du parti C.C.F. indique, d'autre part, que le Gouvernement canadien, et probablement le peuple canadien, devraient s'opposer à ces objectifs que nous jugeons être le minimum nécessaire à la défense de la paix.

Voici la déclaration que j'ai faite l'autre soir, dans un discours radiodiffusé, et je souhaiterais la consigner au compte rendu:

Les communistes soutiennent, cependant, qu'il n'y a aucun danger d'agression de la part de la Russie soviétique, car l'ours communiste n'est réellement qu'une colombe de paix; selon eux, que nous nous efforçions d'accroître notre puissance collective au moyen de l'OTAN, cela démontre que l'OTAN est une alliance militaire agressive.

J'ai ensuite ajouté, et c'est à ces paroles que l'honorable député s'est le plus fortement opposé:

Il est triste de constater que la C.C.F. semble se rapprocher de cette attitude.

Mes paroles se fondaient sur le communiqué publié quelques jours plus tôt par le conseil de la C.C.F. Je poursuivais en ces termes:

Le conseil national a publié, mercredi dernier, la déclaration suivante: "Le programme de l'OTAN semble être tombé complètement sous l'emprise du pouvoir militaire."

Pour lui, la preuve de cette étrange assertion, c'est qu'à Lisbonne nous avons arrêté pour l'Europe occidentale un programme prévoyant 50 divisions pour la fin de 1952 et 90 à 100 divisions, y compris celles de l'Allemagne, pour la fin de 1954. La C.C.F. qualifie ces décisions "d'irréfléchies et de désastreuses". C'est exactement ainsi que le Kremlin les qualifierait. Le parti de la C.C.F. insiste ensuite pour que le Canada s'oppose énergiquement aux objectifs d'armement fixés à Lisbonne, qui représentent, d'après lui, une amplification du programme militaire.

Plus loin dans mon discours, j'ai ajouté ce qui suit:

Les membres de l'OTAN qui ont assisté à notre dernière réunion, je puis vous l'assurer, se rendaient bien compte de la nécessité d'insister sur le caractère défensif de leur programme militaire, des aspects économiques et sociaux de leur programme de défense, de même que des objectifs économiques et sociaux à plus long terme que se propose l'OTAN dans la constitution de la collectivité de l'Atlantique.

Nous savions que des mesures trop poussées et trop hâtives dans les préparatifs de défense entraîneraient des perturbations et des embarras à l'intérieur qui pourraient faire le jeu de ceux qui menacent la paix. Mais nous savons aussi que si, en Europe, on éprouve en ce moment une détente, cela tient surtout à la puissance militaire grandissante des nations membres de l'OTAN et à leur volonté manifeste de rester unies pour la défense de la paix. Le moment n'est-il pas vraiment mal choisi de saboter la politique grâce à laquelle on est arrivé à cette amélioration?

Dire de la puissance croissante de notre coalition nord-atlantique, telle qu'elle se manifeste dans les programmes militaires actuels de l'OTAN,—qui, même réalisés, ne suffiront qu'à peine à nous défendre, si on songe à l'énorme puissance russe,—dire de ces préparatifs de défense, comme l'a fait la C.C.F., qu'ils sont "irréfléchies et désastreux", cela constitue, il me semble, en soi, une déclaration irréfléchie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dois dire quelques mots de ce programme.

M. Coldwell: Le ministre ne devrait-il pas donner lecture du paragraphe suivant de notre déclaration; ce paragraphe modifie effectivement le point de vue qu'il attribue à la C.C.F. Je crois qu'il veut se montrer juste.

M. Cruickshank: Vous avez déjà fait votre discours.

L'hon. M. Pearson: Quel "paragraphe suivant"?

[L'hon. M. Pearson.]

M. Coldwell: Celui qui est ainsi conçu:

La C.C.F. demande avec instance que le Canada s'oppose énergiquement aux objectifs fixés à Lisbonne en ce qui concerne les armements. Il faut mettre au rancart l'intensification du programme militaire et une partie importante des sommes prévues, au lieu de servir à des préapratifs militaires paralysants...

L'hon. M. Pearson: Oui, je vais le citer.

M. Coldwell:

...et excessifs, devrait être utilisée à la reconstruction économique nécessaire en Europe et ailleurs.

L'hon. M. Pearson: J'allais citer ce passage plus tard; je parlais d'un paragraphe précédent, mais je vais le consigner au compte rendu immédiatement. Le troisième paragraphe est ainsi conçu:

La C.C.F. demande avec instance que le Canada s'oppose énergiquement aux objectifs fixés à Lisbonne en ce qui concerne les armements. Il faut mettre au rancart l'intensification du programme militaire et une partie importante des sommes prévues, au lieu de servir à des préparatifs militaires paralysants et excessifs, devrait être utilisée à la reconstruction économique nécessaire en Europe et ailleurs. C'est seulement de cette manière qu'on peut vraiment atteindre les objectifs prévues à l'article II de l'accord intervenu entre les pays de l'OTAN.

La valeur de ce paragraphe ou la valeur de la ligne de conduite qu'il implique dépend, j'imagine, dans une certaine mesure de ceci: le programme militaire dont il est question à l'OTAN constitue-il une intensification et les dépenses auxquelles il va donner lieu seront-elles paralysantes?

Je voudrais tout d'abord parler de la nature et de l'importance du programme sur lequel nous nous sommes mis d'accord à Lisbonne; mais auparavant j'aimerais ajouter un mot au sujet de ce à quoi, nous, les membres de l'OTAN, les partenaires de la coalition de l'OTAN, nous devons faire face. Le seul ennemi qu'il nous faudrait éventuellement affronter est, naturellement, l'U.R.S.S. La puissance terrestre de l'U.R.S.S. se situe probablement quelque part entre 175 et 225 divisions. Personne n'en connaît le chiffre exact. C'est à cela que nous devons faire face.

Selon les plans de l'OTAN établis en vue de répondre à cette menace, nous cherchons à constituer en 1952 environ 50 divisions pour l'ensemble de l'Europe occidentale, et, pour reprendre les termes de la résolution de Lisbonne tels qu'ils ont été cités hier par l'honorable député, "en état de combattre à la fin de 1952". D'après le manifeste de la C.C.F. et, de fait, d'après la déclaration formulée hier par l'honorable député, cela constitue une augmentation par rapport au programme militaire antérieur de l'OTAN. J'ai déjà constaté, et je le répète, que cela ne repré-

sente pas une augmentation. Au contraire, par rapport à nos plans antérieurs, c'est une réduction. Je ferai de mon mieux pour prouver l'exactitude de mon allégation. Je me rends compte, toutefois, que j'appuie mes dires sur des renseignements d'une source à laquelle l'honorable député n'a peut-être pas accès.

En se référant à l'ancien programme et aux modifications qu'il a subies à Lisbonne, le député de Rosetown-Biggar a dit:

...''Pour commencer, qu'on me permette de dire que je n'ai jamais entendu parler, à la Chambre, du nombre de divisions, ni qu'on nous ait demandé d'appuyer tel ou tel nombre de divisions.''

L'honorable député a parfaitement raison à cet égard. On n'a jamais publié le nombre des divisions que prévoyait l'ancien programme. Pour des raisons de sécurité, il nous a été impossible de le révéler à la Chambre. Mais si ce chiffre n'a pas été rendu public, si le député déclare qu'il ne connaissait pas l'ancien programme, qu'il n'avait jamais entendu mentionner le nombre de divisions, comment peut-il également déclarer qu'il ignorait le programme que nous avons fait connaître?

M. Coldwell: Il s'agissait du texte même du communiqué.

L'hon. M. Pearson: A mon avis, quand on n'est pas certain de ce qu'on avance, il faut être prudent dans ses paroles. Cependant, en toute justice envers l'honorable député, je dois dire que son discours d'hier renfermait certains renseignements sur lesquels il a sans doute fondé son affirmation; toutefois, à mon avis, ses renseignements sont inexacts et son affirmation ne peut donc qu'induire en erreur. Il a dit que le 25 novembre dernier le *Times* de New-York a cité des chiffres indiquant que le programme énoncé à Lisbonne représentait sans doute une augmentation, étant donné que les chiffres cités et les chiffres publiés à Lisbonne ne concordaient pas. Il a également parlé de la déclaration qu'un distingué journaliste du *Times* de New-York, M. James Reston, est censé avoir formulée le 5 décembre.

L'honorable député a le droit de fonder ses arguments sur ces chiffres, s'il le désire, mais je lui affirme que ces chiffres ne représentent pas le programme officiel de l'OTAN, approuvé il y a plus d'un an et modifié à Lisbonne. Je puis affirmer à l'honorable député et à la Chambre que le programme militaire de l'OTAN que nous envisagions avant Lisbonne était d'une plus grande envergure que celui que nous avons approuvé à Lisbonne. J'aimerais bien être en mesure de fournir à la Chambre des chiffres précis quant au nombre de divisions et d'escadrilles que comportaient les plans militaires de l'an dernier. Je me suis renseigné, afin de savoir si je pouvais dévoiler ces chiffres, mais j'ai appris qu'ils ne peuvent être révélés en ce moment sans le consentement des gouvernements intéressés. Mais je puis donner à mon honorable ami l'assurance que ces chiffres représentent un programme militaire plus vaste que celui de Lisbonne.

S'il me les avait demandés ou s'il avait attendu ou si son parti avait attendu, pour publier son communiqué, que j'aie moi-même présenté ma déclaration sur les résultats obtenus à Lisbonne, j'aurais pu montrer ces chiffres, sous le sceau du secret, à l'honorable député, comme d'ailleurs je serais heureux de les transmettre à tous les députés. J'aurais fourni, à l'égard du programme, exactement les mêmes renseignements que je présente maintenant.

M. Coldwell: Nous avons communiqué avec le bureau du ministre, disons-le, avant de publier notre déclaration.

L'hon. M. Pearson: L'honorable député a également voulu prétendre que le programme de Lisbonne était plus vaste, en citant notre communiqué aux journaux. Il a déjà marmotté quelque chose à ce sujet cet après-midi. Il a cité des propos tendant à indiquer que nous avions admis, d'après ce communiqué, une certaine augmentation de la puissance défensive. Bien sûr, nous admettions dans ce communiqué que ce que nous avions cherché à réaliser, à Lisbonne, c'était une augmentation de la puissance défensive, mais c'est tout autre chose, bien que l'honorable député n'ait pas semblé être impressionné par le point que j'ai voulu exposer brièvement hier, que de dire que notre programme de Lisbonne représentait une augmentation par rapport au précédent.

Qu'on me permette de dire maintenant, sans employer le langage diplomatique que l'honorable député a quelque peine à comprendre,—j'essaie de l'éviter,—qu'on me permette, dis-je, d'exprimer la chose en termes simples. Si vous adoptez un programme militaire visant à porter vos effectifs de cinq à dix et qu'ensuite vous modifiez votre objectif de manière à les augmenter de cinq à neuf, cela représente toujours une augmentation par rapport aux cinq mais une diminution par rapport aux dix dont vous étiez convenus antérieurement. Voilà exactement ce qui s'est passé à Lisbonne. Nous augmentons évidemment nos effectifs; mais de là à une expansion de notre programme il y a loin. Je m'exprime en ces termes bien simples pour que l'honorable député comprenne ce que je cherche à dire.

M. Coldwell: Peut-être le pourrais-je.

L'hon. M. Pearson: Quels sont ces projets de l'OTAN et comment les a-t-on établis? Je parle maintenant du programme élaboré à Lisbonne. Les projets ont été établis à la suite de pourparlers entre la Commission temporaire, les ministres de la Défense et des représentants du comité militaire. La Commission temporaire qui a étudié la question pour le compte du Conseil se composait, non pas de généraux, non pas de militaristes, mais de M. Averell Harriman, M. Jean Monnet et sir Edwin Plowden.

Notre programme actuel découle des entretiens qui ont eu lieu entre la Commission temporaire du Conseil et les militaires; il a été soumis au Conseil et approuvé par lui. Si la Chambre le veut, je puis lui assurer que les militaires n'ont pas dominé la situation au cours de ces entretiens. Le programme qui a résulté de ces pourparlers a probablement été moins considérable que les militaires l'eussent souhaité.

Les députés se rappelleront que, lors de la réunion de l'OTAN tenue à Ottawa, il a été convenu d'établir cette commission temporaire du Conseil en vue de concilier les objectifs militaires avec les moyens politiques et économiques des États membres. On a reconnu alors et on a reconnu également à Lisbonne qu'en poursuivant nos efforts militaires nous courions sérieusement le danger d'imposer un fardeau excessif à l'économie des États membres de l'OTAN, particulièrement à l'économie de certains de nos partenaires européens qui se débattent encore dans de graves difficultés économiques attribuables aux épreuves qu'ils ont traversées au cours des dix ou quinze dernières années. Le Conseil de l'Atlantique-Nord a reconnu que les considérations d'ordre militaire ne devaient pas seules prendre le pas sur les autres, que les militaires n'avaient pas la haute main sur cette organisation, mais que nous devions nous efforcer de réaliser un équilibre entre les préparatifs militaires en vue de la défense des États membres et leur stabilité économique et financière. C'est encore là notre but et il constitue un problème permanent.

Je crois que ce n'est pas rendre justice à l'OTAN, ni aux travaux de la Commission temporaire du Conseil et des autres organismes de l'OTAN qui cherchent à concilier les buts militaires avec les possibilités économiques, que de prétendre que cette organisation est actuellement dominée par les militaires. A la suite des entretiens qui ont eu lieu à Lisbonne, la Commission temporaire du Conseil a fait à la presse une déclaration dont je vais citer un passage:

> Dans la résolution qu'il a adoptée au sujet du rapport de la Commission temporaire, le conseil de l'Atlantique-Nord est tombé d'accord sur des mesures et des plans précis en vue de l'édification de la puissance défensive de l'OTAN au cours de la présente année. Les nations de l'OTAN ont accepté de fournir environ cinquante divisions prêtes au combat et 4,000 avions destinés aux opérations militaires dans l'Ouest de l'Europe, ainsi que de puissantes forces navales. Elles ont, en outre, établi un programme bien déterminé en vue de prendre, cette année, les mesures nécessaires afin d'accroître la puissance défensive de l'OTAN les années suivantes.

Le texte du paragraphe mentionné par l'honorable député, l'a été également par le *Times, l'Economist,* le *Spectator,* le *London New Stateman and Nation,* de Londres ainsi que par une foule de gens. Je ne suis pas très fier de cette rédaction. Elle mérite, je pense, certaines des critiques qu'elle a soulevées. Je regrette vraiment que le service de presse lui ait donné cette forme ambiguë. Je dirais que ce paragraphe a été écrit non par des diplomates mais par des journalistes.

Jamais auparavant, depuis les débuts de l'OTAN, le Conseil n'avait révélé, même sous forme aproximative, de tels chiffres sur le nombre des divisions et des aéronefs. Je dois, on le comprendra, être prudent dans les explications que je fournis sur ces chiffres, car nous ne tenons pas à fournir inutilement des renseignements à ceux qui pourraient les mettre à profit. Le texte en cause ne signifie pas, bien entendu, que nous compterons nécessairement, à la fin de 1952, cinquante divisions prêtes à entrer immédiatement en action. Ce nombre représente l'objectif résolument fixé: cinquante divisions qui, à la fin de l'année, seront plus ou moins prêtes. Tous les États membres feront tendre leurs efforts à la réalisation de cet objectif.

Tout cela avait déjà été expliqué. Si le député avait eu l'avantage de lire la déclaration que M. Truman a faite, à Washington, l'autre jour, et celle que M. Eden a formulée aux Communes anglaises, il saurait qu'ils ont nettement expliqué le sens à attacher à ces déclarations au sujet de cinquante divisions. Du moins, ils l'ont expliqué dans la mesure où ils pouvaient le faire sans révéler des renseignements qu'il importe de taire. Dans la déclaration qu'il a formulée, à Washington, le 6 mars, M. Truman disait:

> On s'attend qu'à la fin de l'année civile en cours, le groupe de commandement du général Eisenhower aura à sa disposition des troupes formidables,—comprenant environ cinquante divisions d'armée, dont environ la moitié sera en activité de service, et quelque 4,000 avions militaires,—et sera solidement organisé pour accroître encore sa puissance en 1953 et 1954. Ces troupes, unies à celles de la

Grèce et de la Turquie, nous rapprocheront sensiblement du jour où même l'homme le plus téméraire du Kremlin n'osera pas risquer une attaque ouverte.

M. Eden, parlant à la Chambre des communes le 28 février dernier, a lui aussi traité ce point. Si le député avait eu la bonne fortune de lire la déclaration de M. Eden, certains des doutes qu'il entretient à ce sujet auraient peut-être été dissipés. En réponse à des questions qu'on lui posait à la Chambre, M. Eden a dit:

La troisième question portait sur le nombre de divisions. J'estime que c'est là une question qu'il y a bien lieu d'étudier au cours du débat. La contradiction provient peut-être de ce que parmi les cinquante divisions mentionnées une certaine proportion seulement est constituée ou était censée l'être, de divisions actives actuellement en Allemagne. Un certain nombre d'autres divisions sont des divisions de réserve plus ou moins prêtes.

J'espère que l'explication que je viens de donner convaincra l'honorable député que la réalisation du programme de mise sur pied de cinquante divisions ne ruinera pas l'économie des pays européens. J'espère même qu'après mûre réflexion, maintenant qu'il est plus renseigné au sujet du programme, il approuvera le but visé et reconnaîtra que c'est là le minimum que peuvent faire les membres de l'OTAN pour assurer leur défense.

Quelques mots encore, monsieur l'Orateur, et j'aurai terminé. Je m'efforce de préciser dans mon esprit, à la lumière de cette déclaration, quelle est l'attitude du parti cécéfiste. Le premier alinéa de la déclaration affirme que la C.C.F. approuve toujours l'OTAN. Il pose ensuite certaines conditions. La Chambre reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il s'agit bien de conditions.

L'une d'elles est que le niveau du réarmement, dont j'ai parlé et que tous les Gouvernements représentés à Lisbonne ont reconnu nécessaire à la défense, soit réduit et que le Canada s'oppose énergiquement à ce qu'il soit atteint. Une autre condition est,—je cite le texte même de la déclaration,—"qu'une proportion appréciable des montants globaux en question soit affectée non à des préparatifs militaires excessifs et paralysants mais à la reconstruction économique qui s'impose en Europe ou ailleurs". Il faut enfin "mettre un terme, avant qu'il soit trop tard, à la main-mise sur l'OTAN par les militaires et par certaines influences américaines".

Je me demande si un appui hypothétique, si un appui conditionnel de cette sorte peut raffermir l'OTAN à un moment où cette organisation demeure notre plus puissant gage de paix et où toute faiblesse de nos moyens de défense peut constituer la plus pressante invitation à l'agression. En cas d'agression, quels moyens auront l'OTAN, les Nations Unies ou n'importe quelle autre organisation, pour favoriser le progrès économique et social dont on parle si souvent et dont nous reconnaissons tous sincèrement l'importance? Quelle chance aurons-nous de favoriser ce progrès économique et social qui demeure le deuxième objectif de l'OTAN,—je dis bien le deuxième,—et qui ne le cède en importance qu'à la nécessité de mettre sur pied les effectifs minimums nécessaires pour empêcher la guerre?

Je le répète, des jours difficiles attendent la coalition de l'OTAN. On aura beaucoup de peine à établir un juste équilibre entre les considérations économiques et les considérations militaires, étant donné surtout que la tension s'est relâchée, qu'on craint moins le danger immédiat d'une attaque et que l'atmosphère de crise s'est un peu dissipée. S'il est vrai que la tension s'est relâchée, c'est, comme je le disais tout à l'heure, à cause de la solidarité politique qui nous unit et à cause de la force défensive croissante de la seule organisation politique qui, je le répète, se fonde sur des plans militaires. Ces plans sont aujourd'hui moins vastes qu'ils ne l'étaient il y a un an. Si, dans cet effort grâce auquel on a pu réaliser le soulagement dont nous avons été les témoins, nous nous arrêtions, nous nous relâchions, si les sacrifices nécessaires devenaient plus difficiles, voire impossibles à consentir, parce qu'on s'en va racontant que les buts que nous poursuivons sont irréalisables ou inutiles, c'est alors, en vérité, qu'il conviendra de nous inquiéter, que la conception exaltante d'une coalition faite pour la paix pourra s'écrouler complètement.

Si cela arrivait, nous serions à coup sûr replongés très bientôt dans cette atmosphère de crise et de peur, voire d'agonie dont, je pense, nous parvenons lentement mais sûrement à nous tirer. Elle nous enveloppera de nouveau et personne en cette enceinte ou ailleurs, fût-il membre du parti dont le chef a parlé hier, n'osera plus qualifier d'irréfléchi ni de désastreux un programme militaire du genre de celui que nous sommes en train d'élaborer.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Après avoir écouté le discours prononcé hier par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et ce qu'a dit aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), on se rend bien compte que, sur le plan politique au moins, notre guerre froide a pris fin. Les hostilités s'affirment. Je n'ai pas l'intention de me mêler, cet après-midi, de cette discussion. Je dirai cependant qu'elle fait ressortir l'importance qui s'attache à ten-

ter d'organiser un débat sur les affaires extérieures, un débat méthodique. A propos du discours du trône, un député parlera des affaires extérieures, d'autres viendront après lui qui aborderont une multitude de sujets puis quelqu'un ramènera le débat sur les affaires extérieures, ce qui est loin de rendre la discussion méthodique. Je répète qu'à l'avenir nous devrions prévoir un débat méthodique sur cette question.

Avant de passer à mon discours proprement dit, puis-je, comme l'ont fait les préopinants, féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. George et Gauthier, Lac-Saint-Jean). Il y a lieu de les louer, je pense, pour la façon dont ils se sont tous deux acquittés de leur mission. C'est à dessein que j'emploie le mot "mission", puisque le premier ministre (M. St-Laurent) s'est énergiquement élevé récemment contre le mot "tâche. Nous nous attendions que les motionnaires nous exposeraient les nombreuses et grandes qualités de leurs circonscriptions respectives, les vertus des populations qui les habitent, l'activité industrielle qui y règne et la beauté des paysages qu'on y peut admirer. Nous nous attendions aussi un peu qu'ils féliciteraient le Gouvernement de ses réalisations et exprimeraient leur certitude qu'on peut attendre de lui ce qu'il y a de mieux. A cet égard, notre attente n'a pas été trompée. S'il nous est facile d'accepter ce qu'ils nous ont dit de leurs circonscriptions, il nous est plus difficile, sinon impossible, de souscrire à tout ce qu'ils ont dit au sujet de la politique ministérielle. J'ai considéré d'un œil bienveillant les efforts plutôt considérables qu'ont faits les motionnaires pour nous représenter leurs circonscriptions comme étant les meilleures au Canada, mais, songeant aux nombreux avantages de ma propre circonstription, je n'ai pu m'empêcher de les plaindre de tout cœur.

J'ai songé alors aux grandes Montagnes Rocheuses, dans la partie occidentale de ma circonscription; aux grandes rivières, aux endroits de villégiature, aux lacs, au sol magnifique des vallonnements; aux usines, aux mines, aux magnifiques troupeaux de bovins et de vaches laitières, aux vastes champs de blé. Et je me suis dit que, si les deux députés avaient l'occasion de se rendre dans la circonscription de Red-Deer, leurs propres circonscriptions ne leur diraient probablement plus rien.

Je ne dirai qu'un mot en passant au sujet de ma propre circonscription, mais il serait assez injuste de ne pas mentionner aussi nos gens industrieux et amis du progrès. Appartenant à diverses races, ils sont venus de plusieurs endroits,—oui, même de la Saskatchewan,—pour s'établir dans nos fermes, diriger des entreprises commerciales, fournir des services professionnels et mettre en valeur les ressources de cette région. Pour la plupart, ces gens sont extrêmement heureux de savoir que la plupart de ceux qui connaissent les faits disent que la province qu'ils habitent a le plus brillant avenir de toutes les provinces canadiennes. Ces gens sont heureux de savoir que leur gouvernement provincial est ami du progrès, pratique et accomplit sa tâche le mieux possible.

L'industrie fondamentale de cette circonscription, monsieur l'Orateur, c'est l'agriculture qui est aussi l'industrie fondamentale de ma province et du pays. Nos cultivateurs ont eu des ennuis, comme les cultivateurs d'ailleurs au pays en ont eu et en ont encore. Nous avons dernièrement consacré trois jours, à la Chambre, à l'étude de la terrible fièvre aphteuse. Je sais ce qu'ont ressenti les propriétaires de bovins de race pure et de troupeaux laitiers, dans ma circonscription, lorsqu'ils ont appris l'existence de cette épidémie. Ils savaient qu'ils risquaient de tout perdre, tout, moins l'indemnité, il convient de le dire, que le Gouvernement se propose d'offrir. Les effets de la maladie sur les prix et les marchés les jettent dans l'inquiétude. Comme bien d'autres, je soutiens que certains gouvernements provinciaux ont créé de la confusion en recourant à l'interdiction. Ils n'ont rien fait pour régler le problème et ont au contraire ajouté immensément à la confusion.

Les cultivateurs intéressés sont heureux de ce que le comité de l'agriculture doive être convoqué afin d'étudier le problème. Je dis "heureux" non pas parce qu'on pourra peut-être trouver qui est responsable mais parce qu'on pourra établir si nous sommes vraiment prêts à faire face aux problèmes qui se poseraient si la maladie se déclarait ailleurs au pays ou devenait impossible à réprimer là où elle sévit présentement. Même avant la découverte de la maladie, les cultivateurs de la région, tout comme ceux d'autres parties du pays, s'inquiétaient beaucoup, pris comme ils l'étaient entre les frais croissants de production et la baisse des prix de vente. Je n'ai qu'à rappeler à la Chambre la tendance des prix des œufs, du bœuf, de la volaille, du porc et de l'agneau. Les cultivateurs sont persuadés que ces prix sont engagés sur une pente et que du jour au lendemain n'importe quoi peut se produire. Les mêmes cultivateurs constatent que les ouvriers industriels demandent et obtiennent des salaires plus élevés et que les bénéfices des entreprises commerciales sont à la hausse depuis des années. On me dit que l'an dernier ils ont accusé une augmentation de 25 p. 100.

Le cultivateur ne voit aucun inconvénient à ce que l'ouvrier industriel touche une rémunération suffisante. Il ne s'oppose pas à ce que nos établissements commerciaux obtiennent des bénéfices raisonnables mais il ne veut à aucun prix servir de bouc émissaire. Je dis "bouc émissaire" en ce sens que les cultivateurs canadiens sont bien convaincus que le Gouvernement ne se préoccupe pas outre mesure du fléchissement des prix agricoles parce qu'il se rend sans doute compte que, si les prix des produits agricoles baissent, l'indice du coût de la vie baissera lui aussi, ce qui pourra donner l'impression que le programme gouvernemental de lutte contre l'inflation donne de bons résultats.

Or le Gouvernement ne s'est pas vraiment attaqué au problème de l'inflation. Je le répète, le cultivateur est persuadé qu'on l'a choisi comme bouc émissaire et il n'est pas disposé à jouer ce rôle. Il réclame la même protection que les autres secteurs de notre économie, ni plus, ni moins. Il sait que le Gouvernement est autorisé à dépenser certaines sommes pour empêcher que les prix des produits agricoles ne descendent à un niveau désastreux. Le prix de certains des produits que j'ai mentionnés a déjà fléchi lamentablement, celui des œufs notamment. Personne, ni ici ni ailleurs, ne saurait prétendre que le prix actuel des œufs permet à l'aviculteur de couvrir ses frais de production. Je le répète, le cultivateur réclame la même protection que celle qu'on accorde en ce moment aux autres secteurs de notre économie. Rien de moins ne le satisfera.

Voilà les principales raisons pour lesquelles nous avons jugé nécessaire de proposer un amendement à la motion tendant à la présentation de l'Adresse. L'amendement que propose mon collègue de Battle-River (M. Fair) se divise en deux parties. Il figure à la page 228 du compte rendu du 7 mars; le texte en est le suivant:

> Nous regrettons que les conseillers de Son Excellence n'aient pas
>
> *a*) Fourni de stimulants suffisants à l'expansion possible et essentielle de la production de denrées alimentaires au Canada, ni
>
> *b*) Assuré l'écoulement et la distribution sur une base économique, de toute partie de notre production alimentaire qui pourrait constituer un excédent.

Nous estimons que le point a été prouvé et que les amendements en question méritent qu'on les appuie. Avant de passer à autre chose, puis-je signaler qu'un bon nombre de gens,—sans exclure peut-être certains députés,—ont l'impression tout à fait fausse qu'il n'y a pas de différence entre le revenu brut déclaré par le cultivateur et le revenu net. J'entends souvent dire que la production de blé égalant un certain nombre de boisseaux qui se vendent tant l'unité, il n'y a pas de raison pour que l'agriculture ne prospère pas dans l'Ouest. Comme je l'ai déjà dit, le cultivateur est pressuré du fait de ce prix et du coût de la production; mais je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet.

Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national (M. McCann) a pris la parole hier. Déjà avant de l'entendre, j'avais choisi la plupart des éléments du discours que je vais prononcer à l'instant mais je relèverai, bien entendu, certaines de ses assertions. C'est pour l'aider que je m'exprime ainsi. Il est certain que s'il veut être aidé, il devra prendre des mesures en vue de certaines choses ou voir à ce que certaines choses soient faites dans un délai raisonnable. Le ministre a dit hier qui son discours avait pour effet de "dissiper certains malentendus ou certaine méconnaissance des faits et de réfuter certaines critiques visant l'administration du ministère du Revenu national". Je le cite textuellement. Je fais observer qu'il n'a pas pris la peine de dissiper tous les présumés malentendus ou les méconnaissances de faits, ni de réfuter toutes les critiques; il s'est borné à quelques cas seulement. Les termes qu'a employés le ministre sont assez forts et j'imagine qu'il a dû s'en servir à bon escient. Il les a lui-même employés et je lui laisse le soin d'en juger. Je suppose qu'il songeait à des députés lorsqu'il a parlé de méconnaissance de faits, de malentendus, et le reste, vu qu'il faisait alors mention de discours qui, de fait, ont été prononcés à la Chambre des communes. Je rappelle, toutefois, au ministre que, s'il y a malentendus ou méconnaissance de faits chez les députés ou critiques de leur part, combien plus grave doit être la situation dans laquelle se trouve la population!

Je suis plutôt étonné que le ministre se soit arrêté là au lieu de faire un exposé de la situation, car il nous a laissés, je le crains, dans un état d'esprit plus confus qu'avant. Je m'étonne, monsieur l'Orateur, que le ministre n'ait pas jugé bon, dès l'automne dernier, de répondre à certaines des critiques formulées à la Chambre. Je me rappelle fort bien que les chiffres dont il a parlé hier au sujet du revenu net des agriculteurs, du nombre de contribuables et du montant moyen des impôts ont été consignés au hansard l'automne dernier. Le renseignement a été publié dans presque tous les journaux canadiens et je rappelle que l'on jugeait incroyables les écarts signalés dans une colonne publiée dans un grand nombre de journaux. Un tel énoncé a certes causé beaucoup de soucis à la population.

Je suis prêt, tout le premier, à me ranger derrière le ministre quand il affirme qu'il s'efforce de son mieux de faire de la bonne

besogne. Je n'en doute pas une seconde. Je serais la dernière personne au monde qui songerait à l'accuser de malhonnêteté. Je serais le dernier homme au monde à traiter de malhonnête un fonctionnaire de ce ministère. Mais je serais le premier à prétendre que les actions de quelques fonctionnaires ont attiré sur le ministère et le ministre une pluie serrée de critiques. Le ministère du Revenu national est, sans aucun doute, le ministère le plus impopulaire. On peut affirmer que cela est normal, étant donné que c'est le ministère chargé de soutirer l'argent du gousset des Canadiens aux abois. Il est concevable que ce soit le ministère le moins populaire; mais il me semble plutôt étrange qu'on prenne des mesures (on croirait presque que c'est fait exprès) qui ne peuvent que rendre le ministère moins populaire encore.

Je ne suis pas de ceux qui critiquent les fonctionnaires en les flétrissant du nom de bureaucrates ou de tout autre épithète du même genre. Je le répète, l'immense majorité d'entre eux sont laborieux et consciencieux; ils sont chargés de besognes qu'ils accomplissent de leur mieux. Néanmoins il en est malheureusement, à mon avis, qui ne comprennent absolument pas le sens ni la portée de leurs fonctions. Le petit extrait que je vais citer les appelle des bureaucrates... Je n'invente pas cette expression, mais il me semble que la description suivante s'applique bien à ces personnes:

> Un fonctionnaire est une personne qui sert le peuple conformément aux lois.
>
> Le bureaucrate est un fonctionnaire qui gouverne le peuple après avoir distillé chaque goutte du pouvoir que contient la loi et s'en être enivré.
>
> La grande majorité des fonctionnaires et des bureaucrates sont, à titre personnel, honnêtes et consciencieux.
>
> Les bureaucrates sont fanatiquement honnêtes. Il savent ce qui est bon pour le public mieux que celui-ci ne le sait lui-même. Ils sont déterminés à l'infliger à la population en vue du bien public, en dépit de tout ce qui pourrait arriver.

Les quelques personnes auxquelles je songe entrent dans cette catégorie et elles ont rendu les choses difficiles au ministère du Revenu national.

Avant de préciser davantage ma pensée, je signale que le ministre devrait s'étendre un peu sur deux ou trois points qu'il a mentionnés à la Chambre hier; ils me tracassent et m'embrouillent. Il a dit, au sujet de la province de Québec,—et je ne mentionne cette province que parce que le ministre en a parlé,—qu'il avait fallu envoyer 30,000 demandes de renseignements supplémentaires. J'ajoute que ses paroles sont consignées à la page 386 des *Débats*. Il a dit qu'on avait par la suite reçu plus de 14,000 déclarations. J'aimerais savoir ce qui s'est produit à l'égard des 16,000 autres. Le ministre a dit qu'il y avait moins de répartiteurs dans cette province, ajoutant que leur nombre peut sembler considérable si on le compare à la valeur de l'impôt perçu. Je voudrais savoir si le nombre de répartiteurs embauchés se fonde toujours sur une approximation de la situation économique dans une région donnée et sur la valeur probable de l'impôt qu'on pourrait y prélever si les rouages étaient plus efficaces.

Il a dit qu'il était difficile de trouver des contribuables parmi les cultivateurs car peu de cultivateurs sont effectivement imposables. Il devrait, je pense, préciser ses paroles afin que les gens sachent exactement à quoi s'en tenir. Sur quoi fonde-t-il ses affirmations? Le ministre a dit qu'il était difficile, pour trois raisons, de calculer le revenu imposable réel: une plus forte proportion du commerce se fait en espèces, les livres de comptes sont insuffisants et les produits se vendent sous diverses formes. Le ministre peut-il me dire si l'on applique d'une extrémité à l'autre du pays le principe de l'avoir net? Est-il appliqué avec la même rigueur dans toutes les régions du pays? Ce dont j'ai le plus à me plaindre, c'est la façon arbitraire et impitoyable dont on détermine l'avoir net. Nous ne prétendons pas, même un instant, que le répartiteur outrepasse les pouvoirs qui lui sont conférés lorsqu'il entreprend de calculer le revenu du cultivateur d'après son avoir net. Je m'oppose énergiquement, cependant, à la façon arbitraire et désinvolte dont quelques-uns d'entre eux traitent le contribuable. C'en est rendu que le contribuable a toujours tort. Le répartiteur fixe un chiffre, souvent sans raison précise, sans preuves à l'appui. Ensuite il se tourne vers le contribuable et lui dit: "J'ai raison. C'est à vous qu'il incombe de prouver que j'ai tort".

Je ne possède que quelques détails d'un cas. Je ne mentionnerai pas qui est en cause. On a poussé l'affaire à fond sans jamais obtenir de résultats convenables. Par exemple, un répartiteur affirme arbitrairement qu'une déclaration de $500 relative au coût des produits consommés sur la ferme est fausse. Il en parle avec mépris et refuse absolument de laisser ce chiffre aux environs de $500 sans même écouter les explications pertinentes. On a même refusé le droit au cultivateur de réfuter cette affirmation ou de prendre le temps de rassembler des preuves qui établiraient que la répartition arbitraire était fausse. Ce même cultivateur, dans l'intervalle de quelques mois, a reçu trois comptes différents: le premier était de $3,216, le deuxième, de $2,682.04 et le dernier de $2,758.32. La somme de $2,108.24 était effectivement indiquée lorsque le shérif s'est pré-

senté pour effectuer une saisie. Cet homme s'est rendu, en compagnie de son avocat, qui est très compétent, au bureau de l'impôt sur le revenu et a demandé la somme exacte qu'il devait et on n'a pu le lui dire. On en était cependant au point où le shérif avait saisi une partie de ses biens. Cet homme a demandé un rendez-vous pour pouvoir discuter la question avec les fonctionnaires. Il a fait cette demande le 10 juin de l'an dernier. Il n'a pas reçu de réponse avant le 17 septembre 1951 et on lui a dit alors qu'il ne s'était pas présenté au rendez-vous. Le contribuable a écrit pour demander sur quoi on fondait cette accusation; on n'a pas répondu à cette dernière lettre mais on a tout de même effectué une saisie.

Ce contribuable a payé $1,491.26. On a inscrit à son actif seulement $1,335.63, sans qu'on puisse d'ailleurs donner d'explication. Il avait payé $563.63 et, d'autre part, c'est en se fondant sur la déclaration suivant laquelle il n'avait pas payé ce montant qu'on a procédé à la saisie. N'empêche qu'on explique maintenant qu'on regrette, mais qu'on avait porté la somme à l'actif d'un homonyme. Le cultivateur n'en a profité en rien. On a soustrait, de propos délibéré, mille dollars de ce compte de frais sans que l'intéressé en ait jusqu'ici reçu la moindre explication. On a refusé d'admettre l'intérêt payé sur l'argent emprunté, soit $630, encore une fois sans explication. Et, je me permets de le rappeler, on a ordonné à l'huissier d'instrumenter. On a refusé d'admettre l'allocation au titre de la voiture, soit $229, ce qui était tout à fait raisonnable. On n'a donné aucune explication et, pourtant, l'huissier est intervenu.

Au ministère, on a reconnu n'avoir pas répondu à toutes les lettres, ne pas avoir donné au cultivateur l'occasion d'apporter d'autres témoignages pour montrer que les montants arbitrairement déduits étaient inexacts. Il possédait des comptes soigneusement ventilés; n'empêche qu'on a procédé à cette diminution arbitraire et qu'on a fait procéder à la saisie.

Je sais, monsieur l'Orateur, que la loi autorise le ministre à déclarer si le revenu d'un époux et de sa femme doit être considéré comme un revenu conjoint ou un revenu distinct. Le ministre pourrait-il me dire si, dans le cas où le revenu a été considéré comme un revenu distinct ou un revenu conjoint, l'impôt a été moins élevé qu'il l'eût été autrement, et s'il a permis qu'on fasse le choix? Je n'en ai jamais entendu parler. Cependant voici le cas d'une femme qui a reçu de l'argent en héritage. Elle s'est constitué un troupeau de vaches laitières; elle a exploité son commerce durant la guerre en vendant le lait en ville. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a refusé catégoriquement, pour les fins du versement de la prime à l'égard du lait, de considérer cette activité comme un commerce exercé conjointement par les deux époux. Aux termes des règlements, les versements devaient être faits à elle. Cependant, lorsqu'ils ont produit leurs déclarations d'impôt sur le revenu, on a arbitrairement soutenu qu'elle n'exploitait pas cette entreprise indépendamment, mais conjointement avec son mari, ce qui a nécessité le versement d'un supplément d'impôt de plus de $300. En vertu du régime de la cotisation conjointe, on a refusé au cultivateur le droit de réclamer des dégrèvements auxquels il eût été admissible si l'on avait considéré l'entreprise comme une entreprise conjointe.

C'est une situation de ce genre qui a suscité tant de critiques contre le ministère du Revenu national. Il n'est pas accusé de malhonnêté. Il a l'autorisation d'agir ainsi; mais, comme on le signale dans le passage que j'ai lu il y a un instant, et je le répète:

> Le bureaucrate est un fonctionnaire qui gouverne le peuple après avoir distillé chaque goutte du pouvoir que contient la loi et s'en être enivré.

Parlant de ces gens-là, c'est ce qui se produit au ministère du Revenu national.

De nos jours, monsieur l'Orateur, la plus grande partie des recettes fiscales sert à la défense nationale. Le Gouvernement a estimé qu'il était sage d'accepter la création d'un comité chargé de l'examen des dépenses relatives à la défense, afin, j'imagine, entre autres raisons, de s'assurer que l'argent est dépensé de la façon la plus judicieuse possible. La plus grande partie, dis-je, des sommes versées par les Canadiens sous forme d'impôts sur le revenu va servir aux fins de la défense. Pourquoi donc le ministre du Revenu national n'accepterait-il pas en toute logique et en toute justice la proposition portant création d'un comité de la Chambre,—appelons-le si vous voulez comité mixte de la Chambre et du Sénat,—qui serait chargé d'étudier les modalités de l'impôt sur le revenu? J'imagine que le ministre devrait accueillir favorablement une proposition de ce genre, comme devraient l'accueillir aussi les contribuables canadiens; pour ce qui est de ces derniers, je suis sûr qu'ils la verront d'un bon œil. C'est pourquoi je demande avec insistance au ministre et au Gouvernement d'appuyer ma proposition en vue de la création d'un tel comité.

Je suis convaincu que le contribuable canadien ne veut pas se soustraire au fardeau de l'impôt, si lourd soit-il, mais il tient à ce que la loi soit appliquée de la même façon d'un bout à l'autre du pays. Si l'on applique rigoureusement la méthode de l'avoir net dans certaines régions, il faut, se dit-il, qu'on l'applique avec autant de rigueur dans le reste du pays. Je ne me dissimule pas la difficulté de la tâche à laquelle le ministre et ses fonctionnaires doivent faire face. Mais leur tâche sera encore plus difficile si l'on n'agit pas dans le sens que j'ai indiqué, soit l'institution d'un comité qui nous permette d'étudier les lignes de conduite suivies et de déterminer si les rouages de ce ministère fonctionnent comme les membres de la Chambre des communes veulent qu'ils fonctionnent, compte tenu des mesures qu'ils ont adoptées à l'occasion.

Mon temps de parole s'écoule rapidement. Un mot d'une autre question, à seule fin de me renseigner. Je suis heureux de constater la présence du ministre de la Production de défense (M. Howe), car c'est de lui que j'aimerais obtenir les renseignements en la matière. Au cours de la dernière guerre, les Canadiens qui avaient fait installer des brûleurs à l'huile dans leurs demeures ont éprouvé, on s'en souvient, des difficultés énormes au chapitre de l'approvisionnement et des prix. Cependant, ce n'est pas le prix qui me préoccupe en ce moment. En dépit d'une production accrue, nous pourrions nous trouver, s'il survenait une autre guerre, dans une situation beaucoup plus sérieuse que pendant le dernier conflit, étant donné que nous pourrions être coupés des sources d'approvisionnement du moyen Orient.

On me dit qu'au Canada les installations de brûleurs à l'huile se font à un rythme énorme et je me demande si le ministère de la Production de défense surveille étroitement la situation, compte tenu des besoins militaires, du fait que nous expédierions probablement l'huile de l'Ouest à l'Est plutôt que de l'Est à l'Ouest et compte tenu du fait que, s'il survenait une guerre aussi terrible que la prochaine pourrait être,—nous espérons qu'elle ne surviendra pas, mais nous devons être prêts au cas où elle surviendrait,—notre production grandement accrue serait encore bien inférieure à la demande.

C'est ainsi que j'envisage la situation qui existerait, ou je me trompe fort. Je prierais le ministre de bien vouloir nous communiquer un jour tous les renseignements qu'il possède. Je le prierais de donner des conseils à nos gens, particulièrement à ceux qui installent des brûleurs à l'huile. Nous nous rendons compte que les maisons, les usines et autres immeubles se construisaient à un rythme énorme.

En d'autres circonstances, j'ai parlé de la production du charbon au Canada et j'ai toujours dit que nous ne devrions jamais sous-estimer l'importance du charbon dans l'économie de notre pays. Nous sommes enclins à l'oublier. On parle beaucoup du pétrole et de la production du gaz, mais il ne faut pas oublier que le charbon restera l'un des produits les plus importants de notre économie. Si nous laissons l'industrie houillère péricliter, nous ne pourrons pas la remettre sur pied du jour au lendemain. Les mineurs compétents changeront de travail. Or la formation d'un mineur compétent et habile prend des années. Une mine qu'on laisse inactive ne peut être exploitée activement qu'après de longs mois. De plus, il ne faut pas oublier qu'il convient d'étendre le plus possible dans cette partie-ci du pays la vente de notre houille, car c'est seulement de cette façon que nous pourrons exploiter nos houillères de façon efficace.

Nous ne savons pas ce que sera dans une couple d'années notre production de gaz et de pétrole; mais, si nous nous fions à des renseignements que je crois dignes de foi, nous pouvons compter sur une production presque illimitée de houille pendant des siècles à venir. C'est une ressource sur laquelle nous pouvons compter. Je prie le Gouvernement, en particulier le ministre de la Production de défense (M. Howe), de donner l'exemple au pays en ce qui a trait à cette question du combustible. Qu'on dise aux citoyens ce qu'il convient de faire pour assurer notre défense: ils en seraient bien plus heureux. Nous pourrions, j'en suis convaincu, faire face à toute période d'urgence avec beaucoup plus d'efficacité si nous établissions nos plans de cette façon à l'avenir.

Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas davantage la Chambre pour le moment.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Ce qui donne sa valeur au présent débat sur le discours du trône, c'est, à mon avis, que les députés sont fraîchement revenus de leurs circonscriptions. Nous avons tous eu l'occasion,—trop brève, hélas, cette fois-ci,—de nous renseigner sur ce que pensent nos commettants des problèmes qui les préoccupent en ce moment et sur les mesures qu'ils souhaitent que nous préconisions ici.

Je me propose de consacrer aujourd'hui la plus grande partie de mon temps à deux conclusions auxquelles j'en suis venu à la suite de mes entretiens avec des gens de Vancouver. Auparavant toutefois, je m'arrête brièvement à un sujet mentionné dans le

discours du trône, c'est-à-dire à la loi sur les allocations aux anciens combattants, mesure à laquelle beaucoup d'ex-militaires parmi nous s'intéressent de près depuis des années.

On déclare dans le discours du trône:

Vous serez invités à étudier des mesures législatives visant à modifier la loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants et la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.

Il n'est pas dit dans cet alinéa que les allocations seront majorées; mais j'imagine que le Gouvernement doit certes avoir l'intention d'en relever le barème. Il y a un an, dans le discours du trône, on parlait en d'autres termes des amendements projetés à la loi des pensions:

Des modifications seront apportées à la législation concernant les pensions versées aux anciens combattants et aux personnes à leur charge en vue de remédier aux difficultés qu'ont éprouvées certains des groupes de pensionnés auxquels elle s'applique.

Je tiens à souligner les termes "remédier aux difficultés qu'ont éprouvées certains des groupes de pensionnés auxquels elle s'applique". Aujourd'hui, personne ne saurait douter que les bénéficiaires d'allocation aux anciens combattants ont dû se débattre au milieu de très graves difficultés. Ce sont des soldats de première ligne. La plupart ont fait partie du Corps canadien de la première guerre mondiale. Pour être admissible à l'allocation, l'ancien combattant doit avoir servi sur un théâtre de guerre, à moins qu'il ne se trouve à bénéficier d'une petite pension alors qu'il peut avoir servi en Angleterre ou même au Canada. La plupart de ces titulaires, je le répète, sont des soldats qui sont allés au front et qui forment le groupe le plus méritant au pays.

Ils possèdent une grande dignité, se sentent très fiers des services rendus à leur pays et estiment avoir gagné l'argent qui leur est versé au titre de la loi des allocations aux anciens combattants qu'ils refusent de considérer comme une aumône.

Les anciens combattants célibataires qui touchent cette allocation ne reçoivent que $40.41 par mois, tandis que le titulaire marié touche $70.83. Il est vrai que, s'ils ne reçoivent absolument aucun autre revenu, ils peuvent obtenir de l'aide jusqu'à concurrence de $10 par mois pour le célibataire et de $15 par mois pour l'homme marié, mais ce secours est assujéti à l'évaluation des ressources. Il n'est pas accordé en versements mensuels réguliers mais en vêtements qui leur sont achetés ou même en argent qui leur est versé en vue de régler une dette spéciale.

Tous les députés doivent se rendre compte, avec évidence, que ces hommes ont beaucoup souffert, surtout ces dernières années. Ils n'ont pas bénéficié des prestations plus fortes votées durant les deux sessions de 1951. Quelques-uns d'entre nous se sont donnés beaucoup de peine pour leur obtenir un relèvement de l'allocation, mais notre proposition n'a pas été retenue, de telle sorte que ces gens n'ont obtenu aucune aide au cours de l'année dernière. Comme je l'ai dit, quelques-uns d'entre eux reçoivent une petite pension, mais même si la pension a légèrement augmenté l'an dernier, ces hommes n'en tirent aucun avantage, puisque l'allocation aux anciens combattants diminue à mesure que la pension augmente. Voici le texte de l'avis expédié par le ministère des Affaires des anciens combattants sur la feuille jaune ordinaire:

Allocation aux anciens combattants

Si vous touchez une pension en vertu de la loi des pensions et si votre pension a été relevée à compter du 1er janvier 1952, ou si vous (ou votre femme) touchez une pension en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse à compter du 1er janvier 1952, votre allocation d'ancien combattant doit être réduite en vue de maintenir votre revenu annuel dans les limites prévues par la loi des allocations aux anciens combattants et d'éviter le dépassement du montant de votre allocation.

Des mesures s'imposent dès la présente session en vue d'améliorer la situation de ces anciens combattants et de leurs familles. Nous n'avons qu'à comparer leur situation à celle des vieillards pensionnés. En Colombie-Britannique, le bénéficiaire de l'assistance-vieillesse ou de la sécurité de la vieillesse peut toucher $50 par mois, la province versant le supplément de $10. En outre, le titulaire de la pension de vieillesse et son épouse ont droit aux soins médicaux et dentaires. Toute modification apportée à la loi des allocations aux anciens combattants à la présente session devrait prévoir que les versements effectués en vertu de la loi doivent au moins égaler ceux qui sont versés au titre de l'assistance-vieillesse ou de la sécurité de la vieillesse. De plus, l'ancien combattant admissible à l'allocation devrait être autorisé à gagner tout ce qu'il peut. S'il peut gagner un peu d'argent, qu'on le laisse faire sans en tenir compte.

A l'heure actuelle, le revenu total admissible pour un ancien combattant célibataire n'est que de $610 par an, tandis que le chiffre prévu par la loi sur l'assistance-vieillesse est de $750. Cela crée une situation fort injuste. Dans le cas d'un ancien combattant marié, le revenu maximum admissible n'est que de $1,100, tandis qu'aux termes de l'autre loi il est de $1,200.

J'espère que ce projet de loi sera présenté sous peu et qu'il sera soumis à un comité spécial des affaires des anciens combattants.

J'espère qu'au cours de la présente session le Gouvernement donnera des instructions aux membres de son parti qui siègeront à ce comité afin qu'ils soient libres de voter comme ils l'entendent et qu'ils n'obéissent pas au whip du parti, comme ce fut le cas l'année dernière.

Je sais que si les députés libéraux qui siégeaient au comité l'an passé avaient été autorisés à voter librement, l'allocation accordée aux anciens combattants aurait été augmentée lors de la dernière session.

M. Studer: Ne jugez pas les autres partis d'après le vôtre.

M. Green: Je me borne à ce que j'ai vu et entendu au comité. J'espère aussi que toute augmentation de l'allocation sera rétroactive au premier janvier. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) en a donné l'assurance lors de la dernière session et j'espère qu'il tiendra sa promesse. Voilà pour les allocations aux anciens combattants.

J'en viens maintenant à la première des propositions que j'aimerais formuler et qui sont le fruit des discussions que j'ai eues dans ma circonscription. J'estime que le coût de la vie est toujours le problème primordial auquel les Canadiens ont à faire face et que le Parlement canadien devrait le considérer comme le problème essentiel. Je pense également que sa solution n'est pas à portée de la main, à moins que le Gouvernement ne nous montre la voie. Le Gouvernement est seul à pouvoir le faire. Il est évident que ni les organisations gouvernementales du pays à l'échelle provinciale ou municipale, ni les groupements divers de citoyens n'ont le pouvoir de réduire sérieusement le coût de la vie.

En Colombie-Britannique (et j'imagine qu'il en va de même d'une extrémité du pays à l'autre) on ne songe guère à réduire les prix. Au contraire, on croit généralement qu'il convient de fixer les prix à un niveau assez élevé pour permettre de faire face à toute éventualité. C'est dans cet esprit qu'on aborde le problème des prix. Il en va de même dans les professions libérales. Je fais moi-même partie de ces professions et je sais que la plupart de nos honoraires augmentent de la même manière, si ce n'est davantage. On admet, dans toutes les négociations portant sur les salaires, que ceux-ci doivent forcément augmenter. On se borne à demander: de combien?

Il est communément admis aussi que tout accroissement d'impôts sera autant que possible intégré aux prix. Ainsi, il y a un an, on a ajouté une surtaxe à l'impôt sur le revenu des sociétés de service public. J'avais été assez naïf pour croire que cette taxe serait amortie par une diminution des bénéfices distribués aux actionnaires de ces sociétés; mais ce n'est pas ce qui s'est produit. La *British-Columbia Telephone Company,* qui est une société d'utilité publique, a immédiatement déposé, afin d'augmenter son tarif, une demande que la Commission des transports a acceptée, pour la raison que le supplément d'impôt sur le revenu en cause avait déjà été prélevé. Il me semble que la *British Columbia Electric Company* a agi de même. Ces impôts supplémentaires ont simplement été mis à la charge de la population des diverses localités. Puis-je signaler au cabinet que ceux qui sont en position de le faire sont fort habiles à repasser à d'autres n'importe quel fardeau fiscal. Les gens qui subsistent sur un revenu médiocre ou fixe se voient pris dans un piège cruel. Ils ne peuvent y échapper; ils ne peuvent se débarrasser de ces augmentations sur d'autres et il en résulte un avilissement de leur niveau d'existence.

Je répète que, dans le moment, on songe surtout aux augmentations; personne ne pense à des réductions. Le Gouvernement devrait faire quelque chose à cet égard. A mon avis, la situation présente l'argument le plus fort en faveur de la réduction de certains impôts. Il y a un an, on a fait passer la taxe de vente de 8 à 10 p. 100; cette taxe est prélevée au niveau du fabricant et fait boule de neige à mesure qu'elle progresse. Il me semble que c'est là l'impôt qu'on pourrait rabaisser avec le meilleur effet sur le coût de la vie. Personnellement, je ne vois aucune raison pour laquelle on ne pourrait le rabaisser de 2 p. 100. Mais, même s'il n'intervenait qu'une réduction de 1 p. 100, ce serait toujours un commencement. Le rabaissement aurait un effet marqué sur l'état d'esprit du pays tout entier.

Je crois qu'on devrait aussi abolir la surtaxe à l'égard du revenu des sociétés de service public de même que le relèvement de 10 p. 100 ajouté à la taxe d'accise spéciale prélevée sur certains articles, automobiles et appareils électriques par exemple; on devrait également diminuer la taxe sur les cigarettes.

Le Gouvernement est peut-être d'avis qu'il ne peut consentir à tout cela, mais ce qui importe à mon sens, c'est que le Gouvernement diminue de façon sensible les impôts afin de faire le premier pas vers l'abaissement du coût de la vie. Si le ministre des Finances (M. Abbott) convient d'accorder pareilles réductions, il devrait mentionner que ces diminutions ont pour seul but d'abaisser le

coût de la vie; il devrait aussi demander aux Canadiens de toute catégorie, hommes d'affaires, ouvriers syndiqués ou professionnels, d'emboîter le pas. Vous savez sans doute, monsieur l'Orateur, que les Canadiens sont très disposés à s'engager dans cette voie. Durant les onze dernières années, ils ont démontré qu'ils voulaient bien adopter les propositions que leur faisaient leurs dirigeants.

Je suis convaincu qu'il convient maintenant que le Gouvernement prenne cette initiative ou toute autre semblable. Je suis également convaincu que si on n'agit pas de la sorte, les Canadiens peuvent s'attendre que les prix grimperont davantage. Il vaut mieux que nous nous rendions compte que, si nous ne prenons pas ici de mesures pour abaisser le coût de la vie, il n'y a rien au pays qui provoquera cet abaissement.

Je présume que ma deuxième pensée intéressera surtout le ministre de la Production de défense (M. Howe), mais j'aurai aussi quelque chose à proposer au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Il est temps, à mon avis, que les Canadiens consacrent beaucoup plus de réflexions et d'efforts à l'aménagement d'industries secondaires partout au pays. Nous avons toujours pensé que les industries primaires, qu'on pourrait appeler les industries de base, sont les plus importantes; bien entendu, elles sont très importantes. Ainsi, l'un de nos plus grands besoins à l'heure actuelle, c'est d'accroître considérablement notre industrie sidérurgique de base. Mais je propose qu'à mesure que nous développons nos industries de base, nous complétions la mise en valeur de la nation grâce à un programme visant à établir des industries secondaires. Par exemple, il y a un vaste domaine où nous pourrions établir des industries secondaires à base d'acier, d'aluminium, de pétrole, de gaz ou d'uranium. C'est maintenant le moment opportun.

Les Canadiens s'intéressent à un tel programme. Ils sont conscients des grandes découvertes qui ont eu lieu au Canada. Ainsi, je pense que tout le monde en Colombie-Britannique qui peut lire les journaux s'intéresse vivement à l'entreprise qui est en train de se réaliser à environ 400 milles au nord de Vancouver et quelques milles seulement au sud de Prince-Rupert. Cette entreprise sera connue sous le nom d'entreprise de Kitimat. L'*Aluminum Company of Canada Limited* est déjà à l'œuvre en cet endroit; elle y dépensera un demi-milliard de dollars pour construire la fonderie d'aluminium la plus importante au monde. L'entreprise est si vaste que même les gens de la Colombie-Britannique s'en rendent difficilement compte. La société endigue un réseau de rivières et de lacs qui s'écoulent vers l'est. Elle détournera l'eau vers l'ouest, qui traversera la chaîne de montagnes de la côte pour atteindre ensuite le niveau de la mer. Elle établira son immense usine hydro-électrique sous terre, dans la montagne, puis transportera l'énergie au moyen de lignes de transmission sur une distance d'environ cinquante milles dans une région de notre littoral qui, je crois, est très accidentée. Dans certains cas, la société doit se servir d'hélicoptères pour installer ses pylônes. Elle établira sa fonderie sur le littoral, dans le petit village indien de Kitimat. Dans un an, un an et demi ou deux ans d'ici, il y aura dans cette localité six ou sept mille personnes et, par la suite, une agglomération de 50,000 âmes peut-être. Le *Feuilleton* renferme déjà un projet de résolution visant à autoriser l'aménagement d'un embranchement de chemin de fer d'environ 46 milles de longueur depuis Terrace, sur la ligne du National-Canadien reliant Jasper à Prince-Rupert, jusqu'à Kitimat. Il s'agit là d'une entreprise gigantesque et, si je donne ces détails, c'est uniquement pour expliquer pourquoi nos gens au moins s'intéressent vivement à l'établissement d'industries secondaires. Je répète que le moment est opportun pour le Canada de se mettre à l'œuvre afin de réaliser un tel programme.

D'autres découvertes,—fer, pétrole et uranium,—ont augmenté la valeur de nos ressources. La nécessité de préparatifs de défense a fortement favorisé l'établissement d'industries secondaires. De par sa situation géographique, le Canada échappe à la tension, au danger, qui plane sur les pays d'Europe. Il existe aussi d'autres raisons. Comme leurs ressources s'épuisent, nos bons voisins portent de plus en plus leurs regards vers le Canada. Cela nous crée des problèmes. Si nous ne nous empressons pas d'établir chez nous des industries secondaires, notre économie pourrait bien être intégrée dans un système continental ou nord-américain. Alors, nos matières premières seraient acheminées vers les importantes usines déjà établies outre-frontière. D'autant qu'une bonne partie des fonds servant à la mise en valeur du Canada viennent actuellement des États-Unis. L'intégration du Canada dans une économie continentale signifierait ceci: les Canadiens extrairaient leurs propres ressources pour les laisser prendre le chemin de l'étranger, d'où ils les rachèteraient, sous forme de produits finis, à des prix fortement majorés.

La Colombie-Britannique nous fournit actuellement un bon exemple de cet état de choses. Le minerai de fer qu'on y extrait

est expédié au Japon, qui nous le revend sous forme d'acier. J'ai soulevé cette question au cours de la session de l'automne dernier. J'y reviens, car je juge que le Gouvernement ne peut tolérer plus longtemps une situation aussi ridicule.

Il y a deux semaines exactement, on a posé, à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, des questions auxquelles il a été répondu. Un député, M. Proudfoot, a demandé au ministre des Mines de lui indiquer le nombre de tonnes de minerai de fer exportées de Colombie-Britannique au Japon durant l'année 1951. La réponse, c'est 120,000 tonnes. La deuxième question portait sur le nombre de tonnes d'acier importées du Japon en 1951, pour utilisation en Colombie-Britannique. Le ministre a répondu qu'il ne possédait pas ce renseignement. Comme troisième question, M. Proudfoot a demandé quelles restrictions, s'il en est, s'appliquent à l'exportation de minerai de fer de la Colombie-Britannique au Japon ou à tout autre pays. On a répondu que la province ne peut réglementer l'exportation de minerai de fer dont elle n'est plus propriétaire. Le ministre a ajouté qu'il n'est au courant d'aucune restriction fédérale.

Cette question revient constamment sur le tapis sur le littoral de l'Ouest. Voici une dépêche parue dans la *Province* de Vancouver. Elle porte la date du 19 février et est intitulée: "Importation d'acier japonais fabriqué avec du minerai de la Colombie-Britannique." Je cite:

Victoria—Le cargo américain *Charles E. Dant* est arrivé ici avec une cargaison de 500 tonnes d'acier japonais fabriqué à partir de minerai extrait en Colombie-Britannique.

L'acier était sous forme de tôles de cinq pieds sur vingt; il a été expédié, par camions, du quai à l'établissement Yarrows. On l'utilisera pour la construction de deux grosses barges pour le compte de la *Kingcome Navigation Company*, filiale de la *Powell River Company*.

Le chantier naval de l'endroit est en train de construire un gros remorqueur d'acier pour le compte de la même société.

Karl Anderson, 3e officier de pont, a déclaré: "L'acier que nous avons transporté a été fabriqué au Japon à partir de minerai de fer expédié de la Colombie-Britannique."

Il a ajouté: "L'acier est obtenu à une fraction du coût qu'il atteindrait au Canada ou aux États-Unis.

Le cargo transporte 350 autres tonnes d'acier destiné à Vancouver.

Le minerai de fer expédié au Japon vient des gisements de Quinsam près de la rivière Campbell dans l'île de Vancouver.

Juste avant mon départ de la maison, le sous-ministre des mines de la Colombie-Britannique, M. J. F. Walker, a donné un avertissement à ce sujet, en particulier. La nouvelle, datée du 29 février, a paru dans le même journal. Elle s'intitule: "Le sous-ministre dénonce les exportations de minerai de fer; mise en garde de M. J. F. Walker contre le gaspillage." Voici l'article en question:

Mettant en garde contre l'exportation ruineuse des ressources de minerai de fer de la Colombie-Britannique, M. J. F. Walker, sous-ministre des mines de la province, a déclaré qu'il serait de bonne économie malgré le prix élevé de la construction que la province eût une petite aciérie. M. J. F. Walker parlait à la cinquième conférence annuelle de la Colombie-Britannique sur les ressources naturelles.

Plus loin je lis dans le même article:

Selon M. Walker, ingénieur géologue également, "le Canada et la Colombie-Britannique peuvent arriver à établir un meilleur équilibre dans leur économie, si plus de matières premières que nous produisons pouvaient être transformées ici".

C'est justement le point que je m'efforce d'établir.

"Nos industries de base prospèrent, mais nous devrions accroître le nombre de nos industries secondaires.

"En dépit de coûts de construction élevés, la Colombie-Britannique aurait avantage à posséder une petite fonderie de fer et d'acier. Mais personne ne se risquera à installer semblable usine, à moins d'avoir l'assurance qu'il y a assez de minerai de fer pour garantir 20 à 30 années de fonctionnement. Compte tenu du rythme d'exploitation personne ne s'y risquera, n'étant pas assuré quant aux réserves".

Il parle du rythme actuel d'exploitation; il s'agit ici de l'extraction de minerai destiné à l'exportation vers le Japon; l'un des meilleurs gisements de minerai de fer de la Colombie-Britannique, sera épuisé dans deux ou trois ans.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question au député? Quel est le gouvernement qui administre en fait les gisements de minerai de fer en Colombie-Britannique?

M. Green: Il est évident que c'est le gouvernement de la province.

Le très hon. M. Howe: Pourquoi le gouvernement provincial loue-t-il ces gisements à ceux qui ont l'intention d'exporter le minerai? Cette question ressortit entièrement au gouvernement provincial. Il serait, à mon avis, ridicule de déclarer en l'occurrence que ce gouvernement ne peut en réglementer l'exportation.

M. Green: Le ministre se trompe sur ce point. Il ne peut se soutraire ainsi à ses responsabilités. C'est le ministre qui a la haute-main sur les exportations et les importations aux termes de la loi sur les permis d'exportations et d'importations. Il pourrait interdire ces exportations ce soir s'il le voulait.

De plus, le ministre est en mesure de favoriser l'établissement d'une aciérie sur la côte occidentale. Lorsque j'ai soulevé la question il y a eu un an de cela en automne, le ministre a déclaré qu'il était bien d'extraire ce minerai pour l'envoyer au Japon,

parce que cela signifierait la mise en exploitation de la mine. Plus tard (il n'a d'ailleurs pas dit combien de temps nous devrions attendre), nous pourrions constater que nous possédions du minerai de fer susceptible d'être fondu sur la côte ouest.

Le très hon. M. Howe: C'est là mon opinion. L'honorable député indique que j'ai le pouvoir d'arrêter les exportations. Je ne suis pas investi d'un tel pouvoir. Si c'était le cas, j'interdirais les importations du minerai dont nous avons besoin pour maintenir notre position actuelle, mais nous sommes encore déficitaires en ce qui concerne ce minerai.

M. Green: Quelqu'un du Gouvernement avait le pouvoir de mettre fin aux importations de bovins au Canada; j'ajoute que si le Gouvernement avait le pouvoir d'arrêter les importations de bovins, il peut également mettre un terme aux exportations de minerai de fer.

Le très hon. M. Howe: Nous n'avons nulle intention de nous suicider économiquement.

M. Green: Dans tous les cas, il n'y a rien qui empêche le gouvernement fédéral d'aider à l'établissement d'une aciérie sur le littoral du Pacifique.

Le très hon. M. Howe: Qui pourrions-nous aider?

M. Green: Une société y transforme la ferraille en acier.

Le très hon. M. Howe: Le gouvernement fédéral lui a déjà donné de l'aide.

M. Green: On devrait faire quelque chose pour établir une aciérie sur la côte du Pacifique, et c'est le gouvernement fédéral qui devrait agir.

Le très hon. M. Howe: Si les gens de la Colombie-Britannique consacraient les mêmes efforts à mettre sur pied une industrie sidérurgique qu'à en parler, j'ose affirmer qu'ils en auraient une.

M. Green: Je crois qu'une déclaration de ce genre par le ministre n'est ni juste ni utile. Le gouvernement canadien devrait adopter des lignes de conduite précises, destinées à favoriser la transformation des matières premières au pays dans toute la mesure possible. Après quoi nous exporterions nos excédents. En d'autres termes, je préconise une attitude qui accorderait le premier rang au Canada en ce qui concerne nos ressources.

J'ai mentionné le minerai de fer de la côte de l'Ouest, mais c'est également vrai de celui de la province de Québec et du Labrador. La seule préoccupation du Gouvernement, à mon sens, est de faire extraire ce minerai et de le faire expédier aux ports industriels des États-Unis sur les Grands lacs. Il ne se soucie guère d'accroître la production de l'acier au Canada.

Le très hon. M. Howe: On a cherché à appliquer cette ligne de conduite en 1932.

M. Green: Le Canada devra adopter cette ligne de conduite ou il ne sera qu'une simple dépendance des États-Unis. Il en va de même du pétrole et du gaz. Il y a un an ou deux, nous avons débattu cette question à la Chambre. Le ministre actuel de la Production de défense (M. Howe) a préconisé que le gaz naturel fût exporté de l'Alberta aux États-Unis d'abord, puis que la côte de l'Ouest obtînt le reste.

Le très hon. M. Howe: C'est m'attribuer de propos délibéré et fausement une déclaration que je n'ai pas faite. Mon honorable ami ne peut pas citer de telles paroles que j'aurais prononcées.

M. Green: Le ministre est encore sorti de ses gonds; il ne se maîtrise plus; il est comme une vieille Ford qui descend la côte. J'étais ici alors. J'ai entendu les débats et j'y ai pris part. Le ministre actuel de la Production de défense a fait tout son possible pour imposer une ligne de conduite, selon laquelle le gaz devait être exporté aux États-Unis au lieu d'être transporté directement à la côte de l'Ouest en territoire canadien.

Le très hon. M. Howe: Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Chacune de mes paroles à la Chambre est consignée au hansard et je défie l'honorable député de relever une seule de mes paroles à l'appui de son énoncé. Il trompe la Chambre de propos délibéré.

M. Green: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de retirer l'assertion selon laquelle je trompe la Chambre de propos délibéré. Peu importe ses autres paroles, je veux qu'il retire celles-là.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Pendant que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) avait la parole, le ministre de la Production de défense (M. Howe) est intervenu.

Le député s'est assis montrant qu'il admettait l'interruption afin que la question puisse être posée. Le ministre a déclaré que ce que l'honorable député avait dit déformait de propos délibéré ce qu'il avait dit ou quelque chose d'approchant. J'aurais dû intervenir à ce moment-là et demander la modification de l'expression. L'honorable député n'ignore pas que lorsqu'on utilise des termes qui ne semblent pas être tout à fait

parlementaires, ou bien l'Orateur intervient de lui-même, ou bien un député invoque le Règlement, ou bien le député qui est censé être offensé demande le retrait de la remarque. Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) n'a pas fait cela à ce moment-là. Il a continué son discours et d'autres interruptions ont eu lieu: Voici qu'après ces interruptions, il dit à l'Orateur: "Je désire que vous demandiez au ministre de retirer quelque chose qu'il a dit il y a un moment, mais à quoi je n'ai pas fait attention à ce moment-là".

M. Green: Non. Il venait de le dire.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): L'honorable député n'ignore pas que les faits personnels doivent être présentés sur le champ. Pour obtenir le retrait de paroles censées offensantes, l'honorable député qui se sent offensé doit le demander immédiatement.

M. Green: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler que j'ai demandé immédiatement au ministre de retirer ces paroles. Peut-être les employait-il pour la seconde fois. Je veux bien croire qu'il les a répétées, mais je ne les ai pas entendues la première fois. Cependant, quand il les a prononcées pour la seconde fois, je lui ai immédiatement demandé de les retirer.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): En vertu de quel article du Règlement?

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): La première erreur,—et il conviendrait d'y remédier,—tient à ce que les deux députés, le représentant de Vancouver-Quadra et le ministre de la Production de défense (M. Howe), ont échangé des propos d'un côté de la Chambre à l'autre; c'est presque un débat qui a eu lieu entre les deux députés. Je n'ai pas entendu certaines observations du député de Vancouver-Quadra, non plus que certains propos du ministre de la Production de défense. Il m'est donc extrêmement difficile de faire fonction d'arbitre.

M. Green: Monsieur l'Orateur, je pourrais insister mais au fond peu m'importe ce qu'a dit le ministre. Quand il est dans cet état d'esprit il n'est plus maître de ses paroles. Nous serons bientôt fixés sur son attitude en la matière. D'ici quelques mois le Gouvernement aura peut-être à décider si ce gaz albertain prendra le chemin des États-Unis, avec embranchement jusqu'à Vancouver, ou s'il traversera d'abord la Colombie-Britannique. Le ministre ne pourra pas éviter cette situation. C'est lui qui devra prendre cette décision. Je puis lui assurer que si le Gouvernement décide de permettre que le gaz passe d'abord par les États-Unis, les gens de la Colombie-Britannique seront d'avis que la décision qu'il aura prise sera presque criminelle.

Le très hon. M. Howe: Il prendra sa décision sans s'inquiéter de vos menaces.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre!

M. Green: Qu'a-t-il dit?

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je dois rappeler aux députés que lorsqu'ils ont la parole, ils doivent s'adresser à l'Orateur et parler assez fort pour que l'Orateur puisse les comprendre afin de savoir ce qui se dit. Autrement, si on pose la question de privilège plus tard, il est impossible de rendre une décision.

M. Green: Monsieur l'Orateur, nous venons justement d'entendre une autre déclaration dictatoriale au sujet de ce que le ministre va faire, quoi qu'en pensent les autres. On dit encore: "Qui pourrait nous arrêter?"

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre!

M. Green: La proposition . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé.

M. Green: Je ne crois pas que ce soit juste, monsieur l'Orateur, car il me restait sept ou huit minutes au moment du rappel au Règlement.

Le très hon. M. Howe: Continuez.

Des voix: Continuez.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Je m'y oppose.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je ne veux pas faire preuve d'injustice envers l'honorable député. Le greffier vient de me dire que le député, ayant commencé son discours à 4 h. 45, aurait dû terminer à 5 h. 25. A 5 h. 20, on l'a interrompu. Les interruptions n'ont commencé qu'à ce moment. J'ai en effet remarqué quelle heure il était car je savais que si, à l'expiration de son temps de parole, il n'avait pas terminé, il demanderait quelques minutes de plus parce qu'il avait été interrompu. C'est précisément pour ce motif que j'ai tenu compte de l'heure et qu'à 5 h. 26 j'ai dit au député que son temps de parole était épuisé. Il sait ce qu'il a à faire en de telles circonstances. Puisque la Chambre est une assemblée délibérante, rien ne dit dans le Règlement que les interruptions doivent être soustraites des quarante minutes qui sont accordées à un député. Il n'y a rien de tel dans le Règlement. Le député

doit demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à lui accorder quelques minutes de plus. Nul doute que cette permission lui sera accordée.

M. Graydon: Je crois que le temps de parole de M. l'Orateur est écoulé.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Aucune règle ne limite le temps de parole de l'Orateur.

Le très hon. M. Howe: Qu'on permette au député de continuer.

M. Green: Je désire aborder un point qui ne prête pas à controverse, monsieur l'Orateur. J'ai terminé mes remarques sur l'autre question. Quoi qu'il en soit, je suis aux ordres de la Chambre.

Des voix: Continuez!

Le très hon. M. Howe: Allez-y!

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Est-il convenu que le député peut continuer?

Des voix: Entendu.

M. Green: Mon autre proposition, c'est qu'il faudrait favoriser l'établissement, au Canada, d'industries secondaires du Royaume-Uni. Il faudrait faire venir ici et les administrateurs et les ouvriers,—le Canada profiterait ainsi de leurs connaissances techniques,—et peut-être aussi une partie de l'outillage. Loin de causer du chômage, cette migration créerait de nouveaux emplois. Les merveilleux résultats obtenus en Colombie-Britannique par des citoyens canadiens venus de Tchécoslovaquie nous offrent un excellent exemple des avantages que nous pourrions en tirer. Je veux parler des frères Korner qui ont établi, sur notre littoral, une très florissante usine de sciages et de pâte de bois. L'établissement est une filiale de l'*Alaska Pine Company Limited*. Le Canada a grandement profité de la venue de ces gens au pays.

Il est bien évident, par ailleurs, qu'il nous faut augmenter le chiffre de notre population. Si nous pouvions faire venir ici des entreprises industrielles en même temps que leurs ouvriers, nous nous éviterions la nécessité d'exporter nos matières premières. Au surplus, ces industries seraient ainsi rapprochées de leurs sources d'approvisionnement. Donc, voilà autant de gens qui se rapprocheraient des denrées alimentaires disponibles. Je crois que la Grande-Bretagne pourrait alors acheter beaucoup plus facilement du Canada la nourriture qu'il faut pour les gens qui y sont demeurés. Cette mesure entraînerait en outre une répartition stratégique de la main-d'œuvre qui revêt une si grande importance tant pour le Commonwealth que pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Je pense que le Royaume-Uni collaborerait avec le Canada à la réalisation d'un tel programme. J'ai en main une nouvelle au sujet d'un discours prononcé le 10 décembre 1951 par le très honorable Anthony Eden. S'adressant à la Chambre de commerce du Canada en Grande-Bretagne, il aurait dit:

> Parlant d'immigration, il a noté que la Grande-Bretagne fournit actuellement près de 17 p. 100 des nouveaux citoyens qui viennent au Canada. Il aurait dit qu'il souhaitait que le pourcentage de ce mouvement "au sein de la famille" fût un peu plus élevé, ajoutant que cette question pourrait bien faire l'objet de fructueux pourparlers entre les deux gouvernements.

J'espère qu'on essaiera d'arriver à quelque entente avec le gouvernement britannique qui amènera certaines industries secondaires à émigrer au Canada. Je crois que nous devons changer d'avis au sujet de nos ressources. Au lieu de nous targuer du volume de matières premières que nous exportons du Canada, réveillons-nous et rendons-nous compte que nous devrions essayer d'utiliser ces ressources au Canada. Jugeons du succès de notre politique nationale d'après la proportion des ressources que nous pouvons utiliser chez nous.

Enfin, je crois que les deux pensées générales que j'ai exprimées aujourd'hui ont l'appui de la grande majorité de mes concitoyens de Vancouver, à quelque parti qu'ils appartiennent, et j'espère que le ministre et les députés s'y arrêteront. Je crois, monsieur l'Orateur, que les hommes publics d'aujourd'hui ont une occasion sans pareille depuis la confédération d'édifier la nation.

(*Texte*)

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, au début de mes observations, de féliciter bien sincèrement l'honorable député de Westmorland (M. George) et le député de Lac-Saint-Jean (M. André Gauthier) de la facilité de parole dont ils ont fait preuve en s'acquittant de leur devoir, toujours plaisant, de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Depuis les vingt-cinq ans que je siège dans les législatures fédérale ou provinciale, je dois vous avouer que j'ai toujours admiré ceux qui ont proposé l'Adresse et ceux qui l'ont appuyée. La Providence n'a pas voulu que j'aie cette chance; tout de même, je n'ai aucun rancœur et il me fait plaisir de féliciter ceux qui s'acquittent de leur devoir avec le succès que ces deux députés ont obtenu.

Depuis la dernière session, monsieur l'Orateur, l'association libre des pays du Commonwealth a été éprouvée par la mort de Sa

Majesté le Roi Georges VI. Non seulement les pays du Commonwealth mais le monde entier a ressenti la perte que les dirigeants des nations libres venaient de subir.

Je sais que certains politiques ne croient pas à la royauté, qu'ils regardent cette institution comme une manifestation plutôt vétuste des anciens gouvernements de l'époque médiévale, et que la mort d'un roi les laisse plutôt indifférents. A mon avis, les bons rois auront toujours leur place à la tête d'un pays, les rois exemplaires comme celui que nous venons de perdre donnent un exemple que toutes les formes de gouvernement devraient imiter, que ce soit dans le domaine social, familial ou politique, afin que les lois qu'ils promulguent soient marquées du plus grand souci de développer dans l'esprit de leurs administrés les vertus de civisme, de fidélité et de respect de la famille, en s'éloignant toujours des dangereuses idées modernes qui ne tendent qu'à dissocier les liens familiaux en leur niant ce caractère si nécessaire de solidité et de permanence.

La famille royale nous a donné un exemple d'unité parfaite, toujours et partout. C'est un joyau qui vaut sans doute ceux d'une couronne.

La mort du chef de l'Empire britannique n'a pas affaibli ses liens. Celle qui lui succède, presque une enfant en somme, quoique mère,—la jeune princesse dont le sourire est encore frais à l'esprit de notre population, alors qu'elle semblait parfois chercher d'un regard le conseil de son prince charmant,—celle qui accède au trône d'Angleterre a été formée par un père et une mère comme tous les pays doivent en souhaiter.

Alors qu'elle n'était que princesse, lors d'un message qu'elle adressait aux mères de l'Empire, elle montrait déjà ce souci de la solidité des liens de la famille et, par la parole, elle leur demandait de ne pas faillir au devoir, aux peines ni aux soucis de la maternité. Par l'exemple, elle leur répète les mêmes paroles, elle conserve toujours son sourire et elle garde la confiance des mères dignes de ce nom. En plus de son rôle de mère, elle assume la lourde tâche de cumuler les fonctions très difficiles de régner sur des millions de sujets. Sa famille demeure unie à l'intérieur; Dieu veuille que sa grande famille profite des qualités et de l'affection dont elle a fait preuve.

Si j'ai éveillé le souvenir de la famille royale, c'est que je sens, comme bien des hommes, que la famille, cellule sociale, subit un assaut terrible à l'heure actuelle et qu'un tel exemple est de nature à faire réfléchir les plus indifférents, à réveiller les plus inconscients, à détourner de la voie si dangereuse qu'ils suivent les protagonistes des idées de "liberté à tout prix et dans tous les domaines", à les détourner, dis-je, de la pente où ils sont entraînés, qui devient toujours de plus en plus rapide à cause de la légèreté avec laquelle ils traitent ce sujet de l'unité et de la permanence des liens familiaux.

[M. Gauthier (Portneuf).]

Si je continuais sur ce ton, monsieur l'Orateur, cela m'amènerait à traiter d'un sujet que nous avons déjà discuté en cette Chambre et qui reviendra sur le tapis lorsque le projet de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sera soumis aux membres de la Chambre. Mais, j'attendrai pour en parler plus longuement à cette occasion.

A tout événement, il vaut la peine que le monde suive les traces de la famille royale qui nous a donné un si bel exemple de solidarité, d'unité et de la pratique de toutes les vertus civiques si nécessaires de nos jours. Que cet exemple soit suivi par tous! Qu'il soit commenté et porté à la connaissance des plus humbles, surtout, ceux qui ne peuvent l'entendre à la radio ou qui ne peuvent en prendre connaissance par la voie des journaux et des périodiques!

J'ai cité cet exemple afin qu'il serve de sujet d'admiration à tous. Il ne s'agit pas simplement d'un éloge murmuré du bout des lèvres, mais bien d'une manifestation d'admiration sincère de ma part.

Maintenant, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un fait qui, à mon avis, présente un problème assez inquiétant pour le Canada. Je veux parler des nombreuses pertes de vie que nous subissons par le feu. Tous ceux qui, comme moi, lisent assidûment les journaux et les périodiques,—c'est surtout par les journaux que ces nouvelles nous parviennent,— ne peuvent s'empêcher de constater que, depuis deux ans, un nombre incalculable d'enfants ont péri dans les flammes qui ont consumé leurs demeures. Et le nombre de ces victimes augmente sans cesse.

Cela est sans doute le résultat de la négligence ou de l'insouciance; le manque de connaissance du fonctionnement des nouveaux appareils de chauffage y est peut-être pour quelque chose aussi. De toute façon, chose certaine, il ne se passe pas deux ou trois jours sans que nous lisions dans nos quotidiens ou dans nos hebdomadaires le récit d'un incendie qui a coûté la vie à un, deux, trois, quatre et même cinq enfants, et même quelquefois au père et à la mère. Je suis d'avis qu'il y a vraiment négligence quelque part.

Je me souviens très bien de cet incendie où quatre enfants ont été brûlés vifs, alors que le père et la mère étaient absents et qu'ils avaient confié la garde de la maison à une petite fille de douze ans. C'est impardonnable!

Je ne prétends pas que toutes les pertes de vies que nous subissons par le feu sont dues à une négligence de ce genre, mais il me semble que nos enfants valent bien les sacrifices que le père et la mère doivent s'imposer en s'abstenant de passer une couple d'heures au cinéma.

Ceux qui se servent d'appareils de chauffage ne prennent pas la peine d'apprendre comment les faire fonctionner. Les explosions de poêles à l'huile ou à gaz sont certainement trop fréquentes. Vous avez sans doute remarqué qu'elles sont de plus en plus nombreuses chaque année.

Au Canada et aux États-Unis, nous avons "la semaine de la prévention des incendies". Si la prévention des incendies n'est pas du domaine du gouvernement fédéral, elle doit relever de quelque autre administration. Je demande donc aux gouvernements des provinces, des grandes villes et des plus humbles municipalités de bien vouloir étudier l'à-propos de prolonger la période de temps consacrée à l'enseignement de la prévention contre les incendies, afin que tous les citoyens soient bien prévenus contre les dangers que présentent leurs appareils de chauffage. On leur ferait ainsi comprendre qu'il ne faut pas laisser à la garde d'un enfant de 10 ou 12 ans des tout petits enfants qui pourraient être la proie des flammes, à cause de l'ignorance d'un enfant qui est certainement trop jeune pour conduire une maisonnée, alors que le père et la mère sont absents.

Je voudrais que cette semaine de prévention contre les incendies soit étendue à travers tout le pays, y compris la plus petite paroisse, afin d'éviter ces pertes énormes de capital humain que nous subissons chaque année, et surtout depuis deux ans.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de soumettre à la Chambre une question qui intéresse les éleveurs de porcs de mon comté. J'en ai parlé à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui m'a donné une réponse à ce sujet. Il y a évidemment une question d'autorité fédérale et provinciale en jeu.

A tout événement, étant donné que le gouvernement fédéral a décidé d'acheter le surplus de porcs, s'il y en a, à 26c. la livre, le public en général croit,—je ne l'en blâme pas, car on lui a donné cette impression,—que 26c. la livre est le prix minimum qu'a fixé le gouvernement fédéral.

Il en résulte donc que les éleveurs de porcs de mon comté, qui étaient en train de se créer un intéressant commerce dans ce domaine, voient le porc classe A et classe B-1 se vendre non pas 25c. ou 26c. la livre, mais bien 20c., 18c. et même 15c. la livre, ce qui leur fait subir des pertes assez considérables.

Ils sont venus en délégation à mon bureau, ils m'ont présenté des résolutions de conseils municipaux et ils m'ont demandé de veiller à ce que cette situation soit rectifiée. J'attends la réponse de l'honorable ministre de l'Agriculture. Si les gouvernements provinciaux, grâce à leur juridiction si jalousement gardée, doivent faire quelque chose pour le maintien du prix du porc au détail, j'espère qu'ils viendront à la rescousse de nos cultivateurs et leur accorderont la protection nécessaire, afin qu'ils perdent un peu moins d'argent. Étant donné que le prix des moulées n'a pas diminué considérablement,—pas que je sache, du moins,—ils trouvent que le coût de l'élevage est déjà assez élevé sans que les gouvernements, en général, leur infligent une perte aussi considérable en les obligeant à vendre leur porc moins de 26c. la livre et même jusqu'à 15c.

Maintenant, je désire traiter d'une question qui a été soulevée l'autre jour par l'honorable député de Spadina (M. Croll). Je ne vois pas l'honorable député à son siège, mais je sais qu'il est très occupé. Il a abordé cette question avec beaucoup de franchise et beaucoup de courage. Je vais maintenant continuer mes observations en anglais.

(*Traduction*)

Je veux exposer mon attitude le plus clairement possible à l'égard de l'immigration. Je constate que le ministre est à son siège. J'ai pleine confiance en lui et je sais que les fonctionnaires qui collaborent avec lui sont compétents. Il comprendra, j'en suis sûr, mon attitude à l'égard de ce problème.

A l'occasion de mon exposé, je vais me permettre de citer certains témoignages. J'espère ne pas trop enfreindre à cet égard le Règlement de la Chambre. Je compte sur votre bienveillance, monsieur l'Orateur, et sur celle des membres de la Chambre pour être autorisé à consigner ces citations au compte rendu.

Lorsqu'en 1950 je soulevai la question en cette enceinte, je citai la ligne de conduite suivie par l'ancien premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King, ligne de conduite que suivent le ministre actuel et le Gouvernement lui-même. Comme on peut le voir à la page 2632 du hansard, parlant le 1er mai 1947, M. King a dit:

Quant au choix des immigrants, on a beaucoup parlé de distinctions injustes. Je tiens à préciser que le Canada a parfaitement le droit de choisir les personnes qu'il juge désirables en tant que futurs citoyens.

Aujourd'hui, j'adopte allégrement la même attitude et j'en ai fait de même par le passé. M. King a ajouté plus loin:

Tous conviendront, j'en suis sûr, que l'ensemble de la population du Canada ne désire pas qu'une immigration massive modifie de façon fondamentale la population canadienne.

J'estime que voilà une affirmation raisonnable et exacte qui trace la politique suivie jusqu'ici par le Gouvernement et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris). Si je tâche à présent de m'expliquer, c'est que certaines personnes des autres provinces semblent avoir l'impression que la majorité de la population du Québec s'oppose d'une façon aussi catégorique qu'absolue, à l'immigration. Je devrais appuyer mes dires par quelques citations afin de prouver qu'elle n'est pas radicalement opposée à toute immigration, mais qu'elle désire une immigration soigneusement triée.

Avant de formuler d'autres observations, je citerai les paroles de M[lle] Betty B. Robinson, M.A., qui a fait, en avril 1949, à l'Université McMaster, une conférence au sujet de l'immigration.

Elle a déclaré alors:

En matière d'immigration, mieux vaut une prudence excessive, qu'une trop grande audace.

Voilà des paroles vigoureuses et exactes. Je voudrais également citer comme l'a déjà fait le député de Spadina (M. Croll), M. James S. Duncan, qui a dit, lors de la même occasion, à McMaster:

Une organisation entièrement compétente et appropriée établie dans les îles Britanniques et en Europe aux fins de trier, de choisir les meilleures catégories d'immigrants et d'en faciliter l'entrée au Canada... Évidemment, trions et choisissons ceux que nous désirons recevoir dans un milieu de même esprit.

J'insiste là-dessus parce que je veux bien faire comprendre à la Chambre que je suis en faveur d'une sélection très poussée des immigrants. Je crois de plus que nous ne pouvons pas effectuer une sélection véritable si nous appuyons un programme d'immigration massive. Les citations que je viens de lire aux honorables députés—je veux parler des paroles de M[lle] Robinson et de M. Duncan, —préconisent sans aucun doute une sélection sévère et un choix approprié des immigrants. Ces déclarations n'émanent pas de Canadiens français du Québec; elle sont au contraire de Canadiens de langue anglaise de l'université McMaster. Je ne mentionne pas cela en vue de soulever une question de race; loin de moi cette pensée. Je veux

[M. Gauthier (Portneuf).]

simplement signaler que notre province n'est pas tellement opposée à l'immigration effectuée de façon convenable, mais qu'elle s'oppose à l'immigration massive.

Je voudrais maintenant citer la *Terre de chez nous* du 13 juin 1950, où il est écrit:

Il ne suffirait pas d'améliorer le règlement concernant l'immigration. Il faut également en faire un bon usage. Les immigrants de France ont droit d'entrée au pays tout comme ceux d'Angleterre et des États-Unis. Bien des Français désirent s'installer au pays. Cet apport de la mère patrie pourrait nous être utile à bien des points de vue.

Dans ce cas, cependant, il faudrait que les autorités provinciales ou un organisme privé fussent disposées à s'en occuper. Qu'a-t-on fait à ce propos? Le silence est la seule réponse.

On se plaint qu'aucun organisme approprié n'aide aux immigrants à s'établir dans la province de Québec. Il est fait mention d'une enquête effectuée par *le Devoir*, dans les termes suivants:

On se demande, enfin, si nous verrons maintenant la province de Québec admettre des immigrants français en aussi grand nombre que le groupe d'Anglais accueillis en Ontario. Les observateurs estiment que la parole est à M. Duplessis et aux industriels de la province.

Si des immigrants anglais se sont établis en grand nombre dans la province voisine, c'est parce que, avant tout, le premier ministre Drew est allé les chercher en Grande-Bretagne et que, d'accord avec les employeurs de l'Ontario, il a ouvert un bureau provincial de placement pour les immigrants à Londres.

Je crois que nous devrions faire la même chose. La province de Québec devrait établir un bureau de placement à Londres, en France, en Belgique ou dans les Pays-Bas afin de choisir les immigrants que nous voulons et les faire venir dans notre province. Je continue la citation:

Si nous voulons que les Français s'établissent ici, notre gouvernement et nos hommes d'affaires devraient faire de même. Si nous croyons que l'immigration récente de Grande-Bretagne rompt l'équilibre ethnique de notre pays, le remède se trouve, en somme, entre nos mains.

On ne peut certes nous reprocher de vouloir conserver l'équilibre ethnique entre les provinces. On ne peut certes trouver mauvais que Québec souhaite obtenir des immigrants de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie et d'autres pays, tout comme les autres provinces souhaitent une immigration britannique accrue. Nous voulons tout simplement maintenir l'équilibre ethnique entre les diverses provinces du Canada. Nous recevons les immigrants britanniques dans Québec et nous nous entendons très bien avec eux. Ceux qui aimeraient constater comment nous nous entendons n'ont qu'à se rendre dans notre province pour y observer comment nous traitons la minorité.

Mes propos ne dénotent sûrement pas que j'entends soulever la question de race au sujet de l'immigration. C'est la dernière des choses à laquelle je songerais. Je veux simplement exposer notre position le plus clairement possible. Nous sommes disposés à recevoir des immigrants choisis, mais nous ne voulons pas courir le risque de voir se répéter ce qui est arrivé par le passé. Ainsi que le signalait récemment le député de Spadina (M. Croll), nous avons été poignardés dans le dos par des gens qui étaient entrés au pays en nous promettant d'être bons citoyens. Nous voulons des citoyens respectueux des lois, nous voulons de bons colons, nous voulons de bons cultivateurs.

Le numéro de janvier 1950 de *Relations*, périodique publié par les pères Jésuites, reproduit le passage suivant de la revue *MacLean's*:

Le premier ministre Frost a déclaré que la population de l'Ontario, qui dépasse maintenant 4½ millions, croît au rythme de 10,000 personnes par mois. La plus importante des provinces conserve son avance: le Québec n'a pas tout à fait quatre millions de population et celle-ci ne s'accroît que de 8,000 personnes par mois.

L'une des raisons pour lesquelles les gens du Québec n'étaient pas en faveur de l'immigration par le passé, c'est qu'ils ont toujours cru en la Providence, c'est qu'ils ont toujours eu assez d'enfants pour combler les vides, fournir la main-d'œuvre agricole requise et mettre en valeur les richesses de la province. La tournure nouvelle des événements oblige cependant Québec à s'intéresser à l'immigration. J'ai souvent passé pour un ennemi irréductible de l'immigration; mais j'ai dû changer d'idée devant la situation qui s'est présentée après la guerre, devant le problème que présentent les personnes déplacées, surtout. Je poursuis la lecture de l'article de la revue *MacLean's*:

L'autonomie permet à d'autres autorités, plus habiles que nous, de faire venir des renforts, des dizaines de milliers de réfugiés d'origine britannique ou hollandaise, afin de les établir sur des fermes, avec tous les avantages souhaitables. Le Pape a demandé aux pays dont le territoire est étendu de donner asile à ceux qui n'ont plus d'espace pour vivre, un tel geste étant plus méritoire encore que l'aumône. Québec continuera-t-il à tenir ses portes fermées, à barricader les entrées de son territoire à des personnes de même sang?

Voici ce que déclare *le Canada* du 13 juin 1950:

L'ère de l'immigration en masse au Canada a pris fin parce que les conditions qui ont donné naissance à ce mouvement n'existent plus...; mais, du simple point de vue humanitaire, nous ne pouvons pas fermer nos portes aux étrangers qui veulent s'établir ici. Cela ne veut pas dire qu'il nous faut accepter n'importe qui mais que nous devons faire un choix judicieux. Nous ne pouvons pas non plus négliger plus longtemps d'accueillir avec bienveillance ces nouveaux Canadiens. Nous avons le devoir de les initier à notre mode de vie et de faciliter leur assimilation. Le ministre de l'Immigration a un très vaste programme à exécuter et il sera sans aucun doute à la hauteur de la tâche.

Je crois que le ministre s'est montré à la hauteur de la tâche et qu'il a fait de l'excellente besogne. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard. Des municipalités de mon comté m'ont fait part de plaintes, parfois sous forme de résolutions, et m'ont prié de communiquer avec divers établissements industriels pour leur demander de ne pas accepter d'immigrants à la place de Canadiens dont beaucoup appartiennent à des familles qui habitent dans le voisinage de l'usine depuis des générations. Je me suis mis en contact avec ces établissements. Bien que je doive reconnaître que, dans certains cas, on a embauché des immigrants, le fait est que les nôtres ont obtenu la priorité, dans une large mesure. J'ai eu une conversation téléphonique avec un fonctionnaire du ministère de l'Immigration hier soir. Il m'a dit qu'on cherchait à placer dans d'autres industries tous les immigrants qu'on avait groupés à Saint-Paul-l'Ermite, la station d'immigration dans le Québec. Il a ajouté qu'on y réussissait sans trop de difficulté.

LES ÉPIZOOTIES

DÉPÔTS DE DÉCRETS DU CONSEIL

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la Chambre m'autoriserait-elle à revenir aux motions?

Des voix: Accordé.

Le très hon. M. Gardiner: Je désire déposer des exemplaires d'un décret du conseil portant abrogation d'un décret antérieur relatif à la zone de quarantaine établie en raison de la fièvre aphteuse; des exemplaires d'un décret du conseil qui autorise à empêcher l'expédition de viande dans la zone de quarantaine et des exemplaires d'un arrêté ministériel qui rétablit la quarantaine dans la zone.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à

l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

M. Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, à six heures j'étais en train de faire mon exposé sur les opinions exprimées dans certains journaux et périodiques de la province de Québec. J'ai sous la main quelques lignes en français écrites par M. Eugène L'Heureux le lundi 10 mars 1952:

(*Texte*)

...le Pape Pie XII, à différentes reprises depuis la guerre, a invité les pays relativement peu peuplés à recevoir charitablement les familles et les individus forcés de quitter leur patrie par l'extrême dureté des temps.

Et M. L'Heureux ajoute:

Néanmoins, l'immigration est nécessaire en ce moment. Un mal nécessaire ou un bien appréciable, disent les gens, selon leur degré d'optimisme et leur aptitude à prévoir les exigences de l'avenir en face des tâches difficiles.

Et M. L'Heureux cite *le Droit* en disant:

Le rédacteur en chef du *Droit* d'Ottawa a bien raison d'écrire: De tout ce qui s'est dit depuis quelque temps dans les journaux et de ce que nous pouvons apprendre des immigrants eux-mêmes, il ressort clairement que l'immigration doit être organisée sur une base méthodique dans le Québec, si cette province veut en bénéficier. Cette organisation méthodique suppose la collaboration du gouvernement et des principaux corps publics dans un organisme provincial.

(*Traduction*)

A mon avis, *le Soleil* avait raison lorsqu'il disait:

Il est impossible de s'opposer en principe à toute immigration, pourvu qu'elle soit raisonnable, bien ordonnée, bien choisie et nullement dirigée contre l'un des deux principaux éléments de la population canadienne. Voilà ce que nos représentants aux Communes doivent dire lorsque l'occasion s'en présente et ils doivent exiger la garantie que l'immigration ne dépassera pas la juste limite, si le recrutement recommence.

Ensuite *The Ensign* d'août 1950 citait de *l'Action Catholique,* un autre journal français de la région de Québec, l'article suivant:

Les Canadiens français savent qu'au moindre recul économique, la province de Québec est toujours frappée plus durement que les autres, que le nombre des chômeurs y est plus considérable et que le chômage y dure plus longtemps. Sans rejeter les diverses prétendues explications de cette situation défavorable, ils persistent à croire que la raison fondamentale réside dans un excès de population dont ils devraient se débarrasser.

Ils ne croient pas devoir éliminer cet excédent de population par le moyen immoral et artificiel qu'est la limitation des naissances. Ils croient que le Canada devrait prendre les mesures nécessaires pour établir cet excédent de population, et pour que les générations nouvelles servent à la constitution de centres nouveaux et à la mise en valeur des terres arables. Ils croient que ce sont les fils du Canada qui doivent en premier lieu bénéficier de la terre et des avantages naturels du pays.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Sous ces réserves, ils ne s'opposent pas à l'entrée au pays d'un nombre d'immigrants qui soit proportionné à la capacité d'absorption de la population canadienne.

Et *The Ensign* ajoute:

L'attitude ferme de *l'Action Catholique* vient à l'appui de *The Ensign* qui estime que "l'immigration n'a jamais remplacé ni ne remplacera jamais l'accroissement naturel".

Dans la province de Québec, bien entendu, nous avons toujours confiance que l'accroissement naturel de nos familles suffira à combler les vides et à fournir l'effectif nécessaire pour rendre nos ressources naturelles plus productives. L'autre jour, le député de Spadina (M. Croll) a prononcé ces paroles, comme en fait foi la page 308 du hansard:

Aujourd'hui, une nation qui, ayant doublé sa population depuis 1913, est infiniment plus forte qu'alors, ne reçoit que la moitié du nombre d'immigrants que nous avons accueillis à l'époque. Je signale simplement ce fait à la Chambre, afin de démontrer qu'il est temps de briser ces limites imposées par la prudence.

Je crois que ce sont là des paroles très énergiques sortant de la bouche d'un homme d'ordinaire aussi calme que le député de Spadina. Nous ne serons jamais trop prudents. J'imagine que les années passées nous ont appris à exercer plus de soin et je n'imagine pas que le filtrage nécessaire resterait tout à fait efficace si nous disions tout simplement: "Amenez-les". Il est vrai que nous avons reçu deux fois plus d'immigrants en 1913, mais quel était alors le chiffre de notre population? La moitié de ce qu'il est aujourd'hui. Plus notre population augmente, moins il nous reste d'espace et plus il nous faut de temps pour assimiler les immigrants ou du moins pour leur trouver un gîte, de la nourriture et un emploi. Je ne partage pas l'avis de l'honorable député de Spadina d'après lequel les immigrants n'ont pas à être absorbés mais seulement placés. Nous devons envisager les immigrants d'abord comme des gens qui, d'une manière ou d'une autre, doivent être assimilés de façon à devenir bons citoyens, plutôt que comme des gens seulement en quête de foyers et d'emplois.

Il est bien beau et facile de choisir ceux qui veulent quitter leur pays en quête d'un meilleur sort, mais, pour être francs, nous devons leur dire exactement ce qui en est. Depuis quelques mois, nous avons entendu bien des griefs de la part d'immigrants. Certains vont jusqu'à dire qu'ils ont été séduits par les promesses des avantages qu'ils trouveraient ici, des salaires élevés qu'ils toucheraient, des emplois qui les attendaient et que sais-je encore. Nous devons nous montrer prudents et nous n'avons pas à nous étonner qu'un grand nombre essaient de tenter fortune de l'autre côté de la frontière. Il

ne faut jamais perdre de vue notre aptitude à les absorber. Comme l'atteste la page 308 du hansard, l'honorable député s'est exprimé en ces termes:

> De 1945 à 1950, le Canada a admis 568,000 immigrants, soit 85,000 par année en moyenne... Pendant la même période, 314,600 personnes ont quitté le pays par la porte arrière, je crois, pour se rendre aux États-Unis ou à d'autres endroits.

J'ai lu dans les journaux qu'il y a environ 25,000 personnes par an qui émigrent aux États-Unis. Si nous soustrayons ce chiffre des 314,000 (ce qui est se montrer raisonnable) nous obtenons une approximation de notre perte. Une bonne partie du restant se compose des immigrants. Ne comprenez-vous pas que le problème de l'absorption se pose une foi de plus? Pourquoi dépenserions-nous les deniers public pour envoyer des émigrants aux États-Unis, alors que ce pays est tout aussi riche que nous? Je le répète, notre faculté d'absorption décroît proportionnellement au taux d'accroissement de notre population. A la page 290, nous voyons que le député affirme que l'Alberta a eu une augmentation de 17·6 p. 100. Sans doute, au cours des 5 ou 6 dernières années, l'industrie du pétrole de la province a-t-elle attiré nombre de nos compatriotes ainsi que beaucoup d'immigrants. Après l'Alberta, vient la Saskatchewan qui, elle, a perdu 7·5 p. 100. Je me demande où vont tous ces gens qui quittent la Saskatchewan? J'imagine que certains ont passé en Alberta, d'autres en Colombie-Britannique et d'autres encore aux États-Unis. Bon nombre ont laissé derrière eux leurs fermes que d'autres agriculteurs ont reprises ou qui sont restées en friche. Nous savons qu'aujourd'hui dans l'Ouest, et plus particulièrement dans la Saskatchewan et le Manitoba, nous avons besoin de nouveaux agriculteurs.

Les chiffres fournis par le député de Spadina (M. Croll), et que j'ai cités cet après-midi, révèlent que, seuls, 25,000 immigrants sur 194,000 arrivés au Canada en 1951 étaient des agriculteurs. 25,000 seulement rentraient dans la catégorie des cultivateurs, et nous en avons besoin de 200,000. Sans doute, la moitié de nos immigrants devraient être des agriculteurs, parce que notre pays compte un grand nombre de régions à mettre en valeur. A mon avis, il y aurait lieu de mettre un soin particulier à faire entrer au Canada autant d'ouvriers agricoles que possible plutôt que des gens qui ne sont pas spécialisés. Je crois que le député de Spadina a signalé que plus de 35,000 parmi les immigrants étaient des ouvriers non qualifiés. Il est évident que ces gens ne se rendront pas dans les entreprises agricoles, mais dans les villes. J'espère que nous ne subirons pas une autre crise économique comme celle qui a sévi de 1930 à 1935. Si cela nous arrivait, nous reverrions les queues à la porte des "soupes populaires".

Je ne suis pas d'accord avec le député de Spadina, monsieur l'Orateur, lorsqu'il déclare qu'en 1940 nous n'avions pas assez de main-d'œuvre pour exécuter notre tâche et aider nos alliés à gagner la guerre. Nous n'aurions sûrement pas étonné M. Churchill s'il y avait eu ici une telle pénurie d'employés de 1940 à 1945. Le député a encore mentionné l'attitude qu'adopte la main-d'œuvre à l'égard de l'immigration. J'ai devant moi un exemplaire de la conférence qu'a donnée le professeur H. A. Logan, Ph. D., de la faculté d'économie politique de l'université de Toronto. Voilà ce qu'il a cru devoir dire au sujet de l'attitude de la main-d'œuvre envers l'immigration:

> Pour connaître l'opinion du monde ouvrier à l'égard de l'immigration, nous nous en reportons principalement aux déclarations des congrès du travail. A en juger par elles, la voix du monde ouvrier depuis la fin de la guerre a dénoté constamment une protestation. Le Congrès des métiers et du travail, depuis sa fondation dans les années 80, tout comme la Fédération américaine du travail aux États-Unis, a préconisé des restrictions à l'immigration, particulièrement à l'égard des ouvriers des villes qu'il considère constituer une menace pour le niveau de vie de ses membres. Depuis des années, il exprime le point de vue de l'industrie du bâtiment, des syndicats de cheminots, des imprimeurs et des ouvriers métallurgistes. Durant les périodes de crise, il a préconisé par deux fois l'interdiction complète de l'immigration pendant une période déterminée.

Grâce aux lois relatives à la sécurité sociale adoptées par le Gouvernement, nous n'assisterons pas à une crise analogue à celle dont nous avons été témoins de 1930 à 1935. C'est un hommage que je me dois de rendre au Gouvernement; je le remercie d'avoir adopté ces mesures. Je sais que la population est reconnaissante de ces mesures sociales et, s'il faut en croire le professeur Logan, ce point de vue est précisément celui des congrès du travail. Je cite encore le professeur Logan:

> Le Congrès des métiers et du travail n'a jamais cessé de condamner en termes précis la réclame "irréfléchie" et la "présentation erronée des faits" par les chemins de fer, les associations patronales, les services d'emplois privés et les compagnies de navigation et par tous ceux qui s'intéressent à l'immigration pour leur propre bénéfice. Il s'est opposé au transport subventionné par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que par les sociétés bénévoles. Il s'est aussi opposé à l'entrée au pays de travailleurs embauchés "à contrat" par certains patrons. (Cette réserve a été apportée récemment: "à moins que le service national de placement n'en atteste la nécessité".)

C'était là la ligne de conduite adoptée par ces syndicats ouvriers durant la guerre. Je n'ai pas le texte en main, mais j'ai lu, j'en suis sûr, que durant la guerre les syndicats

ouvriers avaient demandé une immigration sélective. Ils veulent que des hommes compétents viennent au pays et demandent qu'on ne trouble pas notre économie en admettant un trop grand nombre d'immigrants.

Je crois avoir très clairement défini mon attitude à l'égard de l'immigration, monsieur l'Orateur. J'ai cité plusieurs périodiques qui paraissent dans ma province et je crois avoir exprimé l'opinion de la majorité des habitants de la province de Québec. Cet après-midi, j'ai dit qu'il était tout naturel à mon avis que les provinces de langue anglaise préfèrent des immigrants d'origine britannique, mais ils accueillent également les immigrants qui viennent de n'importe quelle partie de l'Europe. Je me rappelle que, en 1950, un député conservateur a mentionné qu'il avait des immigrants italiens à son emploi. Je lui ai demandé cet après-midi s'il était toujours content de ses immigrants italiens et il m'a répondu qu'ils étaient encore à son emploi et qu'ils accomplissaient du bon travail. Certaines provinces comptent des immigrants de Lettonie, de Pologne et d'autres pays d'Europe.

Les habitants de ma province sont, je pense, satisfaits du travail que font les immigrants dans leurs fermes. Mais j'en reviens à ceci: que le contrat intervenu entre l'immigrant et le ministère a une durée trop courte. Il faudrait qu'il vaille pour plus d'un an,—je m'adresse ici au ministre du Travail (M. Gregg),—afin de donner à l'immigrant l'occasion de comprendre les gens pour lesquels il travaille ainsi que notre façon de vivre. Cela permettrait à ces immigrants de comprendre et d'aimer ce qui les entoure, dans la province de Québec, ce qui, peut-être, les porterait à s'y établir ensuite. Ces immigrants sont de bonnes gens qui essayent de donner satisfaction et de tenir leurs engagements.

Je crois que mon point de vue est clair. Je n'ai pas à ajouter quoi que ce soit, mais je voudrais tout de même répéter le conseil donné par M^lle^ Betty B. Robinson, que je citais cet après-midi.

En matière d'immigration, mieux vaut une prudence excessive qu'une trop grande audace.

Je ne blâme personne, mais il me semble que le Canada ne peut guère absorber, annuellement, plus de 10,000 immigrants.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de répondre au discours prononcé cet après-midi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). J'entends démontrer que le communiqué publié par le Conseil national de la C.C.F. est exact quant aux faits et exact aussi quant aux conclusions qu'il tire. J'ai l'intention de prouver que le communiqué publié par l'OTAN, selon lequel nous allons fournir cette année environ cinquante divisions en bon état de préparation au combat, ne peut pas se réaliser et que, partant, il est irréfléchi.

Avant d'aborder ce sujet, je me dois d'évoquer une question qui n'est pas du tout étrangère à la défense nationale. A plusieurs reprises au cours de la présente session, j'ai parlé à la Chambre de la situation dans laquelle se trouvent les ouvriers des abattoirs de tout le Canada, par suite de l'erreur la plus coûteuse jamais commise par un ministère de l'État. Plusieurs centaines de ces ouvriers chôment à cause de la fièvre aphteuse. Des abattoirs ont fermé leurs portes à Regina. Quand j'ai demandé aux ministres du Gouvernement quelles étaient les intentions de la Couronne en ce qui concerne le dédommagement de ces hommes, on m'a répondu qu'ils toucheraient les prestations d'assurance-chômage, après, bien entendu, avoir attendu neuf jours.

A cause de mesures prises par les autorités provinciales, les employés d'abattoirs, dans d'autres provinces, sont mis à pied. Quand j'ai demandé au Gouvernement d'exposer son programme, cependant, on ne m'a pas tout dit car, apparemment, si le Gouvernement n'a pas de programme, du moins le ministère de la Défense nationale en a un. Lorsque la Chambre a approuvé à l'unanimité, l'an dernier, l'effectif de 115,000 hommes pour nos forces de défense, quelques-uns d'entre nous ont supposé qu'il faudrait recourir à la contrainte économique pour recruter tous ces hommes. C'est précisément ce qui arrive aujourd'hui. Nous constatons en effet que le ministère de la Défense nationale, par l'entremise de son bureau de recrutement de Winnipeg, approuve formellement des annonces comme celle-ci:

Employés des abattoirs, voulez-vous toucher un chèque ce mois-ci?

Une jolie question à poser à des chômeurs!

On accepte chaque jour des hommes à une solde relevée. Pas de congédiement ni de perte de salaire pour cause de maladie ou de blessure. Ceux qu'on accepte sont assurés d'un emploi régulier.

Et s'ils sont blessés, un gouvernement généreux les indemnisera. Notez bien, monsieur l'Orateur, que cette annonce ne s'adresse qu'à une catégorie de gens, les employés des abattoirs. Elle ne s'adresse pas aux propriétaires d'abattoirs mais seulement aux employés qui sont en chômage. Nous avons toujours combattu, au Canada, la lutte des classes. Nous inspirant de la même logique, nous luttons aussi contre les distinctions de classe. Dans ce cas-

ci, le Gouvernement avoue, dans sa propre réclame, que les différences de classe existent et il ne se tourne que vers un groupe spécifique de la collectivité pour l'inviter à faire partie de l'armée en vue de défendre,—ce qui est à proprement parler le cas,—le Canada. En d'autres termes, le ministère de la Défense nationale est prêt à recourir à la contrainte économique pour obtenir des soldats. Le ministère de la Défense nationale est disposé à se servir de la misère économique existant parmi la population pour opérer son recrutement. On ne peut autrement décrire une telle politique qu'en disant qu'elle est répréhensible et scandaleuse.

Revenant sur les paroles prononcées cet après-midi par le ministre, je peux dire qu'il valait la peine que ce débat eût lieu. Il nous a au moins fourni une nouvelle occasion de reviser nos objectifs nationaux qui en avaient bien besoin. Nous, les membres de la C.C.F., n'avons jamais cessé un seul instant d'appuyer les principes dont s'inspire l'OTAN; de ce que nous nous opposons à certaines mesures qui ont été préconisées, on ne doit pas conclure que nous retirons notre appui à un moyen de défense si vital pour nous tous.

M. Ferrie: On ne peut avoir et le drap et l'argent.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Si l'honorable député était capable de faire un énoncé cohérent, je serais heureux de lui répondre. L'objectif de l'OTAN n'était autre, à nos yeux, que la défense mutuelle fondée sur la force militaire et la collaboration économique. Nous soutenons, il va sans dire, que la collaboration économique a été purement illusoire. Voici une déclaration faite par le State Department à Washington dans sa revue des affaires étrangères intitulée: *Building the Peace*. L'article a été publié dans le *Times* de New-York, numéro du 15 janvier 1949. Il exprime ce qui était alors l'opinion du State Department et la nôtre et ce qui est encore la nôtre:

> Le relèvement économique est fondamental et doit continuer d'avoir priorité sur le réarmement. Ce qui importe, c'est d'établir en Europe un judicieux équilibre entre le relèvement et le réarmement, et, de même, un semblable équilibre entre les exigences de notre économie interne, de notre propre défense, de notre participation au PRE, et notre participation au réarmement européen.

Nous avons alors partagé cette opinion, comme nous le faisons aujourd'hui. Telles ne semblent pas être cependant les premières préoccupations en ce moment. Même la Commission temporaire du Conseil de l'OTAN, d'après le compte rendu du *Times* de New-York du 25 janvier, aurait dit ce qui suit:

> On ne saurait créer et maintenir des effectifs de défense suffisants que si l'armature économique et sociale de chaque pays demeure saine et bien portante.

Ces paroles sont profondément vraies; mais ce qui est dommage, c'est qu'elles ne sont que des paroles. Il se passe en réalité ce que nous avons, ce me semble, entrevu l'été dernier dans les colonnes de l'*Economist* de Londres du 14 juillet, qui s'exprimait ainsi:

> La majeure partie de l'aide américaine aux autres pays sert à des buts plutôt militaires qu'économiques; cependant, est-il bien sûr que cette part prépondérante doive être si accentuée?

C'est certainement là la question qui a dû causer à chacun des députés qui réfléchissaient à cet état de choses tant d'inquiétude et d'anxiété. Pourquoi l'accent a-t-il ainsi glissé? Il existe une raison, que je juge d'ailleurs fondamentalement mauvaise. C'est que notre opposition au communisme est infiniment plus importante que notre aide à la démocratie. En d'autres termes, nous luttons pour un concept négatif; et nous ne pouvons espérer réussir dans une lutte purement négative. Il nous faut combattre pour des objectifs positifs et montrer au monde que la démocratie est la solution et qu'elle peut fonctionner. Je dirais donc qu'il faut remettre notre effort à la place qu'il occupait au début.

Nous avons dit que l'inaptitude à attendre les objectifs qu'indique le communiqué de presse de l'OTAN joue en faveur de Moscou. De son côté, le ministre rétorque avec un *tu quoque* cet après-midi et déclare que la C.C.F., par son attitude, fait le jeu de la propagande communiste. (*Exclamations.*) Cela est uniquement une affaire d'opinion. J'entends des exclamations de ce côté-là, à l'autre extrémité. Si ces personnes avaient une idée quelconque de ce qui se passe sur le plan politique de nos jours, ils ne souffleraient mot. (*Exclamations.*) Il faut bien nous rendre compte de certains faits. Je suis convaincu, et ce n'est pas la première fois que je le dis, que les chefs du Kremlin croient que la guerre entre la Russie et l'Ouest est inévitable, mais qu'elle ne se produira pas inévitablement aujourd'hui ni même cette année. Pourquoi recourraient-ils à la guerre, quand, en suscitant des troubles comme ceux que nous avons en Corée,—où, avec raison et comme il convient, nous avons défendu le droit contre l'agression,—troubles qu'ils susciteront peut-être en Indochine, ils peuvent nous pousser dans une certaine mesure à éparpiller nos forces et nos ressources. Il est admis qu'il nous faut nous défendre. Mais il ne faut jamais oublier non plus que notre véritable bataille, si malheusement elle s'impose, se livrera en Europe. Nous devons donc être

assez puissants en vue de cette bataille. Mais nous n'acquerrons pas une puissance suffisante en anéantissant l'économie des pays d'Europe. C'est le chemin de la ruine. Malheureusement, aujourd'hui, la Russie attend avec une certaine confiance ce qu'elle croit être l'effondrement inévitable de ces régimes économiques.

En ma qualité de socialiste démocrate, j'en sais long sur le communisme, et je le méprise; mais nous, membres de la C.C.F., ne pouvons pas en conscience nous associer à un programme qui, à notre avis, ferait le jeu du Kremlin. Voilà pourquoi, lorsque nous constatons que des mesures tendent à ce but, nous faisons connaître notre opposition à la Chambre.

On dira peut-être qu'il n'est guère possible de concilier le point de vue des Russes avec le nôtre. Mais, même si cette possibilité n'est que minime, nous devons continuer de faire ce que nous avons fait par le passé en tant que nation, c'est-à-dire que nous devons chercher à en arriver à un *modus vivendi* entre les deux camps opposés. Autrement, ce sera la guerre. Aucune personne sensée ne voudrait de nouveau que la sombre ingéniosité de la science ravage la face de la terre, que l'Europe devienne une scène de carnage, que des millions d'innocents soient tués car, même si nous gagnions la guerre en Amérique du Nord, nous serions encore les perdants.

Nous ne voulons pas la guerre si nous pouvons l'éviter honorablement et c'est pourquoi nous devons essayer de parvenir à un *modus vivendi* avec la Russie. Mais je suis convaincu avec mes collègues que nous ne pouvons y parvenir que si nous sommes forts et la force dont nous disposons aujourd'hui en Europe, c'est l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et nous ne voulons pas que cette force soit mise en péril par des mesures que nous croyons fausses.

Dans son émission, l'autre soir, le ministre a dit que les communistes croient que l'OTAN est un organisme d'agression et ils disent que l'OTAN constitue une alliance militaire d'agression. Nous ne les croyons pas. Le ministre a ajouté qu'il est regrettable que la C.C.F. semble se rapprocher de cette attitude.

Celui qui dit cela doit souffrir d'astigmatisme et de myopie. Nous sommes très loin de cette attitude. Le ministre poursuit en citant un passage de la déclaration du conseil de la C.C.F.:

> Le programme de l'OTAN semble être tombé sous l'emprise du pouvoir militaire.

Analysons cette déclaration. J'ai sous les yeux un extrait d'une revue américaine très

[M. Stewart (Winnipeg-Nord.]

sérieuse, le *News and World Report* de juillet dernier. L'article est dû à la plume de M. Robert Kleiman, rédacteur européen de cette revue. Auprès de SHAPE il a vu comment l'OTAN fonctionne. Voici ce qu'il a écrit:

> L'assurance qu'éprouve le général Eisenhower en dépit des difficultés découle en partie de sa nouvelle conception stratégique quant aux forces nécessaires à la défense de l'Europe. Il croit que le traité de l'Atlantique réussira s'il peut se procurer de 20 à 25 divisions prêtes au combat, appuyées par une puissance aérienne suffisante, pour l'été prochain en Europe.
>
> Le nouvel objectif remplace la théorie selon laquelle la sécurité de l'Europe exige tout au moins de 60 à 100 divisions.

J'ai cité cet extrait pour montrer que l'été dernier on semblait croire, au quartier général d'Eisenhower, qu'il suffirait de 20 à 25 divisions pour cet été. J'ai sous les yeux,—je cite le témoignage d'autres personnes au lieu de l'affirmer moi-même,—une déclaration de M. Walter Kerr, correspondant du *Herald Tribune* de New-York. Le 20 octobre dernier, de Paris, il a écrit:

> ...il pourrait être possible d'approcher le but fixé par les experts militaires: environ cinquante divisions de l'active le 1er juillet 1954 et cinquante autres divisions de réserve...

Le 17 décembre dernier, le *Globe and Mail* de Toronto a annoncé que le général Eisenhower demandait quarante divisions pour la fin de 1952 et soixante divisions ou plus pour 1954; cependant on mentionne ici qu'il y aura cinquante divisions à la fin de cette année. Veut-on me faire croire que les chefs civils des gouvernements qui étaient à Lisbonne ont insisté pour que les militaires portent leur objectif à cinquante divisions? Si c'est arrivé, c'est une révolution qui a eu lieu. Je n'ai jamais entendu dire qu'il fallait pousser les militaires à augmenter leur objectif; au contraire, je suis sûr qu'ils ont dû viser moins haut dans tous les cas. Lorsque nous, membres de la C.C.F., affirmons qu'on a agi ainsi par suite de la pression exercée par les militaires, nous avons d'abondantes preuves pour le démontrer.

Dans son discours de cet après-midi, le ministre a dit que nous avions approuvé, l'an dernier, des chiffres plus élevés. Quels chiffres nous a-t-on fournis l'an dernier? Ces chiffres, que le ministre connaissait, dépassaient de beaucoup, apparemment, les cinquante divisions envisagées pour cette année. Mais je tiens pour très dangereux qu'on prenne des engagements dont notre population ignore tout. Je ne mets pas en doute les paroles du ministre quand il affirme que nos engagements étaient plus importants l'an dernier, mais je soutiens qu'il est dangereux, terriblement dangereux, de prendre ainsi des engage-

ments onéreux sans en informer le Parlement.

Quelle est la situation, à l'heure actuelle? Quelqu'un désire poser une question?

M. Benidickson: Le député qui parle au nom de la C.C.F. nous dirait-il quel est, selon lui, le nombre de divisions que devrait, dans l'esprit des Canadiens, prévoir l'objectif?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Volontiers. Je crois que nous souscririons aux vues du ministre américain de la Guerre, qui a dit que l'objectif. cette année, serait probablement de 25 ou 26 divisions en état de combattre, auxquelles s'ajouteraient quelque 20 divisions de réserve dans les divers pays. Telle a été notre prise de position par le passé et telle est notre prise de position aujourd'hui. Mais, quand il s'agit de savoir ce que signifient ces 50 divisions, le ministre nous dit (dans son discours de cet après-midi) qu'elles ne signifient pas nécessairement que nous aurons, à la fin de 1952, 50 divisions en état de combattre. L'OTAN parle de cinquante divisions en état de combattre. Que signifie donc cette expression? Il y a contradiction absolue entre les deux déclarations. Le ministre dit: "Nous ne voulons pas dire cinquante divisions en état de combattre, prêtes à entrer immédiatement en action." Combien y a-t-il de divisions? Une? Cinquante? On ne sait pas combien il y a de divisions. Certaines sources de renseignements, extérieures à la Chambre et même au pays, nous laissent croire que le nombre est de vingt-cinq, vingt-six ou peut-être même trente, mais ce n'est pas à la Chambre qu'on peut se renseigner. Le ministre a dit au chef du parti auquel j'appartiens qu'il n'était pas au courant de la teneur du discours prononcé par M. Eden aux Communes anglaises il y a environ une semaine. Il y en a probablement plusieurs autres qui ne sont pas au courant. Voici ce que déclare l'*Economist* du 8 mars:

> Il est à peu près certain que le chiffre qui s'applique aux divisions qui seront réellement prêtes cette année est celui de vingt-cinq et que les vingt-cinq autres ne représentent encore rien à moins qu'on ne fasse entrer en ligne de compte les divisions de réserve qu'il y aurait moyen de constituer. Or rien n'a été fait nulle part pour former les effectifs de réserve.

La déclaration du parti C.C.F., ai-je dit, affirme qu'on a exclu les considérations d'ordre économique. Qu'il me soit permit de citer le texte de la déclaration formulée à Ottawa à la fin d'octobre. Une partie de cette déclaration est formée de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, dont voici la dernière phrase:

> Elles s'efforceront...

Il s'agit des parties contractantes.

> Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Le Conseil a donc décidé d'établir un comité minstériel chargé d'étudier en particulier les moyens d'appliquer l'article 2. En octobre dernier, on était prêt à passer à l'examen des répercussions de l'assistance économique, répercussions qui, on nous l'a répété fréquemment, se sont révélées excessivement importantes. Ma foi, il se peut qu'on se soit mis à l'œuvre mais j'estime qu'on est en retard de deux ou trois ans.

Voici un extrait du résumé officiel du rapport de la commission temporaire:

> Il ne sera possible de mettre sur pied et de maintenir des forces défensives suffisantes que si la structure économique et sociale de chacun des pays demeure saine et solide.

Une fois de plus nous sommes d'accord, mais le ministre a dit fort justement à la radio qu'une résolution n'était rien d'autre que la volonté d'agir. Il est temps que nous posions certains actes s'inspirant de ces données économiques et que nous prenions peut-être moins de résolutions. Il n'en reste pas moins que si nous procédons à cette allure sans aide économique, en insistant sur cinquante divisions prêtes au combat cette année, nous ne réussirons qu'à plonger l'Europe encore plus avant dans le bourbier communiste.

Examinons la situation économique de l'Europe; envisageons les revenus de certains de ces pays, en fonction du nombre de leurs habitants. Les revenus aux États-Unis représente environ $1,600 par habitant. Elle est de $620 par an au Royaume-Uni, de $500 en France, de $400 dans les Pays-Bas et de $230 en Italie. Comment peuvent-ils porter des fardeaux plus lourds. A noter également que dans un certain nombre de ces pays, la consommation est encore inférieure au niveau de consommation de 1938. Fait également digne de mention, au Royaume-Uni, seul pays à l'égard duquel j'ai la statistique, en dépit de l'extrême générosité et de l'aide extraordinaire des États-Unis, 82 ouvriers sur 1,000 sont affectés à la production de défense, tandis qu'aux États-Unis il n'y en a que 74 sur 1,000.

Maintenant, que pense l'Europe de cette insistance, car insistance il y a, à vouloir intensifier les mesures militaires? Je cite de nouveau le *Times* de New-York, numéro du 13 septembre dernier:

> Un diplomate français a dit: A vos yeux, Américains, le grand problème, c'est la menace immédiate qu'est la Russie à notre sécurité collective; pour nous, le problème capital, c'est la menace immédiate à notre niveau d'existence qu'on ne

saurait abaisser sensiblement sans risquer de perdre l'appui du public à l'égard du programme de réarmement... Le danger d'agression communiste est aussi réel de l'intérieur que de l'extérieur."

C'est bien là ce que nous redoutions. L'accroissement de la pression sur l'Europe pourrait ralentir sa volonté de défense et ouvrir ainsi évidemment la porte au communisme.

Ou bien, si l'on veut relever dans le *Times*, de New-York, les observations suivantes dues, cette fois, à la plume d'Anne O'Hare McCormick:

On a toujours l'impression que les États-Unis poussent leurs alliés trop loin et trop vite sur une voie dont les périls, ainsi que ceux qui existent sur le plan national, sont aussi importants que le danger d'une guerre.

On pourrait également citer le chancelier de l'Echiquier du gouvernement travailliste qui a déclaré au mois de septembre dernier:

"Mais je dois dire qu'il m'est impossible de voir comment nous pouvons faire plus, au Royaume-Uni, que nous n'avons promis de mettre en œuvre et que nous n'effectuons en réalité, soit le programme de 4,700 millions de livres sterling, à moins qu'un changement radical n'intervienne dans la politique économique de tous les pays de l'OTAN, qui comporterait quelque chose de très similaire à une économie de guerre sur le plan national comme dans leurs rapports mutuels."

Il est intéressant de noter que le successeur de M. Gaitskell dans le gouvernement conservateur constate qu'il faut étendre la période prévue à l'égard du programme de réarmement de la Grande-Bretagne. Nous avons souvent répété que la meilleure façon d'aider l'Europe serait de lui accorder de l'assistance économique. On nous a dit que les pays de l'OTAN devront fournir 50 divisions, dont le coût s'élèvera à 300 milliards.

Mettons que le chiffre ne soit pas officiel. Le ministre peut l'avoir mis en doute cet après-midi et a demandé d'où il provenait. Je puis lui montrer une manchette du *Globe and Mail* ainsi conçue:

Les pays de l'OTAN décident d'affecter la somme sans précédent de 300 milliards pour s'armer.

Ou bien s'il préfère la *Gazette*:

L'OTAN approuve un plan d'ensemble comportant une dépense de 300 milliards aux fins de la défense.

Ou encore le *Times* de New-York:

L'OTAN réclame 300 milliards aux fins de la défense.

Je conviens que ces chiffres n'émanent pas de sources officielles, mais je dois dire que personne n'a déclaré, à ma connaissance, qu'ils étaient inexacts. Alors, l'Europe peut-elle supporter une dépense de 300 milliards aux fins de la défense. Je soutiens que non.

J'ai ici une ventilation des crédits militaires et de défense de certaines nations pour les trois années à venir. Si nous prévoyons que les dépenses américaines se maintiendront au même niveau que par le passé, les États-Unis devront, durant les trois prochaines années, affecter 171 milliards à la défense et à l'aide mutuelle. Le Royaume-Uni dépensera près de 13 milliards. Le conseil de l'OTAN a recommandé à la France de consacrer à la défense 4 milliards par année, ce qui forme un total de 12 milliards. Le programme de trois ans au Canada comporte des dépenses de 5 milliards. L'Allemagne contribuera durant ces trois années 7·2 milliards, l'Italie, environ 3 milliards et les Pays-Bas la même somme. On obtient ainsi un total de plus de 214 milliards pour tous les modes de défense. Je n'ai pas mentionné l'Islande, le Portugal, le Luxembourg, la Norvège ni la Belgique. Mais je crois être bien prudent en établissant à 6 milliards leurs budgets de défense, ce qui forme un total global de 220 milliards aux fins de la défense durant les trois prochaines années.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord.]

Soustrayons de cette somme les dépenses qui seront nécessaires à la Corée, de même que celles qui s'imposent en Indochine, Malaisie et Birmanie et ailleurs. Disons que ces dépenses atteindront le total très modéré de 70 milliards. Il reste donc un solde de 150 milliards pour l'OTAN. Et on nous demande de doubler cette somme.

Nous prétendons, nous, que les nations européennes en sont absolument incapables et que c'est manquer de tout sens des responsabilités que de le leur demander. Nous irions au désastre si, en insistant pour qu'elles y parviennent, nous livrions ces nations au Kremlin. On a donné à entendre, surtout dans les bavardages des journaux, que parce que nous défendons ce point de vue et que nous critiquons les États-Unis, nous sommes anti-Américains. Malheureusement on en est venu à croire qu'être anti-Américain c'est être pro-communiste. Plus vite on cessera de croire à ces billevesées, mieux cela vaudra.

Laissez-moi vous citer ce que disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), à la Chambre, le 16 novembre 1949.

Or nous remplirons efficacement notre rôle si nous collaborons à titre d'associé au lieu de suivre aveuglément l'exemple donné.

On a applaudi à cela. On a approuvé cette déclaration. Il va sans dire que les alliés des États-Unis dans cette lutte commune devraient être considérés de la même façon que le premier ministre considère ses collègues du cabinet, où il est *primus inter pares*. J'admets cependant, puisque ce sont les États-Unis qui, pour la grande part, payent les violons, qu'ils ont le droit de choisir certains airs de danse.

Je reviens à ce que disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au mois d'octobre 1951, dans *Foreign Affairs*, revue trimestrielle américaine:

> Le spectre qui nous hante aujourd'hui, c'est que les États-Unis jugent nécessaire de poursuivre au sein de la coalition des politiques que les autres membres ne pourront pas appuyer sans réserve.

A mon avis, il est bon, il est salutaire qu'il expose nos points de désaccord, mais il est également bon et salutaire que peut-être des critiques se fassent entendre de ce côté-ci de la Chambre.

Ici encore j'ai sous les yeux un document, dont je ne puis pas garantir l'authenticité, puisque l'original porte le mot "confidentiel". Je ne l'ai pas vu. Toutefois, il s'agit du rapport d'une commission de l'OTAN qui s'intéressait aux domaines politique, économique, social et culturel et dont le président était notre propre secrétaire d'État aux affaires extérieures. On me dit que le premier chapitre de ce rapport visait des consultations plus étroites entre les puissances de l'OTAN, en vue surtout d'empêcher la répétition d'incidents comme ceux qui se sont produits quand les États-Unis ont brusquement décidé qu'il fallait réarmer l'Allemagne ou qu'il fallait faire participer la Grèce et la Turquie à l'OTAN.

Encore une fois, il est juste et salutaire que nous soyons disposés à faire des remontrances et à soulever des objections, à l'occasion. Cela ne veut pas dire que nous ne reconnaissons en rien ce que le peuple américain a fait pour la liberté dans le monde ni la grandeur du sacrifice qu'il a consenti. Mais cela ne veut pas dire non plus que nous soyons disposés à nous laisser bâillonner par la générosité américaine. On s'en rend compte et on l'admet même aux États-Unis. A cet égard, je cite la déclaration de M. Clarence Decker, directeur adjoint d'un organisme de secours mutuel en extrême Orient. M. Decker a déclaré ce qui suit le 26 février, cette année:

> Les États-Unis doivent apprendre que leur conception de la liberté n'est pas la seule conception qui s'oppose à la tyrannie. Il a mis en doute la sagesse de l'aide économique accordée à des gouvernements étrangers à condition qu'ils s'engagent à suivre une ligne de conduite particulière.

Du fait que certaines offres d'aide économique ont été faites à la condition que les pays aidés appuient la politique des États-Unis, dix pays, à ma connaissance, ont refusé l'aide américaine présentée sous cette forme. Par ailleurs, il y a cette extraordinaire manifestation de générosité qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi, il y a quelques semaines, lorsque M. Chester Bowles, ambassadeur américain dans l'Inde, a remis librement sans condition une somme de 50 millions de dollars à la population de l'Inde afin de lui venir en aide. Si nous ou les États-Unis désirons nous faire des amis et influencer les gens, nous devons donner pour le plaisir de donner, nous devons aider pour le plaisir d'aider. Si nous assujétissons nos dons à des conditions, au lieu de nous faire des amis nous nous ferons des ennemis.

Nous ne sommes pas plus anti-Américains qu'adversaires de l'OTAN. Ce à quoi nous trouvons à redire, c'est qu'on trompe, non seulement les Canadiens, mais les gens des autres pays au sujet des réalisations de l'OTAN. Nous disons qu'il est impossible d'avoir cinquante divisions. Le ministre reconnaît qu'il n'y aura peut-être pas cinquante divisions. J'ai déjà dit que M. Lovett, secrétaire à la Défense des États-Unis, avait affirmé la même chose. Voici ce qu'il a déclaré, ainsi que le rapporte le *Times* de New-York, en date du 23 février:

> M. Lovett a qualifié de force très puissante les effectifs de plus de 25 divisions de combat et d'au moins 20 divisions de réserve en état de servir, que se sont engagées à constituer, l'an prochain, les quatorze nations signataires du pacte.

C'est bien différent de la déclaration faite dans le communiqué de presse de l'OTAN. M. Reston, du *Times* de New-York, l'a écrit par la suite:

> ...Il a été convenu, à Lisbonne, de prendre les mesures suivantes:
>
> 1° Placer cinquante divisions de première ligne et des divisions de réserve sous le commendement du général Eisenhower à la fin de cette année. Il faut ajouter, cependant, que la puissance constituée par ces divisions est inférieure à ce qu'on pourrait croire à l'entendre dire.

Vers quoi était tournée cette propagande? A notre avis, vers les élections prochaines aux États-Unis. Le document a été quelque peu faussé, selon nous, par la pression américaine, exercée pour les besoins de la consommation nationale. Je le répète, nous avons souligné, dans tous nos discours, la nécessité d'une aide sur le plan, non seulement militaire, mais économique. Le ministre en a fait autant dans tous les discours qu'il a prononcés depuis qu'il siège ici. Or, à quoi s'établit l'aide que nous avons accordée depuis cinq ans? A moins du prix d'un paquet de cigarettes pour chaque Canadien et par année: 25 millions de dollars pour le plan de Colombo. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a affirmé, et avec raison, qu'il nous fallait accorder une aide sur le plan économique, mais le Gouvernement s'est refusé à rendre cette aide possible.

On avait espéré instituer, au sein des Nations Unies, un organisme pour le développement économique dans le monde. Il aurait été autorisé à consentir des subventions et des

prêts aux pays peu évolués. Qu'a fait le Canada? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est prononcé en faveur du projet, mais le Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice (M. Garson), s'y est opposé.

Les pays de l'Europe nous demandent des matières premières qui sont pour eux d'une importance vitale. Il serait beaucoup plus avantageux pour nous de leur fournir les matières premières dont ils pourraient fabriquer les armes dont ils ont besoin. Il serait beaucoup plus avantageux pour nous, au bout du compte, d'aider l'Europe à se remettre sur pied, afin qu'elle puisse fabriquer ces armes. Mais, quand ces pays sollicitent notre aide sous forme de matières premières, nous décidons que cette aide est, en principe, inopportune.

Le ministre des Finances (M. Abbott) ne peut y consentir, en raison du déséquilibre de notre commerce, en dollars. Je suis en mesure de lui dire où il pourrait trouver 100 millions de dollars en devises américaines pour aider l'Europe. Il lui suffirait d'interdire les voyages de plaisir aux États-Unis. Cependant, il a refusé d'aider les pays de l'Europe, mais à son retour au Canada il a levé toutes restrictions à l'égard des devises américaines. Si nous étions sérieux en cette affaire, nous pourrions trouver ces 100 millions et cela nous serait rendu à dix fois autant.

C'est un genre d'aide que nous devrions accorder, mais nous refusons de le faire. D'autre part, si nous permettons aux riches de passer l'hiver en Floride, nous insistons pour que les ouvriers des abattoirs soient conscrits dans l'armée. En cela, il n'y a pas beaucoup d'équité ni beaucoup de justice. Nous avons pris pour attitude,—c'est l'attitude que j'ai fait connaître dans ma propre circonscription aux gens envers lesquels je suis directement responsable,—que le moyen le meilleur et le plus facile de combattre le communisme, c'est de fournir une aide économique. Je suis convaincu que, s'il était nécessaire de relever les impôts en vue de fournir une aide économique à l'Europe pour lui permettre de combattre le communisme, mes commettants seraient bien disposés à accepter ces impôts accrus. La plupart des autres feraient de même.

M. A.-Philéas Côté (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de participer au débat; mais après avoir entendu mon honorable ami, qui est à mon sens l'un des plus grands libéraux de la Chambre, après avoir compris ce qu'il a dit, je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole...

Une voix: Plus fort, s'il vous plaît.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord.]

M. Côté (Matapédia-Matane): Je vais en venir à parler plus fort. Mon ami est un grand libéral et j'espère l'être, moi aussi. Cependant, je ne puis souscrire aux paroles qu'il vient de prononcer. Le chef de l'opposition n'est pas aussi libéral que lui, je me plais à le dire.

Je tiens à consigner une chose au hansard au cas où personne ne relèverait les paroles que vient de prononcer l'honorable député. Nous pouvons être libéraux sans être communistes. Je ne crois pas que personne ici veuille être communiste. Mon honorable ami sait que ce n'est pas le moment, pour nous ou pour ceux d'ailleurs, d'être communistes. Nous pouvons être libéraux, nous pouvons avoir des idées libérales, et je pense que le temps actuel est le meilleur pour avoir des idées libérales, mais je ne crois pas que ce soit le moment d'être communiste. Mon ami a tort, selon moi, de mousser le communisme de cette façon.

Je regrette d'être dans l'obligation de démolir ce qu'il a dit. Il le faut car j'ai foi dans le libéralisme et je ne crois pas au communisme. Je suis sûr que si son parti devait tenir demain un caucus, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) s'entendrait dire qu'il a bien agi ce soir. Toutefois, s'il s'amende, il peut se joindre à nous.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Comme je ne perds jamais le respect de moi-même, il me serait impossible de le faire.

M. Côté (Matapédia-Matane): Il y a plusieurs demeures dans cette maison, comme l'a déjà dit Mackenzie King.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je ne veux m'arrêter à aucun des sujets qui ont fait l'objet de la discussion depuis quelques heures, mais plutôt formuler quelques observations qui, tout en étant d'ordre général, me semblent importantes et d'intérêt fondamental pour l'ensemble de la nation.

Depuis mon dernier discours à la Chambre, le monde occidental tout entier a été bouleversé par la nouvelle de la mort soudaine et prématurée de notre roi George VI. Dans notre douleur, cependant, nous avons été réconfortés par l'idée que la monarchie, comme la vie, est permanente et stable et qu'elle doit sa continuité, non pas aux individus, mais au seul fait que, quand une génération disparaît, une autre prend sa place et reprend le flambeau. Je crois parler au nom de tous les membres de la Chambre en disant que toute notre sympathie est acquise à notre jeune souveraine dans la tâche que le destin lui a confiée.

Cela m'amène à formuler une observation. Une croyance populaire veut que le règne d'une reine soit un âge de grandes espérances

qui ouvre la perspective d'un relèvement du niveau d'existence, d'un rehaussement de la dignité et du prestige partout dans le monde et, en un mot, d'une prospérité générale. Dans le cas de deux reines en particulier, Elizabeth 1re et Victoria, l'histoire a confirmé cette croyance. Il n'est pas mauvais, je crois, de se reporter vers le passé pour y constater quelles étaient les particularités des hommes qui ont gouverné le monde à ces époques-là. Nous verrons que ceux qui occupaient des postes de commande pendant ces âges d'or se distinguaient par leur zèle et par leur esprit d'entreprise. A la moindre provocation, ils étaient prêts à défendre leurs droits, leur liberté et leur réputation contre tout venant. Ils avaient foi en eux-mêmes, bien qu'animés en même temps d'une profonde humilité, et ils reconnaissaient que, malgré tous les pouvoirs qui leur étaient dévolus, ils n'avaient, en somme, que bien peu d'importance dans le grand tout.

Les gens ainsi doués ont reçu certaines récompenses auxquelles l'humanité entière aspire encore aujourd'hui même. De grandes découvertes, tant géographiques que scientifiques, ont été leur récompense. Certaines ont été d'ordre matériel. Dans ces cas-là, le niveau de vie de nos populations a sensiblement augmenté. Il y a eu de grands progrès dans les lettres, les sciences et les arts et un fort accroissement du prestige dans l'univers. Les gens avaient un but valable dans la vie; je soutiens que ce sont là les vraies récompenses que l'humanité recherche encore aujourd'hui.

Si ce sont là les récompenses que nous cherchons on ne se tromperait peut-être pas en affirmant que les qualités qui les ont méritées par le passé peuvent également les obtenir à l'heure actuelle. La nation canadienne erre de ci de là sans objectif précis, sans but perceptible. Ceux d'entre nous qui ont voyagé en Angleterre savent que la campagne est très accidentée et qu'il est très facile de se tromper et de s'y perdre. Vous croyez qu'il n'y a d'ordre nulle part, ni possibilité d'orientation ni ligne droite conduisant où que ce soit. Celui qui survole l'Angleterre cependant peut facilement discerner les anciennes voies romaines qui rayonnent en tous sens et relient les anciennes villes romaines d'Angleterre. De même, si nous savons nous élever au-dessus des mesquines jalousies, des opinions étroites, et des préjugés de toutes sortes; si nous essayons de voir quel doit être notre objectif national, nous verrons au moins que de nombreuses avenues s'ouvrent devant nous et nous pourrons choisir l'objectif vers lequel doit tendre la nation.

Nos hommes d'État n'affichent pas souvent les qualités qui s'imposent à l'heure actuelle. Nous avons besoin d'une direction qui nous assigne un but en tant que nation et qui montre au monde occidental que le Canada est disposé à y prendre l'initiative au besoin. Au lieu de faire preuve de sens politique, le Gouvernement a maintes fois manifesté le désir de se plier à tous les caprices ou courants de l'opinion publique. Il prétend naturellement qu'appartenant à un parti modéré, que croyant en la valeur de certains principes de compromis, il n'espère pas satisfaire tout le monde, ni même le grand nombre, mais plutôt de satisfaire à peu près la majorité. Il adhère à certains principes de compromis; toutefois, je crois qu'au moins en certaines circonstances il accepte des compromis à l'égard de certains principes. Un de nos plus grands hommes d'État, sir Wilfrid Laurier, a dit un jour que le vingtième siècle serait le siècle du Canada. S'il vivait aujourd'hui, il serait, je crois, désillusionné et découragé de voir notre pays errer ici et là et ne faire que de vagues progrès d'ordre général vers son objectif.

Celui qui a l'occasion de voyager en Europe occidentale et qui traverse la France du nord et les Pays-Bas, peut constater que les routes sont tortueuses et en zig-zag et qu'elles ne semblent pas aller dans une direction déterminée. Tout à coup, alors qu'une bonne distance vous sépare encore de votre but, vous remarquez que la route se redresse et souvent, au beau milieu du chemin, se dresse le clocher de la cathédrale de la ville voisine. Ce n'est pas un effet du hasard. S'il en est ainsi, c'est que les pèlerins du moyen-âge, poursuivant leur chemin au hasard, arrivaient au front d'une colline d'où ils pouvaient voir le clocher de la cathédrale se trouvant devant eux. Ils allaient alors droit vers elle. Les voyageurs, au cours des siècles, ont suivi ces routes qui ont été établies de cette façon.

La situation est la même aujourd'hui. Il nous faut être courageux, intègres et animés d'esprit d'entreprise; nous avons besoin chez nous d'un but vers lequel tous les Canadiens peuvent se frayer la voie avec ardeur et contentement, d'un cœur unanime, sans considération d'origines raciales, de croyances religeuses ni de profession. Si notre pays a un Gouvernement qui a le courage et l'énergie de faire montre de ces qualités, l'ère dans laquelle notre jeune nation s'engage pourra, tout comme la période élisabéthaine, être un véritable âge d'or.

(*Texte*)

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, nous allons maintenant entendre du français pendant au moins un quart d'heure. Comme ce sont nos amis de langue anglaise, des deux côtés de la Chambre, dont un grand nombre comprennent la belle langue française, qui souvent se réjouissent le plus d'entendre du français à la Chambre, je vais m'efforcer, à leur intention, de parler le plus distinctement possible.

Je désire profiter du présent débat pour faire, au Gouvernement, deux recommandations relativement à l'amélioration des communications téléphoniques dans les districts ruraux de la province de Québec et, en particulier, dans le comté de Bonaventure que je représente. C'est là un problème urgent si l'on considère qu'environ 80 p. 100 des fermes québécoises n'ont pas de téléphone.

Au 31 décembre 1948, il y avait, dans la province de Québec, 49,083 téléphones résidentiels ruraux. Or, le recensement de 1941 établissait à 217,308 le nombre des habitations rurales. Il faut donc conclure que, sur 100 fermes, à peine 22 jouissent du service téléphonique dans la province de Québec.

La province d'Ontario est beaucoup plus favorisée à ce point de vue, elle est beaucoup plus avancée que le Québec dans ce domaine. Les données statistiques y indiquent 150,371 téléphones pour 351,770 établissements ruraux, soit 41·4 appareils par cent fermes, comparativement à 22 dans la province de Québec.

De plus, alors que les réseaux téléphoniques urbains se modernisent par l'installation de l'automatique, les quelques appareils téléphoniques que l'on trouve chez nos cultivateurs sont encore du type démodé, à manivelle, et groupés à 10, 15 et même 20 sur un même circuit.

Pourtant nos cultivateurs, et particulièrement ceux-là qui demeurent éloignés des villages, méritent un meilleur service téléphonique que celui dont ils bénéficient actuellement. Chez le cultivateur, le téléphone est un mode de communication essentiel; il lui est indispensable dans les cas d'urgence, comme la maladie dans sa famille ou au sein de son troupeau.

Alors qu'un nombre grandissant de cultivateurs réclament un service téléphonique convenable chez eux, les compagnies de téléphone de la province semblent incapables d'étendre leurs réseaux à la région rurale tout entière de façon à ce que ce service soit à la portée de tous les cultivateurs qui le demandent présentement.

L'une des premières causes de la désertion de nos campagnes fut jusqu'ici l'absence des commodités modernes dont jouissent les citadins, entre autres, l'électricité et le téléphone.

Or, pendant les dix dernières années, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre a plus que doublé dans l'industrie du téléphone. Pour le service urbain, les entreprises de téléphone ont contrebalancé cette situation en augmentant le rendement de leurs réseaux par l'addition de téléphones et l'installation d'équipement plus perfectionné, ainsi qu'au moyen de hausses des taux d'abonnements.

Pour ce qui concerne le service rural, le coût de construction et d'exploitation s'est accru proportionnellement, alors qu'il est impossible, à peu d'exceptions près, d'accroître le rendement de cette partie du réseau en ajoutant des abonnés.

Le nombre de fermes par mille de rang simple est de 8, et pour donner un service convenable, il faut nécessairement étendre une ligne pour chaque 10 abonnés à partir du central téléphonique. Par ailleurs, une entreprise de téléphone rurale, soit compagnie ou syndicat, doit réaliser un rendement de 6 p. 100 à 7 p. 100 sur le capital investi, sans quoi elle ne peut obtenir les fonds nécessaires à l'exploitation et au développement de l'entreprise.

Une seule compagnie de téléphone dans le Québec peut se payer le luxe d'exploiter certaines lignes rurales à perte. C'est la *Bell Telephone Co.*, qui dessert toutes les grandes agglomérations urbaines dont les bénéfices d'exploitation couvriront toujours les déficits de ses lignes rurales. Cette compagnie possédait au 31 décembre 1948, 20,212 téléphones ruraux résidentiels dans le Québec sur un total de 519,319 appareils, soit à peine 3·9 p. 100.

Mais il y a,—et je crois que cette Chambre sera surprise de l'apprendre,—255 autres réseaux téléphoniques dans la province de Québec et leur situation financière ne leur permet pas toujours de suivre la politique de la cie de téléphone Bell. Il ne reste à ces 255 entreprises téléphoniques qu'à doubler le tarif rural actuel en le portant, par exemple, à $5 par mois, alors qu'il est en moyenne de $2.50,—et alors le nombre de cultivateurs abonnés au téléphone diminuerait considérablement,—ou à obtenir une aide financière de l'État. Le Gouvernement, ou l'État, ne doit certes pas remplacer l'industrie privée, mais il est du devoir de l'État de l'aider à accomplir sa tâche.

Aux États-Unis, le Congrès américain a solutionné ce problème du téléphone rural, après de longues recherches et de nombreuses

discussions, en réduisant le coût d'exploitation de ce service au moyen de l'aide financière de l'État, sous forme de prêts à l'entreprise privée au taux de 2 p. 100 sur une période de 35 ans. La différence entre l'intérêt que perçoit l'État pour ces prêts et leur coût provient de taxes payées par les grands réseaux téléphoniques qui desservent les agglomérations urbaines. De cette façon, monsieur l'Orateur, les usagers des grandes villes, servis par les compagnies importantes défraient une partie du coût du service aux usagers des petites entreprises qui exploitent les centres ruraux.

L'une des caractéristiques essentielles du programme américain a ceci de particulier que les prêts ne portent pas uniquement sur la construction de nouvelles lignes rurales, mais aussi sur l'amélioration du réseau actuel des entreprises dans la section urbaine des échanges concernés.

Je ne vois,—du moins dans les circonstances actuelles,—aucune autre solution complète au problème aigu du téléphone rural dans la province le Québec. Il ne s'agit pas pour l'État, je le répète, de remplacer l'entreprise privée, mais bien de l'aider à accomplir une tâche dont elle est incapable par ses propres ressources. Il s'en suivra une amélioration de l'économie agricole. Je demande donc respectueusement au Gouvernement, et en particulier à l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier), de qui relève le département des lignes télégraphiques et téléphoniques, d'étudier sérieusement ce problème afin d'y apporter une solution.

Ma deuxième suggestion au Gouvernement consiste à lui demander d'augmenter le montant prévu au budget des dépenses relativement aux réparations et extensions de lignes téléphoniques dans les colonies ou autres endroits éloignés des grands centres, où il semble économiquement impossible aux compagnies privées d'étendre leurs réseaux.

Dans le seul comté de Bonaventure, vingt-deux localités manquent presque complètement de lignes téléphoniques.

M. Langlois (Gaspé): La même situation existe dans le comté de Gaspé.

M. Côté (Matapédia-Matane): C'est la même chose dans Matane.

M. Denis: Il y en a aussi un grand nombre dans le comté de Saint-Denis qui subissent le même sort.

M. Arsenault: Il semble que les députés de Gaspé (M. Langlois), de Matapédia-Matane, (M. Côté), et de Saint-Denis (M. Denis) abondent dans le sens du député de Bonaventure.

Au nombre de ces vingt-deux localités, plusieurs en sont complètement dépourvues. C'est une situation anormale, tragique même, lorsque l'on songe aux sommes considérables que notre pays met à la disposition d'autres régions du pays, ou consacre au relèvement du régime de vie des populations de pays étrangers. On constate, en étudiant les chiffres de l'an dernier, que 8 millions de dollars ont été versés en contribution aux programmes de secours et de relèvement de l'O.N.U., en Corée et en Palestine; 25 millions de dollars comme contribution au plan de Colombo; 65 millions de dollars en compensation aux cultivateurs de l'Ouest, en remboursement des pertes ou des pseudo-pertes qu'ils ont subies relativement à leur contrat de blé avec l'Angleterre. Pourtant, quelques milliers de dollars, sous forme de prêts ou de subsides, contribueraient grandement au relèvement du régime de vie des gens de chez nous, des Canadiens qui en ont tellement besoin.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que je ne critique pas ces dons, que nous sommes en mesure de faire et que nous accordons aux pays infortunés. Bien au contraire, je crois que ce sont des placements de première valeur pour un pays comme le nôtre. C'est, en quelque sorte, de la charité sur le plan international. J'irai plus loin, je dirai que j'espère voir le jour où les pays du monde auront atteint un degré de civilisation tel qu'au moins la moitié des sommes fabuleuses, qui sont dépensées aujourd'hui pour le réarmement, le seront plutôt pour aider au relèvement des pays sans ressources, ou dont les ressources naturelles, au cours des derniers siècles, ont été sacrifiées sur l'autel de l'impérialisme.

Nous avons un devoir de justice et de charité à accomplir dans ce sens et je sais que le gouvernement actuel ne faillira pas à cette tâche éminemment méritoire.

Mais il n'en reste pas moins qu'en notre propre pays, pourtant si riche en ressources naturelles des plus variées, des milliers de nos frères canadiens souffrent de ne pas avoir à leur portée des moyens de communication jugés indispensables, comme le téléphone. Nous ne demandons pas des millions. Nous ne sommes pas de l'Ouest, nous sommes de l'Est du pays. Quelques milliers de dollars de plus accordés au budget du ministère des Transports, au compte du télégraphe et du téléphone, n'y paraîtraient pas beaucoup et rendraient pourtant un si grand service à notre propre population, particulièrement à celle qui a le courage de vivre dans des colonies ou dans des endroits éloignés de

villages, de villes ou des grands centres, dépourvue de la plupart des services publics essentiels et indispensables, considérés comme tel, en notre siècle du moins, et dont jouissent les plus modestes ouvriers de nos grandes villes.

(Traduction)

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement ce soir d'un sujet particulier, soit la pénurie de logement au Canada. Même aujourd'hui, il m'est difficile de croire que cette question critique n'a même pas été mentionnée dans le discours du trône. Après tout, étant donné les propositions qu'atteint cette pénurie, il me semble que la plupart des Canadiens pouvaient s'attendre que leur Gouvernement montre, dans ce discours, au moins quelque intérêt pour cette question, qu'il la mentionne ou même y propose une solution. Au lieu de cela, le discours du trône a complètement négligé d'aborder le sujet. On garde à cet égard le silence et une apparente indifférence.

Quelle est la mesure de gravité que comporte aujourd'hui la pénurie de logements au Canada? A mon avis, la plupart des députés devraient admettre qu'il y a au moins 650,000 Canadiens qui n'ont pas de logement convenable. L'accroissement de l'immigration, l'augmentation naturelle de la population, ainsi que les travaux de défense ont contribué à aggraver cette crise, surtout dans les dernières années. Aujourd'hui, des milliers et des milliers de Canadiens vivent dans les sous-sols, d'innombrables autres, dans des greniers. Un grand nombre de familles demeurent dans une seule pièce, tandis que certains habitent même des garages. Il convient donc, à mon avis, de protester à la Chambre contre la situation dans laquelle se trouvent ces concitoyens. De plus, monsieur l'Orateur, la demande de logements est si grande que la situation s'aggrave de semaine en semaine.

Sauf erreur, l'an dernier nous avons amené au pays environ 175,000 immigrants. Si je ne m'abuse, le ministre espère en faire venir un nombre à peu près égal en 1952. Chaque semaine, des milliers de nouveaux Canadiens arrivent au pays. Je félicite le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) du succès de son programme; je regrette que le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) n'ait pas fait preuve de la même énergie et de la même initiative en fournissant les habitations nécessaires à ces gens. A moins que nous ne réussissions, au cours de la présente session, à mettre à exécution un programme convenable de logements, je crains fort que notre programme d'immigration ne soit voué à l'échec. Nous ne pouvons amener sans cesse des gens au pays si nous n'avons pas de logements à leur offrir. Jamais dans notre histoire la demande d'habitations n'a été si grande qu'en ce moment.

Quelle est la situation à l'égard des nouvelles maisons? Nous pouvons dire qu'il y a pénurie de logements dans la plupart des agglomérations. La pénurie d'habitations de location est encore plus grande. Il est presque impossible d'obtenir des maisons à prix modique ou des logements à loyer modique au pays. Actuellement, les trois quarts des Canadiens sont incapables financièrement d'acheter une maison neuve. Je soutiens que les habitations disponibles, au lieu d'augmenter diminuent d'un mois à l'autre. D'après le Bureau fédéral de la statistique, on a commencé 25 p. 100 moins de maisons durant les onze premiers mois de 1951 que durant la période correspondante de 1950. Détail encore plus important, la tendance des derniers mois révèle que la régression sera encore plus marquée. En septembre 1951, on a commencé 46 p. 100 moins de maisons qu'en septembre 1950. En octobre, le recul a été de 49 p. 100 et en novembre 1951, de 43 p. 100. Certes, ces chiffres relatifs à la construction et cette évolution devraient susciter quelque inquiétude au Parlement. Il est certes opportun que nous étudiions les causes qui, après sept années de paix ou, du moins, de paix relative, font que la pénurie de maisons au Canada s'aggrave au lieu de diminuer.

La pénurie d'habitations provient-elle d'un manque de matériaux? C'est peut-être un élément mais je ne crois pas qu'il soit important. Je puis certes affirmer à la Chambre que la plupart des articles de ferronnerie nécessaires à la construction de maisons ne manquent pas, qu'il y a abondance de clous, de serrures, de papier de construction. Effectivement, l'an dernier, la plupart des marchands avaient des stocks trop élevés plutôt que trop faibles. Je me suis adressé à plusieurs vendeurs de bois qui m'ont tous dit la même chose. Il se peut que le ciment soit un peu rare de même que certaines pièces d'acier, mais, dans l'ensemble, la pénurie de nouvelles maisons, n'existe pas surtout parce qu'il y a pénurie de matériaux en ce moment au Canada. Mais même s'il en était ainsi, je crois que le ministre aurait la responsabilité d'accorder à l'habitation la priorité nécessaire pour que les constructeurs obtiennent les matériaux essentiels. Je suis peut-être partial; mais, selon ma façon d'envisager le problème, si l'on ne construit pas les maisons plus rapidement au Canada en ce moment, c'est surtout à cause de la difficulté presque

insurmontable que les Canadiens éprouvent lorsqu'ils cherchent à financer leurs contrats de construction.

A mon sens, c'est le gouvernement fédéral qui est le principal responsable de cet état de choses. Qu'on songe, par exemple, au versement initial. Sauf dans le cas des ouvriers de la défense depuis février 1951, il faut effectuer un versement initial minimum de 20 p. 100. De fait, pour diverses raisons d'ordre technique, le versement initial équivaut plutôt à environ 25 p. 100. C'est dire qu'il faut au moins $3,000 à celui qui veut se construire même une petite maison. Il y a environ dix ans, on pouvait bâtir une maison complète avec ce montant. Évidemment, bien des petits salariés ne peuvent construire. Si le Parlement désire lancer un programme de construction adéquat, la solution judicieuse est la suivante: il doit abaisser le versement initial de 20 p. 100 à 10 p. 100 ou à une proportion encore plus faible. Si les Canadiens pouvaient construire une maison moyennant un versement initial de $1,000, la production massive débuterait en un rien de temps.

Mais pour être efficace, une telle mesure doit être accompagnée d'une autre mesure, à savoir la mise en vigueur de termes plus généreux à l'égard du solde à payer. Les députés n'ont pas oublié que, lorsque la loi nationale sur le logement nous a été présentée pour la première fois, nous espérions que les compagnies d'assurance ou peut-être, devrais-je dire, les sociétés de prêts du Canada avanceraient de concert les fonds nécessaires pour couvrir une grande partie du solde à payer à l'égard des contrats d'habitation en vingt ans. Pendant plusieurs années, cette méthode de financement de l'habitation a bien marché. Mais récemment et plus particulièrement au cours des douze derniers mois, les compagnies d'assurance de chez nous se sont montrées de plus en plus réticentes à prêter de l'argent pour construire des maisons. De fait, je crois qu'il existe au Canada de nos jours ce qu'on pourrait appeler une grève perlée de la part des compagnies d'assurances en ce qui concerne les prêts à l'égard des habitations.

Dans certaines régions, elles refusent même à tout prix de prêter de l'argent pour la construction immobilière. Dans certains quartiers bourgeois de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, de Vancouver et de quelques autres villes, les sociétés spécialisées prêtent encore de l'argent mais le pourcentage qu'elles accordent sur le coût de la maison l'est à des conditions très rigoureuses. En d'autres termes, elles font un prêt de 50 ou 70 p. 100, ce qui signifie qu'aujourd'hui les Canadiens, loin d'avoir à effectuer un paiement initial de 20 p. 100, doivent verser comptant de 30 à 50 p. 100 du coût avant que les travaux de construction puissent commencer.

Pourquoi les sociétés d'assurances ou de prêts ont-elles restreint les prêts au logement? Plusieurs explications m'ont été fournies depuis ma venue à Ottawa, la semaine dernière. La première, c'est que le taux d'intérêt est trop bas. C'est une excuse assez légitime. Si les sociétés d'assurances trouvent à prêter leurs fonds de façon plus avantageuse et plus sûre, nous ne pouvons les blâmer de se tourner vers ces autres prêts. Certains diront que l'État devrait consentir à ces institutions de prêts un intérêt plus élevé sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. A mon avis, la solution n'est pas là. Le ministre a recouru à ce moyen il n'y a pas très longtemps, quand il a relevé de ½ p. 100 le taux d'intérêt. Sauf erreur, les sociétés d'assurances obtiennent maintenant 5½ p. 100. Cette intervention n'a cependant pas produit beaucoup d'effet: les sociétés d'assurance n'ont pas eu beaucoup plus d'argent en circulation à cette fin. Le danger est que, si le prix de l'argent s'élève trop, le prix des maisons deviendra inabordable.

Une autre rumeur circule dans les corridors du Parlement. Je dois l'avouer, il m'est difficile d'y ajouter foi, bien qu'elle soit venue à mes oreilles à trois ou quatre reprises. On a dit que les sociétés d'assurances font ainsi la grève sur le tas, en ce qui concerne les prêts sur les maisons, à seule fin d'amener le Parlement à ne pas adopter le bill sur les rentes dont nous devons être prochainement saisis. Je ne puis croire, je le répète, que la rumeur soit fondée et j'espère sincèrement qu'elle ne l'est pas, car une telle pression serait bien peu judicieuse. Quel que soit le motif qui pousse actuellement les sociétés d'assurances du pays à agir de la sorte, il n'en reste pas moins qu'elles ne prêtent pas les montants dont les constructeurs ont besoin pour construire un nombre suffisant de nouvelles habitations. Si le ministre ou quelqu'un d'autre ne peut persuader de quelque façon les sociétés d'assurances d'avancer des montants plus considérables, il va falloir sans délai trouver d'autres méthodes de financement.

Je soutiens que les lois actuelles offrent le moyen de résoudre le problème. Il y a quelque temps, le Parlement a modifié la loi nationale sur l'habitation en adoptant un nouvel article, l'article 31A, qui donne au ministre le pouvoir de prêter directement, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, lorsque les institutions de prêt normales refusent d'avancer les montants nécessaires.

Pour un motif ou pour un autre, le ministre ne s'est guère autorisé jusqu'ici de cet article.

Lundi dernier, comme en fait foi le hansard à la page 264, j'ai posé au ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) lui-même la question que voici:

Lorsqu'ils ne peuvent obtenir les prêts de sociétés d'assurances, les habitants de villes de plus de 5,000 âmes peuvent-ils obtenir ces prêts directement du gouvernement, aux termes de l'article 31A de la loi?

Le ministre a répondu de façon fort évasive. Il n'a dit ni non ni oui. Il a toutefois déclaré (je cite encore):

J'espère que les maisons de prêt continueront de jouer leur rôle habituel dans ce domaine.

C'est ce que j'espérais, moi aussi, mais qu'arrivera-t-il si elles ne le font pas. Elles ne jouent pas en ce moment leur rôle traditionnel pour ce qui est des prêts en vue de la construction d'habitations. Que ferons-nous à l'avenir?

Il y a quelques jours, M. Mansur, directeur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, me disait que le programme du Gouvernement ne prévoit pas de prêts directs aux habitants des villes de plus de 5,000 âmes, aux fin de la construction d'habitations individuelles. Étant donné l'attitude des compagnies d'assurance, il me semble que c'est le comble de la folie et le Parlement devrait modifier immédiatement ce programme. Il me semble donc que, si nous voulons la mise en œuvre d'un programme de construction de logements, il nous faut, comme deuxième mesure, recourir aux dispositions de l'article 31A de la loi sur l'habitation. En somme, cet article doit avoir sa raison d'être. Les députés n'inscrivent sûrement pas toutes ces lois dans les statuts simplement pour s'entendre parler. Avec son excédent budgétaire, le Canada peut très bien se lancer dans un tel programme d'immobilisations dans le domaine du logement. M'est avis également que si le Canada appuyait un tel programme sur l'avoir de la nation, le Gouvernement pourrait prêter de l'argent aux constructeurs d'habitations à des taux sensiblement moins élevés que ceux qui ont cours aujourd'hui, leur permettant de cette manière d'épargner des centaines de dollars au cours de la période de 20 ans que doit durer le contrat.

En ce qui concerne le logement, il se peut que la faute retombe en partie sur les gouvernements provinciaux et municipaux. Je ne saurais dire. Toutefois, il serait bon qu'avant le printemps, le ministre des Ressources et du Développement économique prît l'avion, comme il l'a fait lorsqu'il a accepté son portefeuille, et s'en allât dans chaque capitale provinciale. Il pourrait ainsi conférer sur le logement avec les diverses autorités municipales et provinciales. Une telle conférence permettrait peut-être d'éliminer certaines lenteurs des bureaux et certaines difficultés.

Les membres du parti C.C.F. croient aujourd'hui, comme par le passé, que la seule vraie solution au problème du logement consiste en un programme de subventions en vue d'habitations à loyer modique. Advenant le refus du Gouvernement d'adopter un tel programme, nous l'invitons à adopter les trois propositions que je viens de présenter, soit, premièrement, accorder la priorité aux matériaux nécessaires à la construction de logements; deuxièmement, ramener la mise initiale à 10 p. 100 ou l'abaisser encore, et, troisièmement, consentir des prêts directs à l'égard du solde lorsque les compagnies d'assurances refusent de prêter. Commençons à utiliser nos possibilités de construction. Je prie instamment le ministre de faire à la Chambre, dès qu'il le pourra, un exposé complet de la situation du logement.

L'hon. C.-G. Power (Québec-Sud): Je me propose de formuler quelques observations, monsieur l'Orateur, au sujet de la nouvelle répartition des sièges à la Chambre, ou du remaniement de la carte électorale. Je sais parfaitement que la Chambre est saisie d'un projet de loi inscrit au nom du premier ministre (M. St-Laurent) portant sur le remaniement de la carte électorale et qu'un bill semblable était inscrit à mon nom à la dernière session.

Je veux me contenter ce soir de parler d'une manière générale des méthodes suivies à l'égard du remaniement de la carte électorale. Il a été question de ces méthodes à la Chambre dès les premiers jours de la confédération. En 1903, sir Wilfrid Laurier, qui était alors chef du Gouvernement, a demandé à la Chambre d'adopter un régime différent de celui qui était en vigueur jusque-là. Sous l'ancien régime, le Gouvernement présentait à la Chambre un bill suivi d'une annexe qui donnait lieu à une mêlée générale à la Chambre même au lieu d'être étudié au comité avec une certaine acrimonie, comme cela s'est fait par la suite.

Dès 1903, on a proposé de modifier la méthode. En 1937, on a demandé à un comité d'étudier les méthodes de nouvelle répartition des sièges dans les autres pays et les autres parties du Commonwealth. En 1938, on a procédé à une étude semblable, de même qu'en 1939. En 1940, le Gouvernement dont je faisais partie me demanda d'élaborer un projet de loi et de le soumettre à la Chambre; ce projet de loi visait à instituer une commission chargée de préparer un plan de nouvelle répartition qui naturellement aurait

été soumis plus tard à la Chambre pour obtenir ou non son approbation. Ce projet de loi fut mis au rancart, sans aucun doute parce que la guerre froide était finie et que la vraie guerre avait commencé. Depuis lors, et jusqu'à la dernière session, on n'a pas songé à présenter de nouveau projet de loi sur la question.

Je me rends parfaitement compte aussi que ni le bill proposé par le Gouvernement (je le dis en passant) ni celui dont j'ai été le parrain au cours de la session dernière, n'offrent de formule nouvelle quant à la nouvelle répartition des sièges parlementaires entre les provinces. Tous deux préconisent de s'en tenir aux modifications de la constitution adoptée de 1867 jusqu'à ce jour. Si je dis tout cela, c'est que ce soir je n'ai pas l'intention de débattre l'à-propos d'une modification de la constitution ni de chercher à le faire par un moyen quelconque qui permettrait d'éviter la perte d'un certain nombre de sièges par les provinces.

Le principal argument qu'on ait employé à la Chambre (et qui constitue l'excellente excuse: "Mais je l'ai employé moi-même au moment de la dernière répartition") contre la création d'une commission de répartition nouvelle des sièges parlementaires, est le facteur temps. Il est vrai que faire élaborer un projet de nouvelle répartition par une commission non-partisane de l'extérieur prendrait un temps considérable. D'abord, la Chambre elle-même ou un comité quelconque devrait discuter le sujet. Ensuite, elle serait obligée d'établir certains préceptes ou principes devant régir la commission une fois créée. De plus, la commission elle-même devrait étudier la situation des différentes parties du pays et finalement préparer un rapport et le soumettre à la Chambre qui devrait l'approuver, puis l'adopter. A mon avis, ce n'est pas une raison péremptoire pour négliger d'étudier certaines méthodes de répartition différentes de celles existant déjà au Canada.

Si le Gouvernement a l'impression qu'il doit procéder à la modification de la représentation au cours de cette année, il est parfaitement dans le cadre de ses droits et de ses responsabilités d'y recourir de la façon la plus rapide. Après tout, personne à la Chambre, à l'exception des membres du Gouvernement, ne sait quand aura lieu la dissolution. Le Gouvernement seul a le droit d'aviser la Couronne de la date de cette mesure. Il est donc plutôt difficile pour chacun de nous de se cabrer contre une décision du Gouvernement comportant un plan "à court terme" ainsi qu'on pourrait l'appeler. A mon avis, un comité autre que celui qui sera chargé d'étudier le remaniement de la carte électorale pourrait fort bien, sans difficulté et sans inconvénient, enquêter sur les autres méthodes auxquelles on pourrait recourir. J'estime que le comité des privilèges et élections pourrait siéger en même temps que le comité du remaniement de la représentation en vue de se renseigner sur d'autres méthodes qui, plus efficaces et plus équitables, pourraient favoriser davantage les intérêts de l'ensemble de la population. Il pourrait poursuivre son étude sans nuire au projet de loi relatif au remaniement de la carte électorale. Ce comité d'étude pourrait bénéficier du fait que de nouveaux membres seraient mis au courant des difficultés, des ennuis et des soucis des gens qui s'efforcent d'effectuer un remaniement équitable par les moyens actuels.

Les honnêtes gens parmi nous, qui préconisent l'établissement d'un régime impartial de remaniement, seront sans doute affermis dans leurs convictions en constatant ce qui arrivera si le comité procède comme les comités antérieurs. Étant donné ce qui se produira au comité, je suis d'avis que même ceux qui bénéficieront du tripotage voudront examiner d'autres moyens d'effectuer le remaniement, dans l'espoir qu'un repentir tardif finira par faire oublier leurs fautes.

Si nous voulons une fois pour toutes élaborer un régime équitable de remaniement pour l'ensemble du pays, il n'y a aucune raison au monde d'en retreindre l'étude peut-être à l'année qui suit une élection générale. La plupart des autres années, on peut fort bien nous dire "il est trop tard; il faut nous préparer aux prochaines élections; nous ne pouvons conserver le même mode de répartition qu'aux dernières élections; il nous en faut un nouveau". Il me semble que si l'on veut un autre mode de répartition, on peut en faire l'étude à peu près n'importe quand.

Venons-en aux raisons pour lesquelles il faudrait apporter des changements au mode actuel. J'oserai dire que même les membres du gouvernement sont disposés à reconnaître que le régime actuel est imprécis, fait au petit bonheur et peu satisfaisant, et, pardessus tout, qu'il ne crée pas chez les Canadiens le sentiment que la méthode est équitable. Il est vrai que de nos jours, dans notre adoration du succès matériel, dans notre culte de la victoire à tout prix, nos mœurs, nos finances, notre politique et, pis encore, nos sports, s'éloignent de nos vieux principes moraux. Mais, même aujourd'hui, je suis convaincu que le public n'est pas prêt à accepter une norme qu'il soupçonne à tort ou à raison, d'être le résultat de tripotage. Même en politique, le trichage n'est pas encore jugé digne d'un gentilhomme ni d'un sportsman.

Loin de moi la pensée de reprocher quoi que ce soit aux députés ayant jadis fait partie de comités ou de Parlements qui ont adopté divers projets de loi modifiant la carte électorale. Il reste pourtant qu'une impression, répandue dans le public, veut que ces modifications se soient fondées, avant tout, sur des avantages politiques ou des intérêts politiques personnels. Il me semble que le temps est venu pour les députés de chercher à faire disparaître ce soupçon de l'esprit de la population.

On ne saurait mieux y arriver, il me semble, qu'en recourant à une nouvelle procédure complètement différente. Certaines des inégalités actuelles, dont il en est qui ont la sanction de l'histoire ou de la tradition, dont d'autres sont fondées sur ce qu'on tenait jadis, voire aujourd'hui, pour des principes sains, ne sauraient être supprimées que par un programme complètement nouveau, approuvé par la Chambre. Mais, avec la meilleure volonté et la plus grande liberté d'esprit du monde, je prétends que la Chambre, seule, sans le concours de personnes de l'extérieur, ne saurait essayer de faire disparaître certaines des inégalités actuelles. J'ai l'impression que les pressions auxquelles nous serions soumis de la part de citoyens justes, dévoués à la chose publique, imbus de la tradition et de l'importance des localités qu'ils habitent, seront telles qu'elles constitueront un fardeau véritablement très lourd pour nous.

Jusqu'ici, en remaniant la carte électorale, nous avons surtout tenu compte des personnalités et des partis, la circonscription faisant ronger à certaines personnes tandis que, dans un État véritablement démocratique, il faudrait surtout, quand il s'agit d'une circonscription, songer aux votants. Je viens de lire un ouvrage intitulé *The Canadian House of Commons*. Il est de M. Norman Ward, professeur d'économie politique à l'Université de la Saskatchewan. J'en conseille la lecture à tous les députés qui s'intéressent au remaniement de la carte électorale. L'ouvrage renferme, à ce propos, un chapitre fort intéressant. J'en cite une phrase que l'auteur attribue à feu le très honorable Mackenzie King et qu'on peut trouver à la page 5422 du hansard de 1932-1933. La voici:

M. King a dit:

Quiconque lira le compte rendu même des délibérations... comprendra combien peu la revision actuelle s'inspire du principe fondamental de la répartition de la représentation nationale en fonction de l'intérêt général du pays.

Je continue de citer M. Ward:

Bien que ces propos aient été appliqués expressément au fiasco de 1933, ils pourraient s'appliquer avec autant de force même au plus paisible des huit remaniements qui ont eu lieu jusqu'ici.

[L'hon. M. Power.]

A la page 46, M. Ward ajoute:

A un moment ou l'autre dans cette histoire contentieuse, comme nous l'avons vu, au moins quatre principes ont été appliqués: l'emploi des limites locales; l'adoption de divisions urbaines relativement grandes; l'établissement de divisions de contact et la péréquation de la population. Mais on a toujours appliqué un ou plusieurs de ces principes suivant les désirs de la majorité de la Chambre des communes et, lorsqu'il a été avantageux de ne pas observer un principe, on l'a oublié commodément.

Une opération importante et radicale s'impose, à mon sens. Il ne s'agit pas simplement de donner un coup de bistouri à un ou deux furoncles existant dans le corps politique. En outre, plus on différera l'opération, pire sera la maladie et l'état du malade.

J'aimerais maintenant signaler un autre point à la majorité en cette enceinte. Quelle avantage politique le parti au pouvoir retire-t-il en remaniant la carte électorale? Comme mes amis et mes collègues de la province de Québec le savent bien, je n'ai jamais été le sir Galahad au panache blanc cherchant constamment le Saint-Graal de la pureté électorale. J'envisage ces questions plutôt du point de vue du politicien endurci, et je demande à mes amis et je me demande à moi-même ce qu'il y a à gagner même en tripotant un remaniement de la carte électorale. Je me reporte aux pages de l'histoire dont je me souviens et je regarde plus loin encore. Je commence par étudier la brochure très intéressante due à la plume de M. MacGregor Dawson et intitulée: *The Gerrymander of 1882*. Après une étude très sérieuse et sincère de ce que les historiens ont considéré comme le pire remaniement de la carte électorale dont nous ayons jamais souffert, M. Dawson conclut que sir John Macdonald et ses partisans n'ont rien gagné aux élections qui ont suivi le remaniement de la carte électorale. Au contraire ils ont perdu un grand nombre de voix dans les circonscriptions remaniées arbitrairement, tandis qu'ils ont plus que tenu bon dans les autres.

J'en arrive maintenant à l'année 1914, dont se souviennent un grand nombre d'entre nous. Cette année-là, le gouvernement de sir Robert Borden effectua une nouvelle répartition des sièges: mais ceux qui ont suivi l'histoire politique de cette période admettront, je pense, que si la Chambre des Communes n'avait pas prolongé son mandat et si des élections avaient eu lieu en 1916, il est plus que probable que les adversaires de sir Robert Borden auraient accédé au pouvoir. Il est parfaitement vrai qu'en 1917, alors que surgit une question d'importance vitale pour tout le pays, il ne fut plus question du remaniement

de la carte électorale; on ne pouvait plus s'en servir à faire pencher le pouvoir d'un côté ou d'un autre.

Le gouvernement de M. King procéda à un remaniement de la carte électorale en 1924. A ce moment-là, aucun député conservateur ne venait de la province de Québec. On peut donc penser que si les libéraux de cette province l'avaient voulu ils auraient pu agir à leur guise.

Mais, en 1925, les libéraux essuyaient une défaite lors des élections. M. Meighen était élu, les conservateurs ayant obtenu 116 sièges, tandis que les libéraux n'en avaient conservé que 101. Si le Gouvernement restait au pouvoir, ce n'était pas dû au remaniement de la carte électorale. En 1930, les conservateurs prenaient le pouvoir à la suite du remaniement de 1924.

Pour conserver le même raisonnement, je dirai que les conservateurs ont institué, en 1933, un comité du remaniement électoral qui a fait beaucoup parler de lui. Ce remaniement a donné lieu à une vive controverse à la Chambre. Jamais, disait-on, on n'avait vu un tel trucage de la carte électorale. Cependant, en 1935, les libéraux étaient élus à une très forte majorité. Je ne parle pas de 1947, car, quoi qu'ait pu accomplir le comité institué cette année-là, personne ne prétendra que la majorité écrasante que le Gouvernement obtenait en 1949 était le fait du remaniement des circonscriptions électorales.

Il y a une autre raison. J'en suis venu à la conclusion que, de nos jours, les gens ne naissent pas tous, comme le dit la pièce de Gilbert et Sullivan, libéraux ou conservateurs. On ne se croit plus lié de la même manière au parti. Le professeur A. R. M. Lower, maintenant attaché à l'Université Queen's, publiait un article très intéressant dans la *Canadian Historical Review*, livraison de septembre 1946, sur ce qu'il appelait "Le déterminisme en politique". Discutant la chose avec lui, je l'ai appelée la prédestination politique. Son article commence par une dissertation très amusante sur deux hommes politiques alors très en vue, le très hon. M. King et le très hon. Arthur Meighen. Après avoir étudié leurs traits physiques, il conclut, après Shakespeare, que les gens maigres et émaciés sont habituellement radicaux, tandis que les personnes aux formes plus arrondies sont ordinairement conservateurs.

Il reconnaît s'être trompé en cette occasion. Il établit un parallèle entre M. Meighen et M. King mais il ne pousse pas son raisonnement jusqu'à ses conclusions logiques. Toutefois, il fait ressortir de façon très intéressante ce qu'il appelle le déterminisme auquel donne lieu la race, la religion ou même la condition économique.

Au sujet de Winnipeg, où il a demeuré quelque temps (je paraphrase en termes bien plus crûs que ceux du professeur Lower), il parle d'une circonscription sur laquelle il est renseigné et où il semble que tous ceux qui habitent de riches demeures votaient "tory"; ceux qui vivaient dans des maisons ordinaires votaient "grit", et ceux qui logeaient dans des masures étaient probablement cécéfistes. Si j'en ai le temps et si la Chambre trouve le sujet intéressant, je vais donner lecure des commentaires qu'il formule au sujet d'une circonscription électorale:

> La solidarité de groupes homogènes a été le facteur déterminant d'une foule d'élections au Canada, en fait, de la plupart probablement. Dans la circonscription la mieux connue de l'auteur, un canton d'Écossais presbytériens et un autre d'Irlandais catholiques, qui tous deux votent libéral, perdent toujours les élections. La masse compacte des votants de la circonscription se rattache à l'Irlande du Nord. Depuis la Confédération, elle n'a élu que des conservateurs. Des observations personnelles imposent la conviction que, quelle que soit la question en jeu pour l'heure, l'électeur moyen de cette circonscription ne peut entrer dans la cabine du scrutin sans voir se lever entre lui et le bulletin de vote l'image de Guillaume d'Orange et du Pape. Il inscrit donc l'X au bout du candidat conservateur, persuadé d'avoir ainsi une fois de plus gagné la bataille de la Boyne.

Que mes amis de Québec me permettent également de leur dire que nous avons plusieurs fois gagné la bataille de Saint-Eustache et que, plusieurs autres fois, l'infortuné Louis Riel a été pendu sur nos tréteaux publics. A mon avis, la solidarité de groupes homogènes, comme il dit, a dans une large mesure disparu. Si on en juge d'après les quelques dernières élections, on en vient en quelque sorte à la conclusion que les gens ne votent ni par groupements, ni par associations, ni par race, ni par religion. Même au sein de familles, l'esprit de fidélité à un parti est beaucoup moins fort qu'il ne l'était. J'ose dire que, chez les hommes et les femmes de moins de trente-cinq ans, ou même peut-être de moins de quarante ans, les mots d'ordre et les doctrines de parti n'ont plus d'influence.

Si les députés acceptent cette théorie, ils conviendront avec moi que nous perdrions notre temps, notre bonne humeur et notre patience en cherchant à grouper les Grits, à séparer les Tories ou à isoler les cécéfistes quand bien peu d'entre nous, s'il en est, peuvent dire avec certitude où se trouve l'habitat des Grits, des Tories ou des cécéfistes. Dans ces circonstances, notre régime actuel n'est pas équitable. Du point de vue matériel, c'est-à-dire du point de vue des

gains politiques, il ne donne rien qui vaille. Je propose donc au Gouvernement et à la Chambre de tenter sérieusement, par l'étude, de trouver une méthode plus conforme à notre mentalité démocratique.

On me demandera, je suppose, quels motifs j'ai de m'agiter ainsi. La réponse est toute simple. Je suis ici depuis longtemps et je connais la Chambre des communes depuis plus longtemps encore. J'en suis arrivé à percevoir ses humeurs et ses états de tension. J'en connais la fragilité et la grandeur. Je peux même supporter, monsieur l'Orateur, la pompe et l'apparat dont elle se pare mais j'avouerai cependant que je goûte les propos sans délicatesse qui s'y échangent parfois. Pendant tout ce temps, j'ai appris à admirer la Chambre de communes considérée comme institution, à la vénérer presque. Je serais désolé de la voir faire quelque chose qui la diminuerait dans l'opinion des Canadiens; mais j'aimerais beaucoup la voir s'élever, par ses propres actes, dans l'opinion de la population.

(Texte)

M. L.-E. Roberge (Stanstead): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un très grand honneur et un privilège de pouvoir adresser la parole en cette enceinte, surtout comme représentant d'un des plus vieux comtés de la province de Québec, le comté de Stanstead, et, sans plus de préambule, je désire me joindre à ceux qui m'ont précédé et offrir mes plus chaleureuses félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. (MM. George et Gauthier). Ils se sont dignement acquittés de leur tâche et nous ont fait connaître leurs comtés au point de vue historique, industriel et économique. A mon avis, ils ont accompli un excellent travail et je les en félicite cordialement.

Maintenant, qu'il me soit permis de comparer le Gouvernement à une immense fontaine munie de robinets, dont les ministres sont les gardiens, et de laquelle coule un flot de bonnes choses pour toutes les parties du pays. Il est bien naturel que je désire m'approcher de cette fontaine et tenter de signaler, dans la mesure de mes faibles moyens, certains besoins de mon comté.

Au tout début, je désire vous transporter dans la partie sud de mon comté, qui est sur la frontière de l'État du Vermont, où sont sises trois belles petites villes: Stanstead, Rock Island et Beebe. Dans ces villages, la population, qui est bilingue, vit dans une harmonie tout à fait exemplaire.

Rock Island et Stanstead comprennent deux municipalités, pour ainsi dire.

[L'hon. M. Power.]

Une moitié de la petite ville de Beebe est située sur le côté américain et l'autre sur le sol canadien.

Nous sommes privilégiés dans cette partie du pays, car nous bénéficions de trois cultures, ou plutôt de trois manières de vivre. D'abord nos ancêtres nous ont légué une culture française rehaussée de la culture latine et de ses mœurs. De plus nous cotoyons une population anglaise qui, grâce à son talent au point de vue du commerce, nous aide beaucoup. Nous avons également nos bons amis, de l'autre côté de la frontière, qui fraternisent avec nous. Comme je le disais il y a un instant, une harmonie tout à fait exemplaire règne dans ces trois villages.

Nous avons à Rock Island l'église Unie qui est fréquentée tant par les paroissiens du côté américain que par ceux du comté de Stanstead. Nous y trouvons également deux organisations internationales, le *Rotary* et la Chambre de Commerce, qui comptent des membres des deux côtés de la frontière. Les assemblées de ces deux organisations se tiennent du côté canadien, à l'hôtel Delmonty de Rock Island, et la bonne entente y règne toujours.

Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du Gouvernement sur la situation du granit dans la ville de Beebe. Comme plusieurs le savent, le granit est l'industrie principale de Beebe, industrie qui emploie particulièrement la main-d'œuvre masculine. On y compte aussi quelques industries du textile, où la main-d'œuvre, quoique partagée, est en grande partie féminine.

Depuis quelque temps, l'industrie du granit n'est pas aussi florissante qu'elle l'était par le passé, et j'appelle particulièrement l'attention du Gouvernement sur ce point-là. Au fait, on m'a fourni des renseignements et des données assez exacts qui m'ont permis de constater que la situation présente est causée par l'importation de granit d'outre-mer. Le coût de transport de ce produit étant très économique, et la main-d'œuvre d'outre-mer touchant un salaire bien moindre que la nôtre, notre industrie du granit en souffre énormément.

Une des plus anciennes compagnies de ce village a mis à pied presque les trois quarts de ses ouvriers qui, pour la plupart, sont pères de famille. Je demande au Gouvernement de venir en aide à la population de ce village. Toutefois, si les traités conclus à Torquay, à Annecy, ou d'autres engagements du genre l'empêchent de ce faire, je me demande si le département des Travaux publics ne pourrait pas, en accordant des contrats à cette compagnie, venir en aide à ces mal-

heureux. J'appelle l'attention du Gouvernement sur ce problème et j'espère qu'il y prêtera une oreille attentive.

Maintenant, revenons à Rock Island, ma ville natale. La situation n'y est pas des plus encourageantes, mais elle est encore plus sérieuse en ce qui concerne le gouvernement. Je fais allusion au bureau de douane. Cette question a été un sujet de discussion depuis nombre d'années. On a même tiré des plans, pour ensuite en tracer d'autres, mais le tout est resté sur les bureaux des architectes et des ingénieurs. Ce projet n'a jamais été réalisé et je désire appeller l'attention du Gouvernement sur ce problème. Toutefois, on m'a assuré dernièrement qu'on y accordait une attention particulière. Je l'espère vraiment, car les touristes qui nous viennent des États-Unis, comme les Canadiens qui se rendent chez nos voisins, doivent descendre une côte très abrupte pour arriver dans une rue étroite, où tout le commerce de l'arrondissement est concentré.

Durant les mois d'été, la circulation y est très intense, surtout les jours de congé. On y voit des automobiles sur une distance d'un mille ou d'un mille et demi, et les gens doivent attendre là, au gros soleil, après avoir voyagé 200, 250 ou 300 milles. Aussi, cela a pour effet de les énerver, de sorte que, quand ils arrivent au bureau,—et j'en ai eu l'expérience moi-même, ayant été employé là dans le passé,—ils ne veulent pas coopérer d'aucune manière, car ils sont très fatigués, et l'on ne peut pas les blâmer. Inutile de vous dire que le travail des douaniers en est fort compliqué. Aussi, si le Gouvernement donnait suite à ce projet, cela améliorerait la situation et, j'en suis convaincu, l'amitié que les Américains nous témoignent n'en serait que plus grande.

Lorsque les voyageurs ont à traverser un tel embouteillage, on entend toutes sortes de remarques pas très plaisantes. Je parle ici de de la route nº 5, la principale artère reliant la ville de Boston à Québec. Les automobilistes de quatre ou cinq états américains circulent sur cette route. Vous comprendrez facilement que durant les mois d'été, la circulation étant très dense, les choses deviennent impossibles. Les entrepôts n'étant pas très nombreux, il arrive que les camionneurs sont obligés de laisser leurs marchandises à la pluie, de sorte que les douaniers sont forcés de travailler à la pluie, ce qui, parfois, endommage la marchandise. J'espère qu'à la suite des quelques observations que je viens de faire, le Gouvernement saura porter une attention toute particulière à ce problème.

A l'autre extrémité de mon comté, soit à Stanhope, où il n'y a pas d'entrepôt, les employés travaillent au grand jour et presque sans abri, de sorte que la même situation prévaut là aussi. Heureusement, on m'assure que, dès l'année prochaine, on accordera une attention toute particulière à ce dernier problème.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je désire faire maintenant, en anglais, l'exposé des difficultés auxquelles nous nous heurtons dans mon comté et que je veux signaler au Gouvernement. Le ministre du Revenu national (M. McCann) en a déjà mentionné une; aussi je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Toutefois, je voudrais signaler que la situation de l'industrie textile, qui est des plus sombres, nous touche profondément; on m'a dit que les gens ne travaillaient que deux ou trois jours par semaine et que des centaines de familles disparaissaient du soir au lendemain. Il en va de même, quoiqu'à un moindre degré, à Coaticook. Ce sont là des questions qui feront sans doute l'objet d'un examen et je n'ai pas à insister davantage. Je suis sûr qu'on effectuera un redressement dans le plus bref délai possible.

Vient ensuite Lennoxville, située dans la partie nord du comté et l'une des villes de ma circonscription. La situation y est aussi normale qu'on peut le souhaiter. C'est une très belle localité à proximité de Sherbrooke. Je n'ai aucune plainte à formuler au sujet de cette partie du comté. Je dois reconnaître aux électeurs de mon comté beaucoup de mérite pour la façon dont ils envisagent les choses. En dépit de toutes les difficultés qui règnent, ils se sont montrés très généreux à mon égard. Ils ont compris certains problèmes que j'ai essayé de leur expliquer et m'ont apporté leur entière collaboration. Je les félicite de leur patience envers le Gouvernement et le pays au sujet de cette malencontreuse situation qui, nous l'espérons, ne durera pas longtemps. Le centre du comté est surtout agricole. Près de Massawippi, dans la partie centrale, se trouve une zone agricole d'environ 40 milles carrés, laquelle compte d'excellentes fermes. Dans l'ensemble, la situation n'est pas trop mauvaise, mais certains de nos cultivateurs se plaignent des effets de la fièvre aphteuse qui sévit dans l'Ouest. Ils comprennent la situation, je le répète, ils comprennent avec quel problème le Gouvernement est aux prises, mais ils n'en subissent pas moins certains ennuis. Un de mes amis possède, par exemple, deux ou trois voiturées de foin qu'il avait achetées mais ne pouvait faire passer de l'autre côté de la frontière. Certaines

entreprises agricoles, juste de l'autre côté de cette frontière, dépendent de la livraison de ce foin, ce qui était particulièrement vrai l'année dernière lorsque nous avions de si belles récoltes. Nous avions beaucoup de foin à vendre, et maintenant nous ne pouvons l'écouler.

M. Murray (Cariboo): Puis-je interrompre le député pour lui poser une question? Le député peut-il me dire comment une attaque de fièvre aphteuse à 2,200 milles de cet endroit peut modifier la valeur de ce foin?

M. Roberge: Je ne parle pas de sa valeur, mais il nous est impossible de l'exporter aux États-Unis à cause de l'interdiction. Nous ne pouvons lui faire passer la frontière.

M. Murray (Cariboo): Ce foin ne pouvait nullement contenir des germes en provenance de la Saskatchewan. C'est là le point principal.

M. Gauthier (Portneuf): Il n'a pas dit cela.

M. Roberge: Je n'ai pas mentionné les microbes. Je voulais simplement dire que cet état de choses existe, à la suite de la maladie qui s'est manifestée dans l'Ouest. Elle influe sur toute l'économie frontalière d'un océan à l'autre, pour autant que je comprenne la situation. Elle fait obstacle à nos exportations de foin vers les États-Unis. Nous avions pour les vaches laitières de l'autre côté de la frontière un excellent débouché, qui en souffre également. Je suis convaincu que très prochainement, après qu'une enquête approfondie dans l'Est du pays, dans notre province surtout, aura montré que l'épizootie ne risque plus de s'étendre, on pourra lever l'interdiction et remettre les choses dans la voie normale, ce qui sera d'une grande aide pour nos agriculteurs; nous pourrons alors exporter notre foin.

Un autre problème qui a surgi et que certains de nos cultivateurs m'ont demandé à plusieurs reprises de signaler à la Chambre, est celui de la chute des prix de la viande de porc et autres, des œufs et des volailles, alors qu'il faut toujours payer d'énormes prix pour les aliments du bétail. Notre région produit du bœuf, du porc et de la volaille. Les cultivateurs doivent verser $4.10 pour cent livres de provende ordinaire et les œufs se vendent de 38 à 42c. la douzaine. Ces prix ne leur permettent pas de réaliser de gros profits. Il en va de même de certains aliments des bovins. Le représentant de Portneuf (M. Gauthier) a dit cet après-midi qu'il se vendait du porc à 15c. et même 10c. la livre, et cependant les cultivateurs devaient payer jusqu'à $4.75 pour la moulée de premier âge. Les prix courants sont plutôt élevés quand on tient compte de ce que les cultivateurs touchent pour leurs produits. J'aimerais parler à quelques membres du cabinet afin de trouver la réponse à cette question. Je suis tout de même convaincu que, lorsque nous aurons discuté le problème, les choses reviendront à leur état normal.

J'aimerais aborder maintenant des problèmes d'ordre général. J'ai été à l'emploi du Revenu national pendant quelque temps. Nous recevions beaucoup de plaintes. Il est un règlement que le Gouvernement devrait étudier et modifier quelque peu, à mon avis. Le changement ne comporterait pas une grosse somme; il suffirait de quelques dollars. Présentement, les cadeaux d'une valeur de $5 au plus venant de l'étranger, des États-Unis ou de tout autre pays, sont admis en franchise. La somme de $5 n'a pas beaucoup d'importance pour la famille moyenne de nos jours. Nous savons très bien que ces cadeaux sont occasionnellement envoyés à des particuliers; mais, la plupart du temps, ils sont faits en vue du bien-être général de la famille, c'est-à-dire du père, de la mère et des enfants. Au lieu de $5, comme c'est le cas maintenant, je crois que nous devrions porter le montant à $15. Ce serait un changement très propice; on libérerait ainsi les fonctionnaires de la douane postés sur les navires à vapeur ou à la frontière, ou dans les différents bureaux de la douane où ces dons passent. On remédierait à la situation et l'on améliorerait beaucoup les choses. Il surgit beaucoup de discussions lorsque des gens réclament à la douane un colis évalué à $5. Nous savons que le montant de $5 est parfois un peu inexact. Si les règlements de la douane prévoyaient une valeur de $15, nos gens en profiteraient et nos revenus n'en souffriraient pas. Je recommande fortement au ministre du Revenu national (M. McCann) d'examiner la question.

Un autre point que j'aimerais signaler au Gouvernement est celui des paliers de l'impôt sur le revenu. Nous savons, surtout dans notre région où les familles sont nombreuses, que parfois un ou deux enfants exceptionnellement brillants à l'école veulent poursuivre leurs études jusqu'à l'université ou suivre des cours spéciaux. Il y a dégrèvement à l'égard des enfants et les allocations familiales sont payables jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 16 ans. On peut faire une réduction à l'égard de tout étudiant de 16 à 20 ans qui fréquente l'université ou le collège, mais la réduction ne joue plus quand l'étudiant a atteint ses vingt et un ans. Je sais que, dans deux ou trois cas, de réels talents se sont perdus, faute d'argent pour les études. Je propose de relever à 25 ans l'âge des étu-

diants de l'université et des autres établissements qui donnerait droit à une réduction d'impôts. Je crois que cette réduction pourrait à peu près leur servir de compensation; après quoi, les étudiants pourraient se tirer d'affaires eux-mêmes. On m'a signalé deux cas de familles nombreuses dont un membre faisait des études extrêmement brillantes à l'université mais qui ne put suivre les cours supérieurs. Le père peut dire qu'il n'a plus rien, qu'il a tout dépensé son argent, qu'il ne lui en reste que peu et qu'il ne peut se permettre d'autres dépenses. Cependant, en empruntant, ou par d'autres méthodes, il trouve moyen d'obtenir assez d'argent. Mais la famille en souffre et, à mon avis, il importe de pourvoir à un certain allégement. Si la Division de l'impôt sur le revenu élevait la limite d'âge à 25 ans, un certificat pouvant être accordé sous le régime de règlements prescrits par le ministre, elle rendrait service en aidant ces jeunes gens à finir leurs études.

Je crois bon d'attendre le débat sur le budget pour discuter d'autres questions auxquelles je songe. Je ne me prétends pas très renseigné en matière de politique étrangère. Cependant, en terminant, je tiens à faire miennes les observations de mon collègue, l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier). Un certain nombre d'immigrants sont venus s'établir dans notre région. Certains d'entre eux sont d'excellents citoyens, d'autres nous donnent lieu d'être moins satisfaits et quelques-uns se sont révélés indésirables.

Nous avons pu constater que beaucoup d'immigrants voudraient se faufiler de l'autre côté de la frontière pour passer aux États-Unis. Je songe au cas d'un homme venu des forêts du nord de l'Ontario. Il était légèrement vêtu et sans chaudes chaussures, par une température au-dessous de zéro. Il connaissait un immigrant établi à proximité de le frontière internationale. Ces gens ont eu de la difficulté à se débarrasser de leur visiteur. Il ne savait où aller et on n'a pas voulu le renvoyer par une température sous zéro. Ces immigrants n'ont qu'une pensée,—on le constate souvent dans ma région,—et c'est comment s'en aller aux États-Unis.

Au sujet des observations de l'honorable député de Portneuf, je dirai que, dans ma région, nous nous prononçons sans réserve pour l'immigration mais que nous aimerions la limiter à un groupe choisi d'immigrants disposés à remplir leurs contrats et à se conformer à notre mode de vie. Je réserverai toutes les autres observations que je pourrais formuler pour le débat sur le budget.

(*Texte*)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, pour me conformer à une coutume bien agréable et plus encore par conviction personnelle, il me fait plaisir de me joindre à la plupart des orateurs qui m'ont précédé pour offrir aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George et M. Gauthier) mes félicitations pour leurs discours.

En lisant ces discours où chacun vante si bien,—et à bon droit,—son propre coin du pays, on se surprend à aimer encore mieux notre cher Canada.

La population du comté de Beauce, comme celle de tout le pays, a été fort chagrinée en apprenant la mort de notre Roi, surtout, j'imagine, parce qu'il était sympathique et humain. Aussi, a-t-elle également adopté une attitude de respect et de soumission à l'endroit de Sa Majesté la nouvelle Reine. Tant et aussi longtemps que nous serons régis par la royauté constitutionnelle que nous avons actuellement, je crois que nos populations témoigneront le plus profond respect à celui ou celle qui en portera le sceptre.

Je désire témoigner au Gouvernement, et au premier ministre en particulier, ma reconnaissance personnelle pour le choix d'un Canadien comme gouverneur général. Que le récipiendaire actuel soit un excellent sujet, très digne du haut poste qu'il occupe, tout le monde le reconnaît. Ceci, cependant, n'est qu'un accident; l'essentiel c'est que l'on ait enfin reconnu qu'un Canadien pouvait remplir cette haute fonction tout aussi bien qu'un sujet d'un autre nationalité.

Notre pays ayant cessé, dans son appellation tout au moins, d'être un dominion, prend graduellement conscience de sa responsabilité et de sa valeur. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin, car la route est encore longue à parcourir avant qu'il ne soit pleinement émancipé et qu'il n'atteigne, par exemple, le statut de république qui, à mon sens, serait l'État idéal.

Mais d'ici là, il nous sera sans doute possible de continuer notre marche, d'un pas lent mais sûr, et de nous donner en cours de route disons, d'abord, un drapeau national qui ferait facilement reconnaître notre présence partout où nous sommes,—et Dieu sait que nous sommes à bien des endroits aujourd'hui,—mais qui permettrait surtout de concrétiser les aspirations et les espoirs de toute une jeunesse qui ne sait pas où jeter ses regards quand elle veut voir le symbole de son pays, pour lequel elle sacrifie souvent ses aises avec générosité et donne parfois sa vie.

Et pourquoi également, déjà si bien engagé sur la route de l'indépendance, notre pays ne se donnerait-il pas un hymne national?

Le discours du trône nous dit, entre autres choses, ceci:

Vous serez appelés à approuver une nouvelle contribution du Canada au plan de Colombo.

Voilà, à mon humble avis, une initiative heureuse et ce n'est pas trop de la mentionner et de la répéter dans cette Chambre, pour dire avec quel plaisir je l'approuve. Pour ma part, je serais prêt à augmenter cette contribution du montant que l'on voudrait bien déduire des sommes d'argent affectées aux dépenses militaires en Asie. En effet, je suis convaincu que le moyen de nous faire des amis dans cette partie du monde n'est pas d'y aller faire briller l'éclat de nos armes, de nos canons et de nos avions, mais bien plutôt d'y aller porter le secours qui calme la faim, fait naître l'ambition et la joie de vivre, et attire la reconnaissance du ventre, sinon celle du cœur.

Un mot maintenant de la fièvre aphteuse,—la fièvre affreuse comme disent les gens,—qui est en train de devenir une calamité nationale. Je me demande, tout d'abord, si l'on a bien raison de tant blâmer le Gouvernement pour sa prétendue incurie ou négligence! Il y avait sur les lieux des experts, tant de la Saskatchewan que du gouvernement fédéral. Ils ont pris bien du temps à poser un diagnostic, c'est admis mais, ce qu'il faut admettre aussi, c'est qu'en médecine animale comme en médecine humaine, il est parfois impossible d'établir un diagnostic dès le début. Quand il s'agit de maladies à microbes ou à virus, les symptômes évoluent tellement, précisement parce que les caractères du microbe ou du virus évoluent, et aussi parce que les réactions des sujets atteints évoluent non moins avec la succession des générations animales.

A tout événement, laissons aux experts la responsabilité de leurs actes et ne soyons pas trop empressés de les accuser, tant que leur négligence, ou leur incompétence n'aura pas été établie.

Mais à ce sujet, cependant, j'ai lu, ces jours-ci, dans *La Presse* du 11 mars, une nouvelle qui m'a fort inquiété. L'article est intitulé: "Approbation unanime à Edmonton".

L'Assemblée législative d'Alberta a approuvé, hier soir, une résolution qui demande au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour faire disparaître les embargos imposés par cinq provinces canadiennes sur l'importation, dans leurs territoires, de la viande de l'Ouest.

Le gouvernement fédéral accueillera-t-il favorablement cette demande? Est-ce qu'il manœuvrera de façon à rendre inopérant l'embargo imposé par la province de Québec?

[M. Poulin.]

J'imagine que le gouvernement de cette province n'a pas pris une telle décision à la légère. Je sais, pour l'avoir appris par les journaux, que celui qui est responsable, en partie au moins, de l'imposition de cet embargo et qui est chargé d'en surveiller l'application, n'est autre que le Dr Maxime Veilleux, un médecin vétérinaire de grand talent et de grande renommée, diplômé de l'Université Cornell, qui fait honneur à la province de Québec et à la Beauce, en particulier, puisqu'il a commencé à exercer sa profession dans une paroisse de ce beau comté.

Je n'oublie pas non plus que M. Abel Marion, président général de l'U.C.C. du Québec, a remercié publiquement les autorités provinciales d'avoir posé ce geste. Voici un extrait d'une déclaration qu'il faisait récemment. Je cite *Le Devoir* du 3 mars:

Québec se devait d'imposer l'embargo.

Le président de l'U.C.C., M. Abel Marion, remercie les autorités provinciales.

Comme le seul remède efficace présentement connu contre la fièvre aphteuse est l'abattage des bêtes malades, l'invasion de cette maladie en notre province aurait pour conséquence une disette de lait dans nos villes. L'U.C.C. estime donc qu'en décrétant l'embargo sur les expéditions d'animaux de l'Ouest canadien le gouvernement provincial veille aux meilleurs intérêts de toute la population québécoise.

Il se peut qu'en certains milieux on critique cette mesure. Pour sa part, l'Union catholique des cultivateurs croit que c'était le seul moyen dont disposait le ministère provincial de l'Agriculture pour empêcher la contamination de nos troupeaux et, par voie de conséquence, la ruine de nos éleveurs. La position prise est courageuse et louable et, encore une fois, c'est la population de toute la province qui en profite.

M. Marion est un cultivateur authentique qui a su gagner, à bon droit, et surtout conserver la confiance des cultivateurs unis de sa province. Je puis dire qu'il parle toujours sensément, non seulement quand il louange le gouvernement, mais également quand il le blâme, ce qui lui arrive à l'occasion. Il me suffit de savoir que des hommes comme le Dr Maxime Veilleux et M. Abel Marion approuvent l'attitude du gouvernement de Québec pour m'autoriser à demander à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de ne rien faire qui puisse rendre inopérant ou inéfficace l'embargo imposé par le gouvernement de cette province.

Je veux maintenant traiter brièvement d'un autre sujet qui, pour n'être pas d'une actualité aussi brûlante que cette maladie dont je viens de parler, n'en constitue pas moins un cauchemar pour les intéressés. Il s'agit de la vente du porc.

Samedi dernier, je recevais chez moi un groupe de cultivateurs de la paroisse de Saint-Honoré de Beauce. Ils m'apportaient

une requête qu'ils avaient fait signer à la hâte par leurs amis, éleveurs de porcs. On y comptait 165 signatures qui avaient été recueillies dans l'espace de quelques heures.

Saint-Honoré est une paroisse agricole moyenne de mon comté. Les cultivateurs sont relativement à l'aise parce qu'ils sont travailleurs, économes et savent mettre à profit les petits revenus de leur profession. Je répète que dans cette seule paroisse, dans l'espace de quelques heures, 165 producteurs de lard ont bien voulu exposer leurs doléances à l'honorable ministre de l'Agriculture, par l'entremise de leur représentant à Ottawa.

Et que dit cette requête? En résumé, ceci: qu'au prix payé pour les moulées, le prix minimum fixé à 26c. la livre pour le porc est beaucoup trop bas; que, de plus, ce prix n'est pas en vigueur sur le marché du Québec.

On parlera peut-être d'autonomie provinciale. Pour ma part, cela me laisse indifférent, pourvu que les cultivateurs reçoivent un prix raisonnable pour leurs produits. Et de fait, j'ai en main 41 copies de factures, qui m'ont été remises par ces braves cultivateurs, où je vois que, pour la semaine du 25 février dernier et celle du 3 mars courant, ces cultivateurs ont reçu à l'abattoir de Legrade Incorporé à Québec 20c. la livre pour du porc de la catégorie A, et 19.6c. pour la catégorie B-1. Ces gens avaient bien raison de demander que le prix minimum soit en vigueur à Québec comme ailleurs.

J'ai également reçu hier une lettre d'un autre producteur de mon comté, un monsieur Gérard Veilleux, de Sainte-Clothilde de Beauce. Il m'écrit qu'il a vendu ses porcs, et il inclut une facture de date récente; j'ai vu que, là encore, Legrade Incorporé avait payé 20c. et 19c. la livre. Si j'en avais le temps, je pourrais lire certains extraits de cette lettre et je crois que je serais en mesure de prouver, d'après les chiffres fournis, que ce monsieur a perdu la somme de $58.61 sur la vente de quatre porcs.

Devant ces faits renversants, j'ai pris la peine, avant hier matin, d'adresser une dépêche à l'abattoir de la Coopérative Fédérée à Québec, pour savoir comment se passaient les choses à cet endroit. Je demandais ceci:

Pouvez-vous me dire prix payé pour porc classes A et B arrivé abattoir le 25 février et 3, 4, et 5 mars?

La réponse, très courtoise, m'est parvenue promptement. La voici:

Depuis 16 février payons porcs A prix support Québec 25½, B 25.10.

Évidemment, j'ai cherché des explications à tout ceci et j'ai consulté un officier du département, ici, à Ottawa. A ma grande surprise, j'ai appris une chose que je ne savais pas; c'est que, nulle part au pays, ni les commerçants, ni les abattoirs ne sont obligés de payer ce prix minimum de 26c. fixé par l'Office de soutien des produits agricoles. Je me suis demandé si j'avais mal compris et je me suis adressé de nouveau, quelques heures plus tard, au même officier qui m'a donné la même réponse.

Alors, je demande au très honorable ministre de l'Agriculture de rendre obligatoire, si possible, le paiement de ce prix minimum aux producteurs. Je lui demande encore d'élever ce prix à 28 c. la livre au moins, et ce ne sera pas encore trop pour empêcher le cultivateur de produire à perte.

Je recevais dernièrement une résolution adoptée par l'Union catholique des cultivateurs, fédération de Québec-Sud, laquelle se lit ainsi:

7 février 1952

Lors d'une assemblée tenue à Saint-Joseph de Beauce, le 6 février 1952, à laquelle assistaient environ 300 cultivateurs, représentant 35 syndicats de l'U.C.C. de Québec-Sud,

Trente-cinq syndicats, c'est tout de même quelque chose! ...

Il a été résolu que:

Vu la baisse désastreuse du prix du lard, l'assemblée proteste énergiquement contre cette situation,

Réclame de l'Office de Stabilisation des prix un prix de soutien minimum de 28c....

M. Knowles: Il est onze heures.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, je pourrais terminer dans deux ou trois minutes.

M. Knowles: Très bien.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Adopté.

M. Poulin: L'officier dont je vous parlais tantôt est allé plus loin. Il m'a dit: C'est aux cultivateurs de veiller à leurs affaires et de refuser de vendre à ceux qui ne paient pas le prix minimum. Belle réponse que celle-là, monsieur l'Orateur! Les cultivateurs s'occupent de leurs affaires, à preuve ceux qui ont pris la peine de venir me voir la semaine dernière pour m'apporter leur requête, de même que ceux qui ont bien voulu m'écrire ou m'envoyer des résolutions. Ce brave monsieur du département pourrait peut-être, lui aussi, s'occuper de ses affaires en avisant les cultivateurs qu'ils doivent se méfier des or-

donnances, à la préparation desquelles il a sans doute lui-même participé, de sorte que des scandales comme ceux qui viennent de se produire chez Legrade Incorporé, à Québec, au grand désespoir des cultivateurs qui ne savent plus de quelle façon organiser leur production, ne se répètent plus.

(Traduction)

M. Adamson: Puis-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

M. Knight: Puis-je proposer l'ajournement du débat?

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je regrette; l'honorable député d'York-Ouest l'a déjà fait.

(Sur la motion de M. Adamson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain, nous poursuivrons le débat. S'il prend fin, nous passerons à la deuxième lecture du bill nº 8 et aux autres mesures inscrites au *Feuilleton*.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LE NATIONAL-CANADIEN

AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DEPUIS TERRACE JUSQU'À KITIMAT (C.-B.)

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de loi ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi permettant au gouverneur en conseil d'autoriser la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à aménager une ligne de chemin de fer depuis Terrace jusqu'à Kitimat, dans la province de la Colombie-Britannique, sur un parcours approximatif de 46 milles, au coût estimatif de 10 millions de dollars et suivant une dépense moyenne de $217,391.20 par mille. Le projet de loi pourvoira à l'émission, par la compagnie, de valeurs qui peuvent être garanties par le gouvernement, relativement au coût de construction. Pour permettre à la compagnie d'entreprendre immédiatement la construction de ladite ligne de chemin de fer, des prêts temporaires peuvent être consentis à la compagnie, sur le Fonds du revenu consolidé, assujétis aux conditions déterminées par le gouverneur en conseil et garantis par des valeurs de la compagnie.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE LA REINE

CÉLÉBRATION DE CET ANNIVERSAIRE AU CANADA LE LUNDI 9 JUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): Son Excellence le gouverneur général a informé le gouvernement du Canada que Sa Majesté la reine a approuvé un projet tendant à fixer la célébration officielle de son anniversaire de naissance dans le Royaume-Uni au jeudi 5 juin.

Comme c'est la coutume au pays de célébrer officiellement l'anniversaire du souverain un lundi de juin, on a obtenu l'assentiment de la reine pour que la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté ait lieu le lundi 9 juin. On a adopté aujourd'hui un décret du conseil autorisant une proclamation en conséquence.

MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY

DÉCÈS DE L'ADMINISTRATEUR-GÉRANT—INTERPELLATION AU SUJET DES DETTES DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LE GOUVERNEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): A la suite de la nouvelle qu'on vient de communiquer touchant le décès de l'administrateur-gérant de la société Ming Sung, puis-je demander au premier ministre s'il est en mesure de nous fournir des renseignements sur la dette de plus de 12 millions que la société a contractée envers le gouvernement canadien et sur les navires qui servaient de garantie à l'égard de cette dette?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Comme le député ne m'a nullement fait part de son intention de demander ces renseignements, je considère sa question comme un avis et je ferai les démarches nécessaires pour lui fournir une réponse.

LA SAINT-PATRICE

INTERPELLATION AU SUJET D'UN CONGÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Fair (Battle-River): Je n'ai pas donné avis de ma question au premier ministre mais je voudrais savoir s'il prendra en considération l'opportunité d'un ajournement de la Chambre, depuis ce soir jusqu'à mardi après-midi, afin de nous permettre, à nous Irlandais et à tous nos amis, de célébrer dignement la fête du 17 mars, lundi.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'espère que je compte parmi les amis irlandais de l'honorable député. Je saurais apprécier un congé mais, d'après mon expérience personnelle, c'est en nous acquittant chacun de nos devoirs respectifs ce jour-là que nous honorons le saint patron de l'Irlande.

AIR-CANADA

NOUVELLES DE PRESSE SELON LESQUELLES LA LIBRE CIRCULATION DE CANADIENS AURAIT ÉTÉ GÊNÉE À L'AÉROPORT DE BUFFALO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est aujourd'hui en mesure de répondre à ma question au sujet de l'incident survenu à Buffalo?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je possède maintenant quelques renseignements sur l'ennui dont ont souffert à Buffalo, le 4 mars, les voyageurs de quatre avions d'Air-Canada. Une procédure fermement établie s'applique lorsqu'un avion canadien est forcé d'atterrir à l'aéroport de Buffalo par suite de la température ou de circonstances critiques. Elle n'a malheureusement pas été appliquée, lors de cet incident, sans qu'il y ait pourtant de la faute des autorités américaines. Il en est résulté certaine confusion qui a occasionné des ennuis aux passagers. En interdisant aux passagers de quitter les avions, les autorités de l'aéroport de Buffalo ont agi exactement en conformité du règlement applicable en la matière. Cependant, il y a eu des entretiens avec des fonctionnaires compétents des États-Unis et l'on a pris d'autres mesures qui, espère-t-on, préviendront peut-être à l'avenir la répétition d'incidents de cette nature.

LE BÉTAIL

FIÈVRE APHTEUSE—INDEMNITÉ—SURVEILLANCE DE LA RÉGION MISE EN QUARANTAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture deux questions dont je lui ai donné avis. La première découle d'une déclaration qu'il a faite au cours du débat sur la mesure relative à la fièvre aphteuse et selon laquelle l'indemnité, d'une manière générale, se fondera sur celle que M. Beatty a touchée à l'égard de son troupeau. Pourrait-il me dire quel montant la commission a proposé, s'il n'a pas déjà été payé à M. Beatty pour ces animaux, à titre de base ou de norme pour les autres qui se trouvant dans un cas analogue? En second lieu, qui s'occupe de la surveillance de la région mise en quarantaine? Si c'est la Gendarmerie royale, agit-elle sous la direction du procureur général de la Saskatchewan ou du gouvernement du Canada?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Pour répondre à la première question, je crois avoir dit dans ma déclaration que différents genres de troupeaux seraient visés, surtout s'il y avait extension de la région mise en quarantaine. M. Beatty possédait le seul troupeau dit d'exposition, c'est-à-dire composé d'animaux de race, qui ait été détruit jusqu'ici. Par conséquent, toutes les mesures prises à l'égard de ce troupeau, pour l'instant tout au moins, ne s'appliquent qu'à ce seul troupeau. Aucune mesure définitive n'a été prise aux termes de la nouvelle loi. Le troupeau de M. Beatty a été examiné conformément à la loi des épizooties et une entente a été conclue, ou tout au moins M. Beatty a signé une note selon laquelle il trouvait acceptable un certain dédommagement accordé en vertu de cette loi. Peut-être ne devrais-je pas utiliser le terme "acceptable" mais devrais-je dire qu'il était en droit, aux termes de cette loi, de recevoir un certain dédommagement.

M. Diefenbaker: Quel en était le montant?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne dispose pas des chiffres pour l'instant, et je ne voudrais pas faire de conjecture. Nous avons estimé, depuis l'adoption de la nouvelle loi, qu'il avait droit à une somme supplémentaire, mais, pour autant que je sache, le montant n'en n'a pas été fixé.

M. Diefenbaker: A-t-il accepté un règlement avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne dirais pas qu'il ait accepté un règlement.

M. Diefenbaker: N'a-t-il pas été d'accord?

Le très hon. M. Gardiner: Les dispositions de la loi des épizooties ont été appliquées entièrement à son troupeau. Je crois savoir que M. Beatty a signé une note d'après laquelle il a accepté sur cette base ce qu'on lui a proposé. Mais depuis l'adoption de la nouvelle loi, on lui a fait savoir que ce n'est pas là le montant complet qu'il recevra et son troupeau fait actuellement l'objet d'un nouvel examen. Je crois qu'on l'a déjà examiné mais on n'a pas encore précisé ce que sera le montant recommandé.

On a aussi demandé qui assure la surveillance de la région mise en quarantaine: c'est la Gendarmerie royale. Comme mon ami le sait, par suite d'un accord que nous avons conclu avec la Saskatchewan, la Gendarmerie royale assure au nom du gouvernement provincial la police de la province. Dans le cas qui nous occupe, la Gendarmerie n'agit pas au nom de la province mais exerce la surveillance requise à titre de service fédéral. Je ne dirai pas qu'elle est dirigée par M. Christie,

directeur du service de pathologie animale à Regina, mais plutôt qu'elle collabore avec lui.

M. Argue: Qu'il me soit permis de poser une question de plus sur un point qui intéresse profondément, j'en suis sûr, les cultivateurs de l'Ouest.

Des voix: Posez votre question.

M. Argue: Voici. Où en sont les négociations, quelles mesures a-t-on prises pour lever le plus tôt possible les interdictions imposées par les provinces au sujet de l'expédition d'animaux vivants?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai eu des entrevues avec les membres du gouvernement du Manitoba et j'ai tenu par la suite des conversations téléphoniques avec les membres des gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba. Les deux gouvernements s'efforcent d'élaborer une méthode grâce à laquelle on éliminerait les restrictions actuelles.

(*Plus tard*)

M. Diefenbaker: Je désire demander au ministre de l'Agriculture un autre renseignement qui se rattache à la question que lui a posée le député d'Assiniboïa (M. Argue). Au cours de ses entretiens avec les représentants des provinces au sujet de la levée des interdictions, le ministre s'est-il engagé à supprimer l'interdiction qui frappe l'importation de produits de la viande des États-Unis, à supposer, bien entendu, que les provinces consentent à révoquer leurs propres interdictions?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur; aucune des provinces n'a soulevé la question.

CHALUTIERS RUSSES

MOUVEMENT DE CES CHALUTIERS DANS LE NORD DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Peut-être devrais-je m'adresser en même temps au ministre des Pêcheries. Le Gouvernement attache-t-il quelque signification, soit au point de vue de la défense nationale soit au point de vue commercial, au mouvement de trente-trois chalutiers russes de haute mer et d'un ravitailleur qui, dit-on, sont en route entre Singapour et le nord du Pacifique?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): J'ai reçu avis de cette question quand je suis revenu de mon bureau vers trois heures moins vingt. Les ministères des Pêcheries et de la Défense nationale sont allés aux renseignements et tout indique que nous n'attachons pas d'importance particulière à ce mouvement de chalutiers. Cependant, on continue les recherches et, si j'ai d'autres renseignements à ajouter, je les communiquerai à la Chambre la semaine prochaine.

LA VOLAILLE

MALADIE DE NEWCASTLE—PERTES DES PROPRIÉTAIRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. Black (Cumberland): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministère de l'Agriculture a-t-il fixé le montant de l'indemnité qui sera versée aux propriétaires de couvoirs de la Nouvelle-Écosse qui ont perdu leur volaille ou ont dû la laisser abattre par suite de l'emploi d'un vaccin défectueux fourni par le ministère de l'Agriculture à titre de préventif contre la maladie de Newcastle? Ces propriétaires seront-ils indemnisés pour les pertes commerciales?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): L'honorable député de Pictou (M. McCulloch) a déjà appelé mon attention sur cette affaire; aussi répéterai-je la réponse que je lui donnée.

Une indemnité a été versée aux propriétaires pour les volailles et les œufs qui ont été détruits afin d'enrayer la maladie de Newcastle. Il n'a pas été établi que le vaccin fourni par le ministère de l'Agriculture était défectueux.

Aucune disposition des lois ou règlements ne prévoit le paiement d'indemnités pour la perte d'affaires soufferte par les propriétaires de couvoirs. On enquête actuellement sur l'épidémie de maladie de Newcastle qui s'est déclarée à la suite de la vaccination pratiquée dans certains poulaillers de la Nouvelle-Écosse. Une fois l'enquête terminée, on examinera s'il y a lieu de verser des indemnités supplémentaires.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

PÉRIODES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? L'examen que le ministre a promis de faire du problème de la semaine de cinq jours pour les fonctionnaires englobera-t-il la semaine de cinq jours et quarante heures des postiers, ou ceux-ci doivent-ils faire une démarche distincte auprès du Gouvernement?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Personne, monsieur l'Orateur, n'a besoin de faire de démarche particulière auprès du Gouvernement. J'ai reçu du Conseil national mixte des associations du Service civil une lettre relative à l'application de la semaine de cinq jours à de nouveaux services administratifs. La question est à l'étude et je prépare un mémoire que je veux soumettre au cabinet. La question est extrêmement complexe. Dans la réponse que j'ai adressée l'autre jour à l'Association du service civil d'Ottawa, j'ai donné à entendre qu'il était improbable qu'on en vînt à une décision très prochainement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Puis-je demander, à titre de question supplémentaire, s'il existe une distinction entre l'Association du service civil et l'Association des postiers, étant donné que cette dernière veut la semaine de quarante heures?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Ce que je voulais dire, c'est qu'il est à peu près inutile que chaque association en particulier présente des observations distinctes. Moi-même, mes fonctionnaires et ceux du Conseil du trésor connaissons bien le problème et je suis heureux d'avoir l'occasion de dire qu'il n'est pas nécessaire que chaque association présente des observations distinctes. Nous allons étudier l'ensemble de la question et je pense que les fonctionnaires de mon ministère ainsi que ceux de la Commission du service civil disposent d'assez de renseignements pour être en mesure de présenter au cabinet les données dont il y a lieu de tenir compte.

LES LIVRES

VENTE DE PUBLICATIONS INTERDITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Mercredi dernier, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) a signalé un article d'*Ensign* et posé certaines questions.

L'article en cause, dont j'ai pris connaissance depuis, traite d'ouvrages imprimés au Canada. Or, mon ministère n'est chargé, en vertu des dispositions du numéro 1201 du tarif douanier, que d'appliquer l'interdiction qui frappe l'importation au Canada des publications de caractère immoral ou indécent; il ne lui appartient pas de veiller à la censure des ouvrages imprimés au Canada.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Puis-je poser une question supplémentaire? L'article fait mention d'un ouvrage imprimé aux États-Unis par la *Dell Publishing Company*

[M. Knowles.]

et importé illégalement. Peut-être cet alinéa de l'article a-t-il échappé au ministre? Voudra-t-il le parcourir de nouveau?

L'hon. M. McCann: Si l'ouvrage tombe sous le coup de l'interdiction et s'il est importé illégalement, nous verrons à en faire cesser l'importation.

ÉDIFICE DE LA COUR SUPRÊME

DEMANDE RELATIVE À LA REPRÉSENTATION DES ARMOIRIES DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre sait-il qu'on trouve dans le foyer de l'édifice de la Cour suprême des exemplaires des armoiries de neuf des provinces? Les armoiries de Terre-Neuve n'y sont pas représentées et il n'existe aucun endroit où les mettre. Que se propose-t-il de faire à ce sujet?

Une voix: Construire un nouvel édifice.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Cette question me prend par surprise et je ne sais vraiment pas en ce moment ce que je ferai.

LES PORCS

QUESTION RELATIVE AU VERSEMENT DE PRIX INFÉRIEURS AU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Victor Quelch (Acadia): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je ne lui en ai pas donné avis, car je n'ai été saisi du problème que peu avant mon arrivée à la Chambre. Sait-il que bon nombre d'abattoirs de l'Ouest du pays versent apparemment des prix inférieurs au prix de soutien du porc? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure entend-il prendre pour corriger cette situation?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je ne suis pas au courant de cela. D'après les rapports qu'on m'a faits, tous les abattoirs qui ont conclu des ententes avec nous versent le prix minimum.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADDRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 13 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture

de la session, sur la proposition d'amendement de M. Fair et sur la proposition de sous-amendement de M. Bryce.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire traiter aujourd'hui le sujet de la double imposition, de ses résultats néfastes, plus particulièrement de ses effets sur les propriétaires de maisons. Je me propose surtout de parler des impôts municipaux et du coût de l'instruction. Je chercherai à démontrer que, en vertu du régime fiscal actuel, les propriétaires de maisons sont injustement traités et sont désavantagés au point que leur sécurité s'en trouve menacée en tant que propriétaires.

Au cours d'une session antérieure, le ministre des Finances (M. Abbott), reconnaissant le caractère foncièrement néfaste de la double imposition, a proposé une modification de la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux détenteurs d'actions canadiennes et d'autres titres semblables de déduire 10 p. 100 du revenu provenant de ces sources, dans le calcul de leur revenu imposable. C'était une disposition judicieuse, mais qu'on ne saurait guère qualifier de généreuse. A mon sens, s'il est juste et équitable de reconnaître les méfaits de la double imposition des sociétés commerciales, il est certes encore plus équitable de reconnaître le principe en ce qui concerne les impôts municipaux.

Je crois que la double imposition atteint aujourd'hui au Canada une plus grande intensité que dans n'importe quel pays au monde. Notre impôt sur les sociétés commerciales, y compris la taxe provinciale, est d'environ 54 p. 100. Il y a de plus l'impôt sur les revenus des particuliers qui atteint rapidement 30 p. 100 à l'égard de revenus relativement faibles et qui enlève à ceux dont les revenus sont élevés, une somme plus importante que le montant qu'ils touchent. Puis il y a la taxe générale de vente de 10 p. 100, tandis que de nombreux articles sont assujettis à une taxe d'accise de 25 p. 100. Il y a, enfin, les impôts directs perçus par les provinces pour l'enseignement et finalement les impôts municipaux.

Lorsque les autorités calculent le montant de l'impôt exigible dans chaque cas, elles ne tiennent pas compte de ce que le contribuable a payé pour d'autres formes d'impôt. Elles effectuent donc une superposition d'impôts exigibles, et j'espère démontrer que cette façon d'agir est aussi néfaste que de fermer les yeux sur un crime. Ce sont les gens de la classe moyenne qui ressentent le plus durement les effets de ce régime. J'entends par là, faute d'une meilleure définition, tous ceux qui possèdent ou qui sont en train d'acheter une maison, et dont la situation financière est telle que cette maison constitue leur principale immobilisation.

Tout en reconnaissant que les impôts municipaux et les frais de l'instruction ne relèvent pas directement de la compétence fédérale, leurs effets paralysants minent néanmoins la sécurité d'un si grand nombre de Canadiens que la Chambre des communes ne peut se tenir plus longtemps à l'écart.

Je ne demanderai pas au gouvernement fédéral de verser des subventions ou d'encourir des dépenses d'autre sorte relativement à l'imposition municipale, mais je lui demanderai de supprimer, dans certains cas, la double imposition. Ce qui distingue l'imposition municipale de l'imposition sur le revenu, c'est que cette dernère repose sur le principe général de la capacité de payer, tandis que l'imposition municipale est fondée sur la valeur (fixée parfois de façon arbitraire) de la maison et de la propriété de l'assujéti, sans que ce dernier ait, dans la plupart des cas, voix au chapitre.

Dans les années de crise 1930, l'avilissement de la valeur des biens immobiliers, par suite de l'augmentation des frais municipaux, a été l'une des conséquences les plus graves de cette malheureuse époque. Le motif de mon intervention est qu'on voit se dessiner, ici et là au pays, un état de choses, qui pourrait facilement nous conduire à la situation des années 30. On ne compte plus les municipalités qui se plaignent des frais supplémentaires que leur impose l'assistance-chômage. Nous avons, d'une part, comme j'espère le démontrer tantôt, l'aggravation brusque de l'impôt foncier et, d'autre part, la crainte de plus en plus vive que l'avenir inspire aux conseils municipaux. Je tiens à dire ici qu'aucun secteur de la population, au Canada comme dans toutes les autres démocraties, n'a plus besoin de protection que la classe moyenne. Voilà ceux qui versent la majeure partie des impôts, qui vont combattre en temps de guerre et qui accomplissent le plus de travail. Ce sont eux qui font la force du pays. Fait à noter, la destruction de la classe moyenne doit inévitablement s'accomplir, de façon préméditée ou accidentelle, avant que la dictature puisse s'emparer d'un pays.

Bien rares sont ceux qui ont constitué, sous forme d'actions ordinaires ou d'autres biens, un capital suffisant pour assurer leur sécurité financière. La sécurité de la grande majorité des Canadiens, c'est celle que constitue leur maison et leur propriété. Mettre celles-ci en danger c'est saper les fondements

mêmes de la société. C'est bien l'opinion de personnes qui savent ce dont elles parlent, les membres de la Fédération des maires et préfets de municipalités. Ils ont déclaré que les problèmes qu'ils doivent résoudre sont les suivants:

1. Le coût des services municipaux croît beaucoup plus rapidement que les revenus limités que peuvent présentement s'assurer les autorités municipales;
2. Le régime des impôts municipaux est trop rigide ou trop limité et n'est plus propre à assurer comme il le faut l'administration financière des gouvernements locaux.

Qu'entend-on par là? On veut dire que les sources de revenu des municipalités sont fixes et dépendent directement des biens immeubles et des habitations, seul élément d'actif imposable à leur portée. L'extension du domaine de l'imposition municipale est une chose inconcevable. Je ne parle ici cependant qu'en mon nom personnel. Il me semble qu'on pourrait trouver moyen de répartir plus équitablement sur l'ensemble de nos ressources financières, le fardeau des services que doivent fournir les municipalités.

Les exigences fiscales des municipalités font tort à maintes circonscriptions canadiennes, à celles surtout dont la population s'est accrue rapidement par suite du mouvement de population et de l'industrialisation accélérée de plusieurs régions métropolitaines de l'Est. Ma propre circonscription,—c'est en son nom que je parle,—en est un exemple concret. York-Ouest, que j'ai le très grand honneur de représenter, se compose de deux townships. Le premier, formé d'une partie du township d'York, a une population de près de 100,000 âmes et le deuxième, celui d'Etobicoke, compte 55,000 ou 60,000 habitants. Dans ces deux townships, celui d'Etobicoke en particulier, il y a eu forte augmentation depuis le dernier recensement. York-Ouest compte, en outre, cinq autres municipalités plus petites, dont la population varie entre 10,000 et 15,000 chacune. Les problèmes municipaux des régions métropolitaines et des banlieues ont donc un intérêt capital pour mes commettants.

Je me propose donc d'exposer à la Chambre la portée réelle de l'impôt foncier dans ma circonscription. Si les députés veulent bien me témoigner quelque indulgence, je tâcherai, me fondant sur des états de trésorerie de chacun des townships en cause, d'indiquer en détail, quel en a été l'effet réel sur l'échelle et le taux de l'impôt dans ces deux townships.

Je commencerai par le township d'Etobicoke et ne tiendrai compte que de la période qui va de 1949 à 1952. Fait intéressant à noter, malgré le relèvement des impôts effectué durant la guerre et en dépit d'un fort mouvement de population, les répercussions de l'inflation sur les townships ne s'y sont pas fait sentir. A vrai dire, le mouvement accéléré de l'inflation n'a commencé de se faire sentir qu'il y a trois ou quatre ans mais ses effets subséquents en confinent au désastre.

En 1949, la liste des contributions de tous ordres de ce township de quelque 55,000 habitants s'élevait à $1,473,000, pour passer à $1,800,000 en 1950 et à $2,600,000 en 1951. Si ce rythme d'augmentation se maintient en 1952, la liste des contributions de tous ordres atteindra $3,325,000, soit une augmentation de 126 p. 100 par rapport à l'année 1949.

En 1949, la taxe scolaire qui forme le principal élément fiscal, atteignait presque le demi-million de dollars, soit $449,000 exactement. Elle a atteint $722,000 en 1950 et $1,164,000 en 1951. Si l'augmentation se poursuit au même rythme, nous atteindrons, en 1952, le chiffre de $1,600,000. Les frais encourus au chapitre de l'instruction publique ont donc augmenté, en l'espace de quatre ans, d'au moins 220 p. 100. En 1949, 34 p. 100 des impôts étaient affectés à l'instruction publique. En 1951, ce pourcentage passait à 45. Pour 1952, nous pouvons l'établir, en procédant encore par interpolation, à 48½.

Voyons ce que ces chiffres renversants signifient pour le chef de famille moyen. Je prends, pour les fins de ma démonstration, trois genres de maison: petite maison, moyenne maison et grande maison ou maison chère.

A l'égard d'une petite maison, les impôts s'élevaient à $47 en 1949 et, en 1952, ils atteindront, à mon avis, $66; il y a donc augmentation de 58 p. 100. L'aspect intéressant de la chose, c'est que les impôts aux fins de l'enseignement sont passés de $16 à $32, accusant ainsi une hausse de 100 p. 100. Pour la même période, les impôts à l'égard d'une maison moyenne sont passés de $143 à $197, d'où augmentation de 38 p. 100; les impôts aux fins d'enseignement cependant accusent un relèvement de 93 p. 100. Dans le cas d'une grande maison, les impôts, qui étaient de $765 en 1949, sont passés à $1,182 en 1952, si l'on procède par voie d'interpolation, augmentant ainsi de 54 p. 100; pour ce qui est des fins d'enseignement, le montant de ces impôts est passé de $263 à $593, ce qui équivaut à une augmentation de 126 p. 100.

Cette hausse des frais d'administration des municipalités s'est, on le voit, gravement accélérée depuis trois ou quatre ans. Au train où vont les choses, celui qui possède sa propre maison en verra la valeur résiduelle réduite par l'impôt municipal lequel joue

à la manière d'une hypothèque perpétuelle qui augmente chaque année et ne peut jamais être acquittée.

Voilà pour le township d'Etobicoke. J'arrive maintenant au township d'York. Si la Chambre m'y autorise, je désire consigner au hansard le court tableau que voici.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

M. Knowles: S'agit-il seulement d'un tableau statistique?

M. Adamson: Oui, indiquant l'augmentation des frais d'enseignement.

Des voix: D'accord.

M. Adamson: Voici le tableau:

Augmentation des frais d'enseignement dans le canton d'York

	Années				
	1947	1948	1949	1950	1951
1. Population	87,840	90,108	93,248	95,669	96,770
2. Élèves des écoles secondaires	13,823	13,601	13,974	13,730	13,739
3. Nombre d'écoles élémentaires	18	13	13	13	13
4. Nombre d'écoles secondaires	3	3	3	3	3
5. Impôt municipal aux fins de l'enseignement	$904,495.00	$1,031,458.00	$1,191,727.00	$1,374,503.00	$2,095,492.72
6. Proportion de l'impôt scolaire par rapport à l'impôt municipal	37%	37·5%	39·75%	41·73%	48·45%
7. Octrois provinciaux aux écoles élémentaires	$515,658.00	$509,194.00	$500,901.00	$555,023.00	$589,396.00
8. Octrois provinciaux aux écoles secondaires	365,649.00	411,709.00	398,317.00	291,094.00	308,288.00

Le township n'a pas progressé aussi rapidement que celui d'Etobicoke, mais je désire signaler surtout que les taxes aux fins de l'enseignement sont passées de $1,031,000 en 1948 à $2,095,000 en 1951; elles ont donc plus que doublé, en quatre ans. On m'a informé que les membres du conseil de l'instruction publique du township d'York ne croient pas pouvoir boucler leur budget sans augmenter dans une mesure assez considérable les taux de l'impôt. Le coût de l'enseignement a doublé en quatre ans. L'avenir est certainement menaçant.

Examinons ce que cela représente pour les trois mêmes catégories de maisons. Dans le cas des petites maisons évaluées à $950, l'impôt total en 1949 était de $79 tandis qu'il atteindra $112 en 1952; c'est une augmentation de 44 p. 100. Dans le cas d'une maison évaluée à $1,625, l'impôt est passé de $135 à $196 durant la même période; c'est une augmentation de 46 p. 100. Il a été de 43 p. 100 dans le cas des grosses maisons, l'impôt ayant été porté de $460 à $660.

Le total des recettes fiscales du township a été de $2,357,000 en 1939; en 1945, il avait diminué et se chiffrait par $2,061,000; il avait cependant doublé en 1949 pour atteindre $4,476,000. Les crédits affectés à l'enseignement, en 1939, étaient de $895,000; en 1949, ils n'étaient plus que de $733,000, mais en 1951, ils avaient triplé et atteignaient $2,164,000.

Ces chiffres révèlent l'évolution des impôts municipaux dans la région du pays que je représente. J'ai parlé du problème à des gens d'Ottawa et d'ailleurs; d'après ce qu'ils m'ont dit, la situation est la même dans tout le pays. J'ai la statistique sur le Canada mais comme elle a été publiée ailleurs, je n'en imposerai pas la lecture à la Chambre. Qu'il suffise de dire que dans l'ensemble, quoique d'une manière peut-être moins accusée, elle présente le même tableau que celui qu'offre des municipalités de banlieue comme Etobicoke et York. Les frais d'enseignement montent partout rapidement et ces frais retombent directement sur la propriété immobilière. Le fardeau est devenu tellement lourd à porter qu'on se demande s'il vaut la peine de posséder une maison.

Au sujet des règlements en vigueur aux États-Unis j'ai demandé à la *National House Builders Association Incorporated* de Toronto de me fournir des données comparatives du coût de construction et des impôts aux États-Unis et au Canada. Je ne donnerai pas lecture de toute la lettre, qui porte la signature du secrétaire de l'Association, M. Angus Gordon, mais j'en citerai un ou deux alinéas:

> Vous trouverez ci-annexés des extraits de réponses aux questions que l'association a posées à la trésorerie américaine. Vous remarquerez que l'on favorise les propriétaires au titre de l'intérêt sur l'hypothèque et des impôts municipaux.

Et plus loin:

> Cependant, au cours d'une conversation avec le président de l'association des constructeurs de maisons de Salt-Lake City, M. Harry Barrington et avec le président de l'association nationale des constructeurs de maisons des États-Unis, M. Alan Brockbank, j'ai appris qu'ils peuvent construire des maisons de $10.000 ou moins dans l'état d'Utah. Le paiement initial est de $1,200 et les versements mensuels, y compris les frais de l'hypothèque et d'impôt, s'établissent à $48 seulement, la période de remboursement étant de 30 ans.

Puis il ajoute:

Cette situation est bien meilleure que celle qui existe ici dans l'ensemble. Dans le cas d'une maison de $10,000, le premier versement partout au pays serait de $3,000 en moyenne et l'ouvrier qui veut acheter cette maison devrait toucher au moins $3,200 par année.

Dans ses remarques sur l'imposition municipale, il parle de ma propre circonscription et dit ce qui suit:

Vous vous rendrez compte dans votre propre municipalité d'Etibocoke que les frais de l'enseignement découragent les gens qui cherchent à ériger des maisons dans la région. Bien qu'on n'ait rien publié d'officiel à cet égard, les constructeurs savent bien qu'il leur faut majorer le coût d'au moins $1,000 par lot de façon à pourvoir à l'érection d'écoles, avant d'obtenir des permis dans la région.

Il poursuit en parlant de la nécessité de l'urbanisme et de restrictions sur la spéculation dont les propriétés immobilières font l'objet. J'ai aussi en main la déclaration du service de l'impôt sur le revenu des États-Unis signée par le commissaire adjoint du service et qui affirme que les États-Unis ont pour ligne de conduite d'admettre la réduction des intérêts hypothécaires et les taxes municipales aux fins de l'impôt sur le revenu.

Avant d'en venir aux propositions que j'aimerais formuler, je voudrais dire quelques mots de l'enseignement. On s'inquiète gravement partout au Canada et aux États-Unis de l'efficacité de notre enseignement.

Seulement l'autre jour, à la collation des grades de l'Université de Toronto, M. Hutchins de l'Université de Chicago disait qu'il était tout à fait possible d'obtenir un diplôme dans une université américaine sans savoir lire ni écrire. Il était trop bien élevé, cela va sans dire, pour parler de l'enseignement au Canada, mais M. Sydney Smith, recteur de l'Université de Toronto, a formulé des commentaires passablement acerbes au sujet de l'échec des étudiants de première année à l'université. On a écrit pas mal d'articles révoquant en doute l'efficacité de notre régime d'enseignement. Il en est notamment paru un, tout dernièrement, dans la revue *Maclean's*, signé d'un éducateur avantageusement connu.

Je me rends compte qu'il ne s'agit pas le moins du monde ici d'une question qui ressortit au pouvoir fédéral, mais si on songe aux frais sans cesse accrus, au fait que le gouvernement fédéral a versé des subventions aux universités, à la situation extrêmement pénible à laquelle font face les municipalités, aux critiques qui s'élèvent de toutes parts contre notre régime d'enseignement, pouvons-nous, nous députés, ne tenir aucun compte de ce problème, nous tenir tout à fait à l'écart? Je ne le crois pas. Je suis convaincu qu'eu égard à l'importance actuelle des impôts, à la proportion énorme du revenu national que dépensent les autorités fédérales, la Chambre doit songer aux intérêts des municipalités. Nous ne saurions permettre que le gouvernement qui touche de plus près à la population ne puisse désormais plus s'acquitter de ses fonctions faute de pouvoir faire face à ses obligations. Négliger cette partie essentielle de notre édifice gouvernemental ce serait atteindre dans ses œuvres vives notre régime démocratique.

J'aimerais saisir le ministre des Finances des propositions suivantes:

1. Tous les impôts municipaux devraient pouvoir être déduits du revenu aux fins de l'impôt.

2. Les dépenses personnelles consacrées à l'éducation de sa propre famille devraient être déduites, sans qu'il soit tenu compte de l'âge de l'étudiant, ce qui aiderait les élèves en sciences et en médecine.

3. Les paiements d'intérêt hypothécaire à l'égard de la maison habitée par le contribuable devraient être aussi déductibles. Il faudrait autoriser cette déduction de la même façon et pour la même raison qu'on permet au contribuable de déduire l'intérêt versé sur les actions ou obligations qu'il est en train d'acheter.

4. Il y aurait lieu de convoquer une conférence de tous les ministres provinciaux de l'Instruction publique avec le ministre des Finances ou de leurs adjoints, en vue d'étudier les mesures à prendre pour assurer une aide directe à l'enseignement. La conférence serait aussi chargée d'étudier la possibilité d'instituer un programme national de l'enseignement afin que les étudiants qui se déplacent d'une province à l'autre ne constatent pas autant d'écarts entre les diverses provinces. Ce problème est d'un intérêt aussi vital que presque tous les problèmes qui se posent actuellement à nous.

C'est au foyer d'abord, monsieur l'Orateur, que doit régner la sécurité. Poursuivre la tendance que j'ai décrite aujourd'hui, c'est-à-dire permettre que l'accroissement ininterrompu de l'imposition compromette la sécurité du foyer, c'est atteindre notre régime démocratique dans ses œuvres vives.

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): En me levant pour participer au débat, monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux députés qui m'ont précédé pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Ils se sont tous deux acquittés

admirablement de leur tâche et ils ont démontré qu'ils pouvaient prendre une part active aux travaux du Parlement.

J'ai l'habitude, en une occasion comme celle-ci, de faire un rapport provisoire sur le travail des ministères que je dirige. Je me propose de suivre cette coutume aujourd'hui. Je ne chercherai pas à fournir des données statistiques précises; je parlerai de la situation en général. Il y a environ un an, le Canada a inauguré un programme triennal de défense. J'ai souligné alors ce que le Gouvernement faisait pour mettre en marche la partie de ce programme qui intéressait la production de défense et quels en seraient vraisemblablement les effets sur l'économie du pays. Aujourd'hui, un an plus tard, je puis déclarer que le progrès a été appréciable et, dans l'ensemble, satisfaisant. Je puis également affirmer que les décisions fondamentales alors prises en vue de réduire au minimum les mesures de réglementation d'État et de les maintenir aussi souples que possible se sont révélées opportunes. Si l'on envisage ce qui s'est produit, il est heureux que le Gouvernement n'ait pas accepté l'avis des membres de l'opposition parlementaire qui, à ce moment-là, préconisaient l'adoption immédiate d'un vaste régime de réglementation directe.

Je ne vois pas de meilleure façon de résumer la situation que de dire que nous effectuons sans le moindre effort nos préparatifs de défense. Les graves pénuries et à les bouleversements marqués dans le secteur civil de notre économie, auxquels on s'attendait par suite de ces préparatifs de défense, n'ont pas eu lieu. Comme cela s'est produit à maintes reprises dans le passé, notre pays a prouvé une fois de plus qu'il est en mesure de répondre de façon remarquable aux exigences d'une adaptation et d'une plus grande production. Je ne crois pas que ces richesses économiques en puissance soient le moins du monde épuisées.

Je ne veux pas dire par là que le temps est venu de relâcher nos efforts et que nous pouvons parvenir à nos objectifs de défense sans peine ni sacrifice. Bien loin de là. La plus grande partie de la tâche actuellement envisagée reste encore à faire et personne ne sait si de nouvelles circonstances ne nous obligerons pas à de plus grands efforts. Ces événements de l'année écoulée ont démontré, cependant, que le Canada peut jouer un rôle important et honorable dans le raffermissement du monde libre contre le danger de l'agression, tout en conservant un régime économique libre, progressiste et assez stable.

La première année de notre programme de défense touche à sa fin. Je pense que les députés prendront connaissance avec intérêt des réponses à ces deux questions: a-t-on atteint notre objectif? que nous ont valu les sommes et l'énergie dépensées?

La présente session nous fournira de multiples occasions d'examiner l'état d'avancement de notre programme de défense. Je me contente, pour l'instant, de donner un bref aperçu général de la marche de la partie du programme qui relève du ministère de la Production de défense. On se rappelle qu'environ 1,700 millions ont été affectés aux fins de la défense au cours de la présente année financière, soit environ le tiers du programme triennal de 5 milliards alors envisagé. Sur cette somme de 1,700 millions, environ 1,100 millions étaient réservés pour les dépenses relatives au matériel et aux installations militaires. Nous ne dépenserons pas, au cours de la présente année financière, le plein montant mis à notre disposition. Je ne saurais dire avec exactitude de combien les dépenses seront inférieures à ce montant. Cependant, si la production de défense se poursuit à la cadence actuelle, le ministère de la Production de défense disposera, à la fin de l'année financière, les quelque 200 millions restés sans emploi.

Avant d'examiner les causes de ce manque de dépenses, il convient peut-être de souligner qu'il ne tient pas à un ralentissement voulu de nos préparatifs de défense. Nous avons voulu terminer et payer en un an un tiers du programme de trois ans. C'était là un projet ambitieux, peut-être trop ambitieux, car, étant donné le caractère particulier de notre programme, il nous fallait terminer d'importants préparatifs et réunir un vaste outillage avant de pouvoir engager la production. Mais c'est à dessein que nous nous sommes fixés un objectif élevé: nous voulions nous sentir constamment pressés de faire mieux, et c'est ce qui est arrivé. Bien que la teneur du programme ait été modifiée et qu'il y ait eu des retards même de plusieurs mois dans l'exécution de certains plans de production, tout me porte à croire qu'avant la fin de la période de trois ans, nous aurons accompli au point de vue matériel, au point de vue de constructions mises en place et de quantités d'approvisionnements et de matériel fabriqués et livrés, ce que nous nous sommes proposés d'accomplir, et probablement un peu plus, car nous avons pris d'autres engagements dans l'intervalle.

Nos dépenses n'atteindront pas tout à fait, dis-je, le montant des sommes affectées à cette fin au cours de l'année financière, et ce pour plusieurs raisons. Ce n'est pas pour une seule raison et il est difficile d'estimer les effets des diverses causes. L'une de ces cau-

ses, bien entendu, ce sont les retards qui ont accompagné l'acquisition de matériel à l'étranger. Je ne tiens pas d'autres pays responsables de ces retards. Ils faisaient face en somme aux mêmes problèmes que nous. Une autre cause, c'est qu'une bonne partie de notre programme à l'égard des armes et des munitions n'a pu être mise en œuvre que tout récemment parce que nous n'avions pas reçu les détails techniques. En outre, vous avez probablement beaucoup entendu parler de la pénurie de machines-outils qui existe aux États-Unis. M. Charles E. Wilson, directeur de l'effort de mobilisation aux États-Unis, disait dans son quatrième rapport trimestriel au président, en date du 1er janvier:

> Malgré tout ce qui a été fait ou tout ce qu'on fera encore en vue d'accroître la production, ce sont les machines-outils qui représenteront l'obstacle le plus important à l'essor de la production militaire, pendant de nombreux mois à venir.

Cette pénurie a eu des répercussions directes sur le progrès des préparatifs militaires accomplis au Canada. En dépit de l'essor de notre propre industrie de machines-outils, le Canada dépend toujours dans une large mesure des machines importées des États-Unis.

Un coup d'œil jeté en arrière, aujourd'hui qu'on sait ce qu'on aurait pu faire il y a un an, permet facilement de démontrer (je n'éprouve aucune hésitation à le dire) qu'on aurait dû faire certaines choses de façon toute différente. C'est le bon côté de la rétrospection. Toutefois, dans l'ensemble, je prétends que le programme élaboré par le ministère de la Production de défense a fait un excellent départ. Cette première année a été bien employée. Puis-je répéter les paroles employées au cours de ce débat par le premier ministre? Tout en admettant que la besogne accomplie au cours de cette première année "n'est peut-être pas l'idéal et n'est sans doute pas aussi excellente que nous espérions qu'elle serait ou devrait être, j'estime que nous devons faire preuve d'assez de sens pratique pour reconnaître que nous remplissons notre tâche aussi bien qu'il soit possible de le faire dans les circonstances actuelles".

Ce fut avant tout une année de mise en train. Elle a été surtout consacrée aux projets et à l'étude, à l'assemblage des outils nécessaires, à l'organisation et au recrutement, aux essais et aux modifications, à toutes ces tâches préliminaires qu'on doit aborder et mener à bien avant de pouvoir mettre en branle l'appareil de production. A bien des points de vue, cette étape préparatoire est plus importante, dans les circonstances actuelles, que les étapes ultérieures de la production; en effet nous n'avons pas pour but de produire, dans les plus brefs délais possibles, le plus d'avions, de navires, de canons, ou de matériel électronique possible. Il s'agit plutôt de produire, dans les années qui vont suivre, des engins de guerre en quantités suffisantes pour amener nos préparatifs de défense et ceux de nos alliés à des niveaux qu'on estime satisfaisant; il s'agit également d'être préparés à produire à plein rendement en cas de guerre ouverte.

Comme je l'ai déjà signalé, le ministère de la Production de défense dépensera probablement près de 900 millions au cours de la présente année financière. Je ne puis donner de ventilation détaillée des dépenses pour l'année, avant la rentrée des chiffres pour le mois de mars. Toutefois, dans les grandes lignes, on peut dire que les trois-quarts de cette somme couvrent les dépenses effectuées au Canada et le quart restant, les dépenses faites aux États-Unis. La moitié des achats aux États-Unis comprendra des avions, des moteurs et des pièces.

Qu'il me soit permis maintenant de donner le détail des chiffres classés par "programmes", pour reprendre un terme courant dans notre ministère. J'ai déjà eu l'occasion de signaler que durant la période de trois ans, le ministère de la Production de défense se propose de consacrer à l'acquisition d'avions près du tiers des crédits consentis par le Parlement. Pour autant qu'on puisse préciser, une proportion semblable (c'est-à-dire un tiers des dépenses de cette année) sera destinée au programme d'aviation; 17 p. 100 couvriront la construction d'installations militaires, 8 p. 100 les vêtements et textiles, 6 p. 100 l'équipement électronique; 6 p. 100 la construction de navires; 10 p. 100 seront répartis entre les chars de combat, les camions, les armes, les munitions et les explosifs fabriqués au Canada. Environ 5 p. 100 iront aux achats en provenance des États-Unis et destinés à la première et à la deuxième division; et il reste 15 p. 100.

Ces montants sont dépensés ou devront être dépensés pendant l'année financière en cours. Ils servent à acquitter le coût de matériel livré, de constructions mises en chantier, ainsi qu'à régler au fur et à mesure certaines dépenses d'expansion et de mise en production.

On a évidemment placé des commandes pour de beaucoup plus grandes sommes. Au cours des dix premiers mois de l'année financière en cours, nous en avons attribué pour une valeur d'environ 1·6 milliard de dollars. Pour l'ensemble de la période de douze mois, j'estimerais que ce chiffre atteint près de 2 milliards de dollars, soit environ les trois cinquièmes du montant total que le ministère

de la Production de défense dépensera, croyons-nous, au cours des trois années. Nous avons placé certaines de ces commandes en dehors du Canada. En ce qui concerne l'industrie canadienne, le changement par rapport à la même époque de l'année dernière peut se résumer ainsi: le 1er avril 1951, l'industrie canadienne exécutait pour le gouvernement canadien des commandes, aux fins de la défense, estimées à 500 millions de dollars; aujourd'hui, elle travaille à des commandes que l'on évalue à un milliard et demi de dollars.

Ainsi que je l'ai déjà dit, l'année dernière a été consacrée, en grande partie, aux travaux préliminaires à l'exécution de ces commandes; d'autres seront placées en temps opportun. Dans certains cas, et surtout lorsqu'il s'agit d'articles analogues aux marchandises d'usage civil, la transformation aux fins de la production de défense est comparativement simple et les livraisons suivent les commandes de près. Ainsi, les achats de textiles vont bon train. Cependant, vu la nature particulière d'une bonne partie du programme canadien, il faut établir un grand nombre de nouvelles installations. Nous avons encouragé l'industrie à utiliser, dans la mesure du possible, ses installations actuelles au lieu d'ériger de nouvelles usines, mais il a parfois fallu agrandir les établissements existants.

Ces agrandissements ont été effectués, entre autres moyens, grâce à notre programme d'aide financière. Au cours des dix premiers mois de l'année financière courante,—c'est-à-dire du 1er avril 1951 au 31 janvier 1952,—nos engagements d'aide financière à l'égard de 65 entreprises s'élevaient à 120 millions de dollars. La plus grande partie de l'aide a été accordée à l'avionnerie, qui comprend 27 des 65 entreprises. Le reste se répartit surtout entre les industries de la fabrication de munitions, d'appareils électroniques et de construction maritime.

La plus forte partie de l'aide financière de 120 millions sert à l'achat de nouvelles machines-outils et d'outillage spécial. Une partie passablement plus faible est affectée à la construction, à l'agrandissement et à la transformation d'usines; nous avons adopté comme ligne de conduite de restreindre ce genre de travaux au minimum. Afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, je tiens à rappeler à la Chambre que les installations montées grâce à notre aide financière appartiennent à la Couronne.

L'autre forme d'aide à l'expansion est la dépréciation anticipée. Cette forme a été bien mal comprise. J'ai entendu dire par des gens que le Gouvernement en accordant une dépréciation anticipée faisait à l'industrie un cadeau quelconque qui n'était pas motivé. Toute personne un peu renseignée sur le sujet sait fort bien que tel n'est pas le cas. Tout ce que l'anticipation de la dépréciation offre, c'est de permettre aux sociétés de défalquer, aux fins de l'impôt sur le revenu, la valeur de l'actif en cause un peu plus rapidement qu'à l'ordinaire.

A la longue, la dépréciation anticipée ne comporte pas nécessairement de pertes véritables pour ce qui est du revenu des impôts. Cela encourage toutefois l'industrie à aller de l'avant car elle sait que si la puissance de rétribution de l'actif doit tomber brusquement à la fin de la période de réarmement, la valeur dépréciée de l'actif pourra être abaissée au niveau correspondant.

Nous avons eu recours au mode de la dépréciation anticipée avec modération et discrétion, et surtout en vue de favoriser l'expansion de la production de matières premières. Le cas le plus courant est celui d'une industrie, qui croit que, en l'absence d'une telle aide, les perspectives commerciales à l'égard de la production accrue ne méritent pas qu'on y consacre des fonds.

Durant les dix premiers mois de l'année financière en cours, on a émis des certificats de dépréciation anticipée à l'égard de 57 entreprises représentant 173 millions de dollars. Dans bien des cas, les subventions et la dépréciation anticipée ont, les unes et les autres, contribué à diversifier davantage notre industrie de défense et à permettre la fabrication d'un grand nombre d'articles jamais produits auparavant chez nous. Si importantes qu'aient été ces deux mesures du point de vue de la création de moyens de production bien adaptés à tel ou tel but précis, elles n'ont en définitive qu'une portée relativement peu considérable pour peu qu'on songe à l'expansion industrielle véritablement très importante à laquelle nous assistons en ce moment. Les immobilisations visées par ces deux mesures au cours des dix premiers mois de la présente année financière n'atteignent pas le dixième des placements qu'on va faire dans des entreprises canadiennes au cours de cette année.

Comme je le disais au début de mes observations, on a résolu, en principe, de ne recourir que le moins possible à la direction gouvernementale; celle-ci doit être en outre aussi souple que possible. Les buts visés par nous étaient simples. Il s'agissait d'abord de nous assurer que le secteur militaire bénéficiât de la priorité nécessaire vis-à-vis du secteur civil. Par ailleurs, nos préparatifs de défense allant se prolonger pendant un certain temps, il fallait prendre les mesures indispensables à la protection de l'économie

du secteur civil et en assurer la croissance normale dans la mesure où elle ne contrarierait pas la réalisation des buts du programme de défense.

La dernière guerre nous a enrichis d'une grande expérience du point de vue des régies et nous savons comment procéder à la répartition précise de nos ressources. Nous avons reconnu qu'il y aurait peut-être lieu de bénéficier pleinement de cette expérience. Il était donc prudent de pourvoir au fondement juridique d'une réglementation complète, par l'État, de la production et de la distribution et de former un noyau de personnel administratif. Nous y avons pourvu aux termes de la loi sur les matières essentielles à la défense, adoptée vers la fin de 1950, et de la loi qui l'a remplacée, c'est-à-dire la loi sur la production de défense.

L'existence même de ces pouvoirs a été utile, en garantissant que les industries de défense et les industries auxiliaires recevaient ce dont elles avaient besoin sans retard. Ils ont atteint ces résultats avec une économie de personnel et d'argent et avec un minimum de ces règlements ennuyeux que les hommes d'affaires trouvent si déprimants. Si la situation internationale venait à l'exiger, nos rouages actuels pourraient s'adapter en un tournemain à la réglementation et à la répartition générales. Par contre, on pourrait l'abandonner tout aussi vite et sans rencontrer la plupart des difficultés que nous avons eu à combattre au cours du programme de déréglementation d'après-guerre. En résumé, la souplesse de nos procédés a réussi. Son succès est dû en grande partie à la collaboration de l'industrie canadienne, qui non seulement nous a fourni des administrateurs compétents, mais a dirigé ses travaux en se conformant d'une façon très générale aux buts de notre politiuqe.

Au cours de l'année dernière, le Gouvernement a réglementé nos réserves d'acier en dirigeant le rendement et les expéditions des producteurs canadiens d'acier de manière à assurer au pays l'acier nécessaire à l'exécution de son programme de défense. Le reste des stocks d'acier ont été répartis parmi leurs clients habituels, sur le marché libre, par les aciéries et les entrepôts. Toutefois,—et c'est la seule exception à cette règle,—nous avons maintenu en vigueur un décret qui interdit virtuellement l'emploi de l'acier pour la construction d'établissement servant aux divertissements, au commerce, à certains services d'utilité publique et autres aménagements analogues; nous avons, en outre, introduit le contrôle des inventaires, afin d'empêcher l'accumulation de stocks exagérés qui seraient ainsi soustraits à la production courante ou utilisés à des fins de spéculation. Les quantités que le Canada reçoit des États-Unis en vertu du plan de régie des matériaux doivent être allouées dans leur totalité par notre propre division de l'acier, en vue de remplir nos engagements aux termes dudit plan, et c'est ce que nous avons fait. En 1951 on a mis à la disposition de l'industrie du pays environ 4 millions de tonnes de produits d'acier de laminage, comparativement à environ 3·2 tonnes en 1950. L'augmentation s'explique par une consommation domestique quelque peu plus élevée et par des importations plus considérables. A certains moments de l'année, diverses industries ont fait face à un manque aigu de certains types d'acier de sorte que les importations plus fortes ont énormément contribué à maintenir la production industrielle du pays. Notre production, cette année, doit être au moins aussi considérable qu'en 1951 mais il faudra nous efforcer de maintenir les importations au même niveau que l'an dernier si nous voulons que nos exigences minimums soient satisfaites en ce qui concerne l'acier. Si nous y parvenons, nous traverserons 1952 sans plus de difficulté à nous approvisionner en acier que l'année dernière et sans restrictions plus sévères de la part du Gouvernement.

Nous sommes loin d'être dans la même position en ce qui a trait au métaux non ferreux, puisque nous comptons parmi les plus grands producteurs au monde des métaux de ce genre communément employés. Le Canada est le plus important des producteurs de nickel, le deuxième, pour l'aluminium et le zinc, le quatrième pour le cuivre et le plomb. Notre devoir en ce domaine est non seulement de nous assurer que nos besoins limités sont satisfaits, mais de tout faire pour accroître les quantités exportées aux nations du monde libre. Nous avons fait notre devoir au pays même en instituant un régime d'approbation des achats sur le marché intérieur selon lequel les demandes sont approuvées ou rejetées suivant le degré de priorité dont jouit le client et l'abondance des approvisionnements.

Ce régime s'est révélé très souple puisqu'il a permis de maintenir un juste équilibre entre les approvisionnements civils destinés à la consommation nationale et les besoins variables de la défense et des industries qui s'y rattachent. Il s'est en outre révélé très économique. Nous nous sommes acquittés de nos obligations envers les autres pays en dirigeant des approvisionnements vers les destinations voulues au moyen d'un système de permis d'exportation et par notre participation à la conférence internationale sur les matériaux. Sous l'égide de cet organisme, les principaux pays du monde libre, tant pro-

ducteurs que consommateurs, se sont entendus en vue d'une répartition trimestrielle des principaux métaux, sous un régime de contingentement. En somme, les besoins de l'industrie canadienne ont été reconnus et nous avons pu nous contenter du contingent qui nous a été attribué. On peut en dire autant du contingent de formes d'usinages et d'autres produits secondaires qui nous a été attribué par les États-Unis sous le régime du plan de régie des matériaux.

Tout récemment, la pression exercée sur les approvisionnements existants des principaux métaux par une demande générale s'est sensiblement relâchée et, à moins qu'on n'entreprenne, à l'étranger, une accumulation imprévisible de réserves, ou à moins que la situation internationale ne s'aggrave sensiblement, il sera plus facile que l'an dernier, en 1952, de se procurer des approvisionnements. J'affirme sans crainte que la réglementation à laquelle nous avons assujéti ces métaux en 1951 n'a causé qu'un minimum d'embarras aux producteurs et aux consommateurs canadiens. Nous prévoyons que nous obtiendrons des résultats au moins aussi satisfaisants en 1952.

Les grands projets de mise en valeur dans le domaine de l'extraction minière et de la fabrication des métaux que l'entreprise privée nous annonce de temps à autre reçoivent actuellement une exécution accélérée qui en embrasse un grand nombre. Notre production d'acier s'augmentera progressivement de 1,150,000 tonnes d'acier en lingots, ce qui correspond au tiers de la production réelle de lingots et de fonte en 1951, jusqu'à ce que toutes les nouvelles installations soient achevées en 1953. Grâce à cette énorme expansion, le marché intérieur d'acier laminé destiné à l'industrie canadienne s'accroîtra de 800,000 tonnes nettes. La production canadienne de minerai de fer aura quadruplé de 1951 à 1955, et jouera le rôle principal dans l'immense expansion des industries de l'acier qui se produit actuellement au Canada et aux États-Unis. D'importantes mises en valeur sont en voie de réalisation dans le domaine des métaux non ferreux; Kitimat est de loin la plus considérable de ces entreprises. L'essor de l'industrie de l'aluminium, considéré sous l'angle de la production et de l'exportation, est peut-être aussi important que la mise en valeur combinée de tous les métaux non ferreux. En 1953, notre production d'aluminium aura augmenté de 35 p. 100 et pourrait bien être deux fois et demie plus importante que celle de 1951, si l'on décidait de réaliser la deuxième partie du projet de mise en valeur de Kitimat. Si l'établissement est construit, en 1955 la production de cuivre sera de 10 p. 100 plus élevée qu'en 1951, celle du nickel 15 p. 100, du plomb d'environ 10 p. 100 et du zinc d'environ 35 p. 100. Ce que cela représente en valeur de placement pour une seule année ressort de ce que les immobilisations projetées pour 1953 à l'égard des entreprises minières et autres entreprises connexes s'élèvent à près d'un demi-milliard de dollars sur des immobilisations totales de près de 5 milliards en nouveau capital. Nous avons toutes les raisons de nous enorgueillir de l'apport de ces entreprises aux préparatifs de défense et au niveau élevé de l'embauchage tant au pays que dans tout le monde libre.

C'est le bon moment de signaler que le ministère du Commerce vient de terminer son relevé annuel des immobilisations projetées pour l'année 1952. La somme des immobilisations privées et publiques sera probablement de l'ordre de 5 milliards de dollars, comportant un accroissement de tout près du dixième par rapport au total de 1951, soit du chiffre sans précédent de 4·6 milliards de dollars. Peut-être la moitié de l'excédent sur 1951 représente-t-elle l'augmentation du volume réel et l'autre moitié les prix plus élevés.

C'est là un indice remarquable de la confiance qu'on met dans l'avenir du Canada. L'analyse des chiffres révèle également un mouvement continu vers la défense et les entreprises utiles à la défense, la mise en valeur des ressources et les services d'utilité publique que, de diverses manières, le Gouvernement essaie de favoriser. J'ai demandé, par exemple, qu'on analyse les prévisions relatives aux immobilisations en fonction du règlement régissant la dépréciation différée qui est entrée en vigueur au moment du dernier exposé budgétaire.

Tandis que les tendances ainsi exposées ne peuvent être entièrement attribuées à l'effet de la réglementation, il est intéressant d'observer que les immobilisations dans les catégories où la dépréciation est différée ont baissé de 17 p. 100 en valeur et de 22 p. 100 en volume, tandis que les immobilisations donnant droit à un certificat qui permet de tenir compte de la dépréciation courante ont augmenté d'environ 34 p. 100 en valeur et d'environ 27 p. 100 en volume.

Du consentement de la Chambre, j'aimerais consigner au hansard trois tableaux qui résument les résultats de plusieurs relevés. Le premier a trait à la production de matériaux de construction, passée et prévue. On veut accroître, en 1952, la production de bien des matériaux de construction. Le deuxième tableau résume les résultats du relevé relatif aux placements privés et publics dont j'ai déjà parlé, tandis que le troisième analyse les engagements de capitaux prévus pour 1952, dans la mesure où ils sont ou ne sont

pas atteints par le règlement concernant la dépréciation différée. Les deux premiers tableaux constituent un exposé préliminaire de deux documents relatifs aux matériaux de construction et les perspectives en matière de placements pour 1952. Ces documents seront déposés dès que nous en aurons des exemplaires imprimés.

Du consentement de la Chambre, j'aimerais consigner ces trois tableaux au compte rendu.

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Howe: Les voici:

TABLEAU 1.—PRODUCTION RÉELLE ET PRODUCTION ÉVENTUELLE DE CERTAINS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, CANADA, 1950-1952

Matériaux	Unité	Production		Production éventuelle 1952	Pourcent de changement 1951-1952
		1950	1951(1)		
Produits du fer et de l'acier					
Acier de construction	1,000 ton	158·1	215·0	(2)	(2)
Tiges à ciment	" "	102·6	148·2	(3)148·2	0·0
Clous et tiges de fil	" "	86·2	91·0	92·5	+1·6
Articles de plomberie					
Tuyaux de descente en fonte et accessoires	" "	54·0	53·0	53·5	+0·0
Conduits et appareils en fonte pour pression	" "	80·8	116·2	116·2	0·0
Conduits et garnitures en acier	" "	164·3	194·0	187·1	−3·6
Articles d'hygiène					
Baignoires	en mille	139·2	120·8	132·3	+9·5
Éviers	" "	169·7	117·7	128·5	+9·2
Lavabos	" "	201·1	193·9	202·2	+4·3
Appareils de chauffage					
Fournaises (air chaud et eau chaude)	" "	109·2	100·8	108·6	+7·1
Chauffe-eau électriques	" "	228·1	293·2	289·1	−1·4
Réservoirs à eau chaude (de cuisinières)	" "	181·6	156·3	181·8	+16·3
Radiateurs en fonte	mill. p.c.	7·3	7·9	8·5	+7·6
Sciages	milliards p.p.	6·5	6·5	6·4	−4·5
Ciment et ses produits					
Ciment	mill. bar.	16·7	17·1	19·2	+12·8
Briques et blocs	millions	138·5	136·5	154·7	+13·3
Conduites et tuiles	1,000 ton	232·2	292·8	319·2	+9·0
Produits d'argile					
Briques (et sable et chaux)	millions	420·5	439·4	423·1	+3·7
Revêtements de conduite vernissés	millions p.l.	1·4	1·5	1·5	0·0
Tuyaux d'égout vernissés	millions p.l.	5·1	4·1	4·1	0·0
Tuile à construction	1,000 ton	193·8	199·4	189·8	−4·8
Produits de laine minérale					
Coussins (toutes grandeurs)	millions p.c.	150·6	149·7	155·7	+4·0
Laine en vrac (granulée et libre)	millions p. cu.	12·9	11·5	12·1	+5·2
Produits du gypse					
Planches murales	millions p.c.	230·7	230·2	287·5	+24·9
Lattes	millions p.c.	214·7	223·1	280·5	+25·7
Plâtre mural	1,000 ton	164·3	168·5	195·3	+15·9
Matériel à toiture					
Bardeaux d'asphalte (toutes pesanteurs)	mill. de carrés	2·4	2·2	2·3	+4·5
Rouleaux, surface unie	mill. de carrés	2·4	2·4	2·5	0·0
Produits divers					
Peintures, couleurs et vernis	mill. de dollars	84·1	94·9	96·8	+2·0
Planches isolantes rigides	millions p.c.	227·3	289·4	307·6	+6·3
Ferronnerie de construction	mill. de dollars	9·6	11·7	11·4	−2·6
Câbles non métalliques recouverts	millions p.l.	109·6	93·5	98·9	+5·8

SOURCE: Estimations fondées sur la production réelle et la production éventuelle des établissements produisant les matériaux de construction.

(1) Préliminaires.

(2) Établissement additionnel de fabrication d'acier de construction dans les assortiments déjà en production entrera en exploitation vers la fin 1952; aucune estimation n'est disponible en fonction de la production de 1952.

(3) Estimations.

TABLEAU 2.—NOUVEAUX PLACEMENTS EN ACTIF PHYSIQUE DURABLE ET PLACEMENTS ÉVENTUELS, CANADA, 1950-1952

Nature de la dépense	Nouveaux placements 1950	Nouveaux placements 1951(1)	Nouveaux placements éventuels 1952	Pour-cent du changement 1951-1952
	(En millions de dollars)			
Entreprises—(2)				
Industries primaires(3) et industrie du bâtiment	697	853	859	+ 1
Industrie manufacturière	511	744	929	+23
Services d'utilité publique	720	916	1,130	+23
Commerce, finances et services commerciaux	397	396	309	−22
Sous-total	2,325	2,920	3,227	+11
Autres—				
Services des institutions(4)	208	237	257	+ 8
Logement	845	840	758	−10
Services de l'État(5)	446	588	761	+30
Sous-total	1,499	1,661	1,776	+ 7
Total	3,824	4,581	5,003	+ 9(6)
Entreprises privées—				
Toutes entreprises et tous particuliers	2,827	3,373	3,545	+ 5
Entreprises publiques—				
Tous gouvernements(2)	997	1,208	1,458	+21
Total	3,824	4,581	5,003	+ 9

SOURCE: Estimations fondées sur les dépenses réelles et dépenses éventuelles des entreprises de commerce des individus, des institutions et des gouvernements.

(1) Préliminaires.

(2) Y compris les sociétés possédées par l'État.

(3) Y compris l'agriculture, la pêche, l'exploitation des forêts, des mines, des carrières et des puits de pétrole.

(4) Y compris les églises, les hôpitaux, les écoles et les universités.

(5) Ne comprend pas les achats de matériel par le ministère de la Défense nationale; comprend les versements en subventions d'appoint.

(6) Changement, volume: 4 p. 100; changement, prix: 5 p. 100.

TABLEAU 3.—NOUVEAUX PLACEMENTS ATTEINTS ET NON ATTEINTS PAR LA DÉPRÉCIATION DIFFÉRÉE TOUCHANT LES IMMOBILISATIONS, CANADA, 1951 ET 1952

Catégorie	Millions de dollars courants		Pourcentage du changement 1951-1952	
	1951	1952	Dollars courants	Dollars constants
1. Total, placements privés et publics (2 et 3)	4,581	5,003	+ 9	+ 3
2. Placements d'organismes soustraits aux règlements de l'impôt sur le revenu	1,875	2,079	+11	+ 5
3. Placements assujétis aux règlements de l'impôt sur le revenu (4 et 5)	2,706	2,924	+ 8	+ 2
4. Placements non atteints par dépréciation différée des immobilisations	1,590	1,721	+ 8	+ 2
5. Placements atteints par dépréciation différée des immobilisations (6 et 7)	1,116	1,203	+ 7	+ 2
6. Placements admissibles à la dépréciation des immobilisations sous réserve de l'émission d'un certificat d'admissibilité	543	729	+34	+27
7. Placements non admissibles à la dépréciation des immobilisations	573	474	−17	−22

SOURCE: Estimations fondées sur les rapports donnant les placements éventuels de 1952.

Je compléterai mes remarques par quelques observations générales sur l'ensemble de l'économie canadienne. L'an dernier a été remarquable. Il y a douze mois, l'univers était aux prises avec une hausse inflationniste des prix, à laquelle le Canada ne pouvait échapper, à laquelle il n'a pas échappé. Cette hausse des prix a surtout eu pour causes les craintes d'une guerre ouverte et imminente et les effets du réarmement mondial. Puis la réaction s'est produite. Bien des pénuries prévues ne se sont pas réalisées et les pénuries qui se sont produites ont été beaucoup moins graves qu'on ne l'avait craint.

C'est dans cette perspective qu'il faut envisager les événements survenus au Canada. Elle aide à expliquer comment il se fait que, maintenant que le programme de défense va de l'avant et met vraiment à contribution les matériaux et la main-d'œuvre, une pression moins forte s'exerce sur les prix et les approvisionnements que lorsque le programme de défense était surtout à l'état de projet et commençait à peine.

Dès le début, le Gouvernement était d'avis que les préparatifs de défense pouvaient s'adapter à l'économie sans un régime compliqué de mesures de réglementations concernant les prix, les salaires et les approvisionnements. Je crois que les événements de l'an dernier confirment cette opinion. Grâce à des mesures fiscales et monétaires, grâce à des mesures sur le crédit, auxquelles se sont ajoutées quelques mesures de réglementation à l'égard de matériaux essentiels, le Gouvernement a contribué à contenir les poussées de l'inflation au pays et à rétablir l'équilibre. Au lieu d'agir de la sorte, si nous avions surtout compté sur les mesures de réglementation directes, notre situation aurait été bien pire et, en outre, le pays serait accoutré d'une nombreuse bureaucratie de régisseurs.

Notre tâche actuelle est de conserver une stabilité raisonnable tout en avançant dans nos préparatifs de défense et en veillant au développement économique de notre pays. A bien des égards, le problème est plus facile qu'il était il y a un an, du fait que les gens n'effectuent plus d'achats sous l'effet de la panique. Tout le monde est bien plus prudent en ce qui concerne la perspective économique, laquelle est une situation saine dans une société libre. Une situation de ce genre donne lieu à une concurrence active et à des prix bien fondés. Les difficultés réelles se préparent lorsque trop de gens sont convaincus, soit qu'il va y avoir une inflation, soit qu'il va y avoir un marasme économique.

Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous attendre à une inflation ou à un marasme économique. D'une façon générale, la production canadienne devrait continuer à s'écouler comme il faut, grâce au niveau constant des immobilisations, grâce à l'exportation de nos produits principaux, et grâce à nos préparatifs de défense. Ce qui s'est passé récemment, par ailleurs, démontre que la production peut suffire à tous ces besoins sans qu'il en résulte de tensions anormales, à condition que des mesures sensées soient prises et que le public ne se livre pas à nouveau à une orgie d'achats. Les économies importantes qu'ont réalisées les consommateurs récemment ont contribué grandement, sans aucun doute, à l'amoindrissement des poussées inflationnistes.

Bien que nous ayons passé par une période de réellement très grande prospérité, un certain nombre de "points faibles", comme on les appelle, se sont fait jour dans notre économie. Les députés le savent, la demande s'est fortement atténuée en ce qui concerne les biens de consommation durables, certains tissus et quelques autres produits, d'où chômage en certains endroits et travail à horaire réduit en d'autres. On explique de diverses façons ces "points faibles". Je ne chercherai pas à en approfondir les causes en ce moment. Cependant, comme les mêmes ennuis se manifestent à l'étranger, notamment aux États-Unis, on ne saurait les imputer, comme on le fait parfois, aux situations ou aux programmes propres au Canada: ils tiennent, dans une large mesure, à des causes plus profondes. Tant que la situation générale restera favorable, les industries atteintes devraient être en mesure de résoudre leurs difficultés sans qu'il leur en coûte trop.

Nous avons plus sujet d'inquiétude en ce qui concerne deux événements intéressant notre commerce d'exportation: l'interdiction à l'importation de bétail et de viande aux États-Unis, par suite de la fièvre aphteuse, et la nouvelle contraction du marché sterling. Le resserrement des restrictions au commerce avec la zone sterling est malheureux; nous avions tous espéré un relâchement de ces restrictions à cette étape-ci. Cependant, ces restrictions ne dépassent qu'en sévérité celles auxquelles nous nous étions habitués ces dernières années. Il est peu probable qu'elles réduisent le total des échanges commerciaux avec les pays de la zone sterling à un niveau bien inférieur au total qu'ils auraient atteint sans les nouvelles restrictions parce que la plupart des articles relativement peu essentiels ont déjà été éliminés de notre commerce avec les pays de la zone sterling. Certains producteurs et fabricants, cependant, s'en ressentiront.

J'ai entendu dire en cette enceinte que le Canada est en train de perdre le marché anglais. C'est faux, bien entendu. En réalité, les exportations canadiennes vers le Royaume-Uni ont augmenté de 470 millions qu'elles étaient en 1950 à 631 millions en 1951 et je ne serais pas surpris si, en dépit de la crise financière qui sévit en Angleterre, nos exportations vers ce pays augmentaient encore de 75 à 100 millions au cours de l'année 1952. Même si les Anglais doivent abandonner certains articles secondaires provenant du Canada, ils comptent beaucoup sur nos denrées telles que le blé, la farine, le bois de construction et les métaux.

Quelques mots seulement au sujet de l'interdiction qui frappe les importations de bestiaux et de viande aux États-Unis. Cette interdiction pourrait avoir les plus graves conséquences, mais nous espérons tous, j'en suis sûr, que l'épidémie de fièvre aphteuse sera vite enrayée et que l'interdiction sera levée dans le plus bref délai possible.

En terminant, quelques mots pour résumer. Au cours de l'année qui vient de se terminer, nous avons accru de façon appréciable la capacité de production du pays, posant ainsi le fondement ferme d'une production croissante d'armements et de matériaux stratégiques. Les livraisons de matériel requis pour la défense s'accroissent constamment. La pression inflationniste, qui était particulièrement forte au début de 1951, a considérablement diminué. Jamais le revenu national ni l'embauchage n'ont été si élevés. Sans aucune intervention officielle, le dollar canadien a atteint le pair par rapport à la devise la plus sûre du monde. Les Canadiens sont prospères, l'épargne est très élevée dans la nation, presque aussi élevée que durant la période de pointe de la seconde Grande Guerre. Certains nuages paraissent à l'horizon toutefois et nous ferons face sans doute à maintes difficultés avant la fin de l'année. Dans l'ensemble, cependant, les perspectives économiques du pays sont favorables pour 1952.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Au cours du présent débat, nous avons entendu plusieurs excellents discours, notamment ceux des motionnaires (MM. George et Gauthier, Lac-Saint-Jean) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à les féliciter individuellement de leurs efforts respectifs.

Un autre discours prononcé hier soir m'a rempli d'admiration et d'envie, celui du représentant de Québec-Sud (M. Power), dans lequel il a été question de la nécessité de trouver une méthode différente de redistribution des sièges électoraux à la Chambre des communes. Ce discours m'a plu, non seulement à cause de l'éloquence de son auteur mais aussi à cause du sujet qui y est traité. Qu'on me permette de dire, en toute déférence, que je suis entièrement d'accord avec l'honorable député. J'ai toujours été d'avis que notre méthode de remaniement de la carte électorale était fausse et que la question devrait être laissée à des statisticiens et à des techniciens plutôt qu'à des politiciens. Quand on connaît la nature humaine, on sait qu'en dépit de la plus grande honnêteté, un homme ne peut être absolument impartial quand il est appelé à rendre une décision ou à aider le comité à rendre une décision qui peut lui assurer des avantages ou des désavantages personnels ou politiques. Si je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je l'affirmerais sans plus d'hésitation que je le fais de ma place du côté de l'opposition.

Le comité devrait être complètement et totalement à l'abri de l'influence politique. Je ne prétends pas que le gouvernement actuel recourt davantage, ou est plus porté à recourir, à l'influence politique que n'importe quel autre parti, je veux dire si cet autre parti était à sa place. A mon avis, le comité du remaniement de la carte électorale devrait avoir à sa tête, mettons le directeur général des élections, un homme qui, je pourrais presque dire, est apte à remplir cette fonction tant par tradition familiale qu'à cause de ses propres états de service. Le comité devrait se composer de spécialistes de la politique, d'un géographe, d'un économiste, d'un historien politique et peut-être aussi d'un statisticien. On devrait lui remettre une carte géographique de même que la statistique démographique la plus récente et lui ordonner de se mettre à l'œuvre.

Je suis heureux que l'honorable député de Québec-Sud ait eu un mot d'éloge à l'adresse d'un de mes bons amis, M. Norman Ward, versé en sciences politiques et professeur de sciences politiques à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, pour lequel j'ai le plus grand respect. Je sais qu'il a consacré à cette science de longues études et qu'il a écrit à ce sujet beaucoup d'articles. Avec les connaissances qu'il possède en la matière, il est la personne idéale pour faire partie d'une commission parlementaire comme celle que j'ai préconisée.

D'une manière générale, je n'aime pas les discours embrassant trop de sujets divers. A mon sens, celui qui veut prononcer un bon discours doit se pénétrer d'une seule idée qui l'intéresse particulièrement et de manière capitale. Le choc de cette seule idée devra saisir son auditoire. Toutefois, comme le débat en cours se caractérise par des discours traitant de sujets variés, on me

pardonnera peut-être d'en faire un moi-même. Il convient peut-être qu'une fois au moins pendant la session les membres du Parlement aient l'occasion, à titre de représentants de gens et d'intérêts si divers, d'exposer à la Chambre quelques-unes des idées qu'ils recueillent au cours de leurs séjours de plus en plus courts dans leurs foyers. Donc, je ne veux m'étendre sur aucun sujet, je parlerai plutôt un peu d'une foule de choses qui intéressent les gens de ma circonscription.

Je veux signaler d'abord le désappointement qu'éprouvent non seulement les citoyens de ma propre ville, mais ceux de notre province devant le retard apporté à l'aménagement de la rivière Saskatchewan. Je sais qu'on peut invoquer de nombreuses raisons pour expliquer ce délai. Il est bien déplorable que deux des trois hommes sages qui devaient, nous a-t-on dit, étudier l'affaire en dernier ressort soient tombés malades. Je leur exprime toute ma sympathie. J'ignore cependant si leur maladie a quelque rapport avec le retard apporté à cet aménagement.

J'ai lu la lettre que le président de cette commission de trois membres a adressée au premier ministre (M. St-Laurent) pour lui exposer et, par son intermédiaire sans doute à la Chambre, les raisons pour lesquelles il est improbable que des mesures pratiques puissent être prises avant un an environ. C'est ainsi que j'ai compris la lettre. Il est entendu que les membres de l'opposition, comme les députés ministériels, veulent être sûrs que l'entreprise est bonne, pratique et réalisable. Pour ma part, je croyais que la décision avait été prise il y a déjà quelque temps.

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on mène une enquête approfondie afin de s'assurer si l'entreprise est réalisable; ce à quoi je trouve à redire cependant, c'est que le Gouvernement persiste à utiliser l'entreprise à des fins électorales.

Ce sont les membres du Gouvernement, et surtout le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui, plus que tout autre, ont fait éclore dans la Saskatchewan des espoirs qui, plus tard, ont été anéantis. Mon expérience de ces choses est considérable; je suis convaincu que si le Gouvernement décrétait un jour que le projet était viable, nous en entendrions abondamment parler avant les prochaines élections générales quelle que soit leur date.

Ceci dit, je n'ai pas l'intention de dénier au ministre de l'Agriculture le mérite d'avoir su persuader les autres membres du Gouvernement de donner suite à ce projet-là. Il va de soi que si le projet pouvait être mis en

œuvre, le ministre y trouverait son compte, sur le plan politique. Mais je proteste avec énergie contre la manœuvre qui consiste à agiter ce hochet à chaque élection nouvelle et à faire des promesses qui ne sauraient être tenues, comme le savent bien leurs auteurs qui connaissent toutes les ficelles. J'adjure le Gouvernement de bien vouloir étudier sérieusement ce projet, et, si on le proclame viable, de le mener à bonne fin sans plus attendre.

Je voudrais aborder maintenant la question de l'exploitation de la route de la Baie d'Hudson. Depuis la date de mon élection, en 1945, j'ai dévolu à ce problème (à l'intérieur de cette enceinte, aussi bien qu'en dehors du Parlement) plus de temps qu'à aucune des autres choses auxquelles je me suis intéressé. On a accompli quelque progrès; je félicite le Gouvernement et le ministre des Transports (M. Chevrier) de l'appui qu'ils auront pu accorder à l'exécution du projet.

A mon avis, le gouvernement pourrait encore prendre certaines mesures afin d'encourager l'utilisation de cette voie. En Saskatchewan, nous commençons à trouver, si toutefois nous ne le trouvons pas depuis longtemps, qu'avec toutes ces découvertes d'uranium et autres, notre avenir est dans le nord. Lorsque nous envisageons l'avenir, nous pensons qu'il nous faudrait avoir une voie maritime ouverte qui nous relierait à la mère patrie et à l'Europe; et nous souhaiterions avoir un certain nombre d'embranchements (je ne puis entrer aujourd'hui dans les détails) qui relieraient les parties orientales et occidentales du pays à cette route de la baie d'Hudson. J'ai été heureux d'apprendre que, l'année dernière, on avait expédié de ce port une quantité record de boisseaux. Je n'ai pas vérifié le chiffre, mais il me semble qu'il s'agissait de sept ou huit millions de boisseaux; mais même cette quantité ne suffit pas pour permettre à cette voie de communication de se maintenir. Nous avons souvent entendu dire, et nous croyons que c'est vrai, qu'il n'y a aucune raison matérielle pour laquelle 15 millions de boisseaux de céréales ne pourraient passer par ce port au cours d'une même année. J'ai appris (mais je ne garantirai pas ces chiffres, parce que je parle de mémoire) que cinquante-huit jours seulement sur soixante-seize ont été utilisés au cours de la saison ou la route était libre, l'année dernière. Nous savons que s'il nous était possible d'expédier 15 millions de boisseaux par an de ce port, cette voie de communication ne

coûterait plus un cent au contribuable canadien, et nous atteindrions notre objectif qui consiste à la bien établir.

J'ai appris avec intérêt qu'on a utilisé au maximum, pour la première fois je pense, les installations de séchage disponibles à l'élévateur de Churchill. Je ne m'y connais pas assez pour proposer qu'on envoie à cet endroit le blé humide des autres régions du pays en vue de le faire sécher, car il faudrait le renvoyer étant donné qu'on ne peut le garder là-bas. Je ne puis préconiser cette ligne de conduite, mais d'autres l'ont fait. Je me permets tout simplement de la porter de nouveau à l'attention du gouvernement. Il est vrai que ce port est muni des meilleures installations d'élévateur au monde. Les installations de séchage ont un rendement possible si grand qu'il m'a étonné. Il est malheureux qu'on ne les utilise pas davantage. Je suppose que l'élévateur est déjà rempli de céréales; je suppose aussi,—du moins je le souhaite,—que la plupart des céréales entreposées sont constituées de blé humide provenant des provinces des Prairies qu'on y a emmagasiné jusqu'à ce qu'on puisse l'expédier la saison prochaine.

Quelques mots à l'intention des gens de l'extérieur qui prendront connaissance de mes remarques. Je songe d'une façon particulière à nos marchands, à nos grossistes et à nos commerçants de Saskatoon et de la région. Le port ne pourra prospérer tant qu'il ne servira pas au commerce d'importation et d'exportation. Nous pourrions peut-être améliorer certaines installations aux fins de l'importation de façon à permettre le déchargement des cargos en même temps que s'effectue le chargement des navires en partance du port. On réclame aussi l'agrandissement du quai de chargement. En ce moment, on peut charger ensemble trois navires, mais il faudrait agrandir les installations de façon à charger cinq cargos à la fois.

Il en va de même pour la capacité des entrepôts. Je crois que la présente année a démontré que le ministre du Commerce (M. Howe) avait bien raison lorsqu'il a dit à la Chambre, en parlant de l'élévateur de l'État, situé à Saskatoon, que même s'il était vide, il n'en constituait pas moins une garantie contre les situations critiques. Nous connaissons présentement une période difficile et, pour autant que je sache, ces deux élévateurs sont pleins.

Pour ce qui est de l'élévateur de l'État situé à Saskatoon, je suis heureux de pouvoir dire que l'installation de séchage y fonctionne jour et nuit, sept jours par semaine et donne un bon rendement. Le gérant, M. Halliwell, m'a très gentiment fait visiter l'usine où j'ai pu voir la façon de procéder. Étant donné les opinions contradictoires qu'on a exprimées sur la question du blé, inutile de dire que cette visite a été des plus intéressantes; je désire rendre hommage à l'amabilité de ces gens.

Malheureusement, la situation n'est pas aussi satisfaisante dans tout le pays. Je crois que ceux qui ont formulé des critiques avaient quelque raison de dire que le Gouvernement ne s'était pas occupé de ce problème à temps. Même aujourd'hui, la région située au nord de ma province connaît une situation que le *Star-Phoenix* qualifie de pitoyable. Il ajoute que les élévateurs de White-Fox sont encore encombrés et que bon nombre de cultivateurs situés le long de la ligne de Nipawin à Prince-Albert n'ont pas encore réussi à vendre un seul boisseau de blé, tout simplement parce que les approvisionnements de fourgons sont tout à fait insuffisants. Cela n'est toutefois pas de ma compétence, et se produit en dehors de ma circonscription; je n'en dirai donc pas plus long.

Un mot, je pense, d'une ou deux autres questions, dont l'une est la situation du logement à Saskatoon. L'an dernier cette ville a construit pas mal de maisons, plus, peut-être que la moyenne des localités de cette importance, mais l'aspect de la question qui devrait intéresser davantage le Gouvernement, la situation dont il est, en partie du moins, responsable, c'est que nous ne savons vraiment plus que faire pour loger les militaires qui affluent chez nous. Nous possédons une école supérieure de l'air qui, une fois terminée, aura fait venir chez nous 800 nouveaux membres de l'aviation. Cette école est juste à la limite de la ville, aux abords immédiats des bâtiments de l'aéroport. Si étrange que cela puisse paraître j'ai été inondé de lettres venant d'un grand nombre de ces militaires qui, en dernier ressort, vraisemblablement, m'ont écrit pour me demander comment au monde ils pouraient trouver une maison. Je suis allé voir sur place le progrès des travaux de construction de ces bâtisses. En ce moment le Gouvernement construit de grands immeubles d'appartements pour célibataires, ainsi que des locaux qui accueilleront, dans un avenir bien incertain, 150 personnes mariées. L'ennuyeux, bien entendu, c'est qu'on vient à peine d'ouvrir le chantier. L'officier qui me servait de guide m'a dit que tous ces bâtiments seraient sans doute prêts en même temps, mais qu'il était bien douteux que ce soit avant l'automne prochain. Cela veut dire qu'il faudra attendre encore longtemps. Le conseil municipal, ayant ré-

fléchi à la question, a, il y a quelque temps, adopté une résolution qui, j'imagine, a déjà été transmise au Gouvernement. Je ne veux pas en donner lecture en entier, mais en voici les extraits importants:

Attendu que le conseil municipal de Saskatoon a toujours cru comprendre que l'obligation de fournir des habitations au personnel marié des forces armées incombe au gouvernement fédéral, et

Attendu que le conseil croit comprendre que quelque 400 familles de militaires mariés qui ont été postés à l'école de l'air de Saskatoon doivent arriver à Saskatoon d'ici quelques mois, et

Attendu que seulement 150 unités de logement destinées à ces familles sont fournies à l'aéroport, et

Attendu qu'il existe à Saskatoon une pénurie de logements qui fait qu'il sera presque impossible à ces familles de se trouver un logement convenable...

Attendu que le conseil a adopté, le 28 mai 1951, une résolution dont le texte, qui a été transmis au premier ministre, au ministre de la Défense nationale et au ministre des Ressources et du Développement économique est le suivant:

"Il est résolu que le gouvernement fédéral soit prié de fournir des locaux d'habitation convenables aux militaires mariés, locaux qui devront être terminés afin qu'ils soient occupés dès qu'on en aura besoin et dont le coût sera entièrement à la charge du gouvernement fédéral",

Il est donc résolu:

"Que le conseil insiste fortement de nouveau auprès des autorités fédérales sur la nécessité d'assurer immédiatement des logements convenables à toutes les familles des militaires qui seront envoyés dans notre ville".

Je prie instamment le Gouvernement de faire un examen sérieux et pratique des termes de cette résolution.

Pendant que je parle de l'aéroport, j'aimerais signaler une autre question au ministre des Transports (M. Chevrier). Nous avons un excellent terrain d'atterrissage et un très bon service aérien, mais le service des repas fait défaut. Il est rumeur,—pour l'instant, ce n'est qu'une rumeur,—que le ministère des Transports se propose d'ériger un immeuble administratif à l'aéroport. S'il construit cet immeuble, il n'y a pas de doute qu'on assurera le service des repas; mais il n'en a pas en ce moment. Le *board of trade*, qui s'intéresse naturellement à cette affaire, m'a signalé et a signalé au ministre des Transports, je crois, qu'un tel service est nécessaire pour accommoder les voyageurs qui partent de cet endroit ou qui passent par cette ville.

Dans notre ville il y a des abattoirs ainsi, naturellement, que des hommes qui y travaillent. Bien que je sois heureux de pouvoir dire que la fièvre aphteuse ne s'est pas déclarée dans notre voisinage immédiat—je n'ai pas besoin de dire "immédiat" car la zone mise en quarantaine est assez éloignée—ces établissements et les gens qui y travaillent ont ressenti le contre-coup de l'épizootie. En premier lieu, le prix du bétail a diminué. Je ne citerai pas de chiffres car la diminution a été à peu près la même que celle qui a été enregistrée à Calgary et en d'autres centres de l'Ouest. Moins d'animaux sont passés par nos abattoirs, mais j'espère que ce ralentissement d'activité n'est que temporaire. Bien qu'il n'ait pas été nécessaire de fermer les établissements, cela a donné lieu à la mise à pied de certains employés; cependant, leur nombre n'est pas aussi important que dans certaines autres villes. Je crois disposer de ces chiffres.

Je cite une nouvelle datée du 6 mars:

M. G. Willows, directeur de la société *Intercontinental Packers*, Saskatoon, a déclaré mercredi que cette maison a déjà dû mettre temporairement à pied plus de 20 employés et que d'autres seront peut-être mis à pied dans quelques jours, par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit dans le sud de la Saskatchewan et qui empêche le bétail d'arriver sur les marchés.

A moins d'un changement dans la situation, M. Willows s'attend que 20 autres employés soient renvoyés à la fin de la semaine prochaine et encore 20 autres à la fin de la semaine suivante. L'établissement emploie actuellement environ 200 personnes.

J'espère qu'il ne sera pas nécessaire d'accorder à un grand nombre d'ouvriers des abattoirs l'aide qu'a réclamée avec tant d'éloquence le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), mais j'espère aussi qu'on accordera cette aide à ceux qui seront atteints.

On m'a adressé des lettres au sujet d'un problème auquel, je l'avoue, je ne vois ni ne peux proposer de solution. C'est un problème que, en toute justice, il y a lieu de signaler au Gouvernement. Il intéresse un certain nombre de petits camionneurs, petits en ce sens qu'il s'agit de particuliers et non de sociétés. La nouvelle des ententes conclues entre l'industrie pétrolière et les chemins de fer a jeté l'émoi parmi ces gens. Bien que je n'aie pas de solution concrète à offrir, je crois que ce problème souligne la nécessité d'un programme d'ensemble en matière de transport. La Grande-Bretagne a eu à faire face au même problème, mais en sens inverse. Là-bas, c'étaient les camionneurs qui étaient en voie de ruiner les chemins de fer. Seul un programme d'ensemble, en matière de transport, a pu arracher les intéressés à la ruine.

Je songe à une région rurale de Grande-Bretagne où l'on peut se rendre à destination en autobus et, en employant le billet de retour, en revenir par chemin de fer. Il en va de même, dans une large mesure, pour l'expédition des denrées. J'ignore quel succès a remporté cette initiative, mais les camionneurs ont conservé, semble-t-il, leur emploi. Malheureusement ce problème, je le répète, concerne les particuliers aussi bien que les sociétés et il a suscité des difficultés à ceux

qui cherchent à s'établir dans les affaires. Un particulier m'a adressé, en date du 6 mars, une lettre qui renferme le passage suivant:

> Depuis que je suis revenu d'outre-mer en 1946, j'ai consacré de longues heures de dur labeur à tenter d'édifier un commerce dont j'avais rêvé. Je possède maintenant deux camions partiellement payés, et si on permet l'entrée en vigueur de cette entente relative à la réduction des prix je ne m'attends qu'à un seul résultat. Moi-même ainsi que bien d'autres particuliers, qui se trouvent dans la même situation que moi, nous retrouverons au point d'où nous sommes partis, sinon dans une situation encore plus mauvaise.

Je ne préconise aucune ligne de conduite à cet égard; je porte tout simplement la question à l'attention du Gouvernement.

Je m'étais proposé de parler de deux autres questions, mais il conviendrait peut-être que je change l'ordonnance de mon discours. Je me proposais de porter une accusation assez grave contre le ministère de la Défense nationale, au sujet de la manière dont il s'occupe d'une certaine question, mais je compte que mon temps de parole sera écoulé avant que j'en arrive là; je préfère donc attendre que nous soyons saisis des prévisions budgétaires de la défense. Il est deux questions d'importance secondaire, qui sont peut-être peu importantes à nos yeux, mais qui le sont beaucoup aux yeux des intéressés, et dont je veux dire un mot.

Je parlerai tout d'abord de la pension de cécité. J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec certaines personnes âgées recueillies dans un hospice pour aveugles. Elles m'ont fait remarquer,—et je le signale à mon tour,—que les aveugles sont moins favorisés que bien d'autres pensionnés. La cécité est une infirmité que l'on doit considérer à part des besoins auxquels pourvoit la pension de vieillesse tout comme il faut considérer l'incapacité dont souffrent les anciens combattants prématurément vieillis à part des besoins auxquels pourvoit cette pension.

Actuellement, ces anciens combattants sont dans une situation qui, pour difficile qu'elle soit, est moins grave que celle des aveugles en ce que l'évaluation des ressources leur permet au moins d'ajouter une partie de leur pension militaire à la pension de vieillesse. Les aveugles reçoivent une pension égale à la pension de vieillesse et sujette à l'évaluation des ressources tant que le bénéficiaire n'atteint pas 70 ans. Je signale que l'aveugle qui atteint cet âge est beaucoup moins capable de prendre soin de lui-même que le vieillard pensionné ordinaire. Selon moi, il faut supprimer l'évaluation des ressources dans le cas des aveugles pensionnés. C'est ce que je ferais. Bien entendu, je ne puis admettre qu'un vieillard pensionné doive vivre à même $40 par mois, encore moins qu'un vieillard aveugle doive se contenter de la même pension de $40. Ce dernier doit assumer des frais plus considérables. Il lui faut retenir les services de quelqu'un ou aller vivre dans un hospice. Il lui est impossible de se gagner des revenus supplémentaires. Voilà donc l'appel que je fais à la Chambre.

Je désire m'arrêter à un autre sujet. Il s'agit, cette fois, d'une question qui a été portée à mon attention par une dame atteinte de surdité, la question des aide-ouïe. J'ai écrit au ministre des Finances (M. Abbott) pour lui exposer le problème, et pour lui déclarer qu'à mon avis les appareils contre la surdité ne devraient pas être assujétis à l'impôt. Il me semble qu'on pourrait très bien se passer du faible revenu que représente la taxe sur les aide-ouïe. En cette époque d'énorme expansion industrielle,—le ministre du Commerce (M. Howe) vient de nous dresser un tableau encourageant,—d'énormes placements de capitaux et, pour cette année du moins, d'énorme excédent budgétaire, ne pouvons-nous pas sacrifier le faible revenu que rapporte la taxe de vente à l'égard de ces articles qui, comme le disait cette dame, sont pour ainsi dire indispensables à l'existence des sourds. Les gens qui ont besoin d'aide-ouïe ne peuvent certes pas jouir de la vie sans ces appareils.

J'ai ici un document, c'est-à-dire un exemplaire d'une formule utilisée par le ministère des douanes du Canada. On l'appelle la facture. Je tiens à dire en premier lieu, que ces appareils contre la surdité coûtent beaucoup trop cher. Quelques-uns de ces aide-ouïe qu'on voit,—ou, au contraire, qu'on n'est pas censé voir,—à l'oreille de certaines gens, coûtent jusqu'à $200. Pour une raison ou pour une autre, un très grand nombre de ces appareils sont importés des États-Unis. Je vous laisse à imaginer l'embarras dans lequel se trouve cette dame ou n'importe quelle dame,—mettons toute personne,—lorsqu'il faut envoyer réparer cet appareil aux États-Unis. Les personnes qui utilisent ces appareils n'ont pas les moyens d'en avoir deux. Songez au délai qu'entraînera cet envoi, délai à l'usine, délai à l'entrepôt, avis de l'arrivée de l'appareil, invitation à venir le chercher, perception des droits et le reste. La dame en question m'a dit qu'elle avait dû se passer de son aide-ouïe pendant trois semaines. Pouvez-vous vous figurer les résultats? Pouvons-nous nous représenter que ni vous ni moi ne pourrions rien entendre pendant trois semaines? Que penserions-nous de la vie dans ces conditions?

La dame en cause a déclaré qu'à son avis la question relevait du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

Vu l'existence du ministère de la Santé, elle ne comprenait pas qu'il ne puisse s'intéresser à l'affaire. Si ces appareils sont introuvables au Canada, prenons des mesures pour les y fabriquer. Que le ministère de la Santé en ait ici même au Canada où l'on pourrait facilement et sans délai les mettre à la disposition des gens qui en ont besoin, là où ils en ont besoin.

Je veux dire un mot de l'imposition de cette taxe particulière de vente. J'ai constaté avec étonnement que la taxe de vente avait été exigée non seulement à l'égard des nouvelles pièces dont celui qui a fait la réparation avait exigé le prix, mais aussi à l'égard du compte total de réparation, compte qui porte la mention: "réparation seulement". Pour appuyer mon énoncé, je vais énumérer certains de ces frais, monsieur l'Orateur. Vous verrez ainsi ce qu'il en coûte à ces gens. Il faut, ne l'oublions pas, renouveler ces piles de temps à autre et, comme il faut les faire venir des États-Unis, c'est encore toute une histoire pour les obtenir à la douane, pour arriver à les replacer dans l'appareil afin de pouvoir s'en servir.

Voici une "facture de la douane canadienne pour marchandises", et ainsi de suite. Je ne vous ennuierai pas davantage en ce sens. Il s'agit de la facture d'un aide-ouïe acheté par Mme une telle et expédié d'un endroit aux États-Unis. Je constate qu'il est fait mention de St. Paul, Minnesota, et que la facture porte la mention: "frais de messagerie à percevoir". Dans la colonne intitulée: "marques et numéros des paquets" je lis: "1 carton". Sous les rubriques: "quantité et désignation des marchandises" et "prix de vente à l'acheteur au Canada", je relève les détails suivants:

Modèle 1550, #6718S.....Service	
Microphone remplacé	$5.50
Commutateur réparé	1.55
Condensateurs remplacés	.80
Résistances remplacées	.80
Récepteur réparé	7.00
Transmetteur (main-d'œuvre)	3.50

Puis nous trouvons au-dessous, écrit en gros:

Les appareils cités ci-dessus sont renvoyés après réparation seulement.

Il se peut qu'il y ait ici une légère équivoque; mais je vois que le mot "seulement" est souligné. Nous lisons ensuite: "Envoi contre remboursement. Messageries: frais à percevoir". Le paquet a passé à la douane, est resté là pendant quelque temps et il porte le cachet ultérieur du ministère du Revenu national du Canada: "Droits acquittés, 19 février 1952". On a également indiqué le nom du fonctionnaire et ainsi de suite.

[M. Knight.]

C'est une copie de l'original. Le montant total de la note que la dame a dû payer pour la réparation de son aide-ouïe, est de $19.15. Je vois ici en outre: "10 p. 100: $1.92", qu'elle a dû payer, avant de pouvoir rentrer en possession de l'objet.

Personnellement, je ne suis pas grand clerc en la matière; je me borne à demander au ministre ou à toute autorité responsable: est-ce ainsi qu'on doit traiter les gens qui souffrent d'une infirmité particulière, soit de surdité? Quelles sont donc les fonctions de notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

J'estime que cela englobe la plupart des questions que je me refuse à qualifier de secondaires; en effet elles représentent des problèmes essentiels pour tous les intéressés.

Mon honorable ami me signale qu'il ne me reste que deux minutes. Je remets à plus tard ma petite querelle avec le ministère de la Défense nationale.

M. J. I. Hetland (Humboldt): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au débat, je voudrais vous dire que depuis longtemps je souhaite exposer certains points de vue à la Chambre. Avant de commencer, j'aimerais également féliciter les motionnaires (M. George et M. Gauthier, Lac Saint-Jean) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont, à mon avis, fourni un excellent travail.

En allant et venant dans ma circonscription, je rencontre bon nombre de gens; naturellement ils m'exposent leurs différents points de vue, qui marquent toujours ma façon de penser. Je ne suis pas toujours de leur avis, mais beaucoup de leurs idées ne manquent pas de bon sens. Ces opinions, si on les dirige dans la bonne voie, ne font aucun mal. Étant donné que les agriculteurs fournissent un dur travail, ils ne sont pas satisfaits en eux-mêmes s'ils croient que tel ou tel autre groupe reçoit plus que sa part équitable. Je tiens à signaler ceci. Parce que nos jeunes gens pensent parfois qu'il existe ailleurs de meilleures occasions, ils quittent la terre en grand nombre et les parents ont beaucoup de peine à y retenir leurs fils et leurs filles. Les cultivateurs, qui sont de durs travailleurs, n'envient pas nécessairement les autres catégories de la population. Ce n'est donc pas à ce point de vue que nous allons examiner la situation. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'Ouest doit accepter plusieurs désavantages, parce que nous sommes loin des meilleurs marchés mondiaux et de l'Est du pays; et nous prenons au sérieux ce qui trouble ou bouleverse notre mode de vie. Nous avons à résoudre un problème de transports, un problème des cé-

réales, et maintenant naturellement aussi le problème de la fièvre aphteuse, dont ne pâtiront pas seulement la population des régions en cause, mais tous les cultivateurs du pays. Ces problèmes ne sont pas toujours faciles à résoudre. Nous ne devons pas nécessairement en rejeter le blâme sur quelqu'un en particulier ni sur la température, mais certaines conditions qui existent présentement au Canada peuvent créer plus ou moins de difficultés. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je sais que le coût de la vie est élevé. En outre, notre dollar ne vaut pas autant qu'il y a plusieurs années. La C.C.F. prétend que les bénéfices sont trop élevés. Quand le Gouvernement a porté à 49 p. 100 le taux de l'impôt sur les sociétés, il y a un an, je me rappelle que l'honorable représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) s'y est fortement opposé. Je ne crois pas que les bénéfices réalisés soient la cause du coût élevé de la vie. Sir Stafford Cripps, qui occupait le poste de chancelier de l'Échiquier quand le parti travailliste était au pouvoir en Angleterre, déclarait, dans la livraison du 1er novembre 1949 de *Maclean's*, que les bénéfices des sociétés ne représenteraient, s'il s'en emparait, que 4 pence par livre sterling du revenu de l'État. Il estimait que cela n'en valait pas la peine et qu'une telle mesure pourrait faire plus de tort que de bien.

Comme le coût de la vie est élevé, les syndicats réclament constamment des augmentations de salaires. Ils soutiennent que les ouvriers ont besoin de plus d'argent pour boucler leur budget. S'ils désirent obtenir une augmentation de 15c. l'heure, ils en réclament une de 30c. et, ordinairement, ils l'obtiennent. La réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures a influé sur le coût de la vie. Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que je ne m'oppose pas aux ouvriers syndiqués. De nos jours, les grèves ne mettent plus aux prises patrons et ouvriers. Peut-être en était-il ainsi autrefois. Elles séparent maintenant les habitants du pays et les grévistes. Je me souviens que lorsqu'on eut terminé la grève des chemins de fer, les journaux ont rapporté que, d'après M. Hall, les chemins de fer s'étaient fait rouler. Ce ne sont pas les chemins de fer, monsieur l'Orateur, qui se sont fait rouler, c'est chaque homme, femme et enfant du pays.

Certains députés pourront dire que j'ai voté en faveur du règlement de la grève. Je l'ai fait parce que nous de l'Ouest avions des récoltes prêtes à moissonner et si la grève s'était poursuivie nous aurions manqué d'essence, de pièces de réparation et de tout. Cela aurait certes entraîné de lourdes pertes. Je considère que les cultivateurs avaient ni plus ni moins une épée de Damoclès suspendue sur leur tête pendant la durée de la grève. Où allons-nous? C'est pour cette raison que j'ai pris la parole aujourd'hui. Les hommes demandent une autre augmentation de 36c. l'heure, d'après les journaux. Si les choses continuent ainsi, un salaire de $50 à $60 par jour sera courant et il nous faudra verser de $50 à $60 pour une paire de chaussures; je ne vois pas du tout comment nous serons plus avancés.

Je sais que bien des ouvriers syndiqués sont de braves gens, mais un bon nombre n'ont pas encore atteint l'âge de raison. Lorsqu'il y a une grève, on ne semble éprouver aucune sympathie pour le citoyen ordinaire. Qu'on me permette de signaler un petit incident qui est survenu à un de mes commettants. Il avait vendu sa vieille moissonneuse-batteuse et en avait commandé une toute neuve. La machine arriva dans sa municipalité et avant qu'il ait pu la faire décharger, la grève commença. Ce cultivateur prit tous les moyens imaginables de faire décharger sa moissonneuse-batteuse. Il s'est heurté à un refus. Il est allé voir les chefs ouvriers qui lui ont dit: "Certainement pas, notre but c'est de provoquer autant de confusion que possible!" Ce cultivateur est rentré chez lui, fort indigné, je vous assure! Après la fin de la grève, on a déchargé la moissonneuse-batteuse. Il lui a fallu encore deux jours pour la mettre en état de marche et la faire entrer dans le pré. Ce cultivateur a travaillé nuit et jour pour rentrer sa moisson, mais il n'en avait pas engrangé la moitié que le temps a changé et que la moitié de la récolte est restée dans les champs. Le printemps suivant, à cause de l'eau qui s'était accumulée dans les creux et des dégâts provoqués par les mulots, les chevreuils, ou tout ce que vous voudrez, il ne valait même plus la peine de faucher. Tout ce qui restait à faire au cultivateur c'était de mettre le feu à sa récolte. Il m'a dit qu'il lui faudrait des années pour rattraper l'argent que lui a fait perdre la grève. Je pourrais citer encore bien des exemples, mais je ne crois pas que cela intéresse beaucoup les honorables députés. C'est là en tout cas un exemple patent, que je voulais leur signaler. Encore une fois, je répète que je ne suis pas l'ennemi des syndicats; je veux que cela soit bien entendu. Je crois que les syndicats ont fait, chez nous, beaucoup de bien. Je comprends volontiers le point de vue du père de famille. Il veut s'assurer sa situation et un bon salaire grâce auquel il pourra nourrir et vêtir sa famille. Nous comprenons tout cela. Ce serait aller contre la nature que de se marier et de commencer à élever une famille sans savoir si on a de quoi

la nourrir. La plupart des syndiqués sont raisonnables et peu favorables aux grèves. Ils savent qu'on n'a rien sans rien.

Il est une autre question dont j'aimerais saisir la Chambre. A mon avis, un certain élément, dans nos syndicats ouvriers, cherche à nuire le plus possible à notre mode de vie. Avant d'aller plus loin, disons que la cherté de la vie tient à l'augmentation continuelle des salaires. Quand un homme se met une hache sur l'épaule et une scie sous le bras et qu'il s'en va dans la forêt couper un arbre, il se trouve dans la situation suivante: si vous doublez son salaire et ceux de tous les autres ouvriers, le prix de votre maison augmente proportionnellement à la hausse des salaires.

Un mot au sujet des prestations de sécurité sociale. Elles ne peuvent pas s'obtenir sans un relèvement des impôts. Le discours de l'honorable député d'Haldimand (M. Catherwood) m'a beaucoup intéressé. Il a fait preuve de beaucoup de bon sens. Je vais citer de son discours du 7 mars, un extrait qu'on trouve à la page 232 du hansard:

> J'affirme cependant avec la plus grande énergie qu'il y a une limite au montant de l'impôt que les contribuables canadiens peuvent supporter. Je suis d'accord avec le premier ministre (M. St-Laurent) qui a fait observer hier que cette limite avait été atteinte, mais j'ajoute qu'elle a même été dépassée.
>
> Le Gouvernement devrait se rendre compte avec plus d'urgence que jamais que nous nous tenons en équilibre instable sur le faîte de la spirale inflationniste. Le jour est venu où les membres du Parlement, et plus particulièrement le Gouvernement lui-même, devraient envisager une politique de restrictions, étant donné que nos revenus seront moins gonflés qu'ils l'ont été l'an dernier.

Je suis d'accord; mais je suis heureux de constater que c'est l'opposition officielle qui le reconnaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne se soucie guère des dépenses. Il aime dépenser l'argent des contribuables. Il demande toujours plus de bénéfices; mais il crie à tue-tête quand on relève les impôts. Il s'agit cependant de choisir.

Lorsque le gouvernement cécéfiste a pris le pouvoir en Saskatchewan, il croyait qu'il n'y avait pas de limite aux dépenses. Mais, après avoir été au pouvoir pendant quelque temps, il constate qu'il ne peut aller plus loin tant qu'il n'aura pas plus de revenu et n'aura pas ouvert d'autres sources de revenu. C'est bien différent lorsqu'un parti est au pouvoir, surtout s'il a fait quelques mauvais marchés.

L'assurance-chômage est avantageuse pour l'ouvrier; je crois qu'elle est merveilleuse. Mais elle coûte également de l'argent. Sauf erreur, l'employé paie 40 p. 100 de l'assurance-chômage, l'employeur 40 p. 100 et l'État 20 p. 100. Nous voyons que la proportion de 60 p. 100 n'est pas versée par l'employé; l'argent doit venir d'une autre source. Les 40 p. 100 que l'employeur paie doivent s'ajouter au prix des articles qu'il vend, ce qui fait monter le coût de la vie. Les 20 p. 100 versés par l'État doivent être prélevés au moyen d'impôts et il en résulte une augmentation des impôts.

Je n'ai rien à reprocher au représentant de Broadview (M. Hees) quand il dit qu'il faudrait augmenter les prestations d'assurance-chômage. Cependant, dans son discours, il a blâmé le Gouvernement d'établir des impôts élevés, imposition qu'il a appelé du pillage. D'autre part, il réclame une augmentation des prestations.

Le représentant d'Haldimand (M. Catherwood) et le représentant de Broadview devraient se consulter afin de se mettre d'accord.

Lorsqu'on essaie, à la ville, d'inciter ces chômeurs à se rendre dans les fermes, c'est peine perdue. Un de mes amis est allé dans une ville de la Saskatchewan où il y avait 400 chômeurs. Il cherchait un homme qui pourrait faire les travaux quotidiens de la ferme en hiver afin que le cultivateur pût se reposer un peu. Lorsqu'il eut fait la demande, le fonctionnaire de service dit en riant: "Aucun de nos chômeurs n'est disposé à travailler à la ferme." Je ne blâme pas les chômeurs qui n'acceptent pas le travail des fermes, car il est évident que le cultivateur n'est pas en mesure de verser à ses employés ce que l'ouvrier reçoit à la ville. Si le cultivateur devait accorder à ses aides les avantages qu'ont les ouvriers des villes, il faudrait que les prix des produits agricoles fussent augmentés considérablement. Et que se produirait-il ensuite?

Mais si j'étais en chômage et si j'avais à entretenir une famille, je n'hésiterais pas à travailler dans une ferme durant les mois d'hiver ou jusqu'à ce que je trouve quelque chose de mieux. Je me demande si nous ne gâtons pas certains de nos groupements ouvriers. Certains membres de l'opposition disent que tous les ouvriers devraient faire partie de syndicats. Je n'y trouve rien à dire. Je crois que c'est vrai. Je crois également que si tous les ouvriers faisaient partie des syndicats, y compris les cultivateurs,—et nous avons nos syndicats,—les grèves n'existeraient pas et nous ne verrions pas une certaine catégorie de gens obtenir plus que ce à quoi ils ont droit.

Si l'écart devient trop considérable entre les catégories les mieux rémunérées et les catégories les moins bien rémunérées, ces dernières, nous le savons, sont forcées de se

contenter d'un niveau de vie plus bas. Peut être les cultivateurs devraient-ils tous être syndiqués. Mais qu'arriverait-il s'ils se mettaient en grève? Si nous refusions de produire des denrées alimentaires et si nous en interdisions l'acheminement vers les villes, les gens seraient réduits à la famine en moins de deux semaines. Serait-ce juste?

Les ouvriers affirment que les grèves sont justes et légitimes; j'affirme qu'il serait tout aussi légitime pour les cultivateurs de garder pour eux les produits de leurs fermes. Le Gouvernement interviendrait, je n'en doute pas, et avec raison, car deux noirs ne font pas un blanc. Toutefois, n'oublions pas que les cultivateurs ont une arme; s'ils se mettaient en grève, l'arme dont disposent les syndicats ouvriers paraîtrait alors bien négligeable.

Je suis peut-être allé un peu loin en étudiant cette question, mais je veux qu'on me comprenne bien. Il convient, je le répète, que les ouvriers touchent un juste salaire et bénéficient de tous les avantages qu'ils peuvent obtenir, pourvu que toutes les catégories de notre population soient traitées de la même façon. D'autre part, je n'estime pas juste que certaines catégories fournissent 40 heures de travail par semaine, tandis que d'autres en fournissent 80.

M. Knowles: Et que d'autres ne travaillent pas du tout.

M. Hetland: C'est assez rare qu'on trouve un tel groupe. J'estime que les dirigeants des syndicats et des groupements agricoles devraient se réunir pour aplanir cette difficulté. A mon avis, il est temps que nous cessions de demander au Gouvernement de nous aider chaque fois qu'il surgit une petite difficulté. Si nous n'en venons pas à une entente, nous ne ferons que désorganiser plus de gens. Les jeunes gens afflueront vers les villes. Si une chose comme celle-là se produisait, s'il arrivait un malheur ou une grève quelconque, il pourrait se produire dans nos villes une révolution impossible à mater, particulièrement si les gens souffraient de la faim.

Je m'étais proposé de parler en ce moment des voyous et des bandits, membres de certains sydicats. Je ne sais pas si je devrais m'étendre sur cette question, mais je tiens à dire que nos lois ne devraient pas permettre que les membres de certains syndicats rudoient de propos délibéré des citoyens respectueux des lois, causent des dégâts matériels s'élevant à des millers de dollars et qu'après cela les syndicats les protègent. A mon avis, cela est absolument mal.

Il est important de noter que ces voyous ou bandits ne constituent certainement que le petit nombre. Cependant, j'ai sous les yeux un article qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, livraison du 11 mars, et qui renferme le passage suivant:

> Les communistes domineraient le syndicat des ouvriers de l'automobile.
>
> Un membre du syndicat des ouvriers de l'automobile (CIO) a déclaré devant une sous-commission du Congrès aujourd'hui que les communistes dominent la vaste succursale nº 600 du syndicat, établie à l'usine Ford de la Rouge.

Si c'est exact, c'est peut-être là une source de difficultés ouvrières. Je n'en soutiens pas moins que c'est aux dirigeants syndicaux et aux syndiqués à diriger leurs syndicats. Étant cultivateur, je m'intéresse naturellement à l'Ouest du pays et à tout ce qui touche à l'agriculture. Les cultivateurs que je rencontre me posent la question: "Une autre grève viendra-t-elle jeter dans le marasme l'économie de l'Ouest du pays?" Ils me demandent pourquoi je ne soulève pas la question à la Chambre afin qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

Les chefs syndicaux qui prennent des décisions irréfléchies, qui font fi du bon sens et ne veulent pas protéger l'ensemble des citoyens devraient être tenus responsables de toute perte qui peut être attribuée à leurs décisions et de tout acte de violence qui se commet.

Je déclare, pour tout résumer, que je ne suis pas opposé aux syndicats et que je ne m'oppose pas à ce que tout le monde soit bien rémunéré. Je l'affirme sincèrement.

M. Knowles: Il vaudrait mieux le répéter.

M. Hetland: Je ne m'oppose pas à la diminution des heures de travail pourvu que tous en bénéficient. Je ne m'oppose pas aux vacances rémunérées ni aux prestations d'assurance-chômage. Je ne m'oppose pas non plus aux grèves, pourvu qu'on se guide sur le bon sens, mais je m'élève contre les grèves dirigées de façon à mettre en danger des vies humaines ou la propriété d'autrui, contre les grèves anti-démocratiques. Les syndicats ne devraient pas être menés comme une Gestapo et on ne devrait pas obliger les ouvriers à signer une carte, comme cela s'est fait, quand ils se prononcent à l'égard d'une grève. Je m'oppose aux grèves qui engendrent des misères inouïes et qui mettent en danger des vies humaines. Je m'élève contre les différends entre employeurs et employés qui non seulement font perdre à nos cultivateurs leurs bénéfices mais qui, dans bien des cas, entraînent leur ruine. Je réprouve les grèves provoquées par des gens inconsidérés qui cherchent à mettre obstacle autant que possible à notre effort de défense. Ces gens

ne sont pas des Canadiens et, à mon sens, on devrait les punir aussi sévèrement que nos autres fils et filles qui ne font pas partie de syndicats.

Le syndicalisme a sa place dans la vie du pays car il a bien amélioré le sort des ouvriers et il a collaboré, indirectement, au bien de tous. En améliorant la situation des travailleurs, les syndicats ont valu des avantages aux cultivateurs, puisqu'ils leur ont assuré des marchés plus rémunérateurs pour leurs produits. Cependant, tous les groupements devraient être mis sur un pied d'égalité en ce qui concerne les salaires, les avantages, etc. Nos cultivateurs et nos producteurs devraient toucher une rémunération au moins égale à celle des autres groupements.

Malheureusement, certains de nos chefs de syndicats n'ont pas atteint leur maturité assez rapidement. Un bon chef peut faire beaucoup de bien tandis qu'un chef de pauvre calibre peut ruiner n'importe quel syndicat. On ne devrait pas laisser à une poignée de chefs de syndicats le pouvoir de paralyser l'économie du pays. Les citoyens canadiens en ont assez, je crois, des grèves, causes de tant de dommages et de tant de souffrances. Si le Parlement adoptait une loi destinée à empêcher que des hommes irréfléchis abusent ainsi de leur pouvoir, je suis sûr que les Canadiens laisseraient échapper un soupir de soulagement qui serait entendu d'un océan à l'autre.

La spirale inflationniste créée par la hausse des salaires et des prix devra bien s'arrêter quelque part. Les chefs ouvriers sont en grande partie responsables de la cherté de la vie. Ils sont aussi partiellement responsables du fait que notre fils et nos filles s'en vont en foule dans les grands centres. Tout en pouvant se féliciter d'avoir amélioré le sort de l'ouvrier, ils doivent aussi se montrer disposés à partager les responsabilités qui nous incombent en ces heures critiques.

Il est bien légitime qu'ils pensent à leurs propres groupes d'abord, mais ils doivent aussi se montrer bons Canadiens et agir dans l'intérêt de tous les citoyens du Canada. Je m'étais proposé de vous lire un article mais je m'abstiendrai. J'espère que mon discours n'a pas été mal interprété. Je m'estimerai satisfait si j'ai réussi à convaincre les membres de la Chambre de la détresse qui accable les cultivateurs de l'Ouest par suite de la paralysie des transports et de la fermeture des abattoirs.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prie l'honorable député de Westmoreland (M. George) et l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier) de m'excuser de n'avoir pas été à la Chambre pour entendre leurs discours. Je puis les assurer que mon absence n'était pas voulue et qu'elle est due à une cause indépendante de ma volonté. En compagnie de l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter) et de celui de Trinity-Conception (M. Stick) je me suis mis en route assez tôt, mais même le Gouvernement ne pouvait rien changer au mauvais temps et nous avons été retardés. Ayant lu les deux discours, j'ai constaté qu'ils sont à la hauteur de ce que j'attendais d'eux, si toutefois, ils ne dépassent pas mon attente.

Étant le premier représentant de notre province à participer au débat, je tiens à me joindre à ceux des autres provinces pour dire que la mort du roi nous a aussi profondément attristés à Terre-Neuve. Je vais signaler un détail qui se passe de commentaires. Il a été relevé dans une lettre de médecin que les journaux de Terre-Neuve ont publiée. Appelé à se rendre à un endroit un peu éloigné en dehors de Saint-Jean, il a constaté à son arrivée que les stores de toutes les maisons étaient baissés. A la première personne qu'il a rencontrée il a demandé quand son malade était décédé. "Personne n'est décédé, lui a-t-on répondu, c'est pour le roi". Ce détail fait bien voir les sentiments des gens de Terre-Neuve et leur attachement à la Couronne.

Tout comme les autres membres de la Chambre, nous sommes fiers de notre nouvelle souveraine, la reine Elizabeth. Nous avons été heureux d'entendre le premier ministre (M. St-Laurent) nous dire l'autre soir que rien n'est changé au nom qui, selon les Terre-neuviens, est le titre de notre pays: le Dominion du Canada. Nous sommes tous conservateurs à Terre-Neuve, même si jusqu'ici nous ne sommes pas tous conservateurs-progressistes. Je le répète, nous sommes très conservateurs en ce qui concerne les vieilles traditions. Pierre angulaire de l'Empire, la plus ancienne des colonies de la Grande-Bretagne, nous espérons que quelques-unes de ces vieilles traditions seront conservées.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur le discours du trône; je veux plutôt évoquer des questions d'intérêt provincial. J'espère que durant les prochaines années mes collègues comprendront que, jusqu'à ce que la dernière des provinces soit complètement intégrée au Dominion, il faudra nous accorder beaucoup de latitude dans la présentation de nos problèmes. Étant donné que nous sommes une province nouvelle, ce n'est qu'à force de constantes répétitions que les députés pourront comprendre les difficultés qui se posent à nous sans être communes à tout le Canada.

Encore une fois, je n'ai pas l'intention de parler longuement du discours du trône, mais je tiens à dire que j'appuie sans réserve les observations formulées par mon chef au cours

de la discussion. Malgré ce qu'on a pu dire pour dénigrer ce discours et, malheureusement, j'ai effectivement entendu quelques remarques impertinentes venant de l'autre côté de la Chambre, j'estime que c'était là le plus beau discours prononcé au cours du présent débat.

Je me range à l'avis du chef de mon parti quand il demande de consacrer un débat spécial à la conférence de Lisbonne. Je suis, de plus, également d'avis que la défense devrait aussi former le thème de délibérations distinctes. Il serait dommage de voir ces problèmes importants submergés dans le débat général; or on a donné à entendre, ces jours derniers que cela pourrait arriver. Ainsi qu'il ressort déjà de plusieurs discours et qu'il ressortira de celui que je vais prononcer, les questions que l'on traite d'habitude au cours de ce débat rentrent dans la catégorie des affaires régionales. Raison de plus pour qu'il y ait des débats distincts au sujet de la conférence de Lisbonne et de la défense. J'ignore s'il a été décidé de procéder ainsi, mais nous devrions le faire.

Le discours du trône révèle qu'on présentera, au cours de la session, une mesure tendant à remanier la carte électorale. J'ai suivi avec intérêt le magnifique discours que l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Powers) a prononcé hier soir. A mon avis, le Gouvernement devrait tenir compte de ses conseils. Comme il est le plus ancien des députés, ses observations,—même si on fait abstraction de sa brillante personnalité,—devraient avoir du poids. Le Gouvernement aurait grand tort de ne pas tenir compte de ses arguments contre le tripotage. Je crois, en effet, que les gouvernements qui y ont eu recours jusqu'ici n'ont guère eu à s'en féliciter.

Ai-je raison de conclure, d'ailleurs, que la présentation de cette mesure indique qu'il n'y aura pas d'élection cette année? Cela reste à voir sans doute, mais cette opinion semble étayée par le fait que le premier ministre n'a pas l'intention de prescrire le sirop calmant du Dr Abbott, soit une diminution des impôts. S'il en est ainsi, s'il ne doit y avoir aucune diminution d'impôt, le Gouvernement se trouvera dans une situation très difficile, non seulement cette année, mais jusqu'à ce qu'il estime le temps venu de présenter une telle mesure.

Nous,—et je veux dire par là non seulement les membres de la Chambre mais tous les Canadiens,—avons accepté les impôts élevés parce qu'on nous a dit qu'ils étaient nécessaires pour remplir nos engagements en ce qui a trait à la défense et pour aider nos alliés. Le ministre de la Production de défense (M. Howe) a prononcé un long discours cet après-midi. Je n'ai pas pu le suivre très bien mais j'ai tout de même pris des notes au fur et à mesure qu'il parlait et je crois qu'il a dit que dans son seul ministère, il restera quelque 200 millions de dollars qui n'auront pas été dépensés durant la présente année financière. Si tel est le cas d'un seul ministère de l'État, quelle somme n'aura pas été dépensée dans l'ensemble des ministères! Et quelle est la raison du prélèvement de ces impôts? Pourquoi a-t-on soutiré ces sommes énormes aux contribuables si elles ne sont pas dépensées? Nous avons droit à bien des explications à ce sujet, mais je n'en ai pas encore entendu une seule.

Le ministre de la Production de défense a formulé cet après-midi une déclaration des plus étranges et que je ne m'attendais jamais d'entendre en Chambre. Avant que j'aie le plaisir de venir participer aux délibérations de la Chambre à titre de député, le ministre avait la réputation, même à Terre-Neuve, d'être un homme qui savait exactement où il allait et ce qu'il faisait. Il a certes soutenu brillamment cette réputation depuis que je suis ici. C'est un César dont on ne peut critiquer les actes; mais que s'est-il produit cet après-midi?

Je ne cite peut-être pas exactement ses propos, mais je crois en avoir noté la substance. Il disait: "Si on regarde en arrière, nous n'aurions pu savoir il y a un an ce que nous savons maintenant et nous convenons qu'il faut faire autrement certaines choses." A mon sens, c'est là un aveu extraordinaire. Comment, un ministre reconnaît qu'il a pu se tromper! Il faut vraiment que la machine gouvernementale se doit détraquée! Nous pouvons, à l'occasion, rire des ministres. Nous pouvons trouver quelque plaisir aux observations qu'ils font. Nous pouvons même nous réjouir de ce que le ministre des Finances (M. Abbott) commette des fautes aussi graves que celles qu'il commet. Mais lorsque le ministre de la Production de Défense admet qu'il s'est trompé, tout l'édifice gouvernemental se met à trembler. Je suis persuadé que les honorables députés qui siègent en face ont dû en avoir froid dans le dos. Après tout, voici un ministre auquel personne n'ose dire quoi que ce soit, et pourtant, aujourd'hui, il reconnaît qu'il s'est trompé. Pourquoi? Je n'en sais rien. Peut-être s'adoucit-il? Comment cela peut-il s'expliquer? Je regrette qu'il ne soit pas ici pour me répondre. Sans doute ne me répondrait-il pas autrement qu'en me disant, comme la dernière fois que j'ai parlé: "Continuez, jeune homme; vous faites de

votre mieux!" Nouveau venu ici et étant de ceux qui avaient si haute opinion du ministre,—en quoi je n'ai d'ailleurs pas changé, si je songe à tout ce qu'il a fait jusqu'ici,—je trouve tout à fait étrange qu'il fasse aujourd'hui de si grosses fautes, et, surtout, qu'il le reconnaisse.

M. Studer: Il a dit aussi qu'il était bien content de ne pas avoir suivi votre conseil l'an dernier.

M. Higgins: Autant que je me souvienne il ne me l'avait pas demandé. C'était peut-être ma faute.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Higgins: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance à six heures, je faisais quelques observations au sujet du ministre de la Production de défense. Je crois avoir terminé ces observations, car le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) peut fort bien dire du ministre, lorsque celui-ci sort de ses gonds, qu'il est comme une vieille Ford qui descend la côte; mais je crois bien que le ministre irait à une trop vive allure pour que je puisse me maintenir en avant de lui. Voilà pourquoi je vais laisser le ministre tel qu'il est et le représentant de Vancouver-Quadra . . .

M. Cardiff: Vous voulez dire le laisser continuer de descendre la côte?

M. Higgins: Je ne le pousserai pas. J'ai voulu parler du ministre qui, aujourd'hui, a été qualifié de "rabat-joie". Je conçois difficilement qu'il faille prendre cette expression au pied de la lettre. Je crois qu'on demandera au ministre d'expliquer pourquoi il a été appelé ainsi. Le député qui a pris la parole à Westminster s'est montré assez acerbe, lorsqu'il a déclaré:

> Nous sommes, naturellement, toujours contents lorsque le ministre des Finances du Canada assiste à une conférence. Cependant, c'est parce qu'il était là que le chancelier de l'Échiquier n'a pas pu proposer une mesure nettement défavorable à l'égard du dollar, ce qui est clairement ce que nous devrions faire à l'heure actuelle.

J'estime que le ministre devrait nous donner une explication au sujet de cette algarade. Mais c'est au sujet de notre propre problème particulier que j'allais faire quelques observations. Aujourd'hui le ministre de la Production de défense a annoncé qu'il y avait un excédent de 200 millions de dollars au compte de son ministère. Je ne sais pas à combien se monte aujourd'hui le total des fonds non dépensés, mais il se pourrait fort bien qu'il atteigne environ 600 millions de dollars. Je ne suis pas très au courant de l'aspect financier de cette question, mais je crois mon estimation assez juste. Le ministre des Finances a reçu de nombreuses requêtes au sujet des impôts, mais, comme il le dit lui-même, il fait la sourde oreille à toutes les requêtes de ce genre. Il est évidemment décidé à ne se laisser influencer par personne, pour ce qui est de réduire les impôts.

A cet égard, j'aimerais lire un extrait d'un éditorial qui a paru dans l'*Evening Telegram* de Terre-Neuve, journal qui a toujours appuyé le gouvernement libéral actuel. L'article a trait au prix du tabac et j'en cite un passage:

> On a établi que les Canadiens ont acheté sur le marché régulier, en septembre 1951, seulement la moitié des cigarettes qu'ils s'y étaient procurées en septembre 1950. Pour les cinq premiers mois de la présente année financière, la consommation s'établit à 5·6 milliards de cigarettes, à rapprocher de 7·2 milliards pour la période correspondante de l'année précédente... Les recettes provenant de la vente des cigarettes ont baissé de 8 millions par rapport à l'année dernière.

C'est là, je crois, la plus forte condamnation de la ligne de conduite adoptée par le ministre. Cet éditorial, je le répète, a paru dans un journal qui appuie habituellement le Gouvernement: ces observations ont donc beaucoup plus de poids que si elles étaient de moi. Je cite le dernier paragraphe:

> Bien que le relèvement, de $10 à $11.50 par mille, de la taxe d'accise sur les cigarettes se soit traduit par une diminution des rentrées fiscales et qu'il ait donné une prime au commerce illicite et entraîné des pertes pour le commerce régulier, le ministre des Finances déclare que la taxe ne sera pas modifiée avant le dépôt du budget, le printemps prochain, et que, dans l'intervalle, on prendra des mesures pour réduire la contrebande au minimum. On le louerait d'être aussi intraitable s'il s'agissait d'une bonne cause; mais quand l'opiniâtreté se ramène à soutenir un manque de discernement, en offrant au transgresseur l'occasion de s'enrichir, on ne peut la réconcilier avec le bon sens, ni y voir un encouragement à la probité commerciale.

Voilà des paroles plutôt énergiques et dans les circonstances je crois que le ministre admettra qu'elles sont motivées. Cependant, c'est à lui qu'il appartiendra de régler la question lorsqu'il fera son exposé budgétaire.

Au cours d'un débat antérieur, on a parlé d'un véritable malheur qui s'est abattu sur notre pays, à savoir la fièvre aphteuse. Je n'ai pas pris part à ce débat parce que, franchement, je connais bien peu ce problème et j'ai cru qu'il ne regardait pas les députés de notre province. Mais aujourd'hui

j'ai reçu de Gambo une lettre qui nous remet en cause. Avant de donner lecture de cette lettre, qu'il me soit permis de dire qu'après avoir reçu la lettre cet après-midi, j'ai consulté les rapports du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pour les années 1950 et 1951. J'ai constaté qu'il y est bien question de la fièvre aphteuse, à un point tel qu'il ne fait aucun doute que les fonctionnaires du ministère songeaient fortement à des mesures en vue de prévenir cette redoutable maladie.

Par exemple, je relève à la page 211 du rapport de l'année 1950 le passage suivant:

La fièvre aphteuse continue encore à causer de l'inquiétude à la plupart des pays du monde, non seulement aux pays où la maladie s'est implantée ou a été enrayée, mais aussi aux pays tels que le Canada où elle ne s'est jamais manifestée.

A la page 212, je relève ce court paragraphe:

On a découvert l'existence de la fièvre aphteuse au Mexique en 1946. L'épizootie est maîtrisée mais les spécialistes les plus réputés mettent en doute la possibilité de l'extirper. La fièvre aphteuse continue donc de menacer l'industrie de l'élevage en Amérique du Nord.

Le rapport de 1951 contient un passage conçu à peu près dans les mêmes termes. Je n'ai donné lecture du passage en question que pour indiquer que le ministère de l'Agriculture reconnaissait vraiment à la maladie un caractère de gravité. Pourtant,—et je ne reviens pas sur la question car on en a parlé à la Chambre,—en dépit de tout ce que devaient savoir les fonctionnaires intéressés au sujet des mesures à prendre, on n'a rien fait et la maladie a poursuivi son cours pendant trois mois avant d'être aperçue.

Tout ce que je viens de dire servira de préface à la lecture de cette lettre, qui présente un intérêt considérable, vu les circonstances. La lettre, datée du 11 mars, est ainsi conçue:

Il y a environ deux mois, un avion d'Air-Canada rempli à capacité et revenant d'Europe...

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que l'honorable député lise la lettre, je dois lui dire qu'il devra indiquer à la Chambre d'où elle vient.

M. Higgins: Je le sais, monsieur l'Orateur. J'en indiquerai la source. Je n'avais pas l'intention d'en donner lecture sans en révéler la provenance.

M. l'Orateur: J'ai cru bon de signaler la chose à l'honorable député.

M. Higgins: Je devrai recommencer. Voici la lettre:

Il y a environ deux mois, un avion d'Air-Canada rempli à capacité et revenant d'Europe, n'a pu se poser en Islande, le gouvernement islandais lui en ayant refusé la permission, parce que les émigrants qu'il transportait venaient d'une région où sévissait la fièvre aphteuse. L'avion s'est rendu jusqu'à Gander. Dès son arrivée, les autorités de la Santé ont averti Ottawa et ont fait examiner soigneusement l'appareil et les voyageurs, puis les ont isolés. Mais les autorités de la Santé nationale à Ottawa n'ont rien fait à ce sujet. Les voyageurs à bord de l'avion d'Air-Canada, qui étaient tous émigrants, ont pu descendre et se rendre à leur destination dans divers endroits au Canada. Environ vingt-quatre heures plus tard, le même avion revenait à Gander rempli de voyageurs se rendant outre-Atlantique.

J'ai obtenu tous les détails de deux infirmières au service du ministère de la Santé à Gander et j'ai causé avec le médecin qui devrait savoir ce qui s'est passé et qui croit que le Gouvernement cherche à cacher quelque chose.

M. Ferrie: De qui est la lettre?

M. Higgins: La lettre vient de M. M. Pritchelly de la *Gambo Trading Company*. Elle se termine par les mots suivants:

Si ces détails vous sont utiles, à vous et à votre groupe, vous pouvez obtenir la date d'arrivée de l'avion d'Air-Canada à Gander mais les faits relatés sont exacts.

Je ne désire pas formuler d'autres observations sur cette question, monsieur l'Orateur; mais si les faits sont exacts, ils constituent un blâme grave à l'endroit des fonctionnaires du ministère à Ottawa qui ont apparemment donné l'ordre d'admettre cet avion chargé d'immigrants à qui le gouvernement d'Islande avait refusé l'atterrissage et qui ont permis aux immigrants de se rendre à leurs destinations respectives au pays. Je ne dis pas qu'ils transportaient la fièvre aphteuse, mais mon explication est aussi bonne que n'importe quelle de celles qu'a fournies le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui a dit que les oiseaux l'ont peut-être transportée.

M. Knowles: Peut-être étaient-ce des guillemots?

M. Ferrie: Il ne sert de rien de continuer à se lamenter à ce sujet une fois que ces personnes sont entrées.

Une voix: Vous n'aimez pas cela.

M. Ferrie: Ni vous non plus. Vous ne savez pas où écouler vos produits qui sont prêts pour le marché.

M. Cardiff: Inutile de vous en faire pour nous; pensez donc plutôt à vous.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Higgins: Je ne tenais pas à commencer une controverse; c'est bien à cela que je pensais le moins! Je ne pense pas qu'il vaille la peine de m'attarder davantage là-dessus. Il semble en effet que cela excite pas mal mes collègues. Après tout nous ne sommes guère qu'à un jour ou deux de la Saint-Patrice et il suffira peut-être de la peine de ce jour-là!

M. Stick: Vous n'allez tout de même pas commencer maintenant à arborer le trèfle!

M. Higgins: Comme je le disais plus tôt, je m'étais proposé de parler surtout de questions d'intérêt provincial et il ne me reste pas grand temps. Le ministre des Travaux publics me regarde assez durement en ce moment et je me dépêche autant que je peux. Je voudrais revenir un bref instant sur la question que je posais cet après-midi au ministre des Travaux publics, la question sur laquelle il va se renseigner. Je songe à la plaque qui doit recevoir nos armes dans l'édifice de la Cour suprême. Vous savez, monsieur l'Orateur, que lorsque nous sommes devenus une partie de ce grand dominion, il y avait une plaque toute prête pour nous à l'extérieur de ce magnifique édifice. Pourtant on a dû croire que nous n'avions que faire de la justice puisqu'il n'y a pas de place pour nous là-bas. Songez donc aux premiers Terre-neuviens qui se présentent à la Cour suprême? Je crois comprendre qu'il n'y en a pas encore eu, mais songez au choc que ressentira le premier avocat terre-neuvien qui se présentera devant ce tribunal pour le compte de sa province, lorsqu'il verra que celle-ci n'est pas représentée. Les avocats sont chatouilleux. J'espère donc que le ministre y verra.

M. Knowles: On a probablement de la place pour vous aux bureaux de l'impôt sur le revenu.

M. Higgins: Je reviens un instant au ministre des Travaux publics. Dès le début, dès notre arrivée ici en 1949, je lui ai demandé un quai. Je n'aime pas parler des petites choses. C'est le plus grand quai de la province, sauf le respect que j'ai pour les quais construits à Bonavista, Twillingate et même pour celui qui se trouve dans la circonscription de mon ami le représentant de Trinity-Conception (M. Stick). Tous ces quais ont bénéficié de subventions, mais quand je vois l'état du plus grand de tous ces quais, le quai qui sert à toute la population de Bell-Island,—l'an dernier, environ 100,000 personnes ont employé ce quai, sans parler des automobiles; de fait, tout ce qui se transporte de l'île de fer, où se trouve la plus grande mine de fer de l'Empire britannique, doit passer par ce quai,—il me faut revenir au ministre pour lui demander ce qui se passe.

Je me souviens qu'on a commencé à faire quelque chose, la dernière fois en 1949. Il m'a donné pour excuse que c'était un quai destiné à un service de transbordement et qu'il ne pouvait m'aider. Le 20 juillet 1950, le ministre suppléant d'alors, qui est aujourd'hui ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), a écrit au procureur général de notre province, M. Curtis. Dans le dernier paragraphe de sa lettre, il disait:

> Dans certains cas, lorsqu'il a été démontré que l'entretien d'un quai était de l'intérêt public, en plus d'être utilisé à des fins de transbordement, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont collaboré et érigé une structure commune aux deux. Il serait peut-être possible que le gouvernement fédéral et le vôtre concluent une telle entente dans le cas de Portugal-Cove; mais, tant qu'une entente ne sera pas intervenue, nous estimerons qu'il vous incombe d'entretenir ce quai.

Je demande au ministre s'il pense que cette responsabilité lui incombe et s'il va chercher à se concerter avec le gouvernement de la province. A mon sens, il est en relations assez étroites avec le gouvernement provincial à bien des égards; de toute façon, ses relations sont beaucoup plus étroites que les miennes. Nous pourrons peut-être de cette manière obtenir quelque chose. Mais je lui fais observer que ce quai va s'effondrer un de ces jours. C'est le seul quai dont dispose une localité de 10,000 habitants qui s'en servent tous les jours pour recevoir tous les vivres et les autres choses dont ils ont besoin; c'est également le seul moyen dont ils disposent pour se rendre à l'intérieur de la province. Je prierais le ministre de se le rappeler.

J'inclus dans la liste de ceux à qui je rends hommage, le ministre des Transports (M. Chevrier), que je remercie d'avoir pris des dispositions en vue de l'établisement d'un service direct d'Air-Canada entre Montréal et Terre-Neuve. Le service n'est pas tout à fait direct, en fait, mais il constitue une grande amélioration par rapport au service précédent. Les avions ne font escale qu'à Moncton et à Sydney. Les Terre-neuviens lui en seront très reconnaissants.

J'ai demandé l'autre jour au ministre du Travail, qui ne m'entend pas encore tout à fait, si la *Fraser-Brace Terminal Construction Company* recrutait de la main d'œuvre à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, afin de l'employer à Terre-Neuve et dans le Labrador. Malheureusement, j'ai dit: "La compagnie recrute-t-elle de la main-d'œuvre?" ce à quoi le ministre a répondu: " Non". Je pose maintenant la question suivante: "La compagnie a-t-elle recruté de la main-d'œuvre?" J'apprends, en effet,—et certaines plaintes ont été exprimées à ce sujet,— qu'un grand nombre d'ouvriers ont été importés ou, tout au moins, recrutés et amenés à Terre-Neuve et au Labrador afin de travailler aux stations de radar. Des protestations ont été formulées à cet égard. Malgré tout le respect que je dois au discours du trône, où il est dit que l'emploi reste à un niveau élevé, je peux

vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous avons besoin d'un grand nombre d'emplois supplémentaires dans notre région. Je demande au ministre de ne pas l'oublier. Qu'il se rappelle aussi que, lorsque nous serons à court de main-d'œuvre, on pourra nous envoyer des travailleurs des autres provinces, mais pas avant. Je lance également le même appel en faveur de la ville de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Je ne veux pas que cette ville ait l'impression que je ne m'occupe pas d'elle. L'autre jour, le député de Saint-Jean-Albert a plaidé éloquemment la cause de cette localité et je l'appuie de tous points. Je ne sais pas, mais j'imagine qu'il a dû émouvoir jusqu'aux saumons du port de Saint-Jean. Le député n'est pas à son siège, ce soir, mais je tiens quand même à dire que je l'appuie.

M. McWilliam: Il se prépare à célébrer la Saint-Patrice.

M. Higgins: En terminant, j'ajoute que le député de Charlotte (M. Stuart) et son collègue de Digby-Yarmouth (M. Kirk) ont parlé, eux aussi, des dégâts causés par la tempête. On m'a dit qu'un mémoire avait été soumis au Gouvernement à propos de très lourdes pertes subies par une localité de pêcheurs, au Labrador, en décembre dernier, ainsi que par la municipalité de Port-au-Port. Je me joins aux autres membres de la Chambre et au Gouvernement de Terre-Neuve pour demander l'aide nécessaire au nom des régions éprouvées. Comme les finances de la province sont gravement compromises par des saignées continuelles de la part du gouvernement provincial actuel, il sera très difficile de trouver les fonds nécessaires à cette assistance.

Il y a une question que je désire signaler brièvement au ministre du Travail (M. Gregg). Un projet sera établi, ou du moins on tentera d'établir un projet qui porterait le nom de proposition Siegheim et qui intéresserait Terre-Neuve. On se propose,—j'ignore si on passera réellement aux actes, mais de toute façon la loi pertinente a été adoptée l'an dernier,—de constituer cette société en corporation en vue de l'exploitation forestière au Labrador. J'ai en main une réclame qui a été diffusée en Allemagne par l'entremise des bureaux de placement forestiers; elle demande 400 bûcherons allemands pour travailler au Labrador au taux de $3.50 la corde de bois. On leur servira une nourriture semblable à la ration militaire allemande de produits déshydratés et on les logera dans des huttes de toile, qui sont déjà entreposées à Saint-Jean. Je désire protester auprès du ministre contre l'importation, au Canada, de ce genre de main-d'œuvre.

Il me reste à traiter trois autres problèmes. Les députés de Terre-Neuve ont maintes fois interrogé le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) au sujet de l'épuisement des Grands Bancs. Il leur a assuré à plusieurs reprises qu'il n'y avait aucun indice d'épuisement ou du moins aucun signe d'épuisement justifiant des mesures de conservation. Fait des plus révélateurs, M. Templeman, de l'Office de recherche des pêcheries a présenté, cette année, un rapport sur l'épuisement des Grands Bancs par les petits chalutiers, en ce qui concerne l'aiglefin; les chiffres qu'il donne sont pour le moins stupéfiants. Selon lui, le fléchissement des exportations d'aiglefin qui, de 5,700,000 livres qu'elles étaient pour le premier semestre de 1950, sont tombées à 1,300,000 livres pour la période correspondante de 1951, révèle nettement que les Grands Bancs sont gravement menacés d'épuisement. Comme l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries est à son siège, j'espère qu'il portera l'affaire à l'attention du ministre, lequel nous a dit plusieurs fois que les Grands Bancs ne s'épuisaient pas. La déclaration de M. Templeman est très grave. Les Grands Bancs constituent notre réserve la plus importante de ce côté de l'océan et l'une des plus grandes richesses du Canada. J'espère qu'il prendra les mesures de précaution nécessaire à cet égard.

Je veux parler aussi de la chasse au phoque. Le 18 décembre, la Cour internationale de justice à la Haye a rendu une décision au sujet de la règle fondée sur la pointe de terre. Il semblerait, d'après cette décision, que Terre-Neuve a droit, mettons, d'interdire l'entrée de ses ports et baies aux chasseurs de phoque étrangers. En d'autres termes, la règle s'applique à l'espace compris entre les deux pointes de terre d'une baie. Cette règle ne devrait pas s'appliquer qu'aux chasseurs de phoque mais aussi aux chalutiers. J'espère qu'on donnera suite au rapport de M. Menzies sur le saumon du pays. Je n'en puis dire davantage.

Je veux aborder enfin le cas du Dr Sennewald. Je n'insisterai pas beaucoup, parce que c'est une trop longue histoire, mais d'après une réponse que j'ai reçue l'autre jour à ce sujet, le Gouvernement y serait mêlé, à mon avis, au même titre que la province de Terre-Neuve. L'affaire Sennewald est la suivante.

Le 22 novembre, le premier ministre (M. St-Laurent), par suite d'un renseignement erroné que lui a communiqué, je crois bien, le premier ministre de Terre-Neuve, a permis qu'on envoie un appareil Canso de St-Jean à

Gander; cet avion avait à bord un ressortissant allemand, appartenant au ministère du Développement économique. Cet avion arrêta au passage un autre ressortissant allemand, qui venait à Terre-Neuve afin d'expliquer en détail le programme industriel du gouvernement Smallwood. La correspondance échangée indique clairement que M. Sennewald avait à communiquer des renseignements importants quant à ces industries. Mais (qu'on me permettre d'employer ici une expression américaine) on lui mit le grappin dessus et il fut enlevé de force. Je pourrais en dire bien plus long là-dessus, mais pour le moment je me bornerai à la protestation suivante: en ma qualité de membre de l'autre parti politique, à Terre-Neuve, j'estime que l'incident était déjà assez fâcheux; mais ce qui est le bouquet, c'est que nous dussions payer la note pour l'avion envoyé à Terre-Neuve et que moi, à titre de contribuable de la province, je sois obligé de payer pour les frais d'envoi de l'avion que le premier ministre de Terre-Neuve a dépêché avec la mission de s'emparer de cet Allemand.

Mon temps de parole est terminé. Je suis reconnaissant à mes collègues d'avoir bien voulu suivre mon exposé de ces problèmes aussi nombreux qu'embarrassants.

M. Robert Fair (Battle River): Je n'ai pas l'intention ce soir d'utiliser complètement les 40 minutes dont je dispose. J'ai l'impression que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) sera fort heureux de l'entendre. Il semble en être à l'un de ses moments de presse annuels et je ne le gênerai pas longtemps. Il y a toutefois une ou deux choses que je voudrais mettre au point, si possible, et des mesures que j'aimerais voir prendre à ce propos.

Il s'agit d'abord de la déclaration faite par le ministre du Commerce (M. Howe) le vendredi 7 mars au sujet de la manutention du blé, de l'avoine et de l'orge en mauvais état. Je n'ai pas à me plaindre à cet égard, mais après cette déclaration, le député d'Assiniboïa (M. Argue) s'est exprimé de la façon suivante, ainsi qu'en fait foi la page 210 du compte rendu de ce jour-là:

M. Argue: Je voudrais poser une autre question au ministre. Pourrait-il nous renseigner sur la disponibilité de petits séchoirs à céréales et nous dire jusqu'à quel point leur usage a réussi? Que valent-ils?

Le très hon. M. Howe: Oui. Je ne sais au juste combien on en a importés à ces fins, mais le chiffre atteint peut-être 40 ou 50. Ils n'améliorent guère l'ensemble de la situation et, à moins qu'ils ne soient utilisés par des spécialistes, il y a grand danger que ces séchoirs avarient le blé. Je sais que les journaux ont publié des photos montrant des pains fabriqués avec du blé ordinaire et d'autres pains fabriqués avec du blé provenant de ces séchoirs. Les photos révèlent que les séchoirs peuvent facilement cuire le blé au point où il perd toute valeur marchande. A mon avis, les petits séchoirs contribuent peu à améliorer la situation générale.

M. Fair: J'aimerais poser une autre question. N'est-il pas vrai qu'il y a quelques jours les journaux faisaient l'éloge des gens qui utilisaient ces petits séchoirs, signalant qu'ils n'avaient avarié que très peu de blé?

Le très hon. M. Howe: On m'a fait part des dégâts et non des bons résultats. Cependant, je suis certain qu'il y a une proportion juste des uns et des autres.

J'ai, depuis, relevé un article qui renferme l'opinion, là-dessus, de M. Anderson, chimiste en chef de la Commission des grains à Winnipeg et fonctionnaire chargé de contrôler le blé après le séchage. Cet article, publié dans le *Western Producer* du 6 mars et intitulé: "Les séchoirs agricoles donnent d'assez bons résultats", se lit ainsi qu'il suit:

Le chef du laboratoire de recherche de la Commission des grains, M. J. A. Anderson, a dit, la semaine dernière, qu'on lui avait signalé la présence de 53 petits séchoirs de céréales sur des fermes, dans les trois provinces des Prairies.

Il a affirmé que, d'une façon générale, ils donnent d'assez bons résultats.

On estime, a-t-il ajouté, que 30 autres séchoirs, dont on n'a pas encore constaté la présence, fonctionnent dans les provinces des Prairies.

Les épreuves effectuées sur des échantillons reçus à l'égard de 31 séchoirs indiquent, a dit M. Anderson, que, dans la plupart des cas, on a réussi à éviter que les céréales passant par les séchoirs fussent avariées.

Parmi les 53 séchoirs qui ont été signalés jusqu'ici, seulement 4 sont du genre qu'on a jugé impropre au séchage du blé de meunerie.

La plupart des installations de ferme sont situées en Saskatchewan.

On estime à environ 1,000 boisseaux par jour la quantité de céréales humides qui peut être traitée en moyenne par un séchoir de ferme. Ainsi, 50 séchoirs pourraient traiter 5 millions de boisseaux de céréales au cours d'une période de 100 jours.

Ensuite l'auteur donne l'explication suivante:

Les agents d'élévateurs ruraux choisissaient un des leurs pour se charger de recueillir et de faire parvenir au laboratoire de Winnipeg des échantillons de céréales avant et après le séchage. Les résultats des essais de laboratoire sont télégraphiés à l'agent choisi. En une seule journée, la semaine dernière, le laboratoire a éprouvé 72 échantillons.

M. Anderson a dit qu'il y avait encore quelques cas laissant à désirer, mais qu'ils serait réglés à mesure que la présence en serait révélée par les essais de laboratoire.

J'estime que ce qui précède diffère assez de la déclaration formulée par le ministre. Je suis convaincu qu'il n'a nullement l'intention de rendre pire la situation de l'industrie du blé au pays. Toutefois, le ministre semble ne pas avoir été correctement renseigné.

Je me propose de reprendre un sujet qui a été soulevé par les représentants de Digby-Yarmouth (M. Kirk) et de Charlotte (M. Stewart) ainsi que par le député senior d'Halifax (M. Dickey). Ces membres de la Chambre sont favorables à l'industrie de la pêche et ont, je crois, donné un aperçu exact de la situation. Je ne connais rien de l'industrie de la pêche mais je ne m'en rends pas moins compte qu'elle a droit à notre aide parce que les dommages causés par les tempêtes de décembre dernier peuvent être à juste titre considérées comme une calamité nationale. On m'a laissé entendre que, par le passé, des tempêtes avaient détruit l'outillage de ces pêcheurs. Les membres de mon parti et moi-même appuyons sans réserve le projet tendant à accorder certains secours à ces pêcheurs. Il importe peu qu'ils habitent le littoral du Pacifique, celui de l'Atlantique ou le centre du pays.

Je crois cependant que le représentant de Charlotte n'est pas tout à fait au courant de la vie des cultivateurs. Il ne l'a cependant pas reconnu. Je regrette qu'il ne puisse entendre mes observations. Au cours de son discours, comme en fait foi le hansard à la page 403, il a dit ce qui suit:

> La moitié des pêcheurs se livrent à leur travail dans des conditions qui rebuteraient les cultivateurs. Je parle en connaissance de cause, car j'ai pêché en hiver comme en été. Je n'ai pas pêché pendant six ou huit mois, pour passer ensuite l'hiver dans le Sud avec ma famille. Je n'ai pas pêché pendant six ou huit mois, pour me reposer ensuite au coin du feu pendant le reste de l'année. J'ai pêché douze mois par année. Je suis donc en mesure de savoir tout ce que ces hommes ont enduré au cours des années.

Ces paroles du député, de même que les propos qu'il a déjà tenus sur notre agriculture, m'obligent à dire qu'il ne fait que répéter la vieille histoire qu'on entend ici depuis des années, à savoir que les cultivateurs des provinces des Prairies travaillent pendant cinq, six ou huit mois et vont passer le reste du temps dans le Sud avec leur famille. Je fais remarquer au député de Charlotte que, dans l'industrie de la pêche, il n'est pas nécessaire de nourrir ni de traire les poissons. Les éleveurs eux, comme aussi les cultivateurs, doivent travailler 365 jours par année. C'est un fait incontestable. Il nous faut nourrir, chaque jour, bovins, chevaux, porcs et volaille et traire les vaches deux fois par jour, dimanche compris. Je donne ces quelques renseignements à l'honorable député qui me paraît peu au courant de ces choses.

Je n'en ai pas moins en grande estime l'honorable représentant de Charlotte. Il a eu le courage de plaider, ici même à la Chambre, pour l'industrie qu'il représente. Il a eu aussi le courage de nous parler de certaines injustices qui existent en ce qui concerne les prix qui ont cours au Canada et aux États-Unis. Il habite près de la frontière et se rend souvent, nous a-t-il dit, aux États-Unis. Avant de passer à un autre sujet, je tiens à dire que notre groupe voit d'un bon œil la requête présentée par ces trois députés et les appuie sans réserve.

Il a traité ensuite d'un certain nombre de subventions dont les cultivateurs seraient les seuls bénéficiaires. Pourtant, quiconque se donnerait la peine d'examiner la liste verrait que le bénéfice de ces subventions s'étend aussi à de nombreux habitants des villes et municipalités. Il n'est peut-être pas hors de propos ni intempestif de rappeler à tous les députés que la prospérité de l'agriculture profite à tous les Canadiens. Les bénéfices du cultivateur profitent aussi à la main-d'œuvre syndiquée ou non. Quand le cultivateur n'a pas l'argent pour acheter les produits de l'industrie, les ouvriers qui y sont employés se trouvent bientôt sans travail avec leurs seules prestations d'assurance-chômage, s'ils y ont droit, sinon ils doivent s'en passer.

Au cours de ses remarques, le député a cité le passage suivant d'une brochure publiée par le ministère de l'Agriculture:

> Parmi les nouvelles initiatives de la période d'après-guerre, se range un engagement de la part du gouvernement fédéral à soutenir les prix agricoles. La loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles prescrit que:
>
> "Lorsqu'il prescrit des prix, l'Office doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables en favorisant l'adaptation régulière des conditions de guerre aux conditions de paix, et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations."

Beaucoup d'entre nous n'en seraient que trop heureux. Il est vrai qu'il existe une loi sur le soutien des prix agricoles qui a supposément pour but de soutenir les prix. Mais l'expérience passée nous démontre que cette protection n'existe pas pour le producteur. Il est vrai que la loi joue dans le cas des propriétaires d'abattoirs et d'autres établissements de même nature.

Sous le titre: Produits du porc, à la page 319 du hansard du 11 mars, je relève le passage suivant:

> M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Hier, le député d'Assiniboïa (M. Argue) a posé une question au sujet des prix minimums prévus à l'égard de certains produits du porc. Je puis lui assurer que ces produits sont visés par le prix minimum prévu dans l'ordonnance du 16 février, dont il a sans doute pris connaissance. Nous avons décidé, en fin de semaine, d'acheter certains produits du porc au prix minimum en vigueur, en vue de la mise en conserve.

M. Fair: Le prix minimum dont parle l'adjoint parlementaire s'applique-t-il en ce qui concerne le producteur?

M. McCubbin: Oui.

M. Fair: Le député veut dire à l'échelon du fabricant de conserves, non à l'échelon du producteur.

De propos délibéré ou non, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son adjoint parlementaire ont essayé de nous faire accroire que ce prix est en vigueur. C'est inexact. Hier soir même, l'honorable député de Beauce (M. Poulin) a fait en français un discours que j'aurais préféré entendre en anglais afin qu'un grand nombre de députés en saisissent la portée. J'en ai lu la traduction ce matin à la page 7, à la fin du hansard d'hier. Les observations qu'il renferme et que je vais citer plus tard, contredisent la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son adjoint parlementaire (M. McCubbin). Voici ce qu'a dit l'honorable député de Beauce:

Samedi dernier, je recevais chez moi un groupe de cultivateurs de la paroisse de Saint-Honoré de Beauce. Ils m'apportaient une requête qu'ils avaient fait signer à la hâte par leurs amis, éleveurs de porcs. On y comptait 165 signatures qui avaient été recueillies dans l'espace de quelques heures.

Saint-Honoré est une paroisse agricole moyenne de mon comté. Les cultivateurs sont relativement à l'aise parce qu'ils sont travailleurs, économes et savent mettre à profit les petits revenus de leur profession. Je répète que dans cette seule paroisse, dans l'espace de quelques heures, 165 producteurs de lard ont bien voulu exposer leurs doléances à l'honorable ministre de l'Agriculture, par l'entremise de leur représentant à Ottawa.

Et que dit cette requête? En résumé, ceci: qu'au prix payé pour les moulées, le prix minimum fixé à 26c. la livre pour le lard est beaucoup trop bas; que, de plus, ce prix n'est pas en vigueur sur le marché du Québec.

On parlera peut-être d'autonomie provinciale. Pour ma part, cela me laisse indifférent, pourvu que les cultivateurs reçoivent un prix raisonnable pour leurs produits. Et de fait, j'ai en main 41 copies de factures, qui m'ont été remises par ces braves cultivateurs et où je vois que, pour la semaine du 25 février dernier et celle du 3 mars courant, ces cultivateurs ont reçu à l'abattoir de Legrade Incorporé à Québec 20c. la livre pour du lard de la catégorie A, et 19·6c. pour la catégorie B-1.

Sauf erreur, le prix maximum est de 26c. à Montréal et à Toronto, de 24½c. à Winnipeg et dans le reste du pays oscille autour de ce niveau, suivant des frais de transport. Je cite la dernière phrase du député:

...à Québec 20c. la livre pour du lard de la catégorie A et 19·6c. pour la catégorie B-1. Ces gens avaient bien raison de demander que le prix minimum soit en vigueur à Québec comme ailleurs.

J'ajoute qu'il vaudrait mieux établir ces minimums à l'échelon du producteur plutôt qu'à celui des abattoirs. Le député a ajouté:

J'ai également reçu hier une lettre d'un autre producteur de mon comté, un monsieur Gérard Veilleux, de Sainte-Clothilde de Beauce. Il m'écrit qu'il a vendu ses porcs, et il inclut une facture de date récente; j'ai vu que là encore, Legrade Incorporé avait payé 20c. et 19c. la livre. Si j'en avais le temps, je pourrais lire certains extraits de cette lettre et je crois que je serais en mesure de prouver, d'après les chiffres fournis, que ce monsieur a perdu la somme de $58.61 sur la vente de quatre porcs.

Que font donc le ministre de l'Agricultre et son adjoint parlementaire; ne sont-ils pas censés faire respecter les lois de ce pays? C'est la situation qui règne dans le Québec et je sais que les conditions sont semblables dans l'Alberta. Je suis persuadé qu'on pourrait citer des cas du même genre dans les autres provinces. Le député a dit ensuite:

Devant ces faits renversants, j'ai pris la peine, avant hier matin, d'adresser une dépêche à l'abattoir de la Coopérative Fédérée à Québec pour savoir comment se passaient les choses à cet endroit. Je demandais ceci:

Pouvez-vous me dire prix payé pour porc classes A et B arrivé abattoir le 25 février et 3, 4, et 5 mars?

La réponse, très courtoise, m'est parvenue promptement. La voici:

Depuis 16 février payons porcs A prix support Québec 25½, B. 25·10.

Évidemment j'ai cherché des explications à tout ceci et j'ai consulté un officier du département, ici, à Ottawa. A ma grande surprise, j'ai appris une chose que je ne savais pas; c'est que, nulle part au pays, ni les commerçants, ni les abattoirs ne sont obligés de payer ce prix minimum de 26c. fixé par l'Office de soutien des produits agricoles. Je me suis demandé si j'avais mal compris et je me suis adressé de nouveau, quelques heures plus tard, au même officier qui m'a donné la même réponse.

Alors, je demande au très honorable ministre de l'Agriculture de rendre obligatoire, si possible, le paiement de ce prix minimum aux producteurs. Je lui demande encore d'élever ce prix à 28c. la livre au moins, et ce ne sera pas encore trop pour empêcher le cultivateur de produire à perte.

7 février 1952

Je recevais dernièrement une résolution adoptée par l'Union catholique des cultivateurs, fédération de Québec-Sud, laquelle se lit ainsi:

Lors d'une assemblée tenue à Saint-Joseph de Beauce, le 6 février 1952, à laquelle assistaient environ 300 cultivateurs, représentant 35 svndicats de l'U.C.C. de Québec-Sud.

Trente-cinq syndicats, c'est tout de même quelque chose!...

Il a été résolu que:

Vu la baisse désastreuse du prix du lard, l'assemblée proteste énergiquement contre cette situation.

Réclame de l'Office de Stabilisation des prix un prix de soutien minimum de 28c....

Les éleveurs de porcs du Canada estiment que le prix minimum devrait être de 28c. pour les porcs de la catégorie A. Plus loin, le député ajoute:

L'Officier dont je vous parlais tantôt est allé plus loin. Il m'a dit: C'est aux cultivateurs de veiller à leurs affaires et de refuser de vendre à ceux qui ne paient pas le prix minimum. Belle réponse que celle-là, monsieur l'Orateur.

Je le dis aujourd'hui, comme je l'ai souvent répété; les agriculteurs n'ont pas la garantie de prix minimums pour les porcs, le beurre, le fromage ou les œufs à l'échelon du producteur. Sans doute, les abattoirs peuvent-ils compter sur des prix déterminés; mais à mon sens l'expérience passée prouve qu'ils sont assez grands pour se défendre eux-mêmes. Peut-être, comme on l'a proposé ici à maintes reprises, conviendrait-il de mener une enquête couvrant tout le secteur industriel qu'englobent les abattoirs; cela pourrait aboutir à donner aux agriculteurs les millions de dollars auxquels, en toute justice, ils ont droit.

Étant donné qu'on nous a dit qu'on déposera bientôt le budget, j'aimerais faire part au ministre des Finances (M. Abbott) et au ministre du Revenu national (M. McCann) de quelques renseignements que je possède. Sans doute le ministre des Finances dispose de bon nombre de statisticiens et de mathématiciens, mais certaines des données que je m'apprête à lui communiquer pourront leur fournir quelques idées nouvelles. Beaucoup de gens semblent avoir un esprit à sens unique. Ce matin, l'association canadienne des fabricants de blanchisseries ménagères (*Canadian Home Laundry Manufacturers association*) a fait paraître une annonce que je ne me propose pas de citer intégralement, mais qui contient des renseignements intéressants sur lesquels j'appellerais l'attention du ministre. L'annonce a pour titre: "Le Gouvernement souhaite-t-il un moindre revenu?" Puis elle continue en indiquant les ventes de machines à laver pour certains mois de 1951, ce qui donne le tableau suivant:

Janvier	29,528
Février	24,818
Mars	27,042
Avril	26,754
Mai	21,251
Juin	14,598
Juillet	11,539
Août	10,489

On notera que le mois d'avril était celui au cours duquel on a déposé le budget qui relevait la taxe de vente et qui imposait les machines à laver, les cuisinières électriques et les réfrigérateurs etc. d'une taxe d'accise de 15 p. 100. L'annonce continue ainsi:

> On remarquera la diminution constante des achats de machines à laver après le mois d'avril 1951, à la suite de l'imposition de la taxe d'accise de 15 p. 100 par le Gouvernement.
>
> La taxe perçue à l'égard de chaque machine vendue est plus élevée, mais comme les ventes ont diminué de plus de la moitié, le gouvernement bénéficie-t-il réellement de ces impôts peu raisonnables?

L'article donne la réponse. Il démontre que la moyenne des ventes en janvier et février 1951 s'établissait à 27,129 appareils à l'égard desquels le gouvernement a touché sous forme d'impôt direct,—c'est-à-dire la taxe de vente seule,—la somme de $238,735. Longtemps après l'imposition de la taxe d'accise, soit en novembre et décembre 1951, la moyenne des ventes était de 10,242. La taxe de vente, plus la taxe d'accise de 15 p. 100, représentaient une valeur de $225,324, soit une diminution d'un peu plus de 15 p. 100 après l'imposition de la seconde taxe.

Je ne citerai pas d'autres extraits de l'annonce, car le ministre en a probablement reçu copie. Mais il ne convient peut-être pas de nous en prendre exclusivement à la taxe d'accise. A mon avis, le prix de bien des appareils électriques est de beaucoup trop élevé. Pour étayer ma thèse, il suffit de rappeler les prix offerts pour reprise à l'égard d'anciens articles de cuisine, un vieux couteau de boucher peut-être; certains marchands offrent $10, $50 ou même $60 pour ces articles. Quant aux réfrigérateurs, j'ai vu des annonces dans le *Journal* d'Edmonton offrant jusqu'à $175 pour reprise à l'égard d'un vieux couteau à dépecer, une vieille tasse ou quelque article du genre. C'est dire que les fabricants reconnaissent volontiers que les prix de leurs appareils électriques étaient de beaucoup trop élevés. Quoi qu'en pensent certaines gens, cette situation résulte directement de l'adoption, l'an dernier, de la loi interdisant la fixation des prix de revente.

On me rappelle que le ministre des Finances appelle cela l'inflation. Aucune des quatre ou cinq méthodes que le ministre a préconisées pour résoudre ce problème n'a réussi à freiner l'inflation au pays.

Il est un autre petit détail contre lequel les jeunes du pays protestent; il s'agit des 7c. qu'il leur faut verser pour une bouteille d'eau gazeuse. Cet impôt était en vigueur durant la guerre mais on l'avait aboli après les hostilités. Tous les enfants du pays s'élevaient contre cet impôt supplémentaire. Ils avaient peut-être 5c. à dépenser mais ils ne pouvaient acheter d'eau gazeuse. La taxe d'accise sur les tablettes de chocolat et la gomme à mâcher a été abaissée de 15 p. 100 et il n'existe aucun impôt direct sur la crème glacée, les breuvages chocolatés, les *"popsicles"*, les *"freshies"* et autres articles de ce genre. Je demande au ministre des Finances de manifester de nouveau sa bonté envers les jeunes et d'abolir la taxe sur les boissons gazeuses. Pour les jours chauds à venir, qu'on permette donc aux enfants d'obtenir leur eau gazeuse pour cinq cents.

Hier, le représentant de Red-Deer (M. Shaw) a signalé certains problèmes au ministre du Revenu national et a demandé qu'on institue un comité qui étudierait l'application de la loi de l'impôt sur le revenu. J'espère que le ministre acquiescera à cette demande,

parce que, partout au pays, surtout dans les régions rurales, on entend des plaintes au sujet de l'application de cette loi. Même si le représentant de Red-Deer a présenté un exemple difficile à admettre, je crois qu'on pourrait avancer plusieurs affirmations semblables; j'espère donc que le ministre nous accordera ce comité afin d'étudier l'application de cette loi.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que les députés tiennent tous à finir ce débat ce soir et c'est pourquoi je suis convenu, avec le leader de la Chambre, de ne pas parler très longuement. On me permettra d'abord de me joindre à d'autres collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. George et M. Gauthier, Lac Saint-Jean). Ces deux messieurs se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui non seulement les honore, mais honore encore les circonscriptions qu'ils représentent ici.

Dans le discours du trône, il a été question de la mort de notre souverain, feu le roi George VI. Notre défunt roi possédait vraiment l'affection de tous les Canadiens et même si nous ne croyons plus au droit divin des rois, je ne puis m'empêcher de croire que notre défunt monarque était entouré de quelque chose de divin. Le roi, dans bien des cas, était comme n'importe lequel d'entre nous. Le scalpel du chirurgien, sans doute, avait sur lui le même effet qu'il aurait eu sur nous. Mais notre monarque représentait pour moi autre chose que le chef du Commonwealth des nations britanniques, la plus grande association que le monde ait connue. Le monarque et notre actuelle souveraine représentent la longue histoire de l'évolution des institutions britanniques qui forment la base même de notre façon de vivre, au Canada, et grâce auxquelles, quelle que soit l'Église à laquelle nous appartenions, quel que soit notre métier, quel que soit le lieu d'origine de nos parents, nous pouvons trouver la liberté, la justice et des chances d'avenir égales pour tous. Je crois vraiment que l'accession d'Elizabeth marquera pour le Canada le début d'une nouvelle ère de progrès et de prospérité.

Au cours du débat, le communiqué publié par le conseil national de la C.C.F. le cinq du mois courant a suscité une certaine controverse. Pour que le compte rendu soit complet, je vais relire le communiqué:

> Tout en conservant son appui à la participation du Canada à l'OTAN, le parti de la C.C.F. s'oppose à certaine évolution récente au sein de cette organisation.

Puis le communiqué ajoute:

> Cet ordre de choses a atteint dernièrement son point culminant dans les décisions prises à Lisbonne de mettre sur pied, en Europe occidentale, environ 50 divisions pour la fin de 1952 et de 90 à 100 divisions pour la fin de 1954, programme qui doit coûter, dit-on, 300 milliards de dollars.

Le paragraphe poursuit:

> Ces décisions sont irréfléchies et désastreuses. Elles sont irréfléchies, parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs militaires prévus, tant pour les armements que pour le personnel. Elles sont désastreuses, parce que l'effort tenté en vue d'atteindre de tels objectifs ruinerait l'économie de tous les États européens qui sont membres de l'OTAN.

Hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a évoqué cette question et, comme en fait foi la page 410 du hansard, il a déclaré:

> Dès le début, nous savions qu'un moment viendrait au cours de la mise à exécution de notre programme de défense où le danger d'agression de la part de l'Union soviétique semblerait diminuer et où le fardeau des impôts requis pour assurer notre défense nous paraîtrait des plus lourds. Nous savions que ce serait là un cap difficile à doubler pour l'alliance que nous voulons établir et que nous serions alors fortement tentés de diminuer nos efforts. Selon moi, il nous sera plus difficile de résister à la tentation ici au pays après cette déclaration du parti cécéfiste.

A la même page, le ministre a dit:

> A mon sens, le véritable danger,—et je l'ai signalé au cours de mon allocution radiophonique, mardi soir,—c'est que son parti, en adoptant le principe inscrit dans la déclaration du conseil, fait exactement le jeu des propagandistes communistes.

Qu'est-ce qui est arrivé dans l'intervalle? J'ai sous les yeux un numéro du *Canadian Tribune*, organe officiel du parti communiste au Canada, en date du 17 mars 1952. Nous ne sommes qu'au 14 mars; mais les directeurs de ce journal tiennent tellement à communiquer leur leçon au public, qu'ils antidatent leur journal de plusieurs jours. Même si je cite ce journal communiste, je tiens tout d'abord à préciser que j'ai beaucoup de respect pour le chef du parti de la C.C.F. Je suis persuadé qu'un grand nombre de Canadiens le respectent également. Bien qu'il n'y en ait pas autant qui acceptent sa politique, je crois que la majorité des Canadiens le tiennent en haute estime, tout comme moi. Même si je cite ce journal communiste, je tiens à bien faire remarquer que je ne cherche pas à nuire à la réputation du député, ni à faire des insinuations sur son compte. Je souligne simplement ce qu'on a déjà dit, à savoir que cette déclaration fait directement le jeu de la propagande communiste.

Voici une déclaration qu'a formulée M. Tim Buck. Si un correspondant ou un rédacteur de ce journal l'avait faite, je ne m'y arrêterais pas. Mais cette déclaration

est du chef national du parti communiste au Canada. Étant renseigné sur M. Tim Buck, sur l'attitude qu'il a prise à l'égard de nos préparatifs de défense, sur les appels à la paix qu'il a lancés au pays, sur les voyages qu'il a faits de temps en temps à Moscou, où il a reçu ses directives, je crois qu'on ne peut se désintéresser de cette déclaration. Voici ce qu'il dit. Tout d'abord le titre: "La déclaration de la C.C.F. au sujet de l'OTAN", puis vient un sous-titre: "M. Tim Buck, chef du parti ouvrier-progressiste, voit dans la déclaration du Conseil national de la C.C.F. une manifestation de la pression exercée par le gros des adhérents sur les chefs de droite." Voici ce que déclare M. Tim Buck:

La politique dont a fait part le Conseil national de la C.C.F. dans sa déclaration le 5 mars dernier prouve, ce dont nous nous réjouissons, que la pression exercée par les simples partisans commence à se faire sentir. La déclaration de la C.C.F. critique certaines décisions prises lors de la récente conférence de Lisbonne de ce qu'on appelle l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN).

Puis il poursuit:

La déclaration de la C.C.F. indique implicitement que le parti ouvrier-progressiste a soutenu des opinions parfaitement justes à l'égard de plusieurs de ses grandes thèses au cours des quatres dernières années. Naturellement c'est entre les lignes que la déclaration admet cela: l'autocritique n'en est pas rendu là.

Mais à l'encontre de l'attitude qu'elle avait maintenue jusqu'ici, la C.C.F., dans sa déclaration du 5 mars, est du même avis que le parti ouvrier-progressiste dont les vues sont connues.

M. Thatcher: Pas du tout.

M. Decore: C'est ce qu'on affirme ici. Je cite M. Tim Buck, chef national du parti ouvrier progressiste au Canada. Je poursuis la citation:

...savoir que la main-mise des États-Unis sur les ressources naturelles de notre pays et l'influence qu'ils exercent sur l'orientation et le caractère de notre développement économique, compromettent notre avenir.

En outre, cette déclaration de la C.C.F. rejoint les vues du parti ouvrier-progressiste, qui soutient que la canalisation du Saint-Laurent devrait être une entreprise exclusivement canadienne, que les militaristes américains dominent l'OTAN et que leurs visées militaires ruinent l'économie des pays de l'Europe occidentale.

Ces énoncés trahissent l'abandon de l'appui sans réserve antérieurement accordé par les chefs nationaux de la C.C.F. au programme militaire du régime St-Laurent, disposé à sacrifier le Canada aux ambitions des États-Unis. Une concession aussi marquée, même si elle n'est pas encore passée dans les faits, témoigne de l'opportunité et de l'efficacité de la lutte entreprise pour réaliser l'unité, en vue de la paix, avec les membres de la C.C.F. épris de la paix, ainsi que de la lutte, au sein de la C.C.F. contre l'appui accordé aux programmes militaires du régime St-Laurent. La ligne de conduite que le Conseil national a énoncée le 5 mars devrait inciter tous les cécéfistes attachés à la paix, à exiger que les gestes répondent aux paroles.

Un peu plus loin, il dit:

Il est évident que les grands chefs de la C.C.F. gardent toujours l'espoir de s'identifier avec les buts du capitalisme monopolisateur. Ils ne veulent pas de leur propre gré livrer une lutte véritable aux bellicistes. Ils ne veulent pas de leur propre gré employer la C.C.F. dans la lutte pour la paix mondiale au moyen des négociations, de l'interdiction de la bombe atomique, du désarmement contrôlé et de la reconnaissance de ce principe que les régimes socialiste et capitaliste peuvent coexister dans la paix.

Mais comme ils ont déclaré, le 5 mars, que "la C.C.F. demande avec instance que le Canada s'oppose énergiquement aux objectifs en matière d'armements fixés à Lisbonne..." on a là le fondement d'une activité générale de front uni, d'importance vitale, de la part des membres et des appuis des partis cécéfiste et ouvrier-progressiste.

Les défenseurs de la paix devraient accepter telles quelles les paroles des dirigeants de la C.C.F. et se livrer à une activité variée correspondant à ces paroles. Qu'elles deviennent le mot d'ordre de nouvelles initiatives tendant à élargir le front de la lutte pour la paix.

Je n'en dirai pas davantage à ce sujet. Si cette déclaration avait été formulée par un journaliste ou par quelque autre particulier, je n'y aurais pas prêté attention. Mais cette déclaration a été formulée par le chef national du parti communiste du Canada.

M. Thatcher: Nous ne pouvons rien à ce qu'il dit.

M. Decore: Il n'en reste pas moins que la déclaration formulée par le Conseil national de la C.C.F. fait le jeu de la propagande communiste.

M. Thatcher: Pas du tout.

M. Decore: Voilà ce que cela prouve. Qu'il me soit permis de parler brièvement d'un autre sujet qui se rattache à l'agriculture. Il est encore difficile de déterminer l'étendue des pertes qui résulteront de l'épidémie de fièvre aphteuse et d'en prévoir les répercussions sur le prix du bœuf, des produits de basse-cour, du porc et de l'agneau. Ce qui est évident, toutefois, c'est que les prix sont à la baisse. La Fédération canadienne des agriculteurs vient de publier une déclaration dans laquelle elle préconise le soutien des prix du bœuf et de l'agneau au niveau où ils étaient la semaine qui a précédé la découverte du fléau. Elle demande aussi que le prix minimum actuellement garanti pour le porc soit relevé.

Je ne crois pas ces demandes déraisonnables, monsieur l'Orateur. Il faut que nous reconnaissions que l'agriculture joue un rôle très important dans l'économie du pays. En dépit de la lutte menée contre la hausse du

coût de la vie, nous voyons les progrès réalisés par les ouvriers syndiqués au pays. On a augmenté et on augmente encore leurs salaires. Depuis des années ils n'ont pas encore perdu de grève. Ils préconisent l'adoption de la semaine de quarante heures et, chaque fois que le coût de la vie augmente, ils demandent une rémunération plus élevée. Qu'ils fassent la grève ou non, ils obtiennent des majorations de salaire. On ne doit pas exiger des cultivateurs qu'ils portent une plus grande part que les autres du fardeau de la lutte contre la cherté de la vie. C'est un fait reconnu qu'à chaque hausse des prix dans notre économie, les prix de nos produits agricoles sont, en règle générale, les derniers à monter; mais quand les prix dégringolent, ceux des produits agricoles sont les premiers à descendre.

Une voix: Et l'industrie de la pêche?

M. Decore: Il est probable que la même loi joue pour les pêcheurs. Si je ne m'abuse, le Gouvernement dispose d'un fonds de 200 millions destiné à amortir, pour les agriculteurs, le contre-coup du fléchissement des prix. Si la situation empirait par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse, je conseillerais au Gouvernement de puiser dans ce fonds qui est à portée de la main. En somme, la politique de tarifs protectionnistes appliquée chez nous à l'avantage de quelques industries privilégiées, équivaut à établir des prix minimums pour nombre de produits canadiens manufacturés.

M. O. L. Jones (Yale): Je suis étonné de la grande confiance que l'honorable préopinant a manifestée à l'endroit de Tim Buck. Si j'en juge d'après son discours, il a bien étudié la doctrine de Tim Buck et du communisme. Pour ma part, je ne saurais en dire autant. L'honorable député est peut-être plus près que je le suis de la pensée communiste et c'est pourquoi il est plus à son aise que moi pour en parler. Un de mes collègues lui répondra plus tard, à la satisfaction de tous. Après avoir écouté le député, je me suis dit que la publication d'un programme par la C.C.F. offre au parti libéral une chance exceptionnelle. Bien que les libéraux n'approuvent pas ce programme, ils ne cessent de s'en inspirer dans presque tous leurs discours. J'espère qu'ils en tireront le meilleur parti possible pendant qu'il est encore nouveau.

Je ne perdrai pas mon temps à discuter ce sujet ce soir, cependant, car une autre question,—celle de l'industrie des fruits et légumes de ma circonscription,—me paraît beaucoup plus importante. Je n'ai pas à m'excuser d'en entretenir la Chambre car les fructiculteurs de ma région sont profondément inquiets des conditions actuelles.

L'industrie des fruits et légumes, dans ma circonscription, remonte au siècle dernier. Quelques-uns des premiers vergers ont été plantés par lord Aberdeen, alors représentant de Sa Majesté au Canada. L'industrie a prospéré grâce à l'aide que les gouvernements provincial et fédéral lui ont toujours fournie. Ce n'est pas tout; elle s'est de plus remarquablement développée. On a vu que c'était un bon placement pour les deux gouvernements, en tant que source de contributions directes et indirectes aux trésoreries municipales, provinciales et fédérale. A l'origine, les fruits et légumes étaient cultivés dans l'intérieur de la Colombie-Britannique comme source de denrées alimentaires pour les colons de l'Ouest canadien. Plus tard, sur demande du gouvernement et avec son encouragement, les producteurs ont adapté leur industrie, au fur et à mesure de ses progrès, aux exigences du marché du Royaume-Uni qui demandait une pomme différente par son volume, sa catégorie et sa couleur. Donc l'industrie s'est efforcée pendant de nombreuses années de rester en mesure de répondre à la demande britannique, débouché que nous avons perdu; voilà un des éléments de notre problème.

Depuis de longues années déjà, nous produisons un fruit d'une qualité exceptionnelle en vue de l'exportation sur les marchés internationaux; je veux dire un produit de qualité supérieure, uniforme et sûre. Grâce à l'excellente qualité du fruit que nous produisons et à l'aide des commissaires du commerce du Canada, nous avons pu affronter la concurrence sur presque tous les marchés importants du monde. Les fructiculteurs de la Colombie-Britannique sont reconnaissants au gouvernement fédéral qui leur a apporté de temps à autre une assistance financière. Mais notre industrie a peut-être plus souffert encore que toute autre industrie au Canada au cours des années de guerre et d'après-guerre, sans qu'il y ait eu de notre faute. Nous ne pouvions agir sur la situation. Y ont plus ou moins contribué, la réglementation des devises, les maux économiques des pays importateurs, les difficultés existant dans la zone sterling, les subventions américaines à l'égard de pommes destinées aux marchés où la Colombie-Britannique écoulait autrefois la production de ses vergers. Des subventions américaines à l'égard des pommes, d'un montant de $1.25 le boisseau, vont aujourd'hui aux régions qui constituaient autrefois nos marchés.

Certaines industries peuvent, en période d'ennuis et de difficultés, passer rapidement d'une activité peu rémunératrice à une autre qui rapporte davantage; mais il n'en est pas ainsi pour la fructiculture. Les producteurs de fruits doivent prévoir des programmes pour une période de cinq à dix ans, leurs arbres produisant entre sept et dix ans. Les entrepôts frigorifiques, les entreprises d'irrigation, les établissements d'empaquetage, l'outillage nécessaire à ces entrepôts et établissements, tout cela représente un programme de longue durée; et il leur est impossible de se tourner vers une autre culture pour laquelle il existe un débouché et à laquelle ils pourraient faire servir ces installations coûteuses et d'entretien onéreux. Il serait tout aussi ridicule de proposer que le fabricant d'automobiles, soudainement privé de débouchés, se mette à fabriquer des biscuits au chocolat, ou que le producteur de blé des Prairies, apprenant du jour au lendemain qu'on n'a plus besoin de son blé, se tourne vers la culture des oranges. Il ne nous est pas plus possible, à nous fructiculteurs, de trouver du jour au lendemain une activité plus rémunératrice.

Depuis le début de la guerre, le gouvernement fédéral a beaucoup aidé l'industrie; en effet, depuis 1939, cette aide s'élève à près de 5 millions de dollars. Au cours de cette période cependant, nous avons produit 90 millions de boîtes de pommes. On voit par là que l'aide accordée aux producteurs de pommes pour la période en cause revient à moins de 6c. le boisseau ou la boîte de pomme. D'autre part cependant, les accords commerciaux conclus depuis 1947 entre le Canada et d'autres pays autorisent l'entrée au Canada en franchise des oranges, citrons, pamplemousses et la plupart du raisin importé. On a sensiblement réduit la protection douanière dont jouissait autrefois notre industrie. Près des trois cinquièmes des importations totales de fruits et légumes frais entrent aujourd'hui en franchise. Ces importations menacent sérieusement la stabilité de notre industrie des fruits et des légumes.

Je veux dire quelques mots des frais de transport que doivent acquitter les fructiculteurs. Pendant cinquante ans, on a dit aux habitants de la Colombie-Britannique que la partie coûteuse du transport ferroviaire, dite tarif différentiel des montages, devait être payée par les usagers de la Colombie-Britannique. Ce tarif a varié entre deux fois et une fois et un quart le tarif régulier des Prairies. Cette pratique a duré pendant environ 50 ans. On a pris pour prétexte qu'il fallait payer les frais afférents à certain pont qui existait dans les montagnes. En réalité, la voie principale du Pacifique-Canadien a moins de trente milles de pente en montagne dans la Colombie-Britannique et le National-Canadien n'en a pas du tout. On a prétendu que les frais d'aménagement et d'entretien étaient plus considérables. Il y a longtemps qu'on a démontré que c'était faux.

Le coût de la construction n'augmente pas, étant donné que les matériaux sont meilleurs et qu'il est plus aisé de se les procurer sans avoir à traverser toutes les Prairies. Il paraîtrait que le pont n'était point situé en Colombie-Britannique, mais bien dans l'Ontario septentrional. La Chambre n'a eu besoin que de quelques semaines à peine, pour adopter un projet de loi accordant assistance, une fois le pont enfin découvert. Le nôtre est resté dissimulé pendant 50 ans et attend toujours qu'on le trouve. L'Ontario a reçu 7 millions par an, pour l'entretien d'un tronçon de voie ferrée qui censément ne rapporte rien; je prétends qu'on devrait traiter la Colombie-Britannique de la même façon. Mais nous voyons qu'au cours de ces dernières années, on nous a soutiré chaque année 2 ou 3 millions, par l'établissement de tarifs excessifs. La Colombie-Britannique a subi cet état de choses pendant cinquante ans. Beaucoup d'autres régions du Canada se sont vues traiter avec des égards particuliers. J'en mentionnerai quelques-uns: la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes; le tarif du pas du Nid-de-Corbeau pour les céréales des Prairies; les secours pour les céréales de provende. La Colombie-Britannique a directement ou indirectement contribué à défrayer toutes ces mesures. La Commission royale a admis ces faits et formulé certains vœux, qui, j'espère, seront suivis de mesures appropriées.

A mon avis, les sociétés de chemins de fer se rendent compte qu'il y a lieu d'accorder quelque soulagement en ce qui concerne les frais de transport. Sinon, on tuera l'industrie de la pomme en Colombie-Britannique, ce qui aura pour résultat la perte des taux élevés que paie cette intéressante industrie. Nous estimons que la péréquation des taux de transport qui a été proposée, en tant que politique nationale, contribuera peut-être à la solution de notre problème des transports; nous insisterons donc auprès de la Commission des Transports afin qu'elle étudie avec bienveillance le cas des producteurs de fruits de Colombie-Britannique au cours des audiences qui auront lieu prochainement à ce sujet.

Tandis que les difficultés qu'éprouve cette industrie ont amené diverses collectivités à rechercher des compensations, plusieurs villes se sont efforcées d'attirer de nouvelles industries dans la vallée de l'Okanagan, surtout

dans l'idée d'équilibrer notre industrie. En janvier dernier, j'ai par hasard assisté à la conférence d'une société de producteurs à Penticton.

Prenant la parole, le ministre des Pêcheries a fortement conseillé aux délégués des producteurs qui assistaient à la conférence, de ne pas s'intéresser à d'autres industries, signalant que la vallée ne convenait pas tout à fait; il les a exhortés à s'occuper surtout de la production de leurs fruits et des sous-produits, de mettre sur pied leur propre industrie des fruits et des légumes. Nous avons essayé et nous essayons encore de procéder ainsi, mais il y a quelques années nous avons tenté d'établir une industrie vinicole, afin que les cultivateurs qui s'intéressent à la culture du raisin puissent facilement écouler leurs produits. Nous avons trouvé d'assez bons débouchés pour ce raisin. Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre de ces gens. J'en citerai un extrait. La lettre porte la signature du président de la *Calona Wines Limited*. Voici:

En Colombie-Britannique, il y a un grand nombre d'acres de vignes en production, nombre qui s'accroît chaque année.

Nous rappelons que ces producteurs ont planté ces vignes et s'intéressent à la viticulture dans l'intention de vendre la plus grande partie de leur récolte aux établissements vinicoles de la Colombie-Britannique.

Nous signalons aussi que bien des gens de la région, autres que les viticulteurs, ont placé de fortes sommes dans l'industrie vinicole de la Colombie-Britannique, laquelle est tout à fait en mesure de fournir à la province le vin dont elle a besoin.

Et, soit dit en passant, elle peut aussi approvisionner les autres provinces de l'Ouest. Je poursuis:

Si les vins américains se vendent en Colombie-Britannique...

C'est la question qu'on se pose en ce moment. La lettre poursuit:

Si les vins américains se vendent en Colombie-Britannique, les viticulteurs et les industries vinicoles éprouveront bien des difficultés à maintenir leurs entreprises et, comme le gouvernement provincial dépense des milliers de dollars pour aider l'établissement d'industrie en Colombie-Britannique, il n'est que juste de protéger ceux qui ont placé des capitaux pour augmenter les emplois en Colombie-Britannique.

Les viticulteurs d'Ontario ont demandé une certaine protection contre les vins américains et, si je suis bien renseigné, ils ont obtenu cette protection. Comme nous considérons que ce problème est grave, une intervention immédiate est nécessaire.

Cette intervention qu'on réclame ne doit nullement venir du gouvernement fédéral car il s'agit d'un problème d'ordre provincial. Je lis simplement la lettre pour montrer aux députés les difficultés qui surgissent dans le secteur des sous-produits de cette industrie.

[M. Jones.]

L'autre question, c'est celle du jus de pomme. On a préparé une grande quantité de jus de pomme dans la vallée et, afin d'en étendre le marché j'ai écrit au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pour lui demander de voir à ce qu'il figure aux menus de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation. Il m'a envoyé une réponse fort encourageante. Mais, aujourd'hui, j'ai reçu cette demande de soumission. Il s'agit de la mise en adjudication de ventes de jus de fruit et de confitures. Je tenais fort à savoir jusqu'à quel point nous avions réussi à persuader la Marine d'acheter du jus de pomme. Or je m'aperçois qu'elle commande 7,200 boîtes de salade de fruits, 7,200 boîtes de jus de pamplemousse et 12,800 boîtes de jus d'orange. Or ces boîtes sont toutes des boîtes de 20 onces. Il y a encore 10,000 boîtes de jus d'ananas, 4,800 boîtes de jus mélangés et 1,200 boîtes de jus de limon, mais pas une once de jus de pomme. J'aimerais signaler cela au ministre. Il est peut-être animé des meilleures intentions et tient sans doute à ce que le jus de pomme de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario figure sur les menus des divers camps ou mess. J'espère que, puisque je viens de lui rappeler la chose, il ira aux renseignements. Il me semble injuste en effet de demander de si grosses quantités de jus qu'il faut importer alors que nous fabriquons chez nous un produit encore meilleur.

J'expose nos difficultés dans l'espoir que les propositions que je fais porteront fruit. Après avoir entendu le ministre nous citer aujourd'hui des chiffres relatifs à notre commerce avec la Grande-Bretagne, je vois très peu d'espoir d'augmenter ce qui représente déjà une augmentation, mais je conseille au cabinet de voir s'il n'y aurait pas moyen de persuader la Grande-Bretagne de permettre qu'une partie de l'argent actuellement dépensé au Canada soit affecté à l'achat de pommes. J'en parle parce que nos pommes, spécialement cultivées pour le marché britannique, nous restent sur les bras. Je suis convaincu que si, grâce aux bons offices du cabinet et des ministres intéressés, nous pouvions induire le gouvernement britannique à consacrer chaque année une proportion plus grande de l'argent qu'il dépense à l'achat de nos fruits, nous aurons fait un pas en avant parce que ce serait, à mon avis, une bonne ligne de conduite à suivre. S'il était possible de tenir des négociations en vue d'accepter le paiement en sterling ou, comme je l'ai déjà proposé, de troquer nos produits contre d'autres denrées, cela nous serait avantageux. Les marchés étrangers sont un peu difficiles. Nous avons vendu à presque tous les pays du monde, de l'Égypte à l'Amérique du Sud, en

Chine et au Japon. Grâce à l'excellence de notre produit, nous dominions presque le marché étranger jusqu'au jours où les États-Unis ont tout à coup décidé qu'ils allaient chercher à vendre sur ce lucratif marché. Ils s'y sont pris non pas en produisant une denrée supplémentaire mais en subventionnant l'industrie de la pomme jusqu'à concurrence de $1.25 la caisse ou $1.25 le boisseau.

La question de notre commerce extérieur devrait être déférée au comité de l'agriculture et de la colonisation ou on devrait instituer un comité spécial composé d'agriculteurs et de financiers qui serait chargé d'étudier quel serait le meilleur moyen de résoudre les problèmes d'une industrie, comme la nôtre dans la vallée, qui est établie en fonction d'un état de choses qui n'existe plus. C'est un programme à longue échéance dont nous avons à nous occuper et j'estime qu'afin de nous aider à surmonter les difficultés actuelles nous devrions demander au Gouvernement d'appliquer un prix minimum. Je ne prendrai pas le temps qu'il faudrait pour exposer cette idée, mais je propose au Gouvernement d'étudier l'opportunité de fixer des prix minimums à l'égard des pommes et des légumes. Je demande de nouveau au cabinet de recommander à la Commission du prêt agricole canadien d'être plus généreuse qu'elle ne l'a été à l'égard des victimes de la dernière gelée rigoureuse que nous avons eue dans la vallée. Les conditions auxquelles ces cultivateurs peuvent obtenir des prêts aujourd'hui sont plus difficiles qu'il y a cinq ou même dix ans parce que, probablement à cause des directives données aux fonctionnaires régionaux de la Commission du prêt agricole, il semble impossible d'obtenir des prêts convenables même si l'on offre de bonnes garanties. J'ai déjà signalé que la Commission du prêt agricole a refusé d'accepter des garanties, même si des sociétés de prêt sérieuses les trouvaient acceptables et même si, dans un cas, une banque sérieuse les trouvait telles à l'égard de prêts de même valeur.

J'estime donc que la Commission du prêt agricole devrait se montrer plus généreuse que les banques et les autres sociétés de prêt. Mais il n'en est rien. En conséquence, je demande au ministre d'y songer et de s'assurer s'il y a moyen d'aider ces gens à traverser cette période très difficile.

Par suite de la double calamité qui nous a assaillis, c'est-à-dire la destruction des vergers par la gelée et la contraction des marchés, un autre problème se pose dans la vallée: celui des ouvriers de l'industrie. La saison de la mise en conserve est très brève et la saison des travaux à l'extérieur est également courte; en outre, elle a été réduite de beaucoup par suite des difficultés découlant de la perte des arbres.

On a aussi réduit la période d'attente en ce qui concerne l'assurance-chômage. Ceci, s'ajoutant à la nature saisonnière de cette industrie, nécessite un examen particulier. Je demande au ministre du Travail (M. Gregg) de passer en revue les conditions de travail telles qu'elles existent actuellement dans les régions où se cultivent les fruits de verger, là où des milliers d'hommes et de femmes sont actuellement en chômage. Une telle étude devrait envisager l'assurance-chômage à accorder aux ouvriers agricoles. Je crois fermement que si cette assurance était accordée aux ouvriers agricoles, ils seraient grandement aidés dans la crise actuelle.

Je propose également que le ministre envisage la prolongation jusqu'à la fin du mois de mai de la période durant laquelle on verse des prestations supplémentaires. Dans les conditions actuelles, un grand nombre de ces ouvriers saisonniers ne peuvent pas espérer devenir admissibles à l'assurance-chômage par suite des périodes plus courtes durant lesquelles ils sont employés. J'estime que dans des cas de ce genre où des hommes et des femmes versent des cotisations en vue de s'assurer une protection qu'ils ne peuvent obtenir et qu'ils n'ont pas l'espoir d'obtenir par suite de la courte durée de la saison, il faudrait leur rembourser intégralement toute prime qu'ils ont pu verser au cours de l'année précédente. Je crois que ce serait une mesure de justice à l'égard de ces gens.

Il convient selon moi de procéder immédiatement à ce relevé et de prendre les mesures requises pour stabiliser la situation de la main-d'œuvre dans la région des vergers. J'ai ici une lettre du secrétaire de la ville de Kelowna dans laquelle on approuve une résolution adoptée par la ville de London (Ont.). L'exposé des motifs porte sur le chômage en Ontario mais le reste du document s'applique également à la Colombie-Britannique. Si on y consent, je vais donner lecture de la résolution:

"Attendu qu'au début de la seconde Grande Guerre le gouvernement fédéral a obtenu des provinces, par voie de négociation, le droit exclusif à l'impôt sur le revenu;

Attendu qu'en même temps le gouvernement fédéral a accepté l'entière responsabilité des secours à accorder aux chômeurs et que les provinces se sont engagées, en leur nom et au nom de leurs municipalités, à partager les frais de secours aux personnes inaptes au travail, les deux gouvernements y contribuant, en Ontario, à parts égales;

Attendu que depuis douze ans le gouvernement fédéral n'a eu à faire face pour ainsi dire à aucun chômage de sorte que le montant à

verser comme secours aux sans-travail a été négligeable par rapport aux montants perçus des employeurs et des employés à titre de primes d'assurance-chômage, le fardeau entier de l'aide aux personnes inaptes au travail reposant tout ce temps sur les provinces et les municipalités;

Attendu que l'augmentation actuelle du chômage, qui est due avant tout aux perturbations créées dans le domaine de la production et de la construction par les restrictions au crédit et le régime de priorités en ce qui a trait aux matériaux, a donné lieu à de nombreuses demandes de secours aux municipalités afin qu'elles versent ce qui ne peut être que des secours insuffisants aux sans-travail ou qu'elles remplacent les prestations d'assurance-chômage lorsque le sans-travail n'a pas droit à celles-ci ou ne tombe pas sous le régime de la loi de l'assurance-chômage;

Il est en conséquence résolu: Que le gouvernement fédéral soit prié d'entreprendre immédiatement une étude du problème du chômage afin de déterminer s'il est nécessaire de majorer les prestations d'assurance-chômage et (ou) les prestations de secours et en vue de réduire au strict minimum la période d'attente requise avant que le chômeur ait droit aux prestations; que, conformément aux obligations qu'il a assumées à la conférence fédérale-provinciale de 1940, le gouvernement fédéral établisse immédiatement, sous sa propre direction ou sous celle des autorités provinciales ou municipales, des bureaux chargés de l'examen des demandes de secours afin que cet intolérable fardeau ne retombe plus sur les municipalités dont les revenus, limités presque exclusivement à l'impôt foncier, sont insuffisants pour l'accomplissement de cette tâche que le gouvernement fédéral a reconnue comme étant entièrement de son ressort, sous le régime des accords ci-dessus mentionnés.

Je recommande sincèrement cette résolution à l'examen de la Chambre, dans l'espoir que le Gouvernement l'étudiera et qu'il prendra des mesures pour parer à une situation qui, je le constatais déjà depuis quelque temps, ne fait que s'aggraver et qui, en ce moment, est à l'état de crise aiguë dans la région des vergers, surtout dans la vallée de l'Okanagan. Je prie le Gouvernement de s'efforcer sans retard de recueillir tous les faits et, s'il le peut, de venir en aide immédiatement à cette industrie gravement atteinte.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix je désire exposer l'attitude que nous prendrons au moment du vote sur le sous-amendement qui est ainsi conçu:

Que le projet d'amendement soit modifié par l'addition de l'alinéa suivant:

"c) Établi une autorité fédérale chargée de s'occuper de la viande et des produits laitiers au cours de la présente situation critique et ayant le pouvoir de fixer des prix minimums pour les producteurs, de protéger les consommateurs par la réglementation des prix de détail et de prendre les mesures voulues en vue de la répartition équitable de ces produits au cours de ladite situation critique."

[M. Jones.]

Je veux tout simplement expliquer, pour le moment, pourquoi nous n'avons pas l'intention d'appuyer le sous-amendement. Nous partageons l'avis qu'il exprime selon lequel il y aurait lieu de prendre plusieurs mesures pour faire face à la situation critique; là où nous ne sommes pas d'accord, c'est quand il propose l'établissement d'une réglementation gouvernementale à l'égard des grandes industries du lait et de la viande. Le sous-amendement propose de placer sous la surveillance du gouvernement une industrie dont sont bien mieux en mesure de s'occuper, à notre avis, ceux qui s'y consacrent depuis de nombreuses années et qui sont mieux préparés aux travaux qu'elle exige. Nous avons donc décidé de ne pas appuyer le sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Bryce, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Knight
Beyerstein	Knowles
Blackmore	Low
Bryce	Noseworthy
Fair	Quelch
Gillis	Shaw
Hansell	Stewart (Winnipeg-Nord)
Herridge	Thatcher
Johnston	Thomas
Jones	Wright—20.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Dewar
Adamson	Dickey
Anderson	Dion
Applewhaite	Drew
Balcom	Dumas
Bater	Eyres
Beaudoin	Ferrie
Black (Cumberland)	Fournier (Hull)
Blue	Fulford
Boisvert	Fulton
Boucher	Gardiner
Bradette	Garland
Bradley	Garson
Brisson	Gauthier
Brooks	(Lac-Saint-Jean)
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Gauthier (Lapointe)
Bruneau	George
Byrne	Gibson
Campney	Gingras
Cardiff	Goode
Carroll	Graydon
Carter	Green
Casselman	Gregg
Catherwood	Harkness
Cavers	Harris (Grey-Bruce)
Charlton	Harrison
Churchill	Hees
Claxton	Helme
Cleaver	Hetland
Cloutier	Higgins
Corry	Hodgson
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	Hoffman
Darroch	Jutras
Decore	Kickham
	Kirk (Digby-Yarmouth)
	Lafontaine

Laing	Mutch
Langlois (Gaspé)	Nowlan
Lennard	Prudham
Macdonald (Edmonton-Est)	Richard (Ottawa-Est)
MacDougall	Ross (Souris)
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)	St-Laurent
MacLean (Queens, Î. P.-É.)	Simmons
MacNaught	Sinclair
McCulloch	Smith (Moose-Mountain)
McCusker	Stick
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)	Stuart (Charlotte)
McGregor	Tustin
McLure	Ward
McWilliam	Weir
Mott	Welbourn
	White (Middlesex-Est)
	Whiteside
	Wood—102.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je regrette d'avoir à retarder la mise aux voix définitive, mais ce n'est point de ma faute. J'aurais voulu qu'on votât et je n'aurais pas pris la parole si je n'avais entendu ici ce soir deux discours que j'estime provocants et qui exigent une réponse. Je sais que le ministre des Travaux Publics (l'hon. M. Fournier) tenait beaucoup à la mise aux voix; il n'y a personne avec qui je collaborerais plus volontiers, car il ne nous refuse jamais sa collaboration. Cependant j'estime que les affirmations faites ici ce soir requièrent une réponse. Si le Gouvernement tenait à la mise aux voix, il aurait dû faire preuve de plus de jugement en refusant de laisser publier au compte rendu ces deux discours qui n'ajouteront certes rien au prestige de leurs auteurs ni à celui du Gouvernement lui-même. En les écoutant, j'ai été forcé de conclure à un manque absolu de maturité politique. Je regrette d'avoir à répondre à mes deux collègues qui sont des nouveaux venus; toutefois le hansard est distribué en dehors de cette enceinte et les Canadiens d'un bout du pays à l'autre pourraient se demander comment il se fait que nous soyons restés assis à nos bancs et n'ayons pipé mot en réponse à de semblables discours. Les gens du dehors ne peuvent ni voir ni entendre ceux qui prononcent ces discours.

Le premier discours auquel je vais m'en prendre un peu est celui de l'honorable député de Vegreville (M. Decore). C'est un discours très mal inspiré, surtout en ce qu'il essaie de lier notre cause à celle du parti communiste, car d'après les témoignages que j'en ai l'honorable député est un des membres de la Chambre les plus exposés aux attaques sur ce point. Il faut être sans défaut pour critiquer autrui.

Une voix: Qui lance la boue?

M. Gillis: L'honorable député l'a voulu. Il a rouvert un débat que je croyais terminé. C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui a déclenché la discussion à la radio. Je tiens, à cet égard, à corriger une erreur qui a été commise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que par M. Blair Fraser qui commentait, il y a quelques jours, le débat qui s'est déroulé à la Chambre. Les deux ont dit que la déclaration du conseil national de la C.C.F. était une déclaration de principe. Le ministre a dit à la Chambre que la C.C.F. avait pour principe de n'accorder à l'OTAN qu'un appui conditionnel. C'est là une erreur totale. La politique de la C.C.F. est arrêtée à un congrès national et ne peut être modifiée qu'à un autre congrès national du parti. La politique actuelle du parti de la C.C.F., telle que l'a fixée le dernier congrès national, comporte l'appui sans conditions de l'OTAN.

La déclaration de principe qui a soulevé toute cette controverse constituait, ni plus ni moins, une critique à l'adresse de la conférence de Lisbonne formulée par le conseil national du parti cécéfiste. Il s'agit de l'opinion du conseil national et non pas de la politique officielle du parti. Tant M. Fraser que le ministre font donc erreur lorsqu'ils caractérisent cette déclaration comme étant la politique de la C.C.F. Cela suffit, d'après moi, parce qu'à mon avis les observations formulées par le chef du parti de la C.C.F. et le ministre des Affaires extérieures ont exposé les opinions de leurs partis respectifs à la Chambre avec beaucoup plus de clarté que le député de Vegreville n'a pu le faire ce soir. Il n'a réussi qu'à embrouiller les choses.

Où va-t-il chercher ses preuves? Il a cité un journal communiste, sans toutefois l'identifier. Je suppose qu'il s'agit de la *Canadian Tribune*. Après être remonté très loin à la recherche de preuves officielles, il déclare à la Chambre que le parti cécéfiste a tort et que Tim Buck a raison. Il me semble que c'est là un piètre témoignage. J'ai vu, dans ce document, beaucoup d'affirmations sur des sujets que je connais quelque peu et je ne me donnerai certes pas la peine de citer ce journal pour appuyer un de mes arguments. L'honorable député étant, relativement parlant, un nouvel arrivé, et à mon avis dénué de maturité politique, je le mettrai en garde en disant qu'en général les journaux ne constituent pas de bonne pièces à l'appui d'une thèse quelconque.

M. Decore: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je ne citais pas la *Tribune*, mais Tim Buck, chef du parti communiste au Canada.

M. Gillis: Le député citait la *Canadian Tribune*.

M. Decore: Je l'ai mentionné dans mon discours; j'ai dit qu'il s'agissait de la *Canadian Tribune*.

M. Gillis: C'est le seul argument que le député a présenté à la Chambre pour prouver ses accusations contre la C.C.F.

Examinons un peu les preuves qui pourraient servir à rattacher le parti communiste à plusieurs autres groupements du pays. Ainsi, je pourrais citer plusieurs journaux publiés avant les élections de 1945,—la plupart des députés les ont lus,—afin de démontrer que Tim Buck, auquel le représentant de Vegreville s'est reporté ce soir, a proposé de faire front commun avec Mackenzie King et d'appuyer énergiquement le parti libéral. Même alors, je n'aurais pas l'esprit assez étroit pour prétendre que le parti libéral est communiste. Ce qu'il faut faire bien comprendre à l'honorable député, c'est que ces gens s'accrochent à tout ce qu'ils trouvent commodes pour surnager.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il admet les pensions de vieillesse. Il en est de même du parti ouvrier-progressiste et de Tim Buck; ils l'affirment ouvertement. L'honorable député admet l'assurance-chômage tout comme Tim Buck. Le député admet les allocations familiales et toutes les mesures de sécurité sociale. Lorsque le Gouvernement propose ces mesures, que l'honorable député approuve, Tim Buck déclare dans la *Tribune* qu'il accepte ces mesures de sécurité sociale et qu'il a combattu pendant des années pour qu'on les adopte. Le député croit-il que cela le place, lui et les membres de la Chambre, dans le camp des communistes? Ces gens s'accrochent à certaines initiatives que vous prenez pour se donner du prestige.

M. Decore: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député m'a posé une question et je crois que je devrais y répondre.

Des voix: Non, non.

M. Gillis: Cela est exactement conforme à ce que l'honorable député a essayé de faire lui-même ce soir. Cela dénote le peu de sérieux de l'honorable député dans le domaine politique, et je l'excuse pour cette raison. Si j'ai cru que tous les chiffres, communiqués des journaux et autres renseignements étaient exacts, je pourrais peut-être ajouter foi à une déclaration formulée par le représentant de Red-Deer (M. Shaw) et qui est consignée au hansard du 29 septembre 1949. A mon avis, le député a alors présenté une très bonne démonstration pour prouver que le représentant de Vegreville avait été élu grâce à quelque 3,000 voix communistes. C'est pour cela que je dis de l'honorable député de Vegreville qu'il est vulnérable. Ayant entendu ce discours et le relisant ce soir je pourrais soupçonner notre collègue de Vegreville d'être un crypto-communiste. Comment aurait-il pu autrement recevoir tout cet appui? Mais je n'en ferai rien. J'aime accorder le bénéfice du doute et je le fais effectivement pour cette raison dans le cas qui nous occupe. Si j'allais me jeter sur le premier bout de papier qui contient un témoignage quelconque le reliant censément à ces gens-là, je pourrais dire: "Il est communiste; pourquoi, autrement, bénéficierait-il de cet appui?" Mais, comme je le disais, je lui accorde le bénéfice du doute, mais il faudrait tout de même qu'il se montre un peu plus prudent à l'avenir et qu'il ne se précipite pas sur la moindre bribe de témoignage pour essayer de convaincre de péché certains députés dont les états de service sont très bien connus d'un bout à l'autre du pays.

Et puis, si je voulais poursuivre cet argument et démontrer qu'il y a lieu de le soupçonner, tout ce que j'aurais à faire c'est de considérer dix bureaux de vote de sa propre circonscription. J'ai les documents à la main. Le déplacement des voix communistes entre 1945 et 1948 y est très visible. Les communistes ont voté en faveur du parti libéral. Je ne veux pas faire perdre le temps de la Chambre, mais l'honorable député sait sans doute fort bien à quoi s'en tenir en ce qui concerne ces bureaux. La C.C.F. n'avait pas de candidat dans cette circonscription. Je pourrais encore une fois faire pas mal de bruit là-desus et proclamer que l'honorable député est suspect et qu'il est probable qu'il appartient à ce camp-là. Mais, même en me fondant sur ces témoignages plus probants et en les comparant à ce dont il disposait ce soir, je suis tenté de dire: "Eh bien! jusqu'à ce qu'un tribunal le condamne en conformité de la jurisprudence britannique, il reste innocent." Nous continuons de lui accorder le bénéfice du doute.

Il a pris la parole ce soir et, se fondant sur le témoignage peu convaincant que constitue une déclaration de Tim Buck, ainsi que sur un communiqué du conseil national, il a déclaré que cela faisait de nous les comparses de ces gens. Puis il s'est contredit en poursuivant sa lecture de la déclaration de Tim Buck. Celle-ci accuse ensuite la C.C.F. d'appuyer les capitalistes monopolisateurs, de

telle sorte que sa preuve était très faible, très superficielle. Nous ne saurions être les deux.

M. Decore: Puis-je poser une question?

Une voix: Vous ne savez pas prendre les coups.

M. Gillis: Oui.

M. Decore: L'honorable représentant est-il d'avis que j'ai voulu associer la C.C.F. au parti communiste canadien ou estime-t-il que j'ai simplement voulu démontrer qu'une déclaration de M. Tim Buck vient justement corroborer l'affirmation faite en cette enceinte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il a dit que l'opinion officielle publiée par le conseil national de la C.C.F., en ce qui concerne l'OTAN, faisait justement le jeu des propagandistes communistes?

M. Gillis: Non... oui, j'affirme carrément que vous avez cherché à nous placer dans le camp communiste. J'ai écouté attentivement le discours du ministre,—j'ai pour lui un grand respect,—et j'ai écouté son allocution radiophonique. Il a nettement déclaré que le communiqué publié par le conseil national de la C.C.F. montrait que les cécéfistes marchent dans le sens du point de vue communiste. Si ce n'est pas essayer de nous placer dans leur camp, je ne sais pas ce que c'est. L'honorable député a suivi avec soin le discours du ministre; il a étayé ce discours et quiconque lira le compte rendu comprendra clairement que tel est le point de vue qu'adopte la C.C.F., d'après l'interprétation que donnent l'honorable député et le ministre du communiqué du conseil national. Puis, à propos des interprétations que donnent les journaux et de la façon dont on s'en sert, j'ai sous les yeux le *Globe and Mail* de ce matin. Je vais vous lire un paragraphe d'un article de fond de ce journal:

> D'autre part, la C.C.F. semble avoir eu raison de dire que le programme tracé à Lisbonne a été "irréfléchi", en ce sens qu'il jetait de la poudre aux yeux. Les conservateurs-progressistes ont dit à peu près la même chose et, de fait, M. Pearson le reconnaît maintenant.

J'estime que ce journal est plus honorable que le *Canadian Tribune*. Le député voudrait-il prétendre que l'auteur de cet éditorial penche vers l'attitude des communistes ou que les conservateurs qui sont de cet avis penchent vers l'attitude des communistes? Rien n'est plus stupide. Ou dirait-il qu'il en est ainsi de M. Pearson, même si l'on suppose que M. Pearson reconnaisse que la conférence de Lisbonne a pris des décisions irréfléchies? Je ne ferais pas sortir des fantômes ni des squelettes, si je siégeais du côté libéral, pas cette sorte de squelette, de toute façon. Si nous voulions être mesquins, il y a quelque chose que nous pourrions faire. Nous entendons et encaissons une foule d'injures, d'allusions malveillantes et d'insinuations. Nous sommes chrétiens, cependant; nous sommes charitables et nous encaissons tout cela. Mais lorsque quelqu'un se lève et vous administre un direct à la mâchoire, qu'il se découvre le menton et ne demande que plaies et bosses, il ne reste plus qu'à lui en coller une.

J'ai cette pleine page de réclame sous les yeux. Je peux dire que c'est un témoignage illustré que tout le monde peut comprendre. Ce témoignage a été publié lors de l'élection complémentaire de Grey-Nord. C'est une annonce payée par le parti libéral. L'honorable député ne le savait pas et c'est pourquoi je dis que sa déclaration manquait de maturité politique. Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'aurait jamais soulevé les questions qu'il a soulevées aujourd'hui.

Le très hon. M. Gardiner: Vous seriez surpris de voir ce que je pourrais soulever à cet égard.

M. Gillis: Le ministre sait ce dont il parle en plus de connaître l'agriculture. C'est quelque chose qu'on trouve encore. Ces choses-là sont toujours disponibles. Cette annonce a été utilisée lors de l'élection complémentaire de Grey-Nord. Notez les noms qu'on y mentionne: Collins, Murray, Jackson, Pat Sullivan et plusieurs autres, tous des hommes qui ont été internés au cours de la guerre. C'est une annonce d'une page complète qui a été payée par le parti libéral lors de l'élection complémentaire de Grey-Nord et elle contient leur photographie. Ils étaient très bien alors. Il ne me vient pas à l'idée de dire, monsieur l'Orateur, que parce qu'on s'est servi de ces gens-là lors des élections et qu'ils ont essayé de se servir de vous en retour, le parti libéral devenait communiste ou le parti communiste devenait libéral.

M. Knowles: Ils étaient dans le même sac.

M. Sinclair: Puis-je poser une question à l'honorable député?

Des voix: Asseyez-vous.

M. Sinclair: Le député invoque une annonce dont je ne me souviens pas. Mais se rappelle-t-il, lui, que M. Harold Winch, chef de la C.C.F. en Colombie-Britannique, a déclaré que la Russie est le seul pays pour lequel il prendrait les armes? Comme il n'a pas pris les armes pour le Canada, durant la

dernière guerre, je suppose que sa déclaration vaut toujours. Le député se souvient-il de cette déclaration?

M. Gillis: Non, monsieur l'Orateur, je ne m'en souviens pas. Je sais que des stupidités ont été attribuées à M. Harold Winch.

M. Sinclair: Tout le monde le sait. Cette déclaration remonte à 1937.

M. Gillis: Je n'ai jamais entendu semblable accusation. En tout cas, M. Harold Winch a revêtu l'uniforme lors de la dernière guerre, comme le sait le député de Coast-Capilano (M. Sinclair). Une foule de gens peuvent être aussi bons patriotes que le député de Coast-Capilano ou le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank), mais ils n'ont pas les qualités physiques qui leur permettraient d'endosser l'uniforme pour aller combattre en Belgique ou en Corée. C'est la première fois que j'entends parler de cette affirmation.

M. Sinclair: Moi aussi, c'est la première fois que j'entends parler de cette annonce.

Des voix: Lisez-là en entier!

M. Gillis: Je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Des voix: Lisez-là!

Le très hon. M. Gardiner: On l'a déjà consignée trois fois au compte rendu.

L'hon. M. Abbott: Oui, cela figure au hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Gillis: Monsieur l'Orateur, on ne peut pas consigner des photographies au hansard. Les élections sont finies. C'est une chose du passé. Je me sers de cette annonce ce soir simplement pour donner un avertissement à mon honorable ami et pour lui signaler qu'avant de se livrer, contre tout groupe à la Chambre, à une attaque du genre de celle à laquelle il s'est livré ce soir, il devrait prendre le soin de consulter des membres de son propre parti qui ont plus d'expérience que lui en politique et il devrait prendre soin de ne pas mettre sur le tapis des choses comme celles qu'il a soulevées ce soir car je crois qu'il s'est rendu un mauvais service à lui-même en le faisant. Cela n'a rien ajouté au débat, ce n'était que l'examen d'une vieille affaire, chose à laquelle je n'aime jamais me livrer.

J'ai quelques mots à dire à mon ami, le député d'Humboldt, que je place dans la même catégorie que le député de Vegreville. Il a peut-être fait de son mieux avec les moyens dont il disposait. Ce député s'est livré ce soir à une attaque contre le mouvement syndicaliste au pays.

[M. Sinclair.]

M. Hetland: C'est faux, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas attaqué le mouvement syndicaliste.

Des voix: Règlement!

M. Hetland: J'ai essayé d'être extrêmement juste envers tout syndicat parce que moi-même je suis membre d'un syndicat, bien qu'il soit d'un genre différent. Je n'ai pas attaqué les syndicats.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Gillis: C'est là une question d'opinion. J'ai suivi le discours du député et j'en ai noté des extraits. Tout cela ne me préoccupe guère car, ayant la peau assez épaisse, je puis encaisser assez facilement.

M. Sinclair: Vous en avez encaissé au sein de votre propre parti.

Une voix: Vous de même.

M. Sinclair: Vous êtes des spécialistes.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Gillis: J'ai dû encaisser toute ma vie. D'ordinaire, je suis toujours un peu à l'avant-garde. Il faut beaucoup de temps à ceux qui ne me comprennent pas pour me rattraper.

Une voix: C'est trop de modestie.

M. Gillis: Je participe au mouvement ouvrier depuis le début. Je crois que c'est la Nouvelle-Écosse qui a donné naissance au mouvement syndical au pays.

M. Gibson: Vous vous êtes servis de gourdins.

M. Gillis: Oui. Il le fallait alors. La législation ouvrière n'existait pas encore comme un gardien qui mène un enfant par la main. C'est parce qu'il a fallu lutter durement que la question me touche de si près et que je suis fidèle aux principes en cause. Si quelqu'un s'attaquait ici à la profession médicale, je suppose que les députés qui sont médecins se chargeraient de lui répondre. Je sais que si quelqu'un s'en prenait aux avocats, les 89 membres de cette profession qui siègent ici se lèveraient comme un seul homme. Je le sais par expérience car j'ai déjà parlé des avocats. En écoutant le député ce soir, j'ai eu pitié de lui. Je me suis rappelé que, pendant qu'on le crucifiait, Jésus a dit: "Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font". Le discours du député ne lui gagnera certes aucun vote. C'est un refrain que je connais. Il nous vient de l'association des fabricants et de ses alliés qui veulent depuis des années diviser le cultivateur et l'ouvrier. Ils y ont réussi pendant un certain temps mais je crois qu'ils n'ont plus de succès parce que les

intérêts du cultivateur et ceux de l'ouvrier sont les mêmes. Ils sont tous les deux à l'emploi du même patron.

M. Hetland: C'est parfaitement vrai.

M. Gillis: Le député se dit d'accord avec les syndicats. La façon la plus rapide de tuer une idée c'est de l'accepter en principe et de la combattre ensuite sournoisement, par des moyens détournés. On n'a qu'à faire preuve de la plus grande bienveillance et toute résistance est désarmée. La Chambre de commerce en sait quelque chose. Après avoir dit qu'il est d'accord avec les syndicats, le député cherche à les démolir. Les intérêts du cultivateur sont les mêmes que ceux des travailleurs.

M. Hetland: C'est entendu.

M. Gillis: Il s'en est pris aux salaires élevés.

M. Hetland: Pas du tout.

M. Gillis: Relisez le hansard demain, si aucune correction n'y a été apportée. Vous verrez que le député s'en est pris aux salaires élevés.

M. Sinclair: L'honorable député peut modifier les siens avant la fin.

M. Gillis: Aussi longtemps que les salaires et la demande sont à la hausse dans les régions industrielles, le marché est assuré.

M. Hetland: Parfaitement, c'est ce que j'ai dit.

M. Gillis: Les produits agricoles ont un marché.

M. Hetland: C'est ce que j'ai dit.

M. Gillis: L'honorable député a parlé de syndicalisme et de méthodes dignes d'apaches dans les syndicats.

M. Hetland: C'est juste.

M. Gillis: Je tiens à avertir l'honorable député que la plupart des grèves qui ont eu lieu au pays ne sont pas l'œuvre des syndicats. Nous n'avons pas à remonter plus loin que 1946. Sachant ce qui allait se produire en 1946, j'ai averti une foule de gens, mais ils n'ont pas voulu m'écouter. Ayant connu une guerre, je savais qu'à la fin de chaque guerre l'industrie traverse ce qu'on appelle une période de rationalisation, laquelle consiste à se débarrasser de tous les vieillards qu'on a dû embaucher durant la guerre parce que les jeunes gens étaient au combat. Toutes ces industries touchaient, jusqu'à la fin de 1946, de fortes subventions. Cette année-là, l'industrie souhaitait des grèves, d'abord, parce que la production serait payée et, en second lieu, parce qu'elle pouvait renvoyer des milliers d'hommes qu'elle n'aurait jamais pu congédier par voie de négociations.

Des voix: Non.

M. Gillis: Je peux le prouver.

M. Laing: Comment cela cadre-il avec la grève des usines Ford?

M. Gillis: Compte tenu uniquement de la dernière année, qu'y-t-il à dire au sujet des grèves. Les syndicats ne les ont pas réclamées.

M. Sinclair: Tous les ans c'est la même chose: on demande de meilleures conditions de travail et un meilleur salaire. Vous le savez bien.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Gillis: Je suis sûr que l'honorable député de Coast-Capilano ne prendrait pas cette attitude, lui qui a poussé un wagonnet dans les galeries souterraines des mines rocheuses de la Colombie-Britannique.

M. Sinclair: Nous avons tous deux évolué depuis ce temps-là.

M. Gillis: L'influence d'Ottawa se fait sentir sur mon honorable ami.

M. Sinclair: Sur l'honorable député également.

M. Gillis: On prend de l'importance, de l'embonpoint et l'on s'amollit. On en arrive à croire que tout le monde a tort, à part soi.

M. Sinclair: Non, il n'en est pas ainsi.

M. Gillis: Vous vivez sous une cloche de verre et vous n'en sortez pas assez. C'est une bonne chose que certains d'entre nous peuvent de temps à autre se retremper dans la réalité. Nous revenons ici avec de nouveaux horizons.

Néanmoins, en ce qui concerne le désordre et le chahut qui règneraient dans les syndicats, vous ne devriez parler ainsi que si vous êtes bien sûr de ce que vous avancez. Il n'y a pas de voyous dans les syndicats, malgré les affirmations du député. Leurs membres sont des hommes moyens, ordinaires, des bêtes de somme, gagnant une maigre pitance sans même nourrir l'espoir de meilleurs lendemains.

M. Hetland: Je n'ai pas dit cela.

M. Gillis: Vous l'avez dit à plusieurs reprises. Si vous connaissiez toutes les ficelles aussi bien que moi, et si vous aviez été aussi souvent que moi le dindon de la farce, vous reconnaîtriez les symptômes. Si vous avez eu la petite vérole, vous en reconnaissez les

signes sur d'autres. Tout ce bouleversement et ce chaos industriel, dans 99 p. 100 des cas, ce ne sont pas les ouvriers qui en sont responsables. On les a bernés dans un but bien défini qui ne profitera en fin de compte qu'au patron. Non pas qu'il en soit toujours ainsi.

M. Hetland: Puis-je poser une question? Prenez-vous la défense des éléments radicaux des syndicats ?

M. Gillis: Où est cet élément radical? C'est justement ce que je voudrais que vous m'indiquiez. Montrez-le moi donc.

Une voix: Et les grèves chez Ford?

M. Sinclair: Harvey Murphy.

M. Gillis: Je ne discute pas Harvey Murphy, je parle de l'honorable député. Les députés l'ont déjà approuvé; vous avez affiché son portrait partout. Je mets simplement mon honorable collègue en garde; je ne connais pas d'élément radical; mais je connais le mouvement. Je fréquente l'assemblée annuelle du Congrès canadien du Travail; j'y assiste et j'y vois 600 délégués. Je rends visite au syndicat local des mineurs, qui est censé être un des syndicats les plus énergiques de l'Amérique du Nord. Mais j'ai constaté beaucoup plus de radicalisme ici, à la Chambre, ainsi qu'un manque de décorum.

M. Sinclair: Très bien.

M. Gillis: Là-bas, on est beaucoup plus prudent dans ses déclarations. Je n'y connais aucun élément radical. Je sais qu'à l'intérieur on lutte pour obtenir des postes et qu'il existe des divergences d'opinion. Nous en avons également ici. C'est la démocratie à l'œuvre. Ce radicalisme n'est qu'une épithète qu'on leur a donnée afin de tromper les gens comme le député, et malheureusement on arrive à en tromper quelques-uns. Il est possible d'avoir une bonne ou une mauvaise direction dans le mouvement syndical; mais n'en est-il pas de même des partis politiques? Que dire du cas Thomson aux dernières élections? Je suis certain que l'honorable député n'en tient pas le premier ministre (M. St-Laurent) responsable, ni le parti libéral. Il faut se tirer d'affaire avec les outils dont on dispose. C'est le cas des syndicats.

J'entends beaucoup parler de ce radicalisme et de ce genre de choses. Mais je ne le vois pas. J'ai beaucoup de respect pour eux. Ils vous écoutent. Leur cause est bien préparée. Ce soi-disant radicalisme n'est qu'un genre particulier de propagande de classe, c'est tout.

L'honorable député a donné lecture d'un document cet après-midi. Il a dit que les communistes avaient la haute main sur la succursale 600 des ouvriers de l'automobile, à l'usine Ford des États-Unis. C'est une affirmation assez vague et générale. C'est Walter Reuther qui dirige les ouvriers syndiqués de l'automobile, sur le plan national et international; c'est Victor Reuther qui dirige l'activité éducative du syndicat. J'ai connu l'un et l'autre. A mon avis, ce sont des hommes aussi compétents et intègres qu'on puisse trouver en Amérique du Nord. Il n'y a pas si longtemps que Walter Reuther a expulsé du syndicat tous les éléments communistes. Il n'y a pas si longtemps non plus qu'il a failli perdre un bras, après qu'on eut tiré sur lui par une fenêtre de sa maison.

M. Laing: Il est également antisocialiste.

M. Gillis: Il en va de même de son frère Victor. On a tiré sur lui, par une fenêtre, avec un fusil de chasse. En déclarant que le syndicat américain des ouvriers de l'automobile est aux mains des communistes, l'honorable député étale devant la Chambre son ignorance de la question qu'il traite. Ces deux hommes se sont attiré la haine des communistes des États-Unis qui les ont attaqués de la façon que j'ai indiquée.

Il faut admettre que le pays n'a connu aucun acte de sabotage de toute la guerre; on n'a eu aucune preuve de manque de loyauté dans n'importe quel secteur des syndicats ouvriers. Il s'en est tout de même trouvé dans les services de l'État. C'est là qu'il y a eu de l'espionnage et qu'il a fallu intenter des procès. On pouvait les expulser. Mais dans toutes les grandes organisations réparties à travers le pays et qui offrent plusieurs occasions du genre, il ne s'est rien produit. Il n'y a eu aucune preuve de manque de loyauté de la part des ouvriers canadiens, ni des syndicats ouvriers. Durant cette période très dure, ils ont accepté leurs responsabilités et ont démontré leur loyauté envers le pays, tant lorsqu'il s'agissait de produire que lorsqu'il fallait maintenir leurs sociétés et industries exemptes de tout élément subversif.

Je sais que le ministre du Travail (M. Gregg) n'endosserait pas le discours qu'a prononcé l'honorable député aujourd'hui. J'ai lu son discours du Nouvel An aux travailleurs canadiens, aux deux congrès, discours dans lequel il les félicitait d'avoir donné un rendement sans précédent, de leur modération et de leur sens des responsabilités et de l'apport qu'ils ont fourni au pays tant dans l'industrie que dans la société. Il a félicité leurs chefs. C'est un message très bien rédigé que les ouvriers méritaient bien et il est tout à l'honneur du ministre qui, s'il n'est pas à

la direction de ce ministère depuis bien longtemps, comprend très bien l'ensemble du mouvement ouvrier.

M. Hetland: J'approuve ces paroles.

M. Gillis: Voilà justement, cher ami, ce qui ne va pas. Votre discours était un tissu de contradictions. L'honorable député se dit en faveur des syndicats ouvriers et pourtant il traite leurs membres de voyous et de gangsters. Il a employé ces termes-là. Il s'opposait à la tendance à la hausse des salaires. Mais cela devenait une bonne chose si cela assurait un marché pour les produits agricoles. Là encore, une contradiction absolue.

Il est en faveur de l'assurance-chômage, des allocations familiales et de tout ce pour quoi les syndicats ont combattu. Vous savez, ces choses-là ont été chèrement gagnées. Je me rappelle le temps où il n'y avait ni assurance-chômage ni allocations familiales ni même le droit de se grouper dans une salle pour y tenir une réunion. Je me rappelle le temps où j'étais assis dans une salle et où des apaches à la solde des compagnies de charbon tiraient sur les hommes qui m'entouraient. Ces gens-là ne pensaient pas aux mesures de sécurité sociale et ne s'en préoccupaient pas. Il nous a fallu lutter et traverser toutes ces épreuves. Aujourd'hui, c'est la règle générale, partout acceptée.

Cela marche bien, mieux même que je le croyais, compte tenu des difficultés rencontrées au début. Toutes les mesures que vous appuyez maintenant ont fait l'objet de luttes livrées par le mouvement syndical. Je me souviens de bien des personnes de la province d'où je viens qui, semaine après semaine, mois après mois, ayant été expulsées de leur logis ont vécu sous la tente, en hiver, avec l'armée ou la marine,—car nous n'avions pas d'aviation à l'époque,—et entourées de barbelés. Nous luttions pour le droit de jouir de ces avantages-là.

Je suis heureux d'avoir vécu assez longtemps pour être témoin de certains changements que certaines personnes de ma connaissance, plus âgées, n'ont pas vus. Ils voyaient pourtant loin. Je suis heureux de constater que nous en sommes venus, dans notre pays, à reconnaître qu'à notre époque ce sont là des choses raisonnables. Je conseille vivement à l'honorable député de ne pas recourir à la propagande mise au point il y a plusieurs années par la Chambre de commerce pour diviser ouvriers et cultivateurs. Nous avons tous le même but. Nos intérêts sont les mêmes et il faut que nous marchions ensemble.

Le point de vue qu'il a défendu ce soir et les termes qu'il a employés au sujet du mouvement syndical manifestaient chez lui, je pense, un manque de jugement. C'est pourquoi je me suis levé ce soir pour dire ce que j'ai dit.

Je regrette de m'être laissé emporter mais j'ai estimé qu'il me fallait répondre au discours provocateur de l'honorable député de Vegreville et à celui de mon honorable ami qui siège de l'autre côté parce que je m'intéresse aux deux questions qu'ils ont soulevées. Leurs déclarations m'ont paru entièrement erronées.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai dit quelques mots avant la suspension de la séance ce soir. J'ai signalé que j'avais quelques critiques à adresser au ministère de la Défense nationale. Après avoir écouté le discours du représentant d'Humboldt (M. Hetland), j'ai décidé de le commenter un peu.

Peut-être est-il déplorable que je doive parler à la suite de mon collègue qui vient de reprendre son siège, car je ne puis promettre de l'égaler ni par la logique dont il a fait preuve, ni par l'esprit avec lequel il a captivé la Chambre au cours des trente ou quarante dernières minutes. Comme l'honorable député, je déplore le discours du représentant d'Humboldt. J'ai noté quelques observations qu'il a faites. Cependant, je ne crois pas devoir ennuyer la Chambre en les évoquant, car mon collègue les a réfutées efficacement. Et je puis dire que, lorsque mon collègue de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) aiguise sa hache, personne mieux que lui ne peut la manier.

Je ne puis comprendre l'attaque acerbe que le député d'Humboldt a portée contre les travailleurs du pays, surtout contre les ouvriers syndiqués. Le député, qui représente une circonscription presque entièrement rurale de la Saskatchewan, qui est mon voisin, n'aurait-il pu traiter de façon positive à la Chambre un sujet intéressant les cultivateurs qu'il représente au lieu de prendre une attitude négative en attaquant ses confrères ouvriers urbains? Je me demande si son discours reflète l'attitude des autres députés libéraux de la Saskatchewan à l'égard de nos concitoyens des villes et des cités. Je demande au député d'Edmonton-Est (M. Macdonald) et à l'honorable député de Kootenay-Est ce qu'ils pensent de la déclaration de leur collègue de la circonscription rurale d'Humboldt.

Si l'honorable député avait présenté des arguments, j'aurais eu grand plaisir à tenter de lui répondre. Je ne veux pas le faire, cependant, car il n'a présenté aucun argument. Tout son discours n'était qu'un chef-d'œuvre de contradictions. Je désire répé-

ter, cependant, avec insistance, au nom des travailleurs de la ville de Saskatoon que je représente, que je ne tolère pas l'attaque qu'il a dirigée contre les classes laborieuses de notre pays. Puis-je dire à mon honorable ami que, lorsqu'il cherchera un sujet à la mesure de son entendement et sur lequel il soit à même de parler à la Chambre, il n'essaie pas de traiter des problèmes ouvriers.

M. Hetland: Je persiste à affirmer que je n'ai dirigé aucune attaque contre la classe ouvrière.

M. Knight: Je ferai observer qu'il ne devrait pas parler de la classe ouvrière qu'il connaît peu et pour laquelle, apparemment, il n'éprouve aucune sympathie.

Avant la suspension de la séance, j'ai dit que j'aurais des critiques à formuler contre une transaction du ministère de la Défense nationale. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je suivrai mes notes de près, car je tiens à ce que mes observations soient bien étayées et parfaitement exactes.

Je dis immédiatement que j'ai, selon moi, une grave accusation à porter contre le ministère de la Défense nationale, une accusation de négligence, d'insouciance et de manque d'égards dans ses rapports avec certains cultivateurs de ma circonscription, dans la région de Dundurn (Saskatchewan), où il y a un camp militaire.

L'été dernier ou l'automne dernier,—je ne sais pas trop,—les autorités militaires avaient songé à agrandir le camp militaire de Dundurn, cet agrandissement supposant l'achat, par le ministère, des terres d'un certain nombre de cultivateurs (on m'a mentionné le chiffre 28, mais j'ignore s'il est exact).

Le 26 janvier dernier, un des intéressés me mettait au courant de cette affaire. Il avait demandé à un des inspecteurs venus là-bas au sujet de l'expropriation de ces terres s'il lui faudrait vraisemblablement quitter sa terre à l'automne. Cet inspecteur, —j'ignore s'il s'agit bien d'un inspecteur, mais je possède son nom,—assura au cultivateur (qui me l'affirme) qu'il s'attendait sûrement à ce qu'il y eût expropriation et il lui dit qu'il ferait bien de se trouver une autre ferme.

Alors le cultivateur s'est mis à chercher une ferme convenable. Il en a trouvé une et a conclu un marché. J'ignore s'il a versé quelque chose à l'égard de l'option sur l'autre ferme, mais il a conclu un marché en attendant la décision du Gouvernement.

Comme le temps passait,—et le temps est l'élément principal dans cette affaire, comme on le verra par la suite,—le cultivateur, inquiet, a demandé au ministère de la Défense nationale de prendre une décision bien déterminée. Il demandait si sa terre serait expropriée ou non.

Il m'a dit que le ministère,—je n'ai pas d'autre preuve que sa parole,—avait pris une option. Ce que cela signifie pour lui, je l'ignore; mais je sais ce que cela signifie pour moi. Il m'a dit que le ministère avait pris une option sur sa terre. J'ignore s'il voulait dire que le ministère lui avait versé une somme. J'imagine qu'il y a là un point d'ordre juridique.

De toute façon, comme le temps passait, sachant l'énorme travail que représente le déplacement d'un cultivateur d'une ferme à une autre, il a écrit au ministère pour lui demander de prendre une décision bien déterminée. Il est à noter qu'on n'a même pas répondu à sa lettre. Le temps passait toujours. Le 26 janvier,—la date est inscrite dans mon carnet,—ces personnes se sont mises en communication avec moi afin que je leur dise si je pouvais les aider à trouver le montant initial à verser pour s'assurer l'achat de l'autre ferme, ou du moins à obtenir du ministère de la Défense nationale l'assurance que leurs terres seraient expropriées. Ils m'ont dit que s'ils pouvaient recevoir par écrit une telle assurance les banques leur prêteraient au moins le versement initial sur une nouvelle ferme.

Comme je l'ai dit, l'une de ces personnes s'est plainte de ce que sa lettre envoyée depuis assez longtemps n'avait donné lieu à aucune réponse de la part du ministère de la Défense nationale. J'en ai été fort étonné car je dois reconnaître que les ministères avec lesquels j'ai eu affaire,—le ministère en cause n'est pas du nombre,—ont toujours envoyé sans retard un accusé de réception, faisant preuve à cet égard de la plus grande courtoisie. Mais je ne puis faire le même compliment dans ce cas-ci. J'ai été stupéfait d'apprendre que l'intéressé avait écrit lui-même des semaines et des semaines auparavant et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse. Je l'ai assuré que je ferais en sorte que le ministère lui réponde sans retard. Le lendemain, 27 janvier, j'ai écrit moi-même au ministre. Quelques jours plus tard, le secrétaire exécutif m'affirmait qu'on ferait immédiatement enquête afin de déterminer pourquoi le ministère n'avait pas répondu. Quand j'ai reçu cette lettre, j'ai supposé que le secrétaire, le ministre ou quelque fonctionnaire écrirait immédiatement au cultivateur. Je croyais que l'incident était clos.

De fait, j'ai immédiatement téléphoné à cet homme pour lui dire que son cas était réglé et que le secrétaire exécutif du ministre m'avait assuré qu'on lui répondrait immédiatement. Le 25 février, quatre semaines plus tard, qu'on le note bien, mon ami m'a téléphoné pour m'apprendre qu'il n'avait pas encore reçu de réponse du ministère. C'était le soir avant mon départ. A mon arrivée à Ottawa, je me suis rendu au bureau du ministre et je l'ai informé que je me proposais de l'interpeller le lendemain. Le secrétaire exécutif s'est dit très peiné; il m'a déclaré que le dossier avait sans doute été égaré. Il m'a promis d'écrire immédiatement à mon commettant, ce qu'il a fait. Je prie encore une fois les députés de prendre note des dates. Il a écrit deux lettres, la première le 4 mars et l'autre le lendemain. La lettre du cultivateur avait été écrite assez longtemps auparavant; la mienne portait la date du 27 janvier. Je le répète, les deux lettres ont été rédigées par l'adjoint administratif, la seconde en réponse à la question que j'avais posée au ministre à la Chambre. Voici la question que j'ai posée et qui figure à la page 89 du hansard du 4 mars:

La défense nationale

Question au sujet de l'expropriation de terre près du Camp Dundurn.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il prêt à aviser immédiatement les cultivateurs de la région du camp militaire de Dundurn établis sur des terres à l'égard desquelles le Gouvernement a une faculté d'achat, si oui ou non leurs terres seront expropriées?

Je prie les députés de noter la phrase "le Gouvernement a une faculté d'achat" car elle se révélera importante quand j'aurai cité la réponse du ministre qui s'est exprimé dans les termes suivants:

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je compte que cette faculté sera exercée d'ici quelques semaines et que, dans les cas où la chose est désirée, des dispositions pourront être prises en vertu desquelles le Gouvernement ne prendra pas possession des terres avant la fin de l'année-récolte 1952.

M. Knight: Le ministre sait-il que ces cultivateurs ont besoin d'un versement en espèces maintenant pour obtenir d'autres terres,—où ils s'établiront,—et les préparer en vue des travaux du printemps? Sait-il qu'en ce qui concerne au moins un cultivateur, on a demandé une réponse à ce sujet, mais aucune réponse n'a été donnée?

L'hon. M. Claxton: Je ne savais pas que de telles demandes étaient restées sans réponse. Je verrai à ce que des réponses soient adressées immédiatement.

Il l'a fait. Je rappelle la réponse du ministre qui disait s'attendre que les options seraient prises au cours des prochaines semaines. Je vous demande si cela signifie que les options avaient effectivement été prises. On s'imagine sans doute que mon histoire tire à sa fin, mais il y a pis encore. (*Exclamations*) Les applaudissements des honorables députés du côté du Gouvernement n'auront pas leur raison d'être quand ils entendront la suite, à moins qu'ils n'approuvent un pareil état de choses et qu'ils ne soient disposés à le défendre. Je les défie de le faire.

Une voix: Que l'honorable député soit prudent.

Une voix: Qu'il ne se fâche pas.

M. Knight: Je suis ordinairement doux...

Une voix: Qu'il surveille sa tension artérielle.

M. Knight... mais cette sorte d'interruption idiote, stupide et enfantine n'a pas sa raison d'être au cours d'un débat si important pour les cultivateurs de la région qui ignoraient s'ils n'auraient pas du jour au lendemain à transporter leurs familles, leur mobilier, leurs instruments aratoires et autres machines agricoles, ni s'ils auraient le temps de préparer leur blé de semence. Il n'ont pu toutefois obtenir de réponse du ministre de la Défense nationale. J'entends mes amis huer en m'invitant à me rasseoir.

Une voix: Et pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Knight: Que l'un d'eux prenne donc la parole pour défendre ce genre de choses. Je défie qui que ce soit de le faire. Je défie le ministre de la Défense nationale de le faire. Qu'il réponde et nous verrons si nous entendrons des risées dans l'auditoire. Ainsi que je l'ai déjà dit, je suis d'un naturel plutôt doux et j'espère que, lorsque je me lancerai dans une entreprise de ce genre, on m'attribuera le mérite de le faire avec conviction. J'espère qu'on y prêtera quelque attention. Il est superficiel de ne vouloir rien entendre qui semble de nature à nuire au parti politique auquel on appartient. Permettez-moi de dire à mes honorables collègues que c'est eux qui sont responsables de la façon dont le Gouvernement s'acquitte de sa tâche, et que les cultivateurs de la région de Dundurn ne devraient pas être traités comme des chiens. Que pouvez-vous répliquer?

J'ai déclaré que jusque-là les choses allaient assez mal, mais à partir de ce moment-là, elles ont empiré. Écoutez-donc: le 4 mars, le ministre a dit qu'on allait donner suite aux options. Mais je voudrais me référer à un article paru dans le journal local *Star-Phœnix* le 3 mars. On avait apparemment eu vent de ce que les cultivateurs avaient demandé par téléphone ou télégramme quelques renseigne-

ments au ministre de la Défense nationale à Ottawa. Car c'est là que se trouve le ministère de la Défense nationale.

C'est en ce même endroit que se trouve l'adjoint administratif, le chef du ministère; c'est de ce même endroit que proviennent les ordres; c'est là qu'on est censé connaître son affaire. J'ai dit "censé" à dessein.

En réponse à ma lettre du 4 mars le ministre m'a dit qu'on donnerait suite aux options. Mais la livraison du 3 mars du *Star-Phœnix* renfermait une dépêche émanant d'Ottawa et datée du 1er mars, soit le lendemain de mon arrivée à Ottawa où j'étais venu étudier la question avec le gouvernement et deux jours avant que le ministre eût dit qu'on donnerait suite aux options. Comme je l'ai dit, le temps était un élément important dans cette affaire. Les députés le croiront peut-être maintenant. Peut-être aimeraient-ils ricaner de nouveau. Voici pour eux, et voyons comment ils aimeraient la chose. L'article dit:

On nie que l'armée ait acheté des terrains à Dundurn

Ottawa, le 1er mars.—Les porte-parole de l'armée ont nié que le ministère de la Défense nationale ait fait l'acquisition de terrains appartenant à 28 cultivateurs, près de Dundurn, en vue d'agrandir le camp militaire situé à cet endroit.

Ils commentaient les rumeurs selon lesquelles l'armée avait acheté ces terrains, mais n'avait pas encore versé l'argent aux cultivateurs. Selon la nouvelle, les propriétaires qui ont versé un paiement initial à l'égard d'autres terrains qu'ils désirent acheter, perdront leur mise de fonds à moins que le Gouvernement ne solde sans retard sa dette envers eux.

Les autorités militaires ont déclaré que le ministère des Transports, agissant au nom de l'armée, s'est renseigné auprès de ces 28 cultivateurs afin de savoir combien ils vendraient leurs terres, advenant le cas où l'armée voudrait les acheter. On a sans doute reçu une réponse des 28 cultivateurs.

Cependant, on n'a pas demandé aux intéressés de céder leurs terres à l'armée et aucune mesure n'a été prise en vue de les exproprier. Les demandes de renseignements avaient un caractère purement préliminaire et on n'a pas été au delà de ces premiers pas, ont déclaré ces porte-parole.

Ils ont refusé de dire si l'armée se proposait effectivement d'acheter les terres en question.

Si les propriétaires, croyant qu'on allait acheter bientôt leurs terres ont fait une première mise sur d'autres terrains, c'était, ont-ils déclaré, "malheureux". Ils ont toutefois prétendu que rien de ce qu'avaient fait l'armée ou le ministère des Transports ne motivaient pareille conclusion.

Puis, deux jours plus tard, le ministre nous a dit qu'on avait levé les options. Voilà donc ce qui s'est passé. Quelqu'un au ministère de la Défense nationale s'est fourvoyé. Ce ministère n'a-t-il pas de cervelle, pas de cœur, pas de tête? Pourquoi laisse-t-il des gens ainsi dans l'incertitude si longtemps; le printemps approche et tous ces gens se verront dans l'obligation de déménager leurs meubles, leurs machines et tout. Le ministère a manifesté un mépris total des problèmes de ces gens-là; il n'a même pas répondu aux lettres qu'on lui envoyait pour demander des renseignements.

Je viens de penser à quelque chose. Je demande à mes amis,—qui viennent justement de mettre un terme aux moqueries dont on nous accablait il y a un instant,—si ces cultivateurs auraient été prévenus si je n'avais pas soulevé la question à la Chambre? Qu'ils répondent à cette question s'ils le peuvent. Moi, je ne le puis pas.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Obstruction!

M. Noseworthy: Je tiens à m'excuser auprès du ministre des Travaux publics (M. Fournier) qui, je le sais, se soucie beaucoup de voir le présent débat se terminer ce soir. De fait, durant l'après-midi, je lui ai dit dans le couloir que, pour ma part, nous pourrions y mettre fin n'importe quand. Plus tôt aujourd'hui, j'ai constaté qu'il y avait une longue liste de députés libéraux qui voulaient prendre la parole. Je pense qu'on leur a dit de s'abstenir. Je ferai observer au ministre qu'il a laissé figurer à la liste ceux dont il fallait rayer les noms, s'il voulait que le débat prenne fin ce soir. Il n'aurait pas pu laisser deux orateurs qui, plus que les deux porte-parole du parti libéral, risquaient d'amener notre parti à prolonger le débat.

Étant donné que je suis le seul membre ontarien de ce parti, je ne voudrais sûrement pas que la discussion se termine sans que j'aie dit un mot au sujet des observations formulées en cette enceinte cet après-midi, sans relever les insultes dont nous avons été les cibles. Quant au débat entamé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et poursuivi par lui et mon chef, je crois que ces deux messieurs ont consigné au compte rendu les faits pertinents. La plupart des députés conviendront que les membres de la C.C.F. s'intéressent tout autant que n'importe quel député libéral au sujet de la lutte engagée entre la démocratie et le communisme, qu'ils siègent sur les banquettes ministérielles ou ailleurs. Personne ne sait mieux que les démocrates sociaux du monde entier ce qui arrive à la démocratie quand les communistes s'emparent du pouvoir.

Je ne crois pas qu'il y ait divergence d'opinion entre le Gouvernement et la C.C.F. quant aux objectifs généraux de la démo-

cratie dans la présente lutte. Nous nous rendons compte aussi bien que les libéraux que la conquête du monde libre par le communisme sonnerait le glas de la démocratie, que cette conquête se réalisât par des moyens militaires ou grâce à une infiltration. Nous sommes d'accord quant à l'objectif ultime, mais une des caractéristiques de la démocratie, c'est, il me semble, que les citoyens ont le droit de désapprouver la politique du Gouvernement et de la dénoncer, si bon leur semble, sans qu'on les accuse d'être communistes ou de faire le jeu du communisme. Ce sera un triste jour pour la démocratie au pays lorsqu'il ne sera plus possible de critiquer la politique étrangère du Gouvernement ou de nos amis avec lesquels nous nous sommes lancés dans une entreprise commune, les pays de l'Atlantique-Nord, sans être accusés d'aider ou d'encourager les communistes. Ce sera un triste jour pour la démocratie et nous aurons alors perdu l'une de nos libertés les plus chères sans que la Russie ni le communisme aient fait de conquête.

Puis-je déclarer qu'il est onze heures, monsieur l'Orateur, et ajourner le débat?

M. l'Orateur suppléant: M. Noseworthy propose l'ajournement du débat. La Chambre est-elle d'accord?

M. McCulloch: On ne s'est pas mis d'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il est onze heures.

(Sur motion de M. Noseworthy, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Lundi nous poursuivrons ce débat.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LETTRE DU COMMISSAIRE AU DÉPUTÉ DE MELFORT —IMPRESSION DE DOCUMENTS NON LUS

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le 7 mars, le député de Melfort (M. Wright), au cours de ses remarques sur l'Adresse, a abordé une question au sujet de laquelle il avait demandé au commissaire chargé de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions d'enquêter et de faire rapport. Il s'est dit prêt à déposer le rapport que le commissaire avait préparé à ce sujet. On s'y est opposé pour un motif qui me paraissait excellent, parce que, disait-on, si des députés étaient autorisés à déposer des documents de cette nature, le Parlement pourrait, à la longue, se trouver à suivre la pratique en vigueur au Congrès américain à cet égard. Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a signalé, cependant, que toute objection tomberait si le document était présenté par un ministre. Il me fait réellement plaisir de déposer le rapport. Je prie la Chambre d'autoriser l'impression du texte complet dans le hansard, puisqu'il s'agit d'une question qui intéresse maintenant de près tous les cultivateurs du Canada.

En guise d'introduction, je puis sans doute consigner dès maintenant au compte rendu les renseignements sur lesquels le député de Melfort s'est fondé pour demander au commissaire d'enquêter et de faire rapport...

M. Casselman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Quel est l'article du Règlement qui permet au ministre de la Justice de formuler une telle déclaration?

M. l'Orateur: Sauf erreur, on a demandé au début de la session qu'un document soit déposé, mais à un moment donné certains s'y sont opposés. Le ministre demande maintenant la permission de déposer le document, car c'est en effet le moment prévu au Règlement pour le dépôt des documents. Si je ne me trompe, le ministre voudrait même que le document fût consigné au hansard. Est-ce exact, monsieur le ministre?

L'hon. M. Garson: En effet, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que le document soit consigné au hansard?

Des voix: Non.

M. Wright: Monsieur l'Orateur, je propose que le document soit imprimé aux *Procès-Verbaux*. Si on avait permis qu'il fût consigné au hansard le jour où j'en ai fait la demande, j'aurais formulé des observations assez étendues sur la lettre. Je consens volontiers à ce qu'il soit consigné aux *Procès-Verbaux*.

M. Applewhaite: A propos de la question de Règlement, puis-je faire observer que je me suis opposé à la publication de cette lettre au hansard quand il en a été question pour la première fois en alléguant que les lettres, articles et autres documents dont il n'est pas donné lecture à la Chambre ne doivent pas être versés au hansard. Si nous permettions que des documents, des lettres et des articles de journaux déposés soient publiés au hansard, celui-ci ne répondrait plus à sa désignation qui est celle de *Débats* de la Chambre des communes. A quelques décisions que Votre Honneur en vienne au sujet du document soumis dont le ministre se rend responsable, je ne chercherai pas à m'y opposer. Mais quand il s'agit de publier au hansard des lettres ou autres documents reçus par les députés ou déposés par eux, je suis respectueusement d'avis que nous aurions tort d'adopter cette pratique.

M. Fulton: Au sujet de la motion d'ordre, il me semble, monsieur l'Orateur, qu'ayant commencé par accepter les objections élevées contre l'impression intégrale de cette lettre au hansard, on ne devrait plus revenir sur la question, car autrement nous allons nous trouver dans une situation bizarre. Si nous nous conformons à la procédure préconisée par le ministre, on posera un nouveau principe selon lequel il déposerait une lettre qui ne lui a pas été adressée mais bien à l'honorable député de Melfort et dont lui-même a été saisi par l'intermédiaire d'un de ses fonctionnaires qui lui en a fait parvenir une copie. La lettre en question n'a jamais été destinée au ministre. Il ne s'agit pas d'un document et ce serait, je crois, établir un précédent fort discutable que de permettre

au ministre de déposer la lettre en cause ou de la consigner au hansard ou aux *Procès-Verbaux*. C'est l'honorable député à qui la lettre est adressée qui doit, s'il y a lieu, la déposer.

L'hon. M. Garson: Si l'on voit quelque grave inconvénient à suivre la méthode que j'ai proposée, monsieur l'Orateur, je n'insisterai pas. Même si le document se présente sous forme de lettre en réponse aux questions de l'honorable député de Melfort, il n'en est pas moins un rapport sur les points portés à l'attention de la Commission d'enquête sur les coalitions du plus haut intérêt pour notre industrie agricole. Vu l'importance du document, il serait peut-être utile, tant aux membres de la Chambre qu'au public en général, qu'il soit déposé ou consigné en entier au hansard. Si l'on manifeste quelque répugnance à autoriser la chose, il sera très facile, je crois, au cours de certaines observations formulées à la Chambre à un moment donné, de citer la substance du rapport; c'est sans doute ce que je devrais faire.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le ministre est peut-être trop sensible à l'accueil que la Chambre fera à ses observations, si j'en juge par les termes qu'il vient d'employer; je crois cependant qu'il faut nous placer à un autre point de vue. Il dit qu'il sera obligé d'imposer certaines observations à la Chambre au lieu de déposer tout simplement la lettre. La discussion, je le signale, se rattache à une décision que Votre Honneur a rendue il y a quelques jours et qu'il importe aux députés de bien comprendre. La décision vaut pour les membres du Gouvernement tout autant que pour les autres députés. Ce qu'on a dit il y a quelques jours, c'est qu'à moins qu'il s'agisse de quelque chose qui soit rigoureusement conforme aux règles ordinaires de la Chambre, il convient d'attendre d'autres occasions pour verser au compte rendu des observations ou des extraits de document qui peuvent être lus. Monsieur l'Orateur, à la suite de votre décision antérieure et de ce qui a été dit, il importe que les députés soient bien fixés sur un point. Ou bien nous aurons le droit de déposer des déclarations, des lettres ou d'autres documents sans que ceux-ci ne fassent partie intégrante d'un discours ni ne soient conformes aux articles du Règlement qui s'appliquent ordinairement, ou bien nous nous conformerons à une méthode établie pour consigner ces documents au hansard par les voies ordinaires.

A mon avis, s'il est obligatoire pour les députés qui veulent consigner ces documents au compte rendu d'attendre qu'une occasion se présente normalement au cours des délibérations, la règle doit s'appliquer dans tous les cas. Il ne serait pas sage, à mon avis, de généraliser la pratique qui consiste à verser des documents au compte rendu sans les lire. On permet donc, pour des raisons évidentes, au ministre des Finances à l'occasion de son exposé budgétaire ainsi qu'aux autres ministres, de déposer des chiffres et des renseignements, qui ne font qu'appuyer des déclarations qu'ils font à la Chambre; mais, puisqu'on a soulevé la question, monsieur l'Orateur, il serait utile, à mon avis de faire une distinction entre le dépôt d'annexes de ce genre avec le consentement de la Chambre et la proposition de consigner au compte-rendu, à n'importe quel moment et sans les lire, des communications, des documents et d'autres renseignements lorsqu'ils se rapportent à des questions pouvant faire l'objet des débats ordinaires.

M. l'Orateur: Il y a certains documents officiels qu'il faut déposer et c'est à ce moment-ci qu'il convient de le faire. Le ministre de la Justice avait sans doute l'impression que la Chambre souhaitait voir le document en cause déposé et inclus dans le hansard. Le député de Grenville-Dundas (M. Casselman) a invoqué le Règlement au sujet de l'opportunité de déposer le document. Je crois comprendre que le député de Melfort souhaiterait l'inclure dans les *Procès-Verbaux*. La Chambre désire-t-elle que le document en question soit consigné dans les *Procès-Verbaux*? Adopté?

M. Drew: Non!

Des voix: Non!

M. l'Orateur: On n'est pas d'accord?

M. Fulton: J'accorde pour ma part quelque importance à la question que j'ai soulevée plus tôt au sujet de la demande de publier cette lettre dans les *Procès-verbaux*. Ce qui, à mon avis, importe, c'est que le document étant une lettre, ou du moins étant présenté sous forme de lettre, on ne devrait le publier au compte rendu des débats de la Chambre que sur demande du député qui l'a reçue. Mais s'il est bien établi que la demande de publication (quel que soit le texte où la lettre sera incorporée) est faite par le député de Melfort, à qui la lettre est adressée, je ne souleverai alors aucune objection à cette façon de procéder; mais, sauf le respect que je dois (et sans que les questions de personnes jouent ici un rôle quelconque) les convenances me forcent à m'opposer à la publication d'une lettre sur la demande d'un député qui n'en était pas le destinataire.

M. l'Orateur: Le député de Melfort a demandé, si je ne me trompe, que la lettre paraisse dans les *Procès-verbaux*. C'est bien là, je crois, le désir de la Chambre. Convenu?

Des voix: Convenu.

OFFICE NATIONAL DU FILM

COMITÉ SPÉCIAL EN VUE D'ÉTUDIER LE RAPPORT ANNUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, des députés ont demandé à plusieurs reprises par le passé que le rapport annuel de l'Office national du film soit étudié par un comité parlementaire,—la dernière demande a été formulée par le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) le 17 décembre dernier. Après avoir étudié ces demandes, le gouvernement a décidé d'instituer un comité spécial à cette fin durant la session actuelle. Je me propose donc d'inscrire au *Feuilleton* en temps opportun un avis de motion tendant à la création d'un comité, en vue d'étudier le rapport annuel de l'Office national du Film.

LA DÉFENSE NATIONALE

POLYGONE D'EXERCICE POUR AVIONS SUR LE LAC ÉRIÉ

M. E. B. Huffman (Kent, Ontario): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. En son absence, peut-être son adjoint parlementaire me répondrait-il? Un accord est-il intervenu entre le ministère canadien de la Défense nationale et le ministère de la Guerre aux États-Unis, en ce qui concerne l'établissement dans le lac Érié d'un polygone d'exercice pour avions à réaction et autres utilisant des munitions de guerre? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi toute la partie du lac dont il s'agit se trouve-t-elle au nord de la frontière, ainsi que le montre un plan paru le 15 mars dans la *Free Press* de London?

Des voix: A l'ordre!

M. Huffman: Les limites indiquées ne sont qu'à dix milles des quartiers très peuplés de ma région.

M. R. O. Campney (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Me sera-t-il permis de tenir cette question pour un avis?

LES INONDATIONS

LA RIVIÈRE DÉTROIT, À LA-SALLE (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. F. Brown (Essex-Ouest): J'ai une question à poser au ministre suppléant des Travaux publics. Je regrette de ne pas lui en avoir donné avis. Le Gouvernement a-t-il été mis au courant de la crue de la Détroit, à La-Salle (Ontario)? Dans le cas de l'affirmative, va-t-il prêter son concours?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) est absent de la Chambre aujourd'hui pour cause de maladie. Si l'honorable député voulait bien permettre que la question soit réservée, peut-être pourrai-je lui dire un mot et voir si la situation dont il parle ne pourrait pas faire l'objet d'une enquête.

LA QUESTION OUVRIÈRE

LE CHÔMAGE À TORONTO ET À HAMILTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Qu'il me soit permis de réitérer une question que j'ai posée au ministre du Travail le 4 mars, comme en fait foi la page 89 du hansard. J'avais alors demandé:

> Le ministre voudrait-il nous dire quelle ligne de conduite le Gouvernement a établie en vue de pourvoir à une catégorie de personnes qu'il n'a pas encore mentionnée, soit celle des sans-travail qui affluent dans une métropole comme Toronto, où ils n'habitent pas normalement, et qui demandent naturellement à la ville de subvenir à leurs besoins durant leur période de chômage?

Le ministre a répondu:

> J'examinerai cette question, monsieur l'Orateur.

Le ministre voudrait-il me dire s'il a examiné la question et s'il peut faire connaître la ligne de conduite du Gouvernement en ce qui concerne les chômeurs aptes au travail?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): J'ai examiné la question en effet, mais après en avoir pris connaissance j'étais persuadé que le député n'entendait pas la poser telle qu'elle l'a été parce que la province d'Ontario n'a adressé au Gouvernement aucune demande au sujet d'un problème qui existe dans toutes les grandes villes du pays.

M. Fleming: Le ministre a formulé ce jour-là une déclaration portant sur ce qu'il avait dit à des représentants de la ville de Toronto qui avaient inclus cette question dans leurs demandes. Je prie maintenant le ministre de nous dire si le Gouvernement peut nous faire part de sa ligne de conduite au sujet des dispositions à prendre à l'égard des chômeurs aptes au travail.

M. McIvor: Monsieur l'Orateur...

M. Fraser: Un instant; nous voulons obtenir une réponse.

M. Gregg: Monsieur l'Orateur, les demandes adressées à mon collègue de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) par la ville de Toronto se divisaient en trois parties. L'une d'elles avait trait aux Néo-Canadiens. Mon collègue a réglé cette question. Une autre donnait à entendre qu'il serait possible, en examinant la question, d'accélérer les versements d'assurance-chômage à Toronto et à Hamilton. J'ai demandé la semaine dernière qu'un groupe de membres de la Commission d'assurance-chômage se rendît dans chacune de ces deux villes. Il y est allé et, de concert avec l'autorité municipale, a étudié ces questions.

Nous avons signalé aux délégués que la troisième partie, qui embrasse le point soulevé par le député, n'avait pas encore fait l'objet d'une décision de la part des autorités fédérales et provinciales.

M. Graydon: Le groupe dont le ministre vient de parler a-t-il soumis un rapport?

L'hon. M. Gregg: Je viens tout juste d'en recevoir un rapport verbal, mais je serai heureux de fournir des renseignements à l'honorable député plus tard.

LE BLÉ

MESURES PRISES POUR ÉCOULER LES APPROVISIONNEMENTS DE BLÉ GOURD ET HUMIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Le ministre du Commerce est-il en mesure de nous dire quelles sont actuellement les possibilités d'écoulement du blé humide des provinces des Prairies et dans quelle mesure on pourra sortir des élévateurs le blé humide qui y est présentement entreposé de façon à permettre l'entreposage du blé qui sera battu?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme toute la Chambre le sait, le problème que pose cette année le blé gourd et humide est plus grave que jamais. Nous avons accepté aux élévateurs, jusqu'à présent, environ 190 millions de boisseaux de blé gourd et humide. Nous estimons qu'il reste encore sur les fermes environ 60 millions de boisseaux de blé gourd et humide qui attendent d'être vendus. Aussi rapidement que nous le pouvons, nous dirigeons vers les élévateurs le blé gourd et le blé humide, celui-ci ayant la préférence. Nous croyons possible d'acheminer ces 250 millions de boisseaux sans trop de perte et sommes à prendre des mesures à cette fin.

Jusqu'ici, on a séché 55 millions de boisseaux de céréales gourdes ou humides, surtout de céréales humides, dans les élévateurs publics et particuliers de tête de ligne. On expédie en ce moment du blé humide aux séchoirs de Duluth et, plus tard, il sera possible d'en transporter davantage à d'autres ports américains des Grands lacs. Il faut qu'il soit bien entendu, cependant, que nous ne pouvons pas nous engager à manutentionner plus de 250 millions de boisseaux de céréales gourdes et humides, au cours de la présente année-récolte.

Ceux qui ont encore des céréales sur pied peuvent, en faisant preuve d'un peu de patience, attendre que toute cette récolte soit séchée avant de la rentrer. Ils n'auront ensuite aucune difficulté à vendre les céréales qui n'ont pas encore été récoltées. Autrement, ils n'auront que très peu de chance, à notre avis, d'écouler des céréales gourdes ou humides récoltées après les mois d'hiver.

M. Diefenbaker: Quelle est la quantité estimative de céréales non encore récoltées?

Le très hon. M. Howe: Il me semble que j'en ai donné l'autre jour le chiffre qui s'établit à environ 140 millions de boisseaux, si j'ai bonne mémoire.

M. Wright: Le ministre peut-il nous dire quelle quantité de céréales on peut sécher, par mois, dans les élévateurs canadiens et quelle quantité il faudra expédier aux séchoirs américains?

Le très hon. M. Howe: Je ne puis dire quel est le rendement maximum des séchoirs au Canada. Nous avons séché quelque 55 millions de boisseaux en cinq mois; le chiffre de 10 millions par mois serait donc une estimation assez juste. La quantité qui sera transportée aux États-Unis sera fonction des disponibilités de séchage qu'on voudra bien affecter aux céréales canadiennes et de l'espace disponible dans les élévateurs. Nous vendons du grain en qualité de grain gourd et le transportons comme tel. Nos meuneries canadiennes ne reçoivent que des céréales gourdes qu'elles transforment en farine et la Grande-Bretagne achète une grande quantité de céréales gourdes. Quant aux céréales gourdes en entrepôt, ce qui constitue le véritable problème, nous croyons que nous pourrons les sécher sans trop de gaspillage. Notre confiance se traduit en ce que nous versons une prime de 20c. par boisseau de blé et d'orge humides.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Songera-t-on à délivrer aux cultivateurs de la région mise en quarantaine, en Saskatchewan, des certificats spéciaux attestant l'absence de maladie, afin qu'ils puissent expédier du blé gourd et humide?

Le très hon. M. Howe: On délivre actuellement de tels certificats qui sont acceptés aux élévateurs de campagne.

LE BÉTAIL

FIÈVRE APHTEUSE—INTERDICTION PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'espoir que prendra fin prochainement l'interdiction provinciale dont est frappée l'expédition du bétail et des produits de la viande?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Tous les entretiens que nous avons eus permettent de croire que les interdictions seront bientôt adoucies, mais je ne puis faire de déclaration précise en ce moment.

M. Fulton: Le ministre sait-il que tous les membres de la Chambre ne désirent pas la suppression de l'interdiction, que tous ne sont pas d'avis qu'il y aurait lieu de supprimer maintenant les interdictions provinciales. Les députés de la Colombie-Britannique espèrent que le ministre n'exercera pas une pression indue sur les autorités de cette province afin de faire lever trop tôt l'interdiction.

LA SAINT-PATRICE

FÊTES DES SAINTS PATRONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé poser ma question au ministre des Travaux Publics mais en son absence je m'adresserai au premier ministre. Je tiens d'abord à signaler que quelqu'un a eu une inspiration très amicale et très généreuse en nous faisant une présentation fort appropriée à l'occasion de la Saint-Patrice. Au nom de tous les amis qui s'assemblent sous le signe de l'émeraude, monsieur l'Orateur, je vous souhaite ainsi qu'à votre nombreuse famille à la Chambre une journée des plus heureuses, tout en exprimant l'espoir qu'ils manifesteront tous la sobriété et le bon sens dont les Irlandais eux-mêmes feront preuve une fois la fête passée.

J'allais dire que le Sénat peut s'inspirer de la vie des quatre saints patrons, Saint-George, Saint-André, Saint-Patrice... Jeanne d'Arc.

Des voix: Et Saint-David.

M. McIvor: Et Jeanne d'Arc. Est-ce que ce ne serait pas un sujet d'inspiration pour les députés si l'on gravait sur ces quatre pierres que j'aperçois du côté est de cette enceinte des inscriptions à la mémoire de Saint-George, Saint-André...

M. Cruickshank: De Fraser-Valley.

M. McIvor: ...de Sainte-Jeanne d'Arc et de Saint-Patrice. Si le premier ministre était de cet avis, quand pourrait-on commencer les travaux?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Sauf erreur, toute décision au sujet de l'aménagement de cette salle appartient à Votre Honneur.

M. George A. Drew: Monsieur l'Orateur, avant de passer à la question que je voulais poser maintenant, puis-je faire observer que tous les députés se réjouiront de constater que le Sénat inspire tout de même le digne représentant de Fort-William (M. McIvor).

MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY

DÉCÈS DU DIRECTEUR—INTERPELLATION AU SUJET DES DETTES DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LE GOUVERNEMENT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le premier ministre (M. St-Laurent) au sujet d'une question que je lui ai posée la semaine dernière et qu'il a considérée comme un préavis, a-t-il dit. Le premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration sur la dette de la société Ming Sung et sur les navires qui servaient de garantie?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je répondre. Comme les députés l'ont peut-être lu dans les journaux, l'ancien directeur de la société Ming Sung, M. Lu, est décédé à Tchoung-King. Certains journaux ont annoncé qu'il s'était suicidé, mais nous n'avons aucun moyen de le vérifier. Les navires, qui sont assujétis à des hypothèques en faveur de banques canadiennes à titre de nantissement pour le prêt garanti par l'État, sont encore à Canton et n'ont pas quitté ce port.

La question de l'honorable député portait, je crois, sur la dette. Les prêts ne sont pas encore remboursés. En vertu de la disposition garantissant les versements à défaut de remboursement, le Gouvernement a payé les banques. Je crois que les chances de percevoir le montant de la dette sont assez faibles.

M. Graydon: Les navires battent-ils encore pavillon canadien?

L'hon. M. Abbott: N'étant pas allé à Canton, je n'en sais rien.

M. Drew: Cela fait surgir une autre question à laquelle il y a lieu de répondre. Le Gouvernement a-t-il abrogé le décret autorisant les navires à battre pavillon canadien.

L'hon. M. Abbott: J'ai déjà répondu à cette question. Nous avons donné l'ordre à nos représentants à Hong-Kong de prendre les procédures judiciaires qui s'imposent pour recouvrer le montant de la dette. Les navires n'ont pas reparu à Hong-Kong depuis et j'estime que les choses devraient en rester là.

M. Drew: Cela ne répond pas à ma question. Je m'attendais à cette réponse du ministre sur la possibilité tardive de percevoir le montant de la dette. La Chambre a le droit de savoir si des navires qui n'offrent plus aucune garantie sont encore autorisés à battre pavillon canadien. Le décret du conseil a-t-il été abrogé?

L'hon. M. Abbott: Il ne l'a pas été.

M. Graydon: Nous devrions en tout cas sauver les pavillons.

INDICE DES PRIX AU CONSOMMATEUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PUBLICATION DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. On a en effet annoncé que l'indice du coût de la vie continuerait de paraître, pendant un certain temps encore, en même temps que le nouvel indice dit "des prix au consommateur". Le ministre nous promettra-t-il que l'indice du coût de la vie continuera de paraître en même temps que le nouvel indice jusqu'aux élections générales?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Si je ne m'abuse l'indice du coût de la vie n'a rien à voir avec la politique. Il est préparé et publié par des techniciens de l'Office de la statistique et, autant que je sache, on ne s'occupe pas, dans la préparation de l'indice, du moment où viendront les élections.

M. Fleming: Vous vous occupez bien peu du coût de la vie.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 14 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Fair.

M. l'Orateur: Puis-je signaler à la Chambre que presque tous les jours, quand nous passons à l'ordre du jour, il y a beaucoup de désordre ici de sorte qu'il m'est très difficile de saisir ce que dit le député qui a la parole. Je prie les députés qui à cause d'obligations pressantes doivent quitter la Chambre, de se retirer le plus doucement possible. Je demande également aux députés de s'abstenir de converser si bruyamment que je ne puis saisir ce qu'on dit.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai signalé, vendredi soir, avant la suspension de la séance, que le parti de la C.C.F. était d'accord avec les libéraux pour ce qui est de l'objectif général que vise la démocratie dans sa lutte contre le communisme. Tout en nous ralliant à l'avis exprimé en fin de semaine par le premier ministre, d'après lequel ce serait pure folie que de tenter de détruire l'État soviétique par la force, nous sommes décidés, comme d'autres partis représentés ici, à résister de toutes nos forces à toute nouvelle agression de la part de la Russie ou de ses satellites.

Quelle que soit la divergence d'opinions entre le parti C.C.F. d'une part et les Libéraux de l'autre, elle n'a aucun rapport avec notre objectif, qui consiste à empêcher à l'avenir toute agression communiste, sous quelque forme qu'elle puisse se présenter. Les divergences d'opinions qui existent à ce sujet ont trait à la méthode devant servir à atteindre cet objectif. Nous n'avons certes pas encore à la Chambre des Communes un état de dictature qui ne nous empêche d'exprimer une opinion différente de celle du Gouvernement,—même lorsqu'il s'agit d'un problème aussi grave que notre conflit avec le communisme,—sans risquer de nous voir taxés de collaboration avec l'ennemi.

Il est, sans doute, encore possible de délibérer au sein du Parlement du pour et du contre de la politique gouvernementale, afin de découvrir les faits acquis sans être accusés d'adopter les principes du Kremlin. N'est-ce pas un fait reconnu de tous, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), que l'agression russe ne se limite pas nécessairement à l'agression militaire? N'est-ce pas également un fait reconnu que l'effrondement économique de la France, de l'Italie ou de n'importe lequel de nos alliés européens servirait les visées de la Russie aussi bien, ou peut-être même mieux, que la conquête par les armes de n'importe lequel de ces pays?

Ne s'accorde-t-on pas à reconnaître que la lutte entre la démocratie et le communisme dans les régions du monde économiquement arriérées est avant tout un combat économique et non pas militaire? En outre, n'est-il pas fermement établi que nous ne réussirons à gagner définitivement ces régions arriérées à la cause démocratique, que si nous parvenons à démontrer à leurs habitants que les démocraties peuvent leur offrir une plus grande sécurité que le communisme et des normes de vie plus élevées?

Si nous acceptons ces prémisses, nous pouvons accueillir des divergences d'opinions quant à l'équilibre à maintenir entre les préparatifs et les dépenses militaires en Europe et la sécurité européenne d'une part, et les dépenses militaires et les secours économiques accordés aux nations peu évoluées de l'autre. N'ai-je pas raison de dire qu'il nous serait plus avantageux de discuter ces problèmes dans un esprit qui nous permettrait de vérifier tous les faits connus, plutôt que de balayer d'un revers de main les critiques, sous prétexte que ceux qui censurent la politique gouvernementale font le jeu de l'ennemi.

Comme on le voit à la page 412 du hansard du 13 mars, le ministre nous a rappelé que:

> La puissance terrestre de l'U.R.S.S. se situe probablement quelque part entre 175 et 225 divisions.

Dans *Platform*, publié en novembre 1950, *Newsweek* nous apprend que d'après le général Omar Bradley, la Russie aurait 175 divisions de combat, qui peuvent être portées en 60 jours à 300 divisions, et à 500 divisions quelques mois après la mobilisation. Qui sait combien de divisions la Russie pourrait, en 1954, opposer au 100 divisions projetées par l'OTAN? Abordant les difficultés d'ordre économique et social, le ministre a demandé, comme l'atteste la page 415:

> En cas d'agression, quels moyens auront l'OTAN, les Nations Unies ou n'importe quelle autre organisation, pour favoriser le progrès économique et social dont on parle si souvent...

Je voudrais poser au ministre une question qui, à mon sens, est tout aussi logique que celle qu'il a posée lui-même. En cas d'agression, quelles seront les chances des membres de l'OTAN, des États-Unis ou de toute autre nation, puisque nous n'aurons que 100 divisions à opposer sur les champs de bataille aux 300 ou aux 500 divisions soviétiques surtout si, dans l'intervalle, l'Italie, la France, ou d'autres pays européens subissent un effondrement économique? Sans aucun doute, la stabilité économique de nos alliés européens est un problème étroitement lié à notre force militaire et qui mérite quelque attention de la Chambre. On ne peut pas le reléguer à l'arrière-plan comme l'a fait le ministre lorsqu'il a accusé d'aider l'ennemi, ceux qui l'ont critiqué ou encore, le *Globe and Mail* qui a prétendu que la CCF déraisonnait en affirmant que l'OTAN devenait militariste et exagérait ses préparatifs.

La préparation comporte plus que des préparatifs militaires. Ni le ministre ni le *Globe and Mail* ne nous ont démontré que tout en procédant à nos préparatifs militaires nous ne négligions pas d'autres aspects encore plus importants de notre programme de préparation. Le ministre considère comme d'importance secondaire l'assistance économique aux pays insuffisamment évolués en vue d'aider des millions d'affamés à atteindre une plus grande production et, conséquemment à relever le niveau de vie. Il a placé les préparatifs militaires au premier rang. Il y a tellement de gens bien renseignés qui considèrent que l'assistance économique revêt une importance au moins égale à celle des préparatifs militaires. Il me semble que nous ne pouvons négliger l'un au détriment de l'autre. Personne d'entre nous n'est probablement en mesure de dire lequel de l'assistance économique ou des préparatifs militaires représentera dans le cours des événements, le meilleur moyen de se défendre contre l'agression communiste, car personne d'entre nous ne peut prévoir la forme exacte de cette agression.

Il est un autre aspect de notre programme de défense: la propagande, la lutte pour l'esprit des hommes. Parlant à la radio, de Washington, le 4 mars, le président Truman a fait certaines déclarations parues dans une brochure intitulée *Cargo of Truth*. Selon lui il faut que les démocraties triomphent en définitive, dans l'esprit des hommes; il croit que la solution définitive aux maux qui affligent le monde ne saurait jamais se trouver dans les armées, les marines ou les aviations. C'est lorsque la vérité aura libéré tous les peuples qu'on aura remporté la victoire définitive. Cela étant, quel avantage y a-t-il à ce qu'un ministre responsable accuse ceux qui, sincèrement, recherchent cette vérité, d'aider l'ennemi? Quel avantage y a-t-il à ce qu'un journal sérieux comme le *Globe and Mail* écarte dédaigneusement nos demandes de renseignements en les qualifiant de sottises? Il est fort possible, comme l'affirme le *Globe and Mail*, que cinquante divisions représentent un minimum irréductible. Qui sait? Ne vaut-il pas beaucoup mieux, n'est-il pas beaucoup plus intelligent, de prétendre que le minimum irréductible correspond au nombre maximum de divisions

que peuvent fournir les pays membres de l'OTAN sans négliger d'autres aspects de notre défense, sans affaiblir à tel point l'économie de nos alliés qu'ils deviennent des proies faciles pour nos ennemis? De ce débat, il est sorti plus de chaleur que de lumière.

Cela fait tout de même ressortir certains faits. Le premier c'est que le communiqué officiel de l'OTAN ne voulait pas dire ce qu'il disait en termes précis. Ce communiqué déclare que les nations de l'OTAN sont convenues de fournir environ cinquante divisions dans l'état voulu de préparation au combat, au cours de l'année courante. Le ministre nous a dit, comme en fait foi la page 414 du hansard du 13 mars, que ces phrases-là ne veulent pas dire qu'à la fin de 1952 il y aura nécessairement cinquante divisions prêtes à aller immédiatement au combat, mais qu'à la fin de l'année elles auront atteint diverses étapes dans leur préparation, ce qui peut vouloir dire à peu près n'importe quoi.

M. Eden, parlant à la Chambre des communes britannique, s'est exprimé en termes beaucoup plus explicites. A propos du nombre projeté de divisions, il a dit qu'à son avis la question pourrait fort bien faire l'objet d'une étude au cours de la discussion. Je n'ai pas entendu dire, de la part du Gouvernement, qu'il y aurait lieu d'étudier cette question durant nos délibérations. M. Eden a ajouté que la contradiction est peut-être due à ce que, sur les cinquante divisions dont on parle, une partie seulement se compose effectivement ou est censée se composer de divisions de l'active actuellement en première ligne en Allemagne. Un certain nombre de ces divisions sont des divisions de réserve qui pourront entrer en lice après un délai plus ou moins bref. Le communiqué de l'OTAN n'eût-il pas renfermé les contradictions dont a parlé M. Eden ou le ministre eût-il été aussi franc envers nous et envers son auditoire à la radio que M. Eden l'a été envers la Chambre britannique, cela aurait évité beaucoup de l'acrimonie qui a marqué la présente discussion.

Un autre fait qui se dégage du débat, c'est que, tout en prévoyant le relèvement des effectifs militaires réels des pays visés par le Traité, l'OTAN a ramené à un chiffre inférieur les objectifs qui avaient été secrètement fixés avant la conférence de Lisbonne. Mais il est un point sur lequel le débat n'a pas fait de lumière, un point sur lequel le ministre ne nous a pas renseignés: d'où viendront les vingt-cinq autres divisions mentionnées dans les communiqués de l'OTAN? Quels pays fourniront ces divisions et dans quel état de préparation les mettront-ils à la disposition de l'OTAN? Nous avons surtout le droit de savoir quels engagements a pris le Canada, combien de divisions, sur ces vingt-cinq, il s'est engagé à fournir et jusqu'à quel point il s'est mis en mesure de faire honneur à ces engagements.

M. Dean Acheson, dans une allocution radiodiffusée à travers les États-Unis le 29 février et publiée sous le titre de "Puissance et Unité", disait, après avoir résumé les cinq principales réalisations de la conférence de Lisbonne:

> Ces négociations passeront maintenant par une autre étape,—que nous connaissons bien,—une étape où elles seront soumises à l'examen, à la discussion et à l'intervention des représentants des populations dans chacun des pays intéressés. Et ce n'est que juste. Dans nos sociétés libres, les réunions de ministres ne peuvent être décisives si elles n'emportent la compréhension et l'appui du peuple et de ses représentants.

C'est précisément parce qu'on ne nous a pas donné l'assurance que nous aurions l'occasion d'engager sous peu un débat en bonne et due forme sur le sujet, que nous avons soulevé cette question au cours du débat sur l'Adresse. Si, comme l'affirme M. Dean Acheson, une telle discussion est nécessaire, afin que les décisions arrêtées par les ministres puissent bénéficier de la compréhension et de l'appui du peuple et de ses représentants, le geste d'un ministre responsable qui qualifie ses critiques de complices de l'ennemi n'est certes pas de nature à conduire à cette compréhension et à cet appui, non plus que le geste d'un journal responsable qui les écarte comme autant d'inepties

J'aborde maintenant, monsieur l'Orateur, une ou deux questions que je n'ai pas eu le temps de traiter lorsque j'ai parlé antérieurement au cours du présent débat. Je tiens à parler d'une question qui concerne le ministre du Travail (M. Gregg), à savoir l'assurance-chômage. Dans mon discours antérieur, j'ai signalé la nécessité d'augmenter les prestations d'assurance-chômage, de raccourcir la période d'attente et de prendre auprès des services locaux d'assistance sociale des dispositions qui, dans les cas de misère, permettraient au chômeur d'obtenir des avances du service d'assistance sociale, avances qui seraient remboursées à même les prestations d'assurance-chômage. J'ai aussi signalé le besoin d'un ou plusieurs autres bureaux dans la région métropolitaine de Toronto.

J'estime que, lorsqu'on étudiera les modifications à apporter à la loi, le ministre devrait étudier le cas des chômeurs qui ne peuvent travailler pour cause de maladie. Ceux qui tombent malades pendant qu'ils sont en chômage ou qui sont congédiés pour cause de

maladie ne jouissent d'aucune sécurité en vertu de l'assurance-chômage. Je suppose qu'en droit strict ces personnes sont inaptes au travail et tombent à la charge de la collectivité locale. Il me semble que ceux qui sont chargés de l'application de la loi devrait tâcher de trouver un moyen qui permettrait à ceux qui ont fait des versements à la caisse pendant plusieurs années de recevoir une aide au cours de leurs périodes de maladie, alors qu'ils ont besoin d'assurance-chômage ou d'aide financière bien plus que lorsqu'ils sont en bonne santé.

Il faut reviser les principes qui régissent le versement de l'assurance-chômage, donner à qui de droit l'autorité de supprimer une partie des formalités bureaucratiques, afin d'agir avec célérité dans les cas de besoin pressant. On m'a affirmé qu'il conviendrait peut-être même d'adopter des méthodes entièrement nouvelles à l'égard du versement de l'assurance-chômage. Dans l'État de Michigan, me dit-on, il n'est plus nécessaire de recourir aux services d'une armée de comptables, comme il le faut au sein de notre commission d'assurance-chômage ou pour les chemins de fer Nationaux. Point n'est besoin, non plus, de remonter à cinq ans pour vérifier le nombre de timbres apposés dans le livret d'assurance-chômage du requérant. Dès qu'une personne est sans travail, elle reçoit automatiquement le montant considéré comme le minimum requis pour vivre, soit $25 par semaine, dès qu'elle établit qu'elle est sans travail, sans qu'il faille remonter à deux, trois, quatre ou cinq ans afin de vérifier si les timbres requis ont été apposés. On verse les $25 par semaine soit durant la période requise pour trouver un nouvel emploi, soit pendant la durée fixée par les autorités. Certains fonctionnaires canadiens, qui ont étudié ce régime, m'affirment qu'il ne semble donner lieu à aucun abus, qu'il a réduit énormément la comptabilité et le travail de bureau et qu'il répond beaucoup mieux que le nôtre aux besoins des sans-travail.

Je désire m'arrêter brièvement à une autre question qui intéresse le ministère du Travail, celle des rentes sur l'État. On sait qu'à la dernière session, nous avons été saisis d'un bill modifiant la loi sur les rentes. Deux modifications intéressaient tout particulièrement le public, d'abord celle qui relevait de $1,200 à $2,400 par an le montant maximum de la rente, puis, celle qui visait les valeurs de rachat. Pendant l'intersession, le ministre nous a donné l'assurance que le projet de loi serait présenté de nouveau à cette session-ci, mais il n'en est pas fait mention dans le discours du trône. Au contraire, on nous donne à entendre que le Gouvernement a découvert quelque chose de neuf et que le bill ne nous sera peut-être pas soumis. Il me semble qu'il soit maintenant relégué aux archives.

Nous avons raison, je crois, de demander au Gouvernement pourquoi ce projet de loi, qui a été étudié par un comité de la Chambre l'an dernier, ne nous est pas soumis de nouveau cette année. Ceux d'entre nous qui ont suivi les délibérations du comité se rappellent que le projet a suscité des divergences de vues assez marquées. Ils savent que l'Association des compagnies d'assurance et l'Association des agents d'assurance se sont toutes deux opposées au projet de loi. Si le bill n'est pas présenté de nouveau à cette session-ci, il nous faudra en venir à la conclusion que le Gouvernement a cédé aux intrigues des assureurs.

Le ministre des Finances s'est montré très vertueusement indigné des manœuvres de coulisse auxquelles se sont livrées l'association des vendeurs d'automobiles et les fabricants de tabac. Je me demande en quoi ces manœuvres peuvent différer de celles que les compagnies d'assurance ont dirigées contre le projet de loi relatif aux rentes viagères. Serait-ce parce que les sociétés d'assurance se sont contentées de s'adresser directement au ministère des Finances alors que d'autres ont osé s'adresser à des membres du Parlement; faudrait-il conclure qu'à l'avenir ceux qui manœuvrent dans la coulisse devront, s'ils entendent réussir, s'adresser exclusivement au ministère des Finances? Bon nombre d'entre nous estiment que le succès obtenu, en l'occurence, par les sociétés d'assurance n'est rien d'autre qu'une répétition de ce qui s'est joué derrière la scène en 1948, alors que la réduction du taux d'intérêt, qui est passé de 4 à 3 p. 100, l'évaluation plus prudente des tables de mortalité et d'autres modifications ont réussi à rendre les rentes sur l'État encore moins attrayantes aux yeux du public.

Les sociétés d'assurance se sont opposées aux modifications projetées en alléguant qu'en subventionnant ces rentes, le gouvernement leur faisait une concurrence déloyale. Il convient de ne pas oublier qu'à l'heure actuelle le public subventionne les sociétés d'assurance tout autant sinon plus qu'il n'aurait subventionné les rentes d'État, si les modifications projetées avaient été adoptées. Chaque fois que quelqu'un achète une police d'assurance ou une rente à une société d'assurance et qu'il paie cette police ou cette rente un prix exorbitant, il subventionne d'autant la compagnie d'assurance. Il est certain que, pour défendre les intérêts du public, un gou-

vernement élu par le peuple devrait songer à ces intérêts et les mettre au-dessus de ceux des sociétés d'assurance ou de tout autre groupement. Si le Gouvernement envoie aux oubliettes les modifications à ce projet de loi sur les rentes, il sera bien évident, aux yeux du public, que le Gouvernement cède aux pressions exercées sur lui par les compagnies d'assurance et place les intérêts de ces sociétés au-dessus de ceux du public en général.

Je voulais, monsieur l'Orateur, aborder d'autres questions, mais je ne doute pas que l'occasion s'en présente plus tard. J'aborderai donc ces autres questions une autre fois.

M. Irvin Studer (Maple-Creek): De concert avec tous mes collègues, je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Les représentants de l'Ouest sont particulièrement heureux de connaître l'opinion générale des habitants des provinces Maritimes et de l'Est canadien, afin de collaborer avec eux, comme nous comptons qu'ils collaboreront avec nous, à la solution des problèmes qui nous sont communs. Comme on l'a signalé, les membres de la Chambre ne représentent pas une seule région du pays. Nous veillons certes aux intérêts d'une région, mais nous nous inspirons de motifs plus nobles que l'esprit de clocher. Autant que nous le pouvons, nous nous efforçons de résoudre les problèmes qui se posent à tous nos concitoyens. C'est la seule méthode à suivre pour assurer la grandeur du Canada. La population de l'Ouest, en particulier celle de Maple-Creek, fait des vœux pour le bonheur des gens de l'Est.

Dans Maple-Creek, nous nous attristons avec tout le Canada de la mort de notre regretté souverain. Avec l'expression de nos condoléances, nous offrons l'hommage d'une silencieuse prière à Son Altesse royale et nous prions en silence pour le repos de l'âme du souverain défunt. A l'admirable reine qui lui succède, nous souhaitons un règne très glorieux. A notre reine bien-aimée, nous offrons notre sympathie, notre amour et notre dévouement. Tous les Canadiens s'efforceront de lui alléger le fardeau presque écrasant qui pèse sur ses épaules.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il ne serait guère convenable de laisser passer ce 17 mars sans féliciter sincèrement les 1,267,702 Irlandais du Canada et leurs decendants, qui célèbrent aujourd'hui la fête de leur saint patron, de la bonne fortune qu'ils ont d'être nés Irlandais. Je ne connais personne qui ne voudrait pas être Irlandais. Dans tous les pays du monde où ils vont, les Irlandais comptent parmi les gens les plus estimés. Ils s'adaptent facilement à la vie ordinaire de tous les pays, ils s'assimilent si bien dans leur milieu qu'ils sont en mesure dès leur arrivée pour ainsi dire de fournir un apport sensible à leur pays d'adoption. Ce sont des gens qui exercent une grande influence. Je n'en connais pas de plus patriotes, plus attachés à leur pays d'adoption que les Irlandais. La plupart des pays confient aux Irlandais surtout les services de police. Voilà qui fait bien ressortir leur patriotisme, leur loyauté; dans tous les pays du monde, on a confiance en eux au point de se reposer sur eux de la police du pays.

Le monde serait meilleur, à mon avis, s'il comptait plus d'Irlandais. Je voudrais bien qu'il y eût plus d'Irlandais dans certains pays qui donnent tant d'ennuis, tant de soucis, et qui font obstacle aux efforts de ceux qui tentent d'établir la paix mondiale. Qu'il y ait plus d'Irlandais dans ces pays, nous serons d'autant plus près de notre objectif.

M. Wylie: Et les Écossais?

M. Studer: Ne m'induisez pas en tentation. L'année dernière, monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole à la Chambre au sujet de la valeur économique qu'avait pour le Canada la circonscription de Maple-Creek. Je puis vous assurer que je ne souhaite nullement répéter tout ce que j'ai dit alors, bien que la valeur économique dont j'ai parlé existe encore; elle a peut-être même gagné en importance; sinon, elle en gagnera dans l'avenir. Je ne puis donc que réitérer ce que j'ai déclaré l'année dernière, soit que le Canada ne pourra se passer de ma circonscription. Le fait une fois établi, tous les députés éprouveront sans doute de l'intérêt à veiller à ce que nous puissions maintenir notre apport au bien-être de notre pays grâce à un effort commun.

Ainsi qu'il arrive souvent au Canada, et surtout dans notre partie du pays, tout le monde ne se trouvait pas, cette année, sur des terres à bon rendement; mais les gens font ce qu'ils peuvent, car on les a élevés suivant ce principe. En ce qui concerne la récolte qui est actuellement couverte de neige, nous n'avons rien abandonné, nous ne nous sommes pas laissés aller au désespoir. Nous attendons du gouvernement fédéral qu'il vienne à notre secours, comme je crois qu'il le fait, d'ailleurs; et nous attendons de nos gouvernements provinciaux qu'ils oublient leurs différends, qu'ils n'essayent pas de se poser en critiques professionnels des actes du gouvernement fédéral, mais qu'ils viennent à notre aide. Faisons tout notre possible, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des gouvernements

des provinces, afin de venir à bout des difficultés que rencontrent sans cesse ceux qui s'adonnent à l'agriculture.

Ils doivent faire face à des difficultés qui n'appartiennent qu'à eux parce qu'ils n'y peuvent rien. La plupart des Canadiens peuvent (du moins dans une certaine mesure) diriger leurs transactions, leurs conditions de vie, leur avenir, leur budget et ainsi de suite. Les agriculteurs ne le peuvent pas, parce qu'ils dépendent des caprices de la nature et qu'ils doivent s'arranger de ce qu'elle veut bien leur offrir. Si nous voulons continuer à manger à l'avenir, je propose que nous étudiions le problème avec constance et sérieux et que nous prenions un intérêt réel au bien-être des agriculteurs canadiens.

Quant à nos céréales gourdes, nous voudrions que les gouvernements fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour trouver une solution au problème. Je suis persuadé que si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux voulaient bien collaborer, on pourrait sauver la plus grande partie de ces grains. Je répète par conséquent qu'à mon avis le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont autre chose à faire qu'à se critiquer l'un l'autre. Ne serait-il pas grand temps que tous, chez nous, s'aident mutuellement et cherchent à établir les conditions les plus favorables à l'intérêt bien compris de nos compatriotes ?

Nous avons entendu quelque peu parler de la fièvre aphteuse dans notre pays. La circonscription de Maple-Creek est probablement la région qui fournit la plus grande partie de la viande de bœuf produite par le Canada.

Je tiens donc d'une façon toute spéciale à ce que les gouvernements mettent tout en œuvre pour résoudre ce problème. Tous sont intéressés à ce qu'on entoure de moyens de protection, non seulement la circonscription de Maple-Creek, mais toute la province, afin que soit supprimée cette redoutable maladie qui a infecté,—on pourrait dire infesté,—une industrie canadienne de 2 milliards, afin que cette industrie soit maintenue et qu'il ne surgisse pas ailleurs de manifestations importantes de cette maladie. Nous pouvons rendre grâce à Dieu que seulement quatre des 299 municipalités de la Saskatchewan se trouvent à l'intérieur de la région mise en quarantaine. Si tels sont les faits, il me semble que quelqu'un de la division des animaux de ferme du Gouvernement fédéral, et surtout de la division vétérinaire, doit avoir accompli du très bon travail pour restreindre les effets d'une telle maladie à cette région. Quelque critique que l'on formule,—et j'estime qu'on doit en présenter si elles sont fondées,—je ne crois pas que l'avenir révèle que le ministère de l'Agriculture a négligé de faire tout ce qu'il pouvait pour arrêter et éliminer cette maladie, actuellement répandue en Saskatchewan.

J'ai entendu beaucoup de critiques à la Chambre des communes au sujet des mesures qu'on a ou n'a pas prises. Néanmoins, il est peut-être trop tôt pour se faire une opinion sur le sujet. Nombre de députés ont demandé: pourquoi n'a-t-on pas fais quelque chose l'automne dernier, pourquoi a-t-on tant tardé? Mettons qu'on ait annoncé, en décembre dernier, que la fièvre aphteuse sévissait en Saskatchewan. Quelles auraient été les conséquences économiques trois mois avant la date où elle a été effectivement signalée? Quel aurait été le résultat pour l'économie canadienne durant les trois derniers mois, si on avait formulé cette déclaration plus tôt? Le Gouvernement a fait preuve de gros bon sens en s'assurant qu'il s'agissait bien de la fièvre aphteuse avant de laisser surgir une situation à cause de laquelle certaines nations auraient imposé des interdictions semblables à celles qu'ont ordonnées les provinces, situation qui a entraîné le bouleversement qu'on voit apparaître maintenant. Je crois que cela vaut, non seulement pour cette maladie-ci, mais encore pour le choléra du porc, qui sévit aux États-Unis depuis des années, à l'état endémique. Nous n'en entendons jamais parler au Canada. C'est donc que quelqu'un a dû protéger notre pays et je pense que ce doit être le ministère de l'Agriculture. Le service vétérinaire et ses représentants dans les diverses régions protègent le Canada depuis des années. Si cela n'était pas le cas, nous aurions éprouvé des pertes économiques bien plus considérables que celles que nous éprouvons en ce moment.

Lorsqu'on entend ces reproches on se demande où se trouvaient certains de nos amis de l'opposition entre le dernier jour de novembre et la veille de l'ouverture de la session de ce printemps-ci. Il me semble que l'opposition doit être le cerbère de notre pays. S'ils avaient autant de prévoyance que de sagesse après coup, ils nous auraient parlé de cette chose-ci au cours de la dernière session, pas de celle-ci. Où étaient les gouvernements provinciaux? Je disais il y a un instant que j'avais conclu une trêve et que je ne voulais critiquer personne. Mais où étaient-ils pendant tout ce temps? Il me semble qu'ils ont quelques responsabilités ici. Je veux pourtant reprocher une chose à notre gouvernement fédéral, c'est de ne pas avoir pris toutes les précautions qu'il aurait peut-

être pu prendre. On nous a parlé de Willi Bruntjen et du virus qu'il est censé nous avoir apporté en émigrant chez nous. Nous savons qu'au Mexique il y a des épizooties répétées de fièvre aphteuse depuis des années. Nous savons aussi qu'il y en a eu à peu près neuf aux États-Unis. Nous savons aussi que le ministre de l'Agriculture se trouvait au Mexique du 29 mai au 8 juin 1951.

Le très hon. M. Gardiner: Pas moi.

M. Studer: Le ministre provincial de l'Agriculture est allé au Mexique du 29 mai au 8 juin 1951. Je parle du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. Il est allé là-bas pour assister à quelque réunion. A quoi il a occupé ses loisirs, je ne saurais le dire, mais si, moi, j'allais au Mexique, j'irais voir les courses de taureaux et je suppose que le ministre de l'Agriculture a assisté à ces combats. S'il a suivi son inclination naturelle, je suppose qu'il agiterait un mouchoir devant le taureau et je parie cinq cents que ce serait un drapeau rouge. Il viendrait en contact avec le taureau et si le taureau traitait le ministre comme lui traite les autres, le ministre nous reviendrait avec le virus. A mon avis, il aurait fallu prendre des mesures pour le mettre en quarantaine, le fumiger et le désinfecter pour ensuite le désigner pièce à conviction n° 2. Mais, monsieur l'Orateur, c'est peut-être à côté de la question. Je pense que, dans la région atteinte, mieux vaudrait plus de collaboration, au lieu de critiques entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Dernièrement, j'ai entendu des membres de tous les partis parler du remaniement de la carte électorale au Canada. Me fondant sur les bons conseils de l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), je puis vous assurer que nous allons adopter une base de revision qui n'aura aucun caractère politique. Personne n'a à s'inquiéter. Pour ce qui est du remaniement, Maple-Creek est, comme on le sait, la plus grande circonscription colonisée du pays. C'est elle qui a le plus grand nombre de bureaux de scrutin. Elle a 262 bureaux de scrutin ruraux, soit plus que toute autre circonscription du Canada. Nous ne nous inquiétons pas outre mesure de ce qui nous arrivera si nous devons perdre cinq sièges, car nous sommes dans un coin. Nous sommes entourés du Montana et de l'Alberta. Medicine-Hat ne veut pas de nous. Je n'ai pu convaincre le Montana et, tant que la fièvre aphteuse sévira chez nous, cet État ne voudra absolument pas de nous. Cependant, c'est une vaste circonscription et c'est un des problèmes que le Canada devra résoudre. Je ne crois pas que la question du remaniement de la carte électorale ou de représentation au prorata de la population ait été résolue au pays jusqu'ici. Comment un député, quel qu'il soit, peut-il représenter une circonscription de 180 milles de longueur sur 80 milles de largeur? Les gens de cette circonscription réclament la même représentation que les gens de la ville; ils y comptent et ils y ont droit. Le député d'un comté urbain n'est pas obligé de voyager un mille pour voir ses commettants. Qu'on songe au député qui doit parcourir l'équivalent d'une fois et demie le tour de la terre, comme je devrais le faire si je suivais les emprises routières de ma circonscription. Cependant, je touche la même rémunération que le député qui n'a pas besoin de parcourir un mille dans sa circonscription. Le Canada deviendra-t-il un pays où seuls les riches pourront se permettre d'être membres du Parlement? Nous y arrivons rapidement, car les riches seuls peuvent se permettre d'être continuellement en voyage, d'acheter de nouvelles automobiles pour faire le tour de leur circonscription et rendre service à leurs commettants.

Qu'allons-nous faire? Allons-nous limiter le nombre de représentants de chaque province et décréter qu'il ne devra jamais être inférieur au minimum fixé? C'est actuellement le cas de l'Île du Prince-Édouard. Allons-nous faire cela ou aurons-nous une représentation par circonscription, par régions ou par acres de terre au lieu d'une représentation fondée sur le chiffre de la population? Je ne crois pas que ni l'une ni l'autre des propositions soit pratique. Pour ce qui est des régions où la densité de la population est faible et qui ont quand même besoin d'être représentées, il faudra peut-être employer une combinaison des deux propositions. Je ne connais pas d'autre méthode que nous pourrions adopter. Le nombre minimum des sénateurs de l'Île du Prince-Édouard est fixé à quatre. Cette province a une population d'environ 100,000 âmes. La Saskatchewan, dont la population est de plus de 800,000 âmes, compte six sénateurs. Comment la représentation pourrait-elle, de cette façon, être égale d'un bout à l'autre du Canada? A mon sens, il va falloir modifier l'ensemble du régime pour qu'il y ait un semblant d'égalité dans la représentation des diverses parties du pays.

Loin de moi l'idée d'affirmer que nous devrions augmenter le nombre de nos sénateurs. Je crois même que nous pourrions peut-être en avoir un peu moins.

M. Knowles: Bravo!

M. Studer: D'après ce que j'ai vu à l'autre endroit, monsieur l'Orateur, je crois que certains de ces messieurs,—je n'aime pas à le dire,—ne gagnent pas le pain qu'ils mangent.

Je crois que tous les hommes publics au Canada, représentants du peuple, devraient gagner le pain qu'ils mangent. Ils devraient donner l'exemple au reste du pays, travaillant ainsi au maintien de notre démocratie. Je ne prétends pas pour cela qu'il faille abolir la Chambre haute.

M. Knowles: Pourquoi pas?

M. Studer: Parce qu'elle exerce au Canada une influence modératrice, qui ne se retrouve dans nul pays du même genre. L'action stabilisatrice de cette Chambre dans le domaine politique est fort précieuse. Le Sénat mérite donc d'être conservé. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ce qui se passe dans notre pays et dans les pays où les deux Chambres sont élues. On se rend alors compte que la valeur du Sénat tient à ce que ses membres ne sont pas élus et qu'ils peuvent étudier les projets de loi à l'abri des influences politiques et des mouvements puissants de propagande politique auxquels nous sommes soumis depuis quelque temps à la Chambre, de la part de groupements intéressés qui réclament ceci ou cela. Ils peuvent faire fi de ces influences diverses et étudier la valeur intrinsèque des mesures législatives. Ce n'est pas un mince avantage et il doit être maintenu très longtemps encore. Loin de moi cependant toute idée d'augmenter le nombre des sénateurs. Il faudra néanmoins en venir à ma solution ou réduire le nombre de sénateurs de certaines provinces car, autrement, comment pourrait-on résoudre le problème? Si ma proposition n'est pas propre à assurer une représentation égale, que quelqu'un d'autre veuille bien nous faire part de son propre plan.

On cherche de plus en plus à assurer à la classe agricole une représentation équitable. Or, ici même, à la Chambre des communes, onze pour cent seulement des députés représentent les cultivateurs, et par "cultivateurs", j'entends ceux qui produisent les vivres, ceux qui produisent les denrées essentielles à l'existence, sans lesquelles l'homme ne peut survivre. On peut se passer de tout, sauf de nourriture. Ceux qui vivent sous les tropiques, peuvent facilement se passer de vêtements, d'automobile, de radio ou de télévision. Ces biens ne sont pas indispensables. Mais personne ne peut vivre sans manger.

Voilà pourquoi j'affirme qu'il est nécessaire que la classe agricole canadienne soit suffisamment représentée. J'insiste pour que son niveau de représentation soit maintenu afin que notre pays puisse progresser et que notre population soit assurée de sa subsistance. N'oublions pas cette vérité incontestable. Nous voulons que notre représentation réponde aux conditions qui existent en ce moment.

J'ai le plus grand respect pour les événements passés. Plus je vieillis, plus j'ai de respect pour l'histoire. Mais lorsque l'histoire ne peut être adaptée à nos besoins présents, je crains qu'il ne faille en changer quelque peu le sens car ce qui a été jugé approprié il y a un siècle ne correspond plus, à mon avis, aux circonstances actuelles, ce qui est notamment le cas pour la représentation à la Chambre des communes.

Dans l'Ouest se posent encore quelques problèmes,—non pas seulement quesques-uns mais plusieurs,—l'un de ces problèmes intéresse la Commission du blé. Ont fait partie de la Commission du blé certains Canadiens des plus éminents, des hommes qui ont grandi en vendant du blé. La loi que nous avons adoptée l'an dernier prévoit la présence de deux cultivateurs au sein de la Commission.

Certains se demanderont quelle peut bien être l'utilité de cultivateurs au sein d'un organisme chargé de la vente des céréales. A cela je répondrai que les cultivateurs seraient les seuls membres d'un tel organisme instruits des rapports entre cultivateurs et élévateurs. Je répète qu'ils sont les seuls à disposer de ces connaissances,—dont une commission du blé a, selon moi, grand besoin. Nous voulons des hommes de la plus haute compétence qui seront chargés de retirer le blé des élévateurs et de le mettre à la disposition des consommateurs où qu'ils se trouvent. En outre, nous voulons que nos deux représentants agricoles fassent partie de la Commission du blé, afin de défendre les intérêts des cultivateurs dans les transactions effectuées entre producteurs et élévateurs. J'espère que le ministre du Commerce (M. Howe) ne tardera pas à nommer les deux représentants agricoles à la Commission afin que celle-ci, suivant leurs conseils, exerce ses fonctions d'une façon plus parfaite encore si possible, que par le passé.

L'heure viendra bientôt de renouveler l'accord international sur le blé. Tous les députés qui s'y intéressent insisteront sans doute pour que le prix international se rapproche davantage de ce qu'il devrait être au pays. Tout bien pesé, je crois que nous avons les hommes voulus pour arriver à ce résultat.

Je ne veux pas qu'un trop grand nombre de députés protestent contre les subventions versées aux producteurs de vivres. C'est, je le répète, tout ce qui nous reste. C'est la seule garantie que les prix ne tomberont pas trop bas, ni si bas que personne ne voudra produire, ni ne pourra manger. C'est là le rôle des subventions. A l'instar d'autres formules en honneur dans d'autres industries, elles sont une garantie de stabilité. C'est

même le seul moyen d'assurer la stabilité lorsque le rendement varie, mettons, de 500 millions de boisseaux à 100 millions de boisseaux.

Les mêmes remarques valent pour le bétail et d'autres produits de la ferme. J'inclurais même les poulets et les œufs. Si le prix minimum de 38c. la douzaine pour les œufs est insuffisant, il faut l'établir à 42c. ou 44c. ainsi que la Fédération canadienne des agriculteurs le préconise.

Les mêmes remarques valent pour les porcs. Il se peut, toutefois, que pour ce produit la question ne soit pas aussi simple. S'il y a libre échange du produit entre les États-Unis et le Canada, il importe de déterminer s'il existe outre-frontière un prix minimum et, dans le cas de l'affirmative, s'il est de $26 ou de $24 comme c'est le cas ici. Fermerons-nous l'accès au marché si leur prix ne se compare pas au nôtre? Les États-Unis ont-ils établi pour les porcs un prix minimum plus élevé ou moins élevé que le nôtre? En existe-t-il même un? Sauf erreur, ils n'en ont pas établi. Ils n'ont pas établi non plus de prix minimum pour les œufs. Ainsi si notre prix minimum est plus élevé que le prix qui a cours aux États-Unis, les œufs entreront au Canada. Il en sera de même pour les porcs vendus au Canada. Le commerce libre joue dans les deux sens. Le Gouvernement doit songer aux dispositions qu'il y a lieu de prendre pour permettre à l'industrie de se maintenir pendant une longue période.

J'affirme ici même que les jours de l'alimentation à bon marché aux dépens de l'agriculteur sont révolus. Ils sont bien révolus et la population canadienne paiera sa nourriture les mêmes prix qu'elle paie les autres denrées qu'elle juge essentielles. J'affirme de plus que si la population de notre pays,—les ouvriers ou un autre élément,—peut gagner sa vie en travaillant huit heures par jour, cinq jours par semaine, c'est ce que nous ferons également. Et lorsque ce jour viendra dans le domaine de l'agriculture, c'est-à-dire le jour où nous travaillerons le même nombre d'heures, le prix des produits alimentaires augmentera encore.

Vous trouvez qu'il est trop élevé à l'heure actuelle. Voilà maintenant que le député de Winnipeg "left centre"... (*Exclamations*)

M. Knowles: Bravo! bravo!

M. Studer: ...prend la parole à la Chambre pour réclamer la semaine de cinq jours et la journée de huit heures. Le voilà qui, à la Chambre, s'efforce d'aller à l'encontre de la loi naturelle qui dit: "Tu travailleras sept jours". Mais il demandera bientôt la semaine de huit jours pour gagner assez d'argent afin de payer ces vivres.

Je répète que les jours de la nourriture à bon marché sont révolus au Canada, ainsi que dans d'autres pays; et il faut agir en conséquence. Les cultivateurs ont trop longtemps vécu des restes, ainsi que je l'ai dit l'année dernière. L'agriculteur a dû trop longtemps se contenter des restes après que tout le monde eût pris sa part de l'économie du Canada.

Je dis par conséquent: nos vœux vont aux syndicats agricoles dans tout le Canada, dans l'Ouest aussi bien qu'ailleurs. Leur activité est identique à celle des autres syndicats canadiens, qui recueillent les fonds nécessaires grâce à l'aide de leurs organisations.

Au cours du débat, nous avons entendu des discussions portant sur la session supplémentaire tenue l'an dernier. On a laissé entendre, sans toutefois l'exprimer ouvertement, que le Gouvernement porte la responsabilité de ces sessions supplémentaires et que s'il voulait bien mener ses travaux comme on a le droit de s'y attendre, nous pourrions nous séparer au bout d'une couple de mois.

Qu'on me permette de protester contre cette allégation. Assis aux Communes, j'ai écouté l'opposition parler jour après jour. J'ai entendu le député de Winnipeg "off centre"... (*Exclamations*) ...prendre la parole 88 fois au cours de la session d'il y a un an. Je l'ai écouté dévider des discours qui remplissent 112 pages du hansard. Je doute qu'il y ait un autre homme aussi futé dans tout l'univers. Et cependant le député prétend que c'est le Gouvernement qui prolonge les sessions.

J'ai assisté ici à des tactiques d'obstruction, alors que des députés étaient frustrés de leur droit de vote. On ne m'a pas élu pour que je vienne à Ottawa écouter des gens qui font de l'obstruction, mais afin que je puisse me prononcer sur certains problèmes si je ne me prononce pas de la bonne façon, la population règlera mon sort à la prochaine élection. L'obstruction constitue une négation de la démocratie, et nos amis socialistes se sont rendus coupables une fois déjà de tactiques d'obstruction. Nos autres amis de l'opposition ont également fait de l'obstruction à l'égard de la fixaion des prix de revente, dont on n'a pas entendu beaucoup parler depuis lors.

Il y a aussi un autre député, qui représente la magnifique circonscription de Fraser-Valley, et qui, à mon avis, a été, en partie du moins, responsable d'une autre manœuvre d'obstruction. Je ne désire nullement venir à Ottawa pour assister aux tactiques obstruc-

tions de quelque groupe que ce soit, car les gens qui font de l'obstruction agissent de la sorte parce que leurs arguments sont faibles.

Voilà ce que je pense de l'obstruction. Je veux aussi formuler une autre remarque très brève au sujet de ce qu'on a dit à l'égard du prolongement des séances de la Chambre des communes. Je veux parler des commentaires de l'honorable représentant de Melfort (M. Wright). Il s'en est allé parler aux habitants de Melfort des députés M à J, c'est-à-dire ceux qui siègent de mardi à jeudi, ceux qui habitent l'Est du pays. Il leur a raconté comment ils quittent la Chambre le jeudi et y reviennent le mardi suivant, obligeant ainsi le Gouvernement à conformer sa conduite à celle de ces députés-là, pour ne pas dire à leur négligence. Si c'est effectivement le cas, il y aurait certainement lieu d'y mettre bon ordre; mais, ayant écouté ce qu'on a eu à dire au cours de diverses sessions, je ne pense pas qu'il y ait lieu de reprocher au Gouvernement les retards apportés aux travaux de la Chambre. On a dit, avec raison, que le Gouvernement ouvrait la session, mais que c'était l'opposition qui y mettait fin. Ce que je lui reproche, c'est justement de ne jamais la finir.

Je devrais peut-être dire *vade retro Satana,* mais je ne puis m'empêcher d'évoquer certaines discussions qu'on a eues en Saskatchewan au sujet des impôts que payent les habitants de cette province comparativement aux habitants des autres parties du pays. On prétend que les cultivateurs de la Saskatchewan payent plus d'impôt sur le revenu que les membres d'autres groupes au Canada, dans des circonstances analogues. Si on juge la question dans son ensemble, il apparaît que ce n'est assurément pas le cas.

On a aussi prétendu que le gouvernement fédéral enlève plus à la Saskatchewan, sous forme d'impôts, qu'il ne lui rend. Personne n'a pu prouver cette prétention, même si on la crie sur les toits. On répète constamment que le gouvernement fédéral enlève plus aux gens de la Saskatchewan qu'il ne donne à la province. J'ai ici les chiffres pertinents et je souhaiterais avoir l'occasion de les faire connaître à chaque habitant de la Saskatchewan.

Pour résumer, compte tenu de tous les chiffres pertinents, les faits sont essentiellement comme il suit: la population de la Saskatchewan représente 6 p. 100 de la population globale du Dominion du Canada et si l'on établit la péréquation de tous les impôts perçus par le gouvernement fédéral, cela revient à 2 p. 100 du budget fédéral. Le gouvernement fédéral verse aux gens de la Saskatchewan, en vertu de l'accord fédéral-provincial, des subventions à la formation professionnelle et à l'hygiène publique, des pensions de vieillesse et des allocations familiales, des versements afférents aux récoltes déficitaires, des prestations de bien-être social et autres, une somme globale de $75 pour chaque homme, femme et enfant de la province, alors qu'il ne retire que $35 en impôts.

Voilà ce que le gouvernement de la Saskatchewan a cherché à faire croire à la population, disposée à le croire sur parole, tellement nos amis socialistes croient facilement l'erreur (s'ils croyaient la vérité, ils ne seraient plus socialistes, mais libéraux). L'autre jour, le député de Selkirk (M. Bryce) nous a parlé des abattoirs (son dada, comme je l'ai constaté depuis que je siège ici). Alors qu'il avait toujours soutenu que les abattoirs pressuraient les consommateurs, il nous a avoué que des entretiens récents avec certains exploitants d'abattoirs l'avaient amené à reviser son jugement. Peut-être, nous a-t-il dit, est-ce le détaillant qui réalise un bénéfice trop élevé, car l'exploitant d'abattoirs semble se contenter d'un bénéfice légitime.

Le député a peut-être renoncé à lutter pour les droits du cultivateur, mais non pas moi. J'affirme sans hésiter que les exploitants d'abattoirs et les détaillants réalisent de trop gros bénéfices. Tous les intermédiaires gagnent plus d'argent que le producteur. Si le député de Selkirk a renoncé à la lutte en faveur du cultivateur, je suis disposé, moi, à poursuivre cette lutte.

S'il veut se porter à la défense des exploitants d'abattoirs, je lui conseille de se rendre immédiatement en Saskatchewan pour s'y entretenir avec les membres du gouvernement de là-bas. Un abattoir coopératif est à vendre à Swift-Current. S'il veut que tous ces exploitants d'abattoirs abandonnent les affaires, il devrait conseiller au gouvernement de la Saskatchewan d'acheter cet abattoir. Ce gouvernement n'hésite jamais à dire comme il sait bien gagner de l'argent. Il devrait acheter cet abattoir pour ruiner les exploitants d'abattoirs dont se plaint le député. Il y a là une magnifique occasion; on ne devrait pas la manquer.

M. Harkness: Est-ce l'abattoir où l'on tue les chevaux?

M. Studer: On pourrait y abattre n'importe quelle sorte d'animaux. Les troupeaux de chevaux ont été presque épuisés et la raison d'être de cet abattoir n'existe pratiquement plus. Il a été aménagé en vue d'enlever les chevaux des grands pâturages, afin de faire de la place aux bestiaux. Maintenant, ses

sources d'approvisionnement étant épuisées, j'estime que nos amis socialistes devraient l'acheter.

Les socialistes nous ont dit que certaines gens ont présenté les faits sous un faux jour. Il y a eu beaucoup d'agitation à la Chambre des communes, l'autre jour, au cours du débat sur les affaires extérieures. Certains ont dit qu'on travestissait l'attitude socialiste, que leurs lignes de conduites étaient mal interprétées et que le programme socialiste n'était pas conforme à ce qu'avaient prétendu certains membres de la Chambre des communes. Je ne connais personne qui puisse suivre le programme socialiste tel qu'il a été exposé au cours des quinze dernières années. On a suivi une route bien tortueuse depuis quinze ans; de fait je n'en ai jamais vu de plus tortueuses au Canada.

Chaque fois, c'est une histoire différente qu'ils nous racontent ici. Jamais on n'a dénaturé les faits quand on a parlé de ceux avec qui les honorables députés s'associent ou de ceux avec qui ils poursuivent leur œuvre. S'ils sont vraiment au-dessus de tout reproche, comment se fait-il que jamais on ne porte contre le parti conservateur les mêmes accusations que contre eux? Jamais personne n'a accusé les conservateurs de s'associer aux communistes car toute l'histoire de leur parti est une preuve du contraire. Les conservateurs critiquent le Gouvernement tout autant que n'importe quel groupe,—ils se doivent de le critiquer, à mon avis,—et pourtant jamais on ne les accuse d'être communistes. Et que dire des créditistes? Ils invoquent les mêmes arguments pour s'opposer au programme du Gouvernement, mais jamais personne ne les traite de communistes. Pourquoi? Parce que leur passé démontre qu'ils ne sont pas communistes.

Mais l'histoire du parti socialiste est différente. Leur programme n'est pas un programme canadien. Le socialisme est un "isme" qui nous vient de l'étranger. Il s'étend au monde entier et c'est pourquoi ses adeptes ne doivent allégance à aucun pays en particulier, mais se réclament plutôt du socialisme international. C'est pour cette raison qu'ils ne peuvent pas adopter l'attitude que nous jugeons être celle de la loyauté. Leurs agissements, ici au Canada, démontrent qu'ils sont voués à la cause de la révolution internationale. Personne ne peut le nier.

Un communiste n'est pas nécessairement socialiste, mais pour devenir communiste il faut d'abord être socialiste. On ne parle pas de l'Union des républiques communistes socialistes, mais de l'Union des républiques socialistes soviétiques, sans que le mot "communistes" y soit. L'un ne va pas sans l'autre. Bien entendu, ils sont engagés dans une entreprise d'ordre mondial, sans que la loyauté envers leur pays leur interdise d'adopter une attitude d'inspiration internationale. Je dis ici à toute la Chambre qu'il est vraiment regrettable qu'ils aient tant de disciples. Par exemple, à peine le chef du parti socialiste à la Chambre prononce-t-il un discours dans l'État du Massachusetts, la semaine dernière, que le même jour le chef du parti ouvrier progressiste, dont la Chambre a tant entendu parler, formule la déclaration suivante, pendant une réunion du parti ouvrier-progressiste, autrement dit du parti communiste, tenue en Saskatchewan, comme en fait foi une dépêche en date du 15 mars 1952:

> L'élection du chef libéral, M. Walter Tucker, lors des prochaines élections provinciales, serait "une victoire éclatante pour les banquiers de l'Est et pour les Yankees de Wall Street qui vont de l'avant avec la course aux armements qu'est l'OTAN et avec leurs crimes de guerre". Voilà ce que déclarait samedi, dans un communiqué de presse, M. Nelson Clarke, chef provincial du parti ouvrier-progressiste (communiste).

Plus loin:

> Le communiqué affirme qu'il faut vaincre les efforts de M. Tucker en vue de prendre le pouvoir en Saskatchewan. Il déclare que, tout comme le premier ministre, M. Tucker vend le Canada aux États-Unis, qui ont engagé les hostilités en Corée et qui tentent maintenant de ruiner le Canada en lui faisant contracter des obligations envers l'OTAN.

Et encore plus loin:

> Le parti ouvrier-progressiste va prier le parti C.C.F. "de se lancer à l'assaut contre Tucker et les bellicistes qu'il représente.
>
> "Nous ferons... tout ce qui est moralement possible pour frustrer les espérances de Tucker; autrement dit, le parti ouvrier-progressiste se joindra aux forces démocratiques qui veulent élire le Gouvernement cécéfiste de M. Douglas..."

Les socialistes n'ont pas de veine. Ils frappent toujours à tort et à travers. Je ne saurais dire qu'ils sont communistes, mais je dirai qu'ils sont Canadiens à certaines conditions, savoir aussi longtemps qu'on se conformera aux ukases du parti socialiste. Le premier ministre de la Saskatchewan n'a-t-il pas déclaré l'an dernier, à l'assemblée législative, qu'en cette province on allait faire une élection sur la question de Corée et que le Canada devrait disposer d'une troisième force. Je n'en ai pas beaucoup entendu parler depuis. En d'autres termes, les socialistes changent de programme continuellement.

A Peiping, Chine, que déclare actuellement M. James Endicott afin d'appuyer son mouvement en vue d'une paix mondiale? Tout le monde veut la paix mais nous n'accepterons pas une paix mondiale dictée par quelque autre pays. Nous voulons une paix durable, une paix mondiale permanente. Nous ne voulons pas être surpris sans pré-

paration de défense. Que dit actuellement M. James Endicott à la radio de Peiping? Voici ce qu'il dit:

> Le premier ministre d'une province a déclaré publiquement que la population de la Saskatchewan n'est pas prête à envoyer ses fils se faire tuer sur une terre étrangère afin de soutenir des régimes tombés en discrédit.

N'est-ce pas là un langage bien connu pour quiconque se rappelle les propos tenus à la Chambre des communes en 1939 et au début de la dernière guerre. Les Canadiens étaient priés de ne pas envoyer leurs fils outre-mer pour participer à une guerre capitaliste. Toutefois, lorsque la Russie est entrée en guerre, nous ne pouvions pas envoyer nos fils assez vite outre-mer pour soutenir ce régime tombé en discrédit. Le moment est venu, monsieur l'Orateur, de connaître nos gens et les idées qui leur sont chères. Sont-ils vraiment Canadiens et travaillent-ils dans l'intérêt du Canada? Que leurs paroles et leurs actes le prouvent.

Vendredi dernier, un des membres les plus respectés de la Chambre, le représentant socialiste de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) s'est donné en spectacle à la Chambre des communes. Il a tenté de faire ce qu'ils tentent de faire tous les jours, c'est-à-dire, de dénaturer les paroles de l'honorable député d'Humboldt (M. Hetland). Dans tout le discours de l'honorable député d'Humboldt il n'y a pas un mot que l'honorable député de Cap-Breton-Sud ne pourrait mettre entre les mains des mineurs. L'honorable député s'est prononcé en faveur des syndicats ouvriers et leur a souhaité la prospérité. J'invite l'honorable député d'Humboldt à faire circuler des exemplaires du discours de l'honorable député de Cap-Breton-Sud afin de montrer que la présentation erronée des faits ne se limite pas à la Chambre des communes. J'ajoute que le chef des socialistes canadiens peut faire figure d'homme d'État à la Chambre, mais qu'on le suive à l'ouest des Grands lacs.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois, je le regrette, informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Studer: Je n'ai formulé que quelques observations préliminaires, monsieur l'Orateurs. Je pourrai, si vous le permettez, entrer dans le vif du sujet.

Quelques mots et j'aurai terminé. J'allais vous parler du groupe socialiste qui se fait valoir en Saskatchewan mais je n'en ferai rien. Ces gens, on le sait, ont démontré qu'ils étaient des aventuriers politiques. Nous espérons leur faire comprendre que le mode libéral, ou d'autres modes si on veut, sont préférables au leur dans notre pays.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Il a notre consentement unanime pour se pendre. Qu'il continue.

M. Studer: L'autre jour le député de Spadina (M. Croll) a prononcé un magnifique discours sur l'immigration où il a fait ressortir la nécesité d'amener chez nous des immigrants capables de contribuer à l'essor de notre pays. Nous avons besoin d'immigrants d'Angleterre, d'Écosse, de France, d'Irlande, des pays de l'Europe centrale, des États-Unis, en somme, d'immigrants prêts à adopter nos principes. Le discours du député qui nous a mis en garde contre une immigration imprudente m'a également frappé. Amenons ces gens, mais à mon avis, les meilleurs Canadiens sont ici même au pays. Lorsqu'il s'agit de faire venir des gens des autres pays, je m'empresse de dire que notre vraie population se trouve ici, au Canada; je veux parler de nos jeunes gens qui grandissent ici même. Ce sont eux qui ont un avenir au Canada. Leurs pères et leurs mères sont convaincus que ces enfants forment partie intégrante de toutes les promesses que comporte le Canada à l'égard de tous ses habitants. Nous devrions nous joindre à ces immigrants qui arrivent dans notre pays afin de contribuer tous ensemble à la grandeur du Canada.

Je voudrais donc rendre hommage aux pères et aux mères de notre pays qui élèvent nos jeunes Canadiens, parfois peut-être dans des circonstances très difficiles. Nous faisons, d'autre part, bon accueil à ceux qui viennent de l'extérieur, nous leur tendons la main, comme à tous nos concitoyens, afin que les générations futures travaillent pour le bien-être d'un Canada encore plus heureux.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Je crains, monsieur l'Orateur, que mon dynanisme n'égalera pas celui de l'orateur qui m'a précédé. J'aime à l'entendre parler parce qu'il sait dire plus en dix minutes que la plupart d'entre nous en vingt-cinq. Je suis d'accord avec certaines parties de son exposé, surtout avec l'hommage qu'il a rendu aux Irlandais. Il y a un an et demi, je leur ai rendu ici même, à la Chambre, un hommage analogue, en mentionnant tout particulièrement leur virilité, due en grande partie à ce qu'ils s'alimentent surtout de pommes de terre. J'ai démontré qu'il serait intéressant pour notre province d'en accueillir un plus grand nombre; que nous en serions très heureux parce que la consommation des pommes de terre n'y atteignait pas le niveau souhaité. Sans les Irlandais, nous n'en cultiverions pas du tout.

J'aimerais mentionner certains points en rapport avec le discours du député, surtout l'allusion qu'il a faite au remaniement de la carte électorale, mais j'aurai l'occasion d'en parler plus tard. Je ne crois pas que l'honorable député ait adopté le point de vue le plus juste lorsqu'il a mentionné la province renommée qui est l'Île du Prince Édouard. Je sais qu'avant que le projet de loi concernant le remaniement de la carte électorale sorte de la Chambre, le député aura entièrement compris ce que cela signifie pour le Canada d'avoir ici quatre députés de l'Île du Prince Édouard.

Avant de poursuivre les observations que je veux faire, j'aimerais parler, avec un sentiment différent, de la disparition de notre roi George VI, monarque éminent qui a légué un grand prestige aux Canadiens. Bien que son règne n'ait pas été aussi long que certains autres, il a élevé à la démocratie un monument plus imposant que celui de tout autre monarque au monde. Nous déplorons sa mort. Maintenant, pour la sixième fois dans l'histoire d'Angleterre, nous voyons une reine accéder au trône de plein droit. Les peuples de la terre se sont unis pour proclamer la princesse Elizabeth Alexandra Mary la reine Elizabeth II par la grâce de Dieu. Vive la reine!

J'ai quelques mots à dire. Je serai aussi bref que possible, mais je ne m'excuse nullement de participer au débat. Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône fournit aux membres de la Chambre l'occasion d'exposer, sous une forme ou sous une autre, les problèmes de leur circonscription. Le discours dont Son Excellence donne lecture présente le programme ministériel. Il nous incombe, à nous députés, d'examiner ce programme, afin d'y relever des omissions et d'y scruter les engagements qu'il énonce. Auparavant, cependant, je veux offrir des félicitations. Tout d'abord, je félicite deux jeunes de l'Île du Prince-Édouard, M. Allan MacDonald, Écossais, et M. Walter Reid, Irlandais. Selon les dépêches des journaux, les étudiants de l'université St-Dunstan ont remporté le championnat de débat oratoire pour le Canada tout entier. L'épreuve finale a eu lieu ici même, dans notre capitale fédérale, il y a environ 10 jours. Je tiens également à féliciter les agriculteurs de ma circonscription et de ma province. Toujours selon les journaux, l'Île du Prince-Édouard a obtenu la réputation d'avoir les meilleurs porcs à bacon du monde; l'année dernière nous sommes venus en tête de toutes les provinces canadiennes, pour le pourcentage d'animaux de qualité supérieure. En outre, la Floride abrite une exposition depuis 2 semaines environ où l'Île du Prince-Édouard a remporté la timbale pour ses semences de pommes de terre, qui sont les seules à être entièrement saines. C'est là une chose digne d'intérêt, étant donné qu'on ne peut obtenir de bonnes pommes de terre si on n'a pas les semences de toute première qualité.

Je n'ai garde d'oublier mes félicitations aux motionnaires (M. Georges et M. Gauthier, Lac-St-Jean) de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait honneur à leurs circonscriptions ainsi qu'à leur propre réputation. Je connais le principal motionnaire; c'est un enfant des provinces Maritimes; en apprenant qu'il allait ouvrir le débat, on a dit dans les couloirs: "Que George le fasse". George l'a fait et l'a bien fait.

Nos critiques du discours ne visent pas les deux parrains; en effet il ne s'agit que du programme du Gouvernement et, comme je viens de le dire, nous avons parfaitement le droit de critiquer ce discours autant qu'il nous plaira. Si vous en relisez attentivement le texte, et si vous avez suivi les arguments invoqués ici pour et contre lui, vous constaterez que ce n'est, à tout prendre, qu'un discours bien ordinaire.

Depuis le début du débat en cours, nous avons entendu quelques discours excellents. J'ai été très heureux d'écouter mon chef, le chef de l'opposition (M. Drew), parce qu'il a parlé de façon magnifique. Le premier ministre (M. St-Laurent), qui l'a suivi, a également prononcé un excellent discours. Et au cours du débat que nous avons suivi, nous avons entendu des hommes qui se sont très bien acquittés de leur tâche.

Je ne veux pas aborder l'aspect politique de la question; je désire simplement parler de ma propre circonscription. C'est vers elle que se porte mon intérêt, et j'espère amener le Gouvernement à y prendre un certain intérêt; je regrette toutefois qu'il n'y ait pas de dirigeants du Gouvernement sur la première rangée de l'autre côté. Ils ont accompli plusieurs choses qui pourraient leur mériter certains éloges; mais, dans ma province, il me faut tenir compte de ce que le Gouvernement a fait pour nous. Il me faut agir à la façon du soldat à qui on avait demandé pourquoi il se grattait et qui répondit: "Je me gratte toujours là où ça pique le plus!" J'ai abordé, de temps à autre, le sujet qui revêt le plus d'importance pour nous: il s'agit du transport, qui suscite tant de commentaires dans notre province en ce moment.

En ce qui a trait au transport, le Gouvernement actuel, tout comme la plupart des gouvernements antérieurs, a négligé notre

province. J'ai déjà formulé cette affirmation et j'accuse de nouveau le Gouvernement de négligence coupable, en ne rendant pas justice à l'Île du Prince-Édouard, conformément aux termes de la confédération. Je n'oublie pas ce que nous avions demandé au Gouvernement. Je me souviens très bien que, depuis 1945, année où j'ai été élu député, je me suis maintes et maintes fois adressé au ministre des Transports (M. Chevrier) pour lui demander un nouveau bateau. Enfin, après deux ans d'instances répétées, nous avons reçu un excellent bâtiment, l'*Abegweit* pour remplacer le *Charlottetown*, qui s'est perdu, en allant de Borden à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick pour y subir des réparations. Si le gouvernement de l'époque s'était conformé aux vœux de la commission Andrew Rae Duncan de 1926 et aux conditions de l'Union, de 1873, nous n'aurions pas perdu le *Charlottetown* puisqu'il aurait été réparé dans la province où il était en service. La commission Andrew Rae Duncan avait proposé l'amélioration des aménagements portuaires de *Charlottetown* et l'installation de ce qu'on allait appeler un bassin de radoub, c'est-à-dire ce qu'on appelle aujourd'hui un slip de carénage. Cette promesse nous a été donnée par le gouvernement, mais jamais il n'a même tenté d'y donner suite.

Quelques mots de plus en ce qui concerne les transports. Je me rends compte, non sans étonnement, que la Commission maritime canadienne, habilitée par le Gouvernement, dispose en ce moment de l'autorité suprême en matière de transports chez nous. Il lui appartient de répondre oui ou non. Or, pour ce qui est des problèmes de transport chez nous, elle ne semble guère connaître que ce dernier mot. Voyons un peu les quelques dernières décisions rendues par cet organisme. Nous qui sommes des provinces Maritimes savons, comme le savent la plupart des députés, que nous avons deux réseaux de transbordeurs. L'un porte le nom de Borden-Tormentine et emploie deux navires, savoir, l'*Abegweit* et le *Prince-Edward*. Ce réseau nous est très précieux. Il nous a été donné par le gouvernement Borden, pour remplir l'une des conditions de l'union de 1873. Outre le transbordeur Borden-Tormentine, nous en avons un autre qu'exploite la *Northumberland Ferries Limited*. Cette compagnie assure un service de transbordeur entre Wood-Island et Caribou. C'est une exploitation un peu différente de l'autre.

Le transbordeur de Borden-Tormentine est un transbordeur d'État, un service gouvernemental, tandis que le transbordeur de la *Northumberland* est une entreprise privée subventionnée par le gouvernement fédéral. Ce transbordeur, connu sous le nom de Wood-Island-Caribou,—comme je le disais il y a un instant, il est exploité par la *Northumberland Ferries Limited*,—a fourni un service efficace aux cultivateurs, pêcheurs et autres. De fait, depuis deux ans, le trafic y est si intense que la compagnie n'a pas suffi à la tâche. Je puis ajouter que la compagnie a beaucoup aidé les cultivateurs, les pêcheurs et l'industrie du tourisme. C'est pourtant une chose normale que de trouver en arrivant aux quais, soit du côté de Wood-Island soit du côté de la Nouvelle-Écosse, de longues queues de camions et d'automobiles qui attendent de traverser, bien qu'il y ait deux bateaux. L'un des deux est petit, tandis que l'autre est assez gros.

Ce sont le *Prince Nova* et le *Charles A. Dunning*, mais ils ne peuvent assurer le transbordement, surtout en juin, juillet et août. La société en question a fourni des données au Gouvernement. Je ne consignerai pas au hansard, comme je l'ai déjà fait, les chiffres indiquant l'accroissement du trafic de ce service de transbordement, car au cours des dix derniers jours le Gouvernement en a été saisi. Ces données ont été soumises à la Commission maritime canadienne et, par son intermédiiare, au ministère des Transports, ainsi que tous les détails dont on aurait dû tenir compte. La Commission a entendu les délégués qui sont venus ici passer trois ou quatre jours. Je ne faisais pas partie de cette délégation, ni ai-je même été invité à en faire partie. Mais j'ai appris que la Commission maritime canadienne ne lui avait pas fait bon accueil.

La Commission a accepté les mémoires afin de les classer; mais, lorsque les délégués lui ont demandé d'aider à la construction d'un plus gros navire destiné au service entre Wood-Island et Cariboo, elle a répondu qu'il n'y avait "rien à faire", sans même consulter les mémoires. Elle n'a pas non plus motivé son refus. Cependant, on ne pouvait attendre rien d'autre de cette commission. Tout d'abord, à mon avis, aucun membre de cet organisme connaissait les termes de la confédération de 1873, ni les vœux relatifs au transport contenus dans le rapport présenté en 1926 par la Commission Andrew Rae Duncan.

Qu'une telle commission ait rejeté les propositions de cette délégation, au détriment du trafic entre Wood-Island et Cariboo, voilà qui, à mon sens, devrait faire l'objet d'un examen approfondi. A mon humble avis, la délégation a commis deux erreurs. D'abord, elle aurait dû refuser d'accepter la décision de la Commission. D'ailleurs, elle n'aurait pas dû s'adresser à cet organisme, même s'il a été institué, en quelque sorte, par le Gouvernement. En matière de transports, on ne

s'adresse pas à des mandataires,—encore qu'ils nous aient parfois été imposés,—mais directement au ministre des Transports et au Gouvernement. Nous pourrions dire à ces derniers: voici, vous êtes tenus, aux termes de la Confédération, de fournir à l'Île du Prince-Édouard des moyens de transport convenables. Accordez-nous ce que nous vous demandons. On a donné une piètre excuse, il y a environ trois mois, lorsqu'on a dit qu'il y avait une pénurie d'acier. Lorsque les délégués reviendront, on s'excusera encore en parlant de l'économie du pays. Cependant, on voudrait que nos gens deviennent des producteurs. Et, s'ils deviennent des producteurs, on ne leur fournira pas les moyens voulus pour transporter leurs produits vers les marchés. Je mentionne ces choses pour montrer que la Commission n'a ni le droit d'étudier un problème de ce genre, ni les connaissances voulues pour le faire.

Au nom des exploitants du bac transbordeur de Wood-Island, je tiens à dire que pendant la grève du rail, il y a deux ans, ce bac transbordeur était le seul moyen de transport entre notre province et la terre ferme. A cette époque, le bac transbordeur a assuré un service magnifique. Il y a peut-être lieu d'exposer cette question davantage. J'espère que les députés n'iront pas croire que nous cherchons à obtenir quelque chose pour rien. Cette société consentait à payer sa part des frais de construction du navire. Elle consentait à conclure un contrat pour plusieurs années. Même lorsque la demande de ces gens a été écartée et qu'on leur a dit qu'on ne pouvait rien faire pour eux, ils sont allés aux États-Unis, où ils ont appris qu'ils pouvaient obtenir quatre ou cinq navires qui, après avoir subi quelques modifications, auraient pu être employés convenablement par le service de bacs transbordeurs de Northumberland. Mais on a adopté un décret du conseil interdisant à tout Canadien d'acheter des navires au cours des cinq ou six années suivantes. On a ainsi rejeté cette proposition. J'espère que notre Assemblée législative, qui siège actuellement dans l'Île du Prince-Édouard, n'acceptera pas le refus de cette Commission. J'espère,—je ne crois pas me tromper cette fois,—qu'elle saisira le ministre des Transports (M. Chevrier) et le Gouvernement d'une nouvelle demande et qu'elle réussira à obtenir ce à quoi elle a bien droit.

D'autres points qui touchent à ma circonscription méritent d'être mentionnés. Qu'ils intéressent directement ou non certains autres membres de la Chambre, voilà qui ne me préoccupe nullement. Ils me préoccupent,

[M. McLure.]

moi, puisque je suis l'un des représentants de la circonscription de Queens. On vient de tenir deux élections en notre province. Si je me reporte à 1945, je note que le parti libéral a promis une foule de choses. On nous a promis en 1945 l'aménagement d'un bel immeuble par le gouvernement fédéral, à Charlottetown. Nous n'avons pas entendu parler de cette belle promesse électorale jusqu'au jour où nous nous sommes mis à poser des questions à la Chambre. En dépit même de cela, ce n'est que ces derniers temps que quelqu'un a semblé être au courant du projet de construction de cet immeuble à Charlottetown.

On nous a maintes fois répété qu'il serait aménagé. On a même acheté certaines propriétés là où il doit s'élever. On a de plus préparé des plans complets et des gravures de l'immeuble futur, lesquelles ont été imprimées dans tous les journaux de l'île avant les élections. C'est ainsi qu'on nous a fait admirer cet immeuble. J'ai demandé au ministre des Travaux publics de nous dire quand les travaux commenceraient mais il ne le sait pas. Il s'agit là, je le suppose, d'une promesse dont on veut se servir de nouveau aux prochaines élections. Il nous faudra donc attendre.

Depuis cinq ans,—le compte rendu des délibérations le prouve,—on nous a aussi promis des casernes navales. En réponse à une question que je lui avais posée, le ministre a répondu l'an dernier que ces casernes seraient aménagées. On réitère cette promesse depuis 1946. Même histoire pour la salle d'exercice. On nous avait assuré catégoriquement, il y a trois ans, qu'elle serait aménagée mais nous sommes plus loin de la réalisation de ce projet que nous l'étions alors car le dernier prétexte qu'on nous a fourni c'est qu'on avait déjà promis d'aménager une salle ailleurs et que nous aurions peut-être la nôtre quand la première aurait été terminée. Or, je crois savoir qu'elle ne sera pas aménagée avant quatre ou cinq ans et nous ne sommes que deuxième en lice.

On nous avait aussi promis bien clairement d'améliorer le port et d'aménager des slips de carénage. J'ai soulevé la question à maintes reprises. Tous les gouvernements et tous les partis ont fait la même promesse. Notre province a grandement besoin de ces améliorations mais jusqu'ici rien n'a été fait.

Je laisse de côté la question des travaux publics, pour le moment. J'ai été déçu de ne rien trouver dans le discours du trône au sujet des personnes inaptes au travail. Comme beaucoup d'autres députés, j'espérais que le Gouvernement mettrait en vigueur cette année la partie du programme de sé-

curité sociale qui a trait aux invalides. Tout ce que je trouve cependant, à ce sujet, c'est l'avis de motion qui porte le nº 10 au *Feuilleton* et qui est ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de collaborer avec les gouvernements provinciaux en vue d'octroyer une pension équivalente à la pension de vieillesse à tous les invalides incapables de gagner leur vie, quel que soit leur âge.

Je constate que la motion nº 22 inscrite au *Feuilleton* de ce jour ressemble à celle-là. Si jamais nous atteignons ces motions, je suis certain que la Chambre suivra la discussion avec un intérêt profond, comme il se doit, d'ailleurs. Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre qu'il me répugne de consigner au compte rendu car il s'agit d'un cas vraiment trop pitoyable. Une famille de trois personnes, toutes invalides, reçoit un peu d'argent. Le gouvernement local donne à ces gens $10 par mois et la municipalité de Charlottetown leur verse aussi $10. Ils doivent payer $12 par mois de loyer, et il ne leur reste, pour vivre, que $8. Sur les trois, un seul est capable de marcher. L'affreuse poliomyélite a rendu les deux autres complètement invalides. Bien que je ne trouve aucunement à redire aux mesures de sécurité sociale prises par le Gouvernement, j'affirme qu'il aurait dû faire quelque chose à l'égard de ces invalides. Les comptes rendus établissent, je crois, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une déclaration qui était presque une promesse formelle selon laquelle le discours du trône de cette année renfermerait une disposition permettant de prendre soin de ces infortunés.

Je passe à un autre problème en rapport avec les pensions. De concert avec d'autres députés, j'ai soulevé la question des pensions versées à ceux qui ont été admis à la retraite sous l'ancien régime de la pension. Le montant qu'ils recevaient au titre de la pension était presque suffisant, avant la hause du coût de la vie. Aujourd'hui, il est nettement insuffisant. Je songe, en particulier, aux cheminots et aux fonctionnaires de l'État.

Dans bon nombre de cas, la retraite ne dépassait pas même $25 par mois. Aujourd'hui, ceux-là même qui touchent une pension de $90 ou de $100 par mois ne reçoivent pas assez pour vivre. Il en va de même pour les veuves titulaires de pensions, dont la situation est encore plus malheureuse Le discours du trône a laissé entendre que des mesures seraient prises à cet égard. Avant de rentrer à Ottawa, j'ai visité un certain nombre de ces retraités. Je songe, en particulier, à un homme qui, entré jeune dans le fonctionnarisme, avait travaillé pendant 43 ans. Au moment de prendre sa retraite, il y a deux ans, il croyait qu'après avoir travaillé si longtemps il toucherait une pension suffisante pour vivre. Or il a dû vendre sa propriété et chercher un nouvel emploi pour faire vivre sa famille.

L'insuffisance de sa pension l'obligeait à se chercher de nouveau du travail. Si le Gouvernement avait relevé sa pension, comme il l'aurait dû, en conformité de la hausse du coût de la vie, cet homme n'aurait pas été contraint de se chercher un nouvel emploi au détriment d'un autre.

J'avais l'intention d'appeler l'attention de la Chambre sur d'autres questions, mais, comme mon temps de parole est presque épuisé, j'en resterai là. En terminant, je réitère l'espoir que j'ai exprimé au sujet du transport, c'est-à-dire que d'autres députés défendront la cause des invalides de toutes les régions du Canada. Nous leur devons, plus qu'à tout autre groupe de nos citoyens, les moyens de subsister dans notre beau pays.

L'Île du Prince-Édouard est certes une des provinces canadiennes qui a fait toute sa part dans la production des vivres pour le marché intérieur et le marché d'exportation. Si nous n'avons pas de moyens de transport convenables cependant, je le répète, nos gens constateront qu'en plus d'avoir de la difficulté à produire ils ne peuvent avoir accès aux points de consommation. Je renvoie à plus tard certaines autres observations que je devais formuler, en particulier, au sujet du service postal de l'Île du Prince-Édouard.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, il n'était pas dans mon propos de prendre part de nouveau à la discussion. Toutefois, à la suite des observations du député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) il y a lieu, je crois, d'ajouter quelque chose à ce que j'ai dit.

Tout d'abord, on m'a accusé d'avoir prolongé le débat. Je n'ai pas à m'en excuser. Le député de Cap-Breton-Sud a dit que je manquais de maturité politique. Eh bien, s'il s'agit d'établir combien j'ai de maturité politique au regard du député,—voire de maturité dans quelque domaine que ce soit,—je suis prêt à lui céder la première place. Je ne suis pas envieux. L'un des péchés de l'humanité c'est l'envie.

Je sais estimer certaines qualités précieuses du député de Cap-Breton-Sud. Et le *Citizen* d'Ottawa ne l'a-t-il pas appelé, vendredi dernier, le Clarence doux mais formidable?

L'hon. M. Martin: "Clarie".

M. Decore: Mais quelles que soient ses qualités, le député reconnaîtra qu'il peut arriver à ceux qui jouissent d'une grande maturité politique de mal interpréter les faits,

de tirer de fausses conclusions et de porter des jugements erronés. Voici ce qu'a dit le député, ainsi que le compte rendu l'atteste:

Il me semble avoir été très mal inspiré de prononcer ce genre de discours, surtout quand il a essayé de nous rattacher au parti communiste.

Ceux qui ont bien suivi ce que j'avais à dire ou qui l'ont lu dans le compte rendu, n'arriveront certes pas à cette conclusion. Je suis d'accord avec l'honorable député quand il s'exprime de la façon suivante:

Par ailleurs, j'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il admet les pensions de vieillesse. Il en est de même du parti ouvrier progressiste et de Tim Buck; ils l'affirment ouvertement. L'honorable député admet l'assurance-chômage tout comme Tim Buck. Le député admet les allocations familiales et toutes les mesures de sécurité sociale. Lorsque le Gouvernement propose ces mesures, que l'honorable député approuve, Tim Buck déclare dans la *Tribune* qu'il accepte ces mesures de sécurité sociale et qu'il a combattu pendant des années pour qu'on les adopte. Le député croit-il que cela le place, lui et les membres de la Chambre, dans le camp des communistes?

Je suis d'accord avec le député là-dessus, cela va sans dire. Mais il n'a pas compris, ou il n'a pas voulu comprendre, où je voulais en venir. S'il avait examiné mon discours de plus près, il aurait vu que j'y avais inséré, en vue de la souligner, la déclaration suivante du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson):

A mon sens, le véritable danger,—et je l'ai signalé au cours de mon allocution radiophonique, mardi soir,—c'est que son parti...

Il parlait du chef de la C.C.F.

...en adoptant le principe inscrit dans la déclaration du conseil, fait exactement le jeu des propagandistes communistes.

J'ai fait une digression afin de bien préciser ce que je disais, et si l'honorable député veut bien se reporter de nouveau au compte rendu de mon discours qui a paru à la page 492 du hansard, il y découvrira que j'ai ajouté les mots suivants après la citation:

Même si je cite ce journal communiste, je tiens tout d'abord à préciser que j'ai beaucoup de respect pour le chef du parti de la C.C.F. Je suis persuadé qu'un grand nombre de Canadiens le respectent également. Bien qu'il n'y en ait pas autant qui acceptent sa politique, je crois que la majorité des Canadiens le tiennent en haute estime, tout comme moi. Même si je cite ce journal communiste, je tiens à bien faire remarquer que je ne cherche pas à nuire à la réputation du député, ni à faire des insinuations sur son compte. Je souligne simplement ce qu'on a déjà dit, à savoir que cette déclaration fait directement le jeu de la propagande communiste.

C'était là tout l'objet de mes remarques lorsque j'ai abordé cette question. Je ne voulais nullement associer qui que ce soit de la C.C.F. avec les communistes et encore moins l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud. Nous connaissons tous les qualités de l'honorable député. Tous les membres conviendront, je crois, que si quelqu'un

[M. Decore.]

avait dit qu'il était communiste, le *Citizen* d'Ottawa n'aurait pu affirmer, comme il l'a fait, qu'il était doux mais formidable. Il aurait fallu alors supprimer le mot "doux". Nous l'avons en haute estime à cause de cela. Je répète que je n'avais nullement l'intention d'insinuer que l'honorable représentant ou n'importe quel membre de la C.C.F. était communiste.

Lorsqu'on veut associer quelqu'un d'autre avec les communistes, il suffit de faire exactement ce que l'honorable député a fait lui-même. Il a dit que l'honorable représentant de Vegreville était très vulnérable, puis il a ajouté, comme en fait foi la page 500 du hansard du 14 mars:

Et puis, si je voulais poursuivre cet argument et démontrer qu'il y a lieu de le soupçonner, tout ce que j'aurais à faire c'est de considérer dix bureaux de vote de sa propre circonscription. J'ai les documents à la main. Le déplacement des voix communistes entre 1945 et 1948 y est très visible. Les communistes ont voté en faveur du parti libéral.

Puis, plus loin:

"Eh bien, jusqu'à ce qu'un tribunal le condamne, en conformité de la jurisprudence britannique il reste innocent." Nous continuons de lui accorder le bénéfice du doute.

Nous voyons ici un exemple frappant des arguments qu'un député peut invoquer pour essayer d'imputer quelque chose à quelqu'un, afin d'établir les liens d'une certaine personne avec les communistes, le député a évoqué une personne autorisée. Or, qui est cette personne autorisée? Le député de Red Deer (M. Shaw)! Il semble évident que si le député de Cap-Breton-Sud voulait faire appel à une autorité reconnue, au sujet de la circonscription fédérale de Vegreville (ou dans toute autre question d'intérêt national) il aurait dû s'adresser à quelqu'un d'autre. On peut dire ceci: tout candidat de la C.C.F., du parti conservateur ou du parti libéral qui peut recueillir, au cours d'une campagne électorale, un nombre suffisant de votes soi-disant communistes, a droit à nos félicitations.

Il est regrettable que la Nouvelle-Écosse soit si éloignée de l'Alberta. J'aurais aimé inviter le député à visiter l'Alberta et à venir dans ma circonscription. Le premier ministre (M. Saint-Laurent) a accepté notre invitation l'année dernière. Je suis sûr que le député verrait là bien des choses. Il y a un trait qui me déplaît dans notre province. Je ne sais ce qui en est pour mon collègue, mais, quant à moi, j'aime boire un petit coup de temps à autre. Or le whisky de l'Alberta est un peu trop baptisé. Il est dilué. Le Gouvernement y a ajouté trop d'eau, afin d'accroître ses bénéfices. Mon grand-père aimait boire de l'alcool pur; or, il paraîtrait que j'ai hérité quelques-unes de ses qualités.

Je lui ferai remarquer que pour traverser l'Alberta il aura à passer par la Saskatchewan. Que celle-ci soit une magnifique province, c'est ce que démontre la qualité des députés qui la représentent ici. Je suis persuadé que du point de vue politique l'honorable député se trouvera tout à fait chez lui, mais il ferait mieux de se dépêcher puisqu'on ne sait pas très bien quand il y aura des élections provinciales. S'il traverse la Saskatchewan donc, je lui recommande de ne pas s'attarder dans la circonscription de notre collègue d'Humboldt (M. Hetland), car on ne sait pas très bien ce qui pourrait lui arriver.

L'Alberta aurait certainement beaucoup de bien à tirer d'une visite de l'honorable député. Il connaît bien l'extraction du charbon et nous avons justement beaucoup de charbon en Alberta. Nous avons aussi nos puits de pétrole. Mais j'aimerais que l'honorable député visite nos cultivateurs et voit combien il faut qu'ils luttent contre des circonstances difficiles. J'aimerais qu'il voit comment ils essayent de donner de la cohésion à leurs syndicats agricoles. Il n'y a pas au pays que les syndicats ouvriers. Le cultivateur, lui aussi, a des problèmes à résoudre. Les renseignements qu'on peut recueillir là-bas sont de nature, il me semble, à profiter à la maturité politique de tous.

Je pense que bien des gens seront de mon avis quand je dis que certaines personnes ne peuvent dépasser un certain point, lorsqu'elles essaient d'atteindre la maturité politique. S'il m'est permis d'employer un terme qui n'est peut-être pas scientifiquement exact, ces gens atteignent le point de saturation. Cela me rappelle une banane trop mûre. J'invite de nouveau l'honorable député à visiter ma circonscription et à y causer avec les cultivateurs, surtout ceux des dix bureaux de votation dont il a parlé dans son discours. Il y rencontrera des cultivateurs de ma région qui ont atteint une renommée mondiale à la foire royale d'hiver à Toronto et à l'exposition mondiale de Chicago. L'un d'eux, un cultivateur du nom de John Porozni, vient d'obtenir le titre de maître-agriculteur. Nous sommes tous fiers de lui. Quand l'honorable député se rencontrera avec ses gens, il verra pourquoi ils ont voté libéral. Ce sont des citoyens canadiens travailleurs, respectueux des lois et loyaux. Ils sont aussi loyaux que l'honorable député ou qui que ce soit en cette enceinte.

Il se peut que, si l'honorable député reste assez longtemps, il se porte candidat dans la circonscription. S'il est candidat libéral, je lui céderai ma place et je travaillerai pour lui. Je suis sûr qu'il ne tarderait pas à acquérir des tendances libérales. Je connais quelques-unes de ses qualités: la largeur d'esprit, l'esprit libéral. Il m'arrive de penser qu'il doit trouver embarrassant de faire partie du groupement dont il est membre. Mais s'il allait se présenter dans ma circonscription, j'aimerais lui proposer quelque chose, comme quelqu'un qui manque de maturité politique. Que l'honorable député me permette de lui conseiller, lorsqu'il ira porter la parole à ces cultivateurs, de ne pas parler de semaines de 40 heures car on ne l'écoutera pas. J'espère que l'honorable député acceptera mes observations dans la disposition d'esprit où je me trouve en les formulant.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Les discours par lesquels ils ont inauguré le débat leur ont fait grand honneur. J'aimerais aussi féliciter mon collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Nickle), de son premier discours à la Chambre. Ce discours, j'en suis sûr, a démontré que les électeurs de Calgary-Ouest n'ont pas commis d'erreur en le déléguant ici pour les représenter.

Je ne me propose pas de prendre part à ce différend entre le Cap-Breton et l'Alberta, dont nous avons entendu parler il y a quelques minutes. Cependant, je tiens à signaler au représentant de Vegreville (M. Decore), au cas où ses observations pourraient être préjuciables au tourisme en Alberta, que l'inspiration spirituelle dont il a parlé ne lui flattera pas plus le palais que dans les autres provinces, sauf à Terre-Neuve, car la teneur en alcool est exactement la même dans toutes les autres provinces.

J'ai l'intention de suivre l'exemple des motionnaires, c'est-à-dire que je ferai porter la plupart de mes remarques sur des questions non mentionnées dans le discours du trône. Je crois qu'il y a une bonne raison de le faire, car le discours du trône était remarquable pour ce qu'il ne renfermait pas plutôt que pour ce qu'il contenait. Au début, je tiens à mentionner une question énoncée dans le discours du trône: la présentation d'une mesure visant à modifier la loi des allocations aux anciens combattants. J'ai été bien aise de constater qu'on va s'occuper, au cours de la présente session, de relever les allocations aux anciens combattants. Les titulaires de ces allocations,—les ex-militaires eux-mêmes, leurs épouses et les veuves de ceux qui sont décédés,—sont parmi les plus durement atteints par la cherté de la vie. Les allocations aux anciens combattants auraient dû être relevées lors de la

dernière session, en même temps que la pension d'invalidité. On n'a invoqué aucun motif sérieux pour excuser un tel manque d'égards à me moment-là. Le relèvement qu'on accordera cette année correspondra, je l'espère, à la hausse qu'a subie l'indice du coût de la vie depuis la dernière fois où les allocations aux anciens combattants ont fait l'objet d'une revision.

A propos de questions intéressant les anciens combattants, je tiens à signaler à la Chambre dans quelle situation se trouvent les enfants dont le père a été tué outre-mer et dont la mère s'est remariée. En juin dernier, on relevait l'allocation versée à la mère d'enfants dont le père avait perdu la vie pendant la dernière guerre. La veuve qui s'était remariée continuait à bénéficier de l'allocation, mais non de l'augmentation. L'an dernier, j'avais inscrit des questions au *Feuilleton* à ce sujet. Voici les réponses qu'on m'a fournies le 17 décembre 1951. Ma première question était ainsi conçue:

Les augmentations d'allocations votées au cours de la dernière session du Parlement à l'égard des enfants des militaires décédés outre-mer, ont-elles été versées à la mère de l'enfant ou des enfants qui s'est remariée?

Voici la réponse:

On étudie tous ces cas de remariage. Si le besoin en est établi, les versements à l'enfant ou aux enfants sont augmentés au-dessus du montant ordinaire.

Autrement dit, le ministère des Affaires des anciens combattants a introduit, à l'égard de ces allocations, l'évaluation des ressources, sans autorité législative, à mon avis. Je suis bien sûr que c'est là une chose que n'ont jamais prévue ni le Comité des affaires des anciens combattants ni le Parlement. Ces gens sont maintenant assujétis à l'évaluation des ressources et, à mon avis, ils ne devraient pas l'être.

Voici la deuxième question:

Sinon, pour quel motif et en vertu de quelle autorité ne les a-t-on pas versées?

Voici la réponse:

La loi a été modifiée en juin 1951 et dans le bill nº 288, intitulé: loi ayant pour objet de modifier la loi des pensions et d'en changer le titre, figure la note explicative suivante:

Il s'agit de pourvoir de façon plus adéquate aux enfants de veuves pensionnées et de majorer les octrois qui leur sont destinés afin qu'ils correspondent aux taux prévus pour les orphelins, soit le double des taux ordinaires.

Une veuve remariée n'est plus une veuve pensionnée.

Évidemment le ministère s'est servi de la note explicative en guise d'autorité pour son geste. L'amendement adopté ne renferme rien en ce sens.

[M. Harkness.]

Voici la troisième question:

Quel est le nombre d'enfants ainsi visés et quelle économie, pour le contribuable, représente le non-versement de l'allocation?

Et la réponse:

Environ 3,500. Il est impossible de le dire car la revision n'est pas encore terminée.

J'en dirai davantage à ce sujet dans un instant.

Voici la quatrième question:

Quel est le nombre de veuves, ayant des enfants, qui se sont remariées et quelle économie, pour le contribuable, représente leur remariage?

Et en voici la réponse:

A peu près 3,200. Une veuve pensionnée a reçu, comme elle se remariait, une prime égale à la pension d'un an. On ne peut faire une estimation de l'épargne réalisée car la Commission canadienne des pensions ne peut prévoir l'âge auquel les veuves vivront.

En répondant de la sorte, le ministère fait preuve d'une modestie fort digne de louanges, vertu qui n'est pas ordinairement la caractéristique du Gouvernement actuel. En réalité, il est très facile de trouver approximativement ce qu'auraient été les montants épargnés durant l'année sur laquelle porte le document. Si les 3,200 veuves ne s'étaient pas remariées, elles auraient reçu chacune $1,200 par année, ce qui forme un montant global d'un peu plus de $3,800,000. Autrement dit, les contribuables versent $3,800,000 de moins que si ces veuves ne s'étaient pas remariées. Les enfants en cause auraient reçu environ $800,000. Autrement dit, si on avait accordé l'augmentation aux enfants en cause, le montant versé aurait été de $800,000, de sorte que les contribuables auraient encore épargné au moins trois millions par année. Mes calculs ne sont pas précis au dernier sou, mais ils sont suffisamment exacts pour donner une bonne idée des chiffres qui doivent guider le Gouvernement. On a vraiment là agi de façon mesquine. On a voulu épargner environ $800,000 en instituant l'évaluation des ressources dans le cas des enfants de ceux qui sont morts pour le pays. On s'excuse en disant que les hommes qui épousent les veuves sont capables d'assurer le bien-être des enfants en cause. C'est peut-être vrai dans certains cas mais ce n'est pas un motif suffisant pour cesser le versement de l'allocation. Dans bien des cas celui qui épouse la veuve est incapable de subvenir de façon satisfaisante aux besoins des enfants, et l'enquête ainsi menée dans leurs affaires est humiliante pour lui et pour son épouse. Il n'a jamais été, je le répète, dans l'intention du comité des Affaires des anciens combattants, ni de la Chambre, qu'on adoptât une telle ligne de conduite et, certes, la loi ne le prévoit pas. La question relève du chapitre 56

des Statuts du Canada, 1950-1951, George VI. La modification adoptée par la Chambre,—je ne parle pas de la note explicative,—est ainsi conçue:

L'article vingt-deux de ladite loi est de plus modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

"(12) Lorsqu'une pension peut être accordée aux termes des dispositions de la présente loi à l'égard du décès d'un membre des forces qui a laissé une veuve et un ou des enfants, cet enfant ou ces enfants ont droit à une pension conformément aux taux payables pour des enfants orphelins d'après l'annexe B de la présente loi."

Et voilà; à mon avis...

L'hon. M. Lapointe: Le député aurait-il l'obligeance de lire l'annexe B?

M. Harkness: Cette annexe figure à l'ancienne loi et je n'en ai pas le texte ici.

L'hon. M. Lapointe: Vous constaterez, je pense, que la chose y est mentionnée.

M. Harkness: A mon avis, à cause de cet amendement, le ministère est allé à l'encontre de la loi. Si une de ces femmes remettait sa cause entre les mains d'un bon avocat et si elle obtenait l'autorisation de plaider, elle pourrait probablement gagner son point et obliger le ministère à payer cet argent qu'il a retenu.

L'hon. M. Lapointe: Ce n'est pas le ministère, c'est la commission.

M. Harkness: Je ne vois pas sur quelle autorité le ministère, ou le gouvernement, se fonde, pour retenir ces sommes. J'estime que c'est contraire à la loi et je voudrais certes que la question fût soumise au comité des affaires des anciens combattants. On nous avait du reste promis l'an dernier que cet organisme serait constitué cette année. Cette question devrait assurément être débattue plus à fond à la Chambre et on devrait demander l'avis de ceux qui ont préconisé cette modification l'an dernier.

Je passe maintenant à une autre question pour faire écho aux protestations formulées dans les journaux, protestations que beaucoup de gens m'ont transmises à moi personnellement. Je veux parler de l'absence de toute cérémonie religieuse et de tout acte de caractère religieux au service commémoratif qui a eu lieu ici, dans l'immeuble du parlement, le jour des funérailles du roi. J'ai en main une courte dépêche de la *Presse canadienne*; datée du 7 mars, elle émane de Toronto et révèle ce que pensent à ce sujet, un très grand nombre de gens. En voici le texte:

Scandale causé par l'absence de cérémonie religieuse lors du service célébré à Ottawa

A Toronto, le comité diocésain de l'Église anglicane a adopté, à l'unanimité, une résolution déclarant qu'"une multitude de Canadiens" a été choquée 'au delà de toute expression' par "l'absence de toute cérémonie religieuse" lors du service national à la mémoire du roi, qui a eu lieu à Ottawa le jour des funérailles du souverain.

Le Canada étant un pays chrétien, il eût été approprié d'inclure un élément religieux, une prière par exemple dans la cérémonie commémorative. De fait, une cérémonie de ce genre est par essence et obligatoirement une cérémonie religieuse. Les débats de notre assemblée s'ouvrent tous les jours par une prière, ce qu'approuvent unanimement, je crois, les journaux et la population du pays. Comment se fait-il alors qu'une cérémonie comme le service célébré à la mémoire du roi décédé qui est encore bien plus importante du point de vue national et qui a été également radiodiffusée ait été entièrement dépourvue de tout caractère religieux? J'ai beaucoup de peine à comprendre comment on a pu agir ainsi. Les cérémonies qui ont eu lieu dans les diverses localités du Canada n'ont certes pas eu ce caractère. La cérémonie qui a eu lieu dans ma propre ville de Calgary a été très différente. Une grande réunion a eu lieu à l'arena, à laquelle ont assisté je ne sais combien de mille personnes. On comptait sur la tribune de trente à quarante membres du clergé de toutes les confessions religieuses. On a récité des prières et lu des passages de la Bible; enfin, la cérémonie avait un caractère vraiment religieux. J'ai peine à comprendre pourquoi le service dit "national" qui a été célébré ici n'avait pas le même caractère.

J'ai deux autres sujets à traiter, monsieur l'Orateur, mais comme il est six heures moins deux minutes, je vous invite à suspendre la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai traité deux ou trois sujets avec toute la brièveté possible, je pense. J'en examinerai, aussi brièvement, deux ou trois autres.

Tout d'abord, je dirai quelques mots de cette sortie,—c'est l'expression juste,—qu'a faite le ministre des Finances (M. Abbott) contre l'association des marchands d'automobiles. A mon avis, les propos du ministre n'avaient d'autre but que de faire oublier aux gens que nous payons ici les voitures beaucoup plus cher qu'aux États-Unis. Cela tient presque exclusivement à la taxe de vente, à la taxe d'accise et aux droits de douanes excessifs qui frappent ces moyens de transport indispensables.

Qu'il soit bien entendu que je ne parle pas au nom de l'association des marchands d'automobiles, mais bien du consommateur qui paie ce prix excessif. La moyenne des citoyens n'est plus en mesure de se payer une voiture. C'est un état de choses qui, à mes yeux du moins, n'est guère à l'avantage du pays.

Ce qui a distingué notre continent, du moins au nord de la Rio Grande, des pays de l'Europe et d'autres pays, c'est que le travailleur moyen, l'homme moyen, celui qui jouit d'un revenu moyen, pouvait s'acheter une voiture, un réfrigérateur électrique, probablement, et ces autres choses qui, pour un grand nombre du moins, donnent un prix à la vie et, dans une certaine mesure, la rendent agréable.

D'avoir pu se procurer ces choses distinguait chez nous l'homme moyen, le travailleur moyen, de l'homme de même condition des pays d'Europe et lui donnait un tout autre point de vue. Mais l'augmentation considérable du prix des automobiles et, dans une certaine mesure, de ceux de plusieurs appareils électriques, due en grande partie à la politique fiscale du Gouvernement, nous prépare, à mon avis, beaucoup d'ennuis pour l'avenir dans ce qu'on a souvent appelé la "guerre des classes", "les distinctions de classes" et autres choses du même acabit. C'est une tendance qu'il est, à tout point de vue, de notre intérêt d'enrayer.

Les députés se souviendront peut-être des paroles que j'ai déjà prononcées à ce sujet; de fait, c'était avant que les marchands d'automobiles ne se soient lancés dans leur présente campagne. Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de m'accuser de m'être inspiré, pour ce discours, ni de la campagne ni de ses instigateurs. J'ai mentionné la question pour la dernière fois au cours du débat sur l'Adresse l'an dernier. Le 15 octobre, ainsi qu'en fait foi la page 65 du compte rendu, j'ai prononcé les paroles suivantes, que je tiens à répéter:

Prenons un exemple dans le domaine de la fabrication...

Il s'agit des prix élevés.

...car pour ce qui est des articles manufacturés la situation qui règne au Canada n'a rien de raisonnable. Le prix de presque tous les articles manufacturés est beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis; c'est incontestable.

Arrêtons-nous au prix des automobiles. Le prix de vente d'une voiture dite à bas prix d'un modèle bien connu à deux portières, un des modèles les mieux connus sur le continent, est de $1,598 à New-York, tandis qu'à Ottawa, d'après les renseignements fournis par le vendeur, il est de $2,335. Comment expliquer cet écart de $737?

Depuis lors, j'ai pris la peine de me procurer d'autres renseignements sur les prix et sur les impôts visant ces types particuliers de voitures; il y en a un autre que je voudrais inscrire au compte rendu. Il s'agit d'une Chevrolet, d'un des modèles qui se vend bon marché. Le prix sans les impôts aux États-Unis,—de même que sans les frais de transport,—c'est le prix qu'on paie dans les villes où se trouvent les usines somme toute,—ce prix est de $1,473.50. Le prix au Canada, dans les mêmes conditions, est de $1,757.06. On a là un écart de $283.56. Le prix aux États-Unis est inférieur de $283.56 à celui qu'on doit verser au pays. Les taxes fédérales d'accise et de vente aux États-Unis s'élèvent à $120.

Au Canada, elles s'élèvent à $473.04, ce qui représente une différence de $353.94. L'acheteur canadien doit verser $353.94 de plus que l'acheteur américain. Si vous additionnez ces chiffres, vous voyez que le client paye en tout: aux États-Unis, $1,593.50, au Canada, $2,231. soit $637.50 de plus. Chez nous l'acheteur placé dans les mêmes conditions et achetant une automobile qu'on suppose être bon marché, doit payer $637.50 supplémentaire. Cet écart de prix de $353.94 n'est dû qu'aux taxes d'accise et de vente,—c'est le fruit de la politique fiscale du Gouvernement à l'égard des automobiles et, cela va sans dire, d'autres appareils, tout particulièrement les appareils électriques de tout genre. L'écart complémentaire de $283.56 provient des droits de douane.

Selon moi, il n'y a pas de motif impérieux qui justifie des frais de fabrication bien plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Nos ouvriers industriels touchent des salaires plus bas. Les frais généraux sont moins élevés dans les usines; prix des terrains, construction des usines et ainsi de suite. Comme on importe certaines pièces des États-Unis, le coût en est probablement plus élevé. Mais rien ne justifie l'écart considérable de $283.56. Il est évident que cela ne tient pas aux frais de fabrication plus élevés chez nous, mais aux droits de douane qui permettent à nos fabricants de vendre leurs autos plus cher (sans taxe aucune) que leurs collègues des États-Unis.

Le besoin d'une automobile chez bon nombre de Canadiens n'a pas à être démontré, à mon avis, car il saute aux yeux. Une voiture est indispensable à presque tous les cultivateurs aujourd'hui. Un grand nombre d'artisans, d'ouvriers des usines et de travailleurs manuels de toutes catégories en ont également besoin afin de se rendre au travail. Je n'ai pas encore parlé des nombreuses personnes intéressées à toutes sortes d'entreprises commerciales et qui ont absolument besoin d'une voiture. Dans l'Ouest du pays, où les distances entre tous les centres de population,

qu'il s'agisse de villages ou de villes, sont relativement plus grandes que dans les provinces centrales, le besoin d'une voiture est beaucoup plus marqué que dans les provinces du Centre. Malheureusement nos prix sont plus élevés que dans les provinces du Centre à cause de l'importance des frais de transport. En ce moment, le transport d'une voiture à partir de l'usine ontarienne jusqu'à l'Alberta coûte de $250 à $300, de sorte qu'une personne qui, ici, pourrait s'acheter une voiture ne le pourrait pas en Alberta, même si elle recevait un salaire ou un traitement analogue.

Le Gouvernement pourrait, par un intervention énergique, diminuer très sensiblement le prix des voitures. Au demeurant, cette intervention constitue le seul moyen d'y parvenir. Elle pourrait prendre deux formes. Il faudrait, tout d'abord, abaisser simplement les taxes de vente et d'accise excessives, et, en outre réduire la protection dont bénéficient en ce moment les fabricants canadiens en abaissant le droit de douane jusqu'à ce qu'il n'assure que le minimum de protection indispensable à assurer la survie de ces industries, minimum d'ailleurs très peu important.

En quittant ce sujet je dirai tout simplement que je souhaite sincèrement que le ministre des Finances, en nous présentant son budget dans trois semaines environ, y fasse figurer des dispositions en ce sens, afin de soulager la population, non seulement les acheteurs de voitures, mais encore ceux de divers produits ouvrés. On parle du coût de la vie ici comparativement aux États-Unis, mais il faut bien se dire que ces produits ne figurent justement pas à l'indice du coût de la vie, lequel, par conséquent, ne correspond pas à ce qu'il faut vraiment dépenser pour vivre, du moins dans le cas d'un grand nombre de salariés, d'hommes d'affaires et, surtout, de cultivateurs. A lui seul, l'écart entre le prix canadien et le prix américain de ces produits rend très sérieux le désavantage dont nous souffrons. S'il m'arrive peut-être trop souvent de chanter le même refrain, c'est que je vois là la raison pour laquelle nos gens quittent le Canada pour se rendre aux États-Unis. C'est pour cela que nous perdons nos fils instruits en faveur des États-Unis. Ils peuvent facilement apprendre quel prix se vendent les produits comme les automobiles et bien de nos jeunes gens se disent: Pourquoi ne pas aller là-bas, se trouver un emploi et acheter ces produits moins cher? Par conséquent, de ce point de vue-là comme de celui de l'économie en général, il nous serait très avantageux si les prix de ces produits, aux États-Unis et au Canada, pouvaient se rapprocher davantage.

Le ministre a mentionné un autre impôt dont j'aimerais dire un mot: la taxe sur les cigarettes. Je pense que tout le monde, y compris le ministre, probablement, admet maintenant que cette taxe a atteint le point où elle commence à rapporter moins. Cela suffit à la condamner. Du seul point de vue des recettes, c'est un mauvais impôt puisqu'il rapporte moins qu'il ne donnait avant d'être augmenté.

En outre, bien entendu, il y a cette pratique qui a fait l'objet d'une grande publicité, soit la contrebande que cette taxe a favorisée. A ces deux seuls points de vue, il serait avantageux pour le pays d'abaisser la taxe sur les cigarettes.

Je passe au dernier sujet que je veux traiter, monsieur l'Orateur: l'épidémie de fièvre aphteuse. A mon sens, c'est l'événement le plus désastreux qui soit survenu au Canada depuis longtemps. La perte du marché des États-Unis paralysera gravement notre industrie de l'élevage aussi longtemps que ce débouché nous sera fermé, outre la perte qu'entraînera la destruction d'animaux ou d'autres biens de même nature. Cependant, en plus de la perte actuelle du marché des États-Unis, qui durera vraisemblablement quelque temps, même si les circonstances sont des plus favorables, il y a toutes ces interdictions provinciales qui ont complètement désorganisé l'écoulement normal des bestiaux. Ces interdictions suscitent rapidement de graves pénuries de viande dans certaines régions et, dans d'autres, des excédents inquiétants de viande et de bestiaux de toutes sortes. De fait, les producteurs ne disposent, pour ainsi dire, d'aucun marché. C'est une situation à laquelle il faudrait remédier le plus tôt possible, tant pour la protection du producteur que pour celle du consommateur.

On a exhorté le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), ici et ailleurs, à convoquer une conférence des autorités provinciales, en vue de chercher avec elles une solution à l'état de choses actuel, qui laisse grandement à désirer. Je n'ai pas entendu dire, depuis que nous avons étudié cette question à la Chambre, qu'il ait pris des dispositions en vue d'une telle conférence. Le ministre s'est rendu à Regina et, à son retour, la semaine dernière, il nous a dit qu'il avait eu des entretiens avec les autorités de la Saskatchewan et du Manitoba et, par téléphone, avec celles de la Colombie-Britannique. Je ne crois pas que de tels entretiens soient aussi efficaces que le

serait une conférence groupant les représentants de tous les gouvernements intéressés et à laquelle on chercherait ensemble une solution à ce problème. Je suis sûr qu'on pourrait se mettre d'accord sur une solution satisfaisante pour tous. Il s'agit simplement d'amener les intéressés à comprendre leurs points de vue respectifs, puis de prendre les mesures qui s'imposent. A mon sens, le meilleur moyen d'en arriver là est une conférence groupant tous les intéressés. J'espère donc que le ministre convoquera une telle conférence sans plus tarder, afin qu'on puisse prendre les dispositions voulues.

Du point de vue du producteur, ma propre province est sans doute en plus mauvaise posture que toute autre province. Nous n'avons pas de débouchés, car nous ne pouvons expédier notre bétail nulle part. Nous ne pouvons pas l'expédier en Colombie-Britannique ni vers l'Est. Nous disposons uniquement du marché local qui, par rapport à la quantité de bétail élevé en Alberta, est bien peu important. Heureusement, nos éleveurs, dans une large mesure, s'abstiennent de mettre leurs bestiaux sur le marché; ils attendent, semble-t-il, que soit réglée la question des interdictions provinciales. Beaucoup d'entre eux ne pourront pas, pour diverses raisons, continuer ainsi indéfiniment. Pour ce qui est de certains animaux tels que le mouton ou le porc, on n'en peut retarder indéfiniment la vente, car, après un certain temps, leur valeur decroît beaucoup.

Il se peut que les provinces qui ont imposé l'interdiction ne veuillent pas la lever parce qu'elles ont peu confiance dans les mesures qui ont été prises jusqu'ici en vue de restreindre la maladie aux régions où elle s'est manifestée. Ce point de vue est peut-être valide. Je crois qu'on aurait pu, qu'on aurait dû faire davantage, au début, pour s'assurer que la maladie ne se répande pas.

J'ai appris de sources dignes de foi dans la région mise en quarantaine que la quarantaine n'est pas aussi efficace qu'on pourrait l'espérer. Par exemple, les gens de cette région se déplacent encore très facilement. Ils se rendent dans les villes, à Regina, qui fait partie de la région mise en quarantaine. Ils se mêlent aux autres gens sans faire désinfecter leurs vêtements ou autres effets, sans prendre aucune mesure de précaution pour empêcher la maladie de se propager, sauf que le cultivateur consciencieux le fait peut-être plus ou moins, de son propre chef. Si je suis bien renseigné, il n'y a que quatre membres de la Gendarmerie royale du Canada qui soient chargés de faire respecter la quarantaine dans toute la région, qu'ils parcourent en auto.

[M. Harkness.]

Leur travail semble se borner à s'assurer qu'il n'y ait pas de mouvement de bestiaux d'un endroit à un autre. Telle est leur tâche. A vrai dire, c'est la seule mesure prise pour appliquer la quarantaine. On s'en remet entièrement aux cultivateurs eux-mêmes, qu'ils veuillent ou non collaborer. Je ne pense pas qu'une telle méthode puisse donner des résultats efficaces. Lorsque l'épizootie sévie sur une ferme en Angleterre, on place un policier en faction jour et nuit à l'entrée de cette ferme. On maintient ainsi efficacement une stricte quarantaine et personne ne peut ni entrer ni sortir.

M. Dewar: Comment se fait-il, alors, que la maladie n'ait pas été extirpée?

M. Harkness: Il n'est peut-être pas possible de placer un policier à l'entrée de chacune des fermes mises en quarantaine dans les provinces des Prairies.

M. Dewar: Répondez à ma question.

M. Harkness: Dans un instant. Ce que j'affirme, c'est qu'on pourrait maintenir en quarantaine assez stricte les endroits où la maladie sévit. On en compte 23, sauf erreur. Selon que nous adopterons ou non cette mesure, nous pourrons peut-être contenir la maladie ou nous la laisserons se répandre partout.

Au député qui demande pourquoi l'Angleterre ne s'est pas débarrassée de la fièvre aphteuse, je réponds qu'elle s'en est maintes et maintes fois libérée mais que la proximité du continent l'expose constamment à la contamination. De certains endroits d'Angleterre, on peut voir l'autre côté de la Manche. Il y a continuellement des oiseaux qui arrivent du continent, apportant les germes de contamination. De fait, les efforts de l'Angleterre pour maîtriser la maladie ont été très fructueux. Si elle y a réussi dans une si large mesure, si elle est parvenue à se défaire maintes et maintes fois de la maladie, c'est uniquement parce qu'elle a appliqué la quarantaine avec une extrême rigueur.

M. Dewar: Pourquoi les États-Unis n'acceptent-ils pas le bétail mexicain?

Une voix: Pourquoi le député ne se tait-il pas, pour une fois?

M. Harkness: Je ne crois pas que le député désire vraiment se renseigner. Je ne me préoccuperai donc plus de ses questions.

M. Cruickshank: Dans ce cas, pourquoi voulez-vous expédier du bétail en Colombie-Britannique?

M. Harkness: Le fait le plus grave qu'on m'ait signalé, cependant, à propos de la fièvre aphteuse, c'est qu'on a vu un grand nombre

de chevreuils dans la zone mise en quarantaine. Pour ma part, j'estime que ce sont ces chevreuils qui menacent le plus de répandre la maladie dans tout le Canada. Ils sont très nombreux dans la vallée de la rivière Qu'Appelle qui fait partie de la zone de quarantaine. De cette vallée, ils peuvent se diriger aussi bien vers l'Est que vers l'Ouest et pénétrer dans toutes les autres vallées du pays où se creusent des rivières.

Si l'on entend limiter la maladie à la région où elle sévit actuellement, il est des plus essentiel, à mon avis, d'empêcher que les chevreuils en question répandent la contagion.

Un homme qui a passé dix jours dans la zone de quarantaine m'a dit avoir vu cinq chevreuils sauter la clôture d'une ferme dont le bétail contaminé avait alors été tué. En une autre occasion, on a compté vingt chevreuils le long du ruisseau Wascana, lieu d'origine de l'infection d'après l'opinion exprimée à la Chambre par le ministre de l'Agriculture. Il a déclaré que tout le bétail contaminé se trouvait dans une région en bordure ou en lisière du ruisseau Wascana d'où, à son avis, serait venue la contagion.

Je répète qu'en un seul jour on a compté plus de vingt chevreuils le long des rives du ruisseau Wascana. Quel espoir peut-on avoir d'enrayer la contagion quand on ne prend aucune mesure à l'égard de ces chevreuils, tout aussi prédisposés à la maladie que les bestiaux? Les cultivateurs de la région ont reçu, il est vrai, l'autorisation de chasser le chevreuil, autorisation que d'autres peuvent aussi obtenir. La chose n'est pas très connue cependant, et la chasse n'a pas été très considérable.

Le seul moyen de remédier à la situation consiste, à mon avis, à organiser une battue à laquelle participeraient un nombre suffisant de personnes pour couvrir toute la région. Ces personnes, parties de points opposés, pourraient se diriger vers un centre poussant le chevreuil devant elles et l'abattant en cours de route.

Je ne vois pas grand chance d'enrayer la maladie sans éliminer le chevreuil et je suis étonné qu'on n'ait encore pris aucune disposition en ce sens. Je demande avec instance qu'on le fasse. Cette irruption de fièvre aphteuse est, à mon avis, le plus grave problème qui se soit posé au Canada depuis la guerre.

Ma province, je le répète, est durement atteinte par la maladie et elle le sera probablement davantage si la contagion se répand. Il est essentiel qu'une des mesures prises en vue d'enrayer la contagion soit de débarrasser la région du chevreuil qui y abonde. J'espère que le Gouvernement fédéral, auquel il incombe de maîtriser l'épizootie, prendra les mesures nécessaires pour supprimer les chevreuils. Il y aurait lieu d'y procéder avant que ces animaux aient l'occasion de s'en aller très loin, vers l'Est ou vers l'Ouest, ou dans les vallées qui longent les rivières. Une fois l'épizootie disséminée par les animaux sauvages à l'extérieur de la région actuellement mise en quarantaine, autant vaudrait abandonner toute idée de l'enrayer. La maladie s'étendrait probablement alors à tout le pays.

Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement hésite tant à prendre cette précaution pourtant évidente. Nous savons que le ministère de l'Agriculture a mis très longtemps à identifier l'épizootie; maintenant, il semble faire preuve d'une grande incompétence lorsqu'il s'agit de prendre les mesures radicales qui s'imposent pour la réprimer.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire combien j'ai goûté le discours qu'a prononcé cet après-midi le député de Maple-Creek (M. Studer). Cela fait toujours du bien de l'entendre.

M. Cruickshank: Nous l'avons tous goûté.

M. Thatcher: Certes, comme à l'accoutumée, le député n'a pas dit grand chose, si ce n'est qu'il a dénigré les réalisations du gouvernement cécéfiste en Saskatchewan.

Quoi qu'il en soit, c'est un brave type et il sait nous divertir. C'est avec plaisir que nous l'avons écouté.

Il a formulé une observation, toutefois, que je n'ai guère prisée.

Une voix: Une seule?

M. Thatcher: Il a dit que tout membre de la C.C.F. était nécessairement Canadien conditionnel. J'ignore au juste ce qu'il a voulu dire par cela. Je tiens, toutefois, à rappeler que je suis né au Canada. J'ai toujours cru que cela suffisait pour faire de moi un citoyen. Sauf erreur, le député de Maple-Creek est né aux États-Unis où il a reçu son instruction. Je voudrais bien qu'il nous donne sa définition d'un Canadien. Par exemple, faudrait-il, pour être Canadien de plein droit, être membre du parti libéral?

M. Cruickshank: Très bien!

M. Thatcher: Ce n'est pas ce qu'il nous a dit.

Une voix: Vous êtes sur le bon chemin.

M. Thatcher: Néanmoins, je ne m'occuperai pas des remarques déplaisantes qu'a formulées cet après-midi l'honorable député, parce que, en somme, je doute qu'il y croie entièrement lui-même: il est trop indulgent pour cela.

Cet après-midi, mon honorable collègue a déclaré, à un moment donné, qu'à son avis, tous les députés de la Saskatchewan, quelle que soit leur opinion politique, devraient faire front commun contre le projet de remaniement de la carte électorale, s'il doit nous priver de cinq sièges.

M. Cruickshank: Vous allez perdre le vôtre, en tout cas.

M. Thatcher: Cela reste à voir. S'il n'en tenait qu'à mon honorable collègue, je le perdrais probablement. Mais heureusement, cela ne dépend pas de lui. Les députés de la Saskatchewan ne réclament aucun privilège spécial. Ils ne demandent qu'une chose: que leur province soit traitée comme les autres provinces, comme l'Île du Prince Édouard ou le Nouveau-Brunswick. Nous demandons qu'on établisse un minimum quant au nombre de sièges réservés à la Saskatchewan, comme on l'a fait dans le cas de l'Île du Prince Édouard et du Nouveau-Brunswick. Comme l'a dit aujourd'hui le député de Maple-Creek, il est presque impossible à l'heure actuelle de visiter toutes les parties de nos circonscriptions. Si on recule encore leurs limites, nous ne pourrons visiter nos électeurs qu'une fois tous les quatre ou cinq ans.

S'il nous faut venir à Ottawa sept ou huit mois par an et s'il nous faut en outre gagner notre vie par quelque occupation, il nous sera fort malaisé de prendre contact avec nos électeurs. Je pense, comme le député de Maple-Creek, qu'en dehors de toute considération d'ordre politique, tous ceux d'entre nous qui viennent de la Saskatchewan devraient s'assembler pour étudier le problème de la répartition nouvelle des sièges. Selon moi le chef de l'opposition à l'assemblée législative de la Saskatchewan a été aussi juste que raisonnable en proposant qu'on ne réduise nulle part les sièges de plus de 10 p. 100 lors de tout remaniement. J'espère que nous ne perdrons aucun siège, mais j'estime que c'est là une formule de compromis équitable.

Ceci dit, je désirerais prendre quelques minutes pour appeler l'attention du ministre des Finances (M. Abbott) et de son adjoint parlementaire sur certaines difficultés que rencontre présentement l'industrie des appareils électriques tant à la fabrication qu'à la vente en gros et au détail et surtout à ce dernier échelon. Je commencerai mes remarques en déclarant bien franchement que je suis personnellement intéressé à cette question, car je m'occupe moi-même du commerce de la quincaillerie. Cette situation me fait peut-être voir les choses sous un angle particulier, mais je crois tout de même qu'on devrait appeler l'attention de la Chambre sur certains points. Alors qu'il témoignait devant le comité mixte sur la législation relative aux coalitions le 26 novembre dernier, M. B. N. Simpson, administrateur général de la *Canadian Electrical Manufacturers Association,* résumait les conditions actuelles de l'industrie des appareils électriques en ces termes, que je cite de la page 8 du compte rendu des témoignages de la même date:

> L'embauchage a fléchi de moitié, comparativement à la même époque l'an dernier. La production, qui n'est que de 40 p. 100 de ce qu'elle était l'an dernier, n'atteint ce chiffre que parce que les fabricants s'efforcent de leur mieux de maintenir le niveau d'emploi, car les ventes au détail dans l'industrie des appareils électriques n'atteignent que 25 p. 100 environ de leur niveau antérieur.

A mon avis, cette situation ne s'est pas sensiblement améliorée depuis trois mois et demi. Depuis l'époque où M. Simpson a présenté ses témoignages, la concurrence forcenée au niveau du détaillant a provoqué une confusion considérable, si ce n'est le chaos, dans le commerce des appareils. Un assez grand nombre de marchands, dont certains anciens combattants qui sont entrés dans les affaires après 1945, ont fait banqueroute au cours des quelques derniers mois. La Chambre me croira, je l'espère, si j'affirme qu'à moins que le ministre ne soit prêt à intervenir pour résoudre ce problème, des centaines d'autres petits détaillants, dans le Canada tout entier, seront exactement dans cette situation d'ici un an ou à peu près.

Pourquoi donc cette industrie se trouve-t-elle dans cette situation difficile? Il y a à cela, je pense, trois raisons. La première peut se trouver dans le dernier budget du ministre des Finances, où il était prévu une augmentation de la taxe de vente de 8 p. 100 à 10 p. 100, ainsi qu'une taxe d'accise de 15 ou 25 p. 100 frappant certains appareils électriques. Il m'a semblé à l'époque,—et je suis toujours dans les mêmes sentiments,—que cet impôt avait le caractère d'une mesure d'exception, qu'il était injuste et regrettable, parce qu'il augmentait dans des proportions tout à fait excessives le prix de ces appareils qui, somme toute, ne sont pas des objets de luxe. La Chambre me permettra de lui citer quelques exemples de ces relèvements de prix. Les voici:

	Prix avant le budget	Prix après le budget
Frigidaire, 6 pieds	$299.50	$344.50
Réfrigérateur McClary, 7 pieds	349.00	399.00
Laveuse à l'essence Beatty	219.50	244.50

De fait, la taxe d'accise a relevé le prix de ces appareils dans une telle mesure qu'après avril dernier, bien des consommateurs ont tout simplement cessé d'en acheter.

M. Cruickshank: Et le bénéfice du marchand?

M. Thatcher: Si l'honorable député veut bien patienter, j'y arrive dans un instant. Quand les gens ont cessé d'acheter de ces appareils, il y a eu, naturellement, bien des mises à pied et du chômage un peu partout.

Quelles raisons le ministre des Finances a-t-il données à la Chambre, en avril dernier, pour imposer cette taxe spéciale d'accise? Il en a donné deux. La première, c'est qu'on avait tout simplement besoin de revenus, que la taxe allait rapporter au Trésor fédéral 16 millions de dollars. Peut-être était-ce une raison logique en avril dernier quand le ministre prévoyait un excédent de 30 millions, mais je ne vois pas comment un député pourrait prétendre que c'est logique aujourd'hui, quand nous apprenons que pour les neuf premiers mois de cette année financière, notre excédent se chiffre par plus de 700 millions de dollars. Un impôt aussi anormal sur certains produits ne se justifie certainement pas en temps de paix, quand les circonstances financières sont telles.

Il y a autre chose encore. Cela commence à avoir l'air que le ministre, en imposant cette taxe, a atteint le point d'un moindre rapport. Voyons un peu les ventes canadiennes de lessiveuses, pour l'an dernier.

Janvier	29,500
Février	24,800
Mars	27,000
Avril	26,700
Mai	21,200
Juin	14,600
Juillet	11,500
Août	10,500

On se rappelle que le budget a été déposé en avril. Les chiffres que je viens de citer font apparaître une diminution brusque et énorme des ventes à compter de cette date. Je crois qu'il en est de même pour les autres appareils électriques. Le total des ventes de lessiveuses, pour janvier et février de l'an dernier, a dépassé 54,000 et la trésorerie, par suite de la taxe de vente de 8 p. 100, s'en est trouvée grossie de $238,000. Pour les mois de novembre et décembre de la même année, alors que la taxe de vente était de 10 p. 100 et la taxe d'accise de 15 p. 100, les ventes n'ont rapporté à la trésorerie que $225,000. Pourquoi? Parce qu'on n'a vendu que 20,000 machines. Le point que je veux faire ressortir, c'est que la loi du rendement non proportionnel commence à opérer, de sorte que cet impôt ne constitue plus une source réelle de revenu.

Le second motif invoqué par le ministre des Finances, en avril dernier, à l'appui de cette taxe d'accise spéciale, c'est que le gouvernement voulait que la demande d'appareils ménagers diminuât, afin qu'on pût affecter à notre effort de défense plus d'acier, plus d'usines et plus d'ouvriers. La contraction des ventes, après l'imposition de la nouvelle taxe, a libéré de l'acier et des usines, mais on n'a pas, que je sache, fait grand usage de ces usines. On ne saurait même pas prétendre, à mon avis, qu'elles sont nécessaires à notre effort de défense. Je n'en veux comme preuve que les paroles prononcées par le ministre de la Production de défense (M. Howe) le 14 mars (page 465 du hansard):

> Les graves pénuries et les bouleversements marqués dans le secteur civil de notre économie, auxquels on s'attendait par suite de ces préparatifs de défense, n'ont pas eu lieu.

Même si les deux raisons que le ministre des Finances a données en avril dernier, pour l'imposition de cette taxe d'accise spéciale, étaient logiques à ce moment-là, ces raisons n'existent assurément plus. Je prie donc le ministre soit d'abolir la taxe d'accise, soit au moins de la réduire sensiblement. Cette mesure ferait baisser les prix au consommateur et fournirait du travail à ceux qui chôment en ce moment. En outre, elle rétablirait le volume des ventes, ce dont l'industrie en général a bien besoin.

La seconde difficulté qu'éprouvent les commerçants d'appareils électriques de nos jours, —je veux dire, surtout, les détaillants,—tient à la nature du règlement sur le crédit aux consommateurs. Les députés se rappellent que ce règlement a été établi il y a plus d'un an comme une des armes nécessaires à la lutte contre l'inflation. Dans le cas des appareils électriques, il fallait verser le tiers du prix en espèces sonnantes. Bien des gens, estimant ce règlement trop rigoureux, ont demandé au ministre des Finances d'y apporter des adoucissements. Des commerçants même lui ont adressé des instances de cette nature.

Le ministre des Finances a écouté ces demande et il a modifié le règlement en vertu d'un décret du conseil. Mais il me semble être passé d'un extrême à l'autre; de trop rigoureux qu'il était, il est devenu trop complaisant. En vertu des règlements modifiés il a permis que la valeur intégrale de l'article pris en échange soit acceptée comme une partie du tiers du versement initial. Je ne dirai pas que les résultats de cette mesure ont été...

M. Sinclair: Mais elle a été prise à la demande de l'association des commerçants.

M. Thatcher: Oui, je l'ai déclaré il y a un instant. Certains marchands, surtout ceux des grandes villes comme Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal, ont profité de la modification pour tourner le règlement. Ils

y ont réussi en offrant de déduire du versement initial un montant qui représente la valeur d'échange fictive de l'objet que le client vient remplacer pour un neuf. Il n'est personne ici qui n'ait vu les annonces publiées au cours des derniers mois dans les journaux du pays. J'en ai ici quelques-unes. En voici une qui vient de Vancouver. Je ne donne pas le nom du marchand mais l'annonce déclare: "Nous attribuerons une valeur de $50 à votre vieille planche à laver si vous achetez une nouvelle lessiveuse." En voici une autre: "Une brosse à dents aura une valeur d'échange de $50 à l'égard de l'achat d'une nouvelle cuisinière." Une autre encore: "$150 pour une tasse et une soucoupe quand vous achetez un réfrigérateur neuf." Ces trois annonces ont paru à Vancouver.

En voici une qui vient de Winnipeg.

M. Cruickshank: Donnez-en une de Moose-Jaw.

M. Thatcher: Si mon ami avait écouté, il m'aurait entendu dire qu'on n'avait pas eu recours à cette méthode dans les petites villes. Voici une annonce qui déclare: "$289 plus une paire de ciseaux pour ce réfrigérateur." Et maintenant une autre: "$289, plus l'objet que vous remettez, qu'il s'agisse d'une chaise, d'une armoire à glace, d'une lampe ou de n'importe article d'ameublement dont vous n'avez plus besoin," pour un réfrigérateur. Une autre affirme: "Allocation de $40 pour votre vieux tapis si vous en achetez ici un neuf". Au cours des derniers mois, on a publié des douzaines d'annonces semblables.

Certains députés me demanderont ce que cette méthode a de répréhensible. N'assure-t-elle pas des économies au consommateur? C'est ce qu'on ma demandé. Ce mode de vente présente plusieurs éléments répréhensibles. Tout d'abord, il enlève toute efficacité aux réglementations touchant le crédit aux consommateurs, dont le but principal était de diminuer le crédit trop facilement accordé et de contenir les poussées inflationnistes qu'il créait. Cette pratique ne signifie pas nécessairement que le consommateur obtient un prix avantageux car certains établissements,—dont quelques-uns de ceux qui publient cette réclame, je crois,—majorent tout simplement le prix de l'article et font remise de la majoration au consommateur sous forme d'une plus forte allocation à l'égard de l'article usagé qu'il remet. Le consommateur ne paie peut-être pas plus cher en réalité, mais, dans bien des cas, il n'y gagne rien. Cependant, il résulte de cette pratique qu'on ne fait presque pas de versement initial en espèces. De fait, plusieurs de ces établissements indiquent dans leurs annonces qu'aucun versement initial n'est exigé. En voici une qui dit: "Pas de versement initial pour ces réfrigérateurs". Cette réclame me semble contourner la loi. N'est-il pas dit dans le discours du trône, page 2 du hansard du 28 février:

> Les pressions inflationnistes se font toujours fortement sentir et elles exigent le maintien de mesures anti-inflationnistes.

Dans ce cas, cette pratique devrait être supprimée.

En second lieu, j'estime que ce genre de réclame, s'il n'est peut-être pas malhonnête, du moins induit délibérément le public en erreur. C'est une pratique déloyale. Beaucoup de marchands voudraient l'éviter mais ils ont l'impression que la concurrence les obligera à y recourir, à moins qu'on ne modifie les règlements. Elle inquiète les détaillants de toutes les parties du pays. De fait, l'Association des marchands détaillants de la Colombie-Britannique a soumis des observations aux députés à ce sujet récemment. J'appelle l'attention sur le premier alinéa de sa lettre, datée du 11 mars 1952, dont une copie a été envoyée à tous les députés. On y déclare:

> ...des manœuvres en matière de valeurs de reprise peuvent être utilisées en vue d'empêcher d'atteindre les objectifs pour lesquels la réglementation du crédit au consommateur a d'abord été conçue, créant ainsi une situation chaotique sans précédent dans l'histoire du commerce de détail au Canada.

L'association en question demande au ministre d'insister pour un paiement initial en espèces, d'au moins 20 p. 100 sur toutes les ventes à l'avenir. A titre de marchand, j'estime leur demande raisonnable; aussi le ministre consentira-il je l'espère à prendre des mesures dans ce sens. Dans ce cas et pourvu qu'il le veuille, il aiderait des centaines de petits détaillants canadiens à faire face à la concurrence déloyale.

La troisième raison du malaise qu'éprouvent les petits détaillants d'appareils électriques vient de ce que leur régime méthodique de ventes a été détruit il y a quelques mois lorsque le Parlement a aboli la fixation des prix. Il est encore trop tôt pour mesurer pleinement les conséquences de cette mesure, mais il pourrait intéresser les députés de prendre connaissance d'un article publié, vendredi dernier, dans la *Free Press* de Winnipeg et qui résume la situation créée dans cette ville. Dans le numéro du vendredi 14 mars a paru un article intitulé: "La libre concurrence déclenche de nouvelles coupes dans les prix." En voici le texte:

> Cette semaine, la concurrence a provoqué la chûte des prix des appareils électriques à Winnipeg... Les marchands coupaient le prix de centaines d'articles presque au niveau du prix coûtant pour attirer les clients à leurs magasins.

"Si mon concurrent peut réduire les prix, dit un marchand, je le puis aussi. Je vends ces appareils au prix coûtant."

L'abolition de la fixation des prix de revente a déclenché certes, je ne le nie pas, une guerre inique et néfaste des prix, dont bénéficiera sans doute provisoirement le consommateur canadien. Toutefois, si le ministre de la Justice (M. Garson) et l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) s'enorgueillissent de ce résultat, qu'ils se rappellent que la mesure a entraîné l'effondrement d'une partie respectable et importante de l'industrie canadienne. Qu'ils se rappellent également qu'elle a conduit des centaines de petits détaillants aux portes de la banqueroute. Qu'ils n'oublient pas non plus, s'il faut en juger par ce qui s'est produit en d'autres pays qui ont aboli la fixation des prix de revente, qu'à la longue, le consommateur n'a pas bénéficié de la disparition de la concurrence. Les petits marchands d'accessoires électriques seront, à l'échelon du commerce de détail, les premières victimes immolées sur l'autel de l'opportunisme politique par un gouvernement qui cherchait un bouc émissaire pour faire oublier son échec dans la lutte contre la hausse des prix. Je soumets ces faits et ces opinions à l'examen de la Chambre.

M. E. A. McCusker (Regina): Monsieur l'Orateur, puisque c'est la première fois que je participe à la discussion, je désire ajouter mes félicitations à celles qui ont déjà été adressées aux motionnaires (M. George et M. Gauthier, Lac St-Jean) de l'Adresse en réponse au discours du trône. En mon propre nom et au nom des 1,267,702 Irlandais qui se trouvaient au pays en 1940 et des descendants nés depuis lors, je désire aussi remercier le représentant de Maple-Creek (M. Studer) des aimables souhaits qu'il nous a adressés aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle mes commettants ont à faire face à de graves problèmes qui mettent en jeu leur économie et l'économie du pays tout entier. Il s'agit de l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est manifestée récemment dans diverses municipalités, près de Regina, et dans un abattoir de cette ville. On sait de quelle façon les autorités provinciales et fédérales ont été saisies de la chose. On sait bien, aussi, les mesures prises pour poser le diagnostic et circonscrire la maladie. Le succès de ces mesures ressort de plus en plus nettement. La maladie ne s'est pas propagée en dehors de la zone mise en quarantaine où 25,000 bêtes font l'objet d'une surveillance étroite d'une ferme à l'autre.

Je me suis rendu tout récemment à Regina. Les autorités de même que les gens de l'endroit sont très satisfaits de la manière dont on s'est occupé d'enrayer la maladie. Mais ils étaient mécontents de la publicité inutile dont ce désastre a fait l'objet à la Chambre. Les autres provinces ont été portées à croire que l'épizootie était beaucoup plus grave, beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était. La discussion à la Chambre, d'autre part, a donné à entendre qu'il y avait eu négligence et incompétence de la part des fonctionnaires de la division de l'hygiène vétérinaire qui se sont occupés de l'épizootie. Les gens estiment que ce genre de critique créera l'impression, à l'extérieur, qu'on ne s'occupe pas convenablement de l'épizootie, qu'on ne se conforme pas rigoureusement aux prescriptions de la mise en quarantaine et que, par conséquent, l'interdiction ruineuse qui existe restera en vigueur plus longtemps qu'il ne faut. Certains députés se rappelleront les années de crise et de sécheresse que nous avons connues en Saskatchewan. La graine semée au printemps ne levait pas. L'herbe ne poussait pas. Nos champs devenaient noirs. Nos bestiaux cherchaient de place en place, un brin d'herbe et d'un trou à l'autre une goutte d'eau, jusqu'à ce qu'il ait fallu les abattre, tant ils étaient affamés. On nous a ensuite donné la magnifique somme de 15 dollars par tête.

Une voix: Un cent la livre.

M. McCusker: Il en était peut-être ainsi dans la région de mon collègue. En tout cas, nous avons reçu $15 par tête. A cet époque, nous avions presque tous les jours ce que George Spence appelle très justement les tempêtes noires, où des nuages de terre poudreuse cachaient le soleil. A la même époque, dans l'est du pays, des hommes d'affaires installés dans de luxueux bureaux,—banquiers, assureurs, représentants des compagnies de fiducie,—se montraient pleins d'exigence. Ces hommes ignoraient tout des méthodes de culture dans l'ouest du pays. Beaucoup d'entre eux n'y avaient jamais été, mais ils se croyaient assez compétents pour critiquer ceux d'entre nous qui là-bas étaient aux prises avec cette terrible sécheresse. On a donné à ces gens le titre de cultivateurs à la Chambre.

Nous n'avons que trop entendu de critiques de la part de nos pseudo-vétérinaires se carrant sur les bancs de l'opposition. On a abordé le problème d'une façon fort satisfaisante: à Regina une réunion a groupé les personnes suivantes: le président, M. Nollet, ministre provincial de l'agriculture; le très honorable James Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, flanqué de fonctionnaires de

son ministère; M. Herbert Weib, vice-président des éleveurs de bétail de la Saskatchewan; M. D. K. L. Davis, directeur de l'association avicole de la Saskatchewan; M. W. J. Bell, président de la fédération agricole de la province. M. Kenneth Coppock, de Calgary, secrétaire de l'association des éleveurs de bétail du Canada de l'Ouest; M. J. H. Wesson, président du syndicat du blé de la Saskatchewan; M. George Ross, chef du secteur de l'ouest du Conseil du bœuf de l'Ouest. M. J. L. Phelps, président de l'union des agriculteurs de la Saskatchewan. En outre, assistaient à la réunion quelques-uns des agriculteurs dont le bétail était victime de l'épizootie. Vous aurez la bonne grâce d'avouer, monsieur l'Orateur, que c'est là une liste fort impressionnante. Un éditorial du *Leader-Post*, en date du 11 mars 1952, donne les grandes lignes de leurs débats et des conclusions auxquelles ils parvinrent. Je cite avec votre permission:

> Au cours de la réunion d'urgence qui dura toute la journée, et qui réunit à Regina à la fin de la semaine dernière les agriculteurs et les représentants du Gouvernement, ceux-ci ont discuté les premières manifestations de l'épizootie, et le problème des céréales gourdes. C'est avec satisfaction que nous avons constaté qu'une ambiance constructive entourait la plupart du temps les débats.
>
> Les délibérations se sont maintenues sur un plan supérieur; on a pu ainsi éliminer les idées fausses et les malentendus qui, s'ils avaient été laissés sans explication ni discussion, auraient gêné le programme efficace d'éradication en cours. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et les fonctionnaires fédéraux n'ont absolument rien dissimulé. C'est bien ainsi qu'il fallait procéder; de fait l'atmosphère était tellement plus légère à la fin de la conférence qu'on a appuyé chaleureusement une résolution reconnaissant que les autorités gouvernementales avaient pris toutes les mesures raisonnables pour réprimer et supprimer la maladie.

J'aimerais également citer d'une autre livraison du *Leader-Post* une résolution qui a été adoptée à la même réunion:

> A la fin de la réunion, on a adopté une résolution mentionnant qu'on avait confiance que le Gouvernement et les services vétérinaires avaient fait tout en leur pouvoir pour réprimer et supprimer la maladie.
>
> La résolution déplorait l'imposition, par les provinces, d'interdictions visant les envois de bétail ou de viande tout en précisant que, sans doute, les provinces intéressées avaient agi de bonne foi afin d'empêcher la maladie de s'étendre.
>
> En outre, la résolution précisait que l'épizootie n'était ni si grave ni si étendue que l'ont prétendu les journaux.

Voilà donc la décision d'un groupement composé de messieurs qui occupent une place éminente parmi les éleveurs de bétail ou les producteurs de céréales de l'Ouest, votée sous la présidence du ministre provincial de l'Agriculture. Qu'on compare l'attitude de cette commission avec celle de certains des messieurs qui siègent en face et dont les critiques tendent à saper la confiance que met la population du Canada en ceux qui essayent de faire disparaître la maladie. Qu'on se souvienne que le ministre de l'Agriculture a affirmé à la Chambre que la question allait être déférée au comité de l'agriculture, où il serait loisible de convoquer des témoins afin de déterminer s'il y a eu négligence. Voilà où les députés pouvaient obtenir les renseignements qu'ils désirent; voilà où il fallait formuler leurs critiques.

Je regrette que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) ne soit pas ici ce soir. J'ai prié le représentant de Calgary-Est (M. Harkness) de prévenir l'honorable député et son collègue de Brant-Wentworth (M. Charlton) que j'allais critiquer certains des propos qu'ils ont tenus en cette enceinte. Le représentant de Lake-Centre doit ressentir certains tiraillements de conscience en relisant les pages du hansard. Il aurait dû être le premier à exiger que ces gens aient l'occasion de se défendre avant d'être condamnés. N'est-il pas l'auteur d'une résolution figurant actuellement au *Feuilleton* et concernant une déclaration des droits de l'homme? Étant donné son attitude et celle d'autres honorables vis-à-vis, je pense que nous ferions bien de scruter attentivement cette déclaration des droits de l'homme de peur qu'il ne s'y trouve une autre disposition qui abolira au pays le droit criminel anglais pour le remplacer par le droit criminel continental. C'est en s'inspirant de ce droit qu'il a condamné ces gens la semaine dernière. En vertu du droit criminel anglais, un homme est censé innocent tant qu'il n'a pas été jugé et déclaré coupable; mais c'est cet autre droit qui a dicté le comportement des membres de l'opposition, la semaine dernière, lorsqu'ils ont condamné l'incriminé et cherché à le faire pendre avant qu'il ait subi son procès. (Exclamations).

M. Cardiff: Ce discours est inopportun.

M. McCusker: Les membres de l'opposition ont pu évidemment être induits en erreur. Ils ont reçu la visite du chef conservateur-progressiste de la province, M. Alvin Hamilton, qui a déclaré au cours d'une entrevue accordée à des journalistes, avant de quitter Regina, qu'il venait ici pour leur dire ce qu'il fallait dire et faire en sorte que les cultivateurs et les autres intéressés fussent justement traités. Il est peut-être un peu responsable de ce qui s'est produit ici la semaine dernière. Il semble ne pas leur avoir fourni des renseignements bien authentiques.

Ce soir, le représentant de Calgary-Est (M. Harkness) a parlé sur le ton conservateur

habituel. Il a commencé par condamner les spécialistes sur place qui n'avaient pas encore eu la chance d'être entendus. Il a dit que les chevreuils parcouraient la région, que la quarantaine n'était pas rigoureusement observée. Je me trouvais à Regina il y a dix jours et j'ai pu y discuter la question avec les gardes-chasse. Ils s'employaient alors activement à écarter ce danger. Rien de nouveau à cela. En outre, je rappelle au député que les bovins atteints étaient, pour la plupart, gardés à l'étable. Dans ma région, on ne met pas les animaux en pâture, en hiver. Les vaches laitières en cause étaient gardées à l'étable dans les enclos, le long du ruisseau Wascana. La maladie s'est répandue, sur une courte distance, le long du ruisseau Wascana, qui est assez étendu. Or, c'est vers le bas de la vallée de la Qu'Appelle qu'on trouve habituellement le chevreuil, non pas vers l'amont du ruisseau, c'est-à-dire au nord de Regina, où les arbres se font moins nombreux.

Alors que je me trouvais à Regina l'autre jour, je me suis laissé dire par les fonctionnaires provinciaux qui s'occupent de l'industrie du bétail qu'ils étaient parfaitement satisfaits de la collaboration qui existait entre eux et les fonctionnaires fédéraux. Le député de Brant-Wentworth (M. Charlton), qui est vétérinaire,—je regrette qu'il ne soit pas ici ce soir,—s'est montré très peu bienveillant envers ses confrères. J'aurais pensé qu'il se serait porté à leur défense jusqu'à ce qu'ils eussent l'occasion de se faire entendre. Mais, au lieu de cela, il nous a lu un long article, tiré de l'*Encyclopédie britannique* ou de quelque revue de médecine vétérinaire, qui décrivait la maladie.

M. Ross (Souris): Je crois qu'il a cité un manuel.

M. Sinnott: Le 749e volume.

M. McCusker: Il a expliqué avec quelle facilité on peut faire le diagnostic de cette maladie. Je me demande s'il a entendu parler d'un virus atténué qui atteint les animaux et engendre une maladie tout à fait atypique, de courte durée, aux symptômes obscurs? Il n'en a pas soufflé mot. A mesure que ce virus se propage d'un animal à l'autre, il devient fort virulent et produit plus tard une maladie avec symptômes particuliers. Je suis sûr que le député aurait pu donner cette explication pour défendre les vétérinaires de Regina et qui font le travail sur les lieux. L'a-t-il fait? Non. Je me demande s'il a jamais vu lui-même un animal atteint de la fièvre aphteuse. Je me demande s'il a jamais vu un animal atteint de la stomatite vésiculaire. Je ne le crois pas. Je me demande s'il a jamais lu le passage suivant tiré de l'ouvrage de sir William Osler portant sur l'homme: Qui étudie les malades sans étudier les livres navigue une mer inexplorée; qui étudie les livres sans étudier les malades ne va même pas en mer. Je crains que mon honorable ami se range dans cette dernière catégorie. Il n'est jamais allé en mer. Il est ce que les Anglais appelaient fort à propos, au cours de la guerre, un amiral de jetée. Une voix derrière moi demande si je connais quelque chose à la fièvre aphteuse. Je puis répondre que le processus de la parturition s'étudie dans les laboratoires de même que le processus de plusieurs de ces maladies. En médecine, nous utilisons des animaux pour faire des expériences afin de découvrir quels seront sur l'homme les effets de certaines maladies et de trouver les moyens de les combattre. Les tissus animaux réagissent aux blessures—chimiques, bactérielles ou autres—à peu près de la même façon que les tissus humains. Les principaux symptômes observés sont les suivants: rubor, tumor, calor et dolor, autrement dit, rougeur, tuméfaction, chaleur, et douleur. Ils se ressemblent à cet égard. Dans plusieurs cas, les maladies sont semblables.

Vu la nervosité extrême dont font preuve les membres du parti CCF depuis quelques jours, j'hésite à leur adresser certaines de mes observations. Je détesterais donner lieu à une autre attaque de nervosité comme celle dont nous avons été ici témoins vendredi dernier.

M. Hodgins: Vous y réussissez assez bien.

M. McCusker: Je promets de ne pas employer le mot qui les horripile tant. Je m'en tiendrai aux questions agricoles. Le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui est absent, a promis au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qu'il ferait tout en son pouvoir pour faire franchir au bill les étapes de l'étude de la résolution et les trois lectures requises, la même journée. Pourtant, il ne semble pas s'être opposé à ce que le débat se prolonge trois longs jours. Le député d'Assiniboïa (M. Argue), qui se prétend le seul défenseur des agriculteurs de l'ouest du pays, n'a pas été, non plus, des plus utiles. Je tiens à signaler à la Chambre que les vrais représentants de l'agriculture ici sont membres du parti ministériel.

M. Ross (Souris): Où sont-ils?

M. McCusker: La réaction du député d'Assiniboïa a été la même que d'habitude. Chaque fois qu'on présente un projet de loi pour aider les agriculteurs de l'Ouest, il réagit comme il l'a fait dans ce cas-ci. Quand le ministre de l'Agriculture a déclaré que la loi lui donnerait le pouvoir de verser une in-

demnité juste et raisonnable à ceux dont les troupeaux sont atteints ou ont été en contact avec des animaux contaminés, qu'a dit le député d'Assiniboïa? Qu'il ne suffisait pas d'affirmer qu'on accorderait une indemnité juste et raisonnable, dans la pleine mesure possible. Voici donc un homme qui, depuis que je siège ici, n'a jamais été satisfait de mesures justes et raisonnables. J'ai l'impression qu'on a mis trop de chaleur et peut-être pas tout à fait assez de lumière dans le débat actuel. Dorénavant, gardons donc notre calme et, avant de prononcer une condamnation, laissons au comité de l'agriculture le soin d'entendre les intéressés, de déterminer si une erreur a été commise et, le cas échéant, de désigner les responsables. Quant à nous, il ne nous sied pas de chercher à faire servir à nos propres fins un désastre de cette envergure. Travaillons plutôt de concert, afin de faire renaître la confiance, au Canada et à l'étranger, de façon que l'interdiction d'exporter soit levée le plus tôt possible.

Un mot au sujet d'un homme qui s'est fourré le nez dans cette affaire, M. Alvin Hamilton, chef du parti conservateur progressiste en Saskatchewan, qui perdra sûrement son dépôt aux prochaines élections.

Une voix: L'honorable député veut-il parier?

M. McCusker: Il ne réussira pas à faire élire un seul de ses partisans à la législature provinciale.

M. Harkness: Je pensais que l'honorable député ne mêlerait pas les considérations politiques au débat.

M. McCusker: Je ne parle que de la Saskatchewan. Je rappelle que la semaine dernière l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a dit à la Chambre qu'en décembre dernier les cultivateurs de la Saskatchewan dont les troupeaux étaient atteints de la maladie savaient en général qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse et que tout le monde en parlait. Je présume qu'il tenait ce renseignement de M. Hamilton, qui le lui avait fourni avant son exposé à la Chambre. Quelques jours plus tard, à un reporter qui lui posait à la radio la question suivante: Croyez-vous que cette déclaration est vraie? M. Hamilton répondit: non. Je parcourais la région, a-t-il dit. Vous savez qu'il est candidat à Lumsden où sévit cette maladie. "J'ai fait la tournée de cette région en janvier et en février, a-t-il déclaré à la radio et je ne soupçonnais pas l'existence de cette maladie avant que les journaux me la révèlent." Messieurs, il accomplit une tournée dans cette région. M. Thayer, membre du parti provincial de la C.C.F., représente cette circonscription. Mon frère est cultivateur dans cette circonscription qui est contiguë à Regina. Celle de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) est limitrophe. Les gens, y compris le susmentionné, ignoraient la présence de la maladie; ils se croyaient à l'abri, pensant que c'était de la stomatite vésiculaire.

J'aimerais signaler ce soir un autre problème qui se pose pour les gens de ma circonscription. Je demande aux députés cécéfistes de ne pas quitter leur siège en entendant ce que je vais dire. J'ai en main des lettres émanant de nombreux syndicats de ma municipalité. On avait généralement l'impression que toutes les lettres en provenance des syndicts allaient aux députés d'une certaine partie de la chambre mais j'en ai reçu certaines qui se rattachent si étroitement à la question que force m'est d'en traiter. Je songe à la détresse de certains de mes commettants employés aux abattoirs et à d'autres qui font partie de la Fraternité canadienne des cheminots. J'ai ici des protestations venant de la reine de l'Ouest, division 43 de la *Fraternité canadienne des cheminots*; de la *United Packing Houses of America*, succursale 226; de la *United Packing Houses of America*, succursale 373; du syndicat des magasins à rayons de gros et de détail, local 538. La quarantaine imposée par le gouvernement fédéral leur causera un tort plus grave; ils devront surmonter de plus graves difficultés que des syndicats analogues d'autres régions du Canada. A partir des provinces Maritimes, par exemple, les provinces de Québec, d'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont imposé des interdictions provinciales. Les ouvriers de ces régions peuvent donc tenir les gouvernements provinciaux responsables de la situation. Loin d'avoir imposé ces interdictions, le gouvernement fédéral en désire la levée immédiate. A Regina, c'est différent. La quarantaine s'applique à une région de cinquante milles carrés. Aucun produit n'en peut sortir. Les cheminots sont en chômage. La situation mérite un examen. Il en est de même, dans une certaine mesure, des employés de salaison. J'invite le ministre du Travail (M. Gregg) à faire enquête sur les besoins de ces hommes et à les traiter avec la charité qui lui a acquis une réputation si enviable.

Il ne faut pas oublier non plus les camionneurs qui m'ont adressé bon nombre de lettres. J'en ai des douzaines. Je crois que leur situation fait l'objet d'un examen de la part de la Commission des transports, de sorte qu'il ne m'appartient pas d'en parler en ce moment.

Il y a une autre question que je voudrais aborder avant de reprendre mon siège, c'est l'habitation. Nous cherchons présentement à nous entendre avec le gouvernement fédéral en vue de construire 1,500 maisons à Regina. Le gouvernement fédéral fournirait 75 p. 100 des fonds requis, la province 12½ p. 100 et la ville 12½ p. 100. Mais cela est bien loin de répondre à nos besoins. Nous avons une liste où figure le nom de 150 familles d'anciens combattants qui attendent une maison. Il y a des gens employés à Regina qui ne peuvent trouver de logements. Il y a deux personnes, employés par une société de Regina dans laquelle j'ai un intérêt, qui ont dû aller s'établir ailleurs, faute de maisons pour loger leur famille. L'une d'elles est rentrée à Toronto et l'autre s'en est allée à Battleford. Des dispositions ont été prises de façon qu'on puisse emprunter de quatre compagnies d'assurance. Ces emprunts toutefois s'appliquent à un genre de maisons trop coûteux pour les jeunes gens qui débutent dans la vie. La Chambre de commerce a exposé certaines raisons pour lesquelles il y aurait lieu de fournir de l'aide aux particuliers qui veulent se construire une maison. Elle énumère les avantages qu'une telle aide comporte. Le modèle de maisons, témoignant du goût des particuliers, serait plus varié, plus attrayant. Les citoyens auraient la fierté que procure la propriété, ils se soucieraient de l'entretien de leur maison, ils en surveilleraient de près la construction. Les travaux occuperaient plusieurs entrepreneurs au lieu d'un seul plus important.

Jadis, avant que nous versions des subventions à l'habitation, que nous accordions la totalité d'une entreprise à une société importante, plusieurs petits entrepreneurs entraient en jeu. Quelques menuisiers, un plâtrier constituaient une petite société et embauchaient quelques hommes. Ils travaillaient de longues heures mais ils construisaient de meilleures maisons. Le propriétaire éventuel se tenait sur les lieux le matin, le soir, aidant du mieux qu'il pouvait à la tâche. Aussi, sa maison lui coûtait-elle moins cher et pourtant elle était meilleure. Cet état de choses n'est plus.

Un autre avantage consisterait en ce que les logements seraient dispersés à travers la ville au lieu d'être groupé en quartiers. Ils réclament le rétablissement de l'emprunt supplémentaire d'un sixième. Ils souhaitent rendre possible l'extension des emprunts à de modestes habitations, modernes ou non. Il y a plusieurs années, lorsqu'on construisait la ville de Regina et que je commençais à travailler, la maison moderne n'existait pas. Petit à petit, les choses ont changé, mais les bâtisses d'alors n'ont pas été détruites; on les a perfectionnées. Il ne nous est pas possible de verser une subvention à quelqu'un qui érige une petite maison moderne d'une ou de deux chambres à coucher, ou même une seule, un vivoir et une cuisine. Non, la maison doit avoir trois chambres à coucher. Les jeunes gens qui débutent dans la vie ne peuvent pas se l'offrir. On demande souvent: Mais s'il a une famille? Voici ma réponse: Quand la famille arrivera, l'intéressé sera mieux établi et pourra se permettre une maison plus confortable. Il pourra vendre celle qu'il habite à d'autres jeunes gens qui viennent de se marier et qui débutent dans la vie. Je demanderais au ministre de prêter quelque attention à ces gens qui éprouvent de grandes difficultés à l'heure actuelle.

M. J. J. Smith (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, si je participe au débat, c'est que je tiens à appeler l'attention du Gouvernement sur certaines questions; mais auparavant, il est un autre problème que je voudrais brièvement évoquer. Il a trait à ce qui s'est passé ici même vendredi soir. Je puis assurer aux députés que je n'aborderai pas le domaine des affaires extérieures. Je me bornerai à suivre ma ligne de conduite habituelle et à ne traiter que les sujets qui me sont familiers. Toutefois mon collègue d'Humboldt (M. Hetland) a parlé d'un sujet que j'estime d'actualité. Il était grand temps qu'on en fasse mention.

Je n'ai rien à ajouter à l'exposé du député; je ferai observer cependant que les deux députés de la CCF ont fait preuve d'injustice en critiquant son attitude; leurs observations ne reposaient sur rien de solide. Sans doute, mon honorable ami, le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) peut-il être excusé à cause de son ignorance des conditions imposées aux agriculteurs de l'Ouest. Nous ferons donc montre d'indulgence à son égard. Il est possible qu'il n'ait pas saisi le motif du député d'Humboldt; je le répète, nous pouvons tenter de l'excuser; mais il n'est point d'excuses possibles pour l'attaque menée par le député de Saskatoon (M. Knight) et ses observations au sujet du député d'Humboldt. Avant que j'achève mes remarques, peut-être reconnaîtra-t-il (de même que les membres de son parti et d'autres députés) que ses propos n'étaient ni équitables ni appropriés. Je devrais être juste envers le député de Cap-Breton-Sud. Il a rendu ce qui constitue à mes yeux un hommage au représentant d'Humboldt lorsqu'il a dit que l'honorable député n'avait pas encore atteint la maturité sur le plan politique. Je ne connais pas les gens de la circonscription d'Humboldt, mais je suppose qu'ils ressemblent

beaucoup à mes commettants. Je suppose aussi qu'ils voudraient bien que leur représentant n'atteignît pas la maturité sur ce plan. Il suffit qu'il soit un homme politique pratique. Et, si je demeure ici trois ou quatre ans, ou neuf ou dix ans, lorsque quelqu'un se lèvera pour me dire que je n'ai pas atteint la maturité sur le plan politique, j'accepterai ces remarques comme un compliment.

Quels faits l'honorable représentant d'Humboldt exposait-il à la Chambre? Si je me souviens bien, il a dit que, à l'occasion de plusieurs grèves des syndicats, ces derniers ne se mettaient pas en grève contre leurs employeurs mais contre chaque homme, femme, et enfant du pays. Si je voulais critiquer les remarques de l'honorable représentant d'Humboldt, je dirais qu'il a été beaucoup trop aimable. Il aurait pu ajouter, en parlant de la grève des cheminots, qu'elle nuisait aux cultivateurs de l'Ouest du pays et qu'elle les a touchés dans une plus grande mesure que n'importe quel autre groupe de Canadiens. Tous les députés des provinces des Prairies, sans égard à leur allégeance politique, sont d'accord avec moi là-dessus, je pense. J'irai plus loin et dirai que les cultivateurs de l'Ouest ressentent encore les effets de cette grève.

Personne, j'en suis sûr, ne me contredira quand je parle ainsi. Cela étant, je souhaite que tous ceux qui seront tentés de parler ici des observations de notre collègue d'Humboldt ou qui participeront au débat, s'abstiendront de faire allusion à celles-ci, ou bien le féliciteront d'avoir signalé la chose à la Chambre.

Le vendredi 14 mars, ainsi qu'on le rapporte à la page 505 du hansard, l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) disait, en parlant de notre collègue d'Humboldt:

> Je ne puis comprendre l'attaque acerbe que le député d'Humboldt a portée contre les travailleurs du pays...

Cette attaque, pourtant, n'avait rien d'acerbe. J'ignore ce qui a porté le député de Saskatoon à parler comme il l'a fait, mais il me permettra de lui dire que s'il a envie de persuader la population de la Saskatchewan que le petit monsieur d'Humboldt est acerbe, à la Chambre ou ailleurs, il ferait bien mieux de conserver sa salive pour coller ses timbres.

Comme le signalait notre collègue de Moose-Jaw (M. Thatcher) je crois que ceux d'entre nous qui viennent de la Saskatchewan, ainsi que ceux qui viennent de l'Alberta ou d'autres comtés dans les Prairies, se trouveraient bien de travailler ensemble à la solution de nos problèmes communs au lieu de s'engager, à la Chambre, dans des disputes politiques. Nous risquons, il est vrai, d'avoir des élections en Saskatchewan cet été. Après tout, ceux d'entre nous qui veulent participer à une bonne bagarre politique ne trouveront rien qui les empêche de se rendre en Saskatchewan pour entrer dans la mêlée là-bas. Mais je m'oppose énergiquement à ce qu'un député des provinces des Prairies accuse un partisan du Gouvernement de lancer une attaque acerbe et se mette ensuite à lui faire des reproches quand, de fait, l'honorable député en question a simplement tenté d'exposer clairement à la Chambre une certaine situation. En somme, on lui dit: Restez tranquille, sinon on vous la boucle. Je ne puis accepter cette façon d'agir.

Je crois que depuis mon arrivée ici j'ai toujours essayé d'en arriver à des conclusions logiques dont tous pourraient profiter. Les honorables membres de l'opposition conviendront, je pense, que c'est ce que j'ai essayé de faire. Disons (c'est un avertissement, non une menace) que si l'opposition veut transformer cette honorable Chambre en arène de pugilat, les gars de la Saskatchewan sont là pour leur faire l'affaire. Je dirai au leader du gouvernement à la Chambre et aux whips, s'ils pensent nous arrêter, ils se mettent le doigt dans l'œil, car nous ne nous en laisserons pas imposer.

Je passe maintenant à des sujets plus importants. Durant une période de moins d'un mois, j'ai entendu deux discours du trône. Ils n'avaient rien d'exceptionnel, pour ce qui est de la façon dont ils ont été prononcés par le monsieur qui représentait la Couronne tant à Ottawa qu'en Saskatchewan. A Ottawa, notre nouveau gouverneur général est le premier Canadien de naissance à occuper ce poste élevé. Il en va de même en Saskatchewan où, pour la première fois, le discours du trône a été prononcé par un Canadien né dans la province, M. W. J. Patterson. C'est le Gouvernement qui a fait ces deux nominations. Si les divers groupes politiques acceptaient tout ce que le Gouvernement a fait aussi bien qu'ils accueillent ces deux nominations, il n'y aurait pas d'opposition à la Chambre et ce serait très malheureux.

A propos des nominations, j'aimerais parler de celle que le ministère du Travail a faite lorsqu'il a désigné M. Pat Conroy à titre de représentant du gouvernement canadien ou du ministère du Travail à Washington. Il y a des syndicats ouvriers dans ma circonscription. Un de ces syndicats est celui des houilleurs, car nous avons, à Estevan, une mine qui produit environ le dixième de toute la houille grasse extraite au Canada. Si je pouvais parler au nom des houilleurs de ce syndicat, je dirais que les mineurs d'Estevan ont bien accueilli la nomination de M.

Conroy. M. Conroy était dans cette localité au moment de la grève; beaucoup de mineurs le connaissent bien. Au nom des houilleurs d'Estevan, je dis au Gouvernement que la nomination de M. Conroy a été très bien vue.

J'ai quelques autres brèves considérations à soumettre à l'examen de la Chambre. Il a beaucoup été question du fort excédent budgétaire. J'ai dit que je m'abstiendrais de parler de ce que je ne connais pas très bien, mais la brièveté de mes observations sur l'excédent du budget ne tiendra pas à un manque de connaissance du sujet.

Les chiffres semblent indiquer que l'excédent est d'environ 700 millions. Sur cette somme, 400 millions, nous dit-on, seront dépensés avant la fin de l'année financière, le reste devant servir à amortir la dette nationale. Les membres de l'opposition officielle conviendraient, j'imagine, de l'opportunité d'un excédent; le point, c'est que ce ne sont pas eux qui l'ont rendu possible.

On me permettra de citer ici un bref passage d'une brochure où se trouve reproduit un article qui a paru dans le *Reader's Digest,* sous le titre: "L'inflation intéresse tout le monde". L'auteur de cet article est M. Samuel B. Pettengill, ancien député démocrate de l'Indiana au Congrès américain. Je recommande la lecture de cette prochure à tous les députés, car elle fait justice, je crois, de certaines critiques formulées par les membres de l'opposition. Je cite ici les vues de ce membre du Congrès, vue auxquelles je souscris à fond:

La cause principale de l'inflation est que le gouvernement fédéral a, depuis 1930, dépensé plus qu'il n'a perçu.

Il s'agit du gouvernement des États-Unis.

Il s'est endetté au cours de dix-huit des vingt et une dernières années.

Et plus loin:

Une chose que le Gouvernement peut et doit faire, c'est d'absorber le plus possible, par les impôts, la réserve accrue des devises. Votre rôle en cela consiste à payer les impôts sans vous y soustraire. Il vaut mieux que vous payiez des impôts maintenant que de savoir que votre veuve ne retirera de votre police d'assurance que de quoi acheter un repas comme cela s'est vu en Allemagne.

C'est, en somme, précisément ce que fait le gouvernement actuel. Il équilibre son budget. On se plaint des lourds impôts, mais d'après cet auteur, les impôts sont très bien. On a donné à entendre que les lourds impôts ont une tendance inflationniste, mais il n'est certes pas un député pour affirmer qu'un gouvernement ou un particulier ne devrait pas payer ses dettes parce que cela tend à provoquer l'inflation. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet.

Un mot au sujet de la fièvre aphteuse. J'en ai parlé en une autre circonstance au cours de la session, affirmant que ceux d'entre nous qui voulaient obtenir des renseignements devraient attendre que le comité fût institué et que les fonctionnaires de l'État fussent appelés. Certaines personnes ont montré beaucoup d'empressement à condamner la conduite des fonctionnaires fédéraux et celle du Gouvernement. Je me demande si elles auront le courage de se présenter devant le comité et, en présence des fonctionnaires fédéraux et des autres vétérinaires qui seront convoqués, de répéter leurs déclarations. Ce sera des plus intéressants. Je ne suis pas membre du comité de l'agriculture, mais j'irai certainement voir ce qui s'y passera.

Je me suis demandé pourquoi c'est en Saskatchewan que la fièvre aphteuse a fait son apparition. Tous les malheurs semblent s'abattre sur la Saskatchewan. Si la Providence existe vraiment pourquoi a-t-elle permis que la maladie se déclare en Saskatchewan? Je ne vois qu'une raison, c'est que les citoyens de la Saskatchewan sont très courageux. C'est la province où les hommes sont vraiment hommes et les femmes des amours de femmes.

Cet après-midi, le représentant de Maple-Creek (M. Studer) a parlé de la composition de la Commission du blé. Sauf erreur, on doit porter de trois à cinq le nombre de ceux qui en font partie. Nous, cultivateurs,—je parle maintenant à titre de membre du syndicat des cultivateurs,—demandons que les deux nouveaux membres soient cultivateurs. Il est vrai que les cultivateurs ne savent pas tout; il est vrai que les associations de cultivateurs comptent parfois des radicaux, mais il faut reconnaître qu'un cultivateur authentique est un homme passablement compétent. Je suis prêt à mesurer les vrais cultivateurs aux membres de n'importe quelle autre profession au Canada ou ailleurs. Il ne faut pas avoir uniquement des hommes de profession. Des cultivateurs authentiques devraient faire partie de la Commission du blé, c'est entendu. J'espère que, lorsque le ministre du Commerce (M. Howe) fera son choix, il s'assurera qu'il y a de véritables cultivateurs parmi les nouveaux membres.

Un mot au sujet de l'industrie de l'automobile. Il en a beaucoup été question depuis quelques années, l'hiver dernier surtout. J'ai une opinion au sujet de cette industrie et je tiens à dire dès maintenant que c'est une opinion personnelle. Quoi qu'il en soit, je n'hésite jamais à dire ce que je pense à la Chambre. Récemment, un livre assez intéressant, formé de renseignements et de chiffres concernant l'industrie de l'automobile, m'est

tombé sous la main. La brochure, édition de 1951, est une publication de la *Canadian Automobile Chamber of Commerce.*

On a beaucoup entendu parler de cette industrie naissante de l'automobile. Ayant été dorlotée, choyée et protégée pendant des années, elle doit maintenant avoir grandi. C'est un gros garçon maintenant et il est temps qu'il se tienne debout. Cette industrie n'a plus besoin de protection. Mes amis conservateurs,—je fais exception, cette fois-ci, pour le député de Souris (M. Ross),—diront qu'il faut la protéger. Peut-être raisonnent-ils ainsi, mais je ne suis pas de leur avis. Je le répète, l'industrie de l'automobile a eu le temps de grandir.

Je fais un retour en arrière vers l'époque, c'était, je crois, en 1936, où les droits de douane avaient été abolis à l'égard des instruments agricoles. On a alors entendu répéter à grands cris que les sociétés d'instruments aratoires allaient à la ruine, mais il n'en a rien été. Les rapports financiers indiquent que ces sociétés sont en assez bonne posture. Je ne vois pas que l'industrie de l'automobile soit différente. Elle doit pouvoir se suffire à elle-même et soutenir la concurrence des autres fabriques d'automobiles.

Il est interdit d'importer des voitures dont l'année de fabrication n'est pas identique à l'année d'importation. Pour ma part, cette interdiction n'a pas sa raison d'être. Examinons des statistiques qui figurent dans le livre dont je viens de parler. Je n'aime pas mêler une foule de chiffres à mon discours, mais j'en ai certains sous la main qui, à mon avis, sont plutôt intéressants.

En 1950, l'industrie de l'automobile a produit 284,000 voitures privées, 106,000 camions et autobus, formant un total de 390,000 voitures, ou encore près de 100,000 de plus qu'en 1949, soit une augmentation de 50 p. 100. Les ventes à terme se sont élevées à 31.5 p. 100 du total; les autres ventes ont été effectuées au comptant. En d'autres termes, environ un tiers des voitures ont été vendues à crédit et deux tiers au comptant. En 1950 on a vendu plus de voitures au comptant qu'on n'en a produit en 1949. Je demande au Gouvernement d'examiner sérieusement l'à-propos d'éliminer tous les droits de douane qui frappent les automobiles entrant au Canada. On s'apercevra, je le répète, que cette industrie s'est affirmée et peut se suffire à elle-même.

Certains détaillants ou vendeurs de voitures ont, il est vrai, des ennuis, mais pourquoi? Ils ont suivi les mauvais conseils de l'industrie de l'automobile, qui les a contraints à aménager de vastes garages, salles d'exposition et ainsi de suite. Bon nombre de vendeurs ont aujourd'hui des ennuis, parce qu'ils sont allés trop loin. Il faut rappeler que la taxe sur les automobiles en vigueur au Canada est loin d'égaler celle qui est imposée aux États-Unis. Je n'ai pas à fournir mon raisonnement au ministre, puisqu'il l'a déjà entendu ailleurs. J'espère que le ministre, lorsqu'il établira son nouveau programme fiscal, étudiera l'à-propos de faire en sorte que cette taxe soit plus en rapport avec celle qui est imposée aux États-Unis. S'il tient la chose pour impossible, je veux croire qu'il nous en donnera les raisons.

Il y a un dernier point que je veux porter à l'attention de la Chambre. Il s'agit des obligations vendues au cours de la dernière guerre. Il y a des gens aujourd'hui qui sont contraints de vendre ces obligations pour se procurer l'argent qu'il faut pour subsister. Les démarcheurs ont assuré aux gens que ces obligations constituaient un placement extrêmement avantageux. On invoquait le patriotisme pour inciter les gens à acheter les obligations. Je détiens quelques-unes de ces obligations, pas beaucoup cependant. Ce n'est donc pas par intérêt personnel que je parle puisque j'espère conserver ces obligations jusqu'à échéance. Je toucherai alors la pleine valeur de l'obligation plus les intérêts. Ces obligations ne constituent pas un placement trop désavantageux. Il y a bien des gens, toutefois, qui en ont acheté sachant bien qu'ils ne pourraient les conserver jusqu'à échéance. Des vieillards savaient qu'ils ne vivraient pas jusqu'à cette époque. Il y en a aujourd'hui qui, contraints de vendre leurs obligations, ne touchent que 90c. ou 95c. le dollar. Cela ne suffit pas, à mon avis. J'invite le ministre à nous dire pourquoi le Gouvernement ne peut assurer la vente au pair de ces obligations comme c'est le cas pour les obligations d'épargne.

Le ministre est, cette année, dans l'heureuse posture de disposer d'un excédent. Les temps sont bons, il est aisé de prélever les impôts et l'argent est assez facile à gagner. Nous sommes en guerre froide. Si celle-ci dure trop longtemps, et que la situation économique devient difficile, les impôts rentreront moins facilement. Si la vraie guerre éclate, il nous faudra peut-être à nouveau avoir recours au marché des valeurs et vendre des obligations de l'État. Je crains qu'il ne soit difficile d'en vendre, car le public sait fort bien que beaucoup de ceux qui en ont acheté pendant la dernière guerre n'en reçoivent pas la pleine valeur.

L'article en question contient encore certains détails que je voudrais citer; les voici:

Si je réalise une épargne à la suite d'un travail utile, en produisant des marchandises que d'autres achètent et que je prête $1,000,—c'est-à-dire mes économies,—à l'oncle Sam, les réserves d'argent de la nation n'en sont pas accrues d'autant. L'oncle Sam a $1,000 de plus; tandis que moi, j'ai $1,000 de moins. Mais si le gouvernement emprunte cette somme d'une banque de commerce, les réserves du pays en sont accrues d'autant. La banque accepte le billet provisoire de l'oncle Sam, c'est-à-dire l'obligation du gouvernement, et porte à son crédit un montant de $1,000 sur lequel il tire des chèques, afin de payer ses factures.

A mon avis, pour aussi longtemps que le Gouvernement emprunte de l'argent de la population (je parle maintenant du Canada), il n'en est pas plus pauvre. S'il doit emprunter de l'argent, même des banques, il en résulte une plus forte circulation monétaire et, par conséquent, l'inflation. Je propose que le Gouvernement étudie la possibilité de rembourser la pleine valeur des obligations à ceux qui sont obligés de les encaisser. Ainsi que je l'ai déjà dit, j'espère que le ministre des Finances sera en mesure de nous dire pourquoi il ne peut rien faire en vue d'abaisser l'impôt élevé qui frappe les automobiles; j'espère également qu'il pourra nous dire pourquoi il n'y a rien à faire à l'égard de ces obligations de guerre, dans le sens de veiller à ce que les gens rentrent pleinement dans leur fonds. En ce qui concerne l'abolition des droits de douane sur les automobiles à l'entrée dans notre pays, je crois qu'il ne nous a pas expliqué pourquoi on ne peut rien faire dans ce sens, parce que c'est inexplicable. Il devrait simplement abolir ce tarif.

(Texte)

M. Armand Cloutier (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je ne puis taire la vive émotion qui m'étreint au moment où je me lève dans cette Chambre pour parler au nom des électeurs et électrices du comté de Drummond-Arthabaska que j'ai l'honneur de représenter aux Communes. Je suis ému pour plusieurs raisons. D'abord le comté de Drummond-Arthabaska a connu de très grands politiques, et je voudrais aujourd'hui posséder l'éloquence des Laurier, des Lavergne, des Dorion et autres grands tribuns, afin que la voix de mon comté résonne en cette Chambre avec tout le brio et la chaleur d'autrefois.

En effet, est-ce qu'il ne me faudrait pas être poète pour parler avec justice de la circonscription que je représente? Car j'ai l'impression que Drummond-Arthabaska n'est pas un comté comme un autre, et c'est le souffle même de son âme que je sens aujourd'hui vibrer en moi si profondément.

A plus d'un point de vue, le comté de Drummond-Arthabaska mérite qu'on s'y attache. Permettez-moi d'abord de signaler le rôle qu'il a joué au cours de la dernière guerre en se classant premier, à travers tout le Canada, lors des emprunts de la Victoire. La bonne entente qui existe dans nos usines entre patrons et employés mérite aussi d'être citée en exemple, car nous y comptons des industries très importantes ainsi que de nombreuses entreprises d'initiative personnelle qui sont toutes très prospères, et partout règne l'harmonie entre les citoyens des deux langues, comme entre les diverses classes de la société. N'est-ce pas un peu notre vie nationale qui s'y reflète?

Je m'en voudrais également de ne pas ajouter un mot à l'adresse des cultivateurs de mon comté avec lesquels je demeure en contact très étroit. Ceux qui demeurent fidèles au sol méritent qu'on s'intéresse à leur sort, et il y a une foule de problèmes que je tiendrais à exposer ici. Le cultivateur, qu'on s'en souvienne, reste "la pierre d'assise de la Société," le grand espoir de demain et de toujours.

Depuis mon élection comme député de Drummond-Arthabaska, j'avais l'habitude de prononcer fidèlement un ou deux discours à chaque session. On s'étonnera que je ne me sois pas encore levé depuis ma réélection en 1949. C'est que, par estime et déférence à l'endroit de mes nouveaux collègues, j'ai cru pouvoir attendre mon tour, leur laissant ainsi l'opportunité d'exposer leur opinion. Je profite de l'occasion qui m'est fournie pour rendre hommage à la députation actuelle, l'une des plus active, sans doute, que nous ayons jamais eue.

Qu'il me soit également permis de féliciter mes distingués collègues qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Messieurs, vous vous êtes acquittés de votre tâche de façon tout à fait admirable.

(Traduction)

Afin de permettre à mes collègues de langue anglaise de me suivre, je continuerai en leur langue,—bien qu'elle ne me soit pas aussi familière, vous le comprendrez. Vu qu'elle n'est pas ma langue maternelle, monsieur l'Orateur et mes chers collègues, je réclame votre indulgence.

Je ne saurais laisser passer l'opportunité qui m'est fournie de parler dans cette enceinte, sans rendre un hommage public et respectueux au très honorable Louis St-Laurent, et lui présenter, à titre de "premier ministre" de ce pays, les félicitations d'usage, ainsi que la certitude de mon affection et de mon attachement le plus sincère.

Votre prédécesseur, le très honorable monsieur King, vous a légué une "succession heureuse", quoique difficile,—à cause de

l'époque troublée que nous traversons,—mais que vous savez mener à bien grâce à vos talents de grand avocat, d'homme intègre et juste, et d'administrateur. Vous vous êtes choisi des collaborateurs éminents, tels que le très honorable ministre du Commerce (M. C. D. Howe) que je qualifierais de "grand bâtisseur du pays",—puisque, sous son habile directive, le Canada est passé au rang de "quatrième puissance mondiale!" Je citerai aussi le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui, depuis si longtemps, consacre ses talents, son expérience, son art oratoire, et son esprit de persuasion, au service de la "classe agricole".

Il serait trop long d'énumérer, ici, chacun des ministères; mais, qu'il me soit permis de souligner l'intégrité, l'esprit de travail, ainsi que les qualifications très sérieuses des honorables membres du cabinet et des adjoints parlementaires qui tous contribuent si magnifiquement à faire du Canada, l'une des puissances les mieux organisées du monde!

Au nom des mes commettants, je désire donc rendre hommage à ces honorables messieurs et les remercier de l'excellente coopération et collaboration qu'ils n'ont jamais manqué de m'accorder dans l'intérêt et le bien général de ma circonscription de Drummond-Arthabaska.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de jeter enfin une note de tristesse puisque 1952 sera, à travers tous les pays du Commonwealth, une année de deuil, par suite du décès de notre glorieux monarque, qui laisse la mémoire d'un roi très digne, d'un homme de devoir, doublé d'un excellent père de famille. J'emprunte ici l'éditorial signé du rédacteur en chef du journal l'*Action Catholique* de Québec, M. Louis-Philippe Roy, qui disait:

"Homme de devoir, George VI le fut toute sa vie, en effet. Accomplir partout, et toujours, la tâche que l'on doit accomplir, que cette tâche soit modeste, ou éblouissante, voilà le véritable mérite. Au reste, ce serait illusion que de penser que le métier de roi ne comporte que gloire, adulation, réceptions. Durant la dernière guerre, comme en bien d'autes circonstances, le souverain qui vient de mourir a prouvé combien il était resté humain et près de ses sujets, dont il partageait les inquiétudes, les privations, et les souffrances. La nouvelle tragique afflige tous les pays dont George VI était le roi, parce que c'est le détenteur de l'autorité qui disparaît: mais, si l'affliction atteint vraiment les fibres du cœur, c'est parce que, sous les insignes royaux, battait un cœur de père. Le roi était vraiment le chef aimé d'une belle famille. Et, c'est sans doute la deuxième leçon à tirer de cette vie; jamais les splendeurs de son palais n'ont éclipsé, chez lui, les joies familiales d'un foyer uni et chrétien.

"Droiture d'esprit, douceur de caractère, simplicité de manières, intégrité de vie, autant de traits que le peuple canadien a pu observer chez ce monarque qui, en 1939, visitait le Canada. Aussi bien, partageons-nous la légitime affliction de la famille royale, et nous ferons-nous un devoir de prier pour le prince défunt, pour la noble souveraine qui lui survit, plus particulièrement encore, Sa Majesté la reine Elizabeth II, qui accède au trône. Souhaiter à Sa Majesté un règne paisible et glorieux est d'autant plus facile qu'elle vient de terminer chez nous une tournée où chacun a pu admirer en elle les qualités de son noble père, et davantage encore peut-être, le caractère d'une Victoria, son illustre aïeule. Que Dieu bénisse la famille royale, dans le deuil qui la frappe, comme dans l'éclat de ce glorieux avènement."

Oui, monsieur l'Orateur, que Dieu bénisse la famille royale, tel est le vœu que je formule au nom du comté que je représente, et surtout la ville de Drummondville laquelle, au mois de novembre 1951, avait l'honneur de recevoir, en visite officielle, leurs Altesse Royales, la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg.

Un autre événement, survenu presque au début de l'année 1952, fut le départ de Son Excellence le vicomte Alexander de Tunis et de sa famille. Il importe de souligner que le vicomte Alexander fut par excellence "le gouverneur de la transition". En effet, aucun représentant du roi ne fut "plus Canadien" que lui, aucun de ses prédécesseurs n'avait mieux compris le caractère biethnique et culturel de notre pays. Le vicomte Alexander de Tunis a laissé chez tous les Canadiens, tant de langue française que de langue anglaise, le souvenir d'un homme qui a compris notre pays, aimé sa population et contribué largement à préparer "l'heureuse transition" amenée par son départ pour la mère-patrie, où il ira assumer des fonctions essentielles!

Son Excellence le T. H. Vincent Massey, en succédant au vicomte Alexander de Tunis, sera le cinquante-sixième gouverneur général du Canada, de cette lignée qui remonte à "Samuel de Champlain", nommé gouverneur de la Nouvelle-France, en 1633.

Son Excellence sera le dix-huitième gouverneur général depuis la Confédération, et le "premier Canadien" à être désigné à ces fonctions, depuis cet accord historique. Or, l'enquête qu'il a présidée sur les arts, sciences et lettres, au Canada, devait encore le préparer à l'insigne honneur et à la lourde responsabilité qu'on vient de lui attribuer. Son Excellence, le très hon. Vincent Massey, a prouvé, de façon non équivoque et courageuse, qu'il avait compris lui aussi le caractère biethnique et culturel du Canada, et sa mission spirituelle à travers le monde.

Au nom de tous les électeurs que je représente, je souhaite à Son Excellence le très hon. Vincent Massey plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Je disais, messieurs, que le Canada, sous l'égide du gouvernement actuel, était devenu l'une des puissances les mieux organisées,

tant par la liberté et les privilèges dont jouissent ses citoyens: organisation du travail, sécurité sociale, etc... que par ses ressources, son développement économique et, surtout, le rôle qu'il en est venu à jouer à l'extérieur, par sa diplomatie et sa participation aux divers organismes chargés d'assurer "la paix"... Car, notre pays,—ainsi que l'a déjà souligné maintes fois le très honorable premier ministre,—veut la paix, et non "la guerre". Mais il doit pouvoir être en mesure d'offrir une résistance à l'ennemi; et, pour cela, je crois, avec le vieil axiome, que si nous voulons la paix, il faut préparer la guerre; "*si vis pacem, para bellum.*"

Il nous semble également que toute agression injuste doive être réprimée; et c'est la raison pour laquelle nous avons délégué une brigade en Corée; avec tous mes collègues, je déplore vivement la mort de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, bien que les pertes subies soient relativement peu élevées, puisqu'on ne compte à date, au total, que 127 tués, 514 blessés et 5 disparus; en dépit du fait que la guerre se prolonge,—ce que tous regrettent très vivement,—ces chiffres n'ont encore rien d'excessif.

En effet, je crois que la ville de Drummondville ne compte guère plus de deux ou trois morts en Corée, au nombre desquels figure malheureusement, celui que je considérais comme l'un de mes bons amis personnels, une figure très dévouée et sympathique qui, là-bas, a su donner du courage à "nos gars"... j'ai parlé du major-abbé Rosaire Lupien, l'un de mes concitoyens, qui avait eu l'honneur de se voir nommer "aumonier en chef de toutes les armées du Commonwealth, en Corée", cela après avoir déjà rempli, au cours de la dernière guerre, une mission active et courageuse sur les principaux champs de bataille de l'Europe.

Voici le texte du message que m'adressait, à l'occasion des Fêtes, mon excellent ami, le major-abbé Lupien, et je cite avec la plus vive émotion:

"J'ai été bien sensible dans mon éloignement, aux bons souhaits que vous m'avez fait parvenir. La lettre que vous avez écrite à mon père, à l'occasion de ma récente promotion, lui a fait bien plaisir. Recevez en retour tous mes religieux souhaits pour la nouvelle année.

Il y a quelques jours, les honorables MM. Claxton et Lapointe étaient en Corée; j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec chacun d'eux.

Ma santé est excellente, et tout va bien.

Mes religieux sentiments,
(Signé) Rosaire Lupien, ptre,
aumônier-militaire."

Corée, 4 janvier 1952.

N'est-ce pas un écho très émouvant du bon moral de ce vaillant apôtre, de ce prêtre-soldat qui n'a ménagé ni son zèle, ni son dévouement, pour soutenir le courage de ceux qui étaient confiés à sa garde. Aussi, ai-je tenu à rendre officiellement au major-abbé Lupien, mon plus fidèle et respectueux hommage; et, que l'on me permette d'en étendre le tribut à la bonne famille de mon distingué concitoyen défunt.

Mais, puisqu'il est ici question de nos soldats, à l'étranger, je tiens à revenir sur une requête que j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer en cette Chambre; en effet, de quelle ardeur, et de quel élan ne sentirait-on pas vibrer le cœur de "nos gars", si seulement on les avait dotés du symbole de leur patrie, "Le Drapeau". Le Drapeau appelle le courage et la discipline; il porte, en ses plis, le salut et la gloire d'un peuple!

Pourquoi, messieurs, je vous le demande, laisserait-on plus longtemps les Canadiens sans étendard? Le Canada est devenu véritablement une nation qui doit avoir "son drapeau", un emblème qui le représentera non seulement comme peuple libre, mais aussi comme puissance avec laquelle il faut compter.

"Rien de grand ne se fera, si toute l'âme d'une nation, ne respire en les plis d'un drapeau commun." Tout se tient dans l'âme et le sentiment de ce qu'il y a d'idéal et de divin dans l'homme, et dans la société, de ce qui dépasse la vie individuelle, et lui donne du prix, vibre dans "un drapeau", flotte avec lui dans le vaste espace... et, jusque par delà les mers, symbole de fierté et de légitime orgueil national!

Souhaitons que, dans un avenir très prochain, le Canada soit doté "d'un drapeau" réellement national et distinctif, un étendard, un oriflamme qui aura fièrement sa place parmi les plus beaux, les plus respectés, et les mieux aimés des emblèmes nationaux de tout l'univers!

A l'idée du "drapeau", s'enchaîne logiquement celle de "l'hymne national", et pour la seconde fois également, en cette Chambre, je dois exprimer le regret qu'on n'en ait pas encore adopté... Or, je ne vois pas pourquoi on ne se rallierait pas tout simplement autour d'"O CANADA", puisque les vertus qu'on y exalte sont aussi bien le fait de l'un que de l'autre des éléments qui composent notre pays.

L'âme d'un peuple s'exprime dans son chant. Et celui-ci est d'autant plus beau, qu'il formule des sentiments plus nobles. Or, comment pourrait-on choisir mieux qu'"O CANADA"? Ce chant inspiré, qui a

jailli de la source et du cœur même d'une race croyante et héroïque... Chant de fierté et d'espoir, chant qui exalte nos qualités de ténacité et de bravoure,—celles mêmes qu'on admire encore, par delà l'océan, à la ligne de feu!,—chant guerrier par excellence:

"Il est né d'une race fière,
.....
Ton histoire, est une épopée,
Des plus brillants exploits!"

Mais, l'hymne national "O CANADA" ne représente pas qu'un retour vers le passé, il nous porte également "vers l'avenir", et selon le sens qu'il est facile de lui prêter, ne peut-il devenir le vibrant symbole de "l'unité canadienne":

"Sachons être un peuple de frères,
Sous le joug de la foi,
.....
Et répétons comme nos pères,
Le cri vainqueur: "Pour le Christ et le Roi!"

"O CANADA", c'est l'hymne et le chant même de notre pays, celui qui monte du sol, et que notre fleuve, nos immenses forêts, de l'est à l'ouest, en écho répercutent, voix poignante du passé, voix dynamique de l'avenir. "O CANADA", je le répète, doit rester notre hymne national, parce qu'aucun autre chant, jamais, ne saura mieux exprimer "son âme"... Ce qu'il traduit, c'est le passé, le présent, et l'avenir; les aspirations d'un vaste, très vaste pays. Ainsi qu'on l'a fort bien dit: "Quand, depuis Terre-Neuve et le Cap-Breton, jusqu'à Vancouver et Victoria (Colombie-Britannique), on chantera "O CANADA", l'unité d'esprit de la "nation canadienne" aura fait un long chemin!"

Ainsi que concluaient ces jeunes Canadiens de l'une et l'autre race, qui participaient à "un forum", sur l'unité canadienne, il y a quelques années: "Le Canada ne peut devenir une nation que s'il réalise un but commun. Les autres provinces doivent comprendre Québec au moins aussi bien que Québec les comprend. Et la province de Québec doit, quant à elle, se rendre compte qu'elle est la partie du Canada le plus difficile à comprendre."

Sans doute, "l'unité nationale", depuis un quart de siècle, a-t-elle eu tendance à se réaliser chaque jour davantage. Et, ainsi que le soulignait l'honorable sénateur Adélard Godbout, c'est au cours des années où elle était la plus étroite que le Canada a réalisé les plus grands progrès, tant dans l'ordre économique qu'au point de vue militaire ou international.

Aussi, avons-nous tout intérêt à resserrer les liens qui unissent l'une et l'autre race.

[M. Cloutier.]

Que sont les Canadiens français? Le colonel Goforth, directeur général de l'état-major de l'armée canadienne, à Ottawa, au cours de la guerre, a posé la question, pour y répondre de la façon la plus éloquente. Il disait de nous, Canadiens français:

"Ils sont venus de petits villages de Normandie, et de Bretagne, de l'autre côté de l'étroite mer qui les séparait du pays d'origine de nos ancêtres. Il y a quelque chose de très juste dans l'expression française "la Manche"—qui représente cette mer, comme "la manche de Neptune". En ce sens imaginatif, nous qui sommes d'origine anglaise, et avons reçu une importante adjonction de sang normand, et celtique, sommes issus de la même étoffe de cette manche que ceux avec qui nous partageons la terre du Canada."

Et le colonel Goforth de souligner que les manuels d'histoire ne renseignent guère sur la vie courante et la pensée du peuple, lesquelles constituent l'histoire véritable d'une nation.

La glorieuse tradition des armes canadiennes a commencé, non pas avec la victoire de Wolfe, sur les plaines d'Abraham, mais avec la lutte héroïque d'une poignée de colons français contre un ennemi implacable. La résistance désespérée et immortelle de Dollard et de ses compagnons, sur les bords de l'Outaouais, constitue une page aussi épique de notre histoire que l'exploit de Cecil Merritt, à Dieppe, ou de Paul Triquet, à Casa-Berardi.

Lorsque notre sol canadien a été envahi pendant les guerres de la Révolution américaine, puis en 1812, c'est la loyauté inébranlable de la Nouvelle-France envers la couronne britannique, et l'héroïsme de ses fils, par exemple Salaberry, qui ont jeté le fondement de la grandeur future du Canada.

Pendant plus d'un siècle, nos compatriotes canadiens de langue française ont toujours trouvé un chef noble et inspiré, qui comprenait la valeur et la nécessité de l'unité canadienne, qui ralliait sa propre race, et la nôtre, à sa vision de notre destinée commune, et qui travaillait avec succès à répandre cet idéal parmi sa génération. Ce n'était pas des hommes d'un même parti politique. Le premier a été sir Louis-Hippolyte Lafontaine, dont l'association avec Baldwin a créé l'union heureuse du Haut et du Bas-Canada. Puis, lors de la Confédération, et sous le régime si long de John A. MacDonald, c'est la direction équilibrée de sir Georges-Étienne Cartier et d'Hector Langevin, qui a préservé l'accord harmonieux de Québec avec les autres éléments du nouveau Dominion. L'époque de sir Wilfrid Laurier peut s'appeler "l'âge d'or" de la croissance et de la prospérité du Canada. Le feu des préjugés de race, de langue, et de religion, n'a jamais brûlé avec

moins d'ardeur, durant toute notre histoire, alors que la flamme de notre nationalité brillait avec plus d'éclat.

A l'évocation de ces noms qui jalonnent l'histoire politique du Canada, les Baldwin, MacDonald, Lafontaine, Cartier, Laurier, s'ajoute, immédiatement, une autre sympathique, et très récente figure,—est-ce que sa présence, messieurs, ne s'impose pas tout de suite, à l'imagination?,—j'ai parlé du très honorable William Lyon Mackenzie King, dont la mémoire reste chère et vivante, non seulement à ses adeptes, ceux qui l'ont connu et aimé, mais encore à tous les habitants de ce pays, à quelque milieu et convictions religieuses et politiques qu'ils se rattachent!

William Lyon Mackenzie King, a-t-on dit: nom prestigieux qui s'ajoute aux plus beaux et aux plus rayonnants vocables à jamais inscrits aux pages de notre histoire! Ses prédécesseurs,—et, en particulier, MacDonald et Laurier,—avaient joué un rôle important pour le triomphe du gouvernement responsable, l'unité nationale et le développement de l'autonomie canadienne. Or, le très honorable monsieur King, par un acheminement lent et difficile, mais sûr et fructueux, nous a conduits au statut, aujourd'hui reconnu de tous, de nation libre et puissante, et je dirai au terme presque complet de l'autonomie.

En effet, le très honorable Mackenzie King, —à une heure particulièrement difficile, et en des circonstances qui eussent pu diviser le pays en deux blocs irréconciliables,—aura fait plus que quiconque pour l'unité du Canada. Il trouva une nation gravement divisée, déchirée par les controverses de la première guerre, par les différends d'ordre politique qui opposaient l'Est à l'Ouest et une race à l'autre.

En dépit de tout cela, ne l'a-t-on pas désigné,—à juste titre,—après sa mort, comme étant l'homme de la paix, la plus grande force agissant en faveur d'un Canada uni.

Le très honorable Mackenzie King,—à une époque excessivement grave et critique,—a donc réalisé ce miracle de l'unité nationale, et le Canada, sous l'habile direction de ce grand leader, est devenu non seulement une puissance, mais une grande puissance appelée à jouer un grand rôle dans le monde.

William Lyon Mackenzie King se classe tout de suite comme l'un des plus grands chefs qui aient présidé aux destinées du Canada, notre jeune et beau pays. Et je suggère qu'on honore le plus tôt possible,—ainsi qu'il convient,—sa mémoire.

Un groupe de citoyens canadiens éminents s'occupent actuellement d'ériger, à Montréal, un monument à la gloire de sir Wilfrid Laurier, le grand homme d'État canadien-français dont j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre la circonscription.

Puis-je émettre le vœu qu'en une place de choix, sur la colline parlementaire, se dresse bientôt à la mémoire du très honorable William Lyon Mackenzie King, un socle de bronze, d'airain,—ou encore, de marbre,—sur lequel on retrouvera, sympathique et familière, la figure de ce grand disparu, qui laisse dans le cœur de tout le peuple un souvenir aussi émouvant qu'indestructible.

Si je me permets, aujourd'hui, d'exprimer une telle requête, c'est peut-être que j'avais eu l'occasion d'être l'objet d'une marque de condescendance particulière de la part du très honorable monsieur King. En effet, ne fut-il pas, à mon égard, très sympathique, et amical? Et je me souviens de cet autre discours que je prononçais, il y a quelques années, sur l'unité nationale et à la suite duquel je recevais du très honorable monsieur King un mot de félicitations, dans lequel il me disait que j'avais un esprit véritablement canadien, celui-là même qui avait inspiré les Laurier et tous les autres grands chefs d'État... Je ne croyais pas que l'incident dût avoir des répercussions; mais, quelques jours plus tard, j'avais le plaisir d'être convoqué à un entretien particulier, qui fut des plus chaleureux et dont je garde,—ai-je besoin de le signaler,—un souvenir inoubliable et très émouvant.

Aussi, vu l'intérêt que le très honorable monsieur King avait semblé porter à ce discours, me permettrez-vous de clore, par ce vaste tableau que m'avait alors inspiré spontanément l'unité canadienne et que l'évocation de ces grands hommes d'État, depuis Lafontaine et Baldwin, jusqu'à Laurier et Mackenzie King, ramène à mon esprit: cet ensemble gigantesque que constitue notre patrie, le Canada, et qui couvre toute la vallée du Saint-Laurent, depuis Terre-Neuve,—cette nouvelle province canadienne qui nous envoie de si dignes représentants,—les terres fertiles de la Baie de Fundy, jusqu'à la région des Grands lacs, les prairies de l'Ouest, les montagnes Rocheuses, et les terres que baigne l'océan immense!

En terminant M. l'Orateur, j'emprunte encore une fois à l'un de nos meilleurs poètes canadiens quelques vers du poème *"The Mixer"* dont le sens et la portée profonde m'atteignent au plus vif de l'âme.

"In the City on the prairies, in the forest, in the camp,
In the mountain-clouds of color, in the fog-white river-damp,
From Atlantic to Pacific, from the Great Lakes to the Pole,

I am mixing strange ingredients into a common whole,
Every hope shall build upon me, every heart shall be my own,
The ambition of my people shall be mine and mine alone,
Through the pangs of transformation in my fiery furnace blast
Do I shape and mould and make them "Canadian at Last".

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, jamais je n'aurais cru devoir prononcer en cette enceinte un discours du genre de celui-ci. Il traite d'un problème auquel, du point de vue de la logique et du bon sens, tous les députés devraient accorder leur appui. Malheureusement, en dépit de cela, il semblerait que le Gouvernement ait décidé d'abolir la subvention annuelle de $15,000 consentie au jardin international de la paix. Je veux saisir l'occasion d'exposer à mes collègues quelques pensées qui me viennent à l'esprit.

Envisageant la question sous un autre angle, je pense qu'il est heureux qu'on m'accorde cette occasion; j'ai discuté l'affaire avec quelques-uns des membres de la Chambre, mais il semble bien que l'objet et l'histoire même du jardin international de la paix ne soient malheureusement que fort peu connus. J'espère que le débat qui peut s'établir sur ce point fera au jardin la réclame qui s'impose, non seulement aux Communes, mais d'une extrémité à l'autre de notre immense dominion.

Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône a surtout porté sur des problèmes internes; ce n'est que d'une manière indirecte que nous nous sommes laissés entraîner dans des discussions englobant des questions qui dépassent les perspectives immédiates de l'administration intérieure de la nation. Nous avons parlé brièvement des affaires extérieures et il devient de plus en plus évident que c'est là que se rencontre la véritable difficulté. Nous sommes tous d'avis, j'en suis sûr, que si nous ne parvenons pas à résoudre le problème des relations extérieures et si nous n'arrivons pas à vivre ensemble paisiblement dans la grande société, où nous avons été projetés par les modes améliorés de communication et de transport, toutes les solutions proposées dans cette Chambre en vue de régler les problèmes nationaux comme l'inflation, les impôts élevés, le chômage et le reste, n'auront plus grand valeur.

Le préambule de la Charte des Nations Unies déclare que les guerres naissent dans l'esprit des gens et que c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut ériger les défenses de la paix. C'est une phrase très idéaliste et pompeuse; elle n'en est pas moins vraie. La difficulté réside dans l'érection de défenses réelles de la paix dans les esprits des hommes et des femmes, non seulement de notre pays, mais de toutes les nations du monde.

Nous savons qu'il existe des mouvements qui sont censés favoriser la paix et la compréhension internationale. Des membres de la Chambre ont reçu au cours de la session de l'automne dernier des demandes de la part d'un mouvement qui prétend favoriser la paix. Selon moi et, je crois, de l'avis de tous les députés, il s'agit d'une paix qui dépasse toute compréhension. La paix est un idéal très difficile à encourager et je suis d'avis que l'une des principales fonctions sinon la fonction principale de ce jardin international de la paix est de constituer un symbole qui retienne l'attention du peuple canadien, du peuple des États-Unis et des autres peuples du monde.

Il comporte, en effet, ce symbole. Nous nous rendons tous compte de la puissante influence des symboles; nous sommes en mesure de percevoir l'immense effet qu'ils produisent au point de vue sentimental sur la façon de penser de l'humanité. Nous n'avons qu'à songer aux emblèmes tels que le drapeau national, et au dévouement patriotique qu'il suscite dès qu'il apparaît. En ce qui concerne la religion chrétienne, nous n'avons qu'à mentionner le symbole de la Croix. Et sur un plan beaucoup moins élevé, nous nous souviendrons de l'influence puissante qu'exerçait la croix gammée sur les concepts du peuple de l'Allemagne hitlérienne. J'aimerais fournir à mes collègues certains renseignements sur ce projet d'un jardin de la paix. L'idée en a germé dans le cerveau d'un seul homme. Elle a été conçue en 1928 par feu Henry J. Moore, horticulteur de réputation internationale, d'Islington (Ontario). Il a exposé son idée à une réunion de l'Association internationale des horticulteurs qui avaient lieu à Toronto; l'association a accepté son idée avec enthousiasme. En 1931 avait lieu la fondation de l'Association internationale du jardin de la paix; elle se composait de citoyens du Canada et des États-Unis, surtout de représentants de l'est de ces deux pays.

L'association a commencé à chercher un emplacement convenable pour y aménager le jardin de la paix. Au début, on a songé surtout à certains parcs de l'Est, puis on s'est tourné vers l'extrême ouest. On n'a pas songé à la région du centre parce que, comme le disait un membre de l'association originaire de New-York, on pensait qu'il ne pouvait vraiment pas y avoir un emplacement convenable dans ces terres gelées et abandonnées du ciel. Mais, chose assez étrange, après que le comité eut visité la région des monts Turtle, aux confins du Manitoba et du Nord-Dakota, il a immédiatement entrevu les possibilités

de cette région et, en 1931, on a choisi cet emplacement et immédiatement pris des dispositions en vue de donner suite à l'idée.

C'est le 14 juillet 1932, si j'ai bonne mémoire, qu'eut lieu l'inauguration du jardin international de la paix. J'y assistais. La voie conduisant au jardin, des deux côtés de la frontière, n'était alors qu'une route rurale; mais, bien que cette idée fût relativement nouvelle, environ 50,000 personnes s'assemblèrent pour assister aux cérémonies d'inauguration. Dès le début, c'était une caractéristique du mouvement en faveur du jardin de la paix que d'y voir un si grand nombre d'assistants. On se rend facilement compte que le désir de la paix est sincère et profondément enraciné chez tous les Canadiens.

A mes yeux, le jardin de la paix a trois fonctions. Premièrement, il témoigne d'une situation unique par suite de l'existence d'une frontière non gardée de trois mille milles entre les États-Unis et le Canada. Deuxièmement, il favorise l'idée générale de la paix. C'est excellent de symboliser cette idée dans un magnifique jardin. Remontant au début du pèlerinage de l'homme sur cette terre, nous songeons immédiatement à l'État idéal établi dans le Paradis terrestre. On n'aurait pas pu choisir de meilleur symbole comme moyen de favoriser l'idée intangible de la paix.

Enfin, il fait voir quelque chose de concret, de tangible, autour duquel peuvent s'orienter les espoirs du genre humain.

En établissant le jardin, on s'est inspiré non seulement de considérations idéalistes mais aussi d'idées d'ordre pratique et utilitaire. Je ne doute pas que la décision de supprimer l'appui en question ait été fondée surtout sur des motifs de caractère financier, matériel et pratique. J'ai dit qu'au moment de sa création, en 1932, il n'existait dans la région qu'une petite route de campagne. Une route pavée conforme aux normes les plus récentes traverse maintenant le jardin et permet d'y accéder soit par le nord soit par le sud.

Depuis qu'il a été créé, il n'y a pas très longtemps, le jardin international de la paix a attiré bien des touristes. Il est situé sur le parcours de la célèbre route qui va du cap Horn à Churchill. M. M. J. Tinline, ancien surintendant de la ferme d'expérimentation de Brandon, a offert bénévolement ses services afin de mieux faire connaître le jardin de la paix. Voici ce qu'il a dit dans un discours récent, au sujet du jardin comme moyen d'attirer les touristes:

Ce jardin remarquable sera situé sur la route qui ira du Canada au Canal, sur la frontière qui sépare Dunseith (Dakota-Nord) de Boissevain (Man.), à soixante milles au sud de Brandon. Il sera presque à mi-chemin entre l'Atlantique et le Pacifique, et à peine à trente milles au nord du centre géographique du continent nord-américain, qui est situé à Rugby (Dakota-Nord). La route va d'un point situé à deux cents milles au nord de la frontière jusqu'au canal de Panama. Elle doit s'étendre un jour de Churchill, au nord, au cap Horn, au sud. Le long de cette rue principale des Amériques, le plus long chemin nord-sud qui sera alors au monde, se promèneront un jour des millions d'humains.

La route reliera, espère-t-on, le jardin de la paix et le Christ des Andes, monument élevé en 1904 sur la frontière entre l'Argentine et le Chili.

Comme ce jardin prend de plus en plus d'importance comme attrait touristique, un mouvement se dessine, des deux côtés de la frontière, en faveur de l'aménagement d'intallations douanières plus appropriées. Le Congrès américain à voté $90,000 en vue d'améliorer les installations actuelles du côté américain de façon qu'elles répondent aux besoins du tourisme et je crois savoir que le gouvernement canadien songe à prendre des mesures analogues. Pendant que nous en sommes au côté pratique du jardin, il est bon, je crois, de rappeler une déclaration du ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) parue ce soir dans le *Journal* d'Ottawa. Le ministre y dit que notre commerce du tourisme a accusé l'an dernier un déficit de neuf millions de dollars. Je me hasarde à prédire que, lorsque l'idée symbolique du jardin de la paix et sa signification seront comprises de la population, les résultats nous vaudront beaucoup plus que la somme relativement minime de $15,000 que nous avons fournie chaque année depuis 1949. Les touristes qui visitent ce jardin sont de plus en plus nombreux car ils se rendent compte qu'il est la seule concrétisation de ce genre d'une idée magnifique. Des pèlerins de toutes les parties de l'univers y sont attirés.

En juin et en juillet derniers, 30,000 visiteurs ont passé aux postes de douane situés à un endroit qui, il y a vingt ans, était complètement désert. Ce chiffre ne fait que donner une idée de l'attrait qu'aura le jardin de la paix pour les touristes, si on fait en sorte que les progrès satisfaisants réalisés jusqu'ici se poursuivent.

Il faut reconnaître que, bien que l'idée du jardin remonte à vingt ans, elle n'a progressé qu'assez lentement. Elle a été conçue durant la crise économique.

La seule assistance fournie pendant toutes ces années de crise est venue du corps de conservation des États-Unis, formé de civils et d'hommes provenant de nos camps de secours canadiens. Ils ont effectué une partie des travaux essentiels de construction, d'aménagement routier, d'enlèvement des arbres,

de reboisement, et le reste. L'affaire n'a commencé d'avancer réellement que lorsque feu l'honorable député de Brandon, M. J. E. Matthews, commença de s'intéresser personnellement aux jardins, après la seconde Guerre mondiale, puisque pendant la guerre la plupart des entreprises du genre étaient au point d'arrêt. J'apprends qu'on lui doit d'avoir signalé la question au Gouvernement avec une telle énergie qu'une somme de $15,000 fut d'abord accordée en 1949. En retour, il se rendit devant le Congrès des États-Unis et réussit, avec d'autres, à obtenir que cette assemblée, qui correspond à la Chambre des communes du Canada, affecte $100,000 à l'entreprise. J'estime que l'idée d'un jardin de la paix est en somme un monument à la mémoire de mon prédécesseur à la Chambre. J'ajouterai que c'est là l'une des principales raisons qui me font reprendre l'affaire à mon tour avec autant de vigueur.

Qu'arrivera-t-il si la subvention est maintenant supprimée? Les travaux récemment accomplis, notamment au cours des deux dernières années, ne résisteront pas, car les murs de soutènement sont encore à construire. Ces travaux figuraient au programme de l'année courante. L'érosion détruira la plupart des heureux effets de certains de ces projets de mise en valeur. Il se peut également que le retrait de la subvention canadienne amène un fléchissement d'intérêt du côté américain.

Toute l'affaire est censée s'inspirer de motifs d'économie. Il y a des moyens beaucoup plus faciles d'effectuer des économies, si tel est le désir du Gouvernement, que de renoncer à cette entreprise importante en vue de l'entente et de la paix internationales. On a signalé à la Chambre, par exemple, des dépenses de loyers s'élevant à $70,000 à l'égard de locaux dont on ne s'est jamais servi, dans la ville même d'Ottawa. C'est beaucoup plus que les $15,000 de cette subvention annuelle. Pour ce qui est du domaine de la dépense, j'ose prédire que le comité des dépenses relatives à la défense découvrira bien des chefs de dépense inutiles beaucoup plus considérables que cette somme modique. La somme est ridiculement modeste si on la compare aux chiffres astronomiques avec lesquels les gouvernements jonglent aujourd'hui.

Dernier argument en faveur du jardin de la paix et peut-être le plus efficace, l'idéalisme et le symbolisme qui s'attachent à l'entreprise ont captivé l'imagination des groupements de femmes de toutes les régions du pays. Ces groupes, tels les Instituts de femmes, la Croix-rouge, l'Ordre impérial des filles de l'Empire, les femmes de profession et d'affaires, et des groupes analogues de l'autre côté de la frontière ont favorisé la mise en valeur des terrains de la zone du jardin. Ces groupes seront fort désappointés de constater qu'ils vont perdre durant cette période critique le faible appui qui s'annonçait de la part du gouvernement fédéral. Il existe, je crois, un vieux dicton qui dit que l'enfer lui-même n'est pas si déchaîné qu'une femme dédaignée. J'espère bien que les femmes le démontreront comme jamais auparavant, quand elles protesteront contre le retrait de l'appui accordé à cette entreprise.

En guise de conclusion, je dis qu'ici nous mettons véritablement à l'épreuve notre esprit démocratique. Si le gouvernement du Canada ne trouve pas les moyens de fournir cette somme infime de $15,000 dans l'intérêt de la paix, nous faillirons grandement à notre devoir de représentants du peuple. Plutôt que de supprimer notre appui nous devrions songer à l'accroître afin d'offrir tout l'encouragement possible aux quelques hommes qui ont travaillé si noblement à la réalisation du rêve de feu Henry Moore. Au besoin les crédits nécessaires devraient être imputés sur le compte du ministère de la Défense nationale qui dispose de nos jours, pas de milliers, mais de milliards de dollars. Si nous affectons des millions à l'acquisition de matériel de guerre, soit à l'aspect négatif de la guerre, nous pouvons certes consacrer $15,000 à ce projet qui établit avec tant de succès les remparts spirituels de la paix.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec un intérêt soutenu que j'ai écouté les observations de celui qui a pris la parole avant moi.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Herridge: J'estime qu'il a plaidé fort habilement en faveur du maintien de la subvention de $15,000 consentie à ce jardin international de la paix. J'espère que son exposé a touché les députés siègeant vis-à-vis et qui me prient de m'asseoir. J'ai l'impression que le député a éveillé une réelle sympathie chez les membres de tous les partis, au cours de son plaidoyer en faveur d'une action d'ordre pratique pour le jardin de la paix. J'approuve sa dernière remarque et je pense comme lui que, puisque nous consacrons des millions aux armements, nous pouvons bien dépenser $15,000 pour ne pas laisser périr l'œuvre lancée par son prédécesseur.

Je ne voulais pas reprendre la parole au cours de ce débat; mais notre groupe ne peut laisser passer sans réponse quelques-unes des observations formulées cet après-midi par le député de Maple-Creek (M. Studer).

Une voix: Elles vous font mal!

M. Herridge: Pas du tout, mais nous aimons qu'on cite des faits. Si j'ai bonne mémoire, prenant la parole au cours d'une séance antérieure, mon collègue de Maple-Creek avait dit que plusieurs de ses frères, établis aux États-Unis, pouvaient parler plus longuement et plus rapidement que lui. Ma foi il ne s'en est pas si mal tiré lui-même! Nous n'avons rien contre des discours longs et rapides, mais notre groupe aime entendre énoncer des faits. Mais peut-être le député n'était-il pas en pleine forme, compte tenu de l'épizootie de fièvre aphteuse, des soucis que cause le remaniement de la carte électorale et de l'état de tension que suscitent les élections provinciales prochaines. Comme l'a dit un fameux homme d'État de l'époque victorienne, on peut affirmer avec certitude que cet après-midi, mon collègue était "complètement grisé par les flots débordants de sa propre prolixité".

J'aimerais mentionner certaines des affirmations du député dont nous avons de notre côté pris note. Il a énoncé des brèves observations d'ordre général. Son discours contenait surtout des idées générales, à l'exception de la partie où il a essayé de briller aux dépens des députés cécéfistes.

A un certain moment, parlant des membres de la CCF, l'honorable député a dit que ce sont des Canadiens sous réserves. Les membres de notre groupe ne peuvent laisser passer cet affront sans répondre; cette insulte s'adresse non seulement aux membres de notre groupe mais aussi à des centaines de milliers de bons Canadiens répartis dans tout le pays. Quand quelqu'un dit que nous sommes des Canadiens sous réserves, d'après le sens de cette expression au dictionnaire, il dit que notre loyauté est restreinte par certains éléments, c'est-à-dire conditionnée par certaines circonstances. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit bien nécessaire de dire à la Chambre que la loyauté de notre groupe est au-dessus de tout soupçon au Canada.

Je ne signale pas ces faits à la Chambre pour nous vanter. Nous reconnaissons que certains membres de la Chambre ont servi dans certaines sphères et d'autres dans d'autres sphères. Je ne formule pas cette remarque pour blâmer ceux qui n'ont pas eu l'occasion de servir dans les forces armées de Sa Majesté; mais je ferai remarquer à la Chambre que notre vaillant petit groupe,—et je crois qu'il lui faut du courage pour écouter ces déluges de paroles qu'on prononce parfois,—compte le plus fort pourcentage de membres qui ont servi sur la ligne de feu, parmi tous les groupes de la Chambre. Dans notre groupe, 38·64 p. 100 ont servi sur la ligne de feu durant la première ou la seconde grandes guerres. Les ancêtres de l'honorable représentant de Melfort (M. Wright), notre président national, sont venus au pays en 1790. La famille de l'honorable député de Maple-Creek, comparée à celles-là, n'est guère qu'une nouvelle venue. Je crois comprendre qu'on trouve dans Québec une petite ville ou village appelée Wrightville qui prend son nom des ancêtres de l'honorable représentant de Melfort. Il a aussi servi outre-mer avec distinction pendant la première Grande Guerre, comme son fils après lui dans la seconde. L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a servi outre-mer pendant la première Grande Guerre avec le Corps expéditionnaire canadien et y a été gravement blessé. L'honorable député de Selkirk (M. Bryce) a servi pendant la première guerre dans la célèbre 51e division de highlanders. Notre collègue d'Yale (M. Jones) a combattu pendant la première guerre et a été blessé. Pour en venir à l'honorable député de Kootenay-Ouest, il a pris une petite part aux hostilités de la première guerre. Sa femme a été infirmière outre-mer trois ans. Son père a servi pendant les deux Grandes Guerres et trois de ses filles pendant la seconde.

On n'a donc pas le droit de traiter les membres de notre groupement de Canadiens sous réserves. Nous avons fait de notre mieux pour montrer notre loyauté envers notre pays et notre volonté de le défendre quand ses intérêts sont en jeu. Je rappelle aussi à la Chambre que lors des élections fédérales de 1945 la CCF a reçu le plus fort pourcentage de vote des soldats outre-mer. Il est évident que nos troupes là-bas ne prenaient pas les candidats de la CCF pour des Canadiens sous réserves. Je voudrais aussi rappeler aux honorables députés qui siègent en face que feu le premier ministre a été battu par un candidat de la CCF dans la circonscription de Prince-Albert par le vote des soldats outre-mer.

Puis, à un certain point, l'honorable député de Maple-Creek a dit: "La CCF a appuyé la guerre lorsque la Russie est intervenue". C'est tout à fait inexact, comme le démontrera le compte rendu. Je tiens à citer brièvement le hansard du 9 septembre 1939, à la page 58. Ce n'est qu'un seul paragraphe du discours que prononçait alors le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell):

> Néanmoins, la Fédération du Commonwealth coopératif reconnaît que le Canada est maintenant engagé dans un conflit dont pourra dépendre la survivance des institutions démocratiques. Nous estimons que la cause des puissances alliées laisse entrevoir l'espoir d'une paix européenne établie

sur une base plus sûre, étant donné que, jusqu'à un certain point du moins, la Grande-Bretagne et la France sont entrées en guerre pour combattre une agression.

Voilà qui, assurément, établit la position de notre parti au commencement de la guerre. A cette occasion, feu M. J. S. Woodsworth, dont la mémoire est respectée par les représentants de tous les partis politiques au pays, a voté contre les crédits de guerre parce qu'il était, en principe, pacifiste convaincu. A cette même époque, des députés libéraux ont voté contre ces crédits. Je suppose qu'ils ont exprimé cette conviction et ont agi de cette façon à cause de leurs principes. Nous ne prétendons pas une minute qu'ils étaient Canadiens sous condition.

Dans une autre partie de ses observations, le représentant de Maple-Creek a dit: "La politique socialiste n'est pas une politique canadienne". Notre politique fondamentale est énoncée dans le manifeste de Regina, qui exprime le point de vue de la CCF. Il a été rédigé par des Canadiens, afin de convenir aux conditions existant au Canada. Ce manifeste est entièrement l'œuvre de Canadiens; il a été rédigé à la suite de la réunion de représentants d'ouvriers et de cultivateurs du pays, d'universitaires, de groupes professionnels, commerciaux et autres. A ce propos, le député a également prétendu que c'était pour cela que nous ne devions fidélité à aucun pays, que nous travaillions à la révolution mondiale. Quiconque a étudié l'histoire politique du Canada sait que c'est tout à fait absurde. J'imagine que le député a parlé à tort et à travers, qu'il s'est un peu embrouillé; mais je veux traiter ce point. J'ai sous les yeux une transcription d'un discours que le représentant de Rosetown-Biggar a prononcé, le vendredi 14 mars, devant un groupe d'élèves du collège Amherst qui étudient les affaires américaines. Le titre du discours est le suivant: "La défense d'un socialisme évolutionniste." C'est ce que le député disait tout récemment et ces idées ont été exposées maintes et maintes fois. L'attitude de notre parti a été définie à la Chambre et partout au pays, mais je tiens à citer ce discours parce qu'il me semble faire contrepoids à la fausse déclaration du député de Maple-Creek. Les gens intelligents n'acceptent pas sa déclaration, mais il peut y avoir des personnes mal renseignées qui peuvent croire qu'il s'y trouve une part de vérité. Voici un extrait du discours de M. Coldwell:

> Le socialisme évolutionniste ou démocratique, ou encore le socialisme fabien, comme on l'appelle parfois, est le produit d'une mentalité nettement évolutionniste, surtout dans l'orientation qu'on lui donne au Royaume-Uni, dans tous les pays du Commonwealth et du nord-ouest de l'Europe et même aux États-Unis. Il réprouve les méthodes du communisme qui compte sur des révolutions ou des soulèvements catastrophiques pour atteindre ses buts. Le socialisme démocratique répudie donc sans réserve le recours à la force comme instrument acceptable de réforme sociale et économique. Aussi, il se distingue non seulement du communisme moderne, mais de certains autres mouvements qui, dans le passé et, jusqu'à un certain point du moins, je le crains, dans le présent, ont prostitué le mot "socialisme", notamment le parti fasciste de Mussolini en Italie et le parti national-socialiste d'Hitler en Allemagne. Le socialisme démocratique ayant atteint le maximum de force et exerçant le plus d'influence dans le Royaume-Uni et d'autres pays dotés d'institutions parlementaires de type britannique, je ferai un bref exposé des antécédents de ce mouvement. En partant de sources britanniques on peut en retracer très facilement l'origine historique dans le socialisme des guildes et des ordres monastiques du moyen-âge, le suivre à travers le règne des Tudor et des Stuart jusqu'à l'époque mercantile du dix-huitième siècle et arriver ainsi à l'aurore de la révolution industrielle.

Une voix: Il est onze heures.

M. Herridge: Si la Chambre me permettait de continuer j'en aurais pour une minute.

> De cette révolution industrielle, le capitalisme a tiré des grandes forces productives.
>
> Ce but final sera atteint au moyen de l'évolution.

Je veux m'arrêter un instant à un autre passage de ce discours de M. Coldwell.

> Le totalitarisme, qu'il soit communiste ou fasciste, est un outrage à la dignité humaine parce qu'il nie ces valeurs morales fondamentales de la personnalité individuelle et la liberté; d'autre part, notre accusation contre le capitalisme se fonde sur ce qu'il a nié à de grandes masses de gens, surtout en période de surproduction, le droit de se servir et de jouir des produits de leur labeur. Nous n'atteindrons nos objectifs, à notre avis, que par des mesures progressives bien déterminées prises avec le consentement du peuple exerçant son droit de suffrage à la mode démocratique. Où on n'accorde pas ces droits, il ne peut y avoir de vraie liberté, de vraie démocratie.

Monsieur l'Orateur, nous avons exposé de nouveau la doctrine de ce mouvement, les principes socialistes fondamentaux qui sont immuables et qui le sont depuis que le mouvement est établi au pays.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je parlerai d'une autre déclaration. D'après le député, le premier ministre d'une province aurait affirmé qu'ils n'étaient pas disposés à envoyer leurs fils se faire tuer pour défendre des régimes tombés dans le discrédit. En quoi cette déclaration est-elle erronée? L'honorable député désire-t-il envoyer les fils du Canada défendre certains régimes tombés en discrédit? Nous envoyons nos fils combattre l'agression, afin d'assurer le rétablissement des régimes démocratiques, la paix une fois obtenue.

J'avais l'intention de faire encore quelques remarques, mais je crois avoir déjà nettement

indiqué à la Chambre que ce groupe, ainsi que tous les membres du parti cécéfiste au Canada, n'éprouvent pas pour notre pays une loyauté conditionnelle ni ne sont des Canadiens sous réserve. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'à l'avenir, vous n'entendrez aucun député mettre en doute la loyauté d'un membre d'un des groupes qui siègent à la Chambre.

M. Laing: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il une question? Nous assurera-t-il qu'il est socialiste sans conditions?

M. Balcom: Monsieur l'Orateur, puis-je proposer l'ajournement de la discussion?

(Sur la proposition de M. Balcom, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain nous poursuivrons ce débat. Le ministre des Finances (M. Abbott), dont les crédits sont prêts depuis plusieurs jours déjà, n'attend que l'occasion de les déposer à la fin du débat. Si cela se produisait, nous inviterions la Chambre à se former en comité des subsides. Si je ne m'abuse la Chambre désire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) présente la motion, ce qui lui permettra d'amorcer un débat sur les affaires étrangères.

M. Drew: Un dernier mot, monsieur l'Orateur. Eu égard aux observations qu'on vient de faire, je crois pouvoir signaler au ministre qu'il peut sans doute trouver moyen de faciliter la présentation des crédits.

(A 11 heures et 5 minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.

Benidickson
Boisvert
Brooks
Campney
Cardiff
Carter
Coldwell
Côté (Matapédia-Matane)
Courtemanche
Crestohl
Dickey
Diefenbaker
Dinsdale
Fair
Fulford
Gour (Russell)
Harris (Grey-Bruce)
Knowles
Leduc
Lefrançois
Macdonald (Edmonton-Est)
MacKenzie
Murphy
Parent
Pouliot
Richard (Ottawa-Est)
Stewart (Yorkton)
Stuart (Charlotte)
Viau—29.

(Quorum—10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MM.

Applewhaite
Beaudry
Bertrand
Beyerstein
Bonnier
Bourget
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cannon
Carroll
Carter
Casselman
Cavers
Chevrier
Churchill
Clark
Conacher
Darroch
Dewar
Eudes
Ferguson
Follwell
Fulton
Garland
Gauthier (Portneuf)
Gillis
Gourd (Chapleau)
Green
Harkness
Harrison
Healy
Herridge
Higgins
Hodgson
James
Lafontaine
Low
Macdonald (Edmonton-Est)
MacNaught
McCulloch
McGregor
McIvor
Mott
Murphy
Murray (Cariboo)
Mutch
Nickle
Nixon
Noseworthy
Pouliot
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Robinson
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Shaw
Stuart (Charlotte)
Thatcher
Weaver
Whiteside
Whitman—60.

(Quorum—20)

BILLS PRIVÉS

MM.

Argue
Balcer
Balcom
Bater
Beyerstein
Bonnier
Brooks
Cameron
Campney
Cauchon
Churchill
Cleaver
Cournoyer
Croll
Decore
Demers
Dinsdale
Eyre
Ferguson
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Gauthier (Lapointe)
George
Hansell
Hees
Hosking
Hunter
Jeffery
Kent
Knight
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Lennard
Little
MacDougall
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Macnaughton
McLean (Huron-Perth)
Meeker
Murphy
Noseworthy
Roberge
Robertson
Stewart (Yorkton)
Studer
Tustin
Valois
White (Middlesex-Est)
Whitman
Winkler
Wood
Wylie—50.

(Quorum—15)

BANQUE ET COMMERCE

MM.

Adamson
Argue
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Beaudry
Bennett
Blackmore
Bradette
Brooks
Cannon
Carroll
Cleaver
Crestchol
Dumas
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Gingras
Gour (Russell)
Harkness
Harris (Danforth)
Hees
Hellyer
Helme
Hunter
Laing
Leduc
Low
Macdonnell (Greenwood)
Macnaughton
Maltais
McCusker
McMillan
Nickle
Picard
Quelch
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Sinclair
Smith (York-Nord)
Smith (Moose Mountain)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Viau
Ward
Welbourn
White (Hastings-Peterborough)—50.

(Quorum—15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Anderson
Ashbourne
Balcer
Beaudry
Benidickson
Beyerstein
Blue
Boisvert
Boivin
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Cauchon
Cavers
Churchill
Cleaver
Cloutier
Croll
Denis
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Fulford
Fulton
Gauthier (Portneuf)
Gibson
Green
Harkness
Helme
Johnston
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Larson
Macdonald (Edmonton-Est)
Macdonnell (Greenwood)
Maltais
Major
McCusker
Nowlan
Pearkes
Picard
Pinard
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Robinson
Shaw
Sinclair
Sinnott
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Wright—50.

(Quorum—15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.
Anderson
Argue
Arsenault
Aylesworth
Bater
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Breton
Brown (Saint-Jean-Ouest)
Bruneau
Bryce
Cardiff
Catherwood
Charlton
Clark
Corry
Côté (Matapédia-Matane)
Courtemanche
Cruickshank
Darroch
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Dumas
Fair
Fontaine
Gauthier (Lapointe)
George
Gour (Russell)
Harkness
Hetland
Jones
Jutras
Kent
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
Laing
MacKenzie
MacLean (Queens Î. P.-É.)
Major
Massé
McCubbin
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Murray (Oxford)
Murray (Cariboo)
Proudfoot
Quelch
Richard (St-Maurice-Laflèche)
Roberge
Ross (Souris)
Studer
Welbourn
White (Middlesex-Est)
Whitman
Wood
Wright
Wylie—60.

(Quorum—20)

RÈGLEMENT

MM.
Boisvert
Boucher
Breton
Casselman
Denis
Gibson
Green
Henry
Huffman
Knowles
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Meeker
Monette
Pinard
Quelch
Robinson
Ross (Souris)
Smith (York-Nord)
Stuart (Charlotte)
Viau—20.

(Quorum—8)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Bennett
Black (Cumberland)
Blair
Blackmore
Breton
Cannon
Catherwood
Cavers
Côté (Matapédia-Matane)
Fulford
Gibson
Gillis
Harrison
Henderson
Higgins
James
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Langlois (Gaspé)
Léger
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
MacLean (Queens)
MacNaught
Maltais
McLean (Huron-Perth)
McLure
Mott
Pearkes
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas—35.

(Quorum—10)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Adamson
Benidickson
Black (Cumberland)
Boivin
Brisson
Byrne
Dickey
Dumas
Eyre
Ferrie
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lapointe)
Gourd (Chapleau)
Harkness
Herridge
Higgins
Hosking
Hunter
Jones
LaCroix
Lafontaine
Larson
Little
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
McIvor
McWilliam
Nickle
Pearkes
Proudfoot
Simmons
Stick
Thomas
Weaver
Welbourn
Wylie—35.

(Quorum—10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.
Balcer
Beaudoin
Black (Cumberland)
Boucher
Bourget
Breton
Brown (Essex-Ouest)
Byrne
Carroll
Churchill
Clark
Cloutier
Conacher
Côté (Verdun-La Salle)
Croll
Fairclough (Mme)
Gauthier (Sudbury)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gillis
Higgins
Johnston
Kent
Knowles
Lennard
Macdonald (Edmonton-Est)
MacInnis
McWilliam
Mott
Murphy
Nixon
Pouliot
Ross (Hamilton-Est)
Stewart (Yorkton)
Viau
Weaver—35.

(Quorum—10)

DÉBATS

MM.
Boucher
Casselman
Crestohl
Hees
Henry
Knowles
Johnston
Murray (Oxford)
Pouliot
Simmons
Valois
Viau—12.

(Quorum—7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.
Balcer
Bater
Benidickson
Bennett
Bradette
Coldwell
Côté (Matapédia-Matane)
Croll
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Graydon
Green
Higgins
Jutras
Kirk (Digby-Yarmouth)
Lesage
Low
MacDougall
MacInnis
MacKenzie
Macnaughton
McCusker
Murray (Cariboo)
Picard
Pinard
Quelch
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Robinson
Stick—35.

(Quorum—10)

IMPRESSIONS

(Membres désignés pour représenter les Communes.)

M. l'Orateur et MM.
Argue
Ashbourne
Bertrand
Beyerstein
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blackmore
Boivin
Bonnier
Breton
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cameron
Cardiff
Cauchon
Cavers
Charlton
Cruickshank
Darroch
Dechêne
Dickey
Fairclough, Mme
Ferguson
Ferrie
Follwell
Fontaine
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Harkness
Healy
Hees
Hetland
Hodgson
Hunter
Lefrançois
MacLean Cap-Breton-Nord et Victoria)
Maltais
McDonald (Parry Sound-Muskoka)
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McWilliam
Murray (Oxford)
Robertson
Rochefort
Rowe
Shaw
Sinnott
Stanfield
Stuart (Charlotte)
Studer
Tustin
Weaver
Whitman
Wright—54.

(Quorum—)

BIBLIOTHÈQUE

(Membres désignés pour représenter les Communes.)

M. l'Orateur et MM.
Beyerstein
Blackmore
Brown (Essex-Ouest)
Carroll
Carter
Conacher
Coyle
Dechêne
Demers
Dinsdale
Eudes
Gauthier (Lapointe)
Gingues
Goode
Hellyer
Henderson
Higgins
Hunter
Jones
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Knight
LaCroix
Laing
Léger
MacLean (Queens)
MacNaught
McIlraith
McMillan
Meeker
Noseworthy
Pearkes
Proudfoot
Ratelle
Rochefort
Ross (Hamilton-Est)
Rowe
Smith (York-Nord)
Smith (Moose-Mountain)
Tustin
Valois
Ward
White (Middlesex-Est)
Whiteside
Winkler—44.

(Quorum—)

RESTAURANT

(Membres désignés pour représenter les Communes.)

M. l'Orateur et MM.
Casselman
Cournoyer
Cruickshank
Dewar
Ferguson
Gauthier (Sudbury)
Gour (Russell)
Hansell
Harkness
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacNaught
McCulloch
McGregor
Ratelle
Richard (Ottawa-Est)
Riley
Rochefort
Stewart (Winnipg-Nord)
Stick
Ward
Warren
White (Hastings-Peterborough)—24.

(Quorum—)

M. Weir propose l'adoption du rapport

(La motion est adoptée.)

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur, MM. Byerstein, Blackmore, Brown (Essex-Ouest), Carroll, Carter, Conacher, Coyle, Dechêne, Demers, Dinsdale, Eudes, Gauthier (Lapointe), Gingues, Goode, Hellyer, Henderson, Higgins, Hunter, Jones, Kirk (Antigonish-Guysborough), Knight, LaCroix, Laing, Léger, MacLean (Queens, Î. P.-É.), MacNaught, McIlraith, McMillan, Meeker, Noseworthy, Pearkes, Proudfoot, Ratelle, Rochefort, Ross (Hamilton-Est), Rowe, Smith (York-Nord), Smith (Moose Mountain), Tustin, Valois, Ward, White (Middlesex-Est), Whiteside et Winkler pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX D'IMPRESSION DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité conjoint des deux Chambres à l'égard des travaux d'impression du Parlement et que MM. Argue, Ashbourne, Bertrand, Beyerstein, Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Blackmore, Boivin, Bonnier, Breton, Browne (St-Jean-Ouest), Bryce, Cameron, Cardiff, Cauchon, Cavers, Charlton, Cruickshank, Darroch, Dechêne, Deckey, Fairclough (M^me^), Ferguson, Ferrie, Follwell, Fontaine, Gingras, Goode, Gour (Russell), Harkness, Healy, Hees, Hetland, Hodgson, Hunter, Lefrançois, MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), Maltais, McDonald (Parry-Sound-Muskoka), McIvor, McLean (Huron-Perth), McWilliam, Murray (Oxford), Robertson, Rochefort, Rowe, Shaw, Sinnott, Stanfield, Stuart (Charlotte), Studer, Tustin, Weaver, Whitman et Wright représenteront la Chambre audit comité conjoint des travaux d'impression du Parlement.

(La motion est adoptée.)

RESTAURANT DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Que Monsieur l'Orateur et MM. Casselman, Cournoyer, Cruickshank, Dewar, Ferguson, Gauthier (Sudbury), Gour (Russell), Hansell, Harkness, Langlois (Berthier-Maskinongé), Little, Macdonald (Edmonton-Est), MacNaught, McCulloch, McGregor, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Riley, Rochefort, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, Ward et Warren soient nommés pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour faire partie au nom de la Chambre des communes du comité mixte du restaurant; et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

[Le très hon. M. St-Laurent.]

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL PAR LE COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je désire déposer le rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'année terminée le 31 décembre 1951 ainsi que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour la campagne 1950-1951.

Les députés peuvent, s'ils le veulent, se procurer des exemplaires du rapport de la Commission du blé en s'adressant au service de distribution.

M. P. E. Wright (Melfort): Le ministre a-t-il l'intention de saisir les comités compétents des rapports qu'il a déposés ainsi que l'a conseillé le comité des comptes publics l'an dernier?

Le très hon. M. Howe: Je comptais proposer, en temps opportun, le renvoi du rapport de la Commission du blé au comité de l'agriculture. Pour ce qui est du rapport de la Société d'assurance des crédits à l'exportation je ne comptais pas le renvoyer à un comité. Toutefois, je ne vois pas d'inconvénient à ce que tout comité qui s'y intéresse l'étudie.

TRAITÉ DE PAIX AVEC LE JAPON

DÉPÔT DE DEUX EXEMPLAIRES ET DE DOCUMENTS CONNEXES

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au nom du ministre, je demande à déposer deux exemplaires, en anglais et en français, du traité de paix avec le Japon et des documents connexes.

Le traité a été signé à San-Francisco le 8 septembre 1951.

(*Plus tard*)

RATIFICATION PAR LES PAYS SIGNATAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-être ne pourra-t-il pas me répondre au pied levé, mais il pourra probablement communiquer ces renseignements à la Chambre en temps utile. Peut-il nous dire combien des nations qui ont signé les traités conclus avec le Japon à San-Francisco l'automne dernier ont maintenant ratifié ou approuvé le traité de paix japonais par l'intermédiaire de leurs parlements?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne puis donner ces

renseignements au pied levé. Je sais que plusieurs pays l'ont fait, mais je communiquerai les renseignements exacts, pour la gouverne de la Chambre, à la prochaine séance.

BÉTAIL

ÉPIZOOTIE DE FIÈVRE APHTEUSE—RESTRICTIONS DES INTERDICTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Consentirait-il à dire à la Chambre si on est parvenu à des décisions satisfaisantes, entre les fonctionnaires canadiens du ministère de l'Agriculture et leurs collègues américains, à la suite d'une réunion tenue à Washington jeudi et vendredi derniers; cette réunion était tenue dans le dessein de mettre au point les mesures de restrictions prises à la suite de l'épizootie.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'obligeance de me faire tenir le texte écrit de sa question; voici la réponse que j'ai préparée.

Un groupe de hauts fonctionnaires canadiens se sont rendus la semaine dernière à Washington, afin de s'y rencontrer avec des fonctionnaires américains et de discuter avec eux les problèmes de l'épizootie de fièvre aphteuse. Ces discussions avaient deux buts distincts; tout d'abord, un échange de renseignements quant à la mise en quarantaine et aux mesures de protection en vigueur dans les deux pays; ensuite, l'étude des effets que la règlementation des importations a imposés au sein des deux nations sur le commerce du bétail et des produits connexes. Ces réunions étaient officieuses; elles devaient permettre simplement de tâter le terrain et ni l'un ni l'autre des gouvernements intéressés ne se proposait de prendre des engagements quelconques.

Les Canadiens ont trouvé très fructueux des débats qui ont abouti à éclaicir la situation. Les restrictions aux États-Unis ne s'étendent ni aux viandes en conserve en boîtes hermétiquement closes, ni aux viandes cuites. Quelques catégories de viandes désossées, salées ou partiellement cuites, peuvent également à certaines conditions être exportées vers les États-Unis.

M. Fulton: Puis-je demander au ministre de l'Agriculture si, en vertu des restrictions imposées par le Canada aux importations de viandes en provenance des États-Unis, on permettra l'entrée au pays des mêmes catégories et genres de viandes que celles dont il vient de nous annoncer l'admission aux États-Unis, en dépit de l'interdiction?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, cela est exact.

L'HABITATION

ONTARIO ET SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Henry (Rosedale): J'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministre nous fournira-t-il une déclaration à l'égard de ses dernières négociations avec le Gouvernement provincial d'Ontario au sujet des maisons à louer dans la banlieue de Toronto?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): L'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis de sa question. Je puis dire que, au cours des deux derniers mois, j'ai tenu des pourparlers avec le Gouvernement d'Ontario à Toronto au sujet des problèmes que posent les maisons à loyer dans toute la province, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi nationale sur l'habitation, soit l'article qui prévoit la collaboration fédérale-provinciale à l'égard du problème de l'habitation.

Le Gouvernement de l'Ontario et le Gouvernement fédéral se rendent tous deux compte que tout programme d'habitation de quelque envergure pour la province d'Ontario doit nécessairement comprendre des maisons à louer dans l'agglomération de Toronto. Mon honorable ami reconnaîtra que les problèmes municipaux du grand Toronto, y compris la disponibilité de terrains munis de viabilité, les écoles, le niveau des impôts fonciers et le reste sont complexes. On a présenté un certain nombre de propositions au cours de ces délibérations, et le Gouvernement d'Ontario s'est chargé d'étudier les voies et moyens qui permettraient d'appliquer l'article 35 au grand Toronto. Je m'attends de recevoir de ses nouvelles à ce sujet sous peu.

M. Thatcher: J'aimerais poser une autre question au ministre des Ressources et du Développement économique. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations engagées avec la Saskatchewan en vue de mettre des logis en chantier là-bas?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, toutes les administrations intéressées se sont mises d'accord pour entreprendre la construction de 75 unités de logement; on va incessamment signer l'accord. On me dit qu'on

est en outre à négocier un accord visant la construction, à Regina, de 150 logis. Mais ici, je parle de mémoire.

LES CÉRÉALES

MANUTENTION DU BLÉ, DE L'AVOINE ET DE L'ORGE EN MAUVAIS ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Ouest): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. En cherchant le moyen de résoudre le problème des céréales humides dans l'Ouest canadien, le Gouvernement a-t-il songé au tétrasume et au tétratil, produits chimiques fabriqués aux États-Unis et d'emploi courant dans le séchage et la fumigation à bon compte des céréales?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Durant les quelques instants dont j'ai disposé depuis que j'ai reçu avis de la question, je n'ai pas pu obtenir de renseignements à ce sujet. Je saisirai, cependant, de la question le service de recherches de la Commission des grains et je fournirai une réponse dès que je disposerai des renseignements que la Commission pourra me donner.

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL DE LA PROCÉDURE—QUESTION AU SUJET DES HEURES DE SÉANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Vu que nous avons constitué les comités aujourd'hui, peut-être serait-il opportun de demander au premier ministre si le Gouvernement a l'intention de rétablir le comité du Règlement, qui a siégé au cours de la dernière session. Le Gouvernement se propose-t-il de donner suite aux vœux contenus dans le rapport que le comité a présenté à la dernière session au sujet des heures de séance?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le Gouvernement n'estime pas qu'il lui incombe d'intervenir au sujet du Règlement de la Chambre, vu que ce dernier est du ressort des membres de la Chambre.

Quant à savoir s'il y a lieu de rétablir le comité, la question n'a pas encore été décidée, mais on peut l'examiner. Cependant, je me suis entretenu avec plusieurs des députés qui composaient ce comité. Ils semblent d'avis que les réalisations obtenues ne compensaient guère l'attention qu'ils avaient consacrée à ce travail; à moins d'entrevoir de meilleures réalisations, ils sont d'avis qu'il ne vaut pas la peine d'y consacrer plus de temps.

[L'hon. M. Winters.]

Cependant, je ne faisais pas partie de ce comité et je ne m'oppose pas à ce qu'on l'établisse de nouveau. Si les députés en désirent la reconstitution, je ne me refuserai pas à fournir l'occasion à la Chambre d'examiner la question.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre n'est-il pas d'avis que la mise en œuvre des vœux exprimés l'an dernier par le comité suffirait à elle seule à nous dédommager de vos travaux?

Le très hon. M. St-Laurent: Je pense que si les recommandations du comité pouvaient être acceptées par la Chambre, ce serait un succès. Mais il me semble que les vues à ce sujet ne sont pas unanimes, sauf sur un point, et que si la question était soumise à la Chambre, nous n'irions guère plus loin que la discussion elle-même.

M. Fleming: Étant donné l'unanimité du comité à l'égard de la modification proposée des heures de séances, le gouvernement étudiera-t-il la possibilité d'autoriser ce changement?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement n'admet ni ne rejette rien à l'égard des heures de séance de la Chambre. C'est là une question qui ressortit à la Chambre elle-même. Les membres du Gouvernement sont aussi membres de la Chambre et peuvent avoir leur opinion à ce sujet. J'en ai parlé à plusieurs, non seulement à des membres du Gouvernement mais à d'autres députés, et j'ai pu constater une certaine opposition à l'horaire écourté, à moins qu'on ne trouve un moyen qui semblerait promettre que les séances écourtées ne prolongent pas la session.

Je sais qu'il existe à ce sujet des avis différents. Certains ont exprimé l'opinion que même si l'on adoptait l'horaire écourté sans modifier la longueur des discours, il serait possible de ne pas prolonger la durée de la session. Mais ce sentiment ne semble pas être général. Je sais que l'honorable député a sa propre opinion sur ce qui serait souhaitable, tandis que j'ai la mienne, mais nous ne sommes que deux sur 262 députés et ne pouvons pas toujours faire ce que nous voulons.

On m'a dit que pour nous conformer aux traditions de la Chambre il faudrait présenter une motion demandant que le rapport établi au cours de la dernière session soit étudié au cours de la présente session. Une fois l'accord fait là-dessus, on pourrait proposer une motion tendant à soumettre la question au comité plénier des Communes. Il m'a semblé, cependant, qu'en la déférant au comi-

té plénier cela ne nous avancerait guère; nous ne ferions qu'entendre quantité de discours sans doute très intéressants.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une question importante qui intéresse tous les députés, il serait bon que le premier ministre dissipât l'impression qu'il n'est dans cette affaire rien d'autre qu'un simple membre de la Chambre. Ni le règlement des Communes, ni l'attitude des membres de son parti (qui sont évidemment désireux d'appuyer ses dires en cette enceinte) ne permettent de croire que la position du premier ministre ne diffère pas ici de celle des simples députés. Un député ordinaire ne pourrait présenter la motion. Le Gouvernement peut proposer la motion quand il le juge bon; il n'est pas nécessaire qu'elle vise à approuver le rapport soumis au cours de la session dernière.

Il me semble que les députés qui ont soulevé la question, veulent tout simplement qu'une motion renvoie le problème à un comité. Sachant ce qui s'est passé, le comité pourrait sans aucun doute présenter un rapport très prochainement. En dépit des retards que suscitent aujourd'hui dans d'autres domaines les tenants du Gouvernement, je suis persuadé que dans ce cas-ci le comité pourrait sans retard établir un rapport et soumettre à la Chambre des opinions qu'elle pourrait approuver ou rejeter.

Le premier ministre me permet-il d'émettre l'avis que nous abordions cette question de façon réaliste et reconnaissions que, si cette question doit être étudiée, ce doit être sur l'initiative du Gouvernement. Même s'il n'appartient pas au Gouvernement de dire ce qu'il faut faire, on devrait toutefois fournir à un comité l'occasion de recommander à la Chambre la ligne de conduite qu'approuveront les représentants de tous les partis.

Le très hon. M. St-Laurent: Je demanderai au whip de notre parti de consulter ceux des autres groupes de la Chambre; s'ils peuvent en venir à une entente relativement à ce comité, je serai très heureux de fournir à la Chambre l'occasion d'étudier leur avis. J'agirai de la sorte aussitôt qu'ils auront pu me communiquer un rapport sur ce qui semble représenter le désir des honorables députés à ce sujet.

Quant à l'autre point, je ne serais que trop heureux de proposer ce qui, à mes yeux,— même si je ne possède pas une expérience aussi vaste que certains autres membres qui siègent ici depuis plus longtemps que moi,— pourrait aider à l'exécution des travaux de la Chambre. Cependant, comme l'a signalé l'honorable député, vu que la Chambre compte une grande majorité de membres qui sont ordinairement d'accord avec moi, j'ai toujours hésité à exposer d'honorables députés et moi-même à l'accusation de forcer la Chambre à adopter certaines mesures, de recourir, pour ainsi dire, au rouleau à vapeur. Nous ne voulons pas agir de la sorte. Si, grâce aux bons offices des messieurs qui représentent les divers partis à la Chambre, nous pouvions en arriver à une solution qui ne semblerait pas constituer une contrainte à l'endroit d'un parti minoritaire, je serais très heureux de fournir à la Chambre l'occasion de s'en occuper.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'accueille cet avis avec plaisir. Qu'on me permette de signaler que, loin de dire que le premier ministre posait un geste dont on pouvait croire qu'il équivalait à l'emploi du rouleau à vapeur, je proposais seulement qu'il nous fournisse un moyen qui permettrait aux députés d'exprimer leur point de vue quant à ce qu'ils voudraient faire.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 17 mars, sur la motion de M. E. W. George, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Fair.

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, il ressort de certains propos que j'ai entendus à la Chambre que bon nombre de mes collègues ignorent que les Néo-Écossais sont un peuple on ne peut plus robuste. Si nous ne l'étions pas, il y a beau temps que nous aurions été jetés à la mer. Les plus faibles d'entre nous émigrent vers l'Ontario où la concurrence est moins vive et y deviennent bientôt recteurs d'universités ou présidents de grandes maisons financières. Il en est même qui vont jusqu'en Colombie-Britannique pour revenir à Ottawa en qualité de députés.

Un député a tous les jours à s'occuper d'un grand nombre de questions. Bon nombre d'entre elles n'intéressent que certaines personnes, que certaines collectivités et n'ont vraiment rien à voir avec la politique générale. Bon nombre de problèmes résultent de l'intervention croissante de l'État dans la vie nationale. Cela apparaît de plus en plus depuis que nous sommes obligés de consacrer une part plus considérable de nos ressources à la défense. Mais, à l'exception de ces dépenses qui, nous l'espérons, seront provisoires, du moins dans une certaine mesure, encore

qu'elles aient provoqué un ralentissement dans l'extension des autres services, tels la sécurité sociale ou les travaux publics, le Gouvernement n'en est pas moins entré fort avant dans la voie de la sécurité sociale. Cet aspect du programme officiel va devenir permanent, mais sa nouveauté relative, ainsi que l'énormité des dépenses afférentes à la défense, ont aidé à créer des problèmes qui touchent l'essentiel de notre mode de gouvernement.

L'aspect le plus inquiétant de tout cela, c'est la tendance croissante, chez les particuliers et les groupements, à compter sur l'État pour les sortir des difficultés qui ont surgi ou pour leur assurer des prestations spéciales pour une raison ou pour une autre. Cela fait autant de précédents pour ceux qui, à l'avenir, se trouveront dans des situations analogues. Je suis d'avis que peut-être quelques députés en cette enceinte ont tendance à profiter des précédents ainsi créés.

Les réalisations du Gouvernement, dans le domaine de la sécurité sociale, sont dignes de louange. Notre ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est vraiment conscient des besoins de nos gens et, dans tout le Canada, les œuvres nombreuses de son ministère témoignent de son esprit de collaboration. Parmi les mesures récentes, la plus importante est évidemment l'établissement de la pension universelle de vieillesse. Le relèvement de la pension aux anciens combattants est non moins important, même s'il favorise un moins grand nombre de personnes. Nous espérons maintenant qu'on se montrera sympathique et compréhensif à l'égard des anciens combattants titulaires de la pension d'épuisement.

Ce sont là des mesures qui, à mon sens, ont reçu l'appui de la plupart des Canadiens. On a évidemment formulé des critiques: certains ont prétendu que l'adoption de ces mesures, en ce moment, avaient pour résultat d'intensifier les poussées inflationnistes; d'autres ont dit que la pension de vieillesse de $40 ne suffisait pas. Cependant, c'est un bon indice, car l'opposition librement exprimée fait partie intégrante de notre mode de vie. Ces mesures sont conformes à notre essor industriel et s'harmonisent avec l'abondance de nos ressources.

Une des plus grandes difficultés qui se posent au membre du Parlement, c'est de savoir distinguer les choses essentielles parmi les nombreux problèmes qui retiennent son attention. Le plus facile est évidemment d'épouser les causes soutenues par des organismes puissants. Le danger en cela est manifeste, car son corollaire est la faiblesse politique attribuable à l'absence d'organisation; or il en résulte trop souvent de la négligence découlant d'un manque de programmes.

[M. Balcom.]

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières années tant en ce qui concerne l'organisation que la prise de conscience, par le Gouvernement, des problèmes de l'industrie de la pêche. Il existe cependant un très grand nombre de gens ne disposant d'aucune association pour les défendre et dont les problèmes sont aisément remplacés, dans l'esprit du public, par des causes appuyées avec plus d'énergie.

Je parle, en particulier, des pêcheurs côtiers qui habitent les localités situées le long du rivage du comté d'Halifax et même le long de toute la côte de la Nouvelle-Écosse, lesquels ne disposent d'aucune organisation. Il est entendu qu'il mènent une vie indépendante et que leur profession, fondée sur l'habileté et le courage, convient parfaitement à l'exercice de l'initiative personnelle. Cependant, les cultivateurs, à en juger par ceux qui siègent à la Chambre, n'ont rien perdu de leur indépendance en constituant de solides fédérations.

Une cause perpétuelle de mécontentement pour les pêcheurs est la marge qui existe entre le prix qu'ils perçoivent pour le poisson et le prix que doit payer le consommateur. La question controversable des écarts de prix est compliquée et je ne dispose pas de renseignements suffisants pour porter un jugement définitif. On a prétendu, lors de certaines enquêtes effectuées dans le passé, que c'est l'inefficacité de nos organismes de transport à l'égard de la manutention et de la répartition des produits de la pêche qui est la cause principale de la modicité du revenu des pêcheurs, et non pas, ainsi qu'on le croit généralement, les bénéfices exagérés accordés aux intermédiaires. Ces produits sont particulièrement périssables et leur transport et leur distribution présentent des problèmes techniques spéciaux. Cependant d'autres industries ont résolu des problèmes semblables.

Les difficultés que je signale ici ne seraient pas insurmontables, j'en suis sûr, si on s'y attaquait avec énergie, en s'appuyant sur des ressources financières suffisantes et une bonne organisation. C'est ici que la direction avisée d'un puissant groupement professionnel se révélerait utile et pourrait compenser, jusqu'à un certain point, la faiblesse du petit producteur en face des industries de production intensive.

Que l'industrie en cause ait manqué de porte-parole vigilants, qu'elle ait été faible sur le plan politique, cela, dira-t-on, ne regarde pas le Gouvernement. Raison de plus pour que le Gouvernement tienne compte

des problèmes auxquels elle est en butte. Cette industrie se trouve, depuis toujours, entre l'enclume et le marteau: prix de revient élevé des approvisionnements, de l'outillage et de l'équipement, achetés sur un marché protégé et, d'autre part, vive concurrence quand vient le moment de vendre sur le marché mondial. C'est le vieux problème auquel doivent faire face les industries des provinces Maritimes.

Ces dernières années, l'industrie de la pêche en est venue à une certaine adaptation. Une plus forte proportion de la production est écoulée sur le marché nord-américain et l'industrie a joui d'une période de stabilité relative. Compte tenu des ressources et des débouchés possibles, elle pourrait progresser encore plus, pourvu, bien entndu, qu'on la dote d'un outillage et de moyens améliorés.

L'expansion de cette industrie profiterait beaucoup aux provinces Maritimes. On ferait un bon placement en affectant des fonds relativement peu importants à la recherche, sur le plan scientifique et économique, et à la mise en valeur de cette industrie. Il ne s'agirait pas d'une subvention ou d'une aide spéciale accordées pour des raisons de convenance, mais bien d'un sage placement. Nous avons constaté que très souvent les programmes nationaux de mise en valeur des autres régions du Canada sont au désavantage des provinces Maritimes. Ce n'est certes pas trop demander qu'une attention suffisante soit accordée à l'exploitation de ces riches ressources qui sont à notre portée, quand des étrangers traversent l'océan pour les exploiter tout en réalisant des bénéfices.

J'estime qu'il reste beaucoup de choses à accomplir, mais je tiens cependant à féliciter le Gouvernement de l'attention accrue qu'il accorde à l'industrie de la pêche depuis quelques années. De concert avec les provinces, il donne une formation à nos pêcheurs. Des installations ont été aménagées sur le littoral, telles que de petites usines de congélation de la boëtte; les pêcheurs peuvent emprunter de l'argent des offices provinciaux de prêts pour se procurer des bateaux et de l'outillage. Mais malheureusement ces prêts ne peuvent être consentis aux petits pêcheurs qui font la pêche côtière et qui, ne pouvant se procurer un gros bateau, doivent se contenter d'un petit. Un personnel compétent se livre à des recherches portant sur les ressources piscatoires ainsi que sur la transformation et la manutention du poisson et l'usine d'Halifax est non seulement la meilleure au Canada, me dit-on, mais l'une des meilleures au monde; je veux dire au point de vue des résultats obtenus, non pas de l'outillage.

Cependant, j'estime que nous ne nous sommes pas encore attaqués au problème fondamental, qui est d'accroître le rendement de chaque pêcheur (en améliorant ses moyens de production), de façon qu'il soit en mesure de faire face aux risques que comporte cette industrie. Nous n'avons pas, non plus, résolu les problèmes d'ordre financier et technique que pose la vente ordonnée de la production. Il faudra peut-être envisager de façon plus hardie ces deux aspects de la question. Il ne faudrait pas, par manque d'initiative ou d'imagination, faire faux bond à ces collectivités où l'on pratique la pêche et, par notre incurie, laisser une importante ressource passer à des pays à l'adresse technique supérieure à la nôtre.

Les problèmes propres à l'industrie de la pêche, en Nouvelle-Écosse, ont été très bien exposés, mardi, par le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk) et par mon collègue, le député senior d'Halifax (M. Dickey) et, mercredi, par le représentant de Charlotte (M. Stuart). Cependant, j'aimerais ajouter à la liste des pertes subies dans les circonscriptions de l'Ouest, les pertes qu'on a essuyées dans les environs immédiats d'Halifax. On nous a dit que 6,126 pièges à homard ont été perdus au cours des récentes tempêtes. En se fondant sur le chiffre fourni par le représentant de Digby-Yarmouth pour chaque piège, les pertes ainsi subies s'élèveraient à environ $40,000. Certaines collectivités ont été plus durement éprouvées que d'autres. C'est ainsi que dans l'île du Diable, petite île sise à l'entrée du port d'Halifax et exposée aux rigueurs des hivers de l'Atlantique, 36 pêcheurs ont perdu environ 2,300 pièges sur les 2,500 qu'ils avaient immergés. C'est là un coup écrasant. Plus à l'ouest, dans le village de Sambro, vingt pêcheurs ont perdu à peu près mille pièges. Comme je l'ai déjà dit, les pêcheurs sont de la sorte presque sans ressources, sans argent ni possibilité d'emprunter des banques.

En plus des dangers que créent le vent, la glace et les tempêtes, ces pêcheurs doivent faire face à d'autres périls. Je n'en mentionnerai qu'un, le risque que prenaient nos pêcheurs durant la guerre alors que les submersibles ennemis étaient à l'affût près de nos ports et dans la baie de Fundy. C'est sur le rivage de celle-ci qu'on a débarqué des espions et ce sont nos pêcheurs qui, les premiers, ont découvert la présence de sous-marins ennemis dans nos eaux. Nul doute que les autorités navales se soient servi de nos pêcheurs pour obtenir les renseignements requis. En dépit de la menace de l'ennemi, les pêcheurs n'en ont pas moins fait leur besogne et risqué d'être ensevelis à jamais dans l'océan. Rien ne pouvait les éloigner de la

mer. On ne trouve pas de citoyens plus fidèles au pays que les pêcheurs. Lorsque les guerres éclatent, les premiers à s'engager sont presque toujours nos pêcheurs, qui entrent dans la marine de guerre ou dans la marine de commerce afin de remplir les postes de capitaine, de patron, de matelot ou de pilote.

J'attends avec impatience le moment où des spécialistes de l'État trouveront, comme ils l'ont fait pour d'autres occupations, une méthode peu coûteuse d'assurance à l'égard des engins et de l'équipement de pêche en même temps qu'un moyen de faire profiter les pêcheurs des avantages de l'assurance-chômage et de l'indemnisation. Beaucoup de députés, je le crains, ne savent pas que les pêcheurs n'ont pas droit à l'assurance-chômage ni aux autres prestations analogues. Je me joins à d'autres membres de la Chambre pour prier le Gouvernement, en toute déférence, de faire mener sans retard une enquête complète sur ces questions, au bénéfice des pêcheurs. Nous ne réclamons pas de subventions à l'égard de nos produits; nous voulons simplement que le Gouvernement place des fonds dans notre économie maritime. A mon sens, la force de notre mode de vie, au Canada, tient à la complexité des éléments économiques et à la coopération qui existe entre eux. On ne saurait surestimer le rôle actif que jouent les pêcheurs dans notre vie nationale. Cette classe de gens ne devrait plus être reléguée dans la catégorie des oubliés.

Règle générale, la population d'Halifax apprécie beaucoup l'esprit de coopération dont les ministres ont fait preuve à son égard. Elle est surtout reconnaissante envers le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) qui a beaucoup fait pour elle. Je songe ici notamment à la prise de possession, par la Division des lieux historiques de son ministère, de la citadelle d'Halifax, connue sous le nom de Fort George. Déjà, on a apporté de grands changements à ce monument historique en vue de conserver les vieilles douves et les ouvrages de pierre et de fer.

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter le ministre des Transports (M. Chevrier) et lui transmettre les remerciements des habitants d'Halifax, heureux de l'assurance qu'il leur a donnée de collaborer avec leur ville à l'établissement d'un aéroport. Dans le réseau national de communications, Halifax occupe une place importante, je dirais même unique. Principal terminus des transports par air, par rail et par eau, elle doit posséder un ensemble souple et satisfaisant d'installations répondant aussi bien aux exigences du commerce que de la défense. Mais cette situation de tête de ligne oblige à de fortes dépenses si on les compare aux recettes; aussi n'est-il pas facile d'établir et de maintenir les services suffisants. Le ministre a reconnu que l'intérêt national commandait le maintien et l'amélioration des moyens de transport. Les ententes projetées à l'égard de l'aéroport d'Halifax s'inspirent de cette politique. Un port comme celui d'Halifax est essentiellement nécessaire non seulement en vue du commerce, mais aussi pour servir d'appoint, en période critique, à l'aéroport naval de Eastern-Passage.

Pendant que j'en suis au chapitre des transports, je désire signaler l'insuffisance des installations d'hôtellerie dans la ville d'Halifax. En 1930, le National-Canadien a construit un hôtel de 170 chambres, le *Nova Scotian*. Dans un effort collectif, les citoyens d'Halifax ont alors aménagé l'hôtel Lord Nelson de 20 chambres. L'hôtel Nova Scotian est aujourd'hui tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins du public voyageur ou même des clients du National-Canadien, des services de transport maritime du National-Canadien et d'Air-Canada. Comme le nombre des navires qui utilisent le port augmente chaque année, je prie le ministre d'étudier sérieusement l'à-propos d'ajouter 100 chambres à l'hôtel.

A proximité de cet hôtel trop petit, mais néanmoins coquet et bien exploité, se trouvent, attenants à la gare du National-Canadien, des hangars démodés servant aux messageries. Ces hangars en bois ont été construits, sauf erreur, lors de la première guerre mondiale. En plus d'être une menace virtuelle d'incendie, ils sont laids et devraient être remplacés.

Le 31 mars, Halifax aura le plaisir de recevoir la visite du ministre des Transports qui inaugurera officiellement le nouveau quai n° 3 pour remplacer celui que le feu a rasé il y a nombre d'années. L'aménagement du quai facilitera beaucoup la manutention des marchandises, mais il ne suffira pas à compléter les aménagements du port. Le vieux quai n° 4 est en très mauvais état et devra être reconstruit très prochainement pour permettre l'expédition de marchandises à Terre-Neuve et à l'Europe.

Presque tous les jours, à la Chambre, on nous parle de porcs de la catégorie A, de bovins de la catégorie A, de blé de la catégorie n° 1 et d'autres produits de l'Ouest. Aussi, ai-je été assez étonné de lire dans le *Herald* d'Halifax, livraison du 6 mars, que d'après le dernier contrôle du ministère fédéral de l'Agriculture, les provinces de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse avaient expédié sur le marché, comparativement aux autres provinces, une plus forte

proportion de porcs de la catégorie A. Comme pour bien d'autres produits des provinces Maritimes, la qualité supplée ici à la quantité.

Enfin, monsieur l'Orateur, est-il déraisonnable de réclamer plus d'unité dans les objectifs de notre pays? Est-il déraisonnable de réclamer que nos dix provinces ordonnent leur programme vers le bien général, que le gouvernement fédéral, d'autre part, agisse dans le même sens vis-à-vis des parties constituantes de notre magnifique pays? La semaine dernière encore, le premier ministre (M. St-Laurent) a souligné, à la Chambre, que nous vivions dans un magnifique pays, que nous étions dotés d'une magnifique population. Il va sans dire que nous sommes tous d'accord là-dessus. Un homme d'État du Canada a assimilé, jadis, le Canada à un collier mais à un collier qui n'était pas tout de perles. Si l'image est juste, il y a lieu, à mon avis, de prendre les mesures voulues pour établir ces provinces, qui ne comptent pas parmi les perles, sur le même pied que les autres. Ainsi, les provinces auraient toutes la même valeur. Autant que possible, supprimons toutes barrières qui existent entre les provinces. Mettons-nous à la tâche dès maintenant en commençant au niveau supérieur; établissons la réciprocité dans le domaine de l'enseignement. Lorsque l'enseignement répond à des normes équivalentes, les diplômes professionnels conférés dans une province devraient permettre au titulaire de ces diplômes d'exercer sa profession dans une autre province. Je suis convaincu que cette mesure remédierait à l'encombrement d'une profession dans une province, qui en fait ne se produirait jamais. Il faudrait que nous veillions, monsieur l'Orateur, à ce que tous les citoyens canadiens de l'Atlantique au Pacifique aient droit aux mêmes avantages et aux mêmes privilèges.

M. A. J. Brooks (Royal): Je suis certain, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre ont écouté avec attention le député d'Halifax (M. Balcom) qui vient de se rasseoir. Ses paroles contenaient peu de choses sur lesquelles on n'aurait pu s'accorder. J'approuve sincèrement presque tout ce qu'il a dit. Je suis d'accord avec ses remarques au sujet de nos services sociaux. Il a mentionné que son parti avait introduit la plupart de ces services dans notre pays. Je voudrais lui signaler que les pensions de vieillesse, les allocations familiales et toutes les mesures sociales qu'on a introduites au Canada ont reçu l'entier appui, non seulement de tous les partis de la Chambre, mais de chaque député.

Je suis également d'accord avec le désir qu'a exprimé l'honorable député de voir les pêcheurs de sa province, ainsi que ceux des autres provinces Maritimes, recevoir plus d'égards. Ma circonscription ne s'intéresse pas directement à la pêche; elle est une des rares régions des provinces Maritimes qui ne s'y intéressent pas. Il y a trois circonscriptions sur dix au Nouveau-Brunswick qui ne vont pas jusqu'à la mer. Toutes les autres circonscriptions du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, ainsi que celles de la province de Terre-Neuve, s'occupent de la pêche; toutes ces provinces sont baignées par l'Océan. Je le signale afin de faire ressortir qu'il est nécessaire de tenir compte comme elle le mérite de cette importante industrie des provinces Maritimes.

Je voudrais bien commenter quelque peu une autre question qui a été évoquée au cours des derniers jours, plus particulièrement par les députés de la Saskatchewan. La Saskatchewan s'inquiète beaucoup à la pensée que le remaniement de la carte électorale va lui faire perdre quatre ou cinq députés. Tous, nous prenons à cœur les problèmes de cette grande province qui connaîtra, j'en suis convaincu, un bel essor dans l'avenir. Je ne crois pas qu'elle doive s'inquiéter outre mesure; en effet, si elle perd quelques députés aujourd'hui, il est certain que dans quelques années, elle les retrouvera, surtout si les entreprises préconisées par certains députés sont menées à bien; je songe entre autres à l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud, qui sera un facteur important dans l'économie de la province. Et je ne serais pas surpris de voir un jour la Saskatchewan devenir la rivale de l'Alberta dans le domaine du pétrole.

Le député de Queen (M. McLure) a dit hier qu'un de nos collègues s'indigne de ce que l'Île du Prince-Édouard ait quatre députés, alors que d'autres provinces à populations relativement plus importantes sont condamnées à perdre les leurs. Qu'on me permette de signaler que les provinces Maritimes (surtout le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) ont été deux des piliers de la Confédération. En 1874, le Nouveau-Brunswick avait 16 représentants à la Chambre; aujourd'hui, il en a 10. De même, en 1874, la Nouvelle-Écosse avait 21 députés, tandis qu'aujourd'hui elle n'en a que 13 qui doivent, je crois, être ramenés à 12. Comme les députés de la Saskatchewan se désolent sur leur sort, je voudrais leur signaler que, au cours des ans, les provinces Maritimes ont vu leur population décroître et ont perdu des représentants à la Chambre, tout comme la Saskatchewan s'at-

tend d'en perdre en ce moment. En 1874, les provinces Maritimes comptaient 43 députés; elles n'en ont plus maintenant que 27.

A titre de citoyen du Nouveau-Brunswick, et parce que je crois qu'il le mérite, je voudrais féliciter l'honorable représentant de Westmorland (M. George), qui a proposé l'Adresse, tout comme, d'ailleurs, l'autre motionnaire (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Les députés commencent probablement à être ennuyés par ces félicitations. Mais elles sont bien méritées. Le représentant de Westmorland a dit qu'en lui confiant cette tâche, on rendait moins hommage à lui-même qu'à sa circonscription. Cela ne fait aucun doute. Je crois même que c'est un hommage à ma province du Nouveau-Brunswick. Après avoir consulté les documents, j'ai constaté que c'était la première fois depuis de très très nombreuses années qu'on demandait à un représentant de ma province de proposer ou d'appuyer l'Adresse. Nous sommes heureux de voir qu'on nous accorde quelque attention, même si ce n'est qu'à l'égard de cette question de peu d'importance.

Il est fait mention, dans le discours du trône, d'une question qui m'intéresse beaucoup et dont, d'ailleurs, plusieurs d'entre nous ont déjà parlé. Je songe aux mesures législatives qu'on entend présenter en ce qui concerne la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants. Je suis heureux qu'on aille songer à ces questions; j'ajouterai, d'ailleurs qu'on aurait dû le faire il y a déjà longtemps. Je ne comprends pas pourquoi on ne l'a pas fait à la dernière session, lorsque nous étions saisis de la pension de vieillesse ou de la pension des anciens combattants. Les anciens combattants du pays tout entier n'ont rien compris non plus à ce retard d'où n'est sorti absolument rien de bon. Je suis d'avis que bon nombre d'entre nous ont été de ce fait, victimes d'une grave injustice, surtout ceux dont la pension est faible. Le petit pensionné, titulaire par ailleurs de l'allocation aux anciens combattants, n'a retiré aucun bénéfice de l'augmentation de la pension s'il retirait $610 en tant que célibataire ou $1,100 en tant qu'homme marié. Il n'y comprend rien. Je suis vraiment très heureux d'apprendre qu'on va constituer un comité des affaires des anciens combattants; j'espère qu'on va rectifier cette injustice que comporte la loi des allocations aux anciens combattants.

Je veux surtout, en prenant cet après-midi la parole, appuyer la demande de l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Riley) en ce qui concerne l'agrandissement du port de Saint-Jean. Il est possible que la ville de Saint-Jean ne m'intéresse pas au même titre que lui, mais je dois dire que ma circonscription touche au fleuve Saint-Jean et n'est

[M. Brooks.]

éloignée de la ville du même nom que de quelques milles. Il n'est pas, dans toute la province du Nouveau-Brunswick, de circonscription qui profite plus que celle de Royal du commerce avec cette ville. Nous lui fournissons les produits laitiers qu'elle consomme. Presque tout le lait qui se consomme à Saint-Jean vient de ma circonscription et quand la ville de Saint-Jean est prospère, les gens de ma circonscription et ceux des autres régions du Nouveau-Brunswick sont également prospères.

Cela nous serait très précieux d'avoir, dans la province, une ville deux fois grande comme Saint-Jean. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous élevons contre tout ce qui semble nuire à cette ville ou lui enlever quelque chose. Je dois dire que nous sommes très fiers de la ville de Saint-Jean, la première ville érigée en municipalité dans le dominion du Canada. C'est l'une de nos plus vieilles villes. Depuis le début de notre histoire, elle a été un grand port de mer. Les navires et la mer font partie de Saint-Jean depuis l'époque de Champlain, Latour et des autres découvreurs du pays. Saint-Jean est aussi l'une des rares villes dont ont parlé la prose et la poésie. Je n'ai pas l'intention de citer de poésies cet après-midi, mais deux des grands poètes canadiens ont vu le jour dans la province que j'habite. Je parle de M. Bliss Carmen, probablement le plus grand poète canadien, et de son cousin, sir Charles G. D. Roberts. Tous deux ont écrit des poèmes sur les navires et le port de Saint-Jean. Avant la confédération, c'était un grand port et un grand chantier maritime. Après la confédération, on nous a dit que notre ville deviendrait le Liverpool du Canada. Sir John A. Macdonald a déclaré à cette époque que le commerce des ports des provinces Maritimes procurerait à ces provinces une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue auparavant. Prenant la parole dans la ville de Saint-Jean en 1897, sir Wilfrid Laurier a dit qu'il ne serait pas satisfait tant que chaque livre de marchandises canadiennes ne passerait pas par les ports canadiens. Tels ont été l'idéal et l'objectif fixés pour les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Je regrette de dire que le rêve de sir John ne s'est jamais réalisé; il en a été ainsi de la promesse ou de l'espoir de sir Wilfrid Laurier, qui voulait voir passer toutes les marchandises par les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Nous avons dû lutter sans cesse pour empêcher que le trafic provenant de l'Ouest et des différentes parties du Canada ne fût dirigé vers les ports de Portland, de Boston et d'autres villes des États-Unis. Les deux villes de Saint-Jean et d'Halifax ont livré des luttes continuelles.

Nous avons très bien réussi. Aujourd'hui, l'activité est très intense en hiver à Saint-Jean et à Halifax. Le commerce d'exportation tirant son origine de ces villes est considérable, mais on craint que l'insuffisance des installations portuaires ne leur fasse perdre une certaine partie de ce commerce qui prendra de nouveau la direction des ports des États-Unis. Si on me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais lire un court paragraphe d'un article publié le 12 mars dernier dans le *Times Globe* de Saint-Jean. A propos de la situation dans le port de Saint-Jean, ce journal déclare:

L'inaptitude actuelle du port de Saint-Jean à venir à bout du trafic normal entraîne des pertes de salaires pour de nombreux travailleurs du port. Dans certains cas, des navires sont détournés vers d'autres ports, afin d'éviter les attentes prolongées avant l'accès aux quais, car chaque jour de retard coûte très cher aux compagnies de navigation.

On ne devrait pas permettre qu'une telle chose se produise. Par suite de l'insuffisance des installations portuaires il se peut que des navires soient à nouveau détournés et envoyés à Portland ou à quelque autre ville des États-Unis. Je n'ai pas l'intention de lasser les honorables députés, mais j'ai sous les yeux une lettre qui provient du *Board of Trade* de Saint-Jean. Elle n'est pas longue et elle décrit très clairement la situation actuelle du port et de la ville de Saint-Jean. Je peux dire qu'il s'agit-là de l'une des quarante lettres que le *Board of Trade* de Saint-Jean a envoyées aux différents députés qui ont visité la ville au cours de l'hiver dernier et qui, j'en suis sûr, ont du plaisir à se rappeler leur visite. La lettre est signée du président du *Board of Trade* de Saint-Jean et elle est ainsi rédigée:

Monsieur A. J. Brooks, député,
Royal, Nouveau-Brunswick,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.
Monsieur le député,

Votre visite, en mars dernier, nous a fait bien plaisir. En descendant en automobile la rue Germain, ce matin, j'aurais aimé que vous fussiez avec nous pour voir dans quelle situation critique se trouve notre port. Chaque bassin fonctionne à plein rendement et sept cargos à long cours actuellement à l'ancre à l'extérieur du port, ont été avertis qu'il y aurait un délai de cinq jours avant qu'ils puissent entrer au bassin. Chacun de ces navires renferme une cargaison importante pour l'économie canadienne, dans une province ou une autre.

La situation est pressante et extrêmement importante pour la ville de Saint-Jean, la province du Nouveau-Brunswick et le Canada tout entier. Il ne s'agit de blâmer ni la direction du port ni le Conseil des ports nationaux. Il s'accomplit du travail merveilleux dans les circonstances actuelles.

Afin d'être en mesure de jouer notre rôle, il nous faut maintenant autre chose que des remplacements, et l'autorité intéressée possède tous les renseignements voulus au sujet des améliorations qui pourraient être apportées en vitesse au cours de l'été.

Nous annexons à la présente une copie polycopiée d'un éditorial qui a paru dernièrement dans notre journal local et qui signale avec justesse que non seulement l'effort canadien mais toute l'économie du Nouveau-Brunswick se ressentent du manque d'installations convenables dans notre port. Vous vous rappelez sans doute que nous avons eu le plaisir de vous faire visiter nos installations l'an dernier.

Notre député, M. D. A. Riley, a soulevé la question à la Chambre et l'honorable M. Chevrier a dit être au courant de la situation et comprendre le problème mais, à en croire un communiqué de presse de ce matin, il a cependant déclaré à M. Riley que ce n'est pas lui qui établit la politique suivie par le Gouvernement.

Nous savons qu'un ministre à lui seul n'établit pas la politique du Gouvernement, mais nous savons aussi que ce sont les ministres qui déterminent la politique interne de leur ministère. C'est, nous l'espérons, ce que le ministre des Transports (M. Chevrier) fera. Je poursuis ma lecture:

On a effectué de magnifiques travaux de réfection, mais aucun nouveau quai n'a été aménagé depuis vingt ans.

C'est une longue période. Il y a vingt ans, un incendie a fait rage dans Saint-Jean et détruit les quais. Comme on l'a signalé, d'importants montants ont été affectés au port de Saint-Jean, mais uniquement pour remplacer les quais qui existaient déjà il y a vingt ans. La lettre continue:

On songe à remplacer un autre quai. C'est une excellente idée mais, ce qui importe, c'est d'accroître les installations portuaires par l'extension des quais actuels, afin qu'il nous soit possible de faire notre part. Autrement dit, nous demandons qu'on nous fournisse les outils.

Au nom de notre association, permettez-nous de vous demander, à vous qui avez visité le port de Saint-Jean et qui en avez vu les installations, de prêter votre appui à M. Riley auprès de M. Chevrier, par une intervention à la Chambre des communes, afin que par décret du conseil, ou par quelque autre méthode parlementaire qui peut être nécessaire, on reconnaisse que l'effort de guerre du Canada et la prospérité de notre économie nationale exigent l'extension immédiate des installations de mouillage dans le port.

Je tiens à ce que ma lettre soit aussi brève que possible mais, à un court moment d'avis, je pourrais vous citer des chiffres sur le tort que causent à la réputation de notre port les retards subis par des navires de sociétés de navigation dont les horaires sont très précis. Je pourrais vous fournir les chiffres sur le nombre de navires à horaires fixes dont notre port perd la clientèle parce que ces navires ne peuvent pas attendre. Je pourrais également vous faire lire des lettres adressées à des agents maritimes de la ville par des expéditeurs qui renoncent à recourir aux services de notre port. Il se peut que ce commerce soit entièrement perdu pour le Canada.

Notre *board of trade* vous serait très reconnaissant de vous intéresser activement à cette entreprise qui recueille l'entier appui du premier ministre et des députés de la province du Nouveau-Brunswick, du maire et des conseillers de la ville de Saint-Jean.

Notre port, ouvert toute l'année, revêt de l'importance non seulement pour nous, mais pour tout le Canada.

Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

Le président
G. G. Anglin

Cette lettre expose la situation en termes si éloquents que je n'ai rien à y ajouter pour le moment. Je désire faire remarquer, cependant, que la crainte de voir le commerce emprunter d'autres voies n'est pas nouvelle. On en a souvent parlé à la Chambre des communes. J'ai entendu M. D. King Hazen, ancien représentant de la ville de Saint-Jean, appeler sur ce point l'attention de la Chambre.

Les députés se souviennent qu'en 1948 nous avons failli perdre certains navires attachés aux ports d'Halifax et de Saint-Jean; de fait, nous en avons perdus quelques-uns. M. Hazen souleva la question à la suite d'une déclaration de M. R. C. Vaughan, qui était alors président du National-Canadien. Voici ce qu'a dit alors M. Hazen:

Pour remonter au début de cette affaire, je désire mentionner une dépêche de l'*Associated Press* datée du 23 juillet dernier et provenant de Portland (Maine). Il est dit dans ce communiqué que M. R. C. Vaughan, président du National-Canadien, a déclaré dans une entrevue que sa compagnie a "de grands intérêts" à Portland et que "nous allons faire tout ce que nous pouvons pour le port de Portland".

C'est cette déclaration qui a poussé M. Hazen à intervenir comme il l'a fait. Je pourrais ajouter que les municipalités de Saint-Jean et d'Halifax ont alors envoyé un certain nombre de télégrammes. Les maires de ces villes ainsi que leurs chambres de commerces ont écrit ou télégraphié au ministre des Transports.

Je désire faire remarquer tout particulièrement qu'en réponse à un télégramme envoyé par le maire de Saint-Jean qui se plaignait de ce que des navires ne faisaient plus escale à Halifax et à Saint-Jean, le ministre a envoyé le télégramme suivant, ainsi qu'en fait foi la page 962 du hansard de 1948:

Je vous accuse réception de votre télégramme où il est question d'une déclaration attribuée à M. R. C. Vaughan, président des chemins de fer Nationaux, déclaration que je n'ai pas lue. Permettez-moi de vous assurer que les énoncés de programme sont toujours faits par le Gouvernement ou par un de ses ministres.

Il n'affirmait pas, à l'époque, que ces énoncés venaient du Gouvernement, mais se contentait de dire qu'ils étaient faits par le Gouvernement ou par un de ses ministres. Je poursuis la lecture du télégramme:

Sa ligne de conduite tend à encourager et à assister le plus possible les ports nationaux, à utiliser au maximum leurs aménagements et à augmenter ceux-ci lorsqu'il le faut.

[M. Brooks.]

Notons que la ligne de conduite du Gouvernement tend, selon le ministre, à augmenter les installations portuaires lorsqu'il le faut. C'est précisément ce que nous lui demandons de faire à l'heure actuelle. Le besoin de nouvelles installations est manifeste. Ce besoin étant, nous demandons au ministre et au Gouvernement d'y satisfaire. Le télégramme ajoute:

C'est pourquoi, de 1936 à 1946, il a affecté environ 18 millions à des dépenses d'immobilisation et à la reconstruction de nos ports nationaux. Les crédits affectés cette année au port de Saint-Jean consistent en de premières affectations qui deviendront, d'ici un an ou deux, un crédit atteignant au total environ 3 millions.

Je suis sûr, je le répète, qu'on a affecté 3 millions à la reconstruction des installations détruites par l'incendie. Je poursuis la citation:

Le Conseil des ports nationaux m'informe que l'on a entrepris des études en vue d'une nouvelle mise en valeur, ce qui prouve que le Gouvernement se préoccupe très sérieusement du développement et de l'amélioration des aménagements portuaires de Saint-Jean.

Je regrette que le ministre n'occupe pas son siège en ce moment, car je lui aurais demandé, au sujet de la dernière phrase de ce télégramme, ce qu'on accomplit à l'heure actuelle. On aura noté cette phrase: "Le Conseil des ports nationaux m'informe que l'on a entrepris des études en vue d'une nouvelle mise en valeur, ce qui prouve que le Gouvernement se préoccupe très sérieusement du développement et de l'amélioration des aménagements portuaires de Saint-Jean.

Il est hors de doute que, grâce au Conseil des ports nationaux, le Gouvernement sait fort bien dans quelle situation se trouve le port de Saint-Jean. Après avoir lu le télégramme que le ministre a adressé en 1948, je ne doute nullement qu'on a fait des relevés et que, en ce qui concerne le Gouvernement, tout ce qu'il reste à faire maintenant c'est de voter les sommes nécessaires pour l'aménagement de ces installations dont on a tant besoin à Saint-Jean et de mettre à exécution les plans que le Conseil des ports nationaux possède sans doute à l'heure actuelle.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je pousse mon argument plus loin. La situation est évidente. Elle l'était pour les quarante membres de la Chambre des communes qui se sont rendus à Saint-Jean l'an dernier. C'est le député de Saint-Jean-Albert (M. Riley) lui-même qui a signalé que certaines jetées étaient en si mauvais état qu'elles ne pouvaient plus servir.

La Chambre de commerce et les journaux ont affirmé que des navires ne peuvent accoster à Saint-Jean et qu'en conséquence ils

sont dirigés vers d'autres ports. Nous apprenons que les débardeurs perdent leurs salaires et leurs emplois et que tout probablement ce commerce s'en va aux États-Unis.

L'importance d'Halifax et de Saint-Jean est toujours reconnue en temps de guerre. Au cours de deux guerres mondiales ces deux villes ont joué un grand rôle dans la défense du Canada. Nulle autre ville canadienne n'a plus fait pour la défense du pays et de la liberté que les villes de Saint-Jean et d'Halifax. Ne les oublions pas en temps de paix. Nous consacrons des milliards de dollars à la défense. J'affirme qu'il ne saurait exister de défense appropriée de notre pays sans des ports nous permettant d'expédier rapidement nos denrées outre-mer lorsque la nécessité l'exigera.

On ne répare ni n'aménage des ports comme on construit des avions ou des chars de combat. Vienne la guerre, nous voulons utiliser ces ports; les hostilités terminées, les installations demeurent et peuvent servir à l'expansion du pays en temps de paix.

Je regrette, je le répète, que le ministre n'occupe pas son siège cet après-midi. Je n'espère pas moins qu'il entendra l'appel des gens du vieux port de Saint-Jean et qu'il verra à ce que le port reçoive un traitement équitable.

M. Raymond Bruneau (Prescott): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter les motionnaires (MM. George et Gauthier (Lac-Saint-Jean), de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les détails historiques que nous a fournis sur sa circonscription le représentant de Westmorland (M. George) m'ont grandement intéressé.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit également permis de féliciter mon ami, l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier), du magnifique exposé qu'il nous a fait des richesses naturelles de son comté.

(*Traduction*)

Au début de la sixième session de la vingt et unième législature, les événements historiques se succèdent. Nous pleurons présentement la perte de notre souverain bien-aimé, George VI, qui, accompagné de sa charmante épouse, a visité notre immense pays en 1939, laissant partout où il passait l'impression profonde qu'il était vraiment notre roi, le roi du Canada. Son souvenir sera longtemps présent en nous, non pas comme un personnage important, mais comme un grand roi et un bon citoyen. Sa mort sera regrettée non seulement au Canada et dans l'Empire britannique mais aussi dans tous les pays libres du monde.

Au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter ici, j'exprime les plus sincères condoléances aux membres de la famille royale, à la Reine-Mère, à la reine Marie, à Sa Majesté la reine Elizabeth II et à la princesse Margaret-Rose.

Nous prions notre gracieuse souveraine, Sa Majesté la reine Elizabeth II d'accepter l'assurance de notre fidélité et le souhait que son règne soit fécond. Il nous semble que ce n'est qu'hier que nous avons eu l'occasion de l'accueillir dans notre pays à titre d'héritière du trône. Comme dans le cas de ses parents, sa visite a raffermi les liens qui nous unissent à la Couronne britannique.

Le départ de l'ancien gouverneur général, lord Alexander de Tunis, compte parmi les événements saillants qui ont eu lieu récemment. Lorsqu'il a quitté nos rivages, nous avions l'impression de perdre l'un des nôtres. Nous sommes reconnaissants envers ceux qui l'ont nommé membre du conseil privé. Il y a environ deux ans, quand lord Alexander a visité notre circonscription, il a été acclamé par les gens de Plantagenet, d'Alfred, de l'Orignal et Hawkesbury. Quand, dans son discours d'adieu, il a parlé de son attachement profond et sincère à notre pays, mes électeurs, entre autres, ont vraiment compris sa sympathie et son affection envers ceux qu'il a servis si fidèlement pendant la durée de son mandat au Canada.

Un autre événement important dont notre histoire gardera longtemps le souvenir, c'est la nomination d'un des nôtres, le très honorable Vincent Massey, au poste de représentant de Sa Majesté au Canada. Comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'a si bien expliqué à la Chambre, cette nomination d'un Canadien pour représenter la Couronne britannique n'affaiblira en rien notre attachement et notre loyauté envers la reine Elizabeth, notre souveraine. On a cru qu'en confiant ces fonctions à un des nôtres, on établissait un lien plus solide et plus étroit avec le souverain du Canada. On n'aurait pu faire un choix plus heureux. Ayant présidé la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, Son Excellence le Gouverneur général est sans doute plus à même de comprendre notre situation.

Je félicite l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Côté) de son élévation à la direction du ministère des Postes. Je félicite également mon collègue l'honorable député senior d'Halifax (M. Dickey) de sa récente nomination au poste d'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense (M. Howe).

Lors de son récent passage à Ottawa, le très honorable Winston Churchill a déclaré que notre premier ministre a joué un rôle important dans l'établissement du Traité de l'Atlantique-Nord. Les réunions tenues dernièrement à Lisbone ont montré clairement au monde entier la détermination des pays libres à travailler ensemble en parfaite harmonie à la sauvegarde de nos libertés démocratiques ainsi qu'au bien-être et à la prospérité des peuples du pacte de l'Atlantique-Nord.

Le courage de nos militaires de la 25e brigade, des membres de notre Marine et de la 426e escadrille du C.A.R.C., présentement en service dans le Pacifique, témoigne, sans contredit de la détermination de notre pays à prendre rang parmi les grandes nations qui prêtent volontiers main-forte aux pays opprimés. N'oublions pas les membres de la 27e brigade qui sont maintenant en Europe avec les armées des pays de l'OTAN.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter ce qui, à mes yeux, est l'un des comtés les plus dignes d'intérêt de la partie est de la province d'Ontario, le comté de Prescott, sis à mi-chemin entre la métropole et la capitale, au cœur de ce qu'on appelle le triangle d'or de la vallée de l'Ottawa, région de riches terres agricoles.

Le comté de Prescott occupe le premier rang, dans l'Empire britannique pour la production du fromage. Etabli entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Ottawa, le comté s'attend, grâce à sa situation géographique, que la canalisation du Saint-Laurent lui apporte un grand essor industriel. J'ajoute,—on l'a déjà signalé d'ailleurs,—que ma circonscription offre de magnifiques occasions à ceux qui veulent y établir des industries et, favoriser de ce fait, le programme de la décentralisation industrielle.

Nos cultivateurs, tout comme ceux des autres comtés ruraux, comptent sur l'aide du Gouvernement pour maintenir la production à un sommet élevé. Le prix du porc étant aujourd'hui à un niveau très bas, les groupements agricoles tiennent beaucoup à ce que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) établisse un prix minimum d'environ $30 les cents livres. Loin de m'opposer aux subventions versées aux cultivateurs de l'Ouest, j'estime qu'ils ont besoin de toute l'aide que nous pouvons leur apporter. Je tiens, cependant, à ce que l'industrie laitière de l'Est du pays reçoive sa juste part, ce qui lui permettra de maintenir la stabilité de l'économie canadienne.

Je voudrais rappeler au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) que notre circonscription compte deux aéroports, l'un à St-Eugène et l'autre à Pendleton, qui pourraient, j'en suis certain, servir à quelque chose. Bon nombre de jeunes gens y ont reçu leur formation dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth au cours de la dernière guerre. Je serais heureux si le ministre demandait à quelques spécialistes de son ministère d'étudier la possibilité de rouvrir ces aéroports.

Je voudrais également appeler l'attention du ministre des Travaux publics (M. Fournier) sur une question qui est de première importance pour la population de ma circonscription. La rivière Nation fera bientôt, ainsi qu'au cours des années précédentes, des ravages étendus dans la région qui forme la pointe sud-ouest du comté de Prescott. On m'a donné à entendre que si l'on creusait un chenal d'environ une acre de longueur, d'une profondeur de 7 pieds et d'une largeur de 180 pieds, près du pont du Pacifique-Canadien, tout près de la gare, à Plantagenet, l'inondation pourrait être enrayée, parce que la rivière Scotch et d'autres tributaires se déversant à cet endroit dans la rivière Nation suivraient le chenal qui serait assez profond pour contenir l'excédent d'eau. De gros blocs de glace que charrient les eaux pour les laisser dans les champs causent également des dégâts considérables. On me dit qu'il y a plusieurs années, l'un des agriculteurs de la région a subi des pertes d'environ $3,500 à la suite d'une crue de ce genre. J'espère que le ministre des Travaux publics prendra bonne note de la situation précaire dont souffrent les agriculteurs de la région de Plantagenet et qu'il voudra bien consentir à accorder les fonds nécessaires à une entreprise qui ne serait sans doute pas très onéreuse.

Mes électeurs savent gré au Gouvernement des mesures de sécurité sociale adoptées ici. En janvier dernier, deux projets de lois ont été promulgués dans ce domaine: la loi des pensions de vieillesse s'étendant à tous ceux qui ont 70 ans et au-dessus; et le programme fédéral-provincial de pension de vieillesse s'appliquant aux personnes âgées de 65 à 69 ans et s'accompagnant d'une évaluation des ressources.

J'estime que nous ferions bien de compléter ces mesures de sécurité sociale par une autre forme de secours, c'est-à-dire par la pension d'invalidité.

Depuis l'ouverture de la présente session et chaque fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai plaidé à la Chambre en faveur de la pension d'invalidité. Chaque fois que nous étudions les problèmes qui se posent aux personnes handicapées, incapables de gagner elles-mêmes leur vie, nous devons leur dire que bien des gens profitent d'une forme de secours quelconque mais que, pour elles, rien

n'est prévu. J'espère sincèrement qu'au cours de la session nous pourrons étudier les besoins de ces infortunés. Puisque nous venons en aide à nos aînés, nous devrions également aider nos invalides.

En outre, nous avons pour devoir de tendre une main secourable à nos jeunes gens, citoyens de l'avenir. Il me plairait qu'on considère la nomination d'un comité qui aurait pour fonction essentielle d'aider nos jeunes gens à l'échelle nationale. A mon avis, lorsqu'on donnera suite aux vœux de la Commission royale d'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, on pourrait prendre certaines mesures en vue d'aider nos jeunes, qui ne manquent certes pas de talent mais qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires, à atteindre l'idéal rêvé qui leur permettrait de mieux servir le pays.

De nouveaux événements surgissent tous les jours. Nous savons très peu ce qui se peut se produire pendant que nous sommes ici à légiférer. Demandons l'aide de la divine Providence pour faire de notre pays, chacun à notre façon, un meilleur endroit où vivre et aider dans toute la mesure du possible les habitants des pays qui ne sont plus gouvernés par le peuple ni pour le peuple. N'épargnons aucun effort pour que les personnes persécutées, qui vivent derrière le rideau de fer, puissent entrevoir un jour un rayon de lumière. N'oublions pas les Canadiens, les personnes inaptes qui ont droit à une place dans la société. De cette façon, les représentants du peuple auront accompli la tâche qu'ils s'étaient assignée et éprouveront la satisfaction du devoir accompli.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les questions qui font que je participe de nouveau au débat, j'aimerais féliciter mon ami le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk) d'avoir signalé à la Chambre les difficultés auxquelles font face un grand nombre de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions des provinces Maritimes à cause des tempêtes inusitées de l'hiver dernier. A lui, comme aux autres députés de ces provinces qui ont également demandé que le gouvernement fédéral accorde à ces pêcheurs une attention spéciale, je tiens à dire qu'ils n'ont pas le moins du monde à s'excuser de le faire. A titre d'habitant de l'Ouest je suis heureux de les appuyer et d'exprimer l'espoir que, d'ici la fin du débat ou, en tout cas, d'ici peu, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) ou un autre nous annoncera, au nom du Gouvernement, que celui-ci se dispose à s'occuper de cette question et à communiquer à la Chambre certaines des mesures qu'il envisage.

Ici ou là chez nous, il se passe des choses qui, encore que leurs effets ne dépassent pas les limites de la région intéressée, n'en constituent pas moins, dans un certain sens, des problèmes d'envergure nationale. Il me semble que lorsque l'ensemble du pays, d'un commun accord, se préoccupe d'aider tel ou tel groupe de citoyens aux prises avec un problème quelconque qui les dépasse, cela a pour effet de resserrer les liens qui nous unissent tous, de favoriser l'unité nationale. Si je parle ainsi c'est qu'à mon titre d'habitant de l'Ouest j'estime que nous devons avoir à cœur le bien-être de tous les Canadiens, quelle que soit la région qu'ils habitent. L'une des raisons pour lesquelles je m'intéresse au sort des pêcheurs des provinces Maritimes, c'est que je manquerais de fidélité à la mémoire de mes ancêtres néo-écossais,—du comté de Shelburne en particulier,—si je ne témoignais pas un tel intérêt. Après avoir mentionné le comté de Shelburne, monsieur l'Orateur, j'aimerais, non seulement en mon propre nom mais en celui des membres de mon parti et de tous les députés, dire que c'est avec regret que nous avons appris la nouvelle de la maladie du représentant de Queens-Shelburne (M. Smith), qui l'empêche de se trouver avec nous à cette session-ci du Parlement. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

Je me suis intéressé aussi, Monsieur l'Orateur, au nombre croissant des députés qui, prenant la parole au cours de ce débat-ci ou des autres discussions, ont dit un mot au sujet des infirmes et des incurables. J'ai été heureux de constater que le préopinant, qui avait déjà évoqué la question, en a de nouveau parlé cet après-midi. Je souhaite sincèrement que l'intérêt plus vif qu'on porte au sort de ces gens fasse que bientôt des mesures soient prises en vue d'assurer des pensions ou une aide réelle, une aide appréciable à ces compatriotes qui ont le malheur d'être invalides de façon permanente.

Cela dit, avant que je passe aux deux sujets qui m'ont incité à participer de nouveau à la discussion on voudra bien me permettre de dire que j'espère aussi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) tiendra compte de la demande croissante qui existe chez nous d'une intervention dans le domaine de l'assurance-santé. Nous avons tous été déçus de ce que, d'après ce qu'on peut voir dans le discours du trône, rien ne se fera à cette session-ci. Le besoin existe; c'est maintenant qu'il faut agir dans le domaine de l'assurance-santé.

J'ai pensé que je devais participer de nouveau au débat parce qu'on n'a formulé aucune déclaration précise au sujet des recouvrements à effectuer des successions des vieillards qui ont touché la pension de vieillesse jusqu'au 31 décembre 1951 en vertu de l'ancienne loi des pensions de vieillesse. On me permettra d'indiquer que la situation est nette à l'égard de certains groupes de personnes. Il est parfaitement clair qu'il n'y aura pas de recouvrement dans le cas des pensions versées en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La pension n'est nullement assujétie à l'évaluation des ressources, à une dette, à un recouvrement ou à un privilège quelconque. Ce régime s'applique non seulement à ceux qui retirent la nouvelle pension de la sécurité de la vieillesse depuis le 1er janvier 1952, mais il est évident que, dans le cas de la personne qui recevait l'ancienne pension avant le 31 décembre 1951 et qui touche maintenant la nouvelle, on ne peut rien recouvrer de sa succession à l'égard des sommes qu'elle reçoit maintenant ou des sommes qu'elle reçoit depuis le 1er janvier 1952.

La situation est claire au sujet d'un autre groupe, soit ceux qui touchent la pension en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse; en d'autres termes la pension versée aux personnes de 65 à 69 ans, qui est acquittée à parts égales par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, qui est assujétie à l'évaluation des ressources et le reste. Malgré ses autres imperfections, cette pension ne comporte pas de privilège sur la propriété. Le titulaire de la pension n'est pas en dette envers le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux. Aucun privilège n'est établi sur la propriété et aucun recouvrement ne peut s'effectuer à même la succession des personnes qui ont reçu cette pension, qui de même a débuté au 1er janvier 1952.

Une voix: Très juste.

M. Knowles: J'entends quelqu'un dire "très juste" de l'autre côté de la Chambre. Je suis heureux de constater que mon exposé est parfaitement clair. Mais il y a une catégorie de gens dont la situation n'a pas encore été éclaircie. Je parle des personnes qui bénéficiaient de l'ancienne pension avant le 31 décembre 1951 et qui bénéficient maintenant de la nouvelle pension. Comme je l'ai dit, leur situation est très claire en ce qui concerne l'argent qu'elles touchent actuellement, mais on n'a pas encore précisé si leurs successions sont exemptes de tout recouvrement pour les sommes qu'elles ont touchées jusqu'au 31 décembre 1951 aux termes de l'ancienne loi.

M. Croll: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knowles: Certainement.

M. Croll: Je croyais que le ministre avait dit que leur situation était claire et qu'il n'était pas du tout question de cela.

M. Knowles: Mon honorable ami parle sans doute de la réponse que le ministre m'a faite lorsque je lui ai posé, le 12 mars 1952, la question qui se trouve aux pages 379 et 380 du hansard. J'allais en parler, mais puisque l'honorable député a posé cette question, je vais m'exprimer autrement. En juin dernier, quand nous avons étudié la loi sur l'assistance-vieillesse, j'ai demandé au ministre si les titulaires de l'ancienne pension seraient soustraits aux recouvrements à compter de janvier 1952. Comme en fait foi la page 4715 des *Débats* du 23 juin 1951, le ministre m'a répondu:

> Cette question sera tranchée plus tard; je ne peux prendre de décision maintenant.

Cette réponse et les débats auxquels la question a donné lieu, je le sais, dans un certain nombre d'assemblées législatives, m'ont porté à revenir à la charge le 10 mars, au cours de ma participation antérieure au débat sur l'Adresse. Après avoir étudié la question à fond en cette occasion, j'ai continué le 12 mars en posant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) la question à laquelle le député de Spadina (M. Croll) a fait allusion. Voici ce que m'a répondu le ministre:

> Toute la question est assujétie aux dispositions de la loi existante.

M. Croll: Puis-je poser une autre question au député? Le porte-parole du gouvernement à l'assemblée législative de l'Ontario a dit que, à toutes fins pratiques, la dette avait été effacée à la suite des paroles du ministre.

M. Knowles: Très bien! Nous faisons du progrès et j'apprécie l'aide que nous donne le député. Il nous signale ce qui a été dit en Ontario. Je sais également que les fonctionnaires autorisés de la Saskatchewan estiment qu'ils ne sont pas obligés de faire d'autres recouvrements aux termes de l'ancienne loi, mais le ministre de la Santé et du Bien-être social de la province du Manitoba, lorsqu'on lui a demandé à l'Assemblée législative non seulement d'annuler les droits de rétention, comme le Manitoba l'avait fait,—ce pour quoi je félicite le gouvernement en cause,—mais de cesser de faire des recouvrements, a dit que le gouvernement ne pouvait arrêter les recouvrements à cause de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral, en conformité des dispositions de la loi fédérale. Je sais pour avoir consulté des

avocats de Winnipeg,—je compte des amis parmi les avocats de cette ville,—qu'il se produit encore des recouvrements parce que ce point n'a pas été élucidé. La déclaration qui a été formulée à l'Assemblée législative du Manitoba a paru dans le numéro du mardi 12 février 1952 des *Procès-verbaux* de l'Assemblée législative. Cette déclaration formulée par M. Schultz, ministre de la Santé et du Bien-être social, se lit en partie comme il suit:

> Pour ce qui est du remboursement à même la succession des pensionnés de ce groupe, la loi fédérale et les engagements que nous avons pris lors de la signature d'une entente présentée par le gouvernement fédéral obligent notre province, tout comme des accords analogues obligent les autres provinces, à percevoir les montants versés à titre de pension à même la succession du pensionné lorsque celle-ci atteint un montant net supérieur à $2,000. Ni le Manitoba ni aucune autre province ne peuvent agir autrement à cet égard.

C'est précisément à cause de l'attitude prise par le ministre qui, au Manitoba, a compétence en la matière...

L'hon. M. Martin: Bien entendu, M. Schultz aussi bien que mon honorable ami savent que la déclaration ne correspond pas aux faits.

M. Knowles: Je remercie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de me venir encore en aide. Il consentira peut-être, avant que nous laissions le sujet, à formuler la déclaration que je lui demandais de faire quand, à l'appel de l'ordre du jour, le 12 mars, je lui ai demandé:

> Le gouvernement du Manitoba et, peut-être aussi, ceux d'autres provinces ont-ils demandé au gouvernement fédéral d'être dégagés de l'obligation de recouvrer, à même les successions, les pensions versées, jusqu'au 31 décembre 1951, sous le régime de l'ancienne loi de la pension de vieillesse? Le Gouvernement avertira-t-il les provinces qu'elles peuvent se dispenser de...

Le compte rendu indique ensuite que des députés se sont écriés "*Feuilleton*", si bien que je n'ai jamais pu finir ma question. C'est la pratique courante ici, évidemment. Il est bien clair que je voulais demander au ministre de nous affirmer catégoriquement que les provinces ne sont pas tenues d'effectuer d'autres recouvrements à l'égard des pensions versées avant le 31 décembre 1951.

L'hon. M. Martin: Le député veut-il que je traite cette question maintenant?

M. Knowles: Avec plaisir, tant que mon temps de parole ne sera pas épuisé.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait très bien que ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement provincial ni le ministre ne peuvent prendre pareille décision. Il faut s'en remettre à la loi. Tant qu'elle n'aura pas été abrogée, il nous sera impossible de prendre cette attitude. Je puis dire à mon ami que j'ai écrit à chacune des provinces à ce sujet...

M. Knowles: Que leur avez-vous dit?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami se rend parfaitement compte, j'en suis sûr, que je ne puis prendre de décision avant que les provinces m'aient exprimé leur avis quant à ma proposition. C'est à tort que M. Schultz a déclaré, au Manitoba, que la question relevait du gouvernement fédéral. La question relève d'une loi existante et d'accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux; tant que nous ne connaîtrons pas l'attitude de tous les gouvernements sur ce point, nous ne pouvons prendre aucune mesure à l'égard de la loi existante. Telle est bien la situation; mon honorable ami devrait être le premier, je pense, à reconnaître que je l'ai correctement exposée.

M. Knowles: Je reconnais que la déclaration du ministre expose en partie ce qu'est la situation, mais il ne nous a pas tout dit. D'après le ministre, le gouvernement fédéral n'aurait aucune responsabilité en la matière. Et pourtant, est-ce que tout le problème des recouvrements sur les successions ne découle pas d'une disposition de la loi fédérale? Cette disposition figurait dans le premier texte de la loi rédigé vers le milieu des années 1920 et la nouvelle version, présentée en 1947, l'avait retenue. Les autorités provinciales se fondent, en agissant ainsi, sur ce qu'elles croient être une interprétation de cette loi et des accords qu'elles ont signés. Certaines provinces interprètent ces accords d'une manière, d'autres lui donnent un sens opposé.

La question n'est pas soulevée aujourd'hui pour la première fois. Elle s'est posée en 1943 et notamment en 1944. Je sais de quoi je parle; j'étais alors à la Chambre et je n'étais pas étranger à la question. A cette époque, le ministre des Finances, M. Ilsley, était chargé de l'application de la loi des pensions de vieillesse. Avec d'autres je le pressais de mettre fin aux recouvrements opérés sur les successions des titulaires de pensions de vieillesse. Grâce à ces efforts et aux observations soumises à M. Ilsley par certaines provinces, le gouvernement fédéral a pris une décision, qu'il a formulée dans une lettre adressée, le 23 mars 1944, à chacun des gouvernements provinciaux. Le même jour, le ministre actuel des Finances (M. Abbott), qui était alors adjoint parlementaire au ministre Ilsley, a indiqué, en réponse aux questions que j'avais inscrites au *Feuilleton* ce que le gouvernement avait fait. Les questions que j'avais posées sur l'inscription de

privilèges sur les biens et sur les recouvrements figurent à la page 1806 du hansard du 23 mars 1944. La réponse de celui qui était alors adjoint parlementaire est assez longue. Il y cite le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi sur les pensions de vieillesse, ainsi conçu:

Une administration des pensions aura le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé, à titre de dette payable par ce dernier à ladite administration, la somme des versements de pension remis au pensionnaire...

Puis, le ministre actuel des Finances ajoute, ce qui est très significatif:

Les experts juridiques ne s'accordent pas sur la question de savoir si la disposition était obligatoire ou facultative. Pendant quelque temps, le gouvernement fédéral a suivi l'opinion juridique, d'après laquelle l'article indiquait que, d'après l'intention du Parlement, les recouvrements devaient s'opérer et que, pour les fins de bonne administration, il fallait voir dans la disposition une tration, il fallait voir dans la disposition une directive donnée aux autorités en matière de ordinaire.

Écoutez bien ceci:

Dans ces derniers temps, on nous a dit que, si l'article prête à quelque doute au point de vue juridique, l'application du paragraphe est, strictement parlant, facultative. Comme l'indique la réponse à la première partie de la question, les autorités provinciales dans le domaine des pensions ont agi de différentes façons. Certaines d'entre elles ont refusé de présenter des réclamations aux successions de pensionnaires décédés. D'autres ont donné à entendre qu'il serait opportun d'abandonner les réclamations dans tous les cas ou de se borner à le faire, quand il s'agit de successions importantes. Étant donné cet état de choses, les autorités provinciales en matière de pensions ont reçu avis qu'elles peuvent régler à leur gré la question de savoir si elles peuvent ou non réclamer des recouvrements de successions, quand la valeur nette ne dépasse pas deux mille dollars.

C'est là la réponse qu'on a donnée à ma question, comme en fait foi le hansard du 23 mars 1944.

Voici le document parlementaire nº 89K, en date du 13 juin 1944, déposé en réponse à une motion que j'avais présentée relativement à cette question. Il renferme une copie d'une lettre adressée par M. Clark, sous-ministre des Finances, à chaque province. Je regrette d'imposer à la Chambre autant de citations, mais il importe de tout mettre au point. Voici un passage de cette lettre:

On s'est toujours demandé si, du point de vue juridique, le paragraphe 3 de l'article 9 de la loi constituait une disposition obligatoire ou facultative. Le ministère s'en est tenu, depuis quelque temps, à l'opinion juridique selon laquelle le Parlement voulait, par ce paragraphe, qu'il y ait recouvrements et que, aux fins administratives, les fonctionnaires chargés d'accorder les pensions devaient s'en inspirer pour effectuer les recouvrements dans le cours ordinaire des choses. On nous a fait savoir, dernièrement, que même si la rédaction peut laisser à désirer au point de vue juridique, le paragraphe ne constitue pas moins, à strictement parler, une disposition facultative, même si le principe d'une saine administration pourrait comporter une obligation d'effectuer les recouvrements dans les cas y prévus.

[M. Knowles.]

Le dernier paragraphe répète en majeure partie l'extrait que j'ai cité de la réponse dans le hansard, ce qui indique que le Gouvernement a conclu que, puisque cet article constituait une simple faculté au lieu d'être impératif, il déclarait aux provinces qu'elles n'avaient pas désormais à effectuer de recouvrements à même les successions, lorsque la valeur était inférieure à $2,000. Si l'on avait constaté que cet article de la loi fédérale n'était pas impératif, mais accordait une simple faculté, le gouvernement fédéral aurait pu dire aux provinces de ne pas tenir compte des recouvrements dans le cas des successions inférieures à $2,000. J'affirme que le gouvernement fédéral pourrait dire la même chose aux provinces à l'égard de toutes les successions.

Les termes de la loi sont bien clairs. Dans sa forme primitive, ainsi qu'elle a été établie en 1926 ou 1927, elle prescrit:

Une administration de pension aura le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé...

Et le reste. On a pensé pendant un certain temps que cette disposition était impérative, mais on a finalement décidé qu'elle accordait une simple faculté. La loi a été rédigée de nouveau en 1947 et la phraséologie en a été un peu modifiée. On l'a énoncée dans les termes suivants:

Une convention conclue selon l'article trois de la présente loi doit comprendre un engagement, de la part de la province, portant que l'administration de pension sera autorisée à recouvrer sur la succession de tout pensionnaire décédé...

Cette disposition doit obligatoirement figurer dans l'accord mais, dans ce dernier, elle constitue une simple faculté, à savoir que l'administration des pensions sera autorisée, —autorisée, non pas contrainte,—à effectuer des recouvrements. Je suis d'accord avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) jusqu'à un certain point, en ce sens que je crois que M. Schultz a interprété trop strictement l'article de la loi et la disposition de l'accord. J'imagine qu'il se fonde sur cette lettre reçue en 1944 qui précise ce qu'il y est possible de faire avec les successions de moins de $2,000. Il estime que, tant qu'il n'aura pas reçu de directives du gouvernement fédéral, il doit s'en tenir à cette décision. Je pense néanmoins que M. Schultz n'est absolument pas obligé de continuer à faire ces recouvrements, et je crois que le ministre est du même avis que moi.

L'article tout entier n'énonce dans cette loi qu'une simple faculté et l'accord qui en découle énonçait lui aussi une clause facultative. L'avis juridique qui figure dans la lettre de M. Clark datée du 23 mars 1944, confirme ce fait que la clause est facultative. Par suite de certains contacts que j'ai eus avec des membres de diverses assemblées législatives, je sais que, dans certaines autres provinces, on a le point de vue opposé à celui de M. Schultz. Pendant ce temps, un grand nombre de pensionnés de vieillesse sont très inquiets au Manitoba. Je crois qu'il faudrait élucider cette question sans tarder. Je suis bien aise que le ministre a écrit aux autorités provinciales à ce sujet. Il aurait pu me mettre au courant de la chose quand il a répondu à ma question, le 12 mars. Me dire que j'avais prononcé, le lundi précédent, un excellent discours sur la question n'était pas de nature à m'aider beaucoup, même si l'observation était exacte.

L'hon. M. Martin: Ai-je dit au député qu'il avait prononcé un excellent discours?

M. Knowles: Le ministre prétend-il que mon discours n'était pas excellent?

L'hon. M. Martin: Je ne me prononce pas sur la qualité du discours qu'a fait le député, mais je doute avoir dit qu'il avait prononcé un excellent discours.

M. Knowles: Dans ce cas, laissons la parole au hansard (page 380 du compte rendu du 12 mars):

> Toute la question est assujétie aux dispositions de la loi existante, comme l'a si bien signalé l'honorable député lors de son discours à la Chambre, lundi dernier.

Tout ce que je demande maintenant, c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social signale aussi bien,—et en s'exprimant aussi énergiquement qu'il sait le faire quand il le veut,—que le gouvernement fédéral ne s'attend pas à d'autres recouvrements à même la succession des personnes qui touchaient la pension avant le 31 décembre 1951, quelle que soit la valeur de la succession. Je sais que la question préoccupe vivement une foule de gens du Manitoba. Aussi, j'espère que le ministre saisira la première occasion de faire une déclaration en ce sens à la Chambre, au pays, au gouvernement provincial et, en particulier, à M. Schultz.

J'aimerais maintenant parler d'une autre question. Un débat assez vif sur l'OTAN a mis aux prises le parti libéral et le parti CCF, cette dernière quinzaine. Je ne tiens pas à prolonger inutilement le débat sur ce sujet au présent stade de nos délibérations, mais j'estime qu'il convient de signaler le malaise et l'inquiétude assez marqués ressentis au pays parce qu'on a voilé de mystère les engagements pris par les membres de l'OTAN à Lisbonne et lors de réunions antérieures. Les différences d'opinion observées au cours du débat proviennent en grande partie de ce qu'on ne connaît pas encore quelles sont les obligations que la Chambre est censée avoir approuvées il y a un an, ni celles que nous serons appelés à approuver durant la présente session.

Le ministre nous a dit que nous avions approuvé telle et telle mesure l'an dernier et il déclare bien franchement qu'on ne nous a pas appris à quoi nous nous sommes engagés, surtout en ce qui a trait aux effectifs. Nous en sommes rendus au point où lorsque nous formulons des doutes au sujet du chiffre de 300 milliards, qui représente les dépenses militaires que projette l'OTAN, le ministre nous demande où nous avons pris ce chiffre. Il sait que nous l'avons obtenu de journaux bien informés auxquels on laisse dire que c'est là l'objectif de l'OTAN; cependant, il ne refuse pas moins de nous dire quel est exactement l'objectif. Je prie le ministre des Affaires extérieures de dissiper ce mystère. Il est de son devoir envers la Chambre et le pays en général de leur faire part des projets établis au sujet de l'OTAN. Nous estimons que cela se présente à nous avant que nous votions notre part des engagements financiers, que nous puissions savoir exactement ce que l'on se propose de faire et également afin que nous puissions examiner les avantages d'une méthode comparés à ceux d'une autre, comme par exemple destiner des fonds à des préparatifs militaires ou en affecter à l'assistance économique des autres pays.

Je demande instamment au ministre de rompre le sceau du secret et de nous donner des renseignements précis au sujet de l'OTAN dès qu'il le pourra. Il ne doit pas perdre de vue que nous ne sommes pas les seuls à demander ces renseignements. Il doit savoir que les membres de tous les partis de la Chambre attendent de lui tous les renseignements. Il n'est certes pas sans savoir que des journaux, des revues et même certains périodiques qui critiquent l'attitude que nous avons prise, reconnaissent avec nous qu'il nous faut tous les renseignements avant qu'on demande d'affecter des fonds à ces fins et que ces renseignements doivent nous permettre de préciser quelle répartition il y a lieu de faire entre les préparatifs militaires et l'aide économique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait très bien que les membres de notre groupe appuient les principes dont s'inspire l'OTAN. La Chambre et la popula-

tion le savent également. De fait, même la *Free Press* de Winnipeg le sait. Je mentionne ce journal en particulier parce qu'il a grossièrement dénaturé les faits dans un article publié en page éditoriale le 15 mars. Je n'ai pas le texte sous la main en ce moment mais j'ai lu l'article et j'en connais la teneur. Les idées exprimées dans les éditoriaux de la *Free Press* n'étonnent jamais personne à Winnipeg mais, pour ma part, j'ai été vraiment stupéfait d'y voir, sur trois colonnes au centre de la page éditoriale, un article intitulé "Compte rendu", sans doute parce qu'on voulait y mettre en regard les déclarations formulées par les divers partis politiques qui ont discuté cette question, et qui cependant dénaturait sa présentation des faits. Un pareil titre, cependant, laisse supposer qu'il s'agit d'un compte rendu complet. Or, en parcourant ces trois colonnes de texte qui forment le compte rendu, on constate, par exemple, que la déclaration du conseil national de la CCF a été tronquée, qu'il n'y est pas question du maintien de notre appui à l'OTAN, de nos observations sur la nécessité d'une aide économique ni de ce que nous sommes disposés à faire dans ce domaine. Il est vrai que le texte de la *Free Press* se protège en insérant des points de suspension ici et là, dans les cas où des passages ont été omis mais, en fin de compte, le sens de la déclaration publiée par le conseil national de la CCF se trouve entièrement dénaturé.

De fait, les observations que le chef de l'opposition (M. Drew) a présentées à la Chambre ont subi le même sort de la part de la *Free Press*. On en a cité une partie seulement en indiquant les omissions par des points de suspension mais en agissant de la sorte on a ainsi fourni l'impression produite à la Chambre par le chef de l'opposition. On a agi de même à l'égard des observations de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une fois encore, on a laissé tomber de grands passages et mis de petits points de suspension pour avertir le lecteur des trois colonnes en cause. Voilà à mon avis, un exposé dénaturé de ce qu'on appelle le compte rendu. Je suis étonné que M. Grant Dexter se soit abaissé à des manœuvres de ce genre. J'espère qu'il remettra, au plus tôt, les choses au point, du moins en ce qui concerne notre parti, en reproduisant dans sa page éditoriale le texte intégral de la déclaration publiée par le conseil national de la CCF.

Comme je l'ai déjà indiqué et comme le sait aussi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous appuyons les principes dont s'inspire l'OTAN. Nous reconnaissons qu'il nous appartient à nous, pays nord-américain membre de l'Organisation des Nations Unies, d'édifier une force défensive et de conclure en même temps des ententes en vue de fournir une aide économique aux autres pays de la communauté nord-atlantique ainsi qu'aux autres pays du monde et d'assurer l'établissement d'une paix permanente. Nous avons certes le devoir, à titre de membres de ce Parlement, du Parlement d'un des pays membres de l'OTAN, d'examiner avec grand soin les conséquences que peuvent avoir sur notre économie et sur celle des autres pays intéressés de lourds engagements en matière d'armements et de préparatifs de défense. Il nous appartient certes de discuter les sommes destinées aux armements comparativement à celles qui doivent être affectées à l'aide économique. C'est à l'égard de cette répartition que nous ne sommes pas d'accord avec ce gouvernement, ni avec les propositions actuelles de l'OTAN. Nous sommes d'avis que nous dépensons trop pour les préparatifs militaires et pas assez pour l'aide économique aux pays dans le besoin.

Maintenant que la fumée des propos injurieux et calomnieux s'est dissipée, nous demandons qu'on fournisse à la Chambre l'occasion d'étudier le fond du problème. Au cours du débat sur les affaires extérieures, qui suivra, prévoyons-nous, le débat sur l'Adresse, j'espère sincèrement que, dès son premier exposé, le ministre mettra la Chambre parfaitement au courant de tous les faits afin de nous permettre d'examiner cette importante question sous son véritable jour.

Même s'il est bien beau de la part du ministre d'offrir publiquement aux honorables députés qui désirent connaître les chiffres en cause de les leur montrer confidentiellement, ce n'est pas ainsi qu'il convient de traiter cette question. Je ne partage pas l'avis de certains journaux qui croient que nous devrions tenir une séance à huis clos. Au contraire, je crois que tous les renseignements que nous avons le droit d'obtenir, et sur lesquels nous, en notre qualité de membres du Parlement, devons fonder nos décisions, devraient être des renseignements mis à la disposition du pays en général, et j'espère qu'on adoptera une attitude de ce genre dans la discussion sur cet aspect des affaires extérieures que nous entamerons une fois ce débat terminé.

Tous se rendent parfaitement compte, monsieur l'Orateur, que les nations qui forment l'OTAN ont accepté une des plus lourdes tâches qu'ait jamais envisagées n'importe quel groupement de nations dans l'histoire de l'humanité. Nous avons été forcés, par des événements indépendants de notre

volonté, à nous lancer dans de vastes préparatifs de défense. Nous avons affirmé qu'en édifiant ces préparatifs de défense notre but était purement et simplement défensif. Nous savons cependant que jamais dans l'histoire du monde il n'a été possible d'accumuler de grandes quantités d'armements et de prévenir le déclenchement de la guerre. C'est là notre tâche et c'est là le travail qui s'impose à notre nation et à toutes celles qui composent l'OTAN. Il nous incombe de trouver le moyen de faire des préparatifs militaires d'envergure et réellement défensifs, sans toutefois pousser ces préparatifs au point de gêner l'économie de nos nations, de provoquer l'agression et sans établir une force militaire qui constituera le genre de provocation qui conduira à la guerre que nous cherchons à éviter.

N'oublions pas le but de l'OTAN: aux préparatifs de défense s'ajoute l'idée énoncée à l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord. En plus des armes nécessaires pour repousser l'agression, cet article prévoit l'utilisation maximum d'un autre moyen en vue d'assurer la paix, soit l'aide économique.

J'aime à croire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les autres membres du cabinet se sont un peu arrêtés sur le discours que le premier ministre (M. St-Laurent) a prononcé en fin de semaine. Nous avons tous trouvé intéressante la comparaison qu'il a établie lorsqu'il a dit que l'OTAN était en quelque sorte une assurance contre la guerre, et que nous devions être prêts à payer la prime de cette assurance. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait aussi bien que nous,—car il l'a déclaré à maintes reprises,—que nous ne combattons pas le communisme seulement avec des balles. Il faut le combattre également avec des idées. Il faut supprimer les conditions qui engendrent le communisme. Il faut répandre le bien-être économique dans le monde entier. C'est une des primes que nous devons payer. Jusqu'à quel point le Gouvernement a-t-il manifesté son désir de payer cette prime? Quel appui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures obtient-il à cet égard de ses collègues le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre des Finances (M. Abbott)? Si l'on en juge par les propositions qu'il a formulées, il ne semble pas recevoir le moindre appui à ce sujet. On dirait que ses collègues ne sont pas prêts à payer cette partie de la prime de cette assurance. Cependant, si nous ne payons pas cette prime, la paix du monde sera compromise.

Monsieur l'Orateur, je déclare qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante pour tous les Canadiens et pour le monde entier. Je suis persuadé que le débat provoqué par le manifeste du Conseil national de la CCF et les discours prononcés par mon chef, le représentant de Rosetown-Biggar, serviront bien la cause de la paix. Ce que nous demandons, c'est un examen critique de la situation dans son ensemble, et en particulier une étude afin de déterminer comment nous devons répartir nos ressources entre les préparatifs militaires et l'aide économique. Nous croyons que les dépenses actuelles de l'OTAN sont disproportionnées. A tout événement étudions cette question à fond ici au Parlement. Que le Gouvernement ne soit pas confiant au point de tout trouver excellent, surtout lorsque nous ne connaissons pas tout des objectifs que poursuit l'OTAN: qu'il examine plutôt avec honnêteté les points que nous lui signalons.

Encore une fois, et ce sera mon dernier mot, nous approuvons le principe à la base de l'OTAN. Nous croyons que le rôle des nations signataires du pacte de l'Atlantique-Nord est de s'efforcer par tous les moyens, dans le cadre des Nations Unies et de la communauté mondiale, d'empêcher une nouvelle guerre d'éclater; nous estimons toutefois qu'elles ont aussi le devoir de s'employer à l'avènement de conditions sociales et économiques propres à rendre possible l'établissement d'une paix permanente.

(*Texte*)

M. Henri Courtemanche (Labelle): Monsieur le président, il y a quelque temps, la Chambre de commerce canadienne, un organisme représentant les hommes d'affaires, les industriels, les marchands, les chefs d'entreprise du Canada, soumettait au Gouvernement un mémoire sur les impôts. Ce mémoire s'adressait particulièrement au ministre des Finances (M. Abbott) et au ministre du Revenu national (M. McCann), et on s'élevait contre le niveau décourageant de l'impôt sur le revenu, les taxes sur les compagnies, de même que contre la taxe d'accise qui contribue tellement, depuis quelque temps, à hausser le niveau du coût de la vie.

J'ignore si les experts du gouvernement tiendront compte de ces protestations. Je dis les experts du gouvernement, car, de plus en plus, nous avons, pour veiller aux destinées de ce pays, des ministres qui acceptent aveuglément les conseils de ces prétendus savants, qui ne sont en vérité que de simples théoriciens isolés dans la tour d'ivoire de leur prétention et de leur demi-science. Ces conseillers qui, très souvent, se sont réfugiés dans l'administration fédérale après avoir échoué dans leurs propres entreprises, refusent de s'arrêter aux raisonnements simples, prati-

ques et logiques, pour n'appliquer que des théories compliquées n'ayant jamais fait leurs preuves; des théories, qui nous valent d'ailleurs, aujourd'hui, d'enregistrer des excédents financiers vingt-cinq ou trente fois plus considérables que ceux qui avaient été prévus.

J'ignore donc si ces messieurs, tout-puissants, tiendront compte des avertissements de gens qui, quotidiennement, doivent lutter et travailler d'arrache-pied pour empêcher leurs entreprises de crouler sous le fardeau des taxes, des exigences et des restrictions que leur impose Ottawa. Ces techniciens, que vient d'ailleurs de dénoncer en termes énergiques la mairesse de la capitale, affichent généralement un souverain mépris à l'égard de ceux qui ne sont pas suffisamment instruits pour imaginer constamment de nouveaux impôts et qui ne sont bons qu'à verser ces impôts, par millions de dollars, dans les coffres d'Ottawa. Aussi, je crains que l'on oublie trop vite ces recommandations et ces avertissements de la Chambre de Commerce canadienne.

Pourtant, la situation est grave, elle est même très grave. C'est M. Thomas Jefferson qui a dit que le pouvoir de taxer, c'est également celui de détruire. On ne paraît pas se rendre compte qu'aujourd'hui les impôts ont atteint un niveau où ils ne peuvent devenir que destructeurs.

La compagnie de téléphone Bell a récemment voulu obtenir $7,000,000 de plus, pour faire face à l'accroissement de ses dépenses. Or, il lui a fallu, à cause de l'impôt sur le revenu, exiger de ses clients $15,765,000, soit plus que le double du montant qui lui est nécessaire. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de détenir des diplômes universitaires en économie politique pour se rendre compte qu'on a dépassé les limites du bon sens et que nous en sommes au point où l'impôt, comme le disait Jefferson, devient destructeur.

Entamez une conversation avec un chef d'entreprise et vous vous rendrez compte qu'il a perdu son enthousiasme, qu'il a abandonné certains projets, et que, parfois même, il ne s'intéresse plus qu'à demi à ses affaires, parce que le Gouvernement le taxe et le surtaxe de façon ridiculement et tragiquement exagérée.

Or, nous qui siégeons aux Communes, qui avons accepté de défendre et de protéger les intérêts de la nation, ne devons pas oublier que ce sont ces chefs d'entreprise, aux débuts généralement modestes, qui ont apporté la prospérité à notre pays. Ces hommes n'ont pas craint le travail, ni le risque. Ils ont édifié des établissements qui ont procuré du travail à des dizaines, puis à des centaines et parfois à des milliers de Canadiens. De quoi sera fait demain? Ces leaders dans le domaine économique sont maintenant convaincus que l'État veut tout leur prendre, que l'État veut les punir comme s'ils avaient commis quelque crime odieux.

Il va de soi que l'ouvrier, le gagne-petit et le modeste épargnant savent que leur sort est intimement lié à celui de la grande entreprise, à celui de l'homme d'affaires. Mais, en outre, nous devons reconnaître qu'ils souffrent déjà, eux aussi, des abus de taxation du gouvernement fédéral. J'irai même jusqu'à dire qu'ils en souffrent beaucoup plus encore que les hommes d'affaires dont je viens de parler.

Aujourd'hui, d'aucuns doivent s'endetter pour payer les taxes qu'on leur réclame. L'impôt sur le revenu des particuliers exerce une influence des plus néfastes. Pourquoi ne pas avouer sincèrement que, de nos jours, tous et chacun,—y compris les membres de cette honorable enceinte,—cherchent à échapper à l'impôt.

Est-ce imposable? C'est généralement la première question que l'on se pose devant une offre de source de revenus quelconque. Il ne faut pas s'étonner de trouver cette principale préoccupation chez ceux qui cherchent à augmenter leur revenu sans pour cela payer un impôt additionnel.

Je laisse aux sociologues le soin de nous dire quel genre de mentalité tout cela engendrera. Les ouvriers ne sont plus intéressés, comme autrefois, à travailler; ils savent que, s'ils ont le malheur de travailler un peu plus qu'à l'ordinaire, le fisc s'empressera de fouiller dans leur enveloppe de paie pour en prendre encore un peu plus. En somme, cela ne paie plus de travailler fort. Et si l'on s'entête à le faire, par amour de son travail, par ambition ou pour devenir quelqu'un et accomplir quelque chose qui vaille dans la vie, le fisc intervient alors avec plus de brutalité pour punir celui qui ose encore croire à la loi du travail et à la nécessité de l'épargne. Que deviendra le pays si nous continuons à brimer et à mettre à l'amende nos meilleurs citoyens? Je préfère n'y pas songer.

Cependant, il est quelque chose de plus inique encore que cette orgie de taxes et de surtaxes. C'est la façon dont on cherche à les dissimuler.

Je ne serais aucunement surpris d'apprendre, l'un de ces jours, que le ministre des Finances et le ministre du Revenu national possèdent, au nombre de leurs conseillers, quelque expert en camouflage de la seconde Grande Guerre.

L'an dernier, le ministre des Finances nous avait laissé entendre qu'il entrevoyait un excédent des recettes sur les dépenses prévues s'élevant à quelque 30 millions; or, cet excédent atteint maintenant environ 700 millions. Nous avons entendu plusieurs libéraux, y compris le ministre des Finances lui-même, se réjouir de cette situation, y voir même un indice très encourageant.

Mais oublie-t-on que cet excédent extraordinaire dissimule, camoufle une somme d'au moins 650 millions d'impôts de trop? 650 millions que le Gouvernement a arraché au peuple, très souvent à de modestes salariés, à de braves cultivateurs, dollar par dollar; 650 millions qui auraient pu être utilisés à bon escient, servir à l'épargne et aux placements, ou simplement à l'acquisition d'objets indispensables dont on prive le public inutilement et sans raison.

Le ministre des Finances sait très bien qu'un excédent aussi considérable ne peut que nuire à l'économie de la nation. Nous ne pouvons croire que, volontairement, il ait voulu grever d'impôts, simplement pour le plaisir de la chose, la population canadienne de quelque 650 millions de dollars dont il ne prévoyait pas avoir besoin. S'il l'a fait involontairement, il a donc agi maladroitement, fort maladroitement. Le peuple, son employeur, ne pourra certes pas lui décerner un certificat de compétence pour sa clairvoyance.

Aujourd'hui il devrait admettre tout bonnement son erreur et ne pas chercher à la dissimuler en lui donnant l'aspect d'un bienfait pour le pays, ce qui d'ailleurs est totalement contraire à la vérité.

Le camouflage se pratique également avec l'impôt sur le revenu personnel, impôt exécrable, nuisible, déprimant, immoral sous plusieurs aspects. Autrefois, quand approchait le 1er mai, les contribuables, à l'unisson, s'élevaient contre le Gouvernement qui, non satisfait de fouiller dans leur enveloppe de paye chaque semaine, exigeait, pour clôturer l'année, une nouvelle petite rançon, représentant la différence entre ce qui avait été versé et ce qui aurait dû l'être à l'impôt.

Grand psychologue, je le reconnais, le ministre du Revenu national procède maintenant autrement. Il se montre encore plus exigeant chaque semaine mais, quand arrive le moment de régler les comptes avec le fisc,—et c'est un règlement de comptes auquel il n'est guère facile d'échapper,—au lieu d'exiger un supplément de la plupart des contribuables, c'est un remboursement qu'il effectue à deux sur trois d'entre eux.

Et l'on voit de pauvres bougres, bien heureux de constater que le Gouvernement leur doit de l'argent, dire que le Gouvernement leur versera de l'argent. Le truc est simple, mais il fallait y penser. On appelle cela la taxation sans douleur, mais ce n'est qu'une illusion puisque, d'une façon ou d'une autre, le fisc réussit à satisfaire ses appétits voraces. Voilà un exemple de camouflage bien réussi, peut-être, mais d'une honnêteté douteuse et qui, de toute façon, coûte très cher au pays.

En effet, songeons un seul instant à tout le travail et à toute la paperasse, bref à toutes les dépenses qu'exigent ces remboursements plus ou moins généralisés. Et il convient de noter qu'Ottawa n'accorde aucun intérêt sur l'argent qu'il a pu ainsi utiliser, alors que les contribuables auraient pu en tirer un bien meilleur bénéfice.

Voulez-vous un autre exemple de camouflage? Toute la kyrielle des impôts cachés dont on grève une multitude d'articles de toute première nécessité. Si vous achetez un pain de savon, il vous faut, paraît-il, avant d'avoir versé un seul sou au manufacturier et d'avoir acquitté le profit légitime du détaillant, payer quelques 150 taxes. S'il fallait, d'ailleurs, chercher à extraire du prix de toutes les marchandises que nous achetons, la série de taxes bien cachées, nous serions parfois grandement surpris. Aujourd'hui, le cas des cigarettes est bien connu et nous avons là le triste exemple d'une industrie que l'on est à ruiner par suite d'un abus de taxation. Nous pourrions également citer toutes les marchandises, tous les accessoires devenus indispensables dans une maison, que l'on qualifie d'articles de luxe pour fins de taxation, qu'il s'agisse d'un appareil réfrigérateur, d'une lessiveuse, ou autres.

Et, ce qu'il y a de plus incroyable dans tout cela, c'est que le ministre des Finances prétend prélever des impôts dans le dessein de combattre l'inflation, alors que plus il ajoute aux impôts, plus il favorise cette inflation et plus il fait monter le coût de la vie.

J'admire beaucoup la science de certaines gens, mais j'aimerais bien qu'ils viennent convaincre mes électeurs qu'en faisant monter le prix de toutes sortes de marchandises, par de nouveaux impôts, ils combattent la hausse du coût de la vie! Je crois, d'ailleurs, que l'indice du coût de la vie, avec sa marche presque constamment ascendante, a prouvé combien étaient fausses et dangereuses les théories du ministre des Finances, du ministre du Revenu national et de leurs experts.

Voyons, par exemple, quelle est la situation au point de vue chômage. Depuis des mois, le nombre des sans-travail va grandissant. Précisément à cause des impôts que je viens

de dénoncer, des industries se voient dans l'obligation de congédier du personnel. Cela se produit, par exemple, dans l'industrie du tabac, vu que la consommation des cigarettes canadiennes baisse constamment. Cela se produit également dans l'industrie textile, parce que nos dirigeants refusent de protéger cette industrie vitale contre le dumping ou le semi-dumping de certains pays étrangers. Quelle est l'explication d'Ottawa devant cette situation? Chômage saisonnier. Chômage saisonnier dans des industries qui ne sont aucunement influencées par la marche des saisons! A-t-on jamais rien vu d'aussi tragiquement ridicule? S'imagine-t-on que le public gobe de pareils renseignements parce qu'ils émanent d'un haut fonctionnaire et même d'un ministre?

Nous comprenons que le Gouvernement se trouve dans une situation assez compliquée. Il a fait venir, fait encore entrer et veut continuer de faire venir au pays un nombre d'immigrants. Or ces gens, une fois arrivés au milieu de nous, ne peuvent se trouver de travail, et ce sont les contribuables canadiens qui doivent acquitter les frais de leur logement.

D'autre part, si ces immigrants se trouvent du travail, souvent ils remplacent des citoyens canadiens, lesquels en sont fort mécontents. En résumé, personne n'est satisfait, ni les immigrants, ni les Canadiens.

D'ailleurs, à Saint-Paul l'Ermite, près de Montréal, et à Ajax, dans l'Ontario, il y a eu des bagarres et des grèves de la faim; on a même étalé le portrait de Staline. Tout cela est inquiétant. D'autant plus qu'il est question, d'une part, d'un certain "racket" en ce qui concerne l'immigration italienne et, d'autre part, de corruption chez certains fonctionnaires du ministère de l'Immigration canadienne en Allemagne.

Et durant ce temps, les protestations des unions ouvrières contre une immigration trop massive se multiplient, et je ne crois pas que nous ayons le droit de passer outre à ces protestations. Je sais qu'à Montréal seulement, le même soir,—le 10 janvier 1952,—deux organisations différentes, le Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, affilié à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, et le Conseil du Travail de Montréal, affilié au Congrès du Travail Canadien, adoptaient des résolutions à l'encontre d'un afflux trop considérable d'immigrants au Canada.

Ce dernier organisme, lit-on dans *Le Devoir* du 11 janvier 1952, a protesté contre le fait qu'on fasse venir actuellement un trop grand nombre d'immigrants au pays. Il s'est prononcé en faveur d'une immigration mesurée, mais il estime inutile de faire venir ici des gens qui devront vivre dans une misère plus grande que celle qu'ils ont quittée dans leur pays. Le Conseil estime aussi que l'afflux trop considérable des immigrants ne peut contribuer qu'à accroître le chômage au pays et rendre plus difficiles les conditions économiques.

A Montréal également, il a fallu prendre des mesures d'urgence pour porter secours à certains immigrants français, incapables de se trouver le moindre emploi.

Il y a quelques semaines, je me trouvais rue Sainte-Catherine Ouest, dans la métropole, dans le quartier des grands magasins, quand j'aperçus une foule rassemblée à un coin de rue. Je m'approchai et vis alors, dans le parterre enneigé d'une église, un homme en train de sculpter, dans la neige et la glace, une émouvante scène biblique, celle de la descente de la Croix. Je demeurai plusieurs minutes à admirer la croix, le tombeau, le puits et surtout les divers personnages, le Christ, sa mère ainsi que les apôtres, sculptés avec une habilité simplement géniale. Auprès du trottoir, l'artiste avait sculpté un joli petit ange qui tendait aux curieux un petit tronc pour qu'ils y versent leurs oboles.

Le lendemain j'apprenais, en lisant les journaux, que ce sculpteur était un Allemand installé au pays depuis quelques semaines, qui avait vainement tenté d'obtenir un emploi. Maintenant sans le sou, il avait conçu cette idée de sculpter publiquement des scènes de la Bible en se servant de neige et de glace, afin de recueillir l'argent nécessaire... à son retour en Allemagne!

Je sais que les bons arguments en faveur de l'immigration ne manquent pas. Mais c'est en vain qu'on tentera de m'en fournir pour justifier une immigration irraisonnée et sans système, une immigration à la bonne franquette, comme celle que pratique le Gouvernement de ce pays.

Quel souvenir rapportera du Canada cet homme qui a quitté son pays parce qu'on lui avait fait miroiter un avenir prodigieux chez nous, alors qu'il n'a pu faire autre chose que tendre la main sous une forme déguisée, afin de se procurer l'argent nécessaire pour retourner chez lui? Et que deviendront ceux qui ne peuvent même pas trouver des fonds pour reprendre le chemin de leur pays natal?

D'aucuns diront peut-être que j'exagère. Je voudrais, en effet, qu'il y ait quelque exagération dans tout cela. Je crains, malheureusement, que ce soit encore bien en deçà de la vérité. Si nos ministres se donnaient la peine de conférer avec les chefs des unions ouvrières, ils en apprendraient de belles sur les conséquences de notre politique

d'immigration. Nous subissons actuellement une épidémie de fièvre aphteuse et tout laisse croire qu'elle nous a été apportée par des immigrants. On parle maintenant de fumigation du linge de ces nouveaux-venus, etc. Mais pourquoi ne fait-on pas cela au départ des immigrants, ou à leur arrivée? Doit-on en conclure que nos fonctionnaires, outre-mer, n'exercent aucune surveillance ni aucune prudence?

Mais pourquoi, encore une fois, cette immigration à tout prix, même si elle doit aggraver notre situation économique, même si elle doit provoquer une crise de chômage? Pourquoi faire venir ici des gens à qui nous ne pourrons procurer aucun travail, aucune situation? Je suis donc d'avis, monsieur le président, que nous devrions reviser du tout au tout notre politique d'immigration en l'adaptant à nos besoins d'abord et, ensuite, en la pratiquant avec circonspection, de telle sorte que l'immigrant, que nous accueillerons, soit heureux de se trouver parmi nous, au lieu de maudire le jour où il a cru aux belles paroles d'un propagandiste quelconque du ministère de l'Immigration à l'œuvre en Europe, soit pour le compte du gouvernement canadien, soit pour le compte d'entreprises qui pourraient tirer quelque profit d'une immigration intense.

Je suis heureux de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de retour. Il a vraisemblablement joué un rôle important à la Conférence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et il aurait même refusé un poste important dans cette organisation, afin de pouvoir se consacrer exclusivement à sa tâche de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je l'en félicite, mais je m'inquiète cependant un peu de ce que coûteront les engagements que nous avons contractés tant à l'ONU qu'à l'OTAN. Je me réjouis toutefois de voir que nous interprétons maintenant un rôle de vedette sur la scène internationale.

Je me réjouis, mais je me demande pourquoi le Canada continue d'ignorer l'existence du Vatican, où, pourtant, les autres grandes nations du monde, des nations qui ne comptent parfois qu'une infime minorité de catholiques, tiennent à être représentées par un ambassadeur ou quelque envoyé officiel.

En octobre dernier, répondant à une question de mon collègue de Chicoutimi (M. Gagnon), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Gouvernement étudiait, par intervalles, la représentation canadienne auprès des États souverains non reliés au Canada par des relations diplomatiques et que, parmi ces États souverains, se trouvait évidemment le Vatican,—réponse que vous trouverez au hansard du 24 octobre 1951. Or, que s'est-il produit depuis? Voulons-nous toujours demeurer à l'écart, simplement pour empêcher les protestations d'une poignée de fanatiques, dont notre gracieuse Souveraine, d'ailleurs, n'a pas voulu tenir compte, puisqu'elle s'est rendue, il y a quelques mois, au Vatican, pour y être reçue officiellement par le Saint-Père?

Nous dépensons des millions et des millions, pour la paix, disons-nous. Or, le Vatican, selon l'expression de Pie XII, tirée de l'*Action Catholique*, Québec, le 18 février 1952, c'est la "forteresse de la paix et de la réconciliation". Son armée n'est pas à craindre, son territoire n'est qu'un point invisible sur la carte géographique, mais son influence n'a peut-être pas son égale à travers le monde.

Je demande donc au Gouvernement d'agir à l'exemple de notre Reine, de passer outre au fanatisme de certaines gens, et de poser le geste que dicte la logique, si nous voulons continuer de jouer un rôle quelconque dans les affaires internationales.

(*Texte*)

M. P.-L. Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, il m'est très agréable de prendre part à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire d'abord féliciter le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) d'avoir bien voulu honorer ma province, le Nouveau-Brunswick, en choisissant le député de Westmorland (M. George), comme proposeur de l'Adresse. Je félicite également ce jeune député d'avoir si bien rempli la tâche qu'on lui avait assignée.

Je dois aussi féliciter le député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier) d'avoir si bien rempli sa tâche en appuyant le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, depuis que j'ai le plaisir de siéger à la Chambre, j'ai constaté qu'à chaque session nous éprouvons un vif chagrin de voir des sièges libres par suite de la disparition d'un ou deux de nos collègues. Cette année, le représentant du comté de Victoria-Carleton (M. Hatfield) et le représentant du comté de Brome-Missisquoi (M. Gosselin), sont disparus de nos rangs. Aux deux familles éprouvées j'offre mes plus sincères sympathies.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de soulever au cours du présent débat une question qui intéresse beaucoup un groupe assez important d'employés de chemin de fer qui ont été mis à leur retraite. Ces employés ont sacrifié, pendant des années, une partie de leur salaire pour contribuer à un fonds de pension. Cette pension, au moment où le coût de la vie était moins élevé, pouvait alors paraître suffisante. Mais

maintenant que le coût de la vie a officiellement doublé et qu'en réalité il a même triplé, ces personnes sont en fort mauvaise situation. La pension, qui leur aurait permis de vivre sans confort mais honorablement en 1935 n'est pas même suffisante aujourd'hui pour payer leur compte d'épicerie. En raison de leur âge, ces personnes sont souvent incapables de reprendre leur travail, et pourtant, elles doivent vivre.

Cependant, il est des personnes qui retirent de ce fonds de pension, des sommes considérables allant de $450 à $500 par mois, pour atteindre même $800 dans certains cas. Sur la liste de nos retraités, nous avons un groupe de 450 personnes qui touchent une pension de $30 à $50 par mois, un autre groupe de 650 retire une pension de $50 à $90 par mois. A mon avis, un père de famille qui ne retire pas plus que $100 par mois, aujourd'hui, se voit dans l'impossibilité de payer les dépenses nécessaires à la vie de sa famille.

Puis-je me permettre de demander au ministre des Transports (M. Chevrier) de bien vouloir enquêter pour s'assurer de la possibilité de hausser le minimum des pensions à 100 dollars par mois, afin de dédommager ces employés que l'on a ignorés, depuis qu'ils sont à leur retraite, lorsqu'il s'est agi d'accorder des bonis ou autres augmentations de salaires.

Pendant que j'y suis, je désire appeler l'attention du ministre des Transports sur le fait que chez nous, au Nouveau-Brunswick, nous éprouvons beaucoup de difficulté à obtenir notre part des promotions que le National-Canadien accorde. Ne serait-il pas possible d'exiger que chaque poste vacant soit rempli par des employés qui travaillent dans la division concernée, au lieu de se faire par des hommes d'autres divisions. C'est un fait que chez nous, à Edmundston, nous n'avons jamais eu notre part dans les promotions; nous pouvons prouver, d'autre part, que nous possédons les qualités requises pour occuper ces postes d'officiers.

Deux postes d'adjoint au surintendant sont occupés par deux résidents du chef-lieu de la région de l'Atlantique et je veux prouver que nous avons chez nous des employés qui ont, beaucoup plus que ceux qui ont été nommés par favoritisme personnel, les qualités requises pour occuper ces postes.

Je demande au ministre des Transports d'instituer une enquête au sujet de certaines nominations qui ont été faites, où l'on a ignoré certains employés très dévoués à la compagnie. Si je proteste énergiquement contre ces nominations, c'est que j'ai reçu de nombreuses demandes à cet effet. J'ose croire qu'à l'avenir, nous serons aussi favorisés que les employés des autres terminus.

Je dois ajouter que nous avions chez nous un jeune ingénieur, diplômé de l'École Polytechnique de Montréal, qui était au service des ingénieurs à Edmundston. L'ingénieur en chef et son adjoint ont tout essayé pour se débarrasser de ce jeune homme parce que, à mon point de vue, ils craignaient qu'en l'espace de quelques années seulement, il puisse acquérir assez d'expérience pour remplir le poste d'ingénieur en chef d'une des divisions de la région de l'Atlantique. On lui a rendu la vie tellement intenable qu'il a été obligé de démissionner. C'est malheureux, car il aimait beaucoup sa position. La *Marine Industries Limited* de Sorel lui a offert un poste qu'il a accepté. Depuis deux ans seulement qu'il est à l'emploi de cette compagnie, il a déjà mérité deux promotions, preuve tangible que ce jeune homme aurait été une précieuse acquisition pour le National-Canadien.

L'an dernier, je demandais au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) d'étudier sérieusement les plaintes et les représentations de la classe agricole de mon comté, en vue d'obtenir des subsides pour leur récolte de pommes de terre, mais je n'ai obtenu aucune satisfaction.

Une délégation du Nouveau-Brunswick est venue à Ottawa réclamer, auprès des autorités du ministère, des subsides pour venir en aide aux cultivateurs qui ne pouvaient trouver de débouchés pour la vente de leurs produits. Après de longues discussions, le ministère a décidé d'accorder une somme de $300,000 à ceux des cultivateurs qui livreraient leurs pommes de terre à la compagnie d'amidon. Malheureusement, seuls, quelques cultivateurs ont été favorisés. Un cultivateur qui n'avait pas acheté son engrais chimique de cette compagnie était dans l'impossibilité de faire accepter ses produits par la compagnie d'amidon. Il était donc privé de sa part de l'octroi fédéral pour la protection des producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Je demande donc au très honorable ministre de l'Agriculture d'intervenir auprès de cette compagnie afin que l'on rende justice à tous ceux qui ont été dans l'impossibilité de disposer de leurs produits.

D'ailleurs, tout producteur de pommes de terre devait bénéficier, à part égale, de la générosité du Gouvernement, lequel avait voté un montant assez considérable pour leur venir en aide et amoindrir leurs pertes.

Je crois qu'il est aussi de mon devoir d'appeler l'attention du Gouvernement sur une lacune qui existe chez nous. Je veux parler du National-Canadien, quand vient le temps d'expédier la marchandise. Il est toujours difficile d'obtenir de cette compagnie ferroviaire les wagons nécessaires à l'expédition de la marchandise périssable. Je crois réellement qu'il y a manque d'attention ou de compétence de la part des autorités du National-Canadien. Aussi, en raison des nombreuses plaintes que reçoit la compagnie à chaque automne, cet état de choses n'a absolument pas sa raison d'être.

La fièvre aphteuse n'est pas le seul fléau qui sévit au Canada. Nous en avons de toutes sortes. Les provinces de l'Ouest réussissent toujours à s'attirer la sympathie du Gouvernement quand un malheur les frappe. Nous, du Nouveau-Brunswick, sommes ignorés et traités comme des parents pauvres. Pourtant, nous sommes tenus de payer nos impôts comme tout le monde.

L'an dernier, dans le comté de Restigouche, l'inondation de la rivière Restigouche a causé des dégâts assez considérables chez certains fermiers le long de la côte. Ils se sont vus dans l'obligation de construire, à leur frais et dépens, des murs de soutènement, particulièrement dans la paroisse de Charlo. Je me demande s'il ne serait pas à propos que les ingénieurs du ministère des Travaux publics instituent une enquête à ce sujet afin de prendre les mesures appropriées pour protéger les propriétés des fermiers qui sont menacées de sérieux dégâts à chaque printemps.

Je demande donc au ministère des Travaux publics de bien vouloir remédier à cet état de choses et de venir en aide à la classe agricole, qui mérite certainement l'attention de la population.

(*Traduction*)

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Je me propose de parler des moyens d'obtenir, pour le Canada, un maximum de sécurité, grâce aux dollars que nous affectons à notre défense par l'intermédiaire de l'OTAN.

Tout d'abord, pour bien faire comprendre dans quelle situation nous nous trouvons en ce moment, je me permets de citer deux ou trois documents. Une de ces déclarations a paru dans le *Journal* d'Ottawa, livraison du 23 février 1952. Intitulée: "Il coûtera 300 milliards à l'OTAN pour s'armer contre les rouges," elle est ainsi conçue:

Lisbonne le 23 février.—Les alliés du Pacte Atlantique ont aujourd'hui élaboré, avec soin, un plan propre à soutirer 300 milliards de dollars des contribuables des nations occidentales en vue de s'armer contre les communistes... ils estiment pouvoir recueillir cette somme sans provoquer la ruine économique.

Les dépenses seront échelonnées sur une période de trois ans se terminant en 1954; elles correspondent à un montant de $750 pour chacun des 400 millions de ressortissants des 12 pays, membres originaires du Traité de l'Atlantique.

On s'attend que le conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, présidé par le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson, donne aujourd'hui son approbation finale à ce projet.

Les spécialistes en économie,—les prétendus 12 hommes sages,—y ont consacré des mois d'étude intense. Tous les gouvernements intéressés ont été maintes fois consultés.

Le plan constitue un véritable exercice d'équilibriste pour de nombreux pays européens en butte à des difficultés financières. Bon nombre d'entre eux ont dû augmenter leurs dépenses d'armement; les objectifs à atteindre, en matière d'armements, en 1954, ont été ramenés à un niveau légèrement inférieur en vue de leur permettre d'acquitter les frais prévus au programme.

Il établit les voies et moyens de financer une armée qui devra comprendre 30 divisions de première ligne et 20 divisions de réserve immédiatement disponibles à la fin de 1952, et atteindre, suivant les plans, quelque 88 divisions à la fin de 1954.

Le plan prévoit un réseau de bases aériennes s'étendant de l'Arctique à l'Équateur, des moyens de communications, des navires, des chars de combat, des canons, des munitions, des uniformes, des casernes et le reste. Les gouvernements des pays de l'OTAN doivent faire passer la construction d'aérodromes avant bien d'autres dépenses budgétaires, afin d'assurer que les quelque 200 bases aériennes prévues en Europe occidentale seront terminées en temps voulu.

La production des armes doit être accélérée.

Les opinions sont très partagées à la Chambre, du moins il le semble, au sujet de l'hypothèse que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et le conseil de la CCF semblent avoir fondé sur le rapport en cause. Il est à propos, je crois, de consigner le rapport au compte rendu de nos délibérations, afin de bien rétablir les faits.

Quelle est la portée générale de la proposition de l'OTAN? Que nous adoptions l'attitude de la CCF ou celle du ministre, il nous faut bien envisager la situation. Autrement, le Parlement serait irréfléchi.

Pour avoir une juste idée de la portée générale de la proposition, il est bon, je crois, de citer un article paru le 17 mars, en page 10, du *Journal* d'Ottawa, sous le titre: "Harold Wilson dit que les États-Unis font pression sur l'Europe." En voici un passage:

Londres, le 17 mars—(Reuters)—Harold Wilson, membre en vue de l'aile gauche du parti travailliste, a accusé, dimanche, les États-Unis de faire pression sur l'Europe pour l'amener à adopter un programme de réarmement qui dépasse ses ressources économiques.

Il a dit que l'aide américaine dépendait beaucoup trop de l'approbation de chefs militaires de ce pays, que les États-Unis ne se rendaient pas compte de la situation de la Grande-Bretagne à titre de membre du Commonwealth et que certains Américains aimeraient bien voir la zone sterling s'effondrer.

M. Wilson, qui est économiste, a abandonné l'an dernier le poste qu'il détenait dans le cabinet à titre de président du *Board of trade*, pour appuyer l'opposition du rebelle Aneurin Bevan qui refusait d'admettre l'approbation officielle de son parti au vaste programme de réarmement.

"L'aide Marshall a été l'une des décisions les plus dignes d'hommes d'État qu'on ait prises dans le commerce international, a-t-il dit. Presque toutes les conditions qui l'accompagnaient étaient nécessaires pour s'assurer que les nations contribueraient elles-mêmes à leur propre relèvement. Maintenant, l'aide américaine est presque entièrement militaire et n'est accordée que dans les conditions qui reçoivent l'approbation du Pentagone."

Les États-Unis ont deux devoirs à remplir à titre de pays créditeur: il leur faut faciliter aux autres nations le gain de devises en adoptant des droits de douane faibles ou nuls et en prêtant à grande échelle, a-t-il dit. La Grande-Bretagne s'est acquittée de ces obligations durant le 19e siècle mais un des éléments qui sont à la source des difficultés économiques du monde en ce moment vient de ce que les États-Unis n'agissent pas de la même façon aujourd'hui.

M. Wilson parlait alors des relations anglo-américaines lors d'une conférence nationale du Conseil de la paix.

Cette dépêche contient de nombreuses affirmations plutôt graves. On y mentionne que les États-Unis exercent une pression sur l'Europe pour qu'elle adopte un programme de réarmement qui dépasserait ses aptitudes économiques. Cela semble évident. M. Wilson ajoute que l'aide des États-Unis n'est accordée qu'à ceux qui obéissent au Pentagone; c'est, sauf erreur, l'autorité militaire suprême aux États-Unis. Il affirme que les États-Unis ne se rendent pas compte que la Grande-Bretagne fait partie du Commonwealth et que certains Américains aimeraient assister au démembrement de la région du sterling. Je crois que cette déclaration est bien fondée. Bien que je ne veuille nullement offenser certaines autorités américaines, je me crois obligé de dire que les hommes publics à qui il incombe de diriger les affaires des États-Unis devraient se départir de telles attitudes s'ils veulent s'acquitter de l'obligation qui incombe à ceux qui ont un tel rôle à remplir.

M. Wilson dit que certains Américains aimeraient assister au démembrement de la région du sterling. Depuis 1942, nous en avons eu d'abondantes preuves. Les administrateurs des États-Unis et, je crois, notre ministre des Affaires extérieures doivent se montrer à la hauteur de la tâche et exiger des mises au point du programme américain qui écarteront tout soupçon de motif secret chez les fonctionnaires du gouvernement américain en vue de détruire le Commonwealth britannique.

Un autre passage qu'il vaut la peine de remarquer, à mon sens, est celui selon lequel les États-Unis, en tant que pays créditeur, ont deux obligations: premièrement, faciliter

[M. Blackmore.]

à l'autre nation l'acquisition de devises en abaissant les droits douaniers ou en les supprimant; deuxièmement, consentir des prêts considérables. La Grande-Bretagne a assumé cette responsabilité au XIXe siècle.

Je crois que l'un des facteurs les plus graves de notre situation internationale actuelle est que les chefs de notre gouvernement ne reconnaissent pas ces deux obligations des États-Unis; obligations qu'ils n'ont pas remplies avec les conséquences dangereuses qui découlent de ce manquement. Tout au long des pourparlers qui ont donné naissance à l'Organisation des Nations-Unies et tout au long de la préparation des Accords de Bretton-Woods, on a complètement laissé de côté cet élément de la responsabilité des États-Unis, soit en matière d'achats effectués dans d'autres pays, soit en matière de fonds américains fournis à ces pays pour qu'ils achètent des produits fabriqués aux États-Unis; c'est en réalité la responsabilité de faire des prêts considérables aux autres pays.

Un peu plus tard j'examinerai probablement cette question plus en détail. Je n'ai pas l'intention d'y consacrer beaucoup de temps aujourd'hui, mais c'est là une des fausetés fondamentales qui motivent l'attitude prise de nos jours par les nations à l'égard de la situation internationale.

Lorsque la Grande-Bretagne était le banquier du monde, qu'elle dirigeait le commerce mondial et qu'elle s'occupait de mettre de l'ordre dans le monde, elle acceptait des marchandises de presque tous les pays du monde, en quantités presque illimitées. De cette façon les populations des autres pays pouvaient se procurer des livres britanniques et cela leur permettait de vivre. Les États-Unis ont supplanté la Grande-Bretagne et refusent froidement d'accepter des marchandises en provenance des autres pays, à moins que cela ne leur convienne. Les articles que l'on voudrait vendre aux États-Unis et qui feraient sérieusement concurrence aux articles des producteurs américains sont exclus du marché des États-Unis. Ce n'est pas que je trouve à reprendre à cette attitude. Je crois que les États-Unis agissent sagement en procédant ainsi. Là où les États-Unis se trompent grossièrement, c'est quand ils se croient capables de protéger tous les producteurs américains et en même temps de tenir convenablement le rôle de banquier de l'univers. Voilà ce qui compromet irrémédiablement l'exécution des accords en matière de finances et de commerce international dont le monde a besoin selon les chefs des États-Unis.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Blackmore: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'étudiais de quelle façon le Canada pourrait tirer le meilleur parti possible, du point de vue de la sécurité, des fonds qu'il affecte à sa défense. Pour qu'on puisse se faire une bonne idée de la situation en face de laquelle nous nous trouvons, j'ai donné lecture de deux dépêches, la seconde, tirée du *Journal* d'Ottawa, livraison du 17 mars 1952, p. 10, portant sur une déclaration qu'a formulée M. Harold Wilson, de Grande-Bretagne. Bien que j'aie déjà lu plusieurs passages de cette déclaration, il en est un que je tiens à relire de nouveau. Voici:

> Les États-Unis ont deux devoirs à remplir à titre de pays créditeur: il leur faut faciliter aux autres nations le gain de devises en adoptant des droits de douane faibles ou nuls et en prêtant à grande échelle, a-t-il dit. La Grande-Bretagne s'est acquittée de ces obligations durant le 19e siècle, mais un des éléments qui sont à la source des difficultés économiques du monde en ce moment vient de ce que les États-Unis n'agissent pas de la même façon aujourd'hui.

Tout citoyen ordinaire chargé de diriger un pays comme les États-Unis se demandera si son pays peut se permettre d'importer, par exemple, du fromage qui viendra faire concurrence à celui de ses propres fromagers. A cette question, il n'est guère de personne intelligente qui ne réponde par la négative. S'il en est ainsi, c'est-à-dire si les États-Unis sont maintenant en mesure de produire pour ainsi dire toutes les denrées dont ils ont besoin, comment peuvent-ils mettre des dollars à la disposition d'autres pays en abaissant ou même en supprimant les droits douaniers? C'est tout simplement impossible. D'après les principes mêmes admis depuis des siècles, cela veut dire, en somme, que les États-Unis et le monde se trouvent dans une situation dont ils ne peuvent se dégager. Par ailleurs, le monde a besoin de dollars américains. Les États-Unis ont besoin que le monde ait besoin de leurs dollars. Il est plus facile aux États-Unis de fournir aux nations étrangères des dollars qui leur permettront d'acheter des denrées américaines que de permettre l'importation de produits étrangers qui feront concurrence à ceux de l'industrie américaine et ruineront les producteurs.

Il faut se demander ensuite si le fisc peut recueillir auprès de la population les dollars qui fourniront à d'autres nations la puissance d'achat nécessaire. Tout homme pratique répondra, j'en suis sûr, que c'est impossible. Dans ce cas, comment les États-Unis pourront-ils assumer le rôle que la Grande-Bretagne a joué pendant un siècle dans les mêmes conditions que celles où se trouvent maintenant les États-Unis?

La Grande-Bretagne était une nation industrielle, une nation "mal pourvue". Elle pouvait importer à peu près n'importe quelle denrée en échange de ses propres produits ouvrés; importation et exportation lui étaient toutes deux profitables. Elle se trouvait donc dans une situation entièrement différente de celle où se trouvent actuellement les États-Unis. Comme le signale très clairement Harold Wilson, le monde est en face d'une contradiction, d'une fausseté, qu'il faut corriger, sinon le monde court à un désastre inévitable: comment mettre les dollars des États-Unis à la disposition de ceux qui en ont besoin et à qui il en faut pour acheter les produits américains, alors que les États-Unis ne peuvent importer leurs produits pour leur permettre d'en gagner, ni ne peuvent prélever par l'impôt assez d'argent de leurs contribuables pour fournir ces dollars sans importer les marchandises. Si nous voulons savoir pourquoi nous sommes aujourd'hui aux prises avec des problèmes financiers d'importance capitale, en voilà une raison vraisemblable. Harold Wilson le dit clairement. Je répète ses paroles. Elles veulent dire beaucoup plus que ne pensent 99 p. 100 des habitants du continent américain. Il écrit:

> Une cause des problèmes économiques qui se posent dans le monde, c'est que les États-Unis ne font pas de même aujourd'hui.

D'abord, les États-Unis ne mettent pas leurs dollars à la disposition des autres en achetant à l'étranger; et, en second lieu, ils ne rendent pas les dollars disponibles en accordant des prêts à l'étranger.

Les honorables députés seront sans doute heureux de prendre connaissance de l'introduction d'un ouvrage intitulé: *The Washington Loan Agreement,* dû à la plume d'un des plus grands économistes de Grande-Bretagne, L. S. Amery. Ce livre, paru en 1946, traitait du prêt de Washington que les États-Unis avaient accordé à la Grande-Bretagne à des conditions très dures pour cette dernière. Je vais en lire un extrait assez long parce qu'on y expose les difficultés qui ont été faites à la Grande-Bretagne mieux que tout ce que j'ai jamais lu. Je cite une partie de l'introduction:

> Le but que je me suis assigné en écrivant ce livre était d'appeler l'attention sur la gravité des questions soulevées par les conditions que le Gouvernement des États-Unis a cru bon d'imposer à notre pays en retour d'un prêt. Je ne m'arrête pas au droit moral que nous aurions de revendiquer des égards pour les sacrifices que nous avons consentis à la cause commune, sacrifices qui se continuent nécessairement bien longtemps après le dernier coup de feu. Les affaires sont les affaires entre nations encore plus qu'entre particuliers, et

il serait prudent de considérer ce prêt comme une transaction purement commerciale. Sous cet angle, le prêt me semble un contrat parfaitement raisonnable, tant du point de vue de notre pays qui a besoin de plusieurs choses que l'Amérique peut nous fournir le plus facilement du monde, que du point de vue de l'Amérique qui, dans la situation actuelle du monde, ne peut exporter ses marchandises que si elle avance elle-même les dollars qui les paieront, par des voies officielles ou privées.

En somme, les conditions relatives à l'intérêt et au remboursement sont modérées. Je ne vois pas pourquoi nous éprouverions de graves difficultés à rembourser cette dette, même en beaucoup moins de cinquante ans, si nous conservons notre liberté, si nous gardons la maîtrise de notre politique monétaire et commerciale et si nous sommes libres de mettre en valeur nos ressources communes, en collaboration avec nos associés de l'Empire, et de conclure des ententes commerciales pratiques avec les pays étrangers.

C'est aux conditions rattachées à l'accord que nous avons le droit de nous opposer. Elles n'ont rien à voir au prêt proprement dit.

Je signale que les "conditions" qu'il mentionne sont la cause fondamentale des difficultés dans lesquelles le monde se trouve aujourd'hui. Je continue:

Elles constituent une tentative visant à assujétir l'existence tout entière de notre pays ainsi que celle du Commonwealth britannique à un régime fondé sur les théories périmées de l'actuelle administration américaine, des financiers et des exportateurs peu clairvoyants des États-Unis, et visant à obliger notre gouvernement à remplir, comme satellite, la mission de persuader les autres pays qu'ils doivent se plier à ce régime. L'objet de la politique américaine est très simple. Elle vise à imposer au monde et particulièrement à l'Empire britannique le système économique périmé du siècle dernier. Elle tend à la création d'une nouvelle puissance monétaire s'exerçant en dehors de la nation afin de dominer l'économie mondiale.

Une voix: L'honorable député est-il en train de lire son discours?

M. Blackmore: Je cite un extrait d'un livre. L'honorable député, qui m'a interrompu l'aurait su s'il avait écouté davantage et parlé moins. Je lis un passage qui est d'une importance exceptionnelle pour les membres de la Chambre et du pays en ce moment. Je reprends la citation:

Elle vise à réduire au minimum toutes les mesures tendant à réglementer la simple concurrence des prix, ce que les nations ont trouvé nécessaire pour la stabilité de l'emploi et la sécurité sociale et nationale. Elle cherche à empêcher entre nations les accords commerciaux fondés sur le principe de la réciprocité. De plus, ce veto visant toute manifestation de coopération internationale vraiment utile et expansionniste doit être appliqué à nos relations de famille au sein du Commonwealth britannique. C'est une mesure rétrograde qui, advenant son adoption, ne manquera pas d'être néfaste au monde et, par-dessus tout, à notre pays et à l'ensemble du Commonwealth britannique.

Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à ressusciter l'économie internationaliste du XIX[e] siècle, dont les principes prévoyaient un étalon-or rigide qui gênait l'expansion de la production, et la "clause" de la nation la plus favorisée qui interdisait toute collaboration féconde entre les nations. On y a eu recours après la première guerre mondiale et les conséquences en ont été lamentables pour tous les intéressés. Les nations européennes, pieds et poings liés à l'étalon-or, empêchées de s'aider mutuellement au nom du principe de l'égalité de traitement, ont été entraînées au désastre par la dégringolade des cours causée par la spéculation aux États-Unis et par la déflation qui a suivi. L'Europe a dû employer des moyens économiques radicaux pour se tirer d'affaire. Mais elle s'en est tirée. Nous étions en meilleure posture. Grâce à notre abandon de l'étalon-or, grâce à la puissance insoupçonnée de la zone sterling, grâce au retard que nous avons mis à recourir aux droits douaniers, grâce à la prorogation et à la consolidation de la préférence impériale à la suite des accords d'Ottawa, l'Empire britannique s'est relevé plus rapidement et plus complètement du marasme économique mondial que tout autre groupe de nations. Nous y sommes parvenus en gênant le commerce mondial moins que tout autre pays. Ceux qui ont le plus souffert durant cette période, pourrais-je ajouter, ce sont les États-Unis. Dans une série de chapitres, j'ai décrit intégralement comment les fluctuations inconsidérées de l'immense pouvoir dynamique de l'économie américaine ont conduit le monde au désastre, ainsi que les mesures que nous et d'autres pays avons employées pour nous tirer d'affaire, car les leçons qu'on peut en tirer intéressent directement la tentative visant à rétablir une ligne de conduite qui doit inévitablement, si elle est adoptée, aboutir aux mêmes résultats.

Il est un milieu, en tout cas, qui n'a pas su tirer enseignement de ces événements et qui même, par un étrange renversement de la cause et de l'effet, en a précisément tiré de fausses conclusions. C'est le monde de la haute finance et de la haute politique, aux États-Unis. Le seul enseignement qu'on a tiré, dans ce milieu, du désastre de 1931, c'est qu'il a été causé par les mesures que nous et d'autres avons appliquées avec succès, après le désastre, pour remédier à la situation, et que ce dont nous et le reste du monde avons besoin est une plus forte dose du poison qui a failli causer notre perte. Cette fois, le laisser-faire, sur le plan international, va être maîtrisé. En 1931, nous avions pleine liberté de renoncer à l'étalon-or, d'abandonner la folie pédantesque des libres importations, d'étendre la préférence britannique qui nous avait déjà si bien servis. Nous avons reçu l'ordre de renoncer à cette liberté. Il nous faut sacrifier le sterling, c'est-à-dire le meilleur régime monétaire jamais conçu, afin de confier la direction de notre programme monétaire à une commission internationale siégeant en Amérique et dont les décisions sont sans recours. Nous avons été forcés de nous engager à "mener à bonne fin" une combinaison commerciale de théoriciens internationalistes, qui nous privera du précieux appui de la préférence impériale, de toute perspective de justes négociations commerciales avec l'étranger et de tout moyen d'action efficace sur notre propre marché national. Je dois demander à mes lecteurs de s'interroger sur les influences qui nous ont imposé un renversement aussi peu motivé de notre politique économique nationale.

Personne ne saurait douter un instant que la collaboration et l'amitié anglo-américaines sont nécessaires à la paix et à la prospérité internationales. Encore faut-il que la collaboration repose sur des intérêts communs et l'amitié, sur la franchise entre égaux. L'amitié exige que nous signalions à nos amis où, selon nous, ils font erreur, et ce dans leur intérêt aussi bien que dans notre propre intérêt. Elle ne consiste pas

à se dérober devant des questions d'importance vitale. Je me propose donc, bien amicalement, d'écrire en toute liberté. Il y a, en Amérique, deux éléments distincts qui, cependant, chevauchent dans une certaine mesure. Ils se sont unis à l'égard de cette politique qu'ils cherchent à nous imposer. Au premier plan, se trouvent les hommes d'État et les économistes, qu'on appelle communément les *New Dealers*. Élevés dans l'isolement du milieu économique et social des États-Unis, ils croient sincèrement que le programme qu'ils préconisent est profitable à tous. De fait, ils se réclament des idées acceptées il y a un siècle quand la situation était toute différente. Ils se sont persuadés que la crise économique du monde a été causée par les restrictions au commerce et au change alors qu'en réalité ces mesures ont été prises plus tard par des États qui voulaient se protéger contre la crise. Ils estiment que la suppression de ces restrictions entraînera automatiquement partout une ère d'expansion. Ils croient apparemment que la conférence d'Ottawa de 1932 a été la principale cause de la crise économique mondiale qui a éclaté en 1931. Nous devons tous respecter leur sincérité car beaucoup d'entre eux sont nos meilleurs amis aux États-Unis. Mais nous avons le droit de mettre en doute leurs doctrines économiques et historiques.

Ils ne sont cependant pas l'âme dirigeante ni le facteur décisif du mouvement. Ce rôle, comme l'a constaté le pauvre lord Keyne quand il a voulu parler des sacrifices pour la cause commune, ce rôle, dis-je, est joué par les durs à cuire au Congrès et ailleurs. C'est celui des puissants groupes industriels qui réclament des marchés illimités pour leur immense capacité de production. C'est celui des gros capitalistes anxieux de financer les exportations et d'étendre leur domination sur le monde entier. Nos amis idéalistes reconnaîtront peut-être que leur programme n'aura de succès que si les États-Unis, actuellement pays créancier, devient, du point de vue de sa balance commerciale, pays importateur plutôt qu'exportateur. Aux yeux des durs à cuire cependant, cette thèse n'est que foutaise théorique. Ce qu'ils veulent, ce sont des exportations, encore des exportations et toujours des exportations.

Ils veulent satisfaire aux besoins de tous les pays, non seulement au chapitre des marchandises, mais à celui du transport aérien et maritime comme à celui des finances; ils songent aux exportations invisibles aussi bien qu'aux exportations visibles. D'autres "durs", qu'intéresse davantage le marché national, verront, au Congrès, à ce que toute réduction apportée aux droits de douane des États-Unis ne soit pas de nature à ruiner leurs affaires. Pour ce qui est de la balance des paiements, les financiers sauront bien voir à ce qu'il n'y ait aucun danger de ce côté-là pour l'instant... peu importe l'avertissement donné par les théoriciens qui signalent qu'on court à la catastrophe.

Je demande aux députés de me pardonner d'avoir lu ce long passage; plus les députés l'approfondiront, plus la lumière se fera dans leur esprit sur les ennuis auxquels nous nous heurtons actuellement, même à propos de l'OTAN.

Je passe maintenant à d'autres observations. Les Canadiens ne peuvent se permettre de laisser affaiblir la Grande-Bretagne ou le Commonwealth britannique, ni à titre particulier ni à titre collectif non plus qu'à titre de groupe vital, prospère, travaillant en collaboration dans le monde.

Deux raisons interdisent aux Canadiens de laisser affaiblir la Grande-Bretagne ou le Commonwealth britannique. La première tient à notre défense. La seconde se rattache à notre survivance ou sécurité économique.

Voyons d'abord notre situation économique. A qui le Canada a-t-il vendu ses produits de 1941 à 1949? J'invite les députés à consulter l'*Annuaire du Canada* de 1951, page 896, tableau VII où se trouvent les chiffres indiquant la destination prise par nos marchandises. On y voit que nous avons vendu nos produits en majorité à la Grande-Bretagne et une partie considérable du reste aux pays du Commonwealth. Si nous affaiblissons la Grande-Bretagne ou le Commonwealth britannique au point qu'ils deviendront incapables d'acheter nos produits, nous aurons beaucoup de peine à trouver des marchés pour notre production sans cesse croissante.

Pour ce qui est de la défense, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. La Grande-Bretagne est une réalité qui vaut bien au moins dix rêves du genre de l'OTAN. C'est mon humble opinion. Si nous affermissons la Grande-Bretagne et le Commonwealth, si nous collaborons avec la Grande-Bretagne, si nous réussissons à la libérer de l'étreinte américaine, elle et le Commonwealth pourront offrir au communisme une résistance beaucoup plus efficace que tout groupe de nations sous l'égide de l'OTAN. Je ne m'oppose pas à l'OTAN; mais je soutiens que la première chose à faire est d'assurer la force de la Grande-Bretagne et du Commonwealth britannique.

La Grande-Bretagne et le Commonwealth ont subi l'épreuve du temps. Pendant un siècle, ils ont dirigé les destinées du monde avec un admirable succès, avec plus de justice, une plus grande sécurité et probablement plus de bonheur qu'il n'en existe aujourd'hui dans le monde en général. Pourquoi ne devraient-ils pas pouvoir en faire autant dans l'avenir? Il ne s'agit pas d'impérialisme; c'est le simple bon sens; il s'agit simplement de garantir à nos enfants et petits-enfants à peu près la possibilité de participer au patrimoine dont nous avons joui.

Mettons que la première ligne de défense de l'OTAN soit percée, quelle serait alors la deuxième ligne de défense pour l'Amérique? Ce serait nécessairement la Grande-Bretagne et l'Empire britannique. Si nous voulons une deuxième ligne de défense qui soit forte, il nous faut prendre toutes les mesures en notre pouvoir pour que le Commonwealth britannique devienne puissant.

Nous ne devrions pas permettre, si cela est en notre pouvoir, le traitement odieux que les États-Unis imposent à la Grande-Bretagne et au Commonwealth, sous prétexte d'éviter des passe-droits.

Il est un autre point important que j'ai préconisé à plusieurs reprises à la Chambre et que j'espère soutenir de nouveau. La meilleure mesure que pourrait prendre le Canada pour renforcer la Grande-Bretagne sur le plan de la défense et pour ouvrir des marchés serait d'avancer des crédits et j'ai proposé que ces crédits soient d'un milliard de dollars par année. On peut se demander quel rapport cela peut avoir avec l'OTAN. A mon avis, le ministre des Affaires extérieures, la prochaine fois qu'il rendra visite au haut commandement de l'OTAN, devrait lui dire en substance ce que j'ai moi-même exprimé ce soir.

Il devrait lui dire que, si nous voulons une OTAN forte, nous devrions compter sur une Grande-Bretagne forte et un Commonwealth fort. Il devrait lui dire que, s'il doit exister une Grande-Bretagne forte et un Commonwealth britannique fort, il faut un renversement complet des lignes de conduite adoptées depuis 1942. Il devrait dire aux autorités de l'OTAN de parler nettement aux États-Unis, afin qu'ils puissent le comprendre. Si les Américains ne le comprennent pas, s'ils ne modifient pas convenablement leurs méthodes, ce sont eux qui en souffriront le plus en définitive. Ce qui va arriver, c'est qu'ils devront faire vivre les nations européennes de secours. Lorsque les nations européennes seront effectivement réduites à quémander des secours, s'il leur faut cesser de payer, les États-Unis devront assumer tout le fardeau de ces nations et ils auront de réels ennuis.

S'ils éprouvent la même difficulté qu'en 1928 et 1929, ils plongeront dans le marasme économique. La grave crise économique des années 30 tenait à des causes naturelles. En 1922, après que la fumée de la première guerre mondiale se fût dissipée, les États-Unis constatèrent qu'ils ne pouvaient pas vendre l'excédent de marchandises de leurs usines et qu'il leur fallait vendre, à leur avis. Ils ont recouru aux prêts, surtout privés, consentis aux pays d'Europe afin que ces pays fussent en mesure d'acheter des marchandises américaines. Les États-Unis ont suivi cette ligne de conduite pendant six ans; ils ont prêté des milliards de dollars aux pays européens afin de leur permettre d'acheter leurs marchandises.

Les meilleurs penseurs des États-Unis commencèrent alors à se rendre compte que leur pays n'allait pas pouvoir retirer d'intérêt de l'argent qu'il avait prêté. Les États-Unis n'allaient pas recouvrer leur argent car s'ils acceptaient soit l'intérêt, soit l'argent il faudrait que ce soit sous la forme de marchandises européennes qui, sur le marché des États-Unis, feraient concurrence aux produits américains, et ce, au détriment de l'économie du pays.

C'est alors que les chefs des États-Unis se rendirent compte qu'ils ne pouvaient plus se permettre de continuer ces prêts à l'étranger et ils y mirent fin en 1928. En moins d'un an ce fut le marasme économique. Ils ne surent pas comment empêcher cet état de choses. C'est exactement ce qui va se passer cette fois-ci encore. La seule chose qui a empêché les États-Unis de tomber dans le marasme économique au cours des dernières années, c'est le plan Marshall, qui a consisté en une avance de fonds aux Européens, pour leur permettre d'acheter des marchandises américaines.

Les États-Unis ont maintenant une forme de sécurité qui tend exactement au même but: fournir des fonds aux pays étrangers pour qu'ils se procurent des marchandises américaines. Il est évident que cette politique ne peut pas continuer indéfiniment. Demandons-nous ce que feront les États-Unis lorsqu'ils se rendront compte que, politiquement, il ne leur sera plus possible de continuer à prêter de l'argent à des pays étrangers, soit en vertu du plan Marshall, soit sous le régime d'un autre plan quelconque.

Qu'adviendra-t-il alors des États-Unis? Ils feront inévitablement face à une crise économique dans laquelle nous serons nous-mêmes entraînés. Nous pouvons certainement faire face à la situation en prenant des mesures d'ordre pratique.

Ces derniers mois, nous avons commis deux terribles erreurs. Avant de partir pour l'Angleterre, le ministre des Finances (M. Abbott) a déclaré qu'il ne se proposait pas d'annoncer à l'Angleterre qu'on lui offrait l'aide accordée aux pays étrangers. C'était là la pire décision qu'il pouvait prendre puisqu'une telle aide était précisément ce dont l'Angleterre avait besoin, ce dont elle ne pouvait pas se passer. Pendant la conférence elle-même, il a, selon le communiqué de presse dont on a donné lecture ici, joué le rôle de rabat-joie. Il a prié les pays membres du Commonwealth de ne pas accorder de préférences. Autrement dit, s'ils ne peuvent acheter des pays du dollar comme le Canada ou les États-Unis, qu'ils n'achètent de personne. Ce n'est que dans le plus profond des cauchemars qu'on pourrait trouver une solution pire que celle-là, compte tenu des circonstances actuelles. Le ministre doit avoir eu un cauchemar. Je ne veux pas donner l'idée même qu'il a agi de la sorte à

l'instigation d'une clique de financiers de Wall-Street mais c'est l'idée qui vient naturellement à la vue d'un homme aussi intelligent qui préconise une ligne de conduite aussi manifestement absurde.

Il nous faut prendre les mesures propres à enrayer notre course au désastre. Une fois de plus, je rappelle donc au ministre des Affaires extérieures qu'il doit tout d'abord chercher à assurer la puissance de l'Angleterre et du Commonwealth britannique. Il faut accorder à l'Angleterre une aide assez marquée pour qu'elle puisse donner du travail à tous ses habitants, leur assurer un niveau de vie élevé et être en mesure de livrer le bon combat dans les meilleures conditions qui soient. Qu'il prie les États-Unis d'abroger alors les restrictions imposées à la Grande-Bretagne en vertu des accords commerciaux conclus à Genève, à La Havane, à Annecy et à Torquay. Tous ces accords se fondent sur le principe fondamental de l'égalité du traitement. Qu'on supprime ces restrictions, qu'on permette aux Anglais de tirer parti, autant qu'ils le veulent, de la préférence impériale. Qu'on leur permette de commercer aussi librement qu'ils le veulent, pourvu qu'ils maintiennent leur commerce. Qu'on n'entrave pas les importations et les exportations au point de détruire la prospérité du monde. Cela fait, je pense que l'an prochain nous serons plus probablement en mesure d'envisager vraiment l'avenir avec confiance que nous ne le sommes actuellement. Si nous voulons apprendre comment nous pouvons tirer le plus de valeur, du point de vue de la défense, du dollar canadien, je propose que nous adoptions le programme dont j'ai parlé.

Des voix: Quarante minutes!

M. Blackmore: Rendons le Commonwealth britannique puissant, par des cadeaux de dollars, s'il le faut, et en permettant aux nations qui le composent de collaborer l'une avec l'autre de manière à rendre assez forte une grande et puissante association coopérative.

Des voix: Quarante minutes!

M. Blackmore: Exhortons les États-Unis à supprimer toutes les restrictions.

Des voix: Quarante minutes!

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre! Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est épuisé.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je participe à la discussion au cours de la présente session, je tiens tout d'abord à rendre hommage au merveilleux apport que feu notre souverain a fait au monde. J'exprime aussi l'espoir qu'au cours des années que durera le règne de la reine Elizabeth II, l'histoire se répétera et que nous connaîtrons de nouveau une période de paix et de prospérité. C'est là l'espoir du monde. Je tiens en outre à féliciter les motionnaires (MM. George et Gauthier, Lac-Saint-Jean) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Depuis l'ouverture de la session et probablement avant, on a étudié et critiqué les gestes de l'OTAN. Qu'il me soit permis de dire immédiatement que le salut du monde réside en une forte Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Ayant dit cela, je tiens maintenant à signaler certaines faiblesses que, je l'espère, nous saurons faire disparaître à l'avenir,—au cours des années prochaines,—afin de renforcer et d'améliorer le travail que l'OTAN cherche à accomplir.

Nous savons très bien que les ententes et les accords conclus entre les nations sont assez facilement mis de côté aujourd'hui. De fait, nous n'avons qu'à considérer les accords de Genève pour en trouver des exemples. Nous constatons maintenant que les États-Unis, en interdisant l'importation chez eux des produits laitiers canadiens, n'ont respecté ni l'esprit ni la lettre des accords de Genève. Nous constatons que notre propre industrie laitière se trouve dans une situation assez difficile. C'est un monde bizarre. J'ai ici un entrefilet que j'ai pris ce soir du *Journal* d'Ottawa. Il porte le titre "Des femmes écrasées dans une ruée pour du beurre" et se lit ainsi qu'il suit:

> Sydney, Australie, le 18 mars.—Environ 11,000 personnes se sont rendues hier à l'établissement McDowell's de cette ville pour y acheter 2,000 livres de beurre dont on avait annoncé la vente. Vingt-deux femmes se sont évanouies et d'autres ont été écrasées par la foule. Depuis six mois, la population de Sydney a souffert, presque continuellement, d'une pénurie de beurre attribuable à une diminution de la production.

Sauf erreur, nous avons importé 15 millions de livres de beurre de la Nouvelle-Zélande. Pourtant, le pays voisin de la Nouvelle-Zélande manque de beurre. Nous vivons dans un monde bien déroutant. Une réunion de producteurs laitiers vient de prendre fin à Québec. Les producteurs de fromage et de beurre s'inquiètent fort de ce que l'avenir leur réserve au Canada.

Pour revenir un moment à l'OTAN, nous avons contracté des engagements en effectifs et en argent envers cette Organisation. Or en Europe il y a des milliers et des milliers d'hommes qui chôment et qui se rendraient utiles au sein de l'armée d'Europe. Pourtant, si restreinte que soit notre population, nous envoyons des troupes en Europe. D'autre part, nous amenons ici des immigrants de

ces mêmes pays européens malgré le chômage considérable qui sévit dans la plupart de nos villes. Je me demande également si nous n'abandonnons pas, dans certains cas, la proie pour l'ombre. Pendant de longues années, au cours de son histoire, la Grande-Bretagne a maintenu la paix non par la guerre, mais au moyen de l'équilibre des puissances. Elle a préservé la paix dans le monde. Maintenant que l'Empire britannique s'est en quelque sorte désintégré, nous nous sommes précipités dans cette alliance de l'OTAN, afin d'essayer de combler le vide qu'avaient créé deux guerres mondiales. A mon avis, nous nous trouvons, au Canada, dans une posture assez particulière. Nous trouvons maintenant qu'il est à peine de bon goût de parler du dominion du Canada. Grâce au Gouvernement actuel, il est encore plus honni de se référer à l'Empire britannique. En certains lieux, on hésite même à parler du Commonwealth. Après avoir rompu tous nos rapports avec la plus grande union politique et économique pour la sauvegarde de la liberté et du commerce mondial, nous nous efforçons, comme je viens de le dire, à l'heure actuelle, de remplir ce vide par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Que nous donne l'OTAN? Nous avons là des différences de monnaie, de coutumes, et des antécédents variés aux points de vue économique et culturel; de fait, nous n'avons pas grand chose en commun sauf un ennemi et notre désir de liberté. Toutefois, étant donné que chacune des nations formant l'OTAN souhaite garder sa souveraineté nationale, je me demande quelle sera l'efficacité de l'OTAN et quelle sera la durée de cette efficacité, quand certains pays pensent probablement: "Notre apport est trop considérable", ou "Tel ou tel pays ne nous traite pas comme il devrait". C'est là qu'il faut mentionner les États-Unis. A l'intérieur du Commonwealth britannique, nous avons une même langue, celle qui a unifié le monde anglo-phone. C'est ce que l'autre organisation ne nous donne pas. Il nous faut cimenter une alliance militaire entre ces quatorze nations que n'unissent pas leurs opérations commerciales et dont les économies sont indépendantes les unes des autres. Nous devrions nous efforcer de souder ensemble ces nations en facilitant leurs relations inter-commerciales. Nous ne serons jamais bien redoutables militairement parlant, si nous ne réussissons pas à renforcer nos économies et à faire affaires ensemble.

Sauf erreur, l'article 2 du traité de l'OTAN souligne la nécessité d'une collaboration économique. Jusqu'à présent, on a mis trop d'accent sur le côté militaire du problème,

[M. White (Middlesex-Est).]

tout en réduisant à un rôle de second ordre (pour ne pas dire davantage) les éléments militant en faveur des échanges commerciaux entre les nations intéressées. Je le répète, nombre d'entre elles sont isolées par des barrières commerciales et financières.

Depuis le jour où je suis entré à la Chambre, j'ai entendu parler de l'uniformisation de l'armement. Mais cette uniformisation ne semble guère s'être rapprochée de nous. Comment nous acquitterions-nous de nos engagements envers l'OTAN si notre système économique s'effondrait? Nous nous trouvons dans une position plutôt malaisée; en effet, d'un côté les excédents s'accumulent et de l'autre les pays qui auraient besoin de nos denrées alimentaires et de nos produits ouvrés, ne sont toujours pas capables de les acheter. Je me demande si, en nous hâtant de proclamer notre liberté, nous n'avons pas abouti à nous engager dans une alliance plus onéreuse et plus lointaine dont tous les changements de gouverneurs généraux ne parviendront pas à nous extriquer.

Venons-en maintenant à nos problèmes intérieurs. Il va sans dire que tous mes commettants s'intéressent aux impôts. Je disais l'autre jour que le citoyen ordinaire doit travailler environ 80 jours pour payer tous ses impôts, fédéraux, provinciaux et municipaux, avant de toucher un sou pour son propre usage. Sans doute peut-on-dire dire que, dans certains pays totalitaires, on travaille tout le temps pour le gouvernement, mais nous en sommes venus au point où nous consacrons, nous, à peu près le tiers de notre temps à l'État et je ne pense pas que nous puissions aller beaucoup plus loin dans ce sens. Il y a cinquante ans, on nous parlait de l'exploitation du peuple par les gros financiers et les cartels. Il n'y a pas en ce moment chez nous de plus grosse entreprise que l'État qui continue d'exploiter, non seulement les masses, mais toutes les entreprises, petites et grandes. On les impose à peu près au maximum. Je crois que le Gouvernement doit se souvenir, avant qu'il soit trop tard, que l'impôt peut tuer la prospérité. Que reste-t-il alors?

Je vais dire un mot de deux ou trois des impôts dits vexatoires qui ne sont pas que vexatoires pour les hommes d'affaires. L'impôt sur le tabac a fait long feu. On ne peut plus téléphoner pour 5c. ni acheter un cigare à 5c. Pendant cinquante ans, l'industrie des eaux gazeuses était une industrie à 5c.; aujourd'hui, grâce à la fiscalité, elle est sur le point d'expirer. L'inflation et les impôts ont atteint des proportions telles qu'à l'heure actuelle il est nécessaire d'augmenter les prêts consentis aux termes de la loi nationale

sur l'habitation, sinon les gens ne pourront pas construire les maisons dont ils ont un si pressant besoin. Je crois comprendre (j'espère que c'est vrai) que nous allons, à cette session-ci relever l'allocation aux anciens combattants. Lorsque cette augmentation entrera en vigueur, j'espère qu'elle sera rétroactive au 1er janvier, tout comme la pension de vieillesse.

J'aimerais dire un mot de la fièvre aphteuse qui sévit dans l'Ouest. Cette nouvelle a eu des répercussions très graves sur l'économie canadienne. J'ai été plutôt amusé quand j'ai lu dans les journaux d'aujourd'hui que la maladie était censée avoir été découverte à Shelburne (Ont.). Apparemment, en moins de vingt-quatre heures, on a pu s'assurer qu'il ne s'agissait pas de la fièvre aphteuse. Il a fallu trois mois pour se rendre compte de la situation, quand cela s'est produit à Regina.

M. McCusker: Cela démontre ce que l'expérience peut faire.

M. White (Middlesex-Est): Il vous faut longtemps pour apprendre. Sept vétérinaires, nous a-t-on dit, ont été convoqués; ils se sont tous trompés. Il serait intéressant de demander aux marchands d'instruments aratoires de tout le pays combien de commandes pour l'achat de ces instruments ont été annulées depuis l'apparition de l'épizootie. Or ce n'est là qu'une branche du commerce. Le problème va devenir très sérieux avant qu'on en ait fini. Les maladies des animaux ont ruiné le marché national et, en plus, nous avons perdu notre marché d'exportation, bien que ce ne soit que pour un temps, espérons-nous. D'un coup, des centaines de millions de dollars sont disparus du pouvoir d'achat. Et le soutien des prix? Les porcs se vendent à des prix inférieurs aux prétendus prix de soutien. On n'a pas donné l'assurance que, lorsque le bœuf excédentaire sera mis sur le marché, il sera acheté et envoyé en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays qui en ont besoin. Si la loi sur le soutien des prix doit jamais être mise en vigueur, c'est maintenant qu'il faut y recourir.

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le ministre du Commerce (M. Howe) s'est montré très optimiste, mais, s'il avait été l'un des 3,000 chômeurs de London, il aurait peut-être pensé différemment. Puisque je parle de son ministère, il convient de dire un mot de la régie de l'acier. A London, nous avons tenté de construire un hôpital, mais il était difficile sinon impossible d'obtenir de l'acier. Par trois fois, on a refusé l'acier nécessaire à la construction de la gare réceptrice des fruits et légumes d Ontario, à Toronto. Au moment où l'on accordait de l'acier à des fabricants de biscuits et à des exploitants d'un entrepôt pour articles d'épicerie, on en refusait à l'industrie agricole. J'estime qu'il y a lieu d'instituer un conseil de revision ou une cour d'appel en vue d'étudier toutes les demandes d'acier, actuellement réglées individuellement, de sorte que nul demandeur ne sait s'il obtient justice.

Pour revenir à la question fiscale, je dois dire que l'impôt foncier devient un problème très grave dans les villes. Les frais de l'enseignement ont augmenté et la plupart de ces frais sont assurés par l'impôt foncier, sont fournis par les propriétaires. Les frais de la défense passive ont été rejetés sur les municipalités; ce sont donc les propriétaires qui doivent en assumer la charge. Maintenant que le chômage sévit depuis un bon bout de temps, les prestations sont épuisées et les municipalités doivent répondre à un nombre croissant de demandes de secours. J'ai sous les yeux une série de résolutions adoptées par le conseil municipal de London. Je me contenterai de vous en lire deux ou trois:

Attendu que le plein emploi de toutes les personnes capables de travailler semble constituer et avoir constitué une politique d'ordre national approuvée par tous les gouvernements;

Attendu que ces personnes et d'autres qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage s'adressent toujours plus nombreuses aux bureaux de bienfaisance des municipalités pour demander une assistance sous forme de secours direct;

Attendu que les recettes des municipalités tirées presque entièrement de l'impôt foncier ne peuvent supporter le fardeau de ces secours;

Attendu que les sources de revenus dont le Canada dispose grâce à l'imposition et aux cotisations d'assurance-chômage sont telles que ce gouvernement seul doit être appelé à se charger de ce fardeau,

Décide:

1. que le conseil de ville de London invite le gouvernement du Canada à se charger complètement du coût total des secours à fournir aux chômeurs capables de travailler, des travaux administratifs relatifs à ces secours, du coût de ces services administratifs et à prendre rapidement les mesures nécessaires à cet égard.

2. d'inviter le gouvernement du Canada à relever immédiatement les prestations d'assurance-chômage en proportion de la hausse accusée par le coût de la vie depuis la dernière fois où ces prestations ont été fixées.

(Texte)

M. Charles Parent (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de vous retenir bien longtemps.

(Traduction)

Je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre car je sais que les honorables députés ont hâte de voter. Je comptais parler en français, mais j'espère qu'on me pardonnera si mon anglais n'a rien de shakes-

pearien. J'aimerais signaler à l'attention de la Chambre un problème qui, à prime abord, semble ressortir à la compétence provinciale mais qui, à mon sens, comporte un aspect national. Il s'agit de la jeunesse canadienne qui pratique notre sport national, le hockey. Je veux féliciter le représentant de Kingston (M. Henderson) d'avoir attiré notre attention sur cet important sujet. Je suis heureux de pouvoir faire suite à ses propos car j'ai ici une déclaration formulée par le doyen de l'Église anglicane à Québec, le révérend R. L. Seaborn. Elle est ainsi conçue:

J'ai lu avec intérêt les articles qui paraissent actuellement dans les divers journaux au sujet de l'inscription des jeunes joueurs de hockey sur des listes de négociation des clubs professionnels de hockey, dans bien des cas à l'insu de l'intéressé et sans son consentement. Je suis heureux de voir que l'honorable Gérald Martineau, M. Charles Parent, député, le maire Borne et le premier ministre de la province, l'honorable Maurice Duplessis et M. Marc Drouin, C.R., ont protesté contre cette façon d'agir.

Dès 1949, le synode général de l'Église anglicane au Canada adoptait une résolution condamnant "l'exploitation actuelle des jeunes gens par l'intermédiaire des ligues juvéniles et junior de hockey, et le synode général condamne cette forme moderne d'exploitation de nos écoliers canadiens".

Il semble qu'on peut s'attendre à une surveillance encore plus étroite de la liberté et du bien-être des joueurs de hockey de tout âge. Je suis sûr que le sous-comité du conseil de service social de notre Église anglicane, qui étudie avec soin la question, sera heureux d'apprendre qu'il peut compter sur un meilleur appui du public dans ses efforts en vue de sauvegarder le bien-être ainsi que les droits et libertés civils de ces jeunes gens.

(Signature) R. L. Seaborn

On a porté ce matin à mon attention une déclaration du directeur général de l'équipe de hockey des "Canadiens" de Montréal, qui propose le montant de la rémunération que devrait toucher un joueur de chaque ligue. Dans la ligue nationale, le maximum devrait être, dit-il, de $10,000; dans la ligue américaine, de $7,000 et dans la ligue du Pacifique, $5,000. Si nous avons au pays une loi autorisant le ministre de la Justice à déclarer qu'en vertu de la loi sur les coalitions on ne peut établir un certain prix de vente à l'égard d'un produit, nous pourrions certes décréter qu'on ne peut vendre notre jeunesse pour la somme de $5,000. Le joueur qui n'accepterait pas l'offre ne serait pas autorisé à jouer au hockey. Il ne s'agit pas ici de droits provinciaux, mais du droit du gouvernement fédéral d'instituer une enquête, en vertu de la loi sur les coalitions, dans le domaine de notre sport national du hockey et sur le syndicat qui le dirige.

Dans le *Citizen* d'Ottawa, aujourd'hui, j'ai lu que le gouvernement américain intervient, aux termes des lois anti-trusts, contre un groupe de magnats qui ont la main haute sur la boxe par l'entremise du *Madison Square Garden* et de l'*International Boxing Club*. Les États-Unis jugent l'affaire suffisamment grave pour motiver l'intervention du gouvernement fédéral. Que voyons-nous? On a appelé James W. Norris violateur de la loi anti-trust. Il a la haute main sur les équipes de hockey de Détroit, de Chicago et de New-York, les *Rangers*.

Que dirait-on si un propriétaire de chevaux de courses avait trois chevaux enregistrés sous trois noms différents, mais courant tous pour la même personne? Quelle espèce de sombre manœuvre cela ne serait-il pas? Voilà pourtant où en est notre grand sport national et le temps est venu d'élever à ce propos la voix, ici, dans ce forum national.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de vous retenir davantage. C'est une question qui dépasse les limites de ma ville et même celles de ma province. Je veux cependant, au moins par ma faible voix, apporter mon humble effort et, en énonçant ce que je viens de dire dans l'autre langue, apporter quelque amélioration au sort de nos jeunes sportifs. Je veux que la jeunesse de mon pays, à quelque province qu'elle appartienne, puisse dire avec le poète: "Dans le domaine du *hockey*, fut-on cent millions d'esclaves, moi je suis un joueur de *hockey* et je suis libre."

(*Traduction*)

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention, je vous en assure, à ce stade avancé du débat, de retarder nos travaux plus de deux ou trois minutes. Je tiens cependant à rectifier une impression fausse qu'a pu créer le député de Saint-Jean-Est (M. Higgins) au cours de ce même débat, le 14 mars. Si je n'apporte maintenant la rectification qui s'impose, je serai empêché de le faire une fois le débat clos.

Le député de Saint-Jean-Est a parlé le 14 mars des Grands Bancs de Terre-Neuve. Voici ce qu'il en a dit, ainsi qu'on peut le voir à la page 487 du compte rendu:

Les députés de Terre-Neuve ont maintes fois interrogé le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) au sujet de l'épuisement des Grands Bancs. Il leur a assuré à plusieurs reprises qu'il n'y avait aucun indice d'épuisement ou du moins aucun signe d'épuisement justifiant des mesures de conservation.

Il a parlé ensuite d'un rapport qu'aurait présenté M. Templeman, de l'Office de recherche des pêcheries, et voici, d'après lui, ce qu'aurait dit M. Templeman:

Selon lui, le fléchissement des exportations d'aiglefin qui, de 5,700,000 livres qu'elles étaient pour le premier semestre de 1950, sont tombées à 1,390,000

livres pour la période correspondante de 1951, révèle nettement que les Grands Bancs sont gravement menacés d'épuisement.

M. Templeman n'a rien dit de tel. Son rapport mentionne bien le déclin des exportations d'aiglefin de Terre-Neuve en 1951, mais en indiquant qu'il était dû à des facteurs variés, y compris le fait que les chalutiers terre-neuviens ont remplacé la pêche de l'aiglefin par celle d'autres poissons. M. Templeman attribue le déclin de l'abondance d'aiglefin aux mauvais frais des années 1943, 1944 et 1945; il indique que le frai d'aiglefin de 1946, qui se déverse maintenant dans les pêcheries, améliorera probablement cette année la pêche de ce poisson. En résumé, les observations de M. Templeman ont été, en quelque sorte, mal interprétées. Il y aurait également lieu de bien établir que les prises d'aiglefin ne représentent qu'une petite partie du poisson tiré des Grands Bancs, soit moins de 5 p. 100; et on n'aperçoit aucun indice de l'épuisement général de ces pêcheries.

Le Gouvernement a montré qu'il souhaite prévenir cet épuisement en prenant une part active à la création de la commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest. C'est là un effort qui tend à favoriser la conservation au moyen d'une initiative internationale. Le travail de recherches s'intensifie déjà à l'office de recherches des pêcheries; ce genre de travail constitue, en effet, le premier pas vers l'estimation du danger d'une pêche abusive et vers la proposition de mesures de prévention, le cas échéant.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): L'honorable député me permet-il de lui poser une question. Sait-il que les chalutiers sont entrés à Saint-Jean l'été dernier sans aiglefin? Ils n'ont pu en trouver sur les Grands Bancs.

M. McNaught: Je l'ignorais.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Vous devriez vous renseigner.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur . . .

M. Sinnott: Monsieur l'Orateur, je vous promets de ne pas m'attarder.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Nous suivions une liste quand soudain, personne ne prenant la parole, je demandai à la Chambre si elle était prête à se prononcer. C'est alors que le député de Québec-Ouest (M. Parent) prit la parole et prononça un discours. Si nous voulons recommencer à suivre la liste, je dois maintenant entendre le député d'Annapolis-Kings.

M. G. C. Nowlan (Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un discours à l'heure qu'il est. Je puis en assurer la Chambre; mais je voudrais appeler l'attention des Communes sur un ou deux problèmes. Je n'aurais probablement pris aucune part au débat, si mon collègue de Charlotte (M. Stuart) n'avait, l'autre jour, fait un discours où il a mentionné les pomiculteurs de la vallée d'Annapolis. Il a affirmé qu'au cours des dix dernières années, ces pomiculteurs avaient touché des secours se montant à plus de 20 millions. Le député a dit qu'il se bornait à citer les indications portées dans un rapport récemment mis à jour et intitulé: "Aide agricole,—Guerre et après-guerre". J'ai essayé de me procurer un exemplaire du texte revisé mais le ministère de l'Agriculture m'a fait savoir que la dernière édition remonte à 1949. Il n'y a pas eu de mise à jour depuis cette date. Sans doute peut-on supposer que mon collègue a pu se renseigner à des sources auprès desquelles je n'ai pas accès et qui lui auront permis de citer ce chiffre rond de 20 millions qu'on aurait versés au cours des dix dernières années.

Je signale à l'honorable député et aux autres membres de la Chambre que l'honorable représentant de Digby-Yarmouth (M. Kirk) a obtenu l'an dernier des renseignements sur les dépenses effectuées dans la vallée d'Annapolis depuis 1940 jusqu'à 1951 et qu'elles n'atteignaient que 16 millions. Je ne sais vraiment pas d'où vient ce chiffre de 20 millions, monsieur l'Orateur.

Une voix: C'est un chiffre rond.

M. Nowlan: C'est un chiffre très approximatif. C'est peut-être qu'il englobe certaines subventions qui ont été accordées à des entreprises frigorifiques de la Nouvelle-Écosse. Naturellement ces subventions sont versées aux entrepôts frigorifiques situés dans la circonscription de l'honorable représentant de Charlotte et dans les circonscriptions de tous les membres de la Chambre, car elles sont versées aux termes d'une loi. Elles sont prévues par une loi et ne constituent nullement une aide.

Je soupçonne que la somme exacte qui a été versée était de l'ordre de 14 millions de dollars, au lieu de 20 millions. Il faut se rappeler qu'une bonne partie de cette somme, a été versée pour des fruits conditionnés qui ont été ensuite vendus par le Gouvernement et dont une certaine valeur a été récupérée. En d'autres termes, le chiffre de 14 millions est un chiffre brut, et la somme nette versée par le Dominion du Canada à ce titre serait beaucoup moindre.

Il faut aussi se dire que ces dépenses ont été consenties au bénéfice des cultivateurs de la vallée. Il va de soi qu'ils ont reçu l'argent. Ils ont été secourus et en ont été reconnais-

sants. Cela ne fait pas de doute. Mais on doit aussi se souvenir,—et je suis persuadé que l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, qui est ici, et les autres cultivateurs ontariens, en conviennent,—que si on a versé cet argent, c'était en partie pour empêcher la disparition des marchés de Québec et d'Ontario qui se serait certainement produite si aucun crédit n'avait été versé au titre des pommes de la vallée et qu'elles avaient par conséquent été envoyées ici pour être vendues à n'importe quel prix. Il faut tenir compte de ce fait, en regardant ces chiffres. Premièrement, il est pour le moins injuste de dire,—ce n'est pas exact; de fait, c'est absolument faux,—que les fructiculteurs de la vallée ont reçu 20 millions de dollars ou une somme de cette importance. Deuxièmement, la somme versée, quel qu'en ait été le montant, a été assujétie aux déductions dont j'ai parlé; le solde net a donc été beaucoup moins considérable.

En me levant pour participer au débat, j'ai oublié un point qui est peut-être traditionnel; mais, pour ma part, c'est une tâche que je suis très heureux d'accomplir. Je félicite le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George) et celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Évidemment, je devrais surtout mentionner le député originaire d'une de nos provinces Maritimes, mais je les félicite tous deux, car ils ont maintenu les nobles traditions qui sont allées de pair avec cette procédure tout au long des années dans notre Parlement et dans d'autres parlements. Ils ont maintenu ces traditions et ils en ont tiré grand honneur. Je suis persuadé que leur succès à cet égard présage bien des discours qu'ils prononceront dans l'avenir.

On a beaucoup parlé, au cours du présent débat, de l'industrie de la pêche des provinces Maritimes. Nous avons été témoins d'un précédent, à savoir que non seulement des députés des provinces Maritimes, partisans du Gouvernement, se sont levés pour demander au Gouvernement d'aider cette industrie, mais également nos amis créditistes et nos amis cécéfistes ont souhaité qu'une aide soit accordée à cette industrie. Le fait a quelque chose de réconfortant. Les députés des provinces Maritimes ont parfois l'impression qu'on juge comme de basse politique le fait, pour eux, d'évoquer les problèmes propres à leurs provinces, tandis qu'on considère comme hommes d'État ceux qui se portent à la défense des producteurs de blé ou de céréales, ou des habitants des Prairies en général.

[M. Nowlan.]

Il est donc réconfortant de savoir que, hommes d'État ou non, nous jouissons, dans le présent cas, de l'appui des membres de tous les groupes et de tous les partis. Il ne fait aucun doute que les pêcheurs ont essuyé de lourdes pertes lors des tempêtes qui ont balayé, ces derniers mois, le littoral de l'Atlantique. Jamais l'industrie de la pêche, chez nous, n'avait été aussi durement éprouvée. En outre, comme le signalait, l'autre jour, le député de Digby-Yarmouth (M. Kirk), nos pêcheurs ne sont pas en mesure de se remettre de leurs pertes. Ils ne sont pas en mesure de reprendre leur activité. Dans ma propre circonscription, le long de la baie de Fundy, ils sont nombreux ceux qui ont été ainsi atteints. Il est réconfortant de voir les députés réclamer ici une aide pour nos pêcheurs. Il est encourageant de voir des députés ministériels préconiser l'adoption de cette mesure. Il est encourageant de voir l'adjoint parlementaire, qui habite la Nouvelle-Écosse, appuyer cette question et nous espérons que, lors de l'exposé budgétaire, nous constaterons qu'une aide aura été prévue pour ces gens qui ont subi de si lourdes pertes.

Mais, monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'autre chose que de se rattraper de pertes temporaires. C'est avec intérêt que j'ai entendu, il y a un instant, l'adjoint parlementaire parler de la faillite de la montaison de l'aiglefin à divers endroits sur le littoral de l'Atlantique. Je n'ai pas bien saisi le nom de l'endroit dont il a parlé. Cependant, j'entends les gens se plaindre du même état de choses dans ma propre circonscription.

J'ai lu dans les journaux, l'autre jour, que le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) et, je le suppose, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ont négocié dernièrement avec les États-Unis un traité au sujet de la pêche sur le littoral du Pacifique. Je puis vous dire que ceux d'entre nous qui habitent le littoral de l'Atlantique verraient d'un bon œil la négociation d'un traité avec les États-Unis, en ce qui concerne les pêcheries de la baie de Fundy. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'il consulte ses dossiers, verra qu'il n'a pas été résolu si la baie de Fundy fait partie de la haute mer ou non. Nous sommes présentement en butte aux empiétements de chalutiers américains qui pénètrent dans la baie de Fundy et font fi du règlement qui les oblige à demeurer au delà de trois milles du littoral. La seule façon de mettre un terme à la situation, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêcheries engagent des pourparlers avec le Gouvernement américain. Des chalutiers plus petits empiètent, eux, sur les droits des

pêcheurs de la baie Ste-Marie. Voilà des questions que devrait régler le ministère en plus d'indemniser ceux qui ont subi des pertes durant les tempêtes.

Il faut aussi se pencher sur le sort du pêcheur, dans son ensemble. La caisse des marins malades est régie par des conditions peu satisfaisantes pour les pêcheurs, surtout en ce qui a trait à la protection qui leur est accordée. On pourrait et on devrait adopter une loi qui assurerait à tous les pêcheurs une aide semblable à celle que prévoit la loi des accidents du travail. Le ministère des Pêcheries devrait élaborer une mesure de ce genre, afin qu'au stade de l'étude en comité des crédits pertinents, le ministre des Pêcheries puisse nous annoncer une certaine aide en ce sens.

Je rappelle maintenant que les pêcheurs de Digby-Neck ont perdu une bonne partie de leur équipement, dans les usines de transformation, par suite des tempêtes. Bien plus, les pêcheurs du comté de Digby disposent actuellement de moyens de transport si insuffisants que, dit-on, ils pouvaient expédier leur poisson de façon plus satisfaisante il y a 75 ans qu'aujourd'hui. Pour que ces pêcheurs puissent transporter leurs produits au marché, il faudrait de toute nécessité que le gouvernement fédéral fasse aménager des quais et que le gouvernement provincial assure un service de transbordeur. Il est vraiment pitoyable qu'en plein vingtième siècle, malgré le progrès réalisé, les moyens de transport mis à la disposition de ces pêcheurs soient, comme ils le disent, inférieurs à ceux d'il y a 60 ou 75 ans.

Je tiens aussi à aborder une autre question. J'ai remarqué, il y a un instant, que le ministre du Revenu national (M. McCann) était à son siège. Je suis assez au courant des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui ont trait aux pêcheurs et aux cultivateurs. Un article permet aux producteurs primaires, dont l'agriculture ou la pêche est la principale source de revenu, d'établir une moyenne.

Or, bien que ces gens aient droit à cet avantage et qu'ils satisfassent à toutes les conditions posées dans la loi, il leur faut quand même préparer leur déclaration, sans quoi on les en prive. Je connais des cultivateurs qui, parce qu'ils n'étaient pas au courant des dispositions de la loi, n'ont préparé leur déclaration, fondée sur le revenu moyen, que le 1er mai, soit une journée en retard, et qui, pour cette raison, ont été privés de cet avantage.

Si on reconnaît aux cultivateurs et aux pêcheurs le droit d'établir une moyenne, pourquoi s'en verraient-ils priver pour avoir omis un détail technique, celui de déposer une demande? Je propose de modifier la loi en question de manière à leur reconnaître automatiquement ce privilège, pourvu qu'ils aient envoyé leur déclaration d'impôt en temps voulu et se soient conformés aux autres dispositions de la loi.

La loi mentionne également leur principale source de revenu. Qu'entend-on par là? Le cultivateur qui a perdu une récolte complète se verra-t-il refuser, à cause de cette perte, le droit d'établir une moyenne? Je songe à un cultivateur qui a une grosse exploitation et qui en tire de forts revenus. Il est aussi le gérant d'une petite coopérative agricole qui fabrique des conserves. Sa ferme est depuis longtemps sa principale source de revenu; or il y a un an ou deux après la perte totale de la récolte à laquelle il avait consacré $15,000 ou $20,000 dollars sans toucher en retour un seul sou, il s'est vu refuser le privilège de la moyenne par le ministère du Revenu national qui s'est fondé sur cette raison et sur le fait qu'il touchait quelques centaines de dollars à titre de directeur de la conserverie. Il a complètement perdu le privilège de se réclamer du plan quinquennal parce que sa principale source de revenu pour l'année en cause avait été son salaire et non son exploitation agricole.

Je prétends que c'est une erreur administrative et que ce n'est pas conforme à la loi. La loi dit "revenu"; elle ne dit pas "revenu net". Si l'on voulait soumettre ce cas à la cour d'Échiquier, le cultivateur pourrait avoir gain de cause. Mais il ne peut pas le faire. Je soumets à la Chambre et au ministre qu'on devrait accorder quelque attention à cette situation, et que les cultivateurs et pêcheurs devraient jouir à l'avenir des droits que leur assure cet article.

J'aimerais mentionner un autre point. Je ne parlerai guère de la fièvre aphteuse.

Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais nous avons eu en Nouvelle-Écosse une situation à peu près semblable que je veux porter à l'attention de la Chambre. Depuis quelques mois, la maladie de Newcastle, propre aux volailles, a fait irruption. L'honorable député de Cumberland (M. Black) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ont parlé de la question, laquelle fait depuis trois jours l'objet d'un débat à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

Que s'est-il passé? Sur le conseil des spécialistes du ministère de l'Agriculture, les propriétaires de basses-cours en cause ont eu recours au vaccin contre la maladie de Newcastle. Or, les volailles auxquelles on a inoculé le vaccin obtenu du ministre de l'Agriculture ont contracté la maladie de

Newcastle. Résultat, on a dû détruire des milliers et même des dizaines de milliers d'oiseaux.

Fait singulier, les propriétaires de basses-cours qui, suivant le conseil des spécialistes du ministère, ont obtenu le sérum ou vaccin, —qu'on l'appelle comme on voudra,—du ministère à Ottawa, en vue de faire inoculer leurs oiseaux, ont vu ces derniers contracter la maladie. On a parlé de négligence au sein de cette division du ministère à propos de la fièvre aphteuse et j'estime que l'accusation de négligence est réellement fondée dans ce cas-ci.

Les cultivateurs ont appris et croient que le ministère leur a envoyé un vaccin actif au lieu d'un vaccin inactif. Ce vaccin, au lieu de protéger la volaille, l'a contaminée. A Halifax, vendredi soir, le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse, parlant à l'Assemblée législative au nom d'un gouvernement libéral, a accusé le ministère fédéral de l'Agriculture d'avoir déterminé l'épizootie, ce que ce dernier n'aurait jamais nié.

Voilà ce qui en est. Les propriétaires des basses-cours ont dû accepter une indemnité fondée uniquement sur la valeur marchande de leurs animaux. Il en aurait été de même pour les propriétaires des bestiaux abattus dans l'Ouest, n'eût été une modification à la loi. Je répète: on n'a versé à ces gens qu'une indemnité correspondant à la valeur marchande de la volaille; or il s'agissait de volaille de reproduction et les éleveurs avaient consacré de fortes sommes à l'aménagement des bâtiments et de l'outillage détruits. Une foule d'entre eux ont dû abandonner les affaires.

Lorsque nous examinerons les crédits, nous pourrons constater, je l'espère, que le Gouvernement a étudié la question, a établi une formule analogue à celle qui a été arrêtée en faveur des éleveurs de l'Ouest.

Au lieu de verser à ces gens le prix qui correspond à la valeur marchande de la vieille volaille, versons-leur ce qu'il faut pour leur permettre de reprendre leur entreprise. Le vaccin provient du ministère fédéral qui, en l'occurrence, semble responsable à plus juste titre que dans d'autres cas que nous avons étudiés.

Ce sont là certaines questions d'intérêt régional sur lesquelles je tenais à appeler maintenant l'attention de la Chambre. Je n'en ai pas d'autres à mentionner à l'heure actuelle. Toutefois, puisque Votre Honneur est au fauteuil, je dirais que je regrette qu'étant donné que le comité nommé au cours de la dernière session pour étudier le Règlement a présenté son rapport, nous ne donnions pas suite à certains de ses vœux, surtout celui qui a trait à la clôture à dix heures. Apparemment, nous n'y donnerons pas suite. A mon avis, il n'est pas juste envers la Chambre ni envers les députés de leur demander de siéger jusqu'à 11 heures. C'est impossible.

A la fin du présent débat, j'espère que l'on prendra les mesures nécessaires afin qu'une partie au moins de la proposition, qu'une foule de députés approuvent, je crois, soit mise à exécution. Sinon, ceux d'entre nous qui avancent en âge se demanderont comment faire pour résister jusqu'à l'heure de la fermeture.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre que je ne serai pas trop long, parce que je sais qu'elle a l'intention bien arrêtée de mettre l'amendement aux voix ce soir même. Toutefois, je tiens à me joindre aux autres députés pour féliciter les deux motionnaires (M. George et M. Gauthier, Lac-Saint-Jean) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'estime qu'ils se sont tout particulièrement distingués.

Il y a une question surtout dont j'aimerais traiter ce soir; je songe ici aux affirmations du député de Moose-Jaw (M. Thatcher). Mais je veux tout d'abord rendre hommage à l'un de mes collègues de la Saskatchewan qui, quoique de petite taille, a le courage d'un lion. L'autre jour, il a traité ici de problèmes agricoles et il m'a semblé qu'il avait presque constamment raison. Toutefois, deux députés cécéfistes ont cru bon de critiquer certaines de ses affirmations. J'ai toujours soutenu qu'il fallait encourager les critiques motivées mais non pas, sans doute, celles qui sont injustes.

Certains membres de l'opposition ont déformé le sens des paroles du député d'Humboldt (M. Hetland) dans l'espoir de faire croire qu'il était l'adversaire des syndicats ouvriers. Rien, dans son discours, ne permet de croire qu'il s'oppose aux syndicats ouvriers; c'est là le point que je désirais mettre en évidence.

Bon nombre de députés se rappellent le discours prononcé l'an dernier par l'honorable représentant de Moose-Jaw un peu avant que le Gouvernement présente sa mesure relative à la fixation des prix de revente. Il est intéressant de comparer ce que l'honorable député a dit alors à ce qu'il a dit plus tard et à ce qu'il dit maintenant. On pourrait difficilement croire que c'est toujours le même homme qui parle. J'amerais citer les paroles prononcées par l'honorable député le 6 novembre 1951 et qui figurent à la page 785 du **hansard:**

A mon avis, chacun ici devra conclure que la mesure prévue est en quelque sorte mort-née, du moins à l'égard de la présente session. Pourquoi le Gouvernement a-t-il changé d'avis? Pourquoi ce revirement? Ces dernières semaines, les manœuvres d'antichambre ont été les plus intenses que nous ayons vues au Canada relativement à un sujet donné. Le Gouvernement et les membres du Parlement ont été littéralement assaillis de requêtes et protestations s'opposant à la mesure proposée et provenant surtout d'organisations telles que les Chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens et divers autres organismes de vente au détail. Certaines des prétentions avancées par ces groupes étaient assez étonnantes. Selon eux, le petit détaillant allait être ruiné, on allait favoriser la croissance des monopoles si cette mesure législative était adoptée. On a dit qu'on ferait ainsi des chômeurs et il en est même qui ont été jusqu'à affirmer que la mesure allait être, en définitive, préjudiciable au consommateur. Je crois que la plupart de ces accusations sont exagérées et qu'il en est même qui sont absolument grotesques. Je pense, néanmoins, que le Gouvernement a été profondément secoué par l'opposition que le projet a rencontrée auprès de l'ensemble des hommes d'affaires canadiens. Devant cette opposition, il opère, cet après-midi, une retraite précipitée et pas trop habile.

L'honorable député disait ensuite que si le Gouvernement a cédé et a institué un comité, c'est vraiment par suite de la pression qu'ont exercée les agents de couloir des grosses entreprises. L'honorable député poursuivait en ces termes:

Les vœux qu'il a formulés n'étaient peut-être pas trop mauvais, mais ils n'ont été présentés au Parlement que quelques jours avant la prorogation et c'est la dernière fois que nous en avons entendu parler. Le comité a donc perdu son temps. L'expérience du passé a révélé aux membres de l'opposition qu'on a eu trop souvent recours à des comités pour reléguer des questions au second plan. A mon sens, le Gouvernement se trouve aujourd'hui à peu près dans la même situation que le pâtre qui a crié "Au loup!" une fois de trop. Il cherche à nous dire qu'un comité s'impose. Mais le ministre ne peut reprocher aux membres de l'opposition d'être un peu méfiants. Pour ma part, j'entretiens certains doutes au sujet des motifs qui animent le Gouvernement en ce cas. Néanmoins, j'appuierai la motion tendant à créer le comité et, cela, pour deux raisons bien précises.

Que dit-il en tant que détaillant de grande expérience? Le hansard, à la page 787, nous l'apprend.

M. Thatcher: C'était avant les séances du comité.

M. Sinnott: Après. Il disait donc:

Le meilleur argument c'est que les gros détaillants ruineraient les petits. Ce n'est pas le temps de débattre les avantages et les inconvénients de la mesure projetée mais, à titre de détaillant, je signale que ces craintes sont exagérées. Je serais fort étonné, en effet, si plus de 8 ou tout au plus 10 p. 100 des produits vendus au pays sont assujétis au régime des prix préétablis.

M. Thatcher: C'était avant les séances du comité.

M. Sinnott: Il poursuit:

Je ne peux donc guère concevoir une si forte proportion de faillites.

Nous nous souvenons de son discours d'hier. En outre j'ai lu dans les journaux de ce matin un gros en-tête: "Un député prétend que les reprises transforment en plaisanterie les restrictions au crédit." L'article poursuit:

M. Thatcher a déclaré que l'abolition de la fixation, par les fabricants, des prix de détail avait apporté aux consommateurs un soulagement provisoire. Mais des centaines de petits marchands sont menacés de faire faillite. L'expérience démontrera que les consommateurs en souffriront quand la concurrence aura disparu.

"Les petits détaillants ont été les premiers à être sacrifiés sur l'autel de l'opportunisme politique, par un gouvernement qui cherchait un bouc émissaire parce qu'il n'avait pas su enrayer l'inflation", a dit M. Thatcher.

Des voix: Adopté.

M. Sinnott: Nous allons maintenant continuer. Voilà la déclaration qu'il a formulée à la Chambre. Voyons comment il s'est conduit au comité. Il a oublié tout ce que lui avait appris sa longue expérience comme détaillant et s'est rangé du côté des grandes entreprises qui faisaient pression sur l'opposition. En toute justice, je dois dire que les autres députés cécéfistes n'ont pas continué d'appuyer l'opposition que faisait le représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) mais sont restés à la Chambre jusqu'à la fin du débat. Ils se sont alors prononcés en faveur de la mesure, tandis que l'honorable député de Moose-Jaw filait du côté de chez lui.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Sinnott: Malgré ce qu'il a dit et en dépit de l'opposition tory à laquelle nous avons dû faire face après Noël de l'an dernier, il ne s'agissait pas d'un bill de temporisation, comme l'a dit le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Le Gouvernement agissait selon ses principes; il leur restait fidèle jusqu'à la lettre et nous savons tous aujourd'hui qui en bénéficie.

Une voix: Le temps est expiré.

M. Sinnott: Hier encore, le député a mentionné des réductions de prix accordées à l'égard d'articles de quincaillerie à Vancouver, Winnipeg et Montréal. A Vancouver, a-t-il dit, des clients ont obtenu $150 pour une tasse et une soucoupe et, ailleurs, on a obtenu $40 pour une glacière et le reste. Il a déclaré que l'importance des réductions révèle que les bénéfices ont dû être considérables sous le régime de la fixation des prix de revente. Puisqu'il a mentionné les tasses et les soucoupes à l'égard desquelles les marchands ont accordé $150 à Vancouver...

Une voix: Vides?

M. Sinnott: . . . et ce qu'on a fait à Edmonton et en d'autres villes, je me demande combien le représentant de Moose-Jaw a accordé en valeur réelle aux clients de Moose-Jaw dans le cas des articles pris en échange. Que n'a-t-il consigné au hansard le prix versé à l'égard des articles pris en échange!

Une voix: Vous l'avez consigné.

M. Sinnott: En somme, ce que la CCF réclame, ce n'est pas le bénéfice, mais la consommation. Si le député pratique ce qu'il préconise à la Chambre, je suis sûr qu'il n'appartient pas à ce parti.

M. Thatcher: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député veut être juste, je crois. Il a lu le premier discours que j'ai prononcé sur le sujet, mais c'était avant que le comité tienne séance. Témoin de la façon dont on expédiait l'affaire au comité sans étude suffisante, j'ai alors changé d'idée (*exclamations*). J'ai exposé plusieurs fois, au comité, l'opinion que j'ai exprimée hier. Il me reste une chose seulement à dire. Je comprends que le député ne soit pas bien versé en affaires mais je ne vois pas pourquoi il impose son ignorance à la Chambre.

M. Sinnott: Vous n'avez pas le courage d'agir suivant vos convictions.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que l'amendement soit mis aux voix, j'aimerais expliquer les raisons pour lesquelles nous avons l'intention de l'appuyer. Étant donné que le débat semble s'être éloigné de l'amendement depuis quelque temps et que celui-ci est assez court, il y aurait peut-être lieu d'en donner lecture avant de passer les observations que j'ai l'intention de formuler. L'amendement sur lequel nous allons voter est ainsi conçu:

> Que soient ajoutés à l'Adresse les mots suivants: Nous regrettons que les conseillers de Son Excellence n'aient pas:
>
> *a*) Fourni de stimulants suffisants à l'expansion possible et essentielle de la production de denrées alimentaires au Canada, ni
>
> *b*) Assuré l'écoulement et la distribution sur une base économique, de toute partie de notre production alimentaire qui pourrait constituer un excédent.

Il y a lieu peut-être de faire remarquer que cet amendement est conçu en termes généraux et qu'il ne préconise pas les stimulants proposés ni les méthodes préconisées pour l'écoulement et la distribution de toute partie de notre production alimentaire qui pourrait constituer un excédent. Cependant, monsieur l'Orateur, je prétends que cet amendement touche de plein fouet la question à laquelle nous devrions tous songer en ce moment. Si je m'en rapporte aux termes utilisés par l'honorable député qui a proposé l'amendement, je présume que nous devons exprimer notre avis sur la proposition suivante: il y a lieu de fournir des stimulants suffisants à l'expansion essentielle de la production de denrées alimentaires au Canada et de prendre les mesures économiques nécessaires pour assurer l'écoulement de ces denrées.

Je ne vois pas comment on pourrait ne pas souscrire à une telle proposition. Au contraire, il me semble que tous les députés devraient insister pour qu'on agisse en ce sens. Nous en sommes (je le crois et je l'espère) à conclure un débat qui, depuis quelques jours, est resté sans contact aucun avec les faits. Actuellement, l'opinion, chez nous, se préoccupe de cinq problèmes qui, d'une façon ou de l'autre, ont des répercussions sur l'existence de chaque Canadien. Ce sont la cherté de la vie, la fiscalité, l'inflation, le chômage et notre commerce d'exportation. On peut ranger sous ces cinq rubriques la plupart des problèmes qui causent actuellement le plus de souci à nos gens. Dans la mesure où le débat sur l'Adresse est censé porté sur les questions dont se préoccupent actuellement nos gens, ce sont là les problèmes auxquels ces derniers veulent que nous nous attaquions; il ne leur suffit pas qu'on se contente de généralités, comme l'ont fait les ministres qui ont pris part au débat.

Les honorables vis-à-vis ne reçoivent-ils pas, de leurs commettants, des demandes les priant d'intervenir auprès du Gouvernement en ce qui concerne ces cinq problèmes? S'ils n'en reçoivent pas, c'est que les résolutions en ce sens ne doivent être rédigées qu'à la seule intention des députés n'appartenant pas au parti dont se compose actuellement le Gouvernement. Tous les autres députés ont reçu, de groupements sérieux constitués ici et là au pays, des résolutions portant sur ces divers problèmes et demandant qu'on s'applique sans délai à leur apporter une solution.

Devant la cherté de la vie, il ne suffit pas de dire que tout le monde aimerait voir baisser le coût de la vie. Il ne suffit pas de dire, comme on l'a fait en cette enceinte, que les demandes adressées au Gouvernement proviennent de groupements qui exercent des pressions. Un examen minutieux démontrera certes que l'un des discours les plus humoristiques qui aient été prononcés à la Chambre, —et si l'on doit prendre les mots tels quels, l'un des plus naïfs,—a été celui du ministre des Finances (M. Abbott). Il nous a donné lecture d'une lettre qui se rapportait évidemment à une campagne faite en faveur d'un groupe de personnes qui dirigent un commerce légitime au pays: les marchands d'automobiles. On y énumérait certains moyens,

qui, espérait-on, susciteraient l'intérêt des députés. Le ministre a donné lecture d'un passage où il était donné à entendre que les députés aiment la publicité et que l'Association fournirait des moyens d'accorder de la publicité aux discours des députés. Cela, a-t-on affirmé, comportait un sous-entendu presque outrageux au sujet de l'indépendance des membres de la Chambre des communes.

Eh bien! monsieur l'Orateur, si les membres du Gouvernement n'aiment pas la publicité, ils devraient demain se débarrasser de la horde d'agents de publicité qu'ils emploient actuellement à des frais énormes pour la population. S'il y eût jamais gouvernement qui fût dans une situation étrange et irrégulière, c'est le présent Gouvernement qui vient de dire que certains députés n'aimeraient pas entourer leurs paroles de trop de réclame alors que lui consacre des millions de dollars à la réclame non seulement sous forme de rapports présentés par les ministères mais sous forme de publicité destinée à présenter sous un jour favorable les diverses mesures prises, à l'occasion, par les ministères. Toutes ces choses contribuent à hausser le coût de la vie. Le ministre des Finances nous dit que les critiques sont inspirées par des groupements intéressés et que, par exemple, les plaintes formulées à l'égard de l'impôt qui frappe les cigarettes sont alimentées par les fabricants de tabac. J'avais pourtant l'impression qu'une foule de Canadiens s'opposaient à l'excès de fiscalité qui frappe les cigarettes parce qu'ils ne peuvent plus fumer sans dépenser de forts montants.

On n'aurait pas dû écarter cette question aussi légèrement. Nous pensions que l'ère où le gouvernement favorisait la transgression de la loi, comme durant la période de prohibition, était depuis longtemps révolue. Non seulement les boissons de contrebande sont devenues fort abondantes mais cette même abondance a porté les citoyens à violer la loi non pas tant parce qu'ils voulaient absorber des boissons alcooliques que parce que le mode de distribution même portait à mépriser toutes les lois. C'est ce qu'on a répété à satiété. Il ne s'agit pas uniquement d'une infraction à la loi sur les spiritueux; il faut tenir compte du fait que ces délits ouvrent la voie à des infractions à toutes les autres lois. A cause de l'impôt exorbitant qui frappe les cigarettes, la contrebande de ce produit se pratique maintenant plus que jamais auparavant. Comme, depuis un certain temps, je suis le conseil du député de Fort-William (M. McIvor), on ne pourra sans doute pas me reprocher de parler ainsi parce que je veux me procurer des cigarettes à meilleur marché. Quoi qu'il en soit, beaucoup de gens, au Canada, ont contracté l'habitude de fumer des cigarettes ou du tabac au point qu'ils en font abondamment usage chaque jour, si bien qu'une restriction de cette nature favorise le désordre et entraîne la violation de toutes les lois. Je ne parle pas uniquement de ceux qui font la contrebande des cigarettes ou des établissements qui vendent des cigarettes de contrebande mais des citoyens ordinaires qui respectent les lois et qui, parce qu'ils s'opposent aux impôts exorbitants, achètent ces cigarettes. En violant ainsi la loi, ils ouvrent la voie au mépris de toutes les autres lois. Voilà le résultat d'un impôt décrété l'an dernier, en dépit des avertissements de membres de la Chambre. Soit dit en passant, cet impôt était, au surplus, parfaitement inutile.

Puisque d'autres ont donné lecture de lettres à la Chambre, je puis sans doute me permettre d'en lire au moins une en vue de démontrer qu'il n'y a pas unanimité chez les vendeurs de cigarettes à propos de ces questions. Comme la lettre qui m'a été adressée indiquait clairement que le nom de son auteur pourrait être révélé, je me propose de lire cette lettre qui n'est qu'une des nombreuses missives que m'ont écrites ceux qui s'occupent réellement des cigarettes. Datée du 13 mars de cette année, elle vient de Magog (P.Q.) et est conçue en ces termes:

Monsieur,

Si M. Abbott et M. St-Laurent sont disposés à accepter que la lettre de M. Slaven soit versée au hansard, je suis sûr qu'ils ne s'opposeront pas à ce que la présente lettre y soit aussi consignée. Auriez-vous l'obligeance d'en donner lecture pour moi?

Cela m'étonne réellement de voir un homme comme M. Abbott attacher autant d'importance à une seule lettre (celle de M. Slaven) pour tenter de sauver les apparences quand il sait très bien que des centaines de grossistes comme moi pourraient lui écrire et lui prouver la fausseté d'un tel fait. Nous n'avons pas manqué de cigarettes de l'*Imperial Tobacco* mais des centaines de personnes comme moi pourraient bien dire à M. Abbott que ses erreurs leur ont fait perdre la moitié de leurs ventes. Je n'y comprends rien et je suis sûr que personne n'y comprend rien non plus. Comment un homme peut-il se tromper à ce point et recevoir l'approbation de M. St-Laurent et des autres députés libéraux? Le public est bien au courant de la situation que les chefs de l'opposition ont vainement essayé d'empêcher.

Bien à vous,

Roger-G. Hébert,
Magog (P.Q.)

Suit un post-scriptum, signé des mêmes initiales:

Si M. Abbott veut aider les fabricants de cigarettes américains, peut-être pourrait-il leur voter quelques centaines de millions de dollars. Il semble avoir plus d'argent qu'il n'en peut administrer. Pourquoi ne pas aider d'abord les Canadiens?

J'ai donné lecture de la lettre, parce que j'ai été invité à le faire. Elle est d'un homme d'affaires de la province de Québec qui exprime son opinion sur la même question au sujet de laquelle une autre lettre a été soumise à la Chambre.

Il ne s'agit pas de savoir s'il nous est bon de fumer la cigarette, mais bien si nous allons, par des impôts exagérés, favoriser la contrebande et la violation de la loi et, incidemment, le déplacement de l'embauchage du Canada aux États-Unis dans la mesure où ces cigarettes de contrebande se vendent ici. Cela se ramène à l'autre problème qui préoccupe notre population.

Je parlerai maintenant de l'inflation qui résulte, nous dit-on, de la forte pression qu'exercent sur l'économie les achats aux fins de la défense. Sans doute, dès qu'un pays affecte de fortes sommes aux besoins de la défense, il en résulte des poussées inflationnistes. Or on peut parer à ces poussées de diverses manières dont une, en particulier, plus efficace que les autres. Le Gouvernement n'y a pas eu recours. Cette manière consiste à mettre fin à la surimposition. Si on constate un excédent d'impôts de 721 millions au cours des neuf premiers mois, c'est dire qu'on a prélevé 721 millions des contribuables et que cette somme s'est ajoutée à leurs frais. Il ne faut pas croire qu'une bonne partie de cet excédent provient d'impôts sur les sociétés. Personne ne sait mieux que le ministre des Finances que si les sociétés doivent rester dans les affaires, il leur faudra repasser les impôts sur le revenu des compagnies au consommateur, ce qu'elles feront toujours. Tous les députés savent qu'il est impossible d'appliquer une autre méthode dans le cadre d'un régime qui cherche à réaliser certains profits au lieu de faire faillite. C'est la population qui paie tout, et qui le paie de sa poche.

On nous dit que c'est merveilleux (ce sont les mots qu'on emploie) parce qu'en somme, si la population avait cet argent, elle pourrait le dépenser d'une manière irréfléchie. C'est cependant son argent, son argent bien gagné et qui coûte, ainsi qu'elle le sait bien, de l'effort et du travail. Mais le Gouvernement sait mieux ce qu'elle doit en faire. Finissons-en avec les absurdités de ce genre. Les Canadiens veulent acheter beaucoup de choses, des articles que peut produire l'ouvrier canadien. Et l'on retient certaines matières premières qui rentrent dans la fabrication de ces articles, d'abord au moyen d'une surimposition, qui est tout simplement inflationniste, puis de restrictions au crédit inutilement sévères. Je ne puis que répéter,

étant donné qu'on n'a fait aucune tentative de traiter efficacement la question, qu'il existe une différence entre des restrictions au crédit et restrictions qui paralysent en fait certains genres de production et qui créent le chômage en arrêtant les achats dans certains domaines.

C'est ce qui s'est produit dans l'industrie automobile, ainsi que dans de nombreuses industries consacrées à la fabrication d'appareils ménagers; aujourd'hui les ouvriers canadiens doivent chercher de l'emploi dans des conditions pires que celles qui régnaient au cours des années 30. C'est là le fruit du fardeau fiscal imposé par le Gouvernement. Ceux qui ont entendu le discours du ministre des Finances ont l'impression qu'il ne sait pas que dans bien des villes, d'un bout à l'autre du pays, des hommes errent dans les rues à la recherche d'un emploi. Nuit après nuit, leurs familles attendent leur retour, dans l'espoir d'apprendre qu'ils ont enfin trouvé du travail. Le ministre n'a pas dit une seule parole qui ait pu apporter quelque espérance aux chômeurs victimes des impôts et des restrictions de ce genre.

Nous en venons au problème du chômage qui, comme je l'ai dit, découle de cette imposition et de ces restrictions. Le député de Lanark (M. Blair) a fait l'un des discours les plus profonds, les plus précis et les plus convaincants qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre au cours de cette session, je dirai même depuis bien longtemps. Entrant dans des détails minutieux, il nous a décrit les conditions qui règnent au Canada dans l'industrie textile, qui représente l'une de nos grandes sources d'emploi. Mais cela n'a amené en réponse qu'une explication du ministre du Revenu national (M. McCann) qui nous a dit pourquoi, d'après lui, le Gouvernement était impuissant dans ce domaine. Le ministre a glissé fort rapidement sur l'une des dispositions de la loi qui permet au Gouvernement de résoudre le problème.

Il a effectivement déclaré que la loi renferme une disposition en vertu de laquelle le Gouvernement peut fixer un prix arbitraire à l'égard des importations de ce genre. Je cite ses paroles, prononcées le 12 mars et consignées à la page 382 du hansard:

> L'article 43 de la loi des douanes renferme une disposition spéciale prévoyant la fixation de valeurs imposables arbitraires, sur autorisation.

Cela est net et précis. Ce droit que confère la loi a été utilisé, en d'autres occasions antérieures, par le gouvernement qui a précédé le Gouvernement actuel, pour éviter le dumping qui menaçait un certain nombre d'industries au pays, y compris certains secteurs de l'agriculture. J'espère que

le Gouvernement n'osera prétendre qu'il désapprouve cette méthode, parce que s'il le faisait, il lui faudrait expliquer pourquoi il maintient les valeurs arbitraires établies à l'égard des fruits et des légumes par l'administration précédente, estimant qu'elles constituent une protection juste en faveur des gens qui s'adonnent à certains modes d'exploitation agricole. Comme le Gouvernement actuel a continué d'appliquer cet article de la loi à certaines fins, il ne peut, en principe, refuser d'y recourir chaque fois qu'il semble opportun de le faire.

M. McIvor: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Drew: Je serai enchanté de l'entendre.

M. McIvor: Serait-il possible à l'honorable député de prononcer son magnifique discours en se tournant un peu moins vers la gauche?

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je rappellerai à notre collègue de Fort-William (M. McIvor) que je parle ici d'une proposition émanant du parti créditiste que, même si je partage pas toutes ses opinions politiques, je ne saurais qualifier de parti de gauche. J'avais espéré que ma voix parvenait au député de Fort-William, mais si ce n'est pas le cas, je veux bien me tourner dans sa direction. Je ne voudrais pas parler de façon que ma voix ne parvienne qu'à une partie de la Chambre et non pas à une autre.

M. McIvor: Merci.

M. Drew: On me permettra simplement d'ajouter que je serais fort heureux de voir l'honorable député de Fort-William venir s'asseoir ici, immédiatement à ma gauche.

M. Sinnott: Il est tout à fait normal de s'adresser à l'Orateur.

M. Drew: Sans doute tous les honorables députés seront-ils enchantés de l'observation profonde qu'on vient de leur adresser.

Je songeais à la possibilité de nous attaquer à l'ensemble de ce problème aux termes de l'article 43 de la loi des douanes, rappelant que le ministre avait déjà parlé de cet article. On ne peut régler le problème que pose l'importation des textiles en le traitant de difficulté provisoire. Il y a chez nous, à l'heure actuelle, des localités entières où le chômage est général, par suite de cet état de choses. Il y a des localités, dans les diverses provinces du Canada, où la situation s'aggravera lorsque les prestations d'assurance-chômage seront épuisées. Je n'ai pas l'intention d'insister sur l'aspect humain de la question, si ce n'est pour dire que des gens sont venus me voir à ce sujet qui m'ont dit que, même durant les années 30, ils ont continué de trouver un emploi à certaines usines situées non loin d'ici. C'est la première fois qu'ils se trouvent face à face avec la possibilité de continuer à travailler dans cette industrie. C'est l'élément humain du problème dont il faut tenir compte. En l'occurrence, il faut intervenir immédiatement, afin de protéger une industrie qui fonctionne efficacement et qui donne du travail à des vingtaines de milliers de Canadiens. Je crois que dans leur intérêt et dans celui du Canada tout entier, il faut préserver ces emplois.

N'oublions pas qu'en d'autres occasions nous avons assisté à l'importation chez nous de denrées fabriquées pour moins cher qu'elles ne coûtent à produire sur place, pour des raisons qu'on oublie parfois. Il existe aujourd'hui des pays qui fabriquent des articles qu'on exporte au Canada et où, dans le prix de revient de ces articles, n'entre pas le fardeau d'impôts que doivent supporter nos industries en vue de payer pour la défense de la liberté par le Canada. Quelques-uns des pays situés derrière le rideau de fer et qui ont maintenant la faculté d'exporter vers le Canada n'ont fait honneur à aucune de leurs dettes. Ces pays se sont dits en faillite et leurs produits qui entrent chez nous ne sont grevés d'à peu près aucun impôt; de fait, ils sont probablement fortement subventionnés, de telle façon qu'ils peuvent envahir nos marchés.

Il se passe à cet égard des choses étranges. Non seulement nous ne savons pas faire l'estimation des frais réels de production, mais nous faisons encore d'autres choses bizarres. La plupart des honorables députés conviendront qu'une publication connue sous le nom de *U.S. News and World Report* jouit d'une excellente réputation en ce qui concerne l'exactitude de ses articles et surtout de ses nouvelles de provenance étrangère. Dans la livraison du 21 décembre dernier, il y avait, à la page 23, un article relatif à la production industrielle en France. Cet article provenait de Paris et j'aimerais en citer le passage suivant:

> Un fabricant de tissus du Midi de la France a dû refuser une commande de chemises et de pardessus placée par l'armée canadienne, parce qu'il ne pouvait confectionner le tissu de laine de haute qualité qu'elle exigeait.

Je ne cite pas cet extrait pour demander si les fabricants français peuvent produire un tissu d'une qualité égale à celle du tissu que nous fabriquons. J'avais l'impression que les tissus français étaient d'excellente qualité et que certains étaient peut-être les meilleurs au monde. Si j'en parle, c'est pour signaler que, tandis que nos filatures ont de la difficulté à donner de l'emploi à leurs ouvriers, à supposer que cette nouvelle soit exacte,

l'armée canadienne a cherché à se procurer des chemises et des pardessus militaires en France.

M. Croll: Le ministre l'a nié à la Chambre en réponse à une question du représentant de Peterborough-Ouest (M. Fraser), je crois.

M. Drew: La déclaration que j'ai lue a été publiée dans une revue sérieuse.

M. Cruickshank: Le ministre l'a nié.

M. Drew: Je mentionnerai un fait beaucoup plus remarquable, puisque le député semble douter de cette déclaration extraordinaire. Nous aurons sous peu un débat sur les affaires extérieures, après en avoir eu quelques échantillons. J'espère qu'alors, dans la discussion qui suivra et au cours du débat sur la défense et la production de défense, des renseignements complets nous seront fournis sans que nous ayons à les arracher bribe par bribe. J'espère qu'on nous expliquera en détail pourquoi le Canada est seul à payer les dépenses occasionnées par les forces armées qu'il maintient en Allemagne. Il me semble que le Canada n'est pas en meilleure posture que les États-Unis pour subvenir aux frais de ses forces armées en Allemagne. Puisque la Grande-Bretagne et la France ont pris des dispositions avec l'Allemagne au sujet de leurs troupes, je ne vois pas pourquoi nous ne chercherions pas à prendre des dispositions semblables; mais il y a d'autres aspects de cette question qui sont liés plus directement à ce que je viens de dire. On devrait certainement nous dire pourquoi, par exemple, on sert du saumon en boîte provenant de Russie, dans les mess canadiens en Allemagne, au lieu d'y servir du saumon du Canada, que nous avons toujours considéré comme le meilleur au monde.

M. Cruickshank: Bravo.

M. Drew: Il y a des députés ici même qui peuvent vérifier la chose dans les mess de la 27e brigade en Allemagne. Ils y ont vu du saumon en conserve provenant de Russie. Je crois que notre propre saumon devrait être servi aux troupes canadiennes, où qu'elles soient, ainsi d'ailleurs que les autres produits canadiens. On devrait employer nos produits au lieu de tous autres produits semblables provenant de quelque autre pays. Surtout, je ne vois pas très bien que nos unités qui sont en Allemagne à seule fin de faire partie d'effectifs conjugués en vue de prévenir la possibilité d'une agression de la part des Russes, consomment des produits provenant de la Russie, ce qui ne peut qu'aider l'économie de cette dernière.

Ces simples exemples (on pourrait les multiplier) de façons étranges de procéder font apparaître les moyens qu'on pourrait mettre en œuvre pour conserver l'emploi de nos ouvriers, sans qu'il soit nécessaire d'imposer des restrictions à l'égard d'un seul commerce légitime. Cela m'amène à la question de l'inflation.

L'inflation n'est pas finie, comme on pourrait le croire aux observations du ministre de la Production de défense (M. Howe). Elle se fait lourdement sentir. Par suite de l'inflation, ceux qui ont acheté des obligations, de l'assurance, des titres, ou qui ont confié leur argent à la banque, dans l'avant-guerre immédiat, possèdent actuellement une promesse de payer exprimée en dollars ne valant plus que 52c. Voilà ce que signifie l'inflation à l'heure actuelle.

Qu'on n'aille pas prétendre que cet argument ne vise qu'à embarrasser le Gouvernement. On aura noté, je l'espère, ce qui s'est produit, il n'y a pas longtemps, à North-Bay. Le conseil municipal de cette ville, qui ne se compose pas uniquement d'adeptes des programmes que nous préconisons de ce côté-ci de la Chambre, a décidé ...

M. Garland: Le député ferait mieux de limiter ses observations aux choses qu'il connaît.

M. Drew: C'est un plaisir, monsieur l'Orateur, que d'entendre une nouvelle voix au cours du présent débat.

M. Cruickshank: Non, le député a fait taire le porte-parole des cécéfistes.

M. Drew: J'espère que si le député entretient des doutes à ce sujet, il nous expliquera pourquoi les journaux ont publié la nouvelle que le conseil municipal de la ville de North-Bay avait décidé de vendre ses obligations de l'État et de n'en plus acheter, si en réalité, il n'en était pas ainsi. De toute façon, plusieurs journaux ont rapporté cette nouvelle et en ont fait le sujet d'éditoriaux.

M. Cruickshank: Il s'agissait d'obligations du gouvernement ontarien.

M. Drew: Ce geste de la part du conseil municipal de North-Bay ne faisait que refléter l'inquiétude que ressentent plusieurs Canadiens, qui se demandent jusqu'à quel point l'inflation a diminué la valeur de leurs épargnes. Voilà certes un problème qui atteint bien des pays; il ne se pose pas seulement au Canada. Le Gouvernement dispose des moyens propres à régler le problème. Il peut y faire face sans recourir à des mesures artificielles. Il le fera, tout d'abord, en cessant de taxer à l'excès et, ensuite, en limi-

tant les dépenses qui n'intéressent pas la défense, ce qu'il n'a vraiment pas tenté de faire jusqu'à présent.

J'en viens maintenant à la situation de notre commerce. Personne ici n'ignore qu'au Canada le rapport entre les ressources et la population du pays est plus élevé que partout ailleurs au monde. La Chambre tout entière, tous les partis sont convaincus que le Canada est un pays de grand avenir. Cependant, certains députés sont d'avis qu'une partie des chiffres fournis au sujet de notre commerce d'exportation est propre à nous donner une idée inexacte de la situation et peut même nous inspirer des conclusions fort dangereuses.

Nous avons pu nous convaincre au cours des années que notre client le plus sûr et le plus stable était l'Angleterre. Il en était ainsi, parce que c'était avantageux du point de vue commercial. Que personne ne vienne déclarer que ce n'était là qu'une pure affaire de sentiments! Les sentiments ont leur importance, d'accord, mais il ne faut pas moins reconnaître qu'il s'agit ici d'avantages commerciaux indubitables.

La Grande-Bretagne, nation commerçante par excellence, a besoin de nos produits. D'autre part, les produits américains sont à peu près les mêmes que les nôtres, à l'exception de certaines matières premières spécialisées comme le nickel et l'amiante. Règle générale, c'est à l'Angleterre que nous avons vendu notre blé. Pendant des années, nous lui avons vendu notre fromage et nos produits agricoles de toutes sortes. Elle a été pour nous un marché stable et, jusqu'à tout dernièrement, elle n'a jamais décidé soudainement d'imposer des droits douaniers. Elle n'a pas dressé de barrières douanières comme celles auxquelles nous nous sommes heurtés il y a quelques années et qui nous ont empêchés de vendre à nos voisins du Sud plusieurs des denrées agricoles pour la production desquelles nous avions constitué de grands troupeaux.

Revenons sur les événements. En 1921, le chiffre de nos exportations à l'Angleterre s'établissait à $308,866,000, comparativement à des exportations de $323,101,000,—ou à un chiffre qui se rapproche de très près de celui-là,—aux États-Unis. En 1926, les données correspondantes étaient de $459,223,000 et de $457,877,000 respectivement. En 1931, les chiffres s'établissaient à $170,597,000 et à $240,196,000. En 1936, nous avons exporté pour $395,351,000 au Royaume-Uni et pour $333,916,000 aux États-Unis.

En 1941, les exportations au Royaume-Uni se sont élevées à $658,228,000 tandis que celles à destination des États-Unis atteignaient $559,713,000. En 1946, les exportations au Royaume-Uni ont été évaluées à $597,506,000 et celles destinées aux États-Unis à $887,940,000. A noter que pour la première fois cette année là on a constaté un grand écart qui s'établissait alors à près de $200,000.

Voyons ce qui s'est passé en 1950. Cette année-là les exportations à destination du Royaume-Uni se sont élevées à 469 millions et celles à destination des États-Unis à $2,020,987,000. Le ministre du Commerce (M. Howe) répond que l'an dernier, soit en 1951, les exportations à destination du Royaume-Uni sont passées de $469,910,000 à $631,460,000.

C'est exact; mais les exportations à destination des États-Unis ont également continué d'augmenter, et montent constamment comme nous le constatons. En 1950, les exportations à destination des États-Unis étaient évaluées à $2,020,987,000; or l'année dernière elles se montaient à $2,297,674,000.

Il convient de s'arrêter à un aspect de ces exportations pour voir dans quelle mesure elles sont constituées de produits non usinés. Certes, nous pouvons nous permettre de vendre les riches ressources de notre pays tout comme une personne qui a caché de l'or peut continuer de mener grand train pendant quelque temps. Non seulement nous vendons nos ressources bien souvent au plus bas prix possible, mais nous vendons également les possibilités d'emploi dans notre pays.

Déjà nous avons, à l'égard de bien des catégories d'exportations, des déclarations d'après lesquelles les nouvelles découvertes n'arrivent pas au rythme de l'épuisement de nos ressources. Le moment est venu de reviser notre commerce d'exportation et de nous rendre compte que bon nombre de ces exportations sont, en définitive, nuisibles au Canada. Nous devons plutôt favoriser la production en plus grande abondance, au pays même, des articles dérivés de ces ressources.

Cependant, nous subissons surtout le contrecoup de l'interdiction imposée par les États-Unis à cause de l'irruption de la fièvre aphteuse. Nous subissons les effets de cette mesure sur l'exportation de notre bétail et de nos produits animaux au Royaume-Uni. Ces produits sont d'une importance capitale pour le Canada. Toutefois, au moment même où nous perdons le marché des États-Unis, le gouvernement du Royaume-Uni annonce qu'il est contraint de réduire encore l'importation des produits que nous désirons lui vendre.

Nous constatons également, comme le savent tous les honorables députés qui ont parcouru les journaux d'hier, que les effets de de l'interdiction qui frappe l'exportation de nos animaux et de nos produits animaux aux

États-Unis sont une menace pour notre industrie laitière. Il nous est également impossible, en raison des difficultés que le Royaume-Uni éprouve à acheter de nous ce dont il a besoin, de lui vendre ces animaux et leurs produits.

Et voilà qui nous amène à la proposition formulée l'autre jour et maintes fois réitérée. Le Gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour convoquer le Commonwealth en une conférence du commerce qui aurait pour objet d'ouvrir l'accès à ces marchés stables, d'autant que nous ne pouvons plus écouler ces produits aux États-Unis. Même si nous aimerions qu'il en fût autrement, on ne peut guère s'attendre à une modification immédiate de l'état de choses qui existe. A moins que nous ne prenions sans tarder des mesures pour trouver d'autres débouchés, la situation pourrait devenir très grave au pays et tous les gens, non seulement les cultivateurs, s'en ressentiront à la longue.

J'appuie la motion non seulement parce qu'elle est bien inspirée, en ce qu'elle tend à favoriser la production et la vente de nos produits, mais aussi parce qu'elle nous offre l'occasion de rappeler au Gouvernement que l'un des moyens de favoriser la production et d'ouvrir des débouchés c'est de convoquer en une conférence les pays du Commonwealth qui chercheraient à ouvrir les marchés du Royaume-Uni et ceux de tout le Commonwealth. Oui, de cette manière, nous établirions également des débouchés dans d'autres zones du sterling.

Il y a quelques jours on a demandé au ministre du Commerce (M. Howe) s'il comptait prendre des mesures en ce sens. Le ministre a répondu qu'il soumettrait la question à son collègue des Finances (M. Abbott) qui rentrait de Londres. Le ministre des Finances a parlé ensuite de la conférence financière à laquelle il avait assisté. On lui a demandé alors si des questions d'échanges commerciaux y avaient été traitées. Il n'a pas répondu que des questions commerciales y aient été discutées à ce titre; on se rappellera, de fait, que tandis que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a laissé entendre que le ministre des Finances s'était rendu à Londres pour cette raison, celui-ci y a déclaré, si l'on en croit les communiqués de presse, qu'il n'était pas venu pour ce motif, mais pour discuter des questions d'ordre financier. Conformément à cette déclaration, il a expliqué l'autre jour que c'était bien la raison pour laquelle il avait été à Londres. A certaines questions pressantes, il a simplement répondu que pour autant...

[M. Drew.]

Le très hon. M. Gardiner: S'il m'est permis de le dire, le ministre de l'Agriculture n'a jamais dit autre chose que le ministre en question.

M. Drew: Ce ne serait pas la première fois que le ministre de l'Agriculture aurait formulé des prévisions extrêmement optimistes que les événements ultérieurs n'auraient pas justifiées.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agit pas d'une occasion de ce genre.

M. Drew: Qu'on ait correctement cité ou non le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances était à Londres afin de traiter des problèmes d'ordre financier. Quand on lui a demandé, l'autre jour, de s'expliquer, il a répondu qu'on ne pouvait considérer la conférence comme une conférence commerciale que pour autant que les problèmes financiers ou plutôt leur solution pourrait résoudre les questions posées par les échanges internationaux.

Ce genre de conférence n'est pas celui dont nous avons besoin et qu'il est impossible de remettre à plus tard. La question est urgente. Comme l'a signalé le ministre du Commerce, les réserves de céréales s'accumulent dans les prairies. A moins que la situation ne s'améliore, les animaux d'embouche ne seront pas expédiés vers l'est. A moins d'une amélioration, il n'y aura pas de débouchés pour le bétail. Il nous faudra modifier de fond en comble toute notre politique agricole dans ce domaine, si nous ne parvenons pas à trouver sans délais d'autres marchés. Ces vues ne s'appliquent pas seulement à ce secteur agricole; le problème tout entier est urgent et requiert une attention immédiate.

Pendant plus de cent ans, le Canada a fourni à la Grande-Bretagne une partie considérable du fromage dont celle-ci a besoin. Pendant plus de cent années, les exportations vers la Grande-Bretagne ont constitué la base même de notre industrie fromagère. Si mes renseignements sont exacts, il n'y a pas eu de commandes de fromage cette année. D'autre part, il est évident que notre industrie fromagère est menacée par les grandes quantités de fromages importées des États-Unis. Ces choses demandent qu'on s'en occupe dès maintenant. Ce sont là des problèmes qui nous poussent à faire fi des discours lénitifs du ministre des Finances, du ministre du Commerce et du ministre du Revenu National. A les écouter parler, il n'y a aucun nuage à l'horizon, ou peut-être un petit nuage que n'importe quel vent dissipera. Il y a tout de même bon nombre de gens au pays qui voient de gros nuages sombres. D'après les

nouvelles de la dernière fin de semaine, les spécialistes dans ce domaine voient des nuages très sombres. Ils l'avaient dit auparavant et ils l'ont dit encore une fois.

Il est une raison pour laquelle nous devrions dissiper cette atmosphère peu réaliste et insister pour qu'on expose les faits à la Chambre et qu'on prenne des mesures adaptées à ces faits en vue de stimuler le commerce. C'est la seule façon de créer de l'emploi au pays. Aucun autre pays au monde ne dépend autant des exportations que le nôtre. Un tiers de tout dollar gagné au pays, un tiers de tout travail accompli provient de notre commerce d'exportation. Si, sous la pression du Congrès ou pour d'autres raisons, on établit des barrières s'opposant à nos exportations aux États-Unis, nous nous trouverons dans une situation très grave par suite de la perte de nos marchés dans la zone sterling.

Que personne ne vienne dire qu'on ne peut rien faire à ce sujet. Allons-nous nous croiser les bras et nous borner à dire: c'est du sterling et nous avons des dollars; il n'y a donc rien à faire. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture mette en doute mes paroles lorsque je dis qu'il a prononcé un excellent discours à Londres alors qu'il a dit qu'il était possible pour les Canadiens et la population de Grande-Bretagne de résoudre le problème des relations entre le dollar et la livre. Voilà le problème qu'il faut résoudre. Il faut que tous nous cherchions à résoudre ce problème, ce qui favoriserait tant nos échanges commerciaux. Il existe certainement une solution; le tout est de nous y attaquer sérieusement.

Le temps est certainement venu de sortir de ces illusions où se complaisent les ministres et qu'ont créées certains discours que nous avons entendus, des discours où certains faits étaient obscurcis à dessein et appuyés par les grands spécialistes en publicité, qu'on pourrait du reste soupçonner d'être les vrais auteurs des discours en question, si on en juge d'après l'analogie frappante de certaines expressions.

Les députés sont disposés à appuyer toutes les interventions efficaces que pourrait tenter le Gouvernement afin d'activer les échanges commerciaux nécessaires à l'emploi. N'oublions pas que le tiers de la main-d'œuvre chez nous dépend de nos marchés d'exportation pour vivre. On nous a montré que nous perdions nos marchés d'exportation et nous avons, par conséquent, du chômage. La lutte contre celui-ci, l'expansion de la production qui constitue la seule solution à long terme du problème de l'inflation, le problème de la fiscalité, toutes ces questions tournent, dans une large mesure, autour de la production. Il faut que nous cherchions des marchés d'exportation.

Ne nous en tenons pas simplement aux États-Unis. Aux États-Unis et au Canada, il y a environ 170 millions de personnes, mais il ne faut pas oublier qu'ailleurs, dans les pays qui ne sont pas derrière le rideau de fer, il y en a 1,500 millions. Il est vrai que toutes n'ont pas de gros revenus personnels, mais il en est, néanmoins, qui sont assez à l'aise, compte tenu de la valeur de leur propre monnaie. Tournons nos regards vers ce milliard et demi de personnes qui emploient la livre sterling comme monnaie. Si nous obtenons ce marché nous pourrons non seulement continuer d'exporter comme nous le devrions mais nous pourrons même accroître nos exportations, tant de produits ouvrés que de produits agricoles. Je souhaite donc, monsieur l'Orateur, qu'au lieu d'avoir une Chambre inerte à force de déceptions,—l'assistance durant le présent débat montre qu'il en est ainsi,—nous devrions maintenant nous attaquer aux réalités du problème. J'espère que mes collègues considéreront la proposition d'amendement comme une demande adressée au Gouvernement afin que, sans plus tarder, il convoque le plus tôt possible, en vue de stimuler le commerce et la production dans tous les domaines, une conférence qui permette de régler le problème dollar-livre de façon que nous puissions reconquérir et accroître ces marchés traditionnels qui, depuis toujours, se sont montrés les plus stables, les plus assurés.

M. W. J. Major (Glengarry): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser mes félicitations au proposant de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. George) et à celui qui l'a appuyé (M. Gauthier, Lac-Saint-Jean). Ils se sont admirablement acquittés de leur fonction.

Je suis allé chez moi en fin de semaine et j'ai eu l'occasion de parler avec mes commettants des divers problèmes concernant la production agricole. Ils se demandent avec une vive inquiétude s'ils doivent diminuer considérablement leur production ou s'ils doivent la maintenir au même niveau, avec l'espoir que les prix des produits agricoles s'adapteront bientôt aux frais de production de ces denrées.

L'obtention de la main-d'œuvre agricole est un problème grave et difficile. En outre, les salaires que les cultivateurs doivent verser aux ouvriers compétents sont disproportionnés aux prix qu'ils touchent pour leurs produits. L'été dernier, quelques-uns de nos cultivateurs ont obtenu, par l'intermédiaire

du bureau de placement, les services d'immigrants italiens qui ont travaillé sur la ferme; mais ces gens n'ont pas donné satisfaction. N'ayant pas l'intention de respecter le contrat qu'ils avaient passé, la plupart d'entre eux sont partis au milieu de la saison, laissant les cultivateurs poursuivre leurs travaux du mieux qu'ils pouvaient et avec beaucoup de difficulté, eux qui avaient compté sur cette aide pour traverser la période des travaux supplémentaires. Il faut espérer que, cette année, les cultivateurs seront plus heureux pour ce qui est des ouvriers que le bureau de placement pourra leur obtenir parmi les immigrants.

Une autre chose que mes commettants ont bien du mal à comprendre, c'est qu'après chaque bulletin publié par le Bureau de la statistique au sujet du coût de la vie, on a beaucoup insisté sur le prix des produits agricoles comme si on voulait démontrer qu'ils sont en grande partie la cause des augmentations. Les prix agricoles qui ne sont pas stabilisés augmentent ou diminuent selon les approvisionnements. Lorsque les prix des produits agricoles montaient on constatait un véritable effort pour démontrer qu'ils étaient, dans une large mesure, la cause de l'augmentation de l'indice du coût de la vie; mais on en parlait généralement peu lorsque l'indice avait tendance à remonter, bien que les prix des produits agricoles eussent baissé. Mes commettants m'ont fait remarquer que les prix des denrées agricoles ont beaucoup moins d'influence sur l'augmentation de l'indice du coût de la vie qu'on n'est généralement porté à le croire. Ils m'ont également fait remarquer qu'au cours des derniers mois les prix qu'ont touchés les producteurs ont baissé d'environ 30 p. 100 pour les porcs, 20 p. 100 pour les bovins, 33 p. 100 pour les volailles et 46 p. 100 pour les œufs, tandis que l'indice du coût de la vie n'a diminué que d'un peu moins d'un point.

Il semble donc, en ce qui concerne l'augmentation du coût de la vie, qu'on s'en est pris à tort aux producteurs agricoles. Je sais que c'est une situation décourageante et qu'il est impossible de produire lorsqu'on obtient, pour ses denrées, des prix inférieurs au coût de revient. Voilà pourquoi le cultivateur hésite à maintenir sa production au niveau de l'an dernier. Si l'insuffisance du prix qu'il en obtient le forçait à réduire se production, il y aurait bientôt pénurie d'aliments et, qui plus est, le consommateur devrait payer les aliments disponibles beaucoup plus cher que si l'on ne permettait pas aux prix agricoles de baisser de façon disproportionnée.

[M. Major.]

Une autre question qu'on m'a signalée, c'est celle des prêts consentis, par la Commission du prêt agricole, aux jeunes cultivateurs en perspective, particulièrement ceux qui appartiennent à une famille de cultivateurs et qui ne pouvant emprunter en vue de s'établir, sont forcés de quitter leur milieu rural pour s'embaucher dans les villes, où ils sont souvent attirés par la semaine de 40 heures et l'attrait des loisirs qu'elle offre.

Je puis évoquer mon propre cas. N'eût été la commission du progrès agricole, qui existait à l'époque, je n'aurais peut-être pas été en mesure de m'établir sur la ferme, de jouir de l'espace, de la liberté et des longues heures de travail, ni de produire des denrées alimentaires pour la consommateur canadien.

Si nous tenons à mettre fin à la diminution continue de la population rurale, si nous voulons garder nos jeunes hommes sur la ferme, il nous faut relever le montant des prêts que la Commission du prêt agricole peut consentir aux jeunes cultivateurs en perspective. Il nous faut également reviser le taux d'intérêt actuellement exigé, si nous voulons que ces jeunes cultivateurs puissent faire honneur à leurs engagements. Le montant du prêt qui, il y a quelques années, aurait été suffisant pour établir un cultivateur est maintenant tout à fait insuffisant si l'on tient compte du prix de la ferme elle-même et de l'énorme augmentation du coût des machines agricoles et des instruments aratoires.

Mes commettants m'ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de la production et de la vente de la margarine. Étant donné que les consommateurs réclament toujours des succédanés du beurre, mes commettants estiment que toute l'économie de l'industrie laitière en souffrira. Ils m'ont aussi montré des factures indiquant qu'ils ne touchaient pas, à l'égard de leurs porcs, le prix minimum de $26. Ils étaient désireux de savoir pourquoi les exploitants d'abattoirs réduisaient leurs prix de 25c. Je note dans la déclaration formulée le 16 février 1952 par le ministre suppléant de l'Agriculture (M. Winters) que le programme a pour but d'assurer un prix non inférieur à $26 les cent livres pour les porcs de la catégorie A, aux parcs à bestiaux publics de Montréal et Toronto. J'imagine qu'il y a une distance de plusieurs centaines de pieds entre les parcs à bestiaux et les abattoirs et que les exploitants d'abattoirs abaissent leurs prix parce qu'ils doivent faire parcourir cette distance aux porcs. Si les camionneurs exigeaient un prix en proportion pour le transport des porcs au marché, je crains qu'ils exigeraient plus que la valeur des porcs pour défrayer le transport.

Partout dans les régions laitières, on s'inquiète vivement de la malheureuse épidémie de fièvre aphteuse qui s'est manifestée dans les environs de Regina ainsi que des interdictions et restrictions qui ont été imposées à l'égard de nos exportations de bœuf, de troupeaux laitiers et de produits laitiers. Les principales sources de revenus dans la région que j'habite sont les laitages, les animaux laitiers, le porc et la volaille. Une bonne partie des animaux laitiers que nous élevions étaient destinés aux États-Unis. Il nous est maintenant impossible de les y exporter. Il faudra soit les envoyer à l'abattage, soit les garder dans les fermes. Si on tient compte du travail supplémentaire que cela exigerait et du prix de la main-d'œuvre, on comprend que les éleveurs hésitent à garder ces animaux de laiterie, vu les revenus incertains que rapporteraient les sous-produits.

L'an dernier, un contrat conclu avec l'Angleterre nous permettait de lui envoyer sous forme de fromage l'excédent de lait dont nous disposions. Le programme d'austérité dans lequel l'Angleterre s'est engagée nous porte à croire qu'elle ne nous proposera pas d'acheter notre fromage cette année. Si nous n'envoyons pas ces animaux laitiers à la boucherie, fin pour laquelle ils n'ont pas été élevés, nous accroîtrons simplement la production de fromage destiné à l'exportation, mais nous n'aurons aucun acheteur en vue. Bien plus, certains marchands ont acheté du fromage de la Nouvelle-Zélande et on rapporte même que de nouvelles quantités seront bientôt mises en vente au Canada.

Il ne semble pas logique que nous vendions notre fromage à la Grande-Bretagne contre des dollars quand, d'autre part, nous en importons de la Nouvelle-Zélande, privant ainsi la Grande-Bretagne de l'occasion d'acheter elle-même ce fromage qu'elle pourrait payer en livres sterling. Je crois savoir également qu'on prélève un droit douanier de 11c. par livre sur le beurre importé de la Nouvelle-Zélande et de 1c. seulement par livre sur le fromage.

Cela me semble anormal. Je demande donc qu'on frappe le fromage de droits égaux à ceux auxquels le beurre est assujéti ou qu'on interdise l'importation de fromage néo-zélandais tant que durera la période d'urgence.

(L'amendement de M. Fair, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Adamson
Argue
Balcer
Beyerstein
Black (Cumberland)
Blackmore
Blair
Brooks
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bryce
Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Churchill
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Dinsdale
Drew
Fair
Fairclough (Mme)
Fulton
Gillis
Graydon
Green
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacLean (Queens)
McGregor
McLure
Murphy
Nickle
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Quelch
Ross (Souris)
Shaw
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Tustin
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright
Wylie—57.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Abbott
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Beaudoin
Bennett
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Blue
Boisvert
Boivin
Bonnier
Bourget
Bradette
Bradley
Breton
Brisson
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Byrne
Cameron
Campney
Carroll
Carter
Cauchon
Cavers
Chevrier
Cloutier
Conacher
Corry
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)
Crestohl
Croll
Cruickshank
Darroch
Decore
Denis
Dewar
Dickey
Dion
Dubé
Dumas
Dupuis
Ferrie
Follwell
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Lapointe)
Gauthier (Portneuf)
Gauthier (Sudbury)
George
Gibson
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Gregg
Harris (Grey-Bruce)
Harrison
Hellyer
Helme
Henderson
Henry
Hetland
Huffman
James
Jeffery
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Digby-Yarmouth)
LaCroix
Lafontaine
Laing
Langlois (Berthier-Maskinongé)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Leduc
Lefrançois
Léger
Lesage
Little
Macdonald (Edmonton-Est)
MacDougall
MacKenzie
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch
McCusker

McDonald (Parry-Sound-Muskoka)	Ross (Hamilton-Est)
McIvor	Rousseau
McLean (Huron-Perth)	St-Laurent
McMillan	Simmons
McWilliam	Sinclair
Major	Sinnott
Massé	Smith (Moose-Mountain)
Monette	Smith (York-Nord)
Mott	Stick
Murray (Cariboo)	Stuart (Charlotte)
Murray (Oxford)	Studer
Mutch	Tremblay
Parent	Valois
Pearson	Viau
Proudfoot	Ward
Prudham	Warren
Ratelle	Weaver
Richard (Ottawa-Est)	Weir
Riley	Welbourn
Robertson	Whiteside
Rochefort	Whitman
Rooney	Wood—139.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale. Est-ce son bon plaisir de l'adopter?

Des voix: Sur division.

(La motion de M. George est adoptée sur division.)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): propose:

Que la Chambre, à sa prochaine réunion, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

NOMINATION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION DEMANDANT DE SUSPENDRE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT LE VENDREDI 21 MARS

Le très hon. M. St-Laurent: Je désire signaler que demain et jeudi sont réservés aux mesures d'initiative parlementaire. Vendredi, en conformité de l'article 28, à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, l'Orateur quitte d'office le fauteuil.

Nous nous sommes efforcés de réserver une période de temps à un débat sur les affaires extérieures; on a demandé qu'au cours d'une journée consacrée aux mesures du Gouvernement, je propose que la Chambre se constitue en comité des subsides; pour appuyer la motion, le secrétaire d'État des Affaires extérieures (M. Pearson) présenterait un exposé sur nos affaires extérieures, expliquant la politique du Gouvernement dans ce domaine; nous pourrions ainsi discuter cette question avant d'aborder d'autres problèmes à propos de cette motion.

Si j'avais le consentement unanime de la Chambre, je demanderais qu'on me permette de proposer maintenant que l'application de l'article 28 du Règlement soit suspendue vendredi de cette semaine pour que nous puissions proposer la motion et procéder au débat sous la présidence de Votre Honneur.

Si l'on n'y voit pas d'objection, le ministre des Finances (M. Abbott) pourrait présenter le budget des dépenses demain et le déférer au comité des subsides; nous pourrions vendredi commencer au moins le débat sur cette question. S'il ne prenait pas fin, on pourrait en reporter la suite à mardi, qui serait le prochain jour consacré aux mesures du Gouvernement, et poursuivre le débat cette journée-là.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je veux croire que la Chambre accordera son consentement unanime. Nous aurons ainsi l'occasion d'entamer le débat.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à l'égard de la motion présentée par le premier ministre et appuyée par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose maintenant l'ajournement. Demain, nous poursuivrons nos travaux conformément à l'article 15 du Règlement. Ce sera un jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures et 5 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

RENVOI AU COMITÉ DU RÈGLEMENT DES AVIS PUBLIÉS LORS DE LA DERNIÈRE SESSION

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Attendu que quarante-six requérants énumérés ci-dessous ont publié un avis conformément à l'article 95 du Règlement, faisant part de leur intention de présenter une demande à la dernière session du Parlement en vue de bills privés, et attendu que durant ladite session un ordre spécial de la Chambre a empêché l'examen des bills privés, que lesdits quarante-six avis soient renvoyés au comité permanent du Règlement avec instruction audit comité de faire rapport sur l'à-propos de permettre que ces avis soient considérés comme suffisants pour la présente session, à savoir:

Victoria Elias Abdelhay, Samuel Long Adamson, Gregorij Sergeij Anker-Jakerov, Alberta Lomas McLeod Archibald, Cecilia Rachel Baird, Cora Marguerite Blume, Hervé Brunelle, Mary Viola (Violet) Taillon Brebeau, Frederick Charles Butler, Mabel Stacey Delorimier, Roger Denis, Gertrude Mintz Dankoff, George Louis Draper, Kenneth Oliver Frawley, Virginia Patricia Gariépy Geary, Eva Lubin Greenfield, Denise Gélinas Gilmour, Dorothy Ailsie Jean Goghlin Hands, Cosmo Iellamo, Mary Ann Munro Kelly, Laurent Langlois, Jeanne Antoinette Sophie Helena Kessler Meyer, Shella Ruth Coppelman Mitmaker alias Mintz, Omer Montpetit, Thomas Richard Markey, Alfred Machabee, Edith Olive Catherine Cramp Midgley, Frances Betty Bennett Murray, Frederick Ernest Marlow, Julia Emma Pearl Sager Noiseux, Lillian May Holloway O'Brien, Marie Laure Jacqueline Patenaude Racine, Olive Myrtle Weston Rouet, Molly Lebovitz Rapkin, Libertia Vinivar McClusky Rutherford, Shirley Doreen Rowe, Georgine Jun Ruzicka, Alma Dorothy Lines Robertson, Harry Murning Smith, Vivian Mary Rickson Stewart, Alice Courey Salhany, Dorothy Grauer Shapiro, Dorothy Esme Graham Snell, Hilda Mirian Magee Tayler, Florence Margaret Parsnoage Velleman, William Wallace Watson.

—Les intéressés, me dit-on, se seraient conformés aux règles de la procédure ordinaire, n'eût été la session supplémentaire que nous avons tenue l'automne dernier. L'avis visait tout simplement à annoncer qu'on avait l'intention de présenter des bills d'intérêt privé à la prochaine session du Parlement qui a eu lieu, de fait, l'automne dernier. Or nous n'avons pu nous occuper des bills au cours de cette dernière session. La présente motion a pour objet de régulariser les choses de façon que nous puissions étudier ces mesures au cours de la présente session.

(La motion est adoptée.)

BUDGET DES DÉPENSES DE 1952-1953

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière qui se terminera le 31 mars 1953, lequel message est lu par M. l'Orateur et renvoyé au comité des subsides.

QUESTIONS

GARE UNION À BROCKVILLE (ONTARIO)

M. Fulford:

1. Quand a-t-on construit la gare Union à Brockville (Ontario)?
2. Le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien a-t-il effectué de grosses réparations à la gare depuis sa construction?
3. Depuis le 1er janvier 1945, quel a été le nombre de personnes voyageant par les trains en commun nos 5 et 14 du National-Canadien et nos 563 et 562 du Pacifique-Canadien qui ont changé de train à la gare Union de Brockville?
4. A-t-on déjà présenté des vœux pour que soit changé l'emplacement de cette gare en vue d'accorder un meilleur service aux voyageurs et de faciliter le service postal et celui des messageries?
5. Les chemins de fer ont-ils songé à construire un tunnel sous la rue Perth, à Brockville, en vue de faciliter la circulation des véhicules lorsque les trains du National-Canadien traversent cette rue et surtout lorsque les trains se dirigeant vers l'est font arrêt à la gare Union, à Brockville?

M. Benidickson:

Le National-Canadien nous communique les renseignements suivants:

1. L'ancien chemin de fer du Grand-Tronc l'a construite vers 1860.

2. La première gare a été portée à sa grandeur actuelle en 1904. On a effectué les réparations qui s'imposaient de temps à autre. Le Pacifique-Canadien et le Grand Tronc, conjointement, ont commencé à se servir de la gare, en vertu d'une entente signée en 1875.

3. Nos registres ne renferment pas les renseignements qui nous permettraient de répondre à cette question.

4. On n'a pas recommandé de changer l'emplacement de la gare.

5. On a étudié à plusieurs reprises durant les dix dernières années des mesures remédiatrices qui faciliteraient la circulation rue Perth. Après que la ville eut présenté une demande à la Commission des transports en décembre 1945, le chemin de fer a préparé et soumis à la Commission et à la ville des

plans concernant des passages souterrains pour véhicules à l'angle des rues Perth et William, et un passage pour piétons rue Perth. Des représentants de la ville et des hauts fonctionnaires du chemin de fer se sont réunis de temps à autre, mais à cause du coût élevé de l'aménagement des pentes et de l'incertitude de la construction d'une route de raccordement dans cette zone, on a décidé en janvier 1949 de reporter toute autre décision à un moment plus approprié.

ÉMISSION "HERE'S HEALTH—BATTLE BUGS"

M. White:

1. Qui est l'auteur du texte de l'émission *Here's Health-Battle Bugs,* diffusée par Radio-Canada pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le dimanche après-midi 2 mars 1952?
2. Quelle somme, s'il y a lieu, a-t-on versée à l'auteur de ce texte?
3. L'auteur est-il fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel traitement annuel touche-t-il?
5. Quel a été le coût global de cette émission radiophonique?

M. McCusker:

1. M^me^ Helen Marsh.
2. Aucune.
3. Oui.
4. $4,520. En plus de réaliser chaque semaine à la radio une émission dramatique, M^me^ Marsh prépare des feuillets et des plaquettes, organise des expositions, prépare des projections fixes et des affiches sur l'hygiène dentaire, la santé des Indiens, les allocations familiales, des questions générales de santé et de bien-être; sert d'agent de liaison avec les sociétés féminines d'éducation des adultes, et s'occupe de questions de relations publiques spécialisées à l'occasion de conférences et de congrès.
5. $392.15—ce qui ne représente que les frais de réalisation et d'enregistrement. Cent deux postes de radio indépendants irradient gratuitement cette série.

QUAI DE PORTUGAL-COVE, À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

1. Depuis le 20 juillet 1950, a-t-on entamé des pourparlers avec le gouvernement de Terre-Neuve relativement à l'entretien du quai de Portugal-Cove à Saint-Jean-Est (Terre-Neuve)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat de ces pourparlers?

L'hon. M. Chevrier: Le ministère n'a entamé aucuns pourparlers officiels avec le gouvernement de Terre-Neuve, relativement à l'entretien du quai de Portugal-Cove (Terre-Neuve), mais un relevé complet a été effectué et les autorités provinciales seront bientôt saisies d'un plan précis.

[M. Benidickson.]

PENSION DU SERVICE PUBLIC

M. Knowles:

1. Combien de fonctionnaires civils retraités reçoivent une pension mensuelle de l'une des catégories suivantes: *a*) moins de $20; *b*) de $20 à $29.99; *c*) de $30 à $39.99; *d*) de $40 à $49.99; *e*) de $50 à 59.99; *f*) de $60 à $69.99; *g*) de $70 à $79.99; *h*) de $80 à $89.99; *i*) de $90 à $99.99; *j*) de $100 ou plus?
2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent une pension dont le montant correspond à chacune des catégories mentionnées à la question précédente?
3. Quel est le nombre de fonctionnaires civils retraités et de veuves de fonctionnaires civils retraités résidant actuellement dans chaque province?

Mr. Sinclair: 1 et 2. Nombre de fonctionnaires retraités et de veuves titulaires des pensions dont les montants sont indiqués ci-dessous (chiffres mis à jour au 29 février 1952):

Mensuellement	Fonctionnaires retraités	Veuves
a) moins de $20	371	877
b) $20 à $29·99	524	883
c) $30 à $39·99	721	767
d) $40 à $49·99	802	799
e) $50 à $59·99	753	651
f) $60 à $69·99	831	418
g) $70 à $79·99	845	226
h) $80 à $89·99	917	145
i) $90 à $99·99	824	98
j) $100 ou plus	4,021	190
	10,609	5,054

3. Nombre de fonctionnaires retraités et de veuves habitant chacune des provinces (chiffres mis à jour au 29 février 1952):

	Fonctionnaires retraités	Veuves
Alberta	489	160
Colombie-Britannique	1,791	552
Manitoba	487	211
Nouveau-Brunswick	247	143
Terre-Neuve	30	13
Nouvelle-Écosse	405	197
Ontario	4,694	2,403
Île du Prince-Édouard	58	28
Québec	1,882	1,070
Saskatchewan	237	96
	10,320	4,873
Ailleurs qu'au Canada	289	181
	10,609	5,054

PISTES À L'AÉROPORT DE TORBAY (T.-N.)

M. Higgins:

Agrandira-t-on certaines pistes d'envol à l'aéroport de Torbay au cours de l'année courante?

M. Benidickson: Non.

ZIZANIE RÉCOLTÉE PAR LES INDIENS DU MANITOBA

M. Bryce:

1. Quelle quantité de zizanie les Indiens du Manitoba ont-ils récoltée et vendue en 1951?
2. La vente en a-t-elle été faite par la Division des affaires indiennes? Sinon, par qui?
3. Quels sont les noms des sociétés qui ont acheté la récolte de zizanie?
4. Quel en a été le prix moyen d'achat?

L'hon. M. Harris:

1. On ne dispose pas de renseignements sur la quantité totale de zizanie que les Indiens du Manitoba ont vendue en 1951, car la Division des affaires indiennes ne surveille que la récolte effectuée sur l'île Lone et aux environs des lacs Crow-Duck, dans la réserve forestière de Whiteshell. Quarante mille livres de zizanie ont été récoltées dans les régions susmentionnées et environ la moitié des récolteurs étaient des Indiens du Manitoba.

2. Voir réponses aux nos 1 et 3.

3. La société qui a acheté aux Indiens la zizanie récoltée dans les régions mentionnées au no 1 est la *Canadian Fish Producers*. On ne garde pas de liste des autres acheteurs de la province.

4. Quarante-quatre cents la livre, plus une redevance de 5 p. 100 versée à la province du Manitoba.

PÊCHE À LA MORUE À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

1. Quelle somme a-t-on dépensée depuis l'entrée en service de palangriers, pour la pêche à la morue à Terre-Neuve?
2. Quelles ont été les recettes provenant de cette pêche?
3. Quels sont les navires qui ont fonctionné au cours de l'année dernière et quels sont ceux qui fonctionnent actuellement?
4. De combien de membres se compose l'équipage de chaque bateau et quel en est le capitaine?

M. MacNaught:

Les renseignements demandés au sujet des essais du gouvernement fédéral à l'égard des palangriers mis en service à Terre-Neuve sont les suivants:

1. $40,181.24.
2. $3,280.98.
3 et 4.

Année	Nom du bateau	Nombre des membres d'équipage	Nom du capitaine
1951	*O Johnny O..*	3	R. W. Decker
	Miss Osborne	4	
	East Wind	4	Gordon Hemeon
	Edward		
	Humby	4	
1952	*Edward*		
	Humby	4	Gordon Hemeon

IMPORTATION D'AGNEAU HABILLÉ ET CONGELÉ

M. Diefenbaker:

1. Quelle quantité d'agneau habillé et congelé a-t-on importée de la Nouvelle-Zélande au Canada, au cours de chaque mois, depuis le 1er novembre 1951?
2. Quelle en est la quantité présentement en voie d'expédition?
3. Combien de livres de mouton a-t-on importées *a*) de l'Australie, *b*) de la Nouvelle-Zélande, au cours de chaque mois, depuis le 1er juillet 1951?

Le très hon. M. Howe:

1 et 3. Le Bureau de la statistique ne dispose pas de renseignements exactement dans la forme demandée. Voir la remarque et le tableau donnés plus bas.

2. Les renseignements n'existent pas.

Remarque: Les importations d'agneau et de mouton frais sont consignées sous une seule rubrique dans la statistique du commerce extérieur. Il n'y a pas de relevé distinct des importations d'agneau congelé et de mouton. Du 1er juillet 1951 au 31 janvier 1952, les importations canadiennes de "mouton et agneau frais", destinées à la consommation et en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ont été les suivantes:

Mois	*Australie* *Livres*	*Nouvelle-Zélande* *Livres*
Juillet 1951	—	—
Août 1951	33,264	—
Septembre 1951 ...	86,952	1,537,826
Octobre 1951	—	—
Novembre 1951 ...	—	—
Décembre 1951 ...	—	—
Janvier 1952	—	—

PORTS NATIONAUX À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelles dispositions a-t-on prises en vue de l'établissement de ports nationaux à Terre-Neuve?

M. Benidickson: Il n'y a rien de nouveau à rapporter sur cette question depuis qu'on a répondu à une question semblable de l'honorable député le 13 juin 1951.

PISTES ET TERMINUS À L'AÉROPORT DE GANDER

M. Higgins:

1. Agrandira-t-on certaines pistes d'envol à l'aéroport de Gander au cours de l'année courante?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ces pistes et de combien de pieds seront-elles prolongées?
3. Songe-t-on à construire un nouvel édifice terminus à l'aéroport de Gander au cours de l'année courante?

M. Benidickson: 1 et 2. La piste no 14-32, dont le réaménagement a été commencé l'an dernier, sera prolongée jusqu'à une longueur de 7,500 pieds cette année.

3. Non.

RIVE NORD DU FRASER—ÉTAT À WOODWARDS-LANDING

M. Goode:

1. A-t-on reçu un rapport de l'ingénieur fédéral de New-Westminster (Colombie-Britannique) sur l'état déplorable de la rive nord du fleuve Fraser, entre Woodward's Landing et Steveston Bar, le long du chenal principal?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures est à prendre le ministère des Travaux publics à cet égard?

L'hon. M. Chevrier:

1. Oui; on rapporte qu'il y a lieu de poser des pierres en plusieurs endroits de l'île Lulu entre Woodward's Landing et Steveston Bar.

2. On est à préparer des plans en vue de l'exécution de ces travaux en temps utile.

INSPECTEURS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Dinsdale:

1. Quel est le traitement des inspecteurs de l'impôt sur le revenu dans les régions rurales du Canada?

2. Ces inspecteurs de l'impôt sur le revenu reçoivent-ils un pourcentage des montants perçus sur les impôts impayés?

Lhon. M. McCann:

1. Les fonctionnaires de la Division de l'impôt qui s'occupent, dans les régions rurales, du contrôle des feuilles d'impôt, reçoivent les traitements ci-dessous, fixés par la Commission du service civil: $2,480 à $2,770 (Commis cl. 3); $2,770 à $3,110 (Commis cl. 4); $3,010 à $3,710 (Répartiteur cl. 1); $3,740 à $4,220 (Répartiteur cl. 2); $4,220 à $4,760 (Répartiteur cl. 3); $4,740 à $5,200 (Répartiteur cl. 4).

2. Non.

COURS DE DISTRICT À TERRE-NEUVE

M. Higgins:

Quelles dispositions est-on à prendre en vue de l'établissement de cours de district à Terre-Neuve?

L'hon. M. Garson: En réponse à une question semblable dont on trouvera le texte à la page 3895 de l'édition non revisée du hansard du 7 juin 1951, j'ai fait observer que l'institution de cours provinciales ressortit exclusivement à la compétence de l'assemblée législative provinciale et qu'il y aurait donc lieu de poser cette question à l'assemblée législative de Terre-Neuve.

WAGONS À MARCHANDISES DES CHEMINS DE FER CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

M. Diefenbaker:

Combien y avait-il, aux États-Unis, de wagons à marchandises appartenant aux chemins de fer canadiens, aux mois de *a*) novembre 1951, *b*) janvier 1952, *c*) février 1952?

[M. Benidickson.]

M. Benidickson: 1er novembre 1951, 20,965; 1er janvier 1952, 20,060; 1er février 1952, 20,205.

SEMAINE DE CINQ JOURS AUX POSTES

M. Knowles:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des observations de la part des fonctionnaires des Postes demandant qu'on leur accorde la semaine de travail de cinq jours et de quarante heures?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on étudié leur demande?

3. Quels ont été les résultats de cette étude?

M. Langlois (Gaspé):

1. Oui.

2. La question est encore à l'étude.

3. Voir réponse au nº 2.

IMMIGRATION ET ÉMIGRATION, EN 1951

M. Catherwood:

1. Au cours de 1951, quel a été le nombre des immigrants entrés au Canada en provenance des pays suivants: *a*) Angleterre, *b*) Allemagne, *c*) Hollande, *d*) Danemark, *e*) Italie, *f*) Tchécoslovaquie, *g*) tous autres pays européens?

2. Combien d'immigrants d'origine européenne sont retournés dans leurs pays respectifs au cours de 1951?

3. Combien d'immigrants en provenance de Grande-Bretagne sont retournés dans ce pays au cours de 1951?

4. Combien d'immigrants en provenance des États-Unis sont entrés au Canada au cours de 1951?

5. Combien de Canadiens ont émigré aux États-Unis au cours de 1951?

L'hon. M. Harris:

1. *a*) 30,405; *b*) 29,196; *c*) 19,266; *d*) 4,737; *e*) 23,426; *f*) 3,385; *g*) 68,851.

2 et 3. Le gouvernement du Canada n'établit pas de tels relevés.

4. 7,732.

5. Le gouvernement du Canada n'établit pas de tels relevés.

TRANSBORDEUR ENTRE YARMOUTH ET BAR-HARBOUR

M. Nowlan:

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction du bac transbordeur destiné à assurer le service entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse, et Eastport (État du Maine)?

2. Sinon, quand se propose-t-on de demander de telles soumissions?

M. Benidickson:

1. Pas encore.

2. Dès que la situation de l'acier s'améliorera suffisamment.

Remarque: La réponse ci-dessus concerne le bac transbordeur assurant le service entre Yarmouth et Bar-Harbour.

DRAP UTILISÉ POUR LA CONFECTION DES UNIFORMES DU CORPS D'AVIATION

M. Harkness:

1. Quel prix la verge le gouvernement verse-t-il actuellement aux fabricants pour le drap utilisé dans la confection des uniformes du Corps d'aviation?

2. A quel prix le gouvernement a-t-il vendu auxdits fabricants la laine destinée à être transformée en drap?

M. Dickey:

1. Le prix moyen s'établit à environ $7.35.

2. De $3.65 à $3.75 la livre, selon que la vente portait sur l'une ou l'autre de trois qualités de laine.

CHÔMAGE

M. Knowles:

1. Quel était le nombre global des chômeurs au Canada à la fin des périodes suivantes: *a*) octobre 1950, *b*) novembre 1950, *c*) décembre 1950, *d*) janvier 1951, *e*) février 1951, *f*) mars 1951, *g*) octobre 1951, *h*) novembre 1951, *i*) décembre 1951, *j*) janvier 1952, *k*) février 1952, *l*) mars 1952, à la date la plus récente pour laquelle on possède une statistique?

2. Quelle est la répartition de cette statistique par province ou par région?

L'hon. M. Gregg: Le tableau ci-dessous reproduit, à un millier près, le nombre de travailleurs inscrits auprès du Service national de placement aux diverses dates mentionnées dans la question, pour l'ensemble du pays et par région:

	Canada	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique
*6 avril, 1950....	435,000	78,000	156,000	95,000	57,000	49,000
2 nov., 1950	147,000	20,000	45,000	38,000	21,000	23,000
30 nov., 1950....	186,000	24,000	55,000	47,000	30,000	30,000
28 déc., 1950....	227,000	28,000	71,000	53,000	38,000	37,000
1er fév., 1951....	300,000	42,000	89,000	68,000	51,000	50,000
1er mars, 1951..	297,000	45,000	93,000	63,000	51,000	45,000
29 mars, 1951...	290,000	46,000	95,000	57,000	50,000	42,000
1er nov., 1951...	156,000	17,000	43,000	54,000	19,000	23,000
29 nov., 1951 ...	208,000	21,000	56,000	73,000	27,000	31,000
27 déc., 1951...	267,000	27,000	80,000	85,000	35,000	40,000
31 janv., 1952...	363,000	42,000	105,000	110,000	48,000	58,000
28 fév., 1952....	371,000	47,000	115,000	112,000	48,000	49,000

Il ne faut pas oublier que tous les chômeurs ne s'inscrivent pas auprès du Service national de placement et que certains de ceux qui s'y inscrivent peuvent trouver un emploi par eux-mêmes et omettre d'en aviser le bureau local, qui les a portés sur ses listes de chômeurs. Dans ce dernier cas, leurs demandes sont habituellement conservées au dossier pendant les quinze jours qui suivent la date à laquelle ils se sont présentés au bureau pour la dernière fois, puis elles sont annulées.

*Renseignement supplémentaire fourni pour fins de comparaison.

DROITS ANTI-DUMPING

M. Lennard:

1. Quelle a été la somme globale imposée à titre de droits anti-dumping sur les marchandises importées au Canada au cours de l'année civile 1951?

2. Sur cette somme, combien a-t-on prélevé sur les produits du textile suivants: *a*) bas et chaussettes, *b*) sous-vêtements, *c*) les vêtements de dessus?

Le très hon. M. Howe:

1. $1,547,289.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles; la ventilation de cette somme ne figure pas aux dossiers.

PENSION D'INVALIDITÉ POUR EX-MILITAIRES

M. Diefenbaker:

Par province, combien d'ex-militaires ont obtenu une diminution de pension d'invalidité, depuis le 1er décembre 1951?

M. Mutch:

Diminution de pension d'invalidité à la suite d'un nouvel examen médical relatif à la pension:

Province	Nombre— 1re et 2e Grandes Guerres
Terre-Neuve	3
Nouvelle-Écosse	75
Île du Prince-Édouard	13
Nouveau-Brunswick	69
Québec	106
Ontario	502
Manitoba	87
Saskatchewan	41
Alberta	92
Colombie-Britannique	158
Total	1,146

IMPORTATIONS DE PAYS SITUÉS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

M. Noseworthy:

1. Le Canada importe-t-il actuellement des marchandises de pays situés derrière le rideau de fer?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de quels pays; *b*) quelles sont ces marchandises; *c*) quelle en est la quantité; *d*) quelles sociétés importent ces marchandises?
3. Sinon, quand a-t-on cessé d'importer des marchandises de chacun de ces pays?

Le très hon. M. Howe:

1. Oui.

2. *a*), 2 *b* et 2 *c*). Voir le document ci-joint. 2 *d*). Ce renseignement n'est pas disponible.

3. Voir réponse aux n° 1 et n° 2.

Réponse: 1 et 2

État montrant les importations des principales denrées au Canada, provenant des pays désignés, au cours de l'année civile 1951

	Unité de la quantité	Quantité	Valeur
Bulgarie: Importations totales			$ 4,185
Denrées principales:			
Fromage	Livres	2,940	$ 1,415
Effets de colons	$		2,770
Tchécoslovaquie: Importations totales			$4,668,069
Denrées principales:			
Chaussures en caoutchouc	Paires	220,611	238,644
Peaux d'écureuils vertes	Nombre	48,513	45,683
Tissus de coton	Livres	313,233	519,591
Gants de coton	Douz. de p.	42,484	231,630
Autres articles de coton	Livres	47,814	92,416
Produits du lin, du chanvre et du jute	$		205,547
Fils et chaînes de laine	Livres	63,000	188,317
Tissus de laine	Livres	163,144	791,605
Formes et moules en feutre de fourrure, pour chapeaux	Douzaines	5,454	83,218
Autres produits textiles	$		119,598
Meubles en bois	$		60,824
Machines à coudre	Nombre	2,612	83,352
Motocyclettes, sidecars et accessoires	Nombre	687	123,054
Accessoires pour lumière électrique	$		93,045
Verre à vitres	Pieds carrés	8,148,741	445,970
Articles de verre	$		245,474
Jouets	$		56,032
Bijoux	$		127,610
Plumes et fleurs artificielles, etc., pour orner les chapeaux	$		77,888
Pierres précieuses et perles, véritables ou de contrefaçon, ni serties ni montées	$		145,529
Hongrie: Importations totales			$ 120,983
Denrées principales:			
Genêt à balai	$		13,162
Vêtements	$		10,102
Articles de verre	$		14,971
Effets de colons	$		66,994
Pologne: Importations totales			$1,429,535
Denrées principales:			
Graine de trèfle	Livres	44,092	31,536
Peaux de veaux, vertes	Nombre	147,500	620,123
Toile pour serviettes, nappes, etc., en tissus, tout de lin ou de chanvre	Livres	222,660	175,978
Tissus de laine	Livres	20,809	77,058
Meubles en bois			29,017
Verre à vitres	Pieds carrés	1,701,741	73,640
Acide crésylique	Livres	782,879	78,880
Albâtre, spath, ambre, terre cuite ou ornements de composition	$		92,737
Effets de colons	$		161,396

	Unité de la quantité	Quantité	Valeur
Roumanie: Importations totales			$ 21,718
Denrées principales:			
Effets de colons	$		21,345
URSS: Importations totales			$ 357,932
Denrées principales:			
Peaux de fourrures, non apprêtées	Nombre	257,271	303,870
Effets de colons	$		42,117
Zone soviétique de l'Allemagne:			
Les chiffres distincts ne sont pas disponibles			

ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT

M. Goode:

Par province, quel est le nombre d'ex-militaires qui reçoivent une allocation d'ancien combattant?

M. Mutch: État arrêté au 31 janvier 1952: Les statistiques sont établies par bureaux régionaux relevant du ministère, non par provinces. Les statistiques relatives à ces diverses régions s'établissent comme suit:

Région de Saint-Jean (Terre-Neuve)	459
Région de Charlottetown	407
Région d'Halifax	1,839
Région de Saint-Jean (N.-B.)	1,342
Région de Montréal (P.Q.)	2,443
Région de Québec (P.Q.)	414
Région d'Ottawa	901
Région de Kingston (Ont.)	1,000
Région de Toronto	4,210
Région d'Hamilton	1,266
Région de London	1,490
Région de North-Bay	693
Région de Winnipeg	2,513
Région de Regina	736
Région de Saskatoon	832
Région d'Edmonton	1,069
Région de Calgary	1,029
Région de Vancouver	7,456

BÉTAIL—IMPORTATIONS DE SEPTEMBRE 1951

M. Charlton:

Dans quelle région ou quel district du Canada a-t-on expédié les trente-trois bovins importés d'Angleterre et d'Écosse et libérés par notre établissement de quarantaine le 22 septembre 1951?

M. McCubbin: Tous les bovins ont été expédiés en Ontario. Par la suite, on en a envoyé un dans l'État de l'Illinois et trois en Floride.

PRODUCTION DE DÉFENSE—INSPECTION DES COMMANDES

M. Lennard:

Les commandes relatives aux services de défense et placées par le ministère de la Production de défense sont-elles l'objet d'une vérification définitive de la part des fonctionnaires de ce ministère ou des fonctionnaires des services de la Défense?

M. Campney: Il appartient au ministère de la Défense nationale de vérifier les commandes relatives aux services de défense placées par le ministère de la Production de défense.

CANADAIR—ACHAT PAR L'"ELECTRIC BOAT COMPANY"

M. Coldwell:

1. Quels étaient les membres de la première société de gestion de *Canadair Limited*?
2. Quelles étaient leurs fonctions immédiatement avant leur nomination au conseil d'administration de la *Canadair*?
3. L'un ou l'autre d'entre eux était-il actionnaire de l'*Electric Boat Company* lorsque la *Canadair* a été vendue à cette compagnie?
4. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les détenteurs d'actions de l'*Electric Boat Company* et à quel montant s'élevaient ces actions?
5. L'un ou l'autre de ces actionnaires avait-il d'autres intérêts dans l'*Electric Boat Company* lorsque la *Canadair* a été vendue à cette compagnie?
6. Dans le cas de l'affirmative, en quoi consistaient ces intérêts et quels étaient les intéressés?
7. L'un ou l'autre d'entre eux détenait-il un emploi quelconque à la *Canadair Limited*, après l'acquisition de celle-ci par l'*Electric Boat Company*?
8. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient ces employés et quelles étaient leurs fonctions?

M. Dickey:

1. Membres du conseil d'administration: MM. B. W. Franklin, président; J. E. L. Duquet, Ralston, Kearney, Duquet & MacKay, Montréal; Clayton F. Elderkin, Haskell, Elderkin & Company, Montréal; M. O. Haskell, Haskell, Elderkin & Company, Montréal; D. H. Macfarlane, secrétaire-trésorier; W. H. Meacher, contrôleur; R. G. Stopps, *Canadair Limited*.

2. B. W. Franklin, employé de la *Canadian Vickers Limited*; R. G. Stopps, id.; W. H. Meacher, id.; D. H. Macfarlane, employé de la *Federal Aircraft Limited*.

Les autres membres du conseil d'administration dirigeaient à titre d'associés les entreprises dont il est question au n° 1.

3. On ne possède pas ces renseignements.
4. Voir réponse au n° 3.
5. On ne possède pas ces renseignements.
6. Voir réponse au n° 5.

7. Oui. MM. B. W. Franklin; D. H. Macfarlane; W. H. Meacher.

8. M. B. W. Franklin, membre du bureau de direction et conseiller; M. D. H. Macfarlane, secrétaire, M. W. H. Meacher, ingénieur en chef du service industriel.

VOLAILLE—MALADIE DE NEWCASTLE

M. Nowlan:

1. Au cours des six derniers mois, combien de volailles atteintes ou menacées de la maladie de Newcastle a-t-on abattues en Nouvelle-Écosse?

2. Quelle somme a-t-on versée ou versera-t-on en indemnité pour chaque volaille ainsi abattue?

3. Les troupeaux d'où provenaient ces volailles avaient-ils été antérieurement inoculés au moyen d'un sérum propre à les protéger contre la maladie de Newcastle?

4. Dans le cas de l'affirmative, d'où provenait ce sérum?

M. McCubbin:

1. 30,300 oiseaux.

2. L'indemnité sera établie en fonction de la liste (des prix courants sur le marché) entrée en vigueur le 1er juillet 1951.

3. Oui, au vaccin.

4. Institut de recherches en pathologie animale, Hull (P.Q.)

ANIMAUX VENDUS PAR LA SOCIÉTÉ BURNS, DE REGINA

M. Argue:

1. Quel a été le nombre de bovins vivants vendus par la société *Burns and Company*, de Regina, ou par l'un de ses représentants, *a*) du 1er au 27 décembre 1951, *b*) du 28 décembre 1951 au 16 janvier 1952, *c*) depuis le 17 janvier 1952?

2. Combien de bovins de chacune de ces catégories a-t-on expédiés à certains endroits *a*) en Saskatchewan, *b*) dans d'autres parties du Canada, *c*) aux États-Unis?

M. McCubbin:

1. *a*) Du 1er au 27 décembre: 52; *b*) du 29 décembre au 16 janvier: aucun; *c*) depuis le 17 janvier: aucun.

2. *a*) En Saskatchewan: 5; *b*) Dans d'autres régions du Canada: aucun; *c*) aux États-Unis: aucun.

LOI SUR LA FIXATION DES PRIX

M. Diefenbaker:

1. A-t-on ouvert des enquêtes au sujet de prétendues infractions à la loi sur la fixation des prix?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre de ces infractions, combien d'enquêtes a-t-on conduites et quel a été le résultat de ces enquêtes?

3. A-t-on reçu des plaintes au sujet de ces infractions? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le nombre?

L'hon. M. Garson:

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Non.

[M. Dickey.]

ÉTUDES EN MATIÈRE D'ASSURANCE-SANTÉ

M. Henry:

1. Quel progrès a-t-on réalisé, depuis la dernière session en ce qui concerne les études et recherches en matière d'assurance-santé entreprises par l'État?

2. Quel est le rôle de l'Association médicale du Canada dans ces études et recherches en matière d'assurance-santé entreprises par l'État?

M. McCusker: 1. Depuis la dernière session, on a complété, ou on est sur le point de compléter, des rapports circonstanciés sur les programmes d'assurance-santé en vigueur dans les pays suivants: Danemark, Nouvelle-Zélande, Suède, Norvège, Pays-Bas et Grande-Bretagne. On poursuit des études sur les plans publics de soins hospitaliers au Canada et sur les programmes canadiens de soins médicaux à ceux qui bénéficient de l'assistance sociale.

En plus de rédiger ces rapports dont les données ont été tirées de documents officiels ou obtenues par correspondance, les fonctionnaires du ministère ont fait un grand nombre d'examens sur place des programmes de santé en vigueur sur notre continent et en Europe. Le directeur des études sur l'assurance-santé, au cours de ces derniers mois, s'est rendu en Suède, en Norvège, en Finlande, au Danemark, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Au cours de sa tournée, il a pu noter d'intéressants aspects des services de santé et s'entretenir des divers genres de programmes avec des représentants d'associations professionnelles d'hygiène et de services de santé publique. D'autres fonctionnaires du Ministère ont effectué pareilles études sur les programmes de santé à participation volontaire ou commandités par les gouvernements, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Les relevés provinciaux sur les services de santé, rendus possibles par le Programme national d'hygiène, ne sont pas tous terminés. La grande masse des données contenues dans les rapports déjà reçus est en voie de compilation. Une enquête nationale sur la maladie, menée auprès de 10,000 familles canadiennes témoins s'est terminée dernièrement. C'est l'étude la plus complète et la plus fouillée qu'on ait faite jusqu'ici sur l'étendue et les conséquences économiques de la maladie au Canada, mais l'analyse de toute cette masse de renseignements prendra des mois à se faire.

2. Dans chaque province, lorsqu'on a entrepris les relevés sur les services de santé, des membres d'associations médicales ont été invités à faire partie des comités et à participer à tous les entretiens ainsi qu'à la rédaction des vœux à formuler à cet égard.

Lorsqu'on a organisé l'enquête nationale sur la maladie, on s'est abouché avec la Canadian Medical Association pour solliciter la collaboration de ses succursales provinciales et aider ainsi chaque province à contrôler les renseignements obtenus par les recenseurs, dans les cas où des soins médicaux avaient été consignés au cours de l'enquête. A notre demande, l'Association a publié un article traitant de l'enquête sur la maladie, dans la livraison de juin 1950 du *Canadian Medical Association Journal,* afin de solliciter la collaboration des membres de l'Association et d'aider les comités d'enquête dans chaque province à recueillir les renseignements les plus exacts possible. Il semble, d'après les rapports reçus des provinces, que la collaboration de la médecine organisée n'a rien laissé à désirer.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ASSISTANCE AUX PRODUCTEURS PRIMAIRES

M. Sinnott:

1. Par province, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée en subventions aux éleveurs de porcs, au cours des années 1945 à 1951 inclusivement?

2. Par province, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée à titre de subventions aux pomiculteurs, au cours des années 1945 à 1951 inclusivement?

3. Par province, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée en subventions *a*) aux producteurs de pommes de terre, b) aux producteurs de lait, c) aux producteurs de fromage et de beurre, au cours des années 1945 à 1951 inclusivement?

4. Par province, quelle somme globale a-t-on versée à titre d'aide au transport au bénéfice des éleveurs de l'Est, au cours des années 1945 à 1951 inclusivement?

M. McCubbin: Je dépose le document.

NOMBRE DES FONCTIONNAIRES DU SERVICE PUBLIC

M. Thatcher:

Quel était le nombre total des fonctionnaires titularisés, non titularisés et temporaires, à l'emploi du gouvernement du Canada, dans tous les ministères, commissions, offices, ambassades, organismes, etc., et à l'exclusion des sociétés commerciales de la Couronne, au 31 décembre des années *a*) 1938, b) 1946, c) 1951?

SERVICES D'AVOCAT—M. NORMAN L. MATHEWS

M. Lennard:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il retenu les services de M. Norman L. Mathews, Q.C., ou de la société Mathews, Stiver, Lyons et Vale, au cours des années 1948, 1949, 1950 et 1951?

2. Dans le cas de l'affirmative quels honoraires et frais de toute provenance ont touchés Norman L. Mathews, Q.C., et (ou) la société Mathews-Stiver, Lyons et Vale, au cours de chacune des années 1948, 1949, 1950 et 1951?

SUBVENTIONS EN REMPLACEMENT D'IMPÔT À HALIFAX ET DARTMOUTH, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Balcom:

Quelles subventions a-t-on versées à la cité d'Halifax et à la ville de Dartmouth, en remplacement d'impôts, pour l'année 1951, sur les immeubles *a*) du ministère de la Défense nationale, b) du ministère des Travaux publics, c) du ministère des Affaires des anciens combattants, *d*) du ministère de l'Agriculture, *e*) du Conseil des ports nationaux, *f*) des chemins de fer Nationaux du Canada, *g*) du Conseil national de recherches?

DEMANDE DE DOCUMENTS

SANATORIUM DES INDIENS, À PRINCE-ALBERT

M. Wright:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres communications, depuis le 1er septembre 1950 jusqu'à ce jour, adressés par l'agence indienne de Meadow-Lake à tout Indien hospitalisé dans le sanatorium de Prince-Albert.

CLASSEMENT DES PORCS

M. Bryce:

Copie de toutes instructions émises depuis le 1er janvier 1952 par le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire de son ministère concernant le classement des porcs.

CANADAIR—"ELECTRIC BOAT COMPANY"

M. Coldwell:

Copie *a*) du contrat conclu le 11 novembre 1944 entre le gouvernement et la première société de gestion de *Canadair,* et de toutes modifications y apportées:

b) du contrat conclu entre l'*Electric Boat Company* et ladite société de gestion de *Canadair Limited.*

M. Dickey: Le député consent à supprimer l'alinéa b) de la motion; on a déposé sur le bureau le document conforme à l'ordre modifié.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour que l'ordre n'intéresse que l'alinéa *a*) de la motion?

(Le document est déposé.)

"ELECTRIC BOAT COMPANY"

M. Coldwell:

Copie de l'Annexe "A" à la lettre adressée par le ministre du Commerce à l'*Electric Boat Company* vers le 20 janvier 1947.

"ELECTRIC BOARD COMPANY"— USINE DE CARTIERVILLE

M. Coldwell:

Copie de tous accords conclus entre la Couronne et l'*Electric Boat Company,* y compris le contrat ou les contrats relatifs à l'exercice de la faculté d'achat de l'usine de Cartierville et de son outillage.

M. Dickey: J'ai également parlé au député de cette motion et il a convenu que le document qu'on dépose sur le bureau répond à sa motion de manière satisfaisante.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée conformément à la déclaration de l'adjoint parlementaire?

(Le document est déposé.)

"DOUGLAS AIRCRAFT COMPANY"—
FABRICATION DE L'AVION
NORTH-STAR

M. Coldwell:

Copie du contrat ou des contrats conclus entre le Gouvernement et la *Douglas Aircraft Company* visant à l'utilisation des brevets relatifs aux avions Douglas C-54 et Douglas C-47 en vue de la fabrication de l'avion North-Star.

ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Fulton:

Copie de l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique relativement à l'aménagement du tronçon de la route transcanadienne en Colombie-Britannique, en vertu de la loi sur la route transcanadienne.

Le très honorable M. St-Laurent: La motion sera acceptée, sous réserve de la condition habituelle, savoir qu'il faudra obtenir l'assentiment du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée.)

M. Fulton:

Copie de tous télégrammes, correspondance et mémoires échangés entre le gouvernement fédéral et (ou) le ministre et (ou) le ministère des Ressources et du Développement économique, ou tout autre ministre ou ministère du gouvernement, et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, ou l'un de ses ministres ou ministères, relativement à l'accord sur la route transcanadienne ainsi qu'aux pourparlers concernant le remboursement au gouvernement provincial des frais des travaux d'aménagement entrepris en vertu de cet accord et du capital dépensé pour des aménagements déjà existants et concernant l'abolition des droits de péage.

Le très hon. M. St-Laurent: Sous réserve de la même condition.

(La motion est adoptée.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉGALE RÉPARTITION DES AVANTAGES—
AIDE AUX PROVINCES

M. R. R. Knight (Saskatoon) présente un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

[M. Dickey.]

Monsieur l'Orateur, j'ai tout d'abord l'intention de constater que cette résolution n'est aucunement de nature politique. Le principe de l'aide fédérale à l'instruction publique a ses adeptes dans tous les partis et à tous les coins de la Chambre. L'adoption de ce projet de résolution ne pourrait être aucunement considéré comme un vote de défiance envers le Gouvernement. Qu'on me permette de dire que j'ai soumis ce projet de résolution en toute sincérité, parce qu'à mon avis, il profitera à notre population,—puisqu'il est dans l'intérêt de l'unité nationale,—et plus particulièrement à nos enfants.

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction ressortit à la juridiction provinciale. Le sujet même, les méthodes et les programmes d'études sont de la compétence des provinces. A cela je ne trouve rien à redire. La qualité du produit de ces écoles provinciales, des jeunes hommes et jeunes femmes qui en sortent, revêt une importance nationale et intéresse tout le Canada.

Des milliers de jeunes gens, formés en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse ou en toute autre province et disséminés dans tout notre pays, concourent à faire du Canada une grande nation: hommes et femmes de toutes les classes de la société et de toutes professions, savants, éducateurs, ingénieurs, économistes et autres. On les retrouve également en qualité de représentants du Canada dans de nombreux autres pays. Ils n'y sont pas rangés par catégorie comme étant les fruits d'un régime provincial quelconque d'instruction publique, mais se présentent sous le noble et fier emblème de la feuille d'érable.

Le principe dont s'inspire la proposition de résolution veut que tous les enfants jouissent des mêmes avantages en matière d'instruction indépendamment de leur situation géographique, du pays d'origine de leurs parents ou de leur condition économique. On ne peut refuser cela à aucun enfant de chez nous, quelque endroit qu'il habite ou quelque soit son origine. Pourquoi n'avons-nous pas encore atteint un tel objectif? Surtout, j'ose dire, à cause des disponibilités ou du manque de disponibilités de la province. Les députés bien renseignés sont au courant de l'écart qui existe entre les fonds dont disposent les différentes provinces et des raisons de cet écart.

Nous habitons un vaste pays, monsieur l'Orateur, mais la Providence n'y a pas distribué également ses bienfaits. Certaines pro-

vinces possèdent des ressources naturelles extrêmement riches, d'autres n'en ont pas. L'industrie a pris un essor considérable dans certaines provinces, elle n'a guère progressé dans d'autres. Il y a également le tarif douanier, le tarif-marchandises, la centralisation du versement des bénéfices des sociétés qui maintiennent cette inégalité des richesses.

Ceux qui comptaient que les diverses conférences entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs provinciaux supprimeraient quelques-unes de ces inégalités ont été déçus. Ces conférences eussent-elles donné les résultats attendus, la présente résolution n'aurait pas été aussi nécessaire.

La proposition de résolution n'est pas nouvelle. A trois reprises, je l'ai présentée à la Chambre. Pourquoi n'a-t-elle pas été agréée? Pourquoi n'avons-nous pas donné force de loi à l'essentiel de la résolution? Monsieur l'Orateur, je me permets de croire que si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que nous n'avons pas encore atteint la maturité voulue, parce que l'unité nationale, que nous recherchons tous, est encore insuffisante.

D'aucuns pensent encore que l'assistance fédérale à l'enseignement entraînerait d'une façon ou d'une autre la domination fédérale, et que ceux qui sont en faveur de la résolution en cause nourrissent le sinistre désir de s'ingérer dans les droits des minorités dans le domaine de l'enseignement, voire dans les domaines de la langue et de la religion. C'est ainsi que ceux qui s'opposent en toute sincérité à la présente résolution,—et je veux bien croire à leur sincérité,—ainsi que le Gouvernement lui-même, qui ne peut, à mon avis, s'y opposer sincèrement, mais qui pour des raisons d'ordre politique craint de l'adopter, se retranchent derrière le prétexte de l'autonomie provinciale.

Puis-je réitérer ici catégoriquement que personne que je connaisse,—et moi moins que tout autre,—n'a le désir de se mêler de l'administration, des méthodes ou des programmes d'enseignement à l'intérieur des provinces. Le projet de résolution a pour objet de garantir à chaque province les fonds suffisants pour continuer à appliquer les méthodes d'enseignement que préfèrent les gens qui résident à l'intérieur de ses frontières.

Un grand homme a déclaré que ce siècle est celui du Canada. L'industrie connaît un essor sans précédent. Une nouvelle ère grandiose s'ouvre pour notre pays. Eh bien, j'estime que nous devons nous y préparer en donnant à notre jeunesse les moyens d'y faire face. Vous demandez si nous pouvons nous permettre d'agir ainsi? Consultez donc nos factures de tabac et de boissons alcooliques. Regardez l'immense excédent que nous avons accumulé. Tournez vos regards vers les placements aux fins d'exploitation qui se déversent dans notre pays, en particulier en Colombie-Britannique, ainsi que dans les autres provinces.

Notre pays devient l'un des plus riches du monde et nos normes de vie sont parmi les plus élevées de l'univers. Pouvons-nous favoriser l'essor de nos ressources humaines? Monsieur l'Orateur, pouvons-nous nous permettre d'agir autrement?

J'ai eu l'occasion de dire qu'au Canada les enfants ont des chances très inégales de s'instruire; on peut envisager le problème du point de vue provincial ou, du moins, géographique. Il convient de citer des faits pour appuyer mes dires; je demande donc l'autorisation de la Chambre de consigner au compte rendu un tableau que j'ai établi en me fondant sur des chiffres qui proviennent du Bureau fédéral de la statistique; afin de le faire bien comprendre à mes auditeurs, je vais faire là-dessus quelques commentaires. Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur c'est ce que je vais faire.

M. l'Orateur: Permet-on au député de consigner le tableau dans le hansard?

Des voix: D'accord.

M. Knight: Le tableau suit à la page suivante.

Province	Dépenses affectées à chaque élève aux cours élémentaire et secondaire	Dépenses de l'instruction publique, élémentaire et secondaire		Moyenne des traitements des instituteurs de toutes les écoles	
		par élève d'après le nombre moyen de jours de présence	par tête de population		
	1948	1949	1949	1949	1950
	$ c.	$	$	$	$
Île du Prince-Édouard	83·66	83	13	1048	1083
Nouvelle-Écosse	100·06	114	19	1520	.....
Nouveau-Brunswick	101·32	128	20	1258	1341
Ontario	172·41	161	23	1974	2109
Manitoba	157·27	160	22	1593	1689
Saskatchewan	172·53	174	27	1514	1580
Alberta	211·73	201	32	2163	2279
Colombie-Britannique	221·28	244	30	2502	2668
Québec	(1)	120	19	(1)	(1)
Terre-Neuve	(1)	77	13	976	966

(1) Aucun chiffre disponible

Ces chiffres ont été tirés du Bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique, vol. XXI, nº 42, du 20 février 1952 et du bulletin, publié en 1948, par le Bureau fédéral de la statistique sur les traitements et les titres des instituteurs dans huit provinces.

Dans mes brefs commentaires sur ce tableau, j'aimerais d'abord signaler ce que certaines provinces consacrent à l'instruction de chaque enfant en comparaison d'autres provinces. D'après ce tableau, les dépenses consacrées à l'instruction publique, élémentaire et secondaire par élève, d'après le nombre moyen de jours de présence, se répartissent comme suit: la Colombie-Britannique a dépensé $244 en 1949, l'Alberta, $201 et la Saskatchewan, $174. Ce sont là les trois montants les plus élevés; les sommes les plus faibles se raportent à Terre-Neuve, $77, à l'Île du Prince-Édouard, $83 et à la Nouvelle-Écosse, $114.

Quant aux sommes que les particuliers des provinces ont versées pour l'instruction de leurs enfants, je relève, sous le titre "Instruction publique, élémentaire et secondaire, par tête d'habitant de la population", qu'en 1949 chaque habitant de la Colombie-Britannique a versé la somme de $30 pour l'instruction. l'Alberta se classe la première des provinces à cet égard, avec un montant de $32; la Saskatchewan se classe deuxième avec $27 à rapprocher des trois dernières provinces: Québec, $19; Terre-Neuve, $13 et l'Île du Prince-Édouard, $13.

[M. Knight.]

Pour ce qui est de savoir comment les provinces traitent leurs instituteurs,—et je crois que cela a un certain rapport avec la discussion,—quant aux traitements, voici les traitements moyens tirés du tableau que je viens de consigner au hansard. La moyenne des salaires pour l'ensemble des écoles était en 1950, voisine de $2,668 en Colombie-Britannique, de $2,279 en Alberta et de $2,109 en Ontario, comparativement aux trois plus basses, $1,341 au Nouveau-Brunswick, $1,083 dans l'Île du Prince-Édouard et $966 à Terre-Neuve. Si mes honorables collègues veulent bien lire le tableau tout entier ils conviendront, je pense, qu'il constitue la preuve de l'inégalité qui sévit au Canada dans le domaine de l'instruction.

Il faut encore tenir compte des différences à l'intérieur même des provinces, par exemple entre les écoles rurales et les écoles urbaines du point de vue des bâtiments, du matériel, de la qualité des instituteurs et le reste. Dans ma propre province, la Saskatchewan, nous avons un programme destiné à réaliser au moins une certaine péréquation entre ces écoles. Sans doute les autres provinces ont-elles des buts semblables et travaillent-elles en ce sens. On peut dire de certaines d'entre elles

qu'elles font de grands efforts pour instruire leurs enfants, mais avec la meilleure volonté du monde, elles ne sauraient faire plus que ce que leur permet l'insuffisance de leurs ressources.

Les autorités locales, voire les provinces elles-mêmes ne sauraient désormais satisfaire aux exigences de la population en ce qui concerne l'instruction des enfants. Le gouvernement fédéral a certainement une responsabilité en ce sens. Considérons un ou deux domaines où, à mon avis, le gouvernement fédéral se doit d'intervenir. L'immigration au Canada a apporté à nos écoles un grand nombre d'enfants étrangers ainsi que des adultes. Dans bien des régions, on est à réaliser des entreprises de défense ou industrielles. Nous avons des camps militaires, des écoles d'aviation et le reste, qui contribuent leur contingent d'enfants. Les familles de ces militaires affluent vers les écoles locales, qui n'ont ni les bâtiments, ni le matériel ni le personnel voulus pour les instruire.

A l'heure actuelle, bien entendu, dans les municipalités l'impôt se fonde sur les biens fonciers. Il faut élargir l'assiette de l'impôt, mais les municipalités ne sont pas habiles à intervenir en ce sens. La plupart des municipalités sont à bout de ressources. Elles se sont tournées vers les province, dont les administrateurs leur ont dit qu'elles se trouvent exactement dans la même situation.

Voyons dans quel état se trouve l'instruction publique chez nous, par suite de ces phénomènes. Je n'ai pas l'intention de parler en cette enceinte de l'efficacité ou de l'inefficacité des méthodes éducatives qu'emploient les provinces. Cela intéresse strictement les provinces. Je veux plutôt souligner l'insuffisance du régime de financement de nos écoles, puisque le problème qui nous intéresse ici est presque entièrement d'ordre financier. Les récents événements survenus en Nouvelle-Écosse, où il y a eu une grève des instituteurs, indiquent que tout ne va pas bien dans les provinces Maritimes. J'ai sous les yeux une dépêche de la *Presse canadienne* qui se passe de commentaire. Émanant d'Ottawa et datée du 3 mars, elle est intitulée "Graves problèmes à envisager" et se lit ainsi:

La semaine de l'éducation au Canada, organisée par une armée de quelque trois millions de citoyens, a débuté dimanche et a révélé des déficiences de plus en plus prononcées dans le régime de l'enseignement au pays.

Voici certains des problèmes qui se posent:

1° Une inquiétante pénurie d'instituteurs; on prévoit qu'il en manquera 25,000 en 1955.

2° Classes encombrées et insuffisance d'écoles. En 1955, il faudra 1,000 autres écoles pour répondre aux inscriptions. On doute fort que le Canada puisse combler cette lacune.

3° Le fléchissement alarmant de la fréquentation scolaire. Le bureau de la statistique estime que 55 p. 100 des Canadiens n'ont fréquenté que l'école primaire ou l'école publique.

On prévoit que les inscriptions scolaires,—sauf dans la province de Québec où les données ne sont pas disponibles,—passeront cette année de 1,770,200 à 2,027,900.

Qu'on veuille bien écouter ceci:

Mais il y aura encore de nombreux enfants quittant l'école trop tôt. Dans le Québec, le pourcentage de la population qui a fréquenté l'école moins de huit ans a atteint 62·5 p. 100, le plus fort pourcentage de n'importe quelle province. Dans les autres provinces la proportion va d'un minimum de 35·4 p. 100, en Colombie-Britannique, à un maximum de 58 p. 100 au Nouveau-Brunswick.

Voilà un triste aperçu! Je crois que la pénurie de 25,000 instituteurs, qui est prévue pour 1955, est une estimation insuffisante, car elle est fondée sur les chiffres de l'année dernière et cette année les chiffres sont pires encore. Il s'agit naturellement des diplômés d'écoles normales où sont formés les instituteurs. Nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre de ceux qui enseignent aujourd'hui ne possèdent pas la formation nécessaire et que nos meilleurs étudiants ne se sentent aucunement attirés par la carrière d'instituteur. Si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur les chiffres des traitements, dans le tableau que j'ai consigné au hansard, vous en comprendrez l'une des principales raisons.

Peut-être devrais-je donner plus de précisions au sujet du fléchissement enregistré dans le nombre des élèves des écoles normales. Comme je l'ai dit la situation est encore plus grave cette année qu'elle l'était l'an passé. Le rédacteur de cet article prévoit que la pénurie d'instituteurs atteindra 25,000 en 1955. Toutes les provinces signalent un fléchissement des inscriptions cette année. Je vais donner des chiffres. Les diminutions par rapport à l'année passée sont les suivantes:

Province	Pourcentage de diminution
Colombie-Britannique	20
Alberta	15
Saskatchewan	22
Manitoba	15
Ontario	10
Québec (écoles protestantes)	12
Nouveau-Brunswick	20
Île du Prince-Édouard	37
Terre-Neuve	13

Je n'ai pas les chiffres relatifs à la Nouvelle-Écosse pour cette année, mais nous pouvons sans doute prendre pour acquis qu'il y a également diminution dans cette province. Cette statistique fait ressortir un état de choses plutôt inquiétant. La seule solution que je puisse offrir est celle que je préconise aujourd'hui. Si la tendance actuelle se maintient, les Canadiens peuvent s'attendre

que, dans trois ans, une forte proportion de leurs enfants soient privés d'instituteurs, ou d'instituteurs compétents. Nous voulons tous éviter que les choses en viennent là et certains d'entre nous, au moins, croient posséder une solution.

Passons à l'argument selon lequel l'aide fédérale serait inconstitutionnelle. C'est un argument qui a été exposé maintes et maintes fois ici même. Ainsi, il y a un an ou deux, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) se fondait principalement sur cet argument pour rejeter une proposition de résolution semblable à celle que nous étudions aujourd'hui. On prétend que l'aide fédérale octroyée à une province à une fin déterminée serait inconstitutionnelle. De fait, le ministre a établi son argument sur trois mots de la proposition de résolution: "à cette fin"; ce sont les mots auxquels il s'opposait. Doit-on tenir pour inconstitutionnels les fonds octroyés aux provinces aux fins de la pension de vieillesse ou de la construction d'hôpitaux?

Nous n'avons pas besoin de mentionner ces choses parce que nous avons maints exemples de subventions fédérales accordées pour favoriser l'instruction. Le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à dépenser de fortes sommes à cette fin. J'ai estimé à 35 millions de dollars le montant de ses engagements l'an dernier et cette estimation est probablement trop peu élevée. Ce montant a été dépensé soit directement, soit sous forme de subventions aux provinces aux fins de l'instruction. J'ai noté quelques engagements, mais je n'en ai pas la moitié. Voici la liste que j'ai établie:

L'instruction directe des Indiens, instruction professionnelle et universitaire des anciens combattants; le Collège militaire royal et le Collège naval canadien. Je suppose que ce sont là des dépenses directes. Voici, ensuite, les dépenses indirectes: aide aux écoles professionnelles, formation de la jeunesse, subventions à l'hygiène, aide aux écoles d'assistance sociale, aide aux écoles techniques et recherches nationales.

Quiconque affirme, devant cette liste, que l'aide fédérale à l'instruction est anticonstitutionnelle se paie tout simplement de mots. Si l'objet de ma demande est anticonstitutionnel, alors, pour les mêmes motifs, ces subventions sont anticonstitutionnelles. Je suis heureux de dire que, l'an dernier, le Gouvernement a accompli un progrès lorsqu'il a inséré dans son budget le montant de $7,100,000 à titre d'aide fédérale aux universités. Je suppose que c'était également anticonstitutionnel, mais nous avons eu le bon sens de le faire.

[M. Knight.]

Un nouveau régime national de bourses d'études semble en voie d'élaboration. J'ignore quelle en sera l'importance.

Voici les principales observations que je tiens à formuler. J'ai dit que le projet de résolution n'avait pas un caractère politique et que la politique ne devait pas s'immiscer dans la question mais je préviens le Gouvernement qu'elle peut prendre une tournure politique. Pour parler en termes qui intéressent le Gouvernement, je lui fais observer que depuis cinq ans une pression extraordinaire s'exerce en faveur de l'aide fédérale à l'enseignement. Je pourrais parler de ce sujet pendant des heures. Je pourrais écrire un livre, je pourrais même plutôt remplir une douzaine de livres de citations tirées d'éducateurs et de personnes qui au pays s'intéressent à l'enseignement. Je pourrais parler des groupements qui, sur le plan national, ont approuvé cette idée. Il y a l'Association canadienne des commissaires d'école, la Légion canadienne, le Club des femmes universitaires, l'Ordre impérial des filles de l'Empire, des chambres de commerce et des douzaines d'autres. En outre, sans qu'il s'agisse toutefois de groupements de portée nationale, le Gouvernement a reçu des centaines d'autres résolutions provenant d'associations agricoles ou de coopératives. J'allais oublier les nombreux syndicats qui demandent une telle aide depuis des années.

Je rappelle au Gouvernement que, dans l'Ouest du Canada au moins, les neuf dixièmes des citoyens que représentent les députés libéraux, en Saskatchewan par exemple, sont en faveur d'une aide fédérale à l'enseignement. Jusqu'à présent, les députés de l'arrière-plan n'ont pas encore apporté beaucoup d'appui à cette cause.

Quand j'ai parlé du nombre de subventions que le gouvernement actuel s'est déjà engagé à verser en matière d'enseignement, j'ai demandé s'il n'allait pas à l'encontre de la constitution. J'ai voulu savoir si le Gouvernement renoncerait à accorder ces subventions en cas de pressant besoin, s'il estimait que ces versements sont anticonstitutionnels. Aujourd'hui, je soutiens que nos écoles primaires et secondaires ont un pressant besoin d'aide fédérale. Qu'on me permette de demander, en toute déférence, s'il est une seule province qui a protesté contre ces subventions ou qui, tout en protestant, n'a pas tendu la main pour les accepter. Quelqu'un peut-il soutenir que cette acceptation a nui de quelque façon à l'autorité provinciale en matière d'instruction publique ou que ces subventions comportaient des conditions propres à nuire à l'autonomie provinciale? Est-il un seul député qui puisse prétendre que les sommes versées jusqu'ici par le

gouvernement fédéral à des fins d'instruction publique ont porté atteinte à l'autorité que la population de chaque province exerce à l'égard de son propre régime d'enseignement? Il serait étrange qu'une province acceptant que le gouvernement central lui verse une couple de millions de dollars pour aider les jeunes gens de plus de quinze ans, qui passent la moitié de leur temps dans des ateliers, à terminer leurs études, soit saisie de scrupules constitutionnels si l'on peut dire quand on lui offre de l'argent pour aider des enfants du même âge à bénéficier d'un enseignement purement académique. Ce serait manquer de logique. De son côté, le Gouvernement fait preuve d'inconséquence quand il persiste à refuser de verser ces subventions en matière d'instruction publique.

J'ai exposé certaines conclusions. J'ai d'abord posé comme prémisse le principe démocratique suivant: au Canada chaque enfant a droit aux mêmes possibilités d'instruction que tout autre enfant. J'ai ensuite montré qu'au Canada le régime d'instruction publique fourmille d'inégalités, en grande partie d'origine financière. J'ai également démontré que les municipalités de certaines provinces et les provinces elles-mêmes ne pouvaient suffire aux dépenses nécessaires pour assurer cette égalité. Enfin, convaincu que cette égalité d'avantages est une question d'intérêt national, j'ai demandé au gouvernement fédéral, seul organisme disposant des ressources financières nécessaires, de procéder sans retard à la création d'un régime fédéral d'aide à l'enseignement au Canada.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'écoute toujours avec plaisir l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) qui est si bien renseigné quand il s'adresse à la Chambre. Mais la question n'est pas aussi simple qu'il le prétend. Le ministre de la Justice (M. Garson) et les représentants des provinces se sont réunis pour discuter la constitution de notre pays. Dans une certaine mesure, ces discussions ont été fructueuses, mais l'accord n'a pas été complet en dépit des bonnes dispositions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Je crois que tous les intéressés sont complètement d'accord sur le sujet, et il semble prématuré de discuter une résolution comme celle dont nous sommes actuellement saisis.

En vertu de la constitution,—et je n'ai pas l'intention de lire le texte des dispositions relatives à l'éducation,—le gouvernement fédéral a le pouvoir exclusif de faire certaines choses; le parlement du Canada a le pouvoir exclusif de faire certaines choses. D'autre part, les législatures provinciales ont la contre-partie de ce droit. Elles ont le pouvoir exclusif de faire d'autres choses. Je n'ai jamais compris comment ni pourquoi il pourrait y avoir, entre le Parlement du Canada et les législatures provinciales, un accord en vue de passer outre à la constitution et d'en venir à certaines ententes qui ne seraient pas conformes à la constitution elle-même. J'espère que je m'exprime assez clairement pour me faire comprendre. Voilà le nœud des délibérations entamées par le gouvernement du Canada et les représentants de ces gouvernements provinciaux.

Si un garçon, ou une fille, est trop paresseux pour étudier, aucune subvention du gouvernement canadien ne le fera changer d'idée. En premier lieu, en matière d'éducation, il doit y avoir de la part de chaque élève la détermination et la volonté d'apprendre quelque chose. En second lieu, il doit y avoir de la part de l'instituteur l'aptitude à faire comprendre quelque chose à l'élève. Cela joue dans les deux sens.

M. Noseworthy: Les instituteurs feraient mieux s'ils touchaient des traitements plus élevés.

M. Pouliot: L'honorable député est un des membres distingués de la Chambre, mais je n'ai jamais eu l'honneur d'être un de ses élèves.

Une voix: C'est votre malheur.

M. Pouliot: C'est peut-être malheureux. Je ne discuterai pas la chose mais j'ai le droit de parler. Si nos vues diffèrent, c'est dommage. Mais j'ai le droit d'exprimer les miennes. Je puis différer d'opinion avec n'importe quel député, mais mes convictions sont tout aussi sincères que celles que peut exprimer qui que ce soit.

Monsieur l'Orateur la question est celle-ci: Les provinces ont exclusivement un droit dont elles devraient être fières de jouir. Chaque province est comme un royaume en elle-même à l'égard de certaines questions. En ce qui concerne d'autres questions, elles n'ont absolument aucun droit. Ce que je trouve admirable dans la constitution, c'est que la même chose s'applique pour Ottawa. Ottawa a des droits qui sont exclusifs mais il ne peut aller au delà de la constitution. Pour les questions qui ne relèvent pas de la juridiction du Parlement, en vertu de la constitution, Ottawa n'a pas le droit possédé par aucune province, petite ou grande.

Il y a une chose que le député de Saskatoon n'a pas mentionnée et c'est une question vitale. C'est la base de la discussion. Les provinces sont suprêmes dans les questions d'é-

ducation. Peuvent-elles ou ne peuvent-elles pas remplir respectivement leurs obligations envers les citoyens? Ont-elles assez de revenus pour cela? Le dernière édition de l'*Annuaire du Canada* que j'ai devant moi est celle de 1950. Elle n'est pas complète pour ce qui est du revenu des provinces du Canada, mais elle nous donne une idée de la tendance qui a existé à l'égard de l'augmentation du revenu des provinces. Mes honorables amis admettront qu'à l'heure actuelle leur province de Saskatchewan, ainsi que ma province de Québec, tire plus de revenu des taxes qu'il y a quelques années. Il leur est donc maintenant plus facile d'accorder des subventions plus considérables à l'enseignement qu'il ne leur était possible de donner il y a quelques années.

M. Shaw: Mais elles ne vont qu'à moitié aussi loin qu'il y a dix ans.

M. Pouliot: Mon honorable ami admettra que le revenu de sa province est plus important maintenant qu'il ne l'était alors.

M. Shaw: En effet; mais un dollar n'achètetera que pour 52c. de matières ou de services par rapport à ce qu'il achetait il y a dix ans.

Une voix: Plus d'éducation!

M. Pouliot: C'est trop d'éducation. En tous cas, les provinces jouissent d'un revenu beaucoup plus considérable qu'elles ne possédaient alors. Dans toutes les provinces, un plus grand nombre d'écoles sont bâties par les provinces à l'usage des écoliers. Je dirai à mes honorables amis ce qui est arrivé dans ma province,—et je parle surtout de ma province parce que je la connais mieux que je ne connais les autres, surtout dans un domaine provincial parce que l'éducation est un domaine provincial,—j'ai été frappé d'apprendre que le gouvernement provincial du Québec avait payé les dettes des commissions scolaires de ma province. Il s'agissait d'une grosse somme. Suivant la méthode de raisonnement de mon honorable ami, puis-je dire qu'il y a une population plus grande dans la province de Québec que dans certaines des provinces de l'Ouest, mais, d'autre part, la proportion des étudiants devrait être à peu près la même. Je me demande pourquoi le gouvernement de la Saskatchewan, qui s'est montré si entreprenant dans tant de domaines, n'a pas décidé de suivre l'exemple de Québec et de payer les dettes des commissions scolaires sans aide d'Ottawa.

M. Studer: Tout le monde se le demande.

M. Pouliot: Je le sais, mais il reste un point d'interrogation dans mon esprit comme dans celui de mon honorable ami. Voilà un exemple qui vient de Québec, la première province du Canada. Pourquoi nos amis qui supportent le gouvernement socialiste de la province de la Saskatchewan n'informent-ils pas leurs amis de ce qui a été accompli dans la province de Québec au profit de l'éducation et sans l'assistance du gouvernement du dominion? Pourquoi ne le disent-ils pas à leur premier ministre et à leur ministre de l'Éducation? C'est un bon exemple à suivre. Faites cela; après que nous l'aurons fait, nous parlerons d'éducation à la Chambre des communes du Canada, mais pas avant. A chaque droit correspond un devoir. Les étudiants ont droit à l'éducation; ils ont droit à tous les avantages qu'on peut tirer de tout ce qu'il y a chez nous. Je ne discuterai pas les mérites de l'éducation qu'on leur donne, car cela est étranger à ce que j'ai l'intention de dire aujourd'hui. Mais jusqu'à ce que ceux qui discutent les questions fédérales et provinciales ensemble aient conclu une entente satisfaisante, une entente mutuelle, je ne vois pas comment nous pourrions discuter les questions de ce genre ici à la Chambre des communes. Cela engendrerait du mécontentement et des difficultés partout au pays.

L'honorable député de Saskatoon (M. Knight) a fait observer que nous avons le Collège militaire royal à Kingston et que nous avons des écoles pour la marine, pour l'aviation et ainsi de suite. Il est tout naturel que le gouvernement se charge des jeunes gens qui veulent faire une carrière dans l'armée, la marine ou l'aviation puisque la milice est sous le contrôle du gouvernement fédéral. Cette instruction ne saurait se classer parmi l'éducation primaire, secondaire ou universitaire. C'est de l'éducation dans un domaine spécial, et en vue d'une carrière qui, en vertu de la constitution, est assujétie au contrôle direct du gouvernement fédéral.

Je reconnais que c'est une question difficile. Toutefois, on n'a qu'à lire les débats de la confédération pour voir avec quel soin les Pères de la Confédération ont discuté ces questions sous tous les angles.

J'ai déjà entendu beaucoup de discours à la Chambre selon lesquels le gouvernement fédéral pourrait contourner la constitution et donner des subventions à l'égard de choses relevant de la juridiction provinciale. C'est une mauvaise politique, et c'est une mauvaise politique pour plusieurs raisons. Une de ces raisons, c'est que dans ces domaines la décentralisation est souhaitable au suprême degré. L'éducation est mieux contrôlée lorsqu'elle est décentralisée et lorsque les autorités intéressées peuvent mieux vérifier la dépense de fonds affectés à une fin précise.

En outre, il y a les traditions dont il faut tenir compte,—les traditions scolaires et les traditions de l'enseignement,—qui toutes peuvent être une excellente chose pour le Canada, mais qui peuvent également être différentes dans l'Ouest et dans l'Est. Elles peuvent ne pas être les mêmes du tout.

Mes honorables amis qui insistent sur les subventions fédérales à l'éducation ne se rendent sûrement pas compte des difficultés qui résulteraient d'un tel geste de la part du gouvernement fédéral. Ils n'ont qu'à lire les rapports des conférences interprovinciales qu'a présidées avec compétence le ministre de la Justice (M. Garson) pour constater que je n'exagère pas en parlant comme je le fais.

Il s'agit d'une question très contentieuse. Je ne dirai pas que l'éducation est meilleure dans un endroit que dans un autre. Je puis dire cependant que, dans la province de Québec, où j'habite, on a dépensé des millions de dollars pour l'éducation, le gouvernement provincial a versé des subventions généreuses aux universités et on a construit d'excellentes écoles. Les instituteurs peuvent se plaindre d'être mal payés... et, dans certains cas, leurs plaintes ont pu être légitimes. Mais toutes les grèves de ces instituteurs qui n'ont pas donné le bon exemple à leurs élèves semblent avoir été réglées de façon satisfaisante. Ce furent là des incidents regrettables et j'espère qu'ils ne se répéteront pas.

J'espère que toutes les provinces, y compris celle de mon honorable ami, traiteront leurs instituteurs et professeurs assez bien pour qu'ils ne se plaignent pas d'être moins bien payés que la moyenne des gens appartenant à la même catégorie.

En terminant, je dirai que la motion de l'honorable député est prématurée. Elle est prématurée pour la raison déjà donnée, savoir qu'on ne s'est pas encore mis d'accord sur la question. Si le gouvernement fédéral donne son adhésion, nous aurons plus d'ennuis, non seulement dans Québec, mais dans les autres provinces également. Quelle assurance avons-nous qu'un gouvernement provincial acceptera ou rejettera une subvention de ce genre? Nous avons vu combien il était délicat de faire accepter par les provinces les subventions aux universités. Ces subventions ont été octroyées aux provinces pour qu'elles soient réparties entre les universités. Dans ma province, une commission mixte a été établie pour décerner les subventions aux diverses universités, afin qu'il n'y ait pas empiètement sur les droits provinciaux.

Je regrette de ne pouvoir appuyer la motion de l'honorable député de Saskatoon. Je lui refuse mon appui, non pas parce que je m'oppose à l'éducation, mais parce que je trouve que la seule chose à faire, à l'heure actuelle, est de rejeter la motion à la Chambre, dans l'intérêt général du pays.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, les deux députés qui ont parlé de ce projet de résolution aujourd'hui ont, je crois, plus d'idées en commun qu'ils le pensent peut-être. J'estime que leurs discours se ressemblent plus par le fond qu'ils le croiraient peut-être à première vue. De toute façon, j'appuie les deux discours qui ont été prononcés aujourd'hui.

Je signale à la Chambre que le projet de résolution n'est pas rédigé en termes préremptoires. Il me semble qu'il constitue une invitation modérée, rédigée en termes choisis, d'énoncer un principe.

Voici le texte de la motion:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays, en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Je tiens à dire sans plus attendre que les dernières lignes de la motion réalisent une synthèse harmonieuse, des points de vue exprimés par les deux députés qui ont traité du problème; cette conclusion leur permet à un degré insoupçonné encore, de se rencontrer sur un terrain commun. Ce n'est pas la première fois que la Chambre étudie cette question. Les députés se rappellent que leur collègue de Saskatoon (M. Knight) a déjà soumis des propositions rédigées en termes semblables; on les a étudiées successivement le 19 octobre 1949, le 22 mai 1950 et le 19 février 1951. Le député de Temiscouata estime que la motion est prématurée; s'il en est vraiment ainsi, c'est parce que, me semble-t-il, le Gouvernement ne s'est pas efforcé de trouver un terrain d'entente au cours de ses négociations avec les provinces; il n'a sans doute pas cherché à en arriver à un accord qui consentirait (dans des limites acceptables aux diverses provinces) des secours qu'on reconnaît être indispensables, puisque notre constitution ne place à la disposition des provinces et des municipalités que des sources de revenus tout à fait insuffisantes.

L'honorable représentant de Témiscouata a souligné, et à bon droit, la nécessité de respecter le plus strictement possible les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je ne le cède en rien à aucun membre de la Chambre quant au respect que j'ai pour l'inviolabilité qu'il faut accorder

aux dispositions de cette constitution. La distinction entre les pouvoirs du gouvernement fédéral et ceux des provinces, qu'établit cette constitution, ne saurait être plus importante qu'en ce qui concerne l'enseignement. L'article 93 de l'Acte est rédigé en termes bien clairs. Il stipule:

La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de chaque province.

Le droit des provinces en ce qui a trait à l'enseignement est exclusif et, à mon avis, doit le demeurer. Si j'appuie aujourd'hui la résolution de l'honorable représentant de Saskatoon, je veux indiquer bien clairement que rien dans l'attitude que j'adopte aujourd'hui ne diminue le moindrement l'inviolabilité des dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'enseignement est et doit continuer d'être, dans le genre de pays qu'est le nôtre, exclusivement du ressort des provinces.

Le problème consiste donc à harmoniser la situation constitutionnelle qu'il faut respecter et maintenir, avec le problème découlant d'un autre facteur dont j'ai parlé, conséquence de la répartition des revenus d'après la constitution. Ce n'est pas le seul point dans nos relations entre les provinces et le gouvernement fédéral où la répartition des revenus résultant de la constitution suscite des difficultés et où la constitution soulève des problèmes pour les provinces.

Ai-je besoin, en 1952, de prôner l'importance de l'enseignement? Je ne prétends pas le moins du monde que l'enseignement prime tout le reste, mais j'affirme que dans le monde où nous vivons, à l'époque où nous sommes, l'importance de l'enseignement grandit tous les jours. Si nous n'avons pas pris connaissance de cet état de choses, je crois que nous devrons le faire très prochainement. Le niveau de l'enseignement s'est beaucoup amélioré dans toutes les provinces du Canada au cours des récentes années. Félicitons-nous de ce relèvement du niveau de l'enseignement, de cet élargissement de son champ et affirmons notre volonté d'appuyer ces louables progrès dans le cadre de la constitution.

Il me semble que la question est particulièrement importante si on l'envisage à la lumière du fait que l'instruction nous donne un moyen plus efficace, plus utile et plus souple d'assurer des chances égales à tous les jeunes de notre pays que tout autre moyen. Nombreux sont ceux qui parlent aisément de l'égalité des chances dans la vie, mais il est plus facile d'en parler que de créer ces chances. L'instruction offre le moyen le meilleur, le plus efficace et le plus utile d'atteindre ce but si louable, mais par ailleurs si difficile à atteindre compètementl.

J'ai parlé du partage des revenus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Certaines provinces estiment peut-être leurs revenus suffisants mais la plupart soutiennent que les revenus qui leur sont attribués de par la constitution sont par trop insuffisants pour leur permettre de faire face à leurs obligations. Quels sont les domaines où la population exige sans cesse de nouveaux services? Je réponds que ce sont surtout ceux qui, de par la constitution, relèvent des provinces. L'enseignement, les services sociaux et les questions connexes sont des domaines dont les provinces doivent accepter la responsabilité.

Il ne faut pas toutefois affirmer que seules les provinces ont compétence dans les domaines sur lesquels portent les demandes de la population, demandes que les gouvernements n'accordent pas. Par exemple, c'est le gouvernement fédéral qui devrait prendre soin des sans-travail en état d'accepter un emploi. Il ne le fait pas. Nombreux sont les domaines où, par suite de l'insistance de la population, ces dernières années, à réclamer l'intervention des gouvernements, les provinces doivent porter un fardeau croissant de sorte que leurs revenus, limités par la constitution aux recettes perçues par voie d'imposition directe, ne peuvent suffire à défrayer le coût des nouveaux services que le public exige.

Il faut donc faire quelque chose. Il faudra que le gouvernement fédéral et les provinces agissent de concert. Aucun député ne peut tolérer que le gouvernement fédéral tente de s'immiscer, sans le consentement des provinces, dans des domaines qui leur sont exclusivement réservés Au contraire, toute aide accordée par le gouvernement central doit découler d'une entente avec les provinces et doit s'y conformer strictement.

Je reviens à l'expression employée cet après-midi par le député de Témiscouata, qui a qualifié cette proposition de prématurée. Si, après que nous avons débattu cette question à chaque session depuis plusieurs années, cette proposition est encore prématurée, c'est parce que le gouvernement fédéral a négligé d'engager avec les provinces des négociations en vue d'aviser aux moyens de les aider à supporter des charges trop lourdes pour leur revenu actuel.

Dans ce domaine, monsieur l'Orateur, la reconnaissance par le gouvernement fédéral du devoir d'aider les provinces,—c'est cette question que j'aborde maintenant, l'aide aux provinces,—n'est pas sans précédent. Le Gouvernement fédéral s'est de fait, depuis

nombre d'années, intéressé à l'enseignement. Il est vrai que chaque cas présente des aspects particuliers; mais, somme toute, le tableau est assez élaboré. Rappelons par exemple que, par les années passées, le Gouvernement fédéral a accordé de l'aide aux provinces à l'égard de l'enseignement technique. Il a participé au programme de formation de la jeunesse, entreprise conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux qui a parfaitement réussi. Il me semble, monsieur l'Orateur que la mise en œuvre du programme de formation de la jeunesse fournit un exemple de ce qu'on peut accomplir de façon constructive et utile, lorsque le Gouvernement fédéral et les provinces travaillent ensemble à un but commun.

Le troisième exemple vient à l'esprit de tous en ce moment. Il s'agit de l'aide fédérale accordée à quelque 130,000 anciens combattants de la seconde Grande Guerre, afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures au pays. Depuis nombre d'années également, le Parlement accorde des subventions aux écoles qui forment des assistants sociaux, réparties par tout le pays. En ce qui a trait à ces écoles, presque toutes les facultés des universités ont reçu des octrois et les ont utilisés pour aider les étudiants au moyen de bourses et autres modes également louables.

Il faut encore songer aux subventions versées par le gouvernement fédéral, par l'entremise des provinces, au titre des recherches scientifiques. Il n'est vraiment pas d'exemple, chez nous, d'argent mieux placé que celui-là, consacré aux recherches scientifiques, sous un double patronage. Enfin, il y a le dernier exemple, le plus récent, le plus direct, le plus frappant, savoir, la subvention d'environ $7,100,000 votée au mois de juin dernier par le Parlement aux universités canadiennes. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

La situation existant à cet égard au Canada se transforme. Les besoins ne sont pas les mêmes, ils ont continué de croître. Ce qui s'est passé depuis qu'on a évoqué cette question, par exemple, une première fois, comme je le rappelais, le 19 octobre 1949, a indubitablement, à mon avis, démontré le bienfondé des arguments invoqués à cette époque à l'appui d'une aide fédérale aux provinces. On me permettra bien de rappeler en un mot trois des événements importants qui se sont produits depuis cette époque relativement peu lointaine.

Le premier est le relèvement énorme des frais de l'instruction au Canada. Les chiffres à cet égard, même s'ils ne sont pas tout à fait à jour,—du moins ceux dont nous disposons,—sont littéralement renversants. Ils permettent de mesurer, en effet, cette augmentation extraordinaire des frais de l'instruction chez nous depuis trois ou quatre ans.

Nous avons tous discerné que les frais d'enseignement allaient augmenter dans la période d'après-guerre, mais je me demande combien de Canadiens ont prévu la rapidité de l'augmentation et le montant des dépenses qu'ont occasionnées, ces trois dernières années, les services d'enseignement au Canada. Je ne prétends pas pouvoir donner à la Chambre tous les chiffres. Les données statistiques nationales pour 1951 ne sont pas encore disponibles; il faut donc se contenter des chiffres que le bureau fédéral de la statistique met à notre disposition. Le bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique, livraison du 29 janvier 1952, montre que les dépenses de l'enseignement régulier ont atteint, en 1949, le chiffre sans précédent de $395,683,000, ainsi qu'en témoignent les données préliminaires communiquées par ce bureau. Ce montant est de 12 p. 100 plus élevé que les dépenses de 1948, qui ont atteint $352,788,000. Voilà qui indique tout simplement le grand écart entre les chiffres de 1948 et ceux de 1949. Depuis, l'augmentation a accéléré son allure.

Le bulletin quotidien du 20 février 1952 expose certains faits et chiffres significatifs concernant les relèvements de traitements des instituteurs. Qu'on me permette de faire tout de suite une observation. Les augmentations du traitement des instituteurs dans l'ensemble du Canada,—je ne songe pour l'instant ni à des municipalités déterminées, ni à des relèvements accordés par des commissions scolaires, mais au chiffre relatif au relèvement des traitements des instituteurs,—ont été loin de correspondre à la hausse du coût de la vie. Que personne ne dise donc que les traitements des instituteurs canadiens ont dépassé la hausse du coût de la vie, parce qu'il n'en est rien. La statistique comparée de 1950 et 1949 révèle que les traitements moyens des instituteurs ont augmenté en 1950 par rapport à 1949 dans toutes les provinces du Canada, sauf Terre-Neuve, où ils sont restés à peu près stables.

Les augmentations ne sont pas très considérables. La proportion de l'accroissement des frais de l'instruction publique qui a été affectée au relèvement des traitements des instituteurs est plus faible que le pensent bien des gens. La statistique révèle, par exemple, dans le cas de la Colombie-Britannique, qui verse aux instituteurs les traitements les plus élevés, que le traitement moyen payé dans toutes les écoles de la province en 1949 a été de $2,502 et qu'il a été relevé en 1950 à $2,668. On peut prendre d'autres chiffres;

en Ontario, par exemple, le traitement a été relevé de $1,974 à $2,109; la proportion est à peu près semblable ou inférieure dans les autres provinces.

Il est regrettable que nous n'ayons pas la statistique pour l'année 1951. Chacun sait cependant, parce qu'il est au courant de l'accroissement des frais de l'enseignement dans les municipalités dont il est le représentant immédiat à la Chambre, que le rythme de cette hausse des frais de l'enseignement est probablement le plus rapide de notre histoire. Je ne puis fournir de précisions que pour ma propre ville de Toronto. En 1950, les dépenses réelles à l'égard des écoles publiques de la ville se sont élevées à $17,813,000. Le montant des dépenses estimatives pour 1951 est de $21,403,942, accroissement de 3·6 millions de dollars, soit, en 1951, une augmentation de près du cinquième des frais d'enseignement de 1950. Cette année, 1952, nous devons faire face à une nouvelle augmentation sensible prévue dans le budget soumis par la Commission scolaire de la ville. Qu'on songe au relèvement du millième municipal que cela représente. En 1950, les frais d'enseignement des écoles publiques s'élevaient à 10·55 millièmes, et ceux des écoles séparées à 9·45 millièmes.

En 1951, ces chiffres avaient augmenté jusqu'à 13·05 millièmes pour les écoles publiques et 13 millièmes pour les écoles séparées. Ils seront beaucoup plus élevés en 1952. Je ne vois pas comment un grand nombre de municipalités pourront continuer d'assumer des frais d'éducation qui augmentent au rythme accéléré que reflètent les chiffres que je viens de citer.

Voilà un facteur dont il faut tenir compte, savoir, l'augmentation des frais de l'instruction publique. Cette augmentation s'est constatée depuis plusieurs années. Le deuxième facteur est la diminution probable du nombre des instituteurs. Il faut sympathiser avec bien des conseils municipaux, pour ce qui est du problème qui se pose à eux aujourd'hui. Ils se trouvent coincés entre les deux pierres du moulin, celle du haut et celle du bas. Le public, avec raison, demande qu'on améliore les moyens d'enseignement. Le fardeau que représentent ces améliorations retombe tout d'abord sur les contribuables de la municipalité. Les municipalités ne jouissent pas de nouvelles sources de revenu. Il en résulte qu'un fardeau écrasant retombe sur les propriétaires fonciers. Cet état de choses n'est pas propre à une municipalité en particulier mais se constate partout au pays. La répartition des revenus qu'établit actuellement la constitution entre les trois niveaux de gouvernement porte un grave préjudice aux sources de revenus municipaux. Les fardeaux imposés aux contribuables municipaux du Canada sont les plus injustes de tous ceux que supporte n'importe quelle catégorie de contribuables au Canada. Nous n'avons pas le droit d'en faire fi. Nous nous intéressons à la construction d'habitations. Nous nous inquiétons de la pénurie d'habitations qui existe dans tout le pays. Une des principales causes qui retarde la construction des maisons nécessaires et qui fait que l'érection de nouvelles habitations se laisse constamment devancer par le nombre des nouvelles familles est le fardeau fiscal paralysant qu'on impose aux propriétaires de maisons dans nos municipalités.

En Ontario, où j'habite, le gouvernement provincial a fait un grand pas en avant il y a six ans,—alors que mon chef était ministre de l'Instruction publique de cette province,—quand il a assumé la moitié des frais globaux de l'enseignement. Cette mesure a été un événement marquant parmi les efforts que les gouvernements ont tentés au Canada en vue de faciliter l'instruction. A mon humble avis, il ne s'est rien fait de tel, autant que chacun d'entre nous puisse se le rappeler. Mais le besoin actuel est très grand, surtout dans les municipalités importantes qui supportent une part plus considérable des frais de l'enseignement que les autres municipalités où la province en assume une partie.

Les chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure sur l'augmentation des traitements des instituteurs révèlent pourquoi notre pays est menacé d'une diminution du nombre de nos instituteurs. Les instituteurs constituent l'âme de notre régime éducatif. Si l'on examine les chiffres médians, que j'ai mentionnés brièvement il y a quelques instants, à propos des différentes provinces, on reconnaîtra que point n'est besoin de chercher plus loin la raison pour laquelle la profession de l'enseignement n'attire pas autant de jeunes gens présentement qu'il en faut à nos institutions d'enseignement, et c'est un danger qui menace actuellement toutes les parties du Canada.

Le troisième facteur est le rapport de la commission royale Massey aux termes duquel des mesures ont déjà été prises. Je ne vais pas m'attarder à cette question, mais je désire parler brièvement d'un certain nombre de recommandations qui figurent dans ce rapport, car je crois qu'il faut avertir la Chambre que nous sommes loin d'avoir épuisé la question de ces recommandations. A la page 411 du rapport de la commission royale, nous trouvons les recommandations suivantes à l'égard de l'aide aux universités:

a) Que, en plus de l'aide qu'il donne actuellement à la recherche et à d'autres fins, le gou-

vernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités au prorata de la population de chacune des provinces du Canada.

b) Que ces contributions soient accordées après consultation...

Veuillez noter cela, monsieur l'Orateur.

...avec le gouvernement et les universités de chacune des provinces et qu'elles soient distribuées à chaque université au prorata du nombre des étudiants inscrits.

c) Que ces contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.

d) Que toutes les institutions qui sont membres de la Conférence nationale des universités canadiennes aient droit aux subventions fédérales susmentionnées.

Les recommandations relatives aux bourses nationales en faveur des étudiants méritants se trouvent aux pages 418 à 421 du rapport. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à cette question aujourd'hui, mais je tiens à signaler que de nombreux précédents justifient ces subventions dans le plan fédéral-provincial de formation professionnelle et les subventions octroyées aux fins de recherches et autres, moyens grâce auxquels des fonds fédéraux ont été mis à la disposition des provinces en vue de leur venir en aide dans le domaine de l'instruction publique. Il convient également de se rappeler que le relevé consigné à la page 179 du rapport indique que les sommes affectées à l'aide aux étudiants en vertu de la loi relative à la formation professionnelle, par exemple, ont été réparties entre les diverses provinces, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, de façon satisfaisante pour tous. Voici la phrase que je relève à la page 179 du rapport:

Le choix des candidats pour ces subventions a lieu de façon à respecter scrupuleusement les droits des provinces en matière d'enseignement.

J'insiste afin qu'on comprenne bien que toutes mes observations aujourd'hui sont subordonnées au principe fondamental selon lequel toute initiative dans ce domaine doit s'accompagner du plus scrupuleux respect des droits exclusifs des provinces.

Je puis fournir des exemples qui démontrent que des personnes qui appuient le Gouvernement ont préconisé une telle assistance. Voici par exemple ce que le ministre actuel de la Défense nationale (M. Claxton) disait déjà en 1945:

La constitution n'empêche pas le gouvernement fédéral d'accorder une aide appréciable à l'enseignement. Il y aurait diverses façons d'accorder une aide directe.

J'ai sous les yeux une déclaration formulée par M. J. G. Brown, qui jusqu'aux dernières élections en Ontario était le critique financier du parti libéral à l'Assemblée législative provinciale. Le 9 avril 1950, il déclarait à la radio, comme le rapporte le *Globe and Mail:*

M. J.-G. Brown (député libéral de Waterloo-Nord) a déclaré hier soir au cours d'une émission sur les affaires provinciales diffusée au réseau ontarien de Radio-Canada, que le gouvernement d'Ontario devrait chercher à obtenir une participation plus active du gouvernement fédéral aux programmes provinciaux.

M. Brown a dit qu'il ne voit pas pourquoi le gouvernement fédéral n'assumerait pas une part des frais scolaires. Puisque le gouvernement central aide à la construction d'hôpitaux et contribue à la pension de vieillesse, dit-il, pourquoi ne paierait-il pas sa part du traitement des instituteurs et du coût d'aménagement des écoles?

Je ne vais peut-être pas tout à fait aussi loin que M. Brown car le compte rendu de son discours n'indique pas qu'il ait posé comme condition l'assentiment des provinces. Néanmoins, je soumets à la Chambre ces opinions exprimées par des hommes publics libéraux.

Je tiens aussi à insister sur le problème du coût croissant de l'enseignement universitaire. Voici ce que déclarait à ce sujet M. F. Cyril James, principal et vice-chancelier de l'Université McGill. Ses remarques ont été publiées dans le numéro du 10 mai 1951 du *Globe and Mail,* sous le titre "C'est au Canada que les frais de l'enseignement universitaire sont le plus élevés". Je cite:

L'enseignement universitaire coûte plus cher aux étudiants canadiens qu'à ceux de n'importe quel autre pays, a déclaré hier soir M. F. Cyril James, principal et vice-chancelier de l'Université McGill.

Un jeune Canadien d'une famille à ressources modestes a moins de chance de bénéficier d'une instruction universitaire que les jeunes gens de n'importe quel autre pays dont je connais la situation en matière éducative, a dit M. James, à la réunion annuelle des associés de McGill.

M. James a engagé les gouvernements à assumer leur part du coût de l'enseignement, parce que, dit-il, les travaux des universités ont une importance capitale pour la collectivité. Depuis une vingtaine d'années, ajoute-t-il, le gouvernement n'a pas été à la hauteur de sa tâche au Canada pour ce qui est de l'instruction des civils.

Voici maintenant une déclaration analogue de M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto. Le passage est extrait du *Globe and Mail,* numéro du 7 mai 1951. Je cite:

Il a fait remarquer qu'il en coûte $1,000 par an à l'université pour chaque élève du cours des arts, bien que l'étudiant lui-même ne paie que $240. Il a ajouté qu'il serait de plus en plus difficile, aux jeunes gens de Swastika et de Sioux-Lookout par exemple, de s'inscrire à l'université, puisque le prix des cours serait augmenté de nouveau en septembre d'une certaine somme non encore déterminée.

Ce sera une tragédie, a-t-il déclaré, si les universités deviennent des lieux que pourront seuls fréquenter les étudiants demeurant dans les environs.

M. Smith ne tarissait pas d'éloges à l'égard des étudiants anciens combattants. Malgré une très forte inscription, a-t-il dit, les universités canadiennes ont réussi, ces quelques dernières années, à donner une meilleure formation que jamais.

"Les hommes qui sont venus à notre université n'auraient jamais espéré y entrer sans l'aide fédérale et certains d'entre eux se sont révélés nos meilleurs étudiants. Nous avons eu un groupe démocratique vraiment représentatif et il a été prouvé que ce n'est pas seulement autour des universités et dans les foyers des riches que l'on trouve les belles intelligences."

Le président a ajouté que le titulaire d'une bourse est obligé de bien travailler et de bien faire, car il sait qu'il a fait l'objet d'un placement.

A l'heure actuelle, moins de 10 p. 100 des étudiants des universités canadiennes bénéficient de bourses d'étude, tandis que 82 p. 100 des étudiants d'Oxford et de Cambridge reçoivent une telle assistance financière, de la part du gouvernement ou d'autres sources.

Selon le président, le manque d'aide financière se ferait également sentir dans le domaine si important des études de perfectionnement. Les universités des États-Unis accueillent à bras ouverts les diplômés des universités canadiennes qui veulent suivre des cours de perfectionnement. Même si les étudiants pouvaient souvent recevoir une aussi bonne formation au Canada, ils sont attirés à l'étranger par les bourses plus généreuses qui y sont offertes. D'après M. Smith, plus de la moitié d'entre eux ne reviendraient pas. Pour répondre à la thèse voulant que l'enseignement relève exclusivement des provinces et que le Gouvernement fédéral n'ait rien a y voir, il cite des statistiques qui montrent que 20 p. 100 des 100,000 diplômés de l'Université de Toronto sont dans d'autres provinces.

L'université rend donc un service national. Il en est de même des autres universités canadiennes. Plus de la moitié des diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick, par exemple, sont dans d'autres provinces.

M. Pouliot: Si l'honorable député me le permet, puis-je demander si le Dr Sydney Smith n'a pas déclaré publiquement il y a quelque temps qu'il y avait trop d'étudiants à l'Université de Toronto?

M. Fleming: Non; je crois que l'honorable député veut parler d'une déclaration faite par le chancelier de l'Université de Toronto.

M. Pouliot: Non, du Dr Smith.

M. Fleming: Je crois que l'honorable député fait erreur. Il s'agit d'une déclaration du chancelier qui est aujourd'hui gouverneur général du pays. Il a signalé que l'université n'est pas l'endroit où envoyer tout le monde. Les inscriptions à l'université doivent être fondées sur un critère sélectif; toutefois, le même très honorable personnage serait le premier à reconnaître que le choix ne doit pas se fonder sur les ressources financières des parents ni sur l'avantage qu'a tel étudiant de demeurer près de l'université. C'est là la grande lacune du régime actuel, car, comme l'a fait observer M. Sydney Smith, la hausse des frais de l'enseignement universitaire rend la formation universitaire de plus en plus difficile à obtenir pour les étudiants qui demeurent à une certaine distance ou pour ceux dont les parents n'ont que de modestes ressources. En conséquence le besoin de bourses d'études de toutes sortes dans ce domaine dépasse tout ce qu'on a connu dans le passé. Je remercie l'honorable député de m'avoir rappelé ce fait qui contribue tellement à renforcer la thèse que je soutiens en ce moment.

Mon temps de parole expire, et je conclus en mentionnant un seul autre élément. C'est un élément qui, à mon avis, fait ressortir le degré de responsabilité qui revient au gouvernement fédéral par suite des lignes de conduite qu'il a adoptées. Aujourd'hui, l'immigration est presque entièrement du ressort du gouvernement fédéral. La proportion d'immigrants admis au pays qui ne possèdent pas l'une des deux langues, française ou anglaise, à un degré suffisant s'accroît de façon très marquée. La proportion d'immigrants venus, l'an dernier, de pays autres que ceux de langue anglaise ou de langue française a accusé une augmentation très nette par rapport aux années antérieures. Qu'arrive-t-il à ces immigrants lorsqu'ils s'installent dans les diverses municipalités du pays? Vous voyez tout de suite le besoin d'enseignement post-scolaire.

A qui cette tâche incombe-t-elle aujourd'hui? Le fardeau financier devrait, n'est-ce pas, être supporté grâce à une aide fédérale à ces administrations municipales et provinciales à qui il incombe d'assurer l'enseignement post-scolaire à ces immigrants. Toutefois, le gouvernement fédéral se soustrait à ce devoir en ce moment. L'an dernier, à Toronto où j'habite, les cours post-scolaires destinés aux immigrants qui s'installaient à Toronto ont coûté aux contribuables de cette ville $68,000; de plus, la province a fourni $41,000 pour payer en partie les traitements des instituteurs. La Chambre ne devrait plus permettre au gouvernement fédéral de se soustraire à ses obligations bien nettes à cet égard.

Voici mon dernier mot sur ce sujet. Ce qu'on a dit aujourd'hui devrait dissiper toutes les craintes et toutes les conceptions erronées qu'on pourrait avoir, ici à la Chambre et ailleurs, au sujet d'un projet d'empiétement sur l'enseignement, qui est du ressort exclusif des provinces. Je souligne de nouveau que, s'il était question d'un tel empiétement, je serais le premier à m'y opposer. Il faut respecter la compétence exclusive des provinces en matière d'enseignement. Le gouvernement fédéral ne doit pas s'ingérer dans ce domaine. Mais c'est une tout autre

affaire que de refuser de venir en aide aux provinces, en leur laissant toute liberté voulue en ce qui concerne le déboursement des fonds ou la dispensation de l'instruction dans les provinces respectives. Comme l'a déclaré l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), il ne faut pas outrepasser les droits de la province. Dans ce domaine de l'enseignement où le Canada a donné le ton par le passé, n'envisageons pas un amoindrissement des possibilités ou de la qualité de l'enseignement. Le gouvernement fédéral doit s'entretenir avec les gouvernements provinciaux et, tout en reconnaissant la compétence exclusive des provinces en matière d'enseignement, doit accepter l'obligation qui lui incombe par suite des revenus insuffisants dont les provinces disposent en vertu de la constitution.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Comme l'a rappelé le député de Saskatoon (M. Knight), la proposition de résolution à l'étude nous a déjà été soumise trois fois. Mes collègues et moi-même l'avons appuyée chaque fois, comme nous l'appuyons encore aujourd'hui. Il ne devrait pas m'être nécessaire, pour motiver mon appui, de parler bien longuement ni de revenir sur tous les arguments que nous avons invoqués antérieurement. Le député de Saskatoon (M. Knight) a raison de dire que, dans tous les coins de la Chambre, on accorde un large appui à la proposition de résolution à l'étude. Les entretiens que j'ai eus avec des députés appartenant aux divers partis m'en ont convaincu. Pour ce motif, parmi d'autres, je souhaite que la proposition de résolution soit mise aux voix aujourd'hui.

Dans un pays aussi vaste que le Canada,—nous l'avons maintes fois signalé par le passé,—la situation économique varie considérablement avec les régions. Il en résulte que, surtout en matière d'instruction, l'égalité des chances n'est pas possible. Nous avons déjà dit qu'aucun enfant ayant les aptitudes voulues et désireux de s'instruire ne devrait se voir refuser l'accès à l'instruction parce que, vu la situation économique existante, sa famille n'a pas les moyens de lui offrir cette instruction. Dans un pays comme le Canada, où les gens passent librement d'une région à une autre, il serait regrettable, pour ne pas dire plus, que nous ne tentions pas, par tous les moyens, d'assurer l'égal accès de l'enfant à l'instruction.

J'ai été bouleversé, comme je le suis invariablement en pareil cas, en entendant la statistique relative aux traitements des instituteurs. Mon indignation ne tient pas seulement à ce que j'ai moi-même été instituteur pendant un assez grand nombre d'années. Je suis renversé à la pensée que l'instituteur moyen pourrait, aujourd'hui, s'employer comme ouvrier non spécialisé et gagner beaucoup plus que dans la carrière de l'enseignement et avoir probablement beaucoup moins d'ennuis. Même si l'on considère les plus gros traitements, il y a lieu d'être indigné de voir que ces traitements sont bien loin d'équivaloir les salaires versés à des personnes qui n'ont pas eu besoin d'acquérir les mêmes connaissances, la même formation et qui n'ont pas à faire face aux mêmes difficultés que les instituteurs. Je me demande parfois combien de temps il faudra avant que tous les Canadiens se rendent compte que les instituteurs assurent à mon avis, le plus précieux service qui soit. Si l'on songe au nombre d'heures durant lesquelles nos enfants sont sous leur influence, je trouve qu'il faut à tout prix que nous nous rendions tous compte de l'importance qu'il y a à nous procurer par tous les moyens, les meilleurs maîtres que l'on puisse avoir et à les maintenir ensuite dans la carrière.

Nous savons fort bien, monsieur l'Orateur, que la gestion de l'enseignement revient aux provinces. Je peux dire au représentant de Témiscouata (M. Pouliot) que je n'ai rien à dire là-contre. Nous ne cherchons pas à modifier la constitution. Nous nous opposerions à toute modification. Nous voulons que l'enseignement continue d'être du ressort des provinces.

M. Low: Complètement.

M. Shaw: Oui, entièrement et je souligne ce mot. Je rappelle au député de Témiscouata que si les revenus de la plupart des provinces ont considérablement augmenté, les frais que doivent acquitter les gouvernements, les municipalités et les commissions scolaires se sont accrus de la même façon. Ils font face aujourd'hui à des difficultés aussi marquées que celles qui se présentaient il y a dix ou quatorze ans. Je sais par exemple que dans ma propre province les subventions accordées par le gouvernement provincial dans le domaine de l'instruction sont d'environ vingt fois plus élevées qu'il y a seize ans. Pendant la même période, le budget ne s'est accru que d'environ sept fois. Le poste le plus important qui y soit inscrit est celui de l'instruction publique. Pourtant, en dépit des subventions élevées, celles-ci atteignant 70 ou 80 p. 100 dans le cas des régions scolaires éloignées les moins favorisées, nous savons que dans ces arrondissements scolaires et dans la plupart des autres, il est extrêmement difficile de trouver les ressources financières requises pour défrayer le coût de l'enseignement. Si ces difficultés

existent en Alberta, à plus forte raison se présentent-elles dans les provinces qui n'ont pas eu l'avantage de bénéficier d'une aussi bonne administration.

Je pourrais aussi faire remarquer au député de Témiscouata que le gouvernement fédéral, en laissant l'inflation s'implanter au pays, a réduit à environ 52c. la valeur de notre dollar. Il sait l'effet d'une telle réduction sur les commissions scolaires de sa propre province et sur le gouvernement provincial du Québec. Je suis sûr que le député de Témiscouata conviendra que, en dépit de tout ce que sa propre province et son gouvernement ont accompli en matière d'enseignement, il serait merveilleux que le gouvernement fédéral mette soudainement à la disposition de sa province, sans y poser de conditions, un montant appréciable destiné à des fins éducatives. Il reconnaîtra, je crois, que cela serait une excellente chose.

Je sais cependant ce qu'il craint. C'est que le gouvernement fédéral puisse réclamer le droit de s'immiscer dans les affaires des provinces, s'il leur versait des subventions. Il sait par expérience que c'est ce qui se produirait vraisemblablement. Avec lui, nous nous y opposerions. Il sait que, règle générale, quand le gouvernement fédéral met certaines sommes d'argent à la disposition des provinces, il établit des services presque entièrement nouveaux au moyen desquels il cherche à contrôler l'affectation de ces fonds. C'est ce que craint le député, je le sais. Nous ferions cause commune avec lui pour nous opposer à cette intervention, si jamais le gouvernement fédéral décidait de verser des subventions afin d'accorder à tous les Canadiens une chance égale de se faire instruire. Le député conviendra, évidemment, qu'en s'immisçant dans les affaires des provinces après leur avoir accordé ces subventions, le gouvernement a montré qu'il ne saisit pas le vrai sens de notre constitution et c'est pourquoi il a manqué de la plus élémentaire courtoisie dans ses rapports avec les provinces. Si j'ai bien interprété le discours du député de Témiscouata, nous avons tous deux la même attitude sur ce point.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral accorde des allocations fondées sur le nombre des intéressés, je crois, et non sur les frais élevés d'administration, disons, les frais d'administration à l'intérieur des provinces.

M. Low: C'est une subvention.

M. Shaw: C'est en réalité une subvention. Autant que je sache, cette subvention ne donne pas lieu à de l'ingérence. Elle montre ce qu'il serait possible de faire en matière de subventions aux fins d'enseignement.

[M. Shaw.]

M. Low: Elles sont offertes de bonne foi.

M. Shaw: Oui, elles sont offertes de bonne foi comme le dit l'honorable député de Peace River (M. Low). Si le gouvernement décidait d'accorder des subventions aux provinces à l'égard de l'instruction publique, qui serait mieux placé que l'honorable député de Témiscouata pour le persuader de ne pas s'ingérer dans l'enseignement; c'est-à-dire dans sa partie administrative? Je suis sûr qu'il exercerait une forte influence sur le Gouvernement pour le persuader de ne pas se mêler de l'aspect administratif de l'instruction publique.

Comme l'honorable député de Témiscouata je reconnais que la constitution établit nettement les compétences respectives en cette matière. Les provinces ont reçu certains privilèges exclusifs. Les autorités fédérales exercent une compétence exclusive en certains domaines. Dans certains domaines il y a en un sens, chevauchement. L'enseignement, dit-il, est de la compétence des provinces. Toutefois, ceux d'entre nous qui pensent connaître un peu la constitution ont toujours cru que, lors de la répartition des pouvoirs, on avait également l'intention de répartir les sources de revenu, ce qui ne s'est pas réalisé.

Aujourd'hui, par exemple, le gouvernement fédéral obtient des provinces en vertu de concessions fiscales, par voie d'accord, des sommes beaucoup plus considérables qu'il ne verse en retour. Je ne m'y oppose pas. En effet, si l'Alberta jouit d'une situation économique si avantageuse, nous ne voyons certes aucun inconvénient à ce que le revenu supplémentaire obtenu par le gouvernement fédéral soit versé à d'autres régions afin d'aider celles qui pourraient être moins favorisées.

Par ailleurs, nous constatons que sous d'autres formes d'imposition, par l'impôt en général, il obtient de certaines régions beaucoup plus qu'il ne leur donne en retour. Un bon moyen de rétablir un certain équilibre serait, croyons-nous, d'accorder de l'aide financière aux provinces sans aucune condition. Ce seraient des subventions sans condition.

J'ai déjà annoncé que je ne mettrais pas beaucoup de temps pour faire mon exposé. De plus, je ne veux pas contribuer davantage à écarter la résolution. Je soulignerai cependant ceci: si nous étions d'avis que le gouvernement fédéral ne saurait accorder des subventions destinées à aider les provinces en matière d'instruction sans exiger de se mêler de leur administration, nous nous élèverions résolument contre ces subventions. Nous pensons comme l'honorable député de

Témiscouata (M. Pouliot) et les autres députés de Québec qui partagent notre conviction.

Pour ma part, j'ai énormément de peine à comprendre, vu les autres subventions déjà accordées aux provinces, vu également tout ce qui a été accompli déjà en matière de formation technique et professionnelle, pourquoi on doit soudain craindre que ces subventions amènent l'ingérence du fédéral dans les services administratifs de l'instruction publique d'une province. Il n'y a pas à craindre l'ingérence; nous nous opposerions à la mesure s'il y avait lieu de le craindre.

Nous appuyons le projet de résolution, car nous estimons qu'il vient au bon moment et qu'il faut donner suite aux vœux qu'il formule, si l'on veut assurer le degré d'égalité souhaitée dans le domaine de l'instruction.

(*Texte*)

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de la motion de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight), motion qui n'est pas inscrite au *Feuilleton* pour la première fois. Au fait, il y a plusieurs fois que nous en discutons et, comme j'ai pris part aux différents débats qui se sont élevés à ce sujet à la Chambre, je traiterai de la question très brièvement cet après-midi.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours qui ont été prononcés cet après-midi. J'ai particulièrement goûté celui de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), qui a su placer la question d'autorité là où elle doit être, c'est-à-dire qu'il a insisté sur le fait que cette question de subsides que le gouvernement fédéral accorde aux provinces, en matière d'éducation, est de compétence provinciale et que l'autonomie provinciale dont on est si jaloux, tant dans le Québec qu'ailleurs,—et il doit en être ainsi,—doit être respectée.

J'ai ici un dépliant, gracieuseté du mouvement "La semaine d'éducation du Canada", dont j'ai l'intention de me servir afin de prouver que l'éducation doit être poussée plus loin, que nous n'en sommes pas rendus au point où nous devons nous en désintéresser, mais qu'au contraire nous devons encourager davantage nos jeunes à obtenir une meilleure éducation, à la condition, toutefois, que les octrois,—s'il en est,—nous soient accordés par ceux qui ont le droit de le faire.

Ce document appelle l'attention d'un grand nombre d'associations, savoir: l'Association canadienne d'éducation adulte, la Chambre de commerce du Canada, le Congrès canadien du travail, l'Association canadienne d'éducation, la Fédération canadienne d'agriculture, la Fédération canadienne des associations de parents, la Légion canadienne de la ligue des services de l'Empire britannique, l'Association canadienne des manufacturiers, l'Association canadienne des commissaires d'écoles, la Fédération canadienne des instituteurs, le Conseil national des femmes et le Congrès du commerce et de l'industrie du Canada.

Voilà autant d'associations dont l'activité démontre que l'Éducation est une question au sujet de laquelle nous ne devons jamais passer outre, mais au contraire vers la réussite de laquelle nous devons faire porter tous nos efforts.

J'ai ici quelques données qui prouvent bien la nécessité de faire connaître davantage l'importance de l'Éducation. Selon la statistique fédérale, publiée dans le dépliant de "La semaine d'éducation nationale":

> Sur chaque 100 écoliers, 32 ne complètent pas leur éducation élémentaire. Il en reste 68 qui atteignent la huitième année, premier stage de l'éducation.
>
> Seulement 53 des 68 entrent à l'école secondaire. La moitié s'écoule et 22 seulement atteignent l'immatriculation junior ou son équivalent.
>
> Les rangs diminuent encore durant l'immatriculation senior, 13 seulement des 100 commençants complètent ce stage pré-universitaire.
>
> Neuf de ces immatriculés senior prennent un emploi, un s'entraîne à autre chose, il n'en reste que trois pour l'université.
>
> Durant les années d'université deux autres vont travailler. Des 100 commençants un seul obtient ses degrés universitaires.

C'est vous dire qu'à mesure que l'éducation progresse, du jeune âge à l'adolescence ou à l'âge adulte, un grand nombre abandonnent leurs études, pour des raisons que je n'ai pas à examiner ici.

Aussi, histoire de prouver avec plus de force que l'Éducation doit appeler l'attention non seulement des gouvernements mais surtout de tous les chefs de famille, j'ai ici un livret intitulé *Federal Aid for Education in Canada*, qui a été publié par *Canadian Teachers' Federation*. Il contient un relevé relatif à toutes les provinces, grâce auquel il est facile de constater jusqu'à quel point l'Éducation peut être poussée davantage. Je donne ici le pourcentage de ceux qui ont moins de huit années d'études:

L'Île du Prince-Édouard	50·6
Nouvelle-Écosse	50·5
Nouveau-Brunswick	58·0
Québec	62·5
Ontario	40·1
Manitoba	49·6
Saskatchewan	51·6
Alberta	45·0
Colombie-Britannique	35·4

C'est dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a encore trop de nos jeunes,—je ne discute pas les raisons pour lesquelles ils ne fréquentent plus l'école,—qui ne passent pas

plus que huit années à l'école avant d'entreprendre de gagner leur vie avec leurs mains ou leur cerveau.

J'entends certains députés réclamer sans cesse davantage du gouvernement fédéral dans presque tous les domaines, y inclus cette question de subventions en matière d'éducation. Il ne faudrait tout de même pas que ces mêmes députés se plaignent, par la suite, que le gouvernement fédéral dépense trop.

Je les entends trop souvent critiquer le gouvernement parce qu'il a un surplus, alors que, dès le lendemain, si, malheureusement, il accuse un déficit, ils s'empressent de le critiquer avec toute la vigueur qu'on leur connaît. Il faut tout de même faire montre d'une certaine logique dans la discussion afin que notre critique soit féconde.

J'entendais le député qui m'a précédé parler tout à l'heure de la question des professeurs. J'ai ici un document qui émane de *Ontario Teachers' Federation*. Je vais le citer en anglais, vu que cette statistique concerne les professeurs:

(*Traduction*)

Pour donner une idée de la situation, je me permets de mettre en lumière certains faits exposés dans le mémoire présenté au gouvernement fédéral par la Fédération des instituteurs du Canada, en février 1949.

a) Un instituteur sur dix au pays ne détient qu'un permis ou certificat temporaire.

(*Texte*)

Comme vous le constatez, monsieur l'Orateur, il y a lieu d'améliorer la situation, chez les professeurs.

(*Traduction*)

b) Le traitement moyen des instituteurs ruraux dans tout le Canada est de $1,207 par an, tandis que celui des instituteurs urbains est de $2,120. (Ces chiffres font abstraction de Québec et Terre-Neuve).

c) La moyenne de traitement des instituteurs, en 1947, varie de $816 dans l'Île du Prince-Édouard à $2,042 en Colombie-Britannique.

d) A la fin de 1947, il y avait, au Canada, 1,700 instituteurs de moins qu'en 1939.

Il semble qu'on ait surtout besoin de plus d'instituteurs, parce que le nombre des élèves augmente constamment.

e) En avril 1948, dans deux provinces, environ 22,000 élèves suivaient leurs cours par correspondance à cause du manque d'instituteurs.

f) 31 p. 100 des instituteurs d'une province ont un diplôme universitaire tandis que 2 p. 100 seulement de ceux d'une autre province détiennent un tel diplôme.

Si le gouvernement fédéral verse des subventions aux gouvernements provinciaux en vue de favoriser l'instruction publique, les subventions devraient servir également à la formation des instituteurs, pourvu toutefois qu'elles soient versées par des voies appropriées et constitutionnelles.

(*Texte*)

Pour continuer mes observations relativement à la question de l'Éducation,—je ne veux pas être trop long car je veux laisser aux autres le temps d'en parler,—je me suis levé assez souvent dans cette Chambre pour demander au gouvernement de la province de Québec d'accepter la loi sur l'aptitude physique nationale. Seule la province de Québec n'a pas accueilli cette loi. Pourtant, les quelques milliers de dollars qui nous seraient versés, si nous acceptions cette libéralité du gouvernement fédéral, nous permettraient d'accorder des octrois aux centres récréatifs et éducatifs que nous érigeons dans notre province. Toutefois, en toute justice pour le gouvernement de ma province, je dois dire qu'il a fait beaucoup pour les centres récréatifs, mais il me semble qu'en acceptant cette loi de l'aptitude physique nationale, il pourrait leur donner davantage.

Je me rappelle que, sous l'empire de la loi de l'aide à la jeunesse, le gouvernement fédéral a accordé des octrois assez substantiels aux écoles techniques et aux jeunes, à la suite d'une entente avec les provinces. Évidemment, nous ne devons jamais perdre de vue la question constitutionnelle, mais si les fonds des provinces sont insuffisants, elles n'ont qu'à s'entendre avec le gouvernement fédéral et elles seront en état de verser de plus forts montants pour l'Éducation. C'est, d'ailleurs, ce que plusieurs provinces ont fait lorsqu'il s'est agit d'accorder des octrois aux universités. Les dirigeants de ma province pourraient agir de la même façon et obtenir la même aide du gouvernement fédéral, pour ce qui concerne l'instruction primaire. C'est aussi l'attitude qu'elle devrait adopter, comme elle l'a fait dans les autres cas, tel que l'aide technique, l'aide à la jeunesse et l'aide aux universités.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je crois que la province de Québec a donné l'exemple en instituant deux conseils de l'Instruction publique; un pour les écoles catholiques, l'autre pour les écoles protestantes et neutres. Ces deux organismes s'emploient à diriger la politique du gouvernement provincial en ce qui concerne l'Éducation, et à renseigner le public de la province de Québec.

Je dois vous dire de plus,—et ici je veux appeler l'attention des honorables députés des autres provinces, surtout les têtes dirigeantes des commissions scolaires,—que la province de Québec donne un exemple qui devrait être suivi par tous. Dans ma pro-

vince, les octrois sont accordés indifféremment, sans égard à la foi que professent les éducateurs. C'est là l'exemple qui devrait être suivi.

Comme le fonds d'éducation de la province de Québec bénéficie actuellement d'un surplus, ses dirigeants sont en mesure d'accorder à l'Éducation les octrois nécessaires à son bon fonctionnement. Mais, je le répète, les octrois, chez nous, sont toujours versés également à toutes les écoles, sans distinction de croyance. C'est là l'exemple qu'elle offre à toutes les provinces du Canada.

J'ai déjà dit à la Chambre que les provinces qui faisaient une distinction entre les diverses écoles confessionnelles seraient considérées comme des curiosités, dans quelques années. J'espère que ces années ne sont pas trop éloignées.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je n'irai pas plus loin car je crois avoir établi ma position assez clairement à la Chambre. Ma mentalité de médecin,—mentalité que j'ai conservée au cours de mes vingt-cinq années de vie politique,—me porte, chaque fois que cette question est soumise à la Chambre, à faire entendre ma voix afin d'approuver tout ce qui peut favoriser l'éducation et tout ce qui peut procurer à nos jeunes, nos bambins, nos adolescents et même nos adultes, une éducation normale propre à en faire de bons citoyens et à leur permettre de gagner honorablement leur vie. Je ne dis pas que ceux qui n'ont pas d'instruction, qui n'ont pas eu la chance d'avoir des parents ou des mécènes pour défrayer le coût de leurs études ne peuvent pas gagner honorablement leur vie. L'éducation ne fait pas toujours l'honorabilité d'un citoyen; il y a aussi le jugement.

Il y a encore l'éducation familiale que nous recevons avant l'éducation des collèges et des institutions universitaires. L'éducation maternelle mérite avant tout notre attention. Aussi, je dois féliciter le gouvernement fédéral de nous avoir donné la loi des allocations familiales, preuve du souci que le Gouvernement apporte à l'éducation de nos enfants. Cette loi est rédigée de telle façon que ceux qui veulent retirer leurs allocations familiales doivent veiller à ce que leurs enfants assistent assidûment aux cours dans nos écoles jusqu'à un certain âge prescrit par la loi. Par conséquent, je tiens à faire l'éloge du gouvernement fédéral pour avoir adopté une loi qui prescrit exactement la période à laquelle les enfants doivent aller à l'école pour avoir droit aux allocations.

Ceux qui m'entendent comprennent et savent jusqu'à quel point nos mères de famille, grâce aux allocations familiales, peuvent donner à leurs bambins une meilleure éducation.

Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir présenté cette motion qui nous permet d'exposer nos vues sur la question.

Encore une fois je répète, en terminant, que je suis en faveur que les provinces reçoivent des subventions aux fins d'accorder l'aide nécessaire à notre régime éducatif à condition que ces dernières en arrivent à une entente dans ce sens, mais qu'on ne leur accorde des octrois qu'autant que les principes fondamentaux de la Constitution soient éminemment respectés.

(*Traduction*)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je doute fort que nous soyons saisis au cours de la présente session d'une question plus importante que celle qui fait présentement l'objet de nos délibérations en vertu de cette résolution. Ainsi que je l'ai déjà signalé quand nous avons étudié antérieurement la question, une mesure de ce genre pose des problèmes d'ordre constitutionnel très important. Le député de Témiscouata (M. Pouliot) a très opportunément signalé certains dangers que comporte un projet de ce genre.

J'appuierai la motion. Je compte expliquer pourquoi je le ferai même si je comprends bien l'inquiétude du député de Témiscouata. Je saisirai l'occasion qu'offre l'étude de la résolution pour souligner la nécessité de mesures qui permettront aux gouvernements provinciaux d'offrir à tous les petits Canadiens l'enseignement qu'ils sont aptes à recevoir. Je ne dis rien de nouveau. Je ne répète que ce que j'ai déjà dit maintes et maintes fois bien avant mon arrivée à la Chambre. Les dirigeants, à tous les échelons du gouvernement, n'ont pas de tâche plus importante que celle de veiller à répartir également les avantages de l'enseignement par tout le pays, sans qu'il soit tenu compte des ressources financières des parents ni de l'endroit où habite l'enfant. La façon de mettre ce projet en œuvre présente des difficultés; elle exige le consentement ainsi que l'approbation spontanée et, de fait, la responsabilité des autorités provinciales.

J'espère qu'il me sera possible de répondre, dans l'exposé qui va suivre, à l'inquiétude qu'on a exprimée tantôt. Avant de traiter ce sujet, je voudrais, toutefois, soumettre à la Chambre les raisons pour lesquelles je considère le problème de l'enseignement dans son ensemble comme l'un des plus critiques qu'envisage le Canada. Il ne s'agit pas seulement d'une chose qu'on pourrait mesurer par nos propres idées sur le genre d'instruction que devrait recevoir la jeunesse de notre pays. Nous parlons de tout l'avenir du Ca-

nada. On n'aurait nullement recours à un lieu commun en disant que le genre de pays que deviendra le Canada, au cours des années à venir, dépendra du type d'instruction que nous donnons aujourd'hui et que nous donnerons demain à nos enfants.

La raison qui me faisait dire qu'il s'agit là d'une situation des plus critiques est que nous risquons de ne pas avoir assez d'instituteurs pour enseigner à nos enfants. De fait, nous devons non seulement faire face à cette possibilité, mais à la probabilité,—ou plutôt à la certitude,—que si l'on ne prend aucune mesure pour assurer les fonds nécessaires, nous aurons une telle pénurie d'instituteurs que, dans beaucoup de régions du Canada, se fera jour la grave question de savoir si les enfants pourront obtenir l'instruction normale que nous avons jugée si longtemps une chose toute naturelle. Il ne s'agit pas seulement pour nous de poursuivre les progrès que nous avons réalisés dans l'enseignement durant des années; nous sommes aux prises avec la possibilité très réelle que l'enseignement fléchisse à tel point qu'il sera extrêmement difficile de fournir même un enseignement élémentaire à nos enfants, élément essentiel dans tout pays qui se prétend civilisé.

Ce sont là des termes énergiques mais ils s'appuient sur des faits. Ils se fondent sur des faits que devraient garder à l'esprit aujourd'hui tous les membres de la Chambre et tous les Canadiens. Il est vrai que nous avons bon nombre de magnifiques écoles mais certaines d'entre elles le sont moins. Dans l'ensemble, toutefois, l'érection récente d'écoles nous a dotés d'édifices des plus à la page, munis des moyens d'enseignement les plus avancés. Mais, somme toute, l'instituteur est le premier élément, l'élément primordial et essentiel à toute éducation à l'école. Je dis "à l'école" à dessein, car on sait bien que l'éducation ne se donne pas qu'à l'école. L'éducation se donne à la maison, à l'église et à l'école. En ce moment, il n'est question que de l'éducation dans les écoles.

L'éducation n'est pas un résultat qu'on peut obtenir à la façon de n'importe quel produit industriel. Le plus bel édifice qu'on aurait construit à cette fin n'est rien qu'une masse inerte de briques, de pierres, de verre, de machinerie et d'outillage jusqu'au moment où il y a des instituteurs dans les classes de l'école pour lui donner une vie, un sens et une fin.

L'éducation n'est pas une chose qu'on peut trouver dans une simple formule. C'est quelque chose du cœur, de l'âme et de l'esprit. L'éducation sans religion, l'éducation sans l'élément spirituel qui l'accompagne tant qu'elle se poursuit, peut ne pas être de l'éducation mais seulement de l'instruction.

Il y en a d'autres, ici, qui ont vu les écoles de Russie. Il y a ceux qui ont vu les écoles d'Allemagne et d'Italie sous le régime nazi et sous le régime fasciste. Ce qui importait dans ces pays, c'était l'insistance sur l'aspect purement matériel de l'instruction. Avant la guerre, j'ai vu quelques-unes des plus belles écoles qu'on puisse trouver au monde, des édifices qui depuis lors sont devenus des modèles d'architecture pour les écoles de notre pays et d'autres pays; c'était en Allemagne nazie. Mais les élèves n'y recevaient pas l'éducation; ils n'y recevaient que l'instruction. Certaines de ces écoles dispensaient peut-être une formation technique aussi bonne qu'ailleurs; mais nous avons ressenti les effets mortels de cette formation: ces écoles évitaient l'aspect spirituel de l'éducation, l'élément qui donne la force morale et édifie la vie d'un peuple. Je le répète, c'est quelque chose du cœur, de l'âme et de l'esprit. L'éducation exige de la part des instituteurs un dévouement qui ne le cède qu'au dévouement exigé de ceux qui entrent au service de l'Église. En fait l'instituteur donne, de concert avec le ministre du culte, la qualité que nous voudrions aux conditions de vie de notre pays. Les instituteurs doivent avoir dans l'avenir du pays une confiance fondée sur le sentiment qu'on reconnaît le rôle qu'ils jouent dans la société, si l'on veut qu'ils transmettent cette confiance à l'âme de nos jeunes, ce qui sera la plus belle garantie de succès dans les années à venir. Vous ne pouvez pas attendre des instituteurs qui estiment qu'ils ne sont pas respectés comme ils le devraient, dont les traitements sont inférieurs aux salaires de la main-d'œuvre non spécialisée, qu'ils aient la confiance et l'optimisme qu'ils doivent avoir pour être en mesure de les transmettre aux enfants qui, lorsqu'ils quitteront l'école, devront faire face aux problèmes de la vie dans notre pays.

On nous a dit aujourd'hui ce que touchent les instituteurs dans tout le Canada. L'une des raisons pour lesquelles tant de maîtres quittent l'enseignement c'est qu'ils peuvent, dans d'autres professions où on n'exige qu'une formation très élémentaire, gagner plus d'argent. Le fait que les traitements des instituteurs ne sont pas comparables à ceux qui sont versés dans des professions n'exigeant pas le même degré d'instruction n'est pas la seule cause de la pénurie d'instituteurs. Ce qui est plus grave, c'est que les jeunes gens qui regardent ce que touchent les instituteurs aujourd'hui n'entreprendront certainement pas de longues années de formation et ne dé-

bourseront pas les sommes nécessaires aux études qu'il faut faire avant de devenir instituteur, s'ils peuvent trouver un emploi journalier qui leur rapportera autant dès le début.

C'est là une des raisons pour lesquelles le pays est actuellement menacé d'une pénurie d'instituteurs. On peut mesurer l'étendue du désastre qui nous menace au chiffre estimatif que nous fournit le Bureau fédéral de la statistique: si la tendance actuelle se maintient, le Canada manquera de 25,000 instituteurs en 1955. Qu'on se rappelle ce chiffre en étudiant le problème dont nous sommes saisis. Si la tendance actuelle se maintient, le pays manquera, en 1955, d'un nombre d'instituteurs se rapprochant sensiblement du chiffre du personnel enseignant dans les écoles de l'Ontario.

La conséquence d'un tel état de choses, c'est que nombre d'écoles devront fermer leurs portes tandis que, dans nombre d'autres, la tâche des instituteurs sera si lourde qu'ils seront encore plus fortement tentés de renoncer à leur profession pour une autre imposant un effort physique et une tension nerveuse moins considérables. C'est à dessein que je parle de tension nerveuse. Certains d'entre nous reconnaissent que les enfants qui tapent parfois sur les nerfs de leurs parents ne deviennent pas de petits saints en franchissant la porte de l'école. Quand l'énergie collective d'un groupe de jeunes élèves se trouve concentrée dans une salle de classe, la personne chargée de ce groupe a besoin d'avoir la vocation du professorat et le sens de la discipline; mais il lui faut aussi posséder une patience sans borne et aimer les enfants, pour maintenir cette discipline sans sévérité qui est si essentielle dans nos écoles.

Voilà le problème qui se pose, même si on n'envisage la question qu'en fonction des normes éducatives et des besoins actuels, qui nous inspirent déjà beaucoup d'inquiétude. Cet après-midi, on a dit que trop d'élèves quittent l'école trop tôt et trop jeunes. Je me permets de citer de nouveau les chiffres pertinents. La statistique la plus récente établit qu'environ 55 p. 100 des Canadiens ont fréquenté l'école moins de huit ans. Autrement dit, ils n'ont pas bénéficié de l'enseignement secondaire ou du moins presque pas. A peu près 35 p. 100 seulement des élèves qui commencent la 7e année réussissent à terminer leur formation secondaire. Les autres quittent l'école surtout en 8e, 9e ou 10e année. Voici les chiffres relatifs à ceux qui au pays ont fréquenté l'école moins de huit ans, dans certains cas la fréquentation ayant cessé malheureusement bien avant la huitième année:

Île du Prince-Édouard	50·6 p. 100
Nouvelle-Écosse	50·5 p. 100
Nouveau-Brunswick	58·0 p. 100
Québec	62·5 p. 100
Ontario	40·1 p. 100
Manitoba	49·6 p. 100
Saskatchewan	51·6 p. 100
Alberta	45·0 p. 100
Colombie-Britannique	35·4 p. 100

Ces chiffres dépeignent une situation qui ne saurait satisfaire tout Canadien qui considère l'instruction publique comme la première responsabilité de l'État. Afin que cette affirmation, dégagée de son contexte, ne donne pas l'impression que je soutiens que l'instruction publique incombe directement au gouvernement fédéral, je tiens à faire ressortir le plus nettement possible que l'instruction publique reste et doit rester uniquement du ressort des gouvernements provinciaux. Je songe surtout qu'il importe que le Gouvernement et le Parlement prennent des mesures en vue de fournir les sommes qui permettront aux ministères provinciaux de l'instruction publique de faire face à de graves situations comme celle que nous révèlent ces chiffres.

Je répète que c'est en raison d'un tel état de choses qu'il nous manquera 25,000 instituteurs. Si nous gardions nos élèves à l'école aussi longtemps qu'ils devraient y rester, au lieu d'une pénurie de 25,000 instituteurs, nous en aurions une de 50,000 en 1955. Je le répète, il ne s'agit pas simplement de savoir si nous approuvons le genre d'instruction donnée. Il pourrait se produire un véritable désastre dans notre régime d'enseignement si on ne s'occupe pas de cet état de choses sans plus tarder.

Puisque telle est la situation, puisqu'il faut régler la question de façon à donner à tous, partout au pays, une chance égale de s'instruire, quelles mesures peut-on prendre sans affaiblir la constitution ni empiéter sur la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation? Voilà la question à laquelle il faut apporter une réponse avant de pouvoir proposer une méthode selon laquelle le Gouvernement, appuyé par le Parlement, s'attaquerait au problème. L'an dernier, le gouvernement fédéral a décidé d'accorder des subventions aux universités. Il a de la sorte reconnu qu'il fallait nécessairement accorder aux universités du pays des montants supplémentaires si on voulait qu'elles fussent capables de donner à nos jeunes gens la formation supérieure si essentielle dans un pays qui se développe aussi rapidement que le nôtre.

En accordant ces subventions, le gouvernement fédéral a reconu que plusieurs provinces étaient financièrement incapables de subvenir aux besoins des universités. Malheureusement, la méthode adoptée a déjà donné lieu à des

difficultés. On se souvient qu'au moment où la décision d'accorder des subventions a été prise, j'ai demandé si elles devaient être versées directement aux gouvernements provinciaux. J'ai posé cette question parce que j'estimais que c'était ainsi qu'il fallait agir, parce que deux raisons selon moi militent contre le versement de ces subventions directes du gouvernement fédéral aux universités. Tout d'abord, si ces subventions vont directement aux universités au lieu de passer par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral risque d'aller à l'encontre d'accords spéciaux conclus au sujet d'une université en particulier par le ministère provincial de l'instruction publique.

En outre, le gouvernement fédéral n'étant pas en possession des renseignements qui sont à la disposition des ministères provinciaux, il se peut que, pour certaines raisons, sa subvention soit insuffisante ou même, dans certains cas, trop élevée. A moins qu'il n'établisse à Ottawa un ministère de l'instruction publique, le gouvernement central ne possédera pas les renseignements qui lui permettraient de répartir ces subventions, sauf s'il en détermine le chiffre simplement d'après le nombre d'élèves. Or, pour certaines raisons, on ne peut s'en remettre à ce simple calcul. L'enseignement coûte beaucoup plus cher dans certaines universités que dans d'autres, à cause du genre d'instruction qu'on y donne. Les cours de certaines universités, étant donné leur nature, entraînent des dépenses beaucoup plus fortes que celles d'autres institutions analogues, toutes compétentes que soient ces dernières dans le domaine qui leur est propre. Pour cette raison, afin d'être réellement au courant des besoins d'une université avant de lui accorder une subvention, il faudrait désigner des fonctionnaires pour faire enquête sur l'œuvre accomplie par chaque institution.

M. Robinson: L'honorable député préconise-t-il la nomination de fonctionnaires fédéraux?

M. Drew: Absolument pas. Voilà précisément où je veux en venir. J'ai déjà signalé que nous ne voulons ajouter aucun nouveau service fédéral à ceux qui existent déjà. Nous avons été témoins de ce qui s'est produit au ministère de la Santé. Les mesures d'hygiène et d'hospitalisation, sauf pour ce qui est des hôpitaux militaires, relevaient exclusivement des provinces. Peu à peu le gouvernement fédéral a envahi ce domaine et le ministère de la Santé a pris une telle expansion, compte tenu de son service de publicité, qu'il est aujourd'hui infiniment plus considérable que celui de toute province.

M. Knowles: Malgré tout, il n'a pas encore établi l'assurance-santé.

[M. Drew.]

M. Drew: Nous ne voulons pas confier ce domaine à des fonctionnaires. Or, à défaut de fonctionnaires, tout ministre fédéral ne peut obtenir les renseignements nécessaires que de la source qui s'impose, le ministère de l'instruction publique de la province. Dans ce cas, que le Gouvernement agisse d'abord comme il se doit et verse les subventions directement aux gouvernements provinciaux, ou qu'il mette à la disposition des provinces des ressources financières suffisantes pour que les universités ou les écoles n'aient pas à solliciter d'aide financière d'autre source que du ministère provincial.

L'une des raisons pour lesquelles je souligne l'importance de ne pas établir un nouveau service sous le prétexte de nouvelles subventions, c'est que, même à l'heure actuelle, la lecture de certains communiqués publicitaires pourrait nous faire croire que les subventions de l'État aux universités présentement constituent les principales subventions que reçoivent ces institutions. Gardons les justes proportions. En ce qui me concerne, j'ai approuvé,—sincèrement approuvé,—le crédit de $7,100,000 accordé l'année dernière. J'ai nettement indiqué qu'à mon avis, ces subventions devaient aller directement au ministère de l'instruction publique. Puis-je rappeler à mes honorables collègues que le gouvernement de l'Ontario fournit, à lui seul, 8 millions de dollars sous forme de subventions aux universités de cette province, et plus de 60 millions de dollars à des fins d'enseignement. Gardons les justes proportions. Ce qui a été accordé jusqu'ici constitue certes une aide utile et souhaitable mais qui ne répond qu'à une faible partie des besoins de nos universités.

L'an dernier, cependant, le gouvernement fédéral a décidé de verser des subventions aux universités afin de leur venir en aide. Aussi, je ne vois pas comment il peut se refuser à accorder des subventions dans d'autres domaines sous prétexte que cela empiéterait sur les prérogatives constitutionnelles des provinces. En somme, les universités relèvent exclusivement des ministères provinciaux de l'instruction publique au même titre que les écoles primaires ou secondaires.

Des voix: Non! non!

M. Drew: Les dénégations des députés n'aboutissent qu'à prouver qu'ils ne saisissent pas le régime de répartition constitutionnelle des responsabilités qui règne au Canada. Ils font voir avec clarté pourquoi il nous est indispensable de répéter sans nous lasser en quoi consiste la division réelle de la responsabilité constitutionnelle dans ces autres domaines.

M. Low: Peut-être faut-il voir ici le triomphe de l'espoir sur l'expérience?

M. McCusker: Et l'Université McGill? Ne relève-t-elle pas des autorités provinciales?

M. Drew: Dans chaque province, les universités relèvent de l'administration provinciale, pour autant qu'elles lui sont soumises.

M. McCusker: Voilà qui est différent.

M. Drew: Je ne veux pas me laisser distraire par ces interruptions stupides. Ce n'est pas différent. Ni le gouvernement fédéral ni aucun gouvernement provincial ne s'est arrogé le droit de diriger les universités. Ils ont aidé les universités et j'espère qu'aucun membre de la Chambre ne prétendra que les universités devraient être dirigées par le ministère de l'instruction publique de la province, et constituer ainsi des universités provinciales. Je souhaite que même les moyens indirects que nous employons ne placent jamais nos universités directement sous la coupe du Gouvernement ou de l'un de ses successeurs au Canada.

Voici exactement ce que j'essaie de faire comprendre. Nous sommes saisis d'un problème qui réclame une solution. Que ce soit par des subventions comme celles qui ont été versées pour aider les universités ou que ce soit par d'autres moyens, une chose absolument essentielle, à moins que nous ne voulions mener le pays vers de graves difficultés, c'est d'assurer des ressources financières à nos écoles,—primaires, secondaires, techniques et universitaires,—afin que chaque enfant au Canada ait l'occasion d'obtenir l'instruction à laquelle son intelligence le rend apte.

J'ai dit qu'il y avait diverses méthodes, mais celle que je préfère,—voilà longtemps que je fais connaître mon sentiment là-dessus, —consisterait pour le gouvernement fédéral à se retirer des domaines fiscaux qu'il a envahis et à autoriser les provinces à toucher les revenus grâce auxquels elles pourront s'acquitter de leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral actuel occupe illégalement certaines domaines provinciaux d'imposition. Il n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite de quitter les domaines fiscaux occupés par lui durant la guerre; il ne fait absolument rien pour permettre la conclusion de nouveaux accords satisfaisants.

M. Lesage: Nommez les domaines fiscaux.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je présume que quiconque a qualité pour siéger en cette enceinte connaît les domaines fiscaux que le gouvernement fédéral a envahis.

M. Lesage: Mais vous savez que vous touchez un sujet délicat.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne touche pas un sujet délicat. Je traite une question qui a été discutée avec la plus grande franchise aujourd'hui et en bien d'autres occasions. On voudra bien me permettre de signaler une des raisons pour lesquelles nous devrons bientôt prendre des dispositions à cet égard. Le budget des dépenses, déposé aujourd'hui, indique que le gouvernement fédéral prélèvera l'an prochain 600 millions de dollars de plus que l'an dernier. Les impôts augmenteront de 600 millions de dollars au pays. Les provinces auront en conséquence plus de difficulté à faire face à leurs besoins. La plupart des provinces, sinon toutes, ne pourront absolument pas, par suite de ce prélèvement supplémentaire, trouver les fonds additionnels dont elles ont besoin pour régler le problème de l'enseignement. C'est un point dont tous les députés doivent bien se pénétrer.

En outre, tandis que nous envisageons un relèvement des impôts qui atteindra 600 millions de dollars au cours de l'an prochain, nous nous rendons compte que cette augmentation a lieu à un moment où les gouvernements provinciaux demandent de l'aide dans bien des domaines,—aide qu'ils n'ont pas encore reçue,—et que cette augmentation de 600 millions n'est pas destinée à faire droit à ces demandes. C'est pourquoi j'affirme que la motion dont nous sommes saisis peut bien être considérée tout simplement comme une demande adressée au Gouvernement pour qu'il reconnaisse le besoin de résoudre ce problème en ce moment, qu'il cesse de se soustraire à ses responsabilités et qu'il convoque toutes les provinces à une véritable conférence fédérale-provinciale pour chercher à trouver comment faire le rajustement des impôts qui accordera aux gouvernements provinciaux le degré de pouvoir d'imposition auquel ils sont en droit de s'attendre pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Nous avons vu que les méthodes employées pour accorder les subventions aux universités l'an dernier ont donné lieu à des problèmes. Ce n'est que ces derniers jours qu'il a été déclaré qu'on s'attend que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec concluent prochainement une entente pour permettre le versement de subventions aux universités de cette province. Nous ne voulons pas que la chose se répète dans toute nouvelle mesure qu'on pourra prendre pour résoudre ce pressant problème.

Quand je considère l'ensemble de ce problème, il me semble que le temps est venu de reconnaître que, si les provinces sont incapa-

bles de payer les dépenses accrues de l'instruction publique, c'est simplement parce que le Gouvernement fédéral continue délibérément à se soustraire à son obligation solennelle d'abandonner les domaines d'imposition qu'il a fait siens au cours de la dernière guerre et de trouver un mode satisfaisant d'imposition, qui donnerait aux gouvernements provinciaux non seulement les moyens financiers de satisfaire leurs besoins, mais la véritable responsabilité en ce qui concerne les domaines qui relèvent uniquement de leur compétence.

M. l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McCann: En l'absence du leader de la Chambre, je me permets de donner le programme de nos travaux pour demain. En conformité de l'article 15 du Règlement, nous étudierons les bills d'intérêt public et les articles figurant au *Feuilleton*.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LE RÈGLEMENT

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Matthew MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria) présente le 1er rapport du comité permanent du Règlement et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 10, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Doreen Rowe".—M. Winkler.

Bill nº 11, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Minnie Hogbin Neale".—M. Winkler.

Bill nº 12, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ailsie Jean Coghlin Hands".—M. Winkler.

Bill nº 13, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hellmann".—M. Winkler.

Bill nº 14, intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jesse Marie Gangin dit Gilmore Cooney".—M. Winkler.

Bill nº 15, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Richardson Tait".—M. Winkler.

Bill nº 16, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Vaughan Troy Campbell".—M. Winkler.

Bill nº 17, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Margaret Graham".—M. Winkler.

Bill nº 18, intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Pomp Gates, autrement connue sous le nom de Bernice Frank Gates".—M. Winkler.

Bill nº 19, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson".—M. Winkler.

QUESTIONS

FIÈVRE APHTEUSE—ÉPREUVES EN SASKATCHEWAN

M. Argue:

1. Combien a-t-on affectué d'épreuves en Saskatchewan afin de savoir si des animaux *a*) étaient atteints, *b*) étaient porteurs de la fièvre aphteuse?

2. En quoi consistait chaque épreuve et quels ont été les résultats dans chaque cas?

3. Quelles sont les installations requises pour établir le diagnostic de la fièvre aphteuse?

4. Y a-t-il de telles installations en Saskatchewan?

5. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits sont-elles situées et qui en a la direction?

Le très hon. M. Gardiner:

1. *a*) et *b*): 9.

2. Les épreuves ont consisté à inoculer les animaux, en vue d'établir s'ils étaient atteints de la fièvre aphteuse; les réactions ont été positives dans quatre cas et négatives dans les cinq autres.

3. Le matériel servant à l'inoculation d'animaux susceptibles et non susceptibles d'infection permettrait à un vétérinaire compétent d'effectuer ces épreuves d'inoculation. Les épreuves tendant à établir un diagnostic en laboratoire exigent un personnel ayant reçu une formation spéciale dans le domaine des virus et de la sérologie, ainsi que les installations spéciales que supposent l'isolement, la purification de l'air, la collecte et le traitement des eaux d'égout, etc.

4. et 5. Les épreuves d'inoculation peuvent être effectuées sur place, mais les épreuves de laboratoire exigent les installations spéciales ci-dessus mentionnées. Au Canada, ces installations ne se trouvent qu'à l'Institut de recherches sur les maladies des animaux, à Hull (P. Q.).

LAITAGES—IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS EN 1951

M. Wright:

1. Quel a été le total des importations suivantes, au cours de chaque mois, en 1951 et en 1952 jusqu'à ce jour: *a*) beurre, *b*) fromage, *c*) poudre de lait, *d*) lait évaporé, *e*) lait entier?

2. Quel a été le total des exportations de ces produits au cours de la même période?

Le très hon. M. Howe:

1.

IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS DESTINÉS AUX CONSOMMATEURS CANADIENS, AU COURS DE CHAQUE MOIS, DE JANVIER 1951 À JANVIER 1952

Mois	Beurre	Fromage	Lait, non écrémé en poudre	Lait, condensé ou évaporé	Petit lait séché, lait écrémé séché et lait de beurre séché	Lait frais
	livres	livres	livres	livres	livres	
1951						
Janvier	.....	634,640	.....	.....	834,039	
Février	2,083,277	303,241	302	210	1,267,132	
Mars	2,856,127	1,177,944	440	120	1,524,942	
Avril	2,000	277,830	72	3,910	481,671	non
Mai	1,470	393,194	526	3,720	178,500	
Juin	1,600	548,748	8,415	566	285,244	classé
Juillet	152,794	472,430	.....	.....	620,814	
Août	45,069	1,112,824	3,320	420	735,490	séparément
Septembre	470,500	4,913,781	17,429	53	198,170	
Octobre	7,088,559	574,925	981	3,282	510,834	
Novembre	3,564,631	801,967	381	1,920	177,920	
Décembre	1,221,873	476,944	.....	5,631	280,614	
1952						
Janvier	1,835,271	2,256,830	922	5,230	23,000	

2.

EXPORTATIONS CANADIENNES DE PRODUITS LAITIERS, AU COURS DE CHAQUE MOIS, DE JANVIER 1951 À JANVIER 1952

Mois	Beurre	Fromage	Lait non écrémé en poudre	Lait écrémé en poudre	Lait condensé	Lait évaporé	Lait frais
	livres	livres	livres	livres	livres	livres	gallons
1951							
Janvier	51,800	453,800	473,000	65,400	185,800	280,300	.....
Février	21,300	689,900	336,500	49,500	204,700	526,600	150
Mars	17,600	287,900	533,300	20,500	294,800	403,300	267
Avril	26,600	178,000	596,300	25,000	429,800	762,100	.....
Mai	67,400	108,800	1,248,500	2,500	1,020,800	1,216,400	1,044
Juin	86,000	1,329,100	1,079,000	11,400	1,091,000	1,210,900	3,001
Juillet	33,000	2,635,100	917,300	45,900	1,839,600	1,940,300	.....
Août	65,200	4,627,800	1,102,300	15,800	503,100	4,639,300	3,132
Septembre	27,800	6,210,000	343,100	57,500	143,200	3,273,100	1,476
Octobre	27,500	8,104,600	858,600	90,800	234,300	1,868,700	.....
Novembre	82,000	5,089,200	1,626,000	191,600	1,502,900	1,733,100	7,211
Décembre	37,500	939,000	991,300	455,000	815,800	3,784,600	1,242
1952							
Janvier	53,800	168,400	290,100	200,600	48,000	501,200	2,496

IMMEUBLE DE DISTRIBUTION DU COURRIER À WHALLEY (C.-B.)

M. Cardiff:

1. L'État est-il propriétaire du nouvel immeuble utilisé pour la distribution du courrier à Whalley (Colombie-Britannique)?

[M. Wright.]

2. Sinon, qui en est le propriétaire, quel en est le loyer mensuel et à qui est versé ce loyer?

M. Fournier (Hull):

1. Non.

2. *a*) M. Thomas Binnie; *b*) $497; *c*) M. Thomas Binnie.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONTRATS DE FABRICATION DE CHAUSSURES

M. Lennard:

1. Combien a-t-on accordé de contrats de fabrication de chaussures pour le compte du ministère de la Défense nationale, depuis le 15 avril 1951 jusqu'au 29 février 1952?
2. Quelle était l'importance de ces contrats?
3. Quels en ont été les adjudicataires?
4. Quelle était la valeur de chaque adjudication?

AIDE FINANCIÈRE À L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Knight:

1. Au cours des trois dernières années financières, quelle a été l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral à chaque province, *a*) aux titres suivants: formation agricole, formation technique, formation professionnelle, formation de la jeunesse, écoles indiennes, aide aux étudiants, aptitude physique, recherches nationales dans les universités *b*) à tout autre titre applicable?
2. Quelles sommes a-t-on versées et versera-t-on approximativement en subventions fédérales *a*) aux universités, dans chaque province, au cours de l'année financière courante; *b*) aux provinces, en vue de l'achat de manuels destinés à l'enseignement de langues aux immigrants?

COMPTES PUBLICS

REVENUS ET DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre des Finances peut-il nous dire quand il compte publier l'état, dressé par le contrôleur du trésor, des revenus et des dépenses pour le mois de janvier et pour les dix premiers mois de la présente année financière?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Cet état sera publié, je crois, le 8 avril.

M. Fleming: Pourquoi attendre jusque-là?

IMPÔT SUR LE REVENU

DÉCISION RELATIVE À LA PRODUCTION DE DÉCLARATIONS D'IMPÔTS EN COUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Puis-je poser une question au ministre du Revenu National, au sujet d'une récente décision rendue par le Juge Wilson, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'un procès en entente délictueuse au cours duquel, en dépit des objections des conseillers juridiques du ministère du Revenu National...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: Ma foi, je dois bien lui dire ce que j'entends lui demander.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il avoir l'obligeance de présenter ses observations sous forme de question.

M. Diefenbaker: Voici donc ce que je veux demander au ministre: le juge a décrété que les déclarations d'impôts sur le revenu ne sont pas de caractère confidentiel et peuvent être exhibées devant le tribunal; le ministère pourrait-il insérer dans la loi une disposition stipulant que les déclarations d'impôts sont confidentielles et ne peuvent être produites comme pièces à conviction.

L'hon. J. H. McCann (ministre du Revenu National): La division du fisc du ministère du Revenu national s'est constamment opposée à la présentation en cour des déclarations d'impôts sur le revenu. Mais dans ce cas-ci, c'est le juge qui en avait ordonné la présentation. Nous avons demandé à la division des appels de la Cour de la Colombie-Britannique le droit d'interjeter appel. On nous a accordé ce recours et nous interjeterons appel au moment opportun.

M. Diefenbaker: L'appel provient-il de ce que le ministère soutient toujours que les déclarations ne peuvent être admises à cause de leur caractère confidentiel?

L'hon. M. McCann: Exactement.

M. Graydon: Personne ne devrait avoir le droit de mettre le nez dans les affaires des autres de cette façon.

LES PENSIONS

NATIONAL-CANADIEN—SERVICE ADMINISTRATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question à la fois au ministre des Transports et à son collègue des Finances. Le Gouvernement a-t-il reçu des observations, récemment, d'ex-employés du National-Canadien dont la pension n'est que de $25 par mois et de fonctionnaires retraités, en vue du relèvement de ces pensions insuffisantes? Le Gouvernement est-il à étudier des demandes en ce sens formulées récemment?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Oui. Hier j'ai vu un groupe de cheminots retraités qui représentaient, toutefois, je pense, surtout les pensionnés du chemin de fer Intercolonial et du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, quoiqu'ils aient prétendu représenter également des employés retraités du National-Canadien. Je leur ai fait savoir, après présentation de leur mémoire, que celui-ci serait examiné.

M. Knowles: Le ministre des Finances nous dira-t-il si on en usera de même avec les fonctionnaires retraités?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): On n'a pas soulevé la question récemment.

M. Knowles: Le ministre a-t-il dit que la question a été soulevée récemment ou qu'elle ne l'a pas été?

L'hon. M. Abbott: J'ai dit qu'elle n'avait pas été soulevée récemment et que le Gouvernement conserve l'attitude que j'ai déjà exposée maintes fois à la Chambre.

M. Knowles: Si le ministre veut bien vérifier son courrier, il constatera qu'on lui a récemment soumis la question.

L'hon. M. Abbott: Si le député entend par là que j'ai reçu des lettres à ce sujet, la réponse est évidemment affirmative.

LE BÉTAIL

INFECTION CHARBONNEUSE—EXISTANCE DE LA MALADIE CHEZ LES BESTIAUX DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le *State department* d'Indianapolis a publié un avis dans lequel il signale que l'infection charbonneuse, cette maladie mortelle qui frappe les bestiaux, a fait son apparition dans les limites de l'État, venue de l'Ohio. Le ministre est-il au courant de cet état de choses. Quelles mesures prend-on pour empêcher la maladie de pénétrer chez nous?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): On ne m'a pas prévenu que la maladie menaçait de se propager. Je puis cependant assurer au député que si nous avons reçu des renseignements en ce sens, les mesures qui s'imposent ont été prises.

FIÈVRE APHTEUSE—GRAINES DE SEMENCE ET OUTILLAGE POUR LEUR NETTOYAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que l'époque des semailles approche rapidement, songera-t-on immédiatement à modifier le règlement de quarantaine en vue de permettre le transport des semences et des machines à nettoyer les graines de semence, d'une ferme à l'autre, dans la région mise en quarantaine?

[L'hon. M. Chevrier.]

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je ne crois pas qu'il soit possible de relâcher, de façon générale, le règlement dans la région mise en quarantaine, afin de permettre le transport des semences et des machines à nettoyer les graines de semence. Le député se rendra compte, j'en suis sûr, qu'on ne peut pas transporter ces articles de certaines fermes à d'autres dans la région. Je suis bien persuadé également qu'on prend toutes les dispositions possibles pour permettre aux cultivateurs d'obtenir les semences dont ils auront besoin à l'époque des semailles. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de difficulté à cet égard.

M. Argue: Puis-je poser une autre question? Des vétérinaires délivreront-ils des certificats dans la région, afin que les cultivateurs aient l'autorisation de transporter les semences à nettoyer et les machines nécessaires, lorsqu'ils devront acheminer des semences vers une ferme qu'ils doivent ensemencer ou qu'ils doivent se procurer des semences dès maintenant? Je n'ai pas demandé de supprimer l'application du règlement.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons là-bas des gens qui nous renseignent sur toutes les conséquences possibles de la fièvre aphteuse dans cette région et sur les mesures prises à cet égard. De fonctionnaires d'Ottawa se sont rendus sur place au cours des dernières vingt-quatre heures en vue de s'assurer que l'on fait tout ce qu'il faut. Ils me disent que les choses sont si bien organisées, grâce à la collaboration de tous, qu'il y a probablement moins de plaintes dans cette région qu'ailleurs au Canada. Cela est de nature à nous rassurer que cette question recevra toute l'attention voulue.

CRÉDIT AGRICOLE

QUESTION AU SUJET DE L'EXPLOITATION DE 1952

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Vu les lourdes pertes subies par les cultivateurs de l'Ouest par suite de l'humidité en 1951 et de l'apparition de la fièvre aphteuse, le ministre nous dira-t-il quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour permettre à ces cultivateurs d'obtenir du crédit en vue de leur exploitation de 1952.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Qu'on me permette de dire tout de suite qu'autant que je sache, les cultivateurs n'ont pas subi de lourdes pertes relativement à la récolte courante. C'est la plus grande récolte jamais obtenue dans l'Ouest canadien;

je pense que quand la récolte sera terminee, on constatera qu'elle aura été la plus rémunératrice jamais obtenue dans l'Ouest.

En deuxième lieu, une loi distincte prévoit e dédommagement des pertes dues à la fièvre aphteuse.

En troisième lieu, sur les crédits mis à la disposition des cultivateurs pour 1951-1952, ceux-ci n'ont employé que le vingtième environ du montant voté. J'en conclus qu'aucune disposition du genre de celle que propose le député n'est nécessaire ni désirable.

PÊCHERIES

MORUE SALÉE DE TERRE-NEUVE—CONVERTIBILITÉ DU STERLING—VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. Prend-on des dispositions en vue d'assurer la convertibilité du sterling à l'égard de la production de morue salée, à Terre-Neuve, en 1952? Les pêcheurs de Terre-Neuve recevront-ils un versement d'appoint pour l'année 1951?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Le représentant de Saint-Jean-Est a posé, en fait, deux questions. La première concerne la convertibilité du sterling pour l'achat de la morue salée de 1952. Je peux dire à l'honorable député qu'on prend des dispositions en vue de la vente, en Europe, de la morue salée de 1952. Nous saurons à quoi nous en tenir bien avant la nouvelle saison de vente.

La deuxième question de l'honorable député a trait à des versements d'appoint aux pêcheurs de Terre-Neuve pour l'année 1951.

A ce propos, je puis dire au député que les prix que les pêcheurs de Terre-Neuve ont touchés jusqu'ici pour leur poisson salé de 1951 sont supérieurs à ceux de l'année précédente. Dans l'entre-temps, le marché demeure très actif et l'expédition des produits s'effectue de la façon la plus satisfaisante. Cependant, on ne peut savoir encore ce que rapporteront ces ventes à l'étranger. Nous n'avons aucune raison de supposer qu'aucun nouvel accord n'interviendra entre vendeurs et pêcheurs à la suite des exportations actuelles. Tant qu'on ne connaîtra pas les faits et résultats définitifs à cet égard, il sera trop tôt pour aborder la question des versements d'appoint. Pour le moment, l'Office de soutien du prix des pêcheries fait une revue constante de la situation.

LA DÉFENSE NATIONALE

POLYGONE D'EXERCICE POUR AVIONS SUR LE LAC ÉRIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. O. Campney (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Lundi dernier, l'honorable député de Kent (M. Huffman) m'a posé deux questions au sujet d'un polygone d'exercice pour avions sur le lac Érié auxquelles je voudrais répondre maintenant. Voici la première:

Un accord est-il intervenu entre le ministère canadien de la Défense nationale et le département de la Guerre aux États-Unis, en ce qui concerne l'établissement dans le lac Érié d'un polygone d'exercice pour avions à réaction et autres utilisant des munitions de guerre?

La réponse est oui; un accord conclu en octobre dernier par voie d'échange de notes entre les deux pays expirera le 31 décembre 1952 et pourra alors être renouvelé ou non du consentement mutuel des deux intéressés.

Pourquoi toute la partie du lac dont il s'agit se trouve-t-elle au nord de la frontière, ainsi que le montre un plan paru le 15 mars dans la *Free Press* de London?

De fait, les limites assignées à la région par la *Free Press* de London ne sont pas exactes; toutefois, l'ensemble de la région du polygone d'exercice se trouve entièrement du côté canadien de la frontière internationale. Il en a été ainsi décidé en vue de permettre à un seul pays, en l'occurrence, le Canada, d'assumer pleine compétence et entière surveillance. La région est à une bonne distance du littoral; l'utilisation en fera l'objet de mesures de précaution suffisantes à assurer que la sécurité des personnes et des biens, en dehors de la zone, ne sera aucunement menacée.

TRAITÉ DE PAIX AVEC LE JAPON

RATIFICATION DE LA PART DES SIGNATAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'autre jour, l'honorable député de Peel (M. Graydon) a posé, au sujet de la ratification du traité de paix avec le Japon, une question à laquelle je puis répondre aujourd'hui. La ratification du traité est chose faite et l'instrument est déposé au nom du Royaume-Uni et du Japon. L'Australie et Ceylan ont mis la dernière main à leurs dispositions parlementaires en vue de la ratification. Des dispositions analogues sont prises mais non terminées aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et en France.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DU CONGÉ DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Ross (Souris): Puis-je demander au premier ministre si l'on a pris une décision au sujet de la durée du congé de Pâques cette année?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne voudrais pas dire qu'une décision a été prise à ce sujet. Il a simplement été décidé que j'inscrirai au *Feuilleton* une motion,—sujette, il va sans dire, à la décision de la Chambre,—portant que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi après-midi ou le mercredi soir de la Semaine Sainte, restera ajournée jusqu'au lundi suivant la semaine de Pâques.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉGALE RÉPARTITION DES AVANTAGES— AIDE AUX PROVINCES

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 19 mars, sur la motion de M. Knight:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, hier, au moment de la levée de la séance, j'avais expliqué pourquoi nous comptions appuyer la motion. Je vais maintenant exposer brièvement les raisons convaincantes pour lesquelles à mes yeux le Gouvernement doit accepter la motion et y donner suite, sans pour autant empiéter d'aucune manière sur la compétence exclusive des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement.

Le Parlement n'a ni la mission ni le droit d'intervenir directement ou indirectement dans un secteur de l'enseignement proprement dit. L'enseignement toutefois, intéresse tout le monde. En tant que Canadiens et membres de la Chambre, nous devons nous préoccuper au plus haut point de l'enseignement. Dans la mesure où le Gouvernement et le Parlement du Canada ont le pouvoir d'assurer que les gouvernements des provinces disposeront des ressources financières suffisantes pour offrir aux enfants l'occasion égale de s'instruire, nous, les députés, devrions faire notre possible afin de garantir que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour donner aux provinces des revenus correspondant à leurs engagements d'ordre constitutionnel.

Les autorités de l'enseignement et celles des municipalités n'ont pas aujourd'hui de plus grave problème à résoudre que celui que pose l'accroissement du coût de l'enseignement. Étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de relever les traitements des instituteurs et qu'ils n'ont pas la possibilité immédiate de trouver les fonds nécessaires pour y procéder, les autorités municipales et scolaires ne pourront, à moins qu'un changement n'intervienne dans la situation, offrir l'encouragement qui empêcherait l'épuisement continuel et toujours plus rapide des réserves de personnel enseignant dans notre pays.

J'ai signalé hier que le Bureau fédéral de la statistique estimait que, si le personnel enseignant continue à diminuer, on manquera, en 1955, de 25,000 instituteurs. Ce serait désastreux pour tout le régime de l'enseignement au Canada. J'ai fait également ressortir que cette évaluation se fonde sur le pourcentage actuel des présences des élèves. La proportion d'élèves qui fréquentent l'école et la durée de leurs études sont loin d'être satisfaisantes. Ainsi que je l'ai indiqué hier en citant des chiffres à l'appui, les élèves quittent l'école beaucoup trop tôt pour plusieurs raisons. Le nombre augmentera si, en raison du manque de personnel enseignant, les classes sont bondées et si les instituteurs ne peuvent prêter à chaque élève une attention particulière. S'il nous était possible d'offrir à chaque enfant, par tout le Canada, les occasions d'enseignement qu'il devrait avoir, et de doter cet enseignement d'une mesure d'égalité proportionnelle à l'aptitude de chaque enfant, sans tenir compte des moyens dont disposent ses parents ou de l'endroit où il habite, il nous manquerait probablement, en 1955, 50,000 et non 25,000 instituteurs.

Je le répète: l'avenir même de notre pays est dangereusement menacé par la possibilité que les dix provinces ne pourront peut-être pas continuer d'assurer le genre d'enseignement qui nous a permis d'avancer sur la route du progrès. Il ne s'agit pas d'étendre davantage l'instruction; il y a grave danger que les études, au lieu d'avancer, reculent par suite d'une pénurie d'instituteurs et des difficultés toujours croissantes qu'éprouvent les autorités municipales et pédagogiques à trouver l'argent nécessaire pour acquitter les lourdes dépenses relatives à l'enseignement.

C'est pour ces raisons, et parce que la question nous intéresse tous, y compris mes honorables amis qui ont rédigé la motion, que je redis avec toute la conviction dont je suis capable: la proposition invitant le gouvernement fédéral à essayer de prendre contact avec les gouvernements provinciaux afin d'entamer avec eux des discussions qu'on aurait dû entamer bien plus tôt, en vue de mieux répartir les sources d'imposition à

l'intérieur du Canada et d'assurer aux gouvernements provinciaux des ressources monétaires suffisantes à même leurs propres revenus. Les enfants des diverses provinces pourraient ainsi jouir, dans le domaine de l'instruction, d'une égalité de traitement souhaitée, j'en suis convaincu, par tous les membres de la Chambre.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Au moment de prendre part au débat, je me dois d'abord d'indiquer bien clairement que je prends la parole à propos d'un projet de résolution présenté par un simple député et non pas à propos d'une résolution d'initiative ministérielle ou intéressant la politique du Gouvernement.

Je crois qu'on a répété à satiété que le droit des législatures provinciales en matière d'enseignement est, de tous les droits provinciaux, celui dont certaines, sinon toutes les provinces, sont le plus jalouses. C'est pourquoi, dans les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, le gouvernement central a toujours cru que l'initiative en matière d'enseignement devait venir des gouvernements provinciaux. Pour autant que je sache, les gouvernements provinciaux n'ont jamais présenté au gouvernement fédéral la question même qui fait l'objet de cette résolution ni n'ont jamais soulevé le problème que posent les frais de l'enseignement sauf à titre de poste du budget provincial qui a naturellement été traité dans le rapport Rowell-Sirois, et a été étudié au cours de la conférence tenue au sujet des propositions fédérales de 1945, ainsi que, naturellement, à toutes les conférences fédérales-provinciales tenues pour l'examen des questions fiscales.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral n'a jamais, comme tel, eu l'occasion de considérer comme élément de son programme l'objet même de la résolution dont nous sommes saisis. Il est vrai, comme je viens de le dire, que cette question a été traitée par ailleurs. Je n'ai aucun doute que quelques-uns de mes collègues se sont déjà formé une opinion sur ce sujet, tout comme je l'ai fait moi-même. Il va donc de soi que je n'exprime ici aujourd'hui que mes propres idées, encore que la plupart de mes collègues, sans doute, seront de mon avis.

Je veux féliciter tous ceux qui ont participé à cet excellent débat; ils ont en effet précisé un bon nombre des points, juridiques et pratiques, que soulève le projet de résolution. On n'a pas tort non plus de dire qu'ils sont presque arrivés au point névralgique de cette question, même si,—je l'affirme en toute déférence,—ils ne nous ont pas dit où, précisément, il se trouve.

De ce qu'on a dit, on peut conclure que l'accord s'est fait au moins sur certains aspects de la question. Il est bien inutile, par exemple, de répéter toutes les lapalissades qu'on a pu formuler en ce qui concerne l'importance énorme de l'instruction dans notre vie nationale. Il n'est pas non plus indispensable de discuter longuement la question de l'insuffisance des traitements des instituteurs, insuffisance manifestée par le peu d'attrait qu'exerce, du point de vue pécuniaire, l'enseignement, toutes choses étant égales par ailleurs. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu le chef de l'opposition (M. Drew) et nos collègues de Saskatoon (M. Knight), d'Eglinton (M Fleming) ou de Red-Deer (M. Shaw) nous dire, en termes si nets, non seulement que l'instruction ressortit exclusivement aux provinces aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais qu'il serait impensable qu'il pût en être autrement. Lorsque l'honorable député de Red-Deer dit qu'il ne faut pas qu'un enfant soit privé du droit de s'instruire, il énonce un truisme que personne ne voudrait révoquer en doute. On peut dire que l'accord général qui règne à la Chambre sur les principes énoncés jusqu'ici au cours du débat permet d'examiner les faits beaucoup mieux qu'on ne le pourrait si l'on ne s'entendait pas sur ces principes.

Après avoir indiqué ce sur quoi nous sommes d'accord, peut-être serait-il bon de préciser sur quels points, je l'avoue à regret, je ne partage pas l'avis de certains députés. Je ne suis pas d'accord avec le chef de l'opposition, par exemple, lorsqu'il affirme que, parce que le gouvernement fédéral a versé des subventions aux universités du Canada, il reconnaît par là qu'il peut et qu'il doit verser, au titre de l'enseignement primaire, de fortes subventions aux gouvernements provinciaux.

A ce propos, l'honorable député a longuement souligné que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère aux assemblées législatives une compétence exclusive dans le domaine de l'instruction publique. C'est vrai, bien sûr. Je ferai observer que quiconque connaît le moindrement l'histoire du Canada doit se rendre compte que verser des subventions à des universités tout à fait autonomes et sans caractère politique, surtout quand ces subventions ne constituent qu'un élément mineur de leur revenu total, n'est pas du tout la même chose que de verser, comme on l'a proposé, une subvention qui représenterait une bonne partie des revenus des écoles primaires de la province, aux gouvernements provinciaux dont les ministères de l'instruction publique dirigent et surveillent active-

ment tout le régime éducatif primaire de la province; ce sont eux qui en tracent le programme. Il n'y a aucune comparaison possible entre les deux et l'honorable député fait une analogie que je dois tenir pour boiteuse.

Ce n'est pas par accident qu'au moment de la confédération on a remis aux provinces le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation. C'est une disposition sur laquelle ont insisté certains pères de la confédération, qui posaient cette condition à la création du Canada, parce qu'ils voulaient protéger leur religion, leur langue et leur mode de vie. A quoi cela tient-il? C'est que l'enseignement élémentaire se préoccupe entièrement de l'instruction des jeunes durant la plus importante période de leur formation, instruction d'une souveraine importance pour la formation religieuse, la préservation de la langue et de la culture, comme il est dit dans le rapport Rowell-Sirois. Je cite un extrait de la page 51 du volume II de ce rapport:

> Nous avons déjà dit que la direction de l'instruction de la jeunesse pendant la période de scolarité doit rester aux mains des provinces (subordonnément, bien entendu, à la sauvegarde des minorités religieuses, contenue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ses amendements). Une liberté complète en une matière aussi essentielle à la vie sociale et culturelle d'un peuple nous paraît indispensable à toute autonomie provinciale digne de ce nom; il est clair, d'autre part, que toute tentative visant à modifier les dispositions existantes provoquerait une formidable opposition et des ressentiments profonds.

Monsieur l'Orateur, quiconque prend le temps de réfléchir un peu à cette question se rend compte de la difficulté que présente le versement aux provinces de subventions fédérales considérables destinées à l'instruction élémentaire. Si ces subventions étaient assez importantes, le Trésor fédéral ne pourrait les accorder aux gouvernements provinciaux sans assumer une certaine responsabilité sur la manière dont elles seraient dépensées. Si le gouvernement fédéral,—le gouvernement actuel ou tout gouvernement subséquent,—cherchait à imposer ses vues quant à l'emploi, par les provinces, de ces subventions aux fins de l'enseignement primaire, cela constituerait, de l'avis d'un grand nombre de Canadiens sincères parmi lesquels je me range, une ingérence dans l'autorité exclusive dont jouissent les assemblées législatives des provinces à l'égard de l'enseignement; or, sous certains gouvernements et dans certaines circonstances, cela pourrait être extrêmement nuisible. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, de concert avec le chef de l'opposition, je crois qu'il est bien préférable que le gouvernement fédéral,—s'il doit vraiment fournir de l'aide,—assure aux provinces

d'autres ressources financières, sans toutefois leur accorder des fonds destinés à l'enseignement primaire.

Nous sommes parfaitement d'accord, le chef de l'opposition et moi-même, à ce sujet, et notre point de vue est confirmé par le rapport Rowell-Sirois. A la page 52 de ce rapport on lit ce qui suit (ma citation est assez longue, car il s'agit de la recommandation définitive du rapport à ce sujet):

> Plusieurs délégations nous ont fait observer que le Dominion devrait fournir son aide financière aux provinces à diverses fins, entre autres l'allocation de bourses d'études, l'enseignement technique, les subventions aux fins générales d'éducation, à condition que les provinces, de leur côté, ne compriment pas leur budget d'éducation. Ces observations paraissent résulter surtout de l'émoi provoqué par la compression que certaines provinces durent opérer par suite de la crise, dans leurs budgets aux fins d'enseignement.
>
> On a même prétendu que le gouvernement fédéral était tenu de faire en sorte (dans la mesure du possible) que tous les enfants du pays aient la même chance de s'instruire. Nous sommes extrêmement sympathiques aux opinions exprimées par plusieurs des organismes qui se préoccupent de l'enseignement au Canada, et nous déplorons qu'au cours des dernières années, particulièrement, l'instruction ait été terriblement négligée dans plusieurs régions pauvres du Canada, et que ceux qui ont consacré leur vie à cet important service public aient dû s'imposer des sacrifices démesurés. Mais ces représentations nous paraissent aller trop loin en déniant...

Et c'est précisément à ceci que se ramène cette partie de mon raisonnement.

> ...aux provinces le droit de contingenter les dépenses d'éducation d'après celles des autres services. Nous espérons qu'il sera possible de pourvoir aux besoins fiscaux de toutes les provinces, sans oublier l'éducation de la jeunesse. Les mesures financières que nous proposons...

C'est-à-dire les mesures financières que la Commission Rowell-Sirois indique dans une autre partie de son rapport.

> ...ont pour objet de mettre chaque province qui le désire en état de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'instruction publique (sur une échelle conforme à la norme nationale). Une fois ce régime établi, il nous semble préférable que l'enseignement, comme tous les autres services de prévoyance sociale d'un pays démocratique, ait à se frayer un chemin; il nous semble également préférable de faire dépendre l'éducation de la jeunesse canadienne, non pas de dispositions constitutionnelles arbitraires, mais bien d'une ferme conviction chez les parents, qui devraient volontiers sacrifier certains agréments de la vie pour faire instruire leurs enfants. Nous sommes donc d'avis qu'il ne serait ni sage ni convenable que le dominion versât aux provinces des subventions spécialement affectées au maintien de l'enseignement.

On sait que par suite de l'opposition de certaines provinces, on n'a pas donné suite aux vœux du rapport Sirois. Il s'agit ici, bien entendu, des dispositions financières dont le but était de mettre toutes les provinces en état d'affecter à l'enseignement, si

elles le voulaient, des crédits suffisants. La Chambre sait aussi que de nouvelles oppositions de la part des provinces aux propositions formulées par le présent Gouvernement, en 1945, ont empêché que les provinces fussent placées dans cette situation.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je me permets de prier le ministre de s'en tenir un peu plus aux faits. Il se souviendra sans doute que les provinces ont également tenu des pourparlers avec le gouvernement fédéral en 1946.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami a parfaitement raison. Sauf erreur, ce que j'ai dit, c'est qu'il avait été question des propositions de 1945 ...

M. Drew: Non. Ce n'est pas ce que vous avez dit.

L'hon. M. Garson: ... formulées par le gouvernement fédéral. L'observation de mon ami est bien exacte, même si elle ne se rapportait pas à mes remarques. Il est vrai que les conférences ont eu lieu de 1945 à 1946. Je suis heureux d'accepter la rectification.

M. Drew: Et elles n'ont pas été contremandées par les provinces.

L'hon. M. Garson: Question d'opinion! Cela non plus ne se rapporte pas à mes observations.

M. Drew: Si cela ne s'y rapporte pas, ce que vous dites ne se rapporte pas non plus à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Garson: C'est encore une question d'opinion et je ne partage pas l'avis de mon honorable ami.

Étant donné l'insuccès de ces deux tentatives amorcées pour mettre les provinces dans une situation où elles pourraient s'occuper convenablement de ce qui est réellement de leur ressort en vertu de la constitution, les députés savent tous bien qu'on a conclu les ententes fiscales fédérales-provinciales, qui existent depuis environ quatre ans et qui sont sur le point d'expirer, pour être remplacées, je l'espère, par d'autres ententes fiscales encore plus favorables aux provinces. Je vais tenter de démontrer que ces ententes fiscales ont mis les provinces du Canada dans une situation où elles et leurs municipalités, si elles le désirent, peuvent accroître l'appui qu'elles donnent à l'instruction primaire. Mais, si les municipalités et les provinces qui jouissent des avantages de ces ententes fiscales, au lieu d'augmenter les subventions à l'instruction primaire, préfèrent augmenter leurs dépenses au chapitre de la voirie ou réduire leur dette, ou dépenser leur revenu pour s'acquitter de toute autre fonction d'ordre provinciale qu'elles considèrent plus important que l'instruction publique, je signale au chef de l'opposition qu'elles sont tout à fait libres, aux termes des ententes fiscales et en vertu du droit constitutionnel de notre pays, d'agir comme bon leur semble. Connaissant ses vues sur l'autonomie provinciale, je suis sûr que cette liberté est de celles qu'il serait le premier à approuver et à défendre.

La véritable question qu'il s'agit de trancher, c'est donc celle de savoir si le gouvernement fédéral et les provinces, en signant ces accords fiscaux, ont atteint un de leurs objectifs, celui de mettre les provinces en mesure de soutenir comme il convient, pourvu qu'elles le veuillent, la cause de l'enseignement primaire. Le moyen le plus rapide et le plus simple de le démontrer c'est, à mon avis, de rappeler que les autorités provinciales ont participé à diverses conférences, notamment celles qui ont suivi le rapport Rowell-Sirois, celle qui, comme le signalait le chef de l'opposition, a eu lieu en 1945 et a été reprise en 1946, au sujet des propositions du gouvernement fédéral. On a étudié la question à fond au cours de ces conférences, puis au cours de toutes les conférences ultérieures qui ont abouti aux ententes fiscales; les ententes ont été acceptées et exécutées. Même si parfois on insinue le contraire à la Chambre, les représentants des provinces sont très intelligents et très compétents; ils ont exécuté ces ententes comme tendant à cette fin même, fin qu'ils ont, de fait, atteinte, ainsi qu'il est possible de le démontrer: ces ententes fiscales ont mis les provinces en mesure de soutenir comme il convient l'éducation, si elles le veulent.

D'aucuns pourront prétendre que cette courte et simple réponse n'est pas satisfaisante, et qu'il y a lieu d'en fournir une qui soit plus objective. Quels sont les faits et les données statistiques? Je ne veux pas trop entrer dans le détail, mais il arrive que j'ai justement en main quelques statistiques applicables au Manitoba et que j'ai gardées depuis l'époque où j'en étais le trésorier. Elles indiquent qu'à l'époque où nous avons conclu l'accord à l'égard de l'impôt, les recettes provenant des diverses sources cédées par nous en 1946 s'élevaient, cette année-là, à un peu plus de 8 millions. En contrepartie, l'accord nous garantissait un minimum de 13 millions et demi; or, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1948, nous avons reçu environ 14 millions et demi. Nous avons donc pu consacrer de plus fortes sommes à l'enseignement, nos dépenses à ce titre passant de $2,800,000 en 1946 à $5,600,000 en 1948. Voilà

une des premières choses que nous avons faites, grâce à l'augmentation de revenus dont nous avons bénéficié.

Je ne songe pas un instant à prétendre que cette disposition elle-même était suffisante; mais, monsieur l'Orateur, le projet de renouvellement de cet accord prévoit des paiements garantis atteignant $18,800,000 au lieu d'une somme légèrement supérieure à 8 millions avec paiement revisé pour l'année 1952-1953 s'élevant à $20,890,000 soit près de 21 millions. Dans l'intervalle, au Manitoba, province qui possède aujourd'hui comme toujours une administration économique et prudente, le budget est l'un des moins élevés de tous les gouvernements provinciaux, du moins dans l'Ouest canadien; au Manitoba, le budget global est passé de $19,250,000 en 1946 à plus de 33 millions et demi en 1949, et j'ai vu l'autre jour que le dernier budget est de 49 millions de dollars. Soutiendra-t-on qu'entre ces deux extrêmes de 19 millions en 1946 et de 49 millions en 1952 il n'existe pas une certaine marge permettant aux provinces d'accroître un peu, s'il en est besoin, les deniers affectés à l'instruction primaire?

J'utilise la statistique relative au Manitoba, parce que je n'en ai pas d'autre pour indiquer le revenu qu'on tirait de ces sources fiscales avant l'entrée en vigueur de l'accord. Je puis ajouter qu'en dehors des provinces centrales et de la Colombie-Britannique le rendement de ces domaines d'imposition était alors plus élevé au Manitoba que dans les deux autres provinces des Prairies; ainsi l'écart entre ce que nous touchons et ce que nous avions avant la signature des ententes fiscales est plus faible que dans certaines des autres provinces.

La meilleure façon de bien établir la valeur des ententes fiscales consisterait à exposer la situation de toutes les provinces durant la période quinquennale à laquelle s'applique l'accord. Je voudrais d'abord, sans faire de mention désobligeante d'aucune des provinces, examiner quel était alors le montant des dépenses affectées à l'instruction publique et celui des dépenses affectées aux ponts et chaussées. La comparaison est assez équitable, de ces deux chefs importants de dépenses provinciales.

En 1939, soit avant l'existence des accords fiscaux, les dépenses aux fins de l'enseignement, dans toutes les provinces, s'élevaient au total à 38 millions de dollars. Les sommes affectées à l'aménagement des routes et des ponts s'élevaient, en tout, à 87·6 millions. En 1949, les dépenses s'élevaient au titre de l'enseignement à 154·1 millions, au titre des routes et ponts, à 251·7 millions. Jetons un coup d'œil maintenant sur l'ensemble des

dépenses. En 1939, les dépenses des provinces s'élevaient, au total, à 356 millions de dollars. En 1949, elles s'élevaient à 858 millions. Les ministres provinciaux de qui relève l'enseignement, en vertu de la constitution, n'auraient-ils pas assez de jeu? Étant donné les fortes augmentations des dépenses provinciales, n'est-il pas raisonnable de penser qu'on aurait pu affecter plus d'argent aux fins de l'enseignement? Mais voyons, outre les dépenses provinciales, ce qui en est des excédents des provinces. Durant cette période de cinq ans, toutes les provinces, sans exception, ont accusé un excédent, et un excédent considérable. L'excédent courant global de toutes le provinces canadiennes, pour cette période, s'est établi à pas moins de 670 millions. Cet excédent est en sus des dépenses dont j'ai parlé.

Partout, ce sont ces gouvernements provinciaux que le député de Saskatoon (M. Knight) voudrait que nous aidions parce qu'ils auraient un très pressant besoin de secours. Le député voudrait que nous empiétions sur l'autonomie des provinces afin de leur verser encore de l'argent pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations.

M. Knight: J'invoque le Règlement. Je n'ai jamais dit que nous dussions empiéter sur l'autonomie des provinces. J'ai toujours soutenu qu'il n'était pas nécessaire d'empiéter sur l'autonomie des provinces pour donner suite à ma proposition.

M. Drew: Personne ici ne l'a prétendu.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Garson: Je crois que l'honorable député a tout à fait raison, de son point de vue. Je crois que l'observation du chef de l'opposition était fort juste, mais, ayant acquis quelque expérience dans l'administration provinciale, j'aimerais savoir, pour ma part, comment la trésorerie fédérale pourrait verser de fortes sommes pour soutenir l'enseignement primaire sans nuire, en pratique, à l'autonomie provinciale.

M. Knight: Je voudrais poser une question au ministre. Ai-je sa permission?

M. l'Orateur: Avec l'autorisation du ministre.

L'hon. M. Garson: Certainement.

M. Knight: Ma question est la suivante: le ministre a beaucoup souligné la différence qui existe entre les subventions directes...

Une voix: Posez la question.

M. Knight: ...aux universités, et les subventions accordées par les provinces.

Une voix: Posez donc la question.

M. Knight: Voici ma question: le ministre a-t-il conclu, après avoir dûment considéré la question, que les 35 millions de dollars déjà versés par le Gouvernement à des fins d'enseignement et dont une grande partie est allée aux provinces sous forme de subventions indirectes à l'enseignement professionnel, technique, ou autre, ont restreint en quelque sorte la compétence des provinces en matière d'enseignement à l'intérieur des limites de celles-ci?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous me donnerez assez de temps pour répondre à ces questions. Je croyais m'être exprimé avec netteté sur ce point. Je m'étais précisément efforcé de bien le faire comprendre en établissant une distinction nette entre les montants versés d'une part aux universités canadiennes, qui sont, à mon avis, apolitiques et s'administrent elles-mêmes et, d'autre part, aux paiements effectués par le gouvernement fédéral aux provinces, et qui constituent des subventions d'appoint dans un domaine relevant effectivement des ministères provinciaux de l'instruction publique. Si cette distinction n'élucide pas la question de façon satisfaisante aux yeux de mon honorable collègue, je regrette mais je ne suis pas en mesure de faire plus pour lui.

M. Knight: Qu'a répondu le ministre? Il n'a pas répondu à ma question. Croit-il réellement que les subventions consenties aux provinces,—subventions accordées par des voies indirectes et destinées à l'instruction,—croit-il réellement dis-je, que ces subventions n'aient pas empiété sur les droits des minorités en ce qui concerne l'instruction?

L'hon. M. Garson: Je réponds sans hésiter et par un seul mot: non. Je l'ai dit dès le début, je l'ai redit et je le répéterai encore une fois si mon honorable ami m'y pousse: on ne peut établir de comparaison entre les versements auxquels il vient de faire allusion et les subventions consenties sur une grande échelle par le Trésor fédéral aux trésoreries provinciales, et destinées à aider l'éducation primaire. S'il répugne à accepter les raisons que j'ai invoquées, qu'il veuille bien s'incliner devant celles qu'a mises en avant la commission Rowell-Sirois.

M. Drew: Puis-je poser une question, pour éclaircir ce point. Si je comprends bien, le ministre donne à entendre que d'un bout du pays à l'autre on a dépensé plus d'argent pour les grandes routes que pour l'éducation de nos enfants?

L'hon. M. Garson: Oui.

M. Drew: Je puis assurer le ministre qu'il se trompe; les dépenses en Ontario...

Une voix: L'honorable député a déjà fait son discours.

M. Drew: Je présente des faits. L'Ontario a consacré l'an dernier à la voirie $52,267,000 et à l'enseignement, $67,888,000.

L'hon. M. Garson: Je possède des chiffres qui, à mon avis, sont justes. Peut-être que, étant donné le point peu pertinent que le chef de l'opposition a soulevé, ils n'éclairent réellement pas la question que l'honorable député de Saskatoon a soulevée...

M. Drew: S'il n'éclaire pas la question, le ministre perd alors beaucoup de temps.

L'hon. M. Garson: Je parlais du point soulevé par mon honorable ami. Mais vu que le chef de l'opposition a abordé la question des dépenses de l'Ontario, parlons-en. Les chiffres que je possède et qui, à mon avis, sont justes, révèlent qu'on a dépensé les sommes suivantes en Ontario:

	Pour l'enseignement	Pour les ponts et chaussées
1939	13·9	31·5
1946	34·5	45·3
1947	45·6	62·0
1948	50·1	67·7
1949	51·7	72·0
1950	57·7	85·6

M. Drew: D'après un communiqué qui paraîtra dans les journaux aujourd'hui et dont l'exactitude me paraît certaine, l'Ontario a consacré l'an dernier $67,888,000 à l'enseignement et $52,267,000 à la voirie.

L'hon. M. Garson: Cela prouve justement que, depuis le départ de mon honorable ami d'Ontario, la ligne de conduite de cette province en ce qui concerne l'instruction s'est améliorée.

M. Knowles: La même chose s'est passée au Manitoba.

L'hon. M. Garson: Tous les chiffres que j'ai cités s'appliquent au régime de mon honorable ami.

M. Drew: Le ministre ne sait pas de quoi il parle.

L'hon. M. Garson: C'est aussi une question d'opinion. Je suis malheureusement incapable de toujours partager l'avis de mon honorable ami.

M. Sinnott: Bien peu sont dans ce cas.

L'hon. M. Garson: Je tiens à féliciter le chef de l'opposition de son excellent discours. Je suis d'ailleurs parfaitement d'accord avec le point principal de ce discours, savoir que, si nous voulons préserver l'autonomie provinciale, il vaut beaucoup mieux mettre les provinces, du point de vue pécuniaire, en mesure de faire vivre convenablement leurs

propres écoles et leur permettre d'exercer cette autonomie en les laissant répartir leurs dépenses à leur gré. Mais je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami en ce qui concerne la façon précise d'en arriver à ce résultat. Il voudrait qu'on abandonnât les accords fiscaux qui, en fait, ont rapporté tant d'avantages à toutes les provinces.

Une voix: Pas à l'Ontario.

L'hon. M. Garson: Il nous dit: "Que le gouvernement fédéral cesse d'envahir les domaines provinciaux d'imposition."

M Hodgson: C'est exact.

L'hon. M. Garson: Je vois que mon honorable ami a rallié, à sa conception erronée, au moins un adhérent. Depuis sept ou huit ans. l'honorable député ne cesse de reprocher au gouvernement fédéral d'avoir empiété sur les domaines provinciaux d'imposition. Je ne m'attends pas à modifier son point de vue en lui signalant les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, puisqu'elles ont été signalées à son attention bien des fois déjà, sans qu'il se laisse convaincre. Mais je dois faire observer monsieur l'Orateur que l'article 91 prescrit:

> ...il est déclaré... que le parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur toute matière rentrant dans les catégories de sujets ci-après énumérés:
> 3° Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation.

Je m'excuse auprès de la Chambre de tenir un raisonnement qui, n'était le point de vue exposé en cette enceinte par mon honorable ami, le chef de l'opposition, serait un affront à l'intelligence des honorables députés. Voici ce raisonnement: comme les pouvoirs du parlement du Canada sont, en ce qui concerne le prélèvement des impôts, tout à fait illimités, dans quel sens peut-on dire que le parlement empiète sur les domaines d'imposition d'une assemblée législative en exerçant les pouvoirs que la constitution lui confère?

M. Drew: Je vais répondre à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Drew: C'est une question.

Une voix: Asseyez-vous!

M. Drew: Je pensais que c'était une question.

Une voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: Le ministre permet-il qu'on réponde?

L'hon. M. Garson: Volontiers.

M. Drew: J'ai pris la remarque pour une question et je suis heureux d'y répondre.

[L'hon. M. Garson.]

M. Brown (Essex-Ouest): Ce n'est pas un discours qu'il faut faire.

M. Drew: La réponse est fort simple. Lorsque le gouvernement fédéral a demandé aux provinces de conclure avec lui, pour la durée de la guerre, des ententes selon lesquelles les provinces ne prélèveraient pas certains impôts, les provinces n'ont accepté qu'à la condition pure et simple qu'après le conflit elles recouvreraient intégralement le droit de prélever ces impôts. Le gouvernement a manqué à sa parole solennelle et il ne s'est pas encore amendé.

L'hon. M. Garson: C'est un argument spécieux qui ne manque pas d'intérêt, mais qui réfute complètement ce que mon honorable ami vient de dire, c'est-à-dire, que durant la guerre, les parties aux accords relatifs à la suspension des pouvoirs d'imposition pendant la guerre, à l'exception de deux provinces...

M. Drew: Qui englobent plus de 60 p. 100 de la population.

L'hon. M. Garson: ...ont conclu des accords fiscaux, non pas en vue d'abandonner leur pouvoir d'imposition, mais simplement afin de ne pas exercer ces pouvoirs pendant la durée des accords, en retour de versements effectués par le Trésor fédéral, versements beaucoup plus généreux que les montants, que les provinces signataires avaient pu obtenir de ces impôts à toute période de leur histoire financière.

Quant aux deux autres provinces d'Ontario et de Québec, malgré la déclaration qu'a faite tout à l'heure mon honorable ami, ces provinces occupent elles-mêmes ces domaines d'imposition provinciale dont il parle, n'ayant pas signé d'accords fiscaux. En précisant son attitude aujourd'hui, l'honorable député n'a rien ajouté à ce qu'il a dit antérieurement sur ce point. Et cette attitude ne s'est jamais fondée sur le droit constitutionnel.

M. Coldwell: J'invoque le Règlement. Je ne croyais pas que nous discutions les accords fiscaux. J'ai pensé que le débat portait sur l'enseignement.

L'hon. M. Garson: J'aurais pensé que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), étant donné que les provinces sont responsables du financement de l'instruction, aurait peut-être considéré comme connexe la question des accords fiscaux qui ont permis aux provinces de disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de cette obligation.

M. Coldwell: Il est bon d'en avoir parlé, mais n'engageons pas une discussion à ce sujet.

Une voix: On en a parlé un peu longuement.

L'hon. M. Garson: En ce qui concerne les provinces d'Ontario et de Québec, il y a un article très intéressant dans le *Saturday Night* de Toronto, livraison du 1er mars. Cet article donne à entendre que ces accords fiscaux, ceux qui prennent fin, ont été si profitables pour les provinces que les provinces d'Ontario et de Québec ont beaucoup perdu en n'y participant pas.

M. Drew: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Garson: Naturellement mon honorable ami connaît fort bien la question. Je parlais d'un article du *Saturday Night* de Toronto et si mon honorable ami veut bien me pardonner, j'incline à accepter ce point de vue plutôt que le sien, à cet égard.

M. Fraser: Il faudrait faire votre éducation.

L'hon. M. Garson: Au moment où l'on envisage le renouvellement des accords fiscaux, toutes les provinces, les dix provinces, sont absolument libres de décider si elles désirent participer aux accords ou non.

Si elles n'y adhèrent pas, les deux provinces centrales continueront à agir comme elles le font depuis cinq ans: elles occuperont librement, et de la même façon que par le passé, le champ de l'imposition provinciale, dans la mesure où elles le désirent. Et elles peuvent maintenir cette ligne de conduite.

Étant donné les fonds que les gouvernements provinciaux affectent à d'autres domaines que celui de l'instruction publique et en présence d'un excédent en compte courant s'établissant, sur la période de cinq ans, à quelque 670 millions de dollars,—c'est plus des deux tiers d'un milliard,—il semble permis de dire que, si elles le voulaient, les provinces pourraient accroître leurs dépenses au titre de l'instruction primaire. Elles pourraient accroître ces dépenses à même leurs ressources actuelles, au lieu d'amortir leurs dettes, de réaliser des excédents, d'aménager des routes, etc. Pour que nous reconnaissions comme il convient les droits provinciaux et l'autonomie provinciale, il faut que les provinces, dont la situation financière s'est améliorée, au point de n'être plus reconnaissable, par suite des accords fiscaux et, aussi, d'autres mesures fédérales, qui ont considérablement accru le produit des impôts provinciaux...

L'hon. M. Rowe: Les vôtres aussi.

L'hon. M. Garson: En effet. Aussi, dans l'intervalle, nos besoins de dépenses ont non seulement augmenté; ils se sont multipliés. Et le fardeau que doit porter le budget fédéral est énorme; mon honorable ami l'admettra, j'en suis sûr.

L'hon. M. Rowe: Beaucoup de gens l'admettront.

M. Ross (Souris): Les contribuables canadiens s'en rendent compte.

L'hon. M. Garson: Et c'est pourquoi la question semble se résumer à ceci: tant que les gouvernements provinciaux auront la compétence exclusive en matière d'instruction publique,—ils continueront d'en jouir,—ils devraient avoir le droit, pour employer les termes du rapport Sirois, de fixer les dépenses d'éducation ainsi que celles des autres services.

Et ils ont ce droit parce que, encore pour employer les termes du rapport Sirois, afin de pourvoir généreusement à l'instruction des enfants du pays, il faut en dernière analyse, non pas une disposition arbitraire de la constitution, mais plutôt que la masse des gens reste convaincue qu'elle doit parfois se priver des bonnes choses de la vie afin de traiter les enfants avec justice.

Et c'est précisément dans le domaine de la politique municipale et provinciale, qui est en contact plus étroit avec le peuple nous dit-on sans cesse, que ces décisions sont prises et que l'opinion des gens peut agir le plus énergiquement sur ceux qui doivent prendre les décisions.

Même si,—ce qui, de fait, est le cas,—les trésoriers provinciaux ne sont plus dans la situation où ils se trouvaient avant la signature de ces accords fiscaux, on ne peut plus prétendre qu'ils sont incapables d'affecter les fonds nécessaires à ces fins, s'ils le veulent. Si donc la population des provinces, qui peut s'exprimer par la voie démocratique du bulletin de vote, veut réellement qu'on affecte beaucoup d'argent à l'instruction publique, elle n'a qu'à élire des gouvernements qui s'engagent à le faire, au lieu de rejeter un nouveau fardeau sur le gouvernement fédéral, dont la charge est déjà très onéreuse, et de chercher à porter ainsi,—le chef de l'opposition (M. Drew) en conviendra, j'en suis sûr,—un coup mortel à l'autonomie provinciale.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les gouvernements provinciaux du pays s'intéresseront fort à la semonce que le ministre de la Justice (M. Garson) vient de leur donner. Voilà qui nous porte à nous demander pourquoi le ministre a changé d'opinion de façon si radicale depuis le temps où il était lui-même membre d'un gouvernement provincial.

M. Knowles: Trésorier provincial, surtout.

M. Noseworthy: Voilà qui porte à se demander...

L'hon. M. Garson: Étant personnellement en cause, j'affirme simplement, et j'espère que l'honorable député en prendra ma parole, que je n'ai pas du tout changé d'avis. Mon opinion est aujourd'hui la même qu'à ce moment-là. C'est la situation financière des provinces qui a changé.

M. Noseworthy: C'est à se demander comment il se fait que le ministre connaît beaucoup mieux les besoins de la province que le premier ministre provincial lui-même. C'est une question qui vient naturellement à l'esprit de ceux qui ne connaissent pas beaucoup le jeu interne de la politique libérale.

La question de l'aide fédérale à l'instruction publique revient sur le tapis à la Chambre presque chaque année depuis dix ans. J'ai parlé en faveur d'une telle aide pour la première fois en 1942 et je ne crois pas qu'une seule année se soit écoulée depuis sans que la question ait fait l'objet d'un débat à la Chambre sous une forme ou sous une autre. Tous les ans, nous avons défendu cette thèse à la Chambre. Quiconque a étudié la chose connaît nos arguments. Tout député qui a été en relation avec les conseils municipaux et les commissions scolaires de sa région les connaît également et sait à quel point l'aide fédérale s'impose dans ce domaine. Quiconque a étudié le problème sait que nous avons passé le stade où les frais de l'enseignement retombaient complètement sur le contribuable municipal et que nous en sommes arrivés au point où ces frais ne sauraient être laissés plus longtemps à la charge du contribuable municipal et du gouvernement provincial. Chaque député sait que, sans l'aide fédérale, les gouvernements de certaines provinces ne seraient tout simplement pas en mesure de fournir au public les moyens de s'instruire dans une mesure égale à celle dont disposent les autres provinces. En dépit de ce que pourra dire le ministre des sommes que l'on destine aux ponts et chaussées, au lieu de les consacrer à l'enseignement, en dépit de tout ce qu'il dira à propos de ce que les gouvernements provinciaux pourraient faire en faveur de l'enseignement s'ils le voulaient bien, il sait que, malgré l'effort sincère que font certains gouvernements provinciaux afin d'assurer à tous les enfants la même occasion de s'instruire, ils ne peuvent y parvenir.

Nous qui sommes en faveur de l'aide fédérale à l'enseignement, croyons, fort justement, qu'il est de l'héritage de chaque enfant canadien de jouir des meilleures occasions de s'instruire qu'on peut lui assurer, non seulement dans l'Île du Prince-Édouard, ou au Nouveau-Brunswick, ou à Terre-Neuve, ou dans la province de Québec ou dans n'importe quelle autre province, mais les meilleures chances que le Canada peut lui offrir en tant que nation. C'est ce qui constitue la base de notre demande de subventions par le gouvernement fédéral. En réalité, je doute que beaucoup de mesures dont la Chambre a été saisie, au cours des années récentes, aient recueilli plus de suffrages parmi la population de tout le Canada que cette question de subventions fédérales à l'enseignement. C'est dans l'intérêt de tous les pères et mères du Canada de pouvoir donner la meilleure instruction possible à leurs enfants, voilà qui les intéresse bien plus que les querelles du ministre de la Justice (M. Garson) avec le chef de l'opposition (M. Drew) ou que toute autre mésentente qui surgit entre nos partis politiques quant à la compétence du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ou encore quant à leurs pouvoirs fiscaux respectifs. Ce dont les parents de notre pays veulent être assurés, c'est que, quel que soit l'endroit où ils habitent, leurs enfants pourront profiter du meilleur niveau d'instruction que le Canada puisse offrir. Ces parents abandonnent volontiers aux politiciens les luttes portant sur les problèmes relatifs aux droits fédéraux ou provinciaux. Ils s'attendent qu'en notre qualité de représentants compétents, nous prenions contact avec les autorités provinciales pour nous mettre d'accord sur une formule permettant de donner aux enfants toutes les chances désirables dans le domaine de l'instruction.

Je le répète, il est peu de projets qui se soient appuyés davantage sur l'opinion publique. Dans tout le pays, les sociétés de parents et d'instituteurs qui connaissent bien les problèmes de pédagogie et qui s'intéressent à l'enseignement, ont appuyé la mesure. Les conseils d'administration scolaire, les conseils municipaux, les congrès syndicaux, les groupements d'agriculteurs, les chambres de commerce ainsi, me dit-on qu'au moins cinq gouvernements provinciaux, sont en faveur d'une aide fédérale à l'éducation. Je sais que certaines provinces l'ont sollicitée. Le premier ministre du Manitoba (la province du ministre) a officiellement demandé l'automne dernier, au cours de la conférence fédérale-provinciale, que le gouvernement central soutienne les institutions d'enseignement. Cette mesure devient de plus en plus populaire au pays, parce que le besoin devient plus pressant et plus évident chaque année. Nous faisons réellement face à une situation critique. Il peut fort bien être vrai, comme le

prétend le ministre, que les gouvernements provinciaux ne s'acquittent pas bien de leur devoir à l'égard de l'enseignement, qu'ils ne se rendent pas compte du besoin...

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami sait fort bien que je n'ai pas dit que les gouvernements provinciaux ne s'acquittaient pas bien de leur tâche; il ne devrait donc pas m'imputer ces paroles.

M. Noseworthy: Très bien. Les premiers ministres des provinces peuvent lire les paroles du ministre. Ils pourront lire sa semonce sur leur empressement à consacrer plus d'argent aux routes et aux ponts qu'à l'enseignement. Ils pourront retrouver l'endroit où il a signalé que s'ils voulaient affecter de plus fortes sommes à l'enseignement, ils le pourraient. On pourra lire ses paroles. Mais, que le ministre ait raison ou non, il n'en demeure pas moins que la situation devient critique. Si la tendance actuelle se maintient jusqu'en 1955, comme on l'a signalé hier, il manquera alors 25,000 instituteurs. En d'autres termes, en 1955, un demi-million de garçons et filles au pays seront privés d'instituteur. Cela est très grave. Que l'enseignement relève des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral, il s'agit maintenant de nous demander si, en tant que nation, nous pouvons tolérer qu'un demi-million d'enfants soient privés d'instituteur. Les parents de ces enfants ne sont pas intéressés à notre querelle au sujet des questions constitutionnelles. Il appartient aux hommes politiques d'aplanir ces difficultés. Voilà où le gouvernement fédéral devrait faire preuve d'initiative en convoquant les provinces. Nous l'avons fait dans d'autres domaines. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement fédéral aurait dû consulter les provinces pour en arriver à une entente qui lui permette de leur venir en aide.

Le ministre a cherché par mille moyens à donner le change lorsqu'il a voulu faire savoir aux députés libéraux dans quel sens le Gouvernement veut qu'ils votent sur cette question. Je vois là une question qui importe trop au Canada dans son ensemble pour que les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, acceptent en cette affaire le *dicktat* du Cabinet. Il s'agit ici d'une question au sujet de laquelle, tous, nous devrions nous sentir absolument libres de nous prononcer à notre guise, pour le plus grand avantage de nos garçons et de nos filles, citoyens de demain.

Nous ne demandons pas qu'on vote la confiance au Gouvernement. Nous n'entendons pas que le pouvoir fédéral ait désormais la haute main sur l'instruction. D'autres pays civilisés, à régime fédératif, ont trouvé le moyen de faire verser, par le pouvoir central, les sommes dont parlait le ministre de la Justice sans que, pour autant, on y empiète sur les droits des États ou provinces. Voilà des années que cela se pratique. Prétendre que le gouvernement fédéral ne peut confier aux provinces, aux fins de l'instruction, des sommes importantes sans intervenir dans l'enseignement de la religion dans ces écoles, quelle qu'elle soit, c'est dire des sottises. On le fait dans d'autres pays et on peut bien le faire chez nous, si le gouvernement libéral le désire. On peut le faire sans intervenir en rien dans le domaine de la religion, de la langue ou de quoi que ce soit qui s'enseigne dans les écoles des diverses provinces.

La proposition de résolution prescrit seulement que la Chambre est d'avis que le Gouvernement étudie les moyens à prendre pour accroître et égaliser les occasions de s'instruire partout au Canada, en offrant une aide financière aux diverses provinces. Nous demandons au Gouvernement d'y réfléchir. Je suppose qu'il y faudrait des consultations avec les provinces en vue de trouver s'il n'y a pas moyen que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces d'une façon qui soit acceptable à celles-ci. Le gouvernement fédéral permettrait alors aux enfants qui habitent une province donnée durant les premières années de leur vie d'être éduqués en tant que citoyens canadiens plutôt qu'à titre de citoyens d'une province en particulier. Cela leur permettrait de se déplacer d'une province à l'autre avec une éducation qui serait la meilleure qu'il soit possible de leur donner et non pas celle que peut leur assurer une province ou une municipalité en particulier.

M. George H. Hees (Broadview): Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce sont les provinces elles-mêmes qui devraient prendre les devants en vue de répartir également les avantages de l'instruction. Les commissions scolaires qui disposent de faibles revenus fiscaux trouvent très difficile de se procurer les fonds suffisants pour les traitements des instituteurs et les immobilisations. L'Ontario s'est attaqué à ce problème d'une façon très pratique. Vu que je suis bien au courant de la situation dans cette province, je me propose de vous parler de la manière dont le problème y a été abordé.

L'Ontario non seulement accorde une somme fixe à l'égard de chaque élève dont l'assiduité a été moyenne au cours de l'année précédente, mais il verse aussi des subventions supplémentaires suivant une échelle mobile qui permet aux zones scolaires dont la population est le moins nombreuse et

l'imposition est le plus faible de recevoir les subventions les plus considérables. C'est ainsi que l'Ontario s'efforce de répartir également les avantages de l'instruction au sein de la province. Or, à mon sens, le gouvernement fédéral devrait procurer des fonds suivant une échelle mobile afin d'aider à répartir également les avantages de l'instruction entre les provinces, tout comme l'Ontario en a versé pour assurer des avantages égaux au sein de la province. Je ne proposerais pas que le gouvernement fédéral se chargeât du programme ou de l'administration de l'enseignement. Ce domaine appartient aux provinces seules.

Le Gouvernement devrait également veiller à ne pas assujétir à certaines conditions les subventions qu'il pourrait accorder, de peur que ces subventions ne deviennent un facteur dans l'établissement des programmes. Actuellement, cependant, le Gouvernement accorde des subventions pour l'instruction publique sans empiéter sur la souveraineté des provinces. Je crois qu'il pourrait faire beaucoup plus.

La disparité des avantages en matière d'enseignement provient de deux causes. Il y a tout d'abord inégalité à l'égard des locaux et des installations matérielles. Il y a ensuite l'inégalité des normes d'enseignement. Nous ne pourrons jamais nous débarrasser de la première inégalité, car il est impossible de fournir aux petites agglomérations rurales le même choix d'installations scolaires que dans les grands centres. Ce sont les gouvernements qui sont le plus près du peuple et de ses besoins qui sont le plus en mesure de remédier à cette inégalité.

Cependant nous ne devons pas accepter les différences qui existent entre les normes d'enseignement. C'est là, à mon sens, que les fonds fédéraux peuvent être le plus utiles. Le gouvernement fédéral n'interviendrait pas en ce qui concerne les programmes ou l'administration de l'enseignement dans les provinces, mais il accorderait des subventions aux provinces les plus pauvres, afin qu'elles puissent aligner les traitements de leurs instituteurs avec ceux qui sont accordés dans les provinces plus riches.

Il est certain que tous les gouvernements provinciaux désirent engager les maîtres les plus compétents que leurs moyens leur permettent d'engager. Malheureusement, les fonds manquent souvent pour engager des instituteurs hautement compétents et si des subventions pouvaient être accordées en vue d'uniformiser le niveau des traitements, ce serait la meilleure façon de répartir équitablement les avantages de l'instruction. Un mauvais maître dans une école bien équipée ne peut pas donner un bon enseignement, mais un bon maître, dans une école mal équipée peut faire des merveilles.

Voyons donc à mettre à la disposition des provinces des fonds qui permettront à chacune d'entre elles d'assurer à ses instituteurs, dans toutes les régions, un traitement qui compense les longues années de formation auxquelles doit s'astreindre celui qui veut devenir bon instituteur, un traitement suffisant pour attirer dans ce domaine d'importance vitale les personnes, nombreuses, qui, bien qu'elles aient les aptitudes voulues et le désir d'embrasser cette profession, sont actuellement forcées de s'engager dans une autre voie, vu le traitement insuffisant qu'elles toucheraient dans l'enseignement. De cette façon, le gouvernement fédéral n'empiéterait aucunement sur les droits des provinces et il contribuerait à assurer l'égal accès de l'enfant à l'instruction.

Autre proposition, qui dépend sans doute de l'octroi aux provinces, de fonds plus considérables, afin qu'elles puissent assurer aux instituteurs une formation plus poussée. A mon sens, les commissions scolaires devraient étudier sérieusement l'à-propos d'études plus poussées de l'anglais et du français, dans toutes les classes. La loi fait du Canada un pays bilingue, mais le bilinguisme est loin d'être un fait partout. Souvent, au pays, l'existence de deux langues dresse automatiquement une barrière entre deux grandes races désireuses de mieux s'entendre. Si l'on enseignait les deux langues aux enfants, dès les classes inférieures, cette barrière disparaîtrait du même coup. Alors, se comprenant mieux, les deux races seraient plus unies.

Une autre question qui relève du domaine fédéral, en matière d'instruction publique, c'est le besoin d'établir un collège des trois armes dans la province de Québec, sans, pour autant, empiéter sur les droits provinciaux. J'ai fréquenté le Collège militaire royal de 1927 à 1931. J'ai trouvé vraiment regrettable que les Canadiens de langue française n'y fussent pas plus nombreux. L'explication, manifeste, était la langue, qui constituait une difficulté très réelle pour les quelques Canadiens français qui se trouvaient au collège en même temps que moi.

Actuellement, sur 500 cadets inscrits dans les deux collèges militaires, 38 seulement sont Canadiens d'expression française. Il serait préférable, de toute évidence, que tous ceux qui aspirent à devenir officiers fussent formés ensemble au même collège. Mais si, en raison de leur langue, les Canadiens d'expression française ne peuvent s'inscrire en

nombre suffisant aux collèges existants, il serait logique d'établir un autre collège militaire dans la province de Québec.

Pendant la guerre, j'ai servi dans deux brigades, auprès de deux régiments canadiens-français. Pour ce qui est du courage et de la discipline, ils étaient à la hauteur de tout autre régiment canadien. Ne négligeons aucun moyen en vue de faciliter la formation d'un aussi grand nombre que possible d'officiers de langue française, au cas où nous aurions à faire face à un autre conflit. Et le meilleur moyen, à mon sens, est l'établissement d'un collège des trois armes dans la province de Québec.

M. A. H. Jeffery (London): Je me trouve dans une situation peu enviable puisqu'il me faut prendre la parole après le ministre de la Justice (M. Garson) qui vient de me voler la moitié de mon discours. Je tiens cependant à signaler à certains députés la distinction à faire entre l'aide aux universités, l'aide aux écoles techniques et l'aide à l'enseignement en général. Tous doivent reconnaître que l'instruction scientifique est nécessaire à la mise en valeur du Canada. Nous sommes en voie rapide d'industrialisation. Pour soutenir notre industrie et mettre nos ressources en valeur comme l'ont fait d'autres pays plus expérimentés, il nous faut préparer des spécialistes. C'est une question d'intérêt national. L'aide que le gouvernement fédéral peut accorder aux universités pour la formation de techniciens est donc motivée. Sur le plan provincial, cependant, nous constatons que les programmes diffèrent quant au mode d'enseignement. Certaines provinces veulent assurer à leurs enfants une formation plus poussée. Si nous empiétons sur le domaine de l'instruction en général, il faudra que le Gouvernement établisse des normes auxquelles les provinces devront satisfaire avant d'obtenir des subventions.

Le député de Broadview (M. Hees) a signalé, avec raison, qu'on devrait enseigner plus de français et d'anglais dans les écoles. C'est une excellente idée. Mais ne cherche-t-il pas, lui qui est membre du parlement fédéral, à dresser un programme applicable aux provinces? C'est précisément ce que ferait le gouvernement fédéral s'il s'immisçait dans le domaine de l'instruction publique.

Il y a quelques années, j'aurais certainement approuvé qu'on vint en aide à l'instruction publique des provinces de l'Ouest et des provinces Maritimes en alléguant leur population clairsemée; les longues distances qu'il y avait à parcourir et les faibles impôts de ces provinces auraient justifié une telle aide. A mon avis, la situation change et évolue rapidement. Grâce à la découverte du pétrole et des ressources minérales, à l'industrialisation qui s'annonce, les habitants des provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest auront les ressources financières nécessaires,—de fait, ils les ont déjà comme l'a indiqué le ministre de la Justice. Toutes ont des excédents budgétaires; aussi leur est-il loisible, si elles le veulent, de financer l'enseignement. Je suis d'accord avec le ministre de la Justice pour estimer que nous commettrions une erreur en donnant de grosses sommes d'argent aux provinces pour qu'elles en disposent elles-mêmes. Elles ont l'argent nécessaire. Qu'elles le dépensent à propos. Si nous leur donnons de fortes sommes d'argent, elles cesseront d'affecter des crédits à l'enseignement et nous laisseront en acquitter les frais. Voilà qui ne serait pas agir sensément.

Je suis naturellement plus particulièrement au courant de la situation de la province d'Ontario qui accuse, cette année, un excédent budgétaire de 30 millions. Pourquoi l'Ontario ne consacre-t-il pas cet excédent de 30 millions à l'amélioration de l'enseignement dans la province. De fait, le ministre de l'instruction publique de l'Ontario porte aujourd'hui la responsabilité du plus éhonté gaspillage dont la province ait jamais été témoin. Je pourrais citer des écoles pour lesquelles on a dépensé le double des sommes que les autorités locales étaient prêtes à leur consacrer et cela en raison de l'insistance de la commission scolaire de Toronto qui autrement aurait refusé la subvention. Je songe aux gymnases, salles de conférences, piscines et même à un champ de tir insonore. Le gouvernement fédéral ne veut pas verser d'argent à l'égard de ces établissements. Il veut en verser à l'égard de l'instruction publique.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. J'approuve les salles de conférences, les gymnases, les piscines et même les champs de tir, dans les villes surpeuplées afin de tenir les enfants occupés à quelque chose en dehors de la rue. Il est ridicule cependant de fournir des salles de conférences, gymnases et autres établissements aux enfants des agriculteurs qui jouissent de grands espaces en plein air; à la rentrée de l'école à quatre heures, ils peuvent recevoir à la ferme le meilleur enseignement au monde. Étant donné la façon dont la province d'Ontario réduit les petites municipalités presque à la banqueroute en leur imposant le terrible fardeau de l'instruction publique, il me répugnerait de verser de l'argent à cette province.

Une voix: L'honorable député devrait aller en Saskatchewan.

M. Jeffery: Il appartient au dernier échelon du gouvernement de décider quel doit être le genre ainsi que le degré d'instruction à adopter dans la province; cela ne doit pas être laissé à la discrétion d'un ministère provincial de l'instruction publique qui exige des autorités municipales qu'elles fassent telle ou telle chose. Il faut exiger certaines normes d'hygiène; cela assuré, qu'on laisse les municipalités agir à leur guise au lieu de les contraindre, comme cela s'est fait, à construire des gymnases, des piscines et des champs de tir. Qu'on les laisse libres de construire à leur guise.

M. Murphy: C'est ce que dit M. Thomson.

M. Jeffery: C'est ce qu'il a dit.

M. Murphy: Voyez les résultats.

M. Knowles: Qui était M. Thomson?

M. Jeffery: Si les provinces voulaient bien renoncer à tout l'accessoire pour s'occuper davantage de l'enseignement technique où le gouvernement fédéral peut leur venir en aide, ce serait à l'avantage du pays tout entier. Voilà ce qui doit nous intéresser: le Canada tout entier. N'empiétons pas sur les droits provinciaux et surtout n'allons pas fournir aux provinces de l'argent qui ne servira qu'à toutes sortes de fantaisies comme c'est le cas aujourd'hui en Ontario.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas, en parlant trop longuement, faire échouer la mesure. Aussi, nous nous abstiendrons de dire une foule de chose que nous avons à l'esprit. Le député qui vient de parler a dressé le vieil épouvantail des droits provinciaux. Je ne crois pas que le raisonnement vaille beaucoup en ce qui a trait à la résolution du député de Saskatoon (M. Knight). L'objet de la résolution consiste uniquement à obtenir, au moyen de subventions d'appoint du gouvernement fédéral, une répartition égale des avantages de l'enseignement dans l'intérêt de tous les enfants du Canada. L'honorable préopinant a nettement démontré la nécessité de mesure en ce sens. Il a dit en somme que la province d'Ontario a trop d'argent, qu'elle le gaspille et ainsi de suite. C'est précisément là-dessus que porte le projet de résolution à l'étude. Les auteurs du projet de résolution reconnaissent que les provinces d'un bout à l'autre du pays, étant donné les écarts dans leurs recettes, ne peuvent accomplir tout ce qu'elles voudraient dans le domaine de l'instruction publique.

Si le gouvernement fédéral adoptait le projet de résolution qui figure au *Feuilleton*, rien ne nous empêcherait d'utiliser l'excédent de l'Ontario dans l'Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick ou dans toute autre province où les traitements sont moins élevés qu'en Ontario.

Le député a dit qu'il croit que le Canada forme un tout. C'est précisément ce que le projet de résolution lui demande de faire.

M. Gauthier (Portneuf): Ou pourrait utiliser l'excédent de Québec.

M. Murphy: Et l'excédent fédéral aussi.

M. Gillis: Son raisonnement venait appuyer le projet de résolution, même s'il croyait le contraire. Cette question m'intéresse beaucoup parce que, dans la région que j'habite, certains instituteurs de nos campagnes, au cours des derniers mois, ont été poussés à faire la grève, afin d'attirer l'attention des gens sur leur problème. Cette grève, sauf erreur, a duré six semaines.

Des milliers d'enfants devaient rester à la maison. Évidemment, ils n'en étaient pas trop fâchés. Dans la région, les traitements étaient peu élevés, soit $1,100 par année environ. On critiquait beaucoup les instituteurs, disant qu'ils n'auraient pas dû faire la grève, que c'était manquer de dignité, et ainsi de suite. La question a été débattue ici même, ainsi que dans les assemblées législatives et au sein des conseils municipaux, pendant des années. Mais on n'a rien fait et les instituteurs ont été forcés de déclarer la grève pour appeler l'attention publique sur leur cas.

Certains députés prétendent que si le gouvernement fédéral apportait son aide, il empiéterait sur les droits provinciaux, irait à l'encontre de la constitution, et ainsi de suite. Pourquoi ces députés ne soulèvent-ils pas la même objection à l'égard des subventions d'hygiène publique? Le cas est exactement le même. Le domaine de la santé publique est réservé aux gouvernements provinciaux. Néanmoins, on verse chaque année aux provinces des millions de dollars qui sont utilisés à cette fin et, pourtant, personne ne crie à la violation de la constitution ni à l'empiètement sur les droits des provinces. Ces subventions sont nécessaires. Dans ce cas-là également, qu'il s'agisse d'aide ou de subventions, le gouvernement fédéral ne fait que fournir des fonds qui servent à favoriser les meilleurs intérêts de la population.

Dans notre pays, il y a des subventions pour à peu près tout. Tous les secteurs de notre agriculture en reçoivent mais personne ne crie à l'empiètement sur les droits provinciaux. Presque toutes nos industries bénéficient de l'aide du gouvernement fédéral, sous une forme ou sous une autre.

Les chemins de fer touchent des subventions pour le transport de l'acier, du charbon, des céréales et le reste. Il s'agit d'une aide et personne ne soulève la question de constitution. Le National-Canadien se voit libérer de déficits théoriques atteignant, chaque année, des millions de dollars. Ces subventions sont accordées en aide aux chemins de fer; elles intéressent toutes les provinces canadiennes et pourtant personne ne parle des droits provinciaux. Mais si nous passons au domaine de l'enseignement, nous voyons qu'on demande aux instituteurs qui forment les futurs citoyens de se contenter de traitements inférieurs dans certains cas à ceux des balayeurs de rues. On ne peut parler de relever le traitement de l'instituteur à un niveau qui lui permette de vivre, sans que tout le monde crie à l'empiétement sur les droits des provinces.

Une thèse que je défends depuis longtemps a peut-être du bon. Ceux qui sont au pouvoir auraient avantage à maintenir le plus grand nombre possible de Canadiens au niveau des classes de 6e et de 8e années aussi longtemps qu'il le pourrait. Ce sont des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Il n'est pas difficile d'en faire des soldats propres à graisser un fusil et à accomplir d'autres besognes du même genre. Il pourrait être dangereux de leur donner une formation trop poussée. Songeons au nombre des illettrés parmi nos jeunes soldats de la dernière guerre. Le gouvernement fédéral a dû ouvrir des écoles afin d'assurer à un grand nombre de jeunes militaires le minimum d'instruction qui leur permettrait de lire une carte et de la comprendre.

Le gouvernement fédéral est alors entré dans le domaine de l'instruction publique, sans que personne ne jette les hauts cris au sujet des droits provinciaux. Pour permettre à des centaines de jeunes gens illettrés venus de diverses provinces de lire les manuels et de comprendre leur formation élémentaire, il a dû ouvrir des écoles.

Ce domaine est de la compétence exclusive des provinces depuis la confédération et les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants pour l'ensemble de la population et surtout pour les instituteurs. A leur libération du service militaire après la dernière guerre, des milliers de jeunes gens de toutes les provinces n'étaient pas en mesure de bénéficier des avantages du programme de rétablissement de l'État. N'étant pas admissibles à l'université, ils ne pouvaient recevoir la formation universitaire. Des milliers d'entre eux, qui n'avaient pas atteint la huitième année, ne pouvaient même pas bénéficier de la formation professionnelle. Ils étaient éliminés complètement. Nous avons demandé à la Chambre,—on l'a demandé aux assemblées législatives,—d'adapter le programme de rétablissement de façon à assurer à celui qui était en sixième ou en septième année, une instruction suffisante pour lui permettre de bénéficier pleinement du programme de formation professionnelle. Cela ne s'est pas fait.

Les provinces ne se sont pas acquittées comme elles le devaient de leur tâche à cause de la répartition inégale des richesses du pays. L'Ontario peut s'en acquitter, oui. Jusqu'en 1949 du moins, 80 p. 100 des droits de succession perçus au pays avaient été versés à la province d'Ontario. Il ne faut pas croire que les successions importantes de l'Ontario ont été constituées d'argent gagné en totalité dans cette province. Cet argent a été gagné partout au pays, mais c'est dans cette province que les successions ont été constituées. Cette remarque vaut également pour une région au moins de la province de Québec que je connais, soit celle de Mont-Royal.

Une bonne partie des impôts versés dans les provinces centrales provient d'argent prélevé des autres parties du pays. Mais c'est ici qu'on verse l'impôt dont cet argent est frappé. Le gouvernement fédéral, à mon avis, ne fera rien cette session-ci en ce qui a trait à une aide fédérale. Je l'invite cependant à prendre des mesures dans le sens que je vais déterminer. On doit étudier les accords entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je ne crois pas que les provinces telles l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse soient traitées justement, compte tenu de leurs revenus. J'ignore ce qui en est relativement au Manitoba, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique. L'examen des données relatives aux provinces Maritimes, toutefois, me porte à croire qu'elles ne sont pas traitées justement. Par exemple, à la suite des accords de 1947, la Nouvelle-Écosse a reçu environ 16·3 millions du gouvernement fédéral. Cette somme, sauf erreur, comprend les subventions statutaires d'environ 2 millions par année. En vertu du nouvel accord qui a été conclu, je pense, ou qui doit l'être, cette somme sera augmentée de 2 millions environ ce qui la portera à 18 millions. Je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est traiter la Nouvelle-Écosse avec justice. J'ai ici un article de journal. Il porte la date du 16 février 1951 et expose qu'au cours de cette année-là, le gouvernement provincial a remboursé au gouvernement fédéral, au titre des domaines fiscaux qu'il lui avait abandonnés, environ $24,338,000. J'ai devant moi le détail que je lirai si le ministre de la Justice (M. Garson)

le souhaite, mais j'hésite toujours à gonfler le compte rendu d'un surcroît de données statistiques. Il s'agit des données officielles, puisqu'elles émanent d'Ottawa. Aux termes de l'accord, le gouvernement fédéral a remboursé à la province 16·8 millions de dollars. On dispose donc d'un montant de 8 millions pour en faire ce que l'on veut; ce montant serait d'un grand secours au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Je ne réclame rien, parce que je sais que la province reçoit du gouvernement fédéral beaucoup plus que le montant prévu dans les accords. J'ai toujours été d'avis que les gouvernements des provinces qui n'ont pas conclu d'accords semblables avec le gouvernement fédéral se soustraient à leurs responsabilités d'ordre national. Les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les secours aux personnes âgées de 65 à 69 ans, les subventions aux mines, à l'agriculture et aux autres industries, sidérurgique et autres, sont des versements qui reviennent tous aux provinces. Quelqu'un paie l'impôt sur toutes ces choses aux gouvernements de l'Ontario et du Québec. Je répète qu'ils n'assument pas la responsabilité qui leur incombe sur le plan national, en refusant de participer à ces accords.

Bien que je puisse avancer des raisons en faveur du versement de ces 8 millions de dollars, je m'en abstiendrai. Je ne le mentionne que pour montrer l'attitude déraisonnable qu'adoptent les provinces centrales à l'égard de la péréquation des avantages d'enseignement, de la sécurité sociale et le reste, dans tout le pays. Elles ne font pas leur part.

Si l'accord passé avec la Nouvelle-Écosse n'a pas été rendu définitif, je demande qu'on examine la possibilité d'un relèvement permettant à la province de résoudre le problème des traitements des instituteurs. J'en ai parlé brièvement dans le débat sur le discours du trône. Il me semble que la Nouvelle-Écosse est parvenue au bout de son rouleau. Il est peu raisonnable de repasser la balle aux municipalités, étant donné que dans cette région du Canada, les municipalités ont établi, sur les propriétés foncières, des impôts qui vont jusqu'à 12 p. 100. Elles ne peuvent donc aller plus loin. Dans la ville où j'habite, sur chaque dollar prélevé à titre d'impôt, 60c. vont aux écoles. La ville ne pourrait supporter plus longtemps ce fardeau, si elle ne réduisait ses autres services. Il faut que cela cesse. Les municipalités ne peuvent augmenter les salaires qu'elles versent en ce moment.

Le gouvernement provincial cherche à découvrir de nouvelles sources de revenu; il s'y efforce et on parle à l'heure actuelle d'un

[M. Gillis.]

impôt sur le gypse et ainsi de suite; s'il échoue, il ne pourra pas faire mieux qu'à l'heure actuelle. Dans tout le pays, les maîtres d'école devraient toucher le même traitement. Il ne devrait y avoir aucune différence, d'une province à l'autre, car tous ces instituteurs sont des Canadiens accomplissant le même travail. Mais, pour cela, il faut passer des accords avec le gouvernement fédéral.

Si l'Ontario ne veut pas participer à de telles ententes,—certains orateurs prétendent que la province de Québec est très disposée à aborder cette question en vue d'en venir à une certaine entente,—cela est bien, mais je crois qu'on devrait accorder quelque attention aux besoins des provinces.

J'ai bien envie de rire parfois lorsque certains députés affirment que si nous acceptions de l'argent du gouvernement fédéral, ce dernier imposera bientôt un programme uniforme d'enseignement à toutes les écoles du pays. Cela pourrait être très bien d'ailleurs. Il y a environ deux mois, j'ai écouté à la radio une discussion réunissant un groupe d'intellectuels éminents parlant de différents endroits au pays depuis Vancouver jusqu'à Halifax. Nous avons entendu des gens d'Halifax, d'Ontario, du Québec, du Manitoba et d'un certain nombre de postes provinciaux. Ils étudiaient la question du programme d'enseignement dans les différentes provinces.

D'après les exposés, l'histoire qu'on enseigne au Manitoba n'est pas du tout la même que celle qu'on enseigne dans le Québec. C'était des instituteurs qui l'affirmaient. Ils ont dit par exemple que l'histoire de l'insurrection de Riel enseignée dans le Québec était tout à fait différente de celle qu'on présente au Manitoba. Nous parlons d'unité nationale, mais si nous ne pouvons obtenir qu'on enseigne les mêmes faits historiques à nos enfants, comment y parviendrons-nous? Toute cette question intervient dans le domaine de l'enseignement.

Les provinces, qui s'occupent de cette question depuis la confédération, ne sont parvenues qu'à montrer que tout ce qu'elles sont en mesure de faire c'est de constituer d'un bout à l'autre du pays, des écarts de traitement si considérables que les instituteurs n'ont rien de plus pressé que d'abandonner leur carrière. On conseille aux jeunes gens qui seraient tentés de l'embrasser de n'en rien faire, puisqu'elle ne présente aucune chance d'avenir.

Nous tenons beaucoup à ce que la question soit mise aux voix ce soir, et, je l'espère, adoptée. On pourrait dire beaucoup de choses, là-dessus, mais je ne veux pas être accusé d'avoir, par mes discours, empêché le vote. J'espère que les autres députés seront brefs

de façon qu'en adoptant la mesure nous puissions dire au Gouvernement que nous sommes favorables aux subventions fédérales au titre de l'instruction. Nous pouvons arriver à ce résultat sans préjudice de l'intégrité de la constitution et sans nous mêler, pour autant, de la rédaction des programmes dans les diverses provinces.

Cette aide fédérale serait exactement semblable à d'autres formes de subventions accordées en ce moment aux provinces. Elle serait administrée par les provinces et destinée spécialement à l'instruction. J'espère qu'on adoptera la proposition ce soir. Si l'Ontario ne veut pas profiter du projet, ainsi que l'a laissé entendre le dernier orateur...

M. Murphy: Il n'a pas parlé pour l'Ontario, mais pour M. Thomson...

M. Gillis: Je suis heureux d'apprendre qu'il ne parlait pas au nom de la province.

M. Harkness: Seulement pour la minorité.

M. Gillis: A mon avis, le gouvernement fédéral doit être disposé à accorder ces subventions.

(*Texte*)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de participer au débat cet après-midi, mais l'importance du sujet à l'étude et les conséquences de l'adoption de cette motion sont des raisons suffisantes pour motiver mon intervention.

L'Acte confédératif de 1867 a réparti entre les différents gouvernements les droits et prérogatives de chacun, et l'on a classé, sans réserve, l'Éducation dans le champ des responsabilités provinciales. Les Pères de la Confédération ont étudié attentivement la question de l'instruction et ils ont fait preuve, à mon avis, de sagesse en soustrayant l'enseignement de la juridiction fédérale. Les provinces sont donc, de par la Constitution, souveraines en matière d'éducation. Tant et aussi longtemps que ma province acceptera ses responsabilités,—et j'espère qu'elle ne cherchera jamais à s'en dégager,—je m'opposerai à toute intervention du pouvoir central dans les matières qui ne sont pas de sa compétence, particulièrement en ce qui concerne l'instruction.

L'honorable député de Broadview (M. Hees) disait, tout à l'heure, que le premier pas dans ce sens devrait être fait par les provinces elles-mêmes. Or, comme le déclarait hier le député de Portneuf (M. Gauthier), les fonds de l'Éducation dans la province de Québec jouissent actuellement d'un surplus, c'est donc dire qu'il y a d'excellentes chances que Québec ne demande jamais de subventions à Ottawa.

Pour les raisons que je viens d'énumérer et d'autres qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer longuement, je ne puis appuyer la proposition actuellement à l'étude. Elle aura au moins eu l'avantage de permettre une expression d'opinions et j'ai la conviction que le parti libéral s'opposera à l'unanimité à l'adoption de cette proposition.

Je voterai donc contre la motion du député CCF de Saskatoon (M. Knight), parce qu'elle est trop générale, trop imprécise et aussi parce qu'elle constitue, à mon sens, une tentative malheureuse d'intervention dans le domaine de l'Éducation, qui est et doit demeurer exclusivement de compétence provinciale.

(*Traduction*)

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, la question de l'éducation revêt pour tous les Canadiens une très grande importance. Pendant que nous délibérons ici jour après jour, plus de deux millions et demi de jeunes Canadiens fréquentent les écoles et collèges de tout le pays. Les parents, les commissaires d'école, les instituteurs et les gouvernements provinciaux se penchent de très près sur le problème de l'éducation.

Bien que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fasse de l'éducation une responsabilité provinciale, le gouvernement fédéral porte ou devrait porter, à mon avis, un très vif intérêt à l'enseignement. L'un des grands problèmes pour tout État est celui de l'unité nationale. Nulle part ailleurs ce problème est-il plus grand qu'au Canada. Les deux grands groupements ethniques, l'anglais et le français, se sont unis dans une fédération; des caractéristiques marquées, de race, de langue et de religion, tendent parfois à les désunir.

Point n'est besoin d'insister sur les obstacles géographiques qui s'opposent à l'unité au Canada. A ces facteurs de désunion s'ajoute l'accélération constante de l'immigration chez nous, immigration fondée sur les programmes adoptés par le gouvernement fédéral. Durant les quarante-cinq années qui se sont écoulées de 1896 à 1941, 5 millions de personnes de tous les coins de l'Europe sont entrées au Canada comme immigrants. Moins de la moitié sont restées, par suite de l'attrait plus puissant de la république d'outre-frontière, mais la mode était lancée et l'immigration subséquente n'a rien changé au tableau.

Notre population se compose d'éléments divers. Nulle part plus que dans l'Ouest n'en apparaît la diversité. Certaines années, la *Free Press* de Winnipeg a publié des souhaits du nouvel an en 67 langues différentes. A Winnipeg, la *British and Foreign Bible Society* a vendu des Bibles imprimées en 50

langues diverses. Présentement, environ 85 p. 100 des citoyens sont nés au Canada; mais notre pays est encore trop jeune pour se désintéresser de l'influence de l'origine ethnique.

A propos de l'origine ethnique, le Bureau fédéral de la statistique a révélé que, d'après le recensement de 1941, les Irlandais constituaient 11 p. 100 de notre population, les Écossais 12 p. 100; les Anglais environ 25 p. 100 et les Français 30 p. 100. Les 22 autres p. 100 comprenaient des groupes très nombreux. Pour indiquer l'importance des groupes de différentes origines ethniques au Canada, je vais citer en chiffres arrondis, les constatations faites au recensement de 1941. Il y avait 470,000 personnes d'origine allemande, 310,000 d'origine ukrainienne, 215,000 d'origine hollandaise, 170,000 d'origine juive, 168,000 d'origine polonaise, 113,000 d'origine italienne, 100,000 d'origine norvégienne, 85,000 d'origine suédoise, 38,000 d'origine danoise, 21,000 d'origine islandaise, 84,000 d'origine russe, 43,000 d'origine tchécoslovaque, 41,000 d'origine finlandaise, 38,000 d'origine autrichienne, 30,000 d'origine belge, 25,000 d'origine roumaine, 22,000 d'origine yougoslave, 11,000 d'origine grecque, ainsi que d'autres groupes moins nombreux d'origine européenne. Nous avions ensuite 75,000 Asiatiques, 22,000 nègres et 125,000 Indiens et Esquimaux. En 1867, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a constitué le Dominion du Canada, les groupes ethniques se répartissaient ainsi: 2,110,000 Canadiens nés dans les Îles britanniques, 1,080,000 Français, 200,000 Allemands, 30,000 Hollandais et un nombre insignifiant de Canadiens provenant de quatre autres pays. Donc, lorsque les auteurs de la Confédération ont donné aux provinces l'entière responsabilité de l'enseignement, ils ils n'ont pas songé aux difficultés qui allaient surgir, par suite de l'immigration, quelque quarante ou cinquante ans plus tard.

Pour venir à bout des forces héréditaires de désunion au Canada, pour souder en une seule nation tous ces groupes divers, la principale influence qui a pu être exercée au cours des cinquante dernières années l'a été par les systèmes scolaires provinciaux et en particulier par les écoles primaires. Le processus d'adaptation, d'assimilation et de fusion s'est effectué surtout, obligatoirement, chez les descendants des immigrants de la deuxième et de la troisième générations, car, d'une façon générale, on n'a apporté aucune attention spéciale pour ce qui est d'enseigner aux populations immigrantes les façons canadiennes de vivre. Nous avons simplement supposé que ces populations auraient le désir d'apprendre nos langues et d'adopter nos coutumes. On n'a rien fait pour leur inculquer la fierté d'être canadien. On n'a rien fait pour souligner nos traditions et insister sur la citoyenneté canadienne.

[M. Churchill.]

Cela a retardé les progrès de l'unité canadienne. Le temps est certainement venu de faire mieux connaître le Canada, son histoire, ses traditions, son héritage et sa culture. La formation d'une nation canadienne est une œuvre lente et de longue haleine qui doit être exécutée sur le plan national ou fédéral. Elle a pour base l'instruction publique, élémentaire, secondaire et universitaire.

La diversité même de nos origines ethniques constitue un puissant argument en faveur d'un relevé comme celui qu'a terminé récemment la commission Massey. Ce n'est pas au moyen de vœux ni de directives qu'on peut créer une culture canadienne. On peut certes, cependant, en prévoir l'épanouissement et aider à la création d'un milieu propice à l'avancement des arts, des lettres et des sciences.

Voici ce qu'on déclare dans l'introduction à l'exposé des attributions de la Commission Massey:

> Il importe que les Canadiens connaissent, le plus possible, leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions, et qu'ils soient éclairés sur la vie et sur les réalisations collectives de leur propre nation.

Le rapport continue ainsi qu'il est bien évident:

> Que la vie d'une nation comporte des choses importantes qu'on ne peut ni peser ni mesurer. Ces impondérables ne sont pas seulement essentiels en eux-mêmes; il peut s'agir de mesures tendant à insuffler du dévouement à la nation et à stimuler son initiative.

Puis vient le passage suivant:

> Lorsqu'en 1940 Winston Churchill a demandé au peuple anglais l'effort suprême, il a évoqué les traditions de son pays et fondé son appel sur leur histoire commune qui avait façonné le caractère et le mode de vie de ses compatriotes. Dans l'héritage spirituel de la Grande-Bretagne, il a trouvé la force stimulante qui lui permettait de faire face aux dangers de l'heure. Rien ne pouvait être plus pratique que cette invocation des facteurs spirituel et sentimental.

S'il était possible de lancer, au Canada, un appel analogue qui s'adresserait à l'esprit et au cœur, en mettant l'accent sur notre passé et sur nos traditions, il nous serait sans doute utile, dans notre marche lente vers l'unité nationale et il incombe au pouvoir fédéral de s'en occuper.

Nos écoles sont les corps constitués les mieux en mesure d'enseigner notre histoire et de faire connaître nos traditions. Le gouvernement fédéral est fort intéressé à l'éducation des Canadiens.

A un niveau plus pratique, le gouvernement fédéral s'intéresse aux normes éducatives de nos compatriotes. Un lien étroit unit le manque d'éducation aux crimes graves que l'on commet. Nos prisons fédérales le prouvent bien, car leurs détenus n'ont pour la plupart reçu dans nos écoles qu'un minimum d'instruction. Au cours de la dernière guerre, les autorités fédérales ont découvert qu'un nombre impressionnant d'analphabètes ou de demi-illettrés devaient assister à des cours éducatifs spéciaux, avant de pouvoir être utilement employés dans l'armée.

La nation tout entière devrait s'intéresser à l'éducation, à cause des résultats de la méthode d'éducation provinciale au Canada. Une vue d'ensemble nous montre que plus de la moitié des enfants Canadiens abandonnent l'école avant d'avoir atteint la huitième année. Il s'ensuit qu'un Canadien sur deux a eu moins de huit années d'éducation académique. Cependant on a tendance à exiger un niveau d'instruction plus élevé pour l'admission à bon nombre d'emplois. En d'autres termes, nous dénions à la moitié de notre population une occasion qui devrait lui revenir de droit, durant toute l'enfance. Si tant de gens ne terminent pas leurs études élémentaires, cela ne tient pas de ce que les enfants ne manifestent pas d'intérêt, ni que leurs parents manquent d'ambition à leur égard; cela tient au manque de moyens, au manque d'écoles et d'instituteurs formés ou à l'état peu satisfaisant des écoles.

Quant au manque de moyens faciles d'instruction, je dois dire que j'ai fait une enquête poussée sur le sujet au Manitoba il y a environ quatre ans. J'ai cherché à mesurer le niveau des moyens d'enseignement d'après le nombre d'élèves inscrits aux écoles secondaires. J'ai découvert que d'après la moyenne de la province, 18 p. 100 de tous les enfants d'âge scolaire fréquentaient les écoles secondaires. Dans les régions les plus riches et les plus progressistes, urbaines et rurales, le pourcentage pouvait dépasser 24 p. 100, mais certaines régions de notre province ne comptaient aux études secondaires que 4 p. 100 des enfants d'âge scolaire. Dans ces régions, pour des raisons économiques ou autres, les enfants cessaient d'aller à l'école après la sixième, septième ou huitième année et ne recevaient aucun des avantages qu'accorde la formation secondaire. Cela provient de ce qu'il n'existe pas d'écoles secondaires à une distance raisonnable de leur foyer, ou de ce que les écoles élémentaires sont si mal organisées ou aidées que les enfants n'ont pu réussir à terminer leurs études. L'indifférence des parents peut parfois être à l'origine. Quelle qu'en soit la raison, il s'ensuit que des milliers d'enfants du Manitoba se voient privés de l'occasion de s'instruire et j'imagine qu'un sondage semblable dans d'autres provinces révélerait un état de choses identique.

Essentiellement, la raison en est d'ordre économique. Si nous éprouvons certaines difficultés dans le domaine de l'instruction, cela tient, avant tout, au manque d'argent nécessaire à la construction et à l'entretien d'écoles ou à la formation d'instituteurs. Si on songe aux sommes qu'on dépense, par enfant, pour l'instruction, il apparaît que nous n'y consacrons pas grand chose. Au Manitoba, considérant ensemble les écoles élémentaires et secondaires et nous fondant sur les chiffres du Bureau de la Statistique pour 1948, nous nous apercevons qu'on a dépensé, par élève, $157.27. Je ne pense pas qu'il y ait eu depuis beaucoup de changements dans le montant dépensé par élève. Cela correspond à moins de 80c. par jour et par élève, soit le prix de deux paquets de cigarettes. Et pourquoi? Pour une instruction, donnée cinq jours par semaine, dans l'art de vivre et de travailler en commun, dans l'étude des éléments essentiels de l'instruction, dans la formation du civisme pour la vie dans une grande démocratie, dans la formation du corps, de l'esprit et du caractère, dans l'étude de l'histoire de notre pays et l'assimilation de ses traditions. Il n'est pas une seule fonction si importante à l'État dont on s'acquitte avec des ressources si insuffisantes.

Au contribuable scolaire, propriétaire foncier, le bon marché de l'instruction n'apparaît pas très clairement, loin de là. Il la trouve fort chère et on ne saurait lui reprocher de demander qu'on allège le fardeau qui pèse sur lui. Tant qu'on payera l'instruction au moyen de l'impôt foncier, elle aura à souffrir de l'insuffisance de ses ressources. Il importe au plus haut point de trouver ici d'autres sources de revenus.

C'est ici qu'il y a lieu d'évoquer le rapport Rowell-Sirois, dont le ministre de la Justice (M. Garson) a parlé cet après-midi. Les commissaires compétents qui ont étudié la situation au Canada il y a plus de dix ans espéraient que leurs vœux visant des subventions d'alignement permettraient aux provinces de maintenir une norme moyenne dans tous les domaines où elles ont compétence. Les espoirs des commissaires ne se sont pas réalisés. Pour ce qui est de l'éducation, les commissaires estimaient ne pas pouvoir proposer

de subventions spéciales à l'enseignement en général. De nouveau, je cite le passage déjà cité par le ministre de la Justice:

> Les mesures financières que nous proposons ont pour objet de mettre chaque province qui le désire en état de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'instruction publique (sur une échelle conforme à la norme nationale) Une fois ce régime établi, il nous semble préférable que l'enseignement, comme tous les autres services de prévoyance sociale d'un pays démocratique, ait à se frayer un chemin...

Je termine là ma citation parce que sur ce point je ne suis pas d'accord avec le rapport. L'enseignement, en tous cas l'enseignement élémentaire, ne devrait pas avoir à se frayer un chemin. Ce devrait être un droit qui appartient à nos enfants et non pas un choix qui appartient à un corps public. De même, l'égalité des occasions de recevoir une éducation secondaire ou universitaire devrait être assurée à tous les enfants canadiens. Si une catégorie de personne ou une classe sociale a besoin d'une déclaration de ses droits, c'est bien l'enfant d'âge scolaire au Canada. Le refus des avantages de l'instruction est une tache au blason d'un pays qui s'enorgueillit de ses réalisations matérielles, de son avenir prometteur et de son héritage de liberté.

La solution réside dans un appui financier suffisant à l'égard de l'enseignement, dans une aide supplémentaire que le gouvernement fédéral accorderait et dont les provinces ont besoin. Lentement, mais constamment, le gouvernement fédéral devient plus puissant du point de vue financier grâce à ses vastes pouvoirs d'imposition et par suite du changement des conditions économiques. Les provinces, à moins qu'elles ne soient dotées de ressources naturelles exceptionnelles, ne peuvent maintenir les services nécessaires avec les domaines restreints d'imposition directe dont elles disposent. Certains estiment que l'aide fédérale à l'enseignement entraîne inévitablement le droit de regard ou l'ingérence du gouvernement fédéral. On ne devrait pas permettre à Ottawa de mettre la main sur un seul élément du régime éducatif des provinces.

Le gouvernement fédéral a déjà accordé beaucoup d'aide en matière d'enseignement sans exercer de droit de regard. Dès 1913, il a versé une somme de 10 millions de dollars pour aider à la formation agricole dans les provinces. Il a accordé d'autres sommes considérables pour la formation technique et professionnelle, sous forme de bourses d'études et en vue de la formation des anciens combattants dans les universités. Nous versons maintenant une subvention pure et simple aux universités. Le gouvernement fédéral a établi un mode d'aide qui n'est assujéti à aucun droit de regard, et il manifeste de l'intérêt pour l'enseignement.

L'enseignement est d'un intérêt national et il mérite l'aide du Trésor fédéral. L'enseignement n'est pas seulement l'un des nombreux services qui se disputent le bien-être de la nation. C'est la base des progrès de la société démocratique. Tous les enfants du Canada ont droit à l'instruction. Tous les garçons et toutes les filles de notre pays doivent avoir la possibilité d'effectuer des études secondaires. Un pays qui comprend tant de groupes ethniques doit accorder une attention spéciale à l'enseignement afin de parvenir à cette unité qui, dans le cadre d'un système fédéral, est essentielle au développement national.

Il est abondamment prouvé que l'enseignement ne dispose pas encore de moyens financiers suffisants et que la seule source où il peut obtenir l'aide nécessaire est le Trésor fédéral. Les autorités fédérales peuvent accroître l'intérêt qu'elles manifestent à l'enseignement et l'aide fédérale actuellement accordée à cette fin peut être augmentée sans que les provinces en soit atteintes ni dans leur souveraineté, ni dans leur responsabilité.

Ce que nous voulons, c'est un Canada uni. Ainsi que l'a dit le grand homme de loi américain qu'est M. Frankfurter:

> L'école publique est à la fois le symbole de notre démocratie et le moyen le plus pénétrant de faciliter notre sort commun.

Les écoles du Canada nous fournissent le moyen de maintenir nos nobles traditions, de renforcer notre démocratie et de devenir une grande nation dans l'unité.

(Texte)

M. L.-D. Tremblay (Dorchester): Monsieur l'Orateur, depuis 17 ans que j'ai l'honneur de représenter le comté de Dorchester à la Chambre, inutile de vous le dire, j'ai entendu des discours sur plusieurs sujets, les uns étaient opportuns et même urgents, d'autres plutôt indifférents, et quelques-uns intempestifs.

Depuis le début de la discussion sur cette proposition, je me suis demandé s'il n'y a pas, dans cette Chambre, un groupe de députés qui oublient que l'administration du pays s'appuie sur la Constitution, qui n'est peut-être pas très claire en ce qui concerne certains sujets, mais qui l'est certainement sur d'autres sujets, dont entre autres, celui qui a trait à la juridiction quant à l'Éducation. Le proposeur de la motion semble réclamer des subventions du gouvernement fédéral. C'est précisément à cela que nous nous opposons, car la province de Québec ne permettra

jamais au gouvernement central de s'immiscer dans un domaine qui relève de l'autorité provinciale.

La motion de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

A ce moment-ci, monsieur l'Orateur, il serait peut-être opportun de rappeler l'article n° 93 de la Constitution, qui ne laisse place à aucun équivoque en ce qui concerne la juridiction en matière d'éducation; il s'intitule: "l'enseignement".

Article 93. La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province, sous la réserve et en conformité des dispositions suivantes:

(1) Ses lois ne devront aucunement porter préjudice aux droits ou avantages que la loi, au moment de l'union, conférera à une classe particulière de personnes relativement aux écoles confessionnelles;

(2) Tous les pouvoirs, tous les droits et tous les devoirs que la loi, au moment de l'union, conférera ou imposera dans le Haut-Canada aux écoles *séparées* et aux administrateurs des écoles des sujets catholiques romains de la Reine seront et sont par la présente loi étendus aux écoles *dissidentes* des sujets protestants et des sujets catholiques romains de Sa Majesté dans la province de Québec.

Comme je le disais, il n'y a rien d'ambigu à venir jusqu'à ce moment-là. Hier, l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier), que je félicite, de même que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), et l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier), ont clairement exposé devant la Chambre la raison pour laquelle nous nous opposons à ce que le gouvernement fédéral s'ingère dans une question exclusivement du domaine provincial. L'honorable député de Portneuf disait, pour ce qui est de la façon dont nous traitons, dans la province de Québec, nos concitoyens de langue et de religion autre que la nôtre:

Je crois que la province de Québec a donné l'exemple en instituant deux conseils de l'Instruction publique; un pour les écoles catholiques, l'autre pour les écoles protestantes et neutres. Ces deux organismes s'emploient à diriger la politique du gouvernement provincial en ce qui concerne l'Éducation, et à renseigner le public de la province de Québec.

Je dois vous dire de plus,—et ici je veux appeler l'attention des honorables députés des autres provinces, surtout les têtes dirigeantes des commissions scolaires, que la province de Québec donne un exemple qui devrait être suivi par tous. Dans ma province, les octrois sont accordés indifféremment, sans égard à la foi que professent les éducateurs. C'est là l'exemple qui devrait être suivi.

Mais, monsieur l'Orateur, en proposant une telle motion, on semble ignorer totalement que nous discutons ici de quelque chose qui ne nous regarde pas. On peut compter que, non seulement aujourd'hui mais dans l'avenir, chaque fois qu'une mesure touchant l'instruction publique sera soumise à l'approbation de cette Chambre, la province de Québec, je n'en ai pas le moindre doute, s'élèvera d'une seule voix pour s'opposer.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement sur ce sujet parce qu'il est clair en lui-même. Il n'y a pas d'équivoque possible, nous touchons à quelque chose qui ne nous regarde pas.

On dira peut-être: N'êtes-vous pas intervenus ou n'est-ce pas intervenir que d'octroyer des sommes considérables pour aider au développement de nos universités?

Monsieur l'Orateur, je dirais qu'il y a peut-être une distinction à établir, comme c'est d'ailleurs l'avis de celui qui a représenté les universités du Québec à titre de membre de la commission Massey, le très révérend père Lévesque, dont nous avons raison d'être fiers et orgueilleux. Il y a peut-être une distinction à établir entre l'éducation primaire, l'éducation secondaire, et la culture universitaire. N'est-ce pas une autorité comme feu Son Eminence le cardinal Villeneuve qui disait que les universités sont des écoles de haut savoir et de directives sociales?

Mais, je ne veux pas prendre la part de ceux qui prétendent qu'il y a une distinction à faire. Cependant, je tiens à signaler à la Chambre qu'avant d'accorder des octrois pour aider à la meilleure source de culture que nous ayons, soit à nos universités, le gouvernement fédéral en était venu à une entente avec les autorités des provinces.

L'honorable député de Portneuf l'a d'ailleurs signalé hier encore. Il faut qu'il y ait entente pour qu'il y ait contribution, lorsque, à la page 642 des Débats, il disait:

Pour continuer mes observations relativement à la question de l'Éducation,—je ne veux pas être trop long car je veux laisser aux autres le temps d'en parler,—je me suis levé assez souvent dans cette Chambre pour demander au gouvernement de la province de Québec d'accepter la loi sur l'aptitude physique nationale. Seule la province de Québec n'a pas accueilli cette loi.

Un peu plus loin l'honorable député disait:

Je me rappelle que, sous l'empire de la loi de l'aide à la jeunesse, le gouvernement fédéral a accordé des octrois assez substantiels aux écoles techniques et aux jeunes, à la suite d'une entente avec les provinces.

Eh bien, c'est là une tout autre histoire. S'il y a entente, nous pouvons intervenir, à condition que les provinces, de concert avec le gouvernement fédéral, déterminent les conditions dans lesquelles nous interviendrons.

Le gouvernement fédéral est intervenu ailleurs. Je vois ici que, pour la formation de la jeunesse et l'aide aux étudiants, le gouvernement fédéral a accordé les sommes suivantes à la province de Québec:

1945-1946	$ 79,735
1946-1947	130,298
1947-1948	172,048
1948-1949	124,976
1949-1950	77,398

Mais, monsieur l'Orateur, il faut se rappeler qu'il y a toujours eu entente préalable, et c'est ce que nous demandons. Nous nous opposons donc à cette proposition, nous, de la province de Québec, parce que nous sommes autonomistes non seulement en ce qui concerne le domaine fédéral, mais nous sommes aussi prêts à lutter avec la même énergie pour défendre l'autonomie des provinces et même des municipalités. Nous nous en tenons strictement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui nous offre de solides garanties sur lesquelles nous comptons, et c'est pourquoi nous nous opposons catégoriquement à toute intervention dans un domaine qui n'est pas le nôtre, mais bien celui des provinces.

D'ailleurs, je prétends que nous devons, à titre de libéraux, nous opposer à cette mesure. Le parti libéral a été, dans le domaine fédéral, le père de l'autonomie au Canada.

Je ne remonterai pas à sir Wilfrid Laurier ni à M. Mackenzie King pour dire ce qu'ils ont accompli dans ce domaine; je ne rappellerai pas tout ce que le parti libéral a fait dans ce même domaine; je vais me contenter de citer un exemple plutôt récent, que nous avons encore frais à la mémoire, et je dirai que, lorsque le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a proposé l'adoption d'une mesure en vue d'abolir les appels au Conseil privé, il s'est alors montré le défenseur de l'autonomie canadienne. Lorsqu'il a demandé à la Chambre de soumettre une requête au gouvernement britannique, le priant de nous accorder le droit d'amender notre propre Constitution, uniquement en ce qui concerne le gouvernement fédéral, il était encore là le champion de l'autonomie canadienne. Aussi, avons-nous raison de prétendre que, comme libéraux, nous nous devons de nous opposer à la motion de l'honorable député de Saskatoon, qui nous invite à envahir un domaine exclusivement provincial.

Quant au domaine provincial, je n'imagine rien de nouveau en disant que nous devons, à titre de libéraux, déployer la même énergie pour sauvegarder l'autonomie provinciale que l'autonomie du Canada.

[M. Tremblay.]

Le très honorable premier ministre, dans un discours prononcé à la radio le 22 novembre 1949, rappelait ceci aux Canadiens:

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est la constitution du Canada; mais c'est aussi la constitution des provinces.

Le parti libéral a toujours été d'opinion que les droits des provinces doivent être respectés et que la juridiction provinciale ne peut être changée, ou restreinte, ou diminuée par une loi des autorités fédérales. En d'autres mots, la coopération provinciale est essentielle...

La motion, dont la Chambre est présentement saisie, n'implique pas la coopération des gouvernements provinciaux, elle exprime plutôt l'avis que le gouvernement fédéral devrait intervenir et distribuer des subventions pour venir en aide à l'Instruction publique à travers le Canada. Eh bien, ce n'était pas l'opinion de notre chef, puisqu'il disait:

En d'autres termes, la coopération provinciale est essentielle à l'institution d'une méthode d'amendement constitutionnel complète et satisfaisante.

Un peu plus loin dans ce discours que toute la nation écoutait, l'honorable premier ministre disait ceci:

Je pourrais illustrer mon argument en comparant la constitution à une maison jumelle, ou ce qu'on appelle plus communément un *duplex*, et qui n'est en réalité qu'une maison ayant deux logements séparés par un mur mitoyen. Les deux logements ont été habités par deux familles depuis 1867. Mais depuis cette date, une famille,—en l'occurrence la famille provinciale,—pouvait tapisser les murs, changer la tuyauterie, ou même percer une nouvelle fenêtre sans avoir à obtenir la permission de qui que ce soit; alors que l'autre famille,—la famille fédérale cette fois,—ne pouvait faire ces améliorations sans au préalable, obtenir la permission d'un propriétaire demeurant dans un autre pays, à trois mille milles de distance. Il faut ajouter cependant que ce propriétaire s'est toujours montré très conciliant.

Eh bien, nous sommes d'avis que les deux familles devraient pouvoir décider elles-mêmes des améliorations locatives qui leur conviennent,—et c'est la permission pour la famille fédérale de les faire que nous demandons actuellement, et rien de plus.

Nous ne prétendons pas qu'un des deux occupants ait le droit d'abattre le mur mitoyen, ou de percer le toit, sans consulter son voisin. Et c'est pourquoi les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se réuniront le 10 janvier prochain...,—c'était en janvier 1950,—...afin de se consulter sur la façon de procéder si jamais il devient nécessaire de toucher au mur mitoyen ou de réparer le toit.

Eh bien, je dis qu'à titre de libéraux, il est de notre devoir d'être logiques et de nous opposer à la motion de l'honorable député de Saskatoon. Je n'en dirai pas davantage. Si cette motion n'est pas intempestive, elle est au moins prématurée. Si les provinces considèrent que leurs revenus ne leur permettent pas de fournir une aide suffisante à l'Éducation, qu'elles s'entendent avec le gouverne-

ment fédéral pour obtenir de nouvelles sources de revenus, mais quant au fédéral, *"hands off"* l'Éducation.

(*Traduction*)

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Il reste encore cinq minutes; cela me suffira, je crois, pour ce que j'ai à dire. L'énorme intérêt que suscite actuellement le financement des institutions d'enseignement tient sans doute à la très forte augmentation que l'inscription aux écoles secondaires accuse sur celle d'il y a quarante ou cinquante ans, et aussi au grand nombre d'élèves qui désirent recevoir, à la sortie de ces écoles, une formation universitaire. Aussi, les méthodes employées il y a quarante ou cinquante ans pour faire les frais des maisons d'enseignement se révèlent-elles insuffisantes de nos jours.

Nous reconnaissons tous, je crois, que les provinces doivent conserver la haute main sur l'instruction publique. Cependant, je trouve mal fondé (même après le discours que le ministre a prononcé cet après-midi) l'argument selon lequel l'octroi de subventions aux provinces, aux fins de l'instruction, constituerait un empiétement sur les droits des provinces.

L'accès à l'instruction n'est pas le même dans tout le pays. Certaines provinces peuvent facilement supporter les dépenses qu'entraînent, de nos jours, le régime scolaire; pour d'autres, le fardeau est trop lourd. Comme on l'a déjà dit, si nous voulons considérer notre pays comme une nation unie, il faut que chacun de nos enfants, où qu'il habite, ait les mêmes chances de s'instruire que les enfants qui habitent ailleurs au pays. Voilà pourquoi la plupart d'entre nous désirent tant que le Parlement fédéral prenne des mesures en vue d'aider les provinces à porter le fardeau de l'instruction publique. Et n'oublions pas que ce ne sont pas seulements les provinces en tant que telles, mais les municipalités elles-mêmes qui sont incapables, à cause de la façon dont elles doivent prélever les fonds nécessaires à l'instruction, de s'acquitter convenablement de la charge d'instruire les enfants.

On critique beaucoup les écoles de nos jours. J'ai entendu des orateurs dernièrement qui disaient qu'à leur arrivée à l'université, les étudiants connaissent mal la langue anglaise. Je crois que c'est vrai, mais, à mon avis, il ne faudrait pas en blâmer les écoles. Rejetons-en plutôt le blâme sur le milieu dans lequel nous vivons. Ceux d'entre nous qui se souviennent des conditions de l'existence, il y a quarante ans, alors que étions à l'école secondaire ou sur le point d'entrer à l'université, se rappelleront qu'à cette époque nous ne jouissions pas des distractions d'aujourd'hui: la radio, le cinéma et cette distraction plus moderne, la télévision. Mais nous lisions de bons livres tels que *Le voyage du pèlerin* et la *Bible*. Dans notre enfance, nous lisions les œuvres de G. A. Henty et W. H. G. Kingston et les autres ouvrages bien écrits. Les journaux, avec leurs histoires illustrées, poussent tous les jours nos enfants à adopter les termes d'argot. Je dis donc, monsieur l'Orateur, qu'il faut prendre toutes les mesures propres à relever le niveau de l'enseignement, à favoriser, notamment, une meilleure connaissance de la littérature, que ce soit l'anglais dans les provinces où il est parlé ou le français dans le Québec, ou les deux langues, dans toutes les provinces, ce qui serait encore mieux. Nous devons faire tout notre possible pour réaliser ces excellents projets mais il faudra pour cela dépenser davantage et les provinces tout comme les municipalités sont incapables de porter un tel fardeau. Je tiens à dire que je m'unis à ceux qui, cet après-midi et hier, ont insisté sur la nécessité d'accorder une certaine aide financière à l'instruction publique dans les provinces pauvres.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Nous reconnaissons tous, je crois, que nos ressources humaines sont les plus précieuses que nous ayons et que, pour cette raison, l'instruction publique a pour nous une importance fondamentale et décisive. Nous savons également que, à cause du coût de l'enseignement, certaines provinces ont maintenant atteint le point où il leur est impossible d'en faire les frais. De plus, elles n'ont plus aucun espoir de répondre, sans aide extérieure, aux demandes de plus en plus pressantes qu'elles prévoient pour l'avenir immédiat. Ces remarques s'appliquent de façon toute particulière à ma propre province, Terre-Neuve. Personne plus que moi ne souhaite qu'on trouve une formule permettant au gouvernement fédéral de partager avec les provinces les frais de l'instruction de nos enfants, fardeau que beaucoup de provinces ne peuvent plus porter seules.

Je veux qu'il soit bien entendu que je ne m'oppose pas à l'aide fédérale en matière d'éducation. D'autre part, cependant, je tiens à déclarer bien clairement que je ne puis accepter la résolution, sous sa forme actuelle. Je m'explique. Ma première raison, c'est que je ne sais pas au juste quelle est la

signification de la résolution. Je doute que les autres députés en saisissent le sens. Elle tourne autour des mots "répartir également les avantages de l'instruction". Avant d'effectuer une répartition, il faut d'abord choisir une unité de mesure et il nous faudrait par conséquent établir une norme qui fût applicable à tout le Canada, pour ce qui est des avantages de l'instruction. Cette norme existe-t-elle? Si elle existe, je n'en ai jamais entendu parler et je doute qu'on puisse trouver n'importe où deux éducateurs prêts à s'entendre sur une même norme.

J'aimerais savoir exactement ce que pensent l'auteur du projet de résolution et ceux qui l'appuient. S'agit-il de décider que toutes les provinces doivent adopter le régime de l'une d'entre elles parce qu'il est jugé très souhaitable?

M. Knight: L'honorable député désire-t-il que je réponde à sa question?

Une voix: Que l'honorable député reprenne son siège.

M. Carter: J'aime mieux terminer.

M. Knight: Je croyais que la question m'était posée.

Une voix: L'honorable député comprend tout de travers.

M. Carter: Dois-je conclure que tous seront placés sur le même pied, qu'ils auront chance égale au point que tout le monde aille au collège? S'ensuit-il que nous érigerons dans tous les petits villages des institutions d'enseignement analogues à celles qu'on trouve dans les grandes villes? J'estime qu'une telle égalité est simplement impossible.

Si j'avais à choisir un modèle d'enseignement pour le Canada, je crois que mon choix tomberait sur celui de la province de l'Alberta. Voici une brochurette, publiée par la Lincoln Foundation de Louisville (Kentucky), et intitulée: *Quiet, Morals at Work* (Silence, la morale en action). C'est un exposé circonstancié du travail accompli par trois instituteurs de l'Alberta, d'Edmonton, je crois. Je désire signaler cette publication à tous les éducateurs canadiens.

Lorsque nous nous mettrons en devoir de répartir également les avantages de l'instruction à travers tout le Canada, qui sera juge? Comment allons-nous déterminer l'uniformisation que nous espérons accomplir? Nous avons par ailleurs l'expression "les avantages de l'instruction". Que signifie-t-elle exactement? Lorsqu'il a présenté la motion, l'honorable député a consigné au hansard un tableau, que l'on peut trouver à la page 628. Sur ce tableau figurent les dépenses affectées à chaque élève dans les différentes provinces aux cours élémentaires et secondaires, les dépenses de l'instruction publique élémentaire et secondaire par élève d'après le nombre moyen de jours de présence et par tête de population, et les traitements moyens des instituteurs de toutes les écoles. Mon honorable ami donne-t-il à entendre que les avantages de l'instruction sont calculés d'après les dépenses par tête de population ou d'après les dépenses affectées à chaque élève? Qui s'intéresse de quelque façon à l'enseignement sait que l'argent ne constitue qu'un facteur, et un facteur très minime, contribuant à fournir les moyens d'enseignement. Un élément beaucoup plus important que l'argent est l'instituteur. Un autre facteur de premier plan est le milieu familial.

En plus de ces éléments, on en compte d'autres, dont le programme d'enseignement, le régime de l'enseignement, l'administration des écoles, et même les objectifs et les valeurs sur lesquelles le programme insiste, de même que les moyens mis à la disposition des instituteurs et la qualité de la formation de ces derniers. Je ne crois pas que nous devions supposer ou qu'on nous demande de conclure qu'une province dépensant trois fois plus d'argent par tête de population qu'une autre, ou dont les instituteurs touchent des traitements deux fois plus élevés que ceux d'une autre province, que cette province, dis-je, fournit deux ou trois fois plus de moyens d'instruction que l'autre province.

Je viens de le dire, l'argent ne représente qu'un seul facteur et même un des facteurs les moins importants parmi ceux qui procurent des moyens d'enseignement. L'expression "moyens d'enseignement" présente différents sens qui varient suivant les gens. Elle n'a pas le même sens dans toutes les parties du pays. Je ne crois pas que nous devions voter en faveur d'une résolution si nous ne savons pas quel en est le sens exact ni en faveur de quoi exactement nous votons.

Des députés ont dit, ai-je remarqué, que le projet de résolution signifie simplement que le gouvernement fédéral devrait verser des subventions aux provinces à des fins éducatives, tandis que d'autres sont allés jusqu'à affirmer que ces subventions ne devraient être assujéties à aucune condition. Il est bien beau pour des députés de faire des propositions quand ils ne sont pas obligés d'assumer la responsabilité des résultats.

M. Studer: Ils y excellent.

M. Carter: L'aide qu'il faudrait accorder aux provinces pour répondre à leurs besoins en matière d'enseignement coûtera des centaines de millions de dollars. D'où viendra

cet argent? C'est la seconde question que je pose. Si nous prenons la production globale de 1951 exprimée en dollars et que nous la convertissions en dollars de 1939, puis si nous divisions ce montant par le nombre total d'heures individuelles de travail, nous constatons que notre production annuelle par heure individuelle de travail n'a guère augmenté par rapport à 1939. A moins d'accroître considérablement notre production annuelle par heure individuelle de travail, nous ne pouvons puiser les fonds à cette source.

Il ne reste plus qu'une alternative: ou la réduction des services actuels ou l'augmentation des impôts. Les députés n'ont pas mentionné les services qu'ils veulent réduire ni les impôts qu'ils veulent augmenter. D'autre part, ils ont accusé le Gouvernement de surtaxer les contribuables et tous réclament une réduction des impôts.

Il m'est impossible d'approuver les honorables députés qui disent que des subventions fédérales à l'enseignement devraient être versées aux provinces, sans conditions. Il est insensé, à mon avis, que le gouvernement fédéral dise aux provinces: "Voici 20 ou 30 millions de dollars. Prenez-le et faites-en ce que vous voulez, pourvu qu'ils servent à l'enseignement". Je ne pense pas qu'un gouvernement sérieux, conscient de ses responsabilités à l'égard des contribuables,—et les contribuables sont les contribuables des provinces,—puisse faire une chose pareille.

Le mot "enseignement" est très vague. Il peut vouloir dire beaucoup de choses; si des sommes aussi considérables étaient accordées, il est tout à fait possible qu'elles soient utilisées à des fins tout autres que celles auxquelles pourrait songer le Parlement. Et, si cela arrivait, les mêmes députés qui ont fait cette proposition se retourneraient contre le Gouvernement en l'accusant de se montrer très négligent de son devoir et d'être coupable d'un manque flagrant de précaution.

Je ne vois pas comment un gouvernement peut accorder des subventions de cette ampleur,—il s'agit de centaines de millions de dollars,—sans prescrire avec soin les fins auxquelles l'argent doit servir et les conditions dans lesquelles il faut le dépenser. Mais à peine le gouvernement fédéral fera-t-il cela qu'il s'exposera à l'accusation d'empiéter sur les droits des provinces.

Le rôle du gouvernement fédéral devrait procéder surtout du point de vue national. Je ne suis pas convaincu que les provinces utilisent tous les moyens qu'elles pourraient ou devraient mettre en œuvre pour amener nos enfants à apprécier à sa juste valeur notre héritage national, ou pour faire fleurir en eux les attachements et les pensées qui doivent nous être communs, si nous voulons former une grande nation. Au contraire, certaines provinces se rendent coupables de ce qu'on pourrait appeler du snobisme intellectuel. Des instituteurs dont les qualités sont hautement reconnues dans une province ne peuvent enseigner dans une autre. En matière d'instruction publique, les buts, les valeurs et les méthodes diffèrent d'un bout à l'autre du pays. La classe de onzième devient, dans une autre province, la douzième. Les normes, en matière de cours et d'examens, accusent de grandes différences.

Il ne s'agit pas de posséder un régime scolaire qui soit exactement le même partout, surtout dans un pays aussi vaste que le nôtre. Au contraire, l'instruction publique doit être assez souple pour répondre à la grande diversité des besoins. Je n'en estime pas moins qu'on pourrait atteindre à une collaboration beaucoup plus étroite et accomplir davantage en vue d'en arriver à des normes uniformes pour le classement tant des élèves que des instituteurs et pour les diplômes accordés.

A mon avis, l'esprit de clocher se manifeste dans plusieurs ministères provinciaux de l'instruction publique. Il y a là une tendance dont je doute qu'il faille la favoriser au moyen de subventions fédérales.

Une autre question à laquelle j'aimerais qu'on me réponde est celle-ci: "Même si nous nous mettions d'accord sur la définition de l'expression "chances en matière d'éducation", même si nous trouvions le moyen d'en réaliser l'égalité, sur quoi nous fonderions-nous pour accorder ces subventions?" L'aide serait-elle accordée uniquement suivant les besoins, de sorte que les provinces qui ont assez d'argent à consacrer à l'instruction publique en seraient privées? Ou serait-elle calculée d'après le chiffre de population ou le nombre d'élèves? Dès que nous nous engageons dans cette voie, nous établissons de nouvelles inégalités.

Personne ne peut nier que le problème se pose et que, dans l'intérêt national, il faut qu'il soit résolu. S'il est possible de trouver une formule suivant laquelle le gouvernement fédéral assumerait une part du fardeau des provinces, à l'égard, par exemple, de certaines dépenses en particulier, comme le traitement des instituteurs, l'aménagement d'écoles ou la formation de professeurs, je serais le premier à m'en réjouir. Au fond, cependant, c'est un problème provincial puisqu'il touche les droits, jalousement gardés, des provinces. On a signalé ici que déjà le gouvernement fédéral accorde de l'aide de diverses façons, dans la pleine mesure permise par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On estime cette assistance à environ 35 millions de dol-

lars. Le gouvernement fédéral serait donc non seulement imprudent mais tout à fait malavisé de prendre l'initiative à l'égard de problèmes touchant l'instruction primaire, domaine exclusivement réservé aux provinces. C'est donc, à mon avis, aux provinces et non au gouvernement central à prendre les devants. Pour cette raison, je me vois dans l'impossibilité d'appuyer la résolution.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Je trouve excellent, monsieur l'Orateur, que les députés aient l'occasion de discuter en détail la très importante question de l'instruction publique. Il y a deux semaines seulement, le Canada célébrait la semaine de l'enseignement, placée depuis plusieurs années sous la devise très appropriée: "L'instruction est l'affaire de tout le monde". Les membres de la Chambre des communes peuvent donc se permettre, je pense, de jeter de temps en temps un coup d'œil sur la situation de l'enseignement au Canada.

Je ne tiens pas, ce soir, à étudier les aspects constitutionnels du problème. Je ne veux pas non plus aborder la question de la normalisation dont a parlé le préopinant car, dans sa forme actuelle, le projet de résolution ne prévoit rien, à mon sens, concernant la normalisation. Il porte sur l'égalisation des possibilités d'instruction d'un bout à l'autre du Canada. Au cours des quelques minutes qui vont suivre, j'étudierai le problème comme il se pose pour quelqu'un qui vient de quitter le domaine de l'enseignement. De fait, je peux me dire celui qui ayant pris le chemin de Damas est tombé parmi les politiciens. Reste à savoir si j'ai lieu de m'en réjouir.

Certaines gens semblent avoir l'impression que la discussion qui se déroule aujourd'hui en matière d'instruction publique ne vise qu'à crier au loup, que le domaine de l'instruction publique n'est pas dans une situation aussi déplorable que le fait supposer le débat en cours. L'intérêt que suscite depuis quelques années le problème de l'enseignement indique qu'il s'agit d'une crise réelle, qu'il y a un réel problème à résoudre. Dans un article paru dans le *Canadian Home Journal*, un de nos écrivains et nouvellistes canadiens éminents, Hugh MacLennan, dit de l'enseignement que c'est la profession ingrate. Voici ce qu'il écrit dans son premier alinéa:

> Le groupe le plus exploité, le plus négligé et le moins favorisé au Canada n'est pas un groupe de gens que les catégories à l'aise ne voient jamais. Ce ne sont pas les métayers, les cueilleurs de fruits itinérants, les midinettes exploitées par leurs patrons ni les pêcheurs des avant-postes; ce sont les instituteurs de la nation.

Voilà comment M. MacLennan décrivait la situation en 1949. C'est H. G. Wells, je crois, qui a dit que la civilisation est une course entre l'enseignement et la catastrophe. Peut-être exagère-t-il un peu, mais l'examen que les gouvernements ont fait du problème et l'intérêt que les éducateurs y ont apporté ces dernières années indique qu'il y a quelque chose qui cloche gravement dans notre régime d'enseignement. Je pourrais mentionner plusieurs rapports, y compris le célèbre rapport de la commission Harvard d'enquête sur l'enseignement. Au Manitoba, durant les années qui ont suivi la guerre, nous avons effectué plusieurs études sur les problèmes que présentait notre enseignement, et le gouvernement provincial a publié deux rapports distincts sur des questions d'enseignement, l'un sur l'enseignement en général et l'autre sur l'enseignement post-scolaire.

Sans tenir compte des difficultés d'ordre constitutionnel, sans vouloir fendre les cheveux en quatre en ce qui a trait à la résolution dont nous sommes saisis, il serait tragique, à mon avis, que la rigidité d'une institution politique nous empêchât de faire face aux aspects réels du problème. Il y eut un temps où l'enseignement élémentaire suffisait au citoyen moyen; c'était à l'époque où l'on enseignait l'écriture, la lecture et l'arithmétique avec une férule. Les remarques formulées par un député cet après-midi m'ont porté à croire qu'il voulait revenir au temps de l'enseignement élémentaire, alors qu'il s'en est pris à certains accessoires inutiles de notre régime d'enseignement actuel, surtout en Ontario. Je dirai que certaines choses que nous sommes portés à considérer comme accessoires sont nécessaires de nos jours.

Comme le préopinant l'a mentionné, l'école n'est pas la seule source d'enseignement. Il existe toute une gamme de moyens non académiques d'instruction: les journaux, la radio, la télévision, le cinéma et même les livres dont on interdit la vente dans la ville d'Ottawa. Ce sont là autant de sources d'une éducation non classique. Puis il y a la famille et l'Église. On me permettra de signaler que l'une des raisons pour lesquelles, en ce moment, il y a crise dans le domaine de l'instruction, c'est que ni l'Église, ni la famille, ne remplissent plus la fonction qui leur était jadis dévolue. Les modifications d'ordre social, l'industrialisation, l'urbanisation, etc., font que certaines des fonctions qui ressortissaient jadis à ces deux autres institutions sociales, retombent maintenant sur nos écoles. En faisant leurs ces nouvelles charges, nos écoles se rendent compte que

pour former des citoyens instruits, équilibrés, prêts à affronter avec succès l'existence dans un monde bien compliqué, cela revient beaucoup plus cher qu'à l'époque de l'école du rang et de programmes autrement plus simples que ceux d'aujourd'hui.

Veut-on la preuve que nous avons à faire face à certains problèmes à cet égard? On la trouve dans la montée de diverses professions nouvelles qui cherchent à combler le vide social. Nous avons différents "assistants" sociaux qui cherchent à rectifier notre société, à attraper les victimes de notre civilisation compliquée avant qu'ils atteignent le fond de l'abîme au lieu de dresser une barrière au sommet de l'abîme pour les empêcher de tomber. Nous avons des psychiatres. Nous avons des conseillers matrimoniaux qui tentent de régler le problème de plus en plus aigu des désunions familiales et des divorces. Ces gens jouent un rôle très important dans notre société; mais, à mon sens, le plus important de tous ces travailleurs sociaux est cet individu négligé que M. Hugh MacLennan appelle, dans son article, le plus négligé et le plus déshérité au Canada.

A propos des travailleurs sociaux, nous employons parfois l'expression "spécialistes sociaux". Si nous avons raison d'employer cette expression, j'estime que l'instituteur est le "spécialiste social" par excellence, dans une société comme celle où nous vivons. Que l'on compare la formation et le traitement de l'instituteur avec les études que doivent faire les hommes des professions libérales, comme les avocats, les dentistes, les médecins ou les ingénieurs. Cette comparaison révèle le ridicule des normes établies pour ces gens importants, les instituteurs. Avant d'extraire une dent, le dentiste a dû fréquenter l'université pendant au moins cinq ans. Le médecin a dû suivre des cours universitaires pendant six ou sept ans avant de pratiquer, tandis que l'ingénieur a dû étudier à l'université pendant quatre ou cinq ans avant de pouvoir aménager des routes ou construire des ponts. Mais les normes sont bien moins rigoureuses lorsqu'il s'agit des instituteurs, bien que ce soit à eux qu'incombe, dans une large mesure, la tâche de préparer nos enfants à faire face à la vie. Les écoles, nous le savons tous, poursuivent un programme qui va presque du berceau à la tombe, à partir des jardins d'enfants et jusqu'aux cours destinés aux adultes. Nous savons tous également que les parents ont tendance à confier leurs enfants aux écoles le plus tôt possible, presque dès l'instant où ils marchent d'un pas chancelant. Ils ne les revoient que le jour où ils terminent leurs études.

Pour ces hommes de profession, ces instituteurs qui ont à travailler sur des personnes,—sur des âmes, si l'on préfère,—peu importe la formation qu'ils ont reçue! On ne saurait parler, en pareil cas, d'égalité des chances. Au Manitoba, par exemple, nous comptons plus de 500 instituteurs autorisés. Un instituteur autorisé est souvent un élève de onzième qui, ayant raté trop de matières pour passer en douzième, a décidé de se rendre dans les régions rurales pour y devenir instituteur. Au Manitoba, il y en a ainsi plus de 500 à être chargés de cette tâche très importante qu'est la préparation de citoyens à l'esprit mûr, de citoyens démocratiques, dont a besoin le monde dans lequel nous vivons. Il est des gens qui affirment,—et ceci nous ramène à l'enseignement primaire traditionnel,—qu'il n'est pas nécessaire de posséder une instruction bien poussée pour enseigner dans les jardins d'enfants. Je soutiens que c'est là que s'accomplit la tâche fondamentale de l'éducation. Malheureusement, les jardins d'enfants sont dotés des instituteurs les moins compétents, parce que les moins bien rémunérés. Ce sont de tels instituteurs qui sont chargés de la tâche importante qu'est celle d'initier nos enfants à l'instruction.

Malheureusement, dans certains endroits on a adopté une échelle unique de traitement. Quand plusieurs éducateurs possèdent une compétence égale, qu'ils l'exercent à l'école primaire, à l'école secondaire ou à l'université, on la reconnaît par un traitement égal. Si on n'a pas généralisé davantage cette façon d'agir, c'est à cause des problèmes financiers dont il a été question ici aujourd'hui.

En plus du problème du personnel enseignant, il y a celui des installations scolaires. Prenons par exemple le cas de l'école rurale à salle unique dans laquelle l'instituteur doit enseigner à neuf divisions. Une telle organisation matérielle n'est guère de nature à fournir à l'élève l'ambiance scolaire appropriée aux besoins de l'heure. Dans nos régions rurales, on a commencé à accroître la superficie des arrondissements scolaires afin de mettre un terme à l'insuffisance des installations matérielles. Au Manitoba, c'est l'idée qu'on cherche à répandre depuis la fin de la guerre. Jusqu'à présent, toutefois, on n'a pas encore eu beaucoup de succès. Il n'existe encore qu'un seul grand arrondissement scolaire. L'autre principal problème scolaire, l'établissement du programme d'études, trouve automatiquement sa solution dans la création d'arrondissements scolaires plus vastes puisqu'il devient alors possible d'adopter un programme aussi étendu qu'il le faut pour ré-

pondre aux besoins variés de nos jeunes. Dans les provinces des Prairies,—les choses se passent un peu différemment dans Québec et l'Ontario,—on suppose que les élèves des écoles secondaires continueront leurs études et la majeure partie du programme des cours est établie en conséquence. En réalité cependant, seulement deux ou trois diplômés sur cent entrent à l'université et se vouent aux carrières professionnelles. On fait donc preuve, à l'égard de ce problème, d'un manque absolu du sens des réalités. On néglige complètement les domaines commerciaux, agricoles et autres, dans la préparation des programmes de cours.

L'inégalité d'avantages que mentionne la résolution est plus évidente dans les régions rurales. Il est clair qu'elles n'offrent pas les mêmes avantages que les régions urbaines. De fait, les écoles des grandes villes ne laissent rien à désirer, pour ce qui est de leur personnel enseignant, de leur matériel et de leurs programmes. Mais elles obtiennent ces avantages au prix d'impôts municipaux exorbitants. Pour exposer encore plus clairement qu'on ne l'a fait jusqu'ici le problème de l'inégalité des avantages en matière éducative, il suffit de mettre en lumière les distinctions qui existent entre les élèves des écoles rurales et ceux des institutions urbaines. Par suite de la migration actuelle vers les villes, l'élève rural est nettement désavantagé.

On a signalé que le manque de fonds est à la source même du problème. Des députés ont tenté de démontrer que les provinces ont actuellement des revenus suffisants pour relever les normes éducatives au niveau voulu. Un représentant de l'Ontario a prédit un brillant avenir aux provinces des Prairies, déclarant que leur industrialisation ne fait que commencer. Si nous faisons preuve d'un peu de patience, dit-il, nous aurons bientôt assez d'argent pour assurer à nos enfants un régime d'instruction publique comparable à celui de n'importe quelle province.

Étant donné le rythme de l'industrialisation au Manitoba, surtout en ce qui concerne les industries de défense, je ne vois pas grand espoir de résoudre ce problème d'ici quelques années. Nous sommes actuellement en présence d'une crise aux proportions telles qu'elle fait dire à M. MacLennan que je cite à nouveau:

> Tout notre régime d'instruction publique est menacé de désintégration... ce qui signifie la ruine de toute notre société.

Je repète qu'il ne s'agit pas uniquement de crier "au désastre" ou encore de crier au loup. Tous ceux que le problème de l'instruction touche ou a touché de près se sentent aujourd'hui profondément bouleversés en constatant les insuffisances et l'incompétence qu'accuse l'enseignement. Je ne saurais dire où il faut chercher la solution. Je n'essaierai pas, ce soir, de proposer une solution quelconque ni d'exposer les grandes lignes d'un plan directeur. Mais je répète qu'au fond de toute l'affaire, il y a une pénurie d'argent. L'aide fédérale, ou provinciale peut-être, pourrait être utile, pourvu que les provinces aient des ressources financières leur permettant de faire face aux dépenses extrêmement élevées qu'entraîne aujourd'hui un régime d'instruction satisfaisante. Si l'on songe à l'importance de nos ressources humaines, il y a lieu, je pense, de faire quelque chose. Je pourrais citer toutes sortes de cas concrets montrant que dans notre pays, des jeunes gens ont été privés d'occasions satisfaisantes par suite de l'insuffisance des services scolaires. Il importe avant tout, je crois, de conserver nos ressources humaines. Personne ne contestera sans doute qu'on n'accorde pas à l'heure actuelle à notre régime d'enseignement l'importance qu'il mérite. Si nous comparons nos dépenses dans d'autres domaines, par exemple, l'argent dépensé pour l'alcool et les bénéfices qu'on en retire, la comparaison même révèle la nécessité fondamentale de guérir la plaie du corps social. Lorsque des milliers, voire des millions de gens ne peuvent envisager le monde qu'à travers les fumées de l'alcool, c'est parce que quelque chose ne va pas dans le monde où ils vivent.

Lorsque les instituteurs se réunissent pour étudier ces problèmes, je le répète, ils ne parlent pas à travers leurs chapeaux. S'ils parlent, c'est parce qu'ils constatent l'existence d'un problème véritable, d'un réel besoin, et je soutiens que c'est l'un des problèmes fondamentaux que nous avons aujourd'hui à résoudre.

(*Texte*)

M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, la motion actuellement à l'étude se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exprimer ce que je crois être l'opinion de la province de Québec à ce sujet. Dans notre province, nous ne voulons pas d'octrois du gouvernement fédéral en ce qui concerne le domaine de l'Éducation. J'ai été fort surpris de voir, aujourd'hui, l'instance de l'honorable chef de l'opposition (M. Drew), des membres de son parti et des députés du parti C.C.F. à vouloir nous imposer, dans la

province de Québec, ce que nous ne voulons pas. Nous avons des raisons particulières pour nous opposer à cette façon de procéder et nous voulons nous en tenir au principe qui a été reconnu par la Constitution de notre pays. Au fait, cet après-midi, au cours d'un exposé brillant et sincère, l'honorable ministre de la Justice (M. Garson) a démontré clairement que la province de Québec s'opposait, avec raison, à ce que le gouvernement fédéral s'immisce dans le domaine de l'instruction à cause du problème particulier qui se présente chez nous, comme je vous le disais tout à l'heure.

Nous avons cherché à développer la culture française dans la province de Québec. Cette culture, grâce à nos maisons d'enseignement, s'est étendue au delà de nos frontières, et nous voulons qu'elle se développe parallèlement avec la culture anglo-saxonne, à travers tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique. A mon avis, c'est un des meilleurs moyens d'assurer au pays l'unité nationale que nous désirons tous.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition s'est efforcé, cet après-midi, de démontrer que ces octrois sont nécessaires à la province de Québec comme aux autres. Je n'en suis pas surpris. Au contraire, je suis persuadé que cette attitude du parti conservateur lui est inspirée par certains bureaucrates qui ne songent qu'à centraliser l'administration de la chose publique sous la direction d'Ottawa. Je ne suis pas surpris, comme je le disais tout à l'heure, que les membres du parti C.C.F. cherchent à placer sous l'autorité d'Ottawa notre système d'enseignement, afin d'en arriver à fondre en un tout les deux cultures qui ont été développées parallèlement jusqu'à ce jour et qui constituent, pourtant, la richesse et la force de notre unité nationale.

Je sais que certains membres de notre bureaucratie fédérale, que l'influence de la langue française ennuie, incitent constamment les députés des deux groupes politiques qui sont en face de nous à faire ce qu'ils peuvent pour diminuer le prestige dont jouit notre belle langue. Permettez-moi de leur rappeler ces vers du poète, au sujet de la langue française:

> Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir empêcher les bourgeons et les roses d'éclore,
> Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir, c'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.

Vous ne réussirez pas, messieurs. Vos efforts sont inutiles. Qu'il me soit permis de dire au chef de l'opposition et au chef du parti C.C.F. que leurs tentatives sont vouées à l'échec, car on sait dans la province de Québec que l'acceptation d'octrois entraîne la dépendance.

Lors des élections provinciales dans la province de Québec, l'honorable M. Duplessis a préconisé le refus absolu de tout octroi du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'Éducation. Je répète là les paroles qu'il a prononcées dans toutes ses assemblées. Récemment, il acceptait une somme d'argent qui lui était remise à la suite d'une des recommandations du rapport Massey. Aussi, je dis qu'il a capitulé, puisqu'il a accepté du gouvernement fédéral l'argent qu'il repoussait avec horreur il y a à peine quelques mois.

La province de Québec lui en tiendra compte aux prochaines élections provinciales et lui demandera ce qu'il a fait de sa campagne d'autonomie dans le domaine de l'instruction, ce qui était d'ailleurs une farce, tout comme l'attitude qu'adopte actuellement le parti conservateur progressiste. Je ne parle pas des cécéfistes, car leur doctrine même tend à la centralisation, mais au moins, ils le disent franchement. Le parti conservateur progressiste, par l'intermédiaire de son chef, appuie entièrement cette proposition émanant d'un parti qui est centralisateur par principe.

L'honorable M. Duplessis aurait pu, il me semble, s'il l'avait voulu, utiliser les revenus de la province de Québec pour aider davantage la cause de l'Éducation chez nous en lui accordant des octrois généreux. Le gouvernement fédéral lui a offert 5 p. 100 du montant de l'impôt sur le revenu que paie chaque individu. C'est-à-dire que si un citoyen paie cent dollars d'impôt au gouvernement fédéral, en vertu de la proposition du Gouvernement, la province toucherait $5 sur chaque $100 que recevrait le bureau du revenu national, et ce, sans être appelé à débourser un sou. C'est d'ailleurs une proposition qui a été faite par les Chambres de commerce de la province de Québec en vue de venir en aide à l'Éducation. Il aurait ainsi pu verser environ 8 millions de dollars à nos universités. L'honorable M. Duplessis a jugé bon d'ignorer cette offre généreuse et, aujourd'hui, il accepte les octrois du gouvernement fédéral.

Ainsi, l'attitude du chef de l'opposition, ici à Ottawa, en ce qui concerne les octrois aux provinces en matière d'éducation est identique à celle qu'adopte actuellement l'honorable M. Duplessis.

Monsieur le chef de l'opposition, vous voulez que le gouvernement fédéral subventionne l'Éducation dans les provinces! Nous ne le voulons pas. Voilà l'attitude de la province de Québec. Messieurs, l'attitude que vient d'adopter le parti conservateur progressiste, nous la lui rappellerons aux prochaines élections fédérales. Nous rappellerons aussi

à l'honorable M. Duplessis la capitulation qu'il vient de faire en acceptant les octrois qu'il avait déjà dénoncés.

(*Traduction*)

M. A. J. Brooks (Royal): Je ne tenterai pas d'émuler le préopinant quant à la forme, à l'éloquence, à la vigueur de mon discours. Il est tout à l'honneur du député de Saskatoon (M. Knight) d'avoir présenté de nouveau la résolution dont nous sommes saisis. Car elle n'est pas sans importance. La question de la répartition égale des avantages dans le domaine de l'enseignement intéresse une foule de gens. Il n'est pas dans mon propos de parler bien longuement ce soir. J'ai écouté le ministre de la Justice (M. Garson) cet après-midi. Il a rappelé ce que nous savons tous, soit que du point de vue de l'administration, l'enseignement ressortit exclusivement aux provinces. Personne ici, personne au pays, j'en suis persuadé, ne cherche à modifier cet état de choses.

Le député qui vient de parler a signalé, en termes éloquents, que les subventions fédérales à l'enseignement entraîneraient pour la province de Québec la perte de son autonomie. Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que ni la province de Québec, ni la province d'Ontario ni aucune autre province du Canada ne verraient diminuer le moindrement leur autonomie du fait que le gouvernement leur verserait une subvention au titre de l'enseignement. De fait, le ministre a déclaré cet après-midi dans son discours que si l'on accordait une subvention à des fins d'enseignement, le gouvernement fédéral devrait prendre quelque soin, ou exercer quelque surveillance, en ce qui concerne la façon dont les différentes provinces dépensent cet argent. Cela ne s'ensuit pas nécessairement, monsieur l'Orateur. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse des millions de dollars à titre de subventions et d'allocations aux diverses provinces de notre pays. Je demanderais à n'importe quel membre du Gouvernement si celui-ci surveille les fonds que les provinces utilisent à l'heure actuelle, ou que celles-ci reçoivent sous la forme de ces considérables subventions et allocations? Dans quelques cas isolés, il en est ainsi, mais la masse de ces fonds est administrée par les provinces, tandis que le gouvernement fédéral n'exerce aucune influence sur la façon dont ils sont dépensés, et n'en exercerait aucune sur les fonds que pourraient recevoir les provinces à des fins d'enseignement.

Le ministre a également dit qu'il incombe aux gouvernements provinciaux de dépenser leur argent comme bon leur semble. Il a demandé pourquoi on ne l'utiliserait pas à des fins d'enseignement s'il y avait lieu, plutôt que de l'affecter à des travaux publics ou autres services. Dans ma province, monsieur l'Orateur, si nous dépensions moins d'argent que nous ne le faisons pour les travaux publics, ou pour d'autres services, nous n'aurions ni routes ni services publics. Un argument de ce genre ne sonne pas très juste dans un débat comme celui-ci.

Nous avons besoin d'aide. Nous avons besoin d'aide, nous autres petites provinces du Canada. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'aide tout comme Terre-Neuve, quoiqu'en ait dit tout à l'heure le député de Burin-Burgeo (M. Carter). Une province qui verse un traitement moyen de $900 à ses maîtres d'école a besoin de secours et c'est en vain que les députés de cette province prennent la parole pour nous dire que, dans les circonstances actuelles, ils peuvent se contenter de l'aide que leur accorde leur propre gouvernement.

Je le répète, au Nouveau-Brunswick nous avons besoin de secours. Il en va de même dans les quatre petites provinces du littoral. L'Ontario peut s'en passer; je le croirais volontiers. C'est que l'Ontario est une province fort riche. Je ne pense pas que Québec en ait besoin. C'est une province fortunée. L'Alberta n'en a pas un besoin urgent, car elle est en voie de devenir extrêmement riche, ainsi que la Colombie-Britannique qui peut se permettre de payer $2,500 ou $2,600 à ses instituteurs. Mais nous autres, monsieur l'Orateur, nous en avons besoin. Que ce soit le Gouvernement actuel qui le fasse ou un autre gouvernement, je suis persuadé qu'un jour viendra où l'on devra accorder des subventions aux provinces moins importantes pour venir en aide à leurs établissements d'enseignement.

Je désire corriger une impression que, à mon avis, certains honorables députés ont laissée à la Chambre, et c'est là une des principales raisons pour lesquelles je prends la parole. Dans les différents tableaux qu'on a présentés hier après-midi et dans la comparaison qu'on a établie à partir de ces données relativement au nombre d'élèves qui abandonnent les études avant d'avoir atteint la huitième année de leur cours, on mentionne que 58 p. 100 des écoliers du Nouveau-Brunswick quittent l'école avant d'avoir terminé leur huitième année. Le régime scolaire de notre province diffère de celui de la plupart des provinces. Dans certaines de nos écoles les élèves sont divisés par classes, dans d'autres ils ne le sont pas. Les petites écoles des régions rurales ne comptent pas de classes distinctes. Elles n'ont pas les

différentes classes échelonnées jusqu'à la huitième année. Mais, en pratique, les écoliers qui obtiennent leur diplôme dans une école rurale possèdent une instruction équivalente à celle de la huitième année ou même plus encore; il est donc faux ou erroné de dire que 58 p. 100 des écoliers du Nouveau-Brunswick n'atteignent pas la huitième année du cours.

Notre province a également cherché, en dépit de grandes difficultés, à améliorer les écoles. Nous avons toujours été fiers de nos écoles dans notre province. Comme je l'ai déjà signalé en participant aux débats antérieurs au sujet de résolutions semblables, lorsque l'Afrique du Sud s'est mise à la recherche d'un régime d'enseignement, elle s'est adressée au Nouveau-Brunswick dont elle a choisi le régime qui était alors en vigueur. Nous ne sommes pas aussi arriérés, pour ce qui est de l'instruction, que pourraient peut-être le penser certaines gens, après avoir entendu les discours prononcés à la Chambre. Ce qu'il nous faut, c'est de l'argent et encore de l'argent, afin d'assurer à nos enfants les avantages de l'instruction dont ils ont besoin.

Il y a un autre argument qu'on pourrait avancer, un argument fort pratique. L'an dernier, le Nouveau-Brunswick a imposé une taxe de vente de 4 p. 100 parce qu'il n'avait pas de ressources suffisantes pour l'enseignement. Cette taxe de vente, s'ajoutant à la taxe de vente imposée par le gouvernement fédéral, constitue un fardeau énorme. Les gens doivent verser un supplément de 4 p. 100 sur tout ce qu'ils achètent. Je le répète, c'est un lourd fardeau que doit supporter notre petite province.

Un député a dit que l'enseignement doit préoccuper grandement le gouvernement fédéral, mais il a signalé également que ce gouvernement aide beaucoup à l'enseignement en maintenant le collège militaire royal, en accordant des subventions pour la formation professionnelle, en se chargeant de l'instruction des Indiens et le reste. Un autre député a déclaré que le gouvernement fédéral doit se préoccuper beaucoup de l'instruction relative à la défense nationale. C'est le représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), je crois, qui a fait cette déclaration, et je suis de son avis. Pendant la dernière guerre, j'avais la direction d'un centre d'instruction militaire. J'ai été étonné du nombre de jeunes gens qui, désirant s'engager, ont dû être refusés parce qu'ils n'avaient pas la formation intellectuelle nécessaire. Cela m'a semblé une très grande perte en ce qui concerne l'instruction militaire.

Je ne veux pas m'étendre longuement sur la question car j'aimerais que l'on mette la résolution aux voix ce soir même. Pour conclure, j'aimerais parler d'un homme qui est né dans le Nouveau-Brunswick, qui a fait ses études dans cette province, qui en est parti, qui y est revenu et a beaucoup contribué à l'enseignement dans notre province. Je parle de lord Beaverbrook. Il a accordé de nombreuses bourses d'études dans des universités au Canada et en Europe, particulièrement en Angleterre. Nous sommes très reconnaissants de l'aide qu'il nous a accordée.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que j'insiste davantage sur ce point. La province du Nouveau-Brunswick a grand besoin d'aide. Je sais que la province de la Nouvelle-Écosse a besoin d'aide aussi. Lorsque le représentant de Cumberland (M. Black) a parlé de cette question l'année dernière, il l'a dit. L'honorable député regrette de ne pas être ici ce soir, pour des raisons d'affaires. Il existe un besoin car les petites provinces désirent avoir les mêmes avantages que les provinces plus riches. La seule façon d'y parvenir, à mon sens, est l'octroi d'une aide fédérale.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que le gouvernement fédéral gère les fonds accordés à des fins d'éducation. Ceux qui représentent les populations des diverses provinces ont assez de jugement pour dépenser cet argent au mieux des intérêts des enfants de leur province. Je crois que l'argument donné par le ministre ne rime absolument à rien. Je suis persuadé que des subventions peuvent être accordées aux provinces sans que celles-ci perdent un pouce de leur autonomie, comme le craint un certain député du Québec.

M. J. H. Harrison (Meadow-Lake): Monsieur l'Orateur, je prends part au débat sur l'invitation du député de Saskatoon (M. Knight), qui a dit qu'aucun député libéral de la Saskatchewan n'avait exprimé ses vues en la matière. Je n'hésite pas à exprimer les miennes. Dans un débat antérieur, le député de Moose-Mountain (M. Smith) disait: "Si ces députés veulent un débat plutôt âpre, ils trouveront à qui parler". C'est dans cet esprit que je participe au présent débat.

La prémisse de l'argument énoncé par le député à l'appui de sa motion semble être l'égal accès de l'enfant à l'instruction, d'un bout à l'autre du pays. Les députés qui sont de la Saskatchewan s'en souviennent, c'était là le cri de guerre de la CCF quand elle est arrivée au pouvoir dans notre province, en 1944. Elle allait réaliser l'accès égal à l'instruction, en Saskatchewan. Jusqu'à quel point y est-elle parvenue? Depuis l'arrivée

au pouvoir des cécéfistes, un millier d'écoles ont été fermées et, à l'heure actuelle, des surveillants d'études ont la direction de 558 de ces écoles. Ils sont effectivement connus, là-bas, sous le nom de surveillants *(sitters)*. Ils accomplissent la tâche propre à des surveillants: ils surveillent, ils cherchent à maintenir la discipline dans la classe. Certains d'entre eux, qui ont fréquenté les écoles secondaires et possèdent des aptitudes pour l'enseignement, s'efforcent de s'acquitter de la fonction d'instituteur. Mais, quelle que soit la carrière qu'on embrasse, si l'on ne possède pas les qualités voulues, on ne peut y réussir aussi bien: c'est le cas des surveillants.

La motion à l'étude propose que le gouvernement fédéral accorde de l'aide aux provinces aux fins de l'instruction publique. Je ne suis pas d'accord avec le député de Royal (M. Brooks) parce que je ne crois pas qu'on puisse accorder de l'argent aux provinces aux fins de l'instruction, de gré ou de force. Si nous faisions cela dans une vaste mesure, aucun d'entre nous n'aurait besoin d'être ici. Le gouvernement fédéral ne serait qu'un organisme pour percevoir les impôts et remettre l'argent aux provinces qui le dépenseraient comme bon leur semblerait.

Ce n'est pas ainsi que j'envisage le rôle du gouvernement fédéral. Nous devons exercer une surveillance sur les dépenses, si nous percevons de l'argent des contribuables. Les membres de l'opposition n'hésitent jamais à faire des dons pourvu qu'il s'agisse de l'argent des autres. Ils ne s'inquiètent pas trop de la manière dont cet argent est dépensé.

Le ministre des Finances de la Saskatchewan vient de déposer son budget et je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur son programme en matière d'instruction publique. Les recettes du compte du revenu se chiffrent au total par $1,681,920. Je puis faire la ventilation de cette somme, si c'est nécessaire. En outre, il y a les recettes provenant de la taxe d'hôpital et d'instruction publique, taxe de vente. Lorsque ces messieurs sont arrivés au pouvoir et ont dit qu'ils accorderaient l'égalité en matière d'instruction publique, ils ont ajouté qu'ils supprimeraient cette taxe. Au lieu de cela, ils l'ont augmentée de moitié. On l'appelle maintenant une taxe d'instruction publique et d'hôpital; le tiers va aux hôpitaux et les deux tiers, à l'instruction publique. Compte tenu des frais d'administration, le montant net apporté à l'instruction publique est de $7,231,020.

Il y a en plus la taxe du revenu public, perçue par les municipalités. Cette taxe était primitivement destinée aux travaux de voirie dans les municipalités, mais le gouvernement provincial se l'est maintenant réservée; il va en faire grossir la caisse de l'instruction publique. Enlevons $80,000 sur les $1,600,000, à titre de commission versée pour la perception, et il reste un revenu public net de $1,520,000. Le montant global des recettes que l'on destine à l'instruction publique est donc de $10,432,940. Le ministre des Finances, M. Fines, estime que la province dépensera pour l'instruction publique le montant de $11,708,600. Compte tenu des impôts spéciaux perçus dans la province aux frais de l'enseignement, et des montants reçus de l'extérieur,—par exemple, ce que le gouvernement fédéral verse aux écoles pour sourds-muets, etc.,—on constate, en comparant les deux montants, un écart de $1,275,660 que la province doit combler. Les impôts spéciaux mis à part, l'instruction publique ne coûte donc que $1,275,660 à la province.

Quelle est la situation pour ce qui est des recettes? La province reçoit cette année du gouvernement fédéral environ 26 millions et elle soutient qu'elle devrait recevoir davantage. En 1939, le montant dépassait un peu deux millions. En dépit du gouvernement fédéral, les recettes ont donc augmenté. Quelles autres dépenses peut-on effectuer dans la même province? Voici les chiffres que mentionnait le ministre des Finances au sujet du service social et de l'hygiène. La chose devrait nous intéresser si nous devons donner de l'argent à la province en cause. Je tiens à savoir ce qu'elle accomplit avec les ressources dont elle dispose déjà. Dans l'ensemble, le bien-être social coûte un peu plus de dix millions et la santé publique, 18 millions, le tout formant le total de$28,560,000 Soustrayant de cette somme le montant de $2,568,000 que le gouvernement fédéral verse à l'égard de la santé publique et du bien-être social, de même que certaines autres dépenses, on obtient un solde net de $25,062,000. Un tiers de la taxe d'instruction publique, soit $3,615,000, est versé à la caisse d'hospitalisation,—cet impôt est prélevé directement à cette fin,—ce qui laisse, en tout, la somme de $21,447,000, soit 21 millions et demi en chiffres ronds, pour les services sociaux.

Le coût net des services de santé publique est donc d'environ 21 millions et demi et celui de l'instruction publique d'environ un milion et quart. Le coût total des services d'hygiène, d'assistance sociale et d'enseignement, dans la province, est de $22,722,850.

Les subventions du gouvernement fédéral s'élevant, cette année, à $26,727,520, la province obtient ainsi du gouvernement central un revenu net de $5,280,330. Autrement dit, le gouvernement fédéral défraie entièrement le coût de tous les services d'assistance sociale,

d'enseignement et de santé publique de la Saskatchewan et il reste à la province une somme de $5,280,000.

Rien n'empêche la Saskatchewan d'affecter une part de ce solde à l'instruction publique. Le gouvernement fédéral ne lui impose aucune condition. A mon sens, le ministre de la Justice (M. Garson) a exposé ces faits très correctement cet après-midi. On n'a qu'à lire son discours pour s'en rendre compte. Voilà donc ce que fait le gouvernement actuel de la Saskatchewan avec la somme que lui verse le gouvernement fédéral. Personne ne voudrait, je suppose, qu'on versât encore plus d'argent à un gouvernement qui administre de cette façon les sommes qui lui sont confiées. S'il est vrai qu'un millier d'écoles devront fermer leurs portes à la fin de cette période tandis que 558 autres s'orneront de surveillants voilà bien l'endroit du Canada où l'instruction est en plus mauvaise posture. Pourquoi n'avons-nous pas d'instituteurs? Parce que nous avons un gouvernement qui a la manie de la surveillance et de la réglementation. Nous avons un gouvernement qui insiste sur la réglementation des prix, ce qui compte beaucoup dans le tableau. L'usage voulait que la commission scolaire d'une localité donnée à la recherche d'un instituteur s'enquît de la valeur qu'il représentait et décidât, après avoir consulté la liste des contributions scolaires de la région, si elle pouvait dépenser tout l'argent qu'il fallait pour engager l'instituteur. Quand les choses se passaient ainsi, nous avions toujours des instituteurs.

Aujourd'hui nous n'en avons pas pour la bonne raison que notre gouvernement a décidé de confier le recrutement des instituteurs aux écoles plus importantes qui ne se prêtent pas au jeu de la concurrence mais l'éliminent complètement.

M. Thatcher: Vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites.

M. Harrison: Ces messieurs ne croient pas à la concurrence. Ils ne croient pas à la libre concurrence dans le recrutement des instituteurs, ou dans quelque autre domaine. Voilà pourquoi nous n'avons pas d'intituteurs,—pour la simple raison que les commissions scolaires des localités ne pourraient recruter elles-mêmes leurs instituteurs, même si elles le voulaient. Elles n'ont qu'à attendre et à accepter ce qui se présente,—et c'est ainsi qu'elles se voient avec 558 surveillants.

M. Thatcher: De qui l'honorable député se paie-t-il la tête?

M. Harrison: L'honorable député de Saskatoon (M. Knight) m'ayant invité à entrer dans la danse, s'attend que je vais m'en prendre au mobilier. Il dit que les neuf dixièmes des gens des circonscriptions de la Saskatchewan représentées par des libéraux sont en faveur de l'aide libérale à l'instruction publique. J'étais chez moi en janvier et j'ai sans doute passé sur la route autant de temps que tout autre; en réalité, j'ai parcouru environ 5,000 milles et j'ai passé presque tous les jours en dehors de mon foyer. Or, je n'ai entendu personne parler d'aide fédérale à l'enseignement. Un bon nombre m'ont dit que l'enseignement faisait défaut, qu'ils n'en obtenaient aucunement. Un citoyen m'a même dit que son enfant, qui fréquentait l'école depuis six ans, n'avait jamais eu d'instituteur. Il n'avait eu que des "surveillants". Heureusement, une couple d'entre eux étaient bons et lui ont enseigné une foule de choses.

Je ne crois pas cependant qu'il suffise de verser plus d'argent à ces messieurs pour améliorer la situation s'ils ne consentent pas à laisser les commissions scolaires engager les instituteurs au traitement qu'ils méritent.

Un autre service qu'ils ont rendu à l'instruction publique a été de fermer l'école normale de Regina. Comment aurons-nous des instituteurs si nous fermons les écoles normales? Très peu de jeunes embrasseront la carrière de l'enseignement s'ils n'ont pas d'autre avenir que celui de surveillants.

Si nous versons de l'argent à un gouvernement qui s'est montré irréfléchi comme celui de la Saskatchewan, est-ce que nous favoriserons pour autant l'enseignement? D'ailleurs on peut s'instruire sans devenir sage. Voilà qui n'avance guère non plus.

M. Thatcher: Cela s'applique à vous, dans ce cas, Jack.

M. Harrison: Merci, monsieur. Je répète, lorsque le gouvernement fédéral fait les frais de tous les services de sécurité sociale de la province, de ses services de santé, de tous ses services de l'enseignement, il reste encore à la province, de la somme versée par le gouvernement fédéral, cinq millions de dollars. Que fait-elle de cet argent? Eh bien, elle aménage des théâtres à ciel ouvert. A Weyburn, il y a des théâtres à ciel ouvert bâtis avec de l'argent du gouvernement qui aurait pu servir aux fins de l'enseignement. Est-ce que cela peut nous porter à verser plus d'argent à ces gens qui le dépenseront à tout hasard? Ils le donneront peut-être à M. Schumiatcher qui toucherait une commission pour leur avoir conseillé de le lui remettre.

Mes observations ont surtout pour objet de démontrer que je m'oppose modérément à la présente résolution.

M. Knowles: Vous ne vous opposez pas à la résolution; vous vous opposez uniquement à celui qui la propose.

M. Harrison: Le député de Saskatoon a dit que les neuf dixièmes des gens qui sont censés s'intéresser à une aide fédérale dans le domaine de l'enseignement habitent des circonscriptions libérales de la Saskatchewan. Personne, je le répète, n'était assez intéressé au problème pour me le signaler. Certains se sont plaints de l'absence d'enseignement. J'ose dire que la proportion de neuf dixièmes des gens de la région que j'ai parcourue ne peut s'appliquer qu'aux adversaires résolus du gouvernement provincial. Ils vont le changer, dès l'été prochain.

M. J. M. MacDonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne prends la parole que pour faire figurer au compte rendu la rectification d'un certain point. J'ai écouté, ce soir, avec beaucoup de regret, le député de Québec-Montmorency (M. LaCroix), qui a pris, sauf erreur de ma part, un certain temps pour dire que le chef de l'opposition (M. Drew) s'était servi d'un langage qui n'était pas en harmonie avec la compétence exclusive des provinces dans le domaine de l'enseignement. C'est en tout cas ainsi que j'interprète l'exposé quelque peu véhément de mon honorable collègue. Je signalerais qu'il s'agit là d'une interprétation absolument erronée; non seulement une interprétation, mais l'opposé le plus absolu du langage clair dont s'est servi hier le chef de l'opposition. Je voudrais brièvement consigner au compte rendu ce que le chef de l'opposition a dit sur ce point, afin de démontrer que son discours n'a rien de commun avec ce qu'a donné à entendre le député de Québec-Montmorency. Ainsi qu'en fait foi la page 646 du compte rendu, le chef de l'opposition a déclaré ce qui suit:

> Puisque telle est la situation, puisqu'il faut régler la question de façon à donner à tous, partout au pays, une chance égale de s'instruire, quelles mesures peut-on prendre sans affaiblir les droits constitutionnels ni empiéter sur la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation? Voilà la question à laquelle il faut apporter une réponse avant de pouvoir proposer une méthode selon laquelle le Gouvernement, appuyé par le Parlement, s'attaquerait au problème.

A mon avis, rien n'est plus clair, ni plus dépourvu d'ambiguïté ni plus positif; je réitère donc mes regrets d'avoir entendu le député de Québec-Montmorency dénaturer de la sorte (j'estime que l'expression est juste) ce qui a été dit. Ainsi que je l'ai déclaré en prenant la parole, je souhaitais simplement rectifier le compte rendu au cours de la présente séance de la Chambre, afin qu'il ne reste aucun malentendu.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, la raison principale qui me pousse à participer au débat, c'est que je voudrais m'élever contre une déclaration faite, hier après-midi, au cours de cette discussion et, autant que possible, la réfuter. A ce moment-là l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot) avait pris la parole et disait, ainsi qu'en fait foi la page 631 du hansard:

> Si un garçon, ou une fille, est trop paresseux pour étudier, aucune subvention du gouvernement canadien ne le fera changer d'idée. En premier lieu, en matière d'éducation, il doit y avoir de la part de chaque élève la détermination et la volonté d'apprendre quelque chose. En second lieu, il doit y avoir de la part de l'instituteur l'aptitude à faire comprendre quelque chose à l'élève. Cela joue dans les deux sens.

Là-dessus l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) interjetait:

> Les instituteurs feraient mieux s'ils touchaient des traitements plus élevés.

C'est avec intérêt, hier et aujourd'hui, que j'ai écouté la discussion. J'ai bien entendu hier cette interruption et j'ai eu du mal à en croire mes oreilles. J'ai contrôlé ce matin, dans le hansard. Elle est bien exacte: "Les instituteurs feraient mieux s'ils touchaient des traitements plus élevés."

Je ne veux faire dire à personne ce qu'il n'a pas dit, mais il doit bien y avoir un sens quelconque là-dedans. Peut-être faut-il y voir l'assurance que les instituteurs s'acquitteraient mieux de leur tâche si on leur payait des traitements plus élevés; en d'autres termes, qu'ils ne font pas de leur mieux parce que leurs traitements sont insuffisants. Je le dis en toute candeur, avant que le député de York-Sud donne plus d'ampleur aux services qu'il rend au public, il était maître d'école. Nous qui le connaissons, nous sommes persuadés qu'à cette époque il donnait à ses élèves le meilleur de lui-même, sans considération de salaire. Quel droit avons-nous de supposer que d'autres instituteurs sont moins dignes de confiance? Dans les régions du Canada que je connais bien (et qui ne couvrent pas une grande superficie) je connais les maîtres d'école; je suis convaincu qu'ils ne proportionnent pas les efforts, et les soins qu'ils consacrent à leurs élèves, au montant de leur salaire, que celui-ci soit ou non satisfaisant. J'estime que c'est une insinuation qui porte atteinte à la réputation de nos instituteurs et qu'on devrait s'efforcer de repousser d'ici, dès que l'occasion s'en présentera.

J'en viens à la motion elle-même. Une chose est évidente. Personne n'oserait affirmer que le Gouvernement actuel ou le parti de ce côté-ci de la Chambre ne soutiennent pas l'éducation de leur mieux. On nous a cité des chiffres nombreux et sans aucun doute exacts, quant aux sommes consacrées à l'éducation d'une manière ou d'une autre par le Gouvernement. Ces renseignements provenaient en grande partie de gens qui n'appuient pas ordinairement le Gouvernement. C'est pourquoi, je ne crois pas que la Chambre ait à s'inquiéter en ce moment de savoir si oui ou non la population désire aider l'enseignement.

Il y a ici des gens qui ont à cœur l'intérêt de l'instruction et du pays et qui peuvent s'opposer et s'opposent effectivement à la résolution dans sa teneur actuelle. L'opposition à la résolution dans les termes où elle figurent au *Feuilleton* en ce moment ne réflète nullement un manque de sympathie envers l'enseignement. Cela ne prouve même pas qu'à notre avis, le gouvernement central ne devrait aucunement contribuer à l'enseignement. Dans ses remarques à l'ouverture du débat, l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) a dit très galamment qu'à son avis, certaines gens qui s'opposaient à sa résolution étaient aussi sincères qu'il l'était lui-même en la proposant. Personne ne doutera certes de la sincérité avec laquelle il présente ce qu'on pourrait désigner comme sa résolution favorite.

Cette motion présente de très grandes difficultés, même pour ceux d'entre nous qui peuvent l'accueillir avec bienveillance. La résolution est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Les mots "à cette fin" forment partie intégrante du projet de résolution. Sans doute est-il parfaitement évident qu'il faut bien qu'une subvention soit accordée à une fin quelconque, au point qu'il peut être grotesque de le mentionner. Malgré tout, afin de dissiper tout malentendu possible, le projet de résolution précise le but de ces subventions qui est, non pas seulement d'aider les provinces à sortir des difficultés financières où elles peuvent se trouver, mais encore d'étendre et d'égaliser les occasions de s'instruire d'un bout à l'autre du Canada. Je pense donc,—encore que personne ne l'ait dit jusqu'ici, autant que je sache,—que si nous adoptions la résolution, si nous acceptions les termes employés par l'honorable député en la présentant, Ottawa aurait désormais à verser, année après année, indéfiniment, une subvention au titre de l'égalisation des chances d'instruction.

Si un gouvernement inaugure un programme comportant l'affectation de fonds à une fin déterminée et qu'il perpétue ce programme d'année en année, il doit certes avoir l'obligation de suivre ces fonds de près afin de s'assurer qu'ils sont dépensés aux fins pour lesquelles ils sont votés. Si le Gouvernement persuadait la Chambre de voter d'importantes sommes pour une certaine fin et qu'il les remît à un organisme sur lequel il n'aurait aucun droit de regard, j'imagine que l'opposition lancerait fort probablement,—et à bon droit,—un tollé qui serait entendu d'un océan à l'autre. Elle dirait que le Gouvernement n'a pas accompli son devoir et qu'il n'a pas protégé le contribuable canadien, vu qu'il ne s'est pas assuré si les fonds ont servi aux fins pour lesquelles ils avaient été votés.

Tant qu'on ne trouvera pas une formule permettant de prouver que les fonds votés sont affectés aux fins auxquelles ils sont destinés, il me semble que nous aurons les mains liées. Bien des provinces pourraient accepter de très bonne foi des subventions destinées à l'instruction, mais elles pourraient les affecter à l'amélioration d'un domaine de l'enseignement qui n'assurerait pas nécessairement une répartition égale des chances d'instruction dans tout le Canada. A mes yeux, le problème se pose ainsi qu'il suit. Si en Colombie-Britannique,—je dis "si" pour ménager les susceptibilités des députés qui viennent des autres provinces,—le niveau de notre enseignement est meilleur que dans certaines autres provinces, si en Colombie-Britannique nous faisons plus pour l'enseignement, soit plus intrinsèquement, soit plus en proportion de notre revenu, que ne font certaines autres provinces, comment allons-nous faire pour accorder équitablement des subventions aux autres provinces en vue d'uniformiser les avantages de l'enseignement?

Il se peut, il est plus que probable, que dans certaines provinces les normes d'enseignement soient inférieures à celles de la Colombie-Britannique par exemple; cela viendrait de ce que ces provinces, dans leur sagesse, ont décidé d'affecter une plus grande proportion de leur revenu à d'autres fins. Ce ne serait pas dû nécessairement à ce qu'une province est plus pauvre qu'une autre. Il se pourrait que dans certaines provinces, en Colombie-Britannique par exemple, on dépense déjà une trop grande partie du revenu à des fins d'enseignement. Est-ce à nous d'en juger? Si ce n'est pas à nous, qui le doit? A cet égard, monsieur l'Orateur, je dois pren-

dre l'attitude,—à cet égard seulement,—d'un grand nombre de députés de l'opposition qui, dans la plupart des cas, exposent un problème à la Chambre d'une façon admirable, mais n'en donnent pas la solution. Franchement c'est là mon attitude.

Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous n'ait d'objection fondamentale à une proposition formulée à plusieurs reprises au cours du débat, savoir qu'il devrait y avoir, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des entretiens, des négociations, des échanges de vues ou tout ce qu'on voudra, en vue d'aboutir à une entente quant à la façon de réaliser l'excellent objectif de ce projet de résolution dans le cadre de notre constitution. Alors, mais pas avant, on pourrait nous soumettre une proposition. En pareil cas, nous serions heureux, je crois, de faciliter le concours du gouvernement fédéral, dans la mesure de ses moyens. Je tiendrais pour très dangereux tout régime qui pourrait être mis en œuvre dans l'avenir immédiat et en vertu duquel le gouvernement fédéral refuserait de venir en aide à certaines provinces, sous prétexte qu'elles dépensent déjà d'assez fortes sommes dans ce domaine, tandis qu'il offrirait d'en aider d'autres, parce que leurs normes, en matière d'instruction publique, laissent grandement à désirer. J'ignore d'où viendraient les protestations les plus véhémentes.

Si nous devons verser une aide aux fins de l'instruction publique, nous devrions trancher ces divers points, grâce à une conférence ou à quelque autre moyen d'échange de vues, avant de souscrire à un principe qu'il serait peut-être très difficile de faire passer dans les faits. Nous pourrions nous trouver en face d'une très grosse question: celle de savoir si nous aurons, en matière d'instruction publique, un régime national ou un régime provincial. Si je ne m'abuse, c'est le régime provincial que reconnaît actuellement la constitution. Vers quel danger irions-nous, si nous nous engagions dans une certaine voie? Qu'arriverait-il si nous adoptions un régime national en matière d'instruction publique? Serait-il dangereux d'adopter un tel régime? Je sais nombre d'arguments, dont quelques-uns me semblent fondés, qui militent en faveur d'un régime national en matière d'instruction publique. Nombreux sont ceux qui à la Chambre pourraient trouver sans difficulté une foule d'arguments en faveur d'un régime provincial. Je ne soulève pas le point afin d'avoir l'occasion d'exprimer mon avis dans un sens ou dans l'autre mais parce que j'estime que le débat s'oriente de façon à nous obliger à nous poser la question. Sachons jusqu'où nous pouvons être entraînés si nous allons de l'avant et pénétrons, sur le plan financier ou autrement, dans le domaine de l'éducation, qui est réservé aux provinces.

[M. Applewhaite.]

Le représentant de York-Sud (M. Noseworthy) a dit plus tôt aujourd'hui que d'autres pays organisés sur le plan fédéral ont déjà entrepris la réalisation de programmes semblables à celui que préconise le projet de résolution. Je ne puis citer textuellement le député mais je ne crois pas mal interpréter ses paroles. L'exemple le plus près de nous, sinon le meilleur, d'un tel mode de gouvernement, ce sont les États-Unis. Comme on le sait, ce pays se compose de 48 États souverains et compte un gouvernement fédéral. Qu'a-t-on observé aux États-Unis dans ce domaine et que semble réserver l'avenir? Comme on peut s'y attendre, l'*Encyclopaedia Britannica* renferme beaucoup de renseignements sur l'instruction publique. Je vais en citer à la Chambre un court alinéa relatif à l'histoire et à l'organisation de l'instruction publique aux États-Unis:

> Au cours de toutes les réorganisations et de l'expansion de l'instruction publique, on constate un effort résolu en vue d'adapter l'école aux changements qui se produisent dans la vie nationale, sociale, industrielle, politique, religieuse, économique, scientifique. Même si le régime scolaire établi est celui de l'école publique d'État et si l'organisation et l'administration internes relèvent au premier chef des États, bon nombre de problèmes d'ordre social et d'enseignement que l'Amérique doit résoudre sont d'une portée nationale et de caractère national et appellent une solution générale applicable à toute la nation.

J'appelle l'attention de la Chambre sur cette dernière phrase:

> Pour aider à la solution de ce problème d'ordre national, on a établi plusieurs organismes ayant des ramifications dans tout le pays, et un mouvement puissant et persistant s'est fait jour en faveur d'une aide financière nationale aux États, comme en faveur de la nomination d'un secrétaire de l'Instruction publique au sein du cabinet du président.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): A l'ordre! L'honorable député devrait, je crois, indiquer l'ouvrage et la page d'où ce texte est tiré.

M. Applewhaite: Ce passage est extrait de l'édition de 1949 de l'*Encyclopedia Britannica,* volume 7, page 996, première colonne, dernier alinéa. Notez bien, monsieur l'Orateur, qu'aux États-Unis, non seulement on souhaite que le gouvernement national apporte une aide financière aux États mais,—comme il est dit dans cette même phrase,—un mouvement favorise la nomination d'un secrétaire de l'Instruction publique au sein du cabinet du président, c'est-à-dire, en somme, la création d'un ministère national de l'Instruction publique.

C'est un exposé anticipé du problème auquel nous nous heurtons nous-mêmes actuellement.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Quelques mots seulement, monsieur l'Orateur. Je n'ai aucunement l'intention de faire quoi que ce soit pour écarter le projet de résolution. Je tiens seulement à lui donner mon appui comme je l'ai déjà fait en d'autres occasions et à faire connaître l'attitude du parti conservateur progressiste, En cette nature, il soutient qu'aux termes de la constitution l'instruction est de la compétence exclusive des provinces et doit le rester; que tout effort en vue d'atteindre les fins énoncées dans le présent projet de résolution, savoir de rechercher les moyens de développer et d'égaliser les possibilités d'instruction, n'implique aucune réglementation. L'attitude de notre parti peut s'exprimer par la paraphrase d'une ancienne devise: Oui toujours, s'il s'agit d'assistance fédérale, non jamais s'il s'agit de surveillance fédérale. Voilà qui résume notre attitude en la matière.

Je sais que les députés de tous les coins de la Chambre veulent avoir l'occasion de se faire entendre à ce sujet. Je reprends donc mon siège après avoir donné mon appui à la résolution.

M. René-N. Jutras (Provencher): Monsieur l'Orateur, je comptais dire quelques mots à propos du projet de résolution dont nous sommes saisis quand il nous a été présenté l'an dernier. J'en ai toutefois été empêché. Cette année, cependant, j'estime donc qu'il ne conviendrait pas que je me prononce sur la mesure sans expliquer au préalable mon attitude, d'autant qu'on a interprété la motion de façons bien diverses.

On a dit bien des choses de l'enseignement en général, c'est-à-dire, sans se fonder nécessairement sur la proposition de résolution. A cet égard, la motion a du bon car elle permet d'étudier la question dans son ensemble. Il est bon, à mon avis, que la population canadienne se rende compte de l'importance du problème que pose l'enseignement dans notre pays à l'heure actuelle. Tous les députés, je crois, sont d'accord avec la plupart de ces considérations d'ordre général. Nous cherchons tous une déclaration, comme d'ailleurs la population de tout le pays.

Personne ne niera qu'il convient d'avoir de meilleures écoles, j'entends de meilleurs bâtiments pour y abriter les écoliers. Il suffit de faire le tour de nos diverses provinces pour constater que dans bien des régions du pays on a un pressant besoin de meilleures écoles. Je suppose qu'il en sera ainsi pendant assez longtemps car il sera toujours possible d'améliorer les choses. Mais la question dans son ensemble comporte un autre détail significatif, qui retient aujourd'hui l'attention de tout le pays, c'est-à-dire le besoin d'un personnel plus compétent pour instruire nos écoliers. Plus d'un orateur a déjà consigné les chiffres en question au compte rendu; je m'abstiendrai donc de les répéter. Étant donné le grand nombre d'instituteurs qui enseignent simplement moyennant un permis, il est évident qu'un pareil état de choses pourrait devenir un danger pour l'enseignement dans son ensemble. Somme toute, ceux qui à l'heure actuelle, enseignent bien que n'étant munis que d'un permis, sont des personnes qui n'ont pas la formation nécessaire pour occuper un emploi dont la technique est tellement spécialisée.

Nous pourrions rattacher à cette question le problème que posent les traitements actuels des instituteurs. Ces chiffres-là ayant également été consignés au compte rendu par plusieurs députés, je n'ai pas l'intention de les répéter. La médiocrité du traitement que reçoivent, de nos jours, les pédagogues de notre pays, explique nettement pourquoi ceux-ci subissent l'attrait d'autres domaines que celui de l'enseignement. A moins qu'on n'y remédie, je crains que cet état de choses n'empirera au lieu de s'améliorer.

La résolution soulève encore une autre question, soit, si je puis m'exprimer ainsi, le problème d'offrir à l'enfance du Canada une éducation plus intensifiée; par cela j'entends un niveau plus élevé d'instruction qui donnerait à tous les enfants de notre pays de meilleures chances, ou plutôt des chances plus égales dans la vie. En ce qui concerne les deux derniers points, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. Dans bien des régions de notre pays, il n'est pas facile pour le jeune homme même de fréquenter l'école élémentaire et l'école secondaire, où il reçoit une formation plus poussée, s'il n'obtient pas une aide financière sous une forme ou sous une autre. Il y a de nombreux pays où les enfants peuvent acquérir une formation supérieure et terminer leurs études beaucoup plus facilement que chez nous. Il est évident, à mon sens, qu'on peut apporter bien des améliorations dans ces divers domaines. J'estime que le projet de résolution, dans sa forme actuelle, n'est guère compatible avec l'autonomie provinciale en matière d'enseignement, et je me propose de m'étendre un peu sur ce point.

Mais il me semble que ce débat d'ordre général portant sur l'aide fédérale à l'enseignement exerce à l'heure actuelle une influence nocive sur les esprits. On a beaucoup parlé de l'aide fédérale à l'enseignement et comme l'expression a été employée dans un

sens un peu large, presque tout le monde s'en fait une idée différente de celle du voisin et lui donne un sens qui varie de l'un à l'autre; on a abouti à faire croire dans bien des régions ou plutôt par le grand public qu'il s'agit d'une panacée qui guérirait tous les défauts de notre régime d'enseignement. On semble y voir un remède universel pour tous les maux, un régime qui réduirait les imperfections de l'éducation dans chaque province, sans que nul n'ait besoin de faire d'efforts réels. Ainsi, l'attention a été détournée des autorités sur qui repose réellement la responsabilité en la matière, et qui pourraient porter remède à la situation. J'estime par conséquent qu'il serait bon d'envisager la question sous son vrai jour et de faire appel aux lumières, si l'on peut dire, de tous les intéressés, de tous ceux qui veulent un meilleur régime d'enseignement au Canada; que ces efforts soient dirigés là où ils seraient le plus utiles et où s'exerce l'autorité qui seule peut améliorer les conditions existantes.

Ainsi, au cours du débat certains ont déclaré que la motion comporte l'octroi de subventions soit aux écoles de formation professionnelle, soit aux universités. Bon nombre de Canadiens s'imaginent que par aide fédérale à l'enseignement il faut entendre les subventions qu'on accorderait aux universités et, s'inspirant de ce principe, ils approuvent sans réserves la motion. Mais d'autres croient que la motion vise à l'octroi de subventions aux écoles primaires et secondaires. Cette idée séduit certaines gens, mais il en est d'autres qui n'aiment pas l'idée de subventions accordées par le gouvernement fédéral aux établissements d'enseignement primaire et secondaire. Nous voyons donc qu'il y a bien des façons de concevoir l'aide fédérale à l'enseignement.

Le chef de l'opposition officielle (M. Drew) nous a présenté hier et aujourd'hui une autre version, une autre interprétation du projet de résolution. D'après ses commentaires, il semble qu'il considère cette proposition, d'après l'interprétation qu'il lui donne, comme simplement une expansion du domaine fiscal. D'après lui, cette résolution fournit simplement aux provinces une plus grande occasion de prélever des impôts. Je dois avouer que, après avoir lu et relu la motion, je ne puis découvrir qu'elle ne signifie que cela. L'impression que m'a laissée l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) chaque fois qu'il a parlé de cette question est tout simplement qu'elle comporte une aide ou des subventions à tous les niveaux de l'enseignement. Du moins, il ne s'est jamais opposé aux octrois ni à l'aide à quelque palier que ce soit de l'enseignement. Si la résolution signifiait réellement que nous songeons à accorder aux provinces un autre domaine d'imposition, je suppose qu'alors presque tous les députés seraient très disposés à l'appuyer; mais, le texte se lit exactement comme suit:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays...

Il est ensuite question de la façon d'y parvenir.

...en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Je ne pense pas qu'on puisse sortir de là; il s'agit en effet, bien clairement, de verser des subventions aux provinces expressément à cette fin. L'interprétation que donne du projet de résolution en général l'opposition officielle ne correspond donc pas à la réalité. On ne peut pas dire, autant que je sache, qu'elle soit conforme aux termes mêmes de celui-ci.

Jusqu'ici, au cours de la discussion, on a pris, comme point de départ, la thèse qui veut que la première responsabilité en matière d'instruction appartienne aux provinces. Tous ceux qui ont pris la parole jusqu'ici ont proclamé qu'il importait de conserver intégralement l'autonomie provinciale. Cet après-midi, notre collègue d'York-Sud (M. Noseworthy) déclarait que, selon lui, aucun projet de résolution n'avait jamais reçu un appui aussi général que celui-ci. Ce ne sont pas là les termes mêmes dont il s'est servi, mais c'est l'idée qu'il a exprimée. A certains égards, je suppose, cela pourrait être vrai, mais encore une fois, eu égard à la façon dont bien des gens ont interprété ces propos, il est visible que bon nombre d'entre eux l'appuient, tout en appuyant autre chose. Il est donc très difficile de savoir qui appuie quoi dans cette proposition, à moins de définir nos termes et de déterminer ce que nous entendons par assistance fédérale à l'instruction publique.

Le sentiment général c'est que la prise en charge de l'enseignement par le gouvernement fédéral soulagerait les municipalités d'un lourd fardeau; c'est essentiellement, dans bien des cas, que cette façon de procéder leur laisserait plus d'argent pour autre chose. Dans bien des milieux aujourd'hui, on n'essaie même plus de faire la distinction entre l'aide fédérale sous le régime de l'autonomie provinciale et l'aide fédérale en général. J'ai été fort étonné de recevoir une résolution des Chambres de commerce associées du Manitoba. Cette résolution a été adoptée au 21e congrès annuel tenu les 5 et 6 décembre. La résolution donne à entendre que l'on estime le moment venu pour le gouvernement fédéral d'assumer la responsabilité de l'instruction publique au Canada. En toute justice

envers ces asssociations, je pense qu'il y a lieu de consigner au hansard le texte intégral de la résolution. Elle s'intitule "Aide fédérale à l'enseignement" et est ainsi conçue:

Vu que l'enseignement est devenu récemment un des plus importants problèmes qui se posent aux gouvernements et qu'il apparaît comme un problème social qui ne le cède en rien à la sécurité de la vieillesse, aux pensions et à l'assurance-chômage; et

Vu que les adolescentes et les adolescents représentent les citoyens de la démocratie de l'avenir et constituent la meilleure valeur de tout repos pour l'avenir; et

Vu qu'il est opportun que le gouvernement fédéral considère le problème de l'enseignement comme une responsabilité fédérale ou, du moins, comme une responsabilité qui amènerait le gouvernement fédéral à accorder une aide beaucoup plus généreuse, afin de soulager les municipalités déjà surchargées et accablées...

Je signale que ce groupement ne mentionne même pas les gouvernements provinciaux dans sa résolution. Des autorités fédérales, il passe directement aux autorités municipales. Tel est l'exposé des motifs de la résolution.

On lit ensuite:

Il est résolu, par conséquent, que les *Manitoba Associated Chambers of Commerce* demandent à la Chambre de Commerce du Canada de présenter les instances les plus vives au gouvernement fédéral en vue de le convaincre d'accepter une bien plus grande part de responsabilité à l'égard des frais de l'enseignement dans les provinces et à cette fin d'aider les provinces sur une plus grande échelle au moyen de subventions fédérales consacrées à l'enseignement.

Je crois que cette résolution se passe de commentaires. De nombreuses résolutions ont été adoptées au cours des mois écoulés et sont adoptées ces temps-ci. Si vous les lisez avec soin, je crois que vous verrez qu'elles n'ont pas toutes la même signification. On n'y voit pas les subventions fédérales sous le même angle. Elles donnent des interprétations différentes à des mots qui sont devenus de véritables slogans dans le pays.

Il semble que tout le monde désire maintenir l'autonomie des provinces à l'égard de l'enseignement. Comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas comment, dans sa forme actuelle, cette résolution est compatible avec le maintien de l'autonomie des provinces. Tout le monde sait que lorsqu'un gouvernement ou tout autre organisme accorde une subvention, il exerce inévitablement un droit de regard. Le chef de l'opposition (M. Drew) ignorait apparemment les faits, l'année dernière, lorsqu'il a parlé de cette question. Il a dit, je m'en souviens, que cela pouvait se faire facilement et simplement, et il a signalé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) que cela avait effectivement été réalisé par son ministère. La page 595 du hansard du 22 février 1951 attribue au chef de l'opposition, qui avait pris la parole après le ministre, les phrases que voici:

Le ministre qui vient de parler a des raisons de savoir que, du point de vue constitutionnel, ces domaines exclusifs ne présentent pas toujours des obstacles du moment qu'il s'agit d'aider de façon précise, ou d'essayer d'aider.

Et, plus loin:

Je signale toutefois que, de même que l'instruction est de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux, il en est ainsi de l'hospitalisation, sauf dans le cas de l'hospitalisation des marins. Et cependant, il n'y a pas eu de barrières infranchissables sur le chemin du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) lorsqu'il s'est agi de trouver un moyen de venir en aide aux hôpitaux du pays et de l'hospitalisation en général chaque fois que les gouvernements provinciaux éprouvaient quelques difficultés en ce domaine.

Et il ajoutait:

Je dirai même plus. On a donné suite à ces programmes, mais dans bien des cas personne n'a prétendu qu'il y avait, directement ou indirectement, ingérence dans l'administration des services provinciaux qui s'occupent de ces domaines particuliers.

Apparemment, ses illusions se sont dissipées, car il exposait hier des vues nettement opposées, comme en fait foi la page 646 des *Débats*:

Nous avons été témoins de ce qui s'est produit au ministère de la Santé. Les mesures d'hygiène et d'hospitalisation, sauf pour ce qui est des hôpitaux militaires, relevaient exclusivement des provinces. Peu à peu le gouvernement fédéral a envahi ce domaine et le ministère de la Santé a pris une telle expansion, compte tenu de son service de publicité, qu'il est aujourd'hui infiniment plus considérable que celui de toute province.

Le chef de l'opposition se plaint de ce que l'octroi de subventions porte atteinte à l'autonomie des provinces. Un autre exemple, à cet égard, est l'aide accordée aux universités. Ces subventions n'ont pas soulevé de controverse politique, quand on les a établies. Aujourd'hui le chef de l'opposition a employé des termes énergiques pour dénoncer la façon dont on procédait et il a mis en doute la sagesse du Gouvernement quant à cette initiative.

Je signale la chose en ce moment pour montrer que si on s'attend que le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement accorde des subventions considérables à tout autre organisme, ce gouvernement, quoi que vienne de dire le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), est tenu d'exercer un certain contrôle sur la manière dont ces deniers seront dépensés. Je m'étonne qu'un député soutienne que le Parlement peut affecter des subventions considérables à une province sans surveiller la manière dont ces subventions sont dépensées.

Le projet de résolution demande tout d'abord de fournir les moyens d'accroître l'instruction. Je ne crois pas qu'on ait invoqué de solides arguments pour que le gouvernement fédéral s'immisce dans le domaine de l'instruction qui, fondamentalement et aux termes de la constitution, appartient de droit aux provinces. Aucune raison valide n'a été donnée qui puisse justifier le gouvernement fédéral de fournir les moyens d'accroître l'instruction. J'étudie séparément chaque partie du projet de résolution. Pour accroître l'instruction, il faudrait la prendre avec toutes ses irrégularités et en étendre la portée. Tel est le sens qu'il faut donner au projet de résolution.

Pourquoi les provinces ne pourraient-elles pas faire cela mieux que le gouvernement fédéral? En somme, le gouvernement fédéral percevra de l'argent dans les provinces et le remettra à celles-ci afin qu'elles puissent relever le niveau de l'instruction. Mais cela suppose aussi un contrôle. Si nous votons des sommes d'argent pour accroître l'instruction au pays, nous avons la responsabilité de voir à ce que cet argent serve bien à accroître l'instruction.

Que nous versions une subvention à une province, et nous en versons déjà plusieurs, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle servira aux fins de l'enseignement. On pourrait, dira-t-on, affecter cet argent à l'enseignement. Même si nous le faisons, une province ne pourrait-elle pas sinon diminuer ses propres subventions à l'enseignement tout au moins être tentée et peut-être fondée de ne pas les augmenter? De fait, les subventions fédérales ne feraient que remplacer les subventions provinciales.

Si nous établissons des fonds pour favoriser l'enseignement dans notre pays, nous devrons nécessairement exercer une certaine surveillance, du moins veiller à ce que l'argent fourni à cette fin soit bien affecté au progrès de l'enseignement. Dès qu'on veut atteindre ce but, on cherche à exercer une certaine autorité sur l'éducation. Toutefois, la résolution a trait à un problème beaucoup plus compliqué, beaucoup plus délicat et aux ramifications beaucoup plus étendues, l'uniformisation de l'enseignement.

Je partage l'opinion du représentant de Témiscouata (M. Pouliot) qui affirme qu'à cet égard surtout, la résolution est prématurée. Comment le gouvernement fédéral peut-il uniformiser l'enseignement alors que les provinces ne l'ont pas fait chacune dans son domaine? A la base de tout, il faudrait donc que chaque province établît un régime uniforme d'enseignement avant que le gouvernement fédéral fût invité à uniformiser lui-même l'enseignement.

Je suppose que le représentant de Saskatoon donne à l'expression "uniformité" le sens d'égalité entre les diverses provinces. S'il songe à l'uniformisation de l'enseignement au sein même des provinces, une telle mesure suppose nécessairement une ingérence.

M. Knight: Je me permets de rappeler au député que je n'ai jamais parlé à la Chambre d'uniformisation de l'enseignement. J'ai parlé de l'uniformisation des chances de s'instruire. Mon ami emploie l'expression dans son sens le moins précis de sorte qu'il se trouve à mal citer mes paroles.

M. Jutras: Je suis heureux de la mise au point du député mais la distinction me semble passablement subtile.

M. Knowles: Lisez la résolution.

M. Knight: Lisez la résolution.

M. Jutras: Je l'ai lue deux fois et je me propose de la lire encore. Le député conviendra, cependant, que cette distinction est assez subtile. Il est dit dans la résolution que le Gouvernement "devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction".

M. Knight: En effet.

M. Jutras: Ma foi, si les moyens font défaut, les avantages se ramèneront à peu de choses. J'envisage le problème du point de vue pratique, pour qu'on passe aux actes au lieu de s'en tenir aux généralités. Si nous adoptions cette résolution, il faudrait certes tendre vers l'uniformité en matière éducative partout au Canada. Autrement, s'il s'agissait uniquement d'avantages sans qu'il fût question des moyens de les assurer, il serait inutile de pousser plus loin cette discussion. C'est maintenant qu'il nous faut nous attaquer à ce problème. L'importance de l'argument vaut tout autant pour ce qui est des avantages. Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral pourrait trouver une formule qui lui permettrait, suivant les termes de la résolution, "de répartir également les avantages de l'instruction au pays", sans cependant qu'il intervienne de quelque façon. C'est un point qu'il m'est très difficile de saisir.

Voilà pourquoi j'affirme que, à l'égard de cette uniformisation, c'est aux provinces à faire le premier pas. Il leur faut commencer par établir un régime uniforme avant de songer à la participation du gouvernement fédéral.

M. Noseworthy: L'honorable député ne sait-il pas que tout ministère de l'instruction publique cherche présentement à égaliser les possibilités d'instruction à l'intérieur de sa province.

M. Jutras: Voilà une déclaration bien générale à laquelle il faudrait apporter pas mal de réserves. Les ministères peuvent avoir l'intention d'égaliser les possibilités d'instruction, mais dans quelle mesure y ont-ils réussi et jusqu'à quel point s'y sont-ils efforcés, voilà autre chose encore. Je ne suis pas le seul de cet avis. Je crois que les députés cécéfistes y compris l'honorable député de Saskatoon et peut-être aussi celui d'York-Sud ont cité des passages de ce fascicule présenté à titre de rapport sur le financement de l'instruction au Canada et préparé, prétendions, à la demande de l'association des instituteurs de l'Alberta aux fins de présentation au congrès national de la fédération canadienne des instituteurs qui s'est réuni à Vancouver du 13 au 17 août 1945. Je dirai en passant qu'il a été publié par la fédération canadienne des instituteurs, qui m'en a envoyé, je crois, un exemplaire.

Pour le bénéfice de l'honorable député d'York-Sud, je lui signalerai que l'article 3 qui figure à la page 32 est ainsi conçu:

> En vue d'éliminer ou du moins d'atténuer considérablement les injustices du régime canadien d'instruction publique, nous recommandons, à titre de correctifs ou de réformes, les trois mesures d'ordre administratif et financier ci-dessous:
>
> 1. De plus grandes unités administratives—dans le cas de régions financières correspondant à des municipalités ou à de petits districts.
>
> 2. Dans le domaine de l'administration provinciale de sains programmes d'égalité appuyés de deniers provinciaux suffisants. Le besoin de ces programmes semble urgent dans toutes les provinces où ils ne sont pas régulièrement en honneur. Si, dans ce domaine, où l'autonomie du gouvernement provincial est incontestée, les programmes d'égalité complète étaient universels, la proposition relative à un programme d'égalité à l'échelle nationale aurait un caractère beaucoup plus raisonnable.

Voilà précisément ce que cela veut dire. Si un programme était déjà établi dans les provinces, la demande d'aide fédérale, si c'est ainsi qu'on veut l'appeler, serait beaucoup plus fondée. Toutefois même abstraction faite de l'égalité comme telle, et sans approfondir davantage la question, j'estime qu'un grand nombre des lois scolaires des provinces sont loin d'offrir l'égalité d'avantages en matière d'instruction dans les limites de la province.

Je pourrais poursuivre mon exposé, mais je n'en ai pas l'intention. Il est évident, à mon avis, qu'une refonte complète de certaines lois scolaires s'impose avant que le gouvernement fédéral puisse intervenir en vue d'assurer l'égalité des avantages au sein même de la province. On peut déjà prévoir les difficultés que ferait surgir une telle intervention. Même si le gouvernement fédéral voulait agir, il en serait empêché dans certaines provinces à cause de lois scolaires désuètes qui y sont encore en vigueur. Tous les députés sont, je crois, au courant de la chose.

Aussi, j'estime qu'il faut tout d'abord amener l'opinion publique à chercher une amélioration de l'enseignement en général au Canada. Mais les efforts doivent se concentrer sur les gouvernements provinciaux et non sur le gouvernement fédéral; il ne faut pas détourner les gens de l'autorité responsable en la matière.

Je sais que la fédération des instituteurs cherche à améliorer la situation de ses membres. Je ne le leur reproche certes pas. De fait, je les appuierai de toutes mes forces parce qu'à mon avis leur demande est bien fondée; ils ont droit à une meilleure rémunération. Je leur dis toutefois en toute sincérité qu'il vaudrait mieux concentrer leurs efforts auprès des autorités provinciales. Ils pourront ainsi plus facilement améliorer leur sort qu'en se laissant leurrer par cette idée générale de subventions fédérales à l'enseignement. A mon avis, l'association des commissaires des écoles du Manitoba a présenté en 1937-1938, à la commission Rowell-Sirois un rapport des mieux rédigés. Je voudrais consigner au compte rendu son opinion sur la question même de l'aide fédérale à l'enseignement, qui figure au volume 9 des mémoires présentés à ladite commission:

> Pour ce qui est de la compétence provinciale ou fédérale, la ligne de conduite en matière d'enseignement ainsi que l'administration et le financement des écoles ressortissent et doivent continuer à ressortir aux provinces; mais certains services sociaux et autres obligations analogues devraient être considérés comme des engagements d'ordre national et les frais devraient en être assumés et payés par le gouvernement fédéral, laissant ainsi à la province plus de liberté pour subvenir aux besoins de l'enseignement.

Il me semble que ce point de vue est fort raisonnable. A mon avis, presque tout le monde qui a participé à la discussion a traité le problème du point de vue qui considère l'enseignement comme relevant des provinces et devant continuer à relever de celles-ci. Alors pourquoi ne pas libérer les provinces de façon qu'elles puissent consacrer une plus grande partie de leurs ressources à l'enseignement? Je dirais, en passant, que le gouvernement fédéral a depuis suivi de près ce conseil. Comme nous le savons tous, c'est précisément ce que le gouvernement fédéral s'est efforcé de faire. Cela a soulagé les provinces d'une bonne partie de leurs responsabilités en ce qui concerne les services

sociaux; les provinces devraient donc être en mesure de se mieux consacrer à leurs exigences dans le domaine de l'enseignement.

Je voudrais pouvoir citer la conclusion du rapport Sirois. Je continue à croire que c'est là un des rapports les plus judicieux qui aient jamais été publiés chez nous; à de très rares exceptions près, ses conclusions sont exactes, comme l'expérience l'a prouvé. Traitant du problème complexe et délicat de l'aide fédérale à l'enseignement, le rapport, à la page 51 du volume II, s'exprime en ces termes:

> Nous nous sommes élevés contre les subventions aux établissements d'enseignement primaire et secondaire, dans tous les cas où on pouvait soupçonner l'immixtion périlleuse du gouvernement central.

Il semblerait donc qu'il vaille mieux éviter le versement de subventions ou de secours pour l'enseignement primaire ou secondaire, si nous voulons sauvegarder l'autonomie provinciale dans ce domaine.

Dans la motion, le député de Saskatoon (M. Knight) recommande l'étude des moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada, grâce à une aide financière versée dans ce dessein aux diverses provinces. Comme je l'ai déjà dit, il est pour ainsi dire impossible de concevoir une formule qui saurait favoriser cette expansion et cette répartition, sans entraîner en même temps une certaine main mise dans ce domaine. Effectivement, tout gouvernement, fédéral ou provincial, qui accorderait un octroi à n'importe quel organisme sans exercer un certain contrôle, se soustrairait à une responsabilité.

Bon nombre d'honorables députés ont fondé leur thèse sur la supposition que les provinces ne possédaient pas les ressources financières qui leur permettraient de réaliser cette expansion et cette égalité.

Des voix: Le député a épuisé son temps de parole!

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il continue.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): L'honorable député a-t-il le consentement unanime pour continuer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jutras: Me permet-on d'ajouter seulement quatre phrases?

Des voix: Non.

[M. Jutras.]

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): La Chambre permet-elle à l'honorable député de terminer l'exposé de sa thèse?

Des voix: D'accord!

M. Knowles: S'il veut étouffer la mesure.

M. Jutras: J'ai cité auparavant M. Argue, professeur adjoint des méthodes d'enseignement à l'Université de l'Alberta. Je ne consignerai que quatre autres phrases de lui sur ce sujet. Il me suffira d'une minute, ce qui ne fera guère de différence. Je me bornerai à dire qu'on a fait une étude minutieuse de la question et voici ce qu'on affrme:

> Il a été également établi, toutefois, que la plupart des provinces auraient pu pourvoir beaucoup mieux aux besoins de leurs écoles qu'elles ne l'ont fait en 1941 sans une aide fédérale et sans réserver plus qu'une proportion raisonnablement accessible de leurs revenus publics aux écoles.

M. Charles Henry (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le projet de résolution est ainsi conçu:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada, en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Voilà un projet de résolution très intéressant. Si nous étudions l'histoire de l'aide fédérale à l'enseignement au Canada pour la première partie du XX[e] siècle, on s'aperçoit toute de suite que l'aide que verse actuellement le pouvoir central est en quelque sorte le résultat d'une évolution méthodique réalisée en accord avec les provinces. La première loi d'aide fédérale que nous connaissons s'est présentée lorsque sir Robert Borden était au pouvoir, à la tête du parti conservateur, entre 1911 et 1917. Je songe à la loi d'instruction agricole, adoptée en 1913, aux termes de laquelle on a voté un crédit de dix millions à répartir sur les dix années suivantes. La mesure législative suivante, en ce sens, a été le fait du même premier ministre, date de l'inscription à nos statuts de la loi d'enseignement technique. Cette mesure accordait également dix millions au titre de la formation professionnelle, en en prévoyant également la répartition sur les dix années suivantes. On doit donc dire que le régime Borden a accordé, aux termes de mesures législatives en faveur de l'enseignement, vingt millions dont dix à l'enseignement agricole et dix à la formation technique. Ce n'était pas une petite affaire, à un moment où la population du Canada n'était que la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

Puis nous arrivons à un autre régime conservateur, celui du très honorable Arthur Meighen, de 1920 à 1921. Nous constatons

qu'alors l'accroissement de l'aide fédérale à l'éducation brille par son absence. Le régime conservateur suivant a été celui du très honorable R. B. Bennett. Nous assistons à de grands efforts en vue d'assurer plus d'aide fédérale à l'instruction publique, mais sans résultats. J'ai mentionné la loi de l'enseignement professionnel adoptée en 1931. Les honorables députés qui ont une expérience de la vie publique plus longue que la mienne se rappelleront peut-être que cette loi affectait $750,000 par année à l'enseignement professionnel et qu'elle est restée en vigueur pendant quinze ans. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'aide fédérale à l'éducation, en ce qui concerne ses progrès sous les régimes Meighen et Bennett, y a laissé sa peau, comme quelqu'un d'autre.

Nous arrivons maintenant au régime de feu le très honorable W. L. Mackenzie King et à celui de notre actuel premier ministre (M. St-Laurent). En examinant ensemble ces deux régimes, je puis signaler à la Chambre la loi de 1939 sur la formation de la jeunesse. Cette loi est restée en vigueur pendant une période de trois ans après son adoption; elle a assuré 4.5 millions en aide fédérale destinée à la formation de jeunes campagnards et citadins, vers la fin de la crise économique. Puis en 1942, un gouvernement libéral dirigé par feu le très honorable W. L. Mackenzie King a adopté la loi sur la coordination de la formation professionnelle. Cette mesure a servi à abroger la loi de 1939 sur la formation de la jeunesse et la défunte loi de l'enseignement professionnel adoptée en 1931 sous le régime Bennett.

On peut signaler une réalisation très importante découlant de l'application de la loi sur la coordination de la formation professionnelle. De 1945 à la fin de la présente année financière, le ministère du Travail rapporte qu'il aura dépensé ou dépensera la somme de $51,541,625 pour les différents genres de formation professionnelle en vertu de la loi en question. Or, cette somme s'ajoute à l'aide fédérale aux universités, prévue dans le budget de l'an dernier, dont le montant s'établit à $7,100,000. De 1945 à la présente année financière, le gouvernement fédéral a donc versé un total de $58,641,625 pour aider l'enseignement.

Si nous dressons un tableau succinct de l'aide fédérale à l'enseignement, monsieur l'Orateur, nous constatons que sir Robert Borden a accordé 20 millions de dollars durant la première moitié du XX^{e} siècle. Le très honorable Arthur Meighen n'a rien accordé. Le très honorable R. B. Bennett a cherché à en accorder beaucoup, mais il a fini par ne rien accorder. Il y a donc 20 millions de dollars au crédit du parti conservateur au cours de cette période. Ces résultats ne me semblent pas concorder avec les paroles du représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker), lui qui a dit que la ligne de conduite de son parti a été: "Aide fédérale, toujours."

Je crois, cependant, qu'on a fait beaucoup sous l'égide des gouvernements libéraux. Je ne sous-estime pas l'aide fédérale de $7,100,000 accordée à l'enseignement universitaire à la suite des recommandations de la Commission d'enquête sur l'avancement des arts, sciences et lettres. Cela est très bien à mon avis. De nos jours, alors que tant de problèmes se posent à l'intérieur et à l'extérieur pour tous les Canadiens, cette résolution ne permet pas une discussion appropriée des humanités. J'affirme que c'est une réalisation très importante et qui me tient beaucoup à cœur.

Ce que je désire souligner ce soir, c'est le besoin constant de formation professionnelle, et l'aide que le Gouvernement a accordée aux fins de la formation professionnelle de ceux qui ne vont pas à l'université, parce qu'ils ne le veulent pas, ou pour toute autre raison. La formation des jeunes dans les écoles professionnelles est extrêmement importante pour ceux qui ne choisissent pas une profession ou aux postes de commande dans le monde du commerce qui exigent des études universitaires. C'est pour eux que je parle ce soir et c'est en leur faveur que j'encourage le Gouvernement à accroître, comme il lui a semblé bon de le faire, les crédits du ministère du Travail destinés à la formation professionnelle.

Au chapitre de la "formation de la jeunesse", dans le budget des dépenses du ministère du Travail pour l'année 1952-1953, on trouve la somme de $440,000. Je constate avec plaisir une augmentation à ce chapitre par rapport à l'année 1951-1952, alors que le crédit à cette fin était de $410,000. Passant à l'apprentissage assuré en vertu du programme de formation professionnelle qui relève du ministère du Travail, je suis heureux de constater que les crédits, pour l'année 1952-1953, renferment, à cette fin, une somme de trois quarts de million, tandis que la somme prévue pour 1951-1952 ne s'élevait qu'à un demi-million. Il y a donc augmentation d'un quart de million. Pour ce qui est de l'aide aux écoles de formation professionnelle, il est agréable de constater que le montant réservé à cette fin est le même que pour l'an dernier: deux millions. La formation de contremaîtres ne sera pas négligée: il y a augmentation sur l'an dernier à ce poste. La somme de $12,000 est prévue pour cette année.

Les crédits relatifs à la formation professionnelle renferment aussi un autre poste, soit la formation de sujets pour emplois rémunérés et pour les industries de la défense. Le crédit, de $650,000, représente une augmentation de $150,000 sur celui de l'an dernier. Les députés seront heureux de noter en outre que le service de la formation professionnelle, qui relève du ministère du Travail, entend continuer à former des travailleurs pour les forces armées. Le crédit prévu à cette fin est de $160,000. Enfin, les cours de formation par correspondance seront dotés d'un crédit de $15,000.

Il est donc évident qu'au cours de l'année 1952-1953, le ministère du Travail recevra la somme de $4,027,000 à l'égard de la formation professionnelle. L'an dernier, soit 1951-1952, il a touché à cette fin $3,652,000. Il y a donc augmentation formidable de quelque $375,000.

Pourquoi est-ce que je me réjouis tant de l'augmentation de ces sommes? C'est parce que, à titre de représentant de la circonscription de Toronto-Rosedale, je parle au nom de plusieurs familles de classe moyenne et de petits salariés. Mes commettants sont conscients du besoin de répandre les avantages de l'instruction genre formation professionnelle. Je me réjouis particulièrement de savoir que, pour les enfants de ces familles, les moyens de formation professionnelle au Canada, selon la méthode éprouvée qui a été établie au cours de la première moitié de notre siècle, vont être accrus, de même que les chances de s'instruire dans le domaine de la formation professionnelle.

Je note que le ministère est habile dans l'administration de cette aide fédérale à la formation professionnelle. J'estime que l'argent sera sagement dépensé de sorte que les ouvriers syndiqués pourront être assurés que les ouvriers seront formés en conformité du besoin dans les divers secteurs. L'expérience du passé démontre que ce service s'est bien acquitté de sa tâche de concert avec les provinces. Comme preuve de l'intérêt que je porte à la question de la formation professionnelle, les députés ont peut-être noté que le *Feuilleton* renferme la proposition de résolution n° 13, ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait songer bientôt à prescrire une augmentation de l'aide financière accordée pour le perfectionnement et la multiplication des moyens de formation professionnelle et pour la formation des ouvriers employés dans les métiers et les travaux spécialisés, en vue d'assurer des possibilités et des facilités suffisantes de formation d'ouvriers dans toutes les régions du Canada, et de développer et d'améliorer, dans l'intérêt national, la compétence et le nombre des ouvriers employés dans les métiers et les occupations essentielles.

[M. Henry.]

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à la résolution à l'étude. Lorsqu'on cherche à expliquer l'importance de plus en plus grande qu'a prise l'aide fédérale à l'enseignement, on est porté à se poser la question suivante: Comment se fait-il que le gouvernement fédéral accordait de l'aide à l'enseignement au temps du régime Borden? Comment expliquer cette absence d'aide et d'ampleur du programme d'aide fédérale sous les administrations Meighen et Bennett? La meilleure explication que je puisse donner est celle qu'a fournie un journaliste canadien de valeur, feu M. J. W. Dafoe, dans une lettre écrite le 16 septembre 1943, qui a été publiée dans l'*Historical Review* de 1944. Voici ce que ce journaliste, qui s'est assuré le respect de la plupart des Canadiens, dit de sir Robert Borden:

Sa réputation grandit avec le recul des ans mais il s'en faut qu'elle soit ce qu'elle doit être. Il se passera du temps avant qu'on lui rende pleinement justice. J'ai eu bien des entretiens à cœur ouvert avec lui au cours des années et, à l'issue de chacun d'eux, je me disais: "Ou bien c'est lui qui est un libéral déguisé ou c'est moi qui suis conservateur."

Mais passons. Nous pouvons maintenant exposer de la façon suivante la situation qui a existé jusqu'ici. Sur le plan universitaire, le gouvernement libéral a versé une somme de $7,100,000 et à l'égard de la formation professionnelle depuis 1945 une somme de $51,541,000. Il s'agit maintenant de savoir ce qu'il doit verser à l'égard des institutions d'enseignement primaire et secondaire.

Le discours d'homme d'État que le ministre de la Justice (M. Garson) a prononcé cet après-midi m'a fort impressionné. A mon sens, il nous a donné beaucoup à réfléchir, en ce moment où l'on tente de toutes parts de forcer l'esprit et la lettre de la constitution jusqu'à l'extrême limite. Plusieurs points de son discours m'ont fortement frappé, notamment ce qu'il a dit au sujet de ma province, l'Ontario.

Je ne connais pas aussi bien que le ministre de la Justice les événements survenus en Ontario sous le régime du prédécesseur du premier ministre provincial actuel. Il m'intéresse d'apprendre cependant,—le ministre peut le démontrer,—que, sous ce régime, on s'est occupé davantage des ponts et des routes que de l'instruction publique, comme l'attestent les budgets provinciaux. Au cours du discours du ministre, j'ai pu m'expliquer certaines conséquences des accords fiscaux encore ressenties dans la province d'Ontario. Dans le numéro du 1er mars 1952, de la revue bien connue *Saturday Night*, un journaliste éminent, M. Michael Barkway, a écrit un intéressant article intitulé: "L'impasse relative aux impôts coûte des millions".

En sous-titre, on lit: "Après avoir froidement accueilli la première proposition d'Ottawa relative à l'impôt, Québec et Ontario en examinent une nouvelle." Il s'agit d'une étude détaillée de la situation financière de l'Ontario envisagée sous l'angle de ces rapports avec le gouvernement fédéral. Les honorables députés ne souhaitent sûrement pas me voir entrer dans les détails; je n'en ai d'ailleurs pas l'intention. Mais voici la conclusion à laquelle aboutit M. Barkway. Je cite un passage tiré du milieu de son article.

...il est déjà établi qu'au cours de ces cinq ans l'Ontario aura perdu des recettes considérables en s'abstenant de participer aux accords entre le fédéral et les provinces.

S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, puis-je en terminant vous dire ma pensée. Celui qui est à l'heure actuelle le premier ministre d'Ontario s'est révélé un homme apte à la collaboration et un conciliateur dans toute l'acception du terme. Le chef de l'opposition (M. Drew) semble se préoccuper des possibilités de faire progresser l'instruction dans notre pays et je sais que la province d'Ontario n'est pas étrangère aux paroles qu'il a prononcées en cette enceinte. Que le chef de l'opposition et l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) se servent de leur influence sur le premier ministre de l'Ontario pour l'amener à signer l'accord fiscal qui mettra fin aux pertes d'argent signalées par le journaliste que j'ai cité. Dans le cadre de l'accord fiscal fédéral-provincial, si les provinces consentent à conclure les accords nécessaires, donnons aux provinces toutes les ressources fiscales dont elles ont besoin à toutes fins, y compris celle de l'instruction publique. Toutefois, monsieur l'Orateur, la constitution canadienne, pour ce qui est de l'instruction publique, a pour moi comme pour la majorité des Canadiens, un caractère sacré. Je ne parle pas seulement de la lettre, mais aussi de l'esprit de la constitution. La meilleure preuve que nous devons chercher avec soin à conclure des accords avant de tenter d'adopter sans réserve une mesure législative de ce genre réside dans la diversité des opinions qui ont été exprimées au cours du présent débat. Comme l'a dit l'honorable préopinant, respectons l'autonomie provinciale. Apportons l'aide fédérale à l'instruction publique, comme elle existe présentement à l'égard des universités et des institutions de formation professionnelle. Cependant au niveau de l'enseignement secondaire et primaire, les provinces devront en avoir la gestion dans leur territoire et en conformité d'accords fédéraux-provinciaux dont le ministre de la Justice a parlé cet après-midi. Toutefois, je suis satisfait et fier de l'aide fédérale telle que le gouvernement l'a accordée au niveau de l'enseignement universitaire et professionnel. Là-dessus, je n'insisterai pas davantage. Je prie cependant les honorables députés de tenir compte de la constitution, lorsqu'il s'agit de préconiser l'aide fédérale à l'enseignement au niveau des écoles primaires et secondaires.

(Texte)

M. Jules Gauthier (Lapointe): Monsieur l'Orateur, nous avons devant nous la résolution suivante proposée par l'honorable député de Saskatoon (M. Knight):

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

La première chose qui se présente à notre esprit en lisant cette résolution, c'est de se demander si l'instruction relève du domaine fédéral ou bien du domaine provincial. Or, d'après la Constitution elle-même, l'enseignement est exclusivement de compétence provinciale. Il faut donc en conclure que la résolution précitée, comme l'a si bien dit l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), est prématurée. Nous ne sommes pas ici pour trouver des moyens en vue d'éluder la loi, mais bien pour légiférer sagement et veiller à l'observation des lois que l'on adopte en prenant bien soin, nous mêmes, de prêcher par l'exemple.

Au point de vue autonomie, il me fait plaisir d'énoncer dans cette Chambre ce que j'ai dit plusieurs fois à Jonquière et à Arvida. De plus, le 14 décembre 1949, lors d'une délégation dont je faisais partie, en ma qualité de maire, j'ai réclamé, auprès du premier ministre de la province de Québec, l'autonomie pour ma ville. Je lui ai dit que toute autorité municipale devrait avoir le droit de prélever des impôts pour pouvoir faire face à ses propres obligations et rester libre. Je lui ai aussi signalé que le rôle des administrateurs ne consistait pas uniquement à aller quêter, auprès des autorités supérieures, quelques piastres qui leur sont dues, mais bien à dépenser leur énergie, leur zèle et leur dévouement à accomplir, dans l'intérêt commun, des actes administratifs dignes de ce nom.

C'est pourquoi, s'il y a lieu de délimiter les pouvoirs de taxation dans le domaine de l'instruction entre les gouvernements fédéral et provinciaux, de même que s'il y a lieu de conclure des ententes pour modifier la Constitution à ce sujet, qu'on le fasse sans tarder. Mais, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas agi ainsi, je m'opposerai de toutes mes forces à l'adoption de la présente résolution, et je veux le dire franchement et honnêtement dans cette Chambre.

(Traduction)

M. G. T. Fulford (Leeds): En écoutant l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) et d'autres de nos collègues de langue française prendre la parole ici, aujourd'hui et hier, on ne pouvait s'empêcher de songer à l'importance qu'on attache, dans la province de Québec, à conserver le régime d'instruction sur lequel on a érigé la culture de cette province. Si le gouvernement fédéral allait accorder aux diverses provinces des subventions au titre de l'instruction, il faudrait naturellement qu'il exerce un certain contrôle...

Des voix: Pourquoi?

M. Fulford: ...sur la façon de dépenser cet argent.

M. Hodgson: Pourquoi?

M. Fulford: S'il ne le faisait pas, vous seriez les premiers à rouspéter.

M. Cardiff: Parlez donc de ce que vous connaissez.

M. Knowles: Allez-y, parlez jusqu'au bout...

M. Fulford: Patientez un instant. Je crois pouvoir vous dire quelque chose. Je ne pense pas que dans l'Ouest on voudrait avoir ce que nous avons, nous, dans l'Ontario. Nous des provinces de langue anglaise du Canada...

M. Hodgson: Où cela se trouve-t-il?

M. Fulford: ...nous sommes bien carrément éloignés du vieux régime qu'ont connu nos pères et nos grands-pères. Nous nous sommes éloignés des matières culturelles du temps jadis, des matières de fond; nous nous sommes engagés dans ce que j'appelle une instruction plus facile. C'est plus facile pour les instituteurs et pour les élèves. C'est plus agréable. Nos compatriotes de langue française ont préféré centrer leurs efforts sur les humanités, et par suite des divergences d'opinion qu'on rencontre au pays il ne serait ni pratique ni souhaitable d'appliquer l'uniformisation, fût-elle possible.

M. Cardiff: Il est onze heures.

M. Hodgson: Qui l'appliquera?

M. Fulford: Je me souviens d'un de mes amis qui retournait chez lui il y a quelques années. Sa petite fille lui dit: "Papa, puis-je avoir une monture pour lame de rasoir?" "Pourquoi veux-tu une monture pour lame de rasoir?" lui dit-il. Elle lui répondit: "L'institutrice nous a dit qu'il en fallait une parce que, demain, nous ferons des statues avec des pains de savon." Je n'ai jamais vu homme bondir de la sorte. "Faire des statues dans des pains de savon. Quel genre d'instruction est-ce? Je vais écrire à la commission scolaire et lui dire ce que j'en pense." Je lui dis alors: "Je crois qu'avant de faire cela, il serait bon d'écrire une lettre au ministère de l'Instruction publique. Il se peut que ce soit quelque nouveau caprice qui améliorera leur éducation culturelle. Ce sera plus facile pour eux d'entrer à l'université."

Des voix: Il est onze heures.

M. Fulford: Nous, de la vieille génération, n'y comprenons peut-être rien. Pourtant, c'était un article fondamental du programme encore, du moins, il y a quelques années. Les choses ont peut-être changé depuis. Ces leçons faisaient partie du programme d'étude en Ontario.

Des voix: Onze heures!

M. Fulford: J'aurais pu en dire beaucoup plus long sur cette question. Je me contente d'ajouter que je ne puis appuyer la résolution parce que je ne vois pas comment on pourrait uniformiser le régime des écoles primaires et secondaires, sous la surveillance du gouvernement fédéral, car une telle surveillance s'attaquerait à la base même de la Confédération.

M. Knowles: L'honorable député a parlé assez longtemps pour empêcher la résolution d'être mise aux voix.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McCann: Les députés se rappellent que, mardi, nous avons adopté une motion pour suspendre l'application de l'article 28 du Règlement. Demain, on présentera donc une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Monsieur l'Orateur occupera le fauteuil et nous aurons un débat sur les affaires extérieures.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 mars 1952.

La séance est ouverte à trois trois heures.

ÉDIFICES PUBLICS

ÉVALUATION ET TAXATION MUNICIPALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme la province d'Ontario permet maintenant aux autorités municipales d'établir la valeur imposable des édifices publics provinciaux en vue de prélever des impôts fonciers, le gouvernement fédéral adoptera-t-il la même attitude en ce qui a trait aux édifices fédéraux?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): La réponse est négative. Je ferai remarquer que les municipalités sont des créatures du gouvernement provincial.

M. Graydon: Il y a plusieurs créatures qui éprouvent bien des difficultés à joindre les deux bouts.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur...

M. Drew: Je veux signaler que cela n'était pas...

Des voix: Règlement!

M. Drew: Je veux signaler...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Greenwood a la parole.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Le ministre des Finances examinerait-il l'assiette de l'impôt municipal sur les immeubles provinciaux, étant donné que le principe dont on s'inspire en pareille matière ne tient pas compte qu'ils relèvent du gouvernement provincial?

L'hon. M. Abbott: Le ministre des Finances est toujours heureux d'étudier tout ce qu'on soumet à son examen.

DÉFENSE NATIONALE

COMPTE RENDU D'UNE INTERVIEW AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, quoique je me demande s'il ne faudrait pas plutôt la poser au ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Ma question a pour point de départ un article paru hier dans le *Journal* d'Ottawa où était rapportée une interview avec un représentant du ministère de la Défense nationale. Voici la question. Qu'est-ce donc que ce fonds extraordinaire dont, selon l'article du *Journal*, parle le représentant du ministère de la Défense nationale? A combien s'élève-t-il? Va-t-on l'utiliser de la façon indiquée par le ministère?...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que la question est de celles qui devraient figurer au *Feuilleton*.

L'hon. M. Abbott: Me permettra-t-on de dire qu'au contraire la question a un caractère d'urgence et ne devrait pas être inscrite au *Feuilleton*. Je serai heureux d'y répondre.

M. l'Orateur: Je dois donc m'excuser auprès du représentant de Greenwood. Si la question est très urgente et porte sur un point de grave intérêt public, et s'il faut qu'il la pose maintenant, je vais lui permettre de le faire.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si je suis lié par votre décision ou par celle du ministre des Finances. Voici ma question; je vais la répéter.

Des voix: Non! Non!

M. Macdonnell (Greenwood): A mon avis, il est tout à fait souhaitable que la Chambre comprenne la question. Quel est ce fonds extraordinaire dont parle le porte-parole du ministère de la Défense dans le compte rendu du *Journal*? Quel montant renferme-t-il?

Va-t-il servir, comme l'a dit le porte-parole du ministère, à acheter du terrain en vue de l'aménagement souterrain, au prix de plusieurs millions, d'un quartier général de l'armée ainsi que d'une ou plusieurs salles d'exercices? Le fonds peut-il servir sans que l'argent soit voté de nouveau par le Parlement? Je dois l'avouer, c'est ce que la nouvelle donne à entendre.

M. l'Orateur: Sauf le respect que je dois au ministre des Finances, je crois que ma première impression était juste. (*Exclamations*). Cependant, puisque la Chambre semble le désirer, je permettrai au ministre de répondre, si l'on y consent à l'unanimité.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): La réponse est très courte. Il n'existe pas de tels fonds extraordinaires. Le sous-ministre de la Défense nationale, à qui l'on attribue, sauf erreur, ces observations m'a dit qu'il n'a pas fait de pareilles déclarations.

M. Macdonnell (Greenwood): Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Il semble maintenant qu'on donne à entendre que j'ai fait une déclaration erronée.

L'hon. M. Abbott: Pas du tout.

M. Macdonnell (Greenwood): Je maintiens que j'ai posé une question à propos d'une nouvelle publiée dans le *Journal* d'Ottawa et mentionnant certaines déclarations qu'on a formulées. Le ministre des Finances répond qu'aucune déclaration de ce genre n'a été faite.

L'hon. M. Abbott: Non. Le sous-ministre de la Défense nationale, dont il est question dans l'article, m'a appris, ai-je dit, qu'il n'a pas fait pareilles déclarations au représentant du *Journal*. Je ne veux pas mettre en doute la véracité des paroles de mon honorable ami.

M. Macdonnell (Greenwood): Maintenant que le sujet a été soulevé on devrait me permettre de lire la nouvelle sur laquelle j'ai fondé ma question.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député devrait pouvoir s'expliquer sur un fait personnel.

M. Macdonnell (Greenwood): Autrement il semble que je me trouve dans la situation d'avoir porté à votre attention, monsieur l'Orateur, et à l'attention de la Chambre, des faits qu'on déclare maintenant inexacts. Par conséquent je demande l'autorisation de lire la nouvelle.

M. l'Orateur: La réponse fournie par le ministre des Finances m'a fait penser que la nouvelle publiée dans les journaux était inexacte et non qu'il y avait quelque chose de faux dans ce qu'a dit le représentant de Greenwood. Je crois qu'il s'agit uniquement de savoir si la nouvelle publiée dans les journaux était exacte.

M. Macdonnell (Greenwood): Non, monsieur l'Orateur, il y a bien plus que cela. Le ministre n'a pas dit que l'article de journal était inexact, il a dit que les déclarations n'avaient pas été faites.

L'hon. M. Abbott: Je serai heureux de dire qu'elles sont erronées.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre n'a donc pas du tout répondu à ma question. Je pose des questions et l'on n'y répond pas.

L'hon. M. Abbott: J'ai répondu à la question. En réponse à la première question j'ai dit qu'il n'y avait aucun fonds extraordinaire du genre de celui dont il est question. Si le député veut bien revoir ses questions, il constatera que cela répond à ses deux autres questions. J'ai ajouté que le sous-ministre de la Défense nationale qui, d'après l'article, serait l'auteur de ces énoncés, m'a dit qu'ils ne sont pas de lui.

M. l'Orateur: Dans ce cas, il ne peut y avoir atteinte à l'honneur de l'honorable député de Greenwood.

M. Macdonnell (Greenwood): Il semble que l'affaire retombe sur le *Journal*, qui saura sans doute se défendre.

M. l'Orateur: La difficulté n'aurait probablement pas surgi si la Chambre avait accepté ma première décision.

NIVEAUX DES GRANDS LACS

LAC ONTARIO—ENQUÊTE PROPOSÉE PAR LA COMMISSION INTERNATIONALE MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics mais, comme il est absent, c'est au premier ministre que je m'adresse. Je voudrais savoir si le Gouvernement fera mener une enquête sur les causes et les effets du haut niveau de l'eau dans le lac Ontario? Les conséquences en sont très graves et les dégâts causés sont étendus. Le Gouvernement prendra-t-il en considération l'opportunité de confier à la commission internationale mixte le soin de faire enquête?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le Gouvernement prendra en considération les remarques du député. Je ne saurais cependant engager sa responsabilité quant aux résultats. Il y a certains phénomènes naturels que le Gouvernement ne prétend pas être en mesure de maîtriser.

LA TUBERCULOSE

EMPLOI DE NOUVEAUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il s'il a pris une décision au sujet de l'emploi au pays des nouveaux produits pharmaceutiques utilisés pour le traitement de la tuberculose.

M. l'Orateur: C'est là une question qu'il conviendrait d'inscrire au *Feuilleton*.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Qu'il me soit permis de revenir à la question posée il y a un moment par le représentant de Saint-Jean-Est (M. Higgins). Vous avez pensé qu'il convenait de l'inscrire au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur, mais c'est sans doute parce que vous n'en avez pas très bien saisi la teneur. La question me semble assez importante. Tout ce que je puis dire c'est que les deux substances auxquelles s'intéressent tant présentement les tuberculeux du pays et du monde font l'objet de notre plus grande attention. Il est trop tôt cependant pour établir si les essais effectués dans un hôpital de New-York ont été vraiment concluants. On pourrait définir l'attitude du ministère en disant qu'il s'intéresse à la question, mais qu'il fait preuve à la fois de prudence et d'espoir.

LES NATIONS UNIES

CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE GÉNOCIDE—RATIFICATION PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Decore (Vegreville): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songe-t-il à faire ratifier, au nom du Canada, la convention internationale contre le génocide, adoptée, il y a quelque temps, à une réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies?

Des voix: *Feuilleton!*

M. l'Orateur: Si j'ai bien saisi la question, elle est de celles, je crois, qu'on devrait inscrire au *Feuilleton*.

LES CÉRÉALES

MANUTENTION DU BLÉ, DE L'AVOINE ET DE L'ORGE EN MAUVAIS ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En réponse à la question que l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Nickle) m'a posée, le 18 mars, à propos de l'emploi de produits chimiques dans le séchage et la fumigation des céréales, je dirai qu'au témoignage du chimiste en chef de la Commission des grains, les recherches scientifiques n'ont pas encore permis d'obtenir un produit chimique raisonnablement efficace et économique, susceptible d'empêcher le chauffage des céréales humides, en enrayant les progrès de la moisissure. Par ailleurs, un certain nombre de produits de fumigation propres à la lutte contre les insectes sont à disposition pour le traitement des céréales atteintes par les insectes. Il reconnaît qu'un nombre considérable de produits chimiques sont largement utilisés aux États-Unis et au Canada pour la fumigation des céréales. A son avis, aucun produit chimique ne serait beaucoup employé, moins encore utilisé avec succès, pas plus aux États-Unis qu'ailleurs, en vue du séchage à bon compte des céréales. Pour autant qu'il sache, il n'existe aucun obstacle à l'importation de ces produits chimiques au Canada.

PROPOSITION TENDANT À REMBOURSER AUX CULTIVATEURS UNE PARTIE DU COÛT DU SÉCHAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais demander au ministre du Commerce si le Gouvernement a étudié un vœu formulé par le syndicat interprovincial des cultivateurs et aux termes duquel les cultivateurs des provinces des Prairies, qui sèchent leurs propres céréales dans leurs fermes, toucheraient une partie du coût du séchage, à tant le boisseau, afin d'assurer que les cultivateurs pourront faire le plus de séchage possible sur leurs propres fermes.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Autant que je sache, le Gouvernement n'a pas reçu une telle demande de la part du syndicat des cultivateurs. Sauf erreur, des représentants des syndicats ouvriers viendront ici jeudi prochain. Peut-être songent-ils à des demandes en ce sens, mais ils ne l'ont pas encore fait.

M. Diefenbaker: Les requêtes sont datées du 18.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas de demande d'eux. Si les demandes ont été formulées elles feront l'objet de l'attention qu'elles semblent mériter.

LE BÉTAIL

LEVÉE DE L'INTERDICTION AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous fournir d'autres précisions à l'égard de la levée de l'interdiction qui frappe le bétail au Manitoba?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Tout ce que je peux dire, c'est que le Manitoba a levé toutes les restrictions s'opposant au transport des porcs et des bovins de l'ouest de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan vers les abattoirs manitobains. Voilà le seul changement survenu jusqu'ici.

LA PÊCHE

TERRE-NEUVE—PRÉSENCE DE PETITS CHALUTIERS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Je désire poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. Sait-il que de petits chalutiers étrangers exploitent les fonds de pêche de Terre-Neuve? Quelles dispositions prend-on à cet égard?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): La rumeur d'après laquelle de petits chalutiers étrangers feraient la pêche dans les eaux territoriales de Terre-Neuve est parvenue au ministère des Pêcheries. Nous avons chargé l'*Eastern Explorer* de mener une enquête. Le *Cygnus* quittera Halifax aujourd'hui ou demain pour collaborer à l'enquête et s'assurer si la rumeur est fondée.

SUBSIDES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette motion me permet de faire une déclaration d'ordre général sur la situation internationale, déclaration que j'aurais été heureux de faire plus tôt au cours de la présente session. On a exprimé l'avis, toutefois, qu'il ne convenait pas de formuler une telle déclaration au cours du débat sur l'Adresse. J'ai donc cru sage d'attendre ce moment-ci afin d'engager une discussion portant uniquement sur les affaires extérieures. Au terme du débat, je répondrai volontiers, si j'en ai l'occasion, aux questions qu'on aura pu soulever au cours de la discussion. Je ne pourrai pas, cet après-midi, aborder bien des questions relatives aux affaires extérieures. Celles dont je parlerai, je le crains, prendront trop de temps.

Je m'abstiendrai de traiter les questions qui se rapportent au traité de paix avec le Japon. Nous tiendrons bientôt, en effet, un débat distinct sur la mesure. Je laisserai à mon adjoint parlementaire pour les affaires extérieures (M. Lesage) le soin d'examiner le travail de l'Assemblée des Nations Unies, même si j'en dis quelques mots. Il traitera également les questions d'assistance économique internationale, par exemple le plan de Colombo, qui revêtent une telle importance aujourd'hui dans nos relations internationales.

Cependant, il y a surtout deux questions que je voudrais traiter. L'une est la situation d'extrême Orient, et plus particulièrement celle de Corée, ainsi que l'action des Nations Unies dans cette région. L'autre est la présentation d'un rapport sur la récente réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Lisbonne.

En ce qui concerne ce dernier point, je dirai tout de suite que le Gouvernement approuve les décisions prises à Lisbonne par le Conseil de l'Atlantique-Nord. Pour autant qu'il s'agit de la Corée et de questions qui s'y rattachent, le Gouvernement continuera d'appuyer l'action des Nations Unies en Corée. Toutefois, nous ne sommes pas en faveur d'une politique ni d'une entreprise qui étendrait cette guerre à la Chine sans garantir qu'une pareille politique ou qu'une pareille entreprise mettrait fin aux hostilités en Corée, à moins que les besoins militaires immédiats ne rendent nécessaires la mise en œuvre de ces propositions et que la sécurité des troupes des Nations-Unies, qui comprennent des troupes canadiennes, ne l'exigent. L'attitude du Gouvernement est claire sur ce point, monsieur l'Orateur. J'espère qu'avant la fin du débat, l'opposition officielle ainsi que les autres partis d'opposition auront également précisé leur attitude. Nous devrions savoir à quoi nous en tenir sur ces questions, et j'espère qu'on s'apercevra que nous partageons les mêmes opinions sur ces questions, du moins en ce qui concerne les points essentiels.

J'aborderai d'abord les questions d'extrême Orient. Je me dois au tout début de commenter certaines remarques formulées par le chef de l'opposition (M. Drew) au sujet d'une déclaration que j'ai faite à New-York le 7 mars et qui, d'après lui, comporte une question de privilège qui intéresse tous les

membres de la Chambre. Ses remarques tiennent probablement de ce qu'il a supposé que j'avais annoncé à New-York de nouvelles lignes de conduite du Gouvernement sur lesquelles "la Chambre ne s'est jamais prononcée", pour me servir de ses propres termes. Même si cette affirmation était juste, je doute fort qu'il s'agisse d'une question de privilège. Le pouvoir exécutif annonce naturellement à la Chambre, quand c'est possible, les lignes de conduite qu'il entend prendre, mais peu importe l'endroit où on l'annonce, le Parlement décide ou non d'adopter ces programmes et de les mettre en vigueur. De fait, en cette occasion, je n'ai annoncé aucune nouvelle ligne de conduite.

Les remarques du chef de l'opposition officielle se fondent sur un extrait de ma déclaration à New-York qu'il a citée à la Chambre et qui renfermait quatre propositions. Il s'est aventuré à interpréter ces paroles, de façon erronée à mon avis, et en a conclu que j'avais annoncé une nouvelle ligne de conduite. Examinons la nature de ces affirmations ou propositions. La première dit, et je cite mon propre texte:

Nous...

Par "nous" j'entends les populations et les gouvernements des Nations Unies qui contrecarrent l'agression en Corée.

...que nous fassions comprendre au gouvernement de Pékin que toute agression communiste susciterait à coup sûr une résistance collective.

Par là, prétend le chef de l'opposition, je me trouverais à proposer une espèce de pacte du Pacifique, en quoi j'adopterais une nouvelle ligne de conduite très éloignée des déclarations que j'ai déjà faites à ce sujet. Pour moi, c'est une conclusion parfaitement erronée et qu'on n'a pas plus le droit de tirer de ma déclaration que de celle que faisait par exemple le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Eden, qui disait à New-York, au mois de janvier, que s'il allait se produire une nouvelle agression dans le Sud-Est asiatique,—il songeait surtout à l'Indochine,—il y aurait lieu de lui opposer la résistance unanime des Nations Unies. Tout ce qu'on était en droit de conclure des propos tenus par moi à New-York au sujet de cette question, c'est qu'il faut opposer à l'agression, où qu'elle se produise, une résistance collective. Il va de soi que les modalités de cette résistance, le mécanisme grâce auquel nous pourrons la mettre en œuvre, varieraient selon les moyens dont nous disposerons et le caractère même de l'agression.

La Charte de l'ONU ne nous impose-t-elle pas d'ailleurs, déjà, ces mêmes obligations? La façon dont nous pourrons nous en acquitter dépendra des circonstances; c'est la leçon de l'expérience. Rien de neuf à cela. J'ai répété la même chose plus d'une fois à la Chambre. En signant la Charte et notamment les articles 1, 39, 42, 48 et 49, nous avons accepté cette obligation de résister collectivement à l'agression. Nous l'avons également acceptée lorsque, il y a un an et demi, nous avons approuvé la résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies de nous unir pour assurer la paix, et dont le paragraphe 1er prescrit que, si le Conseil de sécurité est incapable de remplir sa tâche, l'Assemblée deviendra l'institution chargée d'assurer la sécurité collective.

Le deuxième point qui, a-t-on prétendu, indique qu'on a adopté une nouvelle politique se trouve exprimé dans les termes dont je me suis servi; je cite:

Aucun gouvernement à Pékin qui commet une telle agression ne peut espérer être admis dans la famille des nations...

J'ai sûrement tenu ce propos, à la Chambre et ailleurs. De fait, le 7 mai 1951, lors du débat sur les affaires extérieures qui s'est déroulé à la Chambre, j'ai dit (je cite la déclaration que je formulais alors et dont on trouvera le compte rendu à la page 2816 du hansard) ceci:

Il en va de même de la reconnaissance du régime de Pékin. Il ne faudrait même pas songer à étudier cette question tant que les Chinois défieront les Nations Unies en Corée et y lutteront contre nos troupes.

Pour ce qui est de son admission aux Nations Unies, j'ai dit la même chose: les communistes chinois ne peuvent pas entrer aux Nations Unies l'arme au poing.

Le troisième point contre lequel on s'est élevé parce que, disait-on, il formulait ailleurs qu'à la Chambre une nouvelle ligne de conduite se trouve dans les mots suivants:

D'autre part...

Ce passage est tiré de ma déclaration de New-York.

...nous ne sommes pas intervenus nous-mêmes en Corée ni à Formose avec l'intention de renverser le gouvernement de Pékin par la force. Je crois également que nous devrions préciser que nous ne pouvons pas laisser la Chine communiste s'emparer de Formose pendant qu'une guerre agressive a lieu en Corée, mais que nous ne nous proposons pas d'utiliser nos propres forces militaires à la restauration en Chine du régime politique qui s'est réfugié à Formose après avoir été chassé du continent.

Le chef de l'opposition a dit que, en prononçant ces paroles, j'ai donné l'impression que nous prenions part à la défense de Formose, et que c'était du nouveau pour lui. En réponse à cela, monsieur l'Orateur, je me bornerai à dire que le gouvernement des États-Unis a affirmé à maintes reprises que, par suite des opérations des Nations Unies en

Corée et en vue de la sécurité et du succès de ces opérations, le marine des États-Unis empêchera les communistes chinois d'attaquer Formose. Il n'y a rien de nouveau dans le fait que nous nous associons à cette ligne de conduite, car nous l'avons acceptée. J'ai déjà dit à la Chambre,—et personne n'a trouvé à redire,—que nous devions neutraliser Formose pendant que les hostilités se poursuivaient en Corée.

Le quatrième point qui est censé comporter une nouvelle ligne de conduite est énoncé dans les termes suivants:

Nous devrions préciser...

Ai-je dit à New-York.

...que nous ne nous proposons pas d'utiliser nos propres forces militaires à la restauration en Chine du régime politque qui s'est réfugié à Formose après avoir été chassé du continent.

D'après le chef de l'opposition, cela signifie que si l'agression venait à finir en Corée nous modifierions cette politique qui consiste à empêcher par la force les communistes de s'emparer de Formose. De fait, j'ai dit exactement la même chose à la Chambre, le 7 mai 1951, lorsque j'ai fait un long exposé à propos de Formose, au cours duquel j'ai déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 2816 du hansard:

Je crois qu'il y a lieu de neutraliser l'île tant que la guerre se continuera en Corée.

Puis j'ai ajouté:

Il ne s'ensuit pas toutefois que le jour où l'on pourra mettre fin d'une façon satisfaisante à la guerre de Corée,—si tant est que cela soit possible,—il faudrait que nous nous refusions à étudier l'avenir de Formose dans le cadre des accords internationaux déjà intervenus à son sujet, voire dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Cette partie de la déclaration que j'ai faite à New-York ne renfermait donc rien de neuf. De fait, toute la déclaration n'apportait rien de neuf pour ce qui est de la politique étrangère du Canada. Le député de Peel (M. Graydon), prenant la parole immédiatement après moi, lors du débat sur les affaires extérieures, en mai 1951, ne s'est élevé contre aucune de ces déclarations. De fait, si je ne m'abuse, il n'a même pas parlé de Formose, lors de ce débat. J'estime donc avoir le droit de demander au porte-parole de son parti de définir la politique de ce dernier en ces matières. Désapprouve-t-il les propos que j'ai tenus ici sur les questions que je viens de rappeler, propos que j'ai tenus plus d'une fois et que j'ai même repris à New-York? Ou s'en tiennent-ils à la déclaration précise que, le 7 mai 1951, au cours du débat sur les affaires extérieures, a formulée le député de Vancouver-Quadra. Ce dernier a dit, comme en fait foi la page 2846 des *Débats* (et sa déclaration n'a rien d'ambigu, non plus que certaines autres observations qu'il a faites):

Nous devons insister pour que l'île de Formose ne soit pas remise aux Chinois communistes.

Et il n'a pas atténué cette affirmation. C'est une attitude discutable, monsieur l'Orateur, mais nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, croyons qu'elle est peu sage. Je serais donc curieux de savoir,—et je suis sûr que nous le saurons plus tard au cours du débat,—si c'est bien là l'attitude de son parti, à savoir que, nonobstant les déclarations formulées antérieurement au sujet de Formose, on ne devrait pas permettre que cette île fasse partie de la Chine tant qu'un gouvernement communiste sera au pouvoir à Pékin, peu importe si ce gouvernement est coupable d'agression en Corée ou ailleurs.

Je tiens à dire tout de suite, monsieur l'Orateur, que telle n'est pas l'attitude du Gouvernement. Nous croyons qu'il serait téméraire d'adopter une ligne de conduite aussi inflexible dans un monde aussi changeant que le nôtre. Nous croyons qu'il serait plus sage de laisser en suspens la question de savoir ce qui constituera la meilleure solution pour Formose lorsque l'agression aura pris fin en Corée. A cet égard, nous souscrivons au principe qu'a énoncé le secrétaire d'État américain, M. Acheson, devant le comité du Congrès, le 1er juin 1951, lorsqu'il a dit:

Le président a déclaré que nous ne compromettrons pas l'avenir de Formose. C'est une question qu'il y aurait lieu de décider lorsqu'on rédigera le traité de paix avec le Japon...

Dans cette circonstance, soit dit en passant, on n'a pas réglé la question.

...les Nations Unies devront s'en charger; à cet égard, on pense de plus en plus que c'est au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'il convient de la trancher de façon définitive.

J'ai également dit à la Chambre en octobre dernier, comme le rapporte le hansard, à la page 264:

Toutefois,—et c'est important,—avant de passer à ces autres questions asiatiques prévues par la résolution des Nations Unies du mois de février dernier, que j'estime encore valide, il faut d'abord mettre fin à l'agression qui a lieu en Corée. C'est le danger immédiat et c'est notre objectif immédiat que de mettre fin à cette guerre, à des conditions honorables. Si cet objectif est atteint, nous consentirons à étudier toute autre question asiatique qui découle de la situation existante.

Je crois donc que le Gouvernement a fait connaître de façon bien précise à la Chambre l'attitude qu'il prend vis-à-vis du problème.

Où en sont présentement les choses en Corée? La situation militaire semble s'être stabilisée, à l'exception peut-être de la guerre aérienne. Le front s'est stabilisé sur une ligne qui correspond à peu près au 38e parallèle,

certains tronçons étant au Nord et un petit secteur s'étendant au Sud. Mais si la situation militaire s'est stabilisée quelque peu de cette façon, il en va de même des pourparlers d'armistice qui se sont également stabilisés, en ce sens qu'il est extrêmement difficile de déceler des progrès tant soit peu visibles vers une entente. Ils prennent la forme d'attaques et de contre-attaques, d'offensives et de contre-offensives, de sorte qu'il est impossible d'être vraiment optimiste ou pessimiste au sujet du succès final des négociations. Il nous faut tous reconnaître que les négociateurs américains, qui agissent au nom des Nations Unies, mènent les discussions avec patience et persévérance.

Parlant récemment à la Chambre, le représentant de Rosetown-Biggar a émis l'opinion que les pourparlers d'armistice militaire étant embourbés dans des débats de portée non militaire, le Gouvernement canadien pourrait prendre l'initiative de proposer la tenue d'une conférence politique, sans attendre qu'un armistice soit conclu. C'est, je crois, l'idée principale qu'il avait alors exposée. Si le Canada adoptait cette proposition, il prêterait peut-être le flanc aux critiques qu'on formule parfois contre certains courants d'opinions américains. On pourrait peut-être nous accuser de vouloir noyer le problème d'un armistice militaire dans les problèmes plus vastes d'une conférence politique, tout comme certains voudraient englober le problème militaire de Corée dans le problème plus vaste et plus difficile d'une guerre avec la Chine.

Le rapport supplémentaire de la commission des Nations Unies chargée d'étudier la possibilité d'un cessez-le-feu en Corée, supplément qui a été publié le 11 janvier 1951, propose clairement qu'on procède par trois étapes à la solution de la question d'extrême Orient. Tout d'abord, un cessez-le-feu en Corée, ensuite le règlement de la question coréenne, et troisièmement, le règlement des autres problèmes relatifs à l'extrême Orient. Tous les rapports des puissances occidentales avec l'ennemi en Corée se fondaient sur ce programme à trois étapes. Nous ne saurions raisonnablement nous attendre à inviter nos alliés, les États-Unis surtout, à renoncer à cette procédure. Il vaut donc mieux, à mon avis, que nous cherchions d'abord à conclure un armistice; les pourparlers politiques viendront ensuite.

Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) prétend que les négociations en vue d'un armistice ont déjà glissé vers les domaines politique et extra-politique. A ce propos, je lui signale simplement que les trois principaux points sur lesquels on ne s'est pas encore entendu sont: d'abord le cas des prisonniers de guerre, question compliquée et délicate; deuxièmement, l'aménagement et la réparation d'aéroports et, troisièmement, la surveillance quant à l'exécution des conditions d'armistice. L'échange des prisonniers de guerre a sa place légitime dans des pourparlers d'armistice; aussi est-ce l'une des questions que le commandement des Nations Unies a tenu à voir inscrire à l'ordre du jour des pourparlers militaires. Il serait difficile, à l'heure actuelle, d'accepter la thèse voulant que cette question n'entrât pas dans le domaine militaire.

Les points deux et trois de l'ordre du jour sont visiblement d'ordre militaire. De fait, le point cinq de l'ordre du jour des pourparlers d'armistice, qui formule des recommandations à l'adresse des gouvernements intéressés de l'un et l'autre camp, est la seule question de caractère réellement politique; elle a été réglée rapidement et efficacement, aboutissant à un accord, de principe, au moins, selon lequel les discussions politiques auront lieu lors du règlement politique de la question coréenne.

Certes tous les gouvernements, au nombre desquels je compte le gouvernement canadien, dont les soldats sont en Corée, s'accordent pour estimer souhaitable de mettre fin aux hostilités le plus tôt possible; mais, comme je l'ai dit déjà, à des conditions qui ne trahissent pas les raisons qui nous ont d'abord poussés à intervenir et qui ont toujours pour objet la défaite de l'agresseur, rien de plus. Et nous n'avons pas encore atteint cet objectif.

Voilà pourquoi le Gouvernement appuie la première tentative possible en vue de l'établissement de la paix et de la défaite de l'agresseur, soit les pourparlers d'armistice qui se poursuivent actuellement. Il faut également nous rendre compte, monsieur l'Orateur, que si ces négociations échouaient ou encore si les communistes commettaient une nouvelle agression après la conclusion d'un armistice, il en résulterait une nouvelle situation peut-être très dangereuse.

J'ai dit à la Chambre, en avril dernier, qu'advenant des attaques aériennes massives lancées des bases de Mandchourie, il faudrait peut-être exercer des représailles en vue de protéger nos troupes en Corée. J'ai ajouté, cependant, ce qui est encore vrai, qu'une telle décision devrait peser avec beaucoup de soin les considérations locales d'ordre militaire en regard du risque de précipiter une recrudescence de la guerre avec ses conséquences redoutables et incalculables. Le Gouvernement n'est pas convaincu que des mesures de représailles générales, comme serait le blocus du littoral de la Chine, préco-

nisé en mai dernier par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), ou le retour, avec notre aide de Tchang-Kaï-chek sur le continent, seraient efficaces pour mettre fin à la guerre en Corée; elles tendraient plutôt à étendre la guerre à la Chine. Nous sommes de cet avis, parce que les meilleurs conseils que nous puissions obtenir nous amènent à conclure que de telles mesures nous entraîneraient, selon le mot du général Bradley, à livrer une guerre fausse, au mauvais endroit, au mauvais moment et contre un faux ennemi.

Il va sans dire que les communistes chinois peuvent nous imposer la guerre. Si la chose se produit, nous devrons alors en tenir compte. Entretemps nous devons éviter autant que possible tout ce qui étendrait la guerre. Dans l'intervalle, d'autre part, des entretiens ont lieu entre les pays les plus directement intéressés, ceux qui ont des troupes en Corée, surtout, afin de déterminer les mesures les plus propres à empêcher une nouvelle agression en Corée, ou pour y faire face si elle se produisait; afin, également, d'organiser et de tenir des pourparlers politiques par l'organe des Nations Unies, advenant la fin des hostilités.

Il convient toutefois de souligner encore une fois que la politique des Nations Unies vise à mettre fin à cette agression en Corée, non pas à en étendre le champ, non pas essentiellement à renverser par la force le régime communiste de Pékin. Le gouvernement du Canada, comme les autres gouvernements démocratiques, et la population du Canada également, détestent le communisme, qu'il soit établi en Asie ou ailleurs. Nous ferons tout en notre pouvoir, tout ce qu'il nous incombe de faire, non seulement pour l'extirper de notre pays mais pour nous protéger, pour protéger les autres aussi contre ce poison de l'agression et de la subversion qui vient de l'extérieur.

Toutefois, ce n'est pas avec des canons que nous parviendrons à détruire le communisme, la doctrine du communisme en Asie, surtout, même s'il est nécessaire de recourir à l'emploi de ces armes en face de la violence et du brigandage communistes. Monsieur l'Orateur, ce serait une grande tragédie que l'attitude du monde libre, celle surtout des États-Unis et des pays du Commonwealth, en vînt à différer d'opinion sur cette question asiatique. La collaboration, la compréhension mutuelle sont tout aussi importantes dans la zone du Pacifique que dans celle de l'Atlantique. Nous pouvons y atteindre au moyen d'un échange de vues sincère et entier. Ne nous leurrons pas; le problème de l'Asie peut imposer à l'avenir, à notre coalition de pays libres et pacifiques, de dures épreuves.

[L'hon. M. Pearson.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de la récente réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Lisbonne. Mais avant d'entamer cette question, je voudrais répéter ce qu'on a déjà dit tant de fois, soit que notre Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord n'est pas destinée à remplacer les Nations Unies; elle leur est complémentaire et devrait, en réalité, y être rattachée. Il est facile aujourd'hui d'être cynique et défaitiste au sujet des Nations Unies. Il est certain que la dernière session de l'assemblée générale (je n'entrerai pas dans les détails) n'a guère réussi à relâcher la tension entre l'Est et l'Ouest, entre le monde libre et le bloc soviétique, ni à régler les différends politiques par la conciliation ou les négociations pacifiques. Cela ne signifie pas, du moins, que la prochaine session de l'Assemblée ou la session suivante seront tout aussi inefficaces. Il faut persévérer dans notre effort et le Gouvernement a, sans aucun doute, l'intention de s'efforcer encore d'assurer le fonctionnement efficace des Nations Unies.

L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité des Nations Unies servent, notamment, à rappeler continuellement au monde libre que la politique actuelle de renforcement de ses troupes de défense a pour seul but de persuader les agresseurs de négocier en tout honneur et en toute équité. Les Nations Unies existent afin d'aider le monde libre à saisir toute occasion possible de négocier et d'arriver à un règlement. Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées fournissent également le cadre de la collaboration sur les plans social, économique et technique de tous les pays du monde libre.

Par l'intermédiaire des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, les pays libres se sont déjà unis pour promouvoir le bien-être général, particulièrement grâce aux programmes de secours établis au bénéfice des nations économiquement arriérées, par le truchement des Nations Unies elles-mêmes: l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, et le Bureau international du Travail.

Il est vrai que le bloc soviétique se refuse à participer à cette grande tâche et à y apporter sa collaboration. Mais les Nations Unies demeurent un rouage indispensable du mécanisme politique, que ne peuvent remplacer des organismes internationaux de moindre envergure. Ces autres institutions, fonctionnant aux termes de l'article 51 du pacte, sont cependant utiles; et j'estime que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord est la plus importante de toutes.

Le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord s'est récemment réuni à Lisbonne; je voudrais pouvoir communiquer, dans le plus grand détail, les résultats de cette réunion. Ces résultats, du moins revêtus de la forme qu'on a rendue publique, ne semblent pas pour le moment être acceptés sans réserves par tous les membres de la Chambre. Je dois avouer que le contraire serait surprenant.

L'autre soir, le député de Middlesex-Est (M. White) a exprimé l'avis qu'à la dernière réunion du Conseil, nous avions, pour citer ses propres paroles, "accordé trop d'importance au point de vue militaire". Le représentant de Peel aurait déclaré qu'à la réunion du Conseil de l'OTAN, à Lisbonne, nous avions fanfaronné en paroles mais que dans le domaine pratique nous avions été moins fiers; quant au député de Rosetown-Biggar, il estime, semble-t-il, que nous avons peut-être agi avec trop d'assurance.

Examinons calmement ce que l'OTAN a fait. Il est naturellement possible et même facile d'exagérer les résultats de la réunion tenue par le Conseil à Lisbonne. Cette réunion a été la plus efficace et la plus réussie que nous ayons eue, parce que nous sommes convenus unanimement de résoudre des problèmes dont on nous avait saisis à des réunions antérieures, mais que nous n'avions pu régler alors.

Par ailleurs, il ne faut pas exagérer l'importance de ce qui ne constitue, somme toute, que des décisions qu'il reste encore à mettre en œuvre. Il ne faut pas fonder le prestige de l'OTAN sur une illusion. On est tenté, de nos jours, d'accepter l'illusion facile qu'une résolution adoptée à une conférence internationale équivaut toujours à un résultat. Une résolution est une décision en vue d'une action; mais c'est l'acte qui produit les résultats. Il est cependant vrai que si nous n'avions pas pris ces décisions à Lisbonne,—celles mêmes que nous avons adoptées,—les décisions des parlements et des populations, que nous attendons maintenant et qui conduiront aux actes, n'auraient pas été possibles.

Quelles étaient donc ces décisions? La première, celle dont on s'est le plus occupé, a trait au programme militaire ou de défense, que nous avons adopté là-bas. Jamais le but militaire collectivement arrêté à l'OTAN,—je songe aux chiffres globaux,—n'a été annoncé par l'OTAN sous une forme concrète avant la conférence de Lisbonne, encore que la quote-part du Canada ait été soumise d'une façon bien directe à la Chambre au mois d'octobre dernier et acceptée par elle. En outre, on a, ici, je pense, bien expliqué l'ensemble des programmes poursuivis par l'OTAN. J'ai l'impression qu'on l'a expliqué à la Chambre aussi complètement qu'on l'a fait dans les assemblées législatives des autres membres de la communauté atlantique.

Mais, parlant de cette question l'autre soir, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a semblé un peu préoccupé de ce que, selon lui, on ne communiquait pas assez de renseignements. Il disait:

> Voici donc où nous en sommes cette année.

C'est-à-dire en 1952.

> Lorsque nous formulons des doutes au sujet du chiffre de 300 milliards, qui représentent les dépenses militaires que projette l'OTAN, le ministre...

C'est-à-dire moi-même.

> ...nous demande où nous avons pris ce chiffre.

Il ajoutait:

> Il sait que nous l'avons obtenu de journaux bien informés auxquels on laisse dire que c'est là l'objectif de l'OTAN; cependant, il ne refuse pas moins de nous dire quel est exactement l'objectif.

Je termine là ma citation du discours de l'honorable député. Or quiconque lit ce paragraphe à la lumière du programme de cette année pourrait en tirer l'impression tout à fait erronée (nous ne l'avons pas voulu ainsi) que notre objectif est de 300 milliards même cette année. Bien entendu, ce n'est pas vrai. De même, il n'y a aucun fondement aux communiqués de presse voulant que l'OTAN ait cité, officiellement ou officieusement, le chiffre de 300 milliards comme l'expression, en termes financiers, de l'objectif militaire qu'elle cherche à atteindre.

Il est tout à fait impossible, même du point de vue du programme matériel que nous essayons d'élaborer, de savoir ce que ce programme va coûter aux quatorze pays intéressés ou, si l'on met de côté pour l'instant la Turquie et la Grèce, aux douze pays. Mais je n'ai jamais vu de conjectures ni, dans nos échanges de vues, de chiffres se rapprochant des 300 milliards pour trois ans, comme on le prétend.

Cependant, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous a demandé de fournir à la Chambre le détail de notre programme, afin que l'on puisse se former une opinion. Il nous demande quels engagements nous avons pris. Il veut que nous laissions tomber le secret. Quant au programme du Canada, il n'y a pas de secret. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a été très explicite au sujet de nos engagements, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre le 22 octobre dernier; il a déclaré que notre contribution à l'armée unifiée comprenait une brigade et onze escadrilles. Il a révélé ces chiffres à la Chambre et nul n'y a trouvé à redire.

Puis, le 26 février dernier, à son retour de Lisbonne, il a annoncé que nous demanderions de porter de onze à douze le nombre d'escadrilles du C.A.R.C. que notre pays mettrait à la disposition de l'OTAN. C'est là le seul engagement supplémentaire d'ordre militaire découlant de la conférence de Lisbonne, et il a déjà été annoncé.

Le budget des dépenses, déposé l'autre jour, révèle que notre quote-part au chapitre de l'aide mutuelle s'élèvera à 324 millions de dollars l'an prochain. Mais le représentant de Winnipeg-Nord-Centre veut obtenir des détails sur l'ensemble du programme militaire de l'OTAN et, probablement, sur les programmes des autres membres. Tout ce que je puis lui dire, c'est qu'il est tout à fait impossible de fournir ces détails.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Il me semble que la raison en est évidente et qu'elle s'impose d'elle-même aux membres de la Chambre. Tout à fait en dehors de la question de la sécurité,—et je pense que ce serait porter atteinte à notre sécurité que de consigner ces chiffres au hansard sous la forme qu'il désire, —il ne conviendrait pas qu'un représentant du Gouvernement canadien fournisse à la Chambre, en détail, les programmes militaires des autres gouvernements représentés à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord; il ne conviendrait surtout pas qu'il le fît sans le consentement de ces gouvernements.

Je dirai cependant, et j'en ai parlé brièvement l'autre jour, que lorsque nous sommes allés à Lisbonne on nous a communiqué de nouveaux chiffres à l'égard des programmes militaires. Ces chiffres et ces programmes ont été élaborés par la Commission provisoire,—qui a été constituée à Ottawa et dont on désignait le comité exécutif sous le nom des Trois Sages,—après une étude très complète des programmes militaires antérieurs. La procédure même de cette commission et de son comité exécutif montre à quel point nous avons collaboré à l'OTAN. Les budgets militaires d'un État ont été minutieusement examinés par trois représentants d'autres États. On a alors demandé aux ministres d'un État de fournir des explications sur ces budgets. Pareille investigation (je ne crois pas le mot trop fort) n'aurait jamais été possible avant la guerre.

Après quoi la commission temporaire du Conseil a approuvé son rapport définitif et nous l'a soumis, à Lisbonne. Nous avons été saisis du projet de résolution tendant à l'adoption de ce rapport et nous l'avons adopté. Cette résolution (qui reste encore un document secret) renfermait bien d'autres choses que les objectifs et les programmes militaires. Les questions d'ordre économique n'y ont pas été oubliées, non plus que dans le rapport. De fait, le communiqué de presse dont on a fait l'état qu'on sait portait largement sur les questions d'intérêt économique, en dehors des sujets de portée militaire.

M. Diefenbaker: Qui a remis ce communiqué aux journaux?

L'hon. M. Pearson: Il a été émis par le Conseil de l'Atlantique-Nord.

M. Diefenbaker: Sur l'autorité du ministre, à son titre de président?

L'hon. M. Pearson: Le président du Conseil est responsable de tous les communiqués officiels publiés par le Conseil.

M. Diefenbaker: Avait-il pris connaissance de ce communiqué?

L'hon. M. Pearson: J'étais président du Conseil, le député le sait, et, bien entendu, à titre de président, j'étais entièrement responsable de toute déclaration ou de tout document publié officiellement au nom du Conseil. Je puis dire que le communiqué avait été autorisé spécialement et séparément par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Dans un paragraphe de la résolution par laquelle a été adopté le rapport de la Commission temporaire du Conseil, il était mentionné en termes très clairs que, pour organiser des effectifs de défense suffisants et leur assurer l'appui constant des gouvernements et des peuples des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, il fallait de solides bases économiques et sociales que seule peut assurer une expansion économique générale réalisée à un rythme satisfaisant.

Ces buts militaires que nous avons approuvés à Lisbonne, je l'ai déjà dit en cette enceinte, étaient restreints par rapport aux buts vers lesquels nous tendions en 1952, et même à l'égard du programme triennal. Ces restrictions étaient le résultat de l'attention donnée aux questions civiles et ils tenaient compte de la situation économique, financière et sociale des États membres, particulièrement ceux de l'Europe.

Je m'explique au moyen d'un exemple simple. Mettons que l'on construise une maison et qu'on juge, comme c'est souvent le cas, que les plans de l'architecte sont trop poussés et coûtent trop cher. On demande à l'architecte, en vue de réaliser des économies, de modifier ses plans trop osés. Avec de l'ingéniosité, en répartissant autrement l'espace disponible et les installations, on peut toutefois aménager une maison qui conserve tous les éléments essentiels. Pendant ce réaménagement les constructeurs n'en poursuivent pas

moins les travaux de sorte qu'on peut espérer un parachèvement rapide de l'habitation. C'est ce qui a eu lieu à Lisbonne. Nous avons modifié nos plans mais n'en avons pas moins poursuivi la réalisation de notre entreprise.

Qu'avons-nous donc décidé d'inclure dans notre édifice? Je cite un alinéa du communiqué de presse dont on a tant parlé et dont on a déjà cité le texte ici. Voici ce qu'on dit de notre programme de 1952:

Les nations de l'OTAN se sont entendues pour mettre sur pied environ cinquante divisions prêtes au combat, pour maintenir 4,000 avions militaires en Europe occidentale, ainsi que de puissantes forces navales.

Voilà les seuls chiffres qui soient officiels. Le programme, dont les chiffres officiels nous donnent une idée, représente, comme l'affirme la résolution par laquelle nous l'avons adopté à Lisbonne, le but visé pour 1952. Nous n'avons adopté pour 1953 que des buts provisoires, qui nous serviront de guides pour 1954. Chacune des nations représentées à Lisbonne s'est engagée à faire son possible pour réaliser ces objectifs.

M. Green: Quelle doit être la quote-part du Canada?

L'hon. M. Pearson: J'ai déjà dit ce qui en est quant à l'apport matériel, aux programmes militaires et à l'aide mutuelle. J'ai donné ces renseignements il y a quelques instants.

M. Green: On n'a pas contracté de nouveaux engagements pour 1952?

L'hon. M. Pearson: J'ai mentionné ce point également. Nous avons donné à entendre, je l'ai déjà dit, que nous chercherions à faire approuver la mise sur pied d'une nouvelle escadrille du C. A. R. C., pas nécessairement pour 1952 cependant. Le programme entier comportait auparavant onze escadrilles du C. A. R. C., mais ce nombre sera porté à douze, si le Parlement y consent.

Certains ont critiqué le manque de précision de cet alinéa. Il est bien évident que le texte en est vague. Je l'ai reconnu l'autre jour à la Chambre et je n'hésite pas à l'admettre encore une fois. Dès qu'on s'en est aperçu cependant, on s'est immédiatement efforcé d'en préciser le sens. L'autre jour, ici même, j'ai répété certaines explications du ministre britannique des Affaires étrangères et du président des États-Unis. Moins de vingt-quatre heures après cette déclaration, la Société Radio-Canada diffusait également la nouvelle suivante:

Le rapport de la Commission temporaire du Conseil comporte la mise sur pied d'une cinquantaine de divisions avant la fin de l'année. C'est la première fois qu'on mentionne officiellement ce chiffre en public.

On a expliqué cependant qu'il ne s'agit pas de cinquante divisions en état de combattre. Certaines seront prêtes au combat, d'autres, armées et équipées, pourront rapidement le devenir.

M. Knowles: L'OTAN a-t-il émis ce communiqué?

L'hon. M. Pearson: Il s'agissait d'une nouvelle de Radio-Canada expliquant le paragraphe d'un communiqué de presse de la commission temporaire du Conseil dont je viens de donner lecture.

M. Knowles: Elle venait d'un service de presse?

L'hon. M. Pearson: Elle émanait de Radio-Canada. Aucun service de presse canadien n'était représenté aux réunions du Conseil tenues à Lisbonne. Comme je l'ai dit l'autre jour, Londres et Washington ont publié des déclarations. A Washington, la semaine dernière, M. Lovett a mentionné les déclarations antérieures. J'aimerais donner lecture de quelques extraits de l'exposé qu'il a présenté au Congrès à propos du programme d'Aide mutuelle, alors à l'étude. Jeudi ou vendredi dernier, je crois, M. Lovett s'est exprimé dans les termes suivants:

J'ai déjà précisé qu'un peu plus de la moitié de ces divisions seront prêtes au combat, tandis que les autres constitueront la réserve. Une division de réserve, de la façon dont on l'entend en Europe, diffère de celle que nous connaissons en Amérique. La division de réserve européenne a des cadres complets, même si la plupart de ses membres continuent de remplir leurs emplois civils réguliers. Les réservistes vivent dans le voisinage des endroits de rassemblement de leur unité. Chacun sait ce qu'il doit faire advenant la mobilisation. Il sait exactement où aller chercher son équipement personnel et quel poste occuper dans une équipe de canonniers, de chars de combat ou dans un peloton de fusiliers. C'est le poste qu'il a été formé à remplir. Des officiers et techniciens engagés pour de longues périodes entretiennent l'équipement, et les unités s'adonnent périodiquement à des exercices.

Une division de ce genre, qu'on peut mobiliser en l'espace de vingt-quatre à soixante-douze heures, est presque aussi prête au combat qu'une division de première ligne dont l'effectif est au complet. Certaines divisions de réserve ne peuvent être prêtes aussi rapidement. Elles devront consacrer un peu plus de temps à leur formation à titre d'unité. Dans chaque cas cependant, la division de réserve doit avoir à sa disposition presque tout son équipement principal, ainsi qu'une réserve de troupes de combat et de spécialistes.

Voilà pour notre programme de 1952; à mon sens, nous en avons une idée raisonnablement juste. Quant aux années à venir, nous avons mentionné, à Lisbonne, des chiffres restés secrets. Encore une fois, il ne s'agissait que des plans à élaborer. Nous sommes convenus à Lisbonne que les organes de l'OTAN reviseraient périodiquement ces chiffres, afin de s'assurer qu'ils sont raisonnables, eu égard aux circonstances de l'heure,

qu'ils les réduiraient s'il était possible de le faire en toute sécurité et qu'on tiendrait compte de toute augmentation qui s'imposerait.

A cette fin, nous avons décidé, à Lisbonne, de confier à un organisme approprié de l'OTAN, non pas à un comité spécial mais à un organisme approprié permanent de l'OTAN,—qui ferait peut-être partie du secrétariat, mais cela reste à voir,—le soin d'examiner constamment ce qu'exige une défense suffisante et d'essayer de concilier les besoins militaires des pays intéressés et leurs aptitudes politiques et économiques. Monsieur l'Orateur, on ne peut certes conclure de là que les militaires ont la haute main sur le programme de l'OTAN, que l'OTAN est entièrement sous leur coupe, qu'elle subit de sinistres influences. Voilà tout ce que j'ai à dire de cet aspect de notre travail à Lisbonne.

Une autre question, très importante, que nous y avons étudiée, c'est celle de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale. A notre arrivée à Lisbonne, l'atmosphère n'était guère propice à une discussion de ce genre. Des difficultés s'étaient posées dans certaines capitales d'Europe où le parlement du pays avait débattu ces questions. Personne ne comptait beaucoup que nous réussirions à nous entendre à Lisbonne, quant aux décisions à prendre au sujet de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale.

De fait, nous avons réussi après entente à prendre de telles décisions. L'une de ces résolutions approuvait, au nom de l'OTAN, les principes d'un traité établissant la communauté européenne de défense; ce traité prévoyait un apport allemand à la défense et comportait certains règlements de sécurité pour le moment où un contrat de paix remplacerait le statut d'occupation. Nous sommes également tombés d'accord à Lisbonne sur les principes devant inspirer les rapports entre la communauté européenne de défense, une fois établie, et l'OTAN. Nous avons pris à cet égard la décision suivante: nous sommes convenus qu'il devait y avoir deux organismes étroitement liés, dont l'un fonctionnerait, aux fins de la défense commune de la région atlantique, dans le cadre de l'autre, qu'il contribuerait à renforcer.

A mon avis, nous avions tous l'impression avant de nous rendre à Lisbonne que le danger était très réel de voir la communauté européenne de défense, une fois établie, se développer à titre d'organisme distinct de l'OTAN; et nous pensions, la plupart d'entre nous, qu'il serait désastreux de s'écarter du concept atlantique, même en vue d'atteindre un objectif aussi souhaitable que la création d'une armée européenne. Cette résolution devait servir de protection contre le danger que présentait pareille éventualité. Ce qui est encore plus important, à mon avis, c'est que nous avons convenu que chacun des deux organismes devrait s'engager envers l'autre dans le sens de leur sécurité mutuelle, de sorte qu'en vertu de ces engagements, la zone entière de chacun de ces organismes serait protégée par une garantie de sécurité.

Que signifie cela? Si la chose est mise en œuvre, avec l'accord des parlements de toutes les nations intéressées (y compris le Parlement du Canada), les régions protégées par le pacte de garantie engloberont l'Allemagne occidentale, c'est-à-dire, à condition qu'on parvienne à organiser une communauté de défense et que, dans le traité créant l'organisation, on introduise une clause de garantie de défense réciproque acceptée par la communauté européenne de défense à l'égard du territoire actuellement visé par l'OTAN.

Il serait difficile d'accorder trop d'importance à cette décision. Dans le domaine des garanties et de la sécurité, elle lie étroitement l'Allemagne occidentale à l'OTAN.

En dernier lieu, toujours dans le même domaine, nous nous sommes mis d'accord sur un mode de procédure permettant de convoquer des réunions conjointes des deux organisations; c'est là un problème qui a donné lieu à bien des controverses au cours des six mois qui ont précédé la conférence de Lisbonne. Ces réunions conjointes peuvent être convoquées sur la demande d'une des deux organisations et même, dans certaines circonstances, sur l'initiative d'un seul membre de l'une ou de l'autre organisation.

Il me semble que tout cela est extrêmement important pour la mise en œuvre non seulement de l'unité européenne, mais encore du concept de la communauté de l'Atlantique-Nord; néanmoins toutes ces décisions ne peuvent être mises en pratique qu'après ratification du traité créant une communauté européenne de défense. Réservons donc nos applaudissements les plus enthousiastes pour le jour où cette ratification aura lieu; en effet il s'élève des obstacles manifestes sur la voie qui doit aboutir à la décision des parlements: obstacles qui se retrouvent à Bonn, à Paris et peut-être même dans d'autres capitales. Nous connaissons les difficultés qui se présentent à Bonn: l'insistance des Allemands pour que, lors de la substitution d'un accord de paix au statut d'occupation, on leur reconnaisse un statut égal à celui des autres nations de la communauté européenne; l'in-

sistance des Allemands pour qu'on unisse l'Est à l'Ouest avec tout ce que cela comporte à l'égard des frontières et autres questions.

M. Green: L'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest?

L'hon. M. Pearson: Oui, l'union de l'Allemagne de l'Est à celle de l'Ouest; l'union ou la réunion de l'Allemagne.

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire quels pays font partie de la communauté de défense?

L'hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur; six pays participent à la communauté de défense: la France, l'Allemagne occidentale, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

M. Green: A ce sujet, puis-je demander ce qui se produirait si l'Allemagne de l'Ouest cherchait à englober l'Allemagne de l'Est, après la formation de cette communauté?

L'hon. M. Pearson: Même l'avant-projet de traité qu'on discute en ce moment en vue d'établir une communauté européenne de défense ne contient aucune disposition qui obligerait un membre de la communauté ou un membre de l'OTAN associé à la communauté européenne d'aller au secours d'aucun pays qui lancerait une attaque ou une agression d'un genre quelconque. Il revêt un caractère purement défensif; les nations ne s'engagent réciproquement à s'entr'aider que si elles sont attaquées et dans nul autre cas.

La question allemande, qui, à Lisbonne, nous a constamment préoccupés et qui continuera certainement de préoccuper tous les pays libres, est ardue, complexe et, en vérité, grosse des plus graves périls. Dans l'Allemagne d'aujourd'hui, deux tendances risquent de se manifester d'une façon dangereuse. Il faut songer, d'une part, à la renaissance du militarisme nazi et, d'autre part, à l'autre extrême, c'est-à-dire au rejet pur et simple par les Allemands de toute espèce de responsabilité en matière de défense, ce qui aboutirait à créer, au centre de l'Europe, un vide de puissance. Or nous savons tous ce que cela signifie. Je pense que nous savons très bien qui profiterait des circonstances pour combler un vide de cette nature. Il reste pourtant que, autant que je puisse voir, l'Allemagne deviendra forcément plus forte et, qu'un jour, son unité sera fatalement réalisée. Ne vaut-il pas mieux que cela se fasse en collaboration avec les puissances atlantiques qu'isolément, ou en vertu de considérations d'ordre exclusivement nationaliste, ou en collaboration avec l'Est communiste à qui serait loin de déplaire une Allemagne armée jusqu'aux dents, où reparaîtraient les chefs nazis, à condition que cela se fasse sous un régime communiste aux ordres de Moscou.

La ratification de ces traités à Paris se heurte aussi à certaines difficultés. Il y a les difficultés financières propres à tout gouvernement français; on nous l'a bien fait comprendre à Lisbonne. Il y a la difficulté que pose la guerre en Indochine, sapant inévitablement l'économie et les ressources humaines de la France. Il y a en France la crainte, toujours vivace et compréhensible, de voir resurgir une Allemagne remilitarisée contre laquelle il faut des garanties que nous élaborons. Puis il y a aussi, en France aujourd'hui, une certaine hésitation, dans certains milieux, à l'endroit du concept même d'une communauté européenne de défense. Mais, monsieur l'Orateur, je pense que nous pouvons raisonnablement espérer que, par suite de la décision de Lisbonne qui rend possibles ces progrès, l'Allemagne s'associera selon une formule satisfaisante aux nations occidentales et, ainsi, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, avant longtemps.

Une autre question que nous avons étudiée à Lisbonne est ce qu'on appelle,—je n'aime pas employer ce mot terrible,—le problème de l'infrastructure. Je me défends de la paternité de ce mot. De fait, chacun de ceux qui en parlent maintenant se défend d'en être l'auteur, mais il doit avoir vu le jour quelque part. Vous serez peut-être encore plus bouleversé, monsieur l'Orateur, si je vous dis que nous avons discuté gravement une fois, à Lisbonne, un sujet qui était inscrit à l'ordre du jour sous la rubrique suivante: "La solution relative aux fondements de la "troisième tranche de l'infrastructure". En termes plus simples, le mot infrastructure désigne les installations collectives. Nous avons dû décider combien il nous faudrait de ces installations pour le programme de 1952. Il n'est guère utile de poursuivre l'exécution d'un programme, surtout d'un programme d'ordre aérien, si l'on ne possède pas les installations, notamment les aérodromes nécessaires pour le réaliser. Nous devions trouver combien de ces installations étaient absolument nécessaires en 1952 et comment les frais en seraient équitablement répartis entre les États membres. Nous nous sommes entendus sur ce point: la quote-part du Canada relativement au programme de l'infrastructure pour 1952 est de 27 millions de dollars et est mentionnée dans le budget des dépenses déposé l'autre jour.

Enfin, monsieur l'Orateur, nous avons terminé, à Lisbonne, notre étude du problème de la participation de la Grèce et de la

Turquie à l'OTAN. Les représentants de la Grèce et de la Turquie y ont pris place pour la première fois en tant que membres qualifiés de l'organisation. Nous avons commencé, à Lisbonne, l'examen des plans militaires nécessaires à leur participation à l'organisation militaire. Nous avons convenu que les forces terrestres de ces deux alliés précieux dans la défense seraient placées directement sous le commandement suprême de l'OTAN en Europe, et il reste à élaborer les dispositions relatives à leurs forces navales.

Je m'excuse de retenir si longtemps l'attention de la Chambre, mais à Lisbonne nous avons envisagé des questions qui sortent du cadre militaire, et dont je dois faire rapport. La première et la plus importante de ces questions, dans l'immédiat, a été la réorganisation de l'OTAN ou, comme je préfère la désigner, l'adaptation de l'OTAN à ses nouvelles fonctions et responsabilités. La décision la plus importante qui ait été prise à cet égard est sans doute la suivante: au lieu de se réunir deux, trois ou quatre fois par an (les suppléants se réunissant entre les sessions), le Conseil sera établi en session permanente, les ministres y assistant sur convocation. Entre les réunions, les ministres et les gouvernements devront se faire représenter. Les gouvernements des différents Etats-membres désignent actuellement leur représentant permanent. Le Canada a nommé le sien l'autre jour. J'espère, entre autres choses, que cette nouvelle organisation diminuera le nombre des réunions auxquelles les ministres doivent assister.

A l'occasion du remaniement, nous avons sanctionné l'abotion des organismes civils actuels, comme la commission économique et financière, la commission de la production de défense et la commission de la navigation maritime. Ces commissions vont devenir des comités du Conseil. Après bien des discussions, nous avons décidé d'installer le siège permanent de l'OTAN dans une région où se trouvent d'autres organismes internationaux dont l'activité est importante pour l'OTAN ou s'y rattachent étroitement et avec lesquels la collaboration s'impose. Paris nous a paru tout désigné. Nous avons également décidé que l'Organisation devait posséder, à titre de fonctionnaire principal permanent, un secrétaire général dont les fonctions dépasseraient celles que comporte généralement ce titre, puisqu'il ferait partie du Conseil et en serait même le vice-président. Lord Ismay, on le sait, a été nommé à ce poste. L'OTAN peut se réjouir de s'être assuré les services d'un homme dont la sagesse, le tact, l'expérience et la simplicité sont bien connus.

[L'hon. M. Pearson.]

Enfin, sous ce chapitre, nous avons étudié la collaboration sur le plan non militaire. Le comité des cinq, institué, on le sait, il y a quelques mois, a soumis un rapport sur la question. Afin de dissiper tout doute dans l'esprit des députés qui pourraient croire que nous ne nous sommes préoccupés que de questions militaires, je cite quelques phrases de ce rapport:

...Le comité tient à souligner que l'établissement de relations étroites entre les pays de la communauté atlantique est nécessairement lent et qu'il ne faut pas s'attendre à des réalisations soudaines ni étonnantes. Dans un tel domaine, il est nécessaire de procéder avec soin et de bâtir sur une base solide. L'objectif immédiat et pressant de l'OTAN est la défense commune. Le succès avec lequel on réalisera la collaboration en matière de défense déterminera, dans une large mesure, les progrès qu'on pourra marquer quant au renforcement de la communauté atlantique dans ses aspects plus généraux. Le sens de la communauté, l'expérience et les habitudes de collaboration que l'organisation de la défense collective a engendrés constituent la base essentielle d'une collaboration croissante dans les domaines autres que la défense.

Et plus loin:

Le caractère permanent de la communauté de l'Atlantique-Nord doit reposer sur des assises plus vastes et plus profondes que la seule collaboration militaire. Cela est même clairement indiqué dans le pacte Atlantique, à l'article 2, et l'on en voit un indice dans les consultations fréquentes entre les membres et le sentiment de communauté qui règne au sein du groupe. Il n'est pas facile de définir cette idée de la "communauté de l'Atlantique-Nord". Il n'est pas nécessaire non plus que cette idée s'exprime toujours et immédiatement dans les institutions. Mais l'idée elle-même est d'importance vitale et on devrait profiter de toutes les occasions pour la transformer en réalité.

Le Comité croit, cependant, que cette transformation, si elle est essentielle, ne sera pas facile; elle sera même impossible, peut-être, si la collaboration sur le plan économique ne se manifeste et n'augmente, si les États membres de la communauté de l'Atlantique-Nord ne prennent sous peu des mesures pratiques pour rendre plus libres et accroître les échanges commerciaux entre eux et avec d'autres pays amis. Ils doivent donner à leurs peuples l'espoir d'un bien-être humain accru en augmentant la production et en permettant l'échange des denrées sur une base plus facile et plus vaste qu'en ce moment.

Le rapport comprenait également certaines propositions d'ordre pratique en vue de supprimer le chevauchement dans le domaine économique, surtout en ce qui a trait à l'Organisation européenne de coopération économique. Le rapport parle également de la coordination des diverses politiques étrangères et du besoin de consultations à cet égard. Comme nous l'avons souligné déjà au sein de l'OTAN, le rapport souhaite que nul membre de l'Organisation ne prenne de décision à longue portée dans le domaine de la politique étrangère sans au moins consulter les autres membres, si c'est possible. Une

partie du rapport du comité des cinq avait également trait au transfert de main-d'œuvre, question qui présente la plus grande importance pour certains pays d'Europe qui font partie de l'Organisation. On a formulé certaines propositions relatives à la collaboration sur le plan social et culturel, notamment l'échange d'étudiants, l'aide en ce qui a trait aux voyages et l'échange de professeurs. Il a aussi été question des façons de mieux faire connaître la nature, la fin et les principes directeurs de l'OTAN.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, le comité des cinq a proposé sa propre abolition. Nous estimons que pour débattre comme il le faut le problème de la collaboration sur le plan civil, il fallait au moins le concours de tous les membres du Conseil. Comme le Conseil doit maintenant siéger en permanence, c'est lui qui devrait se charger de l'initiative en ce domaine. C'est ce qu'on va faire.

M. Wright: Le ministre peut-il nous montrer de façon concrète ce qu'on a accompli jusqu'à présent?

L'hon. M. Pearson: Je ne puis vous donner de renseignements en termes concrets au sujet de ce qui a été fait dans le domaine que je viens de mentionner. Certes, on a fait très peu de choses sur le plan de la collaboration non militaire. Je l'admets, et nous sommes sûrement tous déçus qu'on n'ait pas fait plus. Mais nous avons jeté les bases d'un sentiment toujours croissant de communauté d'intérêts dans ce domaine et, à mon avis, nous constaterons qu'en y mettant de la patience on peut arriver à certains résultats. On a fait quelques progrès, par exemple, dans le domaine de la migration, mais cette question est plutôt du ressort des pays européens que du nôtre. Il y a encore la question de l'échange de main-d'œuvre entre les pays européens. A cette occasion, nous avons soumis au Conseil, dans notre rapport, certaines propositions concrètes et précises à l'égard de la ligne de conduite à suivre. Il serait imprudent de ma part de dire, avant que le Conseil ait pris une décision, en quoi ces propositions consistaient exactement.

M. Wright: Ce ne sont pas des secrets militaires.

L'hon. M. Pearson: Non, ce ne sont pas des secrets militaires. Mais le député doit certainement savoir que lorsqu'un comité fait rapport à un organisme international, il n'est pas d'usage de dévoiler tous les renseignements qui se trouvent dans ce rapport avant que l'organisation elle-même ait pu en prendre connaissance. Or le Conseil de l'Atlantique-Nord n'a pas encore pris connaissance de ce rapport qui a été adopté à Lisbonne sans qu'on eût pris, toutefois, de mesures pour y donner suite.

M. Knowles: Le ministre me permet-il de lui poser une autre question à ce sujet?

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Pearson: Oui.

M. Knowles: Peut-il nous dire s'il a été question de dispositions budgétaires en vue de la mise en œuvre de ces propositions d'ordre économique?

L'hon. M. Pearson: On a discuté de dispositions budgétaires à l'égard des frais généraux de l'OTAN et des spécialistes, au service du comité, ont préparé une estimation du coût d'exécution du programme. La somme en est élevée. Y sont comprises des mesures comme l'échange d'étudiants et autres du même genre. Je ne puis pour l'instant fournir à cet égard des chiffres précis. Je pourrais ajouter que ces frais ne seront pas très élevés en comparaison de notre programme total de défense.

M. Knowles: Vous le dites avant nous?

L'hon. M. Pearson: Voilà l'exposé sommaire des résultats de la conférence de Lisbonne que je désirais vivement vous communiquer. Voilà ce que nous nous sommes efforcés de faire au cours de cette réunion. Pour résumer, je dirai simplement que nos objectifs militaires dans le cadre de l'OTAN ne doivent cesser,—nous sommes tous d'accord sur ce point,—de correspondre au minimum nécessaire pour la défense; qu'on doit les réaliser en évitant, si possible, de porter atteinte à la stabilité économique et sociale des pays qui ne sont pas encore assez forts pour acquitter les dépensés élevées que leur imposerait un programme militaire trop lourd, dont le coût aurait peut-être été bien plus faible et qu'il leur eût été beaucoup plus facile de réaliser avant la guerre. Je songe surtout aux pays d'Europe.

Nous ne devons pas sacrifier et nous ne sacrifions pas nos objectifs d'ordre social, politique et économique, à un programme d'armements qu'on aurait tort d'exagérer. Je ne crois pas que nos plans ou programmes renferment quelque élément exagéré, faux, militariste ou provocateur. Le fardeau qui résulte de l'exécution de ces plans ou programmes a été, je pense, assez justement réparti. N'oublions pas non plus que les attaques des communistes contre l'OTAN convergent sur deux points; or les communistes sont les ennemis de l'OTAN. Ils ont insisté sur le danger du réarmement allemand, sur la militarisation inutile de l'Ouest et sur le fardeau de l'impôt inutile qui en est la consé-

quence et qui, prétendent-ils, est infligé aux autres par la soif de pouvoir des États-Unis. Ils espèrent par là séparer l'Allemagne des pays de l'Ouest et, ce qui est plus important, nous séparer tous des États-Unis. J'estime que nous devons, au Canada, comme ailleurs, nous tenir sur nos gardes en face de ces tactiques dangereuses propres à semer la division et ne rien négliger pour les réduire à néant.

Le Gouvernement croit fermement que nous devons poursuivre sans cesse et sans provocation l'élaboration de nos préparatifs au sein de l'OTAN ainsi que l'édification, conformément à un programme d'ordre pratique, de la puissance nécessaire pour paralyser ou vaincre, si nous sommes forcés de combattre, l'agression de la Russie communiste. Cette ligne de conduite demeure, croyons-nous, la plus propre à écarter la guerre et nous ne lui ménageons pas notre appui. Nous reconnaissons, toutefois, que la menace n'est pas seulement d'ordre militaire. Elle peut se traduire par des malaises sociaux ou économiques que s'empressera d'exploiter la conspiration communiste, laquelle a des agents dans tous les pays et vise à saper et détruire notre civilisation chrétienne occidentale, fondée sur la liberté humaine, la collaboration et la tolérance, pour la remplacer par le totalitarisme, l'autocratie et la police d'État brutale.

Je crois que nous avons réalisé, à Lisbonne, d'excellents progrès en matière d'organisation de la sécurité collective. A mon avis, les décisions que nous avons prises étaient prudentes et tenaient compte des réalités. J'espère qu'au Parlement nous pourrons tous nous entendre pour les appuyer et réaliser des progrès constants vers notre objectif, soit une paix qui serait plus qu'une simple absence de guerre. Une politique de l'OTAN fondée sur un programme de défense tout au plus satisfaisant, ainsi que sur la nécessité de développer le sens de la communauté et de l'association, et qui tiendrait également compte du besoin d'une initiative efficace tendant au bien-être croissant de l'humanité, compterait sans doute parmi celles qui devraient obtenir, comme elles l'ont obtenu dans le passé, l'approbation de tous les partis représentés à la Chambre, ainsi que de la grande majorité de nos concitoyens.

M. Gordon Graydon (Peel): Monsieur l'Orateur, ce débat sur nos affaires extérieures revêt une importance plus grande que tout autre débat de ce genre, peut-être, auquel il nous a été donné de prendre part à la Chambre. La gravité de la situation internationale, la situation du Canada vis-à-vis des problèmes internationaux donne à tout ce qui se dit à la Chambre un caractère plus significatif, plus essentiel peut-être qu'à l'ordinaire.

Je parlerai surtout de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Je veux croire que le Parlement, tous les partis représentés ici, sauront démontrer à l'évidence que les Canadiens sont solidaires quand il s'agit de la paix internationale. Les ambitions du Canada ne peuvent se réaliser par la guerre; ce n'est que dans la paix qu'elles prendront forme. Tous nos programmes arrêtés soigneusement en vue du progrès économique et social du pays ne se réaliseront que si nous pouvons vivre, vaquer à nos affaires dans une atmosphère de paix juste et durable.

Plus encore, monsieur l'Orateur, il flotte au-dessus de nos délibérations un nuage que, peut-être, la plupart des membres de la Chambre des communes ne pourront ni dissiper ni bannir complètement de leur esprit. Quand, à titre de députés, nous siégeons en cette enceinte, que ce soit sur les banquettes ministérielles, sur celles de l'opposition officielle ou celles de quelque autre parti, il est certain que nous sommes aujourd'hui les tuteurs au Parlement de ces centaines de milliers de garçons et de jeunes gens du Canada dont la vie, l'existence, l'avenir dépendent de la façon dont nous saurons jouer pleinement notre rôle afin qu'ils puissent vivre dans une atmosphère de paix durant les jours à venir. Dans un certain sens, nous en avons la tutelle, monsieur l'Orateur. Cette pensée qui porte à la réflexion nous fera comprendre que leurs intérêts doivent avoir, dans le présent débat, une préférence par rapport à tout autre sujet que traite la Chambre aujourd'hui. Somme toute, plus de cent mille jeunes Canadiens reposent aujourd'hui dans des cimetières étrangers, muet témoignage de ce que le Canada a été prêt à faire au cours du dernier demi-siècle, afin de nous assurer la liberté et tout ce qu'elle comporte dans les jours à venir.

En ce qui a trait à nos points de vue et à notre façon d'envisager ces graves pensées, je ferai une mise en garde. Dans n'importe quel pays du monde, les hommes d'État doivent généralement avoir le sens de la responsabilité lorsqu'ils expriment une opinion à un moment aussi critique que celui-ci. Nous savons bien qu'il faut peut-être user d'une certaine tolérance, mais on fait, dans d'autres pays, des déclarations qu'on n'aurait pas dû formuler. Cela ne s'applique pas à un seul pays, mais à plusieurs. J'ai éprouvé de l'inquiétude en lisant, cette semaine, dans le journal, la déclaration publique qu'avait faite un homme d'État éminent du Royaume-Uni, un homme qui a occupé un poste élevé

dans le cabinet socialiste des temps derniers, un homme qui espère bien, sauf erreur, devenir premier ministre de Grande-Bretagne si des circonstances fortuites viennent à favoriser ses projets. Dans un discours prononcé à Londres le 16 mars dernier, M. Aneurin Bevan a déclaré ce qui suit:

> La politique économique des États-Unis fait, à l'Europe occidentale, un mal que Staline ne pourrait jamais lui faire.
>
> La nation américaine ne possède ni l'expérience, ni la sagesse, ni la maîtrise d'elle-même qui sont aujourd'hui indispensables au pays qui voudrait devenir chef de file de l'univers.

Je tiens à dire à M. Bevan (comme à tous ceux qui pourraient être tentés de reprendre son programme et de suivre son exemple) que le moment est mal choisi pour essayer de jeter la discorde au sein des nations pacifiques qui, réunies sous la même bannière, s'efforcent ensemble de préserver la paix. Ce n'est pas le moment pour ces pays, quels qu'ils soient, de se tirer la langue ou de s'envoyer à la tête des injures d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Ce n'est pas le moment de troubler les eaux où navigue l'OTAN ou le navire de la paix elle-même. Que les hommes d'État fassent preuve de sagesse sur le plan international, et qu'ils ne se laissent pas entraîner à quelque sottise de portée internationale. Nous entrons dans une époque où tous les hommes et toutes les femmes habitant le monde libre doivent prendre bien garde de ne formuler que des paroles visant à promouvoir la paix et l'union, et non des propos susceptibles de semer le trouble et la discorde.

Qu'on me permette maintenant de dire un mot sur les événements qui ont contribué à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Vers la fin de la seconde guerre mondiale, les Canadiens étaient pénétrés de bonne volonté vis-à-vis du peuple soviétique. Bien des gens ont cru, naturellement, que les armées soviétiques avaient accompli de grands faits d'armes et que l'endurance de la population soviétique avait contribué pour beaucoup à vaincre le nazisme d'Hitler. Mais pourquoi ce sentiment s'est-il aussi rapidement dissipé par suite de la diplomatie de Molotov, à la fin de la guerre? Il s'est dissipé par des étapes que je puis me dispenser de rappeler ici: par l'absorption de la Pologne et des Balkans, la capture de la Hongrie et finalement de la Tchécoslovaquie démocratique. Il y a eu l'intervention en Grèce, l'immixtion dans les élections en Italie et en France, puis le blocus de Berlin. On peut voir les étapes qui, une à une, ont révélé clairement que l'avance était commencée et que le monde démocratique était gravement menacé de tous côtés.

S'ajoute à cela, naturellement, le travail du redoutable Kominform, qui, comme un termite, s'est attaqué à la trame nationale de tous les pays du monde libre. Il n'a fallu qu'un peu de temps pour que le monde libre et surtout la communauté Nord-Atlantique décidât qu'elle ne pouvait plus admettre que cela se continue. Après quelques autres mesures de nature transitoire, que je n'indiquerai pas pour le moment, a paru l'OTAN, organisation née uniquement de la nécessité et des circonstances. L'OTAN n'a rien de vague ni d'incertain. Nous sommes liés en elle, bel et bien liés, de sorte qu'une attaque contre l'un de ses membres équivaut à une attaque contre la collectivité. Si cela se produit, nous saurons comment juger et comment agir.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes collègues et à ceux qui pourraient croire que s'éloigne le péril d'une nouvelle expansion impérialiste soviétique en Europe ou ailleurs,—et il en est qui peuvent le croire,—qu'à mon avis il n'en est rien. Je crois que sous-estimer les projets, la puissance et les ambitions de ces révolutionnaires mondiaux, c'est, chez nous, jouer avec le feu. Les conquêtes énormes qu'ils ont faites depuis sept ans, sept ans au cours desquels ils ont soumis à la domination communiste nettement plus du tiers de la population mondiale, devraient suffire à déciller les yeux du plus aveugle des Canadiens ou des autres citoyens du monde libre. L'acharnement des Soviets à dominer le monde libre ne se dément jamais, ni ne faiblit. Leur régime oppressif est tel que la population non plus n'ose pas faiblir! C'est certainement, à mon avis, l'une des sources de leur puissance, l'un des points forts de leur persévérance depuis des années. J'ajoute, toutefois, qu'à leur avis le temps travaille pour eux, qu'ils peuvent choisir entre la guerre immédiate ou l'évolution des événements dans le sens qu'ils désirent. Le Canada et les autres pays libres doivent être prêts à riposter, quelle que soit la ligne de conduite que les Soviets choisiront de suivre. Bien entendu, cela nous amène à méditer sur quelques-uns de nos plus importants problèmes, en ce qui concerne le Gouvernement et le Parlement.

Nous pourrions, à mon avis, nous tromper si nous ne voyions pas dans leur mouvement ce qui équivaut à une croisade. Des témoignages de cet esprit des croisades nous parviennent même du front coréen; des histoires nous arrivent de temps à autre qui laissent voir le fanatisme des combattants commu-

nistes là-bas. Les Soviets prennent leur rôle au sérieux; je vous le répète, monsieur l'Orateur, nous devons relever le défi et prendre aussi notre rôle au sérieux si nous voulons survivre. Je sais qu'il est plus difficile de mener une croisade pour les choses qu'on a que pour les choses qu'on n'a pas. C'est peut-être là une des grandes vérités que l'expérience nous apprend. Mais cette menace du Kremlin, avec tout ce qu'elle comporte de sordide, signifie que nous devons mener une croisade pour les choses que nous avons et pour les éléments de notre mode de vie que nous chérissons. Et on nous a laissé très peu de choix en ce qui concerne l'attitude que nous prenons à cet égard.

Le parti conservateur-progressiste, n'oubliant pas ces facteurs, place ses espoirs dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord qu'il estime l'instrument de paix le plus efficace dont nous disposions en ce moment. Nul ne dira que l'OTAN a réalisé tout ce que nous pourrions désirer. Il reste une foule de choses à accomplir, à améliorer. Personne n'est plus conscient que nous de la nécessité d'inclure dans les projets de longue haleine de l'OTAN les autres bastions essentiels de défense qui comprennent les domaines économique, financier, social, moral et spirituel. Mais dès maintenant, si je ne dis rien d'autre au sujet de notre attitude au cours du présent débat, je tiens à bien préciser,—peut-être nous est-il inutile de le faire,—que nous sommes fermement convaincus qu'il faut insister sur les préparatifs militaires et le réarmement, leur accorder instamment la priorité, car c'est seulement derrière la muraille de la sécurité militaire qu'on peut atteindre ces autres objectifs souhaitables.

Je reparlerai de l'OTAN tout à l'heure, mais auparavant je voudrais faire quelques observations au sujet de la politique suivie en extrême Orient et d'une ou deux autres questions connexes. Je reparlerai de l'OTAN avant de terminer mes observations.

Le discours qu'a prononcé cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) m'a beaucoup intéressé. J'ai eu l'impression, à un moment donné, qu'il a lancé une note assez hostile, en tous cas plutôt provocante et qui, à mon sens, ne se justifie pas dans les circonstances actuelles. J'espère qu'il n'a pas eu l'intention de prononcer des paroles provocatrices, mais, me rappelant que tout récemment il s'est querellé avec un autre parti de la Chambre, je me suis demandé s'il avait l'intention de rendre la pareille en proposant un examen général des questions relatives à l'extrême Orient.

[M. Graydon.]

Je comprends le point de vue du ministre. Certaines remarques que je formulerai à la fin de mon discours lui feront peut-être comprendre, à moins qu'il ne le comprenne déjà, pourquoi il a eu peut-être de très bonnes raisons de décider du haut de son promontoire d'orienter le débat vers autre chose que les plans, les buts, les objectifs et les espoirs de l'OTAN.

Car enfin, si j'étais à sa place, si j'étais chargé des responsabilités que comporte la présidence de l'OTAN, et si je n'avais pas fourni à la population du Canada plus de renseignements précis qu'il ne lui en a communiqué, je souhaiterais qu'on se penchât également sur l'extrême Orient.

Cependant, il est, à cet égard, un point auquel j'aimerais m'arrêter, une question qui n'est pas d'intérêt purement théorique. J'estime que nous tenons tous à faire preuve de jugement et de sens commun, à éviter, dans la mesure du possible, tout ce qui serait de nature à semer une plus grande divergence d'opinions parmi nous en matière de politique étrangère. Je pense, toutefois, qu'on nous doit des éclaircissements sur le point que je vais soulever.

Je n'ai pas noté toutes les paroles que le ministre a prononcées cet après-midi, mais il est un passage du discours qu'il a fait à New-York, le 7 mars, qui ne laisse pas de m'intriguer. Il s'agit de ses paroles à propos de la fameuse île de Formose. Voici la phrase en question, tirée de son discours de New-York (sauf erreur, il l'a répétée cet après-midi):

> Je crois également que nous devrions préciser que nous ne pouvons pas laisser la Chine communiste s'emparer de Formose...

Et voici les mots qui m'intriguent:

> ...pendant qu'une guerre agressive a lieu en Corée...

Le ministre a ajouté:

> ...mais que nous ne nous proposons pas d'utiliser nos propres forces militaires à la restauration en Chine du régime politique qui s'est réfugié à Formose après avoir été chassé du continent.

Il se peut que le ministre ait cru avoir jeté de la lumière sur certaines de ces déclarations cet après-midi. Mais, ce n'est pas clair pour moi. Je ne comprends pas clairement s'il voulait donner l'impression qu'une fois la trêve faite en Corée, on devrait permettre que Formose tombe immédiatement aux mains des communistes chinois. Si c'est cela qu'il a voulu dire, je n'hésite pas à lui dire ainsi qu'à la Chambre qu'une telle ligne de conduite me semble dangereuse, étant donné que la Chine communiste a peut-être d'autres plans d'agression dans d'autres parties de l'extrême Orient.

J'espère que nous ne prendrons pas sans réfléchir des mesures qui aboutiront à la reddition de Formose aux communistes, ce qui pourrait devenir un élément important de leurs plans en vue de commettre d'autres attentats à la paix en extrême Orient. La raison pour laquelle je dis que c'est là, dans une large mesure, une question de caractère théorique, c'est que, de la manière que j'envisage actuellement les choses, ni notre Gouvernement, ni tout autre d'ailleurs, ne peut faire plus qu'énoncer du jour au lendemain sa politique au sujet de Formose et de la Chine communiste, en extrême Orient.

J'estime qu'on long débat académique sur les aspects théoriques de la question de Formose est inutile non seulement en ce moment, mais qu'il pourrait faire un tort considérable plus tard et pourrait mettre le Gouvernement dans la situation où il s'est presque mis lui-même, lorsqu'il a failli reconnaître la Chine communiste et a eu des échanges diplomatiques avec elle à la fin de 1949.

Voilà pourquoi le Gouvernement ne tient pas à donner lieu à un débat de ce genre au moment même où la situation peut varier de façon marquée. Je tiens à préciser l'attitude que nous adoptons à l'égard de la question soulevée par le ministre.

Je déclare également inacceptable dans les présentes circonstances la proposition du parti CCF au sujet de l'extrême Orient. Il a proposé que les pourparlers en cours entre les Nations Unies et les Rouges au sujet de la Corée cessent d'être dirigés par les militaires et soient confiés aux autorités civiles.

Nous ne pouvons, je crains, souscrire à un tel point de vue. Les pourparlers ont trait à un armistice. Par leur nature même, ils sont donc d'ordre exclusivement militaire et doivent demeurer du ressort des armées en présence, elles-mêmes dirigées par leurs gouvernements respectifs, tant qu'une entente n'aura pas été conclue. C'est ainsi que les choses se sont toujours passées et il ne convient pas d'agir différemment aujourd'hui.

A vrai dire, nous traversons au sujet des pourparlers d'armistice un de ces moments d'optimisme qui reviennent périodiquement. Toute modification marquée du mode de négociations pourrait retarder plutôt que favoriser une solution rapide.

Le chef de la CCF est allé plus loin, déclarant que le moment est venu non seulement de suivre cette ligne de conduite, mais aussi d'accorder au gouvernement communiste de Chine la reconnaissance diplomatique. A mon avis, cette reconnaissance accordée à un agresseur notoire serait, en somme, une prime à l'agression. Il faut y renoncer pour le moment. Il sera encore assez tôt pour songer à la reconnaissance diplomatique de la Chine, à son admission au sein des Nations Unies et au règlement de diverses questions relatives à l'extrême Orient, quand cette nation aura démontré au monde qu'elle a renoncé à son programme d'agression et qu'elle a accepté un règlement satisfaisant qui garantira la stabilité en extrême Orient.

On me permettra de revenir sur ce que je disais le 5 février 1951, au sujet de notre attitude vis-à-vis de la Chine communiste. Je revenais alors des réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York. Je me contenterai de donner lecture d'un alinéa. Je crois que la discussion actuelle touche de très près les questions que j'avais alors abordées. Je cite la page 79 du hansard du 5 février 1951:

> Les Canadiens espèrent toujours avec ferveur que le monde libre ne ménagera aucun effort pour rétablir des relations harmonieuses et paisibles entre l'Orient et l'Occident. Il faut laisser la porte ouverte aux négociations en vue d'en arriver à un règlement honorable et équitable. Si je devais insister davantage sur deux phrases de mon discours, cet après-midi, c'est sur ces deux dernières que j'appuierais. Nous ne voulons faire la guerre ni à l'Asie ni à personne; nous voulons aider l'Asie. Cependant, il est tout naturel que nous désirions avoir la certitude que nous n'aidons pas à l'édification d'un immense empire soviétique visant à nous renverser ainsi que le reste de l'univers, quand nous offrons de secourir véritablement des peuples qui ont grand besoin d'aide. Nous disons donc au gouvernement de la Chine rouge: "Débarrassez-vous de la domination moscovite et soyez maîtres chez vous". Nous pouvons traiter avec les Chinois en tant que Chinois, mais en devenant membres de la famille impérialiste des Soviets, ils dressent des obstacles inutilement élevés qui barrent la route à l'aide des pays démocratiques libres. Supprimez ces obstacles, et travaillons ensemble dans la paix, l'harmonie et la bonne entente. Si nous sommes unis, notre contribution sera beaucoup plus importante qu'elle ne le sera si nous travaillons séparés.

J'en viens à un autre point, à un Pacte du Pacifique que le ministre des Affaires extérieures a mentionné cet après-midi, sans pourtant s'étendre sur la politique du Gouvernement à cet égard. Il se peut que ladite politique ait un caractère statique, qu'elle soit demeurée ce qu'elle était antérieurement. Il me semble que notre politique étrangère, qui tend à protéger notre mode de vie en s'armant de force, ne devrait pas négliger de faire entrer la région du Pacifique dans ses plans. Il semble que les Rouges qui visent à la domination mondiale comprennent pardessus tout le langage de la force et de la puissance. Rien ne paraît les encourager davantage que les signes d'hésitation et d'incertitude que révèlent les programmes des autres pays. La négligence du monde libre qui, en juin 1950, n'a pas marqué nettement son sentiment à l'égard de ces diaboliques auteurs

de projets a joué un grand rôle dans leur décision de franchir le 38e parallèle, en Corée. S'il y a partage d'opinions au sujet de la politique respective des puissances libres, cela pourrait mettre en péril l'extrême Orient, tel qu'il existe aujourd'hui, ainsi que d'autres régions du monde libre.

Il ne faut pas risquer un autre conflit coréen. Notre parti a déjà demandé d'examiner l'à-propos de conclure un pacte du Pacifique. Il croit qu'avec le temps, les arguments à l'appui de cette mesure deviennent de plus en plus convaincants. La mise en œuvre d'un tel programme donnerait à l'extrême Orient une certaine stabilité et nous permettrait d'exécuter les plans que nous avons dressés pour le relèvement des régions du monde libre asiatique qui sont si essentielles à la paix elle-même. D'autres problèmes se posent mais nous tenons à établir très clairement que nous sommes prêts aussi à nous en occuper.

Je veux parler d'une autre région de l'extrême Orient. Les gens qui discutent à la légère et parfois critiquent le rôle que le Commonwealth britannique peut jouer en faveur de la paix mondiale semblent oublier très souvent une région du Commonwealth qui peut contribuer beaucoup peut-être à améliorer les relations et à assurer la stabilité entre l'Est et l'Ouest. Les quatre cinquièmes des habitants du Commonwealth britanique sont des Asiatiques. D'où il suit que le Commonwealth est un lien efficace et pratique entre les pays libres du monde occidental et ceux de l'Orient. A mon avis, le lien que constitue le Commonwealth entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan et Ceylan constitue une partie du rouage le plus important de l'armature que nous nous efforçons de créer, en vue de sauver la démocratie pour les générations à venir.

Celui qui ne voit pas la possibilité de rassembler l'Est et l'Ouest sous l'égide du Commonwealth oublie une vérité d'ordre pratique que nous devrions avoir toujours présente à l'esprit. A l'instar d'autres députés, j'ai suivi avec intérêt les élections de l'Inde qui ont donné une éclatante victoire au premier ministre Nehru. Un trait de cette élection qui cause quelque inquiétude au monde occidental est la forte proportion du vote communiste dans certaines régions de l'Inde méridionale, en particulier, dans les provinces de Travancore et de Cochin.

Au dire de ceux qui viennent de l'Inde, le suffrage communiste a été plus considérable dans ces provinces à cause du mode de gouvernement provincial peu satisfaisant qui y existe. Voilà qui démontre que le communisme peut être non seulement un facteur positif, mais également un facteur négatif, quand il s'agit de se prononcer contre les institutions, les modes de gouvernement et les partis politiques existants.

Une leçon se dégage de ces élections de l'Inde. Nous devons, ainsi que les pays du Commonwealth, par tous les moyens à notre disposition, veiller à ce que les partis démocratiques libres de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan aient l'aide qu'il faut pour demeurer à la tête de ces pays, de façon que le communisme ne puisse s'en rendre maître. A mes yeux, l'Inde, ou peut-être devrais-je dire le sous-continent de l'Inde, constitue le rempart, le bastion de la démocratie en extrême Orient pour les 25 ou 50 prochaines années. Ces pays auront vraiment l'occasion de montrer la voie à cette partie du monde qui s'achemine vers l'indépendance et qui secoue le joug de la domination. A mon avis, nous devrions être fiers des habitants de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan pour l'attitude qu'ils ont adoptée et la fermeté dont ils ont fait preuve. Alors que d'autres moins courageux et doués de moins de clairvoyance auraient cédé, ces peuples ont du moins établi une solide tête de pont pour la démocratie; sans eux nous aurions pu nous trouver aujourd'hui en face d'un abîme infranchissable.

Il serait bon qu'en étudiant le problème de notre contribution au plan de Colombo nous ayons ces choses présentes à l'esprit. C'est avec un grand intérêt que, lundi soir dernier, j'ai écouté la brillante interview donnée à la radio par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) à un certain nombre de journalistes; au cours de cette causerie, il a fait valoir l'une de ses thèses favorites: la nécessité d'accroître notre contribution au plan de Colombo. On estime que nous dépenserons l'an prochain 4 milliards 300 millions; la moitié de cette somme sera consacrée aux efforts qui tendent à sauver la démocratie et la paix. Sur ces 2 milliards 100 millions, on employera à peine 25 millions pour protéger et secourir l'Inde qui occupe aujourd'hui une position-clef sur la carte du monde. Le Gouvernement devrait étudier avec soin les sommes qui sont allouées pour les diverses dépenses; il semblerait que nous nous épuisions à barricader la porte qui ferme un côté de l'univers, tout en laissant grande ouverte la porte opposée. Les sommes requises ne seraient pas énormes. Il ne s'agit nullement de gêner notre programme de préparatifs militaires à l'égard de l'OTAN. Je suis certain que si le ministre examinait les crédits des divers ministères pour y éliminer toutes les dépenses inutiles, nous pourrions accorder 25 millions de plus à l'Inde sans même avoir à peine besoin que

le Parlement adopte un nouveau crédit. Je crois qu'il nous faut envisager les faits, parce que, si l'Inde peut se redresser, la démocratie l'emportera en Orient. Si l'Inde ne peut se relever, notre pays, tout comme l'Inde, est alors en danger.

Je veux maintenant parler brièvement de nos engagements envers l'OTAN. Pour ma part, je crois que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour réaliser l'unité du Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de nos plans établis en vue d'une paix mondiale. Le monde est assez divisé en ce moment; n'allons pas ajouter à ces difficultés. A cet égard, je crois que le Gouvernement doit accepter toute sa part de responsabilité en vue de lancer et maintenir un programme concerté. Le ministre et le Gouvernement ne doivent pas se borner à dire qu'ils surveillent attentivement combien de gens de l'opposition vont appuyer leur ligne de conduite relative à l'extrême Orient, et le reste. Ma foi, on dirait qu'ils cherchaient à prendre en faute certaines personnes peu prévenues sur certaines de ces questions théoriques. Au lieu de tout cela, le ministre devrait reconnaître sa propre responsabilité à l'égard de la confusion qui existe maintenant dans l'esprit de tous les Canadiens.

C'est avec beaucoup d'intérêt, aujourd'hui, que j'ai écouté le ministre. A vrai dire je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un mouvement de sympathie pour lui lorsque le député de Lake-Centre lui a demandé qui était responsable de ce mauvais article de journal sur l'OTAN. Le ministre a mis du temps à avouer, mais il a fini par dire: "Oui, c'est moi le coupable!" Il n'a pas employé ces mots-là, mais je pense bien que tout le monde l'a compris. Lorsqu'on a été dans la diplomatie toute sa vie il doit être facile d'employer des mots que certains d'entre nous risquent de ne pas comprendre. On a beaucoup trop parlé, à tort et à travers, si j'ose dire, des buts de l'OTAN, des programmes de l'OTAN, des plans de l'OTAN, des objectifs de l'OTAN et des espoirs de l'OTAN. Il faut sans doute que certaines de ces choses se fassent, c'est tout naturel, mais ce dont je me plains surtout, c'est qu'on n'a pas insisté suffisamment sur la nécessité de faire connaître à la population du monde libre la vérité toute simple, hardie et compréhensible. Il n'est pas difficile de couvrir les pages du hansard de mots longs d'une aune; il est moins facile de les comprendre. Le ministre s'est presque excusé aujourd'hui d'avoir employé le mot "infrastructure", où je voyais, moi, une espèce de train de roulement mais qui, paraît-il, désigne certains moyens matériels collectifs. Le public ne veut pas de ce genre de description de l'activité de l'OTAN. Si les gouvernements des États membres de l'OTAN veulent assurer à leurs programmes l'appui d'une opinion publique puissante et unie ils peuvent y arriver en employant, à l'intention de la population, des mots simples pour lui apprendre ce qui se passe et ce qu'on a l'intention de faire.

C'est tout ce que nous demandons. Il sera impossible de donner à tout le pays une seule et même volonté, à moins que le Gouvernement ne montre la voie et ne fasse sa part. Chacun de nous à la Chambre, peu importe le parti auquel il appartient, tient autant que nous échappions à la guerre et que la paix règne de notre vivant que le ministre ou tout autre des gros bonnets du cabinet. Personne n'a de monopole à cet égard. Peut-être sommes-nous moins bien renseignés car, en somme, nous n'avons pas derrière nous les bataillons de techniciens dont ils disposent, mais il n'y a pas de raison pour que nous ne martelions pas le Gouvernement de questions afin de savoir ce qui se passe et exactement ce qu'il essaie de faire.

Partant du principe que l'impérialisme communiste peut ou peut aussi ne pas se mettre en marche la semaine prochaine mais qu'il constitue néanmoins une véritable menace pour notre sécurité, nous nous demandons de quelle façon nous pouvons le mieux surmonter le problème causé par une période prolongée de guerre froide. La solution à ce problème sera beaucoup plus facile si le Gouvernement informe la Chambre et, par elle, la population canadienne, de la véritable étendue des engagements que le cabinet a pris au nom des Canadiens envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. D'aucuns rétorqueront, je le sais, qu'il faut garder secrets certains détails, qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'OTAN en général de les divulguer. Durant le dernier conflit, je crois me rappeler qu'on s'est exprimé dans le même sens. Le Gouvernement a refusé de temps à autre pour cette raison à communiquer des renseignements; mais, à force de pressions, le Parlement a fini par le contraindre à révéler au moins beaucoup de détails essentiels. Le public a pu ainsi mieux comprendre ce que la nation envisageait et les raisons fondamentales des lourds impôts. Si le Gouvernement a pu le faire en temps de guerre,—il l'a fait en partie, de toute façon,—il n'a certes aucun motif de s'en abstenir en temps de paix. Je n'ai pas besoin de dire au Gouvernement que la confusion règne dans l'esprit des gens à ces propos; il le sait parfaitement lui-même. D'après la façon dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aborde ce

problème, d'après le ton de sa voix et l'inquiétude qu'il manifeste, il est évident qu'il veut dissiper cette confusion. A mon sens, sans compromettre la position de l'OTAN en ce qui concerne la sécurité et la discrétion, le Parlement devrait être mis au courant des faits essentiels suivants:

1° Quelle contribution a-t-on demandée aux Canadiens de fournir à l'organisation commune de l'Atlantique-Nord, établie en vue d'assurer la paix, en fait d'aide militaire, de matériel prêt à servir à la défense, d'argent, de matières premières et d'autres formes d'aide *a)* avant la réunion de Lisbonne et *b)* à la réunion de Lisbonne?

2° Lesquelles de ces formes d'aide nous sommes-nous engagés à fournir?

3° Quels plans le Gouvernement a-t-il établis pour s'acquitter de ces engagements?

On devrait aussi assurer au Parlement que tout gaspillage sera éliminé, si l'on veut que le public ait un bon moral, ainsi que l'enthousiasme, la résolution et la détermination nécessaires pour mener l'œuvre de l'OTAN à bonne fin.

Ne nous y trompons pas, monsieur l'Orateur. Le public va demander au Gouvernement de ne pas dépenser un sou de plus en prodigalités et en gaspillage à cet égard. Je crois que cela influe beaucoup sur les relations publiques et sur le moral de la population, si essentiel en ce moment. J'estime que le Parlement devrait s'assurer que les prodigalités et le gaspillage seront évincés à l'égard des dépenses de la défense et des autres dépenses, et qu'on mettra un terme à la pratique qui consiste a exagérer les rapports sur l'état d'avancement des préparatifs de défense, ce qui tend à inspirer un faux sens de sécurité. Somme toute, cet après-midi, le ministre a reconnu qu'il avait fait, à Lisbonne, cette déclaration retentissante et cousue d'optimisme et il a probablement, en cela, appliqué la leçon du gouvernement actuel dont c'est la façon de faire. Je prétends qu'il faut mettre un terme à ces exagérations, que ce soit chez nous, dans les milieux de l'OTAN ou n'importe où ailleurs. On ne fera aucun progrès réel si l'on présente les choses sous un trop beau jour. Ce que les gens veulent connaître, ce sont les faits clairement énoncés dans des termes que le commun des mortels comme nous puisse comprendre.

La dernière fois que je me suis adressé à la Chambre à ce sujet, j'ai fait au ministre une proposition qu'il a plus ou moins repoussée, si je puis dire, avec un haussement d'épaule. J'imagine qu'il songeait à l'extrême Orient à ce moment-là. De toute façon, il n'a pas accepté ma proposition au sujet de la création d'une commission de la production et du développement national. J'ai expliqué cela en détail auparavant et je ne vais pas y revenir cet après-midi. J'estime qu'une commission de ce genre, établie en collaboration avec les provinces dans le dessein de faire une enquête sur nos ressources naturelles, aurait son utilité.

Le personnel de cet organisme se recruterait parmi les personnes les plus compétentes que compte le pays dans les domaines agricole, industriel, commercial et ouvrier, dans les professions importantes et dans les autres sphères de notre activité nationale. Il aiderait le Canada, à l'heure actuelle, à faire face à ses engagements envers l'OTAN. Il jouerait un rôle de tout premier plan dans la mise en valeur de nos ressources minières et autres d'importance stratégique; il nous offrirait le moyen d'augmenter notre capacité de supporter le poids des nombreuses obligations que nous avons assumées depuis que nous faisons partie de l'OTAN. Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette proposition, que j'ai longuement étudiée et mûrie. J'espère que le Gouvernement la trouvera à l'avantage du pays, dans les heures critiques que nous traversons.

Je reconnais immédiatement toute l'ampleur du problème que pose au Gouvernement, comme à tous ceux qui adhèrent à l'OTAN, le maintien de la volonté et de la détermination du pays de mener cette entreprise à bonne fin. Il ne suffit pas, pour en arriver là, que le Gouvernement affirme que la tâche s'impose. On n'y parviendra qu'avec le concours des masses, pénétrées du danger qui menace notre civilisation et pleinement renseignées sur l'ampleur de notre participation à l'œuvre commune et sur les mesures que doit prendre le pays pour s'en acquitter. Ne nous y trompons pas, privé de l'appui que lui fournirait la résolution collective que suscite la guerre, le programme qui ajoute à notre économie normale du temps de paix les préparatifs en vue de la défense ne sera pas de réalisation facile.

Je verrai à ce que mes paroles et mes gestes n'ajoutent pas au problème difficile que doit résoudre le Gouvernement. Je termine en assurant au Gouvernement que, si je lui demande de renseigner pleinement ceux qui assurent notre défense et ceux qui en font les frais, c'est à la seule fin que nous puissions offrir au monde le spectacle d'un Canada uni en vue de la paix.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je voudrais tout d'abord formuler des observations au sujet d'une remarque que le ministre a faite au tout début de son discours. Il a dit qu'il espérait, en principe, que tous les

partis seraient d'accord au sujet des affaires internationales. Si le principe auquel il songe, c'est que le Canada devrait résister à l'agression communiste en même temps qu'à la renaissance du fascisme et du nazisme dans le monde, nous souscrivons à ce principe et je crois que les autres députés y souscrivent aussi. Nous croyons que, chaque fois que la liberté de l'homme est menacée, ceux d'entre nous qui croient à la liberté individuelle et aux institutions démocratiques doivent s'unir. Mais dans l'application de ce principe, nous croyons qu'il faut tenir compte d'autres choses que les moyens militaires. Autrement dit, le relèvement du niveau de vie, l'alimentation de ceux qui souffrent de la faim dans tous les pays qui sont dans le marasme constitueront à la longue nos meilleures garanties contre le communisme et le nazisme ou toute autre forme de gouvernement totalitaire.

La critique que nous avons faite de la déclaration sur la conférence de Lisbonne a eu pour résultat de jeter de la lumière sur les buts de l'OTAN arrêtés par les pays Atlantique à la récente conférence. J'ai toujours cru, monsieur l'Orateur, que le rôle de l'opposition consiste à critiquer les déclarations du Gouvernement et à chercher à obtenir les faits véritables concernant toute situation qui peut se présenter. De fait, l'incertitude règne au sujet de certaines questions, même après le discours que le ministre a prononcé le 13 mars. Il avait alors fourni des renseignements fort semblables à ceux dont il nous a fait part cet après-midi. Dans ce discours il a reconnu être responsable, dans une certaine mesure, du communiqué de presse de Lisbonne et il a admis que le communiqué était ambigu. Le *Globe and Mail* de Toronto, de samedi dernier, est allé plus loin, disant:

> "Ambigu" convient bien peu pour caractériser le communiqué et le résumé. Si M. Pearson a raison, ces documents sont de la plus haute fantaisie pour ne pas dire un amas de mensonges.

Ce langage est un peu fort! Je n'irais pas aussi loin, bien que je m'en fusse vertement pris au ministre au sujet de la déclaration qu'on a rendue publique à Lisbonne. Cette déclaration me paraît avoir été délibérément rédigée de façon à induire la population en erreur, surtout celle de l'Amérique du Nord. Le *Times* et l'*Economist* de Londres, ainsi que d'autres journaux de réputation internationale, ont cru que les objectifs avaient été considérablement relevés. Ils ont parlé, comme nous tous, de 25 ou 30 divisions en 1952 et de 60 divisions en 1954, comme étant les objectifs des membres de l'OTAN. Ils semblaient à la fois pratiques et raisonnables. Un discours radiophonique, prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, M. Acheson, discours que plusieurs d'entre nous ont dû entendre, est venu renforcer l'impression donnée par le communiqué, selon laquelle il y aurait relèvement des objectifs visés. Le 29 février, le ministre a déclaré qu'il y avait eu augmentation et nous l'avons cru sur parole. Je tiens à lui dire que, jusqu'ici, nous avons été plongés dans la plus grande confusion. Quoi qu'il en soit, nous avons lieu de critiquer le président de la conférence, c'est-à-dire le ministre, de même que ses collègues, pour avoir tant tardé à dissiper les doutes alors qu'ils savaient très bien que l'incertitude régnait. Si personne n'avait mis cette question en vedette, non seulement ici mais à divers autres endroits, il nous aurait peut-être fallu attendre encore longtemps des éclaircissements. Il est clair que depuis une année entière les objectifs sont plus élevés qu'on ne l'avait donné à entendre ici et ailleurs. La découverte d'un tel état de choses ne peut avoir que de néfastes conséquences car elle mine la confiance de la population dans ces organisations et lui fait douter des déclarations formulées à l'occasion.

Évidemment, si on a agi ainsi l'an dernier pour des motifs de sécurité, on était voué d'avance à un échec, à mon avis, car l'Union soviétique n'a qu'à s'en remettre aux rapports que nous publions, aux déclarations formulées au parlement du Canada et à celles qu'ont faites les assemblées délibérantes des autres pays signataires du pacte de l'Atlantique pour se renseigner parfaitement sur le programme de réarmement, sur les effectifs militaires et sur la situation économique de tous les pays de l'OTAN. J'affirme donc qu'il nous était impossible d'atteindre cet objectif, si c'est vraiment celui qu'on avait en vue l'an dernier. J'affirme également que, si les renseignements avaient alors été fournis, on aurait compris. Comme les objectifs étaient assez considérables, les pays de l'Atlantique ont craint, je pense, qu'ils ne sèment la consternation, au moins dans certains pays. Je suis également convaincu que, si on avait révélé les objectifs militaires auxquels on songeait évidemment il y a un an, bon nombre d'entre nous auraient insisté davantage,—et je me compte parmi ceux-là,—pour qu'on accorde plus d'aide économique aux nations afin de leur permettre de supprimer le fardeau qui leur est imposé.

Compte non tenu de ce qui, étant donné les circonstances, doit nécessairement rester secret si l'on ne veut pas fournir à l'ennemi des renseignements qu'il ne devrait pas avoir, je déclare à l'adresse du ministre que les peuples démocratiques ont le droit de connaître tous

les faits qui ne risquent pas de mettre en péril la sécurité que nous devons garder soigneusement.

Le ministre a répété cet après-midi ne pas savoir d'où venait l'idée que les nations de l'OTAN réunies en conférence avaient adopté un budget de quelque 300 milliards de dollars; soit 300 milliards à répartir sur les trois prochaines années. De fait, tous les journaux canadiens en ont tiré de grosses manchettes. Tous les journaux du monde en ont parlé. On nous a même dit que ce budget avait été adopté à l'unanimité par la Conférence de Lisbonne.

L'hon. M. Pearson: C'était inexact.

M. Coldwell: Qu'est-ce?

L'hon. M. Pearson: Le montant n'a jamais été approuvé, ni aucun chiffre proposé.

M. Coldwell. Non; mais tous les journaux qui ont donné le compte rendu de la conférence nous ont dit qu'il en était ainsi. En réalité, à défaut de toute autre déclaration autorisée de la Conférence de Lisbonne, nous avons naturellement cru que telle était bien la situation. Je dois dire à l'instant que, si l'on jette un coup d'œil sur les budgets déjà approuvés par les pays en vue de leur équipement militaire et autre pour les trois prochaines années, comme on l'a signalé de temps à autre, on comprend que ces nouvelles de Lisbonne aient provoqué bien des critiques et fait naître beaucoup d'inquiétude chez la plupart de ceux qui en ont pris connaissance. Le budget militaire des États-Unis pour les trois prochaines années est de 171 milliards de dollars, d'après des sources dignes de foi.

L'hon. M. Pearson: Pour toute la défense, y compris l'extrême Orient.

M. Coldwell: Oui, tout pour la défense, y compris la défense de l'OTAN. Le budget de défense du Royaume-Uni, pour toutes les fins, est d'environ 13 milliards, celui de la France d'environ 12 milliards; l'an dernier, nous avons établi le nôtre à 5 milliards; celui de l'Allemagne a été fixé dernièrement à 7·2 milliards; celui de l'Italie est de 3 milliards et celui des Pays-Bas, de 2,820 millions. En omettant la quote-part des petits pays, tels le Luxembourg, la Norvège, l'Islande, le Portugal, la Belgique et les autres, on arrive à un total d'environ 213 milliards de dollars antérieurement approuvés.

L'hon. M. Pearson: Pour toutes les fins de la défense.

M. Coldwell: Pour toutes les fins de la défense, y compris les opérations de Corée, la défense du pays, le programme de l'OTAN et toutes les autres formes de la défense.

[M. Coldwell.]

Quand les gens ont lu dans les journaux l'affectation de 300 milliards au programme de défense de l'OTAN, la plupart, on le conçoit, ont été stupéfaits de l'ampleur de l'objectif que s'étaient fixé les États membres de l'OTAN. Certes, il était impossible de compter sur une dépense supplémentaire de 80 ou 90 millions par ces pays pour toutes les fins de défense. La situation économique de la Grande-Bretagne, je suppose,—de fait, j'en suis sûr,—est meilleure que celle de la France ou de l'Italie. Or, au cours des deux dernières semaines, M. Churchill a bien précisé que son gouvernement ne pouvait remplir durant la période de trois ans les engagements contractés par le gouvernement antérieur au chapitre de la défense. D'après M. Churchill, la réalisation du programme triennal adopté l'an dernier prendra quatre ans au moins. Par conséquent, il est facile de comprendre que le bilan publié par les journaux soit trompeur. Il aurait paru faux, même fondé. Je peux m'expliquer la publication de ce chiffre, même si le seul motif en eût été de faire croire aux États-Unis que les autres pays faisaient beaucoup plus qu'ils ne faisaient en réalité ou ne pouvaient s'engager à faire.

Un mot ou deux maintenant d'une question pour laquelle le ministre m'a pris à partie la semaine dernière. Au cours de mes observations, la semaine dernière, je lui ai demandé si, à son avis, le réarmement de l'Allemagne, avant l'entrée de ce pays dans la famille européenne, ne serait pas un désastre. Lorsque l'entente est intervenue à propos de la participation financière de l'Allemagne au réarmement et à propos de l'intégration dans l'OTAN de la Communauté européenne de défense,—et il a dit que la Communauté européenne de défense comprenait l'Allemagne occidentale,—il n'était certes pas déplacé de conclure que les gouvernements, y compris le Canada, avaient conclu des ententes, même si les Parlements de deux ou trois des nations n'avaient pas ratifié les ententes par la suite. Je veux poser au ministre la question suivante: n'est-il pas vrai que, dès septembre 1950, à New-York, les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne ont accepté en principe le réarmement de l'Allemagne occidentale? Ne sont-ils pas allés jusqu'à signer entre eux un protocole à cette fin? Certes, ils sont arrivés à s'accorder sur le principe. Ainsi que l'a dit le ministre, on fait certaines choses par principe. A mon avis, on s'est accordé sur le principe dès 1950. La raison pour laquelle je soulève aujourd'hui cette question, c'est que je juge ces propositions en

vue du réarmement de l'Allemagne dangereuses pour le reste du monde, maintenant comme par le passé.

On affirme maintenant, et preuve à l'appui, que la Russie offre, dans le cadre d'un plan d'unification de l'Allemagne, de remilitariser celle-ci, de créer une armée allemande, de lui accorder le droit de fabriquer des instruments de guerre et même de procéder à une telle remilitarisation que les anciens officiers allemands, même s'ils étaient d'anciens officiers nazis, seraient à nouveau autorisés à occuper des postes dans la nouvelle armée allemande. Les Russes proposent de rendre l'armée projetée libre de toute association avec n'importe quelle autre armée d'Europe. Si c'était le cas, il me semble que les conversations que nous avons eues de notre côté au sujet du réarmement de l'Allemagne ont permis aux Russes de faire quelque chose d'assez astucieux, c'est-à-dire une surenchère sur nous pour obtenir l'appui du peuple allemand. Maintenant, nous faisons face, et il se peut que M. Adenauer doive faire face à un problème très difficile par rapport au réarmement de l'Allemagne. Il me semble que la proposition de réarmer l'Allemagne a pour point de départ le désir des États-Unis de retirer autant que possible leurs troupes de l'Europe occidentale, et maintenant les Allemands relèvent la tête. Espérons qu'ils ne redeviendront pas ces corbeaux prêts à se repaître de nos dépouilles encore une fois.

Pour résumer ce que je viens de dire, je ne puis mieux faire que citer là-dessus l'*Economist* de Londres. Dans un article publié par l'*Economist* le 1er mars dernier, je lis les lignes suivantes:

> Il est regrettable que l'OTAN garnisse ses vitrines de marchandises innombrables dont elle ne fait connaître ni le prix ni la qualité. Au cours de la conférence de Lisbonne qui a pris fin cette semaine, on a offert à la presse des communiqués qui, pour le vague, ne le cédaient en rien aux discours de M. Gladstone sur son déclin.
>
> On a mis sous presse un mélange de chiffres abusivement arrondis de banalités et de noble idéologie. Si la Chambre des Communes veut obtenir quant aux programme de défense de l'Atlantique-Nord une vue d'ensemble nette et aux contours bien définis, M. Eden devra s'exprimer clairement et sans ambages. Il est bon qu'une certaine discrétion entoure les discussions diplomatiques et militaires de l'OTAN et que le secret ne puisse être pénétré par l'horrible esprit de curiosité indiscrète dont le Congrès fait preuve. Mais il est peu honnête de faire contrepoids au secret en évoquant étourdiment 50 divisions pour cette année et 100 divisions pour 1954, en donnant l'impression que l'apport de l'Allemagne à notre défense a été réglé, alors qu'il n'est que trop évident qu'il n'en est rien et enfin en minimisant l'importance du désaccord franco-allemand sur la communauté européenne de défense. Cette attitude malhonnête, sans parvenir à effrayer les Russes, pourra assoupir les Européens. Il est excellent sans doute de relever le prestige de l'OTAN aux yeux de l'Amérique; mais si on fonde ce prestige sur des illusions, un jour viendra où la déception sera amère.

C'est là l'opinion que j'ai soutenue à la Chambre et qu'a également exprimée notre Conseil national; elle nous a conduits en partie à affirmer que la déclaration de Lisbonne était irresponsable et désastreuse. Cela naturellement ramène au premier plan un sujet que le ministre n'a pas abordé aujourd'hui mais dont je traiterai pendant quelques instants. Je veux parler de la nécessité d'une tentative, et d'une tentative soutenue, d'en venir à un programme de désarmement progressif parmi les nations et surtout avec la Russie. Après tout, le fardeau du réarmement doit être aussi lourd pour les Russes que pour les citoyens des nations occidentales.

S'il est vrai, comme l'ont déclaré M. Churchill et notre premier ministre (M. St-Laurent), que la guerre n'est ni inévitable ni imminente,—opinion que je partage,—nous devons déployer tous les efforts possibles, grâce à la force que nous avons déjà acquise, pour régler les différends internationaux, et en venir à des ententes en vue de désarmer et d'édifier une sécurité commune et collective par l'intermédiaire des Nations Unies.

M. Bradette: On l'a essayé à la fin de la guerre.

M. Coldwell: Ce sera une tâche difficile, mais il ne faudrait pas laisser échapper une seule occasion, si insuffisante qu'elle puisse paraître, d'arriver à ce résultat, de quelque côté que viennent ces offres.

L'honorable député m'a interrompu, mais en parlant ainsi je suis en bonne compagnie.

M. Bradette: Nous avons essayé cela depuis la guerre.

M. Coldwell: Je suis en bonne compagnie en parlant ainsi. Qu'on me permette de citer M. Acheson. Il a parlé le 13 mars. Bien entendu, il signalait la tenue prochaine, à New-York, des séances de la nouvelle commission de désarmement des Nations-Unies, où, je pense, siège un de nos représentants. Elle a commencé ses séances le 14 mars, vendredi dernier, sous la présidence, soit dit en passant, d'un de nos propres représentants canadiens, M. Johnson. Cette commission a été établie récemment par l'Assemblée générale, à Paris. Voici ce que disait M. Acheson. Certains honorables députés avaient envie de rire en m'écoutant tout à l'heure. Riront-ils maintenant de ce que disait le secrétaire d'État des États-Unis?

M. Bradette: Je ne riais pas; nous avons essayé de le faire.

M. Coldwell: Je n'ai pas dit que l'honorable député riait. M. Acheson a dit:

Il n'est pas illogique de parler de la réduction des armements à cette époque de tension mondiale, à un moment où nous travaillons résolument à accroître notre puissance militaire.

Nous réarmons parce que nous y sommes contraints par la menace à la paix et à la sécurité mondiale qui découle de l'existence, dans l'Union soviétique et chez ses satellites, de vastes armées et de puissants armements. Mais nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à adopter l'autre voie, selon nous bien préférable, qui mène à la paix et à la sécurité internationales: réduire nos armements s'il est possible de conclure un accord visant un programme efficace de désarmement équilibré.

Nous devrions garder cette offre présente à l'esprit quand nous parlons du réarmement, comme nous l'avons fait cet après-midi. Nous devrions tourner notre esprit, comme l'a fait M. Acheson, vers le problème du désarmement. Je n'oublie pas les difficultés que cela présente. J'étais là en 1946 quand l'Assemblée générale a discuté la question de façon vraiment frappante. Je me souviens de l'atmosphère. Je me souviens de la main amicale que sir Hartley Shawcross et d'autres ont tendue aux représentants de l'Union soviétique, et je me souviens de la façon dont ces offres d'amitié ont été rejetées par le représentant soviétique d'alors, M. Molotov. Mais je dis que chaque fois que nous parlons du réarmement, nous ne devrions pas oublier qu'il est avantageux de faire tout en notre pouvoir pour favoriser le désarmement.

M. Acheson a dit qu'il incombait aux Nations Unis de chercher un moyen de le faire et il a ajouté:

Lorsque le temps sera venu, les nations pourront ainsi faire régner l'ordre international sans supporter le fardeau des énormes budgets de défense.

Je sais, ainsi que j'ai dit tout à l'heure, qu'il est difficile de discuter ces questions avec les représentants communistes aux Nations Unies. Comme j'ai assisté à des séances et que je les ai écoutés assez souvent, je sais qu'il y a de grandes difficultés. Il m'est arrivé parfois, cependant, de penser que lorsque les Russes font une proposition à nos délégations occidentales, on ne la reçoit pas bien et même on la repousse, bien que nous ayons été enclins nous-mêmes à la faire.

Je peux citer à ce propos quelque chose qui est arrivé au cours de la dernière Assemblée. J'étais chez moi un soir en train d'écouter la radio lorsqu'on donna lecture d'un communiqué de Paris selon lequel les Russes avaient proposé que toutes les nations qui n'avaient pas été admises à l'Organisation des Nations Unies devraient y être admises en bloc. On taxa cette proposition des Russes de chantage.

C'est alors que je me suis souvenu que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) avait fait exactement la même proposition à la commission parlementaire des Affaires extérieures. J'ai fait une recherche et au lieu de résumer ce qu'il a dit, je vais le citer. Je lui avais posé une question au sujet de l'admission de certains pays à l'Organisation des Nations Unies et l'on peut prendre connaissance du débat qui s'en est suivi à la page 10, Fascicule nº 3, des Procès-verbaux et délibérations du comité permanent des Affaires extérieures pour l'année 1950. Je cite:

L'hon. M. Pearson: A mon avis, l'opinion se répand que toute cette question des demandes devrait être rouverte et les pays qui les formulent admis sans exception. Cela voudrait dire l'entrée de treize ou quatorze nouveaux États, y compris certains satellites de l'État communiste, mais y compris également l'Italie, l'Irlande, le Portugal et d'autres États qui ne sont pas communistes.

De fait, la majorité des États n'étaient pas communistes à l'époque.

Selon moi, nous devrions rouvrir tout le débat sur le problème des demandes et admettre parmi nous tous les aspirants.

M. Coldwell: Cela paraît raisonnable.

M. Dickey: Mais, monsieur le ministre, comment venir à bout du veto soviétique?

L'hon. M. Pearson: Nous le pourrions, je crois. Je ne veux pas me prononcer catégoriquement sur les réactions possibles des Russes, mais, à mon avis, nous aurions des chances de réussir en disant à la Russie soviétique: "Nous allons admettre tous vos candidats si vous admettez les autres candidats." Je pense que nous obtiendrions ainsi l'entrée de tous les aspirants.

Cette solution m'a paru très sensée. Cependant, quand une proposition en ce sens a été faite à l'Assemblée générale, à Paris, on l'a qualifiée,—je m'empresse d'ajouter que ce ne sont pas le ministre ni des fonctionnaires canadiens, mais les services de nouvelles qui l'ont ainsi qualifiée,—de tentative de chantage de la part des Russes. Lors de la mise aux voix, sauf erreur, nous nous sommes abstenus de nous prononcer sur cette question en particulier.

L'hon. M. Pearson: C'est exact.

M. Coldwell: En effet et qu'il me soit permis de dire au ministre que la délégation canadienne est bien connue pour ses abstentions aux Nations Unies. Voilà un cas où, lorsqu'une proposition que nous avons jugée acceptable est faite par des gens que nous n'estimons pas, nous ne l'appuyons pas parce qu'elle émane de ces gens. Je crois que c'est une erreur.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question? Le député aurait-il l'obligeance de donner lecture des États dont la Russie a proposé l'admission à ce moment-là?

M. Coldwell: Je n'ai pas la liste par devers moi; mais il s'agit à peu près des mêmes pays qu'auparavant.

Une voix: La Mongolie extérieure.

M. Coldwell: Je sais que nous nous opposons à l'admission de deux ou trois États comme, par exemple, la Mongolie extérieure. Mais il est des États à l'admission desquels ils s'opposent eux aussi. Ils pourraient croire que certains de ces États sont nos satellites. N'oublions pas que, lorsqu'on fait un marché, il faut chercher à en tirer le plus d'avantages possible. Je ne crois pas qu'il se soit produit de changements considérables cette année dans le caractère des pays par rapport aux années antérieures.

J'ai cru que nous faisions parfois erreur en ne prenant pas en considération les propositions formulées par l'autre camp. Et maintenant, monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais déclarer qu'il est six heures car je veux parler de la situation existant en extrême Orient et il semble que le moment est opportun pour suspendre la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

CONGÉS STATUTAIRES

PROPOSITION TENDANT À REPORTER LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU DOMINION ET DU JOUR DE VICTORIA AUX LUNDIS QUI SUIVENT LE 30 JUIN ET LE 23 MAI.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard) propose la 2e lecture du bill no 2, modifiant la loi de la fête du Dominion et la loi du jour de Victoria.

M. Green: Le parrain du bill n'a-t-il pas une déclaration à formuler?

M. MacDougall: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà par le passé fourni les explications qu'il convenait de donner au sujet de bills semblables. Cependant, pour me conformer à la demande du représentant de Vancouver-Quadra (M. Green), je vais consacrer quelques instants à réfuter les arguments qu'on a opposés au projet de loi lorsque la Chambre en a été saisie en 1950. Je signale en passant qu'un bill analogue a atteint le stade de la troisième lecture, mais que la longueur des discours a empêché la mise aux voix.

Nous en sommes à la sixième session de la vingt et unième législature. Lors de la dernière session spéciale, un bill analogue a franchi l'étape de la première lecture. Un autre bill semblable est parvenu au stade de la deuxième lecture. Une autre fois encore, le bill a été étouffé. Une des principales objections qu'on a soulevées quand j'ai présenté pour la première fois un bill semblable à celui-ci, c'est que la population n'avait pas encore eu le temps de songer aux résultats que cette mesure pourrait donner. Plusieurs députés se sont dit d'avis qu'il faudrait commencer par lancer une campagne éducative dans les journaux et à la radio afin que les gens puissent étudier la question à fond.

Je n'ai ici que quelques-unes des 250 lettres, dépêches et résolutions que j'ai reçues depuis que j'ai présenté pour la première fois le bill à l'étude. Je ne prendrai pas le temps d'en donner lecture mais, si les députés le veulent, je puis citer certains éditoriaux et certaines lettres.

Une voix: Lisez-les.

M. MacDougall: Ce n'est pas nécessaire, je crois. Cependant, avec votre permission, je voudrais nommer quelques-uns des organismes et journaux qui se sont déclarés favorables à la mesure.

Une voix: Lisez-nous tout cela.

M. MacDougall: L'an dernier, mes remarques à propos des enquêtes Gallup ont été jugées irrégulières, mais je puis dire, je crois, qu'une enquête, tenue le 9 octobre dernier, a révélé que 73 p. 100 des Canadiens de toutes les classes sociales approuvent sans réserve la mesure à l'étude. Le *Colonist* de Victoria, qui ne m'est certes pas favorable, appuie le bill, comme aussi la Chambre de commerce d'Edmonton, le board of trade de Toronto et celui de Brandford, le *News-Herald* de Vancouver, la *Province* de Vancouver, qui a publié pas moins de trois principaux articles de fond, le comité national des voyageurs de commerce du Canada, le *Financial Post*, le *Board of trade* d'Halifax, l'association canadienne du tourisme, les chambres canadiennes de commerce réunies en congrès national, la *Gazette* de Montréal, qui a publié quelques principaux articles de fond, le *Herald* de Montréal, etc.. Les grandes organisations ouvrières du Canada se prononcent à l'unanimité en faveur de ce projet de loi.

Le bill n'a rien de compliqué ni de révolutionnaire; il est des plus simples. Il prévoit que les fêtes légales des 24 mai et 1er juillet ne seront pas célébrées ces jours-là, mais le premier lundi qui les suivra. L'an dernier, le 1er juillet tombant un dimanche, la fête a été remise au lundi en vertu de la loi. D'un bout à l'autre du Canada, des séries d'éditoriaux et d'articles ont alors fait l'éloge de ce bill. Grâce à cette disposition de la loi, l'homme moyen a pu jouir d'une longue fin de semaine.

Quand il s'agit de changer la date d'une fête légale, on a un précédent royal. Feu le roi George VI, notre bien-aimé souverain, avait décrété que son anniversaire de naissance ne serait pas célébré en décembre mais au cours d'un mois plus agréable, l'été. Ce changement n'a en rien altéré l'attachement que le peuple du Royaume-Uni ou du Commonwealth porte à son roi, mais les sujets de Sa Majesté ont eu plus ample occasion de profiter des plaisirs d'une longue fin de semaine.

Je ne veux pas discourir plus longtemps sur la question. Comme on l'a dit, il y a eu une période d'attente et, depuis la présentation du bill, nous avons eu l'occasion de nous rendre compte de l'accueil que la population fait à la mesure. Je m'en remets à l'esprit de justice des membres de la Chambre et à leur impartialité du soin de décider s'il y a lieu d'adopter une mesure accueillie d'une façon aussi générale. Je ne veux pas dire que le bill a une valeur particulière, mais après avoir discuté la chose des milliers de fois, je n'ai encore rencontré personne, sauf quelques membres de la Chambre, qui soit opposé à la mesure. D'après un vieux dicton, quarante millions de Français ne sauraient avoir tort. Certes, 73 p. 100 des Canadiens ne peuvent être idiots. J'invite la Chambre à étudier la mesure, à saisir l'occasion de réaliser l'espoir des trois quarts des Canadiens; rendons tous les Canadiens et leurs enfants, de l'Atlantique au Pacifique, plus heurex en leur accordant un congé de fin de semaine plus satisfaisant.

M. McIvor: Le bill renferme-t-il quelque disposition ou élément de déloyauté envers la reine?

M. MacDougall: Je suis heureux de répondre à cette question. L'honorable député de Fort-William (M. McIvor) n'a sans doute pas entendu tout ce que j'ai dit des prérogatives royales par rapport au bill. Il n'est pas exagéré, je crois, de dire que si la mesure renfermait le moindre élément de déloyauté ou de désunion je serais le dernier à la présenter à la Chambre.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) a exposé bien nettement pourquoi, d'après lui, nous devrions appuyer le bill. Pour ma part, je porterai à l'attention de la Chambre quelques raisons contraires à la mesure. De fait, le bill a un double objet. Il vise à modifier deux lois, la loi de la fête du Dominion qui constitue le chapitre 49 des statuts revisés de 1927, et la loi du jour de Victoria, le chapitre 204 des mêmes statuts. La modification proposée tend à établir la célébration de la fête le lundi qui suit le 30 juin, dans un cas, et le lundi qui suit le 23 mai dans l'autre.

On peut, je crois, résumer ce qu'a dit le député en une phrase: Nous voulons deux autres longues fins de semaine. Tel est, en somme, l'essentiel des motifs qu'il apporte. Je ne parlerai pas ce soir du jour de Victoria; je traiterai, cependant, la question de la fête du Dominion qui tombe le 1er juillet. Comme on sait, c'est le 1er juillet que nous célébrons notre anniversaire national, notre véritable fête nationale. Depuis bien des années il en est ainsi. Cette fête compte parmi l'une de nos belles traditions. Pour abolir cette tradition ou toute autre coutume de notre pays, il importe, à mon avis, d'apporter des motifs beaucoup plus sérieux que de vouloir tout simplement établir une longue fin de semaine de plus.

C'est un jour que nous célébrons tous, une fête pour les Canadiens de toutes origines, qu'ils soient d'ascendance française ou anglaise ou qu'ils comptent parmi les centaines de mille qui ont d'autres origines ethniques. C'est une tradition nationale sur laquelle nous sommes tous d'accord. Elle peut servir à nous rapprocher davantage les uns des autres. Pourquoi s'en débarrasser, surtout au moment où nous accueillons au Canada des milliers et des milliers de gens en provenance des autres parties du monde, des gens qui auront, à mon avis, célébré des fêtes nationales dans leurs pays d'origine. Certes, nous devrions garder notre fête nationale, ne serait-ce qu'afin d'en faire bénéficier ces nouveaux venus. Elle les aidera à aimer notre pays.

Suivons l'exemple de nos grands voisins et amis, les États-Unis. Ils célèbrent le 4 juillet; c'est leur grande fête nationale. Qui donc parmi les députés aurait l'imprudence de dire que les Américains seraient disposés à abolir la fête du 4 juillet pour la célébrer le lundi le plus rapproché de cette date? Je crois que l'esprit national du peuple américain est tellement fort et que c'est une nation tellement fière qu'elle n'y songerait même pas. A mon avis, le peuple canadien ferait preuve d'un certain manque d'ardeur s'il songeait sérieusement à abolir la célébration, le 1er juillet, de la fête nationale.

Si nous adoptions le changement proposé par le député de Vancouver-Burrard, le Canada célèbrerait son anniversaire national le 4 juillet aussi souvent que le 1er juillet. Ce serait le comble du ridicule. Ainsi, pour 1952 par exemple: si le projet de loi était adopté et promulgué, nous célébrerions notre fête

nationale le 7 juillet; et, si mes calculs sont exacts, ce n'est qu'en 1957 que notre fête nationale tomberait un 1er juillet.

Dans bien des régions du Canada, nous avons aujourd'hui la semaine de travail de cinq jours. En Colombie-Britannique l'usage en devient presque universel. Les hommes de loi eux-mêmes font des semaines de cinq jours, du moins il semble en être ainsi excepté les membres de mon bureau d'affaires. Les Canadiens assujétis à la semaine de cinq jours ne travaillent ni le samedi ni le dimanche. Si le 1er juillet tombait un vendredi, un samedi, ou un dimanche, ils auraient une fin de semaine de trois jours. A l'heure actuelle nos longues fins de semaines sont déjà assez nombreuses et je ne conçois pas pourquoi nous nous efforcerions à tout prix d'en avoir une autre. On nous en donne une pour l'anniversaire de naissance de la Reine, une autre pour la Fête du Travail et une autre encore pour le Jour d'actions de grâces. Si on adoptait le changement lié au jour de Victoria, nous en aurions quatre. Pourquoi consentirions-nous à biffer d'un trait de plume notre fête nationale, uniquement pour obtenir une cinquième fin de semaine prolongée?

Si on adopte ce projet de loi, nous aurons une autre fin de semaine prolongée et nous perdrons notre fête nationale. Non seulement je désire qu'on n'adopte pas ce bill et qu'on ne sacrifie pas notre fête nationale, mais je crois que nous devrions prendre des mesures précises pour qu'on célèbre davantage notre fête nationale. D'autres pays célèbrent leur fête nationale. Je me rappelle que, pendant mon enfance, alors que j'habitais une petite ville de la Colombie-Britannique, nous fêtions la reine Victoria et la petite ville voisine, Nelson, célébrait le 1er juillet. Je crois que c'était la coutume dans toute la région de Kootenay. Une ville célèbre une fête et une autre ville l'autre fête. C'étaient de grands événements et sûrement de grands jours pour les enfants de ces villes. On appelait ainsi notre attention sur la nation, et nous devenions plus fiers de notre pays.

Je crois qu'on n'aurait jamais dû abandonner cette coutume. Il y a quelques années, la ville de Vancouver a eu un maire remarquable, M. Gerry McGeer, qui par la suite est devenu député à la Chambre, puis sénateur, comme le savent les honorables députés. Il représentait effectivement la circonscription de Vancouver-Burrard. Pendant son mandat à la mairie, il a décidé que Vancouver devrait reprendre la vieille habitude de célébrer le 1er juillet. Bien des gens se sont moqué de l'idée en disant: "Nous voulons nous éloigner en fin de semaine; nous ne resterons pas en ville pour participer à une fête qui n'est qu'un tas d'inepties."

Mais Gerry ne s'est pas laissé influencer par ceux qui prenaient cette attitude. Nous connaissons tous sa grande énergie et son talent d'organisateur. Il a continué et il a réalisé une manifestation de premier ordre. Non seulement les gens de Vancouver, mais des milliers de personnes des environs, se sont rendus à cette manifestation et ont participé à la célébration d'un merveilleux congé national du premier juillet qui leur a fait beaucoup de bien.

A mon sens, ce sont les membres de la Chambre qui devraient s'occuper d'organiser des manifestations de ce genre à l'occasion de notre fête nationale. J'estime que nous serions plus sages de chercher à élaborer des projets pour ces célébrations que de nous ingénier à trouver un moyen de nous débarrasser de la fête pour jouir d'une longue fin de semaine. Cette question est importante en ce moment, monsieur l'Orateur; mais elle le deviendra encore plus avec les années. Ces traditions auront de plus en plus de sens pour le Canada. Présentement, nous avons un jour où nous pouvons tous nous unir pour mettre en honneur une tradition qui contribue à édifier notre esprit national. J'espère que la Chambre ne prendra pas une mesure rétrograde en supprimant la fête du Dominion, uniquement pour que nous puissions jouir d'une autre longue fin de semaine.

M. George H. Hees (Broadview): Il est malheureux, monsieur l'Orateur, que notre langue ne comporte qu'un seul mot *holiday* qui désigne des circonstances tout à fait différentes. Il se peut qu'il s'agisse d'un jour de plaisir et de repos ou bien, par ailleurs, d'un jour voué à une solennelle commémoration. La fête dite civique du mois d'août constitue un exemple du premier cas et la fête du Noël un exemple du second cas. Modifier la date de Noël pour qu'elle tombe à notre convenance, ce serait détruire le sens de cette fête. D'autre part, il serait absurde de ne pas changer la date de la fête civique si cela nous amusait, parce que c'est là une fête exprès pour notre agrément.

Je ne pense pas que la fête de la Confédération et celle de Victoria puissent être examinées ensemble, car ce sont là des fêtes qui ont chacune une raison d'être tout à fait différente. La seconde rappelle l'anniversaire de naissance de la grande reine; elle a été accordée au Commonwealth pour son agrément et son repos.

D'autre part, la fête de la Confédération rappelle l'événement le plus important de notre histoire. La date où elle tombe est

une date très importante; il faut justement, ce jour-là, nous rappeler l'événement mémorable qui s'est produit il y a 85 ans le 1er juillet. Jamais on n'a voulu y voir qu'une interruption joyeuse du cours monotone de nos vies. Par contre, la fête de Victoria n'a pour but que de nous permettre de nous réjouir ou de nous reposer. Ce qui compte ici ce n'est pas la date. Il en est, sans doute, qui peuvent attacher une certaine importance à cette fête et tenir à ce qu'elle reste fixée au 24 mai, mais on ne manque pas de précédents pour motiver le changement de la solennité de l'anniversaire d'un monarque, afin que celle-ci devienne une fête pour tout le monde. Edouard VII a changé le jour de célébration de son anniversaire; George VI aussi; récemment, notre monarque actuel, la reine Elizabeth II a changé la célébration de son anniversaire de naissance du mois d'avril au 9 juin, afin que les gens jouissent d'un congé à une époque plus agréable de l'année.

Forts de ces précédents, remettons la célébration de la fête de la reine Victoria au lundi qui précède immédiatement le 24 mai afin que les gens puissent tirer le meilleur parti possible de ce congé. Je dis le lundi qui précède le 24 mai, parce que l'anniversaire de naissance de la reine doit se célébrer le 9 juin et j'estime opportun de séparer les deux congés par un intervalle de temps raisonnable.

Les travailleurs industriels n'ont que peu d'occasions d'amener leurs familles en vacances. Une longue fin de semaine en mai leur en donnerait l'occasion, à une des plus belles périodes de l'année. Lorsqu'ils ont congé au milieu de la semaine, les ouvriers n'ont presque rien à faire, surtout ceux qui ont de grosses familles. Ils doivent passer le congé dans leur quartier ou tout près, sans que ni eux-mêmes ni leur familles en bénéficient.

Par contre, si le congé s'ajoute à la fin de semaine, les gens des régions industrielles peuvent amener leur famille à la campagne pour rendre visite à des parents ou amis, ils peuvent se rendre au chalet, comme le font bien des gens aujourd'hui, lorsque le congé tombe un lundi ou un vendredi. Cela veut dire une vraie vacance pour les ouvriers. On peut en dire autant de ceux qui habitent la campagne, puisque cela leur permet de visiter la ville et de jouir d'un petit changement.

Je crois qu'il est important pour les gens de pouvoir s'éloigner de leurs milieux habituels une fois de temps en temps. Plus nous pourrons leur en fournir l'occasion, plus ils en profiteront tous. La fête de Victoria a été établie en vue de permettre à tout le monde d'en jouir. Si cette fête était célébrée le lundi précédant le 24 mai, les gens pourraient s'organiser pour en profiter le plus possible. J'espère, par conséquent qu'on adoptera l'article 2 de ce projet de loi. Mais, monsieur l'Orateur, je crois que la fête du Dominion est une tout autre affaire. Elle sert à commémorer un événement national solennel; la fête de 1er juillet est devenue une précieuse tradition nationale. Je suis peu disposé à ce qu'on retranche de cette fête la signification de la date spéciale qu'elle commémore. Si l'on en changeait la date, la fête du Dominion ne serait pas plus importante que le congé civique du mois d'août ou la fête du Travail de septembre; ce serait un congé comme les autres.

Je crois que la fête du Dominion doit rester une journée spéciale. Elle devrait être une sorte de reconsécration solennelle de notre pays et, à ce titre, je crois qu'elle devrait être aussi immuable que Noël. Pour ce qui est du jour de Victoria, du congé civique et de la fête du Travail, c'est le joyeux congé qui compte et non la journée elle-même; c'est pourquoi il est possible de les fixer de façon à en faire les congés les meilleurs et les plus pratiques. Pour ce qui est de la fête du Dominion, c'est le jour et la signification particulière de sa date qui comptent.

N'amoindrissons donc pas notre grande fête nationale en en changeant la date pour la rendre plus pratique en vue de nos divertissements. Retenons plutôt cette date particulière, afin de commémorer par nos actions de grâces la fondation de notre pays.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à formuler sur le principe que met en cause le choix à faire quant à nos jours de fête légale. Devons-nous, pour ce qui est de ce choix, nous laisser guider par la tradition ou nous incliner devant des raisons de commodité? On veut, par le projet de loi à l'étude, que les deux fêtes en question tombent un lundi, afin de bénéficier de deux autres longues fins de semaine. La proposition n'est pas sans valeur, comme l'ont signalé les préopinants. Nous n'en courons pas moins le danger de devenir trop pratiques et d'oublier les grandes traditions qui font la force de notre pays. Ces jours de fête devraient nous rappeler les nobles traditions auxquelles nous sommes restés fidèles, ainsi que le magnifique héritage qu'est le nôtre à titre de peuple libre et démocratique.

Il y a six ans, j'avais l'honneur et le plaisir de représenter le Canada, d'une façon non officielle, mais très agréable, dans le sud de

la France, là même où le jour de Victoria a été célébré pour la première fois. En effet, c'est à Aix-les-Bains, où la reine Victoria passait les vacances d'été, que le jour de Victoria a été célébré pour la première fois, bien des années avant qu'il fût célébré, sous ce nom, dans l'Empire britannique. J'ai compris alors toute la valeur de ces traditions que nous rappellent nos jours de fête nationale. J'ai constaté tout le sens et toute l'importance que les gens d'Aix-les-Bains attachaient à ce jour de fête. C'était le symbole de leur attachement aux populations britanniques et à la cause de la liberté que nous avons servie côte à côte pendant la dernière guerre.

Sur la place publique s'élève un monument à la reine Victoria. Il s'agit d'un buste en bronze. Pendant l'occupation de cette partie-là de la France, les membres du maquis, ou armée clandestine, ont risqué leur vie pour sauver ce monument en l'enfouissant sous terre jusqu'à la libération de la France. J'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie de la réinstallation du monument sur la place publique de cette coquette petite ville du Midi de la France. Je me suis alors rendu compte que j'avais été témoin d'une célébration de la fête de la reine Victoria bien plus digne de remarque que je n'en avais jamais vu au Canada. Je me suis rendu compte que nous prenons nos jours de fête peut-être trop peu au sérieux, que nous oublions leur véritable signification et que nous tendons à laisser nos enfants en faire autant.

Comme l'a signalé le représentant de Broadview (M. Hees), je crois que nous pourrions nous montrer assez pratiques, dans le cas de la fête de la reine Victoria, pour célébrer cette fête un lundi et accorder ainsi une longue fin de semaine de plus aux citadins. Soit dit en passant, cela donnerait au parrain de ce projet de loi, le député de Vancouver-Quadra (M. MacDougall), l'occasion de se rendre à Victoria, le jour de la fête de la reine Victoria, s'il le jugeait à-propos.

Pour ce qui est de la fête du Dominion, ce serait mal avisé de songer à la célébrer un autre jour que le 1er juillet car si cet événement a la moindre signification, la célébration doit avoir lieu le jour qui lui donne cette signification. Il ne serait pas sage à mon avis de célébrer la confédération un autre jour que le 1er juillet. Ne trouverions-nous pas étrange de voir les Américains célébrer la fête de l'Indépendance le sept juillet ou à une autre date?

M. Byrne: Nous faut-il imiter servilement les Américains?

M. MacLean (Queens): Nous n'imitons pas servilement les Américains. Du moins, je ne le crois pas. Je n'estime pas, toutefois, que tout ce qui est d'origine américaine soit automatiquement répréhensible ni qu'une chose ne puisse pas être excellente si elle correspond aux traditions des États-Unis. Dans le cas qui nous occupe, je crois que la tradition américaine est excellente et que nous ferions bien de continuer de célébrer le congé national du Dominion le premier juillet.

M. MacDougall: Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent à l'unanimité, je me permettrai une observation...

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est le représentant de Medicine-Hat qui a la parole.

M. W. D. Wylie (Medicine-Hat): Quelques mots au sujet du bill à l'étude. Je tiens à dire d'abord que j'ai préparé un discours sur ce sujet il y a deux ans. Que le parrain du bill et la Chambre se rassurent, cependant, car je n'ai pas l'intention de tuer le temps. Toutefois, si mes efforts avaient pour résultat d'étouffer la mesure, je n'en serais pas trop fâché. Il ne m'arrive pas souvent de prendre la parole et je ne tenais pas, ce soir, à exprimer mon opinion. Mais j'estime que la mesure dont nous sommes saisis est importante.

Depuis quelques jours,—je ne devrais peut-être pas mentionner ce point,—nous avons débattu une résolution présentée par un membre de l'opposition. Qu'est-il arrivé? Nous avons pu le constater hier soir.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député devrait s'en tenir à la mesure à l'étude.

M. Knowles: Il signale simplement qu'on a fait en sorte que la résolution ne soit pas mise aux voix.

M. Wylie: Je ne faisais que comparer le bill à l'étude avec d'autres mesures. Je sais que j'aurais dû m'en abstenir. Je voudrais que la même chose arrivât au bill que nous examinons en ce moment. J'en serais satisfait.

On a parlé de droits provinciaux. Or, si le bill était adopté, qu'adviendrait-il? On forcerait ainsi la main à chacune des provinces du Dominion. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. Le parrain du bill dit qu'il ne rencontre pas beaucoup d'opposition.

M. Fulton: Elle existe.

M. Wylie: Il a mentionné nombre d'organisations qui, loin de s'y opposer, l'approuvent. J'ai entendu de nombreuses protestations à l'égard de ce bill; bon nombre des auteurs de ces protestations appartenaient

aux groupements dont l'honorable député a parlé. Beaucoup de membres des chambres de commerce de l'Ouest et d'autres estiment que le projet de loi ne devrait pas être adopté.

J'ai remarqué que l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) n'a pas mentionné l'Ordre impérial des Filles de l'Empire. Cette organisation est pourtant très active. Elle a fait beaucoup de bien, au Canada, et continuera dans ce sens. Même si cet Ordre est un peu suranné, je sais que ses membres ont, à cet égard, la même opinion dont je ferai part à la Chambre. J'ai en main une lettre adressée au leader de notre groupe. En voici la teneur:

M. Solon E. Low
Chambre des communes
Ottawa, Ont.
Monsieur,

A sa réunion du 7 mars, le conseil national de l'Ordre impérial des Filles de l'empire m'a chargé de vous faire parvenir la résolution ci-dessous:

"Que le conseil national de l'Ordre impérial des filles de l'Empire, réuni en séance, exprime sa vive opposition au bill nº 2, modifiant la loi de la fête du Dominion et la loi du jour de Victoria, et ce, pour les raisons suivantes:

1. L'observance de la fête du Dominion le 1er juillet, date de naissance du Canada, est essentielle en raison de son importance historique dans notre vie nationale.

2. L'observance du jour de Victoria le 24 mai, anniversaire de naissance de la reine Victoria, est essentielle, à titre de lien, à l'unité de l'empire.

3. Parce qu'il importe de favoriser l'esprit national canadien, il n'y a pas lieu, dans l'observance de ces congés statutaires, de laisser des considérations d'ordre utilitaire éclipser ni masquer la signification traditionnelle de ces deux fêtes patriotiques. Il y a lieu d'ancrer dans l'esprit de tous les Canadiens les véritables dates anniversaires."

On a signalé ce soir, avec raison, que certains immigrants qui nous arrivent, non seulement des Îles britanniques mais aussi d'autres pays d'Europe, certains Néo-Canadiens, nous demanderont ce que signifient la fête du Dominion et le jour de Victoria. Dans les écoles établies spécialement pour former ceux qui nous arrivent d'Europe, nous leur enseignons le sens de ces fêtes. Ils apprennent ce que signifient pour nous ces jours. Si le bill est adopté, ils diront: Apparemment, ces fêtes ne signifient pas grand chose. Vos fêtes nationales n'ont pas la même signification que les nôtres. C'est précisément ce qu'ils diront et on ne saurait le leur reprocher.

Nous voulons de bons citoyens. Que nos citoyens sachent bien ce qu'est le Canada, sachent que règne ici l'unité nationale, non pas la discorde. A mon avis, un bill de ce genre ne peut avoir qu'un résultat, la discorde.

M. Mott: C'est absurde!

[M. Wylie.]

M. Wylie: Absurde, dit-on, mais ce que je dis est vrai. On a beaucoup parlé des droits des provinces. Une province peut tout aussi bien parler de droits provinciaux qu'une autre. Une fois la mesure adoptée, nous serons tous assujétis au principe qui en est la base.

M. Dewar: Elle ne le sera pas.

M. Wylie: Je l'espère. Je compte sur votre appui.

M. Dewar: Vous l'avez.

M. Wylie: Nous avons reçu un bon appui, l'autre jour, de ce côté de la Chambre. Nous en avons besoin ce soir.

On a dit que la mesure, entre autres choses, établirait la célébration de deux fêtes nationales un lundi, ce qui allongerait la fin de semaine.

M. Shaw: Une fin de semaine perdue.

M. Wylie: Le député de Red-Deer parle d'une "fin de semaine perdue". Je me souviens d'un jour, il y a deux ans, où le député de Fort-William (M. McIvor) s'est prononcé en faveur du bill. A ce moment-là, il a déclaré qu'on pouvait aller à l'église le dimanche et à la pêche le lundi. Je lui proposerais d'aller à la pêche le samedi et à l'église le dimanche, de façon à être en forme pour travailler le lundi. A mon avis, c'est ce que voulait dire le député lorsqu'il s'est exprimé autrement.

M. McWilliam: Quand allez-vous à la pêche?

M. Wylie: Et quand il s'agit d'une région agricole? Que dire des cultivateurs qui mettent leurs champs en jachère d'été ou qui y travaillent à cette époque de l'année, ainsi que beaucoup le font? Nous savons que, dans bien des villes aujourd'hui, le cultivateur ne peut faire que très peu d'affaires le samedi, sauf dans les quelques magasins qui sont par hasard ouverts. Il ne peut plus aller à la banque le samedi.

M. Mott: Il travaille le samedi.

M. Wylie: C'est bien cela; il travaille même le dimanche. Imaginez que ses machines agricoles se brisent pendant qu'il travaille dans les champs le samedi matin. Si le projet de loi est adopté, il devra attendre jusqu'au mardi avant de se procurer des pièces pour réparer ses machines. C'est un détail auquel il faut songer.

M. McWilliam: Il sera bientôt neuf heures. Continuez.

M. Mott: Prenez tout votre temps

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Wylie: Je ne m'inquiète pas du temps que je vais passer à parler du projet de loi. Plus d'interruptions il y aura, mieux cela vaudra. L'un des beaux aspects de la question c'est que je puis parler si longtemps que je mettrai ainsi fin au débat. Je le ferai volontiers.

Le parrain du projet de loi nous a dit que cela nous donnerait une fin de semaine plus longue. C'est ce qu'a dit auparavant l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green). Nous avons, en ce moment, pas mal de longues fins de semaine. Le parrain du bill nous dira-t-il s'il a demandé à ceux qui profiteront censément de ces longues fins de semaine s'ils ont l'argent nécessaire? Me dira-t-il aussi s'il est sûr que seront accueillis avec plaisir les amis qui pourraient venir nous voir dans ces conditions?

Il y a bien des travailleurs au pays que nous appelons ouvriers industriels. Le ministre des Finances (M. Abbott) les a si bien soignés qu'ils sont obligés de rester à la maison. Bon nombre aimeraient travailler davantage, mais ils ne peuvent le faire. J'en connais beaucoup, parmi nos propres ouvriers industriels, qui seraient heureux de travailler le samedi, mais qui ne le peuvent pas.

M. Smith (Moose-Mountain): Pourquoi?

M. Wylie: Quelqu'un demande pourquoi? Je ne sais pas qui c'est. Un agriculteur de Moose-Mountain demande pourquoi. Mais cet agriculteur devrait connaître la réponse, sans que j'aie besoin de la lui dire.

M. Smith (Moose-Mountain): Je ne la connais pas; autrement je ne vous aurais pas posé de question.

M. Wylie: Étant agriculteur, il doit bien connaître la réponse.

M. Smith: Eh bien, cette réponse?

Une voix: Y en a-t-il seulement une?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Wylie: Beaucoup d'ouvriers industriels qui ne travaillent que cinq jours par semaine ne gagnent pas assez pour se payer des vacances.

M. Mott: S'ils se reposaient au milieu de la semaine, ils gagneraient moins.

M. Wylie: Si vous étiez ouvrier industriel, vous ne le sauriez pas.

M. Mott: Je le suis et je le sais.

M. Wylie: Je ne crois pas que vous le soyez; et je crois avoir raison. Ce qu'il faut faire, c'est de maintenir la fête de la reine Victoria et le jour du Dominion à leurs dates respectives, de ne pas les reporter à d'autres dates. Est-ce que, parce que je suis né un samedi 1er avril... (*Exclamations*)

M. Knowles: Vous n'y pouvez rien changer.

M. Wylie: ...je devrais célébrer mon anniversaire le vendredi au lieu du samedi, ou le dimanche? Ce principe est essentiellement faux, à mon avis. Il en va de même quant à ces deux congés statutaires. Somme toute, il faut nous rappeler les liens qui nous unissent à l'Empire britannique. Nous devons songer à l'unité nationale et ne pas oublier les nouveaux Canadiens qui arrivent au pays. J'ai été, de fait, fort surpris que l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) présente ce projet de loi de nouveau cette année.

J'ai ici sur mon bureau un billet disant que les magasins de boissons alcooliques sont fermés trois jours par semaine. Que signifie cela?

M. Mott: Dites-le nous, Bill.

M. Wylie: Vous devriez le savoir, sans que j'aie à vous le dire. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on épuisera ce soir l'heure réservée à ce projet de loi, ou qu'on le rejettera s'il est mis aux voix.

M. MacDougall: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Si l'honorable député prend maintenant la parole il mettra fin au débat. L'honorable député de Vancouver-Burrard a-t-il l'autorisation de la Chambre de faire une déclaration? Dans ces conditions il ne mettra pas fin au débat.

M. Shaw: Se propose-t-il de répondre à certains des arguments invoqués?

M. MacDougall: Oui.

M. Shaw: Je m'y oppose donc.

M. MacDougall: La déclaration que je veux faire, du consentement unanime de la Chambre...

M. l'Orateur: Sans le consentement unanime de la Chambre, je ne saurais permettre à l'honorable député de formuler sa déclaration.

M. MacDougall: Je l'ai.

Une voix: Non!

M. l'Orateur: Je crains que ce ne soit pas le cas.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, les arguments qu'on a invoqués contre le projet de loi démontrent, à mon sens, que le moment est très mal choisi pour en aborder l'examen puisque même ceux qui sont en faveur de certains aspects du bill ne sont pas très sûrs d'appuyer la même chose.

Le représentant de Broadview (M. Hees), qui a prononcé un discours intéressant, a fait une proposition qu'il faudrait retenir, selon moi. Il a proposé que le projet de loi, s'il est mis en délibération, soit divisé en deux parties, l'une ayant trait à la fête de la reine Victoria et l'autre à la Fête du dominion. Même si, avec le parrain du bill, il est en faveur de changer la date de célébration du jour de Victoria, il ne partage pas l'avis de celui qui a présenté le projet de loi: l'un voudrait que la fête soit célébrée le premier lundi après le 23 mai, et l'autre, le dernier lundi avant le 24 mai.

Il appert donc qu'outre le partage d'opinions qui existe entre ceux qui veulent changer les dates et ceux qui ne veulent pas les changer,—j'appartiens à la dernière catégorie, —il n'y a pas accord entre ceux qui favorisent les changements. Pour cette raison au moins, je pense que nous ne devrions pas poursuivre l'examen du projet de loi. Mais la grande raison, c'est que je tombe d'accord avec ceux qui refusent de changer la date à cause de l'importance de la tradition selon laquelle notre fête nationale se célèbre le jour même de la fête du Dominion, c'est-à-dire le 1er juillet.

Pour cette raison et à cause de l'absence d'unanimité, je crois qu'il serait fort peu sage de poursuivre l'examen du projet de loi en ce moment, de fait en tout autre moment auquel je puisse songer.

(Sur la motion de M. Fulton, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur: Comme il est neuf heures, la Chambre reprendra la question à l'étude avant l'interruption de la séance pour le dîner.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion présentée par l'hon. M. Abbott et invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, je veux simplement compléter les détails que j'ai déjà donnés. Avant l'interruption de la séance pour le dîner, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) m'a demandé les noms des pays qui eussent pu être admis si la Première Commission avait approuvé la résolution qui les recommandait tous au Conseil de sécurité. J'ai ces noms sous les yeux. Je vois que c'est l'Albanie, la Mongolie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Finlande, l'Italie, le Portugal, l'Irlande, la Jordonie, l'Autriche, Ceylan et le Népal. On l'avait également priée d'étudier la demande de la Libye. A mon sens, ce groupe de pays n'aurait pas été moins favorable à notre point de vue que le groupe qui a fait l'objet de notre discussion en 1950.

J'ai dit, à six heures, que je désirais parler de la situation existant en extrême Orient et, surtout, d'en parler un peu plus longuement en raison de la remarque que le représentant de Peel (M. Graydon) a faite à propos des négociations visant à un armistice en Corée. Il y a une semaine, j'ai déclaré que, puisque ces négociations duraient depuis neuf mois, il serait peut-être opportun de songer à réunir encore une fois les représentants politique des pays participant à la guerre de Corée, afin de s'assurer s'il serait possible d'en arriver à un armistice de cette façon. J'ai fait cette proposition parce que j'estimais que nous étions dans une impasse et que nous devions faire quelque chose pour en sortir. Ma proposition était positive. Le représentant de Peel n'a-t-il pas dit, en effet, que nous ne devons pas prendre d'attitudes négatives à l'égard des affaires internationales. Puisque, somme toute, nous avons atteint le but que nous nous étions fixé tout d'abord et qui était, comme l'a dit le ministre cet après-midi, de repousser les agresseurs au delà du 38e parallèle, nous devrions négocier un armistice le plus tôt possible. car je crois que tous les pays sont las de l'impasse de Corée.

Je sais qu'il n'est pas sans danger d'étudier la situation d'extrême Orient, surtout si l'on estime que, dès le règlement de la guerre de Corée, un effort devrait être tenté en vue d'en arriver à un règlement général en extrême Orient. Pour avoir tenu de tels propos, des gens ont été qualifiés de "sympathisants communistes", de communistes et ainsi de suite, et chez nos voisins du Sud, j'ai le regret de le dire, ils ont failli être réduits au silence. Ces derniers temps, nous avons noté de quelle façon M. Owen Lattimore, par exemple, a été mis au pilori devant la commission sénatoriale. Il y a cinq ans, il prévenait son pays que Tchang-Kaï-chek était rejeté par les Chinois. De même que le général Marshall, il déclarait qu'on devait trouver des éléments démocratiques, en Chine, et les appuyer dans la formation d'un gouvernement ou, à défaut, travailler à l'établissement d'un gouvernement de coalition (comptant peut-être un certain nombre de représentants communistes) qui empêcherait le pays de tomber complètement au pouvoir des chefs communistes, en Chine.

Malheureusement, l'appui accordé au régime corrompu qui existe actuellement à Formose a jeté les Chinois dans les bras de l'Union soviétique, ce qui a mis le déséquilibre dans les affaires asiatiques,—comme le signalait, cet après-midi, le député de Peel, —et a compromis la possibilité, pour l'Inde démocratique, de montrer la voie aux populations asiatiques. Il était possible d'attirer l'ensemble des populations asiatiques dans notre camp après que l'autonomie eût été accordée à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan d'une manière digne d'hommes d'État, et à cause de la manière dont l'autonomie fut plus tard accordée à l'Indonésie. Je suis heureux de constater que le nouveau gouvernement anglais, que dirige M. Churchill, bien que ce dernier ait déjà dit qu'il ne voulait pas présider au démembrement de l'Empire britannique, suit la même ligne de conduite que son prédécesseur pour ce qui est de l'extrême Orient. De fait, les journaux d'hier renfermaient une nouvelle provenant de la Malaisie et selon laquelle le nouveau haut commissaire britannique, le général sir Gerald Templer, aurait demandé que la citoyenneté ordinaire soit accordée aux deux millions de Chinois et aux 600,000 Indiens qui habitent la Malaisie, ainsi que d'autres mesures tendant à donner plus d'autonomie à ce pays britannique. Il aurait ajouté que les mesures d'ordre militaire ne peuvent suffire à faire face à la situation critique.

C'est précisément ce que nous affirmons à la Chambre des communes depuis que s'est produite la difficulté avec l'Union soviétique. Si nous voulons contenir,—je n'aime pas ce mot,—le communisme, les moyens militaires ne suffiront pas. Le ministre a dit à plusieurs reprises que l'aide économique est une arme que nous devons employer. Ce que je reproche au ministre et au Gouvernement, c'est qu'on n'a pas accordé assez d'attention à l'article 2 du pacte Atlantique, au plan Colombo et au quatrième point de la déclaration de M. Truman au sujet de l'aide à accorder aux pays arriérés.

Il faudra, à mon sens, porter une plus grande attention à ce point si nous voulons gagner le monde à notre mode de vie démocratique. Les peuples de l'Asie sont décidés à rejeter la domination et l'exploitation séculaires exercées par leurs propres maîtres réactionnaires ou par les représentants de puissances impérialistes. Jamais l'aide militaire que nous accordons aux éléments réactionnaires d'Indochine ou d'ailleurs, en extrême Orient, ne pourra aider notre cause ni notre idéologie. Si nous ne prenons pas d'autres mesures que celles-là pour résoudre le problème auquel le monde fait face là-bas, nous ferons simplement ainsi le jeu de la Russie soviétique.

La crainte que nous inspirait l'impérialisme soviétique a poussé les puissances démocratiques à appuyer un régime réactionnaire comme celui de Syngman Rhee en Corée du Sud. La lutte que nous menons n'a pas pour but de ramener Syngman Rhee au pouvoir mais certains éléments parmi nous semblent croire que ce serait une façon de résoudre le problème de la Corée. Il y a aussi le problème que pose Tchang-Kaï-chek, et d'autres encore. Les peuples asiatiques sont décidés à se libérer de leurs chaînes et nous devrions étudier cet aspect du problème avec plus d'attention.

Le peuple chinois éprouve sans doute certaines désillusions au sujet de ses nouveaux maîtres communistes,—j'en suis persuadé,—mais nous ne pouvons certainement pas espérer qu'il favorise le retour de Tchang-Kaï-chek. De toute façon, nous ne devrions rien faire en ce sens. D'ailleurs, ce que le ministre a dit aujourd'hui ne donne pas à entendre que le Canada préconise le choix d'une telle solution au problème chinois.

Il me semble que, une fois le conflit coréen terminé, tous les pays occidentaux, y compris le Canada, devraient s'efforcer d'en venir à une entente propre à assurer la réalisation de deux objectifs, d'abord, celui de donner aux peuples asiatiques l'occasion de choisir eux-mêmes la forme de gouvernement qu'ils désirent, puisque nous ne saurions leur imposer nos vues à ce sujet.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Comment les Chinois pourront-ils former leur propre gouvernement?

M. Coldwell: De fait, ils ont déjà pris position.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Ont-ils pu choisir?

M. Coldwell: Ils ont chassé Tchang-Kaï-chek, bien qu'il ait eu pour des milliards de dollars d'équipement qui lui venaient des pays occidentaux, en particulier des États-Unis, et bien qu'à un certain moment ses effectifs militaires aient atteint huit millions d'hommes. Il n'en a pas moins été forcé de quitter la Chine continentale,—c'est le moins qu'on puisse dire,—et de chercher refuge dans l'île de Formose. Il est donc logique de supposer que, le gouvernement actuel de la Chine eût-il établi son autorité par la force des armes, la majorité des gens qui l'appuient n'en ont pas moins vaincu l'ancien régime.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Et que faites-vous de la Russie?

M. Coldwell: Mon honorable ami veut savoir quel a été le rôle de la Russie. Elle a probablement fourni des armes aux Chinois mais une large part de leur équipement leur est venue de nos pays. Ce matériel leur avait été remis par des Chinois de l'armée de Tchang-Kaï-chek qui voulaient renverser ce régime corrompu. En réalité, bon nombre d'armes portaient la marque de fabriques nord-américaines. Voilà la source de beaucoup de ces armes.

Je partage l'avis des gens qui croient que ni l'Union soviétique, ni les États-Unis ni aucune autre puissance ne pourront éventuellement avoir la haute main sur la Chine. La Chine n'a jamais été commandée par une puissance étrangère. Elle ne sera jamais sous la maîtrise d'une autre nation. Ce sont les Chinois eux-mêmes qui finiront par établir la forme de gouvernement à donner à la Chine. De toute façon, nous ne devons pas nous rendre complices de ceux qui veulent se servir de jeunes Canadiens, d'armes ou de nos ressources pour imposer encore une fois aux Chinois le régime de Tchang-Kaï-chek.

Voilà ce que je voulais établir; j'affirme que d'une manière générale il est exact que les peuples de l'Asie sont en mouvement, déterminés à accéder à l'autonomie.

Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu aborder encore plusieurs questions relatives aux affaires internationales. J'aurais voulu dire un mot au sujet du moyen Orient.

Des voix: Continuez.

M. Coldwell: Non. Il se présentera d'autres occasions. Je cherche toujours à ne pas dépasser le temps de parole accordé à tout député.

M. Solon E. Low (Peace-River): C'est toujours avec une certaine émotion, monsieur l'Orateur, que j'aborde le débat sur les affaires extérieures. Je me rends compte en effet de la facilité avec laquelle, dans la chaleur de la discussion, on peut tenir, sur la ligne de conduite que le Gouvernement veut suivre dans les rapports du Canada avec les autres nations, des propos que certains peuvent interpréter comme mettant en danger l'unité de la nation canadienne. C'est parce que je suis conscient de ma responsabilité à cet égard que j'aborde très souvent ce débat avec appréhension. Toutefois, j'en suis bien sûr, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) était sérieux et sincère lorsqu'il a exprimé le désir que chaque groupe d'opposition expose clairement son attitude. Je crois qu'il a droit de savoir exactement notre opinion. Il a droit également de s'attendre que nous n'employions pas le langage diplomatique. A tout événement, je ne puis utiliser ce langage, de sorte que je devrai parler aussi carrément que d'habitude.

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

Si grande que soit l'unité à l'égard des principes fondamentaux de notre politique extérieure, il faut reconnaître, monsieur l'Orateur, qu'il y a encore, dans le cadre de ces principes, ample matière à une discussion assez générale et à certaines critiques de détail. Le ministre ne s'attend pas de notre part à autre chose qu'à de la critique si nous estimons qu'il y a lieu de critiquer ou de formuler des propositions. J'ai toujours constaté qu'il était disposé à étudier, tout au moins, ces critiques. Si certains de mes propos semblent renfermer une critique, je puis assurer au ministre que mon dessein n'est pas de lui rendre la tâche plus difficile. Je le dis en toute sincérité. Je ne ferai rien de propos délibéré qui pût lui rendre plus difficile la tâche qui lui incombe dans le domaine international. Il représente le Canada. Il est notre porte-parole dans la plupart des rapports internationaux. Il lui est utile de savoir ce que pense la population canadienne. Or l'un des moyens de le savoir c'est d'écouter ce que nous avons à dire ici à la Chambre.

Cela posé, je dirai au ministre ce que nous pensons de certaines des questions qu'il a soulevées au cours du débat cet après-midi; je lui exposerai notre attitude relativement à la Corée et à l'extrême Orient, mettons, relativement à la Chine et à d'autres problèmes. Notre attitude n'a pas changé depuis le début. Nous appuyons les objectifs établis par les Nations Unies ainsi que nous les a exposés le ministre lui-même à diverses reprises, à propos de la Corée et de l'extrême Orient. J'ai ici un document qui émane de la cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je donnerai lecture d'une résolution qui figure à la page 2 du document et que l'Assemblée a adoptée le 7 octobre 1950 à une très grande majorité, je crois. Voici le passage qui nous intéresse.

Rappelant que les résolutions de l'Assemblée générale mentionnées plus haut ont pour objectif essentiel l'établissement d'un Gouvernement coréen unifié, indépendant et démocratique, (l'assemblée) recommande:

a) De prendre toutes les mesures appropriées pour assurer une situation stable dans l'ensemble de la Corée;

b) De prendre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, toutes les mesures de caractère organique, en procédant notamment à des élections, en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié indépendant et démocratique de l'État souverain de Corée;

c) D'inviter tous les éléments et tous les organes représentatifs de la population de la Corée du Sud et du Nord à collaborer avec les organes des Nations Unies au rétablissement de la paix, à l'organisation d'élections et à l'établissement d'un gouvernement unifié;

Dans un discours prononcé le 27 septembre 1950 pendant la session plénière de l'Assemblée des Nations Unies, le ministre lui-même a déclaré ce qui suit (je cite la page 2 du Livre blanc qui contient les documents relatifs à la crise de Corée):

> En premier lieu, nous estimons que l'objectif général des Nations Unies en Corée devrait être de réaliser les vœux qu'on a formulés si souvent aux Assemblées précédentes: une Corée unifiée, une Corée libre, une Corée que les Coréens eux-mêmes pourront gouverner sans intervention extérieure. Cela devrait être l'œuvre des Nations Unies et non pas de quelques-uns seulement des membres des Nations Unies.

A notre avis, ces objectifs ont été définis en termes nets et sans équivoque. Mais, cet après-midi, le ministre a laissé entendre que le but poursuivi aujourd'hui ne serait que la défaite de l'agresseur. C'est pourquoi je demande ceci: avons-nous trahi notre dessein primitif, renonçons-nous à établir un gouvernement coréen libre, uni, indépendant et démocratique? Je suis convaincu que les députés sont capables de distinguer la défaite de l'agresseur en Corée (qui a fait l'objet du discours ministériel de cet après-midi) de la réalisation des objectifs définis par l'Assemblée des Nations Unies et par le ministre lui-même, avant la séance plénière du 27 septembre 1950.

Si nous avons reculé; si l'Organisation des Nations Unies va simplement se contenter de stabiliser la situation en acceptant une ligne de séparation, mettons le 38e parallèle, est-ce qu'on atteindra ainsi le but fixé par les Nations Unies? Et les pourparlers d'armistice? Si les négociations qui se poursuivent en ce moment échouaient, comment pourrions-nous espérer atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée sans que les armées des Nations Unies s'avancent jusqu'au fleuve Yalou et y renforcissent leurs positions? Jusqu'où les Nations Unies doivent-elles aller? Devront-elles aller, mettons, jusqu'à bombarder et détruire les bases aériennes et les dépôts de Mandchourie afin de consolider leurs positions sur le fleuve Yalou?

Je sais que la seule mention de ces choses soulève une véritable hystérie chez certaines gens. On nous avertit que si on prend l'initiative de bombarder les bases situées au delà du fleuve Yalou, cela nous entraînera inévitablement dans une guerre totale avec la Chine. Voici quelque chose que j'ai toujours eu bien de la peine à comprendre depuis le tout début. Nous savions tous qu'en intervenant en Corée nous risquions, dès le début, d'entrer en conflit avec la Chine. Pourquoi cela ne nous a-t-il pas arrêté à ce moment-là, si nous ne voulions pas courir le risque que nous imposaient les obligations contractées par nous aux termes de la Charte des Nations Unies et de la résolution de l'Assemblée? Voilà une question qui exige une réponse.

Maintenant, précisons notre point de vue. Nous sommes d'avis que les Nations Unies ne doivent rien négliger pour atteindre l'objectif indiqué dans la résolution adoptée par l'Assemblée au mois d'octobre 1950. Quant aux moyens que l'ONU se propose d'employer à cette fin, nous lui laisserons, à elle et à ses commandants militaires, le soin de les choisir. A notre avis, le programme qui consiste à prolonger indéfiniment une guerre limitée ne nous permettra jamais d'atteindre le résultat recherché.

Je veux m'arrêter un instant à la question de la reconnaissance du régime de Pékin. Je suis d'avis que les pays d'Occident, dans leurs rapports avec la Chine au cours de la seconde Grande Guerre et plus particulièrement après, se sont rendu coupables de terribles impairs. Les conseillers des grands chefs des plus importantes nations du globe eussent-ils fait preuve, en cette affaire, du moindre sens commun, eût-on sincèrement recherché ce résultat, la Chine ne serait pas, en ce moment, aux mains des Rouges. Mais elle l'est. On ne saurait permettre au régime de Pékin,—et je partage tout à fait ici l'avis du ministre,—d'entrer à l'ONU l'arme au poing. Voilà les mots qu'il a employés.

M. Coldwell: Personne ne voudrait cela.

M. Low: Non. De fait, il ne faudrait pas non plus que le régime de Pékin fût autorisé à se faire reconnaître par les autres pays de par la force des armes. Mais précisons bien que, lorsque nous adoptons cette attitude, ce sont les chefs communistes et leur façon d'agir agressive et inhumaine que nous réprouvons et détestons, et non pas le peuple chinois. Il ne faut pas fermer la porte entre l'Occident et les populations chinoises honnêtes, amies de la liberté et violemment nationalistes. De fait, les nations de l'Occident devraient s'efforcer de faire comprendre à ces gens notre désir sincère de les aider, si nous le pouvons, à se libérer de la dictature tyrannique sous la férule de laquelle ils sont tombés, et de relever le niveau de vie des Chinois. Ce sont des choses que nous devons leur faire comprendre.

Je passe maintenant à Formose. Nous nous opposerions violemment à ce que Tchang-Kaï-chek et son armée retournent maintenant sur le continent. Nous estimons que les Nations Unies doivent défendre Formose et l'empêcher de tomber aux mains des communistes. Chose certaine, nous ne devons pas remettre l'Île au régime de Pékin. Le sort de Formose, après le retour d'une paix conclue à la suite

des pourparlers voulus, est une autre affaire, mais voilà notre point de vue. Bien des gens, monsieur l'Orateur, pensent que, dès l'ouverture des hostilités en Corée, il aurait mieux valu pour les pays d'Occident d'établir une ligne quelque part entre les îles formant l'archipel japonais, et Formose et le continent, au lieu d'intervenir en Corée. Ces gens ont peut-être raison à certains égards, puisque dans ce cas-là il ne se serait agi que d'opérations navales. Bien sûr, il est trop tard pour en parler maintenant. Si une erreur a été commise, c'est chose faite; il faut essayer de la corriger d'une façon ou de l'autre.

A propos de la réunion de Lisbonne, monsieur l'Orateur, je suis content d'avoir attendu pour me renseigner davantage sur la dépêche de journal, sur sa teneur, avant de faire des observations. Je ne me suis jamais attiré d'ennuis en écoutant, mais j'ai vu beaucoup de gens s'en attirer en parlant. Je crois que le ministre a eu une aventure qui pourrait lui être profitable et, à l'avenir, j'imagine que les fonctionnaires des relations extérieures se montreront plus prudents sur la manière de publier les déclarations. Pour revenir à l'OTAN, je parle uniquement pour l'instant des objectifs militaires. Nous appuyons les objectifs militaires, que le ministre a précisés un peu plus cet après-midi; mais nous nous opposons énergiquement à ce qui ne paraît être, dans des milieux beaucoup trop nombreux, qu'un effort hésitant en vue de se préparer à défendre avec succès les nations libres de l'Atlantique contre un agresseur ou un groupe d'agresseurs. Nombreux sont ceux qui se comportent ainsi. J'ai mis la main sur les deux derniers numéros de l'*U.S. News and World Report*. J'ignore combien de millions de personnes cette publication atteint, mais je sais qu'une foule de gens la lisent et seront influencés par de telles observations. Qu'on veuille bien écouter ce que je relève à la page 8 du numéro du 21 mars:

> L'armement va devenir de plus en plus un moyen d'amorçage (pump-priming)...

De temps en temps il faut injecter quelque chose dans le circuit économique, aussi fait-on appel à la vieille pompe de l'armement.

M. Pouliot: Comment épelez-vous ce mot?

M. Low: "Pump-priming"?

M. Pouliot: Ah oui! "pump-priming". Avec un trait d'union?

M. Low: C'est cela avec un trait d'union. L'article poursuit:

[M. Low.]

> Les fonds servant à l'armement sont parfois accordés, parfois supprimés; ils sont destinés à une fin ou à une autre selon la direction que prend la girouette économique. L'armement, tel qu'il est conçu par ceux qui en ont la responsabilité, pourra devenir dans l'avenir un grand moyen de stabilisation.

Cela revient-il à dire qu'il nous faut amorcer indéfiniment la pompe et ne pas chercher à aboutir à une conclusion à l'égard des combats en cours? Le but est-il de laisser ces combats se prolonger comme facteur de stabilisation? S'agit-il d'une guerre limitée pour une période de temps limitée?

Puis on lit dans l'article:

> La course aux armements a quelque chose de factice. Au lieu de travailler en vitesse à obtenir les armes qui nous assureront la victoire, on laisse les choses aller leur petit train-train, en utilisant l'argent du réarmement à maintenir la stabilité dans les affaires. Les effets économiques du réarmement et les occasions qu'il offre sur le plan économique retiennent, plus que ses effets militaires, l'attention des directeurs de la planification. Ils se disent que l'argent du réarmement leur rapporte une occasion exceptionnelle.

Telle est l'opinion au sein même des États-Unis, pays qui est censé conduire tous les autres. Nous sommes censés suivre ce pays. L'article ajoute:

> Quant à la guerre, elle continuera, c'est évident, à mijoter.
> Les opérations militaires, en Corée, se poursuivront au ralenti. Une guerre sur une plus grande échelle ne fait pas partie du programme. Le blocus, pour la Chine, semble exclu pour l'instant, de même que le bombardement de la Chine.

Et ainsi de suite. Qui nous blâmera de conclure, en face de tels faits, que la hâte qu'on a mise à s'engager en Corée, en juin 1950, tenait peut-être à ce que, pour nombre de directeurs de la planification, la crise économique se dessinait? L'amorce de la pompe s'imposait.

Je passe maintenant à la page 45 du numéro du 14 mars. Je donne lecture de cet article parce que l'idée d'une guerre qui mijote, comme je viens de le dire, y est exposée.

> Quelle étrange course aux armements, que celle que se livrent la Russie et l'Occident. A certains indices, on dirait qu'un seul des deux camps participe vraiment à la course.
> Quand l'invasion de la Corée a donné le signal du départ, il y a une vingtaine de mois...
> Au début, la Russie avait les troupes, les chars de combat, les avions pour balayer l'Europe et pousser loin en Asie. Elle a aujourd'hui beaucoup plus de chars de combat, d'avions et, en outre, la bombe atomique.
> Au début, bien loin de pouvoir empêcher les Soviets de balayer l'Europe ou le moyen Orient, l'Ouest n'avait même pas les moyens voulus pour enrayer l'invasion de la Corée ni de l'Indo-Chine.
> Aujourd'hui, après vingt mois de course aux armements, l'Ouest peut tenir en Corée, mais il ne peut gagner, et il lui manque encore les forces réelles nécessaires pour refouler une invasion soviétique de l'Europe.

Pendant que l'Ouest est engagé dans la course... la Grande-Bretagne, fatiguée au premier tour, et réduisant sa vitesse du tiers, met quatre ans à réaliser un programme de trois ans. La France, clopinant lamentablement, trébuche au premier tour. L'Allemagne occidentale, sur laquelle on compte beaucoup, n'est pas encore engagée dans la course. Les États-Unis, qui devancent les autres de loin par les dollars, semblent parler plus vite qu'ils ne courent. Les États-Unis sont aussi en retard.

Monsieur l'Orateur, ces paroles ne sont pas de moi. Elles sont tirées d'une critique publiée par une grande revue américaine. Peut-on alors s'étonner si quelqu'un commence à s'inquiéter de la sincérité des pays qui sont censés faire de leur mieux pour édifier des moyens de défense, une armée unifiée en Europe occidentale?

Je crains que les pays occidentaux n'aient pas pris et ne prennent pas avantage du répit que la Providence leur accorde pour se préparer à faire face aux dangers qui s'annoncent depuis longtemps. J'ignore si nous pourrons jamais rattraper ce temps perdu, mais, à en juger d'après notre allure, nous avons perdu du temps fort précieux. Le véritable danger, à mon sens, c'est que ce temps s'écoule avant que nous soyons prêts. Si nous voulons prendre des mesures collectives,—et nous voulons que soient prises des mesures collectives de l'ampleur nécessaire pour assurer la sécurité de ces pays, y compris le Canada,—il va falloir que nous mettions de côté nos incertitudes et notre manque de confiance et que nous consacrions toutes nos énergies aux préparatifs. Cet avertissement vaut aussi pour les grandes nations, plus particulièrement les États-Unis et le Canada, mais, monsieur l'Orateur, même si nous appuyons et préconisons une forte défense,—aussi forte qu'elle doit l'être pour repousser tout agresseur ou tout groupe d'agresseurs,—nous voulons quand même conseiller la prudence. Il nous faudra tout faire en notre pouvoir pour empêcher que notre économie subisse sans protection le terrible contre-coup des efforts que nous exigeons d'elle, notre effort de défense notamment. Il en est de même je suppose de tous les pays du monde, particulièrement de ceux qui font partie de l'OTAN. Il faudra nous assurer que nous ne détruisons pas l'initiative productrice,—j'entends par là l'initiative qui porte à produire le plus possible,—dans notre propre pays par l'imposition d'impôts vraiment trop lourds. Rien n'oblige à prélever de tels impôts, car on peut trouver l'argent autrement. Il faut pousser le pays à produire le plus possible en recourant à toute méthode acceptable. Voilà le domaine dans lequel le Gouvernement prête à de graves critiques. Il n'offre pas l'encouragement dont on a besoin pour produire davantage, particulièrement en ce qui a trait aux aliments, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le communisme.

Mes collègues de Lethbridge (M. Blackmore) et d'Acadia (M. Quelch) ont déjà, au cours de la présente session, consigné au hansard des thèses solides au sujet des vues qu'ils entretiennent, comme nous d'ailleurs, sur l'importance des aliments pour gagner le conflit dans lequel nous sommes engagés. Un examen des éléments concrets de la situation révèle que les cultivateurs du pays sont prêts à entreprendre la réalisation d'un programme de production agricole abondante, ce qui sera possible si nous persuadons les cultivateurs qu'ils pourront écouler leurs produits.

M. Blackmore: A un prix équitable.

M. Low: Oui, à un prix qui est, pour eux, équitable. Mais les cultivateurs, qui voient les choses d'un œil pratique, se demandent à quoi servira cet effort si les débouchés font défaut. Tous ceux qui connaissent la situation conviendront, je crois, que nous pouvons accroître sensiblement notre production de denrées alimentaires et établir une organisation capable de les mettre entre les mains de ceux qui, au Canada et ailleurs, en ont besoin.

Mon collègue, le député d'Acadia, a insisté l'autre soir, à la Chambre, sur trois mesures qu'à son avis il nous faudrait prendre. Qu'on me permettre d'y revenir brièvement. Il me semble que nous ne devrions jamais perdre de vue ces objectifs, pendant que tout notre effort de défense tend à mettre sur pied une force capable de résister à l'agression.

Voici le premier point du député d'Acadia. Il a déclaré que nous pouvions trouver ici même, au Canada, un marché facile pour une bonne partie de notre excédent agricole si nous faisons en sorte que chaque Canadien soit en mesure de consommer une juste part de notre production, autrement dit, si nous assurons à tous un niveau de vie convenable. Comme il l'a signalé, des milliers de nos gens ont un revenu insuffisant à cause de la cherté actuelle de la vie. C'est le cas, notamment, de ceux qui doivent subsister à même un faible revenu fixe, et ils sont légion. Nous avon au pays même un marché presque illimité pour la plupart de nos produits agricoles.

Voici le deuxième point qu'il a soulevé. Puisque nous ne pouvons ni vendre nos propres produits au Canada ni les échanger contre les denrées d'autres pays, nous devons être prêts à écouler nos excédents dans d'autres pays en échange de leurs devises et ne pas chicaner sur la convertibilité que

le ministre des Finances (M. Abbott) a essayé de faire avaler aux membres de la conférence qui s'est tenue à Londres il y a quelque temps. En exigeant la convertibilité en toute transaction, il a obligé la Grande-Bretagne à réduire ses exportations du tiers. Ce n'est pas de cette façon qu'on fait des affaires. Nous devrions être disposés à accepter les devises étrangères. Certains peuvent se demander quel avantage nous en tirerons. Je leur répondrai qu'elles ne nous seraient peut-être d'aucun avantage immédiat. Le troisième point soulevé par l'honorable député d'Acadia a un caractère pratique. Nous devrions être prêts à placer toutes les devises étrangères que nous ne pourrions échanger contre des denrées importées pour notre consommation, dans des pays comme la Grande-Bretagne ou d'autres qui achètent chez nous, afin de leur permettre d'accroître leur production pour les mettre éventuellement en mesure de payer leurs importations en exportations; ce qui tournerait à notre avantage.

Il y a bien des moyens d'établir de nouveaux débouchés pour nos produits agricoles de façon à favoriser une production maximum. Nous pourrons compter par la suite sur le plan de Colombo et sur d'autres programmes d'aide économique pour écouler une partie de la production alimentaire que nous pouvons et voulons réaliser. On a beaucoup parlé du plan de Colombo et de notre apport sous le régime de ce plan. L'an dernier, nous avons versé environ 25 millions de dollars au titre de l'assistance technique ou du plan de Colombo. J'ignore encore au juste comment cet argent a été dépensé. J'ignore au juste combien les autres pays ont versé. Je n'ai pas pu me procurer jusqu'ici tous les renseignements voulus à ce propos. Ils existent peut-être. J'ai toutefois une chose à dire. Nous avons approuvé cet apport de 25 millions sous le régime du plan de Colombo. Mais, à notre avis, ce n'était qu'une goutte d'eau dans la mer, eu égard aux besoins des populations du monde. Les populations affamées offrent une terre des plus fertiles au germe du communisme.

Il y a une chose que je voudrais mentionner à propos de notre programme d'assistance, aux termes du plan de Colombo.

M. Pouliot: Avant que mon honorable ami commence, puis-je lui poser une question?

M. Low: Mais oui, parfaitement.

M. Pouliot: Pour ce qui est du paiement en devise étrangère des marchandises canadiennes, serait-il prêt à recommander que l'on accepte des pesetas espagnoles en paiement de marchandises canadiennes, et ajouterait-il l'Espagne à la liste qu'ont lue les orateurs précédents des pays qu'il y aurait lieu d'admettre à l'OTAN?

M. Low: Je suis certainement d'avis que nous devrions nous préparer à amplifier nos échanges avec l'Espagne sur la même base qu'avec tous les autres pays qui désirent commercer avec nous; cela signifierait que nous accepterions leur devise s'ils n'en avaient pas d'autre à nous offrir le moment venu de solder leur compte. Si l'acceptation de cette devise permettait d'accroître la production à l'intérieur de l'Espagne de façon qu'elle puisse payer nos marchandises dans un avenir prochain, nous devrions accepter sa devise.

M. Pouliot: Exactement.

M. Low: Oui, je suis d'accord; mais, en ce qui concerne l'admission de l'Espagne aux Nations Unies, je ne puis comprendre les gens qui combattent l'entrée de l'Espagne en tant que membre des Nations Unies, mais qui sont tout disposés à y accepter la Russie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et ces autres pays-là.

M. Pouliot: Très bien.

M. Low: C'est quelque chose que je ne puis comprendre. Si je devais m'opposer à l'admission d'un pays au sein des Nations Unies, je m'y opposerais par principe et non par préjugé.

M. Pouliot: Vous n'avez aucun préjugé.

M. Low: J'espère ne pas en avoir à cet égard et réussir à me libérer de tout préjugé.

M. Pouliot: Vous venez justement de démontrer que vous n'en avez aucun.

M. Low: J'ai dit qu'en ce qui concerne l'OTAN il faut considérer non seulement le programme militaire mais aussi le programme non militaire. Quant aux membres de notre groupe, ils appuient tout programme pratique à des fins non militaires en vue d'une collaboration plus étroite entre les nations qui forment l'OTAN ou toute autre organisation, de manière à donner à manger aux affamés et à les aider à sortir du bourbier du découragement dans lequel les circonstances les ont plongés.

Il est un autre aspect du plan Colombo que je veux mentionner. J'ai ici une brochure, publiée par la Fondation Carnegie pour la paix internationale, sur la conciliation entre les nations. Je cite de la page 3 une courte déclaration formulée par M. Trygve Lie, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Elle figure dans un article rédigé par

M. Arnold G. Huth qui semble passablement au courant de cet aspect particulier du plan Colombo. Voici ce que déclare M. Trygve Lie:

A mon avis, le succès durable du programme d'assistance technique dépendra, dans une large mesure, de la confiance et de l'appui qu'il peut mériter sur le plan de la collectivité locale et sur l'action locale qu'il pourra susciter.

Ce qui est sans doute exact, mais M. Huth, lui, affirme:

La confiance qu'on pourra avoir au programme d'assistance technique et l'appui que pourra lui accorder la population tiendront, dans une large mesure, à la compréhension et à l'approbation qui pourront l'entourer et, par conséquent, à l'utilisation qu'on pourra faire des moyens de communication et d'information. C'est ainsi que les propos tenus par le Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture de la conférence générale de l'UNESCO à Paris, en juin 1951, soulignent l'importance des communications du point de vue du progrès économique.

De plus en plus, il apparaît que le plus grave obstacle à la réalisation du programme d'assistance technique n'est peut-être pas tant le défaut de crédits et de matériel, que le manque d'intérêt et d'appui de la part d'une opinion publique souvent indifférente, ignorante ou hostile. Comment pourra-t-on résoudre ce problème tant que manqueront les moyens de communications indispensables à l'information et à l'adhésion de l'opinion publique, notamment dans les régions où on en a le plus besoin?

M. Huth fait ensuite une comparaison entre les moyens de communication dans les régions peu évoluées du monde et les régions très prospères comme les États-Unis. J'ai été étonné en lisant ceci:

Alors que les États-Unis ont 40,709,389 téléphones, l'Inde, dont la population est presque le double, n'en a que 128,911. L'Indonésie, avec 78 millions d'habitants, n'a que 35,750 téléphones, tandis que le Pakistan, avec soixante-quinze millions, n'en a que 17,445.

L'hon. M. Pearson: Ils sont probablement plus heureux.

M. Low: Oui; je conçois que le ministre ait souvent la tentation d'arracher le sien du mur et de le lancer au panier. Cela m'arrive souvent à moi aussi. Mais je pense qu'après mûre réflexion, il ne voudrait pas s'en défaire. Je vois d'ici combien plus fatigué il serait s'il lui fallait aller partout où sa voix peut se rendre en deux ou trois minutes. Cela indique cependant, monsieur l'Orateur, la grande différence qu'il y a entre les États-Unis et beaucoup de ces pays peu évolués, quand il s'agit de chercher à apprendre aux gens à écarter tous les préjugés et toute l'opposition qu'ils peuvent avoir à l'égard de l'aide venant d'autres pays, surtout lorsque nous nous efforçons, en vertu du programme d'assistance technique, de pénétrer dans ces régions peu évoluées pour leur aider à s'aider eux-mêmes. Si nous nous heurtons à de l'opposition, il nous faut compter sur les moyens de communication pour éduquer les gens, et c'est une des mesures que nous n'avons pas prises. Malheureusement, nous ne nous sommes pas occupé tout d'abord des choses essentielles; c'est peut-être une des raisons pour lesquelles ces programmes d'assistance technique ont été si lents à s'implanter.

Voici une autre comparaison, monsieur l'Orateur:

Les États-Unis ont 1,773 quotidiens d'une circulation globale de 54,017,938 exemplaires; l'Arabie séoudite n'a pas un seul quotidien.

Lorsque le ministre publie son communiqué à Lisbonne, il n'y a aucun journal en Arabie séoudite qui puisse le publier. Peut-être souhaiterait-il qu'il n'y en eût qu'un au Canada. Je continue:

Les États-Unis ont 19,796 cinémas pouvant loger 12,384,150 spectateurs, à rapprocher de 4 cinémas pouvant loger 2,500 personnes en Afghanistan. Les États-Unis ont 2,890 postes émetteurs de radio et 108 stations émettrices de télévision; dans beaucoup de pays, il n'y a qu'un ou deux postes émetteurs de radio.

Tel est le contraste. M. Huth résume de cette façon:

Alors que les problèmes de transport ont fait l'objet d'une grande attention au cours des dernières années et qu'on a fait des efforts croissants en vue de leur expansion et de leur amélioration, on a presque entièrement négligé les problèmes de communications—communications destinées aux masses en particulier—dans les plans et les programmes visant au développement économique et à l'aide technique. Il est vrai que certains pays ont réclamé des spécialistes en moyens audio-visuels et que les projets visant à une instruction de base comportent des dispositions relatives à l'emploi des moyens d'information des masses. Mais la question de l'implantation de ces moyens dans les régions peu évoluées, et plus particulièrement le problème de l'information du public grâce à ces moyens, n'ont presque pas été touchés.

Si nous avons vraiment l'intention de réaliser le plan de Colombo, il nous faudra commencer par le début et procéder à l'amélioration des communications afin que nous puissions atteindre les masses auxquelles nous avons l'intention de faire du bien, et alors nous viendrons à bout de cette opposition et peut-être que le plan de Colombo pourra être amplifié. Mais le Canada est en mesure de faire plus qu'il n'a fait. Le ministre nous dira peut-être que si nous n'avons pas fait plus l'an passé, c'est justement parce qu'il n'était pas possible de dépenser les sommes plus vite dans ces circonstances.

C'est un point à ne pas perdre de vue, si jamais nous sommes tentés de critiquer le ministre. Mais il est une chose certaine. C'est que, grâce à de meilleures méthodes d'échanges, à de plus judicieuses dispositions en matière de commerce, nous devons aussi assurer une aide au moyen de programmes comme le plan de Colombo, si nous tenons

vraiment à aider les pays peu évolués et à relever leur niveau de vie. Et le Canada est en mesure de leur apporter une aide précieuse.

Il ne me reste qu'une observation à formuler. Je résume en une ou deux phrases notre prise de position. Nous appuyons tout effort judicieux et pratique que peut tenter l'OTAN en vue d'édifier des défenses suffisantes en Europe occidentale. Mais nous soutenons que les populations des divers États membres de l'OTAN ont le droit d'être pleinement renseignées, dans la mesure où le permet la sécurité générale, sur toutes les décisions du Conseil, sur toutes les initiatives de l'OTAN.

Monsieur l'Orateur, j'ignore de combien de temps je dispose encore, mais je n'ai qu'une dernière considération à mettre en relief.

M. l'Orateur suppléant: Le député a dépassé le temps mis à sa disposition.

M. Low: Très bien, je n'en dirai pas davantage. Il se présentera d'autres occasions.

M. l'Orateur suppléant: Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Low: Je ne veux certes pas accaparer le temps des députés. Cependant, il est un sujet que je tiens à exposer brièvement parce que je crois qu'il revêt une grande importance et qu'il n'a pas encore été mentionné, ni cet après-midi ni ce soir, au cours du présent débat.

Je ne suis pas de ceux qui croient qu'une troisième grande guerre est inévitable ou qu'elle constitue le seul moyen de diviser ou de détruire le communisme. Je ne suis certes pas de ceux-là. De fait, je suis convaincu qu'un conflit mondial serait le moyen propre à répandre le virus du communisme dans les parties du monde qui n'en sont pas encore gravement atteintes.

Qu'est-ce que l'histoire nous enseigne? Eh bien, la première Grande Guerre a entièrement établi le communisme comme mouvement mondial et lui a donné une mère-patrie, la Russie. La seconde Grande Guerre a fourni l'occasion et le moyen de répandre l'influence communiste dans toutes les parties du monde et de déployer les desseins impérialistes des chefs communistes de la Russie. Ces mêmes chefs ont maintenant atteint, du moins en partie, leur premier objectif, soit l'union de tout le prolétariat de l'Allemagne industrielle, de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie avec celui de la Russie, afin, bien entendu, de créer une puissante masse industrielle et agricole s'étendant de Vladivostok, à l'Est, jusqu'au Rhin à l'Ouest et du golfe de Finlande, au Nord, jusqu'au Danube, au Sud.

Tel était le rêve: créer un terrible périmètre de défense autour de peuples capables de se suffire à eux-mêmes afin de pouvoir contenir les pays capitalistes de l'Ouest. Le but ultime est maintenant la dictature soviétique sur le monde entier. Les communistes espèrent que ce serait là le résultat d'une troisième grande guerre, si elle éclatait. Il semble que l'objectif de la Russie, des chefs communistes russes,—et ici je fais une distinction entre les chefs communistes russes et la population de la Russie, parce qu'il faudrait en effet que l'on sache que nous ne combattons pas le peuple russe mais bien les dirigeants bolchévistes et leur programme d'expansion impérialiste,—il semble, dis-je, que le but des dirigeants communistes est de déclencher un conflit au moment et dans les circonstances qui leur conviendront.

Les satellites de la Russie, un peu partout dans le monde, agissent de façon à nous talonner, à nous aiguillonner, mais le but des dirigeants russes est de profiter de la faiblesse du monde occidental, de la famine et du mécontentement qui sévissent dans les pays du Sud-Est de l'Asie et de l'expansion généralisée de l'influence communiste.

Dans un message au Congrès, le président des États-Unis, parlant de ce qu'on a appelé par la suite le programme de sécurité mutuelle, a dit qu'il n'y avait qu'une alternative, la guerre préméditée et délibérée, ou le repli des États-Unis dans l'hémisphère occidental.

Je ne voudrais pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fût de cet avis. Pour cette raison, les membres de notre groupe ont maintes fois prévenu le Gouvernement qu'il ne devait pas trop se guider sur l'attitude américaine. Il y a d'autres solutions qu'une guerre préméditée et délibérée, d'une part, ou qu'un complet isolement des États-Unis, au sein de l'hémisphère occidental.

Je dis qu'il y a d'autres solutions. Évidemment, le président Truman n'entrevoit pas de troisième moyen par lequel nous pourrions, par des efforts réels et sincères, abattre le communisme et établir dans le monde une paix durable. Ce troisième moyen, celui des négociations et de l'effort psychologique le plus soigneux en vue d'influer sur les millions de gens qui, derrière le rideau de fer, sont encore résolus à regagner leur liberté, afin qu'ils sachent que nous faisons cause commune avec eux et que nous voulons aider à leur libération, ce troisième moyen dis-je, qui nous permettrait d'accomplir beaucoup, c'est celui de l'aide économique et technique.

Nous n'en avons pas encore exploré les possibilités. C'est à ce domaine qu'il nous faudrait maintenant nous intéresser le plus. Sinon, je crains que nous ne soyons entraînés dans une guerre préméditée ou que, au contraire, nous ne soyons désertés par un voisin isolationniste. Nous serions alors en mauvaise posture.

Je pense que le ministre et le Gouvernement devraient se sentir appuyés par tous les Canadiens chaque fois qu'ils prennent, dans le cadre de ce troisième domaine, une décision destinée à écarter de nous la guerre tout en veillant à ce que les agresseurs ne menacent aucun des peuples de l'OTAN.

Je termine sur une proposition. Je me suis souvent demandé pourquoi nous avions mis au rancart la charte de l'Atlantique. Qu'est-il arrivé? Nous n'en entendons plus jamais parler. Laissez-moi dire que nous avons pris l'habitude de lutter bien plus énergiquement contre quelque chose que pour quelque chose. Cette attitude est dangereuse.

Pourquoi les pays occidentaux n'adopteraient-ils pas une charte de la liberté,—qu'on l'appelle la charte de l'Atlantique ou qu'on lui donne tout autre nom,—une nouvelle charte exposant en détail les fins qu'elle se propose. Que tous les États membres de l'OTAN donnent une preuve de leur bonne foi en appliquant cette charte à l'intérieur de leurs frontières. A mon avis, une seule bonne preuve vaut un million de déclarations. Que nos peuples jouissent de la sorte de démocratie à laquelle ils peuvent croire et pour laquelle ils sont prêts à lutter aussi énergiquement que les communistes sont disposés à travailler et à lutter pour le communisme. Qu'on agisse ainsi et nous n'aurons pas à nous inquiéter beaucoup plus longtemps de la diffusion du communisme.

M. F. H. Larson (Kindersley): De quelque côté qu'on tourne aujourd'hui les yeux, monsieur l'Orateur, on peut voir une guerre qui se poursuit, une guerre sur le point d'éclater, ou un autre genre de perturbation. J'estime que le Gouvernement a parfaitement raison de concentrer ses efforts sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Si nous voulons éviter le malheur, notre sort étant si intimement lié à celui de la métropole et des nations de l'Europe occidentale, il nous est absolument essentiel d'être forts dans ce domaine en particulier.

Certaines de ces nations nous sont unies, à moi et à beaucoup d'autres membres de la Chambre, par des liens personnels. Nous avons envoyé combattre à deux guerres en Europe bon nombre d'amis et de connaissances qui ne sont pas revenus. Plusieurs d'entre nous ont vu le combat de près et ne voudraient pas entrer dans une nouvelle guerre. Pour ma part, je porte plus qu'un intérêt abstrait à ces questions. Ayant eu l'honneur de représenter le Canada à l'Assemblée des Nations Unies, j'ai été témoin des efforts tentés en vue de rendre la guerre impossible. Après une longue période d'organisation, les Nations Unies peuvent contribuer beaucoup à faire du monde une réelle communauté. Il n'en reste pas moins bien des raisons pour lesquelles les peuples d'Amérique et l'Europe occidentale doivent s'unir en un groupe du genre de celui qui adhère au Traité de l'Atlantique-Nord. Ils en ont parfaitement le droit, moralement et juridiquement, en dépit de ce que certains membres des Nations Unies ont dit contre l'OTAN.

Tout genre de fédération se divise en états, en provinces ou entre d'autres genres de groupements. Aux Nations Unies, on trouve le groupe du moyen Orient, le groupe de l'Amérique latine, le groupe soviétique et les autres. J'estime que nous exercerons une influence beaucoup plus profonde aux Nations Unies si nous formons un groupe puissant de l'Atlantique-Nord.

Pour ce qui est de nos propres affaires au pays, nous aimerions bien avoir cet avantage d'être libres de ces obligations internationales. Tout le monde, je crois, est de cet avis. Nous aimerions être libres de mettre en valeur notre propre pays. Grâce aux connaissances techniques que nous avons aujourd'hui, nous pouvons produire en abondance tout ce que la population du pays peut vouloir ainsi qu'une foule de choses pour d'autres pays. Nos ressources naturelles ne le cèdent en rien à celles des autres pays. Notre peuple est industrieux. Je ne crois pas qu'en aucun autre pays au monde la production soit plus élevée par rapport au nombre d'hommes-journées. Grâce à notre régime bancaire où existe notre banque centrale, il est pour ainsi dire impossible que se posent de nouveau les difficultés d'ordre économique auxquelles nous avons dû faire face durant les années trente.

Nation jeune, il faut que nous soyons libres de mettre en valeur les ressources qui nous appellent à un brillant avenir. Les États-Unis ont pu librement mettre leurs ressources en valeur durant l'époque de leur croissance parce que la Grande-Bretagne et d'autres pays s'occupaient du fardeau des affaires internationales. Je ne vois pas pourquoi nous ne jouirions pas de la même liberté. Nous devrions mettre à exécution le programme de travaux publics que nous réservons pour

plus tard. Nous devrions être en mesure de réaliser des entreprises qui nous assureraient des revenus, l'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud, par exemple. Nous devrions être en mesure de réaliser toutes ces choses le plus rapidement possible.

On a accusé le Gouvernement de prendre des décisions fondées sur des motifs d'ordre politique. Quelles décisions seraient mieux fondées que celles de diminuer radicalement les impôts, d'exécuter tous les travaux publics nécessaires, d'établir tous les services publics que nous estimons utiles et de réaliser, enfin, bien d'autres projets. Nous pourrions tirer tout le parti possible de nos abondantes ressources. Le Gouvernement, de cette manière, se constituerait de véritables avantages politiques, si c'est bien ce qu'il cherche.

Que fait le Gouvernement? Il met en œuvre des mesures qui exigent des sacrifices. Il s'expose aux critiques que nous entendons tous les jours. Pourquoi? Parce qu'il prend au sérieux sa responsabilité sur le plan international. Il comprend que sa première obligation consiste à prendre les mesures nécessaires pour protéger la paix et la sécurité.

Il se peut que l'Union soviétique ne veuille pas la guerre plus que nous. Hitler n'a pas voulu la guerre, mais il voulait des choses auxquelles il n'avait pas droit. Il souhaitait voir l'Europe sous la domination nazie. Il voulait établir un cercle de satellites autour de l'Allemagne. Il désirait voir l'Allemagne prendre sa place au soleil. Mais le moment est venu où les gens de bonne foi ne pouvaient plus marcher tête haute tout en permettant à Hitler de réaliser ses ambitions.

Le monde occidental était d'avis que la marine anglaise et la ligne Maginot constituaient une protection suffisante, mais le "blitzkrieg" et la "luftwaffe" ont survolé et contourné la flotte et la ligne Maginot en quelques heures et en quelques jours, jusqu'au moment où la Grande-Bretagne s'est vue en face des bombes et des tanks avec, pour tout matériel, la puissance oratoire de Winston Churchill. Remercions Dieu que Winston Churchill ait reçu la force morale de soutenir le monde libre à ce moment-là.

Ma courte expérience des affaires internationales ne me met certes pas en mesure de rendre des jugements profonds, mais je sais voir et entendre, et appliquer une certaine mesure de sens commun et de jugement aux choses que je perçois.

Nous sommes confrontés une fois de plus par une nation de mentalité agressive qui est tellement soupçonneuse des réactions que peuvent provoquer ses actes d'agression, qu'elle ne se sent en sécurité que derrière un cordon d'états-tampons qu'elle opprime. Songeons à la Tchécoslovaquie, à la Pologne et aux autres satellites.

Les principes posés à San-Francisco sont dédaignés. On profite des divergences entre nations et classes, entre les races de l'Orient et celles de l'Occident. Plus de 200 divisions attendent le signal du combat et une aviation tactique supérieurement efficace se tient prête à soutenir ces divisions. Mais les braves gens, dans le monde, en sont arrivés à une décision qui leur est propre: ils vont s'organiser en un corps collectif assez puissant pour mettre le holà. Ceux à qui on a confié les responsabilités de ce côté-ci de l'Atlantique et en Europe ont décidé que, la prochaine fois, nous n'aurons plus besoin de compter sur la marine britannique, la ligne Maginot ou l'inspiration d'un Churchill.

Les décisions de ces hommes ne seront pas mises en œuvre à bon compte. Il est regrettable qu'il nous faille consacrer à l'OTAN l'énergie et le revenu national nécessaires pour édifier la force qui nous permettra de parler comme ceux qui ont la force pour vertu. Si nous parvenons à guider notre opinion publique dans des voies saines, si nous réussissons à agir de façon à ce que nul ne songe à ne faire de nous qu'une bouchée, nous pourrons alors avoir l'autorité nécessaire pour nous faire entendre et pour parvenir éventuellement à résoudre ces problèmes internationaux qui nous inquiètent et nous effrayent aujourd'hui. Si nous atteignons cette position-là, je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper que nous serons alors en mesure d'endiguer ces manifestations intempestives de puissance, tout en évitant une guerre ouverte. Ce n'est que dans ce dessein que nous ramassons le faisceau de nos forces. Si tous, au Canada, abordaient le problème dans un esprit aussi libre de préoccupations purement politiques que celui de nos gouvernants, nous pourrions surmonter les difficultés actuelles et nous en tirer à notre honneur. Je suis persuadé que tout Gouvernement qui prendrait la direction de nos affaires, ne pourrait que suivre la voie tracée par notre gouvernement. C'est pourquoi je souhaite que nous abordions les problèmes internationaux dans un esprit d'unité et que nous réservions nos discordes politiques pour nos questions intestines.

Si nous réalisons le programme actuel de sécurité collective, nous pourrons mettre en œuvre les principes qui inspirent l'article 2 du traité de l'OTAN. Le gouvernement canadien, qui a mené les négociations du traité de l'OTAN au nom du Canada et qui a puissamment contribué à l'introduction dans le traité des idéaux de l'article 2, ce gouverne-

ment, dis-je, a senti que, sans un programme de ce genre, l'OTAN ne serait qu'un ensemble de ces alliances militaires qui n'ont produit, dans le passé, que de bien piètres résultats. Les alliances militaires de ce genre n'ont pas beaucoup réussi dans le passé. Toutefois, il sera inutile de s'avancer très loin dans l'exécution du programme de l'OTAN prévu à l'article 2 tant que des mesures de sécurité collective ne viendront pas protéger les placements que nous aurons effectués sous le régime de cet article.

Depuis que l'idée d'un pacte de défense régionale Nord-Atlantique a pris naissance, le Canada a considéré l'alliance comme une association de longue durée dont un des plus importants buts était de resserrer les liens entre ses membres. C'est en face de cet objectif que le Canada a songé activement à s'assurer que le traité visait bien les objectifs non militaires qui sont décrits à l'article 2 du traité, dans les termes suivants:

> Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant des conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Cet objectif et la partie militaire de son programme font de l'OTAN, à mon sens, un organisme comme il n'en a jamais existé auparavant. Il va de soi que les membres de l'OTAN se sont avant tout préoccupés de se constituer en force défensive afin de garantir la sécurité indispensable au moindre progrès dans la paix. On se souviendra qu'au moment où le Conseil tenait ses séances à Ottawa, en septembre dernier, les programmes de défense avaient atteint un stade si avancé qu'on a cru le moment venu de s'occuper quelque peu des objectifs non militaires de l'Organisation. A cette fin on a créé une commission spéciale, dite des cinq, constituée de ministres représentant la Belgique, le Canada, l'Italie, les Pays-Bas et la Norvège, chargée d'étudier les aspects non militaires du pacte atlantique.

Entre la conférence d'Ottawa et celle de Lisbonne, tenue le mois dernier, le Conseil a présenté deux grands rapports, dans lesquels étaient spécialement mis en lumière les domaines non militaires où pourrait s'exercer l'intervention des États membres de l'Alliance atlantique, pour le plus grand bien de tous. On risque toutefois, en examinant des projets destinés à l'établissement d'une communauté, d'attendre trop tôt des résultats concrets. La commission des cinq n'en a pas moins convenu que la communauté atlantique,—c'est ainsi qu'on appelle les États membres de l'OTAN, qui deviennent de plus en plus unis,—ne pourrait pas, ne devrait pas s'édifier en quelques mois. Chaque fois qu'on aura résolu un problème, par la consultation et l'intervention commune dans le cadre de l'OTAN, on aura fait un pas de plus dans la voie de la réalisation concrète de la communauté nord-atlantique.

Les rapports de la commission des cinq, par conséquent, ne proposaient pas l'établissement de nouveaux organes de consultation ni l'adoption de vastes programmes d'intégration. Elle a consacré son attention à l'étude des divers problèmes que la collaboration entre les divers États membres de l'OTAN permettrait de résoudre de façon plus satisfaisante. Comme le déclarait le communiqué de Lisbonne, le dernier rapport souligne l'importance de la coopération économique, de l'expansion et de la libération du commerce, de la possibilité d'élaborer des méthodes de collaboration plus étroite avec d'autres organismes, notamment l'OECE. On est convenu en particulier que le problème des déplacements de travailleurs d'un État membre à l'autre devrait faire l'objet de revisions constantes, afin que l'organisation puisse présenter des vœux touchant l'utilisation la plus efficace du capital humain.

Il est devenu évident que chaque membre du Conseil s'intéressait directement au domaine sur lequel se penchait la commission. Par conséquent, il a été décidé qu'après la réunion de Lisbonne, la responsabilité d'étudier ce problème incomberait au Conseil réuni en séance plénière. Il est d'un intérêt particulier pour le Canada que l'évolution de la communauté de l'Atlantique-Nord ne vise pas à la création d'une association exclusive qui romprait nos liens bien établis avec les pays du Commonwealth, liens qui se sont révélés utiles dans le passé.

Ce serait merveilleux de pouvoir oublier le côté militaire de l'OTAN et de nous occuper seulement du côté qui concerne le développement économique. Je crois que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) est d'accord avec le Gouvernement lorsqu'il pense que nous devrions nous concentrer sur le développement économique. Cependant j'aimerais savoir comment l'honorable député pourrait justifier l'envoi de millions et de millions de dollars canadiens en Europe pour y effectuer des ouvrages et en relever l'économie, s'il n'est pas prêt à envoyer quelqu'un pour protéger ce placement.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, comme le député de Kindersley (M. Larson), qui est un de mes excellents amis,

j'ai eu l'avantage d'assister à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Étant conseiller de l'opposition, j'ai peut-être pu prendre une attitude un peu plus désintéressée que celle du représentant de Kindersley. Bien que je partage une foule d'opinions qu'il a exprimées, je n'ai jamais pu partager son enthousiasme à l'égard de la présente administration. Cependant, je désire profiter de l'occasion pour remercier les membres officiels de la délégation du Canada, depuis le ministre jusqu'au plus jeune sténographe, de la bienveillante assistance qu'ils m'ont accordée. Aucun obstacle n'a été placé sur ma route. J'étais libre d'assister aux séances de toute commission de mon choix. J'ai eu l'avantage de participer à plusieurs discussions de la délégation. Je suis redevable à tous les membres de la délégation du Canada de l'aide qu'ils m'ont fournie, car sans cette aide je n'aurais probablement pas obtenu autant de renseignements que j'en ai recueillis aux séances de l'Assemblée générale.

J'aimerais communiquer certaines de mes impressions et quelques-unes des conclusions que j'ai tirées de mon voyage à Paris l'automne dernier. La première chose qui m'a frappé au sujet des Nations Unies, c'est que même si de nombreux pays y étaient représentés, la représentation était loin d'être universelle. On en a déjà parlé au cours du débat.

Un grand nombre de pays importants ne sont toujours pas représentés aux Nations Unies. Bien que je partage l'opinion exprimée cet après-midi, à savoir qu'aucun pays associé à un ennemi des Nations Unies ne devrait être admis dans cette famille de nations tandis que l'agression est en cours, j'espère qu'il sera possible, dans l'avenir, de grouper un plus grand nombre de pays et d'avoir une représentation plus équitable de ces populations immenses qui aujourd'hui ne sont pas représentées dans cet organisme. Mais je répète que nous ne pouvons pas y songer tant que l'agression n'aura pas cessé.

Ce qui m'a ensuite frappé, c'est la forte proportion des représentants de l'Asie, de l'Afrique et de régions qu'on pourrait désigner d'une façon générale (sans intention désobligeante envers les intéressés) comme régions habitées par des gens de couleur. La compétence des délégués de ces divers pays a fait sur moi une impression énorme. Je n'aurais jamais cru, avant cette réunion de Paris, qu'un Mexicain aurait pu maintenir la discipline, parmi plusieurs centaines de délégués, comme l'a fait le président de l'Assemblée générale à la dernière session, M. Nervo, du Mexique.

[M. Pearkes.]

Le troisième fait qui m'a frappé, c'est le partage de plusieurs États membres, qui se forment en blocs. C'est regrettable. Il y avait le bloc sud-américain, le bloc asiatique, le bloc africain. Il y avait aussi le bloc soviétique et, si l'on peut le désigner ainsi, le bloc de l'OTAN, et celui du Commonwealth des nations britanniques. Fait remarquable, les représentants des pays du Commonwealth différaient à l'amiable sur certains points, mais l'amitié la plus étroite régnait quand même parmi eux.

L'égalité du scrutin m'a aussi frappé. Chaque représentant disposait d'une voix. C'est une chose étonnante, qui donne à réfléchir. Ainsi, le bloc dont j'ai parlé, les pays d'Asie et d'Afrique, l'Abyssinie, l'Afghanistan et la Dominique, tous ces petits pays ont le même droit de vote que les pays plus importants.

Considérons maintenant la manière dont les débats se sont déroulés à l'Assemblée générale. On sentait malgré soi que de l'amertume s'était glissée dans plusieurs de ces débats que M. Anthony Eden a qualifiés de polémique. Je ne puis m'empêcher de penser que les représentants des pays qui assistent à ces réunions et qui se livrent à ces tactiques vont perdre bientôt la confiance des gens qui les envoient là-bas.

En dernier lieu, il y a eu la proposition tendant à limiter progressivement les armes, qui a été longuement étudiée tant à la réunion plénière qu'aux réunions du comité spécial et de la première commission. J'estime que cette fois-là ces séances étaient d'avance vouées à l'insuccès à cause de la date mal choisie de la réunion de l'OTAN à Rome. Cela a fourni aux pays qui entretenaient des doutes l'occasion de signaler qu'à Paris certaines délégations parlaient de la limitation des armements, de la paix, tandis que, quelques jours plus tard, des représentants des mêmes pays se rendaient à Rome pour parler du réarmement. Je le répète, j'estime qu'il est bien regrettable qu'on ait tenu ces deux conférences à peu près en même temps.

Je tiens à consacrer quelques minutes à étudier le rapport qui existe entre l'OTAN et l'ONU elle-même. Nous constatons que l'OTAN semble être partiellement au sein de l'ONU, partiellement à l'extérieur de cette organisation. Par exemple, certains pays font partie de l'OTAN mais non des Nations Unies. Je songe ici surtout à l'Italie et au Portugal. Ces deux pays ne font pas partie des Nations Unies bien qu'ils soient membres de l'OTAN. On peut placer dans une classe légèrement à part l'Allemagne occidentale, qui ne fait pas partie de l'OTAN mais qui s'en rapproche beaucoup, et qui n'est pas membre des Nations

Unies non plus. L'Espagne gravite de plus en plus dans cet orbite. Ces jours derniers, nous avons entendu parler de bases aériennes américaines en Espagne. La mesure se défend très bien du point de vue de la stratégie, mais elle présentera des dangers politiques tant que l'Espagne ne sera membre ni de l'OTAN ni des Nations Unies. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) devrait, s'il le peut, nous dire si ce sont les États-Unis qui ont obtenu ces bases ou si c'est l'OTAN. Ce n'est peut-être pas la même chose.

Le premier article de la Charte des Nations Unies déclare que le but des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité et de prendre à cette fin les mesures collectives propres à prévenir les menaces à la paix ou à les supprimer et de mettre fin aux actes d'agression. L'Organisation des Nations Unies a été créée à la fin de la seconde Grande Guerre non seulement pour travailler au maintien de la paix, mais pour prendre les mesures collectives en vue de mettre fin aux actes d'agression. Dans son essence, l'Organisation a donc eu pour but principal de prendre des mesures contre les agresseurs. Le réveil a été terrible lorsque les hostilités ont commencé en Corée et que les Nations Unies ont immédiatement déclaré que les Coréens du Nord avaient commis un acte d'agression.

Mais il y avait une faiblesse évidente dans la charte générale des Nations Unies, puisqu'il n'a été possible de qualifier la Corée du Nord d'agresseur que parce que, en raison de circonstances imprévues, la Russie ne pouvait exercer son veto. Si une des grandes puissances qui, dès 1944, étaient censées toujours travailler de concert,—l'expérience a démontré que ce n'est pas pratique,—se rangeait du côté d'un agresseur, les Nations Unies ne pourraient pas désigner ce pays qui aurait commis l'acte d'agression, à moins qu'il n'y eût d'autres moyens que ceux qui existaient lorsque les opérations militaires ont débuté en Corée.

La seconde faiblesse qui est devenue si évidente, c'est que les Nations Unies n'avaient pas de forces immédiatement disponibles pour supprimer cette agression. Heureusement que des troupes des États-Unis d'Amérique étaient cantonnées dans cette partie du monde et qu'on leur a confié certaines fonctions à l'égard de l'administration de la Corée du Sud. Les États-Unis ont eu recours aux effectifs immédiatement disponibles pendant que les autres membres des Nations Unies se réunissaient pour apporter l'aide qu'ils étaient en mesure de fournir. Quoi qu'il en soit, la lutte a été tellement serrée pendant les quelques premiers mois de la campagne de Corée qu'il ne faut plus permettre que la même histoire se répète. Les troupes américaines ont livré des combats d'arrière-garde dans la péninsule de Corée et, à un certain moment, elles étaient menacées d'être repoussées dans la mer. Peut-être aurions-nous vu un nouveau Dunkerque. Nous l'avons échappé de si près que les peuples pacifiques du monde ne doivent plus jamais permettre que la même chose se répète.

On a donc songé aux moyens de remédier aux lacunes constatées. On a proposé que, dans le cas du recours au veto au sein du Conseil de sécurité, le litige soit immédiatement soumis à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse sans délai convoquer une session spéciale. Il y a un an, on a également proposé que les membres des Nations Unies désignent certaines unités de leurs effectifs nationaux pour les mettre à la disposition de l'Organisation afin de lui permettre de résister sans retard à toute agression. Je crois que, sur ce point, c'est le Canada qui avait pris l'initiative.

Je ne sais pas jusqu'à quel point les autres pays ont suivi cet exemple, car depuis ce temps-là l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a vu le jour. Si l'on peut juger éminemment souhaitable que l'Organisation des Nations Unies se déclare déterminée à supprimer les actes d'agression où qu'ils se produisent, nous n'en devons pas moins considérer ce principe avec un certain réalisme. Le principe de la sécurité collective étendu au monde entier est certes extrêmement souhaitable. Nous ne pouvons cependant nous permettre de gaspiller les forces limitées dont les Nations Unies auraient avant tout la disposition pour réprimer tout acte d'agression susceptible d'être commis dans quelque coin reculé du monde. Tous les députés peuvent se représenter des lieux où l'agression pourrait se produire, mais à l'endroit desquels il ne serait pas de bonne stratégie de contracter de lourds engagements en vue d'y supprimer tout acte d'agression qui pourrait y être commis. Toutefois, si nous voulons rallier l'opinion publique à la cause des Nations Unies, il est souhaitable que nous nous efforcions d'adhérer, dans la mesure où nous le pouvons, au principe qui veut la suppression des actes d'agression où qu'ils se produisent.

Lorsque la guerre a éclaté en Corée, les nations occidentales se trouvaient dans un état de désarmement assez accusé. Nos armées s'étaient dispersées immédiatement après la seconde Grande Guerre. L'Angleterre et d'autres pays ont toujours eu, pour politique traditionnelle, de réduire leurs effectifs militaires au-dessous même d'un certain niveau défensif raisonnable en vue

d'assurer la sécurité au pays dès le retour de la paix. C'est la politique historique qu'on a suivie après la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, nous avons constaté que la dictature soviétique entretenait des armées énormes et que les pays qui lui sont soumis travaillaient inlassablement en vue d'équiper ces armées. Nous avons donc jugé que le temps pressait. C'est pour ce motif que le traité de l'Atlantique-Nord a été rédigé, en vue de parer à une menace immédiate possible en Europe occidentale.

Si la guerre avait éclaté alors ou si elle éclatait bientôt, il semble que le quartier général suprême des puissances alliées en Europe, qu'on désigne généralement sous le nom de SHAPE, agissant en conformité des directives de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, assumerait la direction des opérations prévues en Europe. On n'a pas établi clairement comment on aurait recours aux Nations Unies, mais il semble que l'Organisation devrait fonctionner pour assurer la collaboration des membres, s'il y en a, qui ne participeraient pas à l'opération ou aux diverses opérations.

Il vaut la peine de voir comment nous pourrions influencer les pays qui, d'abord, n'étant pas membres de l'OTAN, pourraient accepter de s'y rallier, d'y participer et au moins d'apporter leur appui moral. J'estime personnellement que pour arriver à ce résultat il serait fort souhaitable que les Nations Unies puissent dénoncer le pays ennemi comme agresseur avant toute intervention de la part de l'OTAN. Je me rends compte que tout retard éventuel provoquerait de graves objections d'ordre militaire, mais il faudrait bien peser ces objections, afin de juger si l'expression de l'opinion mondiale en faveur des nations de l'OTAN ne compenserait pas le délai inéluctable qu'entraînerait presque certainement l'attente d'une dénonciation de l'agresseur de la part des Nations Unies. Je souligne qu'il est éminemment souhaitable de compter à notre appui l'opinion mondiale si nous voulons nous rallier les autres États membres des Nations Unies.

J'ai parlé de ces divers blocs de pays. J'ai parlé des blocs asiatique et africain. J'ai signalé également que chacun de ces pays a une puissance de combat égale à celle de tout autre État membre. Ce puissant bloc de pays qui ne sont pas encore intimement liés les uns aux autres, bloc qui croît en importance cependant, n'est pas, à l'heure actuelle, disposé à reconnaître la doctrine communiste telle qu'elle est appliquée en Russie pour le mode de gouvernement, le régime économique le plus souhaitable. D'autre part, ces pays ne sont pas disposés à admettre le mode de vie occidental ou américain pour le régime de vie le plus souhaitable dans leur pays. On peut donc dire qu'ils balancent, qu'ils ne sont pas décidés, pas sûrs. Ils ne sont pas dans la situation où se trouvait l'Angleterre par le passé, ils tiendront bientôt la balance du pouvoir entre le bloc soviétique et l'OTAN.

Si les choses se produisent ainsi, s'il est vrai que ce bloc important de pays asiatiques et africains attend d'opter pour un régime ou une doctrine particulière, surtout dans une conjoncture où peut-être l'agresseur n'a pas été nommé, il est extrêmement important de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer la bienveillance de ces peuples. A l'heure actuelle, ils ne savent plus vers quel côté pencher. Il s'est déversé de Russie beaucoup de propagande qui a stimulé une amère haine de race contre les puissances dites coloniales. On reconnaît à peine que ces puissances dites coloniales ont sauvé ces pays de l'esclavage. D'autre part, on parle trop de ce qu'elles se sont emparées de nos ressources naturelles, pour ensuite nous vendre les produits finis en réalisant de gros bénéfices.

Toutefois, il faut nous souvenir qu'un sentiment de nationalisme, ainsi que l'a dit tantôt le député de Kindersley (M. Larson), grandit dans ces pays. Le fait est particulièrement évident dans les pays arabes. Des difficultés se font jour dans les pays arabes du moyen Orient. Pendant cinq siècles, ils étaient sous la domination turque. La Turquie fait maintenant partie de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. A mon avis, les États arabes n'en seront pas pour cela animés de plus de sympathie pour cette Organisation. Ils se méfient de l'Angleterre; ils se méfient de l'Amérique. De nos jours, des milliers d'Arabes sont presque sur le point de mourir de faim dans les pays qui entourent l'État d'Israël. Mais je considère que ce bloc de pays asiatiques et africains exercera une formidable influence sur l'avenir immédiat.

L'Inde pourrait bien être le chef de file. Peut-être la deuxième moitié du XX^{e} siècle appartiendra-t-elle à l'Inde... J'estime que c'est une chance inouïe qui s'offre aujourd'hui au Canada et à la Grande-Bretagne d'influencer ce bloc de pays, grâce aux liens qui nous unissent à l'Inde dans le cadre du Commonwealth. Je sens donc que dans toutes les discussions qui portent sur les positions respectives de l'OTAN et des Nations Unies, nous devons souligner le fait que l'OTAN complète l'organisation des Nations Unies mais qu'elle ne la combat pas. Je crains que ce point de vue ne soit pas universellement répandu. A tort ou à raison certains estiment

que l'OTAN pourrait être considérée comme une rivale des Nations Unies. J'ai sous la main le titre d'une dépêche parue dans le *Star* de Montréal, en date du 5 mars; ce titre proclame: "L'OTAN remplacera désormais l'ONU, déclare M. Pearson".

Je rends justice au secrétaire d'État aux Affaires extérieurs en disant tout de suite que le texte du rapport ne motivait nullement, à mon avis, qu'on lui donnât un tel titre.

L'hon. M. Pearson: En effet.

M. Pearkes: Mais cela est aussi l'indice d'un sentiment qui existe peut-être surtout parmi les autres nations qui ne font pas partie de l'OTAN. Cela s'applique non seulement aux engagements d'ordre militaire, mais aussi à la clause 2 qui a trait à l'aide économique, parce que plusieurs des pays que j'ai mentionnés sont insuffisamment développés, arriérés, et très jaloux lorsqu'ils voient qu'on envoie ailleurs de l'argent que, à leur avis, ils devraient recevoir.

J'ai parlé de l'organisation du commandement allié, SHAPE, dont les quartiers généraux se trouvent dans la grande banlieue de Paris. Cette organisation comporte trois divisions principales: les forces alliées dans le nord de l'Europe; les forces alliées dans le centre de l'Europe et les troupes alliées dans le sud de l'Europe. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le groupement des nations qui sont membres de l'OTAN ou plutôt, des forces de ces pays, en ces trois... devrais-je dire commandements. Dans le nord, il y a, naturellement, les troupes de la Norvège et du Danemark; dans le sud, jusqu'à récemment, il y a celles de l'Italie et du Portugal. Je suppose que les forces de la Grèce et de la Turquie s'ajouteront à celles du commandement sud-européen. J'aimerais que le ministre nous dise dans quelle mesure les forces canadiennes,—je ne pense pas qu'il convienne de l'interroger sur les autres troupes,—sont destinées au secteur centre-européen? Serait-il possible au commandant en chef de passer ces troupes, par exemple, à la Norvège ou à l'Italie, de la région du nord ou du sud, sans consulter préalablement le conseil de l'OTAN? Voilà une question à laquelle j'espère qu'on va répondre plus tard. Je vois là quelque chose qui a un effet très réel sur les obligations que nous pourrons assumer.

La population du Canada devrait savoir si le Commandant en chef a toute autorité de transférer nos troupes, mettons, d'un théâtre de guerre à un autre sans consulter le pouvoir politique dont l'autorité est suprême.

L'hon. M. Claxton: Il n'a pas l'autorité dont vient de parler le député.

M. Pearkes: Je n'ai pas entendu le ministre.

L'hon. M. Claxton: Il n'a pas l'autorité voulu pour faire ce que vient de dire le député.

M. Pearkes: C'est le renseignement que je désirais obtenir.

L'hon. M. Claxton: D'autre part, nous tenons compte de sa recommandation.

M. Pearkes: Naturellement, sa recommandation l'emportera. Mais il devra s'adresser au conseil de l'OTAN, où un ministre responsable représente notre pays.

L'hon. M. Claxton: Et le gouvernement canadien prendra la décision qui s'impose, en fin de compte. D'autre part, nous serions disposés à collaborer.

M. Pearkes: Ce sont là les renseignements que je voulais. Je terminerai mes observations par une mise en garde, si on peut dire, pour ce qui est de l'utilisation de nos propres troupes au service de l'OTAN.

Il n'est sans doute pas de sphère d'activité où les enseignements de l'histoire méritent plus d'être étudiés que celle des opérations militaires. Le rôle de la Grande-Bretagne dans les guerres du passé a toujours été plus efficace, on le sait, quand des troupes peu considérables, mais ayant subi une formation très poussée, ont tiré parti de ce que la Grande-Bretagne possédait la maîtrise des mers. C'est ainsi que ces troupes ont pu influer sur les opérations à un degré tout à fait hors de proportion avec leur importance numérique.

Dans la première guerre mondiale, les armées du Commonwealth se sont embourbées dans les Flandres, où, pendant plusieurs années, nous avons subi de lourdes pertes. Dunkerque a épargné aux armées du second conflit mondial une guerre d'usure. A la lumière de ces enseignements, je dis que tout engagement prévoyant l'envoi excessif ou prématuré de troupes canadiennes, particulièrement de forces aériennes, sur le continent européen pourrait nous retenir une fois de plus dans des opérations continentales et terrestres.

Les principes qui se sont appliqués à l'armée et à la marine par le passé s'appliquent plus fortement aujourd'hui à l'aviation, service dont la plus grande caractéristiques est la souplesse et l'habileté de porter des coups aux endroits où l'on ne s'y attend pas. S'il nous faut abandonner la liberté d'action du C.A.R.C. afin d'accroître le moral de l'Europe, j'affirme que c'est un sacrifice bien lourd. C'est pourquoi je préconise que nous revisions périodiquement la ligne de conduite favorisant l'expédition en Europe de nos escadrilles d'avions de combat à réaction

afin de s'en tenir au principe de conserver notre souplesse de manœuvres et l'habileté d'expédier nos escadrilles là où l'on en a le plus besoin, et à retenir au Canada un nombre suffisant d'escadrilles pour défendre efficacement nos objectifs industriels, nombreux et importants, dont la perte serait non seulement un dur coup pour l'OTAN, mais fatale pour le Canada.

Je sais que, d'après les plans actuels, douze escadrilles d'avions à réaction doivent éventuellement être envoyées en Europe. A mon avis cependant, l'envoi de ce contingent devrait être subordonné aux événements ainsi qu'aux progrès qu'on réalisera dans la formation des escadrilles dont nous avons besoin surtout pour la défense du Canada. Il ne faut pas envoyer en Europe nos douze premières escadrilles et laisser le pays sans défense. Il faudrait aussi, à l'occasion, déterminer s'il est vraiment nécessaire qu'une aussi forte proportion de nos forces aériennes les plus mobiles soit immobilisée dans les aéroports de France, c'est-à-dire dans des champs d'aviation qui ne sont pas encore aménagés et que, jusqu'ici, la France a hésité à mettre à notre disposition. A cause de la situation troublée qui existe actuellement, en France surtout et dans tout le continent européen, on peut considérer que ces aéroports seront, en tout temps, grandement vulnérables.

Je formule cette proposition à la lumière de l'expérience historique qui, maintes fois, a démontré l'importance de profiter de la mobilité qui, autrefois, était assurée à la marine britannique parce qu'elle maîtrisait les mers et qui, aujourd'hui, est le propre de nos forces aériennes.

(Sur la motion de M. Viau, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

DON STEPHEN SENANAYAKE

DÉCÈS DU PREMIER MINISTRE DU CEYLAN
MESSAGES DE REGRET ET DE
CONDOLÉANCES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Les membres de la Chambre auront appris avec un profond regret la nouvelle de la mort du distingué premier ministre du Ceylan, le très honorable Don Stephen Senanayake.

Sa perte sera profondément ressentie au Ceylan où, pendant trente ans, il a fidèlement et avec grande distinction servi la chose publique. C'est sous sa direction que le Ceylan, colonie de la Couronne, a obtenu le statut de dominion en 1948 et est devenu membre du Commonwealth des nations britanniques.

Il m'a été donné de faire la connaissance de M. Senanayake aux réunions des premiers ministres du Commonwealth tenues à Londres en 1948 et, de nouveau, en 1951. J'ai pu apprécier la valeur de sa sagesse et de sa profondeur de vues, surtout en ce qui concerne les affaires du continent asiatique. Ce n'est pas seulement son propre pays qui déplorera sa perte, mais tout le Commonwealth qui se trouve affligé par sa mort tragique. Le Ceylan vient de perdre l'un de ses plus fidèles serviteurs et le Commonwealth, un de ses hommes d'État les plus sages.

Son Excellence le gouverneur général et moi-même avons déjà exprimé à la population du Ceylan et aux membres de la famille du premier ministre les condoléances du gouvernement et de la population du Canada. Pour confirmer ces messages de condoléances et pour rendre un hommage spécial à la mémoire de feu le premier ministre, je demande, appuyé par le chef de l'opposition (M. Drew), à proposer:

Que comme expression de nos condoléances à l'endroit de la famille de feu le premier ministre, aussi bien que de la population de cette nation-sœur du Commonwealth, les membres de la Chambre se lèvent pour observer un moment de silence respectueux.

(La motion est adoptée; la Chambre se lève et observe le silence.)

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les membres du parti que j'ai l'honneur de représenter et moi-même faisons nôtres les observations du premier ministre (M. St-Laurent). Nous estimons rendre hommage à un de ceux qui ont exercé l'autorité durant une période d'importance capitale pour tout le monde civilisé.

M. Senanayake, qui a fait ses études en Angleterre, a manifesté, dans l'exécution des hautes fonctions qu'il a été le premier à exercer à titre de premier ministre du Ceylan, une compréhension du régime parlementaire dans lequel nous avons tous foi ici. Grâce à son jugement sain, dont le premier ministre a parlé, et grâce à la fermeté de caractère qu'il a toujours manifestée, il a pu inspirer à ses concitoyens un respect inaltérable pour la nouvelle forme de gouvernement qui a pris naissance lorsque Ceylan est devenu un dominion au sein du Commonwealth britannique. Nous exprimons donc nos condoléances à la famille de M. Senanayake et au pays qu'il a si bien servi. Toute la Chambre, j'en suis sûr, regrette qu'une mort aussi tragique nous ait enlevé un homme qui a déployé de si grands efforts pour assurer, en ces derniers temps surtout, le progrès de cette noble association mondiale de citoyens libres.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, je m'unis à la Chambre dans l'expression de ses condoléances. L'un de mes souvenirs les plus précieux est celui de l'agréable soirée que j'ai passée à Londres avec feu le premier ministre de Ceylan et sa charmante famille. Le premier ministre était un homme extraordinairement compétent et la Chambre entière, j'en suis sûr, transmet ses condoléances à la famille du défunt et à la population du Ceylan, à l'occasion de ce triste deuil.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition (M. Drew) ont parlé pour nous. Nous voulons dire officiellement que nous nous associons à ce qu'ils ont dit.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du développement économique): M. l'Orateur, qu'il me soit permis de déposer le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année 1951, de même qu'un exemplaire du bilan de la société.

Je propose que ce rapport soit déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

(La motion est adoptée.)

AIR-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer le rapport annuel, en anglais et en français, des Lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1951.

On en distribue des exemplaires aux membres de la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT POUR LES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Aurait-il l'obligeance de commenter la nouvelle parue dans le *Journal* de samedi au sujet des employés surnuméraires du personnel de l'immeuble du parlement? Je lui ai fait parvenir la coupure où se trouve cette nouvelle. Ces employés peuvent-ils s'attendre à toucher ces augmentations prochainement?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je porterai volontiers la question à l'attention de M. l'Orateur et je suis sûr qu'on l'étudiera sous peu.

M. l'Orateur: Je puis assurer aux députés que les hauts fonctionnaires de la Chambre et moi-même avons étudié la question. Un rapport sera présenté prochainement.

M. Knowles: Merci.

REBOISEMENT

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. J. Kickham (Kings): J'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le Gouvernement a-t-il conclu un accord avec l'Île du Prince-Édouard au sujet du reboisement et, dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il exposer à la Chambre les modalités financières dudit accord?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard ont signé un accord pour le reboisement des terres incultes; cet accord sera en vigueur pendant les années fiscales allant de 1951-1952 à 1955-1956 inclusivement.

Aux termes de cet accord, le Canada versera à la province pour les exercices financiers 1951-1952 et 1952-1953 un montant maximum de $7,500 par an. Les paiements maximums que le Canada versera à cette province au même titre dans les années fiscales postérieures à l'exercice financier 1952-1953 feront l'objet de négociations ultérieures.

LE BÉTAIL

FIÈVRE APHTEUSE—RAPPORT SUR LES EFFORTS EN VUE DE LA SUPPRIMER—RENVOI AU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement a-t-il l'intention de convoquer le comité d'Agriculture avant Pâques en vue de l'examen des questions qu'il entend lui soumettre au cours de la présente session?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il ne serait guère possible d'arracher nos fonctionnaires à la tâche qu'ils sont en train de mener à bonne fin à Regina et ailleurs pour les appeler à témoigner ici avant Pâques. J'espère qu'ils pourront rentrer à Ottawa le plus tôt possible après le congé de Pâques. Ils le pourront sans doute s'il n'y a pas d'autre irruption de l'épizootie et il est à souhaiter qu'il n'y en ait pas.

Afin d'apaiser les craintes de ceux que le problème intéresse le plus, il serait peut-être utile de faire un court exposé de notre activité jusqu'ici.

Je désire communiquer à la Chambre un bref exposé de nos efforts en vue d'extirper la fièvre aphteuse. Le 14 mars, tous les animaux atteints de la maladie ou exposés à la contagion avaient été détruits et enterrés avec soin. Les animaux abattus comprenaient 1,073 bêtes à corne, 97 moutons, 129 porcs, 2 chevaux (sujets d'essai), 1 chèvre. On a également détruit 1,667 volailles et 13,272

œufs qui se trouvaient dans un lieu contaminé. On a jugé qu'il n'était pas prudent de permettre qu'ils fussent transportés ailleurs.

Les abattoirs ont été nettoyés et désinfectés. L'abatage pourra reprendre prochainement sur une échelle restreinte. On procède au nettoyage et à la désinfection d'autres lieux contaminés. Ce travail, toutefois, ne sera accompli de façon satisfaisante qu'à l'arrivée du temps chaud. Dans l'intervalle, tous ces lieux restent assujétis à la quarantaine.

Nous avons examiné bien des cas qui nous ont été signalés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région en quarantaine. Nous n'avons toutefois décelé aucun cas de fièvre aphteuse à l'extérieur de la région. Les examens se poursuivent et se répètent de ferme en ferme tant dans la région mise en quarantaine que dans la zone tampon. Jusqu'ici tous les résultats se sont révélés négatifs. Une foule d'enquêtes ont été menées dans les provinces de l'Est, surtout dans les fermes qui ont reçu des bovins d'embouche de l'Ouest, l'automne dernier.

On a pris des dispositions en vue d'assurer une inspection spéciale de certains abattoirs de la région mise en quarantaine. Les abattoirs pourront ainsi fonctionner de nouveau et la viande sera distribuée aux régions urbaines. Ces abattages, outre la production partielle des abattoires inspectées régulièrement, constituent les principaux approvisionnements en viande de la région mise en quarantaine. La viande se vend à un prix qui semble satisfaire tant le producteur que le consommateur. Ces prix suivent de près ceux des marchés de Winnipeg ou les dépassent un peu.

Les interdictions et les restrictions qu'imposent les provinces entravent encore le libre flot de bétail et de viande par les débouchés normaux. Toutefois, il s'est produit un relâchement considérable de ces restrictions au cours des derniers jours. Pendant la dernière fin de semaine 60 wagonnées de bétail et plus de 16 wagonnées de viande ont passé d'Alberta en Colombie-Britannique. Il se dessine à nouveau un mouvement de porc en provenance de certains endroits de la Saskatchewan qui ne sont pas frappés par la quarantaine et se trouvent en dehors de la zone-tampon, à destination de leur marché normal de Winnipeg. Il est à espérer que cette tendance se maintiendra dans le proche avenir.

Le mouvement vers l'extérieur du bétail en provenance des parcs à bestiaux publics de la Saskatchewan et du Manitoba est encore interdit par ordre du directeur général des services vétérinaires. Ce procédé est dû au risque qui subsiste encore de voir un animal atteint de l'épizootie pénétrer dans ces parcs. Le cas échéant, il vaudrait mieux délimiter l'épizootie au parc plutôt que de risquer d'en renvoyer des animaux contaminés. S'il ne se présente aucun autre cas, on peut espérer lever toutes les restrictions frappant les parcs à bestiaux, sauf ceux de Régina, peu après la fonte des neiges dans la région sud de la Saskatchewan, d'où l'épizootie pourrait encore se propager.

M. Wright: Puis-je poser une question supplémentaire? Quand le comité se réunira, le Gouvernement mettra-t-il sur l'agenda du comité de l'Agriculture les problèmes que les groupements d'agriculteurs de l'Ouest disent vouloir discuter?

Le très hon. M. Gardiner: La Chambre décidera ce qu'il convient de soumettre au comité, lorsque le comité sera constitué. Pour le moment, je ne puis mentionner d'autres questions qu'on pourrait soumettre en plus du problème indiqué.

M. Argue: Je voudrais poser une autre question encore au ministre de l'Agriculture. Le ministre ou le ministère ont-ils l'intention de promulguer des règlements visant à organiser les débouchés pour le bétail de façon à donner à tous les agriculteurs qui ont du bétail à vendre une chance raisonnable d'écouler leur marchandise?

Le très hon. M. Gardiner: J'imagine que le député songe à la vente générale du bétail dans l'ensemble du pays; ou bien ne pense-t-il qu'à la région comprise à l'intérieur du secteur qui est mis en quarantaine?

M. Argue: Si je pose cette question, c'est que j'ai lu que le Gouvernement s'apprêterait à établir des règlements ouvrant les débouchés de la Saskatchewan aux éleveurs de bétail; en d'autres termes, le Gouvernement se proposerait de contingenter la vente du bétail, afin de répartir équitablement les possibilités de vente parmi les éleveurs.

Le très hon. M. Gardiner: La seule mesure de contrôle de ce genre qui soit appliquée en ce moment vise la zone en quarantaine et la zone-tampon et toutes les mesures auxquelles on a dû recourir ont été approuvées à l'intérieur de ces territoires. Il n'y a pas ici la moindre difficulté. Les bêtes qui arrivent au marché se vendent et le prix de vente au consommateur est satisfaisant. Il y a eu moins de difficultés là-bas que n'importe où ailleurs au Canada pour l'instant.

EXPLOSIFS

DÉCOUVERTE D'UNE BOMBE CHARGÉE PAR DES JEUNES GARÇONS À PETAWAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Des jeunes garçons ont découvert à l'extérieur du camp de Petawawa une bombe incendiaire chargée, de 20 livres. Cette bombe provenait-elle des magasins militaires ou le ministre peut-il nous dire si on a fait une enquête à ce sujet?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on a appelé mon attention ce matin sur cette affaire au sujet de laquelle on poursuit naturellement une enquête. Les recherches effectuées jusqu'ici, et qu'on m'a fait connaître par téléphone, révèlent qu'il ne s'agissait pas d'une bombe de 20 livres, mais d'une bombe de mortier de deux pouces; de plus, on ne l'a pas trouvé à l'extérieur du camp mais à l'intérieur, non pas sur le bord du chemin comme on l'a prétendu dans le journal, mais sur un polygone de tir au mortier où les troupes avaient employé ces obus.

M. Macdonnell (Greenwood): Autrement le rapport est exact.

M. Diefenbaker: L'a-t-on réellement trouvé?

L'hon. M. Claxton: Il surgit des difficultés en ce qui concerne les champs de tir où l'on se sert de cartouches et de bombes chargées. Près de Petawawa il y a un certain nombre d'agglomérations, notamment Pembroke et le village de Petawawa, dont les habitants ne sont pas exclus du camp parce qu'elles ne forment qu'un tout avec celui-ci. D'autre part, on a érigé des pancartes pour signaler le danger et, chaque fois qu'il se produit un incident du genre, nous nous préoccupons de nouveau de savoir si nous avons pris toutes les précautions possibles.

M. Fraser: Le ministre nous dira-t-il si on a songé à une clôture qui puisse interdire au public l'accès de ces terrains?

L'hon. M. Claxton: Cette clôture pourrait avoir 250 milles de long.

M. Fraser: Pas à l'endroit où sont les maisons.

Une voix: Des impôts plus bas!

M. l'Orateur: A l'ordre!

Une voix: Il n'y aurait pas assez de clous pour faire cette clôture!

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Le très hon. M. Gardiner.]

LA PÊCHE

TERRE-NEUVE—PRÉSENCE SIGNALÉE DE CHALUTIERS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. A-t-il d'autres renseignements au sujet de la situation créée par les chalutiers étrangers qui pénètrent dans les pêcheries locales de Terre-Neuve?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député de Burin-Burgeo de m'avoir donné avis de son intention de poser sa question. Jusqu'aux dernières minutes, nos enquêteurs ne nous ont pas fait parvenir de rapport complet. Il m'est donc impossible d'ajouter grand chose à ce que j'ai déclaré à la Chambre vendredi dernier. On a pris des mesures afin qu'un avion du C.A.R.C. prenne des photographies de la région. La Gendarmerie royale collabore de toutes les façons possibles avec les fonctionnaires du ministère, afin de mener une enquête complète. Lorsque nous aurons reçu un rapport complet, je serai heureux de le transmettre à l'honorable député.

M. Higgins: Puis-je poser une autre question? Si les plaintes se révèlent fondées, comme vient de le dire le représentant de Burin-Burgeo, quelles mesures prendra-t-on?

LE LAC ONTARIO

DEMANDE D'UN RELEVÉ AU SUJET DE L'ÉROSION DES RIVES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Mais auparavant qu'il me soit permis, au nom de tous les députés, de lui dire que nous sommes très heureux de le voir revenu parmi nous en bonne santé.

Voici ma question: le ministre songera-t-il à charger les fonctionnaires de son ministère de faire un relevé au sujet de l'érosion considérable qui se produit sur les rives canadiennes du lac Ontario? Je crois que le ministre est au courant des difficultés qu'on éprouve de jour en jour. Il faudrait prendre des mesures avant qu'il arrive quelque chose de plus grave.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je remercie l'honorable l'honorable député de ses bonnes paroles. S'il est heureux de me voir, je suis très heureux d'être de retour.

Quant à sa question à propos de l'érosion des rives du lac Ontario, j'ai reçu, il y a quelques jours, une délégation qui s'est plainte de cet état de choses. Nous avons chargé un des ingénieurs du ministère d'effectuer une étude spéciale des niveaux, en vue de déterminer, si c'est possible, la cause exacte de cette érosion. Si la question est du ressort du gouvernement fédéral, j'en saisirai mes collègues.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants? Le comité spécial chargé des affaires des anciens combattants sera-t-il créé avant Pâques afin que sachent à quoi s'attendre ceux qui mettent leurs espoirs dans la mesure législative que le comité étudiera?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'espère inscrire bientôt au *Feuilleton* un projet de résolution relatif à la mesure législative intéressant les anciens combattants. Le comité spécial sera créé dès que le projet de résolution apparaîtra au *Feuilleton*.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BILLS DE DIVORCE

A l'appel de la motion portant deuxième lecture des bills du Sénat.

M. l'Orateur: Certains bills de divorce; deuxième lecture. Dois-je les mettre en délibération?

M. Knowles: Non. Qu'on me permette de signaler que nous n'avons pas encore reçu les témoignages relatifs à ces causes. A mon avis, il y a lieu de réserver ces projets de loi.

Une voix: Sans blaque; vous les lisez?

M. l'Orateur: Les bills sont-ils réservés?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Les projets de loi sont réservés.

(Les motions sont réservées.)

QUESTIONS

BULLETIN INTITULÉ: DEUX MINUTES DE FAITS SUR LE PLACEMENT

M. Fleming:

1. Depuis combien de temps le ministère du Travail publie-t-il le bulletin intitulé *2 minutes de faits sur le placement*?

2. Combien d'exemplaires de ce bulletin le ministère a-t-il fait imprimer au cours de chaque année?

3. Combien d'exemplaires en a-t-il distribué au cours de chaque année?

4. Quels ont été les frais globaux annuels de préparation, de rédaction, d'impression et de distribution, depuis la publication de ce bulletin?

L'hon. M. Gregg:

1. Depuis juillet 1946.

2.

	Anglais	Français
1946-1947	200,000	10,000
1947-1948	600,000	100,000
1948-1949	553,000	104,050
1949-1950	615,500	103,800
1950-1951	645,000	125,800
1951-1952	581,000	114,800

(jusqu'au 29 février 1952 seulement)

3.

1946-1947	210,000
1947-1948	700,000
1948-1949	657,050
1949-1950	712,300
1950-1951	753,800
1951-1952	668,800

(jusqu'au 29 février 1952 seulement)

4. Les frais de préparation, de rédaction et de distribution sont calculés d'après les traitements de ceux qui font le travail et d'après le nombre d'heures qu'ils y consacrent; les frais de ces services ne peuvent donc être indiqués que de façon approximative.

Les frais globaux annuels de préparation, de rédaction, d'impression et de distribution, depuis la publication de ce bulletin, sont les suivants:

	Impression et papier	Préparation, rédaction et distribution (estimation)	Total
1946-1947	$ 2,628	400	3,028
1947-1948	7,149	800	7,949
1948-1949	5,487	800	6,287
1949-1950	8,799	900	9,699
1950-1951	11,526	1,000	12,526
*1951-1952	6,853	750	7,603

* Connus jusqu'au 30 novembre 1951 seulement; l'Imprimeur de la reine n'a pas encore fait connaître les comptes définitifs.

EPIZOOTIES À REGINA—PARC D'ENGRAISSAGE BURNS

M. Argue:

1. Quel était le nombre de bovins dans les établissements et les parcs d'engraissage de la société *Burns and Company*, lors de l'établissement de la quarantaine le 28 décembre 1951, et qu'est-il advenu de ces bovins?

2. Étaient-ils atteints de quelque maladie?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelles épreuves a-t-on effectuées pour déceler la nature de la maladie?

4. Quel a été le résultat de chaque épreuve?

M. McCubbin:

1. 207. Le 28 décembre, on a diagnostiqué la stomatite vésiculaire chez un certain nombre d'animaux et imposé la quarantaine. On a tué ces animaux à l'abattoir de la société *Burns and Company* ou on les a sacrifiés plus tard parce qu'ils étaient atteints de fièvre aphteuse ou avaient été exposés à la maladie.

2. Oui; 30 animaux montraient des symptômes de stomatite.

3. Le diagnostic du 28 décembre se fondait sur un examen clinique des animaux vivants. A cause de l'apparition de plusieurs cas de cette maladie dans les environs de Regina durant la deuxième semaine de février et de sa réapparation dans les établissements *Burns* le 12 février, on a soupçonné la présence d'une maladie encore plus grave que la stomatite vésiculaire. Les 13 et 14 février, on a prélevé des échantillons de substance infectée qu'on a expédiée le 14 février à l'Institut de recherches sur les maladies des animaux à Hull pour qu'on y effectue les épreuves de laboratoire. Le 17 février, on a identifié la fièvre aphteuse sur examen clinique. Les résultats des essais de laboratoire complétés le 24 février ont confirmé ce diagnostic.

4. Voir ci-dessus.

PRÊTS PAR L'ÉTAT AUX CONSTRUCTEURS DE MAISONS

M. Thatcher:

1. Quelle somme globale l'État, ou l'un de ses organismes, a-t-il prêtée directement, aux termes de l'article 31A, aux constructeurs de maisons incapables d'obtenir un prêt d'institutions prêteuses ordinaires en vertu de la loi nationale sur l'habitation, *a*) dans les villes dont la population est supérieure à cinq mille habitants, (i) en 1950, (ii) en 1951, *b*) dans les villes dont la population est inférieure à cinq mille habitants, (i) en 1950, (ii) en 1951?

L'hon. M. Winters: La somme totale des prêts que le Gouvernement a approuvés par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement en vertu de l'article 31A de la loi nationale sur l'habitation en faveur des personnes incapables d'obtenir, en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation, un prêt conjoint des institutions de prêts autorisées se répartit comme suit:

	Municipalités de 5,000 habitants ou plus (y compris les banlieues)		Municipalités de moins de 5,000 habitants	
	1950	1951	1950	1951
	en milliers de dollars			
Propriétaires ordinaires	880	276	1,495	553
Ouvriers des usines de défense		1,527	....	....
Habitation rurale	....	....	14	8
Habitations à louer (y compris l'assurance-loyer)	21,640	6,665	310	8
Total	22,520	8,468	1,819	569

TARIF POUR L'ENVOI DE COLIS POSTAUX AU ROYAUME-UNI

M. Knowles:

1. Quel est le tarif actuel pour l'envoi au Royaume-Uni de colis postaux contenant *a*) des vivres, *b*) d'autres articles?

2. Depuis combien de temps ce tarif est-il en vigueur?

3. Quel était le tarif en vigueur avant le dernier changement?

4. Pendant combien de temps ce tarif avait-il été en vigueur?

5. Quel était le tarif antérieurement en vigueur?

6. Quelle a été la raison de la toute récente modification du tarif?

[L'hon. M. Gregg.]

M. Langlois (Gaspé):

1. *a*) et *b*) Le tarif d'envoi de colis postaux pour tous colis expédiés en Grande-Bretagne s'établit comme suit: 1 livre, 25c.; 2 livres, 45c.; 3 livres, 60c.; 4 livres, 80c.; 5 livres, 95c.; 6 livres, $1.10; 7 livres, $1.30; 8 livres, $1.45; 9 livres, $1.65; 10 livres, $1.80.

Au-dessus de 10 livres et jusqu'à 15 livres $2.25; au-dessus de 15 livres et jusqu'à 20 livres $3.25.

2. Depuis le 1er janvier 1952.

3. *a*) Tarif visant les colis ordinaires.

1 livre, 25c.; 2 livres, 40c.; 3 livres, 55c.; 4 livres, 70c.; 5 livres, 85c.; 6 livres, $1.00; 7 livres, $1.15; 8 livres, $1.30; 9 livres $1.45; 10 livres, $1.50.

Au-dessus de 10 livres et jusqu'à 15 livres, 2.00; au-dessus de 15 livres et jusqu'à 20 livres, $2.50.

b) Tarif spécial pour colis-cadeaux (contenant vivres, vêtements usagés et savon) de 1 à 5 livres inclusivement, 50c.; au-dessus de 5 et jusqu'à 10 livres, $1.00; au-dessus de 10 livres et jusqu'à 15 livres $1.50; au-dessus de 15 livres et jusqu'à 20 livres $2.00.

4. Du 1er avril 1949 au 31 décembre 1951.

5. Avant le 1er avril 1949, le tarif des colis postaux ordinaires et des colis-cadeaux était le suivant: 1 livre, 25c.; 2 livres, 40c.; 3 livres, 55c.; 4 livres, 70c.; 5 livres, 85c.; 6 livres, $1.00; 7 livres, $1.15; 8 livres $1.30; 9 livres, $1.45; 10 livres, $1.50.

Au-dessus de 10 livres et jusqu'à 15 livres, $2.00; au-dessus de 15 livres et jusqu'à 20 livres, $2.50.

6. *a*) Les droits spéciaux appliqués en Grande-Bretagne sur les colis de vivres ont été abolis.

b) L'administration postale britannique a relevé son tarif pour la manutention, le transport et la distribution de tous colis en provenance du Canada.

c) Le tarif spécial sur le transport transatlantique par bateau de tous colis-cadeaux est automatiquement périmé.

d) Les frais accrus de manutention et de transport au Canada, comme le révèle l'accroissement du tarif postal sur les colis envoyés à l'intérieur du Canada.

e) Le ministère des Postes de Grande-Bretagne a déclaré qu'il n'était plus en mesure de maintenir en vigueur le tarif spécial de manutention antérieurement appliqué aux colis-cadeaux.

IMMIGRATION

M. Brooks:

1. Quel a été le nombre d'immigrants entrés au Canada par les ports d'Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal et Vancouver, au cours de chaque mois, en 1951?

2. Quel en a été le nombre de chaque nationalité?

L'hon. M. Harris:

1.

Immigration au Canada par les ports mentionnés ci-dessous. Année civile 1951

	Halifax	Sain-Jean	Québec	Montréal	Vancouver	Totaux
Janvier	3,357	280	24	443	177	4,281
Février	4,843	1,617	29	579	162	7,230
Mars	7,760	1,466	37	782	213	10,258
Avril	8,144	70	3,015	826	217	12,272
Mai	9,920	12	6,166	1,174	194	17,466
Juin	9,779	14	5,821	929	192	16,735
Juillet	8,888	3	6,128	1,376	262	16,657
Août	7,925	8	4,889	1,550	159	14,531
Septembre	3,672	25	5,630	913	194	10,434
Octobre	5,072	28	13,104	1,084	182	19,470
Novembre	10,101	782	6,767	1,393	160	19,203
Décembre	14,379	1,781	66	603	234	17,063
Totaux	93,840	6,086	51,676	11,652	2,346	165,600

Source: Service statistique; division de l'immigration.

2.

Immigration au Canada par nationalités—Année civile 1951:

Albaniens	58
Allemands	25,813
Américains (É.-U.)	6,904
Antillais (Non britanniques)	48
Autrichiens	3,628
Belges	3,086
Britanniques	34,790
Bulgares	395
Centre-Américains	16
Chinois	2,689
Danois	4,666
Espagnols	552
Estoniens	4,748
Finlandais	3,949
Français	6,811
Grecs	5,210
Hongrois	2,802
Irlandais (République)	669
Islandais	17
Israéliens	333
Italiens	23,432
Japonais	4
Lettons	2,830

Lithuaniens	1,373
Mexicains	30
Néerlandais	19,137
Norvégiens	916
Polonais	20,408
Portugais	42
Roumains	2,344
Russes	3,744
Sud-Américains	132
Suédois	796
Suisses	1,267
Syriens	263
Tchécoslovaques	3,905
Turcs	54
Ukrainiens	705
Yougoslaves	5,573
Autres	252
Total	194,391

Source: Service statistique: division de l'immigration.

FONCTIONNAIRES À LEUR RETRAITE

M. Thatcher:

1. Au cours de chacune des années financières terminées le 31 mars 1948, 1949, 1950 et 1951, combien de fonctionnaires fédéraux ont été mis à leur retraite à l'âge *a*) de soixante ans, *b*) de soixante-cinq ans?

M. Sinclair:

Année financière terminée le 31 mars	(a) A 60 ans	(b) A 65 ans
1948	44	369
1949	63	370
1950	84	376
1951	111	386

IMMIGRANTS À LA CHARGE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. White (Middlesex-Est):

1. Quel est le nombre d'immigrants qui sont à la charge du ministère du Travail dans chacun des centres suivants: *a*) Saint-Paul-l'Ermite (Québec), *b*) Ajax (Ontario)?

2. Combien de ces immigrants, dans chacun de ces centres, *a*) sont Allemands, *b*) proviennent du Royaume-Uni, *c*) appartiennent à d'autres nationalités?

3. Quel est le nombre de ces immigrants appartenant aux catégories d'âge suivantes: *a*) 1 an à 18 ans, *b*) 18 à 35 ans, *c*) plus de 35 ans?

L'hon. M. Gregg:

1. Au 24 mars 1952: *a*) 703; *b*) 714.

2. *a*) A Saint-Paul-l'Ermite: 28; à Ajax: 37.

b) A Saint-Paul-l'Ermite: néant; à Ajax 16.

c) A Saint-Paul-l'Ermite: 675; à Ajax; 661.

3. *a*) A Saint-Paul-l'Ermite: Allemands, néant; du Royaume-Uni, néant; autres, 89.

[L'hon. M. Harris.]

A Ajax: Allemands, 2; du Royaume-Uni, 3; autres, 146.

b) A Saint-Paul-l'Ermite: Allemands, 23; du Royaume-Uni, néant; autres, 445.

A Ajax: Allemands, 28; du Royaume-Uni, 11; autres, 388.

3. *c*) A Saint-Paul-l'Ermite: Allemands, 5; du Royaume-Uni, néant; autres, 141.

A Ajax: Allemands, 7; du Royaume-Uni, 2; autres, 127.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CANADAIR ET ELECTRIC BOAT COMPANY

M. Coldwell:

1. Quel était le capital social de la première société d'exploitation de *Canadair Limited*?

2. Quel était le capital émis lors de la vente de *Canadair Limited* à l'*Electric Boat Company*?

3. Quand l'*Electric Boat Company* a-t-elle acquis un intérêt prépondérant dans la *Canadair Limited*?

4. Quels étaient les actionnaires de *Canadair Limited* après la vente de cette société à l'*Electric Boat Company*?

5. Combien d'actions détenait chacun de ces actionnaires?

6. Quelle somme globale le gouvernement canadien avait-il versée pour l'outillage spécial, y compris les appareils de montage, les outils, les matrices, les jauges et l'équipement nécessaires à la production de l'avion North-Star?

7. Le Gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour la vente de l'usine de Cartierville et de son outillage?

8. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires?

9. A-t-on reçu d'autres soumissions ou d'autres offres pour l'usine de Cartierville?

10. Dans le cas de l'affirmative, de quelles sociétés a-t-on reçu des offres et quel a été le montant de chaque offre?

11. L'*Electric Boat Company* a-t-elle soumissionné ou fait une offre pour l'usine de Cartierville et son outillage?

12. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de cette offre?

PRODUITS TEXTILES

M. Ward:

1. Quels sont les droits de douane actuellement imposés par le Canada sur les importations suivantes de textiles: *a*) coton, *b*) laine?

2. Quel pourcentage de la consommation canadienne représentent les importations suivantes de textiles: *a*) coton, *b*) laine, *c*) rayonne, *d*) nylon?

3. Quel pourcentage de la production canadienne représentent les exportations suivantes de textiles: *a*) coton, *b*) laine?

HÔPITAUX DES EX-MILITAIRES—BARÈME DE CERTAINS SALAIRES

M. Bryce:

Quels sont les salaires des filles de cuisine, des filles de salle et des conducteurs d'ambulance aux hôpitaux suivants: *a*) Camp-Hill, *b*) Sunnybrook, *c*) Deer-Lodge, *d*) Shaughnessy?

DEMANDES DE DOCUMENTS

REFUGE D'OISEAUX SUR LA RIVIÈRE OUSE

M. Fraser:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés au cours des dix dernières années entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et toute personne ou tout groupement, relativement à l'établissement d'un refuge d'oiseaux sur la rivière Ouse.

L'hon. M. Winters: Avec les réserves habituelles en ce qui concerne la permission des provinces relativement à leur correspondance.

VOLAILLE—MALADIE DE NEWCASTLE

M. Herridge:

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents, datés depuis le 1er janvier 1948, que possède le ministère de l'Agriculture relativement à la maladie de Newcastle.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne m'oppose pas à cette motion, mais je tiens à dire au député que la motion, telle qu'elle est rédigée, demande le dépôt de tous les documents que les fonctionnaires du ministère se sont transmis et que les fonctionnaires m'ont transmis à moi-même ce qui est confidentiel. Si j'ai bien compris, le député désire le dépôt de tous les télégrammes, lettres et autres documents semblables qui ont été échangés entre notre Gouvernement et celui de la Colombie-Britannique et entre des particuliers de la Colombie-Britannique et d'ailleurs et nous-mêmes.

M. Herridge: C'est exact.

ENTREPRISE D'IRRIGATION ET DE BARRAGE DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN

M. Diefenbaker:

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre tout ministère du gouvernement et (ou) la Commission de réglementation des eaux, et les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, depuis le 1er septembre 1951, relativement à l'entreprise d'irrigation et de barrage de la rivière Saskatchewan.

Le très hon. M. St-Laurent: Avec les réserves habituelles concernant la correspondance des gouvernements provinciaux.

LES DROITS DE L'HOMME

PROPOSITION VISANT À ASSURER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES—COMPÉTENCE DE LA COUR SUPRÊME

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre) formule la proposition suivante:

La Chambre est d'avis qu'on devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter un bill ou une déclaration des droits en vue d'assurer, entre autres droits:

1. La liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de la presse et de la radiodiffusion;
2. Que l'*habeas corpus* ne puisse être abrogé ni suspendu, si ce n'est par le Parlement.
3. Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens sans le recours régulier à la justice ni, en aucun cas, par suite d'un décret du conseil;
4. Qu'aucun tribunal ni aucune commission n'ait le pouvoir d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse les services d'un avocat ou les autres garanties constitutionnelles;

Et que, à titre de démarches préliminaires, le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de soumettre à la Cour suprême du Canada, afin d'obtenir son avis, la question de savoir dans quelle mesure les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse et le maintien des droits constitutionnels de l'individu relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale.

—J'espère que je pourrai, ainsi que ceux qui me suivront, parler de cette question avec les qualités que M. Gladstone admirait tant chez lord Aberdeen, lorsqu'il disait de lui: quel que soit le sujet dont il parle il en parle toujours avec calme, avec bon sens, en connaissance de cause et avec modération.

C'est dans cette disposition d'esprit que je présente cette résolution; la proposition qu'elle renferme m'a toujours été très chère. Lorsque je suis venu à la Chambre des communes pour la première fois, j'ai dit qu'elle constituait un élément nécessaire au maintien de la liberté.

Qu'il me soit d'abord permis de rendre hommage au député de Spadina (M. Croll) qui a eu la courtoisie de faire figurer ma motion au *Feuilleton* avant la sienne et a refusé, l'autre jour, de commenter l'étude de sa propre motion. C'est un geste que j'apprécie sincèrement.

Je ne veux exposer aucun argument provocant: le sujet à l'étude est beaucoup trop grave. Il y a quelques instants à peine, nous avons été les témoins à la Chambre des communes d'une scène touchante: encore une fois nous nous sommes rendu compte de ce que la liberté signifie dans toutes les parties du Commonwealth. Notre Chambre, située à des milliers de milles de Ceylan, a observé le silence en hommage à un homme qui a largement contribué à la liberté dans notre Commonwealth au cours d'une période de trente ans. Quand la liberté a été accordée à Ceylan et à l'Inde, nous avons vu un autre exemple des principes durables de la liberté au sein du Commonwealth et nous avons constaté de nouveau que la force vitale de la liberté est le don de la liberté.

Depuis que je siège au Parlement, ici même, des représentants de diverses parties du commonwealth britannique ont prononcés des discours en cette enceinte. Nous nous rappelons tous le discours du premier ministre Menzies: c'était au début de la guerre, à un moment où le Commonwealth était seul à faire face

à l'ennemi. Et celui de M. Winston Churchill, qui à une des heures les plus sombres de notre histoire, alors que le Commonwealth résistait seul à l'ennemi depuis toute une année, prononçait, de l'endroit qu'occupe actuellement le greffier, un discours dont furent remués tous les peuples épris de la paix.

Aujourd'hui même nous avons été témoins d'une démonstration remarquable du principe de la liberté de religion qui existe au sein de ce Commonwealth britannique. Car au Canada, dans un pays chrétien, les membres de notre Chambre rendent témoignage à un boudhiste qui a servi la cause de la liberté de façon éminente. Je songe à un des spectacles les plus prenants dont j'aie été témoin à la Chambre, quand M. Louis St-Laurent, à titre de premier ministre du Canada, 190 ans après le combat où Wolfe et Montcalm moururent ensemble pour la liberté, souhaita la bienvenue au premier ministre Nehru de l'Inde, également 190 ans après Plassey. C'était là, tout bien considéré, un témoignage du sens que nous attachons à la liberté et à tout ce que suppose ce mot.

Je n'ai pas l'intention de faire ici en détail la genèse du concept de liberté au pays. Ce concept est précisé dans les grands documents historiques, la Grande charte, le Bill des droits des citoyens, la Pétition des droits, l'*Habeas corpus*, l'Acte de Québec et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, particulier au Canada, et le statut de Westminster, qui a donné à tous les dominions du Commonwealth britannique un rang égal à celui du Royaume-Uni.

La première fois où j'ai saisi la Chambre de la nécessité d'une déclaration des droits ce fut par voie d'amendement, le 7 mars 1946, à l'époque où le Parlement a eu à étudier le bill dit de citoyenneté qui assurait une citoyenneté aux Canadiens tant au pays qu'à l'extérieur. En cette occasion j'ai proposé que chaque certificat de naturalisation soit censé renfermer une disposition comprenant une déclaration des droits de l'homme.

On a alors signalé, et avec raison, qu'agir de la sorte uniquement envers les citoyens naturalisés, serait un anachronisme en ce qui concerne les citoyens nés au pays. Tout d'abord, j'établirai si la population en général souhaite l'adoption au Canada d'une loi des citoyens ou d'une déclaration des droits de l'homme. En deuxième lieu, une déclaration des droits est-elle nécessaire? Troisièmement, quelles devraient être les conditions, ou les conditions d'essai, sous réserve d'une étude approfondie subséquente par le Parlement. Quatrièmement, quels seraient les avantages d'une déclaration des droits. Enfin, nous verrons si cette déclaration devrait lier les gouvernements et par quelle méthode il faudrait l'appliquer, soit par un acte du Parlement, soit par un amendement à la constitution soit par un énoncé de principe, dans ce dernier cas on exprimerait simplement, sous une forme concrète, l'idéalisme des Canadiens, sans que cette formule ne touche à nos droits constitutionnels ni à leur maintien devant nos tribunaux.

La soif de la liberté,—c'est pour défendre la liberté que je prends aujourd'hui la parole,—le désir de maintenir et d'assurer la liberté, n'est l'apanage d'aucun parti politique. Sur le plan international, une déclaration de principes importants a été formulée en 1945, quand on a préparé, à San-Francisco, le préambule à la charte des Nations Unies. L'homme d'État qui a rédigé ce préambule, Jan Christian Smuts, est le même qui, trente ans auparavant, rédigeait l'article X du pacte de la Société des Nations.

Je l'ai vu préparer le brouillon de ce préambule, sur le dos d'une boîte de cigarettes, dans la salle du souvenir à San-Francisco. Sa vie nous révèle ce que signifie la liberté britannique. Pendant la première partie de sa vie, il avait combattu tout ce qui est cher au Commonwealth britannique, et était devenu, dans ses dernières années, le porte-parole des principes les plus nobles dont le Commonwealth et la démocratie se réclament.

Dans le préambule, je relève le passage suivant:

> Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre...

Je passe par-dessus les mots qui n'intéressent pas notre discussion et j'arrive au passage ci-après:

> ...à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites...

Plus loin:

> ...et à ces fins, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, ...adoptons le présent document comme Charte des Nations Unies.

Cette déclaration de droits de l'homme part du postulat suivant, savoir que les hommes d'État doivent se rendre compte qu'il ne peut y avoir de paix dans le monde sans la liberté et que dans quelque coin du monde que se rencontrent des distinctions fondées sur la race ou la couleur, existent, en puissance, des germes de guerres.

Je tiens à indiquer nettement, que je suis fier de ma qualité de citoyen canadien, de tout ce que signifie cette citoyenneté et de la

mesure de liberté qu'elle confère. A cause de cet héritage, de nos traditions britanniques et françaises, nul Canadien ne saurait affirmer qu'il n'a pas le bonheur de jouir d'une abondante liberté.

Deux guerres mondiales pendant une seule génération ont créé un ordre de choses qui met en danger la liberté civile. La crise mondiale qui dure depuis 1945 ne met pas moins en péril cette liberté. Les Canadiens, comme les habitants d'autres pays du Commonwealth britannique, doivent obtenir l'assurance que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, mis en gage en vue d'assurer la victoire, ou perdus temporairement de par la volonté du Parlement, ne seront pas perdus en permanence à cause de l'apathie des gens ni de leur refus d'exiger leur rétablissement.

Au sujet des "libertés civiles" les définitions varient. Une des plus remarquables est celle qu'a énoncée M. le juge Keiller Mackay lors d'un jugement qu'il a rendu en 1942 dans la province d'Ontario dans la cause Drummond Wren. Il y en a eu d'autres, données au cours des deux dernières années à la Cour suprême du Canada, et en particulier l'une par le juge Rand et l'autre par le juge Kellock.

Celle qui, à mon avis, renferme sous la forme la plus frappante le concept de liberté civile est celle qu'en a donnée le juge Murphy, autrefois de la Cour suprême des États-Unis, en ces termes.

> Le trésor inestimable sans lequel la vie perd sa dignité et devient une forme d'esclavage spirituel sans espoir. Le terme de liberté civile traduit dans la pratique la liberté personnelle; l'histoire enseigne que la dignité humaine ne peut s'enrichir que si la liberté civile est sauvegardée.

L'empreinte de la liberté est une reconnaissance du caractère sacré de la personnalité de l'homme et son acceptation rejette l'inégalité de traitement fondée sur l'origine ethnique, les croyances religieuses et la race.

Les Canadiens doivent donner un exemple au monde. Notre nation se compose de groupes ethniques si nombreux, dont chacun doit se rendre compte que c'est seulement en faisant preuve de longanimité et de respect mutuel, en écartant tout antagonisme ou préjugé fondé sur l'origine ethnique, les croyances religieuses ou même le nom de famille, qu'on peut empêcher que l'unité dans notre pays ne soit brisée.

L'unité nationale ne représente pas seulement un idéal, c'est une nécessité qui se fonde sur le bon sens. C'est parce que j'ai foi en ces réalités, que depuis tant d'années je préconise à la Chambre des mesures dans le sens de la résolution. C'est parce qu'à mon avis il n'y a pas de liberté où la faculté d'appel n'existe pas, qu'il n'y a pas de liberté à moins que ne règne l'égalité devant la loi, que je demande une déclaration des droits de l'homme. L'histoire démontre qu'interdire l'accès aux tribunaux, c'est restreindre du même coup la liberté de l'individu.

Si grand que soit notre patrimoine, les événements de ces dernières années exigent que nous en fassions un examen de temps à autre afin de déterminer si nous perdons à dessein ou par carence certaines de nos libertés, dans quelle mesure nous bénéficions de ce patrimoine de libertés que nous tenons pour acquis. Tous les Canadiens ont le droit imprescriptible de considérer leur héritage comme bien à eux. Les Canadiens ont le droit de s'assurer que ce sentiment de possession soit bien fondé dans la réalité. Je cite l'exemple d'un homme qui possède une maison. Celle-ci peut être grevée d'une hypothèque. Notre héritage comprend des titres à la liberté. A nous de veiller à ce que l'hypothèque que nous avons dû accepter pendant les heures sombres n'infirme pas ces libertés au point qu'elles ne deviennent plus que des souvenirs.

Afin de sauvegarder notre mode de vie démocratique, le Canada maintiendra les valeurs spirituelles de la liberté. Par liberté. je n'entends pas le droit de faire le mal, mais le droit de se tromper. La liberté ne consiste pas à penser ce que la majorité croit ou impose; quand tout le monde pense de même, personne ne pense. La liberté signifie, pour chacun de nous, le droit d'en arriver à nos propres conclusions, en nous fondant sur notre conscience, et sans autre restriction que celle d'assurer le même degré le liberté aux autres citoyens.

J'ai parlé en termes généraux afin d'indiquer brièvement le concept que j'ai de la liberté. La liberté signifie que nous ne sommes pas obligés de penser de la même façon, que nous pouvons choisir nos lectures, que nous pouvons écouter ou écrire ce que nous voulons. La liberté ne peut survivre quand il est interdit de penser. L'expérience démontre que la liberté n'est pas toujours sauve aux mains d'un gouvernement exagérément puissant, appuyé sur une majorité écrasante. Une vaste majorité parlementaire n'assure pas toujours une compétence universelle quant au maintien de la liberté.

Après deux guerres mondiales, la liberté n'est pas menacée au Canada seulement. Je citerai à l'appui les paroles d'un Anglais éminent. Lord Reading, lorsqu'il a présenté, en 1947, à la Chambre des lords, une mesure visant à la sauvegarde de la liberté, s'est exprimé de la façon suivante:

> La liberté de l'individu a été chez nous monnaie courante pendant si longtemps, que nous sommes peut-être un peu trop portés à oublier qu'une

monnaie peut être peu à peu et furtivement retirée de la circulation, et qu'on peut la déprécier sans que son apparence extérieure en soit trop changée; il est même possible de la contrefaire sans se faire prendre sur-le-champ.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de chercher à prouver l'existence de quelque malin complot dont les auteurs voudaient supprimer systématiquement les libertés du citoyen. L'évolution a été graduelle, furtive, elle s'est accomplie un peu à l'aveuglette, presque par mégarde, mais la somme de ces altérations successives constitue malheureusement un péril insidieux.

En 1951, à la Chambre des lords, le vicomte Samuel a déclaré:

Au cours de ces trente ou quarante dernières années, on a empiété imperceptiblement, presque sans le vouloir, tantôt ici et tantôt là, sur ce grand et inestimable patrimoine.

Je ne dis pas que nous avons perdu ces libertés ni que nous sommes menacés de les perdre; mais je déclare qu'elles ont trop souvent été grignotées, que cette évolution se poursuit toujours et qu'il faut l'arrêter et remonter le courant.

Aujourd'hui même, alors que nous jouissons de cinq années de paix ou de demi-paix, nous n'avons pas encore recouvré toutes nos libertés; il n'est pas impossible que certaines des restrictions évoquées s'établissement à demeure et sans motif valable dans notre régime gouvernemental.

Que faut-il faire pour prévenir toute atteinte à la liberté? On a persuadé les citoyens des États-Unis et de trente autres pays, y compris l'Inde et la république d'Irlande, qu'il ne peut y avoir de liberté assurée de nos jours sans des droits civils garantis. Ce point de vue est encore partagé d'un bout à l'autre du Canada par des éditorialistes des grands journaux, dont je pourrais citer les commentaires. Cependant, je crois en trouver un résumé général dans un éditorial publié il y a environ deux ans dans la *Free Press* de Winnipeg:

Nul ne refuse de reconnaître que le Canada est plus heureux que presque tous les autres pays en ce qui concerne l'importance et la vitalité des libertés humaines. Il est inutile de discuter la question de la liberté civile en des termes dictés par la panique. Il nous incombe de garder et d'enrichir notre héritage de liberté, en effaçant les taches qui ont malheureusement terni notre histoire et en incorporant à notre loi un bill des droits en vue de protéger même la minorité la plus impopulaire ou la plus faible et de lui permettre d'exprimer légitimement ses vues. Le Parlement serait bien avisé d'étudier cette question dans un esprit pratique au cours de la présente session.

Lorsque j'ai, pour la première fois, appelé l'attention de la Chambre sur cette question,—qu'ont signalée depuis l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart) et celui de Spadina (M. Croll),—peu de gens se rendaient compte des dangers que comportait l'affaiblissement constant des droits personnels et de nos libertés fondamentales. Il me semble maintenant indubitable que nos droits personnels sont diminués parce que l'exercice des droits démocratiques s'est révélé trop lent durant la guerre pour atteindre le degré de certitude et d'efficacité si nécessaire à l'obtention de la victoire.

Depuis la guerre, le mouvement en faveur d'une déclaration nationale des droits de l'homme s'est généralisé dans notre pays. Quelque 500,000 Canadiens ont présenté une pétition au Parlement en 1947 tandis qu'une autre demande, présentée en 1949, portait la signature de plus de 600,000 Canadiens, répartis à peu près comme suit:

Ontario	224,000
Québec	70,000
Provinces Maritimes	46,000
Provinces des Prairies	176,000
Colombie-Britannique	108,000

La demande a été générale; elle n'est pas provenue uniquement de particuliers, mais aussi de nombreux organismes, y compris l'Association canadienne des quotidiens, qui est tout à fait impartiale. Divers groupements publics et diverses confessions religieuses ont accordé leur appui. Je pourrais signaler quelques noms que reproduit un mémoire dont on a saisi le comité sénatorial sur les libertés fondamentales.

D'autres mémoires font mention d'un grand nombre d'autres organisations. Voici ce que disait l'Association des quotidiens canadiens en présentant un mémoire à un comité parlementaire:

L'absence de dispositions constitutionnelles destinés à les défendre ne prouvent pas seulement que la liberté de parole et d'opinion manquent, chez nous, de sauvegardes efficaces...

A la page 5 du même mémoire, l'Association représentant 86 des 89 quotidiens de langues française ou anglaise au Canada, et 99.4 p. 100 du tirage de tous les quotidiens canadiens, a formulé le vœu suivant:

Aucune loi du Parlement, ni d'une Assemblée législative provinciale ne doit diminuer la liberté de la presse, la liberté de parole, ou de réunion ou de culte, ni le droit de présenter au Parlement canadien ou à l'Assemblée législative d'une province quelconque une pétition en vue d'obtenir justice d'un tort.

Jusqu'ici le Canada s'est contenté de se laisser porter, d'une façon incertaine, par les précédents britanniques, qu'il lui est d'ailleurs arrivé de violer. Eu égard à l'adhésion du Canada à l'ONU et aux responsabilités que cela lui impose, l'Association des quotidiens canadiens prie instamment le comité parlementaire des droits de l'homme et des libertés fondamentales d'envisager avec faveur une modification constitutionnelle garantissant lesdites libertés fondamentales.

Il y a quelques jours seulement, le cardinal McGuigan, l'un de nos grands chefs religieux, parlant de la question de la liberté de la presse, à Toronto, le 22 mars, disait:

L'une des plus grandes sauvegardes de la liberté d'un peuple libre est la liberté de la presse. C'est un héritage précieux mais précaire qu'il doit conserver avec vigilance. Mis en face de sa suppression tyrannique dans les États totaconscients de sa valeur. Sont-ils également litaires, les peuples libres sont aujourd'hui très

conscients de l'erreur contraire: sa dégénérescence en licence pure et simple entre les mains des cupides et des irresponsables?

Je fais ici une digression pour signaler que des journaux ont été récemment traduits devant les tribunaux pour outrage au tribunal. Il y en a eu plusieurs cas, dont un dans la ville d'Ottawa et un autre à Cornwall. Je n'ai aucun motif de m'opposer aux poursuites pour outrage à la cour, mais j'estime qu'il est temps de prévoir le droit d'appel de la décision rendue par les juges relativement à des poursuites de ce genre. Ce n'est qu'au moyen d'un appel qu'on peut assurer l'unanimité des décisions. C'est aussi une façon de garantir que la justice ne dépendra pas du jugement d'un seul juge.

Divers organismes religieux appuient une déclaration canadienne des droits de l'homme. J'ai devant moi le factum présenté par M. R. S. K. Seeley, principal du collège Trinity à l'Université de Toronto, au nom de la *Civil Rights Association of Canada.* Il y expose en détail le besoin d'une déclaration des droits en vue d'assurer la préservation de la religion chez nous. Si j'en avais le temps, j'aimerais citer copieusement le résumé de ses observations qu'on trouve dans les délibérations du comité spécial du Sénat, en date du 28 avril 1950, fascicule nº 4, page 18. Monsieur l'Orateur, je demanderais qu'elles soient consignées au hansard. Ce sommaire se trouve dans un des rapports du Sénat. Il résume la situation d'une manière qui, à mon sens, intéresserait tous les députés.

M. Coldwell: Je trouve que la requête du député a beaucoup de bon, monsieur l'Orateur; mais, l'autre jour, j'ai dit que nous nous y opposerions chaque fois qu'on voudrait consigner un document au hansard. Je regrette que ce soit là le premier cas où je trouve un motif de m'y opposer et je suis désolé de le faire, étant donné les circonstances.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, voilà ce qui arrive lorsqu'on établit des règles. Je sais que le premier ministre (M. St-Laurent) reconnaîtra avec moi qu'il n'y a rien de plus préjudiciable à la justice qu'un jugement, irrévocable comme un précédent, qui est fondé sur une décision injustifiable, mais qui est devenue un précédent.

M. Stick: C'est réglé comme une horloge.

M. Diefenbaker: C'est exact.

M. l'Orateur: Puis-je faire remarquer à l'honorable député que le Règlement n'a jamais permis de consigner une déclaration au hansard sans le consentement unanime de la Chambre. La Chambre permet-elle à l'unanimité à l'honorable député de consigner cette déclaration au hansard?

M. Coldwell: Je m'y suis opposé, monsieur l'Orateur.

M. Diefenbaker: C'est bien, j'en lirai la dernière partie.

C'est donc en nous basant sur les doctrines et les valeurs chrétiennes qui ont été acceptées par notre société que nous pouvons justifier une déclaration des droits de l'homme par opposition aux idéologies et aux politiques qui nient à la personne humaine tout droit individuel. Il appert qu'une déclaration des droits de l'homme suppose habituellement comme vérité évidente que ces droits sont à souhaiter par eux-mêmes et qu'elle ne cherche pas à établir pourquoi ces droits sont à souhaiter. Elle nous semble constituer une vérité évidente, simplement parce que notre pensée collective est imbue de la doctrine chrétienne sur laquelle ces droits de l'homme sont fondés. Suivant cette doctrine chrétienne, chaque homme pris individuellement a une valeur suprême aux yeux de Dieu, car il est fait à l'image de Dieu, est appelé un enfant de Dieu et a comme héritage la vie éternelle. Chaque homme doit donc être libre de répondre à l'appel de Dieu et avoir l'avantage de développer pleinement l'ensemble de sa personnalité pour la gloire et au service de Dieu. Sans ces droits élémentaires de la personne humaine, l'homme ne peut pas utiliser complètement et dans la pleine mesure les talents dont Dieu l'a doué. C'est pour ces raisons, voyez-vous, qu'une déclaration de droits est conforme aux principes chrétiens et recevrait l'entier appui des Chrétiens du Canada.

M. Seeley signalait que dans le mémoire qu'il a présenté il parlait au nom d'un grand nombre de membres des Églises chrétiennes du pays, ainsi qu'au nom de groupements appartenant à la religion juive.

Je disais tantôt qu'un certain nombre d'Églises se sont prononcées en faveur d'une déclaration canadienne des droits de l'homme. Je puis ajouter qu'en présentant son mémoire, il représentait l'Église anglicane du Canada, la Fédération baptiste du Canada, les Églises des disciples du Christ, l'*Evangelical United Brethren Church,* l'Église presbytérienne du Canada, l'Église épiscopalienne réformée, l'Église ukrainienne orthodoxe, l'Église unie du Canada, l'Armée du Salut, la *Society of Friends,* ainsi que les membres affiliés au Conseil national de la Y.M.C.A., au Conseil national de la W. Y. C. A., et le *Student Christian Movement of Canada.* Plusieurs penseurs ont accordé leur appui sans réserve à une déclaration des droits de l'homme. J'en mentionne quelques-uns. Commençant par Vancouver, je mentionne M. A. E. Grauer; M. Norman McKenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique et membre de la Commission Massey; M. Elmore Philpott. En Alberta, M. le juge L. Y. Cairns; M. F. G. Winspear, ancien président du Conseil canadien des chambres de commerce; à Saskatoon, le doyen F. C. Cronkite, de l'Université de la Saskatchewan; à Regina, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Douglas. A Winnipeg, M. Victor Sifton, président de la *Free Press* de Winnipeg; M.

Grant Dexter; M. A. W. Trueman, ancien président de l'Université du Manitoba. A Ottawa, Mme John Bird, M. Patrick Conroy, maintenant en poste à Washington; M. Mosher. J'ai aussi une liste de députés, mais je me dispense de la consigner au compte rendu. A Toronto, il y a feu M. Peter Bryce, M. Andrew Brewin, Q.C., M. W. A. Cameron, M. Oakley Dalgleish, rédacteur du *Globe and Mail*, le rabbin A. L. Feinberg, M. Irving Himel, M. George McCullagh, président du *Globe and Mail*, sir Ernest MacMillan, M. E. J. Pratt, M. A. F. W. Plumptre, M. Stanley Russell, M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto, M. B. K. Sandwell, M. Malcom Wallace; à Windsor, M. le maire Arthur-J. Réaume, M.P.P.; à Kingston, M. le professeur A. R. M. Lower; à Montréal, MM. C. C. Papineau-Couture, George V. Ferguson, éditeur du *Montreal Star*, et Mme Gwethalyn Graham, J. C. Meakins, le docteur Penfield, M. F. R. Scott et ainsi de suite. Je pourrais continuer de nommer les chefs de l'Église et de l'État qui se sont engagés à appuyer une déclaration des droits pour le Canada, mais la liste précédente est assez représentative. Je pourrais citer maints exemples en vue de démontrer la nécessité d'une déclaration des droits. Je me bornerai donc à donner lecture, à moins qu'un député ne désire obtenir plus de détails, de l'éditorial que la *Free Press* de Winnipeg publiait, en réponse à ceux qui prétendent qu'une charte ne saurait remplacer la volonté d'être libre.

Mais elle est importante à titre de manifestation de cette volonté. Elle est importante parce qu'elle retient l'attention des esprits. Elle constitue pour ainsi dire, un point de repère dans la vie de l'homme, fait partie de son passé, de ses traditions de vie et influe sur sa façon d'entrevoir l'avenir. Les chartes, même si elles n'expriment qu'un espoir, ont le don de prendre racine dans le cœur de l'homme. Elles sont de l'esprit autant que du parchemin. Personne ne niera que l'influence de la Grande Charte a de beaucoup dépassé ses dispositions.

Et l'éditorial se termine ainsi:

Le Canada qui jouit autant de la liberté que tout autre pays au monde, ne devrait pas hésiter à proclamer sa propre foi en l'incorporant au droit.

On m'a demandé quelles dispositions comporterait une déclaration des droits de l'homme ou une déclaration des libertés. Je me rends compte des difficultés qui se posent quant à la rédaction d'une telle mesure. Il a fallu plusieurs années à ceux qui ont rédigé les dix premières modifications à la constitution des États-Unis. Depuis cette époque les Nations Unies nous ont donné un autre exemple des difficultés qui se posent. Incidemment, il y a trois ans, on a accepté une déclaration des droits de l'homme dont le parlement n'a pas encore été saisi. Une foule de vœux, de propositions ont été présentés au comité de l'autre endroit que présidait avec distinction le sénateur Roebuck. Je donnerai lecture d'un projet de déclaration de droits, qui renferme, je crois, la plupart des principes que doit renfermer une telle déclaration des droits de l'homme.

J'ai pris pour base le projet de déclaration du comité sénatorial, auquel j'ai apporté quelques additions et soustractions; il peut servir de base à la rédaction d'un bill ou déclaration des droits de l'homme, à l'usage du Canada:

Article 1

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 2

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 3

Chacun a droit à la reconnaissance, par tout le Canada, de sa personnalité juridique.

Article 4

Tous sont égaux devant la loi et ont droit, sans distinction, à une égale protection de la loi.

Article 5

Chacun a droit à un recours effectif devant les tribunaux nationaux compétents, contre les actes qui violent les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 6

(1) Nul ne doit être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

(2) Toute personne appréhendée ou détenue doit être promptement informée des motifs de son arrestation ou détention, et elle a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement dans un délai raisonnable, ou à sa libération.

(3) Personne ne doit se voir refuser, sans de justes motifs, le droit à un cautionnement raisonnable.

(4) Aucun tribunal, commission royale, commission ou fonctionnaire de l'État n'aura le droit d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse un avocat ou toute autre garantie constitutionnelle.

Article 7

Toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention doit avoir un recours effectif au moyen de l'*habeas corpus* qui doit permettre à un tribunal de décider promptement de la légalité de sa détention ou ordonner sa libération, si la détention n'est pas légale. L'*habeas corpus* ne sera ni restreint, ni suspendu, ni abrogé, sauf par le Parlement.

Article 8

Chacun peut revendiquer tous les droits et cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera soit de ses droits et obligations soit du bienfondé de toute accusation en matière criminelle portée contre lui.

Article 9

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et libertés ci-énumérées, sans distinction de race, couleur, sexe, langue, religion, opinions politiques ou autres, origine nationale ou sociale, richesse, naissance ou autre condition.

Article 10

Toute personne dont les droits ou libertés ci-énumérés ont été violés peut s'adresser, pour obtenir justice, sur avis de motion, à la Cour suprême ou à la Cour supérieure de la province où est survenue la violation.

D'aucuns soutiennent qu'une énumération de toutes les dispositions d'une déclaration de droits risquerait de limiter notre liberté, puisque nous limiterions nos libertés à celles qu'on y mentionnerait. Dans les modifications qu'ils ont apporté à leur constitution, les Américains en ont prévu cette possibilité, et propose à cette même fin que le texte de la dernière disposition soit la suivante:

Article 11

Les articles qui précèdent ne restreignent ni ne suppriment en rien les droits ou les libertés auxquels tout autre citoyen aurait autrement droit.

Ce qui précède est fondé sur les conclusions auxquelles en sont venus deux comités conjoints sur les libertés fondamentales, et sur celles de deux comités parlementaires du Sénat. Une déclaration des droits de l'homme ainsi rédigée aurait-elle force de loi? N'empiéterait-elle pas sur les droits des provinces définis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? La question mérite dêtre étudiée avec la plus grande attention. Je ne préconise point une déclaration des droits de l'homme, approuvée par le Parlement, qui empiéterait de quelque façon sur les droits provinciaux ou les restreindrait.

Il est admis que pour présenter une déclaration des droits de l'homme qui couvrît à la fois les questions qui relèvent du gouvernement fédéral et celles qui sont du ressort des provinces, il faudrait modifier la constitution. La modification ne serait pas de rigueur, toutefois, s'il s'agissait de la déclaration dont ont parlé les grands journaux du pays. Une telle déclaration serait une déclaration idéaliste, un canevas, mais énonçant les principes reconnus par le Canada quand il a signé la charte des Nations Unies. Cependant, en vue d'élucider la question de la conformité à la constitution, j'ai préparé la déclaration des droits, afin que le gouvernement du pays songe à l'opportunité de demander l'avis de la Cour suprême du Canada quant à l'exacte répartition de la compétence fédérale et provinciale à l'égard des libertés fondamentales de religion, de presse et d'expression, et de la préservation des droits constitutionnels des particuliers énumérés dans le projet.

On ne peut plus prétendre qu'une déclaration nationale des droits de l'homme empiéterait sur l'autorité provinciale et ne devrait pas recevoir l'approbation du Parlement. Ce point devra être tranché par la Cour suprême. La présente résolution vise à donner suite aux vœux de centaines de milliers de Canadiens en confiant à la Cour suprême du Canada le soin de décider jusqu'à quel point une déclaration des droits est du ressort du parlement fédéral, ou si elle est de la compétence des assemblées législatives provinciales.

En 1936, le premier ministre s'occupait pour le Gouvernement, à titre de conseiller, de la cause soumise à la Cour suprême, puis au Conseil privé, à l'égard de la compétence du Parlement à adopter les mesures législatives de réforme que le gouvernement du très honorable R. B. Bennett avait fait accepter par les Chambres. Ces lois avaient trait à des questions monétaires et économiques et le gouvernement de l'époque n'a pas hésité à les soumettre aux tribunaux. Je demande qu'on porte à l'étude une question qui intéresse les valeurs spirituelles de la vie, afin d'établir une fois pour toutes l'étendue des pouvoirs du Parlement en ce qui concerne l'adoption d'une déclaration de droits; lorsque la Cour suprême du Canada aura rendu sa décision, ou bien on passerait à l'application en modifiant la constitution d'accord avec les provinces, ou bien le Parlement, selon le degré de compétence qui lui aura été reconnu, adoptera une déclaration juridique des droits de l'homme. Le Parlement peut actuellement modifier notre constitution en matière fédérale sans le consentement des provinces ou sans en demander l'autorisation au parlement impérial, et nous pourrions modifier en conséquence la constitution si la cour jugeait que les libertés fondamentales sont de la compétence du Parlement.

D'aucuns pourraient demander quels pourraient être les objectifs d'une charte des droits. Une charte des droits de l'homme interdirait à toute majorité le droit de se mêler du culte que je rends à Dieu selon les exigences de ma conscience. Elle refuserait à tout gouvernement le droit d'entraver l'exercice de mon droit de parler ou d'écrire aussi longtemps que je respecterais la loi. Elle n'admettrait aucune distinction fondée sur la race ou la couleur des gens. Qu'on ne prétende pas que des distinctions n'existent pas, quand je lis que le rabbin Abraham Feinberg a signalé les dangers de ces distinctions, samedi dernier, lorsqu'il s'est fait l'avocat, à Toronto, d'une charte fédérale des droits de l'homme.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde que le communisme met au défi. Aux gens de couleur, le communisme promet l'égalité. Il asseoit directement sa tyrannie sur l'égalité et l'absence de distinctions. Si jamais l'heure a sonné pour les membres du Commonwealth, au sein duquel les gens de couleur sont cinq fois plus nombreux que les autres, de ne rien négliger pour assurer la liberté contre toute distinction injuste, c'est bien de notre génération où les cœurs et les esprits sont

mobilisés et où se livre la guerre des idées entre la chrétienté et tout ce qu'elle préconise, d'une part, et le communisme d'autre part.

Une déclaration des droits de l'homme définirait de nouveau les confins de la liberté, lesquels sont aujourd'hui presque effacés parce que les sentiers de la guerre sont devenus les avenues permanentes de la paix. Ce serait un signe manifeste que le Canada, en acceptant, il y a deux ans, à l'assemblée des Nations Unies la déclaration universelle des droits de l'homme, engageait sa population, non seulement sur le plan international, mais aussi sur le plan national. Le Parlement serait plus circonspect lorsqu'il s'agirait d'adopter des lois ayant pour effet de suspendre ou d'entraver l'exercice de la liberté. On mobiliserait ainsi les valeurs spirituelles sans lesquelles la vie ne saurait être pleine ni abondante pour les nations ni pour les particuliers. Par dessus tout, les Canadiens prendraient conscience de la liberté.

En tant que Canadiens nous sommes fiers de nos traditions canadiennes et de la liberté illimitée qui est nôtre. Comment se fait-il que les Canadiens soient privés de certains des droits dont peuvent se prévaloir les citoyens britanniques au Royaume-Uni, en ce qui concerne les poursuites contre la Couronne devant les tribunaux? Il est temps de rehausser les privilèges de la citoyenneté canadienne et de placer les citoyens du pays sur le même pied que la Couronne devant les tribunaux et de leur permettre d'ester en justice contre la Couronne sans obtenir son consentement, sauf lorsqu'il s'agit des forces armées du pays ou de la loi des Postes.

Il est temps aussi que les lois et les décrets du conseil cessent d'accorder le pouvoir d'interdire tout appel devant les tribunaux de la part de ceux qui sont touchés par les différents décrets. Le premier ministre a beaucoup fait ces dernières années en déposant chaque mois les décrets adoptés par le gouverneur en conseil. Cette sage décision a été favorablement accueillie. Un ministre a encore le pouvoir de garder secret tout décret du conseil qui, selon lui, ne doit pas être rendu public. On ne peut s'opposer à un tel pouvoir, s'il est utilisé rarement, avec soin et quand il convient d'y recourir, mais rien ne saurait justifier le pouvoir dont jouissent les commissions, les sous-ministres ou le gouverneur en conseil qui peuvent édicter des décrets interdisant aux intéressés d'interjeter appel auprès des tribunaux. Car, somme toute, lorsqu'on a accès aux tribunaux on a derrière soi l'assurance de la justice, qu'autrement on pourrait refuser.

[M. Diefenbaker.]

L'un des plus grands juges américains, M. Cardoza, a résumé la règle du droit et l'importance du recours aux tribunaux, de la façon suivante:

> Ce n'est pas en comptant les occasions où le pouvoir judiciaire peut s'exercer qu'on doit mesurer l'utilité de ce pouvoir extérieur pour restreindre l'application d'un jugement du pouvoir législatif. On protège les grands idéaux de la liberté et de l'égalité contre les assauts de l'opportunisme, les opportunités de l'instant qui passe, l'érosion des petits empiétements, le mépris et la dérision de ceux qui ne respectent pas les principes généraux, en les enchâssant dans des constitutions et en confiant leur protection à un corps de défenseurs. Que son influence s'exerce de façon consciente ou inconsciente, ce pouvoir restrictif qui se trouve en dehors de la scène, mais est cependant toujours prêt à intervenir, tend à stabiliser et à rationaliser le jugement des législateurs, à leur inculquer l'enthousiasme des principes et à maintenir bien haut et bien visible l'étendard pour ceux qui doivent entrer dans la course et garder la foi.

Les Canadiens, lésés dans leurs droits fondamentaux, ne peuvent donc pas en appeler à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême est une cour de dernière instance, mais elle ne possède pas les pouvoirs qu'avait le Conseil privé puisque, quand on empiétait sur ses libertés fondamentales, le citoyen avait le droit d'en appeler au trône. Je préconise la modification de la loi de la Cour suprême du Canada, afin qu'elle pourvoie au droit d'appel, non seulement à l'égard de questions financières, mais à tous égards, quand les droits futurs devront être définis comme c'est le cas présentement. Les Canadiens devraient avoir le droit d'en appeler de tout empiétement sur les libertés fondamentales, liberté de réligion, liberté de la presse, liberté d'association et liberté de parole.

Je propose l'établissement d'un comité permanent chargé de monter la garde et d'empêcher, partout au Canada, tout empiétement sur la liberté. Nous avons un comité permanent de la bibliothèque et un comité permanent du restaurant, et ainsi de suite. Il n'est donc certes pas impossible d'établir un comité permanent chargé de surveiller de très près tout empiétement possible de la liberté personnelle, qui lèse les droits traditionnels des particuliers et toute ingérence ou toute abrogation de ces éléments qui constituent notre liberté.

J'ai voulu tout simplement donner un aperçu des fins vers lesquelles pourrait tendre une charte des droits de l'homme, en esquisser les grandes lignes et exposer succinctement les avantages qu'elle vaudrait au peuple canadien.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la liberté a besoin d'être solidement ancrée; or cette ancre de salut, elle la trouve dans les pouvoirs qu'ont les tribunaux de protéger les libertés des individus reconnues par la loi. Je demande une charte qui garantisse les droits des individus et des minorités. D'aucuns disent que les élections ont ce résultat. Les élections ne sauront jamais protéger une minorité trop faible numériquement pour que son bulletin de vote ait la moindre importance. Voilà les gens dont il faut protéger les droits; car si nous accordons à un État trop puissant le droit de détruire les droits des minorités, si faibles soient-elles, nous préparons en même temps la destruction éventuelle de nos propres droits lorsque le temps aura fait de nous une minorité.

La règle de la majorité a trop souvent hésité à maintenir la liberté ou négligé de le faire. Je serais le premier à reconnaître que les lois en elles-mêmes ne sont pas suffisantes pour protéger la liberté, mais les lois ont leur place et sans elles la liberté ne peut être maintenue.

Toute distinction injuste, tout refus de respecter les droits des minorités sous quelque forme que ce soit, a au pays un effet néfaste qui, si le Parlement n'y met bon ordre, finira par détruire l'unité que désire chacun des groupes ethniques au Canada. Je crois que les Canadiens doivent s'unir dans un effort national et personnel en vue de passer l'éponge toujours sur tout ce qui s'apparente aux préjugés de race ou de religion. Pour arriver à ce résultat il faut non seulement y tendre mais s'appuyer sur la loi, afin de faire entendre raison à ceux qui se refusent à reconnaître que toute violation des droits des minorités porte atteinte au principe même de la liberté. Je suis fermement convaincu que grâce au maintien des principes éternels dont s'inspirent nos libertés fondamentales que le Canada peut réaliser la bonne entente perpétuelle, l'indulgence mutuelle et l'unité, car il est vrai des nations comme des individus que la maison divisée contre elle-même périra.

Je sais ce que vont dire les cyniques qui se considèrent comme des réalistes. Ils disent, depuis un millénaire, que les chartes idéalistes de la liberté n'ont aucun sens. Ils soutiennent qu'une déclaration des principes permanents de la liberté ne saurait être mise en vigueur. Je leur réplique qu'on aurait pu faire la même réponse cynique, le même raisonnement, contre le sermon sur la montagne, contre les pratiques réelles du christianisme. A quelle profondeur l'homme ne serait-il pas tombé s'il n'avait pas eu cette suprême déclaration des principes spirituels pour soutenir les efforts séculaires de l'individu qui veut s'élever au-dessus de l'égoïsme sordide.

Je prie le Gouvernement, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, de permettre que le vote soit libre sur cette motion qui, somme toute, n'est autre qu'une expression de principe. Ce projet de résolution, sans établir des droits de l'homme, permettra néanmoins de prendre certaines mesures. Car la question de la liberté se place au-dessus de toute considération de parti. Plus de 700,000 personnes ont demandé qu'on fasse quelque chose. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je m'adresse à la Chambre et lui demande d'appuyer le projet de résolution. Je me suis efforcé de le faire sans provoquer d'animosité, sans soulever de questions capables de nous désunir, mais avec le désir sincère de contribuer modestement à l'unité nationale qui se fonde sur la liberté et la tolérance. Je prie les membres de tous les groupes d'appuyer ma proposition de résolution, laquelle sera un pas dans la voie de l'établissement et de la conservation de notre liberté; quelle que soit, en effet, la longueur de la route à parcourir, fût-elle de mille milles, il faut commencer par le premier pas.

M. David A. Croll (Spadina): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui nous a fourni aujourd'hui, en inscrivant une telle proposition de résolution au *Feuilleton*, l'occasion d'examiner une très importante question. Le député n'a cessé de préconiser une déclaration des droits de l'homme. Aujourd'hui, il a pu présenter sa proposition.

J'avoue que je préfère de beaucoup l'entendre exposer ses vues sur un sujet qui lui tient tant au cœur que de faire entendre ma faible voix. J'ai donc différé la présentation de ma résolution l'autre jour. Nous avons eu l'avantage d'entendre un avocat éminent du peuple défendre une cause éminemment humaine. Volontiers je fais miennes, dans l'ensemble, les vues et observations qu'il a présentées aujourd'hui.

Il s'est reporté tout d'abord à l'année 1945, où, à la réunion de San Francisco, les Nations Unies ont été établies. Je poursuivrai l'exposé à partir de 1948, année où le Canada, à l'assemblée générale des Nations Unies s'est prononcé en faveur d'une déclaration universelle des droits de l'homme. De fait, nous avons appuyé le principe sur lequel repose une telle déclaration et nous nous sommes engagés à prendre progressivement les mesures qui s'imposent pour l'établir ici. Le préambule de la déclaration débute ainsi qu'il suit:

Que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit.

En vue de cet idéal, de cet objectif élevé, des groupements se sont constitués, des manifestes ont été rédigés. On a écrit des articles, prononcé des discours tant à la Chambre qu'à l'extérieur où revenait à la fin cette phrase devenue familière: le Gouvernement devrait agir en ce sens.

Ces gens, qui ont présenté une pétition au Gouvernement, ont demandé que la déclaration des droits de l'homme vise au bien-être des particuliers, de façon à ne pas protéger un groupe distinct, mais toute la population. Je me suis familiarisé avec les deux écoles de pensée, qui, au cours des quelques dernières années, s'en sont donné à cœur joie, sur le plan théorique, au sujet de la déclaration des droits de l'homme. Je faisais partie du comité parlementaire mixte qui a étudié la question en 1947. J'ai auparavant fourni un apport aux débats de la Chambre à ce sujet. Les uns souhaitent voir incorporer la déclaration des droits de l'homme à la Constitution. Les autres déclarent que nous n'avons pas l'autorité constitutionnelle pour procéder ainsi et que, somme toute, les droits civils sont le résultat d'une opinion publique éclairée, bien renseignée; ils ne pourraient donc, à leur avis, être suffisamment garantis par leur incorporation dans les statuts. Si l'on abandonne les partisans des deux opinions à eux-mêmes, la discussion risque de durer encore de nombreuses années.

Une déclaration des droits de l'homme pour le Canada n'est plus un thème à défrayer les débats académiques; c'est aujourd'ui un réel besoin. Il n'y a pas au Canada de loi fondamentale garantissant les libertés civiles, ni de loi fondamentale prohibant l'intervention de l'autorité de l'État dans le sens d'un refus des libertés civiles. Notre liberté est d'ordre négatif. La parole est libre, par exemple, parce qu'elle n'est pas défendue; mais une liberté d'ordre négatif ne suffit pas. Qu'on me permette de citer un article de fond paru dans le *Globe and Mail* du 15 mai 1951, parce que j'estime qu'il expose clairement ce que j'ai à l'esprit. Ce texte est ainsi conçu:

> Depuis la guerre, on a vu au Canada de nombreux droits violés. Dans diverses régions de notre pays, les gouvernements provinciaux, les conseils municipaux, les forces de police et les fonctionnaires se sont rendus coupables d'infractions dans ce domaine.
>
> Le côté grave de l'affaire, c'est que le citoyen qu'on a privé de ses libertés, ne peut en appeler aux tribunaux et leur signaler une loi écrite qui lui permettrait de réclamer réparation. Il doit se borner à invoquer les usages de la constitution et nos prétoires ne sont pas tous disposés à tenir compte de cette autorité, tandis qu'ils seraient bien forcés de respecter une déclaration canadienne des droits et d'assurer sa mise en application.

[M. Croll.]

Nous avons au milieu de nous de nombreuses minorités ethniques, religieuses, économiques et politiques. Tous ces gens savent parfaitement que si l'on admet les distinctions au détriment d'un groupe quelconque, ils en seront un jour ou l'autre les victimes. Je ne crois pas que nous érigions au Canada la tolérance en textes de lois. Cependant ce ne serait pas en vain qu'on définirait, dans un texte législatif, les limites des libertés civiles.

Une déclaration établissant à nouveau les principes essentiels de la liberté individuelle s'impose aujourd'hui. Les Canadiens veulent connaître l'étendue de leurs droits et c'est une chose qu'on ne saurait leur refuser. Comme l'honorable représentant de Lake-Centre l'a signalé, l'objection qu'on pose vient de ce que la Chambre n'a pas la compétence voulue pour adopter une déclaration des droits de l'homme. On nous a dit que ce ne serait pas constitutionnel. Sans me laisser entraîner dans cette question en particulier, je me permets de dire que ce n'est pas si simple que cela.

Je conviens facilement qu'il serait difficile de dire au pied levé quelle est la situation; mais les difficultés d'ordre constitutionnel ne motivent nullement le rejet de cette très importante question dont la Chambre est saisie en ce moment. Il y a un moyen très simple de découvrir avec certitude quelle est la situation au point de vue constitutionnel. Si le ministère de la Justice ne peut pas ou ne veut pas nous donner une opinion d'autorité qui serait assez fondée pour que nous puissions nous appuyer sur elle, nous pouvons demander de déférer la question à la Cour suprême du Canada. Nous pouvons ainsi établir notre situation dans le plus bref délai.

L'honorable représentant de Lake-Centre a mentionné que, à l'occasion d'une très importante question dans le passé, le premier ministre d'alors avait déféré à la Cour suprême du Canada la question de la législation sociale. Plus récemment, à propos d'un problème qui, à mon avis, ne revêtait pas la même importance que la déclaration des droits de l'homme, à savoir la question de la margarine, on s'en est remis à la décision de la Cour suprême du Canada. Il me semble qu'une déclaration des droits de l'homme devrait jouir de la même priorité, pour le moins, que cette autre question.

On me permettra, pendant un instant, de signaler certaines des choses auxquelles je songe en ce qui concerne une déclaration des droit de l'homme, ainsi, par exemple, les cas de discrimination raciale, dont on a beaucoup parlé dans les journaux. Je n'aime pas

en reparler simplement pour les consigner au compte rendu. Je dirai même que je les regrette baucoup.

Même aujourd'hui, à notre époque, bien des cas ne sont jamais signalés au public et restent inconnus, sinon des parties en cause. Il est indubitable que l'une des libertés fondamentales dont il devra être fait état dans une déclaration des droits de l'homme doit être l'interdiction de toute mesure d'exception fondée sur la race, la couleur ou la religion.

J'ai trouvé dans le *Globe and Mail* du 10 novembre un compte rendu d'un discours prononcé par le premier ministre (M. St-Laurent) à l'Université McGill. Celui-ci disait:

> Le Canada a beaucoup grandi depuis 1867, mais les Canadiens n'en sont pas encore arrivés au point où tous, dans quelque partie du pays qu'ils habitent, estiment n'avoir rien à craindre de l'intervention d'une majorité possible. Il faut que tous les Canadiens cherchent à persuader les minorités que leurs droits seront défendus.

Plus loin:

> Les Canadiens se refusent énergiquement à admettre que les droits politiques doivent être fondés sur la supériorité de race. Chez les Canadiens ce n'est pas l'ascendance qui détermine la supériorité, mais la valeur personnelle.

Parallèlement, il y a la liberté de culte. Sans doute y a-t-il eu quelques persécutions. Une charte des droits civils qui ne protégerait pas la plus précieuse et la plus personnelle des libertés ne vaudrait pas même le papier sur laquelle elle serait écrite. C'est là une liberté fondamentale; chercher à la diminuer ou à la circonscrire, c'est mettre en péril la liberté de religion de tous.

Au Canada, nous n'avons pas de religion préférée. Aux yeux de la loi, devant le barreau, toutes les religions sont reconnues et dignes de respect. C'est ce qu'il faut confirmer dans notre déclaration des droits de l'homme. Des dispositions de ce genre rappelleraient constamment à l'ordre ceux qui seraient tentés de semer l'esprit d'intolérance au moyen de leur supériorité numérique ou économique. Le Canada est le pays des minorités, au point de vue tant religieux qu'ethnique. Nous ne sommes pas plus un État monoreligieux qu'un État monopartisan. Le protestant, le catholique, le juif, même le témoin de Jéhovah exerce sa religion, non parce qu'on le lui permet, mais parce qu'il y a droit. Ce droit doit lui être préservé contre toute attaque, et une fois pour toutes.

La liberté politique est également importante. Aujourd'hui, la loi du cadenas, qui limite le droit d'assemblée, fait encore partie des lois d'une de nos provinces. Le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a fait ce que j'estime être une allusion à la situation qui existe actuellement en Afrique du Sud, du moins l'ai-je compris ainsi. Elle nous a beaucoup inquiétés. Il me semble qu'elle établit mon point.

En Afrique du Sud on pratique une politique d'aparthéisme, qui préconise la ségrégation des races et s'efforce d'établir, au moyen de mesures législatives, la suprématie des Blancs, politique qui nous semble de l'intolérance raciale. Abstraction faite des aspects régionaux de la question, qui sont assez graves, cet état de choses pèse sur les relations du Commonwealth. Il touche la population noire de l'Afrique du Sud dans son ensemble, ainsi que les personnes d'origine indienne ou pakistanaise.

Nous avons au Canada des Indiens qui sont des citoyens hautement estimés. Il m'est difficile sinon impossible de concevoir comment le Commonwealth peut maintenir des rapports amicaux tant que cette loi n'aura pas été abolie.

Je ne vois aucun lien qui relie l'esprit bénin d'un Gandhi au spectre de Hitler. Je me demande avec anxiété ce que le démocrate Nehru peut avoir de commun avec le fasciste Malan... La politique d'aparthéisme ne retarde pas seulement sur notre époque; elle divise le pays en secteurs raciaux et établit un ghetto dont nous avons le devoir de déplorer publiquement l'existence, que ce soit à l'intérieur de cette enceinte ou en dehors du Parlement. J'estime que c'est notre droit aussi bien que notre devoir d'étudier devant un tribunal compétent le problème de nos rapports avec l'Afrique du Sud. Quand la question a été évoquée aux Nations Unies, nous n'avons pas soutenu l'Afrique du Sud dans sa politique de ségrégation, mais nous ne nous sommes pas réellement dressés contre elle. Nous ferions bien, la prochaine fois, de protester un peu plus énergiquement.

Il s'agit sans doute ici d'un problème purement intérieur et il se peut que d'aucuns disent que cela ne nous regarde en rien. Cependant, j'y trouve l'occasion de prononcer quelques observations pertinentes. Ce qui m'inquiète tout particulièrement et ce qui devrait inquiéter la Chambre, c'est la dépêche que publie ce matin le *Citizen* d'Ottawa. La Cour suprême de l'Afrique du Sud a rendu un arrêt au sujet de la loi sur la ségrégation; les noms des juges qui en sont responsables sont encore inconnus, mais ils passeront à la postérité. Voici le texte de la dépêche du *Citizen* du matin:

> On a ordonné dans l'intervalle aux légistes du Gouvernement de rédiger un projet de loi qui mettrait toute mesure parlementaire à l'abri des tribunaux et empêcherait ces derniers de renverser d'autres mesures relatives à la ségrégation que le parti nationaliste de Malan appuie.

Le *Times* de New-York, numéro de la veille, renfermait la dépêche suivante:

Le premier ministre Daniel F. Malan a annoncé ce soir que son gouvernement se proposait de présenter une mesure qui établirait la suprématie du Parlement de façon indiscutable. Cette mesure protégerait les tribunaux contre "le danger" que comporte l'épreuve de la validité des mesures du Parlement et son application serait rétroactive à la date de l'entrée en vigueur du Statut de Westminster, en décembre 1931.

S'il faut ajouter foi à ces dépêches de presse,—et je ne vois aucune raison de ne pas le faire puisque l'une émane de la Presse associée et l'autre du *Times* de Londres,—il établit un gouvernement de législateurs au lieu d'un gouvernement de juges. Je veux signaler que c'était là effectivement la politique d'Hitler. Ce sont là des disciples d'Hitler qui cherchent à imposer à ce Commonwealth des doctrines qui auraient dû disparaître avec lui.

L'Afrique on Sud qui, en l'absence de sauvegardes constitutionnelles, comme celles qu'offre une déclaration des droits de l'homme, est en mesure d'assujétir les tribunaux et d'apporter des modifications rapides, faciles et commodes à la constitution. Voilà un bien triste tableau. Par ailleurs, nous avons toujours maintenu et devons continuer à soutenir que l'individu prime et que l'État n'est là que pour le servir et non pas pour lui dicter ce qu'il doit dire, penser ou croire.

Je pourrais parler du droit d'association et, peut-être, évoquer de vieilles expressions bien connues comme "appartenir au syndicat de son choix", "liberté de la presse et de la radio" et autres libertés aussi importantes, trop nombreuses pour que je puisse les mentionner toutes dans le temps dont je dispose. Venons aux faits. Une déclaration des droits de l'homme constituerait-elle un remède? Je partage sur beaucoup de points l'avis de l'honorable représentant de Lake-Centre, mais il faudrait tout de même élaborer un peu plus que cela. Pourtant, on arriverait au résultat suivant. On constituerait une barrière que ne sauraient dépasser ni l'individu ni l'État. Cela constituerait, en soi, un énorme progrès.

Une mesure législative compterait d'autres avantages. Elle circonscrirait le problème et ferait connaître à un grand nombre de citoyens la difficulté réelle. Nombreux sont ceux qui ne savent pas ce qui se passe, mais dès qu'on leur aurait fait connaître la vérité ils seraient prêts, d'un bout à l'autre du pays, à agir. Une discussion qui, sur le plan national, tourne autour d'une mesure législative progressiste a parfois des effets plus salutaires que cette mesure même. Elle éveille chez les hommes de bonne volonté,—et ils ne sont pas rares,—des instincts normaux, sains, absolument opposés à l'injustice.

Notre nation est constituée par un mariage de plusieurs peuples, de deux grandes races et d'un grand nombre de minorités. La seule façon dont nous puissions les réunir, en faire une vraie nation, consiste à faire disparaître les notions de race supérieure, de peuple supérieur; il ne faut pas qu'il y ait de citoyens de première ou de deuxième classe. Il faut que nous soyons tous Canadiens, que nous partagions tous la même citoyenneté, que nous jouissions tous du même statut face à la loi, sans quoi notre nation sera divisée entre privilégiés et non-privilégiés.

Nous avons maintenant l'occasion d'agir de telle sorte que les générations futures puissent dire que, lorsque le Canada a assumé l'entière direction de son destin, son premier geste a été d'affirmer, comme principe fondamental de sa souveraineté, les droits et libertés dont jouissent tous ses citoyens. Avec une grande fierté, je reconnais que les libertés fondamentales de l'individu sont plus estimées et plus assurées au Canada que dans tout autre pays au monde, à l'exception peut-être de la Grande-Bretagne. Je le répète avec fierté, mais la réaction commence à montrer le bout de l'oreille et, par mesure de prudence aussi bien que pour proclamer notre foi à la face du monde, il faut consigner les libertés fondamentales dans une déclaration des droits.

Dans le monde actuel, un conflit oppose les doctrines totalitaires, de l'extrême gauche ou de l'extrême droite, et ce que nous appelons la démocratie. La démocratie implique le droit pour l'individu de penser autrement que la majorité. De fait, l'une des épreuves qui servent à mesurer la force d'une démocratie est la mesure dans laquelle elle sait tolérer les pressions qu'exercent les minorités et les divergences d'opinion. Parallèlement, cependant, une société démocratique doit se défendre contre les forces subversives et destructives qui voudraient l'anéantir.

Toute liberté doit avoir ses limites si le concept même de la liberté doit survivre. Une déclaration des droits de l'homme a pour objet de garantir que la liberté fondamentale de l'individu ne sera pas violée, tout en restreignant cette liberté de façon qu'elle ne mette pas en danger la sécurité de l'État.

Nous essayons de concilier deux objectifs qui, à prime abord, semblent s'exclure mutuellement. D'une part, nous voulons sauvegarder la liberté de l'individu contre les empiétements de ses concitoyens ou de l'État. Pourtant, d'autre part, nous devons avoir assez le sens des réalités pour comprendre qu'il serait malavisé de lier les mains de

l'État, surtout en temps de crise. La sécurité et le bien-être de l'État priment tout. Quand l'État lui-même est menacé, la liberté individuelle ne vaut pas grand chose. La solution consiste sûrement en un compromis entre les deux objectifs, c'est-à-dire sauvegarder la liberté du sujet dans la mesure où elle ne nuit pas au bien-être de l'État. La liberté absolue et sans réserve est irréalisable. Lorsqu'un groupement prêche ouvertement le renversement du gouvernement par la force ou poursuit quelque autre but illégal, il faut de toute évidence le considérer comme un danger patent et immédiat, pour employer l'expression de feu le juge Holmes de la Cour suprême des États-Unis.

En employant ces mots, je songe surtout à ce petit nombre de Canadiens qui, bien assis de ce côté-ci de la clôture, ont cependant envie de courir avec ceux qui se trouvent de l'autre côté. Je songe aux communistes, aux sympathisants communistes, aux dupes et aux pantins qui attendent voir d'où vient le vent. En préconisant cette déclaration des droits, nous devrions préciser, me semble-il, qu'ils ne doivent plus chercher à s'accommoder des deux civilisations. Il est à peu près temps qu'on leur demande de faire leur choix. Ils doivent certes se rendre compte que les communistes s'en servent comme des dupes et pis encore. Quelle étranges lunettes certaines de ces personnes doivent utiliser lorsqu'il examinent notre monde réel et leur utopie! Elles devraient nous appuyer de tout cœur, non pas avec réserve.

Maintes fois, on a déclaré à la Chambre que nous défendons la liberté en Corée. Il ne devrait donc pas y avoir de place dans nos rangs pour ceux qui prennent le parti des aggresseurs. C'est une affaire grave. De la guerre froide, le monde est passé à la guerre chaude. Nous ne pouvons nous aveugler sur la possibilité que la température puisse s'élever encore. Dans de tels climats, il n'y a guère de place pour la fidélité partagée. La décision que les Nations Unies ont prise de résister à l'agression en Corée, nous l'avons prise également. S'il y en a parmi nous qui pensent que les agresseurs sont dans leur droit, libre à eux d'en décider et d'en accepter les conséquences. Je ne conteste pas leur droit de nous désapprouver, mais je conteste que le droit d'appuyer l'autre camp soit compatible avec leur statut de citoyen canadien et les obligations qu'il comporte.

Il fut un temps où le manque de logique de la ligne de conduite du parti était amusant, mais je crois que ce temps est révolu. Je vais profiter de l'occasion pour donner un exemple concret à la Chambre. Pendant des années les membres du parti communiste et les sympathisants de ce parti ont poussé des hauts cris à propos du réarmement de l'Allemagne par l'Ouest et à propos des nazis qui occupaient des postes importants dans la vie publique. On nous l'a dit à plusieurs reprises; on nous a présenté des résolutions et nous avons entendu des discours des communistes et de leurs partisans, dans le même sens. Les puissances occidentales ont procédé, selon nos directives, au réarmement de l'Allemagne, afin de l'intégrer à la défense européenne et peut-être en définitive à l'OTAN. Des mesures timides et lentes ont été prises en vue de renvoyer les nazis qui occupaient des postes importants dans l'administration. Nous étions pour la plupart très alarmés et très consternés de voir que tant de nazis occupaient des postes aussi influents en Allemagne.

Telle était, hier, la politique des communistes. Le 12 mars, la Russie a envoyé une note à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et à la France. Aux termes de cette note, il y avait lieu de prendre les dispositions suivantes. Je cite le *Times* de New-York du 23 mars:

1) Les forces nationales allemandes de terre, de l'air et de mer "essentielles à la défense du pays" et "le matériel et l'équipement de guerre qui leur sont nécessaires."

2) Autorisation à tous les anciens nazis et officiers de la Wehrmacht, à l'exception de ceux qui purgent des condamnations pour crimes, d'entrer à nouveau dans la vie publique en Allemagne.

C'est une volte-face complète. Il ne faut pas s'en étonner, car les esprits égarés, au pays comme ailleurs, trouvent soudainement cet argument raisonnable, logique et réconfortant. Ils préconisent la nouvelle ligne de conduite sans se soucier de leur attitude passée. Au Canada, la plupart des communistes et des "sympathisants" font ouvertement le jeu des Allemands. Même à l'heure actuelle, ils s'apprêtent à ceindre ces Allemands d'une auréole.

Les communistes suppriment la liberté civile quand ils sont au pouvoir, mais ils la réclament à cor et à cri quand ils n'ont pas la direction du pays. Nous nous sommes engagés en Corée dans une voie dont nous ne savons pas encore où elle débouchera, mais nous savons pertinemment que nous aurons besoin de toutes nos énergies, sur le plan spirituel, moral, physique, économique et militaire. Tout ce qui tend à nous affaiblir va à l'encontre de notre intérêt bien compris,—même s'il s'agit d'initiatives entreprises sous couleur de paix,—et fait du tort au pays. Même à cette heure tardive, j'invite ces gens, quels que soient les motifs qui les inspirent, à jeter un coup d'œil sur le monde

et à scruter leur cœur. Il n'y a peut-être pas grand mal à ce qu'ils se leurrent, mais il leur est interdit de nous leurrer. Ceux qui se sentent un penchant pour l'autre mouvement feraient bien de réfléchir avant d'arrêter leur choix. La population du Canada ne voit pas comment ils pourraient se justifier de servir le parti communiste plutôt que les nobles aspirations du peuple canadien. Le parti communiste ne vise pas à assurer plus de liberté ni plus de justice sociale et économique.

Être dupe ou comparse, c'est peut-être satisfaisant pour certaines personnes mal adaptées; mais servir indirectement les intérêts d'un autre pays, voilà qui est très grave. Je conseille à ces gens de s'examiner de nouveau sans tarder. Je ne prêche pas la doctrine McCarthy ou la culpabilité par la fréquentation. Je déplore ces choses comme tous les députés et tous les Canadiens le savent. Je ne parle pas d'écraser les droits fondamentaux, que je défendrai à l'avenir comme je l'ai fait par le passé, et que je préconise pour tous à l'heure actuelle. Je parle du civisme et de la loyauté au sujet desquels les opinions ne sauraient être partagées. Je ne perdrai pas mon temps à donner des conseils aux communistes. Ils ne m'écoutent d'ailleurs pas. J'espère que des "sympathisants" mal conseillés reprendront leur liberté, car je leur dis qu'ils jouent un jeu dangereux.

Ce que je souhaite dans une déclaration des droits de l'homme, c'est la liberté dans la légalité qui découle de deux principes fondamentaux. Tout d'abord que l'individu puisse faire et dire ce qu'il croit, tant qu'il ne déroge pas à la loi formelle du pays. Ensuite, que l'autorité publique ne puisse faire que ce qui est autorisé par le droit commun ou par la loi. C'est dans ce cadre qu'on pourrait édifier notre déclaration canadienne des droits de l'homme.

En terminant, je tiens à citer trois autorités. Je cite tout d'abord, du professeur A. R. M. Lower, historien distingué, une déclaration que reproduit un mémoire présenté l'an dernier au premier ministre par un comité qui préconisait l'adoption d'une charte des droits:

> Ce qu'il faut au Canada, en ce moment, c'est une nouvelle déclaration publique qui résume, en quelque sorte, les traditions fondamentales du Canada, c'est-à-dire sa tradition de liberté et qui la mette, pour ainsi dire, à la portée du citoyen moyen.

Comme le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), je cite le rabbin Abraham L. Feinberg, dont la déclaration, que voici, a paru dans le numéro du 22 mars du *Globe and Mail*:

> Il faut conférer au principe des droits de l'homme la dignité et la permanence des documents constitutionnels, a déclaré le rabbin Feinberg, afin d'encourager les faibles à favoriser le règne de la justice, afin que ce principe serve de fondement ultime à la moralité et afin que des gouvernements temporels et temporaires soient détournés des mesures oppressives.
>
> Dans leur lutte contre le communisme, les nations occidentales ont abouti à une crise qui exige d'elles les mesures les plus morales, a-t-il dit. Notre démocratie, que nous sommes prêts à défendre par la force des armes, doit d'abord être définie; elle doit être le bouclier, sûr et impénétrable, qui protège tous les citoyens, sans distinction de race, de croyances ou de couleur.

En terminant, je cite les paroles que prononçait le premier ministre (M. St-Laurent), à l'université McGill, le 9 novembre dernier:

> "Chacun de nous doit s'efforcer, par sa conduite et par l'influence qu'il exerce sur d'autres, de créer des conditions et un état d'esprit propres à persuader les Canadiens de chacune des provinces que tous les droits qui leur tiennent au cœur sont complètement à l'abri de tout empiétement de la part d'une majorité possible de leurs concitoyens."

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre deux discours fort intéressants au sujet des droits de l'homme. Comme moi, la Chambre pense sûrement que ces deux députés, qui font honneur au barreau, auraient fait d'excellents ministres du culte au sein de leur groupements religieux respectifs. Ils ont parlé aujourd'hui des belles traditions parlementaires et abordé un sujet que nous trouvons éminemment approprié.

La nécessité d'adopter une déclaration des droits de l'homme est une question qui me préoccupe depuis des années. C'est ainsi qu'en 1945, la première fois que j'ai été élu à la Chambre, j'ai inscrit au *Feuilleton* une résolution qui s'inspirait des principes que préconise le groupement politique qui m'a élu. En voici le texte:

> La Chambre est d'avis qu'il convient d'inclure dans la constitution une déclaration des droits de l'homme, afin de protéger les droits des minorités, les libertés civiles et religieuses, la liberté de parole et la liberté de réunion; d'assurer à tous les citoyens un traitement égal devant la loi, sans distinction de race, de nationalité ni de convictions religieuses ou politiques; et d'établir les pouvoirs démocratiques requis pour supprimer toute distinction raciale injuste.

Telles étaient mes convictions alors; elles n'ont pas changé. Comme d'autres députés, j'ai parcouru le compte-rendu d'une partie des débats qui se sont déroulés ici sur les droits de l'homme. J'espère qu'aucune des déclarations qu'on a formulées ici ne réussira à décourager ces députés. Je rappelle que l'honorable député de Macleod (M. Hansell)—

qui, à l'occasion, peut se révéler fort batailleur— a déclaré en 1948, comme l'atteste la page 2949 du hansard:

Je suis fermement convaincu que les personnes traîtres à notre régime de vie sont au fond de cette campagne en faveur d'un bill des droits vivant à protéger nos libertés fondamentales.

Passant ensuite à la page 2951, je constate que l'honorable député de Macleod a continué en ces termes:

A mon avis il n'y a chez nous au Canada que deux catégories de gens qui réclament une déclaration des droits de l'homme et qui veulent la faire insérer dans notre constitution sous la pression sinistre de leurs amis communistes. Ce sont les traîtres et leurs dupes.

Le moins qu'on puisse dire du ton du discours de l'honorable député, c'est qu'il était un peu outré et même assez téméraire. Dire de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) ou même penser un seul instant qu'il est un traître, que l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) est une dupe ou encore que je suis l'un ou l'autre, voilà qui est trop absurde pour s'y arrêter. C'est malheureusement la sorte de réponse que l'on sert en guise d'argument. Ceux qui ne sont pas d'accord avec nous pour estimer nécessaire une déclaration des droits de l'homme confondent les injures et les arguments. J'espère qu'aujourd'hui ils ne recourront pas à ce genre d'arguments, mais qu'ils s'efforceront de présenter à la Chambre une argumentation raisonnée de la thèse qu'ils opposent à celle que nous soutenons en présentant, nous le croyons, des arguments rationnels.

L'honorable député de Macleod a raison, la pression qui s'exerce en faveur du conformisme est, il va sans dire, formidable. Comme on l'a déjà signalé à la Chambre, rien ne saurait être plus nuisible à la démocratie qu'une formule d'orthodoxie uniforme. Il suffit d'une connaissance très rudimentaire de l'histoire pour constater que dans bien des cas ce sont les non-conformistes qui ont assuré le progrès; ce sont donc entre autres les non-conformistes qui ont besoin de la protection d'une charte des droits.

Au sujet de la liberté de la presse, l'honorable député de Lake-Centre a cité un extrait du mémoire de l'Association canadienne des quotidiens, mémoire qui est certes très bien fait. Notre groupe est d'avis qu'il y a lieu de protéger la liberté de la presse, même s'il nous semble parfois que cette liberté ne consiste qu'à publier ce qui plaît aux journalistes. Je sais que les quotidiens et les hebdomadaires du pays ne se comportent pas toujours d'une manière sérieuse. J'en pourrais signaler bien des exemples, à partir de la *Gazette* de Montréal jusqu'à *Hush* et même jusqu'à la *Free Press* de Winnipeg.

Un des sujets d'alarme de quiconque envisage aujourd'hui l'état de la presse en Amérique du Nord, c'est l'affaiblissement de la concurrence. Les journaux font faillite ou vendent leur établissement à ceux qui étaient jusque-là des concurrents. Nous n'entendons de plus en plus que la voix d'un seul groupe. On me dit que le problème est facile à résoudre, que ceux qui n'aiment pas la tendance actuelle des quotidiens n'ont qu'à fonder un autre journal. D'un point de vue théorique, le raisonnement peut être excellent. Du point de vue pratique, toutefois, il ne tient pas debout. Je doute qu'une somme d'un million de livres suffise aujourd'hui pour fonder un quotidien. Fonder un quotidien constitue donc une activité que seuls les gens extrêmement riches peuvent se permettre. Il est naturel que ceux qui ont la haute main sur la presse du pays insistent pour que leurs vues sur les événements soient celles qui l'emportent sans pour autant s'abstenir d'une certaine déférence pour la colonne dite tribune libre.

J'ai dit que les journaux n'agissaient pas toujours de façon très sérieuse. J'apporterai un seul exemple à l'appui. On se rappelle qu'en 1949, à l'époque des élections générales, le parti conservateur s'inquiétait fort des avions North Star. Le parti répandait toutes sortes de bruits sur ces appareils et sur la société qui les avait fabriqués. Après les élections,—soit le 2 août 1949 pour être précis,—le *Saturday Night* qui se dit l'un des grands hebdomadaires du Canada a publié, en première page, les alinéas suivants:

On admet, aujourd'hui, de façon générale, y compris les conservateurs eux-mêmes, que les critiques portées contre les appareils North Star et la société Canadair ne pouvaient être considérées comme éléments d'une campagne politique légitime et bien fondée. Ce qui est malheureux dans une campagne de ce genre, menée avant la tenue d'élections, c'est que quiconque prend la contrepartie passe immédiatement pour sympathisant du parti qui fait l'objet de la campagne. Notre journal avait, tout comme bien d'autres publications indépendantes, des motifs de douter gravement du bien-fondé des accusations au moment où celles-ci étaient portées avec tant de véhémence. Toutefois, eussions-nous exprimé vigoureusement notre avis juste avant les élections, nous nous serions exposés à passer pour opposés au parti conservateur...

Ainsi, *Saturday Night* préfère voir se perpétuer l'erreur. Je n'ai jamais rencontré chez un rédacteur, dans toute l'histoire du journalisme canadien, un cas aussi extraordinaire de pusillanimité, pour m'exprimer avec modération. Je crois, en effet, que le mot "pusillanimité" n'est pas le terme exact; j'aurais dû dire "lâcheté", car il n'arrive que trop souvent que des journaux qui se targuent de vénérer les traditions de la presse

libre sont tout disposés à les prostituer dès que leurs intérêts sont en jeu. Nous souhaitons voir une presse libre, mais non pas une presse irresponsable. Je rappelle à la Chambre ce que M. Robert Hutchins, ancien président de l'Université de Chicago, a déclaré dans un discours radiodiffusé par le B.B.C. Il...

...a déclaré que la commission d'enquête américaine avait découvert que la presse, la radio, le cinéma et les revues américaines étaient, dans une large mesure, sous la domination irresponsable de certains puissants groupements privés.

C'est ce dont nous devons nous préserver dans notre pays, comme nous devons sauvegarder la liberté de la presse. Nous respectons le principe de liberté de la presse, mais nous serions beaucoup plus heureux si les journaux s'acquittaient, de temps à autre, de leurs responsabilités envers la peuple canadien.

Le député de Spadina (M. Croll) a mentionné une question qui crée des difficultés dans un autre dominion. Je songe à l'Union sud-africaine. Il a déclaré qu'on pouvait considérer ce problème comme une question de politique intérieure. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. A mon avis, ce n'est plus une affaire de politique intérieure lorsque le premier ministre de l'Afrique du Sud prête aide et appui aux ennemis de la démocratie de par le monde. Je ne crois pas non plus qu'on puisse parler d'une question d'ordre domestique, lorsqu'il s'agit de l'application de principes qui touchent d'une façon vitale tout le monde démocratique. C'est pourquoi, j'estime qu'il est juste de suivre l'exemple de mon honorable collègue, ainsi que j'en ai l'intention, afin de m'élever contre la terrible et choquante politique de l'apartheisme. Qu'on me permette de le dire: il est cependant permis d'espérer que nous sommes assez civilisés aujourd'hui pour admettre que ceux dont la couleur de peau diffère de la nôtre ne nous sont pas nécessairement inférieurs. Néanmoins, c'est sur cet axiome que le M. Malan semble asseoir sa politique. On a refusé le droit de vote à un million de demi-castes habitant le territoire du Cap sous le seul prétexte qu'ils sont des hommes de couleur; cette attitude va être exploitée dans toute l'Asie contre le monde démocratique et on va la citer comme une nouvelle preuve des procédés hypocrites de l'univers occidental. C'est pourquoi il nous faut la condamner. L'UNESCO l'a condamnée d'une autre manière, il y a quelque temps, dans une déclaration portant sur les préjugés de race et signée par des généticiens, des biologues et autres. En voici un extrait:

Compte tenu, dans la mesure du possible, des variations de milieux, les expériences ont prouvé que tous les groupements humains montrent une similitude fondamentale de leurs caractéristiques mentales. Bref, à chances égales de développement et d'expansion, la moyenne des accomplissements est presque identique d'un groupe ethnique à l'autre.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Ceux qui se prétendent civilisés sont impardonnables d'adopter une attitude injuste vis-à-vis d'un groupement ethnique qui ne diffère d'eux que par la couleur de la peau.

Je ne m'en dois pas moins d'appeler l'attention de la Chambre, du Gouvernement et du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Harris) sur le sujet suivant. Il y a des sujets britanniques de couleur qui n'ont pas le droit d'immigrer au pays parce que, le ministère est d'avis que les conditions climatiques du Canada sont telles que ces gens ne pourraient pas tenir le coup dans notre pays. Il existe effectivement un décret du conseil à cette fin, le décret nº 2856. Je suis certain que d'autres députés savent qu'on a déporté des citoyens des Antilles anglaises venus au pays, parce qu'ils étaient inadmissibles, à cause de la couleur de leur peau. Leur renvoi ne se fonde sur aucune raison d'ordre moral, social ou autre.

Nous ne sommes pas sans reproches nous-mêmes et s'il nous faut critiquer les autres parfois, nous devons alors, dans toute la mesure du possible, nous hausser au niveau de la femme de César,—au-dessus de tout reproche. On a constaté que les jeunes qui sont venus au pays par le passé se sont très bien adaptés. L'histoire a démontré que lorsqu'ils se sont engagés dans notre armée, ils ont combattu aussi courageusement que tout autre soldat. Il faudrait mettre fin aux distinctions injustes qu'entraîne cette mesure.

Il existe peut-être des raisons valides d'exclure certaines gens de notre pays, mais la couleur de la peau ne peut plus constituer une raison valide. L'honorable représentant de Spadina (M. Croll) a dit que les communistes ont de nouveau ressenti un faible pour les nazis et qu'ils sont très disposés à voir les nazis reprendre le pouvoir en Allemagne. Je n'ai pas été étonné. D'ailleurs quiconque connaît la tactique communiste n'avait pas à l'être. J'ai reçu ce matin une demande de déclaration des droits de l'homme qui émanait de ce qui pouvait être un groupement crypto-communiste. Je n'en suis pas sûr puisque le document ne comporte pas de nom mais je reste soupçonneux. Je ne saurais pourtant oublier que les communistes, qui réclament aujourd'hui, plus fort que tout le monde, une déclaration des droits, sont les mêmes qui, en 1945, se montraient plus forcenés encore que les libéraux en réclamant que les Japonais soient transportés à perpétuité à plus de cent milles du littoral de la Colombie-Britan-

nique. Lorsqu'un communiste parle d'une déclaration des droits de l'homme on pourra nous pardonner de ne pas le prendre au sérieux.

Une déclaration des droits comporte en outre un autre aspect dont on a pas parlé: l'aspect économique et social. Feu le président Roosevelt disait en 1944:

> La liberté n'a pas de sens sans l'indépendance et sans la sécurité économiques.

Si on songe aux premisses de cette déclaration, on est bien obligé de conclure qu'il n'y a pas grand liberté au monde. M. Mackenzie King disait, il y a quelques années, à Toronto:

> Une ère de liberté ne peut se réaliser que dans la mesure où la sécurité sociale et le bien-être de l'homme deviennent le principal souci des hommes et des nations.

Eh bien, dira-t-on peut-être, nous y arrivons lentement, mais je l'avoue, monsieur l'Orateur, je suis impatient à cet égard; j'aimerais nous voir aller beaucoup plus vite. Le parti cécéfiste affirme qu'une déclaration des droits de l'homme devrait comprendre aussi les droits sociaux puisque la démocratie implique des droits économiques et sociaux aussi bien que politiques. Parmi ces droits sociaux, il y a celui qui garantit aux hommes que chacun jouira de la sécurité et sera assuré de l'intégrité de sa dignité d'homme dans l'emploi qu'il exercera. Selon nous, les hommes ont le droit de prendre leur retraite à 65 ans, avec une pension suffisante pour leur assurer ce sentiment de dignité que nous associons à l'individu et dont nous parlons tant. Selon nous, ils ont droit à une indemnité suffisante dans l'éventualité du chômage. Le jour viendra (peut-être pas de notre vivant) où tout le monde comprendra que, lorsqu'un homme chôme sans qu'il y soit de sa faute, il ne faut pas l'en punir, mais plutôt l'aider à se trouver un autre emploi le plus tôt possible et que, pendant qu'il chôme, son revenu ne doit pas diminuer.

Nous estimons, bien entendu, comme d'autres, que l'individu a le droit de devenir membre des associations de son choix. Nous croyons au droit de l'individu à la sécurité sociale qui le protège contre la maladie et les autres maux de la vie. Telle n'est pas la situation en ce moment. Je me rappelle un cas survenu à Winnipeg, où un de mes amis, âgé de plus de soixante ans, avait réussi à épargner, avec l'aide de sa femme, deux ou trois milles dollars au cours des années. Malheureusement, elle était atteinte d'une maladie mortelle. Toutes les épargnes y ont passé et la femme de cet homme est morte. Maintenant l'homme, âgé de 65 ans, n'a plus d'épargnes, ni de sécurité. S'il y a de la dignité dans l'homme, comme nous le pensons, nous devons prendre des mesures pour prévenir les situations de ce genre.

Un autre droit est celui dont jouit l'individu de posséder sa propre maison. Un autre droit sur lequel nous aimerions qu'on insiste est celui de l'égalité entre les sexes. Peut-être m'accusera-t-on en ce cas de parler en tant qu'homme; mais, lorsque j'ai insisté pour que certaines femmes exercent leurs droits, je dois dire qu'elles se sont montrées peu disposées à le faire. De fait, nous croyons que, en principe, il devrait y avoir égalité entre les sexes.

Un autre droit dont ont parlé brièvement les deux préopinants est celui d'être employé indépendamment de son origine ethnique, de sa race et des croyances religieuses. Je suis sûr que beaucoup d'entre nous ont été témoins de cas où des citoyens canadiens se sont vus refuser du travail à cause de leur origine ethnique ou peut-être en raison de leurs croyances religieuses. C'est révoltant sous un régime démocratique. Il est vrai que les préjugés de races ne se remarquent pas autant lorsqu'il y a du travail pour tous et lorsque les conditions économiques sont bonnes. Alors, celui qui habite à côté est un voisin, quelles que puissent être ses croyances religieuses et son origine ethnique. Mais, par contre, lorsque la menace du chômage commence à hanter l'esprit des gens, le voisin devient quelqu'un qui peut leur enlever leur droit au travail et c'est alors que les différences raciales et religieuses commencent à se faire jour.

D'aucuns diront qu'il est impossible de déraciner ce genre de préjugé, mais on peut, pour le moins, essayer de protéger ceux qui en sont victimes. D'autres diront que nous pouvons nous débarrasser des préjugés raciaux au moyen de l'éducation. Cela est vrai, mais n'oublions pas que les Églises chrétiennes ont enseigné aux hommes pendant 2,000 ans à se comporter comme des frères les uns envers les autres sans l'avoir encore obtenu. Il nous faut plus que l'éducation, il nous faut des lois pour mettre un frein aux actes manifestement dictés par des préjugés raciaux.

Les termes que nous utilisons prêtent souvent à confusion. Par exemple, le représentant de Lake-Centre a utilisé l'expression "droits civils". J'ai employé l'expression "droits civils" moi aussi. Nous l'avons utilisée tous les deux dans un certain sens, mais ceux qui s'en tiennent au texte même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, où sont mentionnés les droits civils, s'en emparent aussitôt. J'imagine que nous parlons en fait, —on voudra bien me reprendre si je fais

erreur,—des droits constitutionnels. J'affirme que tout Canadien a le droit constitutionnel d'avoir un emploi, quelles que soient son origine ethnique et ses croyances religieuses. Beaucoup d'entre nous ont vu les effets des distinctions raciales sur les citoyens de notre pays. Leur effet le moins grave est de remplir ces gens d'amertume et le plus grave est d'en faire de mauvais citoyens, mais presque toujours les effets des distinctions raciales sont tragiques ou peu s'en faut; ils sont même si graves que je considérerais les distinctions raciales comme des délits. Je crois donc que le meilleur moyen de les combattre serait de modifier le Code criminel. Je tiens ici à citer les paroles du professeur F. R. Scott, publiées dans la *Canadian Bar Review*, livraison de mai 1949:

> Si le pouvoir du droit criminel est peu employé aujourd'hui et s'il pourrait mieux servir à protéger les libertés, c'est bien à l'égard de la création de nouveaux délits contre la liberté elle-même. C'est un délit que de troubler une cérémonie religieuse, mais ce n'est pas un délit, ou du moins ce n'est pas un délit défini avec autant de précision, que de troubler une réunion publique ou d'empêcher la distribution d'imprimés. C'est un délit pour les patrons de congédier un employé à cause de son activité syndicale, mais ce n'est pas un délit pour eux d'employer des espions parmi les ouvriers. C'est un délit de diffamer un particulier, mais ce n'est pas un délit de diffamer un groupement ou une race. C'est un crime de frapper un homme à la tête avec un bâton, mais ce n'en est pas un de lui refuser, à cause de sa race ou de sa religion, l'accès à un restaurant public ou à une chambre d'hôtel. Le fonctionnaire fédéral ou provincial qui accepte un pot-de-vin commet un crime, mais il peut, dans l'octroi de permis ou de concessions, établir impunément des distinctions pour des motifs de race ou de croyances religieuses. On aurait tort de s'imaginer qu'on peut reconnaître la liberté simplement en ajoutant à la liste des crimes prévus au Code criminel, mais ce n'est pas à dire que certaines pratiques qui vont à l'encontre des droits de l'homme et qui ne peuvent actuellement donner lieu qu'à des dommages-intérêts ne devraient pas être déclarées comme constituant des délits. La loi peut étayer les principes moraux et rendre plus difficiles la route des méchants.

Nous voudrions donc voir insérer dans une déclaration des droits de l'homme une disposition qui interdirait l'inégalité de traitement envers tout citoyen canadien. Si l'on ne peut procéder de cette façon, qu'on modifie le Code criminel. On dira: "A quoi servirait de modifier la loi? On pourrait annuler la modification." A quoi je réponds qu'on peut aussi annuler la Grande Charte, l'*habeas corpus* et le bill des droits de l'homme. Toutes ces grandes mesures dont nous avons hérité peuvent être annulées, mais leur présence dans les recueils de loi s'est révélée fort utile pour la protection des citoyens du Royaume-Uni et, jusqu'à un certain point, du Canada.

L'un de nos devoirs les plus importants est selon moi de protéger le droit des minorités à se chercher du travail. L'une de nos principales tâches est de faire disparaître les superstitions stupides et tenaces voulant qu'un homme soit nécessairement et foncièrement différent ou inférieur parce qu'il adore Dieu de façon différente, parce que son épiderme est d'une autre couleur que le nôtre ou parce qu'il appartient à une race plus ou moins éloignée de la nôtre.

Qu'on me permette de donner lecture d'un éditorial du *Journal* d'Ottawa qui portait sur un article émanant de l'UNESCO:

> La biologie appuie le principe moral de la fraternité universelle; l'homme naît avec la tendance vers la collaboration et si, à titre d'individu ou de nation, il ne suit pas cette tendance, il dépérit. L'homme est un être social qui ne peut s'épanouir pleinement que s'il agit de concert avec ses semblables. La rupture de ce lien social qui unit les hommes entre eux, dans quelque domaine que ce soit, s'accompagne d'une désintégration. C'est en ce sens qu'on peut dire que chaque homme est le gardien de son frère. Chaque individu fait partie du continent, de l'ensemble, car il est partie intégrante de l'humanité.

Quand nous aurons accepté tout cela, nous pourrons nous passer d'une déclaration des droits de l'homme. En attendant, nous en avons certainement besoin.

M. Philéas-A. Côté (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, bien que je ne veuille nullement m'attribuer la découverte de cette vérité reconnue, j'ose dire, dès le début de mes remarques, que le Canada, comme tous les autres pays du monde, traverse une période de transition marquée.

Tout comme l'humanité doit choisir entre le paradis sur terre et l'anéantissement, le Canada doit opter entre deux idéologies, l'État totalitaire et la démocratie aérodynamique. C'est à dessein que j'emploie cette expression, car, en cette nouvelle ère atomique, le Canada, comme beaucoup d'autres pays, doit choisir entre l'évolution et la révolution.

De fait, si jamais, dans l'histoire de l'humanité, une orientation nouvelle a été nécessaire, c'est bien à notre époque. Cela vaut à la fois sur le plan international et sur le plan national.

A cet égard, je me hasarde à dire que, dans le domaine des relations internationales, le cri célèbre "ce que j'ai je le garde" c'est-à-dire le concept de l'impérialisme, n'est pas un énoncé des réalités de l'heure, pas plus, du reste, que la formule désuète de l'équilibre des pouvoirs ou des sphères d'influence.

Ce changement radical est évidemment la résultante d'une guerre en deux actes, livrée au cours des 35 dernières années. Mais il est également le fruit d'un inventaire des obligations et des droits inhérents à l'État totalitaire et à la démocratie. La conséquence en est que les peuples qui ont à cœur

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

les principes démocratiques s'efforcent de donner à la démocratie une signification plus profonde pour le genre humain.

L'un des premiers pas dans cette voie a consisté en l'assurance donnée aux peuples pendant la guerre que les États démocratiques veilleraient à ce que les quatre libertés n'en restent pas à la simple déclaration de principes mais que partout, dans le monde démocratique, la liberté de parole, la liberté de religion, l'absence de la crainte et du besoin seraient à l'ordre du jour.

C'est pourquoi les diverses conférences qui ont abouti à la création de l'Organisation des Nations Unies se sont mises d'accord au moins sur certains éléments essentiels qui ont ensuite été incorporés dans la Charte des Nations Unies.

Certes, nous ne pouvons trop insister sur les articles de cette Charte. De fait, cette charte devrait être mise entre les mains des écoliers et des élèves qui suivent les cours du soir afin qu'ils l'apprennent par cœur, puisque la première condition de sa mise en œuvre réside dans la connaissance des principes qu'elle renferme:

Nous, peuples des Nations Unies, résolus
à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande
Et à ces fins
à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples
Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

Et le Canada a signé.

On me demandera maintenant: "N'est-ce-pas assez et pourquoi faut-il au Canada une déclaration des droits de l'homme?"

Cela suffirait certainement s'il ne fallait pas que cet idéal soit proclamé plus hautement chez nous. Mais il reste quelque chose à faire pour que tous les Canadiens jouissent des droits de l'homme. Et quel que soit le nombre de libertés que la Commission de l'ONU pour les droits de l'homme décide de définir, ces libertés seront inutiles si la population du monde en général et celle du Canada en particulier ne se rendent pas compte qu'à elles seules incombe la responsabilité de s'assurer toutes les libertés qui leur reviennent. Sans doute faut-il que cela soit fait démocratiquement, autrement, ce serait une révolution. La meilleure preuve que les droits de tous les peuples sont bien défendus réside dans l'exercice de ces droits. Personne hors les institution politiques d'un pays n'est en mesure d'assurer cet exercice de la liberté

A cet égard, l'élément politique d'une démocratie a certes, dans la lutte des idées, un avantage qu'il serait stupide de ne pas exploiter. Quel autre régime que celui de la démocratie peut offrir la liberté à l'égard de toute ingérence injuste; liberté de la presse, liberté de la radio, liberté du cinéma, liberté des publications, liberté de parole et, enfin, liberté de tous les moyens d'information.

Ces libertés ne peuvent être réaffirmées, rétablies et consacrées sous une forme plus claire ni plus durable que celle d'une charte qui devient partie intégrante du droit national. La loi une fois établie, mais alors seulement, un droit est protégé contre l'agression et le coupable passible d'une sanction.

Ainsi, quiconque violera les droits d'autrui sera châtié comme il le mérite. Quiconque tentera de commettre l'injustice contre son frère, car dit saint Paul, "nous sommes tous les fils d'un Dieu universel", ne récoltera pas le fruit de sa mauvaise conduite, mais devra acquitter les dommages.

Vu les objectifs du monde démocratique d'une part et, d'autre part, l'obligation de l'État démocratique de favoriser les libertés chères au cœur de l'homme, acceptables à sa dignité, recherchées par son intelligence et désirées par sa volonté, ne serait-il pas à propos de déterminer, dans une charte, les droits des Canadiens.

Nous ne demandons pas plus, au Canada, qu'on ne demande ailleurs. Non, sûrement pas. Mais il est à peu près temps que, tout d'abord, nous nous rendions compte de certains faits et qu'ensuite, nous y cherchions une solution. Je crains que si ceux qui ont charge d'âme ne voient pas sur le mur le Mané! Thécel! Pharès!, ils se trouvent dans l'impossibilité, plus tard, de venir à bout de la situation, quand ils entendront des voix.

Je crains que l'ancien conformisme ne soit chose du passé. Je crains que l'ancien programme du temps de paix n'ait été emporté avec le vent. Et je crains, si les droits des Canadiens ne sont pas, une fois pour toutes, bien établis, sauvegardés, exercés, que l'émigration sporadique et les purges

n'arrivent pas à résoudre tout à fait le problème de faire du Canada un État démocratique de première classe.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer ce que je tiens pour une très importante proposition de résolution, celle que le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a présentée. La motion invite la Chambre à étudier l'à-propos de présenter une déclaration des droits de l'homme qui serait incorporée à la constitution de notre pays et qui garantirait des droits que naguère encore nous tenions pour acquis en vertu du droit coutumier. A mon avis, lorsque le député estime que la Cour suprême devrait être saisie de la question afin de décider quels sont les droits des provinces et quels sont les droits du gouvernement fédéral, il formule une opinion judicieuse. Je veux croire qu'on étudiera cette proposition, qu'on y donnera suite sans tarder afin d'établir les bases d'une déclaration complète des droits de l'homme.

J'ai dit, il y a un instant, que nous tenions ces droits pour acquis, plusieurs d'entre nous avec l'espoir, surtout, d'acquérir d'autres droits d'ordre économique qui compléteraient les droits d'ordre politique que nous pensions posséder. Nous pensions que, au Canada, les droits et les libertés du genre de ceux dont nous avons parlé cet après-midi étaient intangibles. Mais au cours des quinze ou vingt dernières années, nous avons vu le pouvoir législatif essayer de restreindre ces droits fondamentaux de la liberté. Bien que le Parlement, le Gouvernement eussent indubitablement le droit d'annuler certaines lois qui empiétaient sur certains droits constitutionnels de citoyenneté, le Gouvernement ne les a pas toujours annulées. Je citerais, à titre d'exemple, la loi dite du cadenas dans la province de Québec, que le Gouvernement n'a pas annulée. Nous avons encore eu en 1937, la loi de l'Alberta concernant la presse qui, elle, a été annulée. Les deux lois constituaient une infraction aux droits civils des particuliers et elles auraient dû être toutes deux traitées de la même manière.

Tandis qu'on pourrait avancer que la fin justifie les moyens, beaucoup d'entre nous qui tant à la Chambre que dans tout le pays, abhorent le communisme et dénoncent l'espionnage éprouvaient une profonde inquiétude au sujet de la manière dont le Gouvernement avait entrepris l'enquête il y a plusieurs années. Certaines personnes ont été détenues sans qu'on pût communiquer avec elles et n'ont pas reçu la mise en garde légale, ni l'occasion d'obtenir un conseil juridique. En effet, toute l'affaire s'écartait de la procédure normale prévue par la loi. On a abrogé l'*habeas corpus* en la circonstance, parce qu'aucun représentant n'a pu comparaître en cour, le premier point à l'ordre du jour du tribunal étant la comparution physique de la personne ne pouvant communiquer avec qui que ce fut.

Je suppose que la résolution proposée par le député de Lake-Centre visait nettement à prévenir une répétition de ce genre de choses, soit l'abandon des garanties légalement établies. En effet, dans les cas que je viens de mentionner, ces garanties légales pour le Canada et l'accusé existaient, et nous aurions pu engager la procédure, poursuivre, trouver coupable et condamner en vertu de la loi.

Il s'agit là, évidemment, d'exemples frappants qui ont touché un grand nombre de personnes. Je tiens à dire cependant que, chez nous, on refuse souvent à nos compatriotes l'exercice de leurs droits civils, mais nous n'entendons que fort rarement parler de la violation de ces droits. Ainsi il arrive de temps à autre qu'on refuse des chambres d'hôtel à des hommes de race ou de couleur différentes. On leur affirme que l'hôtel est au complet et qu'il n'y a rien de libre. Je songe au cas d'une personne de couleur, d'une cantatrice d'opéra qui, en tournée dans une de nos villes de l'Ouest, se rendit dans un hôtel où on aurait retenu des chambres pour elle; on lui dit que l'hôtel était au complet. Il est tout à l'honneur du lieutenant-gouverneur de la province (je devrais le nommer: c'est feu M. Archie McNab, ex-lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan) qu'il ait offert à la cantatrice l'hospitalité de sa propre demeure, où elle passa une fin de semaine des plus agréables en compagnie de M. McNab et de sa femme.

Nous avons au Canada des "clubs" qui sont en réalité des centres de villégiature: le *Seignory club* par exemple, à quelques milles d'ici, où ceux qui sont de race ou de religion hébraïque ne peuvent trouver de place.

Toronto possède un club d'hommes de loi qui rejette toutes les demandes d'admission signées par des juifs. Ce qui rend la chose plus bizarre, c'est qu'en somme (comme le député de Lake-Centre le souligne sans se lasser) ce sont ceux qui exercent la profession de légiste qui devraient se poser en champions de notre démocratie. On serait en droit d'exiger d'eux qu'ils rejettent toute politique de passe-droit.

Il y a aussi ces villégiatures à zones réservées où les gens de certaines races, couleurs ou religions ne peuvent aller passer d'agréables vacances.

M. Knowles: Conventions tacites.

M. Coldwell: Plus récemment, on nous a parlé de personnes qui ont perdu leur emploi pour des raisons de sécurité, a-t-on prétendu. Je dis tout de suite que toute personne qui encouragerait le sabotage ou fomenterait la déloyauté envers le pays, ne devrait pas avoir le droit de travailler dans une usine où se poursuivent des travaux secrets; mais j'ajoute immédiatement que lorsqu'on accuse une personne de consituer un mauvais risque de sécurité et que cette personne est sur le point de perdre son emploi, on devrait lui fournir le moyen d'en appeler à quelque organisme indépendant.

Nous avons agi de cette façon durant la guerre. L'expérience que nous a value l'application des règlements relatifs à la défense du Canada au bout d'une année nous a forcés à instituer un conseil de revision, conseil qui a agi avec discrétion et a accordé la protection à laquelle tout Canadien a droit. D'autres pays du Commonwealth britannique ont aussi des conseils du même genre et j'apprends qu'ils fonctionnent très bien. On me dira, je le sais, qu'il y a risque, mais, après tout, il faut nous efforcer dans toutes les circonstances de maintenir le droit qu'a l'individu de se faire entendre lorsqu'on l'accuse et de ne jamais le condamner sur ouï-dire par simple association.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. M. J. Coldwell: Avant la suspension de la séance pour le dîner, monsieur l'Orateur, je faisais remarquer que ceux à qui on refuse des emplois pour des motifs de sécurité devraient avoir l'avantage d'en appeler à un organisme d'État ou une autre autorité, afin de pouvoir lui adresser des instances et, s'ils sont injustement accusés, d'avoir ainsi l'occasion de se disculper. J'estime que c'est très important. En effet, bien que nous devions tout faire pour nous protéger contre le sabotage, contre le renversement de nos institutions et contre l'espionnage, nous devons prendre bien garde, néanmoins, de ne pas empiéter sur les droits démocratiques des citoyens canadiens. Lorsque nous voyons ce qui s'est passé aux États-Unis dans certains de ces domaines, nous ne voulons nullement suivre l'exemple que ce pays a donné et clouer des personnes au pilori simplement parce qu'on les soupçonne d'avoir, par l'intermédiaire de leurs amis ou directement, des contacts avec des groupements qui ne sont pas bien vus dans leur pays. J'affirme que nous devons nous opposer à ce genre de choses et légiférer en conséquence, car même si nous avons défait, au cours de la dernière guerre, une menace de répression qui s'étendait sur une vaste partie du monde, nous devons prendre bien garde de ne pas laisser quelque chose de ce genre se produire dans nos pays et sous nos constitutions. Comme je l'ai dit au début, notre liberté est incomplète et elle le demeurera tant que nous n'aurons pas une plus grande liberté économique. Nous devrions veiller au maintien de notre liberté. Nous devrions accorder, en tant que droit constitutionnel et inaliénable, politique et social, surtout le droit d'en appeler, aux termes de la loi, contre toute accusation portée contre un particulier.

En juillet dernier, à Francfort-sur-Main, à eu lieu une réunion de gens ayant la même opinion en ce qui concerne la défense de la liberté dans le monde entier. Les socialistes-démocrates de près de trente-cinq pays ont adopté en ce qui concerne la liberté politique, une liste de principes digne d'être mentionnée ici ce soir. La voici:

a) Le droit, pour tout être humain, de mener une vie privée à l'abri des interventions arbitraires de l'État.

b) Les libertés politiques comme la liberté de penser, de s'exprimer, de s'instruire, de s'organiser et de pratiquer sa religion.

c) La représentation du peuple au moyen d'élections libres par un suffrage universel, égalitaire et secret.

d) Le gouvernement par la majorité et le respect des droits de la minorité.

e) L'égalité devant la loi de tous les citoyens quels que soient leur sexe, leur langue, leur foi et leur race.

f) Le droit à l'autonomie culturelle pour les groupes ayant leur propre langue et leur propre culture.

g) Un régime judiciaire indépendant; chaque homme doit avoir droit à un jugement public devant un tribunal impartial selon une procédure juridique appropriée.

Ces buts distinguent, cela va sans dire, le démocrate de toute tendance du nazi, du fasciste ou du communiste. Lorsque les communistes ou les fascistes s'emparent du pouvoir ils suppriment les droits fondamentaux, politiques et sociaux de l'homme. Quand ces mouvements se manifestent et menacent nos institutions démocratiques, il faut mettre toute notre énergie à leur faire échec. Je fais miennes les observations que le député de Spadina (M. Croll) a formulées, cet après-midi, sur ce qui se passe en Afrique du Sud. L'attitude de notre délégation aux Nations Unies m'a parfois déçu. Quand les Nations Unies ont été saisies de la question des préjugés de race qui ont cours en Afrique du Sud, le Canada n'a pas su prendre une attitude suffisamment énergique. On estimait, je le sais, qu'une prise de position énergique risquait de compromettre l'association de l'Afrique du Sud au Commonwealth. Mais je pense qu'on s'est trompé. Au contraire, si

les pays du Commonwealth s'étaient nettement prononcés il y a un an ou deux, il aurait probablement été beaucoup plus difficile à M. Malan d'appliquer sa politique d'aparthéisme. Cela détonne que, dans le Commonwealth des nations britanniques, une nation sœur fasse à ce point obstacle à la liberté de l'homme.

Le Canada devrait avoir soin de préciser qu'il n'entend pas garder le silence en face d'une telle disparité de traitement. Il ne faut pas oublier que, comme le député de Spadina le signalait cet après-midi, un des plus grands services qu'on puisse rendre au monde, c'est de préserver le maintien de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan au sein du Commonwealth. C'est là, à mon sens, un des plus grands services...

M. Murray (Cariboo): Le député me permet-il une question?

M. Coldwell: Oui.

M. Murray (Cariboo): A qui appartiennent les mines de diamant et d'or de l'Afrique du Sud?

M. Coldwell: A qui appartiennent les mines d'or?

M. Murray (Cariboo): Les mines d'or et les mines de diamant du Transvaal.

M. Coldwell: Pour ce qui est des mines de diamant, c'est surtout à la société DeBeers.

M. Murray (Cariboo): Ce ne sont pas des Canadiens.

M. Coldwell: Je ne prétends pas qu'il s'agisse de Canadiens. Je ne sache pas que des Canadiens soient propriétaires de mines d'or ou de diamants en Afrique du Sud. Un Canadien de renommée mondiale a trouvé un riche gisement de diamants mais ce n'est pas dans la République sud-africaine elle-même. Ce dont je parle, c'est des liens qui unissent l'Inde, le Pakistan et Ceylan au sein du Commonwealth et de l'importance qu'ils présentent pour le Commonwealth et le monde entier. Il ne faut pas que le silence des pays qui font partie du Commonwealth, au sujet des événements qui se déroulent en Afrique du Sud, mette l'association même en danger. Bien entendu, on fait ailleurs d'autres distinctions injustes. Nous devrions tous ensemble condamner les expulsions de missionnaires, où qu'elles se produisent. Nous devrions nous opposer aux persécutions religieuses partout où elles ont lieu. Nous devrions condamner les déclarations officielles contre les religions parce que, si vraiment la liberté civile a un sens, elle doit certes comporter la liberté de culte.

[M. Coldwell.]

Je me réjouis donc de ce que la Saskatchewan ait inséré dans ses lois la déclaration des droits civils la plus complète au Canada sinon dans l'Amérique du Nord. Je me permets d'en consigner les dispositions au compte rendu, bien que je n'aie pas l'habitude de donner lecture de citations aussi longues. La mesure, adoptée en 1947, a pour titre "Loi visant à protéger certains droits civils". Je cite:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: Loi de la Saskatchewan sur la déclaration des droits, 1947.

2. Dans la présente loi, l'expression "croyances" signifie croyances religieuses.

3. Toute personne, et toute catégorie de personnes, a droit à la liberté de conscience, d'opinion et de croyances, et à la liberté d'association, d'enseignement, de pratique et de culte religieux.

4. Toute personne, et toute catégorie de personnes, sous le régime de la présente loi, jouit de la liberté d'expression par tous les moyens de communication, y compris la parole, la presse, la radio et les arts.

5. Toute personne, et toute catégorie de personnes, a le droit de se réunir pacifiquement avec d'autres et de former des associations de toute nature, sous le régime de la loi.

6. Toute personne, et toute catégorie de personnes, est protégée contre l'arrestation ou la détention arbitraire; toute personne arrêtée ou détenue a le droit d'exiger qu'un tribunal se prononce immédiatement sur la légalité de ladite détention et l'informe des accusations pour lesquelles on la détient.

7. Toute personne ayant qualité d'électeur qui réside en Saskatchewan a le droit d'exercer librement son droit de vote dans toutes les élections et le droit d'exiger qu'aucune assemblée législative ne se prolonge au delà d'une période de cinq ans.

8. (1) Toute personne, et toute catégorie de personnes, a le droit d'obtenir de l'emploi et de le retenir sans être l'objet de distinctions injustes à l'égard des indemnités, des conditions, ou privilèges attachés à l'emploi, en raison de la race, de la croyance, de la religion, de la couleur ou de l'origine ethnique ou nationale de cette personne ou catégorie de personnes.

(2) On ne peut s'autoriser de l'alinéa (1) pour dénier à un établissement religieux, à toute école ou conseil d'administration s'y rattachant le droit d'employer des personnes de n'importe quelle croyance ou religion, en particulier, lorsque l'instruction religieuse constitue ou peut constituer la totalité ou une partie de l'instruction ou de la formation assurée par ledit établissement ou ladite école ou conseil d'administration, en application des dispositions de la Loi scolaire; l'article (1) ne s'applique aucunement à l'égard du personnel domestique ou de tout emploi impliquant des rapports de personne à personne.

9. Toute personne, et toute catégorie de personnes, a le droit de se livrer à toute occupation, de se lancer dans toute affaire ou toute entreprise autorisées par la loi et de s'y maintenir, sans distinction injuste fondée sur la race, la croyance, la religion, la couleur, ou l'origine ethnique ou nationale de ladite personne ou catégorie de personnes.

10. Toute personne, et catégorie de personnes, a le droit d'acquérir par achat, de posséder en toute propriété ou autrement, de louer à bail, louer et occuper toutes terres, dépendances, habitations ou tous biens matériels ou incorporels transmissibles par héritage, de toute nature et description, et toute succession ou participation à une succes-

sion, en droit ou en équité, sans distinction injuste fondée sur la race, la croyance, la religion, la couleur, ou l'origine ethnique ou nationale de ladite personne ou catégorie de personnes.

11. Toute personne, et catégorie de personnes, a le droit d'obtenir le logement ou les services de tout hôtel ordinaire ou autre, maison où l'on sert des repas, théâtre ou autre endroit où le public est ordinairement admis, indépendamment de la race, de la croyance, de la religion, de la couleur ou de l'origine ethnique ou nationale de telles personnes ou catégorie de personnes.

12. Toute personne, et catégorie de personnes, a le droit de faire partie de toute société professionnelle, de tout syndicat ouvrier ou de toute autre organisation professionnelle et de participer à tous les avantages afférents à cette participation sans distinction injuste fondée sur la race, la croyance, la religion, la couleur, ou l'origine ethnique ou nationale de ladite personne ou catégorie de personnes.

13. (1) Toute personne, et catégorie de personnes, a droit à l'instruction dans toute école, tout collège, toute université ou tout autre établissement ou institution de haut savoir, à la formation professionnelle ou à l'apprentissage, sans distinction injuste fondée sur la race, la croyance, la religion, la couleur ou l'origine ethnique ou nationale de ladite personne ou catégorie de personnes.

(2) Aucune disposition du paragraphe (1) n'empêchera une école, un collège, une université ou toute autre institution ou maison d'enseignement qui accepte des personnes appartenant à une croyance ou religion à l'exclusion de toute autre, ou qui est dirigée par une congrégation ou société religieuse, de continuer à appliquer ce principe en ce qui concerne les inscriptions d'élèves.

Voilà encore un dernier passage:

14. (1) Personne ne publiera, n'exposera, ne fera publier ni exposer, ni ne permettra de publier, ni d'exposer sur aucun terrain ni lieu ni dans aucun journal, ni par l'entremise d'aucun poste d'émission radiophonique, ni par aucun autre moyen dont il disposerait à titre de propriétaire, de directeur, de distributeur ou de vendeur, aucun avis, signe, symbole, emblème ou autre représentation tendant ou pouvant tendre à abolir, à restreindre ou à limiter d'une façon quelconque, la jouissance des droits qui reviennent en vertu de la loi à une personne ou à une catégorie de personnes, en raison de la race, de la croyance, de la religion, de la couleur ou de l'origine ethnique ou nationale de ces personnes ou catégories de personnes.

(2) Aucune disposition du paragraphe (1) ne devra être interprétée comme limitant, sur n'importe quel sujet, le droit de parole qu'accorde la loi.

Suivent certaines clauses pénales. Voilà qui constitue une déclaration des droits de l'homme assez étendue. Ceux qui connaissent l'histoire de l'Ouest canadien et le document savent tout de suite pourquoi certaines dispositions ont été incluses dans la loi.

Aussi, nous aimerions que le Parlement du Canada adoptât une mesure non pas en termes identiques, peut-être, mais qu'il ressortirait au pouvoir fédéral d'adopter et qui garantirait nos droits civils fondamentaux, éléments essentiels de la citoyenneté canadienne.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a consigné cet après-midi une résolution adoptée à une récente réunion et qui exposait les vues de notre groupement. J'ai, ici, une motion analogue. Nous avons adopté ces résolutions à tous les deux ans depuis la fondation du parti de la CCF. Je veux croire que nous sommes maintenant près d'obtenir du parlement fédéral des mesures vraiment utiles dans ce domaine. Les droits statutaires dans la loi de la Saskatchewan dont j'ai parlé témoignent de notre foi dans le caractère sacré de la personne humaine. C'est pourquoi nous protestons si vigoureusement contre des pratiques injustes auxquelles on a recours au sein de notre Commonwealth, celles par exemple dont on a parlé à propos de la loi de l'Union sud-africaine. Certes, nous pourrions nommer d'autres pays en dehors du Commonwealth qui font ou ont fait la même chose.

Il ne faut pas oublier que les libertés dont nous jouissons à l'heure actuelle, ont été le fruit de la lutte coûteuse et prolongée qu'ont menée nos ancêtres, ni que la Grande-Charte et l'habeas corpus représentent pour nous un riche héritage. La loi et l'usage nous ont fait adopter d'autres mesures qui remontaient à l'ancien temps. Nous souhaitons les voir sauvegardées avec soin, surtout au cours de notre génération, qui voit et qui a vu récemment la liberté humaine menacée dans tant de régions du monde.

On pourrait, naturellement affirmer que devant la loi, nous sommes égaux; mais j'ai déjà dit à plusieurs reprises que, même dans notre propre pays, l'égalité devant la loi s'est vue refusée en raison de la condition du plaideur. Me permettra-t-on de dire qu'à mon avis, il ne pourra y avoir d'égalité tant que nous n'aurons pas aboli les charges financières que les plaideurs doivent assumer. En effet, nous avons bien accueilli la mise à la disposition du plaideur d'un conseiller juridique d'autorité publique dans divers procès, mais cette mesure ne répond pas entièrement à la situation. C'est un grand pas en avant; mais jusqu'à ce que les litiges deviennent moins coûteux et que les plaideurs puissent accéder aux tribunaux sans courir le risque d'énormes frais, qui les empêchent souvent d'y venir quérir leurs droits, nous n'obtiendrons pas la plénitude de droit civil qui revient aux citoyens.

L'attitude adoptée cet après-midi par le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), le député de Spadina (M. Croll) et le député de Matapédia-Matane (M. Côté) et ce soir par moi-même, est tout à fait conforme aux

principes que nous appuyons, pour la plupart, à savoir les principes de l'enseignement biblique.

J'ai sous les yeux le rapport de la conférence de Lambeth de 1948 qui a groupé tous les évêques de la religion anglicane. Je préfère citer ce rapport parce qu'il se trouve que je suis membre de la confession religieuse dont les nombreux évêques, entre autres ceux de la religion épiscopalienne des États-Unis et d'autres de toutes les parties du monde, ont formulé cette importante déclaration. Je tiens à consigner au compte rendu ce passage parce que j'estime qu'il renferme plusieurs pensées qui sont des plus intéressantes et des plus impressionnantes, car elles émanent de l'une des importantes confessions chrétiennes, dont l'influence et les associations s'étendent à tout l'univers. Voici les droits que l'Église anglicane range parmi les droits essentiels de l'homme acceptables à tous. Le premier est le suivant:

1. Le droit de l'individu à la sécurité personnelle.

Voici le sens qu'elle donne à cet article:

Cela comprend la sauvegarde contre l'arrestation ou l'emprisonnement arbitraire, la torture et l'esclavage. Il est essentiel d'insister sur ces droits surtout pour s'opposer à l'État policier.

La torture peut être non seulement physique mais aussi mentale et, à mon avis, on a torturé mentalement sinon physiquement certaines personnes avant de les faire comparaître devant les comités sénatoriaux aux États-Unis; la torture mentale est parfois plus pénible que la torture physique.

Le rapport poursuit en ces termes:

2. Le droit de vivre ne suffit pas; l'homme doit avoir le droit d'utiliser ses talents ou aptitudes à des fins utiles. Il est donc nécessaire de lui assurer divers droits économiques et sociaux, parmi lesquels il y a le droit de travailler, de se marier, d'élever une famille et de posséder des biens personnels.

3. Il y a ensuite les droits à la liberté de parole, de presse et d'information à divers points de vue. Il importe que les organes de publicité soient libres et que les gens aient accès aux renseignements dignes de foi, car ils ne peuvent se former un jugement droit sur les problèmes de l'heure si une censure rigoureuse ou une propagande peu scrupuleuse les laissent dans l'ignorance.

4. Quatrièmement, l'homme a droit à la liberté religieuse. Cette liberté est d'importance capitale, car l'homme ne jouit pas de la liberté véritable s'il ne peut pas adorer et servir Dieu selon les dictées de sa conscience. La liberté religieuse est bien autre chose que la liberté de prier Dieu et d'enseigner dans une église. Elle comporte aussi le droit de propager une religion et, pour l'individu, de changer de religion sans être frappé de sanctions d'ordre politique, social ou économique. Dans le cas des enfants, c'est la famille, non pas l'État, qui doit en définitive décider quelle religion doit leur être enseignée. L'Église chrétienne doit se montrer tout à fait intransigeante dans ses réclamations visant une parfaite liberté religieuse, tant pour les chrétiens que pour ceux des autres religions. Sans la liberté religieuse, toutes les autres libertés sont précaires.

[M. Coldwell.]

J'aimerais attirer votre attention tout particulièrement sur cette dernière phrase, monsieur l'Orateur. En d'autres termes, le droit de l'individu à choisir sa propre religion, quelle qu'elle soit, est un des droits de base que nous devrions tous posséder dans une société civilisée. Naturellement, il en est qui voudraient essayer de persuader les gens de croire que lorsque l'autorité les amène devant les tribunaux parce qu'ils militent en faveur d'actions séditieuses, comme par exemple le renversement du gouvernement, elle porte atteinte à la liberté civile. Ce n'est pas une infraction à la liberté civile; il me semble que la seule façon de traiter un cas de sédition soit de recourir à la loi. Une personne est séditieuse si elle désire provoquer le renversement de l'État par la force, et elle devrait en être accusée de façon ouverte en cour et jugée par ses pairs et, si elle est déclarée coupable, elle doit expier son forfait. Cependant je reconnais avec le représentant de Spadina (M. Croll) l'existence de ceux qui voudraient utiliser la liberté civile comme un manteau pour la supprimer. S'ils avaient l'occasion de mener les affaires de l'État et de diriger le pays, ils supprimeraient aux autres la liberté qu'ils réclament pour eux. Je suis d'accord avec le représentant de Spadina à propos de ce qu'il a dit cet après-midi.

Voyons à ne pas nous laisser tromper par ceux qui utilisent la liberté civile aux fins de leur propagande contre les institutions libres que nous possédons dans un pays démocratique. Nous appuyons donc, monsieur l'Orateur, la proposition de résolution dont nous sommes saisis. Nous l'appuyons pour les motifs qu'on a exposés, cet après-midi, de tous les points de la Chambre. Nous sommes convaincus qu'il importe, à l'heure actuelle, d'insérer une telle charte dans nos recueils de lois. S'il m'est permis de revenir encore une fois sur les propos du député de Spadina, notre collègue a dit que nous vivons dans un pays où la liberté est probablement plus grande que partout ailleurs, sauf au Royaume-Uni. Je crois que c'est exact. Pourtant, il est arrivé que des personnes ont été persécutées et traduites en justice alors qu'elles étaient privées du recours régulier à la justice. Voyons à effacer toute tache que pourrait présenter notre blason national, voyons à assurer à chaque citoyen du Canada le droit au jugement public par jury, garantie de la liberté personnelle qui a été inscrite dans la Grande Charte en 1215 et le droit à l'*habeas corpus*.

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant que nous approuvons hautement la proposition de résolution à l'étude. Elle correspond à nos propres vues. Nous espérons que la Chambre l'appuiera et que, bénéficiant de

cet appui, le Gouvernement commencera tout d'abord par faire ce que demande le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker),— à mon avis, sa proposition est sage,—c'est-à-dire qu'il déférera la question à la Cour suprême du Canada afin que nous puissions savoir où s'arrête la compétence fédérale et jusqu'où va la compétence provinciale et afin d'incorporer dans notre constitution nationale, —cela peut se faire maintenant que notre Parlement a la faculté de modifier notre constitution fédérale,—une déclaration fédérale des droits de l'homme qui garantirait, dans la mesure où nous pouvons le faire, les droits civils de chaque citoyen libre du Canada.

(*Texte*)

M. Lionel Bertrand (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, autant que je suis concerné, je suis opposé à l'adoption de cette motion pour plusieurs raisons. Je vais les exposer brièvement, car je présume que d'autres députés veulent également parler sur cette question.

Un bill comme celui que propose l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) n'apporterait guère de changement quant au respect des droits personnels chez nous; par contre, il créerait une multitude de problèmes nouveaux et susciterait tant de divergences d'opinions, dans tous les domaines, qu'il serait peu sage de l'adopter. Enfin, il y a tellement à faire dans notre pays qu'il vaut mieux, pour le moment du moins, s'en tenir au système actuel, dans ce domaine, tout en tentant continuellement de l'améliorer.

L'adoption d'un tel bill nécessiterait, auparavant, la tenue d'un grand nombre de réunions, où l'on aurait à faire face à une série d'écueils, dont le premier consisterait en un conflit de juridiction entre le gouvernement central et les provinces.

En 1948, si je ne fais erreur, un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes fut chargé d'étudier la question et, après de longues délibérations, le comité décidait finalement de consulter les provinces.

Seule la Saskatchewan à répondu affirmativement. Quelques autres se sont abstenues de répondre, indiquant ainsi leur totale indifférence en la matière. Les autres s'opposèrent catégoriquement en déclarant que le gouvernement fédéral n'avait aucune autorité en la matière. Elles affirmaient, et avec raison, à mon avis, que les droits de l'homme relèvent des droits civils, lesquels sont du ressort des provinces qui se chargent de les protéger par des lois provinciales.

Une législation fédérale relative aux droits de l'homme soulèverait un violent débat sur l'autonomie provinciale. Cetraines provinces pourraient s'en faire un cheval de bataille électoral, ce qu'il faut éviter. Pourrait-on, d'ailleurs, obtenir l'accord entre les provinces sur un texte unique? C'est si peu probable qu'il vaut mieux mettre le projet du député de Lake-Centre au rancart tout de suite.

Un autre écueil se présente, et c'est notre propre Constitution. Elle nous conseille de nous éloigner d'un bill de cette nature. Les pays ont des constitutions diverses et différentes. Les uns se prêtent à un bill du genre, d'autres ne s'y prêtent guère. Aux États-Unis, par exemple, la Constitution est au-dessus de la portée du Congrès, par conséquent au-dessus des législateurs, et le parlement américain est ainsi limité dans sa souveraineté. Ce n'est pas la même chose dans les pays du Commonwealth, partant dans notre propre pays. Au Canada, le Parlement canadien est souverain dans le cadre de sa compétence; au Canada, les provinces sont souveraines dans les cadres de leur autorité; le pays et les provinces jouissent d'une souveraineté illimitée.

Dans un article sur la question, publié il y a déjà quelques années, M. Paul Sauriol, un brillant journaliste du Canada français, disait à ce sujet:

> Dans ces conditions, même si l'on réglait le conflit de juridiction, le vote d'un bill des droits n'aurait aucun caractère d'intangibilité, car le Parlement, fédéral ou provincial, reste au-dessus de ses propres lois qu'il peut abroger.
>
> Un professeur de la Faculté de Droit de l'Université de Toronto, M. W. P. Kennedy, a soulevé cette objection en répondant au comité conjoint du Sénat et des Communes. Il a dit qu'un véritable bill des droits exigerait de la part des parlements fédéral et provinciaux un abandon de leurs pouvoirs suprêmes. A moins de modifier notre système politique, un bill des droits adopté par un parlement pourrait être changé n'importe quand.

En troisième lieu surgit un autre écueil, et non le moindre: l'impossibilité d'une entente entre le gouvernement central et les dix provinces. Les droits que nous possédons et dont nous jouissons ne sont pas, cependant, considérés par tous sous le même angle, et c'est ce qui faisait écrire à M. Sauriol, toujours relativement au même sujet, ce qui suit:

> Les frontières entre le droit et l'abus du droit sont déjà délimitées dans une bonne mesure. Mais les partisans d'un bill des droits le réclament pour supprimer des restrictions qu'ils jugent condamnables et dont, selon eux, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux se seraient rendus coupables depuis quelques années. Et c'est alors que le débat deviendrait vite insoluble.

Et plus loin, il ajoute:

> Cela dépend de ce qu'on considère comme fondamental. La doctrine catholique proclame les droits de la personne mais elle considère que la liberté doit demeurer au service de la vérité, et que si au nom de la liberté l'on attente à la vérité c'est de la licence. Tandis que d'autres placent l'accent sur la liberté, sans s'inquiéter des droits de la vérité, et reculent bien plus loin les bornes de la licence.

Voilà autant de raisons, à mon avis, pour écarter une telle réforme chez nous. En 1948, si je ne me trompe pas, une déclaration des droits de l'homme, en 21 articles, a été adoptée par le Comité social de l'Assemblée générale des Nations Unies et approuvée par la suite. Le vote fut de 9 à 0, 6 s'étant abstenus de voter, dont le Canada. M. Pearson expliqua, alors, pour quelles raisons le Canada s'était abstenu de voter à cette occasion.

Tout en déclarant que le Canada accepterait la déclaration devant l'ONU, M. Pearson déclarait que le gouvernement canadien, fidèle à une politique bien tranchée, entendait ne pas toucher aux prérogatives des provinces, et il affirmait que le Canada ne modifierait pas ses lois ni ses coutumes en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. M. Pearson reflétait à ce moment la pensée entière du gouvernement canadien, et cette réponse, faite devant toutes les nations du monde, devrait suffire à confondre ceux qui, pour obéir d'une façon mesquine au souci électoral ne cessent de répéter le vieux refrain,—heureusement usé dans ma province surtout,—que le gouvernement canadien veut enlever aux provinces les droits qui leur appartiennent.

S'il est un pays au monde qui n'a pas besoin d'une telle réforme, c'est bien le Canada. Nos lois protègent les droits relatifs à la religion et les droits nationaux de chacun, dans le pays d'abord, dans les provinces aussi. Une réforme comme celle que propose l'honorable député de Lake-Centre ne sera évidemment jamais adoptée; mais si sa proposition était approuvée, combien de discussions inutiles et acrimonieuses en jailliraient dans une époque où nous n'en avons nullement besoin!

Nos institutions présentes peuvent être améliorées et c'est là surtout le but que nous devons chercher à atteindre.

Dans cette résolution, on réclame la liberté de la radiodiffusion! J'en suis. Mais il ne faut tout de même pas que cette liberté devienne de l'indécence et entre directement en contradiction avec l'idéal de la presque totalité de la population canadienne. Par exemple, un trop grand nombre de conférenciers se sont succédé sur le réseau anglais de la C. B. C., qui ont bravé l'opinion publique canadienne et tenté d'anéantir la bonne entente et l'unité du pays, que Radio-Canada a pourtant mission de servir. Les Canadiens, qu'ils soient protestants ou catholiques, ont droit d'exiger que la C.B.C. respecte leurs convictions, pour la simple raison que les hommes libres n'aiment pas à être bafoués en public, surtout quand ils en paient les frais. Les conférenciers de ce genre, dénoncés l'an dernier, autant par la presse de langue française que celle de langue anglaise, par tout le pays, ne devraient pas être admis à Radio État. A mon avis, il est criminel, même au nom de la science, de permettre à des conférenciers d'exposer des thèses où l'on qualifie la religion "d'effort aveugle", et où l'on soutient que l'obstacle à la vraie maturité des peuples et des individus est la "notion du bien et du mal", et combien d'autres qui, sur les ondes du réseau anglais, ont prêché en fait l'immoralité.

Il y aurait eu amélioration depuis; tant mieux. Je suis le premier à m'en réjouir.

L'honorable député parle de la liberté de la presse. Je veux insister sur ce point parce que, journaliste de métier et propriétaire d'un journal, j'ajoute à ce travail le secrétariat d'une association qui compte aujourd'hui 92 membres dans le pays. La liberté de la presse est une des plus grandes libertés dont le monde doit disposer. Récemment, un communiqué de la *Canadian Daily Newspapers Association* définissait ce qu'est la liberté de la presse:

> Que faut-il entendre exactement par cette expression familière, "la liberté de la presse"?
>
> Il ne s'agit pas essentiellement d'un privilège spécial réservé aux éditeurs de journaux. Il s'agit plutôt d'un aspect de cette liberté plus importante—de la liberté de tous les hommes d'exprimer leurs opinions ouvertement et sans crainte. La presse ne réclame aucun droit qui ne devrait pas être reconnu à chaque citoyen d'une démocratie. Mais la liberté de la presse symbolise en quelque sorte la liberté tout court parce que, dans le monde moderne, la presse est le principal agent d'information dont le citoyen a besoin pour juger les actes de ses dirigeants et former son opinion sur la chose publique. Sans des journaux, ou avec des journaux enchaînés et aveuglés, il serait impuissant et dans l'obscurité. Une presse libre de tout lien est donc un rempart de toute nation démocratique.

Dans les pays qui sont soumis à une dictature, les journalistes n'écrivent pas ce qu'ils veulent. Si des dictatures ont duré plusieurs années, s'il en existe encore dans certains pays d'Europe, c'est que la presse a été muselée et qu'elle n'a pu transmettre à la population les véritables nouvelles du pays d'abord, les vraies nouvelles du monde ensuite.

Même dans les pays démocratiques, les craintes de la population, ses hésitations, souvent son apathie et son manque de collaboration proviennent fréquemment de ce que les gouvernements, pour des raisons de sécurité parfois exagérées, pour le motif injustifié de travestir les faits, se retranchent dans un mutisme absolu ou imposent des restrictions qui ne devraient pas exister.

Restreindre la liberté de la presse dans une démocratie, c'est lui porter un coup direct. A cette époque où les distances n'existent plus, où les moyens de diffusion de l'in-

formation sont tels qu'à toutes les heures du jour vous les avez à votre porte, la seule presse vraiment libre est celle qui peut, chaque jour, sans crainte de reproches ni de représailles, transmettre aux lecteurs les informations réelles, et les commenter librement.

La presse canadienne est digne des privilèges que lui accorde la démocratie. Son information s'appuie sur l'exactitude et l'impartialité. Nos agences de renseignements sont reconnues comme les meilleures du monde. Certains de nos journaux commentent la nouvelle, se déclarent nettement indépendants, exposent avec hardiesse leurs opinions, lesquelles peuvent être discutables et discutées. Toutefois, ils le font avec la dignité de l'éthique professionnelle et ils n'en rendent pas moins service à la population. Moins répandue ici que partout ailleurs, la presse subversive ne recrute que peu de lecteurs, car le peuple canadien n'est pas prêt à verser dans une autre forme de gouvernement que celui de la démocratie. Il n'est pas disposé à accepter des doctrines qui cadrent mal avec ses croyances religieuses, son patriotisme ou son respect de la dignité humaine.

Aussi, dans un pays comme le Canada, la presse doit-elle recevoir du Gouvernement une collaboration qui lui permette d'accomplir son rôle et de se donner tout entière au progrès de la nation dans les diverses sphères de son activité: d'abord, un accès à l'information, ce qui existe présentement chez nous, et, pour demain, l'éloignement de toute censure directe et même de tout empiétement, quelqu'en soit le genre. Puisqu'on admet que le journal est un service public,—et c'en est un dont on ne peut plus se passer,—qu'on empêche des mesures gouvernementales, qui sentent le doigt de la bureaucratie ou l'intransigeance de l'administration, de paralyser inutilement sa mission.

Pour quelles raisons, par exemple, le Gouvernement s'entêterait-il à maintenir, pour les journaux, la taxe de vente sur le coût du papier-journal, alors que les magazines en sont exemptés?

Pour quelles raisons certains officiers du ministère des Postes s'entêteraient-ils, après avoir, l'an dernier, augmenté le tarif du transport par la poste, à chercher dans des règlements désuets et peu conformes à l'esprit du temps où nous vivons, des occasions d'ennuyer les journaux avec des puérilités et des bagatelles?

Pour quelles raisons le Gouvernement ne profiterait-il pas de cette magnifique opportunité pour demander aux compagnies de papier-journal de vendre leur produit à prix moins élevé aux éditeurs de journaux canadiens? 90 p. 100 de notre production de papier-journal va à l'étranger. C'est une de nos richesses nationales qui s'en va; devons-nous payer aussi cher que les voisins pour un produit qui nous appartient en propre?

Ce sont là des détails, me dira-t-on. Ce sont tout de même des détails de nature à compromettre l'existence du petit éditeur et celle de l'hebdomadaire, en particulier. En dix ans, le prix du papier-journal est passé de $60 à $162 la tonne; le salaire de base pour un compagnon d'atelier a passé de 58c. de l'heure, en 1942, à $1.20 de l'heure actuellement. Dans le domaine de l'imprimerie, le service accuse, depuis dix ans, une augmentation de coût de quelque 150 p. 100. On comprendra que même l'augmentation du prix de l'abonnement et du coût de l'annonce nationale n'ont pu compenser les frais considérables que nécessite aujourd'hui la publication d'un journal.

Le Gouvernement doit faciliter le rôle des journaux, car ils constituent, je le répète, un service public. Et si ce service sert la nation, même dans les coins les plus reculés, ne serait-ce pas le moment opportun pour le Gouvernement,—qui consacre déjà des sommes imposantes à la publicité nationale,—de créer officiellement un bureau national d'information, dont la mission consisterait à résumer impartialement les lois,—devenues si multiples que le grand public en est perdu,—et à les faire connaître au pays tout entier, grâce à l'annonce-information bien rédigée, par le véhicule indispensable qu'est le journal, quotidien ou hebdomadaire.

Un bill des droits de l'homme, à mon avis, serait de nature à compliquer inutilement les choses. Nous avons de bonnes lois. Nos lois protègent tous les domaines. Les provinces ont les leurs. Que demander de plus? Tout simplement que les abus qui peuvent se glisser soient corrigés. Qu'on sente de plus en plus que vivre dans notre pays est un bienfait, que ce bienfait, on le goûte dans le plein exercice de sa liberté: le droit de pratiquer sa foi, le droit de parler sa langue, le droit de vivre ses coutumes, le droit de sentir,—dans un pays où vivent des gens de races et de religions différentes,—que chacun peut prier Dieu dans sa langue, servir son pays dans sa langue, et apporter, avec ce qui constitue sa vie, son foyer, son talent, ses ressources, enfin tout son concours en vue d'édifier un Canada plus grand, plus puissant et plus prospère.

(*Traduction*)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer le projet de résolution. Je suis heureux de faire miens les propos de ceux qui, au cours de

la discussion, l'ont appuyé avant moi. Je tiens à féliciter le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) de sa persistance à présenter chaque année une résolution de cette nature. Bien que, jusqu'ici, lui-même et ceux qui l'ont appuyé n'aient pas réussi à forcer le Gouvernement à prendre des mesures en vue de l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il est incontestable que la population du Canada comprend maintenant beaucoup mieux les principes dont s'inspire la résolution et les dangers qui menacent nos droits et notre liberté dans la période de crise que nous traversons.

Autre fait intéressant, un débat comme celui-ci démontre que, indépendamment des divergences d'opinion qui divisent les partis politiques quant aux mesures économiques les plus avantageuses pour la population du Canada, nous avons tous la même conception du fonctionnement de la démocratie et nous sommes unanimes à reconnaître la nécessité de préserver les droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

Les députés qui ont pris part au débat ont parlé du besoin d'une loi sur les droits de l'homme ou, autrement dit, d'une déclaration des droits. A mon avis, ils ont exposé d'excellents arguments à l'appui de leur thèse. Je suis bien certain qu'ils exprimaient l'opinion d'un grand nombre d'organisations sérieuses et dignes de confiance du pays et d'un nombre croissant de Canadiens. Avant d'aller plus loin, je mentionnerai que de voir l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Gibson) écouter aussi attentivement me rappelle les temps passés.

M. Gibson: Extasié!

M. Herridge: Je désire également me joindre à certains préopinants qui ont formulé des remarques au sujet des événements se déroulant présentement en Afrique du Sud et tendent à opérer la ségrégation de la race noire, à lui faire ce que nous considérons une grande injustice. Là se limiteront mes remarques quant à l'aspect spéculatif de cette résolution; je veux maintenant passer de l'abstrait au concret en appelant l'attention de la Chambre sur un cas en particulier qui est survenu dans ma circonscription ces dernières semaines. J'interviens parce qu'un certain nombre de citoyens sérieux m'ont demandé d'appeler l'attention de la Chambre sur ce cas et parce qu'il est un exemple du besoin d'une déclaration des droits du citoyen ou d'une déclaration des droits de l'homme et d'un changement dans la méthode suivie actuellement en vue de s'assurer que les exigences de la sûreté n'atteignent pas la réputation d'êtres humains.

Le 28 novembre 1951, le représentant d'York-Ouest (M. Adamson) a signalé à la Chambre le renvoi d'un employé de la société A. V. Roe à Malton sur l'ordre des agents de sûreté de la société. A ce sujet, voici ce qu'il a dit en partie:

> Je déclare le plus sérieusement du monde qu'il s'agit là d'un geste dictatorial néfaste, peut-être irréfléchi, mais dictatorial tout de même. Si nous devons poursuivre notre lutte contre le communisme, nous devons aussi poursuivre notre lutte pour le maintien de la sécurité, de la liberté, de la justice et de la dignité de l'homme. Si nous laissons les méthodes dont j'ai parlé, détruire ces prérogatives, il n'y aura plus de sécurité ni de dignité, l'ennemi s'en réjouira et en sera plus fort.

J'approuve entièrement les observations que le député a faites en cette circonstance. Il exposait alors à la Chambre le cas d'un employé d'une importante société industrielle, qui avait été congédié pour des motifs de sécurité sans savoir pourquoi, sans avoir eu l'occasion de se défendre, et le reste. Auparavant, au cours du même débat, le député avait déclaré:

> On reconnaît aujourd'hui trois libertés essentielles: la liberté d'existence, la liberté de la personne, qu'on appelle généralement l'*habeas corpus*, et la liberté du travail. Dépouiller quelqu'un de l'une d'elles à notre époque équivaut à un grave déni de justice. En réalité, c'est plus grave encore, c'est un acte de dictature.

M. Studer: Parlez-vous des Fils de la Liberté?

M. Herridge: Pas particulièrement. Vu qu'on cherche un nouveau chef, je conseille au député de demander ce poste. Les observations du représentant d'York-Ouest en cette circonstance illustrent la puissance de notre démocratie. Pas plus que les autres membres de mon parti, je ne partage les opinions d'ordre économique que préconise le représentant d'York-Ouest; mais nous sommes très heureux de nous associer à lui pour appuyer ses vues sur les méthodes démocratiques et sur les droits de l'homme. Quelques jours plus tard, soit le 3 décembre 1951, le premier ministre (M. St-Laurent) a fait une déclaration sur la sécurité à la suite des remarques du représentant d'York-Ouest. A la page 1584, je relève le passage suivant:

> Sans aucun doute, la très grande majorité des employés de l'industrie au Canada sont dignes de confiance. Dans le cas du petit nombre de ceux dont on ne saurait dire avec certitude qu'ils sont dignes de confiance, le Gouvernement doit toujours considérer deux choses: la nécessité d'éviter de faire tort à un particulier et la protection des choses essentielles à la sécurité du pays.

Nous approuvons cela entièrement. De concert avec d'autres députés, j'ai écouté avec plaisir le premier ministre lorsqu'il a parlé

de cette question et qu'il a manifesté beaucoup d'intérêt à son égard. Il m'a semblé évident qu'il lui était désagréable de penser qu'afin d'assurer la sécurité dans notre pays, il y avait lieu de mettre certains règlements inusités en vigueur. Le premier ministre a ensuite déclaré:

Il y a ordinairement dans une usine des emplois qui n'intéressent pas la sécurité et il est possible d'y faire passer certaines personnes. Il peut arriver que, dans certaines usines, engagées exclusivement à des travaux de défense, il soit impossible, pour une raison ou pour une autre, d'effectuer de telles mutations. Dans ces cas, l'employeur se voit dans l'alternative de congédier la personne en cause ou de renoncer à son contrat. Ce sont les cas les plus difficiles à régler. Il se peut que les employeurs n'aient pas toujours fait leur possible pour trouver un autre emploi à ces personnes. Nous leur signalons l'importance qu'il y a de toujours le faire. Les patrons devraient constamment s'efforcer d'éviter les congédiements si la chose est le moindrement possible. Il leur incombe de n'accroître ni les difficultés ni les ennuis des gens dont le seul tort est que leur fidélité peut faire naître des doutes.

Il importe grandement de ne pas marquer ces personnes du stigmate de la déloyauté.

Mon parti estime que la déclaration est fort satisfaisante et que, en somme, le principe dont on s'inspire pour régler de tels cas est fondé. Au cours de la même déclaration, le premier ministre a dit ce qui suit, comme en fait foi le hansard à la page 1586:

Cela signifie, évidemment, qu'il incombe encore davantage au Gouvernement de veiller à ce que chaque cas soit étudié avec soin et qu'aucune décision quant à la confiance que l'on peut accorder à un particulier ne soit prise à la légère.

Et plus loin:

Il reste que le Gouvernement se rend parfaitement compte à quel point il importe de garantir l'individu contre les torts que pourraient lui causer certaines décisions. Les dispositions sécuritaires font l'objet d'une étude constante et le Gouvernement ne manquera jamais de les améliorer s'il y a lieu. Il accueillera toujours volontiers et examinera soigneusement toutes les propositions utiles qu'on pourrait lui transmettre à cette fin.

En toute justice, je tiens à féliciter le gouvernement du bon exemple qu'il donne aux employeurs du pays dans l'accomplissement de cette tâche désagréable mais nécessaire. Nous savons tous qu'on a effectué un certain filtrage dans le cas de travaux exécutés sous l'autorité du gouvernement fédéral. Je crois savoir qu'on s'est toujours conformé aux normes énoncées dans la déclaration du premier ministre et qu'on a toujours tenu pleinement compte des droits du particulier et de la nécessité de lui conserver sa bonne réputation en évitant tout publicité injuste. Je crois que, dans quelques cas, à cause de doutes, le Gouvernement a jugé nécessaires certaines permutations à des emplois où l'élément sécurité n'entrait pas en ligne de compte.

Je le répète, c'est à la demande de citoyens respectables de ma circonscription, de même que d'un syndicat ouvrier et d'autres associations, que j'ai porté à l'attention de la Chambre le cas dont j'ai parlé. Je me permets de citer brièvement un mémoire s'inspirant des lettres que j'ai reçues et dans lequel je représente les faits tels qu'ils m'ont été exposés. Je ne connais ni n'ai jamais vu l'intéressé. C'est lui qui m'a écrit. Je dois donc m'en remettre entièrement aux renseignements qu'on m'a communiqués.

Le vendredi 11 janvier, vers trois heures de l'après-midi, un citoyen de Trail en Colombie-Britannique, à l'emploi de la *Consolidated Mining and Smelting Company Limited,* a reçu ordre, pendant qu'il se trouvait à son travail à Warfield, de se rendre à la division du personnel. En entrant au bureau, il fut reçu par le directeur de la division qui l'informa qu'il avait des renseignements indiquant qu'il était venu à Trail dans l'intention de préparer de longue main quelque chose qui serait susceptible de nuire à la société, sans être mû principalement par le désir d'obtenir de l'emploi. Le directeur le plaça alors dans l'alternative suivante: quitter volontairement son emploi et ne plus entendre parler de ce qui s'était passé ou être licencié en l'espace d'une heure. De toute sa vie, l'employé n'avait jamais été aussi scandalisé. Il refusa de quitter son emploi et protesta de son innocence. Il demanda ensuite au directeur de lui indiquer la source des renseignements sur lesquels il s'appuyait et de lui révéler la nature exacte de l'accusation portée contre lui. Il se heurta à un refus irréductible marmotté entre les dents. L'employé a demandé encore une fois une enquête complète qui lui permettrait de se faire entendre et de prouver son innocence. Le directeur hocha de nouveau la tête et lui répliqua que la décision était finale et qu'il ne pouvait rien changer à la situation. Il a donc été congédié et il est depuis considéré comme un employé indésirable même si les directeurs de la société ont admis qu'il avait fait du bon travail.

Quels sont les antécédents de l'employé en cause? On me dit que c'est un jeune marié de vingt-six ans qui a été élevé et instruit à Foam-Lake en Saskatchewan. Le plus tôt possible, dès l'âge de 18 ans, il s'est engagé dans l'Armée active du Canada et il a servi trois ans au Canada et outre-mer avec le corps blindé, dont il a été libéré honorablement en août 1946. En quittant l'armée, il a trouvé un emploi dans l'industrie forestière. Il a travaillé dans divers camps jusqu'en avril 1949, alors qu'il s'est fracturé une jambe dans un accident survenu à son travail en

forêt. A l'hôpital St. Paul de Vancouver il a fait la rencontre de son épouse qui est maintenant garde-malade à la clinique C. S. Williams de Trail. Rétabli de son accident, le jeune homme a vendu de l'assurance pour le compte de la *British Pacific Insurance Company* jusququ'au mois d'octobre 1950, date à laquelle il est entré à l'emploi du Pacifique-Canadien à Nelson.

En juillet dernier, il est venu à Trail et, peu après, il a commencé à travailler à la fabrique d'ammoniaque provenant du coke pour la *Consolidated Mining and Smelting Company* à Warfield. Ses états de service étaient bons et son chef immédiat l'a même une fois félicité de la qualité de son travail. Or, voici les renseignements qu'on m'a fournis.

Je le répète, je ne connais pas cet homme. Je ne l'ai jamais vu. Je n'ai pour me guider que la correspondance qu'on a bien voulu me communiquer de la région que je représente. Cet homme m'a adressé une lettre personnelle dont je ne donnerai pas lecture. Je l'ai étudiée soigneusement. Il m'a écrit parce que j'étais son député, me demandant si je pouvais lui venir en aide à la suite de cet incident malheureux. Il dit dans sa lettre qu'il m'écrit le cœur gros, par suite de cet incident. C'est un jeune marié, qui vient de commencer à se bâtir une maison. Il a une petite famille et sa femme attend un autre enfant. Il me dit qu'il est originaire des Prairies et que lui et tous les membres de sa famille ont toujours eu la réputation d'être des personnes respectables. Il ajoute qu'il ne comprend pas qu'on l'ait privé du droit de se défendre lui-même ou de s'expliquer.

J'ajoute que le syndicat qui s'occupe des contrats de travail pour le compte des ouvriers travaillant à l'usine de Trail, m'a également écrit une longue missive dans le même sens. J'ai reçu des lettres d'autres personnes autorisées, que la situation de ce jeune homme inquiète beaucoup. Comme l'a dit le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) nous admettons tous que des mesures de sûreté sont nécessaires. Nous soutenons le Gouvernement dans tous ses efforts visant à affermir notre sûreté. Mais dans ce cas on n'a rien fait pour mettre en pratique la proposition ou les vœux du Gouvernement. Un infime secteur de cette usine est soumis aux règlements de sûreté. On n'a pris aucune mesure pour transférer cet homme, en cas de doute, dans quelque autre service qui n'ait rien à voir à la sûreté.

Je mentionne ce fait parce qu'il nous faut envisager le problème du point de vue de l'individu. Le cas en question ne concerne directement qu'un être humain, sa femme et sa famille, mais indirectement, il nous intéresse tous. Il est assez facile de s'en désintéresser. Mais qu'on songe au jeune homme et à son malheur. Il a servi son pays outremer et s'est enrôlé à l'âge de 18 ans. Il vient d'une famille qu'on dit respectable; mais on le renvoie de son emploi et sa réputation en souffre. Sans aucun doute la société avait devant la loi le droit de renvoyer cet homme. Si je suis bien renseigné, il n'était pas à son emploi depuis six mois complets, et la société a le droit dans cet intervalle de renvoyer un homme, aux termes du contrat signé avec le syndicat. Dans le présent cas, la société a eu recours à la disposition du contrat syndical.

Il s'agit là d'un incident assez malheureux parce que la *Consolidated Mining and Smelting Company* a entretenu d'excellentes relations avec ses employés. Elle est un des plus importants employeurs en Colombie-Britannique. Ses relations avec les ouvriers ont toujours été bonnes et l'usine n'a pas connu de grève depuis 1917. Dans le cas en question, le comité des griefs du syndicat en a appelé auprès de l'administration. Il a cherché en vain à défendre le jeune homme. Voilà donc un ancien militaire renvoyé, auquel on ne donne même pas l'occasion de répondre à des questions ou de se défendre. Vraiment, si on songe à l'importance de l'établissement, on pouvait l'employer ailleurs dans l'usine ou dans les autres mines ou entreprises exploitées par la compagnie dans la région. Bon nombre d'excellentes gens de ce pays considèrent avec inquiétude le sort de ce jeune homme. On conçoit comment, dans une petite agglomération, on réagit à des aventures comme celles-là. Ceux qui le connaissent personnellement sont persuadés qu'il a été victime d'une grave injustice.

Comme je le disais auparavant, il n'est pas douteux que cette intervention soit contraire à l'exemple que donne le Gouvernement. Nous savons tous que l'examen de certaines personnes s'impose dans certaines entreprises. Nous savons tous que l'examen de certaines le disait, qu'il est possible qu'on ait certains doutes au sujet d'une personne sans, pour cela, que la réputation de celle-ci en soit atteinte. Il arrive qu'à la lumière de certains renseignements le patron ait de bonnes raisons d'affecter tel ou tel employé à un autre service. Peut-être s'agit-il des fréquentations qu'il a; innocentes peut-être de son point de vue, mais qui n'en laissent pas moins subsister certains doutes. Il arrive aussi, que, comme le disait encore le premier ministre, il s'agisse tout simplement d'instabilité de caractère, que telle ou telle personne, du point de vue caractère, ne soit précisément pas de celle à qui on peut confier un travail où entre un élément de sécurité. Ce qui

importe, c'est que, dans ces conditions, l'intéressé n'a pas l'occasion de connaître les accusations ou soupçons qui pèsent sur lui; il ne lui est pas loisible d'entendre les témoignages et de prouver son innocence en répondant à un interrogatoire.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord avec les remarques du représentant de Rosetown-Biggar en ce qui concerne ce cas regrettable. Nous croyons qu'il faut prendre toutes les précautions pour protéger le citoyen, ses droits fondamentaux et ses libertés d'homme. A ce propos, j'aimerais dire que, pourvu que la loi soit respectée et que la sécurité ne soit pas menacée, le fait d'avoir des opinions politiques que le patron désapprouve ne devrait pas, dans un pays démocratique, mettre quelqu'un en danger de perdre son gagne-pain. La discussion complète de tout problème difficile est le moyen le plus sûr d'obtenir une démocratie vivante, saine et évoluée.

M. le juge Black a vigoureusement énoncé ce point dans la cause United Public Workers of America (CIO) contre Mitchell et alii. (67 Cour suprême, 556) lorsqu'il a dit:

> Dans un pays où le peuple élit ses chefs et tranche les grandes questions d'intérêt public, il ne faut étouffer la voix de personne; tel est, du moins, le principe dont s'inspire le premier amendement. A moins que je n'en aie mal compris le sens, cet amendement comprend l'injonction en vertu de laquelle le gouvernement doit, pour défendre son propre intérêt, laisser aux gens la faculté de dire ses vérités au gouvernement, de défendre leurs causes gouvernementales préférées et de travailler pour leurs propres candidats et partis politiques.

Ainsi se termine la citation tirée de la décision du juge Black. Les rapports qui existent entre patrons et employés donnent à l'employeur un pouvoir de domination si grand qu'il est en mesure de mettre obstacle aux droits des employés et à leurs désirs de participer à la lutte fondamentale qui intéresse toute la démocratie. Cela est particulièrement vrai dans notre régime économique actuel, où la concentration du pouvoir entre les mains de puissants monopoles peut, si elle n'est pas entravée, donner à quelques hommes d'avoir la haute main sur les moyens d'existence et, par là, sur la liberté d'expression d'une grande partie de nos populations industrielles.

Si nous venions à décider que l'État ne peut aucunement interdire à un employeur de s'immiscer dans la vie politique ou dans les opinions politiques des gens qui travaillent pour lui, nous pouvons par ce moyen empêcher une grande partie de notre population de se lancer dans la politique. Il existe un grand nombre d'employeurs qui se font une mauvaise opinion des idées politiques préconisées par notre groupe. Au cours des récentes années, grâce aux nouveaux moyens de communications et à une meilleure éducation des masses, un pourcentage plus grand de notre population s'est intéressé de plus en plus à la vie politique et y a pris une part active. On en est venu à comprendre qu'une saine démocratie est une démocratie dans laquelle on accorde et on pratique de plus en plus les libertés démocratiques.

A l'appui de ma thèse, j'aimerais citer les paroles d'un autre juge éminent et fort respecté de la Cour suprême des États-Unis, M. le juge Holmes. Dans la cause d'Abrams et autres c. les États-Unis, 250 U.S. 616, le juge a exprimé son dissentiment dans les termes suivants:

> Mais, lorsque les hommes se sont rendu compte que le temps a désorganisé beaucoup de fois militantes, ils peuvent être portés à croire encore plus qu'ils ne croient en leurs convictions profondes que l'échange libre des idées permet de mieux atteindre le but ultime désiré, que le meilleur critère de la vérité est le pouvoir qu'a la pensée de se faire accepter parmi ses concurrentes et que la vérité est le seul motif sur lequel ils peuvent s'appuyer pour réaliser leurs désirs en toute sécurité. Voilà, de toute façon, la théorie sur laquelle se fonde notre constitution.

Au Canada, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux que n'ait pas régné la même hystérie qu'aux États-Unis en ce qui concerne la sécurité, la guerre froide et d'autres questions connexes. Je crois que nous sommes extrêmement heureux à cet égard. Les Canadiens sont moins enclins à l'hystérie et ils gardent mieux leur sang-froid en face des circonstances que nous traversons présentement.

J'ai lu, hier, l'édition du dimanche du *Times* de New-York. La partie "magazine" de ce numéro du 23 mars renferme un article qui m'a fait saisir l'inquiétude de plus en plus vive avec laquelle une forte proportion de l'opinion éclairée, aux États-Unis, envisage les enquêtes qui se multiplient et leurs répercussions sur les fondements mêmes de la démocratie chez nos voisins. Il ne faut pas oublier que ces enquêtes, dès qu'elles sont rendues publiques, salissent la réputation de ceux sur qui elles portent, qu'ils soient coupables ou non. Cet article a fait sur moi une profonde impression. J'en recommande la lecture aux députés. Ils le trouveront, je le répète, dans la partie "magazine" du *Times* de New-York, livraison du 23 mars. Il est intitulé: "Une enquête sur les enquêtes du Congrès" et porte en sous-titre: "Leur caractère de plus en plus vindicatif est dénoncé comme étant la corruption d'une fonction équitable et régulière". Au sujet de l'auteur de cet article, M. William S. White, le journal publie la note que voici:

M. William S. White, du personnel que le *Times* maintient à Washington, a fait le reportage de plusieurs des enquêtes que le Congrès a effectuées depuis la fin de la guerre. Il s'écarte ici du reportage pur et simple, pour exprimer ses vues personnelles sur ce qui constitue, à ses yeux, une dangereuse tendance dans la capitale.

Voici ce qu'il déclare, de façon fort appropriée selon moi:

Une ambiance d'accusations, une inquiétude profonde règnent sinistrement dans la capitale du plus puissant pays au monde; la tolérance et la compassion qui y avaient élu domicile ne sont plus que de vagues souvenirs. Il ne reste plus que les monuments commémoratifs d'Abraham Lincoln et de Thomas Jefferson, le premier, aux angles droits, massif et triste; le second, édifice plus arrondi, aux courbes plus douces et plus harmonieuses. Ce ne sont que des vestiges matériels, blancs, froids et sans vie.

La puissance de pardon de Lincoln, l'acceptation par Lincoln de la faiblesse humaine, le pouvoir qu'avait Jefferson de vivre au sein des pensées les plus dangereuses, tout cela est disparu, disparu il semble pour ne point revenir de sitôt.

Fort heureusement, monsieur l'Orateur, une telle déclaration ne s'applique pas au Canada. Nous sommes fiers d'appuyer la résolution du député de Lake-Centre parce que nous voulons tout faire pour que personne ne puisse jamais écrire un article comme celui-là au sujet du Parlement du Canada.

Avant de terminer, je me permets de citer M. le juge Brandeis, qui a si éloquemment déclaré dans la cause Whitney c. la Californie (274 US 357):

Bien que la liberté de parole et de réunion soit fondamentale, elle n'est pas, en soi, absolue. L'exercice de cette liberté peut être assujéti à une restriction, si ladite restriction a pour but de protéger l'État contre la destruction ou contre un dommage grave. Cependant, avant de supprimer la liberté de parole, il faut avoir de bonnes raisons de craindre que cette liberté ne cause un tort grave.

Si on a le temps d'exposer, au moyen de discussion, les faussetés et les erreurs et d'éviter le mal redouté en éclairant la population, la solution réside dans une plus grande liberté de parole plutôt que dans un silence forcé. Ce n'est qu'en cas d'urgence qu'on peut recourir à la répression. Voilà comment on doit concilier l'autorité avec la liberté.

Ce que je tiens à souligner c'est que la solution réside dans une plus grande liberté de parole plutôt que dans le silence forcé. Ce n'est qu'en cas d'urgence qu'on peut recourir à la répression. Voilà comment on doit concilier l'autorité avec la liberté.

Monsieur l'Orateur, nous nous sommes efforcés de faire ressortir, grâce à la discussion, toutes les faussetés et les théories fallacieuses que certaines personnes répandent dans notre pays. La liberté est bien plus gravement menacée lorsqu'une personne voit limiter ses possibilités de gain pour avoir soutenu ses opinions politiques et d'autre part il y a moindre risque d'empiéter sur les droits privés lorsque l'employeur ne peut agir à l'égard de son employé que dans le cadre d'une déclaration des droits de l'homme, comme celle qu'a préconisée l'honorable député de Lake-Centre. L'homme ne vit peut-être pas seulement de pain, mais sans pain il ne peut ni vivre ni exercer sa liberté.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à souligner que, dans son énoncé, le premier ministre a demandé des propositions concrètes. Je prétends, à l'instar de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qu'il est certes possible, en ce temps de paix, de prévoir la création d'un conseil de revision qui serait chargé d'examiner à nouveau le cas de nombreux intéressés dont la loyauté, la validité ou l'aptitude sont mises en doute. Un juge de cour de comté, ou deux ou trois personnes responsables, qui agiraient à titre de conseil de revision, auraient la possibilité d'étudier les témoignages qui lui seraient présentés, d'assurer dans toutes la mesure du possible, que nous ne commettons pas d'injustice à l'égard d'un citoyen canadien parce que des raisons de sécurité nous y forcent.

Voici ma deuxième proposition; j'ai observé deux ou trois cas analogues à celui que j'ai signalé à la Chambre. De fait, j'ai en main un exemplaire de la publication anglicane l'*Outlook*. Comme l'honorable député de Rosetown-Biggar, je suis anglican et je lis entre autres les publications anglicanes. La revue que voici, numéro de mars 1952, renferme une lettre annonçant qu'un cas semblable s'est produit à Montréal, où un jeune ingénieur à l'emploi d'une société a été congédié sans savoir pourquoi. Il protesta de son innocence, mais n'a pas l'occasion d'en faire la preuve. Je prie donc le Gouvernement de veiller le mieux possible à ce que les industriels qui exécutent des contrats exigeant un certain degré de sécurité et de protection suivent l'exemple de l'État et comprennent bien la façon de procéder. On rencontre dans l'industrie des hommes habiles qui ne sont guère au courant des problèmes constitutionnels et qui ont peu lu; j'en connais qui peuvent traiter de communiste celui qui ne fait qu'exposer les principes du libéralisme, auquel ils n'entendent rien. Si quelqu'un emploie des mots que les journaux signalent comme étant chers aux communistes ou à leurs sympathisants, il n'en faut pas davantage pour que cet homme soit, à leurs yeux, communiste. J'invite le Gouvernement à ne rien négliger pour amener ces sociétés à bien comprendre la ligne de conduite et à suivre l'exemple du Gouvernement; cette ligne de conduite, je le répète, a été

excellente, tant à l'égard des mesures de sécurité que de l'épuration des employés de l'État.

Enfin, je demande au ministre de la Justice (M. Garson) de faire une enquête sur ce cas, et de voir s'il serait possible de faire quelque chose pour que ce jeune homme trouve un nouvel emploi. Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne connais les faits que de la façon dont on me les a représentés par écrit et par les renseignements que m'ont fournis diverses organisations et certains de mes commettants. Toutefois, je me préoccupe beaucoup d'empêcher que n'interviennent des erreurs dans des cas comme celui-ci, où la réputation d'un jeune homme, ancien combattant qui, ayant servi son pays, est maintenant chef d'une jeune famille, est en jeu, ainsi que son gagne-pain et son avenir.

Mon dernier argument est le suivant: nous nous rendons compte mieux que jamais que nous avons besoin d'un exposé des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou d'une déclaration en ce sens, si nous voulons assurer au Canada le maintien de son équilibre démocratique et rendre justice à tous les citoyens canadiens dans les jours à venir.

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à retarder quelque peu les travaux de la Chambre. Je comptais prendre part au débat un autre jour. Toutefois, comme personne ne prend la parole, j'estime que je dois saisir cette occasion de dire quelques mots sur le sujet.

J'assure tout d'abord à la Chambre que je tâcherai d'exposer mes vues de la manière la plus objective possible. Je m'efforcerai de ne pas me laisser dominer par mon humeur. Il arrive quelquefois, lorsque je me laisse aller à mon humeur, que je mette un peu trop de chaleur dans le débat. J'essayerai, ici, de demeurer aussi calme que possible.

Quand je suis entré à la Chambre, ce soir, j'ai écouté pendant quelque temps le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il parlait, je crois, de la Grande charte du gouvernement de la Saskatchewan. Est-ce exact?

Une voix: C'est exact.

M. Gauthier (Portneuf): J'aurais voulu lui poser une question à ce sujet, surtout en ce qui a trait aux écoles. Dans ma province, les gens paient un impôt pour les subventions à l'enseignement. Nous avons une caisse spéciale pour l'enseignement. Tout le monde, quelles que soient ses croyances, paie ses impôts au gouvernement. Les subventions sont divisées également et distribuées à toutes les confessions, à tous les genres d'écoles y compris les écoles catholiques, protestantes et juives. Je demanderais au député de Rosetown-Biggar ou à tout député de la Saskatchewan si la même chose s'applique à leur province; je crois, en effet, que chaque personne a le droit particulier de recevoir du Gouvernement une répartition égale des impôts, surtout de l'impôt scolaire. Je voudrais savoir si, en Saskatchewan, il existe une double imposition ou si l'on y applique la même méthode que dans la province de Québec. Y a-t-il un député de la Saskatchewan qui puisse répondre à cette question? On m'affirme qu'il y existe un régime de double imposition; que les catholiques doivent acquitter les mêmes impôts que les autres, et verser en plus les taxes qu'exige le maintien de leurs propres écoles. C'est bien là une double imposition. Elle n'existe pas à Québec. Nous reconnaissons le droit de tout homme de jouir d'un enseignement donné dans sa langue et par des maîtres professant sa foi, sans l'obliger à payer double impôt. C'est un des droits de l'homme. Cela m'amène à dire que si les Canadiens veulent avoir une déclaration des droits, ils doivent d'abord apprendre à respecter la constitution.

J'ai sous les yeux une déclaration faite à l'ONU par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Elle a été reproduite dans un périodique, daté de janvier 1949. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y dit ceci:

> En ce qui concerne tous les droits définis dans ce document, je tiens à dire que le gouvernement fédéral du Canada se défend de vouloir empiéter sur d'autres droits que les Canadiens considèrent tout aussi importants. Je songe ici aux droits que la constitution fédérale accorde à nos provinces.

Si donc nous voulons avoir une déclaration des droits, nous devons respecter la constitution et chacune de nos provinces se doit de participer à l'élaboration de cette déclaration.

M. Knight: Je puis répondre à la question de l'honorable député en ce qui a trait à ma propre ville.

M. Gauthier (Portneuf): Je veux parler de la Saskatchewan.

M. Knight: Je vis en Saskatchewan. En ce qui concerne ma ville, Saskatoon, tout contribuable peut indiquer à quelle institution il veut qu'on affecte ses impôts, soit à l'école, publique soit à l'école séparée, et on tient compte de son vœu. Pour autant que je sache, nous n'avons pas de double imposition. Le contribuable acquitte ses impôts soit envers l'école séparée soit envers l'école publique. C'est comme cela que je comprends la chose. Il y a derrière l'honorable député des gens de Saskatchewan qui pourront l'éclairer là-dessus.

M. Gauthier (Portneuf): Ils le savent. J'ai posé la question à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) mais il n'occupe pas son fauteuil. J'ai alors demandé à n'importe quel député venant de la Saskatchewan s'il pouvait me répondre. L'honorable député m'a dit qu'il n'existait pas de double imposition dans sa ville, mais quelle est la situation dans la province? Je désire savoir ce qui se passe dans mon pays.

M. Knight: Qu'il demande aux gens qui siègent derrière lui.

M. Gauthier (Portneuf): Je n'ai pas besoin d'eux pour défendre ma cause.

M. Knight: Il est facile d'obtenir ces renseignements. Je ne suis pas en mesure en ce moment de présenter des chiffres ou des faits.

M. Gauthier (Portneuf): L'honorable député pourra me les fournir plus tard. Je suis toujours disposé à me rendre à la raison.

M. Studer: L'honorable député de Saskatoon appuie le projet de résolution; il devrait le savoir. C'est une liberté fondamentale.

M. Gauthier (Portneuf): Si on doit nous donner une déclaration des droits de l'homme, il faut que nous soyons sûrs de son libellé. Dans certains pays du monde qui en ont une, on n'observe pas ce qui est écrit, noir sur blanc, dans la constitution.

Regardons un peu ce qui se passe aux États-Unis. Le problème des gens de couleur est-il réglé là-bas, dans toutes les régions? Non. Pourtant, on a là-bas une déclaration des droits de l'homme. Il n'est pas censé exister, là-bas, de distinctions de race, de religion, de croyance ou de couleur. Ces distinctions existent pourtant. Mon honorable collègue n'a-t-il pas entendu parler de deux projets de lois dont a été saisi le Congrès des États-Unis en 1949: le bill Thomas et le bill Barden? Le bill Thomas habilitait tous les États à refuser la subvention fédérale aux institutions privées. Mais il y en avait un autre, bien plus radical, proposé par le représentant Barden. Celui-ci interdisait formellement l'application de la subvention fédérale aux institutions autres que les écoles publiques. Eh bien, si un pays possède une déclaration des droits de l'homme et va proclamant qu'à l'intérieur de ses frontières il n'y a aucune espèce de distinction quant à la race ou à la couleur et qu'il souffre pourtant les distinctions dont je viens de parler, cette déclaration des droits ne rime à rien.

Nous devons faire bien attention si nous adoptons une déclaration des droits de l'homme au Canada. Nous devons prendre soin de voir à ce qu'elle s'applique à toutes les provinces, à Québec comme aux autres. A l'heure actuelle, les États-Unis sont le prototype des pays démocratiques du monde. Ils grèvent leurs citoyens de lourds impôts afin de protéger et de défendre la démocratie dans le monde et pourtant, au même moment, ils commettent des injustices à propos de religion ou de couleur. Sont-ils sincères? J'espère qu'ils l'étaient lorsqu'ils ont adopté leur déclaration des droits de l'homme, mais ils ne l'appliquent pas conformément aux termes employés dans cette déclaration. Je ne voudrais pas que cela arrivât au Canada.

D'autres pays ont des déclarations des droits. On a mentionné en cette enceinte l'Espagne, l'Espagne franquiste comme on dit. Eh bien, malgré ce qui est arrivé récemment, la liberté religieuse est aussi grande qu'ailleurs dans l'Espagne franquiste. J'ai eu l'occasion de visiter l'Espagne et de passer sept jours à Madrid. J'ai regardé autour de moi et j'ai recueilli des documents officiels, que je n'ai pas à la main en ce moment. Je me souviens très bien que, lorsque quelqu'un m'a fait visiter Madrid, j'y ai vu des églises protestantes grandes ouvertes, en pleine activité, comme aussi des synagogues grandes ouvertes à Madrid. Bien entendu, Madrid n'est pas une ville où l'on trouve beaucoup de protestants et de juifs. La majorité des protestants se trouvent dans les villes en bordure de la Méditerranée et de l'Atlantique. Il y a environ 28,000 à 30,000 protestants en Espagne et ils ont le droit d'exercer leur culte. Je sais qu'il y a certaines restrictions que je n'aimerais pas voir exister; mais, d'autre part, il n'est pas vrai de dire que la déclaration des droits en ce pays nie l'existence à toute religion autre que la religion catholique. Ce n'est pas la disposition d'esprit qui anime le gouvernement espagnol en ce moment, bien qu'on ait décrié beaucoup l'Espagne à cet égard.

Si je lisais à la Chambre la déclaration de sir Basil Brooke, de l'Irlande du Nord, certains députés en seraient ébahis. Je ne la lirai pas. J'ai dit que je m'efforcerais d'être calme, autant que possible, dans mon discours. Mais cette déclaration n'est ni intéressante, ni très édifiante. On y voit, en ce cas, un premier ministre faire preuve de disparité injuste contre la religion. Si quelqu'un ne me croit pas, j'ai la déclaration sous les yeux et je puis la lui montrer.

Qu'il me soit permis de parler de l'URSS. L'article 113 de leur charte déclare que les habitants du pays jouissent du suffrage universel, direct et égal; d'autre part, ils ne peuvent avoir qu'un candidat, et ce candidat doit

être communiste. Ce n'est pas ce que mentionne l'article. Voici une partie de l'article 141:

Le droit de nommer des candidats est accordé aux groupements publics et aux associations de travailleurs.

Mais tout le monde sait qu'en URSS ceux qui désirent poser leur candidature, doivent appartenir à des organisations communistes, ils doivent être membres d'organismes ouvriers qui sont communistes et ils doivent être communistes, sinon la NKVD les remettrait dans le rang. Tout le monde sait cela à la Chambre. A quoi bon avoir une déclaration des droits dont on rédigera les termes avec beaucoup de soin, si on ne le met pas en pratique. Elle est alors absolument inutile. Nous voulons être plus avancés. Nous voulons aller plus loin. Nous ne voulons pas d'une déclaration des droits qui ne serait pas respectée. Il est absolument inutile d'avoir une déclaration des droits si c'était ce qu'on en ferait.

A quoi bon avoir une déclaration des droits? Je ne dis pas qu'elle n'offrirait aucun avantage. Mais que penser de la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies? J'en ai un exemplaire sous les yeux qui est daté du 10 décembre 1948. L'article 16 est ainsi rédigé:

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

Il est entièrement illogique de penser qu'il nous faut protéger le droit de fonder une famille et en même temps accorder le droit de dissoudre le lien du mariage. C'est tout à fait illogique. On entend souvent parler à la Chambre de la cellule sociale, la famille. Or, la déclaration des droits de l'homme accorderait le droit de dissoudre le mariage. Le *Feuilleton* contient actuellement un projet de loi qui accorderait aux citoyens de deux provinces le droit de s'adresser à la Cour d'échiquier pour obtenir le divorce.

M. Knowles: Elles ont actuellement le droit de s'adresser au Parlement.

M. Gauthier (Portneuf): Elles ont le droit de s'adresser au Sénat, mais il s'agit d'une loi spéciale. Le bill que propose le député donnerait à Québec et à Terre-Neuve un nouveau tribunal de divorce. Qu'il le veuille ou non, tel serait l'effet de la mesure à l'égard de ces deux provinces. A tout événement, nous discuterons cette question quand la Chambre en sera saisie.

L'article XVI de la déclaration des Nations Unies est illogique. Si la famille est le fondement de la société, pourquoi insérer dans cet article des dispositions prévoyant la dissolution et la séparation de la famille? Divorcer deux époux, c'est, à mon sens, séparer la famille. Cela me semble logique et raisonnable. La dissolution du mariage signifie la désagrégation de la famille. Et comment peut-on désagréger la famille sans désagréger en même temps le pays?

Après la chute de la France, j'ai entendu des hommes d'État français déclarer que la France était tombée parce que les familles y étaient trop petites, que la population y avait diminué. J'ai noté que le gouvernement français a accordé, après la guerre, des subventions spéciales aux familles, des versements semblables à nos allocations familiales. En France, on a prévu également un tarif spécial de chemin de fer pour les familles nombreuses, ce tarif intéressant les parents aussi bien que les enfants. Ces hommes d'État étaient convaincus de ce qu'ils disaient et ils se montrent logiques.

Si nous voulons une déclaration des droits de l'homme, c'est à nous de l'étudier attentivement. J'ai parlé d'autres pays qui ont utilisé des méthodes comportant des disparités de traitement. J'ai constaté qu'au cours du mois dernier ou des deux derniers mois, il se dessine en Suède une tendance démocratique. Dans ce pays, les catholiques et les juifs n'avaient pas le droit d'occuper un poste au service de l'État, mais je crois que ces derniers temps cette façon de procéder a été modifiée de façon à permettre aux catholiques et aux juifs d'occuper ces postes. C'est une importante amélioration.

En outre, la constitution fédérale de la Suisse ne permet pas aux jésuites de se livrer à leur activité normale dans ce pays. Ils n'avaient pas non plus le droit de restaurer les vieux monastères de leur ordre religieux.

Je le répète, si nous voulons une déclaration des droits de l'homme au Canada, nous devons être très prudents et l'étudier longuement. Nous devrons nous assurer le concours des cerveaux les plus intelligents et les plus pratiques de notre pays. Nous devrons nous assurer le concours des meilleurs éléments de chaque province afin que notre constitution soit respectée et afin que, dans nulle province, après l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme, nous ne constations les disparités de traitement dont on est si souvent témoin, particulièrement au sujet de la question scolaire dans les autres provinces. Je crois que la province de Québec a donné à cet égard, un bon exemple que toutes les autres provinces du Canada devraient suivre.

Je sais fort bien que plusieurs députés ne prendront pas mes paroles au sérieux. J'affirme, cependant que je parle sérieusement et que ce que je dis est vrai. J'ai même en ma possession des documents qui l'attestent. Une fois de plus, je soutiens qu'il faut étudier cette déclaration des droits de l'homme avant de l'adopter, afin que notre conduite soit plus logique que ne l'a été celle d'autres pays.

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Garson) tient à prendre part au débat actuel...

M. Casselman: Qu'il vienne à la Chambre, alors.

L'hon. M. Harris: ...mais, malheureusement, il est malade aujourd'hui.

M. Casselman: Où est-il?

L'hon. M. Harris: Je propose donc l'ajournement du débat.

Des voix: Non.

M. Graydon: Non. Qu'on enregistre le vote.

(La motion de l'honorable M. Harris, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Gregg
Ashbourne	Harris (Grey-Bruce)
Bater	Henry
Beaudoin	Hosking
Benidickson	James
Bennett	Jeffery
Bertrand	Johnston
Beyerstein	Jutras
Blackmore	Kickham
Boivin	Lafontaine
Bonnier	Langlois (Gaspé)
Bourget	Leduc
Bradette	Lesage
Bradley	Macdonald (Edmonton-Est)
Brisson	MacKenzie
Brown (Essex-Ouest)	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Bruneau	MacNaught
Byrne	McCann
Carter	McCubbin
Claxton	McCulloch
Darroch	McMillan
Decore	Massé
Denis	Monette
Dion	Murray (Cariboo)
Dumas	Murray (Oxford)
Fair	Mutch
Ferrie	Pouliot
Fournier (Hull)	Proudfoot
Fulford	Prudham
Gagnon	Quelch
Gardiner	Richard (Ottawa-Est)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Rooney
Gauthier (Lapointe)	Rousseau
Gauthier (Portneuf)	St-Laurent
Gingras	Shaw
Gour (Russell)	Simmons
Sinclair	Ward
Smith (Moose-Mountain)	Welbourn
Stick	Whiteside
Studer	Whitman
Thomas	Winkler
Tremblay	Winters
	Wood
	Wylie—86.

[M. Gauthier (Portneuf).]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Green
Aylesworth	Hees
Blair	Herridge
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Hodgson
Bryce	Jones
Casselman	Knight
Charlton	Knowles
Coldwell	Macdonnell (Greenwood)
Coyle	McGregor
Diefenbaker	Noseworthy
Drew	Pearkes
Fairclough (Mme)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Fraser	White (Middlesex-Est)
Graydon	Wright—28.

M. Cardiff: J'ai pairé. Si le collègue avec qui j'ai pairé était présent, je suis sûr que, comme moi, il voterait contre la motion.

M. Catherwood: J'ai pairé avec le député de Kent (Ont.) (M. Huffman). Si j'avais voté, je me serais prononcé contre la motion.

Le très hon. M. Gardiner: J'avais pairé mais, par inattention, j'ai voté.

LE FLEUVE ST-LAURENT

PRÉVENTION DE L'ÉROSION ET RÉPARATION DES DÉGÂTS

M. Arthur Massé (Kamouraska) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier bientôt l'à-propos de faire une étude approfondie des causes de l'érosion sans cesse croissante du littoral du fleuve Saint-Laurent et des moyens naturels et artificiels qui pourraient être adoptés en vue de remédier aux dégâts déjà subis et d'éviter de telles conséquences désastreuses à l'avenir.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer la présente motion qui intéresse une partie de la région qui longe les rives du Saint-Laurent sur une longueur d'environ mille milles. Après avoir reçu des représentations de la part d'un groupe important de mon comté et des régions avoisinantes, et connaissant depuis déjà assez longtemps les effets de l'érosion sur les rives du Saint-Laurent, je suis heureux de soumettre cette proposition à la Chambre.

N'importe qui peut se rendre compte de l'influence de l'érosion lorsque les événements se sont produits. Mais songeons au désespoir qui envahit l'humble paysan lorsqu'il envisage peut-être la perte d'une bâtisse, peut-être la perte d'une partie du sol qui lui est cher et, que sais-je.

Au cours de l'exercice de ma profession, j'ai eu maintes fois l'occasion de constater les effets de l'érosion. Ici, c'est quelques cent pieds, pour ne pas dire quelque 500 pieds de terrain qui ont été lavés par une marée excessive; ailleurs, ce sont les affres du désespoir chaque fois que la marée devient trop forte.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'érosion?

L'érosion, c'est la dégradation partielle ou totale du sol, produite par des causes naturelles ou artificielles, en tenant compte de la nature du sol, de la façon dont il est exposé et de son état d'entretien, qu'il soit cultivé ou boisé.

De toute évidence, une berge composée de calcaire subira moins de dommage qu'une autre qui est formée d'alluvions, soit de sol à particules plutôt fines, qui ne présente, pour ainsi dire, aucune résistance à l'érosion. Aussi, tout dépend de l'exposition que présente cette berge. Si une berge présente une pente naturelle, elle sera d'autant moins atteinte que celle qui présente une pente escarpée.

Si l'on examine les berges qui s'échelonnent le long du Saint-Laurent, on voit ici une pointe composée de roches calcaires ou sédimentaires qui pourra résister aux vagues et aux intempéries; ailleurs, c'est une plaine fertile où la capacité de support est réduite à son minimum.

Et que dire des berges généralement exposées aux vents de l'est et du nord-est? Elles résistent évidemment moins bien que celles qui sont exposées aux vents de l'ouest.

Au début de la colonie, les rives étaient protégées par une région boisée, une région où le sol était tout imprégné de racines d'arbres, et, dans ce cas, pouvait présenter une certaine résistance à l'érosion. Il est certain que le danger d'érosion, dans cette circonstance, était réduit au minimum. Le sol, à certains moments, semblait protégé par les apports venant des marées et pouvait recevoir leur première poussée sans altération. Mais aujourd'hui, alors que l'agriculture a fait place à la forêt, que le sol des baies se prête à l'exploitation agricole et qu'il a été soumis à une culture intensive il est certain qu'il ne présente plus une situation identique à celle qu'il avait au début.

De plus, s'il était possible de répartir la précipitation d'une manière uniforme sur tout le cours de l'année, il serait beaucoup plus facile de régler son débit d'eau, mais, étant donné que la précipitation, qui est sensiblement la même à chaque année, n'est pas répartie d'une manière uniforme, on se trouve alors dans des conditions excessivement difficiles.

Supposons que l'eau d'une rivière, au lieu d'atteindre le fleuve Saint-Laurent dans un espace de temps relativement long, se précipite,—à cause de l'état de déboisement dans lequel se trouvent la plupart de nos rivières, —dans un espace de temps très court vers le même fleuve, et s'il y avait à cette époque une marée excessivement haute, le sol, dans ces circonstances, deviendrait, pour ainsi dire, dans un état semi-liquide, et, dans ces conditions, ne présenterait aucune résistance à la dégradation.

Il est reconnu que la plupart des plateaux qui longent la rive du Saint-Laurent ont été exploités d'une manière excessive, laissant à nu un sol où la pénétration de l'eau est devenue presque nulle. Aussi, l'eau se précipite en ruissellement sur les plateaux inférieurs qui l'absorbent totalement, et par conséquent, la résistance du sol à l'érosion devient pratiquement nulle.

Permettez-moi de citer, à l'appui de cette assertion, ce que disait à ce sujet M. Avila Bédard, le doyen de la faculté d'arpentage et de génie forestier de l'Université Laval:

> La forêt, en effet, ajoutant au pittoresque du pays une incontestable beauté, récelant dans ses profondeurs mystérieuses un abondant gibier pour le plaisir et le profit du chasseur, assainissant l'air, aseptisant les eux d'alimentation, empêchant les brusques variations thermométriques, règlant la distribution des précipitations atmosphériques, modérant la vélocité des vents, stabilisant, grâce à ses multiples racines, le sol des pentes rapides, présidant à la formation, à l'alimentation et au maintien des cours d'eau.

Voilà, comme argument lointain, ce que peut produire le déboisement des forêts.

Il existe dans le comté de Kamouraska de vastes plaines presque au niveau des eaux du Saint-Laurent, lesquelles ont été endiguées à certains endroits.

Ces travaux, qui ont été exécutés au moyen de pilotis, ont été faits dans le but d'empêcher des marées excessives de pénétrer sur les terrains et de détruire ainsi les récoltes possibles sur un sol fertile. Ces travaux, qui ont été exécutés il y a au delà de deux cents ans, sont encore en parfait état et il y aurait avantage à tenter l'expérience dans des endroits identiques.

Je serais fort heureux que les droits des provinces ou du gouvernement fédéral, en ce qui concerne ces travaux, soient définis une fois pour toutes. Je ne suis pas en mesure de discuter le point de vue légal de cet aspect; certains de mes collègues s'en chargeront probablement. Je veux, cependant, être en mesure de répondre à ceux qui nous demandent d'exécuter des travaux de nature à aider les propriétaires riverains du fleuve Saint-Laurent. J'aimerais que les gouvernements cessent de se renvoyer la balle.

L'exploitation à outrance des forêts vierges est de nature à faire du sol une proie plus facile aux dégâts causés par les grandes marées.

J'ai eu l'occasion, dans ma pratique d'arpentage, et cela depuis vingt ans, de constater combien considérables sont dans certaines circonstances les dégâts dus à l'érosion.

Mais, si l'on analyse les circonstances dans lesquelles les dégâts causés par l'érosion sont produits, il y aurait, du moins je le crois, une possibilité d'amoindrir les effets néfastes qui sont toujours préjudiciables aux propriétaires riverains.

Je disais, il y a un instant, que la régularisation des cours d'eau serait d'une influence très avantageuse, non pas en ce qui a trait à la cause immédiate, mais en ce qui concerne la cause éloignée. Si toutes les rivières pouvaient être régularisées de manière à assurer un flot constant, il est certain que l'on n'aurait pas à regretter les effets des pluies excessives qui rendent le sol dans un état liquide, où il ne présente aucune résistance à l'érosion.

Lorsque des travaux sont exécutés sur les rives du Saint-Laurent, par un des gouvernements, travaux qui sont un obstacle à la marée, qu'il s'agisse d'un quai ou barrage, les dommages possibles relèvent évidemment du gouvernement qui a exécuté ces travaux. Si la cause doit produire l'effet, il est indéniable que les causes d'érosion qui résultent de ces travaux sont imputables au gouvernement qui a exécuté ces travaux.

Par quels moyens pouvons-nous faire face à des cas identiques?

Il y a à peu près une semaine, je recevais d'un confrère ingénieur forestier une demande pour une région située sur la côte nord où, je crois, le service forestier tente de stabiliser certain sol à l'embouchure de la rivière Moisie. Il est possible d'assurer une stabilité relative, mais avant, il faut protéger le sol au moyen de murs de soutènement. Le meilleur moyen de protéger les endroits ainsi exposés est de construire des murs de soutènement, de manière à endiguer le sol et à empêcher la marée de produire les dégâts que l'on constate après chaque marée excessive, et cela surtout au printemps et à l'automne, à l'époque des équinoxes. Ces murs de soutènement peuvent être, soit en bois, soit en ciment. Comme je le mentionnais au début de mes observations, les Seigneurs de Kamouraska, il y a quelque deux cents ans, ont procédé à cette opération en plantant des piquets d'estacade, où ils ont entassé des amoncellements de terre sur lesquels croît une végétation généreuse qui, par elle-même, est de nature à donner une plus grande stabilité et une plus grande assurance au sol, tout en accordant aux riverains une plus grande protection.

Monsieur l'Orateur, j'ai exposé d'une manière très succincte les dégâts, plus apparents pour certaines régions et moins pour d'autres, mais qui, d'une manière générale, touchent les rives échelonnées le long du Saint-Laurent.

J'ai exposé, au meilleur de ma connaissance, quelles étaient les causes éloignées et les causes immédiates de ces dégâts. J'ai suggéré, comme mesure de prévention, des murs de protection qui seraient de nature à assurer le riverain qu'il verra sa vieille maison demeurer dans l'état où ses ancêtres l'ont vue, et ainsi assurer une meilleure conservation de la région, afin d'être utile à ma communauté, d'une manière particulière, et aux résidents des rives du Saint-Laurent en général.

(Texte)

M. Lomer Brisson (Saguenay): Monsieur l'Orateur, la résolution dont nous sommes présentement saisis se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier bientôt l'à-propos de faire une étude approfondie des causes de l'érosion sans cesse croissante du littoral du fleuve Saint-Laurent et des moyens naturels et artificiels qui pourraient être adoptés en vue de remédier aux dégâts déjà subis et d'éviter de telles conséquences désastreuses à l'avenir.

Je félicite l'honorable député de Kamouraska (M. Massé) d'avoir présenté cette résolution à la Chambre et de l'avoir exposée si clairement au point de vue technique.

Le problème de l'érosion touche de près le comté de Saguenay. J'ai dans mes dossiers plus d'une quinzaine de requêtes provenant des différentes municipalités du comté de Saguenay. J'en ai de Tadoussac, des Petites Bergeronnes, des Escoumains, de Saint-Paul du Nord, de Ragueneau, de Pointe-aux-Outardes, de Baie Saint-Ludger, de Godbout, de Rivière Sainte-Marguerite, de Rivière Moisie, de Sheldrake, de Magpie, de Rivière Saint-Jean, de Longue Pointe, de Mingan et de Natashquan. Dans certains cas, monsieur l'Orateur, il s'agit de morceaux de terrains agricoles qui sont menacés; dans d'autres cas ce sont des villages entiers. Comme le signalait mon prédécesseur, un village tout entier, situé sur la rivière Moisie et où le gouvernement fédéral est actuellement à ériger un poste de radar, est aussi menacé.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait accorder une attention plus adéquate à ce problème, parce qu'on nous répète toujours, dans ce genre de requêtes, que le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir

seulement lorsque les dégâts sont causés par ses constructions. Comme il s'agit d'une question qui intéresse à la fois les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral, j'appuie sans réserve le proposeur de cette résolution, afin qu'une étude très sérieuse soit faite dans un avenir rapproché en vue de déterminer les causes de cette érosion et de trouver les moyens appropriés que les trois gouvernements intéressés pourraient prendre pour remédier à cette situation.

(Texte)

M. A. Phileas Côté (Matapédia-Matane): Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais pas à parler une deuxième fois aujourd'hui, parce que j'avais l'impression que le débat auquel j'ai participé ne se terminerait pas aussi brusquement. Toutefois, je suis heureux d'appuyer l'avis de motion de mon bon ami le député de Kamouraska (M. Massé), non pas pour participer à ce qu'on pourrait peut-être appeler un "family compact", quand on voit les gens du bas de Québec ensemble, mais comme on a déjà vu, dans cette Chambre, les députés d'une région demander à leurs collègues, nous par exemple, de coopérer avec eux, il me semble qu'il n'est pas osé de notre part, ce soir,—parce que le fleuve Saint-Laurent passe dans Québec et que la canalisation ne l'a pas fait se rendre jusqu'à la tête des Grands lacs,—de demander aux autres députés de cette Chambre de s'unir à nous afin de faire valoir auprès du Gouvernement un désir qui, nous l'espérons, se traduira par des actes, autant que je suis concerné, ou plutôt que mes commettants sont concernés.

Puis-je signaler à cette Chambre le cas de la Petite Matane. Je n'en ai pas parlé jusqu'à maintenant parce que je ne croyais pas nécessaire de m'exprimer ouvertement sur le parquet de la Chambre. Je pensais qu'après avoir été obligé de remédier d'urgence à la situation qui sévissait dans mon comté, l'an dernier, on saurait faire en sorte que la chose ne se répète pas.

J'avais alors prévenu le Gouvernement que si l'on ne construisait pas un mur de soutènement à Petite Matane, le presbytère et l'église glisseraient à l'eau, qu'une partie du cimetière flotterait sur les vagues courroucées du Saint-Laurent. (Rires)—J'entends rire certains de mes collègues. Mais, vous savez, monsieur l'Orateur, que les tombes se sont promenées sur les eaux courroucées du Saint-Laurent, dans mon comté, et, de fait, quand nous avons construit le mur d'urgence, les tombes étaient rendues probablement dans le comté de Gaspé, dans le golfe et même dans l'océan.

Eh bien, je ne trouve pas cela drôle du tout. Je comprends que les morts ne reviendront pas pour voter pour M. Philéas Côté, je comprends également que, peut-être, les parents des morts ne voteront plus pour moi, mais ce n'est pas la raison pour laquelle je me lève ce soir. C'est pour éviter que le presbytère et l'église de Petite Matane ne s'en aillent également de l'autre côté de l'Atlantique.

Je ne vois pas d'objection à fournir et envoyer de l'autre côté de l'Atlantique tout ce qui est nécessaire à nous conserver notre position dans le monde international, mais je refuse catégoriquement que l'on sorte les morts de nos cimetières et qu'on envoie le curé, dans son presbytère, y porter l'argent que nous envoyons.

Je veux également parler de l'hospice de Matane. Lorsque l'hospice a brûlé à Rimouski, il a fallu exécuter des travaux d'urgence, pour soutenir la bâtisse afin qu'elle ne s'en aille pas, elle aussi, sur les eaux courroucées du Saint-Laurent.

Heureusement, le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a voulu me gâter, une fois de plus, en nous accordant l'aide nécessaire lorsque la situation s'est présentée.

Mais, tout se rattache à ce point, et, je crois, que nous avons à régler un problème qui, à mon avis, doit être étudié à la lumière de la résolution.

Je sais que les ingénieurs du département, à Rimouski, ont prétendu que le port de Matane se remplissait non pas par les débris que la rivière Matane pouvait amener, ce qui serait du domaine provincial, mais bien par le sable qui venait du Saint-Laurent.

Tant que l'on n'aura pas creusé le Saint-Laurent, il me semble que l'on ne pourra pas enrayer les causes de cette érosion qui se produit à chaque printemps dans le port de Matane.

Je demande, par conséquent, à l'honorable ministre des Travaux publics et au Gouvernement d'étudier cette question parce qu'elle a fait parler plusieurs députés et particulièrement ceux de la province de Québec.

C'est une situation à laquelle il faut de toute nécessité remédier et elle requiert une étude approfondie et immédiate. Je suis sûr qu'avec la bonne volonté de notre ministre des Travaux publics et du Gouvernement, la population de cette région sera protégée. Les députés des autres provinces nous pardonneront de discuter si longuement de cette érosion. Mais, à mon avis, le problème est aussi important que celui de l'inondation de Winnipeg, de la question des céréales en Saskatchewan et des autres catastrophes qu'ils qualifient de désastre national. Eh bien, le

problème de l'érosion du Saint-Laurent n'est pas une question qui ne se rapporte qu'à la province de Québec, mais bien une question nationale parce que si l'on n'apporte pas l'attention voulue à la situation qui sévit présentement dans cette région, on ne pourra pas procéder à la canalisation du Saint-Laurent.

(*Traduction*)

M. George H. Hees (Broadview): Je suis entièrement d'accord avec les honorables préopinants quant aux dangers de l'érosion. Je tiens à appeler très brièvement l'attention du Gouvernement sur les énormes dégâts causés par l'érosion et par les graves inondations qui se sont produites récemment dans les îles de Toronto. De fait, l'existence de ces îles, indispensables à la prospérité du port de Toronto, est menacée. Sans ces îles, le port cesserait d'exister. Si l'on permet que les dégâts s'aggravent, tout le port de Toronto et son équipement de plusieurs millions de dollars seront gravement compromis.

J'engage donc le Gouvernement à faire aménager une jetée et des estacades pour protéger ces îles contre de nouvelles inondations et contre l'érosion, ainsi que pour maintenir en bon état cette région d'importance capitale pour la future route navigable du Saint-Laurent. Si ces îles continuent de se désintégrer, le Gouvernement devra débourser des millions de dollars. De fait, il devra consacrer, aux travaux nécessaires, plusieurs fois la somme qu'il lui suffirait d'affecter maintenant à la jetée et aux estacades, quand le temps viendra d'aménager le Saint-Laurent et que le port de Toronto comptera parmi les grands ports du monde. Le bon sens et l'économie lui commandent donc de prendre des mesures immédiates et j'engage le ministre des Travaux publics (M. Fournier) qui, heureusement, est à son siège en ce moment, à faire dresser sans retard un relevé complet des besoins, après quoi on pourra entreprendre immédiatement les travaux afin d'épargner les dépenses énormes qui s'imposeront si on permet aux inondations et à l'érosion de continuer sans qu'on y mette un terme.

(*Texte*)

M. J.-G.-Leopold Langlois (Gaspé): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de féliciter bien chaleureusement mon honorable ami le député de Kamouraska (M. Massé), de la façon détaillée avec laquelle il a présenté cette importante motion. Il me fait plaisir de l'appuyer en cette circonstance parce que j'ai déjà eu l'honneur, il y a quelques années, d'inscrire une motion à peu près identique au *Feuilleton*.

[M. Côté (Matapédia-Matane).]

J'ai inscrit cette motion parce que le comté de Gaspé, comme la plupart des comtés situés dans la région du bas Saint-Laurent, tout particulièrement, est également menacé par cette catastrophe qui se répète à tous les ans, tout spécialement au printemps et à l'automne, lorsque le gonflement des eaux, dû à la débâcle des glaces sur le Saint-Laurent, ou à la tempête, fait monter le niveau de l'eau et cause une érosion considérable des rives du fleuve chez nous.

Je pourrais vous citer de nombreux exemples où des dégâts irréparables ont été ainsi causés. Mais, pour être bref, je vous citerai seulement l'exemple de Ste-Anne-des-Monts où, il y a quelques années, cinq ou six maisons,—des résidences ou des établissements commerciaux,—ont été projetées à la mer par suite d'un raz de marée qui causait une érosion considérable de la rive à cet endroit-là. Encore plus récemment, il y a environ dix-huit mois, à Cap-Chat, un semblable événement détruisait et emportait à la mer deux ou trois établissements. Au fait, à certains endroits, une lisière de terrain de quelque trente à quarante pieds de largeur était littéralement lavée par la crue des eaux.

A partir des Méchins, en passant par les Capucins, Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, Mont-Louis et longeant toute la côte nord de la péninsule gaspésienne pour se rendre jusque dans la Baie des Chaleurs, on a connu, dans le passé, des catastrophes semblables où des dommages matériels considérables ont été causés.

La résolution présentée par mon honorable collègue offre cependant une solution assez compliquée. En effet, il faudrait tout d'abord déterminer la compétence des législatures en ce qui concerne les remèdes à apporter à la situation présente.

Mon collègue au gouvernement provincial, le député de Gaspé-Nord, a déjà présenté une motion à peu près identique à celle qui est actuellement à l'étude à la législature de la province de Québec l'an dernier. Il a fait, en cette occasion, un exposé magnifique de la situation et il a démontré qu'un remède s'imposait, et dès maintenant. Malheureusement, la seule réponse qu'il ait reçue du gouvernement de Québec, en cette occasion, lui a été donnée par le premier ministre lui-même; il lui a dit que le gouvernement provincial n'était malheureusement pas responsable des éléments. C'est loin de remédier au problème que de donner une réponse semblable, surtout lorsqu'elle vient d'un chef qui a assumé la direction de la chose publique dans sa province.

Je conçois, et personne ne peut nier ce fait, que la cause première de cette érosion est due aux éléments. Cependant nous avons constaté, dans le passé, que les gouvernements, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, se sont entendus pour prévenir ou tout au moins remédier à des catastrophes à peu près identiques. Je ne vous citerai que le cas de l'inondation de la vallée de la rivière *Fraser* en Colombie-Britannique, celui de l'inondation de la rivière Rouge et les désastres de Cabano et de Rimouski, lesquels ont été des exemples frappants de cette coopération entre deux gouvernements qui veulent réellement aider lorsque des catastrophes semblables sévissent.

Une des conditions principales pour que cette coordination d'action, de la part du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial, devienne nécessaire, c'est que la catastrophe en elle-même soit d'un caractère national.

Après avoir entendu les honorables députés qui m'ont précédé donner des exemples où des dommages semblables étaient causés, où de pareilles catastrophes s'étaient produites, je prétends que nous avons la preuve irréfutable qu'il s'agit bien d'une perte qui revêt un caractère national. Aussi, je suis assuré que l'on trouvera dans cette Chambre d'autres députés qui appuieront cette motion et rapporteront à la Chambre des exemples semblables à ceux qui nous ont déjà été cités au cours de ce débat.

Je ne crois pas que la difficulté d'en arriver à une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, dans le dessein d'apporter les remèdes nécessaires, soit un obstacle qui empêche, à tout jamais, le règlement de ce problème.

A l'heure actuelle, le ministère des Travaux publics inclut, à chaque année, dans ses prévisions budgétaires des sommes d'argent en vue de remédier à des dommages presque semblables, à la condition, toutefois, que ces dommages soient causés par une construction d'un des ministères de l'administration fédérale, comme, par exemple, la construction d'un quai, le dragage d'une rivière, etc. Il suffirait d'ajouter une autre condition à ce crédit, ou d'insérer un nouveau crédit dans les prévisions budgétaires, pour y inclure tout le travail de protection nécessaire à la rectification des dommages causés par le genre d'érosion que vise la motion dont la Chambre a été saisie ce soir.

Je suis d'avis qu'il serait d'abord nécessaire de faire une étude complète du problème. Je crois que cette étude devrait être faite conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il faudrait faire une étude approfondie de la situation afin qu'on puisse y trouver les remèdes les plus appropriés.

Je n'hésite pas à proposer, dès maintenant, que le gouvernement fédéral en vienne à une entente avec les législatures provinciales intéressées dans le plus bref délai possible.

Il s'agit là, monsieur l'Orateur, de dommages dont les conséquences sont parfois désastreuses, non seulement pour les individus qui en souffrent, mais également pour l'économie de toute une région.

De fait, prenons tout simplement l'exemple de mon comté, où vous voyez, ici et là, le long du littoral de la péninsule gaspésienne, des établissements de pêcheurs qui sont constamment menacés par l'érosion. Or, je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de prouver à cette Chambre que l'industrie de la pêche est peut-être chez nous la plus importante de la région. Qu'arriverait-il si cette érosion entraînait la perte de la presque totalité ou d'une grande partie des établissements de pêcheurs chez nos gens? Du jour au lendemain, nos pêcheurs seraient absolument incapables de remplir les importantes commandes qu'ils reçoivent pour leur produit, et vous verriez, de ce fait même, une bonne partie de la population de mon comté privée de son gagne-pain.

Ces arguments ne tiennent pas seulement pour la péninsule gaspésienne; ils peuvent tout aussi bien s'appliquer aux comtés de Saguenay, de Matane, ou aux autres régions mentionnées par l'honorable député de Broadview (M. Hees).

Je vois que l'heure avance et je ne voudrais pas priver mes collègues, qui veulent traiter le sujet, de l'occasion de ce faire. Toutefois, avant de reprendre mon siège, je désire réitérer au gouvernement central de mon pays ma demande en vue de trouver le moyen d'en arriver à une entente avec les législatures provinciales intéressées, afin qu'on fasse une étude appronfondie de la situation, et non pas une petite enquête dans le dessein de satisfaire le public qui réclame une solution au problème depuis longtemps. Il me semble qu'il y aurait moyen de trouver un terrain d'entente entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, afin qu'ensemble, ils puissent travailler à la solution du problème, sans que la juridiction du gouvernement fédéral ni celle des législatures provinciales ne soient violées.

Je crois que la Constitution canadienne ne devrait pas être un obstacle à la solution d'un problème d'aussi grande envergure. Je formule le vœu que nous voyons cette étude commencer dans un avenir rapproché afin

que, avec la coopération de tous les gouvernements intéressés, on puisse apporter une solution définitive à ce grave problème.

(*Traduction*)

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Il serait naturel, je crois, monsieur l'Orateur, que j'ajoute quelques mots à ce qu'on a dit, puisque ma circonscription souffre de l'état de choses dont a parlé l'honorable réputé de Broadview (M. Hees).

L'érosion du rivage en bordure de Greenwood se poursuit à un rythme alarmant et cause de graves dégâts. La destruction est surtout appréciable dans une zone où se trouve une institution qui, aux yeux de certains membres de la Chambre, est encore plus importante que le port de Toronto. Je veux parler de la piste de course de Woodbine.

Désarmant comme il l'est toujours, le ministre des Travaux publics (M. Fournier) nous dit qu'il a envoyé un ingénieur faire enquête. Un jour, sans doute, l'ingénieur en cause soumettra un rapport que le ministre déposera. Ce sera sans doute un intéressant rapport sur les ravages déjà causés. J'espère cependant que le ministre pourra aller beaucoup plus loin et remédier à ce problème périodique de telle sorte que les gens de la région, surtout ceux qui habitent l'île de Toronto et ceux qui vivent le long du rivage dans ma propre circonscription, aient lieu de croire qu'on remédiera à la situation par des mesures efficaces.

J'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député de Gaspé (M. Langlois) qui a formulé une idée que je trouve importante, même s'il est évident que jusqu'ici rien n'a été fait en ce sens, je veux parler de sa proposition relative à la responsabilité provinciale. Il est malheureux que le ministre de la Justice (M. Garson) ne soit pas ici ce soir pour nous donner son opinion, mais on nous a informés plus tôt dans la soirée que des raisons extrêmemment sérieuses, qu'on ne nous a pas dévoilées, ne lui permettaient pas de participer à un débat antérieur.

L'hon. M. Harris: Puis-je signaler que j'ai dit qu'il était malade.

M. Macdonnell: Je n'avais pas entendu ces paroles. J'ai demandé plus tard s'il était malade et personne n'a semblé rien savoir. Je m'excuse, mais je suppose qu'il s'agit d'une de ces maladies qui, tout en étant malheureuses pour l'intéressé, présentent certains avantages pour le parti.

L'hon. M. Harris: Il a la grippe et il m'a téléphoné cet après-midi après avoir pris plusieurs doses de pénicilline.

[M. Langlois (Gaspé).]

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre voudra-t-il transmettre l'expression de ma plus vive sympathie au ministre de la Justice. (*Exclamations.*) Mais restons-en là. Je n'avais pas compris qu'il était malade et je ne veux pas m'amuser aux dépens de sa maladie. Les honorables députés conviendront que c'est là une fin plutôt malheureuse au débat précédent.

Je dirai simplement que la situation est grave. J'ai été fort intéressé d'entendre l'honorable représentant de Gaspé (M. Langlois) mentionner que ce problème présentait un aspect provincial. Je suis heureux de savoir que le ministre des Travaux publics (M. Fournier) a déjà pris des mesures. J'espère qu'on jugera qu'il faudra mener cette affaire jusqu'à sa conclusion.

(*Texte*)

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Kamouraska (M. Massé), comme toujours s'est montré bien modeste en disant ce soir qu'il avait exposé, d'une façon bien succincte et bien incomplète, ce problème qu'il désirait soumettre à l'approbation de la Chambre. Pour ma part, à titre d'ingénieur, je suis d'avis que le député de Kamouraska a fait un exposé des plus intéressants sur une question qui intéresse comme nous avons pu le constater, non seulement les députés qui représentent des comtés situés sur le littoral du Saint-Laurent, mais même des députés représentant des régions de l'Ontario.

D'ailleurs, je n'en connais pas de plus qualifié que l'honorable député de Kamouraska, professeur à la Faculté de génie forestier et d'arpentage de l'Université Laval à Québec, et expert de grande valeur dans les causes d'expropriations, pour constater les dégâts considérables que subissent les comtés situés sur le littoral du Saint-Laurent.

L'honorable député de Gaspé (M. Langlois) a fait lui aussi un brillant exposé de la situation. Il a parlé des dommages que l'érosion pouvait causer aux pêcheurs de son comté. Je voudrais, à mon tour, comme représentant du comté de Lévis, dire que je suis particulièrement intéressé à cette question.

Depuis quelques années, même dès les premières années de mon entrée en cette Chambre, j'ai eu l'occasion de recevoir, surtout des municipalités de St-Romuald et de New Liverpool, situées sur le Saint-Laurent, des demandes de travaux de protection, soit pour des murs en pierres cimentées, soit pour des murs de béton armé, afin de protéger, non pas le littoral, mais surtout le chemin du Roi dans ces municipalités. Le fait est que le chemin qui traverse ces municipalités situées tout près du fleuve est en danger, surtout au

printemps et à l'automne, alors que la marée monte à un niveau de vingt à vingt et un pieds. D'ailleurs, nous savons que le ministère des Travaux publics a reconnu l'urgence de ces travaux en construisant un mur de soutènement sur une longueur de 500 ou 600 pieds, dans la municipalité de Saint-Romuald.

J'espère, monsieur l'Orateur, que notre économie permettra au ministre des Travaux publics, qui accueille toujours nos demandes d'une façon sympathique, même s'il ne leur donne pas toujours suite, d'effectuer cette année,—étant donné que la question a été soulevée par de nombreux députés,—les travaux nécessaires à l'enrayement des dommages causés par l'érosion sur le fleuve Saint-Laurent.

Cette question présente aussi un aspect de grande importance que personne n'a encore signalé. C'est que l'érosion du fleuve Saint-Laurent détruit, en certaines parties, des milliers d'acres de terre qui pourraient être occupés ou utilisés soit pour l'agriculture ou pour d'autres fins. C'est donc dire que les dépenses encourues d'un côté pour construire les murs de soutènement seraient récupérées dans notre économie nationale par le fait que ces milliers d'acres de terre pourraient être utilisés aux fins que je viens de mentionner.

Je ne veux pas prolonger inutilement le débat car je sais que l'honorable ministre des travaux publics est tout à fait au courant de la question, puisque les ingénieurs de district de Montréal, de Trois-Rivières, de Québec et de Rimouski, à qui les députés ont fait des demandes de ce genre en plusieurs circonstances, l'ont certainement mis au courant de la situation. Mais, encore une fois, j'ai tenu à m'associer à ceux qui m'ont précédé pour démontrer de nouveau l'urgence du problème, et j'espère qu'avant bien longtemps le député de Kamouraska, principalement, aura à se féliciter d'avoir une fois de plus, et si brillamment, soulevé cette question à la Chambre.

(Sur la motion de M. Bourget, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(*Traduction*)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Demain, nous poursuivrons le débat sur la motion présentée par le ministre des Finances (M. Abbott) et portant que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides. Si la motion est adoptée, nous mettrons en délibération les crédits de trois ministères: Affaires extérieures, Agriculture et Transports. Nous n'appellerons qu'un crédit de chaque ministère et le comité lèvera la séance.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

AUTRES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES 1950-1951

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un autre cahier supplémentaire de précisions budgétaires pour l'année financière terminée le 31 mars 1951. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

COMPTE DU FONDS DE PENSION DU SERVICE CIVIL

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Comme les nouveaux crédits supplémentaires dont je viens de déposer la liste renferment un poste touchant le compte du fonds de pension, je désire déposer en même temps le rapport d'un examen actuariel du compte des pensions du service civil par rapport au Fonds du revenu consolidé, pour la période allant du 31 mars 1931 au 31 décembre 1947. Ce rapport a été préparé par la Division de l'assurance et m'a été soumis par l'actuaire en chef, le 16 avril 1951.

Au moment de l'examen des autres crédits supplémentaires du ministère des Finances, plus tard cette semaine, je reviendrai sur ce rapport pour exposer le programme que le Gouvernement entend suivre à l'égard de ses propres cotisations à ce compte.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRES LECTURES DE BILLS DU SÉNAT

Bill n° 20 intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Dorothy Lines Robertson".—M. Winkler.

Bill n° 21 intitulé: "Loi pour faire droit à Erita Ethel Elliott Morris".—M. Winkler.

Bill n° 22 intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Joan Cross Cohen, autrement connue sous le nom de Phyllis Joan Cross Grosvenor".—M. Winkler.

Bill n° 23 intitulé: "Loi pour faire droit à John Gavigan".—M. Winkler.

Bill n° 24 intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alexandria Thompson Paar".—M. Winkler.

Bill n° 25 intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Bailey Hershbain, autrement connue sous le nom de Frances Bailey Berman".—M. Winkler.

Bill n° 26 intitulé: "Loi pour faire droit à Cosmo Iellamo".—M. Winkler.

Bill n° 27 intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Mary Hoerner Rawley".—M. Winkler.

Bill n° 28 intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Harris Klaiman".—M. Winkler.

Bill n° 29 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude French Gorrell".—M. Winkler.

Bill n° 30 intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Émilie Viger Ross".—M. Winkler.

Bill n° 31 intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Gibson Smith Schiller".—M. Winkler.

Bill n° 32 intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian May Holloway O'Brien".—M. Winkler.

Bill n° 33 intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Marjorie Hastings Hawkins".—M. Winkler.

Bill n° 34 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Marie Weeks Opzoomer".—M. Winkler.

Bill n° 35 intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Abbott Watts".—M. Winkler.

Bill n° 36 intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Krull".—M. Winkler.

Bill n° 37 intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Strange Colton".—M. Winkler.

Bill n° 38 intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Britton Lynn".—M. Winkler.

Bill n° 39 intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Catherine Piché Lovegrove".—M. Winkler.

Bill n° 40 intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Edward Steggles".—M. Winkler.

Bill n° 41 intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Malcolm Dick".—M. Winkler.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE PÂQUES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 9 avril 1952, reste ajournée jusqu'au lundi 21 avril 1952.

La motion est adoptée.

ÎLES DE TORONTO

PROTECTION CONTRE L'ÉROSION ET LES INONDATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question dont je l'ai prévenu. Étant donné que les îles Toronto s'érodent et ont été considérablement envahies par les eaux dernièrement, le Gouvernement songera-t-il à faire ériger une digue et des estacades afin d'empêcher que cette partie essentielle de la voie maritime du Saint-Laurent ne se détériore davantage?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, après la levée de la séance de la Chambre hier soir, je me suis entretenu avec l'honorable député. Je lui ai dit que le représentant de la circonscription où sont situées les îles de Toronto discutait cette question avec moi depuis quatre ans. Le député de Spadina (M. Croll) m'a même demandé de recevoir une délégation cet après-midi à ce propos. La meilleure réponse que je puisse fournir est la suivante:

La ville et nous-mêmes étudions depuis quelque temps déjà la question de l'érosion et des inondations des îles de Toronto. La ville et le ministère ont effectué des travaux sur la rive des îles qui donne sur le lac. Le ministère a exécuté ces travaux pour protéger le port.

La ville et le ministère étudient en ce moment l'opportunité de construire un mur ou des estacades en vue de prévenir une nouvelle érosion.

EXPLOSIFS

OBUS CHARGÉ DÉCOUVERT PAR DES JEUNES GARÇONS À OU PRÈS DE PETAWAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Hier, le représentant de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a posé une question au sujet d'obus de mortier trouvés au camp de Petawawa ou près de cet endroit. J'ai fourni les renseignements dont je disposais alors et j'ai dit que la question faisait l'objet d'une enquête. L'enquête se poursuit encore, mais j'ai constaté que les renseignements obtenus étaient inexacts à un égard, par suite d'un malentendu entre l'officier qui a communiqué la nouvelle de Petawawa et l'officier qui l'a reçue ici. J'ai déclaré que les obus en question avaient été découverts sur un polygone de tir, mais il n'en est rien. Peut-être devrais-je raconter brièvement ce qui est arrivé.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Samedi matin, un jeune garçon du nom de Jimmy Rae a trouvé un obus à deux milles environ de Pembrooke. Il l'amena chez lui à Pembroke, où il le montra à son grand-père. Celui-ci a agi comme il convenait en téléphonant au camp de Petawawa et à la police de l'endroit. Les autorités du camp de Petawawa y dépêchèrent en très peu de temps un officier qui constata que l'obus avait été remis à la police. L'officier et le spécialiste en munitions se rendirent au poste de police, où ils désamorcèrent l'obus, puis revinrent au camp où ils présentèrent un rapport.

Par ailleurs un autre enfant a trouvé cinq obus de mortiers dans un dépotoir situé au bord d'une route près de Pembroke. Les personnes en cause ont agi également comme il le fallait. Elles ont fait connaître l'incident à la police qui a averti le camp; les autorités du camp ont procédé à une enquête. Un rapport a été rédigé. Malheureusement, le malentendu qui s'est produit est dû à ce que deux séries de rapports émanant des autorités civiles ont été adressées à des organismes militaires différents et n'ont été groupées que lundi matin.

Les obus en question étaient des fusées éclairantes vertes pour mortiers de 2 pouces. Ils pesaient un peu moins d'une livre et demie. On a retrouvé leur numéro de lot et il s'agit d'un lot qui a été livré à l'armée en février 1945 et livré au camp de Petawawa en mars 1945. On pensait que ces obus avaient été tous employés; le camp n'en a plus en magasin. Les obus en question ont été distribués aux unités jusqu'en 1945; les registres du camp relatifs à la manutention de ce matériel après sa réception au camp et sa livraison aux unités ne sont gardés que pendant deux ans. Il existe cependant un service d'inspection qui examine chaque mois les dépôts des unités. Aucun obus ne sort du dépôt ou de l'unité sans reçu et l'officier responsable émet un certificat en précisant le nombre chaque fois que des obus ou des munitions chargés sont utilisés.

Je crois qu'il est absolument impossible de dire comment ces six obus sont parvenus dans ce dépotoir. Ce n'est pas un véritable dépotoir, mais un amoncellement de déchets au bord de la route. Par suite de l'état dans lequel se trouvaient les contenants de carton dans lesquels on a trouvé les obus il est évident qu'ils ne se trouvaient là que depuis le jour où les déchets y ont été déposés, c'est-à-dire environ deux jours.

M. Fraser: Puis-je poser une question au ministre? Quelles mesures prend-on pour contrôler les expéditions de bombes aux différentes unités et s'assurer que les bombes sont utilisées et non pas laissées à traîner?

L'hon. M. Claxton: Comme je l'ai expliqué, l'officier qui commande l'unité où on emploie des munitions chargées rédige un certificat qu'on consigne aux registres du magasin de l'unité et qu'on compare à celui de la livraison de bombes; le magasin de l'unité doit donc être en possession des bombes ou d'un certificat de l'officier responsable indiquant qu'elles ont été utilisées. Les dépôts principaux sont l'objet de contrôles moins fréquents, mais il leur faut également rendre compte de toutes les bombes ou munitions chargées reçues ou expédiées, exactement de la même façon que tout autre magasin.

M. Fraser: J'ai une autre question à poser au ministre de la Défense nationale au sujet de la bombe. Le dépotoir où a été trouvée la boîte de bombes est-il un dépotoir civil ou un dépotoir militaire?

L'hon. M. Claxton: Il s'agit probablement d'un chargement incomplet d'ordures qu'un particulier aurait jeté sur le bord de la route. Ni la ville ni l'armée ne sont en cause.

Je saisis l'occasion pour demander encore une fois qu'on remette aux autorités militaires tous les articles de ce genre que des militaires ou autres personnes ont rapportés dans leur foyer ou qu'on a obtenus à titre de souvenirs, ce qui pourra, sans doute, épargner des vies et épargnera certainement des pertes de temps à la Chambre.

LE COMMERCE

RÉGIE DES IMPORTATIONS PAR L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre nous dira-t-il quels effets auront vraisemblablement sur le Canada les restrictions à l'importation récemment décrétées par les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie? Qu'entend faire le Gouvernement pour donner suite à la demande de l'Association des exportateurs canadiens, qui l'a exhorté à dénoncer cette initiative?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, une réglementation plus sévère des importations a récemment été annoncée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, à titre de partie intégrante d'un programme d'ensemble visant à remédier aux problèmes aigus qui se posent, sur le plan financier, pour la zone sterling. Le gouvernement du Canada est sensible à la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays du Commonwealth avec lesquels nous commerçons depuis toujours. Il ne peut, cela va sans dire, leur disputer le droit d'adopter les mesures nécessaires à la solution de leurs difficultés. Jusqu'ici, les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont annoncé l'annulation de tous les permis d'importation existants, afin de pouvoir reviser leur réglementation des importations à la lumière de leur nouvelle ligne de conduite. Ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande n'a encore précisé cette nouvelle ligne de conduite. Je ne puis donc exposer à présent les effets de la nouvelle réglementation sur les exportations canadiennes à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

Le problème fait l'objet d'un examen constant de la part du gouvernement canadien qui communique souvent avec les gouvernements des deux pays. L'an dernier, le Canada a exporté des marchandises d'une valeur de 49 millions de dollars à l'Australie et de 22 millions à la Nouvelle-Zélande. Nos exportations à ces deux pays ont été plus élevées en 1951 que chacune des trois années précédentes. Tant que la situation actuelle ne sera pas clarifiée, il est impossible de préciser dans quelle mesure nos exportations fléchiront.

L'Association des exportateurs canadiens désirait obtenir en particulier un traitement favorable à l'égard des marchandises en transit au moment de l'annonce de la réglementation, de même qu'à l'égard des articles fabriqués sur commande pour les marchés d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Avant de recevoir la requête de l'Association des exportateurs canadiens, le ministère du Commerce avait déjà reçu de la Nouvelle-Zélande l'assurance que les marchandises commandées avant le 12 mars et expédiées du Canada avant le 12 avril et à l'égard desquelles des permis d'importation avaient été délivrés seraient acceptées. Nous venons de recevoir aujourd'hui un autre message d'après lequel les articles, exportés du Canada à bord de navires déterminés partant au plus tard le 30 avril, seront acceptés. En outre, la Nouvelle-Zélande étudie d'autres cas spéciaux qui intéressent les exportateurs canadiens.

On n'a annoncé que le 20 mars les nouvelles restrictions imposées par l'Australie à l'égard du dollar. Des mesures ont déjà été prises pour permettre l'entrée des marchandises en transit, des marchandises déjà payées et des marchandises visées par une lettre de crédit d'une société commerciale. On espère que l'Australie respectera les contrats en vigueur et permettra l'entrée des marchandises commandées avant l'imposition des nouvelles

mesures. On présente en ce moment des instances au Gouvernement australien à ce sujet.

LES CÉRÉALES

VENTE DE BLÉ HUMIDE ET GOURD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous communiquer un nouveau rapport provisoire sur les mesures qu'on est à prendre en vue d'assurer la vente du blé humide? A ce qu'on dit, la situation se serait aggravée depuis quelques jours.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que la situation, loin de s'aggraver, s'est au contraire grandement améliorée au cours des derniers jours. On est à prendre des dispositions pour faire sécher une forte quantité de blé à Buffalo. Les séchoirs de Duluth donneront bientôt plein rendement et ceux du Canada fonctionnent régulièrement.

Je me suis entretenu avec les membres de la Commission du blé à ce sujet, il y a quelques jours. La Commission avait alors l'impression que la situation était maîtrisée et elle a exprimé l'espoir qu'il serait possible de lui livrer, au moins pour le 1er mai, tout le blé humide qui ne lui a pas encore été expédié. Le décongestionnement des endroits encore encombrés va bon train. La Commission estime également qu'elle pourra écouler, sans perte grave, sinon sans perte aucune, le blé humide qu'elle reçoit ou qu'elle a reçu.

M. Diefenbaker: J'aimerais poser une autre question. Cette estimation s'applique-t-elle également au blé qui n'a pas encore été récolté, pour le cas où il serait humide ou gourd?

Le très hon. M. Howe: J'ai déjà déclaré que le gouvernement a accepté de se rendre responsable de quelque 250 millions de boisseaux de blé humide et gourd déjà récolté. J'ai déclaré également que le Gouvernement ne peut à l'avenir accepter aucune responsabilité à l'égard du blé qui sera gourd ou humide, à la récolte. J'ai dit que tout producteur patient peut récolter du blé sec. Il doit le faire. Le Gouvernement ne peut garantir aux cultivateurs qu'ils pourront livrer du blé humide ou gourd aux élevateurs ruraux avant que les chaleurs ne l'endommagent.

[Le très hon. M. Howe.]

REBOISEMENT

ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. Gibson (Comox-Alberni): J'aimerais poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Peut-il dire à la Chambre quels progrès on a faits en ce qui concerne la conclusion d'un accord forestier avec la province de la Colombie-Britannique?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont signé un accord au sujet du parachèvement d'inventaires forestiers et du reboisement.

SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 21 mars, sur la motion de l'honorable M. Abbott l'invitant à se former en comité des subsides.

M. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, en ouvrant le débat vendredi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit qu'il n'aurait pas le temps d'aborder certains aspects de notre politique extérieure, mais qu'il s'attendait que je traite certains d'entre eux en ce moment. Je voudrais donc passer brièvement en revue les résultats de la sixième session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire la dernière session de l'Assemblée des Nations Unies et m'arrêter à la question de l'aide aux pays peu évolués, dont je me suis occupé plus particulièrement.

Je ne nierai pas ici, monsieur l'Orateur, que les dernières sessions de l'Assemblée générale ont laissé bien des participants un peu déprimés. Tout le monde sait que l'Assemblée générale existe surtout pour servir les intérêts de la paix et de la sécurité et favoriser le bien-être de toutes les nations. Elle constitue un lieu de réunion où nous espérons abaisser la tension qui existe entre le monde libre et le monde soviétique et en venir à des ententes politiques raisonnables, grâce à la conciliation et à des négociations paisibles. On ne peut certes dire que la sixième session a été un grand pas dans la réalisation de ces objectifs fondamentaux.

Je ne voudrais pas, pourtant, qu'on conclue de mes propos que cette réunion, ou, à vrai dire, toutes les réunions analogues tenues depuis un an, ait modifié ma conviction profonde qu'il faut que nous appuyons au maximum les Nations Unies.

L'ONU fournit toujours l'occasion au monde libre et à l'URSS de négocier entre eux, à condition toutefois qu'on le veuille bien. On l'a bien vu, par exemple, lors du blocus de Berlin. En cette occasion, une conversation sans caractère officiel, entre un représentant soviétique et un représentant américain, a donné lieu à des négociations grâce auxquelles on a pu, effectivement, mettre fin à cet incident gros de péril.

En outre, en ce qui concerne plusieurs conflits complexes, au sujet desquels le monde non communiste a été divisé,—affaires du Cachemire, de l'Indonésie, de la Palestine,—l'ONU a mis à la disposition des intéressés des moyens grâce auxquels, dans une large mesure, ont pu être terminées les hostilités.

En outre, l'ONU rassemble, dans une organisation il est vrai sans cohésion étroite, les pays du monde opposés à l'agression soviétique. Je dirai même qu'il n'est pas d'organisme aujourd'hui qui soit mieux placé pour concilier les avis des pays occidentaux très évolués économiquement et les pays moins avancés de l'Asie, du moyen Orient et de l'Amérique latine. En ce moment, elle rassemble les États qui ont pris des mesures pratiques de résistance à l'agression en Corée et ces autres États dont l'appui prend une forme morale, voire diplomatique ou économique.

Les institutions des Nations Unies peuvent et doivent servir à rendre l'agression plus difficile, sinon impossible, et à organiser la résistance à cette agression. Faire fi ou se moquer des Nations Unies serait un geste irréfléchi qui affaiblirait le fondement moral de notre mode de vie démocratique. Nous ne pouvons prétendre que ces institutions, à l'heure actuelle, sont parfaites, mais nulle part ailleurs il n'y a mieux. Nous vivons dans un monde imparfait et toute association mondiale reflétera nécessairement ces imperfections.

Il est juste de dire, à mon avis, que, dans l'ensemble, la récente session de l'Assemblée générale n'a ni accru ni diminué la tension qui existe entre les Soviets et les pays libres. D'autre part, on a adopté un certain nombre de résolutions qui, une fois mises en vigueur, aideront à réduire la tension. En thèse générale, leur succès dépendra du désir de l'Union soviétique de les rendre efficaces.

La résolution relative au désarmement, en vertu de laquelle une nouvelle commission du désarmement a été instituée (le Canada en est membre) en vue d'étudier la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de tous les armements et de toutes les troupes, pourra se révéler une réalisation de premier ordre. Mais les délibérations sur le désarmement, à l'Assemblée et aux récentes réunions de la commission du désarmement tenues sous la présidence du représentant permanent du Canada aux Nations Unies à New-York, ne permettent guère d'espérer que l'URSS se montre disposée à se servir de la nouvelle commission comme d'un endroit où il y aurait lieu d'étudier des plans sérieux en vue du désarmement et de la réglementation des armes atomiques. Cependant, monsieur l'Orateur, il est vraiment trop tôt encore pour estimer la valeur de cette résolution de l'Assemblée. A la suite des discussions qui se dérouleront à la commission au cours des quelques prochains mois, nous devons tous espérer qu'on prendra des mesures qui aboutiront à une entente sur les questions très difficiles de la révélation et du contrôle international des forces armées et des armements, y compris les armes atomiques, afin qu'il soit possible de réaliser dans une certaine mesure le désarmement et, en conséquence, d'alléger la tension.

L'Assemblée générale a pris une autre décision importante en adoptant une résolution sur les mesures collectives, qui maintient pour une autre année la Commission des mesures collectives. Il a été encourageant de constater que tous les États membres des Nations Unies, à l'exception, bien entendu, du bloc soviétique et de quelques autres nations très peu nombreuses, ont appuyé le principe de la sécurité collective fondé sur la contribution mutuelle.

D'autres préoccupations politiques ont donné lieu à l'établissement d'une commission chargée d'étudier la possibilité de tenir des élections libres dans toute l'Allemagne, mais cette commission n'a pas réussi à pénétrer en Allemagne orientale à cette fin. D'autre part, la république fédérale allemande a accueilli avec joie l'établissement de la Commission et l'a aidée dans son travail.

Une résolution concernant le différend de Palestine a été adoptée; elle demandait aux parties intéressées de mettre fin à leurs divergences en conformité des résolutions adoptées antérieurement par l'Assemblée. Cette résolution a été rendue acceptable à toutes les parties en cause grâce à des amendements présentés par la délégation du Canada.

La mise en vigueur de l'indépendance de la Libye a également été approuvée dans la limite de temps fixé par l'Assemblée en 1949, réalisation que le Canada a chaleureusement appuyée.

Les plaintes formulées par la Yougoslavie à l'égard de l'activité hostile de la part des États du Cominform ont fait l'objet d'une

résolution invitant tous les États membres à respecter la charte des Nations Unies dans leurs rapports avec les autres États.

L'examen de la question coréenne a été ajournée jusqu'à ce qu'une session spéciale de l'Assemblée soit convoquée advenant la signature d'un armistice ou si "d'autres événements" rendaient souhaitable une telle session.

Les questions coloniales et les problèmes de tutelle ont donné lieu à de grandes divergences d'opinion au sein de l'assemblée, divergences qui ont été accrues lors du débat relatif au sud-ouest de l'Afrique.

Bien qu'elle n'ait pas pris part activement à ces importants débats souvent envenimés, la délégation canadienne a certainement aidé par son influence à réaliser des compromis entre le point de vue des pays administrateurs et celui de la majorité non chargée de l'administration.

On a approuvé un budget d'un peu plus de 48 millions de dollars pour l'Organisation des Nations Unies en 1952. Le barème des cotisations financières des États membres a été modifié afin de le rendre conforme au principe d'après lequel dans toute organisation formée d'États souverains aucun gouvernement ne devrait fournir une trop forte proportion du budget. La délégation du Canada a pris une part active à l'examen des questions administratives et budgétaires et elle a demandé une fois de plus qu'on fasse toutes les économies compatibles avec le fonctionnement efficace de l'Organisation des Nations Unies.

M. T. A. Stone, ministre du Canada auprès de la Suède et de la Finlande, a été nommé au poste important de président de la commission pour les questions administratives et budgétaires; à ce titre, il a siégé au sein du comité général de direction de l'Assemblée générale.

La troisième commission de l'Assemblée, celle des questions sociales, a consacré le gros de son temps à la question de la convention internationale sur les droits de l'homme. Le point principal à trancher portait sur la question de savoir si une convention relative aux droits politiques et civils devait embrasser les droits d'ordre économique, social et culturel. L'Assemblée a décidé qu'il y avait lieu de rédiger deux conventions, l'une portant sur les droits politiques et civils et l'autre, sur les droits d'ordre économique, social et culturel. La question a été débattue, aux Nations Unies, depuis quatre ou cinq ans, pendant des semaines d'affilée, et le débat qui s'est déroulé à la Chambre, hier, me rappelait toutes ces semaines consacrées à l'étude des droits civils et des droits fondamentaux de l'homme.

[M. Lesage.]

Dans le domaine juridique, l'Assemblée a institué une commission spéciale groupant quinze États, dont le Canada, en vue d'étudier les mesures à prendre pour améliorer la façon dont seront traitées et rédigées les questions d'ordre juridique aux réunions futures de l'Assemblée. Un long débat, comme on en voit souvent aux Nations Unies, a porté sur la définition du mot "agression"; cette question sera étudiée de nouveau à la prochaine session alors qu'un projet de code de délits contre la paix et la sécurité du genre humain sera étudié.

Pour ce qui est des questions économiques, l'Assemblée a pris plusieurs décisions importantes dont un grand nombre depuis Noël. On a approuvé des résolutions portant sur l'amélioration des terres dans les régions arriérées, sur le problème de la faim et de la famine, sur la prévention de la baisse des niveaux de l'existence et sur les dommages de guerre en Libye.

L'Assemblée a aussi approuvé une importante résolution invitant les États à contribuer à l'organisme de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine. Un long et utile débat a porté sur la question générale des progrès économiques à accomplir dans les pays peu évolués. J'étudierai cette question par le menu, car je me propose maintenant de parler de l'aide technique et des immobilisations dans les pays peu évolués.

L'an dernier, le Parlement a approuvé la participation du Canada au plan de Colombo et a autorisé un crédit, au montant de 25 millions de dollars, pour l'année financière 1951-1952, en vue d'assurer une aide économique aux gouvernements des pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie. On a plus tard décidé que pendant la première année de mise en œuvre du plan de Colombo l'aide accordée par le Canada servirait au développement économique de l'Inde et du Pakistan. Afin d'établir les principes de base qui régiraient en pratique nos relations avec les gouvernements de l'Inde et du Pakistan et afin d'être sûr que notre activité relative au plan de Colombo se fonderait sur des données et sur une compréhension communes, on a décidé de s'entretenir, ici, à Ottawa, avec les représentants de l'Inde et du Pakistan.

Ces entretiens ont eu lieu l'été dernier et on s'est entendu sur les principes généraux qui doivent régir l'aide économique que le Canada accorde à l'Inde et au Pakistan sous le régime du plan de Colombo. Par la suite, le 10 septembre 1951, une entente rédigée sous forme de déclaration de principes a été signée à la Nouvelle-Delhi par les représen-

tants des gouvernements canadien et indien et à Karachi par les représentants du Canada et du Pakistan.

Depuis, on a poursuivi les discussions, afin de choisir les projets dont il conviendrait d'entreprendre la réalisation à même les fonds fournis par le Canada pour l'année 1951-1952, en ce qui a trait à l'aide économique prévue par le plan de Colombo.

M. Green: Puis-je poser une question? A-t-on déposé ces documents à la Chambre? Sinon, ne pourrait-on pas le faire?

M. Lesage: Je me renseignerai volontiers à ce sujet. Dès que j'aurai terminé mes remarques, je communiquerai cette information au député.

A la demande du gouvernement de l'Inde, le gouvernement canadien a accepté d'affecter une somme de 10 millions pour l'expédition de blé à l'Inde, sous le régime du plan de Colombo. Comme les députés le savent, on avait un pressant besoin de ce blé pour aider à prévenir la famine dans certaines régions de l'Inde. A l'exception d'une quantité négligeable, tout ce blé a été expédié de ports canadiens du littoral de l'Ouest.

Afin que cet envoi de blé puisse être lié directement aux objectifs de développement économique du plan de Colombo, le gouvernement indien a accepté d'établir, comme contrepartie, un fonds spécial de roupies équivalent aux 10 millions de dollars versés pour ce blé par le gouvernement canadien.

Le gouvernement de l'Inde a proposé que cette somme soit affectée au financement d'un vaste projet d'irrigation et d'aménagement hydroélectrique, à Mayurakshi, dans le Bengale de l'Ouest. Comme tous les rapports semblent indiquer que cette entreprise serait économiquement pratique, nous avons accepté la proposition indienne portant sur l'affectation du fonds à ce projet. On estime que les travaux d'irrigation, à Mayurakshi, permettront d'accroître de 350 mille tonnes de riz et d'autres denrées agricoles la production annuelle de vivres de la région. La production d'électricité sera d'environ 4,000 kilowatts.

En plus de cette aide apportée aux travaux d'irrigation et d'aménagement hydroélectrique de Mayurakshi, grâce au recours au fonds dit de contrepartie, on nous a demandé de fournir quelques articles d'équipement qu'il était impossible de se procurer sur les lieux. On enquêtera pour savoir si les articles requis sont disponibles au Canada et, dans le cas de l'affirmative, ils seront fournis.

On procède à une étude préliminaire en vue de déterminer s'il y aurait moyen de fournir une quantité de chassis à l'Inde, où ils seraient utilisés par la commission des transports de l'État de Bombay, mais ce projet en est encore au stade de la discussion.

La principale entreprise figurant au programme d'aide économique que le Canada se propose d'apporter au Pakistan au titre du plan de Colombo consiste en la construction d'une fabrique de ciment, qui sera installée dans la région Thal du Pendjab où le gouvernement du Pakistan met en œuvre un vaste programme de colonisation ayant pour objet l'établissement et le relèvement de millions de gens que le partage de l'Inde a chassés de leurs foyers.

Les gouvernements d'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont décidé d'un commun accord d'établir et de monter une ferme expérimentale d'élevage dans cette même région du Thal. La participation du Canada à cette entreprise commune prendra la forme d'envois d'outillage agricole et de matériel connexe. On s'attend, en outre, qu'un spécialiste canadien soit détaché au Pakistan, afin d'enseigner au personnel local, d'origine pakistanaise, à prendre soin de ce matériel agricole et à l'entretenir.

Un autre article du programme canadien à l'égard du Pakistan a fait l'objet d'un accord mutuel; au titre de cet article, le Canada s'engage à fournir une forte quantité de traverses de chemin de fer en bois, traverses dont on a un besoin urgent pour la remise en état et l'expansion du réseau ferroviaire du Pakistan.

On a conclu un accord sujet à revision d'après lequel le Canada doit effectuer des levés photographiques et géologiques du Pakistan. La nature géologique et géophysique du Pakistan étant très peu connue, un relevé de ce genre fournirait des données fondamentales précieuses aux fins du développement économique immédiat et éloigné du Pakistan.

Le plan de Colombo est une formule nouvelle de collaboration économique dans le domaine international. La réalisation du plan dans l'ordre pratique fera surgir, c'est inéluctable, toutes sortes de problèmes d'organisation, d'administration et de consultation, dont la solution prendra du temps. Pour asseoir notre programme d'aide économique sur des bases solides, il faudra d'ailleurs entreprendre bien des examens et enquêtes préliminaires.

Au début, les retards sont donc inévitables. Nous n'avons pas moins fait depuis quelques mois de réels progrès. En outre, les rouages administratifs créés en vue de coordonner sur le plan international notre collaboration technique et économique et l'expérience acquise pendant la première année d'existence du plan de Colombo nous seront un précieux appoint pour l'avenir.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le disait hier soir aux journalistes:

> On nous a critiqués de n'affecter cette année que 25 millions de dollars au plan de Colombo. Au cours de l'an dernier, nous avons eu beaucoup de mal à arrêter avec l'Inde et le Pakistan un programme pratique prévoyant l'utilisation de l'argent.

En réalité, bien que les 25 millions de dollars votés par le Parlement pour l'année courante aient été affectés en totalité à cette fin, on n'a expédié que pour 10 millions de dollars de marchandises. D'où il suit que, l'an prochain, l'exécution du programme de cette année devra se poursuivre en même temps que celle du programme qui sera élaboré à la faveur de l'apport de 1952-1953.

Peut-être devrais-je ici dire un mot de la réunion, ouverte hier à Karachi, de la commission consultative pour le développement économique sur une base coopérative du sud et du sud-est de l'Asie. Cette commission, composée de représentants de tous les gouvernements qui participent au plan de Colombo et qui comprend les États-Unis, se réunit de temps à autre en vue d'examiner les progrès réalisés quant à l'exécution du plan et discuter les questions d'ordre administratif. A la session en cours, le Canada est représenté par mon collègue, l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. McIlraith).

Disons maintenant quelques mots de la collaboration économique au titre du plan de Colombo. Dès l'établissement du conseil pour la collaboration technique à Colombo, le Canada y a nommé un représentant permanent. Désirant que le programme se réalise dans le plus bref délai possible, le Gouvernement a pris l'initiative d'offrir spécialement des moyens de formation aux pays qui participent au plan.

Deux principes ont été retenus en matière d'offres de bourses d'études et de bourses universitaires, aussi bien que pour ce qui est d'inviter des missions techniques à visiter le Canada. Le premier, c'est que la formation que nous offrons se rattache directement aux besoins, en matière de développement économique, des pays de la région; le second, c'est que les offres soient de celles que le Canada est en mesure de remplir intégralement.

Nous avons offert, en vertu du programme de collaboration technique de Colombo, 60 bourses d'étude, soit 25 à l'Inde, 15 au Pakistan, 10 au Ceylan et 10 à des pays de la région ne faisant pas partie du Commonwealth. Presque tous les titulaires de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan sont présentement au Canada où ils suivent des cours sur l'aménagement des routes, des ponts, des ressources hydroélectriques, sur l'administration de la chose publique, sur la santé et le bien-être publics et sur l'agriculture. Jusqu'ici, les dix bourses offertes aux pays qui ne sont pas du Commonwealth n'ont trouvé aucun titulaire. L'offre, toutefois, reste valable.

L'an dernier, trois missions techniques comprenant chacune des hauts fonctionnaires de l'Inde et du Pakistan ont bénéficié de voyages à travers le pays que les ministères fédéraux avaient préparés de concert avec les ministères provinciaux correspondants. L'une de ces missions s'intéressait à l'aménagement des routes et des ponts au Canada, une autre à nos méthodes de culture et la troisième à l'aménagement des ressources hydroélectriques.

Nous avons éprouvé plus de difficultés à trouver des spécialistes compétents pouvant servir en qualité de conseillers dans les pays du sud et du sud-est de l'Asie qu'à fournir aux techniciens de cette région les moyens de s'instruire chez nous. Néanmoins, nous avons pu fournir au gouvernement du Ceylan un spécialiste des pêches de la Colombie-Britannique qui aidera à ce pays à améliorer son industrie de la pêche. Un spécialiste dans le domaine de la frigorification aide également le Ceylan dans ce même domaine.

Maintenant que le programme est en voie de réalisation, nous pourrons nous fonder de plus en plus sur les demandes précises de la part des gouvernements désireux d'obtenir des spécialistes et des moyens de formation. Le Gouvernement estime, comme la plupart des pays qui participent au plan de Colombo, que pour le moment la collaboration technique la plus efficace est celle qui porte surtout sur la formation d'ouvriers non spécialisés ou semi-spécialisés dans les pays mêmes qu'il s'agit d'aider. Dans l'élaboration des programmes futurs, on s'efforcera d'orienter l'effort en ce sens.

Pendant chacune des deux dernières années financières, le Parlement a autorisé un crédit de $400,000 à titre de participation du Canada au programme de collaboration technique prévu dans le plan de Colombo. Par suite des retards inévitables dans la mise en œuvre d'un programme de ce genre, les services ne pouvant fonctionner parfaitement dès le début, le Canada n'a pas fourni autant de services et de moyens matériels que le lui permettaient les sommes prévues au budget. Toutefois, la mise en œuvre du programme s'accélère constamment.

M. Knowles: L'adjoint parlementaire pourrait-il indiquer maintenant le véritable montant dépensé en vertu de ces deux crédits?

M. Lesage: Je ne pourrais indiquer le chiffre exact pour cette année, mais le député pourra trouver le montant du report de crédit en consultant les prévisions budgétaires.

M. Knowles: L'année dernière, le montant dépensé n'atteignait que $5,581. Il m'intéresserait de savoir si l'adjoint parlementaire est en mesure d'indiquer les dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière qui tire à sa fin.

M. Lesage: Je m'informerai afin de donner demain une réponse complète au député. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait, dans un discours public prononcé il y a trois semaines, la déclaration suivante:

> Le Gouvernement canadien considère le programme de Colombo en vue de la collaboration technique comme un complément provisoire des travaux d'assistance technique des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans le sud et le sud-est de l'Asie.
>
> Nous espérons que les Nations Unies, si l'on appuie convenablement leurs travaux, seront en mesure de se charger d'ici trois ou quatre ans, d'une grande partie de l'assistance technique dans le sud et le sud-est de l'Asie; nous insistons donc dans le sens de l'utilisation aussi étendue que possible de toutes les institutions des Nations Unies qui offrent, au sud et au sud-est de l'Asie, de l'aide sur le plan technique. Ce n'est pas dire qu'en tant que participant au plan de six ans dit de Colombo pour le développement économique de cette région ni, surtout, à titre de membre du Commonwealth, nous ne nous intéresserons pas d'une façon directe et continuelle à l'assistance spéciale que ces pays recevront sur le plan technique. Mais nous ne souhaitons pas que les deux façons d'envisager ce problème chevauchent l'une sur l'autre ni ne s'opposent.

Le nouveau programme plus étendu d'assistance technique des Nations Unies est un plan aussi vaste que pratique. Il englobe des domaines fort variés tout en s'appuyant sur des données concrètes; il est de grande importance pour notre univers moderne, étant donné qu'il a pour but la mise en commun des connaissances techniques pour le plus grand bien de tous les peuples. Ce plan sera l'un des éléments essentiels de la collaboration économique et sociale que la charte (surtout dans son article 55) décrit comme étant la tâche fondamentale des Nations Unies.

Les missions d'aide technique et les spécialistes sont "les autres forces des Nations Unies". Tandis que les soldats des Nations Unies se battent en Corée pour repousser l'agression, ces autres "forces" ont l'avantage de pouvoir contribuer directement au bien-être des nations où elles font campagne et, ce faisant, d'aider à soulager la tension actuelle du monde.

Ainsi, pour la première fois, nous voyons la presque totalité des pays du monde libre mettre en commun leurs ressources, dans le dessein d'offrir une aide d'ordre technique aux gouvernements qui en ont besoin et qui la réclament; il va sans dire que le bloc soviétique refuse de se joindre aux autres, en dépit de ses assurances répétées de prétendue sollicitude à l'égard des habitants des pays économiquement arriérés.

Au cours des premiers dix-huit mois de la mise en œuvre de ce programme, le Canada a versé $850,000, à un budget total de 20 millions. Cette année, à la conférence d'aide technique tenue à Paris les 6 et 7 février, nous avons offert de verser, comme quote-part, une somme proportionnelle. Il s'agit de recueillir 20 millions pour les 12 mois de cette année; nous verserons une somme qui ne sera pas inférieure à $750,000 et qui ne dépassera pas $850,000. Les États-Unis pour leur part ont offert de verser une somme maximum de 12 millions si les contributions atteignaient 20 millions; cette somme ne dépasserait pas toutefois les trois cinquièmes du total. Les États-Unis et le Canada offrent de contribuer au plan de cette façon, afin d'encourager les autres pays participants, et surtout les pays bénéficiaires, à contribuer eux-mêmes à l'exécution du plan et à s'y intéresser. Les États-Unis et le Canada se sont engagés à verser un peu plus de $2 pour chaque dollar fourni par toutes les autres nations du monde. Je ne crois pas qu'on puisse accuser le Canada de manquer de générosité.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ni les États-Unis.

M. Lesage: Très bien, je changerai donc ma phrase pour faire plaisir à l'honorable député. Je ne crois pas qu'on puisse accuser les États-Unis ni le Canada de manquer de générosité. Je suis très heureux de la modifier.

M. Stick: Le député ne parle pas pour les États-Unis, mais pour le Canada.

M. Lesage: Je m'adresse à la Chambre des communes du Canada. En outre, les autres représentants à la conférence relative à l'assistance technique ont beaucoup loué son effort, y compris le représentant des États-Unis.

Le 1er mars 1952, les contributions atteignaient un total la somme de $18,839,618, la quote-part américaine constituant 60 p. 100 du total et la contribution canadienne étant de $750,000. Le représentant du Canada disait, à la conférence d'assistance technique:

> Nous regrettons beaucoup que les sommes promises jusqu'ici ne permettent pas l'utilisation intégrale de la contribution canadienne. Nous tenons

beaucoup, toutefois, à faire tout ce que nous pourrons pour assurer le succès de cet important programme en 1952. Par conséquent, le gouvernement de mon pays s'engage aujourd'hui à verser $750,000. Les autres $100,000 resteront disponibles jusqu'à la date prévue pour la signature de l'acte final.

C'est-à-dire le 15 avril. Depuis le début du programme, en juillet 1950, le Canada a reçu 46 boursiers de l'ONU, venant de pays peu évolués, venus recevoir au Canada une formation spécialisée. Ils ajoutent au grand nombre de ceux qui nous sont envoyés par les institutions spécialisées. Nous venons de prendre nos dernières dispositions en ce qui concerne la réception chez nous de 27 autres boursiers de l'ONU. En outre, un grand nombre de Canadiens servent à l'étranger à titre de membres d'équipes de l'ONU; plusieurs d'entre eux se trouvent dans des pays asiatiques.

Du point de vue de l'aide aux pays peu évolués, il y a lieu de tenir compte de certains points essentiels. Il convient, à mon avis, de ne pas les oublier si nous voulons rendre efficace notre intervention dans le domaine de l'aide économique et de l'assistance technique. Nous devons, en premier lieu, nous rappeler l'aspect coopératif de ces programmes. Nous pouvons aider, mais beaucoup plus importante que l'aide que nous pourrions donner est la volonté des pays intéressés de s'attaquer eux-mêmes à leurs graves problèmes sociaux et économiques. En outre, notre intervention doit être patiente et soutenue car nous ne saurions attendre des résultats concrets du jour au lendemain; en effet, il s'agit de relever le niveau de vie de centaines et de centaines de millions d'êtres humains qui, à l'heure actuelle, ont parfois du mal même à survivre.

Une heureuse collaboration entre les pays dont le développement économique est insuffisant et ceux qui veulent les aider ne peut s'établir que sur une base de confiance mutuelle. Essentiellement, il s'agit d'efforts personnels et d'aide mutuelle, de mettre en pratique le vieux dicton: "Aide-toi et le ciel t'aidera." Les progrès économiques et sociaux dans toutes les régions et chez tous les peuples ne peuvent se réaliser, à la longue, que par l'effort des pays intéressés. Les sources extérieures peuvent fournir du matériel, des connaissances techniques ou du capital, mais la volonté nationale doit s'affirmer et travailler pour la nation.

Le plan Marshall constitue un excellent exemple de cette vérité: si les pays européens avaient accepté l'aide nord-américaine les bras croisés, l'Europe n'aurait jamais pu se relever économiquement des ravages de la dernière guerre. En travaillant ensemble au relèvement de leurs économies respectives, les puissances européennes ont fait autant l'une pour l'autre que le plan Marshall pour chacune d'entre elles.

Ainsi que je l'ai dit, on ne réussira pas à réaliser le rétablissement économique et social du jour au lendemain, car les problèmes sont trop compliqués et trop divers. Nous savons que, même dans un pays comme le Canada, l'amélioration des conditions sociales se fait lentement, qu'elle se rattache à l'ensemble des ressources humaines et naturelles du pays, qu'elle dépend de l'éducation autant que du développement économique. On oublie trop souvent que les populations les plus avancées du point de vue social n'ont atteint que progressivement leur niveau élevé. Comme le déclarait à la Chambre, l'an dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, chercher à apporter des améliorations dans trop de domaines à la fois, domaines qui sont souvent opposés les uns aux autres, ne peut aboutir qu'au chaos. Il est avéré que le progrès économique dans un domaine, que ce soit au moyen d'une industrialisation accélérée ou au moyen de la modernisation des méthodes agricoles, désorganise l'ancien édifice social, suscite et intensifie les problèmes sociaux. Si l'on veut parvenir au développement économique sans désorganisation ni difficultés inutiles, il importe de ne pas négliger les problèmes sociaux, les problèmes de la santé, de l'enseignement, des conditions de travail et du bien-être social.

D'autre part, ce n'est pas en épuisant complètement l'économie nationale en vue de répondre aux besoins sociaux qu'on peut résoudre le problème social. Au contraire, on perdra ainsi l'occasion de le résoudre. Il y a un équilibre à garder, équilibre qui diffère selon les pays, mais qui ne peut être maintenu que si le progrès social se fonde sur la réalité économique.

Ceci dit, nous devons reconnaître qu'il existe aujourd'hui des centaines de millions d'êtres humains, particulièrement en Asie et en Afrique, dont les conditions de vie ne sont pas seulement déplorables, mais intolérables. Il est de toute nécessité que nous aidions à remédier à cet état de choses. Autrement, le monde démocratique restera à la merci d'une haine véritable, suscitée à des fins politiques, chez ces populations qui meurent de faim et qui sont privées de connaissances.

Si nous voulons que les populations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine partagent notre foi en la démocratie et qu'elles se joignent aux autres nations du monde libre pour défendre les concepts démocratiques, nous devons les renseigner sur les avantages de la démocratie. Nous devons les convaincre, au moyen d'une collaboration sincère et pratique, que notre régime ne tend pas à perpé-

tuer des injustices économiques et sociales ni des privilèges de classe. Il est donc important que nous continuions, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, soit autrement, comme dans le cas du plan de Colombo, à venir en aide aux pays peu évolués, afin qu'ils acquièrent peu à peu la stabilité économique et le bien-être social.

Pour terminer, j'aimerais citer un passage d'une déclaration que le président des États-Unis à faite au Congrès américain le 6 mars dernier:

Les populations d'un grand nombre de ces régions font face à l'héritage qui leur est légué par des siècles de négligence; dans bien des cas elles sont désespérément pauvres, sans défense devant la famine et la maladie et rendues impuissantes par l'ignorance. Par ailleurs, ces populations brûlent maintenant du désir d'améliorer leur niveau de vie, de réaliser leur ambition de se gouverner elles-mêmes et de diriger leur propre destinée. Étant donné que l'édifice social d'antan n'a pas suffi à répondre aux besoins fondamentaux de ces populations, l'énergie de ces foules, longtemps comprimée, éclate maintenant sous la forme d'un nationalisme féroce qui réclame à grands cris l'amélioration des conditions économiques.

La situation serait la même s'il n'y avait pas la menace soviétique à la paix dans le monde. Mais la pression exercée par le communisme soviétique, qui ne néglige aucun moyen d'exploiter l'agitation des régions insuffisamment développées, fait qu'il est plus impérieux que jamais de remédier à cette situation, dans l'intérêt, non seulement d'une mise en valeur ordonnée et démocratique, mais de la sécurité de tous les pays libres.

M. Crestohl: Puis-je poser une question au député?

M. Lesage: Je vous en prie.

M. Crestohl: Le député a parlé deux fois de la Palestine. La première fois, au sujet de l'intervention des Nations Unies en vue de mettre fin aux hostilités et la seconde, relativement à l'étude des indemnités à verser aux personnes déplacées, en Palestine. Par "Palestine", le député entend-il les pays situés des deux côtés du Jourdain ou la terre d'Israël, qui, jusqu'au 14 mai 1948, était désignée sous le nom de Palestine?

M. Lesage: Le mot "Palestine" vise les pays situés des deux côtés du Jourdain.

M. Pouliot: J'ai une question à poser à l'honorable député. Nous avons suivi son voyage en Europe et nous avons lu avec un vif intérêt une dépêche selon laquelle il serait sorti victorieux d'une discussion avec les Russes. Peut-il nous renseigner là-dessus?

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le discours que vient de prononcer l'adjoint parlementaire était à la fois intéressant et lumineux. Je tiens à l'en féliciter. Il a dit peu de choses auxquelles nous ne puissions tous souscrire. En ces jours où tant d'événements mondiaux se succèdent si rapidement, il est extrêmement difficile pour un simple député en cette enceinte de suivre ces événements. En consignant au compte rendu un résumé de ce qui s'est déroulé à la dernière réunion de l'ONU, ainsi que des progrès réalisés en vertu du plan de Colombo et du programme de l'ONU en matière d'assistance technique, l'adjoint parlementaire vient de nous rendre un service utile puisque nous serons mieux en mesure d'étudier dorénavant les questions relatives aux affaires extérieures.

Cet après-midi, je me propose de formuler quelques observations sur certains des sujets qu'a traités le ministre en ouvrant le débat l'autre jour. Il a omis de parler de certains sujets que je désire étudier. Je crois qu'il aurait dû en parler. Cependant, les députés pourront en juger eux-mêmes à mesure que je formulerai mes observations. Mon premier groupe de sujets porte sur le Pacifique. Habitant de la côte ouest, je m'intéresse tout particulièrement à ce qui se passe près du littoral de l'océan Pacifique. J'ai compris, au discours du ministre, que son attitude à l'égard du Pacifique se résume à deux souhaits. En premier lieu, il souhaite que les pourparlers de trêve qui ont actuellement lieu en Corée seront couronnés de succès et il espère qu'en temps utile les communistes chinois se soustrairont à la domination russe. Il espère aussi qu'il sera possible un jour de prendre des dispositions en vue d'assurer la paix.

Je crains que cette attitude ne s'inspire d'un optimisme sans fondement et que le ministre ne manque totalement du sens des réalités dans sa façon d'envisager ce qui se passe actuellement dans le Pacifique. Il y a deux ans environ, on nous a prévenus des événements qui se dessinaient là-bas. Voici ce qu'écrivait de Varsovie, le 31 mai 1950, un correspondant de la *Presse associée* du nom de Daniel de Luce:

Des Polonais, au courant de ce qui se passe à Moscou, affirment que les plans russes, pour les dix prochaines années, comportent:

1. La consolidation défensive de l'Est européen.
2. Une expansion dynamique de l'influence russe en Asie.

On ajoute, dans cette même dépêche:

Ils affirment que les Russes ont plus raison que les puissances occidentales de craindre un conflit armé en Europe. C'est en Asie, et non sur le Rhin, qu'ils ont la partie belle, car la lutte y est menée par d'autres et non par l'armée soviétique.

On établit la comparaison suivante quant à la puissance:

En Allemagne et en Autriche, des canons américains sont montés sur les frontières soviétiques. Mais où trouve-t-on de ces canons sur le continent asiatique?

Un communiste invétéré est son propre maître en Yougoslavie. Où trouve-t-on sa contrepartie en extrême Orient?

N'oubliez pas je vous prie, monsieur l'Orateur, que ceci se passait il y a deux ans, avant l'agression en Corée. L'auteur de la nouvelle poursuit en ces termes:

Les dollars du plan Marshall continuent d'affluer en Europe occidentale qui, du point de vue industriel, n'a jamais été aussi forte. Qu'attend-on pour aider effectivement Saigon, Bangkok ou Rangoon qui sont faibles?

Voici, en substance, ce que j'ai entendu au cours de la semaine que j'ai passée en Pologne grâce au visa accordé par le ministère des Affaires extérieures soucieux de favoriser l'intérêt concernant une exposition commerciale.

Vient ensuite une citation résumant l'opinion des gens avec qui il s'est entretenu en Pologne.

Vous, Occidentaux, ne voyez pas plus loin que le bout de votre nez. Vous ne semblez pas vous rendre compte des tensions et de l'agitation qui règnent au sein de notre bloc de l'Est.

Vous sous-estimez votre force en Europe. Vous vous aveuglez sur vos faiblesses en Asie. La Russie gagne sur ce terrain sans coup férir.

C'était en 1950 et, depuis, les événements se sont déroulés exactement tels que les a prévus l'auteur de cet article il y a deux ans. Nous avons été témoins de l'agression commise en Corée, suivie de la décision splendide que les Nations Unies ont prise pour y faire face sous la direction des États-Unies d'Amérique. Les troupes de la Corée du Nord ont été refoulées presque jusqu'à la frontière de la Mandchourie et, à un moment donné, on a cru qu'il serait possible de réaliser l'unité de la Corée. C'était, il va sans dire, l'objectif des Nations Unies. Nous avons alors été témoins d'une nouvelle agression déclenchée par la Chine communiste; les troupes chinoises ont été repoussées au point que presque toute la Corée du Sud était libérée. Puis, depuis près de neuf mois, nous suivons à la radio le compte rendu des négociations de trève qui se poursuivent en Corée.

J'invite les députés à se rappeler que ces négociations ne visent que la Corée. Elles n'ont rien à voir au reste de l'Asie. Dans d'autres régions de l'Asie se sont livrées et se livrent encore aujourd'hui plusieurs guerres différentes. On se bat en Indochine, en Malaisie, en Birmanie et aux Philippines; toutefois, il n'y a absolument aucun combat en Europe.

Nous devons également nous rappeler que si les négociations de trève réussissent, ce que j'espère, des troupes considérables de Chinois communistes se trouveront libres d'aller guerroyer dans d'autres régions de l'Asie. Ces troupes pourront porter le désordre en des endroits où ils ne le font pas aujourd'hui.

Il est évident que les communistes sont prêts à se lancer de divers côtés. Il faut, certes, reconnaître que nous avons lieu de nous inquiéter beaucoup du côté de l'Asie,

[M. Green.]

de la région du Pacifique. Les Américains s'inquiètent fort du Pacifique. J'ai sous les yeux une dépêche de Bruce Hutchison, rédacteur en chef du *Daily Times* de Victoria et écrivain canadien bien connu, où il fait part du point de vue qui était courant lors d'une visite qu'il a faite à Washington il y a environ un mois. Le passage suivant, tiré du *Times*, livraison du 25 février 1952, émane de Washington:

Ce qui frappe tout d'abord un Canadien à Washington, c'est cette atmosphère de tension et d'urgence qui règne par contraste avec le calme arctique d'Ottawa. Le Canada, est-on porté à croire, n'a guère pressenti le danger que voient les Américains dans la crise mondiale.

Il expose ensuite les raisons pour lesquelles les États-Unis se sont vivement intéressés à l'Asie. Il résume l'attitude du Canada qui ne se soucie guère de ce qui se passe dans cette partie du monde. Puis, il ajoute, à propos de l'attitude des Américains en général relativement à l'Asie:

Les dirigeants des États-Unis, d'autre part...

Il avait parlé antérieurement du Canada.

...considèrent cette année comme étant particulièrement dangereuse. Ils seront heureux, et même un peu surpris, si elle n'est pas marquée d'une autre explosion plus considérable que celle de Corée, d'ici l'automne. Cela peut sembler étrange à un moment où une relâche s'est produite dans les combats de Corée et où les communistes de cette région semblent s'efforcer sincèrement d'arriver à une sorte de trève. Mais, dans le cas d'une trève de ce genre, la Corée ne serait plus considérée comme le point névralgique. Celui-ci s'est transporté au sud-est de l'Asie. Les communistes chinois sont, sans aucun doute, disposés à envahir l'Indochine ou la Birmanie sur une grande échelle et hésitent probablement à l'heure actuelle à appuyer sur la gachette. S'ils s'y décidaient, personne à Washington ni à Pékin ne pourrait prévoir la fin de l'aventure.

Ce texte expose, à mon avis, l'opinion américaine sur les événements qui se déroulent dans la région du Pacifique. Pour ceux qui vivent sur la côte ouest du Canada, ce qui se passera dans le Pacifique pourra être une question de vie ou de mort. Il ne s'agit pas pour nous d'un argument théorique. Il s'agit de savoir si on lancera des bombes sur nos foyers et si nos villes côtières serviront de cible à des attaques.

C'est pourquoi l'insouciance avec laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a traité l'autre jour, dans son discours, la question de Formose, m'a profondément inquiété. Il ne s'intéressait qu'à Formose neutre aussi longtemps que la Corée serait encore un champ de bataille.

A son avis, Formose devrait être un gage à remettre ou à garder au cours des négociations futures en ce qui concerne le Pacifique.

Il a même lancé un défi au député de Peel (M. Graydon) afin de l'entraîner dans un débat enfantin sur la question de Formose.

Son attitude est, à mon sens, celle du diplomate traditionnel qui ne tient pas compte des faits tangibles. Ce manque de sens pratique s'explique par deux raisons. Tout d'abord, à Formose, des millions d'habitants sont farouchement anti-communistes. Ils sont les adversaires des communistes. Le Canada voudrait-il qu'on livre ces gens aux communistes chinois, qui les fusilleraient par milliers? Approuverait-il ceux qui les livreraient aux tribunaux du peuple, à ces cours irrégulières qui ont fonctionné dans la partie continentale de la Chine depuis que les communistes chinois y règnent en maîtres? Le Canada ne peut sûrement approuver une telle politique. Le très honorable Winston Churchill a abordé cette question, lors de son discours au Congrès américain. Il a dit:

> Je suis très heureux de constater qu'en dépit de différends surgissant de temps à autre entre diplomates quant à la procédure, vous n'avez nulle intention de permettre aux communistes chinois d'envahir Formose et d'y massacrer les Chinois anti-communistes.

Je demande sérieusement au Gouvernement d'adopter, pour le Canada, une ligne de conduite identique.

Il y a une autre raison encore qui rend la politique canadienne si peu réaliste, quant à Formose. L'île doit être défendue pour des motifs d'ordre stratégique. La ligne de défense du Pacifique va de l'Alaska au Japon, à Formose et aux Philippines, en passant par les îles aléoutiennes. Formoses représente un point stratégique de la ligne considérée dans son ensemble. L'existence d'amicales bases aériennes et navales à Formose, au Japon et dans les Philippines suscitera aux communistes de grandes difficultés pour attaquer notre continent. C'est là le moyen le plus facile de prévenir une attaque contre nos propres rives. Si nous cédions Formose aux communistes, de quelque lignée qu'ils soient, nous ouvririons une brèche dans toute notre ligne de défense et la côte ouest de notre pays deviendrait alors la ligne de défense.

Le Canada a toujours cru, depuis plusieurs décennies, que le meilleur moyen de défendre le pays était de se battre aussi loin que possible de la terre canadienne et c'est là l'attitude qu'il faut évidemment adopter en ce qui a trait à Formose. J'insiste donc pour que le Canada affirme que, pour sa part, Formose ne doit pas être cédée aux communistes pour aucune considération. Je répète que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est aucunement excusable de laisser cette question de Formose en suspens.

Venons-en au Pacifique maintenant; je m'inquiète beaucoup de constater que le ministre n'a même pas mentionné un pacte de défense du Pacifique. Du côté de l'Atlantique, nous avons cette vaste entreprise qu'est l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Rien de semblable n'existe dans le Pacifique. Il faut nécessairement faire quelque chose. C'est pure folie que de laisser le Pacifique à découvert. Il semble que la politique actuellement adoptée dans cette région se limite à des accords bi-ou trilatéraux. Il y a par exemple un accord bilatéral entre les États-Unis et le Japon, un autre entre les États-Unis et les Philippines, un autre, trilatéral celui-là, entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Canada n'a adhéré à aucun de ces accords encore que nous soyons nation riveraine du Pacifique et ces traités-là, du moins ceux qui sont intervenus entre les États-Unis et les Philippines et les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont pour premier but de protéger ces petits pays contre la renaissance du militarisme japonais. Ils visent réellement la protection contre le Japon, mais il n'est pas sans intérêt d'observer que, tous les deux, ils envisagent un pacte de plus vaste portée.

J'ai sous les yeux le texte de ces deux traités. Dans l'accord intervenu entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, au préambule, je trouve l'alinéa suivant:

> Désirant en outre donner plus de vigueur aux efforts qu'ils tentent en ce moment pour réaliser une défense collective destinée à préserver la paix et la sécurité, en attendant...

Voici la partie importante:

> ...en attendant l'élaboration d'un régime plus complet de sécurité régionale dans la région du Pacifique.

Cela fait partie de l'exposé des motifs. Puis l'article VII du traité prévoit l'établissement d'un conseil des ministres des Affaires étrangères de ces trois pays, ou de leurs suppléants, en vue d'étudier les modalités d'application du traité. L'article VIII expose le détail, en formulant l'espoir qu'un traité plus vaste découlera de celui-là. Cet article est ainsi conçu:

> En attendant l'élaboration d'un régime plus complet de sécurité régionale dans la région du Pacifique et la mise au point par les États-Unis de moyens plus efficaces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil, établi par l'article VII, est autorisé à maintenir des rapports de consultation avec les États, organisations régionales, associations d'États ou autres autorités dans la zone du Pacifique qui sont en mesure de favoriser les objectifs du présent traité et de contribuer à la sécurité de ladite région.

Me reportant aux débats qui ont eu lieu au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, je constate que tous ces pays espèrent

que ce traité en particulier s'étendra à d'autres pays. Ils espèrent qu'il se transformera en pacte de défense du Pacifique.

Le Canada, à mon avis, devrait maintenant demander à adhérer au traité conclu par les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. S'il y avait des troubles dans le Pacifique, si une des nations sœurs du Commonwealth était attaquée, le Canada serait à la ligne de combat en moins de vingt-quatre heures. Il est assurément sage de prendre des dispositions dès maintenant, d'intervenir et d'élaborer des plans ensemble. Qu'on imagine combien il serait utile que le Canada prît part aux délibérations du conseil constitué en vertu du traité conclu par les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Un tel traité servirait de noyau en vue de l'établissement d'un pacte plus important dans le Pacifique.

Il est encore temps que le Canada agisse. Je ne vois pas d'autre manière de mettre fin à l'agression dans le Pacifique que d'établir un pacte de défense. Franchement, je ne puis comprendre pourquoi le Canada a hésité à s'associer, dans cette région, avec ses nations sœurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'avec nos bons amis, les États-Unis.

La seconde région dont j'aimerais dire quelques mots est le moyen Orient. Je suis bien content que le ministre ait pu revenir à la Chambre. Je regrette qu'il ne lui ait pas été possible d'y être plus tôt. Le Canada est maintenant vivement intéressé au moyen Orient depuis que la Grèce et la Turquie sont devenues membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Les députés ne s'en rendent peut-être pas compte; mais, en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, le Canada est tenu de se porter au secours de la Turquie si elle est attaquée à son extrémité orientale. C'est une obligation pour nous, une obligation nouvelle que la Chambre a néanmoins prise lors de la dernière session d'automne. Il s'ensuit que le Canada s'intéresse au plus haut point à ce qui se passe dans le moyen Orient.

Lorsqu'il mettra un terme au débat, j'aimerais que le ministre nous fasse connaître l'attitude du Gouvernement à l'égard des deux questions qui concernent le moyen Orient. Tout d'abord, le canal de Suez. Sommes-nous d'accord avec M. Churchill quant à l'attitude qu'il a prise devant le Congrès américain il y a quelques semaines, ou ne sommes-nous pas d'accord? Voici ce qu'il a dit:

> Ce n'est plus à nous de porter seuls le fardeau qui consiste à assurer la liberté du fameux canal de Suez. Cette responsabilité n'incombe plus à une seule nation; elle a pris un caractère international.
>
> [M. Green.]

Il a dit quel lourd fardeau c'était, puis il a ajouté:

> La Grande-Bretagne a plus de 50,000 hommes dans la zone du canal de Suez. Ces hommes pourraient ici encore être bien utilisés ailleurs, non point pour la gloriole de notre pays ou en vue de chercher des avantages égoïstes, mais dans l'intérêt commun de tous les pays.

M. Churchill a ensuite demandé aux alliés de la Grande-Bretagne de poster au moins quelques troupes dans la zone du canal de Suez. Je signale que la moitié des navires qui passent par le canal de Suez à l'heure actuelle battent pavillon américain (surtout des navires-citernes affectés au transport du pétrole). Quelle position prenons-nous sur cette question, ainsi que sur l'établissement d'une région militaire du moyen Orient? Sommes-nous en faveur de l'établissement d'une telle région militaire? Quelles sont nos vues en la matière?

Le Commonwealth britannique constitue mon dernier sujet. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le ministre s'est contenté d'en parler une fois en passant. Il est manifeste qu'il n'entend pas se reposer sur le Commonwealth du soin de maintenir la paix dans le monde. Il est non moins manifeste qu'il n'attend pas du Commonwealth, comme tel, qu'il montre la voie en ces jours sombres de tension. Son attitude jure avec celle qu'ont manifestée les hommes publics du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans les débats qui ont eu lieu, dans ces divers pays, sur la politique étrangère.

Cependant, le Commonwealth britannique est sorti victorieux de deux terribles dangers. Nos populations ont passé par deux périodes terribles, de mémoire de tous ceux qui siègent ici aujourd'hui. Je me rappelle ce jour du mois de juin 1940, quand la France est tombée et que l'Italie nous a déclaré la guerre. L'homme remarquable qu'était notre ministre de la Défense, l'honorable Norman Rogers, perdait la vie ce jour-là dans un accident d'avion. Je me rappelle les heures tragiques que nous avons connues à cette époque, alors que le Commonwealth des nations britanniques a combattu seul pendant toute une année pour sauver la civilisation. Cela se passait il y a environ douze ans. Le Commonwealth a participé à ces guerres du commencement à la fin et, s'il est faible aujourd'hui, c'est à cause des efforts qu'il a consentis pour sauver la civilisation au cours de ces guerres.

Quelle était la situation du Commonwealth en 1944? J'ai sous les yeux le compte rendu d'un discours prononcé par M. Churchill, le 21 octobre 1944 à Moscou. Je crois qu'il inté-

ressera les députés. A ce moment-là, M. Churchill s'était rencontré avec Staline. Voici un compte rendu de la rencontre:

M. Churchill, penché sur un microphone du ciné-journal russe, affirma qu'il croyait fermement que la Russie, le Commonwealth des nations britanniques...

Il n'a pas dit le Royaume-Uni.

...et les États-Unis pouvaient vivre ensemble des années de paix.

Le compte rendu lui fait encore dire:

Nous avons travaillé ferme.

Mais par-dessus tout, ce qui a été un plaisir et un honneur pour moi, ce sont les conversations prolongées, intimes et nombreuses que j'ai eues avec mon ami et camarade de guerre, le maréchal Staline.

J'espère très fermement et je suis profondément convaincu que le guerrier homme d'État qui dirige la Russie réussira, à travers les années de tempête et d'orage que nous traversons, à faire luire sur son pays le soleil d'une ère plus heureuse et plus prospère. Le Commonwealth britannique et les puissants États-Unis marcheront à ses côtés dans la poursuite de cet idéal.

C'est avec tristesse qu'il faut reconnaître que le souhait ne s'est pas réalisé. Je rappelle à la Chambre et au ministre en particulier que le Commonwealth britannique pourrait être le principal élément de paix dans le monde. Il unit le monde de l'Ouest à celui de l'Est mieux que tout autre groupement de nations ne saurait le faire. Comme il est vulnérable, il favorise nécessairement la paix. Son expérience des affaires mondiales est connue; de plus, il est patient, tolérant, plein de compréhension et de bon sens.

Le gouvernement canadien devrait le comprendre et s'efforcer de fortifier le Commonwealth. A cette fin, il pourrait, par exemple, participer à un pacte en vue de la défense du Pacifique avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et peut-être aussi le Royaume-Uni. Il pourrait appuyer l'Angleterre dans le conflit relatif au canal de Suez. Il pourrait transférer une foule de contrats de défense à des pays du Commonwealth. Notre balance commerciale avec les États-Unis est défavorable, terriblement défavorable, en partie parce que c'est d'eux que nous achetons presque tout le matériel de guerre que nous importons. Accordons plutôt aux pays du Commonwealth toutes les commandes de défense que nous pouvons.

Le Commonwealth serait également en meilleure posture si on favorisait le déplacement des industries britanniques et leur dispersion, au Canada, en même temps que la dispersion des effectifs de la Grande-Bretagne. Les industries groupées dans cette petite île sont exposées à une attaque atomique, en cas de guerre. Les conséquences pourraient en être désastreuses non seulement pour les Britanniques mais pour tout le monde civilisé.

Nous pourrions participer pleinement à toute conférence tenue au sein du Commonwealth. Il y a quelques mois à peine, il y en a eu une sur les problèmes de la défense dans la Méditerranée. Le Canada a jugé qu'il ne valait pas la peine d'y déléguer son ministre de la Défense nationale (M. Claxton): il s'est contenté d'y envoyer un fonctionnaire du ministère. Notre pays ne voulait pas s'associer aux autres nations britanniques sur un pied d'égalité. Pourtant, voilà que nous sommes maintenant tenus de combattre aux côtés de la Turquie, au cas où des troubles éclateraient à l'autre bout de la Méditerranée.

Le Canada pourrait renforcer sa situation commerciale au sein du Commonwealth en cessant d'insister auprès des autres pays du Commonwealth pour qu'ils renoncent au tarif de faveur. Encourageons-les plutôt à maintenir ce traitement de faveur qui leur a été si avantageux à eux et, soit dit en passant, à maintes régions du Canada, y compris ma propre province, la Colombie-Britannique.

M. Blackmore: Y compris également les États-Unis.

M. Green: Pourquoi, encore une fois, en est-il ainsi? Il y a quelques semaines seulement, notre ministre des Finances (M. Abbott) assistait à une conférence groupant les ministres des finances des pays du Commonwealth. Aujourd'hui, nous entendons un ancien ministre, membre autorisé de la Chambre des communes anglaise, accuser notre ministre des Finances d'avoir joué le rôle de rabat-joie. Voici ce qu'a dit M. Wilson:

C'est parce que cette conférence comptait un rabat-joie parmi ses membres, soit le ministre des Finances du Canada.

Ces paroles ont été prononcées le 14 mars. M. Wilson, poursuivant ses observations, s'est exprimé dans les termes suivants:

Il va sans dire que nous sommes toujours heureux de voir le ministre des Finances du Canada participer à toute conférence, mais c'est sa présence à cette conférence qui a empêché le chancelier de l'Échiquier de proposer d'évincer carrément le dollar, ce que nous devrions faire à l'heure actuelle ainsi qu'il apparaît clairement.

Je m'intéresse à un autre moyen de renforcer le Commonwealth: le plan de Colombo. Il m'a fait plaisir d'entendre dire aujourd'hui qu'il y avait progrès à l'égard de ce plan. Il convient, je pense, de féliciter le Gouvernement des mesures qu'il a prises et d'espérer qu'il pourra faire plus. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de meilleur moyen de se gagner l'amitié durable des États asiatiques membres du Commonwealth qu'en ne négligeant rien en vue du plan de Colombo.

Il y a bien d'autres mesures que le Canada pourrait prendre; je n'en ai signalé que quelques-unes. Le Canada peut probablement faire plus en ce moment pour raffermir le Commonwealth que toute autre nation qui en fait partie. Nous pourrions peut-être même réussir à donner le ton.

Il est sage de la part du Canada en ce moment, et il le sera également à l'avenir, de travailler à l'affermissement du Commonwealth. Cela aidera notre pays à devenir une grande nation. Certains Canadiens semblent croire que le Commonwealth n'est pour nous d'aucune utilité et qu'en continuant d'en faire partie nous ne faisons qu'aider les autres. A ce sujet, je vais citer un ouvrage très intéressant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lu sans doute. Je veux parler du livre: *On Being Canadian* dû à la plume de M. Vincent Massey, notre gouverneur général actuel. Voici un passage tiré de la page 100:

> Il y a de bonnes raisons pour que le Commonwealth importe à notre vie nationale, tant à l'égard de nos relations extérieures que de nos affaires internes. D'abord, à titre de membre de la famille britannique, notre pays jouit dans le monde d'une plus grande influence qu'il n'en aurait autrement. Notre participation au Commonwealth nous donne en quelque sorte un double statut. Il en découle un des rares cas où l'on "peut avoir le drap et l'argent". Je suis sûr, et je parle d'expérience, que d'être membre d'une grande association internationale en plus de paraître sur la scène internationale un pays important par lui-même rehausse le prestige du Canada. Sur la scène internationale, le prestige équivaut à l'influence.

Je crois également qu'une politique visant à consolider le Commonwealth ne servira pas seulement à faire du Canada l'une des grandes nations du monde, mais qu'elle contribuera à la paix mondiale, plus que tout ce que pourrions entreprendre dans un autre sens.

Pour conclure, ne rayons pas le Commonwealth de nos livres, ce que beaucoup de gens semblent enclins à faire. Si grand qu'ait été son passé, je crois que le Commonwealth, sous le règne de notre jeune reine, connaîtra des jours encore plus glorieux.

M. P. E. Wright (Melfort): Monsieur l'Orateur, je félicite l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lesage) qui nous a donné, dans le temps à sa disposition, un exposé concis et suffisant, je crois, de ce qui s'est passé aux Nations Unies. Il aurait pu consacrer une heure encore à nous raconter les événements qui s'y sont déroulés, car nous avons tous été ravis de l'entendre.

J'ai constaté que notre députation canadienne aux Nations Unies a été tenue en haute estime. Nos représentants y ont accompli de l'excellente besogne. Je ne reprendrai pas ce qu'a dit l'adjoint parlementaire de l'assistance économique à l'Asie ou aux pays prévus par le plan de Colombo. Comme lui, toutefois, je me rends compte des difficultés qui se posent. J'estime, d'autre part, que malgré ces difficultés nous devons faire plus encore que par le passé. Tel est, à mon avis, l'objectif du Gouvernement pour ce qui est de l'Orient et de l'extrême Orient.

Je ne reprendrai pas non plus le raisonnement du député de Vancouver-Quadra (M. Green) relativement au Commonwealth. Tout le monde ici convient, j'en suis sûr, que le Commonwealth est encore appelé à jouer, comme par le passé, un rôle important dans les affaires mondiales. C'est trop évident pour qu'il soit nécessaire de le démontrer.

Toutefois, il y a une question importante que j'aimerais traiter. L'impression semble s'être fait jour à la Chambre et dans tout le pays, que, parce que notre groupe est d'accord sur la nécessité d'atteindre une position forte, en vue du maintien de la paix (ou plutôt afin d'empêcher la guerre de s'étendre plus loin) il approuve la politique que poursuit à l'heure actuelle le Gouvernement à l'égard de l'OTAN.

Je dirais, de la façon la plus catégorique, que ce n'est pas le cas. Tout en approuvant les grandes lignes du programme, nous n'aimons certes pas les méthodes auxquelles le Gouvernement a recours pour l'exécuter.

En réponse à ma question portant sur le volume d'aide économique que le Canada a accordé à l'OTAN, le ministre des Affaires extérieures a répliqué par les paroles suivantes, comme on peut le voir à la page 713 du hansard:

> Je ne puis vous donner de renseignements en termes concrets au sujet de ce qui a été fait dans le domaine que je viens de mentionner. Certes, on a fait très peu de choses sur le plan de la collaboration non militaire. Je l'admets, et nous sommes sûrement tous déçus qu'on n'ait pas fait plus.

Il poursuivit en disant qu'en dépit d'un manque de collaboration, les nations européennes elles-mêmes ont accompli quelques progrès dans le domaine de la migration et de l'échange de main-d'œuvre entre pays européens, mais que le Canada n'a toujours rien réalisé de concret en ce qui concerne l'aide économique prévue dans le programme de l'OTAN. Interrogé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui voulait savoir si on s'était mis d'accord sur des dispositions budgétaires en vue de la mise en œuvre de ces propositions, le ministre a répondu:

> On a discuté de dispositions budgétaires à l'égard des frais généraux de l'OTAN et des spécialistes, au service du comité, ont préparé une estimation du coût d'exécution du programme. La somme en est élevée. Y sont comprises des mesures comme

l'échange d'étudiants et autres du même genre. Je ne puis pour l'instant fournir à cet égard des chiffres précis. Je pourrais ajouter que ces frais ne seront pas très élevés en comparaison de notre programme total de défense.

Je me demande si le Gouvernement, quand il s'agit d'aide économique en général, ne pense qu'aux quelques étudiants qui pourraient venir au pays. Si souhaitable cela soit-il, je suis sûr que c'est une bien piètre contribution de notre part aux préparatifs contre toute agression dans l'avenir immédiat. Le ministre a lui-même affirmé tant et plus, à la Chambre, à la radio et aux réunions internationales, que l'aide économique doit faire partie de la défense de notre société libre et que la défense militaire en elle-même ne suffit pas.

Voilà déjà trois ans qu'on a formé l'OTAN. Nous consacrons, non pas des millions, mais des milliards à la défense militaire, et avec raison; mais le ministre déclare que le Canada n'a affecté jusqu'à présent aucune somme à l'aide économique. Il va plus loin et dit que toutes les initiatives jusqu'ici se résument à un rapport du comité des Cinq qui a été expédié au Conseil de l'OTAN pour qu'il l'étudie et le retourne aux gouvernements intéressés qui lui donneront suite.

Il est certes temps, après trois ans, que nous ayons des réalisations d'ordre pratique dans un domaine que le ministre lui-même reconnait d'une telle importance. L'honorable représentant de Kindersley (M. Larson) a dit dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour qu'il nous fallait d'abord les préparatifs militaires pour protéger les placements que nous effectuerons en Europe sous forme d'aide économique. Est-ce là le point de vue du Gouvernement en ce qui concerne l'aide économique? Le ministre me dira-t-il comment les membres européens de l'OTAN peuvent réaliser leur part du programme militaire dans les circonstances actuelles à moins que nous, Canadiens, ne soyons disposés à donner suite à certaines des belles déclarations que nous avons faites là-dessus? N'est-il pas certain qu'une des raisons pour lesquelles nos alliés européens n'ont pas pu faire plus que ce qu'ils ont fait du point de vue militaire, c'est le manque de matières premières et le prix qu'ils doivent les payer aux membres nord-américains de l'OTAN? Le 1er février, la Gazette de Montréal reproduisait une dépêche de la *Presse canadienne* à ce sujet:

M. Abbott, rentrant de son deuxième voyage en Europe dans l'espace de quelques semaines, affirme que le Canada ne saurait faire sien le vœu exprimé par une des principales commissions de l'OTAN qui voudrait que notre pays expédie gratis des matières premières et des denrées essentielles, du cuivre, du zinc ou du blé, par exemple, parce que, par là, il risquerait de compromettre sa propre situation du point de vue commercial ou économique.

Plus loin, la dépêche ajoute:

C'est pourquoi le ministre des Finances s'est dit tout à fait d'accord avec la déclaration de M. Pearson, selon qui le Canada juge "indésirable", en principe, l'acceptation de cette proposition.

Autrement dit, le Gouvernement ne croit pas qu'il y ait lieu de faire cadeau de ces matières indispensables à nos partenaires. D'autre part, par sa façon d'agir, notre gouvernement fait savoir que nous ne saurions accepter les marchandises que l'Europe peut nous offrir et dont la vente sur nos marchés servirait à payer ces matières. Comment donc, dans ces conditions, le Gouvernement entend-il aider nos alliés européens de l'OTAN à réaliser leur part du programme de cette organisation?

La thèse cécéfiste, relativement à l'OTAN, se fonde sur le postulat suivant: pour que l'OTAN réussisse, il faut que le programme militaire se complète d'un programme d'assistance qui permettra à chaque État membre de jouer pleinement son rôle. Construire une machine de guerre aux dépens de la stabilité économique de l'Europe, c'est faire précisément le jeu de nos ennemis.

Je me trouvais en Europe l'hiver dernier et j'ai assisté à la séance de l'Assemblée nationale française quand M. Faure a formé un nouveau gouvernement. Ce gouvernement n'a duré que cinq semaines; il est tombé parce qu'il n'a pas su obtenir les appuis qu'il fallait à un projet de loi de finance, dont la majeure partie avait trait au programme de l'OTAN. Que se passe-t-il en Europe? Depuis trois ans, la France a dépensé en Indochine des milliards de dollars et les vies d'innombrables centaines de ses meilleurs soldats. Le Canada n'a pas eu à consentir de pareils sacrifices et pourtant notre gouvernement refuse l'aide économique et les matières premières dont la France a besoin pour continuer la lutte. On peut en dire autant de l'Angleterre, qui a dépensé des sommes énormes en Malaisie. Elle a réduit et réduit encore son niveau de vie pendant que nous, au Canada, exigeons d'être payés comptant pour le matériel indispensable dont elle a besoin pour donner une suite efficace au programme de l'OTAN. Le 30 mars 1950, le représentant de Moose-Jaw (M. Thatcher) a posé une question. Je cite la page 1420 du hansard:

1. Certains des prêts ou des crédits que le Canada a accordés à des pays d'outre-mer depuis 1946 ont-ils été annulés?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces prêts ou ces crédits et quelle en est la valeur?

M. Belzile:

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.

D'après une dépêche de la *Presse Canadienne* publiée le 16 mars dans la *Gazette*, le premier ministre (M. St-Laurent), dans un discours qu'il a prononcé au collège St. Michael's de Toronto, a déclaré:

Les fondements de puissance conjugée que nous avons déjà établis dans le monde libre nous ont donné un sentiment plus grand de sécurité et des motifs d'espérer que la guerre, que tous les gens dignes redoutent, pourra être évitée.

Je regrette de dire que les précautions que nous avons prises semblent avoir donné à certaines braves personnes qui vivent parmi nous un faux sentiment de sécurité, et les avoir portées à s'élever contre les sacrifices et les privations sans lesquels nous ne pouvons avoir de sécurité.

A mesure que croissent nos espoirs de maintenir la paix, à mesure que grandit notre sentiment de sécurité, nous du monde libre voyons notre compréhension, notre détermination et notre patience subir leur plus dure épreuve. Il est si facile d'oublier pourquoi nous nous sentons plus en sécurité et il est si facile d'oublier de payer les primes de cette assurance, ou même de nous demander si nous en avons encore besoin.

Pour ma part, je suis convaincu que, si nous ne voulons pas perdre la sécurité qui est maintenant à notre portée, nous devons être prêts à maintenir l'assurance en vigueur, même si je souhaite beaucoup que l'incendie ne se déclare jamais.

Contre quoi nous assurons-nous? Nous nous assurons contre l'agression dans le monde, mais cette agression a lieu sur deux fronts, le front militaire et le front économique. Le premier ministre, à en juger par les décisions du Gouvernement, n'a pris jusqu'à présent qu'un seul genre d'assurance, l'assurance contre le feu ou l'action militaire. Nous croyons que le Gouvernement a omis de se rendre compte qu'il devrait y avoir une police d'assurance à l'égard du front économique. C'est en cela que nous nous opposons à la politique actuelle du Gouvernement. Le Gouvernement a mis tous ses œufs dans le panier de la défense militaire sans contribuer de façon comparable à l'aide économique et les communistes profitent de cette omission pour amplifier leur propagande en Europe. Je peux dire que dans bien des cas ils y réussissent fort bien.

Si le premier ministre désire nous assurer contre le désastre, il devrait prendre une police contre les deux dangers qui nous menacent en ce moment. A plusieurs reprises le ministre des Affaires extérieures a déclaré que ce danger est aussi grand que l'autre et que nous devons fournir une aide économique aussi bien qu'une aide militaire. Il semble qu'il ne peut pas faire admettre ce besoin à son propre gouvernement.

Je prétends qu'il est insensé qu'un ministre occupant le poste qu'il occupe fasse des déclarations de ce genre sans savoir si le Gouvernement est prêt à l'appuyer dans l'exécution de ses projets. En tout cas, le fait que nous n'avons rien accompli pendant trois ans à cet égard, à l'OTAN, est significatif.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au député? Estime-t-il que les 300 millions que nos crédits prévoient, cette année, au titre de l'aide mutuelle constituent une aide versée aux États qui sont avec nous membres de l'OTAN?

M. Wright: Le ministre déclarait lui-même, dans son exposé de l'autre jour, que nous n'avions rien fait jusqu'ici.

L'hon. M. Pearson: Je n'ai jamais dit cela.

M. Wright: Le ministre parle d'aide mutuelle. Nous demandons que cette aide soit élargie, non pas qu'on renonce à l'assurance.

Le premier ministre a critiqué ceux qui renchérissent sur l'opposition aux sacrifices et aux privations sans lesquels nous ne pourrons atteindre la sécurité. Qu'on me permette de souligner que nous ne nous plaignons pas de ces sacrifices. Nous sommes disposés à accepter des sacrifices encore plus grands s'il le faut. Le chef de notre groupe a fait à la Chambre mercredi dernier, le 12 mars, le déclaration suivante:

Nous serions disposés, moi et mon parti, à approuver des engagements supplémentaires aux fins d'une aide économique qui permettrait de soustraire les populations d'Europe et d'Asie à la propagande communiste.

L'attitude du Gouvernement, qui s'abstient d'étendre la garantie de façon à couvrir le risque qu'a signalé à plusieurs reprises le ministre des Affaires extérieures, soit l'assistance économique, inspire nos critiques à l'égard du Gouvernement. Je présente donc la motion suivante qu'appuiera le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Qu'il me soit permis de donner lecture de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Il y a peut-être lieu de donner également lecture de l'article 3:

Afin d'asurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les Parties, agissant individuellement et conjointement, d'une ma-

nière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à l'attaque armée.

On aura noté que l'article 2 insiste sur la collaboration économique et la mise en vigueur de meilleurs programmes internationaux, sur le plan économique, en vue d'assurer la stabilité économique et le bien-être. Quant à l'article 3, il met l'accent sur l'assistance mutuelle nécessaire au maintien et à l'accroissement de la capacité individuelle et collective de résistance à l'attaque armée. Le ministre des Affaires extérieures nous dirait-il quelles mesures le Canada a prises jusqu'ici en vue d'assurer la stabilité économique à l'Europe? J'indiquerai plus tard les mesures que les États-Unis ont prises et se proposent de prendre en cette matière.

J'estime, toutefois, que jusqu'ici le Canada n'a consenti aucun sacrifice véritable dans l'intérêt de la sécurité en versant certaines primes d'assurance dont le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé dans son allocution à Toronto. Voilà une étrange affirmation, dira-t-on, surtout si on songe à notre programme militaire qui coûtera quelque 5 milliards ces trois prochaines années. Je signale, cependant, les répercussions qu'ont ces dépenses sur notre économie, répercussions que le ministre du Commerce (M. Howe) nous a exposées dans un discours qu'il a prononcé ici le 14 mars à propos de notre programme de défense. Voici ce qu'il a dit ainsi qu'on peut le voir à la page 465 du compte rendu:

Je ne vois pas de meilleure façon de résumer la situation que de dire que nous effectuons sans le moindre effort nos préparatifs de défense. Les graves pénuries et les bouleversements marqués dans le secteur civil de notre économie, auxquels on s'attendait par suite de ces préparatifs de défense, n'ont pas eu lieu. Comme cela s'est produit à maintes reprises dans le passé, notre pays a prouvé une fois de plus qu'il est en mesure de répondre de façon remarquable aux exigences d'une adaptation et d'une plus grande production. Je ne crois pas que ces richesses économiques en puissance soient le moins du monde épuisées.

Il a terminé son discours par ces mots:

Jamais le revenu national ni l'embauchage n'ont été si élevés. Sans aucune intervention officielle, le dollar canadien a atteint le pair par rapport à la devise la plus sûre du monde. Les Canadiens sont prospères, l'épargne est très élevée dans la nation, presque aussi élevée que durant la période de pointe de la seconde Grande Guerre. Certains nuages paraissent à l'horizon toutefois et nous ferons face sans doute à maintes difficultés avant la fin de l'année. Dans l'ensemble, cependant, les prespectives économiques du pays sont favorables pour 1952.

Comparons cet exposé à l'exposé que faisait M. Butler devant les Communes anglaises sur la situation économique de l'Angleterre, comparons-le à la situation économique de la France ou de n'importe quel autre de nos associés européens de l'OTAN. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un passage d'un rapport tiré de Keesing et portant sur la situation économique de l'Europe. Je cite:

Au cours des onze mois qui se sont écoulés de février à décembre 1951, il s'est produit un changement complet dans la situation de plusieurs États membres de l'Union européenne de paiements. La France et l'Angleterre qui, depuis le début de l'Union, avaient toujours été des pays créditeurs, ont commencé à accuser des déficits mensuels en avril et en mai respectivement; ces déficits se sont maintenus pendant toute la période à l'étude, de sorte que ces pays nettement créditeurs sont devenus nettement déficitaires et la Grande-Bretagne a dû, en octobre, commencer à verser de l'or à l'Union.

Ainsi que le disait le ministre, notre économie se soutient et nos devises sont au pair.

On a critiqué ce que font les États-Unis. Je tiens à dire immédiatement que les États-Unis ont fait beaucoup plus que nous n'avons tenté de faire jusqu'ici. L'Administration pour la coopération économique a été instituée aux États-Unis le 3 avril 1948; l'accord de l'OTAN a été conclu le 4 avril 1949; le programme de l'Administration pour la coopération économique aux États-Unis s'est terminé le 1er décembre 1951. Pendant cette période les États-Unis ont donné non pas à l'Europe seulement mais au monde entier, sous forme d'aide économique, environ douze milliards et demi de dollars. Pendant la même période, le Canada n'a rien donné à l'OTAN. Allant même plus loin, comme en fait foi la réponse donnée à l'une des questions dont j'ai parlé tantôt, nous n'avons supprimé aucune des dettes qui nous étaient dues. Non seulement les États-Unis ont fourni cette aide, mais le Canada en a directement profité par suite de la vente à l'étranger de matières premières canadiennes d'une valeur de 1,209 millions de dollars.

Voilà l'une des raisons pour laquelle notre économie est si prospère. Nous nous faisons porter par un autre pays. Pour remplacer ce mode d'assistance, les États-Unis ont présenté la loi de l'aide mutuelle. Qu'il me soit permis de lire un passage de l'allocution prononcée par le président des États-Unis devant le Congrès. Il est question du programme adopté par les États-Unis pour 1953. Le compte rendu est celui du *Times* de New-York, numéro du 7 mars courant:

Les fonds requis pour la mise en œuvre du programme de sécurité mutuelle tombent en deux catégories générales.

La première tranche, et de beaucoup la plus importante, servira à accroître la puissance militaire de pays amis. L'aide fournie sera de deux sortes: (1) l'aide militaire directe, principalement sous forme de matériel militaire et d'éléments qui s'y rattachent, et (2) l'aide à la défense,—principa-

lement sous forme de matières brutes, de denrées et d'outillage,—afin de mettre les autres pays en mesure de poursuivre et d'accroître leurs efforts militaires, lorsque cette assistance assure en fin de compte une puissance militaire plus grande que si on fournissait directement une aide militaire équivalente. La majeure partie de l'aide militaire directe et de l'aide à la défense servira à renforcer la défense des pays libres d'Europe. Les montants affectés à l'aide militaire directe et à l'aide à la défense forment environ les neuf dixièmes des fonds qu'on se propose de consacrer à la réalisation du programme de sécurité mutuelle pendant l'année financière 1953.

Nous ne savons pas si le Congrès votera cette somme mais ce n'en est pas moins celle qu'on lui demande d'approuver. A même ce montant, on se propose d'affecter 5,889 millions de dollars, en tout, à l'Europe, soit 4,070 millions en aide militaire directe et 1,819 millions pour soutenir l'effort de défense.

Commentant ce projet, le président a déclaré:

Il y a, pour commencer, notre cotisation en équipement militaire et en armes afin d'aider les autres nations à se défendre et, indirectement, à aider à notre propre défense. De la somme que j'ai demandée, plus des deux tiers seront affectés à cet équipement militaire parce que le point le plus faible des nations libres, en ce moment, c'est effectivement le manque d'armes nécessaires à la défense.

En deuxième lieu, notre apport doit consister en matières premières, en denrées et en machines destinées au soutien de l'effort militaire. C'est ainsi que nous pourrons expédier de l'acier pour aider un autre pays à fabriquer ses propres canons, au lieu de lui fournir des produits ouvrés.

Voilà un exemple de ce que nous entendons par "le soutien de l'effort militaire" auquel nous voulons affecter 1,700 millions.

Plus loin, le président déclare:

Une troisième sorte de cotisation vise la réalisation de la sécurité mutuelle. Il y a des parties du monde où des charrues peuvent faire plus pour maintenir la stabilité et la démocratie que des chars de combat, des avions militaires ou des mitrailleuses. Dans ces pays, le communisme ne se présente plus sous la forme d'un conquérant mais travesti en ami qui vient pour mettre un terme aux tourments qu'apportent la faim et la maladie.

Je ne pense pas que notre situation, à nous, Canadiens, nous permette actuellement de critiquer autrui. Notre économie se porte bien, selon la déclaration du ministre du Commerce, mais, si elle va bon train, c'est que nous avons négligé de nous assurer contre les risques du front économique en ne mettant nos ressources à la disposition de nos partenaires de l'OTAN que contre argent comptant.

Je ne connais au Canada qu'un seul groupe qui ait consenti des sacrifices de cet ordre; j'ai nommé les producteurs de blé de l'Ouest du Canada qui, depuis trois ans, fournissent à l'Europe, en vertu de l'accord international sur le blé, une des denrées alimentaires essentielles qu'ils lui vendent de 30 à 40c. de moins que le prix obtenu sur le marché libre pour le blé de la catégorie nº 2. J'avouerai très franchement que le producteur de blé de l'Ouest commence à se fatiguer de voir son seul groupe actuellement disposé à faire des sacrifices économiques. Les producteurs d'autres matières premières nécessaires, comme l'aluminium, le cuivre, la pâte de bois, etc., exigent et obtiennent tout ce que le commerce peut donner.

Certes, si le Gouvernement est sincère quand il déclare par la bouche de ses ministres que l'aide économique est aussi essentielle que l'aide militaire, il devrait être prêt à faire plus qu'il n'a fait jusqu'ici. En terminant, je tiens à dire que si le premier ministre pense qu'au Canada il y a de bonnes âmes qu'on entretient dans un sentiment de fausse sécurité, il ferait mieux de regarder du côté des membres de son cabinet plutôt qu'en face.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Peace-River (M. Low) a déjà exposé le point de vue de notre groupe sur un certain nombre de questions soulevées à l'ouverture du débat par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Je veux simplement revenir sur une couple de points, soit la situation qui règne en Corée et les effets du programme de défense sur l'économie du Canada et celle des autres nations participantes.

D'abord, je vais aborder la question de Corée. Je crois que la crise qui sévit en Corée cause bien des inquiétudes à nos Canadiens et aussi aux citoyens des États-Unis avec qui j'en ai parlé. Aucun effort d'imagination ne permet d'affirmer que cette guerre est bien vue du public. En réalité, je n'ai rencontré aucun citoyen des États-Unis qui ne fût d'avis que notre intervention en Corée est une erreur. On en rejette tout le blâme sur M. Truman. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera sans doute d'avis que je n'ai parlé qu'à des républicains. Toutefois, je dois dire que j'ai séjourné dans un État représenté par des démocrates.

Voici en quels termes le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a précisé notre objectif en Corée. Je cite un extrait de la page 705 du hansard:

Certes tous les gouvernements, au nombre desquels je compte le gouvernement canadien, dont les soldats sont en Corée, s'accordent pour estimer souhaitable de mettre fin aux hostilités le plus tôt possible; mais, comme je l'ai dit déjà en des termes qui ne trahissent pas les raisons qui nous ont d'abord poussés à intervenir et qui demeurent la défaite de l'agresseur, rien de plus. Nous n'avons pas encore atteint cet objectif.

Je signale qu'avant d'intervenir en Corée, on avait pour objectif d'établir un gouvernement unifié, libre et indépendant pour toute la Corée, tant pour le Sud que pour le Nord. C'était l'objectif que nous poursuivions avant l'agression. J'ai toujours cru comprendre qu'après celle-ci, nous maintenions cet objectif. La résolution adoptée le 7 octobre 1950 l'avait, certes, déclaré. Le député de Peace-River a cité un extrait de cette résolution, mais il a omis ce que je considère en être une clause importante. Voici le texte de la résolution...

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Que citez-vous?

M. Quelch: Je cite un extrait de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dont le texte a été distribué aux délégués. La résolution est intitulée: "Le problème de l'indépendance de la Corée". A la page 2, elle énonce ce qui suit:

> Rappelant que l'objectif principal de la résolution de l'Assemblée générale mentionnée ci-dessus était l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour la Corée"...

Ce texte renferme encore plusieurs autres dispositions. Je relève le paragraphe *d*), que le député de Peace-River n'a pas cité. Ce paragraphe est ainsi conçu:

> De ne maintenir les forces des Nations Unies dans aucune partie de la Corée, sinon dans la mesure où il le faudra pour atteindre les objectifs énoncés plus haut, aux alinéas *a*) et *b*).

Que stipule donc l'alinéa *b*)? Il dit:

> De prendre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, toutes les mesures de caractère organique, en procédant notamment à des élections en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique de l'État souverain de Corée.

Cette motion nous permet de croire que nos forces demeureront en Corée jusqu'à ce qu'on ait atteint l'objectif consistant à établir un gouvernement unifié, administrant tout le territoire coréen; il est même possible qu'on emploie au besoin ces forces pour faciliter cet objectif. Je ne vois pas ce que la proposition pourrait vouloir dire d'autre. J'en conclus, par conséquent, que nous ne nous proposons pas uniquement de repousser l'agression en Corée; cela ne serait qu'un moyen servant à d'autres fins. Ces fins ne sont autres que l'établissement d'un gouvernement unifié et indépendant.

Mais ai-je bien raison? C'était l'objectif, le 7 octobre 1950. Notre but a-t-il changé depuis? Songeons-nous maintenant à l'à-propos de rétablir deux Corées, une Corée du Nord et une Corée du Sud, séparées par le 38e parallèle? Si nous agissons ainsi, nous trahirons la population de Corée qui a consenti de grands sacrifices jusqu'ici.

Le ministre a déclaré qu'une résistance collective devait s'opposer à toute agression. Il admet par ailleurs qu'il n'est peut-être pas toujours possible que les Nations Unies s'opposent à l'agression à quelque endroit qu'elle se produise parce que nos forces sont limitées. Somme toute, c'est en Europe que le danger est le plus grand et nous ne pouvons nous permettre de dissiper ou disperser nos forces sur une superficie trop étendue de peur d'être incapables de fournir les forces essentielles à la défense de l'Europe. Je conviens tout à fait que nos moyens d'enrayer l'agression sont limités et que nous ne pouvons probablement pas espérer nous opposer à l'agression à tous les endroits. Mais, à mon avis, lorsqu'il s'agit de décider si nous nous opposerons à l'agression ou si nous interviendrons, il faut étudier soigneusement quels effets notre intervention exercera sur l'économie du pays attaqué.

Prenons, par exemple, la Corée. Nous savons tous maintenant ce que l'intervention a apporté à ce pays. Lorsque la Chambre a été saisie pour la première fois de cette question au cours de la session spéciale, le premier ministre (M. St-Laurent) a bien précisé, de façon, je pense, à dissiper toute équivoque, que la Chine rouge appuyait l'attaque des Nord-Coréens et qu'on était donc parfaitement fondé à croire qu'elle interviendrait au cours du conflit. Parlant à cette époque, je signalais que le premier ministre avait exprimé l'espoir que la paix pourrait être rétablie dans les dix mois, mais qu'à mon avis on ne saurait espérer ce résultat qu'à condition que la Chine se tînt en dehors du conflit et que rien ne nous permettait de croire qu'une fois commencée la défaite des Nord-Coréens la Chine agirait ainsi. C'est pourquoi, je le répète, nous sommes certes entrés dans cette guerre sachant très bien ce que nous faisions, sachant que cela provoquerait peut-être l'intervention de la Chine.

Qu'est-ce que la guerre, jusqu'ici, a coûté aux Sud-Coréens? Nous savons que le prix en a été épouvantable. Des milliers de civils sont morts, soit par suite d'une action ennemie, soit par suite de notre intervention à nous, soit de faim. A mon sens, adopter l'expédient qui consiste à détruire un peuple pour le libérer est tout à fait idiot. Peut-être le terme est-il mal choisi. Disons que c'est brutal et injustifiable. Je présume que les Coréens se réjouiront quand un gouvernement unifié et indépendant sera enfin établi, mais je pense que bon nombre d'entre eux se diront que cela a coûté beaucoup trop

cher. A l'avenir, donc, il y aurait lieu de réfléchir soigneusement à l'effet qu'une intervention pourrait avoir sur le pays qui a été victime d'un acte d'agression. Cela peut coûter trop cher. A mon sens, la libération de la Corée a coûté trop cher.

La Chambre a été saisie de propositions de résolution intéressant des choses comme les "crime comics", mais je me demande si ces illustrés ont jamais fait autant de tort chez nous que n'en ont fait les émissions du genre de celle que nous avons entendue, à l'égard de la Corée, au sujet de l'"opération Killer": on nous disait comment nous avions lancé des bombes au napalm pour incendier des villages entiers en Corée du Sud afin de lever quelques francs-tireurs communistes. Ce genre de discours,—disons qu'il n'aurait pas fallu permettre qu'on tienne à la radio, pour commencer, des propos comme ceux-là, qui énervent la population,—a suscité beaucoup d'hostilité à l'endroit des opérations militaires en Corée. Peut-être les comptes rendus étaient-ils exagérés. J'aime à croire qu'ils l'étaient. Cependant, il n'y a guère lieu de croire. à mon sens, que les comptes rendus ont été exagérés, car nous avons lu des nouvelles rédigées par différents correspondants revenus au pays et qui ont signalé des détails effrayants sur ce qui s'est passé dans ce pays.

Je sais qu'on a soutenu, à l'appui de l'intervention en Corée, qu'elle apprendra aux agresseurs à l'avenir que l'agression ne rapporte rien; mais j'affirme, d'autre part, qu'elle apprendra aux victimes de l'agression que l'intervention ne rapporte rien parce que le coût en est trop élevé. Quoi qu'il arrive en Corée maintenant, j'espère que nous ne céderons pas tant que nous n'aurons pas atteint cet objectif. Les Coréens ont déjà payé un prix énorme et il serait affreux, si après les souffrances qu'ils ont endurées et les sacrifices qu'ils ont faits, que nous soyons prêts à accepter un autre objectif que celui d'établir un gouvernement unifié pour toute la Corée. Si les Nations Unies ne règlent pas les choses dans ces conditions, leur prestige subira un coup dont elles ne se remettront probablement jamais. En outre, les Nord-Coréens et les Chinois considéreraient ce résultat comme une importante victoire pour leurs forces, car la chose à laquelle ils semblent le plus opposés est de laisser les Nations Unies établir un gouvernement choisi par le peuple,—même s'ils pensent sans doute qu'il sera établi au gré des Nations Unies, il sera choisi par le peuple,—en Corée du Nord et en Corée du Sud.

J'en viens maintenant à l'autre question. Les Canadiens et, je me suis rendu compte, les Américains aussi, sont très inquiets au sujet de la situation internationale actuelle, car je pense qu'un grand nombre d'entre eux ressentent cette inquiétude. Ils savent que lorsque deux grandes puissances se lancent dans une course aux armements, il en résulte généralement la guerre. Je crois que l'histoire le démontre. On peut dire que le résultat inévitable en est la guerre. Mais d'autre part, tant que l'URSS dispose d'armements bien plus puissants que les nôtres et tant qu'elle continue à accroître ses armements, je crois que nous sommes obligés d'en faire autant. Je ne vois pas comment nous pourrions agir autrement. Le pire danger, à mon avis, existera quand nous rattraperons l'URSS et que notre puissance militaire sera égale à la sienne. Il se pourrait alors qu'une tête chaude prenne quelque incident insignifiant comme prétexte à la guerre. C'est ce que je crains le plus, étant donné qu'aux États-Unis où je suis allé, bien des gens voudraient précipiter les choses et déclarer la guerre aujourd'hui car, selon eux, elle aura sûrement lieu; alors, disent-ils, autant vaut intervenir avant que la Russie devienne plus forte. Il y a ce danger. Tout le monde le sait. Nous avons lu dans les journaux que certains militaires en vue aux États-Unis ont exprimé cette opinion.

Si nous voulons maintenir la paix dans le monde, il nous faut absolument chercher à nous entendre avec les nations situées derrière le rideau de fer. C'est plus facile à dire qu'à faire, j'en conviens. Une entente suppose deux parties, et rien n'indique que l'autre partie tient à en venir à une entente en matière de désarmement. L'inspection semble constituer la principale pierre d'achoppement. Les Russes ne veulent pas faire confiance, à cet égard, à une commission internationale. Pareille méfiance est vraiment regrettable. Peut-être aussi allons-nous un peu loin à cet égard. Quand j'assistais aux séances de l'ONU, il y a deux ans, la ligne de conduite générale du Canada et des États-Unis semblait consister à rejeter toute proposition soviétique, si anodine fût-elle. La proposition pouvait avoir du bon, mais nous la rejetions en partant du principe selon lequel, comme on me l'a expliqué, il fallait tenir compte de l'intention plutôt que de la proposition elle-même. Peut-être était-il nécessaire de procéder de la sorte. En tout cas, si nous avons jamais raison de croire que le monde communiste est revenu à de meilleurs sentiments et qu'il souhaite sincèrement la paix, nous saurons, je l'espère, reconnaître ce changement d'attitude et éviter de rejeter ses propositions, sous prétexte que nous connaissons l'intention qu'elles couvrent. C'est là une attitude très dangereuse et, en Grande-Bretagne,

on a assez sévèrement reproché aux États-Unis leur intolérance à cet égard, leur refus d'accepter un compromis, même sur des points d'intérêt secondaire. Je ne propose pas qu'on compose quand il y va de grands principes, mais on pourrait transiger sur des points d'importance secondaire; cela resterait sans répercussions profondes sur l'ensemble de la situation, mais cela pourrait améliorer les relations au sein de l'ONU.

Le député de Peace-River a dit clairement que nous appuyons l'OTAN dans ses efforts en vue d'édifier collectivement les défenses des pays du monde occidental, mais, en même temps, il nous a averti du besoin de protéger l'économie de ces pays contre les effets du programme de défense. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est très bien de parler de l'opportunité de négocier par la force. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas négocier par la force à moins que l'économie nationale ne soit forte aussi. Malheureusement, il semble que le programme de défense dont nous sommes saisis puisse nuire gravement à l'économie de plusieurs États membres d'Europe.

Dans son discours, le député de Peace-River a cité un passage de la revue intitulée *U. S. News and World Report*. J'ai un autre passage dont j'aimerais donner lecture. Il est tiré d'une déclaration formulée par M. I. F. Stone. J'admets franchement que cet homme a écrit beaucoup de choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord. La seule raison pour laquelle je cite cette déclaration, c'est qu'elle a paru dans un journal de New-York le 9 courant et que, cette fois, j'appuie sans réserve les propos de cet auteur:

> Les États-Unis ont besoin de cette course aux armements comme moyen d'amorcer la pompe;

Voilà ce qu'a rapporté la revue *U.S. News and World Report*. Je continue:

> ...notre production est si considérable que nous ne pouvons porter le fardeau sans réduire de façon marquée notre niveau de vie. Pour l'Europe occidentale, la course aux armements est un luxe qu'elle ne peut pas se payer.
>
> Le programme de réarmement de l'Angleterre oblige ce pays à réduire l'outillage et les métaux affectés à la production destinée à l'exportation sans laquelle elle ne peut importer ni pain ni viande. La Begique, l'un des pays de l'Europe de l'Ouest qui a réussi à se relever par le recours aux méthodes orthodoxes de l'entreprise libre, doit, pour se réarmer, adopter des mesures restrictives.

Nous reconnaîtrons tous que le lourd fardeau de la défense n'est pas réparti également entre les pays qui travaillent au succès du programme. Je ne doute nullement que ce programme soit de nature à maintenir l'emploi à un niveau élevé aux États-Unis et, dans une certaine mesure, au Canada également. Si la paix était subitement assurée, ce ne serait pas facile de lutter contre le chômage. Mais telle n'est pas la situation qui existe en Europe car, chaque fois qu'un pays européen affecte une certaine part de sa richesse à son programme de défense au lieu de l'affecter à l'acquisition de pain ou de viande, il abaisse par le fait même sensiblement le niveau d'existence d'une certaine classe de gens. Si nous croyons sincèrement qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, sans retard, notre programme de défense, il nous faudra en répartir plus équitablement le fardeau entre les particuliers et les nations qui participent à son exécution.

J'espérais que l'adjoint parlementaire au ministre nous dirait quelques mots de ce que comportera notre aide à ces nations, sous le régime de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Je reconnais que le programme d'aide technique est excellent mais, compte tenu de l'ampleur du problème, il ne va pas très loin et il n'est guère propre à assurer une aide immédiate aux membres de l'OTAN qui veulent protéger leur économie contre les répercussions du programme de défense. Je sais que tel n'est pas le but envisagé. Quoi qu'il en soit, ce projet n'apportera guère, encore une fois, d'aide immédiate aux nations de l'OTAN.

Voici le point qui m'intéresse. Qu'est-ce que le gouvernement canadien se propose de faire, pour le moment, pour régler le problème dont j'ai parlé, c'est-à-dire pour aider les États membres de l'OTAN à protéger leur économie contre les répercussions de ces fortes dépenses militaires? Je me suis fort inquiété à la lecture d'une déclaration, qui apparemment émanait de notre ministre des Finances (M. Abbott), dans laquelle le ministre acceptait d'aider la Grande-Bretagne à assurer la convertibilité de la livre sterling.

Il aurait été d'avis qu'il y avait lieu d'établir la convertibilité le plus rapidement possible et c'est dans cet esprit qu'il a encouragé la Grande-Bretagne et d'autres pays à restreindre leurs importations en provenance des pays liés au dollar. Pour ma part, j'estime que si nous venons encore aggraver les problèmes des pays qui ont énormément de difficultés à faire face à leurs obligations au titre du programme de défense en insistant pour qu'ils rétablissent la convertibilité, nous saboterons l'effort de guerre tout comme nous avons saboté nos efforts de défense d'avant 1939 en permettant à nos industries de fonctionner à la moitié seulement de leur rendement.

Si je demande au Gouvernement de nous dire ce qu'il se propose de faire pour aider les pays européens à étoffer leur économie, c'est que j'estime que le Canada est en mesure de faire beaucoup sans demander d'autres sacrifices aux Canadiens; en effet, nous pou-

vons apporter une aide considérable à l'Europe, aide qui prendrait la forme d'envois de denrées alimentaires, et cela sans réduire le niveau de vie d'aucun citoyen canadien. Je parle ainsi pour la simple raison que les fonctionnaires de l'État tentent actuellement de décourager les cultivateurs d'accroître leur production. Lorsque, malgré la pénurie qui existe aujourd'hui dans le monde et les millions de gens qui risquent de mourir de faim, le ministre de l'Agriculture du Canada (M. Gardiner) donne à entendre aux cultivateurs qu'il ne serait peut-être pas sage d'accroître leur production, puisqu'elle pourrait ne pas trouver de débouchés, je me dis alors que le Gouvernement ne prend pas les mesures qu'il pourrait prendre pour étoffer les économies en question.

Je veux citer simplement un article du *Saturday Night,* numéro du 29 mars, intitulé: "Retour aux excédents agricoles et au marché des conserves de viande" et dû à la plume de Michael Barkway. J'en veux lire deux ou trois alinéas.

> Depuis près de deux semaines, le porc canadien est mis en conserve, parce que c'est tout ce qu'on en peut faire.
>
> Au début de mars, les entrepôts frigorifiques étaient remplis. On avait en entrepôt 40 millions de livres de porc comparativement à 15 millions de livres l'an dernier.
>
> On a parlé de le donner à la Grande-Bretagne ou à d'autres qui en ont besoin. Toutefois, la décision qu'on a prise d'urgence a été de le mettre en conserve.
>
> Personne ne sait quelle quantité de porc on devra mettre en conserve. Cela dépend en partie de la consommation qui s'en fera au Canada au cours de l'été. Il y en aura cependant des millions de livres, peut-être 60 ou 70 millions. Personne ne sait non plus où nous pourrons écouler le produit ni à quel prix. Il y a un indice encourageant, toutefois. En ce qui a trait à la production porcine, les portées du printemps sont très faibles cette année aux États-Unis.

C'est un point intéressant. Malgré les millions d'êtres humains menacés de famine en Europe, malgré toutes les difficultés qu'éprouvent les pays de l'Europe à maintenir leur économie tout en répondant aux exigences des programmes de défense, l'auteur se réjouit, apparemment, de ce que la production de porc s'annonce médiocre ce printemps-ci aux États-Unis.

Quelles sont les répercussions de ce programme de défense en Grande-Bretagne? Je cite de nouveau le *Saturday Night.* Je lirai cette fois-ci un passage d'un article qui figure à la page 4 et qui s'intitule: "C'est la crise du sterling." Voici:

> C'est une chose formidable à dire mais nous sommes témoins de la crise du sterling. Le dictionnaire Oxford définit ce terme, dont on a abusé, de la façon suivante: le point dans l'évolution d'une maladie où se produit un changement qui détermine le rétablissement ou la mort. La mort peut venir bien vite. Le rétablissement est toujours lent et pénible. Il faut nous préparer à une longue période de convalescence pour le sterling. Des mesures trop hâtives dans le sens de la convertibilité ne peuvent qu'entraîner une rechute. Le Canada doit donc se résigner pour plusieurs années à voir les pays de la zone sterling n'acheter de lui que les articles indispensables.

[M. Quelch.]

En est-il nécessairement ainsi? Ne sommes-nous pas à même de faire quelque chose dans ce sens, de façon à permettre aux nations d'Europe d'obtenir de nous de plus grandes quantités de vivres, ou pour le moins plus de vivres que ne leur attribuent les restrictions relatives aux importations en provenance des pays du dollar? Devrions-nous décourager la production de produits alimentaires dans notre pays, tandis que dans beaucoup de parties du monde le manque de vivres se fait âprement sentir? J'affirmerais très catégoriquement qu'il n'en est pas ainsi.

Il existe un grand nombre de moyens d'encourager et d'accroître la production d'aliments et de trouver des débouchés là où on en a le plus besoin. Et, de crainte que quelqu'un ne juge ma déclaration injustifiée si je dis que la production des denrées alimentaires a été découragée dans notre pays, je citerai rapidement une déclaration du ministre de l'Agriculture. Je l'ai mentionnée dans le discours que j'ai prononcé au cours du débat en réponse au discours du trône. Toutefois, lorsque je formule à la Chambre une accusation de ce genre, il me semble qu'il me faut produire en même temps, des preuves à l'appui.

Je vais donc citer un extrait tiré du discours qu'a prononcé, le 23 novembre 1951, le ministre de l'Agriculture à la première Commission de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Ainsi qu'en fait foi la page 5, le ministre s'est exprimé de la façon suivante:

> Nos approvisionnements en orge sont meilleurs que jamais, et nos réserves d'avoine beaucoup au-dessus de la moyenne. Celles-ci venant s'ajouter à nos stocks de blé de provende, permettent de produire plus de viande et de produits laitiers.
>
> Je crains que cet accroissement dans la production de la viande et des produits laitiers ne se réalise pas à moins de faire disparaître les craintes qu'éprouvent nos cultivateurs. Le producteur de viande et de laitages n'a aucune garantie de pouvoir disposer de son excédent éventuel. Son expérience lui permet de croire qu'il n'y a pas de débouché.

Dans un exposé fait devant la Fédération des agriculteurs canadiens, le ministre a dit:

> ...aussi longtemps que la Grande-Bretagne n'aurait pas assez de dollars pour acheter le fromage, le bacon et les œufs du Canada, il se garderait bien d'encourager les agriculteurs à élever plus de porcs ou à produire plus d'œufs et de fromage.

Commentant le discours du ministre de l'Agriculture, le président de la Fédération des agriculteurs canadiens a déclaré que,

compte tenu de la situation actuelle, les agriculteurs qui accroîtraient leur production en ce moment n'auraient pas le sens commun.

Qu'on remarque bien que cela a été dit au congrès annuel où se rencontrent les organisations agricoles les plus importantes du Canada. Le mot d'ordre sera transmis d'un bout à l'autre du pays. On fera connaître les directives selon lesquelles les agriculteurs auraient grand tort d'accroître leur production à l'heure actuelle étant donné qu'il n'y a pas suffisamment de débouchés. Peut-on dire alors que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour procurer des vivres aux nations affamées? Remplissons-nous convenablement le rôle qui nous est assigné par l'article 2 de la charte de l'OTAN? Accomplissons-nous ce qu'on est en droit d'attendre de nous, alors qu'on reconnaît franchement qu'à cause du programme de défense certain des États membres éprouveront des difficultés à maintenir leurs normes d'existence à un niveau satisfaisant.

Comment peut-on prétendre que nous remplissons notre rôle alors que, au même moment où cette situation critique existe, le ministre de l'Agriculture et le président de la Fédération des agriculteurs canadiens disent aux cultivateurs qu'il ne serait pas sage d'augmenter leur production de denrées alimentaires cette année?

C'est pour cette raison que j'affirme que nous pourrions aider en vertu de l'article 2 du traité de l'OTAN et que nous pourrions le faire sans abaisser aucunement le niveau d'existence au Canada. Nous y arriverions en augmentant la production de denrées agricoles, ce qui entraînerait une plus grande prospérité que celle que nous connaissons en ce moment.

C'est un problème que j'aimerais entendre le ministre nous expliquer. Je ne le blâme pas de cette situation, parce que je me rends compte qu'il s'agit d'une ligne de conduite gouvernementale. Mais j'espère qu'il insistera auprès du Gouvernement pour qu'il trouve les moyens propres à porter les cultivateurs à produire les aliments dont on a tant besoin dans plusieurs parties du monde.

Il est une chose que nous ne pouvons jamais motiver, c'est l'abaissement de la production de denrées alimentaires à un moment où le besoin réel en est si grand. Nous déclarons magnifiquement aux Nations Unies que plus jamais l'homme ne détruira d'aliments quand il y aura des gens affamés. Mais, si nous permettons que cet état de chose surgisse au pays, alors qu'existe la situation révélée aux Nations Unies, nous sommes coupables d'hypocrisie.

Quand il prendra la parole, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il répondre à deux questions? En premier lieu, renonçons-nous à établir en Corée un gouvernement indépendant et unifié? Deuxièmement, qu'est-ce que le Gouvernement a l'intention de faire afin d'encourager la production et de mettre à la disposition des États membres de l'OTAN des subventions au titre de l'alimentation?

M. J.-A. Bradette (Cochrane): Ce n'est pas sans une certaine hésitation que je prends part à ce très important débat. On me permettra de présenter une ou deux observations au sujet des discours de cet après-midi.

C'est toujours très attentivement que j'écoute les propos de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green). Je l'ai écouté avec une attention toute particulière lorsqu'il nous a cité un article écrit par un journaliste canadien qui avait visité les États-Unis et qui, ayant conclu que la population de ce pays était tout à fait au courant de la gravité de la situation mondiale, cherchait à donner l'impression que la population du Canada, par contre, la connaissait mal.

Monsieur l'Orateur, je ne parle guère en ce moment qu'au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter. Pourtant, il me semble que c'est parler, non seulement en mon nom propre, non seulement au nom de ma région, mais encore au nom du pays tout entier que de dire qu'à mon avis il n'est personne au Canada qui ne se rende compte de la gravité de la situation. Mais nous nous sommes comportés exactement comme au cours des deux Grandes Guerres. Nous avons gardé la tête droite, sachant que nous avions accompli notre devoir envers la civilisation, la liberté et la démocratie. Le même principe vaut aujourd'hui, tout aussi réellement, en ce moment, qu'au cours des deux Grandes Guerres pour faire face aux difficultés présentes.

La proposition d'amendement présentée par la CCF m'étonne un peu. En effet, elle semble se faire un point d'honneur ou prendre un malin plaisir à dénigrer les efforts du Canada. Elle cherche à laisser l'impression que, depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le Canada n'a pas joué son rôle ou du moins le rôle qu'il aurait dû jouer en vue d'aider au rétablissement de l'Europe et du reste du monde.

Je sais cependant que, advenant l'adoption de leur proposition d'amendement, les cécéfistes seraient les premiers à critiquer le Gouvernement si, en donnant suite à la demande qu'ils formulent présentement, nous relevions de nouveau les impôts. Quel montant d'argent voudraient-ils que le Canada dépense en préparatifs militaires? Combien

de milliards de dollars veulent-ils que le Canada dépense en vue d'aider à rétablir le reste du monde? A mon sens, ils devraient être plus précis dans leurs déclarations.

Rendons-nous compte que, depuis la fin de la guerre, nous avons consenti beaucoup d'aide. Le représentant de Melfort (M. Wright) a parlé du plan Marshall; il a dit que le Canada n'y avait pas contribué. Non, nous n'y avons pas participé et pour une excellente raison: ce plan était un plan américain. Mais au même moment, nous avons trouvé moyen d'aider de bien des façons les pays de l'Europe et des autres régions du globe.

Ainsi, abstraction faite du plan Colombo, à l'heure actuelle, le Canada verse 200 millions de dollars sous forme d'aide mutuelle. D'aucuns pensent au pacte atlantique ou au pacte pacifique, aux millions d'hommes en uniforme et ainsi de suite, mais ils semblent oublier que le Canada n'a que 14 millions d'habitants environ. Nous n'avons pas 50 ou 100 millions d'âmes. Nos ressources ne sont pas illimitées: elles sont limitées dans une certaine mesure.

Il m'intéressera de voir avec quelle vigueur l'opposition critiquera le Gouvernement lorsqu'il s'agira des impôts. Le représentant de Melfort a cherché à faire croire que le ministre des Finances (M. Abbott) voulait créer un sentiment d'optimisme excessif. Il y a quelques jours, le ministre a formulé une déclaration excellente; il y a reconnu, comme d'autres le reconnaissent, que nous avons de lourds impôts au Canada. Et ces impôts existent, non seulement pour assurer nos services nationaux et faire face à notre budget national et à notre défense militaire, mais pour être en mesure d'aider à nos amis par tous les moyens possibles.

Voilà pourquoi je dis que je voterai contre le projet d'amendement. Encore une fois, je n'aime pas qu'on décrie le Canada, surtout si l'on songe que la Grande-Bretagne, les États-Unis et toutes les autres nations qui savent ce que nous avons accompli n'hésitent pas à dire que le Canada a joué un beau rôle. Nous avons également reçu des éloges et des marques de reconnaissance pour ce que nous faisons en ce moment.

Des Canadiens semblent prendre plaisir à amoindrir notre réputation purement et simplement pour des motifs d'ordre politique.

Je ne veux pas embarrasser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures; mais, en passant, je signale que ma circonscription compte un certain nombre de cercles qui étudient les affaires nationales et les mesures du ministère des Affaires extérieures. Je déclare à la Chambre que ces gens admirent le ministre. Ils savent qu'il a accompli et continuera d'accomplir une tâche merveilleuse.

Il a reçu des éloges, non seulement des Canadiens, mais des gens de tous les pays. Tous les pays du monde ont vu à l'œuvre cet homme accompli. Le ministre a employé son grand talent et il a consacré son temps et son énergie au travail qu'il accomplit, non seulement pour le Canada, mais pour la cause de la paix dans l'univers entier. Je le dis en toute sincérité. Il se rendra compte, je le sais, que je suis sincère en m'exprimant ainsi.

Ceux qui amoindrissent ses actes devraient se rappeler que les citoyens d'autres nations reconnaissent ses qualités et conviennent qu'il remplit bien son rôle. Je le répète, en prenant la parole cet après-midi, je cherche à exprimer les sentiments de ceux que j'ai l'honneur de représenter. Je suis convaincu que les Canadiens ont un très bon jugement.

D'une façon générale, les Canadiens ont le jugement sain. Dans les "caucus" du parti libéral, feu M. King, avait l'habitude de nous dire que nous ne nous tromperions jamais si nous avions soin découter et de suivre l'opinion. J'ai prêté l'oreille à l'opinion, dans ma propre circonscription: d'une façon générale, elle fait les plus grands éloges des réalisations du Canada, sur le plan national et international, et nous nous réjouissons des postes de première importance qu'on lui a offerts.

Je représente une partie du pays où il a fallu faire œuvre de pionnier, une région où les réalisations ne s'obtiennent pas sans effort. Les ressources, dans cette partie du Nord de l'Ontario et de Québec, sont considérables mais non inépuisables; notre énergie, notre endurance, notre travail et nos habitudes frugales nous permettent de nous tirer d'affaire.. Nous y accomplissons des progrès, si bien que le Nord de l'Ontario et de Québec fait actuellement vivre presque un quart de million de gens, qui y vivent bien, alors qu'il y a un demi-siècle il n'y avait là personne. Ce sont des gens réalistes; ils ne sont pas toujours dans les nuages.

Pendant la dernière guerre, l'opposition déplorait que notre effort restât en deçà de nos possibilités. Certains journaux préconisaient l'envoi en Europe d'au moins un million d'hommes. Était-ce faire preuve de sens pratique? Parmi tous les pays qui avaient participé au conflit précédent, le Canada n'était-il pas de ceux dont le concours a été le plus magnifique? La même remarque vaut tout autant en ce qui concerne la situation actuelle. Le Canada est membre des Nations Unies et, par l'entremise des Nations Unies, il a assumé certaines obligations.

Le Conseil économique et social de l'ONU se propose de dépenser jusqu'à 19 milliards de dollars par année, pendant un nombre indéfini d'années, en vue de mettre en valeur les ressources des pays peu évolués. Lorsque ce programme sera mis à exécution, nous en serons. Je ne veux pas prophétiser, mais je crois que, comme dans d'autres circonstances antérieures, le Canada remplira son rôle.

Le député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) a prononcé un beau discours cet après-midi et a fait connaître les sentiments de la population du Canada envers l'OTAN. Il n'a pas parlé à titre de membre d'un parti, ni d'ailleurs le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils occupent des postes trop responsables pour cela. Leurs responsabilités sont trop lourdes pour qu'ils puissent se le permettre. Le député nous a dit bien simplement que, pour ce qui est de l'aide que nous accordons à d'autres pays, il nous faut considérer la fierté nationale et les aspirations de ces pays. Nous devons nous efforcer de voir à ce que l'argent soit distribué par les moyens voulus. Le député de Melfort (M. Wright) semble vouloir que nous remettions des centaines de millions de dollars à n'importe quel gouvernement alors au pouvoir dans certaines parties de l'Asie. Serait-ce aider comme il convient ces populations asiatiques?

Soyons pratiques lorsque nous formulons des déclarations de ce genre. Soyons raisonnables, non seulement envers nous-mêmes, mais envers les populations intéressées. Quant à moi, et pour ce qui est de tous les autres députés je crois, nous voulons que la pauvreté et l'indigence disparaissent de la face du globe, si c'est possible, mais cela ne s'accomplira pas en une seule journée. Ce travail devra se faire par l'entremise de certains organismes nationaux ou régionaux et il devra être acceptable aux populations elles-mêmes, sans jamais oublier le respect que nous leur devons.

Les journaux qui ont relaté ce qui s'est produit récemment dans les Alpes françaises, soulignent l'attachement des peuples à leur passé. Le gouvernement français, voulant aménager des usines hydro-électriques dans les Alpes, a dû forcer la population d'un hameau à l'évacuer. Le gouvernement s'efforçait depuis deux ans de persuader ces habitants de déménager mais ils refusaient, profondément attachés qu'ils étaient aux lopins de terre sur lesquels leurs ancêtres avaient si longtemps vécu; ils ont préféré attendre que les inondations provoquées par l'entreprise les en chassent de force.

Voilà des éléments dont il faut tenir compte lorsque nous venons en aide à certaines parties du monde. Je sais qu'il est plus méritoire de donner que de recevoir. Les États-Unis, si généreux, en sont un exemple. Ils ont plus fait pour aider le monde à l'aide du plan Marshall que n'importe quel pays, par le passé. Ils se sont offerts, sous le régime de ce plan, à aider non seulement les pays amis mais aussi des pays comme la Tchécoslovaquie et la Pologne, deux pays situés au delà du rideau de fer, mais aussi plusieurs autres pays. Malheureusement, la Russie les a forcés de refuser. Pourtant, a-t-on toujours accueilli comme il convenait, ou pleinement apprécié le plan Marshall? Non. Souvent les donateurs se sont fait rabrouer d'importance.

Voilà des éléments dont il nous faut tenir compte,—si nous voulons agir de façon réaliste,—avant de nous aventurer trop loin en ce domaine, afin que notre assistance porte tous ses fruits.

Je me souviens très bien du temps, après la première Grande Guerre, où ma vieille mère-patrie, la France, passait pour militariste et ne recevait pas toute la protection qu'on lui avait promise; et l'Allemagne passait pour une pauvre petite nation qu'il fallait dégager de ses difficultés financières. Qu'est-il arrivé? Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont englouti des centaines de millions de dollars en Allemagne, pays qui, vingt ans plus tard, a failli conquérir le monde. On voit donc qu'il nous faut agir avec la plus grande prudence, et ce sont là des facteurs dont nous devons nous souvenir.

J'approuve entièrement le plan de Colombo. Si la somme de 20 ou de 25 millions ne suffit pas, le Gouvernement et le Parlement fourniront tout l'argent nécessaire. Mais comment le Canada peut-il venir pleinement en aide à des pays qui comptent une population globale de 450 millions? Une offre de vingt-cinq millions de dollars ne peut être qu'un début. Jusqu'où pouvons-nous aller dans cette voie? Nous devons chercher à réaliser un certain équilibre. Il nous faut donc, de toute nécessité, envisager toutes ces questions à fond et les étudier sous tous leurs angles.

Je désire profiter du débat actuel pour dire quelques mots de la situation qui existe au Canada. Notre pays n'a jamais tenté de faire la morale aux autres nations. Il a pris part à deux guerres dont il n'était pas l'instigateur. Ces guerres ont éclaté sur le continent européen où, pendant des générations et des siècles, des guerres ont semé le désordre non seulement au sein des pays européens mais ailleurs dans le monde. Nous avons pris part à ces deux guerres parce que nous savions que nous défendions la cause de la liberté et de la démocratie.

A l'heure de la paix, le Canada a déclaré ne vouloir aucun agrandissement territorial ni maritime. Nous ne voulions rien d'autre que la paix chez les nations. Cette attitude

nous a valu le respect et la reconnaissance du monde. Je l'affirme de propos délibéré. Nous nous trouvions placés dans une situation où, sans dicter aux pays leur orientation, sans chercher à leur indiquer la ligne de conduite à suivre, nous pouvions leur montrer la gravité des événements. Nous pouvions leur dire à quel point la situation est actuellement dangereuse et explosive, et combien il est nécessaire de conclure d'honnêtes compromis et de s'unir.

Il est, je crois, du devoir des pays de l'OTAN, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et des autres pays du monde de rechercher l'amitié, de tâcher de se comprendre les uns les autres. Je sais que l'unité parfaite n'est pas de ce monde car les nations tout comme les individus sont exposées à des conflits d'opinions. Mais nous aurons déjà fait un réel pas vers la paix dans notre monde actuel si nous l'OTAN, des États-Unis, de la Grande-Brecherchons sincèrement à éviter les frictions entre nations.

A la Chambre, il y a un certain groupe qui aime à s'en prendre aux États-Unis. Je n'en suis pas. Je pense que nous devons nous estimer heureux d'avoir pour voisins les citoyens de cette puissante, généreuse et importante nation. Je ne soulignerai pas qu'il existe trois mille milles de frontière non défendue, mais c'est un fait connu de tous les citoyens du monde. Il n'existe pas de situation analogue sur notre planète. Il est du devoir et des Canadiens et des Américains de veiller à ce que ces sentiments amicaux continuent d'unir leurs deux pays, et qu'on veille à leur maintien.

Quelquefois, parce qu'ils sont très forts, ils font certaines choses que, si nous ne les déplorons pas, nous trouvons difficiles à expliquer. Par exemple, ils ont, pour des motifs incompréhensibles, relevé leur tarif douanier à notre égard bien que nous soyons les plus forts importateurs de leurs produits. Néanmoins, tout considéré, les États-Unis constituent une nation non seulement généreuse mais, a cause de circonstances dont ils ne sont pas les maîtres, une nation appelée à diriger le monde civilisé. C'est le rôle que ce pays est appelé à jouer aujourd'hui. Ce n'est pas celui auquel il aspirait. On se rappelle, en effet, qu'en vertu de la doctrine Monroe, les États-Unis ne voulaient pas établir de rapports avec l'Europe; ils tenaient à assurer leur propre salut, à préparer leur propre destinée.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Bradette.]

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BILLS DE DIVORCE

A l'appel de la motion portant 2e lecture des bills du Sénat.

M. l'Orateur: Les bills de divorce.

M. Knowles: J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il y a lieu de réserver ces bills, parce que le compte rendu des témoignages ne nous est pas parvenu.

M. Winkler: Même si nous avions ce compte rendu, il ne serait d'aucune utilité. A l'étape de la deuxième lecture, c'est le principe dont s'inspirent ces bills qui intéresse le comité et non pas le détail des témoignages.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, vous n'avez jamais demandé à la Chambre d'adopter un bill de divorce avant qu'elle ait eu l'occasion de prendre connaissance des témoignages recueillis; le précédent est établi. J'estime donc qu'on ne saurait faire subir la deuxième lecture à un seul bill au sujet duquel nous ne possédons aucun témoignage sans que la procédure devienne une farce.

M. Winkler: Je ne puis que répéter que l'examen du principe dont s'inspire un bill n'est pas une farce. Nous pourrions en étudier le principe ce soir, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je n'ai pas à décider si la Chambre peut aller de l'avant. Je ne me rappelle aucun précédent où l'orateur aurait empêché la Chambre, qu'elle fût ou non saisie du compte rendu des témoignages, d'étudier un bill de divorce. Il appartient à la Chambre de se prononcer là-dessus et non pas à moi.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux faire ressortir, c'est que Votre Honneur n'a jamais refusé, quand nous le lui avons demandé, de remettre à plus tard l'examen de certains de ces bills à l'égard desquels nous n'avions pas le compte rendu des témoignages. J'estime que Votre Honneur doit s'en tenir à l'attitude qu'il a adoptée en d'autres occasions.

M. Winkler: Encore une fois, je signale que même si nous avions ce compte rendu, nous ne pourrions l'utiliser. Ce qui nous intéresse c'est le principe sur lequel reposent ces mesures. Nous devons en engager l'examen.

M. l'Orateur: Pour ce qui est du point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) je n'ai jamais, je crois, engagé de discussion sur la question de savoir

si la Chambre doit ou non étudier un bill sans posséder des témoignages. La Chambre s'est prononcée là-dessus et je n'ai fait que me rendre à son désir en permettant que le bill fût réservé. Je n'ai jamais, j'en suis sûr, rendu de décision en la matière.

M. Knowles: Je ne veux pas insister. Je croyais m'être exprimé clairement: je n'ai pas voulu dire que Votre Honneur avait rendu une décision en la matière. J'ai dit, tout simplement, que Votre Honneur s'était rendu à ma demande en d'autres occasions où j'ai cru qu'il ne convenait pas d'étudier une mesure sans posséder le compte rendu des témoignages. S'il faut rendre maintenant une décision à ce propos, Votre Honneur doit, au préalable, étudier la question très soigneusement.

Nous sommes saisis de bon nombre de bills de divorce figurant au *Feuilleton*. Chaque proposition de loi demande la dissolution d'un mariage. J'estime qu'avant de nous occuper de l'un ou l'autre de ces bills, nous devrions au moins avoir en main les témoignages qui s'y rapportent. Il y a, à la Chambre, des députés qui font ressortir que l'adoption des bills de divorce par le Parlement est préférable à leur renvoi à un tribunal, étant donné qu'il n'existe pas de procédure établie pour ces bills au Parlement comme il y en aurait dans une cour. Ces députés prétendent que chacun de ces bills est un cas en soi. Le député de Portneuf (M. Gauthier) a souligné ce point hier au cours d'un autre débat. Si c'est exact, si chacun de ces bills est une mesure distincte et présente un cas complet, nous devrions, avant d'étudier la motion portant deuxième lecture de chacun des bills, être saisis de tous les renseignements pertinents.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que la Chambre ferait une grave erreur, aux yeux du public, si le député ou quelqu'un d'autre nous demandait de nous occuper de ces bills ce soir, sans que nous disposions d'une documentation appropriée. J'estime que Votre Honneur devrait demander à la Chambre de permettre que ces bills soient réservés jusqu'à ce que nous soyons en possession des témoignages.

M. l'Orateur: Il ne conviendrait guère, à mon avis, que j'engage un débat à la Chambre afin d'essayer de persuader un député de l'opportunité de résumer telle ou telle mesure. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré que j'ai agréé sa demande de permettre qu'un bill fût réservé jusqu'à ce que la Chambre disposât des témoignages. Je ne crois pas que cette affirmation soit exacte. Il se rappellera, je crois, que c'est la Chambre qui a accédé à sa demande. Je n'ai aucunement participé à une telle discussion.

Les députés se souviennent sans doute qu'hier j'ai demandé qu'on passe à la deuxième lecture des bills d'intérêt privé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a affirmé que la Chambre n'avait pas encore reçu le compte rendu des témoignages et certains députés ont demandé qu'on réserve ces projets de loi. Sur la demande des députés, j'ai permis qu'on réserve les projets de loi vu que les parrains n'y voyaient pas d'inconvénients. Le greffier me dit qu'à l'heure actuelle la Chambre a reçu les témoignages sur lesquels ce projet de loi est fondé.

Des voix: Non! non!

M. l'Orateur: Le greffier me rappelle qu'il y a quelques jours, j'avais annoncé aux Communes que ces bills nous avaient été envoyés par le Sénat et que les témoignages provenant de la même source et qui accompagnaient les bills avaient été déposés sur le bureau de la Chambre. Il s'ensuit par conséquent que la Chambre a reçu ces témoignages qui n'ont peut-être bien pas encore été distribués.

M. Knowles: A mon sens, ce n'est pas du tout la même chose que d'avoir des témoignages soumis à la Chambre mais mis sous clef dans quelque coffre-fort ou de distribuer ces mêmes témoignages aux membres de la Chambre. Il est d'usage d'imprimer ces témoignages et de les distribuer aux députés; on a failli cette fois-ci à l'usage.

M. l'Orateur: On me dit que les témoignages se trouvent à la division des journaux et les députés peuvent les consulter dès maintenant ou auraient même pu les consulter il y a quelques jours. Je ne connais nul règlement me permettant de m'opposer au député désireux de proposer que le projet de loi soit soumis à la deuxième lecture. Si le député tient à proposer la deuxième lecture du bill nº 10, je serai obligé de recevoir la motion. La Chambre consentirait-elle à examiner en deuxième lecture tous ces bills à la fois?

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur, un à la fois, si on doit les étudier.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, on a dit que les témoignages avaient été déposés et se trouvaient à la division des journaux. Comme un député pourrait avoir emprunté ces témoignages il n'y aurait donc qu'un seul député qui aurait eu l'occasion de les voir. A mon avis, vous créeriez un précédent en permettant qu'on passe à l'examen de ces bills de cette façon.

M. Dewar: Les lisez-vous tous?

M. Fraser: Non!

M. Dewar: De quoi vous inquiétez-vous alors.

M. Fraser: Du principe.

M. Dewar: Vous n'en avez aucun.

M. Fraser: Je crois qu'on devrait retirer ces paroles.

M. Hodgson: J'invoque le règlement. Un député qui siège de l'autre côté a dit que mon collègue, représentant de Peterborough-Ouest (M. Fraser), n'avait aucun principe. Je veux qu'il retire ces paroles.

M. l'Orateur: Je n'ai pas entendu ces paroles. Je suis sûr que si d'autres députés les ont entendues, toute la Chambre conviendra que cette affirmation n'est pas juste. L'honorable député est animé par les principes les plus élevés.

M. Fraser: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de donner lecture du commentaire nº 769 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

La deuxième lecture d'un bill d'intérêt privé correspond au même stade des autres bills, et la Chambre, en y donnant son adhésion, reconnaît le principe général dont s'inspire la mesure ou l'opportunité de cette dernière.

Que les députés notent bien ces mots:

Il y a toutefois une distinction à faire entre la deuxième lecture d'un bill public et celle d'un bill privé, distinction qu'il ne faut pas perdre de vue. Étant donné qu'un bill d'intérêt public est fondé sur des raisons de politique nationale, la Chambre, en donnant son adhésion à la deuxième lecture, accepte et approuve ces raisons; d'un autre côté, étant donné que l'opportunité d'un bill d'intérêt privé est fondée surtout sur des allégations de faits qui n'ont pas encore été prouvées, la Chambre en donnant son adhésion à la deuxième lecture de ce bill affirme le principe dont il s'inspire...

Que les députés notent ces mots:

...mais conditionnellement et subordonnément à la preuve qui sera faite de ces allégations devant le comité.

Par ailleurs, le commentaire nº 770...

M. Knowles: Votre honneur aurait-elle l'obligeance de poursuivre la lecture du commentaire nº 769? Je crois que la phrase suivante est significative.

M. l'Orateur: Volontiers. Je poursuis:

Quand, indépendamment de ces faits, le principe est inacceptable,...

M. Knowles: Très bien!

M. l'Orateur: C'est très juste.

Quand, indépendamment de ces faits, le principe est inacceptable, la Chambre ne consent pas à la deuxième lecture, sinon elle laisse ordinairement au comité le soin de juger de l'opportunité de la mesure.

[M. Fraser.]

Et le commentaire nº 770 est ainsi conçu:

La Chambre ne prétend pas, au stade de la deuxième lecture, se prononcer sur la véracité ou la fausseté des allégations de faits sur lesquels se fonde un bill proposé, et en donnant son adhésion à la deuxième lecture d'un bill d'intérêt privé, la Chambre ne fait qu'affirmer le principe général dont il s'inspire en supposant que la preuve de ces allégations sera faite devant le comité auquel le bill sera déféré. En conséquence, on permet donc la deuxième lecture, sauf dans les cas où le bill énonce quelque principe que la Chambre n'est pas disposée à approuver.

Encore une fois, je ne connais rien dans le Règlement qui me justifierait de refuser de mettre aux voix la motion tendant à la deuxième lecture si l'honorable député entend la proposer.

SHIRLEY DOREEN ROWE

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 10 tendant à faire droit à Shirley Doreen Rowe.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Lisgar (M. Winkler) n'ignore évidemment pas que lorsque, lui et moi, nous entrons en conflit en ce qui concerne ces bills de divorce, aucune animosité personnelle ne nous sépare. Je tiens encore une fois à l'affirmer ce soir car je suis persuadé qu'il n'exécute là qu'une besogne désagréable qu'on lui a imposée en le faisant président du comité des bills privés. Je n'en regrette pas moins qu'il tienne à ce qu'on passe ce soir à l'étude du bill nº 10. Je m'incline devant la décision de Votre Honneur, selon laquelle rien ne peut empêcher que nous procédions ainsi en ce qui concerne ces projets de loi si leur parrain le veut ainsi. J'aimerais néanmoins rappeler à l'honorable député de Lisgar une ou deux autres phrases tirées du commentaire dont M. l'Orateur nous donnait lecture il y a un instant.

Des voix: Règlement!

M. Knowles: Je ne discute pas avec M. l'Orateur. Je discute avec le représentant de Lisgar...

Une voix: Vous devriez parler du projet de loi.

M. Knowles: Je discute avec le représentant de Lisgar la question de savoir s'il est sage ou non de demander à la Chambre d'étudier ce soir le bill nº 10. Je cite le commentaire nº 769, dont la dernière phrase se lit ainsi qu'il suit:

Voilà la première occasion où le bill est soumis à la Chambre autrement que pour la forme ou en conformité du règlement; et quand le bill suscite de l'opposition quant au principe, c'est le moment convenable d'essayer de le faire rejeter.

Monsieur l'Orateur, je ne sais pas et je soutiens qu'à peu près personne en cette enceinte ne sait si nous devons ou ne devons pas essayer de faire rejeter le bill nº 10, dont nous sommes présentement saisis. Nous n'avons rien sur quoi fonder une décision. Il a trait à deux personnes. Je ne veux même pas consigner leurs noms au hansard. Je vais donner leurs initiales. Il s'agit des vies d'un certain S.D.K. et d'une certaine C.A.R. Nous n'avons pas les témoignages, mais nous avons le projet de loi, qui ne nous apporte aucun renseignement. Je l'ai dans ma main. Il s'agit du bill E de l'autre endroit, appelé parfois le Sénat, et du bill nº 10 qui figure au *Feuilleton* de la Chambre. Les deux personnes en cause semblent s'être épousées le 16 février 1945 dans le village de Topsail (Terre-Neuve). Autrement dit, le premier divorce dont nous sommes saisis au cours de la présente session nous vient de la province de Terre-Neuve. Le mari est domicilié au Canada, mais il habite présentement la ville de Syracuse, dans l'État de New-York. La teneur du bill nous apprend que les deux personnes intéressées se sont épousées à Terre-Neuve le jour que j'ai mentionné et que S.D.K. soutient que C.A.R. a commis l'adultère. On nous demande de dissoudre le mariage en nous fondant sur ces renseignements. C'est tout ce que nous savons.

Une voix: Que voulez-vous de plus?

M. Knowles: Nous n'avons aucune preuve. Nous ne savons pas s'il y a eu adultère ou non. Même la preuve que nous obtenons n'est pas toujours satisfaisante. Mais nous n'avons aucun élément de preuve. Je veux bien croire, comme vous l'avez dit, monsieur l'Orateur, que la preuve a été reçue du Sénat. Il y a quelques jours, lorsque vous avez fait cette déclaration à la Chambre, vous l'aviez probablement en main. Depuis lors, elle a été adressée au bureau des *Journaux* de la Chambre. C'est là qu'elle se trouve, c'est-à-dire qu'une copie est conservée dans les dossiers. Peut-être un député l'a-t-il obtenue et l'a-t-il dans son bureau, ou peut-être se trouve-t-elle encore au bureau des *Journaux* de la Chambre. De toute façon, on ne les a pas imprimés. Nous ne les avons pas. Pour ma part je n'ai jamais vu ces témoignages. Nous demander, dans ces circonstances, de dissoudre le mariage de S.D.K. et C.A.R. sans autres renseignements, c'est, plus que jamais, faire une plaisanterie de toute cette affaire. Comme j'estime que nous ne devons pas poursuivre l'étude de ce cas dans ces conditions, et que nous avons d'abord le devoir de prendre connaissance des témoignages, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Bryce), que le débat relatif à la deuxième lecture de ce projet de loi soit remis à une date ultérieure.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle disposée à adopter cette motion? Que ceux qui sont en faveur de la motion disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur. A mon avis, les non l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés.*)

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel nominal.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Knight
Beyerstein	Knowles
Blackmore	Noseworthy
Blair	Poulin
Bradette	Quelch
Bryce	Shaw
Catherwood	Stewart (Winnipeg-Nord)
Coldwell	Thatcher
Fair	Thomas
Fraser	Ward
Gagnon	White (Hastings-Peterborough)
Hees	Wright
Herridge	Wylie—28.
Hodgson	
Jones	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Healy
Anderson	Hellyer
Applewhaite	Helme
Balcom	Hetland
Bater	Hosking
Bennett	Huffman
Bonnier	Hunter
Boucher	James
Bradley	Jeffery
Brown (Essex-Ouest)	Kickham
Cameron	Kirk (Digby-Yarmouth)
Campney	Laing
Carter	Macdonald (Edmonton-Est)
Cavers	MacKenzie
Conacher	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Corry	MacNaught
Crestohl	Macnaughton
Croll	McCulloch
Decore	McIvor
Denis	McMillan
Dewar	Mayhew
Eyre	Mott
Ferrie	Murray (Oxford)
Follwell	Prudham
Garland	Robertson
Gibson	Rooney
Gregg	Rousseau
Harris (Grey-Bruce)	
Harrison	

Simmons	Weaver
Sinclair	Welbourn
Sinnott	Whiteside
Smith (York-Nord)	Whitman
Stick	Winkler
Stuart (Charlotte)	Winters
Studer	Wood—71.
Viau	

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je suis un peu dans l'embarras, ce soir.

Des voix: Seulement ce soir?

M. Knight: Mes amis, du côté des libéraux, sont aussi un peu dans l'embarras.

Des voix: Oh, non!

M. Knight: A l'égard du bill nº 10, actuellement à l'étude, je suis appelé à décider si le foyer en cause sera ou non brisé.

Une voix: Il l'est déjà.

M. Knight: J'ignore tout des parties en cause. J'ai appris de la bouche même du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'elles viennent de notre nouvelle province, Terre-Neuve. De toute évidence, les gens de Terre-Neuve vont maintenant, en matière de divorce, procéder de la même façon que ceux de Québec.

Je n'étudierai pas, ce soir, l'opportunité du divorce en tant que tel, ni même la validité du divorce en tant que tel; ces considérations n'entrent pas ici en cause. Il est, je le sais, des gens qui rejettent catégoriquement et complètement l'idée du divorce. C'est leur droit et leur privilège. Dans certains cas, ce sont les convictions religieuses qui les empêchent d'accepter le divorce. Il n'est personne ici qui ne respecte une telle opinion.

Il y a également ceux qui soutiennent qu'il faut permettre le divorce pour d'autres motifs que l'adultère. On présente constamment des arguments pour soutenir une telle thèse. Certains vont même jusqu'à dire,—les Américains sont du nombre,—que l'incompatibilité devrait être un motif reconnu.

Comme je l'ai dit, je ne prends nullement position à cet égard ce soir. Je ne donne mon opinion que sur le bill à l'étude, que sur les demandes de divorce présentées à la Chambre par les citoyens des provinces de Québec ou de Terre-Neuve, comme il convient d'ailleurs de le faire puisque ces provinces refusent jusqu'à présent de créer leurs propres tribunaux pour étudier les demandes de divorces.

Je répète que c'est leur privilège et leur droit. Cependant, les citoyens du Québec et de Terre-Neuve n'en peuvent pas moins obtenir le divorce s'ils s'adressent au Parlement fédéral. Or, je soutiens que les organismes du Parlement ne devraient pas être utilisés à ces fins. Je sais dans qu'elles circonstances, après la Confédération, on a permis que ces bills de divorce soient soumis à la Chambre. Dans ce temps-là cependant, ces cas étaient étudiés un peu plus soigneusement qu'aujour'hui. L'autre jour, j'ai fouillé de vieux documents sur les premiers cas de divorce après 1867. C'était plutôt pour ma propre satisfaction et pour mon propre amusement que pour la préparation d'un discours. Je voudrais néanmoins avoir ces dossiers sur mon pupître ce soir car, dans un cas en particulier, celui d'un dénommé Martin, j'ai remarqué que la cause avait été soumise à l'une des deux Chambres au plus tard en 1870 mais que la décision n'avait été rendue qu'en 1873.

Si nous nous donnions la peine d'étudier aussi soigneusement les bills de divorce qui figurent au *Feuilleton*, et les centaines d'autres qui y seront inscrits plus tard, c'est-à-dire si nous décidions de leur consacrer trois ans chacun, on pourrait avec raison nous accuser d'obstruction systématique.

A mon avis, les gens que je représente ici ne m'ont pas élu pour que j'agisse comme juge au sein d'un tribunal de divorce ni pour que je fasse fonctionner une machine à divorce. C'est pourtant ce que la Chambre des communes est devenue depuis quelques années.

M. l'Orateur: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais je crois qu'il traite de la question du divorce en termes trop généraux. Ses remarques seraient plus appropriées au cours de l'examen d'un autre bill qui figure actuellement au *Feuilleton*.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie a trait à un seul divorce; je propose donc que les députés fassent porter leurs observations sur le principe dont s'inspire ce bill. Vu le nombre des bills de divorce que la Chambre examinera, je tiens à établir cette règle dès maintenant afin que les honorables députés ne se mettent, par méprise, à parler du divorce en général. Ils conviendront avec moi, je pense, qu'une telle façon de procéder ne serait pas régulière et qu'il faut se borner à discuter le principe dont s'inspire chaque bill.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, malgré les égards que j'ai pour le jugement dont vous faites preuve en la matière, je ne vois pas comment on pourrait s'empêcher de généraliser quand les précisions manquent: justement nous ne savons rien des détails de ce bill. Les témoignages ne nous ont été ni présentés, ni communiqués. J'ai ouvert ma boîte aux lettres avant de venir à la Chambre et je n'y ai rien trouvé.

Tout ce que je sais de ce projet de loi, c'est le nom des personnes qui y sont désignées, le numéro qu'il porte et le fait qu'un des

principaux intéressés vient de Terre-Neuve. Il m'est donc bien difficile de parler des détails de la cause. Si j'ai dévié dans le sens d'une généralisation, en voilà l'explication.

Je trouve donc que je n'ai pas la compétence voulue pour déterminer si les personnes nommées dans le bill nº 10 devraient obtenir un divorce. Je ne suis qu'un membre du Parlement; comme tel j'ai autre chose à faire qu'à me prononcer sur les demandes de divorce. Mes commettants ne s'attendent pas, j'imagine, que je m'occupe de sujets de ce genre ni que je les traite, si nous y voyons, à la légère et sans mûre réflexion. L'adoption du bill aura certainement pour effet de briser un foyer. Au cours de la dernière session, nous avons essayé d'obtenir des précisions. Dans le cas qui nous occupe, je serais très heureux d'avoir des renseignements ou des détails sur lesquels je pourrais me prononcer ou qui me permettraient de ne pas généraliser. Autrement, il me faut attendre les témoignages.

Je ne suis pas avocat et je n'ai pas compétence sans doute pour décider ce soir s'il y a lieu d'accorder le divorce aux deux personnes mentionnées dans le bill nº 10. Un honorable vis-à-vis parle de nos scrupules de conscience. C'est là une façon assez mesquine et banale de se moquer de quelqu'un qui essaie au moins de faire son devoir.

A maintes reprises, les bills de ce genre ont été adoptés à la douzaine ou à la vingtaine sans avoir fait l'objet du moindre examen. Et, ce qui n'est guère mieux, l'étude de ces bills absorbe le temps de la Chambre qui devrait être employé à autre chose. Je puis dire sincèrement que la chose me pèse sur la conscience.

Je ne puis entrer dans plus de détails et si M. l'Orateur décide que je ne puis généraliser, je devrai, suivant son conseil, arrêter ici mes observations pour les renouveler lorsque la Chambre sera saisie d'un bill d'initiative parlementaire concernant le divorce.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, comme je suis entré à la Chambre au moment où la question de l'ajournement de la discussion était mise aux voix, je n'ai pas entendu les arguments antérieurs à la motion. Toutefois, je partage entièrement l'avis du député de Saskatoon (M. Knight). On nous demande ce soir de faire quelque chose qu'il ne convient pas d'exiger du Parlement. On nous demande d'approuver la dissolution d'un mariage sans avoir sous les yeux les témoignages qui nous permettraient de fonder notre décision.

Nous n'avons pas vu de témoignages. Nous n'avons pas entendu de témoignages. Je me demande pourquoi on nous présente ce bill. Je vois, à le lire,—je m'abstiens de mentionner les noms,—qu'il s'agit d'une loi pour faire droit à une femme, S.D.R. On nous dit que cette femme, S.D.R., résidant dans la ville de Toronto, province d'Ontario, commis, épouse de C.A.R., domicilié au Canada et résidant à l'heure actuelle dans la ville de Syracuse, État de New-York, l'un des États-Unis d'Amérique, a par sa demande déclaré qu'ils s'étaient mariés le 16e jour de février 1945, dans un village désigné ici de la province de Terre-Neuve. Puis, on lit son nom de fille et on apprend qu'elle était célibataire. Elle soutient que leur mariage doit être dissous pour le seul motif permettant de dissoudre le mariage au Canada.

Je ne puis comprendre pourquoi nous sommes saisis de ce cas. Apparemment l'intéressée est domiciliée à Toronto. Je crois comprendre que dans l'Ontario il existe des tribunaux auxquels peuvent avoir recours, dans des circonstances analogues, des personnes qui se sentent sous le coup d'une injustice, afin de faire examiner leurs demandes de la seule façon dont devraient, à mon avis, être étudiées les requêtes de divorce, soit par un tribunal compétent, où tous les témoignages pourront être convenablement entendus et pesés avant que l'on prenne une décision.

Ce soir, nous avons ici un cas au sujet duquel personne à la Chambre n'est renseigné. Nous sommes saisis d'un bill présenté par un député qui, à son titre de président d'un comité parlementaire, doit nécessairement s'en faire le parrain. Je ne lui en fais pas grief. Mais les bills figurent au *Feuilleton* et nous sont remis, sans être accompagnés du moindre témoignage qui nous indiquerait pourquoi il conviendrait de faire droit à cette requête en particulier.

Tout d'abord, je souhaiterais décharger de cette responsabilité mon honorable collègue, ou tout autre député; mais j'affirme que c'est un abus de nous saisir ce soir d'un bill sans nous fournir le moindre semblant de témoignage qui nous permettrait de juger le bienfondé de la demande et de nous prononcer.

Je ne comprends pas comment les membres de la Chambre peuvent discuter le bill sans être renseignés sur la mesure. Nous semblons donner raison à ceux qui s'en prennent au Parlement et qui disent que, sous la pression des circonstances, nous transformons la Chambre des communes en un moulin à divorces. Plus que tout le reste, le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir semble l'attester.

Il n'y a pas la moindre trace de témoignages devant nous. Le bill se borne à déclarer qu'une des parties est domiciliée dans la ville

de Toronto (Ontario) et qu'elle y gagne sa vie. Nous savons, en outre, que l'homme est domicilié à Syracuse, dans l'État de New-York, aux États-Unis d'Amérique.

Je m'oppose au bill, non à cause du principe même de divorce qu'il implique, (bien que je puisse formuler à ce sujet certaines réserves) mais parce que j'estime que la Chambre n'a pas le droit, quelles que soient les circonstances, d'adopter le bill avant que tous les députés aient pu prendre connaissance des témoignages.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me dit que les témoignages, sous forme de copie dactylographiée, sont entre les mains d'un des hauts fonctionnaires de la Chambre; mais il n'est question que d'un exemplaire unique. Je me risque à affirmer que pas un seul des députés présents (et j'inclus ici le parrain du bill...)

Une voix: Demandez-lui donc.

M. Coldwell: ...n'a eu l'occasion d'étudier les témoignages. Le parrain l'a peut-être fait; il est alors la seule personne de la Chambre qui ait le droit moral de se prononcer sur ce bill, s'il est convaincu que la demande est tout à fait fondée.

Je ne crois pas qu'on doive nous demander de nous prononcer sur une question de cette importance sans que nous sachions exactement ce que nous faisons. Lorsque l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) a dit qu'on nous demandait de briser un foyer dont nous ne connaissions rien, un député l'a interrompu pour dire que le foyer était déjà brisé. Cela se peut et un des conjoints peut avoir brisé le foyer, mais on devrait nous convaincre que les liens ont été rompus légalement et convenablement. Je soutiens qu'on ne peut le faire tant que nous n'aurons pas de preuves démontrant qu'il convient d'examiner la requête et de nous prononcer à son sujet.

Je ne veux pas me hasarder à traiter le problème que présente le divorce parce que, comme l'a dit M. l'Orateur, il y a au *Feuilleton* un projet de loi qui nous permettra d'étudier cette question à fond. Nous avons ici un exemple d'une demande présentée sous forme de projet de loi, dont on nous saisit sans apporter aucun témoignage à l'appui. Je soutiens qu'aucun juge ni jury ne prendrait de décision à moins d'avoir entendu quelque témoignage ou vu quelque pièce à conviction. On peut dire que le comité du Sénat a été saisi de cette question, mais nous avons découvert l'an dernier qu'il avait pu accorder seulement quelques minutes à la plupart des requêtes.

Je doute fort que l'une ou l'autre des personnes dont il est question dans ce bill-ci ait comparu devant le comité de l'autre Chambre. J'ignore si la demanderesse l'a fait; pour le savoir, il faudrait disposer du compte rendu des témoignages. Le défendeur a-t-il fait opposition? Est-il venu de Syracuse pour cela? S'agit-il d'une autre de ces affaires où l'on a employé des détectives? Sommes-nous sûrs qu'il ne s'agisse pas, encore une fois, de collusion? Certaines des affaires dont nous avons été saisis l'an dernier laissaient planer à ce sujet certains doutes et, à l'occasion, il était bien évident que nous nous trouvions en face de témoignages truqués. Comment pouvons-nous être certains que les témoignages dans cette affaire ne sont pas aussi faux que ceux dont nous avons pris connaissance l'an dernier.

Nous ne savons rien de tout cela. Je dis à mes honorables collègues,—que je respecte d'ailleurs,—qu'à mon avis il n'est pas un d'entre nous qui ose faire adopter le projet de loi ce soir sans être assuré d'avoir le droit de le faire, sans savoir si les témoignages sont exacts, s'il n'y a pas eu collusion.

L'autre jour nous avons prêté un nouveau serment d'allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth. Ce faisant, qu'avons-nous promis? Nous avons promis que nous nous acquitterions fidèlement de nos fonctions de députés. Je prétends que l'un de ces devoirs, non seulement envers le ménage en cause ici, mais envers la population du Canada tout entier et ceux que nous représentons ici, c'est justement de ne pas nous prononcer sur un bill, quel qu'il soit,—et moins que tout autre un bill qui, comme celui-ci, détruit le foyer de deux personnes, dont l'une est domiciliée au Canada,—sans être préalablement convaincus que nous pouvons le faire sans la moindre restriction mentale.

Je demande qu'avant d'avoir à me prononcer sur ce bill de divorce les témoignages me soient soumis afin que j'aie l'occasion d'en prendre connaissance. Si je ne remplis pas mon devoir...

Une voix: Et votre serment?

M. Coldwell: J'allais justement dire que si, n'ayant pas lu le compte rendu des témoignages, je votais quand même, je ne ferais pas honneur au serment que j'ai prêté il n'y a pas longtemps. Mais ce serait entre ma conscience et moi. Par contre, le projet de loi nous étant soumis, nous ne devrions pas nous prononcer sans avoir lu le compte rendu des témoignages, sans savoir tout ce qu'il faut savoir à ce sujet. Je prétends que, si nous agissons ainsi, nous ne remplissons

pas notre devoir de députés, que nous ne respectons pas le serment que nous avons prêté tout récemment encore.

A mon avis, voilà qui démontre que l'attitude que nous avons adoptée à l'égard de cette question du divorce est bien fondée. Ce n'est pas aux députés, mais à un tribunal dûment constitué, qu'il appartient de régler en dernière instance ce problème. Je suis bien convaincu qu'aucun juge, dans aucun de nos tribunaux, n'accorderait le divorce en se fondant sur une demande comme celle-ci, où n'est indiquée que l'adresse de ces deux personnes.

M. Croll: Je pense que mon honorable ami veut être juste. Pourtant, il affirme qu'aucun juge n'accorderait de divorce d'après les témoignages qui lui sont soumis. On ne lui demande pas ce soir d'accorder un divorce en se fondant sur ces témoignages. En comité, nous serons saisis de tous les témoignages. Ce projet de loi ira alors au comité des bills privés et il reviendra ici. Il y aura trois occasions de consulter le compte rendu des témoignages.

M. Coldwell: En fait, l'honorable député se trompe. Si nous votons ce soir en faveur de cette mesure, nous nous prononçons, en principe, pour le divorce de ces deux personnes.

M. Fraser: Le parrain du bill a dit qu'il en était ainsi.

M. Coldwell: Mon honorable ami sait que lorsque nous votons sur le principe d'un bill nous l'approuvons tacitement.

M. l'Orateur: L'heure réservée aux projets de loi d'intérêt public et d'intérêt privé étant expirée, la Chambre reprendra l'examen de la question qui était à l'étude à six heures.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de l'honorable M. Abbott, l'invitant à se former en comité des subsides, et sur l'amendement de M. Wright.

M. Bradette: Monsieur l'Orateur, au cours d'un peu plus de trente-cinq ans, le Canada a été appelé à participer à deux guerres mondiales dont il n'a été nullement responsable. Nous nous sommes engagés à fond envers l'OTAN et en vue de la défense de l'Europe; c'est dire que, advenant un conflit, nos gens paieront une fois encore le tribut du sang, de la souffrance et des ressources.

Comme je l'ai dit cet après-midi, nous devons faire en sorte de déterminer nos amis les États-Unis et les différents pays d'Europe à collaborer harmonieusement. Il est vrai qu'il est absolument impossible de supprimer les contestations et les divergences d'opinions, mais il devrait être possible, vu la gravité de la situation présente, d'amener ces pays à maintenir parfaitement leur intégrité et leur excellente amitié, afin d'assurer l'unité d'action. J'ai dit cet après-midi ma grande admiration envers nos cousins du Sud qui habitent la grande république des États-Unis. Certains groupes ont accusé ce pays de militarisme mais c'est là une accusation sans fondement. A-t-on déjà vu dans l'histoire militaire une nation qui, après avoir vaincu ses ennemis,—dont certains ont, de façon inique, blessé la fierté nationale des États-Unis,—leur a offert de l'aide par l'entremise du plan Marshall. Les États-Unis ont offert cette aide à toutes les nations de l'Europe mais il est vrai que certaines nations n'ont pu l'accepter parce qu'elles se trouvaient derrière le rideau de fer et devaient écouter les dictées et les ordres de Moscou.

Dans quelques jours, la Chambre devra se prononcer sur le traité de paix avec le Japon. La plupart d'entre nous ont déjà lu ce document. Toute personne qui connaît un peu l'histoire doit reconnaître qu'il n'a jamais vu un traité semblable à celui que les États-Unis offrent au Japon. L'attaque de Pearl-Harbour a vivement blessé les États-Unis, qui n'en offrent pas moins au monde un des plus beaux traités de paix jamais accordés à une nation. Ce traité s'inspire de certains des plus grands principes chrétiens et je veux rendre hommage à M. Dulles, le grand homme d'État américain qui a été l'auteur de ce document.

Les États-Unis n'ont pas souhaité ce changement dans la puissance mondiale. On le leur a en quelque sorte imposé. Leur programme extraordinaire de paix est un exemple de leur désir sincère de maintenir la paix dans le monde. Les États-Unis manifestent ce désir en augmentant constamment leurs troupes en Europe sans fixer de limite, en établissant à l'intention de leurs alliés un programme d'aide militaire qui, l'été prochain, dépassera de beaucoup l'aide accordée en vertu du plan Marshall et le remplacera peut-être, en établissant un service militaire universel de deux ans et quart qui s'ajoutera à l'appel actuel sous les drapeaux, en établissant un budget militaire de 140 milliards de dollars qui porte sur la période de juillet 1950 à juin 1953, alors que leur nou-

velle mobilisation industrielle sera complète, en maintenant pour une durée indéfinie l'état des préparatifs militaires ainsi atteint.

Ces faits n'indiquent aucun désir de domination. Pendant près d'un siècle, ils ont démontré par leurs actes qu'ils voulaient faire bande à part. Ils ont voulu se tenir à l'écart de tout ce qui pouvait se produire en Europe, et la doctrine Munroe le prouve. Il est vrai qu'ils ont pu suivre leur destinée en paix, parce qu'ils étaient très bien protégés par la marine britannique. D'autre part, ils avaient profondément à cœur de demeurer une nation américaine préparant sa propre destinée sans se laisser attirer par ce qui pouvait se produire en Europe.

Si l'on ne veut pas me croire à ce propos, je citerai les observations d'un éminent journaliste, M. Sebastian Haffner, ainsi qu'elles paraissent dans l'*Observer* de Londres:

L'ascension de la puissance américaine vers une suprématie écrasante ne peut manquer d'accroître l'importance des Nations Unis pour la simple raison que les États-Unis ont foi dans l'Organisation des Nations Unies et y fondent leur politique étrangère.

Les États-Unis ne veulent pas dominer le monde; ils veulent que les Nations Unies dominent le monde. Ils veulent qu'on respecte la Charte et qu'on lui obéisse comme à une loi universelle, tous les pays se conformant à son esprit et les violateurs étant punis et repoussés. C'est ce qu'a voulu dire le président Truman dans la deuxième partie de sa récente déclaration, lorsqu'il a défini dans les termes suivants les buts fondamentaux de la politique étrangère des États-Unis: "Veiller à ce que les populations du monde possèdent les choses qui rendent la vie digne d'être vécue et à ce qu'elles vivent conformément au code moral en lequel nous croyons."

Il se peut que ce soit de l'idéalisme et qu'un tel idéalisme constitue une faiblesse en matière de politique internationale. Mais il y a lieu de prendre au sérieux l'idéalisme qui s'appuie sur une puissance écrasante. La Charte peut fort bien devenir la Grande Charte des puissances de deuxième ordre et des petits pays dans un monde où, pour la première fois dans l'histoire, il y aura une nation plus forte que toutes les autres réunies.

Cela m'amène à parler de la question de l'Europe. Je veux dire quelques mots au sujet de l'équilibre de l'Europe et de l'équilibre du monde. Au début du vingtième siècle, l'Europe pouvait résoudre plus que ses propres problèmes; mais, lorsque les problèmes européens étaient réglés par les pays d'Europe, ils ne s'étendaient pas au reste du monde. Après la première guerre mondiale,—je crois que c'était en 1920,—le premier ministre de France, M. Briand, a déclaré ceci:

Si nous avons en Europe une autre guerre aussi violente et aussi cruelle que celle de 1914 à 1919, l'Europe deviendra un problème mondial. L'Europe ne pourra pas localiser les guerres, elles s'étendront et tous les pays pourront y être impliqués.

L'Europe pourra en conséquence perdre la direction de l'univers.

[M. Bradette.]

Telle est la situation en face de laquelle nous nous trouvons. A l'heure actuelle, nous espérons, nous souhaitons et nous prions Dieu que les puissances européennes puissent se comprendre et, aussi, comprendre les États-Unis. L'Europe fait face à deux colosses, deux grandes nations, qui décideront peut-être de son avenir. Il est très important que l'Europe aperçoive l'étendue du péril. Il ne faut jamais oublier que la réalité du rideau de fer qui se dresse en Europe existe tout autant en ce qui concerne les Américains, bien que, du point de vue géographique, ils se trouvent à des milliers de milles de l'Europe. C'est assez pour faire comprendre aux populations des États-Unis, du Canada et des îles Britanniques et à toutes les nations de l'univers qu'elles sont toutes logées à la même enseigne. Le danger qui plane sur un de ces pays plane sur tous les autres. Notre survivance exige que nous fassions front commun, individuellement et collectivement.

Un mot au sujet de la Grande-Bretagne. On lui adresse parfois des reproches. J'entendais un honorable vis-à-vis dire que la Grande-Bretagne est acculée à la faillite J'espère qu'il n'en est rien. Ce n'est pas possible. La Grande-Bretagne a toujours fait preuve d'un pouvoir de rétablissement étonnant. Il sied mal à un pays civilisé de dire que la Grande-Bretagne court à la ruine. Pendant plus d'une année, lors de la dernière guerre, elle a été seule à se dresser contre les hordes de la barbarie. Jamais, dans l'histoire du monde, un pays n'avait payé la victoire aussi cher, en sang, en souffrances et en ruines. Nous avons besoin de la Grande-Bretagne, comme nous avons besoin des États-Unis. Nous avons trouvé en elle un ami admirable et un allié admirable.

J'estime que je ne pourrais faire mieux pour le moment que de donner lecture de ce passage, bien que je n'aime guère à lire des citations et bien que je ne le fasse que rarement. J'estime cependant qu'il vaut la peine d'en donner lecture car, même aux États-Unis, on a tendance à formuler des critiques défavorables sur le compte de la Grande-Bretagne. J'ai été profondément peiné de constater, avant la visite en Amérique de M. Winston Churchill, ce grand homme d'État, que certains journaux et certains membres du Congrès des États-Unis déclaraient qu'il venait, le chapeau à la main pour ainsi dire, afin de quêter pour la Grande-Bretagne. M. Churchill n'avait pas besoin de quêter auprès des nations du monde, et il ne l'a pas fait lorsqu'il est venu de notre côté de l'Atlantique. La Grande-Bretagne est notre alliée. Quel actif peut-elle

mettre au service de notre cause? Qu'on me permette de citer un article du *Christian Science Monitor*, numéro du 23 janvier 1951:

> Du point de vue géographique, la Grande-Bretagne est la sentinelle postée à l'avant-garde du continent européen. A titre de base navale et aérienne, elle a joué un rôle de première importance durant la seconde Grande Guerre et il semble qu'elle jouerait un rôle encore plus décisif dans une guerre atomique. Elle a établi le service militaire de deux ans, et les Britanniques sont de bons soldats...
>
> L'Empire britannique, bien que sa puissance ne soit plus la même, possède autour du monde un réseau de bases navales précieuses...

Je ne citerai pas cet éditorial au long mais en voici la conclusion:

> Sur le plan humain, l'Anglais a toujours été un ami sûr et solide et un rude ennemi. Son courage et sa tenacité se sont affirmés un nombre incalculable de fois au cours de son histoire, mais jamais avec plus d'éclat qu'à cette "heure solennelle" où Winston Churchill s'est fait son interprète et son chef. Ces gens font d'excellents alliés et de redoutables ennemis.

Je veux lancer le même appel qu'a lancé l'autre jour l'honorable député de Peel (M. Graydon). J'espère que les hommes publics de Grande-Bretagne et des États-Unis sauront mettre fin à l'opposition qu'ils se font de part et d'autre. De telles manœuvres sont inadmissibles en ce moment et elles pourraient faire beaucoup de mal.

Je veux dire quelques mots de mon ancienne mère-patrie. On a dit cet après-midi que la France s'en va à la décadence. Je ne le crois pas. Durant toute son histoire, la France, nation généreuse, a versé son sang à profusion pour la défense d'idéals et de principes en honneur dans toutes les parties du monde. Il lui est souvent arrivé de s'opposer à la tyrannie pour défendre la liberté. Elle peut éprouver aujourd'hui des difficultés, mais elle saura les surmonter, comme elle l'a toujours fait. Nous devons nous rappeler ce qui est arrivé à la France après la première guerre mondiale. En dépit des garanties de la Grande-Bretagne,—c'est le moment, je crois, de dire la vérité,—et des États-Unis, elle a été abandonnée et laissée absolument seule après la première guerre mondiale. Elle a été envahie pour la troisième fois en 80 ans et on sait ce qu'il lui en a coûté! Quelques minutes me suffiront pour montrer ce qu'il en a coûté à la France en pertes de vies et en pertes matérielles.

Par trois fois en moins d'un siècle, la France a été la première victime d'attaques barbares dirigées contre la civilisation occidentale par Bismark, le Kaiser et Hitler. En 1870-1871, 156,000 Français ont été tués et 500,000 blessés. Il ne faut pas oublier ce chiffre. La guerre de 1914-1918 a coûté à la France presque toute une génération d'hommes. Elle a perdu 1,427,000 de ses fils sur le champ de bataille, 700,000 sont restés invalides et 2,344,000 ont été blessés. La guerre y a détruit un million de maisons et 30,000 milles de routes, et 2,700,000 acres de forêt et de terre arable ont été dévastées. La France a souffert dans sa fierté mais n'est pas du tout acculée à la faillite. La France a conservé son âme et sa puissance. Il suffit de se rappeler Verdun. La bataille de Verdun est un épisode qui démontre ce que la France peut faire quand elle lutte pour son existence. Jamais n'a-t-on fait preuve d'autant d'héroïsme que la France en a manifesté en cette circonstance. Qu'est-il arrivé à la France de 1939 à 1945? La France a perdu 250,000 de ses fils au combat, 400,000 ont été blessés, un million et demi ont été faits prisonniers et 120,000 civils ont été tués, un million d'enfants ont été tués ou sont morts de faim et de froid, 250,000 hommes et femmes ont disparu dans les camps de concentration. En outre, la France a subi des pertes matérielles colossales. Même si l'on critique la politique de la France, j'estime que je ne prêche pas dans le désert lorsque je plaide sa cause et dis que la France fera preuve d'héroïsme à l'avenir, comme elle l'a toujours fait par le passé quand l'honneur de la démocratie était en danger. Elle répondra à l'appel avec courage et héroïsme.

Il existe en Europe des facteurs importants qui sont également satisfaisants jusqu'à un certain point. Ce sont les qualités de chef dont ses hommes d'État font preuve.

Je veux dire un mot de l'Allemagne. Il est vrai que pendant des siècles il y a eu des guerres horribles entre cette nation et la France qui n'ont rien rapporté à ces deux grandes et admirables nations. Elles possèdent toutes deux des qualités merveilleuses. Si elles étaient unies, elles constitueraient des facteurs de progrès de premier ordre dans la civilisation de l'Europe. La même chose s'applique avec force car nous avons ce qu'on appelle une union permanente entre l'Angleterre et la France. Heureusement pour l'Europe et heureusement pour le monde civilisé, depuis l'époque de la bonne entente ces deux pays admirables sont unis et depuis plusieurs années, à deux reprises, il leur a été possible d'aider à sauver la civilisation. Le temps est certainement venu pour ce pays dynamique qu'est l'Allemagne,—pays qui a des grandes qualités du point de vue des arts, de la musique, de l'architecture, du génie et de la mécanique,—d'oublier le passé. Les Allemands doivent sûrement se rendre compte qu'ils doivent laisser de côté leur attitude martiale et qu'ils doivent maintenant travailler de concert avec les autres pays du monde civilisé pour sauver la civilisation. Agir autrement équivaudrait au suicide.

Si l'on parle de l'Allemagne occidentale on ne peut s'empêcher de mentionner le chancelier Conrad Adenauer dont le courage, les qualités d'homme d'État et la clairvoyance en ont fait un pilier de l'Europe. Lorsqu'on lui a demandé de résumer ses espoirs et ses craintes au sujet des progrès des négociations relatives au plan Schuman et à l'armée européenne, voici ce qu'il a répondu:

Ces projets ne sont pas des objectifs simples en eux-mêmes. Ce sont également des moyens de parvenir au but positif que serait une nouvelle Europe unifiée de laquelle seront bannies la peur, l'ambition et la jalousie. L'objectif de la famille européenne qui est la gardienne de notre civilisation chrétienne commune est maintenant à notre portée. Nous n'avons pas le droit de laisser échapper l'occasion d'y parvenir qui se présente actuellement, car il se peut que nous n'en ayons pas une autre semblable.

Quand on lui a demandé si, à son avis, les chefs des autres pays participant aux délibérations envisagent les choses du même œil, il n'a pas hésité à répondre:

Je sais qu'ils les envisagent du même œil, jusqu'à un certain point. Il y a des points de désaccord et de friction, mais ce sont, dans la plupart des cas, des points d'ordre technique. Un peu de patience et d'accommodements nous amèneront à un accord complet.

On m'a interrogé à maintes reprises sur les sentiments du reste des Allemands. Les étrangers semblent parfois douter que notre peuple soit disposé à faire honneur aux dispositions d'une vaste portée qu'on est à mettre au point pour lui. On me demande souvent s'il croit à l'idée de la communauté européenne. Je puis assurer que la grande majorité des Allemands peuvent croire à cette idée, y croient et y croiront.

Nous reconnaissons la science du gouvernement avec laquelle M. Adenauer a dirigé l'Allemagne de l'Ouest, tout comme nous reconnaissons que M. de Gasperi, premier ministre d'Italie, a su donner le ton dans son propre pays. Il y a là des moyens qui, si on sait s'en servir, si on s'applique à comprendre la mentalité de ces hommes et les difficultés qu'il leur faut surmonter et si on les aide dans la mesure du possible, permettront d'édifier une Europe unie.

Avant de reprendre mon siège, je désire dire un mot sur un sujet délicat, mais urgent. Je tiens à féliciter le Gouvernement, le Parlement et la population du Canada d'avoir établi certaines relations avec l'Espagne, qui, je l'espère, prendront plus d'ampleur. Il arrive, en cette enceinte, qu'on qualifie des gens de fascistes, de nazis et ainsi de suite. Dans les circonstances actuelles, il serait sans doute bon parfois d'oublier certaines épithètes qu'on lance injustement à la face de nations ou de gens. Pour ma part, je suis tout aussi anti-communiste que n'importe qui au Canada. Mais, par ailleurs, je connais et nous connaissons tous la situation qui existe en Yougoslavie. Bien que je sache que le communisme y règne, je ne critiquerais certes pas l'aide que nous apportons à ce pays en ce moment car nous croyons,—avec raison, à mon sens,—que, la Yougoslavie étant une nation amie, il faut éviter qu'elle ne baisse la tête devant l'impérialisme russe, bien qu'elle soutienne dans une large mesure les principes du communisme. J'estime donc que nous avons raison de rester en bons termes avec la Yougoslavie, car elle pourra éventuellement prendre connaissance de nos principes et les adopter.

D'autre part, pourquoi ne pas entretenir de relations amicales avec l'Espagne? Il y a là une énorme force militaire en puissance. Au moment de l'insurrection, des troupes marocaines ont combattu pour libérer l'Espagne du communisme. Ne nous scandalisons pas à ce sujet. Au cours des deux premières Grandes Guerres, des troupes de l'Afrique du Nord et de l'Asie ont combattu pour protéger notre civilisation. Quoi que nous pensions de l'Espagne, il est certain que la façon dont elle administre cette partie de l'Afrique du Nord a démontré que les mesures qu'elle a prises ont été avantageuses pour cette population et que cette dernière a été heureuse de combattre pour assurer l'intégrité nationale de l'Espagne. Personne ne me fera croire qu'il puisse se trouver une seule nation prête à lutter plus énergiquement que l'Espagne contre le communisme. Il y a pour cela une excellente raison: le communisme a coûté à l'Espagne une énorme quantité de sang et de souffrances. Rappelons-nous ce qui est arrivé à l'époque de l'insurrection, il y a environ dix-neuf ans. Devant quelle alternative l'Espagne se trouvait-elle? Si elle avait persisté dans la même voie, elle serait tombée, comme un fruit mûr, dans les mains du communisme dirigé par Moscou. Une fois le communisme implanté en Espagne, il aurait pu facilement et rapidement se répandre dans toute l'Europe.

Je ne discute jamais de problèmes religieux pour le simple plaisir de la chose mais je me rappelle qu'il y a quelques années,—en 1941, je crois,—durant la seconde Grande Guerre, j'ai adressé la parole, dans la ville de Timmins, à une réunion convoquée par mes excellents électeurs juifs pour protester contre le terrible holocauste auxquels les leurs étaient soumis en Allemagne. J'ai pris la parole à cette réunion et voici ce que j'ai dit. J'ai déclaré que, en ma qualité de chrétien et de catholique, je savais que quelque chose n'allait pas quand j'entendais dire que des gens étaient victimes de la persécution quelque part dans le monde, qu'il s'agisse de Juifs ou de gens de n'importe quelle autre race ou nationalité, de protestants ou de

catholiques, car si la persécution n'est pas refrénée elle se répandra comme un virus, une épidémie violente, et alors je suis tenu de protester vu que le principe premier de notre foi, comme de toutes les autres fois, c'est la charité. Dès que la persécution de la religion fait rage, la charité n'existe plus.

Qu'est-il arrivé en Espagne pendant l'insurrection? Il y a à peine quinze ans, l'Église d'Espagne, l'une des plus glorieuses de la chrétienté, a vu mourir un nombre énorme de ses fils. Que s'est-il passé là-bas? Douze évêques ont été tués, 6,000 prêtres et membres de divers ordres religieux ont été massacrés et 20,000 temples ont été dévastés ou incendiés.

Quelqu'un osera-t-il dire que l'Espagne aurait eu à subir ce martyre si ce n'est à la demande de l'esprit diabolique de la Russie communiste? Quel tort ces églises causaient-elles à la nation espagnole, à toute région de l'Espagne ou de fait à qui que ce soit? Quel tort ces évêques causaient-ils à la nation espagnole ou au monde entier? Quel tort causaient ces prêtres ou ces membres d'ordres religieux, ces petites sœurs des pauvres, ces frères de l'Instruction chrétienne qui enseignaient aux petits enfants, ces religieuses qui prenaient soin des vieillards, des malades et des infirmes? Quel tort causaient-ils ou quel rôle politique jouaient-ils? Je garderai toujours un vivant souvenir d'un article que j'ai lu dans le *Times* de New-York lors de cette rébellion. L'auteur disait que personne ne lui ferait croire que ces holocaustes étaient nécessaires; que personne ne pourrait lui faire croire que la destruction de l'Église catholique était nécessaire en Espagne. Pourquoi a-t-on massacré ces personnes qui faisaient le bien au nom de Dieu? Voilà pourquoi j'aborde ce sujet.

Je répète ce que j'ai déjà dit. Il y a deux ans, lorsque j'ai constaté que la persécution sévissait contre les Églises protestantes en Roumanie, j'ai pris sur moi d'écrire personnellement le mieux possible à certains organismes des États-Unis pour protester contre pareil état de choses espérant que ma lettre parviendrait en Russie. Une persécution en entraîne une autre. Ne l'oublions pas. C'est un virus, un fléau qui se propage vite jusqu'à ce que tout le monde en soit atteint et en souffre. Je signale ces faits, parce que je souhaite que les autorités, quelles qu'elles soient, lancent un appel spécial à la France l'invitant à adopter une attitude plus amicale envers l'Espagne, envers son gouvernement et sa population, parce que nous en avons besoin. Ceux qui ne veulent pas en prendre ma parole, n'ont qu'à s'en rapporter à quelqu'un qui n'est ni de ma foi ni de ma nationalité, quelqu'un qui n'est pas Canadien mais Américain.

Je donne lecture d'un passage d'un article publié dans le *Reader's Digest*, livraison de novembre 1950, sous la signature de MM. William Hard et André Visson. Ce qu'ils ont à dire au sujet de l'effectif constitue un conseil d'ordre pratique à l'adresse de chacun d'entre nous, car les fils que les familles de chez nous comptent actuellement en Corée, de même que les filles qu'elles comptent actuellement en Allemagne, pourraient être appelés à participer à un autre holocauste, à une danse macabre, sur le continent européen. Ils sont donc en droit de s'attendre que notre Gouvernement favorablement disposé et les gouvernements de toutes les démocraties tiennent compte de tous les éléments propres à nous assurer la meilleure défense et la plus grande force possible contre le communisme. Voici ce que disent ces deux auteurs, deux Américains:

> Semblables observations peuvent être faites au sujet de l'Espagne. L'Espagne possède une armée de 400,000 hommes, répartis entre 18 divisions. Ces divisions ont besoin de meilleures armes. Pour mettre ces 18 divisions espagnoles en état de faire la guerre, il n'en coûterait que le tiers de ce qu'exigerait la formation de 18 nouvelles divisions anglaises ou françaises.
>
> Les troupes espagnoles sont extrêmement anti-communistes.

Ce sont là leurs propres termes. Je poursuis la citation:

> On pourrait se fier à eux sans réserve s'ils étaient postés sur le front allemand face aux Russes. Pourquoi ne pas demander à Franco d'y envoyer six divisions? Un motif très puissant le porterait à agir de la sorte, car sa vie ne vaudrait pas grand chose si les Russes s'emparaient de l'Europe occidentale.

Nous savons tous que les communistes n'aiment pas Franco. Je considère que c'est un honneur pour Franco d'être détesté de Moscou. Il doit certainement avoir porté un coup au communisme pour être ainsi détesté; il n'a jamais été aimé depuis la guerre civile d'Espagne parce qu'il leur a mis les freins dans ce pays. L'article continue:

> C'est parce que Franco est un dictateur qu'on s'oppose à ce qu'il nous aide à contenir les Russes. Staline n'est-il pas aussi un dictateur?

Nous avons collaboré avec Staline durant la seconde Grande Guerre, avec raison d'ailleurs. Je ne formule pas de reproches à cet égard, car une telle conduite s'imposait alors et nous pensions qu'il allait amender sa façon d'agir.

M. Gagnon: Il était encore notre allié.

M. Bradette: L'article continue:

Pourquoi s'opposerait-on à ce qu'un dictateur fasse la lutte à un autre dictateur si, de la sorte, il travaille au triomphe ultime des démocraties? Il importe plus de contenir Staline que de tenir Franco à l'écart.

Chez certaines puissances occidentales alliées, on note une répugnance marquée à accepter des troupes de Franco.

Pourquoi cette répugnance? Quelqu'un a dit: "Très bien". Qui est-ce? Je voudrais le savoir, afin que son nom parût au compte rendu. Pourquoi ces exclamations contre Franco qui a tenté de sauver son pays de la ruine, de l'anarchie et de la mort? Qui peut donc le lui reprocher? Puis-je vous le demander, à vous membres du Parlement? Quelle alternative s'offrait pendant l'insurrection? Laisser les coudées franches aux communistes dans la péninsule de façon qu'en définitive ils en viennent à conquérir tout le continent européen ou permettre à Franco, un Espagnol authentique, de sauver la nation du communisme et la libérer de l'emprise de Moscou. Je continue ma citation:

Les États-Unis pourraient répondre avec raison: Très bien. Si vous ne voulez pas accepter que six divisions espagnoles aident à sauver l'Europe d'un totalitarisme infiniment pire que celui de Franco, vous ne vous attendez certes pas que les Américains remplissent le vide ainsi causé. Vous verrez donc à mettre vous-mêmes sur pied six divisions de plus.

C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet. Je remercie la Chambre de sa bienveillante attention. On se rend compte sans doute que, n'étant pas moi-même ami de la persécution, j'ai parlé en toute sincérité. Vous croyez, je le sais, monsieur l'Orateur, à la sincérité de mon appel, car je suis tenant de la liberté pour tous, sans distinction, dans ce qu'ils peuvent croire et aimer. Lorsque j'entends parler de la persécution de certaines races, ou religion, païenne ou autre, je sais qu'il existe chez les nations en cause quelque chose d'absolument mauvais qu'il n'y a pas lieu de tolérer et que nous ne devons pas laisser se prolonger indéfiniment, au risque d'allumer un feu de prairie.

Avant de reprendre mon siège, je veux ajouter un note personnelle à ce que j'ai dit. J'ai eu, il y a quelques jours, le grand honneur d'être nommé de nouveau membre du comité permanent des Affaires extérieures. J'apprécie à sa valeur un tel honneur qui comporte des responsabilités très lourdes dont, toutefois, on a plaisir à s'acquitter, grâce à la généreuse collaboration qu'apportent tous les membres, à quelque parti qu'ils appartiennent.

J'espère que l'honorable député de Peel (M. Graydon) trouvera moyen, comme il l'a fait depuis la création du comité des Affaires extérieures, d'agir en qualité de vice-président.

M. Graydon: Il est facile de travailler avec l'honorable député.

M. Bradette: Merci beaucoup. Il sait combien cela me fait plaisir ainsi qu'à tous les membres du comité. Je veux adresser le même compliment à chacun des membres de notre comité, qui ont accompli d'excellente besogne. Sans doute, y a-t-il eu des divergences de vues, mais j'aime qu'on discute librement tous les problèmes. Si l'on veut discuter, c'est le temps et le lieu de le faire; nous avons ici un organe qui s'y prête. Ils l'ont fait par le passé et je suis convaincu qu'ils le feront à l'avenir. Cet esprit de collaboration nous a permis d'atteindre une harmonie presque absolue (j'allais dire absolue) en ce qui concerne les affaires extérieures, ce qui a contribué à l'honneur de notre patrie, de notre Parlement, et au triomphe de la paix dans le monde.

(*Texte*)

M. Paul-Edmond Gagnon (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, dans l'exposé de la situation internationale que nous a fait vendredi dernier l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), ce sont les allusions à la guerre et aux préparatifs de guerre qui dominent. Les efforts de ceux qui ont le devoir de diriger la politique extérieure de notre pays semblent donc se détourner du but ultime si ardemment désiré par notre peuple, soit l'établissement d'une paix solide et durable, pour s'engager de façon définitive dans la voie des armements.

La guerre n'est pas inévitable. Elle est possible, et même probable, quand on compte plutôt sur la force que sur la diplomatie pour régler les différends en cours.

Le général MacArthur disait récemment à Jackson, Missouri:

(*Traduction*)

Le gouvernement des États-Unis nous prépare à livrer une guerre en Europe après avoir plongé à l'improviste le pays dans le conflit de Corée.

(*Texte*)

Les généraux et les chefs militaires sont dignes de notre attention, car c'est à eux que l'on fait appel pour corriger les bêtises et les échecs des diplomates.

Je ne doute pas un seul instant de la compétence ni du dévouement du titulaire actuel du portefeuille des Affaires extérieures. J'ai même confiance en ceux qui l'assistent, mais je déplore grandement le fait que nos gouvernants, poussés par des pays ayant des intérêts particuliers, se soient laissés entraî-

ner dans des sentiers qui ne peuvent conduire qu'à des désastres encore plus terribles que ceux que nous avons déjà connus. La paix est une faveur de la Providence; il faut la mériter et la gagner par nos sacrifices, nos prières et surtout par l'observation et le respect des lois divines.

Si les chefs des nations, dans leurs assemblées et au sein de leurs délibérations, donnaient à Dieu la place qui lui est due; si, au lieu de semer des germes de discorde, de haine et de vengeance dans leurs discours et dans les journaux qui sont à leur solde, ils pratiquaient le commandement suprême du Sauveur: "aimez-vous les uns et les autres", il y aurait plus de tranquilité et de bonheur, et moins de bruits de guerre sur la terre.

M. Lesage: Il faudrait commencer par convaincre les Russes d'agir ainsi.

M. Gagnon: Je crois que mon bon ami, le député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) a fait sa part dans ce domaine.

M. Lesage: Vous devriez essayer à votre tour.

M. Gagnon:

La paix ne peut être assurée si Dieu ne règne pas dans l'ordre de l'univers par Lui établi, s'il ne règne pas dans les États.

...disait le Pape dans son message de Noël de 1951.

L'incertitude et la peur hantent aujourd'hui les esprits. Où sont-ils les chefs qui nous avaient promis de nous libérer de ces cauchemars?

Où sont les signataires de la Charte de l'Atlantique, qui avaient juré de respecter le droit de tous les peuples de choisir le régime politique sous lequel ces derniers vivront? Où sont les protagonistes du désarmement et de la collaboration?

On a voulu, après le dernier conflit, créer un monde nouveau, ayant soin d'écarter Dieu, sa lumière et ses préceptes. On l'a banni des Nations Unies. Nous assistons présentement aux résultats.

Où allons-nous? Le ministre lui-même admet qu'il serait téméraire d'adopter une ligne de conduite inflexible dans un monde aussi changeant.

Nous voguons au gré des flots agités par les tourbillons du communisme, de l'incrédulité et de l'athéisme. Staline est à la barre et nous sommes les matelots. Nous avons abdiqué une partie de notre souveraineté au profit d'une souveraineté supra-nationale, soumise au caprice des circonstances et aux dictat des maîtres de la finance intéressés à leurs entreprises pétrolières et à leurs usines de munitions. Nous cultivons l'internationalisme au détriment du patriotisme. Pendant ce temps, les Canadiens rougissent de leur sang les champs de bataille de l'Asie et des mères de famille attendent dans l'anxiété et la douleur la fin de cette tuerie inutile.

Pourquoi, je le demande, ne rappelle-t-on pas nos troupes de Corée? Qu'est-ce qu'on attend pour sortir nos soldats de cet enfer? L'extermination complète ou la fin de pourparlers qui ne mènent nulle part?

Dans son édition du 17 mars 1952, le magazine *Time*, sous le titre *Purgatory*, décrit ainsi la situation:

(Traduction)

Le barguignage s'est poursuivi, à propos de la trêve, au rythme des gouttes d'eau de l'ancien supplice chinois. Il y avait huit mois que les parlementaires communistes et ceux de l'ONU s'étaient mis à la tâche de transformer une guerre qui n'en est pas une en une paix qui n'en serait pas une.

Dans le camp des Nations Unies, 450,000 hommes,—une bonne partie de l'élite militaire des États-Unis,—terrés pitoyablement dans la neige et la boue de Corée, attendaient ils ne savaient quoi. De l'autre côté, 900,000 ennemis faisaient de même. De temps à autre, des deux côtés, un homme mourait, une balle dans la tête, déchiré par un obus de mortier, entraîné au sol dans un appareil à réaction ardent comme un bûcher funéraire. Mais la mort ne règle rien.

A Pan-Mun-Jom rien, non plus, n'a été réglé. Une mission qui semblait pressante et toute simple baigne maintenant dans une atmosphère morne faite de complications mesquines. Tous les jours, les délégués de la trêve se sont rendus dans leurs tentes où chauffe un poêle pour y tenir leurs réunions habituelles, longues et hargneuses discussions, ou brèves et ridicules petites séances de quelques minutes (l'une d'elles, la semaine dernière, n'a duré que 120 secondes) où les deux parties se refusent à parler.

Ce sont les communistes qui mènent le bal. Les négociateurs se promènent. Le lieutenant-général Matthew B. Ridgway, commandant de la 8e armée américaine, disait dès avril 1951:

(Traduction)

Rien ne permet d'espérer la fin de la guerre de Corée si on n'en vient ailleurs à un règlement politique.

(Texte)

A la suite de cette observation, *The Ottawa Journal* écrivait un éditorial le 10 du même mois, sous le titre:

(Traduction)

Maintenant qu'on a imposé le silence à MacArthur...

Si le général Ridgway a raison... et certains dirigeants communistes ont déclaré que leur objectif est de nous chasser de la Corée... et si nous ne sommes pas en mesure de négocier une paix, ou incapables de négocier une paix sans apaisement ni reddition, qu'adviendra-t-il?

Certaines autorités nous disent que notre objectif en Corée devrait être de "localiser le combat". Mais s'il advenait, au cas où il serait impossible de négocier le genre de paix que nous désirons obtenir, que la Chine rouge, déterminée à nous chasser de Corée, continue à masser contre nous des troupes écrasantes, combien de temps "les combats localisés" pourraient-ils durer? On ne peut attendre des soldats qu'il se fassent tuer indéfiniment à la seule fin de "localiser les hostilités". Notre posture en Corée, au point de vue militaire, est tragiquement dépourvue du sens de la réalité; elle est étrangement confuse. Nous prétendons que nous ne voulons pas "récompenser l'agression" (mots qu'ont prononcés MM. Truman et Attlee), que nous ne voulons pas d'une paix de reddition. En même temps, et tandis que l'ennemi déclare que nous devons nous rendre en faisant la paix (il a dédaigné tout autre genre d'offre) ou quitter la Corée, et continue à masser ses troupes, nous ne cessons de dire qu'il ne faut rien faire en Corée qui pourrait inciter l'ennemi à nous faire la guerre "totale"; que nous ne devons pas franchir une certaine ligne en Corée, et qu'il ne faut pas bombarder les bases, d'où partent les attaques qu'il déclenche contre nous.

Tout ce qu'il nous faut faire, c'est avancer et reculer dans le Sud de la péninsule coréenne, menant une guerre d'usure, n'employant que les troupes que l'on peut "lancer dans la bataille en toute sécurité" sans même espérer la victoire (si l'on en croit le général Ridgway).

(Texte)

Nous sommes loin de l'optimisme et de l'enthousiasme manifestés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui déclarait, à la séance plénière du 27 septembre 1950 de l'Assemblée générale des Nations Unies:

Les événements,—et aussi les soldats américains et britanniques,—n'ont pas été lents à démontrer en Corée que l'agression n'est pas profitable. Ce sera bientôt la tâche des Nations Unies de prouver qu'elles peuvent résoudre avec autant de vigueur et de ressources les problèmes de l'après-guerre en Corée. La vie politique et économique de ce pays doit être rétablie d'une façon qui permette au peuple coréen de réaliser la destinée qu'on lui a promise. Comme la guerre de Corée touche à sa fin et que l'Assemblée se prépare à assumer dans ce pays de nouvelles responsabilités, la délégation du Canada est d'avis que certains principes précis devraient inspirer les décisions qui seront prises, et que ces principes devraient immédiatement faire l'objet d'une résolution de l'Assemblée.

En premier lieu, nous estimons que l'objectif général des Nations Unies en Corée devrait être de réaliser les vœux qu'on a formulés si souvent aux Assemblées précédentes; une Corée unifiée, une Corée libre, une Corée que les Coréens eux-mêmes pourront gouverner sans intervention extérieure. Cela devrait être l'œuvre des Nations Unies, et non pas de quelques-uns seulement des membres des Nations Unies.

Il n'y a pas à se le cacher, le Canada s'est trop empressé d'envoyer ses fils en Corée.

De tous les pays sollicités de prêter main-forte aux États-Unis, la grande majorité ont jugé sage de demeurer sur la réserve ou d'apporter une aide beaucoup plus symbolique qu'efficace.

Nous nous jugeons insolites, déclare la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dangereux et provocant, le zèle témoigné jusqu'à maintenant par nos dirigeants d'Ottawa, recourant une fois de plus aux stratagèmes qui nous ont précipités dans deux guerres universelles. Ce n'est sûrement pas au Canada qu'il appartient de prendre l'initiative de la formation d'une armée internationale.

Fidèle à sa doctrine et à sa tradition invariable, notre Société tient à élever sa protestation au-dessus du tintamarre de la propagande. Elle réclame la plus grande prudence dans les circonstances critiques que nous traversons, elle proteste contre l'intention de faire du Canada le gendarme de l'humanité.

Je suis contre la guerre, monsieur l'Orateur, et contre ceux qui nous mènent à une nouvelle boucherie.

Dans l'état actuel des découvertes scientifiques, la guerre est une vaste entreprise de destruction. Dès qu'on accepte l'idée de la guerre atomique, il faut aussi admettre celle de la guerre bactériologique, qui n'est pas plus affreuse que la première, mais simplement plus facile à conduire et plus atrocement efficace. Nul ne peut dire ce qui resterait de la race humaine après une guerre où de nouveaux engins de destruction seraient utilisés de continent à continent.

Enfin, et surtout, il n'est pas vrai qu'un pays ou un groupe de pays,—fût-ce la communauté Atlantique,—possède une supériorité de moyens suffisante pour pouvoir affronter la guerre dans de bonnes conditions.

Ce qui est vrai,

écrit M. Pierre Cot, ancien ministre et député français,

c'est qu'en l'état actuel des choses, les États-Unis et leurs alliés disposent d'une force économique supérieure à celle de leurs adversaires éventuels. Cette supériorité est temporaire, mais elle existe et est importante. Mais si la puissance économique est le fondement nécessaire à la puissance militaire, on ne saurait cependant en conclure que le rapport entre les forces militaires de deux États ou de deux groupes d'États est exactement celui qui existe entre leurs forces de production économique. On doit tenir compte d'autres éléments, et notamment de la situation géographique. Et la situation géographique est tellement désavantageuse pour les États-Unis et leurs alliés occidentaux que la marge de supériorité dont ils disposent encore du point de vue économique est beaucoup moins certaine du point de vue militaire.

M. Lesage: Est-ce monsieur Pierre Cot qui parle là ou si c'est vous?

M. Gagnon: C'est monsieur Cot.

L'expérience que les États-Unis font en Corée,...

J'invite l'honorable député de Montmagny à écouter ceci:

L'expérience que les États-Unis font en Corée, où, malgré l'immense supériorité de leurs moyens économiques, ils n'arrivent pas à imposer leur volonté et sont réduits à piétiner et à négocier, devrait à cet égard, leur ouvrir les yeux.

Et devrait aussi ouvrir les yeux de l'honorable député de Montmagny.

M. Lesage: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Gagnon: Vous me poserez une question quand j'aurai fini.

M. Lesage: Je voudrais savoir si l'honorable député connaît la philosophie et la politique de Monsieur Pierre Cot.

M. l'Orateur suppléant: Je demanderais à l'honorable député de Montmagny de ne pas interrompre l'honorable député qui a la parole. L'honorable député de Montmagny sait très bien qu'il ne peut pas interrompre un orateur sans sa permission.

M. Pouliot: Il y a monsieur Wellington Koo aussi.

M. Gagnon: Nous nous sommes battus de 1939 à 1945 pour assurer la ruine définitive de la tyrannie nazie. Ce sont là les propres termes de MM. Roosevelt et Churchill. Nous avons imposé à l'Allemagne une paix sans conditions; nous l'avons obligée de fermer ses usines d'armements, pendant qu'après des simulacres de procès, nos juges condamnaient au poteau les chefs du régime hitlérien; et, aujourd'hui, à genoux aux pieds de l'Allemagne, nous l'implorons de se réarmer et nous sommes prêts à dépenser des centaines de millions pour l'aider. J'affirme que le même phénomène se reproduira si, un jour, nous battons la Russie.

En attendant, on s'évertue à créer partout une psychose de guerre.

Sous le titre *Giant Strides*, on lit dans l'édition de *Times Magazine* du 10 mars dernier:

(Traduction)

Un mois après le début de la guerre de Corée, le général Eisenhower a dit: "Impossible de gagner ailleurs, à moins de gagner ici".

Il est maintenant manifeste (voir *Guerre en Asie*) que les États-Unis ne gagneront pas la guerre de Corée. Washington n'a pas la volonté de gagner. Au cours des huit mois de négociations de trêve, les troupes des États-Unis se sont affaiblies, tandis que l'ennemi s'est renforcé. On ne veut pas arriver à autre chose qu'à faire partie nulle. Toute l'Asie remarquera, comme un fait nouveau important, que les États-Unis ont été incapables de vaincre les Chinois communistes.

En dépit de plusieurs années d'efforts et de la dépense de milliards de dollars américains, l'Europe n'est pas encore défendable. La France, saignée par l'Indochine, traverse une grave crise économique. L'Allemagne occidentale, encore désarmée, est incapable de se défendre contre une avance russe que pourrait effectuer une force militaire communiste formée par l'industrie et des effectifs allemands.

Voilà le fond de scène ou se situent les progrès à pas de géant dont le secrétaire d'État Acheson a parlé à la conférence de l'OTAN tenue à Lisbonne la semaine dernière. De tels exposés sont devenus un procédé familier depuis cinq ans. Ils sont vrais en un sens. Le monde libre est en mouvement; mais il s'agit de savoir à quoi rime ce mouvement, compte tenu (1) du coût de l'effort des États-Unis et, (2) des progrès de l'ennemi. A ce point de vue, les États-Unis parcourent de "grandes distances" vers le Nord sur un train en marche vers le Sud.

(Texte)

Le Canada, mousse dans la galère américaine, navigue dans la même direction.

Le premier ministre disait en cette Chambre, le 13 septembre 1950:

A notre avis, l'effort immédiat le plus utile que le Canada puisse fournir à la puissance conjuguée des pays de l'Atlantique-Nord en Europe, consiste dans l'envoi d'armes et de matériel qui permettront aux jeunes gens des nations de l'Europe occidentale, ainsi munis de moyens de défense efficaces, d'assurer la sécurité de leur patrie et de prévenir toute agression, d'où qu'elle vienne.

Pourquoi ne pas nous être tenus à cette politique sage et pondérée? Quelles forces apparentes ou occultes nous ont poussés à intensifier notre effort militaire?

Je dis, d'autre part, que l'omission de l'Espagne dans le pacte des nations de l'Atlantique, qui comprend maintenant la Grèce et la Turquie, qui n'ont rien d'Atlantique, est une erreur politique pouvant être fatale.

On me permettra d'apporter ici le témoignage de M. Douglas Jerrold, historien anglais distingué, qui disait il y a quelque temps aux membres de l'*Empire Club* à Toronto:

(Traduction)

Parlant du rejet de l'Espagne sur le plan international, M. Jerrold a dit que son exclusion du pacte de l'Atlantique était une grave erreur. Cette faute était d'ordre stratégique, parce que sa position géographique lui donne la maîtrise de la Méditerranée et tout gouvernement hostile en Espagne dominerait une grande partie de l'Afrique du Nord. L'erreur en a été une de tactique aussi, parce que l'Espagne représente à peu près la seule réserve importante d'effectifs humains. Elle a été aussi d'ordre politique, parce qu'elle tient d'un faux principe d'idéologie préconisant l'inégalité de traitement sur le plan politique qui, s'il se maintient, empêchera toute véritable unité européenne.

Et plus loin:

Nous ne pouvons réellement défendre l'Europe si toutes les nations ne sont pas unies. Tant que diverses nations croiront être l'objet de censure politique, il n'y a pas d'unité possible, ce qui implique un état dangereux de division.

(Texte)

Le Canada est un des seize pays qui s'est abstenu de voter à Lake Success le rappel de la résolution adoptée en 1946 contre l'Espagne.

Pareille attitude de la part d'un pays comme le nôtre est invraisemblable, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait convaincre ses collègues des nations du pacte de l'Atlantique de la nécessité d'établir des relations amicales avec l'Espagne.

Il est bon de rappeler ce que disait Franco de la démocratie à un journaliste italien en 1950:

(Traduction)

Si c'est une question de *modus vivendi* entre nations, aucune amitié ni compréhension sincère n'est possible sans tolérance ni respect mutuel. Tous les pays n'ont pas atteint le même niveau d'évo-

lution matérielle et intellectuelle; les caractéristiques et les particularités de toutes les nations ne sont pas toutes semblables; il en va de même des croyances, de l'histoire et des traditions. La tentative d'uniformiser le monde d'après ce qu'une nation considère le plus parfait est la moins admissible des formes d'impérialisme, l'impérialisme de la conscience. Si un régime est bon ou parfait en soi, il possède assez de puissance d'attraction pour que les autres le copient. Il est absurde de prétendre savoir, à des milliers de milles de distance, ce qui convient le mieux à d'autres peuples. Il est un proverbe latin qui dit: "Le fou dans sa maison en sait plus que l'homme sensé dans la maison d'un autre."

C'est toujours Franco qui parle.

Le peuple américain est un peuple un peu trop simple et qu'on peut jouer facilement. J'ai admis que Staline était presque un saint; il était le grand allié; on pourrait l'appeler le petit ami de l'Amérique.

Plusieurs députés ont déjà dit la même chose.

Mais aujourd'hui il convient, pour des fins politiques, de représenter Tito comme possédant une réelle valeur, à cause de sa répudiation apparente de la Russie. La grande faute de l'Espagne a été de ne pas consentir à haïr l'Allemagne ni l'Italie et de s'être maintenu en dehors de la haine générale pendant cinq ans. Aujourd'hui on aide l'Allemagne et l'Italie et on maltraite l'Espagne. C'est là quelque chose qu'aucune personne sensée ne peut comprendre. Aucune entente politique de caractère international n'est possible si elle se fonde sur un principe d'inégalité, de vainqueurs et de vaincus, de membres-fondateurs, de membres ordinaires et de parias.

(Texte)

Nous ne devons pas attendre qu'il soit trop tard. L'obligation du Gouvernement est de prévoir, surtout dans le domaine des Affaires extérieures.

Aux Athéniens menacés par Philippe de Macédoine, Démosthène disait: Athéniens, il ne faut pas se laisser commander par les événements, mais les prévenir. Comme un général marche à la tête de ses troupes, ainsi des sages politiques doivent marcher, si je puis dire, à la tête des événements, en sorte qu'ils n'attendront pas les événements pour savoir quelle mesure ils ont à prendre; mais les mesures qu'ils ont prises amènent les événements.

Nos dirigeants ont l'impérieuse obligation de travailler à instaurer la paix. Il est insensé de croire que c'est en préparant un nouveau carnage qu'ils y réussiront.

Aux entreprises guerrières des ennemis du christianisme et de la liberté, il faut opposer une croisade de bonne entente; aux discours incendiaires, des réponses pacifiques.

Les sommes fantastiques qu'on dépense en engins de guerre n'empêcheront pas l'expansion des doctrines subversives dans le monde, mais la charité pratiquée dans les relations entre les peuples tous égaux, tous aimés et tous protégés par la Providence accomplira des merveilles.

C'est aux hommes de bonne volonté que la paix a été promise et non aux fomentateurs de guerre et de conflits internationaux.

M. Lesage: Je désire maintenant poser la question que j'ai tenté de poser durant le discours de l'honorable député de Chicoutimi.

M. Gagnon: Avec plaisir.

M. Lesage: Le député de Chicoutimi connaît-il l'affiliation politique et les opinions philosophiques de M. Pierre Cot?

M. Gagnon: Certainement.

M. Lesage: Sait-il que ce monsieur est un "communisant"?

M. Gagnon: Je dis que ce n'est pas un communiste, mais que je connais ses affiliations politiques.

M. Lesage: Est-ce que le député de Chicoutimi ne sait pas, pour être juste, qu'en 1950, à la cinquième assemblée générale des Nations Unies, le Canada a voté pour que l'Espagne fasse de nouveau partie des institutions spécialisées?

M. Gagnon: Le Canada s'est abstenu de voter quand on a demandé le rappel de la résolution adoptée en 1946, proposant l'entrée de l'Espagne au Conseil des Nations Unies.

M. Lesage: Le député ne sait-il pas qu'en 1950, lors d'un vote semblable, le Canada a voté en faveur du rappel de cette résolution?

M. Gagnon: Le 21 mai 1949, le Canada s'est abstenu de voter lorsqu'on a demandé le rappel de la résolution empêchant l'admission de l'Espagne au Conseil des Nations Unies. Quinze pays ont voté contre, et seize se sont abstenus. Parmi les seize qui se sont abstenus, il y a la Belgique, la Birmanie, le Canada, le Chili, la Chine, le Danemark, l'Éthiopie, la France, Haïti, l'Iran, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède, les États-Unis, etc.

M. Pouliot: Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je serais tenté de répondre immédiatement aux observations que vient de faire l'honorable député de Chicoutimi (M. Gagnon), mais j'aurai l'occasion, au cours de mon discours, de relever certains faits qu'il vient d'énoncer.

Les arguments avancés au cours de ce débat démontrent les difficultés auxquelles se heurte un gouvernement lorsqu'il s'agit d'adopter une politique définie, étant données les vues extrémistes exposées de part et d'autre. Le parti libéral a, une fois de plus, choisi le moyen le plus sage pour satisfaire toutes les opinions lorsqu'il a choisi une politique de juste milieu, politique qu'a adoptée l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

J'aurai donc l'occasion de répondre, au cours de mon exposé, aux arguments avancés par mon honorable ami, le député de Chicoutimi.

(*Traduction*)

L'automne dernier, j'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation canadienne à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris. Je désire donc exprimer mes remerciements personnels et ceux de mes électeurs, au premier ministre (M. St-Laurent) de même qu'au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui m'ont donné l'occasion de participer à ces très intéressantes séances. L'honorable sénateur de Nipissing et les représentants de Kindersley (M. Larson), de Grey-Nord (M. Bennett) et de Nanaïmo (M. Pearkes) faisaient également partie de la délégation. Je suis heureux d'ajouter que le voyage a été magnifique et qu'un véritable esprit de famille a animé notre groupe durant les deux mois que nous avons passés ensemble.

Je crois qu'il conviendrait de signaler, en passant, que l'habitude adoptée par le Gouvernement d'envoyer des députés de différentes parties du pays à titre de délégués aux Nations Unies est excellente. Cela permet aux députés d'observer par eux-mêmes le travail qui s'accomplit là-bas, travail auquel ils participent activement. Lorsqu'il reviennent au Canada, ils sont en mesure de renseigner leurs concitoyens par des conférences ou des discussions publiques sur les divers problèmes étudiés aux Nations Unies. Je désire féliciter le Gouvernement de cette initiative et j'espère qu'il maintiendra cette coutume pour que plusieurs députés puissent jouir du même avantage.

J'aimerais aussi mentionner la courtoisie qu'a manifestée à chacun de nous, pendant notre séjour à Paris, le chef de notre délégation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis bien sûr que j'exprime ainsi la reconnaissance de tous les membres de la délégation.

Un mot maintenant des conseillers et de tout le personnel qui ont travaillé avec nous durant cette session de l'Assemblée. Je suis heureux de dire qu'ils étaient compétents et consciencieux; ils n'ont cessé de manifester leur empressement à travailler et à rendre service, même à des heures tardives. Ils méritent nos plus sincères félicitations. Pendant que je traite cette question, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre un article, paru dans la revue *Time* le 26 novembre 1951, dont voici un extrait:

> Pendant la brève période qu'a durée la session de Paris, la délégation du Canada s'est acquis la réputation d'être une des plus laborieuses.

J'ai lu cet extrait, non pas parce que je faisais partie de la délégation, mais parce qu'elle intéresse les députés et les Canadiens en général. Souvent, lorsque le Gouvernement envoie une délégation à l'étranger, on entend dire, surtout si sa destination est Paris, qu'elle fait une sorte de pique-nique. Je sais qu'aucun membre de la Chambre ne dit de pareilles choses, mais on entend des remarques de ce genre. L'article destiné à cette revue montre clairement que tous les membres de la délégation, qu'ils soient conservateurs-progressistes, cécéfistes ou créditistes, font leur part du travail. Je poursuis la citation de l'article:

> Ils sont logés dans l'élégant petit hôtel Raphaël situé seulement à cinq minutes du siège des Nations Unies au palais de Chaillot. Le sixième étage de l'hôtel a été transformé en bureaux où sont données rapidement à 9 h. 30 chaque matin des instructions avant que commence la journée des séances des Nations Unies. Les lumières de l'hôtel Raphaël brillent fort avant dans la nuit à cause du travail qu'il faut faire chez soi. "Ne me demandez pas de vous parler de la vie nocturne à Paris" a dit un délégué canadien. "Qu'est-ce que c'est que ces boîtes de nuit de Montmartre dont on parle tant?"

J'ai cité cet article uniquement pour qu'il figure au hansard.

Je n'ai pas l'intention, au cours des quelques observations que je vais faire, de parler des questions politiques les plus importantes qui ont été débattues à l'assemblée, car l'on comprendra aisément qu'après une participation de deux mois aux séances de l'assemblée des Nations-Unies, un député ne s'improvise pas expert en matière de questions internationales. Par ailleurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son adjoint parlementaire ont passé en revue en détail toutes ces questions. Je voudrais limiter mes commentaires aux problèmes les plus importants qui ont été examinés dans les commissions où j'ai eu l'avantage de siéger, à savoir la commission des question économiques et financières et la commission des questions administratives et budgétaires, soit les deuxième et cinquième commissions.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, vu que la plupart des discours, excepté celui de mon honorable ami de Chicoutimi (M. Gagnon) ont été prononcés en anglais, j'aimerais continuer mes remarques en français.

Comme vous le savez, monsieur le président, la IIme Commission s'occupe des questions économiques, et c'est ce qui en fait un des plus importants organes des Nations Unies après la Commission politique.

Plusieurs questions furent soumises à son attention, mais la plus importante fut certainement celle qui avait trait au développement économique des pays sous-développés. Je désire traiter brièvement deux aspects de cette question, soit l'assistance technique et l'aide financière à apporter au développement économique de ces pays.

On se rappelle qu'en 1950 le Secrétaire général a institué l'administration de l'assistance technique qui fait partie intégrante du secrétariat; et, en septembre 1950, M. H. L. Keenleyside, ancien sous-ministre canadien des Ressources et du Développement économique, en prenait la direction générale.

Je ne m'attarderai pas à définir les buts de cet organisme pas plus que son fonctionnement, puisque le titre même est déjà assez explicite et que l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a déjà fait un magnifique exposé.

Toutefois, qu'il me soit permis d'ajouter qu'au cours de la discussion en comité, j'ai eu l'occasion d'entendre les plus grands éloges au sujet de ce plan, et ce par les pays mêmes qui en avaient bénéficié. Les représentants de ces pays énumérèrent, avec preuves à l'appui, les nombreux avantages qu'ils avaient tirés de cet organisme, et souhaitèrent de voir son fonctionnement s'améliorer et continuer encore longtemps son œuvre bienfaisante. Une résolution, proposée par la délégation américaine et appuyée par la délégation d'Israël, laquelle tendait à donner suite aux recommandations faites par le Conseil économique et social sur cette question, au cours de sa dernière session pour l'année 1951, fut adoptée par un vote de 50 à zéro, pendant que 10 membres, pour la plupart du bloc soviétique, s'abstenaient de voter. La délégation canadienne, au cours du débat, a exprimé sa joie de constater que ce programme avait apporté des résultats aussi intéressants, et elle a voté en faveur de la résolution.

Une autre résolution que proposaient les délégations d'Israël et d'Haïti, en vue d'envoyer des équipes d'ouvriers et de techniciens des pays insuffisamment développés dans les industries des pays industrialisés, a aussi été adoptée par un vote de 40 voix contre rien; mais encore là, on notait l'abstention du groupe soviétique. A ce sujet, je puis faire part à la Chambre qu'au cours d'entretiens avec plusieurs délégués de pays insuffisamment développés, j'ai appris qu'on se plaignait, dans ces régions, de la pénurie d'ouvriers et de techniciens expérimentés, ce qui entrave sérieusement le développement de leurs ressources naturelles et de certaines industries qui pourraient y être mises sur pied. Cela a confirmé la justesse de mon opinion à l'endroit de ce plan, et je félicite le gouvernement du Canada d'avoir bien voulu verser, cette année encore, la somme de $850,000 aux fonds de cet organisme.

La question la plus importante qui a été discutée à la IIme Commission, au cours de la première partie de cette session, avait trait à l'aide financière à apporter au développement économique des pays insuffisamment développés.

L'étude de cette question amenait la Commission à se diviser en trois groupes. Le premier groupe, comprenant les pays de l'Amérique centrale et latine appuyés par les pays arabes et la plupart des pays de l'extrême Orient, proposaient, par voie de résolution, que les Nations Unies établissent une agence internationale de développement qui pourrait accorder des octrois en vue d'aider le développement économique.

Le deuxième groupe, celui des pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord, y compris le Canada, quoique reconnaissant l'importance de ce problème et lui prêtant même plus qu'une oreille sympathique, puisqu'il admet le principe de l'aide au développement économique, se voyait obligé de s'opposer à cette résolution à cause, surtout, du lourd fardeau que leur impose actuellement leur propre programme de défense. Les États-Unis qui, évidemment, seraient appelés à verser à ce fonds le plus fort montant, ont invoqué, de plus, le fait que plusieurs organismes du genre étaient déjà en activité. Ils ont signalé, entre autre, l'article quatre de leur programme d'aide à l'étranger, en vertu duquel ils ont créé un organisme qui a pour mission d'aider au développement économique des pays pauvres et ils ont prétendu qu'il ne serait pas judicieux pour le moment,—et j'insiste sur ces mots "pour le moment", car il se peut que dans l'avenir cette politique soit changée,—de multiplier ces institutions qui veulent atteindre le même but.

Le troisième groupe, formé des pays du bloc soviétique, s'abstient de voter et profite de l'occasion pour renouveler ses attaques habituelles, maintenant devenues désuètes, à l'endroit des puissances de l'Ouest, en disant que l'adoption de ce programme n'aurait pour

but que de favoriser les pays capitalistes, qui en profiteraient pour améliorer leur propre économie et, en même temps, pour se préparer à faire la guerre.

Je sais que l'attitude de la délégation canadienne à ce sujet n'a pas été accueillie partout avec le même enthousiasme. Notre position a cependant été expliquée bien clairement et surtout bien franchement. En plus d'invoquer le fait de la multiplicité des organismes créés au sein des Nations Unies, de l'aide que les États-Unis et le Canada apportaient aux pays insuffisamment développés, sous d'autres formes, grâce au concours de la Banque internationale, par exemple, notre délégation a invoqué que le Canada lui-même, de fait, n'était pas suffisamment développé, en ce sens que nous n'avions, à proprement parler, accéléré notre programme de développement d'une manière intensive que depuis 10 ou 12 ans environ, et que, de plus, nous étions nous-mêmes un pays importateur de capitaux étrangers.

Notre principale objection cependant découlait du fait que notre programme de réarmement,—pour notre propre défense,—englobait près de 50 p. 100 de notre budget. Pas plus que l'honorable député de Chicoutimi, d'ailleurs, je n'aime la situation à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui. Mais, je demande à mon honorable ami, lui qui est marié, lui qui a des enfants, le plus grand désastre qui pourrait se produire ici ne serait-il pas que son épouse et son enfant soient tués, alors que le Canada que nous aimons tous,—je sais qu'il l'aime comme nous,—serait détruit et sa population condamnée à subir les privations de toutes sortes que les peuples de la Pologne et de la Tchécoslovaquie connaissent aujourd'hui? Il serait probablement le premier, avec ses amis, à blâmer le Gouvernement de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour assurer notre défense.

Je n'aime guère cette situation plus que vous, et l'on peut en jeter le blâme sur quelques hommes d'État qui ont dirigé la politique internationale de certains pays depuis quelques années; mais ce blâme, ou ces regrets, ne règleront certainement pas le problème auquel nous devons faire face. Je sais que mon honorable ami, dans son for intérieur, admet le bien fondé de ces arguments. Je ne sais pas pourquoi il a fait des observations aussi vigoureuses ce soir. Il me semble que ce n'est pas son tempérament d'être aussi violent. J'espère que, si mon argument ne le convainc pas, il aura au moins l'occasion d'entendre les arguments d'autres députés qui diffèrent d'opinion avec lui. Étant donné l'inquiétude qui règne dans le monde à l'heure actuelle, on doit admettre la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour assurer notre défense contre toute attaque. D'ailleurs, comme le disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le 13 mars 1952, et je cite la page 415 du hansard:

> En cas d'agression, quels moyens auront l'OTAN, les Nations Unies ou n'importe quelle autre organisation, pour favoriser le progrès économique et social dont on parle si souvent et dont nous reconnaissons tous sincèrement l'importance? Quelle chance aurons-nous de favoriser ce progrès économique et social qui demeure le deuxième objectif de l'OTAN,—je dis bien le deuxième,—et qui ne le cède en importance qu'à la nécessité de mettre sur pied les effectifs minimums nécessaires pour empêcher la guerre?

Si l'on admet ce qui précède, on doit donc conclure que le Canada ne peut actuellement faire plus qu'il ne fait en ce qui concerne l'aide à accorder aux pays insuffisamment développés.

Pour ceux qui pensent que nous ne faisons pas assez, il me semble que là encore nous avons un exemple de la difficulté qui existe pour le Gouvernement et, plus particulièrement, dans les circonstances, pour l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de garder le juste milieu dans sa politique sur les questions des Affaires extérieures. Comme je le disais au début de mes observations, le parti libéral a, encore une fois, choisi le moyen le plus sage en adoptant une politique de juste milieu.

Il faut procéder logiquement, c'est-à-dire assurer d'abord notre propre protection, améliorer notre propre économie, et ensuite favoriser le progrès économique et social partout dans le monde.

Il n'y a pas de doute que nous préférerions faire le plus possible pour aider ces pays arriérés. Personnellement, je souhaite que le jour ne soit pas trop éloigné où, la tension actuelle disparaissant, on pourra atteindre les objectifs très louables des Nations Unies. Mais d'ici là, il faut être réalistes, pratiques et prudents.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de citer un article paru dans la *Winnipeg Free Press* du 6 mars 1952:

(Traduction)

> Politique prudente du Canada en matière d'aide économique
>
> Ottawa.—On ne s'est presque pas aperçu, au Canada, que notre délégation à la récente session de l'Assemblée des Nations Unies, tenue à Paris, a défini la politique du Canada en ce qui concerne l'aide économique aux régions peu évoluées et la réforme agraire dans le moyen Orient et l'extrême Orient.
>
> Cette politique, énoncée par les membres de la délégation du Canada, est marquée au coin de la prudence. Elle ne pêche certes pas par la libéralité. Mais les demandes excessives d'aide adressées par divers pays ont dicté en partie cette prudence et l'ont rendue nécessaire.

Efforts exigés de notre économie

M. le député Bourget a fait la première déclaration importante, le 27 novembre:

"Ce que je dis,—et la délégation du Canada veut être bien franche sur ce point,—c'est que les efforts actuels exigés de notre économie ne nous permettent pas de remplir de nouveaux et importants engagements pour l'instant, en vue d'aider à la mise en valeur des régions peu évoluées. Nous ne croyons pas disposer de ressources suffisantes pour voter un crédit plus considérable à la défense, pour maintenir les placements et la consommation au pays, tout en accordant plus d'aide à l'extérieur. Nous avons dit à notre population que des sacrifices s'imposent et que nous manquerions de franchise, si nous ne déclarions pas que ce n'est pas le moment de prendre d'autres engagements extérieurs, comme ceux qu'on a réclamés à la Commission."

L'article poursuit:

Le Canada, au titre du plan de Colombo, ayant voté une aide économique aux pays du Commonwealth de l'extrême Orient qui coûte moins de deux dollars à chacun de nos compatriotes, il peut sembler, de prime abord, que la délégation canadienne s'est montrée trop dure, trop peu consciente des besoins de ces régions peu évoluées.

Il serait plus juste de dire que ce qui préoccupe le Canada, ce sont les projets grandioses, parfois mal conçus, d'aide économique qu'on veut parfois substituer à l'initiative même des pays peu évolués. Trop de nations regardent du côté des pays rattachés au dollar pour en réclamer ce qui peut bien se transformer en une subvention perpétuelle.

Le Canada estime qu'avant tout il faut s'aider soi-même, qu'il faut ensuite assurer une collaboration plus étroite entre les organes internationaux existants, comme la banque mondiale, les services américains d'aide à l'étranger et l'organisation relative au plan de Colombo. Dans la mesure où il peut contribuer à ajouter à ce programme, le Canada sera disposé à le faire.

Illusion commune

Mais il n'appuiera pas de vastes dépenses qui, souvent, n'ont pour toute justification qu'une bien faible base économique. Surtout, il ne votera pas de fonds pour la poursuite de l'erreur commune selon laquelle l'affectation de fonds aux régions sous-développées est le seul moyen d'assurer une ère nouvelle en extrême Orient et au moyen Orient.

Le Canada, à la réunion de Paris, a voté contre l'établissement d'un organisme international dont la fonction serait de consentir des subventions et des prêts aux fins du développement économique. Il s'est prononcé contre le projet parce qu'il était convaincu que le moment n'était pas venu d'établir un tel organisme, vu que les pays bénéficiaires n'offraient que des programmes vagues et exagérés et que les demandes d'aide de la part des pays du dollar étaient excessives.

(Texte)

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que tous les gens bien informés reconnaissent que le *Winnipeg Free Press* est un des journaux les plus sérieux et des mieux renseignés que nous ayons au Canada. L'appréciation contenue dans cet article démontre très clairement que la politique suivie par la délégation canadienne à Paris, lors de la sixième assemblée, n'est pas si mauvaise; elle était même plutôt prudente et réaliste.

Malgré l'opposition des pays dont j'ai fait mention tout à l'heure, cette résolution qui avait pour parrains le Chili, Cuba, la Birmanie, l'Égypte et la Yougoslavie, a été acceptée après avoir été mise aux voix: 28 pour, 20 contre et 9 abstentions, parmi lesquelles on comptait encore les pays du bloc soviétique. Ces deux questions furent, à mon avis, les deux plus importantes qui aient été étudiées à la IIe Commission au cours de cette période.

La Ve Commission, qui s'occupe des questions d'administration et du budget des Nations Unies, a effectué un travail énorme au cours de cette période. Cette Commission avait comme président M. T. A. Stone, notre ministre en Suède, et, soit dit en passant, il a dirigé ces délibérations de main de maître; aussi, je suis heureux de lui en rendre témoignage à la Chambre. Le principal point qui a été soumis à notre attention, à la demande du Secrétaire général, a été d'approuver le budget des Nations Unies, au montant de $46,568,300, pour l'année 1952. Dès le début de la discussion sur le budget, la délégation canadienne fit part au comité qu'elle examinerait scrupuleusement les dépenses en se basant sur le rapport soumis par le comité consultatif,—dans lequel on recommandait des économies pour une somme de $2,035,400,—et qu'elle ferait, en temps et lieux, les suggestions appropriées. Par la suite, la Commission a approuvé plusieurs des recommandations du comité consultatif, pendant que quelques-unes, après explications fournies par le Secrétaire général, furent approuvées telles qu'elles avaient été soumises par le bureau du Secrétariat général.

La délégation canadienne a été fort active au cours des séances de cette Commission et principalement en ce qui a trait aux dépenses soumises par le département de l'Information publique et des centres d'information, de même que sur la question des contributions.

S'inspirant du rapport du comité consultatif des experts, notre délégation attira l'attention du comité sur le fait que le département de l'Information n'avait pas accordé au comité son entière coopération lorsqu'il s'est agi de donner suite aux recommandations que la Ve Commission avait formulées, les années précédentes, relativement à certaines réformes et économies qui s'imposaient.

Nous avons déploré cet état de choses et nous avons insisté pour que le service d'information apporte une attention toute particulière aux projets les plus importants et que, par contre, il ignore ceux qui, à leur avis et d'après leur expérience, n'apportent aucun résultat pratique au point de vue de la publicité des Nations Unies. Comme exemple, nous avons rappelé le fait que l'édition soviétique du bulletin des Nations Unies,

n'avait pas été distribuée au peuple russe et, par conséquent, s'était avéré absolument inutile. Nous avons signalé, de plus, que nous ne nous opposions nullement à toute dépense nécessaire et utile, mais que, d'un autre côté, nous ne pouvions approuver des dépenses comme celle que je viens de mentionner.

La délégation canadienne a étudié sérieusement la question des contributions. Comme on le sait, cette question est très complexe et difficile à solutionner.

Il est convenu, en général, que les contributions sont établies en vertu d'un système semblable à celui de notre impôt sur le revenu, c'est-à-dire sur la "capacité de payer". Cependant, l'application de ce principe selon une formule mathématique rigoureuse n'est pas toujours facile et entraîne bien souvent des difficultés d'ordre politique et technique. D'ailleurs, il a toujours été difficile d'établir des barèmes de répartition justes et équitables.

Depuis quelques années, la délégation canadienne avait toujours fortement insisté pour que les dépenses de l'ONU soient mieux réparties entre les différents pays. Cette année, notre délégation a réussi, en partie, à faire accepter, par le comité des experts chargé d'établir les barèmes de répartition, les recommandations du comité des Affaires extérieures de cette Chambre, lesquelles sont contenues dans le rapport que son président, l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) présentait à la Chambre, le 14 mai 1951. Voici:

> Votre comité recommande aussi que les délégations canadiennes qui assisteront dans l'avenir aux assemblées des Nations Unies continuent d'insister afin que les contributions versées par l'Union Soviétique et ses associés correspondent mieux à "leur capacité de payer".

En effet, la contribution de l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui était de 6·98 p. 100, a été portée à 9·85 p. 100, et le taux de contribution d'autres pays de l'Est de l'Europe a aussi été changé. Par contre la contribution des États-Unis, de 38·92 p. 100 qu'elle était, a été diminuée à 36·90 p. 100.

Ce n'est qu'après de vives discussions que ces différents taux de contribution furent acceptés parce que, d'abord, la délégation soviétique, invoquant le fait que son pays avait subi beaucoup de dommages au cours de la dernière guerre, prétendait ne pas devoir contribuer plus pour le moment. Toutefois, s'appuyant sur les affirmations de plusieurs de leurs représentants, qui se vantaient que leur situation économique était des plus brillantes et meilleures que celles qui existent actuellement dans les pays démocratiques, le comité décida de passer outre à leurs objections. D'autre part, la délégation américaine s'opposa fortement à cette échelle de contribution, en insistant pour que le comité applique immédiatement les données de la résolution adoptée par l'Assemblée en 1948, laquelle stipulait qu'en temps normal aucun pays ne devait payer plus que le tiers des dépenses des Nations Unies. Cependant, le comité, tout en reconnaissant l'importance de cet argument, décida que le temps n'était pas encore venu d'y donner suite.

De son côté, la délégation canadienne exerçait une nouvelle pression auprès du comité afin de faire accepter, pour l'an prochain, un autre principe approuvé par l'Assemblée en 1948, en vertu duquel on reconnaissait qu'en temps normal la contribution de chacun des membres ne devait dépasser, *per capita,* celle des membres grevés de la plus forte cotisation. On se rappelle que cette proposition avait été acceptée dans le temps, par suite des insistances de la délégation canadienne. Finalement, le rapport du comité des contributions accepta une résolution proposée par la Syrie et le Royaume-Uni, par laquelle on demandait d'approuver le rapport du comité des contributions, en insistant pour que les principes adoptés en 1948 soient mis en pratique aussi rapidement que possible. La contribution du Canada, pour 1952, fut fixée à 3·35 p. 100.

D'autres sujets ont aussi retenu l'attention de la Ve Commission au cours de cette période, comme, par exemple, la création, à la demande de la délégation américaine, d'un comité de négociations qui se composait de onze membres et qui devrait s'occuper de s'entendre avec les différents gouvernements en vue de percevoir des contributions volontaires pour les institutions spécialisées établies par les Nations Unies. Je ne m'attarderai pas sur ces autres articles de l'agenda, car je crois avoir déjà pris assez de temps à la Chambre.

En conclusion, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que l'Organisation des Nations Unies, tout en étant encore loin d'avoir atteint le but pour lequel elle a été créée, n'en accomplit pas moins un travail intéressant; que le Canada a tout intérêt à prendre part à ces délibérations, et, par conséquent, doit continuer à en faire partie.

Avant de terminer, je tiens à dire à la Chambre que j'ai été fier et heureux, à titre de Canadien, d'entendre dire par plusieurs délégués d'autres pays que le Canada jouit actuellement d'une excellente réputation dans le monde, que nous sommes des privilégiés et que notre avenir s'annonce des plus brillants.

Je répète donc, monsieur le président, que j'ai été heureux d'entendre des paroles élogieuses à l'endroit de mon pays, comme Cana-

dien et aussi,—on me le permettra bien,—comme libéral, puisque, par voie de déduction, ces observations étaient dues, pour une large part, à l'administration sage et vigoureuse que le parti libéral a donnée depuis dix-sept ans au Canada, et sachant que la poursuite de son programme assurera à notre pays, sans aucun doute, un avenir encore plus brillant que celui que lui prédisent des citoyens éminents de pays étrangers.

(Traduction)

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, prenant la parole devant la Chambre de commerce de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) déclarait que la politique étrangère n'est plus discutée en secret, qu'elle intéresse tout le monde. Je lui rappelle le vieux dicton: affaire de tout le monde, affaire de personne.

Il faut lui rendre ce témoignage, cependant, qu'il s'efforce de faire comprendre à la population du Canada ce qui se passe aux Nations Unies, ainsi que la politique que suit actuellement le Canada. Toutefois, j'avoue que ce n'est pas tant ce qu'il dit que je lui reproche, que ce qu'il tait. Prudent, il nous expose certains points, mais nous laisse supposer tout le reste.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé de nombreux discours ici et là, au pays. Je me demande où il prend le temps nécessaire à l'élaboration de tous ces beaux discours, plein d'enseignements pour ceux qui les lisent. Il me semble, cependant, qu'en matière d'affaires internationales, ce sont les principes plutôt que les faits qui doivent nous guider.

Au moment où les Nations Unies ont été constituées, je me trouvais à San-Francisco. Je me rappelle très bien les efforts tentés par une certaine délégation pour obtenir qu'au début des réunions on invoque le Dieu tout puissant pour lui demander de bénir les délibérations. La Russie s'y est opposée et c'est pourquoi cette demande a été rejetée. Cela devrait nous rappeler que si l'Éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain.

Depuis lors, on a noté beaucoup de confusion dans toutes les discussions qui ont eu lieu aux Nations Unies. La population du Canada, et celle des autres pays, doit trouver très difficile de comprendre les affaires des Nations Unies. Je me suis rendu dans la voûte du parlement il y a quelques jours et j'y ai vu des centaines de documents émanant de l'ONU. Je me demande si quelqu'un sait combien de documents cette organisation fait imprimer sur les différents sujets qu'elle étudie. Avant de voir cette liasse, je ne me doutais pas que l'Organisation fût aussi étendue. Peu de gens se rendent compte, je crois, de l'ampleur de la tâche des Nations Unies ou des fonctions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je dis que les principes doivent nous intéresser. La Russie est entrée aux Nations Unies, d'abord, à titre de pays allié, puis elle est devenue notre plus grand adversaire. Nous ne regardons plus la Russie comme une alliée. On se rappelle que M. Winston Churchill a dit à Moscou que l'URSS, après la victoire, allait marcher vers le progrès dans un monde meilleur et plus prospère. Le monde est-il aujourd'hui plus pacifique et plus prospère, ou ne donne-t-il pas plutôt l'impression qu'il est devenu une nouvelle tour de Babel?

Lorsque les pays de l'OTAN se sont réunis cette année à Lisbonne, leur hôte les a accueillis en leur signalant, dès ses premières observations, que l'Espagne, pays de 28 millions d'âmes, n'était pas membre de l'OTAN ni des Nations Unies. Il me semble qu'il y a beaucoup d'illogisme dans l'attitude des nations et des ministres responsables de l'exclusion de l'Espagne.

Le chef de la CCF, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui siège à ma gauche, rappelait au ministre, à propos de la discussion qui a eu lieu il y a deux ans au comité des Affaires extérieures, que la nouvelle récente d'après laquelle la Russie voulait contre-balancer l'entrée aux Nations Unies de sept pays qu'elle recommandait par l'entrée de sept autres États non communistes a été alors débattue et que le ministre et lui-même semblaient juger la proposition raisonnable, c'est-à-dire qu'il y avait lieu, selon eux, d'admettre ces États communistes et les autres qui n'étaient pas communistes ou étaient anticommunistes. Je ne crois pas cependant que l'Espagne ait été au nombre de ces derniers.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le cas de l'Espagne, qui n'est même pas qualifiée de communiste ou d'anticommuniste? Il me semble qu'il y a un grand manque de logique de la part des membres qui sont disposés à admettre comme membres des Nations Unies la Roumanie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Russie, qui sont des États communistes aujourd'hui, alors qu'ils ne veulent pas de l'Espagne, pays qui fut l'un des premiers, sinon le premier, à brandir le drapeau et l'épée pour empêcher la propagation du communisme en Europe.

Pourquoi Franco doit-il être considéré comme un paria? Pourquoi considère-t-on ces 28 millions d'habitants de l'Espagne, pays avec lequel le Canada a longtemps entretenu

des relations commerciales, comme indignes de devenir membres des Nations Unies ou de l'OTAN. Les Canadiens connaissent-ils suffisamment les gouvernements de la Grèce et de la Turquie, ou les connaissent-ils assez pour les classer comme démocratiques, ou les considérer comme plus démocratiques que le gouvernement de l'Espagne? L'un ou l'autre de ces pays possède-t-il de meilleurs antécédents en matière de gouvernement, ou a-t-il fourni de plus grands apports à la civilisation que l'Espagne? A quel titre, les considère-t-on comme des membres plus utiles aux Nations Unies que l'Espagne?

Si nous quittons maintenant la scène européenne,—que la plupart des députés considèrent comme une des parties les plus importantes du monde, de notre monde instable et inquiet d'aujourd'hui,—pour nous reporter vers l'extrême Orient, que découvrons-nous? L'honorable représentant de Peace-River (M. Low) et celui d'Acadia (M. Quelch) ont signalé cet après-midi que, il y a moins de deux ans, on a publié un document dans lequel on déclarait explicitement que les Nations Unies visaient à unifier la Corée.

Tout ce que nous voulons faire, c'est mettre fin à l'agression. Il me semble que par là le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songe à l'agression de la Corée du Nord contre la Corée du Sud. Peut-être pourrait-il me dire si j'ai raison? Il hoche la tête pour dire oui. Et l'agression chinoise? Voilà ce qui a empêché le règlement de l'affaire coréenne. Les forces de l'ONU avaient progressé jusqu'à la frontière entre la Corée du Nord et la Mandchourie. L'armée chinoise, instruite et certainement, à mon avis, équipée par les Russes, a attaqué et les a repoussées. Depuis lors nous avons perdu beaucoup d'hommes et de matériel.

Il me semble que cette agression chinoise est autrement plus sérieuse que l'agression nord-coréenne. Je ne pense pas que la Corée du Nord ait eu grand chose à dire dans tout cela. Elle a été poussée dans cette affaire et formée par les Russes dans le dessein très précis d'attaquer et de conquérir la Corée du Sud. Mais la situation de la Chine est tout à fait autre.

Avant d'aller plus loin, on me permettra peut-être de féliciter le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) du discours qu'il a prononcé l'autre jour. C'est avec beaucoup d'intérêt que je l'ai écouté. Par ailleurs ses propos m'ont paru assez provocants. Je pense qu'il faut le féliciter d'avoir tenu des propos provocants, sans quoi je n'aurais peut-être pas participé au débat. Je me demande pourtant s'il y a lieu de lui en rendre hommage. Il a néanmoins fait certaines déclarations qu'il faut, il me semble, relever.

Je me souviens de l'avoir interrompu lorsqu'il parlait de la Chine. Il semblait tenir, en ce qui concerne ce pays, des propos fort éloignés de la réalité. Je doute fort que lui ou moi soyons allés en Chine. En tout cas, pour ma part, je n'y ai certainement jamais mis les pieds. Mes contacts avec les Chinois ont été rares. Je compte, parmi les clients de mon étude, pas mal de Chinois et je connais à peu près leurs sentiments. Mais j'ai voulu me renseigner sur la Chine par des lectures. Je renvoie l'honorable député au hansard du 21 mars 1952. Il nous parlait alors de M. Owen Lattimore. Je me souviens d'avoir lu un article de ce monsieur il y a plusieurs années et il m'a toujours semblé qu'il fallait le ranger parmi les crypto-communistes, avant même d'avoir entendu parler du sénateur McCarthy. A mon avis, il appartenait certainement à la gauche. Voici, tiré du discours de l'honorable député, un passage auquel je me suis opposé:

> Il y a cinq ans il prévenait son pays que Tchiang-Kaï-chek était fini...

Il y a cinq ans, c'est-à-dire en 1947. De quels renseignements confidentiels disposait donc M. Lattimore, à cette époque, pour pouvoir ainsi prévenir les États-Unis que Tchiang-Kaï-chek était fini?

> ...et que le peuple chinois ne voulait plus avoir affaire à lui.

M. Coldwell: Le général Marshall a dit la même chose.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je parle de M. Lattimore pour l'instant. L'honorable député a dit ensuite:

> De même que le général Marshall, il déclarait qu'on devait trouver des éléments démocratiques, en Chine, et les appuyer dans la formation d'un gouvernement ou, à défaut, travailler à l'établissement d'un gouvernement de coalition (comptant peut-être un certain nombre de représentants communistes) qui empêcherait le pays de tomber complètement au pouvoir des chefs communistes, en Chine.

Sauf le respect que je dois au député, il n'a certes pas tenu compte de la récente histoire des pays d'Europe. Se rappelle-t-il Mickolizych qu'on fit venir à Moscou, qu'on amena, par les menaces et les cajoleries, à siéger au gouvernement polonais avec des communistes nommés par Staline? M. Churchill lui-même lui a forcé la main par ses menaces et ses cajoleries. Il a été forcé de faire partie de ce gouvernement. Qu'est-il advenu de lui? Il a dû s'enfuir pour sauver sa vie. Pour avoir fait partie de ce gouvernement, a-t-il empêché ce pays de passer aux communistes?

Le député se rappelle-t-il le cas de la Tchécoslovaquie, pays pour lequel il a, j'en suis sûr, beaucoup d'admiration. Se rappelle-t-il ce qui s'est passé dans cet État libéral, démocratique et factice créé après la première guerre mondiale? Que nous enseignent les faits relatifs à Masaryk, Benès et tous les autres? Je suis sûr que tous ces gens sont chers au député de Rosetown-Biggar. Où sont-ils à l'heure actuelle? Masaryk et Benès reposent au tombeau. L'un s'est suicidé ou a été assassiné et l'autre est mort de chagrin en voyant son pays passer graduellement aux mains des communistes, ces mêmes communistes avec lesquels mon honorable ami propose que Tchang-Kaï-chek s'unisse.

M. Coldwell: Non.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est ce que vous avez dit.

M. Coldwell: C'est ce qu'avait proposé le général Marshall.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le Règlement de la Chambre ne veut-il pas qu'un député qui cite une opinion accepte comme sienne cette opinion? Je supposais que mon savant ami citait ces personnes parce qu'il les approuvait.

M. Coldwell: J'ai cité ce qu'il a dit à l'époque.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): J'ai donné à entendre que le député semblait non seulement les approuver mais qu'il les citait avec délices.

M. Coldwell: Je n'y ai rien trouvé de délicieux.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je doute fort que le député puisse défendre de façon convaincante la déclaration dont il nous a donné lecture, qu'il l'ait fait avec délice ou simple approbation. Mon honorable ami suppose vrai ce qui est précisément en question, puis continue:

Malheureusement, l'appui donné au régime corrompu présentement réfugié à Formose...

Je ne puis admettre que l'existence d'un, deux ou trois hommes vénaux dans un pays de 450 millions d'habitants prouve qu'un gouvernement est corrompu. J'ai lu la vie de Tchang-Kaï-chek, le récit de sa longue carrière politique à partir de l'époque où il a collaboré avec Sun Yat-Sen, et je ne sache pas que durant les vingt-cinq ans qu'il a été au pouvoir on l'ait personnellement accusé de corruption.

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]

M. Coldwell: L'honorable député a-t-il écouté le discours de l'honorable député de Lambton-Kent (M. Mackenzie) qui a séjourné longtemps en Chine avec l'UNRRA?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Ayant parlé avec l'honorable député de Lambton-Kent, je dois dire que je ne partage pas plus son opinion que celle de l'honorable député de Rosetown-Biggar.

M. Coldwell: Il a séjourné en Chine.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est un vaste pays et s'il y a séjourné, d'autres y ont séjourné également. Je n'y suis jamais allé, mais je vais citer l'opinion de gens qui y ont séjourné longtemps. Comme je le vois à la page suivante, l'honorable député a ajouté ceci:

Par crainte de l'impérialisme soviétique les puissances démocratiques ont soutenu des régimes réactionnaires comme celui de Syngman Rhee en Corée du Sud.

J'ignore ce que l'honorable député entend par là. Advenant une trêve, allons-nous dire à Syngman Rhee qu'il doit se retirer pour faire place à un gouvernement du genre de celui que nous aurions établi en Chine si nous y avions obtenu le pouvoir? Allons-nous lui dire que c'est ce que nous aurions fait si on nous avait écouté il y a cinq ans? D'où nous serait venu le pouvoir de choisir le bon régime de gouvernement?

M. Coldwell: Nous pourrions peut-être choisir M. Browne.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Oh! non! Le député a poursuivi:

La lutte que nous menons n'a pas pour but de ramener au pouvoir M. Syngman Rhee...

Je ne sais pas quelle lutte nous menons; je ne suis pas certain qu'il le sache.

...mais certains éléments parmi nous semblent croire que ce serait une façon de résoudre le problème de la Corée. Il y a aussi le problème que pose Tchiang-Kai-chek, et d'autres encore. Les peuples asiatiques sont décidés à se libérer de leurs chaînes et nous devrions étudier cet aspect du problème avec plus d'attention.

Je ne sais pas de quel aspect du problème il s'agit. Est-ce là le genre de personnes qui devraient gouverner le pays lorsque la guerre sera terminée en Corée? Le député expliquera peut-être cela plus tard.

M. Coldwell: Plus tard.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): L'honorable député continue:

Le peuple chinois éprouve sans doute certaines désillusions au sujet de ses nouveaux maîtres communistes,—j'en suis persuadé,—mais nous ne pouvons certainement pas espérer qu'il favorise le retour de Tchiang-Kaï-chek.

(Sur la proposition de M. Browne (Saint-Jean-Ouest), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, c'est demain mercredi; nous nous en tiendrons au Règlement qui prescrit que cette journée est consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que les dispositions de l'article 28 du Règlement portant que l'Orateur doit abandonner d'office le fauteuil soient suspendues à l'égard de la séance du jeudi 27 mars 1952, afin que la Chambre puisse poursuivre le débat en cours sur les affaires extérieures.

Étant donné l'allure du débat, il serait malheureux de l'interrompre. Avec le consentement unanime, je propose l'adoption de cette motion maintenant.

M. Knowles: Avec délices!

M. Graydon: Quelle tranquilleté règne ici.

(La motion est adoptée.)

A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

IMPORTATION ET PRODUCTION D'HUILE VÉGÉTALE

1. Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada au cours de chacune des années 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951?
2. Quelle a été la production canadienne d'huile végétale au cours de la même période?
3. Quelle quantité d'huile végétale produite au Canada a été exportée au cours de la même période?

Le très hon. M. Howe:

1. Huile végétale importée au Canada

	Livres
1946	71,605,700
1947	89,954,300
1948	82,602,400
1949	141,354,000
1950	190,697,200
1951	158,391,500

2. Huile produite par les détritoirs canadiens

	Huile de lin Livres	Huile de graine de soya Livres	Autres Livres	Totaux Livres
1946	100,157,699	18,201,473	69,163,179(1)	187,522,351
1947	88,733,909	27,052,473	54,159,040(2)	169,945,422
1948	122,670,596	26,863,917	73,256,487(2)	222,791,000
1949	95,419,004	45,963,471	70,014,752(1)	211,397,227
1950	85,238,580	56,931,185	39,704,012(3)	181,873,777
1951	60,387,253	73,513,281	42,239,619(4)	176,140,153

(1) Comprend l'huile de graine de tournesol, l'huile de colza, l'huile de coprah et l'huile de pistache.
(2) Comprend l'huile de graine de tournesol, l'huile de colza, l'huile de coprah, l'huile de pistache et l'huile de graine de moutarde.
(3) Comprend l'huile de graine de tournesol, l'huile de colza, l'huile de coprah, l'huile de graine de moutarde et l'huile de mauvaises herbes.
(4) Comprend l'huile de graine de tournesol, l'huile de colza et l'huile de coprah.

3. Renseignements non disponibles. Il n'y a, à cette fin, aucune classification distincte dans la statistique des exportations.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

M. Argue:

1. Dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, combien de sections étaient comprises dans la région bénéficiant des allocations aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en 1951-1952?
2. Dans chaque province, quelle étendue de la région avait droit à des allocations de $1.50 l'acre, de $2.50 l'acre?
3. Dans chaque province, quel était le nombre d'agriculteurs ayant droit à des allocations aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?
4. Dans chaque province, quelle somme globale représentent les allocations versées ou allouées aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

M. McCubbin:

1. Manitoba, 1,694 sections; Saskatchewan, 6,663 sections; Alberta, 3,670 sections; British Columbia, 66 sections.

2. Manitoba, $1.50 l'acre, 1,656 sections; $2.50 l'acre, 36 sections.

Saskatchewan, $1.50 l'acre, 6,237 sections; $2.50 l'acre, 426 sections.

Alberta, $1.50 l'acre, 2,230 sections; $2.50 l'acre, 1,440 sections.

Colombie-Britannique, $1.50 l'acre, néant; $2.50 l'acre, 36 sections.

3. Manitoba, 1,098 cultivateurs; Saskatchewan, 4,987 cultivateurs; Alberta, 1,851 cultivateurs; Colombie-Britannique 7 cultivateurs.

4. Manitoba, $114,065.00; Saskatchewan, $1,058,650.00; Alberta, $324,380.00; Colombie-Britannique, $1,400.00.

PERMIS POUR L'ACHAT DE ZIZANIE

M. Bryce:

1. La *Canadian Fish Producers Limited*, de Winnipeg, était-elle seule à détenir un permis pour l'achat de la zizanie dans les environs des lacs Lone-Island et Crowduck, en 1951?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût de ce permis?

L'hon. M. Harris:

1. Le gouvernement du Manitoba a accordé à la Division des affaires indiennes, moyennant un droit de $1, un permis l'autorisant à récolter la zizanie en 1951. Après avoir demandé des soumissions aux acheteurs intéressés, la Division des affaires indiennes a accordé à la *Canadian Fish Producers Limited* la permission exclusive d'acheter des Indiens la zizanie récoltée, en 1951, dans les environs des lacs Lone-Island et Crowduck.

2. La *Canadian Fish Producers Limited* n'a versé aucun droit à la Division des affaires indiennes à l'égard de son permis. Cependant, elle a acquitté au gouvernement provincial la redevance de 5 p. 100 (du prix d'achat) et elle a versé aux Indiens une prime de 10 p. 100, en plus d'un prix moyen de 40c. la livre. Nous ne possédons aucun renseignement sur la question de savoir si le gouvernement provincial impose un droit de permis relativement à l'achat de zizanie.

BOIS À PÂTE ET PÂTE BRUTE

M. Brooks:

1. Quelle quantité *a*) de bois à pâte, *b*) de pâte brute, a-t-on exportée de chaque province du Canada, au cours de chacune des années 1948, 1949, 1950 et 1951?

2. Le Canada a-t-il importé du bois à pâte ou de la pâte brute au cours de la même période? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité?

3. Au cours de la même période, quelle quantité de bois à pâte a servi à la fabrication du papier, dans chaque province canadienne?

Le très hon. M. Howe:

1 *a*). Exportations de bois à pâte

	1948	1949	1950	1951
	cordes	cordes	cordes	cordes
Terre-Neuve*	.....	.....	27,370	50,718
Nouvelle-Écosse	15,095	16,514	11,197	71,768
Île du Prince-Édouard	.....	1,425	.....	10,545
Nouveau-Brunswick	571,164	418,090	425,724	749,881
Québec	435,328	265,644	348,111	689,350
Ontario	947,615	621,491	569,240	930,730
Manitoba	39,220	24,341	12,551	72,555
Saskatchewan	.....	277	62	2,152
Alberta	.....	.....	.....	.....
Colombie-Britannique	179,216	155,657	217,307	98,401
Totaux	2,187,638	1,503,439	1,611,562	2,676,100

1 *b*). Exportations de pâte de bois

	1948	1949	1950	1951
	quintaux	quintaux	quintaux	quintaux
Terre-Neuve*	.....	636,446	765,999	982,919
Nouvelle-Écosse	1,070,615	992,160	842,957	1,293,183
Île du Prince-Édouard	.....	.....	.....	.....
Nouveau-Brunswick	4,062,708	3,837,431	4,296,870	4,235,778
Québec	10,180,364	7,536,548	9,212,343	12,335,509
Ontario	16,072,266	14,278,697	17,543,842	18,944,653
Manitoba	1,389,058	316,455	460,792	666,549
Saskatchewan	638,329	862,681	1,377,836	1,803,889
Alberta	.....	.....	.....	.....
Colombie-Britannique	2,546,624	2,513,704	2,422,225	4,603,681
Totaux	35,959,964	30,974,122	36,922,864	44,866,161

*Terre-Neuve est comprise depuis le 1er avril 1949.

Remarque: Les chiffres ci-dessus ont trait aux expéditions dédouanées dans chaque province. La province d'origine des expéditions n'est pas mentionnée dans la statistique du commerce.

[M. McCubbin.]

2. Oui.

Importations de bois à pâte et de pâte de bois, 1948-1951

	Bois à pâte	Pâte de bois		Bois à pâte	Pâte de bois
	cordes	quintaux		cordes	quintaux
1948	67,528	660,094	1950	25,085	731,663
1949	4,881	708,659	1951	41,452	728,329

3. Les renseignements n'existent pas.

La quantité de bois à pâte transformée en pâte a été:

	1948	1949	1950	1951
	cordes	cordes	cordes	cordes
Québec	5,157,027	4,806,347	5,160,181	
Ontario	3,052,504	2,909,154	3,163,762	Non encore
Colombie-Britannique	742,097	607,835	711,340	connu
Autres provinces[1]	1,304,921	1,926,131	2,131,515	
Totaux	10,256,549	10,243,467	11,166,798	

La production de pâte de bois a été:

	1948	1949	1950	1951
	tonnes courtes	tonnes courtes	tonnes courtes	
Québec	3,902,072	3,698,401	3,922,543	
Ontario	2,226,124	2,138,444	2,297,518	Non encore
Colombie-Britannique	688,209	666,542	776,896	connu
Autres provinces[1]	858,674	1,349,611	1,476,057	
Totaux	7,675,079	7,852,998	8,473,014	

La quantité de pâte de bois utilisée par l'industrie papetière[2] a été:

	1948	1949	1950	1951
	tonnes courtes	tonnes courtes	tonnes courtes	
Québec	3,227,362	3,199,552	3,289,229	
Ontario	1,638,655	1,611,119	1,683,108	Non encore
Colombie-Britannique	433,664	479,961	509,880	connu
Autres provinces[1]	553,619	1,048,375	1,109,789	
Totaux	5,853,300	6,339,007	6,592,006	

[1] Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Manitoba. Il est nécessaire de grouper ces provinces, afin d'éviter de révéler la production de certaines sociétés (loi sur la statistique, art. 15).

[2] Ces chiffres comprennent une faible quantité de pâte de bois importée.

DÉCENTRALISATION DES INDUSTRIES—LA "LEITZ COMPANY"

M. Dinsdale:

1. Le projet d'établissement au Canada d'une filiale de l'*Ernest Leitz Company Limited*, de Wetzlar, en Allemagne occidentale, a-t-il été arrêté par l'entremise du gouvernement fédéral?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on tenté d'amener la société à s'établir dans les provinces des Prairies, conformément à la ligne de conduite énoncée par le Gouvernement en vue de la décentralisation des industries pour les fins de la défense?

Le très hon. M. Howe:

1. Non, mais on en a discuté avec des représentants du ministère du Commerce.

2. La société Leitz n'a pas exprimé le désir de s'établir dans les provinces des Prairies. Ses représentants sont venus au Canada dans l'intention bien définie de s'établir dans l'Ontario, dans le Québec ou dans les provinces Maritimes.

BLÉ—CAPACITÉ DE SÉCHAGE DES ÉLÉVATEURS

M. Wright:

1. Quelle était la capacité totale de séchage des élévateurs-terminus et autres du Canada *a*) le 30 juillet 1946, *b*) le 30 juillet 1950, *c*) le 30 juillet 1951, *d*) à l'heure actuelle?

2. Quel est l'emplacement de chacun de ces élévateurs et quelle est la capacité de séchage de chaque élévateur, en fonction du blé à teneur en humidité de 17 p. 100?

Le très hon. M. Howe:

1. Le rendement horaire possible* pour le séchage du blé gourd contenant 17 p. 100 d'humidité dans tous élévateurs canadiens publics et semi-publics, de tête de ligne et de l'Est, a été estimé comme suit aux dates suivantes:

a)	30 juillet 1946	42,650 boisseaux
b)	30 juillet 1950	40,900 boisseaux
c)	30 juillet 1951	41,400 boisseaux
d)	actuellement	41,400 boisseaux

*Les quantités de grains séchées dans les conditions réelles sont fonction des variations de certains facteurs tels: la teneur en eau et la température initiale du grain, la température et l'humidité de l'air, l'espèce de céréale et le nombre des différentes catégories de grain à sécher, etc.

2. Dans le tableau ci-dessous figurent l'emplacement des élévateurs et le rendement horaire de chacun pour le séchage d'un blé contenant 17 p. 100 d'humidité.

Emplacement	Elévateur	Rendement (boisseaux)
Fort-William (Ont.)		
	Canadian Consolidated Grain Co. Ltd.	300
	Federal Grain Limited	1,500
	Fort William Elevator Co. Ltd. "F"	1,000
	Fort William Elevator Co. Ltd. "E"	1,000
	National Grain Co., Ltd.	1,250
	Westland Elevators Limited	750
	Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.	300
	N. M. Paterson & Sons Limited	750**
	Searle Grain Co. Ltd.	2,000**
	Sask. Pool Terminals Limited	250
	Lakehead Terminals Limited	500
Port-Arthur (Ont.)		
	Federal Grain Limited (Stewart)	500
	Canadian Consolidated Grain Co. Ltd.	850
	Eastern Terminal Elevator Co. Ltd.	1,000**
	Élévateurs du syndicat du Manitoba, No. 1	500
	Élévateurs du syndicat du Manitoba, No. 9	500
	McCabe Grain Co. Ltd.	2,000
	Élévateurs du syndicat du Manitoba, No. 3	1,500
	Sask. Pool Terminals Limited, No. 4	1,000
	Élévateurs du syndicat du Manitoba, No. 6	2,000**
	Sask. Pool Terminals Limited, No. 7	1,000**
	Superior Elevator Co., Ltd.	500
	United Grain Growers Limited	1,000**
Churchill (Man.)		
	Conseil des ports nationaux	1,000
Moose-Jaw (Sask.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	1,000
Saskatoon (Sask.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	1,000
Calgary (Alb.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	2,000
Edmonton (Alb.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	2,000
Lethbridge (Alb.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	1,000
New-Westminster (C.-B.)		
	Searle Grain Co. Ltd.	500
Prince-Rupert (C.-B.)		
	Élévateurs du Gouvernement canadien	500
Vancouver (C.-B.)		
	Alberta Wheat Pool, No. 1	1,000
	Kerr Gifford & Co., Inc., No. 2	1,000
	Midland Pacific Terminal Limited	500
	Pacific Elevators Limited	1,000
	Kerr Gifford & Co., Inc., No. 1	1,000
	United Grain Growers Limited	1,000
Victoria (C.-B.)		
	Kerr Gifford & Co., Inc.	600
Midland (Ont.)		
	Canada Steamship Lines Ltd.	200
Prescott (Ont.)		
	Conseil des ports nationaux	500
Sarnia (Ont.)		
	Sarnia Elevator Co., Ltd.	400
Toronto (Ont.)		
	Toronto Elevators Ltd.	450
Walkerville (Ont.)		
	Hiram Walker & Sons Grain Corp., Ltd.	1,000
Montréal (P.Q.)		
	Conseil des ports nationaux, n° 2	1,000
Québec (P.Q.)		
	Conseil des ports nationaux	800
	Total	41,400

**De nouvelles installations y sont prévues ou en voie d'aménagement.

LE BÉTAIL—EXAMEN DU CHEPTEL DE M. WAAS

M. Argue:

1. Quels sont les noms de tous les vétérinaires qui ont examiné le bétail de M. Waas et de qui relevaient ces vétérinaires?
2. A quelle date chaque examen a-t-il eu lieu?
3. Quel a été le diagnostic posé par chaque vétérinaire et à qui chaque vétérinaire a-t-il soumis son rapport?

M. McCubbin:

1. D'après les rapports de la Division de l'hygiène vétérinaire, M. Waas a téléphoné vers le 28 novembre au Dr Richards, vétérinaire privé d'Indian-Head au sujet d'une maladie apparente de son bétail. Le Dr Richards, qui était malade, ne put se rendre sur les lieux, mais il prescrivit un traitement. Par la suite M. Waas téléphona au Dr Johnson, vétérinaire provincial, à Regina, qui lui fit savoir que le cas devait être étudié par un vétérinaire praticien; il promit de lui en trouver un. Il s'ensuivit que le Dr H. J. Hunter, vétérinaire privé de Regina, se rendit le samedi 1er décembre à la ferme de M. Waas. Il diagnostiqua une maladie vésiculaire et avertit le Dr N. D. Christie, vétérinaire régional, Division de l'hygiène vétérinaire, à Regina. Le Dr N. V. James et le Dr E. E. Carlson, vétérinaire du ministère de l'Agriculture, accompagnés du Dr H. J. Hunter, se rendirent sur les lieux le jour suivant, soit le dimanche 2 décembre, et confirmèrent le diagnostic de stomatite vésiculaire: ils envoyèrent un rapport au Dr Christie et par son intermédiaire au Dr T. Childs, Directeur général vétérinaire et à ses adjoints à Ottawa. Il fut conseillé de mettre la ferme en quarantaine et d'y établir une surveillance continue. Le Dr James se rendit par la suite à la ferme de M. Waas les 3, 4, 5, 6, 8, 12 et 15 décembre. Tous les vétérinaires ci-dessus mentionnés confirmèrent ou acceptèrent le premier diagnostic de stomatite vésiculaire.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Voir réponse au nº 1.

---

2. *a*) Halifax .....
b) Saint-Jean .....
c) Québec .....
d) Montréal .....
Saint-Antoine .....
Saint-Paul l'Ermite .....
e) Ajax .....
f) Winnipeg .....
g) Edmonton .....
h) Vancouver .....
i) Victoria .....

3. Aucun renseignement disponible.

DÉPENSES PUBLIQUES À BONAVISTA (T.-N.)

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Depuis le 1er avril 1949, quelle somme a-t-on dépensée dans la ville de Bonavista (Terre-Neuve) aux fins suivantes: *a*) dragage, *b*) construction de brise-lames, *c*) quais, *d*) édifices publics, *e*) réparations d'édifices publics, *f*) tous autres travaux relevant du ministère des Travaux publics?

L'hon. M. Fournier:

a) $596,450.63; *b*) $132,117,44; *c*) $232,-589.82; *d*) $106,469.33; *e*) $397.67; *f*) néant.

IMMIGRANTS À LA CHARGE DU MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

M. White (Middlesex-Est):

1. Le 1er mars 1952, combien d'immigrants étaient à la charge du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans chacun des centres suivants: *a*) Halifax (Nouvelle-Écosse), *b*) Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), *c*) Québec, *d*) Montréal, *e*) Ajax (Ontario), *f*) Winnipeg (Manitoba), *g*) Edmonton (Alberta), *h*) Vancouver (Colombie-Britannique), *i*) Victoria (Colombie-Britannique)?
2. Combien de ces immigrants, dans chacun de ces centres, *a*) sont Allemands, *b*) proviennent du Royaume-Uni, *c*) appartiennent à d'autres nationalités?
3. Quel est le nombre de ces immigrants appartenant aux catégories d'âge suivantes; *a*) 1 an à 18 ans, *b*) 18 ans à 35 ans, *c*) plus de 35 ans?

L'hon. M. Harris:

1. *a*) Halifax (N.-É.)		66
b) Saint-Jean (N.-B.)		23
c) Québec (P. Q.)		228
d) Montréal (P. Q.):		
Saint-Antoine		154
Saint-Paul l'Ermite		62*
e) Ajax (Ont.)		239*
f) Winnipeg (Man.)		58
g) Edmonton (Alb.)		95
h) Vancouver (C.-B.)		83
i) Victoria (C.-B.)		43
	Total	1,051*

*Les chiffres relatifs à Saint-Paul l'Ermite et à Ajax indiquent le nombre d'immigrants logés aux auberges du ministère du Travail. Le total ne comprend pas 554 cas relevant du ministère du Travail qui sont logés dans les salles de l'Immigration.

Allemagne	Roy.-Uni	Autres	Total
18	1	47	66
7	6	10	23
31	4	193	228
20	1	133	154
—	—	62	62
26	29	184	239
13	7	38	58
8	6	81	95
41	3	39	83
27	—	16	43
191	57	803	1051

PRODUCTION DE DÉFENSE—APPAREILS RADAR DESTINÉS À LA MARINE DE COMMERCE

M. Balcom:

1. Le ministère de la Production de défense a-t-il placé des commandes pour des appareils radar destinés à la marine de commerce, au cours de la période du 1er juillet au 31 décembre 1951?
2. Dans le cas de l'affirmative à qui le ministère a-t-il accordé le contrat ou les contrats?
3. Quels sont le modèle et la marque des appareils commandés?
4. Ces appareils ont-ils été fabriqués au Canada? Sinon, où l'ont-ils été?
5. A-t-on demandé des soumissions?
6. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quels sont les noms et adresses des soumissionnaires?

M. Dickey:

1. Oui.

2. On a placé deux commandes d'appareils radar destinés à la marine de commerce; l'une, d'une valeur de $21,831, a été adressée le 31 octobre 1951 à la *Canadian Marconi Company* et l'autre d'une valeur de $1,019,766 a été accordée le 6 décembre 1951 à la *Sperry Gyroscope Company (Canada)*.

3. La commande adjugée à la *Canadian Marconi Company* comprenait 3 appareils de radar du modèle LN27 pour la marine. La commande accordée à la *Sperry Gyroscope Company* a trait à 55 radars d'avertissement en surface *Sperry Mark* 2.

4. Dans le cas de la commande accordée à la *Canadian Marconi Company,* il s'agit d'appareils fabriqués par la société. Les appareils d'avertissement en surface *Sperry Mark 2* sont de fabrication américaine. A cause des besoins pressants du programme d'équipement des bateaux il était impossible de fabriquer ces appareils au pays dans le délai prévu.

5. Non. Dans chaque cas, les commandes portaient sur des modèles d'appareils de radar qui avaient été bien définis par le ministère de la Défense nationale (Marine).

ENTREPRISE DE LA SASKATCHEWAN-SUD—MÉMOIRE DE LA SASKATCHEWAN À LA COMMISSION ROYALE

M. Larson:

1. A quelle date a-t-on demandé pour la première fois au gouvernement de la province de la Saskatchewan de présenter un mémoire écrit à la Commission royale chargée d'étudier l'entreprise de la Saskatchewan-Sud?
2. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il présenté ce mémoire?
3. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date la Commission a-t-elle reçu ce mémoire?

Le très hon. M. St-Laurent:

1. A la suite des discussions poursuivies entre le gouvernement de la Saskatchewan et les membres de la Commission les 21 septembre et 23 novembre 1951, au sujet de la présentation d'un mémoire par la province de Saskatchewan, le président de la Commission royale d'étude sur l'aménagement de la rivière Saskatchewan-sud a écrit au premier ministre de la Saskatchewan le 19 décembre 1951, pour l'inviter à présenter un mémoire conformément au mandat de la Commission.

2. Non.

3. Voir réponse au n° 2.

INONDATIONS AU MANITOBA

M. Dinsdale:

1. Est-on à effectuer des études de génie en vue de l'adoption de mesures de protection à longue portée destinées à prévenir les inondations dans le bassin hydrographique de la rivière Rouge, de la rivière Assiniboine et de la rivière Pembina?
2. Ces études prévoient-elles la dérivation possible de la rivière Assiniboine dans le lac Manitoba, près de Portage-la-Prairie?
3. Dans le cas de l'affirmative, qui a formulé le premier une telle proposition?
4. Étudie-t-on les moyens propres à atténuer les risques d'inondations périodiques de la rivière Assiniboine à Brandon?

L'hon. M. Winters:

1. On est à effectuer des études de génie dans le bassin hydrographique de la rivière Rouge, de l'Assiniboine et de la Pembina en vue, principalement, de l'adoption de mesures propres à réduire le danger de nouvelles inondations de la rivière Rouge dans la région métropolitaine de Winnipeg. Ces études ne sont pas encore terminées.

2. On prend en considération tous les moyens raisonnables d'atteindre le but énoncé dans la réponse au n° 1.

3. On l'ignore.

4. Voir réponse au n° 1.

TERRE-NEUVE—ADMISSION DE RESSORTISSANTS ALLEMANDS

M. Higgins:

1. Quelque ministère du gouvernement de Terre-Neuve a-t-il formulé une demande en vue de l'admission au Canada de ressortissants allemands devant être employés comme ouvriers dans cette province?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le nombre de personnes visées par cette demande?
3. Combien de ressortissants allemands ont été ainsi admis?
4. A-t-on formulé une demande en vue de l'admission de ressortissants allemands devant être employés comme bûcherons au Labrador?
5. Dans le cas de l'affirmative, quel était le nombre de personnes visées par cette demande?

L'hon. M. Harris:

1. Oui, le Gouvernement et des industries privées ont formulé des demandes en ce sens.

2. 103 personnes pour un séjour limité et 35 pour résidence en permanence.

3. Le 31 janvier 1952, on avait admis temporairement 79 personnes et accepté 19 autres personnes à titre permanent.

4. Non.

5. Voir réponse au n° 4.

ÉPIZOOTIES—CHAPTEL DE M. WAAS

M. Charlton:

1. Qu'est-il finalement advenu du troupeau de bovins appartenant à M. Leonard Waas, de McLean (Saskatchewan)?
2. En quoi ont consisté les diverses épreuves effectuées sur le troupeau de M. Waas, dans quel ordre et à quelle date chaque épreuve a-t-elle été effectuée, et quels ont été les résultats ou quelle a été la teneur des rapports à l'égard de chaque épreuve?

M. McCubbin:

1. Il a été abattu et enfoui le 14 mars.

2. Le 3 décembre on a inoculé à deux chevaux de M. Leonard T. Waas un produit prélevé sur des animaux contaminés du troupeau Waas. Les examens effectués les 4, 5 et 6 décembre n'ont révélé aucun symptôme de lésions; toutefois, le 8 décembre, plusieurs vésicules qu'on croyait dues à la stomatite sont apparues sur la langue et les gencives. Chaque jour, on a fait rapport à Regina et par la suite à Ottawa.

Des échantillons de sang ont été prélevés des bovins du troupeau Waas qu'on a inoculés à des fins de recherche et d'enquête, le dimanche 9 mars 1952. Ces études complémentaires ne sont pas complètes. Il est donc encore impossible de les interpréter.

IMMIGRATION—MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LES ÉPIZOOOTIES

M. Charlton:

A quelles mesures de précaution le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il eu recours, pendant l'année 1951, relativement aux vêtements et aux autres effets personnels des immigrants venus d'Europe au Canada?

L'hon. M. Harris: La loi des épizooties et les règlements y afférant régissant la prévention de l'entrée au pays des épizooties et leur application relève du ministère de l'Agriculture.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

RECHERCHES SUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Balcom:

1. Quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour des recherches d'ordre scientifique et économique sur l'industrie de la pêche?
2. Quelle porportion représentent ces sommes par rapport à la valeur globale de la production de l'industrie de la pêche?

RECHERCHES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

M. Balcom:

1. Quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il dépensée pour des recherches d'ordre scientifique et économique en matière d'agriculture?
2. Quelle proportion représentent ces sommes par rapport à la valeur globale de la production agricole?

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"—PARCOURS POUR LE GAZ

M. Knowles:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des requêtes de la part de certains conseils de ville ou de municipalité demandant que l'on prenne des dispositions pour que le pipe-line à gaz de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* projette d'aménager de l'Alberta à l'Est du Canada suive un parcours entièrement canadien?
2. Dans le cas de l'affirmative, de quels conseils a-t-il reçu ces requêtes?
3. Le Gouvernement a-t-il examiné ces requêtes?
4. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour y satisfaire?

USINE DE NITRATE À CALGARY

M. Knowles:

1. Quel a été le coût global de la construction et de l'outillage de l'usine établie à Calgary, au cours de la deuxième guerre mondiale, aux fins de la fabrication d'acide nitrique et de nitrate d'ammonium?
2. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il contribuée à l'égard de ces frais?
3. Le gouvernement a-t-il disposé de cette usine et, dans le cas de l'affirmative, au bénéfice de qui?
4. Quelle somme le gouvernement a-t-il reçue pour l'usine et son outillage?
5. Le Gouvernement a-t-il pris en considération le vœu émis par le comité des dépenses de guerre, en 1944, et selon lequel l'État avait intérêt à conserver la propriété de cette usine et à en assumer lui-même l'exploitation en vue de la fabrication de produits destinés à l'agriculture canadienne?
6. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les motifs invoqués par le Gouvernement pour ne pas donner suite à ce vœu?
7. Qui exploite présentement cet établissement et fonctionne-t-il à plein rendement?

ACHAT DE BOISSONS ALCOOLIQUES SANS LE PAIEMENT DE DROITS

M. Noseworthy:

1. Quelles catégories de particuliers peuvent acheter des boissons alcooliques, sans le paiement de droits d'entrée et d'accise?
2. Quelles catégories d'institutions, s'il en est, peuvent acheter des boissons alcooliques, sans le paiement de droits d'entrée et d'accise?
3. Au cours de la dernière année pour laquelle on possède une statistique, quelle quantité de boissons alcooliques a-t-on ainsi exemptée de droits d'entrée et d'accise?

DEMANDE DE DOCUMENTS

NIVEAUX DES GRANDS LACS

M. Lennard.

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral du Canada et tout gouvernement provincial du Canada, tout gouvernement de l'un des États-Unis ou le gouvernement fédéral des États-Unis, depuis le 1er janvier 1950, relativement à l'élévation du niveau des eaux des Grands lacs.

Le très hon. M. St-Laurent: Avec la réserve usuelle, au sujet du consentement des autres gouvernements intéressés.

(La motion est adoptée.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE MODIFICATION CONCERNANT LES FRAIS MÉDICAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) formule la proposition suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'autoriser le contribuable à déduire de son revenu, avant de calculer le montant de l'impôt à verser, la somme totale de ses frais médicaux, comme les détermine ladite loi, au lieu de la seule fraction supérieure à 4 p. 100 de son revenu, ainsi que le prescrit la loi, sous sa forme actuelle.

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de signaler à la Chambre que le principe à la base du présent projet de résolution est déjà incorporé, en partie du moins, dans la loi de l'impôt sur le revenu. L'objet de cette résolution est d'étendre l'application de ce principe, en particulier de placer les frais médicaux sur le même pied que les dons aux œuvres de charité en ce qui concerne les déductions aux frais de l'impôt sur le revenu.

J'ai dit que le Gouvernement a déjà reconnu le principe dont s'inspire le projet de résolution. En effet, depuis 1942, l'ancienne loi de l'impôt de guerre sur le revenu et la loi actuelle de l'impôt sur le revenu prescrivent que, dans certaines conditions, les contribuables peuvent déduire leurs frais médicaux de leur revenu net avant de calculer le montant de l'impôt sur le revenu à acquitter.

J'ai déjà signalé que ce droit est assujéti à certaines conditions. En somme, ces conditions sont au nombre de trois. Tout d'abord, la loi de l'impôt sur le revenu définit les frais médicaux pour les fins de cette exemption. La loi et les formules fournies aux contribuables précisent qu'on ne peut pas déduire tout ce qu'on peut considérer comme des frais médicaux mais seulement les frais médicaux bien déterminés dans la loi. Je dois ajouter que la définition des frais médicaux a subi diverses modifications depuis 1942. Chacune de ces modifications a élargi les cadres de la définition, mais il existe encore une restriction: beaucoup de frais ont un caractère médical et doivent être acquittés par les contribuables, mais ils ne sont pas compris dans la définition énoncée dans la loi.

La deuxième restriction imposée au droit de déduire les frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu est la condition dont il est question dans ma résolution. Elle stipule que le contribuable peut déduire de son revenu net avant qu'il calcule l'impôt sur le revenu qu'il doit payer, non le total de ses frais médicaux mais seulement la partie de ces frais qui dépasse 4 p. 100 de son revenu net. J'aimerais faire remarquer que, lorsque ce droit a été incorporé pour la première fois dans la loi de l'impôt de guerre sur le revenu en 1942, le minimum était de 5 p. 100 et non de 4 p. 100. C'est en 1944 qu'un changement a porté le pourcentage au niveau actuel de 4 p. 100. J'aurai quelque chose à dire tout à l'heure quant aux circonstances dans lesquelles ce changement a eu lieu.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

La troisième condition qui s'attache à ce droit est qu'il existe un maximum, une limite, quant au montant que le contribuable peut réclamer. Par exemple, si une personne a des frais médicaux de 2,000 ou 3,000 dollars au cours d'une année elle ne peut pas inscrire tout la partie de cette somme qui dépasse 4 p. 100 de son revenu net, mais seulement la partie qui dépasse 4 p. 100 de son revenu net et qui est inférieure à un certain maximum. Le maximum est de $750 par an dans le cas d'un célibataire et de $1,000 dans le cas d'une personne mariée, les personnes à charge donnant droit à certaines additions.

Telles sont les trois conditions qui restreignent le droit de déduire les frais médicaux, aux fins de l'impôt sur le revenu. J'estime qu'il y a lieu de reviser chacune de ces conditions. A mon sens, il faudrait élargir la définition des frais médicaux. De même, il conviendrait de faire un nouvel examen du montant maximum que le contribuable est autorisé à déduire et peut-être aussi de le relever. Cependant, ayant constaté, en cette enceinte, que, si l'on demande trop de choses dans un projet de résolution, on n'en obtient aucune, je me borne, dans ma proposition de résolution, à la condition ou restriction au droit en cause qui me semble la plus grave et que l'ensemble des contribuables considèrent également, j'en suis convaincu, comme la plus grave.

Bien que j'aie soulevé cette question à plusieurs reprises par le passé, c'est la première fois que j'en fais l'objet d'une proposition de résolution en bonne et due forme. Quand, comme je l'ai fait, je le répète, on soulève, à la Chambre, une question comme celle-ci, la population ne tarde pas à manifester son opinion. Les lettres que j'ai reçues, les éditoriaux que j'ai lus dans diverses publications, me permettent d'affirmer que je bénéficie d'un large appui quand je soutiens qu'on devrait supprimer le minimum de 4 p. 100 et permettre au contribuable de déduire de son revenu net, avant de calculer le chiffre de son impôt, la somme totale de ses frais médicaux, selon la définition de la loi.

Afin de ne pas brouiller la question et de ne pas fournir à tout député ministériel qui voudra relever mes propos, l'occasion de le faire, je retiens, pour les fins de ma proposition de résolution, la définition que la loi

donne des frais médicaux. Autrement dit, l'idée est à la fois très claire et très simple. Il s'agit uniquement de supprimer la clause des 4 p. 100 de façon que le contribuable, en calculant son impôt, puisse tenir compte de tous ses frais médicaux, aux termes de la loi, et qu'il puisse en soustraire le montant global dans le calcul de son revenu net imposable. Dans ce projet de résolution, je ne demande aucun autre changement.

Comme je le donnais à entendre il y a quelques instants, tout ce que je demande, en somme, c'est qu'on place les frais médicaux sur le même pied que les dons aux œuvres de charité. J'approuve sans réserve l'exemption accordée à l'égard de ces dons. Je signale que, aux fins de l'impôt sur le revenu, le contribuable peut soustraire de son revenu tout ce qu'il donne aux œuvres de charité reconnues, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de son revenu, c'est-à-dire que l'exemption à cet égard ne peut dépasser l'équivalent du dixième de son revenu. Un contribuable dont le revenu est de $2,000 par an peut donc faire don de $200 aux œuvres de charité et réclamer une exemption pour la somme entière. Cependant, si ses frais médicaux s'établissent à $200, il ne peut soustraire que la partie de cette somme qui dépasse 4 p. 100 de son revenu net. Dans le cas d'un revenu de $2,000, 4 p. 100 représentant $80. Il n'en peut déduire que $120.

Et ce n'est là qu'un exemple pris au hasard. Je veux maintenant citer trois cas concrets, établissant une comparaison entre ce qui arrive à l'égard des frais médicaux et ce qui arrive à l'égard des dons de charité. Deux de ces exemples sont ceux que j'ai déjà signalés; l'autre est un peu différent. J'en ai d'autres que je pourrai citer plus tard s'il me reste du temps.

D'abord, j'invite la Chambre à examiner le cas de gens mariés sans enfants, dont le revenu annuel est de $2,400. L'impôt sur le revenu que ces contribuables doivent acquitter à l'heure actuelle en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et de la surtaxe de défense de 20 p. 100 est de $70.80. Si, au cours de l'année fiscale, ces personnes ont eu à acquitter des frais médicaux, mettons, de $200, elles constateront, au moment de calculer l'impôt sur le revenu, qu'en ne déduisant de leur revenu net que l'excédent de 4 p. 100, il leur faut verser au fisc la somme de $52.80, soit une économie de $18. En d'autres termes, ces gens obtiennent un dégrèvement de $18 relativement aux $200 acquittés en frais médicaux au cours de l'année. Supposons maintenant que les mêmes personnes, au lieu de verser $200 en frais médicaux aient donné le même montant aux œuvres de charité, elles constateront, lors du calcul de l'impôt sur le revenu qu'elles n'ont à verser que $34.80 au lieu du montant initial de $70.80, réalisant ainsi une économie de $36. $36 font deux fois $18. Autrement dit, un ménage qui, de plein gré, donne $200 paye $36 de moins en impôts. Un ménage qui a à faire face à des dépenses médicales irréductibles de $200 pour l'année n'est dégrevé que de $18. Il me semble que ce n'est pas juste et que nous avons parfaitement le droit d'exiger qu'on assimile à cet égard dons aux œuvres de charité et dépenses médicales.

Un autre exemple, celui du ménage avec deux enfants. Supposons-lui un revenu de $3,600 par année. L'impôt sur le revenu, au taux actuel, sans déductions, serait de $240. Supposons en outre que, cette année, ses frais médicaux se sont élevés à $300. Tant que le minimum de 4 p. 100 reste en vigueur, il aura à payer $210 en impôt sur le revenu, ce qui veut dire qu'il réalisera une économie de $30 seulement pour des frais médicaux de $300.

Si ce même ménage, au lieu d'avoir à payer des dépenses médicales absolument obligatoires de $300, allait donner $300 à des œuvres de charité approuvées, il aurait à payer en impôt $178.80, soit une économie de $61.20.

Et voilà; encore une fois, on accorde un dégrèvement de $30 seulement à un ménage au titre des frais médicaux de $300 et un dégrèvement de $61.20 à ce ménage-là ou à un autre, si les dons sont semblables.

Je passe maintenant à un exemple tiré d'un palier un peu plus élevé. Voyons ce qui arrive au ménage qui a deux enfants et un revenu de $5,000. L'impôt sur le revenu, au taux actuel, serait de $542.40, s'il n'y a aucune déduction. Si les frais médicaux ont été de $500 au cours de l'année, l'impôt ne sera plus que de $474, soit une économie de $68.40. Mais si ce même ménage donne $500 au cours de l'année, l'impôt baissera à $428.40, soit une économie de $114.

Je mets de nouveau les deux en regard l'un de l'autre: ce ménage ne fait une économie que de $68.40 à l'égard de frais médicaux atteignant au total $500, tandis qu'il réaliserait une économie de $114 à l'égard du même montant en dons de charité. Le point est si évident qu'on s'étonne qu'il soit nécessaire de le commenter. Chose certaine, les gens qui doivent acquitter ces frais médicaux inévitables devraient obtenir au moins la même exonération que ceux qui font des dons aux œuvres de charité approuvées.

Qu'on me permette de signaler, à l'appui de ma thèse, que l'une des raisons pour lesquelles il faut étendre ce droit par la suppression du minimum, c'est la difficulté qu'on éprou-

verait si l'on essayait de ne pas définir les frais médicaux. J'ai déjà soutenu qu'à mon sens la définition actuelle est trop étroite. Elle ne comprend pas beaucoup de produits pharmaceutiques que les gens doivent acheter. Mais quelle que soit la définition adoptée, il faudrait une définition; or elle ne comprendrait pas tous les frais que les gens doivent acquitter en cas de maladie.

Par exemple, il faut souvent de l'aide supplémentaire. Il en coûte plus cher pour se nourrir lorsqu'un membre de la famille est malade. Il faut payer les courses en taxi pour aller à l'hôpital et en revenir, des gardiens pour prendre soin des enfants et le reste. Il y a une foule de dépenses qui entrent en ligne de compte et qui accroissent les frais lorsqu'un membre de la famille est malade. Une façon de remédier à cette situation, à mon sens, c'est de supprimer le minimum de 4 p. 100 et d'accepter l'ensemble de toutes ces dépenses, ainsi que la loi les définit.

En outre, je tiens à faire remarquer que certaines personnes ont des frais médicaux très élevés et qu'elles ne peuvent les payer intégralement au cours d'une seule année d'imposition ou d'une période de douze mois. C'est un fait que, en vertu de la loi actuelle, un contribuable peut imputer ses frais médicaux sur toute période de douze mois se terminant durant l'année d'imposition. Mais certaines personnes ont des notes qu'elles ne peuvent nullement acquitter en une seule année. Lorsque la chose se produit, ces gens perdent même le faible dégrèvement dont j'ai parlé dans les exemples que j'ai cités.

Par exemple, si un ménage ayant un revenu de $2,400 et des frais médicaux de $200 a besoin de deux ans pour solder ces frais,—$100 chaque année,—au lieu d'obtenir seulement $18 en dégrèvement, quand il paie la note intégralement en une année, il ne bénéficie d'aucun dégrèvement en l'acquittant en deux ans.

De même le couple ayant deux enfants qui reçoit $3,600 et dont les frais médicaux s'élèvent à $300 dans le cours de l'année en payant $150 pour chacune des deux années n'a droit à aucun dégrèvement. Le couple ayant deux enfants dont le revenu est de $5,000 et dont les frais médicaux se sont élevés à $500 et qui paye $250, chacune des deux années, aurait droit à un léger dégrèvement ne s'élevant qu'à $10.80 pour chacune de ces deux années. En d'autres termes, il ne serait exempté que de $21.60 pour des frais médicaux s'élevant à $500.

Je pourrais donner bien d'autres exemples; mais ce que je cherche à démontrer, c'est qu'en plus de l'injustice créée par le minimum de 4 p. 100 les autres aspects du problème aggravent la situation. J'admets qu'il est impossible de trouver une solution parfaite, mais je pense que le gouvernement pourrait faire beaucoup en acceptant ma proposition, c'est-à-dire en supprimant le minimum de 4 p. 100.

J'aperçois là-bas l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Sinclair) qui s'agite avec son crayon. S'il cherche une solution pour ce problème ou si quelqu'un d'autre de son côté de la Chambre en cherche une, je pourrais peut-être leur demander s'ils voient une objection à la proposition que j'ai faite.

La première objection qu'on pourrait soulever,—à supposer qu'on cherche à trouver une faiblesse à la proposition uniquement parce qu'elle émane de l'opposition,—c'est que la suppression du minimum entraînerait un dégrèvement plus important pour les gens des paliers supérieurs d'imposition que pour les gens à revenus modiques. C'est juste, jusqu'à un certain point. Cependant, la maladie frappe sans exception de personnes, elle ne tient pas compte des situations de fortune. Je ne vois donc pas pourquoi nous ne nous soucierions pas du coût des soins médicaux pour tous les contribuables, y compris ceux des paliers dits moyens, et même ceux des paliers moyens supérieurs.

En réalité, si l'on prend un cas concret, on constate que le dégrèvement moyen, exprimé en pourcentage, qu'on accorde en supprimant le minimum de 4 p. 100, décroît à mesure que le revenu augmente. C'est aux contribuables des paliers inférieurs que la suppression du minimum de 4 p. 100 apporterait le dégrèvement le plus important. C'est pourquoi ma motion porte surtout sur ce point.

Cependant, afin de mettre ce problème en pleine lumière, de l'exposer à fond, je prends le cas du ménage sans enfants qui gagne $3,600 et dont les frais médicaux se chiffrent, à la fin de l'année, à $200, soit le chiffre même que j'ai mentionné dans mon premier exemple, celui du ménage au revenu de $2,400 et aux frais médicaux de $200. Si ma proposition est retenue, le ménage dont le revenu s'établit à $2,400 et les frais médicaux, à $200 obtiendra un dégrèvement de $36, tandis que celui dont le revenu est de $3,600 mais pour qui les frais médicaux restent les mêmes, bénéficiera d'un dégrèvement légèrement supérieur, au montant de $40.80. L'augmentation du dégrèvement est très faible. Mais qu'il me soit permis de signaler aussi que le ménage au revenu plus élevé n'en verserait pas moins $260.40 sous forme d'impôt sur le revenu, si ses frais médicaux s'élevaient au montant de $200, tandis que le ménage touchant un revenu de $2,400 ne verserait que $34.80 dans le même cas. Ainsi, le faible

avantage dont jouissent ceux qui touchent des revenus élevés provient du plus fort montant d'impôt qu'ils versent. Je ne vois pas en quoi cela infirme ma thèse. C'est la preuve qu'elle est tout à fait équitable, bien qu'elle favorise surtout les contribuables des paliers inférieurs.

De la même manière, j'ai fait des calculs au sujet du couple qui a deux enfants et dont le revenu est de $10,000 par année, en supposant que ce ménage ait versé la somme de $500 en frais médicaux, comme dans le cas du ménage touchant $5,000 par année. Pour ce qui est du ménage ayant deux enfants et touchant un revenu de $5,000 par année, dont les frais médicaux seraient de $500, si ma proposition était acceptée, l'impôt de ce ménage serait diminué de $114 par année. Pour ce qui est du ménage touchant $10,000 par année et ayant exactement les mêmes frais médicaux, si ma proposition était acceptée, l'impôt de ce ménage serait diminué de $155 par année. Ce n'est pas beaucoup plus, si l'on considère que le ménage touchant le revenu plus élevé verserait quand même sous forme d'impôt sur le revenu $1,431.40 par rapport à $428.40 pour le ménage touchant $5,000 par année.

Autrement dit, le seul argument que puissent invoquer les honorables vis-à-vis contre ma proposition s'écroule lorsque l'on considère ces quelques exemples et qu'on fait les calculs que je viens d'indiquer. Cependant, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a plusieurs années, lorsque cette question était à l'étude, le présent ministre des Finances (M. Abbott), —il était alors l'adjoint parlementaire de M. Isley, car c'était en 1944,—a dit qu'il ne fallait pas aller trop loin à l'égard de cette question et qu'il ne fallait pas trop insister parce que, en somme, il ne s'agissait que de soulager quleque peu le contribuable à un moment où les impôts étaient élevés. Il ne devait pas s'agir d'un genre d'assurance-santé nationale. Je signale que nous traversons de nouveau une période d'impôts élevés et qu'il convient d'étudier s'il est possible de venir ainsi en aide à ceux qui doivent acquitter des frais médicaux. Pour ce qui est du deuxième point mentionné par le ministre des Finances en 1944, j'estime que, s'il nous faut attendre encore longtemps avant de bénéficier de l'assurance-santé nationale, il convient alors d'accorder une remise d'impôt de ce genre.

Comme j'ai parlé de l'assurance-santé par rapport au problème tout entier, je me permets de dire en passant combien je suis heureux de ce que le Congrès canadien des métiers et du travail ait abordé la question de l'assurance-santé dans le mémoire qu'il a adressé aujourd'hui au Gouvernement. Voici le vœu intéressant qu'on trouve aux pages 17 et 18 de ce mémoire:

Assurance-santé

La meilleure façon de combattre l'inflation, c'est d'améliorer la santé nationale. Un des besoins les plus pressants au pays, c'est de produire. D'autre part, la maladie restreint la production et cause plus de pertes de temps que n'importe quel autre élément. Nous croyons qu'il faut songer à mettre en œuvre sans retard un programme national d'assurance-santé; ce serait là une mesure de défense et une façon de renforcer et de fortifier directement notre mode de vie démocratique.

M. l'Orateur: Je me demande s'il convient de débattre cette question pendant l'examen de la résolution dont la Chambre est saisie.

M. Knowles: Si vous déclarez qu'on ne peut la débattre, je m'abstiendrai volontiers de lire le reste de la citation. Si j'en donnais lecture, c'est que...

M. l'Orateur: J'ai interrompu le député parce que, à mon avis, la Chambre ne devrait pas débattre cette question pendant l'étude de la présente résolution. Le député déclare que ce sujet est important mais, pour le moment, la Chambre est saisie d'une autre question.

M. Knowles: J'accepte votre décision, monsieur l'Orateur, et je n'insisterai pas. Je croyais cependant que mes remarques étaient régulières puisque je m'efforçais de répondre à un argument invoqué par le ministre des Finances actuel contre ma résolution, en août 1944. Il avait alors déclaré qu'il ne fallait pas assimiler cette question à l'assurance-santé. Voilà pourquoi j'ai abordé ce sujet. Maintenant que j'ai mentionné ce point, je suis tout disposé à passer à autre chose.

Puisque j'ai évoqué le débat de 1944, je suis tenté de raconter à la Chambre ce qui s'est passé à cette occasion. Si j'y reviens, c'est pour montrer que j'ai confiance qu'un jour ou l'autre l'idée dont s'inspire ma résolution sera acceptée et que la loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée en conséquence. Autrement dit, j'ose espérer que la résolution que j'approuve, puisque je l'ai moi-même présentée, sera acceptée tôt ou tard, quel que soit le sort qu'on lui réserve cette fois-ci, tout comme on a déjà adopté d'autres mesures que j'avais préconisées en cette enceinte.

Je me fonde, pour agir ainsi, sur ce qui s'est produit en 1944. J'ai fait observer déjà que c'est en 1942 qu'a été adoptée pour la première fois la disposition établissant l'admissibilité des frais médicaux aux fins de déduction de l'impôt sur le revenu. Cette année-là, le dégrèvement commençait à 5 p. 100 du revenu net et le maximum à déduire s'établissait à $400 pour les célibatai-

res et à $600 pour les gens mariés. Les députés ne mirent pas de temps à essayer de convaincre le Gouvernement qu'il y avait lieu d'abaisser le niveau du dégrèvement établi à 5 p. 100 et de relever le maximum autorisé. En 1943, on fit pression sur le Gouvernement pour qu'il agisse dans ce sens.

Le budget que M. Ilsley déposa en 1944 comprenait deux projets de résolution portant sur la question des frais médicaux par rapport à l'impôt sur le revenu. J'ai en main un exemplaire des résolutions budgétaires présentées le 20 juin 1944; les deux projets de résolution intéressant les frais médicaux portaient les numéros 4 et 5. Je ne retarderai pas les travaux de la Chambre pour en donner lecture, mais je signalerai que ces projets de résolution ne renfermaient aucune disposition à l'égard du niveau de base de 5 p. 100 ou du montant maximum des déductions à opérer.

Le comité des voies et moyens a discuté la question que je soulève maintenant en prenant pour base de cette discussion les résolutions budgétaires nº 4 et nº 5. Ce débat a eu lieu le 13 juillet 1944 et figure aux pages 4990 à 5000 du hansard. Bon nombre de députés ont participé à ce débat des plus intéressants. De fait, le débat a été instauré par le député qui représentait Saskatoon à l'époque, M. Bence. Plusieurs membres du parti conservateur-progressiste y ont pris part, de même que le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et d'autres membres de notre parti dont moi.

Plusieurs députés libéraux ont également pris la parole. Ainsi, le député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) est intervenu dans le débat, comme l'atteste le compte rendu. Il a exprimé l'avis que le coût des membres artificiels devrait être déduit du revenu aux fins de l'impôt. Il a insisté sur ce point et d'autres députés l'ont appuyé.

Le député de Renfrew-Sud, aujourd'hui ministre du Revenu national (M. McCann), a aussi pris part au débat. Il se peut que, simple député de Renfrew-Sud, le ministre comprenait mieux le point de vue du contribuable. A tout événement, il a réclamé de l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, aujourd'hui ministre des Finances (M. Abbott), que la déduction des frais funéraires soit admise. Au cours de ce débat qui ne manquait pas d'intérêt le député n'a pas approuvé une proposition du Gouvernement. Je répète, toutefois, il était peut-être plus près du contribuable qu'il ne l'est aujourd'hui. Il a prié le Gouvernement d'admettre la déduction des frais funéraires.

Ainsi que l'ai dit, le débat qui a eu lieu le 13 juillet 1944 était assez intéressant. Il couvre environ dix pages du compte-rendu; des députés de tous les partis de la Chambre y ont participé. Ils ont accepté les légères modifications que le Gouvernement a proposé d'apporter aux résolutions budgétaires, mais ils l'ont invité à pousser l'initiative plus loin.

J'ai proposé alors, en particulier, de réduire la limite inférieure de 5 p. 100 prévue par la loi à 3 p. 100 ou, de préférence à 2 p. 100. L'adjoint parlementaire, qui est actuellement ministre des Finances, a discuté le sujet sous tous les angles. Il a soulevé la question que Votre Honneur m'a empêché d'aborder tout à l'heure pour autant qu'elle concerne l'assurance-santé, etc. Je le répète, la discussion a été très intéressante parce que les simples députés avançaient un argument qui s'inspirait du point de vue du contribuable. Ils ont insisté auprès du porte-parole du Gouvernement, afin que la question soit mise à l'étude.

Qu'est-il arrivé? J'ai le témoignage devant moi. Les résolutions budgétaires qui ont été présentées ne mentionnaient aucun changement dans la limite inférieure de 5 p. 100. Toutefois, la discussion qui a eu lieu au sein du comité des voies et moyens (nous avons là un exemple classique attestant que la discussion à la Chambre des communes a du bon), le bill nº 180, présenté par M. Ilsley et visant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comportait des changements dans le sens proposé, même s'il n'allait pas aussi loin qu'on l'avait réclamé au comité des voies et moyens. Le projet de loi contenait les changements, mêmes si ces résolutions budgétaires n'en faisaient aucune mention.

Le paragraphe 4 de l'article 4 de ce projet de loi prévoit une baisse du minimum allant de 5 à 4 p. 100 et un relèvement du plafond sur le montant déductible. Je me rappelle fort bien la chose; la Chambre avait constaté avec plaisir que M. Ilsley avait bien voulu se rendre aux propositions faites ici même, du moins dans une certaine mesure. Il n'avait pas été aussi loin que nous l'aurions souhaité, mais il avait admis la justesse de notre réclamation, visant à baisser le minimum et accroître le maximum.

Le Gouvernement reçut les félicitations des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre. De fait, je lui avais moi-même offert des louanges. Le 7 août 1944, je vois à la page 6265 du Hansard que l'adjoint parlementaire au ministre des Finances de l'époque, avait proposé la deuxième lecture du bill nº 180, visant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. J'avais immédiatement de-

mandé à prendre la parole et je félicitai le Gouvernement pour les diverses modifications apportées au projet de loi à la suite des débats du comité des voies et moyens. Je louai le Gouvernement pour la décision qu'il avait prise et qui tendait à abaisser le minimum de 5 à 4 p. 100.

C'était le lundi 7 août 1944. En fin d'après-midi, ce jour-là, nous en vînmes à l'article 4, paragraphe 4 du bill visant à modifier la loi; qu'il me soit permis de citer un intéressant extrait, tiré du discours prononcé alors par notre ministre des Finances actuel et dont on peut trouver le texte à la page 6289 du hansard:

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a déjà parlé de cette disposition. Le Gouvernement, bien qu'on l'ait accusé d'agir autrement, non seulement a écouté les observations de tous les groupes de la Chambre, mais en a accepté un bon nombre. Avec la permission du comité,—il est six heures moins une minute,—je voudrais terminer mes explications. Le Gouvernement a écouté les propositions suivantes:

L'adjoint parlementaire au ministre des Finances a alors signalé que le projet de loi abaissait le niveau de base de 5 à 4 p. 100 tout en relevant le maximum de $400 à $600 et de $600 à $900, et en élargissant les dispositions relatives aux soins médicaux en vue d'y faire entrer les appareils de prothèse fonctionnelle et certains autres articles du même genre. Résultat, la Chambre a adopté le paragraphe immédiatement; elle était fort heureuse de la tournure du débat, le Gouvernement ayant accepté la proposition, du moins partiellement.

C'est dans le même esprit, monsieur l'Orateur, que je présente aujourd'hui la motion à l'étude. Je me rends compte que l'exposé budgétaire aura lieu à la Chambre d'ici deux semaines, le mardi 8 avril. Le Gouvernement a encore le temps d'étudier la proposition. Elle ne présente aucune difficulté. Je crois que la population l'appuie chaleureusement et mérite qu'elle soit adoptée. Je me place au point de vue de l'équité, en tenant compte du fardeau que les frais médicaux imposent à nos gens. J'espère qu'on prendra des dispositions en vue d'éliminer cette réserve de 4 p. 100 et qu'on autorisera le contribuable à déduire de son revenu imposable la totalité de ses frais médicaux tels que les définit la loi, et non pas seulement la partie qui dépasse 4 p. 100 de ce revenu.

M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur...

Mme Fairclough (*se levant*)...

M. Graydon: Les dames d'abord.

M. Sinclair: Malgré la remarque de l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) au sujet de la préséance à accorder aux dames, j'estime qu'un porte-parole de Gouvernement doit suivre un membre de l'opposition; et j'aurais cru que l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), se considérant sur le même pied que tout autre député, eût attendu son tour. Je désire assez vivement prendre la parole maintenant parce que je crois pouvoir épargner beaucoup de temps à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest et à d'autres députés en évitant de prolonger un débat qui n'a pas son utilité pour le moment.

M. Ferguson: C'est ce que vous pensez chaque fois que vous parlez.

M. Sinclair: Je suis très heureux de constater que l'honorable représentant de Simcoe-Nord (M. Ferguson) est de retour à la Chambre. J'espère qu'il écoutera attentivement et nous fera l'honneur de ses interruptions très appropriées dont il est si fier.

La résolution à l'étude invite le ministre des Finances à étudier une certaine proposition. A cette période-ci de l'année, on demande au ministre d'étudier plusieurs vœux et c'est là la façon appropriée et démocratique pour les Canadiens, soit à titre particulier soit comme groupe soit par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement, d'appeler l'attention du ministre sur les changements qui, à leur avis, seraient souhaitables dans notre régime fiscal. Ces requêtes sont adressées au ministre soit dans des lettres,—c'est la façon la plus ordinaire,—soit au cours d'entrevues,—bien des députés ont participé à des entrevues à propos de problèmes intéressant leur circonscription,—soit encore au moyen de projets de résolution présentés à la Chambre, comme celui qui nous occupe.

C'est évidemment l'époque de l'année ou la date approche de l'exposé budgétaire où nous recevons le plus de requêtes, mais je crois qu'il n'y a aucun temps de l'année où le ministre des Finances ne s'intéresse pas aux mémoires, aux lettres ou aux entrevues concernant les demandes de modifications fiscales. Le degré d'intérêt qu'il y porte dépend de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il y a le caractère pratique et réalisable de la proposition qu'on formule. Deuxièmement,—c'est un élément qu'il ne faut jamais oublier,—il faut tenir compte de ses effets sur les recettes. En somme, les impôts établis au pays ont pour objet de prélever les fonds nécessaires à la réalisation d'entreprises nationales que le public et certains membres du Parlement n'hésitent nullement à proposer.

Hier soir, par exemple, un député de l'opposition a proposé pour la deuxième fois la conclusion d'un pacte du Pacifique. Vu que le pacte de l'Atlantique nous coûte environ deux milliards de dollars par année, j'imagine qu'un pacte du Pacifique exigerait de nous à peu près le même montant. Bien entendu, on s'est abstenu de mentionner qu'il nous faudrait hausser sensiblement les impôts pour faire face à cette dépense supplémentaire.

M. Graydon: Est-ce seulement ce qui vous retient?

M. Sinclair: L'autre façon de procéder a une portée restreinte. C'est elle qui est employée dans le cas du présent projet de résolution. Nous nous rappelons que le ministre nous a lu une lettre collective dans laquelle on priait les marchands d'automobiles de faire des démarches auprès des membres du Parlement, afin de ne pas accabler ni embarrasser les pauvres députés d'un trop grand nombre de faits et de chiffres, et d'offrir de la publicité gratuite à la radio ou dans les journaux aux députés qui voulaient bien s'y prêter. C'est une façon de procéder très différente de la façon de procéder que nous avons au Parlement alors que les députés, les commerçants et les citoyens soulèvent, comme il se doit, directement et honnêtement les problèmes relatifs aux impôts, qu'à leur avis le ministre devrait examiner. Telle est la situation dans laquelle se trouve le ministre au cours des deux ou trois mois qui précèdent la présentation du budget et cette activité,—examen des différentes propositions,—a atteint son point culminant aujourd'hui.

Le ministre est prié, dans cette résolution, d'examiner l'opportunité de relever les exemptions actuelles pour frais médicaux. Chaque année, lorsque je participe à l'adoption des résolutions budgétaires, je constate que des députés demandent l'augmentation des exemptions. Il existe des règles fondamentales à l'égard des lois fiscales. Les impôts doivent être justes; ils doivent être raisonnables; ils doivent être compris et, du point de vue administratif, ils doivent être efficaces, en ce sens que la perception de l'impôt doit être efficace et toucher tout le monde. Par ailleurs, les frais de perception ne doivent pas être exorbitants, afin que la perte du revenu ne soit pas excessive. Je prétends qu'en général les dégrèvements spéciaux sont en contradiction avec presque tous ces principes. Je crois que la plupart d'entre nous admettent, tout au moins en théorie, qu'un seul impôt calculé d'après le revenu brut serait l'impôt sur le revenu le plus facilement compris et le plus pratique du point de vue administratif. Bien entendu, les taux seraient différents de ceux que nous avons. Il se pourrait que le régime ne soit pas aussi équitable qu'un régime comportant certains abattements à la base, mais lorsqu'on admet des exemptions, on ajoute un élément aux lois fiscales qui donne lieu à des malentendus chez les contribuables.

Il convient peut-être, en manière d'explication, que je dise un mot du régime que possèdent les États-Unis en matière d'impôt sur le revenu personnel, puisqu'on en a parlé ici. Il comporte un si grand nombre d'exemptions spéciales que l'assujéti moyen est presque obligé de recourir aux services d'un expert conseil pour établir sa feuille d'imposition personnelle. Le contribuable est rongé par la crainte d'avoir omis une exemption à laquelle il aurait droit. Voilà, à mon sens, un argument qui devrait nous inciter à garder notre législation fiscale aussi simple que possible, de façon à bien renseigner le contribuable sur son droit. Pour ce qui est des exemptions, si nous voulons rendre notre régime fiscal le plus équitable possible, nous devons commencer par reconnaître l'impossibilité de prévoir des exemptions spéciales ou particulières dans un régime national d'imposition. Toute exemption doit être d'intérêt général, de portée nationale. Et toute exemption de ce genre se traduit nécessairement par une perte considérable de revenu. Les recettes fiscales doivent toujours correspondre aux dépenses qu'autorise le Parlement, de sorte qu'il faut trouver ailleurs les pertes ainsi faites.

Cette année, nous aurons à acquitter des dépenses se totalisant à 4,300 millions de dollars. Pour compenser une exemption consentie à une catégorie spéciale, il faut relever l'impôt ailleurs. C'est un problème que connaissent bien la plupart des députés, pour l'avoir constaté dans leurs municipalités respectives. Quand les contribuables demandent et obtiennent une évaluatiton foncière moins élevée, la municipalité doit relever le taux de l'impôt foncier, car il lui faut trouver dans les impôts le revenu dont elle a besoin pour fonctionner. L'autre point à signaler au sujet des dégrèvements, c'est qu'une fois qu'on a pénétré dans le domaine des dégrèvements, une fois qu'on a dépassé cette marge facile à définir, un dégrèvement mène à un autre. Le dégrèvement dont nous sommes saisis aujourdhui offre un bon exemple du cours suivi par les dégrèvements dans nos lois fiscales. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) veut que ce dégrèvement soit élargi pour qu'il se rapproche davantage du dégrèvement relatif aux dons aux œuvres de charité.

Lorsque ce dégrèvement a été institué en 1942, on le considérait comme une mesure progressive et généreuse. Soit dit en passant, il n'a pas été institué à la demande de

députés ni d'un groupement important du pays. Il a été proposé en réalité par un fonctionnaire du ministère des Finances. M. Ilsley, qui était alors ministre des Finances, et qui s'inquiétait vivement des graves répercussions des impôts de guerre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a mentionné dans son discours. A cette époque, l'impôt initial qui frappait les personnes mariées touchant un revenu de plus de $1,500 était de 30 p. 100; tandis qu'aujourd'hui l'impôt initial frappant les personnes mariées touchant un revenu de plus de $2,000 est de 18 p. 100, plus l'impôt pour la sécurité de la vieillesse. Nous avions, à cette époque, les épargnes obligatoires ainsi que des campagnes patriotiques en faveur de l'achat d'obligations de guerre. Toutes ces mesures réduisaient le pouvoir d'achat et imposaient un fardeau extrêmement lourd au petit salarié. En conséquence, ce dernier subissait fortement les effets des dépenses extraordinaires, dont la plus répandue est celle des frais médicaux car la maladie peut frapper toute famille en tout temps. C'est pourquoi ce fonctionnaire a proposé d'accorder un dégrèvement à l'égard de ce qui dépasse la moyenne des frais médicaux pour l'ensemble des contribuables. La moyenne variait entre 5 et 6 p. 100. On estimait qu'un dégrèvement de 5 p. 100 était généreux, car plus le niveau fixé est bas plus le gouvernement est généreux. L'exposé budgétaire de cette année-là a donc annoncé un tel dégrèvement.

On a toutefois établi un dégrèvement maximum à cet égard. Comme l'a signalé le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, ce maximum était de $400 pour les célibataires, de $600 pour les hommes mariés, $100 étant accordés pour chaque enfant jusqu'à concurrence de quatre. Le dégrèvement global pour un père de famille pouvait donc atteindre $1,000. Comme je l'ai signalé, la lecture du hansard de l'époque nous convainc que tous les partis de la Chambre ont accueilli avec satisfaction cette mesure généreuse et progressiste. Cependant, les députés eux-mêmes sont progressistes car l'année suivante, ils ne considéraient plus ce dégrèvement suffisant. On a demandé d'étendre ce dégrèvement aux montants versés pour les produits pharmaceutiques achetés directement des pharmacies. Le coût des remèdes employés à l'hôpital même est inscrit au compte d'hôpital et peut ainsi donner lieu à un dégrèvement. On s'est opposé à la demande parce qu'une bonne partie des remèdes brevetés populaires a des effets plutôt douteux tandis que le reste peut être excellent. Le point soulevait aussi des problèmes d'ordre administratif. Le service de l'impôt, au ministère du Revenu national, aurait eu de la difficulté a vérifier l'amas de reçus délivrés par les pharmacies à l'occasion des petits achats individuels. On a cependant continué d'insister et, en 1944, le Gouvernement a adopté le premier changement important à l'égard de ce dégrèvement. Le pourcentage de dégrèvement a été réduit de 5 à 4 p. 100, afin d'atteindre facilement, sans la formalité des reçus, le coût des remèdes. La Chambre a fort bien accueilli la mesure, qu'elle a jugé une excellente solution. Puis, les dégrèvements maximums ont été portés à $600 et $900 en 1944, ce qui portait à $1,500 l'exemption maximum du père de famille avec quatre personnes à sa charge. Nous avons abaissé l'exemption de 5 à 4 p. 100, surtout pour tenir compte du coût des remèdes achetés dans les pharmacies locales, et nous avons ensuite relevé le maximum des déductions autorisées. Nous avons également étendu la période au cours de laquelle les dépenses sont encourues, de façon à ne pas embrasser uniquement l'année civile à l'égard de laquelle l'impôt sur le revenu est déterminé. Ainsi, un contribuable peut encourir une dépense extraordinaire à l'égard de quatre mois d'une année et de six mois d'une autre année. Comme la loi de l'impôt sur le revenu ne prévoit pas de report, l'assujéti devait, à l'époque, répartir cette dépense dans deux déclarations d'impôt, bien que la note lui fût présentée et qu'il dût l'acquitter en une seule fois. Nous avons donc décidé que, dans l'établissement de sa feuille d'imposition pour une période de douze mois, le contribuable pouvait considérer comme dépense imputable sur cette année d'imposition les frais encourus au cours de deux années civiles. Le contribuable était également autorisé à tenir compte des frais relatifs aux services d'une personne à qui la garde d'un malade était confiée pendant toute l'année. Enfin,—et c'est probablement là la modification la plus importante,—nous avons décidé d'autoriser le contribuable à tenir compte des frais médicaux et hospitaliers encourus en dehors du Canada. C'était une innovation considérable, non pas tant du point de vue de l'intéressé que de celui de l'administration, étant donné que le ministère du Revenu national éprouve de grandes difficultés quand il s'agit de vérifier l'authenticité de reçus provenant de pays où il ne compte aucun personnel administratif.

L'année suivante, nous adoptions d'autres modifications. Nous permettions que les frais médicaux encourus à l'égard d'une personne morte à la suite d'une maladie fussent imputés sur sa succession. Un an plus tard, nous

rangions parmi les dépenses admises en déduction les frais relatifs à certains appareils de prothèse et aux voitures de malade.

En 1949, encore par suite de pressions exercées par des députés et des groupements,—par le mot "pressions", j'entends des pressions tout à fait légitimes; j'imagine que je devrais dire des "observations",—le maximum de l'exemption a été porté de $750 à $1,000 et à $250 pour chaque enfant, de sorte que l'exemption maximum pour un homme marié est maintenant de $2,000. L'an dernier, nous avons accompli un autre progrès en permettant la déduction de produits pharmaceutiques et de médicaments d'ordonnance particulièrement coûteux. Ces derniers sont énumérés à l'article 26 de la loi de l'impôt sur le revenu et ils comprennent l'insuline, la cortisone et l'extrait hépatique pour injections contre l'anémie pernicieuse. Les députés se rappelleront qu'on a aussi demandé à l'époque des déductions à l'égard d'autres produits pharmaceutiques coûteux. Il a été signalé, bien entendu, que la première réduction de 5 à 4 p. 100 avait pour but de couvrir le coût des produits pharmaceutiques sans qu'il fût nécessaire pour le ministère du Revenu national de procéder à une vérification minutieuse des reçus.

Nous arrivons ensuite à la question que pose la proposition de résolution du député. On doit d'abord se demander si le problème des frais médicaux extraordinaires encourus par les salariés augmente ou s'il diminue. Une étude de nos dossiers indique que le problème que pose la maladie prolongée en occasionnant de trop lourdes obligations financières au contribuable moyen tend à diminuer depuis quelques années parce qu'on a introduit l'assurance-hôpital en Saskatchewan et en Colombie-Britannique; de fait plusieurs compagnies ont élargi la portée de leurs programmes d'assurance-santé de façon à comprendre non seulement les employés, mais aussi les membres de leurs familles. Il y a aussi les formules d'assurance de groupe comme celles de la Croix Bleue, qui sont fort répandues, sans compter que des compagnies privées d'assurance ont accru leurs ventes d'assurance-santé et d'assurance contre les accidents. Cette remise donne cependant lieu à la réflexion suivante: Pourquoi inclure le risque des frais médicaux extraordinaires comme dégrèvement et en exclure d'autres, tels l'incendie, les inondations ou les tornades qui peuvent faire disparaître la principale possession du salarié, sa maison tout aussi rapidement que la maladie peut lui enlever son revenu. Nous avons dit qu'il y a moyen de se protéger contre ces risques par le versement régulier de primes d'assurances appropriées au revenu. Avec les années, on demandera certainement que ces dépenses extraordinaires donnent droit à des dégrèvements.

Nous en venons donc à nous demander s'il convient vraiment de chercher à obtenir indirectement, au moyen de remises d'impôts, des résultats qu'on pourrait assurer directement de quelque autre façon. Tel est le problème que soulève chaque demande de dégrèvement que l'on formule à la Chambre. Le député a abordé la question, mais comme M. l'Orateur l'a rappelé à l'ordre, je ne dirai rien à cet égard. J'estime que la façon logique de se protéger contre les frais médicaux extraordinaires consiste à s'assurer,—je ne dis pas que cette assurance doive être fournie par les assureurs individuels, l'assurance de groupe ou par l'État à titre d'assureur,—c'est de prendre des mesures analogues à celles que l'on prend presque toujours pour se protéger en cas de la destruction par le feu de son principal capital, sa maison et ses effets personnels.

Depuis la présentation du dernier budget, le ministre des Finances a étudié plusieurs observations qui lui ont été transmises. Je suppose que le nombre des lettres et des mémoires que la division de l'impôt a reçus pendant l'année indique, dans une certaine mesure, s'il faut modifier le régime des impôts de quelque façon. D'après cette norme, le courrier sur la question des frais médicaux qu'a reçu le ministre des Finances durant l'année semblerait indiquer que le règlement actuel est assez généralement accepté. Trois mémoires seulement, ceux du Congrès canadien du travail, de la Fédération canadienne des agriculteurs et de l'Association médicale canadienne, ont demandé de diverses manières des améliorations à l'égard des exonérations actuelles. Six députés ministériels et deux députés conservateurs ont écrit pour demander un allégement du lourd fardeau des frais médicaux de certains de leurs électeurs et pour proposer que de nouvelles exemptions soient accordées dans le prochain budget. Je sais qu'en outre beaucoup de membres de tous les partis se sont entretenus avec le ministre des Finances ou avec moi à ce propos.

On a soumis diverses propositions au ministre ainsi qu'au comité du budget. Ces propositions ont été étudiées, elles le sont encore et le seront de nouveau avant la présentation de l'exposé budgétaire, le 8 avril. Je pourrais peut-être m'arrêter ici à deux ou trois points de première importance.

La première proposition est déjà comprise dans celle qu'a formulée le député de Winnipeg-Nord-Centre qui voudrait savoir pourquoi nous ne supprimons pas entièrement la clause des 4 p. 100. Notre attitude s'explique par

deux ou trois motifs assez valables. Tout d'abord, le chiffre de 4 p. 100 représente passablement moins que la moyenne des frais médicaux et hospitaliers des contribuables; ainsi nous accordons un allègement même à l'égard des frais ordinaires. Le principal abattement, $2,000 pour les personnes mariées et $1,000 pour les célibataires, sert, dans une certaine mesure, au paiement des frais ordinaires, par exemple la nourriture, le vêtement et le transport. Cette exemption spéciale que nous étudions présentement vise les dépenses extraordinaires. Une fois la porte ouverte, on verra naturellement surgir des demandes visant l'exemption d'autres dépenses extraordinaires dans le budget de l'homme moyen.

L'honorable député de Spadina (M. Croll) a proposé de supprimer ou d'abaisser le montant de 4 p. 100 et a fait observer que la mesure apporterait une aide maximum au petit contribuable tout juste imposable.

Un point que j'ai mentionné au début porte sur le fait que cet impôt doit être acceptable non seulement en principe et à la Chambre des communes mais aussi dans la pratique pour ce qui est de la perception de l'impôt par le ministère du Revenu national et de la vérification destinée à écarter les abus au moyen de fraude ou de faux-fuyants. S'attendre qu'un ministère essaie de vérifier et d'examiner en détail les innombrables petites pièces justificatives qui seront produites à titre de frais médicaux à déduire, c'est lui imposer de lourdes tâches administratives en même temps qu'onéreuses, à cause du traitement des fonctionnaires de l'État qu'il faudrait employer, en contrepartie d'un dégrèvement relativement faible.

Une troisième objection, c'est qu'en ce qui concerne les assurances-maladie, on a jugé nécessaire, qu'il s'agisse de caisses relevant de l'État, d'une société ou d'une entreprise privée, d'exercer une sorte de surveillance afin d'empêcher la trop libre utilisation des services offerts qui en fait devient abusive. C'est ainsi qu'en Colombie-Britannique, on a dû établir parallèlement à l'assurance relative aux frais d'hospitalisation, un autre régime d'assurance d'après lequel on verse un léger montant initial aux hôpitaux afin d'empêcher l'hospitalisation inutile. Dans ma circonscription, la plupart des sociétés d'assurance-maladie insistent pour que l'intéressé paie la moitié du coût des remèdes, afin d'empêcher les abus et le gaspillage résultant de la distribution gratuite de médicaments. La plupart réclament également un léger versement à l'égard de la première visite d'un particulier ou de sa famille au médecin afin d'empêcher qu'on ne lui fasse perdre son temps par des visites insignifiantes. Peut-être la clause de 4 p. 100 entre-t-elle dans cette catégorie; c'est un frein aux dépenses inutiles.

En second lieu, on demande pourquoi nous ne modifions pas la disposition relative au maximum autorisé pour fonder ce dernier sur une certaine proportion du revenu, tout comme on le fait pour la base. Par exemple, les déductions ne doivent pas dépasser 10 p. 100 du revenu du contribuable. Advenant une telle modification, ce sont les gens a revenus élevés qui en bénéficieraient le plus. Nous n'y voyons pas grand inconvénient, sauf qu'elle renverse totalement notre doctrine fondamentale en matière d'impôt sur le revenu, qui consiste à fonder l'impôt sur l'aptitude à payer; de sorte que plus le revenu est considérable plus l'impôt est élevé.

La troisième proposition,—c'est peut-être la suivante,—veut que le moment soit venu de relever de nouveau le présent montant maximum. Nous l'avons déjà relevé deux fois, c'est-à-dire de $400 à $500, puis à $750 pour le célibataire et de $500 à $750, puis à $1,000 pour l'homme marié. Vu la hausse des frais et honoraires de médecins, des frais d'hospitalisation et du prix des produits pharmaceutiques, peut-être le moment est-il venu de relever le montant maximum prévu. Vient enfin la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui veut éliminer complètement toute limite sur les déductions. J'ai débattu le sujet à deux points de vue, d'abord, les effets réels de l'impôt lorsqu'il est prélevé et, en second lieu, le problème d'ordre administratif. Est-ce réalisable et pratique? On ne saurait certes contester que la proposition soit réalisable et pratique, puisqu'elle n'ajoute aucune complication administrative au service actuel de la perception. Nous tenons cependant à savoir, évidemment, qui bénéficierait véritablement d'une telle exemption. Il est possible certes d'établir très rapidement le nombre de personnes que la mesure favoriserait. Prenons le cas de l'homme dont le besoin est le plus grand, celui qui a quatre enfants. Je propose ce cas parce que la charge de quatre enfants établit l'exemption maximum. L'homme qui a quatre enfants doit gagner plus de $4,600 par année pour tirer le moindre avantage d'une modification qui supprimerait le maximum actuel. Il ne verserait aucun impôt actuellement, compte tenu de son exemption de $2,000. D'après la statistique fiscale, 87 p. 100 des contribuables canadiens ont gagné moins de $4,500 l'an dernier. De fait, 94 p. 100 des salariés du pays gagnent moins. Pour eux, la modification ne serait d'aucune utilité. Voyons le cas des autres contribu-

ables. Dans quelles catégories entrent-ils? Dans la catégorie, peut-on dire, moyenne supérieure et la catégorie des riches. La catégorie moyenne supérieure n'en profiterait guère. Le contribuable qui gagne de $4,500 à $6,000 ou $7,000 n'en profitera pas beaucoup parce qu'au premier palier il ne verse que 18 p. 100 et au palier suivant 21 p. 100. Ces contribuables ne bénéficieraient guère d'une telle mesure. Considérons maintenant le cas de l'homme riche, de l'homme qui, sous le présent régime de l'impôt progressif, auquel vient s'ajouter la surtaxe de 20 p. 100, se trouve dans la catégorie la plus élevée et paye un impôt de 96 p. 100 si le revenu a été gagné, ou de 100·8 p. 100 de son revenu de placements, c'est-à-dire du revenu qui provient exclusivement de dividendes, d'intérêts et de loyers. Eh bien, l'homme qui a ainsi accumulé de l'argent en travaillant dur pendant des années, qui, craignant de le perdre, a par le fait même de nombreux soucis, et qui, d'ailleurs, avance en âge, souffrira généralement d'un grand nombre de maladies réelles ou imaginaires. Il bénéficiera des meilleurs conseils au point de vue médical et ses médecins lui prescriront peut-être un voyage dans le midi, en Californie, en Floride ou dans une ville d'eaux européenne, ou bien un séjour dans un sanatorium coûteux. L'abattement dont il peut faire état se monte à l'heure actuelle à $2,000, ou à $1,000 s'il n'a pas d'enfants à charge; à son âge il n'en a probablement aucun. Tout ce qui dépasse cette somme est imposable. Néanmoins, en l'absence d'un plafond, il pourrait se permettre un séjour de 5 ou 6 mois dans une maison de santé élégante de l'Arizona, au coût de $10,000 pour frais médicaux et notes d'hôpital; la dépense nette ne serait, en réalité, que de $400. Le solde de $9,600 représenterait un montant que le ministère du Revenu national aurait pu lui faire verser à titre d'impôt sur le revenu, afin de le consacrer aux mesures qu'affectionne le député: allocations familiales, pensions, etc.

M. Knowles: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? Bien qu'il l'ait déjà exprimé sans ambages, consentirait-il à faire montre d'équité en soulignant avec netteté et dès maintenant qu'il n'a pas l'intention dans son discours de débattre les effets d'un changement auquel ne tend pas la résolution? J'estime qu'il a examiné, dans un esprit total d'objectivité, ma proposition visant à abolir le minimum de 4 p. 100. C'est tout ce que ma résolution demande. Ma motion ne demande pas qu'on supprime le maximum. Au cours de mes observations, j'ai indiqué sans doute que ce plafond devrait être revisé, peut-être même relevé, mais je me suis bien gardé d'en proposer l'abolition, pour les raisons mêmes invoquées aujourd'hui par l'adjoint parlementaire.

M. Sinclair: Je ne puis donc comprendre ce que veut dire: "la somme totale de ses frais médicaux", du texte de la résolution.

M. Knowles: Cet ensemble est défini par la loi. Ma motion vise uniquement à supprimer le minimum de 4 p. 100. Il est absolument impossible d'interpréter autrement les termes de ma motion. Je croyais l'avoir établi avec clarté. J'ai dit qu'il importait de tenir compte de trois éléments distincts; je voudrais qu'on en étudie deux, aux fins de revision; mais j'ai bien dit que la motion ne réclame qu'un seul changement: l'abolition du minimum de 4 p. 100. Je ne m'oppose pas à l'adjoint parlementaire quand il plaide contre l'abolition complète du plafond; au contraire, je suis de son avis. Je lui sais gré de m'avoir permis de préciser ce point.

M. Sinclair: Je suis très heureux d'entendre ces paroles, parce que, ce matin, j'ai effectivement pris conseil et c'est l'interprétation qu'on m'a donnée de l'expression "la somme totale de ses frais médicaux, comme les détermine ladite loi." La loi définit les frais médicaux, sans aucun doute, mais l'expression "la somme totale de ses frais médicaux", pour ce qui est des autorités que j'ai consultées ce matin, signifie les frais médicaux totaux. S'il veut dire que les frais médicaux tels que les établit la loi, n'incluent pas, comme l'a signalé l'honorable député, tous les frais, je n'ai pas besoin d'en dire bien plus long. Je crois que je devrais me servir de l'exemple qui m'était venu à l'esprit, celui du riche qui ne travaille pas, de l'homme au revenu des plus hauts paliers de l'impôt sur le revenu, dont tout le revenu provient de dividendes et d'intérêts. Cet homme acquitte présentement 100·8 p. 100 en impôts sur le revenu sur les paliers supérieurs. Il peut effectivement abaisser ses impôts de $80 en allant dépenser $10,000 dans un sanatorium de Floride; le ministre du Revenu national perd alors $10,080 qu'il aurait autrement touchés en impôts. A mon avis, l'honorable député ne voulait pas dire cela, mais je crains fort que moi-même et bien d'autres gens qui ont lu le texte de la motion ne l'aient interprété de cette façon. Si ce n'est pas ce que voulait dire l'honorable député, je puis fort bien terminer ici mes remarques. Auparavant toutefois, je voudrais ajouter que le ministre des Finances accepte d'étudier cette résolution, tout comme les

lettres, mémoires ou exposés de faits présentés par n'importe quel groupe du pays en ce moment, à la façon d'un vœu dont il devrait tenir compte dans la préparation de son budget qu'il fera connaître à la Chambre le soir du 8 avril.

J'aurais sans doute tort, de toutes façons, de dire si je sais qu'on va faire des modifications et de faire connaître, dans ce cas, le sens qu'elles auront. Il serait également bien inutile, je pense, d'avoir là-dessus une longue discussion cet après-midi, si on songe que le ministre est tout à fait disposé à accueillir et à examiner cette proposition. Lorsque, le 8 avril, il aura présenté son exposé budgétaire, les honorables députés auront tout loisir d'approuver ou de rejeter ces modifications éventuelles. C'est que nous allons avoir le débat sur le budget, puis le débat sur les résolutions budgétaires et, enfin, la deuxième lecture et l'examen en comité du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu lui-même. Ayant examiné, donc, tout cet aspect de la question, ce que je n'aurais sans doute pas fait si j'avais compris que par "somme totale des frais médicaux" l'honorable député entendait seulement le total porté jusqu'au maximum prévu par la loi de l'impôt sur le revenu...

M. Knowles: L'adjoint parlementaire me permettra-t-il de dire que, si c'est ainsi qu'il avait compris ma motion, je suis heureux qu'il ait parlé comme il l'a fait puisque nous sommes maintenant fixés sur ce point-là. Je puis lui dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il nous a dit de la suppression totale du maximum. Il conviendra, je pense, que, comme je le disais, il faudrait revoir la question même dans le sens d'un relèvement, sans abolition complète. Pour ce qui est du projet de résolution à l'étude, tout ce que je demande qu'on examine, c'est la suppression complète du minimum de 4 p. 100.

M. Sinclair: Le ministre des Finances étudiera certainement cette proposition et les autres propositions que les honorables députés voudront bien lui soumettre d'ici le 7 avril, en ce qui concerne les frais médicaux.

M. Coldwell: Puis-je demander à l'honorable député si, au cours de ses observations, il a dit que la population est protégée grâce aux régimes d'assurance en vigueur en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, et grâce aussi aux divers modes d'assurances privés qui existent chez nous? A-t-il songé à ceux qui n'habitent pas ces deux provinces et que les sociétés d'assurance privées ne veulent pas assurer? Ces gens sont très nombreux.

M. Sinclair: Mon discours commence à devenir une sorte de rapprochement entre moi et les députés cécéfistes. J'ai dit ceci: dans l'ensemble au Canada, le problème des frais médicaux extraordinaires perd de son acuité, à cause des régimes d'assurance-hospitalisation par l'État, d'assurance-maladie établis par les compagnies d'assurance et d'autres programmes, à cause aussi de la façon dont les compagnies d'assurance-vie privées poussent la vente de polices d'assurance-santé et d'assurance-accidents. Je reconnais, cependant, qu'il y aura toujours chez nous une catégorie de gens qui ne pourront pas se protéger de cette façon,—les petits salariés et les inaptes au travail,—mais je ferai observer que cette catégorie de personnes ne se trouvent pas parmi ceux qui paient l'impôt sur le revenu; ceux qui n'ont pas assez de revenus pour payer l'impôt sur le revenu et que les dégrèvements n'intéressent donc pas.

M. Fraser: L'adjoint au ministre se rend-il compte qu'un homme ou une femme de plus de 60 ans a beaucoup de mal à s'assurer car les compagnies d'assurance n'en veulent pas?

M. Sinclair: Je suis d'accord, mais cela est normal en ce qui concerne les compagnies d'assurance. Certaines personnes ne peuvent pas avoir d'assurance incendie sur leur habitation. Ce facteur joue en matière d'assurance, mais cela ne les toucherait pas, à moins que leur revenu ne les rende imposables.

M. Fraser: Un grand nombre d'hommes et de femmes de plus de 60 ans ne peuvent s'assurer.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je dire tout d'abord à l'adjoint parlementaire que l'empressement que j'ai pu avoir à participer au débat relatif à ce projet de résolution n'avait rien à voir à l'ordre dans lequel nous devions prendre la parole. Cependant, compte tenu de ce qui s'est produit auparavant à la Chambre, je craignais que ses observations mettent fin au débat. J'aimerais ajouter que les observations qu'il a formulées au sujet du relèvement du maximum, particulièrement en ce qui concerne la somme qu'un contribuable peut dépenser afin de gagner $80, m'ont beaucoup intéressée. Je ne pense pas que le contribuable moyen suive l'exemple du Gouvernement et dépense $10,000 pour en gagner $80. C'est un peu trop cher, bien loin des possibilités financières du commun des mortels et même hors de portée de la bourse de ceux qui ont d'importants revenus.

M. Sinclair: Puis-je interrompre? Les $10,000 dont je me suis servi dans mes calculs sont une épargne d'impôts qu'il faudrait autrement acquitter. Il épargne $10,000, il obtient $80 de dégrèvement sur son impôt sur le revenu et il a une avance de $10,080 sur la position que lui constituerait notre présent maximum établi sur les exemptions.

Mme Fairclough: Non, il dépensera les $10,000.

M. Sinclair: Autrement, il aurait à les payer en impôt sur le revenu.

Mme Fairclough: Il doit dépenser $10,000 avant de le réclamer. C'est de l'argent qu'il doit débourser. Personne d'autre ne l'a payé pour lui.

L'hon. M. Rowe: Ce n'est rien pour ces gens-là.

Mme Fairclough: A propos du maximum, bien que je partage jusqu'à un certain point l'opinion de l'adjoint parlementaire et du représentant de Winnipeg-Nord-Centre, j'estime néanmoins que ces maximums créent de graves injustices dans certains cas. Mais je suis contrainte de reconnaître que l'élimination de ces maximums prêterait également aux nombreux abus qu'a énumérés l'adjoint parlementaire.

Je dois reconnaître avec le motionnaire, monsieur l'Orateur, que les définitions actuelles de la loi sont trop restreintes. Toute famille dont les enfants grandissent doit inévitablement acquitter des frais médicaux qui obèrent le budget familial. Ce sont là des dépenses ordinaires attribuables aux maladies dont nous sommes constamment et malheureusement tous affligés. Cependant, ce n'est pas de ces dépenses ordinaires et prévues que je veux parler aujourd'hui. Je voudrais vous entretenir, pendant quelques minutes, de ce qui arrive lorsqu'un membre d'une famille est atteint d'une grave maladie, surtout si cette maladie nécessite une intervention chirurgicale.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a exposé la situation fiscale du contribuable dont le revenu est de $3,600. Il a aussi mentionné, je crois, qu'il prenait comme exemple un contribuable ayant deux enfants. L'exemption pour frais médicaux de la famille s'établit à $1,500, de sorte que le contribuable doit soustraire, de cette somme, 4 p. 100 de son revenu, soit $144. L'exemption pour frais médicaux n'est donc plus de $1,500 mais bien de $1,356 seulement. Il faut, du reste, que le contribuable présente tous les reçus et qu'il établisse que la dette a été contractée et acquittée au cours d'une période d'un an.

Il ne suffit pas d'avoir contracté la dette pour avoir droit au dégrèvement, il faut que les comptes aient été payés. Mettons que les frais médicaux du contribuable dont il s'agit ici se soient établis à $1,500; il est clair qu'il ne pourra pas les payer au cours d'une même année à même son revenu de $3,600, à moins, bien entendu, qu'il ait des économies. Il sera donc forcé d'en répartir le paiement sur une période de deux ou même trois ans.

Qu'arrive-t-il? Chaque année, il ne peut soustraire de son revenu que la somme qu'il a effectivement payée cette année-là. Mais il lui faut d'abord déduire, chaque année,—et non pas seulement la première fois,—4 p. 100 de son revenu. Autrement dit, s'il doit payer l'importante somme de $1,500 au cours d'une période de trois ans, ce n'est plus l'équivalent de 4 p. 100 de son revenu qu'il perd mais bien l'équivalent de 12 p. 100.

En d'autres termes, il perd chaque année, pendant trois ans, les 4 p. 100 qu'il doit déduire. A l'égard de frais médicaux s'élevant à $1,500, il est évident qu'il ne peut déduire que $1,356, montant auquel il aurait eu droit s'il avait réglé toutes ses dépenses médicales la même année, mais seulement $1,068.

S'il a une bonne situation ou quelque valeur à donner en garantie, le contribuable peut emprunter l'argent nécessaire d'une banque ou de toute autre source. Mais tout emprunt suppose un intérêt; or, l'intérêt n'étant pas admis en déduction, il reste donc à la charge du contribuable.

Indépendamment de la situation du contribuable qui peut produire les reçus des dépenses médicales effectuées par lui, nous devons examiner les dépenses non admises en déduction dont certaines ont déjà été mentionnées. Je songe aux frais de transport entre la maison et l'hôpital et autres dépenses nécessaires qui incombent aux familles. Lorsque c'est la mère qui est malade, il faut retenir les services de quelqu'un qui prendra soin de la famille, surtout s'il y a de jeunes enfants.

Ainsi qu'on l'a déjà signalé, lorsque la mère est remplacée par quelqu'un d'autre, il en résulte toujours une augmentation des frais de nourriture et des autres dépenses de tous genres qu'entraîne la tenue d'un ménage. Il faut ensuite tenir compte du coût des médicaments, qui n'est pas prévu dans la loi qui a été modifiée l'an dernier. Je parle des remèdes qui ne sont pas portés sur le compte des frais d'hospitalisation, comme le dit l'adjoint parlementaire, mais achetés. Aucune exemption n'est prévue à cet égard. Il y a aussi des frais d'ambulance. Je connais des cas où on en a tenu compte, mais il y en a bien d'autres où on n'en fait aucun cas.

Aujourd'hui, où les hôpitaux manquent d'espace et où les gens y réclament leur entrée, on a pris l'habitude de libérer les malades dès qu'on juge qu'ils peuvent sans danger réintégrer leur foyer. Dans bien des cas, ces malades ont encore besoin de soins constants à leur retour dans leur famille.

Il arrive alors qu'on a besoin d'une garde-malade, parfois il en faut deux, pour s'occuper du malade à la maison. Tant que la garde-malade reste à l'hôpital les frais de sa pension sont portés sur le compte de l'hôpital. Lorsqu'elle entre dans un foyer pour s'occuper d'un malade, sa nourriture, dont il n'est pas tenu compte, peut représenter un montant assez considérable, vu le prix actuel des vivres.

Les préopinants ont parlé des frais funéraires. J'aurais aimé que la proposition de résolution renfermât également ce chef de dépense. Toutefois, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, j'estime qu'une proposition de résolution est plus exposée à la défaite si elle est d'une trop grande portée que si la portée en est restreinte.

Je sais des cas, cependant, où de jenes femmes touchant de modestes traitements ont pris à leur charge un parent, plusieurs parents, ont supporté les frais de longues maladies. Les parents morts, il restait aux jeunes femmes à acquitter une note très élevée de médecin, à se charger de frais funéraires. De la catégorie de personnes mariées, elles sont passées à celle de personnes célibataires aux fins de l'impôt, malgré les lourdes dettes qu'elles ont à régler les années subséquentes. On sait qu'une jeune femme célibataire qui prend un parent à sa charge a droit à l'abattement dont jouit une personne mariée. Au lieu de bénéficier d'un abattement de $2,000 elle ne peut donc réclamer qu'un abattement de $1,000. Il en va de même pour une veuve ou un veuf.

M. Sinclair: La règle s'applique l'année suivante.

Mme Fairclough: Oui, l'année suivante. Impossible, cependant, d'acquitter en une seule année des factures élevées. Qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme célibataire, d'un veuf ou d'une veuve, la personne qui doit se charger de ces notes élevées passe de la catégorie de personne mariée à celle de personne célibataire et voit, par conséquent, l'abattement auquel elle a droit réduit de $1,000.

J'appellerais ensuite l'attention de la Chambre sur le cas des personnes souffrant d'une mauvaise santé chronique, qui passent beaucoup d'années de leur vie à combattre une maladie exigeant l'achat de médicaments coûteux. Il est vrai que la loi a subi des modifications l'année dernière en vue de permettre la déduction de certains remèdes coûteux d'emploi courant. Il existe toujours des gens qui demandent des soins continuels et se servent de grandes quantités de remèdes coûteux, dont la loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas jusqu'ici la déduction.

Il y aurait lieu de prendre tout ceci en considération en examinant le projet de résolution, qui devrait, à mon avis, recevoir l'appui de tous les députés. Je ne suis pas d'accord avec l'adjoint parlementaire lorsqu'il indique que l'incidence des frais est en quelque sorte une question de principe. Le fait que de moins en moins des gens sont touchés n'a rien à voir avec la question de savoir si la méthode en cause est aussi juste qu'équitable, ou si elle ne l'est pas.

L'adjoint parlementaire a mentionné trois mémoires présentés au cours de l'année dernière; il a appelé l'attention sur le fait qu'il n'y en avait que trois. A mon avis, ces trois mémoires avaient trait à des catégories très étendues de contribuables. Il ne s'agissait pas de mémoires émanant de particuliers. Il me semble que le rapport du Congrès canadien du Travail comprend une vaste catégorie de contribuables, rentrant surtout dans le groupe qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire ceux qui sont le plus atteints par les frais médicaux. J'insiste beaucoup pour que le projet de résolution soit adopté.

M. Charles Henry (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le projet de résolution m'intéresse tout particulièrement. Comme les députés le savent, il y a eu un an l'été dernier, j'ai subi de graves blessures au cours d'un accident d'automobile survenu sur une grand route de l'Ontario. Ces blessures ont failli me faire trépasser comme jamais cela m'était arrivé au cours de mes quarante ans d'existence.

Ce n'est pas bien gai d'être hospitalisé pendans cinq mois, même si l'on s'estime chanceux d'être vivant, lorsqu'on souffre de graves blessures exigeant des interventions chirurgicales, l'hospitalisation et de longs traitements médicaux. Pendant une telle période d'hospitalisation, on a le temps de penser et de se rendre compte que, d'une façon générale, il y a trois catégories de gens qui souffrent à un moment comme celui-là. D'abord, les indigents peuvent être à charge des municipalités et, par conséquent, n'être que peu touchés. Ensuite, les gens du palier intermédiaire à revenu moyen doivent souvent puiser dans leurs maigres économies en cas de maladie. Enfin les personnes à gros revenus ne se soucient guère du problème qui nous occupe.

Pour moi, j'ai eu de la chance. Étant homme de loi, j'ai compris qu'il importait d'avoir un juriste expérimenté pour mener

mes affaires. Les automobiles accidentées étaient couvertes par une assurance et mes frais me furent remboursés. Mais je ne puis m'empêcher de songer qu'un montant total de $3,500 en frais de médecin et d'hôpital représenterait pour bien des gens une somme énorme. La plupart des personnes du palier intermédiaire ne pourraient se la procurer qu'au prix des plus extrêmes difficultés.

C'est avec plaisir que j'ai écouté cet après-midi l'adjoint parlementaire (M. Sinclair). Il a parlé d'or. Je pense que le ministre des Finances (l'honorable M. Abbott) doit être félicité d'avoir accueilli avec sympathie la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). En outre, je constate avec satisfaction que la motion semble avoir enlevé l'approbation unanime des députés.

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je ne partage pas souvent l'opinion de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mais cette fois-ci je suis d'accord avec lui. Je pense qu'il a bien fait de présenter cette résolution. Je désire féliciter l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) d'avoir signalé un certain aspect. Étant médecin, je suis en mesure de dire que ses remarques étaient très justes. Je sais ce qui se produit dans le cas de maladies prolongées ou chroniques.

Comme je pratique dans une région rurale, je connais les difficultés que rencontrent les gens. Les médecins de campagne ne jouissent pas des services des pharmacies et doivent constamment garder des approvisionnements de remèdes. Un médecin dont on ne paie pas les services, ne perd pas seulement ses honoraires mais aussi le prix des remèdes fournis. La permission de déduire tous les frais médicaux bénéficiera aux malades et aux médécins à la fois.

Je crois exprimer l'opinion de tous les députés qui exercent la profession médicale dans les régions rurales en disant qu'ils ne forcent pas leurs clients à acquitter leurs comptes. Il est très rare qu'ils recourent aux tribunaux pour se faire payer. Comme l'a dit l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest, ils savent qu'un grand nombre de familles ne peuvent pas payer. Je désire de nouveau féliciter l'honorable député d'avoir signalé ce point à la Chambre.

(Texte)

M. Auguste Maltais (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques observations à faire au sujet de la motion dont la Chambre est saisie et je n'ai pas l'intention d'être bien long. Si je prends part au débat, c'est surtout pour faire suite à certaines observations qu'a soulevées l'honorable député de Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) relativement aux frais funéraires. J'ai l'impression que l'on devrait s'appuyer sur le même principe que l'on invoque pour ce qui est des dons de charité.

Les soins médicaux entraînent des dépenses légitimes que l'on peut déduire de notre revenu imposable. Je me demande pourquoi les frais funéraires ne font pas partie des exemptions personnelles que reconnait le bureau du Revenu national, car les frais de funérailles font souvent suite à une longue maladie qui entraîne des dépenses assez considérables.

Je comprends que les frais funéraires peuvent être déduits du montant imposable des successions, en vertu de la loi sur les droits successoraux. Mais je pense aussi aux familles de 4 ou 5 enfants dont le père ne touche qu'un revenu moyen. Si, par malheur, un des enfants est malade et qu'à la suite d'une maladie de quatre ou cinq mois un deuil afflige la famille, les frais funéraires à ce moment deviennent très lourds pour le père de famille. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, le père est peut-être protégé étant donné qu'il peut en déduire une partie des frais médicaux relatifs aux soins qu'il a dû donner à son enfant, mais il ne peut se prévaloir du même principe pour ce qui est des frais funéraires.

En se fondant sur le même principe, peut-être pourrais-je demander à l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) d'étudier l'à-propos de modifier la loi de façon que les frais funéraires soient également déduits du revenu net au même titre que les frais médicaux.

(Traduction)

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé de cette question et je tiens simplement à mentionner brièvement un ou deux autres points. Je songe notamment à la définition des frais médicaux dits exceptionnels. Il me semble que cette définition est justement beaucoup trop étroite, à la fois pour les motifs exposés au cours de la discussion cet après-midi et pour un ou deux autres dont je veux parler. Je ne prétends pas qu'il s'agisse là de motifs nouveaux, les ayant moi-même évoqués au cours d'autres sessions, de même, d'ailleurs que certains autres députés, j'en suis sûr.

Au chapitre des frais médicaux, le Parlement est convenu de faire entrer certains appareils, comme les audiophones, à l'égard desquels nous accordons un dégrèvement. Par ailleurs, les appareils beaucoup plus communs destinés à améliorer la vue, comme les lunettes, n'entrent pas dans cette catégorie. Encore une fois, je répète ce que j'ai déjà dit

lors d'autres débats sur cette question à des sessions antérieures: il n'est pas juste que le prix de lunettes ou autres appareils du même genre ne puisse être inclus parmi les frais médicaux.

Ces dépenses grèvent lourdement le budget de certaines familles. Il en est où la faiblesse de la vue entraîne, pour plusieurs de leurs membres, de lourdes dépenses. Pourtant le ministère du Revenu national ne veut pas convenir que ces frais soient assimilables à des frais médicaux. Cela me semble par trop injuste.

Nous avons fait un pas en avant quand nous avons reconnu qu'il y avait lieu d'inclure les audiophones. Si nous admettons le principe selon lequel il faut inclure les appareils destinés à remédier à la surdité, par quel raisonnement pouvons-nous exclure ceux qui servent à corriger les défauts de la vue? Il y a quelques années, alors qu'il était ministre des Finances, M. Ilsley a fourni une réponse assez spécieuse au raisonnement que je fais valoir. Il a consulté la loi et a promené son regard sur la note marginale, qui se lisait alors "frais médicaux exceptionnels" et non pas "frais médicaux" comme aujourd'hui. Il a répondu que le terme "exceptionnels" voulait dire exceptionnels de par leur nature même et que, les lunettes étant chose fort commune, on ne pouvait donc pas les inclure dans la catégorie des frais médicaux exceptionnels. La réponse est on ne peut plus forcée.

La nouvelle loi de l'impôt sur le revenu ne renferme pas de ces stupidités. La note marginale se lit simplement "frais médicaux". De toute façon, l'actuel ministre des Finances (M. Abbott) s'est montré beaucoup plus juste à cet égard. Quand j'ai soulevé la même question il y a une couple d'années, il a reconnu et avec raison que quand l'expression "frais médicaux exceptionnels" figurait dans la note marginale de la loi de l'impôt sur le revenu, elle voulait dire exceptionnels quant au montant, savoir, que ces dépenses dépassaient les 5 p. 100 d'autrefois ou les 4 p. 100 actuels, mais qu'elles n'étaient pas extraordinaires quant à leur nature.

Si l'on aborde la question du point de vue de la logique, il n'y a donc aucune raison pour exclure les lunettes des frais médicaux admissibles.

Le deuxième point concerne les médicaments. Les députés connaissent fort bien la distinction qui est faite à cet égard. Si le médecin prescrit des médicaments et s'il les facture sur son compte, comme c'est le cas de la plupart des médecins qui exercent dans les localités rurales, le ministère accepte le coût de ces médicaments comme frais médicaux. Mais lorsque le pharmacien fournit les médicaments prescrits sur l'ordonnance du médecin, comme c'est le cas généralement dans les villes, le ministère ne reconnaît pas les frais de ces médicaments comme frais médicaux. Cette distinction n'est ni logique ni sensée. L'adjoint parlementaire nous le rappelle aujourd'hui, si les médicaments sont fournis dans un hôpital et portés sur la note d'hôpital, ils constituent des frais admis en déduction, tout comme pour les médicaments prescrits et remis au malade par un médecin de campagne. Est-il logique d'exclure les médicaments prescrits par un médecin qui ne prépare pas lui-même ses ordonnances?

La seule raison qu'on ait jamais invoquée ici au nom du Gouvernement, c'est que cela entraînerait des difficultés d'ordre administratif. On suppose, apparemment, que les pharmaciens qui viseraient les factures relatives à l'achat de médicaments feraient peut-être des concessions dans nombre de cas. Nos pharmaciens,—et j'en aperçois une couple de l'autre côté de la Chambre,—sont trop consciencieux pour agir de la sorte. Quand ils attesteraient, comme ils seraient tenus de le faire, avoir reçu telle somme d'argent à l'égard de médicaments vendus en conformité d'une ordonnance de médecin, on n'aurait pas raison de mettre en doute leur attestation. Je ne vois pas comment le ministère peut motiver le rejet, dans tous les cas, des dépenses de ce genre. Il me semble que le contribuable qui a encouru des dépenses parfois très élevées pour l'achat de médicaments devrait, en pareil cas, être autorisé à les inclure dans ses frais médicaux.

Que nul député n'aille croire que cette question a peu d'importance, car pour beaucoup de gens, particulièrement ceux qui souffrent de maladies chroniques, la question des produits pharmaceutiques peut être fort importante. J'espère que les députés n'ont pas eu trop d'expériences personnelles à ce sujet. S'ils ont eu dans leurs familles des maladies exigeant des médicaments d'ordonnance, ils savent très bien que fort souvent les dépenses à l'égard des produits pharmaceutiques dépassent les honoraires du médecin.

Si l'on reconnaît en principe la déduction des frais médicaux, et si l'on comprend parmi les frais médicaux les produits pharmaceutiques prescrits par les médecins ou fournis par les hôpitaux, il serait injuste de ne pas inclure les frais médicaux du contribuable dont les ordonnances ont été remplies par un pharmacien. C'est là, en somme, une question de justice et d'équité ordinaires et aucun argument au sujet des difficultés admi-

nistratives ou de la méfiance envers les pharmaciens ne saurait justifier l'injustice commise dans ces cas.

M. Sinclair: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai certes pas donné à entendre qu'on se méfie des pharmaciens et je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne l'a pas fait non plus.

M. Fleming: Personne au cours du présent débat.

M. Sinclair: On a dit que le dégrèvement minimum avait été réduit de 5 à 4 p. 100 du revenu afin de couvrir le coût des remèdes sans qu'il fût nécessaire de présenter des reçus. Ni le ministre des Finances (M. Abbott) ni moi n'avons jamais donné à entendre que nous doutions de l'intégrité des pharmaciens.

M. Fleming: L'adjoint parlementaire ne l'a pas insinué aujourd'hui mais je pourrais citer les paroles prononcées ici par le ministre des Finances au cours de débats antérieurs. Il a dit que les contribuables pourraient facilement soumettre de gros comptes d'achat de remèdes, dans le cas où ce n'est pas le médecin qui les fournit, et tromper ainsi le ministère.

M. Sinclair: Voilà qui est loin de vouloir signifier un manque de confiance envers les pharmaciens!

M. Fleming: Au contraire, c'est précisément ce qu'il donnait à entendre. Le ministre des Finances a dit à cette occasion que le ministère ne pourrait pas vérifier les reçus. Il serait par trop facile aux contribuables de présenter des états de compte impossibles à vérifier. Il a dit que dans le cas où le coût des remèdes est inscrit au compte du médecin, le ministère peut se fonder sur le certificat du médecin.

M. Sinclair: Mon honorable ami prétend-il que le ministère du Revenu national ne doit vérifier aucun compte? Faut-il se fier aveuglément à toutes les déclarations qui sont formulées au pays?

M. Fleming: Le député a certes le don de s'éloigner de la question. Il s'en écarte passablement en ce moment. Je prends pour acquis qu'une vérification doit être faite. Ce que j'ai voulu dire cet après-midi, cependant, c'est que le ministère n'a aucune raison de refuser un compte de pharmacie, dans le cas d'une ordonnance de médecin dûment certifiée par le pharmacien, puisqu'il accepte déjà, en principe, les comptes de médecins et les comptes d'hôpitaux sur lesquels figurent des produits pharmaceutiques.

[M. Fleming.]

M. Sinclair: J'explique, pour la troisième fois, que ces articles sont inclus dans le dégrèvement.

M. Fleming: Ils ne le sont aucunement. L'an dernier, le ministre a présenté une résolution, devenue éventuellement une loi, prescrivant expressément que quatre produits pharmaceutiques devaient être admis pour toutes les fins dans le calcul des frais médicaux. On a fait exception pour ces quatre médicaments et nous avons soutenu que le même principe devrait s'étendre à tous les produits pharmaceutiques prescrits de façon régulière par un médecin puisqu'ils constituent, en somme, des frais au même titre que les autres services médicaux. Si on reconnaît ce principe à l'égard de ces quatre cas, il n'y a aucune raison de ne pas en étendre l'application. L'injustice persistera tant qu'on ne modifiera pas les dispositions actuelles. Voilà donc les deux points que je désirais traiter. Mon deuxième sujet a déjà été exposé assez à fond. J'espère que le Gouvernement étudiera la question sans retard.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Je me demande tout d'abord si le petit plaidoyer spécial que m'inspire la résolution à l'étude et que, je l'avoue très franchement, j'aurais l'intention de faire, rentre bien dans le cadre dudit projet de résolution. Je suis porté à le croire, après les débats qui ont eu lieu ici cet après-midi.

Sauf erreur, l'exemption en cause aurait principalement pour objet de protéger les contribuables dans le cas où une maladie soudaine avec les dépenses qu'elle entraîne viendrait compromettre gravement leurs budjets. Je ne crois pas que cet objectif soulève la moindre critique dans toute la Chambre. Le Gouvernement n'a pas été entièrement heureux dans les efforts qu'il a faits pour atteindre cet objectif. Dans une région comme celle que je représente, ceux qui sont le plus atteints, en proportion de leurs revenus et de leurs situations, sont justement ceux-là, je le reconnais très franchement, dont on aura le plus de difficulté à tenir suffisamment compte dans une mesure législative. Mes critiques, pas bien méchantes, portent sur la définition des frais médicaux admissibles aux fins de réduction de l'impôt. S'il s'agissait d'une dépense extraordinaire attribuable directement à la maladie, l'appel spécial que je veux faire n'aurait pas sa raison d'être.

Je pense à ceux qui vivent dans de petites localités isolées à des milles et quelquefois des jours des médecins. Lorsqu'ils ont à faire face à des dépenses médicales imprévues, il en résulte un bouleversement de leurs bud-

gets quelquefois sans rapport aucun avec la gravité de la maladie qui a fondu sur eux. On en a peut-être un exemple classique dans un cas dont j'ai eu connaissance il y a deux ou trois ans dans les Îles de la Reine Charlotte. Un homme souffrant de carie dentaire devait sans faute voir un dentiste. Il s'est rendu chez le dentiste et a fait extraire la dent cariée au coût total de $5.50 ou $6; ce sont là ses frais médicaux. Par ailleurs, pour se rendre chez le dentiste et en revenir, il lui en a coûté plus de $55, sans compter ses frais de subsistance pendant son séjour en ville entre les deux traversées. Ce n'est là qu'un petit exemple. Il y a des cas plus graves, et malheureusement, ils sont nombreux, où la victime d'une maladie soudaine ou d'une blessure doit être transportée par avion. Le prix du passage à bord d'un avion n'est jamais modique. Je sais qu'il est très difficile de permettre la déduction des frais réels de transport pour aller consulter le médecin. Je ne parle pas ici des hôpitaux, mais des médecins et dentistes.

Si l'on veut que cette exemption atteigne son but, je prie l'adjoint parlementaire d'étudier de nouveau cet aspect du problème. Je sais, monsieur l'Orateur, que la chose pourrait, en certaines circonstances, donner lieu à des abus. Elle poserait de graves problèmes d'ordre administratif; toutefois, j'estime qu'un tel obstacle ne constitue pas à lui seul une raison suffisante pour arrêter ceux qui sont chargés de la préparation du budget.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Si le député prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il n'est pas donné tous les jours à un simple député de mettre fin à un débat portant sur une proposition de résolution d'initiative parlementaire, sachant que la mesure sera adoptée. Car je suppose que la Chambre l'adoptera à l'unanimité. Naturellement, j'envisage la chose avec beaucoup d'enthousiasme. L'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Sinclair) a donné à entendre que la proposition serait adoptée. Je sais qu'en outre elle a l'appui d'autres députés libéraux, ainsi que de députés conservateurs-progressistes et de mes amis créditistes qui siègent à gauche. Ces derniers, ne voulant pas étouffer la mesure, se sont abstenus de parler. Ils m'ont fait savoir, cependant, qu'ils l'appuyaient aussi. Tous les membres de mon parti font de même, de sorte qu'il semble y avoir unanimité.

Je dirais, monsieur l'Orateur, que je me rends parfaitement compte que l'adoption du projet de résolution en cause ne signifie pas la mise en œuvre immédiate de ses stipulations sur le plan législatif. La proposition ne réclame que ce qu'un simple député peut demander aux termes du Règlement de la Chambre, c'est-à-dire que le Gouvernement songe à abolir la limite inférieure de 4 p. 100 afférant aux frais médicaux admissibles comme déduction aux fins de l'impôt sur le revenu. A mon avis, si l'on adopte ce projet de résolution, le Gouvernement, puisqu'il l'a approuvé, s'y conformera en étudiant la proposition. Naturellement, j'espère que, si le projet de résolution est adopté à l'unanimité par la Chambre, le Gouvernement en conclura que son examen devra être favorable. J'attendrai, certes, avec impatience la partie de l'exposé budgétaire du ministre qui traitera de ce point, lorsqu'il le présentera dans la soirée du 8 avril.

A mon avis, le débat qui a eu lieu cet après-midi a fait ressortir aussi nettement que possible le but que vise le projet de résolution. On a mentionné d'autres fins, et j'espère qu'on les étudiera également: je veux dire les questions qu'ont soulevées le député de Skeena (M. Applewhaite) et les autres qui ont participé au débat. La Chambre est surtout appelée à se prononcer sur l'à-propos d'abolir la limite inférieure de 4 p. 100.

M. Sinclair: Mais non. Il faut que je rectifie. Il s'agit de décider si la Chambre doit enjoindre au ministre des Finances (M. Abbott) d'étudier la proposition.

M. Knowles: C'est exact. La Chambre doit se prononcer sur une proposition invitant le ministre à étudier la possibilité d'abolir le minimum de 4 p. 100. Ce que je voulais faire, c'était tout simplement isoler la question des 4 p. 100 des autres problèmes dont certains députés ont demandé la revision.

Comme l'a signalé l'adjoint parlementaire, (je l'avais d'ailleurs fait moi-même dans mon premier exposé), en citant à l'appui les paroles que l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) lui avait dites privément, la suppression du minimum de 4 p. 100 fournirait une aide directe et immédiate, et la meilleure possible, aux salariés du palier inférieur, à l'égard des frais médicaux, du moins dans la mesure où on peut les établir. J'espère de tout cœur que le Gouvernement accueillera favorablement cette idée et que nous en verrons les résultats tangibles lors de la présentation du budget, le 8 avril.

Un mot encore, avant de finir. J'ai remarqué, non sans intérêt, que l'adjoint parlementaire en abordant le problème s'est débattu

dans les mêmes difficultés que moi. Il s'est cru, lui aussi, tenu d'aborder la question de l'assurance-santé. Encore une fois, le temps n'est peut-être pas éloigné où tout le Canada pourra bénéficier d'un programme universel d'assurance-santé.

M. l'Orateur suppléant: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

M. Knowles: A l'unanimité.

(La motion est adoptée.)

LA CONSERVATION

PROJET DE CONFÉRENCE EN VUE D'ÉTUDIER L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE NATIONALE

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) présente le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation, en vue d'instituer pour le Canada une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts et des eaux et d'utilisation des terres.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Sinclair) accepte la résolution proposée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et que la Chambre vient d'adopter à l'unanimité. Si le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) juge à propos d'agir de la même façon au sujet de mon projet de résolution, le Gouvernement prendra ainsi des mesures qui faciliteront davantage l'octroi d'exonérations de plus en plus grandes de l'impôt sur le revenu à l'égard des groupes à faible revenu imposable.

En ces dernières années, le Canada a commencé à combler les vides que l'exploitation de nos ressources naturelles avait créés sur notre territoire, mais nous n'avons pas encore assez fait. A mon avis, nous agissons beaucoup trop lentement si nous voulons réellement prévenir l'épuisement continuel de nos ressources naturelles renouvelables. Sans ressources assurées de denrées alimentaires tirées de bon sols, sans la disparition des inondations, des tempêtes de sable et du gaspillage des eaux, notre nation ne pourra maintenir sa force ni sa grandeur.

C'est dans ces sentiments, monsieur l'Orateur, à cause de cette conviction, que je présente ce projet de résolution à la Chambre, que je prie instamment le Gouvernement d'envisager la tenue d'une conférence fédérale-provinciale de la conservation, d'où sortirait un programme national de conservation du sol, de la forêt et de l'eau et d'utilisation du sol chez nous.

[M. Knowles.]

Lisant tout dernièrement encore de la vieille histoire politique, je suis tombé sur ce qui m'a paru être une profonde observation de ce grand homme d'État et grand philosophe d'une époque révolue que fut Edmund Burke. Il a écrit une fois qu'il existe entre les vivants, les morts et ceux qui ne sont pas encore nés un grand pacte non écrit qui exige que, même s'il est inévitable que ceux-ci héritent d'une dette financière énorme, il ne faudrait pas pour autant nous permettre de ne leur laisser que cette dette ou que des ressources naturelles diminuées. Nous pouvons conclure de là, monsieur l'Orateur, que même au XVII[e] siècle les penseurs en avance sur la grande majorité de leurs contemporains se rendaient compte qu'en Angleterre, à cette époque, on assistait à une diminution croissante des ressources naturelles.

Chose étrange, l'homme est le seul être connu qui détruise pour vivre le milieu indispensable à sa survivance. Sans doute, il arrive que les parasites en fassent autant, mais leur capacité destructrice est limitée par leur défaut d'intelligence. Je le répète, l'homme est le seul organisme connu qui vive en détruisant le milieu indispensable à sa survivance.

L'homme emploie son intelligence, dans bien des cas, à détruire le monde dans lequel il vit. Historiquement ou géographiquement parlant, ce n'est que rarement qu'il a appris à stabiliser ou à reconstruire ce milieu. D'ailleurs, il n'a agi ainsi, pour la peine, que récemment. Plus l'homme est devenu civilisé, dans l'ensemble, plus il a été, en général, destructeur en ce qui concerne l'équilibre de la nature ou l'équilibre des ressources naturelles renouvelables. Le vent, l'eau, la terre et la végétation ont mis au point, au cours de l'histoire de la terre, un régime complexe que nous appelons l'équilibre de la nature. Or l'homme, dans sa lutte pour la survivance, a avec le temps presque détruit cet équilibre.

Les hommes de l'âge de pierre n'ont laissé que bien peu de cicatrices sur le visage de la Nature, mais les progrès de la civilization, comme je l'ai dit auparavant, ont apporté avec eux une détérioration constante des ressources naturelles renouvelables. C'était vrai dans une mesure telle, même au tout début de l'histoire des hommes, que nous constatons que le prophète Jérémie disait en l'an 550 avant Jésus-Christ:

Des bergers nombreux ravagent ma vigne... ils réduisent le champ de mes délices en un désert, en une solitude... tout le pays est ravagé, car nul n'y prend garde.

Le prophète parlait alors des pâturages de la Terre Sainte qui étaient détruits parce qu'on y faisait paître outre mesure les chèvres

et les moutons. A son époque, le prophète Jérémie a décrit parfaitement l'évolution par laquelle sont passées plus tard de nombreuses civilisations qui se sont affaiblies, se sont anéantis ou sont disparues.

La Chine septentrionale elle-même, pays agricole depuis deux mille ans avant Jésus-Christ, doit avoir été une contrée de pâturages au début, puisque les anciens manuscrits le mentionnent. Sans aucun doute, toute la Chine était autrefois couverte de forêts,

Lorsqu'on lit attentivement l'histoire, on constate que la Grèce aurait pu conserver sa vitalité, si les Grecs n'avaient épuisé les terres forestières et montagneuses qui constituaient au début leur territoire dans la proportion de 68 à 70 p. 100 pour construire les longs navires qu'ils utilisaient dans la Méditerranée. Aujourd'hui, moins du vingtième de la Grèce est couvert d'arbres et la majeure partie du reste de son territoire ne se prête presque pas à la culture. Une mauvaise utilisation de la terre dans toutes les provinces de l'empire romain a contribué au déclin et à la chute de cet empire. Par suite du déboisement et de l'érosion, aucun port méditerranéen de l'Asie mineure ne peut désormais servir à des fins commerciales.

Les déserts de la Libye et de la Tunisie, où en 1942 les armées du désert se battaient pour s'arracher des puits situés à 100 milles de distance les uns des autres, étaient jadis le grenier africain de l'ancien empire romain. Les paysans de l'Inde avaient plus de nourriture par persone, il y a trois cents ans, qu'ils n'en ont maintenant. En Europe, au cours du moyen âge, les forêts ont été dénudées et une érosion considérable a commencé à cause du trop grand nombre des pâturages. En fait, si je m'en rapporte à l'histoire, il y a deux facteurs, deux actions qui ont causé beaucoup d'érosion et une perte de sol qui aurait pu servir à l'agriculture. La première est le déboisement excessif et la deuxième le pacage excessif.

En 1600, en Grande-Bretagne, un historien craignait que les bois anglais ne disparaissent en un siècle, parce que les fondeurs de minerai de fer utilisaient trop de charbon de bois fait avec du chêne. En Espagne, l'établissement d'une industrie du bois et la construction d'immenses flottes comme celles qui constituèrent l'Armada ruinèrent des régions entières et cela fut le prélude du déclin de l'empire d'Espagne.

Sur le continent nord-américain, nous savons que, lorsque de nouvelles terres furent colonisées au 16e siècle, les colons pratiquèrent la destruction imprudente des ressources naturelles de renouvellement en détruisant les forêts et en recourant à de mauvaises méthodes de culture. Lorsqu'on eut fini la construction des chemins de fer et des villes dans les plaines de l'Ouest des États-Unis, une bonne partie du nord du Wisconsin et du Michigan n'était plus qu'une région sablonneuse parsemée de souches. Dans le sud, la culture continue du coton provoqua la dégradation des meilleurs sols des États côtiers.

Les effets des méthodes destructives pratiquées, aux États-Unis, dans les domaines de l'agriculture et de l'exploitation forestière et minière, ont été mis en lumière de la façon la plus saisissante aux environs de 1934, lorsque, au cours d'une seule tempête de sable énorme, survenue dans les grandes plaines de là-bas, 300 millions de tonnes de sol ont été soulevées et déplacées en moins de vingt-quatre heures.

Nous avons été à même de constater à peu près la même chose au Canada. Les méthodes destructives autrefois pratiquées dans l'exploitation forestière ont privé une bonne partie de l'Est du pays de ses meilleures ressources forestières. L'absence de programmes et de méthodes scientifiques dans la mise en valeur des Prairies a rendu incultes des millions d'acres, si bien que, ces dernières années, les ressources forestières de la Colombie-Britannique s'épuisaient rapidement, sans qu'on se préoccupât de l'avenir. L'industrie, de nos jours, dépend de matières premières qu'on trouve à la surface de la terre, ou tout près de cette surface. Ces matières premières sont le résultat de transformations s'étendant sur plusieurs siècles et, dans la plupart des cas, elles ne se reproduisent pas, par suite de l'insouciance et de la négligence de l'homme. Quiconque veut consulter la documentation, fort intéressante, qui existe sur le sujet y apprendra une foule de faits lamentables: flancs de coteau autrefois fertiles et aujourd'hui rocs stériles, plaines irriguées qui sont aujourd'hui des déserts, civilisations florissantes aujourd'hui ensevelies sous les sables Ils constateront que cette transformation, qui, il y a des siècles, a dévasté l'Asie et l'Afrique du Nord, se poursuit actuellement dans plusieurs parties de l'hémisphère occidental, y compris le Canada.

L'histoire du genre humain, en ce qui concerne les ressources naturelles, jusqu'à ces dernières années, est dans une large mesure constituée d'actes de destruction, de gaspillage et des misères qui sont venues par la suite. Même en 1887, cette question commençait à inquiéter les Canadiens réfléchis. L'érosion éolienne des sols des provinces des Prairies causa de l'inquiétude à des Canadiens avisés et au cours de cette année-là un comité du Sénat fut institué en vue d'étudier ce problème ainsi que l'utilisation des ressources naturelles au Canada. En exami-

nant le compte rendu des délibérations de la Chambre, j'ai constaté qu'un comité semblable du Sénat a étudié cette question en 1907.

L'historique du mouvement pour la conservation en Amérique du Nord est relativement bref. On peut dire qu'il a commencé lorsque feu Theodore Roosevelt convoqua à la Maison Blanche, en 1908, une conférence à laquelle assistaient des représentants des États, des membres du cabinet, des membres du Congrès, des juges de la Cour suprême et nombre d'autres personnages distingués venant de tous les coins des États-Unis. Lors de cette conférence, on a adopté une déclaration de principes et on a pris des mesures en vue de favoriser des initiatives conjointes de gouvernements des États et du gouvernement fédéral, car à cette époque on estimait que des initiatives efficaces pouvaient résulter seulement de la collaboration entre le gouvernement fédéral des États-Unis et les divers États de ce pays.

Par la suite, feu le président Roosevelt, reconnaissant que les principes à la base de la conservation des ressources ont une portée internationale, a invité des représentants du Mexique et du Canada à se réunir à Washington pour la tenue d'une conférence conjointe nord-américaine et, si je suis bien renseigné, le Canada a envoyé des observateurs à cette conférence. La conférence a approuvé la déclaration de principes qui avait été adoptée lors de la première conférence. Comme j'estime que cette déclaration de principes mérite d'être consignée au hansard, je vais en donner lecture à la Chambre:

> Nous considérons comme ressources naturelles tout ce qui est mis à la disposition de l'homme pour lui permettre d'assurer sa vie et son bien-être, les biens qu'on trouve à la surface de la terre, comme le sol et les eaux, ceux qui gisent au sein du globe, comme les minéraux, et ceux qui s'élèvent au-dessus de la surface, comme les forêts. Nous sommes d'accord pour affirmer qu'il faut mettre en valeur, utiliser et conserver en vue de l'avenir toutes ces ressources, dans l'intérêt de l'humanité, dont les droits et les devoirs en ce qui concerne les sources naturelles de vie et de bien-être sont inhérents, perpétuels et irrévocables. Nous croyons que ces ressources indispensables à la vie doivent être considérées comme propriété publique, que ceux qui en sont propriétaires ont des devoirs définis envers la population et que dans la mesure du possible il faut prendre des mesures efficaces pour empêcher la création de monopoles.

Ne penserait-on pas que cette déclaration de principes est l'œuvre de membres du parti C.C.F.? Notre groupement pourrait faire sienne cette déclaration de principes. Elle est rédigée en termes que nous pouvons approuver sans réserve. De fait, à mon avis, c'est un énoncé de principes solides. Jamais on n'a donné suite à cette idée. La proposition a été maintes et maintes fois rejetée parce que, depuis toujours, aux États-Unis. les puissantes entreprises s'intéressent plus aux bénéfices qu'à la mise en valeur des ressources naturelles d'après les normes et les principes dont cette déclaration s'inspire. Il y a eu amélioration ces dernières années.

A la suite de la conférence convoquée par le président des États-Unis et à cause de nouveaux dégâts subis, au Canada, par l'érosion et par les inondations, beaucoup de particuliers, d'organismes et même de gouvernements, dans notre pays, en sont venus à se préoccuper de plus en plus de la question de la conservation si bien que le parlement fédéral, après avoir étudié le problème, en 1909, adopta une loi établissant une Commission de la conservation des ressources naturelles. La loi a été sanctionnée le 19 mai 1909 et les membres de la commission ont été désignés par un décret du conseil du 3 septembre de la même année. C'était la première mesure importante jamais prise au Canada en vue d'une solution générale du problème de la conservation des ressources naturelles.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt que le père du représentant actuel de Kamloops, l'honorable Frederick John Fulton, de Victoria, alors commissaire en chef des terres, en Colombie-Britannique, a été l'un de ceux qui ont été désignés pour faire partie de la commission établie en conformité de la loi adoptée par le Parlement.

Ne pouvant accepter la politique ferroviaire du gouvernement de la Colombie-Britannique d'alors, dont il faisait pourtant partie, et qui consistait à garantir des obligations au rythme de $40,000 par mille de chemin de fer aménagé à travers cette province,—il s'agissait du tronçon actuel du National-Canadien allant à Prince-Rupert,—M. Fulton remit sa démission au gouvernement de la Colombie-Britannique et par voie de conséquence résigna ses fonctions au sein de la commission de conservation créée par une loi du Parlement fédéral.

Résidant depuis longtemps en Colombie-Britannique, je me souviens très nettement du vigoureux débat sur la politique ferroviaire du gouvernement de feu sir Richard McBride. Si M. Fulton a estimé qu'il devait donner sa démission au gouvernement pour des raisons de principe, je dois dire, en toute justice pour lui, qu'il a frayé la voie à l'établissement de mesures de conservation en Colombie-Britannique, fait qui n'est guère connu en dehors de cette province et qu'ignorent également bon nombre des résidants de la Colombie-Britannique.

Sous l'égide de M. Fulton a été établie la première commission de la Colombie-Britannique chargée d'étudier les mesures de conservation à prendre à l'égard des ressources forestières de la province. Pour la première fois en Colombie-Britannique, on a examiné la question de la conservation d'autres ressources naturelles. Il a été le premier à conseiller au gouvernement de la Colombie-Britannique un régime de permis d'exploitation forestière et ce n'est que depuis quelques années qu'on a établi un tel régime par suite du très excellent rapport du juge Sloan qui a présidé, ces dernières années, la Commission royale d'enquête sur la conservation des forêts.

Ce long retard à donner suite à des mesures préconisées en 1906, 1907 et 1908 par un homme clairvoyant, montre comme il faut du temps pour rallier l'opinion publique à des causes que des hommes prévoyants et entreprenants préconisent parce qu'ils les jugent nécessaires.

La commission de conservation a fonctionné de 1909 à 1921. Une loi du Parlement l'a abolie en 1921. J'ai lu bon nombre des rapports de cette commission, qui a accompli, à mon avis, une tâche magnifique. D'après ces rapports qui méritent d'être étudiés, la commission a fait un relevé complet de toutes les ressources naturelles renouvelables du Canada. Au cours des ans, divers organismes de l'État fédéral, y compris la commission mixte internationale, se sont occupés de conservation. J'ose dire ici que nous sommes très heureux d'avoir aujourd'hui à la tête de cette dernière commission le général McNaughton, savant et administrateur de première force, qui veille rigoureusement à la sauvegarde de tous les intérêts du Canada.

Nous avons l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, la Commission internationale des pêcheries, la Commission internationale des pêcheries du saumon du Pacifique. On peut dire, en justice, que l'ancien député de New-Westminster, le sénateur Reid, a accompli de l'excellente besogne au sein de cette commission où il représentait le Canada.

La commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces a étudié quelque peu la question sans toutefois présenter de vœux très détaillés à cet égard. Diverses divisions de l'ancien ministère des Mines et Ressources se sont occupées également de la chose. En vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le ministère de l'Agriculture veille à la conservation des eaux.

Le ministère des Ressources et du Développement économique fait de l'excellent travail à l'heure actuelle. L'Office national du film a contribué très efficacement à mieux faire comprendre l'importance de la conservation dans la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Mentionnons également le travail de divers organismes et services des gouvernements provinciaux, y compris les commissions provinciales de conservation du gibier, et celui de toutes les universités canadiennes. On fait donc beaucoup de publicité à la question, surtout dans certains hebdomadaires qui s'adressent à la population agricole. Je mentionnerai à ce propos les revues consacrées à l'industrie forestière, ainsi que d'autres publications de ce genre qui, au cours des années, ont fait beaucoup de publicité à la nécessité d'adopter dans notre pays une politique de conservation.

En plus des agences du Gouvernement, diverses organisations formées par le public ont montré beaucoup d'initiatives, d'un genre qui produit toujours d'excellents résultats. Quant le public s'intéresse à ses propres problèmes, il arrive généralement à accomplir quelque chose. L'association canadienne de sylviculture, qui existe depuis longtemps, a préparé, en 1906, le premier congrès de sylviculture, qu'on avait convoqué à l'instigation du premier ministre du Canada. Cette organisation a fait beaucoup pour l'adoption d'une ligne de conduite tendant à la conservation de nos ressources forestières, à la discussion des problèmes forestiers par tout le pays, et à une bonne compréhension de ces problèmes.

L'institut agricole du Canada s'est beaucoup intéressé à la conservation du sol et des eaux, ainsi qu'à l'utilisation appropriée des terres arables; il a proposé d'adopter, sur le plan national, une politique de conservation du sol et des eaux ainsi que de l'utilisation des terres.

Je signalerai aussi que c'est l'association canadienne de sylviculture qui a, en premier lieu, proposé la tenue d'un congrès national. L'institut agricole du Canada a proposé une politique nationale de conservation du sol et des eaux et de l'utilisation des terres. Puis, en 1941, il s'est produit un événement particulier, par suite de l'intérêt que portait le public à cet important domaine.

C'est la même année qu'on organisa l'Association canadienne de conservation; la plupart des provinces avaient envoyé leurs représentants. Cette organisation a fait d'excellente besogne dans ce domaine. La Fédération canadienne des agriculteurs a toujours manifesté un vif intérêt pour ces problèmes. L'association professionnelle des ingénieurs forestiers, les groupements provinciaux s'intéressant au gibier et au poisson, les clubs de pêche et de chasse, *Ducks Unlimited*, les membres des sociétés sylvestres, des associa-

tions féminines, tous ces organismes ont accompli du bon travail. En outre, l'œuvre de Jack Miner à l'égard des oiseaux migrateurs est connue dans le monde entier.

Le Congrès canadien du Travail s'est toujours intéressé à cette question; il a adopté des résolutions exprimant l'inquiétude des ouvriers industriels quant à la politique de conservation. Aujourd'hui même, les délégués du Congrès canadien des métiers et du travail ont pris contact avec les représentants du Gouvernement et ont incorporé à leur mémoire un vœu réclamant la mise en valeur et la conservation de nos ressources naturelles. Je cite un extrait du compte rendu du congrès:

Nous estimons qu'il est indispensable de préserver nos ressources naturelles afin de pouvoir aujourd'hui comme demain en tirer le meilleur parti possible. Nous demandons au Gouvernement, avec une insistance particulière, de veiller à la protection des pêcheries de saumon situées sur la côte occidentale ainsi que de nos ressources sidérurgiques, pétrolières et forestières. Nous réclamons une protection effective s'étendant à tous les pêcheurs Canadiens et aux droits de pêche dans toutes les eaux.

Les chambres de commerce canadiennes, l'industrie et plusieurs autres organismes se sont intéressés à ce problème au cours des ans. Nous avons au Canada les bases d'un grand mouvement qui s'intéressera à accomplir de plus grandes réalisations dans le domaine de la conservation au pays.

Comme je me rends bien compte du travail effectué au pays par les gouvernements, l'industrie, les associations et les particuliers, j'ai été un peu renversé de lire dans la livraison du 13 septembre du *Family Herald and Weekly Star*, la dépêche suivante:

M. Taggart n'est pas pessimiste

"Je ne me range pas au nombre de ceux qui acceptent trop sérieusement l'opinion pessimiste suivant laquelle nous risquons d'épuiser nos ressources en sol ou d'être aux prises avec la famine", a dit M. Taggart, sous-ministre canadien de l'Agriculture, adressant la parole au banquet des directeurs, offert durant la journée consacrée à l'agriculture, à l'exposition nationale du Canada. Il a ajouté qu'il nous faut prendre des mesures de conservation, mais que nous "n'avons pas besoin de transformer radicalement nos modes de culture pour nous sauver et sauver notre sol".

Cette affirmation s'oppose tellement à une foule d'opinions sur le sujet que M. Taggart a voulu étayer sa thèse suivant laquelle le cultivateur canadien accomplit d'aussi bon travail que les membres de tout autre secteur de notre économie. Il a souligné que l'histoire de l'évolution agricole dans toute nouvelle région commence par l'exploitation du sol. A mesure que la population s'accroît, les modes de culture évoluent afin de conserver le sol et d'augmenter la productivité. Il a cité en exemple l'Europe occidentale où le rendement des récoltes, qui avait atteint un faible niveau, a doublé durant le dernier siècle, en grande partie grâce à de bonnes méthodes de travail du sol et à l'emploi abondant d'engrais chimiques.

[M. Herridge.]

C'est avec grand étonnement que j'ai lu cet article, puisque, autant que je puisse voir, cela veut dire que le sous-ministre ne s'inquiète pas outre mesure de la diminution de la richesse de notre sol. Il semblerait qu'on veuille attendre jusqu'à ce que nous en soyons arrivés à un point qui nous oblige de dépenser des sommes autrement plus considérables pour rendre au sol sa fertilité première. A mon avis, c'est là un bien étrange point de vue pour un sous-ministre de l'Agriculture, si l'on songe aux observations formulées par l'Institut agronomique du Canada qui, depuis deux ou trois ans, possède une commission spécialement chargée d'étudier la question, commission qui se compose de certains des meilleurs agronomes canadiens, ayant la compétence voulue pour s'occuper de la question.

Je veux maintenant présenter quelques propositions indiquant comment, à mon sens, l'intervention des pouvoirs publics peut arriver à rendre plus efficace la conservation. La conservation de ressources naturelles renouvelables constitue un problème très vaste à multiples aspects; pour qu'il soit convenablement résolu, il faut, à mon sens, une action commune. On n'arrivera, dans le domaine de la conservation,—qui n'est guère, au fond, que la gestion et l'utilisation rationnelles de nos ressources nationales, à perpétuité,—à des résultats pratiques que lorsqu'on aura convaincu de ses principes tous ceux qui travaillent sur la terre ou en forêt, ou tous ceux qui en utilisent les produits.

A mon avis, le gouvernement a ici une responsabilité essentielle. En disant "gouvernement" je songe aux administrations fédérale, provinciales et municipales. En effet l'ensemble de l'activité humaine qui s'exprime par l'action gouvernementale intéresse soit la gestion, soit l'utilisation d'une ou de plusieurs de nos ressources naturelles renouvelables.

Par conséquent, si nous voulons une intervention efficace, il faut que, dès maintenant, et non pas dans bien des années, le gouvernement fédéral assure une direction efficace, afin que les efforts soient coordonnés, dirigés, guidés. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait prendre la tête du mouvement en établissant des normes. Il peut faire bien des choses. Puisqu'il est l'autorité centrale, il peut ouvrir la marche en convoquant les autres gouvernements, dans le dessein de susciter de l'intérêt vis-à-vis de la conservation des ressources nationales.

Je ne parlerai que de quelques-unes seulement des mesures qu'il pourrait prendre. Pour commencer, il porrait établir des normes en vue de la conservation de nos ressources

naturelles. Il est temps que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à l'établissement de ces normes. C'est évidemment au Gouvernement qu'il incombe d'établir de saines normes de gestion et d'utilisation de nos ressources naturelles, à la lumière des conseils et des études des savants. Il devrait établir des normes relativement à la coupe du bois, à la protection de nos ressources forestières, à la gestion du sol et à l'emploi du sol pour faire du pâturage rationnel et en vue de l'établissement de plans coordonnés d'irrigation, de prévention des inondations, de navigation et d'utilisation de l'énergie hydroélectrique et en vue aussi d'empêcher l'érosion le long des rives de nos cours d'au. Voilà la première mesure essentielle. Quel objectif cherchons-nous à atteindre? Quelles sont nos normes en ce qui concerne ces aspects de la conservation? Il appartient au Gouvernement de les établir.

Une autre question importante est celle des recherches. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont ici une responsabilité supplémentaire: ils se doivent d'encourager et de financer les travaux de recherches dans le domaine de la conservation, et de coordonner cette activité avec les efforts des organismes publics et des particuliers.

Je tiens à dire ici que nous avons la chance d'avoir pour ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) un homme jeune et plein d'allant, ayant bénéficié d'une formation scientifique et qui prend à cœur les intérêts des Canadiens. Il est doué de toutes les qualités requises pour agir avec efficacité selon la ligne de conduite que je viens de tracer.

J'estime, en outre, que nous sommes tout aussi fortunés d'avoir au poste qu'il occupe le sous-ministre des Ressources et du Développement économique. Le major-général Young est très intelligent et il a fait preuve de grands talents d'administrateur et d'organisateur. Si le Gouvernement lui en fournissait l'occasion en adoptant des mesures, je suis sûr que notre programme de conservation prendrait de plus vastes proportions et s'exécuterait plus rapidement.

Je suis heureux de constater, d'après une communication que j'ai reçue du sous-ministre, que le ministère a déjà conclu des accords avec quatre provinces en vue de se partager les frais d'un inventaire forestier. Je crois que ce premier pas est excellent. Si l'on songe aux mesures prises depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les forêts du Canada, on reconnaîtra qu'il y a lieu de louer le ministre d'avoir manifesté plus d'empressement que d'autres ministres à appliquer cette loi et beaucoup plus encore que n'en ont témoigné certains des ministres qui se sont occupés de nos ressources naturelles par le passé.

J'estime que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, devraient orienter les gens en les renseignant. Le Gouvernement devrait élaborer un programme coordonné d'instruction visant à susciter l'intérêt et la collaboration de tous les Canadiens depuis leurs premiers jours d'école. Il faudrait faire connaître aux jeunes Canadiens des deux sexes la valeur de nos ressources naturelles. Je crois que le Gouvernement pourrait faire beaucoup en s'assurant la collaboration des ministères de l'instruction publique des diverses provinces ainsi que des universités. Il devrait y avoir une plus grande collaboration entre les universités, les ministères de l'instruction publique et tous les organismes gouvernementaux directement chargés de l'application des programmes en matière de ressources naturelles.

Je crois qu'on devrait donner davantage de publicité aux travaux du ministère des Ressources et du Développement économique. C'est un des ministères les plus importants dans les conditions actuelles. Quand on songe au travail accompli par les fonctionnaires et les techniciens de ce ministère, aux hommes hautement compétents qui travaillent à la Division du génie et des ressources hydrauliques, à la Division des terres, à la Division des parcs, au service forestier, à la Division des recherches forestières, à la Division des exploitations forestières et au laboratoire de produits forestiers, on se rend compte que peu nombreux sont ceux qui savent tout le bon travail qui est accompli au cours des années.

Je me souviens d'un poème que j'ai appris vers 1906 lorsque j'étais enfant. Ce sont deux vers de *Elegy in a County Churchyard* de Grey qui me viennent à l'esprit lorsque je songe au travail de ces techniciens et de ces hommes hautement compétents que personne ne remarque et que personne ne loue. Voici les vers dont je me souviens:

> Full many a flower is born to blush unseen,
> And waste its sweetness on the desert air.

On devrait jeter plus de lumière sur le travail qu'accomplit le ministère. L'Office national du film pourrait être fort utile à cet égard. On pourrait aussi s'assurer une plus grande collaboration de la part des journaux. Enfin, il y a la question de l'application de la loi. La collaboration fédérale-provinciale, en matière d'uniformisation des moyens mis en œuvre pour appliquer la loi, devrait donner d'heureux résultats; cette collaboration

pourrait s'étendre à la chasse au gibier et autre faune, ainsi qu'à la pêche et au piégeage.

Il existe actuellement le plus grand besoin de coordination des initiatives gouvernementales, à tous les échelons, avec celles de divers organismes publics, de divers ministères provinciaux et d'autres organismes du genre de ceux dont j'ai déjà parlé. Nous devrions faire en sorte que la classe agricole, les syndicats ouvriers, l'industrie, les associations féminines, les groupements de techniciens et les jeunes travaillent en commun à la réalisation d'un programme national coordonné et bien compris de conservation forestière.

En terminant, je propose que les crédits du ministère des Ressources et du Développement économique soient soumis au comité des mines, des forêts et des eaux, non pas pour que ce dernier fasse fonction de censeur, mais afin que ses membres aient l'occasion d'apprendre, de la bouche des fonctionnaires du ministère, l'excellent travail qu'ils accomplissent. Il serait utile aux députés d'apprendre du ministre et de ses fonctionnaires les réalisations, les travaux en cours et les mesures projetées.

A mon avis, les députés et les Canadiens en général ne sont pas assez au courant de l'importance du travail accompli par ce ministère. Je crois au caractère pressant et important de ce problème; c'est pourquoi j'en ai parlé longuement. Puis-je terminer en exhortant sincèrement les membres à reconnaître le grand besoin de prendre des initiatives en ce moment. Il s'est fait du gaspillage universel pendant des siècles et il est temps que nous au Canada établissions une politique nationale de conservation de nos ressources naturelles fondée sur le principe de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et toute la population canadienne.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Monsieur l'Orateur, la proposition de résolution présentée par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) exhorte le Gouvernement à étudier l'opportunité de convoquer une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation en vue d'instituer pour le Canada une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts et des eaux et de l'utilisation des terres. C'est là peut-être l'une des plus importantes questions que la Chambre puisse étudier. Au tout début, je tiens à remercier le député des paroles élogieuses qu'ils a prononcées à l'endroit des fonctionnaires du ministère des Ressources et du Développement économique. Je suis sûr qu'ils lui seront reconnaissants de cet encouragement.

En réponse à sa proposition voulant qu'on donne à la population du Canada plus d'occasions d'apprendre ce que fait le ministère, je tiens à profiter de cette circonstance pour passer en revue quelques-uns des domaines où notre ministère ainsi que d'autres ministères du Gouvernement s'efforcent de favoriser la conservation des ressources renouvelables du Canada.

Je doute qu'il existe des divergences de vues d'un bout à l'autre du pays quant à ce que devrait être cette politique. Il s'est déroulé, depuis un grand nombre d'années, une série de conférences tenues tant par les gouvernements fédéral et provinciaux que par d'autres groupements que ce problème intéresse, et de nombreux discours et déclarations ont été formulés à ce sujet par les chefs de tous les partis politiques, par des représentants de l'industrie, des associations forestières et des cultivateurs et par beaucoup d'autres gens.

On a reconnu à l'unanimité que le principe qui doit nous guider en ce qui a trait aux forêts, au sol et aux ressources hydrauliques, toutes des ressources renouvelables, c'est de les exploiter de la meilleure façon possible sans dépasser le point où le rendement ne peut plus être maintenu. Autrement dit, il faut faire en sorte que l'appauvrissement annuel de ces ressources, par suite des récoltes, des pertes causées par l'incendie, l'inondation ou la maladie, soit inférieur à l'accroissement qui se produit par les forces ordinaires de la nature ou à la suite des efforts de l'homme: par exemple, le reboisement ou l'apport d'éléments fertiles.

On sait en général que les diverses ressources naturelles influent les unes sur les autres. On reconnaît, je crois, que l'étendue des surfaces boisées influe sur la vitesse de l'écoulement des eaux et sur le niveau hydrostatique dans des régions fort éloignées. Un ruissellement rapide peut causer des inondations qui dénuderont des milliers d'acres de sol fertile et pourront entraîner, à d'autres époques de l'année, une désastreuse disette d'eau. Par suite de l'abaissement de la nappe d'eau, il devient de plus en plus difficile d'obtenir l'eau nécessaire pour les bestiaux, pour l'irrigation ou pour les besoins ménagers et industriels.

On ne saurait dire que la population ne saisit pas la pressante nécessité de préparer et de mettre en œuvre un programme de conservation. Mais le problème est compliqué dans une certaine mesure parce que la mise en valeur des ressources, d'après des normes

acceptables de conservation, n'est pas toujours compatible avec la réalisation immédiate des bénéfices les plus élevés possible. Il est probablement vrai qu'à la longue la conservation nous permet de tirer le meilleur parti possible de nos ressources mais, comme le disait lord Keynes: "A la longue, nous finissons tous par mourir". Il peut donc être difficile, même pour le conseil d'administration ou pour l'exploitant le plus soucieux du bien public, d'entreprendre, au delà d'une certaine limite, des travaux coûteux de mise en valeur à seule fin de préserver nos ressources naturelles pour nos petits-fils ou nos arrière-petits-fils. On ne manque pas de signaler que ces frais plus élevés, encourus par l'industrie, retombent en définitive sur les consommateurs sous forme de prix majorés ou sur les propriétaires et les exploitants sous forme d'une diminution de leurs bénéfices. Il est plus réconfortant d'envisager la perspective de ressources à prix élevé que la perspective d'une absence totale de ressources.

Le public reconnaît assez généralement, en principe, qu'une part du coût de la conservation doit retomber sur le contribuable. Cependant, l'application de ce principe soulève deux points qui prêtent passablement à discussion. Le premier, c'est la mesure dans laquelle ce principe doit être appliqué, c'est-à-dire la question de savoir jusqu'à quel point le contribuable doit supporter le fardeau de la conservation. Il s'agit, en second lieu, de déterminer la part du fardeau qui retombera sur l'entreprise privée et celle qu'assumeront d'une part les contribuables de la province en cause et d'autre part les contribuables de tout le pays. En d'autres termes, quelle devrait être, à l'égard des dépenses relatives à la conservation, la contribution respective des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. D'ordinaire il vaut mieux étudier chaque cas d'espèce, au lieu de tenter d'énoncer des principes généraux, vu que les circonstances tendent à varier si largement d'un cas à l'autre.

Le gouvernement fédéral, les députés s'en rendent compte, est venu et vient souvent en aide aux gouvernements provinciaux en matière de programme de conservation. Il est peut-être utile que je signale les cas les plus récents et les plus importants ainsi que les principes dont s'est inspirée la participation fédérale. Je ne mentionnerai que les programmes concernant les forêts et la lutte contre les inondations, car la question de la conservation des sols relève plus particulièrement de mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il suffit de mentionner les précieux services que le ministre et son ministère ont rendus au Canada, grâce à la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ainsi qu'à la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes. Cette dernière a déjà porté fruit dans ma propre région.

Je dois d'abord signaler le travail accompli sous le régime de la loi sur les forêts du Canada. Cette loi, adoptée en 1949, prévoit, entre autres choses, que le Gouvernement fédéral peut conclure des accords avec chaque province en vue de la protection, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources forestières. Il va sans dire que les dépenses relatives à la défense priment tout le reste, mais l'importance que le Gouvernement attache à cette question de conservation a été mise en relief, le 2 mai 1951, lorsque j'ai pu annoncer à la Chambre que le gouvernement fédéral était prêt à conclure des accords avec les gouvernements provinciaux en vue de compléter les inventaires sérieux de nos forêts et de favoriser le reboisement. J'ai signalé alors qu'un inventaire forestier s'impose avant qu'on puisse préparer avec succès un programme de rendement soutenu. Il est impossible de juger si les réserves s'améliorent ou fléchissent, à moins d'en faire de temps à autre l'inventaire. J'ai dit que le reboisement est d'une impérieuse nécessité dans certaines zones qui n'arrivent pas à se reboiser naturellement et où la forêt est nécessaire, non seulement en vue de l'exploitation de ses produits, mais aussi à des fins de prévention des inondations, de conservation du sol et autres,

Au cours de l'année financière 1951-1952, l'État a conclu jusqu'ici des accords sur les inventaires forestiers avec six provinces, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il s'agit d'accords quinquennaux, aux termes desquels le gouvernement fédéral s'engage à payer aux provinces la moitié du coût du parachèvement des inventaires des ressources forestières provinciales et la moitié des frais que comporte la tenue à jour des inventaires une fois qu'ils seront terminés. Trois des six accords,—ceux qui ont été conclus avec l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique,—comprennent des dispositions relatives au reboisement. D'autre part, un acord relatif au reboisement a été signé avec l'Île du Prince-Édouard.

Ces accords prévoient que l'apport annuel du gouvernement fédéral aux fins du reboisement dans chacune des provinces sera égal à 20 p. 100 des dépenses de la province à ce chapitre, ou au montant des dépenses engagées durant l'année en cours qui dépasse la moyenne des trois dernières années, soit au plus petit des deux montants. En outre, le gouvernement fédéral acquittera 20 p. 100 des frais d'établissement de toute nouvelle pépinière provinciale.

Une conférence fédérale-provinciale a été tenue en mai 1951 afin d'étudier ces accords. Des représentants des services forestiers des dix provinces et du gouvernement fédéral y ont assisté. On prévoit la tenue, dans un avenir prochain, d'une conférence analogue qui examinera les programmes à arrêter.

Le gouvernement fédéral a fourni un apport précieux dans d'autres domaines de la conservation forestière, soit celui des recherches forestières et celui des recherches relatives aux produits de la forêt. Les recherches forestières se poursuivent à Ottawa et par l'intermédiaire de cinq bureaux régionaux et de cinq stations forestières expérimentales établies dans diverses parties du pays. Ces recherches portent sur la sylviculture et l'aménagement forestier, les inventaires forestiers et la protection contre l'incendie. De tels travaux s'imposent si nous voulons résoudre une foule de problèmes d'ordre technique qui se posent lorsqu'il s'agit d'améliorer les méthodes d'aménagement forestier.

Des travaux de recherches concernant les produits de la forêt ont lieu dans deux laboratoires spéciaux, dant l'un se trouve à Ottawa et l'autre à Vancouver. Ils ont trait à des domaines tels que l'utilisation et la conservation du bois, la ligno-mécanique et la lignochimie. Il existe en outre, à Ottawa, une scierie expérimentale. L'importance des recherches relatives aux produits de la forêt ne devrait pas être négligée, parce que, si la conservation doit être soignée, il ne faut pas la limiter à la forêt vivante; elle doit se rapporter à l'utilisation de toutes les parties de l'arbre, à la préservation du bois et des produits du bois, à la substitution aussi poussée que possible de bois plus ordinaires à ceux qui le sont moins, etc.

Je mentionnerai également le travail de la commission de conservation forestière des Rocheuses orientales. Cette commission a été créée en 1947 à la suite d'accords intervenus entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta. Sa juridiction s'étend sur une superficie de plus de 8,600 milles carrés qui comprend en partie le cours supérieur de la Saskatchewan-Sud, ainsi que ses tributaires. En résumé, les buts que se propose la Commission sont la protection et le développement de ces terres, de façon à préserver les conditions les plus souhaitables pour l'écoulement des eaux. On espère ainsi réduire le niveau des crues au printemps et maintenir un écoulement maximum pendant l'été. L'accord prévoit une période de vingt-cinq années et un crédit de $6,300,000 devant être voté par le parlement fédéral et dépensé au titre des immobilisations au cours des six premières années. L'accord prévoit également un crédit annuel ne dépassant pas $300,000 pour l'entretien et autres dépenses courantes.

Nous devons nous garder, à cet égard, d'oublier la valeur des parcs nationaux, et tout particulièrement des parcs situés dans les Rocheuses; grâce à eux, nous conservons les forêts qui offrent la protection indispensable aux bassins hydrographiques de quelques-unes des rivières canadiennes les plus importantes.

Je suis persuadé que les députés s'attendent que je dise un mot du rôle important assumé par les entreprises privées dans le domaine de la conservation. Bon nombre de nos grands industriels qui sont à la tête d'usines de papier et de pâte à papier (ainsi d'ailleurs que les exploitants compétents de scieries) ont obtenu un rendement soutenu dans le domaine des opérations forestières. Généralement, il s'agit de vastes concessions forestières où le rendement soutenu n'est pas toujours possible; mais l'esprit de progrès et de compréhension pénètre incontestablement dans le secteur des entreprises privées, qui s'associe aujourd'hui à tous les gouvernements en vue de la conservation dont profiteront les générations à venir. Je désirais en dire davantage sur la façon d'exploiter et conserver les ressources du Canada mais, comme il est six heures, je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et le débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Comme je l'ai annoncé hier soir, nous aborderons demain la résolution du ministre des Finances invitant la Chambre à se former en comité des subsides, de même que l'amendement proposé par l'honorable représentant de Melfort (M. Wright). Si ce débat prend fin, nous mettrons en délibération les crédits des trois ministères que j'ai déjà mentionnés; puis, du consentement unanime de la Chambre, nous aborderons les crédits provisoires ainsi que le budget supplémentaire de dépenses qui a été déposé hier.

M. Graydon: Puis-je demander au ministre si le Gouvernement se propose de continuer, vendredi, l'étude des crédits provisoires et du budget supplémentaire des dépenses si nous n'en terminons pas l'étude jeudi?

L'hon. M. Fournier: Nous avions parlé de les étudier vendredi si nous ne terminons pas le débat sur les affaires extérieures demain. En pareil cas, nous demanderons la permission de mettre à l'étude les crédits provisoires ainsi que le budget supplémentaire des dépenses.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 42, intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Augusta McCaskill Foulis".—M. Winkler.

Bill nº 43, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Avrith Grossman".—M. Winkler.

Bill nº 44, intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Grossman Grotsky".—M. Winkler.

Bill nº 45, intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dorothy Weatherbee Stopps".—M. Winkler.

Bill nº 46, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Jean Tolmie Dawson".—M. Winkler.

Bill nº 47, intitulé: "Loi pour faire droit à Misha Paunovic".—M. Winkler.

Bill nº 48, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Ena Guenard Brassard".—M. Winkler.

Bill nº 49, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Maude Walmesley Cherry".—M. Winkler.

Bill nº 50, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Greenaway Worrell".—M. Winkler.

Bill nº 51, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Welch Remillard".—M. Winkler.

Bill nº 52, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Shirley Guttman Fagen".—M. Winkler.

Bill nº 53, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Myrtle Woods Poullos".—M. Winkler.

Bill nº 54, intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Gunnar Tammi".—M. Winkler.

Bill nº 55, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Nicol Crowe".—M. Winkler.

Bill nº 56, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Jenne Fyles".—M. Winkler.

Bill nº 57, intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Crawford Gordonsmith".—M. Winkler.

Bill nº 58, intitulé: "Loi pour faire droit à Rhoda Hayes Goulet".—M. Winkler.

Bill nº 59, intitulé: "Loi pour faire droit à Malfice Ciccone Nadeau".—M. Winkler.

Bill nº 60, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rita Estella Brennan Henderson".—M. Winkler.

QUESTIONS

CONTRATS DE DÉFENSE DANS LES PRAIRIES

M. Diefenbaker:

1. Quelle était la valeur totale des contrats de défense supérieurs à $10,000 attribués *a*) au cours des deux dernières semaines de janvier et *b*) en février de l'année 1952, et quelle était la valeur totale des contrats de cette catégorie adjugés à des sociétés (i) au Manitoba, (ii) en Saskatchewan, (iii) en Alberta?

2. Au cours de chacune desdites périodes, quelle a été la valeur desdits contrats de défense adjugés pour des effets d'habillement?

3. Quels sont les noms des sociétés ou des particuliers à qui ont été adjugés des contrats pour effets d'habillement, d'une valeur supérieure à $100,000, au cours de chacune desdites périodes, et quels étaient les montants respectifs de chacun de ces contrats?

M. Dickey: Je dépose la réponse à la partie principale de la question:

1. *a*) $43,504,385; *b*) $134,204,871; une réponse verbale sera donnée aux questions (i), (ii) et (iii).

2. *a*) $9,326,590; *b*) $12,429,190;

3. Voici la liste des entrepreneurs à qui ont été adjugés des contrats d'une valeur de plus de $100,000, pour effets d'habillement:

a) Au cours des deux dernières semaines de janvier 1952.

Arkel Clothing Mfg. Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $701,709; Clayton & Sons Ltd., Halifax (N.-É.), $190,553; T. Eaton Co. Ltd., Toronto (Ont.), $449,379; J. Elkin Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $314,318; Empire Pants and Boys' Wear Co., Toronto (Ont.), $100,250; Evans Pants Inc., Saint-Hyacinthe (P.Q.), $104,503; Fashion-Craft Mfrs. Ltd., Montréal (P.Q.), $462,400; Freedman Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $1,428,174; Master Craft Uniform Co. Reg'd., Québec (P.Q.), $635,472; Monarch Overall Mfg. Co. Ltd., Winnipeg (Man.), $285,500; National Textiles Ltd., Toronto (Ont.), $100,951; Ritchie Farber & Co. Ltd., Toronto (Ont.), $833,984; Sainthill-Levine & Co. Ltd., Toronto (Ont.), $314,514; S. & G. Clothing Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $745,285; Shiff & Co. Inc., Montréal (P.Q.), $298,723; Sterling Clothing Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $1,266,810; Strathcona Garment Mfg. Co., Montréal (P.Q.), $835,927; Tip Top Tailors Ltd., Toronto (Ont.), $1,356,838;

b) Au cours du mois de février 1952.

Aquascutum (Canada) Ltd., Montréal (P.Q.), $145,950; Coppley Noyes & Randall Ltd., Hamilton (Ont.), $175,900; Dominion Garment

Co,. Winnipeg (Man.), $251,720; Dorothea Knitting Mills Ltd., Toronto (Ont.), $291,810; T. Eaton Co. Ltd., Toronto (Ont.), $170,978; Grand'Mère Knitting Co. Ltd., Grand'Mère (P.Q.), $256,353; Hanson Mills Ltd., Hull (P.Q.) $142,884; Holden Manufacturing Co. Ltd., Ottawa (Ont.), $211,064; Jacob Fashions Ltd., Winnipeg (Man.), $300,473; Martcraft Ltd., Montréal (P.Q.), $260,760; McGregor Shirt Co. Ltd., Hamilton (Ont.), $518,067; Midwest Garments Ltd., Winnipeg (Man.), $341,640; Miller & Gable Ltd., Montréal (P.Q.), $198,600; Modern Waterproof Clothing Co., Montréal (P.Q.), $259,920; Monarch Overall Mfg. Co. Ltd., Winnipeg (Man.), $580,630; Natalie Knitting Mills, Whitby (Ont.), $104,004; Northern Shirt Co. Ltd., Winnipeg (Man.), $107,600; Peerless Garments Ltd., Winnipeg (Man.), $286,239; St. Andrews Woollen Mills Ltd., St. Andrews East (P.Q.), $192,893; Sainthill Levine & Co. Ltd., Toronto (Ont.), $534,600; Scott Leather Goods Co., Montréal (P.Q.), $367,200; Shiff & Co. Inc., Montréal (P.Q.), $348,355; Sterling Clothing Co. Ltd., Montréal (P.Q.), $415,072; C. Turnbull Co. Ltd., Galt (Ont.), $173,559; Jack Victor Inc., Montréal (P.Q.), $283,400.

Je répondrai oralement aux autres parties de la question. Au cours de sessions antérieures, des députés ont posé des questions rédigées dans des termes semblables à ceux des parties (i). (ii) et (iii) de cette question, et l'on a signalé que le ministère de la Production de défense n'établit pas des dossiers qui permettent d'y répondre avec exactitude. La Chambre a obtenu des explications complètes à ce propos. On peut se reporter, à cette fin, au hansard de la quatrième session de la vingt et unième législature. pages 463 et 1155, et au hansard de la cinquième session de la vingt et unième législature, page 725.

Il est impossible de répondre exactement à ces questions pour les raisons suivantes. Premièrement, les dossiers du ministère de la Production de défense n'indiquent que l'adresse postale fournie par les entrepreneurs lorsqu'ils présentent des soumissions; il se peut que cette adresse n'ait pas trait à la province où l'entrepreneur est établi. Deuxièmement, le ministère de la Production de défense ne tient pas de registre du nom ou du siège social des sociétés auxquelles des sous-traités sont accordés par les entrepreneurs principaux.

Toutes les deux semaines, le ministère public les listes complètes des contrats accordés dont la valeur dépasse $10,000. Tous les députés peuvent facilement se procurer ces renseignements.

[M. Dickey.]

LE REBOISEMENT

ACCORD CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Je désire poser une question au ministre des Ressources et du Développement économique. Le ministre voudrait-il déposer l'accord forestier conclu avec la Colombie-Britannique, dont il a parlé à la Chambre le mardi 25 mars?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Je serai très heureux de le faire, monsieur l'Orateur.

LE RÉGIME FISCAL

À PROPOS D'UNE NOUVELLE PARUE AUJOURD'HUI DANS LA "GAZETTE" DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George T. Fulford (Leeds): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t il lu une nouvelle publiée aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal et datée de San Francisco, d'après laquelle un banquier américain très en vue a parlé du régime fiscal du Canada en termes très élogieux. Le ministre a-t-il des commentaires à faire?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je l'ai lue. monsieur l'Orateur. Cela prouve que nul n'est prophète en son pays.

M. Graydon: Le ministre dit qu'il n'est pas prophète dans son pays. J'aime cela. Mais cet avis n'est peut-être pas unanime.

LE BÉTAIL

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE APHTEUSE—PRIX DU BŒUF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il peut renseigner la Chambre au sujet d'une réunion projetée des ministres provinciaux de l'Agriculture laquelle, si je suis bien renseigné, aura lieu la semaine prochaine. Tout d'abord, les ministres ont-ils été convoqués et, ensuite, quel sera l'ordre du jour de cette réunion?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Les ministres ont été convoqués à une réunion qui aura lieu les 2 et 3 avril. Les délibérations porteront sur des questions intéressant le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des difficultés résultant de l'épidémie de fièvre aphteuse.

M. Graydon: Puis-je demander au ministre si la stabilisation des prix du bœuf sera portée à l'ordre du jour?

Le très hon. M. Gardiner: Eh bien! on étudiera la situation dans laquelle se trouve le marché par suite de la fièvre aphteuse.

M. H. R. Argue: Le Gouvernement a-t-il pour programme de stabiliser les prix du bœuf tant que restera en vigueur l'interdiction imposée par les États-Unis, comme le ministre est censé l'avoir dit aux clubs Kiwanis d'Ottawa, avant-hier.

Le très hon. M. Gardiner: Ce que j'ai dit avant-hier aux clubs Kiwanis était exact, mais ce n'était pas nécessairement ce que prétend mon honorable collègue.

M. Argue: Je regrette, mais je n'ai pas entendu la réponse du ministre.

Une voix: Vous pourrez la lire dans le hansard de demain.

M. Argue: Je pose donc la question de privilège; je pense qu'une coutume bien établie et qu'une longue habitude veulent que lorsque les ministres de la Couronne ont des déclarations à faire lorsque le Parlement siège, ils les fassent à la Chambre.

M. Drew: Bravo!

M. l'Orateur: Je doute fort qu'il s'agisse là d'une question de privilège.

LÉGALITÉ DES MESURES D'INTERDICTION PRISES PAR LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il étudié la question de la légalité des mesures prises par les provinces afin d'interdire les envois de bétail. S'il l'a fait, aurait-il l'obligeance de formuler une déclaration à la Chambre?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Nous n'avons pas encore eu l'occasion de prendre une décision sur la légalité des interdictions, car le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et les ministres provinciaux intéressés tiennent présentement des pourparlers afin de déterminer si ces interdictions sont vraiment opportunes.

M. Thatcher: Me permettra-t-on une autre question? Quelles formalités faut-il remplir pour que le ministère entreprenne de déterminer si ces interdictions sont constitutionnelles?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je doute qu'il s'agisse d'une question urgente.

M. Thatcher: J'estime la question très urgente.

Le très hon. M. St-Laurent: M. l'Orateur n'est pas de votre avis.

M. l'Orateur: C'est une question importante; toutefois, pour qu'on puisse poser une question à l'appel de l'ordre du jour, il faut qu'elle soit urgente et d'importance générale pour le pays tout entier. Le Règlement prévoit que toute question posée au cabinet doit être inscrite au *Feuilleton*. Telle est la coutume et aucun article du Règlement ne permet de poser oralement des questions aux ministres. Toutefois, cette coutume s'est établie.

Le Règlement veut que, deux ou trois jours chaque semaine, on réponde aux questions. Comme je l'ai signalé, on ne devrait poser, à ce moment-ci, que des questions urgentes d'intérêt national. Un député ne devrait pas poser de questions quand il peut attendre la réponse deux ou trois jours. J'ai parfois l'impression que j'accorde trop de latitude à cet égard. Je ne puis donc faire mieux que demander aux députés de s'efforcer de suivre autant que possible la coutume établie pour ce qui est des questions.

M. Thatcher: Merci de votre décision, monsieur l'Orateur. Je signale toutefois qu'il est impossible actuellement, au Canada, d'expédier des milliers de bestiaux parce que...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: C'est pour cette raison que j'ai permis au député de poser sa première question. Quant à l'autre question, celle qui touche les formalités, j'ai dit qu'elle devrait, à mon avis, être inscrite au *Feuilleton*. La première demande de renseignement m'a paru régulière et j'ai rendu ma décision en conséquence.

OFFICE NATIONAL DU FILM

COÛT DE PRODUCTION DE "VOYAGE ROYAL"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Henry (Rosedale): Le ministre des Ressources et du Développement économique peut-il nous dire combien a coûté, à l'Office national du film, la production et la distribution du film "Voyage royal"?

M. l'Orateur: La question est-elle urgente? Il me semble que le député devrait l'inscrire au *Feuilleton*.

LES PORCS

NOUVELLES DE LA PRESSE AU SUJET DE LA VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron-Nord): Je voudrais poser une autre question au ministre de l'Agriculture, relativement à un article paru le 25 mars dans le *Daily Star* de Toronto, et d'après lequel le ministre aurait dit que le Gouvernement avait l'intention de mettre les porcs en pâturage pendant l'été, pour ne les vendre qu'au moment où il se trouverait de bons débouchés.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je n'ai pas dit cela; c'est tout ce que j'ai à dire. Et je ne savais pas qu'on mettait des porcs en pâturage en nombre important.

LES PÊCHES

NOUVELLE-ÉCOSSE—DOMMAGES CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): Je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre a-t-il pris connaissance de la nouvelle de presse déclarant que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accorde toute attention à la détresse des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et que des pourparlers ont lieu entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral touchant cette question? Dans le cas de l'affirmative, le ministre nous dira-t-il quelles sont les observations présentées par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et quels ont été les résultats des pourparlers jusqu'à présent?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): En réponse à la première partie de la question posée par l'honorable député de Digby-Yarmouth, je dirai que j'ai parcouru la nouvelle de presse dont il a parlé.

En réponse à la deuxième partie de sa question, je dirai que des échanges de correspondance et des conversations de caractère officieux ont eu lieu entre le ministre de l'industrie et du commerce de la Nouvelle-Écosse et certains ministres fédéraux. Le ministre de l'industrie et du commerce de la Nouvelle-Écosse a également envoyé un télégramme au ministre fédéral des Pêcheries (M. Mayhew). Toutefois, aucune proposition officielle n'a été présentée par la Nouvelle-Écosse.

[M. l'Orateur.]

LAC ONTARIO

ÉROSION AUX ÎLES DE TORONTO ET AUX PLAGES DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Le Gouvernement se propose-t-il d'envoyer un ingénieur enquêter sur les dommages causés par l'érosion et l'inondation aux îles de Toronto et aux plages de l'est, en vue d'arrêter les mesures à prendre pour prévenir d'autres dégâts à cette partie importante de la voie du Saint-Laurent! Je puis ajouter que l'honorable député de Danforth (M. Harris) partage mon anxiété à cet égard.

M. Fleming: Et aussi celui d'Eglinton.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): J'attends même la visite de Son Honneur le maire de Toronto jeudi prochain à ce sujet. Nous avons envoyé notre ingénieur sur les lieux. Nous ne voulons pas nous engager dans une entreprise qui ne serait pas de notre ressort.

M. Fleming: Le ministre ne veut pas s'aventurer en eau profonde.

L'hon. M. Fournier: Après avoir conféré avec les représentants municipaux je pourrai faire rapport à la Chambre.

M. Graydon: Le ministre m'a dit lundi dernier qu'un ingénieur, ou représentant du ministère, devait aller faire enquête sur l'érosion des rives canadiennes du lac Ontario. Est-il parti? Je signale qu'il ne devait pas borner son enquête à la ville de Toronto. Le comté de Peel a eu également à souffrir.

L'hon. M. Abbott: J'en suis sûr.

L'hon. M. Fournier: Voilà qui est un peu plus embarrassant, car j'ignore si notre ingénieur est arrivé là-bas. Je n'ai reçu aucun rapport. L'enquête prévue pour la région de Toronto s'étendra au comté de Peel.

RIVIÈRE ROUGE

ÉROSION DES RIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. Sinnott (Springfield): Puis-je poser une autre question? Le ministre a-t-il étudié le problème que pose l'érosion des rives de la rivière Rouge?

L'hon. M. Fournier: Nous étudions le problème de l'érosion des rives de presque toutes les rivières au pays.

M. Knowles: Et l'érosion du parti libéral?

Une voix: Ne vous inquiétez pas de ça!

L'hon. M. Fournier: Depuis 17 ans nous tâchons de prévenir cette érosion. Jusqu'ici nous y avons réussi.

M. Fleming: Ordonnez la tenue des élections complémentaires, alors.

L'hon. M. Fournier: Je sais que les inondations, les érosions qui se produisent au pays posent des problèmes pressants pour ceux qui en subissent les conséquences. J'habite une circonscription où les dégâts nous sont plus pénibles, peut-être, qu'à Toronto.

M. Fleming: Non! non!

L'hon. M. Fournier: Peut-être ce sentiment tient-il à ce que j'habite cette région. D'autre part, même si je comprends les difficultés qui se posent dans chaque cas, je dois me conformer aux limites imposées par les crédits que m'accorde la Chambre et la compétence dont jouit le Gouvernement. Vraiment, si je pouvais ordonner l'exécution de tous les travaux cette année, je le ferais. Je crains, toutefois, de ne pouvoir entreprendre la réalisation de tous ces projets cette année.

RAPPORT DU MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En ce qui concerne les inondations, puis-je demander au ministre des Ressources et du Développement économique si le rapport de la Commission mixte internationale sur les moyens de résoudre les dangers d'inondation dans la région de la rivière Rouge sera bientôt prêt?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): D'abord, le rapport n'émanera pas de la Commission mixte internationale. Il sera établi par le ministère des Ressources et du Développement économique, qui est chargé de coordonner les travaux relatifs à l'enquête sur la rivière Rouge. Je vous répondrai qu'on n'a pas encore préparé le rapport en question.

L'ASSURANCE-SANTÉ

QUESTION AU SUJET DE L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le Congrès des métiers et du Travail du Canada a soumis hier ses vœux au gouvernement fédéral, le ministre consentirait-il à examiner de nouveau l'opportunité de désigner, au cours de la présente session, un comité spécial de l'assurance-santé?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable ami sait que le Gouvernement examine avec soin tous les avis qu'il reçoit. Mais mon honorable ami sait également que je ne puis rien ajouter aux déclarations que j'ai faites le deuxième jour de la présente session. Ce que j'ai dit avait trait aux enquêtes sur la santé et la maladie, enquêtes qui ne sont pas encore achevées.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? Le rapport établi à la suite de l'enquête sur la santé menée dans la Saskatchewan, rapport qu'on a rendu public aujourd'hui, préconise un programme national d'assurance-santé. Le ministre est-il au courant? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi son communiqué de presse au sujet de ce rapport ignore-t-il cette recommandation.

L'hon. M. Martin: Le ministre est au courant de bien des recommandations émanant de la Saskatchewan; mais il doit d'abord juger lui-même de leur valeur.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PLAN DE COLOMBO—PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander à l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a la réponse à la question que j'ai posée il y a deux jours, réponse qu'il devait s'efforcer de donner hier.

M. Jean Lesage (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de prendre la parole à plusieurs reprises mais l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre était toujours debout. La question de l'honorable député avait trait au programme de collaboration technique établie en vertu du plan de Colombo.

Le 30 juin 1950, la Chambre a voté dans le budget supplémentaire de cette année-là, le crédit initial de $400,000 pour l'année financière 1950-1951; ce crédit était destiné à acquitter la participation canadienne au programme d'aide technique, jusqu'au 30 juin 1950.

On a nécessairement consacré la majeure partie de la première année à établir les besoins et à mettre sur pied les moyens de réaliser le programme. Ce n'est que lors des réunions de la commission consultative tenues à Londres en septembre 1950 qu'on

est convenu d'établir le Conseil de la collaboration technique à Colombo. Cette décision a été suivie de l'organization de notre propre service de collaboration technique au ministère du Commerce.

D'autre part il a fallu que les pays asiatiques formulent leurs exigences précises et mettent sur pied les moyens nécessaires à l'application du programme chez eux. Pour ce motif, seulement $5,581.50 ont été utilisés avant la fin de l'année financière à même le crédit de $400,000.

Des $400,000 votés pour la présente année financière, 1951-1952, on a jusqu'ici dépensé $225,557.25; les comptes en souffrance pour cette année se chiffrant par $44,913.68, cela donne, au total, $270,471.43.

M. l'Orateur: Ayant entendu la réponse à la question, je ne sais vraiment pas pourquoi j'ai permis qu'on la pose.

M. Knowles: Elle intéresse le débat actuellement en cours.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mardi 25 mars, sur la motion de l'honorable M. Abbott tendant à la formation de la Chambre en comité des subsides et sur l'amendement de M. Wright.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement de la Chambre mardi soir, je passais en revue certaines observations formulées au cours du débat sur les affaires extérieures par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et j'attirais l'attention de la Chambre spécialement sur la dernière partie de ses remarques, dont on trouvera le compte rendu à la page 720 du hansard. Je désire maintenant me reporter à cette partie de son discours où l'honorable député a dit qu'il savait bien qu'il est plutôt hasardeux de parler des questions de l'extrême Orient et de faire allusion ensuite à M. Owen Lattimore, des États-Unis. Au cours du débat, j'ai déclaré que j'avais entendu parler de M. Owen Lattimore bien avant d'avoir entendu parler du sénateur McCarthy. L'impression qui m'était restée de M. Lattimore, c'est qu'il était un crypto-communiste et que ses écrits penchaient vers la gauche.

Depuis mardi soir, j'ai trouvé un article paru dans le *China Monthly* publié à New-York en octobre 1948. On y fait la recension de deux ouvrages publiés par deux hommes que le gouvernement des États-Unis avait envoyés en Chine durant les années qui ont suivi la fin de la guerre avec le Japon. Ces deux ouvrages sont: *The Stilwell Papers* qui renferment les mémoires du général Stilwell, publié par Theodore White, et *The United States and China* dû à la plume de John King Fairbank. Cet article d'Alfred Kohlberg est illustré et la première photo que j'y vois est celle d'Owen Lattimore assis en compagnie de Tchang-Kaï-chek à Tchoungking. L'auteur de l'article publie une revue intitulée: *Plain Talk;* il est aussi président de l'*American China Policy Association.* Voici un extrait de l'article en cause:

> Au début de 1943, Lattimore a écrit, au sujet du généralissime, "...nous avons en Asie dans la personne de Tchang-Kaï-chek un réel génie, un homme d'État d'une envergure mondiale. Ce qu'on peut appeler l'épreuve fonctionnelle du degré d'importance historique de Tchang-Kaï-chek, c'est que, durant toute une carrière politique déjà longue, il n'a cessé de grandir". L'année suivante, après avoir reçu de Moscou l'ordre de changer de ton, Lattimore a modifié en conséquence l'expression de son opinion.

Une voix: Ce sont là des observations de Kohlberg.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'est l'article de Kohlberg. Plus loin, dans ce même article, Lattimore est désigné comme l'associé de Alger Hiss, Lauchlin Currie, Edgar Snow et John Carter Vincent, qui avaient projeté d'étouffer lentement et de détruire le gouvernement de la république de Chine, puis d'organiser les communistes chinois en vue d'assurer leur succès après la guerre.

J'estime que Tchang-Kaï-chek n'a pas besoin d'être défendu en cette enceinte, ni aux États-Unis. Tchang-Kaï-chek était le chef d'une des nombreuses nations qu'on appelait les nations unies durant la seconde guerre mondiale. Quiconque peut scruter sa carrière militaire et ses discours. C'était un allié loyal. A mon sens, il est honteux de notre part, non seulement de l'avoir déserté dans l'adversité, mais de le diffamer en ce moment.

Je sais que dans une revue générale, comme celle qu'a faite le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), on peut être excusable de commettre de légères erreurs, mais je ne pense pas que la justice et la vérité devraient lui permettre les fautes grossières qu'on trouve dans son discours, à la page 732 du hansard. Il a déclaré,—et je le lui ai signalé à la Chambre mardi,—qu'il y a cinq ans, c'est-à-dire en 1947, Owen Lattimore avait prévenu le pays que Tchang-Kaï-chek était fini et que le peuple chinois ne voulait plus avoir affaire à lui.

L'honorable député sait parfaitement qu'on a écrit des volumes sur les négociations entre les États-Unis et la Chine; on peut certes très bien démontrer que les États-Unis ont abandonné la Chine et que les personnages américains qui se sont rendus en Chine ont nui

à l'effort de guerre de Tchang-Kaï-chek et ont favorisé l'avènement du gouvernement communiste chinois dans ce pays.

M. Coldwell: Ils lui ont fourni des armes.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je sais que l'honorable député a dit qu'on lui a fourni du matériel valant des milliards de dollars, mais je le mets au défi de prouver sa déclaration au moyen de documents à l'appui. J'ai sous les yeux un article publié en février 1948 dans la revue *Fortune* et intitulé *"The Tyrannous Decade"*. Cet article analyse en détail les relations entre les États-Unis et la Chine. Si l'honorable député veut bien le lire ainsi que les autres documents volumineux qui existent sur la question, je crois qu'il constatera que dans la lutte contre le Japon, la Chine a été un allié précieux. La Chine a été un allié précieux depuis le moment où le Japon s'est jeté contre les États-Unis en décembre 1941, jusqu'au moment où la Russie est entrée dans la guerre, une semaine avant la fin de la guerre avec le Japon.

Puis à partir du jour de la victoire sur le Japon en 1945, jusqu'en septembre 1948, les États-Unis n'ont pas envoyé un seul dollar de matériel à la Chine pour aider Tchang-Kaï-chek. Naturellement on pourrait penser que lorsque la Chine luttait contre le Japon à une époque où les États-Unis combattaient eux-aussi contre le Japon, les États-Unis auraient pris des dispositions pour aider la Chine dans une lutte commune, mais les Chinois qui sympathisent avec Tchang-Kaï-chek n'hésitent pas à faire remarquer qu'avant l'attaque de Pearl-Harbour les États-Unis envoyaient du matériel de guerre au Japon, particulièrement sous forme de matériel de rebut, ce qui a permis à ce pays de constituer ses approvisionnements en matière de munitions.

Une voix: Le Canada en envoyait aussi.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le Canada aussi, dit l'honorable député. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en glorifier. Cette même revue publie une photo montrant le général Marshall,—qui est censé avoir dit, comme M. Owen Lattimore, que le gouvernement nationaliste de la Chine n'était d'aucune utilité,—aux côtés du général Tchang-Chun et du général Tchou En-Lai, du régime communiste chinois. "Mariage forcé", porte la légende. Le général Marshall a été envoyé en Chine pour y contraindre le général Tchang-Kai-chek à en venir à une entente avec les communistes. C'est précisément cette entente qui a contribué à affaiblir ses forces armées. C'est, jusqu'à un certain point, parce que le général Tchang-Kaï-chek n'a pas reçu en temps utile l'aide militaire dont il avait besoin, que les forces armées nationalistes ont été défaites et que nous avons hérité de la terrible situation à laquelle nous avons à faire face à l'heure actuelle.

On trouve étrange que l'Allemagne, l'Italie et le Japon, les trois pays contre lesquels nous avons livré la seconde guerre mondiale, tiennent maintenant le haut du pavé et soient sur le point de devenir nos alliés, tandis que la Pologne, pays pour lequel nous avons fait la guerre, et la Chine, notre alliée de deux guerres, sont étouffées par les communistes. Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'a pas oublié, j'en suis sûr, que les Russes ne se sont lancés dans la guerre du Pacifique qu'une semaine avant la fin de ce conflit. Ils ont envahi la Mandchourie et en ont interdit l'accès aux États-Unis.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Sur entente avec Tchang-Kaï-chek.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Non, mais par suite d'une entente conclue entre Churchill, Roosevelt et Staline, à Yalta, un an auparavant. Cette entente a été conclue en février 1945, à Yalta, et il a été convenu que la Russie recouvrerait tout ce qu'elle avait perdu au cours de la guerre russo-japonaise de 1904. Ce fut la plus grave erreur jamais commise par un homme d'État et la plus grande erreur de calcul car une semaine après l'entrée en guerre de la Russie, le Japon a capitulé. Le matériel militaire que possédaient alors les armées japonaises en Mandchourie, toutes les réserves de munitions sont tombés aux mains des Russes et ont été cédés par les Russes aux communistes chinois. Avant l'entrée en guerre de la Russie, il ne se trouvait pas de communistes chinois en Mandchourie; pourtant ce vaste territoire, la partie la plus riche de la Chine, a été immédiatement envahi par les communistes chinois. Ils ont été armés du matériel pris aux Japonais et d'autre matériel fourni par les Russes, tandis que, comme je l'ai déjà signalé, Tchang-Kaï-chek n'a reçu aucune aide des États-Unis entre la date de la défaite du Japon et 1948.

Au lieu de recevoir de l'assistance, les nationalistes ont été fort embarrassés par certains personnages qui leur ont été envoyés, y compris le général Marshall. Je ne dis pas que, en se rendant là-bas, le général Marshall n'avait pas de bonnes intentions. Je soutiens qu'il a été induit en erreur. Nous connaissons tous la grande controverse qui a fait rage aux États-Unis au sujet du *State Department*. Beaucoup de gens ont été surpris, lorsque les Coréens du Nord ont envahi la Corée du Sud

en juin 1950, de constater que les États-Unis, contrairement à leur ligne de conduite, ont porté secours à la Corée du Sud. Ils continuent de les défendre contre les attaques des Coréens du Nord, formés au combat par les Russes, et des Chinois communistes, que leurs maîtres russes ont envoyés au front. Le député parle de milliards que les États-Unis ont envoyés à Tchang-Kaï-chek. On dit que le *State Department* a fait imprimer des billets chinois contrefaits, pour des milliards de dollars de valeur apparente, afin de les répandre en Chine. Je me demande si le député songeait à ces milliards sans valeur ou bien aux montants envoyés en Chine avant la capitulation japonaise pendant que la Chine était l'alliée des États-Unis.

A mon sens, l'honorable député devrait reprendre l'examen de la question. Le député est fort intéressant, il parle bien et s'exprime plausiblement. Je crains même qu'il ne puisse convaincre certaines personnes. Pourtant, je soutiens qu'il ne peut justifier une grande partie des affirmations qu'il a formulées dans son discours. Il déclare que c'est malheureusement l'appui donné au régime corrompu présentement réfugié à Formose qui a littéralement jeté la Chine dans les bras de la Russie soviétique exactement, fait passer les soutiens de l'armée nationaliste dans le camp des communistes! Nous ne pouvons pas en dire autant de la Pologne, de la Roumanie de la Hongrie ou des autres pays tombés sous la domination soviétique. C'est nous qui nous sommes trompés dans le choix de notre politique. Nous avons manifesté tant de respect pour Staline que nous avons jeté ces pays dans les bras de la Russie.

Un autre personnage, le général Chennault, dont les fameux tigres volants ont combattu aux côtés de Tchang-Kaï-chek, est allé en Chine. Dans un article cité par le *Catholic Digest*, numéro d'avril 1952, page 56, il écrit:

> Les masses chinoises n'ont jamais réclamé le communisme. Leurs chefs ont été séduits par la promesse d'un relèvement du niveau d'existence à un moment où il était difficile d'imaginer des conditions de vie pires que celles qui existaient alors. Mao Tsé-toung a promis de stabiliser l'économie.

Comme le sait le député, Tchang-Kaï-chek avait refoulé les communistes dans un petit coin de la Chine. Il sait également que le général Marshall, en demandant une trêve entre nationalistes et communistes. a permis à la Russie d'aider et de réarmer les communistes chinois. Ceux-ci ont constitué une armée très puissante dans le Nord et, quand les soldats nationalistes ont déserté Tchang-Kaï-chek parce qu'ils n'avaient plus de munitions ou que celles qu'on leur fournissait n'étaient pas utilisables et parce qu'ils ne recevaient pas l'aide militaire nécessaire, les communistes ont repoussé Tchang jusqu'à Formose. Comment aurait-il pu défendre un territoire aussi vaste que la Chine contre un ennemi si bien armé et, je dois le dire, bien dirigé?

Un autre article que j'ai déjà mentionné a paru à la page 288 de cette même revue, *The China Monthly*. Il a été écrit par le colonel W. Bruce Pirnie, de l'Aviation américaine, et est intitulé: "Qui met obstacle à l'aide militaire américaine à la Chine?". Cet article remonte à octobre 1948. On y déclare que, le 3 avril, le Congrès des États-Unis avait voté une somme de 125 millions pour aide à la Chine mais qu'au début de l'automne rien n'avait encore été expédié. Il ne semble donc pas qu'on ait dépensé des milliards à la hâte.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): En quelle année?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): C'était en 1948. L'auteur de l'article passe ensuite à l'analyse des 60,000 tonnes de munitions de guerre envoyées à la Chine, dont une proportion de 2·1 p. 100 seulement avait quelque utilité. Tout le reste était inutile. Les munitions n'étaient pas de la catégorie voulue. Ce sont des faits de ce genre qui ont amené une foule de gens à se plaindre qu'on trahissait la Chine au sein même du *State Department* des États-Unis. Bon nombre de personnes ont depuis répété la même chose.

L'honorable député a aussi parlé des régimes réactionnaires comme celui, par exemple, de Syngman Rhee en Corée du Sud. Je me demande quelle sorte de régime mon honorable ami aimerait voir en Corée? Il place sur le même pied Tchang-Kaï-chek et Syngman Rhee. Il ne faut pas oublier, je pense, que ces pays n'ont pas nos traditions de gouvernement représentatif et responsable. Notre forme de gouvernement a derrière elle une longue tradition presque millénaire. Ni les Chinois ni les Coréens n'ont eu cette sorte de gouvernement. Qu'ils se soient montrés disposés à accepter notre régime de gouvernement et à essayer de s'en accommoder fait honneur à leur intelligence. Il convient, je pense, de tenir compte de ce fait qu'il s'agit d'une nouvelle expérience et que ces gens pourront, s'ils comptent sur le temps et s'arment de patience, faire quelque chose pour leur pays.

L'honorable député disait aussi que la Russie avait probablement aidé à armer les Chinois. Je suis persuadé que cet adverbe "probablement" est de trop. Il s'agit là d'une chose tellement certaine qu'il pouvait, je pense, s'exprimer là-dessus avec une certitude morale. Le gouvernement communiste

chinois ne pouvait guère que s'adresser à la Russie pour trouver de l'aide financière ou militaire. C'est de la Russie qu'il a reçu des secours, en partie sous forme de matériel japonais et en partie sous forme de matériel russe. Selon lui une grande partie du matériel blindé venait de chez nous et avait été livré aux Rouges par les soldats chinois de Tchang-Kaï-chek. Je ne crois pas qu'il vaille la peine d'en parler davantage.

Il ajoutait que jamais la Chine ne serait dirigée par un pays étranger. Les nationalistes de Chine sont en retraite. Ils sont établis dans Formose. Aux yeux de l'honorable député, ils ne comptent guère, probablement, à l'heure actuelle. Je lui rappelle, cependant, que les Pays-Bas, la France, que Tchang-Kaï-chek ont battu en retraite devant les Japonais. Il se peut,—moyennant un miracle peut-être mais souhaitons qu'il se produise,—que les nationalistes chinois, amis véritables des nations occidentales, soient capables un jour de recouvrer le territoire perdu aux mains des communistes. N'oublions pas cette tragique vérité. Une Chine dominée par les communistes, c'est une Chine dominée par la Russie, par une puissance étrangère. Le député est porté à croire que la Chine en viendra à s'assurer elle-même une indépendance, tout comme Tito en Yougoslavie,—c'est là, sauf erreur, ce que souhaite ardemment le député,—et qu'ainsi ce pays se comportera comme tout pays civilisé. Mais les événements nous permettent-ils de fonder cet espoir? On parle de massacres, de confiscations, d'incarcération de saintes et innocentes personnes. Le bulletin des missionnaires de Saint-Pierre et Saint-Paul, cité par le *Catholic Digest*, livraison d'avril 1952, nous apprend ce qui suit:

La Chine rouge

Les prisons chinoises contiennent à l'heure actuelle, 22 évêques, au moins 400 prêtres et environ 100 religieuses. Depuis le début du régime communiste il y a deux ans, environ 1,500 missionnaires ont été obligés de quitter la Chine. Il y reste à peu près 1,000 missionnaires étrangers, y compris les prêtres et les religieuses, auxquels viennent s'ajouter 1,000 prêtres chinois, qui serviront de cible à la prochaine action des rouges.

Nous avons, en Chine, une tyrannie qu'on ne peut considérer à la légère, comme s'il s'agissait d'une affaire de moindre importance; c'est un problème international. Les communistes chinois font en Chine ce que les communistes ont entrepris en Russie, en Pologne, et dans chaque pays qu'ils ont réussi à dominer.

J'appellerais l'attention de la Chambre sur un autre article, paru dans le numéro de mars du *Catholic Digest*, et qui citait l'opinion de Mgr Paul Yu-Pin, archevêque de Nanking. Il s'agit d'un homme qui possède six journaux et deux postes de radiodiffusion en Chine. (Cela servira à appuyer mes affirmations antérieures sur l'horreur de la situation dans laquelle nous nous trouvons, et dont nous ne comprenons pas réellement la gravité.) Il s'exprime donc de la façon suivante:

Si la Chine peut être considérée comme gagnée à la cause communiste, l'Asie tout entière suivra. Sauvez la Chine et vous sauverez l'Asie. Si les communistes conquièrent l'Asie, avec ses immenses ressources matérielles et ses réserves d'effectifs illimités, peut-on douter qu'ils domineront le monde de notre temps? Nous assistons aujourd'hui à l'apparition du véritable péril jaune.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps de parole du député est expiré.

M. J. H. Dickey (Halifax): Monsieur l'Orateur, c'est avec quelque hésitation que je prends la parole au cours du présent débat. L'apport de bon nombre de ceux qui m'ont précédé a été des plus intéressants; j'estime cependant qu'il reste une ou deux questions à commenter utilement. Je suis convaincu que la chose essentielle qu'il ne nous faut pas perdre de vue aujourd'hui (et surtout pendant ce débat), est la conjoncture hautement critique où se trouvent les affaires internationales; si nous voulons éviter les catastrophes, il nous faut aborder les problèmes qui s'offrent à notre examen, dans un esprit compréhensif, à la fois clair et calme, et nous en tenir à un point de vue aussi objectif que possible.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'univers occidental en est rapidement arrivé à la reconnaissance générale du péril que représente le communisme international. L'expression: "nos intrépides alliés Russes" se vida bientôt de tout sens, à la suite d'une série d'événements déplorables, qui prirent place en Europe orientale et en Asie. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) qui vient de reprendre son siège, a mentionné certains des événements survenus en extrême Orient. Le grand public a eu les yeux dessillés en face du danger; ce réveil a eu pour conséquence, je pense, de grossir nos rangs (les rangs de ceux qui avaient déjà percé à jour la vraie nature du communisme athée, qui représente la conspiration internationale la plus dangereuse et la plus sournoise que l'histoire ait jamais connue, ainsi que la dictature la plus brutale et la plus impérialiste) de l'immense majorité des gens bien-pensants du monde occidental.

Lorsqu'elles se sont rendu compte du danger, les nations occidentales se sont lancées dans un vaste programme de défense. Elles ont dû, à contre-cœur, abandonner leurs espoirs et désirs de paix pour édifier leur force collective de défense. Les principales organisations visant à l'exécution de ce programme ont été le pacte de l'Atlantique et,

à sa suite, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Je ne veux pas terminer sans ajouter quelques mots sur cet aspect. Auparavant je voudrais tout de même dire que, à certains égards, il est tout à fait fantastique de crier à la réussite en parlant des réalisations déjà acquises: sous d'autres aspects, on a accompli de grands progrès et le succès atteint, à mon avis, nous a conduit à une seconde étape, laquelle présente de grands dangers bien particuliers. Nous en sommes au stade où le succès avec lequel nous nous préparons contre l'agression peut susciter un faux sentiment de sécurité qui non seulement entraverait les progrès de notre programme actuel mais pourrait même, au pis aller, détruire tout le bien déjà accompli.

En pareilles circonstances, il incombe à tous ceux qui croient que le danger communiste n'est pas disparu, d'exprimer leur opinion et de l'exprimer sans aucune équivoque ni restriction. Il incombe également à ceux qui sont en mesure de le faire de contre-balancer, en citant des faits graves et désagréables, le travail que la propagande communiste essaie d'effectuer dans le monde entier, et qui consiste à susciter dans le monde libre un sentiment illusoire de sécurité. Je crois que c'est ce fait-là qui confère son importance aux divergences de vues qui, à la Chambre et ailleurs, opposent la doctrine et les programmes du parti libéral et du Gouvernement, d'une part, et ceux du parti cécéfiste, d'autre part.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lorsqu'il a parlé de certains énoncés de principes de la CCF et des déclarations formulées par le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) n'a pas prétendu que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) est communiste. A mon avis, l'honorable député avait raison, lorsqu'il a relevé les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de dire qu'il n'était pas tenu de se défendre contre une accusation de communisme. De fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'a pas traité de communiste. D'après ce que je lui ai entendu dire et d'après le compte rendu de ses paroles que j'ai lu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, et avec raison, que le point de vue officiellement exprimé par la CCF, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, se rapproche dangereusement du point de vue actuel du parti communiste. Je pense (je suis sûr que bien des gens seront de mon avis) que, de leur point de vue, les Russes verraient une victoire et un progrès si le Canada et les autres pays du monde occidental adoptaient la ligne de conduite que propose la CCF. J'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait le devoir strict de signaler ce danger et de s'exprimer dans les termes et dans le sens qu'il a choisis.

Cette divergence d'opinions, monsieur l'Orateur, porte en majeure partie sur la question de l'importance et de la nécessité d'une aide économique et du développement économique dans le monde occidental, par opposition à l'organisation immédiate de notre défense. Tous les Canadiens s'intéressent vivement à fournir de l'aide économique aux pays peu évolués, à contribuer au rétablissement de l'Europe. Ils l'espèrent et s'en font un idéal. C'est peut-être le parti libéral, monsieur l'Orateur, et les partisans du parti libéral qui s'y intéressent le plus, car notre parti a à son crédit de si importantes réalisations dans le domaine du développement économique et des améliorations sociales chez nous, par opposition aux velléités d'amélioration économique et sociale qui sont à peu près les seules choses dont puissent se vanter les partis de l'opposition.

Cependant, monsieur l'Orateur, quels que soient les attraits que puisse avoir la possibilité d'une aide économique véritable, il nous incombe d'assurer notre défense. Nos ressources et notre ingéniosité doivent servir en premier lieu à assurer notre sécurité mutuelle et la défense de la liberté et de la justice.

Au cours de ses observations, le représentant de Melfort (M. Wright) a proposé un amendement à la motion dont la Chambre est saisie, amendement dans lequel il blâme le Gouvernement de ne pas insister davantage sur l'exécution de l'article 2 du traité de l'Atlantique-Nord. L'article 2 du traité est ainsi conçu:

> Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

J'ai cité l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord car je crois que les raisons militant contre cet amendement ont déjà été clairement énoncées au cours du présent débat par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours d'ouverture et par l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son excellent discours au sujet des mesures qui sont actuellement prises dans le domaine économique. J'estime, monsieur l'Orateur, que le gouvernement canadien donne l'importance qui convient aux deux aspects de notre politique extérieure, pour le moment. J'espère, et je suis persuadé que tous

les honorables députés partagent mon espoir, qu'advenant l'amélioration de la situation internationale, on donnera graduellement et de façon appropriée plus d'importance à des mesures plus pratiques relevant du domaine économique. Cependant, à l'heure actuelle, notre principal objectif est d'assurer en premier lieu notre sécurité et la protection de nos alliés occidentaux.

J'aimerais mentionner certains points que soulève le discours prononcé au cours de cette discussion-ci par l'honorable député de Peel (M. Graydon). Nous l'écoutons toujours avec plaisir, avec beaucoup d'attention et de respect. On me permettra, cependant, de citer ce que disait l'honorable député de Peel à la page 716 du hansard au sujet du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'ai eu l'impression, à un moment donné, qu'il a lancé une note assez hostile mais en tous cas assez provocante qui, à mon sens, ne se justifie pas dans les circonstances actuelles. J'espère qu'il n'a pas eu l'intention de prononcer des paroles provocatrices, mais me rappelant que tout récemment il s'est querellé avec un autre parti de la Chambre, je me suis demandé s'il avait l'intention de rendre la pareille en proposant un examen général des questions relatives à l'extrême Orient.

Et à la page 719:

Le ministre et le Gouvernement ne doivent pas se borner à dire qu'ils surveillent attentivement combien de gens de l'opposition vont appuyer leur ligne de conduite relative à l'extrême Orient, et le reste. Ma foi, on dirait qu'ils cherchaient à prendre en faute certaines personnes peu prévenues sur certaines de ces questions théoriques. Au lieu de tout cela, le ministre devrait reconnaître sa propre responsabilité à l'égard de la confusion qui existe maintenant dans l'esprit de tous les Canadiens.

Ces paroles du député de Peel visaient, je suppose, l'observation suivante, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures formulait au début de son exposé (page 702):

L'attitude du Gouvernement est claire sur ce point, monsieur l'Orateur. J'espère qu'avant la fin du débat, l'opposition officielle ainsi que les autres partis d'opposition auront également précisé leur attitude. Nous devrions savoir à quoi nous en tenir sur ces questions, et j'espère qu'on s'apercevra que nous partageons les mêmes opinions sur ces questions, du moins en ce qui concerne les points essentiels.

Voilà, apparemment, l'invitation que le député de Peel a qualifiée d'invitation à un débat sur des questions théoriques et le député de Vancouver-Quadra (M. Green), d'invitation à un débat scolaire. A mon sens, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se devait de formuler l'observation que je viens de citer, comme les chefs des partis de l'opposition se doivent de préciser leur attitude.

Le député de Peel a parlé de la confusion qui règne dans l'esprit du public. Il a peut-être raison d'affirmer qu'il règne de la confusion dans l'esprit des gens au sujet de questions de politique étrangère, mais je crois que cette confusion n'a pas trait à l'attitude du Gouvernement, mais bien à l'attitude des critiques du Gouvernement. Les déclarations successives, claires et étonnamment circonstanciées, qui ont été formulées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont mis le public canadien à même de juger en quoi consiste la politique ministérielle au sujet de presque toutes les importantes questions relatives aux affaires extérieures qui se posent au pays à l'heure actuelle. Mais je doute fort qu'un grand nombre de gens, à la lecture du discours du député de Peel, puissent savoir au juste en quoi consiste la politique du parti conservateur-progressiste à l'égard d'une ou plusieurs de ces importantes questions. Par exemple, voici ce qu'a déclaré le député de Peel, comme en fait foi la page 716 du hansard. Au sujet de l'OTAN il a dit:

Mais dès maintenant, si je ne dis rien d'autre au sujet de notre attitude au cours du présent débat, je tiens à bien préciser,—peut-être nous est-il inutile de le faire,—que nous sommes fermement convaincus qu'il faut insister sur les préparatifs militaires et le réarmement, leur accorder instamment la priorité, car c'est seulement derrière la muraille de la sécurité militaire qu'on peut atteindre ces autres objectifs souhaitables.

J'estime qu'il y a lieu de bien accueillir cette déclaration faite par le député de Peel, mais le passage sur lequel je tiens à appeler votre attention, monsieur l'Orateur, c'est celui où il semble craindre que son discours ne précise pas l'attitude de son parti quant au reste. Il me faut reconnaître qu'il avait raison d'apprécier ainsi la portée de ce qu'il allait dire. Si donc il y a confusion dans les esprits au pays, le Gouvernement en est bien peu la cause. On a vraiment tenté de renseigner la population sur les problèmes importants de l'heure afin qu'elle puisse en venir à des conclusions fondées sur les faits et sur la raison.

Les divers partis de l'opposition, qui dans l'ensemble ont critiqué l'attitude du Gouvernement, ont formulé de nombreuses déclarations qui ne portent pas suffisamment sur les points de vues adoptés par ces différents partis. S'il y a confusion, c'est parce que les partis de l'opposition ont négligé de mettre en évidence les points sur lesquels ils diffèrent d'opinion avec le Gouvernement relativement au programme qu'il a adopté.

Il convient cependant de se réjouir de ce que tous les partis s'entendent sur la nécessité du Pacte de l'Atlantique-Nord et appuient notre participation à l'OTAN. Toutefois, en donnant son appui, le parti CCF pose de graves réserves...

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Lesquelles?

M. Dickey: ...et certaines gens peuvent avoir l'impression que les réserves posées sont plus importantes que l'appui accordé. J'espère que non.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Dites-nous quelles sont ces réserves.

M. Dickey: Le député a écouté les discours du représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et il sait aussi bien que moi quelles sont ces réserves. Quoi qu'il en soit, s'il y a des conditions, je compte bien que le député, ou un de ses collègues, nous les expliquera très clairement. C'est tout ce que je demande.

Le Canada peut être très fier du rôle de premier plan qu'il a joué dans la préparation du traité de l'Atlantique-Nord et dans la formation de l'OTAN. Je me souviens très bien d'avoir entendu à la radio, un soir de septembre 1947, la reproduction d'un discours prononcé par le premier ministre (M. St-Laurent), alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures et chef de la délégation canadienne à l'Assemblée des Nations Unies. A ce titre, il avait pris la parole, au nom du Canada, à la première réunion plénière de l'Assemblée. Il était le premier homme d'État à exposer publiquement la nécessité et l'opportunité de lier par un traité,—devenu par la suite le pacte de l'Atlantique,—les États-Unis et les autres nations occidentales.

Je me souviens de la sincérité qui imprégnait ce discours et de l'impression que j'ai eue plus tard, que les propositions qu'il contenait présentaient de grandes possibilités de paix mondiale, et favorisaient l'union de tous les pays nourrissant le même idéal et poursuivant les mêmes objectifs. A mon avis, nous avons tous ressenti, au cours des années qui se sont écoulées depuis, une grande fierté de voir le Pacte de l'Atlantique réalisé et reconnu, non seulement par le monde occidental, mais également par le monde communiste, comme une réalisation canadienne. Nous devons être fiers de constater que ce résultat est dû, en grande partie, aux concepts et à l'initiative du Canada ainsi qu'à la détermination de notre pays de collaborer avec toutes les nations qui partagent ses idées en vue de l'établissement d'une paix durable.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole après l'honorable député d'Halifax (M. Dickey). Dans son discours, il a dit que la CCF avait fait certaines réserves à l'égard de l'OTAN. Je lui ai demandé à trois ou quatre reprises, je crois, de me dire en quoi consistaient ces réserves ou de les porter à la connaissance de la Chambre, mais il n'a ni voulu ni pu se rendre à ma demande. S'il ne l'a pas fait, c'est probablement parce qu'il ne l'a pas pu.

Notre attitude à l'égard de l'OTAN est bien définie et bien connue. A l'OTAN tel qu'elle est actuellement constituée, nous donnons un appui sans réserve. Nous soutenons cependant que le Gouvernement de notre pays...

M. Dickey: Voilà la première réserve.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Nous soutenons que le Gouvernement contribue peut-être, par l'inaction qui l'empêche de fournir une aide économique à l'Europe, à ce qui pourrait être malheureusement le triomphe final des communistes. Voilà à quoi nous nous opposons; opposition qui nous porte à insister pour que les Canadiens consentent à faire plus de sacrifices en vue de vaincre le communisme en Europe, au moyen de l'aide économique. S'il s'agit là d'une réserve, je ne m'oppose pas à ce que mon honorable ami l'appelle ainsi.

L'honorable député ou quelqu'un d'autre a dit que la politique de la CCF à l'égard de l'OTAN se rapproche dangereusement du programme du parti communiste. Voilà une pure absurdité. Nous voulons raffermir l'OTAN; toutefois, nous croyons que le moyen d'arriver à ce résultat consiste à accroître notre aide économique à nos alliés d'Europe, afin de leur permettre de faire face à la menace économique.

Je regrette de n'avoir pu parler immédiatement après l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne), mais c'est peut-être aussi bien ainsi, car je me serais écarté de ce que j'avais à dire. Je suis heureux cependant qu'il ne soit pas chargé d'écrire l'histoire de notre pays. Après l'avoir entendu citer l'opinion de Kohlberg et d'autres coulissiers de la Chine, je ne puis qu'espérer qu'il soit l'un des derniers réactionnaires de son parti.

Pour ce qui est de l'objet propre du débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ne peut manifestement pas,—si souhaitable que soit la chose,—parler dans un même discours de tous les endroits du monde où quelque chose va mal. Il a fait mention de l'Indochine, en passant, puis a parlé d'autre chose. J'aurais aimé qu'il nous fît un plus long exposé de la situation qui règne là-bas, car j'estime, comme il y a deux ans, que le danger qui menace l'Indochine est plus grave que la menace qui existe en Corée.

Il y a évidemment d'autres régions dont il pourra nous entretenir plus longuement plus tard. Je partage cependant l'avis de l'honorable député d'Halifax au sujet de la réponse de l'honorable représentant de Peel (M.

Graydon) aux questions fort pertinentes du secrétaire l'État aux Affaires extérieures. Il ne suffit pas de tenir pour théorique tout débat sur les événements d'Asie. Ce qui se passe aujourd'hui en Corée n'a certes pas un caractère théorique. Ce qui se passe en Indochine est loin de revêtir un caractère théorique. Notre attitude envers la Chine ne peut pas, non plus, être jugée d'intérêt uniquement théorique.

Je ne suis pas non plus de l'avis du député de Peel lorsqu'il estime que notre politique vis-à-vis de l'extrême Orient doit, pour ainsi dire, se renouveler au jour le jour. Ce serait pure folie. Une politique à long terme s'impose. Il est indispensable de savoir où va la politique que nous estimons opportune, de connaître les objectifs qu'elle peut atteindre.

Le ministre a exposé assez clairement notre politique relative à certaines régions de l'Asie. Nous ne sommes pas prêts, a-t-il dit, à venir en aide à Tchang-Kaï-chek, à l'aider à se rétablir sur le continent. Nous ne voulons nullement abolir le régime de Pékin, quelle que soit notre aversion pour ce régime.

Il faut compter que le gouvernement de Chine comprend parfaitement bien ces objectifs, que la Chine est bien renseignée sur les objectifs du genre de ceux qui ont été arrêtés dans d'autres capitales des pays occidentaux. Je doute, cependant, qu'il en soit ainsi. Les Chinois se méfient manifestement encore de l'Occident. Peut-être jugera-t-on qu'ils n'ont pas tort si on se rappelle les foudres de McArthur, si on prête l'oreille aux propos de l'amiral Fechteler pour qui il faudrait porter la guerre sur les côtes de Chine advenant l'impossibilité de signer un armistice en Corée.

Certes, des déclarations de ce genre prononcées par des personnes chargées de fonctions importantes ne peuvent que rendre notre tâche plus difficile. Je suis convaincu que nous n'atteindrons pas de règlement politique en Corée, avant d'arriver à un accommodement pacifique avec la Chine. Et si je parle de paix, je la considère comme Litvinoff, lorsqu'il a déclaré, il y a plusieurs années, à la Société des Nations qu'elle était indivisible. Nous ne pouvons vivre en paix avec la Chine en Corée tout en la combattant à Formose.

Nous devrons donc atteindre un règlement général du problème de l'Asie, avant d'aboutir à la paix en Corée. Mais ce que les Chinois craignent surtout, c'est que, la paix une fois établie en Corée, les Américains ne soient tentés de retirer leurs troupes des champs de bataille coréens pour les envoyer à l'aide de Tchang-Kaï-chek.

Il est évident que le premier pas, le pas le plus important qu'il nous faille prendre, est la signature d'une trêve. Le général Ridgway a exhorté l'autre jour le monde occidental à la patience; il lui a demandé de bien vouloir songer aux difficultés où se débattent les négociateurs. Il me semble que nous avons été patients, que nous avons compris les difficultés existantes. Parlant des pourparlers d'armistice, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré (comme en fait foi la page 705 du hansard du 22 mars):

> Ils prennent la forme d'attaques et de contre-attaques, d'offensives et de contre-offensives, de sorte qu'il est impossible d'être vraiment optimiste ou pessimiste au sujet du succès final des négociations.

Je crois que ceux qui mènent en Corée les négociations en notre nom, seraient disposés à ne plus se livrer à des contre-offensives ou à des contre-attaques. Il me souvient qu'il y a quelques semaines, les Chinois ont mis en avant une offre visant au règlement pacifique du problème de Corée; cette offre se terminait par les mots: *et caetera.* Trois ou quatre jours de suite on débattit le sens précis des mots *et caetera* L'amiral Joy affirma (je ne sais s'il eut gain de cause) que *et caetera* ne comprenait certes pas Formose. C'est là une décision d'ordre politique qu'il n'appartient pas aux autorités militaires de prendre. Si la substitution de civils au groupe qui poursuit les négociations devait hâter la trêve, je crois qu'il vaudrait alors la peine d'effectuer ce changement, peu importe qui se fera marcher sur les pieds.

C'est la signature de la trêve qui soulèvera de nouvelles difficultés et de nouveaux problèmes. Un fait malheureux vient de ce qu'il n'est pas apparu de chef éventuel depuis le début des hostilités en Corée. Cela s'explique peut-être très facilement. S'il surgissait en Corée du Nord on le ferait disparaître en qualité de réactionnaire; et s'il paraissait en Corée du Sud, on le supprimerait comme collaborateur des communistes. C'est là une réalité malheureuse que nous devons accepter. Avant tout, il nous faut laisser les Coréens régler leur propre avenir sans aucune intervention occidentale. Ils ne choisiront peut-être pas la forme de gouvernement que nous aimerions leur voir adopter, mais cela les concerne et non pas nous.

La dévastation et la destruction survenues dans ce pays dépassent toute imagination. Plus de 15 p. 100 de la population, plus de 15 p. 100 hommes, femmes et enfants, sont morts. Cent mille enfants errent dans tout le pays sans aucun espoir ni avenir. Cinq millions de personnes ont été déplacées. Trois quarts de million de foyers ont été détruits

et le nombre de personnes estropiées est si grand qu'on ne peut les compter. Il y en a tellement qu'une commission des Nations Unies a décidé de construire en Corée une fabrique de membres artificielles.

On me permettra de fournir à la Chambre un exemple des malheurs innombrables dont souffre actuellement la Corée. Cet exemple, qui porte sur les effets du napalm, est tiré du livre *The Korean Reporter*, de M. René Cutforth, un correspondant de la BBC en Corée. Voici:

> En face de nous, se trouvait une forme d'aspect bizarre, un peu accroupie, aux bras et aux jambes écartés. L'homme n'avait pas d'yeux et tout son corps, qu'on apercevait à travers les haillons brûlés, était couvert d'une croûte noire et dure, que le pus marquait de jaune. Une Coréenne, qui se trouvait à ses côtés, prit la parole, et l'interprète me dit: "Il doit se tenir debout, car il lui est impossible de s'asseoir ou de se coucher."
>
> Il devait se tenir debout, car il n'était plus couvert de peau, mais d'une croûte fendillée qui se brisait facilement.

Personne ne peut penser à ce que nous faisons là sans être rempli d'un sens de désolation spirituelle. Mais nous sommes en guerre. Personne ne peut songer à ce qui arrive là-bas aux innocents sans éprouver des sentiments d'une compassion presque infinie. Il reste que nous sommes en guerre. Le napalm est une arme épouvantable et je doute fort qu'elle soit, à l'occasion, pire que les explosifs puissants. La bombe atomique est une arme sauvage, mais je doute qu'elle soit pire que le napalm sinon dans l'étendue de ses ravages. Il faudrait que nous nous révoltions contre l'utilisation de ces armes, mais nous sommes en guerre et il faut finir cette guerre, et la finir avec succès.

Plus vite, donc, nous conclurons une trêve, mieux cela vaudra. Plus vite ensuite nous pourrons conclure une paix honnête et raisonnable, mieux cela vaudra aussi. Il n'est personne ici qui veuille perpétuer ces horreurs, mais, je le répète, dès que nous aurons conclu une trêve, dès que la paix sera revenue, nous aurons à exécuter une vaste tâche de reconstruction, qu'il faudra réaliser sans conditions. J'espère que nous ne répéterons pas en Asie la faute que nous y avons déjà commise, celle de chercher à être un Warwick asiatique.

J'aimerais dire un mot de la situation de l'Indochine, plus grosse de péril, comme je le disais tout à l'heure, que celle de la Corée. Les Français se lassent. Ils commencent à désespérer à cause de leurs ressources qui s'épuisent. Il est juste de supposer aussi que le Viet-Minh commence également à se lasser d'une guerre qui dure depuis 1946. Nous ne savons pas ce qu'elle coûte au Viet-Minh, mais nous savons qu'elle coûte à la France au moins un milliard de dollars par année. La fleur de la jeunesse française se fait tuer. Les Français aimeraient ramener en Europe les divisions envoyées en Indochine, afin de corriger le déséquilibre qui existe là-bas à cause des autres projets qu'on élabore.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Le Viet-Minh reçoit l'aide de la Chine. La France en a reçu des États-Unis et, dans une certaine mesure, de la Grande-Bretagne. L'essentiel, c'est que sur la frontière nord de l'Indochine est massée une armée chinoise de cent mille à deux cent cinquante mille hommes. Nous ne savons pas ce que ces troupes vont faire, mais il est raisonnable de supposer que si les Français reçoivent de l'aide militaire dans cette région sous forme de troupes ces divisions chinoises descendront vers le Sud. Cela pourrait être fatal à notre espoir d'empêcher l'Asie de tomber entièrement aux mains des communistes. Si les Chinois entraient dans la mêlée, ils auraient sous leur coupe un des greniers de l'Asie.

Nous savons que récemment la Chine a souffert d'une famine. Nous savons qu'elle ne se suffit pas à elle-même en ce qui concerne le riz et les autres vivres. Il est donc possible qu'elle jette un regard de convoitise de ce côté-là de l'Indochine, mais si l'Indochine part, la Thaïlande et la Birmanie y passeront aussi.

Voilà pourquoi je me suis réjoui de l'idée que M. Schuman a exprimée à Paris il y a quelques semaines. Il a dit que le moment était venu d'entamer des négociations avec le Viet-Minh en vue d'établir la paix.

En ce qui concerne la Chine, le représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) semble croire explicitement qu'une Chine dominée par les communistes,—ce sont ses propres paroles,—est une Chine dominée par la Russie. Je ne crois pas que les faits le prouvent. Je ne suis pas encore convaincu que la Chine soit un satellite des Soviets. En 1949, Mao a déclaré que le problème chinois doit être résolu par les Chinois, qu'on ne tolérerait pas d'ingérence étrangère. Cette ingérence étrangère s'appliquait à la Russie aussi bien qu'au monde occidental.

Je ne suis pas allé en Chine, mais je me suis renseigné sur ce pays par la lecture et j'en ai parlé avec ceux qui s'y sont rendus. Il est juste de dire, je crois, que les Chinois considèrent encore les étrangers comme des barbares. Qui peut les en blâmer? Mais cette façon d'envisager les étrangers comme des barbares s'applique également à la Russie; elle écarte donc la possibilité que les Chinois considèrent Staline comme leur maître. Lorsque l'histoire aura été écrite et que nous pourrons voir les événements sous leur vrai jour, nous constaterons, à mon sens, que la révolution chinoise a été aussi

légitime que la révolution française. On s'est révolté contre la misère et contre la domination étrangère.

C'est l'intérêt de ce pays et c'est notre intérêt le mieux compris aussi de parvenir à un règlement pacifique avec eux dès que possible. Sans quoi nous risquerions, comme l'a dit le représentant de Saint-Jean-Ouest, de jeter la Chine dans les bras de la Russie. Par ailleurs, si nous parvenons à un règlement pacifique avec les Chinois, ces derniers devront faire face à leurs propres problèmes.

Le représentant de Saint-Jean-Ouest a peut-être oublié que c'est Tchang-Kaï-chek qui a cédé la Mandchourie et la Mongolie aux Russes. La Chine veut rentrer en possession de ces deux provinces.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Est-ce une conséquence du traité que la Chine a été forcée de conclure avec la Russie?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Non, les Chinois les ont cédées volontairement aux Russes en retour des services que ceux-ci leur avaient rendus. Je tiens à rappeler à mon honorable ami que lorsque Tchang-Kaï-chek luttait sur le continent chinois il recevait de l'aide des Soviets tandis que les communistes chinois n'en recevaient pas. Cela, Mao ne l'a pas oublié.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Cela se passait quand?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): En 1947 ou 1948. Les Chinois veulent reprendre ces provinces, car elles sont très riches. C'est probablement là un des motifs qui ont poussé Mao à se rendre à Moscou. S'il n'a pas obtenu que ces provinces fassent retour à la Chine, il a tout de même arraché à Moscou ce qu'aucun autre pays, aucun autre satellite, n'a pu en obtenir. Il est revenu de Moscou avec une entente qui, à première vue, profitait surtout à la Chine: la Russie promettait de se retirer de Dairen et de Port-Arthur. La Russie a promis de remettre à la Chine certains moyens de transport ferroviaire. Elle a promis un prêt de 300 millions de dollars en devises américaines, réparti sur une période de cinq ans; elle a aussi promis de remettre le matériel militaire obtenu dans le pillage de la Mandchourie. Je ne suis pas à même de savoir si ces promesses seront tenues, mais je sais qu'aucun satellite n'est jamais revenu de Moscou avec tant d'importantes possessions que la Chine. Les Chinois attachent de l'importance à la Mandchourie et, autant que nous sachions, elle renferme des richesses fabuleuses. La province de Sin-Kiang est riche en puissance et les Chinois veulent la ravoir. J'ai noté que dernièrement les commissaires russes ont été retirés de Sin-Kiang et remplacés par des Chinois. Les Russes s'intéressent à cette province à cause des gisements d'uranium qui sont censés s'y trouver. La Chine, étant un pays ambitieux, veut naturellement ravoir la Mongolie intérieure et la Mongolie extérieure. Je soutiens donc que nous devrions la laisser régler ses propres problèmes avec la Russie et même l'encourager fortement à le faire. Nous n'accomplirons aucun progrès à cet égard tant que la paix ne sera pas négociée et c'est pourquoi j'affirme qu'il importe beaucoup pour nous de voir à ce que la paix soit assurée. Autrement, nous ne ferions que contraindre les Chinois à s'adresser de nouveau aux Russes pour obtenir d'autres consolations.

Il est une autre question que je désire étudier, question que nous avons déjà abordée en cette enceinte et qui a été considérée avec quelque scepticisme sinon avec un peu de dérision.

Je veux parler de la crainte que nous entretenons au sujet de l'autorité qu'exercent les chefs militaires sur le choix du programme d'action. Nous ne sommes pas les seuls à ressentir de telles inquiétudes. J'ai ici une déclaration de M. William O. Douglas, juge adjoint à la Cour suprême des États-Unis. On le considérera, j'en suis persuadé, comme un citoyen éclairé et de grand jugement. L'article porte le titre "Nous sommes les esclaves de la mentalité militaire". J'en cite une partie:

> Certains soutiennent que même si les militaires ont énormément accru leur influence au sein du gouvernement, le salut général est assuré puisque l'élément non-militaire conserve les postes supérieurs. Il est vrai que plusieurs services, dont le fonctionnement est assuré par des militaires, sont dirigés par des civils. Quiconque connaît le fonctionnement du gouvernement sait que ce sont les spécialistes qui élaborent les programmes. Dans une foule d'organismes, ce sont les militaires qui, sans publicité, déterminent la doctrine et les programmes, les chefs civils n'étant à vrai dire que les porte-parole des militaires. C'est une des conséquences nécessaires de la complexité du régime bureaucratique.
>
> Les militaires sont ceux qui ont le plus d'influence sur notre politique étrangère. Comme celle-ci influe considérablement sur le budget de la nation, les militaires jouent un rôle de plus en plus grand dans l'économie interne du pays.

Voilà ce que déclare le juge Douglas. C'est un avertissement dont il faut tenir compte. Nous de la CCF avons critiqué les États-Unis par le passé. Nous croyons légitime de le faire quand nos intérêts sont en jeu. Cela ne diminue toutefois en rien le mérite qui revient à ce pays pour la générosité dont il a fait preuve envers notre pays et bien d'autres nations. Quand nos intérêts sont en jeu, cependant, nous estimons qu'il est légitime

de nous dire, entre amis, ce que nous pensons réellement. Nous considérons les États-Unis comme un grand et puissant voisin et nous sommes heureux de vivre côte à côte avec les Américains. Parfois cependant, je me dis que les États-Unis devraient être très reconnaissants d'avoir comme voisin, à leur frontière du Nord, un pays comme le Canada.

Certains faits nous permettent de supposer que ce sont les chefs de l'état-major conjoint qui ont élaboré le programme de politique étrangère de Washington, de sorte que nous avons pour ainsi dire été placés devant le fait accompli, sans espoir de compromis. Il nous a fallu accepter le fait accompli ou courir le risque de rompre une alliance nécessaire à notre propre défense. Nous n'aimons guère ce mode de présentation d'un programme. En mai 1950, devant la commission des affaires étrangères, le général Bradley a déclaré que le réarmement de l'Allemagne était essentiel à la défense de l'Ouest. C'était l'avis des chefs de l'état-major conjoint à cette époque. On se souvient que cette déclaration du général avait complètement désemparé l'Europe mais, de nouveau en septembre 1950, M. Acheson annonçait au conseil de l'Atlantique-Nord que les États-Unis étaient en faveur du réarmement de l'Allemagne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait à quelles complications a donné lieu cette déclaration des États-Unis.

Les chefs d'état-major des trois armes réunies avaient pour politique, qu'ils ont fait connaître, de renforcer la position de Tchang-Kaï-chek à Formose. Ils ont réussi, apparemment, à entraîner le *State Department* et l'on peut se demander, si le pire doit se produire, jusqu'à quel point nous serons mêlés à ce malheureux imbroglio. Les chefs de l'état-major interarmes ont pressé les États-Unis d'entrer en pourparlers avec Franco en vue d'obtenir, en Espagne, des bases aériennes qui se révèlaient importantes du point de vue stratégique. Ce sont peut-être encore les exigences de la guerre mondiale qui ont amené ces chefs d'état-major à conseiller aux États-Unis de faire entrer la Grèce et la Turquie dans l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Je ne peux pas affirmer que les choses se sont passées ainsi, mais j'ai raison de le croire. Ces pays n'ont-ils pas été amis? Il y a une influence militaire qui s'exerce, bien entendu, et nous devons nous y attendre tout en veillant à ce qu'elle ne dépasse pas ses justes limites.

Elle est également sensible, sinon visible, dans certains autres domaines. Il y a aux États-Unis un nouveau service administratif, la sécurité mutuelle; il s'agit d'un unique organisme centralisé entre les mains de M. Averell Harriman. Cet organisme est chargé de l'assistance militaire et de l'aide à l'étranger. Extérieurement il semble entièrement sous la direction de M. Harriman, mais en réalité c'est malheureusement le Pentagone qui détermine la nature de l'aide militaire. Cet organisme a pour objet de renforcer les économies des pays bénéficiaires d'une assistance en accroissant leur faculté de produire les choses dont ils ont besoin. Voilà un objectif très louable que nous approuvons. Cependant, sauf erreur, la France aurait mis au point un prototype de char de combat qui serait l'un des plus puissants du monde. Elle n'est cependant pas autorisée à le fabriquer parce que, d'après les États-Unis, il lui faudrait trop de temps pour s'outiller et commencer la production. Les chars de combat sont donc fabriqués aux États-Unis et expédiés à la France. Malheureusement, la France n'en reçoit pas la quantité qu'elle voudrait. Les Anglais veulent fabriquer un modèle d'hélicoptère. Les États-Unis s'y opposent parce que, disent-ils, ils sont plus en mesure de le fabriquer, ayant les fabriques et les matières premières. Au lieu de toucher les dollars que rapporteraient la fabrication et la vente de ces articles, les pays d'Europe n'ont pas les dollars nécessaires à l'achat de nos matières premières. Ils doivent donc se passer non seulement des dollars mais aussi des armes dont ils ont besoin. Il est fort souhaitable et même essentiel que nous répartissions d'une façon aussi rationnelle que possible la production du matériel de guerre entre les pays de l'Atlantique-Nord. Nous n'atteindrons pas notre objectif de cette manière. Il serait sage dans une certaine mesure de laisser chaque pays fabriquer les articles qui sont de sa compétence.

Cela me ramène au point que nous avons soulevé au début de la discussion, soit la nécessité de l'aide économique. Je prends pour admis que les honorables députés se rendent compte des énormes avantages dont l'Europe a bénéficié grâce aux 12 milliards de dollars mis à sa disposition par la générosité des États-Unis sous le régime du plan Marshall. La population des États-Unis a été plus que généreuse et elle a atteint son objectif. En 1947, la famine menaçait toute l'Europe. Quatre ans plus tard, la production agricole avait augmenté de près de 95 p. 100; la production industrielle avait atteint bon nombre de ses objectifs et le maximum de son rendement. L'Europe était de nouveau presque sur pied. Puis, les plans les plus soigneux des humbles et des puissants ont été vraiment brouillés. Il y eut en Corée une agression dont les répercussions sur l'économie de nos alliés d'Europe ont atteint presque à la ca-

tastrophe. Il s'est produit une bousculade pour les matières premières. Naturellement, les pays qui possédaient des dollars avaient l'avantage en l'occurrence. Les pays d'Europe n'avaient pas les moyens de payer les nouveaux prix. Ils payaient plus cher les matières premières, force leur était d'exporter davantage. Ce faisant, leur niveau de vie baissait, en quête de plus de dollars. Les prix ont monté, la production a diminué. Aujourd'hui, l'économie de plusieurs pays de l'Europe est dans une situation sinon périlleuse du moins extrêmement précaire. Ce qui nous répugne c'est que nous établissions sur des fondements précaires un immense édifice, l'édifice de la puissance militaire nécessaire à la défense. Sans une base solide, l'édifice risque de s'écrouler. L'Europe a besoin d'assistance économique tout autant que d'assisce militaire. Tel est notre avis et celui du général Gruenther qui a comparu, il y a quelques jours, devant la commission des affaires étrangères du Sénat.

Le *Christian Science Monitor* porte cette manchette: Gruenther estime que l'aide économique est tout aussi indispensable que les armes. Voilà un aspect de la question auquel nous n'avons pas prêté attention. Depuis mon arrivée au parlement, en 1945, le parti de la CCF n'a cessé de faire valoir que le meilleur moyen de vaincre le communisme c'était non pas de lui opposer des canons mais de nourrir les populations de façon à relever leur niveau de vie au point de leur faire perdre toute inclination pour le communisme. Nous étions comme la voix qui crie dans le désert, mais je suis heureux de rappeler que lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est venu à la Chambre, il s'est rallié à ce mouvement. Nous, de la CCF, sommes d'avis que nous pouvons donner plus que nous n'avons donné. Ce n'était pas grand chose. Ces paroles ne sont d'ailleurs pas de mon cru, parce qu'elles émanent d'un de mes amis; je crois toutefois que nous nous trouvons dans la posture d'un homme qui se presse autour du zinc parmi les gens importants afin de prendre sa part, mais qui s'éclipse quand arrive son tour de payer.

On nous dira, naturellement, mardi prochain, lorsque le ministre des Finances (M. Abbott) prendra la parole à la Chambre, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il nous racontera que notre production industrielle atteint un sommet sans précédent, que le rendement de notre agriculture est considérable et que nous bénéficions d'une remarquable prospérité. S'il en est ainsi, nous sommes sûrement en mesure de faire plus que la petite part d'aide économique que nous avons accordée à nos alliés d'Europe. Il est possible que le ministre des Finances compte parmi les honnêtes gens dont parlaient les dirigeants, qu'il soit un brave homme ne se rendant aucun compte de la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices. Le ministre des Finances appartient peut-être à ceux qui ne voient pas le besoin de privations nouvelles, afin de maintenir notre sécurité sur le plan national et collectif. Nous estimons que notre amendement vise à faire ressortir ce point.

Nous estimons que le Canada ne participe pas assez activement à la lutte contre le communisme. L'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures est parvenu hier dans son intéressant discours à certaines conclusions pleines de sagacité et de bon sens. Il paraîtrait que nous faisons de notre mieux dans le cadre du plan de Colombo. Sans doute, faisons-nous tout ce que nous pouvons en ce qui concerne l'aide technique. Mais il ne s'ensuit pas que nous donnions notre apport maximum à l'Europe. En outre, n'oublions pas le fait suivant: notre parti CCF demande qu'on accroisse sans plus attendre le volume de notre aide économique à l'Europe, en lui envoyant les matières premières et le matériel dont les pays européens ont besoin pour leur production intérieure. Mais nous avons nous-mêmes reçu de l'aide économique. non pas directement mais indirectement. Nous avons nous-mêmes touché, aux termes du plan Marshall, à l'égard d'achats à l'extérieur, un milliard et quart de dollars américains, dont nous avions un urgent besoin. Ce fut une aide sérieuse à notre agriculture et notre industrie.

Nous autres Canadiens, nous avons presque tout ce qu'il nous faut. Nous pouvons avoir à la fois du beurre et des canons. Mais l'Europe, doit choisir entre les canons et le pain. Pour les nations placées devant cette alternative, le communisme devient dangereux. En dépit des tripotages des listes électorales, les dernières élections générales en France ont accordé 26 p. 100 des votes aux communistes. Les récentes élections municipales en Italie ont démontré que 37 p. 100 de la population a voté en faveur des communistes. Voilà bien le plus grave péril de l'heure. Il nous faut donc tenter tout ce qu'il est humainement possible de faire, pour nous débarrasser de cette menace. Le seul moyen, c'est de hausser le niveau d'existence de l'Europe, d'accroître la production européenne en donnant à ces gens les matières premières dont ils ont besoin et que le ministre des Finances (M. Abbott) a refusées lorsque la commission provisoire du Conseil les lui a demandées. La commission provisoire du Conseil a présenté au Canada une proposition suivant la-

quelle nous donnerions à l'Europe un certain nombre de dollars et une certaine quantité de matières premières; il importe peu pour le moment que cette somme soit de 100 ou de 200 millions. Pour ma part, je me contenterai pour l'instant, de 100 millions. Je soutiens qu'il serait à notre avantage de donner à l'Europe des matières premières d'une valeur de 100 millions. Mais la réponse du ministre des Finances, cette bonne âme qui s'est leurrée d'un sentiment de sécurité, dit: oh! non, nous ne pouvons pas, nous n'avons pas les dollars. Nous pourrions naturellement obtenir les 100 millions si nous le voulions. Je lui ai dit comment faire l'autre jour. Il n'a qu'à éliminer les voyages de plaisir aux États-Unis. Mais pour cette bonne âme, qui est présentement chargée de la Trésorerie, les dollars en ce moment ont beaucoup plus d'importance que la défense.

A plus d'une reprise, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre: nous pouvons aider à combattre le communisme grâce à une aide économique, mais chaque fois le Gouvernement a récusé cette proposition en ne faisant rien. C'est un exemple extraordinaire de schizophrénie gouvernementale. Qui établit la politique du Gouvernement? Est-ce le ministre qui, à bon droit, affirme que nous devons fournir de l'aide économique si nous voulons réellement combattre le communisme, ou est-ce son collègue des Finances qui dit que nous ne sommes pas prêts à donner quoi que ce soit? Je crois qu'il est temps que nous sachions exactement à quoi nous en tenir.

Comme le premier ministre (M. St-Laurent) le disait récemment, à Toronto:

> Les bases d'une puissance conjugée que le monde libre a déjà jetées nous ont apporté un plus grand sentiment de sécurité et des motifs d'espérer que la guerre, que tous les honnêtes gens redoutent, pourra être évitée. J'ai le regret de dire que les précautions que nous avons prises semblent bercer d'un faux sentiment de sécurité un certain nombre d'honnêtes gens, parmi nous, et les avoir portés à prendre part à l'agitation contre les sacrifices et les privations sans lesquels nous ne pouvons obtenir la sécurité.

Monsieur l'Orateur, ces honnêtes gens qui refusent de travailler à notre propre sécurité se trouvent dans le Gouvernement, qui refuse à nos alliés l'aide économique dont ils ont un besoin si pressant.

M. C. E. Bennett (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole aujourd'hui ce n'est certainement pas à titre de grand spécialiste des affaires internationales, mais plutôt à titre de député de l'ouest de l'Ontario qui a eu la chance d'assister, l'automne dernier, à la sixième réunion de l'Assemblée générale à Paris. A l'instar de mes collègues de Kindersley (M. Larson), de Lévis (M. Bourget) et de Nanaïmo (M. Pearkes), je tiens à remercier le Gouvernement de m'avoir inscrit à la délégation canadienne. Cela a été pour moi une expérience instructive, propre à élargir l'esprit.

J'approuve de tout cœur le choix, par le Gouvernement, de membres de la Chambre et du Sénat en tant que délégués, suppléants ou observateurs aux sessions de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce sont là des expériences propres à enrichir le trésor de connaissances personnelles d'un député, de façon qu'il puisse formuler des jugements plus avertis, non seulement en ce qui concerne les affaires internationales, mais en ce qui concerne les problèmes intérieurs. Entendre les tirades de MM. Vichinsky ou Katz-Suchy c'est très loin d'être la même chose que d'en lire le compte rendu dans les journaux. En envoyant des représentants de partis adverses servir d'observateurs à l'ONU, nous posons un geste qui fait le plus agréable contraste avec les principes qui président au choix de tels délégués des pays du Cominform.

Je tiens à faire savoir que le prestige du Canada, aux Nations Unies, est très élevé. J'ai eu l'honneur de représenter le pays à la sixième commission, dite des questions juridiques. Le premier matin où nous nous sommes réunis, bien des délégués des autres pays sont venus me voir pour me dire combien le Canada était estimé non seulement à l'ONU mais dans leurs pays respectifs. En regardant autour de moi, j'ai pu m'apercevoir que ce n'était pas une simple formalité. Je suis sûr que d'autres députés qui ont assisté à des sessions antérieures de l'Assemblée générale pourront corroborer ce que je dis: ce qui frappe d'abord le nouveau venu à l'ONU, c'est la popularité du Canada, l'estime qu'on a pour notre pays.

La popularité du Canada aux Nations Unies tient, à mon avis, à diverses raisons: notre participation aux deux conflits mondiaux; notre politique étrangère; nos secours aux pays pauvres et, la dernière raison n'est pas la moindre, les deux hommes qui ont les derniers occupé le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui ont dirigé les délégations canadiennes à l'ONU. Je n'ai pas eu l'honneur de me rendre à l'Assemblée générale lorsque l'actuel premier ministre (M. St-Laurent) dirigeait la délégation du Canada, mais je pense que tous mes collègues comprennent bien dans quelle mesure le rôle du Canada dans les affaires internationales a été rehaussé par la direction qu'il a donnée et par sa participation ultérieure à la création et à l'élaboration de l'OTAN.

Je n'ai pas eu besoin d'un voyage à Paris pour apprendre en quelle haute estime on tient, à l'ONU, notre actuel secrétaire d'État

aux Affaires extérieures (M. Pearson). Tous les députés savent qu'il a été président de la première commission, celle des questions politiques, à deux reprises, qu'il a été président de la réunion de l'OTAN; ils savent aussi quel chalereux accueil il a reçu lorsqu'on a parlé de lui comme secrétaire-général de l'OTAN. Ce n'est pas uniquement par hasard que M. St-Laurent et M. Pearson ont été récemment portés candidats pour le prix Nobel de la paix.

Comme vous le savez peut-être, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures représentait le Canada à la Première Commission ou Commission des questions politiques; le député de Lévis représentait notre pays à la Deuxième Commission ou Commission des questions économiques, de même qu'à la Cinquième Commission ou Commission des questions administratives et budgétaires, Mme R. J. Marshall, LL.D., d'Agincourt, dernière ex-présidente du *Canadian Council of Women*, était notre représentante à la Troisième Commission ou Commission des questions sociales et humanitaires; le député de Kindersley et l'honorable sénateur Hurtubise étaient nos représentants à la Quatrième Commission ou Commission de tutelle. Le député de Nanaïmo était l'observateur parlementaire du parti conservateur-progressiste; même si les membres de notre parti n'approuvent pas tout ce qu'il a dit depuis son retour de Paris, je dois reconnaître qu'il a été un observateur sympathique et compétent.

Comme beaucoup de députés ne connaissent pas Mme Marshall, je tiens à signaler qu'elle s'est montrée très compétente. Rivalisant avec des personnes éminentes comme Mme Roosevelt et Mme Figero, du Chili, Mme Marshall s'est révélée à la hauteur de la situation et a collaboré de façon très précieuse, en maintes circonstances, aux travaux de notre délégation et de la Troisième Commission. De fait, les Canadiennes ont joué un rôle de premier plan aux Nations Unies. Outre Mme Marshall, Mme Adelaide Sinclair a été de nouveau élue à la direction de l'UNICEF, le Fonds international de secours à l'enfance. Une autre Canadienne éminente, Mme Marjorie Gordon, consul général du Canada à New-York, a rempli les fonctions de préposée aux relations extérieures. Mme Gordon, qui est la fille de M. Ralph Connor, écrivain canadien réputé, a accompli un travail remarquable.

Chaque délégué canadien siégeant à l'une des diverses commissions a bénéficié des conseils et de l'expérience des spécialistes du secrétariat d'État aux Affaires extérieures et de ceux du ministère des Finances. Ces fonctionnaires m'ont beaucoup impressionné, non seulement par leurs connaissances et leur formation,—c'étaient des boursiers Rhodes, des diplômés d'Oxford, etc... aussi bien que des personnes ayant une grande expérience en matière de conférences internationales,—mais parce qu'ils étaient des Canadiens pratiques, ayant les pieds bien sur terre.

Pour des raisons d'économie le secrétariat d'État aux Affaires extérieures a utilisé les services d'une partie de son personnel déjà affecté en Europe. C'est ainsi que M. Thomas Stone, notre ambassadeur en Suède, a eu le grand honneur d'être élu président de la Commission des questions budgétaires.

Ayant passé quelque temps à Paris, je manquerais à mon devoir si ne parlais pas du général Vanier, notre ambassadeur en France, et de sa charmante épouse, lesquels font énormément en France pour faire connaître le Canada. Le travail de nos délégués a été largement facilité par l'amabilité qu'ils ont eue maintes fois à notre égard.

Quelques brèves remarques au sujet du fonctionnement de la Commission des questions juridiques. Ma première pensée en songeant à cette commission a été, je l'avoue, qu'il serait difficile à soixante avocats, venus de soixante pays et parlant diverses langues, de s'entendre sur quoi que ce soit. Mes craintes étaient fondées jusqu'à un certain point, mais, d'une façon générale, nos discussions se sont déroulées de façon satisfaisante et l'acrimonie s'y est moins manifestée que dans celles des autres commissions. Neuf sujets avaient été confiés à la Commission des questions juridiques. Le plus important consistait en une proposition visant à améliorer la procédure de l'Assemblée générale en matière de questions juridiques et de rédaction, le projet de la déclaration sur les droits et devoirs des États et les réserves à la convention contre le génocide et aux conventions plurilatérales.

Un grand nombre de questions ont été étudiées au cours du présent débat sur les affaires extérieures. Je ne reviendrai que sur quelques-unes de celles qui ont déjà été soulevées. Ce n'est que la deuxième fois au cours de l'existence de la présente législature qu'on propose une motion de défiance au sujet de la politique de notre Gouvernement en matières d'affaires extérieures. La première fois a été lorsque les cécéfistes ont proposé un amendement au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, l'an dernier.

Les Canadiens ont toujours tiré un motif de fierté de ce que lorsque tout va mal, nous présentons un front commun à l'ennemi. De même que le député de Melfort (M. Wright), certains d'entre nous ont assisté aux délibérations de la Chambre des députés en

France, au moment où la politique étrangère du Gouvernement Pleven, y compris la participation de la France à l'OTAN, faisait l'objet d'un débat animé. En cette circonstance, le Gouvernement n'a obtenu qu'une très faible majorité. Je me souviens que nous avons pensé béatement que cela ne pouvait pas se produire chez nous. Je ne dis pas que cela se produit dans une aussi large mesure que là-bas, mais je dois avouer que le projet d'amendement proposé par la CCF m'inquiète, non pas certes à cause de la teneur, mais parce qu'il a été proposé.

C'est la seconde fois depuis deux semaines que le parti CCF s'élève contre la politique étrangère de notre gouvernement. En proposant son projet d'amendement, le député de Melfort a dit que le Canada ne versait pas un sou pour appuyer, sur le plan économique, ses alliés de l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a alors demandé si l'honorable député estimait que la somme de 300 millions de dollars prévue dans nos crédits au titre de l'aide mutuelle cette année constitue une aide pour nos associés de l'OTAN. Le député a ajouté ensuite, comme en fait foi la page 818 du hansard:

> Le ministre parle de l'aide mutuelle. Nous demandons qu'elle soit étendue et que ce genre d'assurance ne soit pas abandonné.

Je ne sais pas ce que l'honorable député veut dire. Je ne suis pas le seul. L'auteur d'un éditorial paru dans un des journaux du matin, de Toronto, déclare également ne pas comprendre les paroles du représentant de Melfort.

M. Wright: Me serait-il permis de vous éclairer?

M. Bennett: Certainement.

M. Wright: Qu'il lise les articles 2 et 3 du traité de l'Atlantique-Nord. Il découvrira que l'article 2 a trait à l'aide économique et l'article 3 à l'aide mutuelle. Il s'agit donc de deux questions différentes.

M. Bennett: Merci. Le député se montre fort subtil dans ses distinctions. Je lui ferai observer que la présence de l'expression "aide mutuelle" dans l'article 3 et son absence de l'article 2 ne signifient pas nécessairement que l'aide mutuelle ne peut pas renforcer l'économie de nos alliés. Je lui dirai que, même si le président des États-Unis a divisé le crédit en trois postes distincts, rien ne nous empêche de tout grouper en un seul chapitre. L'OTAN ne donne lieu qu'à un seul effort militaire et n'est pas divisé en compartiments étanches. Si, par exemple, le député de Melfort veut consacrer un dollar à l'achat d'un livre et que je lui donne moi-même le livre en question, n'est-il pas vrai qu'il peut acheter quelque chose d'autre avec son dollar? N'ai-je pas, par le don de mon livre, fortifié son économie, que mon geste soit classé comme aide mutuelle ou comme collaboration économique?

Prenons un exemple concret. Mettons que le gouvernement français a décidé d'affecter une certaine somme à la production de jeeps pour la défense de la France et que, de notre côté, nous constations que nous pouvons en produire plus économiquement. Sous le régime de l'aide mutuelle, nous décidons donc de donner ces voitures à la France. N'est-ce pas une transaction avantageuse de part et d'autre? Ne raffermissons-nous pas l'économie française? La somme ainsi épargnée ne peut-elle pas être affectée à d'autres fins par la France et, par le même raisonnement, le montant de 324 millions qui figure au budget des dépenses ne servira-t-il pas à solidifier le régime économique de nos alliés de l'OTAN?

On nous reproche souvent, à nous les avocats, d'aimer les subtilités, mais je me suis étonné d'entendre le député de Melfort recourir à un argument spécieux suivant lequel le simple fait que l'aide mutuelle soit mentionnée à l'article 3 et le raffermissement de l'économie à l'article 2, ne veut pas dire que l'aide accordée sous l'empire de l'un ou l'autre article raffermit l'économie de nos alliés européens. La CCF n'a jamais établi de distinction aussi subtile à l'égard de son propre programme. J'ai, du reste, une question à poser au député de Melfort. J'espère donc qu'il restera à son siège. Ne croit-il pas que, bien que les principaux pourparlers relatifs à l'OTAN soient nécessairement secrets, on n'en discute pas moins continuellement des divers moyens à prendre pour aider nos alliés et n'estime-t-il pas que cette somme de 324 millions qu'on a votée sera acceptée avec reconnaissance par eux.

M. Wright: C'est il y a deux ans qu'elle aurait dû être fournie.

M. Bennett: Vous changez d'opinion maintenant.

M. Wright: Je ne change nullement d'opinion. Nous n'en avons jamais eu d'autre.

M. Bennett: En ce qui concerne l'aide économique, le Canada voudrait bien faire beaucoup plus, mais le Gouvernement est d'avis qu'il faut commencer par le commencement. Le Gouvernement est d'abord tenu de rétablir nos moyens de défense de manière à nous permettre de résister à l'agression. Cela fait, nous nous tournerons de plus en

plus vers l'aide économique à fournir à nos alliés. Dans l'intervalle, notre politique consiste à donner autant d'aide que nous le pouvons. Je me souviens avoir lu dans le *U. S. News and World Report* cité si souvent à la Chambre, soit dans la livraison du mois dernier ou à peu près, que, selon un expert militaire, il nous faudrait attendre la mi-été avant de pouvoir aménager en Europe occidentale des défenses qui nous permettraient de repousser l'attaque des seules vingt-cinq divisions russes cantonnées en Allemagne orientale et en Pologne sans parler d'une attaque de grande envergure menée par les principales armées de la Russie. Je me souviens encore de M. Vichinsky et je suis sûr que l'honorable député de Melfort s'en souvient aussi, avec ses yeux de hibou clignotant; je le vois pointer le doigt vers la délégation occidentale en disant que nous dépensions trop pour les armements. Il aimerait bien nous voir diminuer nos dépenses d'armement.

M. Wright: Ma proposition d'amendement ne vise pas à nous faire réduire nos armements.

M. Bennett: Je ne dis pas que l'honorable député veut cela. Je dis simplement que M. Vichinsky en serait heureux. Dommage que tous les députés n'aient pas eu l'occasion de voir M. Vichinsky et M. Malik à l'œuvre, car, alors, le débat se poursuivrait de façon différente.

L'objet de la proposition d'amendement cécéfiste n'est autre, naturellement, que de créer au pays l'impression que le Canada ne remplit pas son rôle. Cela m'ennuie, tout comme l'honorable député de Cochrane (M. Bradette). Les gens des autres pays louent le Canada de sa générosité. Leurs représentants aux Nations Unies nous disent que notre pays vient en tête, ou peu s'en faut, par son apport à la collectivité internationale. De retour au pays, on se voit en face d'une proposition d'amendement du genre de celle que l'honorable député de Melfort a proposée. Je conviens avec l'honorable député de Cochrane que le parti cécéfiste serait le premier à se plaindre si les impôts étaient relevés en vue de payer le coût de l'aide économique qu'il propose. Le Canada n'est qu'une nation de 14 millions d'âmes.

Le chef de la CCF a parlé de la nécessité d'un effort et d'un effort soutenu en vue d'en arriver à un accord sur le désarmement progressif des nations, accord auquel l'adhésion de la Russie surtout serait importante. Telle est, évidemment, la politique du Gouvernement. Pour être parfaitement juste envers le chef cécéfiste, je reconnais qu'il a bien fait ressortir dans son discours qu'il tenait cette politique pour celle qu'ont adoptée toutes les nations libres du monde.

Au cours de la sixième assemblée générale, les pays démocratiques ont fait tout en leur pouvoir pour combler l'écart qui existe entre eux et le monde communiste. M. Dean Acheson, on se le rappelle, a proposé dès le début, au nom des Trois Grands, un programme de désarmement progressif. C'est cette proposition précisément que M. Vishinsky a trouvée si drôle qu'il n'a pas pu dormir de rire ce soir-là. Le même plan a été proposé à la première commission de façon plus détaillée. Plus tard, une sous-commission de la commission politique a tenu une séance à huis clos à laquelle ont participé les représentants de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Russie exclusivement. On a entretenu l'espoir, dans certains milieux, que cette réunion à huis clos produirait des résultats. En somme, il est difficile de poursuivre des entretiens paritaires à une séance où assistent les représentants de soixante pays, où les délibérations sont mises en lumière par la radio, la presse et la télévision. Durant toute une semaine, les Américains, les Anglais, les Russes et les Français ont étudié la question du désarmement. Toutefois, au terme des délibérations, le rapport de la sous-commission révélait l'existence de la même impasse que celle où la commission des questions politiques et l'assemblée générale avaient abouti.

Ainsi qu'on l'a maintes fois signalé, tout tient au refus du Kremlin de reconnaître l'idée de l'inspection internationale et du contrôle des armements, y compris les installations atomiques. Cette inspection et ce contrôle gênent, soutient la Russie, sa souveraineté nationale. Bien entendu, les pays de l'Ouest ne peuvent conclure un accord de désarmement et, appliquant cet accord, désarmer effectivement, s'ils ne constatent par eux-mêmes, s'ils ne sont absolument certains que les autres pays en font autant. Nous ne pouvons miser notre mode de vie sur la parole du Kremlin.

Au fond, c'est que les Russes ne tiennent pas à en venir à un véritable accord sur le désarmement international, c'est-à-dire sur la paix dans le monde. S'il était possible de parvenir à un tel accord, le Canada pourrait dépenser les milliards, qu'il consacre actuellement aux fins de défense nationale, à la mise en valeur de nos ressources naturelles et à la sécurité sociale, par exemple à l'assurance-santé, ainsi que pour les secours aux nations désavantagées du monde, soit l'exacte antithèse de ce que souhaite M. Staline.

Ainsi, il s'est trouvé qu'à la session des Nations Unies à laquelle j'ai assisté, les délégués de l'URSS, de la Biélorussie, de l'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne ont tous entravé, arrêté les délibérations, soulevé des questions de pure forme, et ont tout fait afin d'empêcher les autres nations d'arriver à un accord sur le désarmement et, même sur n'importe quel sujet. J'en ai conclu qu'il était impossible d'avoir une discussion avec les délégués communistes. Chaque fois qu'ils parlaient, ces délégués communistes récitaient un long discours de propagande, toujours calqué sur le même modèle, flétrissant les États-Unis, le Royaume-Uni, ainsi que les démocraties occidentales, les traitant de fauteurs de guerre et affirmant que, seule, la Russie représentait la cause de la paix.

Même dans notre commission juridique, qui avait la réputation d'être relativement dépourvue de propagande politique, le délégué de l'URSS nous a exposé, une fois, ce qu'il appelait le déclenchement de la guerre de Corée, en décrivant, avec bon nombre de détails, l'invasion de la Corée du Nord par les troupes américaines. L'attitude de Moscou est encore plus extraordinaire à entendre qu'à lire dans les journaux.

Le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a évoqué l'ambiance des Nations Unies. Je puis lui affirmer que, l'automne dernier, l'ambiance y était semblable à celle qui régnait lors de son séjour là-bas, il y a quelques années. Les représentants soviétiques n'ont toujours pas relevé le rideau de fer, aux Nations Unies. Que ce soit au cours des séances ou entre les sessions, ces délégués évitent soigneusement de faire montre d'une familiarité trop grande avec leurs collègues du monde occidental.

Le député d'Acadia (M. Quelch) a déclaré que la méfiance, à laquelle nous sommes accoutumés depuis des années, nous empêcherait peut-être d'admettre la sincérité de la Russie, si celle-ci s'engageait un jour sur le chemin de la conversion. Ma foi, je réponds à cela que c'est bien possible; mais je le crois peu probable, étant donné que l'univers occidental a soif de paix. On se rappelle le discours prononcé par M. Vishinsky en février dernier à l'Assemblée des Nations Unies; il déclara que la Russie était disposée à admettre le principe de l'inspection permanente. Tous les pays de l'Occident (souvent dupes pourtant des discours de M. Vishinsky) renaquirent à l'espoir. Naturellement, deux ou trois jours plus tard, analysant et précisant sa pensée, il dit que les Russes accepteraient l'inspection permanente, à condition qu'elle ne gêne pas la vie intérieure de l'État. Les discours de M. Vishinsky renferment toujours quelque attrape.

[M. Bennett.]

A l'adresse de l'honorable représentant d'Acadia, je dirai que même dans ce cas nous garderons la porte ouverte aux négociations. Non seulement, la garderons-nous ouverte, mais nous la surveillerons de près.

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar a laissé entendre que le Canada acquérait toute une réputation aux Nations Unies par ses abstentions. Je ne sais pas sur quoi se fonde cette remarque. Je ne partage nullement cette opinion. Pendant que j'étais là, j'ai cru que le Canada avait toujours de bonnes raisons de s'abstenir chaque fois qu'il le faisait. Il y a sans doute des circonstances où, dans l'intérêt du pays et de la paix ou de la compréhension mondiale, il est sage de s'abstenir plutôt que de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

L'honorable député se rend sans doute compte que le Canada occupe une position unique non seulement dans les affaires mondiales et parce qu'il est l'intermédiaire et le confident des États-Unis et de la Grande-Bretagne, mais encore en sa qualité de membre de l'OTAN et du Commonwealth britannique. Il n'est pas étonnant qu'on ait souvent déclaré qu'aucun autre groupe de 14 millions d'habitants n'exerce le même degré d'influence que la nation canadienne aux conférences mondiales.

Le discours de l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) m'a beaucoup plu. L'honorable député possède une vaste expérience dans le domaine des affaires extérieures et joue le rôle de critique des affaires extérieures pour le compte du parti conservateur-progressiste. Si je ne fais erreur, son principal grief contre la politique du Gouvernement venait de ce qu'on ne communique pas assez de renseignements sur les réalisations de l'OTAN. Tout ce que je puis dire là-dessus, c'est que je suis d'accord avec le député senior d'Halifax (M. Dickey) qui nous disait tout à l'heure que le ministre et son adjoint parlementaire nous avaient donné beaucoup de renseignements au cours de cette discussion-ci. L'opposition a l'habitude aussi de demander toujours plus de renseignements, peu importe la quantité qu'on a déjà communiquée. Au cours du même débat dont je parlais, auquel j'assistais à la Chambre des députés de Paris, je me suis rendu compte que les députés de l'opposition là-bas demandaient, eux aussi, encore plus de renseignements. (J'ai pensé alors aux députés conservateurs-progressistes et cela m'a donné le mal du pays!) On les leur a refusés pour des motifs d'ordre sécuritaire. Je ne connais pas là-dessus le sentiment des habitants de Peel, mais bon nombre d'habitants de Grey

m'ont dit qu'à leur avis les pays démocratiques sont déjà bien trop prodigues de renseignements.

Durant le débat, on a rappelé qu'au cours des quelques derniers mois, bien des chefs de pays de l'Ouest ont exprimé l'avis que le danger d'une troisième Grande Guerre immédiate allait décroissant. Ces avis, encore qu'on les ait toujours exprimés prudemment, n'ont pas manqué, certes, de répandre chez nos gens le sentiment que la Russie n'a pas l'intention de provoquer une attaque et que c'est, par conséquent, en pure perte que nous consacrons des milliards à la défense nationale. Ces mêmes gens estiment que si la Russie avait voulu envahir l'Europe ou le Japon, il y aurait longtemps qu'elle aurait agi, avant que le monde libre ait eu le temps de réarmer.

A cela on peut répondre de deux façons. D'abord, on peut dire que la Russie a remporté pas mal de succès depuis 1945, dans sa campagne de domination du monde. A son empire, elle a ajouté six cent millions de personnes. Nous avons perdu la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Chine. Il se peut fort bien que la campagne russe se poursuive exactement comme le prévoit le grand plan d'ensemble enfermé dans le Kremlin. Toutes ces conquêtes se sont faites sans qu'un seul soldat russe ait perdu la vie.

La seconde raison pour laquelle la Russie n'a pas pris l'offensive pour déclencher une attaque générale peut se trouver dans la déclaration de M. Winston Churchill, telle qu'on la trouve reproduite dans le hansard britannique du 5 mars 1952:

> Je ne prétends pas que cela suffise pour assurer notre sécurité dans l'éventualité d'une guerre, et je compte sur la puissance rapidement croissante et déjà prépondérante des États-Unis, en ce qui concerne la bombe atomique, pour nous mettre à l'abri d'un acte d'agression durant la période de formation d'un front de défense en Europe de l'ouest.

Bien sûr, il peut y avoir d'autres raisons qui font hésiter la Russie. Il se peut que M. Staline craigne dans le sud-est de l'Europe un communisme à la manière de Tito. Peut-être se rappelle-t-il que des milliers de soldats russes sont passés dans les rangs ennemis, lorsque Hitler a envahi l'Ukraine. Malheureusement, nous ne pouvons nous fier à aucune de ces raisons; si Moscou se laisse retenir par une de ces raisons, elle peut disparaître du jour au lendemain de l'esprit des hommes du Kremlin.

Ces observations nous ramènent à la prémisse, sur laquelle il semble que nous soyons tous d'accord, à savoir que la sécurité collective s'impose sous la protection de l'OTAN. L'association en vue de la sécurité collective est aussi ancienne que le genre humain: d'abord alliance de familles, elle a progressé de manière à assurer les fortifications de villes, puis elle s'est étendue à la tribu, au pays et, enfin, aux groupes de nations. Mais l'OTAN constitue un autre pas en avant. Même si l'activité militaire concertée est presque aussi ancienne que la guerre, jamais auparavant on n'a cherché à établir l'unification militaire.

Naturellement, il a fallu écarter de nombreux obstacles et vaincre bien des difficultés, lorsqu'il s'est agi de constituer l'OTAN, surtout si l'on songe que l'organisation a été établie si rapidement. Bien qu'il reste encore de nombreux problèmes à résoudre, on a écarté beaucoup d'obstacles et de difficultés que contenait le programme, avant les réunions de Lisbonne. Notre ministre nous a prévenus qu'il y a une différence entre prendre une décision et y donner suite. Mais c'est l'optimisme, non pas le pessimisme, qui a été la note dominante à Lisbonne. Un nouvel organisme comme l'OTAN,—et je le dis au parti directement en face de moi,—a besoin d'être encouragé, non pas d'être démoli.

Bien que l'OTAN soit nécessaire et bien que nous l'appuierons tant qu'elle sera nécessaire, nous avons toujours foi en l'Organisation des Nations Unies. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale, l'automne dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

> Pour ma part je ne suis pas porté à perdre l'espoir que des négociations au sein des Nations Unies relâcheront la tension actuelle.

Les principes élaborés à San-Francisco en 1945 sont toujours l'espoir de l'humanité.

On nous a prévenus que la lutte contre le communisme pourra être longue et difficile. Nous devons faire face à des tâches considérables. Nous devons continuer d'appuyer complètement l'OTAN; nous devons veiller à ce que les Nations-Unies restent l'espoir de l'humanité; dès que notre dispositif de défense aura atteint le minimum requis pour que nous puissions survivre, nous devrons donner une extension marquée, à notre programme d'aide aux pays peu évolués; en attendant, égayons le feu qui brûle dans notre cheminée et que nos alliés en fassent autant.

Toutes ces tâches, si énormes qu'elles soient, constituent un grand tout. Tout F-86E envoyé en Europe, tout wagon de blé expédié vers l'Inde ajoute une pierre au temple de la paix que les hommes libres du monde entier s'efforcent de construire.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je participe au débat à un moment très grave, puisque, voici quelques heures, on a attenté à la vie du chancelier de

l'Allemagne. Nous ne saurions, pour ce qui est de ce projet d'édifier une Allemagne libre, répéter les erreurs qui ont été commises quand on a permis l'affaiblissement et la chute de la république de Weimar, ce qui devait nécessairement provoquer la dictature.

Les observations que je me propose de formuler au sujet de l'Allemagne ne seront certes pas bien accueillies dans plusieurs coins de la Chambre, mais nous devons savoir qui sont nos amis et nous devons nous efforcer de ne plus commettre les mêmes erreurs que par le passé. Nous devons nous efforcer à tout prix d'intégrer l'Allemagne, à titre de plein associé, dans l'OTAN pour qu'elle se joigne à nous et aux autres États membres de cette Organisation. Rien d'autre ne suffira. L'Allemagne ne saurait jouer un rôle subordonné. Je l'affirme parce que je crois que c'est vrai.

J'ai passé quelque temps là-bas, l'an dernier. S'il est un pays en Europe qui aujourd'hui se rend compte des dangers du communisme, qui fait face à l'agression communiste plus que tout autre pays, c'est bien l'Allemagne. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'habiter l'ouest de Berlin où les Russes se trouvent de l'autre côté de la rue. C'est là que le communisme est le plus fort. On évite l'agression russe en France, en Italie et dans d'autres pays, mais, là, le parti communiste est fort, peut-être à cause de l'ignorance des gens.

En cette enceinte et dans toutes les démocraties, on fait la grave erreur de croire qu'il n'est pas nécessaire de combattre pour la liberté. La liberté internationale ne s'assure pas toute seule. L'histoire nous enseigne que les peuples ont toujours dû combattre pour la liberté internationale. Si nous ne sommes pas disposés à combattre pour la liberté internationale, elle sera sûrement anéantie. Je trouve regrettable que notre effort de production d'armes et de matériel militaire ait de telles répercussions sur notre économie mais je ne puis appuyer d'aucune manière la proposition d'amendement dont nous sommes saisis, car j'ai pu observer moi-même ce que c'est que l'agression.

Avant d'aborder la question de l'Europe occidentale, je m'arrêterai à un problème dont il n'a pas été question ici. Ni le premier ministre (M. St-Laurent) ni le ministre des Affaires extérieures ne m'ont fourni de renseignements de dernière heure sur la question. J'aimerais pourtant savoir ce qui se passe le long de l'autre frontière, celle du Danube, en ce qui a trait à la lutte contre le communisme. En Europe occidentale, la frontière qui nous sépare des Russes se trouve au milieu de l'Allemagne. L'autre frontière, extrêmement importante, longe le Danube. J'espère, qu'en temps et lieu, le Gouvernement nommera un ministre à Vienne.

Je parle ainsi parce que nulle part ailleurs en Europe on ne lutte plus activement contre le communisme. A l'exception peut-être du Gouvernement de Berlin, il n'est pas de Gouvernement plus courageux que celui de l'Autriche. Le pays est démembré et soumis à l'intolérable occupation rouge. Du point de vue économique, une bonne partie du pays est isolé de la partie occidentale. Pourtant il n'est aucun pays européen qui travaille autant pour sa libération que la petite république autrichienne. J'espère donc que le Gouvernement nous dira ce qu'il entend faire ou ce qu'il fait déjà peut-être en ce qui a trait à l'Autriche.

L'agression militaire en Europe n'a pas eu lieu sous forme d'invasions par des armées nombreuses. Les guerres napoléonniennes, l'attaque de 1914 et la conquête de 1940 ont toutes été le fait d'armées relativement peu nombreuses mais d'une extrême mobilité et d'une énorme puissance offensive. Si nous devons nous attendre à des actes d'agression, n'oublions pas qu'en Europe l'agression s'est toujours présentée sous cette forme.

Il nous faut reviser de mois en mois l'idée que nous nous faisons des intentions de la Russie. Jusqu'ici cependant, elle ne semble pas avoir massé de force armée de cette nature sur sa frontière de l'Ouest. Un mois peut suffire pour changer tous nos calculs mais, pour le moment, la Russie ne semble pas en voie de mettre sur pied une force armée de cette nature.

Malheureusement, toutefois, l'armée russe peut mobiliser, en Europe et en Asie, des effectifs plusieurs fois plus nombreux que ceux que les puissances occidentales peuvent mettre sur pied. Pour empêcher d'être écrasés sous le nombre, il nous faut compter de plus en plus sur les engins de guerre. Il serait dangereux pour un petit pays comme le Canada de se contenter de mettre des effectifs sur pied. Il faut que ces effectifs soient soutenus par une puissance de choc énormément accrue grâce à l'efficacité des armes de défense. Il est regrettable que nos effectifs aient été jusqu'ici lamentablement faibles, mais cela fera l'objet d'un autre débat. Les armes, les connaissances techniques, les moyens de détruire l'ennemi, voilà qui doit faire essentiellement partie des préparatifs du Canada.

Les Russes ont une autre arme, celle qui consiste à bouleverser la vie économique d'un pays en lui imposant un effort militaire hors de proportion avec sa production économique. Aujourd'hui les forces du mal

relèvent la tête dans presque tous les coins de la terre. Les marchés ont été bouleversés, les excédents de production n'ont pu être vendus et l'économie de nombreux pays est gravement menacée. Nous devons donc nous rendre compte du danger qu'il y a à bouleverser la vie économique de ces pays.

Au seul point de vue humanitaire, les propositions relatives à l'aide économique sont peut-être excellentes; toutefois, au point de vue pratique, de quelle utilité seraient-elles à une Europe où règnent les cartels, les interdictions, les restrictions commerciales, les droits de douane, les restrictions monétaires et toutes les formes imaginables de restrictions à l'égard du commerce. Le plan Marshall et l'excellent travail accompli par M. Hoffman ont empêché la famine. Ils ont remis l'Europe sur pied. Si nous avions, ce que je n'admets pas, les moyens de fournir une aide économique massive, tant que l'Europe conservera ce régime d'économie internationale, quelle aide pourrions-nous lui apporter? A mon avis, aucune. Toute la production du continent nord-américain et même celle de la planète la plus proche, si nous pouvions y atteindre, ne serait d'aucune utilité aussi longtemps que ces pays ne consentiront pas à commercer entre eux. Aussi longtemps que les pays d'Europe auront recours les uns contre les autres à des interdictions et à toutes les odieuses mesures restrictives dont nous avons été témoins depuis la guerre, rien ne pourra les sauver. En dépit de l'aide matérielle apportée par le plan Marshall, en dépit de l'effort prodigieux tenté pour remettre l'Europe sur pied, restaurer ses usines et réaliser les merveilles qui ont été accomplies, je ne crois pas qu'on puisse aider l'Europe sans abattre les hérésies économiques qui y sont présentement en honneur.

Le général Eisenhower s'est prononcé sur la question. Voici ce qu'il a dit d'après une dépêche de presse de date assez récente que je cite:

> L'établissement d'une économie saine et stable pour l'Europe occidentale n'a pas une importance cette année ou l'an prochain seulement. Il s'agit d'envisager un avenir indéterminé. Avec le temps, la force, la stabilité ne peuvent s'accroître, si l'ensemble demeure fractionné en économies indépendantes. Des mesures progressives s'imposent dans le sens de l'unification de l'Europe occidentale si nous voulons atteindre à une sécurité et une paix permanentes dans le monde occidental.

Tel est l'avis exprimé par le commandant suprême, sans doute spécialiste par excellence en la matière. Il a pour tâche de protéger ce continent. A moins, dit-il, d'une intégration de l'économie de l'Europe la tâche s'annonce sinon désespérée du moins hérissée de difficultés. Je cite encore le général Eisenhower:

> Je serais ravi, il va de soi, qu'on m'expose une façon plus facile, plus efficace d'établir la sécurité du monde occidental. Je n'en connais pas, cependant.

J'ajoute ceci. Je me suis entretenu avec plusieurs représentants officiels en Europe. Aucun n'a contesté le bien-fondé de cette opinion. Si nous ne faisons pas tout en notre pouvoir pour déterminer l'intégration de l'Europe, tant par des moyens politiques, économiques que par d'autres moyens, nous ne pouvons nous attendre que l'économie de ce continent soit prospère. Tant qu'il n'aura pas d'économie prospère, on y manquera de sécurité. Or, l'économie ne peut être rendue prospère à coup de dons continuels, qu'ils consistent en vivres, en argent, en dollars ou autre chose. Le salut doit émaner du continent européen lui-même.

Il me semble que c'est là l'erreur que comportent en grande partie nos discussions relatives à l'aide destinée à l'Europe. Ce continent est abondamment pourvu de ressources naturelles; cependant une crise chasse l'autre au Royaume-Uni, en France et en Italie, simplement parce qu'on tâche de mettre en œuvre un régime économique qui n'a jamais donné de résultats.

Pour en revenir à l'Allemagne, qu'on me permette de dire que s'il nous faut faire la guerre, il vaut mieux avoir à nos côtés des gens dont nous savons qu'ils combattront. Il vaudrait mieux avoir à nos côtés des gens qui savent ce que c'est que le communisme. Il vaudrait mieux prendre dans nos rangs des gens qui ont fait l'expérience de l'agression communiste contre leur pays. Si les députés réunis en cette Chambre n'ont pas vu de ville sous la domination de l'armée russe, s'ils n'ont pas vu ce que peut faire le communisme d'un pays quand il en assume la direction, s'ils n'ont pas observé la destruction de ce pays poussée jusqu'à ce qu'il ne reste plus une brique sur l'autre, ils ne peuvent se faire une idée juste de la dévastation que peut provoquer le communisme. Malheureusement, je l'ai vue. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, il vaudrait mieux chercher des gens qui savent combattre et qui savent pourquoi ils combattent.

L'an dernier, j'ai eu l'honneur de parler à un certain nombre d'hommes qui avaient été prisonniers de guerre en Russie, qui avaient combattu les troupes mongoles et livré bataille à l'extérieur de Stalingrad. Ils savaient ce qui était en jeu. Dans cette lutte, nous cherchons simplement à tenir. Si nous avons la moindre politique étrangère, elle nous commande de faire tout ce qui est en

notre pouvoir pour nous assurer des alliés qui produiront et se battront, peu importent ce que nous en pensons, les événements qui ont pu se produire dans le passé et leur conduite barbare d'il y a quelques années. Nous luttons aujourd'hui pour nos vies; insistons donc pour l'intégration de l'Allemagne à titre d'égale associée. Je le répète, nous avons des amis en Allemagne. Nous avons des amis au sein du gouvernement allemand. N'en permettons pas la destruction au nom de l'apaisement. Ne renouvelons pas l'erreur commise autrefois à l'égard du gouvernement Stresemann. Veillons à ce qu'on adopte vis-à-vis du gouvernement allemand actuel une attitude de collaboration. Efforçons-nous dans toute la mesure du possible d'affirmer la position de ce gouvernement.

Le Canada n'est point une puissance occupante. Il convient de souligner ce fait. Sauf erreur, nous acquittons le prix des vivres que nos troupes consomment en Allemagne là où elles sont cantonnées. Cela devrait être su. Nous sommes là-bas pour aider à sauvegarder la paix en Europe. C'est en cela que consiste notre rôle. Nous devons par conséquent, par tous les moyens possibles, nous acquitter de notre tâche d'occupation de la façon la plus efficace. Non seulement nous devons fournir des troupes, mais encore nous devons offrir une aide technique; nous devons offrir cette aide technique non seulement à l'Allemagne dont les ressources sont exploitées au maximum et la technique hautement perfectionnée, mais encore à tous les pays qui en ont besoin. Le cas du Pakistan doit nous servir d'exemple.

C'est ainsi que nous pouvons venir en aide. Nous pouvons aider les nations à faire pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un. Ce résultat peut être obtenu grâce à l'aide technique; l'octroi de vivres ou de dollars ne servirait à rien dans ce domaine. De temps à autre nous pouvons intervenir dans un cas critique, en envoyant des secours pour combattre la famine; mais ce n'est pas là une solution permanente. La solution définitive consiste à rendre les nations techniquement capables, dans tout l'univers, de produire assez pour se tirer d'affaire. En dépit d'une économie en pleine prospérité, notre population peu nombreuse et la position spéciale que nous occupons en tant que petite nation auprès d'un puissant voisin, nous défendent de dépenser prodigalement des millions et des millions de dollars pour secourir l'univers. Ce faisant, nous ruinerions notre propre économie. Et une fois notre économie ruinée, à qui pourrions-nous venir en aide?

[M. Adamson.]

Je veux en terminant, monsieur l'Orateur, dire quelques mots du conseil de l'Europe établi à Strasbourg. Toute l'Europe s'incline au nom de Briand qui en a été l'instigateur, à l'exception peut-être de son pays natal, la France. Cette idée, cette étincelle de génie qu'est l'idée d'une Europe unie, qu'on a déjà appelée les États-Unis d'Europe, ce rêve possible d'un état surpranational est, à mon avis, le plus grand espoir que nous ayons de voir instaurer une communauté européenne libre, économiquement solide et, surtout, à l'abri du danger.

Les Canadiens, à mon avis, ne peuvent mieux faire sur le plan politique que d'aider l'Assemblée de Strasbourg, et partant les États-Unis d'Europe, contribuant ainsi à la réalisation de l'idée exprimée par Briand il y a plusieurs années, et de faire tout en leur pouvoir pour y donner suite. On ne pourra jamais intégrer en un seul groupe qui se battra et se sauvera lui-même une Europe divisée, une Europe morcelée en petites entités commerciales et économiques, une petite Europe morcelée suivant des frontières impossibles, les matières premières étant d'un côté et les établissements industriels de l'autre. A moins qu'on n'atteigne cet objectif, nous du Canada et du continent nord-américain devrons non seulement maintenir continuellement des troupes pour protéger une Europe incapable de se protéger elle-même, mais aussi affecter une proportion sans cesse croissante de nos ressources aux fins dévastatrices et odieuses de la guerre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) disait au début de cette discussion-ci qu'il accueillerait avec plaisir les avis exprimés par les députés qui siègent de tous les côtés de la Chambre. Voilà deux ou trois jours que dure le débat et on peut dire maintenant, je pense, que le ministre a effectivement entendu l'avis de tous les partis représentés ici. Il est sans doute seul à savoir s'il les partage tous, mais on peut dire, certainement, que, quels que soient les avis divers que nous avons défendus au cours de la discussion, nous sommes au moins d'accord sur une chose, savoir sur le besoin de la paix dans le monde. Sans doute pouvons-nous ne pas penser de même en ce qui concerne les moyens d'arriver à la paix ou de la maintenir et pouvons-nous honnêtement exprimer en cette enceinte des

sentiments différents, mais tous, à quelque parti que nous appartenions, nous souhaitons avec ardeur la paix. Il faut, je pense, que la population canadienne le comprenne.

Il n'est pas un problème qui se pose en ce moment au monde qui ne dépende de la paix. Notre situation économique, notre situation sociale tiennent à la conservation de la paix dans le monde. Je suis convaincu que tous les peuples au monde, y compris les peuples qui habitent la Russie, désirent la paix. Comment se fait-il alors qu'en ce moment celle-ci soit à tout instant menacée? Il faut qu'on réponde à cette question ici. Dans mon bref discours je vais justement essayer de le faire, pour autant que j'en sois capable.

J'ai dit l'an dernier (et je ne m'excuse pas de le répéter aujourd'hui) que si la Russie désirait sincèrement la paix, elle pourrait l'obtenir dès maintenant, à des conditions qui lui seraient très favorables. Pourquoi alors persiste-t-elle à entraver tous les efforts en vue d'assurer la paix? Pourquoi continue-t-elle sa propagande pour dénoncer notre mode de vie, nos peuples, nos tentatives d'établir la paix? A mon avis, il n'y a à ces questions qu'une seule réponse possible: la politique tracée par Lénine, le père de la révolution russe. Selon lui, la démocratie ou le mode de vie libre et le communisme ne peuvent pas coexister; l'un ou l'autre doit être détruit. Toute la politique étrangère de la Russie est, depuis ce temps-là, axée sur cette doctrine. C'est l'explication de la tactique qu'emploient les Russes aux Nations Unies et à chaque commission dont ils sont membres.

Lénine a aussi déclaré que quand le communisme est faible, il faut tenir des propos pacifiques et demander la paix, sans jamais oublier que le communisme ne peut pas coexister dans le monde avec la démocratie; que lorsque le communisme fait la paix ou signe un traité de paix, ce n'est qu'un subterfuge provisoire qu'on abandonne lorsqu'il n'est plus utile. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que c'est ce qui s'est produit au début de la guerre quand M. Molotov a été envoyé à Berlin pour signer un pacte de non-agression avec l'Allemagne. Il a conclu ce pacte parce qu'à l'époque la Russie avait peur de l'Allemagne. Lorsque l'Allemagne et la Russie se sont partagé la Pologne, la Russie a poussé ses frontières à l'ouest aussi loin qu'elle a pu. Elle a agi de la sorte pour des raisons de convenance, parce que la Russie a toujours voulu avoir plus d'espace pour gagner du temps. Elle n'a pas eu confiance dans les Allemands. Elle pensait qu'en signant ce pacte elle retarderait au moins l'attaque de l'Allemagne, et c'est ce qu'elle a fait.

Elle a pénétré en Pologne, et c'est la Pologne qui a essuyé les premiers coups de l'attaque de l'Allemagne. La Russie a battu en retraite petit à petit, épuisant graduellement les Allemands. Elle luttait pour sa survivance. Durant cette lutte, nous avons voulu l'aider et nous l'avons aidée. Nous avons voulu lui envoyer des hommes en plus de lui faire parvenir des munitions, mais elle a refusé. Elle ne voulait pas que nos soldats vinssent en contact avec ses gens, parce qu'ils eussent connu notre mode de vie, ce qui eût probablement détruit la puissance du Kremlin.

Avant de poursuivre mes observations, j'aimerais rendre hommage à l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a participé au débat il y a deux jours. Il a résumé ce qui s'est passé aux Nations Unies au cours de la dernière session. Si je pouvais résumer ce qu'il a déclaré, je dirais que toutes ses observations se fondaient sur une seule idée, à savoir que le succès de toutes les commissions formées pour venir en aide aux différents peuples de la terre et pour maintenir la paix dépend de la collaboration de la Russie.

Je cite un extrait de son discours, publié à la page 805 du hansard:

> Il est juste de dire, à mon avis, que, dans l'ensemble, la récente session de l'Assemblée générale n'a ni accru ni diminué la tension qui existe entre les Soviets et les pays libres. D'autre part, on a adopté un certain nombre de résolutions qui, une fois mises en vigueur, aideront à réduire la tension. En thèse générale, leur succès dépendra du désir de l'Union soviétique de les rendre efficaces.

Voilà des paroles de grande portée. Plus loin, à la page 809, il déclare:

> Ainsi, pour la première fois, nous voyons la presque totalité des pays du monde libre mettre en commun leurs ressources, dans le dessein d'offrir une aide d'ordre technique aux gouvernements qui en ont besoin et qui la réclament; il va sans dire que le bloc soviétique refuse de se joindre aux autres, en dépit de ses assurances répétées de prétendue sollicitude à l'égard des habitants des pays économiquement arriérés.

Nous vivons dans un état de crise.

Presque toutes les semaines une crise éclate quelque part dans le monde. Je désire consacrer quelques minutes à la situation en Corée. Nous avons là des hommes, des Canadiens, qui luttent aux côtés des soldats des autres pays alliés. Il y a lieu de se rappeler qu'il y a quelque temps, lorsque nous avons repoussé les Nord-Coréens vers le fleuve Yalou, les Chinois sont venus à leur rescousse et nous avons dû, en toute hâte, battre en retraite jusqu'aux lignes d'où nous étions partis et même en deçà de ces lignes. Nous espérions pouvoir terminer victorieusement la guerre de Corée, lorsque la Chine est intervenue et qu'il nous a fallu rebrousser chemin.

Le général Ridgway fut envoyé en Corée. Il mit au point une stratégie qui consistait à épuiser l'ennemi. Nous avons attaqué jusqu'à ce que, peu à peu, grâce à la supériorité de notre puissance de feu, nous détruisions, semblait-il, l'armée chinoise. Selon les communiqués d'alors nous l'écrasions, nous l'avions battue au point de l'épuiser.

Que s'est-il produit? Aux Nations Unies. M. Malik a pressenti les États membres qui font partie de notre bloc dans cette organisation en vue de la conclusion d'un armistice. Nous avons accepté car nous ne pouvions pas faire autrement, et voilà sept ou huit mois que des pourparlers d'armistice ont lieu en Corée. Mais jusqu'à présent il n'y a aucun indice d'armistice véritable.

A quoi tenait cette intervention? Je disais tantôt que la tactique de la Russie, quand elle se trouve dans une situation difficile, est de demander la paix. Ce ne sont pas les Chinois qui ont demandé l'armistice, mais M. Malik, représentant de la Russie aux Nations Unies. Actuellement, en Corée, on est en situation d'attente. Depuis six ou sept mois que durent les négociations, les troupes communistes qui sont en Corée ont renforcé leurs positions, si bien que nous ne pouvons plus les en chasser, à moins de courir le risque,—ce qui serait insensé,—de subir des pertes énormes, disproportionnées.

On a déclaré à la Chambre, comme aux Nations Unies, que notre programme, en ce qui concerne la Corée, est d'unifier le pays. On ne peut plus prétendre que la chose soit désormais possible, bien que ce programme, énoncé aux Nations Unies, reste toujours le programme de l'ONU en ce qui concerne la Corée. Il nous faudra abandonner cette ligne de conduite tôt ou tard, et cet abandon sera un dur coup porté à l'ONU, en tant qu'organisation servant à l'élaboration de programmes.

Je ne suis pas chargé de défendre le général MacArthur, mais je tiens à signaler que, quoi qu'on puisse dire des plans militaires qu'il entendait mettre en œuvre pour gagner la guerre de Corée, il reste qu'il a su administrer le Japon d'une façon on ne peut plus brillante. Et la preuve n'est pas faite que sa stratégie, en Corée, laissait à désirer.

Il y a deux ans, j'ai signalé que, si l'île de Formose tombait aux mains des communistes, la porte des Phillipines serait grande ouverte. Ce n'était pas une belle chose à dire à la Chambre, à l'époque, car notre ligne de conduite voulait que nous nous efforcions de rester à l'écart de Formose et de ses difficultés. Mais on admet aujourd'hui que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser tomber Formose. C'est pourquoi les États-Unis prennent cette île sous leur protection.

[M. Stick.]

Pourquoi la Russie, les communistes, ont-ils attaqué la Corée? Ils voulaient obtenir la Corée parce qu'elle constituerait un poignard pointé sur le cœur du Japon. Sachant que les Japonais sont un peuple guerrier, ils veulent l'englober dans l'orbite communiste en extrême Orient. J'affirme ici ce soir, sans craindre qu'on puisse réussir à me contredire, que c'est uniquement grâce à l'habile administration du général MacArthur que le Japon est resté dans la situation où il se trouve aujourd'hui.

Considérons maintenant l'Indochine. Pendant que nous étions à détruire les troupes chinoises en Corée, une accalmie s'était produite en Indochine. La Chine, ayant fort à faire en Corée, ne pouvait pas approvisionner les troupes communistes. Nous avons accompli des progrès là-bas. Mais, depuis le commencement des négociations de trêve en Corée, les Chinois ont eu le temps de se renforcer, de sorte que l'activité communiste se manifeste maintenant en Indochine.

Selon des renseignements venant de France, ce pays ne peut vraiment pas conserver son emprise sur l'Indochine. Un mouvement se dessine même en France en faveur de l'abandon de cette région. Dans ce cas, il faudrait abandonner la Thaïlande, qu'on appele aussi le Siam, puis la Birmanie, de sorte que l'influence communiste s'étendra jusqu'aux frontières de la Fédération des États Malais. Pourrons-nous conserver la maîtrise de ces derniers? J'en doute fort. Si nous perdons ces États, nous perdrons également le caoutchouc et l'étain dont nous avons un si pressant besoin pour nous réarmer. L'influence communiste se fera sentir jusqu'en Indonésie.

Voilà les problèmes principaux de l'heure. Il faut les mettre en relief si l'on veut se faire une idée exacte de la situation internationale. L'Inde fait face à plus de problèmes qu'elle n'en peut résoudre. Elle est en querelle avec le Pakistan au sujet du Cachemire et, par conséquent, ne peut guère nous venir en aide. Au cours des deux dernières sessions des Nations Unies, ele a même plutôt manifesté son intention de demeurer en dehors du conflit: elle ne veut s'allier ni avec l'Ouest ni avec le communisme.

Nous avons perdu la production pétrolière de la Perse. La Russie, diaboliquement habile, a poussé les Perses à faire preuve d'indépendance. Poussant le cri "La Perse aux Perses!" ils refusent de nous fournir du pétrole. Il nous est impossible de nous faire une idée exacte de ce que représente cette perte, et surtout de ce qu'elle représentera si jamais la lutte actuelle se transforme en conflit militaire.

Après la crise persane, nous avons eu la crise égyptienne. La situation est un peu plus calme dans ce secteur. C'est en Tunisie

que les difficultés se font maintenant sentir. Où tout cela nous mènera-t-il? Nous avons adopté comme programme de devenir forts pour assurer la paix. Ce programme a été approuvé par tous les partis représentés à la Chambre. Il nous faut mettre sur pied des effectifs plus puissants que jamais. Ceux qui nous représentent auprès des Nations Unies, comme aussi dans les pays que je viens de mentionner, doivent faire preuve de fermeté et ils doivent être en mesure de compter sur notre soutien. Le moindre signe de faiblesse peut maintenant nous être fatal et signifier notre perte dans toute lutte où nous pouvons être engagés.

Toutes les attaques de la Russie sont concentrées sur un point. La Russie sait où se trouve la force des Nations Unies. Elle comprend très bien qu'une nation en particulier soutient la démocratie et c'est pourquoi elle dirige toutes ses attaques contre les États-Unis d'Amérique. Elle sait que si les États-Unis faiblissent, la démocratie s'affaiblira partout dans le monde.

Les États-Unis n'ont jamais voulu diriger le monde; cette tâche leur a été imposée. La paix ou la guerre peut dépendre de leur attitude. A cause de ce fait, nous ne pouvons permettre que les États-Unis hésitent. Nous sommes, pieds et poings liés, à la merci des États-Unis, non seulement en ce qui touche la défense du continent nord-américain mais en ce qui concerne la préservation de la paix dans le monde.

Gardons-nous de nous attaquer, ici à la Chambre des communes, aux mesures que prennent les États-Unis car, loin d'aider ainsi la cause de la paix, nous ne ferions que l'affaiblir. Nous pouvons approuver ou désapprouver la politique américaine mais, si nous ne voulons applaudir à ce qu'ils font, gardons tout simplement le silence. Se refuser aujourd'hui à appuyer les États-Unis, c'est vouloir notre perte; la défaite des États-Unis entraînerait la nôtre.

Je suis inquiet en voyant un étroit nationalisme gagner du terrain au Canada. Il est bien beau de bomber le torse et de déclarer en cette enceinte "Nous voulons que le Canada reste aux Canadiens". Je suis un Néo-Canadien; je ne suis pourtant pas entré dans la Confédération canadienne en raison des petits avantages qu'en pourrait retirer ma province. Terre-Neuve est entrée dans l'union parce que ses habitants prévoyaient les résultats de cette intégration. Notre venue a renforcé le Canada. Nous savions qu'elle renforcerait le Canada et qu'en affermissant le Canada nous devenions nous-mêmes plus forts.

Je ne préconise pas ce soir la fusion du Canada et des États-Unis; je demande que nous collaborions pleinement avec les États-Unis, puisque l'union fait la force. Il faut affirmer cette force en unissant nos esprits et en passant de la pensée aux actes; on ne doit pas se payer de mots, mais vivre dans cet esprit d'union. Les Canadiens se doivent de lever les yeux. Ils doivent embrasser du regard le monde entier. Le Canada ne peut vivre pour lui seul. Pour notre pays, l'adoption d'une politique d'isolement équivaudrait au suicide national. Je vais citer une nouvelle parue aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa. Il s'agit d'une opinion du Général Charles de Gaulle qui contient ample matière à réflexion, bien que je ne sois pas grand admirateur du général. Voici l'article:

> Le général Charles de Gaulle disait, mercredi, à un groupe de rédacteurs américains que l'Ouest doit agir comme s'il y avait danger immédiat d'une attaque soviétique.
>
> "Si elle se produit, dit de Gaulle, l'Ouest sera mieux préparé; si elle ne se produit pas, Dieu soit loué".
>
> Lorsqu'un membre du groupe a demandé au général s'il s'attendait à une attaque prochaine de la Russie, il a répondu:
>
> "Je ne puis, ni ne veux faire aucune prédiction, mais nous devons agir comme si la menace était immédiate".
>
> "La situation présente ne peut se prolonger indéfiniment, dit-il. Nous devons obliger les Russes à renoncer à leurs projets d'agression."
>
> De Gaulle a critiqué l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord qui se fonderait, d'après lui, sur un concept trop étroit de la défense.
>
> "Le danger qui existe, a-t-il dit, est à l'échelle mondiale. C'est sur ce plan qu'il faut y parer, non pas seulement sur le plan de l'Atlantique-Nord. La défense doit être organisée par les trois grandes puissances occidentales, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, de concert avec l'Allemagne, en Europe, et le Japon, en extrême Orient.

A mon avis, il est de la plus haute importance d'établir aujourd'hui dans le monde la collaboration, l'unité, quel que soit le nom qu'on emploie, si nous voulons vaincre le communisme. C'est pourquoi chacun d'entre nous doit bien se rendre compte de l'importance non seulement de parler d'unité mais d'agir en ce sens. Nous accomplirons ainsi notre devoir. Nous prendrons alors notre place aux côtés des autres grandes nations qui livrent cette bataille de la paix. Il se peut que la paix du monde dépende de ce que nous ferons ici, de la manière dont nous le ferons.

Il nous incombe à nous Canadiens, d'un océan à l'autre, indépendamment de nos origines ethniques, de vivre effectivement notre unité nationale. Nous démontrerons ainsi notre force, notre détermination à gagner cette lutte pour la paix.

M. George Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je félicite d'abord le député de Trinity-Conception (M. Stick) d'avoir prononcé un discours sonnant vrai, qui indi-

quait que nous ne débattons pas un problème de nature théorique, mais notre survivance même. Les remarques qu'il a formulées ont imprégné l'atmosphère de la Chambre de réalisme...

Une voix: ... et de patriotisme.

M. Drew: et de patriotisme... qui pénétrait jusqu'au fond du problème que nous discutons. Le député s'est servi du mot "patriotisme". Qu'on me permette de dire que l'initiative la plus patriotique que pourrait avoir un membre de la Chambre en ce moment serait de discuter la question d'un point de vue entièrement réaliste, sans accepter aucune déclaration qui contournerait le vaste problème de la défense et l'effort collectif auquel nous participons tous.

Le présent débat a commencé la semaine dernière par un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Les députés avaient espéré qu'il contiendrait un exposé sur l'OTAN, qui nous indiquerait le sujet exact qui ferait l'objet de la discussion, non seulement du point de vue des affaires extérieures, mais de celui de la préparation en vue de la défense.

La présente discussion sur les affaires extérieures a lieu grâce à l'adoption d'une façon de procéder qui, je l'espère, deviendra courante à l'avenir, en cette enceinte. En abordant ce problème à l'occasion de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, nous avons entamé un débat portant sur un sujet qui intéresse au premier chef tous les Canadiens, et d'ailleurs, tous les habitants de la planète. Bientôt nous discuterons les détails de la défense nationale. Tous, nous devons reconnaître que les moindres détails de la défense nationale sont reliés aux accords signés et aux engagements pris par le ministère des Affaires extérieures et que, le plus souvent, ils en découlent. En ouvrant le débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, comme on le voit à page 702 du hansard du 21 mars:

> J'espère qu'avant la fin du débat, l'opposition officielle ainsi que les autres partis d'opposition auront également précisé leur attitude. Nous devrions savoir à quoi nous en tenir sur ces questions, et j'espère qu'on s'apercevra que nous partageons les mêmes opinions sur ces questions, du moins en ce qui concerne les points essentiels.

Puis-je dire que j'approuve de tout cœur et avec énergie la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui nous dit que nous devrions savoir à quoi nous en tenir sur ces questions. Il est d'importance primordiale que nous sachions où nous en sommes. Il est essentiel que les députés à qui on demandera d'adopter des crédits comportant des milliards de dollars sachent quelle est la situation exacte. Je vais indiquer quelques points sur lesquels, je l'espère, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra bien renseigner la Chambre, lorsqu'il clôturera le débat.

Jusqu'ici, nous ne savons pas quelle est l'attitude du Gouvernement en ce qui a trait à quelques-uns des aspects les plus importants du sujet à l'étude. Je désire les signaler. Auparavant, j'aimerais toutefois me reporter à certaines autres déclarations formulées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je veux surtout m'arrêter à ce qu'il a dit, à propos des remarques que j'avais formulées à une séance antérieure. Quelque temps avant le début de cette discussion, j'ai dit que lorsqu'on désire annoncer des décisions du Gouvernement pendant que la Chambre siège, c'est ici qu'il conviendrait de les communiquer.

Il ne devrait pas être nécessaire de répéter constamment que le Gouvernement est l'exécutif de la Chambre des communes. Le Gouvernement ne possède pas de pouvoirs plus étendus que ceux que lui accordent les Communes. Il n'est pas nécessaire de nous reporter à aucune règle pour confirmer le précédent déjà ancien suivant lequel c'est à l'institution dont l'exécutif fait partie qu'on doit communiquer des décisions du Gouvernement. Parlant de mes remarques à ce sujet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, comme en fait foi la page 703 du hansard:

> Le pouvoir exécutif annonce naturellement à la Chambre les lignes de conduite qu'il entend prendre lorsque c'est possible, mais peu importe l'endroit où on l'annonce, le Parlement décide ou non d'adopter ces programmes et de les mettre en vigueur. De fait, en cette occasion, je n'ai annoncé aucune nouvelle ligne de conduite.

C'est bien bon au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de dire que le Gouvernement annonce sa ligne de conduite à la Chambre des communes lorsque c'est possible, mais je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin que cela. A mon avis, tous les précédents connus portent à croire que le Gouvernement devrait voir à communiquer ses décisions à la Chambre.

Cela a été alors possible puisque la Chambre siégeait. Maintenant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit qu'on n'a rien annoncé de neuf. Il a même expliqué assez longuement que l'on ne faisait pas là que donner suite aux déclarations antérieures faites à ce sujet. Pourtant il reste qu'on a eu en général l'impression que le ministre avait dépassé ses déclarations antérieures, comme l'ont clairement indiqué les journaux. C'est pourquoi tous ceux qui, d'un bout à l'autre du Canada, ont lu ces articles ont eu

l'impression qu'en faisant cette déclaration on était allé beaucoup plus loin que le Gouvernement ne l'avait fait jusqu'ici.

Me permettra-t-on de citer une dépêche de la *Presse canadienne* où il était question du discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prononçait à New-York le 7 mars?

C'est là la déclaration la plus énergique qu'ait faite le Gouvernement canadien, eu égard à l'éventualité d'une nouvelle agression chinoise au printemps.

Voilà le ton général des articles publiés dans nos journaux. Les rédacteurs, dans leurs articles de fond, en concluaient qu'elle dépassait singulièrement toutes les déclarations antérieures. Au demeurant, il semble difficile d'interpréter d'une façon quelconque ces mots-là, à moins qu'on ne leur attribue, justement, une portée autrement plus considérable que tous ceux qu'on a pu prononcer jusqu'ici. Par ce discours on affirmait, en termes clairs et non équivoques, que la Chine communiste doit s'attendre que toute agression de sa part suscitera une réplique collective. Voilà une déclaration au sujet de laquelle tous les avis ne seront peut-être pas les mêmes. La déclaration, à mon avis, va beaucoup plus loin que le Gouvernement n'est allé par le passé. Si les termes employés ont le sens qu'ils auraient d'après leur sens normal, cela veut dire ni plus ni moins que toute agression chinoise en Asie se heurterait à une intervention collective exactement comme une agression russe en Europe entraînerait une intervention collective. Si tel est le cas, dissipons les doutes à cet égard. S'il n'en est pas ainsi, qu'on nous dise quelles sont les réserves.

L'un des motifs qu'on a fait valoir pour ne pas conclure un pacte du Pacifique analogue au pacte atlantique, c'est que l'Europe est le principal centre d'attention et qu'à titre de berceau de notre civilisation, elle doit jouir de la priorité, du point de vue des préparatifs militaires. Chose certaine, le sens de la réponse donnée à ceux qui se sont déclarés en faveur d'un pacte du Pacifique, c'est que les gouvernements ne sont pas encore prêts à donner, à l'égard du Pacifique, des assurances aussi vastes, aussi exemptes de réserves qu'à l'égard de l'Atlantique.

Monsieur l'Orateur. l'opposition n'est pas tenue d'exposer ces choses en détail. C'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité de soumettre des propositions à la Chambre, de lui permettre d'entamer la discussion en sachant ce que le Gouvernement veut vraiment dire. Limités comme nous le sommes, limités dans une mesure que je ne crois pas conforme à la diplomatie ouverte qui était, pensions-nous tous, issue de la conférence de San-Francisco, nous serions dans une large mesure réduits à conjecturer si nous allions proposer quelle mesure en particulier il y a lieu de prendre dans une région donnée. On ne nous a pas permis d'entrer dans les salles du conseil où les nations se sont réunies, à Londres, à Paris, à Rome et à Lisbonne. Nous nous sommes appuyés sur les nouvelles parues dans des journaux bien informés et sur les bribes de renseignements qu'on nous fournit sur ce qui s'est passé.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit qu'il appartient à l'exécutif d'annoncer la politique à suivre. Il signala que le Gouvernement doit assumer la responsabilité d'instaurer des mesures en se fondant sur des renseignements que le Gouvernement seul peut posséder. D'autre part, le Gouvernement ne peut revendiquer le droit de faire des déclarations s'appuyant sur cette responsabilité spéciale, puis dire ensuite que d'autres ont la responsabilité qui lui incombe.

Qu'il me soit permis de me reporter à certains passages de la déclaration que le ministre a formulée à New-York et à laquelle il a consacré une bonne partie de son discours. Comme en fait foi la page 704 du hansard du 21 mars 1952, il a dit:

Cette partie de la déclaration que j'ai faite à New-York ne renfermait donc rien de neuf. De fait, toute la déclaration n'apportait rien de neuf pour ce qui est de la politique étrangère du Canada.

Je n'ai pas l'intention d'appliquer à ces mots une expression heureuse qu'un journaliste a employée, pour décrire l'imprécision du ministre, dans un éditorial qu'il a intitulé: "Un tas de riens". Ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit en détail, le voici: "Je n'ai rien dit, je n'ai rien à ajouter, mais dites-nous donc ce qu'il faut faire, selon vous." C'est ici, avant la clôture du présent débat, que nous devons apprendre, avec une précision que nous n'avons pas encore eue, ce qu'est exactement la base sur laquelle se fonderont les propositions qui seront faites par la suite en matière de préparatifs de défense, propositions qu'on nous demandera d'examiner.

Il est une question dont le ministre a parlé et dont le député de Trinity-Conception (M. Stick) a fait mention brièvement lorsqu'il a examiné le sens des termes utilisés par le ministre à l'égard de l'île de Formose. Les termes que le ministre a utilisés dans ce cas particulier ne prêtent pas à confusion.

M. Ferguson: Les léopards qui se sont glissés furtivement derrière les rideaux auraient-ils l'amabilité de parler moins fort?

M. l'Orateur: Je ne sais pas de qui parle l'honorable député.

M. Ferguson: Il y a tant de bruit, monsieur l'Orateur, que j'ignore s'il est question de Formose ou de Changhaï.

M. l'Orateur: S'il y a du bruit derrière les rideaux, tout ce que je peux faire, c'est de demander aux whips de veiller à ce qu'il y en ait moins.

M. Drew: Dans les observations qu'il a faites au sujet de l'île de Formose, le secrétaire d'État aux affaires extérieures a précisé qu'il ne croyait pas et, par conséquent, que le Gouvernement ne croyait pas qu'il y ait lieu d'envisager la possibilité de remettre l'île de Formose au gouvernement communiste chinois, tandis que l'agression, fomentée par ce dernier, se poursuit en Asie.

On n'aurait pas été amené à établir cette distinction si le ministre ne nous avait donné à entendre que si un accord découlant des pourparlers qui se poursuivent actuellement en Corée venait mettre fin aux actes d'agression déclarée dont la Chine est aujourd'hui manifestement coupable, notre gouvernement serait prêt à examiner la possibilité de céder l'île de Formose au gouvernement communiste chinois. Le ministre va plus loin et déclare qu'à son avis la présence en Chine d'un régime communiste n'est pas en soi une raison suffisante pour ne pas lui donner Formose si l'on devait aboutir à cette décision.

Monsieur l'Orateur, voilà une question qui n'a rien à voir avec l'appui donné à Tchang Kaï-chek ou à toute autre personne. Cette question intéresse des millions d'hommes qui vivent dans l'île de Formose; elle intéresse les huit millions qui y vivaient avant l'arrivée de Tchang-Kaï-chek. Donner à entendre que le Gouvernement du Canada pourrait être tout disposé à être partie à un accord au terme duquel l'île de Formose serait cédée (en même temps que sa population) au gouvernement communiste de la Chine, c'est énoncer un principe dont la reconnaissance, par le Canada ou par tout autre pays du monde occidental, pourrait entraîner les conséquences les plus néfastes et les plus dangereuses. Dans les années sanglantes qui ont suivi la terrible décision arrêtée à Munich, combien de fois n'a-t-on pas répété que jamais plus le mot "apaisement" ne serait écrit en lettres de sang sur la carte du monde! Cependant, en quoi la cession de Formose différerait-elle de la cession des Sudètes au gouvernement nazi, à Berlin, après les entretiens de Munich? Le principe en cause est le même: dans les deux cas, on agit envers des millions d'hommes comme s'ils constituaient l'enjeu dans une partie jouée par des diplomates et où les cartes se donnent sous la table.

Il y a des députés et un grand nombre de gens de l'extérieur qui se rappellent tous les espoirs que chacun fondait sur l'armistice qui, le 11 novembre 1918, terminait la guerre la plus terrible que le monde eût connue jusque-là. On se rappellera qu'au cours des pourparlers qui ont suivi cette armistice et qui ont précédé les réunions de Versailles où eurent lieu les discussions qui ont abouti au traité de paix et à la rédaction du Pacte de la Société des Nations, l'un des grands chefs de l'époque, Woodrow Wilson, souligna à maintes reprises que, si on voulait sauvegarder la paix à l'avenir, il fallait que les nations mettent fin à la diplomatie secrète et règlent leurs problèmes au moyen d'accords étudiés et conclus ouvertement, au su des peuples qui seraient atteints par ces accords.

Nous ne voulons pas d'accords secrets au sujet de Formose ou de tout autre pays au monde. Si nous voulons nous en tenir à ce que nous avons affirmé dans la charte des Nations Unies à San-Francisco, au printemps de 1945, notre honneur à chacun de nous exige que nous insistions pour qu'il n'y ait pas d'ententes secrètes en vertu desquelles on céderait des êtres humains à la domination cruelle de dictatures comme celles qui figurent aux pages sombres de l'histoire ou celle qui de Moscou tient actuellement en esclavage tant de centaines de millions d'êtres humains. Nous voulons être assurés que nous connaîtrons le cours que nous suivrons. Si, de nouveau, il faut que les jeunes Canadiens ou les jeunes de toute autre démocratie avec laquelle nous sommes actuellement associés, portent les armes pour défendre la liberté, soyons au moins en mesure de leur dire qu'on ne les mène pas au carnage à cause de marchés sordides qui considèrent les vies humaines comme de simples gages dans les accords internationaux de ce genre.

Les huit millions d'habitants de l'île de Formose chérissent tout autant que nous la liberté. Qu'on ne s'y méprenne pas, pour eux, la libération du joug de Pékin signifie l'espoir d'éviter une terrible réalité que nous, Canadiens, n'avons pas encore eue à envisager.

Je parle d'arrangements secrets, et cela pour une raison en particulier. Tous les membres de la Chambre se rappellent avec quelle insistance le Gouvernement du Canada parlait l'an dernier des avantages qui découleraient d'une étroite collaboration entre notre pays et le Royaume-Uni. On se souvient que le Gouvernement nous avait assuré qu'il étudiait ces problèmes avec le gouvernement du Royaume-Uni, sur une basse de confiance et de compréhension mutuelle. De fait, on nous affirmait que nous devions nous compter extraordinairement chanceux de ce que le

gouvernement du Royaume-Uni ait, en nous en informant, empêché les États-Unis de prendre des engagements qui auraient pu étendre le conflit au delà des limites de la Corée continentale. Dans ce cas, on nous doit des explications. Le Gouvernement canadien était-il au courant de l'entente conclue entre MM. Attlee et Morrison, d'une part, et le gouvernement des États-Unis, d'autre part, et savait-il que les hostillités pourraient s'étendre jusqu'aux bases du littoral de la Chine au cas où s'exercerait une pression qui motiverait cette mesure, sous le régime de cette entente?

L'annonce de cette entente aux Communes d'Angleterre, tout récemment, a profondément bouleversé le peuple anglais, non pas tant parce qu'on avait conclu une telle entente mais parce qu'on l'avait fait sans consulter la Chambre des communes de Westminster ni le peuple anglais. Ou bien le Gouvernement du Canada était au courant de l'entente ou il ne l'était pas. S'il était au courant, il aurait dû mettre la Chambre parfaitement au courant. S'il ne l'était pas, c'est qu'il n'existe pas entre les gouvernements d'Angleterre et du Canada la confiance mutuelle qui devrait régner. Dans les deux cas, l'événement est de nature à convaincre la Chambre tout entière que s'il est une chose sur laquelle, à titre de membres de la Chambre, nous allons insister, c'est que tous les renseignements essentiels qui peuvent influer sur les décisions du pays nous soient communiqués.

Le Gouvernement ne peut se contenter de dire: nous acceptons la responsabilité de la politique que nous adoptons et quand le moment nous conviendra nous exposerons notre programme à la Chambre, qui pourra alors exprimer ses vues. Nous vivons en un monde qui évolue fort rapidement. Les événements qui se succèdent peuvent avoir sur nous tous des effets marqués pendant des années durant. Aussi, il ne faut pas qu'on nous dise soudainement que le pays s'est engagé à faire la guerre sans que nous, représentants du peuple, ayons été le moindrement prévenus de tels accords.

J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'occupera de ce problème et qu'il indiquera dans quelle mesure, exactement, le gouvernement du Canada a été informé des ententes conclues à Washington l'an dernier entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement des États-Unis, soit à l'époque où M. Attlee et M. Morrison étaient dans la capitale américaine. J'espère également que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous fournira des renseignements bien plus précis que ceux qui nous ont déjà été communiqués au sujet de ce qui s'est réellement passé à Lisbonne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne saurait prétendre que les membres de l'opposition sont seuls à n'être pas sûrs des faits. Au sujet de son discours les journaux ont publié les manchettes suivantes: "État de parfaite confusion". "Un fatras de vétilles."

L'hon. M. Pearson: Les deux sont du *Globe and Mail.*

M. Drew: Oui, d'un journal qui entretient des relations très cordiales avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui, je l'espère, gardera envers lui la même attitude lorsqu'il fera à la Chambre et au pays un exposé fidèle de ce qui se passe. Personne ne prétendra, je l'espère, que cette préoccupation est celle d'un seul journal. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures convient, d'un signe de tête, que des journaux beauconp plus proches, qu'on ne saurait regarder comme conservateurs, ont exprimé la même incertitude sur le sens réel de ses observations. L'incertitude s'est exprimée d'une manière assez uniforme sur le sens exact de certaines déclarations.

Nous devons obtenir, je le répète, les révélations les plus complètes; il n'y a aucune raison d'agir autrement. N'est-ce pas, en effet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui présidait la réunion du Conseil à Lisbonne? Il assume la responsabilité de la déclaration publiée au terme de cette réunion. Il assume la responsabilité de la déclaration qui a fait l'objet de telles critiques de la part du *Times* de Londres, de l'*Economist*, du *Spectator* et d'autres publications de la Grande-Bretagne qui jouissent depuis longtemps d'une haute réputation pour l'exactitude de leurs observations.

Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était fondé en sa qualité soit de secrétaire du Canada aux Affaires extérieures, soit de président de ce conseil de publier une déclaration informant le monde occidental et la communauté de l'Atlantique-Nord en particulier, que nous disposerions de 50 divisions vers la fin de 1952, et de 100 d'ici 1954, nous sommes tout aussi fondés de demander, voire d'exiger qu'on nous dise de quelle manière ces divisions seront constituées.

L'hon. M. Pearson: Aucune déclaration de ce genre n'a été publiée.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je laisserai les déclarations en faire foi. Elles sont bien nettes. Or on établit une distinction entre les 25 divisions qu'on peut estimer prêtes à entrer en ligne cette année dans la zone euro-

péenne, et 25 divisions dans un autre état de préparation au combat. On ne nous a pas dit, de façon satisfaisante, à quel point elles étaient prêtes au combat. On nous a assuré que malgré toutes les manchettes qui ont trait aux engagements mutuels pris à Lisbonne, les nôtres se limitaient toujours à une brigade en Europe. Mais il y a plus que cela. Si l'engagement comporte les 25 divisions constituées en Europe et 25 autres divisions de réserve avons-nous assumé quelque obligation au sujet des effectifs de réserve? Dans le cas de l'affirmative quelles seraient ces obligations? Nous avons le droit de le savoir; nous avons le devoir de nous renseigner. Les jeunes gens qu'on invite à revêtir l'uniforme ont le droit de l'apprendre, et notre devoir envers eux consiste à nous assurer qu'on leur fera connaître la nature exacte des engagements auxquels ils seront si étroitement associés. Il y a également la dépêche, qu'a démentie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de certains engagements financiers se chiffrant par 300 milliards de dollars qu'on était en voie de prendre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare qu'il n'en est rien. Et bien, s'il n'en est pas ainsi, quel était le chiffre en question? Car on a certainement indiqué un chiffre. Ces rapports ne visaient assurément pas une question qu'on n'aurait pas discutée à Lisbonne. Somme toute, il y avait là un grand nombre de fonctionnaires chargés des relations extérieures, qui étaient en mesure de renseigner la presse et de la tenir au courant de la tournure que prenaient les événements. S'il ne s'agissait pas de 300 milliards de dollars, quel était le chiffre en cause? Nous devrions connaître ce total, ainsi que la quote-part attribuée au Canada, non seulement pour cette année, non seulement par rapport à une rubrique devant figurer dans les prévisions immédiates dont nous sommes saisis, mais au regard de la période, quelle qu'elle soit, que prévoit l'engagement en question. Rester en-deçà de ces exigences obligerait les députés à se prononcer sur des crédits qu'on leur soumettrait sans leur donner les renseignements qui leur permettraient de prendre une décision judicieuse.

Je voudrais parler de l'éditorial du *Times* de Londres; en effet, dans une large mesure, il a servi de fondement à la proposition d'amendement dont nous sommes saisis et dont je vais parler tout à l'heure. Cet éditorial du *Times* de Londres, s'intitule "L'armée fantôme". Le *Times* de Londres avait envoyé à Lisbonne un de ses journalistes les plus compétents. Ce journaliste était tenu au courant de ce qui se déroulait là-bas et le *Times* ne publie jamais d'éditoriaux négligés ou téméraires. A cause de cela même (et aussi parce que dès son origine le *Times* de Londres a été si intimement lié à l'évolution même de l'histoire) je me propose de lire et de faire consigner au compte rendu un extrait important de l'article, qui se rapporte directement à la proposition d'amendement dont nous sommes saisis.

[M. Drew.]

M. Murray (Cariboo): Le *Star* de Toronto a également un rôle important à jouer dans le commonwealth des nations.

M. Drew: Le député a le droit sans doute de citer des extraits du *Star* de Toronto toutes les fois qu'il lui plaira de le faire. Pour moi, je cite un journal des plus réputés, connu sous le nom du *Times* de Londres. L'éditorial s'intitule: "L'armée fantôme". Je cite donc:

> Il est difficile de comprendre le sens ou le but du communiqué publié par le Conseil de l'OTAN à Lisbonne. Il dit, en des termes qu'on semble avoir choisis pour leur ambiguïté,—c'est leur seule qualité,—que les États membres vont fournir cette année "à peu près cinquante divisions convenablement préparées pour le combat". Seules les personnes les plus naïves vont supposer que le général Eisenhower aura effectivement cinquante divisions prêtes et formées au combat à la fin de l'année. Les chiffres exacts sont à bon droit secrets, mais on croit ordinairement que les forces actuelles représentent moins de la moitié de ce nombre. Comme on ne lèvera aucune division allemande cette année, comme ce total ne comprend pas la participation de la Grèce ni celle de la Turquie, et comme on a permis à la France de réduire son apport de 14 à 12 divisions, on ne voit pas très bien par quel moyen ce chiffre pourra être sensiblement relevé. La Grande-Bretagne n'enverra certainement pas plus de divisions à l'Europe cette année, et il est fort peu probable que les États-Unis comblent le vide. L'explication probable, c'est qu'on entend par divisions "convenablement préparées au combat", non seulement les divisions totalement formées et équipées pour la guerre, mais aussi d'autres divisions à moitié formées et équipées, des divisions de réserve comme les unités de notre armée territoriale, et d'autres encore qui n'existent que sur le papier. Il est sans doute nécessaire de prévoir cette expansion, mais on comprend moins facilement pourquoi elle est annoncée de cette façon imprécise.
>
> On voulait probablement impressionner quelqu'un par cette nouvelle; mais cela n'impressionnera pas les Russes qui connaissent très bien le véritable aspect du tableau et qui savent fort bien qu'on garderait secret tout plan véritable relatif à de véritables divisions. On peut même dire de ce total qui témoigne d'une grande imagination, et de l'autre total, qui manifeste plus d'imagination encore, puisqu'il s'agit de 85 à 100 divisions dans deux ans, qu'il semble comporter, en quelque sorte, le maximum d'effet provocateur joint au minimum d'effet préventif.

Je ne me propose pas de citer plus longuement cet éditorial qui expose assez longuement la nature de la déclaration. Il indique toutefois que la difficulté, en ce qui concerne celle-ci, vient de ce qu'on a semblé combiner la sécurité et la propagande politique.

Or la propagande politique, au point où nous en sommes, ne suffit pas. Cette déclaration, ne l'oublions pas, est de celles dont répond le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois qu'il y a lieu de fournir une explication aux députés et aux autres membres de l'OTAN. Il faut qu'on explique, par l'entremise de la Chambre, quelles sont précisément les circonstances de la publication de ce singulier document, comment il se fait qu'on ait fait défiler devant le monde cette armée fantôme, sachant bien que par là on donnait à nos peuples un illusoire sentiment de sécurité tout en irritant les Russes qui, bien que la sachant inexacte, ne s'en iront pas moins répétant chez eux que les États membres de l'OTAN augmentent énormément leurs effectifs à des fins d'agression.

Nous savons que ce n'est pas de l'agression. Nou savons que non seulement nous n'envisagerions pas de nous livrer à l'agression, mais que nous en sommes tout à fait incapables. Nous savons parfaitement qu'il n'entrerait même pas dans l'idée de quelqu'un qui habite le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France ou tout autre État membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord même de songer à l'agression. Mais ce que chacun de nous espère, ce que chacun de nous est prêt à appuyer, ce que chacun de nous veut voir réaliser, c'est la mise sur pied de vraies divisions, ce sont de vrais préparatifs de défense, afin qu'il n'y ait pas de guerre, afin que la paix devienne plus qu'un espoir, afin que nous puissions marcher au sein de la sécurité vers une ère où même les pays situés derrière le rideau de fer pourront se joindre à nous pour goûter la liberté que nous cherchons à préserver dans le monde. Ce désir ne se réalisera pas, cependant, en trompant notre propre population ou en lançant à la Russie des déclarations provocantes que les faits ne motivent pas.

Je veux maintenant parler de la proposition d'amendement dont nous sommes saisis. En soi, elle pourrait agréer à bien des députés. Elle exprime le regret que le Gouvernement du Canada n'ait pas fait davantage aux termes de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Afin que nous n'ayons aucun doute sur le sujet que nous examinons et sur la question à propos de laquelle nous serons appelés à voter, lorsque la Chambre devra se prononcer sur le projet d'amendement, qu'il me soit permis de relire ce projet d'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que tous les mots après les mots "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés...

M. Knowles: Je tiens simplement à éviter tout malentendu. Je l'aurais proposé avec plaisir; mais, de fait, je l'ai appuyé. C'est le représentant de Melfort (M. Wright) qui a présenté l'amendement.

M. Drew: J'accepte la rectification de l'honorable député. Je regardais le nom qui apparaît immédiatement au-dessus du projet d'amendement. Comme l'a dit le député, il a été proposé par le représentant de Melfort:

Que tous les mots après les mots "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Monsieur l'Orateur, la seule interprétation qu'on puisse donner à cette motion, c'est qu'elle a beaucoup plus de sens que ne l'indique sa teneur. La discussion qui s'est déroulée indique bien clairement qu'elle est une récusation de la politique que le Gouvernement a adoptée, par opposition à la manière détaillée dont cette politique aurait pu être appliquée ou non. Quiconque étudie l'amendement ne saurait oublier les déclarations formulées par le parti qui propose l'amendement et partant que les communiqués publiés à Lisbonne impliquent de trop grands préparatifs, ce qui revient à dire qu'il faudrait restreindre nos préparatifs de défense et nous préoccuper davantage de l'aide économique à fournir aux pays européens.

Le parti que je dirige n'a pas l'intention d'appuyer une proposition qui revient à dire que les préparatifs actuellement en cours sont exagérés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a, dans son discours, formulé l'espoir qu'avant la clôture du présent débat les membres de la Chambre se seront révélés unanimes à vouloir que le Canada participe activement aux mesures collectives visant à empêcher la guerre et à sauvegarder la paix.

Je veux que tous, à la Chambre et à l'extérieur, sachent bien que les membres du parti conservateur à la Chambre souscrivent sans réserve à ce principe. Nous avons fait connaître notre attitude et nous ne nous en éloignons d'aucune façon. Ce que nous voulons, c'est que le Canada fasse intégralement sa part selon un plan qui permette d'utiliser le plus efficacement possible les ressources que notre gouvernement destine à l'effort commun.

Quand je dis que nous voulons être mieux renseignés, j'entends par là qu'on doit, d'ici la fin du présent débat, nous fournir les données de base qui nous permettront d'étudier la défense nationale en pleine connaissance des engagements auxquels se rattachent les préparatifs de défense nationale. Je n'attache pas à certaines déclarations du chef de

la CCF et d'autres le sens que leur a accordé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je tiens simplement à rappeler que j'ai déjà eu soin de préciser ici que nous ne souscrivons pas à leurs propos, que nous jugeons regrettables et qui ne cadrent pas avec les obligations que nous avons assumées, du consentement unanime des membres de la Chambre.

Je tiens à signaler également que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), par inadvertance, je crois a attribué aux éditoriaux du *Times*, de Londres, de l'*Economist* et du *Spectator* un sens qu'ils ne renferment pas. On ne s'y élevait pas contre les objectifs, mais contre la déclaration portant que ces objectifs seront atteints à une date à laquelle il n'aura pas été possible de les atteindre.

Nulle part dans l'éditorial paru dans le *Times* de Londres, nulle part dans l'éditorial paru dans l'*Economist* et nulle part dans les autres éditoriaux semblables, ai-je vu qu'il était donné à entendre que les objectifs étaient trop considérables. Mais ce qu'affirme l'éditorial paru dans le *Times* de Londres, et dont j'ai parlé, c'est que la déclaration formulée à Lisbonne était peu sage et peu convenable parce qu'elle donnait l'impression que ces objectifs seraient atteints plus tôt qu'ils ne pouvaient l'être et que, d'une part, ils induisaient nos propres gens en erreur en les berçant dans un sentiment de fausse sécurité tandis que, d'autre part, cela ne pouvait que provoquer les Russes sans d'aucune façon les tromper au sujet des faits véritables.

Je veux qu'il soit bien compris que je regrette, et je suis persuadé que tous les membres du parti conservateur en cette enceinte regrettent, que nous soyons actuellement saisis d'une proposition d'amendement qui pourrait donner à entendre à l'étranger que la Chambre des communes n'appuie pas à l'unanimité un programme d'action collective destinée à prévenir la guerre et à sauvegarder la paix grâce à la puissance conjuguée de la façon la plus efficace possible des pays de la communauté atlantique. Cependant, nous ne mettons certainement pas en doute le droit ni l'opportunité de présenter une telle proposition d'amendement. Je tiens simplement à déclarer sans ambages que nous n'appuierons pas l'amendement, que nous approuvons les principes qui ont été exposés et que nous nous en tenons en ce qui a trait à l'OTAN, aux principes que nous avons approuvés quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les a exposés à la Chambre.

Tant que le pays s'en tiendra au principe d'action collective en vue d'empêcher la guerre, je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevra l'appui de tous les députés conservateurs à la Chambre. C'est parce que nous voulons que ce principe se traduise en actes que nous le prions de nous faire confiance et de nous exposer les faits tels qu'ils sont, de mettre fin à l'incertitude dont des publications réputées, tels le *Times* de Londres, l'*Economist* et d'autres ici au pays, ont parlé en termes qui ne laissent subsister aucun doute quant à la confusion qui existe présentement.

Puisqu'il nous faut approuver la dépense de milliards de dollars, qui seront fournis par les contribuables, qu'on nous mette en état de dire à ces contribuables de quelle façon ces milliards seront dépensés. Surtout, qu'on n'agisse pas de façon à ce qu'il soit dit que les débats de la Chambre montrent que la diplomatie est la mère de la tromperie. Si l'on veut que nous respections la diplomatie par laquelle nous sommes représentés au sein des conseils du monde, si l'on veut que nous respections la diplomatie des nations qui se sont unies avec la noble ambition de prévenir la guerre, mettons fin aux ententes secrètes! Étalons les faits au grand jour! C'est à cette condition que la Chambre et le pays entier soutiendront de leurs efforts le Gouvernement, s'il s'efforce vraiment de remplir les engagements qu'il contracte.

M. L.-Philippe Picard (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, la plupart des discours prononcés au cours du débat actuel ont porté sur les travaux accomplis à la dernière réunion des Nations Unies, à Paris, sur le rapport communiqué par l'OTAN après les réunions de Lisbonne, de même que sur la situation qui existe en extrême Orient et sur l'aide aux pays peu évolués. L'attitude du Gouvernement à l'égard de ces questions a été exposée clairement par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) et par son adjoint parlementaire. Je ne ferai donc que de brèves allusions à certaines déclarations formulées sur ces sujets avant de passer à d'autres aspects de la situation internationale.

Avant moi, c'est le chef de l'opposition (M. Drew) qui s'est adressé à la Chambre. J'avoue que, chaque fois qu'il prend la parole, je l'écoute avec grand plaisir. J'admire sa voix merveilleuse, sa prestance imposante. Ma satisfaction serait presque complète si les idées que ses paroles cherchent à rendre étaient toujours aussi fortes, aussi justes et aussi profondes que la voix qui les exprime est belle et mélodieuse.

Dans la première partie de ses remarques, l'honorable député est revenu sur une déclaration antérieure à l'effet que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait an-

noncé, hors de la Chambre, de nouvelles politiques gouvernementales. Si je croyais qu'il en était ainsi je serais de son avis puisque j'ai déjà en une autre occasion reproché à un autre membre du cabinet d'avoir agi ainsi. La réponse à cette partie du discours de l'honorable député se trouve aux pages 702 et 703 du hansard du 21 mars. Je ne m'y arrêterai donc pas plus longtemps.

La seconde partie de son discours portait sur le communiqué publié par le service de publicité de l'OTAN après la conférence de Lisbonne. Cette déclaration a normalement été examinée par des personnes compétentes des services d'information de cet organisme et elle représentait les vues et les idées des chefs de cette organisation. Je pense que chacun, au Canada, comprendra qu'il s'agit d'une déclaration de l'OTAN, intéressant l'OTAN, et formulée sous la responsabilité de son président. Je pense que la déclaration se défend elle-même. Je la trouve excellente et je crois que le ministre des Affaires extérieures saura en établir le bien-fondé. Pour autant qu'elle nous intéresse, nous, les membres de la Chambre, je pense que l'attitude à prendre à son égard consiste tout simplement à nous rendre compte que le ministre agissait alors non en sa qualité de membre du gouvernement canadien, mais en sa qualité de chef de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, qualité supérieure puisqu'il s'agit d'un organisme supranational. Je suis sûr qu'en terminant le débat, le ministre saura se défendre lui-même et je ne suis pas chargé, en ce moment, de le faire.

On a entendu, en certains milieux, des critiques portant sur la part censément insuffisante que le Canada aurait prise aux efforts faits en vue d'aider l'économie des autres États membres de l'OTAN. On nous a dit que les États-Unis faisaient beaucoup plus que nous à cet égard et qu'il convenait de les imiter. Je partage entièrement l'avis de ceux qui veulent fournir une aide économique afin d'empêcher la diffusion du communisme à l'intérieur de certains pays d'Europe; toutefois, j'estime que nous devons envisager le problème d'une façon pratique, tenant compte non seulement de la sécurité mutuelle, mais surtout de notre propre sécurité et de notre propre bien-être. Nous devons servir d'abord le Canada et les Canadiens.

Si vif que soit notre désir de donner suite à l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, qui vise l'engagement des États membres à s'aider les uns les autres, à éliminer les conflits entre leurs programmes économiques internationaux, et ainsi de suite, nous devons nous rendre compte de l'importance beaucoup plus grande de nous défendre les uns les autres contre la menace éventuelle d'autres nations ou groupes de nations qui seraient tentés d'imposer leur domination impérialiste ou leur mode de gouvernement au monde occidental.

La participation du Canada au programme économique de l'OTAN doit être proportionnée à notre aptitude à payer, à notre revenu et à notre population. Je ne prétends pas le moins du monde que nous ne devions pas participer pleinement aux préparatifs collectifs de résistance à toute attaque. Je ne dis pas que nous ne devons pas aider les nations moins favorisées. Mais je me refuse à accabler notre population d'un fardeau trop lourd, comme nous serions obligés de le faire pour donner suite aux propositions de certains députés. On a prétendu, entre autres choses, que nous devions mettre gratuitement à la disposition d'autres États membres de l'OTAN certaines matières premières et denrées de base. Or, c'est la vente de ces articles qui assure l'équilibre de notre propre économie et garantit le bien-être de notre propre population.

Nous nous sommes engagés, et à juste titre, dans une ère d'aide mutuelle entre les nations. Nous nous opposons au communisme russe tout comme à la dictature communiste chinoise. Mais cela ne signifie pas que nous devions mettre en danger inutilement notre propre programme de sécurité sociale chez nous. Il y a une limite au-delà de laquelle on ne peut aller sans mettre en danger notre économie nationale. Je crois que, dans l'ensemble, le programme préconisé par le Gouvernement a été réaliste et bien équilibré. Chaque année nous avons voté de plus en plus de crédits nécessaires pour assurer à notre peuple un minimum de sécurité sociale. Non seulement j'ai appuyé toutes ces mesures, mais je voudrais que la portée en fût étendue. J'ai souvent dit que nous devrions fournir une aide aux infirmes et établir un régime d'assurance-santé dans l'intérêt de ceux dont la santé est atteinte.

Pour les trois années débutant en 1950, notre programme de défense, ici au pays ou pour remplir nos obligations à l'étranger, tout d'abord en Corée et maintenant dans la zone d'activité européenne, implique une dépense de plus de 5 milliards de dollars. Même si les richesses potentielles de notre pays sont très vastes, serait-il convenable d'accroître nos engagements sans bien tenir compte de notre aptitude présente à payer en ce moment tant notre propre programme de sécurité sociale que notre programme de défense ici et à l'étranger?

De plus, il ne faudrait pas minimiser l'aide que nous avons déjà accordée aux autres États membres de l'OTAN. Au cours des dernières années, celle-ci s'est élevée à 320

millions de dollars, qui ne comprennent pas, naturellement, le crédit de 25·4 millions de dollars voté au titre du Plan de Colombo ni notre quote-part de 3·2 millions de dollars pour les frais d'administration de l'OTAN. Il existe peut-être encore d'autres montants que je n'ai pu vérifier; le ministre les indiquera, sans doute, lorsqu'il mettra fin au débat.

Un député a proposé que nous augmentions notre production de denrées alimentaires, afin d'en faire don aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Ce serait une initiative analogue au don de 3 milliards de dollars que nous avons fait à la Grande-Bretagne pendant la guerre; le contribuable canadien devrait cependant en assumer tous les frais. Je me demande dans quelle mesure l'exécution de cette proposition et d'autres initiatives du même genre accroîtraient les impôts à prélever au cours des années à venir et la dette nationale, que les générations futures devraient solder.

A l'exception des États-Unis qui sont notre allié le plus puissant et le plus riche; à part les grands empires d'hier, le Royaume-Uni et la France, qui sont encore bien plus riches que nous, le Canada est le seul pays du monde qui ait dépensé plus que tout autre pays, de la façon la moins égoïste, tant au cours de la dernière guerre qu'au cours de la présente crise mondiale qu'on appelle aussi la guerre froide. Je dirais même qu'il dépense plus que certains pays plus riches de notre hémisphère en vue d'édifier les défenses communes des démocraties occidentales et d'aider les pays moins fortunés.

Je crois que nous reconnaissons tous que ce que nous avons fait est de bonne politique, même si notre quote-part a été plus considérable que celle de beaucoup d'autres pays. Mais je n'aime pas voir minimiser ce que nous avons accompli, comme l'ont fait divers députés en cette enceinte. Je doute qu'il soit dans l'intérêt de notre pays ou de nos alliés de mettre en danger notre propre situation économique avec l'espoir de donner plus d'encouragement aux autres, comme on l'a préconisé. En considérant nos engagements relatifs à la défense ou à l'aide économique, il faut considérer dans leur véritable perspective non seulement les événements quotidiens qui influent sur la situation internationale, mais l'ensemble de la situation. Cette lutte mondiale est tout à fait différente des autres luttes de l'histoire. Cette prétendue guerre froide peut durer plus longtemps qu'on ne le pense. Il se peut fort bien que la stratégie soviétique consiste à agir de manière à faire durer indéfiniment cet état de choses malsain.

[M. Picard.]

J'ai ici une coupure de la *Gazette* de Montréal, numéro du 26 juillet 1951. On y confirme ce que je viens de dire sur la durée possible de cette guerre froide. Je cite:

> Le monde occidental... peut se rendre compte soudainement qu'il est plongé depuis des années, sans le savoir, dans la troisième Grande Guerre.
>
> La plupart des hommes publics ont été certes bien loin de le reconnaître dans la plupart de leurs déclarations. Pour eux, une nouvelle guerre ne fut jamais qu'une perspective vague et fort éloignée, dont la date (pour des raisons qui n'ont jamais été très claires) se situe généralement à une distance d'environ sept ans. Pour ce qui est de la lutte, qui se livre en ce moment, ce n'est jamais LA guerre mais toujours un conflit qui sera "contenu". On nous assure qu'aucun signe imminent ne révèle que la Russie ait l'intention de provoquer un nouveau conflit.
>
> Mais cette lutte en Corée, quel que soit le nom qu'on lui donne, permet de supposer que, même si la Russie ne se lance jamais dans une guerre totale suivant la vieille formule germanique orthodoxe, elle peut quand même, rompant avec la tradition, livrer une guerre d'un genre nouveau. Si la Russie imagine un nouveau genre de guerre mondiale, elle peut ainsi déjouer tous les préparatifs des puissances occidentales en vue d'un conflit qui peut n'avoir jamais lieu.

L'article ajoute:

> De fait, en livrant cette troisième Grande Guerre d'un nouveau genre, la Russie peut exploiter jusqu'à la limite la crainte maladive qu'ont les puissances occidentales de voir se déclencher une nouvelle guerre totale et universelle. La Russie peut être terriblement provocatrice, comme, certes, elle l'a été en Corée. Mais elle compte que les puissances occidentales déclareront immédiatement qu'il y a tout lieu d'espérer que cette guerre ne dégénérera pas en conflit général.
>
> Par ce moyen, la Russie peut continuer de faire la guerre partout dans le monde, recourant ici à l'agression ouverte, comme en Corée, et là à une guérilla tenace, comme en Birmanie ou en Malaisie, ou encore à l'infiltration ou à l'instigation, comme en Iran, ou aux appels à l'unité nationale, comme en Allemagne.
>
> En poursuivant le troisième grand conflit mondial de façon aussi tenace et aussi restreinte à la fois, la Russie pourrait forcer les puissances occidentales à adopter le genre de combat qu'elle préfère. L'Ouest se prépare à livrer un genre de combat que la Russie ne lui donnera peut-être jamais l'occasion de livrer et que l'Ouest hésiterait immensément à déclencher lui-même. La Russie peut fort bien manœuvrer de façon à forcer l'Occident à lutter en une troisième Grande Guerre du type qu'elle recherche, pendant que nous continuerons de dire qu'il ne s'agit nullement d'un conflit mondial.
>
> La Russie ne saurait agir plus habilement. Pendant que l'Occident accumulerait les engins de destruction massive, la Russie poursuivrait sa politique d'épuisement massif.

Même si nous devons, pour notre part, aider à empêcher, partout où nous le pouvons, d'autres nations de devenir la proie du communisme, j'estime que nous manquerions à notre devoir si nous ne savions pas maintenir notre pays dans une situation propre à permettre à nos gens de continuer à jouir de notre

standard de vie actuel. C'est la meilleure garantie que notre population sera contente de notre forme actuelle de gouvernement et de notre mode de vie.

Avant de terminer la première partie de mes observations, je tiens à signaler que le Canada est le seul pays, à ma connaissance, où les partis d'opposition protestent que le Gouvernement n'a pas suffisamment accablé le pays d'engagements internationaux, ou d'obligations envers l'OTAN ou envers d'autres organismes internationaux. Partout ailleurs, même aux États-Unis, les partis d'opposition ont tenté de réduire les engagements de leurs pays envers l'étranger. Même en Grande-Bretagne, l'aile gauche du parti travailliste essaie de réduire les crédits que le pays a affectés à la défense. Il suffit de parcourir les dépêches des correspondants de journaux britanniques, français et américains à l'étranger pour constater que, dans la plupart des pays, on a tendance à protester que les engagements pris aux fins de l'aide économique ou de la défense sont trop lourds et non pas trop légers, comme nous l'avons entendu dire ici. Nous pouvons donc conclure, comme je le disais précédemment, que le programme du gouvernement canadien est bien équilibré et assez généreux pour le moment. Si nous ne voulons pas accabler nos Canadiens d'impôts trop lourds, pour l'avenir et même pour maintenant, que pourrions-nous faire de plus, je le répète, que ce que prévoit le programme du Gouvernement?

Au cours du débat, nous avons entendu un député dire ce que, heureusement, seul un petit groupe de gens soutient dans ma province. Je crois qu'il m'incombe toutefois de le mentionner, pour empêcher la propagation d'un raisonnement aussi faux et dangereux. Cette thèse veut que les prières puissent assurer la paix tandis que les préparatifs de défense conduisent sûrement à la guerre. L'honorable député a dit: "Nous devons mériter et gagner la paix par nos prières". Je serais certes le dernier à nier à qui que ce soit le droit de prier pour la paix. Je serais certes le dernier à le déconseiller à quelqu'un. Mais, je soutiens que toute personne qui n'opposerait que des prières aux armes perfectionnées et aux armées puissantes de ceux qui menacent la paix du monde ne pourrait prier très longtemps, si seulement elle survivait à la boucherie, ou si la Russie soviétique venait à dominer le monde.

Je m'accorde avec l'honorable député quand il déclare que si les chefs des nations, "au lieu de semer la discorde, la haine et la revanche par leurs discours et les journaux à leur solde, pratiquaient le commandement suprême de Dieu d'aimer son prochain, il y aurait beaucoup plus de paix et de bonheur sur terre et le fracas de la guerre cesserait." Mais il faudrait que cette noble attitude fût partagée par les deux côtés pour avoir quelque effet, et, dans l'état actuel du monde, nous avons très peu de preuves démontrant que l'autre côté se propose d'agir de façon aussi noble. Si un citoyen paisible se promène dans la rue, monsieur l'Orateur, et que se présente soudainement devant lui une brute qui bondit sur lui et le renverse par terre d'un coup de poing, il ne réussira, en s'agenouillant pour prier, qu'à offrir un meilleur angle à celui qui veut le frapper. Si ce paisible citoyen se doutait qu'il puisse rencontrer cette brute au coin de la rue, ce qu'il aurait de mieux à faire, à mon sens, serait de demander à quelques amis de l'accompagner au cours de sa promenade, et la brute voyant plusieurs personnes prêtes à se défendre n'oserait pas les attaquer. C'est ce que nous faisons dans le cas de l'OTAN. Nous nous associons afin d'empêcher qu'une brute nous assaille, car nous ne voulons pas que la chose nous arrive. Les pays de l'OTAN groupent leur puissance et leur force afin de résister ensemble au lieu d'être renversés séparément.

Au collège, nous avons tous appris la fameuse maxime: *Si vis pacem para bellum.* Je crois que cette maxime est encore éminemment pratique à condition de la traduire: "Si vous voulez le maintien de la paix, assurez vous que vos dépenses soient adéquates". A mon avis, il est également fallacieux d'entendre ce député dire: "Nous avons abandonné une partie de notre souveraineté en faveur d'une souveraineté supranationale, qui est assujétie aux caprices des circonstances et aux ordres des grands financiers intéressés à leurs entreprises de mines d'or ou à leurs usines de munitions. Nous favorisons l'internationalisme aux dépens du patriotisme." C'est non seulement fallacieux, mais c'est faux et c'est une théorie très dangereuse à propager. Lorsque mon honorable ami, pour établir un autre de ses arguments, cite M. Pierre Cot, ancien ministre de France dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est sympathisant communiste, il fait le jeu de ceux-là mêmes qu'il doit, j'en suis convaincu, avoir en horreur.

Nous reconnaissons tous que l'Organisation des Nations Unies est loin d'être parfaite et je ne suis pas de ceux qui disent que tous les torts ne sont que d'un côté. Quiconque, ayant à cœur notre régime démocratique et nos institutions, étudie la situation mondiale reconnaîtra que c'est la Russie soviétique et ses satellites qui ont fait échec à la démobilisation et à l'instauration des conditions de

paix dans le monde. Pour aussi imparfaite que soit l'Organisation des Nations Unies, elle n'en constitue pas moins le seul point de contact que nous pouvons avoir avec l'URSS. Je crois qu'il est préférable pour tous les intéressés de rencontrer ces gens-là autour d'une table de conférence plutôt que sur les champs de bataille puisque la guerre porterait un coup terrible à l'humanité quel qu'en soit le vainqueur.

Il me semble que mon honorable ami devrait savoir qu'aucun chef d'État occidental ne désire la guerre. Je suis certain qu'il admettra que les chefs du gouvernement canadien,—je dirai même avec plaisir les chefs de tous les partis à la Chambre,—ne veulent pas la guerre. Mais il doit aussi reconnaître qu'ils ne feraient pas leur devoir si, devant la situation où se trouvent aujourd'hui le monde et notre pays, ils ne prenaient pas des mesures appropriées pour assurer notre défense et la sécurité mutuelle des pays de l'Occident, dont dépend, dans une grande mesure, notre propre sécurité.

Quand on songe à la situation internationale en général, plusieurs considérations très importantes viennent immédiatement à l'esprit. On se demande tout d'abord quelles chances on a d'éviter un conflit armé à l'heure actuelle. A mon sens, ni les États-Unis et les démocraties de l'Ouest,—ou, si l'on veut, les États membres de l'OTAN,—ni la Russie et ses satellites ne souhaitent un conflit armé ni n'entendent en déclencher un de propos délibéré, mais cet état d'esprit ne suffit pas à nous assurer que nous n'aurons pas un conflit armé.

En 1914, l'Allemagne n'aurait peut-être pas provoqué la guerre, si elle avait été persuadée que la Grande-Bretagne et le Commonwealth prendraient les armes; elle aurait certainement attendu, si elle avait prévu l'intervention des États-Unis. En 1939, Hitler n'aurait peut-être pas mis ses desseins à exécution, si les États-Unis avaient pris position comme ils l'ont fait en 1941. Si Hitler avait été persuadé qu'il lui faudrait éventuellement faire face en même temps aux forces conjuguées des États-Unis, de l'URSS et du Commonwealth britannique, nous n'aurions peut-être pas eu la guerre. Voilà le raisonnement dont s'inspirent les dispositions résolument arrêtées en commun par les États membres de l'OTAN et par toutes les autres Nations Unies qui pourraient se joindre à eux si la guerre survenait. C'est là notre meilleure assurance contre le conflit. Cependant, si improbable que soit le déclenchement voulu d'une guerre par l'un ou l'autre des deux blocs en présence, le danger persiste qu'ils soient amenés à faire la guerre par suite d'une intervention sur un point déterminé du globe. Le risque provient, d'une certaine façon, de l'indétermination des zones d'influence considérées importantes par les adversaires et de l'intérêt non défini qu'un camp peut avoir à empêcher une région donnée de tomber dans le champ d'action de l'autre camp. Tel a été le cas en Corée. Il est déplorable, bien entendu, que les vies de Canadiens, d'Américains et de citoyens d'autres États membres de l'ONU soient mises en danger ou même sacrifiées au cours de cette lutte. Mais il est reconnu que, si les États-Unis et les Nations Unies n'avaient pas pris l'attitude qu'ils ont prise, il n'y aurait pas eu de limite à l'accroissement de la domination soviétique en Orient.

En Europe, la situation est plus précise et la détermination des démocraties occidentales, synthétisée par l'OTAN et le Conseil de l'Europe, se manifeste de façon à ne laisser aucun doute sur l'action soviétique qui pourrait provoquer la guerre. Il reste la question de la Yougoslavie, qui pose un grave problème. Certains pays pourraient hésiter à risquer la guerre pour empêcher un pays communiste puissant de dominer un pays communiste plus petit appauvri par la dernière guerre et bien peu évolué sous le régime de ses soi-disant dirigeants démocratiques antérieurs. Pourtant, au cours de la dernière guerre, nous n'avons pas hésité à nous joindre à l'URSS afin de détruire le nazisme et le fascisme. Je crois personnellement que notre propre intérêt aujourd'hui consiste à empêcher la domination de la Yougoslavie par la Russie. Une fois cette domination établie, nous n'aurions plus la suprématie de la Méditerranée et la Turquie et la Grèce, qui sont, la première, une alliée déjà puissante, et, la seconde, un important bastion de défense, seraient toutes deux en danger, pour ne pas dire sacrifiées. Tous ceux qui sont venus en contact avec les dirigeants yougoslaves ou qui, comme moi, ont connu plusieurs hauts fonctionnaires yougoslaves dans leur pays même, sont revenus avec la conviction que même si ces gens ne sont pas pro-américains, même s'ils sont encore profondément attachés au marxisme, ils sont encore davantage antirusses. Ils sont des nationalistes convaincus et ces gens savent qu'ils ne peuvent survivre comme nation libre que s'ils collaborent avec les démocraties occidentales. Nous ne devrions pas avoir à réfléchir bien longtemps pour évaluer les éléments en cause et nous convaincre qu'il est de notre intérêt d'empêcher que la Yougoslavie tombe sous l'emprise russe.

Une fois que toutes les sphères de danger auront été l'objet d'une détermination précise, il restera un facteur important qui ne

[M. Picard.]

peut être oublié. Les Russes, voyant la détermination des nations alliées, auront peut-être la tentation de frapper immédiatement, dans l'espoir d'une victoire rapide. Ils se savent militairement supérieurs pour le moment et ils peuvent fort bien espérer que cette supériorité temporaire compensera leur infériorité industrielle et leur vaudra la victoire. C'est toutefois là le raisonnement qui a amené la chute d'Hitler. Le Politburo n'a pas l'habitude de se fier aux astrologues ni aux divinateurs. S'il sait que l'avantage que vaut aux nations occidentales leur supériorité à long terme est plus marqué que celui dont il dispose de par la force militaire actuelle de la Russie, la guerre pourrait être remise indéfiniment.

La dernière manœuvre de la Russie a été sa nouvelle façon d'envisager le problème de l'unité allemande. Ceci m'amène au dernier point de mes remarques, le dilemme qui se pose depuis quatre ans aux hommes d'État américains, britanniques et français, celui de l'attitude qu'ils doivent prendre vis-à-vis de l'Allemagne. Cette question, plus que n'importe quelle de celles qui ont été soumises aux commissions des Nations Unies, peut être le facteur décisif qui scellera le sort futur de l'Europe et un des éléments les plus importants de la situation générale dans le monde.

La détermination alliée d'aider au réarmement de l'Allemagne, dans les cadres du plan général de défense de l'Europe, a été le plus vif sujet de conjectures, en particulier en Allemagne et en France, comme j'ai pu m'en rendre compte dans ces deux pays l'automne dernier. Il est incontestable que la France redoute toujours la possibilité d'un retour à la supériorité allemande en Europe. Cette crainte est, du reste, bien facile à comprendre. M. Harold Callender, chef du bureau de Paris du *Times* de New-York, faisait récemment, dans ce journal, une excellente analyse de la réaction française à l'attitude américaine et britannique à l'égard du réarmement de l'Allemagne. J'en recommande la lecture à tous les députés puisque malheureusement, je ne puis en donner que quelques citations. Il déclare, au sujet des Français:

> La perspective d'un réarmement de l'Allemagne et du monde occidental les inquiète, comme aussi le fardeau qu'imposent à leur économie convalescente la guerre qu'ils livrent en Indochine et les engagements qu'ils ont pris pour la défense de l'Europe.

Un peu plus loin, l'auteur de l'article déclare:

> Si les Américains se sentent quelquefois déroutés par la double tâche qui leur incombe de maintenir la paix et la stabilité économique, ils peuvent bien s'imaginer qu'en face d'une tâche semblable, les Français, privés à la fois de la situation géographique, des incomparables ressources et de la puissance des États-Unis, éprouveront un sentiment de frustration encore bien plus accusé.

Voici un autre passage:

> C'est parce que les Français étaient assurés de l'appui des États-Unis qu'ils en sont venus à prendre la tête du mouvement en vue d'essayer de réaliser l'unité économique et politique de l'Europe occidentale. C'est la soudaine insistance que les États-Unis ont mise à vouloir réarmer les unités allemandes qui a consterné les Français et a abouti à un compromis hâtif entre des politiques américaines que la France jugeait incompatibles, puisqu'elles témoignaient à la fois du désir d'unir l'Europe et de risquer de s'aliéner la France en recrutant une armée allemande...
>
> On demande donc aux Français de devenir la pierre angulaire d'une Europe occidentale plus forte tout en restant la pierre angulaire du système défensif du sud-ouest de l'Asie. Les Français déclarent officiellement, quoique sans empressement, qu'ils essaieront de tenir ce double rôle, pourvu que les États-Unis leur fournissent une aide suffisante.
>
> C'est au moment où la France se demandait comment elle pourrait s'acquitter de ces deux lourdes tâches que la question allemande s'est posée soudain d'une façon aiguë, d'abord, lorsque les Américains ont proposé de réarmer l'Allemagne et, dernièrement, lorsque l'Allemagne a exposé carrément les conditions rigoureuses auxquelles elle consentait à réarmer. Cela a fait surgir à la surface toute la crainte latente de la France à l'égard de l'Allemagne.
>
> C'est la crainte tant de la puissance militaire que l'Allemagne peut acquérir, aux yeux de la France, par suite de l'impatience des États-Unis à édifier la défense de l'Europe, que de la puissance économique et politique qui peut découler de la nouvelle liberté et souveraineté qu'on veut accorder à l'Allemagne occidentale.
>
> Dans les circonstances, il n'est peut-être que naturel pour la France de craindre que les États-Unis, préoccupés surtout de la défense, prennent l'Allemagne de préférence à la France pour la pierre angulaire de la défense de l'Europe occidentale. Certains Français se rappellent qu'une fois déjà, à la fin de la première guerre mondiale, l'Ouest a accordé à l'Allemagne une armée restreinte d'où est sorti de nouveau le militarisme.

La détermination alliée d'aider l'Allemagne a créé un tel problème que tous les hommes d'État de l'Europe occidentale en pèsent la portée et cherchent tous les jours de nouveaux moyens d'en venir à une solution avantageuse. Le principal rédacteur du *New-York Times* en Allemagne, Drew Middleton, a formulé également certaines observations intéressantes que je veux citer.

> Les États-Unis sont le principal artisan du relèvement de l'Allemagne et peuvent en revendiquer une bonne partie du crédit, si crédit lui est dû dans les livres de comptes de l'histoire. Cette évolution soulève également de graves problèmes pour l'Europe et, en définitive, pour les États-Unis, problèmes qu'il faut comparer aux avantages que comporterait le passage de l'Allemagne, provisoirement du moins, aux rangs des alliés occidentaux.
>
> Le plus important de ces problèmes porte sur la crainte et la méfiance à l'endroit de l'Allemagne qui subsistent en Europe et, à un moindre degré, dans les îles Britanniques, de même que sur l'effi-

cacité des mesures déjà prises par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France pour s'assurer que l'Allemagne ne deviendra pas de nouveau une menace à la sécurité de l'Europe.

Il déclare plus loin:

En dépit du système compliqué mis sur pied pour lier l'Allemagne à l'Europe, le plan Schuman, la Communauté européenne de défense et le Conseil de l'Europe, il subsiste de graves doutes au sujet de l'à-propos d'accepter l'Allemagne comme partenaire et de lui faire confiance.

Ces doutes proviennent non pas d'une hostilité marquée envers le gouvernement actuel de l'Allemagne occidentale, dirigé par le chancelier Conrad Adenauer, ni de l'attitude de ce gouvernement envers la collaboration européenne, mais de la difficulté pour les Européens de croire que ce gouvernement ou cette attitude représente la véritable Allemagne. Dans quelques années, le monde fera affaire avec un autre gouvernement; rien ne garantit que ce futur gouvernement sera mieux disposé à accepter les traités de 1952 que le gouvernement nazi n'a été désireux de maintenir l'Europe édifiée de 1918 à 1925.

On ne sait quelle attitude adopteront les gouvernants allemands de demain; cette éventualité est grosse de dangers. Ceux qui visitent l'Allemagne en reviennent avec l'impression qu'Adenauer est parfaitement honnête et sincère dans ses pourparlers avec les hommes politiques de l'Occident. Les élections prouvent qu'à l'heure actuelle la majorité des électeurs allemands le suivent; mais cette majorité ne se dissoudrait-elle pas et le soutien dont Adenauer jouit serait-il aussi solide, après le départ des armées d'occupation? C'est ce qu'il faudra voir. Toutefois, mes autres conclusions sur l'Allemagne peuvent s'écarter sans doute de celles qu'a exprimées cet après-midi mon ami le député d'York-Ouest (M. Adamson). En dépit de la correction absolue des autorités allemandes, on sent un courant permanent d'hostilité envers les forces d'occupation; je présume que c'est un phénomène inévitable. Il se manifeste d'une manière plus voilée à l'égard des Anglais et des Français, mais il s'exprime crûment vis-à-vis des Américains. J'admets cependant, à la suite d'observations recueillies sur place en Allemagne, que l'irritation des Allemands soit quelquefois justifiée.

Il convient de se rendre compte de ceci: jamais on n'a exigé d'un soldat, en terre étrangère, ce qu'on demande du soldat américain stationné en Allemagne. Cet homme qui a été pris au dépourvu par la sensation de pouvoir absolu que lui confère une position privilégiée sur le territoire d'un ex-ennemi, on ne peut vraiment s'attendre à ce qu'il fasse preuve de tact et de courtoisie. Je suis heureux de constater que, d'après les rapports récents que nous avons reçus, les sentiments des Allemands à l'égard de nos compatriotes semblent meilleurs qu'à l'égard des autres. Du moins il en est ainsi d'après les services d'information de l'armée. Toutefois, l'irritation soulevée par l'attitude plus ou moins irréfléchie et enfantine ou le comportement de certains soldats américains, pourrait difficilement expliquer l'opinion de tant d'Allemands qui se rangent du côté de Schumacher, uniquement parce qu'il se montre plus chauvin qu'Adenauer, ou encore du côté des chefs néo-nazis. Pour ma part, je crains fort que l'Allemand moyen n'ait pas encore compris et qu'il ait encore à peu près la même mentalité que l'Allemand de 1933 qui a aidé Hitler à se hisser au pouvoir. Je ne m'étendrai pas davantage et n'exprimerai pas les sentiments qui animent les gens qui ont visité le four crématoire et le camp de concentration de Dachau, puisqu'il nous faut fermer les yeux sur beaucoup de choses à l'égard d'une nation que nous devons garder de notre côté dans l'état actuel des besoins en vue de la défense européenne.

[M. Picard.]

L'offre russe d'appuyer l'unification allemande, de croire à la purification de la Wehrmacht et des anciens nazis, présente des possibilités nouvelles et dangereuses. M. Carl Sulzberger, écrivant de Paris la semaine dernière, a fait des constatations importantes sur le sujet. J'ai préféré ne pas citer de témoignages de journalistes français, de crainte qu'on les considère préjugés parce qu'ils sentiraient davantage le danger immédiat, mais plutôt un correspondant américain. Voici ce qu'il disait:

L'Ouest doit certainement éviter deux risques évidemment possibles:

(1) Qu'une telle nation unifiée, amère et dynamique, serait portée à conclure un mariage de raison avec le bloc soviétique, ou

(2) que les Allemands, sollicités par les deux coalitions de puissance offriraient constamment à l'enchère leur collaboration future jusqu'à ce qu'ils reconquièrent la prépondérance sur le continent.

Il ajoute plus loin:

Nationalistes et militaristes rêvent d'un rôle nouveau, militant, qui donnerait à l'Allemagne la situation d'arbitre entre l'Est et l'Ouest.

Voilà, à mon avis, ce qui est dangereux, ce qu'il faut redouter. Enfin, analysant l'actuelle démarche des Russes, Sulzberger dit:

Pour la troisième fois en trente ans, le Politburo fait ouvertement la cour à l'Allemagne. Il y a trente ans, en effet, à Rapallo, les envoyés bolchévistes concluaient une série de négociations clandestines par une alliance avec la république allemande. On renonçait aux réclamations d'indemnités. On concluait des accords économiques. Enfin, des traités militaires secrets permettaient la reconstitution de l'armée de carrière qu'était la Reichswehr.

Onze ans plus tard, cette politique se retournait contre Moscou avec l'accession d'Hitler au pouvoir et le début de cette nouvelle tentative de constitution d'un empire d'où est sortie la seconde Grande Guerre.

En 1939, espérant diriger les ambitions du Fuehrer vers l'Ouest, l'URSS a de nouveau misé sur une politique proallemande. Les ministres des Affaires étrangères, MM. Molotov et Ribbentrop, ont conclu ce qui équivalait presque à une alliance et Hitler s'est engagé avec confiance dans un conflit universel qui s'est terminé par la destruction de la majeure partie de la Russie européenne.

Quand l'empire nazi s'est effondré et que l'armature traditionnelle de l'Europe a été rompue, Moscou a semblé satisfait de constater l'amputation de l'Allemagne pour une période indéfinie. Il a cherché à communiser la partie du Reich qu'il occupait, à remilitariser l'Est et à empêcher le rétablissement de l'Ouest.

Nous assistons maintenant à cette dernière tentative, à cette promesse d'accepter les pronazis et les membres de la Wehrmacht. C'est une nouvelle tentative de réaliser l'unification allemande, dans l'espoir que ce pays pourra un jour s'unir à la Russie.

En terminant, monsieur l'Orateur, disons que le principal objectif de l'Europe et du monde occidental doit être de s'unir pour rester libres même s'il faut pour cela nous accointer avec des partenaires étranges et peu dignes de confiance. Pour les Européens, ce sera peut-être plus difficile que pour nous. Ils font face à une telle situation que, s'ils veulent survivre en tant que peuples libres et indépendants, il leur faudra résoudre ensemble leurs problèmes, alors que d'après leur tradition historique ils les ont résolus en luttant les uns contre les autres.

Depuis la dissolution de l'empire romain, l'histoire de l'Europe a été l'histoire des guerres entre États européens, et les seules tentatives d'unification ont visé à réaliser l'hégémonie d'une nation sur les autres.

Pour survivre, les nations européennes doivent apprendre à s'unir pour rester libres. La direction doit leur venir de ce côté-ci de l'Atlantique, et cette direction doit tenir compte de tous les facteurs. D'autre part, il incombe aux dirigeants de la démocratie occidentale d'agir avec prudence.

En ce qui nous concerne en cette Chambre, nous ne pouvons faire rien de moins qu'appuyer les décisions du Gouvernement, car, dans l'ensemble et jusqu'à présent, elles semblent judicieuses et, de plus, inévitables.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Monsieur l'Orateur, il est parfois difficile, pour celui qui est novice à l'égard des traditions et de la procédure parlementaires, de comprendre exactement la signification d'une motion ou d'une résolution. Je reconnais franchement que je ne suis encore qu'un novice mais je crois, compte tenu des principes les mieux établis, qu'un projet d'amendement à la motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre puisse voter des subsides à Sa Majesté constitue bel et bien une motion de défiance. Si c'est le cas,—et c'est le cas,—je crois que c'est la première fois, au cours de ma courte carrière parlementaire, qu'une motion de défiance importante ait été proposée contre le Gouvernement canadien à l'égard de sa politique étrangère.

Je ne sais pas s'il faudrait remonter loin dans l'histoire canadienne pour trouver une épreuve de force importante, une résolution importante de défiance, fondée sur les affaires extérieures, mais c'est une proposition de ce genre que nous avons aujourd'hui. Cela signifie que l'affirmation que nous avons été fiers de faire et que les députés de tous les partis représentés à la Chambre ont été certainement fiers de faire au cours des quelques années passées, à savoir que quoi qu'on fasse à l'étranger, nous, au Canada, tout au moins, nous sommes unanimes quant aux affaires extérieures et unis sur notre front à l'égard de ceux qui seraient prêts à s'occuper à nous, cela signifie, dis-je, que nous ne pouvons plus faire cette affirmation.

Cet amendement a été proposé par le député de Melfort (M. Wright), du parti cécéfiste, sans doute parce qu'il croit sincèrement qu'il répond aux sentiments d'un secteur de l'opinion. Quel peut bien être ce secteur de l'opinion disposé à souscrire à une motion de défiance relativement à notre politique étrangère? On se propose probablement de donner suite au communiqué, maintenant bien connu, que la Fédération du commonwealth coopératif émettait le 4 mars 1952, au sujet des affaires étrangères, et qui renferme ces deux phrases:

La CCF exhorte le Canada à dénoncer énergiquement les objectifs, en matière d'armements, fixés à Lisbonne.

Avant qu'il soit trop tard, il faut crier halte à la mainmise sur l'OTAN du pouvoir militaire et de certaines influences américaines qui mettent en danger les objectifs qui ont motivé la mise sur pied de l'organisation.

J'aimerais que la Chambre se rappelle, pour le moment, le libellé de cette deuxième phrase. Supposé que telle ait été l'intention de celui qui a présenté la proposition de résolution, je me demande s'il se rend compte que, quoi qu'il fasse d'autre, il n'exprime pas ainsi l'opinion unanime de ceux qui, partout au Canada, appuient la CCF comme parti politique. La déclaration que je viens de citer est en date du 4 mars.

J'ai ici la *C.C.F. News*, publiée à Vancouver. Dans la livraison du 5 mars, le principal éditorial traite le même sujet. Pour être tout à fait juste et pour ne pas être accusé d'en extraire seulement les phrases qui font mon affaire, je vais consigner au compte rendu tout l'article, sans nécessairement y prendre plaisir ou l'approuver. Je vais le citer et, si le chef de l'opposition (M. Drew)

me pardonne ce plagiat, je vais le citer jusqu'à ce que j'indique que je suis arrivé au bout du passage. Le voici:

Progrès à Lisbonne

Le vague communiqué publié à l'issue de la conférence de l'OTAN tenue à Lisbonne montre que l'OTAN prend des forces, même si c'est moins rapidement que le voudraient quelques-uns. Apparemment, on s'est entendu sur une certaine répartition du fardeau militaire, sous réserve de la ratification par les États membres et l'on va créer un organisme politique permanent en vue de la collaboration entre les États membres.

Pour les gouvernements représentés à Lisbonne, s'entendre sur cette répartition constituait une réalisation d'importance et, sans doute, une tâche ardue. Persuader aux parlements des États membres de donner suite aux décisions de Lisbonne est une autre tâche difficile et déjà le gouvernement français de M. Faure, en équilibre si précaire, est tombé pour cette raison-là.

Il n'y a non seulement le problème qui consiste à répartir le fardeau entre les pays, mais également celui qui consiste à le répartir entre les classes sociales au sein de chaque État membre.

Tous les partis socialistes des pays de l'OTAN et le parti socialiste de l'Allemagne occidentale se sont mis d'accord sur le principe du réarmement et de la défense en commun, mais nous nous opposons aux partis capitalistes de ces pays quant à la répartition du fardeau entre les différentes classes sociales. Nous avons également maille à partir avec ces derniers quant aux modalités du développement économique et social. Cependant, les partis socialistes se chamaillent entre eux à propos de ce qu'on pourrait appeler les questions d'importance nationale. C'est ainsi que, sur la question des devoirs et des privilèges de l'Allemagne occidentale vis-à-vis de l'Europe et de l'OTAN, les socialistes allemands et français semblent irréconciliables.

Cependant, la petite minorité des socialistes qui n'a rien de mieux à faire que de geindre à propos de la domination américaine et du danger que constituent la résurrection du nationalisme allemand et des choses de ce genre, fait grand tort à la cause du socialisme, car elle sème la confusion et rien de plus. Ce sont là de graves problèmes que ni les jérémiades ni les sarcasmes ne résoudront.

Les partis socialistes des États membres de l'OTAN doivent se mettre d'accord soit avec les partis capitalistes qui existent dans ces États, soit avec le Kremlin. Ils ont préféré s'entendre avec les partis capitalistes. En tant que socialistes, nous devons renforcer la voix du socialisme au sein des conseils des États membres de l'OTAN et de l'OTAN elle-même. Nous devons demander avec insistance qu'on répartisse équitablement le fardeau militaire, en tenant compte des besoins de la classe ouvrière, et qu'on s'attaque aux problèmes économiques et sociaux, dont la solution est tout aussi essentielle à la défense qu'à toutes les autres considérations dignes d'être retenues.

Notons néanmoins, non pas avec tristesse, mais avec espoir, qu'on a réalisé des progrès à Lisbonne.

Voilà, semble-t-il, l'opinion réfléchie de quelques-uns au moins de ceux qui sont heureux de se donner pour des tenants de la CCF au pays. Je suis heureux de dire que c'est précisément cette fraction de la CCF qui vient de ma province.

[M. Applewhaite.]

La question qui se pose maintenant est la suivante: s'il s'agit d'une motion de censure, contre qui ou quoi est-elle dirigée? Est-ce contre le gouvernement canadien? Il ne serait que juste de le présumer, puisqu'elle est présentée à la Chambre des communes. N'est-ce pas aussi une censure de l'OTAN?

L'honorable député qui a présenté la proposition d'amendement l'a dit clairement. Comme l'atteste la page 816 du hansard du 25 mars, il s'est exprimé en ces termes:

L'impression semble s'être fait jour à la Chambre et dans tout le pays, que, parce que notre groupe est d'accord sur la nécessité d'atteindre une position forte, en vue du maintien de la paix (ou plutôt afin d'empêcher la guerre de s'étendre plus loin) il approuve la politique que poursuit à l'heure actuelle le Gouvernement à l'égard de l'OTAN.

Je dirais, de la façon la plus catégorique, que ce n'est pas le cas. Tout en approuvant les grandes lignes du programme, nous n'aimons certes pas les méthodes auxquelles le Gouvernement a recours pour l'exécuter.

Je pense qu'un grand nombre de journalistes avertis se croiront tenus de transmettre, à titre de nouvelle importante, à un grand nombre de pays intéressés au plus haut point, la teneur de la résolution proposée par le député, car, en tant que nouvelle, elle présente de l'intérêt. Mais je pense aussi que le journaliste moyen décidera peut-être qu'il n'a pas à transmettre la teneur du discours prononcé par le député, car il semble ne présenter aucun intérêt.

Le député ne nous a pas exposé, dans sa proposition de résolution, comment le Gouvernement aurait pu, par lui-même, prendre,—et je cite maintenant ses propres paroles,—"des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord". J'en conclus que la motion de défiance que constitue la proposition de résolution doit, qu'il l'ait voulu ou non, viser l'OTAN, en tant qu'organisation.

Une autre conclusion est aussi possible. Peut-être a-t-on voulu en faire également une motion de défiance à l'endroit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Les discours que nous avons entendus au cours du débat nous permettraient de retenir cette conclusion. On nous demande donc d'adopter une motion de défiance à l'endroit de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canadien qui a mérité une réputation enviable dans tout le monde occidental, celui dont les efforts relatifs aux pourparlers de trêve en Corée en ont fait l'idole de tous les pays épris de paix, celui qui témoigne de la vérité du passage de la Bible (qu'on a cité à faux cet après-midi) selon lequel "un prophète n'est pas honoré dans sa propre patrie".

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada est le personnage dont j'ai entendu dire qu'il est probablement le seul homme des temps modernes qui ait réalisé ce qui était antérieurement considéré comme impossible, un idéalisme pratique. Il est l'homme dont j'ai entendu dire non seulement par des Canadiens mais par des étrangers qu'il est sans doute le contemporain le plus solide en matière de politique étrangère.

Des voix: Bravo!

M. Applewhaite: J'allais dire que j'appuie moi aussi cette dernière affirmation, mais je suis heureux de constater que la Chambre m'a devancé.

J'aimerais savoir quel est le but de la proposition d'amendement. A-t-elle pour objet d'aider ou de nuire? J'aimerais savoir, en outre,—et ce qui est plus important que le but,—quels seront les résultats probables de la proposition de résolution. Est-ce probable qu'elle favorisera le règlement du problème dont nous cherchons tous la solution, y compris le motionnaire de l'amendement lui-même? Est-ce probable qu'elle aidera ou qu'elle nuira?

Est-ce probable qu'elle aidera le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'homme qui depuis des mois porte sur ses épaules un fardeau beaucoup plus lourd que celui que devrait porter le représentant d'un pays qui compte à peine 14 millions d'âmes? Le fait de savoir que lui-même, son Gouvernement et l'OTAN ont fait l'objet d'une motion de défiance dont le résultat de la mise aux voix est consigné dans les archives du Parlement, serait-il de nature à l'aider dans les pourparlers futurs. Tout représentant du Canada qui ira dorénavant siéger au Conseil de l'OTAN se sentira-t-il encouragé quand il pensera que le scrutin sur cette motion de défiance a été consigné, que peuvent s'en servir ou en parler ceux qui ne visent pas à aider mais à susciter des obstacles?

Je regrette sincèrement de dire que l'honorable député qui a présenté le projet de résolution à l'étude a causé un tort irréparable et incalculable. Je m'empresse d'ajouter, avec une égale sincérité, que le tort qu'il a causé est bien plus grave que celui qu'il prévoyait au moment où il a agi. Le tort n'en a pas moins été fait.

J'invite maintenant la Chambre à s'imaginer un moment l'inconcevable: l'adoption de cette résolution. Je suppose qu'on n'inscrit jamais de projet de résolution au *Feuilleton* sans songer à la possibilité qu'il puisse être adopté. Supposons que celui-ci soit adopté. On peut s'imaginer de quelle utilité il serait pour ceux dont la tâche est de détruire non seulement l'OTAN mais toute organisation ou tout mouvement visant à conserver le peu de paix dont le monde bénéficie encore. Si nous adoptons une telle motion, faudra-t-il beaucoup de temps pour que les journaux, non seulement dans les pays satellites mais aussi dans les pays que, faute d'un meilleur terme, je qualifierai d'hésitants, publient en première page: "Désunion au sein de l'OTAN-l'OTAN attaquée par le pays fondateur."

Tels seraient les résultats naturels de l'adoption d'une telle résolution. Quelques jours plus tard, quelqu'un penserait à une conclusion nécessaire et les manchettes deviendraient: on accuse l'OTAN d'être exclusivement une organisation militaire. L'étape suivante, conformément à la logique communiste russe, étape qu'on franchit à la moindre occasion, consisterait à interpréter l'adoption de la motion de la façon suivante: le Canada déclare que l'OTAN est un instrument d'agression.

Je ne crois pas exagérer dans ma description des résultats qui se produiraient si la Chambre, perdant tout sens des proportions, adoptait la motion. Elle ne sera pas adoptée, dira-t-on. J'en conviens mais, dans ce cas, pourquoi soulever la question? Pourquoi inscrire pareil projet de résolution au *Feuilleton?* On voulait qu'un débat ait lieu, me dira-t-on. Cette excuse ne vaut pas puisqu'un débat sur le même sujet était déjà en cours avant la présentation de cette motion. Le chef du parti de l'honorable député avait déjà parlé et il avait repris son siège avant qu'elle soit soumise à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons encore réparer une partie du dommage qui, je le crois sincèrement, a déjà été causé. La Chambre peut rejeter,—j'ai bien confiance qu'elle le fera,—cette motion inopportune et malavisée, par un vote, mettons de 225 voix contre 13.

M. Wright: Pourrez-vous jamais trouver autant de libéraux ici?

M. Applewhaite: Les libéraux ne sont pas assez nombreux mais je suis sûr que, à l'égard d'une question comme celle-là, nous pouvons compter sur l'appui d'autres partis.

M. Knowles: Le député n'a-t-il jamais songé que la présentation et l'adoption de cette motion pourraient, de fait, faciliter au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la mise en œuvre, tant au sein du cabinet qu'à l'OTAN, de principes auxquels il a foi?

M. Applewhaite: A cela je réponds que je n'ai jamais eu d'idée aussi absurde. Comme je le disais quand on m'a si aimablement interrompu, la Chambre peut au moins faire connaître au monde l'attitude des représentants élus du peuple canadien.

J'affirme que si la Chambre repousse cette motion par la majorité écrasante que j'ai indiquée, ce rejet sera encore loin d'atteindre, toutes proportions gardées, celui que la population canadienne réserverait à ce même projet de résolution s'il faisait l'objet d'un referendum. En de telles circonstances, il se verrait également repoussé par un grand nombre de membres du parti cécéfiste qui, pour reprendre leurs propres termes, seraient trop heureux de voter, poussés non par le désespoir mais par l'espoir que des progrès ont été accomplis à Lisbonne.

M. Raymond Bruneau (Prescott): Monsieur, l'Orateur, au cours du présent débat, j'ai écouté avec grand intérêt les discours prononcés de part et d'autre en marge de la discussion sur les Affaires extérieures. La situation internationale de l'heure est fort complexe et révèle les tendances impérialistes croissantes de la part de la Russie soviétique.

Depuis le dernier cataclysme mondial l'Ours de Moscou n'a pas cessé de donner son coup de patte aux vaillantes petites démocraties qui l'entourent et, au claquement du knout elle a fait se taire les gouvernements de ces peuples libres dans un affreux silence, derrière le rideau de fer. Chaque lever de soleil laisse percer une nouvelle perfidie sous cet opaque rideau. Hier, c'était le tour de la Tchécoslovaquie qui connaissait l'avènement d'un nouveau régime qu'elle n'avait certes pas choisi mais qui lui avait été imposé. Dans cet autrefois pays libre, il y eut bien quelques îlots de résistance ici et là, mais on a tôt fait de forcer une déclaration au président Bénes, et on a annoncé le suicide d'Ian Masaryk.

On a vu tour à tour tomber la Yugoslavie, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie; et chaque pays a été témoin d'une étrange comédie pour ne mentionner que le procès des Mindszenty, Beran et autres. La Grèce a connu ses guerillas. On a violé ses frontières et fait le coup de feu, et chaque fois les satellites de Moscou ont prêté main forte à l'envahisseur. Au lendemain du viol des Balkans, la Chine était envahie sournoisement. Tchang Kaï-chek prenait le chemin de l'exil et installait ses quartiers généraux à Formose. La Corée du Nord était envahie et on passait outre le 38e parallèle. Les forces des Nations Unies allaient rencontrer l'envahisseur et nous assistons depuis à la guerre de Corée; guerre de déplacement d'un côté et de l'autre de la 38e parallèle, guerre qui a menacé de mettre le feu aux poudres et de lancer l'univers dans un troisième conflit mondial.

Cependant, cette intervention des Nations Unies constituait un geste qui attestait la détermination des pays libres de mettre fin aux menées de l'envahisseur soviétique. Peu de temps auparavant, on avait vu s'organiser un organisme de fédération dans l'ouest de l'Europe, sous l'égide de Benelux. La Belgique, le Luxembourg et la Hollande signaient le pacte de défense mutuelle et d'entr'aide en cas d'agression. Puis la France et le Royaume-Uni donnaient leur adhésion à cet organisme qui avait pour mission la poursuite de la paix. Plus tard, les nations libres, conscientes de leurs responsabilités et désireuses de sauvegarder leur liberté et de prêter main forte aux peuples qui venaient de perdre la leur, signaient la pacte de l'Atlantique.

A l'index des documents historiques dignes de mention, en voilà un qui vient se placer à la toute première place tant par le but qu'il se propose d'atteindre que par son effet réconfortant en marge de la présente situation tendue dans le domaine international.

Voilà un monument de droit international qui pendant des générations attestera du désir des peuples de la région Atlantique-Nord d'assurer la paix dans le monde et de leur volonté bien arrêtée de prendre les moyens nécessaires pour l'assurer. Voilà surtout de quoi faire songer les conquérants en mal de domination avant qu'ils se lancent dans la grande aventure.

Dans notre époque d'instabilité, d'incertitude et de chaos au rythme d'une guerre froide ou mieux encore d'une guerre des nerfs, les signataires du Pacte ont affiché leur foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et leur intention de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et, partant, d'assurer la paix au monde et, à cette fin, aux termes du Préambule la Charte, d'unir leurs efforts collectifs pour préserver la sécurité.

Chaque clause du Traité stipule l'adoption de mesures capables de permettre la réalisation de ce noble idéal. Ainsi, en vertu de l'article 1, les Parties s'engagent entre autre comme le prévoit la Charte des Nations Unies, à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, et de s'abstenir de recourir à la menace ou à la force de façon contraire aux buts des Nations Unies.

L'article 2 dudit Traité témoigne de la volonté de ces peuples de développer les relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions. Il stipule également le développement des conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être et la collaboration économique entre chacune de ces nations. L'article suivant traite d'assistance mutuelle et de l'accroissement des capacités individuelles et collectives de ces peuples en face de la résistance à l'attaque

armée. Alors que l'article 4 prévoit consultation chaque fois que l'on estime que l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique ou la sécurité de l'une de ces Parties sera menacée, l'article 5 reconnaît qu'une attaque armée contre une ou plusieurs de ces Parties en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque et que si une attaque de ce genre se produit les Parties, aux termes de l'article 51 de la Charte des Nations Unies prendra aussitôt, individuellement ou d'accord avec les autres Parties, l'action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et maintenant la sécurité dans la région de l'Atlantique-Nord. On rencontre ailleurs à l'article 9 l'établissement d'un conseil auquel chacune de ces Parties sera représentée, pour connaître des questions relatives à l'application du Traité. Ce conseil sera organisé de façon à se réunir rapidement et à tout moment.

Aux termes de l'article suivant, les signataires peuvent inviter à accéder au Traité tout autre État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de l'Atlantique-Nord.

Voilà en résumé ce qui se trouve stipulé dans quelques articles de la Charte de l'Atlantique. Voilà un document qui fera force de loi dans le respect des frontières, un traité capable de faire poindre à l'horizon, pas trop éloigné, une belle lueur d'espérance dans l'acheminement tant désiré de la paix et de la sécurité mondiales.

Dans le même ordre d'idées, il y aurait lieu de penser à rédiger un pacte semblable à celui du pacte de l'Atlantique pour les nations du Pacifique. Cette compréhension mutuelle, cette belle entente et cette harmonie que nous cherchons pour les nations signataires du pacte de l'Atlantique, nous la désirons ardemment pour celles du Pacifique. Les pays libres se proposent d'atteindre la paix, et rien ne sera épargné pour atteindre cette fin.

Comme quelqu'un l'a dit dans cette Chambre, nous détestons le communisme sous toutes ses formes, qu'il se présente en Europe ou en Asie. Nous tenterons l'impossible pour l'enrayer où qu'il se trouve, et là-dessus, M. l'Orateur, je pense que nous n'avons rien à reprocher à notre nation de quatorze millions à peine d'habitants pour les sacrifices extraordinaires déjà consentis par notre peuple. Il est bien évident que la violence n'a jamais rien réglé et notre intervention militaire se propose uniquement de mater les communistes en mal de domination.

Hélas! quand un régime refuse de reconnaître le droit de l'homme, qu'il méconnaît la liberté de l'individu et refuse au citoyen le droit de culte, celui d'adorer le Dieu de son choix, il ne comporte rien de bien. Le monde, aujourd'hui, aspire vers un retour à une saine prospérité, mais il semble chercher en vain la formule juste dans ce labyrinthe où l'ont plongé deux conflits mondiaux et une crise économique qui date d'à peine vingt ans.

J'estime que la solution réside dans une plus étroite collaboration entre les peuples. Ce qui manque, à n'en pas douter, c'est une plus forte dose de charité. Il existe présentement beaucoup de méfiance de part et d'autre. Je comprends que les menées de Moscou ne sont pas de nature à nous rassurer quant à la paix. On assiste à une course vers l'armement, on se met sur un pied de guerre et on souhaite ardemment ainsi sauvegarder la paix.

Quoi qu'il en soit, il existe encore dans le monde une autorité spirituelle bien avisée capable de nous donner les directives nécessaires pour nous mettre sur la piste de la bonne entente et de l'harmonie. Cette lumière vers laquelle la majeure partie des nations de la terre se tournent aujourd'hui pour y puiser une sage orientation, a à sa commande vingt siècles d'expérience et une mine de renseignements que nous aurions grand profit à consulter.

Espérons que dans un avenir assez rapproché les nôtres auront eux aussi leur délégation auprès de cette autorité de la ville aux sept collines qui leur permettra, sans doute, de continuer une œuvre bien commencée.

(Texte)

M. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris part au débat en cours alors que la Chambre a été invitée à se former en comité des subsides, mais je n'ai pas eu l'occasion de parler sur l'amendement proposé par l'honorable député de Melfort (M. Wright). Avant de ce faire, je voudrais tout de même tenter, en quelques mots, de répondre aux accusations qu'a lancées l'autre soir le député de Chicoutimi (M. Gagnon), et je regrette qu'il ne soit pas à son siège en ce moment.

Le député de Chicoutimi a déclaré, entre autres choses: Qu'attendons-nous pour nous retirer de Corée?

A mon avis, il est essentiel que nous nous reportions en arrière pour étudier les raisons qui ont poussé notre Parlement à approuver l'envoi d'une brigade en Corée, pour faire partie des troupes des Nations Unies qui devaient résister à l'agression et la repousser.

On se souvient qu'en juin 1950, les Coréens du Nord ont attaqué la Corée du Sud, alors qu'une commission des Nations Unies était

déjà rendue sur les lieux pour tenter de trouver une solution au problème de l'unification de ce pays. Le conseil de Sécurité s'est immédiatement réuni et a décidé à l'unanimité,—à cause de l'absence des Soviets qui ont sans doute fort regretté leur geste depuis ce temps,—d'opposer la force à l'agression injustifiée de la Corée du Nord.

Le conseil de Sécurité a alors fait appel aux nations membres de l'Organisation des Nations Unies, leur demandant d'envoyer des effectifs de terre, de mer et de l'air pour participer aux opérations de résistance à l'agression.

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Canada avait contracté l'obligation de participer à tout programme de défense collective des Nations Unies, sur demande du conseil de Sécurité.

En envoyant une brigade en Corée, nous nous sommes donc acquittés d'un engagement légal que nous avions librement pris pour bien consacrer le principe de la sécurité collective sans laquelle, dans notre monde actuel, il est impossible d'obtenir la paix, car nous sommes toujours exposés à subir une agression injuste.

Le sort des armes nous a favorisés au début, à l'automne de 1950, et nous caressions déjà l'espoir, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson),—et le député de Chicoutimi a d'ailleurs cité ses paroles l'autre soir,—de rétablir la paix en Corée.

A cause de circonstances que je n'ai pas à juger, à cause de la façon dont un chef militaire a exercé son autorité en poursuivant, peut-être trop loin, des opérations qui auraient peut-être dû cesser à ce moment, les Chinois communistes se sont crus en danger et sont intervenus. Ils ont voulu défendre leur pays, prétendent-ils, car, à notre avis, ils n'ont jamais été en danger. Ils ont donc voulu défendre leur pays en approuvant l'envoi de volontaires chinois pour aider les Coréens du Nord.

Ce fut alors la retraite des forces des Nations Unies, qui durent regrouper leurs forces en vue d'une nouvelle poussée, laquelle, de fait, les a conduites jusqu'au 38e parallèle. C'est à ce moment là qu'on entreprenait, l'été dernier, des pourparlers d'armistice pendant que les armées se faisaient face sur ce front de 150 milles.

Depuis ce temps-là, le front est resté sensiblement le même, sans trop d'activité, sauf quelques incursions de patrouilles et les batailles aériennes.

[M. Lesage.]

Mais, "qu'attendons-nous pour nous retirer de la Corée," dit l'honorable député de Chicoutimi?

Si l'on pense à ce que je viens de dire et en étudiant logiquement les faits que je viens d'exposer, comment devons-nous répondre à cette question du député de Chicoutimi? Eh bien, nous attendons qu'un armistice soit conclu ou que l'agression soit définitivement repoussée, bref, que la question soit réglée. C'est là, il me semble, l'objectif qui doit guider les Canadiens, comme les autres pays, membres des Nations Unies qui ont des forces en Corée.

Qu'arriverait-il si les Américains, les Anglais, les Français, les Canadiens, les Australiens et les Néo-Zélandais se retiraient de la Corée? Immédiatement, la Corée du Nord et les Chinois communistes envahiraient la Corée du Sud. Que penserait-on alors des Nations Unies? Quelle serait la déception de l'univers qui a placé tout son espoir dans cette organisation?

J'ai dit à la Chambre, mardi, que nous avions foi aux Nations Unies et que nous devions continuer d'y avoir foi, car c'est une organisation qui est certes en mesure d'établir la paix universelle et de veiller à son maintien. Nous devons espérer que les Russes, à un moment donné, verront la lumière et comprendront qu'il y va de leur intérêt comme celui de leurs satellites de collaborer franchement avec les autres nations membres, car l'Organisation des Nations Unies offre une solide base de paix à condition que chacun y mette du sien et agisse de bonne foi.

Si les Canadiens donnaient le mauvais exemple et se retiraient de la Corée à ce moment excessivement critique, alors qu'il est possible que cette question soit en voie d'être réglée, eh bien, monsieur l'Orateur, je dis à l'honorable député de Chicoutimi, que, si une telle chose arrivait, jamais plus personne dans le monde n'aurait foi aux Nations Unies, et tout autre organisme international de défense collective deviendrait inutile. Nous ne devons pas attendre que nos ennemis éventuels nous écrasent chacun à notre tour.

Je lisais l'autre jour que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord prenait la vedette sur l'Organisation des Nations Unies et qu'il était dangereux que l'OTAN fasse disparaître dans l'ombre les buts et les œuvres des Nations Unies. Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. Il est vrai qu'il a été nécessaire à notre pays, ainsi qu'aux autres pays parties au Traité de l'Atlantique Nord de refaire leurs forces et de les regrouper afin de se défendre contre toute agression éventuelle,

en formant ce pacte de l'Atlantique, en vertu de l'article 51 de la charte des Nations Unies, qui permet à quelques pays membres des Nations Unies de s'unir ensemble dans un but défensif.

Eh bien, si d'une part nous avons dû agir ainsi, d'autre part, je le répète, notre politique à très longue échéance consiste à nous unir, au sein des Nations Unies, pour la défense collective contre tout agresseur éventuel. Nous en avons donné la preuve en Corée. Il est vrai que, dans le moment, les œuvres de l'OTAN nous touchent de plus près et nous coûtent beaucoup plus cher que notre participation aux Nations Unies.

Mais, monsieur l'Orateur, le pacte de l'Atlantique-Nord, qui est absolument essentiel,—plusieurs honorables députés ont d'ailleurs traité ce sujet, dont l'honorable député de Prescott (M. Bruneau), qui vient justement d'en faire l'exposé,—nous devons le considérer comme un moyen d'éviter l'agression d'ennemis éventuels, mais en même temps comme un moyen de nous renforcer de façon que notre voix, à nous les pays de l'Ouest, devienne également plus puissante aux Nations Unies. A mon avis, je ne sais pas si mon chef, le secrétaire d'État au Affaires extérieures (M. Pearson) m'approuvera, la paix n'est possible dans le monde que si l'on obtient l'équilibre des forces. L'Histoire entière du monde est là pour prouver que nous avons eu la paix même s'il y a eu quelques escarmouches quand les forces étaient en équilibre dans le monde. L'OTAN est un moyen d'obtenir cet équilibre dans le monde et de grouper, dans les Nations Unies, des forces égales, qui ont des voix égales dans les décisions. Et, ce n'est pas parce que nous sommes obligés de réarmer, sur le plan du pacte de l'Atlantique-Nord, que cela veut dire que nos actes ne sont pas consistants avec le désarmement que nous prêchons aux Nations Unies. Au contraire, si nous sommes obligés de nous défendre contre toute attaque éventuelle, si nous sommes obligés de réarmer au sein de l'OTAN, ce réarmement même est un moyen d'amener le bloc soviétique au désarmement. Et, je crois que c'est le seul moyen de l'amener au désarmement car, à mon avis, le bloc soviétique ne comprend pas beaucoup autre chose que la force et nous ne pourrons traiter d'égal à égal que lorsque nos forces auront atteint l'équilibre dont je parlais il y a un instant.

Évidemment, il est malheureux qu'on soit obligé de demander au peuple canadien de consentir les sacrifices qu'on lui impose. Il n'est pas toujours facile de faire comprendre qu'un pays comme le nôtre, situé au nord du continent américain, peut avoir des intérêts dans les événements qui se déroulent en Europe ou en Asie. Nous n'y avons pas d'autre intérêt que celui de la sécurité collective des nations libres.

N'allons pas croire, monsieur l'Orateur, que nous dépenserions moins d'argent, que les impôts seraient moins élevés si nous permettions à la Russie d'envahir l'Europe ou, encore, à la Chine communiste de s'emparer de l'Asie! S'il nous fallait dresser autour du continent américain une barrière infranchissable derrière laquelle nous devrions nous serrer la ceinture au point où je me demande si nous pourrions respirer, quel serait notre régime de vie? Je me demande quels seraient les impôts que nous aurions à payer; je me demande même ce que nous pourrions manger. Après tout, c'est cela la situation.

Quand nous remplissons nos obligations dans le domaine international, nous veillons à nos propres affaires et, malgré les sacrifices que nous demandons au peuple canadien, nous espérons qu'il comprendra que ces sacrifices ne sont rien comparés à ceux qu'il aurait à subir si seul le continent nord-américain ou même le continent américain tout entier tombait sous la botte soviétique. Nous n'aurions plus aucun espoir et nous serions condamnés à vivre dans une prison, à l'eau et au pain sec, et je ne sais pas même,—comme je l'ai dit tout à l'heure,—si nous pourrions respirer.

(Sur la proposition de M. Lesage (Montmagny-L'Islet), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Traduction)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: On m'informe que mon collègue, le ministre des Finances, a consulté les chefs des divers partis et qu'ils sont convenus que nous étudions demain les crédits provisoires et le budget supplémentaire. Je crois qu'il faut adopter ce budget avant la fin de l'année financière. Cela suffira probablement à occuper toute la journée.

M. Drew: Je le crois aussi.

M. Adamson: Toute la journée?

L'hon. M. Fournier: Je le crois.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

LOI DES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

REVISION ET CODIFICATION—RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier et de codifier la législation concernant les allocations aux anciens combattants, de relever les allocations et le montant du revenu permis, d'accorder une assistance financière aux anciens combattants qui, dans une certaine mesure, peuvent accepter de l'emploi, et, en outre, en vue de pourvoir aux traitements des membres de la Commission des allocations aux anciens combattants.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La motion est adoptée.

LOI SUR LES AVANTAGES DESTINÉS AUX ANCIENS COMBATTANTS

DISPOSITION RELATIVE À LA DATE D'EXPIRATION

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité lors de sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants, en vue de décréter que la loi expirera le dernier jour de la première session du Parlement en mil neuf cent cinquante-trois au lieu du dernier jour de la première session du Parlement en mil neuf cent cinquante-deux.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La motion est adoptée.

LOI SUR L'ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS

PAYEMENT AUX SUCCESSIONS DU PLEIN MONTANT DE L'ASSURANCE

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, afin d'étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la loi sur l'assurance des anciens combattants, en vue de stipuler que, dans certains cas, la succession de l'assuré peut recevoir le plein montant payable aux termes du contrat d'assurance.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La motion est adoptée.

REBOISEMENT

ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique): Pour répondre à la demande formulée par l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite), il me fait plaisir de déposer le texte de l'entente conclue entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral relativement au relevé des ressources forestières et au reboisement.

LA PÊCHE

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES TEMPÊTES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. A. M. Kirk (Digby-Yarmouth): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. A-t-il vu le texte intégral, ainsi que l'a publié le 27 mars le *Chronicle-Herald* d'Halifax, de la déclaration formulée à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse par le ministre du Commerce et de l'Industrie à propos de la question de l'aide aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse? Dans le cas de l'affirmative, est-il disposé à faire une autre déclaration à cet égard?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): J'ai eu le plaisir de voir et de lire le texte intégral de la déclaration formulée par le ministre à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Cette déclaration renferme beaucoup de points que je n'accepte pas, mais je présenterai un exposé complet plus tard.

Cependant, dois-je ajouter, je ne me rappelle aucun cas où des secours de ce genre ont été accordés sans qu'un gouvernement provincial en ait pris l'initiative.

DÉPÊCHE RELATIVE À LA PRÉSENCE DE LA FLOTTE DE PÊCHE JAPONAISE AU LARGE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James Sinclair (Coast-Capilano): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries au sujet du traité de pêche avec le Japon. Faut-il ajouter foi à la nouvelle due à M. Elmore Philpott, du *Sun* de Vancouver, et selon laquelle des vaisseaux japonais font la pêche à une centaine de milles de la côte de Colombie-Britannique, ce qui compromet les moyens de subsistance de nos pêcheurs de cette province?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): J'ai lu cet article, paru dans le *Sun* de Vancouver. J'ai pris la peine, ce matin, de m'enquérir à ce sujet auprès de notre bureau de la Colombie-Britannique, qui a lui-même communiqué avec les navires météorologiques exerçant leur activité au large du littoral, avec les apprêteurs de Colombie-Britannique et avec nos propres bateaux patrouilleurs. On m'assure qu'il n'y a pas de pêcheurs japonais à moins de cent milles du littoral du Pacifique.

Je profite de l'occasion pour revenir sur une déclaration que j'ai maintes fois formulée, ici et ailleurs, savoir que les ressortissants japonais n'ont jamais pêché le long du littoral de la Colombie-Britannique. Il leur est arrivé une fois de pêcher dans la baie de Bristol pendant deux jours. Comme on leur a rendu la situation plutôt intenable, ils ont quitté la baie de Bristol, ont descendu le long de notre littoral, se sont approvisionnés à Seattle, puis sont retournés au Japon: ils n'ont pas fait la pêche. L'affirmation de M. Philpott est donc fausse. Il n'y a pas de tels pêcheurs le long du littoral à l'heure actuelle et il n'y en a jamais eu.

[M. Kirk.]

TERRE-NEUVE—PRÉSENCE DE PETITS CHALUTIERS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): La semaine dernière, l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries (M. MacNaught) a promis de présenter un rapport sur l'exploitation de chalutiers dans les eaux territoriales de Terre-Neuve. Ce rapport est-il en main?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries): Le navire du ministère, l'*Eastern Explorer,* ayant à son bord un membre de la Gendarmerie royale, patrouille en ce moment la région. Notre plus gros navire, le *Cygnus* s'est aussi rendu sur les lieux, ainsi qu'un bateau de la Gendarmerie royale du Canada. Aucun rapport ne nous est parvenu de ces navires signalant que les bateaux étrangers venaient pêcher à l'intérieur de la limite territoriale de trois milles. Je pourrais ajouter que les navires français qui venaient autrefois faire la pêche sur les grands bancs étaient escortés de leurs propres patrouilleurs qui les empêchaient de franchir la limite territoriale de trois milles. L'ambassade de France nous informe que le patrouilleur français sera dans les parages à la fin de cette semaine, s'il n'y est pas déjà.

LE NATIONAL-CANADIEN

QUESTION AU SUJET DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'AUTOBUS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre désire-t-il remplacer tous les services de chemin de fer du National-Canadien pour voyageurs par des services d'autobus, dans l'Île du Prince-Édouard, sauf pour ce qui est des trains nos 39 et 40, entre Charlottetown et Borden, comme l'a annoncé M. W. E. Robinson, vice-président et directeur général de la région de l'Atlantique du National-Canadien?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Une question de cette nature, à mon avis, mérite d'être prise en considération. De toute façon, le ministre des Transports n'aurait pas la compétence voulue pour remplacer les trains de voyageurs par des autobus. Je suppose que mon honorable ami songe à la décision qui a été rendue par un certain organisme de l'Île du Prince-Édouard au sujet de l'exploitation des autobus du National-Canadien. J'irai aux renseignements et je rendrai réponse à mon honorable ami plus tard.

LE BLÉ

DEMANDE DE RELÈVEMENT DU PRIX DU BLÉ SUR LE MARCHÉ NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Commerce. Le ministre est-il disposé à considérer favorablement la demande formulée hier par trois syndicats d'agriculteurs qui réclament un relèvement du prix du blé sur le marché national?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, s'agit-il ici d'une question urgente? Si vous décidez que tel est le cas, je me ferai un devoir de répondre.

M. l'Orateur: Je ne pense pas que la question ait un caractère d'urgence. Sauf erreur, il s'agit d'une demande formulée hier par une délégation.

Le très hon. M. Howe: On débat la question depuis au moins deux ans et j'ose affirmer qu'on peut sans danger en discuter un peu plus longtemps.

M. Argue: Pas de majoration.

NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL À L'ÉGARD DU BLÉ—DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une autre question à poser au ministre du Commerce. Est-il en mesure d'annoncer qui fera partie de la délégation canadienne chargée de négocier un nouvel accord international à l'égard du blé?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je crois qu'un communiqué doit paraître dans les journaux, aujourd'hui même, à ce sujet. La délégation se composera de M. Sharp et de M. Wilson, du ministère du Commerce, et de trois représentants de la Commission du blé, MM. Lawrie et Biddulph, actuellement à Londres, et M. Mcnamara, de Winnipeg. Les conseillers attachés à la délégation seront les présidents des trois syndicats du blé, le président de la *United Grain Growers* et une autre personne nommée par les cultivateurs bien qu'elle n'occupe aucun poste officiel au sein du Syndicat des cultivateurs.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BRITISH NORTHWESTERN FIRE INSURANCE COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles Henry (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je demande à revenir à la première lecture des bills du Sénat afin que la Chambre puisse faire subir la première lecture au projet de loi qui porte le nº 61 au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que nous revenions maintenant à la première lecture des bills du Sénat.

Des voix: Oui.

M. Henry: Je propose la première lecture du bill nº 61 (émanant du Sénat) concernant la *British Northwestern Fire Insurance Company*.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

SUBSIDES

A l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): A la suite d'un entretien avec les chefs des divers partis, monsieur l'Orateur, il a été convenu à l'unanimité que la Chambre devrait se former en comité des subsides et des voies et moyens, en vue de l'examen des crédits provisoires ordinaires à l'égard des deux premiers mois de la prochaine année financière pour passer ensuite aux derniers crédits supplémentaires.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, lorsque vous quitterez le fauteuil, ce sera pour que la Chambre se forme en comité en vue de l'examen non seulement des crédits provisoires, mais aussi des crédits supplémentaires. Désirant dire quelques mots sur les crédits supplémentaires, je puis le faire immédiatement, si c'est le moment approprié.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député peut formuler ses observations n'importe quand; toutefois, il se rend compte que la Chambre devra se former en comité des subsides à plusieurs reprises avant l'adoption des crédits provisoires, des crédits supplémentaires et des lois de finances fondées sur ces postes. Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'honorable député formule ses observations au moment de son choix.

M. Macdonnell (Greenwood): Vaut mieux peut-être le faire dès maintenant. Nous en aurons fini. Ce que j'ai à dire n'est pas nouveau sans doute. Je voudrais bien qu'il ne fût plus nécessaire de le répéter. On semble de plus en plus enclin à présenter les crédits supplémentaires à une date assez rapprochée

de la fin de l'année pour exercer la pression voulue sur l'opposition et emporter son assentiment. Je ne réclame pas qu'on les présente une journée plus tôt mais bien une semaine ou deux plus tôt, de façon que nous puissions étudier convenablement cette importante question. En toute sincérité j'estime qu'il serait très avantageux d'abandonner ce qui est devenu pour ainsi dire une façon habituelle de procéder.

Un mot de l'ampleur des crédits supplémentaires. Deux cent quarante-six millions de dollars ce n'est pas une mince somme. Naguère encore une telle somme représentait une forte proportion du total des dépenses de l'année. Ce n'est pas tant l'importance du montant qui me frappe, mais la présence d'un ou deux postes me porte à croire que pour des motifs que j'ignore le ministre cherche à gonfler les chiffres autant que possible. Le ministre se montre peut-être prudent, soucieux de la situation politique et de l'avenir. Il y a deux postes, ici, l'un de 102 millions et l'autre de 37 millions.

L'hon. M. Abbott: Cinquante-sept millions.

M. Macdonnell (Greenwood): Pour la Polymer.

L'hon. M. Abbott: Je vous demande pardon, je croyais que vous parliez des pensions de vieillesse.

M. Macdonnell (Greenwood): Les 57 millions de dollars se rapportent à la pension de vieillesse; le montant appartient donc à une autre catégorie. Ce crédit de 102 millions de dollars ressemble un peu à un acte de repentir et de réparation. Pendant longtemps, nous paraissons avoir négligé le fonds de pension du service civil, mais nous nous efforçons maintenant de rattrapper le temps perdu et nous avons cette année à ce titre un crédit de 102 millions de dollars, par rapport, je crois, à 75 millions de dollars il y a un an.

Nul ne doute de l'opportunité d'agir ainsi. Naturellement, il nous faut avoir un fonds solide. Je signale seulement que certaines gens trouvent que ces 102 millions ne devaient pas nécessairement paraître cette année. Ils laissent entendre que ce crédit, ainsi qu'un ou deux autres, figurent au budget afin que soit moins élevé cet excédent dont le ministre a parlé à la mi-février avec une grande fierté, mais qui devait, toutefois, donner lieu plus tard à quelques réserves.

Sur cette question, je n'ai pas d'opinion personnelle. Je me borne à souligner le problème comme on l'a fait avant moi; il est possible que nous ayons ici ces 102 millions parce que le ministre a estimé qu'il faisait preuve de qualités de bon teneur de livres en produisant ce qu'on pourrait appeler un élément de passif. Nous serons mieux renseignés plus tard. Mais il est possible également que le ministre se soit dit: pendu pour pendu, tirons tout le profit possible de la situation, et qu'il ait cru bon de se débarrasser de la chose aujourd'hui, de n'y plus penser, afin d'être en meilleure posture l'an prochain, quand il pourrait avoir des raisons de faire sa cour au corps électoral.

L'autre poste dont je veux parler est celui qui se rapporte à la Polymer. Ma surprise ici est plus grande encore: en effet ce poste de 37 millions est inclus dans les 246 millions. Si je comprends bien l'opération, c'est ce qu'on appelle par euphémisme une opération comptable qui ne représente pas en réalité un décaissement de 37 millions. J'imagine que lors de la présentation du budget, on verra peut-être ce...

L'hon. M. Abbott: Ce n'est pas du tout un poste budgétaire.

M. Macdonnell (Greenwood): Il est indiqué comme faisant partie des 246 millions, si mon addition est exacte et j'ai fait de mon mieux pour bien calculer. Le ministre pourra constater que ce poste fait partie du montant de 246 millions, bien que le ministre affirme quil ne s'agit pas d'un poste budgétaire. Je signale que cette somme fait partie des 246 millions et, à ce titre, constitue, aux yeux du public, une partie du budget supplémentaire qu'on nous demande présentement d'adopter.

Je désire mentionner un autre point en passant. Nous avons entendu parler d'un excédent de 722 millions de dollars. Je ne sais pas quel chiffre définitif on nous présentera et si ce dernier chiffre dépassera l'autre. On a prétendu que le surplus pourrait être fortement diminué. S'il y a diminution, j'espère que le ministre, lorsqu'il nous l'expliquera, précisera également les paroles qu'il a prononcées à la radio en février. Pour mon esprit bien simple, il m'a semblé qu'il avait indiqué que les 722 millions représentaient un événement des plus heureux pour les contribuables canadiens parce que cela avait permis au gouvernement fédéral de s'acquitter de son devoir envers la nation sans recourir au marché difficile des valeurs. En d'autres termes, si j'interprète bien les paroles du ministre, il nous a alors dit qu'on avait dépensé cette somme.

J'aimerais formuler une remarque à propos de l'excédent. Peu d'entre nous peuvent modifier leur revenu dans la même mesure

que le ministre. C'est peut-être une situation très agréable pour le ministre des Finances, mais elle présente aussi ses dangers. Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur. Malgré des demandes sensées et tendant en sens contraire, le ministre a augmenté considérablement nos impôts en avril dernier. Je veux surtout parler des taxes de vente et d'accise. Le ministre a de cette façon majoré considérablement les prix. En fait, si on juge l'ensemble de l'année, on peut dire que le produit national brut a augmenté de 3,200 millions dont près de deux milliards en augmentation des prix. Cela nous atteint tous douloureusement, si ce n'est ceux qui spéculent, qui achètent et qui vendent sur des marchés à la hausse. Cela n'atteint pas douloureusement le ministre de qui cela augmente énormément les revenus. Le ministre des Finances a, du reste, bien volontiers avoué que la hausse de ses revenus tenait, pour une très bonne partie, à la hausse des prix.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député traite-t-il en ce moment de l'ensemble du programme de financement? Je crains que cela ne donne lieu à un débat budgétaire. J'ignore à quel accord en étaient venus les chefs de parti selon lequel j'allais quitter le fauteuil d'office. Il va sans dire que je ne suis, pour l'instant, saisi d'aucune motion. Je tiens simplement à le signaler à l'honorable député, ne croyant pas qu'il veuille une discussion générale des questions financières en ce moment.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances m'a effectivement parlé, comme d'ailleurs il a sûrement parlé aux chefs de la CCF et du parti créditiste, mais je dois dire qu'il n'a pas été question de supprimer la discussion avant que Votre Honneur quittât le fauteuil.

L'hon. M. Abbott: C'est exact, monsieur l'Orateur. Bien entendu, il n'est pas nécessaire de présenter de motion pour que Votre Honneur quitte le fauteuil aujourd'hui. J'avais cru comprendre que, du consentement unanime de la Chambre, nous nous formerions en comité des subsides et des voies et moyens pour étudier les deux douzièmes provisoires et les crédits supplémentaires. Je supposais que la discussion pourrait s'étendre à tout ce qui, raisonnablement, peut être évoqué sous cette rubrique. J'ai fait savoir aux chefs de parti les raisons pour lesquelles les deux lois de finance devaient être adoptées par les deux Chambres et recevoir la sanction royale avant la fin de l'année. A part cela, l'honorable député a parfaitement raison et l'on peut parler de n'importe quoi.

M. Macdonnell (Greenwood): Peut-être pourrais-je être utile en disant que je termine ici mes observations de caractère général. J'aimerais maintenant faire une ou deux propositions qui, je l'espère, faciliteront l'examen de ces crédits.

S'il m'est permis de terminer l'observation que j'étais en train de faire, le ministre, contrairement au reste d'entre nous, trouve de grands avantages à la hausse des prix. Nous devons nous rappeler, par conséquent, qu'il n'est pas possible pour le ministre des Finances, qui, somme toute, tient naturellement à avoir un excédent, d'avoir vis-à-vis de l'inflation la haine que le reste des mortels nourrit à son égard.

Une ou deux brèves observations au sujet de ces crédits. Nous nous opposons à ce qu'on les soumette à la Chambre trop tard. Force nous est, je le crains, de nous rendre compte que nous ne ressentons à l'endroit du Gouvernement aucun sentiment de sympathie qui nous pousse à l'aider au delà d'un certain point. Mais d'autre part, nous avons beaucoup de sympathie pour celui qui doit faire adopter ces crédits afin de verser les traitements et les salaires. Nous avons donc étudié ces crédits et nous avons des propositions à faire. Nous établirons une distinction entre ceux qui sont urgents et ceux qui ne le sont pas. Nous ne renonçons pas à nos droits de poser des questions ni de discuter les crédits que nous estimons urgents, pour les motifs que j'ai mentionnés. Nous désirons en faciliter l'adoption autant qu'il nous est possible. Nous estimons urgents les crédits visant à accorder de l'aide aux producteurs et à payer les traitements, salaires et pensions de tout genre.

Si le ministre veut nous assurer que les crédits que je mentionnerai comme n'étant pas urgents, sont destinés de fait au paiement de salaires ou traitements, nous nous en rapporterons à lui et nous les considérerons comme urgents. Le ministre se rendra compte, je crois, que nous ne nous sommes pas donné de peine pour repérer ceux qui ne sont pas urgents. La plupart d'entre eux sont indiqués comme des crédits urgents. Il me faudra quelques instants seulement pour mentionner certains de ceux que nous croyons urgents,—la plupart le sont,—et pour citer un ou deux exemples de ceux que nous ne croyons pas urgents. Ensuite nous examinerons les crédits et, lorsqu'il s'agira d'un poste que nous n'estimons pas urgent, nous demanderons au ministre de le placer au bas de la liste et, alors, il pourra décider s'il partage ou non notre avis.

A la première page des crédits supplémentaires se trouve le poste 563 qui concerne la fièvre aphteuse et qui est urgent. Les subventions relatives aux entrepôts frigorifiques

sont urgentes également ainsi que les indemnités relatives à l'agriculture. Nous ne disons pas cela de façon arbitraire. Par ailleurs je pourrais vous donner deux exemples de cas qui, à notre avis, ne sont pas urgents. Nous ne pouvons pas croire que le poste 580 nécessite une affectation de crédits dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures. Ce poste concerne une commission relative au paiement d'intérêts. Il se peut que le paiement des intérêts soit très urgent, mais ce poste ne l'est pas.

L'hon. M. Abbott: C'est pour payer des factures d'impression.

M. Macdonnell (Greenwood): Puis à la page 5 des crédits supplémentaires se trouvent des postes concernant certaines indemnités destinées au Sénat et à la Chambre des communes. Je suis persuadé que tous les députés reconnaissent que rien ne presse à cet égard. Je me suis entretenu avec les autorités au sujet de ces crédits et je me suis aperçu qu'ils ne concernent nullement les fonctionnaires, mais seulement les membres du Sénat et de la Chambre des communes. Je suis sûr qu'ils accepteraient de passer en fin de liste.

Je me suis efforcé de montrer que nous collaborons vraiment, bien qu'il nous faille parfois formuler certaines critiques à l'égard du Gouvernement. Lorsque nous le faisons, c'est avec peine plutôt que sous l'effet de la colère. Nous désirons vraiment collaborer, à condition, cependant, qu'on ne nous affole pas. Collaborer ce n'est pas agir mécaniquement. J'espère que le ministre partagera notre avis lorsque nous étudierons les crédits que nous ne considérons pas urgents et reconnaîtra que nous avons cherché à nous montrer raisonnables à leur égard.

(La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.)

DEMANDE D'UN CRÉDIT PROVISOIRE

L'hon. M. Abbott propose la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas $526,696,879.17, représentant un sixième de chacun des différents crédits qui n'ont pas encore été adoptés, tels qu'ils sont inscrits dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; plus une somme n'excédant pas $2,395,833.33, représentant cinq douzièmes du crédit nº 37, une somme n'excédant pas $526,420, représentant un tiers du montant des crédits nos 25 et 448, une somme n'excédant pas $340,890.17, représentant un sixième du montant des crédits nos 209, 212, 213, et une somme n'excédant pas $257,602.41, représentant un douzième des crédits nos 62, 450 et 452 dudit budget principal, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

—Monsieur le président, le projet de loi auquel donnera lieu cette résolution sera établi de la façon ordinaire. Il assurera à Sa Majesté un sixième de tous les crédits à être votés à l'égard du budget principal pour l'année financière 1952-1953; plus les cinq douzièmes d'un crédit spécial, les frais imputables à ce crédit, soit l'assistance au transport des céréales de provende, devant être acquittés au cours des premiers mois de l'année; plus le tiers de deux crédits spéciaux relatifs à des services dont le coût doit être acquitté au cours des premiers mois de l'année, soit l'indemnité versée à l'égard des animaux abattus et divers services se rattachant à la Foire commerciale internationale; plus le sixième de trois crédits spéciaux afférents aux dépenses du Sénat et de la Chambre des communes, pour la présente session, les plus importantes de ces dépenses devant être acquittées au cours des premiers mois de l'année financière; plus le douzième de trois crédits spéciaux se rattachant à des services de caractère saisonnier à l'égard de la citoyenneté et de l'immigration, du commerce, du service de l'inspection de l'électricité et du gaz, et de la Division des poids et mesures.

La proportion générale d'un sixième est destinée à assurer tous les besoins ordinaires du service public jusqu'à la fin de mai. Les sommes supplémentaires demandées, à l'égard de certains postes spéciaux dont j'ai parlé, sont nécessaires à cause des services saisonniers et des services du temps de la session; on ne dépense dans aucun cas le montant total des postes.

Le projet de loi aura la même forme que celui qui a été présenté à cette époque-ci l'an dernier et il y a deux ans, sauf qu'il y sera rayé un article qui autorisait des emprunts aux fins du remboursement d'obligations ou d'emprunts antérieurs. A compter du 1er avril 1952, cette activité relèvera des dispositions de la nouvelle loi sur l'administration financière.

L'adoption de ce projet de loi ne portera pas atteinte aux droits et privilèges des députés de critiquer et d'étudier tout poste des crédits dont nous serons saisis de temps à autre au cours du reste de la session. Nous nous engageons comme d'ordinaire à respecter et à ne pas restreindre ces droits et privilèges d'aucune manière par suite de l'adoption de cette mesure.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai une question à poser au ministre. D'ordinaire, on fait une promesse à l'égard de cette question. Quand la fera-t-on?

L'hon. M. Abbott: Je viens justement de la faire.

M. Macdonnell (Greenwood): Je suis désolé, mais je ne l'avais pas entendue. J'ai cru que j'écoutais, mais apparemment, je n'écoutais pas. Le ministre formulera-t-il des observations sur ce point? Le ministre se souvient sans doute qu'il y a trois ans, à la veille des élections, je lui avais parlé d'une entente qui, sauf erreur, était la suivante: ces crédits étaient adoptés à la condition bien précise que le Parlement aurait par la suite l'occasion d'en étudier tous les détails. Est-ce de cette entente que parle le ministre?

L'hon. M. Abbott: Telle a toujours été l'entente conclue, selon moi. L'assurance dont il est question est donnée sous la même forme depuis une trentaine d'années, sauf erreur.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre se souvient sans doute cependant qu'il y a trois ans les avis étaient partagés sur la question de savoir si l'entente s'appliquait au Parlement ou si elle ne touchait que les membres de cette Chambre-ci.

L'hon. M. Abbott: Malheureusement le ministre actuel des Finances ni aucun autre ministre n'est en mesure de trancher la question.

M. Macdonnell (Greenwood): Un instant; voici ce à quoi je veux en venir. Il y a eu malentendu et je déteste les malentendus. Il est temps d'éclaircir le point. Le ministre peut certainement expliquer le sens de l'entente en cause tout aussi bien que n'importe quel député. Je m'excuse de ne pas avoir saisi les mots qu'il a employés.

L'hon. M. Abbott: Je vais en donner lecture de nouveau.

M. Macdonnell (Greenwood): Si le ministre n'y voit pas d'inconvénient, il pourrait nous les lire encore une fois.

L'hon. M. Abbott: C'est la formule que j'ai toujours employée depuis que je suis ministre des Finances; je la tiens de mon prédécesseur.

L'adoption du bill à l'étude n'enlève rien aux droits et privilèges des membres de la Chambre de critiquer ou de discuter tout poste des crédits au moment de sa mise en délibération, à un moment ou à l'autre, d'ici la fin de la session. Je prends ici l'engagement habituel, à savoir que les droits et privilèges des députés seront respectés et que l'adoption de la présente mesure ne les amoindrira ni ne les restreindra en rien.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ne juge-t-il pas qu'il est parfaitement clair que cet engagement envers les hommes qui siègent ici et de qui dépend cette décision...

M. Knowles: N'oubliez pas l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough).

M. Macdonnell (Greenwood): Je remercie le député de son aide. J'aurais dû dire "la dame et les hommes qui siègent ici". J'estime que la question en vaut la peine, car elle a pris de l'importance il y a trois ans. Je prie le ministre de nous dire si, par ces mots, tels que je les interprète, il veut dire qu'il prend cet engagement envers ceux qui consentent maintenant à l'adoption du projet de loi.

L'hon. M. Abbott: Si mon honorable ami veut savoir comment j'interprète cette expression, je me ferai un plaisir de me rendre à son désir. Il s'agit d'un engagement à l'égard des membres du Parlement qui, en tant que tels, seront peut-être appelés à examiner les prévisions de dépenses que j'ai déposées il y a une semaine ou deux, portant que l'occasion de discuter chacun des postes de dépense du budget sera fournie à tous les membres du Parlement présents en cette enceinte, disponibles et compétents pour en discuter. Voilà mon interprétation personnelle. Elle peut être bonne ou mauvaise, mais elle ne coûte rien; je la donne.

M. Wright: Elle en vaut le prix.

M. Macdonnell (Greenwood): Ce n'est pas pour rien que le ministre a fait des études de droit. Je veux dire qu'il n'a pas perdu son temps; mais il n'a toujours pas répondu à ma question. Il a exposé son énoncé dans des termes tels qu'on pourrait en déduire, à mon avis, qu'il s'agit tout simplement d'un engagement portant que les députés qui siègent actuellement à la Chambre ou ceux qu'une élection générale pourrait leur donner comme successeurs auront l'occasion d'examiner ces prévisions de dépenses. J'ai été fort étonné d'entendre cette interprétation il y a trois ans; je prétends que cet engagement, s'il a quelque valeur, ne peut s'adresser à une foule de gens qui ne sont pas ici. Somme toute, on nous demande d'agir, de donner le blanc seing dont il est question, mais à cette condition. J'avoue que jusqu'à il y a trois ans je n'entretenais aucun doute sur la nature de cette promesse, mais on l'a alors interprétée d'une façon à laquelle je ne m'attendais pas. Je serais fort heureux de connaître l'opinion du ministre, car il ne l'a vraiment pas exprimée. Voici ce que je veux savoir. Le ministre nous dira-t-il si, à son avis, la promesse est faite aux députés qui votent à titre personnel ou si elle s'adresse au Parlement comme entité abstraite?

L'hon. M. Abbott: La promesse est faite à la Chambre des communes, monsieur le président.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Knowles: Le ministre nous donne aussi, j'imagine, l'assurance que les diverses fractions qu'il a mentionnées ne s'élèvent en aucun cas à douze douzièmes.

L'hon. M. Abbott: Je l'ai dit il y a un instant.

M. Knowles: Merci.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adopté.

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finance) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Dion.

L'hon. M. Abbott propose la résolution suivante:

La Chambre décide que, pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté, afin de défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1953, les sommes suivantes soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, savoir:

1. La somme de $526,696,879.17, représentant un sixième de chacun des crédits figurant dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953;
2. La somme de $2,395,833.33, représentant cinq douzièmes du montant du crédit no 37 dudit budget;
3. La somme de $526,420.00, représentant un tiers du montant des crédits nos 25 et 448 dudit budget;
4. La somme de $340,890.17, représentant un sixième du montant des crédits nos 209, 212, 213 dudit budget; et
5. La somme de $257,602.41, représentant un douzième du montant des crédits nos 62, 450 et 452 dudit budget

ainsi qu'il est établi dans le projet de résolution approuvé aujourd'hui au comité des subsides.

M. Macdonnell (Greenwood): Je voudrais faire une seule observation. Afin de bien établir les faits, il me semble souhaitable de signaler que si l'on accorde ce crédit sans plus de discussion, c'est parce que le ministre des Finances a pris l'engagement, formulé toutefois avec quelques réserves, de nous donner d'abondantes occasions d'examiner et de discuter tous les postes quand nous en serons saisis, étant donné que le montant voté ne représente qu'une fraction minime de la somme totale requise par le Gouvernement. En d'autres termes, monsieur le président, je veux qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas d'accorder facilement des crédits. On aura plus tard d'amples occasions d'examiner ces crédits; le montant actuel n'est qu'une faible partie de leur total.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions, qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

L'hon. M. Abbott demande à déposer le bill no 64 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière qui se terminera le 31 mars 1953.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour les 1re et 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à la discussion des articles.

Les articles 1 à 8, inclusivement, sont adoptés.

Les annexes A à D, inclusivement, sont adoptées.

L'exposé des motifs est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

Monsieur l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Abbott: Dès maintenant, avec l'autorisation de la Chambre.

M. Knowles: Avec l'autorisation de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du projet de loi.

La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Beaudoin.

M. le président: Autres crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

Hygiène vétérinaire—

563. Indemnités pour les animaux abattus en application de la loi des épizooties, et indemnités supplémentaires conformément aux conditions stipulées dans la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse—Crédit supplémentaire, $665,000.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur le président, me serait-il permis de répondre brièvement à un ou deux points soulevés par l'honorable représentant de Greenwood? Le mode de présentation de ce budget supplémentaire à la Chambre est conforme à l'usage suivi pendant de très nombreuses années par de nombreux gouver-

nements tant libéraux que conservateurs. Ce sont les crédits, et ils sont considérables, qui doivent servir à acquitter des comptes. Dans très peu de cas seulement, est-il question d'une nouvelle ligne de conduite: cela s'applique également aux crédits actuels. Ce sont tous. cependant, des postes qui se rapportent à l'année financière qui s'achève. Je ne serai que trop heureux de collaborer avec mes amis de l'opposition pour procéder à une étude ordonnée des crédits et leur donner ou mettre à leur disposition tout renseignement qui pourra se révéler nécessaire. Je dois signaler tout de même que c'est à moi de décider du caractère pressant des crédits, à mon titre de ministre chargé de présenter le budget des dépenses à la Chambre.

Il faut adopter la loi de finances fondée sur ces crédits avant la fin de l'année financière, comme cela se fait toujours. S'il surgit un point, au sujet duquel on ne peut obtenir facilement des renseignements et qui fait l'objet d'un débat prolongé, il sera peut-être bon, comme l'a proposé mon honorable ami, de le laisser en suspens et d'étudier les autres points qui ne soulèveront à peu près aucune discussion; on pourra ensuite revenir à cette première question pour l'étudier plus à fond; mais je dois répéter qu'il s'agit de crédits se rapportant tous à l'année financière en cours. La loi de finances qui sera adoptée ne comportera qu'un seul bill visant tous les postes du budget.

M. Macdonnell (Greenwood): On me permettra une observation en réponse à ce qu'a dit le ministre. En affirmant que certaines choses étaient plus urgentes que d'autres je n'entendais pas par là qu'il fallait en réserver quelques-unes indéfiniment. C'est une simple suggestion. La seule raison pour laquelle je fais cette distinction c'est qu'il serait peut-être plus commode, du point de vue du ministre de commencer par celles qui semblent,—ou du moins qui nous semblent à nous,—aussi pressées que j'ai voulu l'indiquer.

L'hon. M. Abbott: Je serai très heureux de faciliter les choses. C'est, je pense, une excellente idée.

M. Thatcher: Puisque nous en sommes au poste n° 563, je me demande si le ministre de l'Agriculture sera présent. Il me semble qu'il devrait y être. Pourtant, en réponse à ce que vient de dire le ministre des Finances, disons que le poste n° 563, dont nous sommes actuellement saisis, constitue une affaire très pressée. A toutes fins pratiques le Gouvernement l'a présenté le dernier jour de session de l'année financière. Lundi prochain est un jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire.

On me donnera cinq minutes pour évoquer un de ses aspects. J'espère que le ministre ne me dira pas que la question est tellement urgente que ces cinq minutes de retard sont déjà trop. Ce crédit comporte une dépense de $665,000 que devront acquitter les contribuables canadiens. Il s'agit ici, probablement, du premier versement dans la lutte contre l'épizootie de fièvre aphteuse. C'est une grosse somme d'argent, mais je tiens à dire que ce montant n'est qu'une fraction de ce qu'il faudra si nous ne prenons pas très bientôt des mesures pour faire lever les restrictions sur le transport du bétail. Je crois comprendre que quatre provinces, à l'heure actuelle, ont imposé un embargo, qui a des répercussions très graves.

D'abord, bien sûr, il bouleverse la vente du bétail et fait subir aux cultivateurs des pertes financières désastreuses.

Deuxièmement, il suscite beaucoup de ressentiment et de malveillance entre les diverses provinces. Par exemple, j'ai ici un article qui résume la situation existant en Alberta et en Colombie-Britannique. Cet article a été transmis hier par la *Presse canadienne*. Le voici:

> L'Alberta, irritée parce que la Colombie-Britannique hésite à lever son embargo sur le transport des viandes albertaines et du bétail provenant du sud de la province, a fait savoir hier qu'elle cherchera à obtenir un jugement rapide...

L'article ajoute:

> A Victoria, le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, M. Harry Bowman, a fait savoir que l'Alberta va se frotter à un rude adversaire. Aucune contestation de la part du gouvernement albertain ne pourra modifier la ligne de conduite du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta est même allé plus loin. Il y a quelques jours il a dit qu'il y aurait peut-être des représailles, à moins que la Colombie-Britannique n'enlève ses restrictions. Il a déclaré que l'Alberta supprimera peut-être les expéditions de pétrole à et à travers cette province. Ce sont des possibilités dangereuses.

Troisièmement, ces interdictions provinciales sont malencontreuses, car beaucoup de pays étrangers peuvent s'en inspirer. Il y a peut-être danger qu'ils imitent ces exemples. Ce Gouvernement devrait prendre des dispositions immédiates, afin de déterminer la validité de ces interdictions provinciales. Tous les Canadiens, qu'ils soient cultivateurs, producteurs, consommateurs ou employés d'abattoirs, veulent savoir si ces interdictions sont valides ou non. J'affirme que ces interdictions, qui menacent d'étouffer le commerce interprovincial, sont contraires à notre constitution. J'ajoute que les gouvernements pro-

vinciaux qui ont établi ces restrictions jouent avec le feu, car elles peuvent avoir un double effet.

Si les provinces persistent à maintenir les interdictions qu'elles ont imposées, il n'est pas impossible que les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta soient contraints de songer à exercer des représailles. Ils devront peut-être se demander s'il est opportun d'établir des contre-interdictions à l'égard de produits comme le poisson, le bois d'œuvre, les fruits et certains produits ouvrés. Je reconnais immédiateement que cette politique serait peu désirable et fort regrettable. Mais cette possibilité indique aussi les dangers que comporte la situation présente. C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance dans les journaux des mesures prises par le gouvernement de Québec à cet égard. Depuis que je m'occupe de politique, j'ai toujours entendu le premier ministre Duplessis hurler d'une extrémité de sa province à l'autre que la constitution est inviolable et qu'en aucun cas ses dispositions ne doivent être ignorées. Cependant, il me semble que pour des fins politiques, sans y réfléchir, il piétine la constitution. Je trouve que c'est très regrettable. Je demande à toutes les provinces de prendre des mesures, afin de mettre fin à cette injustice avant que l'élevage du Canada, industrie dont la valeur dépasse 2 milliards de dollars, en souffre pendant des années.

Je ne suis pas juriste, mais il me semble que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique spécifie que les questions relatives au commerce relèvent de l'administration fédérale. En ce qui concerne l'agriculture, je crois que les lois fédérales de même l'emportent sur les lois provinciales. Pourquoi le gouvernement a-t-il hésité jusqu'à présent à prendre une décision à propos de cette importante question. Le 29 février dernier le député de Calgary-Est a posé la question ci-après, ainsi qu'en fait foi la page 15 du hansard:

> Le ministre s'est-il renseigné, a-t-il décidé si la constitution permet à certaines des provinces d'interdire l'entrée chez elles du bétail...

Et ainsi de suite. Le ministre de l'Agriculture a répondu:

> Oui, le Gouvernement a étudié ce point.

Plus loin, il ajoutait:

> Comme la Chambre le sait, les deux autorités ont le droit de légiférer sur l'agriculture et l'immigration. Mais, suivant l'interprétation générale, lorsque les deux autorités ont légiféré, la loi fédérale l'emporte sur la loi provinciale.

J'estime que cette déclaration était assez catégorique. Le gouvernement fédéral a toute l'autorité voulue pour prendre des mesures dans ce cas; pourtant, il s'est écoulé un mois depuis que le ministre a formulé sa déclaration, mais apparemment rien n'a été fait. L'interdiction existe toujours. Hier, j'ai demandé au ministre de la Justice si son ministère songeait à prendre des mesures, et voici ce qu'il m'a répondu, comme en fait foi la page 891 du hansard:

> Nous n'avons pas encore eu l'occasion de prendre une décision sur la légalité des interdictions.

Je soutiens que c'était là une réponse bien malheureuse. Voici que la vente des bestiaux est en train d'être lentement paralysée et le ministre fédéral de la Justice nous dit qu'il n'a pas eu l'occasion d'étudier la légalité de l'interdiction. Cela me paraît bien étrange.

M. Harkness: Le ministre de l'Agriculture a dit le contraire.

M. Thatcher: Précisément. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, mais j'exhorte le Gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard et d'avoir recours à quelque injonction devant les tribunaux en vue de faire cesser immédiatement ces interdictions. J'estime que si le Gouvernement refuse d'agir de la sorte, même si, par la suite, les provinces décident elles-mêmes de le faire, il aura créé un précédent dont le rappel plus tard pourrait diviser profondément le pays. C'est ce qui se produira si on reconnaît le droit d'imposer de telles restrictions au commerce. Les cultivateurs des provinces des Prairies comptent sur le gouvernement fédéral pour leur assurer la protection prévue par la constitution.

M. Harkness: Quelques mots au sujet de la motion d'ordre qu'a soulevée tantôt le représentant de Moose-Jaw, au début de ses observations. Il s'agit de l'absence du ministre de l'Agriculture au moment même où il est question de la fièvre aphteuse, et de l'absence des autres ministres dont les crédits seront appelés à mesure que le débat avancera. Si ces ministres sont absents, il sera presque impossible de poursuivre un débat tant soit peu raisonnable et d'obtenir des réponses satisfaisantes.

Je ne crois pas que le ministre des Finances puisse répondre à toutes les questions que la Chambre posera au sujet de la fièvre aphteuse, de l'immigration ou d'une foule d'autres problèmes. Nous devrions donc, tout d'abord, décider s'il faut que, dans chaque cas, le ministre compétent soit présent, afin de répondre aux questions qui intéressent son ministère.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député, qui siège ici depuis un certain temps, sait sans doute que ces crédits ont trait au règlement de comptes qui découlent de l'exécution d'un programme déjà approuvé par le Parlement. Ainsi, le poste que nous étudions en ce

moment doit servir à mettre à la disposition du Gouvernement les fonds nécessaires pour donner suite à la décision prise par le Parlement, il y a une semaine ou deux, après un débat de trois jours. Le crédit ne vise le règlement que des comptes de l'année financière en cours. Le budget principal comporte un autre crédit analogue qui sera étudié en temps et lieu. J'imagine bien qu'une assez longue discussion aura lieu. On débattra à fond à ce moment-là, je suppose, la question de la contamination chez les animaux.

Je ne veux en aucune façon empêcher la discussion, mais je dois signaler que si nous revenons sur les mêmes sujets quatre ou cinq fois, il nous sera difficile d'exécuter méthodiquement les travaux de la Chambre. Nous avons déjà adopté le principe de l'indemnisation à l'égard des animaux contaminés. Le crédit suffira pour effectuer les paiements devenus échus avant lundi soir. Il y aura un autre crédit, très élevé celui-là je le crains, pour les paiements qu'il faudra faire après cette date.

Je vais inviter ceux de mes collègues qui sont disponibles à venir à la Chambre. On sait cependant qu'ils ont d'autres fonctions à remplir et qu'il est difficile de les faire venir ici tous à la fois. Cependant, je serai peut-être en mesure de fournir au député le renseignement qu'il désire car tous ces crédits ont été soigneusement étudiés, en ma présence, au conseil du Trésor.

M. Harkness: Revenant à la question de Règlement et en réponse à la déclaration du ministre, je dois faire observer, même si les prévisions dont il s'agit appellent des crédits qui viennent s'ajouter à ceux que nous avons votés l'an dernier, que les choses ont beaucoup changé depuis notre discussion du début de la session portant sur l'épidémie de fièvre aphteuse. Dans une certaine mesure, les conditions changent de jour en jour.

La déclaration du ministre indiquant que nous avons déjà discuté ces questions par le passé,—passé déjà vieux de plusieurs mois,—n'entend sûrement pas nous placer dans une telle position que nous ne pourrons ni poser de questions aux ministres ni en recevoir de réponses à propos de tout poste figurant dans les crédits supplémentaires. Les ministres devraient se trouver à la Chambre à cette fin.

L'hon. M. Abbott: Si chaque poste des crédits supplémentaires de chacun des ministères donne lieu à des discussions prolongées, je prétends qu'il devient presque impossible de procéder aux travaux du Parlement. Je peux fournir à mon honorable ami tous les renseignements qu'il désire au sujet de l'utilisation des $665,000. J'en ai ici les données. Je prétends que ce n'est pas le moment de se lancer dans une discussion du principe dont s'inspire l'indemnisation prévue pour ces maladies contagieuses.

Nous avons déjà beaucoup débattu la question et nous ne pouvons manquer de la débattre encore beaucoup. On a parlé de modifier le Règlement de la Chambre, mais il ne sert pas à grand chose de modifier le Règlement si nous ne pouvons montrer quelque esprit de discipline dans nos débats.

M. Ross (Souris): La réponse du ministre à mon collègue de Calgary-Est est fort déplacée en ce moment. Il s'agit d'affecter une somme à une fin dont il n'a jamais été question auparavant.

L'hon. M. Abbott: Il ne s'agit pas seulement de la fièvre aphteuse, puis-je dire.

M. Ross (Souris): Nous avons questionné le ministre au sujet de la formule de remboursement. Le problème n'est pas réglé. Une commission a été chargée en vertu de la loi d'élaborer une formule de règlement. La session s'est ouverte il y a aujourd'hui un mois. Plusieurs d'entre nous ont demandé au ministre de l'Agriculture si l'on avait arrêté une formule de règlement. Il a répondu que la formule n'était pas arrêtée, mais que, lorsqu'elle le serait, il ferait une déclaration à la Chambre sur la manière d'indemniser les propriétaires d'animaux qu'il a fallu détruire. Je suis fort désappointé que le ministre ne soit pas là pour répondre à ces questions.

L'hon. M. Abbott: Je n'y tiens pas outre mesure. Le ministre sera ici plus tard et je suis prêt à permettre qu'on réserve le poste. J'estime que nous ne pouvons pas agir ainsi à l'égard de chaque poste, car alors nous n'en finirons jamais. Je comprends que les honorables députés peuvent avoir un certain nombre de questions pertinentes à poser au sujet du poste en cause. Réservons-le. Il y en a plusieurs cependant, et nous ne pouvons pas les réserver tous.

M. Ross (Souris): L'honorable député de Greenwood a dit bien clairement que nous ne les discuterons pas tous.

L'hon. M. Abbott: Le poste est réservé.

M. Black (Cumberland): Monsieur le président, j'ai laissé d'autres députés exprimer leur avis. Je tiens toutefois ici à prendre la parole parce qu'il s'agit d'un poste très important pour les gens de ma circonscription.

Je ne me suis pas opposé au versement d'une indemnité totale à l'égard du bétail atteint de la fièvre aphteuse. Je signale tou-

tefois que les gens de la Nouvelle-Écosse ont beaucoup souffert des conséquences de cette maladie qui a frappé l'Ouest du pays du fait qu'on a interdit les expéditions de viande.

Les gens de la Nouvelle-Écosse ont des griefs à formuler à l'encontre de la division de l'hygiène vétérinaire. Le 29 décembre j'ai soulevé la question à la Chambre mais le ministre de l'Agriculture ne m'a donné qu'une réponse partielle. Tout comme le député de Moose-Jaw, le député de Souris, et d'autres, je m'étonne fort,—on pourrait, de fait, y voir une certaine préméditation,—que ni le ministre de l'Agriculture ni son adjoint n'aient pu assister à la séance, cet après-midi, pour nous renseigner tant soit peu sur une dépense qui se chiffre par $665,000.

La chose est fort étonnante. De fait, c'est presque une insulte pour les députés, pour les membres de l'opposition à qui on demande d'approuver ces crédits. Le député de Greenwood a dit que sans chercher à retarder l'adoption des crédits, nous voulions néanmoins certains renseignements essentiels.

Je parlerai maintenant de l'épizootie de Newcastle qui sévit en Nouvelle-Écosse. Je porte une accusation directe contre la division de l'hygiène vétérinaire au sujet de la recommandation qu'a formulée celle-ci et l'encouragement qu'elle a donné aux propriétaires de couvoirs en Nouvelle-Écosse,—je crois que onze de ces établissements ont été directement atteints,—d'utiliser ces vaccins. Le ministère leur a envoyé du vaccin actif qui, au lieu de prévenir la maladie, a contaminé tous ces centres d'aviculture.

Le crédit de 4·4 millions de dollars voté l'année dernière est passé cette année à $4,889,000. Les aviculteurs de la Nouvelle-Écosse ont reçu de la division en cause le vaccin qui a introduit cette dangereuse épizootie dans la province. La division admet que les volailles ont été traitées avec le vaccin envoyé par elle; cependant, on nous demande maintenant de voter une grosse somme d'argent à ce service.

Je voudrais maintenant lire un bref extrait d'un rapport que j'ai reçu il y a environ dix jours. Je ne le citerai pas en entier, mais voici le passage pertinent:

Le ministère a préparé et mis en circulation un vaccin inactif à la requête des provinces, qui ont assumé la responsabilité de son emploi.

L'expérience sur place indique que c'est le vaccin qui a causé l'épizootie, étant donné qu'à l'exception de deux basses-cours, la maladie n'a éclaté que parmi la volaille vaccinée.

Voici les faits reconnus par le ministère.

a) Le virus découvert dans les manifestations de l'épizootie en Nouvelle-Écosse était beaucoup plus virulent que celui qu'on a décelé en Ontario, et d'une nature toute différente.

[M. Black (Cumberland).]

b) Le virus prélevé sur les troupeaux infectés et isolé est d'une nature bien plus virulente que celui qu'on emploie dans la fabrication des vaccins.

c) Le vaccin contenu dans les bouteilles bouchées renvoyées de Nouvelle-Écosse et analysées à l'institut de recherches sur les épizooties, n'a pas infecté les poulets soumis à l'analyse, tandis que les bouteilles entamées...

...entamées dans les couvoirs de Nouvelle-Écosse par les fonctionnaires du Gouvernement...

...renfermaient le virus virulent qui infecta les oiseaux servant aux expériences.

Le ministère fédéral de l'Agriculture n'avait pas conseillé aux agriculteurs de faire usage de vaccins, et le ministère a l'intention de compléter ses recherches dans le plus bref délai, en collaboration avec la province elle-même et d'établir d'où émanaient les instructions données aux aviculteurs.

Songera-t-on au versement d'indemnités à l'égard des pertes subies par ces couvoirs? Je cite une lettre que j'ai reçue d'un de ces couvoirs, en date du 20 mars:

On ne nous a pas ordonné d'effectuer la vaccination, mais on nous a fortement conseillé de le faire en nous assurant qu'il n'y aurait pas de complications. Nous croyons donc qu'il leur revient d'acquitter les pertes résultant de l'emploi du vaccin.

Je désire également commenter le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes. en date du vendredi 14 mars, où il est indiqué que vous avez soulevé la question de la maladie de Newcastle et que, en réponse à votre question, l'honorable J. G. Gardiner a dit qu'on avait versé des indemnités aux propriétaires de basses-cours à l'égard des volailles et des œufs détruits pour extirper la maladie de Newcastle. Je désire vous informer que ni moi-même ni mon frère n'avons reçu un seul sou d'indemnité. J'ai su de bonnes sources que pas un seul cultivateur du comté de Pictou n'avait reçu d'indemnité. A mon avis, on devrait appeler l'attention de la Chambre sur cette question, car on ne peut s'attendre que des cultivateurs s'adonnent de nouveau à l'aviculture sans aucun fonds et il n'est pas juste que ces gens aient à subir des privations par suite du manque d'argent entraîné par les pertes découlant de la maladie de Newcastle.

J'ai reçu des lettres provenant d'autres établissements de couvage. Le 19 mars, à des questions posées par le député d'Annapolis-Kings, on a donné les réponses suivantes, comme en fait foi la page 624 du hansard. Je donne lecture des questions et des réponses:

1. Au cours des six derniers mois, combien de volailles atteintes ou menacées de la maladie de Newcastle a-t-on abattues en Nouvelle-Écosse?

2. Quelle somme a-t-on versée ou versera-t-on en indemnité pour chaque volaille ainsi abattue?

3. Les troupeaux d'où provenaient ces volailles avaient-ils été antérieurement inoculés au moyen d'un sérum propre à les protéger contre la maladie de Newcastle?

4. Dans le cas de l'affirmative, d'où provenait ce sérum?

M. McCubbin:

1. 30,300 oiseaux.

2. L'indemnité sera établie en fonction de la liste (des prix courants sur le marché) entrée en vigueur le 1er juillet 1951.

3. Oui, au vaccin.
4. Institut de recherches sur les maladies des animaux, Hull (P.Q.).

Je demande qu'on accorde une indemnité aux petits établissements de couvage de la Nouvelle-Écosse. Le montant de l'indemnité qui serait versé n'est pas considérable par rapport à celui qui a été versé dans l'Ouest. Il y a des mois que ces gens ont présenté leurs comptes au ministère. J'ai soulevé cette question en décembre dernier, mais je ne l'ai pas étudiée en détail parce que nous ne voulions pas trop attirer l'attention sur ce grave danger.

L'industrie avicole a gagné en importance ces dernières années au point d'avoir maintenant une production d'une valeur approximative de dix millions par année. Néanmoins, les ménagères ont une telle peur d'utiliser des volailles ou des œufs de cette région qu'elles ont cessé d'en acheter. Il s'agit ici d'une question d'une extrême importance et je propose qu'on verse une compensation intégrale. Les intéressés ont envoyé leurs factures et ont droit à une réponse. Nous avons adopté une loi accordant un dédommagement intégral aux cultivateurs et éleveurs qui ont eu à souffrir de l'épizootie de fièvre aphteuse. Je prie instamment le comité de voir qu'on en use de même à l'égard de ces établissements avicoles néo-écossais.

Il est vrai que nous ne sommes qu'une petite province, il est vrai qu'en toutes occasions nous sommes dédaigneusement mis de côté, mais il s'agit ici d'un cas où il importe de verser un dédommagement juste et équitable, eu égard à ce qu'on a payé en Saskatchewan par suite de l'épizootie de fièvre aphteuse. J'estime que le ministre de l'Agriculture et ses fonctionnaires doivent s'assurer que ce dédommagement soit versé, surtout si on songe qu'on réclame de nous que nous votions d'autres crédits importants au titre de compensations diverses. Je ne veux pas retarder l'adoption du crédit, mais je veux qu'on me dise quand sera payé ce dédommagement.

L'hon. M. Abbott: Si je puis venir en aide à mon honorable ami, l'une des principales raisons pour lesquelles nous demandons ce montant supplémentaire c'est qu'il y a eu de très graves épidémies de la maladie de Newcastle en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse.

M. Black (Cumberland): Pas en Nouvelle-Écosse. Ni dans la Nouvelle-Écosse ni ailleurs dans les provinces Maritimes il n'y a eu de cas de la maladie de Newcastle ces dernières années. Cette maladie a été importée par le ministre de l'Agriculture ou par son ministère. (*Exclamations*)

L'hon. M. Abbott: Quelle que soit la façon dont elle est entrée au pays, nous avons besoin d'argent pour payer ces volailles.

M. Black (Cumberland): L'an dernier la Chambre a voté plus de 4 millions de dollars; or, on nous demande encore $400,000 ou $500,000 relativement à la fièvre aphteuse. Il semble que l'autre épizootie est due à la façon incompétente dont on a procédé; on peut en dire autant de la maladie de Newcastle en Nouvelle-Écosse. Au lieu de la prévenir, on en a été la cause.

M. Ross (Souris): Ne vaudrait-il pas mieux réserver le crédit jusqu'à ce que le ministre de l'Agriculture soit parmi nous, plus tard cet après-midi?

L'hon. M. Abbott: Je serai heureux de le réserver. Y a-t-il d'autres crédits que nous pourrions adopter?

M. Black (Cumberland): J'aimerais que le ministre des Finances me dise s'il est en mesure...

M. le président suppléant: Peut-être pourrions-nous régler la question. Le représentant de Souris a demandé que le crédit soit réservé et, sauf erreur, le ministre y a consenti. Si le crédit est réservé, on ne doit plus en parler et nous pourrions passer à un autre poste.

M. Black (Cumberland): J'accepte; mais, en l'absence du ministre de l'Agriculture et de son adjoint parlementaire, le ministre peut-il fournir à la Chambre les renseignements que j'ai demandés?

L'hon. M. Abbott: Je crois que nous devrions laisser les détails de côté jusqu'à ce que le ministre de l'Agriculture soit présent. Le ministre de l'Agriculture ou son adjoint pourra fournir les détails demandés. Pouvons-nous passer au crédit nº 564?

M. White (Middlesex-Est): Non.

L'hon. M. Abbott: Il faut que ce soit l'un ou l'autre. Ou bien nous attendrons le ministre de l'Agriculture, ou bien nous continuerons.

M. White (Middlesex-Est): Non.

L'hon. M. Abbott: Que préférez-vous faire?

M. White (Middlesex-Est): Soyons patients. Je regrette qu'on tourne en dérision le Parlement comme on le fait cet après-midi. Les ministres de la Couronne savaient qu'on nous demanderait de dépenser 280 millions des fonds publics; or il y a un instant, encore, quatre seulement sur vingt et un membres du cabinet étaient à leur siège pour répondre aux questions.

Une voix: Où est votre chef?

M. White (Middlesex-Est): Peu importe, il prendra soin de ses intérêts. Il sera ici après les prochaines élections lorsque certains de vous n'y seront plus.

L'hon. M. Abbott: Il se pourrait que vous n'y soyez plus vous-même.

M. White (Middlesex-Est): A deux reprises, j'ai posé des questions au ministre à propos de l'épizootie de trypanosomiase qui sévit dans l'ouest de l'Ontario et, dans chaque cas, le ministre a répondu qu'on s'occuperait de la question. Je voudrais citer ce qu'il a répondu la dernière fois, ainsi qu'en fait foi la page 80 du hansard du 3 mars:

> Si ces versements n'ont pas été accordés, ils le seront maintenant. Ensuite, nous inclurons dans les crédits supplémentaires un montant suffisant pour couvrir les montants prévus dans la mesure à l'étude.

Cela ne figure pas dans les prévisions budgétaires que nous devons étudier pour l'année prochaine; cela figure dans les crédits dont nous parlons pour l'année en cours. Je veux savoir si des dispositions sont prises, afin de verser une indemnité à l'égard des quinze bovins qui sont morts avant que le ministère ait décidé de quoi il s'agissait? Je ne laisserai pas adopter ce crédit tant qu'on ne m'aura pas répondu.

L'hon. M. Abbott: N'a-t-on pas proposé que le crédit fût réservé jusqu'à ce que le ministre de l'Agriculture pût être présent à la Chambre?

M. Fulton: Monsieur le président, je ne vais pas...

Le président suppléant: On a proposé que le crédit fût réservé. Il faut décider si nous le réservons ou si nous l'étudions. Le comité consent-il, à l'unanimité, à ce que le crédit soit réservé?

(Le crédit est réservé.)

Service des marchés—

565. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la loi des entrepôts frigorifiques, et subventions, selon les montants détaillés dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire, $11,222.

M. McLure: Une somme de $1,561 est destinée à une entreprise laitière. On ne nous fournit aucun renseignement à ce sujet. Je prends pour acquis que, sur la somme globale de $4,906, on a déjà versé $3,345 et qu'il s'agit ici d'un versement supplémentaire, au montant de $1,561. L'an dernier, j'ai eu la même difficulté au sujet d'une entreprise laitière de là-bas, pour ce qui est de ce crédit relatif aux entrepôts frigorifiques. Je tiens à connaître, avant l'adoption du crédit, la raison d'être de ce crédit supplémentaire de $1,561 et je veux savoir si la somme de $3,345 a déjà été versée. Le ministre peut probablement me fournir ces renseignements. En outre, je constate que le crédit supplémentaire devait prévoir une somme pour l'entreprise laitière de Crapaud. Il n'en est pas question dans la présente liste de crédits. Il se peut toutefois qu'on présente d'autres crédits supplémentaires. J'aimerais savoir pourquoi la *North Wiltshire Dairying Company* n'a pas encore été payée.

L'hon. M. Abbott: Comme les membres du comité le savent, le ministère de l'Agriculture conclut des ententes au sujet de ces entrepôts frigorifiques. Aux termes de ces contrats, le gouvernement verse 30 p. 100 des frais lorsque la construction est approuvée. C'est un principe bien établi et les subventions sont accordées dans tous les cas où les conditions sont remplies. Nous avons tout d'abord approuvé un crédit de $535,707, auquel s'est ajouté un crédit supplémentaire de $88,355, le tout formant un montant global de $624,062. D'autres contrats déjà conclus et au sujet desquels il faut effectuer le versement promis exigent l'adoption d'un autre montant supplémentaire, dont une partie ira sans doute à la *North Wiltshire Dairy* dont parle mon honorable ami. Ces $11,222 supplémentaires couvrent tous les montants qui sont présentement dus ou qui le deviendront d'ici à lundi soir.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—

567. Projets importants d'irrigation et de conservation de l'eau dans les provinces des Prairies—Crédit supplémentaire, $400,000.

M. Wright: J'aimerais que le crédit fût réservé car j'ai certaines questions à poser au ministre de l'Agriculture.

(Le crédit est réservé.)

568. Aide aux producteurs de pommes de la Colombie-Britannique pour la récolte de 1950, aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil, $1,200,000.

M. Charlton: Je voudrais que ce crédit fût, lui aussi, réservé.

(Le crédit est réservé.)

Société Radio-Canada—

570. Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire, $124,950.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous estimons que ce crédit est de ceux qui devraient être réservés. Il ne comporte pas, à notre avis, le même degré d'urgence que les autres. Je demande donc au ministre de consentir à réserver ce crédit.

L'hon. M. Abbott: Je n'y vois aucun inconvénient, sauf que le crédit doit être affecté presque exclusivement aux traitements, exception faite de quelques autres petites dépenses. Ne pouvons-nous pas l'étudier mainte-

nant? Les traitements des employés de Radio-Canada ont été majorés, tout comme ceux des autres fonctionnaires. Il s'agit surtout de pourvoir à ces majorations de traitements.

M. Macdonnell (Greenwood): Après cette explication, le crédit devient acceptable.

M. Knowles: D'après les détails qui figurent à la fin de la liste, ces sommes semblent se rapporter exclusivement au poste de radiodiffusion à ondes courtes.

L'hon. M. Abbott: C'est la seule partie des prévisions à l'étude; elle ne comprend pas la subvention spéciale qui figure dans le budget principal.

M. Knowles: A-t-on besoin de cette somme pour payer les traitements afférents à la présente année financière?

L'hon. M. Abbott: Oui sauf une somme de $18,000 qui a trait à l'impression de publications pour lesquelles les contrats ont été adjugés.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

571. Service ambulant et d'inspection au Canada—fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $329,300.

M. Hees: Il y a un certain nombre de choses qui ne me reviennent pas dans la politique d'immigration du Gouvernement. J'aimerais en donner dès à présent la liste.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député ne voudrait-il pas que le ministre compétent fût présent? Il assiste actuellement à une réunion, mais viendra plus tard, je crois, à la Chambre; l'honorable député préfère-t-il l'attendre? Peut-on réserver ce crédit?

(Le crédit est réservé.)

572. Montant requis pour étendre au 31 mars 1952 la période durant laquelle les paiements peuvent être faits aux Lignes aériennes Trans-Canada, de la différence entre le prix du transport par avion et le prix le moins élevé du transport maritime de la classe dite touriste, à l'égard des immigrants que les Lignes aériennes Trans-Canada transporteront du Royaume-Uni au cours de la période ainsi prolongée—Crédit supplémentaire, $350,000.

M. Pearkes: Ce poste est-il aussi réservé?

M. Fulton: Le nouveau montant est-il devenu nécessaire parce que le nombre des immigrants a été plus considérable qu'on ne l'avait prévu par suite de l'augmentation des frais du service? Si le nombre des immigrants a dépassé les prévisions, est-ce à cause de l'activité du ministère en vue d'intensifier l'immigration ou par suite de circonstances auxquelles il n'a rien à voir.

L'hon. M. Abbott: Le montant supplémentaire est requis pour faire face à la prorogation du programme du 31 décembre au 31 mars. L'autorisation initiale ne prévoyait le versement de subventions à l'égard du programme de transport aérien que jusqu'au 31 décembre. Avant le 31 décembre, le cabinet a décidé qu'il y avait lieu de prolonger la durée d'application du programme jusqu'à la fin de l'année financière et il a autorisé, à cette fin, l'inscription d'un nouveau crédit supplémentaire. Nous avons obtenu les espèces nécessaires des recettes imprévues et le poste en cause vise réellement à rembourser un autre crédit. Au point de vue juridique, nous n'aurions pas eu besoin de soumettre le poste du tout.

M. Pearkes: Si le poste n'est pas réservé, j'ai une question à poser.

L'hon. M. Abbott: Le ministre étant de retour, nous pourrions peut-être revenir au crédit 571.

M. le président: Nous allons examiner ensemble les crédits 571 et 572.

M. Pearkes: J'ai une question à poser sur le crédit 572. Les immigrants venus du Royaume-Uni depuis le 31 décembre comprennent-ils des gens qui ne sont pas citoyens du Royaume-Uni, par exemple, des personnes déplacées d'autres pays d'Europe, ou sont-ils tous citoyens du Royaume-Uni?

L'hon. M. Harris: Ils ne sont pas tous citoyens du Royaume-Uni. Le plan a été établi afin de faciliter l'immigration de gens des îles britanniques. Les moyens de transport manquaient plus au Royaume-Uni que sur le continent européen. Nous avons reçu des gens venus du Royaume-Uni qui n'étaient pas citoyens de ce pays.

M. Pearkes: J'ai, alors, une observation à formuler. On sait qu'en cette saison-ci, du 31 décembre au 1er avril, le chômage est très répandu au Canada. Or la situation est aggravée du fait qu'on transporte par avion d'Europe des gens qui ne sont même pas sujets britanniques et qu'on les établit partout au pays. A mon avis, ce n'est pas une dépense opportune.

Au cours de janvier, j'ai visité un centre d'immigration. J'y ai vu environ 100 jeunes Européens. Certains venaient tout juste d'arriver, d'autres y séjournaient depuis trois mois. C'est le contribuable canadien qui défrayait la subsistance de ces gens, tandis que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'efforçait de leur trouver de l'emploi. Aucune place déterminée ne les attendait. Ces gens une fois arrivés, le ministère a dû les nourrir et les loger. Il a chargé ses représen-

tants sur place de leur procurer du travail, faisant ainsi concurrence à notre ministère du Travail, qui s'efforçait de trouver des emplois à des citoyens canadiens également en chômage. Il me semble que c'est là une façon d'agir extrêmement irraisonnable, puisque nous voilà appelés à voter des crédits supplémentaires, afin d'amener par avion au Canada ces jeunes Européens, au lieu de leur faire attendre une occasion de prendre le bateau. De cette façon, ils seraient arrivés à un moment où il leur aurait été possible de trouver du travail, et il n'aurait pas été nécessaire de pourvoir à leur entretien. Non seulement nous payons la différence entre le passage aérien et maritime, mais nous subvenons à leur entretien pendant tous les mois d'hiver.

Pourquoi a-t-il fallu hâter l'arrivée de ces gens au pays? Pourquoi les amener par avion au lieu d'attendre qu'ils puissent faire la traversée d'une façon normale, par bateau?

L'hon. M. Harris: Il n'est intervenu aucune accélération particulière pendant les mois d'hiver. Au contraire, le nombre des arrivants était moins considérable.

M. Pearkes: Il y a eu accélération, puisqu'on les a amenés en avion au lieu d'attendre qu'ils puissent dans trois mois obtenir une place à bord d'un bateau.

L'hon. M. Harris: Notre malentendu est peut-être dû à l'emploi des mots. J'ai cru comprendre que mon collègue parlait d'une accélération de l'immigration pendant les mois d'hiver.

S'il veut dire tout simplement que le flot normal d'immigrants aurait dû être ralenti au cours de ces trois mois, à cause des conditions existantes, c'est une autre affaire; mais j'ai cru qu'il affirmait que nous avions accéléré la cadence de l'immigration au cours des mois d'hiver, grâce au plan en question et cela n'est pas exact. Le programme de transport aérien s'est poursuivi comme il y a un an. On ne doit pas oublier que ce programme a débuté le 1er décembre 1950 et qu'il n'a pas été interrompu depuis. Il était en vigueur pendant les mois d'hiver, l'an dernier, mais il n'a eu aucune des conséquences auxquelles le député fait allusion aujourd'hui. Sauf erreur, le camp dont il parle est celui de Victoria.

M. Pearkes: Oui, c'est bien celui que j'ai visité.

L'hon. M. Harris: Il est exact d'affirmer que nous en avions quelques-uns à Victoria durant les mois d'hiver. Il y en a 13 là-bas à l'heure actuelle, ce qui démontre que nous avons passablement bien réussi à trouver des emplois pour ces gens durant les mois d'hiver. Je suis prêt à avouer que n'importe qui pourrait invoquer des arguments décisifs, pour demander la suspension de l'immigration le 1er octobre et sa reprise le 1er avril. L'expérience a prouvé que c'est impossible. Sans doute, doit-on faire montre de prudence et éviter d'inonder le marché de la main-d'œuvre, surtout en hiver, étant donné que le Canada connaît tous les hivers un chômage saisonnier. Il est possible que nous aurions été bien inspirés en limitant l'entrée d'ouvriers nouveaux, cet hiver, dans certaines industries; mais je tiens à faire part à la Chambre du fait suivant: jamais, au cours de ces mois d'hiver, n'avons-nous eu plus de 2,000 ouvriers (en chiffres ronds) à la fois dans les camps canadiens; ce n'est pas là un chiffre considérable, si l'on songe que 190,000 immigrants sont entrés au pays en 1951.

Nous admettons qu'il s'est présenté des difficultés, mais nous les avons surmontées assez bien. Je soutiens, cependant, qu'un programme d'immigration fondé sur une période de six mois n'est ni possible ni souhaitable, parce que les cultivateurs ont besoin de leurs aides du 1er avril au 15 juillet. Nous avons assuré le transport d'ouvriers agricoles pendant tous les mois d'hiver et il ne s'en trouve pas un seul, que je sache, dans nos hôtelleries.

M. Pearkes: Cela s'applique-t-il seulement aux ouvriers agricoles?

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas voulu donner une telle impression; je citais ce cas pour démontrer qu'il faut maintenir une certaine immigration pendant les mois d'hiver. Je puis ajouter que nous devons nous occuper des personnes à la charge des immigrants, qui trouvent qu'on met trop de temps à assurer le transport de leurs familles. Nous profitons de l'automne et de l'hiver pour assurer leur transport, vu que, pendant l'été, il y a pénurie de moyens de transport en ce qui concerne les ouvriers.

M. Pearkes: Comme ça été une question brûlante en Colombie-Britannique, au début de cette année...

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas de difficulté à le croire.

M. Pearkes: ...le ministre peut-il nous dire le nombre de passages qui se trouvent ici prévus?

L'hon. M. Harris: Le crédit vise quelque 1,670 ou 1,680 passages.

M. Thatcher: J'ai une question à poser au ministre. Je dis immédiatement que je ne puis souscrire aux propos du député de

Nanaïmo. S'il est un ministère qui fonctionne bien, c'est celui de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Je crois que les chiffres se passent de commentaires et j'espère que le ministre continuera son bon travail. Voici la question que j'aimerais poser. Je tiens à dire que j'ai reçu à ce sujet, plusieurs demandes de renseignements de la part de mes commettants. Il s'agit de Canadiens qui sont restés en Angleterre après la guerre, qui ont épousé des Anglaises et qui n'ont plus d'argent pour rentrer au Canada, mais désirent le faire. Pourraient-ils obtenir ce genre d'aide à l'égard de leur passage?

L'hon. M. Harris: Le but de cette aide à l'égard du passage était de favoriser l'immigration au Canada. Sans aller aux renseignements, j'imagine qu'elle visait les personnes qui ne pouvaient pas venir s'établir au Canada de plein droit. Le citoyen canadien qui demeure à l'étranger peut de droit rentrer au pays. Néanmoins, si mon honorable ami songe à un problème, je serais heureux qu'il m'en fasse part et nous étudierons s'il y a lieu d'aider le Canadien intéressé à payer son passage en vertu de ce programme.

M. Hees: Je ne trouve rien à redire au programme du Gouvernement en vertu duquel on accepte 200,000 immigrants par année. Si j'ai des plaintes à formuler, c'est au sujet de la manière dont sont traités les immigrants une fois arrivés au Canada. Autant que je sache,—et j'ai consacré quelque temps à me renseigner à ce sujet,—il semble que le Gouvernement a fondé son programme sur l'idée voulant qu'on amène ces immigrants au Canada, qu'on les déverse sur le marché du travail en supposant qu'ils pourront ensuite se tirer d'affaires. Comme j'ai été en contact fréquent avec les immigrants, je suis en mesure de dire qu'il leur est tout à fait impossible de se débrouiller seuls. Une telle façon d'agir a pour résultat naturel qu'une foule d'industries, l'agriculture notamment, qui ont un pressant besoin de main-d'œuvre, n'en reçoivent pas, tandis que les villes,—en particulier la ville que je représente, Toronto,—sont envahies en hiver par ces immigrants, de novembre au moment présent, et sont à la charge des contribuables. Ceux qui obtiennent des emplois sont ceux qui les enlèvent aux ouvriers du pays en acceptant des salaires moins élevés, habitués qu'ils sont au niveau de vie européen qui est en général, moins élevé que le nôtre.

Autre résultat de l'absence d'un programme défini d'immigration: Comme ces immigrants se sont pressés dans les villes, ils ont aggravé considérablement le problème du logement dans plusieurs villes du pays, dont Toronto, au moment même où le Gouvernement ayant décidé de cesser d'accorder le prêt hypothécaire dit du sixième de la valeur et de relever le taux d'intérêt établi par la loi nationale sur l'habitation, le nombre de maisons mises en chantier enregistrait une baisse de 24 p. 100 au cours des douze derniers mois. La situation est vraiment intolérable, surtout dans les villes. Il faut que le Gouvernements comprenne qu'un immigrant sans travail, loin d'être un atout pour le pays, est plutôt une charge.

Ces immigrants devraient être amenés au Canada pour y remplir des emplois déterminés dans des domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre plutôt que pour grossir les rangs des chômeurs, comme ce fut le cas pour beaucoup d'entre eux l'an dernier. Si on leur assigne au Canada un emploi déterminé qu'ils doivent garder pendant au moins un an ou même deux, ils auront probablement pu, au cours de cette période, apprendre notre langue et s'adapter à notre milieu en même temps que se familiariser avec leur emploi. Il est donc tout probable qu'ils resteront en place au lieu de s'acheminer tout simplement vers les villes pour y aggraver les problèmes aigus du chômage et du logement.

Si le Gouvernement veut que son important programme d'immigration donne de bons résultats, il devrait songer à n'admettre au pays que des gens assignés à des emplois déterminés et il devrait les obliger à conserver ces emplois un certain temps. Il constatera par la suite que ces gens s'établiront ici en permanence et que les industries qui ont besoin de travailleurs seront satisfaites. En outre, ces nouveaux venus n'en seront que plus heureux. Il y en aura beaucoup moins à la dérive. Le programme d'immigration contribuerait ainsi à la productivité et à la croissance du pays au lieu d'être dans l'état de désorganisation où il se trouve aujourd'hui.

Mr. Cruiskshank: Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours, mais j'ai quelques questions à poser. Comme le député de Moose-Jaw, j'approuve le programme d'immigration du Gouvernement. Le chiffre était de 200,000, n'est-ce pas?

L'hon. M. Harris: Le chiffre était de 194,000.

M. Cruickshank: N'aurait-il pas dû atteintre les 394,000? Voilà tout ce que je trouve à y reprendre; je ne le trouve pas assez élevé. Je m'intéresse à l'inspection des immigrants qui arrivent au Canada. Je songe à la situation qui règne dans ces municipalités de la Colombie-Britannique. Il n'est pas question actuellement des jeunes gens. Ce n'est ni le gouvernement provincial, ni le gouvernement

fédéral qui a amené ces immigrants au pays qui assume le fardeau dont les municipalités sont malheureusement appelées à se charger. C'est sur le pauvre petit propriétaire agricole que retombe ce fardeau. Il nous arrive des immigrants âgés de 65 ans et plus. J'aimerais que le ministre nous dise qui prendra soin de ces gens. Compte-t-on que les municipalités continueront de le faire?

M. Murray (Caribou): Je me demande si le ministre pourrait étudier l'à-propos d'établir des centres de répartition des immigrants?

M. Cruickshank: Permet-on que le ministre réponde d'abord à ma question?

L'hon. M. Harris: En réponse à l'honorable député de Fraser-Valley, je signale qu'on n'admet pas souvent au Canada des gens de plus de 65 ans. En général, notre ligne de conduite consiste à signaler les avantages que le pays offre aux plus jeunes. Dans le cas dont parle l'honorable député, il s'agit peut-être d'un parent d'un citoyen canadien. J'imagine qu'en pareil cas, la demande présentée par l'enfant en faveur du parent est accompagnée de la promesse de loger le parent et de subvenir à ses besoins s'il est incapable de le faire lui-même. Ce n'est peut-être pas le cas, mais c'est probable. Si l'honorable député veut bien me fournir des précisions, j'irai aux renseignements. S'il y a une obligation pour l'enfant, je suis sûr qu'il y a lieu de la lui rappeler.

M. Cruickshank: Voici pourquoi je parle d'inspection. Je ne signalerai qu'un cas, sans révéler de nom, où il y a sans doute eu négligence quelque part. Je comprends que l'enfant ou un parent est censé prendre soin de ces gens. Pendant dix ans, j'ai acquis une certaine expérience des affaires municipales et je puis signaler un cas où le parent émargeait constamment à l'assistance publique. Il avait appris à exploiter l'assistance publique. Il s'agissait d'un immigrant de plus de 60 ans...

Une voix: Son nom?

M. Cruickshank: Je ne révélerai pas son nom. Aucun honorable député ne voudrait consigner au compte rendu le nom d'un de ses commettants et je m'en abstiendrai. Je divulguerai son nom au ministre privément. Je veux me renseigner sur la ligne de conduite du ministère.

Les municipalités sont-elles obligées d'assumer le fardeau des frais lorsque le fils, la fille, réduits à toucher des secours, sont incapables de faire honneur à leurs engagements? Le ministère, à mon avis, a failli à sa tâche s'il n'a pas veillé à ce que les parents offrent une garantie suffisante. J'estime donc que la responsabilité incombe au ministère et non à la municipalité.

M. Murray (Caribou): A mon avis, il importe de limiter l'immigration à l'Ouest du pays. Il n'est pas sage de placer des milliers de ces gens en Ontario, par exemple, ou dans les villes de Québec alors que nous avons encore de vastes régions dans l'Ouest qu'ils pourraient coloniser à leur avantage. Dans la région du nord-est de la Colombie-Britannique des décisions s'imposent relativement à l'établissement des immigrants. Le Gouvernement pourrait établir un centre de distribution où des immigrants attendraient quelques jours, quelques semaines le moment où on leur fournira du travail, où ils pourront se procurer des terres et se débrouiller. Présentement, rien n'est prévu pour ces nouveaux venus. Ils éprouvent, naturellement beaucoup de difficultés, puisqu'ils arrivent dans un pays inconnu dont ils ignorent la langue et à peu près tout de la géographie. Le problème existe donc. Les sociétés de chemins de fer devraient collaborer avec l'État à l'établissement d'hôtelleries, en quelque sorte, surtout dans la région de la rivière de la Paix, où les familles pourraient trouver un gîte pendant quelques jours ou quelques semaines jusqu'à ce qu'elles obtiennent du travail. D'ailleurs, il y a beaucoup d'emplois libres dans la région, surtout pour les agriculteurs. Augmentons le nombre d'immigrants d'Europe. Nous affectons, on le sait, des millions à l'assistance militaire et économique de ces pays d'Europe. Il n'y a pas de moyen plus humain ni plus raisonnable de leur aider que de transporter une partie de la population excédentaire de ce coin du globe dévasté par la guerre dans l'Ouest canadien où on leur permettrait de posséder leur propre lopin de terre et de se construire une demeure. Je crois que le ministre accomplit du beau travail mais on devrait l'appuyer davantage. On devrait planifier davantage l'établissement des colons dans l'Ouest du pays.

M. Brooks: Je ne veux soulever aucun débat relatif à l'immigration. J'imagine qu'on pourra discuter cette question plus tard. Après avoir entendu les remarques qui ont été formulées, je suis porté à croire qu'on veut faire venir le plus grand nombre d'immigrants possible; à mon sens, la qualité devrait l'emporter cependant sur la quantité, mais nous pourrons aborder cet aspect plus tard.

Je prends la parole en ce moment pour demander au ministre s'il utilise au maximum les installations établies aux différents ports canadiens pour s'occuper des immigrants. Je

pose cette question pour faire suite à une réponse que j'ai reçue l'autre jour et qui indiquait que, des 200,000 immigrants entrés au pays l'an dernier, seulement 6,000 sont passés par le port de Saint-Jean. On me dit que le port de Saint-Jean possède certains des plus beaux bâtiments d'immigration non seulement du Canada mais aussi de l'Amérique du Nord. Il me semble que, étant donné les magnifiques installations présentes à Saint-Jean, la proportion de 6,000 sur 200,000 est insignifiante.

Il y a un instant, un honorable député disait qu'il ne fallait pas faire venir d'immigrants pendant les mois d'hiver. Les seuls immigrants qui viennent par Saint-Jean viennent justement en décembre, janvier et février. Non seulement Saint-Jean possède-t-il de beaux aménagements portuaires, mais c'est encore un port ouvert douze mois sur douze. Je ne crois pas que le ministère de l'Immigration profite comme il le pourrait des grands avantages qu'offre Saint-Jean. Ne peut-on pas utiliser davantage le port de Saint-Jean?

L'hon. M. Harris: J'ai été fort étonné en lisant la réponse faite à notre honorable collègue. Je serai heureux de voir s'il n'y a pas moyen d'utiliser le port de Saint-Jean plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à en croire le rapport.

M. Brooks: Ce port a de très beaux aménagements.

L'hon. M. Harris: Oh, oui!

M. Blair: De quelle autorité jouit le ministre en ce qui concerne les immigrants qui viennent chez nous à titre d'ouvriers agricoles? J'ai reçu des lettres, parfois au rythme de deux par semaine, de cultivateurs qui ont demandé un immigrant-ouvrier agricole. On a fait venir celui-ci au Canada, mais il n'est parfois resté que deux ou trois semaines ou un mois dans la ferme avant de la quitter. Il arrive souvent que le cultivateur se dise bien satisfait du travail de l'immigrant, mais il semble que celui-ci n'utilise la demande faite par lui que comme moyen d'entrer au Canada. Une fois arrivé, il se précipite le plus rapidement possible vers la ville. Dans ma circonscription cela constitue un problème, surtout en ce qui concerne les producteurs laitiers. Ces cultivateurs demandent un homme, comptant sur lui pour faire un peu de travail; puis ils restent sans personne pour les aider. J'ai reçu une lettre d'un cultivateur très à la page qui exploite une assez grande ferme laitière. Il me fait observer que, par suite du mal qu'il a eu à obtenir de la main-d'œuvre, lui-même, sa femme et sa famille ne peuvent plus continuer. Il m'a exposé les difficultés qu'il a eues à faire venir des gens au pays pour travailler pour lui. Il dit qu'il a adressé une demande au ministère, qu'ensuite son employé le quittait et que ses ennuis recommençaient. J'ai reçu bien des lettres à ce sujet et j'aimerais que le ministre me dise quelle mesure d'autorité il peut exercer sur ces gens. Quand un cultivateur envoie une demande, que l'immigrant se présente chez lui et est accepté, que peut-on faire pour l'obliger à respecter sa partie du contrat?

L'hon. M. Harris: Il y a deux sortes d'immigration agricole. Il y a celle qui se fait sous le régime de ce qui était l'OIR: celle-là relève du ministère du Travail et il y a celle qui relève du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. En vertu de la première sorte d'immigration, un contrat était conclu avec l'immigrant aidé par l'OIR; ce contrat prévoyait qu'il garderait son emploi pendant un an. Il est souvent arrivé à la Chambre qu'on porte à l'attention de l'ancien ministre du Travail la question des immigrants qui quittaient leur emploi dans de telles circonstances, mais c'est moins fréquent maintenant. Mon impression, c'est qu'on a tout fait pour que le travailleur agricole respecte son contrat. Je ne connais pas de cas où les moyens de persuasion soient allés plus loin que cela.

Dans le cas de l'immigration, nous n'avons pas de contrat, mais je suis disposé à écouter ceux qui voudraient que nous en eussions. Néanmoins, les députés ne doivent pas oublier qu'il y a de graves inconvénients à chercher à maintenir les rapports entre l'employeur et l'employé, lorsque l'un ou l'autre ne le veut pas; en outre, on peut soutenir que nous ne devrions pas pratiquer une forme de travail forcé, comme la chose arriverait dans certaines conditions. Je sais parfaitement que ce n'est pas une solution satisfaisante pour le cultivateur qui, au milieu de la fenaison, perd l'employé qu'il croyait pouvoir garder à son service toute la saison. D'autre part, nous avons maintes fois discuté la question avec des représentants des cultivateurs; ils ne sont pas unanimes à dire qu'on devrait recourir à un autre moyen que celui de persuader l'ouvrier. Je sais que c'est contrariant et le ministère le désapprouve souvent, auprès de ces gens, nos préposés au autant qu'il le peut. Nous avons envoyé très placement, qui leur ont demandé de ne pas abandonner leur emploi après avoir donné leur avis. Nous leur signalons qu'ils sont obligés de demeurer à leur poste pendant toute la période et, dans bien des cas, cette démarche réussit. Cependant, beaucoup de cultivateurs qui ont perdu leurs ouvriers agricoles viennent nous dire: "S'ils ne veu-

lent pas rester, mieux vaut les laisser partir. Trouvez-nous-en d'autres et nous ferons de notre mieux dans les circonstances."

M. Cardiff: Nous avons eu un immigrant qui est venu travailler chez nous il y a un an. Je l'ai obtenu par l'intermédiaire du ministre. Il est venu directement de Hollande; c'est un excellent travailleur. Je ne crois pas que nous ayons eu un meilleur homme que lui chez nous. Si j'ai utilisé cette méthode pour le garder c'est parce qu'il faisait l'affaire et que nous l'aimions beaucoup. Lorsqu'il est venu me voir au sujet des conditions de travail, je lui ai demandé s'il avait besoin d'argent et il m'a répondu que non, mais qu'il se demandait combien il allait recevoir. Du fait que je n'étais pas chez moi lorsque commencèrent les pourparlers, on a eu le temps de le connaître et de savoir si nous l'aimerions ou non. Voici ce qui est arrivé: au lieu de lui parler,—il ne pouvait pas bien parler l'anglais au début, mais maintenant il se débrouille bien,—j'ai pris un crayon et un morceau de papier et j'ai commencé par lui accorder un bas salaire que j'ai augmenté de $5 par mois jusqu'à la fin de l'année ce qui l'amenait à toucher $100 par mois. Je lui ai montré les chiffres et je lui ai dit: "Voilà plus d'argent que vous n'en vouliez." Je lui ai demandé ce qu'il comptait recevoir. Il m'a répondu: "Je crois que je devrais toucher $70 par mois." Je lui ai dit: "Très bien." Puis je lui ai donné la feuille sur laquelle j'avais indiqué l'échelle de ses augmentations. Son salaire était bas pour commencer mais il était augmenté de $5 par mois pendant douze mois. Il est encore avec moi. Aucune plainte n'a été formulée ni dans un sens ni dans l'autre. C'est un excellent garçon et il restera avec moi tant que je pourrai le garder.

M. Murray (Caribou): Si vous persistez indéfiniment à l'augmenter de $5 par mois il va se faire un beau magot.

M. Cardiff: J'ignore si je me suis bien fait comprendre, mais voici le point que je voulais faire ressortir. J'ai commencé par lui verser $50 par mois. Il en voulait $70. Je lui ai dit qu'il était libre de rester sur la ferme, où il finirait par gagner un salaire élevé, ou de chercher un emploi ailleurs. Mais je ne lui ai versé qu'un faible salaire au début.

M. Wright: Le ministre ou ses fonctionnaires, ou ceux de quelque autre ministère, ont-ils eu des entretiens ou ont-ils correspondu avec les autorités britanniques au sujet de l'importance des biens que peuvent emporter les colons anglais qui viennent s'établir au Canada? Nous perdons un grand nombre de bons colons, qui émigrent vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où ils peuvent apporter leur sterling, tandis qu'il leur faudrait échanger ce sterling contre des dollars, s'ils venaient au Canada. Le gouvernement anglais, je le sais, manque de dollars. Le Gouvernement s'est-il entretenu dernièrement avec le gouvernement anglais au sujet de cette question, ou est-il disposé à remettre à ces immigrants à leur arrivée au Canada, des dollars en échange de leur sterling? La proposition mérite d'être étudiée.

L'hon. M. Harris: Nous n'avons pas eu, que je sache, d'entretiens récents avec le gouvernement anglais à ce sujet, mais nous en avons eu pendant toute l'année 1950 et une partie de 1951. Le règlement actuel est, du point de vue du gouvernement anglais, assez généreux à l'endroit de ceux qui veulent émigrer au Canada. Il n'est pas juste d'affirmer que, depuis le commencement de l'an dernier, le manque de devises constitue un empêchement pour ceux qui voulaient quitter leur pays, car le nombre de ceux qui ont formulé des demandes et dont les requêtes ont été étudiées semble indiquer qu'il y a, au Royaume-Uni, un bon nombre de gens qui consentent à émigrer même s'ils ne peuvent apporter avec eux plus que 1,000 livres, dans le cas des célibataires, et 2,000 livres, dans le cas des personnes mariées.

M. Wright: Pour quelle période?

L'hon. M. Harris: Je croyais qu'il s'agissait de quatre ans, mais l'adjoint parlementaire au ministre des Finances dit qu'il s'agit de trois ans.

M. Quelch: Je sympathise avec le ministre au sujet des difficultés qu'il éprouve en cherchant à établir un contrat satisfaisant entre l'ouvrier agricole et le cultivateur. Je doute qu'il soit possible de s'entendre à l'égard d'un tel contrat, parce que si l'ouvrier agricole n'est pas satisfait de ses conditions de travail et si on cherche à le maintenir à son poste, il incommodera le cultivateur. Il vaudrait donc mieux qu'il travaille ailleurs.

J'ai pris la parole afin de dire mon espoir que le ministre ne fera rien qui soit de nature à ralentir l'arrivée d'ouvriers agricoles au pays. Dans l'Ouest du pays, durant les prochaines semaines, nous aurons grandement besoin de main-d'œuvre agricole. La récolte n'a pas été terminée l'an dernier et si on ne peut pas tout récolter avant les semailles, certains cultivateurs subiront de lourdes pertes financières.

On aura certainement un pressant besoin d'ouvriers agricoles dans les provinces des Prairies dès que le sol se sera ressuyé. La plupart des cultivateurs accepteront volon-

tiers d'employer des ouvriers agricoles plusieurs jours et même plusieurs semaines avant le début de la récolte proprement dite. On n'a plus besoin aujourd'hui, toutefois, du même genre de main-d'œuvre agricole que par le passé. La culture est aujourd'hui une entreprise hautement mécanisée. Le ministre devrait donc s'efforcer autant que possible d'amener au pays des personnes habituées à se servir d'instruments aratoires mécaniques.

Nous comprenons qu'il peut se présenter des difficultés car les immigrants capables de faire fonctionner des instruments aratoires mécanisés pourront sans doute trouver ailleurs de l'emploi mieux rémunéré. C'est le cas de l'Alberta surtout, où on se livre au forage de puits de pétrole. Les entrepreneurs en forages offrent des salaires beaucoup plus élevés que ceux qui sont en vigueur sur les fermes, de sorte qu'il est difficile de garder sur celles-ci les gens qu'on y envoie. J'espère fermement que le ministre fera tout son possible pour hâter l'arrivée au pays des travailleurs agricoles dont on a besoin.

M. Fulton: J'ai un renseignement à demander mais je ne voudrais pas obliger le ministre à répondre avant le temps à une question qui figure en ce moment au *Feuilleton*. Je voudrais savoir si on possède maintenant assez de renseignements pour répondre à une partie de la question. Je veux parler de l'enquête sur les irrégularités commises dans l'examen d'immigrants et je voudrais me renseigner sur ceux des coupables qui habitent le Canada. Je sais que le n° 571 a trait uniquement au service ambulant et d'inspection. Le ministre peut-il nous communiquer des renseignements propres à répondre à une partie de ma question au sujet des enquêtes sur la participation de personnes domiciliées au Canada aux irrégularités commises à l'égard de l'admission au pays d'immigrants?

L'hon. M. Harris: J'espère que nous n'engagerons pas un débat sur ce sujet car il reviendra sur le tapis une autre fois et nous pourrons nous y arrêter beaucoup plus longuement qu'aujourd'hui.

C'est la Gendarmerie qui est chargée de mener les enquêtes. Je ne crois pas que nous devions donner de renseignements, si nous pouvons nous en abstenir, tant que l'enquête ne sera pas un peu plus avancée. On risquerait de nuire à l'intérêt public. Sans entrer dans les détails, je puis dire que la réponse à la question du député est probablement négative. Je puis même aller un peu plus loin et déclarer que pour aucune des personnes concernées qui habitent le Canada, les choses n'ont encore dépassé, à ma connaissance, le stade de l'enquête.

M. Fulton: Je n'ai pas entendu la réponse.

L'hon. M. Harris: Qui se trouvent dans une situation différente de celle qui fait l'objet actuel de l'enquête.

M. Fulton: En d'autres termes, si je comprends bien, le ministre préfère remettre toute autre réponse à plus tard, parce qu'il estime qu'en agissant ainsi il aidera l'enquête?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Fulton: Dans ce cas, je n'insisterai pas.

M. Pearkes: L'honorable député de Kamloops a mentionné des particuliers au Canada qui seraient mêlés à ce qu'on a appelé une combine. Je constate que dans la revue *Maclean's* du 15 mars, M. Blair Fraser parle de fonctionnaires canadiens corrompus. Est-ce qu'en rapport avec cette combine des fonctionnaires canadiens auraient été accusés de tractations malhonnêtes ou congédiés pour cette raison?

L'hon. M. Harris: Oui; en réponse à une question posée par l'honorable député de Calgary-Est, un document a été déposé portant trois noms.

M. Churchill: J'aurais une demi-douzaine de questions à poser au ministre. Je sais bien qu'il se présentera d'autres occasions de discuter les questions d'immigration, mais je pense que les questions que j'ai à poser pourraient recevoir une réponse maintenant. Elle intéressent un certain nombre de gens au Canada.

Le ministre exposerait-il brièvement le point de vue général du ministère en matière d'immigration sélective ou dirigée, pour employer les termes dont on se sert ordinairement, je crois, au sujet de l'immigration. L'immigration est-elle dirigée en fonction des emplois disponibles au Canada ou des régions canadiennes qui peuvent avoir besoin d'immigrants? Est-elle dirigée en fonction des divers pays qui fournissent les immigrants.

Pour que le comité ait une idée bien claire de la situation, je rappelle que, d'après les journaux du 27 février 1952, le ministre aurait dit, en divulguant la statistique de 1951 au Conseil de l'effectif national, que l'immigration se poursuivrait au même rythme élevé au moins pendant quelques mois encore. D'après la statistique publiée dans les journaux et qui est sans doute exacte, 194,391 immigrants seraient entrés, en tout, au Canada l'an dernier.

L'article en cause signale que 114,286 étaient des travailleurs et 79,605 des personnes à charge. La statistique ne répartit pas les travailleurs en divers groupes. L'article signale cependant, d'après les régions où les immigrants sont allés, que 104,842 sont entrés

en Ontario, 46,033 dans Québec, 3,927 dans les provinces Maritimes, y compris Terre-Neuve, 39,588 dans l'Ouest canadien. En faisant la somme de ces chiffres, je constate que j'ai perdu un chiffre quelque part; j'imagine cependant que cela n'a pas d'importance.

J'en viens maintenant à la question des contingents suivants les pays ou l'origine ethnique. Voyons les chiffres. Si je les mets en regard de la réponse qu'on a donnée à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* l'automne dernier, si j'admets les chiffres que renferme ce compte rendu de presse, je constate que la statistique relative à neuf des quarante groupes ethniques représentés parmi les immigrants entrés au Canada s'établit ainsi qu'il suit:

Royaume-Uni	31,370
Allemagne	32,395
Pays-Bas	19,130
Italie	24,351
Pologne	12,938
Ukraine	6,804
Danemark	4,613
Finlande	4,130
Yougoslavie	4,144

Je ne citerai pas les chiffres relatifs aux autres trente pays ou groupes ethniques mentionnés. La réponse du ministre nous éclairerait sur les règles régissant l'immigration au pays, surtout en ce qui a trait à l'attribution des emplois, la destination des immigrants et les contingents fixés pour les divers pays.

L'hon. M. Harris: Je comptais donner tous ces renseignements à l'occasion de l'examen des crédits du ministère, lorsqu'ils seront appelés. J'ignore si le député tient à recevoir ces renseignements tout de suite. S'il a besoin de certaines données aux fins de la discussion, je les lui communiquerai volontiers. Je préfère, toutefois, attendre le moment de l'examen du budget principal pour exposer notre ligne de conduite.

M. Churchill: J'ai là quelques questions, auxquelles on peut répondre brièvement. Il s'agit encore de sujets prévus dans le budget principal, mais il me semble qu'il y aurait lieu d'obtenir dès maintenant quelques renseignements à cet égard. Je m'intéresse surtout à l'état de santé moyen qu'on exige de quiconque habite actuellement l'Angleterre et veut passer au Canada. Les personnes qui songent à venir au Canada sont-elles assujéties à un examen médical par les autorités compétentes du ministère, ou n'ont-elles besoin que du certificat d'un médecin.

J'ai à l'esprit le cas particulier (et j'en donnerai tantôt les détails au ministre) d'un homme habitant la Grande-Bretagne qui désire venir avec sa femme au Canada. Ces personnes sont âgées respectivement, de 28 et 26 ans. Le mari souffre d'une légère affection cardiaque, mais un spécialiste en Angleterre lui a délivré un certificat indiquant que celle-ci n'aurait pas d'influence sérieuse sur sa vie au Canada ni sur le travail qu'il y entreprendrait. Néanmoins, cet homme ne peut obtenir l'autorisation nécessaire des fonctionnaires de l'immigration.

Je poserai une deuxième question de caractère analogue. Il s'agit cette fois de l'âge. Quelle est la limite d'âge imposée? Je fonde ma question sur un autre renseignement en provenance de l'Angleterre, où un ouvrier qualifié de 46 ans a demandé une subvention de passage. Apparemment on la lui a refusée. Je serais obligé au ministre de bien vouloir répondre à ces deux questions.

L'hon. M. Harris: Le député sait, sans aucun doute, que la loi de l'immigration établit certaines catégories de gens à qui nous interdisons l'entrée chez nous. Je ne crois pas que les personnes souffrant d'une maladie de cœur soient comprises dans cette catégorie; ce qui veut dire que l'examen médical d'un candidat au cœur malade se ferait de la même manière qu'un examen pour une autre maladie dont il est affligé pour le moment. Au pied levé, je crois pouvoir dire qu'il est peu probable qu'on l'ait écarté pour cette raison. Je serais heureux d'examiner le cas évoqué par mon honorable ami.

Par ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait de limite d'âge imposée à ceux qui entrent au Canada, grâce au programme de subventions de passage. Toutefois, le ministère de l'Immigration n'admet généralement pas les personnes âgées de plus de 46 ans et qui sembleraient ne pas pouvoir vivre entièrement à leurs propres frais. Le problème s'est posé pour un homme de 65 ans dont le cas a été mentionné par le député de Fraser-Valley. Il me semble qu'un homme de 46 ans devrait pouvoir entrer au Canada aux termes de la loi et des règlements de l'immigration. Si on s'est refusé à subventionner son passage, c'est peut-être bien que son métier ne figure pas sur la liste des métiers donnant droit à une subvention de passage. Peut-être son métier n'est-il pas réellement utile au Canada.

J'étudierai les deux cas dont on a parlé. Tout à l'heure, mon honorable ami a dit qu'il pensait pouvoir faire foi sur la dépêche qu'il nous a lue. Je n'irai pas jusqu'à dire que sa supposition était erronée.

M. Churchill: Je voudrais poser une autre question au sujet du transport des immigrants par chemins de fer. Si je suis bien renseigné, en certains cas, on les transporte dans les anciens wagons de colons dont certains d'entre nous se souviennent bien. Ils n'ont rien de très confortable pour un

long voyage, car leurs sièges de bois sont plutôt durs. Je connais même un cas où on n'a pas fourni d'eau chaude durant les mois d'hiver, et on s'est également plaint de la saleté des voitures et des fenêtres. Il faut ajouter que le vendeur de café sur le train demandait des prix excessifs qui atteignaient $1.25 pour un pot de café contenant tout juste assez de ce breuvage pour remplir cinq gobelets de papier. Inspecte-t-on convenablement les trains et ces wagons de colons sont-ils les seuls disponibles en ce moment?

L'hon. M. Harris: Je serai heureux de me renseigner sur les services d'inspection. J'ajouterai que, à l'âge de sept ans, je me suis rendu dans la ville de l'honorable député dans un wagon de colons et que ce n'était pas si mal.

M. Churchill: J'ai fait bien des voyages dans ces wagons au pays et dans des voitures bien pires encore dans d'autres pays, mais ils laissent une très mauvaise impression chez les nouveaux venus. J'aimerais savoir si on accorde gratuitement des soins médicaux aux immigrants qui viennent au pays en vertu du programme de subventions aux frais de déplacement? Accorde-t-on des soins médicaux gratuits aux personnes à leur charge?

L'hon. M. Harris: Non, nous n'hospitalisons pas gratuitement les immigrants qui nous arrivent sous le régime de la subvention au passage. Nous fournissons tout de même de l'aide à tous les immigrants, là où il y a accord convenable avec les provinces. Ces secours n'ont rien à voir avec la subvention au passage.

M. Churchill: Le ministère consulte-t-il les provinces ou conclut-il des accords avec elles au sujet du placement des immigrants ou de l'aide à leur fournir s'ils sont sans travail?

L'hon. M. Harris: Dans toutes les les provinces nous possédons des fonctionnaires spécialement chargés de recevoir l'immigrant, et de lui trouver du travail, si on ne l'a pas fait au préalable, ainsi que cela arrive souvent. Le service national de l'emploi et nos fonctionnaires chargés du placement collaborent étroitement. Les gouvernements provinciaux possèdent tous des services qui s'occupent des immigrants, mais ils agissent par l'intermédiaire de notre ministère. Dans bien des cas ils demandent des immigrants au début de la saison, auquel cas ils assument une certaine responsabilité en ce qui concerne le placement des personnes qu'ils demandent. Dans les autres cas, j'en suis persuadé, nous utilisons leurs bons offices en vue d'aider l'immigrant, chaque fois que c'est nécessaire.

M. Hees: J'aimerais revenir à la question soulevée par le député de Nanaïmo, à savoir l'accusation que M. Blair Fraser, membre estimé de la tribune des journalistes, a lancé contre le ministère de l'Immigration dans le numéro du 15 mars de la revue *Maclean's*.

L'hon. M. Harris: Je ne pense pas qu'il ait lancé une accusation contre ce ministère.

M. Hees: Je cite l'en-tête de l'article de M. Fraser:

> Des fonctionnaires corrompus du gouvernement canadien et des employés sans scrupules d'agences de voyage ont extorqué des milliers de dollars en faisant entrer illégalement au Canada des immigrants italiens. Le présent reportage de *Maclean's* concerne une combine internationale où entrent la corruption, le chantage et une belle séductrice blonde.

Voilà l'accusation portée contre les employés du ministère. Pour écrire un article à ce propos, M. Fraser devait être au courant de cet état de choses au moins un mois avant. J'en conclus que le ministère doit bien connaître le détail de cette affaire à l'heure qu'il est. Je soutiens que le comité est en droit d'attendre du ministre un exposé plus complet de la situation car elle a dû être corrigée depuis.

L'hon. M. Harris: J'ai donné au comité l'assurance qu'en temps utile je ferai une déclaration complète à ce sujet. Tout ce que je puis dire c'est que les tribunaux du Québec ont émis une ordonnance aux termes de laquelle on a saisi certains documents, que les avocats du ministère sont en train d'étudier. Pendant que cette étude se poursuit, il ne conviendrait pas, à mon sens, que j'en dise davantage.

M. Jones: J'aimerais signaler au ministre une ou deux questions que je lui ai transmises depuis un mois ou deux. La première intéresse deux jeunes Chinois qui ont officiellement demandé de venir au Canada avant d'avoir atteint l'âge de 25 ans. Je crois comprendre que dans les deux cas ils étaient admissibles, du point de vue de la santé et des autres exigences. Toutefois, on a tardé à donner suite aux demandes à Vancouver et Hong-Kong, de telle sorte qu'au moment où la formule d'approbation parvenait à Ottawa, l'anniversaire de naissance de ces deux jeunes gens avait eu lieu et, strictement, ils était trop vieux pour être admis.

Dans ces cas, me semble-t-il, on devrait appliquer le même principe qu'à l'égard des demandes de pension de vieillesse. La pension de vieillesse est versée depuis la date

où la demande est reçue à Ottawa. Si tel avait été le cas, on aurait approuvé ces demandes d'entrée et ces jeunes gens auraient pu être admis. Vu que leur famille habite le Canada, j'estime qu'il est très injuste qu'ils ne soient pas admis à cause de ce retard qui se produit à Hong-Kong ou à Vancouver, retard dont ils ne sont pas responsables. Je prie le ministre de songer à modifier la loi ou son interprétation, de manière à prescrire que la date où les demandes officielles sont reçues à Ottawa soit la date qui s'applique.

L'autre question intéresse les Chinois qui se rendent en Chine où ils demeurent au delà de la période permise de deux ans. A leur retour au Canada, ils constatent qu'ils doivent attendre cinq ou six ans avant de pouvoir devenir citoyens canadiens. Je songe à un cas que j'ai soumis au ministre cette semaine. Il s'agit d'un Chinois qui a habité la Colombie-Britannique pendant cinquante ans et qui s'est rendu en Chine pour prendre un congé. Rendu là-bas, il est tombé malade et y est resté trois ans. Maintenant revenu au Canada, il tient à devenir citoyen canadien; mais on lui a dit qu'il devait attendre jusqu'en 1956.

Nous avons là un citoyen canadien de bonne foi qui est demeuré au Canada beaucoup plus longtemps qu'en Chine. J'affirme qu'il devrait être admis à la citoyenneté canadienne. Dans ce cas particulier le juge qui a enquêté a approuvé la demande. Je prétends que dans un cas comme celui-là le ministre devrait permettre au juge de faire enquête sur les qualités du postulant et prendre connaissance des résultats de cette visite. Dans ce cas, le juge était sûr qu'on pouvait donner suite à la demande. Je ne crois pas qu'on doive refuser la citoyenneté à qui que ce soit. Nous devrions permettre à tous ceux qui la désirent de devenir citoyens canadiens.

L'hon. M. Harris: Puis-je répondre brièvement à l'honorable député? Je sais, en effet, que si nous prenons autant de temps pour les autres postes, nous n'aurons pas terminé le débat avant la fin de mars. En ce qui concerne le premier cas qu'il a mentionné, je puis lui assurer que s'il y a eu quelque négligence de la part du ministère, on n'en fera pas souffrir la personne qui jouit de certains droits aux termes de la loi. Je suis certain que mon honorable collègue me donnera les détails pertinents. Dans l'autre cas, il propose la modification de la loi sur la Citoyenneté canadienne. Je serais heureux d'examiner la question et de m'entretenir avec lui à ce sujet.

M. Sinnot: J'appellerai l'attention du ministre sur un ménage d'immigrants dont la première destination au Canada était Windsor. Ils se sont installés plus tard au Manitoba, dans la municipalité dont j'ai l'honneur d'être préfet. Tous deux sont actuellement malades, et ils ont adressé une demande de secours au Conseil municipal. Celui-ci a déclaré que ce n'est pas lui qui a fait venir ces immigrants. Nous avons écrit au ministre qui nous a répondu qu'un ordre de déportation, promulgué il y a quelque temps, avait été révoqué. Si ces gens se trouvent dans un état qui ne leur permet pas de pourvoir à leurs propres besoins, ils tomberont à la charge de la municipalité. Quelle sera l'attitude du ministre en ce qui concerne les responsabilités à cet égard?

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Sinnott: Non, je demande une réponse.

L'hon. M. Harris: Je ne puis répondre sans connaître les détails. Je communiquerai avec le député afin de me les procurer

M. Wylie: Je n'ai que quelques mots à dire. J'estime que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'acquitte fort bien de sa tâche. J'ai éprouvé une assez vive surprise en écoutant le député de Winnipeg-Sud-Centre parler d'immigrants qui arrivent chez nous dans des wagons de colons. Quand j'arrivai ici, en 1913, venant d'Écosse, je voyageai à bord d'un wagon de colons; à l'époque on ne pouvait faire mieux. Je suis venu au Canada avec trois frères, deux sœurs, ma mère et mon père. C'est avec joie que nous voyagions dans ces wagons, car nous voulions venir au Canada. Ces nouveaux citoyens que nous admettons au Canada devraient être joliment heureux de pouvoir entrer chez nous. S'ils ne veulent pas venir au Canada, qu'ils restent où ils sont.

Il y a une chose que je voudrais dire au ministre. Aujourd'hui bon nombre d'Européens émigrent chez nous en qualité d'ouvriers agricoles. Mais après avoir été ouvriers agricoles pendant trois ou quatre mois, ils ne veulent plus rester à la ferme. Et ma foi, il est difficile de leur jeter la pierre, car ils voient quels traitements ou quels salaires on paye à ceux qui font le métier qu'ils faisaient chez eux. J'estime qu'il faudrait les contraindre à rester à la ferme pendant deux ans, ou du moins jusqu'à l'expiration de leur contrat. Mais ils ont d'innombrables amis ici et après 2 ou 3 mois ils quittent les fermes qui les emploient. Les conditions étaient fort différentes lors de mon arrivée. A cet époque-là, on allait dans une ferme et on y restait. Personne n'avait d'amis qui vous aident à trouver autre chose. Il serait peut-être préférable que les choses se passent de même aujourd'hui.

10—60763

Il n'y a qu'un seul moyen de corriger la situation et c'est de payer des salaires plus élevés sur les fermes. Comme vous le savez, sur une ferme, on ne travaille pas cinq jours par semaine ni quarante heures par semaine; il faut travailler sept jours par semaine et de quinze à seize heures par jour. J'ai été élevé sur une ferme; je sais donc ce qui en est. On ne peut reprocher aux immigrants de vouloir quitter les fermes, mais lorsqu'ils sont entrés à titre d'ouvriers agricoles, on devrait prendre les moyens pour qu'ils restent sur les fermes. C'est là le principal problème aujourd'hui et si nous pouvions redresser cette situation nous accomplirions quelque chose de bien.

L'hon. M. Abbott: Croyez-vous que ce soit le moment de faire les observations d'usage, monsieur le président? Nous avons eu sur l'immigration un débat des plus intéressants qui a touché de très nombreux aspects. Jusqu'ici, en deux heures, nous n'avons étudié que quatre des postes qu'il nous faut aborder. Nous étudierons les postes ordinaires à propos du budget qui pourra donner lieu à un débat d'ordre général. J'espère,—naturellement je ne veux pas donner trop de conseils,—qu'on pourra restreindre le débat en ne posant que des questions spéciales, par exemple sur la façon dont ces sommes seront dépensées, au lieu de se lancer dans une discussion de principe sur l'immigration. Je sais que les députés s'intéressent à bon nombre d'autres crédits et je commence à m'inquiéter au sujet de la période de temps qu'il nous faudra y consacrer.

M. Wylie: Si j'ai pris la parole, c'est que d'autres parlaient de la question.

L'hon. M. Abbott: Je ne songeais pas précisément à l'honorable député.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre, je l'espère, ne me jugera pas dépourvu d'esprit conciliant si je consacre un instant à ajouter à ce que vient de dire le ministre. Il s'agit d'une question que je pourrais qualifier, je pense, de notoire. Bien des personnes, en effet, qui viennent ici, n'utilisent la ferme que comme un moyen d'arriver à autre chose. Je partage la perplexité du ministre en ce qui concerne les contrats. C'est qu'il est difficile de contraindre qui que ce soit à faire quelque chose qu'il ne veut pas faire. Lorsque le ministre présentera ses crédits, pourra-t-il nous donner son avis réfléchi sur la leçon,—car c'est bien de leçon qu'il s'agit ici,—à tirer de ce qu'il s'est présenté tant de cas de ce genre et les conclusions auxquelles en est arrivé le ministère. Je pense, en effet, qu'on aura tiré des conclusions quant à la solution à apporter au problème.

Pour moi, je suis d'avis que la seule façon de le résoudre consisterait à faire venir ici des gens qui désirent vraiment devenir aussi, un jour, propriétaires terriens. Ce problème me paraît d'une extrême importance et je souhaite que, lorsque le ministre nous présentera ses crédits, il nous donnera la réponse à la question, une réponse appuyée par des chiffres.

L'hon. M. Harris (Grey-Bruce): Je serai heureux de le faire, monsieur le président. Il y a des différences entre les groupes nationaux. Les uns restent dans les fermes; les autres, non. Je serai heureux d'en parler lorsque nous en serons à mon budget.

(Les crédits sont adoptés.)

573. Éducation—Externats et pensionnats—Fonctionnement et entretien—autre montant requis, $85,000.

M. Harkness: Dans la mesure où ce crédit représente une augmentation du nombre des enfants indiens qui fréquentent l'école secondaire, je suis très heureux de le voir inscrit là. J'aimerais demander au ministre dans quelle mesure il en est ainsi. D'après le détail qu'on trouve à la page 16, je vois que la majeure partie du crédit, soit $46,000, servira à aider les anciens élèves, y compris l'aide à l'instruction obtenue dans les écoles secondaires. Le ministre peut-il nous dire de combien a augmenté le nombre d'élèves indiens qui fréquentent l'école secondaire?

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas ce renseignement. Je puis ajouter, cependant, que le nombre des élèves indiens inscrits à l'école secondaire a de beaucoup augmenté; c'est pour cette raison que nous demandons ce crédit-ci.

M. Harkness: Je suis heureux de l'entendre. Pour ce qui est du travail accompli dans les internats, disons que ces écoles ont eu bien des difficultés, à cause de l'augmentation des frais, là où il faut vêtir, nourrir, les élèves, etc. Ces internats ont lourdement grevé les caisses des diverses confessions religieuses. Je souhaite que le ministre, lorsqu'il présentera son budget principal, aura prévu une augmentation des subventions accordées à ces internats, au moins conforme au renchérissement de la vie depuis la dernière hausse de la subvention.

L'hon. M. Harris: Nous avons décidé d'accroître la subvention par élève fréquentant les pensionnats et, vers la fin de l'année, nous l'avons signalé aux divers organismes. Cet

accroissement explique une partie de l'augmentation du crédit inscrit au budget principal des dépenses déposé l'autre jour.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

576. Représentation canadienne aux conférences internationales, crédit supplémentaire, $40,000.

M. Macdonnell (Greenwood): A la page 17, je constate que le montant de ce crédit est ainsi réparti: frais de déplacement, $9,000; indemnités de subsistance, $11,000; réceptions, $1,000; divers, $19,000. Je n'aime pas que, sur un crédit de $40,000, on groupe une somme de $19,000 sous la rubrique "divers". C'est trop faciliter les choses.

L'hon. M. Abbott: Peut-être pourrais-je fournir le renseignement. Le montant a été vérifié par le Conseil du Trésor. Il est attribuable à la conférence de l'OTAN qui a eu lieu à Ottawa en septembre et il est destiné au remboursement des frais imprévus...

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ne parle-t-il pas du crédit n° 577?

L'hon. M. Abbott: Je vous demande pardon. Le crédit n° 576 comprend un total de $225,000. La tenue de l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, au lieu de New-York, a entraîné des frais plus considérables qu'on ne l'avait d'abord prévu au début de l'année.

M. Macdonnell (Greenwood): Dans un sens, je ne m'élève pas contre le montant. Je dis que je n'aime pas voir dans un crédit de $40,000 un poste "divers" s'élevant à $19,000. Il me semble qu'il faudrait ventiler cette somme.

L'hon. M. Abbott: Je peux la ventiler: frais de déplacements: $9,000; indemnités de subsistance: $30,000; réceptions $1,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre ne ventile pas la somme de $19,000. Je ne mets pas en doute les postes qu'il vient d'énumérer. C'est la situation que je ne m'explique pas. Ce poste de $19,000 n'est nullement expliqué.

L'hon. M. Abbott: Il s'agit du crédit n° 577. Les $19,000 figurent dans le crédit n° 577. C'est cela que j'essayais d'expliquer à l'honorable député.

M. Fulton: Non, regardez la page 17.

M. Knowles: Les $40,000 sont répartis en quatre postes y compris celui des $19,000 pour les "divers".

L'hon. M. Abbott: Je ne sais pas ce qui est imprimé dans les *détails* mais, dans le registre du conseil du Trésor, les postes sont ainsi énumérées: frais de déplacement: $9,000; indemnités de subsistance: $30,000; réceptions: $1,000. Il est possible que les indications de la page 17 soient fausses. S'il en est ainsi, voilà l'explication.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne retarderai pas davantage les travaux du comité, mais, je le répète, on dépasse les bornes quand on nous soumet un crédit de $40,000 dont $19,000 se trouvent dans ce fourre-tout qu'est le poste "Divers". Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention du comité, pour l'instant.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Intérêt de la dette publique—Service de la dette publique—

580. Commissions afférentes au paiement des intérêts de la dette publique, etc.—Crédit supplémentaire, $32,000.

L'hon. M. Abbott: Le libellé de ce crédit est un peu trompeur. Il a déjà fait l'objet d'une interpellation de la part de mon honorable ami. C'est pourquoi je donne quelques explications. Il s'agit d'un crédit global, primitivement de $32,000, afférent au versement de l'intérêt de la dette publique, etc. En réalité, la somme ici prévue servira uniquement à acquitter les frais que nous encourons pour refaire notre réserve d'obligations, épuisée par suite de transferts et d'échanges.

(Le crédit est adopté.)

Paiements aux municipalités—

581. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—Crédit supplémentaire, $249,000.

M. Pearkes: On ne donne pas de détails sur la manière dont cette somme est dépensée et répartie entre les diverses municipalités. Je ne veux pas prononcer un long discours en faveur de la municipalité d'Esquimalt mais le ministre le sait, elle est une des plus durement frappées en raison du nombre des propriétés qu'y possède l'État. Le ministre peut-il nous dire quelle partie de cette somme est accordée à Esquimalt et à d'autres municipalités?

L'hon. M. Abbott: Je crains que je ne possède pas ces renseignements ici. On s'occupe d'Esquimalt de deux manières: en vertu du crédit à l'étude, qui s'ajoute au montant principal prévu antérieurement et aussi en vertu de quelques versements relatifs à la défense nationale. Il s'agit ici, me dit-on, du montant estimatif nécessaire en sus des $1,845,000 que nous avons votés dans le budget principal des dépenses. J'irai aux renseignements et j'en ferai part à mon honorable ami.

M. Pearkes: Je remercie le ministre. La raison pour laquelle j'ai posé cette question c'est que la municipalité d'Esquimalt n'esti

mait pas qu'elle avait reçu sa juste part du premier montant. J'espérais que ce montant en entier serait accordé à Esquimalt.

(Le crédit est adopté.)

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

584. Contribution de l'État au Fonds de pension d'une somme égale aux versements estimatifs de cotisations courants et d'arrérages de contributeurs individuels, effectués durant l'année financière précédente—Crédit supplémentaire, $4,943,977.

L'hon. M. Abbott: Monsieur le président, voici un poste au sujet duquel, comme je l'ai dit l'autre jour, j'aimerais formuler une brève déclaration.

En même temps que le cahier des autres crédits supplémentaires, j'ai déposé l'autre jour le rapport d'un examen actuariel du compte du fonds de pension par rapport au Fonds du revenu consolidé, pour la période allant du 31 mars 1931 au 31 décembre 1947. J'ai en même temps promis une déclaration sur ce rapport au moment de l'examen des crédits supplémentaires à l'appel des postes qui ont trait au programme que le Gouvernement se propose d'adopter relativement aux montants qu'il verse à ce compte de pension à titre d'employeur.

Le service des assurances a fait deux examens actuariels, autrement dit, deux évaluations, depuis la création du fonds en 1924. Ces examens ont pour but d'établir, sur le plan actuariel, quel est le passif global et de déterminer si l'actif en caisse est au moins aussi considérable. S'il ne l'est pas, il y a déficit, ce qui signifie qu'on n'a pas prévu des montants assez élevés pour faire face aux obligations.

La Chambre se souvient qu'il y a un an, on a demandé au Parlement d'approuver un crédit de 75 millions de dollars afin de réduire le déficit existant. J'ai alors signalé que tout indiquait que le déficit serait de beaucoup plus considérable. C'est ce que confirme le rapport. Le 31 décembre 1947, le passif estimatif global, en ce qui a trait à ce compte, était de $341,149,000; l'actif en caisse, de $89,544,000; le déficit se chiffrant par $251,605,000. Depuis, l'actuaire en chef de la Division de l'assurance m'a informé que, le 31 décembre 1951, le passif global avait été porté à une somme estimative de 509 millions pendant que le compte de l'actif avait augmenté à 197 millions. Le 31 décembre 1951, même après les cotisations spéciales versées l'an dernier, le déficit avait donc atteint environ 312 millions.

Depuis que ce rapport m'a été soumis, il a été soigneusement étudié en vue d'aviser aux mesures à prendre pour réduire le déficit existant et empêcher de nouveaux déficits. Dans la dernière partie de mes remarques, j'exposerai brièvement certains changements dans le programme et, plus tard au cours de la session, je présenterai un projet de loi pour modifier la loi en vue de régler certains autres points du problème.

Je signale que la loi de la pension du service civil n'oblige pas expressément le Gouvernement à verser des cotisations. Elle prescrit simplement qu'il doit verser de l'intérêt à l'égard du solde de ce compte mais, en définitive, il lui faut verser tôt ou tard d'autres cotisations pour que les diverses prestations puissent être payées. Règle générale, depuis 1924 jusqu'à l'affectation, à cette fin, l'an dernier, d'une somme de 75 millions, l'État n'a fait que payer l'intérêt et verser une cotisation égale à celle des employés à l'égard du service titularisé.

Le rapport des actuaires indique bien clairement que le déficit est attribuable surtout à deux causes. La première, c'est que le Gouvernement ne verse une cotisation égale à celle de l'employé qu'à l'égard du service titularisé mais non à l'égard du service antérieur.

Le Gouvernement devrait verser des contributions à l'égard des deux catégories afin de couvrir tout le passif. Deuxièmement, le taux des contributions est calculé en se fondant sur une progression normale du barème de salaires établie, de sorte qu'advenant un relèvement général des traitements, les contributions déjà versées sont réellement insuffisantes par rapport à la pension majorée qui sera servie, d'où accroissement du passif général. Aucun versement n'a été effectué jusqu'ici relativement à cette augmentation.

C'est à ces facteurs qu'est attribuable le déficit estimatif de 53 millions au 31 mars 1933 que j'ai mentionné dans mon exposé de l'an dernier. Malheureusement, le gouvernement d'alors ne s'est pas senti en mesure de remédier à la situation, qui s'est prolongée jusqu'à la guerre. Au début de 1947, lorsque la loi a été modifiée pour la première fois après la guerre, on a examiné la situation et constaté qu'elle avait subi de tels changements qu'on a prié la division des assurances de se préparer à la nouvelle évaluation, fondée sur des données se situant à la fin de cette année-là.

On constatera, en parcourant son rapport, que les facteurs que j'ai mentionnés ont joué avec une intensité accrue depuis la fin des hostilités. Il y a eu récemment accroissement considérable des contributions sans contrepartie afférentes à des états de service antérieurs ainsi que plusieurs relèvements du niveau général des traitements. Les taux de contribution ont bien été relevés en 1939, mais de nouvelles prestations ont été accordées et les fonctionnaires retraités vivent

plus longtemps. Le jeu combiné de tous ces facteurs a considérablement accru le déficit de 1933.

Nous avons l'intention de poursuivre la ligne de conduite adoptée à l'égard du crédit de 75 millions de dollars il y a un an, et de combler, dans un délai raisonnable, le déficit accumulé. Le poste 586 des crédits supplémentaires constitue une affectation supplémentaire du même montant à la même fin.

En deuxième lieu, j'ai l'intention d'exposer dans le bilan de l'État le plein montant du passif estimatif actuariel, de la caisse de pensions, à la fin de chaque année financière, avec une compensation appropriée à l'égard du déficit qui existe encore. C'est aussi l'intention de porter chaque année, à l'avenir, au crédit de la caisse un montant égal à celui de l'intérêt calculé au même taux de 4 p. 100 que par le passé, mais fondé sur le plein montant du passif actuariel; le déficit actuel cessera ainsi d'augmenter par suite d'une perte d'intérêt.

Troisièmement, le crédit 584 au montant de $4,943,977 est un premier pas dans la voie qui vise à assurer le contrepartie des cotisations des participants non seulement pour ce qui est de leur service actuel mais aussi de leur service antérieur.

En outre, le Gouvernement se propose de verser à la caisse une contribution spéciale, que la Division des assurances jugerait égale au passif net supplémentaire qu'entraînerait un relèvement général éventuel des traitements. On estime à 23 millions de dollars le coût actuariel du relèvement général des traitements entré en vigueur le 1er décembre 1951, c'est ce montant que le crédit 585 vise à couvrir.

Avant de terminer cette explication, je rappelle au député le but ultime de ces importants crédits. Notre régime de pension et ses multiples avantages font partie intégrante et essentielle de la rémunération du fonctionnaire. La pension entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit de fixer le barème des traitements et d'autres conditions du service. Il convient parfaitement, à mon avis, que la rémunération du fonctionnaire revête, en partie, cette forme. La sécurité qu'offre la pension assure l'indépendance et la stabilité, si importante dans le service de l'État. Pour une foule d'employés, le service de l'État n'offre pas une compensation pécuniaire aussi alléchante que le commerce, l'industrie ou les professions libérales. Mais il offre cet intérêt, cette satisfaction qui tient à la nature et à l'objet du travail accompli. Si nous voulons garder dans de telles circonstances de nombreux fonctionnaires au service de l'État, il est indispensable, à mon avis, de leur offrir une sécurité raisonnable pour leurs vieux jours ou pour le cas où ils seraient frappés d'infirmité. Ils seront d'autant moins contraints de rechercher des gains pécuniaires immédiats. Les crédits proposés font ressortir ces obligations qui s'accumulent. Tous les frais d'administration ressortiront à nos crédits et nos comptes.

M. Knowles: J'interprète les paroles du ministre dans le sens que les déficits en question ne sont que des déficits mathématiques.

L'hon. M. Abbott: C'est bien cela.

M. Knowles: En d'autres termes, non seulement le revenu consolidé ne manque jamais de fonds...

L'hon. M. Abbott: Pas encore.

M. Knowles: Est-ce une invitation à notre adresse?

L'hon. M. Abbott: Non; l'importance de l'excédent a diminué si vite...

M. Knowles: Il serait également exact de dire que le fonds de pension n'a normalement jamais accusé de déficit? En d'autres termes, il a toujours été suffisant pour acquitter les pensions tous les ans. Il ne s'agit que d'un déficit mathématique que les crédits dont le ministre a parlé visent à rectifier, de façon que le bilan du fonds de retraite et le bilan général du Gouvernement se présentent d'une façon claire.

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. Knowles: A mon avis, nous sommes tous d'accord pour exposer la situation aussi clairement que possible. Je tiens aussi à féliciter le ministre ainsi que le Gouvernement de l'intérêt qu'ils portent au problème des pensions. J'ai souvent déclaré à d'autres occasions, et je le répète maintenant, qu'à mon avis, le Gouvernement devrait être un employeur modèle, et qu'il devrait prévoir dans son programme une retraite raisonnable pour ses employés. J'espère que, lorsque le ministre présentera les modifications à la loi de la pension du service civil, qu'on a laissé entrevoir dans le discours du trône et qu'il vient de mentionner, il tiendra compte, dans une certaine mesure, de la situation des surnuméraires qui ne sont pas encore titularisés.

Si je ne me trompe, on étudie la position dans laquelle ils se trouvent en s'inspirant des affirmations du ministre, qui nous a dit qu'à compter de la date de la mise en vigueur des nouvelles modifications on appliquera un programme aux termes duquel l'État verse à la caisse une somme égale à la somme versée par les employés à l'égard de leur

service antérieur. J'espère qu'il se penchera quelque peu sur le sort de ces gens, qui servent pendant des années à titre de surnuméraires et qui doivent verser des sommes rétroactives considérables une fois qu'on leur accorde la titularisation.

L'hon. M. Abbott: C'est un des problèmes qu'on examine en ce moment.

M. Knowles: J'espère qu'on l'étudiera sérieusement, car c'est une question grave. Si je dis maintenant au ministre que je désire faire quelques observations sur une autre face du problème (il devinera du premier coup); j'espère toujours que c'est un gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité d'étudier la position de ses fonctionnaires retraités et surtout de ceux parmi eux qui touchent la pension minimum. Point n'est besoin de citer de chiffres; je les ai souvent cités; on peut les trouver au hansard de cette session, cités il y a quelques jours en réponse à une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*. Mais, en dépit de l'acceptation sincère du principe de pensions suffisantes pour les fonctionnaires retraités, (comme le ministre vient de le dire), il est toujours vrai qu'il y a aujourd'hui des centaines d'ex-fonctionnaires qui touchent des pensions de $20, $25, $30 ou $35 par mois. Je suis persuadé que le Gouvernement pourrait prendre des mesures visant à améliorer leur position. D'autres patrons (s'ils ne sont pas nombreux, ils existent) de personnes à la retraite ont trouvé le moyen de relever quelque peu ces pensions. Je reconnais que les cas que je puis citer ne sont pas nombreux mais il y en a quelques-uns. Je mentionne surtout qu'on procède de cette façon au Royaume-Uni. Ce pays a une loi, existant depuis une dizaine d'années, je crois, qui prévoit l'augmentation des pensions dans le cas des personnes déjà retraitées.

Il ne sert à rien que le ministre et moi-même nous renvoyions la balle trop souvent, car il dira que je fais toujours le même discours que j'ai déjà fait à plusieurs reprises. S'il répond, toutefois, je lui dirai qu'il donne la même réponse. Ne peut-on sortir de ce cercle vicieux et commencer à résoudre le problème? L'honorable représentant de Kamloops a proposé que le ministre fasse mon discours et que moi je donne sa réponse.

L'hon. M. Abbott: C'est beaucoup trop demander.

M. Knowles: Je n'y consentirai pas. Il m'est venu une idée. Le ministre nous a dit que ces questions de pensions des fonctionnaires ont été l'objet d'études approfondies de la part des spécialistes en actuariat et en assurance du ministère des Finances. Je me demande si on ne pourrait pas demander à ces gens d'évaluer au moins ce qu'il en coûterait, combien il nous faudrait verser au fonds, car ce serait beaucoup moins que la somme qu'il nous faut consacrer pour que la caisse soit solvable, au point de vue actuariel, combien il nous faudrait verser au fonds de pension pour établir un minimum au-dessous duquel les pensions des fonctionnaires retraités ne pourraient descendre, un certain minimum qui permettrait de relever à un niveau raisonnable les pensions actuelles de $20, $25, $30 et peut-être $40.

J'aimerais demander davantage, et je crois que ceux qui tombent dans des paliers supérieurs à ceux que j'ai indiqués méritent un supplément, mais il est incontestable qu'en ce qui concerne les personnes aux revenus modestes, le relèvement du minimum jusqu'à $40 ou $50 par mois serait un immense bienfait pour tous les fonctionnaires à la retraite.

Sans doute, je le répète, le chiffre pourrait être plus considérable, et j'espère que le ministre étudiera cette question à fond, mais, tel quel, toute mesure adoptée à cette fin apporterait un immense avantage à ceux dont les pensions sont plus que modestes. On nous demande, au Parlement, de voter des sommes assez importantes. Elles ne constituent en somme, je le sais bien, que des écritures, mais l'honorable député d'Annapolis-King, pendant que le ministre parlait, prenait des notes. Il ne m'en voudra pas de dire que cela semble toujours très commode d'avoir ces déficits de comptabilité lorsque le ministre a un gros excédent. Sans doute peut-il s'agir de simples écritures, mais elles n'en diminueront pas moins l'excédent du ministre et, en ce sens, on peut dire qu'il s'agit de quelque chose de concret. Nous soustrayons quelque chose d'une somme réelle de dollars constituant un excédent. Si nous pouvons le faire à des fins de comptabilité, il me semble que nous pouvons le faire pour les fonctionnaires retraités touchant une petite pension.

Je ne veux pas rappeler au ministre l'un des arguments qu'on a invoqués contre moi à l'occasion lorsque j'ai soulevé la question. Je ne saurais dire si c'est le ministre qui l'a fait ou l'un des députés d'Ottawa, mais on m'a déjà dit que la difficulté venait, en ce qui concerne ces petits retraités, de ce que, pendant le régime Bennett, les traitements des fonctionnaires étaient peu élevés.

Le ministre a dit aujourd'hui que, malheureusement, le gouvernement Bennett ne pouvait pas faire ceci ou cela du temps où il était au pouvoir et que lui-même veut maintenant corriger cette erreur. Eh bien, s'il cherche à corriger une erreur de ce temps-là, comme il dit, je lui propose d'en corriger une autre, celle-ci: si quelques-unes de ces

pensions sont trop modiques à cause des salaires peu élevés que ces gens ont reçus au début des années 30, le gouvernement actuel est tenu, vis-à-vis de ces personnes, d'essayer d'améliorer leur situation. Je sais qu'il ne me suffira pas de ces quelques observations aujourd'hui pour amener le ministre à dire oui, mais se rendra-t-il à ma demande de faire préparer par ses fonctionnaires une estimation de ce qu'il faudrait verser dans la caisse, d'après les données de l'actuariat, pour établir un minimum raisonnable à l'égard des pensions de ceux qui sont actuellement retraités?

L'hon. M. Abbott: J'étudierai la proposition de mon honorable ami. Sans doute, comme il l'a dit, nous aurons l'occasion de discuter la chose à fond,—je suis sûr que nous n'y manquerons pas,—quand je présenterai les modifications à la loi de la pension du service civil.

M. Knowles: Je le sais. C'est pour cela que j'en ai donné avis au ministre aujourd'hui.

L'hon. M. Abbott: Quant à l'autre point qu'il a soulevé, il est parfaitement vrai, comme il l'a dit, qu'il s'agit dans un sens d'une inscription comptable. Il est parfaitement vrai, aussi, que l'inscription est faite grâce à l'affectation d'un montant puisé à même l'excédent. Je n'ai pas blâmé le gouvernement précédent, qui était au pouvoir en 1933; il ne pouvait pas à cette époque commencer à combler les lacunes de la caisse de retraite, à cause des conditions économiques. Les revenus étaient très faibles. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, avant le début de la guerre il n'a pas été possible de rien faire à ce propos; mais maintenant, grâce à la chance ou à la bonne administration, les affaires financières du pays sont en meilleure posture qu'elles ne l'ont été depuis longtemps, et nous sommes prêts à prendre des dispositions à cet égard; c'est ce que nous commençons à faire.

M. Gibson: N'est-il pas vrai que, quel que soit l'excédent que le ministre des Finances annonce le 8 avril, cet excédent sera de 210 millions inférieur à celui qu'il mentionne, car il s'agit, en somme, d'un passif que nous devons accepter?

L'hon. M. Abbott: Dans un sens, oui. Ce que le député veut dire, j'imagine, c'est que nos comptes publics doivent indiquer exactement nos valeurs passives courantes, et il s'agit là incontestablement d'un passif. Le crédit du Canada est bon, et ces pensions seront payées. Mais, comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous l'indiquerons maintenant dans nos comptes publics. Nous y indiquerons le passif actuariel intégral, ainsi qu'une compensation convenable à l'égard de tout déficit qui peut exister. En outre, nous payerons un intérêt; nous créditerons la caisse d'un intérêt au taux de 4 p. 100 sur le plein montant de ce déficit et, à l'avenir, nous veillerons à ce que la caisse soit maintenue constamment dans une situation solide du point de vue actuariel, tant à l'égard des cotisations pour service antérieur à la titularisation qu'à l'égard des additions qui pourront être nécessaires par suite du relèvement de l'échelle des traitements.

[M. Knowles.]

(A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

DOROTHY MINNIE HOGBIN NEALE

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 11 intitulé "Loi pour faire droit à Dorothy Minnie Hogbin Neale".

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que vous nous invitiez à nous prononcer sur cette mesure, qui porte la lettre F à l'autre endroit, puis-je faire remarquer qu'on n'a pas encore distribué le compte rendu des témoignages relatifs à ces cas. Pour cette raison, j'estime, qu'on ne devrait pas demander à la Chambre de poursuivre l'étude de ce bill; par contre, si l'on insiste et que Votre Honneur approuve cette façon de procéder, j'estime que la Chambre devrait accepter une motion visant à l'ajournement du débat sur la deuxième lecture de ce bill.

J'aimerais faire remarquer à ce propos que la question de savoir si un bill de ce genre devrait être examiné en l'absence de témoignages s'est posée à plusieurs reprises l'an passé. J'appelle l'attention de la Chambre sur la page 3845 du hansard du 5 juin 1951, là où le député de Spadina (M. Croll) a proposé, au nom du représentant de Lisgar (M. Winkler), la deuxième lecture du bill nº 332 de cette session-là.

Je relève ensuite, dans le hansard, que je me suis opposé à l'examen du projet de loi, pour deux motifs. D'abord, je savais que la cause était contestée et, pour citer les *Débats*:

> Deuxièmement, la preuve, en cette affaire, ne nous est pas encore parvenue. Je me permets donc de demander qu'il soit réservé.

Voici la suite du compte rendu:

> Des voix: Non.
> M. Knowles: Si.
> M. l'Orateur: Si le compte rendu de la preuve n'a pas été distribué, je ne vois pas comment nous pourrions étudier le projet de loi. Le bill nº 332 est réservé.

Je rappelle en outre qu'à trois ou quatre reprises, par la suite, on a procédé de la sorte, et la discussion a été encore plus brève que dans le cas que je viens de signaler. De fait, chaque fois que, par la suite, au cours de la première session de 1951, j'ai demandé qu'un bill de divorce fût réservé, avant de subir la deuxième lecture, en raison de l'absence des éléments de preuve, M. l'Orateur s'est contenté de dire: "Réservé", comme en fait foi le hansard.

Aucune disposition du Règlement, je le sais, n'interdit au député de Lisgar d'insister pour qu'on poursuive l'étude de ces projets de loi, même en l'absence des éléments de preuve s'il désire le faire. Cependant, il me semble que le député devrait tenir compte de l'attitude que Votre Honneur a prise le 5 juin 1951. Je lui rappelle ce que Votre Honneur a dit en cette circonstance: "Si le compte rendu de la preuve n'a pas été distribué,—Votre Honneur n'a pas dit: si on n'en a pas reçu un exemplaire de l'autre endroit, si on ne l'a pas déposé, mais s'il n'a pas été distribué,—je ne vois pas comment nous pourrions étudier le projet de loi".

Il y a quelques instants à peine, j'ai appris que le compte rendu de la preuve relative au projet de loi nº 11 n'a pas été distribué. Parmi la longue liste de projets de loi paraissant au *Feuilleton*,—la liste comprend quelque cinquante projets de loi devant subir la deuxième lecture,—il y en a six à l'égard desquels le compte rendu des témoignages n'a pas été distribué. J'ai pris la peine de lire le compte rendu de la preuve dans chaque cause et je serai disposé ce soir à rendre un jugement à l'égard de ces causes, si nous les abordons.

J'estime cependant que dans une cause comme celle dont nous sommes saisis, puisque le compte rendu des témoignages n'a pas été distribué ni remis aux députés, nous ne devrions pas étudier le projet de loi en ce moment.

C'est pourquoi, appuyé par le député de Saskatoon (M. Knight) je propose que la suite du débat tendant à la deuxième lecture du bill nº 11 soit renvoyée à une séance ultérieure.

M. l'Orateur: Avant de mettre la motion aux voix, qu'il me soit permis de dire que, si je n'ai pas permis qu'on poursuive l'étude du projet de loi en juin dernier, j'ai dû avoir l'impression que le compte rendu des témoignages n'avait pas été déposé. S'il l'a été, la Chambre en est saisie et je suis impuissant à empêcher la Chambre de poursuivre l'étude du projet de loi une fois que le compte rendu des témoignages a été présenté.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Jones
Aylesworth	Knight
Beyerstein	Knowles
Black (Cumberland)	Mardonnell (Greenwood)
Blackmore	McLure
Bryce	Nickle
Catherwood	Noseworthy
Charlton	Pearkes
Churchill	Quelch
Coldwell	Ross (Souris)
Fair	Shaw
Fairclough (Mme)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Fulton	Thatcher
Gagnon	White (Middlesex-Est)
Herridge	Wright—31.
Higgins	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Macdonald (Edmonton-Est)
Anderson	MacDougall
Applewhaite	MacKenzie
Bater	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Bradley	MacNaught
Byrne	McCulloch
Carter	McIvor
Dewar	McWilliam
Eyre	Mayhew
Ferrie	Murray (Cariboo)
Fulford	Prudham
Garland	Sinclair
George	Smith (Moose-Mountain)
Goode	Stick
Gregg	Studer
Harkness	Ward
Harrison	Weaver
Helme	Weir
Hetland	Welbourn
Howe	Whiteside
Huffman	Winkler
Kickham	Winters
Kirk (Antigonish-Guysborough	Wood—49.
Kirk (Digby-Yarmouth)	
Laing	
Larson	

M. Cruickshank: J'ai pairé avec le député de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin).

M. R. R. Knight (Saskatoon): Comme nous ne sommes pas en possession de données suffisantes, je ne puis appuyer la motion. J'aurais peut-être pris une décision différente si la Chambre avait été saisie des faits et si j'avais pu étudier le dossier. En adoptant le bill, ce soir, nous ne faisons que sanctionner la condamnation d'un homme, pour adultère, sans savoir s'il est ou non coupable. Je ne puis donc appuyer le bill.

(La motion de M. Winkler, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Abbott	Larson
Anderson	Macdonald (Edmonton-Est)
Applewhaite	MacDougall
Bater	MacKenzie
Bradley	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Brooks	MacNaught
Carter	McCulloch
Cavers	McIvor
Dewar	McWilliam
Eyre	Mayhew
Ferrie	Murray (Cariboo)
Fulford	Prudham
Garland	Sinclair
George	Smith (Moose-Mountain)
Gibson	Stick
Goode	Studer
Gregg	Ward
Harkness	Weaver
Harrison	Weir
Helme	Welbourn
Hetland	Whiteside
Howe	Winkler
Huffman	Winters
Kickham	Wood—51.
Kirk (Antigonish-Guysborough)	
Kirk (Digby-Yarmouth)	
Laing	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Herridge
Aylesworth	Higgins
Beaudoin	Jones
Beyerstein	Knight
Black (Cumberland)	Knowles
Blackmore	Macdonnell (Greenwood)
Bryce	McLure
Catherwood	Nickle
Charlton	Noseworthy
Churchill	Pearkes
Coldwell	Ross (Souris)
Dion	Shaw
Fair	Stewart (Winnipeg-Nord)
Fairclough (Mme)	Thatcher
Fournier (Hull)	White (Middlesex-Est)
Fulton	Wright—33.
Gagnon	

M. Johnston: J'ai pairé avec le député d'Halton (M. Cleaver). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. Cruickshank: J'ai pairé avec le représentant de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin).

M. Quelch: J'ai pairé avec le représentant de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Autrement, j'aurais voté contre la motion.

M. Dickey: J'ai pairé avec le député d'Annapolis-Kings (M. Nowlan).

M. Cardiff: J'ai pairé. Eussé-je voté que je me serais prononcé contre la motion.

M. l'Orateur: Le bill sera déféré au comité permanent des bills privés.

DOROTHY AILSIE JEAN COGHLIN HANDS

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 12 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Ailsie Jean Coghlin Hands.

[M. Knight.]

M. Daniel McIvor (Fort-William): Tout le monde sait, monsieur l'Orateur, que je m'oppose au divorce tout aussi sincèrement que n'importe quel député, mais je crois que la façon dont nous procédons actuellement déshonore la Chambre des communes.

Des voix: Très bien!

M. McIvor: Un comité du Sénat, composé d'hommes aussi compétents et aussi intelligents que n'importe qui d'entre nous, est chargé de faire enquête sur les causes de divorce. Ce qui se passe ici en ce moment n'est en somme qu'une condamnation de l'enquête menée par le comité de l'autre Chambre. Nous servirions mieux l'intérêt du pays en nous efforçant, à la Chambre et ailleurs, d'attaquer le divorce à sa source.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Évidemment, le député de Fort-William (M. McIvor) est un peu mal à l'aise et il se sent tenu de dire quelque chose. Je lui demande en vertu de quel droit il critique des gens qui ne veulent pas se prononcer sans avoir d'abord étudié les éléments de preuve.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a pris note des applaudissements enthousiastes qu'une de ses remarques a soulevé dans tous les coins de la Chambre. Je ne doute pas que les membres de son parti ne l'aient applaudi uniquement parce qu'il est un des leurs, mais de notre côté de la Chambre nous faisont entièrement nôtre sa déclaration selon laquelle toute cette histoire n'est qu'une farce qui fait honte au Parlement, et je suis d'avis qu'il convient de la faire cesser le plus tôt possible. Je prétends que ce que j'ai essayé de faire à l'égard de ces bills, savoir les retarder jusqu'à présentation des témoignages, ne comporte aucune idée de censure à l'égard de l'autre endroit ou à l'égard des membres du comité de cet autre endroit. Je ne doute pas que le bill nº 12, qui au Sénat portait la lettre G, ait fait l'objet d'un examen complet de la part des membres du comité. Mais les membres de la Chambre des communes n'ont pas été élus par les Canadiens pour agir en automates. Nous ne sommes pas venus ici pour accepter sans examen toute question dont nous sommes saisis. J'estime que nous sommes tenus d'avoir entre nos mains tous les témoignages qui se rapportent à cette cause et aux autres avant d'en entreprendre l'examen, même si certains membres se refusent à lire ces témoignages.

Il me déplait de me prononcer dans un sens ou dans l'autre sur ces causes de divorce. Comme certains honorables députés l'ont signalé, une fois que les intéressés ont acquitté les taxes et suivi la procédure prévue, ils ont un certain droit. J'estime cependant qu'ils ont aussi le droit d'obtenir que ces causes soient jugées ailleurs qu'au Parlement. Nous devons nous rendre compte de cette vérité le plus tôt possible. Toutefois, ce n'est pas la question dont nous sommes présentement saisis, monsieur l'Orateur. Vous avez décidé que nous devons étudier le projet de loi que nous avons en main. Or, il s'agit du bill nº 12, loi pour faire droit à une certaine personne. Sans autre renseignement à ce sujet que le nom du demandeur et celui de la personne sur laquelle pèse une accusation d'adultère, nous avons lieu, je crois, d'attendre le compte rendu des témoignages. Croyant m'acquitter du devoir qui incombe à un membre de la Chambre en pareille circonstance, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Melfort (M. Wright) l'ajournement du débat sur la motion portant deuxième lecture du bill nº 12.

M. l'Orateur: Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Adopté.

M. l'Orateur: Que ceux qui appuient la motion disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel nominal.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aylesworth	Jones
Beyerstein	Knight
Black (Cumberland)	Knowles
Blackmore	Macdonnell (Greenwood)
Bryce	McLure
Catherwood	Nickle
Charlton	Noseworthy
Churchill	Pearkes
Coldwell	Ross (Souris)
Fair	Shaw
Fairclough (Mme)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Fulton	Thatcher
Gagnon	White (Middlesex-Est)
Herridge	Wright—29.
Higgins	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Larson
Anderson	Macdonald (Edmonton-Est)
Applewhaite	MacDougall
Bater	MacKenzie
Bradley	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Carter	MacNaught
Cavers	McCulloch
Decore	McIvor
Dewar	McWilliam
Eyres	Mayhew
Ferrie	Murray (Cariboo)
Fulford	Prudham
Garland	Robinson
George	Sinclair
Gibson	Stick
Goode	Studer
Gregg	Ward
Harkness	Weaver
Harrison	Weir
Helme	Welbourn
Hetland	Whiteside
Howe	Winkler
Huffman	Winters
Kickham	Wood—50.
Kirk (Antigonish-Guysborough)	
Kirk (Digby-Yarmouth)	

M. Cruickshank: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Prince-Edward-Lennox (M. Tustin).

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Halton (M. Cleaver). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Quelch: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Cardiff: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion portant deuxième lecture du bill?

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je dois m'opposer à ce bill également. Tout homme est réputé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie. Je ne puis donc consentir à l'adoption du bill sans manifester mon opposition. Nous ne possédons pas de témoignage. Le premier bill de la liste à l'égard duquel nous tenons des témoignages est le bill nº 13. Le bill dont nous sommes saisis est le bill nº 12. Je m'oppose à la motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui appuient la motion disent "oui".

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre disent "non".

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "oui" l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Procédons à l'appel nominal.

(La motion de M. Winkler, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Macdonald (Edmonton-Est)
Applewhaite	MacDougall
Bater	MacKenzie
Bradley	MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Brooks	MacNaught
Carter	McCulloch
Cavers	McIvor
Decore	McWilliam
Dewar	Mayhew
Eyre	Murray (Cariboo)
Ferrie	Prudham
Fulford	Robinson
Garland	Sinclair
George	Stick
Gibson	Stuart (Charlotte)
Goode	Studer
Gregg	Ward
Harkness	Weaver
Harrison	Weir
Helme	Welbourn
Hetland	Whiteside
Huffman	Winkler
Kickham	Winters
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Wood—50.
Kirk (Digby-Yarmouth)	
Larson	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aylesworth	Herridge
Beaudoin	Higgins
Beyerstein	Jones
Black (Cumberland)	Knight
Blackmore	Knowles
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	McLure
Charlton	Nickle
Churchill	Noseworthy
Coldwell	Pearkes
Dion	Ross (Souris)
Fair	Shaw
Fairclough (Mme)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Fournier (Hull)	Thatcher
Fulton	White (Middlesex-Est)
Gagnon	Wright—32.

M. Cruickshank: J'ai pairé avec mon honorable collègue de Prince-Edward-Lenox (M. Tustin).

M. Quelch: J'ai pairé avec le député de Winnipeg-Sud (M. Mutch). Si je m'étais prononcé, j'aurais voté contre la motion.

M. Johnston: J'ai pairé avec mon collègue de Halton (M. Cleaver). Si j'avais voté, ç'aurait été contre la motion.

[M. l'Orateur.]

M. Cardiff: J'ai pairé. Eussé-je voté, je me serais prononcé contre la motion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois).

JOHN HELLMAN

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 13 tendant à faire droit à John Hellman.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je signale que c'est le premier bill au *Feuilleton* ce soir au sujet duquel nous avons reçu des témoignages. On les a distribués et ils sont entre les mains des députés. J'ai pris la peine de les lire. Cette histoire comporte des éléments pénibles. Apparemment, le point le plus lamentable est que ce ménage a vécu ensemble pendant dix-neuf ans; mais les circonstances sont telles qu'à mon avis, les membres du comité du Sénat étaient motivés de recommander le divorce. Quelle que soit l'opinion des autres, je me propose d'appuyer cette requête.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Fournier: Sur division.

M. Fulton: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois).

MYRTLE JESSE MARIE GANGIN DIT GILMORE COONEY

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 14, pour faire droit à Myrtle Jesse Marie Gangin dit Gilmore Cooney.

M. R. R. Knight: (Saskatoon): On a distribué les témoignages se rapportant à ce bill. Le comité du Sénat qui a étudié ce cas, a semblé faire preuve d'une grande circonspection Ce divorce touchera quatre enfants; c'est bien ce qui rend l'affaire si triste. Je remarque qu'il s'agit une fois de plus d'un mariage mixte. Il est intéressant de noter que dans les cinq cas à l'égard desquels on a distribué les témoignages, j'ai trouvé une situation extraordinaire, en remarquant la religion des parties dans chacun des cas. J'ai relevé cinq confessions religieuses différentes. Je me borne à le signaler en passant.

Je tiens à dire qu'à mon sens, dans ce cas-ci, un divorce est motivé. J'ajouterai ceci: sur ces 5 cas, il y en a eu 4 où l'enquêteur chargé d'enquêter (je veux dire l'enquêteur de profession) a dû avoir recours au mensonge afin d'obtenir les témoignages nécessaires.

Des voix: Quelle honte!

M. Knight: A mon avis, il convient d'appeler l'attention de la Chambre là-dessus pour indiquer la façon dont on établit les

preuves dans ces cas-là. Dans la requête qui nous occupe, on découvrira, à la page 10 du compte rendu des témoignages, que l'enquêteur est allé, a-t-il dit, à un certaine chambre pour voir cet homme, et pour le convaincre de son délit. Il a déclaré: "Je lui ai dit que j'étais le gardien et que j'avais aperçu de la fumée sortir de la chambre." (*Exclamations*)

Un proverbe dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Je crois qu'il s'agit ici de l'exception qui confirme la règle. Dans les autres cas, dont j'ai lu ou parcouru les témoignages, j'ai découvert que dans quatre cas sur cinq l'enquêteur a menti pour obtenir les preuves qu'il recherchait. Ce sont les mêmes gens dont les témoignages, déposés sous serment, vont briser ces mariages. J'affirme sans hésiter que si un homme ne dit pas la vérité lorsqu'il n'est pas tenu au serment, je n'ajoute pas foi en ses paroles qu'il prête serment ou non. A mon avis, cette façon d'agir est honteuse. Je ne désire pas cependant épuiser le temps réservé au projet de loi. J'ai déjà dit qu'il s'agissait d'un cas où le divorce est motivé et je ne m'y oppose pas.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Fournier: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

HILDA RICHARDSON TAIT

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 15 tendant à faire droit à Hilda Richardson Tait.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur le bill nº 15, contrairement aux deux derniers dont nous avons été saisis, est l'un de ceux au sujet desquels nous n'avons pas encore reçu de témoignages. J'ai donc à son égard les sentiments que j'avais en ce qui concerne les deux premiers qui nous ont été soumis ce soir; j'estime en effet que, comme à l'égard de celui dont nous avons été saisis l'autre soir, nous ne devrions pas nous prononcer à son sujet aujourd'hui. Je ne songe pas à proposer l'ajournement à neuf heures moins deux minutes puisque cela voudrait dire qu'au cas où on soulèverait des objections à une telle motion il faudrait mettre la question aux voix, ce qui nous ferait perdre encore de dix minutes à un quart d'heure, à prendre sur l'étude des crédits supplémentaires. Si, toutefois, la Chambre veut accepter la motion à l'unanimité, je serais disposé à la présenter.

Des voix: Aucunement.

Des voix: Adoptée!

D'autres voix: Neuf heures!

M. Knowles: J'en entends qui disent "rien à faire" et d'autres "neuf heures". Me permettra-t-on de dire, en ce qui concerne cette affaire, que c'est l'épouse qui réclame le divorce. Ses initiales son H.R.T.; elle habite Montréal et elle veut divorcer avec son mari D.C.T.

M. l'Orateur: Neuf heures.

M. Knowles: Je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est neuf heures, la Chambre reprendra les travaux interrompus à six heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Beaudoin.

MINISTÈRE DES FINANCES

Éléments généraux de paie, y compris paiements de retraite—

584. Contribution de l'État au Fonds de pension d'une somme égale aux versements estimatifs de cotisations courants et d'arrérages de contributeurs individuels, effectués durant l'année financière précédente—Autre montant requis, $4,943,977.

M. Fulton: Monsieur le président, le ministre des Finances nous a fait, avant six heures, une déclaration intéressante au sujet de la nature et des fins du crédit en délibération. Nous avons appris que le Gouvernement a l'intention d'établir la caisse de retraite du service civil conformément aux calculs actuariels. Mais une chose n'est pas claire; je demande donc au ministre de me dire si j'ai raison de croire que même si, comme il l'a expliqué, il s'agit d'une inscription comptable, cela aura néanmoins pour effet, lorsqu'il nous fera un exposé complet des recettes et dépenses au moment de la présentation du budget, de réduire l'excédent net de $102,943,977 au total, à cause des crédits nos 584, 585 et 586. Ainsi, lorsqu'il nous présentera son rapport officiel sur l'excédent budgétaire, celui-ci sera réduit de ce montant-là.

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami a parfaitement raison. Mon excédent budgétaire, s'il en est un, dont je ferai rapport à la fin de l'exercice financier, sera inférieur de $102,943,977 à ce qu'il aurait été autrement.

M. Fulton: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, est-il aussi exact que, nonobstant le transfert, par voie d'écriture, de ce qui, sauf erreur, serait l'excédent budgétaire au compte du fonds de pension du service civil, cette somme de 102 millions n'en demeure pas moins au Fonds du revenu consolidé?

L'hon. M. Abbott: Le compte du fonds de pension, comme mon honorable ami le sait sûrement, figure au nombre des comp-

tes du Fonds du revenu consolidé et c'est là l'un des postes. Il n'y a ni valeurs ni placements pour garantir les deniers versés au fonds de pension. Un compte est ouvert au Fonds du revenu consolidé. En outre, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises, il s'agit là d'un des postes non en espèces du revenu et des dépenses budgétaires. Il en existe d'autres du même genre. Par contre, il existe des recettes en argent qui ne sont pas des recettes budgétaires. L'argent provenant des recettes a, bien entendu, été utilisé en partie comme je l'ai indiqué dans l'allocution radiophonique dont a parlé l'honorable député de Greenwood.

Il n'y a là rien de mystérieux. Je n'ai jamais cherché à l'exposer d'autre façon à la Chambre. Nous sommes en présence d'une imputation budgétaire bien connue, qui est traitée de la même manière que d'autres de type analogue.

M. Fulton: Je ne prétends pas,—j'espère que le ministre le comprendra,—que les entrées aux livres ne sont pas ce qu'elles doivent être, ni qu'on a tenté d'induire la Chambre et le pays en erreur. Toutefois, il importe de bien établir les faits. Pour faire suite aux deux questions et réponses précédentes, le ministre me dira-t-il si je dois comprendre que, conformément à ce qu'il a déjà dit lui-même à la radio sur l'usage qu'on pourrait faire de l'excédent budgétaire, qu'on pourrait affecter cet excédent à certaines fins, par exemple, à l'amortissement de la dette? Ai-je raison de croire qu'on pourrait affecter les espèces en caisse à l'amortissement de la dette jusqu'à concurrence du plein montant de l'excédent budgétaire, tout en conservant la latitude voulue pour virer ce montant, qui n'est qu'une écriture et non pas des espèces, du total non affecté figurant au Fonds du revenu consolidé au fonds de pension du service civil?

Afin qu'on n'aille pas croire que j'essaie de jouer sur les mots, ni de tendre un piège, car je ne suis pas très habile à ce jeu, voici où je veux en venir: Est-il possible que cette inscription, bien que le montant en espèces soit versé en amortissement de la dette, serve deux fois, pour ainsi dire, et qu'on puisse encore faire une inscription aux livres accusant un versement à la caisse de retraite du service civil?

L'hon. M. Abbott: Non, on ne peut faire un double emploi du montant pas plus que l'argent comptant ne peut servir deux fois. L'encaisse découle des recettes fiscales, des recettes non fiscales et d'autres sources, intérêts sur des placements et ainsi de suite.

[L'hon. M. Abbott.]

L'encaisse est affectée aux fins que le Parlement approuve, dont le remboursement de la dette.

S'il nous semble dans l'intérêt public d'affecter un excédent en espèces à la réduction d'une dette à court ou à long terme, l'inscription au passif, le débit budgétaire qui résultera du crédit à l'examen sera inscrit au compte du revenu budgétaire et la somme portée au crédit du fonds de pension.

Je répète, et le député l'a dit également, aucunes espèces ne changent de main en vertu de cette opération. L'encaisse mise en disponibilité peut être affectée de la façon que j'ai indiquée dans mon allocution à la radio. L'obligation demeure de verser les pensions à mesure que les fonctionnaires les réclament. Il s'agit d'une transaction bien ordinaire. Elle n'a rien de mystérieux.

M. Fulton: C'est juste, elle n'a rien de mystérieux. Néanmoins, si le ministre peut nous dire que l'excédent budgétaire a été réduit du montant du crédit, il reste que ce montant en espèces a été en disponibilité et qu'il a pu être employé, d'après l'allocution du ministre à la radio, pour rembourser la dette. L'encaisse a été affectée au remboursement de la dette mais il s'agit ici d'une opération comptable relative à 102 millions de plus. Il me semble que, d'une façon ou d'une autre, nous avons, dans un certain cas, utilisé des fonds pour une fin particulière, puis, fait une inscription aux livres, ce qui ne signifie pas que nous emploierons à nouveau cet argent, mais bien que ce chiffre sert à des fins de comptabilité. D'ailleurs, le montant, ou plutôt le même chiffre, sert deux fois.

L'hon. M. Abbott: Eh bien, sans être comptable, j'ai dû, au cours de ma carrière professionnelle beaucoup m'occuper de chiffres. J'ai essayé de bien faire comprendre la situation. J'ai souvent répété, l'année dernière, dans mon exposé budgétaire, que l'excédent budgétaire n'avait aucun rapport direct avec un excédent en espèce; et il se peut fort bien (c'est même souvent le cas) qu'un excédent budgétaire assez considérable s'accompagne d'un déficit simultané en espèces, dû à d'autres obligations extra-budgétaires.

J'explique toujours très clairement, dans mon exposé budgétaire annuel, comment a été utilisée l'entière recette constituant le revenu, et la mesure dans laquelle on s'en est servi à des fins non budgétaires. Et je présente toujours le compte des recettes extra-budgétaires. C'est conforme à l'usage bien établi et bien compris du bilan comptable. Je regrette de ne pouvoir donner plus de détails à ce sujet.

M. Thatcher: Je dois admettre, en tant que simple député, que le chiffre formidable qu'on nous a soumis m'a quelque peu étonné.

Je voudrais soumettre une idée ou deux au ministre des Finances. Si j'ai bien compris, les fonctionnaires ayant dépassé 60 ans peuvent choisir eux-mêmes l'âge de leur retraite—jusqu'à ce qu'ils atteignent 65 ans, âge limite où ils sont contraints de prendre leur retraite d'office. Les chiffres que j'ai consultés semblent indiquer que la plupart attendent jusque-là. J'en conclus donc qu'à 65 ans ils préféreraient ne pas prendre leur retraite et voudraient attendre d'être plus âgés.

Je demande au ministre et au comité si la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement et par le Parlement, à l'égard de mise à la retraite des fonctionnaires âgés de 65 ans n'est pas quelque peu dépassée et démodée? J'estime que c'est une politique financièrement malsaine, et cela pour des raisons variées. Tout d'abord, je suis convaincu que la majorité des fonctionnaires ne prisent guère l'idée d'être mis à la retraite d'office; en effet, même si la retraite leur souriait le coût de la vie actuel leur rendrait l'existence précaire.

En second lieu, il me semble qu'en écartant les fonctionnaires de 65 ans, on nuit à la production du pays. Vu que nous sommes en plein effort de défense, je conçois mal que les fonctionnaires supérieurs se retirent du service de l'État. Des hommes de 65 ans possèdent une expérience qui les rend fort précieux.

En troisième lieu, cette ligne de conduite est inopportune parce qu'elle coûte aux contribuables des sommes inutiles. On les oblige à contribuer aux pensions de retraite de fonctionnaires de l'État qui cessent de produire, ordinairement sans qu'ils en soient responsables.

Je propose donc au ministre qu'il étudie les possibilités de modifier la loi du service civil de manière qu'un fonctionnaire ne soit pas obligé de prendre sa retraite. Si un fonctionnaire désire prendre sa retraite, très bien; mais s'il préfère continuer à travailler on devrait le lui permettre jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 68 ans, mettons. Je crois que tout le monde y trouverait des avantages; le fonctionnaire de l'État, le pays en général et, à coup sûr, le contribuable.

L'hon. M. Abbott: Je respecte beaucoup les opinions exprimées par l'honorable député. Je ne sais pas s'il était à la Chambre cet après-midi lorsque j'ai mentionné que nous présenterons, durant la session actuelle, une refonte complète de loi de la pension du service civil. On pourrait donc présenter à ce moment-là les observations d'ordre général relatives à la pension et aux avantages de cette sorte, ce qui sera peut-être plus approprié que maintenant.

M. Macdonnell (Greenwood): J'aimerais ajouter un mot aux remarques de l'honorable représentant de Moose-Jaw, parce que je pense partager à peu près le même avis. Il me semble qu'il y a deux aspects à la question. D'abord j'ai remarqué, en lisant le mémoire du ministre, qu'un certain nombre de personnes,—j'ignore le chiffre exact,—se retirent à soixante ans. Cela est fort peu souhaitable, à mon avis, sauf dans certains cas particuliers. Comme l'a dit notre collègue de Moose-Jaw, cela coûte cher. Le ministre secoue la tête... Peut-être nous donnera-t-il de plus amples explications. S'il en coûte plus cher de mettre des gens à la retraite à soixante-cinq ans que si on attendait plus longtemps, *a fortiori* il coûterait encore plus cher de les mettre à la retraite avant soixante-cinq ans.

J'ajoute un mot à ce qu'a dit l'honorable député de Moose-Jaw. Voici. Il me semble que la solution pratique au problème consiste à fixer à soixante-cinq ans l'âge normal de la retraite, tout en permettant aux chefs des ministères de demander que, dans les cas spéciaux, il y ait prolongation.

L'hon. M. Abbott: C'est ce qui se passe maintenant.

M. Macdonnell: Vraiment?

L'hon. M. Abbott: Oui, chaque semaine nous avons des prolongations au delà de soixante-cinq ans.

M. Macdonnell (Greenwood): Jusqu'à quel âge?

L'hon. M. Abbott: Il n'y a pas d'âge-limite. Il faut un certificat attestant que ces employés sont indispensables aux fins du service.

M. Macdonnell (Greenwood): Un ou deux points encore seulement. En écoutant le ministre parler de notre déficit de 251 millions en 1947, et de 312 millions à la fin de 1951, comparativement à cette perfection actuarielle, il me semble que nous sommes comme des gens sur un moulin de discipline: nous courons aussi vite que nous pouvons, mais le moulin va plus vite que nous et nous perdons du terrain, même si nous avons transféré un certain montant d'argent pour essayer de conserver l'équilibre actuariel. La question de l'âge a été réglée; à mes yeux, c'est une question très importante. Comme le ministre le dit, l'ensemble du sujet fera l'objet d'un nouvel examen dans un avenir rapproché. Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire.

M. McLure: J'aimerais poser quelques questions au sujet de ces trois crédits. Vu que le ministre dispose d'un excédent énorme, il aurait pu inclure un montant pour les pauvres gueux, qui doivent subsister à même des allocations de retraite d'environ $25 par mois. Maintenant que les fonds sont disponibles, le ministre a une belle occasion d'accorder à ces gens au moins une indemnité de vie chère. Beaucoup de fonctionnaires retraités touchent $29, $39, et $79 par mois.

Cette question a été soulevée une douzaine de fois. Bien que je ne trouve rien à redire à ce que les fonctionnaires obtiennent une augmentation, je songe à l'ancien fonctionnaire qui a pris sa retraite. Il y a, dans ma circonscription, un homme qui a fait partie du service administratif pendant trente ans. Lorsqu'il a pris sa retraite, il touchait un traitement de $2,000, tandis que son traitement initial avait été de $1,000. Son successeur a débuté en recevant le traitement qu'il touchait lorsqu'il a abandonné le service, mais celui qui est à sa retraite doit vivre à même $29, $39 ou tout autre montant qu'il reçoit.

Comme le coût de la vie a doublé cet homme ne touche en réalité que $14 par mois en allocation de retraite. Puisque le Gouvernement dispose de cet important excédent et qu'il désire sûrement le dissimuler, afin qu'il ne paraisse pas trop considérable aux affamés, il a l'occasion de s'occuper des personnes qui ont pris leur retraite après avoir été à l'emploi du chemin de fer, du service postal et d'autres ministères du gouvernement.

Un grand nombre de gens ont abordé cette question à maintes reprises au cours des quatre dernières années. On ne peut tout de même pas laisser cette catégorie de personnes dans le besoin. Nombreuses sont celles qui ont dû, pour vivre, épuiser leurs petites épargnes et même certaines ont dû vendre leurs propriétés. Il est très injuste de ne pas s'occuper d'elles. Je demande instamment au ministre des Finances et aux membres du cabinet qui l'entourent de se pencher sur le cas de ces personnes qui ont dû se contenter d'aussi petites prestations de retraite.

Tout motive l'augmentation de ces prestations. Les fonctionnaires en activité ont à juste titre, reçu trois ou quatre augmentations de traitement par suite de la hausse du coût de la vie. Mais aucune influence ne joue en faveur des fonctionnaires retraités, et ils ne peuvent rien obtenir. S'ils étaient encore employés et touchaient un traitement de famine ils pourraient faire la grève. Mais l'État sachant qu'ils n'ont pas beaucoup d'influence, se refuse à faire quoi que ce soit pour eux.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Je demande au ministre d'utiliser à cette fin une partie de l'énorme excédent budgétaire. Les fonctionnaires retraités devraient sûrement recevoir des allocations suffisantes pour ne pas être obligés d'entrer dans les hospices des pauvres ou de solliciter l'appui des caisses de bienfaisance.

M. Ferguson: Monsieur le président, je désire dire quelques mots au sujet de ces fortes sommes que le contribuable est obligé de verser. Cette dépense n'est pas attribuable à la seule augmentation afférente des retraites: elle tient, pour une bonne part, à ce que les députés, du moins un grand nombre d'entre eux, réclament sans cesse des dons propitiatoires à l'intention du public. Le Gouvernement continue à accorder ces dons propitiatoires,—à mon avis, absolument inutiles dans nombre de cas,—afin de dorloter le public comme il ne l'a jamais été de toute notre histoire. Résultat: il faut accroître le nombre des fonctionnaires.

La conséquence de tout cela, c'est que le contribuable est appelé à verser l'argent nécessaire à ces divers crédits et que le pauvre vieillard pensionné ne peut obtenir du présent Gouvernement une retraite qui lui permette de vivre convenablement. Comme le disait le préopinant, il ne peut faire la grève et il n'obtient rien. Il est à peu près temps que le Gouvernement, appuyé par l'opposition, affirme sa volonté de ne plus augmenter les personnels de l'État à seule fin d'accorder à la population une foule de choses auxquelles elle n'a pas droit. Elle n'acquittera pas sans grommeler le prix de tout ce que lui accorde l'État. Il faut mettre fin à cet état de choses.

Comme tous les députés, je reçois constamment des annonces d'emplois comportant un traitement de $3,000, $4,000, $5,000, $6,000, $7,000. Il s'agit de nouveaux postes, d'une expansion de la fonction publique. Je veux bien qu'on donne à ceux qui accomplissent une tâche nécessaire dans l'administration des affaires de l'État un traitement qui leur permette de vivre; je veux bien qu'on accorde une augmentation aux pensionnés, mais je ne veux pas que l'État continue d'employer des gens afin de satisfaire les caprices des députés, y compris moi-même. Je serais heureux d'en entendre parler, lorsque le Gouvernement me refusera une chose à laquelle je n'aurai pas droit.

M. Knowles: Juste avant l'interruption de la séance à six heures, le ministre et moi en étions à étudier cette question et je n'ai pas l'intention d'en poursuivre l'examen plus longtemps en ce moment. Mais je tiens à lui rappeler certains chiffres pertinents qui, à

mon sens, font ressortir l'urgence de la question. C'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Queens souligner les mesures qui s'imposent immédiatement à l'égard de cette catégorie de personnes.

La page 618 du hansard du 19 mars renferme une réponse à une série de questions que j'ai posées. Elle indique que 371 fonctionnaires retraités touchent une pension inférieure à $20 par mois.

L'hon. M. Abbott: Ce sont probablement les fonctionnaires qui n'ont accompli que peu d'années de service.

M. Knowles: C'est là la réponse que le ministre m'a donnée la dernière fois.

L'hon. M. Abbott: Elle n'en est pas moins valable.

M. Knowles: Le montant est encore inférieur à $20 par mois.

L'hon. M. Abbott: Les intéressés peuvent avoir d'autres revenus.

M. Knowles: Oui, mais c'est encore insuffisant pour subsister si c'est ce qu'ils ont. Il y a 1,616 personnes de cette catégorie qui reçoivent moins de $40 par mois. Il y a également 877 veuves de fonctionnaires à la retraite qui reçoivent une pension de moins de $20 par mois; 2,527 autres veuves reçoivent moins de $40 par mois. Comme l'a signalé le représentant de Queens, on a soulevé ici cette question au moins une douzaine de fois ces dernières années. J'espère que lorsque le ministre étudiera la question dans son ensemble, comme semble l'indiquer l'annonce de modifications à la loi de la pension du service civil, il n'oubliera pas la détresse de certains des fonctionnaires déjà à la retraite.

M. Blackmore: J'estime que les députés qui ont abordé la question avant moi l'ont fait avec beaucoup de compétence. Je tiens donc à les assurer de mon appui. Je me permets tout d'abord de signaler que rien n'impose la mise à la retraite obligatoire à 65 ans. J'estime que le moment de la mise à la retraite doit plutôt dépendre de l'état de santé physique et de l'aptitude à remplir la tâche assignée.

Je regrette profondément que tant de nos fonctionnaires à la retraite reçoivent une pension aussi peu élevée. C'est récompenser bien chichement des gens qui ont consacré toute leur vie ou une bonne part de leur existence au service de l'État. Je tiens à dire au ministre qu'il peut compter sur l'appui du parti créditiste s'il veut faire preuve de plus de générosité envers les fonctionnaires à la retraite quand viendra le moment de reviser la loi de la pension du service civil.

M. Fulton: Je veux demander au ministre un renseignement qui se rattache aux questions que je lui ai déjà posées. Je m'en tiendrai au crédit n° 586 puisque, apparemment, c'est celui-là qui reviendra dans le budget des dépenses. Le chiffre est le même que l'an dernier, soit 75 millions, mais on demandera peut-être plus l'an prochain. J'imagine, cependant, que le Gouvernement s'en tiendra à la somme de 75 millions tant que les actuaires . . .

L'hon. M. Abbott: Si mon savant ami me permet de l'interrompre, je l'engage à se reporter à ma déclaration de cet après-midi. J'ai dit que nous réduirions le déficit d'un montant que nous jugeons raisonnable. Je parle de mémoire mais j'ai l'impression que le déficit sera encore de quelque 212 millions quand nous aurons versé cette somme de 75 millions. En outre, le compte restera strictement courant dorénavant. L'an prochain, c'est peut-être 25 ou 50 millions qu'il faudra.

M. Fulton: Je ne parle que des sommes qui seront votées à l'occasion pour contre-balancer le déficit actuariel antérieur.

L'hon. M. Abbott: Je le sais.

M. Fulton: Le ministre pourrait-il me dire si le montant de 75 millions pour cette année est un montant que lui et ses conseillers considèrent comme un poste des crédits, qui doit être compris dans les dépenses totales de l'année ou plutôt dans les dépenses prévues pour l'an prochain, alors qu'il lui faudra établir une prévision budgétaire qui se reflétera en conséquence dans l'assiette des impôts qu'il fixera.

L'hon. M. Abbott: Oui, je crois qu'il faudra établir une prévision budgétaire à cette fin. Parlant maintenant en ma qualité de ministre des Finances, j'estime que les versements importants, comme celui de 75 millions qui sert à réduire un déficit actuariel, doivent s'effectuer lorsque les revenus sont relativement à la hausse, comme la chose s'est produite cette année: les revenus ont été sensiblement plus élevés que nous ne l'avions prévu. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement penser que nous devrions imposer des taxes supplémentaires pour combler trop rapidement cette brèche, si je puis l'appeler ainsi. C'est là mon attitude, mais j'ignore l'attitude qu'un autre ministre des Finances prendrait. Il me semble que c'est une façon juste et raisonnable d'aborder le problème.

Comme je l'ai signalé, nous nous proposons de créditer le compte de l'intérêt sur le plein montant du passif actuariel, de sorte qu'en réalité nous créditerons le comp-

te de la caisse de pension de l'intérêt sur les 212 millions qui n'auront pas encore été versés à ce compte.

M. Fulton: Je ne cherche pas à entamer une discussion sur la prévision budgétaire que nous devrions établir chaque année à cette fin. Ce que je veux savoir, c'est si le montant qu'on versera à cette caisse, quel qu'il soit, sera compris dans les sommes pour lesquelles le ministre devra établir une prévision budgétaire et dont il devra tenir compte pour fixer le barème des impôts. C'est, je crois, ce qu'il y a lieu de mettre en cause car, ainsi que l'a fait remarquer le ministre, il s'agit d'une écriture. C'est un virement de l'excédent budgétaire à la caisse de retraite des fonctionnaires, mais il n'est pas question d'espèces.

Je n'arrive pas à comprendre,—je ne veux pas prolonger la discussion actuellement en cours, car il se peut simplement que je ne comprenne pas la comptabilité, mais je ferai mon observation plus tard lorsque nous ne serons pas pressés par le temps, c'est-à-dire que je l'expliciterai,—je n'arrive pas à comprendre, dis-je, pourquoi nous nous donnons du mal pour obtenir des fonds alors qu'il semble qu'aucun transfert en espèces n'est en cause. Il me semble que nous nous donnons beaucoup du mal pour prélever deux fois les mêmes fonds.

L'hon. M. Abbott: Je remercie mon honorable ami de l'esprit de coopération dont il a fait preuve lorsqu'il a dit que nous pourrions en parler plus en détails plus tard, peut-être lorsque nous serons saisis de la loi de la pension. Mais avant cela je lui conseille d'étudier les explications qui figurent dans la première partie des comptes publics en ce qui concerne ce genre de chose, à savoir la différence qui existe entre les frais budgétaires et les frais en espèces. Il y a là de très bonnes explications sous la rubrique du compte de la caisse de pension.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre a fait une observation que j'aimerais tirer au clair. Il a parlé de garder les comptes strictement courants à partir de maintenant. A la page 6 du rapport que le ministre a déposé, il est précisé que ces taux ne sont pas calculés en vue d'augmentations futures du niveau général des traitement. Est-ce que cela est conforme a ce qu'a dit le ministre au sujet du maintien des comptes sur une base strictement courante?

L'hon. M. Abbott: Je le crois. Je ne suis pas actuaire, bien entendu, mais on me dit que le taux actuel de 6 p. 100, à l'égard des hommes, auquel s'ajoutent le versement correspondant qu'effectue l'État et la cotisation qu'il verse à l'égard des services antérieurs du fonctionnaire qui est autorisé à acquitter sa part à cet égard, suffira à garder le compte courant, pourvu qu'à chaque relèvement des traitements, l'État accroisse sa cotisation en proportion. La somme de 23 millions est destinée à couvrir la dépense que, d'après les actuaires, entraîneront le relèvement de traitements que nous avons accordés en décembre dernier.

(Les crédits sont adoptés.)

M. Brooks: Pourrions-nous revenir au crédit nº 563? Je constate la présence du ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Abbott: Je préfère, monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, que nous poursuivions l'étude de ces crédits. Le crédit qu'on vient de mentionner pourra donner lieu à un débat assez prolongé, et il reste plusieurs crédits urgents. Je crois que nous devrons étudier le reste des crédits; nous pourrons, je l'espère, revenir à ceux de l'Agriculture.

Subventions diverses—

587. Contributions aux programmes d'encouragement à l'économie des organisations féminines nationales, ne devant pas dépasser, $10,000.

L'hon. M. Abbott: Le Conseil national des femmes et l'Association canadienne des consommateurs ont lancé, l'an dernier, une campagne destinée à favoriser l'épargne. En face de l'augmentation des épargnes, qu'elle soit due ou non à ce programme, je dois reconnaître que cette initiative a remporté un beau succès. Au cours des neuf derniers mois, les épargnes réalisées au Canada ont presque doublé. Quelles qu'en fussent les raisons, je suis sûr que la campagne de ces femmes y était pour quelque chose. Elles m'ont demandé, par l'entremise de la Banque du Canada, si le Gouvernement serait disposé à faire une contribution en vue d'aider à l'impression d'une brochure, aux frais de déplacement de certaines d'entre elles et ainsi de suite. Après avoir étudié cette question avec mes collègues, nous avons convenu que nous accorderions jusqu'à $10,000, somme qui a été tirée du crédit relatif aux dépenses imprévues.

Afin de fournir à la Chambre l'occasion de me questionner à ce sujet, j'ai inséré ici un poste relatif au remboursement de ce compte.

M. Ferguson: J'ai reçu, l'autre jour, une lettre que m'avait adressée une congrégation religieuse de ma circonscription et par laquelle on m'offrait une page d'annonce dans un livre de recettes de cuisine, page qui devait coûter $15. Je vais conseiller aux auteurs de cette lettre de s'adresser à la Banque du Canada, parce qu'ils n'ont pas d'audace, s'ils demandent $15 pour une page complète. Nous

grognons au sujet des impôts, mais il nous faut verser $10,000 pour enseigner aux gens comment épargner.

M. Thatcher: Je suis porté à appuyer le préopinant. Je crois que ces dépenses se rangent dans la catégorie des dépenses de luxe. J'estime qu'il y aura lieu de supprimer les subventions de ce genre l'an prochain. Ce serait un moyen de réduire les dépenses. Je suppose que nous aurons un budget de 5 milliards de dollars et le ministre, ne l'oublions pas, nous demande toujours comment réduire les dépenses. Voilà un moyen.

L'hon. M. Abbott: Plaise à Dieu qu'on m'indique la façon d'épargner des montants vraiment considérables. J'admire beaucoup l'œuvre accomplie par le Conseil national des femmes et par l'Association canadienne des consommateurs. Ce sont des groupements qui représentent vraiment bien les femmes du pays. Nous accordons des subventions à une foule d'œuvres méritoires. Quand le bureau d'administration de l'organisation en a fait la demande, j'ai jugé opportun de collaborer, dans certaines limites, au travail qu'elle accomplit. Je serais fort heureux si toutes les subventions étaient employées à aussi bon escient.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il nous dire si on a par le passé, accordé d'autres subventions à ces groupements et si on a l'intention de renouveler les subventions?

L'hon. M. Abbott: Non, il n'est pas question d'accorder d'autres subventions. Les intéressées ont pensé qu'on pourrait grandement lutter contre l'inflation en favorisant l'épargne. Elles ont demandé au Gouvernement de leur accorder $10,000 pour aider à acquitter leurs frais de déplacement et autres. Sauf erreur, la subvention ne sera pas répétée.

M. Knowles: N'est-il pas exact qu'on a accordé à l'Association canadienne des consommateurs, il y a trois ou quatre ans, une subvention d'environ $15,000? Je ne suis pas sûr du montant exact.

L'hon. M. Abbott: On accorde à l'Association canadienne des consommateurs une subvention annuelle. Il ne s'agit cependant là que de son activité ordinaire de chaque année et non du programme d'encouragement à l'épargne. Celui-ci avait pour but de faire connaître les façons d'économiser dans les achats et le reste.

M. Knowles: A combien s'élève cette subvention annuelle?

L'hon. M. Abbott: On l'indique dans les crédits. Je n'ai pas le chiffre ici. Il s'agit soit de $10,000 soit de $12,000.

M. McLure: Je conclus des renseignements qui nous ont été donnés qu'on ne versera aucune autre cotisation à l'association nationale des femmes en 1951.

L'hon. M. Abbott: Je ne saurais répondre de mémoire. Tout ce que je puis dire au député, c'est qu'il s'agit ici d'une cotisation spéciale à la campagne spéciale lancée par ces deux associations féminines. Il me faudrait consulter la liste des crédits. Je crois que nous versons une subvention à l'association des Girl Guides et à d'autres.

M. McLure: Les membres de cette association ont en général l'impression qu'elles assurent beaucoup de publicité au ministre des Finances et cette impression a été confirmée ici ce soir. Le ministre des Finances dit que c'est une excellente association qui fait du très bon travail. Elle lui fait beaucoup de publicité.

Des voix: Pas du tout!

L'hon. M. Abbott: Il en a peut-être besoin.

M. McLure: C'est, de fait, de la réclame excellente, dont tout le gouvernement profite. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une association franchement libérale mais il convient de faire une enquête approfondie avant de voter des fonds. Il nous faut nous demander comment et où cet argent est dépensé et quels sont ceux qui en profitent. D'après ce qu'on a dit, il est incontestable que le ministre a très bonne opinion de cette association.

L'hon. M. Abbott: Au cas où il y aurait malentendu, je tiens à assurer au comité que le Conseil national des femmes est strictement neutre. Je connais plusieurs des directrices; l'une d'elles a travaillé activement contre moi au cours d'une campagne électorale. Je ne le lui reproche pas. C'est une excellente dame.

M. Knowles: Je ne demande pas qu'on prenne le temps, ce soir, de...

L'hon. M. Abbott: On me dit que le crédit destiné à l'Association canadienne des consommateurs est de $6,000.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Administration générale—

592. Organisation et utilisation efficaces de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement des ouvriers sur des fermes et dans les industries connexes et aide aux provinces à cet égard, en conformité des accords pouvant être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $50,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Je désire obtenir des explications au sujet de ce crédit de $50,000. Voici les détails que je relève à la page 19.

Pour assurer le paiement des dépenses que doit acquitter le gouvernement fédéral relativement à l'organisation et à l'utilisation efficaces de la main-d'œuvre dans l'agriculture et les industries connexes, ainsi qu'à l'aide versée aux provinces en conformité d'accords conclus à cette fin, y compris les engagements non acquittés à l'égard d'années antérieures.

Pouvons-nous obtenir des explications?

L'hon. M. Abbott: Oui. Je suis heureux de fournir ces explications. Par suite de la température défavorable, la récolte, dans l'Ouest, a été retardée l'an dernier. En octobre, quand les travaux de récolte ont été en marche un peu partout, la main-d'œuvre agricole s'est faite rare dans les provinces des Prairies.

Afin d'accroître la main-d'œuvre agricole des provinces des Prairies, le gouvernement fédéral, à la demande de ces provinces, a permis que des congés spéciaux soient accordés aux membres des forces armées qui s'offraient comme volontaires pour effectuer des travaux de récolte au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

En vertu des dispositions qui ont été prises, les militaires qui jouissaient d'un congé spécial à l'égard des travaux de récolte recevaient le transport gratuit de leur unité à l'endroit de leur travail, ainsi que le transport de retour après l'expiration de la période de congé. On a accordé des congés à cette fin à environ 2,000 militaires.

Il n'est peut-être pas nécessaire de donner une explication longue et détaillée au sujet de la constitution de ce montant; mais c'est là la partie principale de ces $50,000. Les accords que nous avons conclus avec les provinces au sujet de la main-d'œuvre agricole renferment une disposition prévoyant le partage des dépenses subies à l'égard du transport des ouvriers agricoles et des frais du transport spécial de ces militaires. Le crédit particulier qui prévoit ce genre de dépense en général n'était pas suffisant pour prévoir le transport spécial.

(Le crédit est adopté.)

Administration générale—

593. Loi des rentes sur l'État—Nonobstant toute disposition contraire de la Loi des rentes sur l'État, pour autoriser le ministre du Travail, à la suite du transfèrement d'employés des employeurs originaux aux nouveaux employeurs spécifiés dans le détail des affectations de conclure avec les employeurs originaux et les nouveaux employeurs des contrats prévoyant que les nouveaux employeurs deviendront, aux dates spécifiées dans le détail, partie aux contrats collectifs de rente spécifiés dans ledit détail à la place des employeurs originaux, à l'égard des employés qui bénéficiaient de ces contrats et qui ont été transférés aux nouveaux employeurs. Les contrats s'appliqueront selon la durée du service auprès des employeurs originaux et des nouveaux employeurs et leur validité sera prolongée de la durée que le ministre jugera nécessaire pour conserver et prolonger les droits de pension dont jouissent ces employés en vertu de ces contrats, et pour autoriser, dans l'année financière courante et les années suivantes le paiement de prestations en vertu desdits contrats à même le compte des rentes sur l'État, $1.

M. Knowles: Pendant que nous en sommes à ce poste, le ministre du Travail aurait-il l'obligeance de formuler une déclaration? Il se souvient sans doute que j'ai demandé plus tôt pendant la session, lors de l'appel de l'ordre du jour, si on se proposait de présenter de nouveau le bill tendant à modifier la loi des rentes sur l'État. Le ministre a alors répondu qu'on étudiait la question plus à fond au sein de son ministère et qu'on ferait part de la décision à la Chambre au moment opportun. Je me demande si le moment opportun est arrivé?

L'hon. M. Gregg: Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai alors déclaré.

M. Macdonald (Greenwood): Comme il me semble s'agir d'une étrange transaction, j'aimerais qu'on m'explique le pourquoi de ce crédit d'un dollar.

L'hon. M. Abbott: Le crédit d'un dollar dont parle le député est tout à fait dans l'ordre. La loi des rentes sur l'État ne permet pas de modifier les contrats de groupe de façon à assurer aux employés le maintien de leurs droits à la pension si leur patron change. Un changement d'employeur se produit à l'occasion et, si on n'a pas l'autorité voulue pour modifier les contrats de groupes, il faut pourvoir à ces changements au moyen de crédits supplémentaires. Dans bien des cas, il s'agit uniquement du changement de nom de l'établissement. Ainsi, le premier cas qui figure est celui de la *Commercial Reproduction Company Limited.* C'est un changement de nom. Le nouvel employeur est la *Commercial Reproducing Canada Limited.* Le cas suivant est celui de la maison *Clarkson, Gordon, Dilworth and Nash* devenue la maison *Clarkson, Gordon and Company* et la *Clarkson Company.*

(Le crédit est adopté.)

Services provisoires—

594. Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur les fermes ou dans d'autres industries essentielles au Canada, là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut, y compris les frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada en vertu de déplacements de main-d'œuvre antérieurement autorisés, et dépenses administratives à ce sujet—Crédit supplémentaire, $457,895.

M. Pearkes: Peut-on nous donner des explication?

L'hon. M. Abbott: Oui.

M. Pearkes: ... et établir la comparaison avec les postes correspondants de la division de l'immigration?

L'hon. M. Abbott: Il s'agit d'un crédit supplémentaire de $457,000, dont une partie sera affectée aux majorations de traitements et de salaires. Le poste le plus important, soit $285,000, a trait aux vivres et à d'autres approvisionnements. Le poste est destiné, dans son ensemble, à permettre de faire face aux dépenses entraînées par les reclassements et les relèvements de traitement autorisés au cours de l'année; à assurer les fonds nécessaires pour donner suite à la revision générale des traitements qui a été autorisée avec effet rétroactif au 1er décembre 1951 et à contrebalancer l'indemnisation versée aux personnes employées de façon intermittente dans les auberges pour les heures supplémentaires effectuées en raison de l'importante affluence d'immigrants découlant de la liquidation de l'organisation internationale pour les réfugiés. Je répète, le poste simple le plus important de tous les crédits supplémentaires s'est élevé à $285,900 pour nourriture et autres approvisionnements en rapport avec le problème d'immigration dont je viens de parler.

M. Pearkes: Ces immigrants nous viennent-ils de pays étrangers d'outre-mer?

L'hon. M. Abbott: Je crois que oui.

M. Pearkes: Je me demande si le ministre pourrait nous dire si ce poste renferme des crédits aux fins d'éducation. Certaines municipalités ont dépensé des sommes considérables pour organiser des classes d'anglais à l'intention de ces immigrants. Je me demandais si des crédits avaient été prévus à cette fin. D'urgentes requêtes ont été présentées à ce sujet.

L'hon. M. Abbott: Pas que je sache; il est possible cependant qu'un montant soit disponible sous une rubrique générale. Rien de précis n'indique qu'une partie du crédit serve à cette fin.

M. McLure: Je crois que la chose est injuste envers nos propres chômeurs. L'automne dernier, plusieurs hommes m'ont demandé s'ils pouvaient obtenir leur transport de l'Île du Prince-Édouard à la province d'Ontario afin d'y travailler sur une ferme. Ils avaient un emploi en vue, mais ils n'avaient pas les moyens de s'y rendre. Ayant demandé de l'aide sous l'empire de ce crédit, ils ont appris que s'ils étaient étrangers ou nouveaux venus au pays ils bénéficieraient de la gratuité du transport et verraient tous leurs frais de voyage acquittés jusqu'à Toronto. Toutefois, les citoyens de notre propre province ne pouvaient toucher un sou. Il leur fallait trouver du travail et, finalement, ils ont sacrifié une partie de leurs effets pour louer une voiture et se rendre à Toronto où les trois sont très bien placés sur deux très grandes fermes de la région. Pourquoi, je le demande au ministre, la loi n'est-elle pas faite pour que nos jeunes gens qui désirent émigrer d'une province à une autre puissent bénéficier des mêmes avantages dont jouissent les Européens qui arrivent au pays?

Que les personnes qui voudraient passer dans une autre province n'aient pas, faute de ressources, plus de difficultés que d'autres à s'y rendre pour y trouver de l'emploi.

L'hon. M. Abbott: J'invite le député à se reporter au crédit nº 194 du budget actuel et au crédit analogue du budget de l'an dernier. Il verra qu'il est pourvu au déplacement des travailleurs agricoles dans les diverses régions du pays conformément aux accords conclus avec les provinces.

M. McLure: En certaines saisons seulement.

L'hon. M. Abbott: C'est juste.

M. Ferguson: Où nous arrêterons-nous? C'est l'argent du contribuable que nous dépensons. Ce soir, on a dit que nous payions une partie sinon la totalité du passage et de la subsistance de ces gens que nous invitions à venir au Canada afin de leur permettre de s'établir. On dit ensuite que nous devrions pourvoir aux frais de Canadiens qui parlent notre langue et qui ont bénéficié d'une instruction ayant coûté environ $5,000. On dit que nous devrions assurer leur transport d'un coin du pays à l'autre et les nourrir. Je m'oppose énergiquement à de telles choses. Toute personne née au pays doit savoir se rendre d'elle-même, par auto-stop s'il le faut, à l'endroit où elle trouvera du travail. Sinon, qu'elle disparaisse et le plus tôt possible.

(Le crédit est adopté.)

LOI DE 1940 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

595. Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage — Crédit supplémentaire $2,700,000.

M. Fulton: Puis-je demander une explication au ministre? Le ministre du Travail n'est pas ici; je demanderais donc au ministre des Finances ce qui a rendu nécessaire le relèvement de cette contribution. Est-il dû à l'accroissement de l'emploi ou plutôt à l'accroissement du système de l'emploi?

L'hon. M. Abbott: A l'accroissement du système de l'emploi. Les premières évaluations que j'ai incluses dans le budget principal étaient de $27,500,000. Ainsi que le sait mon collègue, la loi sur l'assurance-

chômage, modifiée, stipule, à l'alinéa 2 b) de l'article 77 que le ministre des Finances doit verser à la caisse, par prélèvement sur les deniers alloués par le Parlement, une somme égale au cinquième du total des crédits attribués à la caisse au titre des contributions d'assurance-chômage. Le montant de $27,500,000 que prévoit le budget principal de cette année est, ainsi que je l'ai déjà dit, insuffisant pour faire face à cet engagement statutaire.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

597. Paiement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la cinquième session, commencée le 9 octobre 1951 et terminée le 21 décembre 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 21 décembre 1951, pour le congé de Noël, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant ladite session, $5,500.

M. Knowles: Puis-je rappeler au ministre une nouvelle qui a paru dans les journaux il y a quelques jours et dont j'ai vérifié l'exactitude. J'aimerais faire part de mon opinion à ce sujet au ministre des Finances. Sauf erreur, un des honorables membres de l'autre endroit se serait plaint que les dépenses de voyage encourues à Pâques,—de même qu'à Noël,—ne seraient remboursées aux honorables sénateurs que sur la base du voyage aller et retour de leur domicile à Ottawa. Cet honorable sénateur a signalé qu'il y a quelques années, un sénateur pouvait se faire rembourser ses dépenses de voyage de Pâques depuis Ottawa jusqu'à l'endroit où il se rendait, que ce fût à son domicile ou ailleurs. De fait, c'est ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard du Sénat:

Il a dit:

Supposons, par exemple, que sur les instructions du médecin ou pour toute autre raison, l'un de nous décidât d'aller quelque part pour le congé de Pâques et qu'il eût droit au remboursement de ses frais de voyage.

Monsieur le président, les remarques présentées à l'autre endroit ces jours derniers ont eu ce résultat que le leader du Sénat a été prié de consulter les autorités pour voir si on ne pourrait faire quelque chose à ce sujet. J'imagine que si le leader du Sénat consent à cette démarche, le ministre des Finances sera l'une des autorités consultées.

L'hon. M. Abbott. Je l'espère.

M. Ferguson: Donnez-lui un billet simple.

[L'hon. M. Abbott.]

M. Pearkes: Ce groupe serait-il classé comme groupe exerçant une pression?

M. Knowles: Je pense qu'en toute justice il faut dire que la requête en question n'a été présentée que par un seul membre de l'autre endroit. Il n'y a rien dans le hansard du Sénat pour indiquer qu'il s'est trouvé quelqu'un d'autre pour partager son idée. Je pense que le ministre reconnaîtra que la Chambre des communes a exprimé son avis par les commentaires entendus pendant mon discours et qu'il semble assez clair que nous désirons voir les choses en rester là, et que la requête de l'honorable sénateur ne soit pas accordée.

L'hon. M. Abbott: Je présume qu'aucun membre de cette Chambre ne désire insister sur ce point.

M. Fulton: Je ne m'en suis jamais pris au Sénat par le passé et je n'ai pas l'intention de commencer à le faire aujourd'hui, mais je voudrais savoir pourquoi l'autre Chambre, qui ne compte que 102 membres, aurait besoin de $5,500 à même ce poste relatif aux frais de voyage, tandis que la Chambre des communes qui compte 262 membres a besoin de $8,000. En d'autres termes, ses exigences dépassent de beaucoup la moitié de ce dont la Chambre a besoin. Les membres du Sénat sont-ils plus itinérants que ceux de la Chambre des communes? Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Macdonnell (Greenwood): Ils voyagent plus lentement.

L'hon. M. Abbott: Je ne puis fournir aucune explication circonstanciée. Il peut se faire que des membres de l'autre endroit aient en certains cas, à souffrir de plus graves infirmités que les membres de la Chambre. Quoi qu'il en soit, les postes en cause représentent une estimation précise et aussi serrée que possible faite par les greffiers des deux Chambres des sommes requises pour remplir les obligations légales prévues sous les deux rubriques en cause.

M. Knowles: En d'autres termes, ce n'est pas conforme à la requête dont j'ai parlé. Nous pouvons être certains qu'ils ne touchent pas leurs frais de voyage pour se rendre ailleurs que chez eux.

L'hon. M. Abbott: Non; le poste exige que ce soient les frais réels du voyage d'Ottawa à l'endroit ordinaire de résidence et du voyage de retour. Pour ce qui est du montant versé aux termes de la loi du Sénat et de la Chambre des communes, la coutume s'est établie depuis quelques années de payer les frais réels d'un voyage additionnel, comme lorsqu'il y a un congé à Pâques ou à Noël.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

SERVICES DE LA SANTÉ NATIONALE

Services d'hygiène—

606. Service médical des immigrants—Crédit supplémentaire, $508,250.

M. Pearkes: Puis-je poser une question? Je suis un peu embrouillé. Il s'agit d'immigration. Il y a eu un poste à ce sujet au chapitre de la citoyenneté, un autre au chapitre du travail et en voici un maintenant au chapitre de la santé nationale et du bien-être social. Il y en a un également au chapitre des affaires extérieures. Si on nous présentait des crédits supplémentaires pour la défense nationale on y trouverait, je suppose, ce même poste. Le ministre peut-il nous expliquer en quoi consiste ce service médical des immigrants. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration compte-t-il également un service d'examen médical?

L'hon. M. Harris: Nous n'avons pas notre propre service d'examen médical. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe de tous nos services médicaux. Si on demande des crédits supplémentaires c'est, j'en suis sûr, parce que l'an dernier nous avons eu besoin de plus de médecins à l'étranger. Nous avions à notre disposition pour nous occuper du grand nombre d'immigrants qui se sont présentés un meilleur matériel, plus d'appareils radiologiques et ainsi de suite.

M. Macdonnell (Greenwood): Voulez-vous dire que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social maintient des services médicaux à l'étranger afin d'aider le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le ministère du Travail et le ministère des Affaires extérieures? Avez-vous également là-bas des représentants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. M. Harris: Ils ont eu à examiner bon nombre d'immigrants éventuels. C'est ce que j'ai voulu dire en indiquant qu'ils se sont chargés de nos services médicaux.

M. Nowlan: Si vous entrez dans le détail, vous trouverez un montant de $65,000 au titre des frais de déplacement du personnel, ainsi que $62,500 pour les allocations. Ce montant paraît formidable; je me demande si le ministre pourrait expliquer comment on y arrive.

L'hon. M. Abbott: Je puis le faire. Le montant de $65,000 représente, en grande partie, les frais de déplacement de dix-neuf médecins supplémentaires qu'on a envoyés en Europe. Il s'agit de leurs frais de déplacement de service à l'étranger.

M. Macdonnell (Greenwood): A mon avis, il nous faudrait quelque chose de plus précis sur le crédit n° 606. Le ministre, j'en suis certain, a déclaré dans sa réponse que c'était le cas, mais je voudrais avoir des renseignements plus précis. Doit-on supposer que les services médicaux travaillent pour le compte du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi que pour le ministère du Travail, qui auraient tous deux une activité à l'étranger? Faut-il comprendre qu'il y a là-bas des fonctionnaires relevant directement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Cette façon d'organiser les choses est-elle bien raisonnable?

L'hon. M. Martin: Je n'étais pas à la Chambre quand on a soulevé ce problème. Le Gouvernement essaye, en règle générale, de centraliser dans un seul département les services médicaux de l'État, du moins dans la mesure du possible; à l'heure actuelle nous nous sommes mis à la disposition du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, tout comme nous servons les autres ministères à l'exclusion des Affaires des anciens combattants. Nos services dépendent naturellement de la politique du Gouvernement en matière d'immigration. On a affirmé ici que cette politique poussait à un mouvement accéléré, qui demande plus de médecins et plus d'équipement. Il en résulte donc des dépenses proportionnées au programme d'immigration actuel.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous avons ici $508,000. Ce montant n'a pas été atteint du jour au lendemain.

L'hon. M. Martin: $117,000 ont été versés à titre de traitements et de salaires. La somme de $62,000 représente le montant de dépenses diverses, comprenant les services de 19 médecins supplémentaires, $235,000 ont servi à payer des services médicaux et d'autres services professionnels et spécialisés car il arrive que les médecins attachés à l'un ou l'autre ministère ne se trouvent pas sur place. Il faut donc faire appel à d'autres médecins qui examinent les aspirants immigrants, surtout en ce qui concerne le programme exigeant la radiographie de tous les immigrants qui entrent chez nous. La somme de $65,000 couvre les frais estimatifs de déplacement; on affecte $800 aux timbres et $1,000 aux appels téléphoniques et télégraphiques.

M. Pearkes: Le poste englobe-t-il les dépenses effectuées à Hong-Kong à l'égard des immigrants chinois venant au pays?

L'hon. M. Martin: Non pas en ce qui concerne l'un ou l'autre des postes supplémentaires.

M. Charlton: Le ministre peut-il nous donner plus de détails sur l'examen que les médecins effectuent là-bas avant d'admettre les immigrants? Est-ce qu'on radiographie les immigrants?

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai dit, on radiographie chaque immigrant et lorsqu'on ne le fait pas, l'immigrant doit présenter les radiogrammes pris par son médecin aux endroits où il n'y a pas de médecins du ministère.

M. Charlton: Est-ce qu'on expédie là-bas les appareils de radiographie en même temps que les médecins, ou peut-on utiliser les appareils qui sont déjà là?

L'hon. M. Martin: On a expédié certains appareils outre-mer. On a découvert qu'il coûtait moins cher dans la plupart des cas d'acheter là-bas les appareils.

M. Charlton: Si je comprends bien, il est très possible qu'un immigrant venant au pays, s'il n'y a pas d'appareils de radiographie au port de sortie ou à l'endroit d'origine de l'immigrant, se présente à un hôpital et obtienne un radiogramme qu'il rapporte au fonctionnaire d'immigration. L'immigrant ne présente pas toujours son propre radiogramme.

L'hon. M. Martin: Cela peut se produire.

M. Charlton: Je crois comprendre que ce n'est pas toujours la radiographie de l'immigrant qu'on présente.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami l'a dit, et j'ai simplement hoché la tête pour indiquer qu'effectivement, des choses comme celles-là arrivent.

M. Charlton: Ne fait-on rien pour mettre fin à cela?

L'hon. M. Martin: Bien entendu, on ne néglige aucune précaution. Mon honorable ami peut en être sûr.

M. Fulton: Lorsque le ministre des Finances nous a parlé de dix-neuf docteurs, devait-on en conclure que le poste afférent aux services médicaux et autres services professionnels et spéciaux de $235,000 vise ces dix-neuf médecins?

L'hon. M. Abbott: Non.

L'hon. M. Martin: En ce qui concerne le poste afférent aux services médicaux et autres services professionnels et spéciaux, il n'est pas toujours possible, comme je l'ai dit, d'utiliser les services des médecins du ministère. Ainsi, par exemple, il s'agit ici des dépenses effectives, jusqu'au 29 février, intéressant les radiographies et les services professionnels. Comme le dit notre collègue de Brant, il arrive que les immigrants soumettent leurs propres plaques. Si nous n'avons pas de doutes sur l'authenticité de ces radiographies, nous les acceptons, mais ces enquêtes et des enquêtes analogues entraînent certains frais.

M. Pearkes: Ces radiographies comprennent-elles les radiographies exigées pour faire la preuve de l'âge en ce qui concerne les immigrants chinois?

L'hon. M. Martin: Les radiographies servent à déterminer si le requérant souffre de tuberculose.

M. Pearkes: C'est tout.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

M. Macdonnell (Greenwood): Non, il n'est pas adopté. Nous en sommes toujours à ces soins médicaux. On nous a expliqué le pourquoi de ce crédit de $235,000 au titre des services médicaux et autres services professionnels ou spéciaux. Je crois comprendre que le besoin se fait sentir de retenir les services des médecins de la localité. Ce que je ne comprends pas, c'est l'aide temporaire, $117,000. Est-ce une autre sorte d'aide médicale?

L'hon. M. Martin: Cela représente surtout des augmentations de salaires.

M. Macdonnell (Greenwood): Pour qui donc?

L'hon. M. Martin: Pour certains aides temporaires, $235,000; dépenses réelles, $228,000 et, pour frais de rayons X et autres frais professionnels, au 31 janvier, $102,000. Je m'en tiens aux chiffres ronds. Le montant estimatif requis pour les mois de février et mars est de $46,000 et le chiffre total des dépenses prévues est de $378,000 moins le crédit actuel de $143,000; ce qui laisse un montant estimatif additionel requis de $235,000.

M. le président suppléant: Le poste est-il adopté?

M. Macdonnell (Greenwod): Non, je n'ai pas encore obtenu satisfaction. Nous n'avons entendu qu'un nouveau chiffre, soit $102,000 à l'égard des rayons X.

L'hon. M. Abbott: Cela fait partie du crédit total de $890,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Où est ce crédit de $890,000.

L'hon. M. Abbott: Dans le budget principal.

(Le crédit est adopté.)

Services de santé des Indiens et des Esquimaux—
607. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $965,000.

M. Harkness: Il semble y avoir ici une augmentation assez considérable du montant affecté à l'entretien des services de santé des Indiens. Il y a six ou sept ans, le total des dépenses ne dépassait pas cette somme. Je ne comprends pas que le budget principal, adopté en juin dernier, accuse un écart aussi considérable.

L'hon. M. Abbott: Il n'y a qu'un écart de 10 p. 100.

M. Harkness: Je ne comprends pas pourquoi on a besoin de ce montant. Peut-on me l'expliquer?

L'hon. M. Martin: Il s'agit de traitements, d'honoraires professionnels et spéciaux pour médecins qui ne sont pas à l'emploi du ministère de façon permanente. Il y a le poste des frais de déplacement estimatifs, $55,000; du matériel pour hôpitaux, soins médicaux et autre matériel $400,000; des frais de déplacement pour le transport des Indiens de leur domicile aux hôpitaux, montant estimatif de $60,000.

M. Harkness: J'ai vu tout cela à la page 22. Je veux savoir pourquoi on a besoin de tant d'argent en sus des estimations établies en juin dernier. Serait-ce qu'il y aurait beaucoup plus d'Indiens de malades? La tuberculose serait-elle plus répandue chez eux?

L'hon. M. Martin: Si le député veut bien se reporter en arrière il constatera que tel est bien le cas, en général. En hiver, la maladie est très répandue chez les Indiens et les Esquimaux. Il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude quels seront nos besoins. La situation n'a pour ainsi dire rien d'anormal tant qu'on ne pourra pas prévoir exactement les besoins.

L'hon. M. Abbott: Le montant n'atteint pas 10 p. 100 du crédit principal.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES POSTES

610. Transports; services par terre, par air et par eau, y compris l'administration—Crédit supplémentaire, $1,614,000.

M. McLure: Je note que cette somme se divise en trois montants $914,000 pour le service postal par chemin de fer, $300,000 pour le service par véhicules routiers ordinaires, y compris le courrier rural, et $400,000 pour le service postal aérien. Sauf erreur, il s'agit d'une dépense supplémentaire pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1951. Si le ministre des Postes occupait son fauteuil, je lui soumettrais une proposition relative aux gens s'occupant du transport du courrier par chemin de fer et aux courriers d'entreprise rurale. En 1947, le ministre des Postes alors en fonctions a fait une promesse, qu'a renouvelée son successeur, soit qu'on instituerait un comité de la Chambre des communes afin d'étudier le problème des courriers d'entreprise. Cependant, il n'est intervenu aucune action dans ce sens.

Le ministre des Postes, qui vient de quitter ces fonctions, ne nous a même pas fait la politesse d'étudier la question, ou de donner une explication à ce sujet. Même en l'absence du ministre des Postes, je signalerais que les contrats des courriers d'entreprise sont encore loin d'être ce qu'ils devraient, tant du point de vue de leur insuffisance par rapport à un niveau d'existence convenable, que pour d'autres raisons encore.

On devrait étudier davantage le renouvellement de ces contrats. L'autre jour encore, qu'a fait le ministère dans ma circonscription? Il y avait là un homme qui avait été un employé fidèle pendant de longues années. Quelqu'un découvrit qu'il avait pu voter de temps à autre pour le bon candidat,—le candidat conservateur. Ce quelqu'un ne perdit pas de temps et prit contact avec diverses gens, les persuadant de présenter des soumissions pour le travail dont le brave homme avait été chargé.

La nouvelle loi ne force plus le ministère à choisir la soumission la moins élevée. Néanmoins, pour une différence de 5 dollars, dans un contrat de $1,500 on s'est débarrassé d'un homme qui avait donné satisfaction pendant 9 ou 10 ans et auquel on n'avait absolument rien à reprocher.

C'est là une situation tout à fait ridicule. Je déclare à notre ministre des Postes que nous ne saurions nous contenter de la promesse de constitution d'un comité, qui enquêterait à l'égard des contrats accordés aux courriers d'entreprise. Nous savons qu'il règne dans ce domaine un grand favoritisme. Au cours de la session précédente, j'avais signalé des cas dans ma propre circonscription où l'on avait agi sans justice. Un employé avait 17 milles à couvrir, un autre 27 et un autre encore 18. L'homme qui faisait 18 milles touchait $1,000 de plus que son collègue qui en faisait 27. La différence de traitement est si grande, qu'il convient qu'on s'y arrête. Dans la plupart des cas ce sont des facteurs d'ordre politique qui jouent. Je désire consigner cela au compte rendu pour que le ministre des Postes, qui n'est pas à son siège ce soir, mais qui devait y être, puisse savoir ce que j'ai dit et nous accorder notre juste part lorsqu'on renouvellera les contrats.

M. Pearkes: Lorsqu'on a déposé le budget principal des dépenses pour l'année 1951-1952, il présentait une augmentation de $6,789,614 par rapport à la somme estimative de l'année précédente. On nous a alors dit à grands

coups de clairons durant le débat sur le budget et les débats qui l'ont suivi, qu'on améliorerait de façon générale le service afin de réaliser un tas d'économies et qu'on modifierait les parcours des divers courriers d'entreprise.

L'hon. M. Abbott: Cela n'a rien à voir avec le poste à l'étude, comme s'en rend compte l'honorable député.

M. Pearkes: Cela s'y rattachera. Je donne des explications.

L'hon. M. Abbott: Cette hausse provient uniquement du relèvement du tarif ferroviaire et du tarif des contrats pour le transport du courrier.

M. Pearkes: Cela est très bien, mais on nous a dit que nous bénéficierions de cette forte diminution.

L'hon. M. Abbott: Cela provient des sommes qu'il nous faut verser aux chemins de fer.

M. Pearkes: Et vous venez maintenant nous demander $1,614,000 de plus.

L'hon. M. Abbott: Il faut payer plus d'argent aux chemins de fer, exactement comme les autres fonctionnaires. Il faut que nous payions davantage pour le transport du courrier. Le montant intégral figure à ce crédit-ci.

M. Pearkes: Le ministère n'a-t-il fait aucune économie grâce aux merveilleuses améliorations qu'il allait introduire?

L'hon. M. Abbott: On transporte de plus en plus de courrier et les frais sont proportionnés à cette augmentation.

M. Pearkes: Tout ceci n'intéresse que le transport par chemin de fer, n'est-ce pas, et rien de plus?

L'hon. M. Abbott: C'est le gros crédit de 37 millions. De ce montant global de $1,614,000, $914,000 serviront à payer des taux plus élevés aux chemins de fer en ce qui concerne le transport du courrier pour la période allant du 1er août 1951 au 31 mars 1952, eu égard à une augmentation intérimaire de 12 p. 100 par rapport au tarif actuel. Cela résulte de l'augmentation réclamée par les chemins de fer,—peut-être avec raison,—pour le transport du courrier. Il y a encore $300,000 visant une rectification par le haut des taux prévus aux contrats de transport du courrier, là où les frais annuels ne dépassent pas mille dollars. Il s'agit là des courriers ruraux dont parlait mon honorable ami. Il faut encore tenir compte de $400,000 de supplément exigés pour le transport du courrier aérien, qui tient à l'augmentation rapide du volume du courrier transporté par les services aériens transatlantiques. Il y a eu ici, justement, une augmentation énorme avec, je dois dire, un relèvement correspondant du revenu. Plus il y a de courrier, plus cela coûte cher.

M. Pearkes: Ma foi, je suis peut-être absolument stupide...

L'hon. M. Abbott: Mais pas du tout!

M. Pearkes: Beaucoup de députés le pensent, j'en suis sûr. Quoi qu'il en soit, le ministre a dit que la quantité de courrier expédié par les airs a augmenté appréciablement, non seulement à destination d'outremer mais sur le continent même. De fait, on nous a dit que le transport du courrier se ferait exclusivement par la voie des airs. Je croyais donc que les chemins de fer en transporteraient moins. Mais le crédit ne nous le laisse nullement supposer. Il n'en est pas du tout question ici.

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami sait que le ministère des Postes est un ministère qui assure un service assimilable à une entreprise commerciale. A mesure que ses revenus augmentent, ses frais s'accroissent. De fait, cette année, je pense que le ministère des Postes accusera un bénéfice plutôt qu'un déficit; du moins, je l'espère. Cela tiendra à l'augmentation des revenus, due en partie à une efficacité plus grande et, en partie, à une augmentation du volume. C'est la même chose dans tout autre commerce: à toute augmentation du volume correspond une hausse des frais.

M. McLure: De combien est le déficit du ministère des Postes cette année, par rapport à celui de l'an dernier?

L'hon. M. Abbott: Je crains de ne pouvoir répondre à la question, mais j'obtiendrai ce renseignement pour mon honorable ami.

M. McLure: Nous avions coutume d'avoir un excédent de 11 ou de 12 millions, mais l'an dernier nous avons eu un déficit.

L'hon. M. Abbott: On me dit que nous aurons un excédent cette année.

(Le crédit est adopté.)

CONSEIL PRIVÉ

Bureau du Conseil privé

612. Frais de la Commission royale d'enquête sur le projet d'électrification et d'irrigation de la Saskatchewan-Sud, $40,000.

M. Cardiff: Le ministre peut-il nous renseigner sur ce crédit et nous dire quel en était le montant primitif?

L'hon. M. Abbott: Je ne suis guère au courant des détails. Comme le député le sait, les membres de la Commission sont MM. Hogg, Gaherty, Widtsoe et Richardson.

M. Cardiff: Combien sont-ils?

L'hon. M. Abbott: Il sont quatre.

M. Cardiff: C'est donc $10,000 chacun.

L'hon. M. Abbott: Le budget principal des dépenses ne renferme aucun crédit afférent à cette commission.

M. Cardiff: Est-ce que ce sera pour le travail d'une année?

L'hon. M. Abbott: Il s'agit d'un montant estimatif pour acquitter les dépenses subies jusqu'au 31 mars et qui comprend les honoraires professionnels, les frais de déplacement, des allocations quotidiennes et le reste.

M. Thatcher: Le ministre de l'Agriculture voudrait-il nous dire s'il sait quand la Commission terminera son travail?

Le très hon. M. Gardiner: Cette commission ne dépend pas du ministère de l'Agriculture. Elle relève du premier ministre et du gouvernement.

M. Thatcher: Le ministre des Finances dispose peut-être de quelques renseignements.

L'hon. M. Abbott: Le premier ministre a répondu, l'autre jour, à une question qu'avait posée un de nos collègues.

M. Cardiff: S'il n'y a rien dans les prévisions budgétaires à l'égard de cette commission, ce crédit représente-t-il le montant total?

L'hon. M. Abbott: C'est le montant total qui peut être dépensé à même le crédit de l'année courante, mais on m'a dit qu'il y a un crédit de $70,000 dans les prévisions relatives aux dépenses de l'année prochaine.

M. Macdonnell (Greenwood): Bien qu'il soit très exact que cette question a fait l'objet d'une demande, même aux gens comme nous qui ne sont pas directement intéressés à la commission il semble dommage d'accorder $40,000 sans avoir de précisions quant aux progrès accomplis.

Le très hon. M. Gardiner: En réponse à une question, le premier ministre a déposé, l'autre jour, une lettre du président suppléant de la Commission, qui fournit tous les renseignements désirés.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte—
Ottawa—

614. Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris réparations, entretien, loyer, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire, $735,000.

M. Cardiff: D'après les détails fournis à la page 23, la somme de $280,000, soit près de la moitié du crédit, est requise pour des traitements et salaires. A quoi cela tient-il?

L'hon. M. Fournier: Cette augmentation tient au relèvement des traitements des fonctionnaires, depuis le 1er décembre 1951. Nous n'avions pas prévu ce relèvement en janvier dernier, lors de l'établissement de notre budget. Le crédit est aussi rendu nécessaire par les augmentations consenties aux employés rémunérés aux taux courants, dans les divers métiers, sur la recommandation du ministère du Travail.

M. McLure: Comme ce crédit porte sur les immeubles publics...

L'hon. M. Fournier: Ce crédit a trait à l'entretien des immeubles, à Ottawa, et il embrasse les salaires, l'ameublement, les fournitures, les réparations, l'entretien des terrains, l'éclairage, l'énergie, l'eau et autres services municipaux.

M. McLure: Rien n'est prévu pour la réparation des immeubles dans les autres villes.

L'hon. M. Fournier: C'est que nos prévisions étaient justes en ce qui les concerne. A Ottawa, cependant, nous avons commis une erreur de quelque $735,000, par suite du relèvement des traitements et salaires.

M. Cardiff: Ce poste a-t-il trait à la résidence du premier ministre?

L'hon. M. Fournier: Non, pas du tout.

M. Macdonnell (Greenwood): Il est tout à fait désarmant d'entendre un ministre de la couronne employer le mot "erreur". Cela fait du bien de l'entendre.

L'hon. M. Fournier: Je l'emploie à chaque session.

M. Macdonnell (Greenwood): Seulement une fois par session? Il y a un poste au montant de $200,000, relatif aux loyers. Le ministre nous a donné une explication au sujet des traitements et salaires, mais pourquoi faut-il un montant supplémentaire de $200,000 à l'égard des loyers? Quels nouveaux édifices louez-vous? Vos loyers ont-ils augmenté de $200,000?

L'hon. Fournier: Je n'ai pas la liste devant moi, mais si mon honorable ami veut bien se montrer patient et attendre que nous soyons saisis de mon budget principal, nous pourrons comparer les loyers que nous payons et ceux que nous avons payés au cours des années antérieures: nous verrons ainsi les taux accrus qui sont exigés pour les locaux. A mon arrivée au ministère en 1942, nous pouvions obtenir des locaux moyennant 65c. le pied carré et maintenant nous devons verser $2. Aucun propriétaire ne consentirait à

louer une propriété au loyer qui était versé il y a bien des années. Nous nous sommes engagés à louer d'ici quelques semaines de nouveaux édifices et les ministères auront besoin d'autres locaux. C'est là le montant au sujet duquel une erreur de calcul a été commise,—je ne dirais pas qu'on a fait une erreur,—parce qu'en janvier dernier nous avons cru nous tirer d'affaires avec $200,000 de moins.

(Le crédit est adopté.)

616. Acquisition, construction et amélioration d'immeubles publics, Ottawa, $2,160,000.

M. Charlton: On ne nous demandera certainement pas d'adopter un crédit de $2,160,000 sans nous donner quelque explication au sujet de l'emploi qu'on se propose d'en faire?

L'hon. M. Fournier: Il s'agit de l'immeuble aménagé à Tunney's Pasture pour le Bureau fédéral de la statistique. On a accordé ce contrat en 1950, pour un montant de $5,889,000. A mon grand étonnement, j'ai appris que le crédit ne serait pas à voter de nouveau car, pour une fois, les travaux ont avancé beaucoup plus vite que nous ne le pensions. Nous ne croyions pas que les entrepreneurs dépenseraient plus de $1,800,000, mais ils ont, au contraire, presque terminé l'immeuble. Les entrepreneurs, *Anglin Norcross Company,* m'ont pris par surprise et il m'a fallu demander au ministère des Finances le montant de deux millions. Je cherche à lui rembourser ce montant ce soir par l'adoption du crédit à l'étude.

M. McLure: Avait-on demandé des soumissions?

L'hon. M. Fournier: Sauf erreur, nous n'avons reçu qu'une seule soumission, bien que nous en ayons demandé publiquement par tout le pays.

(Le crédit est adopté.)

Division du génie—
Bassins de radoub—

617. Prince-Rupert, cale sèche, chantier et ouvrages accessoires—Pertes d'exploitation et réparations essentielles au cours des années financières 1950-1951 et 1951-1952, conformément aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 95/6770 du 15 décembre 1951, $117,000.

M. Applewhaite: Ce crédit me fournit l'occasion de m'associer au ministre des Finances et à celui des Travaux publics dans les sentiments de joie qu'ils souhaitent exprimer, j'en suis sûr, de ce que le déficit ait été réduit de $40,000 cette année, comparativement à la somme qu'il nous avait fallu voter l'an dernier. Je ne prendrai que le temps de signaler au ministre de la Production de Défense que s'il veut bien fournir du travail au chantier de construction navale de l'État et que si le ministre des Transports songe à s'adresser à ce chantier pour la réparation des navires du National-Canadien, le déficit sera complètement effacé.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Divisions du génie et des ressources hydrauliques—
Service de la route transcanadienne—

621. Nonobstant les dispositions de la Loi sur la route transcanadienne, et conformément aux règlements établis par le Gouverneur en conseil, remise à la province de Terre-Neuve, qui a conclu un accord avec le Canada relativement à la construction d'un tronçon de la route transcanadienne, d'un paiement afférent aux travaux de construction de la route exécutés entre le 10 décembre 1949 et la date à laquelle cette province a signé l'accord avec le Canada. Toutefois, le montant ainsi versé à la province ne doit pas dépasser 50 p. 100 du coût de cette construction, tel que le Gouverneur en conseil l'établira pour la province. Le montant maximum dont l'article 7 de la Loi sur la route transcanadienne autorise l'affectation doit être réduit de toute somme versée en vertu du présent crédit, $28,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Sur quoi la présente mesure s'appuie-t-elle? S'agit-il encore de légiférer par voie de crédit?

L'hon. M. Abbott: La loi sur la route transcanadienne prévoit des versements statutaires à l'égard de la route transcanadienne. Je n'avais pas remarqué la présence de mon collègue, le ministre des Ressources et du Développement économique; le paiement en cause est destiné à Terre-Neuve aux fins d'aménagement provisoire de la route transcanadienne en cette province.

M. Macdonnell (Greenwood): Sauf erreur, les accords auraient été conclus il y a une couple d'années. S'étendent-ils aux travaux d'aménagement de la route effectués entre le 10 décembre 1949 et la date où la province a signé un accord avec le Canada? La loi sur la route transcanadienne s'appliquerait-elle à ces travaux?

L'hon. M. Winters: Elle le pourrait. La loi sur la route transcanadienne prévoit des versements alors que l'accord intervenu entre Terre-Neuve et le Canada n'autorise de versements qu'à l'égard de travaux entrepris après la date de signature dudit accord. Le montant à l'étude est nécessaire pour effectuer la soudure entre la date où la loi a été adoptée et la date de la signature de l'accord avec Terre-Neuve.

M. Black (Cumberland): Le ministère a-t-il passé un contrat avec la Nouvelle-Écosse en vue de l'aménagement de la route transcanadienne? Je dois lui dire qu'une nouvelle, émanant de milieux autorisés, nous apprend que la raison du retard à conclure ce contrat,

c'est que le ministère s'est montré fort injuste en ce qui concerne les conditions de l'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse. C'est uniquement pour cela qu'il n'y a pas eu autant de travaux que dans la plupart des autres provinces. Je crois comprendre que la Nouvelle-Écosse a proposé et le département du ministre a approuvé le tracé de la route transcanadienne. Je voudrais savoir si, effectivement, des contrats ou accords ont été conclus relativement aux travaux?

L'hon. M. Winters: Non, monsieur le président; il n'y a pas de contrats de conclus.

M. Black (Cumberland): S'attend-on à en conclure, afin que les travaux puissent commencer en 1952?

L'hon. M. Winters: Cela, évidemment, dépend entièrement du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Nous avons échangé de la correspondance récemment et je crois que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse étudie sérieusement l'opportunité de conclure un accord avec nous.

M. Black (Cumberland): Serait-il juste de demander si le manque de collaboration de la part du ministère et de son ministère n'est pas entièrement responsable de ce que les travaux ne se sont pas poursuivis, depuis deux ou trois ans, aussi rapidement dans cette province-là que dans d'autres?

L'hon. M. Winters: Ce n'est sûrement pas notre avis.

M. Macdonnell (Greenwood): J'aimerais revenir à la question que j'ai posée au ministre il y a quelque temps. J'attire son attention sur une expression qui me semble laisser planer un doute sur ce qu'il a déclaré et venir à l'appui de ce que j'ai dit. S'il examine la phraséologie des crédits nos 620 et 622, il verra qu'il y ait dit: "pour pourvoir" et le reste. Le crédit no 621 commence par ces mots: "Pour autoriser et pour pourvoir". Ces mots sont là pour une raison, à mon sens. En outre, ce que le ministre a déclaré déjà ne me semblait pas viser nettement la période antérieure à la signature de l'accord relatif à la route transcanadienne. Je souligne les mots qu'on emploie: "Pour autoriser et pourvoir". Si le mot "autoriser" a un sens, c'est dire que le crédit à l'étude n'y pourvoit pas seulement, mais qu'il l'autorise également. En d'autres termes, c'est établir une mesure législative au moyen d'un crédit, question qui a été discutée à la Chambre. Si c'est la bonne interprétation qu'il faut donner à ces mots, je crois que cette méthode est irrégulière, car le premier ministre s'y est vivement opposé.

L'hon. M. Abbott: S'il en est ainsi, c'est parfaitement régulier.

M. Macdonnell (Greenwood): Je n'ai pas bien saisi ce que le ministre a dit.

L'hon. M. Abbott: Il est tout à fait régulier d'autoriser une dépense au moyen d'un crédit; c'est pour cela que la Chambre existe. Ce n'est pas du tout le point contre lequel l'auditeur général s'est élevé.

M. Macdonnell (Greenwood): Je signale au ministre que le Gouvernement pourvoit à quelque chose qui a été autorisé par le Parlement. Si le mot "autoriser" a un sens, c'est dire qu'aucune autorisation n'existe à cet égard et que le crédit en question est censé constituer la seule autorisation; c'est précisément de cela que nous nous sommes plaints. Peut-être le ministre du Commerce, lui qui a une si bonne mémoire, se rappelle-t-il...

L'hon. M. Abbott: Nous avons déjà adopté trois crédits de ce genre ce soir.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous nous excusons de ne pas l'avoir remarqué, mais je voudrais savoir...

L'hon. M. Abbott: L'un d'entre eux concernait la loi des rentes sur l'État.

M. Macdonnell (Greenwood): Je parle du crédit no 621 et si ce crédit constitue une autorisation aussi bien qu'une affectation de fonds, je tiens à faire remarquer que cela est irrégulier. Je veux savoir si l'affectation de ces fonds a une véritable justification autre que celle-là.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Macdonnell (Greenwood): Non, il n'est pas adopté. Je désire que le ministre réponde à cette question.

L'hon. M. Winters: La loi sur la route transcanadienne autorise le gouvernement fédéral à payer les provinces à l'égard des contrats passés en vertu de cette loi. Il n'est pas logique de penser que nous pouvons effectuer des paiements à l'égard des contrats passés, à moins qu'il n'existe un accord et c'est pourquoi il est prévu dans la loi que nous pouvons procéder ainsi dans le cours normal des choses à l'égard des contrats conclus après la signature de l'accord. La période qui s'écoule entre le moment où la loi a reçu la sanction royale et la date de la signature des accords n'est pas prévue aux termes de l'accord et par ce crédit nous sommes autorisés à effectuer des paiements à l'égard des contrats conclus au cours de cette période.

M. Macdonnell (Greenwood): Si j'ai bonne mémoire, cela remonte à assez longtemps avant la sanction royale de la loi en cause. Quand la sanction royale a-t-elle été donnée?

L'hon. M. Winters: Le 10 décembre 1949.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre peut-il nous dire en vertu de quel article la dépense projetée a été autorisée?

L'hon. M. Winters: Non, monsieur le président; le crédit vise la période comprise entre la date de la sanction royale et celle de la signature de l'accord avec le gouvernement de Terre-Neuve.

L'hon. M. Abbott: En l'occurrence, le 23 juin 1950.

(Le crédit est adopté.)

Loi des grains du Canada—

632. Commission des grains—Fonctionnement et entretien, y compris inspection, pesage, enregistrement, etc.—Crédit supplémentaire, $136,100.

M. Argue: A propos du crédit nº 632, il m'est permis de dire, je crois, que la loi des grains du Canada oblige la Commission des grains à soumettre son rapport au ministre le premier mois de chaque année, relativement à ses opérations au cours de l'année précédente. La Commission des grains a-t-elle soumis son rapport au ministre du Commerce et quand ce rapport sera-t-il mis à la disposition des députés?

Le très hon. M. Howe: Le rapport a été déposé au cours de la dernière session du Parlement; c'est le rapport pour l'année terminée en 1951. Le rapport pour l'année se terminant en 1952,—l'année ne se termine que le 31 mars,—n'est pas disponible. Nous ne rédigeons jamais un rapport avant que l'année soit écoulée.

M. Argue: J'ai ici un rapport pour l'année 1950 qui a été présenté au ministre le 26 janvier 1951. Je ne savais pas qu'on avait modifié les dispositions. Je sais que le ministre connaît bien son ministère, mais je crois que cette fois il est la victime d'une erreur, un rapport pour l'année 1951 a probablement été présenté en janvier cette année.

Le très hon. M. Howe: Aucun rapport n'a été présenté. Je puis faire erreur, cela m'arrive souvent, mais je me rappelle que l'année de la Commission des grains se termine le 31 mars. Je puis faire erreur, mais de toute façon je n'ai pas reçu de rapport qui n'ait pas été déposé à la Chambre.

M. Argue: Peu importe le moment où le ministre a reçu ou peut recevoir le rapport annuel, verra-t-il à ce que ce rapport soit adressé au comité de l'agriculture, afin que ce comité puisse se renseigner sur les initiatives de la Commission des grains? Le rapport annuel de la Commission du blé a été soumis au comité de l'agriculture et je me demande si le rapport de la Commission des grains ne pourrait pas aussi lui être soumis.

[L'hon. M. Winters.]

Le très hon. M. Howe: On a l'intention de soumettre le rapport de la Commission des grains au comité de l'agriculture.

M. Argue: Au cours de la présente session?

Le très hon. M. Howe: Oui.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

636. Construction ou acquisition de navires et de nouveau matériel—Capital—Crédit supplémentaire, $948,550.

M. Nowlan: Le crédit est de $948,000. Or, à la page 26, il est dit qu'on doit voter un crédit de $900,000 en vue de la construction d'un brise-glace pour la région du St-Laurent. Le montant est-il destiné à l'acquisition ou à la construction d'un nouveau navire?

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit de la construction d'un nouveau navire. On a accordé le contrat, il y a déjà quelque temps, à la Davies Shipbuilding.

M. Nowlan: S'agit-il du versement final à cet égard?

L'hon. M. Chevrier: Non, c'est plutôt le premier versement.

M. Nowlan: Quand a-t-on accordé le contrat?

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis fournir la date exacte, mais il y a déjà quelques mois. Le poste en cause a été étudié avec le reste des crédits principaux l'an dernier.

M. Nowlan: Il sera également inscrit dans les crédits à venir?

L'hon. M. Chevrier: C'est exact.

M. Macdonnell (Greenwood): Faut-il comprendre que c'est la première fois qu'il est question de ce crédit relatif à la construction d'un navire?

L'hon. M. Chevrier: Le député parle-t-il du même poste que le représentant d'Annapolis-Kings?

M. Macdonnell (Greenwood): Oui.

L'hon. M. Chevrier: Non, ce n'est pas la première fois. Ce poste figurait dans les crédits principaux.

(Le crédit est adopté.)

641. Montant à ajouter à la somme de $1,280,000 déjà votée, pour le paiement, dans l'année financière 1951-1952, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées de temps à autre au ministre des Finances par la Compagnie du National, d'une somme à affecter par cette dernière au déficit d'exploitation (certifié par les vérificateurs comptables de la Compagnie du National) du service de transbordement et des terminus de l'Île du Prince-Édouard durant l'année civile 1951—Crédit supplémentaire, $85,286.

M. McLure: On déclare ici que le service de transbordeur de l'île du Prince-Édouard est en déficit. La méthode de comptabilité nous porterait à croire que ce déficit est de plusieurs millions mais j'ai l'impression que ces chiffres comprennent des réparations aux navires pour un montant de près d'un demi-million. Pourquoi inclure cette somme dans les frais d'exploitation? Je soulève cette question chaque année car la méthode de comptabilité me semble très confuse. On ignore quelles sont les recettes et il est impossible de savoir si les navires ont transporté dix milliers de wagons de pommes de terre ou seulement une douzaine. On ne sait pas quel montant doit être porté à l'actif pour chaque wagon transporté et la plupart des wagons ont une lointaine destination. On devrait porter à l'actif du service un montant convenable pour le transport de ces wagons sur une distance de neuf milles.

Malgré ces faits, on n'en conserve pas moins chaque année le même système de comptabilité. Il est inquiétant de constater que le déficit augmente graduellement. S'il faut attribuer ce fait aux frais d'exploitation, qu'on nous le dise. Je ne vois pas pourquoi on impute le coût entier de la construction et de la réparation des terminus et des navires sur le compte de l'exploitation. Certes, il y a quelque chose qui ne va pas ou ces frais ne sont pas portés au bon compte.

(Le crédit est adopté.)

642. Transport de l'actif non productif au compte du déficit consolidé des soldes d'avances ou de prêts ($3,618,505.74) consentis à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited.* Nonobstant toute autre loi, l'intérêt cessera de s'accroître sur ce montant à compter du 1er janvier 1952, $1.

M. Macdonnell (Greenwood): Je remarque que ce crédit a pour objet d'autoriser l'annulation des biens non actifs au compte du déficit consolidé, des soldes des avances ou prêts de $3,618,505.74 consentis à la société *Canadian National (West Indies) Steamships.*

L'hon. M. Abbott: Je puis l'expliquer en peu de mots.

M. Macdonnell (Greenwood): Bon.

L'hon. M. Abbott: Avant 1935, en vertu de diverses lois de finances, on avait consenti des prêts portant intérêt aux *Canadian National (West Indies) Steamships* pour leur permettre de combler leur déficit d'exploitation. Entre 1929 et 1934, le total de ces prêts atteignit $5,059,960.94. Une partie de ce montant fut remboursée en puisant à même le surplus des années 1946, 1947 et 1948, établissant un solde net de $3,618,507.74, qui représentait les déficits d'exploitation d'avant 1934 et que les emprunts consentis devaient combler. Mais depuis 1935, ces déficits d'exploitation ont été votés chaque année, tout comme pour le National-Canadien. Ce poste de 1 dollar vise à obtenir la permission de défalquer ce passif dans les registres et de faire comme si on l'avait autrefois voté année par année, comme c'est le cas depuis 1935. Il s'agit simplement de mettre de l'ordre dans les comptes.

M. Macdonnell (Greenwood): Quelle est la situation? Le ministre peut-il nous communiquer les résultats récents de l'exploitation? Qu'en est-il à l'heure actuelle, ou quelles sont les perspectives probables?

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas ces renseignements.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je dire à mon honorable ami que la question a été étudiée avec soin l'an dernier, par le comité des chemins de fer et de la marine marchande et qu'elle est comprise là-dedans. Pour donner les détails, il me faudrait le rapport de la *Canadian National (West Indies) Steamships* et je ne l'ai pas malheureusement.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne veux pas tous les détails. Voici tout ce que je veux savoir. Je conviens que ma mémoire n'est pas meilleure que celle du ministre. Peut-il me dire tout de même si la société fait effectivement d'assez bonnes affaires pour que nous abaissions cette somme?

L'hon. M. Abbott: Non, elle perd de l'argent.

L'hon. M. Chevrier: Non; elle accuse un déficit d'exploitation. Je ne puis me rappeler le chiffre exact, mais il doit être de l'ordre de $700,000.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

643. Montant requis pour rembourser au compte du matériel du ministère des transports la valeur du matériel désuet, hors de service, perdu ou détruit, $148,733.

M. Cardiff: Voici un autre crédit pour lequel on ne donne pas d'explication; ni dans la deuxième partie du cahier ni dans la liste générale. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Cela se rapporte peut-être aux approvisionnements brûlés.

L'hon. M. Chevrier: L'an dernier, ou l'année antérieure, nous avons adopté la loi sur les aprovisionnements du ministère des Transports permettant de rayer des approvisionnements qui avaient été détruits par le feu ou étaient devenus surannés. La majeure partie de ce montant de $125,000 vise les articles appartenant au ministère et détruits dans l'incendie, à Moncton.

M. Macdonnell (Greenwood): Et l'assurance?

M. Fulton: Comment cela se passe-t-il?

L'hon. M. Abbott: L'État s'assure lui-même.

M. Fulton: Comment cela se passe-t-il? Si nous votons de l'argent pour acheter des fournitures, aux termes de l'actuelle loi sur les approvisionnements du ministère des Transports, pourquoi devrions-nous payer plus d'argent lorsque nous en perdons? Ne payons-nous pas deux fois la même chose?

L'hon. M. Chevrier: C'est prévu par la loi. Si mon honorable collègue veut bien consulter l'article 8 il verra que le ministre des Transports, avec l'approbation du conseil du Trésor, peut ordonner que soient rayées des inventaires d'approvisionnements les matières devenues surannées ou hors d'état de servir ou qui sont perdues ou détruites. Cela se fait aux termes de la loi.

M. Brooks: A-t-on fait enquête en ce qui concerne ce feu à Moncton? A-t-on fait rapport au Gouvernement sur la perte de ces approvisionnements?

L'hon. M. Chevrier: On a fait enquête sur la cause de cet incendie. Je ne me souviens pas du rapport, mais nous avons ici un état détaillé du montant des approvisionnements perdus.

M. Brooks: A-t-on tenu responsables une ou plusieurs personnes?

L'hon. M. Chevrier: Il faudrait que je réponde uniquement de mémoire à cette question; je ne voudrais pas le faire pour ce qui est du rapport sur l'incendie.

M. Macdonnell (Greenwood): Répondant à une question au sujet de l'assurance, le ministre a dit: "Nous avons notre propre assurance". Aurait-il la bonté d'être un peu plus précis à cet égard?

L'hon. M. Abbott: Oui. La nature des avoirs de l'État est telle que nos risques sont assez bien répartis pour qu'il lui soit plus économique d'avoir sa propre assurance, de courir ses propres risques, plutôt que de payer des primes à l'égard de ses biens. Les domaines sur lesquels nous pouvons répartir les risques de pertes sont assez vastes pour que nous puissions les répartir aussi bien, sinon mieux, qu'une compagnie d'assurance privée. La politique normale de l'État est donc de ne pas payer de primes à des compagnies d'assurance. Il est plus économique de nous assurer nous-mêmes.

M. Macdonnell (Greenwood): Je crois comprendre cela. Mais cela s'appelle effectivement de l'assurance. Le ministère impute-t-il chaque année, sur les revenus, une certaine somme pour l'assurance? En réalité, c'est une autre façon de dire que nous n'avons aucune assurance.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Abbott: Bien sûr. L'État s'assure lui-même.

M. Macdonnell (Greenwood): Mais non, ce n'est pas si simple que tout ça. Il y a des gens qui font ce que le ministre prétendait tout à l'heure que nous faisons et que, je le sais bien, nous ne faisons pas. Il y a des gens qui pourvoient eux-mêmes à leurs assurances et qui prennent la chose au sérieux. D'après moi, le ministre dit que nous procédons autrement. Je ne prétends pas, pour l'instant, que ce soit bon ou mauvais. Ce n'est pas avoir de l'assurance. Cela veut dire que nous ne sommes pas assurés, de la façon dont je comprends la chose.

L'hon. M. Abbott: Nous discutons au sujet de terminologie. Nous sommes notre propre assureur.

M. McLure: Parfois le Gouvernement achète de l'assurance. N'est-ce pas exact? N'assure-t-il pas ses navires?

L'hon. M. Abbott: Je ne saurais dire au pied levé. Il y a des cas particuliers.

M. McLure: Je vais répondre pour le ministre. Je vais lui citer des exemples démontrant que parfois le gouvernement achète de l'assurance. Il y a quelques années, le vapeur *Charlottetown* a fait naufrage en se rendant à Saint-Jean pour y être radoubé. On l'avait assuré la veille de son départ de Borden. Il était assuré pour un million et cette somme a été versée.

L'hon. M. Chevrier: Il s'agissait d'assurance-feu.

L'hon. M. Abbott: Je ne parlais pas d'assurance maritime. Je voulais dire l'assurance-feu sur les immeubles et l'outillage.

M. McLure: Il en aurait été de même de l'assurance-feu.

L'hon. M. Chevrier: Non.

M. McLure: Et si le navire avait été la proie d'un incendie au bassin de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, ce serait la même chose.

M. Fulton: Certains de nos commentaires semblent soulever une grande hilarité, mais cela ne nous dérange guère. J'aimerais savoir pourquoi le crédit est ainsi libellé:

> Remboursement au compte du matériel du ministère des Transports...

Pourquoi ne pas défalquer la valeur des approvisionnements? Si je comprends bien, le crédit, en grande partie, se rapporte à du

matériel détruit par le feu. Pourquoi rembourser un compte pour lequel nous avons déjà affecté de l'argent plutôt que de défalquer la valeur du matériel détruit?

L'hon. M. Chevrier: Je croyais avoir expliqué la chose au député, il y a un instant en me reportant à l'article. Je l'ai lu en partie mais non en entier. Je croyais qu'il suffisait de lire la partie que j'ai lue, mais lisons le tout. Il s'agit du chapitre 34 du statut de 1950 modifiant la loi sur les approvisionnements du ministère des Transports. L'article 8 de la loi se lit comme suit:

> Le ministre des Transports, avec l'approbation du conseil du Trésor, peut ordonner que soient rayées des inventaires d'approvisionnements, les matières devenues surannées ou hors d'état de servir ou qui sont perdues ou détruites, et la valeur des matières ainsi rayées doit être portée au crédit du compte des approvisionnements et imputée sur les sommes que le Parlement peut, à l'occasion, voter pour cet objet.

C'est la raison pour laquelle on présente le crédit de cette façon.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'aviation civile—

645. Subvention à des organisations d'expansion de l'aviation civile, montants mentionnés au détail des affectations—Crédit supplémentaire, $10,000.

M. Cruickshank: Il y a ici une subvention supplémentaire de $10,000. A-t-elle été distribuée déjà?

L'hon. M. Chevrier: Oui. Il s'agit là d'un programme du ministère des Transports, en vertu duquel les écoles d'aviation reçoivent certaines subventions en vue de former ces pilotes. Le budget principal ne prévoyait pas un montant suffisant; il faut $10,000 pour compléter ces paiements.

M. Cruickshank: Voilà où je voulais en venir. Dans la liste que j'ai ici, je relève les noms d'Atlin, Cranbrook et pour un petit endroit qui s'appelle Westview, la subvention est de $12,000. Je voudrais savoir si ce montant supplémentaire de $10,000 a été attribué. J'ai cherché à obtenir $25,000 ou même $3,000 pour le meilleur aéroport municipal du Canada. Il n'y a pas de doute là-dessus. C'est la plus importante école d'aviation. Je veux savoir si ce montant de $10,000 a déjà été attribué.

L'hon. M Chevrier: Il a été attribué de la même manière que l'a été le montant de $250,000 dont il a été question. Ce montant est insuffisant, c'est ce qui explique le montant de $10,000 mentionné ici.

M. Cruickshank: C'est exactement le point que je veux faire préciser par le ministre. Ce montant de $10,000 est-il attribué à Westview ou à Chilliwack?

L'hon. M. Chevrier: Il n'est pas indiqué ici où va cette somme. Je n'ai sous la main aucun renseignement à cet égard.

M. Cruickshank: Voyez à ce qu'elle aille à Chilliwack.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—Commission des transports du Canada—

647. Administration, fonctionnement et entretiens —Crédit supplémentaire, $15,000.

M. Argue: Le ministre des Transports a reçu, j'en suis sûr, bon nombre d'exposés d'opinions de la part de groupements de camionneurs de l'Ouest. Comme le sait le ministre, les chemins de fer ont offert aux raffineries et aux exploitants de pétrole un tarif convenu, pourvu que le transport des produits du pétrole leur soit assuré en exclusivité. Les camionneurs de la Saskatchewan, au nombre de 2,000 ou plus, sont très inquiets car le tarif convenu, si jamais il est appliqué, obligera du jour au lendemain un grand nombre d'entre eux à cesser leur activité. Ils ont donc demandé aux membres du Parlement représentant l'Ouest canadien et aux membres de la Commission des transports de leur donner l'occasion de saisir la Commission de leur affaire. Sauf erreur, aux termes de la loi actuelle des chemins de fer, ni ces camionneurs ni l'association des camionneurs ne sont autorisés à se présenter devant la Commission des transports. Je sais que le ministre, pour sa part, est en faveur d'une politique nationale des transports. Je n'ignore pas non plus que l'association des camionneurs s'est opposée à toute réglementation du camionnage.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Ce poste au montant de $15,000 est tout simplement destiné à rémunérer des services professionnels supplémentaires. A propos de ses observations d'ordre général sur le camionnage et la Commission des transports, puis-je faire appel au député pour faciliter l'adoption de ces crédits ce soir.

M. Argue: Je me rends à l'appel du ministre. J'ai fort bien pu m'écarter du Règlement. Je désire poser une question du plus vif intérêt pour l'association des camionneurs. D'après le *Leader-Post* de Regina, livraison du lundi 24 mars, c'est avec le plus grand intérêt que les camionneurs verraient la présente session adopter un amendement leur permettant de se présenter devant la Commission des transports. Je n'ai pas besoin, je pense, de donner lecture de cet article. Le ministre pourrait-il me dire si le Gouvernement a l'intention de faire modifier la loi des chemins de fer pour permettre à

l'association des camionneurs de se présenter, à l'avenir, devant la Commission des transports.

L'hon. M. Chevrier: Pour ce qui est de la *Canadian Automotive Association* dont l'honorable député a parlé, j'ai exposé très clairement aux délégués de l'association des camionneurs de Saskatchewan que la demande dont la Commission des transports est saisie renferme une disposition en vertu de laquelle la Commission doit s'assurer, avant d'approuver un tarif convenu, premièrement, que ledit tarif accorde une compensation aux chemins de fer, et, deuxièmement, qu'il ne réduit pas le revenu des chemins de fer; les délégués m'ont semblé satisfaits.

M. Argue: D'où je conclus que le ministre n'a pas l'intention de proposer de modifier en ce sens la loi des chemins de fer.

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis répondre à cela. Le Gouvernement n'a pas eu l'occasion d'étudier la chose.

(Le crédit est adopté.)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Pensions et autres indemnités—

649. Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, (ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État,) sous réserve de la loi des pensions—Crédit supplémentaire, $5,100,000.

M. Pearkes: Il y a ici un point que je désire fort signaler au ministre. Lors du relèvement des pensions, on a supprimé le supplément pour inaptitude au travail. On a expédié à tous les anciens combattants de la Colombie-Britannique qui touchaient le supplément d'inaptitude au travail un avis ainsi conçu:

> En tant que bénéficiaire d'un supplément pour inaptitude au travail vous aviez le droit de réclamer tous les soins du ministère des Affaires des anciens combattants. Du fait, vous avez été dispensés de l'obligation de verser la prime relative au service d'assurance-hospitalisation de la Colombie-Britannique.
>
> Le 31 décembre 1951, le versement du supplément prendra fin de même que votre droit à tous les soins médicaux. (Vous conserverez, il va de soi, votre droit aux soins relatifs à l'invalidité pour laquelle la pension vous est versée). Vous êtes donc tenus de verser la prime prévue sous le régime du plan provincial d'hospitalisation. Nous vous conseillons de vous pourvoir de cette assurance le plus tôt possible.

L'avis porte la signature du médecin en chef du service, à Vancouver. J'ai porté la question à l'attention du ministère des Affaires des anciens combattants avant la présentation de la mesure. Je savais que les résultats seraient extrêmement pénibles pour un grand nombre d'anciens combattants J'ai reçu une foule de lettres à ce sujet. Je ne citerai que deux courts alinéas.

[M. Argue.]

L'hon. M. Abbott: Puis-je faire appel à la collaboration du député comme j'ai fait appel à celle des autres? Un comité des Affaires des anciens combattants doit être constitué. Le crédit résulte directement des modifications à la loi des pensions. Je voudrais bien que nous attendions pour étudier des questions d'administratition générale comme celle-ci le moment de l'examen du budget principal ou des modifications à la loi des pensions.

Il est assez important pour nous de terminer l'étude de ces crédits, parce qu'il y a un grand nombre de réclamations concernant les traitements, et d'autres encore, qu'on ne pourra acquitter qu'une fois le bill adopté. J'allais demander si la Chambre pouvait consentir à siéger un peu plus tard que onze heures. Je suis aux ordres du comité, mais il y a bon nombre de comptes y compris ceux qui ont trait aux traitements des fonctionnaires, qu'on ne pourra payer qu'après l'adoption par les deux Chambres de la loi de finances nécessaires. J'espère que toutes ces questions pourront être entièrement examinées dans le cadre du budget principal. J'insisterais pour que nous ne discutions pas trop de questions de principe à propos de ces crédits. Il y a là certains postes auxquels cela ne s'applique pas et j'avais espéré que nous pourrions en arriver là.

M. Drew: Le député de Greenwood a indiqué cet après-midi que nous tenons beaucoup à faciliter l'adoption de tous les crédits relatifs à des versements quelconques. La proposition a été faite dès le début, mais on ne l'a pas acceptée. Il est évident que nous ne pourrons finir d'étudier ces crédits ce soir, et le Gouvernement doit accepter la responsabilité de tout retard à cet égard.

Des voix: Non.

L'hon. M. Abbott: Pas le gouvernement mais la Chambre.

M. Drew: Monsieur le président, ces observations peuvent être présentées de façon à s'harmoniser avec le montant soumis au comité. Ces postes n'ont été soumis au comité que cet après-midi. Ils représentent quelque 500 millions.

L'hon. M. Abbott: Non pas, 200 millions.

M. Drew: En tout?

L'hon. M. Abbott: Oui, un peu plus de 200 millions.

M. Drew: C'est cela que nous avons étudié ici?

L'hon. M. Abbott: Oui, un peu plus de 200 millions.

M. Drew: Le comité a reçu aujourd'hui des chiffres qu'on peut comparer aux budgets d'il y a peu d'années; il y a des postes qu'on mettra un certain temps à discuter. Le ministre de l'Agriculture n'était pas disponible au moment où ses crédits étaient examinés; ce sont des crédits qui mettent à l'ordre du jour un problème extrêmement important. Tout en étant fort désireux de faciliter l'adoption de ces crédits, nous refusons tout net de clore prématurément le débat sur un sujet qui est d'importance primordiale, non seulement pour les députés, mais encore pour le Canada tout entier; c'est pourquoi nous n'avons pas l'intention de permettre que la séance se prolonge au delà de l'heure réglementaire. Nous pouvons reprendre la question lundi et l'étudier comme il convient.

L'hon. M. Abbott: Je suis tout naturellement disposé à consentir à cela; mais je tiens à établir sans équivoque, dans l'esprit de plusieurs milliers de fonctionnaires, le fait suivant: si leurs chèques (qui auraient dû être distribués aujourd'hui) ne sont pas sortis à temps, c'est la Chambre des communes qui en sera responsable.

M. Drew: Monsieur le président, l'esprit qui a animé jusqu'ici l'étude de ces postes a démontré que nous désirions aborder ces sujets de façon assez amicale. C'est là tout simplement un autre exemple des tentatives que fait le Gouvernement pour forcer l'adoption de crédits d'une façon qui empêche tout débat, et il incombe à l'opposition,—ce qu'elle entend bien faire,—de voir à ce que ces postes soient l'objet d'une étude appropriée. Nous ne voulons pas qu'on dise que nous avons retardé l'adoption de crédits qu'on ne présente à la Chambre que le vendredi qui précède le dernier du mois. On aurait pu nous les présenter il y a deux semaines, ce qui nous aurait laissé amplement de temps pour les étudier et obtenir tous les détails appropriés. Le Gouvernement est doublement responsable.

Cet après-midi, l'honorable représentant de Greenwood a proposé qu'on adopte tous les postes qui comportaient des paiements, afin de les éliminer. On n'a pas accepté sa proposition, et aucun chantage de ce genre...

Des voix: Retirez-ça!

M. Drew: ...ne nous obligera à mettre fin à un débat qui a surgi à propos du ministère de l'Agriculture au moment où le ministre de l'Agriculture était disponible et se promenait à l'extérieur de la Chambre cet après-midi.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'ai eu l'occasion de lire le compte rendu des débats de cet après-midi. On a plusieurs fois mentionné mon absence et celle de mon adjoint parlementaire. Mon adjoint est rentré hier chez lui, malade. Il est aujourd'hui au lit. C'est la seule raison de son absence. Cet après-midi, à quatre heures, on m'a présenté le rapport complet de la commission de Regina qui est en ce moment à prendre des décisions en ce qui concerne le dédommagement à verser à chaque cultivateur; j'ai passé l'après-midi à l'étudier. Le travail n'est pas terminé simplement parce qu'il a fallu que je vienne ce soir à la Chambre attendre ce crédit. Voilà une heure et demie que j'attends.

M. Macdonnell (Greenwood): Si le ministre veut me permettre...

Le très hon. M. Gardiner: J'ai la parole. On a dit beaucoup de choses en mon absence. Cet après-midi j'étais à étudier un rapport qui m'a été soumis à quatre heures, le rapport complet sur les sommes dues aux cultivateurs aux termes de ce crédit. Je veux simplement répéter après le ministre des Finances qu'il faut qu'il soit voté avant qu'on puisse faire le moindre versement à ce titre. Si on doit le réserver jusqu'à lundi, fort bien, mais on pourrait facilement l'adopter d'ici une demi-heure et je ne vois absolument pas pourquoi nous ne le ferions pas.

L'hon. M. Abbott: Un mot à ce sujet. Je veux bien accepter la décision de reporter ces crédits à lundi, mais je tiens à faire observer ce que j'ai signalé plus tôt aujourd'hui: la majeure partie de ce que l'opposition a dit au sujet de ces crédits ne se rapportait pas à ces crédits; il s'agissait de questions de programme général intéressant le ministère. Dans la plupart des cas, on ne s'est pas attaché particulièrement à l'examen du montant en cause mais, comme presque toujours dans le passé, on a tenu une discussion générale sur le programme relatif à l'agriculture, aux affaires des anciens combattants, au transbordeur d'automobiles de l'Île du Prince-Édouard ou quoi encore. Or je n'accepte pas une seconde que le chef de l'opposition vienne dire que nous essayons de faire chanter qui que ce soit pour lui faire faire quoi que ce soit.

Des voix: Qu'il se rétracte!

L'hon. M. Abbott: Je présentais des crédits à la Chambre, les derniers crédits supplémentaires y compris, avant qu'il mette les pieds ici et je n'ai jamais essayé de faire chanter personne. La ligne de conduite adoptée, en ce qui concerne la présentation des derniers crédits supplémentaires et des postes

qui les composent, est strictement conforme à celle qui a cours depuis la Confédération et quand quelqu'un me dit que j'ai essayé de faire du chantage, je n'accepte pas qu'il s'exprime ainsi.

M. Drew: Monsieur le président, je reconnais que ces crédits supplémentaires ont été présentés exactement de la même manière que d'habitude. On les a présentés de manière à empêcher un examen suffisant.

Le très hon. M. Howe: Il a accusé le Gouvernement de mauvaise foi. Je vous demande si c'est parlementaire.

Des voix: Oh! Oh!

D'autres voix: Retirez ces paroles.

L'hon. M. Abbott: Onze heures!

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Abbott: Je suppose que la Chambre est prête à donner son consentement unanime à l'étude détaillée des crédits supplémentaires, lundi, jour normalement réservé aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Drew: J'accepte volontiers, au nom des membres du parti conservateur de la Chambre, de procéder à cette étude lundi, car nous désirons faciliter l'adoption de ces crédits.

M. Macdonnell (Greenwood): Je crois qu'il est une chose que l'on devrait préciser, car elle ne l'a pas été, c'est...

Des voix: Règlement!

D'autres voix: Onze heures!

Le très hon. M. Howe: Comédiens! La séance est levée.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député ne peut parler que si la Chambre y consent à l'unanimité. Il est onze heures.

M. Sinclair: Que votre chef établisse les prévisions budgétaires et vous verrez quel en est le total.

M. l'Orateur suppléant: Il est onze heures, la Chambre est ajournée jusqu'à lundi trois heures de l'après-midi.

M. Sinclair: Une erreur de 100 p. 100, c'est ce qui ressortirait des prévisions de George Drew.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[L'hon. M. Abbott.]

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AGRICULTURE

Service de la Production—
Hygiène vétérinaire—
563. Indemnités pour les animaux abattus en application de la Loi des épizooties, et indemnités supplémentaires conformément aux conditions stipulées dans la Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse—Crédit supplémentaire $665,000.
564. Allocations aux organismes agricoles, selon les sommes détaillées au Budget des dépenses—Crédit supplémentaire, $5,000.
Services des marchés—
565. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des installations frigorifiques et allocations selon les sommes détaillées au Budget des dépenses—Crédit supplémentaire, $11,222.
Services provisoires—
566. Aide, pierre à chaux agricole—Crédit supplémentaire, $95,000.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Poste de radiodiffusion internationale, ondes courtes—
570. Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire, $124,950.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Division de l'immigration—
Service ambulant et d'inspection au Canada—
571. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $329,300.
572. Montant requis pour étendre au 31 mars 1952 la période durant laquelle les paiements peuvent être faits aux Lignes aériennes Trans-Canada de la différence entre le prix du transport par avion et le prix le moins élevé du transport maritime de la classe dite touriste, à l'égard des immigrants que les Lignes aériennes Trans-Canada transporteront du Royaume-Uni au cours de la période ainsi prolongée—Crédit supplémentaire $350,000.
Division des Affaires indiennes—
Éducation—Externats et pensionnats—
573. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $85,000.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère et missions à l'étranger—
574. Administration centrale—Crédit supplémentaire, $25,000.
575. Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses postes diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada (portion recouvrable)—Crédit supplémentaire, $5,000.
576. Représentation canadienne aux conférences internationales—Crédit supplémentaire, $40,000.
577. Réceptions officielles—Montant requis pour défrayer les dépenses du gouvernement canadien lors de la conférence de l'O.T.A.N. à Ottawa, $19,000

B—GÉNÉRALITÉS

Services provisoires—
578. Contribution au Comité inter-gouvernemental provisoire pour le transport des immigrants venant d'Europe, $50,100.
579. Don de blé comme contribution au soulagement de la famine en Grèce, $825,000.

FINANCES

Service de la dette publique—
Frais afférents à la dette publique—
580. Commissions afférentes au paiement des intérêts de la dette publique, etc.—Crédit supplémentaire, $32,000.

Paiements aux municipalités—

581. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—Crédit supplémentaire, $249,000.

Éventualités et divers—

582. Service téléphonique des ministères à Ottawa —Crédit supplémentaire, $55,000.

583. Radiation des comptes de certaines créances non recouvrables dues à la Couronne et s'élevant dans l'ensemble à $30,506,622.09, conformément aux recommandations du Comité permanent des comptes publics contenues dans le troisième rapport du Comité présenté à la Chambre des communes le 7 juin 1951, et afin d'effectuer les rajustements de comptabilité nécessaires au rétablissement de la Caisse de retraite en ce qui concerne les plus-payés provenant de cette caisse, au montant de $1,765.78, et représentant une partie de la somme globale devant être rayée des comptes, $1,766.

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

584. Contribution de l'État au Fonds de pension d'une somme égale aux versements estimatifs de cotisations courants et d'arrérages de contributeurs individuels, effectués durant l'année financière précédente, $4,943,977.

585. Autre contribution au Fonds de pension à l'égard des relèvements de traitements en vigueur le 1er décembre 1951, $23,000,000.

586. Transfert au Compte des pensions du service civil d'une deuxième tranche d'une contribution spéciale par l'État d'une partie de la somme par laquelle les exigibilités prévues dépassent le solde dudit compte, $75,000,000.

Subventions diverses—

587. Contributions aux programmes d'encouragement à l'économie des organisations féminines nationales, ne devant pas dépasser, $10,000.

Pêcheries

Services sur les lieux—

Expansion de la pisciculture—

588. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $60,000.

Justice

A—Ministère

589. Administration centrale—Crédit supplémentaire—$3,000.

590. Cour de l'Échiquier du Canada—Administration—Crédit supplémentaire, $3,000.

Travail

A—Ministère

Administration générale—

591. Gazette du Travail, autorisé par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire, $23,000.

592. Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement des ouvriers, sur des fermes et dans les industries connexes, et aide aux provinces à cet égard, en conformité des accords pouvant être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $50,000.

593. Loi des rentes sur l'État—Nonobstant toute disposition contraire de la Loi des rentes sur l'État, pour autoriser le ministre du Travail, à la suite du transfèrement d'employés des employeurs originaux aux nouveaux employeurs spécifiés dans le détail des affectations, de conclure avec les employeurs originaux et les nouveaux employeurs des contrats prévoyant que les nouveaux employeurs deviendront, aux dates spécifiées dans le détail, partie aux contrats collectifs de rente spécifiés dans ledit détail à la place des employeurs originaux, à l'égard des employés qui bénéficiaient de ces contrats et qui ont été transférés aux nouveaux employeurs. Les contrats s'appliqueront selon la durée du service auprès des employeurs originaux et des nouveaux employeurs et leur validité sera prolongée de la durée que le ministre jugera nécessaire pour conserver et prolonger les droits de pension dont jouissent ces employés en vertu de ces contrats, et pour autoriser, dans l'année finncière courante et les années suivantes, le paiement de prestations en vertu desdits contrats à même le compte des rentes sur l'État, $1.00.

Services provisoires—

594. Dépenses éventuelles pour le recrutement et le déplacement d'ouvriers étrangers venant s'engager sur les fermes ou dans d'autres industries essentielles au Canada, là où la main-d'œuvre canadienne fait défaut, y compris les frais de surveillance et de bien-être des personnes déjà immigrées au Canada en vertu de déplacements de main-d'œuvre antérieurement autorisés, et dépenses administratives à ce sujet—Crédit supplémentaire, $457,895.

B—Loi de 1940 sur l'assurance-chômage

595. Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage—Crédit supplémentaire, $2,700,000.

Service législatif

Sénat—

597. Paiement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la cinquième session, commencée le 9 octobre 1951 et terminée le 21 décembre 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 21 décembre 1951, pour le congé de Noël, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant ladite session, $5,500.

600. Paiement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la cinquième session, commencée le 9 octobre 1951 et terminée le 21 décembre 1951, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement le 21 décembre 1951, pour le congé de Noël, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date ou à toute autre époque durant ladite session, $8,000.

601. Administration générale—Crédits du greffier—Crédit supplémentaire, $70,400.

602. Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire, $17,500.

Mines et relevés techniques

B—Office national du charbon

603. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $780,000.

Office national du film

604. Administration, réalisation et distribution de films et d'autres matières d'illustration—Crédit supplémentaire, $48,000.

605. Construction ou acquisition de nouveau matériel—Crédit supplémentaire, $29,180.

Santé nationale et bien-être social

Section de la santé nationale—

Services d'hygiène—

606. Service médical des immigrants—Crédit supplémentaire, $508,250.

Service de santé des Indiens et des Esquimaux—

607. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $965,000.

Section du bien-être social—
Sécurité de vieillesse—

608. Transfert à la Caisse de sécurité de la vieillesse de l'excédent des versements de pension sur les encaissements durant l'année financière 1951-1952, évalué à $57,000,000.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—
Entreprise d'énergie atomique—

609. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel et paiement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu du crédit nº 307 de la Loi des subsides nº 4, 1951 et du présent poste, pour logement et autres ouvrages construits à Deep-River en 1950-1951 et 1951-1952 par la Société, ce paiement devant servir au remboursement des avances et intérêts y afférents à même le Fonds du revenu consolidé aux fins de construire lesdits ouvrages—Crédit supplémentaire, $1,000,000.

POSTES

610. Transport—Services par terre, par air et par eau, y compris l'administration—Crédit supplémentaire, $1,614,000.

611. Paiement à même le Compte des pensions de retraite, au cours de la présente année et des années financières subséquentes, à Ernest Lefebvre ou à l'égard de ce dernier, ancien facteur du bureau de poste d'Ottawa, conformément à la Loi de la pension du service civil, ledit Ernest Lefebvre étant censé, aux fins de ladite loi, s'être retiré de son gré du service civil le 23 décembre 1950, $1.00.

CONSEIL PRIVÉ

Bureau du Conseil privé—

612. Frais de la Commission royale d'enquête sur le projet d'électrification et d'irrigation de la Saskatchewan-Sud, $40,000.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

613. Distribution des documents officiels—Crédit supplémentaire, $3,600.

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte—

614. Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris réparations, entretien, loyer, ameublement, chauffage, etc.—Crédit supplémentaire, $735,000.

Acquisition, construction et améliorations d'édifices publics—

Construction, acquisition, réparation et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants, dans les cadres de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires.

615. Terre-Neuve ($5,000 moins le montant de $4,999 provenant des épargnes faites à l'égard d'autres projets énumérés dans le détail de crédits antérieurs de 1951-1952 pour cette province), $1.00.

616. Ottawa, $2,160,000.

Division du génie—
Bassins de radoub—

617. Prince-Rupert, cale sèche, chantier et ouvrages accessoires—Pertes d'exploitation et réparations essentielles au cours des années financières 1950-1951 et 1951-1952, conformément aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 95/6770 du 15 décembre 1951, $117,000.

Écluses et barrages—

618. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel—Crédit supplémentaire, $26,500.

Acquisition, construction et amélioration d'ouvrages des ports et rivières—

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation des plans et achat d'emplacements relativement aux ouvrages des ports et rivières mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans les cadres de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédit supplémentaire.

619. Terre-Neuve ($1,950, moins le montant de $1,949 provenant des épargnes faites à l'égard d'autres projets énumérés dans le détail de crédits antérieurs de 1951-1952 pour cette province), $1.

RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Division du génie et des ressources hydrauliques—
Service des ressources hydrauliques—

620. Dépenses occasionnées sous le régime de l'entente intervenue entre le Canada et les provinces de l'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie—Crédit supplémentaire, $1,607.

Service de la route transcanadienne—

621. Nonobstant les dispositions de la Loi sur la route transcanadienne, et conformément aux règlements établis par le Gouverneur en conseil, remise à la province de Terre-Neuve, qui a conclu un accord avec le Canada relativement à la construction d'un tronçon de la route transcanadienne, d'un paiement afférent aux travaux de construction de la route exécutés entre le 10 décembre 1949 et la date à laquelle cette province a signé l'accord avec le Canada. Toutefois, le montant ainsi versé à la province ne doit pas dépasser 50 p. 100 du coût de cette construction, tel que le Gouverneur en conseil l'établira pour la province. Le montant maximum dont l'article 7 de la Loi sur la route transcanadienne autorise l'affectation doit être réduit de toute somme versée en vertu du présent crédit, $28,000.

622. Versement à la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest d'un montant à appliquer par la Commission au remboursement de solde dû à l'égard d'avances faites par le ministre des Finances à la Commission relativement au projet d'aménagement hydraulique de la rivière Hay subséquemment abandonné, $1,700.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Services terrestres—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses connexes—

623. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $153,000.

Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses connexes—

624. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $6,000.

Pensions et autres indemnités—

625. Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, $730.

626. Contribution fédérale au compte des pensions de la Gendarmerie, $938,331.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau des brevets et du droit d'auteur—

627. Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire, $822.

628. Division de la *Gazette des brevts*—Crédit supplémentaire, $15,000.

Généralités—

629. Dépenses relatives à la visite au Canada de Son Altesse Royale la Princesse Elizabeth et du Duc d'Édimbourg, $332,145.

630. Dépenses relatives à la Commission consultative des réclamations de guerre, $8,500.

COMMERCE

Administration générale—

631. Office des commissaires du commerce, y compris le paiement d'une indemnité aux commissaires du commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $37,500.

Loi des grains du Canada—

632. Commission des grains—Fonctionnement et entretien, y compris inspection, pesage, enregistrement, etc.—Crédit supplémentaire, $136,100.

633. Élévateurs de l'État—Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $203,950.

TRANSPORTS

A—Ministère—

Services des canaux—

634. Dépenses relatives aux levés et investigations sur le chenal maritime du St-Laurent—Crédit supplémentaire, $10,000.

Services de la marine—

Vapeurs des services de la Marine—

635. Administration—Crédit supplémentaire, $3,400.

636. Construction ou acquisition de navires et de nouveau matériel—Capital—Crédit supplémentaire, $948,550.

Services nautiques—

637. Exploitation et entretien, y compris subventions et contributions selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, $6,355.

638. Service du pilotage—Crédit supplémentaire, $50,573.

Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

639. Montant additionel en sus du montant de $9,125,000 déjà voté pour le paiement aux Compagnies de chemin de fer desservant le territoire choisi, désigné par la Loi, durant l'année financière 1951-1952, de la différence occasionnée par l'application de la Loi entre les taux de tarif et les taux normaux sous le régime des tarifs approuvés (évaluée et certifiée par la Compagnie de chemins de fer du National Canadien pour le ministre des Transports et approuvée par les vérificateurs de ladite Compagnie relativement aux lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada, et, dans le cas des autres chemins de fer, par la Commission des transports du Canada) pour tout mouvement du trafic pendant l'année civile 1951 (ch. 79, Statuts de 1927, modifié)—Crédit supplémentaire, $988,881.

Déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada, 1951—

640. Montant requis pour le paiement, dans l'année financière 1951-1952, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la compagnie du National, d'une somme à affecter par cette dernière au déficit d'exploitation du réseau (certifié par les vérificateurs comptables de la compagnie du National) survenant durant l'année civile 1951, ce montant devant être appliqué au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie du National à même le Fonds du revenu consolidé, $15,031,996.

Service de transbordement des wagons et terminus de l'Île du Prince-Édouard—Déficit de 1951—

641. Montant à ajouter à la somme de $1,280,000 déjà votée, pour le paiement, dans l'année financière 1951-1952, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées de temps à autre au ministre des Finances par la Compagnie du National, d'une somme à affecter par cette dernière au déficit d'exploitation (certifié par les vérificateurs comptables de la Compagnie du National) du service de transbordement et des terminus de l'Île du Prince-Édouard durant l'année civile 1951—Crédit supplémentaire, $85,286.

Canadian National (West Indies) Steamships, Limited—

642. Transport de l'actif non productif au compte du déficit consolidé des soldes d'avances ou de prêts ($3,618,505.74) consentis à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited.* Nonobstant toute autre loi, l'intérêt cessera de s'accroître sur ce montant à compter du 1er janvier 1952, $1.

Généralités—

643. Montant requis pour rembourser au compte du matériel du ministère des Transports la valeur du matériel désuet, hors de service, perdu ou détruit, $148,733.

Services de l'air—

Division des télécommunications—

Réseau de communications du Nord-Ouest—

644. Montant à ajouter à la somme de $100,659 déjà votée pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et les recettes d'exploitation durant l'année finissant le 31 mars 1952—Crédit supplémentaire, $56,679.

Division de l'aviation civile—

645. Subvention à des organisations d'expansion de l'aviation civile, montants mentionnés au détail des affectations—Crédit supplémentaire, $10,000.

646. Montant requis pour le remboursement du loyer de terrains payé par la Compagnie d'aviation Air-Canada et déposé au Fonds du revenu consolidé avant le 1er avril 1951 pour certains terrains faisant partie de l'aéroport de Vancouver, $3,300.

B—Généralités—

Commission des transports du Canada—

647. Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $15,000.

Commission maritime canadienne—

648. Subventions aux navires à vapeur pour services côtiers, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, $88,653.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 mars 1952

La séance est ouverte à trois heures.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

DÉCLARATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA CCF— ÉDITORIAL PARU DANS LA "GAZETTE" DE MONTRÉAL

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. Un éditorial paru dans la *Gazette* de Montréal, ce matin, porte sur la déclaration que le conseil national de la CCF a faite au sujet de l'OTAN et, en particulier, sur la phrase qu'elle renfermait au sujet de "la domination de l'OTAN par les militaires et certaines influences américaines". Voici ce que je relève dans cet éditorial:

> Quelqu'un décida d'interroger là-dessus le chef national de la CCF, M. M. J. Coldwell. A la Chambre des communes, M. Coldwell, dans une déclaration sensationnelle, a révélé que ces influences américaines sont le président Truman et M. John Foster Dulles!

Je n'ai rien dit de tel à la Chambre. On a dénaturé ma réponse à une question posée par M. Arthur Blakely en vue de l'émission de Radio-Canada "conférence de presse", enregistrée vendredi dernier et devant être diffusée ce soir. Il est tout à fait irrégulier, me dit-on, d'avoir mentionné cette conférence avant qu'elle soit diffusée; c'est là un point qui regarde les courriéristes parlementaires et Radio-Canada. Cependant, ce matin, j'ai demandé au personnel de Radio-Canada de me faire entendre l'enregistrement qui sera diffusé ce soir. On me permettra de consigner au hansard la question posée par M. Blakely, à cette conférence, et ma réponse, telles qu'elles ont été enregistrées. Voici la question que m'a posée M. Blakely:

> La conclusion claire à tirer: si ces influences américaines ne sont pas les militaires, quelles sont-elles?

Voici ce que j'ai répondu:

> M. Dulles a dit, il n'y a pas longtemps, que nous ne pouvions pas prendre une attitude négative au sujet de la Chine. Par exemple, il nous fallait prendre une attitude positive. Autrement dit, il nous fallait poursuivre la guerre contre la Chine et le président lui-même, on s'en souviendra, a déclaré qu'il nous fallait choisir entre une guerre préméditée ou ce qu'il a appelé un règlement négocié. Si vous aviez été aux États-Unis, comme j'y ai été dernièrement, vous vous seriez rendu compte que des commentateurs et autres aux États-Unis soulèvent fortement l'opinion publique en vue d'une guerre positive. Voilà ce à quoi je songeais.

Ma réponse (que j'ai donnée de mémoire, bien entendu, car, pour ma part, je n'avais pas préparé l'interview) était fondée sur la déclaration formulée par M. Dulles devant le Comité du Sénat des États-Unis, par laquelle il préconisait le renversement du gouvernement de Pékin. Il avait dit:

> Nous ne pouvons pas nous attendre qu'un changement s'opère automatiquement. Pour effectuer un tel changement, il va falloir autre chose qu'une ligne de conduite négative et purement défensive en Asie de la part du monde libre, particulièrement des États-Unis.

Je crois que le sens de ses paroles est très clair. Ce que j'ai dit au sujet du président Truman, bien entendu, était de nature quelque peu différente; cela se fondait sur mon souvenir d'une allusion au discours du président devant le Congrès, le 6 mars 1952, allusion qui avait été faite le 21 mars par le député de Peace-River (M. Low), comme en fait foi la page 740 du hansard. Je cite:

> Dans son message au Congrès, le président des États-Unis, parlant de ce qu'on a appelé par la suite le programme de sécurité mutuelle, a dit qu'il n'y avait qu'une alternative, la guerre préméditée et délibérée, ou le repli des États-Unis dans l'hémisphère occidental.

Je suis certain que le député s'est fié au compte rendu d'un journal qu'il croyait digne de foi. Toutefois, ce midi, j'ai lu le texte même du discours du président et il me faut signaler que le journal ne me paraît pas avoir rapporté correctement les paroles en question. De toute façon, il n'en reste pas moins que l'article de M. Blakely et l'éditorial de la *Gazette*, dont j'ai parlé, ont mal interprété mon attitude, fait dont les citoyens qui écouteront ce soir les nouvelles à la radio pourront se rendre compte.

INSTRUCTION PUBLIQUE

A PROPOS D'UNE LETTRE ADRESSÉE À M. HARRISON LE 22 MARS PAR L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE LA SASKATCHEWAN

M. J. H. Harrison (Meadow-Lake): Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Sauf erreur, bon nombre des membres de la Chambre ont reçu, de l'Association des commissaires d'écoles de la Saskatchewan, une lettre dans laquelle il est question d'un discours que j'ai prononcé en cette enceinte et dans lequel je me suis élevé contre le programme scolaire adopté

par le gouvernement de la Saskatchewan. Cette lettre expose les faits sous un jour on ne peut plus faux. Je n'en ai pas reçu d'exemplaire moi-même, mais un de mes collègues m'en a donné un. La lettre déclare que j'ai mal exposé la situation scolaire en Saskatchewan.

Je tiens à m'expliquer. Apparemment, quand ces gens ont écrit cette lettre, ils n'avaient ni lu ni entendu mon discours. j'ai dit qu'il y avait, dans les écoles de la Saskatchewan, 558 surveillants sans diplôme d'instituteur et qu'un millier d'écoles étaient fermées. J'ai déclaré que cela ne s'était jamais vu au Canada et je persiste à l'affirmer. Il y a ici 242 députés qui représentent d'autres circonscriptions que celles de la Saskatchewan. En est-il un seul parmi eux qui puisse affirmer que 1,558 écoles sont, sinon fermées, du moins desservies par des instituteurs sans diplôme? Personne ici ne peut en dire autant à l'égard de sa province, ne fût-ce que la moitié de ce nombre.

M. Coldwell: Le député voudrait-il consigner au hansard la lettre dont il parle?

M. Harrison: Volontiers.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai permis au député de s'expliquer sur un fait personnel, mais je ne saurais lui permettre de s'engager, en ce moment, dans une discussion.

M. Harrison: Je me crois tenu de répondre à certaines allégations formulées dans cette lettre et je me propose d'aborder ces points maintenant. On déclare, entre autres choses,...

M. l'Orateur: A l'ordre! La seule autorisation que je puisse accorder au député c'est celle de s'expliquer sur un fait personnel. Il ne peut nier, d'une manière générale, ce que renferme la lettre; il ne peut en parler qu'en tant qu'elle le touche personnellement.

M. Harrison: Je serai heureux de la consigner en entier au hansard; mais quelques observations s'imposent à l'égard d'une partie de cette lettre. Voici un passage de la résolution en cause:

...la situation réelle de l'instruction en Saskatchewan et même la situation à l'intérieur de sa propre ville natale de Meadow-Lake ainsi que les avantages dont elle a bénéficié.

Voilà, on mentionne ma propre ville de Meadow-Lake. Quant aux avantages accordés à Meadow-Lake, son taux d'impositions aux fins scolaires s'élève à 42 millièmes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, l'honorable député répond en ce moment aux arguments exposés dans la lettre. Je lui permettrai de continuer s'il s'explique sur un fait personnel, mais je ne peux l'autoriser à répondre, dans un sens général, à la lettre.

M. Harrison: Il résulte de tout ceci que je n'ai rien à dire à la Chambre. On prétend m'écrire, mais la lettre est adressée à un autre député. Quant à moi, je ne l'ai pas encore reçu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas nécessaire que l'honorable député lise maintenant cette lettre. Il a exposé les raisons de son intervention.

Une voix: De quoi s'agit-il?

M. l'Orateur: J'ignore si l'honorable député en a terminé la lecture. A-t-il terminé ses observations?

M. Harrison: Je serais heureux de donner lecture du dernier alinéa de la résolution. Le voici:

Il est donc décidé que le secrétaire...

C'est-à-dire le secrétaire de l'Association des commissaires d'école de la Saskatchewan.

...soit chargé d'écrire à M. Harrison pour lui envoyer le texte de la présente résolution et le prier de retirer la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes.

Dans mon discours je n'ai porté absolument aucune accusation contre l'Association des commissaires d'école de Saskatchewan. J'invite donc les intéressés à lire le texte de mon discours. En prétendant qu'ils allaient m'écrire, ils ont créé une fausse impression, puisqu'ils ne l'ont pas fait et semblent n'en avoir jamais eu l'intention. Voilà le fait personnel sur lequel je voulais m'expliquer.

M. l'Orateur: D'autres ont-ils à poser la question de privilège?

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Le très hon. M. Howe: Placements privés et publics au Canada,—Perspectives pour 1952.

Le très hon. M. Howe: Approvisionnements en matériaux de construction au Canada,—perspectives pour 1952.

LOI DES PRISONS ET DES MAISONS DE CORRECTION

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

L'hon. Stuart Garson (ministre de la Justice) propose la 1re lecture du bill nº 63 du Sénat visant à modifier la loi des prisons et des maisons de correction.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 62, intitulé: "Loi constituant en corporation *Boundary Pipeline Corporation*".—M. Larson.

Bill nº 63, intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons et des maisons de correction".—Le ministre de la Justice.

Bill nº 65, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Edith Holland Clarke".—M. Winkler.

Bill nº 66, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Pretula McGonnigal".—M. Winkler.

Bill nº 67, intitulé: "Loi pour faire droit à André Roy".—M. Winkler.

Bill nº 68, intitulé: "Loi pour faire droit à Libertia Vinivar McCusky Rutherford".—M. Winkler.

Bill nº 69, intitulé: "Loi pour faire droit à Thérèse Michel Paquette".—M. Winkler.

Bill nº 70, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Courey Salhany".—M. Winkler.

Bill nº 71, intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Clement Mole".—M. Winkler.

Bill nº 72, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Katchan Parisella".—M. Winkler.

Bill nº 73, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Marlow".—M. Winkler.

Bill nº 74, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick James Perkins".—M. Winkler.

Bill nº 75, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lessard".—M. Winkler.

Bill nº 76, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Muriel Skelcher McDonald".—M. Winkler.

Bill nº 77, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Jessie Elizabeth Kinnear Park".—M. Winkler.

Bill nº 78, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Ernest Farebrother".—M. Winkler.

Bill nº 79, intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Brunelle".—M. Winkler.

Bill nº 80, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Frew Hawkins".—M. Winkler.

Bill nº 81, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elliott Doland".—M. Winkler.

Bill nº 82, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Kaplan Holloway".—M. Winkler.

Bill nº 83, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Anna Brassard Bachand".—M. Winkler.

Bill nº 84, intitulé: "Loi pour faire droit à Sema Rubin Charles".—M. Winkler.

Bill nº 85, intitulé: "Loi pour faire droit à George Louis Draper".—M. Winkler.

Bill nº 86, intitulé: "Loi pour faire droit à William Young".—M. Winkler.

Bill nº 87, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Evelyn Seivewright Day".—M. Winkler.

Bill nº 88, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Balacan Pantel".—M. Winkler.

Bill nº 89, intitulé: "Loi pour faire droit à George Edward Gumbley".—M. Winkler.

Bill nº 90, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy L. Grauer Shapiro".—M. Winkler.

LE LAC ONTARIO

ÉROSION LE LONG DE LA RIVE SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. P. Cavers (Lincoln): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si l'on prendra des mesures afin de parer au grave problème de l'érosion sur la rive sud du Lac Ontario, du côté canadien?

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): La meilleure réponse que je puisse donner à l'honorable député c'est de répéter ce que j'ai déjà déclaré maintes fois à la Chambre, soit que le Gouvernement songe effectivement à exécuter des travaux de protection lorsqu'il se produit des dégâts de nature à menacer la navigation ou les structures érigées par le gouvernement fédéral. Nos ingénieurs ont reçu l'ordre de nous signaler tous les cas de ce genre. Lorsqu'ils en informent le Gouvernement, les montants figurent aux estimations budgétaires, quand on décide d'exécuter des travaux.

VIANDE DE BŒUF

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU SUJET D'UN PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): J'aimerais que le ministre de l'Agriculture nous dise s'il a l'intention d'annoncer cette semaine, pour la viande de bœuf, des prix minimums comparables aux prix aux États-Unis, ainsi que l'a laissé prévoir son adjoint parlementaire dans une déclaration qu'il aurait faite à Middlesex?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à en juger par les explications sur des faits personnels que nous avons entendues aujourd'hui, je crois que les députés ne devraient pas tenir pour nécessairement exact ce qu'ils entendent à la radio ou ce qu'ils lisent dans les journaux. Pour ce qui est de la question qu'on m'a posée, je rappelle ce que j'ai dit l'autre jour, savoir, que nous comptons être en mesure de soumettre un projet aux représentants des ministères provinciaux de l'agriculture dès après-demain, soit le 2 avril.

M. Bryce: S'il m'est permis de poser une autre question, l'entente portera-t-elle sur le prix à l'échelon du cultivateur ou à celui des abattoirs? Visera-t-elle l'animal vivant ou l'animal abattu?

Le très hon. M. Gardiner: Je préfère ne pas me prononcer avant que soient conclus nos entretiens avec les représentants des provinces.

L'INDE

FAMINE—DEMANDES D'AIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Je désire poser une question au secrétaire d'État. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous donner des précisions sur les comptes rendus selon lesquels des millions de personnes de la province de Madras (Inde) sont menacées par la famine et la privation? Le Gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide spéciale de ce pays?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je pense que la question devrait m'être adressée plutôt qu'au secrétaire d'État. J'ai vu les comptes rendus publiés dans les journaux, au sujet de la grave disette de vivres et d'eau dans la province de Madras, mais nous n'avons reçu aucun communiqué officiel nous informant que la situation s'est aggravée. D'autre part, le gouvernement de l'Inde n'a fait aucune démarche auprès du gouvernement canadien et n'a formulé aucune requête d'aide spéciale. Cependant, je signale à l'honorable député que nous sommes en relations étroites avec le gouvernement de l'Inde au sujet de l'affectation des fonds que nous avons mis à sa disposition sous le régime du plan de Colombo. Dix millions de dollars de ces fonds ont servi à acheter du blé destiné à l'Inde. Ce blé commence à arriver dans l'Inde. Le gouvernement de ce pays l'expédiera sans doute, par les voies normales de distribution, aux régions qui en ont le plus besoin.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

RAPPORT DU COMITÉ MACQUARRIE—PRÉSENTATION ÉVENTUELLE D'AMENDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Puis-je demander si, oui ou non, le comité MacQuarrie faisant enquête sur les coalitions a déposé un autre rapport provisoire et si, comme l'ont signalé les journaux de samedi, le Gouvernement se propose de présenter des amendements à la loi des enquêtes sur les coalitions durant la session en cours?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Le comité MacQuarrie n'a pas présenté d'autre rapport provisoire. Il m'a remis l'édition anglaise de son rapport final et nous attendons maintenant que le professeur Lamontagne ait préparé l'édition française. Lorsque les deux éditions seront disponibles, on déposera des exemplaires polycopiés à la Chambre et on en saisira le Cabinet qui décidera des mesures à prendre.

M. Diefenbaker: L'autre question a trait à la déclaration formulée, d'après les journaux, par un des ministres, et suivant laquelle on se propose de présenter durant la session en cours des amendements à la loi des enquêtes sur les coalitions. J'ai demandé au ministre si le Gouvernement se proposait effectivement d'agir ainsi. Je veux parler de la déclaration du ministre du Commerce (M. Howe).

L'hon. M. Garson: J'ai lu la dépêche dont mon honorable ami parle mais, à l'exemple de mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), je ne prends pas ces rapports trop au sérieux. Je viens de présenter les faits. On a reçu le texte anglais et le texte français nous parviendra d'ici une semaine, je crois. On déposera alors les deux textes et on annoncera la ligne de conduite adoptée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX ÉCOLES D'ASSISTANCE SOCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me dira-t-il s'il est exact qu'à partir de demain on va supprimer la subvention fédérale aux écoles d'assistance sociale? S'il en est ainsi, le ministre me dira-t-il pourquoi, et si on ne va pas revenir sur cette décision?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable ami me donne si souvent préavis de ses questions... Il ne l'a pas fait aujourd'hui...

M. Knowles: Je croyais que j'aurais une meilleure réponse.

L'hon. M. Martin: ...mais heureusement, je puis tout de même lui répondre. Mon collègue n'ignore pas que l'État a versé des subventions de l'ordre de sept millions aux universités. Or les écoles d'assistance sociale ont été prévenues à l'époque que le Gouvernement n'entendait pas continuer de verser des subventions qui seraient en partie remplacées par les sommes votées par suite de l'adoption de certains vœux de la commission royale Massey relativement aux subventions aux universités. Une école d'assistance sociale, toutefois, recevra de l'aide, celle d'Halifax, parce qu'elle ne répond pas absolument aux conditions auxquelles sont versées les subventions accordées aux provinces en vue de venir en aide aux universités. Les écoles d'assistance sociale connaissent la situation.

M. Knowles: Mais l'une d'elles a déjà dû fermer ses portes.

ADMINISTRATION

TRAITEMENTS PRÉVUS AU CAHIER DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Si les crédits supplémentaires ne sont pas adoptés aujourd'hui, les fonctionnaires non titularisés devront-ils attendre pour recevoir leurs chèques? Que va-t-il se passer dans leur cas?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'ai bon espoir, monsieur l'Orateur, que les crédits supplémentaires seront adoptés dans le courant de cet après-midi. Sans doute, si les deux Chambres ne pouvaient les adopter aujourd'hui, il serait impossible de verser les postes pourvoyant aux traitements, postes qui sont assez nombreux. Naturellement cela n'affecterait qu'un certain nombre de ministères.

LES PONTS

ENTRE PEMBROKE ET L'ÎLE AUX ALLUMETTES ENQUÊTE SUR LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. M. Warren (Renfrew-Nord): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. On vient de me communiquer un télégramme en provenance de Pembroke, au sujet d'un problème qui m'était déjà familier. Un habitant de Pembroke a crevé la glace vendredi soir et s'est noyé. Plusieurs autres personnes se sont noyées là cette année et les gens demandent avec anxiété si le pont ne pourrait être érigé sans plus tarder.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Je ne puis prendre aucun engagement quant à l'érection immédiate du pont. Cependant, le gouvernement a présenté un crédit de $50,000 pour l'établissement de plans et devis; aussitôt que la pénurie d'acier sera moins grave, nous irons de l'avant et nous mettrons le projet en œuvre, avec la collaboration des deux provinces qui ont accepté de participer aux frais.

LES PORCS

QUESTION AU SUJET DU RÉTABLISSEMENT DE LA PRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. R. Aylesworth (Frontenac-Addington): J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question découlant de la décision qu'il a prise dernièrement de relever de 10 livres le poids des porcs de qualité. Se rend-il compte qu'il supprime ainsi la prime à l'égard des porcs de la meilleure qualité en ce qui concerne le poids, soit des porcs de 140 à 150 livres? La prime sera-t-elle rétablie prochainement?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Comme on l'a alors annoncé à la Chambre, de même qu'à tout le pays, par la radio, nous espérions que les cultivateurs garderaient leurs porcs pendant deux ou trois semaines au lieu de les expédier aux abattoirs, où l'espace manquait pour les entreposer. Je tiens à répéter que les cultivateurs ont suivi ce conseil malgré le peu d'encouragement qu'ils ont obtenu en d'autres milieux. Au cours de la première semaine, ils ont gardé environ le tiers du nombre de porcs qu'ils avaient livrés auparavant. Ils en ont gardé presque autant la deuxième semaine. Quant à la troisième semaine, ils en ont livré environ la moitié de ce qu'ils expédiaient auparavant. Nous avons remis au point les dispositions prises auprès des abattoirs et autres intéressés,—de fait, il y a à peine une heure, je crois, que nous y avons réussi,—et nous espérons être en mesure d'annoncer, ce soir, que nous serons revenus aux anciennes normes de classement dans trois semaines environ. D'ici là, nous espérons que les cultivateurs livreront leurs porcs lourds et qu'ils toucheront le paiement prévu à cet égard.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Sauf erreur, il a été convenu qu'aujourd'hui, nonobstant les articles du Règlement relatifs au comité des subsides et au comité des voies et moyens, je quitterais le fauteuil sans que la Chambre ait à se prononcer.

Des voix: D'accord!

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Dion.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Pensions et autres indemnités—

649. Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la loi des pensions—Crédit supplémentaire, $5,100,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration qui, à mon avis, concerne les droits et privilèges de tous les membres de la Chambre. Il s'agit de l'incident qui s'est produit vendredi soir lors de la clôture de la séance. Je désire faire certains commentaires au sujet de cet inci-

dent. Je ne peux le considérer,—j'espère que je m'exprime avec modération,—que comme une tentative révoltante de la part des ministres de la Couronne en vue d'empêcher les membres du Parlement de faire leur devoir. Je ne me souviens pas d'avoir vu quelque chose de semblable au cours des quelques années où j'ai eu l'avantage de siéger à la Chambre.

Une voix: Faites votre devoir!

M. Macdonnell (Greenwood): Il serait bon que tout le monde le fasse.

Au cours du débat de vendredi nous avons accordé des crédits provisoires de plus de 525 millions de dollars et nous avons également voté près de 200 millions de dollars en crédits supplémentaires. En d'autres termes nous avions voté plus de 700 millions. Mais, à 11 heures, il restait encore à approuver d'autres crédits, dont un crédit important, le premier de la liste, prévoyant $665,000 accordés en vertu de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Le gouvernement s'est dérobé à ce crédit important...

Des voix: Règlement!

M. Macdonnell (Greenwood): ...au cours de l'après-midi et de la soirée, puis à onze heures, on a demandé au chef de l'opposition s'il consentait à la prolongation de la séance. Il a répondu:

> ...nous refusons tout net de clore prématurément le débat sur un sujet qui est d'importance primordiale, non seulement pour les députés, mais encore pour le Canada tout entier; c'est pourquoi nous n'avons pas l'intention de permettre que la séance se prolonge au delà de l'heure réglementaire. Nous pouvons reprendre la question lundi afin de l'étudier comme il convient.

Ce à quoi le ministre des Finances a répliqué:

> Je suis tout naturellement disposé à y consentir; mais je tiens à établir sans équivoque, dans l'esprit de plusieurs milliers de fonctionnaires, le fait suivant: si leurs chèques (qui auraient dû être distribués aujourd'hui) ne sortent pas à temps, c'est la Chambre des communes qui en sera responsable.

Je tiens à appeler votre attention, monsieur le président, sur la portée de ces paroles. La Chambre s'était réunie à trois heures et l'étude des crédits avait commencé un peu plus tard. Pour que nos travaux eussent pu nous permettre de libérer vendredi les chèques qui n'avaient pas encore été envoyés, il aurait fallu adopter à toute vitesse, sans presque les étudier, les crédits supplémentaires dont la somme dépasse 200 millions, ainsi que les mesures législatives supplémentaires.

Je laisse aux membres de la Chambre...

[M. Macdonnell (Greenwood).]

L'hon. M. Abbott: Le député me permet-il de l'interrompre? Il a bien exactement rapporté mes paroles, car j'ai dit que, normalement, les chèques auraient été distribués vendredi, le 27. Il était évident que la distribution ne pouvait pas se faire vendredi mais si nous avions pu terminer l'étude des crédits, les chèques auraient été distribués avec un jour de retard, le lendemain matin.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne fais que citer les paroles du ministre. J'avais l'impression qu'il avait voulu dire lundi.

L'hon. M. Abbott: J'ai dit "normalement, on les aurait distribués aujourd'hui".

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre a dit "aujourd'hui". Je ne fais que citer ses paroles. Le ministre a peut-être parlé de la sorte à cause de la tension à laquelle il était alors soumis.

L'hon. M. Abbott: Mes paroles correspondaient absolument aux faits. Personne n'a jamais soutenu que les chèques seraient distribués vendredi car nous n'avons commencé à étudier les crédits que ce jour-là. En outre, les observations du député vont à l'encontre du Règlement.

M. Macdonnell (Greenwood): Je poursuivrai mes observations si la Chambre y consent.

Le très hon. M. Howe. Le député bénéficie-t-il d'un privilège spécial? Monsieur le président, quel poste étudions-nous présentement?

M. Macdonnell (Greenwood): J'ai souvent l'occasion de constater quand je cède la parole aux honorables vis-à-vis, que ce sont eux, plutôt que moi, qui prononcent des discours. Je n'ai certes pas l'intention de céder.

L'hon. M. Abbott: Sur quel crédit en particulier les remarques du député portent-elles?

M. le président: Je signale au député que nous en sommes au crédit nº 649.

M. Macdonnell (Greenwood): Je vois sourire le ministre. Je ne m'étonne pas que ce point ait été soulevé. Si nous étudions les crédits cet après-midi, c'est parce que la Chambre y a consenti à l'unanimité. Il serait étrange qu'on nous empêchât de donner lecture de cette déclaration, qui touche aux privilèges des membres de la Chambre. Si la majorité, conduite par le Gouvernement, est de cet avis... Évidemment, elle nous impose souvent sa volonté. J'espère, cependant, que la Chambre se montrera assez impartiale pour me permettre de terminer mes remarques. Je serai bref.

Soit dit en passant, autant que j'aie pu m'en rendre compte...

M. Sinnott: Question de privilège, monsieur l'Orateur! Si je ne me trompe, il est interdit de lire un discours pendant que nous siégeons en comité.

M. Macdonnell (Greenwood): Je remercie beaucoup le député de Springfield de son aide.

M. le président: A l'ordre!

M. Macdonnell (Greenwood): Soit dit en passant, autant que j'aie pu m'en rendre compte, le nombre des fonctionnaires qui n'ont pas reçu leur chèque est très minime, microscopique même, je l'espère. Je répète que les remarques formulées par le ministre vendredi soir donnaient clairement à entendre que nous devrions nous comporter comme des machines à voter. Je doute que la population veuille qu'on administre ainsi ses affaires.

L'hon. M. Abbott: Sur un fait personnel: je n'ai rien demandé d'autre à la Chambre que de siéger après 11 heures. L'autre jour, la Chambre des communes de Westminster a siégé pendant vingt-trois heures. J'ai tout simplement demandé au comité de siéger après 11 heures. Je n'ai pas insisté quand on a indiqué que nous ne devrions pas prolonger la séance au delà de 11 heures.

M. Macdonnell (Greenwood): Je donne lecture des paroles prononcées par le ministre...

L'hon. M. Abbott: Je croyais que nous pourrions prolonger un peu nos heures de travail.

M. Macdonnell (Greenwood): Je me reporte de nouveau aux paroles du ministre qui contenaient réellement une menace...

L'hon. M. Abbott: Il n'y avait aucune menace. Je me suis rendu à l'idée avancée par le chef de l'opposition.

M. Macdonnell (Greenwood): Oui, après que le ministre eut subtilement lancé son trait tout droit aux fonctionnaires de l'État. J'espère que les fonctionnaires en cause étaient peu nombreux. Je veux revenir sur ce qu'il a réellement voulu dire, soit qu'à moins d'être prêts à disposer rapidement du reste des prévisions de dépenses, y compris le poste afférent à la fièvre aphteuse...

M. Sinnott: Monsieur le président...

M. Macdonnell (Greenwood): Dois-je accepter d'être ainsi traité. Qui est ici le président?

M. le président: Je suis le président et l'honorable député de Sprinfield a la parole afin de s'expliquer sur une question de privilège.

M. Sinnott: J'ai demandé une décision. L'honorable député peut-il continuer à lire son discours.

M. le président: Je crois que l'honorable député n'utilise que des notes.

M. Macdonnell (Greenwood): Merci, monsieur le président.

M. le président: J'invite l'honorable député à faire un exposé bref et au point.

M. Macdonnell (Greenwood): Je veux bien, mais on m'interrompt. Le chef de l'opposition a employé à ce sujet un mot fort, celui de "chantage". Je pense qu'il en avait le droit. Peut-être l'honorable député de Springfield serait-il intéressé de savoir que le dictionnaire...

L'hon. M. Abbott: Il lit un des discours de M. Drew.

M. Sinnott: Je ne lis pas mes discours.

M. Macdonnell (Grenwood): Je lis la définition que donne le dictionnaire afin de m'assurer que j'ai raison. Or, d'après le dictionnaire, de "chantage" est "l'action d'extorquer de l'argent sous une menace". Si la menace du ministre ne cadre pas avec cette définition, les mots n'ont plus pour moi aucun sens.

Il est donc bien manifeste que c'est le Gouvernement et non pas l'opposition qui est responsable de tout retard ou contretemps. En ne présentant ces crédits que la dernière journée, le Gouvernement a ajouté à la longue liste des atteintes qu'il a portées aux droits du Parlement. Rien n'empêchait de présenter les crédits supplémentaires quelques jours plus tôt ou même plusieurs jours plus tôt...

L'hon. M. Abbott: C'est ce qui a été fait.

M. Macdonnell (Greenwood): ...afin d'éviter de donner lieu à cette urgence de dernière heure. Personne, bien entendu, ne doute que le Gouvernement ait agi de la sorte parce qu'il aime les longs débats! Dans le présent cas, on ne peut que conclure qu'il voulait s'éviter d'embarrassantes questions pendant un débat sur l'épizootie de fièvre aphteuse. (*Exclamations*) Je reviendrai sur le sujet un peu plus tard.

Une voix: Quel crédit sommes-nous à étudier, monsieur le président?

Le très hon. M. Howe: C'est intolérable! Le député va tout à fait à l'encontre du Règlement. C'est un discours politique qu'il prononce.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, c'est avec votre permission et celle de la Chambre que je parle.

Des voix: Oh! Oh!

Le très hon. M. Howe: Le député n'a pas la permission de la Chambre.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, les députés ministériels me rendent la tâche extrêmement difficile. Mon discours sera certainement plus court si on me le laisse terminer. J'achève.

M. le président: Je conçois qu'il est difficile au député de formuler sa déclaration. Je lui signale que le comité est saisi du crédit n° 649. Je l'engage à s'expliquer brièvement, sans digression.

M. Sinclair: Et sans lire son texte.

M. Macdonnell (Greenwood): Je m'efforce de m'exprimer brièvement, sans m'écarter du sujet.

M. Sinclair: Et sans lire votre texte.

M. Sinnott: Mettez de côté votre catalogue.

M. le président: A l'ordre!

M. Macdonnell (Greenwood): Malgré le retard injustifiable du Gouvernement, nous avons exprimé le désir de collaborer. Au nom de l'opposition, j'ai proposé qu'on étudie d'abord les crédits relatifs aux traitements mais le Gouvernement a préféré rejeter cette idée. Tout, dans notre attitude, atteste que nous nous intéressons au bien-être des fonctionnaires. (*Exclamations*)

L'hon. M. Abbott: De ceux de Carleton, en particulier.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous avons un devoir à remplir envers les fonctionnaires et nous nous sommes efforcés de nous en acquitter. Ils seront toutefois, les premiers à reconnaître que nous avons également un devoir à remplir envers les contribuables canadiens qui acquittent de lourds impôts.

J'aborde maintenant le poste relatif à la fièvre aphteuse qui...

M. le président: A l'ordre! Je dois demander à l'honorable député de n'aborder ce poste que lorsque le comité en sera saisi.

M. Macdonnell (Greenwood): Je reviens à ce que j'ai dit au début. Nous sommes en comité du consentement unanime de la Chambre. J'ai eu la permission de faire plus de la moitié de mon exposé et je ne pense pas, je le dis en toute déférence, qu'il y ait de mal à me permettre de le terminer. Je crois qu'il conviendrait à tout le monde que j'achève dès maintenant mon énoncé.

L'hon. M. Abbott: Je ne partage pas cet avis.

Le très hon. M. Howe: Si l'honorable député compte sur le consentement unanime, monsieur le président, je puis vous assurer qu'il ne l'a pas.

Des voix: Bravo!

[Le très hon. M. Howe.]

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le président: J'ai demandé à l'honorable député de faire un exposé bref et au point. Or, il veut maintenant aborder le poste 563 relatif à la fièvre aphteuse. Je lui rappelle que j'ai mis en délibération le poste 649. Lorsque je mettrai en délibération le poste 563 relatif à la fièvre aphteuse, ce sera alors le bon moment d'en parler. Pour l'instant, c'est le poste 649 du ministère des Affaires des anciens combattants, "Pensions et autres prestations", qui est à l'étude. L'honorable député ne peut donc pas parler de la fièvre aphteuse au cours de l'examen du poste à l'étude.

M. Fulton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Puis-je rappeler à Votre Honneur que cette même question a fait l'objet de quatre colonnes dans le hansard de vendredi dernier, trois de ces colonnes ne portant pratiquement que sur le problème dont s'occupe actuellement l'honorable député de Greenwood. Le ministre de l'Agriculture est intervenu vendredi soir dans le débat et il a parlé justement de la fièvre aphteuse, ainsi que de sa présence ou de son absence à la Chambre, sujet que l'honorable député de Greenwood vient justement de mentionner. Les ministres ayant amené le sujet et provoqué la discussion générale sur la question dont s'occupe actuellement l'honorable député, j'estime qu'il se conforme au Règlement en continuant la discussion.

L'hon. M. Abbott: Oh, tout cela tenait uniquement à ce que j'ai demandé que nous siégions après 11 heures en vue de continuer l'examen des prévisions de dépenses.

M. Ross (Souris): Il ne s'agissait pas de ce poste.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président...

M. le président: L'honorable député de Kamloops a invoqué le Règlement? L'honorable député parle-t-il sur cette motion d'ordre?

M. Macdonnell (Greenwood): Oui. Vu que tous les membres de la Chambre sont sur un pied d'égalité, que la discussion aurait commencé à la suite de la proposition, comme le ministre l'appelle maintenant, formulée par lui vendredi soir, je demande maintenant de ma propre initiative qu'il soit permis de prolonger un peu la discussion qui a eu lieu vendredi soir. Monsieur le président, puis-je vous rappeler encore une fois que le débat n'est possible que parce que nous y avons consenti. Comme le député de Kamloops l'a

bien fait ressortir, le point a été soulevé vendredi et nous étions à l'étudier au moment de l'ajournement. Si le ministre préfère qu'il soit dit que nous continuons la discussion qu'il a amorcée vendredi soir, je le veux bien.

L'hon. M. Abbott: Cette discussion est close. Le chef de l'opposition n'a pas voulu que la séance dépassât 11 heures.

M. Macdonnell (Greenwood): Oh, non. Le chef de l'opposition a réglé la question lorsqu'il a consenti à reprendre les délibérations ici aujourd'hui. Monsieur le président, j'ai presque terminé. Vous me permettrez, je l'espère, de poursuivre jusqu'au bout mes observations.

M. le président: A l'ordre. J'ai sous les yeux le compte rendu de la séance de vendredi où est consignée la discussion que le chef de l'opposition a amorcée à propos du crédit nº 649.

L'hon. M. Abbott: Le chef de l'opposition n'a assisté à la séance que quelques minutes.

M. le président: Je constate qu'à onze heures, vendredi soir, nous examinions le crédit nº 649. J'ai appelé aujourd'hui le crédit nº 649. Le député a dit qu'il avait une déclaration à faire. Je l'ai autorisé à la formuler. Je ne puis, toutefois, lui permettre de se reporter à un crédit autre que le crédit nº 649.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne me reporte pas à un autre crédit. Je parle de la conjoncture où nous nous trouvions vendredi soir, conjoncture qui a donné lieu à un débat qui n'a pas été terminé. Je cherche à poursuivre ce débat. Si le leader de la Chambre veut bien me permettre de finir...

L'hon. M. Fournier: Monsieur le président, je doute fort que le député respecte le Règlement. Le débat sur la question qui était à l'étude vendredi soir est terminé. Nous avons essayé de siéger après onze heures, soit un peu plus de six heures, mais nous n'y avons pas réussi. Aujourd'hui, le président a appelé le crédit nº 649, et il me semble qu'on doit s'en tenir au Règlement.

M. MacDonnell (Greenwood): Le leader de la Chambre vient de dire qu'il a certains doutes sérieux. L'expérience a démontré que, sauf erreur, il nous accorde le bénéfice du doute lorsqu'il y a le moindre doute. Monsieur le président, je suis tout disposé à accepter votre décision. J'ai à peu près tout dit ce que je voulais dire. Puis-je terminer?

M. le président: J'autoriserai le député à poursuivre ses observations, sans toutefois mentionner la fièvre aphteuse, parce que la question ne relève pas du crédit nº 649 dont est saisi le comité.

M. MacDonnell (Greenwood): Je voulais seulement discuter les mouvements du ministre de l'Agriculture concernant ce crédit.

Le très hon. M. Gardiner: Vous n'en savez rien. Pourquoi les discuter?

M. Macdonnell (Greenwood): Je serai bref, parce que je sais peu de choses à ce sujet, à part ce qu'il nous a dit. Je répète donc que le ministre était absent vendredi dernier; personne ne peut, cependant, croire qu'il était absent vendredi après-midi...

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, c'est absolument intolérable. Je siège à la Chambre depuis dix-sept ans, mais je n'ai jamais vu d'infraction aussi flagrante au Règlement.

M. Ferrie: Le crédit 649 est adopté.

M. le président: Je prie l'honorable député de terminer ses remarques le plus tôt possible.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président...

M. Carroll: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous avez décidé, et avec raison, qu'aucun député ne peut parler de la fièvre aphteuse à l'égard de ce crédit.

Des voix: Bravo!

M. Carroll: Alors, pourquoi permettre à l'honorable député de poursuivre ses remarques sur cette question?

M. Fraser: La chose ennuie le Gouvernement.

M. Carroll: Il attaque maintenant le ministre à ce propos.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, je ne parle réellement pas de la fièvre aphteuse. Il semble bien que certains députés préfèrent que je ne poursuive pas.

Des voix: Très bien!

M. Smith: Monsieur le président, j'invoque le Règlement!

Des voix: Asseyez-vous!

M. Sinnott: Je pose la question de privilège; nous saurions certes gré au député de poursuivre ses observations, s'il veut s'en tenir au crédit nº 649.

M. Macdonnell (Greenwood): Je n'en dirai pas davantage pour le moment. Je terminerai mes observations lorsque nous aborderons ce crédit.

L'hon. M. Abbott: Si on me le permet, en toute justice, je dois exposer nettement ma propre attitude.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous ne...

L'hon. M. Abbott: Je crois qu'en toute justice...

M. Macdonnell (Greenwood): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Si le ministre doit répondre, j'ai certes le droit de terminer mes observations.

Le président: A l'ordre! Nous étudions le crédit nº 649. Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Prêts, placements et avances—

653. Autorisation et création, au Fonds du revenu consolidé, nonobstant l'article 32 de la Loi sur le revenu consolidé et la vérification, d'un compte spécial permanent à désigner Fonds renouvelable de l'immigration, sur lequel pourront se faire aux immigrants des prêts sans intérêts en vue de leurs frais de voyage vers leur destination au Canada, y compris leurs frais de repas durant le trajet, aux conditions que le Gouverneur en conseil fixera à l'occasion; et autorisation de créditer à ce compte spécial les remboursements effectués par ces immigrants et d'effectuer de nouvelles avances de ces sommes ainsi que d'étendre et d'appliquer cette mesure à la somme de $3,000,000 prévue par le crédit 648, Loi des subsides nº 2, 1951, $6,000,000.

M. Macdonnell (Greenwood): J'aimerais être un peu mieux renseigné sur ce poste.

L'hon. M. Abbott: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'est pas ici en ce moment. Comme on sait, un fonds renouvelable, une caisse de prêts a été établie qui permet de recouvrer les prêts consentis aux immigrants à l'égard de leurs frais de voyage vers le Canada en vertu du programme d'assistance à l'immigration. Vu le nombre d'immigrants entrés au pays sous l'empire de ce programme, le montant de 3 millions de dollars affecté au fonds renouvelable s'est révélé insuffisant. Le ministère demande un supplément de 6 millions qui portera à 9 millions le montant de la caisse. Voilà la raison de ce crédit.

Comme le comité le sait, ces prêts ont pour objet d'aider aux immigrants à venir s'établir au Canada. On peut les recouvrer à même ce que gagnent les immigrants une fois qu'ils sont établis ici.

M. Gibson: Quelles constatations le ministre a-t-il pu faire en ce qui a trait à la perception de cet argent?

L'hon. M. Abbott: Eh bien, à titre d'exemple, je signale que d'avril à décembre 1951, 17,095 prêts ont été consentis. Le montant total engagé s'établissait à $3,162,575. Durant cette période, la somme des recouvrements réalisés s'est chiffrée par $216,208. Je n'ai pas de données qui me permettraient d'établir si tous les immigrants ont tenu leur remboursement à jour. Je crois savoir, cependant, qu'on a lieu d'être très satisfait à cet égard.

M. Diefenbaker: Quel est le montant moyen de ces prêts? Dans quelles conditions les accorde-t-on? Le demandeur les reçoit-il avant de débarquer au Canada, ou après son arrivée? Je recevrais volontiers quelques renseignements d'ordre général à ce sujet, parce que je connais certains cas où des demandes apparemment justifiées ont été refusées, tandis que d'autres se sont vu accordées. Je voudrais que le ministre donne une explication sur ce crédit qui est extrêmement important, parce qu'il révèle un nouveau principe de subvention aux immigrants, en vue de leur permettre de s'établir tout en remboursant les emprunts au fur et à mesure.

L'hon. M. Abbott: Cette question est tout à fait motivée, monsieur le président. Je ne suis pas en mesure de donner immédiatement le renseignement demandé, mais si le comité voulait bien réserver le crédit je demanderai au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de venir un peu plus tard nous donner une réponse.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre étudiera-t-il la question suivante? Je ne suis pas tout à fait fixé quant à l'autorité législative; le ministre pourra peut-être nous renseigner là-dessus tantôt.

L'hon. M. Abbott: L'autorité législative réside dans le crédit qui figure au budget des dépenses. Puisque le crédit va être réservé jusqu'au retour du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, celui-ci sera peut-être en mesure de répondre à toutes les questions que les députés pourront lui poser.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Prêts, placements et avances—

654. Autorisation de conclusion et d'exécution d'une convention entre Sa Majesté et la *Polymer Corporation Limited* modifiant les accords existant actuellement entre eux de manière à:

a) mettre au nom de la Corporation le titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) précédemment exploités par la Corporation pour le compte de Sa Majesté;

b) autoriser la Corporation à gérer lesdits biens, installations, établissements et autres biens pour le compte de Sa Majesté comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière en était l'usufruitière;

c) autoriser l'acceptation par Sa Majesté, pour lesdits immeubles, installations, établissements et autres biens et à titre de justification et de satis-

faction de toutes avances existantes effectuées par Sa Majesté à la Corporation, de 1,999,966 actions du capital de la Corporation, d'obligations de la Corporation d'un montant en capital de $8,000,000 et d'un paiement de $3,000,000 en espèces durant avril 1951; et

d) autoriser l'établissement d'une comptabilité par la Corporation comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière n'était pas un agent de Sa Majesté, $37,999,966.

M. Murphy: Voilà une innovation, il me semble. Le ministre étant à son siège, il nous donnera peut-être des précisions?

Le très hon. M. Howe: Je ferai volontiers une déclaration après quoi je pourrai peut-être répondre à la question du député.

M. Murphy: Très bien.

Le très hon. M. Howe: L'objet de ce crédit est d'autoriser la réorganisation du régime financier de la *Polymer*, société de la Couronne. En ce moment, la *Polymer* est uniquement une société d'exploitation; les biens utilisés par elle sont la propriété distincte de Sa Majesté la reine au titre du Canada et non la propriété de la *Polymer*. En ce moment, le capital-actions de la société comprend 34 actions. Comme la *Polymer* est maintenant en mesure de réaliser des bénéfices appréciables, lui permettant de verser des dividendes à la Couronne, il semble opportun d'assurer à la société un régime financier, qui servira de fondement approprié à la conduite des relations entre propriétaire, clients et employés pour autant qu'elles influent sur les décisions administratives de la direction et des administrateurs et de la Couronne, en tant que propriétaire de la société.

On se rappelle que l'usine *Polymer* a été aménagée en 1942, quand l'entrée du Japon dans la guerre menaçait de priver le Canada de ses sources d'approvisionnements en caoutchouc naturel. La guerre nous a forcés d'achever la construction de l'usine dans le plus bref délai possible; elle a commencé à produire en 1944. C'est la seule usine de caoutchouc complètement intégrée dans toute l'Amérique du Nord. Depuis le début, son exploitation s'est révélée rentable. Pendant la guerre, elle a fourni le caoutchouc synthétique nécessaire aux besoins militaires et civils. L'exploitation de cette usine a remédié à une pénurie de caoutchouc qui, sans la *Polymer*, aurait pu être désastreuse.

Depuis la fin des hostilités, l'usine a continué de fonctionner, bien que le marché canadien de caoutchouc synthétique ait fléchi de façon marquée durant une période assez prolongée. On a fait des efforts pour vendre les divers ingrédients servant à la production du caoutchouc de manière à fournir des matières premières aux industries complémentaires canadiennes. Les produits ainsi offerts à l'industrie ont représenté les matières premières essentielles aux usines appartenant à des particuliers et qu'on a construites par la suite dans la région de Sarnia. Cette évolution a fait de ce coin du pays le centre de l'industrie chimique au Canada.

De plus, on a découvert de nouveaux marchés d'exportation du caoutchouc synthétique en Europe et aux États-Unis, et grâce à des recherches intensives, on a mis au point de nouveaux genres de caoutchouc qui ont permis au produit synthétique de mieux soutenir la concurrence du caoutchouc naturel. Ces initiatives ont permis de faire fonctionner la *Polymer* continuellement à plein rendement ou à peu près. Le montant annuel des ventes de la *Polymer* est maintenant de l'ordre de 48 millions et la société a pu réaliser des bénéfices considérables sur les prix raisonnables et stables qu'elle demande pour ses produits.

La Couronne a avancé de temps à autre des capitaux pour l'aménagement et l'exploitation de l'usine; le 31 mars 1947, ces avances atteignaient $42,886,298. De ce montant, $4,886,298 ont été remboursés par la Polymer au titre de la réduction du capital. La Couronne a donc placé, jusqu'ici, 38 millions dans la société Polymer. Toutefois, les avoirs immobiliers de la Polymer, soit terrains, immeubles, matériel et autres éléments de l'actif, appréciés au prix coûtant, ont une valeur actuelle de $68,404,000, les $30,404,000 de supplément provenant des recettes de la société. Cette dernière somme a été dépensée par l'établissement en vue de conformer sa production aux exigences des marchés du temps de paix et, plus récemment, afin d'augmenter de près de 40 p. 100 la production totale de caoutchouc. On a pu faire ces paiements parce que dans l'espace des quelques dernières années la réserve constituée au titre de la dépréciation a atteint $29,700,000, auxquels s'ajoutent les excédents de recettes d'environ $19,400,000. Les rentrées de cette année-ci n'indiquent pas parfaitement l'accroissement des revenus attribuables aux derniers agrandissements importants des usines, terminés à la fin de l'an dernier. Il reste néanmoins que les rentrées de l'année 1951-1952 seront, dépréciation en moins, de l'ordre de neuf millions.

Pour se conformer à l'usage commercial courant, on a jugé que le temps était venu d'instituer un régime de capitalisation répondant à la fois aux placements de l'État et au rapport possible de l'établissement. On entend transporter la propriété des biens de la Polymer de la Couronne à la Société Polymer contre deux millions d'actions ordinai-

res correspondant à trente millions en actif immobilier, et, en outre, transporter à Sa Majesté 8 millions de dollars d'obligations sériées à 4 p. 100, portant échéance au rythme d'un million par année à partir du 31 mars 1953. Il est prévu, en outre, que les obligations pourront être rappelées antérieurement à la date d'échéance, au gré des membres du conseil d'administration.

La société *Polymer* versera donc à Sa Majesté, à l'égard de ces actions, les dividendes que ses bénéfices lui permettront d'accorder chaque année.

Les administrateurs de la société *Polymer* ont, dans la mesure du possible, suivi les pratiques commerciales courantes. La société tient ses registres suivant les formules adoptées par les sociétés commerciales bien administrées. Elle calcule ses inventaires et ses autres éléments d'actif suivant des usages commerciaux reconnus. Elle tient compte de la dépréciation normale, aux taux fixés par les autorités fiscales. De fait, il s'agit d'une usine commerciale exploitée dans une collectivité commerciale, et qui est en rapport étroit avec les autres grandes sociétés qui, toutes ensemble, font de Sarnia l'un de nos grands centres de fabrication de produits chimiques.

On ne prévoit aucun changement dans la propriété usufruitière des éléments d'actif, ni dans la ligne de conduite de la société ou la composition de son conseil d'administration; mais j'estime, comme je l'ai dit dès le début, qu'une modification du régime financier de la société permettrait de se faire une idée plus claire des capitaux placés dans l'entreprise par la Couronne. Cela permettrait également à ceux qui sont chargés de l'administration de la société d'avoir de meilleurs éléments de comparaison leur permettant d'établir un parallèle mieux assis quant aux opérations de la société et d'autres sociétés similaires. Ainsi, les avances consenties à l'heure actuelle ne portent aucun intérêt, mais on voudrait à l'avenir qu'une partie des placements de la Couronne se composent d'obligations portant intérêt et remboursables par séries. Le Gouvernement projette de représenter par du capital-actions le reste des placements de la Couronne et il se propose, tant que l'on continuera de réaliser des bénéfices satisfaisants, d'exiger de la société qu'elle paie régulièrement des dividendes sur ses actions. Les administrateurs devront donc tenir compte des sommes à consacrer aux intérêts, aux dividendes et au fonds d'amortissement lorsqu'ils prendront des décisions concernant le prix de vente du produit, les propositions en vue de l'accroissement du capital ou toute autre question intéressant la société et normalement examinée à la lumière de tous ces éléments.

[Le très hon. M. Howe.]

On peut résumer l'ensemble de la situation en disant que le projet de réorganisation financière ne modifie en rien le statut des usufruitiers de la société ni n'amoindrit le droit de regard que le Gouvernement exerce en pratique sur les opérations de la société. Cependant, il assure aux administrateurs et aux propriétaires des normes leur permettant de se rendre compte de l'efficacité et du succès de l'entreprise.

M. Murphy: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur cette question. Je crois que le comité s'est réjoui, comme je l'ai été moi-même, en tant que représentant de la circonscription en cause, du succès de cette société de la Couronne. Je crois qu'une grande partie de ce succès est due à l'excellente direction de la société et à la collaboration des ouvriers de Sarnia et de la région avoisinante. Nous avons eu, il est vrai, beaucoup de chance—quand je dis "nous". je veux dire la société Polymer—quant à l'accroissement de nos débouchés.

Il m'est difficile de prendre une décision en ce moment mais, personnellement, je ne vois aucune objection à cette méthode pour l'examen du présent crédit. Il eut été difficile d'analyser sur le champ la déclaration que vient de faire le ministre. Ce dernier pourrait-il commenter les chiffres qu'il vient de citer. Si je comprends bien il nous donne des renseignements plus récents que ceux qui figurent dans la déclaration de 1951.

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Murphy: J'aimerais faire quelques observations au sujet de cette société en plein essor. Il faut dire que les débuts de la Société ont été difficiles et je suis le premier à reconnaître que les frais de construction ont été plus élevés qu'ils ne l'auraient été dans des circonstances ordinaires. Nous étions pressés de construire l'usine car le produit était nécessaire pour faire la guerre.

Je n'ai rien à dire au sujet des dispositions arrêtées en matière d'intérêt, car elles semblent conformes à la bonne pratique commerciale. Qu'il s'agisse d'une société de la Couronne ou d'une entreprise privée, il faut s'en tenir aux pratiques commerciales courantes propres à assurer le succès de l'entreprise. Le crédit à l'étude indique qu'on procédera un peu différemment en matière de comptabilité. Cela aussi serait équitable.

Je termine sur quelques brèves observations au sujet de rapports antérieurs de la Polymer. Dans le rapport annuel pour l'année

terminée le 31 mars 1951, la provision pour dépréciation s'établit à $4,830,532, ce qui représente une hausse d'un peu plus d'un million sur l'année précédente. Selon le ministre, les bénéfices relatifs à l'année courante,—je suppose qu'il s'agit de l'année se terminant le 31 mars 1952,—seront plus élevés; déduction faite d'une juste provision pour dépréciation, ils s'élèveront à environ 9 millions. Le ministre voudra-t-il nous dire si le chiffre de la dépréciation a été arrêté? Je suis heureux de constater que cette entreprise a rapporté à l'État, au total, $13,491,355. D'après le même bilan, le bénéfice net relatif à l'année terminée le 31 mars dernier a été de $4,108,363, déduction faite d'une provision plus forte pour la dépréciation. L'année qui se termine a donc été beaucoup plus fructueuse que l'année précédente.

Le terrain sur lequel ces travaux ont été effectués a coûté $240,747. Les immeubles ont coûté $10,249,292, moins la dépréciation,—il n'y a pas de dépréciation à l'égard du terrain,—au total de $3,888,901. Le coût des immeubles, moins la dépréciation, est donc de $6,360,391. D'après cet état, le coût de l'usine entière est de $57,853,906.

Ces chiffres donnent un aperçu des affaires de cette société de la Couronne prospère. On a énoncé à la Chambre la formule de l'État à l'égard des versements qui tiennent lieu d'impôts. Nous savons tous que les sociétés de la Couronne ne sont pas assujéties à l'impôt. Depuis que je suis député, je soutiens que les sociétés de la Couronne, comme toutes les autres sociétés, devraient être disposées à s'acquitter de leurs responsabilités envers les municipalités. Étant de Lambton, je connais bien la situation. Nous sommes comme toutes les autres villes. Nous progressons rapidement, des industries viennent s'établir chez nous et elles exigent tous les services que doit assurer une municipalité, y compris des institutions d'enseignement. A mon avis, tout le monde conviendra que le principal poste des impôts municipaux qu'il nous faut acquitter est le coût de l'enseignement.

Je sais que des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre étaient très heureux lorsque,—je crois que c'était en 1949,—le ministre des Finances a annoncé le régime relatif à l'imposition ou aux paiements que les sociétés de la Couronne allaient effectuer pour remplacer les impôts. Mes notes indiquent que le ministre a formulé sa déclaration le 14 novembre 1949, bien qu'il ait pu annoncer cette décision avant.

La nouvelle alors communiquée,—nous l'avions trouvée des plus réconfortantes, car nous savons naturellement que le ministre des Finances faisait alors connaître l'attitude du Gouvernement—est celle qui figure à la page 1746 du hansard du 14 novembre 1949, où le ministre dit:

> En dernier lieu, je tiens à parler brièvement de la situation des propriétés détenues par les sociétés de la Couronne. La situation relative à ces propriétés est compliquée, mais en général le gouvernement aura pour ligne de conduite d'autoriser ses sociétés de la Couronne à conclure des ententes justes et équitables avec les municipalités dans lesquelles leurs propriétés sont situées.

Un peu plus loin, à la page suivante:

> Comme je l'ai déjà dit, notre ligne de conduite veut qu'en général les sociétés de la Couronne s'entendent avec les municipalités en vue d'établir des arrangements équitables dans toutes les circonstances.

De nouveau, le 10 décembre 1949, comme en fait foi la page 3199 du hansard, le ministre des Finances a dit:

> En discutant la ligne de conduite projetée, le public ne semble pas avoir accordé assez d'attention au fait que dans le cas de sociétés de la Couronne, on passera des ententes fiscales qui prévoiront le paiement de sommes équitables au lieu d'impôts.

De nouveau, prenant la parole le 18 juin 1951, au cours du débat relatif à la loi des subventions municipales, j'ai demandé au ministre une question à la quelle il a répondu en ces termes, comme en fait foi la page 4338 du hansard.

> Il y a quelque temps, j'ai annoncé que, par application d'un principe directeur adopté par le Gouvernement, ces divers organismes ou sociétés de la Couronne et autres corps semblables, ont reçu instructions, de prendre, avec les municipalités où ils exercent leur activité, les dispositions voulues pour le versement de sommes au lieu d'impôts.

Il existe plusieurs sociétés de la Couronne dans tout le pays et, à Sarnia, nous sommes heureux d'en avoir une qui est prospère. Il y aura toutefois dans le pays des endroits où s'appliquera la ligne de conduite annoncée par le ministre, à l'égard des paiements au lieu d'impôts. Il se peut que, lorsqu'on aura commencé l'aménagement du Saint-Laurent, plusieurs municipalités soient atteintes.

Ce que je veux signaler, c'est que durant et après la guerre, nous ne nous inquiétions pas tellement des sources de revenu ni de l'origine des marchandises pourvu que nous les obtenions. La population en a accepté la responsabilité. Je tiens à être juste et à préciser que depuis lors certaines de ces municipalités ou villes ont grandi si rapidement, du point de vue industriel, qu'elles ploient sous le fardeau de l'imposition municipale. Notre expansion industrielle, avec tout ce qu'elle comporte, nous place maintenant en face d'un problème qui ne se pose pas, j'espère, aux autres municipalités, encore que j'en doute. Notre taux d'imposition est tellement élevé que nous ne pouvons même termi-

ner la construction d'un nouvel hôpital. Notre ville est construite sur la rivière, juste à côté du lac Huron, ce qui constitue un problème du point de vue des égouts. Si je ne m'abuse, on nous demande de collaborer avec le gouvernement fédéral à l'aménagement d'une usine de purification. Il y a quelques jours à peine le maire de Sarnia affirmait catégoriquement qu'une usine de purification était hors de prix.

Si je parle ici de problème c'est que ce que j'entends raconter dans quelques instants constituera justement la preuve que c'est bien d'un problème qu'il s'agit. Il nous faut des recettes. Avant 1949 le gouvernement avait pour principe de faire payer par la *Polymer* une petite somme de $10,000 ou $20,000 par année à Sarnia. L'an dernier, la *Polymer* étant devenue partie de la cité, la société, pour la première fois, a fait un versement de $45,000.

Il me semble à moi que, quelle que soit la nature de la *Polymer*, qu'elle soit société de la Couronne ou société particulière, elle a certaines responsabilités vis-à-vis de la municipalité où elle se trouve. Ni Sarnia, ni aucune autre municipalité ne peut s'acquitter d'obligations sans cesse croissantes sans que les biens des sociétés de la Couronne et ses autres industries soient évalués comme il convient et sans que celles-ci versent des subventions appropriées.

Il y a quelques instants, j'ai dit que le prix d'achat total des terres occupées par la *Polymer* était de $240,747. Je suis persuadé que le miinstre de la Production de défense sera de mon avis, quand je dirai qu'aujourd'hui ce terrain vaut au bas mot dix fois plus. Les immeubles ont coûté $10,249,292, sans compter la dépréciation. Ce sont les deux éléments sur lesquels l'évaluateur municipal fonde son estimation finale.

La situation qui règne à Chalk-River ne peut se comparer à celle de Sarnia. A Chalk-River, les employés ne doivent pas être transportés sur les lieux, et à cause de la nature même des opérations en cours, on a dû isoler la région. Sauf erreur, dans ce cas-là, le Gouvernement a couvert tous les frais d'instruction publique, ainsi que les frais de routes, de chaussées et ainsi de suite.

A Sarnia, nous ne nous attendons pas au même traitement; mais je déclare au ministre des Finances ainsi qu'au ministre de la Production de défense, que la formule Abbott (peut-être devrais-je dire la formule du Gouvernement), établit sans équivoque que les sociétés de la Couronne doivent passer des accords avec les autorités municipales sur des bases équitables.

[M. Murphy.]

C'est tout ce que nous réclamons: un accord établi sur des bases équitables. Quand un gouvernement promulgue des lois, on s'attend que les citoyens les respectent et leur obéissent. En notre qualité de contribuables, nous devons veiller à ce que le Gouvernement respecte ses propres lois concernant les versements aux municipalités. Il doit faire honneur aux formules qu'il a adoptées ou aux résolutions qu'il a prises à l'égard des municipalités.

L'an dernier, on a accepté $45,000, mais la question a donné lieu à beaucoup de controverse. Le budget de cette année a été établi et, au cours d'un entretien que j'ai eu samedi dernier avec des membres du conseil, j'ai appris que l'assiette de l'impôt montera de cinq ou six millièmes dans cette localité si, comme on l'a indiqué, la *Polymer* ne verse que $100,000.

J'ai parlé de cette question à diverses reprises par le passé. J'ai dit que Sarnia fournissait un parfait exemple d'arrangement juste et équitable à cet égard. La *Polymer* est établie entre la *Dow Chemical* et *l'Imperial Oil;* ces trois fabricants importants de produits chimiques sont apparentés à bien des points de vue. Je ne crois donc pas qu'on puisse trouver ailleurs au Canada un meilleur exemple de la manière dont cette formule devrait fonctionner. D'après cette formule, une société de la Couronne est censée verser, en remplacement des impôts, une somme juste et raisonnable. L'an dernier, sauf erreur, la *Dow Chemical* a payé $40,000 ou $45,000; cette année, son impôt augmentera de $5,000. Le ministre connaît ces usines mieux que tout autre membre de la Chambre, j'en suis sûr. Je les ai parcourues plusieurs fois; mais, vu qu'il est ingénieur, il les connaît mieux que moi. L'automne dernier, alors que les deux ministres dont j'ai parlé il y a quelques minutes étaient à leur siège, j'ai dit que, si la *Dow Chemical* payait $45,000 ou $40,000, selon le cas, la *Polymer* devrait verser cinq à sept fois ce montant en toute justice.

Je demande donc, monsieur le président, qu'on prenne des dispositions avant que le budget de notre ville soit finalement adopté. Nous ferons tout notre possible, comme nous l'avons fait par le passé, afin de collaborer avec toute industrie qui vient s'établir à Sarnia. Comme je l'ai déjà dit, nous sommes fiers d'avoir la *Polymer*. Tous les députés, je crois, sont satisfaits de la formule établie, mais je demande qu'elle soit équitablement interprétée. J'ai cherché à être juste dans la présentation de ma thèse et j'espère que le Gouvernement songera sérieusement à donner une interprétation différente à cette formule en tant qu'elle s'applique à la

Polymer Corporation. S'ils procèdent ainsi, le paiement effectué à la ville de Sarnia à titre d'impôt sera de l'ordre de 350 à 450 mille dollars, d'après la valeur actuelle de la terre et des bâtiments. Je sais qu'a eu lieu tout récemment à Sarnia une sorte d'évaluation scientifique des zones industrielles et autres zones de la ville en vue probablement de fixer plus équitablement l'assiette de l'impôt. Comme en bien d'autres villes, il se peut que notre système soit périmé ou que la base de l'évaluation soit injuste, et c'est pour cela qu'on a fait une nouvelle évaluation. Je ne demande pas que des mesures soient prises avant l'adoption de ce crédit, naturellement, mais j'espère que sous peu le Gouvernement prendra notre cas en considération, ainsi que nous nous y attendons en vertu de sa propre formule.

Je me suis efforcé d'être très équitable, car je ne veux pas donner l'impression qu'il y a des mécontents. Je demande simplement, puisque la formule existe, qu'on l'applique en toute justice.

Le très hon. M. Howe: Peut-être devrais-je dire un mot au sujet de la question fiscale. Mon honorable ami a tout d'abord parlé de "nous, la société Polymer", et j'ai pensé qu'il était avec moi. Mais ensuite il a fait volte-face et il a parlé de "nous, la ville de Sarnia" à l'occasion des impôts, et je ne comprenais plus très bien.

M. Murphy: Je suis les deux.

Le très hon. M. Howe: Pour être impartial, vous devez défendre une cause ou l'autre. Je ne voudrais pas qu'on eût l'impression que nous n'avons pas payé nos impôts à Sarnia. Nous avons effectué des paiements tenant lieu d'impôts, toujours après accord avec les autorités fiscales. La situation s'est modifiée, comme le sait mon honorable ami. Au moment de sa construction, l'usine ne se trouvait pas dans la ville de Sarnia, mais dans un des cantons avoisinants. Les limites de Sarnia ont été reculées récemment, de façon que la ville embrassât l'usine de la Polymer et aussi, je crois, plusieurs autres industries de la région. Après cette modification,—du moins je crois que c'est après,—nous avons conclu avec l'administration fiscale un arrangement qu'elle a semblé juger raisonnable.

Mon honorable ami a parfaitement raison quand il affirme que l'imposition de la Polymer devrait correspondre à celle de l'*Imperial Oil* et de la *Dow*, deux entreprises établies dans la région. Je suis tout à fait d'accord avec lui. D'ailleurs, je crois que l'imposition est la même. Je serais fort étonné que l'administration fiscale, compte tenu de nos immobilisations, ne demandât pas autant à la Polymer qu'à l'*Imperial Oil*, par exemple. S'il n'en a pas été ainsi par le passé, nous y verrons. Dès le début, nous nous sommes très bien entendus avec l'administration fiscale de la région où se trouve l'usine de la Polymer, et je suis sûr qu'il en ira de même à l'avenir. Mais je crois que mon honorable ami et moi-même ferions bien de ne pas nous mêler de la conclusion de l'entente, car, à mon avis, elle ne regarde ni lui ni moi. Laissons à la direction de la Polymer le soin de régler la question avec l'administration fiscale de la ville. J'espère sincèrement que le député s'abstiendra d'intervenir dans un sens ou dans l'autre; s'il veut bien s'abstenir de toute intervention, je m'en abstiendrai également.

Mon honorable ami a posé quelques autres questions. Il a demandé des renseignements au sujet de la dépréciation. Je n'en ai pas le taux devant moi. J'ai fait préparer un bilan provisoire en date du 1er avril 1952, date du commencement de l'exercice de la Polymer. Il va de soi que les chiffres définitifs ne peuvent être établis avant qu'on ait reçu les rapports définitifs et qu'ils aient été convenablement vérifiés, mais j'ai un bon aperçu des résultats qui seront obtenus au cours de l'année 1951-1952. Tout ce que je puis dire, c'est que le montant de la dépréciation est le montant maximum autorisé aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. C'est un montant de l'ordre de 5½ millions. La raison pour laquelle il est plus élevé qu'antérieurement, c'est que de fortes sommes ont été placées dans cette usine depuis la préparation du dernier bilan.

M. Murphy: Puis-je maintenant terminer mes observations à ce sujet? Je ne crois pas que le ministre ait parlé sérieusement lorsqu'il a dit que je ne devrais pas intervenir dans cette affaire. Je n'interviens pas. Je suis le député de cette circonscription et, à titre de représentants, nous cherchons tous à agir le mieux possible à l'égard de nos circonscriptions. Je sais que le ministre comprendra cette attitude. Je suis sensible aux observations qu'il a formulées, il y a un instant, lorsqu'il a dit que, si le règlement n'est pas juste, il fera certes l'objet d'un examen. Rien ne saurait être plus juste. Je tiens à signaler cependant, relativement à ce qu'a dit le ministre au sujet de l'*Imperial Oil* et de la *Dow*, que lorsque ses directeurs feront la revision, j'espère qu'ils prendront en considération la date de la construction de ces diverses usines. Je crois qu'il reconnaîtra qu'à divers égards, l'usine de l'*Imperial Oil* est démodée, qu'elle n'est pas aussi moderne que l'usine de la Polymer à laquelle elle ne saurait être comparée. D'autre part,

l'usine de la *Dow Chemical* a été construite à peu près en même temps que celle de la Polymer.

M. Johnston: Le Gouvernement demande, à ce poste, $37,999,966. Ce n'est pas une mince somme. Toutefois, comme le ministre l'a dit il y a un instant, il s'agit d'une vaste usine qui représente de fortes immobilisations. Elle constitue véritablement un élément d'actif pour le Canada. Ce serait, d'après le ministre, la plus grande entreprise du genre en Amérique du Nord. Il y a donc lieu de la tenir pour avantageuse. Félicitons le ministre du bon fonctionnement de cette usine, très bien administrée. Cela s'est produit alors que le Canada, toute l'Amérique du Nord en fait, éprouvait un pressant besoin de caoutchouc et de produits de caoutchouc. Voici le point que je veux faire ressortir. En 1951, le ministre a dit que cette importante usine rapporterait à peu près neuf millions de dollars de bénéfices. C'est là un montant considérable. Il me semble cependant que l'existence d'une industrie de ce genre pour alimenter l'industrie privée au pays et aux États-Unis en matière première, devrait nous valoir certains avantages en ce qui a trait aux produits qui contiennent du caoutchouc.

Le représentant de Charlotte a parlé récemment du prix des pneus pour automobiles aux États-Unis. Il a dit que le même pneu, fabriqué à partir des matières premières fournies par Polymer coûtait à peu près $19 aux États-Unis et $37 au Canada. Le ministre nous dira qu'il n'y peut rien, ce qui est probablement exact. Nous dirait-il quel est le rapport entre le prix auquel Polymer vend son produit à l'industrie canadienne et celui auquel elle le vend à l'industrie américaine. Sauf erreur, les prix sont à peu près les mêmes; je serais fort étonné qu'il en fût autrement. Je ne demande pas au ministre de nous dire quels sont ces prix car ce serait contraire aux meilleurs intérêts de l'industrie. J'estime cependant qu'il est opportun de demander quel est le rapport entre les deux, afin que les Canadiens sachent que le pays reçoit une part suffisante de la valeur de ces produits d'origine canadienne comparativement aux produits fabriqués aux États-Unis à partir de la même matière première.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, une mise au point s'impose à propos de la première affirmation du député portant que le Gouvernement demande 38 millions. Aucune somme d'argent ne change de mains. Un montant de 38 millions figure dans les livres de l'État à titre de placement dans l'usine Polymer et le gouvernement fédéral est le propriétaire de cette usine. Il est proposé maintenant d'en céder la propriété à la compagnie. Ce chiffre de 38 millions représente simplement le transfert du placement dans sa présente forme, des livres de l'État. Le placement devient maintenant des actions et des obligations émises contre l'usine dont le Gouvernement, qui y avait placé 38 millions, gardait jusqu'ici la propriété directe.

Pour ce qui est du prix du caoutchouc au Canada et aux États-Unis, nous vendons ce produit, aux États-Unis, au prix courant du marché américain. Au Canada, nous le vendons au prix courant du marché canadien. Depuis plusieurs mois, le prix était quelque peu plus élevé aux États-Unis mais il a fléchi, il y a un mois environ, de sorte que le caoutchouc se vend maintenant plus cher au Canada. Comme les fabricants canadiens ont obtenu leur caoutchouc à meilleur compte pendant un certain temps, nous avons cru que nous pouvions prendre le temps de souffler avant de rajuster le prix canadien.

M. Johnston: La différence est-elle appréciable?

Le très hon. M. Howe: Non, un cent ou deux.

M. Johnston: Pas assez pour influer sur le prix des pneus?

Le très hon. M. Howe: Non, la différence ne modifiera nullement le prix des pneus.

M. Huffman: J'ai écouté très attentivement les observations de l'honorable député de Lambton-Ouest. Il a eu des mots très élogieux à l'adresse de toutes les personnes qui sont en rapport avec Polymer mais il a oublié de mentionner que le très honorable C. D. Howe, ministre du Commerce avait eu assez de clairvoyance et de confiance dans le Canada pour favoriser l'établissement d'une telle entreprise au pays. Il convient, je crois, de reconnaître le mérite quand on le rencontre.

M. Murphy: Je l'ai dit il y a environ deux ans.

M. Nowlan: Je ne vais pas me laisser aller à discuter le rôle du Parlement. J'approuve, dans une large mesure, ce qui s'est dit à la Chambre cet après-midi. Je veux revenir sur ce poste, car il est ainsi conçu:

Autorisation de conclusion et d'exécution...

Cette convention a-t-elle été signée ou attendons-nous, pour la signer, qu'elle ait été adoptée?

Le très hon. M. Howe: Lorsque le poste en question aura été adopté, la convention sera rédigée et signée.

M. Nowlan: Voilà la réponse que j'attendais. Elle appelle, à mon sens, quelques observations. Après s'être entendu louer, le minis-

tre voudra peut-être écouter une critique que ce poste me porte à formuler. Le poste nº 654 est plutôt étonnant: la première partie en est ainsi conçue. La voici:

Autorisation de conclusion et d'exécution d'une convention entre Sa Majesté et la *Polymer Corporation Limited* modifiant les accords existant actuellement entre eux:

Suivent les alinéas *a*), *b*), *c*), et *d*) qui prévoient l'autorisation et l'émission d'obligations, actions et autres titres. Sauf erreur, l'autorisation en cause est subordonnée à l'adoption du poste à l'étude. Dans ce cas, monsieur le président, j'estime que nous allons plus loin que jamais auparavant, et plus loin que nous ne devrions aller, en légiférant par voie de crédit. Je ne mets pas en doute le bien fondé de la transaction. Pour ce que je sais de la société Polymer, je partage ce qu'on en a dit. S'il s'agit cependant de transporter des titres de la couronne à une société, ou d'une société à la couronne, et d'autoriser l'émission d'obligations et d'actions, ou même d'autoriser une convention dont nous ne connaissons pas la nature, j'estime que c'est le moment de crier halte. Ces questions doivent faire l'objet d'une mesure législative spéciale et non pas d'un crédit.

Par le passé, le ministre des Finances a présenté des projets de loi relatifs aux accords fédéraux-provinciaux. Ce sont des annexes à des lois. Nous avons également une loi au sujet de Terre-Neuve. En l'occurrence, nous n'avons qu'un crédit de $37,999,966. Quel que soit, par ailleurs, le bien fondé de la transaction en cause,—et je ne la mets pas en doute, —c'est créér un précédent très dangereux que le comité ne doit pas accepter.

L'hon. M. Abbott: Il convient, je crois, que je réponde à cela. Que cette dépense doive être autorisée par une loi spéciale ou par un poste du budget des dépenses, comme c'est le cas ici, c'est affaire d'opinion. Il existe, le député peut en être sûr, des centaines de précédents justifiant exactement ce que nous faisons ici. Il ne s'agit pas ici de cette façon de légiférer au moyen de la loi de finances dont il a beaucoup été question et dont l'auditeur général a parlé, dans son rapport et au cours de ses dépositions au comité des comptes publics. Il s'agit au contraire d'une façon très légitime d'autoriser un accord de ce genre. Les conditions essentielles de cet accord sont énoncées dans le libellé du crédit.

M. Knowles: J'ai quelques questions à poser et quelques observations à faire. Je suis d'accord, de façon générale, avec ce que le ministre du Commerce a dit aujourd'hui à propos de ce crédit. Je suis heureux, notamment, de ce que le Gouvernement souligne de nouveau l'importance, à ses yeux, de maintenir l'étatisation de la *Polymer Corporation.* Le ministre a apporté à l'appui de ce crédit de bonnes raisons pour autant que ce crédit vise à simplifier la comptabilité et à rectifier le régime financier de la société.

Les questions que j'ai à poser se rapportent, en partie, au libellé du poste et en partie aux vœux formulés par le comité des dépenses de guerre dans le rapport qu'il a présenté, en 1944, relativement à cette société. Pour ce qui est de la façon dont le poste est rédigé, elle me laisse perplexe sur la fin à laquelle doit servir le solde du montant de $37,999,966. Je me rends compte qu'il y a peut-être là des problèmes complexes de comptabilité; toutefois, la seule explication que je relève dans le détail du budget des dépenses a trait à un montant de 8 millions de dollars. Il en est question à l'alinéa *c*). L'honorable député de Kamloops me signale le montant de 3 millions payable en espèces en avril 1951; je présume donc qu'il s'agit simplement d'un poste du budget relatif à l'année prochaine.

L'hon. M. Abbott: Non.

M. Knowles: J'accepte la rectification. Je confondais les années. Même dans ce cas les deux ensemble ne forment qu'un total de 11 millions. Les chiffres ne sont pas les mêmes, mais ma question n'a pas changé. Nous avons la ventilation détaillée des 11 millions, mais nous ne connaissons pas encore l'affectation des 26 ou 27 autres millions. En réalité ce qui se produit, à mon avis, c'est que nous cédons les titres de propriété de l'usine et le matériel en échange d'actions et d'obligations.. Si j'en juge par le geste qu'il vient de faire, je crois que le ministre voudrait répondre à ma question maintenant.

Le très hon. M. Howe: Oui. Je dois fournir des explications. Cette usine a été aménagée grâce à des fonds avancés par l'État. Il a payé les factures.

M. Knowles: Près de 40 millions.

Le très hon. M. Howe: Oui. Cette somme figure dans les livres de l'actif à titre de prêt ou de placement. La seule manière que nous pourrions transférer la possession à Polymer consisterait à rembourser le prêt. Nous nous proposons, par exemple, de rembourser cette année, au Gouvernement, une somme de 8 millions environ. Cette somme pourrait être versée, si vous voulez, à titre de remboursement de capital. Au lieu d'émarger pour 38 millions dans les livres du gouvernement, la Polymer y figurerait pour la somme de 30 millions. Nous ne sommes cependant pas d'avis qu'il serait bon d'agir

ainsi, ni du point de vue des finances, ni du point de vue de saines affaires entre le gouvernement et la société Polymer. Nous estimons que des actions ordinaires au montant de 30 millions et des obligations s'élevant à 8 millions représentent pour la société Polymer des immobilisations dans la bonne tradition financière. La nouvelle capitalisation est l'équivalent exact du montant pour lequel la société Polymer figure aujourd'hui dans les livres de l'État. Au lieu de rembourser 8 millions en capital, nous proposons de stabiliser le capital à 30 millions et nous allons payer à l'égard du capital, un dividende qui est, je crois,—j'ignore ce que déclareront les directeurs,—d'environ 8 millions de dollars...

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre nous dira-t-il comment on arrive à ce montant de 8 millions?

Le très hon. M. Howe: Je présume que les recettes de la société, compte tenu de la dépréciation, s'élèvent à 9 millions; je présume également que le dividende peut être de 8 millions.

M. Macdonnell (Greenwood): Je veux savoir à quoi m'en tenir au sujet des obligations.

Le très hon. M. Howe: Au sujet du rapport des obligations aux immobilisations globales.

M. Macdonnell (Greenwood): Oui.

Le très hon. M. Howe: Nous avons pensé que le chiffre rond de 30 millions de dollars représente assez bien le capital-actions de la société. L'honorable député le sait, les obligations disparaissent au bout d'une certaine période. Nous avons pensé qu'une capitalisation de 30 millions de dollars, sur laquelle se fonderont les dividendes, serait raisonnable pour la société Polymer. Le capital-actions de la société compte présentement 34 actions d'une valeur de $1 chacune. Si nous versions un dividende sur chacune de ces actions, celui-ci s'élèverait à environ $250,000, soit, je crois, le dividende le plus élevé jamais atteint. On voit donc que ce n'est pas sur la base de 34 actions qu'il conviendrait de verser un dividende. Par conséquent, nous acquérerons les titres de la société à raison de 2 millions d'actions moins les 34 émises présentement.

M. Knowles: Que vous détenez?

Le très hon. M. Howe: Oui, que nous détenons. Le capital de la société sera donc constitué par 2 millions d'actions ordinaires. Toute nouvelle avance à la Polymer consisterait en obligations portant intérêt. Je ne crois pas, cependant, qu'il y ait d'autres avances parce qu'à mon avis la Polymer n'est pas appelée à prendre beaucoup plus d'expansion, du moins pas dans une mesure où il serait impossible d'y pourvoir à même le seul compte de la dépréciation.

M. Knowles: Je remercie le ministre de son explication.

Le très hon. M. Howe: Je voulais faire ressortir qu'il n'y a pas de transfert d'argent. Voilà le point essentiel.

M. Knowles: Je comprends qu'il n'y a pas de transfert d'argent. Plutôt je croyais que cette somme serait affectée au titre de l'usine et de l'outillage que nous avions. Mais au lieu de cela, il s'agit d'actions et d'obligations qui remplaceront le prêt inscrit aux livres...

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. Knowles: ...qu'on a accordé à la société au début des années 40. Il y aura maintenant, ainsi que l'a dit le ministre, deux millions d'actions, dont la Couronne sera propriétaire.

Le très hon. M. Howe: C'est bien cela.

M. Knowles: Trente millions de dollars d'actions, outre ces obligations.

Le très hon. M. Howe: Parfaitement.

M. Knowles: L'usine vaut en réalité plus que cela; le ministre l'a d'ailleurs dit lorsqu'il a donné le chiffre de 68 milions de dollars en indiquant...

Le très hon. M. Howe: C'est ce que l'usine a coûté.

M. Knowles: ...ce qu'il croyait être la valeur actuelle de l'usine.

Une voix: Moins la dépréciation.

M. Knowles: Mais, en tout cas, les titres de la Couronne à ces deux millions d'actions lui donnent l'entière propriété de l'usine?

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Knowles: Très bien. L'autre question que je voulais poser se rapporte à l'une des recommandations qu'a faites le comité des dépenses de guerre en 1944. Sauf erreur, on a placé l'usine sous la régie par la société Polymer, société de la Couronne, qui en était propriétaire. D'autre part, on a prévu que les diverses fonctions de la société Polymer seraient surtout dirigées par trois sociétés d'exploitation: la *Canadian Synthetic Rubber Limited,* la *St. Clair Processing Corporation Limited,* et la *Dow Chemical of Canada Limited.* Le ministre se souviendra que j'ai fait partie du comité des dépenses de guerre en 1944, et...

Le très hon. M. Howe: Je pourrais peut-être signaler, pour épargner du temps, que toutes ces filiales n'existent plus. Toutes les entreprises de la Polymer sont maintenant exploitées par la société Polymer même. Au début, afin de mettre l'usine en marche, on a permis à la *Dow* d'exploiter l'établissement de styrène.

M. Knowles: Et le butadiène?

Le très hon. M. Howe: Non. La Polymer s'est toujours occupée du butadiène, mais la finition du caoutchouc était confiée à une autre société établie par l'industrie. La Polymer s'occupe maintenant de l'exploitation de tous ses biens.

M. Knowles: Très bien. Cela veut dire que je peux abréger mes remarques à ce sujet. Je tiens à signaler, cependant, que je suis très heureux que le Gouvernement ait donné suite au vœu *f*) du comité des dépenses de guerre qui a examiné les affaires de la Polymer il y a environ huit ans. Ce vœu est consigné à la page 867 des *Journaux* du samedi 12 août 1944. Le comité avait proposé, le plus tôt possible après la guerre, une réorganisation en ce sens. On a recommandé spécifiquement que la Polymer exploite toute son entreprise. Il m'est agréable de constater que le Gouvernement donne parfois suite aux vœux des comités.

Le très hon. M. Howe: Toujours.

M. Knowles: Pas toujours.

L'hon. M. Abbott: Il donne suite à toutes les bonnes propositions.

M. Fulton: Sans vouloir m'étendre sur la question, j'aimerais revenir un instant sur la proposition de l'honorable représentant d'Annapolis-Kings. Il a dit qu'il serait préférable, à son avis, de présenter une mesure législative à laquelle l'accord serait annexé. Nous pourrions ainsi examiner les dispositions de l'entente plus facilement qu'en nous reportant aux détails assez incomplets qui figurent au crédit à l'étude. Mais, puisqu'il nous faut tenir sur ce plan, j'aimerais demander au ministre, que ce soit le ministre du Commerce ou celui des Finances, pourquoi on a décidé dans ce cas de consacrer 8 millions à des obligations. D'après moi, les titres sont d'usage courant; ils ont leur utilité dans les sociétés privées où l'on désire souvent effectuer une distribution des capitaux, ce qu'on fait souvent par le rachat des obligations. Les dispositions du fisc rendent très commode l'emploi de ce régime. Mais comme il ne peut être question de problèmes fiscaux entre une société de la Couronne et la division de l'impôt sur le revenu (ou le ministère du Revenu national dans le cas actuel), je me demande pourquoi on passe par toutes les formalités nécessaires pour l'émission d'obligations? Le ministre peut-il nous dire pourquoi on agit ainsi?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Fulton: Pourquoi ne s'en tient-on pas aux actions ordinaires?

Le très hon. M. Howe: On a examiné toute la situation pour savoir quel devrait être le montant affecté et on a pensé, que, bon an mal an, la société pourrait verser facilement des dividendes sur un capital-actions de 30 millions. On a pensé qu'on devrait ajouter une disposition prévoyant d'autres réductions ne serait-ce que pour équilibrer le poste relatif à la dépréciation. Il s'agissait alors simplement de se servir de son jugement pour établir la valeur des actions ordinaires. Nous aurions pu dire 38 millions en actions ordinaires, mais nous avons opté pour 30 millions et avons prévu une série d'obligations pour le solde figurant encore dans les livres du Gouvernement.

M. Fulton: Se propose-t-on de racheter ces obligations et d'amortir ce capital?

Le très hon. M. Howe: C'est juste.

M. Fulton: Peut-on nous dire de quelle façon on procédera? Le fera-t-on en un an?

Le très hon. M. Howe: Les séries d'obligations arrivent à échéance à raison de un million par année.

M. Murphy: Je me demande si une, en particulier, des déclarations qu'a faites le ministre est exacte. Je voudrais que tout soit bien clair. En réponse à la question qu'a posée un député au sujet de l'expansion de la Polymer, le ministre a dit que si une nouvelle expansion devenait nécessaire elle serait financée à même la réserve de dépréciation. Eh bien, j'avoue que je ne comprends pas; je ne vois pas comment on peut procéder à une expansion à même la dépréciation...

Le très hon. M. Howe: L'honorable député trouvera, je crois, que la plupart des expansions s'effectuent à même le compte-dépréciation. Il est parfaitement juste de réinvestir le compte-dépréciation dans des biens durables. La Polymer a payé les agrandissements, au coût de quelque 30 millions avec son propre argent; elle les a payés, en grande partie, à même son compte de dépréciation.

Le compte-dépréciation représente de l'argent comptant pour la compagnie, et si ces fonds en espèces sont suffisants, de futures expansions pourraient vraisemblablement s'effectuer par prélèvement sur ce compte.

M. Nickle: Le ministre voudra-t-il expliquer l'effet, si toutefois il s'en produit, que le crédit de 38 millions de dollars aurait sur l'excédent budgétaire de l'année en cours?

L'hon. M. Abbott: Je répondrai: aucun.

M. Macdonnell (Greenwood): Je considère, comme certains députés qui m'ont précédé, que c'est là une méthode commerciale sensée, mais je souhaiterais néanmoins poser une ou deux questions. D'abord, il y a la question de la façon de procéder qu'a soulevée le député d'Annapolis-Kings. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre, mais, à mon avis, bien que le ministre ait déclaré qu'il s'agissait d'une méthode tout à fait courante (il a peut-être raison sur ce point), c'est un procédé douteux dans un certain sens.

Ici, non seulement il n'existe pas de statut,—et comme il s'agit d'une réorganisation financière dans le sens indiqué, j'espère que le Gouvernement détiendra des actions au lieu de biens matériels. Je ne veux pas insister là-dessus, mais il me semble qu'il y a deux points dont il faut tenir compte. Non seulement il n'y a pas de statut, mais il n'existe pas d'entente indiquant comment la réorganisation s'effectuera. Nous en avons une description, et je reconnais que les postes mentionnés semblent bien réguliers; on nous demande d'adopter ce crédit, qui constitue une sorte de mesure législative, sans même nous fournir le document qui en résultera. On devrait nous fournir l'accord. Je pense que c'est nécessaire. Le ministre a dit que l'entente ne serait pas signée tant que l'autorité nécessaire n'existerait pas. Cela semble normal, mais on ne nous a encore rien soumis à ce sujet. Un conseil d'administration, appelé à autoriser une entente, n'accorderait pas son autorisation en se contentant d'explications générales au sujet de l'accord. Il voudrait examiner l'accord. Je ne vois pas pourquoi on nous place aujourd'hui dans cette situation. Peut-être le ministre dira-t-il: L'accord ne renferme rien qui puisse vous intéresser. Très bien, mais c'est à nous d'en juger. Il a peut-être tout à fait raison, mais en voyant l'accord, nous saurions à quoi nous en tenir. Je signale au ministre des Finances et à son collègue du Commerce que la question a son importance.

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami qui connait très bien les modes de financement des grandes sociétés commerciales sait qu'on n'a pas l'habitude de présenter les détails des ententes à une assemblée des actionnaires. La résolution...

M. Macdonnell (Greenwood): Aux administrateurs.

[Le très hon. M. Howe.]

L'hon. M. Abbott: La plupart des accords peuvent être adoptés par les administrateurs; toutefois, lorsque l'accord doit être ratifié par les actionnaires la résolution de ces derniers est rédigée en termes généraux. Le crédit d'autorisation à l'étude signale les points importants de l'accord. C'est une forme d'accord d'autorisation qui est consacrée par l'usage. Il s'agit de savoir si nous devrions présenter une loi à laquelle serait annexé l'accord, et tout le reste. A mon avis, cela n'est ni nécessaire ni souhaitable. Je dirai même, pour badiner, que si nous faisons cela, tous les avocats à la Chambre voudraient mettre des points sur certains i de l'accord. Les termes de l'accord sont essentiellement de caractère juridique. Mon honorable ami croit-il qu'on devrait les communiquer à la Chambre, qui joue ici le même rôle que l'assemblée des actionnaires dans une société? Le Gouvernement, maintenant la Couronne, possède ces biens en propre. On entend les transporter à une société de la Couronne. On y précise le prix à payer et les modalités de paiement. Voyons, ce n'est tout de même pas à la Chambre à se prononcer sur tous les aspects de tous les documents juridiques que comporte un accord, tous les termes juridiques qu'il faut y faire figurer! Ce serait tourner en ridicule nos travaux! Si nous voulions nous lancer là-dedans, je ne vois pas très bien comment nous pourrions jamais en sortir. Pourquoi consacrer beaucoup de temps, ici, à plusieurs de ces choses? Il me semble que ce n'est pas là le rôle de la Chambre. Il ne s'agit que de nous prononcer sur deux principes. Quant aux détails de l'accord, la responsabilité de les arrêter appartient au pouvoir exécutif. Il me semble que la Chambre doit se prononcer sur l'essentiel; c'est son rôle propre; c'est ce que nous faisons ici.

M. Macdonnell (Greenwood): Je ne veux pas fendre les cheveux en quatre avec le ministre. Quant à la comparaison faite avec les actionnaires, il me semble que ce sont les citoyens de notre pays, justement, qui sont les actionnaires. Pour moi, il me semble que nous formons, nous, le conseil d'administration. Le cabinet, lui, figure les administrateurs effectifs de la société. Je ne veux pas insister là-dessus, le ministre n'étant pas de cet avis.

L'hon. M. Abbott: Je reconnais que la comparaison n'est pas parfaite en tous points.

M. Macdonnell (Greenwood): Pour en venir aux résultats pratiques de l'affaire, il ne me semble pas que l'épouvantail agité par le ministre ait quelque réalité.

Ainsi, je m'abstiendrai pour le moment d'exprimer mon point de vue et je ne le ferai pas quand nous aborderons les détails relatifs à l'épizootie de fièvre aphteuse, car je n'en sais rien du tout. Mes observations seront d'une nature générale. Mais pour rester dans le domaine pratique, il me semble évident que si un accord semblable à celui dont nous parlons était soumis à la Chambre, 260 membres ne l'étudieraient certes pas; tout au plus, une demi-douzaine le feraient et peut-être un ou deux de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre ne m'a pas répondu. Je persiste à croire qu'il nous faudrait parcourir cet accord. Je crois toujours qu'on devrait nous le soumettre avant ratification. Ceci dit, puis-je poser au ministre du Commerce une ou deux questions de détail? J'ai consulté la liste des administrateurs. Ai-je raison de croire qu'il s'agit surtout d'hommes d'affaires de l'extérieur? Ils ne font pas partie du ministère?

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Macdonnell (Greenwood): Sauf erreur, ils sont membres du conseil d'administration au sens courant de l'expression. Je veux dire par là que nul n'entre eux n'est investi de pouvoirs spéciaux, tels que ceux du Gouverneur de la Banque du Canada?

Le très hon. M. Howe: Ils sont de simples administrateurs, aux termes de la loi des compagnies.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre a fait remarquer en passant que la Polymer n'a pas versé d'intérêt sur les avances qui lui ont été consenties de temps à autre.

Le très hon. M. Howe: Non. On a remboursé certains capitaux, mais aucune des avances n'a porté intérêt. Il n'y a pas eu versement d'intérêt.

M. Macdonnell (Greenwood): Est-ce une ligne de conduite générale qui s'applique à toutes les sociétés de la Couronne? Nous avons là une entreprise très fructueuse, qui aurait vraisemblablement pu verser de l'intérêt. Je me demande pourquoi on suit une telle ligne de conduite.

Le très hon. M. Howe: La société Polymer ne possède pas de biens réels. Sur quoi paierait-elle de l'intérêt?

M. Macdonnell (Greenwood): Je comprends.

Le très hon. M. Howe: Les biens sont la propriété de la Couronne; c'est une société de mandataire exploitant les biens de la Polymer.

M. Thatcher: Le ministre des Finances a fourni au représentant de Calgary-Ouest une réponse que je ne puis comprendre. Il a dit que cette opération n'influerait nullement sur l'excédent budgétaire. Ne fera-t-elle pas l'objet d'une inscription comptable?

L'hon. M. Abbott: Mon honorable ami est un homme d'affaires bien connu. J'aime à croire qu'il comprend les principes de la comptabilité au moins aussi bien que moi. Ce montant figure maintenant dans les livres de l'État comme un bien productif évalué à environ 37 millions de dollars. Nous imputerons ce montant sur ce compte; comme le ministre du Commerce l'a dit, nous rembourserons ce débit d'environ 37 millions figurant au compte des biens productifs et nous en ferons un actif de 37 millions représenté par des obligations et des actions. Il s'agit d'une simple opération de comptabilité. Ce n'est pas une imputation sur les recettes d'exploitation. Nous ne tirons rien du revenu de l'année en cours pour constituer les 37 millions de dollars. Si mon honorable ami veut bien lire le libellé du crédit et s'il a écouté les explications fournies par le ministre du Commerce, il comprendra ce qui se passe en s'appuyant sur certains principes élémentaires de comptabilité et sur quelques données juridiques.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. Abbott: Nous avons demandé que le crédit nº 653 soit réservé parce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'était pas à son siège. Le député de Lake-Centre a posé une ou deux questions. Je me demande si nous pourrions revenir au crédit nº 653 étant donné que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est maintenant à sa place.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION—PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Prêts, placements et avances—

653. Autorisation et création, au Fonds du revenu consolidé, nonobstant l'article 32 de la Loi sur le revenu consolidé et la vérification, d'un compte spécial permanent à désigner Fonds renouvelable de l'immigration, sur lequel pourront se faire aux immigrants des prêts sans intérêts, en vue de leurs frais de voyage vers leur destination au Canada, y compris leurs frais de repas durant le trajet, aux conditions que le Gouverneur en conseil fixera à l'occasion; et autorisation de créditer à ce compte spécial les remboursements effectués par ces immigrants et d'effectuer de nouvelles avances de ces sommes ainsi que d'étendre et d'appliquer cette mesure à la somme de $3,000,000 prévue par le crédit 648, Loi des subsides nº 2, 1951, $6,000,000.

M. Fraser: J'ai une question à poser au sujet des immigrants, dont un grand nombre viennent ici en vertu du plan de subventions au passage. Après leur arrivée, au bout d'une semaine, de deux semaines, d'un mois ou plus peut-être, s'ils tombent malades et qu'il faille recourir à une intervention chirurgicale pour

les guérir, ou encore si l'intervention chirurgicale ne leur permet pas de rester au Canada, quelles mesures prend le ministère à leur endroit? Acquitte-t-il leurs frais médicaux, pour les renvoyer ensuite dans leurs pays?

L'hon. M. Harris: Comme je le disais l'autre jour, je préfère attendre la mise en délibération du budget principal pour répondre à ces questions. Nous avons conclu des ententes avec les provinces relativement à l'assistance qui peut être accordée dans certains cas. Mieux vaudrait remettre ces questions à plus tard, à l'examen du budget principal, alors que j'exposerai la ligne de conduite du ministère dans son ensemble. Je préfère, pour l'instant, répondre seulement aux questions qui portent sur l'aide au transport des immigrants.

M. Fraser: Le seul motif pour lequel j'ai soulevé ce point, c'est que j'ai un cas concret..

L'hon. M. Harris: Le député peut m'en faire tenir les détails.

M. Diefenbaker: Qu'est-ce qui motive un crédit de 6 millions à l'heure actuelle, alors que le crédit n'était antérieurement que de 3 millions? Quelle partie de ce crédit a été dépensée et quelle partie à été remboursée? Pourquoi est-il devenu nécessaire de demander 6 millions? Le ministre dit qu'il ne désire pas étudier ici la question générale de l'immigration, mais je crois qu'il devrait répondre à certaines questions.

Un certain nombre d'immigrants, comme cela convient, reçoivent de l'aide, en vertu de ce programme, pour défrayer leur passage en venant au Canada. Ils consentent à rester un an dans une ferme. Ils touchent des avances. Cependant, beaucoup d'entre eux, à leur arrivée, décident de ne pas rester à l'emploi qu'on leur avait assigné. Je sais qu'un ou deux immigrants, venus au pays à titre d'ouvriers agricoles, ont décidé, avant même de débarquer à leur destination, qu'ils allaient s'établir à la ville au lieu de s'établir à la campagne.

J'estime que le ministre devrait faire la lumière sur cette question et nous dire jusqu'à quel point est appliqué le règlement stipulant que l'immigrant qui a reçu de l'assistance doit travailler dans une ferme. Si le règlement signifie quelque chose, il devrait certes être mis en vigueur. Il me semble que le ministre devrait nous expliquer tout d'abord dans quelle mesure ces prêts ont été utilisés et dans quelle mesure ils ont été remboursés. Il devrait nous dire aussi pourquoi il est arrivé que des immigrants, venus au pays après avoir convenu avec les fonctionnaires de l'immigration qu'ils s'établiraient dans une ferme, n'ont souvent tenu aucun compte des conditions auxquelles ils sont venus au pays et se sont plutôt dirigés sans tarder vers des industries où ils pouvaient trouver du travail.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, le montant d'un peu plus de 3 millions voté l'an dernier a été complètement utilisé; on a accordé quelque 17,000 garanties dont environ 15,000 ont été utilisées par des personnes déjà arrivées au pays. Le prêt est donc d'un peu moins de $200 en moyenne. Tout le montant a été utilisé et l'on commence déjà à rembourser ces prêts. Nous avons en caisse à peu près un demi-million de dollars, formé des sommes ainsi remises. Nous avons décidé de verser une partie de ce montant à titre de paiement anticipé à la commission provisoire qui a remplacé l'OIR. Tel est en effet le montant que nous nous sommes engagés à verser à cet organisme.

Avec l'aide du ministère des Finances, en particulier du service des assurances, nous avons établi qu'il fallait créer un fonds renouvelable de cette importance si nous voulions être en mesure de prêter au même nombre de personnes, à peu près, chaque année. Le Gouvernement ne prêtera que si le pays a besoin d'immigrants, bien entendu, mais c'est là le montant requis pour que le fonds soit vraiment renouvelable et qu'il satisfasse vraiment aux exigences actuarielles.

Pour ce qui est de la question qu'on m'a posée au sujet du nombre d'ouvriers agricoles qui demeurent à l'emploi des cultivateurs, je prie les honorables députés de se reporter à l'intéressant débat que nous avons eu sur le sujet vendredi après-midi. J'ai alors indiqué de quels éléments il fallait tenir compte. On l'a terminé de façon fort appropriée, quand le représentant de Greenwood m'a demandé de formuler une déclaration complète à cet égard lorsque nous étudierons les crédits principaux. J'ai promis de le faire.

M. Fulton: Dans sa réponse provisoire, le ministre des Finances a dit, sauf erreur, qu'on avait avancé le montant de $3,162,000.

L'hon. M. Abbott: Si j'ai dit "avancée", j'ai j'ai fait erreur; c'est d'un engagement que j'aurais dû parler.

M. Fulton: Dois-je conclure que la pratique d'avancer des prêts est interrompue, pour le moment?

L'hon. M. Harris: Depuis octobre dernier.

M. Fulton: A-t-on l'intention d'y revenir après l'adoption du crédit à l'étude?

L'hon. M. Harris: Oui, en effet.

M. Fulton: Dans ce cas, les immigrants qui veulent venir s'établir au Canada et qui manquent de fonds feraient bien d'attendre à demain?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Macdonnell (Greenwood): Je veux revenir sur une question qu'on a posée déjà. S'agit-il ici d'un autre cas où l'on recourt à un crédit pour légiférer? Prend-on ce moyen pour faire voter une somme de 6 millions dont la dépense n'a jamais été autorisée ni même prévue par une loi?

L'hon. M. Abbott: Si le député veut bien se reporter au débat auquel a donné lieu la loi sur l'administration financière, il se rappellera que, dans une disposition de cette mesure, on indique que la création de caisses renouvelables de cette nature est parfaitement opportune. Il ne s'agit pas ici de l'affectation d'une somme à une dépense donnée, mais de l'autorisation d'avancer des fonds à un ministère. On peut le faire, sans inconvénient, soit dans les crédits principaux, soit dans les crédits supplémentaires. Telle est la raison d'être de la loi des subsides. Le principe général en est consacré par la loi sur l'administration financière et ce moyen est le plus pratique que nous ayons.

Il me faut avouer que toutes les critiques que suscite la méthode qui consiste à légiférer par voie de crédits me laisse un peu froid. Je conviens qu'il est tout à fait hors de question dans certains cas de légiférer au moyen d'une loi de finances, mais dans le cas dont il s'agit, il est approprié de légiférer par voie de crédit, donc au moyen d'une loi de finances.

M. White (Middlesex-Est): Si j'ai bien compris, le ministre des Finances aurait dit qu'une somme de $3,162,572 aurait été utilisée?

L'hon. M. Abbott: Non pas encore. J'ai dit que c'était là le montant des dépenses engagées.

M. White (Middlesex-Est): A combien se montent les crédits utilisés?

L'hon. M. Abbott: A $3,020,310 moins des remboursements au montant de $216,208.

M. White (Middlesex-Est): Comment s'opère le recouvrement de ces avances?

L'hon. M. Harris: Le ministre envoie une formule à l'employeur de l'immigrant qui la signe et accepte de retenir un certain montant sur le salaire de l'immigrant et de le verser au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. White (Middlesex-Est): Ces avances sont donc recouvrables.

M. Tustin: En combien de temps s'effectuent ces remboursements?

L'hon. M. Harris: Cela dépend du montant prêté, du salaire que touche l'intéressé et d'autres éléments du même ordre; mais la période de remboursement ne doit en aucun cas dépasser 24 mois.

M. Diefenbaker: Lorsqu'un ouvrier agricole arrive au pays, obtient un emploi et commence à travailler, doit-il rembourser cette avance à même son salaire? S'il se trouve du travail dans l'industrie, cède-t-il d'avance une partie du montant qu'il touche, ou bien quelle a été la pratique généralement suivie à cet égard?

L'hon. M. Harris: Je croyais avoir précisé ce point.

M. Diefenbaker: Vous ne l'avez pas précisé pour moi.

L'hon. M. Harris: Quand un immigrant obtient un prêt à l'étranger, il conclut un contract afin de le rembourser. Le mode de remboursement est celui que j'ai décrit. Un contrat est passé avec l'employeur: celui-ci retient une somme mensuelle établie d'après le revenu de l'immigrant; cette somme, qui ne doit pas être inférieure $10 par mois, je crois, est remise au ministère. Nous faisons tout notre possible pour percevoir le montant de cette façon.

M. Diefenbaker: Advenant qu'un immigrant de cette catégorie, qui, à son arrivée au pays, est censé travailler sur une ferme, s'y refuse, ses allées et venues sont-elles surveillées, afin que le ministre sache où le repérer?

L'hon. M. Harris: Évidemment.

M. Diefenbaker: Le ministère maintient-il des dossiers?

L'hon. M. Harris: Certainement.

M. Diefenbaker: Comment le fait-il?

L'hon. M. Harris: Par l'intermédiaire du fonctionnaire régional préposé au placement et auquel l'immigrant doit s'adresser.

M. Diefenbaker: Très bien; mais je parle de celui qui, après avoir occupé un certain emploi à son arrivée au pays, quitte cet emploi de son propre chef pour chercher du travail ailleurs. Garde-t-on le dossier de ces gens, ou certains d'entre eux disparaissent-ils, lorsqu'ils obtiennent des emplois ailleurs, violant ainsi les contrats qu'ils ont passés pour être acceptés au pays?

L'hon. M. Harris: Ordinairement l'employeur peut nous fournir des renseignements qui nous servent à retracer l'immigrant. Il est reconnu que certains d'entre eux ont dis-

paru sans que nous ayons pu les retracer. Toutefois, sur 14,000 ou 15,000, il y en a un très petit nombre. Nous continuons à les rechercher et nous constatons, dans certains cas, qu'ils sont morts ou qu'ils sont disparus. Il se présente cependant très peu de cas de ce genre.

M. Diefenbaker: Le ministre peut-il nous dire de combien de ces immigrants, à qui on a prêté les sommes indiquées, le ministère ignore le lieu de résidence?

L'hon. M. Harris: Sur 14,000, il y en a peut-être 200 dont nous ignorons le domicile.

M. Diefenbaker: Le ministre a les données sous la main, n'est-ce pas?

L'hon. M. Harris: Non.

M. Diefenbaker: Le nombre ne dépasserait pas 200?

L'hon. M. Harris. Oh, cela se pourrait bien.

M. Diefenbaker: Je demanderais au ministre de se procurer les renseignements.

L'hon. M. Harris: Je me les procurerai donc.

M. Diefenbaker: Le ministre devrait les avoir puisqu'il demande l'adoption du crédit. Le comité a certes droit à ces renseignements. Le nombre en est-il de 200 tout au plus? S'il l'affirme, très bien! Sinon, s'il dit tout simplement que le nombre en est d'environ 200, sa réponse n'est d'aucune utilité.

M. Laing: Comment peut-il se tenir constamment au courant de leur situation?

M. Macdonnell (Greenwood): Nous nous efforçons de découvrir le nombre de ceux qu'on n'a pu retracer.

L'hon. M. Harris: Je regrette de ne pas avoir ce renseignement. Du nombre total d'immigrants, 1,459 ont manqué leur engagement. Mais ce n'est pas le chiffre que désire avoir le député.

M. Diefenbaker: Si je comprends bien, le ministre ne possède dans ses services aucune documentation relative au nombre d'immigrants, sur ces 14,000, qu'on n'a pu retracer jusqu'ici.

L'hon. M. Harris: Il est de 1,400.

M. Diefenbaker: Ils sont inconnus?

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas dit cela.

M. Diefenbaker: Est-ce exact ou non? Le ministre possède-t-il une documentation au sujet du nombre d'immigrants dont le ministère n'a pas les adresses, parce qu'ils n'ont pas d'emploi?

M. Laing: Voulez-vous qu'ils se présentent à l'appel tous les soirs?

[L'hon. M. Harris.]

M. Diefenbaker: Le député pourra répondre quand il sera adjoint parlementaire.

M. Laing: Et les droits civils?

M. Diefenbaker: Il sera alors en mesure de donner de meilleurs renseignements.

M. le président suppléant: A l'ordre. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. M. Harris: Je pourrais obtenir le renseignement.

M. Diefenbaker: Le ministre pourrait déposer le document.

L'hon. M. Harris: Certainement.

M. le président suppléant: A l'ordre! Avant d'aller plus loin, je signale que le poste à l'étude a trait à un crédit de six millions comportant l'autorisation et la création, au Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial permanent, sur lequel pourront se faire aux immigrants des prêts en vue de leurs frais de voyage vers leur destination au Canada, y compris leurs frais de repas durant le trajet. Si nous nous en tenons strictement à ce crédit, je ne crois pas que nous puissions parler de la situation des immigrants une fois qu'ils ont été placés. C'est du moins ainsi que j'interprète le crédit. Je ne rends pas une décision, mais je prie les honorables députés de tenir compte de mes observations.

M. Green. Je crains bien, monsieur le président, que vous n'ayez pas saisi. L'honorable représentant de Lake-Centre cherche à savoir combien de ces immigrants ont rompu tous liens avec le Gouvernement avant d'avoir intégralement remboursé l'argent qu'on leur a prêté.

L'hon. M. Abbott: Le ministre a promis de fournir le renseignement à l'honorable député.

M. le président suppléant: Je croyais que le député de Lake-Centre voulait parler du nombre d'immigrants qui avaient quitté les fermes après y avoir été placés. S'il parlait du remboursement des prêts je m'excuse de l'avoir interrompu.

M. Diefenbaker: J'essaie de découvrir, à l'avance, quelle proportion de ces six millions nous avons perdus par suite de la disparition subite d'immigrants.

M. Fulton: Je crois que c'est le ministre des Finances qui a dit qu'il y avait un engagement de $3,162,000.

L'hon. M. Abbott: Moins des bons annulés d'une valeur de $142,655. Ces derniers se rapportent à l'année financière 1950-1951, ce qui laisse un total de $3,023,000. D'après les renseignements que je possède, les rem-

boursements effectués jusqu'ici atteignent la somme de $216,208. La caisse automatiquement renouvelable accuse un solde libre de $195,897.

M. Fulton: A-t-on fait des avances en excédent des trois millions?

L'hon. M. Abbott: Non.

M. Fulton: Quel chiffre a donc donné le ministre?

L'hon. M. Abbott: C'était le total des sommes engagées; mais il y a les bons annulés.

M. Fulton: Le ministre nous a présenté un certain nombre de chiffres. Si j'ai bien compris, il a mentionné à un moment donné que les sommes effectivement avancées, pour ces prêts, dépassaient 3 millions.

L'hon. M. Abbott: Non; il s'agit d'une caisse automatiquement renouvelable. Mon honorable ami en sait quelque chose. Vous prenez des engagements, disons, de trois millions. Avant que le dernier engagement de cette somme soit dû, les gens à qui on a prêté le premier million commencent à verser des remboursements. La difficulté actuelle tient à ce que la somme de trois millions ne suffit pas. Nous avons besoin d'une caisse plus considérable.

M. Fulton: Il s'agissait autrefois d'une caisse renouvelable? Je croyais que c'était une avance pure et simple.

L'hon. M. Abbott: Non; la caisse automatiquement renouvelable existe depuis le début.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prêts, placements et avances—

655. Sous réserve de règlements du Conseil du Trésor, avances de fonds de roulement, dans l'année financière actuelle et les années financières subséquentes, aux missions à l'étranger et aux employés y affectés, et autorisation de créer, au Fonds du revenu consolidé, un compte spécial sur lequel seront imputées ces avances et créditées ces dépenses ainsi que les avances recouvrées sur lesdites missions et lesdits employés, l'excédent des sommes débitées sur les sommes créditées ne devant jamais dépasser $600,000. Le crédit 566 de la Loi des subsides nº 4 de 1951 est par les présentes révoqué,

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre expliquera-t-il ce crédit?

L'hon. M. Abbott: Dans les crédits de l'an dernier nous avons autorisé une avance de fonds de roulement au ministère des Affaires extérieures; c'est ce genre de caisse que prévoit la loi, au montant de $300,000. On voulait par là fournir des fonds de roulement dans l'année financière courante et les années ultérieures afin de conserver, dans les missions à l'étranger des Affaires extérieures, des caisses liquides et d'assurer leur équilibre. Ainsi que l'indique nettement le crédit lui-même on s'en est tenu à cette destination première en ce qui concerne les postes à l'étranger, sans autoriser toutefois le ministère à consentir des avances à l'étranger à des individus ou à satisfaire d'autres exigences en espèces de nos missions à l'étranger.

Le ministère des Affaires extérieures a demandé que soit augmenté le montant mis à leur disposition afin qu'il puisse, par exemple, consentir à son personnel en poste à l'étranger certaines avances au titre du vêtement par exemple, ainsi que le veut l'usage normal du ministère. Ces avances sont remboursées en 34 mensualités. Lorsqu'un employé part pour certains pays, notamment pour les tropiques, il faut qu'il renouvelle complètement sa garde-robe. Les employés subalternes en particulier ne peuvent se le permettre; aussi le ministère a-t-il pris l'habitude de leur consentir ces avances, remboursées en 34 mensualités.

M. Fraser: C'est une caisse automatiquement renouvelable?

L'hon. M. Abbott: Oui, une avance de fonds de roulement correspond à une caisse renouvelable, jusqu'à concurrence de tant. On a effectivement consulté ici le ministère des Finances. J'ai prié des fonctionnaires du Conseil du Trésor d'examiner la chose et d'en saisir le Contrôleur du Trésor.

D'après le rapport du contrôleur, il serait désirable autant que pratique du point de vue des affaires, d'autoriser des avances de ce genre. Le comité comprendra aisément que bon nombre de ces ambassades, légations et ainsi de suite, sont à quelque distance du Canada; il n'est pas toujours facile d'obtenir une décision rapide du Conseil du Trésor, quant à la possibilité de faire telle chose ou telle autre, de décider par exemple si un Canadien en détresse à Changhaï devrait recevoir une avance de $50 ou de $100. C'est un peu comme le fonds de roulement qu'on trouve dans les succursales. Ce fonds, bien entendu, est assujéti aux règlements du Conseil du Trésor, comme il ressort du texte même du crédit: "Sous réserve de règlements du Conseil du Trésor". La limite actuelle est de $300,000; ce crédit la porterait à $600,000.

M. Knowles: Je ne sais si le ministre a entendu les interjections partant de deux ou trois endroits de ce côté-ci, mais comment concilie-t-il la période de temps accordée à ces employés, avec ses propres règlements quant au crédit aux consommateurs?

L'honorable M. Abbott: Il va sans dire que ces pays étrangers opèrent sur des bases différentes.

(Le crédit est adopté.)

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

656. Autorisation, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, de souscription et d'exécution d'une convention, à entrer en vigueur le 31 mars 1952, entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté et l'*Atomic Energy of Canada Limited*:

a) prévoyant, nonobstant l'article 3 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, l'assignation à la Compagnie du titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) constituant l'entreprise de Chalk-River, à exploiter par elle pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté;

b) autorisant la Compagnie à administrer ledit établissement pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à titre d'agent de Sa Majesté, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, comme si la Compagnie en était l'usufruitière;

c) autorisant l'acceptation par Sa Majesté d'actions du capital de la Compagnie en retour desdits biens; et

d) autorisant l'établissement par la Compagnie d'un régime de comptabilité comme si, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, celle-ci n'était pas un agent de Sa Majesté ni de la Commission, $1.

M. Green: Le ministre du Commerce pourrait-il nous expliquer ce crédit?

Le très hon. M. Howe: Avec plaisir. Ce crédit a pour objet de permettre au Gouvernement de transporter la propriété des biens de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River de la Couronne à une nouvelle société de la Couronne appelée l'*Atomic Energy of Canada Limited.*

Il est de plus en plus évident que l'établissement de Chalk-River a d'importantes possibilités commerciales et que ses revenus seront considérables. Il est évident que l'importance grandissante de l'énergie atomique et les énormes placements de capitaux effectués à Chalk-River sont d'excellentes raisons pour que la gestion de cette entreprise soit séparée des autres activités du gouvernement et qu'elle revienne à une administration n'ayant pas d'autre responsabilité. Le meilleur moyen de parvenir à ce but semble être la création d'une société de la Couronne qui possèderait l'établissement et en assurerait la gestion. Jusqu'à présent, c'est le Conseil national de recherches en tant qu'agent de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui s'est occupé de la gestion de l'usine de Chalk-River.

Il découle de la décision qu'on a prise de construire un nouveau réacteur de dimensions commerciales que dans l'avenir, l'activité de l'établissement comportera des aspects industriels. Il est donc sage, semble-t-il, d'enlever au Conseil national de recherches des responsabilités qui sont devenues plus industrielles qu'expérimentales et de confier la gestion de l'établissement à un seul organisme uniquement chargé de favoriser le développement de ces réalisations en plein essor. Il est de plus en plus évident qu'une administration comme celle que permet une société de la Couronne peut gérer cet établissement le plus efficacement possible et s'occuper des nombreux contacts industriels et commerciaux ainsi que des problèmes de direction, en utilisant les méthodes et les pratiques couramment employées dans les affaires.

Après que la commission parlementaire spéciale de l'énergie atomique eut déposé son rapport, le 8 décembre 1949, le Gouvernement, les députés s'en souviennent, a étudié sérieusement le vœu selon lequel il y avait lieu d'aménager une seconde pile, ou réacteur, aux installations de Chalk-River. Le budget des dépenses de 1951-1952 renfermait un crédit permettant au Conseil national de recherches d'entreprendre les plans et l'aménagement du nouveau réacteur. C'est à la lumière du succès remporté dans ce domaine par le passé, que nous avons décidé d'accroître notre activité en ce qui concerne l'énergie atomique. Les résultats que nous avons obtenus depuis un an, en matière de recherches, de mise au point et de fonctionnement, nous portent à croire que l'application industrielle en grand de l'énergie atomique est plus près d'être réalisée que nous ne l'avions cru.

A l'heure actuelle, deux grands secteurs retiennent surtout l'attention: l'application des isotopes et l'énergie industrielle. Il a beaucoup été question de l'application des isotopes, et des techniques y afférentes, à l'industrie, à la médecine, à la recherche et à la production scientifique. L'utilisation en grand des isotopes à des fins pratiques progresse rapidement, tant au Canada qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Depuis un an, l'usine de Chalk-River a expédié plus de 800 envois, portant sur plus de 70 différents isotopes radioactifs, aux industries, aux universités, aux établissements de recherches et aux hôpitaux, et on s'attend que ces opérations s'accroissent rapidement dans l'avenir immédiat. Nombreux sont ceux qui estiment que les bénéfices qu'on retirera, dans le seul domaine des isotopes, pourront fort bien contre-balancer tout l'argent consacré à la mise en valeur de l'énergie atomique.

Dans l'autre vaste domaine, celui de l'énergie industrielle, les progrès réalisés au cours des deux dernières années ont été tout aussi rapides. Les députés ont peut-être lu dans les journaux que la Commission de l'énergie atomique des États-Unis a annoncé qu'elle avait adjugé cinq contrats commerciaux pour l'aménagement de prototypes de groupes

générateurs devant servir à bord de sous-marins et d'avions. Si aucune initiative pratique n'a encore été prise au Canada en vue de dessiner et d'aménager des groupes complets, on fait du moins une étude des pièces constituantes nécessaires à la réalisation du projet général. On espère que d'ici dix ans nous verrons au pays comme aux États-Unis et au Royaume-Uni les premiers appareils générateurs d'énergie atomique utilisés dans le commerce.

On compte que la nouvelle société de la Couronne, l'*Atomic Energy of Canada Limited*, ouvrira ses portes le 1er avril 1952, se chargeant à partir de cette date des responsabilités du Conseil de recherches à l'égard de l'exploitation. Il est à noter que, durant un certain temps au moins, l'*Atomic Energy of Canada* s'occupera de deux exploitations connexes; l'une du domaine commercial, l'autre du domaine de la recherche. On compte, qu'une fois la nouvelle pile terminée, l'exploitation commerciale sera rentable et qu'avec le temps elle assurera un apport financier aux recherches. Toutefois, pendant un certain temps, il nous faudra demander au Parlement, chaque année, à l'égard du service scientifique et de la mise en valeur, des subventions à peu près semblables à celles qu'on accorde actuellement.

J'ai la ferme confiance que le centre de Chalk-River préparera la voie à une amélioration technologique de première importance pour le pays, une amélioration qui jouera un grand rôle dans le progrès de l'industrie canadienne.

D'aucuns se demanderont, j'en suis certain, pourquoi on a voté le montant de 38 millions dans le cas de Polymer et pourquoi on ne présente dans le cas de Chalk-River qu'un crédit d'un dollar. La réponse est que l'usine Polymer a été considérée comme un placement d'affaires et que le montant avancé a été inscrit comme un avoir actif dans les comptes de l'État. Le placement de la Polymer a toujours été considéré comme un avoir actif. On comprendra certainement l'impossibilité de considérer Chalk-River de la même façon. On a estimé qu'il ne s'agissait là que d'expériences. Au moment du placement, personne ne croyait l'usine capable de rapporter des bénéfices purement commerciaux. On n'a donc pas considéré le montant en cause comme un avoir actif et il n'y a pas de compte à rayer des livres de l'État.

Le crédit d'un dollar est inscrit afin que les avoirs créés à Chalk-River soient placés sous l'autorité de la nouvelle société de la Couronne. On n'a pas établi de façon précise quelle est la valeur présente de ces avoirs, compte tenu de la dépréciation, mais elle devrait s'élever à environ 28 millions de dollars. Elle comprend la pile elle-même, les terrains, les immeubles et toutes les installations qui forment aujourd'hui l'usine de Chalk-River. Tout l'argent affecté à la nouvelle pile figurera au compte des frais. Le bilan de la société sera donc conforme à l'usage reconnu. La somme de 28 millions, ou toute autre somme quelle qu'elle soit, sera représentée par les actions ordinaires et tout supplément pourra fort bien l'être par des obligations portant intérêt.

M. Green: Ce rapport très encourageant du ministre intéressera tout particulièrement, j'en suis sûr, ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité spécial de 1949. Je prie le ministre de nous fournir des éclaircissements sur deux points. Quelle est, d'abord, la situation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique? Sous le régime de la loi de 1946, sur le contrôle de l'énergie atomique, on a établi une commission de contrôle de l'énergie atomique mais, dans la déclaration qu'il a formulée aujourd'hui, le ministre ne nous a pas dit quelle était la situation de cet organisme. Une distinction est à faire entre l'entreprise de Chalk-River et l'usine Polymer. M. C. J. Mackenzie va présider la nouvelle société. Je sais qu'il a présidé aussi la Commission de contrôle de l'énergie atomique; sans doute continuera-t-il d'occuper ce poste. Il serait utile de savoir exactement quelles seront désormais les fonctions de cette commission.

Voici maintenant l'autre question. Le ministre songe-t-il à constituer une commission parlementaire de l'énergie atomique, du genre de celle de 1949, ainsi d'ailleurs que celle-ci en a exprimé le vœu dans son rapport. Le passage en question se lit ainsi qu'il suit:

> Votre Comité n'existant que depuis six semaines il n'a pu terminer ses recherches dans le domaine de l'énergie atomique. En outre, le domaine est nouveau, s'étend sans cesse et pourra bien se révéler d'une importance capitale pour le Canada. C'est pour ces motifs que votre Comité exprime le vœu que soit, à la prochaine session, reconstitué un comité spécial.

Au cours de la session suivante, c'est-à-dire en 1950, on a reconstitué le même comité qu'on a chargé de se renseigner sur le travail du Conseil national de recherches, mais depuis, ces comités n'ont pas réapparu. Il est évident, si on en croit l'intéressante déclaration qu'on nous a communiquée aujourd'hui que, déjà, cette entreprise joue chez nous un rôle d'une importance capitale. Il semble que nous allions disposer de l'énergie atomique bien plus tôt que nous ne l'aurions cru à cette époque. Cela aura sans doute des effets énormes sur notre économie. Il me semble vraiment qu'il serait bon de prendre

certaines dispositions afin d'assurer que la Chambre soit aussi bien renseignée que possible. La solution du comité n'est peut-être pas la bonne, mais c'est la seule à laquelle je songe pour l'instant.

Aux États-Unis, comme le ministre le sait, il y a un comité du Congrès qui fonctionne depuis bon nombre d'années et qui a fait d'excellente besogne. Il existe également un comité composé de civils et, si je ne me trompe, un troisième comité, celui des forces armées. Mais, chez nous, au Canada, il n'est pas de programme semblable. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour résoudre ce problème, c'est-à-dire pour établir des relations étroites entre le Parlement et cette entreprise d'intérêt primordial?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je puis dire que la Commission de contrôle de l'énergie atomique est chargée de tous les travaux d'énergie atomique au Canada. Elle surveille l'extraction des matières premières et les travaux de Chalk-River. La nouvelle société de la Couronne est fille de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

M. Green: Établie sous le régime de cette loi?

Le très hon. M. Howe: La loi sur la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La loi nous accorde l'autorité voulue pour fonder une société de la Couronne qui administrera l'usine de Chalk-River. Cette fois-ci comme dans l'autre cas d'ailleurs, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a cédé ses pouvoirs, en ce qui concerne l'administration de l'usine, au Conseil national de recherches. Aujourd'hui elle reprend cette autorité et la délègue à une société de la Couronne nouvellement formée. Il me semble que cela résout le problème. Disons donc que la Commission de contrôle de l'énergie atomique surveille tous les travaux relatifs à l'énergie atomique au Canada.

M. Green: Dans quelle mesure ce contrôle est-il exercé? Le principal membre de la Commission et directeur de la nouvelle société sera M. Mackenzie, j'imagine?

Le très hon. M. Howe: C'est exact. Il doit exister une très étroite coordination en ce qui concerne le contrôle de l'énergie atomique. Au Canada, cette fonction a été confiée à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La Commission peut accomplir presque tout ce qu'elle veut. Elle pourrait arrêter l'exploitation minière au Canada. Les principales fonctions de la Commission consistent à établir des règlements prévoyant la communication des renseignements et l'extraction des matières premières et, de façon générale, à adapter aux dispositions en vigueur aux États-unis et au Royaume-Uni le règlement concernant la discrétion à observer au sujet de l'entreprise. On n'a jamais pourvu la Commission de l'outillage nécessaire à l'exploitation proprement dite. Il est peut-être sage, à mon sens, de la tenir un peu éloignée des opérations journalières; elle peut ainsi envisager la situation dans son ensemble.

Pour ce qui est de l'établissement d'un comité parlementaire, je n'y vois pas d'inconvénient. Je crois que c'est l'honorable député qui a demandé la création d'un comité le premier, et nous l'avons immédiatement constitué. En 1950, on a proposé l'établissement d'un autre comité parlementaire. J'ai répondu alors que la situation existant à Chalk-River ne me semblait pas assez différente pour motiver la création d'un comité pertinent, et que le comité pourrait peut-être vouloir examiner l'ensemble de l'activité du Conseil de recherches. On a accepté cet avis. Il n'y a pas eu de comité de ce genre l'an dernier. Il pourrait y en avoir un cette année. Évidemment, il est très difficile de mettre un comité au courant de nos secrets autant que nous le voudrions, vu la multiplicité croissante des dispositions relatives au secret. Il y a le comité McMahon aux États-Unis, que l'honorable député prise hautement. Il surveille avec un soin jaloux les renseignements qui sortent des États-Unis, et notre chance d'obtenir des renseignements de ce pays dépend beaucoup de notre aptitude à garder les secrets que nous avons. Il devient difficile...

M. Green: Les renseignements fournis au comité parlementaire n'ont jamais été communiqués à la Russie et aucune indiscrétion de ce genre n'a été commise par lui.

Le très hon. M. Howe: Je sais, mais si vingt-huit personnes savent quelque chose, les chances que la nouvelle s'ébruite sont plus nombreuses. Je ne voudrais pas donner l'impression que de fâcheux résultats aient fait suite à la visite du premier comité. Mais tous nos gens travaillent sous le sceau du secret; il est difficile de les faire venir devant un comité parlementaire et de s'attendre qu'ils ne divulguent pas des renseignements qui peuvent nous faire du tort à l'étranger. C'est pourquoi, entre autres raisons, je ne désire pas particulièrement préconiser la création d'un comité. Si un groupe de membres de la Chambre estime qu'il doit y avoir un comité, je ne m'y opposerai pas. Je suis en quelque sorte neutre à ce sujet. Je ne peux pas m'emballer pour un comité mais je ne peux pas non plus m'emballer contre lui. Si l'honorable député désire en parler avec les membres du comité

antérieur et s'il pense alors qu'on gagnera quelque chose en recréant un comité au cours de la présente session, je ne m'y oppose pas.

M. Green: Étant donné que les emplois industriels de l'énergie atomique sont devenus si importants, n'est-il pas d'autant plus possible d'avoir un comité? Je me préoccupais beaucoup plus des emplois industriels que des besoins de la défense. Il est devenu évident que l'on va utiliser largement l'énergie atomique dans le domaine industriel et cela m'inquiète car le Parlement n'est absolument pas au courant de cette évolution.

Le très hon. M. Howe: Si le comité se rendait à Chalk-River à l'heure actuelle, on ne pourrait lui montrer aucune application de l'énergie atomique, car on n'en est pas encore rendu là. Les travaux de mise au point accomplis jusqu'ici permettent aux savants de croire que cela ne tardera pas beaucoup, mais, vu le peu de résultats tangibles qu'il constaterait à l'heure actuelle, le comité aurait intérêt à retarder cette visite d'un an. Les députés qui ont visité l'usine de Chalk-River il y a trois ans n'y verraient guère de réalisations nouvelles. Cependant, si l'outillage est resté à peu près tel qu'il était alors, les idées qui ont cours en matière d'énergie atomique et les expériences qu'on a réalisées nous ont permis d'accomplir beaucoup plus de progrès que ne l'indiquent les résultats tangibles. Dans un an, les députés pourront, je crois, constater des résultats vraiment intéressants. Cependant, je le répète, je ne me prononce pas sur la question de l'établissement d'un comité.

M. Murray (Cariboo): Vu les efforts énergiques qu'on tente en certains milieux pour nous séparer des États-Unis, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il y aurait intérêt à échanger avec les hommes de science et les industriels d'outre-frontière le plus de renseignements possible en ce qui concerne l'arrivée de l'ère atomique pour le Canada?

Le très hon. M. Howe: Nous ne demandons pas mieux que d'échanger des renseignements avec nos voisins, mais leur loi McMahon est très sévère en ce qui concerne les renseignements que peuvent communiquer les États-Unis. Nous espérons que les dispositions de cette loi seront suffisamment adoucies pour permettre l'échange de renseignements à l'égard des entreprises d'intérêt civil, mais cet échange n'a guère été possible jusqu'à présent.

M. Knowles: Monsieur le président, ainsi que l'a signalé le député de Vancouver-Quadra, l'exposé que le ministre du Commerce nous a fait aujourd'hui au sujet de l'énergie atomique a certes été bien accueilli. J'estime que le Gouvernement, le ministre et ceux qui collaborent avec lui méritent des félicitations au sujet de la direction active qu'ils donnent à la mise en valeur de l'énergie atomique et en particulier de l'attention qu'ils ont portée à la multiplication de ses emplois non seulement dans le domaine de l'industrie, mais dans celui de la médecine.

Lorsqu'on parle d'énergie atomique, la plupart d'entre nous, songeant encore aux circonstances dans lesquelles ils ont d'abord pris connaissance de la fission de l'atome, n'ont pas encore oublié les possibilités qu'offre l'atome pour semer la mort et la destruction; mais il ne faut pas oublier qu'il offre des possibilités aussi grandes pour les usages de temps de paix. J'estime que le Gouvernement réalise la volonté de la population dans la mesure où il cherche à favoriser l'utilisation de l'énergie atomique en temps de paix, à des fins industrielles et médicales. J'espère que ces efforts seront poursuivis avec toute l'habileté dont dispose le ministre. Lorsqu'il se charge de telles entreprises que les Lignes aériennes Trans-Canada, la Polymer ou l'énergie atomique, les choses commencent à marcher rondement. C'est avec plaisir que nous avons entendu dire qu'il y aura peut-être au pays une centrale génératrice d'énergie atomique, d'ici dix ans.

Je constate également avec plaisir qu'il n'est pas question que l'État continue de rester le seul maître de l'activité qui se déploie dans le domaine de l'énergie atomique au Canada. Je tiens à ajouter, cependant, que je m'inquiète du point de vue technique, du texte du crédit dont nous sommes saisis. Je ne me suis pas uni à ceux qui ont affirmé qu'on voulait légiférer au moyen de crédits et qui se sont opposés à l'adoption du crédit nº 654. J'estime toutefois que le reproche est justifié dans le cas présent. Au moins, on pouvait affirmer que le crédit nº 654 n'avait pas pour but de contourner quelque loi fédérale. L'entente par la suite modifiée, entre la Couronne et la société Polymer, a été, pendant la guerre, confirmée par un décret du conseil. Le crédit nº 656, lui, a précisément pour but de contourner l'article 3 de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

Le ministre des Finances me dira peut-être qu'on recourt fréquemment à cette méthode, autrement dit, que les crédits sont rédigés de façon à contourner certaines dispositions législatives. Le recours fréquent à une méthode ne la justifie pas nécessairement. J'emploie là les mots mêmes du ministre. Je sais qu'il pourrait facilement trouver dans les crédits supplémentaires plusieurs cas où

l'on agit de la sorte. Je vois par exemple que plusieurs crédits placés sous la rubrique "législation" contiennent l'expression suivante: "nonobstant tel ou tel article de telle ou telle loi". Je rappelle cependant au ministre que l'auditeur général a cité ces cas comme des exemples de méthodes fautives d'administration. Il a même proposé que les cas inscrits sous la rubrique "législation" fussent réglés par voie de modification de la loi plutôt que par le recours à des crédits. Le ministre des Finances ne devrait donc pas s'appuyer sur les autres postes analogues inscrits aux crédits supplémentaires pour justifier l'emploi qu'on se propose de faire du crédit nº 654. Il est clair qu'on nous demande ici par un simple expédient, celui de l'insertion d'un poste dans les crédits, de mettre de côté les dispositions de l'article 3 d'une loi votée par le Parlement, la loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

Le très hon. M. Howe: Quelle disposition? Le député le sait-il?

M. Knowles: Vraiment, j'ignore ce que renferme cette disposition. J'ai beaucoup de livres sur mon pupitre, mais je n'ai pas le bon. Quelle que soit la disposition en cause, j'estime que le moyen choisi pour modifier une disposition, fût-elle d'importance secondaire, est inacceptable. C'est tout comme s'il n'y avait qu'un...

M. Macdonnell (Greenwood): Voici la loi.

Une voix: Votre adjoint parlementaire.

M. Knowles: Merci à mon adjoint parlementaire. J'ai maintenant sous les yeux le texte de la loi. Je n'ai pas vu qui me l'a remis...

M. Macdonnell (Greenwood): C'est la première fois que je puis vous rendre service.

M. Knowles: Je remercie le député de Greenwood. J'ai eu l'impression que quelqu'un de haute taille était derrière moi et j'ai cru que c'était le député de Winnipeg-Nord. A tout événement, je puis maintenant dire au ministre que l'article 3 de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique se lit ainsi qu'il suit:

(1) Est par les présentes établi un corps constitué, appelé Commission de contrôle de l'énergie atomique, pour les fins énoncées ci-après et dont les pouvoirs ne peuvent être exercés qu'en qualité d'agent de Sa Majesté.

(2) La Commission peut, pour le compte de Sa Majesté, passer des contrats au nom de celle-ci, et les biens acquis par la Commission deviennent la propriété de Sa Majesté et sont attribués au nom de celle-ci, sauf les actions du capital social d'une compagnie qui seront attribuées, au nom de la Commission, en trust pour Sa Majesté.

[M. Knowles.]

Avant que le ministre du Commerce me demande ce que cela signifie, je lui dis qu'à tout événement le Gouvernement nous invite à y pourvoir au moyen du crédit nº 656. Je signale que le crédit s'élève à $1. Il va de soi que le ministre des Finances ne nous présente pas ce crédit à la seule fin d'obtenir un dollar du Parlement. Il pourrait fort bien le payer lui-même si c'était tout ce qu'on cherchait. L'affectation d'un dollar a une portée législative. Certes, il existe de nombreux précédents en la matière. Comme je l'ai signalé toutefois, une foule de ces précédents,—de fait la plupart de ce genre,—ont fait l'objet de critiques de la part de l'auditeur général qui les tient pour une façon de procéder répréhensible. A mon avis, il ne convient pas de s'en tenir à un précédent que l'auditeur général réprouve. S'il est nécessaire de modifier la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, en ce qui a trait surtout à l'article 3, afin d'exécuter les travaux dont le ministre du Commerce a parlé, le Gouvernement devrait, au lieu de procéder de cette façon-ci, présenter un bill modificateur.

Si j'ai pris le temps, au début de mes observations, de dire combien j'approuvais ce que fait le Gouvernement dans le domaine de l'énergie atomique, c'est afin de bien démontrer que je ne lui reproche rien à cet égard. Je loue sans réserve le Gouvernement des efforts qu'il fait en vue de favoriser les recherches dans ce domaine. Si j'ai une critique à formuler, elle ne s'adresse pas au ministre du Commerce. Il peut rester assis paisiblement. Mais je reproche au ministre des Finances de modifier la loi de cette manière, au moyen d'une affectation d'un dollar, au lieu de recourir à une méthode convenable.

L'hon. M. Abbott: Comme je l'ai déjà dit, mon honorable ami aurait fait un bon avocat; mais dans le cas qui nous occupe il est absolument en dehors de la question. Voilà le cas d'un crédit d'un dollar qui se justifie pleinement et l'auditeur général serait le premier à le reconnaître. La loi sur le contrôle de l'énergie atomique autorise la création de sociétés de la couronne destinées à la gestion d'exploitations de ce genre. Comme l'a déjà dit le ministre du Commerce, ces biens d'une grande valeur ont été payés au moyen de fonds votés par le Parlement. Le seul but du crédit est d'autoriser le transfert de ces biens, du compte de la couronne,—et il ne s'agit de rien d'autre qu'un transfert effectué dans les registres,—à cette société de la couronne spécifiquement prévue dans la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Il s'agit d'un statut, évidemment. Mais si l'honorable député veut se référer à ce qu'a dit l'auditeur général des crédits d'un dollar, je

suis certain qu'il trouvera que ce genre d'autorisation n'est pas de celles qui ont encouru la désapprobation de l'auditeur général. D'ailleurs, avec tout le respect dû à l'auditeur général, celui-ci ne fait pas la loi dans ce domaine, et son opinion, bien qu'on lui doive beaucoup de respect, n'est que l'avis d'un seul homme. Mais j'affirme ici que ce crédit est tout à fait approprié; et qu'il figure à juste titre pour le montant d'un dollar, parce que les avoirs dans ce cas ne figurent pas à l'actif dans nos livres. Si mon honorable ami désire avoir mon opinion au point de vue juridique, pour ce qu'elle vaut...

M. Knowles: Le montant de ce crédit est un dollar.

L'hon. M. Abbott: ...je répéterai qu'il s'agit là d'une transaction parfaitement juste et appropriée. S'il pouvait s'agir ici de comparaison, elle est même plus recommandable que le crédit Polymer qui l'a précédée.

M. Knowles: Le ministre a reconnu que son raisonnement se fondait sur des assertions.

M. Brooks: Je ne doute pas que nous sommes tous satisfaits du succès obtenu à Chalk-River. Le ministre vient de dire qu'il n'y avait pas d'échange de renseignements entre les États-Unis et le Canada, mais je note que l'immense usine en voie d'aménagement aux États-Unis correspond à celle de Chalk-River.

Le ministre a dit qu'il ne s'agissait pas de réaliser des bénéfices, mais il a ajouté qu'il était maintenant possible que la vente d'éléments isotopes et autres rapporte des bénéfices. Sauf erreur, on a dit, quand je faisais partie du comité, qu'on donnait les isotopes aux hôpitaux et aux groupements agricoles. Je me souviens qu'on invitait les hommes d'affaires à visiter l'établissement, afin de se renseigner sur la possibilité d'utiliser avantageusement les isotopes. A-t-on modifié cette ligne de conduite? Donne-t-on toujours des isotopes aux hôpitaux, ou du moins les vend-on au prix de revient aux hôpitaux, aux société agricoles et aux entreprises commerciales?

Le très hon. M. Howe: On vend probablement les isotopes au prix de revient, car en ce moment le commerce des isotopes fonctionne à perte. La raison en est que nous affectons d'importantes sommes au perfectionnement d'articles comme la bombe contre le cancer. On donne des isotopes à une entreprise industrielle, afin de lui permettre d'essayer de nouvelles méthodes d'exploitation, mais nous ne continuons pas à lui fournir les isotopes une fois qu'elle a adopté une nouvelle méthode. Si l'industrie se sert d'isotopes dans son exploitation industrielle nous nous attendons qu'elle paie les isotopes. C'est surtout la vente de plutonium qui rapporte des bénéfices. L'an dernier, le revenu dépassait un million de dollars.

M. Brooks: Si j'ai bien compris, vous les fournissez encore gratuitement aux hôpitaux?

Le très hon. M. Howe: Non, pas gratuitement. Nous en donnons quelque fois mais tout dépend de quel isotope il s'agit. Nous tenons aussi compte des travaux de perfectionnement s'y rapportant. Nous n'avons pas de ligne de conduite définie à ce sujet, mais en vendant des isotopes nous n'exigeons certes pas plus que le prix de revient.

M. Nowlan: J'appuie certainement tout ce que les préopinants ont dit sur la valeur du travail accompli sous l'égide du ministre qui en a pris l'initiative. Plus tard, lorsque la Chambre sera saisie du budget principal, je pourrai peut-être formuler des remarques sur l'à-propos de la concentration de cette entreprise en un seul endroit. Nous parlons uniquement de Chalk-River en ce moment, je suppose. Je ne fais que mentionner la chose et je passe. Au moment opportun et lorsque nous parlerons des usages à des fins civiles, je formulerai des commentaires. C'est une question de première importance pour nous, habitants de l'Est, et c'est probablement la raison pour laquelle nous devrions nous y intéresser plus que les régions industrielles du pays qui possèdent d'autres sources d'énergie. J'espère et je crois que les progrès que nous a exposés le ministre cet après-midi se réaliseront, qu'ils contribueront pour beaucoup à résoudre les problèmes relatifs à l'énergie qui se posent dans les provinces Maritimes et dans d'autres parties du pays.

Je désire tout simplement renouveler la protestation que j'ai formulée pour m'opposer à une résolution semblable, relative à la Polymer. Le ministre des Finances a dit que c'était d'usage courant. Deux noirs ne font pas un blanc. Nous en sommes rendus maintenant à ne pas donner un seul dollar. Il dit que le crédit a pour but d'autoriser le transfert. Comment le révoque-t-on? Comment fait-on pour rapporter cet article? Remplaçons-nous le signe du dollar par un moins, mettons-nous un signe rouge quelconque? Il s'agit ici d'une question qui aura, pour l'économie de notre pays, des conséquences énormes. Il arrivera sans doute que la question sera évoquée un jour devant les tribunaux. Je me demande alors ce que diront les juges de cette demande d'autorité? Je prie n'importe lequel des avocats qui siègent ici de nous dire ce qu'il en pense. Je puis

vous nommer au moins un avocat qui touchera un jour des honoraires fixes et qui aura certainement une grosse clientèle. C'est l'actuel titulaire du portefeuille des Finances. Redevenu D. C. Abbott, C.R., ses services seront retenus par tous les plaideurs au Canada. Il sera en effet seul à savoir, à pouvoir nous dire quel article de quelle loi de finances conférait tel ou tel droit, faisant ceci ou cela; c'est qu'on aura beau chercher dans les recueils de lois, on ne trouvera nulle part ces renseignements.

Pourquoi avons-nous des statuts? Pourquoi avons-nous pour principe d'en édicter? Pourquoi cet usage nous a-t-il été légué par les siècles? Pourquoi ne pas les rapporter tous et ne plus agir qu'au moyen de lois de finances? Je ne veux pas m'attarder plus longtemps là-dessus. Le ministre nous dit que c'est là un usage long et bien établi, mais je souligne de nouveau à son intention, qu'il le regrettera sûrement un jour. C'est que fatalement nous allons nous trouver en face d'une situation où il ne nous sera pas permis de légiférer à partir d'un dollar, ou de 39 millions de dollars. Vous avez des statuts; vous pouvez les révoquer; vous pouvez les modifier, mais vous ne pouvez le faire à l'aide de lois de finances.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Macdonnell (Greenwood): Non; j'ai quelque chose à dire là-dessus. Je n'aime pas les questions d'ordre juridique; d'abord, elles me semblent fort ennuyeuses; ensuite je m'expose au feu de tireurs aussi habiles que le ministre des Finances. Je veux lire cet article au ministre des Finances et lui demander de confirmer ce qu'il a dit tout à l'heure. Sauf erreur, ce qu'on fait ici contredit absolument...

L'hon. M. Abbott: Je répondrai fort rapidement à mon honorable ami. L'article prévoit que la société de la Couronne qu'il s'agit de former, sera une société de mandataires. Le crédit établit sans équivoques que la société ainsi constituée sera propriétaire des actions qui lui seront transférées. On s'écarte de l'article 3 de la loi de contrôle de l'énergie atomique, lequel prévoit que les éléments d'actif peuvent être la propriété de toute société, et non seulement d'une société de mandataires. Le député peut affirmer que la chose est incorrecte; moi, je dis qu'elle ne l'est pas.

M. Macdonnell (Greenwood): C'est tout autre chose me semble-t-il que le ministre avait dit auparavant. Si je comprends bien, le ministre admet maintenant que cela s'oppose aux dispositions de l'article 3, ou du moins que cela en diffère.

L'hon. M. Abbott: Naturellement, ce que dit mon honorable ami est évident.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre dit "naturellement", mais ce n'est pas ce que je lui ai entendu dire il y a quelques minutes au représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Il a dit exactement le contraire.

L'hon. M. Abbott: Je ne suis pas responsable de ce que le député comprend.

M. Macdonnell (Greenwood): Le hansard en fera foi, mais je tiens à le répéter. Je veux faire miennes les observations du représentant d'Annapolis-Kings. Nous ne tenons aucun compte des lois. Après avoir dit que la chose est judicieuse, nous agissons. La mesure est sage, mais alors pourquoi nous écarter de la voie légale. Un de ces jours, nous en viendrons à des choses non judicieuses, et nous aurons tous ces précédents. Sauf erreur,—et je le dis sans donner la référence,—il y a quelque temps, le premier ministre a désapprouvé cette façon de procéder. Si le premier ministre participait au débat, il serait peut-être de l'avis du ministre des Finances et établirait peut-être une distinction; mais, de toute façon, il a désapprouvé cette méthode. J'estime que c'est bien dommage. Le ministre dit maintenant que la mesure s'écarte de l'article 3, mais qu'elle est judicieuse et, par conséquent, que nous l'accomplissons. Je tiens à affirmer que c'est déplacé, qu'on ne devrait pas accomplir une telle chose, qu'on pourrait agir régulièrement et qu'il n'y a aucune raison au monde de ne pas procéder ainsi. Il ne s'agit pas du traitement de personne. Le ministre a dit qu'il n'y a pas d'argent en cause dans cette affaire.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Des voix: Non.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Blackmore: J'aimerais poser une ou deux questions au sujet de l'*Atomic Energy of Canada Limited*. Combien de membres cette société comptera-t-elle? Qui les nommera? Quelle sera la durée de leur mandat? A qui la société doit-elle faire rapport?

Le très hon. M. Howe: La Commission de contrôle de l'énergie atomique se compose de cinq membres nommés pour trois ans... Rapport m'est fait à moi en ma qualité de président du comité du cabinet pour les recherches.

M. Blackmore: J'ai des questions semblables à poser au sujet de la société. Le ministre peut-il nous dire comment s'effectue la nomination des directeurs et à qui la société est tenue de faire rapport?

Le très hon. M. Howe: La commission de contrôle de l'énergie atomique nomme les directeurs, sous réserve de mon approbation. La durée de leur mandat n'est pas fixée. Ils sont nommés pour servir à volonté. Il y a neuf directeurs.

M. Blackmore: Je tiens à féliciter chaleureusement le ministre de la manière dont il a su garder une maîtrise directe sur cette affaire. Voilà exactement comment nous voulons que les choses se passent afin qu'on n'ait pas à se demander qui au Canada assume la direction et la responsabilité en matière d'énergie atomique.

M. Macdonnell (Greenwood): Je désire revenir au point que nous débattions à six heures, afin de m'assurer que j'ai bien saisi le sens des paroles du ministre des Finances. Il a dit, d'après les notes que j'ai prises moi-même, que la Commission de contrôle de l'énergie atomique peut autoriser la création de sociétés de la Couronne en vue de remplir certaines de ces fonctions.

Au moment de la suspension de la séance, nous examinions l'article 3 auquel la présente façon de procéder semble être en opposition. Je présume qu'il s'agit d'une question de forme; toutefois, je veux voir bien clair dans ce que nous sommes censés faire. Le ministre nous dira-t-il ce qu'il a voulu dire en affirmant que la Commission de contrôle de l'énergie atomique peut autoriser la création de sociétés de la couronne en vue de remplir certaines de ces fonctions? Peut-il citer un seul article de la loi qui l'y autorise? L'article 3, en effet, semble venir en conflit absolu avec ce que l'on fait réellement.

L'hon. M. Abbott: Sauf erreur, la loi actuelle, y compris l'article 3, prévoit la création de sociétés de mandataire et non pas d'une société du genre de celle-ci, qui sera propriétaire des biens. Pour autant, on demande, sous l'empire du crédit à l'étude, l'autorisation de déroger aux dispositions de l'article 3. Cette explication est-elle propre à aider l'honorable député?

M. Macdonnell (Greenwood): Oui, en ce sens que nous savons maintenant à quoi nous en tenir. On nous a donné une toute autre idée avant la suspension de la séance. Je me contente d'ajouter qu'on procède de mauvaise façon; je tiens à ce que mon opinion soit consignée au compte rendu.

L'hon. M. Abbott: Nous sommes en pays libre: chacun peut penser ce qu'il veut.

M. Blackmore: Il est un autre point sur lequel j'aimerais obtenir des précisions d'un ministre. L'alinéa *d*) du crédit autorise l'établissement d'une comptabilité par la Corporation comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière n'était pas un agent de Sa Majesté. Ce texte a peut-être un sens juridique précis, mais, je l'avoue, il me dépasse un peu.

Le très hon. M. Howe: La loi primitive sur le contrôle de l'énergie atomique portait qu'une société de la Couronne pouvait être établie et chargée de l'entreprise de Chalk-River. On projetait à l'époque de confier à cette société la gestion des biens de la Couronne et d'en faire le mandataire de la Couronne. Nous ne prévoyions pas alors que l'entreprise de Chalk-River pouvait devenir rentable. Nous avons modifié notre opinion depuis, estimant que, tout comme la Polymer, elle sera rentable. C'est pourquoi, par le crédit à l'étude, nous transformons la Corporation: de corporation de mandataire, elle devient une société de la Couronne qui possède les biens qu'elle gère. C'est là-dessus que porte l'alinéa *d*).

(Le crédit est adopté.)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

658. Allocations annuelles de dépense, à compter du 1er janvier 1952, aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, en remboursement des frais de déplacement et d'hospitalité occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces montants ne doivent pas être inférieurs à $5,000 ni supérieurs à $12,000 par an pour tout lieutenant-gouverneur et, dans ces limites, ne doivent pas dépasser $5,000 par an, plus $1,000 par an pour chaque tranche de 100,000 habitants ou fraction de 100,000 par laquelle la population de la province dépassait 500,000 âmes au dernier recensement décennal, $21,500.

M. Knowles: Je tiens à poser une objection au crédit à l'étude et ce, pour deux ou trois raisons. Tout d'abord, le ministre se rappellera que lorsqu'il a présenté ses crédits supplémentaires vendredi, il nous a dit que ces crédits portaient principalement sur des dépenses supplémentaires rendues nécessaires par la mise à exécution de lignes de conduite déjà arrêtées. J'admets que son discours de vendredi renfermait une déclaration corrective qui donnait à entendre qu'il y aurait peut-être des exceptions à la règle. Néanmoins, le ministre a dit clairement que la raison pour laquelle il nous exhortait instamment à adopter les crédits le plus vite possible, c'est qu'ils ne comportaient aucun nouveau principe.

Le crédit dont nous sommes saisis et qui a trait à des allocations de déplacement et de représentation pour les lieutenants-gouverneurs, comporte certes un nouveau principe. Jusqu'ici, les seules sommes versées aux lieutenants-gouverneurs à même le Trésor fédéral étaient les traitements prévus par la loi. Ces traitements variaient dans une certaine mesure. Le traitement du lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Édouard est de $8,000; celui des autres lieutenants-gouverneurs est de $9,000, sauf en Ontario et dans le Québec, où il est de $10,000 par année.

Sauf erreur, chaque province fournissait également une demeure à son lieutenant-gouverneur. Au cours des dernières années, cependant, trois provinces au moins, l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan, ont supprimé ce privilège, de sorte que les lieutenants-gouverneurs de ces trois provinces doivent fournir leur propre demeure. Le crédit à l'étude a pour but de relever les montants versés aux lieutenants-gouverneurs à titre de traitements et d'accorder des montants supplémentaires qui porteront le nom d'allocations annuelles de dépense. Cette allocation sera versée conformément à une échelle mobile, depuis un minimum de $5,000, jusqu'à un maximum de $12,000 dans le cas des lieutenants-gouverneurs des provinces plus importantes. Sauf erreur, ces allocations seront fondées sur les frais réels de déplacement ou d'hospitalité.

Je le répète, on s'écarte encore une fois de la méthode reconnue et je regrette qu'on nous soumette cette décision sous forme d'un crédit supplémentaire. De fait, j'estime qu'on aurait dû s'y prendre autrement. Tout comme je le disais à propos du crédit dont nous étions saisis immédiatement avant la suspension de la séance à six heures, si le Gouvernement veut que la somme globale affectée aux traitements des lieutenants-gouverneurs soit majorée, il devrait effectuer ce changement en modifiant la loi.

J'avoue que je ne suis guère impressionné par l'idée qu'on a eue de désigner sous un nom différent une partie de la somme affectée aux lieutenants-gouverneurs, en l'inscrivant sous le chapitre des frais de déplacement et d'hospitalité, par opposition aux traitements proprement dits. Si le Gouvernement avait l'intention de majorer le revenu de ses messieurs, il aurait dû proposer à la Chambre de modifier la loi plutôt que d'inscrire un poste dans les crédits supplémentaires. Si le Gouvernement estime qu'il y a lieu de relever le traitement des lieutenants-gouverneurs, que ne prend-il des moyens directs pour le faire? Je ne veux pas qu'on pense que j'appuierais un tel relèvement. De fait, je suis d'avis que nous pourrions épargner cet argent, que les juges en chef des diverses provinces pourraient fort bien se charger des fonctions qui incombent présentement aux lieutenants-gouverneurs. Toutefois, la question n'est pas à l'examen. A la suite de ce que j'ai dit il y a un instant, j'ai cru bon de bien faire connaître mon attitude.

Je répète, s'il y a lieu de modifier le traitement versé, que ce soit fait au moyen d'une modification à la loi et non d'un poste du budget des dépenses. A tout événement, la chose est répréhensible. Mais recourir à un crédit supplémentaire, à un moment surtout où nous sommes pressés par le temps, au dernier jour de l'année financière, d'adopter les crédits, c'est une façon de procéder que n'aurait pas dû employer le Gouvernement.

D'ailleurs, je l'avoue, je n'approuve pas les motifs sur lesquels reposent ces versements. A quoi serviront-ils? A acquitter les frais de déplacement et de représentation qu'entraînent les fonctions de lieutenant-gouverneur. D'autre part, le montant alloué se fonde sur le chiffre de la population de la province. On nous dit qu'une somme annuelle de $5,000 sera versée, plus $1,000 pour chaque tranche ou fraction de 100,000 de population dépassant, au dernier recensement décennal, le chiffre de 500,000. Sans doute, le montant des frais de déplacements ou de représentation d'un lieutenant-gouverneur n'est pas en raison directe de la population d'une province. Si les fonctions de ces messieurs consistent à offrir une certaine mesure d'hospitalité et de distractions, il me semble que celles-ci sont plutôt déterminées par le nombre de jours que compte l'année que par les centaines de mille d'habitants d'une province.

Je ne voudrais pas qu'on interprête l'une ou l'autre de mes paroles comme jetant du discrédit sur les personnes qui occupent les postes en question. Je suis en mesure de m'exprimer sur ce point avec quelque sincérité, parce que, venant du Manitoba, je m'inspire du grand respect que nous éprouvons là-bas pour l'honorable R. F. McWilliams et Mme McWilliams, qui occupent depuis dix ou douze ans l'hôtel du Gouvernement dans cette province.

M. Fraser: Et qui étaient originaires de Peterborough.

M. Knowles: Je puis dire également, en ce qui concerne M. et Mme McWilliams, que, lorsqu'il s'agit d'hospitalité, ceux d'entre nous qui venons de Winnipeg, savons à quoi nous en tenir. Certains parmi nous qui ont eu l'avange de faire, de temps à autre, une visite à l'hôtel du Gouvernement de Winnipeg,

on pu constater que les rafraichissements qu'on y passait consistaient en des boissons comme le jus de tomate, le jus d'orange et le *ginger ale.*

M. Harkness: On devrait lui couper ses frais de représentation.

M. Knowles: En d'autres termes, je n'ai aucune crainte au sujet de la façon dont les fonds seront dépensés, du moins en ce qui concerne le lieutenant-gouverneur de ma province. Cependant, je ne suis pas certain que tous les lieutenants-gouverneurs procèdent comme celui du Manitoba.

A mon avis, un crédit ainsi libellé, pourvoyant non seulement aux frais de voyage,—ce qui semble très bien,—mais aussi aux frais de réception et d'hospitalité, peut laisser planer des doutes sur l'activité des lieutenants-gouverneurs. A mon sens, il ne convient pas de placer les lieutenants-gouverneurs des provinces dans une telle situation. Si la Chambre des communes estime qu'il convient,—et je m'y oppose,—de verser une somme plus élevée aux lieutenants-gouverneurs, que le Gouvernement y pourvoie en modifiant la loi pertinente au lieu de procéder de cette façon.

Je me suis donné la peine de lire le poste 658 qui figure dans les crédits supplémentaires relatifs à l'année financière qui se termine à minuit ce soir, mais j'ai aussi pris connaissance du crédit correspondant dans le budget des dépenses pour l'année financière qui commence demain. Je m'inquiète un peu de ce que ce poste ne renferme pas la moitié des détails qu'on trouve dans celui que la Chambre examine en ce moment.

L'hon. M. Abbott: Je me permets de tirer mon honorable ami d'inquiétude à ce sujet. Quand le crédit figurant au budget principal sera mis en délibération, je proposerai,—ou je demanderai à quelqu'un de le faire en mon nom,—que le texte du poste à l'étude soit substitué à celui qui figure dans le budget principal en ce moment.

M. Knowles: Je remercie le ministre. Je suis heureux d'apprendre qu'on le fera.

M. Cruickshank: Mais, allez donc.

M. Knowles: Très bien; les honorables députés veulent avancer. Je suis disposé à laisser prendre une décision. Je m'oppose au crédit et je propose donc . . .

Que ce crédit soit réduit à un dollar.

M. Cruickshank: Vous voulez un vote alors?

M. MacDougall: On ne peut acheter beaucoup de jus de tomate avec un dollar, Stanley.

Le très hon. M. St-Laurent: Avant l'inscription de ce crédit au budget des dépenses, je l'ai signalé aux chefs des divers groupes. En effet, on a pensé que dans les circonstances actuelles les lieutenants-gouverneurs ont à s'acquitter de diverses fonctions onéreuses de ce genre-ci, s'ils veulent bien remplir les devoirs de leur charge.

Peut-être un jour les provinces décideront-elles de confier à leurs juges en chef la fonction d'ouvrir et de clore les sessions, et de sanctionner les projets de loi; elles aboliraient par conséquent le poste de lieutenant-gouverneur. Il ne nous a pas semblé, pourtant, que tel fut pour l'instant le sentiment de la population. Nous estimons qu'aussi longtemps que notre constitution continuerait de prévoir cette fonction il importait qu'elle ne fût pas seulement ouverte à ceux dont les propres ressources leur permettent de rendre à la population les services que celle-ci attend d'eux.

On a jugé qu'il était bon que le lieutenant-gouverneur visitât la province où il exerce ses fonctions; nous savons d'ailleurs que c'est ce qui se fait. Nous savons que cela stimule l'intérêt de la population à l'endroit du régime de monarchie constitutionnelle qu'est le nôtre. On a pensé qu'il convenait d'accorder une allocation, que le lieutenant-gouverneur toucherait ou ne toucherait pas. Sans doute, on ne lui demanderait pas de montrer le talon de ses billets ou toute autre pièce justificative de ce genre, mais il devrait soumettre les comptes pour les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions.

Le député dit que la valeur monétaire de l'hospitalité peut n'avoir aucun rapport avec le volume de la population. Ma foi, il se peut qu'elle ne soit pas exactement proportionnée à la population; mais les frais de déplacement et de représentation seraient les plus larges dans les provinces les plus peuplées; on estime que cette clause rendrait plus facile à ceux qui ne seraient pas assez riches pour payer pour ces services de leurs propres deniers, d'accepter de représenter le Souverain dans leurs provinces respectives.

Faut-il le faire, en modifiant la loi des traitements? Cette loi n'a pas été modifiée depuis l'amendement adopté, sous Sir John A. Macdonald, en 1872. A la confédération, les lieutenants gouverneurs ont obtenu un traitement double de celui du premier ministre. En 1872-1873 ces traitements furent modifiés; les traitements des lieutenants-gouverneurs furent alors fixés à leur niveau d'aujourd'hui, tandis que celui du premier ministre s'établissait à 8,000 et celui des autres ministres à $7,000. Depuis cette époque, on a apporté deux modifications aux traitements des ministres: la première en 1907, et la seconde en 1920; mais depuis 1873 le traitement des lieutenants-gouverneurs n'a pas été changé.

M. McLure: Sauf dans l'Île du Prince-Édouard.

Le très hon. M. St-Laurent: Dans l'Île du Prince-Édouard, le traitement a été porté à $8,000 seulement en 1949. Il s'y était maintenu à $7,000 depuis 1873. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation du traitement. Il s'agit d'une disposition en vertu de laquelle les lieutenants-gouverneurs pourront être remboursés à l'égard des frais de déplacement qu'ils supportent ou des réceptions qu'ils donnent dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à concurrence de la limite prévue. Tant que cette charge sera maintenue, il n'est pas convenable qu'elle ne soit remplie que par ceux qui sont à la fois aptes et prêts à assurer ces services de leurs propres deniers.

M. Coldwell: Il est parfaitement vrai que le premier ministre m'a appris, à moi du moins et probablement, je crois, aux chefs des autres partis, que ce crédit serait inséré dans le budget des dépenses; mais, pour ma part, je n'ai pas dit que je l'approuverais.

Le très hon. M. St-Laurent: Oh! non; je ne dis pas qu'on l'a approuvé. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a semblé donner à entendre qu'on s'était abstenu de révéler une certaine chose, parce que le ministre avait déclaré qu'il n'y avait rien de nouveau dans ces crédits supplémentaires, tandis que moi, avant que le crédit ait été inséré dans le budget des dépenses, j'ai prévenu les chefs des divers partis que le Gouvernement avait l'intention de recommander un tel crédit au Parlement.

M. Coldwell: Mais on ne s'est pas engagé à cet égard.

Le très hon. M. Saint-Laurent: On ne s'est pas engagé.

L'hon. M. Abbott: Mais il n'était pas déplacé de l'insérer dans les derniers crédits supplémentaires, car il était entendu qu'il y serait.

M. Thatcher: Il est très regrettable qu'on ait inscrit ce crédit au budget maintenant. Je tiens à rappeler au ministre des Finances et à la Chambre une déclaration que le ministre a faite lors de la présentation de son budget, le 10 avril dernier. Je cite une phrase tirée de la page 1842 du hansard de l'année dernière:

> Les besoins de la défense exigent maintenant que nous réduisions nos dépenses à tous les autres chapitres...

S'il en est ainsi, cette dépense que l'on propose ce soir aux Canadiens n'est pas de la meilleure espèce. La somme proposée, $21,500, n'est pas énorme, mais n'indique-t-elle pas au Parlement que l'on ne va pas très loin pour réduire les dépenses non essentielles. Je ne crois pas que les contribuables canadiens, auxquels on demande cette année de se résigner à acquitter un budget d'environ 5 milliards de dollars, approuveront ces dépenses pour frais d'hospitalité. Je crois que si l'on effectuait un sondage Gallup dans le pays, 95 p. 100 des contribuables s'opposeraient à ces dépenses. Il y a quelques années, nous avons aboli la résidence officielle dans ma province et je suis persuadé que le gouvernement serait ravi qu'il n'y eût pas de lieutenant-gouverneur et que le juge en chef assumât ses fonctions.

Si le gouvernement supprimait complètement ces postes et laissait les juges en chef s'acquitter de la tâche, il pourrait épargner environ $225,000 en traitements et autres dépenses. J'estime qu'en proposant ce soir une dépense de ce genre le gouvernement confine au scandale.

Le très hon. M. St-Laurent: La raison qui nous fait présenter ce poste maintenant tient à ce qu'à l'occasion de la visite royale l'attention de la population canadienne a été énergiquement appelée sur le fait que les convenances et la dignité exigeaient d'elle de telles dépenses.

M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre a fait valoir à l'appui de ce crédit des arguments très persuasifs. Je regrette seulement que son exposé n'ait pas été présenté lorsque le poste a été mis à l'étude pour la première fois. Je ferai observer au premier ministre qu'on peut encore trouver à redire sur la manière dont on s'y prend. Cela n'arrive pas aujourd'hui pour la première fois. Je demande au premier ministre si au lieu de présenter ce poste à la fin des crédits supplémentaires le dernier jour de l'année financière, alors que nous nous hâtons d'en finir, il ne serait pas plus équitable envers la Chambre de procéder de la manière ordinaire soit par voie d'amendement à la loi. Je suis bien sûr qu'aucun député ne veut ni lésiner ni mesquiner en ce qui concerne le représentant de la reine, mais j'ose demander au premier ministre si on ne se serait pas montré plus équitable envers la Chambre en agissant de façon directe au lieu de façon indirecte.

Le très hon. M. St-Laurent: Si nous procédions de façon directe, monsieur le président, la mesure pourrait être débattue au moins à six reprises, d'abord, au stade du projet de résolution, puis, à chacune des trois lectures et ainsi de suite. Si nous voulions pourvoir à toutes ces petites dépenses au moyen de bills comportant des projets de résolution, il nous serait impossible de tenir une session par

année, comme la constitution l'exige; il nous faudrait plusieurs années pour tenir une seule session.

M. Knowles: Je m'étonne que le premier ministre dise sérieusement à la Chambre qu'on procède de cette manière afin d'éviter la procédure admise qui consiste à présenter des bills et à leur faire franchir toutes les étapes prescrites dans le Règlement de la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Il s'agit simplement d'un poste que la Chambre doit approuver afin de défrayer certaines dépenses, et la façon régulière d'arriver à ce résultat consiste à insérer un crédit dans le budget des dépenses. La seule différence, c'est que le montant devra être approuvé chaque fois qu'il sera versé, tandis que si la loi était modifiée, le montant serait alors imputé sur le Fonds du revenu consolidé. C'est la seule différence. Le crédit vise à défrayer une dépense qu'il convient, à notre avis,—mais nous pouvons nous tromper,—de payer à même les deniers publics. Je veux parler des frais inévitables de voyage et de représentation que doivent engager les hommes nommés par le gouvernement fédéral et dont celui-ci est responsable en vertu de la constitution.

(Le projet d'amendement de M. Knowles, mis aux voix, est rejeté par 81 voix contre 8.)

Le crédit est adopté.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

563. Indemnités pour les animaux abattus en application de la Loi des épizooties, et indemnités supplémentaires conformément aux conditions stipulées dans la Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse—Crédit supplémentaire, $665,000.

M. Ross (Souris): Ce crédit est le premier qu'on a appelé vendredi; il a été réservé parce que ni le ministre ni son adjoint n'étaient à la Chambre à ce moment-là. Au cours de la soirée, le ministre est venu à la Chambre et il a fait la déclaration suivante:

Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'ai eu l'occasion de lire le compte rendu des débats de cet après-midi. On a plusieurs fois mentionné mon absence et celle de mon adjoint parlementaire. Mon adjoint est rentré hier chez lui, malade. Il est aujourd'hui au lit. C'est la seule raison de son absence. Cet après-midi, à quatre heures, on m'a présenté le rapport de la commission de Regina qui est en ce moment à prendre des décisions en ce qui concerne le dédommagement à verser à chaque cultivateur, le rapport complet; j'ai passé l'après-midi à l'étudier. Le travail n'est pas terminé simplement parce qu'il a fallu que je vienne ce soir à la Chambre attendre ce crédit. Voilà une heure et demie que j'attends.

M. le président, lorsque le ministre est venu, le représentant de Greenwood a proposé que nous examinions alors le crédit en question. Le ministre des Finances a rejeté la proposition. Il a dit que nous étudierions les crédits dans l'ordre où ils se présentent et que nous reviendrions plus tard sur celui-là.

Puis, après cela, j'ai entendu à la radio, à mon étonnement, la nouvelle de la tenue d'une réunion à Ilderton (Ontario) le 28 mars. La nouvelle était en ces termes:

M. Robert McCubbin, adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture a dit aujourd'hui que le Gouvernement ferait connaître d'ici une semaine le prix-plancher qu'il établira à l'égard des bovins de boucherie.

M. McCubbin, au cours d'une réunion d'éleveurs de Middlesex, a dit qu'on pouvait s'attendre à un prix correspondant plus ou moins aux cours pratiqués sur le marché de Chicago.

M. le président suppléant: Je suppose que ces observations doivent amener le député à aborder le crédit dont le comité est présentement saisi. S'il ne l'aborde pas sous peu, je devrai déclarer ses observations irrégulières.

M. Ross (Souris): Tout cela découle directement de la fièvre aphteuse, dont il est question dans le crédit à l'étude. La nouvelle ajoutait:

Le député de Middlesex a prédit également que l'interdiction américaine pesant sur les importations de bétail canadien serait levée le 1er septembre.

Cela se rattache, monsieur le président, à la fièvre aphteuse, objet du crédit supplémentaire présentement à l'étude.

J'ai aussi devant moi un article très intéressant tiré du dernier numéro du *Co-Operator* du Manitoba, intitulé "Dix provinces, onze problèmes". Il y est question de la manière dont notre pays a été balkanisé par les interdictions provinciales qui ont été imposées par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse. J'ai exposé mon désappointement lorsque ma propre province, de concert avec les autres, a imposé cette interdiction. Après avoir étudié la question depuis lors, je suis porté à sympathiser avec les fonctionnaires provinciaux parce qu'ils n'ont pas reçu de directives suffisantes de la part du ministère fédéral de l'Agriculture. Cette opinion a été exposée par les fonctionnaires de notre ministère manitobain.

M. le président suppléant: A mon avis, les propos du député n'ont pas trait du tout aux indemnités et ce sont les indemnités qui font l'objet du crédit à l'étude. Le crédit n'a nullement trait aux interdictions imposées par les provinces.

M. Ross (Souris): Je vais parler des indemnités, mais qu'il me soit permis de vous rappeler, monsieur le président,—et je sais que vous vous en rendez compte autant que tout autre député,—que les indemnités à

l'égard des troupeaux abattus ne visent qu'une faible proportion des pertes totales subies par nos éleveurs de bestiaux par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse. Cette question aura de graves répercussions.

Toutefois, la question que je voulais poser au ministre vendredi a trait à un point dont il a parlé dans son exposé. Il a dit qu'il avait reçu de la Commission de Regina un rapport concernant les versements particuliers.

Le ministre nous a dit, à l'appel de l'ordre du jour, qu'il formulerait une déclaration complète dès que le Bureau lui transmettrait ces renseignements. Peut-il nous dire quel barème régira le versement des compensasations accordées à l'égard de ces troupeaux. C'est bien là le but du crédit à l'étude. Quel montant maximum par animal, quel montant moyen par éleveur a-t-on versé à ceux dont les troupeaux ont été abattus? Comme le ministre tiendra d'ici à deux ou trois jours des pourparlers avec les représentants provinciaux dont on vient de parler et comme nous n'étudierons qu'après Pâques les autres crédits portant sur l'agriculture, le ministre devrait nous donner des renseignements généraux propres à guider les éleveurs du pays. L'élevage est une industrie d'une valeur de deux milliards et si elle se porte mal toute l'économie du pays peut s'en ressentir. Nous sommes chanceux d'avoir échappé jusqu'à cette année aux atteintes de la maladie. Le ministre des Finances a dit que tous ces crédits supplémentaires portent sur des sujets qu'on a déjà discutés. Pourtant, la question est nouvelle et jamais au cours des sessions précédentes la Chambre n'en a été saisie. On nous a simplement révélé l'existence de la maladie peu avant l'ouverture de la session. Nous avons ensuite consacré au sujet les trois premiers jours de la session. La question est de la plus grande importance. Le ministre aurait-il l'obligeance de formuler dès maintenant une déclaration dans laquelle il nous ferait part des principes sur lesquels on s'est guidé et nous dirait où en est la question du prix minimum que diverses provinces, dont le Manitoba, souhaitent voir établir. Les producteurs de bœuf du pays ont droit à ces renseignements et j'espère que le ministre les leur fournira.

Le très hon. M. Gardiner: J'enfreindrai sans doute moi aussi le Règlement, monsieur le président, si je formule certains commentaires au sujet des premières observations du représentant de Souris. J'estime cependant qu'on doit me permettre une ou deux remarques. On a laissé entendre que ma déclaration voulant que mon adjoint fût retenu à la maison par la maladie n'était pas fondée.

[M. Ross (Souris).]

M. Ross (Souris): Je n'ai pas dit cela!

Le très hon. M. Gardiner: Point n'était nécessaire de déclarer quoi que ce soit si tel n'était pas le sens des observations. Mon adjoint, tout comme plusieurs membres de la Chambre, a eu la grippe cette semaine. Quand il est retourné chez lui, il était malade. Bien entendu, je ne l'ai pas suivi afin de vérifier s'il s'est levé un peu plus tôt qu'il ne le prévoyait ou s'il a tenu à assister à une réunion en dépit de la maladie, chose que j'ai souvent faite, tout comme l'honorable député de Souris, j'en suis sûr.

M. Ross (Souris): Ça m'est déjà arrivé.

Le très hon. M. Gardiner: Il était certes madade quand il est parti d'ici. C'est pour cela qu'il est rentré chez lui. Quelqu'un derrière moi me dit qu'il est au lit aujourd'hui. S'il a quitté le lit hier afin d'assister à la réunion, il n'a fait que ce que plusieurs d'entre nous ont déjà fait. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus long à ce sujet. Tous les députés connaissent très bien le représentant de Middlesex-Ouest et ils savent qu'il ne se dit pas malade quand il ne l'est pas réellement.

Pour ce qui est du règlement auquel on en est venu, il ne m'est pas possible d'entrer dans tous les détails. Le député ne s'attendait certes pas que je fisse un exposé complet.

M. Ross (Souris): Non. C'est ce que j'ai dit, d'ailleurs.

Le très hon. M. Gardiner: Le plus que je puis faire, pour le moment, c'est de donner le chiffre global, soit $311,449.14. La valeur global des animaux, aux termes des dispositions de la loi, serait de $242,512.10.

L'hon. M. Abbott: Aux termes de la loi des épizooties?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, aux termes de la loi des épizooties. Le montant alloué sous le régime de la nouvelle loi s'établit à $68,939.02. Je signale qu'il ne s'agit là que des paiements relatifs aux animaux. Il n'est tenu compte ni de la provende ni d'aucune autre allocation mais de l'indemnisation à l'égard des animaux seulement. Je ne suis pas en mesure d'en dire plus long pour le moment car le Bureau établi à Regina n'était, en somme, qu'un organisme chargé de conseiller le ministre qui, à son tour, doit soumettre ses propositions au cabinet. Les vœux soumis au ministre ont été unanimes. Comme les députés le savent, le Bureau se compose de trois membres. Un représentant du minis-

tère, un représentant de l'ensemble des cultivateurs de la région et un représentant du ministère des Finances. Puis on a désigné quatre personnes dont deux étaient des fonctionnaires du ministère et les deux autres représentaient les cultivateurs de la région. Ces quatre hommes ont examiné les divers troupeaux et on fait rapport au bureau qui a rendu une décision unanime. Les membres ne différaient aucunement d'opinion. Ils ont formulé des vœux unanimes à l'égard de chaque cas et à l'égard de l'ensemble. J'ai reçu leurs conclusions vendredi, comme je l'ai dit. Je les ai toutes examinées et mon personnel a fait de même. Nous avons ensuite recommandé au Gouvernement de les accepter. Notre proposition a été approuvée aujourd'hui; elle va maintenant être déférée au bureau de Regina à qui on a proposé d'en faire la revision étant donné qu'on en est venu à une entente, et d'effectuer les versements. C'est là où nous en sommes en ce moment.

M. Argue: Monsieur le président, la totalité du crédit afférent à l'épidémie de fièvre aphteuse se monte à $500,000. Je prétends qu'on ne devrait considérer ces $500,000 que comme un paiement symbolique fait par le Gouvernement, dans ces circonstances critiques d'intérêt national. Je crois que l'épidémie de fièvre aphteuse crée une situation critique d'envergure nationale. La perte des marchés américains qui s'est élevée à 121 millions l'an dernier, ajoutée aux interdictions frappant le commerce interprovincial, équivaut, en somme, à une crise nationale. Les Canadiens, notamment ceux qui sont le plus touchés, s'attendent que le Parlement et le Gouvernement les traitent avec justice et générosité. Le Canada a déjà fait face à d'autres situations d'urgence, dans le cas par exemple, des inondations de la vallée du Fraser, celles de Winnipeg, des incendies de Rimouski et de Cabano dans Québec. On a alors estimé qu'il s'agissait de situations d'urgence d'ordre national et on a agi en conséquence. A mon avis, l'épizootie de fièvre aphteuse devrait être envisagée de la même façon. Si l'on en juge par l'importance du crédit qu'il présente, on ne peut dire du Gouvernement qu'il considère cette épizootie comme créant une situation critique au Canada. Les crédits supplémentaires que la Chambre a été appelée à approuver lors des inondations de Winnipeg s'élevaient à 13 millions et demi. J'ai été heureux de les appuyer. J'estime que le crédit à l'étude ne constitue qu'une faible partie de ce que le Gouvernement devrait verser, étant donné la gravité des conséquences résultant de l'épidémie de fièvre aphteuse. Depuis le débat auquel ce poste a donné lieu, on a fort élargi les bornes, qu'on avait d'abord prévues, de la zone contaminée. La région soumise à la quarantaine est d'une étendue de près de 2,500 milles carrés, mais si l'on tient compte de la zone-tampon en plus de la zone de quarantaine, l'épidémie de fièvre aphteuse atteint maintenant directement des cultivateurs qui habitent une région de 18,000 milles carrés. L'autre jour, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture si le Gouvernement songeait à répartir équitablement le marché entre les producteurs et, comme en fait foi la page 751 du hansard, le ministre a parlé en particulier des cultivateurs de la région soumise à la quarantaine dans les termes suivants:

> La seule mesure de contrôle de ce genre qui soi appliquée...

J'avais préconisé le contingentement de la vente du bétail.

> ...vise la zone en quarantaine et la zone-tampon, et toutes les mesures auxquelles on a dû recourir ont été approuvées à l'intérieur de ces territoires. Il n'y a pas ici la moindre difficulté. Les bêtes qui arrivent au marché se vendent et le prix de vente au consommateur est satisfaisant. Jusqu'ici, il y a eu moins de difficultés là-bas que n'importe où ailleurs au Canada.

J'ignore d'où le ministre tire ses renseignements à propos de l'écoulement des produits dans la région mise en quarantaine et la zone-tampon. Les lettres que je reçois démontrent qu'il n'y existe pour ainsi dire aucun marché. Où on peut vendre des produits, ceux-ci doivent être utilisés dans la même région.

Voici une lettre d'un jeune cultivateur de Weyburn dont je vais lire ces quelques lignes...

M. le président suppléant: A l'ordre. Le député doit révéler le nom de celui qu'il cite.

M. Argue: L'auteur de la lettre est Robert May, de Weyburn. Quelqu'un me dit que je ne suis pas tenu de divulguer le nom. Ce jeune cultivateur j'en suis sûr, n'y verra pas d'objection. Il m'expose, dans cette lettre, la situation où il se trouve du fait de l'épizootie de fièvre aphteuse. Il ne peut vendre ses porcs, ses truies mettent bas et sa porcherie est extrêmement encombrée. Voici ce qu'il dit:

> Il y a encombrement à l'égard non seulement des porcs mais des bovins. J'ai des taureaux destinés à être vendus au printemps, à la fin de mars, que je ne puis écouler que dans la zone-tampon. J'attends, à partir du 3 avril, de dix à quinze veaux. Ici encore il y aura encombrement.

N'étant pas de l'avis du ministre qui croit qu'on n'éprouve pas de difficultés dans cette région, il dit:

Je vous prie d'appeler l'attention de M. Gardiner sur l'absence complète d'un débouché commercial. Cela crée une situation des plus graves méritant que les autorités y portent immédiatement remède, même si elle ne touche qu'une région relativement peu étendue.

Il n'est pas exact, du moins à mon avis, de prétendre que la vente à l'intérieur de cette zone tampon et de quarantaine ne pose aucune difficulté. L'écoulement des produits se fait difficilement à l'extérieur de la zone, mais ces difficultés sont encore bien plus prononcées à l'intérieur de ladite zone, puisque les produits de l'élevage doivent être consommés par la population locale et que le marché se trouve par conséquent très limité. Je sais que le ministre s'est penché très sérieusement sur cette épidémie. Je sais qu'une conférence des ministres de l'Agriculture des provinces a été convoquée à Ottawa; mais, en dehors de l'enceinte parlementaire, le ministre de l'Agriculture a dit une foule de choses que j'ai cherché à lui faire confirmer ou infirmer au Parlement. Le correspondant à Ottawa du journal *Leader Post*, signale, dans la livraison du lundi 24 mars, que le cabinet n'a pas étudié la possibilité de fixer un prix minimum pour le bétail. Deux jours plus tards, le même journal déclare qu'un programme est en voie d'élaboration. On y lit:

On s'attend toutefois que cela entraîne l'application du programme de soutien des prix par l'Office de soutien des prix des produits agricoles, l'Office des produits agricoles se chargeant de l'exécution proprement dite du programme.

D'après la *Gazette* de Montréal, numéro du mercredi 26 mars, le ministre de l'Agriculture aurait dit au club Kiwanis d'Ottawa que le programme fédéral est en voie de préparation et qu'on doit le soumettre aux représentants provinciaux. L'auteur de l'article ajoute que M. Gardiner a dit alors que l'interdiction imposée par les États-Unis à la suite de l'épizootie crée un excédent de bœuf de boucherie au Canada et que, peut-être, on devra maintenir le programme de stabilisation des prix tant que les États-Unis ne lèveront pas l'interdiction.

Le jeudi 27 mars, j'ai demandé au ministre si ces nouvelles, publiées dans les journaux, étaient fondées et quelle était la ligne de conduite du Gouvernement en la matière. Comme l'atteste la page 891 du hansard du 27 mars, le ministre m'a répondu en ces termes:

Ce que j'ai dit au club Kiwanis d'Ottawa, avant-hier, était exact. Mais ce n'est pas nécessairement ce que prétend le député.

Pourtant, le ministre ne nous a pas fait connaître la ligne de conduite du Gouvernement. Il laisse toujours les producteurs agricoles du Canada dans l'ignorance la plus complète. Il dit que le Gouvernement a arrêté une ligne de conduite, qui sera annoncée sous peu, en vue de stabiliser les prix. D'après les journaux et la radio, l'adjoint parlementaire au ministre, le député de Middlesex-Ouest, a dit, samedi, qu'on ferait part cette semaine de mesures législatives relatives à l'établissement de prix minimums.

Eh bien, il est temps, je crois, que le ministre de l'Agriculture fasse connaître à la Chambre la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre à propos des prix minimums. De deux choses l'une: le Gouvernement compte établir des prix minimums ou il n'y songe pas. Ni le ministre ni l'adjoint parlementaire ne devraient formuler de déclarations à l'extérieur relativement à un programme éventuel de stabilisation des prix s'ils n'ont pas l'intention de confirmer à la Chambre ce qu'ils affirment ni de révéler ce que seront les prix minimums.

Pour ma part, j'espère certes qu'il y aura un prix minimum. Présenter un crédit de quelque 500,000 dollars, soit de 1/500 environ de l'ensemble des crédits supplémentaires ce n'est pas tenir compte des réalités, ce n'est pas offrir un programme propre à parer efficacement à cette situation critique.

Je désire communiquer à la Chambre certaines déclarations formulées par des associations agricoles reconnues, au sujet de l'épizootie de fièvre aphteuse. Je commence par une brochure publiée par la Fédération canadienne des agriculteurs et intitulée: "Les cultivateurs ont une entrevue avec le cabinet". Voici ce que j'y relève à la page 5:

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, vous avez déjà rendu une décision sur ce point mais je vous engage à la rendre de nouveau. Le crédit à l'étude est ainsi conçu:

Indemnisation pour animaux abattus sous le régime de la loi des épizooties et indemnisation supplémentaire en conformité des dispositions de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, montant supplémentaire requis...

Rien n'indigne que ce crédit a trait aux problèmes que discute mon honorable collègue. Le poste n'est là qu'en vue de l'indemnisation pour le bétail, l'outillage, les bâtiments, ou autre chose de ce genre détruits à la suite des ordres donnés en vertu du bill n° 7.

M. Wright: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président, je signalerais que c'est exactement l'argument du député d'Assiniboïa. Il affirme que c'est tout à fait insuffisant.

Le très hon. M. Gardiner: Cela n'a rien de commun avec le sujet de ses observations.

M. Wright: Assurément, lorsque le ministre présente un crédit, le comité a le droit de discuter s'il est approprié ou non. C'est ce que fait le député d'Assiniboïa. Il signale que ce crédit est insuffisant par rapport à l'objectif visé.

Le très hon. M. Gardiner: Rien n'indique que ce crédit a quelque rapport avec le sujet que traite le député. S'il y a lieu d'intervenir dans ce sens et qu'il faut de l'argent, il ne viendra pas de ce crédit.

M. Wright: C'est bien ce que nous disons.

Le très hon. M. Gardiner: Naturellement, et c'est pourquoi vous ne devriez pas en parler à propos de ce crédit.

M. Argue: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président, je voudrais signaler qu'il y a déjà un mois que le Parlement a discuté l'épizootie de fièvre aphteuse. Je suis certain que, depuis, le ministre de l'Agriculture a reçu un grand nombre de requêtes de la part de sociétés agricoles du pays, au sujet de la fièvre aphteuse et de la décision du Gouvernement de verser une certaine indemnité à cet égard. Le comité de l'agriculture ne se réunira qu'après les vacances de Pâques. C'est la première occasion que nous avons depuis un mois et c'est probablement aussi la seule qui se présentera d'ici un autre mois, de faire part au ministre des vues des cultivateurs à l'égard de cette situation d'urgence. Je me conformerai à votre décision, monsieur le président, mais vu la gravité de la situation et les nombreuses requêtes provenant d'organismes, comme la Fédération canadienne des agriculteurs, la Fédération albertaine des agriculteurs, le syndicat du blé et autres, j'estime que le ministre devrait nous permettre de lui exposer certains faits avant l'adoption du crédit à l'étude.

M. Blackmore: Avant de rendre votre décision, monsieur le président, me permettriez-vous de dire deux mots à l'appui de l'honorable représentant d'Assiniboïa? Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. La question revêt une grande importance pour tous les habitants de la région que je représente. A titre d'exemple, j'aimerais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu il y a à peine quelques jours.

M. le président suppléant: A l'ordre! Ce que le député se propose de lire n'a certainement aucun rapport avec le rappel au Règlement sur lequel je dois me prononcer. Si le député veut formuler des observations au sujet du rappel au Règlement dont vient de me saisir le ministre de l'Agriculture, je l'écouterai avec plaisir.

M. Blackmore: Ce qui est important, c'est le point sur lequel le représentant d'Assiniboïa insiste. Dans la région toute entière que je représente, la situation est absolument chaotique pour ce qui est des prix. C'est en grande partie dû à ce que le Gouvernement s'est abstenu d'annoncer qu'on allait réserver un certain montant afin de faciliter la fixation de prix minimums. Les parcs d'engraissage sont bondés; comme, avant peu, il faudra vendre le bétail, les pertes seront tout simplement désastreuses dans la région si l'on ne prend pas quelque mesure préventive.

Le télégramme en question expose un état de choses dont les quatre mille membres de l'organisation qui à son siège à Lethbridge se rendent parfaitement compte. Ils ont soulevé des protestations parce que rien n'avait été fait dans ce domaine. Il me semble que ce télégramme a, certes, trait à la question dans son ensemble.

J'admets que les paroles du ministre étaient vraies, et qu'on n'a aucunement prévu la fixation de prix minimums à ce poste en particulier. Mais j'affirme qu'il faudrait en prévoir à ce poste-ci. Le fait qu'on n'y ait rien prévu équivaut à une condamnation de l'indifférence du Gouvernement à l'égard de toute initiative concernant ce problème. A mon avis, on ne peut le qualifier que d'indifférence parce que la question des prix minimums pour la viande de bœuf, de porc et les autres denrées que touche la fièvre aphteuse, constitue, en effet, à l'heure actuelle une lourde part des obligations qui incombent au Gouvernement.

Je m'incline devant votre décision, monsieur le président. Je proteste, cependant, parce qu'on ne nous a fourni aucune occasion d'étudier à fond cet important problème, dont le commun des députés n'apprécie pas l'importance.

Le très hon. M. Gardiner: Si j'ai invoqué le Règlement, c'est que celui qui avait la parole ne cherchait pas à obtenir le genre de renseignements qu'on demande maintenant. Le député prononçait alors un bon discours politique; il en conviendra sans doute, de même que tous ceux qui l'écoutaient. Je puis aussi faire un bon discours politique au besoin. Cela n'aidera aucunement à obtenir le genre de renseignements désirés. Si les députés veulent des renseignements et posent des questions en ce sens, je n'insisterai pas pour que le président les oblige à s'en tenir rigoureusement au texte du crédit à l'étude. Cependant, s'il s'agit d'entamer une discussion politique, je n'ai pas l'intention de m'y laisser entraîner ce soir, à moins d'y être

forcé. Si je dois le faire, ce sera seulement parce qu'on aura déclaré que mes paroles ne sont pas conformes au Règlement.

M. Blackmore: Que fait le Gouvernement en vue de soutenir les prix?

M. Cruickshank: Au sujet du rappel au Règlement. Je m'oppose catégoriquement à la façon dont on a abordé le problème par le passé. J'ai perdu de ce fait, beaucoup d'argent, comme aussi tous les cultivateurs de ma circonscription.

M. Gibson: Cela ne vous ruinera pas.

M. Cruickshank: Je profite donc de la motion d'ordre pour poser une question.

M. Cardiff: Si l'honorable député prend la parole au sujet du rappel au Règlement, il n'est pas censé poser de question.

M. Cruickshank: A-t-on pris toutes les mesures, ce dont je doute, pour empêcher la propagation de cette maladie qui ruine les producteurs de lait de la vallée du Fraser?

M. le président suppléant: L'honorable député ne parle pas à propos du rappel au Règlement, mais pose bien une question au Ministre. Je crois que les intéressés en ont suffisamment dit pour que je rende une décision maintenant. Je croyais avoir rendu la décision qui convenait lorsque j'ai interrompu l'honorable représentant de Souris. Lorsque j'ai entendu l'honorable représentant d'Assiniboïa aborder une question étrangère semblable j'ai cru que, en toute justice pour le représentant de Souris, je devais l'interrompre.

J'ai relu le poste et je vois qu'il prévoit le versement d'indemnités en vertu de la loi des épizooties et de la loi sur la prophylazie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, que la Chambre a adoptée il y a quelque temps. J'ai demandé un exemplaire de cette loi que je venais de recevoir lorsque le ministre a invoqué le Règlement. Je crois que ce dernier avait raison parce que les indemnités s'appliquent à l'abattage des animaux et à la destruction d'effets.

Pour discuter les importants problèmes qu'a soulevés l'épizootie de fièvre aphteuse, c'est-à-dire pour tenir un débat semblable à celui du début de la session, il faut le consentement unanime. On se souviendra que je suis, en cette affaire, tenu d'observer le Règlement et de voir à ce que soit observé en particulier le paragraphe 2 de l'article 58, ainsi conçu:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à la disposition ou à l'article en délibération.

[Le très hon. M. Gardiner.]

C'est dire que la discussion doit en ce moment porter sur le dédommagement à payer aux termes des deux lois dont on a parlé.

M. Cruickshank: Monsieur le président...

M. le président suppléant: Je dois rappeler aux honorables députés que ma décision ne peut faire l'objet d'aucune discussion. Si l'honorable député veut en appeler, libre à lui de le faire.

M. Cruickshank: Je voudrais parler du rappel au Règlement.

M. le président suppléant: J'ai tranché la question en rendant ma décision.

M. Cruickshank: Canada Packers.

M. Argue: Je vous remercie de votre décision, monsieur le président. Vous avez signalé que si on a inscrit ce crédit au budget des dépenses, c'est à cause de la loi des épizooties et de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Ce crédit intéresse toutes les sommes que le Parlement a jusqu'ici été appelé à voter par suite de l'apparition de cette affection.

J'aimerais savoir quel montant on a versé aux cultivateurs pour leur bétail détruit, ainsi que pour la provende, le fourrage, les bâtiments et tout autre article que vise la loi et qui a pu être détruit. Ces $311,000 remboursent le prix de combien d'animaux? Combien de têtes de bétail? Combien de porcs? Combien de chevaux? Combien de volailles? Combien de moutons? Combien d'autres animaux?

Une voix: Combien de rats à bourse?

M. Argue: Le ministre a-t-il reçu des observations quant aux indemnités offertes? Les cultivateurs estiment-ils qu'elles sont satisfaisantes? Je voudrais connaître le versement moyen par tête de bétail détruit. Je pense que ce renseignement-là permettrait aux députés de voir si la loi est généreuse, ou si elle ne l'est pas.

Le très hon. M. Gardiner: Ont été détruits:

Bêtes à corne	1,061
Porcs	127
Moutons	97
Chèvres	1
Volailles	1,666
Œufs	13,272

C'est ce que couvre le montant de $311,449.14.

M. Argue: Quelle partie des $311,000 servira à indemniser ceux qui ont perdu des bêtes à corne?

Le très hon. M. Gardiner: Dans la liste que j'ai ici, les montants ne sont pas indiqués séparément pour les bovins, les moutons et

les porcs; mais les chiffres révèlent que la somme est très faible dans tous les cas sauf pour les bovins. Il n'y a qu'une chèvre, 97 moutons et 127 porcs.

M. Charlton: Quel est le prix de la chèvre?

Le très hon. M. Gardiner: Elle appartenait aux *Rough Riders*, je crois; elle avait donc de la valeur.

M. Aylesworth: Ce n'est pas difficile de calculer le prix qu'on l'a payée s'il n'y en avait qu'une.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas voulu dire ce que chaque animal a rapporté parce que, ainsi que je l'ai déclaré, nous avons retourné au comité de Regina cet arrêté de compte pour qu'il le règle définitivement.

M. Aylesworth: Nous ne demandons pas le nom, mais le prix moyen.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas ce renseignement. Je ne puis donc pas vous le donner. La majeure partie a trait au millier de bovins.

M. Ross: Le ministre a dit que l'arrêté de compte est réglé, approuvé par le Gouvernement et retourné. Voudrait-il nous dire le montant accordé en indemnité à l'égard de chaque bovin de race qui a été détruit?

Le très hon. M. Gardiner: Je pourrais dire, sans mentionner les noms, que le seul cas dont j'ai entendu parler à la radio est celui du cultivateur qui a touché $56 de plus que son troupeau ne valait, à ce qu'il a affirmé.

M. Cardiff: Si le ministre dispose de ces renseignements il dispose aussi sûrement des autres.

M. Ross (Souris): Je crois que le ministre devrait donner ce chiffre. Il a dit que l'arrêté de compte avait été réglé et renvoyé. Il peut certainement nous le faire connaître maintenant. Je ne lui demande pas les noms, mais il pourrait indiquer le chiffre qui a été recommandé comme indemnité pour les bovins de race.

Le très hon. M. Gardiner: Le paiement va de $300 en montant mais je ne me souviens pas d'un paiement supérieur à $700.

M. Ross (Souris): Pour des bovins de race.

Le très hon. M. Gardiner: Il y en avait au moins un évalué à $700. Il y en avait d'autres à $600 et un grand nombre à environ $500. Je crois que les montants sont sensiblement les mêmes que les prix ordinairement obtenus.

M. Cruickshank: Combien a-t-on payé aux abattoirs? Je ne veux pas diminuer leur piètre renommée, bien que je puisse les appeler par leur nom. Combien a-t-on versé aux abattoirs et combien a-t-on versé aux cultivateurs? Ce renseignement est sûrement disponible et s'il ne l'est pas congédiez-en deux autres.

Le très hon. M. Gardiner: Un abattoir,—et je me demande si je dois mentionner le nom de cet abattoir,—mais le montant le plus élevé qui a été versé à un abattoir s'élève à $3,357.20.

M. Wright: Pour combien de bovins?

M. Cruickshank: Un moment! Et l'abattoir suivant, combien a-t-il reçu?

Le très hon. M. Gardiner: De fait, l'autre n'a rien touché, la maladie n'ayant pas atteint son établissement.

M. Cruickshank: Dans ce cas, c'est là la somme globale versée aux abattoirs. Elle porte sur combien d'animaux?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

M. Cruickshank: Le ministre pourrait-il l'obtenir?

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit d'un très petit nombre. Je pourrais obtenir le renseignement.

M. Cruickshank: Passons maintenant à la somme versée aux cultivateurs et au nombre d'animaux en cause.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas saisi la question.

M. Cruickshank: Quelle somme globale a-t-on versée aux cultivateurs?

Le très hon. M. Gardiner: Les sommes versées aux cultivateurs varient entre $29.28 et $54,000, par éleveur.

M. Cruickshank: J'ai demandé la somme globale qu'on a versée aux abattoirs et le nombre d'animaux en cause. J'ai repris la même question à l'égard des cultivateurs: versement total par tête et indemnité globale.

Le très hon. M. Gardiner: Ma foi...

M. Cruickshank: Le renseignement est sûrement disponible. S'il ne l'est pas, il devrait l'être.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne sais pas si ce renseignement devrait être disponible ou non; mais il faudrait faire une opération compliquée pour l'obtenir. Si vous voulez considérer le cas de chaque cultivateur et diviser le montant total qu'il a touché par le nombre d'animaux qu'il possédait (bestiaux,

porcs et volailles), vous obtiendrez évidemment le chiffre désiré. Mais nous ne disposons pas de ce renseignement à l'heure actuelle.

M. Cruickshank: Si j'ai bien compris, les bestiaux, les porcs et les volailles sont tous visés. Je croyais qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse. Ce que je tiens à faire ressortir, c'est qu'en Colombie-Britannique nous avons été trompés par suite de l'incompétence dont on a fait preuve à l'égard de la maladie de Newcastle. Nous ne voulons pas qu'on fasse preuve de la même incompétence à l'égard de la fièvre aphteuse. J'ai demandé combien d'animaux ont été payés aux parcs à bestiaux ou aux exploitants d'abattoirs,—le montant total,—et combien on a versé aux cultivateurs; combien d'animaux étaient visés. Si ces renseignements ne sont pas disponibles, cela prouve tout simplement que j'avais raison de dire que certains fonctionnaires sont inefficaces. J'aimerais obtenir ces renseignements.

M. Fraser: C'est un gouvernement libéral.

M. Cruickshank: Non; ce sont des fonctionnaires incompétents.

Le très hon. M. Gardiner: Si mon honorable ami avait écouté lorsqu'on a répondu à certaines questions et s'il suivait ce qui se passe à la Chambre, il n'aurait pas besoin de poser des questions. J'ai déjà répondu par trois fois à sa question; je ne crois pas qu'il y ait lieu d'y répondre encore une fois.

M. Cruickshank: Monsieur le président, je ne goûte guère cette observation. J'y répondrai. Je ne me proposais pas de participer au débat mais quand on me dit de mieux suivre les délibérations,—et cela alors que par suite du manque de compétence de certains fonctionnaires, j'ai personnellement perdu plus d'argent que n'importe quel de ces gens en a jamais possédé,—quand le ministre me dit de mieux suivre les délibérations, alors que j'ai moi-même perdu de l'argent, je ne puis que m'irriter. Je demande une réponse. Si le ministre ne peut me la fournir, ça prouve simplement...

Une voix: Reprenez votre siège!

M. Cruickshank: Personne ne me fera reprendre mon siège! Tous les producteurs de lait de la vallée du Fraser ont perdu de l'argent à la suite de cette affaire et j'affirme que si les fonctionnaires de l'Agriculture ne peuvent fournir de réponse, c'est qu'il y a manque de compétence quelque part. J'ai demandé combien on a versé aux abattoirs, et pour combien de bêtes. J'ai demandé combien les cultivateurs ont reçu, et pour combien de têtes. Le ministre a cetrainement ces chiffres. Je tiens à les connaître.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà dit que je pouvais obtenir ces chiffres mais que je ne les ai pas présentement. Je puis faire en sorte qu'on me les transmette. Je ne crois pas que sous cette forme ces renseignements puissent être utiles à qui que ce soit. Si le député insiste, je les demanderai. Il faudra peut-être deux ou trois heures pour les préparer comme il voudrait les avoir. S'il insiste, j'essayerai de trouver le montant moyen que chaque cultivateur a obtenu pour ses bêtes de différentes espèces. Je ne crois pas cependant que ce renseignements puisse être bien utile.

D'après les renseignements qu'on nous a communiqués, le nombre des animaux était de 1,061. Il est évident que la somme de $3,357.20 obtenue par un abattoir ne pouvait s'appliquer qu'à un petit nombre de ces animaux.

M. Cruickshank: Quel est ce dernier chiffre?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit $3,357.20. Cela ne fait qu'une dizaine de bouvillons, si l'on fixe le prix moyen de ces animaux à $300 environ. Il pouvait y en avoir une douzaine cependant, ou à peu près ce nombre. Or le nombre total était de 1,061; les autres animaux appartenaient donc à des cultivateurs. Ces animaux ont été abattus et nous avons l'intention d'indemniser les propriétaires. Presque tous les porcs, sinon tous, appartenaient à des cultivateurs; il en va de même des moutons. Comme je l'ai déjà dit, la seule chèvre appartenait à l'équipe de football des Rough Riders.

M. Cruickshank: Combien de porcs? Comme nous connaissons l'adjoint parlementaire à l'équipe de football de Regina, nous entendons la plaisanterie; mais combien de porcs?

Le très hon. M. Gardiner: 127.

M. Cardiff: Si ma mémoire ne me fait défaut, le ministre a dit qu'on en avait sacrifié 78 aux abattoirs. Maintenant il dit qu'il n'y en avait qu'une dizaine. Je ne puis dire exactement où cela se trouve dans le hansard, mais je me souviens que le ministre a parlé ainsi. En ce moment, nous adoptons un crédit de $3,000, ce qui ne représente que dix ou douze animaux.

Le très hon. M. Gardiner: Je m'excuse, mon honorable ami a raison. Je n'ai pas suivi la bonne ligne sur la page. Je m'excuse auprès du député de Fraser-Valley; la somme totale versée à Burns a été de $21,308.

M. Cruickshank: Je me propose d'être un peu exigeant à ce sujet car je veux que la situation soit bien éclaircie. Le ministre s'est excusé auprès de l'honorable député et je

veux m'assurer qu'il s'adressait à l'honorable représentant de Fraser-Valley parce que je savais ce dont je parlais.

M. Harkness: Je ne vois pas du tout pourquoi le ministre devrait faire tant de cachoteries au sujet de ce qu'on a versé aux gens pour les animaux abattus.

Il a commencé par nous dire qu'il pourrait nous donner ce chiffre global de $311,000 ou quelque chose comme ça. Plus tard il nous a dit qu'autant qu'il pouvait s'en souvenir, on avait payé au maximum $700, en dédommagement d'une bête de race abattue. Je prierais le ministre de nous dire s'il n'est pas exact que les cultivateurs dont on a abattu le bétail ont été informés, déjà, de ce qu'ils allaient toucher, ou de ce qu'on avait proposé qu'ils touchent et que le ministre avait effectivement fait savoir qu'on donnerait suite aux vœux ainsi exprimés. N'est-ce pas exact?

Le très hon. M. Gardiner: Les quatre inspecteurs que nous avons nommés se sont entretenus avec chaque intéressé et je crois que, sans exception, ceux-ci ont discuté la chose avec la Commission, dans les bureaux de celle-ci. Je crois qu'on est à peu près fixé sur les grandes lignes du dédommagement, mais on n'a indiqué aucun chiffre définitif aux intéressés avant que ce chiffre ait été soumis à Ottawa. Cela étant fait, nous avons souscrit à ces vœux et la liste entière a été renvoyée à Regina où il sera définitivement statué à son égard. Je ne voudrais pas communiquer de chiffres en ce qui concerne tel ou tel cas en particulier; il est toujours possible qu'on y apporte quelques petits changements, encore que ceux-ci ne doivent être guère importants.

M. Harkness: Je ne crois pas que personne ait demandé au ministre ce que MM. Jones ou Brown ou d'autres ont reçu en dédommagement. Ce que je voudrais bien savoir c'est pourquoi on fait tant de mystère autour des chiffres, même s'il ne s'agit pas de mentionner de noms.

Répondant à la question que j'avais posée et qui tendait à établir si les agriculteurs avaient été prévenus de ce qu'ils allaient toucher, le ministre a répondu qu'on leur avait bien dit qu'ils toucheraient une certaine somme, correspondant plus ou moins à celle qui leur a réellement été versée. Je ne vois donc pas pourquoi on en ferait un secret, à condition de ne pas proclamer que Bill Jones ou quelqu'un d'autre a touché $300. Il me semble qu'on épargnerait bien du temps en citant les chiffres demandés.

Les chiffres cités par le ministre quant aux 1,061 bêtes à cornes semblent établir que le remboursement moyen était d'environ $300 ou un peu moins. Ce montant comprend naturellement le bétail de race croisée, le bétail de race pure et sans doute un certain nombre de veaux. J'ai entendu dire qu'en règle générale les agriculteurs de là-bas n'étaient pas trop mécontents des prix qu'on devait leur accorder pour le bétail abattu. Cependant, on m'a dit qu'ils étaient mécontents des prix qu'ils avaient touchés pour les porcs détruits. Je voudrais que le ministre cite le prix maximum payé pour les porcs détruits, et le prix moyen versé pour les mêmes animaux. D'après ce qu'on m'a affirmé, il semble bien que les propriétaires de porcs sacrifiés soient loin d'avoir été bien traités.

Le ministre voudra bien prendre note de cela et, peut-être, répondre plus tard à ma question. Autre chose encore. Le ministre a dit que $248,000 environ avaient été versés aux termes de la loi des épizooties et $63,000 aux termes de la loi sur la fièvre aphteuse que nous avons adoptée il y a environ un mois.

Le très hon. M. Gardiner: Le montant a été de $242,510 en vertu de la loi des épizooties et de $68,939.02 en vertu de l'autre loi.

M. Harkness: Ces observations ont suscité une question dans mon esprit, car, en vertu de la loi épizooties, je crois que le maximum qu'on puisse verser est de $100 pour un animal de race et de $40 pour un animal amélioré, plus la valeur de l'animal abattu. Il semble donc que la majeure partie de ces fonds ait été payée en vertu de la loi des épizooties.

Le très hon. M. Gardiner: Si mon honorable ami me permet de le reprendre...

M. Harkness: Laissez-moi finir, vous pourrez alors répondre à toutes ces questions. Je me suis demandé comment on s'y était pris pour arriver à ce montant ou comment on l'avait établi.

Le très hon. M. Gardiner: Les règlements de comptes réalisés en vertu de la loi des épizooties sont conformes à la modification apportée à la loi il y a deux ans, modification qui permet de régler en fonction de la valeur commerciale de l'animal. Le montant de $242,510.12 représente la valeur commerciale des animaux, et je puis ajouter que tous les particuliers ont signé le rapport pertinent.

M. Harkness: De quoi s'agit-il?

Le très hon. M. Gardiner: Tous les particuliers ont signé le rapport qui a été dressé. Ce rapport indiquait la valeur des animaux et, j'imagine, attestait que les cultivateurs reconnaissaient que telle était bien la valeur

commerciale de leurs animaux. Le montant de $68,939.02 s'ajoute à la valeur commerciale.

M. Harkness: Cela sert en fait au paiement des bovins de race?

Le très hon. M. Gardiner: Non, cela sert à payer le montant qui a été accordé aux termes de la loi que nous avons adoptée au début de la session, à accorder une valeur supplémentaire. Je crois que j'ai mentionné le cas d'une vache portant un veau et des cas de ce genre dont il y a lieu de tenir compte.

M. Harkness: Je me demande alors si je pourrais obtenir le renseignement que je désire au sujet du dédommagement accordé pour les porcs.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai envoyé chercher le renseignement. J'en ai pris connaissance moi-même mais je ne veux pas en parler de mémoire. Je ne suis pas certain de l'obtenir. Le document était au conseil cet après-midi et il est très difficile de pénétrer dans le bureau du conseil à cette heure tardive. C'est pourquoi, malgré mon bon vouloir, je ne suis pas sûr de l'obtenir.

L'hon. M. Abbott: Je me demande si je peux intervenir. Je ne sais pas s'il est juste de demander au comité de donner son avis, mais j'ai demandé à l'autre endroit de suspendre sa séance dans l'espoir qu'il nous serait possible de lui envoyer une loi de finances ce soir même. Si le comité estime que nous devons poursuivre nos débats jusqu'à 11 heures afin d'obtenir le renseignement désiré, je crois que je ferai mieux de proposer à l'autre endroit de s'ajourner jusqu'à demain, bien que j'espère que cela ne soit pas nécessaire.

M. Cruickshank: Ne peuvent-ils pas veiller jusqu'à 10 heures le soir?

L'hon. M. Abbott: Je n'ai pas retenu indûment la Chambre et le député devrait faire preuve d'un peu plus de patience. Je me permets, avec quelque hésitation, non pas de demander aux députés de ne pas poser les questions qu'il veulent poser, mais plutôt de se renseigner par écrit ou autrement si cela se pouvait. De toute façon, nous nous en remettons au bon vouloir de la Chambre. Si, dans l'ensemble, les députés ne prévoient pas la fin du débat d'ici une demi-heure ou trois quarts d'heure, force nous sera de prier Leurs Honneurs de revenir ici demain. La Chambre sait toutefois ce que cela signifie.

M. Diefenbaker: Que le ministre des Finances emploie sa force de persuasion à amener le ministre de l'Agriculture à répondre à quelques-unes de nos questions et, j'en suis sûr, nous n'en aurons pas pour très longtemps.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le ministre des Finances a demandé l'opinion du comité. Le député de Lake-Centre nous a dit que, selon lui, le débat ne sera pas long. Des membres d'autres partis voudraient peut-être nous faire connaître leur opinion.

L'hon. M. Abbott: Il reste trois crédits, en plus de celui-ci.

M. le président suppléant: Le chef de la CCF ou le chef des créditistes désirent-ils exprimer une opinion en la matière?

M. Coldwell: Si les renseignements qu'ont demandés les députés nous sont fournis promptement, trois quarts d'heure devraient nous suffire. Tout dépend, à mon sens, des dispositions du comité; je ne puis dire comment le comité sera disposé.

M. Blackmore: Nous avons eu grand soin, pour ce qui est de l'adoption de ces crédits, de collaborer avec le Gouvernement. Il est très important que ces crédits soient adoptés sans délai, et nous souhaitons qu'ils le soient. J'ignore si cela est possible; chose certaine, le Crédit social ne ménagera pas sa collaboration.

M. Diefenbaker: Au cours d'un débat général sur la question, le ministre a déclaré, il s'en souviendra, que les indemnités seraient versées en fonction de celle accordée à M. H. Beatty. On nous a fourni des renseignements d'ensemble plutôt que des précisions au sujet des particuliers. Je crois que les personnes en cause se sont entendues entre elles au sujet de la base générale des indemnités. Sauf erreur, le 12 mars, il s'est tenu à Regina une réunion à laquelle assistaient 21 éleveurs dont les animaux avaient été abattus. Ils ont présenté au ministre une proposition de règlement fondée sur l'acceptation par les estimateurs des estimations faites par les éleveurs à cette réunion. La réunion a eu lieu à l'hôtel Champs à Regina et sans donner de détails au sujet des particuliers qui ont présenté les motions en question, les cultivateurs ont admis que la valeur de remplacement d'une bonne vache laitière devrait être d'au moins $450, en plus d'une gratification; d'une taure laitière pleine, de 2 ans, de $350 en plus d'une gratification; d'une taure laitière d'un an, de $250 plus une gratification; d'une vache d'élevage de race de boucherie, de $500 en plus d'une gratification; d'une taure pleine de race de boucherie, de $375 en plus d'une gratification et d'une vache d'élevage de boucherie (race croisée), de $450 en plus d'une gratification. Sauf erreur, ils ont exposé au ministre leurs idées au sujet des prix qui

seraient acceptables à tous ceux dont les animaux avaient été abattus par suite des mesures prises par le Gouvernement en vue d'enrayer cette maladie.

Pour une raison ou pour une autre, le ministre semble avoir entouré cette affaire de mystère, pour me servir de l'expression employée par le député de Calgary-Est. Nous ne demandons pas de renseignements concernant les particuliers en cause, bien que le ministre ait donné l'assurance que l'indemnité établie dans le cas de M. Beatty servirait de base pour les autres estimations. Je tiens à demander au ministre si les estimations en général ont été fondées uniformément sur les vœux exprimés par ces cultivateurs à leur réunion du 12 mars. Deuxièmement, j'estime qu'on devrait nous fournir certains détails au sujet de la somme de $200,000 pour le paiement d'indemnités sous le régime de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Quelle quantité de céréales a-t-on détruite ou ordonné de détruire? Quelle quantité de provende a-t-on détruite et quelle est la somme globale versée aux cultivateurs à l'égard de la provende, des pailles de plantes fourragères, des étables contaminées et des greniers dont on a ordonné la destruction? On nous demande de voter une somme d'argent sans nous donner la moindre idée des normes qu'on a adoptées ni de la nature ou de la mesure de la compensation offerte. Le ministre a beau nous dire de diviser par 1,061 la somme globale versée, nous n'en sommes pas plus avancés car nous ne savons pas combien d'animaux étaient des vaches de race pure, combien des veaux, et ainsi de suite. On pourrait même y inclure la chèvre, si elle a été comptée parmi ces animaux. Il nous serait alors possible de trouver une base de calcul.

Je ne comprends pas comment il est aussi difficile au ministre de répondre à une simple question. A-t-on adopté une norme uniforme d'évaluation à l'égard de toutes les catégories dont j'ai parlé? A-t-on choisi la norme proposée par ce bureau composé de cultivateurs? Pour le moment, je ne parle pas de cas particuliers bien que je ne puisse voir pourquoi on ne nous communiquerait pas ces renseignements puisque, quand il s'agit d'argent distribué, il nous est toujours loisible de demander combien chaque personne a reçu et quelle norme de calcul on a choisie. Mais, pour le moment, ce n'est pas ce que nous demandons. Nous ne voulons aucunement créer d'animosité entre cultivateurs. Je soutiens que nous avons le droit de savoir que l'évaluation se fait avec égalité dans toute la mesure possible et que l'on procède de cette façon à l'égard des indemnités. J'ai demandé au ministre lorsqu'il répondra d'expliquer au comité comment se compose cette somme de $200,000 et de nous dire, en particulier, combien de boisseaux de provende ont été détruits ou le seront en raison de la situation qui existe et quels sont les éléments d'évaluation du bétail?

Somme toute, d'après les renseignements communiqués par les cultivateurs, ceux-ci auraient eu l'impression qu'on leur demandait de fournir les bases d'une évaluation, ce qu'ils ont fait. Ils demandent si on s'appuie sur ces critères d'évaluation, car ils désirent sûrement voir appliquer un régime uniforme d'indemnisation et tous et chacun des intéressés indemnisés d'une façon aussi uniforme que possible, compte dûment tenu des différences de valeur qui doivent nécessairement exister d'un troupeau à l'autre.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, pour ce qui est de la partie principale de la question portant sur la répartition du crédit à l'étude en fonction de certains paiements, on n'a établi jusqu'ici d'autre élément de répartition que la valeur du bétail. La valeur de la provende n'a pas encore été déterminée. On n'a pas encore évalué les bâtiments qu'il pourrait y avoir lieu de détruire, s'il en est; nulle valeur de ce genre n'a encore été établie. Le bétail a d'abord été évalué, conformément au désir des cultivateurs eux-mêmes qui voulaient régler ce problème le premier. Les cultivateurs discutent entre eux pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux rogner les côtés de la meule, enlever la couche extérieure et la détruire ou s'il ne serait pas plus avantageux pour tout le monde de détruire toute la meule. Ces questions n'ont pas encore été réglées. Lorsqu'elles le seront, nous pourrons en venir à une certaine conclusion au sujet des valeurs en cause. Toutefois, on n'a pas encore fait le calcul de ces valeurs et je ne puis donc fournir de précisions. Il est plus ou moins accidentel que nous ayons déjà en main l'autre tableau. Je veux dire par là que si nous avions étudié le problème, il y a deux ou trois jours, nous n'aurions eu aucun renseignement; et il m'aurait tout simplement fallu répondre que le montant total du crédit, à notre avis, allait acquitter la totalité des frais. L'examen des chiffres en cause ainsi que de ceux que j'ai fournis révèle que nous ne sommes pas bien loin du montant estimatif requis. Pour ce qui est de la méthode suivant laquelle on a déterminé la valeur des animaux, la proposition en cause a été faite, il est vrai,—à la demande du bureau, je crois, —par les particuliers intéressés au sujet de la valeur qu'avaient à leurs propres yeux leurs animaux.

M. Diefenbaker: A la réunion?

Le très hon. M. Gardiner: A la réunion dont on a parlé. J'ai effectivement envoyé cher-

cher la même lettre. Elle ne m'est arrivée à mon pupitre que ce soir, puisque j'avais quitté la Chambre à six heures. Je l'ai parcourue assez rapidement. D'après cette lettre, la proposition aurait été formulée.

Voici ce qui, de fait, se serait passé. Ils avaient ces renseignements. Ils bénéficiaient du conseil des quatre inspecteurs, dont deux représentaient les éleveurs. Les deux autres, dont M. Jack Byers, que la plupart des députés de l'Ouest sinon ceux de l'Est connaissent, étaient, à nos yeux, en mesure d'apporter à un examen de ce genre un concours très précieux. M. Byers est l'un des deux membres de notre personnel que nous avons nommés. Ces quatre hommes et le bureau de trois membres ont reçu les observations des cultivateurs relativement à la valeur de leur bétail; ils les ont étudiées soigneusement. Ils ont ensuite établi un barème qui leur a paru juste et ils s'y sont conformés rigoureusement. Puis, ils ont dressé les estimations qui figurent dans ce tableau. Je veux croire que les députés ne me demanderont pas de les énumérer. Il ne serait pas sage de publier la liste même si je l'avais ici. J'ai demandé qu'on m'en apporte une copie mais je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de lire les chiffres dans les circonstances actuelles.

M. Diefenbaker: Pourquoi?

Le très hon. M. Gardiner: Tout simplement parce que la question n'a pas encore été réglée de façon définitive avec les intéressés. Citer des chiffres relatifs à certaines bêtes en particulier, chiffres susceptibles d'être contestés ou de faire l'objet d'un appel auprès du bureau, ne serait guère convenable en ce moment. Pour l'instant, contentons-nous de dire: Voilà, tout le monde est d'accord en ce qui concerne les décisions du Gouvernement; nous espérons donc que les agriculteurs l'accepteront quand ils connaîtront les montants exacts. Mais étant donné qu'ils n'ont pas encore reçu ces renseignements, j'hésite à les rendre publics du parquet de la Chambre.

Si les députés estimaient suffisant que je leur cite, sans suivre l'ordre du document, la liste des chiffres indiquant ce que recevraient les agriculteurs s'ils acceptaient ce qu'on leur offre, je suis tout disposé à lire cette liste, qui leur donnera quelque idée de ce qu'il en est. Mais je ne suis pas en mesure d'indiquer au moyen de cette liste le nombre des animaux en cause. Ainsi que je l'ai dit tantôt, j'ai envoyé le seul tableau dont je disposais au Conseil, pour que la question soit mise à l'étude cet après-midi. Le Conseil a examiné le tableau cet après-midi; il s'est prononcé à son sujet, mais le document est encore au bureau du conseil. Je n'ai pu me le procurer ce soir, depuis que nous traitons la question. Si nous en étions arrivés là cet après-midi, j'aurais pu peut-être me le procurer.

M. Diefenbaker: N'y avait-il pas de carbone?

Le très hon. M. Gardiner: Non, il n'y en avait pas. Le document lui-même est arrivé ici vendredi, ainsi que je l'ai déjà dit; lorsque nous en avons terminé l'étude, nous l'avons envoyé au conseil, afin qu'il décide la question; il l'a adopté aujourd'hui: c'est-à-dire que le Gouvernement a décidé qu'il était en faveur des montants indiqués, sans en contester aucun. Je pourrais peut-être les lire sans suivre leur ordre régulier, parce que, s'ils figuraient dans cet ordre régulier, soit dans l'ordre alphabétique dans le compte-rendu, quelqu'un pourrait facilement arriver à se rendre compte de ce qu'il en est, et discuter la question en conséquence. Le montant est de $12,056.40 à l'égard d'un cultivateur, de $13,190 dans le cas d'un deuxième, de $350 à l'égard d'un autre, un quatrième touchera $320, puis un autre $10,655, et un autre $13,065. Voici d'autres montants versés à divers cultivateurs: $6,270, puis, $20,298; $54,525 et $1,944.40. Un cultivateur n'obtient que $82, un autre $305 et un autre $1,533.80.

M. Cardiff: Monsieur le président, ces chiffres ne signifient rien pour nous. Si le ministre n'indique pas en même temps le nombre d'animaux, les montants sont inutiles. Autant vaudrait tous les grouper ensemble et adopter le tout d'un seul coup.

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, seulement deux troupeaux étaient composés d'animaux de race. Nous avons discuté la question au début; nous avons eu tort de croire les journaux, qui affirmaient qu'un troupeau était composé d'animaux d'exposition. Je me suis renseigné depuis. Sauf erreur, à Regina et à Saskatoon, on a vérifié les registres des cinq dernières années. On a constaté qu'il ne s'agissait pas d'un troupeau d'exposition. Ces événements donnent souvent lieu à toutes sortes de rumeurs. Cependant, il s'agissait d'animaux d'une assez grande valeur et on les a évalués en conséquence. Je partage l'avis de l'honorable député. Je reconnais que ce genre de renseignements n'est guère utile, mais je pense qu'il ne serait pas plus utile de fournir des renseignements plus détaillés.

M. Cardiff: Nous aurions une meilleure idée si nous savions de combien d'animaux il s'agit.

M. Wright: Il y a quelques instants, le ministre a dit qu'on se servait de certaines

normes pour établir la valeur des animaux. Si le ministre voulait consigner ces normes, je crois qu'elles nous fourniraient bien des renseignements. La lecture d'un tas de chiffres mentionnant que telle personne que nous ne connaissons pas a reçu telle somme pour ses bovins, dont nous ne savons pas le nombre, ne veut absolument rien dire pour le comité ni pour personne d'autre. Les membres du comité et bien d'autres gens seraient fort intéressés à connaître les normes utilisées par le Gouvernement pour établir les montants que le ministre prétendait avoir il y a quelques minutes.

Le très hon. M. Gardiner: Je les ai ici. Nous les avons finalement découverts. J'ai tout le document sur lequel figure tout le monde. Je puis vous donner quelques chiffres. Je ne crois pas qu'il convienne de mentionner les noms.

M. Wright: Personne ne demande cela.

M. Cardiff: Nous voulons savoir le nombre de bovins et les sommes.

Le très hon. M. Gardiner: Trois génisses d'un an, $310. Un veau mâle de boucherie, $80. Vache Shorthorn croisée de quatre ans, type moyen, en bon état, $320.

M. Murphy: En gestation ou non?

Le très hon. M. Gardiner: Vache Holstein croisée, venant de mettre bas, $350. C'est au fond le bétail qu'on trouve d'ordinaire dans les fermes. Voici un vieille vache de onze ans. Elle a un nom, de sorte que je suppose qu'elle est de race... Oui, son numéro est ici également: $400. Ce n'est pas mal pour une vache de onze ans. En voici une autre d'un an et demi, enregistrée: $300. En voici une autre de dix ans, de race: $550.

M. Murphy: Elle a dû avoir des cornes.

Le très hon. M. Gardiner: Une autre femelle de sept ans: $445, du même troupeau. Voici un taureau: $750.

M. Cruickshank: Ce n'est pas assez.

Le très hon. M. Gardiner: Voici un bouvillon croisé, noir, d'un an: $135.

M. Coldwell: Vraiment, est-ce qu'on nous renseigne? Nous voulons savoir l'échelle, la base de calcul qui a servi à fixer ces prix. Ce qu'on nous donne ne sert en rien au comité. Celui-ci ne peut nullement décider si le crédit est suffisant ou non.

M. Ferrie: Il n'est pas éleveur.

Le très hon. M. Gardiner: Je pourrais continuer en vous indiquant toutes sortes de bêtes à corne avec le prix qu'on en a. C'est la seule façon dont on puisse tirer une échelle quelconque de tout ceci.

M. Coldwell: Il y en a des pages et des pages.

M. Cruickshank: Est-ce le bureau qui a établi ces indemnités?

M. Charlton: Je suis un peu déçu, monsieur le président. Le ministre a eu ample occasion d'établir une espèce de rapport intérimaire sur la maladie. Sans doute tous les membres de l'opposition s'accorderont-ils à reconnaître que c'est ce qu'on attendait ce soir du ministre. Près d'un mois s'est écoulé depuis que nous avons eu l'occasion de poser des questions au ministre, et que le ministre a fait un rapport aux Communes, bien qu'il en ait fait bon nombre en dehors de cette enceinte, quant aux conditions régnant dans les régions mises en quarantaine ainsi que dans le district-tampon. J'offre au ministre une occasion supplémentaire.

L'hon. M. Abbott: Vous êtes généreux. Merci.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Charlton: Ma foi, je puis rester debout aussi longtemps qu'il le faudra.

M. Sinnott: Ou retarder les paiements.

M. Charlton: Le député de Regina a formulé il y a quelques jours certaines observations. La seule chose que je veuille dire au sujet de ces observations...

M. McCusker: Je n'ai fait aucune observation au cours de ce débat.

M. Murphy: Quand vous avez parlé, vous n'avez pas dit grand chose.

M. Charlton: La seule chose que je veuille dire, monsieur le président (le député de Regina n'a pas besoin d'avoir peur, car je n'ai nulle intention de faire à son sujet des observations personnelles), la seule chose que je veuille dire est la suivante: les gens sous cloche de verre devraient se garder de jeter des pierres tant qu'ils sont à l'intérieur de la cloche. Qu'ils en sortent donc d'abord. Si un homme ne peut prononcer de discours sans se lancer dans des attaques personnelles dirigées contre certains membres de l'opposition...

M. le président suppléant: A l'ordre! Si l'honorable député désire poser la question de privilège, je l'écouterai; autrement, il devra parler à propos du crédit à l'étude, qui porte sur l'indemnité à verser en vertu des deux lois.

M. Charlton: Monsieur le président, je disais qu'il était malheureux que le discours ne renfermât qu'une attaque personnelle contre quelques-uns d'entre nous, membres de l'opposition, qui croyaient la chose assez im-

portante pour critiquer le Gouvernement en cette circonstance. Je veux citer seulement un extrait du *Leader Post* de Regina dont le député a donné lecture ce jour-là et que le ministre de l'Agriculture devrait prendre à cœur maintenant. Il éviterait une foule de questions, s'il voulait faire ce qu'il est sensé avoir fait d'après ce qu'on rapporte ici, dans le *Leader Post* de Regina, en date du 11 mars 1952:

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et les fonctionnaires fédéraux n'ont absolument rien dissimulé. C'est bien ainsi qu'il fallait procéder; de fait l'atmosphère était tellement plus légère à la fin de la conférence qu'on a appuyé chaleureusement une résolution reconnaissant que les autorités gouvernementales avaient pris toutes les mesures raisonnables pour réprimer et supprimer la maladie.

Je demande une fois de plus au ministre s'il veut bien nous présenter un rapport provisoire sur ce qui est arrivé dans cette région mise en quarantaine.

Le très hon. M. Gardiner: Quelqu'un siégeant derrière moi vient de dire que j'enfreindrais le Règlement en agissant ainsi, et je crois que c'est probablement ce qui arriverait. C'est la décision que vous avez rendue au cours de ce débat, monsieur le président; mais j'aimerais dire au représentant de Brant-Wentworth que les observations qu'il vient de faire indiquent clairement la différence qu'il y a entre la Chambre et certains autres endroits. Tout ce que j'ai déclaré à Regina et qui a été rapporté dans les termes mentionnés, c'est une répétition de ce que j'ai dit à la Chambre au cours des trois premiers jours où nous avons discuté cette question auparavant; c'est une simple répétition et rien de plus. De fait, j'ai lu dans le hansard ce que j'avais déclaré. On a affirmé que je n'avais rien dissimulé; ces gens étaient bien au courant de l'affaire; c'étaient eux, les intéressés, qui allaient perdre leurs animaux ou qui les avaient déjà perdus. Tous les différents fonctionnaires qui avaient participé à la lutte contre la maladie étaient présents et c'est ainsi qu'ils ont jugé ce qui s'était passé à cette réunion. C'est la réponse qui leur a été donnée; ils l'ont acceptée et ils sont partis pour s'assurer qu'on y donnait suite exactement, et on a exécuté la décision sur cette base.

Si le comité veut bien me prêter son attention encore quelques instants, je tiens à affirmer que, en dépit de tout ce qui s'est dit, jamais, dans aucun pays, manifestation de fièvre aphteuse n'a été décelée et enrayée aussi rapidement que l'a été celle qui vient de frapper le Canada. Jamais on n'a enfoui aussi rapidement tous les animaux atteints.

M. Cardiff: Le ministre l'espère.

[M. Charlton.]

Le très hon. M. Gardiner: Bien entendu, quand on fait une telle déclaration, il faut toucher du bois. Cependant, comme on ne nous a pas signalé un seul nouveau cas depuis trois semaines, nous espérons qu'il n'y aura pas d'autre manifestation. Chaque matin, je reçois un télégramme du personnel qui est sur les lieux; je me demande toujours ce qu'il renfermera. Jusqu'ici, le télégramme a toujours été le suivant: "Nulle nouvelle manifestation de la maladie". Ce télégramme me parvient régulièrement tous les matins et, chaque fois, je suis un peu plus content des résultats obtenus jusqu'ici. Le seul résumé que je puisse donner, c'est que tous les animaux atteints, tous les animaux qui sont venus en contact avec les animaux atteints, tous les produits, comme les œufs, toute la volaille qui se trouvait là où la maladie a frappé, ont été détruits. Tout cela est maintenant enfoui sous terre, en dessous d'une épaisse couche de chaux et la maladie est en train de disparaître. Telle est la situation jusqu'ici.

Nous avons fait un relevé complet de toutes les fermes le long du ruisseau Wascana et nous avons constaté qu'un bon nombre de troupeaux qui ont été atteints par la maladie s'étaient abreuvés dans ce ruisseau au cours de l'hiver, mais certains qui s'étaient abreuvés dans le ruisseau n'avaient pas été atteints de cette maladie. Nous possédons tous les faits à ce sujet.

Le comité pourra en être saisi lorsqu'il se réunira après le congé de Pâques. Les membres du comité pourront se procurer tous les renseignements pertinents et j'estime que ce sera le moment opportun de les obtenir. Afin de satisfaire la curiosité de ceux qui veulent le savoir, même si je ne devrais pas le mentionner, je tiens à dire que la déclaration que j'ai formulée devant les membres du club Kiwanis, déclaration dont il a été question antérieurement au cours du débat et qui a été déclarée irrégulière,—par conséquent, je suppose que ce que je dis présentement sera aussi déclaré irrecevable,—et que j'ai dit être exacte. La voici:

Nous sommes à étudier les mesures qu'il convient de prendre pour régler ce problème.

C'est-à-dire que notre marché ne peut pas ni n'a jamais pu absorber la quantité de bœuf qui sera vraisemblablement mis en vente. Puis, j'ai ajouté.

Nous sommes à étudier les mesures qu'il convient de prendre pour régler le problème. Nous demandons aux cultivateurs de mettre leurs animaux au pâturage l'été prochain au lieu de se hâter de les expédier aux abattoirs. Nous cherchons des débouchés nouveaux. Nous nous efforçons d'apporter des solutions qui stabiliseront les revenus des cultivateurs afin de maintenir leur crédit et qui protégeront les consommateurs contre les prix excessifs.

Nous espérons être en mesure de soumettre un plan, dans une semaine à compter de demain, soit le 2 avril, aux représentants des ministères provinciaux de l'agriculture.

Le 2 avril, c'est après-demain. Nous sommes prêts à soumettre des plans aux provinces, du moins des projets préliminaires, mais nous ne pouvons prendre aucune mesure tant que nous ne serons pas assurés de la collaboration des provinces, certitude que nous espérons acquérir après-demain et le jour suivant. Tant que nous n'aurons pas tenu ces pourparlers avec les provinces, il serait non seulement peu approprié mais impossible que j'expose ici les plans dont nous préconisons l'adoption, et que je convoque les provinces afin d'obtenir leur opinion sur ce que j'ai annoncé ici. Ce n'est pas ainsi que nous voulons agir.

Dès le début, nous avons dit aux provinces que ce problème retombait sur elles autant que sur nous et que nous avions besoin de leur collaboration pour la mise en œuvre des plans que nous pourrions élaborer. Dès que nous aurons eu des entretiens avec les représenants provinciaux,—ces entretiens auront lieu après-demain,—nous compléterons nos plans à la lumière de ces pourparlers et des ententes que nous aurons conclues.

Je ne puis renseigner la Chambre sur ce sujet ce soir. Je ne le pourrai pas avant vendredi et je doute même qu'il me soit possible de le faire ce jour-là. Tout dépendra des entretiens de mercredi et de jeudi.

M. Argue: Je crois avoir une copie de la déclaration que le ministre de l'Agriculture a à la main. Cet imprimé est intitulé:

Discours du très honorable James G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, à une réunion conjointe des clubs Kiwanis d'Ottawa, lors d'un déjeuner donné au Colisée, le mardi 25 mars 1952.

Il s'agit d'une déclaration écrite. Le ministre ne dit pas qu'il expose un programme de stabilisation des prix du bœuf. Nous connaissons tous le ministre et nous savons qu'il lui suffit de quelques notes pour parler pendant une heure. Cette déclaration écrite se compose de deux pages et il serait possible de la consigner au compte rendu en trois minutes environ. Je n'imagine pas que le ministre de l'Agriculture s'est rendu à cette réunion conjointe des clubs Kiwanis pour n'y parler que pendant trois ou quatre minutes.

Le très hon. M. Gardiner: Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Aucun journaliste n'assistait à la séance. Les journaux n'ont eu d'autre document que celui qui est entre les mains de mon honorable ami. Je n'ai pas vu d'autres rapports dans les journaux que ceux qui se fondaient sur cette déclaration. Les journaux n'en ont pas eu d'autres; c'est celle qui a été reproduite d'un bout à l'autre du pays. Le journaliste qui reçoit une telle déclaration ne la publie pas toujours dans sa teneur exacte. Il en remanie souvent le texte, selon son style propre. Je n'ai vu dans aucun journal un rapport exprimant quelque idée étrangère à la déclaration mentionnée ci-dessus. Il s'agit, je crois, d'un rapport fidèle de ce qui a été dit et d'un rapport fidèle de ce qu'on aurait signalé comme ayant été dit.

M. Argue: J'allais inviter le ministre à agir au sein du comité comme il prétend l'avoir fait à Regina et à mettre cartes sur table. Les producteurs agricoles du Canada veulent savoir si le Gouvernement stabilisera les prix de la viande de bœuf.

M. Cruickshank: J'invoque le Règlement. Il ne m'arrive pas souvent de venir à la défense du ministre de l'Agriculture car il n'a besoin de personne pour le défendre. Comme j'aurais, semble-t-il, déclenché toute cette agitation, je dirai à mes honorables amis que je représente tout autant qu'eux une circonscription agricole et qu'on a expliqué...

Une voix: Où est l'objection?

M. Cruickshank: L'objection, c'est que le ministre et l'honorable député ont enfreint le Règlement. Adoptons le poste afin d'aider nos cultivateurs. La discussion est irrégulière, puisqu'elle ne porte pas sur le sujet à l'étude.

Des voix: Adopté.

M. le président suppléant: A l'ordre. Plusieurs honorables députés, du côté de l'opposition, en particulier, ont demandé au ministre de l'Agriculture de faire un rapport provisoire sur la situation qui règne dans la zone de quarantaine. La discussion qui s'en est suivie a été évidemment déclarée irrégulière. A la demande du député de Brant-Wentworth, qui disait fournir au ministre de l'Agriculture une autre occasion, le ministre a fini par consentir à faire un tel exposé. Au cours de ses observations, il a rappelé à plusieurs reprises qu'il enfreignait le Règlement, ajoutant que si le comité le lui permettait, il poursuivrait. J'ai alors entendu l'honorable député de Greenwood dire qu'il pouvait le faire du consentement unanime du comité. Je ne sais si le ministre a saisi la remarque, mais je l'ai entendue. Aucun député n'ayant invoqué le Règlement, j'ai présumé que le ministre avait le consentement unanime pour faire son exposé. Je crois que le comité est d'avis que l'exposé était bien vu.

Des voix: Oui!

M. le président suppléant: Le député d'Assiniboïa veut maintenant aller plus loin et traiter la question de la stabilisation des prix minimums et d'autres questions. Je dois me rappeler que nous sommes présentement saisis du crédit nº 563 qui a trait aux indemnités à accorder sous le régime de deux lois. Si le député a le consentement unanime du comité pour...

Des voix: Non!

M. le président suppléant: ...aborder d'autres questions du domaine de l'agriculture, je me rends à la volonté du comité.

M. Cruickshank: Laissez!

M. le président suppléant: Si le député n'a pas le consentement unanime du comité pour aborder des questions étrangères à celle des indemnités, je dois l'inviter à restreindre ses observations au crédit à l'examen.

M. Argue: Je restreindrai mes observations à la question des indemnités. J'ajoute que la seule conclusion possible de tout ce qu'a dit le ministre ce soir, c'est que le Gouvernement n'a pour le moment nullement l'intention d'établir un prix minimum pour la viande de bœuf.

M. Cruickshank: Cela ne se rapporte nullement à la question.

M. Argue: Le ministre nous a parlé des montants versés aux cultivateurs à titre d'indemnité pour les bêtes abattues. Sauf erreur, on a versé une somme de $21,000 à un abattoir. Le ministre n'en a pas donné le nom mais il s'agirait en l'occurrence de l'abattoir Burns. Je voudrais savoir combien de têtes de bétail et de porcs, ou autres, sont visés par ce crédit. Puis, lorsque le ministre répondra, je lui demanderai une question complémentaire.

L'hon. M. Abbott: Vous le garantissez?... une seule?

Une voix: Êtes-vous d'avis que les agriculteurs recevront trop?

M. Argue: Non.

L'hon. M. Abbott: Renvoyez la question au comité de l'agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'agit de 49 bouvillons de deux ans; d'une femelle, une vache de six ans. Les premiers bouvillons que j'ai mentionnés avaient deux ans et se trouvaient en bon état. Voici maintenant 24 bouvillons de type moyen formant le prochain groupe, dont l'état était passable. Il y a, ensuite, 57 agneaux d'un an; 11 moutons de quatre ans. Voilà le total des animaux sortis des parcs des abattoirs pour être détruits.

[M. le président suppléant.]

Le montant qui a trait aux 49 premiers bouvillons, est de 13,160 dollars. Celui qui se rapporte à la vache de six ans de 239.60 dollars; la somme pour les 24 bouvillons de type moyen est 6,548.75 dollars; pour les 57 agneaux, de 20 dollars par tête, soit 1,140 dollars; et pour les 11 moutons de quatre ans, de 20 dollars par tête, soit 220 dollars.

M. Argue: Ma prochaine question est la suivante: les prix versés aux abattoirs étaient-ils du même ordre que la compensation aux cultivateurs? Le ministre dispose-t-il d'une documentation qui indiquerait ce que la société Burns a payé ces animaux? Je m'efforce de déterminer si c'est ce que la compagnie Burns a payé ou si la société a réalisé un profit?

Le très hon. M. Gardiner: La société Burns et d'autres établissements de salaison ont touché une indemnité fondée sur la valeur marchande des animaux. On ne leur accorde rien de plus. Cependant, je puis citer quelques chiffres à l'honorable député, pour indiquer de quelle façon on a indemnisé d'autres propriétaires.

En voici un exemple: une génisse rouge d'un an était évaluée à $260 aux termes de la loi des épizooties. A ce montant on ajoutait $40, comme allocation supplémentaire, en plus de la valeur marchande de l'animal. Je vous indique maintenant la différence entre une génisse et un bouvillon *(Rires)* dont la valeur est à peu près la même.

M. Cruickshank: Mais il y a une différence.

Le très hon. M. Gardiner: La valeur s'établit à $345 pour un bouvillon de deux ans. L'allocation supplémentaire dans ce cas est de $15, tandis qu'elle est de $40 lorsqu'il s'agit d'une génisse. On en comprend la raison.

M. Charlton: Je serai bref. Étant donné ce que le ministre a dit et le peu de temps qu'on a mis à circonscrire la maladie dans la région en quarantaine, j'estime qu'il convient de féliciter le ministre. Je désire cependant ajouter que le ministre ne devrait pas se sentir trop rassuré par ces résultats. Je ne veux pas mettre la situation au pire, mais je désire signaler que le Canada est le pays le plus froid où la maladie ait jamais fait son apparition. C'est ce qui a favorisé le ministre et a permis au ministère de restreindre la maladie à la région mise en quarantaine.

A ce sujet, j'aimerais citer un passage tiré d'un des meilleurs ouvrages techniques sur le sujet. Je me reporte au livre d'Hutyra et Marek intitulé *Pathology and Therapeutics of the Diseases of Domestic Animals,* où il est écrit:

La maladie se propage avec une rapidité exceptionnelle pendant les temps chauds tandis qu'elle n'est pas aussi virulente durant l'hiver. Avec

l'arrivée des temps chauds, elle gagne souvent en intensité, par suite du plus grand déplacement des animaux.

J'espère sincèrement qu'on restreindra la maladie à cette région. En ce qui a trait aux pertes, je dirai qu'il y a probablement plusieurs milliers de cultivateurs de l'Est du pays et de l'extrême Ouest qui ont perdu deux fois plus d'argent que ceux de la région en quarantaire. Je partage l'opinion qu'a exprimée l'honorable représentant de Fraser-Valley.

Je souhaite, très sincèrement, que le ministre ait raison d'affirmer qu'on a fait définitivement échec à l'épizootie. Je voulais simplement faire cette réserve puisqu'il ne faudrait pas, à mon avis, se montrer trop optimiste avant que le sol soit dégelé.

M. Sinnott: J'espère qu'on me pardonnera si j'avance d'une couple de sièges. Je m'intéresse pourtant à cette question en qualité de simple cultivateur, d'un point de vue pratique, et non pas du simple point de vue de celui qui a assisté aux débats ce soir. De ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture, je puis assurer à la Chambre et à la population du Canada...

Des voix: Bravo!

M. Sinnott: Oui, je puis assurer à la Chambre et à la population du Canada que le Gouvernement n'a pas payé le bétail de ces gens trop cher.

M. Ross (Souris): Et la chèvre?

M. Sinnott: Nous n'avons pas encore reçu ce chiffre. J'ai entendu le ministre nous parler de l'enlèvement de l'extérieur des meules de foin et des tas de paille. Si je songe à ce que cela exigerait comme main-d'œuvre, je crois que les risques de propagation de l'épizootie sont tels qu'il vaudrait mieux mettre le feu à ce foin ou à cette paille. Je rappelle aussi qu'il serait bon de prendre certaines précautions, au printemps, en ce qui concerne le ruisseau Wascana.

M. Fulton: Je veux revenir brièvement sur un ou deux commentaires qu'on a formulés au cours de l'examen du crédit dont nous sommes saisis. A titre de député de la circonscription où se trouve le siège de l'Association des éleveurs de bovins de la Colombie-Britannique, j'engage le ministre, à la lumière de ce qu'on a dit ce soir, à ne pas exercer une trop grande pression sur les représentants de la Colombie-Britannique en vue de faire lever trop tôt l'interdiction qui frappe le transport de bestiaux dans cette province.

M. le président suppléant: A l'ordre! Deux fois déjà, j'ai déclaré irrégulières toutes les remarques qui ne se rapportent pas au crédit à l'étude.

M. Fulton: Je comprends les raisons de votre décision, monsieur le président, et je vais essayer de ne pas m'écarter du sujet. Je signale cependant que je faisais allusion à une remarque formulée plus tôt au cours du débat. Je voulais simplement prouver ma thèse. Je pourrais en dire bien davantage, mais si Votre Honneur estime que...

M. le président suppléant: Je sais que le député fait allusion à quelque chose qui a été dit tout à l'heure. Il songe sans doute au rapport présenté au ministre...

M. Fulton: Non. Mais à ce qu'a dit le député de Moose-Jaw, vendredi, en parlant de ce crédit.

M. le président suppléant: Vendredi, le crédit a été réservé par consentement unanime.

M. Fulton: Mais auparavant, on avait formulé nombre d'observations. Toutefois, je pense avoir dit ce que j'avais à dire; si vous estimez qu'une discussion sur l'interdiction irait à l'encontre de votre décision, je me tiendrai pour satisfait, à condition qu'il soit consigné au compte rendu...

Des voix: Règlement!

M. Fulton: ...que je m'oppose énergiquement aux observations du député de Moose-Jaw, observations qui, étant donné les circonstances, sont à mon sens tout à fait injustifiées. Il me semble que le problème devrait être laissé au bon sens et à la discrétion des provinces; je sais qu'elles veulent lever l'interdiction dans le plus bref délai possible.

M. White (Middlesex-Est): J'ai attendu patiemment de pouvoir placer un mot. Quand on proposa d'abord le projet de loi, j'ai signalé qu'aux termes de la loi des épizooties, tout agriculteur dont le bétail était condamné par suite de tuberculose, savait exactement ce qu'il toucherait et quelle serait la formule. Aujourd'hui, tout le monde est dans l'incertitude. Un ou deux députés ont dit qu'on dissimulait quelque chose et cette façon de procéder a sans doute ajouté à la confusion ce soir. Maintenant chacun se demande comment son voisin a été traité et, en conséquence, personne ne sera satisfait. Mais c'est assez sur ce point. Peut-être le ministre a-t-il lu ce que j'ai dit, vendredi, à propos du versement à l'égard des animaux détruits dans le comté d'Oxford. Pourrait-il nous dire pour combien d'animaux les propriétaires ont été indemnisés et quel versement on accordera dans le cas de ceux qui sont morts avant l'établissement du diagnostic?

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député d'Oxford m'a parlé de cette question il y

a un jour ou deux. Je crois lui avoir dit qu'on avait déjà envoyé au cultivateur dont les bovins avaient été abattus un chèque dont le montant est prévu, dans son cas, par la loi des épizooties. Je dois présenter des excuses à quelqu'un,—je ne sais pas à qui,—mais nous avons inséré le montant que nous comptions voir paraître dans ces crédits afin de pourvoir au supplément qu'il eût pu obtenir. Pour une raison qui m'est inconnue, le montant n'a pas figuré aux crédits; on l'a laissé tomber quelque part en cours de route, non pas intentionnellement, mais par inadvertance. On annonce à ce cultivateur qu'un montant sera inséré plus tard dans les crédits supplémentaires réguliers. D'ici là, il reçoit le plein montant qu'il pouvait retirer en vertu de la loi des épizooties et qui, dans tous les cas dont j'ai parlé, équivaut à une forte proportion de l'indemnité.

M. White (Middlesex-Est): Si donc je comprends bien, on a dédommagé ou on dédommagera dans un ou deux jours les propriétaires de 25 animaux et un autre crédit sera inséré dans le prochain budget supplémentaire de dépenses pour dédommager les autres?

Le très hon. M. Gardiner: C'est exact.

M. Nowlan: Avant l'adoption du crédit, j'ai une question à poser au nom du député de Cumberland qui a dû s'absenter ce soir. Il est question dans les détails de la volaille et des produits de basse-cour. J'imagine que les montants accordés s'appliquent aux fermes contaminées par la fièvre aphteuse et qu'ils n'ont rien à voir aux poulaillers atteints de la maladie de Newcastle en d'autres parties du Canada?

Le très hon. M. Gardiner: Si; ces crédits concernent également les volailles détruites par la maladie de Newcastle.

M. Nowlan: Vraiment?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Higgins: Cela signifie-t-il qu'on ne peut pas parler maintenant de la maladie de Newcastle? Le représentant de Cumberland m'a confié également une petite mission et je voudrais savoir si je peux la remplir maintenant.

M. le président suppléant: Il ne me semble pas que le dédommagement dont il est question dans ce crédit concerne les animaux détruits par suite de la maladie de Newcastle.

M. Murray (Oxford): On a parlé ce soir du comté d'Oxford et je suis sûr que tous les députés veulent reconnaître à chacun le mérite qui lui est dû en ce qui concerne les pertes subies par les éleveurs de mon comté. Je tiens à dire que je me suis rendu à cette ferme avec l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture. Nous y avons vu les animaux et l'adjoint parlementaire a fait une enquête minutieuse. J'estime que, grâce à ses efforts, la cause du cultivateur a été portée à l'attention du Gouvernement et, en l'absence de l'adjoint parlementaire ce soir, je tiens à reconnaître son mérite pour les efforts qu'il a consentis en faveur de ce cultivateur.

M. Harkness: Je crois que le ministre possède maintenant les renseignements que j'ai demandés antérieurement au sujet de l'indemnité versée à l'égard des porcs et je me demande s'il pourrait nous les communiquer.

Le très hon. M. Gardiner: Voyons si je puis en trouver dans la liste que j'ai ici. Voici une exploitation où neuf porcs mi-gras ont été atteints; ces animaux ont été évalués à $225 et on a versé une somme additionnelle de $55, ce qui forme un total de $280. Je constate qu'on a versé la somme de $120 à l'égard d'une truie portière qui devait mettre bas dans trois semaines; ce versement me semble tout à fait convenable. On a versé $80 à l'égard d'une truie de huit mois.

M. Harkness: S'agit-il d'animaux de race?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne le crois pas. Je pense qu'il s'agit de truies ordinaires. En voici une autre, de race, dont on ne donne pas l'âge: $80. Les indemnités versées à l'égard de ces porcs me semblent convenables.

M. Nowlan: Je ne retarderai pas de plus d'une demi-minute l'adoption du crédit mais j'ai cru entendre le ministre déclarer que les indemnités s'appliquent aussi à la maladie de Newcastle. Je n'insiste pas pour le moment car je sais qu'il s'agit ici d'un crédit supplémentaire pour l'an dernier et que nous ne pouvons rien y changer. J'appuie cependant les remarques du député de Cumberland et je préviens le ministre que nous reviendrons à la charge au moment de l'examen de ses crédits principaux. Je l'engage donc à consulter son collègue, le ministre de la Justice, car il me paraît évident qu'il existe une raison spéciale d'accorder une indemnité. Il nous faudra revenir sur la question à ce moment-là.

(Le crédit est adopté.)

Spécial—

568. Pour aider aux producteurs de pommes de la Colombie-Britannique, à l'égard de leur récolte de 1950, aux conditions que le gouverneur en conseil peut approuver, $1,200,000.

M. Anderson: J'ai une observation à faire avant l'adoption de ces crédits. Nous, de l'Ontario, ne nous opposons nullement au paiement de ces sommes aux fructiculteurs de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-

Écosse à l'égard de la récolte de pommes de 1950. Nous voudrions que la Chambre sache que les producteurs de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et, incidemment, de la région de Norfolk, ont aussi du mal à vendre leurs pommes et qu'eux aussi ont quelquefois besoin d'assistance. J'estime qu'on devrait suspendre ces versements jusqu'à complet examen de la question et jusqu'à ce que les autres provinces aient été consultées par voie de conférences fédérales-provinciales ou autrement. Nous voudrions également que le ministre nous donnât l'assurance qu'il en sera ainsi, si la question devait se poser de nouveau.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà déclaré que si l'on devait éventuellement procéder à un nouvel examen en vue d'autres indemnités de quelque genre que ce soit, il nous faudrait alors consulter toutes les provinces.

M. Herridge: Je désire faire observer que je me sens très proche du point de vue exposé par le préopinant. Les producteurs de la Colombie-Britannique sont très satisfaits de l'assistance qui leur a été accordée à l'égard de leurs frais de production pour l'année 1952. En somme, je tiens à dire qu'à mon avis nous devons examiner ce problème du point de vue national. Nous ne l'aurons pas résolu à notre gré tant que notre production ne sera pas établie en fonction d'une politique d'enlèvement des arbres appliquée à tout le pays.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des projets de résolution qui sont lus pour la deuxième fois puis adoptés.

VOIES ET MOYENS

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.

L'hon. M. Abbott propose la résolution suivante:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté afin de défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1952, la somme suivante soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, savoir:

La somme de $246,564,313 représentant le total des différents crédits énumérés dans les autres budgets supplémentaires (2) et (3) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1952, ainsi qu'il est établi dans les projets de résolution adoptés aujourd'hui en comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est lu pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. Abbott demande à déposer le bill nº 94 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirée le 31 mars 1952.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

L'hon. M. Abbott propose la 2e lecture du projet de loi.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Beaudoin, passe à l'examen des articles.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3—*$21,500 accordés pour 1951-1952.*

M. Knowles: Sur division.

(L'article est adopté.)

L'annexe A est adoptée.

Sur l'annexe B.

M. Knowles: Sur division.

(L'annexe B est adoptée.)

Le préambule est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

L'hon. M. Abbott: Maintenant.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

CATHERINE VAUGHAN TROY CAMPBELL

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 16, tendant à faire droit à Catherine Vaughan Troy Campbell.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.

M. l'Orateur: Le *Feuilleton* comprend un certain nombre d'autres bills de divorce; les députés accepteraient-ils que je les lise tous en une fois?

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur; la raison pour laquelle je ne suis pas opposé à celui qui vient d'être adopté, c'est qu'il s'agit de l'un des rares bills au sujet desquels nous possédons les témoignages. Nous n'en avons

pas pour le prochain. Il y a au *Feuilleton* deux ou trois autres bills pour lesquels nous avons reçu les témoignages; si le député de Lisgar (M. Winkler) ne veut proposer que ceux-là, très bien. Mais s'il désire présenter les autres, je voudrais avoir l'occasion de proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

M. Winkler: La Chambre a reçu les témoignages concernant tous les bills en cause; j'estime donc qu'il y aurait lieu de les traiter dans l'ordre où ils figurent au *Feuilleton*.

M. Knowles: Nous n'allons pas recommencer à discuter. Les témoignages peuvent avoir été déposés, mais ils ne sont pas distribués. S'il y a lieu d'appeler ces bills, je propose qu'on les appelle un à la fois.

MARY MARGARET GRAHAM

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 17 tendant à faire droit à Mary Margaret Graham.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose l'ajournement du débat relatif à la deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Fulton: Le débat n'a pas commencé, comment peut-on l'ajourner?

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle cette motion? Ceux qui sont pour voudront bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui sont contre voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "non" l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés:*)

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel nominal.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Higgins
Aylesworth	Johnston
Balcer	Jones
Beyerstein	Knight
Blackmore	Knowles
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Casselman	MacLean (Queens,
Catherwood	Î. P.-É.)
Charlton	McLure
Churchill	Murphy
Coldwell	Nickle
Coyle	Pearkes
Dinsdale	Quelch
Fair	Ross (Souris)
Fairclough (Mme)	Shaw
Fulton	Stewart (Winnipeg-Nord)
Green	Thatcher
Hansell	Wright
Herridge	Wylie—37.

[M. Knowles.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	James
Applewhaite	Larson
Bater	Lefrançois
Benidickson	Macdonald
Blue	(Edmonton-Est)
Bonnier	MacNaught
Bradley	Macnaughton
Brown (Essex-Ouest)	McCann
Campney	McCulloch
Carter	McLean (Huron-Perth)
Cavers	McMillan
Claxton	McWilliam
Cleaver	Mott
Corry	Murray (Oxford)
Croll	Mutch
Darroch	Prudham
Ferrie	Ratelle
Fulford	Robertson
Gauthier (Portneuf)	St-Laurent
George	Simmons
Gregg	Sinclair
Harkness	Stick
Harris (Grey-Bruce)	Stuart (Charlotte)
Harrison	Ward
Hellyer	Weaver
Helme	Weir
Henderson	Welbourn
Henry	Whiteside
Hetland	Whitman
Huffman	Winkler—60.
Hunter	

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

BERNICE POMP GATES

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 18, tendant à faire droit à Bernice Pomp Gates, autrement connue sous le nom de Bernice Frank Gates.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Quelques mots au sujet de ce projet de loi. Je n'ai pas l'intention de m'y opposer, car c'est un des cinq ou six bills à l'égard desquels j'ai obtenu la documentation nécessaire. C'est un cas bien triste, comme la plupart de ces requêtes. J'ai pris connaissance des témoignages, bien contre mon gré, parce que j'estime qu'il est de mon devoir de les lire. Comme nous nous prononçons sur ces demandes de divorce, il convient certes que nous examinions les preuves à l'appui. Nous devons avoir l'occasion d'étudier les témoignages. Quelqu'un m'a dit, il y a cinq minutes, qu'il avait trouvé sur son pupitre un exemplaire des témoignages relatifs à cette requête. J'estime, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons poursuivre une discussion sur la fièvre aphteuse tout en lisant les témoignages relatifs aux demandes de divorce. Nous devrions obtenir ces documents au moins dans la matinée ou vingt-quatre heures avant d'être appelés à nous prononcer sur le bill s'y rapportant.

Je n'éprouve pas autant de regrets au sujet de ce bill parce que la cause n'est pas contestée. Il n'y a aucun enfant en cause. Il s'agit

d'un très jeune couple de Juifs de la ville de Montréal dans la province de Québec. Le seul recours possible pour ces gens est de soumettre leur cas à la Chambre et c'est ce qu'ils ont fait.

Par ailleurs, on n'a pas toujours procédé de cette façon car, dans les toutes premières causes de divorce,—je me suis renseigné,—on y a consacré pas mal de temps et même dans un cas il a fallu un an ou deux. A mon avis, monsieur l'Orateur, ceux qui ont prévu cette façon de légiférer en matière de divorce n'avaient pas pensé que le rythme atteindrait 300, 400 et même 500 par session. Je crois que nous en sommes au point maintenant où il est tout simplement impossible de remplir notre devoir et d'étudier sérieusement chaque cas. Il nous faut donc pencher pour l'étude de ce bill parmi tant d'autres vers l'une ou l'autre des deux décisions suivantes: ou bien nous suivons le courant, nous nous laissons entraîner par la tempête, nous suivons la voie du moindre effort, nous ne leur accordons aucune attention et les adoptons tous, ou autrement nous nous efforçons de libérer la Chambre de cette tâche.

M. l'Orateur: Je crois que l'hon. député parle maintenant de la procédure qui s'applique à tous les bills de divorce en général soumis à la Chambre. Le Règlement ne permet pas de le faire en ce moment.

M. Knight: Je vais revenir à l'examen du bill lui-même et ne retarderai la Chambre qu'un instant. J'avais à son sujet une chose à dire qui aurait d'ailleurs valu pour quatre des cinq autres bills au sujet desquels nous possédons les témoignages, savoir que les détectives, dans le cas qui nous occupe, comme dans les autres cas,—soit quatre fois sur cinq,—ont menti en ce qui les concernait personnellement, en ce qui concernait ce qu'ils ont fait pour obtenir les témoignages. Je ne suis pas avocat. Peut-être le travail des avocats les a-t-il habitués à ce genre de choses? Peut-être en voient-ils plus que moi, mais cela me choque profondément.

Dans le cas qui nous occupe, le détective qui a interrompu ces gens-là a dit, et je cite les témoignages:

> Je lui ai dit que nous étions attachés à la maison, qu'on s'était plaint de la chambre 101.

Lorsque nous parlions l'autre soir du bill j'ai eu l'occasion de dire quelque chose dans ce genre. Je pourrais répéter, en profane, que je ne serais pas disposé à croire quelqu'un qui a prêté serment si je ne puis le croire s'il n'a pas prêté serment. Et pourtant je veux simplement rappeler qu'on a accordé le divorce en se fondant sur le témoignage du détective sur le serment d'un homme qui a menti lorsqu'il n'était pas assermenté. Toutefois, comme je le disais au début de mes observations, depuis que j'ai vu les témoignages,—la partie défenderesse n'ayant pas fait opposition,—et si j'en crois le détective, ce que pourtant j'hésite à faire, je dois reconnaître qu'on a fait la preuve de l'adultère. Je n'ai donc pas l'intention de m'opposer au projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

MARY MILDRED ANTOINETTE CASTONGUAY SMITHSON

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill n° 19, pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand j'ai pris la parole tout à l'heure, j'ai mentionné qu'il y avait à peine une demi-douzaine de causes pour lesquelles nous disposions des témoignages. Je songeais naturellement aux témoignages qu'on nous distribue actuellement. Depuis ce moment, et au cours de ces deux ou trois dernières minutes, tandis que mon collègue de Saskatoon parlait du dernier bill, quelqu'un m'a fort aimablement communiqué des copies des témoignages relatifs à 20 autres divorces.

M. Stick: Lisez-les avant d'aller vous coucher.

M. Gauthier (Portneuf): Histoires de chevet.

M. Knowles: Il est évidemment impossible de lire cette masse de témoignages de manière à pouvoir aborder le bill qui nous est soumis ce soir; mais j'ai eu le temps de feuilleter les 20 cas et de lire les noms sur les premières pages. Ces vingt divorces ne renferment pas les témoignages relatifs au bill n° 19 dont nous sommes saisis à l'heure actuelle. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que nous ne devrions pas continuer...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est onze heures.

M. Knowles: C'est ce que je pensais, monsieur l'Orateur.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, tous les députés sont unanimes, je crois, à ce que nous poursuivions demain le débat sur la motion invitant la Chambre à se former en

comité des subsides et, en particulier, sur les Affaires extérieures. Si le débat se termine, nous proposerons l'approbation du traité de paix avec le Japon, ainsi que la proposition en est énoncée dans un des avis de motion du Gouvernement inscrit au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Pensions et autres indemnités—

649. Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en Conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions—Crédit supplémentaire, $5,100,000.

650. Aide financière devant être accordée, après le 31 mai 1951, en conformité des règlements que le Gouverneur en conseil édictera, aux anciens combattants inemployables qui touchent une pension en vertu de la Loi des pensions, par suite d'une invalidité qui contribue à les rendre inemployables, cette aide devant être exempte de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu—Crédit supplémentaire, $215,000.

Versements divers—

651. Ajustement des montants versés à la Commission impériale des sépultures de guerre à titre de contribution du Canada à l'entretien des tombes des militaires de la Deuxième Guerre mondiale, comme il a déjà été prévu dans les crédits du ministère de la Défense nationale—Crédit supplémentaire, $530,000.

Services provisoires—

652. Prestations de réadaptation consécutives au licenciement, y compris la formation des marins de la marine marchande et des pêcheurs en eau salée titulaire d'une pension—Crédit supplémentaire, $300,0000.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Prêts, placements et avances—

653. Autorisation et création, au Fonds du revenu consolidé, nonobstant l'article 32 de la Loi sur le revenu consolidé et la vérification, d'un compte spécial permanent à désigner Fonds renouvelable de l'immigration, sur lequel pourront se faire aux immigrants des prêts sans intérêts en vue de leurs frais de voyage vers leur destination au Canada, y compris leurs frais de repas durant le trajet, aux conditions que le Gouverneur en conseil fixera à l'occasion; et autorisation de créditer à ce compte spécial les remboursements effectués par ces immigrants et d'effectuer de nouvelles avances de ces sommes ainsi que d'étendre et d'appliquer cette mesure à la somme de $3,000,000 prévue par le crédit 648, Loi des subsides nº 2, 1951, $6,000,000.

Production de défense—

654. Autorisation de conclusion et d'exécution d'une convention entre Sa Majesté et la *Polymer Corporation Limited* modifiant les accords existant actuellement entre eux de manière à:

a) mettre au nom de la Corporation le titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) précédemment exploités par la Corporation pour le compte de Sa Majesté;

b) autoriser la Corporation à gérer lesdits biens, installations, établissements et autres biens pour

le compte de Sa Majesté comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière en était l'usufruitière;

c) autoriser l'acceptation par Sa Majesté, pour lesdits immeubles, installations, établissements et autres biens et à titre de justification et de satisfaction de toutes avances existantes effectuées par Sa Majesté à la Corporation, de $1,999,966 actions du capital de la Corporation, d'obligations de la Corporation d'un montant en capital de $8,000,0000 et d'un paiement de $3,000,000 en espèces durant avril 1951; et

d) autoriser l'établissement d'une comptabilité par la Corporation comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière n'était pas un agent de Sa Majesté, $37,999,966.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

655. Sous réserve de règlements du Conseil du Trésor, avances de fonds de roulement, dans l'année financière actuelle et les années financières subséquentes, aux missions à l'étranger et aux employés y affectés, et autorisation de créer, au Fonds du revenu consolidé, un compte spécial sur lequel seront imputées ces avances et créditées ces dépenses ainsi que les avances recouvrées sur lesdites missions et lesdits employés, l'excédent des sommes débitées sur les sommes créditées ne devant jamais dépasser $600,000. Le crédit 566 de la Loi de subsides nº 4 de 1951 est par les présentes révoqué, $600,000.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

656. Autorisation, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, de souscription et d'exécution d'une convention, à entrer en vigueur le 31 mars 1952, entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté et l'*Atomic Energy of Canada Limited*:

a) prévoyant, nonobstant l'article 3 de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, l'assignation à la Compagnie du titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) constituant l'entreprise de Chalk-River, à exploiter par elle pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique au nom de Sa Majesté;

b) autorisant la Compagnie à administrer ledit établissement pour le compte de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à titre d'agent de Sa Majesté, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, comme si la Compagnie en était l'usufruitière;

c) autorisant l'acceptation par Sa Majesté d'actions du capital de la Compagnie en retour desdits biens; et

d) autorisant l'établissement par la Compagnie d'un régime de comptabilité comme si, entre Sa Majesté, la Commission et la Compagnie, celle-ci n'était pas un agent de Sa Majesté ni de la Commission, $1.

COMMERCE

657. Pour pourvoir, sous réserve des Règlements du Conseil du Trésor, à des avances de fonds de roulement, au cours de l'année financière actuelle et des années subséquentes, aux missions à l'étranger et aux employés y affectés, et pour autoriser la création au Fonds du Revenu consolidé d'un compte spécial sur lequel seront imputées ces avances et créditées les dépenses effectuées par lesdites missions et lesdits employés ainsi que les avances recouvrées, l'excédent des montants débités sur les montants crédités au compte ne devant jamais dépasser $200,000.

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs—

658. Allocations annuelles de dépenses, à compter du 1er janvier 1952, aux lieutenants-gouverneurs

des provinces du Canada, en remboursement des frais de déplacement et d'hospitalité occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces montants ne doivent pas être inférieurs à $5,000 ni supérieurs à $12,000 par an pour tout lieutenant-gouverneur et, dans ces limites, ne doivent pas dépasser $5,000 par an, plus $1,000 par an pour chaque tranche de 100,000 habitants ou fraction de 100,000 par laquelle la population de la province dépassait 500,000 âmes au dernier recensement décennal, $21,500.

AGRICULTURE

Service de la Production—
Hygiène vétérinaire—

563. Indemnités pour les animaux abattus en application de la Loi des épizooties, et indemnités supplémentaires conformément aux conditions stipulées dans la Loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse—Crédit supplémentaire, $665,000.

Crédits spéciaux—

567. Grandes entreprises d'irrigation et de conservation de l'eau dans les provinces des Prairies—Crédit supplémentaire, $400,000.

568. Aide aux pomiculteurs de la Colombie-Britannique pour la récolte de 1950, aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil, $1,200,000.

569. Aide aux pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse pour la récolte de 1950, aux termes et conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil, $300,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

BANQUE ET COMMERCE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Hughes Cleaver (Halton) présente le 1er rapport du comité permanent de la banque et du commerce et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Le 31 mars 1952

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge de la Cour suprême du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mardi, 1er avril, à 5 heures du soir pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

J. F. Delaute.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

1RE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 91, intitulé: "Loi concernant la *Gulf Pulp and Paper Company*".—M. Brisson.

Bill n° 92, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Perth Mutual Fire Insurance Company*".—M. Corry.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ ACCORDÉE AUX MESURES MINISTÉRIELLES LES MERCREDIS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que, le mercredi 2 avril 1952, et chaque mercredi subséquent jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement aient la priorité sur tous les autres travaux, sauf la présentation de bills, les questions des députés et les avis de motion portant dépôt de documents.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je ne vais pas insister très énergiquement sur ce point, mais je ferai observer que la journée d'hier, réservée en principe aux initiatives des députés, a été, du consentement unanime de la Chambre, consacrée aux mesures du gouvernement. On m'a donné à entendre qu'il conviendrait peut-être de réserver encore un mercredi après-midi aux mesures d'initiative parlementaire et de retarder la présente motion d'une semaine. Je répète que je n'insiste pas outre mesure sur ce point, mais que je présente cette proposition au premier ministre de la part de ceux qui l'ont préconisée.

Le très hon. M. St-Laurent: En temps ordinaire, je serais très heureux d'accepter la proposition si gentiment mise de l'avant par l'honorable député; mais depuis le début de la session, on s'efforce de procéder à deux débats, l'un sur les affaires extérieures qui se terminera aujourd'hui, je l'espère, pour être immédiatement suivi d'un autre sur la défense.

On espérait pouvoir amorcer le second débat sur la défense, débat que tous les honorables députés semblent attendre avec impatience, dès demain, alors que nous pourrons, sans le consentement unanime, tenir ce débat à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Je regrette que les circonstances ne nous permettent pas d'acquiescer à la demande de l'honorable député. Peut-être pourrons-nous étudier l'à-propos de faire exception pour mercredi de la semaine prochaine ou essayer de trouver une autre solution qui conviendrait aux députés.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES FORCES ARMÉES DU CANADA

DISCIPLINE ET ADMINISTRATION—TRIBUNAUX MILITAIRES—PENSIONS, PENSION DU SERVICE CIVIL

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la défense nationale afin d'effectuer certains changements en ce qui concerne la discipline et l'administration des forces; décréter que les personnes qui commettent une infraction sérieuse aux dispositions des Conventions de Genève de 1949 peuvent être jugées, en

dehors du Canada, par une cour martiale; modifier la Loi sur les pensions de services de défence en vue de stipuler que le traitement global, sous forme de salaire et de pension, payable à un pensionné qui est employé à titre de fonctionnaire civil peut être rajusté selon les taux courants de solde et d'allocations des forces, et de stipuler que les membres des forces, autrement admissibles à la pension, peuvent être autorisés à tenir compte des périodes de service continu dans la réserve, d'une durée ininterrompue de six mois ou davantage, en vue du calcul du montant de la pension; modifier la Loi de la pension du service civil afin de permettre à une personne qui a servi outre-mer dans la Marine royale du Canada, au cours de la deuxième guerre mondiale, mais n'a pas fait de service en mer, de calculer ce service aux fins de la Loi de la pension du service civil, même après l'expiration du délai prévu pour tenir compte de ce service; et modifier la Loi du Sénat et de la Chambre des communes en vue de rendre conformes aux dispositions de la Loi électorale du Canada les dispositions relatives à l'éligibilité des militaires comme membres de la Chambre des communes.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE HAVRE

NEW-WESTMINSTER—EXTENSION DES LIMITES DU HAVRE ET PRÉVISION D'UN PRÊT

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les commissaires du havre de New-Westminster afin d'étendre les limites du havre et de prévoir le prêt d'un million deux cent cinquante mille dollars aux commissaires du havre en vue de la construction de nouvelles installations de quai dans le port.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LA "MING SUNG INDUSTRIAL COMPANY"

DÉPLACEMENT ÉVENTUEL DE NAVIRES À DESTINATION DE CHANGHAÏ—QUESTION AU SUJET DES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au premier ministre. Je n'ai pu lui en donner préavis, la nouvelle, dont ma question s'inspire, n'ayant pas été portée à mon attention assez tôt. D'après une nouvelle que publie aujourd'hui la *Presse canadienne*, sept navires de la *Ming Sung Company* se prépareraient à passer en vitesse de Canton à Changhaï. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures, donné des ordres relativement à ces navires?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas lu la dépêche et je n'ai reçu aucune information à propos de préparatifs de déplacement précipité. Les seuls ordres qui existent, à ma connaissance, sont ceux qu'ont donnés les banques, sur notre conseil, en vue d'engager les instances qui sont possibles dans ces eaux orientales pour saisir les navires.

M. Drew: Puis-je alors poser une autre question? A-t-on pris des mesures pour empêcher ces navires d'arborer pavillon canadien?

Le très hon. M. St-Laurent: On ne peut prendre aucune mesure pour refuser à ces bateaux le droit de battre pavillon canadien, sauf celle de les effacer du registre où sont inscrites nos hypothèques; mais rien n'a été fait pour les effacer de ce registre.

M. Drew: Je ferais, toutefois, remarquer au Premier ministre qu'il existe un décret du conseil conférant à ces bateaux la permission expresse d'arborer notre pavillon, dans certaines circonstances...

L'hon. M. Abbott: Non.

M. Drew: Si; le décret du conseil autorisait ces navires à se conformer à un règlement différent de celui qui, en temps normal, ne permettrait pas l'emploi du pavillon canadien. Jusqu'à ce que ce décret soit révoqué, le statut primitif demeure; je demande donc si le décret a été révoqué.

Le très hon. M. St-Laurent: Le décret n'est plus en vigueur. Je ne sais au juste ce qui a été fait à ce sujet. Je crois que le décret avait la forme d'une dispense du ministre des Transports visant la stipulation que tous les officiers devaient être sujets britanniques. C'est la seule exemption qui ait été accordée; elle n'est plus en vigueur. Il faudra que je me renseigne sur la façon exacte dont on a procédé. Je ne crois pas qu'il se soit agi d'un décret du conseil. A mon avis, ce n'était qu'une exemption accordée en vertu de l'autorité ministérielle par le ministre des Transports; mais j'examinerai l'affaire et je mettrai l'honorable député au courant de ce qui a été fait et quand on l'a fait.

LE SERVICE PUBLIC

PROPOSITION DE CONGÉ LE SAMEDI SAINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Le ministre songera-t-il à accorder un congé le samedi saint aux fonctionnaires de l'État et aux employés rétribués à l'heure?

L'hon. F. G. Bradley (secrétaire d'État): J'étudierai volontiers la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PROGRAMME D'AUJOURD'HUI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Comme je ne sais trop quel programme nous suivrons aujourd'hui, j'aimerais me renseigner auprès du premier ministre. Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que la Chambre serait peut-être saisie, un peu plus tard aujourd'hui, de la motion portant approbation du traité avec le Japon. Ce matin, j'ai cru comprendre, d'après les paroles du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qu'on avait modifié le programme et que la Chambre pourrait aborder la question de la refonte électorale, une fois le débat sur les Affaires extérieures terminé. L'ordre du jour a-t-il été modifié?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): S'il m'est permis de répondre à cette question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé que cette motion fût réservée jusqu'à plus tard dans la journée, à titre d'élément de l'entente selon laquelle, si nous terminons avant cinq heures l'étude de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, nous passerons alors à la motion relative au traité de paix avec le Japon.

M. Coldwell: Je ne suis pas encore très bien fixé. Si le débat se poursuit après cinq heures, qu'étudierons-nous ensuite?

L'hon. M. Harris: Le remaniement de la carte électorale.

LE LAC ONTARIO

ÉROSION DES RIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Graydon (Peel): Puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il a reçu un rapport provisoire de ses fonctionnaires qui étudient le problème urgent de l'érosion sur les rives du lac Ontario? (*Exclamations*). On ne rirait pas, si on avait vu ce que j'ai vu cette semaine.

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): J'espère que la remarque de l'honorable député ne s'adressait pas à moi car je n'ai pas ri. Je tiens tous les matins une réunion avec les hauts fonctionnaires de mon ministère; or ils sont présentement à étudier les causes de cette érosion et des inondations. On comprend que le Gouvernement ne puisse prendre de décision précise avant de connaître toutes les causes de l'érosion.

M. Graydon: Des fonctionnaires du ministère examinent-ils personnellement les lieux?

L'hon. M. Fournier: Notre ingénieur de Toronto a reçu l'ordre de visiter les lieux et de faire un relevé des dommages.

M. Graydon: Quand accomplira-t-on ce travail?

L'hon. M. Fournier: L'ingénieur est présentement à l'œuvre et ce depuis quelques jours.

M. Adamson: L'ingénieur travaille-t-il en collaboration avec le comité spécial formé par le gouvernement d'Ontario?

L'hon. M. Fournier: Lorsqu'on demandera cette collaboration, je lui donnerai l'ordre de collaborer dans toute la mesure du possible.

FORCES ARMÉES

QUESTION RELATIVE À LA SOLDE DE COMBAT POUR LES MILITAIRES SERVANT EN CORÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. La Presse associée venant d'annoncer que le gouvernement américain a voté un supplément spécial de solde de $45 par mois à tous les officiers et hommes de troupes servant au feu en Corée...

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. Hees: ...Le ministre nous dira-t-il si le Gouvernement entend suivre cet exemple en ce qui concerne les forces canadiennes?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Les forces canadiennes touchent déjà une solde spéciale au titre de leur service en Corée.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 27 mars, sur la motion de M. Abbott invitant la Chambre à se former en comité des subsides, et sur la proposition d'amendement de M. Wright.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si je prends la parole, monsieur l'Orateur, c'est pour appuyer l'amendement proposé le 25 mars par mon voisin de pupitre, comme on peut le voir à la page 817 du hansard. Voici le texte de l'amendement, que j'ai eu l'honneur d'appuyer:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Les membres de la CCF, monsieur l'Orateur, sont d'avis que la présentation de cet amendement est l'un des événements les plus marquants dans l'histoire des délibérations dont le Traité de l'Atlantique-Nord a fait l'objet à la Chambre depuis sa présentation au Parlement. En dépit de certains commentaires formulés par quelques-uns des partisans du Gouvernement au cours de ce débat, nous estimons que la présentation de cet amendement renforce l'appui que notre pays peut offrir à l'OTAN et qu'il vient à son heure.

De fait, ce point de vue a été souligné dans un éditorial, paru dans le *Citizen* d'Ottawa, du samedi 29 mars:

Bien qu'on fasse tendre tous ses efforts en vue d'édifier les défenses militaires du monde libre, les tentatives visant à raffermir l'économie des pays d'Europe et des régions arriérées ne semblent pas réaliser des progrès comparables. La motion de défiance que la CCF a présentée à la Chambre des communes, en affirmant que le Gouvernement a négligé de mettre en application l'article II du traité de l'Atlantique-Nord, est donc opportune.

Cet éditorial du *Citizen* renferme d'autres observations que je mentionnerai plus tard; j'ai voulu simplement souligner ce commentaire à propos de l'opportunité du projet d'amendement dont la Chambre est saisie.

A mon sens, ceux qui se sont opposés à ce que la politique étrangère fût le sujet d'une motion de défiance discréditent l'essence, le génie même de la démocratie. Il est certes essentiel à notre régime démocratique qu'on discute librement toutes les questions importantes. Rien n'est plus important pour notre pays ou pour les autres pays que la situation internationale, et il serait bien étrange que chacun d'entre nous à la Chambre ait exactement les mêmes idées sur tous les aspects de la politique étrangère. Nous différons d'opinions et nous exprimons ces divergences de vues sur une foule de questions qui ont beaucoup moins d'importance. Si nous différons d'avis sur certains aspects de notre politique étrangère, j'estime donc qu'il nous incombe d'exprimer ces divergences à la Chambre.

[L'hon. M. Claxton.]

La question mise en jeu par cet amendement est très claire, à mon sens; il s'agit, de fait, du point le plus important quant à l'appui à accorder par notre pays à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le texte de cet amendement, tant explicitement qu'implicitement, précise le motif pour lequel nous critiquons vraiment le gouvernement actuel. L'amendement précise,—ainsi que le précisaient la déclaration publiée par le Conseil national de la C.C.F. il y a un mois, le premier discours prononcé à la Chambre le 6 mars par mon chef, et d'autres discours prononcés depuis,—que la C.C.F. approuve entièrement le principe de l'OTAN. Il n'y a pas de doute à ce sujet et l'amendement le démontre bien.

En deuxième lieu, je voudrais faire remarquer que nous appuyons sans réserve le point de vue que l'OTAN implique des défenses militaires nécessitant des engagements en matière de main-d'œuvre et de dépenses énormes. Rien, dans l'amendement, ne vise cet aspect de la question, ce qui, à mon avis, est significatif. L'amendement précise que nous ne critiquons pas le principe fondamental de l'OTAN, c'est-à-dire le besoin de préparatifs et de défenses d'ordre militaire.

En troisième lieu, étant donné qu'il ne concerne qu'un seul point, cet amendement énonce clairement que nous ne critiquons pas à tort le Gouvernement à propos de l'aide mutuelle. Par "aide mutuelle" nous entendons ce dont il est question à l'article 3 du Traité de l'Atlantique-Nord, à savoir l'aide mutuelle des puissances de l'OTAN quant à la fourniture de matériel militaire.

L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a interrompu les observations de mon compagnon de pupitre pour lui signaler l'aide mutuelle que prévoient les crédits présentement à l'étude. Il s'agit des armes que nous fournissons à nos partenaires de l'OTAN, et nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement participe à la mise à exécution de l'article 3 du Traité.

La proposition d'amendement à l'étude ne constitue pas une condamnation, pour ce qui est de l'appui accordé à l'OTAN, de la nécessité des préparatifs de défense militaire et des mesures d'aide mutuelle; en d'autres termes, de ce qui donne suite à l'article 3 du traité. Ce que nous condamnons, et condamnons énergiquement, est nettement exposé dans la proposition d'amendement dont les députés sont saisis. Nous reprochons au Gouvernement d'avoir manqué à sa tâche à l'égard de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, de n'avoir pas su donner l'exem-

ple pour ce qui était de donner suite aux dispositions de cet article prévoyant une aide économique.

Il existe une distinction nette entre l'aide mutuelle prévue à l'article 3 du Traité et l'aide économique prévue à l'article 2. L'aide mutuelle, je le répète, comprend la fourniture d'armes et de matériel militaire. L'aide économique comporte des contributions d'argent, d'aliments et de matières premières en vue de permettre aux autres membres de l'OTAN d'étendre et de renforcer leur économie de base et d'améliorer la santé et le bien-être de leurs populations.

Je tiens à appuyer sur quelques éléments de preuve ma thèse selon laquelle le Gouvernement aurait failli à sa tâche en ne cherchant pas à donner suite aux dispositions de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est le point principal de la critique de notre groupe et j'estime que c'est une critique constructive et utile que nous faisons à ce stade-ci du débat sur les affaires extérieures. Il y a quelques instants, j'ai donné lecture d'un passage tiré d'un éditorial du *Citizen* d'Ottawa, livraison de samedi dernier. Je cite maintenant un autre bref passage de ce même éditorial:

L'article 2 prévoit la collaboration économique et, bien que le Canada ait joué un rôle considérable dans l'insertion de cet article dans le Traité, il n'a pas donné l'exemple pour ce qui était de donner suite à ses dispositions.

Un autre élément dont je tiendrais compte, c'est le point que j'ai soulevé tantôt. Quand mon compagnon de pupitre, le député de Melfort (M. Wright), a présenté son amendement, l'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a interrompu afin de dire à mon collègue qu'il allait trop loin, selon lui, lorsqu'il disait que nous ne fournissions aucune aide économique. De quelle façon le secrétaire d'État l'a-t-il donné à entendre? Il a demandé à mon collègue ce qu'il pensait du montant de 300 millions de dollars qui sera affecté à l'aide mutuelle, comme en font foi les crédits de cette année. Voilà précisément le point, monsieur l'Orateur. Quand nous pressons le Gouvernement avec trop d'insistance pour qu'il accorde de l'aide économique, il nous répond: "Voyez ce que nous accomplissons dans le domaine de l'aide mutuelle." Nous ne nions point que le Gouvernement s'occupe d'aide mutuelle. Toutefois, l'impossibilité dans laquelle se trouve le ministre de mentionner autre chose que l'aide mutuelle nous justifie de soutenir que le Gouvernement ne donne pas suite à l'article 2, lequel réclame une aide économique non militaire.

Quand l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lesage) a participé au débat afin de défendre le programme du Gouvernement en ce qui a trait à l'aspect économique de notre politique étrangère, il n'a parlé que de la mise en œuvre du plan de Colombo et du programme d'assistance technique. Dans les deux cas, il a dû admettre que le Canada n'avait pas encore dépensé le plein montant des crédits approuvés pour cette aide économique de caractère restreint. Bien entendu, il n'a rien dit de l'aide économique prévue par les dispositions du Traité de l'Atlantique-Nord, car il n'y en a pas eu. Autrement dit, en réalité, tout le monde s'entend sur les faits, mais certains d'entre nous ont l'impression que le gros de notre apport est fourni sur le plan militaire. Nous approuvons volontiers les mesures d'aide mutuelle pour ce qui est de l'envoi d'armes mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement actuel n'apporte aucune aide économique, qu'il ne fait rien pour relever l'économie, le niveau d'existence et la productivité des pays auxquels nous lie la coalition de l'Atlantique-Nord, et encore moins pour aider les pays peu évolués ailleurs dans le monde, si ce n'est le peu d'assistance qu'il accorde sous le régime du plan de Colombo et du plan d'aide technique des Nations Unies.

Pour montrer que j'ai raison d'affirmer que nous n'apportons aucune aide économique à ces pays, je vais citer un bref témoignage que j'extrais, celui-là aussi, de déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a appris depuis longtemps que nous aimons à le citer pour réfuter ses propres affirmations. Je recours donc à ce moyen encore une fois. Au cours du débat actuel, c'est-à-dire dans l'allocution qu'il a prononcée le vendredi, 22 mars 1952, pour ouvrir le débat sur les affaires extérieures,—ce discours se trouve à la page 707 du hansard,—le ministre a formulé une déclaration qu'il vaut la peine de citer. De fait, il parlait des armements et des objectifs financiers établis à Lisbonne et il s'efforçait de répondre à un point soulevé par mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Voici ce que disait le ministre:

Par ailleurs, il ne faut pas exagérer l'importance de ce qui ne constitue, somme toute, que des décisions qu'il reste encore à mettre en œuvre. Il ne faut pas fonder le prestige de l'OTAN sur une illusion. On est tenté, de nos jours, d'accepter l'illusion facile qu'une résolution adoptée à une conférence internationale équivaut toujours à un résultat. Une résolution est une décision en vue d'une action, mais c'est l'acte qui produit des résultats.

En d'autres termes, le secrétaire d'État nous a invités, pendant qu'il examinait l'aspect militaire de la question, à ne pas attacher d'importance au communiqué de l'OTAN, ni aux chiffres que les journaux ont cité à droite et à gauche. Voyons les résultats, c'est ce qui compte. Mais quand, au cours de ce même discours, il a abordé la question de l'aide économique, qu'a-t-il fait? Il nous a servi exactement ce dont, à propos des préparatifs militaires, il avait nié la valeur. Il a fait rapport des projets de résolution; il nous a servi des mots et il a clairement admis que rien, au sens littéral du mot, ne se faisait. Comme l'atteste la page 713 du hansard du 21 mars, le ministre se rappellera qu'il a d'abord été interrompu par mon collègue de pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright) puis ensuite par moi-même. Revenons à la page 712; nous y verrons que le ministre nous y donne l'assurance que les aspects économiques de l'OTAN n'ont pas été négligés; en quelques énoncés de caractère général il nous met au courant des projets envisagés. Il nous a servi ces mots, des projets de résolution, tout en invitant l'honorable député de Rosetown-Biggar à ne pas en exagérer l'importance, sur le chapitre des préparatifs militaires. Étant donné le caractère nébuleux de ces déclarations, mon collègue a naturellement été amené à poser la question qui s'imposait:

M. Wright: Le ministre peut-il nous montrer de façon concrète ce qu'on a accompli jusqu'à présent?

Voici sa réponse:

L'hon. M. Pearson: Je ne puis vous donner des renseignements en termes concrets au sujet de ce qui a été fait dans le domaine que je viens de mentionner. Certes, on a fait très peu de choses sur le plan de la collaboration non militaire.

Voilà pourtant, monsieur l'Orateur, la moelle de l'article 2, que le Gouvernement, pressé par nous, a, pour sa part, contribué à faire insérer dans le traité. Le ministre admet aujourd'hui qu'on fait très peu de choses à cet égard.

On voit un peu plus loin, à la même page du compte rendu, qu'il a été signalé au ministre qu'on ne saurait regarder comme secret militaire tout ce qui se dit dans ce domaine; le ministre a cependant affirmé que, vu l'absence d'une décision finale à ce sujet, il ne pouvait pour l'instant rien divulguer du rapport présenté au Conseil de l'OTAN même en dehors des décisions militaires. Nous n'avons donc que quelques mots, quelques résolutions ronflantes et tout ce que comportent ces dernières est gardé sous le sceau du secret.

J'ai posé au ministre, comme l'atteste un autre passage de la même page 713 du hansard, une autre question:

[M. Knowles.]

M. Knowles: Peut-il nous dire s'il a été question de dispositions budgétaires en vue de la mise en œuvre de ces propositions?

Voici la réponse:

L'hon. M. Pearson: On a discuté de dispositions budgétaires à l'égard des frais généraux de l'OTAN et des spécialistes, au service du comité, ont préparé une estimation du coût d'exécution du programme. La somme en est élevée. Y sont comprises des mesures comme l'échange d'étudiants et autres du même genre. Je ne puis pour l'instant fournir à cet égard des chiffres précis. Je pourrais ajouter que ces frais ne seront pas très élevés en comparaison de notre programme total de défense.

M. Knowles: Vous le dites avant nous?

Toutes ces citations que j'ai lues, monsieur l'Orateur, font nettement ressortir que le ministre même, tout comme d'autres, rédacteurs de journaux, commentateurs et spécialistes dans le domaine des affaires étrangères, reconnaissent que le Canada n'assure aucune aide économique conformément aux dispositions du traité atlantique. D'autre part, il semble que le Canada n'ait rien rien fait ou peu s'en faut pour engager l'OTAN à donner suite à l'article 2 du traité. De fait, je crois que le Canada a effectivement rejeté une demande spécifique d'aide économique de la part de l'OTAN.

Je répète, nous formulons ces critiques avec le sentiment de fournir en ce moment un apport utile à notre politique étrangère, voire un apport utile aux affaires internationales. Nous sommes persuadés, comme bien d'autres, que la paix du monde, le succès de notre coalition de l'Atlantique-Nord, de l'harmonie dans le monde entier, seront à la mesure de l'assistance économique mutuelle que nous pourrons établir de manière que l'économie et le bien-être de nos pays soient renforcés. Il y a ici un double objectif à viser. Tout d'abord, pour enrayer l'expansion du communisme, il est indispensable d'établir, d'aider à établir de saines économies, de saines organisations sociales dans tous les pays du monde, les pays arriérés surtout.

En somme, le communisme ne progresse pas tant par la force des armes que par la diffusion des idées; or ces idées se disséminent beaucoup trop aisément dans les régions où sévissent la misère, la maladie et une économie malsaine. Le ministre sait aussi bien que nous (et il l'a dit maintes fois, en s'exprimant mieux que je ne pourrais le faire) que nous devons viser au succès sur ce plan-là si nous souhaitons arrêter les progrès du communisme.

Mais s'il est nécessaire de fournir des secours économiques à certains autres pays, ce n'est pas seulement pour qu'ils puissent se maintenir et réaliser cet objectif, mais parce que cela constitue une phase de notre prépa-

ration militaire. En effet, monsieur l'Orateur, cette opinion est nettement exposée dans les citations dont j'ai un certain nombre devant les yeux et dont je mentionnerai quelques-unes. Il y a quelques jours, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a mentionné le *Christian Science Monitor* du lundi 24 mars 1952, dont l'article de fond avait pour titre: "Grunther déclare que l'aide économique et aussi importante que les armes". L'article, qui émane de Washington, cite le général Alfred Gruenther qui, s'adressant au comité des affaires étrangères du Sénat au nom de son chef le général Dwight Eisenhower, aurait déclaré, toujours au nom de celui-ci, ce qu'indique le titre, c'est-à-dire que l'aide économique est aussi essentielle que les armes.

Quelques jours plus tard, le 26 mars 1952, le *Christian Science Monitor* est revenu sur la question dans un article spécial, intitulé "La scène américaine", dû à la plume de M. Roscoe Drummond, chef du bureau des nouvelles de Washington du *Christian Science Monitor*.

A mon sens, c'est un exposé très intéressant et très objectif de l'attitude adoptée par le général Gruenther devant le comité sénatorial des affaires étrangères. Je me permets de paraphraser une partie de l'exposé. On dit que le général Gruenther a fortement réclamé une aide mutuelle et économique. Je lis maintenant un extrait de l'article qui réfute certains arguments avancés par les honorables vis-à-vis. Roscoe Drummond écrit:

Il ne faut pas oublier que l'Europe ne fait que se remettre, du point de vue économique, du désordre causé par la guerre. Le maintien de programmes d'aide économique, comme le plan Marshall, ne serait pas motivé si ce n'était la rapidité et l'envergure du programme de défense depuis le début de la guerre de Corée.

Pour ma part, je ne suis pas très sûr qu'il ne conviendrait pas de continuer à accorder de l'aide économique sous le régime du plan Marshall, même si l'on n'avait pas accéléré les préparatifs de défense. Je suis de ceux qui estiment que la meilleure façon d'assurer la paix future dans le monde, c'est d'envisager le monde comme un tout et de chercher à améliorer les économies et les normes de vie de tous les pays du monde. D'autres soutiennent le contraire. Même ceux-là devraient réfléchir aux idées émises dans l'article que je cite et qui est tiré du *Christian Science Monitor*. Je poursuis la lecture du paragraphe.

Mais l'accroissement des dépenses aux fins de la défense signifie que l'Europe doit consacrer plus de dollars à l'achat des matières premières et de la machinerie nécessaires pour la production, des aliments destinés aux ouvriers, ainsi que des carburants, du charbon et de l'huile. Cela signifie également que l'Europe peut gagner moins de dollars, les dépenses aux fins de la défense détournant une partie de la main-d'œuvre, du matériel et la capacité industrielle de la production destinée à l'exportation. Voilà pourquoi l'Europe occidentale a besoin de quelque aide économique aux fins de la défense.

Je le répète, c'est là le résumé qu'a fait M. Roscoe Drummond du témoignage présenté par le général Gruenther devant le comité sénatorial des relations extérieures au nom de son chef le général Eisenhower. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, même les personnes dont les premiers intérêts portent sur la défense plutôt que sur l'édification des économies en vue d'assurer aux gens un certain niveau d'existence, même les personnes, dis-je, qui s'intéressent avant tout aux préparatifs militaires reconnaissent qu'il est nécessaire de fournir de l'aide économique afin de bien établir l'économie de ces pays et leur permettre de réaliser des préparatifs de défense suffisants.

Plus loin, dans l'éditorial que j'ai déjà cité, le *Citizen* d'Ottawa, déclare:

Néanmoins, si la superstructure militaire doit s'élever sur de solides fondements sociaux et économiques, donnant aux populations des pays libres confiance dans les institutions dont ils jouissent et espoir dans l'avenir, il convient alors de voir ce fait en face. Autrement, faute de sacrifices suffisants consentis aujourd'hui par les nations les plus fortunées...

Parmi lesquelles il faut inclure les États-Unis et le Canada.

...le premier ouragan soufflant de Sibérie pourra aisément jeter bas cette superstructure militaire, tout comme la grande armée française fut dispersée en 1940 par un adversaire allemand moins nombreux.

Une autre citation que je voudrais signaler à la Chambre a paru dans le *Times* de New-York, numéro du mardi 4 décembre 1951. Cette dépêche du *Times* de New-York, émanée de Washington le 3 décembre, avait trait à un discours de M. Richard M. Bissell, fils, directeur adjoint de l'organisme de sécurité mutuelle. Cette dépêche met entre guillemets ces paroles que M. Bissel aurait prononcées:

A Washington c'est aujourd'hui une des grandes hérésies que de prétendre qu'un progrès économique continu était envisagé en tant que partie du programme de réarmement.

On remarquera particulièrement ceci:

Il reste que rien n'est plus indispensable au succès du programme de réarmement que la santé économique et sociale des pays participants. L'effort militaire doit obligatoirement s'appuyer sur une structure sociale bien constituée.

C'est la fin du paragraphe entre guillemets, mais plus loin, dans le même article, j'ai lu:

M. Bissell, à ce déjeuner, disait à son auditoire que le réarmement européen était voué à l'échec quel que fût le montant d'argent que les États-Unis y consacreraient, à moins de changements radicaux dans la structure de l'économie européenne ainsi que dans sa productivité.

Et voilà, monsieur l'Orateur, des témoignages qui viennent de tous les côtés! Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures était de notre avis. En fait il a eu lui-même cette idée: pour endiguer la marée du communisme il faut améliorer l'économie des autres pays. Il faut relever le niveau de vie, le bien-être de ces gens-là. Pour arriver à ce résultat, il faut tout de même que nous consentions quelques sacrifices sous forme d'aide mutuelle.

Ceux qui étudient surtout d'une façon technique, l'aspect militaire de la question estiment indispensable, eux aussi, une aide économique à ces pays. Malgré tout, l'article 2, à l'insertion duquel le Canada a concouru, reste une disposition à l'application de laquelle notre pays n'a pris qu'une part minime, si tant est qu'il ait fait quelque chose. Je cite encore une ou deux phrases de l'*Economist*, du 1er mars 1952. De fait, l'article est intitulé: "La sécurité reléguée au second plan". Je prie les députés de bien remarquer ce qui suit:

> Une Angleterre en faillite, une Angleterre incapable d'acheter des matières premières ou de maintenir le sterling comme monnaie internationale, ne peut être en sécurité ni contribuer à la sécurité des autres. Alors que le besoin est si pressant, la solvabilité économique doit primer la sécurité militaire.

Je constate que le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a énoncé un peu cette idée, l'autre jour. Si je me montre injuste envers lui en m'exprimant ainsi, il pourra me reprendre. Le député, prenant la parole jeudi dernier devant l'*Empire Club* à l'hôtel Royal-York, à Toronto, a parlé du rempart que la Grande-Bretagne constituait dans le monde libre et a préconisé le versement d'une aide considérable à la Grande-Bretagne. Une rubrique du *Globe and Mail* du vendredi 28 mars se lit ainsi: "Diefenbaker réclame 200 millions de dollars en espèces et en aliments pour la Grande-Bretagne". C'est le compte rendu d'un discours qu'il a prononcé jeudi dernier à Toronto. Nous avons une autre autorité,—et j'espère qu'il ne m'en voudra pas de parler de lui en ces termes,—affirmant que l'aide économique est essentielle en cette période critique de l'histoire mondiale.

Le représentant de Lake-Centre s'est exprimé en des termes bien concrets. Il a dit que, non seulement l'aide économique est nécessaire, mais que le Canada devrait prendre des dispositions en ce sens, que le Canada avait eu son mot à dire quand il s'est agi d'insérer l'article 2 dans le traité et qu'il devait fournir une aide de 100 ou 200 millions de dollars à la Grande-Bretagne, partiellement en espèces et partiellement en vivres.

[M. Knowles.]

J'aimerais faire remarquer que le jour même où l'honorable député faisait ce discours à Toronto, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) exprimait la même idée à la Chambre en appuyant l'amendement proposé par le représentant de Melfort (M. Wright). Il a proposé exactement le même chiffre de 100 ou 200 millions de dollars sous forme d'aide économique destinée aux pays de l'OTAN. Je dois être juste et dire qu'il y a une légère différence. Le représentant de Lake-Centre demandait que toute l'aide fût accordée à la Grande-Bretagne ou aux pays du Commonwealth, tandis que le représentant de Winnipeg-Nord proposait que ce montant constituât la mesure éventuelle d'aide économique que nous pourrions accorder aux pays de l'OTAN. De toute façon ils proposaient tous les deux la même chose et je crois que tous les deux raisonnaient bien, car ils faisaient une proposition qui pourrait favoriser grandement la paix universelle.

Le jour même où le représentant de Lake-Centre faisait cette proposition à Toronto, son chef, parlant à la Chambre des communes peu après que le représentant de Winnipeg-Nord eut mentionné les chiffres mêmes que le député de Lake-Centre avait cités à Toronto, le chef de l'opposition (M. Drew), dis-je, a déclaré qu'il voterait contre l'amendement proposé par le député de Melfort, bien qu'il réclamât exactement la même chose, soit une aide économique pour les pays de l'OTAN.

M. Diefenbaker: Mais il n'est que juste de dire qu'il a donné des raisons; il ne voulait pas que notre pays semblât divisé.

M. Knowles: J'allais en parler. Le député dit que son chef a donné des raisons pour motiver son opinion contraire.

M. Diefenbaker: Pas contraire.

M. Knowles: La raison principale qu'il nous a donnée, c'est qu'il estimait qu'il lui fallait considérer non seulement le texte même du projet d'amendement, mais la source de celui-ci, c'est-à-dire tant le parrain de l'amendement que le groupe dont il fait partie. Il a dit que le texte même du projet d'amendement pouvait être considéré comme satisfaisant, mais...

M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les propos du député et comme je ne veux pas que le compte rendu donne une interprétation qui n'est pas exacte, je voudrais qu'il soit bien compris que le sens qu'on attribue maintenant à mes paroles n'est pas exact. On verra à la lecture du hansard que ce que j'ai dit, c'est que nous ne voulions pas d'incertitude quant à l'attitude adoptée

par la Chambre à l'égard de la politique étrangère du Canada. Voici mes paroles, tirées de la page 924 du hansard:

Je veux qu'il soit bien compris que je regrette, et je suis persuadé que tous les membres du parti conservateur en cette enceinte regrettent, que nous soyons actuellement saisis d'une proposition d'amendement qui pourrait donner à entendre à l'étranger que la Chambre des communes n'appuie pas à l'unanimité un programme d'action collective destiné à prévenir la guerre et à sauvegarder la paix grâce à la puissance conjuguée de la façon la plus efficace possible des pays de la communauté atlantique.

J'ai pris la peine de donner lecture de cette citation parce que je ne voulais pas que les déclarations que je viens de lire demeurassent isolées, hors de tout contexte, de sorte qu'il fût possible de les mal interpréter. Je n'affirme pas qu'il s'agit ici d'une interprétation délibérément erronée. Je sais au contraire que le député se reporte à un discours prononcé il y a quelques jours. Je tiens à consigner au hansard le texte même de mes paroles et à ajouter que les observations formulées il y a un moment par le député donnent à entendre que mes paroles avaient trait de quelque façon aux affirmations prononcées par le représentant de Lake-Centre, ce qui n'est certainement pas le cas.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait aux observations que vient de formuler le chef de l'opposition, je me permets de signaler que les deux discours ont été prononcés le même jour à des endroits différents et qu'il est improbable que l'un et l'autre orateur aient su de quoi parlait son collègue. Pour ce qui est des affirmations formulées par le chef de l'opposition le 27 mars, je me permets de donner lecture des paroles que le hansard lui attribue, page 923:

Je veux maintenant parler de la proposition d'amendement dont nous sommes saisis. En soi, elle pourrait agréer à bien des députés. Elle exprime le regret que le Gouvernement du Canada n'ait pas fait davantage aux termes de l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il a ensuite déclaré:

Afin que nous n'ayons aucun doute sur le sujet que nous examinons et sur la question à propos de laquelle nous serons appelés à voter, lorsque la Chambre devra se prononcer sur le projet d'amendement, qu'il me soit permis de relire ce projet d'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

J'ai alors pris la parole pour rappeler que c'était le représentant de Melfort, appuyé par moi-même, qui avait proposé la motion. Je soutiens que ce que le chef de l'opposition vient de dire ne modifie en rien l'affirmation que j'allais formuler, savoir, que la proposition d'amendement aurait pu agréer à bien des députés. Autrement dit, il a admis que la proposition avait du bon. Cependant, parce qu'elle émanait d'un certain député, parce qu'il y voyait une intention particulière, parce qu'elle avait l'appui de notre parti et parce qu'il s'était trompé, il croyait qu'elle supposait le rejet de l'OTAN; il devait s'opposer à son adoption.

M. Drew: Je ne veux pas interrompre le député. Nous savons apprécier sa précieuse collaboration à nos débats mais je le mets au défi de prouver que j'aie jamais donné à entendre que mon attitude ait pu s'inspirer de remarques émanant de son parti.

M. Knowles: Ma foi, je puis le prouver mais il me faudra un instant.

Une voix: Adopté.

M. Knowles: Quand on me lance un défi, on peut s'attendre à une réponse. Je cite de nouveau le chef de l'opposition:

Quiconque étudie l'amendement ne saurait oublier les déclarations formulées par le parti qui propose l'amendement et portant que les communiqués publiés à Lisbonne impliquent de trop grands préparatifs, ce qui revient à dire qu'il faudrait restreindre nos préparatifs de défense et nous préoccuper davantage de l'aide économique à fournir aux pays européens.

Et voilà. Quel que soit le texte de l'amendement, il ne peut le dissocier des déclarations déjà faites par le parti qui l'a proposé.

M. Drew: Je pose ma dernière objection, monsieur l'Orateur,—je dis bien, ma dernière objection,—en signalant qu'il existe une énorme différence entre affirmer qu'on ne peut oublier les déclarations formulées par les membres du parti de l'honorable député au cours du débat actuel et s'opposer à l'amendement tout simplement parce qu'il émane de ce parti. Je rappelle au député qu'il a eu l'unique distinction de rallier notre appui et celui des autres partis représentés ici une journée ou deux après cette déclaration, lorsqu'il a présenté une autre motion.

M. Knowles: En effet, mais il semble, généralement parlant, que si mon collègue, le député de Melfort, avait proposé l'adoption des dix commandements, le chef de l'opposition l'aurait appuyé, simplement parce que cette proposition venait de mon collègue.

M. Harkness: Beaucoup de gens, en somme, ne les acceptent pas.

M. Knowles: Cela me rappelle l'histoire où il était question d'une femme qui se plaignait qu'on lui mît des idées dans la tête. Je me suis servi de citations et je me suis appuyé sur diverses autorités pour étayer ma thèse selon laquelle rien n'importe plus, à l'heure actuelle, que de mettre en œuvre l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord et d'une manière générale de fournir une aide économique non seulement aux États membres de l'OTAN mais aux pays arriérés d'autres parties du

monde. A mon avis, les honorables députés feraient bien de parcourir quelques paragraphes de l'article intitulé *Mr. President* qui a paru dans le *Reader's Digest* de ce mois-ci et qui renferme quelques pensées intimes du président Truman. Ainsi aux pages 239 et 240, je trouve le passage suivant où M. Truman est cité directement:

> J'estime que le Point Quatre répond de façon pratique à la crise qui s'accuse dans un monde déchiré entre la paix et l'agression. Nous avons gagné du temps en y mettant un grand prix et en le payant terriblement cher en vies et en fortune, mais ce temps, il nous faut maintenant l'utiliser avec intelligence et courage. Nous allons vers de graves ennuis à moins de nous rendre compte que notre propre bien-être et celui du reste du monde reposent sur l'expansion constante et dynamique des ressources du monde. On n'a pas lieu de craindre que la planète ne devienne trop petite pour ses habitants. Il y a encore de la place pour des millions de plus, de quoi les nourrir et les loger, pourvu que nous mettions en œuvre nos connaissances techniques.

Passant en revue la situation qui règne dans certaines régions déterminées du monde, le président Truman a signalé en termes précis quel pouvait être l'apport de l'Amérique du Nord à l'expansion de l'économie et de la productivité d'autres parties du monde de manière à assurer pour l'avenir la paix et le bonheur de l'humanité.

Vu l'importance primordiale de l'aide économique,—vérité que j'ai essayé de démontrer à la Chambre,—j'estime qu'on ne saurait écarter notre proposition d'amendement en la traitant de motion de défiance, pour dire ensuite que c'est une manœuvre mal inspirée de présenter une telle motion à l'égard de la politique extérieure, ou pour la contourner de quelque autre façon. En réalité, si nous présentons une telle motion, c'est en vue de renforcer l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, tant au sein du gouvernement que dans les conseils de l'OTAN. Je ne doute pas qu'il ait besoin d'appui pour défendre ses idées aux deux endroits.

Pendant que j'y suis, je désire formuler en quelques mots une couple d'autres propositions dont je tiens à saisir la Chambre. Il y a quelques jours, voulant répondre à des instances que j'avais faites précédemment pour obtenir des renseignements plus précis sur les objectifs militaires et financiers de l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le Canada savait à quoi s'en tenir sur sa participation en effectifs et en dollars, mais que nous ne pouvions nous attendre d'obtenir de telles précisions au sujet de tous les autres pays, ni l'ensemble des données.

Certes, si chacun des États membres de l'OTAN a droit d'être renseigné lui-même, on pourrait nous communiquer ces chiffres; nous ne sommes pas des enfants. Je voudrais bien que nous fussions mis au courant, pour deux

[M. Knowles.]

motifs que j'exposerai brièvement. Tout d'abord, nous avons besoin de ces renseignements pour déterminer si notre apport est suffisant, trop considérable ou insuffisant. D'ailleurs c'est lorsqu'ils savent vraiment ce qui en est que les pays libres peuvent collaborer le plus efficacement.

Voici l'autre observation que j'ai à formuler et c'est ma dernière. L'OTAN se doit, comme il doit au monde, de définir clairement, en la conjoncture présente, les objectifs qu'il vise au sein de l'Organisation. La situation présente ressemble en quelque sorte à celle qui existait au cours de la seconde Grande Guerre alors qu'une définition de nos objectifs de guerre s'imposait. J'estime donc que le moment est venu de préciser nos objectifs de défense. Il importe, je crois, de bien établir que nous ne cherchons nullement à déclencher une course aux armements sans fin,—je songe ici à l'aspect militaire du programme,—mais bien à atteindre une certaine norme de puissance qui, sans constituer un but en soi, nous servira à négocier la paix du monde.

L'expression "négocier en étant forts" sert beaucoup de ce temps-ci. Mais quel est le point que nous devons atteindre, quel est le moment où nous sentirons que nous sommes forts et qu'il est temps d'entamer les négociations? Ce que je crains, c'est que ce programme militaire ne fasse boule de neige, s'amplifiant de façon à provoquer une nouvelle course aux armements, pareille à celle qui a bouleversé le monde tout au long de l'histoire moderne. Notre objectif ne devrait pas consister à établir une perpétuelle guerre froide menaçant de tourner en guerre flambante. Je répète que nous devrions nous efforcer d'acquérir la puissance qui servirait à négocier. Mais la puissance n'est pas une fin; c'est certes un moyen. C'est la paix que nous voulons.

Le 18 mars, j'ai déclaré qu'à mon point de vue le fardeau le plus lourd de l'histoire reposait sur les États membres de l'OTAN. Nous ne pouvons échapper à ce fait qu'il nous faut constituer nos préparatifs et notre défense militaires. Néanmoins, chaque fois que c'est arrivé dans l'histoire, il s'en est suivi une course aux armements qui a fini par faire éclater la guerre. Cette fois, nous ne voulons certes pas qu'il en soit ainsi. S'il nous faut donner un sens à notre intention, nous devrons, à mon avis, formuler une déclaration nette de nos objectifs de défense ainsi que des autres visées que j'ai mentionnées tantôt.

A mon avis, il nous sera possible d'empêcher l'holocauste d'une troisième guerre mondiale et l'OTAN pourra jouer un rôle dans ce sens, si nous entreprenons pour le moins ce que j'ai proposé cet après-midi. Je rappellerai ces propositions en sens inverse:

d'abord, nous devrions étudier nos objectifs de défense et les formuler clairement. Ensuite, il faudrait rendre disponibles tous les renseignements concernant le côté militaire du programme. Enfin, il y aurait lieu de porter notre attention beaucoup plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici sur l'aide économique qui est tellement importante pour la paix et le bien-être de l'humanité.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je partage au moins une des opinions émises par l'honorable préopinant, savoir, que j'ai besoin d'énergie. En effet, j'en aurai besoin et la Chambre aussi probablement, parce que je me propose de consacrer une bonne partie de l'après-midi à répondre, si j'en ai le temps, au plus grand nombre possible de questions soulevées au cours du débat. J'aborderai ensuite la motion dont la Chambre est saisie, motion que l'honorable préopinant a expliquée de nouveau.

En abordant les questions soulevées à la Chambre au cours de la discussion et au sujet desquelles les députés ont réclamé des renseignements de la part du Gouvernement tout en formulant des commentaires sur la ligne de conduite du Gouvernement, j'aimerais d'abord parler des affaires relatives à l'extrême Orient. On y a consacré une bonne partie du débat. Durant son intéressant discours, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) s'est plaint de la façon désinvolte dont j'ai traité certaines de ces questions, disant que je m'étais contenté, pour m'exprimer comme lui, d'entamer à ce sujet une discussion d'écolier avec l'honorable député de Peel (M. Graydon).

M. Green: A l'égard de Formose.

L'hon. M. Pearson: Oui, sur Formose. L'honorable député de Peel s'est plaint de ce que j'essayais de l'entraîner dans une discussion théorique sur la question. S'il y a une question qui est loin d'être théorique, c'est bien la situation en extrême Orient, surtout en Corée et à Formose. Le sujet est tellement peu théorique que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), abordant la question des affaires de l'extrême Orient, a admis qu'il est dangereux d'en parler. C'est effectivement vrai. C'est également un sujet délicat et peu facile.

On a parlé à plusieurs reprises de Formose. A ce sujet, je me suis enquis,—je ne l'ai pas fait pour les offenser, mais pour me renseigner, tout comme on m'avait demandé des renseignements à moi,—de la politique des partis de l'opposition en ce qui concerne les questions de Formose et de l'extrême Orient. J'ai dit par exemple que je ne savais pas au juste quelle est, à cet égard, l'attitude du parti conservateur progressiste. Ce parti a déclaré par la voix de ses porte-parole qu'il ne permettrait pas que Formose tombe aux mains des communistes; quand j'ai entendu cette déclaration répétée plus d'une fois, je me suis demandé ce qu'elle voulait dire. Signifiait-elle que nous devrions employer la force pour empêcher que Formose ne tombe aux mains des communistes? Proposait-on que les Nations Unies recourent à la force à cette fin, ce qui est évidemment impossible? Ou recommandait-on que le Canada et les États-Unis emploient la force à cette même fin. Je ne me suis pas aventuré jusque-là. On a prétendu que mon erreur dans mon discours sur le sujet venait de ce que j'avais laissé la question de Formose en suspens; je soutiens pour ma part que c'est exactement ce qu'il faut faire en ce moment.

En ce moment, les Nations Unies se sont engagées à essayer au moins de faire la paix avec la Chine communiste en ce qui concerne la Corée. Les pourparlers de paix en sont à leurs premiers stades, c'est-à-dire au stade des négociations d'armistice. Voilà ce que nous essayons de faire. Si nous réussissons à franchir ce premier pas, nous nous sommes engagés à discuter les autres questions d'extrême Orient. Nous avons pris cet engagement aux Nations Unies. Devons-nous maintenant dire que jamais nous ne permettrons le retour de Formose à Pékin à moins que les Chinois ne se débarrassent de leur gouvernement actuel? Faut-il que nous disions cela, surtout après avoir souscrit à des accords internationaux en vertu desquels nous avons reconnu que Formose faisait partie de la Chine et après avoir admis que la souveraineté, en ce qui la concerne, réside actuellement en Chine, légalement? Ce serait là une diplomatie sans souplesse, une diplomatie qui déboucherait sur une impasse et qu'il ne serait pas sage d'adopter en ce moment. Supposons que nous ayons suivi la même tactique il y a trois ou quatre ans en ce qui concerne la Yougoslavie. Nous paraîtrions assez ridicules aujourd'hui. Parlant de cette question, notre collègue de Peel (M. Graydon) disait, ainsi qu'en fait foi la page 717 du hansard du 21 mars:

> De la manière que j'envisage actuellement les choses, ni notre Gouvernement, ni tout autre d'ailleurs, ne peut faire plus qu'énoncer au jour le jour sa politique au sujet de Formose et de la Chine communiste, en extrême Orient.

Pour moi, il me semble que c'est peut-être pousser un peu loin la poursuite de la liberté d'action; mais si cela a un sens quelconque (et je suis persuadé que c'est ici le cas) ce n'est certes pas le sens que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) veut

lui donner; cela veut sans doute dire que nous manquerions de sagesse en affirmant que nous n'admettrons jamais que Formose retourne à la Chine, tant qu'un gouvernement communiste détiendra le pouvoir à Pékin.

M. Graydon: Ce n'est pas ce que vous aviez dit.

L'hon. M. Pearson: En outre, nous serions malavisés en affirmant aujourd'hui que nous laisserions Formose tomber entre les mains d'un gouvernement rouge installé à Pékin, ou que nous contraindrons les habitants de Formose de s'unir à la Chine, dirigée par un gouvernement communiste. Personne, de ce côté-ci de la Chambre, n'a jamais proposé de chose semblable; les déclarations que j'ai faites à la Chambre ne permettent à personne de déduire que ce serait la politique de notre Gouvernement. Sans doute, un jour ou l'autre, la question de Formose devra-t-elle donner lieu à un débat et à une décision sur le plan international, de préférence par le truchement des Nations Unies, comme l'a déjà laissé entendre le secrétaire d'État des États-Unis.

Dans cette discussion qui viendra, j'imagine, à son heure, les autorités responsables devront prendre en considération certains éléments. Le premier et peut-être même le plus important d'entre eux (que nous négligeons souvent dans nos débats sur ce problème) est celui-ci: il faut tenir compte de l'opinion des habitants de Formose. Ils n'ont jamais joui de leur indépendance nationale, ils diffèrent profondément, à divers points de vue, des Japonais et des Chinois qui ont été leurs maîtres. Deuxièmement, il faut tenir compte des engagements internationaux déjà contractés, y compris, pourrais-je ajouter, la Charte des Nations Unies. Troisièmement, il faut faire entrer en ligne de compte le caractère et la politique du gouvernement ou des gouvernements de la Chine qui peuvent être alors au pouvoir. Quatrièmement, bien entendu, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que je viens de mentionner, à savoir que juridiquement Formose est une partie de la Chine. Les deux gouvernements chinois insistent sur ce point. C'est à peu près la seule question sur laquelle ils sont d'accord. Le différend porte sur le gouvernement qui doit régir Formose.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a semblé encore plus soupçonneux que le représentant de Peel au sujet de l'attitude du Gouvernement à l'égard de Formose. Il a parlé avec emphase de la nécessité d'une diplomatie franche à cet égard. Ainsi qu'il l'a déclaré, il ne doit exister aucune entente secrète à propos de Formose ni de tout autre pays; il ne doit pas y avoir de vil trafic de vies humaines. Et il est d'avis que la cession de Formose au gouvernement de Pékin constituerait un apaisement du même genre que celui qu'il a appelé la terrible décision de Munich.

Tout ce que je peux dire à l'égard de cette proposition c'est que nous ne connaissons l'existence d'aucun accord, secret ou non, ayant trait à Formose. Le spectre de la diplomatie secrète qu'on évoque à ce propos est absolument fictif. Ce sont les Nations Unies qui doivent décider et, de nos jours, il n'y a pas beaucoup de diplomatie secrète aux Nations Unies. Nous pourrions peut-être faire davantage de progrès si nos discussions y étaient un peu plus confidentielles. Nous voulons certainement des traités connus de tous, mais les négociations aboutissant à ces traités pourraient parfois être confidentielles, étant entendu que nos propres gens connaissent les principes et les buts des négociations. Je me demande si cette méthode ne serait pas plus efficace et plus profitable à la paix et à la compréhension mutuelle que la diplomatie qui consiste à tout annoncer dans les journaux et à tout crier sur les toits, comme la veulent les communistes russes, actuellement les plus ardents partisans de la diplomatie franche.

Le chef de l'opposition trouve également qu'il y a quelque chose de suspect et de secret dans les prétendues ententes à l'égard de représailles en Corée. L'autre soir il a énoncé une étrange doctrine diplomatique à ce sujet. J'aimerais citer un passage de son discours tiré des pages 920 et 921 du hansard du 27 mars:

> On se souvient que le Gouvernement nous avait assuré qu'il étudiait ces problèmes avec le gouvernement du Royaume-Uni, sur une base de confiance et de compréhension mutuelles.

La question était de savoir ce qu'on devrait faire en Corée pour le cas où l'agression y reprendrait place ou pour le cas où y aurait lieu une nouvelle offensive au cours de l'agression actuelle. Puis le chef de l'opposition ajoute:

> De fait, on nous affirmait que nous devions nous compter extraordinairement chanceux de ce que le gouvernement du Royaume-Uni ait, en nous en informant, empêché les États-Unis de prendre des engagements qui auraient pu étendre le conflit au delà des limites de la Corée continentale. Dans ce cas, on nous doit des explications. Le Gouvernement canadien était-il au courant de l'entente conclue entre MM. Attlee et Morrison, d'une part, et le gouvernement des États-Unis, d'autre part, et savait-il que les hostilités pourraient s'étendre jusqu'aux bases du littoral de la Chine au cas où s'exercerait une pression qui motiverait cette mesure, sous le régime de cette entente?

Il déclare plus loin:

> Ou le Gouvernement du Canada était au courant de l'entente ou il ne l'était pas. S'il l'était, il aurait dû en faire part à la Chambre. S'il ne l'était pas,

c'est qu'il n'existe pas entre les gouvernements d'Angleterre et du Canada la confiance mutuelle qui devrait régner. Dans les deux cas, l'événement est de nature à convaincre la Chambre tout entière que, s'il est une chose sur laquelle, à titre de membres de la Chambre, nous allons insister, c'est que tous les renseignements essentiels qui peuvent influer sur les décisions du pays nous soient communiqués.

Voilà la déclaration qu'a faite le député, l'autre soir. Ainsi, selon lui, si un gouvernement nous révèle, à titre confidentiel, une entente qu'il est à arrêter avec un autre gouvernement, nous devrions renseigner immédiatement la Chambre sur les modalités de cette entente. Ce serait entendre la diplomatie d'une façon vraiment extraordinaire et bien peu heureuse. Nous aurions tôt fait de nous aliéner nos amis et de perdre toute influence auprès des gouvernements étrangers. Pourrions-nous attendre des gouvernements amis qu'ils traitent avec nous "sur une base de confiance et de compréhension mutuelles", pour reprendre les paroles mêmes du député, si nous faisions immédiatement part au Parlement et à la population du Canada de tout ce que ces gouvernements nous ont confié à titre confidentiel?

Le fait, c'est que nous étions au courant de ces entretiens entre Washington et Londres. Le fait, c'est aussi qu'il appartenait aux gouvernements intéressés, et non à nous, de rendre ces entretiens publics. En outre, notre propre ligne de conduite à l'égard de cette question,—c'est là que se trouve notre responsabilité envers le Parlement; elle ne se trouve pas dans les échanges de vues entre Londres et Washington,—a été exposée clairement à la Chambre à maintes reprises. Il ne se fait pas d'affaires en secret. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de retarder les travaux de la Chambre en donnant lecture des observations que j'ai formulées au sujet de cette même question le 26 avril et le 7 mai 1951. En octobre dernier, j'ai répété à la Chambre une partie du discours que j'avais prononcé à cette dernière date au sujet de ce que serait notre ligne de conduite en Corée, s'il se produisait là-bas des événements qui, à cause des mesures que pourraient prendre les Chinois, nécessiteraient l'extension du théâtre d'opérations. Je crois que notre politique à ce sujet a été énoncée très clairement. Je ne crois pas qu'il soit possible d'avoir là-dessus des malentendus.

Lors des entretiens du Royaume-Uni et des États-Unis à Washington en septembre dernier, nous avons exposé de nouveau nos vues dans un message adressé au *State Department* et à Londres, afin qu'il n'y eût pas de malentendu au sujet de notre attitude. Nous avons dit que toute action militaire entreprise par un commandement unifié qui se déploierait ailleurs qu'en Corée, ne devait être entreprise qu'après consultation avec les pays disposant de troupes en Corée, sauf si la sécurité des troupes nécessitait immédiatement des représailles et si le temps ou les circonstances ne permettaient pas la tenue d'une telle consultation.

M. Diefenbaker: Cela remonte à quand?

L'hon. M. Pearson: Septembre 1951. Nous avons également reconnu, comme d'autres, d'ailleurs, qu'une nouvelle situation pleine de danger peut se produire si les pourparlers actuels d'armistice sont interrompus et si on lance de nouvelles attaques massives ou de nouvelles campagnes d'agression; ou si, l'armistice une fois signé, on se livre à une deuxième agression. La ligne de conduite de la Chine pourrait rendre très difficile la localisation du conflit à la Corée, si marqués que fussent nos efforts en ce sens. Les pays intéressés de façon particulière à la question, parce qu'ils ont des troupes en Corée, ont déjà étudié de concert les déclarations qu'il faudrait alors formuler et les mesures qu'il faudrait prendre. Je puis assurer à la Chambre que ces pourparlers n'ont donné lieu à aucun engagement nouveau pour le Canada. De même que certains autres, nous avons insisté pour qu'on suive les méthodes établies par l'Organisation des Nations Unies en ce qui a trait aux consultations officielles ou aux décisions à prendre.

Nous avons aussi étudié avec d'autres pays amis quelles seraient les meilleures méthodes à suivre pour ouvrir des pourparlers en vue d'en venir à un accord politique, une fois l'armistice conclu en Corée. Là aussi, les discussions ont fait ressortir l'importance du rôle que doivent jouer les Nations Unies.

J'en viens maintenant à une question soulevée par le représentant de Peace-River (M. Low) ainsi que par celui d'Acadia (M. Quelch) au sujet de l'objet ultime de notre intervention en Corée. Le député de Peace-River s'est demandé si nous avions abandonné notre programme primitif, qui était d'établir en Corée un gouvernement libre, unifié, indépendant et démocratique. Voici ce que je puis répondre: Dès qu'elle a été saisie du problème de la Corée, c'est-à-dire dès 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est efforcée d'établir une Corée unie, démocratique et indépendante. Il convient de signaler que tel est bien l'objectif politique qu'il faut réaliser par des moyens pacifiques, conformément à l'esprit et à la lettre de la charte des Nations Unies. C'est ce but que nous voulions atteindre lorsque la guerre a éclaté en juin 1950. Un nouvel élément entrait ainsi en ligne de compte. La Corée du Nord ayant commis un acte d'agression contre la Répu-

blique de Corée, les Nations Unies ont décidé, avec raison, de repousser cette agression. On a adopté diverses résolutions pour donner suite à cette décision. C'est donc deux questions que les Nations Unies doivent maintenant régler, un problème à longue échéance, celui de l'unification et de l'indépendance de la Corée, et un problème à courte échéance, celui de repousser l'agression commise contre la République de Corée.

En septembre et octobre 1950, la solution simultanée des deux problèmes a semblé possible. Il semblait probable que l'intervention militaire en vue de repousser l'agression aurait comme conséquence indirecte l'unification de la Corée. La majorité des membres des Nations Unies ont voulu saisir cette occasion, si tant est que ce résultat fût possible, et ils ont adopté des mesures à cette fin. Mais les circonstances ont alors exclu cette possibilité, parce que le gouvernement populaire central de la Chine est intervenu et que les troupes des Nations Unies ont été refoulées hors de la Corée du Nord. En Corée, les Nations Unies n'ont renoncé à aucun de leurs objectifs. Nous n'avons pas perdu l'espoir de triompher de l'agression afin de montrer à l'agresseur qu'il n'a rien à y gagner. Voilà pourquoi nous avons recours à la force. Toutefois, même si nous voyions avec joie l'unité de la Corée sortir de cette lutte contre l'agression, les Nations Unies ne sont pas engagées à recourir à la force dans le seul dessein de réaliser l'unification de ce pays. Cette question sera sans aucun doute l'une de celles qu'examinera la conférence politique qui, selon les termes du présent projet d'accord en vue d'un armistice, doit avoir lieu dans les trois mois qui suivront la fin des hostilités, si jamais elle se produit.

Les discussions ont fait surgir un autre problème relatif à l'extrême Orient, problème traité par plusieurs orateurs; je veux parler du pacte du Pacifique, sujet toujours renaissant. Le chef de l'opposition a cité des paroles que j'avais prononcées à New-York et il a répété en cette Chambre que je m'étais prononcé en faveur d'un pacte du Pacifique. Lorsque j'ai pris part au débat il y a quelques jours, j'ai cherché, monsieur le président, à lui expliquer qu'il n'en était pas ainsi, mais il semble n'avoir été touché ni par mes explications ni par mes dénégations. Ce que j'ai dit alors au sujet de mesures collectives nécessaires dans la région du Pacifique ne signifiait pas qu'il fallait un pacte du Pacifique, pas plus que M. Eden ne voulait parler d'un pacte du Pacifique lorsqu'il disait à New-York:

> L'intervention armée des communistes chinois dans le sud-est de l'Asie entraînerait une situation non moins menaçante que celle qui a surgi en Corée et à laquelle les Nations Unies ont dû faire face. Dans une telle éventualité, les Nations Unies feraient de nouveau front commun pour résister à l'agression.

Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) estime encore qu'il appartient au Canada de prendre l'initiative et qu'en attendant la conclusion d'un pacte d'une plus grande envergure nous devrions au moins adhérer au traité trilatéral de sécurité intéressant les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Je dois me contenter de répéter que notre attitude à ce sujet reste celle que j'ai exposée à la Chambre l'automne dernier. Notre attitude à l'égard d'un pacte du Pacifique est la même. En ces derniers mois, nous avons discuté avec les gouvernements intéressés l'opportunité ou la possibilité d'étendre cette entente restreinte de sécurité, de manière à en faire un pacte du Pacifique; il y a encore de bonnes raisons de ne pas en étendre la portée. Je puis affirmer, je pense, que la plupart des pays intéressés à la sécurité dans le Pacifique reconnaissent que ces raisons priment tout.

M. Graydon: Ne vous faudra-t-il pas y venir éventuellement?

L'hon. M. Pearson: Il y a, naturellement, la question d'adhésion à l'heure actuelle, dont j'ai déjà parlé. Il y a la question de communauté d'intérêts. Il y a aussi celle de la position des puissances métropolitaines comme la France, le Royaume-Uni et la Hollande, et de leurs possessions dans le Pacifique. A mon avis, même si un pacte général du Pacifique présente des avantages possibles, il y a aussi des difficultés immédiates. M. John Foster Dulles les a d'ailleurs signalées vendredi au comité sénatorial à Washington. L'honorable représentant de Peel (M. Graydon) n'en a pas moins dit, comme en fait foi la page 734 du hansard:

> Il ne faut pas risquer un autre conflit coréen. Notre parti a déjà demandé d'examiner l'à-propos de conclure un pacte du Pacifique. Il croit qu'avec le temps, les arguments à l'appui de cette mesure deviennent de plus en plus convaincants. La mise en œuvre d'un tel programme donnerait à l'extrême Orient une certaine stabilité et nous permettrait d'exécuter les plans que nous avons dressés pour le relèvement des régions du monde libre asiatique qui sont si essentielles à la paix elle-même.

De notre avis, toute tentative visant à réaliser ce pacte en ce moment n'entraînerait pas la stabilité mais l'instabilité. Le temps viendra sans doute où il sera souhaitable d'avoir un pacte de ce genre dans le Pacifique, tout comme il est bon qu'il y en ait un dans l'Atlantique en ce moment; mais nous croyons que ce moment n'est pas encore arrivé.

Je l'ai déjà dit,—et je voudrais le répéter,—la sécurité dans le Pacifique nous intéresse tout autant que la sécurité dans l'Atlantique. Je crois que nos actes le prouvent.

Reste l'amendement dont nous sommes saisis en ce moment et dont il me semble qu'il serait bon que je dise quelque chose au nom du Gouvernement. Je dois dire que sa présentation m'a étonné. Le voici:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Ce qui m'a étonné c'est qu'il n'y a guère que quelques mois, très exactement le 23 octobre 1951, la Chambre adoptait, à l'unanimité, une autre motion, conçue en partie ainsi qu'il suit,—je ne citerai pas la partie où il n'est pas question du Traité de l'Atlantique Nord:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts (...) des pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

Les membres du parti qui ont proposé la présente motion ont accepté l'autre proposition, en octobre dernier, sans aucune difficulté. Que s'est-il donc passé, depuis octobre, qui ait pu les porter à changer d'avis? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a indiqué tout à l'heure dans son discours qu'une motion de ce genre renforcerait la position des partisans de l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de professer une opinion différente sur les effets qu'aurait l'adoption de cette motion par la Chambre. Le député de Melfort, qui l'a introduite, n'a pas songé à le nier: la motion témoigne du refus de ce parti d'accepter la ligne de conduite actuelle du Gouvernement, quant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

M. Wright: A un point de vue.

M. Pearson: Je me bornerai à lire ce que le député a déclaré en présentant sa motion, comme on le voit à la page 816 du hansard:

Toutefois, il y a une question importante que j'aimerais traiter. L'impression semble s'être fait jour à la Chambre et dans tout le pays, que, parce que notre groupe est d'accord sur la nécessité d'atteindre une position forte, en vue du maintien de la paix (ou plutôt afin d'empêcher la guerre de s'étendre plus loin) il approuve la politique que poursuit à l'heure actuelle le Gouvernement à l'égard de l'OTAN.

C'est-à-dire, affirme-t-il, on semble penser que nous acceptons le point de vue du Gouvernement à propos de l'OTAN; puis il ajoute:

Je dirais, de la façon la plus catégorique, que ce n'est pas le cas. Tout en approuvant les grandes lignes du programme, nous n'aimons certes pas les méthodes auxquelles le Gouvernement a recours pour l'exécuter.

Pourquoi ne les aiment-ils pas? Non pas, comme on aurait pu s'y attendre, parce que les objectifs militaires fixés à Lisbonne, bien inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant, sont trop considérables.

M. Knowles: Nous ne savons pas encore en quoi ils consistent.

L'hon. M. Pearson: Non pas parce que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord est passée complètement sous la coupe des militaires ou sous l'influence des Américains, mais, chose étonnante, parce que nous n'avons pas encore pris de mesures efficaces pour mettre en application l'article 2. On a déjà donné lecture de l'article 2; mais bien qu'il soit souvent cité, on en oublie parfois le sens. Cet article est ainsi conçu:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions...

Cherchons-nous à le faire?

...en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées...

Cherchons-nous à le faire?

...et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être.

Cherchons-nous à le faire? L'article se poursuit dans les termes suivants:

Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Cherchons-nous à le faire? J'estime que nous nous efforçons de faire tout ce qui est mentionné dans l'article 2; rien d'autre n'est énoncé dans l'article 2.

Lorsqu'il a présenté la motion dont la Chambre est saisie, le représentant de Melfort, qui m'a accusé d'avoir formulé au moins une déclaration irréfléchie, a lui-même fait quelques déclarations que j'ai trouvées un peu irréfléchies. Il accepte nos dépenses d'ordre militaire, mais il déplore que nous ne donnions pas nos matières et, chose étonnante, que nous n'acceptions pas, en échange de ces matières, des denrées qu'on pourrait vendre sur nos marchés. Le député a dit également que nous exigeons de nos amis de l'OTAN qu'ils nous payent comptant les matières dont ils ont besoin pour appliquer un programme de l'OTAN qui puisse donner de bons résultats. Il a encore dit que, d'après mon propre aveu, nous n'avons rien fait dans

le domaine de l'aide économique. Je n'ai jamais fait un tel aveu, qui ne correspondrait pas à la réalité. Bref, il a voulu, je le crains, reprendre la prétention habituelle de la CCF, qui se dit l'unique gardienne de la conscience nationale pour ce qui est de l'aide économique sur le plan international.

On connaît fort bien l'origine de l'article 2. Par suite des efforts que nous avons faits pour l'insérer dans le traité, on l'a appelé l'article canadien. Son insertion a donné lieu à quelques difficultés. La raison pour laquelle nous voulions que cet article figurât dans le traité de l'Atlantique-Nord était bien simple, et je crois que les membres de la Chambre l'approuveront. L'article avait pour but de prouver, en vertu du texte même de notre traité, que nous faisions plus que signer une simple alliance militaire; mais nous ne nous attendions pas alors et nous ne nous attendons pas maintenant à des résultats immédiats ou sensationnels. Notre objectif d'alors et d'aujourd'hui, cependant, c'est que les mesures européennes visant à l'unité et à une plus grande collaboration des pays européens soient liées au concept atlantique et que, l'application de ces méthodes ne crée pas d'exception au détriment des puissances atlantiques d'outre-mer. Nous pensions à l'activité de l'organisation de Bruxelles, au développement de l'Organisation européenne de coopération économique, aux dispositions à prendre en vue de développer l'agriculture et le commerce de l'Europe et nous voulions que figurât dans le traité de l'Atlantique-Nord un article qui ferait ce qu'il pourrait pour que ces réalisations se fassent sur une base nord-atlantique et non sur une base européenne. Je suis sûr que tous les députés approuveront ce but. En mars 1949, lorsque j'ai expliqué cet article à la Chambre j'ai prononcé, sans qu'on trouvât à redire, les paroles ci-dessous ainsi qu'en fait foi la page 2093 du hansard.

> Tout ce que ces mots signifient, c'est que nous nous engageons à nous efforcer d'éliminer toute opposition dans notre politique économique internationale. En d'autres termes, nous prenons l'engagement de collaborer le plus possible en matière de programmes économiques, en conservant, bien entendu, la maîtrise absolue de nos propres programmes économiques. Cette collaboration favorisera, espère-t-on, l'établissement,—non seulement dans la région de l'Atlantique-Nord, mais par tout le monde,—d'une société progressiste et prospère où régneront la paix et la sécurité.

En dépit de tout ce qu'ont dit les membres de la CCF, j'estime que c'est précisément ce que nous faisons dans l'OTAN, en conformité de l'article 2: nous renforçons ces habitudes de collaboration et de consultation dont il est question dans cet article. Je suis convaincu que le Canada, loin de mériter l'accusation de n'avoir rien accompli en application de cet article, a contribué autant que tout autre pays, sinon davantage, à la réalisation de la collaboration économique et politique nécessaire à l'édification de la communauté Atlantique; mais je tiens à rappeler aux députés qu'aucun pays, à lui seul, ne saurait donner suite à un programme de l'OTAN; toute mesure à prendre doit être prise après entente entre toutes les parties. L'article 2, à mon avis, contrairement à certains autres articles du Traité, ne prévoit pas expressément de rouages spéciaux de l'OTAN; il ne comporte pas nécessairement non plus des programmes communs pour les États membres, bien que cela puisse se produire, cela va de soi. C'est une règle de conduite que les États membres s'engagent à suivre à l'égard de leurs politiques intérieures et extérieures en général et non seulement à l'égard de leurs politiques concernant les autres États membres. Les institutions internationales existantes, particulièrement les Nations Unies, devraient être pleinement utilisées par les États membres à cette fin. Il se peut qu'avec le temps nous trouvions souhaitable d'instituer des rouages spéciaux de l'OTAN et de prévoir des programmes spéciaux de l'OTAN à ces fins générales, mais il serait bien inutile en ce moment de reproduire des rouages existants qui donnent de bons résultats.

Cependant, les États membres de l'OTAN sont convenus de chercher, aux termes de cet article, à supprimer toute contradiction dans nos politiques économiques internationales, non seulement en ce qui nous concerne nous-mêmes, mais en ce qui a trait aux autres pays. Nous nous engageons à favoriser la collaboration économique. Je ne veux pas dire que le passage de l'article 2 qui a trait à la collaboration économique ne signifie rien, qu'il ne constitue qu'un guide à l'égard de questions purement théoriques. Il est important pour d'autres raisons que celle-là. Il est important pour ce qui est d'empêcher les États membres de l'OTAN d'utiliser, les uns envers les autres, des méthodes commerciales comportant des disparités de traitement. Nous disposons là d'une sauvegarde extrêmement importante, à supposer qu'un membre quelconque de l'OTAN se voie placé en mauvaise posture économique du fait de sa participation à la défense conjointe de la collectivité de l'Atlantique-Nord. Nous avons donc appliqué l'article 2 du traité en créant la Commission temporaire du Conseil pour l'étude de cette question même. Je rappelle qu'il y a déjà au sein de l'OTAN beaucoup de collaboration économique ainsi que de nombreuses consultations, une partie se rapportant de près à la

défense,—c'est inévitable,—le reste n'y ayant trait que de plus loin. Les travaux de la Commission financière et économique de l'OTAN nous ont renseignés mutuellement sur les problèmes et la situation économiques des États membres, plus que jamais par le passé. La Commission temporaire du Conseil ne peut fonctionner que parce que la Commission financière et économique avait déjà recueilli la statistique et les renseignements requis.

La Commission de production de défense a utilement travaillé à coordonner la production de défense. Ce genre de travail, si utile, se prolongera,—je l'espère fortement,—même une fois passée la période critique actuelle.

On donne suite à l'article d'autres façons également, certaines n'ayant aucun rapport avec les rouages établis au sein de l'OTAN. On sait qu'une foule d'organisations et d'organismes internationaux exercent leur action sur le plan économique. Or tous les pays de l'OTAN font partie de la plupart de ces organismes sinon de tous. Il serait déraisonnable que l'OTAN entreprît de créer des rouages parallèles afin d'accomplir ce que d'autres font déjà. Les États membres de l'OTAN ont donc recours à ces organisations pour accroître la collaboration économique et éviter les conflits économiques.

C'est ainsi que récemment, à l'OTAN, nous avons songé à l'établissement d'une commission spéciale du déplacement et de la main-d'œuvre. On a chargé un comité spécial d'étudier la question et de faire rapport. Après examen cependant, on a constaté que cette question dépassait de beaucoup les cadres de l'OTAN, qu'un organisme beaucoup plus vaste pourrait l'étudier avec de meilleures chances de succès et que, de fait, il existait déjà une organisation internationale capable de s'attaquer à ce problème. De même, on a songé à l'établisement de rouages de l'OTAN pour la répartition des matières premières mais il est devenu évident qu'une organisation plus étendue, par exemple la conférence internationale des matériaux, qui siège en ce moment à Washington, pourrait répondre aux besoins, dans ce domaine, plus efficacement que n'importe quel organisme de l'OTAN. Toutes ces questions n'en ont pas moins été étudiées soigneusement et à fond par un comité spécial, lequel a fait rapport et a soumis diverses propositions concrètes auxquelles, je le reconnais, on n'a pas encore donné suite. Rendant compte de son mandat, à Lisbonne, ce comité a souligné, comme il l'avait fait déjà, que ce que nous avons accompli jusqu'ici sous le régime de cet article n'est qu'un commencement.

Ce qui nous préoccupe le plus, à l'OTAN, c'est, non pas de nous entretenir de la préparation de quelque plan grandiose ou imaginaire de l'Atlantique ou de l'OTAN, ni de l'élaboration de quelque projet devant supplanter le plan de Colombo ou le plan Marshall, mais de jeter des bases sur lesquelles nous pourrons édifier l'avenir. Mais l'honorable député qui a présenté cette motion s'attend que j'aborde le cœur même de l'accusation qu'il a portée contre nous. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a répété l'accusation cet après-midi, que nous n'avons pas su fournir de l'aide économique directe à nos alliés de l'OTAN, ce qui semble constituer à ses yeux le but principal sinon unique de l'article 2. Ce n'est que d'une partie de l'article 2 qu'il a parlé; il a mentionné à ce propos le plan Marshall et a dit avec insistance que, tandis que les États-Unis traitaient si généreusement leurs alliés, nous du Canada ne leur avions fourni rien ou à peu près. Cette comparaison était défavorable au Canada et on l'a déjà remarqué dans certains journaux américains. Je crois que les honorables députés connaissent déjà l'inexactitude de ce genre d'affirmations. Je suis convaincu, au contraire, que le Canada s'est acquitté de toute la part qui lui revenait pour reconstruire, renforcer et aider le monde libre d'après-guerre.

L'honorable député de Melfort (M. Wright) demande ce qu'a fait jusqu'ici le Canada en vue d'assurer la stabilité économique en Europe et, répondant à sa propre question, il dit qu'il n'a fait aucun réel sacrifice pour raffermir la sécurité en payant une partie de la prime d'assurance.

Je veux énumérer les sommes que le Canada a versées sous diverses formes d'aide économique depuis la guerre, c'est-à-dire, depuis l'année financière 1945-1946 jusqu'à 1951-1952 inclusivement. L'aide financière et économique accordée au cours des années d'après-guerre sous forme de crédits à l'Europe,—c'est bien là de l'aide économique,—s'élève à 1,753 millions de dollars. Les secours militaires d'après-guerre s'élèvent à 95 millions de dollars. La participation aux organismes de secours et de rétablissement et aux programmes d'aide des Nations Unies s'élève à 203 millions. Le chiffre de notre participation au plan de Colombo est de $25,300,000 et celui de notre participation à l'OTAN, sous forme d'aide mutuelle et d'autres versements, est déjà de $324,800,000. Puis, étant donné ses besoins extraordinaires, nous avons donné à la Grèce pour $830,000 de blé. Ainsi le montant total de l'aide accordée par notre pays aux pays d'Europe qui en avaient besoin est de 2,403 millions de dollars.

A la lumière de ces données bien connues, un grand nombre des allégations du député de Melfort et du député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) m'ont beaucoup étonné. Toutefois, le seul point particulier que je mentionnerai est l'attitude du Gouvernement à l'égard de l'aide mutuelle au titre de l'OTAN. Le député de Peel (M. Graydon) a posé, comme en fait foi la page 720 du compte rendu, certaines questions à ce sujet. Il désirait connaître la quote-part qu'on nous demandait de verser au fonds commun pour la paix de l'OTAN, ce que nous nous étions engagés à verser et de quelle façon nous allions exécuter ces engagements. Il nous a supplié de tout révéler.

Eh bien! je serais, certes, fort heureux de tout révéler, dans la mesure où je connais les faits; mais permettez-moi, monsieur l'Orateur, de demander qu'on annonce cinq heures, parce que j'ai cru comprendre que la séance devait être suspendue à ce moment-là.

SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat, et de retour:

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1953.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1952.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de l'hon. M. Abbott invitant la Chambre à se former en comité des subsides et sur la proposition d'amendement de M. Wright.

L'hon. M. Pearson: Au moment de la suspension de la séance, je traitais la motion à l'examen et j'allais répondre à certaines questions qui avaient été posées au Gouvernement relativement à la façon dont il a été répondu à Lisbonne à la demande d'assistance économique. Je me rends bien compte que j'ai déjà dépassé mon temps de parole...

Des voix: Continuez!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne suis pas sûr que le ministre soit limité à un temps de parole déterminé.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Knowles: Non, il ne l'est pas, il est le premier des ministres à prendre la parole en réponse à une motion de défiance.

M. l'Orateur: Le temps de parole du ministre n'est pas limité.

L'hon. M. Pearson: Merci, monsieur l'Orateur. Je désire étudier cette demande d'assistance économique, dont nous avons tant entendu parler. Le bureau de la Commission temporaire du Conseil, désigné sous le nom des "trois sages", a approuvé dans son premier rapport, comme on l'a déjà annoncé, l'ensemble et l'ampleur de notre programme militaire. Il a proposé toutefois, au gouvernement canadien, que pour 1952-1953, la présente année financière, notre apport au titre de l'aide mutuelle soit non pas de 500 millions de dollars ainsi que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) l'a dit hier soir à la radio, mais de 250 millions en sus de notre programme de 225 millions environ que nous lui avions déjà soumis. Pour le Canada, cela aurait signifié, cette année, un versement de 475 millions de dollars au titre de l'aide mutuelle dans le cadre de l'OTAN. Si nous y ajoutons la quote-part canadienne au plan de Colombo, ainsi que d'autres crédits, l'aide à l'étranger s'élèverait au total à beaucoup plus de 500 millions de dollars.

Eh bien! monsieur l'Orateur, le Gouvernement ayant étudié les propositions des trois sages a décidé que, dans les circonstances présentes, le montant était trop élevé; trop élevé par rapport à notre balance des paiements, qui est déjà alimentée par des emprunts à l'étranger à un rythme excédant 600 millions de dollars par an, et surtout en comparaison des États-Unis eux-mêmes.

En réalité, à en croire ces chiffres, le Canada aurait ouvert à l'aide à l'étranger des crédits proportionnellement plus élevés que ceux d'autres grandes nations comme les États-Unis, par exemple, et cela malgré les richesses bien plus considérables dont les États-Unis disposent par tête d'habitant, leur position commerciale plus forte et leur responsabilité à titre de pays créancier et de dirigeant de notre coalition. Toutefois, le Gouvernement a décidé, avant la conférence de Lisbonne, qu'il pouvait aller au delà du programme primitif d'aide mutuelle qui avait été présenté à nos sages. D'où il est résulté, après mûre réflexion, que nous avons décidé de recommander, pour l'année 1952-1953, un programme d'aide mutuelle qui atteint les quelque 325 millions; tel est le chiffre qui a déjà été annoncé et qui, de fait, coïncide presque exactement avec le montant des dépenses d'aide mutuelle que nous avons déjà effectuées au titre de l'OTAN. Donc, le montant total d'aide à l'étranger inscrit

dans le budget, y compris les crédits afférents au plan de Colombo et autres postes, s'élève, pour la présente année financière, à 360 millions environ. Compte tenu de toutes les circonstances, je crois, monsieur l'Orateur, que notre effort se compare favorablement à celui que pourra fournir n'importe quel autre pays.

Après avoir décidé d'affecter à l'aide mutuelle, au titre de l'OTAN, une somme totale de 325 millions, il restait au Gouvernement à examiner de quelle manière utiliser au mieux ces crédits. Une fois encore les trois sages ont présenté une proposition voulant que tout en affectant une partie de cette somme à l'équipement militaire,—ils n'ont jamais préconisé d'en consacrer la totalité aux matières premières et autres acquisitions du même ordre,—il y aurait également lieu d'en réserver une partie pour l'achat de matières premières, de denrées alimentaires et le reste; mais ils n'ont jamais parlé d'y consacrer la totalité des 500 millions, comme l'a laissé entendre hier soir l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Le Gouvernement, après avoir examiné avec soin la proposition, a mis de l'avant un autre programme qu'il jugeait meilleur. Voici comment, le 13 janvier, dans notre réponse à la Commission temporaire du Conseil, nous avons, en somme, exposé notre attitude.

La Commission temporaire du Conseil estimait que l'aide accrue pouvait consister, en partie, en aide économique et, en partie, en échanges militaires. L'aide économique proposée aurait eu pour effet de nous faire renoncer au paiement d'exportations régulières qui sont à la base même du commerce extérieur du Canada. Nous avons besoin du fruit de ces exportations pour répondre aux exigences croissantes de notre commerce d'importation et pour assurer le financement régulier des lourds frais afférents à nos obligations à l'étranger, dont une forte proportion a été engagée dans l'expansion de la production desdites exportations. Nous avons donc signalé à la Commission temporaire du Conseil que renoncer à ces exportations principales, c'était saper à la base l'économie canadienne. Nous avons alors annoncé à la Commission temporaire que, dans les circonstances, pour cette raison et pour d'autres également, nous jugions peu sage d'apporter notre aide économique sous cette forme et que nous fournirions plutôt des approvisionnements de défense. Nous craignions surtout d'être invités à fournir des matières premières, parce que nous nous rendions compte qu'en plus d'effectuer de forts versements à l'étranger, nous aurions à faire des achats considérables de matériel militaire aux États-Unis, à engager de fortes dépenses pour l'entretien de nos troupes, pour des achats de matériel militaire à l'extérieur, pour des versements à l'égard de l'infrastructure et d'autres versements à l'OTAN. Nous avons donc signalé que notre aide mutuelle s'exercerait plutôt, cette année, sur le plan de la défense que sur celui des matières premières, qui constituent la base de notre commerce d'exportation.

Nous avons signalé également qu'à la différence des États-Unis le Canada vit de ces exportations principales, que le Traité de l'Atlantique-Nord consistait en un engagement de 20 ans, que des entreprises du genre de celles de la Commission temporaire du Conseil se renouvelleraient manifestement d'année en année. De fait, nous avons décidé plus tard à Lisbonne que ce genre d'examen devrait se renouveler tous les ans. Si nous cédions, nos exportations principales cela pourrait fort bien nous susciter des embarras surtout à un moment où nous comptons tellement sur les emprunts des États-Unis. Nous avons donc pensé qu'une assistance économique de ce genre ne constituerait pas pour nous un moyen efficace d'aider nos alliés de l'OTAN tout en conservant nos forces. Néanmoins, l'aide que nous avons offert et que nous comptons fournir constitue une aide économique tout autant que le serait l'apport de matières premières. C'est, je crois, ce qu'a bien fait ressortir le député de Grey-Nord (M. Bennett). M. Harriman lui-même a déclaré au Congrès l'autre jour que l'aide à la défense constitue également une sorte d'assistance économique. La Commission temporaire du Conseil l'a reconnu. Je veux croire que ces précisions répondront aux questions soulevées par les députés de Melfort (M. Wright) et de Peel (M. Graydon).

Le député de Peel m'a également posé une question au sujet du résultat d'ensemble de la Conférence de l'OTAN tenue à Lisbonne. Il s'est plaint qu'en dépit de tout ce que je m'étais efforcé de dire l'autre jour, il n'avait pas encore compris ce qui s'était passé. Il a indiqué qu'il lui était impossible de saisir notre langage diplomatique; qu'il était un homme simple de la campagne pour qui les grands mots ne signifiaient rien... à moins, bien entendu, qu'il ne les emploie lui-même, ce qu'il lui arrive souvent de faire avec beaucoup d'effet. Il a indiqué qu'il régnait une grande confusion au sujet des résultats de la Conférence de l'OTAN à Lisbonne. La cause de cette confusion (d'autres députés de l'autre côté de la Chambre l'ont affirmé) était due au communiqué de presse que je suppose, monsieur l'Orateur, être le seul document émanant de la réunion de Lisbonne qu'auraient lu un grand nombre des députés qui l'ont critiqué.

M. Macdonnell (Greenwood): On lui a fait beaucoup de publicité.

L'hon. M. Pearson: En effet. En ce qui concerne ce communiqué, le député de Peel a déclaré que c'était moi le coupable; puis le leader de l'opposition a exigé une explication des circonstances dans lesquelles il a été rendu public. Pourquoi, a-t-il dit, a-t-on fait parade de ce fantôme d'armée afin d'irriter les Russes qui savaient fort bien qu'il ne répondait pas exactement à la réalité. De fait, le député de Rosetown-Biggar, poussant, à mon avis, les choses un peu trop loin s'est rangé dans un discours radiodiffusé hier soir aux côtés de ceux qui traitent ce communiqué de mensonge pur et simple. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas le cas, et qu'on ne pourrait équitablement le caractériser ainsi.

Il va sans dire que le fameux communiqué n'était pas une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni un communiqué du gouvernement canadien. Il ne s'agissait même pas d'un communiqué du Conseil. C'était tout simplement un communiqué de presse relatif à une déclaration de la commission provisoire, adoptée par le Conseil. De fait, le chef de l'opposition ne l'a même pas cité exactement l'autre soir à la Chambre, car ni ce communiqué de presse ni celui qui a été publié à la suite de la réunion de Lisbonne ne mentionnaient le chiffre de 100 divisions qu'a cité le chef de l'opposition, lorsqu'il a prétendu, comme l'atteste la page 921 des *Débats*, que la déclaration renfermait les mots suivants:

> ...que nous disposerions de 50 divisons vers la fin de 1952, et de 100 divisions d'ici 1954...

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar a lui aussi prétendu que la déclaration mentionnait 100 divisions d'ici la fin de 1954. La déclaration ne comportait aucun chiffre, si ce n'est qu'il y était dit que nous disposerions d'environ 50 divisions prêtes au combat d'ici la fin de 1952. J'ignore d'où vient le chiffre de 100 divisions qu'on prétend avoir trouvé dans la déclaration. Il aurait suffi de lire le communiqué pour se rendre compte de l'inexactitude d'une telle affirmation.

J'ai présidé les séances du Conseil à Lisbonne. Il va sans dire que le président doit, de par ses fonctions mêmes, assumer la responsabilité de tout ce qui se communique au nom du Conseil. Ce n'est que juste, mais, eu égard à tout ce qu'on a dit de ce communiqué de presse, il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire connaître à la Chambre, —je ne parlerais pas de cette question si on avait moins parlé du communiqué de presse, —comment il se fait que cette déclaration soit venue à la connaissance du public.

Le libellé même de l'alinéa, de la déclaration qui a suscité une telle controverse et qu'on a répété tant de fois sous sa forme primitive, a été fourni au Conseil par les membres de la Commission temporaire du Conseil qui l'avait rédigé, soit par les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France: MM. Harriman, Monet et sir Edwin Plowden. Après cette première rédaction, la déclaration a été approuvée par les ministres de la Défense nationale de ces nations ou du moins par un ministre britannique, Lord Ismay, agissant au nom du ministre de la Défense, et par un représentant important de la France. Elle a été aussi approuvée telle qu'elle a été publiée par le président du groupe permanent de l'OTAN, le général Bradley, approuvée aussi par le suppléant du général Eisenhower, le général Gruenther. Cette étude faite et cette approbation donnée, on l'a envoyée au président pour qu'il l'autorise.

M. Coldwell: C'est peut-être pour cela qu'elle était si ambiguë.

M. Pearson: A cette époque, le président avait donné son autorisation. Toutefois on avait signalé qu'un alinéa du communiqué de presse se prêtait à une interprétation ambiguë et erronée.

M. Knowles: Est-ce le président qui l'avait signalé?

M. Pearson: Le président et un ou deux membres. Cependant, avant que la question ait pu être examinée, le communiqué avait été publié dimanche après-midi et le public en avait pris connaissance. Cette indiscrétion n'avait pas été commise par des sources canadiennes ni par la faute du bureau du président, mais les journaux s'en emparèrent sous cette forme. Je ne veux pas dire que le seul fait d'avoir été imprimé dans les journaux sous cette forme l'ait transformé en mensonge ou en affirmation à tendance mensongère. Le texte était ambigu. J'ai admis cette ambiguïté; mais le communiqué disait... Ces termes me portent à affirmer que les critiques furieuses et violentes qu'on a fait subir au communiqué ne sont pas justifiées. Le communiqué affirmait, en ces termes, qu'à la fin de 1952 nous aurions 50 divisions raisonnablement prêtes pour le combat. L'ambiguïté de ces termes est évidente. Quelques heures après la communication de ce texte ou quelques heures après sa publication, on donnait déjà des explications quant à ce qu'il convenait d'entendre par 50 divisions raisonnablement prêtes à combattre; depuis ce jour-là, des éclaircissements sur ce point arrivent presque quotidiennement et aujourd'hui il n'est plus besoin

d'être ambigu quant aux buts que nous nous sommes assignés, en notre qualité de membre de l'OTAN, du moins quant à nos buts militaires pour 1952. Il est parfaitement clair maintenant que nous établissons des plans pour 1952. A mes yeux, monsieur l'Orateur, il n'est guère utile de critiquer les objectifs de l'OTAN en se fondant sur le communiqué publié à Lisbonne il y a un mois. Si l'on veut formuler des critiques, on devrait les faire porter sur ce que nous connaissons des objectifs fixés. Il doit y avoir 50 divisions, dont à peu près la moitié sera prête pour service immédiat, tandis que l'autre moitié sera constituée de divisions de réserve prêtes à servir dans des périodes variant de 3 à 30 jours après la mobilisation.

L'autre soir, à la Chambre, on a demandé ce que nous entendions par divisions de réserve. Je croyais avoir déjà fort bien expliqué, monsieur l'Orateur, ce que nous voulions dire par là, lorsque j'ai cité un extrait d'un rapport du secrétaire à la Défense des États-Unis. La déclaration de M. Lovett me semblait assez claire. Bien que la chose me paraisse inutile, je suis bien prêt à répéter cette explication en citant les paroles que le général Gruenther a prononcées devant le comité sénatorial des relations étrangères des États-Unis, le 24 mars dernier. Le général Gruenther, qui est l'adjoint du général Eisenhower, a déclaré:

> En ce qui concerne les forces terrestres, il n'est pas nécessaire que, advenant des hostilités, tous les effectifs qui devront éventuellement être mobilisés soient prêts à participer au combat dès le premier jour. Au lieu de cela, ce qu'il faut immédiatement, c'est une force de "couverture" c'est-à-dire une force composée d'unités terrestres en place et parfaitement prêtes au combat. Lorsque les hostilités commenceront, les autres unités devraient pouvoir entrer en lice, par étapes successives, les unes au cours de la première semaine, d'autres au cours de la deuxième semaine et d'autres après trente jours ou plus. Le cadre de ces dernières unités doit exister en temps de paix, les effectifs étant réduits,—encore que le cadre des premières unités doive constituer une fraction importante des effectifs totaux auxquels on doit aboutir,—les effectifs complémentaires peuvent consister en réservistes instruits assignés à ces unités, régulièrement entraînés avec elles, de manière à pouvoir se joindre à elles rapidement dès la mobilisation. Ce sont là les traits essentiels du système de réserve actuellement en vigueur en Europe. Le système est économique dans la mesure où ces unités peuvent être maintenues avec des effectifs limités en temps de paix; il peut être efficace à condition que les dispositions de la mobilisation soient méticuleusement fixées et que les équipements nécessaires soient disponibles.

C'est ainsi que le général Gruenther a défini ce qu'il faut entendre par divisions de réserve.

M. Fulton: Seront-elles toutes européennes?

L'hon. M. Pearson: Oui, elles seront toutes européennes.

En ce qui concerne les avions, nous devons en avoir 4,000 à la fin de 1952. Notre force navale comprendra à la même date 704 grands vaisseaux de combat,—à savoir des destroyers d'escorte et des vaisseaux plus gros,—et 925 vaisseaux de combat plus petits, tels que les dragueurs de mines, etc. Mais ces renseignements et ces explications ne donnent pas satisfaction au chef de l'opposition (M. Drew). Il a, l'autre soir, demandé des renseignements complets sur l'état de préparation au combat de ces effectifs. Il faut, a-t-il dit, renseigner pleinement la Chambre à cet égard. Il ne s'attend certes pas à ce que je lui dise, à supposer que je le sache, dans quel état de préparation au combat se trouvera, à la fin de 1952, chaque division de l'OTAN. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est revenu à la charge cet après-midi. S'attend-on que je fournisse à la Chambre la ventilation des chiffres relatifs aux divers pays et les données relatives à ces pays? Il ne m'appartient pas de lui communiquer ces renseignements, à moins qu'ils ne proviennent d'exposés publiés par les gouvernements de ces pays, exposés qu'on ne nous a pas fait tenir et dont je doute qu'ils existent pour l'heure.

Le député a ensuite demandé qu'on renseignât pleinement la Chambre sur le coût du programme. "S'il ne s'agit pas de 300 milliards, a-t-il dit, quel est le chiffre en question?" Tout ce que je puis dire, c'est qu'aucun chiffre n'a été arrêté quant au coût de ce programme. Les députés ne s'imaginent certes pas que je pourrais leur dire,—ou plutôt que je devrais leur dire, si j'avais le renseignement,—ce que coûtera le programme de défense de l'OTAN.

M. Coldwell: Le ministre sait-il qui a indiqué ce chiffre de 300 milliards?

L'hon. M. Pearson: J'en dirai un mot plus tard.

M. Coldwell: Très bien.

L'hon. M. Pearson: Nos programmes sont bien établis pour 1952. Tous les gouvernements intéressés aux programmes pour cette année peuvent établir avec une exactitude raisonnable quels seront les frais encourus; sans aucun doute, c'est ce qu'ils font. C'est sûrement ce que nous allons faire, nous. Nos programmes pour 1953 seront sans doute revisés; ceux de 1954 le seront d'autant plus qu'il s'écoulera deux années d'ici-là. Il me semble par conséquent, monsieur l'Orateur, que nul ne peut prévoir (sans perdre contact avec les réalités) ce que le programme d'armement pour les trois ans à venir coûtera aux États membres de l'OTAN; en effet, le programme est continuellement revisé et a déjà subi plus d'une modification. J'admets

volontiers que les spécialistes de la C.T.C. ont discuté à Lisbonne les frais provisoires pour l'année prochaine, afin de déterminer quels effets ces frais pourraient avoir sur les économies respectives des nations intéressées. Mais même les chiffres des experts de la Commission temporaire du Conseil, relatifs aux douze mois prochains, n'ont pas été acceptés par les gouvernements intéressés, comme chiffres autorisés; ils ont fait l'objet de maints commentaires.

Une raison pour laquelle il est impossible de prévoir nettement et en détail les frais à l'heure actuelle, c'est que les programmes eux-mêmes dépendent de l'aide économique et de l'assistance relative à la défense que les pays de l'Europe recevront d'outre-mer et, cela va de soi, ces pays ne savent pas encore ce qu'ils reçoivent à cet égard. Il n'est donc pas facile pour eux d'établir d'avance leurs frais, mais je n'hésite pas à affirmer à la Chambre que, dans toutes ces estimations, même dans les estimations approximatives du chiffre que les frais atteindront peut-être à la fin de 1954, si nous avions un certain nombre de divisions, je n'ai jamais vu une prévision, ni même une prévision sujette à révision, ni même un chiffre de l'ordre de 300 milliards. D'où vient ce chiffre de 300 milliards, ma foi, je l'ignore. Il ne vient certes pas de l'OTAN, ni d'un document de l'OTAN que j'aie eu sous les yeux.

M. Fulton: Le ministre me permet-il de poser une question? Le ministre peut-il être plus précis au sujet du nombre de divisions actives et de divisions de réserve? Le ministre a dit "approximativement". M. Lovett a déclaré qu'il s'agirait de plus de la moitié. Le ministre peut-il nous donner plus de précisions à ce sujet?

L'hon. M. Pearson: Je ne puis fournir d'autres détails que ceux qui ont déjà été fournis par des personnes mieux renseignées que moi. On espère avoir à la fin de 1952, sur cinquante divisions, environ vingt-cinq divisions en service actif, les vingt-cinq autres étant des divisions de réserve en état d'être mises sur le pied de guerre en deçà d'un mois. Je ne dirai pas que tel sera le résultat obtenu en 1952, mais c'est là un objectif précis que nous espérons atteindre cette année. Je n'aurais pas mentionné de chiffres si les pays plus intéressés que nous à la mise sur pied de tels effectifs, puisqu'ils fournissent une plus grande partie des troupes, ne les avaient eux-mêmes rendus publics.

On m'a demandé, l'autre soir, quels engagements le Canada avait pris à cet égard, quel rôle nous devions jouer dans la réalisation de ce programme de l'OTAN. Je répète ce qui a été dit plusieurs fois ici, c'est-à-dire que nous savons combien de millions nous nous sommes engagés à consacrer à l'entreprise. Nous avons déjà fixé le montant des crédits destinés à la défense. L'automne dernier, nous avons dit ici que l'ensemble du programme de défense exigerait la dépense de cinq milliards de dollars, et que ce montant était sujet à revision. On trouvera dans les estimations budgétaires le chiffre pour cette année. On a mis la Chambre au courant des plans de trois ans. D'ici à 1954, nous devrons fournir les éléments d'une brigade et douze escadrilles d'aviation. Cette année, nous verserons 325 millions de dollars sous forme d'aide mutuelle, 25 millions pour établir l'infrastructure, et nous fournirons les effectifs navals que nous avons promis. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) fournira à la Chambre à cet égard des détails plus complets.

On m'a demandé à la Chambre l'autre soir si nous avions pris d'autres engagements pour ce qui est du programme de défense de l'OTAN. La réponse est négative, monsieur l'Orateur. Nos engagements restent les mêmes.

M. Knowles: Le ministre a-t-il dit que ces engagements nous mènent jusqu'à la fin de 1954 ou de 1952?

L'hon. M. Pearson: J'ai dit jusqu'à la fin de 1954, exception faite de l'aide mutuelle et des paiements à l'égard de l'infrastructure, lesquels s'appliquent à l'année en cours. Pour sa part, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker),—l'émission radiophonique à laquelle il a participé l'autre soir était très intéressante, à mon avis,—a déclaré qu'il lui était difficile de croire que la part du Canada à la mise en œuvre des plans de l'OTAN, pour ce qui est des effectifs de terre, était établie à une brigade seulement. Il a dit:

> Je ne puis nullement concevoir qu'on n'ait pas demandé au Canada, dans cette répartition, plus d'une brigade et de douze escadrilles d'aviation.

Je puis lui assurer qu'on ne nous a rien demandé de plus pour les effectifs terrestres et aériens de défense que l'OTAN doit mettre sur pied d'ici la fin de 1954. Voilà nos seuls engagements à l'extérieur du pays, pour le moment.

Les programmes intéressant l'OTAN sont donc en voie de réalisation et la participation du Canada à ces programmes a été déterminée. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait intérêt à déprécier le rôle joué par l'OTAN à Lisbonne. Je ne crois pas que nous ayons cherché, à Lisbonne, à tromper qui que ce soit; en tout cas, pareille pensée n'a pas effleuré l'esprit des membres.

Toutefois, c'est tout autre chose de dire que nous sommes actuellement tenus de fournir tous les détails militaires d'une organisation soigneusement préparée, renseignements qui seraient certainement accueillis avec joie à l'intérieur du Kremlin.

Nous ne nous faisons aucune illusion, monsieupr l'Orateur, sur la difficulté de la tâche que nous essayons de mener à bien et je ne prétends pas que nous n'aurons pas à adapter nos programmes à la situation, selon que les difficultés s'accuseront ou s'atténueront, difficultés qui sont autant d'ordre politique et économique que militaire comme l'a fait observer plus d'un orateur à la Chambre des communes.

L'autre soir, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a cité l'*Economist*, livraison du 1er mars. L'article dont il a cité des extraits s'intitulait: "Les illusions de Lisbonne", illusions nées de communiqués de presse, d'au moins un communiqué de presse; il a omis de citer le paragraphe qui suivait celui dont il a donné lecture et qui est ainsi conçu;

> Le succès obtenu est tel qu'on n'a pas à le dorer. On a en grande partie réglé les divergences d'opinion qui existaient entre les conseillers militaires et civils et qui ont nettement divisé les membres qu participaient à la conférence d'Ottawa en septembre. On voit maintenant beaucoup plus clairement qu'auparavant les mesures à prendre pour assurer la défense de l'Europe sans créer une trop forte tension économique. Le général McNarney et son comité ont montré comment rogner les apprêts des dépenses militaires et rendre plus efficace l'organisation des approvisionnements. Il semble qu'on a appris la leçon qui se dégage de la nomination des trois sages. L'OTAN surveillera dorénavant les effets militaires et économiques des programmes de défense des États membres et, chaque année, un organisme international fera l'examen de leurs ressources ainsi que de leurs progrès.

M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre me permet-il de lui poser une question? N'a-t-il pas dit, sauf erreur, qu'on ne nous demande qu'une brigade d'ici la fin de 1954? Cela signifie-t-il simplement que c'est tout ce qu'on nous demande, ou qu'il existe un plan de l'organisation qui est censée être sur pied à la fin de 1954 et dont nous ne fournissons qu'une brigade?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je regrette de ne m'être pas exprimé avec toute la clarté voulue. Il existe un programme de défense triennal dans les cadres de l'OTAN. Pour l'année en cours, les objectifs fixés sont fermes. Pour les deux années qui suivront, il existe des programmes que nous comptons réaliser mais qui demeurent néanmoins sujets à revision. Or les engagements que nous avons acceptés à l'égard du plan triennal sont fermes. Nous consentons à fournir au cours de ces trois ans une brigade,—c'est ce qu'on nous a demandé,—et douze escadrilles du C.A.R.C. Au terme des trois ans du plan, on compte que nous aurons fourni une brigade et douze escadrilles du C. A. R. C. Telle est notre apport au plan déjà établi pour les trois ans. Je ne crois pas pouvoir m'exprimer plus clairement sur ce point.

M. Coldwell: Le ministre peut-il nous dire, si toutefois il ne juge pas inopportun de le faire, quel est l'objectif visé par l'OTAN pour 1954? S'il ne peut pas nous le divulguer, c'est parfait. S'il peut nous le communiquer, je l'invite à nous mettre au fait.

L'hon. M. Pearson: Eh bien! monsieur l'Orateur, je ne veux pas divulguer de chiffres qui n'ont pas encore été publiés par d'autres gouvernements dans d'autres capitales. Comme tout le monde sait, cependant, nous avons parlé d'un plan à réaliser d'ici la fin de 1954 qui nous donnerait la force défensive voulue pour faire obstacle à une invasion. Les estimations à cet égard varient, pour ce qui est des effectifs terrestres, entre 80, 110 et 115 divisions. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, et j'aurais dû conclure il y a déjà longtemps, je crois que je devrais dire quelques mots sur le rapport qu'ont les États-Unis avec tout cela. On a beaucoup parlé à la Chambre et à l'extérieur, de ce qu'on appelle les influences américaines, des possibilités que présentaient les attitudes inconsidérées des États-Unis de nous entraîner des ennuis et de l'impétuosité des dirigeants américains et tout le reste.

A mon avis, il est tout naturel qu'au Canada nous nous préoccupions de la grande puissance que détiennent et qu'exercent à l'heure actuelle les États-Unis. Il est tout naturel que nous nous inquiétions de la façon dont ils pourraient se servir de ce pouvoir. Et si nous en sommes troublés par rapport à un aspect quelconque de la ligne de conduite à suivre, le Gouvernement canadien a certainement le devoir de faire connaître ses inquiétudes au Gouvernement de Washington. C'est ce que nous faisons. Je puis ajouter qu'on nous y écoute. A certains moments, nous devrons même parler publiquement. Mais à mon avis,—je l'ai déjà dit,—nous ne devrions jamais oublier que l'acceptation par les États-Unis d'obligations internationales en rapport avec leurs puissances, leurs ressources et leur détermination, constitue l'élément le plus important de la vie internationale de notre temps. Je me demande souvent où nous en serions s'ils n'avaient pas agi ainsi.

Par conséquent, toute déclaration publique, toute discussion publique, doivent s'inspirer de l'effet qu'une telle affirmation ou qu'un tel

débat aura sur notre coalition, et de l'aide qu'elle pourrait fournir à ceux qui désirent briser notre union, qu'ils craignent encore plus que notre force.

A la lumière de ces remarques, je regrette que le député de Peace River (M. Low) ait, le 21 mars, fait les observations que je vais maintenant citer à même le texte de son discours:

> Dans un message au Congrès, le président des États-Unis, parlant de ce qu'on a appelé par la suite le programme de sécurité mutuelle, a dit qu'il n'y avait qu'une alternative, la guerre préméditée et délibérée, ou le repli des États-Unis dans l'hémisphère occidental.

Il suffit de lire le texte de la déclaration de M. Truman pour se rendre compte que l'honorable représentant de Peace-River (M. Low) en a tiré de fausses conclusions. Je suis certain qu'il ne l'a pas fait à dessein. Le passage pertinent de la déclaration du président, et il convient peut-être de signaler aussi ces mots à l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch), qui a dit dans son discours que bien des Américains désirent réellement se lancer dès maintenant dans une guerre, était, et je cite maintenant le texte de la déclaration du président:

> Examinons un instant le coût des dispositions que nous pourrions adopter au lieu de notre ligne de conduite actuelle.

Il s'agit de la ligne de conduite prévoyant l'assistance aux pays étrangers en vertu du programme d'aide mutuelle. M. Truman poursuit:

> Aucune nation démocratique ou craignant Dieu ne songerait un seul instant à se lancer de propos délibéré, dans une guerre préméditée. Cependant, si nous étions assez insensés pour y songer, il en résulterait évidemment des dépenses beaucoup plus élevées qu'en ce moment, sans compter le terrible gaspillage et la destruction de vies humaines, de propriétés et de ressources naturelles.

Il ajoutait:

> Nous pourrions, par ailleurs, réduire nos engagements et nous retirer dans l'hémisphère occidental. Cette solution, de prime abord, pourrait séduire parce qu'elle nous libérerait des contributions que nous faisons en ce moment à la défense collective. En fait, pourtant, ce retrait nous obligerait à remplacer la contribution que la collaboration de nos alliés fournit à notre propre sécurité.

Ainsi parlait M. Truman, fort sagement, je pense. J'espère que le sens fautif qu'on a donné à ces propos sera mal accueilli chez nous. Dans sa déclaration l'honorable député d'Acadia ne tenait naturellement aucun compte de la politique à laquelle donne forme le programme d'aide mutuelle, ne considérant que les deux autres solutions.

M. Quelch: Je n'ai pas parlé du discours de Truman, pas du tout, mais d'une déclaration faite par certains militaires.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: Je voulais dire l'honorable député de Peace-River. Je m'excuse auprès du représentant d'Acadia.

J'ai dit dernièrement, et je le répète aujourd'hui en terminant, que nous nous engageons dans l'étape la plus difficile de la constitution de l'OTAN, qui doit être notre meilleure garantie contre la guerre. Nous en sommes au point où, en Europe, on a senti quelque peu se dissiper le sentiment d'une crise immédiate en même temps que s'alourdit le fardeau économique et financier du programme de sécurité collective grâce auquel, justement, a pu être réalisée cette amélioration.

Pendant cette période, je crois que notre politique, notre attitude et nos objectifs au Canada devraient se fonder sur les principes suivants:

Il nous faut reconnaître que le but premier de notre coalition est d'obtenir une puissance militaire de défense suffisante mais que chaque mesure tendant à ce but doit tenir compte des circonstances économiques et politiques;

Il nous faut reconnaître qu'une économie forte et saine est nécessaire au succès de notre effort de défense dans le cadre de l'OTAN;

Il nous faut reconnaître que, même si les chefs militaires assument de graves responsabilités et que leur influence doit être importante, l'OTAN n'en est pas moins plus qu'une alliance militaire et que dans des démocraties telles que la nôtre les représentants civils du peuple détiennent le pouvoir;

Il nous faut reconnaître l'orientation et l'importante contribution apportées par les États-Unis à notre coalition destinée à assurer la paix; que nous ne devons pas dénigrer injustement cette orientation ni cette contribution. Il nous faut aussi reconnaître que l'OTAN est une association et que tout membre a le droit et le devoir de s'y exprimer franchement sur les problèmes qui surgissent et qu'il ne peut nullement être question qu'un membre de la coalition veuille imposer son propre point de vue;

Il nous faut reconnaître finalement que notre effort collectif en vue d'atteindre à une force militaire suffisante n'est pas un but en soi mais uniquement un moyen vers un but, l'établissement de la paix par le règlement de problèmes politiques par voie de négociations.

En fin de compte, on nous jugera non pas d'après l'acquisition de notre puissance mais d'après l'usage que nous en ferons.

M. Macdonnell (Greenwood): Puis-je faire remarquer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MARY MILDRED ANTOINETTE CASTONGUAY SMITHSON

La Chambre reprend l'examen, suspendu le lundi 31 mars, de la motion présentée par M. Winkler et tendant à la 2e lecture du bill nº 19, pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais encore une fois prier le représentant de Lisgar (M. Winkler) de réserver les projets de loi de cette nature au sujet desquels nous n'avons pas encore reçu les témoignages. On soutient, je le sais, que la Chambre est saisie en principe des témoignages, vu qu'une copie dactylographiée de ces témoignages a été adressée à la Chambre par le Sénat. Il y a quelques minutes, je suis allé voir dans mon casier postal pour y vérifier tous les dossiers que nous avons, et j'ai constaté que l'exemplaire des témoignages relatifs au bill nº 19 n'a pas été distribué aux députés.

Il y a bon nombre de bills inscrits au *Feuilleton* à l'égard desquels les témoignages nous sont parvenus. Sauf le respect que je dois au représentant de Lisgar, en se qualité de président du comité des bills privés, si les projets de loi de cette catégorie étaient adoptés, le comité aurait une grosse journée de travail à accomplir. Les témoignages ne nous sont pas parvenus en ce qui concerne le projet de loi dont la Chambre est saisie. Si le député voulait bien qu'il fût réservé, je lui indiquerais avec plaisir les numéros des bills à propos desquels nous avons les témoignages et, pour ma part, je ne m'opposerais pas à ce qu'ils soient lus pour la deuxième fois.

M. Winkler: Je serais prêt à le faire si je pouvais être sûr que tout le monde consent à ne pas s'opposer à l'adoption des bills au sujet desquels les témoignages ont été distribués.

Des voix: D'accord!

M. Knowles: Je ne veux pas parler au nom de tout le monde mais quant à moi, je peux dire que si le député de Lisgar est prêt à réserver ce bill et à proposer à sa place la deuxième lecture des bills, dont je suis prêt à indiquer les numéros, je serai disposé à ce que cette motion soit adoptée.

M. Winkler: Cela me convient très bien.

M. l'Orateur: L'honorable député aurait peut-être l'obligeance de nous faire connaître les bills à la deuxième lecture desquels il ne verrait pas d'objection.

M. Knowles: Je serais heureux de les faire connaître. Les bills inscrits à l'ordre du jour et au sujet desquels on a distribué des témoignages portent les numéros suivants: 24, 26, 27, 28, 30, 33, 35, 36, 39, 40, 41, 45, 47, 49, 50, 51, 54, 57, 60, 15, 72, 74, 75, 79, 83, 84, 90. Le bill nº 15 a déjà fait l'objet d'une discussion il y a quelques jours; c'est pourquoi il ne suit pas l'ordre de la série.

Je n'ai pas compté ces projets de lois, mais je crois qu'il y en a environ 25 ou 30, ce qui représente à peu près la moitié des quelque 70 bills qui figurent au *Feuilleton*. Je remarque que quelques feuillets de témoignages ont été livrés avant que nous parviennent les bills inscrits au *Feuilleton*. Je mentionne ce détail pour expliquer le nombre total des projets de lois qui nous sont parvenus jusqu'ici.

Bien entendu, je n'ai pas eu le temps de lire les témoignages relatifs à ces 25 ou 30 projets de loi. Cependant, une vérification m'a permis de constater qu'il n'y a eu, dans aucun cas, opposition au divorce. Dans chaque cause que j'ai examinée, le défendeur ne s'est pas présenté, bien qu'il eût été convoqué. Autrement dit, la cause n'a pas été contestée.

Ainsi que je le disais tantôt, si le député de Lisgar propose la deuxième lecture des projets de loi que je viens d'indiquer, je n'y ferai pas opposition pour l'instant.

M. Winkler: Je la propose.

M. l'Orateur: Et le projet de loi qui a été mis en discussion?

M. Weir: Il pourrait être réservé jusqu'à ce qu'il soit mis en délibération plus tard, aujourd'hui.

M. Knowles: Non; qu'il soit réservé.

M. l'Orateur: Sera-t-il réservé?

Des voix: D'accord!

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la deuxième lecture des bills suivants:

Bill nº 24 intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alexandria Thompson Paar".—M. Winkler.

Bill nº 26 intitulé: "Loi pour faire droit à Cosmo Iellamo".—M. Winkler.

Bill nº 27 intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Mary Hoerner Rawley".—M. Winkler.

Bill nº 28 intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Harris Klaiman".—M. Winkler.

Bill nº 30 intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Émilie Viger Ross".—M. Winkler.

Bill nº 33 intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Marjorie Hastings Hawkins".—M. Winkler.

Bill nº 35 intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Abbott Watts".—M. Winkler.

Bill nº 36 intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Krull".—M. Winkler.

Bill nº 39 intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Catherine Piché Lovegrove".—M. Winkler.

Bill nº 40 intitulé: "Loi pour faire droit à Bruce Edward Steggles".—M. Winkler.

Bill nº 41 intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Malcolm Dick".—M. Winkler.

Bill nº 45 intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dorothy Weatherbee Stopps".—M. Winkler.

Bill nº 47 intitulé: "Loi pour faire droit à Misha Paunovic".—M. Winkler.

Bill nº 49 intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Maude Walmesley Cherry".—M. Winkler.

Bill nº 50 intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ann Greenaway Worrell".—M.

Bill nº 51 intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Welch Remillard".—M. Winkler.

Bill nº 54 intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Gunnar Tammi".—M. Winkler.

Bill nº 57 intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Crawford Gordonsmith".—M. Winkler.

Bill nº 60 intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rita Estella Brennan Henderson".—M. Winkler.

Bill nº 72 intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Katchan Parisella".—M. Winkler.

Bill nº 74 intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick James Perkins".—M. Winkler.

Bill nº 75 intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Lessard".—M. Winkler.

Bill nº 79 intitulé: "Loi pour faire droit à Hervé Brunelle".—M. Winkler.

Bill nº 83 intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Anna Brassard Bachand".—M. Winkler.

Bill nº 84 intitulé: "Loi pour faire droit à Sema Rubin Charles".—M. Winkler.

Bill nº 90 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy L. Grauer Shapiro".—M. Winkler.

(La motion est adoptée sur division.)

M. l'Orateur: Quel est l'article suivant au programme?

M. Weir: La deuxième lecture du bill nº 21.

M. l'Orateur: Passons-nous à l'étude du bill nº 21?

Des voix: D'accord!

M. Knowles: Non.

[M. Winkler.]

M. Winkler: Dans les circonstances, je crois que nous devrions réserver ces projets de loi.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que soient réservés tous les autres bills de divorce inscrits au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Est-ce là le désir du parrain des projets de loi?

M. Winkler: D'accord!

M. Knowles: Je crois qu'il en avait été décidé ainsi.

"BOUNDARY PIPELINE CORPORATION"

M. F. H. Larson (Kindersley) propose la 2e lecture du bill nº 62 tendant à constituer en corporation la *Boundary Pipeline Corporation*.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois puis déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 54 DES STATUTS DE 1947-1948—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill nº 3, tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations).

—Monsieur l'Orateur, s'il m'était permis d'espérer que la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi à l'étude sera adoptée aussi facilement que l'ont été les autres motions tendant à la deuxième lecture de projets de loi qui ont été proposées ce soir, je m'abstiendrais de parler. Mais comme j'imagine que d'autres députés décideront peut-être d'étudier ce projet de loi,—brièvement, je l'espère,—je désire donc consacrer quelques minutes à exhorter la Chambre à adopter maintenant ce projet de loi tendant à assurer le prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales.

En principe, tous les partis politiques représentés à la Chambre appuient la mesure à l'étude. Ils l'ont tous indiqué d'une manière ou d'une autre dans une circonstance ou dans une autre. De fait, les partis qui siègent du côté de l'opposition ont voté en faveur de ce projet de loi en d'autres circonstances, notamment l'an dernier, alors que ceux qui ont voté en faveur de l'adoption du projet de loi comprenaient non seulement les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais 17 députés libéraux et mon ami, le sympathique et indépendant député de Comox-

Alberni (M. Gibson). En plus de cela, lors de son congrès national de 1948, le parti libéral s'est déclaré en faveur de la sécurité syndicale. C'est là une expression très générale à laquelle il peut être donné suite de bien des manières différentes. Le prélèvement révocable volontaire des cotisations, je le soutiens, constitue la sécurité syndicale, réduite à son minimum.

L'adoption de ce bill aurait pour résultat que, dans le cas des ouvriers placés sous le régime du code fédéral du travail, les syndicats dûment reconnus par la loi pourraient exiger que l'employeur effectue le prélèvement à la source. Autrement dit, le patron retiendrait du salaire de l'ouvrier la cotisation syndicale et la verserait au syndicat. Même dans le cas d'un syndicat dûment reconnu par la loi, il faudrait, selon le bill à l'étude, que chaque employé donne par écrit son consentement. Le projet de loi accorde également à l'employé le droit de révoquer cette entente quand il le voudra. Nombreux sont les députés qui souhaitent l'adoption de mesures plus propres encore à assurer la sécurité syndicale. Nous ne demandons ici que le minimum.

Je signale que cette disposition figure au code du travail dans plusieurs provinces. Comme je l'ai déjà rappelé, la première fois que j'ai présenté ce bill, un député ministériel a été tout étonné qu'il fût nécessaire de proposer une telle mesure: il était si habitué à voir les employeurs retenir la cotisation syndicale conformément à la loi de sa province qu'il avait supposé que c'était là la loi de tout le pays.

Cette mesure rallie l'appui non seulement des syndicats, qui en souhaitent ardemment l'adoption, mais de beaucoup de membres des divers partis représentés ici. Je viens de dire que, la dernière fois que ce même projet de loi a été soumis à la Chambre, il a reçu l'appui non seulement de membres de l'opposition mais de 17 députés libéraux de même que du représentant de Comox-Alberni. C'était la troisième fois que la Chambre était appelée à se prononcer par un vote sur le même texte législatif. La première fois remonte au 17 juin 1948, alors que 35 députés ont voté en faveur du prélèvement révocable et volontaire des cotisations syndicales, pour employer l'expression même du projet de loi. Le scrutin suivant a eu lieu le 30 mai 1950, alors que 45 députés se sont prononcés en faveur du bill. La même mesure est revenue sur le tapis une troisième fois, le 28 février 1951, et 67 députés l'ont approuvée. Comme le nombre de ceux qui appuient la mesure augmente à chaque nouveau scrutin, je compte que cette fois-ci nous aurons la majorité et que le bill, devenu loi, fera partie de notre code fédéral du travail.

Je signale que, en plus des observations soumises aux députés par les syndicats locaux, surtout par les syndicats de cheminots qui groupent le plus grand nombre de travailleurs assujétis aux lois ouvrières fédérales, le Congrès canadien des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail demandent chaque année, dans leurs mémoires, que des dispositions visant les cotisations syndicales soient insérées dans le code du travail. Ces observations n'ont pas seulement été maintes fois présentées au cours des années antérieures, mais celles dont chacun de ces congrès a saisi le gouvernement fédéral pas plus tard que la semaine dernière réclamaient à nouveau l'insertion dans le code fédéral du travail d'une disposition autorisant le prélèvement des cotisations syndicales.

A ma connaissance, les seules protestations formulées à l'encontre de la retenue volontairement acceptée et révocable ont été présentées sous forme de document polycopié par l'association des chemins de fer du Canada et copie en a été envoyée, je crois, à tous les membres de la Chambre. Un ou deux députés, ou un plus grand nombre peut-être, m'ont parlé de ce mémoire. Certains d'entre eux, n'y ayant jeté qu'un coup d'œil en passant, avaient l'impression que l'association représentait les cheminots. Je suis sûr que les honorables députés se rendent compte qu'il n'en est pas ainsi et que l'association des chemins de fer se compose des sociétés ferroviaires. C'est l'association qui demande à la Commission des transports l'autorisation de relever les tarifs ferroviaires et le reste. Elle ne représente pas les employés. Ses protestations à l'encontre du bill ne sont nullement convaincantes, à mon avis.

C'est surtout, dit-on, une question de tenue de livres. C'est à peu près le seul nouvel argument qu'invoque le mémoire, cette année, pour faire échec au projet de loi. On s'appuie donc sur la nécessité de réduire les frais d'exploitation des chemins de fer pour prétendre qu'il n'y a pas lieu d'imposer les frais supplémentaires d'écriture qu'entraîne le prélèvement des cotisations syndicales. On formule peu de griefs contre les autres formes de déduction, déduction aux fins de l'impôt sur le revenu, de contributions à la Croix-Rouge et à d'autres organismes, des obligations d'épargne du Canada et à d'autres fins. Pourquoi s'oppose-t-on alors au prélèvement des cotisations syndicales?

L'opposition faite au projet de loi vise, semble-t-il, le principe fondamental dont il s'inspire, principe qu'appuient tous les groupes représentés à la Chambre, celui de la sécurité syndicale. Comme je l'ai dit lors de débats antérieurs sur le même sujet et comme je l'ai répété ce soir, la plupart d'entre nous désirent accroître la sécurité syndicale. Ce n'est pas une raison de se refuser à faire ce premier pas. Un de ces jours, le bill sera adopté. Il reçoit de plus en plus d'appui et je ne vois pas pourquoi il ne serait pas adopté cette fois. J'espère que la Chambre permettra qu'il soit mis aux voix le plus tôt possible et qu'il soit alors adopté, assurant ainsi à tout ouvrier syndiqué la place qui lui revient dans notre économie, que réclame pour lui le projet de loi et à laquelle il a joliment droit.

M. David A. Croll (Spadina): Je suis l'un de ceux qui n'ont cessé d'appuyer ce bill. Je me suis occupé de la question, au début, lorsque nous avons cherché à incorporer ce principe dans le code national du travail. C'est un bill qui semble vouloir revenir tous les ans. Il s'améliore certes avec le temps. Comme l'a signalé le député qui vient de parler, le nombre des partisans de la mesure croît d'année en année. Le bill renferme deux mots importants, "volontaire" et "révocable". Il est donc indispensable que l'employé réclame le prélèvement. D'autre part, il peut changer d'idée et demander que le prélèvement soit aboli n'importe quand. Le code du travail des provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et de l'Île du Prince-Édouard renferme une disposition relative au prélèvement volontaire des cotisations. Dans la province d'Ontario, il n'existe pas de prélèvement des cotisations pour les travailleurs assujétis à des conventions collectives. Toutefois, les cultivateurs de l'Ontario bénéficient du prélèvement des cotisations puisque, en vertu de l'article 315 du code municipal, ils versent un montant spécifique à la fédération des agriculteurs.

Il existe plusieurs modes de sécurité syndicale. Le prélèvement des cotisations est le moins pratique. J'ai sous les yeux une coupure de la *Gazette du Travail*. Sur 6,350 établissements industriels qui ont employé près de 736,500 travailleurs durant la période de paie antérieure à octobre 1950, 2,912, d'après une enquête, fonctionnaient sous le régime de conventions collectives. Sur ce total, 1975, soit les deux tiers environ des établissements, effectuaient le prélèvement des cotisations syndicales. Personne ici ne contestera le droit qu'a tout homme de se rallier à un syndicat, de lui verser sa cotisation, ni le droit qu'a le syndicat d'imposer des cotisations. Par des lois ou par d'autres moyens, nous incitons les travailleurs à faire partie des syndicats. Nous reconnaissons le droit qu'a le syndicat de percevoir des cotisations.

Les employeurs de notre pays demandent que les syndicats se pénètrent de leurs responsabilités. Ceux-ci réclament à leur tour une plus grande mesure de sécurité syndicale. A mon avis, c'est un marché équitable. Un syndicat qui se sent en sécurité a généralement le sens de la responsabilité. Quand on peut conclure librement des contrats collectifs, les employeurs attendent du syndicat qu'il représente tous les employés que visent ces accords, ce qui ne peut avoir lieu que lorsque les employés appartiennent et versent leurs cotisations au syndicat. Il y a ainsi avantage pour les employeurs de pouvoir fixer la responsabilité. Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'employeur de veiller à ce qu'on verse les cotisations syndicales, à ce que le syndicat soit fort et qu'il présente, par conséquent, une certaine garantie. Il est parfois difficile de comprendre pourquoi la direction d'une affaire prélève sur la rémunération les dons à la Croix-rouge, l'épargne par déduction du salaire, l'assurance-chômage, en fait presque tout sauf les cotisations syndicales.

On a parfois prétendu, à la Chambre, que le prélèvement des cotisations aux caisses syndicales cause certains frais à la direction. Si ce prélèvement devait entraîner des frais, l'employeur aurait raison de les exiger des syndicats, qui ont d'ailleurs laissé entendre plus d'une fois qu'ils seraient heureux de les acquitter. De fait, l'Association canadienne des cheminots a souligné ce point. Il me semble que nous pouvons partager cet avis, soit qu'au cas où il se produirait des frais extraordinaires, on pourrait demander au syndicat de les payer. Je répète que j'ai pris la parole à propos de ce bill chaque fois que la Chambre en a été saisie; or il lui a été soumis pendant bien des années. J'ai écouté attentivement les arguments avancés au nom des patrons, afin de savoir exactement ce qu'ils désirent et pourquoi ils refusent cette mesure de sécurité à leurs employés lorsqu'ils concluent des ententes collectives. J'ai souvent entendu les patrons dire "Ne permettez pas aux ouvriers d'obtenir le droit du prélèvement des cotisations". Quand on leur demande pourquoi ils s'y opposent, ils répondent: "C'est un atout pour nous; nous pouvons nous en servir pour obtenir autre chose. Au cours des négociations, nous pouvons accorder ce droit au syndicat en échange d'une concession de 3c., 4c. ou 5c. l'heure. Nous ne pouvons agir ainsi qu'une seule fois, mais cette fois-là nous

y trouvons un avantage. Voilà pourquoi nous ne voulons pas accorder aux ouvriers le droit au prélèvement des cotisations syndicales".

Je ne pense pas que l'argument soit convaincant. Je n'en ai pas entendu de meilleur, sauf lorsqu'on a dit à la Chambre qu'il y a un élément de contrainte dans le prélèvement des cotisations. Quiconque a lu les codes du travail, fédéral ou provinciaux, sait qu'ils comportent de nombreux éléments de contrainte beaucoup plus puissants que celui-là. Pour ma part, j'estime que nous avons assez longuement discuté la question. Nous devrions nous rendre pleinement compte que la mesure serait à l'avantage et des ouvriers et des patrons. Je répète que si les patrons veulent assurer une direction syndicale éclairée ils doivent favoriser la stabilité des syndicats. Un syndicat stable agira d'une façon sérieuse. A mon sens, il y a longtemps que la Chambre aurait dû se prononcer; la mesure aurait dû être adoptée la première fois qu'elle a été présentée à la Chambre, il y a plusieurs années. Dans son mémoire, l'Association des chemins de fer du Canada a dit entre autres choses:

> Rendre le prélèvement volontaire et révocable obligatoire, à la demande d'un syndicat, c'est introduire un nouveau principe dans la législation ouvrière fédérale.

Ce n'est pas ainsi que j'interprète la législation ouvrière fédérale. Certains d'entre nous qui faisaient partie du comité qui a consacré tellement de temps à préparer ce code fédéral du travail savent qu'il existe plusieurs éléments de contrainte beaucoup plus graves que le prélèvement des cotisations.

Le mémoire parle ensuite de la dernière fois que le Parlement a été saisi du bill nº 3 et des difficultés résultant des frais qu'entraînerait pour les grandes sociétés ferroviaires le prélèvement des cotisations syndicales. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a signalé, monsieur l'Orateur, que cette Association des chemins de fer du Canada est beaucoup plus intéressée à la question des tarifs ferroviaires qu'aux intérêts des employés. C'est pourquoi on devrait, je crois, accorder à ce mémoire la valeur qu'il mérite, et cela n'est pas trop, à mon avis.

Je m'étais proposé de dire seulement quelques mots du bill. Je n'entends pas en retarder l'adoption. Il en est d'autres qui ont quelque chose à dire et qui veulent, à leur tour, participer à la discussion. Tout ce que je demande à la Chambre c'est, une fois pour toutes lorsque l'occasion s'en présentera,—ce soir ou un autre soir,—de donner à ces ouvriers syndiqués quelque chose qu'ils ont mérité, qui leur assurera une plus grande stabilité. Je crois qu'il nous faudra justement beaucoup de stabilité dans les années à venir. C'est une façon de leur montrer que nous voulons qu'ils soient forts et responsables et que leur situation soit assurée. Il n'y a pas une seule raison de refuser la retenue de la cotisation, si ce n'est que les patrons veulent pouvoir s'en servir pour marchander. Le temps est venu, je pense, de régler la question; pourquoi ne serait-ce pas aujourd'hui?

M. Daniel McIvor (Fort-William): Je ne voulais pas prendre la parole au sujet de ce bill-ci, monsieur l'Orateur, mais j'ai quelque expérience des syndicats ouvriers, en ayant jadis présidé un, et je sais qu'ils ne peuvent vivre sans argent. Je me suis aussi rendu compte que certaines personnes aimeraient bénéficier des avantages d'un syndicat sans avoir rien à payer. Comme l'honorable député qui vient de reprendre son siège, je ne vois pas quels bons arguments on pourrait opposer à ce projet de loi. S'il avait été proposé par un député siégeant de ce côté-ci de la Chambre, on ne ferait sans doute aucune difficulté pour l'accepter; du moins je le pense. Il faut que nous soyons francs, que nous parlions net. Je vais appuyer le bill.

M. J. H. Dickey (Halifax): Comme l'a dit le député de Spadina (M. Croll), c'est un bill qui tend à devenir perpétuel. Je crois bien avoir pris la parole les deux premières fois qu'on l'a soumis à la Chambre. L'an dernier, quand la Chambre était saisie de ce projet de loi, je n'ai pas pris la parole mais je me suis prononcé contre la mesure. Certains des ouvriers de ma circonscription m'ont demandé pourquoi je m'étais élevé contre le bill. Ce fait me pousse à me demander si je ne devrais pas dire ce soir quelques mots à ce sujet.

M. Knowles: Vous pourriez toujours changer d'avis.

M. Dickey: Le bill présenté par le député tend à modifier le code fédéral du travail, adopté par le Parlement au cours de la première session où j'eus l'honneur de siéger à la Chambre. Le titre du bill, énoncé tout au long...

M. Fleming: Pourquoi ne liriez-vous pas tout le texte? Cela prendrait encore plus de temps.

M. Dickey: ...indique pourquoi il y a lieu de s'opposer à la proposition indépendamment de l'opinion qu'on peut avoir sur la valeur du prélèvement révocable que prévoit l'amendement. Le titre complet du bill est le suivant: loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail. Il me semble que ces mots expriment la doctrine qui inspirait feu l'honorable Humph-

rey Mitchell lorsqu'il se penchait sur les problèmes des relations entre patrons et ouvriers; jusqu'au jour de sa mort soudaine et regrettable, M. Mitchell était ministre du Travail dans le Gouvernement actuel.

Je crois que tous les députés qui siégeaient en cette enceinte du temps de feu l'honorable Humphrey Mitchell avaient la plus grande admiration pour sa sagesse, ses qualités et son sens de la politique ouvrière. Dans un domaine comme celui des relations ouvrières, bien qu'il ne faille pas s'attendre que tous soient du même avis, je crois que les membres des syndicats estimaient hautement alors,—et je pense qu'il en est encore ainsi,—M. Mitchell et avaient beaucoup de considération pour le travail qu'il a accompli en vue d'améliorer les conditions de travail et le sort des membres des syndicats et, en général, de tous les travailleurs du pays. A mon sens, M. Mitchell était nettement de l'école de Samuel Gompers pour ce qui est de ses connaissances en politique ouvrière. Il a rendu d'éminents services à la cause des relations entre ouvriers et patrons, surtout durant les années difficiles de la guerre dans notre pays.

Je le répète, je crois que le titre de cette loi exprime son point de vue sur les questions ouvrières: les gouvernements doivent assurer les rouages permettant d'examiner, de concilier et de régler les différends ouvriers. C'est pour mettre ce principe en pratique qu'on a conçu le code fédéral du travail. La loi a pour objet, premièrement, d'autoriser la formation des syndicats; deuxièmement, d'établir les modes d'accréditation d'un syndicat chargé de représenter un certain groupe d'employés; troisièmement, d'établir et de connaître les méthodes de négociations collectives, afin que le syndicat représentant les employés ait qualité pour négocier avec l'employeur en ce qui concerne les heures et les conditions de travail, les salaires et les autres conditions qui, à leur avis, doivent régner dans leur industrie ou leur genre d'emploi. Et la loi est allée plus loin que cela. Elle a défini très clairement certaines choses qu'on a présentées comme étant des pratiques ouvrières injustes. Mais le code du travail, intentionnellement et par principe, n'est pas allé plus loin. Il n'aborde pas, toujours intentionnellement, cette grande diversité de questions qu'on a toujours considérées comme des questions qui doivent être réglées par la méthode des négociations collectives entre les employeurs et les employés d'un commerce ou d'une industrie.

M. Knowles: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Sait-il que le code du travail provincial, dans sa propre province, prévoit le prélèvement des cotisations syndicales?

M. Dickey: Cela prouve simplement, monsieur l'Orateur, que le présent débat est un débat annuel car l'honorable député, s'il s'en souvient, m'a posé la même question au moins une fois, sinon deux, auparavant, lorsque j'étais...

M. Knowles: S'il en est ainsi, la question a probablement été posée au même point du même discours.

M. Dickey: L'honorable député devrait se souvenir des questions qu'il pose, ce qui serait un aussi bon exercice mnémotechnique que celui qui consiste à se souvenir de mes propres discours; mais la réponse dont il se souvient sans doute aussi est que, naturellement, je sais que le code du travail de la Nouvelle-Écosse prévoit ce prélèvement et qu'un grand nombre de lois ouvrières provinciales sont fondées sur des principes légèrement différents du principe qui a été établi dans le code fédéral du Travail.

Je ne m'arrête pas, ce soir, à la question de savoir laquelle de ces deux façons d'envisager le problème est la meilleure. Mon argument se résume à ceci que le code fédéral du travail envisage ces questions comme autant de sujets devant être soumis au régime de la convention collective et qu'il se contente de prévoir les rouages qui permettront de régler ces questions au moyen de contrats collectifs.

Insérer dans la loi la modification ici proposée, ce serait,—et, j'en suis sûr, le parrain même du projet de loi en conviendra,—rompre avec le principe que je viens de rappeler. Le parrain du bill préconise qu'on s'écarte de ce principe, mais je ne suis pas disposé à permettre qu'on s'en écarte pour l'instant. Si le Parlement doit, en ces matières, consacrer un principe nouveau et différent, qu'il ne se limite pas à un cas isolé. Si l'adoption d'un nouveau principe s'impose, nous devrons étudier le problème dans son ensemble et décider s'il convient, dans l'esprit de la Chambre, qu'un certain nombre de ces questions relèvent d'un code général du travail.

Si la question des prélèvements doit être insérée dans la loi, peut-être conviendrait-il également d'inscrire au code du travail la semaine de quarante heures, ainsi que certaines dispositions portant sur le salaire minimum.

M. Knowles: J'invoque le Règlement. Ne doit-on pas, au cours du débat tendant à la deuxième lecture d'un projet de loi, s'en tenir au principe dont s'inspire la mesure sans parler d'autres questions qui ne s'y rapportent pas?

M. Dickey: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, j'estime que je m'en tiens nettement au principe à la base du projet de loi, sans aborder de questions étrangères à la mesure.

M. l'Orateur: Si j'interrompais le député maintenant, je serais très sévère et il me faudrait être aussi sévère au cours de tous les débats tendant à la deuxième lecture de projets de loi. Je serais heureux d'agir ainsi, mais je ne crois pas que cela fasse plaisir à la Chambre. Je crois que le député d'Halifax a tout simplement fait allusion à autre chose.

M. Dickey: Monsieur l'Orateur, voilà, à mon avis, le principe essentiel dont s'inspire le projet de loi à l'étude et j'estime que les députés devraient être renseignés à ce sujet avant de se prononcer.

Je sais que le parrain de ce projet de loi et les députés qui l'entourent, dans ce groupe particulier, croient fermement qu'on devrait accroître la portée d'une telle mesure législative.

M. Knowles: Il en est de même de certains députés qui siègent autour de vous.

M. Dickey: Ces députés peuvent certes parler en leur propre nom; il n'est pas nécessaire que vous parliez en leur nom. Le gouvernement efficace n'a pas été assuré par l'imposition de règles et règlements régissant les relations entre patrons et ouvriers et nombre d'autres relations dans notre vie nationale. Je crois que nous devons nous guider sur certains principes pour décider dans quels cas le gouvernement doit intervenir et imposer telle ou telle chose à un groupe quelconque.

Le représentant de Spadina (M. Croll) a déclaré que le code du travail impose certaines règles qu'une partie de la population ne juge pas encore nécessaire à la bonne organisation des syndicats ouvriers ni au maintien de relations harmonieuses entre patrons et ouvriers. Je crois cependant que la grande majorité des citoyens du pays estime que les méthodes prescrites par le code du travail et imposées tant aux employés qu'aux patrons sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de nos institutions économiques. Je ne crois pas cependant que le temps soit venu où l'on puisse préconiser l'adoption de la mesure précise dont il est question dans le bill. Selon moi, il y a une immense différence entre créer des rouages dont les citoyens peuvent se servir s'ils le veulent pour obtenir certains résultats et imposer, par voie législative, une disposition de ce genre. Le grand danger que présente l'adoption de telles lois, c'est celui que mentionnait feu l'honorable Humphrey Mitchell quand il était saisi de propositions analogues, à savoir que ce qu'un Gouvernement accorde, un autre peut l'enlever. De telles modifications au code du travail ne seraient pas avantageuses, à la longue, pour les travailleurs et les syndicats ouvriers du Canada, à moins qu'elles ne soient précédées d'une analyse détaillée et méthodique du principe en jeu. Les administrateurs d'industries qui relèvent du code fédéral du travail feraient bien cependant de tenir compte des débats qui ont eu lieu ici chaque année depuis trois ou quatre ans à propos de la mesure à l'étude et des bills analogues qui l'ont précédé, de même que des discussions qui ont eu lieu à la Chambre et au comité des relations ouvrières, en 1947, au moment de l'examen du code du travail.

Le prélèvement des cotisations syndicales est une pratique reconnue dans maintes industries du pays. Beaucoup de syndicats jouissent déjà de ce privilège. Je serais étonné si quelqu'un, au cours du débat actuel ou de n'importe quel autre débat, tentait de s'opposer au principe dont s'inspire cette pratique. Comme l'a si bien signalé le député de Spadina (M. Croll), elle aide à réaliser les deux principaux objectifs auxquels nous tendons en matière de relations entre ouvriers et patrons, c'est-à-dire le sens des responsabilités et la sécurité, de part et d'autre.

Les administrateurs de sociétés et d'industries qui seraient visées par un changement de cette nature apporté à notre code du travail feraient bien d'analyser soigneusement leur situation, comme aussi, du reste, les syndicats. Ceux-ci devraient se demander s'il n'est pas possible d'obtenir le prélèvement des cotisations syndicales qu'ils réclament par un sage recours aux méthodes de conciliation et d'ententes collectives, méthodes que reconnaît le code fédéral du travail et qui ont pour objet de permettre aux syndicats de s'assurer certains avantages, notamment le prélèvement des cotisations et diverses autres mesures de sécurité syndicale.

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, si je suis loin d'être un spécialiste de la question, je n'en ai pas moins acquis quelques connaissances sur le sujet en parcourant le projet de loi et en écoutant les discours des honorables députés. J'ai écouté avec une attention toute particulière l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) qui dit toujours des choses intéressantes. Il va sans dire que je n'accepte pas tous les principes qu'il énonce à propos des diverses ques-

tions dont la Chambre est saisie. Il convient cependant de reconnaître en lui un excellent député et un homme très actif.

Je constate cependant que le projet de loi renferme le passage suivant:

A la requête d'un syndicat ouvrier admis à négocier collectivement sous le régime de la présente loi, pour le compte d'une unité d'employés et sur réception d'une demande écrite portant la signature de n'importe quel employé dans cette unité, le patron dudit employé, jusqu'à ce que ce dernier retire, par écrit, la demande en question, doit périodiquement déduire...

Et ainsi de suite. Cette partie de l'article me suggère deux observations. Premièrement, j'estime que le syndicat abandonne au patron une partie de sa souveraineté. Voilà comment j'envisage cet article, voilà comment je l'interprète. Deuxièmement, je constate que le patron est prié de faire les retenues à la source.

Ces deux points me rappellent d'autres débats qui ont eu lieu en cette enceinte et au cours desquels on a fait observer que l'abandon d'une partie de la souveraineté d'une nation n'était pas une bonne chose. Il est mauvais, je crois, pour un syndicat de renoncer à une partie de sa souveraineté. Si j'assistais, à titre d'ouvrier, à l'adoption d'un bill de ce genre, je jugerais que mon syndicat devient de plus en plus faible, parce qu'il n'aurait pas l'air de vouloir s'acquitter de sa tâche. Il s'en remettrait de ce soin à son employeur auquel il abandonnerait sa souveraineté.

Il est aussi question d'effectuer des prélèvements à la source du revenu. Se trouve-t-il quelqu'un qui puisse dire qu'il est heureux que l'impôt sur le revenu soit prélevé à la source? Les gens sont-ils prêts à dire que les prélèvements à la source sont bien vus? C'est cependant ce à quoi vise le bill, car il demande aux employeurs de prélever les cotisations syndicales à la source. En d'autres termes, le bill confie la tâche à l'employeur. Après avoir tant bénéficié de la force et de la responsabilité du syndicat, l'ouvrier demande à l'employeur d'accomplir le travail de ce dernier. Voilà, à mon sens, la portée du bill. Si je fais erreur, j'espère que quelqu'un me corrigera.

Peut-être me suis-je mal exprimé, car je vois sourir l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage); dans ce cas, j'aimerais le savoir. Je suis toujours heureux de me renseigner sur une question et, je le disais au début de mes observations, je suis loin d'être spécialiste en la matière. Je veux me renseigner davantage sur la question, c'est pourquoi je préfère que le bill ne soit pas adopté maintenant, afin de pouvoir le débattre en meilleure connaissance de cause.

[M. Gauthier (Portneuf).]

Des voix: Il est neuf heures.

M. l'Orateur: Comme il est neuf heures, la Chambre reprendra la suite du débat interrompu à six heures.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Abbott invitant la Chambre à se former en comité des subsides et sur l'amendement de M. Wright.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne m'aventurerai pas bien loin ni bien hardiment dans le domaine de la diplomatie appliquée. Tout comme le député de Peel (M. Graydon), je viens d'une petite ville. Quand j'écoute les diplomates, il m'arrive parfois de penser qu'ils évoquent des mystères que je ne parviendrai jamais à bien comprendre. Ils planent dans une sphère où il me semble un peu périlleux de me hasarder.

Cet après-midi, à écouter le ministre, il m'a semblé que nous tournions en rond. Un proverbe français dit que plus ça change, plus c'est pareil.

M. Gauthier (Portneuf): Très bien.

M. Macdonnell (Greenwood): Sauf erreur, cela signifie, tout aussi bien en anglais, que plus cela change, plus c'est la même chose. A tout événement c'est l'idée que je veux exprimer. Le ministre m'a rappelé celui qui tisse une toile et qui dit:

"Entrez donc dans mon salon"
Dit l'araignée à la mouche.

Je crois que, dans l'ensemble, les mouches ont fort bien évité la toile d'araignée. Le ministre a adroitement relevé des projets de résolution que certaines personnes ont approuvés il y a des années, peut-être dans des circonstances très différentes. Il a essayé de les attirer toutes dans sa toile, en exposant que toutes les critiques qu'elles pourraient maintenant formuler seraient tout à fait incompatibles avec ce que ces personnes avaient déclaré il y a des années.

J'espère que je n'ai pas l'air de me lancer dans une controverse, car j'avais l'intention, ce soir, de ne traiter que des sujets ne prêtant pas à controverse. Je comptais ne parler que des garanties contre le communisme que nous possédons à mes yeux, et surtout des sauvegardes morales. Mais j'ai été quelque peu détourné de mon intention par une ou deux choses qu'a dites le ministre cet après-midi et que je commenterai brièvement.

Force nous est, à mon avis, de nous rendre compte de ce qu'en diplomatie, il existe des secrets, certaines choses dont on ne doit pas espérer qu'elles soient connues de tout le

monde. Sans doute, les gens qui vivent dans cette atmosphère finissent inévitablement par adopter une attitude de méfiance lorsqu'il s'agit de donner des renseignements. Je me souviens qu'une fois, pendant la guerre, on s'en est pris à ce sujet aux militaires. Je me rappelle, en effet, que parce que l'on gardait certains secrets d'ordre militaire, un journaliste avait déclaré qu'il comprenait bien qu'il existe des secrets militaires, mais également des gens dont l'esprit avait ce tour particulier, des gens dont l'attitude était, "Pourquoi le public désire-t-il savoir ces choses? A tout événement il ne saura rien."

Je pense parfois que l'attitude de la diplomatie n'est pas exempte de dangers. Il ne faut donc pas nous étonner s'il a fallu beaucoup de temps pour obtenir des renseignements. Cet après-midi nous avons obtenu des renseignements que nous réclamions depuis longtemps. Nous avons appris quels étaient nos engagements en Europe jusqu'en 1954. Nous nous sommes renseignés sur le problème complexe des divisions, les 25, 50 ou 100 divisions. Ce sont là les chiffres qu'on cite à tort et à travers et qui se retrouvent parfois dans la bouche de gens dignes de foi. Je songe aux journaux du calibre du *Times* de Londres.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de ces divisions car, cet après-midi, le ministre a réussi à nous faire comprendre un peu mieux la situation. Il y a la phrase "convenablement préparées au combat". Le ministre l'a expliquée cet après-midi. Il a dit qu'elle avait paru dans un communiqué de presse, dans cette déclaration rédigée, je pense, par les trois Sages et adoptée par la direction de l'OTAN. Le ministre s'est ensuite servi d'une expression intéressante. Il a dit qu'elle était surgie inopinément un dimanche après-midi.

M. Graydon: Au cours d'une randonnée sur la rivière, comme dit la chanson.

M. Macdonnell (Greenwood): Oui. Ce qui m'a étonné, (d'ailleurs je m'explique encore mal la chose et j'espère que le ministre l'élucidera un peu plus tard), c'est qu'on a autorisé la publication de la nouvelle même après que quelqu'un eut signalé qu'elle pouvait prêter à confusion.

Il m'a semblé entendre le ministre dire cet après-midi qu'en dépit de l'ambiguïté des termes employés, la déclaration avait été approuvée par certaines personnes fort haut placées. Mais "ambiguïté" est un terme bien timide si on l'applique à la phrase en question. Je ne pense pas qu'il faille faire usage de termes violents dans ces sortes d'affaires, mais dans son numéro du 8 mars, l'*Economist* écrit:

> Le Conseil Atlantique, réuni à Lisbonne, a dit étourdiment qu'on alignerait, en 1952, près de cinquante divisions "convenablement préparées pour le combat" en vue de la défense de l'Europe. Comme on l'a signalé de tous côtés, si par "convenablement préparées" on entend "prêtes à combattre immédiatement" la déclaration est tout à fait inexacte et, partant, inexcusable.

Je ne dis pas que le communiqué est faux, mais je ne puis comprendre comment des hommes sérieux peuvent se servir de pareils termes. Il était non seulement ambigu, mais évidemment rédigé de façon à laisser une impression de force bien supérieure à la réalité. Je me rappelle avoir lu une déclaration mentionnant non seulement les 50 divisions mais aussi les cent divisions et qu'on ne peut attribuer à qui que ce soit. Il s'agit apparemment d'un enfant trouvé dont personne ne veut accepter la paternité. Elle n'en a pas moins paru dans le *Times* de Londres; les chiffres mentionnés dans ce journal indiquaient le 85 à 100 divisions. Je me contente de le signaler en passant.

Je crois que cette expression "convenablement préparées au combat" pourrait servir de modèle des expressions destinées à embrouiller la question. Je crois qu'on devrait l'indiquer parmi les exemples des manuels. Je me souviens d'avoir été frappé par ces mots "préparées au combat" la première fois que je les ai lus. J'ai ensuite remarqué le mot "convenablement" qui m'a beaucoup intéressé. Je me suis dit "convenablement dans quelle mesure?". Je n'ai jamais compris dans quelle mesure. Cela signifie-t-il qu'on peut avoir une division convenablement préparée au combat lorsqu'elle est aux dix-neuf vingtièmes prête? Peut-on avoir une autre division convenablement préparée au combat lorsqu'elle est à un vingtième prête? Je n'en sais rien.

Il m'a semblé que l'expression était malheureuse et qu'on n'aurait jamais dû l'employer. Je n'ajouterai qu'une seule remarque. Le ministre dit que quelques heures après la publication de cette expression, on a commencé à donner des explications. Il me semble qu'il a bien raison. Le ministre disait aussi, je pense, qu'on ne cesse d'en donner depuis ce temps-là. C'est tout à fait exact. J'ai une petite proposition à faire. Il aurait beaucoup mieux valu, selon moi, ne pas se cantonner sur la défensive et parler franchement. "Nous nous sommes lourdement trompés, effaçons tout et recommençons!" Apparemment, on ne l'a jamais fait. Au lieu, on a multiplié les explications de toutes sortes. Cet après-midi nous nous sommes davantage rapprochés de la réalité.

Le ministre, qui est, relativement parlant, un nouveau venu dans la politique me permettra-t-il de lui donner un conseil? Il y est arrivé depuis encore moins longtemps que moi, bien que beaucoup plus éminent que votre serviteur. C'est bien gratuitement que je lui donne ce conseil. D'ailleurs n'avons-nous pas eu dans notre province un monsieur qui, précisément, prodiguait bien volontiers des conseils à tout le monde. C'était le premier ministre; il s'appelait Hepburn. Sans doute s'est-il trompé à l'occasion, mais il avait, pour ces cas-là, une façon admirable de se tirer d'affaire. Il reconnaissait sans faire la moindre réserve qu'il s'était trompé et ce faisant, il ôtait toutes les armes à ses adversaires de sorte que ceux-ci n'avaient plus rien à dire une fois qu'il avait fini. Je ne prétends sans doute pas qu'effectivement rien n'a été dit, mais je recommande cette technique au ministre.

M. Fulton: Il vaut mieux ne pas se tromper si souvent.

M. Macdonnell (Greenwood): Le député de Kamloops (M. Fulton) affirme qu'il vaudrait mieux éviter les erreurs. Je suis de son avis. S'il désirait me soumettre d'autres idées, je serais heureux de l'entendre. Cela représente la partie controversable de mon discours et vous admettrez, je pense, qu'elle ne l'est que modérément. Je semble m'en tirer bien mieux qu'hier. J'en viens maintenant à ce qu'on pourrait appeler la partie constructive de mon exposé.

L'hon. M. Pearson: L'autre partie ne l'était pas.

M. Macdonnell (Greenwood): Je voudrais parler pendant quelques instants de ce qui me semble constituer les sauvegardes de l'étrange univers où nous vivons. J'imagine qu'aujourd'hui, par affaires extérieures, il faut entendre la Russie, flanquée de la Chine. Il y a cinquante ans, les affaires extérieures signifiaient sans doute la France et l'Allemagne. Au cours de la guerre des Boers, nous n'entretenions pas de relations particulièrement amicales avec ces deux nations. Puis les Allemands commencèrent à se construire une flotte au début du siècle et je suppose qu'entre 1905 et 1945, l'ennemi, c'était l'Allemagne, derrière laquelle se profilait la Russie. Nous avions l'habitude d'entendre beaucoup parler de l'ours russe et de la frontière de l'Afghanistan; mais ce n'est que depuis la dernière guerre que la Russie est devenue l'ennemie.

Nous avons divers moyens de défense. Le premier est celui que j'appellerai la défense économique. On me permettra de rappeler certaines observations que le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a faites dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques semaines. Il a parlé du relèvement du niveau de vie, de l'alimentation des affamés chez tous les peuples déprimés. Il a ajouté que c'était la meilleure assurance que nous puissions avoir, en définitive, contre le communisme ou toute autre forme de totalitarisme. Je reconnais avec le représentant de Rosetown-Biggar que nous ne devons pas négliger cette défense, cette garantie, et nous devons la réaliser de notre mieux. Mais je préviens les députés que nous ne devons pas nous permettre de croire que ce peut être une solution complète. En somme, nous aurions pu déverser la richesse de Crésus en Tchécoslovaquie, en 1947, et nous n'aurions pu empêcher le coup d'état qui a eu lieu dans ce pays. De fait, comme on l'a signalé, nous n'aurions que renforcé la Tchécoslovaquie de sorte que la puissance de la Russie en aurait été raffermie d'autant lors du coup d'état. Bien que nous ne devions pas négliger l'aide ou la garantie économique, nous ne devons pas l'estimer trop importante. Nous accordons de l'aide en vertu du plan de Colombo, plan que nous approuvons tous; mais, lorsque nous faisons face à la Russie, n'oublions pas qu'il s'agit du communisme doublé du vieil impérialisme russe. Nous ne devrions jamais en douter.

Il semble parfaitement évident qu'à l'exception du monde libre, lorsqu'un pays devient fort il désire dominer les autres et leur faire ingurgiter ses théories. Il n'est pas disposé comme nous à vivre et à laisser vivre. Sans nous flatter indûment et sans fermer les yeux sur nos propres lacunes, je crois que nous pouvons dire que, dans l'ensemble, notre caractéristique est de vivre et de laisser vivre. Qu'on regarde ce qui s'est passé au dix-neuvième siècle lorsque le Commonwealth,—nous ne l'appellions pas ainsi alors,—tenait pour ainsi dire le haut du pavé. Qu'on songe à ce qui s'est produit alors. Nous avons parcouru le monde en offrant aux autres ce que nous considérions comme la plus belle chose au monde: la liberté politique et les institutions parlementaires. C'est quelque chose que j'aime évoquer, car je crois que cela montre que nous possédions (j'espère que nous l'avons toujours) cette grande qualité qu'est la tolérance. Naturellement il est normal que nous ayons cette qualité car après tout la tolérance constitue notre qualité dominante et j'imagine qu'on pourrait dire qu'elle caractérise notre façon de vivre.

Comme je l'ai déjà dit, nous devons faire tout notre possible pour nous assurer une sauvegarde économique mais nous ne devons pas y attacher plus d'influence qu'elle n'en a.

Quant à la sauvegarde militaire je ne dirai rien de plus car on en a parlé surabondamment. Les deux sauvegardes dont je viens de parler ont trait aux garanties d'ordre militaire et économique, dont nous pouvons nous entourer en dehors du pays.

Voyons maintenant les garanties dont nous pouvons nous entourer au pays même. Je mentionne d'abord la nécessité de prendre des mesures pour nous protéger contre ces êtres étranges qui vivent parmi nous et qui, apparemment, n'hésiteraient pas à saper les fondements de la civilisation dont ils vivent et à laquelle ils doivent tout. Pour nous protéger contre ces gens, il nous faut, cela va de soi, des services de police. Heureusement, nous sommes bien pourvus à cet égard; à nous de continuer à maintenir des services de police puissants et satisfaisants. Je l'avoue, j'ai été lent à me convaincre que des gens qui parlent notre langage, qui ont reçu la même formation que nous, qui vivent comme nous, que rien, semble-t-il ne distingue de leurs concitoyens, puissent être disposés à comploter contre leur propre pays, contre la civilisation à laquelle ils doivent tout. Ce qui m'a ouvert les yeux, c'est un livre que plusieurs députés ont lu et qui s'intitule: *The God that Failed.* J'en ai déjà cité des extraits à la Chambre. Aussi, je me contente de rappeler aux députés que c'est un livre où une demi-douzaine d'hommes distingués, citoyens de divers pays, abjurent leur erreur; après avoir opté pour le camp communiste, ils ont regardé les faits et ils ont été assez braves,—cela demandait de la bravoure,—pour reconnaître publiquement leur erreur.

Il est inquiétant de songer qu'il se trouve parmi nous, des gens comme ceux dont je parlais tantôt et je soutiens que nous devrions faire l'examen de nous-mêmes, de notre mode de vie, afin de nous assurer que ce mode de vie dont nous parlons avec tant de volubilité et de suffisance, ne renferme pas quelque défaut, quelque chose à redresser.

Quel est notre mode de vie? Nous en parlons beaucoup. Je me demande parfois si un étranger venant au pays et considérant l'extérieur des choses ne croirait pas que notre mode de vie consiste en l'utilisation de la radio, de la télévision, de l'automobile, de la lessiveuse et du mélangeur électriques. Il croirait certainement que ces choses occupent une bonne partie de nos vies. Je puis dire sans hésiter que, si nous nous laissions aller au point où ce serait là véritablement notre préoccupation, nous finirions par déchoir car, comme je tenterai de le démontrer plus tard, nous ne nous trouvons pas en face d'une foule de gens qui ne sont que des esclaves. Ils sont des esclaves à notre point de vue, mais ce sont de drôles d'esclaves, puisqu'ils acceptent leur esclavage avec enthousiasme.

Pour revenir à notre mode de vie, je tiens à dire qu'en dernière analyse c'est le moral qui compte et tous les députés le reconnaîtront. Nous savons tous qu'en temps de guerre, c'est le moral qui compte. Je prends plaisir à raconter un fait qui s'est produit au cours de la première Grande Guerre. Beaucoup de députés se rappelleront que nous avons failli perdre cette guerre-là en mars 1918.

C'est à cette époque qu'on a tenu à Doullens la réunion durant laquelle le célèbre Foch fut nommé commandant en chef. C'est lord Milner qui représentait en cette occasion le cabinet de guerre britannique. Lord Byng, qui fut par la suite notre bien-aimé gouverneur général, assistait également à la réunion à titre de général d'armée. Milner raconte que ce jour-là il demanda à Byng s'il pensait qu'on pourrait tenir le coup sur la ligne de feu, qui était terriblement en danger. La réponse de Byng est du plus haut intérêt. Il n'a pas répondu: "Certainement, pourvu que nous recevions vingt nouvelles divisions ou mille canons de plus!" Il a dit: "Oui, nous pouvons tenir si nous avons foi en notre cause." J'aime à revenir sur cette déclaration, car elle correspond aux faits. Nous savons que dans une guerre, le moral compte immensément plus que le matériel. Or, bien que nous ne soyons pas en guerre, nous traversons une période qui n'en diffère pas beaucoup. Nous parlons de la guerre froide en Corée, en Malaisie et en Indochine. Pourtant, c'est loin d'être là une guerre froide, car on s'y bat passablement, peut-être pas tant en Corée, pour le moment, bien que même là des combats s'y déroulent. Je pense parfois que nous ne songeons pas suffisamment à ces jeunes gens. Nos soldats qui sont actuellement en Corée nous semblent bien loin. Ce qui m'étonne, c'est que j'ai rarement entendu mentionner nos gars de Corée au cours des services religieux auxquels j'ai assisté. Je trouve étonnant que chaque fois que des Canadiens se réunissent, ils ne songent pas à nos soldats de Corée.

Je le répète, je me demande si nous saisissons bien la portée des principes en jeu car, à la longue, c'est le moral qui décidera du vainqueur. C'est en envisageant la question à ce strict point de vue pratique,—je ne veux pas donner de leçons de morale,—que je me hasarde à en dire quelques mots. Comme je viens de le dire, un observateur superficiel pourrait avoir l'impression que nos vies sont entièrement dominées par des éléments sans importance. Il ne trouverait que bien peu

d'indices d'une concentration sur les choses auxquelles nous prétendons attribuer une signification. L'autre jour, le député de Peel a formulé une remarque qui m'a impressionné. Il a dit qu'il est extraordinairement difficile de s'enthousiasmer pour les choses que nous possédons. C'est une observation que nous ferions bien de peser car si nous ne pouvons pas être animés d'une sorte d'esprit de croisade en vue de la conservation des biens que nous avons, ces biens finiront par nous échapper. Il nous faut vraiment faire revivre cet esprit.

Qu'entendons-nous par notre mode de vie? C'est une question terriblement importante. Je suppose que la plupart des gens répondraient que ce qu'ils entendent par là, c'est la liberté, la tolérance qui caractérisent notre mode d'existence. Je suppose qu'ils répondraient que c'est le mode de vie chrétien. Je me demande s'ils jugeraient cette réponse très satisfaisante. Je me demande si en parlant de vie chrétienne, ils interrogent leur cœur? Je pense que s'ils se rendaient dans certaines de nos églises, ils pourraient faire un grand examen de conscience à ce sujet.

Ils pourraient ensuite invoquer le règne de la loi voulant que tous les hommes sont égaux devant la loi; voilà donc un principe qui renferme cet autre grand principe chrétien selon lequel les hommes sont égaux devant Dieu. C'est vrai, mais je pose encore la question: Est-là une réponse bien satisfaisante? Estimons-nous que la loi règne comme nous le voudrions? Ne constatons-nous pas que l'on fait des efforts constants pour l'accepter? Ne voyons-nous pas que les efforts s'efforcent constamment de s'approprier des avantages aux dépens des faibles, de passer outre à la loi.

Même en cette enceinte, il nous étonne parfois de voir des choses qui semblent aller absolument contre le règne de la loi. Hier soir, j'ai été fort stupéfait en entendant le premier ministre (M. St-Laurent),—en vérité si je n'avais pas été présent à la Chambre, je n'aurais jamais cru ce que j'ai entendu,—faire une déclaration à propos de la méthode qui consiste à légiférer par voie de crédits. Nous nous étions élevés à plusieurs reprises contre la transformation de postes du budget en mesures législatives de fait. Nous avions fait observer à plusieurs reprises qu'il conviendrait d'adopter une loi. J'ai finalement présenté une demande au premier ministre à propos d'un bill intéressant les frais de représentation et de déplacement des lieutenants-gouverneurs. Je lui ai demandé s'il ne conviendrait pas de présenter une mesure législative, il a répondu comme l'atteste la page 1036 du hansard du 31 mars:

> Si nous procédions de façon directe...
>
> [M. Macdonnell (Greenwood).]

C'est-à-dire, par voie législative.

> ...la mesure pourrait être débattue au moins à six reprises, d'abord, au stade du projet de résolution, puis, à chacune des trois lectures et ainsi de suite.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je doute que l'honorable député puisse revenir sur un débat antérieur.

M. Macdonnell (Greenwood): Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur. Je signale qu'au cours d'un débat précédent le premier ministre a donné une réponse...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député ne peut revenir sur un débat précédent.

M. Fraser: Il le peut, s'il ne mentionne pas le débat.

M. l'Orateur suppléant: Il a mentionné le débat.

M. Macdonnell (Greenwood): Je passe maintenant à un autre sujet non litigieux. Je veux dire quelques mots sur la liberté elle-même. On envisage parfois la liberté comme quelque chose qui rend la vie facile, qui relève de toute obligation, qui permet de goûter un doux farniente. Je proteste contre une telle conception de la liberté. La liberté est le fruit de la lutte et ne se peut maintenir que par la lutte. L'ouvrage de Lippmann, intitulé: *The Good Society* porte une garde reproduisant quatre lignes de Wilton, que tout ami de la liberté devrait avoir toujours présente à l'esprit. Il relate ce qui peut arriver, il dit que la foi en la liberté exige de la vigueur, de l'effort. Il songe à une société où les gens seraient tellement enclins à chercher la sécurité, la protection, à se soustraire aux risques, à l'entreprise, qu'ils deviendraient caducs. Je lirai ces vers puisqu'ils ne sont pas longs et renferment un avertissement donné en termes éloquents:

> But what more oft, in nations grown corrupt,
> And by their vices brought to servitude,
> Than to love bondage more than liberty— —
> Bondage with ease than strenuous liberty.

Monsieur l'Orateur, je rappelle cela uniquement dans le dessein de signaler le sort qui nous attend peut-être si nous nous soucions trop de la sécurité, trop des loisirs, si nous oublions que le prix de notre société actuelle c'est l'effort et le risque. C'est à ce prix seulement que nous la garderons.

Voici mon dernier point. Nous nous laissons bercer parfois de ce sentiment que nous gagnerons la bataille du fait que nous sommes des hommes libres et que nos adversaires sont des esclaves, donc un pauvre bétail, de pauvres bêtes qu'on mène à volonté. Notre ennemi ne vaudrait donc pas grand chose. Or ce n'est pas l'opinion que nous avions du soldat russe il y a sept ou huit ans. Nous le tenions

alors en haute estime. J'ai une observation ou deux à formuler à cet égard. Tout récemment, j'ai lu dans *The New Yorker*, publication bien endurcie, un compte rendu du plus grand intérêt. Un représentant de la revue s'était entretenu avec des Russes appelés Sobens, arrivés récemment à New-York, où ils s'étaient établis. Ces gens venaient de l'autre côté du rideau de fer. Ce n'est pas sans un vif intérêt que j'ai lu l'opinion qu'ont exprimée ces gens sur le genre de vie qu'ils menaient et dont ils faisaient un succès.

Je citerai un ou deux brefs passages à ce sujet. Le journaliste s'exprime de la façon suivante:

Du point de vue matériel, les Sobens ont déclaré que leurs deux premières années ici étaient satisfaisantes...

Cette prospérité jeta le trouble dans l'esprit des Sobens. Ils s'inquiétaient parce qu'ils se rendaient compte qu'ils se rendaient coupables de "meshchanstvo"... ce qui constitue un acte criminel aux yeux des Russes. Igor m'a défini ce terme comme signifiant "vivre pour soi, sans se soucier de son frère".

Plus loin, l'auteur de l'article déclare:

Les Sobens furent peu à peu convaincus que, dans ce pays-ci, l'accumulation des biens personnels constituait l'objectif primordial, l'ordre établi. "Les gens ici nous semblaient vivre pour eux-mêmes", dit Zina. "Il se rendaient à leur travail, gagnaient de l'argent et achetaient des gardénias pour orner leurs cuisines. Nous nous sommes rendu compte que nous vivions de la même façon, ce qui nous a troublés. Nous nous demandions pourquoi nous étions en voie de devenir citoyens d'un pays qui semblait ne pas avoir de but commun".

Ils expriment ensuite l'opinion sur laquelle je désire surtout appeler votre attention:

...Staline, exploitant la mise au ban du "meshchanstvo", exhortait continuellement ses sujets à faire du régime leur vie même...

...nous sommes assurés qu'en vivant pour le gouvernement nous vivons pour un but commun, l'édification du socialisme, a dit Igor. Nous considérions les privations que Staline nous imposait comme de nobles sacrifices destinés à rendre la vie meilleure au peuple russe."

Je cite ces paroles, monsieur l'Orateur, afin de démontrer que si ce régime nous semble pervers ou diabolique (qu'on le qualifie comme on voudra), bien des habitants du pays y sont fidèles et agissent comme s'ils participaient à une sorte de croisade.

Je me permets d'ajouter un autre point intéressant. Ces Russes ont été attirés par un aspect particulier de la vie à New-York. Ils se sont rendus au Columbus Circle qui est, je pense, le Hyde-Park de New-York. Ils ont été fort impressionés de voir les gens discuter librement sur cette place publique. Ils estimaient cela une bonne chose; c'était du nouveau pour eux. Je signale ces détails, monsieur l'Orateur, afin de démontrer qu'il ne faut pas penser, en examinant ces problèmes, qu'il n'existe aucun enthousiasme de l'autre côté du rideau de fer.

En terminant, je rappelle que nous avons la puissance économique et militaire, ainsi que la protection policière; ce sont là des éléments importants, mais ce qui importe davantage, à mon avis, c'est de savoir si nous pouvons manifester pour notre mode de vie autant d'enthousiasme que ces gens en démontrent pour le leur. Jusqu'ici, nous nous sommes efforcés de le faire.

Nous prenons, pour assurer notre défense, des dispositions d'une ampleur énorme. Nous accomplissons tout ce que je viens de rappeler. Mais il est un dernier point que nous ne pouvons pas négliger: nous devons prendre nettement conscience des éléments véritables dont se compose notre mode de vie et veiller ensuite sur eux avec un soin jaloux, non seulement en période de guerre, mais,—ce qui est tout aussi important et beaucoup plus difficile,—en temps de paix.

M. F. D. Shaw (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le 21 mars dernier, mon chef, l'honorable représentant de Peace-River (M. Low), a exposé bien clairement à la Chambre l'attitude du Crédit social à propos de la Corée, de Formose, de la Chine et de l'OTAN, tant du point de vue militaire que du point de vue économique. Le 25 mars, l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) a indiqué de nouveau notre attitude à l'égard de ces questions mais il a surtout insisté sur l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord par rapport au Canada. Rien de ce qui s'est produit depuis le 21 mars, rien de ce qu'on a dit depuis cette date ne nous a amenés à modifier le moindrement notre opinion. Il me sera tout à fait inutile d'aborder de nouveau les domaines étudiés par les honorables députés au cours de leurs remarques. Le député de Melfort (M. Wright) a pris la parole presque immédiatement avant mon collègue, le représentant d'Acadia, pour proposer l'amendement suivant:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

L'honorable représentant de Melfort a alors cru bon de lire cet article, ce que je ferai de nouveau. Le voici:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques

internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Avant de passer à la proposition de modification, je voudrais qu'une chose au moins soit très bien entendue. Nous appuyons les objectifs militaires de l'OTAN. Le représentant de Peace-River disait à ce propos le 21 mars, ainsi qu'en fait foi la page 736 du hansard.

Nous appuyons les objectifs militaires, que le ministre a précisés un peu plus cet après-midi...

A quoi je pourrais ajouter: "Et encore une fois cet après-midi."

...mais nous nous opposons énergiquement à ce qui ne paraît être, dans des milieux beaucoup trop nombreux, qu'un effort hésitant en vue de se préparer à défendre avec succès les nations libres de l'Atlantique contre un agresseur ou un groupe d'agresseurs.

Le député d'Acadia, parlant du problème, a déclaré (je cite une fois encore le hansard du 25 mars, page 822):

Mais, d'autre part, tant que l'URSS dispose d'armements bien plus puissants que les nôtres, et tant qu'elle continue à accroître ses armements, je crois que nous sommes obligés d'en faire autant. Je ne vois pas comment nous pourrions agir autrement.

Ces deux extraits devraient dissiper tous les doutes possibles quant à notre attitude à l'égard de ces objectifs militaires. Personne ne sait à quelle nouvelle manœuvre sinistre les communistes peuvent se livrer, à n'importe quel moment. C'est qu'ils n'ont pas l'habitude de nous prévenir. Toutefois, nous croyons (de fait, nous savons) que la puissance et l'unité grandissante du monde occidental constitueront certainement l'obstacle le plus solide à toute agression communiste. D'autre part, nous concevons que cela pourrait également inciter les communistes à quelque effort désespéré, visant à nous prendre à l'improviste, avant que nous ayons pu nous armer suffisamment.

Les membres de notre groupe ont toujours professé, dès le jour de notre entrée aux Communes, que le Canada doit être fort, au point de vue économique aussi bien qu'au point de vue militaire. Il est donc logique de dire que, si le Canada appartient à un organisme comme l'OTAN, il est essentiel non seulement que nous soyons puissants, mais que nous le soyons en tant que membre de cet organisme. Nous avons toujours soutenu que nous devions faire tout en notre pouvoir pour nous préparer à toute éventualité dont nous pourrions être victimes.

Avant la dernière guerre, les membres de notre groupe à la Chambre n'ont cessé d'insister sur la nécessité de défenses plus puissantes. Lorsque la guerre nous a été imposée, aucun groupe à la Chambre n'a préconisé mieux que le nôtre un effort total en vue d'assurer une fin heureuse des hostilités. Quand on a créé l'OTAN, nous l'avons appuyée. Nous n'avons jamais cessé de préconiser l'adhésion du Canada à cet organisme. Je répète que nous avons appuyé et que nous appuyons encore ses objectifs militaires. Nous appuyons également les objectifs énoncés dans l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Mais, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons reconnaître que le Canada a pris les mesures les plus efficaces qu'il pouvait prendre pour favoriser pleinement la mise en application de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a cité une longue liste de chiffres,—je crois qu'il est remonté jusqu'à 1945,—indiquant l'apport que le Canada a fourni sous une forme ou sous une autre. Ces chiffres étaient imposants sans aucun doute. Mais je ne me préoccupe pas tant de ces chiffres en eux-mêmes que de ce que le Canada, nous le savons, est capable d'accomplir. C'est là que se trouve le critère. Mes deux collègues se sont longuement étendus sur la négligence dont le Canada a fait preuve, à notre avis, en ne jouant pas pleinement son rôle conformément à l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Mais, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de préciser un autre point. Quant à notre attitude à l'égard de cet amendement, nous voulons que l'on comprenne clairement et définitivement que pour le cas où nous l'approuverions,—et c'est précisément ce que nous avons l'intention de faire,—nous ne nous éloignerions d'aucune façon du désir que nous avons d'appuyer les objectifs militaires de l'OTAN. Cet appui n'implique pas non plus notre acceptation de la politique passée, présente ou future de la CCF à l'égard des objectifs militaires.

J'ai fait connaître clairement à la Chambre notre propre attitude. C'est l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, dont il est question dans cet amendement qui nous préoccupe et rien d'autre, bien que nous nous rendions compte que les mesures que nous pouvons prendre en conformité de cet article doivent nécessairement jouer un rôle extrêmement important à l'égard de ce que nous serons en mesure de faire en matière d'objectifs militaires.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 21 mars, mon chef, le représentant de Peace-River (M. Low) a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 737 du hansard:

Il nous faudra tout faire en notre pouvoir pour empêcher que notre économie subisse sans protection le terrible contre-coup des efforts que nous exigeons d'elle, notre effort de défense notamment. Il en est de même je suppose de tous les pays du monde, particulièrement de ceux qui

font partie de l'OTAN. Il faudra nous assurer que nous ne détruisons pas l'initiative productrice, —j'entends par là l'initiative qui porte à produire le plus possible,—dans notre propre pays par prélèvement d'impôts vraiment trop lourds. Rien n'oblige à prélever de tels impôts, car on peut trouver l'argent autrement. Il faut pousser le pays à produire le plus possible en recourant à toute méthode acceptable.

Je termine là la citation, pour indiquer que nous accusons le Gouvernement de ne pas avoir poussé le pays à produire le plus possible en recourant à toute méthode acceptable. Il suffit de regarder autour de soi pour constater que notre accusation est fondée. Je tiens pour une des situations les plus lamentables l'incertitude qui existe actuellement au pays, particulièrement dans le domaine de la production agricole. Mon collègue a rappelé le conseil qu'ont donné aux cultivateurs le ministre de l'Agriculture et le président de la Fédération canadienne des agriculteurs, quand ils leur ont dit que, vu l'absence de débouchés, il serait insensé d'accroître certaines productions agricoles. Quand on rapproche ce fait de la situation qui règne dans certains États membres de l'OTAN, c'est assez pour faire venir les larmes aux yeux.

Quand on songe que cette situation existe à un moment où tant des autres États membres de l'OTAN se trouvent dans l'obligation de consacrer une partie si considérable de leur production aux préparatifs militaires aux fins de l'OTAN; quand on songe à ce que nous pouvons faire en vue d'aider ces pays, qui font face à des difficultés d'ordre économique, on se demande si nous ne commettons pas un acte de folie en n'arrêtant pas toute bonne ligne de conduite propre à favoriser le rendement maximum de la production.

Le député de Peace-River a formulé, en terminant, ces observations:

> Voilà le domaine dans lequel le Gouvernement prête à de graves critiques. Il n'offre pas l'encouragement dont on a besoin pour produire davantage, particulièrement en ce qui a trait aux aliments, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le communisme.

Ces tout derniers jours, j'ai lu que certains États membres de l'OTAN constatent qu'il est nécessaire d'affecter de 35 à 45 p. 100 de toute leur productivité à l'acquittement de leurs seules obligations militaires découlant de l'OTAN.

Cet après-midi, alors qu'il était question de l'article 2, le ministre a bien fait remarquer que l'article a été inclus en partie afin d'éliminer tout conflit entre les différents programmes économiques de portée internationale adoptés par les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord afin d'encourager la collaboration économique entre une partie ou entre l'ensemble de ces pays. Comment le ministre peut-il concilier, d'une part, cette affirmation et les obligations qu'il nous faut accepter, je suppose, conformément à cet article, et de l'autre, la situation dans laquelle on a mis l'Angleterre quand on l'a forcée à accorder la convertibilité, de sorte qu'il lui a fallu réduire de façon marquée ses importations en provenance du Canada. Comment, à la lumière des quelques faits qui ont transpiré relativement à ce qui s'est passé quand les ministres des finances se sont réunis, peut-on concilier tout cela et les obligations que nous impose l'article 2? C'est plus que je ne puis comprendre.

M. Blackmore: C'est plus que ne peut comprendre le ministre, également.

M. Shaw: A ce sujet, le représentant d'Acadia (M. Quelch) a dit ce qui suit, le 25 mars dernier, comme en fait foi le hansard à la page 823:

> Qu'est-ce que le Gouvernement canadien se propose de faire, pour le moment, pour régler le problème dont j'ai parlé, c'est-à-dire pour aider les États membres de l'OTAN à protéger leur économie contre les répercussions de ces fortes dépenses militaires? Je me suis fort inquiété à la lecture d'une déclaration, qui apparemment émanait de notre ministre des Finances (M. Abbott), dans laquelle le ministre acceptait d'aider la Grande-Bretagne à assurer la convertibilité de la livre sterling.
>
> Il aurait été d'avis qu'il y avait lieu d'établir la convertibilité le plus rapidement possible et c'est dans cet esprit qu'il a encouragé la Grande-Bretagne et d'autres pays à restreindre leurs importations en provenance des pays liés au dollar. Pour ma part, j'estime que si nous venons encore aggraver les problèmes des pays qui ont énormément de difficultés à faire face à leurs obligations au titre du programme de défense en insistant pour qu'ils rétablissent la convertibilité, nous saboterons l'effort de guerre tout comme nous avons saboté nos efforts de défense d'avant 1939 en permettant à nos industries de fonctionner à la moitié seulement de leur rendement.

Je le répète, quand je relis l'article 2 et que je songe aux remarques formulées cet après-midi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); quand je médite sur les mesures qu'on a prises à l'égard de la convertibilité forcée, je me demande comment je pourrais m'abstenir de voter en faveur de l'amendement.

Je ne me proposais pas de parler aussi longuement mais, qu'on me permette de me résumer afin de mieux faire ressortir les points que j'ai traités.

J'ai déclaré au début que nous appuyons les objectifs militaires en rapport avec l'OTAN. Nous n'avons rien à redire aux objectifs exposés dans l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Nous nous élevons cependant énergiquement contre les mesures prises par le Gouvernement,—mesures aussi bien qu'absence de mesures,—pour s'acquitter des

obligations ou des responsabilités que nous estimons lui incomber aux termes de cet accord.

Si du fait que le Canada néglige de maintenir des conditions optima de production, de fournir aux autres États membres de l'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dans les conditions prescrites quelles qu'elles soient, les denrées que nous pouvons leur procurer sans qu'il en résulte une baisse sensible de notre niveau de vie, certains de ces pays ont aujourd'hui à porter une part trop lourde de la défense et en conséquence voient leur économie s'effondrer, qu'avons-nous à dire pour notre défense?

Je tremble à la pensée que l'économie de certains de ces pays pourrait s'écrouler par suite du fardeau militaire tout à fait disproportionné qui pèse sur elle. J'espère que cela ne se produira jamais. Il nous appartient en grande partie de veiller à ce que cet effondrement ne se produise pas. Avec les États-Unis, nous tenons la clé de la situation.

J'ai donc logiquement le droit de conclure en répétant que nous appuyons l'amendement proposé par l'honorable député de Melfort (M. Wright).

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Ouest): Le débat, que j'ai suivi avec soin cet après-midi et ce soir, monsieur l'Orateur, s'est maintenu sur un plan très élevé. Je ne m'attends pas cependant de le poursuivre sur le même plan, parce que j'y participe en vue d'un objectif bien déterminé.

Il y a environ deux ans, je rappelais un anniversaire à l'attention des honorables députés et ce soir, je leur en rappelle un autre, celui de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. On s'est demandé si la date exacte était le 31 mars ou le 1er avril; toutefois, aux fins de la discussion, je préfère ce soir dire que c'est le 31 mars à cause de certains rapprochements qu'on pourrait faire au sujet du 1er avril et du rapport qui existe entre la date en cause et les observations que j'ai à formuler ce soir.

Comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'a fait remarquer, en 1948, au cours du premier débat sur l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération, c'est un événement exceptionnel aujourd'hui dans le monde que l'union de deux pays souverains, comme l'étaient les nôtres. Si petite qu'elle fût, Terre-Neuve n'en était pas moins un pays souverain. Or, c'est un spectacle étrange et nouveau dans le monde où nous vivons aujourd'hui que deux pays souverains s'unissent, à la suite d'un plébiscite, comme l'ont fait les nôtres. Je suis sûr que l'événement a dû provoquer l'étonnement de bien des pays.

Comme on l'a dit maintes fois, depuis l'arrivée des représentants de Terre-Neuve à Ottawa, ceux-ci ont été traités avec beaucoup d'égards et sur le même pied que les autres. Certes, personne à la Chambre ou à l'extérieur n'a jamais donné à entendre que nous fussions des idiots par nature. C'est contre une diffamation de ce genre que je proteste ce soir de toutes mes forces. Je profite de l'occasion que m'offre la discussion pour soulever la question.

Puis-je rappeler tout d'abord qu'à l'époque où la ville de Saint-Jean fut établie, à Terre-Neuve, les Indiens rôdaient encore autour de New-York. Je le rappelle afin de bien faire comprendre que nous ne sommes pas des tard-venus dans le monde.

Le soleil a franchi la ligne le 20 mars et le même jour un homme du nom de Robert Rutherford McCormick a traversé en Terre-Neuve. Le franchissement de la ligne entraîne habituellement des tempêtes. En l'occurrence le colonel Robert McCormick en a soulevé une superbe. Comme on sait, le colonel est bien connu pour ses sentiments anti-britanniques. Cette fois-là, ceux qu'il a exprimés s'adressaient à cette île qui constituait jadis la plus ancienne colonie de la Grande-Bretagne et qui représente aujourd'hui la plus récente province du Canada.

Pour avoir été obligé de s'arrêter à l'aéroport de Gander pendant quatre heures et demie, au cours d'une randonnée de vingt mille milles, c'est-à-dire d'un tour du monde qu'il faisait dans son propre avion (connu, soit dit en passant, sous le nom de *Daily Tribune* de Chicago) il a calomnié la population de Terre-Neuve d'une façon tout à fait répugnante. Cette calomnie émanait de toute évidence de la plume même du colonel. Je mentionne le fait tout au long, parce que, je le répète, ce journal, soit le *Daily Tribune* de Chicago, a un très grand tirage. On l'appelle, et je suppose que c'est pour donner suite aux désirs exprimés par le colonel lui-même, "le plus grand journal du monde". Son tirage est d'un million d'exemplaires par jour et un million et demi le dimanche. Ses services spéciaux se vendent à vingt différents quotidiens importants d'un tirage global de sept millions et demi d'exemplaires. On perçoit facilement comment les calomnies du genre de celle que je viens de mentionner peuvent se répandre, comme on a, d'ailleurs répandu celle-ci.

Il est bien entendu que le directeur du journal reçoit du colonel McCormick des instructions sur la façon de présenter les nouvelles dans ce quotidien. Je crois comprendre que le retard qu'a subi le colonel était le résultat d'une visite énergique de la douane à Gander. Je n'en pourrais dire les raisons;

le ministre du Revenu national a annoncé qu'il allait faire une déclaration après enquête. On avait peut-être de très bonnes raisons.

L'article en question, qui figure à la troisième page du *Daily Tribune* de Chicago du 20 mars, est intitulé: "Le colonel McCormick maintenant à Baie-Comeau rentre demain." Le texte dit ensuite: "Il inspecte le nouveau barrage hydro-électrique de la *Tribune*". Suit une carte du voyage. L'Article continue en ces termes:

Le colonel McCormick et son groupe rentreront à Chicago vendredi. Il reprendra ses émissions au *Saturday Night Theater of the Air* diffusées par les postes WGN, WGNB et le réseau *Mutual Broadcasting System.*

L'avion *Chicago Tribune* s'est posé ici après une envolée de 1,350 milles des Açores à Terre-Neuve et une envolée depuis 450 milles de Gander (Terre-Neuve).

Je cite maintenant les paroles du colonel McCormick:

Le colonel McCormick a déclaré: "Notre odyssée transocéanique a pris fin. Nous avons été détenus pendant 4 heures et demie à Gander par des douaniers idiots et des préposés aux bagages engourdis; nous avons perdu une autre demi-heure sur la piste d'envol à cause d'un aviateur qui avait une panne de moteur. Le pilote lunatique s'est envolé, malgré un moteur défectueux, par ce temps dangereux.

A l'exception des insultes comme "douaniers idiots" et "préposés aux bagages engourdis", voici ce à quoi je m'oppose particulièrement:

"On nous demande de les excuser parce que, à Terre-Neuve, la consanguinité est tellement répandue que les habitants de cette province sont des demi-crétins. Cela n'aide pas notre équipage fatigué dont l'envolée prévue de douze heures a dû être rallongée à 17 heures, ni ne nous redonne la journée qu'il a fallu consacrer au repos.

Si je reprends jamais mes voyages, je ne passerai pas par Terre-Neuve."

Le colonel McCormick et son groupe avaient atterri à plus d'une vingtaine d'aéroports en Amérique centrale, Amérique du Sud, Afrique centrale, Afrique du Sud, à Malte, en Italie et en France où on les avait reçus avec courtoisie.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): J'ai écouté attentivement les paroles que l'honorable député a prononcées pendant les six dernières minutes. Je dois lui rappeler que la Chambre est saisie en ce moment d'un amendement à la motion principale invitant l'Orateur à quitter le fauteuil. Cet amendement regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

J'ai attendu que le député en vienne à l'objet même de la motion étudiée en ce moment par la Chambre. Je lui ai donné le temps de présenter une introduction à ses remarques et d'en venir à l'objet même de la motion à l'étude. Je lui rappelle le commentaire nº 469 de la troisième édition de Beauchesne qui se lit comme suit:

Lorsqu'on a proposé un amendement à la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil, la discussion doit porter sur le sujet dudit amendement.

Si l'honorable député n'entend pas parler du sujet même de la proposition d'amendement, il lui est loisible d'attendre qu'on se soit prononcé à cet égard. Puis, si on ne poursuit pas un débat sur les affaires extérieures il peut commencer lui-même la discussion d'un autre sujet. Je pourrais peut-être aussi donner lecture du commentaire nº 468:

Il arrive que les députés profitent de la présentation de la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, pour exposer des griefs sans toutefois proposer d'amendement. Un député peut, par exemple, parler des tarifs de chemins de fer, un autre de la naturalisation, etc.

Je rappelle à l'honorable député que si on commence un débat sur les tarifs des chemins de fer et qu'un député se met ensuite à parler de naturalisation, personne ne peut revenir aux tarifs ferroviaires. Il faut lire les deux commentaires à la fois, le nº 468 et le nº 469, que je viens d'ailleurs de citer et selon lequel, lorsqu'on propose un amendement, il faut que la discussion ne porte que sur le sujet de celui-ci.

L'honorable député a parfaitement le droit de parler des articles du traité qui intéressent l'économie. J'ai attendu cet instant-ci afin de lui donner l'occasion de montrer qu'il allait parler du sujet de la proposition d'amendement. Il ne l'a pas fait; j'en conclus donc qu'il enfreint le Règlement.

M. Higgins: Je crains fort d'avoir à continuer de le faire.

M. l'Orateur suppléant (M. Beaudoin): Auquel cas je prierais l'honorable député de bien vouloir reprendre son siège.

M. E. G. Hansel (Macleod): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la proposition d'amendement proposée l'autre jour par le député de Melfort (M. Wright), au sujet de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Si je prends la parole ce n'est pas parce que j'approuve tout ce qu'ont dit, au cours du débat, le parrain de l'amendement ou le ministre qui lui a répondu, mais parce que je saisis l'occasion de soumettre à la Chambre mes vues quant à la position du Canada lorsqu'il offre des secours d'ordre économique aux États membres moins fortunés de l'OTAN. Afin de m'exprimer clairement et de donner à mon discours toute la cohésion logique désirable, je voudrais citer de nouveau l'amendement proposé par le député de Melfort:

Que tous les mots après le mot "que" jusqu'à la fin de la motion soient biffés et remplacés par les mots suivants:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Le député qui a proposé l'amendement a cru bon de lire les articles 2 et 3 du Traité de l'Atlantique-Nord qui sont, me semble-t-il, d'une suprême importance dans ce débat. En voici le texte:

Article 2

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité économique et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Article 3

Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les Parties, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à l'attaque armée.

D'autres porte-parole du parti créditiste à la Chambre ont déjà énoncé notre attitude à l'égard de l'OTAN. Nous avons toujours appuyé les principes généraux dont s'inspire l'OTAN. Bien que l'OTAN désigne l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit, en somme, d'un traité de défense. Bien que nous n'hésitions pas à préconiser la mise en œuvre intégrale des dispositions du traité relatives à la défense, nous n'en croyons pas moins que l'OTAN doit fournir toute l'aide économique possible afin de permettre à certains membres de l'Organisation de se remettre sur pied. Pour cette raison, nous estimons que le Canada pourrait jouer, à l'OTAN, un rôle plus important que celui qu'il a assumé jusqu'ici.

Je désire m'arrêter en particulier aux difficultés qui assaillent la Grande-Bretagne en ce moment. La Grande-Bretagne est notre associée dans l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Nous pourrions faire infiniment plus pour l'aider sur le plan économique. J'ai eu l'occasion, en janvier dernier, de passer quelques jours au Royaume-Uni et d'observer de près la réaction sur le peuple anglais du programme d'austérité.

J'ai eu l'honneur d'être choisi comme l'un des conseillers parlementaires auprès de la délégation canadienne lors de la dernière réunion des Nations Unies à Paris. Je tiens à remercier le ministre et ceux à qui je dois cet honneur. Cela m'a appris beaucoup de choses. J'en reparlerai plus tard mais ce soir je désire souligner la possibilité que nous avons d'accorder une aide économique plus grande et plus précise à l'un des partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, savoir, le Royaume-Uni.

Je me suis trouvé en Grande-Bretagne au moment de la mort du Roi et jusqu'à ses funérailles. J'ai voyagé quelque peu dans ce pays et je crois que j'ai pu voir les sentiments que le peuple anglais nourrit à l'endroit de son monarque et découvrir ou diagnostiquer si je puis dire cet esprit anglais fait de grandeur, que je connaissais parce qu'on m'en avait parlé, parce que j'en avais pris connaissance dans des ouvrages littéraires ou historiques mais que je n'avais jamais eu l'occasion de connaître au moyen de contacts personnels. Je suis né en Angleterre il y a bien des années, mais je n'y étais pas allé depuis quarante-huit ans; aussi vous pouvez voir que je n'étais qu'un enfant lorsque j'ai quitté la Grande-Bretagne. C'est pourquoi ce que je savais du peuple anglais, je l'avais acquis en grande partie dans des conversations que j'avais eues avec d'autres personnes ou au moyen de lectures concernant particulièrement l'histoire et les événements récents dans lesquels la Grande-Bretagne avait joué un rôle.

Pendant que je me trouvais là-bas, je n'ai pas manqué de me rendre aux bureaux de l'Association parlementaire de l'Empire. On m'y a dit: "Il est regrettable que votre visite coïncide avec un moment où l'Angleterre est plongée dans la tristesse." Je n'en étais pas moins heureux de me trouver à Londres à ce moment-là, car j'ai été témoin d'événements auxquels il ne me sera peut-être jamais donné d'assister de nouveau. Le secrétaire de l'Association m'a demandé si j'aimerais à assister à l'exposition du corps. Je lui ai répondu que cela me serait agréable, mais que, tout sujet loyal de la Couronne que je fusse, je n'entendais pas faire queue pendant quatre, six ou huit heures pour y assister. Il m'a dit: "Oh, vous n'aurez pas à vous mettre à la queue; nous allons vous remettre un laisser-passer qui vous permettra d'entrer par une porte latérale." Je suis donc entré à Westminster-Hall par la porte latérale, pour prendre place parmi les gens qui, entrés par la porte principale, défilaient devant le corps. C'était un spectacle extrêmement impressionnant. En descendant les marches, je constatai que la personne qui me précédait était un homme de 60 ou 65 ans. Il n'avait pas l'air d'être très prospère et il s'appuyait sur sa femme. En l'examinant de plus près, je constatai qu'il avait une jambe artificielle. Le spectacle, je le répète, était très émou-

vant. Cependant, ce qui m'a le plus ému, c'est la pensée de cet homme qui, bien qu'il n'eût qu'une jambe, avait tout probablement fait la queue pendant quatre ou six heures. Je me suis dit qu'un tel attachement à la monarchie méritait d'être signalé à toutes les populations anglaises.

Je me trouvais à Londres aussi le jour des funérailles. La veille, j'avais vu des gens sur le trottoir, munis de couvertures et se préparant à y passer la nuit. Afin de trouver mon siège à la Place d'armes de la cavalerie de la Garde où devait passer le cortège funèbre, je me suis levé tôt et, avant sept heures du matin, j'étais parti. La foule le long du parcours était si dense que je ne pouvais pas passer par là; j'ai dû changer de route et j'ai fini par atteindre l'endroit qui nous était réservé.

Un autre petit incident en dit long, même s'il peut sembler peu important. Cet après-midi-là, il m'est venu à l'idée de faire cirer mes chaussures à l'ancienne manière, par un cireur de bottes isolé qui s'était installé dans un étroit passage entre deux édifices. Il était muni de sa petite caisse, de quelques boîtes de cirage, de quelques brosses et de chiffons. C'est bien le souvenir que j'avais conservé de ma jeunesse. J'aime la nouveauté; alors, après avoir posé mon pied sur la caisse, j'ai demandé qu'on cirât mes chaussures. Le cireur de bottes avait environ cinquante ans et, chose assez étrange, il était coiffé d'un casque de marin. A côté de sa caisse de cirage, j'avais remarqué une feuille de papier d'environ deux pieds carrés qui était retenue en place par de petits caillous posés aux quatre coins. J'ai remarqué ce qui était sur ce papier. Ce cireur de bottes y avait griffonné un poème, un poème qui manquait de fini, mais qui néanmoins exprimait un sentiment. Il était ainsi conçu:

Our king is dead,
He's gone to rest.
It's up to us
To do our best.

C'était signé "Le marin". Plus bas, il avait écrit en grandes majuscules: Dieu sauve la Reine. Je ne sais rien de ce cireur de chaussures. Je suppose qu'il n'avait rien à perdre, quels que soient les changements apportés à la politique de l'État, sauf peut-être ses boîtes de cirage. Pourtant, son cœur était rempli d'un dévouement inestimable pour la monarchie.

Je parle de la sorte parce qu'il s'agit d'un pays dans la détresse mais d'un pays plein de cœur. Ce que j'ai vu en Angleterre m'a porté à dire: "Il faut qu'à tout prix les autres membres du Commonwealth viennent à l'aide de l'Angleterre." J'ai payé le cireur de chaussures. J'ai fait tournoyer un shilling. N'étant pas trop familier avec la monnaie anglaise, il m'a fallu vérifier afin de ne donner ni plus ni moins qu'un shilling. Je savais déjà, bien entendu, que le profil de feu le roi apparaissait sur la monnaie anglaise. Cependant un examen plus approfondi m'a inspiré la conviction encore plus profonde que le principe même de la monarchie est encore plus important qu'on ne le penserait de prime abord. Nous sommes sans doute tous familiers avec l'inscription gravée sur les pièces de monnaie anglaise et avons déjà vu les lettres "Fid. Def." abbréviation de *Fidei Defensor,* en français, défenseur de la foi. A mon sens, ce point est de la plus haute importance. Sa Majesté le Roi, ou plutôt, maintenant, Sa Majesté la Reine, devient, pour le royaume britannique, le défenseur de la foi. Que peut être cette foi, si ce n'est celle qui nous a été révélée, une fois pour toutes, la parole de Dieu. La vérité, dans son acception totale, veut dire notre foi et notre confiance en Dieu et notre dépendance absolue envers Lui, notre père, le Roi des rois.

Quand nous percevons cette vérité, nous commençons vraiment à comprendre les sentiments profonds que nous inspire le monarque, sentiments qui sont la caractéristique du peuple britannique. Pendant que j'étais en Angleterre, j'ai eu l'occasion d'aller à l'église un dimanche matin. Comme on manque de combustible, l'église était froide. Le temps était mauvais et, pour se préserver du froid, les fidèles avaient gardé leur paletot. Néanmoins, il y avait passablement de monde dans le temple. Comme on s'y attendait, le service religieux a été consacré presque entièrement à la méditation sur la mort du roi et à des exhortations à la loyauté. Je n'ai pu faire autrement qu'être impressionné par les cantiques qu'on a chantés. J'avais là le spectacle d'une nation plongée dans la douleur, d'une nation aux prises avec des difficultés économiques extrêmes. Pourtant, par ce dimanche matin, ces gens étaient à l'église, couverts de leurs paletots et chantant un hymne religieux dont on me permettra de citer les strophes.

En voici une:

Whom should we love like Thee,
Our God, our guide, our King,
The tower to which we flee,
The rock to which we cling?
Oh! for a thousand tongues to shot
The mercies which, to Thee, we owe.

Dans un autre couplet, on demande à Dieu de bénir la Reine. Puis on passe aux strophes suivantes que je vous prie de noter:

May just and righteous laws
And bless our Isle,
Home of the brave and free,
Uphold the public cause,
The land of liberty,
We pray that still on thee,
Kind heaven may smile.

And not this land alone,
But by thy mercies known,
From shore to shore
Lord! Make the nations see
That men should brothers be,
And form one family
The wide world o'er.

Monsieur l'Orateur, j'ai quitté ce service avec l'impression que je venais de passer une heure parmi une assemblée de fidèles composée d'Anglais qui tout en éprouvant du chagrin de la mort de leur monarque et en subissant un désastre économique luttaient pour garder la foi en Dieu. A mon départ d'Angleterre, j'étais fermement convaincu de la puissance et de la force propres à la monarchie britannique qui réussit de façon ou d'une autre, si inexplicable que la chose puisse paraître, à faire du peuple anglais une grande nation. Cette force spirituelle en s'infiltrant dans le Commonwealth des nations britanniques deviendra, j'en suis sûr, la source d'une puissance comme n'en offrent à aucun échelon les concepts de puissance nationale et internationale.

Me permettra-t-on d'affirmer maintenant ce que j'ai déjà énoncé en d'autres occasions, savoir que je ne peux m'empêcher de croire que, par le passé, d'immenses forces invisibles, mettons si vous voulez des forces sataniques, ont cherché à détruire le Commonwealth des nations britanniques. Elles ont cherché à le détruire, parce qu'elles savaient que la monarchie britannique possède en propre une grande foi qui fait du monarque le défenseur reconnu de la foi, guidant les peuples de langue anglaise du monde, la main dans celle de Dieu, vers de grandes victoires. Les forces sataniques ou diaboliques dont j'ai parlé peuvent sembler triompher à certains égards. Elles peuvent paraître en voie de détruire la force économique de la Grande-Bretagne, mais l'histoire seule pourra dire si cette destruction équivaudra à une destruction complète.

On a pris l'habitude de chanter qu'il y aura toujours une Angleterre et j'imagine que la chanson renferme un élément de vérité. Toutefois, nous savons que si la destruction atomique frappait cette petite île, il n'en resterait pas grand chose. En ce moment le peuple britannique ne semble avoir aucun moyen sûr d'échapper à la destruction économique. Les forces en cause peuvent tenter de détruire la Grande-Bretagne, je suis certain cependant qu'elles ne détruiront jamais le peuple britannique, qu'elles ne détruiront jamais son courage ni son cœur.

Dans quelle situation se trouve aujourd'hui la Grande-Bretagne? Je dois me hâter, car mon temps de parole s'épuise. La Grande-Bretagne lutte pour son existence économique dans un monde où de grandes forces économiques sont en jeu. Elle lutte pour son existence dans un monde qui compte des nations dont l'économie est assez puissante pour provoquer, par une méthode ou par une autre, l'effondrement complet de la Grande-Bretagne. Allons-nous attendre, impassibles, le cours des événements? Je pose la question: Que peut faire aujourd'hui la Grande-Bretagne? Il est inutile de regarder en arrière pour blâmer celui-ci ou celui-là. Nous ne mettons pas le blâme à la bonne place. Bien des gens ont blâmé le gouvernement socialiste de Grande-Bretagne. Il ne méritait pas ce blâme. Il devait faire face à la situation économique dont il avait hérité et même si je ne partage pas les idées des socialistes anglais, comme je l'ai dit souvent, ces gens sont des Anglais pénétrés du même esprit qui caractérise le peuple britannique. Ils ont tenté une expérience qui, peut-être n'a pas réussi, mais on ne saurait blâmer le gouvernement Attlee ni aucun autre. La marche des événements a été lente. Je crois que la Grande-Bretagne lutte aujourd'hui pour son existence économique. Que peut-elle faire? Je n'ai jamais entendu la réponse à cette question. Elle a perdu ses placements à l'étranger. Par le passé ces placements permettaient à la Grande-Bretagne de se procurer des matières premières. Elle possède très peu de ressources naturelles. J'ai dit qu'elle ne dispose plus de ses placements à l'étranger. J'ai lu le discours que prononçait M. James S. Duncan, éminent industriel canadien, devant la Chambre de commerce canadienne en Grande-Bretagne. Je me permets de citer un bref paragraphe du discours qu'il a prononcé à Londres. Voici:

> Laissez-moi vous exposer les faits avant de parler de la cause et de proposer un remède. En 1926, les capitaux britanniques représentaient près de 45 p. 100 des placements étrangers au Canada. Aujourd'hui, le pourcentage de ces placements est tombé à 16 p. 100. D'autre part, les placements américains représentent environ 80 p. 100 de l'ensemble.

Il parle de l'ensemble des placements étrangers au Canada.

Qu'il me soit permis de poser une question, monsieur l'Orateur. A supposer que la Grande-Bretagne surmonte ses difficultés, grâce à son énergie et à son programme d'austérité économique, que certains journaux qualifient de super-austérité, quelle raison avons-nous de conclure qu'elle réussira à

conserver son rang. Rien ne nous permet de supposer qu'elle y réussira, même si elle surmonte les difficultés, car elle se trouve dans un monde de concurrence où elle devra faire la lutte à de grandes et puissantes nations qui n'ont qu'à lever le doigt ou qu'à faire un geste pour amener sa ruine économique complète.

Je termine ici, monsieur l'Orateur. La seule solution possible de caractère permanent consiste à redonner de la vitalité au Commonwealth britannique et à aider la Grande-Bretagne. On a toujours considéré cette dernière comme la mère patrie du Commonwealth britannique. Je prétends que la seule solution de nature permanente que je puisse entrevoir est de lui venir en aide en lui faisant simplement cadeau des excédents que nous pouvons produire, en les lui donnant à même nos vastes ressources productrices. Je sais naturellement que l'OTAN ne prévoit pas directement la ligne de conduite que je viens de proposer; j'ai dit "ne prévoit pas directement". Elle la prévoit, pour peu que toutes les nations de l'OTAN conviennent de prendre cette décision. Si ces pays peuvent en venir à cela, tant mieux. Mais s'ils ne peuvent le faire, j'insiste pour que nous agissions de cette façon, même s'il faut sortir de l'OTAN pour le faire.

L'avenir de la Grande-Bretagne est dans la balance en ce moment. Nous pouvons lui aider, la remettre sur pied et la soutenir parce qu'elle représente parmi toutes les nations du monde une de celles qui ont le plus chéri la liberté. Si nous n'agissons pas ainsi, je dois dire que l'avenir sera sombre pour la Grande-Bretagne. Je crois que c'est un de nos devoirs impérieux, que nous ne pouvons négliger, dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que j'appuie l'amendement proposé par l'honorable représentant de Melfort (M. Wright).

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, quiconque prend en ce moment la parole au sujet des affaires étrangères ne peut guère s'empêcher de parler de la déclaration de Lisbonne au sujet de l'OTAN. Si je le fais, je ne veux pas pour autant me mêler à cette vendetta à laquelle ont consacré tant de temps certains députés libéraux ou cécéfistes, au sujet de déclarations censément irréfléchies ou désastreuses ou de la question de savoir quel parti suit de plus près la doctrine communiste. Cette dispute a donné de la vie au débat, mais n'a aidé en rien à une appréciation intelligente de notre politique étrangère.

La déclaration de Lisbonne dont on a tant parlé, a été citée par le ministre à la page 415 du hansard. J'hésite à la citer encore une fois, mais la voici tout de même:

> La troisième question portait sur le nombre de divisions. J'estime que c'est là une question qu'il y a bien lieu d'étudier au cours du débat. La contradiction provient peut-être de ce que parmi les cinquante divisions mentionnées une certaine proportion seulement est constituée ou était censée l'être, des divisions actives actuellement en Allemagne. Un certain nombre d'autres divisions sont des divisions de réserve plus ou moins prêtes.

Parlant là-dessus le ministre disait notamment, ainsi qu'en fait foi la page 709:

> Je ne suis pas très fier de cette rédaction. Elle mérite, je pense, certaines des critiques qu'elle a soulevées.

Le ministre a répété cet après-midi que les termes étaient équivoques. Développant quelque peu ce qu'il avait dit plus tôt au cours de ce débat, c'est-à-dire à la date du 21 mars, (page 709 du hansard) il a cité une déclaration de M. Lovett, membre du ministère de défense des États-Unis. M. Lovett explique que la moitié des 50 divisions mentionnées dans la déclaration de Lisbonne, sont des divisions de réserve qu'on pourrait cependant mobiliser dans quelques jours et qui, d'après l'exposé de M. Lovett (dont je ferais mieux peut-être de lire un extrait), valent presque autant que des divisions d'active. J'aimerais citer un extrait de la déclaration de M. Lovett, que le ministre a fait consigner au compte rendu à la page 709 du hansard.

> Une division de ce genre...

C'est-à-dire une division de réserve européenne.

> Qu'on peut mobiliser en l'espace de vingt-quatre à soixante-douze heures est presque aussi prête au combat qu'une division de première ligne dont l'effectif est au complet.

A l'appui des paroles qu'il a prononcées le 21 mars, le ministre a cité cet après-midi le général Gruenther, si je ne fais pas erreur. Il a lu une déclaration assez longue que ce dernier a formulée au sujet de ces divisions de réserve. J'ai écouté avec soin la citation mais je ne pense pas qu'elle renferme quoi que ce soit à l'appui de l'affirmation de M. Lovett suivant laquelle ces divisions sont presque aussi prêtes au combat que les divisions de première ligne. De fait, je crois que n'importe quel chef militaire compétent contesterait la valeur d'une affirmation de ce genre, savoir qu'une telle division soit aussi prête au combat qu'une division régulière toujours à l'instruction. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a effectivement soutenu qu'il en était ainsi au cours d'un débat l'an dernier.

A propos de nos propres forces de réserve, il a dit que ce qu'il nous fallait, c'étaient des effectifs toujours à l'entraînement, qui pouvaient engager le combat immédiatement, non pas des effectifs qu'on mettrait beaucoup de temps à mobiliser. De fait, quiconque a l'expérience des choses militaires sait qu'une division, pour être en parfait état de combattre, doit être constamment à l'entraînement. L'état-major et les commandants doivent faire corps et doivent se connaître; les officiers doivent connaître leurs hommes et travailler sans cesse avec eux pour qu'on arrive à ce résultat.

Une division, comme les divisions de réserve dont le ministre a parlé, ne peut pas être mobilisée en vingt-quatre ou soixante-douze heures et livrer une lutte efficace. Je ne crois pas qu'on puisse le contester. Si j'en parle, c'est parce que les déclarations comme celle qui a été publiée à Lisbonne et comme celle qu'a formulée M. Lovett sont dangereuses, car elles donnent à nos gens un faux sentiment de sécurité. Ainsi que l'a déclaré le *Times* de Londres, on savait que les déclarations de Lisbonne ne mystifieraient nullement les Russes. Aucune de ces déclarations n'a dupé les Russes, mais elles ont mystifié un grand nombre de nos propres gens; c'est pour cela qu'elles sont dangereuses. La déclaration de Lisbonne, j'imagine, doit être ou est peut-être due à l'influence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et du ministre de la Défense nationale (M. Claxton), car elle ressemble étrangement à un grand nombre de déclarations sur la défense qu'on nous serine à la Chambre depuis trois ou quatre ans, déclarations qui brossent un tableau fort optimiste; mais lorsqu'on les scrute, les faits ne confirment pas cette belle perspective.

L'hon. M. Claxton: Quelles déclarations?

M. Harkness: Comme le sait le ministre de la Défense nationale, j'ai attaqué ses diverses déclarations très fréquemment ici même à la Chambre et il serait très facile...

L'hon. M. Claxton: C'est peut-être une assertion que l'honorable député a faite fréquemment.

M. Harkness: ...de consulter le hansard pour voir que c'est vrai.

Il me semble qu'une bonne partie de la discussion qui a eu lieu, tant ici qu'à l'autre endroit, au sujet du nombre de divisions, d'avions, d'unités des forces navales, etc., que le monde occidental peut fournir sans imposer un trop lourd fardeau à son économie, n'a tenu compte ni des réalités ni des données de l'histoire. Je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la dernière guerre les Allemands ont eu sous les armes au delà de 300 divisions à la fois, divisions de toutes sortes, depuis les divisions blindées qui comprenaient environ 22,000 hommes, jusqu'aux divisions de réserve composées d'environ 8,000 hommes. En d'autres mots, des divisions plus considérables, dans l'ensemble, que la plupart des cinquante divisions dont il est ici question. Ils ont maintenu un grand nombre de ces divisions tout à fait prêtes à combattre, pendant quelques années avant la guerre et ont continué de les maintenir au cours des années d'une guerre très dévastatrice. A l'heure actuelle, la Russie, d'après les meilleures estimations, compte au delà de 300 divisions sous les armes. Il ne faut pas oublier les deux faits que je viens de mentionner: ce que l'Allemagne a fait au cours de la dernière guerre et le nombre de divisions que la Russie compte sous les armes à l'heure actuelle. Devant ces faits, peut-on vraiment croire que le monde occidental, qui compte une réserve d'effectifs plusieurs fois plus considérable que celle que comptait l'Allemagne en temps de guerre ou que compte la Russie à l'heure actuelle, ne pourrait pas maintenir sur pied 50 divisions à la fin de l'année en cours et 100 divisions à la fin de 1954, en même temps que les forces aériennes et navales appropriées? Il ne fait aucun doute, à mon sens, que le monde occidental pourrait, sans fournir un effort exagéré, faire les frais d'un tel nombre de divisions.

Les barrières placées sur la route de ces objectifs ne sont pas d'ordre matériel ou économique. Elles sont plutôt le fait d'un manque de volonté, d'un refus de consentir les sacrifices nécessaires au maintien de notre liberté. Ce dont le monde occidental a le plus besoin, c'est le raffermissement de son moral. De fait, il ne nous servirait pas à grand chose de disposer, en Europe occidentale, de 300 divisions dressées contre les Russes, si ces divisions n'avaient pas la volonté de combattre. Ce qui manque à une foule de gens, dans le monde occidental, c'est la volonté de combattre et de se préparer au combat.

Je reconnais qu'une certaine aide économique pourrait relever le moral de ces pays et raffermir leur détermination à combattre. Il est incontestable qu'on aiderait à enrayer la marche du communisme en fournissant plus de vivres, plus de lessiveuses et plus de denrées de toutes sortes aux peuples de l'Europe occidentale. Cependant, je signale que les communistes de notre pays et ceux qui ont organisé le parti communiste ailleurs ne sont pas, règle générale, des affamés. Beaucoup vivent au crochet des autres mais ceux qui organisent les cellules communistes ne sont pas de cette catégorie. Nous en avons

un exemple dans le cas des Canadiens qui ont été poursuivis pour espionnage. Il n'y avait parmi eux aucun affamé, si ce n'est des affamés de pouvoir.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le ministre a dit de la part prise par le Canada dans la réalisation des objectifs de l'OTAN. Il a déclaré que nous aurions à fournir des éléments de brigade et douze escadrilles. Des éléments de brigade, cela représente un cinquantième des cinquante divisions qu'on projette de mettre sur pied cette année. Si l'objectif pour 1954 était de 100 divisions,— on doute que ce soit là l'objectif précis, car ce peut être plus ou moins,— nos éléments de brigade ne représenteraient donc que le centième des troupes. Les douze escadrilles comprendraient environ 250 avions en activité de service et un nombre égal en réserve pour les appuyer, ce qui ne constitue pas une proportion très considérable des 4,000 aéronefs qui doivent être prêts à la fin de l'année, les nôtres ne devant être prêts qu'à la fin de 1954.

Je ne puis m'empêcher de me demander si c'est là tout ce que l'OTAN nous invite à fournir. C'est une participation qui me semble extrêmement faible, compte tenu de notre économie nationale et de nos réserves. Le ministre a dit, il va sans dire, que c'est là toute notre contribution. En outre, je présume qu'on tient compte de notre participation au programme d'entraînement aérien. Il a dit quelque chose également, je crois, au sujet de ce terrible vocable: "infrastructure"; nous aurons un rôle à y jouer. Le réseau de radar dont nous allons doter la partie septentrionale du pays constitue aussi sans doute une contribution. Ces éléments sont peut-être considérés comme rétablissant l'équilibre, je l'ignore; mais il me semble que s'il en était ainsi, on insisterait un peu plus sur ces réalisations, au lieu de se contenter de mentionner une brigade et douze escadrilles.

En ce qui concerne Formose, la déclaration que le ministre a faite cette après-midi était beaucoup plus satisfaisante que tout ce qu'il avait dit jusqu'alors. Les discussions qui se sont poursuivies assez longtemps à la Chambre étaient aussi éloignées de la réalité que les déclarations que j'ai mentionnées. A propos de Formose, un des députés qui ont pris la parole du débat (je crois que c'était un député de Terre-Neuve) a signalé que cette île comptait environ 8 millions d'habitants. Nul doute qu'il y en a ici à la Chambre et ailleurs qui parlent de céder Formose et ses 8 millions d'habitants comme si ceux-ci n'avaient pas leur mot à dire. Le ministre a soulevé ce point cet après-midi et j'en suis heureux. Il a dit qu'il importait de tenir compte du sentiment de ces gens, ce qui est essentiel, à mes yeux. Il est indispensable de savoir d'abord ce que les habitants de l'île veulent, quel régime de gouvernement ils cherchent. Veulent-ils se rallier à la Chine communiste ou souhaitent-ils au contraire sortir de son emprise? A mon avis, nous n'avons guère apporté à cet aspect de la question l'attention qu'il mérite.

Du seul point de vue militaire, il serait insensé, la chose est indiscutable, de céder à nos ennemis un île de l'importance stratégique de Formose. Je veux croire que tant que la menace d'une guerre générale avec le monde communiste subsistera, on n'envisagera nulle mesure d'apaisement de ce genre.

On a parlé du réarmement de l'Allemagne. Pour une foule de gens la pensée du réarmement de l'Allemagne répugne encore beaucoup. Ici encore on ne voit pas la réalité en face. Le premier, à la Chambre, j'ai signalé il y a deux ou trois ans que le seul moyen de constituer une défense efficace en Europe occidentale était de recourir aux ressources humaines, à l'aptitude au combat de l'Allemagne occidentale. J'ai été heureux de constater depuis que, de façon générale, les pays du monde occidental et l'OTAN ont reconnu cette nécessité. On a eu recours à des méthodes bien déterminées en vue d'atteindre cet objectif.

J'espère que le Canada fera tout en son pouvoir pour assurer le réarmement de l'Allemagne occidentale de façon que les troupes de ce pays s'unissent à celles de l'OTAN ou collaborent avec celles-ci le plus tôt possible. A moins d'agir en ce sens, il sera impossible, je crois, de faire obstacle à toute poussée des Russes en Europe occidentale.

Des voix: La mise aux voix!

M. Blackmore: Si telle est la volonté de la Chambre, nous pouvons déclarer qu'il est onze heures. Sinon, je puis continuer.

Des voix: Onze heures!

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Nous poursuivrons le débat demain. Lorsqu'il sera terminé, nous appellerons les crédits de trois ministères: les Affaires extérieures, l'Agriculture et les Transports. Puis, nous proposerons de renvoyer les crédits du ministrère des Affaires extérieures, au comité des affaires extérieures. Ensuite, si nous avons le temps, nous aborderons l'examen du bill nº 9, loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux; du bill nº 63, visant à modifier la loi des prisons et des maisons de correc-

tions. Enfin, si nous disposons encore de quelques instants, nous discuterons la résolution inscrite au nom du ministre du Travail (M. Gregg) et visant à modifier la loi d'indemnisation des employés de l'État, 1947.

Les députés trouveront dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui une motion inscrite au nom du premier ministre (M. St-Laurent) et visant à suspendre l'application de l'article 28 du Règlement afin que nous puissions proposer que la Chambre se forme jeudi en comité des subsides pour entamer le débat sur la défense nationale.

(A onze heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE CIVILE 1951

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Conformément à l'article 32 de la loi sur le Conseil des ports nationaux, je dépose le rapport annuel du Conseil des ports nationaux pour l'année civile 1951. Le rapport se présente sous la forme d'épreuves en pages car on ne pourra distribuer avant quelque temps, en volumes reliés, le texte final. Dès que les volumes seront prêts, nous les distribuerons.

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES PERMIS D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

DÉLAI ACCORDÉ POUR POURSUIVRE—CHIFFRE DE L'AMENDE MAXIMUM

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la 1re lecture du bill nº 93 (du Sénat) tendant à modifier la loi sur les permis d'exportation et d'importation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

PRÊTS À LA CHINE EN 1946

M. Gagnon:

1. Le gouvernement canadien a-t-il obtenu le remboursement de la somme de 60 millions de dollars, qu'il avait prêtée à la Chine en 1946?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
3. Sinon, quand recevra-t-il ce remboursement et quel est le montant actuel des intérêts?

M. Sinclair: Les prêts consentis par le gouvernement du Canada au gouvernement de la Chine, en vertu d'ententes autorisées aux termes de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, s'élèvent en tout à $52,215,997.48. La dette porte un intérêt annuel de 3 p. 100 et est remboursable en trente versements annuels à compter du 31 décembre 1948.

Le versement de principal dû le 31 décembre 1948 a été payé en entier. Sur le versement de $1,740,000 dû le 31 décembre 1949, on a remboursé $1,033,882.50. Les versements de principal dus le 31 décembre 1950 et le 31 décembre 1951, ainsi que les versements semi-annuels d'intérêt dus après le 31 décembre 1950, n'ont pas été effectués.

En raison de sa situation financière, le gouvernement de la Chine a demandé que les versements soient différés pendant un certain temps, et le gouvernement du Canada a accepté de différer jusqu'au 31 décembre 1952 le remboursement du solde du principal et de l'intérêt exigibles depuis le 31 décembre 1950. Les versements de principal et d'intérêt dus depuis cette date ont alors été différés également jusqu'au 31 décembre 1952, à la demande du gouvernement chinois. Ces versements différés portent intérêt au taux de 3 p. 100. La dette actuelle que le gouvernement de la Chine a contractée en vertu d'ententes relatives à des prêts, y compris les versements de principal et d'intérêt de $6,041,201.42 qui ont été différés, ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, s'établit à $51,281,201.42.

DÉFENCE PASSIVE—SYSTÈME D'ALERTE

M. Brown:

1. Prend-on des dispositions en vue d'installer un système d'alerte au Canada pour les fins de la défense passive?
2. Dans le cas de l'affirmative, en quoi consistera un tel système et à quelle fin servira-t-il?
3. Quelle sera la part de responsabilité du gouvernement fédéral et des administrations provinciales et municipales dans le fonctionnement de ce système?
4. A-t-on, jusqu'ici, installé une partie de ce système d'alerte?
5. A-t-on pris des dispositions en vue d'établir un raccordement de réseau d'alerte entre le Canada et les États-Unis et de coordonner les renseignements en matière d'alerte?

M. McCusker:

1. Oui.

2. Le système d'alerte pour les fins de la défense passive comprendra des moyens de communications et des techniques de commande qui, une fois ajoutés aux autres moyens dont disposeront les municipalités et aux dispositifs d'alerte (les sirènes, etc.), assureront:

a) La transmission des avertissements d'attaques des centres de commande de la défense aérienne aux points d'importance stratégique (généralement situés dans les régions-cibles); aux autorités de la défense passive, aux organisations de chefs d'îlots, aux services d'incendie, à la police, aux hôpitaux, aux indus-

tries essentielles, aux endroits de commande centrale des sirènes; à d'autres municipalités et à la population civile en général.

b) La transmission des avertissements dans un intervalle de temps qui permettra de prendre des mesures de défense efficaces.

c) Des garanties efficaces contre de fausses alertes qui pourraient résulter d'actes de sabotage prémédités, d'actes de mauvais plaisants ou de négligence.

d) La certitude que les alertes seront reconnues comme alertes d'essai ou alertes véritables annonçant des attaques imminentes.

3. Le système d'alerte de base a été accepté à titre de responsabilité par le Gouvernement fédéral; il prévoit la transmission d'avertissements des centres de commande de la défense aérienne à certaines villes, où des points d'importance stratégique ont été désignés. L'alerte sera donnée à certains principaux points d'importance stratégique par les centres de commande de la défense aérienne et transmise de ces principaux points d'importance stratégique à d'autres points d'importance stratégique.

Il incombera aux autorités provinciales et muncipales de faire parvenir les alertes de base aux postes établis à l'intérieur ou à proximité des villes où l'on a désigné des points d'importance stratégique et qui doivent être alertés, comme la direction de la défense passive, les hôpitaux, les services de chefs d'îlots, les services d'incendie, etc., ainsi qu'aux points qui doivent être avertis, afin de faire jouer les sirènes, etc.

4. Oui. Il y a déjà quelques mois qu'on travaille à l'établissement du système d'alerte de base, tel qu'il est décrit au premier paragraphe de la réponse précédente. Ce travail sera bientôt terminé et on pourra mettre les installations à l'essai presque immédiatement.

On a également remis des sirènes aux diverses régions pouvant servir de cibles, sauf pour ce qui est d'une ou deux villes, où les livraisons se feront au cours des prochaines semaines. L'installation des sirènes est déjà chose faite dans un certain nombre de régions-cibles.

5. Oui. Invoquant les dispositions de l'accord canado-américain de défense passive du 22 février 1951, on a arrêté le nombre et l'emplacement des raccordements entre frontières qu'on établira en vue de coordonner les renseignements, en matière d'alerte, entre les deux pays. On procède en même temps à la mise en place de ces raccordements et à l'établissement du système d'alerte de base.

[M. McCusker.]

PENSION D'INVALIDITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Goode:

Combien d'anciens combattants, dans chaque province, ont obtenu un relèvement de pension d'invalidité, depuis le 1er décembre 1951?

M. Mutch: Pensions d'invalidité relevées à la suite d'un nouvel examen médical:

Province:	Nombre: première et seconde Grandes Guerres
Terre-Neuve	6
Nouvelle-Écosse	60
Île du Prince-Édouard	17
Nouveau-Brunswick	60
Québec	116
Ontario	499
Manitoba	104
Saskatchewan	48
Alberta	46
Colombie-Britannique	187
Total	1,143

M. Goode:

Quel est, dans chaque province, le nombre des anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité?

M. Mutch: Pensions d'invalidité en vigueur au Canada au 31 décembre 1951:

Province:	Nombre: deux Grandes Guerres
Terre-Neuve	829
Nouvelle-Écosse	8,670
Île du Prince-Édouard	1,459
Nouveau-Brunswick	6,031
Québec	16,641
Ontario	57,075
Manitoba	13,610
Saskatchewan	7,673
Alberta	11,710
Colombie-Britannique	22,684
Total	146,382

SAINDOUX ET FRITURES DESTINÉS AUX CAMPS MILITAIRES

Mme Fairclough:

1. Le ministère de la Production de défense a-t-il demandé des soumissions pour des approvisionnements de friture destinés aux divers camps militaires dans l'Est du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces soumissions et quelle quantité *a*) de friture, *b*) de saindoux, prévoyaient-elles?

—J'aimerais retirer cette question, afin d'en inscrire une rédaction revisée au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La question est rayée.

HISTOIRE DES DEUX GUERRES MONDIALES

M. Churchill:

1. Quand publiera-t-on l'histoire officielle de la seconde guerre mondiale?
2. Quel en sera le nombre de volumes?
3. A-t-on envisagé la publication éventuelle de l'histoire de la première guerre mondiale en un seul volume?

M. Blanchette:

1 et 2. Les histoires officielles suivantes ont été publiées:

Marine: *The Far Distant Ships*: Compte rendu officiel des opérations navales de la seconde guerre mondiale.

Armée: L'Armée canadienne 1939-1945: Compte rendu officiel de l'activité militaire sur tous les théâtres d'opération.

L'Armée canadienne et la guerre: Série de trois brochures historiques populaires.

Aviation: Le C.A.R.C. outre-mer (en trois tomes). Compte rendu des opérations du C.A.R.C. outre-mer, pendant la seconde guerre mondiale.

Tome I—*Les quatre premières années.*

Tome II—*La cinquième année.*

Tome III—*La sixième année.*

En outre, on prépare les histoires officielles suivantes:

Marine: *Histoire de la Marine royale canadienne.*

Tome I—*Le service naval du Canada—Origine et débuts.*

Tome II—*Le Service naval du Canada—Activité terrestre au cours de la seconde guerre mondiale.*

L'impression de ces livres est presque terminée et on s'attend à pouvoir se les procurer avant la fin de l'année civile 1952. *The Far Distant Ships* étant un compte rendu des opérations, ces tomes compléteront l'histoire de la Marine royale canadienne.

Armée: *Histoire officielle de l'Armée*: Compte rendu de l'activité de l'Armée au Canada, en Grande-Bretagne, dans le Pacifique, en Italie et dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Tome I—*L'armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique.* Paraîtra sans doute à la fin de l'année financière 1952-1953.

Tome II—*Les Canadiens en Italie.* Paraîtra probablement à la fin de l'année financière 1952-1953.

Tome III—*La campagne militaire dans le Nord-Ouest de l'Europe.* Aucune date de publication n'a encore été fixée.

Services de santé: *Histoire officielle des Services canadiens de santé.*

Tome I—*Organisation et campagnes.* Pas de date définie pour la publication.

Tome II—*Questions cliniques.* Sera probablement publié avant la fin de l'année financière 1952-1953.

Généralités: Compte rendu d'ordre général traitant de l'effort total de guerre et englobant l'organisation et l'emploi des trois services armés, envisagés dans leurs rapports avec la guerre considérée comme une entité. Pas de date définie pour la publication.

3. On a étudié la possibilité de publier une histoire des forces armées canadiennes couvrant l'époque de la Grande Guerre de 1914-1918; mais on n'a pas encore pris de décision officielle; en tout état de cause, cette besogne ne serait pas mise en chantier avant que les histoires de la seconde guerre mondiale soient presque terminées.

ORGE DITE FORT

M. Ross (Souris):

1. A-t-on approuvé l'utilisation de la variété d'orge dite Fort pour la production au Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a conseillé l'utilisation de cette variété?
3. Estime-t-on que ses qualités valent celles de l'orge Montcalm?

L'hon. M. Harris:

1. La vente au Canada de la variété d'orge dite Fort a été approuvée le 8 mars 1952 en vertu de la loi des semences.

2. Le céréaliste fédéral, service des fermes expérimentales, à Ottawa.

3. Au cours des cinq dernières années, dans l'Est du Canada, des cultures d'essai ont permis de constater que le rendement de l'orge Fort est supérieur au rendement de l'orge Montcalm. Sa tige est plus solide que celle de la Montcalm et elle n'a pas tendance, comme elle, à se coucher. Bien que ce ne soit pas une orge de brasserie, aucune autre variété n'est aussi bien adaptée aux besoins des cultivateurs des province de l'Est qui s'adonnent à la culture de l'orge de provende.

MITRAILLETTES

M. Fraser:

1. Le gouvernement ou l'un de ses organismes, a-t-il vendu des mitraillettes ou des mitrailleuses depuis 1945?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des acheteurs?

M. Dickey:

1. Oui.

2. On a vendu des mitraillettes et des mitrailleuses: a) à la ville de Montréal, Gendarmerie royale du Canada; b) aux représentants des pays étrangers suivants: le gouvernement des Pays-Bas; la République Dominicaine; la Thaïlande (Siam); le Nicaragua; le Pakistan; Israël; le gouvernement de la Chine nationaliste.

PERMIS DE RADIO À BRANDON

M. Dinsdale:

1. Le ministère du Revenu national est-il à effectuer une inspection des permis de radio dans la ville de Brandon?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de personnes, à Brandon, ont été traduites en cour et condamnées à l'amende pour avoir omis de se procurer un permis de radio?

3. Avant d'effectuer cette inspection, le ministère du Revenu national a-t-il prévenu suffisamment la population de ce qu'il entendait faire au sujet des permis de radio?

M. Benidickson:

1. Le ministère s'est livré dernièrement à un contrôle normal à Brandon.

2. 87.

3. Chaque année, le 1er avril, on envoie à chaque titulaire de permis une carte l'informant que son permis étant périmé il importe qu'il s'en procure un nouveau au plus tôt. Au même moment les postes de radio diffusent des avis analogues et, au mois de juillet, préviennent les auditeurs ne possédant pas de permis qu'ils sont passibles de poursuites.

HUILES VÉGÉTALES ET MARGARINE

M. Cardiff:

1. Quelle quantité *a*) d'huile de coton, *b*) d'huile de coprah, *c*) d'huile de graines de soja, *d*) de toutes autres huiles végétales, a-t-on importée au Canada depuis la levée, par le gouvernement canadien, des restrictions relatives à l'importation des huiles végétales?

2. Quelles ont été la valeur globale et la valeur moyenne par livre des huiles *a*) de coton, *b*) de coprah, *c*) de graines de soja, *d*) de toutes les autres huiles végétales, importées au Canada depuis la levée par le gouvernement canadien, des restrictions relatives à l'importation des huiles végétales?

3. Quelle quantité de margarine a-t-on fabriquée au Canada, au cours de chacune des années 1949, 1950 et 1951?

4. Quelle quantité *a*) d'huile de coton, *b*) d'huile de coprah, *c*) d'huile de graines de soja, *d*) d'autres huiles, a-t-on utilisée pour la fabrication de la margarine au Canada, au cours de chacune des années 1949, 1950 et 1951?

5. Quel était le prix de détail de la margarine à Halifax, Saint-Jean, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Regina, Edmonton, Vancouver, aux dates suivantes: 1er janvier 1950, 1er juin 1950, 1er janvier 1951, 1er juin 1951, 1er janvier 1952?

Le très hon. M. Howe:

1 et 2.

Importations d'huiles végétales au Canada

		Quantité en livres	Valeur en dollars	Valeur moyenne par livre en cents
Huile de graines de soja	1er mars-31 déc. 1949.....	9,745,700	1,331,774	13·7
	Année civile 1950	8,601,400	1,505,889	17·5
	Année civile 1951	19,229,300	4,221,428	22·0
Huile de coton	1er mars-31 déc. 1949.....	61,888,700	7,519,327	12·1
	Année civile 1950	92,156,800	13,623,785	14·8
	Année civile 1951	30,801,500	6,584,194	21·4
Huile de coprah	1er mars-31 déc. 1949.....	6,190,800	973,252	15·7
	Année civile 1950	22,293,200	3,636,280	16·3
	Année civile 1951	15,039,700	2,765,967	18·4
Huile d'arachides	1er mars-31 déc. 1949.....	2,135,600	418,521	19·6
	Année civile 1950	8,050,800	1,333,768	16·6
	Année civile 1951	27,417,600	6,292,464	23·0
Toutes les autres huiles végétales	1er mars-31 déc. 1949.....	124,289,500	17,576,955	14·1
	Année civile 1950	190,697,200	30,663,719	16·1
	Année civile 1951	158,391,500	35,057,238	22·1

3. Quantité de margarine produite au pays

Année civile	Milliers de livres
1949	73,958
1950	94,032
1951	105,151

[M. Dickey.]

4. Huiles utilisées pour la fabrication de la margarine au Canada

	Années civiles 1949	1950	1951
	En milliers de livres		
Huiles végétales			
Coprah	5,453	7,857	13,053
Coton	36,698	42,106	20,148
Palme et amande de palme	610	.....	.....
Fève soja	12,736	18,187	35,198
Graine de tournesol	134	3,178	4,982
Autres	2,054	965	7,128
Total, huiles végétales	57,685	72,293	80,509
Huiles de poisson ou de mer	2,285	4,751	5,248
Huiles animales			
Saindoux	2	.....	.....
Suif comestible	.....	3	.....
Autres	102	2	.....
Total, huiles animales	104	5	.....
Total global	60,074	77,049	85,757

5. Prix de détail moyen de la magarine, la livre

	1950		1951		1952
	2 jan.	1er juin	2 jan.	1er juin	2 jan.
	cents	cents	cents	cents	cents
Halifax	32·7	35·6	38·5	46·1	39·6
Saint-Jean	32·9	35·6	38·2	45·4	39·8
Toronto	32·6	35·5	38·3	45·6	40·1
Ottawa	32·7	35·0	37·8	45·5	39·8
Winnipeg	32·9	36·3	39·9	47·5	41·1
Regina	32·6	36·7	39·6	47·2	41·2
Edmonton	32·3	35·9	40·1	46·4	41·7
Vancouver	34·4	36·7	38·9	46·2	40·7

COLONS-SOLDATS

M. Beyerstein:

1. Combien d'ex-militaires de la première guerre mondiale ont été établis sur des fermes, *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta, *c*) en Saskatchewan, par l'intermédiaire de la Commission d'établissement de soldats?

2. Combien d'ex-militaires, qui ont acheté des terres par l'intermédiaire de la Commission d'établissement de soldats, ne possèdent pas encore le titre incontesté de leurs fermes?

3. Combien d'ex-militaires de la seconde guerre mondiale ont été établis sur des fermes, *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta, *c*) en Saskatchewan, aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

4. Quel est le nombre d'ex-militaires qui ont acheté des terres aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta, *c*) en Saskatchewan, et qui demeurent encore sur ces terres?

M. Mutch:

État au 18 décembre 1951:

1. *a*) 3,734; *b*) 7,158; *c*) 6,164.

2. *a*) 64; *b*) 266; *c*) 324.

3. *a*) 1,431; *b*) 6,879; *c*) 7,658.

4. *a*) 1,320; *b*) 6,483; *c*) 7,389.

N.-B.: La réponse au nº 2 indique le nombre d'anciens combattants des trois provinces qui sont toujours dans leur ferme, mais n'ont reçu aucun titre de propriété.

La réponse au nº 3 indique le nombre de demandes d'aide pécuniaire auxquelles il a été fait droit.

La réponse au nº 4 ne vise pas les anciens combattants qui ont terminé l'achat de terrains du Directeur des services établis aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. On ne possède en effet aucune donnée statistique sur le nombre de ces anciens combattants qui peuvent toujours se trouver dans les fermes.

Les réponses aux nºs 3 et 4 ne comprennent que les cultivateurs à temps continu.

ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. Catherwood:

1. Quelle somme le gouvernement canadien a-t-il dépensée chaque année à l'égard de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, depuis l'institution de cet organisme?

2. Combien de pays adhèrent à cette organisation?

3. Certaines nations se sont-elles retirées de l'organisation au cours de l'année 1951?

M. Lesage:

1. On trouvera ci-dessous la liste des sommes que le Canada a versées à la Commission intérimaire des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, depuis son établissement:

Année financière			
1943–1944	Commission intérimaire des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	$ 11,100.00	
1944–1945	Commission intérimaire des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	11,100.00	
1945–1946	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	117,682.50	
1946–1947	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	190,006.00	
1947–1948	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	95,475.00	
1948–1949	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	190,000.00	É.-U.
1949–1950	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	199,500.00	
1950–1951	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	355,515.94 *	
1951–1952	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture	109,075.54	

* Cette somme comprend la moitié de la contribution afférente à l'année 1951–1952 prévue dans les derniers crédits supplémentaires pour l'année 1950–1951 en vue d'un versement anticipé à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture destiné à l'aider à assurer le transfert de son siège à Rome.

2. 68.

3. La Chine nationaliste; la Hongrie.

[M. Mutch.]

CANADAIR—AVIONS F-86—ELECTRIC BOAT COMPANY

M. Coldwell:

1. Quelle somme le gouvernement canadien verse-t-il à *Canadair Limited* pour chaque avion F-86?

2. Quelle somme le gouvernement canadien verse-t-il pour le moteur, l'armement et les autres pièces ou autre matériel utilisés pour la construction de l'avion F-86?

3. Quelles actions, s'il en est, le gouvernement canadien, ou tout organisme de la Couronne, détient-il dans les sociétés *a) Electric Boat Company, b) Canadair Limited*?

4. La *Canadair Limited* a-t-elle conclu un accord avec le gouvernement canadien relativement à l'utilisation de l'aéroport de Cartierville?

M. Dickey:

1. Le contrat signé avec la *Canadair Limited* pour la production d'avions F-86 prévoit le versement à la *Canadair* du coût réel de production auquel s'ajoutent une rémunération de 5 p. 100 calculée d'après un coût-objectif, et une prime lorsque le coût actuel est inférieur à l'objectif. Les prix-objectifs se fondent sur le nombre estimatif d'heures-hommes de travail direct et ne peuvent s'exprimer en dollars avant la production effective. Les prix sont de plus soumis aux termes d'une entente générale suivant laquelle les profits globaux de la *Canadair* en excédent de minimums stipulés sont partagés avec la Couronne proportionnellement à la participation de chacun aux immobilisations totales utilisées pour l'entreprise. Le coût du premier lot d'avions a été de l'ordre de $240,000 (à l'exclusion de la taxe de vente) par charpente d'avion. On s'attend que les livraisons actuelles et futures atteignent un prix moyen beaucoup plus faible.

2. Le coût moyen des moteurs, des armes et des autres pièces qu'on obtient directement du gouvernement des États-Unis et qu'on désigne généralement comme biens fournis par le Gouvernement, a été de l'ordre de $78,000 par avion, additionné des droits de douanes et des impôts, en ce qui concerne le premier lot d'avions.

3. Aucune.

4. Oui, en vertu de l'article 9 de l'accord daté du 1er octobre 1949 et déposé à la Chambre le 19 mars 1952.

PRIX INITIAL À L'ÉGARD DES CÉRÉALES, 1952

M. Ross (Souris):

Fera-t-on connaître, avant la semaison, le prix initial qui sera versé à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés en 1952?

Le très hon. M. Howe: On annoncera au moment habituel le prix initial qui sera versé à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge.

LE PONT JACQUES-CARTIER

M. Dupuis:

1. Quelles furent les recettes provenant du péage sur le pont Jacques-Cartier, à Montréal, pour *a*) les véhicules, *b*) les voyageurs?

2. Y a-t-il eu un déficit d'exploitation durant 1951?

3. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant?

M. Benidickson:

Voici en ce qui concerne le Conseil des ports nationaux:

1. *Année*	*a) véhicules*	*c) voyageurs*
1951	1,165,907.05	$233,334.12
1950	1,002,177.98	217,922.91
1949	882,103.70	211,357.06
1948	777,229.30	187,541.54
1947	665,860.05	162,164.27
1946	568,917.52	151,162.54
1945	457,399.88	136,532.49
1944	453,417.61	135,243.63
1943	380,644.14	128,098.65
1942	395,397.40	127,494.20
1941	456,945.79	130,318.81
1940	375,022.82	98,325.19
1939	365,435.68	96,526.58
1938	348,106.89	96,536.18
1937	327,189.53	95,037.59
1936	274,798.77	78,965.09
1935	266,322.88	78,701.57
1934	258,041.18	77,250.18
1933	280,174.75	84,060.66
1932	314,175.10	101,809.89

1931 Détails non disponibles; revenu global des droits de péage: $405,497.20.

(x) 1930 Détails non disponibles; revenu global des droits de péage: $353,000.35.

(x) Pont ouvert à la circulation le 14 mai 1930.

2. Non.

3. Voir réponse au nº 2.

SERVICE AÉROPOSTAL

M. Fulton:

Depuis l'inauguration du service aéropostal *Tout-par-avion*, utilisé pour les lettres, quelle somme supplémentaire le ministère des Postes a-t-il dépensée annuellement pour le transport du courrier au Canada, en conséquence directe ou indirecte de l'institution de ce service?

L'hon. M. Côté:

On n'établit pas de distinction, dans les comptes du ministère des Postes, entre le coût du service "Tout-par-avion" et celui du transport aérien du courrier assujéti à la surtaxe, le contrat conclu par le ministère étant un contrat à forfait.

Quand le service "Tout-par-avion" a été inauguré en juillet 1948, le ministère des Postes a accepté de verser à Air-Canada la somme estimative de la surtaxe de transport aérien payée à l'égard des services domestiques pour l'année financière 1948-1949, plus un montant de 2 millions. Contre ce paiement supplémentaire, Air-Canada a alloué au ministère des Postes de l'espace supplémentaire pour le transport de deux fois et demie autant de courrier que la quantité estimative pour laquelle la surtaxe avait été acquittée durant la même année financière, c'est-à-dire 1948-1949.

En 1951, la somme versée à Air-Canada a été majorée, suivant une échelle mobile, jusqu'à 6 millions de dollars par an, l'espace mis à la disposition du ministère étant augmenté en conséquence.

Jusqu'ici, le volume combiné du courrier aérien assujéti à la surtaxe et du service "Tout-par-avion" n'a pas suffi pour remplir tout l'espace disponible.

EXAMENS MÉDICAUX AUX FINS DE LA PENSION

M. Goode:

Depuis le 1er décembre 1951, combien a-t-on fait subir d'examens médicaux, aux fins de la pension, dans chaque province du Canada?

M. Mutch:

Examens médicaux relatifs à la pension d'invalidité:

Provinces	Nombre: première et seconde Grandes Guerres
Terre-Neuve	29
Nouvelle-Écosse	528
Île du Prince-Édouard	128
Nouveau-Brunswick	455
Québec	869
Ontario	3,239
Manitoba	883
Saskatchewan	441
Alberta	516
Colombie-Britannique	1,371
Total	8,459

ENVOI DE BESTIAUX AUX ÉTATS-UNIS

M. Diefenbaker:

1. Au cours des deux premières semaines de février, combien de bovins vivants ont été expédiés aux États-Unis, en provenance d'un endroit quelconque de la Saskatchewan?

2. Quels sont les noms de l'expéditeur et du destinataire, ainsi que le nombre de bovins compris dans chaque livraison, et quelle a été la destination respective de chaque envoi?

L'hon. M. Harris:

1 et 2. Weiller & Williams, expéditeur, Chas. Ladin, destinataire, 33, Iowa (É.-U.); J. L. Dorfman, expéditeur, Garner Sales, destinataire, 28, Iowa (É.-U.).

IMPORTATION DE GRAINE DE LIN, DE FÈVE SOJA ET DE COPRAH

M. Cruickshank:

1. Quelle quantité *a*) de graine de lin, *b*) de fève soja, *c*) de coprah, a-t-on importée au Canada au cours de chacune des années 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951?

2. Quelle quantité de chacun de ces produits a été importée en franchise?

Le très hon. M. Howe:

1. *a*) Graine de lin *b*) Fève soja *c*) Coprah

Année	Boisseaux	Livres	Livres
1946	1,518	68,139,291	63,540,393
1947	832	87,433,636	77,089,745
1948	14,771	86,717,865	74,254,033
1949	60	128,533,344	56,835,523
1950	417,514	240,261,959	48,325,430
1951	942,646	279,522,444	59,192,714

2. Aucune quantité de graine de lin n'a été importée en franchise. Toutes les importations de fève soja sont entrées en franchise, sauf 2,060 livres en 1946 et 360 livres en 1947. Tout le coprah est entré en franchise.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—OUVRIERS PASSÉS DE L'ALBERTA À LA SASKATCHEWAN

M. Wright:

1. Au cours des cinq premiers mois de 1948, combien d'équipes d'ouvriers ou combien de particuliers le service du rétablissement agricole des Prairies a-t-il fait venir de l'Alberta ou du Manitoba en Saskatchewan?

2. De combien d'hommes se composaient ces équipes?

3. Pendant combien de temps ces équipes ou ces particuliers ont-ils travaillé en Saskatchewan?

4. Dans quelles régions et à quelles entreprises a-t-on employé ces équipes ou ces particuliers pendant leur séjour en Saskatchewan?

RELÈVEMENT DE TRAITEMENT ACCORDÉ AUX FONCTIONNAIRES—SERVICE POSTAL

M. Tremblay:

1. Le récent relèvement de traitement accordé aux fonctionnaires s'applique-t-il *a*) aux maîtres de poste des bureaux à commission, *b*) aux maîtres de poste des bureaux semi-urbains et à leurs aides?

2. Quel est le taux moyen du relèvement?

3. Les nouveaux traitements sont-ils rétroactifs au 1er décembre 1951?

L'hon. M. Côté: Je dépose le document.

EXCÉDENTS DE CÉRÉALES

M. Fair:

1. Au cours de la campagne agricole 1950-1951, les sociétés qui exploitent des élévateurs dans les provinces des Prairies ont-elles eu des excédents de céréales?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces sociétés et quelle a été la quantité du surplus dans le cas de chaque société?

[L'hon. M. Harris.]

3. Comment les sociétés ont-elles disposé de ces excédents?

4. Quelle est la valeur approximative des céréales de surplus vendues par chaque société?

5. Les sociétés ont-elles reçu de la Commission canadienne du blé plein paiement pour ces céréales?

Le très hon. M. Howe: Je dépose le document.

TAPIS ET CARPETTES—ACHAT PAR LES MINISTÈRES

M. Diefenbaker:

1. Quelles sommes globales a-t-on dépensées pour les tapis et carpettes, dans chaque ministère du gouvernement, depuis le 1er janvier 1951?

2. Sur ces montants, quelle a été la valeur des achats effectués pour le compte du ministère de la Défense nationale?

HOSPITALISATION ET SOINS MÉDICAUX

M. Knowles:

1. Par province, combien de Canadiens sont inscrits aux plans prévoyant le paiement, total ou partiel, des frais d'hospitalisation et relevant de chacune des catégories suivantes: *a*) plans régis par les autorités provinciales, *b*) plans facultatifs, du genre de ceux de la Croix-Bleue, *c*) plans de sociétés commerciales ou d'employeurs, *d*) plans de sociétés d'assurance, *e*) tous autres plans?

2. Par province et (ou) par catégorie, quelle est la garantie moyenne accordée aux personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 1?

3. Par province et (ou) par catégorie, quel est le coût global annuel des primes versées par les personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 1?

4. Par province et (ou) par catégorie, quelle somme globale verse-t-on annuellement en frais d'hospitalisation à l'égard des personnes inscrites aux régimes mentionnés dans la question nº 1?

5. Par province, combien de Canadiens sont inscrits aux plans prévoyant le paiement, total ou partiel, des soins médicaux et relevant de chacune des catégories suivantes: *a*) plans régis par les autorités provinciales, *b*) plans facultatifs de soins médicaux payés à l'avance, *c*) plans de sociétés commerciales ou d'employeurs, *d*) plans de sociétés d'assurance, *e*) tous autres plans?

6. Par province et (ou) par catégorie, quelle est la garantie moyenne accordée aux personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 5?

7. Par province et (ou) par catégorie, quel est le coût global annuel des primes versées par les personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 5?

8. Par province et (ou) par catégorie, quelle somme globale verse-t-on annuellement pour les soins médicaux à l'égard des personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 5?

9. Les réponses aux questions nº 1 et 5 comportent-elles double inscription? Dans le cas de l'affirmative, par province et par catégorie, quel est le nombre global net des personnes inscrites à ces régimes au Canada?

10. A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle somme globale les personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 1 ont-elles dû verser en frais d'hospitalisation en plus du montant versé à leur égard en vertu des régimes auxquels elles étaient inscrites?

11. A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle somme globale les personnes inscrites aux régimes mentionnés à la question nº 5 ont-elles dû verser pour des soins médicaux, en plus du montant versé à leur égard en vertu des régimes auxquels elles étaient inscrites?

12. A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle somme globale les Canadiens ont-ils versée annuellement en frais d'hospitalisation, y compris l'ensemble des sommes *a*) versées par les malades, *b*) versées en vertu de régimes d'assurance-hospitalisation, *c*) provenant des fonds publics?

13. A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle somme globale les Canadiens ont-ils versée annuellement pour les soins médicaux, y compris l'ensemble des sommes *a*) versées par les malades, *b*) versées en vertu de régimes d'assurance, *c*) provenant des fonds publics?

14. A l'égard de l'année la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quelle somme globale les Canadiens ont-ils versée *a*) pour les soins dentaires et pour l'achat de dentiers, *b*) pour les soins de la vue et l'achat de lunettes, *c*) pour les soins fournis par des infirmiers, *d*) pour les produits pharmaceutiques et les médicaments, *e*) pour tous les autres frais d'hygiène non inclus dans les questions 12 et 13, ni dans les parties *a*), *b*), *c*) et *d*) de la présente question, y compris l'ensemble des sommes *a*) versées par les malades, *b*) versées en vertu de régimes d'assurance-groupe, *c*) provenant des fonds publics?

ASSURANCE-SANTÉ

M. Knowles:

1. A combien évalue-t-on actuellement le coût annuel d'un programme national d'assurance-santé qui serait fondé sur les propositions faites par le gouvernement fédéral en 1945?

2. Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social possède-t-il tous les éléments et renseignements qui lui permettraient d'établir un programme national d'assurance-santé?

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possède-t-il des renseignements sur les programmes d'assurance-santé en vigueur dans d'autres pays? Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quels pays possède-t-il ces renseignements?

4. A-t-on consulté les provinces relativement à l'établissement d'un programme d'assurance-santé?

5. Certaines provinces ont-elles fait savoir qu'elles étaient disposées à établir un programme d'assurance-santé sur une base fédérale-provinciale? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces provinces?

6. Le gouvernement fédéral a-t-il fait connaître à ces provinces sur quelle base on pourrait établir un programme d'assurance-santé, afin que les dispositions d'un tel programme puissent être appliquées dans les provinces disposées à les accepter?

7. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les fondements de ce programme?

8. A-t-on revu l'avant-projet de loi, intitulé loi sur la santé nationale, présenté à la Chambre des communes le 29 juillet 1944, afin de le rendre conforme aux propositions relatives à l'assurance-santé faites par le gouvernement fédéral en 1945? Dans le cas de l'affirmative, le texte revisé de ce projet de loi peut-il être mis à la disposition des membres du Parlement?

PRODUCTION DE DÉFENSE—ACHAT DE BEURRE ET DE MARGARINE

M. Cruickshank:

1. Au cours des années 1950 et 1951, le ministère de la Production de défense a-t-il demandé des sousmissions pour l'achat *a*) de beurre, *b*) de margarine?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle quantité à l'égard de chaque produit?

3. Au cours de cette période, le ministère a-t-il adjugé des contrats pour l'achat de beurre et de margarine?

4. Dans le cas de l'affirmative, à quels adjudicataires, à quel prix et à l'égard de quelle quantité?

DEMANDES DE DOCUMENTS

VILLE D'OTTAWA—ENQUÊTE RELATIVE AU CIRCUIT POSTAL

M. Coldwell:

Copie de la plus récente enquête relative au circuit postal, aux heures de travail et aux fonctions des facteurs employés dans la ville d'Ottawa, ainsi qu'au poids du courrier transporté.

—Puis-je, avec l'autorisation de la Chambre, retirer ma proposition, afin de la rédiger autrement?

(La motion est retirée.)

ENTREPRISE DE LA RIVIÈRE RED-DEER

M. Quelch:

Copie des derniers rapports soumis au gouvernement fédéral par les fonctionnaires de l'administration du rétablissement agricole des Prairies relativement à l'entreprise de la rivière Red-Deer.

L'hon. M. Harris: Je me demande si l'honorable député permettra de réserver la motion en l'absence du ministre?

(La motion est réservée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

FAÇON DE PROCÉDER LORS DU DÉBAT SUR LA DÉFENSE

A l'appel des avis de motion du Gouvernement.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): A la seule fin de la procédure à suivre demain à la Chambre, puis-je signaler l'à-propos de donner suite à la motion portant création d'un comité des dépenses aux fins de la défense avant d'ouvrir le débat sur la défense? Autant que je sache, il y a unanimité au sujet de la création du comité. Il est fort souhaitable que l'institution du comité soit approuvée, que les premières dispositions soient prises en vue de son établissement et que les députés en tiennent compte au cours du débat sur la défense qui s'ouvrira immédiatement après. La fête de Pâques approche et si les députés

savent que le comité est en voie d'établissement, peut-être cela influera-t-il sur la discussion qui suivra à l'égard de la défense.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Après avoir conféré avec mes collègues, monsieur l'Orateur, j'espère que je pourrai acquiescer à la proposition de l'honorable député. Il sera entendu, j'imagine, que si la motion portant création du comité fait l'objet d'un débat, celui-ci pourra être ajourné afin de ne pas chambarder le programme. S'il ne s'agit que d'approuver pour la forme le projet de résolution, il serait possible de le faire.

M. Drew: J'ai pensé que si la Chambre était saisie de la motion portant création du comité immédiatement avant le débat sur la défense, ladite motion ne servirait pas à déclencher un second débat sur la défense.

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que telle sera la tournure des événements.

LA QUESTION OUVRIÈRE

ÉCOLES DE L'AIR DE CENTRALIA ET DE CLINTON— GRIEFS DE BRIQUETEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Je désire poser au ministre du Travail une question dont je ne lui ai pas donné avis. Quelles mesures prend-on pour remédier aux pratiques déloyales dont se plaint le syndicat international des briqueteurs et maçons relativement aux rajouts aux écoles de l'air de Centralia et de Clinton? Le syndicat a signalé ces pratiques au ministre.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je prends note de la question et j'y répondrai le plus tôt possible.

SUBSIDES

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Chambre reprend la discussion interrompue le mardi 1er avril sur la motion de l'hon. M. Abbott invitant la Chambre à se former en comité des subsides et sur la proposition d'amendement de M. Wright.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, au cours des observations que je formulerai à l'égard de la proposition dont nous sommes saisis, je compte m'écarter sensiblement des voies qu'ont suivies d'autres députés pour m'aventurer dans des domaines dont il n'est pas question habituellement. Je parlerai de la pierre angulaire de toute paix durable. Jusqu'ici aucun des députés qui ont pris part à la discussion n'a proposé de moyens pour rectifier les anomalies qui rendent nettement impossible l'établissement d'une paix durable.

Je parlerai donc de ces anomalies qui existent. Je ne m'attarderai pas cette fois-ci à exposer les moyens de les redresser. Plus tard, si tout va bien, je tenterai peut-être de le faire.

En premier lieu, il importe au premier chef de bien comprendre que pour une raison ou pour une autre, sans l'état de guerre ou sans la préparation à la guerre, le monde sombre dans le marasme économique, le chômage sévit au point où il est tout à fait impossible pour les hommes d'État d'y remédier. On n'a proposé aucun moyen de parer à un tel état de choses. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ne s'est guère révélé plus utile qu'un bambin de dix ans à l'égard de ce problème.

Gardons à l'esprit cette vérité fondamentale à laquelle fait face le monde d'aujourd'hui. Il existe un excellent livre, écrit pendant les années 30 par Maurice Colborne, et portant le titre *Unemployment or War* (*Le chômage ou la guerre*). Cet ouvrage expose les causes fondamentales de l'apparition du chômage, à moins qu'une guerre ou des préparatifs de guerre n'aient lieu dans le monde. Un autre livre excellent qui pourra être précieux à quiconque voudra le lire est intitulé *Distribute or Destroy* (*Répartition ou destruction*). Le problème le plus important auquel le monde doit actuellement faire face, est sans aucun doute celui de maintenir le niveau de l'emploi sans recourir à la guerre et de répartir les denrées plutôt que de les détuire.

Je suis d'avis que le ministre, dès qu'il pourra se mettre de nouveau en rapport avec ses amis de l'OTAN et de l'organisation des Nations Unies, leur dise à chacun séparément: "Il est temps de nous mettre au travail et d'aviser au moyen de répartir les produits de ce monde. Nommons une commission composée des meilleurs cerveaux que nous puissions trouver n'importe où et enjoignons-lui d'étudier avec la plus grande diligence les moyens d'obtenir une répartition équitable des denrées et des services dans le monde."

Avant que le ministre prenne cette initiative, je voudrais qu'il insiste en vue de l'inclusion d'un nombre important de membres du Crédit social dans la commission. Certaines gens s'en moqueront, mais ces moqueries dénoteront un esprit vide. Je défie qui que ce soit de me désigner aujourd'hui plus d'un groupement dans la vie publique du monde entier qui s'occupe efficacement de répartition.

M. Riley: De quel groupe s'agit-il?

M. Blackmore: Du Crédit social. Je suis heureux que l'honorable député l'ait mentionné, parce que l'occasion se présente de lui donner des éclaircissements. On voit qu'un député peut siéger longtemps à la Chambre sans rien apprendre de ce qui s'y passe.

M. Riley: Je continue de vous écouter.

M. Blackmore: Ecoutez encore un peu. Dans son message au Congrès, le 26 mars 1945, M. Roosevelt disait:

> Nous savons que nous ne réussirons pas à édifier un monde pacifique si nous n'assurons pas d'abord sa prospérité économique.

Quiconque jette un coup d'œil sur le monde actuel et même sur l'Organisation des Nations Unies, doit reconnaître que, malgré six années complètes d'efforts de la part de nos puissants voisins, les États-Unis, la prospérité ne règne certes ni au sein de l'Organisation ni nulle part dans l'univers, sauf peut-être dans certains pays favorisés comme le Canada et les États-Unis où les sommes énormes affectées aux préparatifs de guerre permettent à la population d'acheter les biens de consommation que nous produisons.

L'objectif du président Roosevelt était tout à fait louable mais les méthodes auxquelles il est évident qu'il songeait pour atteindre cet objectif étaient absolument inacceptables.

Le 11 mars, comme en témoigne la page 359 du hansard, j'ai exposé les deux principales erreurs qui faussent nos conceptions anglo-saxonnes. Voici la première. Nous partons de l'idée que la production des biens s'accompagne automatiquement de la production de l'argent qui permet d'acheter ces biens et que cet argent va entre les mains des gens qui veulent consommer ces denrées dont ils ont besoin. La deuxième erreur suppose que le commerce international suffit à assurer la distribution internationale des marchandises. Ces postulats sont absolument erronés, comme je l'ai alors signalé; la preuve en a été faite il y a près d'un siècle.

Puis-je maintenant exposer une troisième erreur fondamentale de la pensée anglo-saxonne, peut-être encore plus dangereuse, sûrement plus dangereuse que les deux autres. Je veux parler de la théorie absolument absurde selon laquelle le prétendu principe du traitement non discriminatoire à la base de notre organisation de commerce international ferait du commerce international un instrument de distribution plus efficace et plus avantageux qu'un régime de commerce dans le cadre duquel toute nation serait libre de recourir à toutes les mesures jugées nécessaires pour l'affermissement et la protection de sa propre économie.

Je veux énoncer dix-huit postulats fondamentaux. Le monde anglo-saxon s'est trompé au sujet des mesures non discriminatoires et de ce qu'on appelle la disposition absolue relative au traitement de la nation la plus favorisée, parce que ses conceptions étaient faussées à la base. En énonçant ces postulats je ne cherche qu'à guider nos pensées afin que nous aboutissions à de saines conclusions. Voici ces postulats; je prie les honorables députés d'en examiner la justesse à mesure que je les énoncerai afin de déterminer si elle leur paraît contestable.

1. Toute collectivité incapable de produire ce dont elle a besoin doit s'adonner au commerce.

2. Presque aucune nation n'est aujourd'hui capable de produire tout ce dont elle a besoin. Presque toutes les nations doivent donc s'adonner au commerce.

3. Toute collectivité qui se livre au commerce risque constamment d'acheter et de consommer plus qu'elle ne produit et vend, soit au point de vue de la quantité soit à celui du prix. D'où, danger constant pour toutes les nations, sauf peut-être aujourd'hui les États-Unis, d'avoir une balance commerciale internationale défavorable et, donc, de contracter une dette qui, dans les circonstances actuelles, ne serait presque pas remboursable.

4. Chaque collectivité court constamment le risque de ne pouvoir obtenir certains articles dont elle a un besoin essentiel, par exemple, au Canada, le charbon, le pétrole et l'acier, et, en Grande-Bretagne, le coton, la provende et le caoutchouc.

5. Chaque collectivité court le risque continuel de ne pouvoir vendre tous ses produits: pour le Canada, le blé; pour la Grande-Bretagne, les textiles et pour les États-Unis le blé et bon nombre d'autres produits.

6. Plus une nation vient près de se ranger dans la catégorie des nations dites "non-possédantes", plus constant et plus inéluctable pour elle devient le danger d'être privée de ce dont elle a besoin; tel est le cas par exemple, de la Grande-Bretagne, du Japon et de l'Italie. Au contraire, plus une nation vient près de se ranger dans la catégorie des nations "possédantes", moins elle court le risque d'avoir à se passer de ce dont elle a besoin, par exemple, les États-Unis et la Russie; mais plus elle est exposée au danger de ne pouvoir écouler ses excédents de biens à l'étranger.

7. D'autre part, toute nation "possédante", surtout celle dont la production industrielle est considérable, éprouvera probablement beaucoup de difficultés à écouler ses excédents de façon à maintenir le niveau de son embauchage, à éviter le marasme économique.

8. Toute collectivité a besoin, pour écouler ses produits, d'un maximum de liberté lui permettant de vendre ses produits à toute autre collectivité.

9. Toute collectivité a, en principe, le droit inaliénable d'écouler ainsi ses produits pourvu que, ce faisant, elle ne porte pas atteinte à l'économie de la nation qui les achète.

10. Toute collectivité a besoin, pour acheter tous les produits qu'il lui faut, d'un maximum de liberté lui permettant d'acheter ces produits de toute autre collectivité.

11. Toute collectivité a donc, en principe, le droit inhérent et inaliénable d'acheter ainsi ses produits pourvu que, ce faisant, elle ne prive pas la collectivité qui les lui vend de biens essentiels à son économie.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit demeure, je crois, incontestable. Les gens qui veulent supprimer toute disparité de traitement seraient parfaitement d'accord. Mais ils vont changer d'avis bientôt.

12. Toute nation qui ne produit que des matières premières telles que le blé, la betterave à sucre, le lait, les arbres, le minerai de fer et qui néglige entièrement de transformer ces produits en farine, en sucre, en poudre de lait ou en fromage, en bois de scierie et en acier, c'est-à-dire toute collectivité ne produisant que des matières premières, aura inévitablement des difficultés dans le domaine des prix et, toutes choses étant égales, elle tendra à s'endetter envers la collectivité qui manufacturera la farine, les meubles, l'acier, les machines, etc. Elle se fera donc constamment des soucis et nourrira des craintes, qui la porteront à la lutte.

13. Toute nation qui en a la possibilité devrait donc s'efforcer (on devrait l'aider et l'encourager dans cet effort) d'accroître ses moyens de fabrication des produits dont elle a besoin, pour autant que ce genre d'initiative puisse se réaliser à un prix raisonnable du point de vue économique. Voici probablement le premier de mes postulats qui révoque en doute la doctrine des champions des échanges dits internationaux et multilatéraux, des adversaires de l'inégalité de traitement et ainsi de suite; mais, à mon avis, on peut le défendre partout, devant tout groupement humain, surtout aujourd'hui où une telle misère règne chez les peuples du monde.

14. Toute nation qui produit trop peu de matières premières par rapport à ses besoins éprouvera probablement des difficultés à échanger ses produits ouvrés: machines, textiles, meubles, etc., contre les matières premières dont elle a besoin, telles que le minerai de fer, le bois, les céréales, le coton, etc.: c'est le cas du Japon et de la Grande Bretagne, surtout lorsqu'elle devra soutenir une vive concurrence de la part de nations mieux équipées pour produire son genre de marchandises. Une telle concurrence est susceptible de devenir plus puissante, plus acharnée et plus étendue à mesure qu'on pourra se procurer plus facilement l'outillage hautement spécialisé, les matières techniques comme les plastiques et qu'on pourra utiliser plus facilement l'énergie solaire. Ce devrait être très clair.

15. Toute nation manufacturière devrait s'efforcer, et on devrait l'encourager en ce sens, d'accroître au maximum la production de ses industries agricole et de la pêche et celle de ses autres industries primaires. Ses dirigeants et ceux des nations voisines devraient se rendre de plus en plus compte combien il est important de travailler de concert et en collaboration en vue de porter le plus tôt possible l'exploitation des ressources mondiales au niveau qui pourra le mieux satisfaire aux besoins croissants de l'humanité en ce qui concerne tous les biens utiles.

16. Reconnaissant ce fait patent, tout dirigeant éclairé et réfléchi doit se rendre à l'évidence, savoir que toute nation a le droit fondamental et le devoir inéluctable (droit et devoir que toutes les autres nations doivent lui reconnaître) de protéger, par tous les moyens utiles, son économie, ses industries primaire et manufacturière ainsi que ses services, contre tout genre de concurrence déloyale provenant de l'extérieur de ses propres frontières. Il est évident que toute concurrence extérieure qui nuit à l'efficacité d'une industrie, au sein d'une nation, paralyse une certaine partie du potentiel de production de l'univers, précisément à une époque où la population augmente rapidement et où bien des gens craignent réellement que notre aptitude à produire ne devienne insuffisante, compte tenu de l'accroissement de la population. La véracité de ce postulat doit être tout à fait évidente.

17. Si cela est vrai, tous les moyens auxquels les nations ont recouru pour protéger leur économie, moyens tels que le tarif douanier, les contingents, la réglementation du change, les interdictions et les subventions devraient et doivent être considérés comme étant des mesures légitimes de protection auxquelles toute nation peut recourir si des actions en provenance d'un autre pays, ami ou non, mettent en danger certains secteurs de sa production. Naturellement, cette proposition va à l'encontre même de l'attitude adoptée par les États-Unis à l'égard de l'accord de Bretton-Woods, de l'Organisation internationale du commerce et le reste. Les hommes d'État d'alors,—Roosevelt et autres,—ont affirmé hautement que toute mesure de

protection adoptée par n'importe quelle nation constituait une guerre économique contre les États-Unis et toute autre nation, ce qui est une telle absurdité que je suis encore étonné que des gens éclairés aient pu s'en laisser imposer par de tels sophismes.

18. L'utilisation de moyens de protection tels que contingents, tarifs, etc., par un État quelconque ne saurait vraiment constituer un procédé de guerre économique. Celle-ci existe pourtant chaque fois qu'une nation permet à des organismes soumis à sa compétence de produire ou de fabriquer des denrées et de les vendre,—avec ou sans l'aide de l'État,—aux consommateurs de pays étrangers de façon à concurrencer ou à déplacer les denrées analogues produites ou qu'on pourrait produire dans ces autres pays, à condition que cette vente soit contraire aux désirs du gouvernement de ces pays-là.

Les agissements des Japonais dans les années 30 constituent un exemple de cela. Un seul exemple frappant me vient à l'esprit. Les Japonais, grâce à la façon dont ils dirigeaient leur économie, pouvaient vendre des bicyclettes $5.75, alors qu'au Canada de semblables nous auraient coûté $50. Il va sans dire que pas un gouvernement raisonnable ne pouvait permettre l'entrée de bicyclettes à si bon marché qui auraient concurrencé celles qu'on fabriquait chez lui. Il fallait donc recourir à des moyens spéciaux de protection. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé. Le Canada ne pouvait absolument pas se permettre d'importer des bicyclettes japonaises, pas plus que les États-Unis ni tout autre pays industrialisé intelligemment gouverné.

Cela a placé le Japon dans une situation très difficile, sur laquelle je reviendrai d'ailleurs probablement lorsque nous serons saisis du traité de paix avec le Japon. Nous devons admettre qu'il faut que les Japonais puissent vivre dans ce monde merveilleux qu'est le nôtre; il ne faut tout de même pas qu'on les autorise à détruire nos industries en inondant notre économie de marchandises auxquelles notre industrie ne saurait faire concurrence.

Ayant énuméré ces 18 postulats, j'invite mes collègues à leur accorder à tous l'examen et les critiques les plus attentifs; si les députés estiment que le liste des postulats est correcte, il s'ensuit automatiquement que tout le régime du commerce sans traitement de préférence est subversif et doit être abandonné.

L'examen des postulats permet de conclure ceci: il y a trois problèmes majeurs que doivent résoudre ceux qui ont élaboré le régime contemporain des accords de commerce entre les nations de l'univers, ainsi que le régime qui régnera dans l'avenir immédiat, pendant une période de cent années peut-être, qui le sait avec précision? Le premier de ces problèmes est le suivant: comment pourrait-on s'arranger pour que les nations "possédantes" semblables aux États-Unis, qui sont presque autarciques, qui produisent et qui sont capables de produire bien au delà des besoins de leur consommation immédiate, pour que ces nations puissent commercer et vendre leurs marchandises aux autres pays sans faire une concurrence qui détruira les industries de tous les pays voisins et sans condamner ces voisins à un déficit irremboursable de leurs balances commerciales?

Aussi sûr que nous sommes ici, dans cette enceinte, et aussi sûr que le Gouvernement des États-Unis tient ses assises dans les édifices gouvernementaux de l'autre côté de la frontière, il est sûr que le problème doit être résolu. Il est bien inutile de rester assis, nous tournant les pouces, et d'affirmer que nous n'avons pas à résoudre le problème. Nous devons le résoudre, et nous ne pourrons jamais y parvenir par les moyens proposés jusqu'ici par les libéraux, les conservateurs, les républicains, les démocrates ou les socialistes.

Le deuxième problème important est le suivant: comment peut-on s'y prendre pour qu'un plus ou moins grand nombre de nations pauvres et ayant besoin de marchandises étrangères puissent les acheter d'une ou de plusieurs des nations riches, comme les États-Unis, si ces nations riches ne veulent ni ne peuvent, économiquement parlant, accepter de ces nations pauvres les marchandises que ces nations pauvres peuvent et doivent offrir, aux États-Unis, par exemple, afin de payer les marchandises américaines dont elles pourraient avoir grandement besoin? Le Japon, par exemple, a grand besoin de fer. Comment va-t-il faire pour s'en procurer? Nous ne pouvons accepter les bicyclettes de basse qualité qu'il peut fabriquer, ni les autres denrées qui pourraient faire une concurrence ruineuse à notre production. Comment obtiendra-t-il ce fer? Il faut résoudre ce problème, car les quelque 80 millions de Japonais doivent se procurer du fer quelque part. Il en est ainsi d'un grand nombre d'autres nations à l'égard de diverses denrées.

Le troisième problème important est le suivant: comment peut-on s'y prendre pour que certaines nations comme le Japon et la Grèce qui, laissées à elles-mêmes et malgré tous les efforts qu'elles pourraient déployer, éprouveraient vraisemblablement de grandes difficultés à s'assurer les choses nécessaires à leur subsistance, mais qui pourraient réaliser des progrès satisfaisants si on leur permettait de collaborer avec d'autres nations moins favorisées, comment, dis-je, peut-on permet-

tre à des nations comme le Japon et la Grèce de collaborer ainsi grâce à la formation de groupes de nations qui commerceraient entre elles en vertu d'ententes prévoyant des droits préférentiels, ce qui leur permettrait de s'entraider beaucoup sans faire de tort aux autres nations? Encore un problème qu'il faut résoudre.

Le but fondamental des États-Unis a été pendant des années, et il est encore aujourd'hui, de détruire les préférences impériales en vigueur dans le Commonwealth britannique et de faire en sorte qu'il soit impossible pour cette immense association de pays de collaborer en vue d'utiliser leur capacité de production à leur profit et au profit des autres pays.

Les États-Unis ne se sont jamais rendu compte qu'en cherchant à détruire ces accords de préférence, ils cherchent à détruire la vie même du Commonwealth britannique, y compris le Royaume-Uni et le Canada. La question qui se pose est la suivante: ont-ils eu tort de s'opposer au régime de préférence en vigueur dans l'Empire britannique? Je prétends qu'ils ont fait complètement fausse route et si quelqu'un peut me dire comment on peut résoudre le troisième problème majeur que je viens d'indiquer, à savoir le problème des petites nations pauvres, autrement que par la production et la collaboration régionale ou la collaboration de certains groupes, je suis prêt à l'entendre. Aucun indice en tout cas n'a été fourni à ce sujet jusqu'ici au cours du débat.

Tout projet d'entente commerciale internationale qui ne prévoit pas des mesures appropriées visant à résoudre ces trois problèmes importants ne tient évidemment pas compte des réalités et il est par là même voué à l'échec, sinon au désastre général et incalculable comme celui qui nous menace à l'OTAN.

Nous pouvons nous donner des airs de confiance, comme le fait le ministre. Il n'en sait pas moins, au fond, que les choses ne vont pas bien à l'OTAN. C'est ce qu'ont pu constater tous ceux qui lisent les nouvelles ou les articles de journaux.

Quelle est la caractéristique fondamentale du régime d'accords commerciaux qu'on cherche à imposer au monde? Je désire m'arrêter à ce principe premier dont s'inspire le régime commercial que les États-Unis cherchent ouvertement à établir dans le monde. Déjà, leur tentative a eu passablement de succès. Ce principe, c'est celui de la suppression de toute distinction en matière commerciale, ou encore, celui de l'acceptation sans condition de la clause dite de la nation la plus favorisée, ce qui en pratique revient au même sur le plan commercial.

[M. Blackmore.]

Analysons un peu plus à fond les modalités de ce régime avant de nous engager dans le cœur de la question. Le coût de production et de livraison des denrées varie énormément d'un pays à un autre. On peut donner comme exemples le charbon, vendu en Ontario, et provenant, soit de la Pennsylvanie, aux États-Unis, soit du Canada, ou les produits laitiers, provenant soit du Canada, soit de la Nouvelle-Zélande. Le coût dépend de plusieurs éléments, notamment, (1) du climat. A ce sujet, nous pouvons opposer la Nouvelle-Zélande au Canada pour ce qui est de la production du beurre. Quant aux (2) ressources naturelles d'un caractère spécial, nous avons l'exemple du Texas, richement pourvu en pétrole.

Grâce à (3) la variété des ressources, les denrées essentielles peuvent être en grande partie produites à l'intérieur d'un pays donné, les États-Unis, par exemple.

Il y a aussi (4) la proximité des ressources: ainsi en Allemagne la proximité du charbon, du fer et de la pierre calcaire permet la rapide expansion de l'industrie de l'acier.

Il y a aussi (5) l'élément industrialisation comme aux États-Unis, par exemple. En Allemagne et au Japon, par exemple, il y a (6) la compétence de la population et son caractère. Autre chose encore: (7) une forte population assure un grand marché domestique, comme c'est le cas pour les États-Unis, ce qui rend possible la production massive à bon marché.

Il y a ensuite lieu (8) d'examiner les normes d'existence, au Japon par exemple. Se pose aussi (9) la question de moyens de transports suffisants comme en Grande-Bretagne et au Japon où les moyens de transport rapides sont disponibles relativement à bon marché. Songeons aussi (10) à la proximité des marchés.

Voilà quelques-uns seulement des facteurs qui entrent en jeu. Tous ces facteurs ne sont pas présents dans le cadre d'une même économie et, dans la mesure où ils le sont, à l'avantage de l'économie en question, celle-ci peut alors produire les biens à bon compte et les écouler en triomphant de la concurrence.

L'écart inévitable des frais de production et de livraison des marchandises dans les différents pays tend à créer de telles différences entre les nations au point de vue de la force et de la vulnérabilité économiques qu'en ce qui concerne leurs économies, on peut à juste titre les comparer aux garçons et garçonnets d'un terrain de jeux dont les âges vont de six à dix-neuf ans, l'âge de l'entrée à l'université.

Supposons que soixante ou soixante-dix de ces enfants participent à un jeu d'écolier quel-

conque, mettons le jeu de billes ou la toupie. Supposons maintenant que nous adoptons des règles de jeu appropriées aux élèves de seize à dix-neuf ans et que nous les faisons jouer dans un cercle de huit ou dix pieds de diamètre. Dans de telles circonstances, les enfants de six à neuf ans qui jouent aux billes dans un cercle aussi grand ont-ils la moindre chance de gagner ou même de faire partie nulle? Dans de telles circonstances, comment peuvent-ils gagner contre leurs adversaires de dix-neuf ans?

Modifions maintenant les règles de façon à ce qu'elles conviennent au groupe de six à neuf ans, le cercle étant maintenant de deux pieds ou de deux pieds et demi de diamètre. Les garçonnets seraient-ils en meilleure posture pour vaincre les élèves de seize à dix-neuf ans, les règles étant les mêmes?

A titre de compromis, rédigeons le règlement en songeant aux garçonnets de 10 à 13 ans, devant évoluer dans un cercle de cinq à sept pieds de diamètre. Combien de billes pourra gagner le garçonnet de huit ans contre le grand gaillard expérimenté de dix-huit ans, s'ils sont tous deux assujétis au même règlement?

Imaginons maintenant qu'un ou deux de ces garçons de dix-neuf ans sont des athlètes musclés, formés à la boxe et à la lutte, endurcis aux tactiques de la lutte libre et des combats où l'on n'observe aucune règle et toujours prêts à recourir à ces tactiques. Supposons que l'un d'eux est un tapageur particulièrement costaud, trop grand pour son âge, qui a gagné constamment les billes des garçonnets plus petits.

Ce grand garçon a des billes à la maison, dans les boîtes à tabac; il a des sacs à sel remplis de billes; grès, onyx et agate. Les tiroirs et tablettes de sa chambre en sont encombrés. Il en a tant qu'il ne sait qu'en faire. Il n'a pas besoin d'en acquérir d'autres, mais il veut continuer de jouer et de gagner.

Le grand garçon se plaît à encourager certains autres grands garçons à collaborer avec lui afin de contraindre les petits garçons à les laisser jouer dans le cercle plus petit où ils jouent l'un contre l'autre. Si les jeunes s'y opposent et tentent d'écarter les grands, de les empêcher de jouer dans leur cercle et suivant les règles adaptées à leur âge, le plus grand se fait alors très menaçant et dit: "Vous me traitez injustement. J'ai le droit d'entrer dans votre jeu. J'ai le droit de m'en tenir à vos règles d'enfants et je le veux." Le gaillard entre donc dans le jeu. Il soutient ouvertement, énergiquement, non sans beaucoup d'assurance illusoire, semble-t-il, qu'il a raison. Il soutient que tous les garçons doivent être assujétis aux mêmes règles de jeu, quels que soient leur taille ou leur âge, qu'ils doivent accepter la partie contre tout adversaire, qu'il soit jeune ou vieux, grand ou petit, habile ou non. S'ils n'acceptent pas de jouer, dit-il, ils commettent une injustice à son endroit et envers ses copains et tous les garçons qui sont plus forts qu'eux.

Voilà qui semble tenir de la fantaisie, n'est-ce pas? Voilà qui semble plutôt bizarre, ridicule. Eh bien! oui, c'est une situation bizarre et ridicule. On a peine à y croire. Il reste que cet état de choses existe. Non seulement nous en sommes victimes mais nous y collaborons.

Dans ce grand terrain de jeu qu'est le monde, on compte de soixante à soixante-dix nations, des très petites aux très grandes, des très faibles et vulnérables aux très fortes et relativement invulnérables. Songeons par exemple au contraste qui existe entre la Jamaïque et Porto-Rico, d'un côté, et la Russie et les États-Unis, de l'autre. Imaginons ce qui arriverait si Porto-Rico tentait de faire avec succès de la concurrence aux États-Unis, dans des conditions ne comportant pas de disparités de traitement. Nous avons envie de rugir de colère rien qu'à y songer. Tous les pays jouent et doivent jouer le jeu dangereux du commerce. Le grand tapageur musclé, formé aux tactiques de bousculades et y prenant plaisir, mais se plaignant toujours de disparités de traitement, ce sont bien les États-Unis d'Amérique.

Qu'il me soit permis de donner un exemple pratique de l'absence de disparités de traitement, de l'application du principe de l'absence de disparités de traitement dans le domaine du commerce international. Qu'il me soit permis de donner un exemple de ce malheureux état de choses et de ses mauvais effets.

Prenons le cas de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie avant le rideau de fer ou, espérons-le, une fois libérées de celui-ci. La Tchécoslovaquie est en mesure de produire bien des machines, mais elle manque de pétrole. La Roumanie possède du pétrole, mais elle manque de machines. Chacun de ces pays étant relativement petit et appartenant au groupe des nations désavantagées, est tout à fait vulnérable. Chacun d'eux doit absolument protéger son économie afin de pouvoir exister.

On pourrait imaginer que la Tchécoslovaquie fasse à la Roumanie la proposition suivante: "Roumanie, si vous rabaissez vos droits de douane sur les machines tchécoslovaque, la Tchécoslovaquie diminuera les siens sur le pétrole roumain. Nous échangerons ainsi directement des machines contre

du pétrole. Chacune de nous acquerra ainsi un produit de première nécessité qui lui est indispensable et chacune de nous obtiendra un débouché dont il a grand besoin. Les deux pays tireront avantage de l'arrangement; ni l'un ni l'autre ne fera de dettes." C'est là une proposition raisonnable. Toute personne équitable et intelligente conviendra facilement que chacune de ces nations a le droit fondamental de conclure et d'exécuter un accord commercial de ce genre. Deux bambins dans la cour de jeux du monde veulent jouer aux billes dans un petit cercle conformément à des règles d'enfants. Quel droit possible aurait une autre nation d'intervenir?

Mais les États-Unis d'Amérique, puissants et se suffisant pour ainsi dire à eux-mêmes, sont mis au courant du projet des deux petites nations. Immédiatement, ils invoquent ce qu'on appelle la clause sans réserve de la nation la plus favorisée, autre expression signifiant l'égalité de traitement dans le domaine des échanges. En vertu de ce principe de la clause sans réserve de la nation la plus favorisée, les États-Unis disent à la Tchécoslovaquie: "Écoutez, si vous rabaissez vos droits sur le pétrole roumain, il faudra également les diminuer à l'égard du pétrole américain." Très bien, dira la Tchécoslovaquie, si nous abaissons nos droits douaniers à l'égard du pétrole américain, consentirez-vous à abaisser les droits qui frappent l'outillage tchèque, de façon que nous puissions payer votre pétrole, ce qui nous éviterait de contracter une dette envers vous à l'égard du pétrole? Les États-Unis répondront: "Oh, non, les États-Unis ont comme ligne de conduite d'empêcher l'entrée de toute marchandise étrangère susceptible de faire concurrence aux produits américains. Les États-Unis comptent de nombreuses sociétés qui fabriquent de l'outillage. Ils fabriquent leurs propres machines et en ont à vendre. Les sociétés américaines sont en droit de s'attendre qu'on leur assure la protection nécessaire à la vente de leurs propres produits aux États-Unis."

Ainsi la Tchécoslovaquie est privée et de ses approvisionnements de pétrole et d'un débouché pour son outillage.

Les États-Unis agissent de la même façon à l'égard de la Roumanie. Ils tiennent à vendre de l'outillage américain à la Roumanie, mais ils refusent de permettre l'importation aux États-Unis de pétrole roumain pour payer les achats d'outillage américain. Et ils agissent ainsi après avoir proclamé la charte de l'Atlantique et avoir prétendu qu'ils veulent que tous les hommes soient affranchis de la crainte et à l'abri de l'indigence. Quelle abominable hypocrisie ou quelle négligence criminelle; je devrais peut-être dire: quelle stupidité criminelle.

Tant que des nations comme les États-Unis continueront d'imposer aux autres des principes commerciaux aussi faux que la clause de la nation la plus favorisée appliquée sans réserve, qui signifie l'égalité de traitement au point de vue commercial, les Tchécoslovaques et les Roumains ne peuvent espérer s'affranchir de la crainte ou de l'indigence, ou des deux à la fois.

Si j'en avais le temps, j'aimerais citer un manuel dont on ne peut rejeter l'autorité. Il s'agit du livre intitulé *The Commonwealth* de M. Henry Drummond-Woolf, dans lequel on lit que les États-Unis ont exactement agi de la façon que j'ai indiquée et adoptent en ce moment dans le monde l'attitude que j'ai exposée.

Si les Canadiens veulent travailler à instaurer des conditions acceptables dans le monde, ils doivent insister pour que les hommes abolissent parmi eux l'application du principe de l'égalité de traitement, du principe de la clause de la nation la plus favorisée sans conditions. Il nous faut répéter tant et plus aux États-Unis qu'il leur faut comprendre, avec le secours d'en haut, et se repentir de leurs péchés.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'il y a très peu de choses qu'on n'a pas encore dites sur le sujet, au cours du présent débat. Il y a toutefois plusieurs points que je veux aborder et je promets de prendre le moins de temps possible afin de mettre fin sans plus tarder à ce véritable marathon.

Je regrette que le ministre ne soit pas présent aujourd'hui. J'aurais voulu lui poser un certain nombre de questions, ce que je ne puis faire, vu son absence. Pour la même raison, j'omettrai certaines remarques que j'aimerais formuler.

J'ai écouté le ministre hier pendant qu'il fournissait un résumé général des renseignements que divers membres de la Chambre lui avaient demandés. Ses paroles et sa présentation m'ont beaucoup impressionné, mais, à la lecture, je découvre que les renseignements fournis ne sont pas au même niveau que l'éloquence qui les accompagnait.

La coutume mérite d'être maintenue, à savoir l'affectation d'une certaine période à la discussion des affaires extérieures. Le débat en général a été des plus intéressants et révélateurs et nous a fourni beaucoup de renseignements. Il s'est révélé un véritable projecteur éclairant de tous les coins du pays. On a exposé de façon générale les opinions des Canadiens sur les questions qui touchent le pays. Bien que la Chambre ne se soit pas

intéressée à ce débat de la façon qu'on aurait pu attendre à l'égard de questions qui nous touchent chacun d'entre nous, je ne connais pas de débat qui se soit maintenu sur un plan plus élevé que celui-ci.

L'opposition a indiqué sa pensée à cet égard dans le remarquable discours de notre collègue de Peel (M. Graydon). Hier soir, la Chambre a entendu l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) lui tenir certains propos qui, je pense, sont à leur place dans cette discussion-ci en ce qu'ils exposent à la Chambre, dans le jour qu'il convient, certaines des réalités spirituelles que nous défendons et que nous prenons généralement pour acquises. Jusqu'à ce que nous nous rendions compte de la véritable nature de ces réalités et de l'importance qu'il y a de les défendre, nous risquerons de sombrer dans l'apathie. Je crois que le débat est venu à son heure; en effet, bien peu de Canadiens connaissaient quoi que ce soit de l'OTAN avant qu'il ait eu lieu.

J'ai foi en une politique bipartite en ce qui concerne les affaires internationales, mais une telle politique n'est pas à sens unique. Elle exige du Gouvernement qu'il se montre disposé à fournir des renseignements, sous la seule réserve des exigences de la sécurité. Il exige aussi de l'opposition une volonté de collaboration, même si elle ne possède pas absolument tous les renseignements, simplement parce que le Gouvernement a manifesté, dans l'ensemble, qu'il était disposé à communiquer autant de renseignements que possible.

L'honorable député qui m'a précédé (M. Blackmore) prétend que l'OTAN a abouti à un échec. Lord Ismay disait à ce propos, je le sais, que pour certains l'OTAN serait un beau harnais sans cheval. Beaucoup sont en effet de cet avis. En somme, la conception a beau être grandiose, l'organisation sur papier a beau être complète et les guides ont beau être excellents, l'organisation n'aura que peu de pouvoir pour enrayer l'attaque éventuelle du communisme, à moins qu'elle ne soit étayée par une mobilisation des ressources humaines et matérielles.

Tout en affirmant que j'ai confiance en une politique bipartite, je dois me reporter à certaines observations formulées hier soir par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef de la CCF. Les journaux relatent qu'il aurait affirmé, entre autres choses, qu'il pourrait donner les noms de certains députés conservateurs de marque, qui, de concert avec les libéraux des Communes et du Sénat, approuvent la position cécéfiste quant à la politique de réarmement de l'OTAN, mais ont peur d'exprimer leurs opinions, pour ne pas enfreindre la discipline de parti. Je n'ai décelé nulle part semblable attitude; mais si le député emploie cet argument pour appuyer son explication quant au motif qu'a l'opposition pour suivre le chemin indiqué par mon chef, si c'est là le cas, je proteste contre ses affirmations.

Monsieur l'Orateur: A l'ordre! Je dois signaler que je ne suis pas certain qu'il convienne qu'un député puisse s'exprimer sur le compte de ses collègues comme, d'après ce que nous dit le député, son collègue de Rosetown-Biggar l'aurait fait. Je ne sais pas si ces paroles ont été prononcées. Des honorables députés pourraient considérer qu'elles dépréciaient les membres de la Chambre. Je signale simplement le point, puisque je serai peut-être appelé à rendre une décision à l'avenir.

M. Diefenbaker: Je m'incline toujours devant vos décisions, monsieur l'Orateur; mais je croyais qu'un député avait le droit, à la Chambre, de parler d'une déclaration faite par un député en dehors de la Chambre au sujet des députés en général.

M. l'Orateur: On m'a mal compris. Je n'ai pas rappelé à l'ordre le représentant de Lake-Centre; loin de là. J'ai parlé d'une déclaration qu'un autre député a faite. Le représentant de Lake-Centre n'a commis aucune irrégularité et je regrette qu'il m'ait mal compris.

M. Diefenbaker: Je me reporte au projet d'amendement qui est ainsi conçu:

"La Chambre regrette que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord."

Je suis partisan de l'aide économique. Je crois que les membres de tous les partis représentés à la Chambre y sont également favorables. A plusieurs reprises, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a donné son appui à ce principe. Dans le numéro d'octobre 1951 de la revue *Affaires extérieures* il a non seulement fait connaître son attachement à ce principe mais en fait il a donné un aperçu général du discours qu'il a prononcé ici hier. Lorsque l'opposition déclare qu'elle a l'intention de voter contre l'amendement, elle le fait sans pour cela approuver l'absence des mesures que le Gouvernement aurait pu prendre pour accorder une aide économique aux pays qui en ont besoin. L'opposition croit que nous devons à tout prix, au Canada, nous unir afin d'appuyer l'OTAN, même si nous ne sommes pas toujours d'accord quant aux détails, afin qu'on sache à l'étranger que, quel que soit le parti auquel nous appartenons, nous sommes unis dans la volonté de résister à l'agres-

sion où qu'elle se produise dans le monde, par l'intermédiaire de tous les organismes constitués sous l'égide des Nations-Unies.

J'estime qu'on interprète mal parfois les décisions que nous prenons au Parlement et je crois qu'un vote sur cet amendement pourrait fort bien laisser une fausse impression dans l'esprit des gens qui cherchent les désaccords et les scissions. Je crois qu'une aide économique est nécessaire, et je l'ai préconisée à maintes reprises; mais étant donné ce qu'a fait l'OTAN, j'estime que le député de Melfort (M. Wright), après avoir fait connaître son objection, contribuerait beaucoup à la cause commune s'il ne demandait pas que la question soit mise aux voix au Parlement.

J'espère qu'aucune dépêche ne sera expédiée qui permette aux pays d'Europe ou d'ailleurs de croire que les membres du Parlement sont partagés d'opinion,—alors qu'ils ne le sont pas,—sur la nécessité d'appuyer à fond l'OTAN ou toute autre organisation relevant des Nations Unies et cherchant à maintenir la paix dans le monde.

Les récents événements ont souligné jusqu'à quel point la paix est en danger. A San-Francisco, en 1945, les hommes d'État du monde croyaient avoir atteint ce dont l'humanité rêvait depuis des siècles. Ils se disaient que la Charte des Nations Unies assurerait la paix, car elle renferme de nobles idéaux et prévoit tous les rouages propres à assurer, n'était le veto, la règle du droit dans le monde. Les événements, toutefois, ont démontré que nos espoirs étaient mal fondés, en dépit de tout ce qu'ont accompli les Nations Unies. De temps à autre, le communisme manifeste sa volonté de laisser le monde vivre en paix, mais il continue à prendre des voies détournées pour arriver à son but. Il lui arrive de nous laisser espérer la paix, mais il poursuit ailleurs son œuvre de destruction des gouvernements établis En Corée, c'est depuis des mois que traîne la discussion de quelques questions dont le règlement pourrait aboutir à un armistice et à la paix. Pendant que se poursuivent ces négociations, la paix, dans d'autres parties du monde, est menacée par ceux qui doivent fidélité et obéissance à la doctrine communiste. Tout cela est conforme aux vues exposées par Lénine il y a environ trente ans, alors qu'il a ainsi tracé la voie que devait suivre le communisme. Il a dit alors que les communistes doivent en tout temps livrer...

...une guerre acharnée et sans merci, une lutte sans trêve, sanglante et non sanglante, violente et pacifique, militaire et économique, en matières d'enseignement et d'administration, contre les forces et les traditions de l'ancienne société.

[M. Diefenbaker.]

Autrement dit, ils livrent deux sortes de guerre. Nous livrons la guerre sur le front militaire. Ils livrent la guerre sur le front civil par la contrainte et la terreur et, sur le front politique, ils continuent de chercher à provoquer des scissions entre les pays et au sein des pays. Ainsi qu'on l'a dit, le fonds de roulement du communisme, c'est l'insécurité et son fonds de commerce, c'est la haine.

C'est sur le front économique que s'observe surtout la nécessité d'une aide économique. Le communisme cherche à miner la confiance accordée au système démocratique et s'efforce d'inspirer chez ceux que la tyrannie opprime depuis des siècles l'espoir que, même si cette tyrannie doit continuer, ils pourront au moins élever leurs normes de vie économique. De plus, le communisme tire sa force d'une chose dont j'ai parlé maintes fois ici à la Chambre. Il est florissant là où règnent les distinctions injustes fondées sur la couleur, la race ou la religion.

Lorsque nous nous arrêtons à penser que les cinq sixièmes de la population du Commonwealth appartiennent à des races dites de couleur, nous ne pouvons que conclure que si le Commonwealth tout entier ne s'unit pas contre le communisme, quelle que puisse être la puissance de certaines autres nations, nous ne pouvons pas espérer vaincre le communisme. Il devient de la sorte de plus en plus nécessaire que nous supprimions de nos décisions tout élément fondé sur les distinctions injustes. Les journaux nous ont appris qu'on a refusé d'inhumer dans un des cimetières d'un pays démocratique, un homme mort pour son pays, en Corée. Je me demande si ceux qui agissent de la sorte comprennent qu'en face de tels gestes il devient plus facile au communisme de gagner à ses théories les races dites de couleur.

Des gens affirment que le communisme améliore les conditions d'existence. Parfois, on entend dire qu'il comporte des avantages. Or l'Allemagne de l'Est est sans contredit une éprouvette dans lequel l'expérience du communisme a été tentée dans les circonstances les plus favorables et dans un but avoué de propagande. A une récente réunion des Nations Unies, le maire de Berlin, Herr Reuter, s'est joint à Herr von Brentano, un des chefs de la république fédérale allemande, et l'a appuyé, en présentant un relevé sommaire des conditions d'existence de l'Allemagne de l'Est. C'est une question de très grande importance puisque, il y a quelques jours, nous apprenions que la Russie a changé d'attitude à l'égard de l'unification de l'Allemagne. Le rapport présenté par ce personnage déclare que la tyrannie est présente partout dans le pays. Le service de sécurité se compose de

150 officiers et de 50,000 espions qui peuvent effectuer des arrestations sans mandat. Il n'existe plus rien de l'ancienne magistrature car seuls les amis politiques du régime peuvent remplir les fonctions de juge. Le nombre des prisonniers politiques est de 40,800. Depuis trois ans, on a interné, dans les camps de concentration, 185,000 personnes, dont 96,000 sont mortes. On a envoyé 25,000 femmes et jeunes filles dans les mines d'uranium. Voilà les résultats de cette expérience que le communisme s'est efforcé de présenter sous son meilleur jour dans le dessein de se gagner des appuis dans l'Allemagne de l'Ouest!

Au cours des derniers jours, la question de la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne est venue sur le tapis. Six nations entendent, par ce traité, consacrer les principes démocratiques. Il sortira de ce pacte une armée européenne unique.

Ces deux événements auront lieu en Europe au mois d'avril; c'est depuis un millénaire la plus belle réussite obtenue dans le règlement des problèmes européens qui opposent Celtes et Teutons depuis le règne de Charlemagne. En présence d'un danger commun, ces deux nations ont résolu leurs difficultés. Après s'être opposée à des élections communes avec l'Allemagne occidentale, la Russie change maintenant d'attitude et accueille favorablement l'union de l'Est et de l'Ouest de l'Allemagne. La Russie doit aujourd'hui se rendre compte que les nations qui collaborent dans le cadre de la collectivité démocratique de l'Atlantique sont en train de réaliser une certaine unité qu'il nous faut à tout prix éviter de rompre. Dans un interview qu'il a accordé hier, Staline a déclaré que la guerre n'était pas plus près qu'elle ne l'était il y a deux ou trois ans.

M. Gauthier (Portneuf): Veillons au grain.

M. Diefenbaker: L'honorable député nous dit d'être sur nos gardes. Une telle annonce a déjà été faite en 1946, en 1948 et en 1950; or après chacun des interviews accordés à la presse et en une occasion à M. Stassen, l'un des candidats éventuels à la présidence des États-Unis, un acte d'agression a été commis quelque part dans le monde. J'estime que l'OTAN obtient des résultats. Demain se réunira à Moscou une conférence économique à laquelle ont été invités les représentants de toutes les parties du monde. Je ne connais pas de représentant canadien et j'espère qu'il n'y en aura pas. Les États-Unis n'en ont pas désigné, que je sache, mais certains pays démocratiques envoient des représentants à cette conférence. Si les nations se réunissent à Moscou, il se peut que l'on tente quelque chose en vue de rétablir un plus large mouvement de commerce entre l'URSS, ses satellites et les nations démocratiques. Le déroulement des événements éveille nos soupçons et on se demande quel est l'objet de cette conférence.

Samedi, le *Times* de New-York publiait ce qui suit:

...L'interdiction dont le monde libre a frappé l'exportation de matières stratégiques au bloc soviétique donne des résultats sans cesse croissants. On ne peut guère blâmer Staline et ses collègues de souhaiter la disparition de ces obstacles à leur production d'armes.

L'auteur de l'article ajoute:

Toutefois, ils se méprennent sur le tempérament du monde libre s'ils pensent que la propagande faite à Moscou mettra fin à ces obstacles. Aussi longtemps que durera la menace d'agression soviétique, nous ne fournirons pas volontiers les moyens économiques dont l'agresseur éventuel a besoin.

Nous l'avons fait quelque temps. La Grande-Bretagne a dû commercer avec l'URSS et ses satellites pour se procurer certains biens dont elle avait besoin, tels les vivres. Elle vendait des machines, des instruments de précision et autres articles du genre. C'était dangereux, mais la Grande-Bretagne était dans l'impossibilité de commercer avec nous, ce qui me porte à formuler une proposition sur laquelle je reviendrai plus tard, c'est-à-dire que nous, du Commonwealth, devrions faire en sorte que la Grande-Bretagne n'ait plus à faire le commerce avec aucun des satellites de l'URSS. C'est l'une des mesures que nous...

M. Wright: L'exécution de l'article 2 n'assurerait-elle pas précisément ce résultat, n'améliorerait-elle pas les relations commerciales?

M. Diefenbaker: Je n'élude jamais une question. J'aborderai plus tard l'article 2 et je reviendrai alors à la question de l'honorable député. Quelque confiance que j'aie dans les organisations internationales, j'estime que, dans les cadres du Commonwealth britannique, il existe un groupe de nations avec lesquelles nous pourrions collaborer plus étroitement. Nous pourrions ainsi dans diverses parties du monde faire face à la poussée communiste sans affaiblir d'aucune façon nos rapports internationaux.

Je ne m'étais pas bien rendu compte de l'importance du Commonwealth avant d'avoir l'avantage d'assister à la conférence parlementaire du Commonwealth qui a eu lieu il y a un an et demi en Australie et en Nouvelle-Zélande. Voici ce qui m'a frappé. On comptait là des représentants de toutes les couleurs, de toutes les races, de toutes le parties du globe, unis dans la liberté,—les neuf dixièmes bénéficient aujourd'hui du gouvernement autonome, ce qui démontre que le don de la liberté fait la force de la liberté,—unis dans les cadres du Commonwealth

qui repose sur des motifs d'ordre sentimental, sur le service, l'intérêt particulier et, dans notre monde aujourd'hui, sur le souci de la protection. Une foule de ces pays jouissaient de l'indépendance rendue plus forte du fait de leur interdépendance.

Il y en a, je sais, à qui il répugne de parler du Commonwealth aux yeux de qui, notre situation nous empêche, somme toute, de maintenir les rapports étroits que d'autres pays du Commonwealth, moins proches d'un voisin puissant comme les États-Unis, admettent. A ceux-là, je conseille la lecture d'un ouvrage intitulé *On Being Canadian*. Voici ce qu'on peut y lire à la page 100:

> Le lien britannique est essentiel à l'indépendance canadienne. Nous avons, au Canada, certaines institutions, traditions et caractéristiques qui nous donnent, quelle que soit notre langue, une signification en tant que pays distinct. Sans le lien avec la Grande-Bretagne, ces choses disparaîtraient rapidement; notre importance en tant qu'État distinct déclinerait progressivement. Combien de temps une république canadienne maintiendrait-elle son individualité, ici en Amérque du Nord? Notre souveraineté serait maintenue pour la forme, mais nous serions inexorablement entraînés par le courant vers le sud, puis complètement assimilés à la vie américaine.

Ce passage est des plus frappants, surtout parce que c'est un homme de très grande expérience qui l'a écrit en 1948. Je suis donc d'avis qu'il faut garder ce fait à l'esprit pendant toute discussion sur les affaires extérieures.

Une des questions à laquelle le ministre n'a pas fait allusion hier, mais qu'il a traitée d'une façon assez complète au cours d'un débat précédent, était celle de nos rapports avec le Commonwealth, et surtout celle de la situation actuelle du Royaume-Uni. Le député de Melfort a demandé si je ne croyais pas que la mise en application de l'article 2 serait avantageuse. Certes, je le crois. En plus de la puissance militaire, dans un monde subissant une guerre idéologique, j'estime qu'il y a lieu de tenir compte des facteurs économiques. Je me souviens fort bien qu'en janvier 1951, à mon retour du voyage que j'ai mentionné tantôt, je me suis prononcé en faveur du Plan de Colombo qu'il y aurait lieu d'appuyer jusqu'à la limite de nos ressources. Je favorise un juste équilibre et j'entends par là le juste équilibre de nos dépenses aux fins de la défense. Il va sans dire que je suis d'avis que l'aide économique sera utile. Je fais appel au témoignage de M. Paul G. Hoffman, le grand industriel américain qui s'est fait philanthrope universel et administrateur international. Dans un discours qu'il prononçait récemment à Los-Angeles, il a signalé que si les États-Unis avaient accordé quelque assistance économique à la Chine, en 1945, ce pays ne serait pas aussi menacé qu'il l'est aujourd'hui par le communisme, qui envahit les pays les uns après les autres. M. Hoffman, qui est un homme d'une grande expérience, déclare:

> Le communisme n'aurait jamais envahi la Chine si les États-Unis avaient lancé en Chine un programme de rétablissement rural et y avaient dépensé un milliard, en 1945. En agissant de cette façon, ils auraient permis d'épargner aujourd'hui des milliers de vies et des milliards de dollars.

Aujourd'hui, en Asie, le communisme se fait le porte-étendard de la nationalisation. Il est en train d'envahir le Commonwealth, Ceylan et, dans une mesure moins grande, le Pakistan et même l'Inde. Il y a environ un an et demi, certains dirigeants de l'Inde prétendaient que la chose était impossible. Ils soutenaient qu'il était peu probable que le communisme puisse jamais s'infiltrer dans l'Inde. Cependant, lors des récentes élections au congrès, les communistes ont remporté 30 des 497 sièges; la proportion était encore plus forte parmi les représentants provinciaux. Grâce à cette tête de pont dans l'Inde, le communisme s'associe maintenant une autre nation asiatique. Je crois que la somme de 25,300,000 dollars affectée jusqu'ici au plan de Colombo n'est pas, en regard du total des dépenses aux fins de la défense, suffisante en ce qui concerne le Canada.

M. Lesage: On n'a même pas réussi à dépenser cette somme l'an dernier.

M. Diefenbaker: De fait, je pourrais mentionner les raisons pour lesquelles on ne l'a pas dépensée. Nous avons fourni de l'aide sous forme de blé pour parer à la famine. Ce qu'on demande dans ce pays, c'est un relèvement des niveaux, non seulement à l'égard des individus mais aussi à l'égard des améliorations dans les techniques agricoles, de l'aménagement d'entreprises d'énergie et le reste.

M. Lesage: C'est exactement ce que nous faisons.

M. Graydon: Diable, vous êtes quelqu'un de puissant.

M. Diefenbaker: J'apprécie ce que vous faites. Voici où je veux en venir. Si on voulait vraiment aider, on pourrait le faire. L'Inde a certes besoin de cette aide si on veut tuer le poulet dans l'œuf. Mon honorable ami dit qu'on n'a pu dépenser 25 millions. M. Paul G. Hoffman, administrateur compétent, prétend que l'affectation de plusieurs centaines de millions,—de plus d'un milliard de dollars en fait,—à l'Inde constituerait une faible prime d'assurances pour enrayer le communisme. Il va plus loin et dit qu'aucune autre dépense effectuée en Asie ne peut favoriser davantage la liberté qu'une aide fournie en ce moment.

J'ai mentionné les élections. A l'Assemblé législative, 200 des 3,000 représentants sont communistes aujourd'hui. A mon avis, une aide économique, une assistance de ce genre, servirait non seulement à tenir loin de nous le communisme, mais à écouler nos excédents agricoles et nos autres excédents qui s'accumulent au détriment du pays.

Un mot seulement de la population du Royaume-Uni. Aujourd'hui, les éléments économiques jouent à l'encontre de la Grande-Bretagne. Le pays ne perd pas courage, c'est indéniable. Mais il a besoin d'assistance. Ce n'est pas la quantité qui importe autant que de savoir que les autres pays du Commonwealth l'appuient comme il nous a appuyés durant les années sombres de la guerre. Il a besoin d'un reconstituant; il a besoin d'aide. Il a besoin de ce que nous avons dans les cadres du Commonwealth, des ressources, de vastes ressources encore inexploitées.

Notre commerce avec les divers pays du Commonwealth accuse une régression. Certes, il a augmenté du point de vue du volume; mais, par rapport au commerce qui a lieu avec les autres pays, il a diminué. Il existe d'excellentes raisons pour lesquelles le Canada devrait, je crois, s'occuper de convoquer les pays du Commonwealth britannique en une conférence portant sur les ressources, leur mise en valeur et le commerce. Qu'on réunisse les représentants du Commonwealth. Cela ne nous oblige pas à nous retirer, à nous séparer des autres pays. Une telle conférence mettrait des régions d'assez grande importance stratégique en mesure de mobiliser nos ressources dans l'intérêt des pays signataires de l'OTAN et de l'Asie qui se tiendront à nos côtés si la chose devient nécessaire.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans une foule de détails, mais je suis nettement d'avis que, dans la guerre froide qui sévit, la victoire (je parle de la victoire dans la guerre froide, soit une longue période marquée de possibilités d'agression dans toutes les parties du monde) dépendra non seulement de la mobilisation des esprits mais aussi de nos vastes ressources inexploitées. La convocation d'une conférence de ce genre nous fournira l'occasion de faire l'inventaire de nos ressources, dont il y a aujourd'hui pénurie dans diverses parties du monde. Elle nous permettra également de conclure entre nous à la nécessité de mesures qui garantiraient des voies normales d'échanges entre les États membres; les relations commerciales perdues ou sérieusement menacées à l'heure actuelle pourraient ainsi se ranimer.

On dira probablement qu'une réunion a déjà eu lieu à Londres en janvier, et qu'à cet égard le ministre des Finances du Canada (M. Abbott) avait reçu ce qu'on appelle en langage juridique un mandat d'observateur. On l'a désigné autrement au parlement anglais, mais l'expression ne m'a pas plu. Il avait mandat d'observateur. Étant donné l'apport qu'il fournit aujourd'hui au Commonwealth et à l'OTAN, le Canada a le droit à plus qu'un mandat d'observateur; il est donc nécessaire qu'il obtienne plus que cela. Je voudrais voir discuter à une telle conférence, la possibilité d'acheter, au sein du bloc sterling, certaines matières premières qu'on se procure aujourd'hui ailleurs, ce qui permettrait de recouvrer au moins une partie de nos débouchés aujourd'hui perdus.

En somme, l'OTAN ne sera puissante et ne pourra résister fermement au communisme que dans la mesure où les nations de la communauté atlantique seront puissantes. J'aimerais que nous accordions plus de commandes au Royaume-Uni à l'égard des approvisionnements de défense dont nous avons besoin au Canada. Aujourd'hui, nous en achetons de très grandes quantités des États-Unis. Cela s'explique sans doute par la proximité de nos deux pays, mais nous pourrions sûrement acheter certains articles en Grande-Bretagne. En retour, et de façon à relever le niveau d'existence des habitants du Royaume-Uni, nous pourrions leur fournir les denrées alimentaires dont ils ont besoin et dont il y a pénurie. Ce ne sont là que quelques moyens de mettre sur pied une nation de l'OTAN et les nations du Commonwealth britannique, en collaboration avec les États-Unis. Ce serait aussi un moyen d'accroître notre puissance. Si jamais les nations communistes se lancent dans une guerre d'agression, nous ne pourrons les arrêter avec des ressources qui gisent inexploitées.

A mon sens, il convient de nous rendre compte de nos responsabilités. En outre, nous devons prévoir les événements qui peuvent surgir, événements importants, événements qui assureront à toutes les nations du Commonwealth britannique le degré d'expansion qui leur permettra d'affermir leurs bastions de liberté contre le communisme. En aidant ainsi les nations du Commonwealth britannique,—et je songe particulièrement à celles de l'Asie,—nous contribuerons à élever des remparts contre la marée montante du communisme dans ces pays, marée dont le flot ne pourra être contenu que par la force des armes ou par la mobilisation des valeurs spirituelles dont l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell) a parlé hier soir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en ce moment pour appuyer l'amendement proposé par l'honorable représentant de Melfort (M. Wright), pour exprimer le regret que le Gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces en vue de mettre en application l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Je crois qu'on a déjà suffisamment signalé que les membres de notre groupe ont proposé cet amendement dans le dessein d'appeler l'attention de la Chambre et du pays sur le besoin actuel d'aide économique aux pays de l'Europe faisant partie de l'OTAN.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Il a dit qu'il ne pouvait appuyer notre amendement, ni lui ni son parti, parce que, aux yeux des autres nations, il semblerait y avoir division au pays. Il a dit que nous devrions tous nous unir pour appuyer l'OTAN sans considération de parti. Je désire préciser que le groupement cécéfiste démontre, par sa proposition d'amendement, que nous appuyons non seulement quelques parties de l'OTAN mais bien toutes les parties du traité, y compris l'article 2. Nous ne proposons pas d'affaiblir l'OTAN mais bien de la consolider. C'est pour cette raison que je crois qu'il y a lieu d'appuyer la proposition d'amendement de l'honorable député de Melfort (M. Wright).

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Il nous a bien démontré, je pense, que non seulement le Gouvernement n'a pas fourni d'aide économique, mais qu'il s'est opposé aux demandes formulées en ce sens par les pays adhérant à l'OTAN.

Le ministre a consigné au compte rendu des chiffres qui, selon lui, correspondent à certaines formes d'aide économique. Ils atteignent, au total, quelque 2,403 millions. Le poste le plus important de cette somme considérable comprend les prêts consentis à divers pays, le plus gros l'ayant été à la Grande-Bretagne. Ces prêts se chiffrent en tout par 1,753 millions. Quant à l'aide économique sous diverses formes dont a parlé le ministre, 73 p. 100 en est constitué par des prêts.

Nous de ce groupe-ci ne prions pas le Gouvernement de consentir des prêts à l'étranger; nous lui demandons de faire purement et simplement des cadeaux afin de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Il n'est pas juste de prétendre que les prêts que nous avons faits jusqu'ici constituent une aide économique.

[M. l'Orateur suppléant.]

M. Lesage: Que sont-ils alors?

M. Argue: Pour autant que je sache, c'est une transaction d'affaire et ce n'est que cela. Le Gouvernement a un élément d'actif porté sur ses registres et il entend, je crois bien, se faire rembourser jusqu'au dernier dollar. Il ne s'agit pas d'aide économique, de secours économique dans le sens que nous avons donné jusqu'ici à ces mots. Les chiffres totaux, consignés au compte rendu par le ministre avant la formation de l'OTAN, se montaient à 85 p. 100 d'un montant global de 2,403 millions. L'amendement du député de Melfort demande qu'on accorde une aide économique aux États membres de l'OTAN et ne fait aucune mention de ce que le Canada a pu faire ou choisir de ne pas faire, antérieurement à la signature du traité en 1949.

D'après le ministre, depuis la signature du pacte, le Canada a versé une quote-part de $25,300,000 pour le plan de Colombo, $324,800,000 pour l'aide mutuelle, et a fait présent à la Grèce de $830,000 destinés à l'achat de blé. Nul de ces chiffres ne s'inscrit dans le cadre de l'aide économique, aux termes de l'article 2 du traité de l'Atlantique-Nord; c'est ce que je veux établir.

M. Lesage Le député ferait mieux de lire le traité.

M. Argue: Les chiffres soumis à la Chambre hier par le ministre prouvent bien mieux qu'il ne me serait donné de le faire, que le Canada n'a accordé aucune aide économique aux termes de l'article 2 du traité.

M. Lesage: Le député voudrait-il lire à la Chambre l'article 2 du traité?

M. Argue: Je n'ai pas le traité sous la main. Le représentant de Melfort a donné lecture de l'article à la Chambre, et je suis sûr que l'adjoint parlementaire connaît bien cet article.

M. Lesage: C'est pour cela que je vous demande de le lire.

M. Argue: Il n'a pas besoin qu'on lui en fasse le lecture. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre, hier, que les Trois Sages avaient demandé au Canada de fournir de l'aide économique sous le régime de l'article 2. Comme le rapporte le hansard, à la page 1079, voici ce qu'il a déclaré:

> Une fois encore les Trois Sages ont présenté une proposition voulant que tout en affectant une partie de cette somme à l'équipement militaire...

Il parlait de l'aide mutuelle en vue de la défense commune.

...il y aurait également lieu d'en réserver une partie pour l'achat de matières premières, de denrées alimentaires et le reste.

L'Organisation a donc demandé au Gouvernement de fournir de l'aide économique, mais le Gouvernement a rejeté la requête. Plus bas, à la même page, je relève les paroles suivantes du ministre:

Nous avons donc signalé à la Commission temporaire du Conseil que renoncer à ces exportations principales, c'était saper à la base l'économie canadienne.

Dans un autre passage de son discours, le ministre a dit que la balance générale des comptes du Canada ne motiverait pas des dons considérables puisés à même nos exportations principales. D'après ce que je sais de la valeur du dollar canadien telle qu'elle est cotée en Bourse, notre balance générale des comptes est en meilleure posture qu'elle ne l'a jamais été depuis 1934. En réalité elle est si favorable et notre dollar est tellement recherché à l'étranger que le prix du blé accordé aux producteurs de l'Ouest aux termes de l'accord international sur le blé, a été réduit en conséquence de quelque 20c. par boisseau.

C'est pourquoi j'affirme que notre balance générale des comptes est bonne. Nous disposons d'importants excédents alimentaires et je crois que le Canada se trouve dans une situation privilégiée qui lui permettrait de faire des prêts appropriés en matière d'aide économique.

M. Lesage: Puis-je poser une question à l'honorable député? Pourrait-il faire savoir à la Chambre à quelle ligne de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord se trouvent les mots "aide économique"?

M. Argue: Comme je l'ai dit à l'adjoint parlementaire, je n'ai pas l'article sous les yeux. Cependant je me souviens du débat qui a eu lieu en 1949 à la Chambre et que le but spécifique de cet article est de fournir une coopération économique...

M. Lesage: C'est cela.

M. Argue: ...une aide économique, afin d'empêcher l'effondrement économique, par le programme de défense, des pays de l'Europe occidentale.

M. Lesage: Collaboration économique.

M. Argue: Il est également de fait que le ministre a indiqué à la Chambre que le Gouvernement n'était pas et n'est pas disposé à accorder une aide économique au moyen de l'exportation de produits de base vers les pays d'Europe. Je regrette une telle prise de position de la part du Gouvernement.

Je crois que nous nous trouvons dans une situation économique particulièrement favorable et que nous avons un excédent de produits d'exportation. L'adjoint parlementaire sait, j'en suis sûr, que cet excédent, à l'égard de nombreux produits d'exportation, pèse actuellement sur le marché. On ferait un bon usage de ces denrées, non seulement dans les États membres de l'OTAN, mais dans les pays de l'Asie, surtout ceux du Sud-Est de l'Asie.

Nous sommes en mesure de leur fournir ces denrées et l'adoption par le Gouvernement d'un programme en ce sens favoriserait la paix. J'ai lu attentivement le discours que le premier ministre (M. St-Laurent) a prononcé à la réunion annuelle de la Fédération canadienne des agriculteurs, à Montréal, le 22 janvier 1952. Voici ce que j'y relève à la page 10:

Je doute que nous puissions compter sur cette paix mondiale sûre que nous désirons tous si ardemment, tant qu'un grand nombre d'êtres humains pourront à peine s'assurer une existence voisine du niveau de subsistance ou, dans bien des cas, inférieure à ce minimum.

Plus loin il ajoutait:

On a dit à juste titre que "jamais auparavant on n'a reconnu de façon aussi générale l'étroite relation qui existe entre l'alimentation et la paix, l'alimentation et la justice, l'alimentation et le bonheur humain".

Le premier ministre a dit qu'il existe une étroite relation entre l'alimentation et la paix, et j'en suis. Le Canada dispose de vastes excédents d'aliments; c'est pourquoi je dis au Gouvernement que, si le Canada doit faire un apport à la paix qui soit conforme à sa productivité, il devrait accorder de fortes quantités d'aliments aux pays de l'Europe et d'ailleurs. Il posera ainsi un geste pratique en faveur de la paix.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), lui aussi, appuie cette affirmation du premier ministre. S'adressant à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à Rome le 23 novembre, il a dit, en terminant son discours:

Je suis certain que, si le programme actuel ne peut pas assurer au monde des échanges commerciaux plus faciles que ceux qui existent depuis la guerre, l'alimentation de la race humaine exigera une méthode semblable à celle qu'a proposée sir John Orr. L'alimentation convenable de l'humanité contribuera plus que toute autre réalisation à assurer la paix.

Je partage à cet égard les vues du ministre de l'Agriculture. C'est en assurant à toute l'humanité une alimentation suffisante que nous garantirons le mieux la paix. Le Canada est en mesure d'accroître les approvisionnements de nourriture dans le monde. En ce faisant, il aidera à l'avènement de la paix dans le monde entier. Le Gouvernement n'a presque rien fait pour fournir des aliments au monde, sauf, pour employer l'excellente

expression du député de Melfort, aux pays qui sont en mesure de payer rubis sur ongle.

L'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Lesage) a prononcé un excellent discours le 25 mars. J'ai bien aimé la façon dont il a exposé les grandes lignes de la participation du Canada, dans le domaine de l'aide technique, au plan de Colombo et à divers autres programmes. La part du Canada, en ce qui a trait au plan de Colombo, est de $25,300,000. Sauf erreur, nous devons verser $400,000 sous forme de collaboration technique, conformément au même plan. Le Canada a bien peu fourni jusqu'à présent, ne versant qu'une bien faible fraction de ces $400,000.

M. Lesage: Nous avons dépensé $300,000 l'an dernier.

M. Argue: De quel crédit parlez-vous maintenant?

M. Lesage: Il s'agit de l'année financière terminée le 31 mars 1952. Pendant cette période, nous avons dépensé près de $300,000 sur un crédit de $400,000.

M. Argue: Avons-nous simplement permis l'emploi de ces $400,000 ou les avons-nous effectivement dépensés?

M. Lesage: On a approuvé la dépense de $400,000.

M. Argue: Je suis heureux que le Gouvernement ait pu dépenser cette somme. La part du Canada à la mise en œuvre du plan de Colombo était fixée à $25,300,000.

M. Lesage: A 25 millions.

M. Argue: Vingt-cinq millions, plus $300,000 d'aide technique. Comme l'a dit l'adjoint parlementaire, nous n'avons dépensé que 10 de ces 25 millions.

M. Lesage: La somme entière a été approuvée.

M. Argue: Sans doute, mais nous n'avons pu exporter que pour 10 millions de dollars, à même ce programme de 25 millions. Comme on l'a dit déjà, l'aide technique comportait l'envoi d'instruments agricoles, l'aménagement d'ouvrages d'irrigation, de centrales électriques, et ainsi de suite.

M. Lesage: Il s'agit là d'immobilisations.

M. Argue: C'est moi qui ai la parole. Le député m'a très souvent interrompu. Je ne m'y oppose pas mais...

M. Lesage: Chaque fois que le député cite un chiffre, il me regarde pour que je l'approuve. Je disais tout simplement qu'on a affecté 25 millions aux immobilisations et $400,000 à l'aide technique.

[M. Argue.]

M. Argue: Je n'ai pas besoin de prendre le député à témoin; j'ai les chiffres sous les yeux.

M. l'Orateur suppléant: On ne doit pas interrompre, sans son consentement, celui qui a la parole.

M. Argue: J'ai déclaré ne pas attacher trop d'importance aux interruptions mais quand elles se produisent au milieu de chaque phrase, elles sont un peu trop fréquentes. L'adjoint parlementaire a fait observer qu'il était pourvu à l'assistance technique, mais la seule manière dont on a jusqu'ici assuré une assistance technique assez importante a consisté à fournir du blé à l'Inde pour une valeur de 10 millions, celle-ci devant en utiliser la contrepartie aux fins d'assistance technique et en vue d'améliorations techniques dans l'Inde.

M. Lesage: Je pose la question de privilège; l'honorable député ne me cite pas exactement. J'ai dit que, l'an dernier, nous avons voté 25 millions de dollars au titre du plan de Colombo aux fins de mises en valeur d'importance capitale dans l'Inde et le Pakistan et $400,000 aux fins de l'assistance technique prévue au plan de Colombo, ce qui n'est pas du tout pareil. Les 25 millions ont été dépensés ou affectés à des entreprises capitales, mais sur les $400,000 prévus pour l'assistance technique, un peu moins de $300,000 ont été utilisés.

M. Argue: J'ai sous les yeux les paroles mêmes de l'honorable député dont je donnerai lecture. Je cite un passage de la page 807 du hansard du 25 mars:

> A la demande du gouvernement de l'Inde, le gouvernement canadien a accepté d'affecter une somme de 10 millions pour l'expédition de blé à l'Inde, sous le régime du plan de Colombo. Comme les députés le savent, on avait un pressant besoin de ce blé pour aider à prévenir la famine dans certaines régions de l'Inde. A l'exception d'une quantité négligeable, tout ce blé a été expédié de ports canadiens du littoral de l'Ouest.
>
> Afin que cet envoi de blé puisse être lié directement aux objectifs de développement économique du plan de Colombo, le gouvernement indien a accepté d'établir, comme contrepartie, un fonds spécial de roupies équivalent aux 10 millions de dollars versés pour ce blé par le gouvernement canadien.

M. Lesage: Il ne s'agit pas d'aide technique, mais de développement économique.

M. Argue: D'objectifs de développement économique.

M. Lesage: Il ne s'agit pas d'aide technique.

M. Argue: Il est impossible de juger, à la lecture du discours de l'honorable député, de quoi il s'agit, mais il parle d'objectifs de développement économique. Le Gouvernement a fourni du blé pour une somme de 10 mil-

lions de dollars, afin d'assurer quelque développement économique. Pour procurer l'aide technique, nous devons faire beaucoup plus. Nous avons du blé en abondance. Nous avons des troupeaux de bovins dont nous ne savons que faire, nous avons des porcs qui encombrent le marché et font baisser les prix. Nous avons du fromage de toutes sortes. J'estime que ces produits alimentaires devraient être mis à la disposition des pays étrangers.

Si le Gouvernement veut s'assurer que l'argent tiré de ces produits d'exportation servira aux fins de l'aide technique et du développement économique, il n'a qu'à veiller à ce que les pays bénéficiaires de cette aide en assurent la contrepartie en vue de poursuivre comme il convient leur développement économique. J'affirme donc que le Gouvernement n'a pas la moindre excuse de ne pas accorder plus d'aide économique de toutes sortes. Nous sommes loin de manquer de nourriture. Le Gouvernement a mis au point dans l'Inde un procédé grâce auquel la valeur de la nourriture fournie pourra avoir une contrepartie à des fins économiques. Le premier ministre (M. St-Laurent) a dit à la population canadienne qu'il existe un rapport étroit entre l'alimentation et la paix. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), de son côté, a déclaré que rien ne servirait mieux la cause de la paix que de donner de la nourriture aux pays pauvres. Tout ce que je réclame, c'est que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture passent maintenant de la parole aux actes.

Nous avons eu de la chance chez nous. En effet, depuis deux ans, nos récoltes de céréales ont été considérables. La Commission du blé et les compagnies d'élévateurs disposent maintenant de 200 millions de boisseaux de blé. C'est la provision dont nous disposons visiblement aujourd'hui; elle dépasse de dix ou de vingt millions de boisseaux celle de l'an dernier. Nous savons aussi qu'on va récolter 150 millions de boisseaux de plus de céréales ce printemps-ci, de sorte que nous pouvons envisager un énorme excédent de blé. Le report à la fin du mois de juillet prochain, si on l'ajoute aux céréales engrangées dans les fermes, sera peut-être de l'ordre de 200 millions de boisseaux.

Je propose au Gouvernement de mettre 100 millions de boisseaux de blé canadien à la disposition des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que des pays de l'Asie et de l'Asie du Sud-Est. Nous avons offert à l'Inde environ 5 millions de boisseaux, contre une somme de 10 millions. Mettons donc 100 millions de boisseaux à la disposition de l'Inde et des autres nations. Les agriculteurs canadiens seraient heureux de voir le Gouvernement organiser l'exportation vers les pays étrangers de 100 millions de livres de porc, qui représentent à l'heure actuelle un excédent faisant baisser les prix. L'année dernière, le Canada a exporté aux États-Unis, sous forme de bétail sur pied et de viande de boucherie, près de 500,000 têtes de bétail. Nous espérons profiter de nouveau de ces débouchés mais ce ne sera que dans quelques mois. Il est probable que l'interdiction demeurera en vigueur pendant la majeure partie de 1952. Nous avons donc 200,000 têtes de bétail que nous pourrions expédier en Europe, en Asie et vers l'Asie du Sud-Est. Cela ne représente que 40 p. 100 de ce que nous avons fourni aux marchés américains l'an dernier. Un programme de défense fort onéreux, le fait d'être le banquier des pays situés dans la zone sterling et une balance des paiements menacée ont forcé la Grande-Bretagne à supprimer ses achats de fromage canadien. Le président de la Fédération canadienne des agriculteurs, M. H. H. Hannam, a dit que près de 30 millions de livres de fromage sont en réserve, au Canada, à l'ouverture de la nouvelle saison de production. Les fromagers du Canada seraient heureux de voir le Gouvernement envoyer en Grande-Bretagne 25 millions de livres de fromage, au bas mot; et on ne saurait le faire mieux que sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Nous avons des excédents considérables de produits alimentaires. J'affirme que nous pourrions facilement expédier du blé d'une valeur de 200 millions de dollars, du porc d'une valeur de 40 millions, des bovins d'une valeur de 50 millions et du fromage d'une valeur de 10 millions, soit une valeur globale de 300 millions, et nous aurions encore d'imposants excédents sur les bras. Le premier ministre a dit que les produits alimentaires sont importants pour la paix. Le ministre de l'Agriculture l'a reconnu. Les Canadiens, je pense, sont disposés à ce que leur gouvernement fournisse de l'aide économique, surtout sous forme d'approvisionnements alimentaires, aux pays nécessiteux. Si le Gouvernement inaugurait un tel programme, il recevrait l'appui sincère des Canadiens et, de cette façon, tous les Canadiens apporteraient une contribution véritable et précieuse à l'établissement de la paix dans le monde.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Monsieur l'Orateur, il serait fort déplacé pour un profane comme moi de faire de longues observations à ce stade avancé du débat. La Chambre a entendu beaucoup de points de vue très intéressants et très instructifs au cours de cette discussion, et je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a trouvé le débat fort utile.

Je ne veux traiter qu'un sujet et je serai très bref. Il s'agit de l'aide à l'Inde et au Pakistan, dont ont parlé cet après-midi le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et le député d'Assiniboïa (M. Argue). Le 25 mars dernier, l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires extérieures a fait un exposé complet des problèmes économiques de l'extrême Orient et, de façon générale, je crois que la plupart d'entre nous approuvent ce qu'il a dit au sujet du rôle que le Canada a joué dans cette région. Je m'intéresse particulièrement et me préoccupe un peu au sujet de la participation du Canada au plan de Colombo, en vertu duquel nous devons aider l'Inde et le Pakistan. Comme le représentant de Lake-Centre l'a signalé cet après-midi, nous pouvons tous reconnaître la valeur de l'aide qu'on va accorder à ces pays, afin de leur permettre de construire des fabriques de ciment, d'établir et d'outiller des stations d'expérimentation, d'entreprendre des relevés géographiques et autres, et le reste. Ces questions sont très importantes, mais j'estime qu'il est encore plus important de fournir des aliments à l'Inde. Le ministre aux Affaires extérieures, entre autres, a attiré l'attention de la Chambre avec beaucoup d'insistance sur cette question, et il n'y a pas si longtemps nous avons lu dans les journaux des comptes rendus au sujet de la famine et de la détresse terribles qui règnent dans le grand état de Madras au Sud de l'Inde, là où plus de 10 millions de gens meurent presque de faim. J'estime que les États membres de l'Organisation des Nations-Unies devraient alléger leur détresse de toutes les façons possibles. C'est par suite de la détérioration des récoltes et des sécheresses que ces populations se trouvent dans cette situation déplorable. Les autres projets dont on a parlé sont importants et souhaitables et ils seront utiles; mais il n'en reste pas moins que ce sont des vivres dont elles ont besoin le plus tôt possible.

L'adjoint parlementaire a déclaré le 25 mars que sur le total des 25 millions de dollars affectés à cette fin par le Parlement pour l'année en cours, seulement 10 millions avaient servi à l'expédition de vivres. Cela, en fait, signifie qu'au cours de l'année prochaine il y aura lieu d'utiliser le reste des fonds de cette année et de réaliser le programme qui sera institué pour l'année 1952-1953. J'espère que le gouvernement utilisera le reste de ces 25 millions pour l'expédition d'aliments et particulièrement de blé, de farine, de viande et de produits laitiers et qu'il veillera également à ce que le total du montant alloué pour l'année 1952-1953 soit utilisé aux mêmes fins.

[M. Catherwood.]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je serai très bref, car je sais que le débat tire à sa fin. En deux mots, j'appuie la proposition d'amendement, ainsi que les arguments qu'on a exposés à la Chambre en faveur d'une aide économique plus grande à l'intention des pays indigents, particulièrement les pays de l'Asie. Je ne partage pas l'avis de ceux qui jugent que le membre de notre groupe qui a proposé un amendement de nature à partager la Chambre a posé là un acte contraire à notre unité de vues. Ceux qui parlent ainsi parlent contre l'essence même de la démocratie. Même s'ils appuient le principe à la base d'une mesure, les membres de l'opposition ne sont pas tenus de garder le silence lorsqu'ils constatent que l'application de cette mesure ne répond pas à leur attente. C'est dans cet esprit que le député de Melfort (M. Wright) a proposé son amendement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a rappelé que notre groupe a appuyé, lors de la dernière session, je crois, certain amendement, d'où on pourrait conclure qu'il était satisfait de la conduite du Gouvernement en ce qui concerne l'aide à accorder au titre de l'OTAN. Notre groupe, tout en insistant à chaque session sur la nécessité d'une aide économique accrue, a toujours voulu se montrer juste. Il a attendu depuis 1949 avant de soumettre cette proposition d'amendement, destinée à mettre cette question en lumière et à faire connaître l'opinion des députés en la matière.

Au cours des brèves observations que je me propose de formuler, je parlerai de certains chiffres que le ministre a fournis à la Chambre hier. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté son discours. Il nous a donné des renseignements concrets. C'est avec intérêt que j'ai appris quels sont les objectifs militaires de l'OTAN et les engagements pris par le Canada. Je crois que les renseignements qui nous ont été donnés hier revêtaient une forme plus claire que jamais auparavant et nous en sommes reconnaissants. Lorsque le ministre a répliqué à l'argument du député de Melfort au sujet de l'aide économique, il m'a semblé qu'il brossait un tableau quelque peu erroné des réalisations du Canada jusqu'ici. Selon la page 1077 du hansard du 1er avril, le ministre a dit:

> Je suis convaincu, au contraire, que le Canada s'est acquitté de toute la part qui lui revenait pour reconstruire, renforcer et aider le monde libre d'après-guerre.
>
> L'honorable député de Melfort (M. Wright) demande ce qu'a fait jusqu'ici le Canada en vue d'assurer la stabilité économique en Europe et, répondant à sa propre question, il dit qu'il n'a fait aucun réel sacrifice pour raffermir la sécurité en payant une partie de la prime d'assurance.

C'est là le fond de notre argument. Nous prétendons que jusqu'ici le Canada n'a consenti aucun sacrifice véritable à l'égard de l'aide économique. Nous croyons que, étant donné l'esprit qui anime les Canadiens et la conscience qu'ils ont du besoin de cette aide, étant donné les excédents mentionnés par le député d'Assiniboïa (M. Argue), la population du Canada tout entière voudra assurer une aide économique assez considérable pour que l'apport du Canada dans l'ensemble soit suffisant.

Le ministre a dit que le Canada, voulant accorder de l'aide sur le plan économique, avait consenti à l'Angleterre en 1946 un prêt d'un milliard et quart de dollars. Le fait est exact, mais il est faux de soutenir que ce montant a été avancé par esprit de charité ou sous forme d'aide économique. Qu'il me soit permis de rappeler ce qu'a dit M. Ilsley au cours du débat sur le prêt à l'Angleterre, le 11 avril 1946, comme en fait foi la page 786 du hansard:

Une dernière observation et je termine. Le Royaume-Uni a toujours été notre marché le plus important et le plus sûr. L'embauchage et le bien-être de millions de Canadiens dépendent de la conservation de ce marché.

Et plus loin:

On ne peut aucunement le qualifier d'acte de charité, car il constitue un placement sur l'avenir du commerce canadien.

C'était un placement pour venir en aide économiquement aux Canadiens puisque c'était leur assurer la vente de leurs excédents de blé, de sciages, de poisson et d'autres denrées pendant des années. Je me souviens que les journaux du pays ont accueilli avec satisfaction la nouvelle du prêt et qu'ils ont déclaré d'une façon ou d'une autre que le prêt permettrait à l'industrie canadienne de continuer de produire et assurerait des débouchés à notre bois, notre poisson, nos fruits et notre blé. Aucun doute n'est possible quant aux motifs qui nous ont poussés à accorder le prêt. C'est ainsi que M. Bracken, chef du parti conservateur-progressiste, prononçait les paroles suivantes qui sont consignées à la page 945 du hansard du 16 avril 1946:

Nous approuvons le projet de loi, monsieur le président, pour deux raisons surtout. D'abord parce que la mesure nous semble essentielle à la préservation de l'économie canadienne telle que nous la concevons aujourd'hui.

Il n'est donc pas question d'aide mutuelle ni d'assistance économique. C'est une transaction commerciale pure et simple et nous avons appuyé le Gouvernement dans cette transaction. Mais je n'aime pas que le ministre donne à entendre que c'était une forme d'aide mutuelle, ou, en quelque sorte, une aumône. Au cours d'un débat à ce sujet, un ministre a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une aumône mais d'une transaction avantageuse pour le Canada. De fait, ce fut une excellente affaire. Cinq ans plus tard cependant, un autre ministre nous représente ce même prêt comme une sorte de cadeau ou comme une mesure d'assistance économique.

Comme le ministre le disait hier, nous avons fait des prêts à d'autres pays, soit 503 millions de dollars en tout, sous le régime de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Ces prêts ont été consentis exactement aux mêmes conditions. On n'a qu'à se reporter, dans le hansard, aux débats qui ont eu lieu ici à propos de ces prêts. On y constatera que le ministre qui a présenté les projets de loi a déclaré que les prêts étaient avantageux pour le Canada et que c'est pour cette raison que la Chambre l'a appuyé. Jamais on n'a donné à entendre que nous prêtions ces fonds par charité ni pour quelque motif analogue. Le ministre a parlé de secours militaires au montant de 95 millions. De quoi s'agit-il? Ces secours ont été fournis aux pays de l'OTAN, ce que nous avons accepté. De l'équipement militaire désuet d'une valeur de 95 millions aurait été jeté à la ferraille au Canada si les nécessités de l'heure n'en avait pas exigé l'utilisation par les pays de l'OTAN.

Puis le ministre a de nouveau mentionné le programme de secours des Nations Unies qui s'élève pour nous à 203 millions. Notre groupe y voit une réelle contribution à un programme de secours. Le représentant d'Assiniboïa a parlé du plan Colombo pour lequel nous avons voté 25 millions, dont on n'aurait, sauf erreur, dépensé jusqu'ici que 10 millions. Il m'a fait plaisir d'entendre dire que le reste de la somme avait fait l'objet d'affectations. Il y a eu ensuite le blé donné à la Grèce, soit une valeur de $830,000. Nous faisons entrer cet élément dans le total, mais c'est de la petite bière si l'on songe à l'énorme excédent de blé dont jouit le Canada et aux besoins actuels du monde. Donner notre excédent de blé à ces gens ne nous demanderait qu'un infime sacrifice.

Vient ensuite l'aide mutuelle et le montant total de 324 millions affecté à l'équipement militaire, matériel que nous avons acheté et payé grâce au travail et à l'effort accomplis par les Canadiens pendant la guerre, matériel désuet en grande partie, sauf erreur, et qui ne comporte aucun sacrifice à l'heure présente, qui n'est pas une contribution directe du peuple canadien aujourd'hui, mais une contriblution qui remonte aux années 1939-1945. On peut dire, je crois, monsieur l'Orateur, que la moyenne annuelle du pro-

duit national brut au Canada, depuis la guerre, est d'environ 15 milliards. Si nous faisons un examen désintéressé de la situation, nous constatons que le Canada n'a réellement fait que peu de sacrifices en vue de l'exécution de l'article 2 du pacte atlantique ou de l'aide économique. La majeure partie de cette aide a consisté en un prêt commercial ou en matériel militaire. D'après la meilleure analyse que je puisse faire de la statistique, la moyenne annuelle a été, depuis 1945, de 35 millions de dollars. La moyenne annuelle de ce qu'on peut appeler l'aide économique, ou dons purs et simples aux populations nécessiteuses, est réellement de 35 millions de dollars. Quelqu'un peut-il dire qu'une telle moyenne est satisfaisante dans les circonstances, vu que la pauvreté, nous le savons, est un des plus grands alliés du communisme? Certes, monsieur l'Orateur, une moyenne annuelle de 35 millions de dollars, à même un produit total brut moyen de 15 milliards de dollars, ne saurait être jugée comme constituant une assurance suffisante ni une contribution satisfaisante. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne dirait pas à la Chambre qu'il juge suffisant l'apport du Canada au programme d'aide économique.

M. Laing: Le député peut-il proposer un chiffre satisfaisant?

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, nous devons donner aux populations dans le besoin tout ce que nous pouvons,—ce serait beaucoup, —sans abaisser notre niveau de vie.

M. Sinclair: Et les impôts?

M. Herridge: Les pays de l'OTAN dans le besoin demandent, je le sais, de 100 à 200 millions de dollars. Aucun député ministériel n'osera affirmer que la population canadienne, qui se dit chrétienne, s'opposera à une aide économique de 100 à 200 millions dans l'intérêt des peuples nécessiteux. Je suis sûr que les Canadiens ne s'y opposeraient pas.

Parce qu'à nos yeux l'aide économique constitue à la longue un mode de défense contre le totalitarisme, parce que notre parti estime que le Canada n'a pas fourni un apport satisfaisant, le député de Melfort (M. Wright) a proposé cet amendement que j'ai l'intention d'appuyer.

M. le président suppléant (M. Beaudoin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix!

[M. Herridge.]

(L'amendement de M. Wright, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Knowles
Beyerstein	Noseworthy
Blackmore	Poulin
Bryce	Quelch
Coldwell	Shaw
Gagnon	Stewart (Winnipeg-Nord)
Gillis	Thatcher
Hansell	Thomas
Herridge	Wright
Jones	Wylie—21.
Knight	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Adamson	Dumas
Anderson	Eudes
Arsenault	Eyre
Ashbourne	Fairclough (Mme)
Balcom	Ferguson
Bater	Ferrie
Beaudoin	Follwell
Benidickson	Fontaine
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Fournier (Hull)
Blair	Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Blanchette	Fraser
Boisvert	Fulton
Bonnier	Garland
Boucher	Garson
Bourget	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Bradette	Gauthier (Lapointe)
Bradley	Gauthier (Portneuf)
Brooks	George
Brown (Essex-Ouest)	Gibson
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Gingras
Bruneau	Goode
Byrne	Gour (Russell)
Campney	Gourd (Chapleau)
Cannon	Graydon
Cardiff	Green
Carroll	Gregg
Carter	Harkness
Casselman	Harris (Grey-Bruce)
Catherwood	Harrison
Cauchon	Hellyer
Cavers	Henderson
Charlton	Henry
Chevrier	Hetland
Churchill	Higgins
Claxton	Hodgson
Cleaver	Hosking
Cloutier	Howe
Corry	Huffman
Côté (Matapédia-Matane)	Hunter
Côté (Saint-Jean-Iberville-Napierville)	James
Cournoyer	Jeffery
Courtemanche	Jutras
Coyle	Kickham
Croll	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Cruickshank	Lafontaine
Darroch	Laing
Denis	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Dewar	Larson
Dickey	Leduc
Diefenbaker	Lefrançois
Dinsdale	Lesage
Dion	Macdonald (Edmonton-Est)
Drew	
Dubé	

Macdonnell (Greenwood)
MacDougall
MacKenzie
MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria)
MacLean (Queens, Î. P.-É.)
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCulloch
McCusker
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McGregor
McIvor
McLean (Huron-Perth)
McLure
McMillan
McWilliam
Major
Maltais
Massé
Mayhew
Monette
Mott
Murphy
Murray (Cariboo)
Murray (Oxford)
Mutch
Nadon
Nickle
Nowlan
Parent
Picard
Pinard
Proudfoot
Prudham
Ratelle
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Riley
Roberge
Robertson
Robinson
Rochefort
Rooney
Ross (Hamilton-Est)
Ross (Souris)
Rousseau
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Sinnott
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Tustin
Valois
Viau
Ward
Warren
Weaver
Weir
Welbourn
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Whiteside
Winkler
Wood—172.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

TRAITEMENT FAIT À UN ÉDITEUR DE JOURNAUX DES ÉTATS-UNIS

M. G. F. Higgins (Saint-Jean Est): Monsieur l'Orateur, on a signalé hier, au moment où j'allais prendre la parole, que je ne me conformais pas au Règlement. J'ai l'intention de reprendre la question aujourd'hui et vous demanderais de formuler une décision afin que je ne sois pas à nouveau considéré comme contrevenant au Règlement.

M. l'Orateur: L'Orateur ne formule pas de décision avant que la question du règlement se pose. Pour le moment, la question ne se pose pas.

M. Higgins: Je me suis formalisé hier (je m'y oppose de nouveau aujourd'hui) de certaines observations formulées par un certain colonel Robert Rutherford McCormick dans le numéro du 20 mars de son journal le *Daily Tribune* de Chicago; il y traitait les Terre-neuviens d'idiots, en alléguant leur consanguinité. Il a également mentionné des fonctionnaires des douanes imbéciles et des porteurs empotés.

Je m'occupe dudit McCormick parce que les journaux qui lui appartiennent ont un gros tirage et qu'il dispose d'une émission radiophonique dont il se sert régulièrement. A mon avis, le nombre total des gens qui font usage des services que fournit son journal se monte chaque jour à près de neuf millions. C'est en raison de la dissémination très étendue des calomnies parues dans ce quotidien que je saisis l'occasion d'appeler l'attention de la Chambre sur la question.

Le monsieur en question revenait d'une envolée de 20,000 milles autour du monde; il est arrivé à l'aéroport de Gander, à Terre-Neuve, à trois heures du matin. Comme il n'y avait pas de douaniers sur les lieux à cette heure-là,—je dois dire qu'on ne l'attendait pas à Gander, mais plutôt à Harmon où, sauf erreur, on avait pris des dispositions pour lui assurer un dédouanage de faveur,—et comme il a dû attendre quatre heures et demie à Gander, à compter de trois heures du matin, il a lancé cette attaque contre les habitants de notre plus récente province.

On se souviendra qu'il y a moins d'un mois une soixantaine de Canadiens ont été détenus à l'aéroport de Buffalo près de quatre heures, cernés par un cordon de police; on a même apposé les scellés à l'avion. Les Canadiens à bord de l'avion sur le territoire américain n'ont même pas été autorisés à descendre. Il s'agissait d'un atterrissage d'urgence à cause du mauvais temps. On n'a pas soulevé de tollé général parce que ces voyageurs ont été quelque peu incommodés.

Simplement parce que ce M. McCormick doit accepter certains ennuis qu'il s'est attirés en ne prenant pas la précaution nécessaire d'avertir l'aérodrome où il devait atterrir, il nous faut accepter cette diatribe attaquant les citoyens de la plus récente province. Puis-je signaler qu'on ne devrait pas nous demander de subir ces affronts simplement parce que M. McCormick possède des propriétés importantes à Thorold et à Baie-Comeau. Je partage l'affirmation formulée il y a quelque temps par le ministre du Commerce (M. Howe) et suivant laquelle,—je n'ai peut-être pas les termes exacts,—les Canadiens ne doivent pas être des porteurs d'eau ni des scieurs de bois pour aucune nation étrangère. Ces sentiments, je les partage de la même façon.

M. Gibson: Certainement pas pour ce gorille, de toute façon.

M. Murray (Cariboo): Vous lui faites de la bonne réclame gratuitement.

M. Higgins: S'il est à la recherche de ce genre de réclame, je la lui laisse. Le souvenir que M. McCormick a du Canada est le suivant, comme il l'a dit lui-même: "Je ne puis m'empêcher de penser que la divine providence m'a dirigé à mon insu vers ces rives rocheuses."

Ses propriétés au Canada en ce moment comprennent quelque 7,000 milles carrés, une superficie égale aux États du Connecticut et du Delaware. Ses deux usines peuvent produire 950 tonnes de papier à journal par jour.

M. Ferguson: Nous serions mieux partagés si son lot n'avait que six pieds sur deux.

M. Murray (Cariboo): Je prétends que c'est là faire de la réclame gratuite à M. McCormick. Je n'y vois aucun intérêt.

M. Higgins: Je regrette ne pouvoir me ranger à l'avis du député; probablement, on ne l'a pas insulté. Mais nous, on nous a insultés. Le papier-journal que McCormick obtient de notre pays lui donne un avantage sensible par rapport aux autres éditeurs qui doivent acheter leur papier-journal sur le marché libre. Cela signifie qu'après avoir obtenu le papier nécessaire à la publication de ses journaux, il se met à calomnier le Canada, la Grande-Bretagne et les Nations Unies.

Il tient les Nations Unies pour une illusion et pour une farce inconvenante. Le député de Cariboo considère-t-il cela comme de la bonne réclame?

Il a dit aussi que, durant la guerre, le Canada a refusé de rembourser les États-Unis à l'égard du matériel acquis sous le régime du prêt-bail. Il oublie, évidemment, que le Canada n'a pas acquis de ce matériel. Dans la revue illustrée que publie en fin de semaine *The Standard* on peut lire une série d'excellents articles rédigés par Gerald Clark.

Dans le *Standard* du samedi 5 février 1947 on peut lire ce qui suit:

> Le colonel est un personnage de légende, ou presque, et les histoires qu'on raconte sur son compte sont fort nombreuses. Recevant dans sa propriété le personnel de ses bureaux, il apparut en habit de cavalier rose. Ses employés se placèrent en rang. Avec une allure tout à fait martiale il parcourut leurs rangs à cheval comme un général inspectant la garde. En hommage à sa grande allure militaire on l'a surnommé le "colonel McCosmic". On l'a aussi appelé "fasciste" et "duc de Chicago". On pourrait tout aussi bien l'appeler "King McCormick' ou le "baron féodal de l'Amérique".

Voici une autre citation tirée du même article:

> Sa haine pour tout ce qui est britannique ne connaît pas de bornes. C'est à cause d'elle qu'il a combattu le prêt-bail et qu'il a persisté à déclarer qu'en renonçant à la confiture de fraises les États-Unis assuraient qu'on en aurait en Angleterre au petit déjeuner. C'est aussi pourquoi il a inventé, pendant la guerre, un complot britannique d'invasion des États-Unis par le Canada. Grâce à elle encore il a fait écrire à un reporter en 1943 que le "Canada est un pays de Cocagne, débordant de toutes ces marchandises dont le rationnement privait les Américains."

M. l'Orateur: Je puis maintenant donner la décision que l'honorable député réclamait en commençant son discours. Lorsqu'on est sur le point de se former en comité des subsides, il est permis de parler de toute question qui relève du gouvernement fédéral. Après avoir écouté le député, je puis dire qu'il ne traite pas une question qui tombe sous l'autorité du gouvernement fédéral.

M. Higgins: Je serais certainement le dernier à ne pas m'incliner devant votre décision, mais j'estime que la chose relève du gouvernement fédéral. En somme, on a établi une censure des nouvelles de presse et on a réglementé l'usage des avions et des champs d'aviation. Il me semble que la réputation de nos fonctionnaires des douanes est en jeu et le ministre du Revenu national (M. McCann) devrait s'y intéresser. Sauf erreur, il fait enquête à l'heure actuelle sur l'affaire McCormick; je ne serai pas très long, mais je voudrais pouvoir ajouter quelques mots.

M. l'Orateur: Je n'imagine pas que le député soutiendrait que ses observations sur M. McCormick, les articles qu'il lit ici et les déclarations qu'il a faites, relèvent du gouvernement fédéral.

M. Higgins: Il a fait mention de nos douaniers, qui sont fonctionnaires du gouvernement fédéral. Cela n'atteint-il pas la réputation du gouvernement fédéral et du ministère des Transports?

M. l'Orateur: Le député est en train de donner lecture d'un article décrivant les vêtements portés par le colonel McCormick. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral puisse intervenir. Mettons que l'honorable député a formulé son grief.

M. Higgins: Autre chose, avant d'en finir. Voisinant avec cet article, une annonce des plus intéressante représente un homme, juché sur une caisse de savon, les bras tendus. Il me semble que c'est la meilleure définition qu'il soit possible de donner du colonel McCormick, car le dessin est coiffé du titre: "Bobardier".

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, au cours de mes observations, j'ai critiqué assez violemment les États-Unis à propos de la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée et de l'égalité de traitement en matière commerciale. Je désire consigner au hansard quelques bribes de preuves documentaires sur lesquelles j'ai fondé mes remarques.

M. l'Orateur: Je n'ai pu bien saisir ce que le député a dit; mais, s'il a l'intention de poursuivre le discours qu'il a prononcé sur le projet d'amendement, il enfreindra le Règlement, vu que le débat sur ce sujet est terminé.

M. Blackmore: Je puis passer rapidement à un autre sujet. J'ai rappelé les observations que j'ai faites tantôt, afin de faire la transition entre ce que j'ai déclaré et ce que je veux dire maintenant. Je soutiens que la question se rapporte directement au sujet dont la Chambre est saisie. Il sera absolument impossible d'en arriver à la paix ou à la prospérité . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'étude de cette question est terminée et le député ne peut la poursuivre en ce moment.

M. Blackmore: Monsieur l'Orateur, je signale que le Gouvernement et les mandataires du Gouvernement qui s'occupent de l'OTAN ont scandaleusement gâché la situation depuis 1946 et je me propose de faire d'autres observations à ce sujet.

M. l'Orateur: Je regrette de dire que ces observations seraient irrégulières en ce moment.

M. Blackmore: Tout ce qui touche aux affaires étrangères n'est-il pas régulier?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Cette question a été débattue lorsqu'on a proposé que la Chambre se forme en comité des subsides et qu'un amendement a été présenté. Une autre question a été portée à l'attention de la Chambre et, d'après le Règlement, nous ne pouvons pas revenir à la question précédente.

M. Blackmore: Je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: La proposition de l'honorable député est irrégulière, il ne peut pas ajourner le débat.

M. Blackmore: Doit-on en conclure qu'il est impossible de poursuivre la discussion du fait que la Chambre s'est prononcée sur l'amendement?

M. l'Orateur: Il est impossible de poursuivre la discussion du sujet qui faisait l'objet d'un débat sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Pour poursuivre le débat, il faudrait étudier un autre sujet. J'ai laissé le représentant de Saint-Jean-Est (M. Higgins) continuer ses observations, parce qu'il traitait une question qui n'avait pas encore été abordée. C'est pourquoi je crois qu'il y a lieu de mettre aux voix la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Blackmore: Il est six heures.

M. E. G. Hansell (MacLeod): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, tout député a le droit d'exposer un grief.

Une voix: A condition qu'il n'ait pas déjà été exposé.

M. Hansell: C'est exact. Le grief qui a déjà été exposé était renfermé dans une proposition d'amendement portant que le Gouvernement ne s'est pas acquitté de ses obligations aux termes de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Au sujet du rappel au Règlement, j'estime qu'il est parfaitement loisible au député de parler de tout sujet, sauf l'article 2 du Traité.

Des voix: Non!

M. Hansell: J'aimerais obtenir une décision sur ce point. Je tiens que le député, pourvu que ses propos ne portent pas sur la proposition d'amendement, peut étudier toute autre question intéressant l'OTAN.

L'hon. M. Fournier: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur l'Orateur, je me permets de demander au député s'il était ici quand, à trois reprises, nous avons décidé que la Chambre se formerait en comité des subsides afin de procéder à un débat complet sur les affaires extérieures. Ce débat a eu lieu.

M. Blackmore: Non, il n'y a pas eu débat complet.

L'hon. M. Fournier: Si l'on veut consacrer encore quinze jours à débattre cette question, tenir un débat aussi long que le débat sur l'Adresse, c'est une autre affaire. J'ai décidé avec les chefs des autres partis que nous aurions un débat sur les affaires extérieures. Ce débat a duré huit jours; il a porté non seulement sur l'OTAN, mais sur toute la question des affaires extérieures. Si, après une entente selon laquelle nous terminerions le débat, on permettait le prolongement du débat, nous ne pourrions plus conclure d'ententes avec les députés. J'estime donc que le député ne devrait pas insister en ce moment pour que le débat sur les affaires extérieures se prolonge. Je propose que ces crédits soient déférés au comité. Le député pourrait témoigner devant ce comité ou en faire partie et étudier ces crédits *ad nauseam*.

M. Blackmore: Il est six heures.

M. l'Orateur: Le député de Macleod (M. Hansell) a invoqué le Règlement. Je tiens à rappeler à la Chambre la fin du commentaire

nº 345 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

Les membres de la Chambre peuvent discuter diverses questions à l'occasion d'une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil et il n'est pas nécessaire qu'un amendement soit proposé; mais, une fois le débat terminé à l'égard d'une question, si un autre sujet vient sur le tapis, les députés ne peuvent revenir sur la première question débattue.

On a proposé une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides. Il y avait alors un débat sur les affaires extérieures. Un amendement a été proposé. On s'est prononcé sur cet amendement. Le débat sur les affaires extérieures a été interrompu par le député de Saint-Jean-Est (M. Higgins) qui a abordé un autre sujet. Selon notre coutume, nous ne pouvons maintenant, pendant l'étude de cette motion, revenir à l'étude des affaires extérieures; je dois donc décider que le député enfreint le Règlement. Maintenant, puis-je mettre aux voix la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides?

Des voix: Aux voix!

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

85. Administration, $2,613,057.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration, $344,433.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

463. Administration, $1,370,576.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

CRÉDITS DU MINISTÈRE DÉFÉRÉS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): Avec l'autorisation de la Chambre, je propose:

Que les crédits nos 85 à 115 inclusivement du budget principal des dépenses, 1952-1953, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures, le comité des subsides conservant toujours cependant ses pouvoirs à l'égard du vote de deniers publics.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement de la Chambre.

—Sauf erreur, demain, le premier ministre présentera la motion qui figure dans les *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui et qui vise à suspendre l'application de l'article 28 du Règlement interdisant à l'Orateur de quitter le fauteuil sans mise aux voix pour les séances des jeudi 3 avril et vendredi 4 avril 1952. Ce sera le premier avis de motion du Gouvernement. Le chef de l'opposition a demandé si nous pourrions nous occuper de la motion visant l'établissement d'un comité des dépenses relatives à la défense. Je pense qu'il conviendrait d'examiner cette motion avant que la Chambre se forme en comité des subsides et passe au débat sur les prévisions de dépenses afférentes à la défense.

M. Knowles: Si l'on agit ainsi et s'il arrive que la motion portant création d'un comité est adoptée sans débat, il est entendu que dans le cadre de l'autre débat les députés auront la faculté de discuter les dépenses relatives à la défense ainsi que la question de défense proprement dite.

Le très hon M. St-Laurent: Certainement. Il a été entendu, je crois, à la dernière session que l'adoption de cette motion ne viendrait aucunement à l'encontre du droit de la Chambre d'examiner en temps voulu toute question qui, autrement, serait de sa compétence.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 6 heures et 10 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION DE M. COLDWELL AU SUJET DES OPINIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE ET DE LA DISCIPLINE DE PARTI

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai été bien étonné de lire dans le *Journal* d'Ottawa d'hier que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) avait formulé certains commentaires au sujet de membres du Parlement dans un discours qu'il a prononcé hier. L'article a pour titre "L'opinion de M. Coldwell: députés et sénateurs font passer la discipline de parti avant leur conscience." J'ai été grandement étonné de lire cela parce que je ne l'aurais affirmé ni de l'honorable député ni d'aucun autre membre de la Chambre. Je ne puis m'imaginer qu'un député qui vit et travaille avec nous puisse parler de la sorte de nous tous. A titre de personne qui croit que libéralisme est synonyme d'indépendance...

Une voix: Le mot l'est peut-être, mais non la réalité.

M. Pouliot: Je prie l'honorable membre de la Chambre de ne pas intervenir car je me porte à sa défense bien qu'il ne s'en rende pas compte.

Le compte rendu est peut-être inexact. Je serais fort heureux si c'était le cas et je n'en serais nullement étonné. J'ai toujours entretenu avec l'honorable député des relations extrêmement plaisantes. Si la situation est telle que l'indique l'en-tête: "L'opinion de M. Coldwell: députés et sénateurs font passer la discipline de parti avant leur conscience," et si on a rapporté exactement ce qu'il a dit, je suis surpris. Je ne l'ai jamais remarqué, parce que je donne à chacun de mes collègues le bénéfice du doute. Même quand ils ne sont pas de mon avis, je suis sûr qu'ils sont sincères. Pour ma part, je n'ai jamais vendu mon droit d'aînesse contre un plat de lentilles et je ne connais personne parmi mes collègues qui l'ait fait.

Dans le premier paragraphe on dit que l'honorable député parlait des "principaux sénateurs ou députés, libéraux ou conservateurs". Je ne suis pas un des principaux libéraux et si je prenais littéralement ce qu'on dit, cela ne s'appliquerait pas à moi. En tant que membre de la Chambre des communes qui était ici lorsque l'honorable député a été présenté à M. l'Orateur, et longtemps avant cela, me permettra-t-on de dire que je ne puis souffrir qu'on emploie un langage comme celui-là au sujet des membres de la Chambre des communes. Je ne suis pas du même avis que mes collègues. Parfois la discussion est chaude. Même s'ils ne sont pas de mon avis, je reconnais quand même qu'ils sont sincères.

En notre époque où nous entendons tant parler des droits de l'homme et des libertés fondamentales, je suis surpris que ce soit moi qui pose la question de privilège à ce sujet. Ayant parlé des "principaux sénateurs ou députés, libéraux ou conservateurs" tant aux Communes qu'au Sénat, l'honorable député poursuivait, ainsi qu'en fait foi l'article:

> Ceux qui ont les opinions que nous avons ne les expriment pas.

Qu'il consulte l'index du hansard. Il y constatera que j'ai exprimé mes vues très souvent à la Chambre des communes et que je l'ai fait en toute indépendance. Je lui dirai, en outre, que dans le parti libéral nous avons plus de liberté que tout membre de son propre groupe. D'après le *Journal* d'Ottawa, l'honorable député déclare ce qui suit:

> "Bien que la discipline de parti soit essentielle, dit-il, il arrive parfois que ceux qui croient que leur parti se trompe devraient exercer leur droit d'agir par acquit de conscience".

Je n'ai pas l'intention de citer plus longuement l'article. Je regrette infiniment que ces paroles aient été prononcées. Je suis sûr que l'honorable député, qui est un gentilhomme, regrette lui-même d'avoir parlé ainsi. Je suis persuadé qu'il s'en rend compte et j'espère qu'il ne calomniera plus ses collègues lorsqu'il parlera en dehors de la Chambre des communes. Je lui dirai aussi que c'est là un langage très dangereux à employer parce que, de nos jours surtout, aucun membre de la Chambre des communes ne doit parler de la sorte à l'égard de ses collègues.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je veux dire tout d'abord que sur ce point-là, l'article publié dans le journal est exact dans l'ensemble lorsqu'il rapporte que j'ai examiné le problème de la discipline de parti et de la loyauté partisane. Comme la presse l'affirme, j'ai déclaré qu'à l'occasion, les membres des Communes se sentaient tenus, par discipline ou loyauté de parti, à garder le silence ou à voter d'une façon allant à l'encontre des arrêts de leur conscience. (*Exclamations.*) C'est ce que j'ai dit.

Une voix: Parlez donc pour vous.

Une voix: Et votre parti?

M. Coldwell: J'ai déclaré cela, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire que je sais que c'est ainsi que cela se passe, de temps à autre. J'ajoute que le 12 mars, alors que j'avais pris la parole à la Chambre, j'avais dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) que parmi les députés assis derrière lui ce soir-là, il s'en trouvait qui approuvaient ce que j'avais dit lors d'une séance précédente.

Des voix: Citez les noms.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Coldwell: Que les honorables membres de la Chambre sachent,—bon nombre d'entre eux le savent déjà,—que certains députés siégeant à la Chambre étaient d'avis, par loyauté envers leur parti ou comme l'a peut-être dit un autre député par souci de ne pas diviser la Chambre, que nos remarques à l'égard de l'aide économique aux Nations Unies exprimaient de façon générale l'opinion d'un certain nombre de députés. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, bien que je convienne que l'honorable député a eu raison de soulever cette question de privilège, je n'en crois pas moins que mes paroles exprimaient la réalité et je désire le répéter en présence de mes collègues à la Chambre pour qui, dans l'ensemble, je professe le plus grand respect.

M. l'Orateur: Le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a parlé de cette question à la Chambre l'autre jour. J'ai déclaré alors qu'à mon avis, on pourrait trouver à redire à ses observations. Puis-je rappeler à la Chambre un passage de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition. Il s'agit du commentaire n° 260 lequel est ainsi conçu:

> Bourinot donne les exemples suivants d'expressions non parlementaires:
> ...que la Chambre a le droit de savoir si un député pense ce qu'il dit ou sait ce qu'il veut dire.

Puis encore:

> ...qu'il...

[M. Pouliot.]

C'est-à-dire le député.

> ...ne croit pas une déclaration qu'il a faite lui-même.

Et voici un passage encore plus approprié:

> Il ne peut pas non plus dire ironiquement d'un autre membre: ...que c'est un partisan servile du Gouvernement.

M. Coldwell: Je ne suis pas allé aussi loin.

M. l'Orateur: Certainement pas. J'attire l'attention de la Chambre sur ces citations pour la gouverne des honorables députés à l'avenir.

CHEMINS DE FER NATIONAUX

RAPPORTS ANNUELS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1951

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je désire déposer les textes français et anglais des rapports suivants:

Rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1951.

Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1951.

Rapport annuel du trust des titres des chemins de fer Nationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1951.

Le rapport des vérificateurs des comptes des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* pour l'année terminée le 31 décembre 1951.

RECENSEMENT DÉCENNAL

POPULATION PAR DISTRICT ÉLECTORAL ET SOUS-DIVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je veux déposer des exemplaires anglais et français d'une publication du Bureau fédéral de la statistique intitulée: "Neuvième recensement du Canada, 1951—Population par district électoral et par sous division démographique".

SITUATION OUVRIÈRE

ÉCOLES D'AVIATION DE CENTRALIA ET CLINTON—GRIEFS DES BRIQUETEURS

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question que l'honorable député de Middlesex-Est (M. White) a posée hier au sujet de méthodes déloyales relatives à des travaux de construction aux écoles d'aviation de Centralia et Clinton, je puis dire à l'honorable député que nos fonctionnaires préposés aux

relations industrielles ont été chargés de faire enquête sur la situation et de faire rapport.

LOI SUR COMMISSION DU REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

CONSTITUTION ET DEVOIRS, NOMINATION DES ASSESSEURS, ETC.

L'hon. C. G. Power (Québec-Sud) demande à présenter le bill nº 144, concernant la constitution et les devoirs de la Commission du remaniement de la carte électorale.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

1re LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 95 intitulé: "Loi pour faire droit à Arline Silverman Cohen".—M. Croll.

Bill nº 96 intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Jane Aitchison Birchenough."—M. Croll.

Bill nº 97 intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Lois Long Fordham."—M. Croll.

Bill nº 98 intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Roberta Lynn Walker."—M. Croll.

Bill nº 99 intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Greenberg Ghilcig."—M. Croll.

Bill nº 100 intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Godfrey Slutsky."—M. Croll.

Bill nº 101 intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Lubin Greenfield."—M. Croll.

Bill nº 102 intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Cecelia Fisher Waugh."—M. Croll.

Bill nº 103 intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Ruth Coppelman Mitmaker, autrefois connue sous le nom de Sheila Ruth Coppelman Mintz."—M. Winkler.

Bill nº 104 intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Vera Higgins Montgomery."—M. Croll.

Bill nº 105 intitulé: "Loi pour faire droit à Priscilla Theresa Marie Laurin Minyaska."—M. Croll.

Bill nº 106 intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Dora Adrienne Ménard Chartrand."—M. Croll.

Bill nº 107 intitulé: "Loi pour faire droit à Bridget Chiasson Musseau."—M. Croll.

Bill nº 108 intitulé: "Loi pour faire droit à Emilia Bigelis Kozakiewicz."—M. Weir.

Bill nº 109 intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Katz Schneiderman."—M. Weir.

Bill nº 110 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Lionel Bibeau."—M. Croll.

Bill nº 111 intitulé: "Loi pour faire droit à Helene Philomena Schenker Champ-Renaud."—M. Croll.

Bill nº 112 intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Finkelstein Fogel."—M. Weir.

Bill nº 113 intitulé: "Loi pour faire droit à Gregorij Sergeij Anker-Jarkerov."—M. Croll.

Bill nº 114 intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Parsonage Velleman."—M. Weir.

Bill nº 115 intitulé: "Loi pour faire droit à Georgine Jun Ruzicka."—M. Weir.

Bill nº 116 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean (Janek) Mazur."—M. Weir.

Bill nº 117 intitulé: "Loi pour faire droit à Giuseppa Manuri Bartucci."—M. Croll.

Bill nº 118 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edgar Eaton."—M. Croll.

Bill nº 119 intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvia Grace Martin Corbett."—M. Winkler.

Bill nº 120 intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sybil Aaron Daugaard."—M. Winkler.

Bill nº 121 intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Ashby Lambe."—M. Winkler.

Bill nº 122 intitulé: "Loi pour faire droit à Lilian Ethlyn Grouse McManus."—M. Winkler.

Bill nº 123, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Leopoldine Gabrielle Asselin Adler".—M. Winkler.

Bill nº 124, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Jacques Ernest Demers",—M. Winkler.

Bill nº 125, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Therrien Ferron".—M. Winkler.

Bill nº 126, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Victoria Howie".—M. Winkler.

Bill nº 127, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Rawlings Passnick",—M. Winkler.

Bill nº 128, intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Paul Wilbur".—M. Winkler.

Bill nº 129, intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Ernest Kirby".—M. Winkler.

Bill nº 130, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Shaw Young Goudie Corcoran".—M. Winkler.

Bill nº 131, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Charles Butler".—M. Winkler.

Bill nº 132, intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Feldstein".—M. Winkler.

Bill nº 133, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Richard Markey".—M. Winkler.

Bill nº 134, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Jane Carroll Ross".—M. Winkler.

Bill nº 135, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth van der Walde Crowley".—M. Winkler.

Bill nº 136, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel (Karianoron) Stacey Delorimier".—M. Winkler.

Bill nº 137, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Friefeld Ragoza".—M. Winkler.

Bill nº 138, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Duncan Barlow".—M. Winkler.

Bill nº 139, intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Frederick Hembling".—M. Winkler.

Bill nº 140, intitulé: "Loi pour faire droit à Denise Gelinas Gilmour".—M. Winkler.

Bill nº 141, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Eugene White".—M. Winkler.

Bill nº 142, intitulé: "Loi pour faire droit à Silas Maxwell Barrow".—M. Winkler.

QUESTIONS

RADIOTÉLÉPHONES—INSTALLATION À TERRE-NEUVE

M. Browne (Saint-Jean-Ouest):

Quand installera-t-on des radiotéléphones dans l'île Colinet et à d'autres endroits de Terre-Neuve?

M. Benidickson: Le National-Canadien fournit les renseignements suivants:

On nous a promis livraison de radiotéléphones et d'autres appareils accessoires destinés à l'île Colinet et à d'autres endroits de Terre-Neuve pour la fin d'avril. Dès que nous aurons reçu les appareils, nous en commencerons l'installation d'après un plan qui nous permettra de réaliser le programme au cours de l'été prochain.

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Fraser:

1. Le gouvernement fédéral, ou l'un de ses organismes, a-t-il chargé quelque société ou quelque particulier de préparer des plans, d'effectuer des sondages ou d'entreprendre des travaux de génie ou d'expertise sur le fleuve Saint-Laurent, relativement au projet d'aménagement de la voie maritime et de mise en valeur de l'énergie hydro-électrique du Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des sociétés ou des particuliers à qui on a confié ces travaux?

M. Benidickson:

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

LOCOMOTIVES DIESEL DU NATIONAL-CANADIEN

M. Dubé:

1. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils actuellement des locomotives diesel en service dans les gares de triage au Nouveau-Brunswick?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels endroits?

3. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils pris des dispositions pour mettre en service des locomotives diesel à l'huile aux gares de triage d'Edmundston et de Campbellton, au Nouveau-Brunswick?

M. Benidickson:

Le National-Canadien fournit les renseignements suivants:

1. Oui.

2. Deux à Campbellton; trois à Moncton; deux à Saint-Jean; on se propose d'en utiliser une à Newcastle en avril 1952.

3. On se propose d'en utiliser une à Edmundston en avril 1952.

[L'hon. M. Power.]

EXPORTATION DE CÉRÉALES VIA CHURCHILL

M. Wright:

1. Quelle somme la Commission canadienne du blé a-t-elle économisée sur les frais de transport des céréales exportées par voie de Churchill, au cours de la campagne agricole 1950-1951?

2. Quelle prime, quant au prix versé à Port-Arthur et Fort-William, a-t-on obtenue sur le blé exporté par voie de Churchill, au cours de la campagne agricole 1950-1951, *a*) aux termes de l'accord international sur le blé, *b*) à l'égard du blé de la catégorie II?

3. Quels ont été le taux et le montant des frais de la campagne pour le blé acheminé vers Churchill, au cours de la campagne agricole 1950-1951?

Le très hon. M. Howe:

1. $132,217.22. Cette économie représente l'écart entre les frais de transport intérieur jusqu'à Churchill et les frais correspondants jusqu'à la tête des Lacs.

2. Moyenne des ventes sous le régime de l'accord international du blé, 4·96c. le boisseau; moyenne des ventes du blé de la catégorie II, 3·05c. le boisseau.

3. Taux: 1½c. le boisseau. Montant global des frais de transport payés: $139,560.91.

AFFAIRES INDIENNES—ACHAT DE ZIZANIE

M. Bryce:

1. Combien d'acheteurs intéressés ont été invités par la Division des affaires indiennes, au cours de 1951, à soumissionner pour l'achat de la récolte de zizanie dans la région du lac Lone-Island et du lac Crowduck?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant des diverses soumissions?

L'hon. M. Harris:

1. Neuf.

2. *Canadian Fish Producers, Limited*, Winnipeg (Manitoba), prix de direction de 40c. la livre avec prime de 10 p. 100 et redevance de 5 p. 100 au gouvernement provincial.

M. Charles Lagsden, 42c. la livre.

M. J. R. Copeland, *Red River Grain Co.*, St-Boniface (Manitoba), 37c. la livre et redevance de 5 p. 100 au gouvernement provincial.

M. Julius Kowbel, 85 avenue Linden, East-Kildonan (Manitoba), 35c. la livre.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

IMPÔT SUR LE REVENU, PAR PERSONNE

M. Fair:

1. Quel a été, à l'égard de chaque province, le montant versé en impôt sur le revenu, par personne, au cours de chacune des années 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950?

2. Au cours de la même période, quel a été, à l'égard de chaque province, le montant versé, par personne, en impôt sur le revenu, par *a*) les agriculteurs, *b*) les ouvriers industriels, *c*) les personnes exerçant une profession, *d*) les membres du clergé?

3. Au cours de la même période, quel a été, à l'égard de chaque province, le montant moyen versé en impôt sur le revenu par les avocats, les médecins, les dentistes et les opticiens?

L'hon. M. Bradley: Je dépose le document.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT POUR SÉANCES DES 3 ET 4 AVRIL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'application de l'article 28 du Règlement, portant que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans mise aux voix, soit suspendue pour les séances de la Chambre, le jeudi 3 avril 1952 et le vendredi 4 avril 1952.

(La motion est adoptée.)

DÉPENSES POUR LA DÉFENSE

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

La Chambre décide qu'un comité soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins encourus depuis le 31 mars 1950, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins; et que, par dérogation à l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-six membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour exprimer l'espoir que la motion à l'étude recevra l'approbation unanime de la Chambre et pour formuler une proposition que je ne peux, me semble-t-il, remettre à un autre moment. La proposition inscrite au nom du premier ministre, dont nous sommes actuellement saisis, demande l'établissement d'un comité en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins. Après l'adoption de la présente mesure et à la fin du débat sur la défense nationale qui s'ouvrira cet après-midi, il sera désirable à un haut point de saisir la Chambre d'une proposition analogue à celle qu'elle a adoptée hier au sujet des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Je signale que le ministère de la Défense nationale ne peut exciper d'un caractère plus confidentiel que celui des Affaires extérieures. Tous les crédits du ministère des Affaires extérieures ayant été déférés au comité des Affaires extérieures, j'estime qu'il est opportun et souhaitable de renvoyer de même au comité pertinent les crédits du ministère de la Défense nationale afin qu'ils y soient examinés de la même manière que les crédits du ministère des Affaires extérieures.

A l'appui de ma proposition je signale que la Chambre procède avec beaucoup de célérité, nous le savons par expérience, à l'adoption des crédits du ministère des Affaires extérieures, une fois qu'ils ont fait l'objet d'un examen de la part du comité.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne puis, bien à regret, me rendre immédiatement à la proposition de l'honorable député. Nous en viendrons peut-être à juger qu'il convient de procéder ainsi, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à cette conclusion. J'espère que la motion sera adoptée. Peut-être l'expérience acquise au cours du travail du comité en cause nous portera-t-elle à conclure à la possibilité d'avoir un comité qui ne procéderait pas comme font par ailleurs certains comités du Congrès, et qui fonctionnerait de façon satisfaisante; toutefois, je ne puis pour l'instant rien promettre à cet égard.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à préciser que je n'ai pas demandé un engagement à cet égard; je n'ai pas dit que mon appui dépendait de quelque façon d'une entente. J'ai formulé la proposition et je veux croire, encore, qu'on en tiendra compte de sorte que d'ici la fin du débat, peut-être, on changera d'avis.

(La motion est adoptée.)

COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa): Avec la permission de la Chambre, je propose:

Que les députés mentionnés ci-dessous constituent le comité spécial des dépenses pour la défense, ainsi que le prévoit le projet de résolution adoptée ce jour: MM. Adamson, Applewhaite, Benidickson, Bennett, Blanchette, Campney, Cavers, Churchill, Croll, Dickey, Fulton, Gauthier (Portneuf), George, Harkness, Henderson, James, Jones, Larson, Lesage, Macdonnell (Greenwood), Pearkes, Power, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, Thomas, Weaver.

(La motion est adoptée.)

IMPÔT SUR LE REVENU

VERSEMENT À L'ONTARIO DU MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Je veux poser au ministre des Finances la question dont je lui ai donné préavis. Le ministre voudra-t-il exprimer son opinion au sujet de la déclaration qu'a faite hier le premier ministre Frost à l'assemblée législative de l'Ontario. Il espère, a-t-il dit, que le gouver-

nement fédéral acceptera de payer à la province 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu prélevé dans l'Ontario?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'ai vu la dépêche de presse, monsieur l'Orateur. A mon avis, le premier ministre de l'Ontario est un optimiste. Comme le sait l'honorable député, la loi de l'impôt sur le revenu stipule que tout résidant d'une province non partie à l'accord, qui est assujetti à l'impôt sur le revenu imposé et prélevé par ladite province, sera autorisé à déduire le montant de cet impôt jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de l'impôt fédéral auquel il serait assujetti. Cette offre vaut depuis que M. Ilsley a fait son exposé budgétaire en 1946. L'offre intéresse les provinces d'Ontario et de Québec ou toute autre province qui ne conclut pas d'entente avec le gouvernement fédéral.

LES BESTIAUX

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LA FIÈVRE APHTEUSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous exposer ce qu'a accompli la conférence agricole?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): La conférence, qui s'est réunie hier à deux heures, a terminé ses délibérations vers midi et demi aujourd'hui. Les discussions ont été très satisfaisantes, mais quatre ministres ont cru qu'il leur faudrait ressaisir leurs gouvernements de la question avant d'arrêter une décision définitive.

M. Argue: Puis-je poser une autre question? Le ministre nous dira-t-il si on a fait une offre aux provinces en vue de les amener à lever leurs interdictions? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste cette offre?

Le très hon. M. Gardiner: Les discussions n'ont pas eu lieu dans cette atmosphère. Nous avons étudié la question et nous étions tous passablement satisfaits après la fin des discussions.

TARIF-MARCHANDISES

TRANSPORT DES CÉRÉALES DE L'OUEST À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. J. Browne (Saint-Jean-Ouest): Le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si le Gouvernement a l'intention de modifier le régime actuel sous lequel il vient en aide au transport des céréales de l'Ouest à Terre-Neuve?

[M. Hees.]

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Le régime actuel, sous lequel nous acquittons les frais de transport, doit se prolonger jusqu'au 31 juillet. Nous n'avons pas encore songé à ce que nous ferons après cette date.

RENTES

NOUVEAU TAUX D'INTÉRÊT EN VIGUEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail au sujet du décret du conseil qu'il a déposé hier. Le ministre nous dirait-il si le nouvel intérêt de 3½ p. 100 qui s'applique aux rentes sur l'État doit être versé uniquement dans le cas des contrats conclus après le 1er avril 1952 ou s'il le sera également à l'égard des montants versés après cette date en vertu de contrats conclus alors que le taux d'intérêt était de 3 p. 100?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Qu'il me soit permis de considérer cette question comme un avis. Je voudrais donner au député une réponse exacte.

SERVICE POSTAL

TARIF À L'ÉGARD DES COLIS DE VIVRES EXPÉDIÉS EN GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Postes. A cause de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Grande-Bretagne pour ce qui est des vivres, le ministre envisage-t-il la possibilité d'abaisser le tarif postal à l'égard des colis, afin que les Canadiens puissent expédier plus de vivres à leurs parents ou amis au Royaume-Uni?

L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Je me suis renseigné auprès de mes fonctionnaires et on m'a dit que le tarif de faveur établi pour les colis-cadeaux à destination de la Grande-Bretagne avait été rendu possible grâce à une réduction accordée par le service postal britannique à l'égard du tarif d'entrée. En outre, les compagnies de navigation avaient réduit le tarif du transport par mer afin d'aider à l'établissement de ces tarifs postaux de faveur.

Ce n'est pas à la demande du service postal canadien qu'on a mis fin au tarif de faveur mais à la suite de l'imposition d'un tarif d'entrée plus élevé par l'administration postale britannique qui jugeait cette décision

absolument nécessaire. De plus, le service postal britannique a supprimé le tarif réduit qui s'appliquait jusque-là aux colis-cadeaux.

Ils ont d'abord demandé que ces taux majorés entrent en vigueur en octobre 1951, mais nous avons pu les persuader de ne pas les appliquer avant la saison de Noël.

Certains clients canadiens ont écrit directement à la poste britannique et on leur a répondu qu'en raison du coût croissant de manutention, les tarifs postaux de faveur équivalaient, en réalité, à des tarifs subventionnés. Les autorités du Royaume-Uni ont manifestement conclu qu'elles n'étaient pas justifiées de subventionner des colis de nourriture expédiés à quelques privilégiés, aux dépens des contribuables en général.

M. Pouliot: Plus de cadeaux à l'Angleterre et moins d'impôts.

CONFÉRENCES DES PAYS DU COMMONWEALTH

SITUATION DE LA ZONE STERLING—REPRÉSENTANTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Les représentants des ministères des Finances des pays du Commonwealth se réuniront-ils à Londres prochainement pour examiner à nouveau la situation de la zone sterling? Dans le cas de l'affirmative, le Canada sera-t-il représenté et par qui?

L'hon. M. Douglas Abbott (ministre des Finances): Mon honorable ami a eu l'amabilité de me donner préavis de sa question et de m'envoyer l'article, qui m'avait échappé, où il est question d'une telle conférence. La nouvelle doit intéresser les deux équipes instituées après la conférence des ministres des Finances qui a eu lieu en janvier; l'une avait pour mission d'étudier la question de la convertibilité du sterling et l'autre, celle de la mise en valeur des ressources naturelles de la zone sterling.

Le Canada est représenté au sein de ces deux équipes par l'attaché financier à *Canada House*. Ces équipes devaient se réunir, je crois, fin avril. On a proposé, je pense, de faire au cours de cette réunion un autre examen de la situation de la zone sterling. A mon avis, la nouvelle de presse dont parle mon honorable ami doit se rapporter à ces équipes.

LE NATIONAL-CANADIEN

EXPLOITATION D'UN SERVICE D'AUTOBUS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je désire répondre à une question posée l'autre jour par l'honorable député de Queens (M. McLure) au sujet de l'exploitation par le National-Canadien d'un service d'autobus et d'un service de chemins de fer dans l'Île du Prince-Édouard.

Les représentants du National-Canadien m'apprennent qu'ils s'efforcent depuis quelque temps de faire approuver par le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard un plan de coordination des services qui permettrait au chemin de fer de remplacer les trains de voyageurs par des autobus dans tous les secteurs de l'île, sauf entre Charlottetown et Borden où l'on continuerait d'utiliser les trains. De l'avis du National-Canadien, une telle méthode assurerait un meilleur service aux habitants de l'île et permettrait en même temps au réseau de réaliser certaines économies.

RADIODIFFUSION

MODE DE VENTE DES PERMIS DE RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. T. Hellyer (Davenport): A la suite d'une nouvelle parue dans les journaux, le ministre des Transports peut-il nous dire si on envisage de modifier le mode de vente des permis de radio qu'on a suivi l'an dernier?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Autant que je sache, le mode de vente qui était en vigueur l'an dernier n'a pas été modifié.

DOMMAGES DE GUERRE

QUESTION AU SUJET DES VERSEMENTS PROVISOIRES EN RÈGLEMENT DE RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je voudrais poser au premier ministre une question dont je ne lui ai pas donné préavis. S'il ne peut y répondre aujourd'hui, le premier ministre pourra tenir ma question pour un préavis. Il s'agit d'une question qu'on a portée à mon attention.

A-t-on pris une décision définitive qui permettrait aux non combattants canadiens, que l'occupation de certains territoires par l'Allemagne et le Japon a atteints, de compter sur un versement provisoire en règlement de leurs réclamations? Il est vrai que les traités de paix avec le Japon et l'Allemagne ne sont pas

encore tout à fait au point. On a toutefois annoncé, il y a quelques jours, que certains règlements avaient été faits en faveur de ressortissants japonais. On pourrait donc raisonnablement s'attendre à une décision, avant le congé de Pâques, peut-être, pour ce qui est des réclamations à l'égard de ces fonds.

Le très hon. M. St-Laurent (premier ministre): Je tiendrai la question pour un préavis. Je m'efforcerai de me renseigner sur la situation exacte.

SUBSIDES

DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

—Monsieur l'Orateur, il faut que, tous, nous comprenions bien que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord représente un nouveau concept de collaboration et d'organisation internationale. Les populations de quatorze nations et, je l'espère, leurs enfants voient maintenant leur liberté et leur vie même placées dans un nouveau cadre. Bien que l'histoire, les traditions et les sentiments puissent créer de nombreuses différences, l'OTAN a, à certains égards, une importance semblable à celle du Commonwealth, à nos rapports avec les États-Unis et aux sentiments que nous entretenons envers la France. L'OTAN n'est pas simplement un organisme qui se réunit à Ottawa, à Rome ou à Lisbonne pour publier des communiqués de presse. Il se peut qu'un jour,—le plus tôt sera le mieux,—les affaires de l'OTAN ne fassent plus l'objet de manchettes. L'OTAN, c'est une affaire bien ordinaire; l'OTAN doit devenir aussi intime que la famille.

Certains aspects du récent débat de quatre jours et demi que nous avons eu à la Chambre sur les affaires extérieures dénotent qu'on commence à accepter cette idée. Nous en sommes venus à considérer les peuples membres de l'OTAN non pas comme des étrangers, mais comme des associés qui ont un intérêt commun à faire face à un danger commun en vue d'assurer une sécurité commune.

Les jeunes Canadiens doivent en venir à trouver tout aussi naturel de prendre leur place à nos frontières en Allemagne ou en Europe qu'il l'est pour eux d'accepter un emploi aux confins du Canada. Dans les deux cas il s'agit des débuts d'un service d'aventures, qui élargissent les horizons; dans les deux cas il s'agit de gagner des fonds qui pourront servir à poser de meilleures bases à une carrière future.

[M. Drew.]

De plus, l'accord ou le désaccord noté aux réunions des Organisations du Traité de l'Atlantique-Nord devrait cesser de faire sensation.

Les dispositions que nous prenons pour assurer notre défense commune doivent être considérées simplement comme l'élargissement des dispositions que nous prenons pour assurer notre propre défense territoriale. Ces idées sont nouvelles dans l'histoire du monde. On se souviendra que c'est le 4 avril 1949,—il y aura seulement trois ans demain,—que le Traité de l'Atlantique-Nord a été signé à Washington. Il y aura seulement un an demain que le général Eisenhower a pris la charge de commandant suprême. Il y a deux ans aujourd'hui que, pour la première fois, nous avons arrêté à La Haye des plans militaires et des prévisions des besoins et que nous avons chargé le groupe permanent d'indiquer comment on pouvait satisfaire à ces besoins.

Comment cela s'est-il produit? Cette association des nations libres, destinée à mettre un frein à l'agression en Corée et à la prévenir en Europe, a vu le jour par suite de la politique d'agression des communistes, de la pratique de l'agression communiste et de la puissance de l'agression communiste. L'ouvrage intitulé *Struggle for Europe*, dû à la plume de M. Chester Wilmot, est, a-t-on affirmé, l'ouvrage le plus important jamais écrit au sujet de la guerre. A la fin de son livre, M. Wilmot résume les causes, les effets, les misères et les leçons que nous avons apprises au cours de ces cinq années, après quoi il ajoute:

> La marche des négociations du temps de guerre entamées avec l'Union soviétique,—soit par les États-Unis, soit par la Grande-Bretagne, soit encore par l'Allemagne,—démontre clairement que les dirigeants actuels de la Russie, même s'ils ne laissent jamais de poursuivre ce qu'ils croient être les intérêts soviétiques, respectent la force. Les concessions faites pour témoigner de la bonne volonté, ont été invariablement interprétées par Staline et Molotov comme des preuves de faiblesse et n'ont servi qu'à les encourager à imposer des conditions plus dures, comme on l'a vu par la tournure des demandes de Staline au cours des entretiens portant sur son entrée en guerre contre le Japon et par la manière dont il a réglé la question polonaise. Depuis la dernière décennie, et même depuis plus longtemps, la seule politique qui se soit révélée efficace dans nos relations avec le Kremlin a été la fermeté dans la diplomatie, appuyée par la force militaire: un mélange de patience et de puissance. Telle doit être, semble-t-il, la politique des pays qui font actuellement partie de l'alliance de l'Atlantique-Nord.

C'est là la raison d'être de la collaboration dont font preuve les nations en extrême Orient et dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est pourquoi elles font front commun contre le danger. Cela signifie que chacun des pays intéressés ne peut pas toujours recourir aux solutions les plus faciles ou les moins

coûteuses, mais qu'il doit accepter celles qui cadrent avec le programme d'ensemble, programme qui ne nous a pas été imposé, car nous avons participé à sa mise au point, comme nous participons à son exécution.

Les objectifs du Canada en matière de défense ont été énoncés, l'an dernier, dans l'ordre suivant: d'abord, défense immédiate du Canada et de l'Amérique du Nord contre toute attaque directe; deuxièmement, exécution de tout engagement souscrit par le Canada dans le cadre de la Charte des Nations Unies, du Traité de l'Atlantique-Nord ou de toute autre entente destinée à assurer la sécurité collective; troisièmement, organisation qui nous permette de renforcer nos effectifs dans une guerre totale. Ces objectifs ont été énoncés pour la première fois, en cette enceinte, en 1947, et ils sont restés les mêmes.

Cela ne signifie pas que les moyens à prendre pour réaliser les objectifs soient demeurés les mêmes. Généralement parlant, nous avons suivi la même politique et le même programme mais on peut mesurer le changement, du point de vue de l'importance et de la vitesse, en comparant le montant de 196 millions dépensé en 1947-1948 au crédit estimatif de 2,001 millions pour l'année 1952-1953. Tous les pays qui défendent la même cause que nous ont relevé plus ou moins le chiffre des montants affectés. On peut voir par là que ces pays comprennent le danger et qu'ils sont prêts à prendre les moyens de parer aux périls auxquels nous expose notre faiblesse.

Notre but principal est d'assurer la défense de notre pays mais comme nous avons à l'étranger des hommes qui combattent l'ennemi, nous faisons passer avant tout le reste l'appui que nous devons accorder dans tous les domaines à ceux qui risquent leur vie ou qui en font le sacrifice pour que la paix soit restaurée et la liberté préservée. Je parlerai donc tout d'abord de l'état de nos troupes en Corée. Elles sont là pour donner suite aux décisions des Nations Unies. Point n'est besoin de refaire l'historique des événements, à partir de l'agression non provoquée, de la part des communistes nord-coréens, le 25 juin 1950. On les a maintes fois passés en revue ici.

Vingt mois se sont écoulés depuis que les communistes de la Corée du Nord ont attaqué brutalement et sans provocation la Corée du Sud. Seize des Nations Unies se sont lancées dans la mêlée et ont fourni des troupes. Le Canada a été l'un des premiers à y envoyer les siennes. Dans le sens le plus exact du mot, l'intervention des Nations Unies en Corée est une action policière, déclenchée afin d'arrêter l'agression. Nos troupes qui s'y battent constituent à tous points de vue une police internationale.

Nos marins, nos soldats et nos aviateurs sont des gens magnifiques. Ils méritent le mieux que nous pouvons leur donner; et je crois que d'une façon générale nous le leur avons fourni. Depuis la dernière session, j'ai visité le Japon et la Corée, avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), le député de Vancouver-Centre (M. Campney), M. Solandt, président du Conseil de recherches pour la défense, ainsi que d'autres fonctionnaires et quatre journalistes. Nous avons eu l'avantage de voir nos contre-torpilleurs dans les eaux d'extrême Orient, ainsi que les hommes de la 25e brigade d'infanterie canadienne et, à Tokyo, le terminus du pont aérien établi par le Corps d'aviation royal canadien au-dessus du Pacifique. Le 10 décembre, le député de Skeena (M. Applewhaite) a fait, dans un discours fort intéressant, un exposé complet de sa visite là-bas, et je ne me propose pas de traiter le même sujet.

Toutefois, je suis en mesure d'indiquer que tous les membres de notre groupe ont constaté, ainsi que l'a indiqué le député, que le moral de nos troupes était partout très bon. Nous sommes allés de l'arrière jusqu'aux trous de tirailleurs à moins de mille verges du front ennemi. Nous avons trouvé que nos hommes sont aussi bien vêtus, nourris et conduits que n'importe quelles troupes qui aient jamais pris part à une bataille. Tous ceux qui ont visité le front, y compris les quatre chefs religieux, les représentants de la presse, ainsi que les membres de nos forces armées et de celles d'autres pays, ont déclaré n'avoir jamais vu de troupes dans un meilleur état d'esprit et d'un moral plus élevé. Pendant notre séjour là-bas, quelques soldats nous ont demandé, en montrant un réservoir gelé, si nous pourrions leur obtenir de l'équipement de hockey. Quelques jours après notre retour, nous avons expédié, par avion, assez d'équipement,—y compris les vêtements de protection pour les gardiens de buts,—pour habiller six équipes. Comme les honorables députés l'ont sans doute appris par la voie des journaux, cet équipement a servi non seulement à la 25e brigade, mais aux militaires australiens et néo-zélandais. Plus de 100 joutes régulières ont été disputées à *Imjin Gardens*.

Le bien-être des troupes fut l'une des principales raisons de notre voyage en Corée. Certains Canadiens, surtout des gens qui n'ont pas visité la Corée, ont affirmé que nous devrions envoyer des services auxiliaires civils pour s'occuper des besoins des troupes

de la brigade au front. Les membres de notre groupe se sont fait un point d'honneur de discuter la question avec les officiers et les autorités du Commonwealth, des États-Unis et d'autres pays ainsi qu'avec les membres des troupes canadiennes, depuis les généraux jusqu'aux simples soldats. On semblait généralement d'avis qu'il ne serait ni pratique ni utile d'envoyer des organismes civils en Corée en ce moment. La semaine dernière, je me suis rendu à Toronto pour souhaiter bon voyage à huit jeunes Canadiennes qui font partie d'un groupe de membres de la Croix-rouge canadienne, qui se rendent à Kouré et à Tokyo au Japon. Dès mon retour de Corée, je me suis entendu à ce sujet avec la Croix-rouge, qui a fait preuve de la plus grande collaboration. D'après ce que j'ai vu d'elles, d'après la formation qu'elles ont reçue de même que leurs magnifiques antécédents, je suis sûr que ces demoiselles feront honneur à la Croix-rouge, à la gent féminine du Canada et à leur pays.

Les soldats non de service ont toujours pu assister à des représentations cinématographiques le soir à l'arrière des lignes, et nous avons pris des mesures pour qu'on fasse circuler régulièrement un plus grand nombre de films en provenance du Canada. Nous avons également pris les dispositions nécessaires pour distribuer plus régulièrement et plus rapidement les nouvelles, le courrier et les douceurs de tout genre. Radio-Canada transmet maintenant en Corée des programmes canadiens spéciaux qui sont retransmis du Japon ou grâce aux appareils de T.S.F. de nos navires lorsque c'est possible.

Après notre tournée sur la ligne de feu, nous sommes revenus à l'arrière des lignes. Nous avons visité en tout plus de quarante groupes différents d'hommes. Il ne s'agissait pas de visites officielles. A chaque endroit, les hommes disponibles étaient mis en rang mais il n'y avait pas de garde d'honneur, sauf pour une prise d'armes du R.C.R. On leur faisait rompre les rangs et nous les réunissions afin de discuter avec eux les questions du roulement, des périodes de repos, des divertissements et le reste. Nous leur demandions leur avis, et j'ai offert dans chaque groupe de recevoir seul à seul tout soldat qui le désirerait, soit à ce moment-là soit plus tard. A la suite de ces discussions, car nous échangions toujours des blagues, il y avait ordinairement trois ou quatre hommes qui venaient me voir. J'ai eu le grand plaisir de constater qu'aucun d'eux ne se plaignait des conditions du service. Dans l'ensemble, ils ont posé des questions concernant le bien-être de leurs familles, questions qui, d'ailleurs, faisaient l'objet d'enquêtes menées par les services compétents. Dans certains cas on a pu accélérer l'envoi des rapports et, dans un ou deux cas, voir à ce qu'on s'occupe devantage de ce qui semblait être des cas-limite. Mais on ne s'est pas plaint une seule fois des conditions du service, voire de quoi que ce soit qui se pût régler rapidement, à une exception près. Il semble que, juste avant Noël, il y ait eu quelque retard dans la livraison du courrier. Nous avons découvert que cela tenait à la manutention du courrier par le service de transport aérien américain à l'aéroport McChord. Tout va bien de ce côté maintenant.

A la suite de ce passage en Corée nous sommes retournés au Japon en avion. Nous y avons vu les officiers et hommes de troupes du groupe de renfort et des autres unités de l'arrière à Kouré. Nous sommes également montés à bord des deux bâtiments qui se trouvaient alors dans le port, le *Cayuga* et l'*Athabaska*. Nous nous y sommes comportés de la même façon qu'auparavant. Nous avons circulé dans tous les carrés; nous avons partout échangé quelques mots avec les hommes en leur accordant la faculté de venir me voir en particulier ensuite, permission dont quelques-uns ont profité. Il en était de même en ce qui concerne tous les membres de notre groupe et les journalistes en ont profité également. Je crois que ceux d'entre vous qui ont lu les rapports des journaux sur cette visite, rédigés par les cinq Canadiens qui y ont participé, conviendront que ces articles constituent un compte rendu excellent et juste de la vie de Canadiens courageux qui, dans des circonstances difficiles, jettent de l'éclat sur le nom de notre pays.

En tout, cinq navires de notre marine ont été mis en service par roulement. Ils ont accompli 9 périples en tout et ont couvert 450,000 milles marins dans les eaux de l'extrême Orient. Les avions du C.A.R.C. ont couvert, lors du pont aérien, près de quatre millions de milles, sans un seul accident sérieux, sans un seul atterissage forcé, et sans perte de vie ni sérieux dommages, encore moins perte d'appareil. A Tokyo, comme dans le reste de l'extrême Orient, nous profitons des mêmes conditions que les autres forces armées du Commonwealth. Il arrive que leurs normes ne correspondent pas aux nôtres. Parfois, il nous plairait de pouvoir les modifier, mais nous croyons qu'il nous faut coopérer avec le Commonwealth pour obtenir de bons résultats sur le plan militaire et aussi parce qu'une telle attitude répond à nos traditions. Tant que nous nous en tiendrons à cette ligne de conduite, nous aurons sans doute, de temps à autre, des rations et des conditions de service qui pourraient être

différentes si nous avions nos propres moyens. Nous avons passé des accords avec les forces du Commonwealth, nous permettant de contribuer par des versements effectifs aux frais généraux. Nous nous sommes entendus pour partager les dépenses de Corée et pour payer pour tout ce que nous recevons des États-Unis sur la base d'un versement quotidien de $4.6187 par tête et par jour.

Nos hommes en Corée touchent ordinairement des rations américaines, semblables aux nôtres. Les députés apprendront peut-être avec surprise que grâce au régime de roulement que nous avons adopté, un total de 14,183 officiers, sous-officiers et soldats ont déjà servi dans la Marine royale canadienne, l'armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien, sur le théâtre d'extrême Orient. Notre système de roulement fonctionne sans accroc, et nous remplaçons les hommes qui ont servi un an sous les drapeaux. Dans le courant du mois prochain, nous attendons le retour du brigadier John Rockingham. Je saisis l'occasion de rendre hommage à l'un des meilleurs soldats que notre pays ait envoyés sur le théâtre d'opération. Grand soldat et grand Canadien, il est aimé par tous les hommes de sa troupe. La veille du jour de l'an, nous avons assisté à environ une demi-douzaine de concerts improvisés dans des tentes et des abris. Si vous aviez entendu nos gars chanter le refrain bruyant intitulé: *Won't you join old Rocky's army,* vous vous seriez aperçu qu'ils respectaient et aimaient cet homme.

M. McIvor: Chantez-le.

L'hon. M. Claxton: Je ne me rappelle qu'une circonstance où un membre de l'opposition a essayé de chanter une chanson; il ne se souvenait que des quelques premières lignes.

Pour ce qui est de la relève, les membres du Princess Patricia ont déjà été remplacés par les premier et second bataillons; on est en train de remplacer le R.C.R. et le Royal 22e. Nous espérons que cette opération se terminera le mois prochain ou, au plus tard, en juin. Nous visons à remplacer les commandants un peu plus tôt qu'avant douze mois de service. Nous suivrons ainsi la pratique établie pendant la seconde guerre mondiale. En effet, nul n'est assujéti à une tension aussi constante que les commandants, vu les conditions de combat: les troupes sont toujours à la ligne de feu; elles affrontent un ennemi de beaucoup supérieur en nombre; le front n'est pas continu; et ce qui semble une simple patrouille peut être le début d'une attaque générale. Autant que possible, nous nous efforçons donc de remplacer les commandants avant qu'ils aient complété douze mois de service. Nous permettons à un plus grand nombre d'entre eux d'acquérir de l'expérience de combat.

Le 31 août 1950, ainsi qu'en fait foi la page 102 du hansard, j'ai dit:

> Le choix des officiers supérieurs est fait. La réputation nationale de leur commandant, le brigadier John M. Rockingham, C.B.E. et deux fois D.S.O., donne une idée de leur valeur sur les champs de bataille. Les commandants d'unités choisis ne l'ont pas été faute d'autres candidats.

Prenant les devants sur les unités qui avaient commencé à recevoir l'instruction, j'ai couru un léger risque mais je peux dire maintenant que tous les officiers qui constituent le cadre de la brigade ont déjà ajouté à la belle réputation qu'ils ont acquise au cours de la seconde guerre mondiale. J'ajouterai que tous et chacun seraient les premiers à dire que le mérite ne leur en revient pas mais qu'il revient aux hommes.

La 25e brigade d'infanterie canadienne est considérée d'une façon générale comme l'une des meilleures unités de combat au front et l'on peut dire une des meilleures unités jamais constituées au Canada. La brigade maintient ses effectifs au grand complet, et il y a suffisamment de troupes de renfort, tant sur le théâtre d'opérations qu'au Canada, pour remplacer ceux qui manquent à l'appel et effectuer les roulements nécessaires. Chaque fois qu'on rencontre des Canadiens en Corée ou au Japon, on constate qu'ils sont la même sorte d'hommes que nos soldats qu'ont connus ceux d'entre vous qui sont d'anciens combattants de la première et de la seconde guerres mondiales. Ils sont vifs, aimables, robustes et solides. On les distingue des autres par leurs uniformes, leur façon de se tenir et leur attitude. Ils ont de magnifiques qualités de combat. Ils obéissent avec discipline aux commandements et la façon dont ils se comportent dans les défilés ne laisse aucunement à désirer. Malgré tout ce travail d'équipe, ils sont très individualistes et ils font preuve de mille initiatives.

Je quitte maintenant la scène de la Corée et du moyen Orient, pour passer à notre autre entreprise majeure à l'étranger, en Allemagne et en Europe; il est intéressant de noter que ce théâtre d'opérations se trouve, par rapport à la Corée, à peu près directement de l'autre côté du globe. Quelque 12,000 milles séparent notre 25e brigade, qui se trouve en Corée, de notre 27e brigade, qui est en Allemagne. Ce doit être un sujet d'intérêt et de satisfaction pour les députés de savoir que nous avons satisfait à la date prévue, soit au début de décembre, à notre promesse de fournir le tiers d'une division, soit une brigade d'infanterie canadienne.

Pour autant que je sache, nous avons été les premiers à remplir nos engagements d'ordre militaire. Demain marquera, je le répète, le troisième anniversaire de la signature du Traité. Il est peut-être permis de rappeler ici que le Canada a été le premier à proposer ce traité, comme il a été le premier à le ratifier. C'est donc un sujet de satisfaction de constater que le Canada est probablement le premier pays à satisfaire à ses engagements sur le plan militaire.

Je ne reviens pas sur les sujets qui ont été exposés à fond au cours du débat sur les affaires extérieures. L'évolution des événements jusqu'à la réunion de Rome a déjà été exposée, et le récent débat sur les affaires extérieures nous a permis de suivre cette évolution jusqu'à la conférence de Lisbonne. Il n'y a pas à dissimuler aux députés les difficultés auxquelles on avait à faire face. Ainsi que je le disais au début, nous sommes en présence d'une idée tout à fait nouvelle: quatorze nations qui se groupent en temps de paix en vue de maintenir la paix, non pas pour gagner une guerre, non pas pour remporter une victoire, mais pour assurer la paix.

Nous avons constaté un progrès considérable à cet égard. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a passé les faits en revue et à fait part à la Chambre des résultats obtenus à Lisbonne. Les déclarations de MM. Eden, Acheson, Lovett et Schuman, que j'ai lues, révèlent des vues et des conclusions à peu près identiques. Mais hier, à l'occasion du premier anniversaire de sa nomination au poste de commandant suprême, le général Eisenhower soumettait son premier rapport aux pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord. Les journaux ont commenté ce document; mais, si des députés en désirent le texte, nous en avons préparé des exemplaires après avoir reçu hier un télégramme de 11,000 mots à ce sujet. D'autres exemplaires seront imprimés d'ici quelques jours.

Dans son rapport, le commandant suprême fait la revue de la situation qui existait quand il a assumé ses fonctions et il indique les mesures qu'il a prises pour compléter son organisation et pour mettre sur pied les effectifs. Il décrit ensuite la situation actuelle. Je n'entends pas faire ma propre estimation des progrès accomplis; je laisse ce soin au général Eisenhower avec qui je suis d'accord. Voici ce qu'il déclare au début de son rapport:

> Le résultat serait désastreux si les indices favorables et les progrès énumérés dans le présent rapport avaient pour effet de rassurer les esprits et de créer l'impression que nous sommes vraiment en sécurité car nous n'avons pas encore réalisé la sécurité véritable en Europe; ce que nous avons fait n'est qu'un commencement.

[L'hon. M. Claxton.]

D'autre part, il serait malheureux que les multiples difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés jusqu'ici et les nombreuses faiblesses de notre effort commun servent de prétexte au défaitisme, car nous avons progressé, à tous égards, dans le domaine de la sécurité.

Et il ajoute, fait intéressant et important à noter, car c'est un soldat qui parle:

> Il faut redoubler de vigueur pour conserver à notre effort son élan, car si la force morale est à l'origine de tout progrès, surtout du progrès vers la sécurité et la paix, il nous faut accorder à cet élément essentiel une attention primordiale.

Parlant ensuite de l'unité de l'OTAN, il s'exprime en ces termes:

> L'unité de l'OTAN doit s'appuyer, en définitive, sur l'intérêt bien entendu de chaque nation qui y participe. Les États-Unis, par exemple, fournissent en grande partie, cette année, les ressources matérielles qu'exige cette entreprise parce qu'ils estiment servir ainsi les intérêts bien compris de l'Amérique. La plupart des Américains reconnaissent la sagesse et la nécessité d'une telle façon d'agir.

Voilà précisément, monsieur l'Orateur, la position du Gouvernement canadien. Plus loin, le général Eisenhower déclare:

> Pour les États-Unis et le Canada, l'avenir pourrait receler des risques d'attaques encore bien plus grands, attaques qui exigeraient des sacrifices interminables et des dépenses, au titre de la défense, qui finiraient par ruiner leurs économies.

C'est-à-dire, à moins que nous ne collaborions par l'entremise de l'OTAN. Il peint la situation telle qu'elle était il y a un an:

> Toutefois, l'Europe occidentale avait alors moins de 15 divisions de l'OTAN suffisamment aguerries et armées pour la guerre. Les programmes nationaux de service militaire existant dans tous les États membres de l'Europe avaient fourni, depuis la guerre, une réserve d'hommes instruits ou partiellement instruits. Malheureusement, le matériel de guerre n'était pas suffisant pour permettre de convertir cet ensemble d'effectifs en divisions réelles de réserve. Dans le domaine de l'aviation, la situation n'était pas meilleure; peut-être était-elle plus grave. Dans toute l'Europe occidentale nous disposions de moins de mille avions de combat, dont un bon nombre de modèles désuets.

Suit l'exposé de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche et dont il a organisé son quartier général, ses régions militaires et les forces, et, enfin, le commencement des cadres militaires:

> Aussitôt que fut établie l'organisation du commandement, le moral des troupes, leur disposition au combat se sont améliorés nettement. Toutefois, le besoin de nouvelles troupes passait avant tout. Seuls les États-Unis et la Grande-Bretagne comptaient des reserves instruites et disponibles. Ces pays ont déployé de nouvelles troupes en Allemagne, soit quatre divisions d'Amérique et deux du Royaume-Uni. La France comptait déjà en Allemagne l'équivalent de quatre divisions. Les renforts pour l'aviation, si pressant qu'en ait été le besoin, ont dû attendre la réalisation des principaux programmes d'instruction des équipages, de production des appareils, d'aménagement de nouveaux aéroports.

Il parle ensuite de la situation qui existe aujourd'hui en Europe:

Déjà nos troupes en service ont atteint une importance qui leur permettrait, dans le cas d'une attaque, de résister vigoureusement. Nos effectifs de l'Europe occidentale ont presque doublé quant au nombre de divisions en service ou mobilisables à brève échéance. Les unités nationales affectées à cette région il y a un an étaient, pour la plupart, mal équipées, insuffisamment instruites et manquaient d'un appui indispensable tant au chapitre des approvisionnements que des installations. A cause de leur faiblesse sur tous les fronts, de l'absence d'une direction centrale, ces troupes n'auraient offert, dans le cas d'une attaque, guère plus qu'une résistance symbolique. Aujourd'hui, la préparation de nos troupes au combat est beaucoup meilleure. Un rajustement de leur déploiement a relevé leur efficacité virtuelle contre la menace de l'Est. Elles ont, derrière elles, une organisation d'approvisionnement sans cesse croissante et une organisation de commandement qui établit les plans et dirige la coordination de leurs efforts. Encore loin (ce qui est décevant) d'être suffisamment préparées pour opposer une défense bien déterminée, elles constituent néanmoins des éléments de combat dont l'esprit et l'aptitude croissante peuvent remplir nos nations d'une grande fierté.

Il résume les résultats:

A la suite des recommandations de la Commission provisoire du Conseil, les pays membres se sont engagés à fournir cette année 50 divisions pour la défense de l'Europe, sans tenir compte de celles que doivent fournir les deux nouveaux États membres de l'OTAN, soit la Grèce et la Turquie. Environ la moitié des 50 divisions se composera de forces permanentes, tandis que le reste sera formé, d'après les plans, de divisions de réserve disponibles pour des périodes d'emploi allant de trois à trente jours.

Puis il ajoute:

La défense de l'Occident sera nécessairement fondée sur des troupes de protection bien entraînées, s'appuyant sur des unités de réserve qui pourront entrer en action dès le déclenchement des hostilités. Il faut admettre que c'est la seule méthode . . .

(On note qu'il dit "la seule méthode".)

. . .de défense qui puisse être adopté sans entraîner de trop lourdes dépenses et sans paralyser les économies nationales. Pour la rendre efficace, il faudra y consacrer beaucoup plus d'attention qu'on n'en accorde à l'organisation et à la préparation des troupes de réserves sur le continent.

Voici ce qu'il dit au sujet des aéroports:

Dans la guerre moderne, la puissance aérienne est l'élément le plus important. Elle ne saurait gagner seule la guerre, mais sans elle on ne peut remporter la victoire. Nous visons donc à constituer une puissance aérienne capable de repousser immédiatement l'attaque d'un agresseur et de protéger la mobilisation des forces de réserve.

C'est pourquoi, dans le programme canadien, nous insistons le plus possible sur l'aviation, à laquelle nous consacrons la plus grande proportion des dollars affectés à la défense. Toujours au sujet des effectifs de l'air, il poursuit:

Il y a encore beaucoup à faire pour assurer notre puissance aérienne en Europe occidentale. L'une des tâches principales a été et continue d'être l'aménagement de bases aériennes suffisantes et l'établissement de moyens de communication entre elles.

Le problème des aéroports tient en majeure partie à ce que les avions de combat à réaction exigent des pistes beaucoup plus longues que celles qui servent ordinairement, même dans le cas des plus gros avions commerciaux. L'année dernière, on a mis quelque trente aéroports en service, mais ces champs provenaient surtout de programmes visant l'aménagement d'aéroports en Europe; il s'agissait d'agrandir des pistes déjà aménagées. On a besoin de nombreuses nouvelles installations pour répondre aux besoins des forces aériennes nécessaires à la défense de l'ouest.

Une des réalisations les plus réconfortantes de la conférence de Lisbonne a été l'approbation qu'ont donnée les États membres à un régime de répartition des frais pour l'aménagement d'un grand nombre d'aérodromes supplémentaires en Europe. On a également pris des mesures pour établir les quartiers généraux et les moyens de communications.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Dans son rapport, le général Eisenhower donne les chiffres habituellement mentionnés pour la force estimative de l'ennemi, soit 175 divisions de combat, dont un tiers sont ou mécanisées ou blindées, et une force aérienne de 20,000 appareils. La marine comprenait 20 croiseurs et quelque 300 sous-marins. A l'arrière-plan, il y a la vaste économie ramifiée qui est encore orientée en grande partie vers la guerre.

Cette dernière citation tirée du magnifique rapport du général Eisenhower constitue l'explication de l'énorme crédit de 2,001 millions dont le Gouvernement saisit en ce moment la Chambre. Les honorables députés voudront sans doute que je leur dise ce que le Canada entend apporter à l'alliance atlantique, du point de vue militaire, naval ou aérien. Je dois souligner qu'on n'a pas modifié sensiblement le programme annoncé à la Chambre le 5 février, il y a un an. Au vrai, on l'avait laissé entendre dans le discours du trône de la première session de 1951. En outre, le 4 mai, on a dit de la constitution de la 27e brigade canadienne d'infanterie qu'elle entrait dans le cadre de ce programme. On a déposé, le 7 mai, un Livre blanc où figuraient ces renseignements. On en a reparlé lors de l'examen des crédits le 8 mai, ainsi que dans le discours du trône qui ouvrait la deuxième session de 1951 et dans une déclaration, déposée le 18 octobre, au sujet de l'envoi outre-mer de la 27e brigade.

On se souviendra encore que le 22 octobre commençait le débat sur les affaires extérieures et la défense, lorsque le premier ministre a présenté la motion que voici:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts tentés par l'entremise des Nations Unies en vue d'établir une paix internationale, notamment de vaincre l'agression et de rétablir la paix en Corée, et par les pays qui sont parties au Traité de l'Atlan-

tique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

Faisant suite à cela, il y a eu une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et une déclaration que j'avais faite moi-même et dans laquelle je mentionnais de nouveau nos contributions proposées; au cours de mon exposé, j'ai déposé sur le Bureau un Livre blanc revisé, qui mentionnait les mêmes questions.

Tous les députés se rappellent sans doute encore que la motion présentée par le premier ministre fut adoptée à l'unanimité; pour autant que je sache, personne, au Canada, ne s'est opposé à notre participation à l'OTAN ni à la nature de nos forces participantes. Quand, le 22 octobre, le premier ministre a présenté la motion, tous les partis l'ont acceptée sans qu'une seule voix se soit élevée contre elle; le débat me permet de supposer que, jusqu'ici, notre attitude ait changé sensiblement.

Le nombre de onze escadrilles, dont j'avais annoncé la formation en vue de les placer à la disposition de l'OTAN en 1954, a été par la suite porté à douze comme je l'ai annoncé à mon retour de Lisbonne. Nous croyons être en mesure d'établir et d'équiper ces douze escadrilles en apportant des mises au point appropriées en ce qui concerne les avions de réserve destinés à la formation des onze autres escadrilles, car les éléments que nous avions prévus pour les former, croit-on maintenant, sont plus considérables que d'autres pays ne l'estiment généralement nécessaire. On a alors annoncé que nous fournirions ou que nous aurions pour nous défendre cent navires de guerre en 1954. On projette de mettre à la disposition de l'OTAN environ 52 de ces navires. Les autres serviront à notre propre défense territoriale.

Les effectifs de l'armée de terre et de l'air pour 1954 restent les mêmes: le tiers d'une division et douze escadrilles. Mais, par suite de notre dernière réunion de l'OTAN, je suis maintenant en mesure de mentionner les chiffres relatifs à notre programme de 1952 en ce qui concerne l'OTAN: 24 navires, le tiers d'une division et 4 escadrilles d'avions de chasse. Nous avons satisfait aux besoins de l'armée de terre; nous avons armé les navires et nous avons les hommes nécessaires pour répondre aux besoins de la marine. Nous avons les escadrilles voulues, hommes et avions, pour satisfaire aux besoins de l'aviation; et nous espérons remplir nos engagements, à moins que les aéroports nécessaires ne soient pas disponibles.

Pour préparer efficacement notre défense de concert avec nos alliés, il serait préférable, naturellement, que chacun de nos pays ne

[L'hon. M. Claxton.]

mette pas, à tour de rôle, ces chiffres à la disposition du seul agresseur possible. Ce dernier désire obtenir ces chiffres par-dessus tout; mais sous un régime démocratique, il est nécessaire de communiquer ces renseignements à nos parlements et à nos gens afin de leur permettre de comprendre la situation et d'appuyer la cause en jeu. Cependant, en agissant de la sorte il faut reconnaître que du point de vue militaire c'est exactement les renseignements que tout ennemi possible pourrait souhaiter.

En plus de ces hommes, nous avons fourni des armes et nous avons prévu une nouvelle somme de 324 millions de dollars dans le budget. Au total, les dépenses que nous aurons effectuées au cours des deux dernières années pour l'OTAN, soit sous forme d'armes, soit sous forme de moyens d'entraînement s'élèveront à un peu plus de 600 millions de dollars, ce qui constitue une importante contribution en matière d'aide mutuelle et économique.

Nous sommes également prêts à entraîner un total de 1,400 membres d'équipages d'avions et nous envisageons la possibilité d'augmenter ce total sans agrandir les installations afin de pouvoir, si le groupe permanent ou tout autre organisme approprié de l'OTAN nous le recommande, instruire un plus grand nombre d'équipages pour la R.A.F. Nous voudrions faire cela sans augmenter nos installations, lesquelles pèsent déjà lourdement sur nos ressources.

J'ai dit qu'il était possible que notre armée de l'air ne soit pas en mesure d'envoyer en Europe les escadrilles voulues au moment où nous serons prêts à les y envoyer.

Voilà qui nous amène à la question de l'infrastructure dont je dirai un mot, attendu que, d'après le général Eisenhower, il s'agit ici d'un besoin très pressant. Nous aurons besoin, d'ici 1954, de quatre aéroports. On compte maintenant que deux de ceux-ci seront établis en France et les deux autres en Allemagne, tous les quatre dans la région de Metz. Aussi, faudra-t-il aménager des pistes d'atterrissage, des hangars, établir des services d'entretiens, des logements, un quartier général et des moyens de communication.

Le mystère qui entoure la question de l'infrastructure tient en grande partie, je crois, au terme même. A la suite de certaines recherches, j'ai constaté que le mot existe effectivement. Cela étonnera peut-être les députés. Il existe un tel mot, en français, et voici le sens qu'il a:

(Texte)

Infrastructure (du lat. infra, au-dessous et de structure) n.f. (Chemin de fer). Ensemble des travaux relatifs à l'établissement de la plate-forme

de terrassement avant la pose de la voie: L'infrastructure comprend les remblais et les tranchées, les ponts, les viaducs, les souterrains, les passages à niveau et les clôtures; tandis que la voie et ses accessoires, les gares et stations et les signaux font partie de la superstructure.
(Traduction)

On a étendu au domaine militaire l'emploi de ce mot tiré du vocabulaire français des chemins de fer. On a appliqué tout d'abord l'expression à l'union occidentale. En fait, les premiers éléments d'infrastructure sont ceux qui avaient déjà été établis par les pays de l'union occidentale. Il se peut fort bien que le premier aéroport que l'on accordera au Canada soit l'un de ceux que les pays de l'union occidentale ont déjà aménagés.

On donne donc le nom d'infrastructure au quartier général des opérations, aux réseaux de communication et aux aéroports, le coût de ces installations devant être défrayé à même une caisse commune. Les membres de SHAPE ont préparé la liste des quartiers généraux, les réseaux de communication et les aéroports dont on aura besoin pour assurer la réalisation du plan et dont l'aménagement commencera en 1952. La commission militaire des chefs d'état-major l'a étudiée et modifiée. La commission des ministres de la défense l'a ensuite examinée et approuvée. La commission des ministres chargée du problème de l'infrastructure, l'a également étudiée, et le Conseil l'a adoptée.

L'entente est la suivante dans le cas des aéroports: le pays dans lequel ils se trouvent fournit gratuitement le terrain et on acquitte à même la caisse commune dite de l'infrastructure les frais d'aménagement des pistes d'envol et de roulement, des hangars et des services d'opération requis pour satisfaire aux normes minimums établies par l'OTAN.

Le pays qui utilise l'équipement,—le Canada dans ce cas-ci,—paie le coût de toutes les installations supplémentaires, des logements, de la cuisine et des services récréatifs. Tout l'équipement qu'il est possible de transporter ailleurs continue d'appartenir au pays qui l'utilise. Avant la réunion de Lisbonne, tous les efforts en vue de s'entendre sur une méthode de répartition des frais à l'égard de l'infrastructure, à partir de 1952, avaient échoué. A Lisbonne, on a établi un comité de ministres,—ministre des Finances, des Affaires étrangères ou de la Défense,—pour l'étude de la question et on l'a chargé de tenter d'en arriver à une entente. J'ai eu l'honneur,—ce ne fut pas, à proprement parler, un plaisir,—d'être élu à la présidence de ce comité.

L'entreprise était difficile, car il était évident qu'aucun principe ne pouvait s'appliquer à cette répartition. Ni le principe du pays qui utilise l'équipement ni celui de l'aptitude à payer, ne pouvait s'appliquer. En fin de compte, par entente mutuelle, les nations intéressées ont trouvé une norme pour le partage des frais, à la suite de ce qu'on pourrait appeler de longs pourparlers plurilatéraux à dix participants. L'entente permettait de fixer, au cahier des crédits, la part du Canada, dans ces diverses entreprises, à 22,-700,000 dollars. Mais on s'attend à ne réaliser cette année qu'une faible part de l'objectif établi.

Ceci m'amène à la question des dispositions financières qui ont été arrêtées à l'égard de nos troupes en Europe. Les honorables députés seront, je pense, intéressés à les connaître. Il a été exceptionnellement difficile de les mettre au point, tant en Europe que dans l'extrême Orient, vu les complications que suscitent actuellement les négociations en cours pour mettre fin à l'occupation et du Japon et de l'Allemagne et pour aboutir à un accord. L'heure n'était guère propice à la négociation de telles ententes.

Voici ces dispositions:

A l'égard de notre 27e brigade qui se trouve en Allemagne, nous verserons au Royaume-Uni $0.0973 par homme et par jour, au gouvernement allemand la somme de $2.0364 par homme et par jour, ces montants représentant le coût réel des services et approvisionnements fournis, de sorte que la présence de la brigade en Allemagne n'ajoutera pas aux frais d'occupation;

Nous réglerons les dépenses directement attribuables à notre occupation des locaux mis à notre disposition dans les environs de Hanovre.

Nous acquitterons les frais relatifs aux facilités d'existence et autres en rapport avec les deux aéroports en France, mais nous ne paierons probablement pas pour les deux aéroports et les locaux permanents occupés en Allemagne par la 27e brigade. La question n'a pas été réglée.

En Grande-Bretagne, nous paierons les frais afférents à l'aéroport de North-Luffenham que nous occupons, les frais d'entretien et d'approvisionnements calculés à tant par tête, ainsi que le coût des aménagements, de l'entretien et des approvisionnements relatifs à la base de Langar (Angleterre), où sera concentré notre matériel d'aviation et qui servira de base de ravitaillement pour notre division aérienne.

Peut-être me suis-je trop attardé à décrire nos dispositions en vue de collaborer avec les autres Nations Unies en extrême Orient et avec les nations de l'Atlantique-Nord en Europe. Notre premier objectif, cependant, est de défendre le Canada aussi bien que d'empêcher la guerre.

Notre programme de défense du Canada a un double objet. D'abord, la défense du territoire canadien et, en second lieu, la création de services administratifs et d'instruction en vue d'assurer la mobilisation la plus rapide et la plus complète, advenant une guerre totale. Même si ces deux objets sont différents, les forces mises au service de l'un peuvent être mises à la disposition de l'autre suivant les circonstances.

Le Canada court un danger réel beaucoup plus grave qu'aux périodes antérieures, mais pas le plus imminent. Le danger le plus grave règne en Europe. Il va sans dire que nous ne pouvons pas assurer la défense de notre moitié du continent nord-américain, de trois millions et quart de milles carrés, par nos seuls efforts. Nous devons le faire en collaboration avec les États-Unis. Les États-Unis eux-mêmes ne peuvent le faire efficacement à eux seuls. Nous devons conjuguer nos efforts. Nous avons donc élaboré, de concert avec les États-Unis, un programme très complet et très détaillé de défense commune. Cette entente fait partie des dispositions prévues par le traité de l'Atlantique-Nord, car le Canada et les États-Unis constituent une région de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Un élément qui distingue notre défense territoriale de celle des pays européens, c'est que chaque militaire à la ligne de combat en Europe est là pour défendre son propre pays tout en contribuant à l'effort commun de défense. Par conséquent, en Europe, il s'agit d'un effort conjugué. Vu que nous considérons la défense de l'Europe comme un moyen de défendre le Canada, il s'agit aussi de notre défense. Mais elle n'ajoute pas à notre défense territoriale immédiate.

Aujourd'hui, il n'y a qu'une défense comme il n'y a qu'un agresseur possible; il convient donc que, de concert avec nos voisins, nous assurions à notre continent le degré de défense suffisant, compte tenu du danger qui le menace. Le plus grand danger est celui d'une attaque aérienne et par conséquent, en collaboration avec les États-Unis, nous avons pris des dispositions relatives à la défense aérienne, y compris l'aménagement de postes de radar et des moyens de communication nécessaires pour permettre l'utilisation efficace d'escadrilles de chasseurs. Ces postes de radar remplaceront progressivement les unités mobiles que nous utilisons en ce moment.

Pour ce qui est de l'armée, depuis quelques années nous disposons de troupes de première ligne, surtout aéroportées, bien instruites, ainsi que des officiers et hommes de troupes formés au combat dans l'Arctique, prêts à toute éventualité. Quant à la marine, nous disposons de navires propres à assurer notre défense côtière, ainsi que des dragueurs de mines. En outre, nous édifions notre défense maritime.

Réunies, ces opérations donnent, établis au 31 mars 1952, les effectifs que voici, pour les trois armes:

	Officiers	*Hommes de troupes*	*Total*
Marine	1,900	11,600	13,500
Armée	4,800	44,400	49,200
Aviation	6,800	25,800	32,600
Total	13,500	81,800	95,300

Nous avons, depuis l'affaire de Corée, renforcé nos effectifs, qui ont passé de 47,000 à 95,300, soit une augmentation de 100 p. 100 en vingt mois. Au cours de cette période, nous avons augmenté le nombre des officiers qui, d'un total de 7,000, a passé à 13,470. Les effectifs des trois armes, au 31 mars des cinq dernières années, étaient les suivantes:

1947	35,366
1948	34,759
1949	41,676
1950	47,185
1951	68,427

Pendant cette période de cinq ans, nous avons augmenté le nombre de nos officiers, qui, autrefois de 5,201, est maintenant de 13,470 ainsi que je viens de le dire. En plus, 7,304 aspirants-officiers sont actuellement à l'entraînement; 3,157 d'entre eux font déjà partie des forces armées, auquelles viendront s'ajouter les autres.

Au cours des trois ou quatre dernières années, les renseignements les plus alarmants nous sont parvenus au sujet de la difficulté qu'on éprouvait à obtenir les hommes requis au rythme voulu. Jusqu'ici, à très peu d'exceptions près, nous avons pu réaliser chacun de nos objectifs; grâce à des efforts soutenus et fermes et à un appui puissant, nous réussirons, je crois, à atteindre bien avant 1954 l'objectif que nous nous sommes fixé pour cette année-là en ce qui a trait à l'effectif humain. Cela ne signifie pas que nous obtenons facilement tous les hommes dont nous avons besoin. Nous aimerions avoir plus de médecins et d'ingénieurs, d'officiers subalternes, de membres d'équipages aériens et d'ouvriers spécialisés.

En cas d'urgence, nous pourrions remplir les vides, car plus de 26,000 officiers et soldats sont retournés à l'état civil depuis la fin de la seconde Grande Guerre. Les troupes de réserve active comptent 58,000 membres; il faut ajouter plusieurs dizaines de milliers d'officiers qui ont combattu durant la seconde Grande Guerre mais qui sont encore assez jeunes pour servir.

[L'hon. M. Claxton.]

En ce qui a trait au matériel, le ministre de la Production de défense (M. Howe), comme en fait foi la page 464 du hansard du 14 mars, a fourni un rapport très complet sur le sujet et je ne me propose pas d'y revenir. Il a exposé la situation en ce qui concerne les navires et les armes de la marine, les chars de combat et les armes des forces de terre et les avions de la force aérienne. J'aimerais signaler un point qui inquiète peut-être certains députés et d'autres personnes, la valeur relative de l'avion Sabre F86E. Le *Globe and Mail* du 1er février 1952 renfermait l'éditorial suivant:

A cause du manque de moteurs

Si nous sommes décidés à fabriquer nos propres avions à réaction il faudrait fixer notre choix sur un type d'appareil en confiant à notre industrie le soin de le fabriquer, lui accordant la priorité en tout: matériaux, main-d'œuvre, etc.

L'article a trait aux retards supposés de la production d'appareils à réaction. On poursuit, et je prie les honorables députés de prendre note de ces propos, écrits le 1er février:

Sinon, il ne nous restera plus qu'à demander à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis à fabriquer pour nous des avions à réaction.

Le moment de la rédaction de cet article était assez mal choisi. En effet, le 13 février, on annonçait que nous avions conclu des accords avec la Grande-Bretagne et les États-Unis aux termes desquels nous nous engagions à fournir à l'Angleterre quelques centaines de chasseurs à réaction *Sabre*. Quelques jours plus tard, le 17 février, on annonçait que nous étions convenus de fournir des *Sabre* de fabrication canadienne à réaction non seulement à la Grande-Bretagne, mais encore aux États-Unis.

En ce qui concerne les qualités de l'appareil, on me permettra de citer un discours de M. George Ward, sous-secrétaire d'État à l'Air, qu'il prononçait à la Chambre anglaise le 18 mars dernier en présentant les crédits de son ministère. Je cite la colonne 2115 du hansard anglais. En ce qui concerne la fabrication d'avions en Grande-Bretagne, il disait:

Plus important encore est le fait, souligné à la Chambre par le premier ministre, que nos avions sont à certains égards inférieurs à ceux de l'ennemi. Actuellement nous n'avons aucun avion de combat à opposer aux MIG-15 déjà nombreux en Corée; il devra s'écouler quelque temps avant que nous commençions à doter à nouveau nos escadrilles de nos derniers modèles d'avion.

Le lundi précédent le *Globe and Mail* avait écrit:

Autrement, il ne nous restera plus qu'à demander à la Grande-Bretagne ou aux États-Unis à fabriquer pour nous des avions à réaction.

Le sous-secrétaire d'État a ajouté:

Les chasseurs diurnes dont dispose aujourd'hui le Service de l'aviation de chasse, sont toujours en mesure d'intercepter et d'abattre tous les types de bombardiers ennemis dont l'essaim pourrait envahir nos côtes dans un avenir plus ou moins rapproché. Notre infériorité serait plus apparente dans un combat de chasseurs contre chasseurs, bien que l'excellente qualité de nos pilotes parvienne, dans une large mesure, à contre-balancer la supériorité des appareils ennemis. Toutefois, nous sommes assez fortunés pour avoir chez nous des escadrilles de chasse canadiennes et américaines possédant des Sabre, appareils de chasse de haut calibre qui, en cours de combat, sont supérieurs à bien des points de vue aux MIG-15. Ces appareils amélioreront la puissance défensive de toute l'aviation de chasse canadienne.

Je ne veux pas retenir la Chambre en m'engageant dans des problèmes de construction; mais une production considérablement accrue se reflète dans l'importance des forces. On peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur les chiffres des locaux de caractère permanent. Les casernes Currie, à Calgary, qui pouvaient loger environ 100 officiers et soldats en 1939, en longent maintenant plus de 3,000 pendant la majeure partie de l'année, bien qu'on n'ait guère agrandi les locaux de caractère permanent. Vu que les forces armées se composent de 95,000 officiers et soldats, dont 47 p. 100 sont mariés, nous avons une population militaire, y compris les personnes à charge, estimée à plus de 200,000 personnes. Lorsqu'on aura exécuté les contrats accordés ou envisagés, nous aurons plus de 20,000 logements de toutes sortes pour militaires mariés. Les députés apprendront peut-être avec intérêt également que, conformément à notre pratique d'employer des civils aux endroits où ils serviraient en cas de guerre, le ministère comptait environ 40,000 civils au 31 mars. Les principales entreprises de construction maintenant en cours, outre les logements pour militaires mariés, se chiffrent par 508. Je crois qu'en ce qui concerne leur valeur exprimée en dollars et, jusqu'à un certain point, leur complexité et leur nombre, elles rivalisent avec le sommet atteint en temps de guerre.

C'est dire, monsieur l'Orateur, que pour répondre à nos besoins en 1952-1953 nous demandons la somme de $2,001,725,000, soit $329,410,629 de plus que le crédit de la présente année financière. Durant l'année qui vient de se terminer, nous aurons moins dépensé que nous ne l'avions prévu; il n'est pas encore possible d'estimer ce montant, mais il comprend les deux rubriques suivantes: environ 140 millions de dollars pour du matériel non livré et 40 millions dans le cas d'entreprises de construction non terminées.

M. Green: Est-ce pour l'année expirée ou pour l'an prochain?

L'hon. M. Claxton: Pour l'année qui vient de se terminer. De fait, au cours des trois années précédentes, nos crédits et nos dépenses se sont tenus de très près. En 1948-1949 notre crédit était de 275 millions de dolars et nos dépenses se sont élevées à 268 millions. En 1949-1950 notre crédit a été de 387 millions et nos dépenses de 384 millions. En 1950-1951 notre crédit s'est élevé à 784 millions et nos dépenses à 782 millions. En d'autres termes la différence est inférieure à ½ p. 100 par rapport au montant du crédit. Si nous n'avons pas dépensé tout notre crédit cette année cela est dû en grande partie, sinon entièrement, aux deux facteurs que j'ai mentionnés: retards dans la livraison de l'équipement provenant en particulier des États-Unis et constructions non achevées pour plusieurs raisons.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, au cours des vingt mois qui se sont écoulés depuis le début des hostilités en Corée, la marine a armé neuf bâtiments et elle en a lancé six autres. Vingt-sept autres bateaux sont en construction pour elle et quarante doivent être remis en état. La marine a seize écoles. Ne serait-ce que dans les eaux de Corée ses bateaux ont parcouru plus de 450,000 milles. Ses bâtiments ont effectué des croisières comme ce fut le cas pour l'*Ontario* qui est allé en Australie et en Nouvelle-Zélande et pour le *Magnificent*, le *Micmac* et le *Huron* qui sont allés en Méditerranée et dans l'Atlantique-Nord. La marine a augmenté continuellement ses forces, particulièrement sur mer.

Pour ce qui est de l'armée, nous avons recruté, équipé et entraîné les 25e et 27e brigades; nous avons pris des mesures pour assurer leur renforcement et leur roulement; nous avons maintenu notre force mobile d'assaut et nous avons continué l'instruction de certaines unités en vue de parachutages et d'opérations dans l'Arctique. Nous avons constitué des personnels combattant, instructeur et administratif en vue d'établir ces unités.

L'aviation régulière et auxiliaire a été portée à vingt-quatre escadrilles. Une escadrille est revenue au pays après une période de service au Royaume-Uni et deux autres sont là-bas. Nous avons assuré les hommes, les moyens de formation et les avions nécessaires au renforcement de notre puissance aérienne à la cadence d'une escadrille (dotée du matériel, du personnel navigant et du personnel au sol nécessaires) à tous les deux mois, jusqu'à ce que nous ayons atteint le total de quarante escadrilles destinées à l'OTAN et à la défense du Canada. Nous avons grossi nos effectifs de près de 500 avions, 1,300 membres du personnel navigant et 10,500 membres du personnel au sol. Nous avons porté de sept à dix-sept le nombre des écoles servant à la formation des deux catégories de personnel, tandis que le nombre des aéroports est passé de trente et un à quarante-deux.

J'ai déjà mentionné la résolution proposée par le premier ministre (M. St-Laurent) et que la Chambre a adoptée sans une voix dissidente. Je prends pour acquis que presque tous les députés et presque tous les Canadiens appuient l'OTAN. Cependant, à mesure que se précise le prix que nous aurons à acquitter en vies humaines, en effectif et en argent,—et, disons le mot, en privations,—on commence à apporter certaines réserves à cet appui. Il est des gens qui disent: "Oui, mais". Les précautionneux commencent à se manifester, qui disent: "Oui, mais un peu plus ici, un peu moins là, un peu plus tôt, un peu plus tard, mieux vaudrait autre chose." C'est un refrain que nous n'avons probablement pas fini d'entendre. Comme il est plus facile de porter des jugements après coup, certaines gens vont commencer à dire qu'on a voulu faire trop grand et trop vite; voilà la phrase que nous allons entendre, au lieu de: "C'est trop peu et c'est trop tard".

Nous ne pouvons savoir qui aura raison, mais il conviendrait de ne jamais oublier que nul examen rétrospectif n'aurait été possible sans les trois années de paix que nous avons eues. Il nous en a coûté ce qu'il a fallu dépenser pour empêcher la guerre. La prime d'assurance nous permet d'acheter et du temps et la sécurité. Nous risquons cependant, à mesure que s'écoulera le temps ainsi acheté, espérons-nous, de voir certaines personnes devenir de moins en moins prêtes à payer la prime. De plus, de trop nombreuses propositions conçues dans les termes suivants: "pas ceci, mais cela", ou encore, "plus tard et moins" plutôt que "plus et maintenant" auront un double effet. Elles tendront à affaiblir l'appui que nous réservons à notre effort et à celui de nos alliés, la compréhension de l'œuvre que nous accomplissons ensemble, notre confiance et notre respect mutuels, éléments essentiels à une collaboration de ce genre.

Cela tendra aussi à nous faire oublier le danger si bien décrit dans le rapport du général Eisenhower. C'est pourquoi nous prenons ces mesures de concert avec treize autres peuples amis.

Comme je l'ai signalé au début, il s'agit d'une opération difficile. Nous devons éviter et l'insouciance et le désespoir. Nos plans doivent viser à assurer le juste milieu entre "trop" et "trop peu"; entre "trop tard" et "trop tôt". Demain, le 4 avril, je le répète,

nous célébrerons le troisième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord. Cela veut dire que nous avons eu trois années de paix de plus que bon nombre de gens comptaient que nous n'en aurions à ce moment-là. L'occasion que nous avons créée de concert avec nos alliés nous a donné non seulement ces trois années de paix, mais encore la faculté de commencer à prendre ces importantes initiatives à long terme qui nous permettront d'augmenter notre puissance encore davantage au cours des prochaines années.

Voilà ce qui a été réalisé par les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, en dépit des dangers et des difficultés qui existent en Corée, en Indochine, en Malaisie, en Iran et en Égypte. Le général Eisenhower a parlé avec raison de l'accroissement de la puissance militaire. Il n'est pas un optimiste en chambre. Il a parlé avec raison du sentiment croissant de la communauté. Cela, monsieur l'Orateur, c'est ce qu'il y a de plus vrai. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Finances (M. Abbott) reconnaîtront avec moi qu'aux réunions de Lisbonne, Rome et Ottawa on ne tendait pas à prononcer des discours faits de rhétorique, à prendre des attitudes défensives ou de marchandage ni à se laisser aller à des récriminations. Ce furent des réunions d'affaires entre gens de même mentalité travaillant de concert à l'accomplissement d'une tâche, la plus difficile des entreprises conjointes dont la réalisation ait jamais été tentée par des États souverains, en temps de paix. L'achèvement de cette tâche pèsera lourd sur nos ressources mais nous savons tous que nous devons supporter ce fardeau; le Canada et les États-Unis sont mieux placés que la plupart de nos associés, heureusement, pour y arriver. J'ai dit que cette tâche est une des plus vastes et des plus difficiles jamais entreprises conjointement par plusieurs nations. C'est aussi une des entreprises les plus riches d'espoir, car c'est d'elle que dépendent les perspectives de paix, la promesse de la sécurité et la survivance de la liberté.

M. G. R. Pearkes (Nanaïmo): Mon premier devoir, alors que je m'engage, moi aussi, dans le débat, c'est de m'unir au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) pour rendre hommage aux Canadiens qui combattent sur le sol de la Corée, qui patrouillent les eaux adjacentes à cette péninsule ou qui ravitaillent par air nos effectifs postés dans cette région. Au fur et à mesure que les communiqués nous parvenaient de Corée, nous avons éprouvé de la fierté à l'annonce des faits d'armes de nos troupes. Leur bravoure, leur ténacité en première ligne alors qu'elles défendaient des positions exposées au feu de l'ennemi, nous ont rempli de fierté. Nous sommes également très heureux d'apprendre que l'entrain et l'optimisme règnent au sein de ces troupes.

Toute la Chambre, j'en suis sûr, a été heureuse d'entendre le compte rendu personnel que le ministre a donné de sa visite à ces troupes. Il a dit à la Chambre, à vrai dire au pays tout entier, ce qu'il a vu. Il a signalé qu'il avait pu confirmer *de visu* les rapports que la presse nous avait transmis. Je remercie le ministre d'avoir pris le temps de nous donner un rapport détaillé de la situation de nos troupes en Corée.

Il est loin d'être facile de suivre le ministre quand il expose, en une revue détaillée et préparée avec soin, l'activité des forces armées pendant l'année qui vient de s'écouler. Comme il n'a fourni que de bien maigres renseignements à l'égard des dépenses prévues pour l'année prochaine, comme nous ignorons de quelle façon ces montants considérables seront utilisés, nous devrons poser quelques questions. J'espère que le ministre y répondra quand il mettra fin au débat. Si, parfois, nous donnons à entendre qu'il serait possible de faire un peu plus ou un peu moins, ou d'agir un peu plus tôt ou un peu plus tard, ces critiques, dont a parlé le ministre, sont sans doute excusables, étant donné que les membres de l'opposition ont beaucoup de difficulté à sonder les plans du Gouvernement. On nous a mis au courant de ce qui s'est fait jusqu'ici mais on nous laisse dans l'obscurité quant à ce qui sera accompli à l'avenir. Il nous faut donc, dans une certaine mesure, raisonner après coup. J'espère que, si dans le cours de mes remarques,—la même chose pourrait arriver à n'importe quel autre député,—je parais un peu mieux renseigné après les événements qu'avant, le ministre se rendra compte que je ne m'en prends pas du tout à son jugement et que je ne veux pas non plus critiquer ses projets. Nous voulons être pratiques et utiles.

Le ministre nous a donné une idée d'une nouvelle conception du monde sous l'égide de l'OTAN. Il a dit qu'il était devenu presque aussi naturel pour un jeune Canadien d'être en service à la frontière allemande durant les mois d'été que de tenir un emploi à la frontière du Canada. Nous avons contracté, je crois, une dette de reconnaissance envers les jeunes Canadiens présentement en activité de service en Europe où ils s'acquittent, croient-ils, de la tâche que le ministre leur a confiée et au sujet de laquelle ils ont reçu des instruc-

tions précises sous la forme d'une brochure exposant les objectifs en vue. Nous devons, je crois, adresser un mot de remerciement aux jeunes hommes qui s'acquittent de cette tâche en Europe.

J'ai à formuler une autre observation générale qui découle de l'exposé du ministre. L'emploi fréquent du pronom "nous" m'a parfois jeté dans le désarroi. Il a suivi en cela l'exemple du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); en effet, il était assez difficile pour ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de savoir si le pronom "nous" s'appliquait au Canada, à l'OTAN, au Canada et aux États-Unis, ou au Canada avec les autres pays du commonwealth. Je veux parler, en particulier, des observations de la fin où, sous le couvert du mot "nous", il s'est accordé beaucoup de mérite pour le maintien de la paix qui règne depuis trois ans. Je ne crois pas que les efforts tentés par le Canada, du moins jusqu'à l'an dernier, aient changé quoi que ce soit aux desseins longtemps mûris des chefs du Kremlin et j'ai peine à comprendre la portée de cette observation.

L'hon. M. Claxton: Il est clair, il me semble, qu'il s'agissait de l'OTAN.

M. Pearkes: J'ai présumé qu'il s'agissait de l'OTAN, mais je n'en étais pas sûr. Nous nous en tiendrons à cela cependant.

Comme le ministre l'a dit cet après-midi, la politique générale du Canada dans le domaine de la défense a été définie il y a un an dans une brochure intitulée: "Le programme de défense du Canada" et dans les discours que le ministre a prononcés peu après la parution de cette brochure. D'après le ministre, l'objectif de tous les programmes de défense consiste à préserver la sécurité du pays. C'est ce qu'il a dit à la Chambre ainsi qu'on peut le voir au compte rendu, le 8 mai 1951. Le ministre s'est étendu sur cette affirmation. Pour résumer une phrase assez longue et compliquée, on peut dire, je crois que, pour le ministre, mieux vaut prévenir la guerre que la livrer jusqu'à la victoire; il est préférable de défendre notre pays le plus loin possible de nos frontières. Or, pour cela, nous avons besoin d'alliés.

Notre parti ne trouve rien à redire à ces objectifs généraux établis soit dans ce programme ou Livre blanc,—c'est le nom qu'on lui donne,—soit dans les discours que le ministre a prononcés à l'époque et qui entrent dans la politique générale. Notre parti reconnaît la nécessité d'un apport suffisant en hommes, armes et matériel aux armées de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, constituées ou en voie de l'être pour prévenir l'agression ou la supprimer, s'il y a lieu, en Europe. Notre parti reconnaît également la nécessité de fournir l'assistance économique indispensable dans cette lutte contre le communisme. Il n'est pas sans intérêt, je crois, de lire un passage du rapport publié par le général Eisenhower, qui se rapporte à l'aspect économique. Voici:

> A moins que l'économie ne puisse supporter l'effectif militaire en toute sécurité, toute force de ce genre que pourrait créer un pays est plus qu'inutile au moment d'une crise.

Et il continue en déclarant:

> Étant donné qu'elle n'a aucun point d'appui elles ne pourra que se désintégrer.

Voilà les déclarations qu'a faites le général Eisenhower dans le rapport publié par le *Times* de New-York, du 2 avril. Nous admettons donc que le côté économique est de grande importance dans la lutte contre le communisme. C'est pourquoi nous avons appuyé le Gouvernement, lorsqu'il a proposé non seulement d'envoyer en Europe les armes et l'équipement nécessaires à trois divisions, mais aussi d'y détacher la 27e brigade, qui se trouve maintenant en Allemagne occidentale.

Après avoir écouté les discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne faut pas oublier que notre apport à l'OTAN ne constitue pas la seule obligation qu'ait assumée le Canada. En premier lieu, le Gouvernement (la même obligation s'applique à tout autre gouvernement, ainsi que l'a déclaré le ministre cet après-midi) devra fournir les forces requises pour la défense du Canada contre toute attaque soudaine que l'on pourrait diriger contre notre pays. En deuxième lieu, nous avons pris certains engagements envers les Nations Unies, par exemple, les troupes que nous avons envoyées en Corée. En troisième lieu, comme l'a signalé le ministre cet après-midi, nous devons maintenir l'organisation nécessaire à l'accroissement de nos troupes pour le cas où la situation actuelle dégénérerait en conflit mondial. Ces derniers temps, bien des gens dignes de foi ont appuyé sur l'importance qu'il y a d'accroître nos réserves, non seulement au Canada, mais en Europe et en Amérique, afin que nous disposions de réserves organisées le plus tôt possible après le déclenchement d'une guerre, si jamais il se produit.

Il va sans dire que je ne parle pas des unités affectées comme réserves pour l'OTAN, troupes qu'il faudrait mettre sur pied en trente jours. Je songe aux réserves qui doivent suivre ces troupes, car on ne peut dire qu'une unité prête à se lancer au combat à trois jours d'avis soit une unité de réserve. D'après ma conception d'une unité de réserve, on ne pourrait la rendre prête au combat même dans trente jours, car je suis d'avis

qu'aucun élément de l'armée de réserve au Canada ne pourrait être prêt,—loin de là,— en si peu de temps. Pour ce qui est des unités de réserves, comme les divisions territoriales au Royaume-Uni, elles ne pourraient être prêtes en une période aussi brève. Je ne sais trop quel genre d'unités de réserves pourraient être prêtes au combat dans l'espace de trois à trente jours. Il s'agirait plutôt d'unités de première ligne que de formations qui correspondraient à mes yeux à une unité de réserve. Il importe donc que les troupes affectées à qui est confiée une tâche à accomplir au Canada fassent l'objet d'une revision constante à la lumière de nouvelles situations et de l'importance variée des trois rôles dont j'ai parlé, savoir, nos engagements envers l'OTAN, nos engagements à l'égard de la défense territoriale du Canada et nos autres engagements envers les Nations Unies.

Comme nous partageons avec d'autres nations les responsabilités qui découlent de ces engagements, plusieurs influences hors de notre portée modifient la situation tous les jours. Par exemple, un changement de gouvernement en Allemagne occidentale, où se tiendront des élections en 1953, pourrait modifier toute l'attitude de ce pays à l'égard de la Communauté européenne de défense. Sur le même plan, on ne peut écarter la possibilité d'une Allemagne unifiée à la suite d'un scrutin par toute l'Allemagne semblable à celui qu'a récemment proposé la Russie; en pareil cas, on pourrait établir une Allemagne neutre qui, alors, ne fournirait pas de troupes à l'OTAN.

D'autre part, depuis qu'on a annoncé que le Canada expédierait une brigade d'infanterie à l'OTAN, laquelle serait en poste en Europe, l'OTAN a admis dans ses rangs deux nouveaux pays, la Grèce et la Turquie, ce qui a étendu ses engagements aux rives orientales de la Méditerranée; par ailleurs, on peut dire que ces pays représentent un point avantageux et comme un bastion de défense pour le proche Orient et l'Europe.

On a également fait des progrès dans la réalisation du plan Pleven relatif à l'établissement d'une armée européenne intégrée qui est censée renfermer des éléments d'une Allemagne réarmée. Après la réalisation de ces plans, l'accent passera d'un élément à un autre. L'Europe pourra se trouver mieux en mesure de fournir le noyau des forces terrestres, comme l'a dit le général Bradley et comme on le voit dans le Livre blanc du programme canadien de défense. De même tous les progrès scientifiques ont leur effet sur l'importance relative des divers rôles qui pourront être confiés aux forces canadiennes. Les progrès scientifiques, en effet, tendent non seulement à augmenter la puissance de destruction des armes actuelles, mais encore leur portée. Les distances et le temps ont été à peu près supprimés par les appareils à réaction, exposant ainsi les régions les plus reculées du monde aux dangers d'une attaque soudaine.

Il y a un an, l'Europe occidentale semblait être le théâtre d'opérations le plus probable du début d'une nouvelle guerre. Cela reste peut-être vrai, mais il est tout à fait possible que d'ici la fin de cette année le point névralgique se soit déplacé. Au cours de la deuxième Grande Guerre, on a souvent répété que la Grèce et la Roumanie constituaient le "ventre non cuirassé" de l'Europe et, ainsi que l'histoire le raconte aujourd'hui, Churchill a souvent demandé que ce soit par là qu'on attaque l'Allemagne. Je prétends pour ma part que le "ventre non cuirassé" de notre pays, c'est sa côte ouest. La conclusion est claire.

Même dans le rapport du général Eisenhower on note que si le rideau de fer s'avançait continuellement, les États-Unis et le Canada seraient plus exposés à une attaque qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. C'est donc pour ces multiples raisons que je tiens à souligner l'importance qu'il y a à revoir et à examiner sans cesse la répartition de nos ressources entre nos diverses armes.

Au sein du conseil de l'OTAN, le Canada est représenté par des ministres de la Couronne, par le ministre de la Défense nationale du Canada (M. Claxton). Ils prennent des décisions pour approuver ou rejeter les vœux du comité des chefs d'état-major. Mais la direction et la responsabilité des autorités civiles doivent évidemment rester prédominantes, conformément à un usage constitutionnel bien établi.

En décembre dernier, étant en Europe, j'ai eu l'avantage de rendre visite à notre 27e brigade en poste là-bas. Je n'ai pu m'empêcher d'être impressionné (vous me direz peut-être que c'est une émotion rétrospective) par la composition de notre contingent canadien, mal préparé pour le rôle qui lui est dévolu outre-mer. En effet, au lieu d'envoyer en Europe une formation d'unités blindées et techniques, très mobiles, pouvant se déplacer rapidement et infliger à l'ennemi des pertes considérables, nous avons envoyé une formation centrée sur trois régiments d'infanterie. Cette brigade d'infanterie canadienne opérerait, en cas de conflit, dans la grande plaine de l'Europe centrale, berceau des divisions *Panzer* de l'armée nazie; c'est un territoire plus plat que nos prairies de l'Ouest, coupé par les voies de grandes communications stratégiques et sillonné d'innombrables chemins de traverse, allant dans toutes les directions.

Cet après-midi, le ministre, reprenant la déclarations du général Eisenhower, nous a dit que l'ennemi aurait ses 175 divisions au delà du rideau de fer, des divisions de ligne, dont le tiers serait motorisé ou blindé. Les Anglais ont aussi reconnu l'importance des blindés dans cette partie de l'Europe, car l'armée anglaise établie sur le Rhin a trois divisions blindées pour une division d'infanterie. Dire que le matériel blindé n'existait pas au Canada, c'est reconnaître, comme je l'ai maintes fois signalé à la Chambre, que notre armée n'a pas suivi les derniers progrès et que, depuis la cessation des hostilités, elle a été organisée suivant des principes traditionnels mais désuets.

Au Canada, nous avons deux régiments blindés dans l'active. Nous avons une douzaine d'unités blindées dans la réserve. Il est regrettable que les unités du corps blindé canadien n'aient pas eu de meilleures occasions de remplir leur rôle, lorsqu'on a élaboré les plans primitifs visant l'apport du Canada à l'OTAN. Si nous avions formé le contingent à même ces unités du corps blindé, peut-être n'eussions-nous pas été en mesure de l'équiper complètement; mais il ne faut pas oublier que, durant les premières années de la dernière guerre, le Canada a envoyé en Angleterre deux divisions blindées qui, par la suite, sont passées sur le continent européen. Ces divisions étaient loin d'être complètement équipées lors de leur arrivée sur le continent. Il a fallu bien des mois pour les équiper parfaitement; mais les hommes qui les composaient avaient appris à se servir du matériel blindé, et les officiers étaient bien au courant de la rapidité des manœuvres des unités blindées.

En outre, on trouve en Europe,—je l'ai vu de mes propres yeux,—un vaste réservoir d'hommes d'où on aurait pu tirer les groupes d'infanterie de l'OTAN. Voilà bien des années que la jeunesse européenne a pris l'habitude de servir sous les drapeaux des armées de son pays pendant un certain temps dès qu'elle est sortie de classe. Ce service militaire est très mal rémunéré et n'impose guère de sacrifices à ces jeunes gens puisque, généralement, ils servent près de leur foyer où ils peuvent revenir voir leurs parents pendant leurs fréquentes permissions.

Comme l'a dit le général Eisenhower dans son rapport, les autorités militaires de tous les États européens membres de l'OTAN ont, depuis la fin de la guerre, formé complètement ou en partie une réserve d'hommes. Mais il a fait remarquer que la grande difficulté réside en ce que ces hommes ne disposent pas d'un équipement suffisant.

[M. Pearkes.]

D'un autre côté, le sort du soldat canadien en Allemagne est entièrement différent. Sa solde est bien supérieure à celle du jeune fantassin européen. Comme il est loin de chez lui, on doit lui fournir des compensations, comme par exemple des centres de loisirs, ce qui accroit le fardeau du contribuable canadien.

Sachant que cette brigade devait être cantonnée près de l'endroit où a eu lieu la bataille de Minden, le ministre a pu se rappeler ces vers de Kipling, tirés du poème *The Men Who Fought At Minden:*

The men that fought at Minden, they were armed
with musketoons,
Also, they was drilled by 'alberdiers;

Le général anglais qui a combattu à Minden a été limogé pour n'avoir pas utilisé ses forces mobiles. Il y a là une leçon à tirer. Nous devons utiliser pleinement nos forces mobiles.

Ce qui fait la force du communisme, c'est son immense effectif national; ce qui fait sa faiblesse, c'est le manque d'instruction et de compétence de cet effectif. Les communistes peuvent mettre sur pied un nombre incalculable de divisions d'infanterie, dotées d'armes simples mais efficaces. Cependant, si nous ne pouvons mettre sur pied autant de divisions qu'ils en peuvent lever à même leurs hordes innombrables, ils ne peuvent, de leur côté, rivaliser avec les puissances occidentales pour ce qui est de la production, de l'entretien et de l'utilisation d'un matériel hautement perfectionné.

La situation exige que nous considérions froidement les réalités. Il est pour nous d'importance vitale que nos troupes s'accordent aux progrès de notre époque et que nous tirions pleinement parti de notre supériorité sur le plan scientifique et technique. L'importance des effectifs, le chiffre des troupes disponibles ne constituent pas la considération primordiale. Du point de vue de l'efficacité militaire, une brigade, le tiers d'une division, n'est d'aucune importance dans une armée qui dispose actuellement de quelque cinquante divisions et qui, nous dit-on, en comptera une centaine ou plus dans un an ou deux: ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer.

L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous disait que personne n'ignorait plus qu'on envisage un programme, à réaliser avant la fin de 1954, qui assurerait une force armée défensive suffisante pour arrêter une invasion; il estimait qu'elle devrait comprendre de 80 à 115 divisions. Nous pouvons donc tenir pour une assez bonne moyenne le chiffre de 100 divisions dans cet état incertain de préparation au combat.

D'autre part, l'histoire est remplie de cas où une poignée d'hommes, particulièrement habiles ou munis de nouvelles armes, ont modifié la marche d'une bataille entière, sinon de toute une campagne. Les députés se rappellent ce qui est arrivé à la bataille de Leipzig, qui s'est terminée par la défaite de Napoléon 1er, par sa capture et par son exil à l'île d'Elbe. La marche de cette bataille a été modifiée par suite de l'utilisation d'un groupe de 100 soldats britanniques munis de fusées. Les fusées, à cette époque, étaient des armes tout à fait nouvelles. L'ennemi fut si épouvanté par le bruit et l'aspect de ces fusées qu'il se rendit par milliers: la bataille fut gagnée grâce à l'emploi de troupes spéciales, spécialement armées, mais très petites en nombre.

L'histoire renferme bien d'autres exemples semblables. C'est pourquoi je tiens à signaler qu'il est important que notre apport à l'OTAN consiste en une unité mobile et tout à fait moderne.

On n'a pas assigné un rôle d'offensive à nos forces navales, mais il leur incombe de maintenir navigables les voies maritimes d'importance vitale qui pourraient être menacées d'attaques aériennes ou sous-marines. On ne peut faire face à ces dangers qu'en réunissant des porte-avions d'escorte et des navires de surface spécialement outillés. Le Canada a mis au point des navires de surface spéciaux à cette fin, mais le nombre de nos porte-avions est négligeable.

Le seul porte-avions que nous ayons est désuet et, comme le ministre l'a dit il y a un an, devra être bientôt complètement revisé. En fait, c'est le seul navire de sa classe dont le pont d'envol n'ait pas encore été modifié de façon à servir aux avions à réaction. Avec un seul porte-avion, quelque récent qu'en soit le type, la marine de guerre canadienne ne peut remplir sa mission, qui est d'escorter les convois à destination d'outre-mer. Comme on a adopté pour principe d'escorter sans arrêt les convois, il faudrait attendre que le porte-avions termine sa mission et revienne au pays avant que le convoi suivant pût partir. Si on décide de disposer les porte-avions à certains points nodaux le long du trajet, le rayon d'action des avions embarqués sur ce genre de porte-avions, compte tenu des conditions atmosphériques qui règnent dans cet océan, est insuffisant pour protéger les convois dans toute la zone de danger, si l'on n'emploie qu'un seul porte-avions.

Le Canada est borné par l'océan Atlantique et l'océan Pacifique. Même si ce n'était pas le cas, il serait quand même absolument nécessaire aujourd'hui que la Marine royale du Canada fît l'acquisition d'un autre porte-avions afin de remplir la mission qui lui est confiée au sein de l'OTAN. Le temps est venu où il faudra remettre à neuf le *Magnificent* ou du moins lui faire subir une revision générale. Qu'on prenne donc les mesures requises pour le remplacer par au moins deux porte-avions du modèle le plus récent.

On a procédé à de nombreuses expériences fort bien réussies, dans le domaine des catapultes à vapeur servant au lancement des avions à réaction, transportés par porte-avions. Nous devons posséder des porte-avions modernes si nous voulons que notre marine s'acquitte bien de sa tâche spéciale.

J'ai mentionné l'autre jour l'importance qu'il y a de préserver la souplesse de notre aviation et le besoin de maintenir au Canada des escadrilles suffisantes de chasseurs, chargées de protéger nos usines dont la destruction paralyserait notre participation à l'OTAN. Point n'est besoin, sans doute, de répéter aujord'hui mon avertissement.

Je n'ai pas très bien compris ce que le ministre a dit cet après-midi au sujet d'une répartition convenable des appareils parmi les onze autres escadrilles. Je ne sais pas s'il voulait parler du transfert d'avions d'escadrilles du Canada à des escadrilles postées en Europe ou du transfert d'appareils au sein de ces dernières escadrilles.

Nous avons lieu de nous inquiéter du petit nombre d'avions dont nous disposerons pour défendre nos usines au Canada. On a dit que ces douze escadrilles seraient envoyées en Europe d'ici 1954 si les champs d'aviation sont disponibles, soit sur le continent européen, soit en Angleterre. Le ministre a parlé de quatre aérodromes situés, je crois, près de Metz. Je n'en suis pas sûr mais j'ai supposé que ce sont les seuls champs d'aviation qu'on mettra à la disposition de nos douze escadrilles et que nous ne pouvons pas nous attendre qu'ils soient prêts avant la fin de 1954.

L'hon. M. Claxton: Je dois faire une mise au point. Le dernier ne sera pas prêt avant la fin de 1954 mais nous espérons qu'il y en aura un de prêt en 1952.

M. Pearkes: On se demande si le Canada pourra produire les avions nécessaires à ces douze escadrilles en plus de ceux dont auront besoin les autres escadrilles affectées à la défense de nos usines industrielles. Je voudrais savoir surtout quel progrès on a réalisé dans la fabrication du CF-100. On a beaucoup parlé de cet appareil il y a un an mais, au cours de ses remarques cet après-midi, le ministre n'a fait aucune mention de cet avion canadien spécial dont on devait entreprendre la fabrication cette année. Du moins, c'est ce que tous nous supposions. Il y a un

an, le ministre a donné à entendre qu'on entreprendrait, tôt cette année, la fabrication du CF-100. Voici ce qu'il déclarait le 10 mai 1951, page 2943 du hansard:

> Il faut au moins quatre ans pour mettre au point un nouveau prototype d'avion. C'est à peu près le temps qu'il a fallu pour mettre au point le CF-100 dont on avait commencé d'établir les plans vers la fin de 1946. Nous comptons que le rythme prévu... sera atteint... dans le cas du CF-100... au début de l'an prochain.

C'est-à-dire au début de cette année. Pour une raison ou pour une autre, on ne nous a pas beaucoup parlé du CF-100 depuis quelque temps; aussi peut-on se croire justifié d'éprouver quelque inquiétude en constatant que le ministre n'en a soufflé mot dans ses observations d'aujourd'hui. Sauf erreur, le CF-100 devait être muni de moteurs de type Orenda. Quand ces moteurs seront-ils disponibles? Dans le *Globe and Mail*, James Hornick déclare aujourd'hui que la nouvelle usine à moteurs Avro en est encore à la mise au point et qu'on ne peut guère s'attendre que les moteurs Orenda soient disponibles en quantité avant quelques années.

L'hon. M. Claxton: C'est tout aussi exact que le reste!

M. Pearkes: Je ne sais pas. Je cite simplement le journal. Du seul fait que le ministre n'en a pas parlé, on a le droit de se demander avec inquiétude si ces moteurs Orenda seront utilisés uniquement pour les CF-100 ou bien s'ils le seront également pour les F-86. Voilà un autre point sur lequel j'aimerais obtenir des précisions. D'après ce même article, des prévisions dignes de foi indiqueraient que la production des moteurs se ferait au rythme de vingt environ par mois.

Dans ce cas, au simple point de vue mathématique, on se demande comment nous pourrons munir de ces moteurs un assez grand nombre d'avions, surtout si les appareils F-86 doivent en être munis, pour répondre à nos engagements outre-mer et de même à nos besoins au Canada.

Je passe maintenant au problème de l'uniformisation des armes. C'est un autre point sur lequel le ministre a insisté il y a un an. Je m'étonne quelque peu qu'il n'en ait pas été question aujourd'hui. La situation relative à l'uniformisation est assez embrouillée, parce que, l'an dernier, nous avons expédié à nos alliés d'Europe des armes de modèle anglais, alors qu'on nous disait que ces armes allaient être remplacées par du matériel américain. Nous avons envoyé l'équipement de trois divisions. Le ministre nous avait annoncé le changement en disant, pour employer ses propres termes, qu'on avait conclu à cet égard une entente extrêmement satisfaisante. Il a donné à entendre que de fortes quantités de matériel de modèle américain était sur le point d'arriver; toutefois, ce matériel n'est pas arrivé en grande quantité. Nous avons mis en garde, il y a un an, contre l'américanisation hâtive de l'armée canadienne, et je crois que l'avertissement était bien fondé.

La 25e brigade de Corée fait partie de la division du Commonwealth. Tout comme les autres troupes de cette division, elle emploie le matériel anglais. La 27e brigade, qui sert avec l'armée britannique sur le Rhin, est approvisionnée et entretenue en grande partie, sinon entièrement, par les voies britanniques. L'uniformisation de notre armée selon les modèles américains semble avoir échoué lamentablement. Le Canada a expédié ses armes de modèle anglais en Europe. La Belgique, les Pays-Bas et l'Italie ont reçu de nous chacun le matériel requis pour une division. Nous avons expédié d'autre matériel également, y compris de l'artillerie, au Portugal, au Denmark et au Luxembourg. Nos troupes, cependant, n'ont pas été réarmées.

Le pays, je crois, a droit à des explications de la part du ministre à ce sujet. Aurions-nous décidé trop tôt de modeler nos armes sur celles des États-Unis? Aurions-nous renoncé au projet à mi-chemin laissant ainsi nos troupes du Canada sans armes suffisantes? Nous ne mettons pas en doute l'avantage, l'opportunité d'expédier des armes en Europe. Comme on l'a signalé, les grandes ressources humaines d'Europe restent inexploitées faute de matériel. Ce que je veux savoir, c'est ce qu'il advient du matériel qui doit remplacer les armes de modèle anglais que nous avons expédiées.

Il s'agit de grosses sommes, dont une de plus de 2 milliards, en augmentation de 400 millions sur les crédits de l'an dernier. Il y aurait également lieu de se rappeler que les crédits relatifs à la défense passive, qui apparaissaient, l'an dernier, au budget de la défense nationale, n'y figurent pas cette année.

J'ai dit que le Livre bleu ne nous renseigne guère sur la façon dont on dépensera ce montant. Nous aurons l'occasion d'entrer dans ces détails lorsque la Chambre se formera en comité plénier; en outre, si l'on acceptait l'invitation qu'a faite, aujourd'hui, le chef de mon parti de renvoyer ces crédits au comité des dépenses en vue de la défense qui a été constitué aujourd'hui, nous pourrions les étudier au sein de ce comité, qui offrira amplement l'occasion d'examiner soigneusement tant les dépenses de l'année dernière que celles de l'année courante.

Toutefois, le rapide examen des données disponibles indique que plus de 213 millions sont destinés à l'acquisition de terrains et à la construction de bâtiments au Canada. On ne fournit aucun détail particulier sauf la répartition de ce montant entre les différentes divisions du ministère, soit 20 millions de dollars à la Marine, 81 millions à l'Armée et 114 millions au C.A.R.C. Il semblerait qu'il deviendra bientôt nécessaire de créer un ministère des constructions de défense, à côté du ministère de la Production de défense, car il s'agit là d'une forte somme. J'espère donc que le ministre nous fournira des détails à ce sujet.

Cet après-midi, le ministre a mentionné le nombre des hommes actuellement en service, tant les militaires que les civils. J'ai remarqué qu'il a indiqué que les services armés comptaient, à l'heure actuelle, 40,000 employés civils. Si j'ai bonne mémoire, l'an dernier, il prévoyait que le nombre atteindrait peut-être 30,000. Il semble s'être accru depuis. Je me demande si l'on ne cherche pas à l'accroître hors de toute proportion avec les services effectivement rendus. Mon expérience militaire m'a appris qu'on a parfois tendance à gonfler les effectifs militaires. Un seul homme peut voir à ce qu'on utilise ces civils de la façon la plus économique possible et qu'on n'augmente pas inutilement les effectifs pour le service au pays: c'est le ministre. Une grande responsabilité lui incombe. J'espère qu'il ne se laissera pas emporter par de trop grandes ambitions ni par la soif du pouvoir, mais qu'il fera preuve de jugement en restreignant toutes les dépenses inutiles, de façon à alléger le fardeau qui pèse déjà sur les contribuables.

Je ne suis pas convaincu que le ministère pratique toutes les économies possibles. A mon avis, si le ministre entreprenait une enquête minutieuse,—en instituant, par exemple, une commission itinérante spéciale ou un autre organisme du genre,—on parviendrait probablement à supprimer d'autres dépenses inutiles et à réduire ces effectifs gonflés outre mesure. Je sais que tous les commandants ont tendance à étendre le plus possible leur quartier général. Sauf erreur, c'est Gladstone qui a dit qu'à en croire le médecin, tous les habitants du pays sont malades, que d'après le ministre du culte, il n'existe plus de pureté, tandis que le militaire nous porterait à croire qu'il n'existe aucune sécurité. Il faut, selon lui, ajouter à l'opinion de ces spécialistes une forte dose de bon sens. Je sais que tous les officiers supérieurs ont tendance à s'enorgueillir de l'importance de leurs effectifs. C'est pourquoi je ne suis pas enchanté d'apprendre que 40,000 civils sont en service présentement au lieu de 30,000, bien que j'admette que bon nombre d'entre eux doivent rendre de précieux services.

Sans aucun doute plusieurs des services mentionnés dans le Livre bleu sont-ils fort souhaitables et attrayants; je songe plutôt à certains de ces octrois qui, accordés à diverses associations, n'ont cessé d'augmenter avec les ans. Je songe aussi à certain personnel tels les attachés militaires dans bon nombre de pays d'Europe. J'estime qu'on devrait étudier de nouveau leur utilité, étant donné que nous avons maintenant des représentants nationaux à SHAPE et que nous tenons à éviter le double emploi.

Je terminerai par la remarque suivante: même si bon nombre de ces services semblent souhaitables et attrayants pour les troupes, le ministre doit veiller soigneusement à ce qu'on n'effectue que les dépenses nécessaires en ce moment. Il n'y a que dans le ministère de la Défense nationale qu'on peut effectuer des économies appréciables. Peut-être ne peut-on pas le faire en ce moment à cause de nos engagements, mais le ministre n'en a pas moins la lourde tâche de voir à ce qu'il n'y ait ni gaspillage, ni de double emploi, ni de dépenses superflues dans l'utilisation de ces énormes crédits. Il ne s'agit pas de savoir combien d'argent les services voudraient y consacrer, mais plutôt combien d'argent le pays veut bien affecter aux éléments essentiels des services.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Avant la suspension de la séance, à six heures, nous avons entendu deux discours très intéressants; l'un d'eux a été prononcé par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) qui a communiqué à la Chambre nombre de renseignements concernant les prévisions budgétaires de la défense, les choses déjà accomplies et, dans une certaine mesure, ce qu'on s'attend à accomplir pendant l'année en cours. Je n'ai pas l'intention ce soir de m'étendre longuement sur la question; en effet, ou bien l'on adoptera la proposition du chef de l'opposition et les crédits seront déférés au comité qui s'occupera des dépenses concernant la défense, ou bien nous aurons ici l'occasion d'examiner les crédits, poste par poste.

J'estime qu'il est presque prodigieux, de fait qu'il est prodigieux, de constater que sept années après la fin d'une grande guerre,

nous ayons devant nous le budget de temps de paix le plus important dans l'histoire de notre pays; il est de 2,106 millions, sur un budget total de 4,335 millions couvrant tous les besoins du Canada. Presque la moitié de notre budget de cette année sera consacré à des dépenses aux fins de la défense nationale. Comme je l'ai dit, cela établit un nouveau record de temps de paix. En étudiant le budget des dépenses de l'an dernier, j'ai constaté que les prévisions qui nous sont soumises aujourd'hui dépassent de 23 p. 100 les dépenses estimatives de l'an dernier, qui s'élevaient alors à 1,728 millions. Il sera sans doute intéressant de se renseigner sur ces énormes crédits: on apprendra ainsi le pourquoi de cette augmentation. Il est possible qu'elle tienne au report, depuis l'an dernier, de quelques-unes des entreprises qu'intéressent les crédits de cette année-là et non encore dépensées. Il est possible, aussi, que certaines des entreprises prévues pour cette année et dont on avait estimé le prix à tant, nous reviendront plus cher que nous ne l'aurions cru, à cause de l'inflation.

L'an dernier, la Chambre a voté cinq milliards de dollars qui seront dépensés au cours d'une période de trois ans pour diverses entreprises de défense et à d'autres fins connexes. C'est encore l'objectif auquel nous tendons, j'imagine. Il se peut que, si les spécialistes militaires pensent que 1953 sera une année décisive, nous accélérions nos dépenses durant l'année courante et que nous dépensions moins pour la défense l'an prochain; je ne le sais pas. Ce sont des questions auxquelles, à mon avis, le Gouvernement devra répondre, afin que les députés et le public sachent exactement ce qu'on attend de nous, non seulement cette année, mais la prochaine année de la période de trois ans. Je m'empresse de dire que mon parti a accepté d'appuyer les dépenses des trois ans aux fins de la défense; nous y restons favorables.

Les dépenses estimatives du Canada à l'égard du pacte de l'Atlantique sont fixées à 351 millions de dollars pour l'année financière débutant le 1er avril 1952. Ce montant comprend, bien entendu, l'aide mutuelle d'une valeur de 324 millions, dont nous avons parlé il y a quelques jours, le programme de formation d'aviateurs, les expéditions d'armes et les frais connexes, les émissions radiophoniques, les films, le matériel et les fournitures. Le solde des 351 millions et demi de dollars se compose, sauf erreur, d'un montant estimatif de 27 millions et demi à titre de contribution aux frais d'établissement du quartier général permanent, et des dépenses relatives à l'aménagement de certains aéroports et à d'autres installations destinées à soutenir les formations de première ligne, en d'autres termes c'est le coût estimatif de l'infrastructure dont nous avons tant entendu parler. Mais en plus des 351 millions, je crois que nous devrions savoir que le Canada dépensera également plusieurs millions pour l'entretien de notre brigade en Allemagne et pour celui de la division aérienne qui est installée au Royaume-Uni et en France. Cet après-midi, le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), qui est allé en Allemagne récemment et a rendu visite à notre brigade dans ce pays, nous a fait un compte rendu intéressant. Il a exprimé un point de vue que partagent, je le sais, d'autres qui sont allés en Allemagne récemment. Je ne vais pas dire ce que ces députés m'ont déclaré, car je m'attends bien qu'un ou deux des députés qui ont visité l'Allemagne depuis 4 ou 5 mois soient en mesure de faire connaître à la Chambre beaucoup mieux que moi ce qu'ils ont vu; ils le feront d'ailleurs avec beaucoup plus d'autorité.

Nous ne devons pas oublier non plus qu'il existe un crédit que l'on considère peut-être en partie comme un crédit de défense, mais qui ne figure pas dans les prévisions: c'est le crédit de 45 millions de dollars destiné au développement de l'énergie atomique, à la construction et à l'aménagement d'une nouvelle usine à Chalk-River. Le Canada fait preuve de sagesse en intensifiant son programme en matière d'énergie atomique. De même que ceux de qui relève ce programme, j'estime que c'est là un projet intéressant la paix plus qu'un crédit de défense; c'est sans doute pourquoi on a jugé bon,—et avec raison j'espère,—de ne pas le ranger parmi les crédits relatifs à la défense. Il n'en reste pas moins que ce crédit est lié à notre défense et aux dépenses que nous effectuons au titre de la défense.

Une des particularités les plus remarquables des prévisions budgétaires dont nous sommes actuellement saisis, c'est la forte somme affectée à l'aviation: au montant de 759 millions, elle est presque aussi élevée que les affectations réunies de l'armée et de la marine, qui totalisent 800 millions. C'est, à mon sens, dans le domaine de la défense aérienne que le Canada pourra être le plus utile à ses alliés. Au cours de la seconde guerre mondiale, nos jeunes Canadiens ont joué un rôle important dans la défense des pays démocratiques; ils se sont acquittés brillamment de leur tâche, à leur honneur et à celui du pays qui les avait envoyés outremer. Le crédit peut paraître considérable comparativement à ceux de l'armée et de la marine, mais c'est dans le domaine de la défense aérienne que le Canada serait appelé,

à Dieu ne plaise! à jouer son rôle le plus important dans une autre guerre. Alors que nos frontières septentrionales s'étendent, non pas sur des centaines, mais sur des milliers de milles, d'un océan à l'autre, que ces régions sont inhabitées et accessibles par la seule voie des airs, nous faisons probablement preuve de sagesse en renforçant notre aviation plus que notre armée et notre marine en vue d'assurer notre défense, puisqu'il nous faut l'assurer.

On a parlé aussi, cet après-midi, de la défense passive. Je sais que le crédit relatif à la défense passive a été porté de $4,196,000 à $6,508,000, soit une augmentation de 50 p. 100. Mais qu'il me soit permis de signaler que cette dernière somme, qui semble forte lorsque nous parlons de millions, n'est en réalité qu'environ 1 p. 100 du montant total des crédits relatifs à la défense. Je répète que je n'aborderai pas l'étude des crédits, sauf de la manière que je l'ai fait antérieurement, parce que les crédits seront étudiés, soit par le Comité des dépenses relatives à la défense, soit poste par poste lorsque la Chambre sera formée en comité. Je tiens à dire cependant que j'appuie le député de Nanaïmo (M. Pearkes) lorsqu'il préconise, comme cet après-midi, qu'on étudie attentivement ces crédits et que la Chambre et le Gouvernement cherchent par tous les moyens à s'assurer qu'il n'y aura pas de gaspillage d'argent ni de matériel.

Le député de Nanaïmo, qui est lui-même un officier supérieur de l'armée possédant de magnifiques états de service, a signalé cet après-midi qu'il est très normal pour ceux qui occupent d'importants postes militaires de faire tout en leur pouvoir pour renforcer l'unité et l'organisation qui relèvent d'eux. Je crois que c'est cela qui se produit à l'égard de nos préparatifs de défense au pays. De temps en temps, je me rencontre avec des militaires qui me disent qu'il se produit beaucoup de gaspillage. Il y a à peine quelques jours, on m'a rapporté certains exemples de la façon dont on s'efforce de dépenser dans leur entier avant la fin de l'année,—il s'agit de l'année financière terminée le 31 mars,—tous les crédits qui restent. Je ne sais pas comment on pourrait empêcher de tels abus au sein de nos ministères, car c'est bien, selon moi, la situation qui, dans une certaine mesure, existe dans les ministères à l'exception de la Défense nationale. Un ministère comme celui de la Défense nationale ne peut pas, cependant, donner lieu à un examen aussi approfondi que les ministères civils car on nous répond très fréquemment: "Nous ne pouvons vous fournir ce renseignements car il y va de la sécurité du pays." Nul député ne veut qu'on révèle l'état des préparatifs de défense du pays de façon à donner aide et secours à nos ennemis éventuels. Il arrive donc très fréquemment que le député n'insiste plus après qu'on lui a ainsi répondu.

Voilà l'une des raisons qui militent en faveur de l'établissement d'un comité des dépenses pour la défense. Je dirai même qu'il conviendrait en certaines occasions que le comité siégeât à huis clos. Je n'aime pas les séances ni les sessions secrètes, mais si on répond de la façon que j'ai indiquée, si on refuse aux membres du comité au nom de la sécurité des réponses qu'ils estiment avoir droit de connaître, je crois qu'ils peuvent alors légitimement demander que, pour un temps défini, ce jour-là, le comité siège à huis clos. Ce ne devrait pas être là la façon normale de tenir les réunions mais, dans ces conditions, le comité aurait le droit selon moi, de décider de siéger à huis clos.

Cet après-midi, le ministre a semblé un peu inquiet parce que, comme il le dit, maintenant que notre programme de défense a pris de l'ampleur et que beaucoup de Canadiens se sentent plus en sécurité, on peut être porté à n'appuyer les entreprises de défense qu'à certaines conditions et sous certaines réserves. Il craint que certains ne versent qu'avec répugnance la prime qu'il faut payer à l'égard de l'assurance que le Canada a achetée quand il a fixé à son niveau actuel le budget de la défense et qu'on ne déclare maintenant que le Gouvernement s'est engagé trop à fond dans une voie et pas assez à fond dans une autre. Je me permets de dire au ministre et aux membres de la Chambre que ce n'est pas dans cette attitude que le Gouvernement ou le ministre devrait aborder les problèmes de la défense. De fait, la Chambre a le devoir de se demander si nous ne cherchons pas à faire trop, d'une part, et pas assez, de l'autre, puisqu'il lui faut s'assurer que notre programme est exécuté le plus économiquement et le plus efficacement possible. On aurait tort de prendre une attitude satisfaite, de supposer que le Gouvernement a toujours raison et de se formaliser des critiques. Personne ici n'est infaillible, ni l'opposition officielle, ni le parti créditiste, ni la CCF, ni le parti ministériel lui-même. Nul parmi nous n'est infaillible. Il conviendrait de nous renseigner pour savoir si le Canada fait trop peu dans un sens ou trop dans un autre. Il faudrait nous assurer en prenant ces dispositions que la Chambre des communes reste toujours souveraine; que le droit de regard du pouvoir civil sur les produits de défense et les forces armées s'accentue et, vu les circonstances, continue de s'exercer au plus haut point; nous ne

devons pas permettre que le pouvoir militaire s'assure la haute main sur le pays à l'égard d'aucun domaine ou sous n'importe quelle forme mais surtout en ce qui concerne le contrôle des forces mêmes de la marine, de l'armée et de l'aviation.

Cet après-midi, le ministre a parlé de sagesse après coup, des si et des mais, et de ce que certaines gens estimaient peut-être que nous faisons plus que notre part. Je ne sais pas de quoi il parlait, mais je tiens à répéter,—avec toute la conviction dont je suis capable,—qu'à mon avis nous pouvons nous tromper en plaçant tous nos œufs dans le même panier, que le Canada devrait faire plus en matière d'aide économique. Voilà les critiques que m'inspirent les prévisions de dépenses dont nous sommes saisis. J'affirme que d'ici peu, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) verra peut-être s'accumuler une grande quantité de denrées alimentaires que nous ne pourrons exporter, fromage, viande, produits laitiers, etc. J'estime cependant que nous serons en mesure d'exporter toutes les céréales dont nous disposerons et de les écouler. Nous constaterons peut-être qu'il nous est impossible d'écouler les excédents que nous aurons accumulés en raison, d'une part, de la pénurie de dollars dans les pays d'outre-mer et, d'autre part, de la perte de nos marchés d'exportation aux États-Unis. Si cela devait arriver, j'aimerais que nous ayons alors inscrit au budget des dépenses des crédits qui nous permettraient de satisfaire en partie du moins à l'obligation que nous avons contractée envers l'OTAN, et en vertu de laquelle nous fournirions une aide économique aussi bien que l'aide militaire que nous étudions actuellement. Grâce à un tel crédit, nous pourrions assurer à nos producteurs agricoles des prix minimums convenables et jouer notre rôle d'une manière qui agréerait tout à fait à nos alliés d'outre-mer.

Telle a toujours été notre attitude. On a tenté, il y a un jour ou deux, de donner à entendre que nous n'apportons plus à l'OTAN le même appui qu'auparavant. A la veille de nous joindre à l'OTAN et de conclure, en vertu de la charte des Nations Unies, un pacte régional de défense entre la Belgique, le Canada, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis, pacte aux fins duquel est affecté le crédit en cause, il y a aujourd'hui presque exactement trois ans, j'avais l'honneur de prendre la parole à la Chambre. Nous avons alors approuvé et continuons d'approuver la création de cette organisation de défense. Comme l'atteste le hansard du 28 mars 1949, page 2067, je me suis exprimé en ces termes:

La C.C.F. est convaincue que de simples alliances militaires ne peuvent garantir la paix. Le rétablissement économique doit continuer d'être l'objectif principal.

Puis, j'ai ajouté:

On ne devrait pas permettre qu'aucune mesure prise ou envisagée sous l'empire du pacte à l'étude puisse gêner le relèvement économique de l'Europe occidentale et du monde. Dans les circonstances actuelles, et vu l'état du monde, un certain réarmement s'impose, mais ce serait assurément pure folie de croire que les armements, aux dépens du relèvement et du bien-être économiques, puissent constituer les assises de la paix, si nécessaires soient-ils à sa sauvegarde.

Les crédits dont nous sommes saisis sont destinés encore une fois à la défense militaire. Notre apport à l'OTAN cette année encore, si je tiens compte des frais de l'infrastructure qui s'élèvent en tout à environ 351 millions de dollars, se limite à ce seul domaine. Même après que l'OTAN eut fonctionné un an et demi, en mai 1951, nous l'avons considérée très à la légère. S'il m'est permis de me reporter au débat qui vient de se terminer, je suis d'avis qu'il a été l'un des plus utiles que nous ayons tenu depuis mon arrivée à la Chambre. Nous avons été témoins d'un débat excellent sous tous les rapports. S'il y eut divergences d'opinions relativement à certains éléments de notre politique, l'accord s'est maintenu sur l'objectif qui est de prévenir l'agression contre le monde libre.

Ayant vu l'OTAN à l'œuvre depuis plus d'un an, le 7 mai 1951, comme on peut le voir à la page 2824 du hansard, j'ai dit ce qui suit:

Les seuls moyens militaires ne nous assureront pas la victoire contre le totalitarisme communiste. De fait, la victoire finale appartiendra à ceux qui peuvent réaliser le plus pour la suppression de la pauvreté, de la misère et du besoin.

Puis, j'ai ajouté:

Même si nous avions affecté un milliard de dollars en vue de fournir de l'aide et des vivres au cours des trois prochaines années...

Nous examinions précisément le crédit dont je parle maintenant, soit le crédit de 5 milliards pour trois ans, dont il est question ce soir, et la fraction de cette somme que représentent les 2,106 millions. Je poursuis:

...nous n'aurions dépensé qu'un cinquième des fonds que nous avons affectés aux dépenses militaires et à la défense. Malgré nos lourds engagements envers l'alliance de l'Atlantique, nous devrions accorder aux peuples peu prospères plus d'aide économique que le Gouvernement ne propose d'en fournir.

De sorte qu'en dépit de cet énorme crédit pour la défense militaire nous n'en trouvons pas le pendant, ni même une partie, au titre

de l'aide économique. Cependant, je dois dire qu'ayant lu avec beaucoup de soin ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), soit que nos alliés souhaitent recevoir quelque aide économique du Canada à divers titres au cours de cette année. J'ai fait alors cette observation, et je l'ai répétée aussi récemment que le 29 décembre 1951:

Il me semble que nous nous sommes trop attachés à favoriser le réarmement sans nous rendre compte que nous devons seconder tout ce que nous faisons dans ce domaine en accordant une aide économique à nos alliés.

J'ai ajouté:

Si nous devons faire face à la menace du communisme et de l'instinct totalitaire qui infestent le monde, notre combat décisif ne sera cependant pas livré sur les champs de bataille... N'oublions jamais le fait essentiel suivant: le communisme totalitaire ne sera réellement vaincu que si nous abolissons les causes que lui permettent de croître et de s'étendre dans le monde.

Voilà le point de vue que nous avons constamment exprimé au cours des quelques dernières années; je le soulignerai ce soir en examinant le crédit en cause.

J'ai remarqué l'autre jour que le général Gruenther, adjoint au général Eisenhower, a déclaré, lors de sa comparution aux États-Unis, devant le comité du Sénat des affaires étrangères, en parlant de la défense, qu'il était nécessaire de fournir immédiatement de l'aide économique aux pays de l'Europe occidentale. Il a, naturellement, insisté auprès du Congrès, afin qu'on ne coupe pas les crédits du programme d'aide mutuelle; puis il a affirmé que lorsqu'il s'agit d'aide en vue de la défense (et c'est ce dont nous parlons ce soir) l'aide économique est inséparable de l'aide militaire.

Il a ajouté qu'il en était ainsi parce que les dépenses relatives à la défense enlèvent à l'industrie la main-d'œuvre, les matériaux et la capacité industrielle dont elle aurait besoin pour produire en vue de l'exportation. L'Europe ne peut donc plus gagner autant de dollars. Voilà pourquoi l'Europe occidentale a besoin d'une certaine aide économique pour appuyer la défense.

Je partage en tous points les vues du représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) lorsqu'il affirme qu'il convient de déterminer avec le plus grand soin ce que nous envoyons à l'Europe. Il a dit cet après-midi qu'il fallait peut-être envoyer plus d'unités blindées que d'hommes. Cette affirmation cadre bien avec ce que l'honorable député a déclaré à Paris, à la fin de décembre, et, ici, à son retour, savoir, que le salut ne nous viendra pas seulement des armes que nous envoyons outre-mer, mais plutôt de troupes blindées plus considérables. J'ajoute, moi, une aide plus considérable dans le domaine des matières premières, afin que l'Europe puisse non seulement former militairement ses effectifs mais aussi les armer de façon suffisante.

Une fois de plus, je rappelle que le général Gruenther a déclaré devant la commission du Congrès qu'un dollar de matière première expédié en Europe occidentale valait autant que deux dollars et demi de matériel militaire envoyé de l'Amérique du Nord. Cela est particulièrement vrai de l'Angleterre, bien entendu.

Rappelons-nous qu'il faut non seulement envoyer des armes et de l'équipement outre-mer mais qu'il faut aussi faire en sorte que les pays qui collaborent avec nous puissent exécuter leur propre programme. Il y a quelques semaines, à la Chambre des communes du Royaume-Uni, M. Churchill a déclaré que le programme britannique de réarmement avait subi un retard d'au moins un an parce que,—je cite ici les propres paroles de M. Churchill que j'extrais directement du hansard britannique,—la Grande-Bretagne "n'a pas reçu une assistance proportionnelle au fardeau que l'ancien premier ministre a accepté pour notre pays".

Comme on le sait, il voulait parler des matières premières, notamment de l'acier. C'est pourquoi je tiens à signaler que nous ne posons aujourd'hui ni conditions ni réserves. Non. Mais nous insistons sur un point qui me paraît essentiel, à savoir que ce n'est pas dans les armées, les marines ou les aviations que la force des nations occidentales se trouve, en fin de compte, bien que certains effectifs soient nécessaires au succès de nos efforts. Ce qui compte, c'est plutôt l'aide que nous pouvons apporter, sur le plan économique, surtout à une Grande-Bretagne et à une France harassées de difficultés et qui doivent consacrer à leur programme de défense 14 p. 100 de leur production nationale,—contre 10 p. 100 pour le Canada, comme l'indiquent les chiffres qu'on nous a communiqués,—pour échapper à la ruine économique et sociale. Car alors, nos armements seraient inutiles puisque les communistes s'empareraient des pays démocratiques pour s'allier ensuite à l'Union soviétique. La démocratie et la liberté, telles que nous les comprenons, seraient compromises partout dans le monde, y compris, qu'on le note bien, sur le continent nord-américain.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en commençant joindre mes félicitations à celles qui, au cours de ce débat, ont déjà été adressées aux membres de l'armée canadienne en service outre-mer. Ils ont incontestablement fait de l'excellent travail. Ils ont surmonté d'énormes obsta-

cles et se sont battus en vrais Canadiens. Il en a toujours été ainsi et il en sera de même à l'avenir.

J'ai trouvé quelque peu amusant cet après-midi de voir le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) affirmer que les chefs actuels de la Russie se montraient respectueux de la force. Ce qui m'amusait, c'était de me demander, assis à mon siège dans cette enceinte, quel respect avaient pour nous les dirigeants de la Russie. La position des Russes tant à l'égard des effectifs que du matériel est indéniablement plus forte que celle des États membres de l'OTAN. Étant donné le dessein avoué des dirigeants de la Russie d'étendre éventuellement leur domination au monde entier, je suis porté à croire que la seule raison qui empêche aujourd'hui la Russie d'attaquer les puissances occidentales ne réside pas dans la crainte que lui inspirent nos forces du moment mais plutôt dans ce qu'elle croit ou a raison de croire qu'elle peut encore surpasser notre production et continuer de la surpasser.

Cet après-midi, le ministre a répété une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) selon laquelle les forces des Nations Unies en Corée participeraient à des opérations de police destinées à repousser l'agression, ce qui me porte à me demander si les Nations Unies ont renoncé à leur objectif initial qui consistait à créer une Corée libre et unie et se proposent tout simplement maintenant de repousser l'agression chinoise en Corée du Nord. Advenant la signature d'un armistice, je me demande si les Nations Unies consentiront au partage de la Corée au 38e parallèle ou ailleurs. A mon avis, si, revenant sur leur attitude première, les Nations Unies acceptent, en cas d'armistice, que la Corée reste partagée, les communistes crieront probablement victoire.

Le ministre nous a fait un fort long exposé de son séjour au Japon et en Corée. Il nous a tracé un tableau intéressant des troupes canadiennes en activité de service dans ce pays, de même que de celles qui sont postées au Japon. Nous sommes heureux d'avoir pris connaissance de son rapport et de savoir que les militaires canadiens sont bien équipés et, semble-t-il, que leur moral est bon. Je lui signale cependant qu'il ferait peut-être bien, lors d'autres voyages du même genre, de se faire accompagner de certains membres de l'opposition afin de leur permettre de se rendre compte par eux-mêmes de la situation réelle de nos troupes. Cela donnerait satisfaction aux groupes d'opposition, exempterait le Gouvernement de bien des critiques et donnerait beaucoup plus de force à l'exposé que le ministre ferait, à son retour, sur le bien-être de nos militaires.

[M. Thomas.]

Au témoignage du général Gruenther devant le comité des affaires étrangères à Washington, la Russie a une armée active de 175 divisions comptant 4 millions d'hommes. Ces chiffres, consignés cet après-midi au compte rendu, valent la peine qu'on les répète. La Russie a également environ 20,000 avions et 300 sous-marins. Toutefois, si j'ai bien saisi le sens de la déclaration du général Eisenhower, ces chiffres datent de l'année dernière. Je prie le ministre de rectifier si je fais erreur. Pour ce qui est des avions et des sous-marins, c'est un euphémisme.

Il est intéressant de noter que la puissance armée de la Russie comprend 4 millions d'hommes répartis entre 175 divisions, tandis que l'OTAN espère mettre sur pied environ 100 divisions d'ici la fin de 1954, soit environ les quatre septièmes de la puissance armée actuelle de la Russie.

Le général Gruenther a signalé un autre fait intéressant au comité de la Chambre, savoir qu'il existe plus d'unité chez les Soviets que chez les nations occidentales. Il est vrai que cette unité a été réalisée par la force et la contrainte, mais il faut quand même en tenir compte. Selon un récent communiqué de presse, 160,000 Russes en l'Allemagne orientale, soit environ la moitié des troupes russes, ont commencé des manœuvres de printemps. C'est dire que la Russie compte environ 360,000 troupes aguerries et bien équipées en Allemagne orientale.

On a aussi signalé que la police sécuritaire de l'Allemagne orientale, composée d'Allemands, compte environ 360,000 hommes. Par conséquent, les Russes peuvent compter sur quelque 720,000 hommes en Allemagne orientale en ce moment.

Quelques mots au sujet d'une nouvelle publiée dans le *Journal* d'Ottawa, mais datée de Dusseldorf (Allemagne) le 13 mars. Selon ce communiqué, il semble que le moral de l'armée rouge est très bas, si l'on en croit la déclaration d'un sergent-major russe, qui a déserté et auquel on a donné refuge dans le secteur britannique d'Allemagne. Je n'essaierai même pas de consigner son nom au hansard parce que je ne puis le prononcer, mais, à mon avis, on ne peut nullement ajouter foi à des affirmations semblables. Quand les Allemands ont commencé à envahir la Russie durant la première offensive de la seconde Guerre, on a dit à plusieurs reprises que les Russes ne pouvaient pas se battre, que leur moral était bas et qu'ils n'avaient aucun désir de combattre. Ne nous leurrons pas. Ils ont repoussé la machine de guerre allemande avec beaucoup de succès et rien ne les empêcherait de faire de même aujourd'hui avec la même volonté de combattre.

D'après le périodique technique et commercial *Aviation Age*, la Russie compte environ 85 avionneries, plus de 28 fabriques de moteurs et elle a produit environ 22,000 avions l'année dernière. J'aimerais faire remarquer surtout au gouvernement que ces avionneries sont éparpillées à travers toute la Russie. On a effectué leur décentralisation sur une très haute échelle.

J'aimerais mentionner brièvement six détails signalés dans un article daté de Washington, le 13 mars, et publié dans ce périodique. Le premier indique qu'il y a environ 15 grandes, 30 moyennes et 40 petites usines fabricant des charpentes d'avions en Russie. Le ministre russe de l'avionnerie surveille 360 usines dont la majeure partie sinon la totalité du travail est destinée à l'aviation militaire rouge. Il y a ensuite un certain nombre d'industries auxiliaires comptant 20 usines de caoutchouc et de 15 à 18 usines d'aluminium.

Je ne veux pas passer aux autres points, mais il y est dit tout de même que chaque usine peut produire quelque chose comme 3,600 moteurs; sans le goulot que constitue l'industrie de l'aluminium, on pourrait porter la production russe à cinquante ou soixante mille avions par année.

On note en outre qu'au cours de la même période les États-Unis possédaient 27 usines ou se fabriquent les charpentes d'avion, environ 15 plus petites et 30 autres fabriquant de grosses parties d'appareils, etc. Revenons à la prétendue production de 22,000 appareils en Russie. On estime qu'environ 10,700 de ces appareils sont des chasseurs, 539 des avions de reconnaissance, 3,060 des bombardiers moyens ou légers, 1,246 des bombardiers lourds, 1,430 des avions de transport et 5,000 des appareils d'entraînement ou de liaison. La production américaine, l'an dernier, était voisine de 5,000 avions.

C'est avec intérêt que j'ai écouté le ministre nous dire tout à l'heure que selon le secrétaire d'État britannique à l'Air le chasseur à réaction *Sabre* était supérieur, de bien des façons, au *MIG-15*. Il semble toutefois que le général Vandenberg ne partage pas cette opinion. Il prétend en effet que le *MIG-15* a une meilleurs puissance ascentionnelle que le *F-86*, encore que celui-ci ait un plus grand rayon d'action. Jusqu'à 25,000 pieds, ce dernier a une vitesse égale et semble plus maniable, mais au-dessus de cette altitude le *MIG-15* est plus rapide, a un meilleur plafond utile et une plus grande autonomie de vol. Il ajoute toutefois qu'en gros les deux appareils représentent un état à peu près analogue de progrès technique.

Comme on l'a signalé au cours de débats antérieurs, plusieurs pilotes de retour de Corée ont affirmé que, de bien des manières, le MIG-15 est supérieur à l'avion à réaction Sabre. Nombre d'entre eux ont dit qu'ils aimeraient que les pilotes des États-Unis pussent piloter des MIG-15 et, les pilotes communistes, des Sabre. Il ne faut pas oublier que, si le MIG-15 est un excellent avion, ce n'est pas l'avion de combat le plus perfectionné que les Russes possèdent. Sauf erreur, les Russes sont actuellement en train de construire le MIG-19 et le LA-17; tous deux, dit-on, sont supérieurs au MIG-15, quant à la vitesse, la maniabilité, les armes, le rayon d'action et l'aptitude au combat. On croit que ces deux avions sont en voie de production mais, s'ils ne sont pas en production, ils sont maintenant prêts à l'être.

Les États-Unis ne possèdent pas d'avion de bombardement léger de quelque valeur. Ils comptent sur le vieux B-26 qui, dès la fin de la seconde guerre mondiale, devenait rapidement désuet. Ces avions font de bonne besogne en Corée, parce qu'ils ne se mesurent pas à une véritable résistance aérienne; mais les Soviets sont en train de produire à l'heure actuelle le IL-26 et le TU-10, tous deux bombardiers légers à réaction, capables, croit-on, de voler à près de 600 milles à l'heure et qui ont un rayon d'action d'environ 2,200 milles. Chez nous, ce qui s'en rapproche le plus, c'est le bombardier Canberra, fabriqué en Grande-Bretagne et que les États-Unis pourront sortir bientôt, bien qu'ils n'en fabriquent pas encore. Ce qui fait que nous sommes fort à court de bombardiers rapides et légers pouvant nous servir dans le cas d'un conflit en Europe.

J'estime que le général Gruenther reste en deçà de la vérité, en affirmant que les Russes ont 300 sous-marins. Je laisse de côté les cuirassés et les autres navires, car je pense que nous pourrions facilement leur régler leur compte. Le *Jane's Fighting Ships* de cette année estime que les Russes possèdent entre 300 et 400 sous-marins. Mais cela doit également être une estimation trop timide. En 1948, *Jane's Fighting Ships* accordait à la Russie près de 280 sous-marins et pensait qu'il y en avait 100 de plus en voie de fabrication et qui seraient terminés en 1948 ou 1949. Donc, si la Russie en avait 280 en 1948, elle a eu largement le temps depuis d'accroître sa production et elle en possède bien davantage aujourd'hui. On estime que les Russes se sont donné pour but final la construction de 1,000 submersibles modernes, rapides et munis des derniers perfectionnellements. Si nous songeons qu'au début de la dernière guerre, l'Allemagne n'avait que 60 sous-marins, l'idée d'une Russie

qui en aurait 500 nous donne froid dans le dos. De fait, je ne doute pas que certains de ces sous-marins pourraient remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et torpiller le chantier de construction navale de la société Vickers avant qu'aucun de nos navires quitte les cales de lancement.

Je crois qu'il nous faut un peu plus de renseignements sur le programme de constructions navales. Aujourd'hui, le ministre a mentionné 52 vaisseaux antisous-marins qui seront mis à la disposition de l'OTAN en 1954, ainsi que 48 navires côtiers. On nous a très peu renseignés sur ce point. Cependant, je n'approfondirai pas ce sujet pour l'instant; j'aurai quelques questions à poser lorsque les crédits de la marine seront à l'étude.

Cet après-midi, le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a réclamé un plus grand nombre de porte-avions. Je suis de son avis à cet égard. Je ne voudrais pas que la marine de guerre du Canada construisît ou achetât plusieurs porte-avions aussi gros que le *Magnificent* ou des navires de ce genre; mais je crois que le Canada, disposant d'une flotte antisous-marine, devrait peut-être posséder des porte-avions du type de ceux que nous avions au cours de la dernière guerre, des navires aménagés en porte-avions, si l'on veut, mais un peu plus rapides que ceux que nous avions alors. Nous devrions avoir des navires qui nous assureraient en quelque sorte une protection aérienne. Si les hostilités éclataient, nous devrions avoir au moins, à mon sens, un porte-avions pour chaque groupe d'escorte transocéanique qui pourrait être établi.

On voit par ailleurs de nombreux comptes rendus dans les journaux, n'ayant peut-être pas d'autre but que de nous faire peur, d'après lesquels les Russes font des recherches sur les gaz, la guerre bactériologique et ainsi de suite. J'espère que c'est un faux bruit. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je ne me fais pas trop d'inquiétude. Mais nous ne devons pas oublier qu'actuellement la Russie accuse les Nations Unies d'utiliser des moyens bactériologiques en Corée. Il n'est pas impossible que les Russes fassent actuellement ces accusations afin d'en tirer prétexte pour se lancer eux-mêmes dans une guerre bactériologique si les hostilités se déclenchaient en Europe occidentale. A mon avis, c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en tant que chef du programme de la défense passive, qui devrait s'occuper de cette question. Nous n'avons aucune raison de croire que les attaques bactériologiques viseraient nécessairement les êtres humains. Ce pourrait être un virus destiné à empoisonner le bétail. Je conseille

[M. Thomas.]

au ministre d'établir une sorte de plan coopératif avec les provinces, afin qu'on soit prêt à toute éventualité de ce genre. L'épizootie de fièvre aphteuse nous donne un bon argument à cet égard. Dès qu'elle s'est déclarée et que les gouvernements provinciaux l'ont su, certains d'entre eux ont pris peur et ont décrété des interdictions, ce qui a paralysé toute l'industrie de l'élevage au Canada. Il ne faudrait pas que ce genre de choses se produise, s'il devenait nécessaire d'accroître notre production animale pour le cas où nous serions entraînés dans une guerre totale.

Un mot du comité des dépenses relatives à la défense. Nous reconnaissons tous que le ministère de la Défense nationale a une tâche à accomplir et que notre sécurité exige un fort accroissement des dépenses au titre de la défense. Cela ne doit pas, cependant, nous faire oublier nos obligations vis-à-vis des contribuables. Nous ne devons pas mesurer à l'État l'argent dont il a besoin pour protéger notre mode de vie et nos croyances, car il s'agit bien d'une guerre de croyances et d'idéaux. Si la réalisation de nos objectifs exige que nous dépensions jusqu'à notre dernier sou et que nous endurions des privations, tant pis, mais il ne nous est pas permis pour autant de gaspiller l'argent des contribuables. Le comité des dépenses de guerre qu'on a institué en 1941 a fait œuvre éminemment utile. Il n'y a pas de raison pour que le nouveau comité des dépenses relatives à la défense ne fasse pas, lui aussi, œuvre éminemment utile. On l'a déjà dit ce soir: il faut soumettre nos dépenses à un examen minutieux. Les chefs des divers services du ministère sont, à n'en pas douter, honnêtes et sincères, mais ils ne sont pas infaillibles: au comité donc de vérifier si l'on n'a pas commis des erreurs.

Au cours du bref intervalle qui a séparé les deux sessions, j'ai, chaque fois que je l'ai pu, causé avec les militaires que je rencontrais ici et là, ainsi qu'avec les civils employés dans divers camps et autres établissements militaires du pays. Toutes les personnes auxquelles j'ai parlé m'ont signalé qu'il y a du gaspillage local, et qu'il y en a beaucoup. C'est une question qu'il y a lieu d'examiner. Il nous faudra peut-être faire rouler quelques têtes mais nous devons tirer la question au clair. L'automne dernier, le comité a fait un bon début; s'il continue dans la même voie, avec l'intention de scruter honnêtement toutes les dépenses sans chercher uniquement à critiquer le Gouvernement, je crois que son apport à notre effort de défense pourra être extrêmement précieux.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): Notre politique en matière de défense peut se résumer ainsi: nous jouons à coup sûr; vaut mieux être sûr que d'avoir à se repentir. Aujourd'hui, nous n'avons d'autre ressource que de nous armer de façon à prévenir une conflagration mondiale que détermineraient les communistes. Notre politique se fonde sur la force, elle s'oriente vers la paix que donne la force. Nous n'obtiendrons la paix que si nous avons la force de l'établir. Voilà qui est juste, à mon avis. Tous les députés, sans doute, admettent que c'est là une ligne de conduite prudente. Peut-être différons-nous d'avis sur les moyens de constituer notre force, peut-être aurons-nous certaines critiques à formuler à l'égard de la façon de procéder du ministère de la Défense nationale, l'objectif principal de notre politique restera néanmoins la paix déterminée par la force. C'est l'objectif que tous les députés appuient.

Ces deux ou trois dernières semaines, on a beaucoup parlé de l'aspect économique de la défense, on a manifesté la crainte de voir notre économie s'effondrer par suite d'engagements trop lourds. A cela je réponds qu'il incombe au Gouvernement de veiller à ce que notre économie ne s'effondre pas. J'ai assez confiance dans le Gouvernement, dans le bon sens de tous les députés pour savoir que nous ne ferions rien qui pût aboutir à ce résultat. On a donné à croire ici que le communisme résulte en grande partie de l'indigence. Sans doute, dans certaines circonstances, l'indigence favorise-t-elle le communisme. Mais il y a aussi d'autres causes qu'il importe, je crois, de souligner.

Je citerai ici un article dû à la plume du très honorable Richard Law, membre des Communes anglaises, paru dans la livraison de mars 1952 de la *National and English Review*. On y trouve beaucoup de vrai:

> Le réarmement est un moyen de maintenir l'ordre, mais naturellement il n'est pas en lui-même le seul autre parti à prendre en face du communisme... On se dit qu'on ne peut revenir au passé. On se dit que le néo-nationalisme qui se fait jour partout en moyen Orient, et dans toute l'Asie, est un élément auquel on ne peut résister. Une fois de plus, nous nous abandonnons, pieds et poings liés, à une simple phrase. Comment peut-on savoir que ce néo-nationalisme est irrésistible, puisque nous n'avons jamais essayé de lui résister? Tout ce dont nous pouvons être certains, c'est qu'aussi longtemps que nous errerons de par le monde en nous tordant les bras et en déplorant à grands cris notre impuissance en face de mouvements qui sont trop forts pour nous, on nous malmènera et le communisme fera des progrès. Car, ce néo-nationalisme auquel "on ne résiste pas" et dont nous entendons toujours parler, n'est qu'un des moyens dont se sert le communisme pour briser l'ordre ancien; il n'est nullement certain qu'il s'agit d'une force irrésistible. Et même s'il en était ainsi, il y aurait tout de même lieu de chercher à lui opposer un objectif immuable.

Vous avez là une idée différente sur l'essence du communisme. Il y a une semaine, j'ai dit à la Chambre, au cours d'un autre débat, en parlant de l'Orient, qu'en Indochine et dans la Fédération malaise la situation était lourde de danger. D'autres orateurs ont donné à la Chambre l'impression que la cause de ce trouble était d'ordre économique. Elle n'est pas d'ordre économique, mais d'ordre racial; il vaut aussi bien admettre le fait. L'élément économique y joue dans une certaine mesure, mais il s'agit d'un problème racial entre nous-mêmes et l'Orient. Plus tôt nous reconnaîtrons ce fait plus tôt nous réussirons à vaincre les communistes à leur propre jeu. Il est facile de prendre la parole à la Chambre en vue de censurer l'Afrique du Sud, à causes des dispositions qu'elle prend en ce moment et de critiquer ce que nous avons fait dans l'Inde pendant un siècle et demi. J'ai entendu certaines gens affirmer que nous avions exploité l'Orient. Il y a peut-être une certaine part de vérité dans cette affirmation, mais il faudrait aller en Orient et voir dans quelle mesure nous avons relevé le niveau d'existence. Exposons l'envers de la médaille pour une fois. Nous aurons alors une idée juste de ce que pense l'Orient et quelles sont ses ambitions. Il est vrai que nous avons exploité les richesses de l'Orient, mais nous avons donné quelque chose en échange. Nous avons amélioré le régime d'existence, nous avons entrepris de vastes travaux d'irrigation. Nous avons fait connaître la démocratie à ces peuples, nous avons maintenu la paix pendant que nous étions chez eux. Voilà l'envers de la médaille.

Bien des gens, ici et chez nous, m'ont demandé si nous allions avoir la guerre. C'est une question qu'on retrouve sur les lèvres de tout le monde aujourd'hui. J'ignore si nous aurons la guerre; personne ne le sait, sauf peut-être les gens du Kremlin. Nous ne voulons pas la guerre, mais si la Russie la désire, elle la déclenchera quand bon lui semblera. Il nous appartient de la convaincre que la guerre n'est pas profitable, tout comme on dit que le crime a sa rançon. La seule façon de l'en convaincre c'est d'être forts, Si nous ne savons par nous décider au sujet de la paix, si nous affirmons à la Chambre que nos engagements aux fins de la défense nationale paralyseront l'économie du pays, nous ferons le jeu de la Russie.

Je vais citer un extrait d'un livre que j'ai obtenu à la bibliothèque et que j'ai lu l'an dernier. Je recommande aux députés de le lire eux aussi. Ils devraient tenir ce livre d'une main et un quotidien de l'autre, afin de juger par eux-mêmes si oui ou non nous aurons une guerre. Le livre est l'œuvre du

contre-amiral Ellis M. Zacharias, retraité de la marine américaine, qui a dirigé le service des renseignements de la marine américaine durant la dernière guerre. J'aimerais que les honorables députés écoutent bien ceci, car ses remarques sont assez intéressantes. Je ne dis pas que c'est une vérité d'évangile, mais il vaut la peine d'écouter. Voici:

Les jours incertains de la paix précaire que nous appelons la guerre froide sont comptés.

La guerre entre les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques,—la troisième guerre mondiale et probablement la guerre décisive pour cette génération tragique et insoumise,—devrait éclater quelque temps entre l'été de 1952 et l'automne de 1956.

La guerre éclatera peut-être après diverses manœuvres agressives de la part des Soviets, que le Kremlin considérera comme essentielles à la sécurité russe mais contre lesquelles nous réagirons avec violence et détermination.

Ou peut-être, ainsi que le prétendent les spécialistes soviétiques, les États-Unis y auront-ils recours, en désespoir de cause, pour parer à une crise économique inévitable ou, mieux encore, pour transformer une telle crise en une période de prospérité.

De l'autre côté de l'Atlantique, et particulièrement derrière le rideau de fer, des preuves abondantes et tangibles révèlent que l'URSS a définitivement décidé d'abandonner les simulacres prolongés de la guerre froide.

Cette décision a été arrêtée à la suite d'une "appréciation de la situation" préparée au cours de l'automne de 1948 à la demande particulière du généralissime Staline par un groupe choisi des plus éminents spécialistes soviétiques: experts militaires, économistes, observateurs politiques, diplomates et espions.

Se fondant là-dessus, le Politburo s'est mis d'accord, à l'unanimité, lors de cette séance extraordinaire du 28 janvier 1949, sur la validité immédiate de la thèse de Lénine, selon laquelle serait inévitable la guerre entre le capitalisme-impérialisme et le communisme. Aussitôt il a ordonné à l'immense État soviétique de se préparer à une explication définitive entre les États-Unis et l'URSS.

Nous disposons de bon nombre d'indices convaincants en ce qui concerne la date que l'URSS estime la plus probable pour le début d'une vraie guerre.

Les années 1952, 1954 et 1956 apparaissent climatériques, selon les calculs du Kremlin.

Ce n'est pas par simple coïncidence que l'année 1952 a été la seule dont ont ait explicitement fait mention dans le récent traité russo-chinois entre Moscou et le régime communiste de Pékin.

Dans les protocoles secrets aux traités et alliances militaires intervenus entre Moscou et ses satellites à Varsovie, Prague, Budapest, Bucarest et Sofia, il est de nouveau question de la même année qui, aux yeux des observateurs soviétiques, apparaît comme la dernière année calme de la guerre froide. Les documents du Cominform en parlent souvent comme d'une année "décisive", c'est-à-dire la date-limite à laquelle il faut avoir réalisé certains projets, atteint certains contingents, "la fin d'une ère et le début d'une autre époque."

Ce sont là des paroles de poids chez un homme de la stature de l'amiral Zacharias. Si vous lisez ce livre et si vous avez suivi les événements des 2 ou 3 dernières années, vous commencez à comprendre ce que fait la Russie et quels sont ses desseins. D'après moi, son programme consiste à si bien nous affaiblir, que dans un combat nous ne pourrions plus lutter que d'une seule main.

[M. Stick.]

Le premier devoir du Gouvernement est de pourvoir à la sécurité du Canada. Voilà une saine politique. On a affirmé également que la politique du Gouvernement actuel doit consister à défendre le Canada le plus loin possible de ses propres côtes. Je pense que c'est raisonnable et que toute personne sensée soutiendra cette politique. Ainsi, dans la mesure du possible, nous écarterons la guerre de nos rivages. En outre, dans d'autres parties de l'univers, nous aiderons d'autres nations amies de la liberté, qui dépendent de notre appui. Cette politique a mon approbation. Toute autre ligne de conduite serait lâche, ne conviendrait pas à notre pays ni ne devrait trouver appui auprès des Canadiens. Si nous entrons dans une guerre réelle, nous devons jouer serré. Le député de Nanaïmo nous a signalé cet après-midi certains dangers; jusqu'à un certain point, je pense comme lui. Il a affirmé que le talon d'Achille du Canada était situé le long du Pacifique. Il en serait peut-être ainsi, si nous avions perdu la guerre dans l'autre hémisphère. A mon avis, le point vulnérable du Canada, dans une guerre future, se trouverait du côté de l'Atlantique.

A Terre-Neuve, nous savons ce que c'est que la guerre sur l'Atlantique. Au cours de la dernière guerre, les hostilités faisaient rage à notre porte de service. Nous les avons vues de près. Toutes les semaines, il nous arrivait des naufragés des convois qu'on avait coulés. Nous avons vu des survivants arriver à Saint-Jean, comme le sait mon collègue de Saint-Jean. Nous avons obtenu des renseignements de première main sur la manière dont nos navires étaient coulés et sur la brutalité des sous-marins allemands. Le danger existait. On a déclaré à maintes reprises, ici, que la Russie avait de nombreux sous-marins. Je ne sais pas exactement dans quel état ils sont, mais les Russes disposent de certains des sous-marins les plus perfectionnés. Tant que nous n'aurons pas constitué des forces de défense suffisantes pour leur faire face, ce sera effroyable sur l'Atlantique si jamais nous participons à une guerre véritable. Il est inutile de parler du bout des lèvres à ce propos. Il faut affronter ce danger. Si nous perdons le bataille sur l'Atlantique, nous perdrons la guerre. Je vais citer M. Churchill, car je ne connais pas de plus grande autorité que lui sur ce sujet. Dans son ouvrage intitulé: *Closing the Ring*, il s'exprime ainsi:

La lutte que les Anglais ont livrée seuls contre les sous-marins allemands, les mines magnétiques et les corsaires de surface, au cours des deux premières années et demie de la guerre, a déjà

fait l'objet d'une description. L'événement suprême longtemps attendu de l'alliance américaine, résultant de l'attaque des Japonais contre Pearl-Harbour, a semblé tout d'abord avoir accru nos périls en mer. Nous avons perdu des navires marchands jaugeant en tout quatre millions de tonneaux en 1940 et plus de quatre millions de tonneaux en 1941. En 1942, après que les États-Unis furent devenus nos alliés, la masse accrue des marines marchandes alliées a perdu des navires jaugeant près de huit millions de tonneaux. Jusqu'à la fin de 1942, les sous-marins allemands ont coulé les navires plus rapidement que les alliés ne pouvaient les construire.

Tous nos espoirs et de tous nos projets reposaient sur l'immense programme de construction navale des États-Unis. Au début de 1943, la courbe du nouveau tonnage se releva rapidement tandis qu'il y eut moins de pertes. Avant la fin de cette année-là, il y eut enfin plus de bateaux nouvellement mis en service que de bateaux perdus en mer pour toutes sortes de raisons, et pour la première fois, lors du deuxième trimestre, la cadence des pertes des sous-marins allemands dépassa la cadence de leur remplacement. Le moment approchait où plus de sous-marins allemands seraient coulés dans l'Atlantique que de navires marchands. Mais la lutte qui précéda fut longue et amère.

Le facteur dominant de toute la guerre fut la bataille de l'Atlantique. Pas un instant avons-nous pu oublier que tout ce qui se produisait ailleurs, sur terre, en mer et dans les airs, dépendait en fin de compte de l'issue de la bataille de l'Atlantique; parmi tous les autres soucis nous avons suivi jour après jour ses différentes phases avec espoir ou appréhension. L'histoire d'un travail dur et ininterrompu, s'accomplissant bien souvent dans des conditions extrêmement pénibles et décourageantes, et toujours en présence d'un danger invisible s'éclaire d'incidents dramatiques; mais, pour le marin ou l'aviateur qui faisait la guerre aux sous-marins allemands, les moments étaient rares où une passe d'armes captivante venait rompre la monotonie d'une succesSsion interminable de jours inquiets où il ne se passait rien. On ne pouvait jamais relâcher la vigilance. A tout moment il pouvait se déclencher un terrible combat qui se terminerait par une éclatante victoire ou par une tragédie mortelle. L'histoire nous relate un grand nombre d'actes de bravoure et d'exploits incroyables d'endurance; mais les hauts faits de ceux qui ont péri, personne ne les connaîtra jamais. Nos marins marchands ont montré leurs plus belles qualités, et jamais la fraternité de la mer ne s'est manifestée avec autant de force que dans leur détermination à vaincre le sous-marin allemand.

Une des raisons pour lesquelles je m'arrête à cette question, c'est que la nouvelle province de Terre-Neuve, d'où je viens, est la clef de l'Atlantique-Nord. J'ai souligné l'importance que revêtent les mesures de défense intéressant cette province. Elles renforcent, non seulement la province, mais le Canada et le continent nord-américain tout entier.

Il s'agit ici d'un effort conjoint. Les États-Unis possèdent des bases dans la province. Nous nous entendons très bien avec les Américains. Cet après-midi, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) soulignait que la défense de l'Amérique du Nord est une entreprise conjointe de la part des États-Unis et du Canada. C'est un point dont nous devons nous pénétrer et que rien ne devrait nous faire perdre de vue. Nous pouvons ne pas partager les vues des États-Unis en matière de politique, nous pouvons ne pas nous accorder avec eux sur d'autres points, mais, sur celui-là, nous faisons cause commune.

Je suis heureux de pouvoir dire ici ce soir qu'on est à prendre des dispositions en vue d'accroître les moyens de défense de Terre-Neuve. Je me contente de mentionner qu'on prend actuellement des mesures,—qui seront mises à exécution au cours de l'été,—relativement aux ports qui ont contribué de façon si importante à assurer la sécurité des convois; les travaux qu'on y entreprendra seront d'une utilité inestimable, non seulement pour Terre-Neuve, mais pour toute l'Amérique du Nord. Je me réjouis de cette initiative, que j'ai maintes fois préconisée ici même.

En dernier lieu, je tiens à dire ceci. Je ne crois pas qu'on puisse m'accuser de faire des compliments et je ne me propose pas d'en faire ce soir. Je dois dire ceci, cependant, et je crois qu'il est juste de le dire. La nouvelle politique inaugurée par le ministre de la Défense nationale produit maintenant des résultats et elle fait honneur à sa prévoyance, à son courage et à son aptitude à courir des risques. J'aime quelqu'un qui sait courir un risque. Le ministre aurait pu prendre un parti moyen sans courir de risque, mais dans l'intérêt de notre pays, exerçant son jugement, il a inauguré cette politique dont il est responsable. Il a couru ces risques et je crois qu'aujourd'hui le Canada joue le rôle qui lui revient, et fait même plus, pour assurer la paix. C'est cela que je voulais dire au ministre. J'estime que c'est une chose que devraient comprendre non seulement les députés mais tous les Canadiens. Le ministre est un travailleur assidu. Il porte sur ses épaules une énorme responsabilité.

Une voix: Il a une charge énorme.

M. Stick: En effet. C'est une charge dont je ne voudrais pas; je n'aimerais pas non plus porter les responsabilités du ministre. Mais il les a portées. Nos efforts et nos préparatifs de défense sont, dans une large mesure, le résultat de ses efforts et de son dur labeur. Je tenais à le signaler.

De plus, je suis un Canadien de date récente. Je crois que le Canada a un rôle à jouer et j'estime qu'il joue dans le maintien de la paix un rôle hors de proportion avec sa population. Nous avons raison d'être fiers des résultats obtenus. Si nous faisons notre devoir de Canadiens, à titre de citoyens pacifiques et laborieux, nous gagnerons la guerre, n'importe quelle guerre. Nous n'y réussirons cependant qu'en concertant nos efforts,

aux côtés des États-Unis et de nos autres alliés, et en donnant le meilleur de nous-mêmes. Cela fait, nous aurons accompli notre devoir, nous aurons joué notre rôle non pas à titre de Canadiens mais à titre de citoyens du monde et nous pourrons ainsi gagner n'importe quel conflit. N'en doutons pas. Soyons courageux; ayons la foi; du premier au dernier, soyons de vrais Canadiens!

M. Higgins: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au député avant qu'il ait complètement terminé son discours. Il a annoncé l'adoption d'un programme spécial de défense du port de Saint-Jean. Je ne sais pas exactement de quoi il veut parler. L'honorable député pourrait-il fournir de plus amples détails?

M. Stick: Ce n'est pas à moi à donner des détails sur le programme de défense. J'ai dit qu'on se livrait à certains travaux. Je regrette de ne pouvoir rien dire de plus. On ne doit pas servir ainsi les intérêts de l'ennemi.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui m'ont précédé pour exprimer les sentiments de respect et d'admiration qui nous animent tous, j'en suis sûr, envers nos compatriotes qui servent si bien leur pays dans nos forces armées, au Canada et ailleurs. Nous sommes confiants qu'ils maintiendront et rehausseront par leur mérite les nobles traditions si solidement établies par notre marine, notre armée et notre aviation.

Pour notre malheur, le vingtième siècle est, par excellence, le siècle de la guerre et de la destruction. Il n'a été dépassé, à cet égard, dans toute l'histoire de l'humanité, que par quelques courtes périodes. Malgré notre désir de paix, nous sommes forcés par les circonstances à nous préparer à la guerre car c'est le prix qu'il nous faut payer pour conserver notre liberté. Comme le disait, dans son rapport récent, le général Eisenhower:

> Nous voulons la paix, nous voulons la liberté comme aussi le maintien des droits des particuliers, droits qui sont à la base de toute notre civilisation.

Pour protéger la liberté et les droits des particuliers, nous avons jugé nécessaire de conclure une alliance, sous le régime de l'OTAN, et de mettre sur pied des effectifs capables de détourner la menace que représente pour nous la puissance des armées russes. On nous a dit maintes et maintes fois que la tâche qui nous attend sera difficile et onéreuse et que, pour plusieurs années sinon pour toute une génération, il nous faudra maintenir nos forces armées sur le pied de guerre. De là on pouvait déduire, me semble-t-il, que tant que la menace de guerre mondiale n'aura pas disparu, nous devons nous consacrer résolument à constituer et à maintenir des forces armées à la hauteur des tâches qui les attendent peut-être. C'est sur la question de savoir si nous sommes en train de préparer les forces armées appropriées que je veux appeler l'attention, en insistant particulièrement sur l'armée canadienne.

La ligne de conduite actuelle semble consister à fournir des brigades d'infanterie pour service en Corée et en Europe, dotées de quelques faibles éléments de chars de combat, ainsi qu'une brigade aéroportée destinée à servir au Canada. Notre armée de réserve semble en grande partie conçue en vue de fournir des divisions d'infanterie, ainsi qu'une ou deux brigades de chars de combat. Supposons que, pour une raison quelconque, nous soyons appelés à fournir d'autres troupes pour service outre-mer ou que nous soyons obligés de mobiliser en vue d'une guerre générale, nos plans militaires auraient-ils prévu d'autres forces armées en dehors des divisions d'infanterie et de leur armement?

L'étude de la deuxième guerre mondiale indique que les éléments mobiles blindés n'ont cessé de s'assurer la suprématie sur les champs de bataille. Ce changement s'accompagne de perfectionnements apportés aux nouvelles armes de destruction qui rendent encore plus dangereuse la position du fantassin laissé sans protection.

Quelle est la tâche qui incombe aux forces armées de l'OTAN en Europe? On nous apprend qu'au delà du rideau de fer la Russie dispose de 175 divisions, dont un tiers serait motorisé ou blindé. Trente de ces divisions, dont huit ou dix sont blindées, sont à portée des forces de l'OTAN. Je vais citer un passage du rapport qu'a fait dernièrement le général Eisenhower, rapport qu'on a polycopié et distribué. A la page 5 dudit rapport, il dit, au sujet des pays satellites de la Russie:

> A leur corps défendant, les pays satellites ont dû suivre la politique de la Russie soviétique. Leurs maîtres étrangers les ont mis au travail de préparation immédiate à la guerre et ont fusionné leur économie avec celle de la Russie. Vers le début de 1951, ces nations avaient été forcées de produire ensemble l'effectif total de quelque soixante divisions, tandis que leurs aviations étaient également en voie d'expansion.

Puis, page 20, voici ce qu'il dit au sujet de la situation actuelle:

> L'ombre de l'armée soviétique s'étend menaçante sur toute l'Europe. Les pays satellites ont accru les effectifs et l'efficacité au combat de leurs forces armées.

Je conclus de là qu'il n'y a pas que 175 divisions russes qui s'opposent à nous. Il faut compter également ces troupes des pays satel-

lites. Puis, comme on peut le voir à la page 11 du document, le général Eisenhower parle de la difficulté qu'il y a à maintenir une résistance prolongée à l'est de la barrière du Rhin. Voici ce qu'il dit:

La défense en profondeur est indispensable pour tenir tête à la puissance de choc des troupes motorisées, la rapidité et le rayon d'action des avions actuels.

Le général Eisenhower considère évidemment les unités blindées comme les éléments de tête de toute attaque contre les puissances occidentales. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que c'est au moyen de dix divisions blindées que les Allemands ont percé la ligne de défense franco-britannique en mai 1940. En l'espace de 17 jours elles avaient atteint la Manche. Cet exploit a été accompli par des troupes comptant de 100,000 à 150,000 hommes appuyés de 2,800 chars de combat. Les troupes franco-britanniques, y compris les réservistes français, comptaient 5 millions d'hommes et 4,000 engins blindés, la plupart supérieurs aux engins allemands tant pour le blindage que pour le calibre des canons. Une partie seulement de ces véhicules étaient ordonnés à des opérations de combat. La plupart étaient affectés aux divisions d'infanterie tout comme nos chars de combat, par exemple, le sont à notre brigade en Europe. En d'autres termes, les troupes alliées, en 1940, se préoccupaient surtout de défendre leurs positions. Les Allemands tenaient à la pénétration et à l'encerclement.

Dans les observations qu'il formule sur sa campagne, dans son livre intitulé *Defence of the West*, qui mérite d'être lu attentivement, M. Liddell Hart déclare ce qui suit:

A la lumière de tous les témoignages dont on peut maintenant disposer du côté ennemi, il apparaît nettement que la ruée allemande aurait facilement pu être paralysée par une contre-attaque d'éléments blindés appuyée par des bombardements aériens, tandis que la masse immobile que formaient les cent divisions d'infanterie franco-britannique s'est révélée impuissante. Elles entraient toujours trop tard en action."

Heureusement pour nous, les Allemands ont répété en 1944 l'erreur franco-britannique de 1940. Ils se sont surtout appuyés, comme vous vous souviendrez, sur les fortifications du mur Atlantique, la ligne Maginot de la côte. Et Rommel, le commandant plein d'expérience des troupes mobiles d'Afrique du Nord, a choisi en Europe occidentale la guerre de position. Au lieu de concentrer ses unités blindées mobiles, il les a utilisées une à une, ce qui lui a valu la défaite.

Je remarque que le général Eisenhower, en parlant des troupes nécessaires à la défense de l'Occident, a formulé comme en fait foi la page 15 de son rapport, l'opinion suivante:

La défense de l'Occident doit nécessairement avoir pour base des troupes de protection bien instruites, appuyées sur des unités de réserve prêtes à entrer en action dès le déclenchement des hostilités.

Je suppose que par "troupes de protection" il entend des forces blindées mobiles. Ce qu'il y avait d'étonnant dans la victoire allemande de 1940, si je puis me reporter à ces faits, et dans ce qui fut presque une victoire allemande contre la Russie à l'automne de 1941, c'est que les Allemands mettaient en pratique les leçons apprises à la suite d'expériences anglaises sur les véhicules de combat blindés, au cours des années précédentes, et des renseignements puisés dans les écrits de Fuller, de Liddell Hart et de Martel.

Le général allemand qui a été le principal organisateur et instructeur des troupes blindées et qui a plus tard dirigé avec succès les divisions blindées, se nommait Guderian. Il a récemment publié une autobiographie intitulée: *Le général Guderian, commandant de divisions blindées*. A la page 20, il écrit:

Ce sont principalement les livres et les articles des Anglais, Fuller, Liddell Hart et Martel, qui ont piqué mon intérêt et m'ont fait réfléchir. Ces militaires clairvoyants cherchaient, même alors, à faire du char de combat plus qu'une arme de protection des troupes d'infanterie. Ils songeaient à son rôle dans une ère de plus en plus motorisée; ils furent donc les pionniers d'un nouveau genre de guerre exécutée sur une vaste échelle.

A l'exemple des Allemands, mais sur le tard, les Alliés ont organisé un grand nombre de divisions blindées, qui ont plus tard écrasé les armées allemandes en Afrique, en Italie, dans le Nord-Ouest de l'Europe avec l'aide, bien entendu, des divisions d'infanterie et de l'aviation. La conjugaison des forces blindées, de l'infanterie et de l'aviation a permis de remporter la victoire.

Comme je l'ai dit ici-même l'automne dernier, les Canadiens ont dépassé les Allemands et ont réussi à mettre au point un véhicule blindé à chenilles pour transporter l'infanterie. Sur une vingtaine de champs de battailles, ces véhicules ont résolu le problème des attaques conjuguées de l'infanterie et des unités blindées. Avant l'emploi de ce véhicule blindé à chenilles, les chars de combat prenaient souvent beaucoup trop d'avance sur les fantassins; ceux-ci marchaient péniblement, comme en 1914-1918, et se faisaient faucher par les canons, les mortiers et les mitrailleuses.

Il y a trente ans, M. Liddell Hart, prévoyant le caractère des armées à venir, avait souligné la nécessité de mettre au point, en même temps que les chars de combat, des véhicules blindés à chenilles pour transporter l'infanterie. Il préconisait une unité blindée mobile

groupant toutes les armes et transportée sur des véhicules à chenilles capables de se déplacer en rase campagne. Les armées qui doivent compter sur les chemins de fer ou les routes ont tendance à devenir immobiles. Lorsqu'on tient compte de l'organisation des divisions durant la dernière guerre, on peut comprendre à quel point elles peuvent s'immobiliser lorsqu'elles dépendaient uniquement des routes. Une division blindée et une division d'infanterie exigent 3,500 véhicules à roues pour les fins d'approvisionnement. Ces 3,500 véhicules espacés à toutes les cinquante verges, couvrent 100 milles de route. A plusieurs reprises, l'impossibilité où se trouvaient les véhicules à roues de traverser les champs a gêné l'action des forces alliées. Les Allemands ont eu les mêmes difficultés.

Au cours de la dernière guerre les Allemands utilisaient, pour appuyer leurs régiments blindés, de l'infanterie portée en camion où en voitures à traction mixte chenilles-roues. Leurs succès en France ont été tellement inattendus et tellement faciles qu'ils n'ont plus cherché à s'améliorer. A l'automne de 1941, les mauvais chemins et la boue de la Russie ayant immobilisé leur infanterie et leur train des équipages, ils n'ont pu atteindre les résultats qu'ils escomptaient. Liddell Hart affirme à la page 27 de son livre:

Si les groupes de chars avaient disposé de voitures de transport chenillées ils auraient, longtemps avant l'automne, capturé les centres les plus importants de la Russie.

Une guerre où on n'aurait plus qu'à appuyer sur des boutons n'est qu'une imagination pure et simple. Si on songe à la menace qui pèse sur l'Europe du fait de l'existence d'une armée russe dont un tiers est constitué par des corps blindés mobiles, il faut songer à la parade qui, pour l'instant, consiste à nous munir de corps blindés mobiles appuyés par l'aviation. Si le Canada doit être de nouveau appelé à combattre en Europe, il faut que sa contribution prenne la forme de corps mobiles blindés et d'aviation. Il faut encore que l'élément infanterie de nos armées bénéficie de la protection de transporteurs blindés et chenillés.

Je n'ignore pas qu'il en est qui estiment que le char n'est plus une arme efficace. Ils pensaient de même durant les années 20 et 30. Ils se trompaient du tout au tout. Au cours de la guerre, on a perfectionné la défense contre les attaques de chars. On a utilisé avec un succès croissant canons antichars, bazookas et mines. Les nappes d'eau constituaient pour eux de gros obstacles. D'autre part on n'a pas toujours utilisé au maximum la puissance offensive des chars.

Les voitures à roues, l'infanterie à pied, des approvisionnement insuffisants en essence, tout cela et d'autres éléments encore ont contribué à réduire la mobilité des chars d'assaut. En dépit de ces handicaps, il demeure encore de grandes possibilités de progrès. Ainsi, d'après le général Fuller, la guerre d'Europe aurait pu être raccourcie de six mois si l'extrême pointe des troupes blindées qui opérèrent la percée de Normandie, avaient reçu des quantités suffisantes d'essence transportée par avion.

[M. Churchill.]

Que seront les forces blindées de l'avenir? Le général Eisenhower nous donne sur ce point quelques indications. Je voudrais pouvoir citer un court alinéa de son rapport, pages 19 et 20. Voici ce passage:

Les forces militaires que nous mettons sur pied doivent être soumises à des changements continuels pour ne pas se laisser distancer par les armes nouvelles. Dans ce dessein, nous devrions procéder à une revue annuelle, étudiant la nature et la composition de nos programmes militaires. Ainsi, nous sommes à un tournant où nous allons voir toute une série de modifications de base qu'appelle l'essor d'armes nouvelles. Pendant les dernières décennies, on a eu de plus en plus tendance à fabriquer des armes de plus grande portée, de puissance de rupture et de pouvoir destructif plus considérables. En conséquence, l'équilibre entre les hommes et le matériel tend à se déplacer. Comme rançon de la puissance croissante des armes, on aboutira sans doute à réduire la concentration de troupes sur les champs de bataille, à augmenter le rapport matériel-hommes et à augmenter la complexité des armes. De plus en plus, on fera appel aux spécialistes hautement qualifiés qui sont l'orgueil de nos démocraties. Les forces militaires au combat pourront devenir plus légères, plus rapides et plus efficaces, mais l'infrastructure qui leur donne ces qualités deviendra toujours plus complexe et plus coûteuse.

Voyons un peu ce que fait la Grande-Bretagne. Je voudrais à ce propos citer un bref extrait du compte rendu officiel des délibérations de la Chambre britannique. On y trouve un discours prononcé par M. Winston Churchill le 5 mars 1952. Comme d'habitude, il a prédit avec assez de franchise ce qui attendait la Grande-Bretagne, affirmant:

L'état troublé du monde nous oblige à maintenir en dehors de l'Europe ce qui correspond à peu près à six divisions d'active auxquelles viennent s'ajouter l'équivalent de cinq divisions, dont trois blindées, que nous avons en ce moment sur le continent. Dès que nous posséderons assez de matériel moderne nous disposerons, pour le service outre-mer ou dans le territoire métropolitain, de 22 divisions de caractère autrement plus complexe que celles que nous avions au cours de la dernière guerre; de ces 22 divisions une forte proportion sera constituée de divisions blindées.

Voilà donc une occasion pour le Canada. Des forces mobiles et blindées devraient être l'objectif de notre armée. Nous avons les hommes possédant l'aptitude technique et l'expérience pour manœuvrer les véhicules. Nous avons les espaces libres essentiels à l'instruction des formations mobiles. Nous avons pour nous guider l'expérience fructueuse de la dernière guerre, alors que nous avons été les

premiers à nous servir des porteurs blindés à chenilles pour l'infanterie et les munitions. Allons maintenant plus loin et établissons ici, dans notre propre pays, les effectifs complètement mobiles dont la guerre moderne a démontré la nécessité, des effectifs mobiles capables de mouvements à travers champs, ravitaillés en carburant et en munitions par des véhicules de transport à chenilles ou par des avions, et équipons l'infanterie, l'artillerie et les unités du génie avec des véhicules blindés à chenilles.

Outre sa grande mobilité, une formation blindée a l'avantage d'exiger un moins grand nombre d'hommes et d'avoir une puissance de feu beaucoup plus grande qu'une formation d'infanterie. Par exemple, une division blindée peut compter deux mille hommes de moins qu'une division d'infanterie, et sa puissance de feu peut dépasser celle d'une division d'infanterie d'environ 120 fusils et 400 mitrailleuses. La mobilité, la puissance de feu et l'économie d'hommes sont les caractéristiques de la division blindée.

Les forces mobiles et blindées nous permettent de sauver la vie de nos soldats; à mes yeux, c'est la raison la plus impérieuse d'en réclamer. Nous avons constaté la même chose que les Allemands. A la page 73 de son ouvrage, Guderian écrit ce qui suit à propos de la campagne de Pologne et, en particulier, d'une bataille qui a duré trois jours:

> Hitler demanda quelles étaient les pertes. Je lui communiquai les derniers chiffres que j'avais reçus, soit environ 150 morts et 700 blessés pour l'ensemble des quatre divisions qui se trouvaient sous mon commandement au cours de la bataille du corridor. Il fut surpris de la modicité de ces pertes qu'il compara aux pertes qu'avait subies son propre régiment au cours de la première guerre mondiale et qui s'élevaient, le premier jour de la bataille, soit pour un seul régiment, à plus de 2,000 morts et blessés. Je fus en mesure de lui démontrer que la modicité de nos pertes dans cette bataille contre un ennemi fort et courageux provenait en grande partie de l'efficacité de nos chars de combat. Les chars sont des engins qui épargnent les vies humaines.

Les Canadiens aussi ont appris par expérience que les chars de combat épargneront les vies humaines. Ils ont appris par ailleurs que la voiture blindée destinée au transport de l'infanterie est le moyen le plus efficace de sauver des vies humaines sur le champ de bataille.

En conclusion, notre objectif militaire devrait être la mise sur pied de la force de combat la plus efficace qu'on puisse réaliser, compte tenu de l'expérience moderne. Le Canada devrait se trouver à l'avant-garde des expériences réalisées avec les forces blindées mobiles utilisées en conjonction avec l'aviation. L'expérience que le Canada a acquise dans le passé avec des forces de cette nature et l'importance qu'il attache à de telles forces dans l'avenir devrait lui donner l'occasion de conseiller ses alliés dans les réunions de l'OTAN.

Si nous devons préparer notre défense et peut-être la guerre, nous ne devons épargner aucun effort pour donner à nos jeunes gens tous les avantages et tous les moyens de protection que l'ingéniosité de l'homme peut mettre au point.

M. W. G. Dinsdale (Brandon): Monsieur l'Orateur, bien que je m'intéresse aux questions de défense depuis la fin de la seconde guerre mondiale, je n'ai pas eu l'avantage d'étudier ces importantes questions d'aussi près que ceux qui siègent ici depuis plus longtemps que moi. Je dois dire ma déception du relâchement qui s'est manifesté dès la fin des hostilités, en 1945.

Quand la guerre a pris fin, en 1945, les nations occidentales ne pouvaient se défaire assez vite de leurs armes. Les biens de guerre qu'elles avaient accumulés, elles les ont abandonnés aux civils dans des transactions représentant des pertes et un gaspillage énormes. Les armées, les marines et les aviations ont été ramenées à des effectifs plutôt faibles. D'une façon générale, l'occident voulait à tout prix se débarrasser de la guerre et de tout ce qu'elle comporte.

Ce n'est pas la première fois que cet état d'esprit se manifeste après une guerre mondiale. Nous avons été témoin du même spectacle après la première Grande Guerre, alors qu'on croyait avoir assuré le salut de la démocratie dans le monde, selon la formule bien connue du président Wilson. Jamais plus, nous disions-nous, nous n'aurons à faire face à une guerre mondiale. Cela me rappelle ces vers de Tennyson:

> For I dipt into the future, far as human eye could see,
> Saw the Vision of the world, and all the wonder that would be;

Ensuite, Tennyson a écrit:

> Till the war drum throbbed no longer and the battle flags were furled
> In the Parliament of man, the Federation of the world.

Notre mode de vie occidental est imbu de la croyance que nous nous acheminons infailliblement vers le progrès et la perfection. Nonobstant les difficultés qui ont surgi à la suite de la première Grande Guerre, il semble que nous soyons tombés dans la même erreur après la seconde Grande Guerre. Peut-être nous sommes-nous bercés dans cet état d'esprit à cause des étroites relations dont nous avions joui, sur le plan militaire, avec l'URSS durant les périodes d'hostilités, alors que le

monde occidental et la Russie se sont unis pour résister à l'agression de l'Allemagne nazie.

En réalité, bien entendu, le tableau qui s'est dressé et qui se dessine nettement aujourd'hui est tout à fait différent de celui que nous prévoyions en 1945. Aujourd'hui, nous envisageons des guerres et des rumeurs de guerres. Nous avons connu une crise d'une importance et d'une portée extrêmes et parfois, lorsque nous sommes pessimistes, nous croyons voir tous les signes d'une civilisation en décadence. Nous pouvons faire grand état des progrès matériels que nous avons réalisés. Nous avons les machines et les connaissances technologiques les plus avancées au monde. Nous avons à notre disposition les ressources les plus vastes et nous pouvons mesurer le progrès par l'accroissement de notre richesse financière. Nous aimons nous vanter de ces réussites. Pourtant, à y regarder de bien près, qu'avons-nous à être si fiers? Je crois que cet optimisme facile dont nous avons été pénétrés à la suite de deux guerres mondiales tire sa source des tendances intellectuelles, sociales et politiques auxquelles a donné lieu le libéralisme du XIX[e] siècle. Certains discours prononcés ici aujourd'hui révèlent, selon moi, une telle influence.

Ce que nous devrions vanter dans un pays démocratique, c'est la préservation d'un sain régime politique fondé sur la démocratie, car il se peut fort bien que des régimes totalitaires du genre de ceux qu'Hitler et Mussolini et aujourd'hui Staline ont établis réussissent encore mieux que les démocraties à accroître la richesse matérielle. Ces régimes peuvent aménager des routes, construire des ponts, exploiter leurs ressources, developper leur industrie, tout comme l'Allemagne l'a fait d'une façon qui ne s'était pas encore vue, durant la seconde Grande Guerre. Les démocraties ne sont donc pas les seules à pouvoir se vanter de leur prospérité matérielle grandissante. Aux grands jours du régime mussolinien, la grande gloire de l'Italie, nous dit-on, était d'avoir fait circuler les trains selon un horaire fixe. C'est là une autre manifestation de la civilisation technologique.

D'après nos normes, un bon gouvernement se reconnaît en ce qu'il maintient et favorise le mode démocratique d'existence, en ce qu'il est le serviteur et non le maître du peuple et en ce qu'il fait naître le sens des responsabilités chez ceux qu'il dirige. Quand une difficulté surgit au Canada, les gens se demandent trop souvent ce que fera l'État. Évidemment, nous évoluons inévitablement vers le paternalisme, vers cette idée que nous pouvons tout attendre d'un gouvernement bienveillant, généreux et tout-puissant. Dans un pays démocratique, un bon gouvernement favorise l'existence de gouvernements locaux efficaces et dynamiques. Étant de l'Ouest, j'ai peut-être des préjugés; mais j'ai l'impression parfois que nos petites collectivités disparaissent. C'est un phénomène de dépopulation qui nuit à l'expansion d'une démocratie saine et vivante sur le plan local, les citoyens oubliant de plus en plus nombreux de vaquer activement à leurs devoirs et de s'attaquer aux problèmes qui touchent leurs intérêts ou ceux de leur foyer.

Si je m'exprime ainsi, c'est parce que je suis convaincu que notre principale difficulté, la principale bataille que nous ayons à livrer, se situe sur le plan idéologique. Or, jusqu'ici, nous n'avons pas mobilisé avec trop de succès les forces spirituelles et mentales dont nous aurons besoin pour soutenir cette lutte. En 1825, le comte de Tocqueville, écrivain français réputé en histoire et en sociologie, faisait une analyse assez poussée de la démocratie en Amérique. Il a prédit qu'avant un siècle notre continent devrait faire face à ces problèmes: que nous échangerions nos responsabilités contre la sécurité, que nous verrions la démocratie dégénérer en dictature de la majorité. Le règne de la majorité, voilà naturellement un trait caractéristique de la démocratie; il nous faut admettre par ailleurs que quelques-unes des idées les plus importantes, certaines des idées les plus créatrices ont surgi des groupes minoritaires déployant leur activité sous l'œil bienveillant de la majorité. Il a dit encore que la grise uniformité résultant de cette situation aurait tendance à décourager l'esprit d'invention et d'initiative; enfin, que la complexité plus accusée de notre société et de notre vie nationale conduirait à l'autocratie et même, pis encore, à la bureaucratie.

Ma foi, ces prédictions se sont réalisées dans d'autres parties du monde. Après la première guerre mondiale, nous avons vu les démocraties se mettre sur la défensive au moment même où le président Wilson cherchait à diffuser l'idée que la démocratie pouvait s'épanouir dans le monde préparé à cette fin. La révolution ou la contre-révolution, comme on l'appelle parfois, qui a renversé le régime démocratique de Kerensky, a donné naissance à des ondes dont l'amplitude et la puissance sont allées croissant au cours des années. Nous en avons senti l'influence, de façon certaine, ici même, au cours du débat actuel et pendant les récentes discussions sur les affaires extérieures. La démocratie tend à se mettre sur la défensive, même dans les pays qui en sont le cœur et la source, quand les gouvernements sont en mesure de se survivre indéfiniment et qu'existe la tendance

vers le parti unique. C'est ce que de Tocqueville, dans une analyse très soignée, avait déjà prévu en 1825.

Ces problèmes internes me paraissent importants, parce que, en de telles circonstances, nous sommes mal préparés à résister à l'assaut de l'aspect doctrinal du communisme militant. Je n'ai pas à revenir sur ce qu'on a dit au cours du débat de quatre jours sur les affaires extérieures. Il n'en est pas moins évident qu'il existe beaucoup d'incertitude et d'anxiété en dépit des Nations Unies, du Commonwealth des nations et de l'alliance plus récente de l'Atlantique-Nord. On a beaucoup cité dernièrement un discours que Max Freedman a prononcé sur les Nations Unies et que bien des milieux ont accueilli avec un vif enthousiasme. Il a exprimé son désappointement au sujet de l'aptitude des Nations Unies à régler les problèmes internationaux qui se posent aujourd'hui. Voici ce qu'on rapporte des paroles de ce fin observateur au sujet du rôle des Nations Unies.

> Il n'y a ici aucune croisade courageuse en faveur de la paix, mais plutôt un paradis de lieux communs qui font les délices du cynique.

Il dit également:

> L'Assemblée générale est devenue moins un tribunal de paix qu'une arène où s'affrontent les deux plus grandes puissances du monde.

Nous avons entendu exprimer la même idée à maintes reprises au cours du débat sur les affaires extérieures. Nous avons tendance à oublier l'importance du Commonwealth à titre d'organisme politique dans les relations internationales, bien qu'il ait grandi et ait évolué d'une manière pratique et soit aujourd'hui fondé sur une réalité organique tant sociale que politique et possède les rouages nécessaires à l'échange des idées internationales et à la solution des problèmes internationaux, du moins en ce qui concerne les nations qui en font partie.

Mais nous sommes enclins à négliger ou du moins à atténuer l'importance du Commonwealth des nations britanniques qui constitue à la vérité le seul pont entre l'Est et l'Ouest. Nous fondons la plupart de nos espérances sur l'OTAN ou l'union des pays d'Europe. Tirés, par les faits de plus en plus évidents, de leur léthargie d'après-guerre, ces pays sont en train de se préparer à opposer à l'agression manifeste de la Russie une défense héroïque. Quelle que soit notre répugnance pour la guerre, citoyens d'une démocratie chrétienne, nous avons à faire face à une situation qui nous entraînera inévitablement dans une guerre générale. Il nous faut consentir à ce retour tragique aux armements combien onéreux en dépit de tout ce qu'a dit la CCF, pour les solutions d'ordre économique et social qui s'offrent. Nous devons faire face à une réalité brutale; il faut nous défendre contre une nation agressive telle que le monde n'en a jamais connue.

Au cours du débat, on a cité les crédits stupéfiants de la Russie au chapitre de l'armement. Ils s'élèvent à quelque 28 milliards de dollars. Ce pays s'occupe activement de produire une armée de l'air efficace. Les MIG qui servent en Corée jouissent d'un grand prestige aux yeux de nos aviateurs. On les dit quelquefois supérieurs à n'importe lequel de nos appareils. Rien d'étonnant à cela, puisque la Russie a le bénéfice de la science des spécialistes Allemands disparus de l'autre côté du rideau de fer après la seconde Grande Guerre. On dit que la Russie est à produire un bombardier à grand rayon d'action, ce qui donnerait lieu de croire qu'elle songe à porter la guerre atomique même sur notre continent. Ce fait, joint au prosélytisme de l'idéologie russe, parfois dénommée "communisme", qui est une perversion matérialiste de l'éthique chrétienne, nous a forcés à nous réveiller de la léthargie qui, de l'avis de l'observateur étranger que j'étais, nous paralysait depuis la seconde guerre mondiale.

En ce qui concerne cette idéologie, je dirais qu'à mes yeux elle est étroitement liée à la philosophie qui était à la source de l'état de choses social qui a fait éclore le nazisme allemand. Les nazis croient à la pureté de la race, ce qui est une perversion de l'eugénisme. Cette science, notons-le, a quelque rapport avec la foi assez dépourvue de réalisme dans le progrès et la possibilité de perfectionnement qui motivait la civilisation occidentale, jusqu'à l'époque toute récente. Il nous faut maintenant retirer nos têtes du sable où nous les avions enfouies, parce que nous nous rendions compte que le mode de vie occidental pouvait s'effondrer, comme ont sombré certaines civilisations antérieures. La vie éternelle ne lui est pas plus garantie qu'aux civilisations romaine, grecque ou autres qui, après avoir atteint un apogée, sont tombées avant la nôtre.

Voilà le fondement de la situation. Telle que je la vois, aujourd'hui, la réalité se dresse devant nous. Malheureusement, il nous faut engager le combat pour survivre. Veillons d'abord à établir nos remparts militaires. En écoutant le ministre de la Défense, cet après-midi, j'ai pensé qu'il était teinté d'un optimisme pouvant passer pour un optimisme insouciant qu'on éprouvait si fortement au Canada et dans d'autres pays occidentaux pendant la première moitié du siècle. Je me souviens qu'à la dernière session le ministre a motivé la ligne de conduite suivie après la dernière guerre en disant que le retard présentait des avantages pour

le Canada, parce que nous pouvions nous débarrasser d'équipement désuet. Nous avons pu commencer à neuf la fabrication d'avions, de chars de combat et d'armes des modèles les plus récents et les plus perfectionnés que le génie militaire ait pu concevoir. Cet après-midi, on a cité des chiffres,—je les ai presque oubliés,—démontrant que notre budget aux fins de la défense, en 1947, s'établissait à quelque 700 millions de dollars comparativement à 2 milliards aujourd'hui.

Cette thèse ne présente que deux difficultés. D'abord, il s'ensuit que le besoin soudain de remettre nos troupes en état d'activité, de façon qu'elles soient en mesure de maîtriser les tendances agressives actuelles de la Russie, a largement contribué à la poussée inflationniste dont notre économie s'est ressentie. Nous avons dû effectuer des dépenses formidables, de manière à compenser notre inaction des quelques années qui ont suivi la seconde Grande Guerre. Je me demande aussi si nous avons réussi à nous débarrasser complètement de notre équipement désuet et si vraiment nous recommençons à neuf en vue de fournir le meilleur matériel possible à nos trois armes. Ainsi, les troupes canadiennes qui se sont rendues en Allemagne l'automne dernier sont retournées en Europe avec les mêmes armes qu'elles ont utilisées durant la seconde Grande Guerre, à l'exception du char de combat anglais Centurion, qui s'est révélé supérieur au char Churchill. On me dit que ce char est généralement reconnu comme supérieur aux autres. Je ne parlerai pas de l'armée, car l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a traité la question à fond.

J'aimerais parler d'avions. Je connais un peu mieux cette question que d'autres et je pense que mes propos pourront ne pas être absolument dénués d'utilité. En ce qui concerne la mise au rancart d'appareils qui deviendront bientôt désuets, je me souviens que ce n'est qu'en octobre dernier qu'à Fort-William on procédait à une cérémonie d'inauguration lors de la sortie du premier appareil Harvard de l'avionnerie de la *Canadian Car and Foundry*. L'auteur d'un article paru dans la revue *Canadian Aircraft* prétend que cet appareil avait été fabriqué avec des pièces dont on disposait déjà sur place et qu'on ne risquait pas par conséquent d'en voir d'autres avant un bon moment. Il va sans dire que le Harvard était l'avion d'entraînement classique des écoles de l'air pendant la seconde Grande Guerre. Il faut dire encore que nous avons dû racheter des Mitchell et des Mustang pour en doter nos escadrilles de réserve. Au Canada, nous avons rapidement mis sur pied nos escadrilles de réserve, alors que ces escadrilles ne faisaient qu'hériter de l'équipement laissé pour compte après la fin de la seconde guerre mondiale. Certains de ces avions durent être rachetés aux États-Unis; c'étaient surtout des Mitchell et des Mustang. De plus, il y a l'affaire de l'*Avro Canada Limited*, de Malton, qui, depuis 6 ou 7 ans travaille à la production d'un avion commercial à réaction, plus le CF-100, qu'on a annoncé à grand fracas, et le moteur à réaction Orenda, autour duquel on a fait tant de bruit. Naturellement il s'agit ici d'équipement militaire flambant neuf, dont nous ne disposions pas à la fin de la dernière guerre. Où en sont ces trois projets? Sommes-nous parvenus à nous débarrasser d'un équipement désuet et sommes-nous en bonne voie quant à la fourniture de matériel plus récent à nos importantes unités militaires?

Le projet d'avion commercial à réaction a été abandonné, après avoir progressé jusqu'à l'étape des vols d'essai et nous devons aujourd'hui acheter des Comet à l'Angleterre. Quant au moteur Orenda, (bien que je ne possède pas les derniers renseignements là-dessus) il me semble, sauf erreur, qu'on n'a guère dépassé le stade expérimental. Aucune de nos escadrilles de combat n'a utilisé d'appareils munis de ce moteur. Le plus grand mystère, cependant, est celui qui entoure le CF-100 annoncé à grand tam-tam: l'avion de combat purement Canadien, de qualité supérieure, volant en tout temps et qu'on allait baptiser le Canuck! Il y a eu une autre cérémonie à Malton, en octobre dernier, alors que le premier de ces avions est sorti des usines; il devait être suivi d'un imposant défilé d'autres appareils jusqu'à ce qu'on eût formé l'escadrille 413 à Bagotville, qui devait être munie d'avions de ce type, ainsi que l'unité nº 3 se formant au service en tout temps à North-Bay. Aucune de ces escadrilles n'a vu le CF-100 et, sauf erreur, aucun CF-100 ne porte les initiales du C.A.R.C. Il semble donc que nous n'avons guère réussi. Je rappelle que je fais ces commentaires dans le dessein d'obtenir des renseignements plutôt que de formuler des déclarations catégoriques. Il est très difficile d'obtenir des informations. Après avoir observé moi-même et en avoir parlé avec ceux qui sont au courant, telle semble être la situation présente.

On a réalisé les prototypes de ces trois appareils; tout s'est arrêté là. J'imagine qu'on a consacré d'importantes sommes à la réalisation de ces prototypes. Une dépense est bien connue, soit celle qui a eu trait à l'avion de transport à réaction; elle s'est élevée à environ huit millions de dollars avant qu'on abandonnât le projet. Je puis donc facilement

en conclure que le comité des dépenses aux fins de la défense devra vraiment approfondir ces chefs de dépense lorsqu'il se réunira. Je suis sûr que les délibérations de ce comité mettront à jour d'intéressants renseignements.

Voilà pour notre bataille contre le vieillissement. Je veux parler du fameux Sabre F-86E; je crois en effet que c'est ainsi qu'on le désigne. C'est l'avion de première ligne des puissances de l'Ouest. Il est produit en grande série aux États-Unis ainsi, semble-t-il, qu'au Canada, en ce moment. Des plaintes ont été formulées. Elles proviennent particulièrement des pilotes de ce type d'avion qui prétendent que ses performances ne valent pas celles du MIG russe. C'est ce qu'a dit le major George A. Davis fils, qui depuis lors a été descendu en Corée. Je le répète, il se peut fort bien que les Russes, qui bénéficient de l'habileté technique des experts allemands, aient mis au point un avion à réaction d'un type supérieur. Nous allons équiper les douze escadrilles de l'OTAN avec des Sabre. Il semble que nous faisons des progrès ici.

On nous a fait savoir cet après-midi que nous sommes en mesure d'équiper tous les deux mois une escadrille de chasse complète avec tout le personnel nécessaire à l'entretien des appareils et tout ce que comporte une escadrille de chasse. Ainsi donc, en 1954, nous aurons équipé complètement les douze escadrilles demandées pour l'OTAN. Il semble, par conséquent, que nous faisons des progrès à cet égard. Mais, si je m'en rapporte à mon expérience en matière d'aviation militaire, je dois dire que, par suite de la rapidité des progrès techniques réalisés dans l'aéronautique, si le Sabre n'est pas périmé aujourd'hui, il le sera en 1954. Par exemple, je me souviens du fameux Mosquito qui a subi tant de transformations. Notre escadrille 410 en a eu trois modèles différents au cours d'un an et demi et, à la fin de la guerre, les autorités voulaient rejeter tout à fait le Mosquito pour le remplacer par le Hornet de la société deHavilland. Cela indique avec quelle rapidité les avions modernes deviennent désuets. Il va falloir que nous fassions preuve de souplesse dans nos programmes pour que nous puissions surmonter cette difficulté.

Je répète qu'il semble que l'aviation et les avions imaginaires dont tant de gens ont parlé avec tant d'enthousiasme et d'optimisme prennent maintenant une forme tangible, bien qu'à ce sujet je tienne à donner lecture d'un extrait du hansard anglais. Le 5 mars, au cours d'un débat sur la défense, M. Shinwell disait, au sujet des avions Sabre que le Canada doit fournir à la Grande-Bretagne, les paroles que voici et que je trouve à la page 458 du hansard anglais:

> Le député a parlé des avions F-86 que doivent nous fournir les Canadiens. Il y a plus d'un an, nous avons eu des entretiens avec les représentants du gouvernement américain et les Canadiens. (Des voix: "Qu'est-il arrivé?). Je suis heureux,—ou plutôt peiné,—de l'apprendre aux députés. Les Canadiens étaient disposés à fabriquer ces avions, mais les moteurs, qui sont fabriqués aux États-Unis, n'ont pas encore été livrés. Voilà l'ennui.

Comme cette déclaration remonte seulement au 5 mars, il se peut que nous soyons encore en présence d'un aéronef imaginaire.

Il est un autre point dont je désire dire un mot au sujet de cette question. C'est un point qui m'intéresse depuis assez longtemps. Je ne l'aborderais pas en ce moment, n'étaient certains commentaires des équipages qui conduisent les avions Sabre, commentaires que je lisais récemment dans *Saturday Night*, de Toronto, un rapport de la 410e escadrille postée outre-mer. L'armement aérien m'intéresse vivement, car, depuis la seconde guerre mondiale, nous avons abandonné le canon de 20 pour celui de 50. L'équipage aérien discutait des problèmes de la guerre aérienne moderne. Le personnel aérien sait mieux que quiconque à quoi s'en tenir à ce sujet, car il connaît à fond les avions qu'il conduit. Voici ce que disait un de ces jeunes aviateurs:

> Ce qu'il nous faut, ce sont des armes efficaces... quatre canons peut-être au lieu des six petites sarbacanes de poche que nous avons à l'avant.
>
> Oui, et les fusées lancées d'avion?... Ce serait l'idéal pour l'interception des avions de bombardement, comme ce matin.

J'étais curieux, lorsque j'ai lu cela, et voici pourquoi. Au cours de l'instruction minutieuse que j'ai reçue en vertu du programme de formation du C.A.R.C., on nous a enseigné que les armes sont primordiales pour ce qui est d'intercepter avec succès les avions. S'il ne fallait pas se préoccuper de la puissance de feu, il y aurait moyen de mettre au point l'avion le plus merveilleux, le plus rapide au monde; mais à quoi cela servirait-il si les armements ne sont pas d'une efficacité mortelle dans les combats aériens. C'est la difficulté à laquelle les Allemands se sont heurtés pendant la bataille de l'Angleterre, car leurs appareils, peut-être supérieurs aux nôtres, n'avaient pas un armement suffisant. C'est le handicap dont ils ont souffert toute la guerre. Ils ont eu plus tard le canon de 20mm., mais, comme ils n'utilisaient pas les projectiles explosifs et incendiaires, il arrivait que le réservoir à essence de nos avions fussent transpercés sans que rien n'arrive. Quant à nous,

il suffisait de placer une ronde de 20mm. dans le réservoir d'essence pour exposer l'ennemi à un risque mortel. Tout cela, c'était au cours des opérations de la seconde Grande Guerre, alors que les avions étaient relativement lents. L'avènement des avions à réaction, qui atteignent des vitesses élevées, confère une importance accrue à l'armement et à la concentration du feu. Les pilotes s'estiment chanceux d'avoir pu atteindre l'ennemi: il faut donc que chaque touché compte. Pour y parvenir, il faut que l'armement soit efficace et meurtrier. Je conseille la lecture de la déclaration du jeune homme qui parlait, semble-il, de la situation qui existe au sujet des baraquements de dispersion de l'escadrille 410 outre-mer.

Une voix: De quelle revue s'agit-il?

M. Dinsdale: Je l'ai tirée du *Saturday Night* d'il y a une couple de semaines. La feuille que j'ai conservée ne porte pas de date. Je souhaite que le ministre prenne connaissance de cette déclaration, car le jeune homme n'aura probablement pas l'occasion d'exposer personnellement ses vues sur la question.

Il y a un autre sujet auquel je veux m'arrêter brièvement, celui des services auxiliaires. On nous a communiqué un exposé très détaillé du rôle que jouent les services auxiliaires ou les services de bien-être, notamment en Corée. La question a été débattue l'automne dernier et le ministre a bien voulu la traiter assez à fond. Cependant, il est un point de son exposé que je ne m'explique pas très bien. Il a dit, je crois, qu'il n'avait pas reçu de plaintes du tout de l'armée. Cela me paraît un peu extraordinaire, car une armée qui ne se plaint pas doit être en effet dans un piètre état. On dit,—et ce n'est pas une histoire de ma grand-mère,—que c'est quand les soldats grognent le plus que le moral est le meilleur. S'ils ne se plaignent pas, ils murmurent en cachette et c'est un signe que leur moral est passablement bas. Quand j'entends dire qu'il n'y a pas de plaintes, cela me rappelle ce qui se passe quand un officier d'ordonnance entre dans un réfectoire. "A-t-on des plaintes à exposer?", demande-t-il. Personne n'ose dire un mot; mais, dès que l'officier est sorti, le chahut commence. Tout efficaces que soient nos services de bien-être, je ne puis concevoir que des hommes, groupés dans des unités militaires, loin de chez eux, et vivant dans des conditions comme celles dans lesquelles se trouvent nos jeunes gens en Corée, n'aient aucune plainte à formuler. C'est une affirmation un peu trop optimiste, une description qui nous est présentée sous un jour un peu trop favorable...

[M. Dinsdale.]

M. Macdonnell (Greenwood): Que pourraient-ils faire d'autre?

M. Dinsdale: Il y a un trop d'optimisme et un peu trop de rose pour que le bon sens y trouve son compte.

A propos des services auxiliaires, il semble que le Gouvernement veuille maintenant utiliser les services des organismes bénévoles puisqu'un groupe de jeunes femmes de la Croix-rouge est déjà en route à destination d'outre-mer. Je suis heureux de le constater, car j'estime que les organismes bénévoles de service social ont un rôle unique à remplir quand il s'agit de se mettre au service des hommes que la guerre moderne place dans des circonstances pénibles et anormales. Quel que soit le nombre des cigarettes, des spectacles, des concerts de chant improvisés, ou des autres allégements qui lui sont offerts, il n'en reste pas moins très pénible pour le combattant d'être séparé de ceux avec qui il se serait normalement associé. Nous ne savons que trop que l'un des plus tragiques problèmes de la guerre moderne ne réside pas nécessairement dans les blessures corporelles. Les névroses et les hystéries attribuables à la guerre nous sont bien connues. Bon nombre de soldats aujourd'hui titulaires de l'allocation aux anciens combattants, généralement connue sous le nom de pension d'épuisement, ne souffrent d'aucune infirmité physique évidente mais de névroses résultant de la guerre.

J'estime, monsieur l'Orateur, que les organismes bénévoles de bien-être sont, de façon particulière et unique, aptes à rendre dans ce domaine des services qui en valent la peine. Nos troupes, nos soldats, nos marins et nos aviateurs sont essentiellement des combattants civils et nous avons tout à gagner à les garder le plus près possible du foyer et à éviter, suivant l'expression des psychiatres, la mésadaptation au milieu. Ces hommes sont privés de l'appui du foyer, de l'église et des autres piliers de la société normale. Les effets de ces névroses de guerre qu'on avait coutume d'appeler l'obusite seront d'autant moins graves que nos combattants civils resteront plus près de cette atmosphère. Ces organismes bénévoles au personnel expérimenté, s'inspirant de nobles motifs, et forts de l'expérience acquise au cours des deux guerres mondiales, sont beaucoup plus en mesure d'assurer les services de bien-être nécessaires que tout régime militaire de service social. Il est difficile d'imaginer un militaire capable de rendre les services nécessaires pour aider un homme à conserver son équilibre, à voir les choses sous leur vrai jour, lorsqu'il se voit lui-même au milieu des dangers, du désarroi et de l'incertitude de la guerre moderne.

Je n'ai pas à insister davantage sur ce point. Il semble évident que nous ne compterons pas exclusivement sur les services de bien-être de l'armée.

Nous avons commencé à utiliser les services bénévoles. On tiendra compte, j'en suis sûr, au besoin, de l'offre si généreuse qu'ont faite les quatre organisations bénévoles, la Légion canadienne, le Y.M.C.A., l'Armée du Salut et les Chevaliers de Colomb, organisations qui comptent une foule de gens expérimentés qui seraient prêts à la tâche.

Je signale un seul autre point à ce sujet. Non seulement ces services tiennent-ils le combattant en rapport avec l'arrière mais, en sens inverse, ils tiennent l'arrière en rapport avec le combattant. Grâce à leurs groupements étendus au pays, ils peuvent s'occuper des problèmes familiaux, des questions de criminalité juvénile, qui surgissent du fait de l'absence du père, et ainsi de suite, beaucoup mieux que des militaires le pourraient.

Enfin, monsieur l'Orateur, si les préparatifs militaires s'imposent il n'est pas moins nécessaire de nous préparer nous-mêmes. Il importe en plus de réaliser une préparation totale, une préparation psychologique dont le ministre du Commerce (M. Howe) a parlé dans un discours qu'il a prononcé récemment à Ottawa. Il faut amener nos gens à admettre les sacrifices qui s'imposent pour faire face à l'agression russe, militaire et idéologique. C'est donc d'un programme d'éducation qu'il s'agit et nous en soulignons l'importance dans le mouvement d'éducation des adultes. Il s'agit d'utiliser notre production de défense le plus efficacement possible, de veiller à ce que nos dépenses pour la défense soient judicieuses. Il s'agit d'intégrer la production de défense aussi étroitement que possible dans la production de paix, en dispersant l'industrie de façon à éviter la destruction des années 1939 à 1945, alors que le Manitoba, par exemple, a perdu 200,000 habitants, qui sont allés travailler dans les usines de l'Est. En face de la menace de guerre atomique, il n'y a pas de raison pour que, étant donné les réalités militaires, nous ne puissions disséminer nos industries d'une façon pratique.

Il nous faut sans doute établir le ressort moral nécessaire en renforçant les principes de notre civilisation. Le citoyen moyen, atteint d'apathie, qui ne se soucie aucunement de ce qui peut arriver, constitue pour notre mode de vie un danger beaucoup plus grand que le communiste.

Nous sommes tous en première ligne; à mon avis, plus tôt on dira la vérité, en donnant tous les détails de la situation, et sans teinter d'un rose attribuable à l'optimisme, l'avenir glorieux qui nous attend inéluctablement, et plus tôt on comprendra que notre nation et la civilisation occidentale doivent faire face au défi le plus formidable qui lui ait jamais été lancé, mieux on réussira à se préparer rapidement et avec succès à relever ce défi.

M. G. M. Murray (Cariboo): Monsieur l'Orateur, les discours prononcés ce soir m'ont particulièrement impressionné; ils semblent démontrer qu'il règne une certaine uniformité d'opinion, une sorte de patriotisme qu'on trouve rarement dans un pays où il y a divers partis et où la discussion tend parfois à s'animer.

En terminant ses remarques, l'honorable préopinant a dit quelque chose qui m'a fortement impressionné. Il a déclaré que notre pays devrait savoir allier les qualités du temps de paix à celles de la défense. Dans le Nord-Ouest du pays, si nous ne sommes peut-être pas aussi exposés que les députés de Terre-Neuve, qui se voient menacés de l'Atlantique, nous habitons quand même une région exposée à une attaque possible de l'ennemi.

Nous avons notre aviation, une puissante marine et notre armée. Nous devrions nous efforcer de peupler les vallées inhabitées du Nord-Ouest du Canada, d'y aménager des routes et des chemins de fer et peut-être d'y établir une partie de la population excédentaire de l'Europe. A mon sens, ce serait en fin de compte une façon plus économique de procéder. Établissons ces gens sur la terre et permettons-leur de partager le soleil qui brille au Canada.

Une seule chose malheureuse est venue assombrir la présente session: ce sont les propos malveillants qu'on a formulés à l'endroit des États-Unis. Dans ma propre circonscription, certaines personnes ont parlé d'une façon désobligeante des États-Unis et ont cherché à éloigner les Canadiens de leurs bons voisins du sud. Dans l'élaboration de la paix mondiale, les politiques si bien exposées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), révélant que nous travaillons de concert avec les États-Unis à la réalisation de notre programme de défense, sont bonnes et salutaires et trouvent des échos dans toutes les capitales du monde.

Nous vivons en toute paix ici. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour sur l'énergie atomique, le ministre du Commerce (M. Howe) a formulé une des remarques les plus marquantes jamais prononcées au Parlement lorsqu'il a dit que nous étions déjà passablement engagés dans l'ère atomique et qu'il ne faudra pas beaucoup de temps encore avant que l'énergie atomique soit orientée

vers des fins pacifiques. Nous atteignons cet objectif en collaborant amicalement avec nos alliés.

J'aimerais qu'on échange encore plus amicalement des plans et des inventions avec nos alliés du sud. Lorsque je dis cela, je ne veux nullement abandonner notre mère patrie à tous. La Grande-Bretagne a montré la voie au monde entier; cela me peine grandement d'entendre des gens parler de l'impérialisme britannique et de la façon dont l'Angleterre a envahi certains pays par le passé et a cherché à dominer certaines nations dans un esprit purement militaire.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul pays au monde qui ait apporté plus de bienfaits que la Grande-Bretagne dans ses relations avec toutes les nations. Elle a amélioré le sort de toutes les populations de l'Asie avec lesquelles elle est venue en contact. Si j'ai parlé de la défense de la partie nord-ouest du continent, c'est que je connais très bien la région du Pacifique. Je sais que si la Grande-Bretagne était restée en Chine cela aurait beaucoup mieux valu pour le monde aujourd'hui et pour la Chine. Je sais que lorsqu'elle y était, elle a construit des hôpitaux, aménagé des services sanitaires, fourni de l'eau potable, pavé des rues, créé des industries, construit de grands docks et de grands entrepôts.

Si l'Angleterre n'avait pas été en Chine et en d'autres endroits du monde nous n'aurions pas connu la prospérité de l'époque victorienne. Les Anglais sont allés chercher des matières premières avec leurs navires; ils les ont rapportées dans leur pays pour faire tourner leurs usines et pour fabriquer des choses utiles au monde entier.

Ils ont donné un grand exemple à l'extrême Orient. Leurs contacts avec le Japon ont été parfaitement exemplaires et le monde découvre aujourd'hui, bien des années trop tard, que l'alliance anglo-japonaise a joué un rôle extrêmement utile et bienfaisant pour le maintien de la paix dans cette partie du monde. Aujourd'hui nous avons une alliance américano-japonaise. La Grande-Bretagne a donné l'exemple dans toutes les parties du monde et nous, au Canada, nous ne saurions mieux faire que de marcher à sa suite et de nous associer, à cette fin, aux Américains.

Je tiens à féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) de l'excellente besogne qu'il a accomplie dans le Nord-Ouest, au cours des derniers mois; il a amélioré les voies de navigation aériennes, les routes de grande communication et le travail en commun, à la périphérie de l'Alaska. Dans cette région du Canada, nous éprouvons des sentiments amicaux vis-à-vis des États-Unis. Leurs capitalistes participent à l'essor de nos industries. Nombre d'entre eux viennent s'installer sur notre territoire et deviennent de bons citoyens canadiens. Il est bon d'avoir chez nous un sentiment d'harmonie et de savoir que nous sommes unis à nos excellents alliés, les États-Unis d'Amérique, à la mère patrie, et aux autres nations faisant partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, de sentir que nous soutenons fermement l'effort des Nations Unies.

J'ai eu l'occasion de faire une visite aux Nations Unies. Je suis de ceux qui croient qu'on commence seulement à se rendre compte de ce que peut ce grand organisme. Il a déjà accompli de grandes choses. Et, sous la direction éclairée du premier ministre (M. St-Laurent) et des ministres qui se tiennent auprès de lui, je souhaite que nous puissions continuer d'appuyer à fond l'Organisation des Nations Unies. J'espère qu'un jour, l'étendard qu'on a érigé sur le Mont-Royal, la croix du Christ, sera placé sur l'édifice des Nations Unies, près de la statue de la Liberté.

M. Adamson: Vu l'importance du débat et l'impossibilité où se trouve le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) d'être présent, je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier propose l'ajournement. —Demain, nous continuerons le débat et, s'il prend fin, nous mettrons en délibération les crédits des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, du Commerce, ainsi que des Ressources et du Développement économique. Nous aborderons ensuite le projet de résolution tendant à approuver un traité avec le Japon. Si cette étude n'est pas trop longue, nous aborderons certaines mesures peu contentieuses, par exemple, le projet de loi nº 9 concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux et la résolution du ministre du Travail tendant à modifier la loi d'indemnisation des employés de l'État et peut-être aussi d'autres questions d'importance secondaire.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 45 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 avril 1952

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

M. H. B. McCulloch (Pictou) dépose le 1er rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes, et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

M. J.-A. Bradette (Cochrane) dépose le 1er rapport du comité permanent des affaires extérieures et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

RENTES VIAGÈRES

NOUVEAUX TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à la question que m'a posée, hier, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La voici, extraite de la page 1146 du hansard:

> Le ministre nous dirait-il si le nouvel intérêt de 3½ p. 100 qui s'applique aux rentes sur l'État doit être versé uniquement dans le cas de contrats conclus après le 1er avril 1952 ou s'il le sera également à l'égard des montants versés après cette date en vertu de contrats conclus alors que le taux d'intérêt était de 3 p. 100?

Le taux en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'applique pendant toute la durée dudit contrat. Le taux de 4 p. 100 continue de s'appliquer dans le cas des contrats conclus à l'époque où il était en vigueur. La règle est la même pour les contrats conclus au moment où le taux d'intérêt était de 3½ p. 100. Le taux d'intérêt sera de 3½ p. 100 pour tous les contrats qui seront conclus le 1er avril 1952 ou après cette date.

M. Knowles: Le ministre permet-il une autre question? Lorsqu'il préparera le projet de loi qui doit modifier la loi des rentes viagères, le Gouvernement tiendra-t-il compte du point implicitement soulevé dans ma question d'hier et que le ministre vient de consigner au compte rendu?

L'hon. M. Gregg: Je tiendrai compte de la question.

CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS DEVANT EMPÊCHER CERTAINES PRATIQUES DANS LE SPORT AU CANADA

M. Bona Arsenault (Bonaventure) demande à présenter le bill nº 172, tendant à modifier le Code criminel et la loi des enquêtes sur les coalitions.

Des voix: Explications!

M. Arsenault: Le présent projet de loi a pour but d'interdire certaines pratiques qui se sont fait jour dans le sport au Canada et plus particulièrement dans le domaine du hockey. Ces pratiques sont généralement reconnues pour injustes envers notre jeunesse et indignes d'une démocratie. Ainsi, en ce qui concerne le hockey, ce devrait être un délit *a*) de faire figurer sur les listes de négociation des clubs le nom d'un joueur amateur sans son consentement ou celui de ses parents et, *b*), d'essayer d'empêcher un joueur de hockey amateur d'offrir ses services ou de jouer avec le club professionel de son choix s'il désire devenir professionnel.

M. Graydon: Croyez-vous que vous puissiez traverser la ligne bleue avec ce bill-là?

M. Gauthier (Portneuf): Certainement.

M. Studer: Ceci a-t-il quelque rapport avec le curling?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 145 intitulé: "Loi pour faire droit à Nathalie Olga Marianne Pervouchine Petrik."—M. Weir.

Bill nº 146 intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Stall Wax."—M. Weir.

Bill nº 147 intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Silver."—M. Weir.

Bill nº 148 intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Irene Gordon Diamond."—M. Croll.

Bill nº 149 intitulé: "Loi pour faire droit à Jochwet Freiberg Rosenstein."—M. Weir.

Bill nº 150 intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Elizabeth Jones McKay."—M. Winkler.

Bill nº 151 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Esme Graham Snell."—M. Winkler.

Bill nº 152 intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Winifred Thistle Gour."—M. Winkler.

Bill nº 153 intitulé: "Loi pour faire droit à Sergius Messier."—M. Winkler.

Bill nº 154 intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Long Adamson."—M. Winkler.

Bill nº 155 intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Isaac Kannon."—M. Winkler.

Bill nº 156 intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Yvette Lalonde Faucher."—M. Winkler.

Bill nº 157 intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Oliver Frawley."—M. Winkler.

Bill nº 158 intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Almina Perry Alleyn."—M. Winkler.

Bill nº 159 intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Mintz Dandoff."—M. Winkler.

Bill nº 160 intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Pearl Tait Ames."—M. Winkler.

Bill nº 161 intitulé: "Loi pour faire droit à William Payne."—M. Winkler.

Bill nº 162 intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Olive Catherine Cramp Midgley."—M. Winkler.

Bill nº 163 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lilian Robinson Kay."—M. Winkler.

Bill nº 164 intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Eileen Withall Rediker."—M. Winkler.

Bill nº 165 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Charles Gerard Jean Leduc."—M. Winkler.

Bill nº 166 intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Miriam Magee Taylor."—M. Winkler.

Bill nº 167 intitulé: "Loi pour faire droit à Laurent Langlois."—M. Winkler.

Bill nº 168 intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Lucille Girard Ward."—M. Winkler.

Bill nº 169 intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Machabee."—M. Winkler.

Bill nº 170 intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Iancovici Weissenberg."—M. Winkler.

Bill nº 171 intitulé: "Loi pour faire droit à Marilyn Apple Bogoroch."—M. Winkler.

LES PONTS

LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-NORD AU NORD DE LLOYDMINSTER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Bater (The Battlefords): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement de l'Alberta a-t-il adressé une requête au gouvernement fédéral pour lui demander de l'aider à construire un pont sur la rivière Saskatchewan-Nord, droit au nord de la ville de Lloydminster, située sur la frontière?

[M. Studer.]

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics): D'après les renseignements que je possède, la réponse est non.

ROYAUME-UNI

RÉSERVE EN OR ET EN DOLLARS DE LA ZONE STERLING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Je voudrais poser au ministre des Finances une question se rapportant à une chose dont il a sans aucun doute entendu parler et au sujet de laquelle on m'a mis au courant au moment où j'entrais à la Chambre. J'avais bien entendu les nouvelles à la radio et j'y reviendrai; mais je n'étais pas en possession des renseignements complémentaires. On a probablement appelé l'attention du ministre sur le fait suivant: ce matin, à 8 heures, une émission de Radio-Canada a causé une grande inquiétude quant à la position du Royaume-Uni en ce qui concerne la livre sterling. Plus tard, on a modifié ces renseignements. Le ministre des Finances est-il en mesure de faire une déclaration qui pourrait jeter sur la situation quelque lumière?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je n'ai pas entendu, monsieur l'Orateur, l'émission dont il s'agit, mais on me l'a signalée. Il semblerait que, à certains points de vue on a mal décrit la situation ou mal interprété les paroles que le chancelier de l'Échiquier a prononcées à la Chambre des communes britanniques, au sujet des réserves en or et en dollars de la zone sterling.

A l'heure actuelle, à la date du 31 mars, les réserves de la zone sterling s'élevaient à environ 1,700 millions; le déficit de mars a été de 71 millions, comparé à un déficit de 266 millions en février et de 299 millions en janvier. De fait, vers la fin de mars de cette année les réserves en dollars ont augmenté, et le chancelier a déclaré que les rentrées, vers la fin de mars, témoignaient d'une renaissance de la confiance dans la sterling. C'est par erreur qu'on a rapporté que les réserves sont maintenant plus faibles qu'immédiatement avant la dévaluation survenue en septembre 1949. De fait, c'est le 18 septembre 1949 qu'elles ont atteint leur point le plus bas, alors qu'elles s'établissaient à environ 1,320 millions de dollars.

Dans sa déclaration, le chancelier a mentionné, cependant, que ce qui compte en définitive, c'est la situation courante du commerce et des paiements; il a ajouté qu'au lieu de relâcher ses efforts, le Royaume-Uni

devait les redoubler afin d'assurer une amélioration de la situation. Il a conclu en disant:

Ce serait gravement nous tromper que de croire que nous sommes maintenant en sécurité.

LE BLÉ

RÉUNION DU CONSEIL INTERNATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce en ce qui concerne la réunion du Conseil international du blé qui doit avoir lieu au cours du mois. Le ministre peut-il nous dire si les huit représentants du Canada demanderont le relèvement des prix minimums et maximums qui seront fixés dans le nouvel accord devant être négocié pour la période qui fera suite à l'expiration des cinq années de l'accord actuel, ainsi que l'ont demandé le Conseil canadien de l'agriculture et le Syndicat des cultivateurs?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Les délégués qui assisteront à cette réunion et représenteront le Canada en tant que pays exportateur—je crois qu'il y a quatre pays exportateurs—devront négocier avec une cinquantaine de pays importateurs au sujet du prix du blé en vue du renouvellement de l'accord. Cinq conseillers représentant les principales organisations agricoles de l'Ouest du pays accompagneront nos délégués. Le Gouvernement ne donnera pas d'instructions particulières aux délégués. J'imagine qu'ils négocieront en vue d'assurer au Canada les avantages les plus favorables que nous puissions espérer obtenir, mais de toute façon ils seront accompagnés par les meilleurs experts de l'Ouest canadien. Lorsque les négociations seront terminées, on demandera aux organismes agricoles canadiens s'ils veulent ou non renouveler l'accord, et le Gouvernement tiendra compte de leurs vues.

LE PAIN

UTILISATION D'UN COLORANT DANS LA FABRICATION DU PAIN BIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre peut-il faire un rapport au sujet de la conférence qui, le 1er avril, devait étudier certains règlements propres à assurer que le pain bis est du pain de blé entier et non pas du pain blanc coloré en brun.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour la commodité des sociétés industrielles et des fabricants intéressés, on a remis la conférence à mardi prochain.

CHAMBRE DES COMMUNES

ABSENCE DES MINISTRES PENDANT L'EXAMEN DE LEURS CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, par suite des demandes formulées en diverses circonstances, un débat sur la défense nationale, à l'égard de laquelle des crédits au montant de plus de 2 milliards seront votés, a été ouvert par un exposé du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). L'orateur suivant a été le porte-parole militaire du parti conservateur. Or, on savait qu'il prendrait part en cette qualité à ce débat particulier dont l'importance se mesure non seulement aux sommes d'argent en cause mais aussi aux circonstances générales dans lesquelles il se présente à nous, après la récente réunion de Lisbonne.

Peu après que le député de Nanaïmo (M. Pearkes) eut commencé son discours, le ministre a quitté la Chambre et n'est pas revenu avant les dernières phrases. Je tiens à signaler que ce n'est pas la première fois que cela se produit. Il y a une semaine aujourd'hui, alors que la Chambre était saisie de crédits de plus de 200 millions, des ministres dont les crédits étaient à l'étude n'occupaient pas leurs fauteuils, ce qui nous a empêchés d'étudier ces crédits de la manière dont ils auraient dû être étudiés. J'ajoute que cela a retardé l'étude de certains crédits jusqu'à ce qu'il devienne peu probable qu'ils fussent étudiés convenablement.

Je rappelle que dans ce cas particulier la présence du ministre n'était pas uniquement une preuve de courtoisie envers un membre de la Chambre car le débat ne portait pas sur les crédits ni sur un point en particulier: il avait pour but de renseigner la Chambre et de faire connaître au ministre l'opinion des députés sur les événements de l'heure. L'absence du ministre en une telle circonstance, immédiatement après son propre discours, démontre qu'il estimait le débat bien peu important, sentiment qui ne pouvait que se communiquer à toute la Chambre.

Les discours d'hier sont parmi les meilleurs jamais prononcés à la Chambre au sujet de la défense nationale. Pourtant, ils ont perdu tout air de réalité par suite de l'absence du ministre qui avait ouvert le débat.

On pourrait ne pas s'offusquer de l'absence elle-même. Cependant, le départ du ministre après son propre discours, au moment où prenait la parole un député qui peut se glorifier d'une carrière aussi exceptionnelle que le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), qui a gravi tous les degrés de la hiérarchie militaire, du simple soldat à général, qui s'est vu décerner des décorations pour bravoure qui n'ont été accordées à aucun autre officier d'infanterie encore vivant, le départ du ministre, dis-je, dénote un manque d'appréciation de l'importance du discours prononcé par un tel homme et ne peut être considéré que comme la plus grande insulte qu'on puisse adresser à ce député et à la Chambre.

Je soulève ici une question qui est à la base même du droit de chaque député, à quelque parti qu'il appartienne, qui est reconnu à titre de représentant de ceux qui l'ont choisi. Lorsqu'un sujet si important fait l'objet des délibérations le ministre compétent devrait y assister ou bien le Gouvernement devrait juger à propos de renvoyer la suite du débat jusqu'à ce que le ministre puisse y assister.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Tout le monde, je crois, voulait entendre ce que le chef de l'opposition (M. Drew) avait à dire mais tous les membres se sont rendu compte que ses remarques étaient irrégulières, du commencement à la fin. Comme il les a formulées cependant, j'ai lieu de demander à m'expliquer sur un fait personnel.

L'honorable député a parlé de l'assistance des ministres aux séances de la Chambre. Je me rappelle une occasion où je devais ouvrir un débat sur la défense nationale, à huit heures du soir. M. l'Orateur avait fait sonner la cloche jusqu'à 8h.09. Le premier conservateur à faire son entrée à la Chambre a été le député de Nanaïmo (M. Pearkes), arrivé à 8h.19. Le chef de l'opposition et les autres membres de son parti qui ont assisté à la séance sont tous arrivés ici vers 8h.35 ou plus tard.

En une autre occasion, le 22 octobre 1951, un débat devait avoir lieu sur les affaires extérieures et la défense nationale, à la suite d'instances répétées de la part du chef de l'opposition auprès du premier ministre (M. St-Laurent). Le premier ministre s'était entendu avec les chefs des partis de la gauche pour qu'un débat eût lieu. Le premier ministre avait proposé que le débat soit engagé dès le lendemain mais on s'est finalement entendu pour en fixer la date au lundi, 22 octobre. C'est le débat le plus important qui ait jamais eu lieu ici en temps de paix. On avait à débattre une motion du premier ministre, celle dont j'ai donné lecture hier, approuvant la décision du Canada de soutenir les Nations Unies en Corée et la participation de notre pays au Traité de l'Atlantique-Nord.

Le débat amorçé à la demande et sur les instances répétées du chef de l'opposition a été en vérité très intéressant. Il en est résulté une approbation unanime puisque la motion a été acceptée sans partage des voix. Le chef de l'opposition n'a cependant pas participé au débat car il a été absent durant tout ce temps-là.

L'honorable député nous parle maintenant des égards que se doivent les membres de la Chambre. Je crois m'être nettement expliqué à l'égard de l'honorable représentant de Nanaïmo hier lorsqu'à la fin de la séance de l'après-midi, en présence du chef de l'opposition qui m'a entendu, je lui ai présenté des excuses parce que je devais m'absenter de la Chambre quinze minutes pour m'occuper de quelque affaire des plus urgentes pour laquelle on avait requis ma présence par voie de message envoyé à la Chambre.

J'ai traversé l'enceinte et j'ai présenté mes excuses à l'honorable représentant de Nanaïmo. Celui-ci a compris, mais il semble que le chef de l'opposition n'ait pas compris, bien qu'il ait entendu. Tous les députés savent que lorsqu'un débat prévu depuis quelques jours,—en l'occurrence depuis quatre jours et demi,—à propos des affaires extérieures n'a pas lieu, il est inévitable que nous ayons des engagements à l'extérieur de la Chambre. Notre assemblée est bien différente de celle de Westminster que le chef de l'opposition voudrait nous voir imiter en tout point, sauf pour ce qui est des éléments très importants qui pourraient avoir pour effet de contenir les débats. Il y est admis que le ministre n'assiste ordinairement pas à tout le débat qui suit son exposé. C'est généralement même son adjoint parlementaire qui donne la réplique. Néanmoins, j'ai entendu hier tout ce qu'a dit l'honorable député de Nanaïmo, sauf pendant les quinze minutes dont j'ai parlé et au sujet desquelles je me suis excusé auprès de lui. "C'est parfait," m'a-t-il dit, et j'espère que les membres de la Chambre pensent de même.

M. l'Orateur: Nous avons entendu l'accusation et la défense. Je doute que la discussion soit conforme au Règlement. La Chambre n'étant saisie d'aucune motion, peut-être pourrions-nous attendre le débat sur le budget pour vider la question. Il n'est pas conforme au Règlement de poursuivre la discussion...

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Règlement!

M. Cruickshank: Voyez Connie Smythe.

M. Drew: Il n'est pas nécessaire de suspendre la discussion jusqu'au débat sur le budget. J'espère répondre aux énoncés inexacts qu'on vient de faire; toutefois, je pourrai le faire au cours du débat que la Chambre est sur le point de reprendre.

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE DÉPÔT DES MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Le ministre de la Justice a-t-il songé à les déposer avant les vacances de Pâques, afin que les députés, surtout ceux qui sont avocats, puissent se les procurer et les faire connaître aux barreaux des diverses provinces?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Comme je l'ai signalé le 5 mars dernier, dans ma réponse à une question de l'honorable député, le Gouvernement se propose de déposer le rapport de la Commission ainsi que le projet de codification du Code criminel, qui en est partie intégrante, avant l'ajournement de la Chambre pour les vacances de Pâques. Je me suis enquis de la chose pour la dernière fois ce matin; et on a, m'a-t-on dit, des raisons de croire que le rapport sera prêt lundi prochain.

INONDATIONS

ALBERTA—QUESTION RELATIVE À UNE AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. D. Wylie (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, avant que nous passions à l'ordre du jour, j'ai une question à poser. Je ne suis pas sûr, toutefois, à quel ministre il faut l'adresser. Je regrette de ne pas en avoir donné préavis. J'ai reçu, aujourd'hui, deux télégrammes à propos des inondations que subit l'Alberta. Je voudrais savoir si le Gouvernement a établi un service en vue de venir en aide à ces gens qui ont été forcés de quitter leur maison.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le député, je crois, comprend mal la répartition des responsabilités ainsi que l'établit la constitution canadienne. Si je l'ai bien compris, il s'agit d'inondations qui ont lieu dans diverses régions de sa province. Un tel état de choses relève, en premier lieu, des autorités locales. Le gouvernement fédéral n'assume une certaine responsabilité à cet égard que lorsque la situation est telle qu'elle représente une catastrophe qui dépasse les moyens financiers des autorités locales. La chose est habituellement portée à l'attention du Gouvernement par le gouvernement provincial intéressé. Je ne sache pas qu'on nous ait présenté de telles observations au sujet de la question soulevée par le député.

SUBSIDES

DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 3 avril, sur la motion de l'honorable M. Claxton invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous traitons cet après-midi la question de la défense du Canada. Si le ministre des Finances (M. Abbott) veut bien discuter ses affaires dehors, je serai en mesure de continuer.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Adamson: J'ai donc dit que nous étions en train de discuter la défense du Canada. Le Parlement souverain a reçu du peuple canadien la mission de prendre des mesures appropriées afin de garantir cette défense. C'est là notre principale obligation. La sécurité de notre pays nous est confiée. Le Parlement devra examiner les plans établis par les autorités militaires, que le comité exécutif de la Chambre, c'est-à-dire le cabinet, nous a présentés. Il nous faut approuver ou rejeter les crédits proposés et la mesure de défense à laquelle il est pourvu. Nous sommes appelés à décider certaines questions intéressant notre survivance même en tant qu'hommes libres. C'est une âpre mais noble tâche.

Nous devons l'accepter en tant que particuliers, parce qu'il n'y a pas de sécurité collective sans responsabilité individuelle. L'année dernière, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a fait la déclaration suivante: "Je ne suis pas chargé de veiller à la sécurité de mes commettants". Si ce n'est pas à moi que cette responsabilité incombe, à qui incombe-t-elle? A titre de membres de la Chambre, nous représentons les habitants des diverses circonscriptions du Canada. C'est la Chambre qui s'occupe de la défense nationale. Il ne conviendrait aucunement que nous rejettions notre responsabilité individuelle et collective sur le cabinet, surtout sur un membre du cabinet, le ministre de la Défense nationale. C'est au Gouvernement qu'appartient le pouvoir exécutif, mais c'est au Parlement qu'il incombe toujours de sanctionner l'usage de ce pouvoir.

On semble l'avoir oublié, car les ministres ont pris l'habitude de venir à la Chambre munis de déclaration rédigée d'avance, d'en donner lecture, puis de quitter la Chambre sans se préoccuper de ce qu'en penseront

les députés, sachant qu'ils jouissent d'une importante majorité ministérielle. C'est un véritable outrage au Parlement.

Hier, le ministre a prononcé un discours cousu de ce que nous pourrions qualifier de belles généralités

M. Cruickshank: Mais il n'a pas lu son discours.

Une voix: Il l'a lu en entier.

M. Cruickshank: Il ne l'a pas lu.

M. Ross (Souris): Qu'en savez-vous?

M. Cruickshank: Je le sais.

M. Adamson: Apparemment certaines personnes en cette enceinte ne savent même pas lire. Le ministre nous a déjà présenté ces généralités bien choisies et ces remarques pleines d'espoir pour la défense, mais ce que nous avons écouté hier nous a apporté très peu d'assurances valables ou de renseignements utiles qui nous indiqueraient que nous édifions réellement une force de défense capable d'entreprendre des opérations militaires à la façon de 1952.

En d'autres termes, nous sommes prêts à nous lancer dans une guerre du genre de celle de 1939. Nous répétons les mêmes erreurs que nous avons commises en 1939 alors que nous étions prêts à livrer une bataille à la 1914-1918.

Il nous faut tenir compte de deux facteurs en ce qui concerne la situation actuelle. La guerre à son étape actuelle est d'ordre politique. Nous pouvons espérer qu'en réussissant à franchir l'étape politique de la guerre avec succès, nous n'aurons pas à connaître l'étape sanglante. Il me semble qu'on a dit ou fait très peu à l'égard de notre attitude sur ce plan.

On a parlé de l'infrastructure hier lorsque le ministre a mentionné l'aménagement d'aérodromes et autres installations sur le continent européen. Effectivement, le ministre présidait le comité intéressé. Je me permets d'affirmer qu'une partie de l'infrastructure doit être édifiée de manière à tenir compte de l'aspect politique de la situation actuelle. J'ose espérer, par exemple, qu'on a pris quelques mesures relativement à l'emploi de propagande qui serait transmise du continent européen par ondes courtes tant aux pays satellites qu'au cœur même de l'URSS. Je veux croire que nous avons pris les mesures qu'il faut pour accepter ceux qui ont été expulsés des satellites, ainsi que ceux qui se sont évadés des pays situés de l'autre côté du rideau de fer. Il importe que notre service des renseignements fonctionne le plus efficacement possible. Ce sont là des aspects d'une guerre sans combat.

La présence de notre 27e brigade en Europe, à titre non pas de troupes d'occupation mais de troupes de l'OTAN, a, dans une grande mesure, une portée d'ordre politique, Cette présence démontre aux peuples de l'Europe que le Canada, tout au moins, appuie l'OTAN, que les pays d'Amérique du Nord s'unissent étroitement pour la défense de l'Europe. Voilà un aspect important qu'il ne faut pas oublier. Quelqu'un a dit,—j'ignore si c'est Clausewitz,—que la bataille commence du moment que les politiciens cessent de parler, que la politique n'est autre chose qu'une guerre sans coups de feu. En ce qui concerne l'organisation militaire il importe de faire tout en notre pouvoir pour poursuivre et intensifier notre effort sur le plan politique.

Passons maintenant à l'effort militaire. A quelle sorte de guerre devons-nous nous attendre? Quel genre d'opérations a toujours réussi en Europe occidentale? Ce sont celles qu'ont exécutées des troupes assez peu nombreuses mais dotées d'une mobilité extrême et d'une puissance de choc énorme. L'emploi de la cavalerie et de l'artillerie mobile, et la rapidité considérable avec laquelle pouvait se déplacer l'armée allemande nous ont presque fait perdre la première Grande Guerre dès les premiers mois. La seconde guerre mondiale est venue encore plus près d'être perdue; elle aurait pu l'être une douzaine de fois au cours de la guerre, si Hitler n'était pas intervenu auprès de son état-major et si le général Guderian avait pu foncer droit vers la côte au lieu d'être retenu devant Dunkerque. Il aurait peut-être été impossible d'évacuer la moindre partie du corps expéditionnaire britannique. La même chose vaut pour Moscou et les gisements prétrolifères près de la mer Caspienne. La domination d'Hitler sur le plan politique a empêché son état-major de gagner une grande victoire.

Or, les forces qui ont réalisé cette victoire étaient des unités blindées, très mobiles, et les puissantes divisions Panzer de choc. Dans le cas de la bataille de la France, je crois que 100,000 hommes seulement ont réussi à faire une trouée. Or, d'après la déclaration du ministre, ce chiffre n'est que légèrement supérieur à l'effectif total actuel de nos trois armes. Ce n'est donc pas tant une question d'effectifs que de machines et d'engins de guerre. En 1939, la devise du Corps royal blindé, à laquelle personne n'a fait attention, était: "L'acier épargne le sang". Je dirais, monsieur l'Orateur, que la devise actuelle devrait être: "La science arrête les hordes"; nous ne pourrons, en effet, jamais égaler les effectifs de ceux qui, derrière le rideau de fer, notamment les forces asiatiques, se

dressent contre nous. Dire, par conséquent, qu'une brigade d'infanterie, bien que souhaitable à beaucoup de points de vue, puisse constituer la façon la plus appropriée d'utiliser le nombre relativement restreint d'hommes dont dispose notre pays, équivaut à une opinion discutable.

Les Canadiens s'enorgueillissent de leur facilité d'adaptation, de leur aptitude à apporter rapidement des changements et de leur habileté à utiliser toutes les nouvelles techniques et les nouvelles machines, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Il y a lieu de se demander, je pense, s'il ne conviendrait pas de transformer avant longtemps la 27e brigade en brigade blindée. Ce sont des engins blindés qu'il nous faudra arrêter; d'ailleurs les engins blindés peuvent arrêter tout mouvement massif de troupes. L'expérience l'a maintes fois démontré.

Il y a un autre problème qui se pose du fait que le siège de Moscou est renversé. En d'autres termes, advenant le déclenchement d'hostilités, cette fois-ci c'est l'ennemi qui devra résoudre le problème du mouvement et du déplacement des troupes. Le long trajet de famine, de Moscou à Varsovie, est épuisant et relativement pénible, vu l'inaptitude des chemins de fer à transporter tout l'équipement nécessaire à une armée au combat; ce problème, le Kremlin devra le résoudre. Cette vaste étendue désertique joue en notre faveur et nous devrions être prêts à en tirer profit pour détruire les troupes qui la traverseraient en groupes massifs. Je ne découvre cependant pas qu'on ait prévu des bombardiers, ou des troupes spécialement formées et équipées pour couper les chemins de fer et détruire les moyens de communication.

Je crois qu'on devrait saisir un comité de la défense de ces questions. On en parle partout et la population canadienne mérite qu'on lui fournisse des renseignements à ce sujet. Il faudrait, à mon sens, demander l'avis de l'état-major général et d'autres personnes sur ces questions. Lorsque la sécurité est en jeu, on pourrait étudier le problème secrètement ou ne pas divulguer de renseignements; mais l'établissement du plan d'ensemble qui présiderait à une guerre pendant cette deuxième moitié du vingtième siècle est une tâche qui revient à ceux qui siègent ici à la Chambre. Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons nous en remettre à un comité du cabinet ni au cabinet lui-même ni accepter qu'ils viennent nous dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous ne pourrions en laisser le soin au ministre de la Défense nationale: le jeu du Dr Pangloss comporte trop de risque.

En outre, je crois que ce comité, s'il était institué, aiderait le Gouvernement. Il aiderait la Chambre dans ses délibérations et laisserait savoir au pays si oui ou non il était en sûreté, et dans quelle mesure il l'était. Nous affectons à ces dépenses plus de 2 milliards de dollars. Cela constitue un lourd et pesant fardeau pour tous les Canadiens et chacun est désireux de savoir comment on dépense cet argent. Il est beaucoup question en ce moment de la sagesse de ceci ou de cela. On remet en question l'opportunité de notre adhésion à l'OTAN ou de nos autres obligations internationales. C'est ce qu'on a fait à la Chambre l'autre jour, pour la première fois. C'est assez dangereux car dès que quelques voix seulement s'élèvent chez nous pour mettre en doute la nécessité des crédits de défense, le moral du pays en souffre. Ne serait-ce que pour cette seule raison, il y aurait avantage à constituer un comité de défense.

En veut-on un exemple? Songeons à la situation de la marine canadienne. Au cours de la dernière guerre notre marine, composée essentiellement de petits bâtiments, a entrepris de fournir et a effectivement fourni, jusqu'à la dernière année de la guerre, des convoyeurs pour la moitié des convois traversant l'Atlantique. C'était là une besogne écrasante pour un pays si peu populeux que le nôtre. Nous avons pu nous en acquitter avec une marine composée de petits bâtiments pour la bonne raison qu'il n'y avait pas, en haute mer, de navires de ligne allemands, à l'exception de ceux qui ont été embouteillés par la marine britannique après que l'un d'eux se fut échappé dans le nord de l'Atlantique, le *Bismarck*, et eut causé pas mal de dégâts. Là où il y a des navires de lignes en action, une marine faite de petits bâtiments ne suffit plus pour les convois. Sans les navires de ligne de nos alliés au cours de la dernière guerre, la nôtre aurait été de bien peu d'utilité si les gros bâtiments allemands avaient pu s'échapper.

Aujourd'hui, la flotte soviétique a atteint de telles proportions qu'elle tend rapidement à devenir la deuxième flotte du monde, en ce qui concerne les navires de ligne. Au moins trois de ces bâtiments sont construits ou en voie de construction dans les chantiers de la mer Baltique. La Russie possède 15 ou 16 croiseurs de première classe et près de 200 contre-torpilleurs, c'est-à-dire une marine de surface formidable. Comparez-la à la flotte du Royaume-Uni, qui compte environ 5 navires de ligne, 24 croiseurs et 106 contre-torpilleurs; vous pourrez alors constater com-

bien la marine de surface des Soviets s'est accrue depuis la guerre. En outre, si nos renseignements sont exacts, ils possèdent le *Graf Zeppelin* qui est l'un des navires porte-avions les plus modernes; aux termes du traité, ils étaient censés le démanteler, mais, naturellement, ils ne l'ont pas fait. De plus, ils ont acquis les immenses richesses techniques de toute l'Allemagne de l'Est. C'était dans l'est de l'Allemagne, et surtout à Könisgsberg (aujourd'hui rebaptisé Kaliningrad) que fut créée la force sous-marine de la flotte allemande. Nous devrons donc lutter contre une marine qui ne ressemblera en rien à la flotte ennemie de la dernière guerre. Nous affronterons non seulement une flotte de sous-marins (j'examinerai cela dans un instant), mais une force qui, en unités de surface, sera aussi puissante que dangereuse.

Nous savons également que la marine russe a une flotte sous-marine qui ne le cède en rien, en importance, aux autres flottes de sous-marins de par le monde. Nous savons aussi qu'ils ont les conseillers, les spécialistes, les constructeurs et, dans bien des cas, les navires mêmes que le troisième Reich a utilisés si efficacement. Tenons-nous compte de la réalité en organisant une marine de même type,—c'est-à-dire une marine composée de petits navires,—que celle qui a accompli une tâche si merveilleuse au cours de la dernière guerre? N'organisons-nous pas une marine qui se prépare à combattre avec les procédés techniques de 1939 à 1944? A mon sens, ce sont là des questions dont il convient de saisir un comité de la défense.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que le moral a trois fois plus d'importance que le physique; du moins, telle était la maxime de Napoléon. A l'heure qu'il est, on commence à se demander, dans notre pays et dans les autres nations occidentales, si la part énorme de notre économie que nous affectons à l'effort de guerre est motivée. Cette situation est dangereuse, monsieur l'Orateur, car l'existence d'un tel sentiment au pays entraîne un sentiment de résistance à l'effort que nous devons déployer. Une telle résistance engendre l'insouciance, et l'insouciance ne produit que des efforts hésitants. On oublie alors les dangers véritables qui nous menacent.

Un pareil état d'esprit nous détruira, monsieur l'Orateur. Il se peut que nous n'ayons plus le temps de notre côté. A moins que notre effort ne se démente pas, à moins qu'il ne soit parfaitement efficace, nous ne pourrons survivre durant les jours impitoyables qui nous attendent. Voilà pourquoi je demande que le comité de la défense mette en lumière de plus amples renseignements.

[M. Adamson.]

Traiter les Canadiens en toute franchise est une des choses les plus importantes que le Gouvernement puisse faire pour le pays en ce moment.

M. O. L. Jones (Yale): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration que le ministre a faite au sujet de notre défense. Les chiffres qu'il a donnés sont si impressionnants que nous ne pouvons pas les absorber tout d'un coup; peu à peu, avec le temps, nous assimilerons les renseignements fournis. Le ministre a brossé un tableau d'ensemble et nous avons dû reconnaître que la défense du Canada ne se limite pas à notre territoire. Nos frontières passent maintenant par la Corée, l'Allemagne ainsi que d'autres pays de l'Europe et de l'Asie. Il est évident que pour l'instant, tout au moins, la défense du Canada est liée à la défense de ces pays.

Je ne crois pas que le Canada constitue un bon objectif par lui-même. Ce n'est pas un très bon objectif pour l'ennemi éventuel que nous craignons tous en ce moment, étant donné notre population faible et clairsemée, ainsi que l'immensité des distances qu'il faut parcourir chez nous pour aller d'un centre de population à l'autre. Mais il est probable que notre situation exige un genre de défense particulier. Je songe au radar et à la défense aérienne. Bien que la plus grande partie de notre budget de défense soit consacrée à l'aviation, je me demande si la proportion ne devrait pas être plus grande encore. Je me trompe peut-être mais c'est là mon impression. J'aimerais qu'on renforce notre défense aérienne ainsi que nos unités de radar.

Une autre question dont je désire dire un mot, c'est celle de la défense passive. Seulement 1 p. 100 des sommes prévues aux crédits est destiné à la défense passive. J'ignore si les députés ont constaté la même chose, mais j'ai pu me rendre compte que, d'une façon générale, dans les villes par où je suis passé, la défense passive manque d'unité de conception. C'est, dans notre régime de défense, un secteur réduit à la portion congrue. Nous savons tous à quoi tient cet état de choses: les municipalités ne veulent ni ne peuvent apporter une aide financière; les gouvernements provinciaux se tournent du côté du gouvernement central, qui manque de fonds. Cette année, le crédit a été majoré à 6 millions, mais il reste beaucoup trop faible pour assurer aux 14 millions de Canadiens établis dans les diverses régions du pays un régime de défense passive suffisant.

Les membres de notre groupe approuvent, d'une façon générale, les programmes arrêtés en matière de défense. C'est tout naturel, l'instinct de tous les êtres humains les portant à défendre et à protéger leurs foyers et leur

patrie. Comme tous les membres des autres partis, nous sommes des êtres humains. Une fois le danger connu, la défense n'est plus une question d'ordre politique. Elle devient la préoccupation de tous les partis et de tous les Canadiens. Quelles que soient leurs croyances religieuses, quelle que soit leur allégeance politique, qu'ils soient conservateurs, libéraux, créditistes ou cécéfistes, c'est ce qui importe peu. Envisagée sous cet angle, la défense du Canada nous intéresse à fond. Bien que nous appuyions le programme de défense actuel en général,—et comme le signalait hier notre chef, aucun groupement n'est infaillible,—nous trouvons à redire à la manière dont les dépenses relatives à la défense sont réparties. Nous estimons encore que l'aide économique est une importante partie de tout programme de défense et nous continuerons à exhorter le Gouvernement à étendre ses opérations dans ce secteur. Je suis heureux d'être en mesure de donner d'autres preuves de notre attitude à l'égard de cette question et, comme je l'associe à la défense économique du Canada, je tiens à citer un bref passage d'une déclaration formulée par une dame qui est bien connue au Canada; elle connaît bien le Canada, les États-Unis et, ce qui est plus important encore, elle connaît bien l'Europe puisqu'elle habite au cœur même de la zone dangereuse de l'Europe. Je parle de la reine Juliana des Pays Bas. Voici ce qu'elle a dit, en partie, tel que l'a rapporté le numéro d'hier du *Journal* d'Ottawa:

> Dans son discours, prononcé en anglais, la reine a souligné principalement l'importance de l'assistance technique. Elle a dit que son pays aide dans la mesure de ses moyens en envoyant dans les pays peu évolués des ouvriers spécialisés et des techniciens.
>
> "J'espère fermement qu'un jour, mémorable entre tous, l'immense accroissement de production rendu nécessaire par le réarmement sera affecté à la réalisation de ces gigantesques projets de mise en valeur.
>
> "Les nations qui entourent l'Atlantique-Nord doivent ne pas imiter l'exemple des pays situés en deçà du rideau de fer, qui ont tellement concentré leur attention sur leur défense qu'ils oublient de s'intéresser de la même façon à leur bien-être économique, social et culturel.
>
> "Si elles négligent ces aspects, elles se trouveront peut-être un jour isolées autour de leur océan, avant que, par exemple, le programme d'aide technique puisse vraiment démarrer et les unir au reste du monde."
>
> Elle a dit en terminant:
>
> "L'humanité dans la détresse compte en grande partie sur votre bon sens pour la délivrer."

Cette dernière déclaration incluait le Canada et son gouvernement, car ces contrées attendent du monde occidental qu'il les guide et leur prête assistance. J'espère que nous sommes prêts à agir ainsi chaque fois que nous le pourrons. Si l'Europe est ruinée économiquement, à quoi nous serviront tous nos programmes de défense, si compliqués fussent-ils? Les peuples de l'Europe deviendront une proie facile pour le communisme et, dans une large mesure, c'est nous qui en serons responsables. Voilà pourquoi mon parti et moi-même insistons sur la nécessité d'une plus grande assistance économique.

Au cours de son exposé, le ministre a dit que nos effectifs militaires globaux s'établissent à 95,300, le nombre des officiers étant en moyenne d'un huitième. Mais il a aussi déclaré que le ministère compte 40,000 civils contre 81,100 militaires, pour l'ensemble des services. Je n'ai pas compris et je ne comprends pas encore comment on peut avoir besoin de la moitié autant de civils que de militaires dans nos trois armes. Je voudrais obtenir des détails à ce sujet, quant au genre de travail assigné aux civils. J'ai besoin de ces chiffres pour plusieurs raisons. Je suis en faveur de l'emploi de civils, quand c'est possible, car nous pouvons ainsi affecter à d'autres tâches les membres de l'active mais il me semble ridicule d'embaucher un civil par deux militaires. Quoi qu'il en soit, je répète que, en principe, l'emploi de civils est judicieux.

Il est possible qu'il se produise un fort gaspillage d'effectifs humains. Je sais que nous ne pouvons pas le supprimer entièrement mais j'ai l'impression que beaucoup de travail qui pourrait être confié, autour des camps et des baraquements, à ces 40,000 civils est encore accompli par des militaires. Ce sont encore les soldats qui sont chargés des corvées et d'autres travaux qui leur étaient confiés d'habitude. Je ne m'explique donc pas comment on peut avoir besoin de 40,000 civils pour desservir 81,000 hommes. Ce n'est pas tout; dans la ville d'Ottawa, il y a encore des officiers supérieurs qui exercent des fonctions pouvant fort bien être confiées à des civils. Partout au pays, des hommes de troupe sont retenus dans les casernes, des officiers prêts au combat accomplissent des tâches dont pourraient également s'acquitter des anciens combattants. Presque toutes les unités que je connais se trouvent dans ce cas là. J'en ai parlé avec plusieurs militaires qui m'ont dit que telle était la situation. Il se fait beaucoup de gaspillage dans les bureaux et dans les postes de comptables qui se sont greffés sur les différents services du pays.

Je crois qu'ici à Ottawa, comme je l'ai déjà signalé, plusieurs officiers de haut rang, des lieutenants aux colonels, font une besogne dont pourrait utilement se charger un fonctionnaire de rang subalterne. Je ne vois pas de raison de payer de fortes soldes pour ce genre de travaux. On pourrait simplifier la tenue des livres, ce qui rendrait la tâche plus facile. On pourrait abréger et simplifier bon

nombre des formules aujourd'hui en usage dans les divers services. On pourrait en supprimer beaucoup, car une foule ne sont que pure paperasserie. Elles n'ont aucune utilité même lorsqu'elles ont été remplies. Je propose que le ministre fasse effectuer une enquête par un comité compétent de la Chambre ou de la Commission du service civil ou encore charge des spécialistes en matière de rendement d'examiner à fond le système actuel d'écritures et l'ensemble des travaux courants de bureau dans les trois services en vue de découvrir où se produisent les gaspillages et de déterminer l'exactitude de mes déclarations et des propos qui m'ont été maintes fois répétés.

J'inviterais également le comité à examiner les divers emplois, à en mesurer l'importance et à juger le genre de personne requis pour les remplir, soit une femme, soit un fonctionnaire d'une catégorie inférieure, soit, au besoin, un officier de haut grade. Partout où c'est possible, on devrait employer les civils anciens combattants. Je suis certain qu'un grand nombre d'officiers et soldats, peut-être un millier ou deux, pourraient alors permuter à des postes de combat.

Nous avons parmi les ex-militaires des gens capables d'exécuter tout travail de bureau dans tout service, tout aussi bien que ceux qui détiennent maintenant ces emplois. Ils en ont l'expérience. Désavantagés, ils ne peuvent continuer à exercer leur emploi civil mais ils sont tout désignés pour ce travail en particulier. Il y a lieu de renverser la bureaucratie qui a créé cet empire de non-combattants, de militaires de salon. Il y a lieu, je crois, de mettre au rancart ces chinoiseries administratives. En y pensant sérieusement le ministre n'est-il pas d'avis que c'est surcharger notre organisation de défense que d'y avoir 40,000 civils, plus 10,000 ou 20,000 membres de l'armée affectés à des emplois de bureau. Ce serait une injustice envers les contribuables canadiens que de conserver aussi lourd le fardeau des services administratifs.

Après avoir décidé d'aborder ce point aujourd'hui, j'ai pris connaissance d'un article éditorial paru hier dans le *Journal* sur le même sujet et faisant suite à l'énoncé du ministre au sujet du personnel:

> Nous avons beaucoup entendu parler d'économie de la part d'Ottawa. Or dans quelle mesure l'État pratique-t-il l'économie à l'égard de son propre personnel? On a maintes fois annoncé une réduction du nombre des fonctionnaires. Mais aucune n'a été réalisée effectivement. Dès qu'un ministère congédie des employés, un autre les reprend. Aujourd'hui, on compte, au service de l'État, des milliers de fonctionnaires de plus qu'au plus fort de la guerre, soit 120,000 comparativement à 112,000. Le nombre en est près de trois fois plus élevé qu'avant la guerre.

[M. Jones.]

> On a proposé d'établir, par le passé, une méthode appropriée, pratique, qui permettrait de déterminer l'ampleur et le rendement des services de l'État. Les impôts de l'État variant de quatre à cinq milliards par année, la chose n'est plus seulement souhaitable, elle est indispensable. Une commission parlementaire qui étudierait les dépenses pourrait se servir de ce point de départ. Mais il importe d'abord de constituer une telle commission.

Il y a un autre point dont je voudrais parler. Avant longtemps, la plupart de nos camps d'instruction s'ouvriront. Les champs de tir reprendront leur activité. On verra traîner, comme toujours, des obus et des munitions de guerre. A mon avis, il se fait un immense gaspillage de nos stocks de munitions; on en laisse tomber dans les champ de tir ou on en perd d'une façon générale. Il suffit de feuilleter les journaux canadiens de temps à autre pour le constater. A Hull, par exemple, un petit enfant est tué par un obus non utilisé qui se trouvait dans la maison. Il y a deux ou trois ans, deux ou trois enfants étaient tués à Vernon, après avoir trouvé quelques obus qui avaient longtemps traîné par terre sans avoir été découverts. Il me semble qu'on va procéder bientôt à un entraînement intensifié sur les champs de tir. Par conséquent, un officier d'expérience devrait délivrer un récépissé pour toutes les munitions qu'il reçoit des magasins. Ce même officier devrait veiller, en en assumant personnellement la responsabilité, à ce que toutes les munitions distribuées soient utilisées ou retournées aux magasins. Je sais que cela se fait, en théorie; mais pas en pratique. C'est pourquoi certains obus sont restés sur le champ de tir de Vernon; pour autant que je le sache, ils y sont encore et constituent une menace pour la population des alentours.

Allant encore plus loin, j'insisterai pour que l'on adopte un règlement stipulant que tous les exercices de tir auront lieu sous la surveillance d'un expert. Il devrait y assister afin de vérifier chaque coup et de déterminer si l'obus a fait explosion ou non. Au cas où un obus raterait et ne ferait pas explosion, l'expert aurait pour tâche de marquer l'endroit, de prendre les mesures nécessaires qui permettrait de le retracer par une méthode moderne, de le détruire, ou de faire enlever cette source de danger.

Je formule cette proposition parce qu'il s'agit d'un détail qui pourrait fort bien échapper à l'attention, ainsi qu'il y a échappé au cours des quelques dernières années. J'insiste auprès du ministre. afin qu'il adresse à toutes les unités se rendant dans les camps d'instruction l'ordre de prendre obligatoirement ces précautions avant de porter des munitions sur le champ de tir.

M. D. S. Harkness (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, je commenterai d'abord brièvement le discours qu'a prononcé hier le ministre de la Défense nationale (M. Claxton). A plusieurs points de vue, son exposé m'a déçu, comme en s'en rendra compte par mes remarques.

J'ai été déçu de l'importance qu'il semblait attacher aux divers points qu'il a traités et du temps qu'il a consacré aux diverses questions dont il a parlé. J'en dirai plus long à ce sujet dans un instant. Il a mis vingt-cinq minutes à parler de l'OTAN et de notre brigade en Corée. Son discours était comme un récit de voyage. Il a ensuite consacré environ treize minutes à commenter la déclaration du général Eisenhower. Les quinze minutes suivantes, il les a consacrées à notre apport à l'OTAN et à l'infrastructure. Quant à ce qu'il a dit pendant les vingt-deux minutes suivantes, il faudrait, si l'on écrivait un commentaire militaire, classer ces remarques sous la rubrique "nos propres forces". Autrement dit, il a parlé de notre propre organisation militaire, c'est-à-dire de ce à quoi il aurait dû consacrer selon nous, la plus forte partie de son exposé. Ces commentaires furent suivis de cinq minutes consacrées à l'OTAN et à ce qu'on pourrait appeler ses grands espoirs.

A mon sens, le temps consacré à chacune des questions qu'il a traitées dans son discours ne pouvait certes donner à la Chambre et à la population une idée précise de l'ensemble de notre organisation de défense. De fait, une bonne partie de ces remarques n'étaient, dans une certaine mesure, que la répétition de ce qu'on a dit au sujet de l'OTAN au cours du débat sur les affaires extérieures.

M. Sinnott: Ce n'est pas ce que l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Pearkes) a dit.

Une voix: La paix!

M. Harkness: Revenons à certains aspects envisagés par le ministre dans son discours; il a terminé par une déclaration que j'aimerais citer. Il a alors formulé une de ces déclarations que j'aimerais qualifier de "oui-mais"; voici en quels termes elle figure à la page 1158 du hansard:

> Cependant, à mesure que se précise le prix que nous aurons à acquitter en vies humaines, en effectifs et en argent,—et, disons le mot, en privations,—on commence à apporter certaines réserves à cet appui. Il est des gens qui disent. "Oui, mais". Les précautionneux commencent à se manifester, qui disent: "Oui, mais un peu plus ici, un peu moins là, un peu plus tôt, un peu plus tard, mieux vaudrait autre chose."

Quelle déclaration! Tout ce qu'elle veut dire, à mon avis, c'est que toute critique que nous formulons à l'endroit de toute action du ministre ou de son ministère est mauvaise et que nous n'avons pas le droit de présenter ces critiques ni de prétendre qu'on devrait retrancher ici et ajouter là.

Par cette déclaration, le ministre semble démontrer qu'il possède ce qu'on pourrait appeler un complexe olympien qui le porte à croire que tout ce qu'il fait vient d'en haut, tandis que nous simples mortels ne devrions pas oser le mettre en doute. Son attitude me rappelle certaines caricatures de la première guerre où le Kaiser était représenté disant: "Moi et Dieu". C'est un complexe du même genre. J'ai été étonné d'entendre le ministre formuler pareille déclaration. Ce sont des remarques de ce genre qui nous portent à nous demander quel respect le gouvernement actuel a pour le Parlement et les institutions parlementaires.

Revenons à quelques-uns des points précis dont j'ai fait mention. Je voudrais tout d'abord m'arrêter aux observations qu'il a faites au sujet de notre brigade en Corée. Tous, certainement, nous partageons l'opinion qu'il a exprimée à cet égard comme tous nous avons été contents d'entendre parler de cette brigade. Nous sommes tous fiers de la tenue de nos hommes là-bas et c'est avec plaisir que nous en avons entendu parler. Le ministre a eu raison de s'exprimer comme il l'a fait. Je me demande pourtant s'il était vraiment nécessaire de consacrer à peu près le tiers de son discours à parler de l'OTAN ou de son voyage en Corée, autrement dit, de nous faire une conférence là-dessus.

Quant à la déclaration du général Eisenhower, on conviendra qu'à bien des égards ce document est réconfortant. Toutefois, les honorables députés pourront eux-mêmes en prendre connaissance. Le ministre n'avait vraiment pas besoin de s'étendre là-dessus à notre intention. Comme le disait l'honorable député, ce n'était là que du remplissage.

Le ministre nous a parlé de la déclaration du général Eisenhower selon qui les Russes ont 170 divisions de ligne et 20,000 avions. J'ai moi-même fait une déclaration qui a bien pu porter le ministre à insister là-dessus. Le contraire, il est vrai, est également possible. Au cours du débat sur les affaires extérieures, j'avais déclaré que les Russes devaient avoir plus de 300 divisions. S'ils ont 170 divisions de première ligne, j'en conclus qu'ils ont aujourd'hui plus de 300 divisions, car si on songe au nombre des divisions de réserve qui soutiennent 170 divisions de première ligne, sans compter les divisions satellites, on verra que le total atteint 300 divisions. C'est, comme l'a dit le ministre, une puissance formidable.

En ce qui concerne notre contribution à l'OTAN, je me réjouis de constater que le ministre a souligné que nous avons versé

à l'OTAN une quote-part de 600 millions et que nous allions envoyer des éléments de brigade et 12 escadrilles. Toutefois, il m'a déplu de l'entendre prononcer le mot infrastructure. J'estime que nous devrions pouvoir parler de ces choses sans avoir recours à des termes que la plupart des gens ne peuvent comprendre. Moi-même je ne suis pas très sûr du sens de ce mot. Comme me l'a dit le député de Medicine-Hat (M. Wylie), je crois que la majorité des habitants du Canada n'ont pas la moindre notion de ce que cela veut dire. Ne pourrions-nous débattre ces problèmes, sans faire appel à ces horribles mots?

Le ministre a également fait mention de nos propres forces et j'y viendrai en temps utile. Hier, le député de Nanaïmo (M. Pearkes) a tracé les grandes lignes de la position générale de son parti, quant à la défense. Je ne crois pas qu'il me faille aborder de nouveau ce problème; j'en viens à des questions particulières.

Comme l'indique le Livre blanc du 30 juin 1951, on compte que l'effectif des forces armées, à la fin de 1953 ou au commencement de 1954, sera de 115,000 hommes. Les effectifs mentionnés par le ministre ont trait à la fin de mars. L'effectif, au 31 mars 1951, il y a donc un an, était de 68,000 hommes. Au 31 mars 1952, il était de 95,300 hommes. Si l'on peut maintenir le rythme d'augmentation observé l'an dernier, il semble qu'on pourra atteindre l'objectif de 115,000 hommes. Le ministre a signalé qu'il en serait ainsi, mais que l'objectif serait atteint beaucoup plus tôt.

Cependant, il faut se rappeler qu'on a eu recours à une forme spéciale de recrutement pour lever la brigade destinée à servir en Europe; on a, en effet, eu recours aux unités de la réserve. En outre, ce genre de service attirait un grand nombre de jeunes gens. Je doute qu'on puisse de nouveau recourir au même expédient pour lever des hommes, c'est-à-dire les puiser dans les unités de la réserve.

Ce qui m'inquiète, c'est la proportion des pertes. Le 7 mars j'ai reçu un dossier indiquant le nombre total des engagements et le nombre total des licenciements, sous les rubriques "augmentation" et "diminution", y compris les désertions, les morts et le reste. Ce document révélait que, l'an dernier, les augmentations ou les engagements se sont établis à 41,757 dans les trois services, tandis que les diminutions se sont élevées à 15,279. La proportion des pertes est donc de 36.5 p. 100, ce qui me paraît très considérable. A mon sens, on devrait prendre des mesures en vue de réduire cette proportion de pertes.

[M. Harkness.]

Ce que je veux faire valoir particulièrement, c'est que les frais d'engagement par homme varient entre $200 et $300.

L'hon. M. Claxton: Ils sont de $85, je crois.

M. Harkness: Les comptes publics révèlent qu'en 1948-1949 les seuls frais de publicité s'élevaient à plus de $85; en 1949-1950 ils étaient de $116.10 par homme et en 1950-1951 de $125 par recrue. Ces frais augmentent rapidement chaque année et j'imagine que cette année ils seront probablement beaucoup plus élevés. Il y a, en outre, les frais représentés par la main-d'œuvre employée dans l'armée, la location des bureaux et tout ce genre de choses. Il y a également les examens médicaux, les équipements etc.. Je pense que pour chaque engagé les dépenses varient de $200 à $300.

Moins les engagés restent de temps dans l'armée, plus élevés sont les frais généraux. Les frais d'instruction et d'entretien se montent pour chaque homme à plusieurs milliers de dollars par année. Le ministre nous a dit en 1950,—je peux citer ce qu'il a dit si c'est nécessaire,—qu'au cours de l'année précédente il en avait coûté $2,600 par homme simplement pour la solde, la nourriture, le logement et autres choses du même genre. Ce montant ne comprenait ni les frais de son instruction ni les autres frais de cette nature. Si l'on tient compte de l'inflation, on aboutit à un total de plusieurs milliers de dollars par an comme frais d'entretien et de logement d'un seul militaire.

Il est évident que si l'on change fréquemment les hommes les frais quotidiens imputables à chacun seront plus élevés. Plus on gardera les hommes longtemps, moins il en coûtera pour les engagements dans l'armée. Lorsque le personnel d'une unité change souvent, l'unité perd en efficacité. Il faut que les soldats restent longtemps dans une unité pour se connaître et pour être en mesure de travailler efficacement ensemble. Le ministère devrait se préoccuper de ces pertes et tout mettre en œuvre pour les réduire.

Les dépenses prévues, cette année, au titre de la défense dépassent un peu 2 milliards; c'est une très grosse somme. L'importance même de cette somme peut nous induire en erreur quant à l'effort de défense que nous accomplissons et à nos réalisations concrètes. Une erreur assez répandue consiste à croire que l'argent affecté à la défense par un pays représente l'effort qu'accomplit ce pays; ce n'est pas toujours vrai. Si l'argent n'est plus employé sagement et de façon à éviter tout gaspillage, il est possible de dépenser de fortes sommes sans pour autant doter le pays

d'un régime de défense bien organisé. Nous avons pu constater maintes fois par le passé que les sommes affectées à la défense ne donnent pas toujours une juste idée des moyens de défense dont dispose le pays. A l'heure actuelle, la Suisse possède une armée qui suffit amplement à sa défense. C'est, bien entendu, une armée de défense. Quoi qu'il en soit, cette armée coûte très peu cher, beaucoup moins cher, par homme, que toute autre armée d'Europe et énormément moins cher, par homme, que notre propre armée. On peut en dire autant de l'armée turque. L'efficacité des moyens de défense ne se mesure pas à l'argent qu'on y consacre.

M. Murray (Cariboo): Que coûte l'armée chinoise?

M. Harkness: La question du député met en relief ce que je viens de dire, savoir la valeur d'un dispositif de défense ne dépend pas nécessairement de l'argent qu'on y consacre. Nos dépenses, au titre de la défense, s'élèvent à des sommes énormes. A ces sommes, il faut ajouter les crédits relatifs à la production de défense et à la défense passive, ainsi que les crédits relevant d'autres ministères mais intéressant la défense. Il en résulte que la moitié, ou peut-être plus de la moitié, des dépenses totales cette année ont trait à la défense ou à des domaines connexes. Dans ces circonstances, le devoir le plus important du Parlement à l'heure actuelle est peut-être d'étudier minutieusement ces dépenses. Je crois que l'attitude de la population canadienne à l'égard des dépenses relatives à la défense est bien résumée dans un premier-Montréal de la *Gazette*, livraison du 21 mars et dont voici un bref paragraphe:

> Les Canadiens veulent réellement dépenser tout l'argent nécessaire pour assurer leur propre défense, forme ultime de la sécurité sociale. Mais ils rendent un service à leur patrie et s'en rendent un à eux-mêmes s'ils s'assurent que chaque dollar comptera.

C'est ce que nous, députés, devrions faire. Nous devrions nous assurer que compte chaque dollar affecté à la défense. L'article se poursuit ainsi:

> La défense prête plus au gaspillage et aux pertes que tout autre domaine. Il n'y a pas de contrôle véritable de l'efficacité.

Voilà qui ne peut être plus vrai. L'un des problèmes qui se posent dans le domaine de la défense, c'est le contrôle du rendement, la suppression des dépenses inutiles, etc. La façon la plus efficace de maintenir ces dépenses au minimum, c'est de les soumettre à un examen aussi approfondi que celui dont elles seraient l'objet de la part d'une commission parlementaire des dépenses de la défense. Je suis heureux qu'on en crée une et j'espère qu'elle tiendra de fréquentes réunions. Celle de l'an dernier ne s'est réunie que quelques fois. Chaque fois qu'on a demandé, sous forme de motion ou autrement, la tenue plus fréquente de réunions, les requêtes, mises aux voix, ont été rejetées. Je souhaite que la chose ne se renouvelle pas et que le travail de la commission soit libre et exempt de toute obstruction.

Je soutiens depuis plusieurs années que nous n'obtenons pas la pleine valeur des sommes consacrées à la défense. Plus que jamais, je suis convaincu que nous gaspillons une part importante des crédits affectés à cette fin. Nous n'avons que bien peu d'unités prêtes au combat et d'armes de type récent, compte tenu surtout des dépenses afférentes à la défense. Je suis convaincu qu'avec l'élimination du gaspillage et des dépenses improductives on réduirait de plusieurs centaines de milions de dollars le coût de la défense. Non seulement nous maintiendrions notre rendement actuel mais je soutiens que nous l'élèverions dans certains domaines.

Je ne crois pas qu'on se préoccupe vraiment d'économiser dans le domaine de la défense. C'est peut-être tout naturel. La plupart des officiers du ministère de la Défense nationale sont des produits de la dernière guerre, c'est-à-dire qu'ils ont pris part au combat. A ce moment-là, ils ne se préoccupaient pas des dépenses. Il leur est donc sans doute naturel de ne pas trop s'en préoccuper maintenant. De fait, comme le signalait le député de Nanaïmo (M. Pearkes), aucun militaire ne s'inquiète indûment des dépenses, à moins qu'il n'y soit forcé.

Il faudrait que le ministre insistât continuellement pour que nos officiers de la défense en viennent à comprendre que l'économie est importante. Jusqu'ici, cependant, rien n'indique, que je sache, que le ministre insiste vraiment là-dessus. Il faudrait d'abord que le Gouvernement donnât le bon exemple. Or ni le Gouvernement ni le ministre ne le fait. J'ai sous la main un document déposé le 3 juin 1950. On y indique les frais de déplacement des membres du cabinet pour des voyages, au Canada, à bord d'avions du CARC. Il me suffira de citer quelques chiffres pour qu'on constate que le cabinet donne un mauvais exemple aux membres des services armés. Le coût total, estimatif, de ces déplacements, est de $42,450, la part du ministre de la Défense nationale (M. Claxton) étant de $18,598. Ce sont de grosses sommes et, à mon avis, c'est un mauvais exemple à donner.

Le premier poste, transport du ministre de la Défense nationale de Rockliffe à Montréal, est de $154.10. Le poste suivant est identique et le voyage suivant à destination de West-Point atteint le montant de $385.25;

il est de $154.10 de Rockcliffe à Dorval, de $231.15 de Rockcliffe à Toronto, de $616.40 de Rockcliffe à Torbay, de $462.30 de Yarmouth à Rockcliffe, de $924.60 de Lethbridge, Suffield à Rockcliffe etc. D'autres personnes ont également fait partie de ces voyages et c'était probablement là la manière la plus économique de les transporter, mais d'après ce document, personne n'aurait accompagné le ministre à l'occasion d'un grand nombre de voyages à Montréal. Je ne vois pas qu'il ait pu épargner beaucoup de temps en empruntant un avion du C.A.R.C. Le voyage à Montréal à bord d'un avion commercial aurait coûté $7.15. Je cite ce chiffre afin d'indiquer qu'à mon avis on ne donne pas aux services intéressés l'exemple de l'économie. Je ne pense pas qu'une pression s'exerce sur les services pour les amener à économiser et sans pression il n'y aura certainement pas d'économie.

Ces trois dernières années, je me suis élevé au cours de chaque débat sur la défense contre le gonflement des effectifs aux quartiers généraux des zones et des régions militaires. Voilà des exemples frappants du gaspillage d'effectifs qui se produit et qui est probablement attribuable à l'emprise de la bureaucratie qui se manifeste partout. Pour se rendre compte de l'état de choses qui règne au quartier général de la défense nationale, il suffit de jeter un coup d'œil sur le répertoire téléphonique dont chaque membre reçoit un exemplaire. A titre d'exemple, je citerai l'annuaire des services du personnel et de l'instruction militaire. D'après le répertoire téléphonique, le directeur de l'instruction militaire est un colonel, le directeur des services d'état-major, un colonel, le directeur de l'artillerie royale canadienne, un colonel; il s'agit dans tous les cas, il va sans dire, de colonels tout court; au bureau de l'ingénieur en chef, un colonel; directeur du service royal des transmissions, un autre colonel; directeur du corps d'infanterie royal canadien, encore un colonel. Il y a en outre, je crois, un directeur du corps blindé; toutefois, je n'ai pas vu son nom sur la liste.

M. George: L'a-t-on supprimé?

M. Harkness: Peut-être figure-t-il ailleurs, mais pas au répertoire téléphonique. Sans lui, il y a six directeurs et, s'il est dissimulé quelque part, il y en a sept qui s'occupent d'instruction militaire et de services du personnel. Chacun de ces hommes est entouré d'un personnel d'officiers, un major, un capitaine ou deux, et un lieutenant ou plus, suivant la nature du travail. Il y a, en outre, un certain nombre de gradés et hommes de troupe et bon nombre de civils, dont l'honorable député d'Yale (M. Jones) a parlé. Combien y en a-t-il? Je l'ignore, mais le nombre en est considérable chez les seuls officiers supérieurs.

Je veux comparer la situation présente à celle d'avant-guerre. Nous n'avions alors qu'un seul colonel, à titre de directeur des services du personnel et de l'instruction militaire. Il avait pour l'aider trois majors et environ 12 gradés et hommes de troupe. Avec le concours de ces quelques officiers, gradés et hommes de troupe, il accomplissait tout le travail que font maintenant ces six colonels avec de nombreux capitaines, majors et bon nombre de gradés et hommes de troupe et autres. Il est vrai que depuis le début de la guerre nos effectifs permanents ont augmenté de 3,000 à 50,000 environ. Mais avant la querre, notre réserve était plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'établissement d'un programme d'instruction exige tout autant de travail pour 10,000 hommes que pour 100,000. La rédaction de brochures, de précis d'instruction et ainsi de suite exige le même effort pour 10,000 hommes que pour 100,000. L'accroissement de nos effectifs n'exige pas nécessairement une augmentation considérable du personnel d'état-major. La chose saute aux yeux. Mais au quartier général, il y a des majors, des capitaines et d'autres officiers qui s'occupent d'un travail dont se chargeaient avant la guerre de simples soldats, des caporaux, des sergents et des sergents-majors. Ces officiers se gênent les uns les autres. Il en va de même pour le personnel du quartier général de zone ou de région. Ce que font tous ces officiers et soldats, j'ai peine à me l'imaginer. Je sais toutefois que toute la paperasse que ces gens manipulent gêne le travail du quartier général, moins efficace d'autant. Les affaires suivent des filières si nombreuses qu'elles en sont beaucoup retardées. Les intéressés examinent les documents chacun à son tour. Ils se tiennent occupés à se les passer. Ici, c'est indéniable, il y aurait lieu d'effectuer de fortes économies.

Je citerai un autre exemple de ce même état de choses dont je suis au courant personnellement. Il y a deux ans, on a établi, à Calgary, ce qu'on a appelé un commandant de garnison. Il était colonel et comptait, dans son état-major, un major, un capitaine et je ne sais combien de sous-officiers et hommes de troupe. Il sont toujours là-bas. Ces gens ont fait un excellent travail, et je les féliciterais de la manière dont ils ont accompli leur tâche; mais je suis d'avis que cet organisme n'était pas nécessaire. J'en ignore le coût, mais y compris les logements du personnel, etc., je ne doute pas que ce commandant de garnison et son personnel coûtent au pays au moins $50,000 par an. Le

travail qu'accomplissent ces hommes était autrefois confié à l'officier de réserve senior de Calgary, qu'aidait dans une certaine mesure le principal officier de l'armée permanente dans cette ville. Il en a été ainsi jusqu'à une date éloignée de moins de deux ans; en outre, il n'y a pas plus de troupes à Calgary aujourd'hui qu'il n'y en avait alors. Il y a là un double déploiement de personnel, qui, pour autant que je puisse le constater, ne sert aucun objectif utile. Je suppose que le travail effectué selon l'ancienne méthode coûtait au plus $300 ou $400, en comparaison de $50,000 sous le régime actuel. C'est là un exemple de ce que l'on peut constater partout dans notre pays. Si l'on multiplie le fait un grand nombre de fois, il est facile de comprendre pourquoi nos frais de défense ont augmenté à ce point et pourquoi ces dépenses se traduisent par un nombre aussi modeste d'unités de combat et par une aussi petite quantité de matériel moderne.

L'autre point que je mentionnerais à ce propos est l'emploi de personnel chargé des relations extérieures. J'ai soulevé la question l'année dernière au comité des comptes publics, mais je n'ai pu pousser les choses très loin. Lorsqu'on s'est plaint du nombre de personnes affectées au service des relations extérieures, la seule réponse donnée fut que ces gens étaient aimables et accomplissaient un travail utile. Sans doute, mais je ne crois pas qu'il soit vraiment nécessaire de garder ici et dans les quartiers militaires des diverses régions autant de préposés aux relations extérieures. Pour ma part, j'estime que les journaux sont parfaitement capables de s'occuper d'une bonne partie du travail que font ces agents des relations extérieures et ils ne seraient que trop heureux de s'en charger. Tout travail qui ne pourrait être effectué de cette façon pourrait être confié à un membre du personnel d'état-major, un capitaine ou un autre officier subalterne, qui s'en acquitterait dans ses moments de loisir. Je constate que l'aviation américaine a reconnu qu'elle pouvait se dispenser de tous ces officiers des relations extérieures. J'ai à la main une dépêche, datée du 17 mars, conçue en ces termes:

L'aviation a révélé aujourd'hui qu'elle réduira de 65 p. 100 le personnel préposé aux relations extérieures au quartier général. Cette décision réduira le personnel des renseignements de l'aviation au quartier général à 19 officiers et 15 civils. L'effectif autorisé permet normalement d'y employer 52 officiers et 34 civils.

Je suis fermement convaincu que nous devrions agir de même. Le ministre ou un autre dira peut-être que ce n'est là qu'un autre élément peu important, mais il y en a tellement de ce genre. Si l'on calculait le montant qu'il serait possible d'épargner en supprimant toutes les dépenses dont on peut se dispenser et qui sont souvent inutiles, tous les députés en seraient renversés.

Un autre exemple où, à mon avis, il se fait du gaspillage est celui qu'on m'a signalé à propos des habitations de Claresholm, où se trouve une école de l'air. Apparemment, la situation du logement était sérieuse; les maisons manquaient et tout un lot de maisons préfabriquées, en métal, ont été expédiées là-bas. Le tout a été mis sur une voie d'évitement avant la conclusion des contrats visant l'érection de ces maisons, la pose des tuyauteries et des canalisations électriques et ainsi de suite. C'est ainsi qu'il n'y avait personne pour les décharger et il a fallu employer des gens spécialement pour ce travail. Puis, je crois qu'on a découvert que ces maisons coûteraient probablement plus que ce qu'on pourrait appeler des habitations ordinaires au moment où on avait accordé des contrats pour l'érection, la plomberie et tout le reste. Il a donc été décidé d'en revenir aux habitations ordinaires. On a alors envoyé un groupe de gens pour charger ces maisons sur des wagons et les expédier; puis on a tout recommencé à neuf. Je ne sais pas où sont allées ces maisons mais j'ai tout lieu de croire que je pourrais dire sans trop risquer de me tromper qu'elles sont peut-être en Angletere en ce moment. Je ne sais pas combien d'argent cette transaction a fait perdre, mais ce doit être dans les environs de plusieurs milliers de dollars.

Le discours du ministre a été, à mon avis, remarquable du fait de trois omissions importantes. Il n'a parlé ni de la réserve, ni du CF-100, ni du moteur Orenda, pas plus d'ailleurs que de l'ensemble des questions de matériel. J'aimerais m'arrêter brièvement sur chacun de ces points-là. L'un des principes essentiels de notre programme de défense, depuis longtemps, c'est qu'en cas de guerre la mobilisation de nos forces armées doit se faire à partir de la réserve. Nous avons entendu à ce propos, l'an dernier, une déclaration émanant de la conférence des associations de défense qui groupe les officiers supérieurs des forces de réserve. Ils ont témoigné que celles-ci n'étaient pas en bon état, qu'elles étaient incapables de rendement. Je n'ai entendu dire nulle part que la situation à cet égard soit meilleure cette année qu'elle ne l'était l'an dernier. On me permettra maintenant de donner lecture d'une courte phrase tirée du mémoire présenté l'an dernier au ministre par la conférence.

C'est notre avis réfléchi et unanime que, dans une large mesure, on ne tire pas un avantage suffisant des deniers publics consacrés actuellement à la réserve.

Voilà précisément ce dont j'ai parlé. Nous n'en avons pas pour notre argent, s'il faut en croire ceux qui tiennent de plus près à la réserve.

M. George: Lisez le reste de l'alinéa.

M. Harkness: Si je lisais tout le mémoire, il ne me resterait plus de temps...

Une voix: Et votre thèse serait par terre.

M. Harkness: Non pas; elle est 100 p. 100 solide. De fait, le montant dépensé pour les forces de réserve des trois armes (la formation des cadets y comprise), est assez considérable. Les prévisions budgétaires se montent pour cette année à $23,820,479, somme bien plus élevée que l'ensemble des dépenses pour la défense nationale pendant plusieurs années, entre les deux guerres. Étant donné l'importance essentielle des réserves et les sommes qu'on y consacre, j'estime que le ministre aurait dû, tout au moins, nous donner un bref exposé de la situation des forces de réserve; avant d'aborder les postes particuliers, j'espère que le ministre nous fera une déclaration ayant trait aux réserves de l'armée, de la marine et de l'aviation. Elles comptent parmi les éléments les plus importants de notre structure défensive tout entière; mais, jusqu'à présent, dans ce débat, on les a négligées.

Le député de Brandon (M. Dinsdale) a dit quelque chose au sujet du CF-100 et du moteur Orenda; il me semble que quelqu'un d'autre en a également fait mention. Quand le CF-100 a subi son premier vol d'essai en janvier 1950, il y a plus de deux ans, et quand on a passé les premières commandes de fabrication, il y a près de deux ans, en juin 1950, le Gouvernement a fait dans ces deux cas un grand battage.

On a donné à tout le monde au pays l'impression que le meilleur chasseur à long rayon d'action au monde allait bientôt sortir d'usine et être mis presque immédiatement en service dans les escadrilles du C.A.R.C. Il y a près de deux ans de cela. Aujourd'hui le C.A.R.C. ne possède aucun de ces chasseurs CF-100. En octobre dernier à grand renfort de publicité, avec bien du fla-fla, un CF-100 a été remis au C.A.R.C. Quelques semaines plus tard l'appareil fut renvoyé à Malton là où il avait été fabriqué. Il y est toujours. Il subirait de légères modifications et ainsi de suite. Il semble que la remise au C.A.R.C. de cet unique appareil qui n'était pas au point n'a eu lieu que pour des raisons de publicité et de politique. Ce n'est pas ainsi que nous devrions procéder dans nos préparatifs de défense. On ne devrait pas les considérer comme moyen de publicité pour le ministre ou le Gouvernement en général.

Il semble donc bien évident qu'on n'aurait pas dû livrer cet appareil au C.A.R.C.; ou du moins on aurait dû le faire à des fins d'essai seulement et sans l'accompagner de toute une publicité qui a porté les gens à croire qu'on fabriquait en série ces excellents chasseurs,—je crois qu'ils le sont,—et que nous étions parfaitement à l'abri sous leur protection.

A ce sujet, j'aimerais citer un éditorial de la livraison d'avril du *Canadian Aviation* qui vient justement de paraître. L'article s'intitule: "Faits et rumeurs,—Appréciation de l'entreprise Avro". Voici ce qu'on y lit:

> Les rumeurs semblent circuler en abondance à propos de la société *Avro Canada* et surtout de deux entreprises très coûteuses, l'intercepteur de patrouille CF-100 et le moteur à réaction Orenda. S'il faut en croire les sources anonymes mais bien informées qui communiquent les rapports courants, le CF-100 est une faillite volante et l'Oranda pose une foison de problèmes techniques. Pour résumer, on a affecté des millions de dollars des contribuables à l'Avro, qui n'a produit encore que des retards et des alibis.
>
> Quels sont les faits? Il est vrai que le Gouvernement a consacré quelque 50 millions de dollars au programme de l'Avro depuis 1946. Il est également vrai que la production en moteurs et en avions ne représente qu'un dividende insignifiant pour un placement aussi considérable. Par ailleurs, qu'est-ce qui nous portait à croire que ces entreprises passeraient de la planche à dessin à la production en série en moins de cinq ans? Voici deux raisons:
>
> (1) En tant que nation, nous ne possédions aucune expérience pour juger de vastes entreprises aéronautiques de ce genre.
>
> (2) Les prédictions fantaisistes sur le plan politique sont venues appuyer la supposition quelque peu naïve que pareille évolution pourrait être rapide et simple.

L'article dit en somme qu'on nous a trompés, sur le plan politique, en cette affaire. L'article ajoute qu'on a réalisé tous les progrès que nous étions en droit d'attendre, en ce qui concerne le dessin et la production des prototypes. Je le crois. Je crois qu'on a effectivement réalisé certains progrès en ce sens. L'article ajoute que les CF-100 qu'on produira, ne seront pas, comme on l'a prétendu, désuets dès leur sortie d'usine, mais qu'au contraire, ce sont là de bons appareils. Je le crois aussi. Mais il reste que nous n'avons pas encore reçu ces appareils et ces moteurs qui, à en croire ce qu'on nous disait il y a deux ans, devraient maintenant sortir en série. On nous a même dit que nos escadrilles en seraient dotées dès maintenant. Je ne pense pas qu'il soit le moins du monde douteux que le Gouvernement s'est lourdement trompé en ce qui concerne ces avions, de même qu'en ce qui concerne le moteur Orenda, tant du point de vue de la date de production que de celui de leur entrée en service. Il en résulte que nous restons ici les mains vides.

J'ignore pourquoi le ministre n'a pas dit un mot de cette affaire. Il n'a certainement pas manqué, dans le passé, d'évoquer cette question assez souvent. Cela a même été l'un de ses sujets préférés. Il nous a souvent entretenu du CF-100 et du moteur Orenda. Mais pas cette année; pas un mot. C'est là une autre question au sujet de laquelle le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et son collègue de la Production de défense (M. Howe) nous doivent une explication complète. Ils devraient nous dire quelles sommes nous avons placées dans ces entreprises, quelles sont les perspectives en ce qui concerne la sortie de ces appareils ou de ces moteurs et quand cela va se produire. Il ne faut tout de même pas persister à entourer tout cela de mystère, comme le Gouvernement l'a fait dernièrement.

J'aimerais pouvoir dire quelques mots au sujet du problème de l'équipement considéré dans ses grandes lignes. Le ministre a dit, comme on le voit à la page 1157 du hansard:

> En ce qui a trait à l'équipement, le ministre de la Production de défense (M. Howe), comme en fait foi la page 464 du hansard du 14 mars, a fourni un rapport très complet sur le sujet et je ne me propose pas d'y revenir. Il a exposé la situation en ce qui concerne les navires et les armes de la marine, les chars de combat et les armes des forces de terre et les avions de la force aérienne.

Je ne me rappelais pas l'avoir entendu traiter de ces questions. Hier, j'ai été surpris d'entendre l'affirmation du ministre. Ce matin, j'ai consulté le hansard à la date citée; j'ai trouvé la page et j'ai relu le texte. De fait, M. Howe n'a pas étudié du tout ces problèmes. Il n'a fait que donner un rapport économique d'ordre général et c'est à peu près tout. C'était un bon rapport, je n'ai rien à lui reprocher. Néanmoins, il abordait surtout la question des matières premières, des débouchés, citait des chiffres tirés de contrats que nous avons passés ou se rapportant aux quantités de matériel dont nous aurons besoin, énumérait des pourcentages et autres choses du genre. Le rapport ne disait rien des navires pour la marine, des appareils pour l'aviation, ni des canons et ainsi de suite pour l'armée, bien que le ministre, dans le texte que je viens de citer, nous assure du contraire. Le rapport n'apporte aucune réponse aux questions que nous nous posons, quant aux types spéciaux d'équipement pour les trois services.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je dois informer l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole. La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il poursuivre ses observations?

M. Harkness: Je pourrai terminer dans trois minutes environ, monsieur l'Orateur.

Des voix: Poursuivez!

L'hon. M. Claxton: Oui; certainement.

M. Harkness: Il y a un point en particulier dont j'aimerais parler et à propos duquel je désirerais poser des questions. Quel matériel moderne avons-nous, pour l'armée de terre surtout? Comme l'a signalé le député de Nanaïmo, le ministre n'a pas soufflé mot de l'uniformisation. Pourtant, c'est un sujet dont il a parlé avec beaucoup d'éloquence, les deux années passées en particulier. De fait, tant au comité des comptes publics qu'au comité des dépenses aux fins de la défense, on nous a appris l'an dernier que nous n'avions obtenu qu'une petite quantité d'armes portatives américaines des États-Unis. J'aimerais savoir ce qu'on en fait. A quoi les utilise-t-on? Quant à notre brigade de Corée, à notre brigade d'Europe et à nos effectifs de réserve ici,—nos trois bataillons qui sont dans les forces régulières ici, au pays,—ils sont tous équipés de façon générale d'armes britanniques, autant que je sache.

Notre matériel de mobilisation. pour le cas où une guerre générale éclaterait, est du type britannique dans la mesure où ce matériel existe. Nous avons envoyé l'an passé en Europe de quoi équiper trois divisions, ainsi qu'un nombre considérable de canons et d'autre matériel. Lorsqu'on a posé une question au ministre à ce sujet l'an passé qu'a-t-il répondu? Je lui ai demandé quelle était la situation quant au matériel de mobilisation et il m'a répondu que nous en avions suffisamment. Je lui ai demandé ce qu'il voulait dire. Il a répondu qu'il voulait dire que nous avions suffisamment de matériel pour répondre à tous les besoins éventuels. Cela ne veut pas dire grand chose, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir de quel matériel de mobilisation nous disposons pour l'instant. Nous nous sommes démunis de canons et particulièrement de gros canons de tous calibres et nous n'avons rien pour les remplacer. Il me semble que nous nous trouvons dans une situation où nous n'avons pas le matériel qu'il nous faudrait si la guerre éclatait à un moment quelconque dans l'avenir immédiat. Une fois les hostilités commencées, il serait extrêmement difficile de se procurer rapidement ce matériel car les pays qui pourraient nous le fournir,—le Royaume-Uni et les États-Unis,—l'utiliseraient eux-mêmes.

Une des armes les plus essentielles à toute armée moderne est le canon antichar. Nous n'avons plus ceux que nous avions. On les a envoyés en Europe. Je parle du canon antichar auto-propulsé, l'ancien canon pour obus

de 17 livres. Je ne crois pas que ce canon ait été remplacé. Lorsque le ministre étudiera cette question, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'on a commandé, si on a commandé quelque chose, pour remplacer ces canons antichar que nous n'avons plus. Nous avons envoyé en Europe une brigade d'infanterie; nous en avons envoyé une en Corée. Je crois comprendre que celle qui se trouve en Europe, est, en ce qui concerne la défense anti-tanks, équipée de chars d'assaut *Centurion* achetés en Grande-Bretagne. Peut-être a-t-on l'intention d'en généraliser l'emploi dans toute l'armée. S'il en est ainsi, nous devrions en être informés et savoir à peu près quand ces chars nous seront livrés.

L'année dernière, le ministre a dit beaucoup de choses au sujet de l'écran de radar, des avions d'interception et des canons de D.C.A. en tant que matériel de défense contre les bombardements. Je voudrais savoir où se trouvent ces canons de D.C.A. Certains des canons de D.C.A. dont nous disposions ont été également expédiés en Europe. Nous n'avons rien reçu pour les remplacer. De fait, si j'ai bien compris nous n'avons, en réalité, aucun canon de D.C.A., sauf deux ou trois batteries aménagées sur les côtes afin de protéger les installations navales. A part cela, nous ne possédons rien. Dans une ville comme Ottawa, il n'existe pas une seule batterie de D.C.A. pour offrir quelque protection. On peut constater le même état de choses dans tout le pays.

J'ai parlé très brièvement de la situation en ce qui concerne nos chars de combat. A mon sens, on devrait nous révéler assez en détail quelle est la situation à cet égard. Il y a un an, on était censé nous équiper de chars américains, des Patton surtout. On a reconnu, semble-t-il, que le Centurion anglais est un char supérieur à l'autre et ce sont des engins de ce type qu'on fournit à notre brigade postée en Europe. Les autorités en ont fait venir au pays un bon nombre,—vingt, je crois,—ainsi que le ministre l'a dit, pour servir à l'instruction. Si c'est le char que nous devons utiliser, il nous en faut plus que vingt. On aurait dû en commander. Nous devrions savoir si on en a commandé ou non.

L'hon. M. Claxton: J'ai dit que nous en avions commandé.

M. Harkness: On ne nous a pas dit combien avaient été commandés. Nous le saurons peut-être plus tard. Lorsque la question a été posée, on a répondu que le Canada n'avait pas l'intention de fabriquer ces chars. Pourquoi n'en fabriquerions-nous pas? Nous avons sûrement des usines qui pourraient s'adapter à la fabrication des chars. Si ces chars doivent faire partie de nos armes régulières, pour ce qui est des blindés,—et je crois que le matériel blindé est important, comme tous le reconnaissent,—nous pourrions les fabriquer ici sous licence.

M. Sinnott: L'heure!

M. Harkness: Leur importation au pays à l'heure actuelle ou leur fabrication ultérieure sous licence pourraient nous aider à résoudre l'un de nos problèmes commerciaux les plus difficiles. Actuellement d'importants excédents de viande s'accumulent, que nous aurons des difficultés à vendre. Nous pourrions, au grand avantage des deux pays, échanger cet excédent de viande que nous allons avoir ainsi que bien d'autres produits naturels, contre des chars Centurion ou contre les droits de licence nous permettant de les fabriquer.

Je regrette d'avoir parlé plus longtemps que j'aurais dû.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement et avec intérêt le long exposé que le ministre a fait à la Chambre hier. J'avoue immédiatement que je ne me reconnais pas la compétence voulue pour me prononcer sur la puissance relative des diverses armes de notre armée, les genres de matériel et l'emploi des troupes. Cependant, j'estime posséder, à titre de membre de cette Chambre, la compétence voulue pour formuler quelques observations sur quelques aspects de ces crédits importants et, peut-être, offrir quelques propositions.

Alors que les crédits confiés à sa surveillance dépassent deux milliards, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est, de tous les ministres, celui qui a la plus grande responsabilité vis-à-vis de la Chambre, non seulement en raison des vastes sommes dont il a la gestion, mais à cause de la façon particulière dont les crédits relatifs à la défense diffèrent des crédits afférents aux autres ministères. Il ne fait aucun doute qu'il est beaucoup plus difficile aux députés,—je n'en blâme pas le ministre,—de se prononcer sur les crédits relatifs à la défense que sur ceux, par exemple, des ministères des Travaux publics et des Affaires des anciens combattants. Les crédits des autres ministères portent sur des matières qu'ils connaissent mieux, des sujets sur lesquels l'homme moyen est mieux renseigné. Par conséquent, plus que pour tout autre ministère, il nous faut compter sur le ministre de la Défense nationale. Il nous appartient d'étudier très sérieusement la ligne de conduite générale suivie à l'égard de ces dépenses, car il ne faut pas

oublier que ces fortes sommes sont fournies par nos ouvriers et par nos agriculteurs. C'est parce que ces gens se privent de certaines choses que nous pouvons trouver les fonds requis pour satisfaire à nos besoins de défense.

Ces dernières semaines, j'ai noté que le Congrès des États-Unis et diverses commissions de ce Congrès s'inquiètent fortement du gaspillage auquel prêtent les dépenses relatives à la défense. Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de dire que, si je n'ai pas la compétence voulue pour critiquer les dépenses ruineuses à certains des points de vue de l'honorable député de Calgary-Est (M. Harkness) au sujet de la défense, j'appuie certes les observations qu'il a formulées à cet égard.

Comme je viens de le dire, le Congrès des États-Unis et diverses commissions de ce Congrès s'intéressent vivement depuis quelques semaines à la suppression du gaspillage en ce qui concerne les dépenses relatives à la défense. Je crois que le gaspillage se produit à cause des conditions dans lesquelles nous vivons. Les dépenses relatives à la défense, bien entendu, comportent toujours du gaspillage. Le gaspillage est parfois inévitable. Mais, dans les circonstances actuelles, tant au Canada qu'aux États-Unis, nous avons accru nos effectifs à un rythme rapide en temps de paix et nos officiers subalternes n'ont pas eu l'occasion d'être promus à des grades supérieurs par suite de la longue durée de leur service et ainsi de suite.

En certains cas on a confié de bien lourdes responsabilités à des personnes presque sans expérience du commandement et sans connaissances administratives. En plus de manquer d'expérience, certains de ceux avec qui j'ai été en contact étaient outrecuidants, ne comprenaient rien, ni en ce qui a trait à l'opinion publique ni en ce qui touchait à leurs fonctions et devoirs. Je m'empresse ici de rendre hommage aux compétents et aux consciencieux, aux officiers remarquables par leurs capacités que j'ai rencontrés dans les services armés du pays.

Je le répète, il n'est pas facile aux députés ordinaires d'indiquer de façon précise les crédits ou les domaines qui pourraient donner lieu à des économies. Il nous faut aller à l'aveuglette, ni plus ni moins. J'en donnerai quelques exemples qui ont été portés à mon attention au cours de mes déplacements à travers le pays et de diverses conversations avec des civils et des militaires. La commission d'enquête du Congrès américain s'est grandement préoccupée des abus auxquels donnent lieu les ordonnances. Elle a fait une enquête assez sérieuse à cet égard. Les enquêteurs ont déploré les dépenses inutiles auxquelles donnaient lieu les épouses d'officiers en ce qui a trait aux habitations, etc. et le gaspillage qui entourait certains projets de construction. La situation est semblable ici au pays dans certains cas. Je me permets de fournir quelques exemples au ministre.

Récemment, voyageant en train, je suis allé m'asseoir dans le compartiment réservé aux fumeurs. J'aime voyager incognito. J'engageai conversation avec quatre ou cinq soldats en permission. J'aime demander aux militaires s'ils se plaisent dans l'armée, et comment on les traite. Tous étaient très satisfaits. J'ai demandé à ces cinq jeunes gens, tous ordonnances, ce qu'ils faisaient dans l'armée. Leur enrôlement remontait à près de deux ans et ils m'ont dit que sauf au cours des quelques premiers jours, ils n'avaient jamais assisté à un rassemblement. Tous semblaient bien nourris et ils étaient de bonne humeur. Je ne dirai pas que c'étaient des intellectuels, ni rien qui s'en rapproche mais ils étaient très satisfaits de leur sort. "Quelles sont vos fonctions?", leur ai-je demandé. Ils m'ont répondu qu'ils prenaient soin de la garde-robe des officiers, qu'ils ciraient leurs chaussures, entretenaient les planchers dans les logements des épouses d'officiers et, enfin, qu'ils lavaient le linge à la lessiveuse. Un d'entre eux m'a même dit qu'il lavait parfois les couches. J'ai pensé que cela ne pouvait guère avoir de rapport avec notre programme de défense.

Autant que je sache, ces cinq hommes passaient tout leur temps au service des officiers auxquels ils étaient attachés ou au service des épouses de ces officiers. Ces hommes étaient en poste à Petawawa. L'un deux était ordonnance d'un colonel. Je puis fournir certains renseignements au ministre dans le particulier s'il le désire. On peut multiplier ces exemples par milliers et se faire une idée des dépenses inutiles qu'ils représentent. Une ordonnance suffirait peut-être pour deux officiers. Pourquoi ne donne-t-on pas la formation militaire à ces hommes? J'avais l'impression que tous les membres de l'armée étaient censés posséder la compétence dans le domaine auquel ils sont affectés. Je porte ces faits à l'attention du ministre avec l'espoir qu'il nous dise quelles sont les conditions de service des ordonnances et s'ils sont des garçons de ménage à l'emploi des femmes d'officiers.

J'ai également échangé quelques mots avec un autre groupe d'hommes. Il n'y a pas très longtemps, je buvais un Coca-Cola en compagnie d'un groupe d'hommes qui parlaient de leur service dans l'armée de réserve. L'été ils aimaient jouer au football et l'hiver au ballon panier. Je leur ai

demandé s'ils jouaient souvent et ils m'ont dit combien de fois. Savez-vous ce que j'ai découvert? J'ai découvert que ces hommes s'étaient enrôlés dans l'armée de réserve croyant qu'ils n'auraient pas à porter l'uniforme et qu'ils n'auraient à se présenter à d'autre rassemblement que celui de la distribution de solde. C'est ce qu'ils m'ont dit. Sauf erreur, ce serait exact.

Nous voyons des joueurs professionnels se joindre à l'armée de réserve. Peut-on m'expliquer pourquoi nous devons offrir quelque chose de spécial aux hommes qu'on invite à s'enrôler uniquement pour y pratiquer les sports en professionnels et se rendre aux rassemblements de distribution de solde. J'invite le ministre à enquêter en la matière et je lui fournirai les renseignements privément. De telles dépenses sont-elles nécessaires en vue de notre défense?

Je l'invite également à enquêter au sujet des magnifiques jardins qu'on aménage et des mobiliers que son ministère achète à Ottawa. Un des membres du personnel à l'endroit dont je parle m'a dit que des stores coûteux en excellent état avaient été enlevés et remplacés par des stores vénitiens parce que la façon dont les stores ordinaires laissent passer la lumière ne plaisait aux intéressés. Puis-je demander aussi pourquoi on a bouleversé de belles pelouses et aménagé différemment certains jardins, pourquoi aussi on a fait des travaux de jardinage autour de certains immeubles relevant de la défense nationale alors que les environs de ces immeubles étaient déjà fort honorables?

Je signale ces détails au ministre. Ils sont secondaires et sont venus à mon attention au cours d'entretiens avec les gens. Il est possible cependant que ces menus détails soient l'indice d'un gaspillage considérable. J'espère que le ministre fera enquête et nous communiquera ses constatations à la fin du débat.

Je l'invite à dire à la Chambre quel contrôle il exerce sur l'emploi inapproprié du personnel militaire, des véhicules militaires, et sur les dépenses inutiles relatives à l'achat d'articles du genre de ceux dont j'ai parlé. Si j'étais ministre de la Défense, ce que je ne serai probablement jamais, je ferais afficher deux devises dans chaque mess d'officiers. La première serait: "Nous sommes responsables de la sécurité du Canada." Et, pour aider ces hommes à garder le sens des proportions, à rester un peu en rapport avec les gens ordinaires qui fournissent les deniers, j'aurais la seconde devise suivante: "Ma sécurité économique est le fruit du labeur et des sueurs des ouvriers et des agriculteurs du Canada."

[M. Herridge.]

C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet. Je passe maintenant à l'éducation dans l'armée. Je sais que l'instruction militaire en vue de former de bons soldats, marins et aviateurs est excellente. Tant mieux, car le ministère a obtenu à cet égard d'excellents résultats. Sauf erreur, il a publié deux ou trois brochurettes destinées aux troupes qui vont outre-mer et qui, au point de vue de l'éducation, sont louables.

Mais je ne crois pas que cela soit suffisant. Nous avons ici au Canada et en Europe en particulier une foule de jeunes Canadiens, intelligents et en bonne santé qui ne disposent pas, à mon avis, de moyens convenables de s'instruire. Sauf erreur, c'est une unité attachée aux éléments du Commonwealth britannique qui assure en Allemagne ou en Europe les moyens de se divertir.

Il n'est pas normal que ces jeunes gens qui servent, dans les cadres d'une armée relativement permanente, au Canada, en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Corée, ne puissent tirer parti de loisirs qu'ils pourraient consacrer à leur instruction. Ayant causé avec quelques-uns d'entre eux, j'ai constaté qu'ils ne comprennent même pas les premiers principes sur lesquels repose la démocratie. Ils ne connaissent ni le rouage ni le fonctionnement du régime parlementaire, ce qui, à mes yeux, témoigne d'une lacune dans nos méthodes d'enseignement. Une foule de nos jeunes gens ne comprennent pas pourquoi nous nous battons. Ils ne comprennent pas la façon dont est constituée l'Organisation des Nations Unies, ils ignorent que le pacte atlantique, en vertu d'un article de la charte, représente un élément constituant des Nations Unies. Ils ne comprennent pas les objectifs généraux de notre pays et de nos alliés dans la défense de la démocratie.

Bon nombre de ces jeunes gens, j'en suis sûr, accueilleraient avec joie une occasion plus favorable de s'instruire davantage. Reconnaissons qu'il ne s'agit pas seulement d'une situation provisoire. Nous devrons maintenir des troupes de défense pendant des années encore. Ne laissons pas le temps s'écouler, ne laissons pas vieillir ces jeunes gens sans mettre à leur disposition de meilleurs moyens de s'instruire.

Je ne suis pas certain de ce qui constitue la meilleure méthode, mais je propose que le Gouvernement étudie l'opportunité de s'adresser aux dirigeants de la Légion canadienne afin de lui demander si, avec le secours du Gouvernement, elle collaborerait en vue de mettre à la disposition de nos troupes de défense certains services d'enseignement.

L'hon. M. Claxton: Ils existent déjà.

M. Herridge: Je suis heureux de l'apprendre; mais je n'ai pas encore trouvé de soldat qui en bénéficie. Lorsque le ministre prendra la parole, je lui demanderai d'expliquer ce que l'on entreprend dans ce sens. J'ai rencontré des douzaines d'hommes, mais je n'en ai pas encore trouvé un seul qui m'ait dit prendre part à une initiative sur le plan de l'instruction.

Avant de conclure, je citerai brièvement un passage extrait d'une revue sérieure du point de vue capitaliste et, je crois aussi, de l'avis du Gouvernement. J'ai devant moi le numéro de mars 1952 du *The Monetary Times,* dans lequel je trouve l'exposé suivant:

Abandonnerait-on le *Rule Britannia?*
Winnie leur en fait voir

Lorsque le premier ministre Winston Churchill était à Ottawa, il a sermonné le cabinet pour avoir banni le *Rule Britannia* de la Marine canadienne. A titre de vieux loup de mer, il leur a dit que c'était là une mauvaise action. Le Cabinet quelque peu décontenancé est convenu de faire preuve de bonne volonté. De telle sorte que lorsque des membres de la Marine britannique monteront à bord d'un navire canadien, on les accueillera par l'air du *Rule Britannia,* c'est-à-dire qu'au moins cet air ne disparaîtra pas du répertoire musical de la Marine canadienne.

Je demanderais au ministre de nous dire, dans sa réponse, s'il y a quelque vérité dans cette affirmation et si, à la suite des observations du très honorable Winston Churchill, le Cabinet canadien et, en particulier, le ministère de la Défense nationale ont changé le règlement pour que le *Rule Britannia* soit joué sur les navires du Canada.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, une somme de deux milliards représente beaucoup d'argent. C'est la moitié du budget global des dépenses de notre pays et elle suppose de grands sacrifices pour l'ensemble de la nation canadienne. La population désire, j'en suis sûr, qu'une somme comme celle que réclame aujourd'hui le ministère de la Défense nationale, soit dépensée à bon escient et dans le meilleur intérêt de la nation.

Les impôts que la population doit acquitter aux fins de la défense nationale obligent le ministre et son service à dresser des plans et à s'organiser sérieusement de manière à économiser le plus possible. En ce moment, les Canadiens sont saignés à blanc par les impôts; ils sont en droit de s'attendre que le ministère de la Défense nationale administre bien ses affaires. En ces dernières années, ce ministère nous a fourni bien des preuves de mauvaise administration. Il appartient à la Chambre des communes de voir à ce que la population ne soit pas tenue de consentir de lourds sacrifices qui se révéleraient inutiles par suite d'un manque de jugement de la part des administrateurs du ministère.

Tous les députés savent que le Canada fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et qu'il s'est allié aux autres nations atlantiques pour défendre l'Ouest. Quand le Canada est devenu membre de l'OTAN nous savions que nous devrions faire des sacrifices en vue d'assurer la paix dans le monde. Nous avons contracté certains engagements qui devaient se fonder sur la puissance de notre pays, sur sa puissance industrielle et sur ses ressources humaines. Aujourd'hui, le Gouvernement nous soumet un budget de dépenses, au titre de la défense, de plus de 2 milliards et nous demande de l'approuver afin que le pays puisse faire honneur à ces engagements. A mon avis, la population du Canada se rendra aux vues du Gouvernement, car elle est disposée à consentir les sacrifices voulus, mais nous devons nous assurer que les mesures qu'on prend sont sensées et qu'elles tendent réellement au but visé.

Ainsi, une bonne partie de cette somme de 2 milliards est destinée à la 27e brigade, soit les troupes canadiennes que le pays entretient en Europe, plus précisément en Allemagne de l'Ouest. Je dois dire immédiatement que le statut des 7,000 Canadiens qui composent ces troupes semble quelque peu étrange. Je crois que la Chambre est en droit de recevoir des explications du ministre à ce sujet. Nos militaires eux-mêmes ignorent quelles fins ils servent là-bas. Je ne dis pas qu'ils se plaignent, mais ils se demandent quel est leur statut. On leur dit, de même qu'à la population du Canada, qu'ils sont en Allemagne pour assurer la défense des populations occidentales, mais il est étrange que le Canada soit actuellement le seul État membre de l'OTAN à entretenir, à ses propres frais, des troupes en dehors de son propre territoire.

L'hon. M. Pearson: Et les États-Unis?

M. Balcer: Bien entendu, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont des troupes en Allemagne, mais c'est la république de l'Allemagne de l'Ouest qui en fait les frais. A titre de troupes d'occupation, leur entretien est à la charge de la population de l'Allemagne. Ces troupes sont en Allemagne depuis la dernière guerre. Nous avons combattu à leurs côtés au cours de la guerre, mais, après la signature de l'armistice, on nous a invités à rentrer chez nous. A mon avis, il est injuste que notre pays ait à acquitter le coût d'entretien de troupes en Allemagne tandis que trois de nos alliés plus puissants font acquitter ce coût par l'Allemagne. Je suis désireux d'entendre le ministre nous expliquer pourquoi le Canada est dans cette situation défavorable comparativement à ses alliés de la dernière guerre. Il y a peut-être une raison à cet état

de choses, mais, s'il y en a une, je ne crois pas que le Gouvernement en ait jamais fait part à la Chambre.

Il est une autre question sur laquelle on devrait faire la lumière. Non seulement devons-nous payer le coût de l'entretien de nos troupes en Allemagne, mais il nous faut acheter tous nos aliments et approvisionnements ordinaires de l'armée anglaise d'occupation, laquelle, apparemment, les obtient gratuitement de la République allemande, à tel point que les Allemands se demandent si, au lieu d'envoyer une brigade pour défendre l'Ouest, le Canada n'a pas envoyé 7,000 autres soldats d'occupation devant être nourris à même l'économie de l'Allemagne occidentale déjà fortement grevée.

Lorsqu'on demande à la population du Canada de faire les frais d'un budget de défense de plus de 2 milliards, je crois qu'elle a le droit de savoir pourquoi nous ne sommes pas traités de la même manière que les autres États membres de l'OTAN ou si nous envoyons simplement des troupes dans un pays où leur présence contribuera à faire crouler l'économie.

Autre détail aussi curieux que difficile à comprendre: la brigade que nous maintenons en Europe, supposément comme partie intégrante de l'armée de l'OTAN, est censément sous l'autorité du quartier général du général Eisenhower, connu sous l'abréviation SHAPE. Or, il n'existe apparemment aucun contact entre la brigade et SHAPE. Nos troupes sont rattachées aux forces d'occupation anglaises et ne maintiennent aucun contact avec le général Eisenhower et son état-major. Si c'est exact, c'est dire que nos troupes ont été envoyées en Europe sans plan ni organisation pré-établie.

La situation s'aggrave du fait que ces troupes sont à quelques milles seulement de l'Allemagne occupée par les Russes et que cette brigade d'infanterie serait la première à venir en contact avec l'armée soviétique si la Russie attaquait. Si le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) veut envoyer des troupes en Europe, qu'il n'y envoie pas des fantassins, puisqu'il y a là-bas des millions d'hommes, et surtout, qu'il ne les place pas au front ou à l'endroit le plus exposé.

En dernier lieu, il faut fournir à la Chambre et au pays la véritable explication de faits extrêmement graves. Pourquoi faut-il que la 27e brigade que l'on maintient en Allemagne à grands frais pour les contribuables canadiens, les pêcheurs y compris, soit nourrie de produits d'origine russe? Nos soldats sont en Allemagne pour protéger les pays occidentaux contre une invasion russe.

[M. Balcer.]

M. Lesage: C'est aller loin que de prétendre que la brigade se nourrit d'aliments fournis par les Russes.

M. Balcer: On m'a servi du saumon russe à un déjeuner, dans les casernes. Les pêcheurs canadiens apprendront avec intérêt que le gouvernement du Canada achète du saumon russe pour la 27e brigade. Avant de demander 2 milliards à la population du Canada, le ministre devrait donner des explications à ce sujet à la Chambre, à la population et à nos pêcheurs de saumon.

Je reviens à une question qu'on a débattue déjà et qu'on continuera de débattre tant qu'aucune mesure ne sera prise. J'attribue à cette question une importance capitale et je me propose de revenir à la charge tant que persistera l'état de choses stupide et impossible qui existe présentement. Je veux parler de l'attitude du ministère de la Défense nationale à l'égard d'un des problèmes les plus graves de nos forces armées, l'absence de l'élément de langue française dans les grades supérieurs de nos services. On m'a dit l'autre jour que je ne devrais pas soulever la question de crainte de nuire à l'unité nationale. A mon avis, c'est la situation qui existe à cet égard qui nuit vraiment à l'unité nationale et le gouvernement fédéral ne fait rien pour l'améliorer. En faisant fi de ce problème, le ministère de la Défense nationale perpétue une politique qui ne peut mener qu'au ressentiment. Cet état de choses ne s'est pas amélioré et le Gouvernement ne prend en ce moment aucune mesure pour y remédier.

En une occasion antérieure, j'ai fourni à la Chambre des chiffres qui n'étaient pas officiels. Depuis lors, j'ai obtenu une réponse du ministère en date du 13 décembre 1951. Ces renseignements révèlent que, à l'état-major de l'armée, il n'y avait que trois Canadiens de langue française sur les 127 officiers de grades supérieurs à celui de major, quatre Canadiens de langue française parmi les 186 officiers de la Marine royale canadienne qui occupaient un grade plus élevé que celui de lieutenant-commander, et seulement 10 Canadiens de langue française parmi les 382 officiers du Corps d'aviation royal canadien qui sont au moins commandants d'escadre.

Il est navrant de songer que, aux collèges militaires de Kingston et de Royal Roads, la proportion de cadets de langue française est toujours aussi faible et injuste. Il n'y en a encore que 38 sur 500; si ce rythme se maintient, la situation empirera et ne s'améliorera jamais.

Nous savons que l'armée doit avoir la même composition ethnique que la nation elle-même et ne pas constituer un service qui

fonctionne à l'avantage exclusif de quelques privilégiés. Lorsque les boulets pleuvent, le ministère ne se demande pas si ses jeunes officiers et ses soldats sont Français, Anglais ou Ukrainiens, mais il oublie ces beaux principes démocratiques lorsqu'il s'agit de pourvoir à un poste du quartier général qui signifie excellente carrière et bon traitement. Les statistiques sont là pour prouver que ce régime ne donne pas satisfaction; le ministère a donc le devoir d'en essayer un autre.

Il y a actuellement au Canada deux collèges militaires et je ne vois pas de raison pour qu'il y n'en ait pas un autre dans Québec. Les Canadiens de langue française pourraient alors suivre un programme d'études préparé pour eux, dans un décor familier. Je crois sincèrement que ce collège donnerait d'excellents résultats. Le soldat de langue française a énormément de difficulté à suivre un exposé technique fait dans une langue qu'il ne connaît pas bien. C'est ce qui empêche les garçons de langue française de demander leur entrée au collège militaire. Il se peut, bien entendu, que des distinctions injustes s'exercent à l'égard de ceux qui entrent dans ces collèges; or, si tel est le cas, cet état de choses doit cesser immédiatement. Ne laissons pas se prolonger un régime destructeur de l'unité nationale, injuste envers les trois dixièmes de la population et préjudiciable aux services armés eux-mêmes.

Puisque toute la population doit contribuer à cette somme de deux milliards affectée à la défense nationale, il est temps que disparaisse toute disparité de traitement et que le ministère prenne les mesures appropriées pour remédier à cette situation injuste.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux revenir brièvement sur les observations formulées au début de l'après-midi au sujet de la présence du ministre à la Chambre et visant une coutume qui dénote un manque d'intérêt à l'égard des débats que les ministres amorcent eux-mêmes. Comme je l'ai signalé, lorsque la Chambre était saisie des crédits supplémentaires, il y a une semaine, des ministres dont la présence était requise à la Chambre en étaient absents, bien que la présentation des crédits ait eu lieu dans une atmosphère d'urgence et fût accompagnée d'une demande de procéder le plus rapidement possible. Quant au ministre lui-même, je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion avec lui.

Il est très intéressant de constater, je l'admets, que le ministre peut nous dire, pour un jour indéterminé, l'heure exacte à laquelle chaque député entre à la Chambre. Je n'étais pas encore au courant de l'utilisation d'un cadran de pointage pour indiquer l'entrée des députés à la Chambre. Il serait très utile que tous les honorables députés soient mis au courant. Il serait alors beaucoup plus facile de vérifier les présences. Le ministre devrait nous faire part de son secret et nous dire exactement où nous pouvons consulter les registres auxquels il a fait allusion pour une date déterminée ou indéterminée.

L'hon. M. Claxton: Maintenant ou une autre fois?

M. Drew: Le ministre aura l'occasion voulue d'étudier la question maintenant qu'il est avec nous. Je me reporterai, cependant, à ce qu'il a dit à propos de mon absence le 22 octobre dernier. Je le fais uniquement parce que le texte actuel du compte rendu peut donner une fausse impression. Il a dit qu'en réponse à des demandes que j'avais formulées, le premier ministre (M. St-Laurent) avait pris des dispositions pour qu'un débat sur les affaires extérieures ait lieu un jour déterminé. Il a été décidé, en fin de compte, que le débat aurait lieu le lundi 2 octobre. On a donné à croire qu'après avoir demandé la tenue du débat, je n'y ai pas assisté. Je signale qu'il y a évidemment une grande différence entre ma présence et celle du ministre que le débat intéresse et qui doit répondre aux questions soulevées au cours de la discussion. Je signale également un fait dont le ministre n'était évidemment pas au courant. Lorsque la date du débat a été fixée, il était entendu bien clairement entre moi et le ministre,—non pas le premier ministre,—qui a fixé cette date que je n'y assisterais pas.

La raison pour laquelle le débat a eu lieu saute aux yeux. Il portait sur les affaires extérieures. Or, dans ce domaine le député de Peel (M. Graydon) attaque le premier au nom de notre parti. Quand à la défense nationale, le député de Nanaïmo (M. Pearkes) devait se charger d'en parler puisque c'est lui qui, au nom du parti, ouvre le feu à cet égard. Le compte rendu des *Débats* révèle que, selon la coutume, l'honorable représentant de Peel a pris la parole après le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et que l'honorable représentant de Nanaïmo a pris la parole après l'exposé du ministre de la Défense nationale. Je répète que cette entente a été conclue sachant que je serais absent ce jour-là; je savais, et d'autres avec lesquels on a discuté la question savaient également, que l'honorable représentant de Peel et l'honorable député de Nanaïmo seraient présents. Je signale ces choses, afin qu'on ne pense pas que nous n'avons pas respecté l'entente conclue avec le premier ministre.

J'aborde maintenant les remarques que le ministre de la Défense nationale a formulées hier. Il convient de rappeler le sujet exact de la discussion actuelle. Nous n'examinons pas les crédits ni les questions qui surgiront lors de l'étude des divers postes du budget des dépenses. On a décidé de tenir cette discussion en vue de présenter à la Chambre un rapport sur les événements qui se sont produits depuis la dernière session. Pour ce qui est de mes remarques précédentes, je tiens à répéter que le débat devait permettre aux députés d'obtenir des renseignements, renseignements que le ministre aurait dû nous fournir au cours de son exposé. J'ai dit que le ministre s'est absenté pendant le discours du représentant de Nanaïmo; j'ai signalé la chose parce qu'elle s'est produite immédiatement après son exposé. Puisqu'il a laissé entendre qu'il n'avait été absent que fort peu de temps et dans des circonstances qu'il nous a plus tard expliquées, je voudrais à mon tour signaler qu'ayant entendu cette explication j'ai jugé qu'elle ne motivait pas du tout son absence dans ces conditions-là. Je rappelle aussi qu'il était absent de la Chambre pendant que parlait le chef de la CCF (M. Coldwell), qu'il n'est revenu à la Chambre hier soir, après dîner, qu'une heure après le début de la discussion et qu'il en était absent pendant la meilleure partie du discours du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui a présenté une des déclarations les plus claires et les plus complètes qu'on ait jamais faites ici en ce qui concerne le genre d'organisation et d'instruction qu'il conviendrait d'adopter. Il n'a assisté en outre qu'à une très petite partie du discours de notre collègue de Brandon (M. Dinsdale) qui a parlé de divers aspects de la défense en s'arrêtant plus particulièrement à l'aviation, où il a de si brillants états de services. Je ne saurais que répéter qu'eu égard à la nature du débat, la Chambre a le droit d'attendre de lui qu'il assiste à ces importants discours.

Nous en venons maintenant à ce qu'a dit le ministre de ceux qui peuvent se rendre coupables du crime terrible de n'être pas toujours et en tous points de son avis, même s'ils ignorent la plupart des détails intéressants. Voici ce qu'il disait, ainsi qu'en fait foi la page 1157 du hansard d'hier:

> Cependant, à mesure que se précise le prix que nous aurons à acquitter en vies humaines, en effectif et en argent,—et, disons le mot, en privations,—on commence à apporter certaines réserves à cet appui. Il est des gens qui disent: "Oui, mais". Les précautionneux commencent à se manifester...
>
> [M. Drew.]

Ce n'est pas là un commentaire qu'on puisse passer sous silence dans ce débat-ci. Il ajoutait un peu plus loin:

> De plus, de trop nombreuses propositions conçues dans les termes suivants: "pas ceci, mais cela" ou encore "plus tard et moins" plutôt que "plus et maintenant" auront un double effet. Elles tendront à affaiblir l'appui que nous réservons à notre effort et à celui de nos alliés, la compréhension de l'œuvre que nous accomplissons ensemble, notre confiance et notre respect mutuels, éléments essentiels à une collaboration de ce genre.

Ces paroles ne peuvent vouloir dire qu'une chose. Elles laissent entendre que ceux qui demanderaient qu'on prenne d'autres mesures, mineraient la confiance des Canadiens et affaibliraient à certains points de vue la position du Canada, en ce qui concerne l'appui qu'il accorde à l'OTAN ainsi que la défense générale de notre patrie. Nous avons la phrase: "non pas ceci, mais cela"; en d'autres termes, cela signifie que celui qui insinuerait qu'on pourrait faire mieux en adoptant d'autres méthodes, affaiblirait notre effort de défense. Je m'oppose avec la dernière énergie à l'idée que nous serions coupables d'une conduite inconvenante, teintée d'irrespect et de déloyauté envers notre pays, pour cela seul que nous refuserions d'avaler tout cuit les choses que le ministre nous a dites, quant à l'état de nos préparations défensives; je me refuse à admettre qu'en offrant une autre formule d'action ou en demandant à savoir ce qui se passe, nous aboutissions, en fait, à nous retirer de l'OTAN... Le parti que j'ai l'honneur de conduire, n'a à prendre de personne des leçons de loyauté, d'amour de la patrie ou de fidélité à l'OTAN et aux principes qui l'inspirent. Des leçons de patriotisme ou de loyauté à la cause, notre parti n'a à en recevoir ni du ministre ni de ceux qui sont assis derrière lui.

Nous avons demandé un rapport, un rapport qui nous permettrait de nous former une opinion intelligente sur le bien-fondé des dépenses que les Canadiens devront consentir. Comme le ministre l'a pertinemment souligné, le budget (et les prévisions budgétaires supplémentaires qui peuvent y être incorporées plus tard) prévoit 2,100 millions pour la défense. Le ministre a signalé que ce chiffre s'oppose d'une manière frappante aux 196 millions consacrés à la défense hier encore, pour l'année fiscale 1947-1948. Que signifie un montant de 2,100 millions de dollars pour les Canadiens, pour les contribuables, qui éprouvent des difficultés même en ce moment? Ces chiffres astronomiques n'ont souvent aucun sens si on ne les ramène pas à une moyenne qu'on peut comprendre. Ce montant de 2,100 millions représente une moyenne de

$150 pour chaque homme, femme et enfant, aux fins de la défense, au cours de la prochaine année financière; non pas $150 pour chaque contribuable, mais une moyenne de $150 pour chaque homme, femme et enfant du pays. Si l'on recourt à la formule commode adoptée en maintes circonstances, ce montant représente $750 pour le chef d'une famille moyenne comprenant cinq membres.

Nous ne devons pas l'oublier lorsque nous examinons l'importance de la proposition faite aux membres de la Chambre. C'est à cause du fardeau qui pèsera sur les Canadiens à cet égard que nous avons demandé un rapport. Nous attendons encore ce rapport, et non pas des éloges de la part du ministre sur l'activité de son ministère. Nous demandons simplement qu'on nous fournisse des détails suffisants sur l'utilisation de cette somme énorme et sur la manière dont on a déjà dépensé des milliards de dollars.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MARY MILDRED ANTOINETTE CASTONGUAY SMITHSON

La Chambre reprend l'examen, suspendu le lundi 31 mars, de la motion présentée par M. Winkler et tendant à la 2e lecture du bill nº 19, pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson.

M. l'Orateur: Un grand nombre de bills de divorce sont inscrits au *Feuilleton* ce soir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un grand nombre, en effet; il y en a 91.

M. l'Orateur: L'honorable député dit qu'il y en a 91. La Chambre est-elle prête...

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur. J'aimerais faire la même proposition que celle que j'ai faite mardi soir.

M. l'Orateur: Je n'avais pas terminé ce que j'avais à dire. La Chambre est-elle prête à examiner les bills tous ensemble, ou désire-t-elle que je les appelle un par un?

Des voix: Tous ensemble.

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur. Je crois qu'on devrait les appeler un par un, ou tous ensemble si le député de Lisgar (M. Winkler) désire proposer la deuxième lecture des bills pour lesquels nous avons les témoignages. Dans ce cas, je ne m'opposerai pas à ce que cette motion soit présentée.

M. H. W. Winkler (Lisgar): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a formulé cette proposition la dernière fois que nous avons étudié les bills de divorce. Pris à l'improviste, j'ai agréé la proposition. Je devais constater, avant la fin de la soirée, que le député est bien meilleur que moi pour transiger. Aussi, quand il reprend cette proposition ce soir, j'incline à croire qu'il agit sous l'empire de quelque motif qu'on ne discerne pas à première vue. Je ne crois pas qu'il y ait intérêt à étudier les projets de loi de cette façon; mieux vaudrait les examiner dans l'ordre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne prise pas beaucoup les observations du député de Lisgar, mais elles sont bénignes; passons. Ma proposition vise uniquement,—et le député de Lisgar le sait bien.—à nous permettre l'étude la plus sérieuse possible de ces projets de loi. Pour ce qui est du bill nº 19, qu'on vient de mettre en délibération, je ne crois pas qu'il convienne de l'étudier, étant donné que nous ne disposons pas des éléments de preuve. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme 91 bills de divorce inscrits en vue de la deuxième lecture. Sur ces 91, il en est 37 à l'égard desquels nous possédons les témoignages. Cela devrait nous suffire pour une séance.

M. Graydon: Vous voulez les étudier tous?

M. Knowles: Non. Je suis disposé à les adopter en bloc. J'ai parcouru,—rapidement, je l'avoue.—les témoignages: dans 36 des 37 causes à l'égard desquelles les témoignages sont disponibles, le défendeur ne s'est pas présenté, bien qu'il eût été convoqué. Dans l'autre cause, le défendeur a été appelé et on a découvert qu'il était un témoin du requérant. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de ces 37 causes, je crois que la Chambre pourrait maintenant faire subir la deuxième lecture aux projets de loi. Mais quant au reste, comme le compte rendu des témoignages n'a pas été distribué, je crois que ces projets de loi devraient être réservés.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, parmi toutes ces causes, pas une seule n'est contestée. J'estime qu'il y a lieu de suivre la même méthode à l'égard de tous les projets de loi.

M. l'Orateur: Je ne sais pas qui a mis fin au débat ou plutôt qui avait la parole lorsque j'ai interrompu le débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº 19, soit le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Non.

Des voix: Adoptée.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

M. Knowles: Sur division.

M. l'Orateur: La motion est adoptée sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

ALMA DOROTHY LINES ROBERTSON

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 20 intitulé: Loi pour faire droit à Alma Dorothy Lines Robertson.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas exigé la mise aux voix sur la motion en vue de la deuxième lecture du bill précédent car j'espérais que le représentant de Lisgar reprendrait son attitude de mardi soir et consentirait à ce que le bill fût réservé. Je lui rappelle qu'il s'agit ici d'un autre bill dont la preuve ne nous a pas été soumise. Si l'on décide de réserver la mesure, nous pourrions étudier la suivante car les témoignages ont été distribués. Il y en a une foule d'autres dans la liste des bills à étudier ce soir. Je prie une fois de plus le représentant de Lisgar de réserver le bill à l'étude ainsi que les autres au sujet desquels nous n'avons pas de détails.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, on a soumis à la Chambre les témoignages se rapportant à chacun des bills à l'étude.

M. Knowles: On n'en a pas distribué le texte.

M. l'Orateur: Dois-je mettre la motion aux voix? Est-ce le bon vouloir de la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Sur division.

M. l'Orateur: Adopté sur division.

(La motion est adoptée sur division; le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des bills privés.)

ERITA ETHEL ELLIOTT MORRIS

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 21 intitulé: loi pour faire droit à Erita Ethel Elliott Morris.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens à signaler que les éléments de preuve nous ont été communiqués à l'égard de cette cause et que je ne vois aucune raison de m'opposer à l'adoption du bill.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): Je ne veux pas intervenir dans la discussion, mais je fais remarquer que nous perdons énormément de temps si nous étudions chacun des bills séparément. Je ne parle ici qu'en mon nom personnel mais, étant donné que le député de Winnipeg-Nord-Centre consentirait à faire subir la deuxième lecture à 37 bills en bloc, j'estime que si nous adoptions sa proposition, nous pourrions disposer de 37 projets de loi à la fois tandis que nous ne pourrons en étudier que dix ou douze si nous les considérons séparément. J'engage le député de Lisgar à prendre note de la proposition du représentant de Winnipeg-Nord-Centre pour ce qui est de l'examen simultané de 37 de ces bills de divorce.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion en vue de la deuxième lecture du bill nº 21?

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Adoptée sur division.

(La motion est adoptée sur division; le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

PHYLLIS JOAN CROSS COHEN

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 21 intitulé: loi pour faire droit à Phyllis Joan Cross Cohen, également connue sous le nom de Phyllis Joan Cross Grosvenor.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant de Lisgar n'a pas l'intention de proposer de réserver ce bill, qui est l'un de ceux au sujet desquels les députés n'ont pas reçu communication des témoignages, j'estime que je devrai présenter la motion qui s'impose. J'apprécie à sa juste valeur la proposition émanant de l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. MacDougall). J'hésitais à agir car j'espérais que l'honorable représentant de Lisgar donnerait suite à cette proposition. S'il n'est pas disposé à le faire, je propose, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Selkirk (M. Bryce) que soit renvoyé à plus tard le débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº 22.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à accepter cette motion?

M. Knowles: Adopté.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui appuient la motion disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "oui" l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Appelez les députés.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Higgins
Aylesworth	Hodgson
Balcer	Jones
Blackmore	Knight
Bryce	Knowles
Catherwood	Low
Charlton	Macdonnell (Greenwood)
Coldwell	MacLean (Queens,
Diefenbaker	Î. P.-É.)
Dinsdale	McLure
Fair	Quelch
Graydon	Stewart (Winnipeg-Nord)
Green	Thomas
Hansell	Tustin
Hees	Wright
Herridge	Wylie—31.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	MacDougall
Applewhaite	MacKenzie
Balcom	MacLean (Cape Breton-
Bater	Nord et Victoria)
Benidickson	McCubbin
Bennett	McCulloch
Bradley	McDonald (Parry-Sound-
Campney	Muskoka)
Carter	McIvor
Cavers	McLean (Huron-Perth)
Cloutier	McMillan
Corry	McWilliam
Dewar	Mayhew
Eyre	Murray (Cariboo)
Ferrie	Mutch
Garland	Prudham
George	Rooney
Gregg	Stick
Harris (Grey-Bruce)	Stuart (Charlotte)
Helme	Ward
Henderson	Weaver
Huffman	Weir
Kirk (Antigonish-	Welbourn
Guysborough)	Whiteside
Macdonald	Winkler
(Edmonton-Est)	Wood—48.

M. Johnston: J'ai pairé avec l'honorable député de Halton (M. Cleaver). Autrement, j'aurais appuyé la motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adopté.

M. Knowles: Sur division.

M. l'Orateur: Adopté, sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

JOHN GAVIGAN

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 23 tendant à faire droit à John Gavigan.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je rappelle aux députés, y compris le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) qu'il s'agit ici d'une autre de ces 37 mesures au sujet desquelles nous avons des témoignages. Il est regrettable que la motion de l'honorable représentant de Lisgar (M. Winkler) n'ait pu englober d'un coup les 37 bills.

Une voix: Qu'on la présente ainsi!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion tendant à la deuxième lecture du présent bill?

M. Knowles: Sur division!

M. l'Orateur: Adopté sur division.

(La motion est adoptée sur division; le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés.)

FRANCES BAILEY HERSHBAIN

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 25 tendant à faire droit à Frances Bailey Hershbain, autrement connue sous le nom de Frances Bailey Berman.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Bryce)...

Que le débat relatif à la 2e lecture de ce bill soit ajourné.

Nous n'avons pas le compte rendu des témoignages.

M. Mutch: Comme cela peut devenir ridicule!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui...

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: C'est mon opinion réfléchie que les non l'emportent.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Higgins
Aylesworth	Hodgson
Balcer	Jones
Blackmore	Knight
Brooks	Knowles
Bryce	Low
Catherwood	Macdonnell (Greenwood)
Charlton	MacLean (Queens,
Coldwell	Î. P.-É.)
Dinsdale	McLure
Fair	Quelch
Graydon	Stewart (Winnipeg-Nord)
Green	Thomas
Hansell	Tustin
Hees	Wright—30.
Herridge	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	MacDougall
Applewhaite	MacKenzie
Balcom	MacLean (Cap-Breton-
Bater	Nord et Victoria)
Benidickson	McCubbin
Bennett	McCulloch
Bradley	McDonald (Parry-
Campney	Sound-Muskoka)
Carter	McIvor
Cavers	McLean (Huron-Perth)
Cloutier	McMillan
Corry	McWilliam
Dewar	Mayhew
Eyre	Murray (Cariboo)
Ferrie	Prudham
Garland	Stick
George	Stuart (Charlotte)
Gregg	Ward
Harris (Grey-Bruce)	Weaver
Helme	Weir
Henderson	Welbourn
Huffman	Whiteside
Kirk (Antigonish-	Winkler
Guysborough)	Wood—46.
Macdonald	
(Edmonton-Est)	

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur, l'Orateur, avant de poursuivre le débat, un mot au sujet de la situation dans laquelle se trouve la Chambre, à l'égard des bills de divorce. Ce qui est arrivé ce soir indique très nettement combien les députés en ont assez, de cette affaire de statuer sur les divorces à la Chambre. Il y a, je crois, six vacances de siège à l'heure actuelle; cela veut dire qu'au total, 256 députés pourraient occuper leurs fauteuils ce soir.

M. Hodgson: Un grand nombre d'entre eux se trouvent derrière les rideaux.

[M. l'Orateur.]

M. Coldwell: Je disais qu'ils pourraient occuper leurs fauteuils. Je suis tout à fait convaincu que si tant d'entre eux ne s'opposaient pas à prendre part au vote concernant ces bills de divorces, plus de députés seraient présents. Par exemple, quand je regarde autour de moi, je remarque que beaucoup de nos collègues de la province de Québec n'occupent pas leurs fauteuils ce soir. A mon avis, cela indique clairement qu'ils ne désirent pas participer au prononcé d'un divorce.

Soixante-dix-neuf députés ont participé au scrutin qui a précédé celui qui a eu lieu immédiatement avant que je prenne la parole, sur 256 qui auraient pu se prononcer si les députés qui ont "retenu" un siège à la Chambre avaient été présents et en mesure de le faire. Je crois qu'il devient évident que beaucoup de députés sont ici parce qu'ils considèrent que c'est là un devoir désagréable et qu'à leur avis, quelqu'un doit se charger de cette tâche.

Une voix: Ils n'approuvent pas nécessairement.

M. Coldwell: Ils n'approuvent pas nécessairement ce qui se passe. Je comprends cela. Je partage cette opinion que vient d'énoncer l'honorable député. Cependant j'estime que dans certaines conditions lorsqu'un mariage a été brisé on devrait accorder le divorce.

Comme dans le cas dont j'ai parlé l'autre soir, nous sommes présentement saisis d'un projet de loi que n'appuie aucune preuve. Cependant, on demande à la Chambre de déclarer que la personne mentionnée dans le bill est coupable d'un acte criminel. En d'autres termes, sans qu'on nous fournisse de preuve de ce qui est allégué, on nous demande de sanctionner un bill qui a pour objet de dissoudre un mariage et de reconnaître la culpabilité d'un des époux. Sans aucune preuve, nous déclarons effectivement qu'une de ces personnes est coupable du délit dont elle est accusée.

Il est vrai que le projet de loi sera déféré à un comité, mais en sanctionnant la deuxième lecture d'un bill nous approuvons le principe dont il s'inspire. Le principe à la base de ce projet de loi c'est qu'il y a lieu d'accorder le divorce. Si nous approuvons ce divorce, nous reconnaissons par voie de conséquence la culpabilité d'une des personnes mentionnées dans le bill. A mon sens, ce n'est pas démocratique. Ce n'est pas du tout conforme aux meilleures traditions de nos institutions parlementaires. Si la Chambre est effectivement le haut tribunal parlementaire que nous nous plaisons à l'appeler parfois, nous de-

vrions nous conduire comme il sied aux membres d'un tel tribunal et ne pas consentir à approuver le principe dont s'inspire des bills de ce genre sans obtenir de preuves à l'appui de l'accusation portée.

Je n'ai pas l'intention de parler du divorce en général, mais, à mon avis, ce qui s'est passé ce soir, démontre bien de quelle façon le Parlement accorde ces divorces. La liste comprend 91 bills ce soir. Si nous avions suivi la pratique adoptée il y a quelques années nous aurions pu adopter ces bills. Je crois que nous en avons étudié 30 ou 40 déjà durant la session en cours. On ne devrait pas demander au Parlement d'étudier ces bills de la façon actuelle et de devenir ainsi effectivement une machine à divorces aussi pire que celle de Reno. Elle est même pire que celle de Reno, car à ce dernier endroit, l'organisme qui juge entend les témoignages. Nous rendons un jugement ce soir en adoptant le principe d'un bill sans avoir été saisis de la moindre preuve à l'appui.

Je ne sais pas s'il y a lieu d'accorder ce divorce. Je crois que personne à la Chambre ne le sait car aucun d'entre nous n'a vu même l'ombre d'une preuve se rapportant à ce bill.

Une voix: Ce sont de faux témoignages.

M. Coldwell: Il faudrait remettre les témoignages aux députés pour qu'ils puissent les étudier et en venir à une conclusion à leur sujet avant de se prononcer.

Quelqu'un vient de dire que les témoignages sont faux. Je sais que dans beaucoup de cas cela est vrai. Nous constatons que les mêmes enquêteurs présentent le même genre de témoignage relatant la même histoire et nous savons parfaitement qu'il y a connivence et falsification des preuves. Je ne puis dire qu'il y a eu connivence ni falsification des preuves dans ce cas-ci parce que je n'ai pas eu l'occasion, pas plus que les autres députés, d'étudier les témoignages.

Il me semble que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a eu parfaitement raison de proposer le renvoi de la discussion jusqu'à ce que nous ayons reçu les témoignages. Je crois qu'on aurait pu avancer quelque peu la chose ce soir si les bills non accompagnés de témoignages avaient été mis de côté jusqu'à ce que nous disposions de ces derniers. Nous aurions pu statuer sur les 37 autres. Les honorables députés qui ont pris connaissance des témoignages auraient pu voter pour ou contre à mesure que nous en aurions été saisis.

Lorsqu'on nous a soumis le dernier bill j'ai dit "sur division" car, n'ayant pas eu le temps de lire les témoignages, encore qu'ils me fussent accessibles, je ne voulais pas me prononcer là-dessus. Mais en adoptant le principe à la base d'un projet de loi nous nous trouvons à convenir que l'accusation dont il y est fait mention est fondée. Voilà à quoi correspond, chez nous, l'adoption du principe. L'honorable député de Grey-Bruce (M. Harris) secoue la tête, mais peut-il nier qu'en adoptant le principe dont s'inspire un projet de loi comme celui-ci nous convenions qu'il y a effectivement lieu d'accorder le divorce? Nous le renvoyons au comité avec notre bénédiction, mais n'en ayant pas moins adopté le principe et exprimé une opinion réfléchie.

Ce faisant nous avons effectivement porté un jugement. Certes, nous aurons l'occasion de revenir sur celui-ci en comité, mais, malgré tout, on nous demande d'accorder en ce moment notre voix à un bill que n'appuie pas, par ailleurs, l'ombre d'un témoignage dont nous soyons saisis.

Même en ce moment il ne faudrait pas que la Chambre permette l'adoption du bill avant que nous disposions des témoignages. Nous aurions raison de le rejeter.

M. Graydon: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, leader de la Chambre ce soir, nous dira-t-il si le Gouvernement envisage en ce moment de nouvelles façons de procéder, à l'avenir, à l'examen de ces causes de divorce?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le leader de la Chambre ce soir; trois de mes aînés sont présents. Je ne tiens pas à répondre à la question. Je crois qu'elle pourra être soumise au premier ministre (M. St-Laurent) ultérieurement, si on souhaite obtenir une réponse à cet égard.

M. Graydon: L'honorable représentant la transmettrait-il au premier ministre? Il le voit fréquemment.

L'hon. M. Harris: Je la lui transmettrai.

M. E. T. Applewhaite (Skeena): Étant donné que votre Honneur a cru bon de permettre au député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) de terminer ses observations qui avaient largement trait à la procédure, j'espère qu'il me sera permis de répliquer par quelques remarques que je crois bonnes et qui devraient, à mon sens, être consignées au compte rendu de ce jour. J'avais eu l'intention de les soumettre à la Chambre lors de l'examen d'une motion inscrite au nom de l'honorable député de Malton (M. Cleaver).

Je crois qu'elles devraient être consignées au compte rendu parce que toute affirmation, vraie ou fausse, qu'on répète assez souvent sans se faire contredire, risque d'être à la longue considérée comme exacte. On répète fort souvent à la Chambre qu'en ce qui con-

cerne ces bills d'intérêt privé, nous avons le droit moral de suspendre nos décisions après la deuxième lecture, jusqu'à ce que les témoignages nous soient soumis.

Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, vous nous avez signalé que cette Chambre a toujours pratiqué la coutume inverse; les seuls témoignages sont ceux qui nous arrivent, de seconde main, en provenance de l'autre endroit, après qu'un bill d'intérêt privé a subi la deuxième lecture. Je ne veux pas faire de remarques personnelles; mais je ne sais plus si le député de Rosetown-Biggar était présent, il y a quelques jours, lorsque le bill privé nº 62 a été adopté sans que personne se fasse entendre et sans qu'on ait soumis à la Chambre l'ombre de témoignages sur lesquels les députés auraient pu se fonder pour adopter la motion portant deuxième lecture. Ce bill tendait à constituer une société en corporation. Quelle différence y a-t-il, en ce qui concerne la façon de procéder? Or, c'est précisément à cela que j'essaie de restreindre mes observations.

M. Coldwell: Le député me permet-il une question? Le bill no 62 dont il parle n'a sûrement pas trait à la culpabilité ou à l'innocence de quelqu'un.

M. Applewhaite: Si le député veut bien se contenir un instant, j'en arriverai à ce point. Je ne cherche pas à imposer à la Chambre une procédure en matière de divorce. Je m'efforce de redresser ce qui, à mon humble avis et sauf respect, est, en ce qui concerne les bills d'intérêt privé, une pratique mensongère ou mauvaise qui se généralisera à la Chambre.

Le bill dont j'ai parlé est une mesure aux termes de laquelle on demandera éventuellement à la Chambre de décider si certaines personnes ont établi le bien-fondé d'une constitution en corporation. Nous l'avons adopté; nous avons dit que, s'ils pouvaient la motiver, nous n'y verrions pas d'objection. Puis Votre Honneur a déféré la mesure à un comité afin qu'il se rendît compte si ces personnes pouvaient en établir le bien-fondé. Dans ces circonstances, nous ne divorçons pas un couple en ce moment. Nous disons que, si une des parties est coupable, nous croyons qu'elles doivent être divorcées. Votre Honneur dit ensuite que le bill sera déféré à un comité, et il incombe à ce comité de se rendre compte si l'une des parties est coupable du délit dont on l'accuse. Si ce n'est pas le cas, la Chambre joue une pure comédie, sauf respect, en déférant la question à un comité. Si nous insistons pour qu'on nous présente les témoignages définitifs afin que nous puissions prendre une décision, je vous demande ce que nous ferons d'un bill d'intérêt privé dont la Chambre prend l'initiative, qui n'a pas été soumis à un comité du Sénat et à l'égard duquel il n'y aura même pas de témoignages de seconde main que nous pourrions discuter.

(La motion de M. Winkler, mise aux voix, est acceptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Abbott	Macdonald (Edmonton-Est)
Anderson	MacDougall
Applewhaite	MacKenzie
Balcom	MacLean (Cape-Breton-Nord et Victoria)
Bater	McCubbin
Benidickson	McCulloch
Bennett	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Bradley	McIvor
Brown (Essex-Ouest)	McLean (Huron-Perth)
Cavers	McMillan
Corry	McWilliam
Dewar	Murray (Cariboo)
Eyre	Prudham
Ferrie	Stick
Garland	Stuart (Charlotte)
George	Ward
Gibson	Weaver
Gregg	Weir
Harris (Grey-Bruce)	Welbourn
Helme	Whiteside
Huffman	Winkler
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Wood—45.
Larson	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Higgins
Aylesworth	Hodgson
Balcer	Jones
Beaudoin	Knight
Blackmore	Knowles
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Low
Bryce	Macdonnell (Greenwood)
Catherwood	MacLean (Queens, Î. P.-É.)
Charlton	McLure
Cloutier	Quelch
Coldwell	Stewart (Winnipeg-Nord)
Dinsdale	Thomas
Fair	Tustin
Graydon	Wright
Hansell	Wylie—32.
Hees	
Herridge	

(Le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des bills privés.)

DOROTHY GERTRUDE FRENCH GORRELL

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill nº 29 intitulé: loi pour faire droit à Dorothy Gertrude French Gorrell.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit d'un cas à propos duquel on nous a distribué des témoignages imprimés. Il y a certains aspects de ce cas qui ne sont pas très agréables, comme cela se produit dans tous les cas de divorces, mais il semble

qu'il ne soit pas possible de refuser ce divorce. C'est encore un cas de ruban gommé (*Scotch tape*).

M. Murray (Cariboo): Je m'élève contre l'emploi du mot "scotch" à cet égard.

M. Knowles: Je ne peux que citer le témoignage au milieu de la page 11:

D: Le ruban gommé était-il toujours en place?
R: Il n'avait pas été touché.

C'est la méthode moderne des enquêtes de ce genre. On emploie du ruban gommé au lieu d'employer des allumettes. C'est un cas malheureux; les époux n'avaient pas vécu ensemble depuis longtemps. Pour les raisons indiquées au compte rendu des témoignages, le Sénat a approuvé le divorce et je dois reconnaître qu'il ne pouvait pas faire autrement. Pendant que j'ai la parole, j'aimerais dire un mot en réponse...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le débat sur la question de procédure auquel a donné lieu le bill précédent n'était pas tout à fait régulier. Je l'ai toléré à ce moment-là, mais je doute qu'il convienne de le reprendre maintenant.

M. Knowles: Dans ce cas, je dirai que le projet de loi à l'étude est soumis, à titre de bill d'intérêt privé, aux dispositions du commentaire n° 769, troisième édition de Beauchesne, où il est dit que l'adhésion donnée à la deuxième lecture d'un bill de ce genre est conditionnelle et subordonnée à la preuve qui sera faite des allégations devant le comité. Le commentaire ajoute:

Quand, indépendamment de ces faits, le principe est inacceptable, la Chambre ne consent pas à la deuxième lecture...

Et, plus loin:

C'est ici la première occasion où le bill est soumis à la Chambre autrement que pour la forme ou en conformité du Règlement; et quand le bill suscite de l'opposition quant au principe, c'est le moment convenable d'essayer de le faire rejeter.

Je ne veux pas tenter de faire rejeter le projet de loi.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Knowles: Parce que j'ai jeté un coup d'œil sur les témoignages et, à mon avis, il y a lieu d'accorder ce divorce. Mais je crois qu'il y a lieu de dire et de répéter, pour la gouverne du député de Skeena (M. Applewhaite) et d'autres députés, que si un député s'oppose au principe à la base d'un de ces projets de loi, c'est au cours de l'examen tendant à la deuxième lecture qu'il convient de faire connaître cette opposition.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sur division?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au Comité permanent des bills d'intérêt privé.)

EDNA GIBSON SMITH SCHILLER

M. H. W. Winkler (Lisgar) propose la 2e lecture du bill n° 31 intitulé loi pour faire droit à Edna Gibson Smith Schiller.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voici un autre bill à l'égard duquel les éléments de preuve n'ont pas été distribués. Pour les motifs que nous avons exposés précédemment, et que notre chef, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a de nouveau ce soir exposés de façon remarquable, j'estime qu'on ne devrait pas demander à la Chambre d'étudier ce bill. Je pourrais sans doute proposer une fois de plus la motion que j'ai présentée relativement à d'autres bills, mais je suppose que la Chambre préférerait peut-être que vous disiez qu'il est neuf heures.

Des voix: Non.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Nous ne voulons pas retarder les véritables travaux de la Chambre, qui consistent ce soir à se former en comité des subsides afin de poursuivre le débat sur la défense. Si la Chambre ne consent pas à dire qu'il est neuf heures, je me dois de dire que j'appuie entièrement le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans son opposition à l'étude de ce bill. Comme nous ne voulons pas qu'un vote sur la motion fasse perdre le temps de la Chambre, je propose que l'on dise qu'il est neuf heures.

M. l'Orateur: Comme il est neuf heures, la Chambre revient maintenant aux travaux interrompus à six heures.

SUBSIDES

DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Claxton invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, avant le dîner je cherchais à démontrer les répercussions de la question à l'étude sur les impôts que doivent acquitter les contribuables. Je me suis efforcé de faire comprendre que nous sommes fermement convaincus que les membres de la Chambre et la population canadienne sont en droit de s'attendre à des renseignements détaillés sur la façon dont ces milliards ont effectivement été dépensés, sur les résultats que nous ont valu ces dépenses et, enfin, sur ce qu'on se propose de faire de cette énorme somme de 2·1 milliards destinée à la défense.

On nous a communiqué une déclaration qui donne à la Chambre l'impression que tout va bien en dépit des difficultés. On n'a pas soufflé mot des lacunes qui, manifestement, existent, comme le savent tous les députés. Tout récemment, nous avons pu lire le discours dans lequel M. Churchill déclarait sans ambages, à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, que la situation est loin d'être satisfaisante. Il a signalé les points faibles de notre armure. Il a démontré que la Grande-Bretagne manque d'équipement de toute sorte; il a montré du doigt les dangereuses insuffisances des forces armées britanniques. Il a signalé que l'Angleterre est dépourvue d'unités prêtes pour le combat. Il n'a entouré d'aucun secret les renseignements que la Chambre et la population de Grande-Bretagne croient avoir le droit de connaître en tout temps.

Le ministre de l'Air britannique est mécontent de la situation actuelle. Il n'a pas hésité à le dire. En toute justice, je signale que cet état de choses ne résulte pas du changement de gouvernement qui a eu lieu en Grande-Bretagne. La franchise dont on a fait preuve là-bas est un défi lancé à tous les députés qui siègent ici. On ne dit pas qu'il est impossible de révéler où se trouvent les divisions, les brigades ou les unités d'aviation sous prétexte que ces renseignements pourraient aider la Russie. On renseigne la Chambre et la population sur les faits et c'est pourquoi le peuple est prêt à appuyer les mesures prises par le gouvernement.

Que l'on ne s'y trompe pas, la population du Canada veut une défense efficace. Que l'on ne s'y trompe pas, les Canadiens appuieront le Gouvernement dans la préparation d'un dispositif réel de défense. Mais nos gens veulent savoir où va l'argent. Ils veulent être sûrs que nous sommes réellement en train d'assurer leur défense et ils veulent avoir quelque assurance que nous ne sommes pas en train de gaspiller des millions de dollars au titre des programmes que nous mettons actuellement en œuvre.

[M. l'Orateur.]

Le ministre canadien de la Défense nationale ne trouve rien à reprendre. Pour lui, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Pourquoi en serait-il autrement? N'a-t-il pas inventé ce monde de rêve? Jusqu'ici, le Parlement n'a été saisi d'aucun rapport satisfaisant au sujet de l'OTAN ni de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ni de la part du ministre de la Défense nationale. Nous n'en savons pas plus maintenant au sujet de cette conférence qu'on a saluée comme la rencontre d'esprits éminents, un tournant de l'histoire, que nous n'en savions avant que les deux ministres prennent la parole, abstraction faite des renseignements communiqués par les journaux. Je dois préciser cette déclaration. Nous savons encore moins à quoi nous en tenir, car jusqu'au moment où les ministres ont pris la parole, nous estimions pouvoir nous fier aux journaux sérieux qui avaient publié les comptes rendus de la conférence. Aujourd'hui, l'ombre du doute s'étend jusque sur ces déclarations et nous n'avons guère de certitude, si ce n'est que nous savons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admet qu'il a été déclaré que 50 divisions seraient prêtes au combat en 1952, assertion qui, nous le savons, est absurde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également répondu à sa propre question. Il voulait savoir d'où venait ce chiffre de 100 divisions prévues pour 1954. Nous tenons de lui le renseignement. Pourquoi s'étonne-t-il tant que nous citions ce chiffre que, dit-il, nous connaissions tous? Il y a quelques jours, il a soulevé cette question des 100 divisions et, sans transition, il nous a dit qu'il était de notoriété publique qu'il s'agissait d'effectifs de 80 à 110 ou 115 divisions. S'il a raison, il est de notoriété publique qu'on a débattu des chiffres qui s'établiraient à environ 100 divisions. Si nous songeons à la possibilité d'avoir 110 ou 115 divisions en 1954, la Chambre devrait certes savoir comment nous arriverons à 100 divisions en 1954. Nous n'avons aucun véritable renseignement à ce sujet.

Le ministre de la Défense nationale ne nous a fourni aucun nouveau renseignement. Il ne nous a révélé hier aucune précision que les journaux et la radio n'aient déjà communiquée au public. Hier, il n'a même pas parlé des fondements de la défense. Il est reconnu, depuis des années, que tous nos

préparatifs de défense au Canada se fondent sur l'armée non permanente. On reconnaît que les membres de notre armée permanente, —et les soldats de nos vaillantes troupes de l'active en Corée,—accomplissent un travail à temps continu mais que, d'autre part, les effectifs de notre armée non permanente constituent le fondement de notre organisation de défense au pays. Pourtant, on n'a rien dit hier de nature à nous faire connaître vraiment les mesures qu'on envisage pour instruire ces effectifs qui constituent la base de notre véritable organisation de défense, celle à laquelle nous avons travaillé par le passé.

Hier, le ministre de la Défense nationale a dit que les programmes exposés le 5 février de l'an dernier n'avaient pas été modifiés. Si tel est le cas, une affirmation qu'on a faite l'an dernier exige certes des explications. Le 5 février de l'an dernier, le ministre, après avoir donné un aperçu des autres obligations dont il a parlé, a dit ce qui suit et je cite ces paroles consignées à la page 100 du compte rendu:

> En plus de fournir des troupes terrestres à l'Europe, notre rôle au sein de l'OTAN sera de constituer une réserve stratégique.

On nous parle maintenant d'une brigade et d'escadrille du CARC. Et la réserve stratégique? Quelle en est l'importance? Si notre programme n'a pas changé, quelle réserve stratégique a-t-on envisagée l'an dernier? Quelle réserve stratégique a-t-on envisagée à Lisbonne, il n'y a pas longtemps?

Quelle est la réserve stratégique pour laquelle on élabore à l'heure actuelle une organisation de défense dans notre pays? Voilà ce que nous voulons savoir. Assurément, cela fait partie du crédit de 2,100 millions de dollars que nous allons discuter. Même si nous ne pouvons obtenir de détails en ce moment, qu'on nous fasse connaître les effectifs, de façon que nous puissions discuter l'affaire avec quelque semblant de réalité. Que personne à la Chambre ne s'imagine que l'on puisse confondre les réserves stratégiques mentionnées le 5 février de l'année dernière avec le terme "réserve" que nous employons pour désigner nos effectifs militaires non permanents au Canada. Ces réserves ne sont pas les réserves stratégiques dont on a parlé le 5 février. Les réserves stratégiques sont des effectifs d'ordre stratégique dont on peut disposer, afin de les transporter dans une région ou une autre, selon les besoins stratégiques du moment. Quiconque a étudié l'histoire de la dernière guerre mondiale sait que, plus que tout autre facteur, c'était l'absence, en France, de réserves stratégiques, qui a causé la chute de l'armée française au moment où Guderian a effectué sa formidable ruée vers la côte dépassant Sedan. Je laisserai de côté la question et de même, la nature des réserves stratégiques et des effectifs qui les constituent, parce que nous parlons de l'armée, et non pas de l'aviation ni de la marine.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que le devoir démocratique du ministre envers la Chambre où la population canadienne est représentée par les députés qu'elle a choisis, est de se présenter à la Chambre en ce moment pour nous exposer franchement la situation de manière à nous renseigner et pour inviter en même temps les membres de la Chambre à formuler leurs opinions et leurs critiques et à soulever des discussions et non pas pour qualifier les critiques et les contre-propositions comme étant de nature à gêner les préparatifs de défense au Canada.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) anticipe sur les commentaires et prétend que toute remarque pourra affaiblir la défense du pays. Apparemment, le ministre ne vient à la Chambre que pour recevoir les applaudissements de la part de ceux qui siègent en arrière de lui et non pas pour remplir son devoir envers la population canadienne à cette heure critique de notre histoire. C'est en toute sincérité que j'adresse ces remarques au ministre. Un Canadien qui se lève en Chambre pour affirmer que nos préparatifs de défense sont tout ce qu'il y a de mieux et qu'ils ne présentent aucune faiblesse à corriger préfère les applaudissements à la vérité.

Les députés savent parfaitement qu'on devrait nous parler de nombre de problèmes; ils veulent avoir l'occasion d'étudier les crédits dont ils seront saisis incessamment en sachant ce que nous devons accomplir effectivement en tant que nation. Au lieu de nous dire ce que nous pourrions utilement faire à titre de députés, on nous affirme que de grands projets sont en voie d'élaboration; on ne nous parle jamais de ce que nous avons, mais toujours des rêves de demain, qui, lorsqu'ils seront réalisés, dépasseront les rêves qui se concrétiseront dans n'importe quel autre pays du monde.

Les états de service du Canada, tant du point de vue de la défense en général que de celui des opérations militaires elles-mêmes, sont tels qu'aucun Canadien n'a vraiment besoin d'aller plus loin que la réalité. Les Canadiens ne se sont jamais montrés hésitants à s'acquitter de leurs responsabilités, à l'occasion, et ils sont encore prêts à assumer leurs responsabilités, quelles qu'elles soient. Le contribuable lourdement grevé du Canada doit maintenant payer pourtant $750 par chef d'une famille de cinq personnes,—tous les chefs de familles de cinq personnes sont en cause, quel que soit le mode de perception de

l'impôt,—et il tient à s'assurer qu'il en a pour son argent et que ces énormes crédits nous assurent une véritable défense.

Mes observations visent une proposition concrète que j'évoquais hier, monsieur l'Orateur, et que je répète aujourd'hui. Je prie instamment le ministre, si satisfait qu'il puisse être de la plupart des aspects des préparatifs de défense, de convenir qu'il est de son devoir, de notre devoir, du devoir de tous ceux qui ont quelque responsabilité en matière de défense, de voir s'il n'y aurait pas moyen de réaliser des compressions et si on ne pourrait pas arriver à des résultats aussi excellents en utilisant des crédits inférieurs à ceux dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il n'est pas question d'affaiblir notre effort; nous nous proposons de le renforcer grâce à l'immense potentiel industriel et technique du Canada. Nous voulons qu'on accroisse le pouvoir de choc dont dispose chaque soldat; c'est ce que peut le mieux accomplir un pays aussi hautement développé au point de vue industriel que l'est le Canada. Cherchons les moyens de donner à nos jeunes gens le meilleur équipement et la meilleure organisation possibles. Épargnons des vies en dotant nos militaires du meilleur matériel que puissent concevoir les esprits formés par les grandes universités, instituts techniques ou ateliers du Canada.

Ce n'est qu'hier qu'on a désigné, sur la proposition du premier ministre (M. St-Laurent), un comité qui sera chargé de l'examen des dépenses pour la défense nationale. Hier, j'ai demandé au premier ministre de songer à la possibilité de présenter une résolution à la fin du présent débat, résolution semblable à celle qui a été présentée à la fin du débat sur les affaires extérieures; elle déférerait au comité des dépenses aux frais de la défense, toutes les prévisions budgétaires soumises à la Chambre par le ministère de la Défense nationale. En réponse à ma proposition d'hier, le premier ministre a indiqué qu'il ne pouvait l'accepter et, en guise d'explication, il a formulé une déclaration qui, à mon sens, prouve une incompréhension totale du rôle de ce comité et du dessein poursuivi par ceux qui veulent lui soumettre les prévisions budgétaires.

Qu'il me soit permis de rappeler aux députés que la résolution présentée par le premier ministre et par laquelle on a approuvé hier l'institution du comité portait qu'un comité soit institué:

> ...en vue d'étudier toute dépense des deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins...

Qu'il me soit permis de souligner les mots "toute" et "tous"; toute dépense et tous engagements. Comment un comité pourrait-il mieux étudier toute dépense et tous engagements qu'en étant saisi des crédits de la défense d'exactement la même façon que les crédits du ministère des Affaires extérieures ont été déférés au comité des affaires extérieures? Le premier ministre, comme en fait foi la page 1145 du hansard, a dit:

> Peut-être l'expérience acquise au cours du travail du comité en cause nous portera-t-elle à conclure à la possibilité d'avoir un comité qui ne procéderait pas comme font par ailleurs certains comités du Congrès, et qui fonctionnerait de façon satisfaisante; toutefois, je ne puis pour l'instant rien promettre à cet égard.

J'aime à croire que le premier ministre n'a pas fermé la porte et, puisque le ministre de la Défense nationale est ici, je réitère ma requête. Je la réitère avec toute l'ardeur dont je suis capable, en raison de la gravité de l'heure et de l'importance des sommes en jeu. Mais, étant donné la fausse idée qui existe manifestement dans l'esprit du premier ministre, puis-je signaler que je ne demande pas l'établissement d'un comité comme ceux du Congrès? Je propose que nous fassions exactement ce qu'on fait depuis des années à Westminster. Depuis des années, en Grande-Bretagne, il existe un comité des crédits de la défense. On ne viendra pas nous dire, je l'espère, que le comité des crédits de la défense, établi en Grande-Bretagne, n'a pas ses coudées franches, car si on le prétendait, ce serait inexact. Chaque année, il est vrai, le comité décide d'examiner en particulier certains crédits de la défense et obtient tous les renseignements relatifs aux crédits en question. Il étudie les autres aussi, bien entendu, puis la Chambre est saisie de tous les crédits. Mais je voudrais faire remarquer que dans *Parliamentary Practice* de May, 14e édition, page 641, il est fait mention du travail de ces comités dans les termes suivants:

> Le renvoi des prévisions budgétaires à un comité spécial est devenu une caractéristique régulière de la procédure aux Communes, depuis 1912, à l'exception des années de la guerre de 1914 à 1920 et de 1939 à nos jours. Durant ces périodes—de 1917 à 1920 et de 1939 à nos jours,—l'examen des dépenses de guerre a été confié à des comités spéciaux chargés de scruter les dépenses nationales.
>
> Le comité des prévisions budgétaires avait pour mission d'examiner n'importe quel crédit présenté à la Chambre, de proposer la forme sous laquelle on pourrait présenter les prévisions et de s'assurer quelles économies on pouvait réaliser sans nuire à l'exécution du programme envisagé.

C'est exactement ce que je propose de faire ici. Nous devrions agir précisément comme on a agi à Westminster depuis 1912, c'est-à-dire déférer tous les crédits au comité des dépenses aux fins de la défense qui choisira ceux qu'il voudra examiner, se procurera tous les renseignements pertinents et soumettra ses recommandations à la Chambre.

On a répété maintes et maintes fois qu'il ne faut, en aucune façon, s'écarter du principe selon lequel l'établisement des programmes incombe au Gouvernement. Jamais, que je me souvienne, un député n'a donné à penser que nous cherchions à nous immiscer dans ce domaine. Notre assertion, c'est que le Gouvernement arrête des programmes et que ces programmes amènent la présentation de prévisions budgétaires. Quand ces prévisions nous sont soumises, nous devons, tout comme cela se pratique à Westminster, reconnaître les programmes qu'elles supposent, étudier les prévisions et, à titre de représentants de la population du Canada à la Chambre des communes, voir, par l'entremise de ce comité, s'il ne serait pas possible d'épargner quelques dépenses au contribuable qui n'en peut plus.

N'oublions pas qu'il s'agit ici de près de la moitié de toutes les dépenses de l'année qui vient. Le total des crédits dont nous sommes saisis s'établit à 4,335 millions. Sur ce chiffre, 2,100 millions sont destinés à la défense nationale. C'est dire que nous ne saurions trouver de meilleure occasion de rendre service au contribuable. Si le ministre se rend à cette proposition,—et alors, j'en suis sûr, le premier ministre souscrira à sa décision,—nous constaterons, quand les crédits seront renvoyés à la Chambre, que nous nous sommes épargné une longue et peu satisfaisante discussion, que le travail de base a été accompli, que des propositions vraiment utiles ont été adoptées, souvent à l'unanimité, par le comité. Nous aurons alors beaucoup fait tant pour ce qui est de l'efficacité de notre défense que pour les économies auxquelles nous tenons tous.

En terminant, je tiens à faire ressortir qu'il ne s'agit pas d'une discussion théorique. Il ne s'agit pas simplement de savoir si on s'en tient aux manuels. Il ne s'agit pas simplement de savoir s'il y a un nombre d'hommes suffisant à l'instruction dans les camps au pays. Il s'agit de la défense, de notre survivance même. Et, s'il est un sujet qui mérite bien que tous les députés y consacrent leurs pensées, tous leurs efforts, leur énergie et leur habileté, c'est bien le sujet qui comporte la dépense de la moitié des sommes perçues en impôts, ce sujet dont dépendent la paix, la sécurité et l'avenir de nos enfants.

M. E. G. Hansell (MacLeod): Monsieur l'Orateur, je me proposais de prendre part au débat plus tôt que je ne le fais. Je croyais que le chef de l'opposition (M. Drew) parlerait immédiatement avant le ministre qui, lui, mettrait fin au débat. Toutefois, peu avant six heures, jetant un regard circulaire, j'attendais qu'un des députés inscrits prenne la parole lorsque j'ai constaté que le chef de l'opposition avait commencé son discours. Je n'ai donc pas voulu l'interrompre.

Je ne me propose pas de prolonger inutilement le débat mais j'aimerais formuler une ou deux observations avant que le ministre prenne la parole. Une impression s'est dégagée du discours d'hier du ministre que je n'ai pas particulièrement goûtée. Il a commencé par faire la louange de l'OTAN, ce à quoi je ne m'oppose pas spécialement. Nous sommes tous convenus d'appuyer cette organisation. Nous estimons tous qu'elle le mérite. Nous croyons tous qu'il nous est plus facile d'assurer notre défense si nous agissons de concert avec d'autres nations. Le ministre a ensuite exposé des vues qui, je le crains, commencent à déformer la tournure d'esprit de nos gens. Elles consistent à placer ces organisations internationales au-dessus de la fidélité que nous devons à notre propre pays.

C'est là une attitude que je déplore profondément. C'est là ce que j'appelle le point de vue internationaliste, qui attache ordinairement la plus grande importance à des questions comme celle de la communauté des nations. C'est de cette façon qu'en réalité on nous prépare graduellement à abandonner nos droits en faveur de quelque autorité internationale.

J'ai souvent entendu dire que le mot patriotisme devrait être rayé de notre vocabulaire, que le patriotisme est une chose déplorable. Ce n'est pas mon avis. La fidélité à la patrie aimée n'est pas une chose du passé. Je rappelle à la Chambre qu'il suffit de consulter l'histoire pour constater que tous les hommes qui ont fait leur marque, tous ceux qui ont façonné l'histoire, étaient des patriotes.

Je n'ai aucun respect pour celui, d'où qu'il vienne, qui n'est pas fier de son pays. Mais la tendance moderne est au dénigrement du patriotisme en faveur d'un concept international auquel il faudrait sacrifier tout ce que nous avons. Je ne rejette pas entièrement la coopération internationale. J'estime que toutes les nations pacifiques doivent collaborer. Mais j'ai toujours dit et je répète que je m'oppose à un gouvernement mondial parce qu'un principe fondamental est en jeu. On peut compter qu'au moins une faible voix, la mienne, s'élèvera contre tout ce qui tend à l'établissement d'un gouvernement universel.

J'aimerais fournir d'autres preuves de l'existence de cette mentalité. Ce n'est pas d'hier, mais depuis des années que je remarque des réclames comme celles-ci: engagez-vous dans l'armée et parcourez le monde; engagez-vous dans l'armée et faites-y carrière;

engagez-vous dans l'armée et apprenez un métier tout en étant rétribué. Si c'est pour ces raisons que nos jeunes gens s'engagent, pourquoi parler alors de forces armées? Pourquoi ne pas proposer ces crédits comme étant destinés à des écoles de métiers ou à une armée de professionnels ou encore à permettre à nos jeunes gens de voyager et de parcourir le monde? Pourquoi parler de défense si c'est pour les raisons que je viens d'énumérer qu'ils s'engagent?

On semble s'inspirer du principe suivant: nous ne vous demandons pas de vous engager dans l'armée afin de vous battre pour le pays que vous aimez, mais pour que vous puissiez voir le monde, vous faire une carrière ou encore apprendre un métier. Si c'est à ce point là que nous en arrivons, j'estime que nous donnons à la jeune génération l'impression que le Canada ne vaut pas grand chose. Je suis un patriote, un Canadien. J'ai foi en mon pays comme nous tous, je pense, car le Canada est, à mon avis, un des plus grands pays du monde et ses habitants comptent parmi les plus grands peuples de la terre. Toutes nos réclames, toutes nos pensées et toutes nos paroles devraient s'inspirer de notre fierté nationale et avoir pour objet d'exalter notre nation, de proclamer son importance et de faire honneur aux principes qui nous guident et qui sont bien supérieurs à l'exposé d'une doctrine engendrant un état d'esprit qui nous assujétirait à quelque autre forme d'organisation internationale.

Je tiens à donner lecture d'un bref passage du discours prononcé par le ministre et que je relève à la page 1148 du hansard du 3 avril 1952. Je cite:

> Nous en sommes venus à considérer les peuples membres de l'OTAN non pas comme des étrangers, mais comme des associés qui ont un intérêt commun à faire face à un danger commun en vue d'assurer une sécurité commune.
>
> Les jeunes Canadiens doivent en venir à trouver tout aussi naturel de prendre leur place à nos frontières en Allemagne ou en Europe qu'il l'est pour eux d'accepter un emploi aux confins du Canada. Dans les deux cas, il s'agit des débuts d'un service d'aventures, qui élargissent les horizons; dans les deux cas, il s'agit de gagner des fonds qui pourront servir à poser de meilleures bases à une carrière future.

Je trouve à redire à cela. C'est peut-être exact jusqu'à un certain point, mais ce n'est pas la raison pour laquelle nous levons une armée. Comprenons-le bien.

Je tiens à dire quelques mots au sujet d'une question un peu différente, à savoir les dépenses relatives à la défense. Je suis sûr que nous nous réjouissons tous de ce que le comité des dépenses pour la défense sera institué au cours de la présente session en vue d'étudier les dépenses relatives à la défense et de formuler des vœux au sujet des épargnes possibles. Cependant, je ne crois pas que les attributions de ce comité soient assez vastes. Le comité doit borner son activité à l'examen des dépenses relatives à la défense nationale et de tous les engagements de dépense encourus à ce titre depuis le 31 mars 1950. Mais il est un autre passage des attributions qui, à mon sens, est significatif. De temps à autre le comité doit faire rapport de ses observations et signaler, en particulier, les économies, compatibles avec l'exécution du programme arrêté par le Gouvernement, qu'on peut réaliser.

Cela veut dire simplement, pour qui sait lire avec soin, que le comité peut examiner toutes les dépenses, mais qu'il ne doit pas critiquer le programme du Gouvernement. A mon avis cependant, c'est encore plus important que l'examen des dépenses. Les attributions du comité sont les mêmes que celles d'un comité des comptes publics. Il peut constater qu'il est possible d'économiser quelques dollars ici et là, et je suis parfaitement sûr que le Gouvernement ne s'attend pas que le comité trouve beaucoup à redire aux dépenses; toutefois, si le comité est d'avis qu'un renversement ou une modification du programme, ou l'adoption d'un programme différent, peuvent entraîner des économies de plusieurs millions de dollars, il se trouvera paralysé dans son examen sous prétexte qu'il s'agit de questions d'ordre administratif. C'est là qu'il est possible, à mon avis, de réaliser des économies ou de tirer meilleur parti des dépenses.

Le Gouvernement n'a pas besoin d'avoir peur que les comités mettent à jour des dépenses insoupçonnées. Nous avons l'auditeur général et d'autres qui sont censés surveiller les dépenses.

Le Gouvernement craindrait un examen critique de ses programmes. Je doute fort que le comité puisse se renseigner bien à fond sur les dépenses car je suis d'avis que le Gouvernement ne prise guère une telle enquête.

J'ai été quelque peu étonné de constater que l'opposition officielle ne souligne pas ce point. Je suis porté à croire qu'il n'y a peut-être pas de différence fondamentale entre le programme du Gouvernement et celui de nos amis conservateurs. Je suis parfaitement convaincu qu'en général il n'y a aucune différence entre les deux. Le chef de l'opposition peut bien fustiger le Gouvernement, l'accuser de trop dépenser là, de ne pas épargner assez ici. Je me borne à lui dire que s'il siégeait du côté du Gouvernement, il serait bien contraint de dépenser de telles sommes là, de telles sommes ici et il lui faudrait réunir les fonds nécessaires de la même manière que le Gou-

vernement actuel. La politique des deux partis, à mon avis, ne diffère nullement. Je les surveille ces partis depuis des années. Ils n'opposent pas une politique à une autre. Non, l'opposition officielle dit: "Qu'on nous laisse occuper cette place; nous accomplirons le même travail mais en recourant à une méthode différente."

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): A une meilleure méthode.

M. Hansell: Mettons, à une meilleure méthode. Mais que votre méthode soit meilleure cela ne change rien à la question. Ce n'est pas le même travail que nous voulons. Les gens ne demandent pas une majoration mais une diminution d'impôts. Si l'opposition compte remplacer le Gouvernement qu'elle nous dise comment elle entend accomplir sa tâche, faire face à toutes ces dépenses d'une part, et réduire les impôts d'autre part. Si l'opposition songe à établir une politique différente, qu'elle nous en fasse part, qu'elle nous dise comment cette politique pourra réussir.

Je l'attends, cette expression de politique, depuis bien des années. On ne l'a pas exposée. Au fond la question se résume à ceci: le Gouvernement adopte-t-il une politique qui entraîne des dépenses qu'une politique différente rendrait inutiles?

Monsieur l'Orateur, c'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet. Il y a cependant une autre question sur laquelle j'appellerais l'attention du Gouvernement; voici: je voudrais qu'il examine à nouveau sa politique concernant les contrats en régie intéressée. En ce moment, je ne me prononce pas pour ou contre ce principe, mais, à mon avis, il est temps que le comité des dépenses, ou le plutôt le Gouvernement, dise au pays pourquoi il poursuit une politique de contrats en régie intéressée au lieu de contrats par simple adjudication. Si je soulève la question, c'est qu'on m'a fait remarquer (je ne sais si on a raison) qu'il y avait un gaspillage de matériel et d'heures de travail, simplement parce que l'entrepreneur se disait que plus il pouvait hausser le prix, plus il réalisait un gros bénéfice. L'entrepreneur ne se soucie pas de ce que les ouvriers perdent un peu leur temps et qu'une petite partie des matériaux se gâche. S'il se produit quoi que ce soit qui entraîne un gaspillage de matériaux, l'entrepreneur déclare qu'il regrette que ce soit arrivé; les frais s'en trouvent accrus, il ne s'en préoccupe guère. Ses bénéfices en sont accrus.

On a appelé mon attention sur le fait que, dans certains de ces contrats en régie intéressée, les ouvriers tire-au-flanc se nuisent mutuellement dans leur travail; que ces contrats comportent des pertes de temps et de matériel. Je dirai par conséquent au ministre et au Gouvernement, non pas seulement au ministre de la Défense nationale (M. Claxton) mais au ministre de la Production de défense (M. Howe), qu'à mon avis, il est temps d'examiner à nouveau la politique des contrats en régie intéressée.

Je ne crois pas avoir autre chose à dire à ce sujet. Nous aurons tous l'occasion d'exprimer encore une fois notre opinion au sujet de la défense nationale, surtout lorsqu'on soumettra les crédits à une étude plus approfondie.

M. J. A. MacLean (Queens): Tous ceux qui ont pris part à la discussion jusqu'ici conviennent d'une chose, je pense, savoir que notre effort actuel de défense tend à éviter une troisième guerre mondiale plutôt qu'à la gagner. Je doute que, de nos jours, il puisse vraiment y avoir un vainqueur. Cela me rappelle une déclaration que faisait M. Winston Churchill au sujet de la première Grande Guerre. Il a dit que nous avions acheté la victoire à un prix si élevé qu'il n'y avait guère de différence entre la victoire et la défaite. Puisqu'il en est ainsi, il convient que nous songions aux moyens d'éviter une nouvelle guerre mondiale.

Nous convenons tous, je pense, que la seule façon d'empêcher une troisième guerre mondiale c'est de convaincre nos ennemis éventuels que toute tentative d'agression contre nous est d'avance vouée à l'échec. Comment pouvons-nous atteindre cet objectif? L'histoire démontre, je crois, que l'emploi d'engins nouveaux, de méthodes nouvelles et de conceptions nouvelles sur la stratégie à travers les âges s'est révélé plus avantageux que toute autre chose. Annibal a remporté des victoires en se servant le premier d'éléphants pour la guerre. Gengis Khan a été victorieux en ayant recours à l'attaque surprise et à la mobilité des troupes. Le feld-maréchal Barclay de Tolly a remporté des victoires grâce au principe de la défense en profondeur et à ce qu'on a plus tard appelé la stratégie de la dévastation qui a entraîné la destruction de l'armée de Napoléon en Russie.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de la dernière guerre pour se rendre compte que maintes et maintes fois le sort des combats a favorisé tantôt l'un, tantôt l'autre des adversaires au fur et à mesure que l'un ou l'autre introduisait de nouveaux matériels ou de nouvelles conceptions. En 1940, grâce à des formations blindées relativement petites, mais mobiles, l'armée allemande a pu, en quelques semaines, mettre en déroute complète d'énormes armées alliées, comportant environ cinq millions d'hommes. On a pu gagner la bataille d'Angleterre grâce à des recherches et à des réalisations scientifiques

dont on s'était soigneusement occupé avant la guerre et qui avait doté la Grande-Bretagne de son réseau de postes de radar et du chasseur *Hurricane*. Voilà comment on a gagné la bataille d'Angleterre. Plus tard nous avons pu saper la force de l'Allemagne au moyen de l'utilisation de bombardiers lourds la plus massive que le monde eût connue jusque-là. Si, plus tard, nous avons pu envahir le continent, c'est à cause de nouvelles idées, de nouveaux progrès comme les ports *Mulberry* et le pipe-line sous-marin communément appelé Pluto destiné à approvisionner de carburant les armées en campagne.

Nous avons pu en conséquence ravitailler nos troupes après leur débarquement sur le continent, rendant ainsi inutile la vaillante et courageuse défense des Allemands dans les ports de la Manche.

L'emploi de certaines inventions telles que les ponts Bailey, les voitures amphibies et le recours sur une grande échelle au transport des troupes par avions planeurs et autres moyens ont facilité par la suite notre avance à travers l'Europe. Mais en dépit de tout cela, la victoire a failli nous glisser des doigts quand les Allemands ont commencé à employer une arme tout à fait nouvelle, la V-1 et la V-2. Si les recherches allemandes leur avaient alors permis d'armer leurs V-2 avec des pointes atomiques, j'ose affirmer que même à cette étape tardive ils auraient remporté la victoire. En outre, vers la fin de la guerre, nos expéditions par navires ont reçu de durs coups de la part des sous-marins munis de snorkel qui pouvaient demeurer submergés durant de longues périodes et possédaient un grand rayon d'action et une grande vitesse. La guerre a finalement pris fin et l'Empire japonais s'est vu forcé de demander la paix seulement après qu'on eut jeté deux bombes atomiques sur ce pays.

A mon avis, il est évident que si nous voulons être supérieurs à tout ennemi éventuel nous n'y atteindrons qu'en les surpassant dans le domaine des recherches et de la mise au point d'armes qui seront en usage durant la prochaine guerre. Il nous faut démontrer au monde que toute attaque éventuelle contre nous ne réussira pas. On nous a dit que nous possédions les meilleures troupes au monde, qu'elles sont les mieux alimentées et les mieux dirigées qui se soient jamais lancées dans la bataille; je ne mets nullement en doute cette affirmation

En réalité, je suis enchanté d'apprendre que nos commandants sont de stature à rivaliser avec Annibal et Napoléon et d'autres surhommes, et que nos troupes sont les troupes les plus heureuses du monde. Mais cela ne suffit pas. Les louanges que nous nous décernons à nous-mêmes ne sauraient nous contenter. Depuis l'écroulement des murs de Jéricho, je ne connais pas de cas, dans l'histoire, où un combattant ait obtenu une réussite d'ordre militaire en soufflant dans une trompette l'hymne de son propre éloge. Hitler pensait gagner la dernière guerre sur un coup de dé, parce qu'il croyait que l'armée allemande détenait une supériorité technique et scientifique,—et, ma foi, il avait presque raison. Il va sans dire qu'il est un peu tard pour empêcher la dernière guerre d'éclater. C'est un fait accompli; elle s'inscrit dans l'Histoire. Nous devrions voir, tout aussi clairement, que nous ne pouvons empêcher la prochaine guerre en étant versés (même parfaitement) dans les méthodes du dernier conflit. Nous devons être prêts à nous défendre la prochaine fois contre le genre d'attaque que le futur conflit fera surgir. Nous ne pouvons espérer égaler nos enemis quant au nombre de soldats. Nous devons parvenir à rendre chacun de nos hommes supérieur à dix de nos adversaires en puissance. L'accent doit être mis sur les perfectionnements scientifiques, sur l'équipement, sur la capacité de production et la supériorité technique.

[M. MacLean.]

Je ne suis pas bien fixé sur l'objectif de l'OTAN en ce qui concerne les effectifs qu'elle estime suffisants pour défendre l'Europe occidentale au cours des trois ou quatre prochaines années, mais je crois qu'il est fixé entre 50 et 100 divisions. On ne nous a pas dit clairement quels sont nos engagements, ni si nous avons les installations nécessaires pour les remplir, soit nous-mêmes à titre de nation, soit les États membres de l'OTAN en général. En écoutant les porte-parole du Gouvernement, j'ai eu l'impression,—j'aime à croire qu'elle est absolument fausse,—qu'ils craignaient beaucoup d'être contraints de faire une déclaration qui ne fût pas ambiguë. C'est peut-être parce que je suis incapable de comprendre leurs déclarations que je suis un peu embrouillé; mais mettons que l'ensemble des engagements de l'OTAN pour les prochaines années comporte 50 divisions d'une part ou 100 divisions d'autre part. Sauf erreur, le Canada s'est engagé à fournir une brigade. En d'autres termes, le Canada s'est engagé à fournir $\frac{1}{2}$ ou $\frac{3}{4}$ p. 100 de tous les effectifs nécessaires. On n'insiste certes pas sur les effectifs, et je crois que le Gouvernement est à couvert à cet égard. Il n'y a pas de danger, à mon sens, qu'on blâme le Gouvernement d'avoir pris des engagements trop lourds envers l'OTAN, quant aux effectifs.

Le point est le suivant: insiste-t-on sur un autre aspect de la défense? Le point important concerne-t-il les développements techniques et scentifiques qui rendront chacun de

nos combattants supérieur à dix de nos ennemis éventuels? C'est à cela que nous devons penser. Même 100 divisions en Europe occidentale représenteraient moins de deux millions d'hommes et il est évident que nos ennemis éventuels pourraient mettre en ligne des effectifs qui seraient trois, quatre, cinq fois plus nombreux, ou davantage. Il ne suffit pas d'envisager la question du seul point de vue des effectifs. Nous ne pouvons pas espérer rivaliser avec nos ennemis de ce côté-là.

Pour être utile notre effort de défense doit viser à empêcher une guerre au cours de laquelle des bombardiers à grand rayon d'action seraient utilisés pour nous attaquer après avoir franchi le pôle nord ou l'Atlantique-Nord en suivant la route du grand cercle à partir des bases russes: et nous ne devons pas oublier que ces bombardiers transporteront des bombes 50,000 fois plus dévastatrices que les bombes transportées au début de la seconde guerre mondiale. Nous devons pouvoir empêcher une guerre au cours de laquelle des sous-marins d'un type très perfectionné seraient utilisés en grand nombre pour attaquer nos bateaux marchands, sous-marins qui, bien qu'immergés, auront une vitesse supérieure à celle de tout navire de commerce. Nous devons être prêts à empêcher une guerre au cours de laquelle des sous-marins de ce type pourraient s'approcher nuitamment de nos côtes et lancer sur nos villes côtières des torpilles radio-guidées munies d'un cône de choc atomique. Nous devons être en mesure de prévenir un conflit où il sera fait grand usage des projectiles téléguidés et où la guerre chimique et biologique sera plus effroyable qu'on ne saurait l'imaginer. Nous devons être en mesure de prévenir un conflit où des fusées pouvant franchir l'Atlantique en moins de 15 minutes seront lancées contre nos villes. Nous devons être en mesure de prévenir un conflit où nos villes seront soumises à des attaques au moyen d'armes nouvelles et infernales, comme la poussière radioactive et nombre d'autres choses qui sont dès à présent scientifiquement possibles, bien que l'homme moyen les ignore.

Je suis inquiet à la pensée que nos initiatives dans ce domaine ne correspondent pas à notre effort global de défense. L'importance des effectifs n'est pas nécessairement, il convient de ne pas l'oublier, une garantie de supériorité. Les sommes accordées, ces deux ou trois dernières années, au Conseil de recherches en matière de défense ne représentent que 4 ou 5 p. 100 de l'ensemble des dépenses effectuées au titre de la défense. Des travaux de recherche et de mise au point s'effectuent aussi, je le sais, dans les divers services de l'armée. Il n'en reste pas moins que nous avons là un secteur où notre effort est insuffisant. C'est là un domaine dans lequel le Canada, pays jeune, vigoureux et plein d'initiative, devrait aller de l'avant avec la plus grande énergie. Il devrait parcourir toutes les avenues de la recherche, du progrès technique, et perfectionner les méthodes de production de munitions et d'armes de toutes sortes. Il est vrai que le secret qui entoure ces recherches empêche peut-être la Chambre d'être au courant de ce qu'on accomplit au sein du Conseil des recherches de la défense. Je me demande toutefois si tout ce secret est bien nécessaire. Ce serait peut-être le cas si nous pouvions garder nos ennemis éventuels aussi mal ou aussi peu informés de notre activité en ce domaine que l'homme moyen ou même les membres de l'opposition, mais il ne faut pas oublier que ces ennemis éventuels utilisent pour se renseigner des méthodes que ni l'homme moyen ni les membres de l'opposition ne s'abaisseraient à employer, même s'ils en avaient l'occasion.

Je suis fermement persuadé que notre salut réside dans la supériorité technique et scientifique sur l'ennemi éventuel. La Chambre est l'un des endroits où il ne faut pas sous-estimer la Russie. Les Russes, ne l'oublions pas, sont d'habiles techniciens; ils disposent de ressources naturelles presque illimitées; et ils ont à leur service quelques-uns des plus grands savants de l'Allemagne et de l'Europe orientale. Pour ce qui est du Canada, le Gouvernement actuel est, pour le moment du moins, le gardien et le défenseur de notre civilisation. Jamais la survivance même de notre civilisation n'a été aussi gravement menacée. Ceux qui veulent nous détruire ne comprennent rien au principe de la bonne entente. Ils croient sincèrement qu'ils ne peuvent survivre qu'en nous exterminant. Et pour eux, la réciproque est vraie, c'est-à-dire qu'ils sont convaincus que notre civilisation ne se maintiendra que si nous les anéantissons.

Je frémis à l'idée que des gens considèrent la guerre froide comme une sorte de partie d'échecs purement académique. Ils se trompent complètement. Guerre froide tant qu'on voudra, c'est une question de vie ou de mort pour notre civilisation. Plus tôt nous le comprendrons, plus grandes seront nos chances de survivance. J'engage le Gouvernement à s'attaquer de front aux problèmes actuels et à renseigner la population afin que nous sachions quelles sont nos obligations et ce qu'on attend de nous, afin que nous unissions nos talents et notre énergie pour surmonter les difficultés et prévenir un troisième conflit

mondial. Sachons proclamer à la face du monde que nous sommes supérieurs à tout ennemi éventuel et que toute attaque lancée contre nous est vouée à un échec. Que jamais ne vienne le triste jour où des Canadiens, d'un camp de travaux forcés en Sibérie, auront à déplorer que notre effort de guerre ait été trop faible, trop tardif ou mal orienté.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter de son excellent discours l'honorable représentant de Queens (M. MacLean) qui vient de reprendre son siège. Je l'ai trouvé très instructif. En réalité, nous pouvons affirmer, en toute certitude, je pense, que le débat a été excellent autant que nécessaire. En parlant de ce que nous accomplissons, nous disons préparatifs de défense et non préparatifs de guerre. Les Canadiens devraient se sentir fiers de ce que le Canada n'a jamais préparé de guerre d'agression mais que, dans toutes les guerres où il s'est engagé, il a toujours préparé la paix, notre protection ou la protection de la civilisation.

Un énorme fardeau pèse sur le peuple du Canada et ceux des nations civilisées du monde. A mon avis, nous ne réussirons à empêcher la guerre que par une grande démonstration de force. J'estime également que seule l'union des peuples démocratiques permettra d'empêcher la guerre. Je répète que ces préparatifs de défense ont placé un fardeau écrasant sur le contribuable canadien. Il accable également les contribuables des autres pays qui participent au même effort que le Canada.

Cet après-midi, notre chef a parlé des $2,100,000,000 que nous avons votés pour la défense. Dans son analyse, il a fait observer que cette somme représente un montant de $150 pour chaque homme, femme et enfant de notre pays. Ce chiffre nous donne quelque idée du fardeau qui pèse sur le peuple canadien et qu'il est prêt, je crois, à accepter aussi longtemps qu'il sera convaincu que l'argent consacré à la défense est dépensé à bon escient. Je peux comparer ce crédit de $2,100,000,000 au crédit correspondant adopté il y a quelques dix ou douze années.

Vers la fin des années 30, lorsque le Parlement a été invité à affecter 35 millions de dollars à la défense, il y a eu, je me le rappelle, un long débat. De fait, plusieurs groupes se sont alors opposés, à la Chambre, à l'affectation de ce faible montant à notre défense ou à nos préparatifs de défense. Je crois que le danger éventuel était alors aussi grave qu'aujourd'hui, mais les citoyens canadiens et les membres du Parlement ne s'en rendaient pas compte. Aujourd'hui la situation est différente. Tous les membres du Parlement comprennent qu'un grave danger menace la civilisation; je crois que la population s'en rend également compte.

Nous nous représentons généralement la défense au seul point de vue militaire. Au pays et en d'autres parties du monde cependant, nous le savons, la défense n'est pas exclusivement militaire, mais comprend aussi la défense passive. Nous entendons également parler de la défense psychologique, laquelle est aussi importante que toute autre. Le fondement de toute défense cependant, nous dit-on et nous le savons par ailleurs, réside dans la préparation économique. Voilà les principes établis aujourd'hui par les pays qui se préparent à défendre la civilisation. J'ai eu le plaisir, il n'y a pas longtemps, de lire un exposé des préparatifs de la Suède, pays dont nous entendons peu parler, soit au sujet de la défense de l'Europe, soit au sujet de la défense de la liberté. C'est néanmoins un pays qui prépare calmement sa défense et nous pouvons, je crois, citer ses réalisations en exemple aux petites nations. Compte tenu de sa puissance, la Suède fait probablement autant ou même plus que tout autre pays d'Europe à l'exception de l'Angleterre.

L'article que j'ai lu signale la façon dont la Suède se prépare à la défense. Il renferme une entrevue avec le général Helge Jung, je crois, qui a exposé précisément ce que l'armée et les autres services accomplissent. Il a dit de quelle manière la Suède se préparait. Voici un passage de l'article:

> L'armée se fractionne en unités plus petites, plus mobiles et d'une efficacité de tir accrue. Notre aviation s'est occupée surtout de la réalisation d'appareils de chasse.
>
> Grâce aux importations elle est renforcée en partie par des chasseurs à réaction de bonne qualité. Certains hangars pour avions sont aménagés dans le roc; d'autres serviront à protéger le matériel au sol.
>
> La marine adopte de petits bâtiments de guerre rapides et dotés d'une grande efficacité de tir. Une défense côtière établie dans des fortifications rocheuses, un vaste archipel naturel l'appuient. On aménage des hangars à même le roc pour la marine.

Puis, Helge Jung déclare que tout Suédois en état de porter les armes doit être instruit en vue d'une résistance nationale totale. Il a signalé également,—ce qui est très important et nous l'avons fait ressortir aujourd'hui, —qu'on exige un maximum d'économies au chapitre des dépenses.

La Suède a mis l'accent sur les armes scientifiques les plus nouvelles. C'est-à-dire quelle ne veut pas d'armes anciennes ou désuètes; il lui faut ce qu'il y a de mieux. C'est pour ainsi dire le premier et le dernier élément de la défense de ce pays; c'est ce qu'a fait ressortir mon collègue qui vient de se rasseoir. C'est ce qu'ont souligné les députés qui ont

pris la parole au nom de l'opposition. Si nous avons des armes périmées, il faut nous en débarrasser et les remplacer par les armes les meilleures et les plus efficaces qui se puissent procurer. Les propos du député de Queens m'ont beaucoup intéressé. De fait, il s'est emparé de quelques-uns de mes arguments. Il a parlé du radar en Angleterre, pendant la bataille de Grande-Bretagne. Il n'y a aucun doute que les événements auraient tourné tout autrement en ce qui concerne le monde, la Grande-Bretagne et la liberté, sans cette magnifique invention. L'Angleterre n'avait pas attendu que la guerre ait éclaté. Quiconque a lu *Struggle for Europe* de Chester Wilmot se rendra compte qu'elle s'y préparait depuis quelques années. Tandis que les Allemands possédaient une aviation deux ou trois fois plus grande que celle de la Grande-Bretagne, celle-ci, avec l'aide du radar, a été en mesure d'écarter cette grande armada de l'air pour enfin lui faire renoncer à se lancer à l'attaque contre elle.

Il a parlé de la bombe atomique et d'une longue liste d'armes scientifiques modernes que je ne répéterai pas de crainte d'ennuyer la Chambre. Je dois dire, cependant, que je partage l'avis qu'ont exprimé les honorables députés de Nanaïmo (M. Pearkes), de Queens et d'ailleurs. Ils ont déclaré qu'il faut utiliser les armes les meilleures et les plus perfectionnées que nous puissions trouver. A ce sujet, je me permets de signaler au ministre un article relatif au porte-avions *Magnificent*. Nous savons que l'an dernier et l'année précédente certains Canadiens et certains marins ont formulé des critiques au sujet de ce gros porte-avions. Certains prétendaient que c'était un éléphant blanc, qu'il nous coûtait trop cher et le reste. A ce moment-là, on pensait que le *Magnificent* était plus ou moins désuet. Il n'y a que deux ans de cela. Étant donné les progrès réalisés depuis deux ans à l'égard des porte-avions, je me demande si nous avons raison de conserver ce navire qui, à toute fins pratiques, doit être désuet et très démodé. Je m'apprête à donner lecture d'un article, publié en 1950 sous le titre de "Le *Maggie* n'est pas désuet, mais on discute de son avenir". Je dois dire que par *Maggie* on entend le *Magnificent* et non pas l'une des Maggies dont nous avons entendu parler il y a quelque temps. Voici l'article:

> On a écrit que le Maggie était "déjà désuet, que ses ponts mobiles étaient trop faibles pour les avions perfectionnés que portent maintenant les navires", que l'arme elle-même n'a jamais été véritablement perfectionnée, qu'elle révélait des symptômes d'un piètre moral...

Et le reste. Si cela était vrai il y a deux ans, ce l'est encore davantage aujourd'hui. Les Canadiens auraient certes raison de demander si on remettra ce navire à l'Angleterre, si on le rénovera ou encore si sa rénovation est possible.

A propos des porte-avions modernes, je désire mentionner que j'ai lu dernièrement un article du *Christian Science Monitor*, numéro du mardi 1er avril, qui donne une description du plus récent porte-avions anglais. L'article s'intitule: "Un puissant porte-avions anglais lance des avions à réaction dans un nouveau rôle sur mer". Voici l'article:

> C'est certes très spectaculaire de lancer des chasseurs à réaction du porte-avions le plus récent, le plus gros et le plus rapide de la Marine royale, le premier jamais construit spécialement à cette fin. Ou encore de les voir se poser et de s'arrêter brusquement grâce à un dispositif de freinage sur un aérodrome flottant d'une valeur de $47,250,000 à la façon de faucons qui atterrissent sur de la glu.

Pour comparer cela à notre porte-avions. il suffit de lire cet article pour se rendre compte à quel point le *Magnificent* est désuet. L'article ajoute:

> Si l'un d'eux voulait attaquer, ces robots au radar pointeraient les canons sans l'intervention de l'homme et les garderaient pointés sur l'objectif tandis qu'ils cracheraient l'acier. Voilà une des modifications les plus importantes qui se soient produites depuis la deuxième Grande Guerre, savoir cette capacité des canons contre-avions à rester dirigés sur un objectif qui se meut à grande vitesse.

Je dois dire que voilà quinze mois que l'Angleterre a commencé à mettre à l'essai ce genre de porte-avions. Elle en possède maintenant deux. Je crois que la Chambre aimerait bien savoir ce qui en est exactement de notre porte-avions auquel est consacré, je pense, le dixième des crédits de la marine et qui emploie un millier d'hommes ou plus. S'il est désuet, débarrassons-nous en. Voilà une chose que nous aimerions savoir.

C'est avec satisfaction que j'ai appris que notre armée serait équipée du char d'assaut Centurion. Je sais qu'une controverse s'est élevée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des mérites respectifs des divers chars de combat. Le baptême du feu qu'ils ont reçu en Corée semble bien prouver que le Centurion remporte la palme; il escalade les collines rocheuses tandis que le char américain ne peut qu'à grand peine couvrir une faible distance. Nous avons bien fait de choisir le Centurion. Pour moi, il y a un an j'avais éprouvé une vive anxiété, parce qu'il semblait à l'époque que le Canada allait adopter l'équipement américain au lieu d'un équipement britannique ou canadien. Je savais bien que l'équipement du commonwealth avait toujours été supérieur à celui des États-Unis. Toutefois, il nous faut choisir ici et là ce qu'il y a de meilleur; nous

commettrions une grave erreur en adoptant l'équipement américain pour la simple raison qu'il est américain.

Je m'efforce d'être aussi concis que possible. L'autre jour, le ministre a évoqué la défense du Canada et à la page 1157 du hansard du 3 avril, je lis:

> Le plus grand danger est celui d'une attaque aérienne et par conséquent, en collaboration avec les États-Unis, nous avons pris des dispositions relatives à la défense aérienne, y compris l'aménagement de postes de radar et des moyens de communication nécessaires pour permettre l'utilisation efficace d'escadrilles de chasseurs. Ces postes de radar remplaceront progressivement les unités mobiles que nous utilisons en ce moment.

Il a parlé également de l'entraînement dans le Nord. Il me semble qu'il serait toujours fort malaisé pour une grande armée, d'envahir le Canada. Si une armée envahissait le Canada, il n'y a pas de doute qu'elle se composerait de troupes aéroportées et que le Canada devrait être prêt, en recourant à son aviation, à transporter ses propres parachutistes d'une partie du pays à l'autre. Nous devrions également avoir des avions capables de transporter des chars de combat, ainsi qu'un type de char qui pourrait être facilement transporté par avion d'une partie du pays à l'autre.

On nous informerait sans doute par radar d'une attaque, de la direction d'où elle viendrait. Il nous faudrait être prêts à ne pas utiliser un grand nombre de troupes, mais être prêts à transporter des parachutistes et des chars, à nous précipiter à l'endroit où l'on pourrait s'attendre d'être attaqués.

Le ministre m'a également déçu en ne nous fournissant pas de renseignements sur les régions d'entraînement au Canada. La question a été longuement discutée il y a un an et même deux ans. Nous avons été désappointés lorsque les troupes destinées à la Corée ont dû subir leur instruction aux États-Unis. Quand on songe à l'immensité du Canada, il nous semble étrange d'être obligés d'envoyer nos militaires dans un pays étranger pour recevoir leur instruction. Il doit y avoir au pays, me semble-t-il, des régions où nous pourrions former, non seulement nos propres hommes, mais tous les hommes dont les forces alliées ont besoin.

Je ne sais pas si le ministre a déjà choisi une région d'entraînement au Canada. Sauf erreur, on a examiné plusieurs régions dans les provinces Maritimes. Je crois même qu'on en a examiné deux dans la province où j'habite, le Nouveau-Brunswick. Mais il m'a toujours semblé qu'une des meilleures régions qu'on puisse trouver pour l'instruction conjointe est la localité qu'on appelle le camp Utopia, au Nouveau-Brunswick.

[M. Brooks.]

Le ministre ne nous a pas dit ce qu'il fallait précisément à ces camps d'entraînement. Je sais toutefois que, pendant la guerre, il existait à Utopia un camp très important. Il y a un aéroport militaire tout à côté et la baie de Fundy elle-même n'est pas loin. En outre il y a tout un arrière-pays fort peu peuplé. De tout cela on peut conclure que la région d'Utopia pourrait être transformée en un magnifique territoire servant à l'instruction de la troupe.

J'entends notre collègue d'Annapolis-Kings (M. Nowlan) qui fait des bruits comme s'il voulait parler. Je sais qu'il estime qu'il y a en Nouvelle-Écosse de fort bonnes régions aussi. J'en conviens, mais je ne crois pas qu'il s'en trouve qui valent la région d'Utopia au Nouveau-Brunswick. Il faut aujourd'hui de vastes territoires. J'ignore si celui dont j'ai parlé l'est suffisamment. J'espère qu'en répondant le ministre parlera de cette question.

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, ce qui fait que je vais m'arrêter. J'aurais aimé entendre le ministre nous communiquer quelques renseignements sur les plans de défense que nous avons pour nos diverses villes, nos ports de mer et ainsi de suite. Je songe aux ports de St-Jean, Halifax et Vancouver.

Il y a une autre question se rattachant à la défense et dont j'ai parlé plusieurs fois à la Chambre. C'est le problème d'une indispensable décentralisation industrielle au Canada. C'est un problème sérieux, dans le cadre de la défense de notre pays. Il me semble qu'il est peu sage de garder nos grandes usines (y compris les fabriques de munitions) dans les grands centres où elles sont exposées aux attaques.

Pour terminer, j'espère que le ministre nous communiquera des renseignements bien plus détaillés que ceux qui nous ont été fournis jusqu'à présent.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, comme le député de Nanaïmo (M. Pearkes) l'a si bien dit hier, ici même, notre apport le plus utile aux forces terrestres de l'OTAN serait, à mon avis, l'envoi d'unités blindées et de troupes tactiques, à la place de la brigade d'infanterie qui se trouve actuellement postée en Allemagne. Quand viendra le moment de faire la relève, on devrait remplacer les bataillons d'infanterie par des régiments blindés. Nous pourrions ainsi fournir à l'OTAN des troupes beaucoup plus mobiles et d'une puissance de feu beaucoup plus considérable, sans augmenter d'un seul homme le nombre des Canadiens servant en Europe. En outre, nos troupes seraient beaucoup mieux protégées en cas d'attaque.

Ces derniers jours, il a beaucoup été question de l'OTAN et du rôle que joueront nos troupes dans le cadre de cette organisation. Je veux dire un mot ce soir de celui qui est le pivot de notre effort militaire, de celui sans lequel cet effort serait impossible: l'homme de troupe. Il est temps de constater comment ce personnage se tire d'affaires depuis le début de la guerre en Corée. Si le soldat juge qu'il a été bien traité, le volontariat continuera à fonctionner de façon satisfaisante; sinon, ce régime pourra s'effondrer.

Au début de la guerre de Corée, quand nous avons constaté jusqu'à quel point le pays était sans préparatifs, le Gouvernement a exhorté les jeunes hommes à s'engager dans la brigade qui allait se rendre en Corée. Ils ont apporté à cet appel une réponse prompte et sans réserve. Aujourd'hui, bon nombre de ces jeunes hommes ont terminé leur période de service de dix-huit mois, sont en train d'être libérés et de rentrer dans la vie civile. J'ai causé avec un certain nombre d'entre eux et j'aimerais faire part de ce qui leur est arrivé lors de leur licenciement.

Lorsqu'un soldat est libéré après son service en Corée, il reçoit un congé de rétablissement d'une semaine. Cela veut dire qu'un soldat de première classe, célibataire, qui a servi en Corée pendant au moins un an touche $28. Cette somme comprend la solde et les allocations d'une semaine. Avant son licenciement, il formule une demande de gratifications pour service de guerre, mais on ne lui indique pas quand il pourra s'attendre de recevoir ces gratifications, ni même s'il les recevra jamais. On lui donne simplement ses $28 et il s'en va.

Or, à la fin de la seconde Grande Guerre, tout membre des forces armées, homme ou femme, touchait une allocation pour le vêtement au montant de $100, lors de son licenciement; cela lui permettait de s'acheter les habits civils dont il avait besoin pour se rétablir dans le civil. Cette allocation était accordée sans qu'il fût tenu compte de la durée du service ni des circonstances dans lesquelles avait eu lieu le licenciement. Autrement dit, chaque homme ou femme, touchait cette allocation, même s'il n'avait fait partie de l'armée que pendant quelques jours, et même après expulsion infamante du service.

Comparons cet état de choses avec celui qui existe aujourd'hui. Le soldat qui quitte le contingent de Corée reçoit un congé de rétablissement d'une semaine. Il quitte le dépôt en uniforme de combat avec $28 dans son gousset. Il doit se trouver une situation, se procurer des habits civils, payer sa pension et chambre,—tout cela, à même ses $28. Il sait que beaucoup de militaires, qui ont touché l'allocation à la fin de la seconde Grande Guerre, n'avaient jamais quitté le Canada. Il sait que certains qui ont touché l'allocation n'avaient fait partie de l'armée que pendant quelques jours et que quelques-uns avaient été l'objet d'une expulsion infamante du service. Il sait aussi qu'il faut au moins $150 aujourd'hui pour acheter les mêmes vêtements qui, en 1945, coûtaient $100.

Ce qui rend cet état de choses bien plus mauvais, c'est que bon nombre de ceux qui se sont enrôlés dans les troupes de Corée ont dû porter leurs propres vêtements au cours des cinq ou six premières semaines de leur service parce qu'il était impossible de se procurer des uniformes et des chaussures. Ceux qui ont reçu la formation militaire dans les camps de l'armée savent ce que six semaines de ce régime ont dû faire à ces vêtements civils. Ces chaussures et ces vêtements usés sont tout ce qui reste à beaucoup de ceux qui quittent les troupes de Corée pour revenir à la vie civile.

Le Gouvernement veut-il que les ex-membres du contingent de Corée aient l'impression qu'on les traite avec justice? Ils se sont volontairement engagés et ont combattu en première ligne sur des champs de bataille lointains. Pendant la seconde Grande Guerre, on traitait mieux que ces hommes des recrues qui n'avaient passé que quelques jours dans l'armée et qu'il fallait réformer pour inaptitude. L'ex-combattant de Corée estime que le traitement qu'il reçoit est une insulte aux services qu'il a rendus. Il a raison, c'est une insulte à ceux qui ont répondu immédiatement à l'appel lancé à l'été de 1950, alors que le pays a découvert que le programme du Gouvernement avait eu pour résultat une absence tragique de préparation.

L'appel lancé alors à ces hommes par le Gouvernement était bien différent du traitement qu'on leur accorde maintenant. Le régime du volontariat ne donnera satisfaction que si le Gouvernement apprend à traiter ceux qui ont terminé leur service aussi bien qu'il le promettait pour les porter à s'engager. J'espère que le Gouvernement comprendra qu'il a fait erreur en refusant de verser aux membres du contingent de Corée l'allocation à laquelle ils ont droit et dont ils ont grand besoin. J'espère que le Gouvernement fera preuve de générosité envers ceux qui ont servi leur pays avec bravoure et qu'il accordera des prestations de libération appropriées aux services qu'ils ont rendus.

M. E. W. George (Westmorland): C'est après avoir pris connaissance de tous les discours prononcés jusqu'ici que je me lève pour

prendre part au débat. En écoutant les membres de l'opposition cet après-midi,—je parle ici de tous les partis d'opposition,—j'ai eu l'impression qu'on semble oublier que la population du Canada n'est que de 14 millions d'âmes et qu'on préconise un programme de défense et la mise sur pied de troupes et d'unités qui n'ont aucun rapport avec notre chiffre actuel de population ni avec notre productivité industrielle.

Je tiens à parler d'abord brièvement de notre armée de réserve. Le député de Calgary-Est (M. Harkness) a déploré que le ministre n'en ait pas fait mention dans son exposé. Loin de moi toute idée de me substituer au ministre pour la communication de renseignements sur la réserve. J'ai l'impression, cependant, que je suis le seul membre de la Chambre activement engagé dans la réserve à titre de commandant d'un régiment. D'autres députés font partie de la réserve à d'autres titres mais je crois connaître cette armée mieux que quiconque ici, à l'exception du ministre.

Il est ennuyeux, non seulement pour un député mais pour tous les membres de la réserve, d'entendre dire que certaines gens,—je suis sûr que ce n'est pas ce que le député a voulu laisser entendre mais, néanmoins, c'est ce qu'il a dit,—se sont engagés surtout à des fins d'athlétisme ou pour bénéficier des avantages d'un club social. C'est peut-être vrai dans un ou deux cas mais, par le même raisonnement, on pourrait dire que déjà un député a été chassé de la Chambre parce qu'il était communiste. Le rapprochement est le même dans les deux cas.

J'ai fait partie de l'armée non permanente avant la guerre et je suis actuellement dans la réserve. Je trouve que la réserve est en meilleure forme qu'elle ne l'a jamais été. Inutile, je crois, de m'attarder sur ce point que bon nombre de députés ont déjà traité. Je me rappelle avoir consacré tout un de mes discours à la réserve et je sais que plusieurs autres députés s'y sont reportés.

Le député junior de Queens (M. MacLean) a déclaré qu'à sa connaissance, aucune bataille n'avait été gagnée au son des trompettes depuis la bataille de Jéricho. C'est peut-être exact, mais si nous ne soufflons dans des trompettes l'hymne de notre propre louange, de temps en temps, personne ne le fera pour nous. Je vais me livrer maintenant à ce passe-temps. Le régiment que je commande est blindé et fait partie de la *Royal Canadian Armoured Corps Association*, qui possède cinq trophées que peut mériter n'importe quelle unité blindée. Mon régiment, le 8e *Princess Louise* (*N.B.*) *Hussars* a gagné quatre de ces cinq trophées et il est arrivé deuxième pour le cinquième. Je pense qu'il y a lieu dans ce cas de sonner de la trompette. Je ne m'attribue pas le mérite de ces exploits parce que je me trouve être actuellement le gardien de ce fameux régiment. Dans notre régiment règne un esprit inconnu dans beaucoup d'autres régiments. De fait, si je devais critiquer certaines parties de l'armée de réserve, ce n'est pas à ses unités que s'adresseraient mes critiques mais à ses officiers. Il n'y a pas d'unités médiocres, il n'y a que des officiers médiocres.

Le ministère de la Défense nationale pourrait bien apprécier à leur valeur, je crois, les unités qui n'existent que sur papier. Il y en a quelques-unes qui ne comptent parmi leurs membres que les officiers et sergents du mess. On devrait étudier sérieusement l'à-propos de placer ces unités sur la liste inactive tant qu'elles ne seront pas plus actives. Je sais que certains de mes amis de la réserve m'en voudront de tenir ce langage, mais je crois réellement qu'il en est ainsi.

La plupart des observations que je vais faire ce soir s'adressent à l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes). Les lieutenants-colonels diffèrent souvent d'avis avec les majors-généraux, mais sans beaucoup de succès. Ils peuvent obtenir plus de succès en temps de paix qu'en temps de guerre. Au cours de son discours du 3 avril reproduit aux pages 1160, 1161, 1162 du hansard, l'honorable député de Nanaïmo a fait plusieurs énoncés. Il dit avoir vu de ses propres yeux dans les pays d'Europe une immense réserve d'effectifs où l'OTAN pourrait puiser les éléments de son infanterie. Les effectifs existent, a-t-il dit, mais il manque d'armement suffisant. Il a insisté sur l'importance de fournir, pour notre part, au titre de notre contribution à l'OTAN une organisation mobile ayant les derniers perfectionnements.

Outre ce qu'il a dit hier à la Chambre, le député de Nanaïmo a formulé à son retour d'Europe l'an dernier d'autres déclarations à propos de notre 27e brigade d'infanterie en Allemagne. Il a d'abord fait une déclaration à Paris que la *Presse canadienne* a rapportée et qui a parue dans les journaux canadiens le 24 décembre 1951. Le député a ensuite prononcé le 15 janvier une allocution de caractère politique à l'émission "Les affaires de l'Etat" du réseau transcanadien. J'ignore si le compte rendu de la *Presse canadienne* est exact. Il ne semble pas, toutefois, qu'on l'ait démenti publiquement.

De telles déclarations attestent une attitude tellement étrange pour le porte-parole tory dans le domaine militaire qu'il y a lieu, je crois, de les consigner. Si je le fais, et je critique le député de Nanaïmo, je ne le tiens pas

moins en haute estime pour ses qualités personnelles et ses qualités de soldat. Je ne peux pas, cependant, comprendre les déclarations qu'il a faites.

Voici un communiqué de la *Presse canadienne,* qui a paru dans la *Free Press* de London, le 24 décembre 1951. M. Pearkes déclare ce qui suit:

Mais je ne crois pas que l'argent que dépensent les contribuables canadiens rapporte la mesure d'assistance à l'OTAN au titre de la défense que le peuple canadien a le droit d'exiger.

A mon avis, le gouvernement canadien ne s'était pas suffisamment renseigné lui-même, et n'avait pas suffisamment renseigné la population canadienne sur la situation en Europe, avant d'y envoyer la 27e brigade et d'engager le Canada dans une politique à long terme, qui, à mon avis, n'est pas justifiée et extrêmement onéreuse.

Voilà donc le porte-parole du parti conservateur pour les questions militaires qui soutient que le Canada ne devrait pas fournir son apport de troupes terrestres à l'armée intégrée.

Examinons donc d'un peu plus près cette opinion d'après laquelle le Canada devrait laisser aux autres nations le soin de combattre sur terre. A mon avis, c'est comme l'ancien refrain:

Mother, may I go out to swim?
Yes, my darling daughter:
Hang your clothes on a hickory limb
And don't go near the water.

Au cours de deux guerres, le Canada a envoyé des forces terrestres considérables en Europe, afin d'aider à rétablir la paix. Cette fois, les États membres de l'OTAN s'efforcent de constituer des troupes comprenant surtout des troupes terrestres, afin de préserver la paix. Le Canada ne participera-t-il pas à cet effort? L'honorable représentant de Nanaïmo est-il d'avis que nous devrions licencier les 10,000 hommes engagés pour la 27e brigade ou encore que nous devrions les garder au Canada? Il ne servirait de rien de garder au Canada plus de troupes que nous n'en avons réellement besoin pour assurer la défense immédiate du pays, pour les fins de l'administration, pour l'instruction et pour servir de noyau à nos troupes futures.

La déclaration de l'honorable représentant de Nanaïmo n'a pas rallié l'approbation des Canadiens et il en va sans doute de même des membres de son propre parti. Les journaux qui y ont consacré un éditorial se sont prononcés d'une manière défavorable. Le *Colonist* de Victoria écrivait ce qui suit le 25 décembre 1951:

Il serait sans doute plus facile de tirer de l'arrière de n'envoyer que de l'équipement, des armes et des techniciens. Compte tenu de la prospérité de notre pays, notre économie n'en souffrirait guère.

M. Macdonnell (Greenwood): L'honorable député aurait-il l'obligeance d'élever la voix?

M. George: Oui.

Il est toujours plus facile de faire un don que de participer soi-même à une entreprise.

Voici ce qu'écrit la *Free Press* de London, livraison du 26 décembre 1951:

Il y a beaucoup de gens aux États-Unis qui croient, comme le général Pearkes, qu'il suffit d'expédier des armes et de l'équipement américains en Europe et que l'envoi de troupes américaines est du gaspillage. Cela est peut-être vrai sur le plan militaire, mais comporte des dangers du point de vue psychologique. Les Allemands ont exploité ce sentiment durant la dernière guerre quand ils disaient en ricanant que les Anglais étaient prêts à se battre jusqu'au dernier Français.

Ce n'est qu'en partageant avec les Européens les périls véritables de la lutte sur la ligne de feu que les populations de notre continent peuvent espérer rallier les habitants de l'Europe occidentale à quelque chose d'assimilable à un effort de défense réussi.

J'ai ici plusieurs citations, mais je n'en lirai qu'une autre. Elle a paru le 9 janvier dans le *Globe and Mail* de Toronto, journal célèbre qui appuie certains éléments de la Chambre. Voici ce qu'il dit:

Le Canada ne peut revendiquer aucun droit à s'exempter du service sur la ligne de feu dans la cause de l'alliance occidentale. Le général Pearkes ne parle pas au nom de la population canadienne. Il ne parle pas au nom de son parti, et tout en exprimant sa propre opinion, il fait grandement erreur.

Ce passage est tiré, je le répète, du *Globe and Mail* du 9 janvier 1951.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne désire pas interrompre l'honorable député mais je me demande s'il sait que lorsque l'honorable représentant de Nanaïmo eut précisé sa déclaration, le *Globe and Mail* a écrit par la suite un éditorial bien différent.

M. George: Cela se peut, mais malheureusement je ne l'ai pas ici. Je puis assurer au chef de l'opposition que je ne l'ai pas fait exprès. Tout ceci étant, il n'est pas étonnant que le député de Nanaïmo ait changé de refrain. Il disait à la radio:

C'est à la forme que prend notre concours que j'en ai. Quoiqu'il y ait en Europe des centaines de milles jeunes gens prêts à former les régiments d'infanterie de leurs propres armées, le gouvernement du Canada n'a pas profité de la puissance industrielle de notre pays et des facilités toutes particulières dont il dispose pour l'instruction de formations blindées ou aériennes. Il a, au contraire, envoyé en Europe le type même de soldat qui est le plus nombreux là-bas, comptant plutôt sur le nombre que sur la puissance de choc. Ce n'est pas de quelques fusiliers de plus qu'on a besoin,—et, après tout, une brigade est vite engloutie dans les formations plus grandes, —mais d'unités extrêmement mobiles disposant de la plus grande puissance de feu possible pour le plus petit nombre d'hommes, en multipliant autant que possible le nombre desdites unités.

Il ajoute plus loin:

Il en résulte que les frais de stationnement d'un seul soldat canadien en Europe sont absolument disproportionnés aux frais qu'exige le maintien d'un soldat européen dans son pays d'origine. Une telle différence ne peut se justifier que si le soldat canadien est nanti d'une puissance de combat bien plus grande que celle dont dispose son compagnon d'Europe; en somme, deux hommes armés d'un fusil sont interchangeables. Les Anglais ont su reconnaître ce fait et leur armée en Allemagne est organisée sur la base de trois formations blindées pour une formation d'infanterie. Et cependant le Canada envoie outre-mer une brigade d'infanterie avec un élément blindé réduit, imposant ainsi un grand fardeau aux contribuables.

Il ne m'est pas possible de donner ici la composition d'une brigade d'infanterie ou d'une brigade blindée. Tout le monde sait qu'une brigade d'infanterie est protégée par des éléments blindés en quantité suffisante pour lui permettre de combattre en qualité de formation indépendante. C'est l'unité de combat minimum. La 27e brigade est organisée en Allemagne sur cette base. Elle ne constitue pas la partie d'une division ou d'un corps. Elle existe en tant qu'unité, et c'est comme unité qu'elle est mise à l'entraînement. Une brigade d'infanterie est la seule formation connue qui en soit capable. J'imagine que tous, vous admettrez qu'il est bon qu'il en soit ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs. Pour remplir son rôle, elle possède exactement le nombre d'engins blindés que les états-majors britanniques et canadiens estiment indispensables. Elle a la même quantité d'engins blindés que les Canadiens ont employés avec tant de succès en Corée. L'armée y est équipée de chars de combat Sherman IV qui se sont révélés utiles. Soit dit en passant, nous avons de ces chars de combat au Canada mais la mise au point et la production de modèles plus récents aux États-Unis ne sont pas assez avancées, pour que nous puissions nous en procurer. En conséquence, nous avons conclu avec l'Angleterre une entente en vue de l'achat d'un nombre égal de Centurions. Ce sont d'excellents chars de combat dont on se servira pour l'équipement de notre brigade d'Allemagne.

Une brigade blindée n'est pas une unité autonome. Elle ne combat pas en tant que telle. Si l'on veut que les engins blindés jouent un rôle prépondérant, il ne faut pas utiliser moins qu'une division entière. Ensuite, il serait avantageux d'avoir, en réserve, une deuxième division blindée. Une brigade blindée combat toujours de concert avec d'autres unités. Elle n'a pas de formation d'infanterie, d'artillerie, ni de formation d'appui, ni de services administratifs. Je répète que le groupe de brigade d'infanterie est la seule formation, à l'exception d'une division, qui soit autonome.

[M. George.]

Une brigade blindée nous aurait placés face à une alternative. D'une part, il nous eut fallu constituer une brigade autonome en ajoutant d'autres formations et, de cette façon, nous eussions eu une division assez imposante par le nombre, qui n'aurait pas entraîné une économie de capital humain, comme l'a dit le représentant de Nanaïmo (M. Pearkes), mais qui aurait absorbé un plus grand nombre d'hommes. L'autre solution aurait consisté à incorporer la brigade blindée à un corps d'armée britannique. La brigade aurait ainsi perdu son identité. Je puis vous assurer que c'est une chose dont les soldats canadiens ne veulent pas. En ma qualité d'ex-militaire j'appuie fortement le point de vue des militaires canadiens. Il y a beaucoup d'autres raisons d'ordre militaire pour lesquelles il est souhaitable d'avoir un groupe de brigade d'infanterie. Tout d'abord, il est très facile de la renforcer de manière à former une division. Nous avons déjà à peu près toutes les unités composantes pour le faire en tout temps, et ces unités sont parfaitement aguerries. Je crains bien ne pas pouvoir exposer les autres raisons d'ordre militaire.

Hier le représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a fait un exposé excellent sur les blindés et a cité des généraux célèbres comme Martel-Fuller Hart. Cependant son exposé ne concernait pas des éléments de brigade blindés mais au moins une division ou un corps blindé.

Il y a deux autres questions dont j'aimerais encore parler. Tout d'abord lorsque nous nous sommes joints aux États membres du Traité de l'Atlantique-Nord, nous avons conservé comme tous les autres le droit de décider, en définitive, quel serait notre apport. Nous n'avons pas renoncé à la souveraineté que le gouvernement exerce sur les forces du Canada. Nous avons accepté de travailler de concert avec les autres nations; c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Si je comprends bien, la proposition qui nous a été faite tout d'abord par le groupe permanent et, par la suite, par les autres organismes de l'OTAN, ne visait pas à ce que nous fournissions une brigade blindée, mais les éléments d'une brigade d'infanterie; c'est ce que nous avons fait. A ma connaissance, aucun pays n'a jamais fourni seulement une brigade blindée. A mon avis c'est une monstruosité militaire.

Pour finir, à moins que nous n'envoyions en Europe les chars Mark IV que nous avons au Canada, il n'y aura pas suffisamment de chars pour équiper une brigade blindée. Ils n'existent pas. Nous recevons tous les chars que le Royaume-Uni peut nous fournir, aussi

rapidement que les Anglais peuvent les fabriquer. Proposer que nous fabriquions des chars au Canada serait proposer une monstruosité industrielle. Sans doute, nous pouvons fabriquer n'importe quoi; mais nous ne devons pas chercher à tout fabriquer. Il est logique que nous fabriquions, pour nous et pour les autres, ce dont nous avons besoin. Nous mettre à fabriquer des chars pour répondre à nos besoins serait, je le répète, une monstruosité industrielle. Les Anglais, les Américains et les Français fabriquent tous leurs propres chars. Si nous nous mettions à en fabriquer à notre tour, nous serions obligés de les donner. Nous jugeons plus utile,—et, je pense, les nations auxquelles nous sommes associés sont aussi de cet avis,—de fabriquer et de donner les articles que nous avons décidé de fabriquer et de donner: matériel électronique, appareils de T.S.F., canons légers et moyens, et munitions de divers calibres.

Je comprends le raisonnement que s'est probablement tenu le député de Nanaïmo. Si le critique militaire de l'opposition ne trouve rien à dénoncer, il va perdre son emploi. Il est intéressant de noter, toutefois, que cette proposition ne nous a pas été soumise à temps pour que nous puissions y donner suite, si nous avions jugé opportun de le faire. On a annoncé le 4 mai 1951 qu'on se proposait de lever la brigade. Par la suite, les crédits du ministère de la Défense nationale ont été examinés en cette enceinte durant neuf jours et, pendant une bonne partie de cette période, le député de Nanaïmo occupait son fauteuil. Il n'a pas soufflé mot de cette question, bien que ce fût le moment de parler. Il est un spécialiste de la chose militaire et nous, de la Chambre, avons le droit de bénéficier de ses conseils. Au cours de cette session-là, aucun membre de l'opposition conservatrice n'a donné à entendre que nous devrions avoir une brigade blindée, ni que nous devrions renforcer notre blindage. La session suivante du Parlement s'est ouverte le 9 octobre 1951. Au cours de cette session, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône a donné au député de Nanaïmo, ou à tout autre député conservateur, l'occasion de soulever cette question. Un seul l'a fait, le député de Winnipeg-Sud-Centre, le 23 octobre 1951, après que la brigade eut commencé à se déplacer.

Les membres de l'opposition ont la mémoire courte. Le jour de l'ouverture de cette session, le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé la tenue d'un débat sur les affaires extérieures et sur les questions intéressant la défense. N'importe quelle de ces questions aurait pu être abordée au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Cependant, le premier ministre (M. St-Laurent), qui est plus obligeant envers l'opposition que tout autre premier ministre, que je sache, a offert de tenir ce débat immédiatement. Cela n'était pas au gré du chef de l'opposition qui a proposé que le débat fût remis à plus tard parce que le député de Nanaïmo ne pouvait y assister avant le lundi 22 octobre.

Après consultation avec les partis de l'opposition, le premier ministre a annoncé que le débat aurait lieu alors. Même avant cela, toutefois, dans une déclaration formulée le 18 octobre 1951, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) avait annoncé le départ prochain de la 27e brigade. A la fin de la déclaration, il a dit à la Chambre que le premier ministre inscrivait au *Feuilleton* une motion visant à approuver la décision prise par le Gouvernement conformément aux vœux des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le premier ministre a donné avis de la motion le lendemain matin. Voici le texte de la motion:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts tentés par l'entremise des Nations Unies en vue d'établir une paix internationale, et, notamment, de vaincre l'agression et de rétablir la paix en Corée, et, par les pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

La motion a été présentée le lundi 22 octobre et le premier ministre a fait alors un bref exposé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a ensuite pris la parole et a été suivi par les spécialistes de chaque parti dans le domaine des affaires extérieures. Le ministre de la Défense nationale a ensuite fait un exposé sur la défense et il a été suivi du député de Nanaïmo.

(Sur la motion de M. George, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Le lundi est réservé aux députés.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I